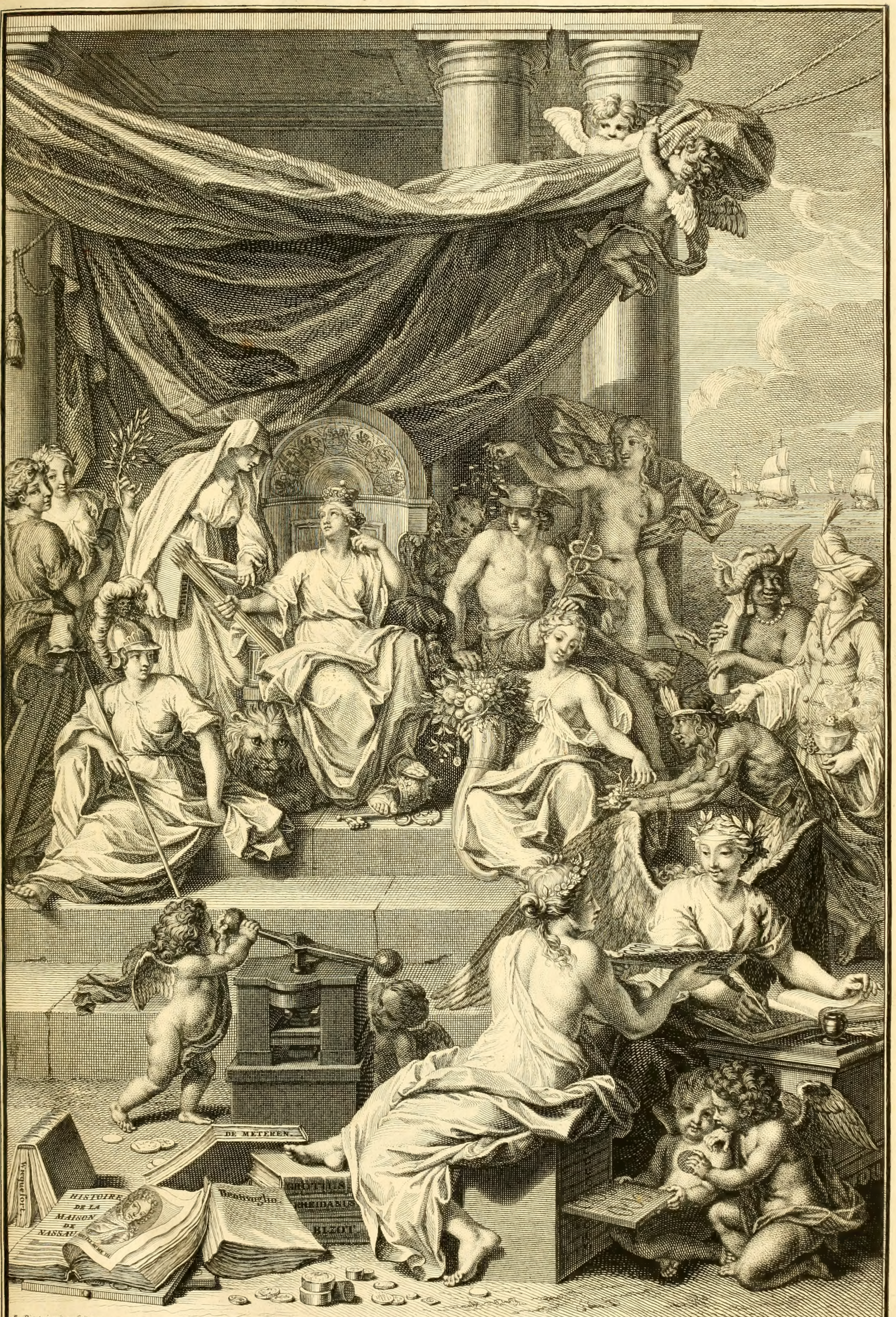


La **REPUBLIQUE** *de* **HOLLANDE** *sur son Trone; A sa droite la* **RELIGION**, *la* **LIBERTÉ**, *la* **PAIX** *& la* **NAVIGATION**; *A sa gauche le* **COMMERCE**, *la* **FORTUNE** *&* **L'ABONDANCE**. **L'ASIE**, **L'AFRIQUE** *&* **L'AMERIQUE** *viennent à l'envi offrir leurs Trésors à cette* **REPUBLIQUE**.

Une Femme, qui est la Fabrique des **MEDAILLES**, *offre ce Secours à celle qui écrit* **L'HISTOIRE** *de la* **REPUB**. *pendant que plusieurs* **GENIES** *s'occupent les uns à fraper des* **MEDAILLES**, *les autres à les mettre en ordre, sur le devant sont plusieurs Volumes* **D'HISTORIENS** *de la* **REPUB**. *&c*

HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES
DES PAYS BAS,

Par Mr. LE CLERC

TOME PREMIER,

Qui contient ce qui s'est passé depuis l'An MDLX. jusqu'à l'An MDCXVIII.

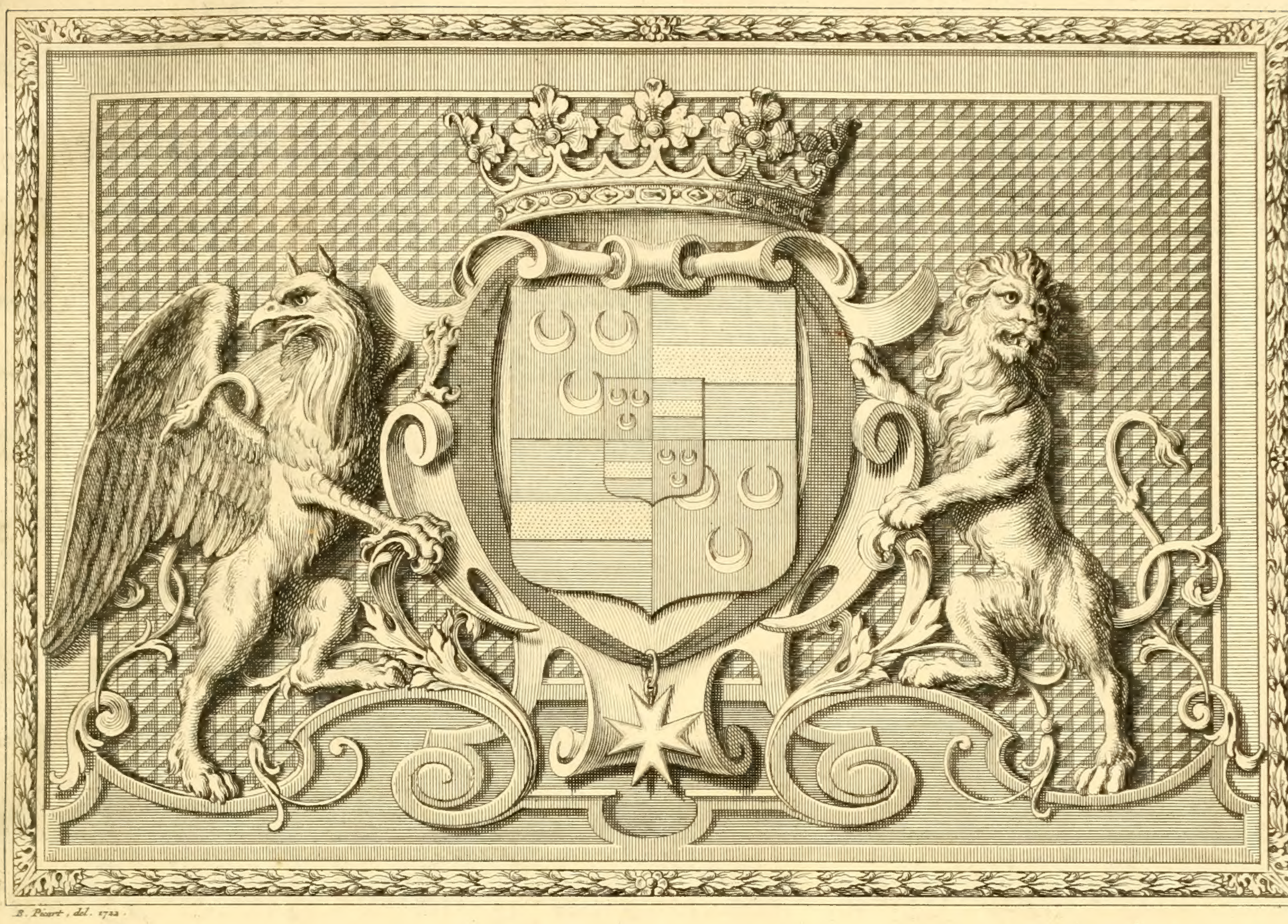
AVEC

LES PRINCIPALES MEDAILLES
ET LEUR EXPLICATION,

Depuis le commencement jusqu'au Traité de Barriere conclu en 1716.



A AMSTERDAM,
Chez L'HONORE' & CHÂTELAIN.
MDCCXXIII.



B. Picart, del. 1722.

A MONSIEUR JEAN HENRI, COMTE DE WASSENAR, SEIGNEUR DE WASSENAR, D'OBDAM, &c. &c.

CHEVALIER DE L'ORDRE DE S. JEAN DE JERUSALEM, DU CORPS DES NOBLES DE HOLLANDE ET DE'PUTE', DE LEUR PART, AU CONSEIL D'ETAT DES PROVINCES UNIES.

MONSIEUR,

IL y avoit si long-tems, qu'on n'avoit vu aucune Histoire des Commencemens de la République des PRO-

VINCES UNIES, *en François ; que je me ſuis imaginé que le Public ſeroit bien aiſe d'en voir une nouvelle, & même qu'il ne ſeroit pas inutile de lui propoſer ici les grands exemples de Conſtance, de Fermeté, de Sageſſe, de Juſtice, d'Amour de la Verité & de la Patrie, qu'elle renferme. Quand on les conſidere, dans les Hiſtoires écrites, au commencement du ſiecle paſſé, on ne peut pas s'empêcher d'être frappé d'admiration.*

Né dans une petite République, & fort éloignée de celle-ci, mais qui s'eſt toûjours extrémement intereſſée en tout ce qui la regardoit, j'ai lû, dès l'Enfance, ſon Hiſtoire, avec ſurpriſe; avant que de ſavoir que la Providence m'appelleroit à y paſſer la plus grande partie de mes jours. Je me ſuis encore applique à cette lecture, depuis que j'ai entierement fixé ma demeure en Hollande, & j'y ai trouvé d'autant plus de plaiſir, que je la liſois dans un âge plus mûr, & avec plus de connoiſſance des choſes.

C'eſt ce qui a fait que j'ai oſé entreprendre de compoſer cette Hiſtoire & d'y ajoûter même la ſuite de ce qui s'eſt paſſé juſqu'à la derniere Paix d'Utrecht; non pour ramaſſer tout ce qu'on pourroit recueillir là-deſſus; mais pour raconter les Faits les plus conſiderables, & qui ont eu quelque ſuite, dans l'avenir; afin qu'on vît l'ordre des évenemens, par leſquels la Providence a amené la République des P P. UU. à l'etat, où elle eſt aujourd'hui.

Je

Je me flattes qu'on ne trouvera pas mauvais le Plan, que je me suis fait; mais j'ai peur que bien des gens ne soient surpris de ce que j'ose Vous dédier, MONSIEUR, un Ouvrage de cette nature; dont la matéïre Vous est infiniment mieux connue, qu'à moi même, & duquel vous pouvez apercevoir les defauts, mieux que qui ce soit. Ces gens-là doivent savoir que je n'ai nullement prétendu Vous l'adresser, pour Vôtre propre usage; je sai trop bien que Vous n'en avez que faire. Mais je sai aussi que Vous êtes MONSIEUR, non seulement un modele de toutes les Vertus Chrétiennes & Civiles, mais encore que Vous favorisez tous ceux qui tâchent, par leurs Ouvrages, d'empêcher que la connoissance ne s'en éteigne, parmi les Hommes; dans un siecle qui semble ne se soucier, que très-peu, de savoir ce que c'est. J'ai fait ici ce que j'ai pû, pour en conserver les idées, par les Exemples, que l'Histoire m'en a fourni, & par des réflexions tirées des notions du Bien & du Mal, qui sont communes à toutes les Nations, ou pour le moins à tous les Chrétiens.

S'il manque quelque chose à ce que j'en dis, comme je n'en doutes pas, je renverrai, MONSIEUR, mes Lecteurs à un Modele vivant de tout ce que je pourrois représenter de meilleur. Vôtre Piete envers Dieu, Vôtre Justice & Vôtre Charité envers les Hommes, sont si connues, que je n'ai garde d'entreprendre de les rendre plus éclattantes, par des paroles, qui ne les égale-

roient pas. Vous faites voir à un ſiecle dépravé, que la Vertu la plus exacte n'eſt point incompatible, avec la Nobleſſe & les Grands Emplois; & que l'on peut s'appliquer aux affaires d'Etat, avec toute l'attention poſſible, ſans perdre jamais de vuë les qualitez d'un Homme de Bien. Ainſi, MONSIEUR, vous mettez en pratique ce que les Hiſtoriens tâchent de perſuader aux Hommes, & vôtre Vie eſt une preuve qu'ils ne leur demandent rien d'impoſſible. Mais comme je ſai que les loüanges les mieux fondées bleſſent la modeſtie de ceux qui les méritent le plus, je finirai ici, en faiſant des Vœux au Ciel, qu'il veuille Vous conſerver longues années, pour le Bien de l'Etat, & pour la joie de tous ceux qui aiment les Vertus, qu'ils voyent en ſi peu de perſonnes de Vôtre rang. Je ſuis, avec un très-grand reſpect, & la plus haute eſtime, dont je ſois capable,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obeïſſant ſerviteur

LE CLERC.

PREFACE.

LE titre de cette Histoire, & le commencement du I. Livre peuvent assez faire connoître le Dessein, que l'on s'y est proposé. Il faut néanmoins que je dise encore ici que je ne crois pas qu'il faille écrire l'Histoire Génerale d'un Etat; en ramassant tout ce qui peut être connu, des Evenemens, qui le regardent, jusqu'aux Faits les moins considerables, & en les présentant simplement aux Lecteurs, selon l'ordre du tems, & tels qu'on les trouve dans les monumens soit publics, soit particuliers, qui nous restent. Les Anciens Historiens & les plus célebres des Modernes n'ont pas eu cette idée de l'Histoire, comme on le voit par leur maniere de l'écrire. Ils n'ont cru devoir transmettre à la Posterité que les Faits & les Evenemens remarquables par eux-mêmes, ou qui ont eu des suites memorables. On doit d'autant plus observer cette Maxime, dans les Histoires Génerales, qu'on ne la peut pas même négliger dans les particulieres; où il ne faut pas non plus entrer dans un détail inutile de choses & de circonstances tout-à-fait indifferentes, & de nulle conséquence. Rien ne seroit, ni plus inutile, ni plus ennuyeux, que cela. Il y a encore une autre raison, qui engage un Historien à éviter le détail; c'est que les menues circonstances sont ordinairement incertaines, au lieu que le gros des choses est assuré. On sait, par exemple, par des Actes Publics & par les Historiens contemporains, qu'il s'est donné une bataille, dont l'avantage a été d'un certain côté, comme les suites même le montrent; mais le détail de l'action & le nombre des morts & des blessez sont ordinairement inconnus. On sait qui a assiegé une certaine place, on n'ignore pas que le siege a été ensuite levé, ou que la Place a été prise; mais les circonstances du siege ne sont ordinairement pas fort assurées. Les Officiers même qui se sont trouvez dans une action, ou dans un siege, ne sont pas toûjours dignes de foi; ou parce qu'ils n'ont pas tout vû, ou parce que quelque passion les engage à dissimuler la Verité, ou à y ajoûter quelque chose, à leur avantage. C'est ce qui m'a obligé d'être court, en ces sortes de choses.

Pour ce qui regarde les sources, de qui j'ai tiré sur tout ce qui regarde l'Ancienne Histoire, on les verra au dessous des pages. J'ai comparé les Historiens de differents Partis & j'ai pris pour vrai ce dont ils conviennent, ou ce que les évenemens paroissent confirmer. On ne peut pas nier qu'il ne se mêle de la passion, de part & d'autre; mais la suite de l'Histoire fait souvent voir, qui a eu tort, soit par les choses mêmes, soit par la pratique constante des Partis, dont il s'agit. Il ne faut pas s'imaginer que la passion change toûjours la Verité en Mensonge; ou la déguise si fort, qu'on ne les puisse jamais distinguer. Qui peut douter que le Duc d'*Albe*, par exemple, n'ait violé tous les Privileges des Païs-Bas, & n'ait traité très-cruellement les Habitans de ces Provinces? C'est une chose certaine, que les Espagnols, en ce tems-là, ne faisoient aucun scrupule d'en user ainsi envers des peuples, qu'ils regardoient comme des Heretiques, ou comme des Rebelles.

On ne peut pas douter que les Princes *Maurice* & *Frideric Henri de Nassau* n'aient été de très-grands Géneraux; & l'on ne sauroit non plus refuser la même loüange au Duc *Alexandre de Parme*, & à *Ambroise Spinola*. Les Historiens, de part & d'autre, en conviennent; & il n'y a point de Pyrrhonisme Historique assez outré, pour revoquer de semblables choses en doute.

On voit aussi beaucoup de passion, dans les Auteurs qui ont écrit l'Histoire des malheureuses Controverses, qui nâquirent en ces Provinces, au tems de *Maurice* & de *Barneveld*, sur la Prédestination & sur la Grace; & de la division qu'il y eut

alors,

alors, dans ces Provinces, & dans celle de Hollande, en particulier, par rapport au Gouvernement. Mais ceux qui examinent aujourd'hui les choſes de ſang froid peuvent bien s'aſſurer qui de ceux, qui étoient alors diviſez, avoient tort ou raiſon, dans la maniere de proceder, car je ne prétends point ici toucher aux Dogmes. Il s'agit de faits & non de ſentimens, & une mauvaiſe conduite n'eſt pas moins blâmable, dans ceux, qui ſoûtiennent la Verité, que dans ceux qui ſe trompent.

C'eſt la ſeule choſe, dont je me ſuis mêlé de juger, & où j'ai pris la liberté de nommer *mauvais* ce qui l'eſt effectivement & *bon* ce à quoi les lumieres de la Raiſon, comme celles de la Révelation qui ne ſont ni douteuſes, ni changeantes, donnent ce nom. Je l'ai dit ordinairement, avec aſſez de retenue, mais de maniere qu'on ne peut pas m'accuſer de biaiſer, ſur des idées éternelles; qui ſont les uniques regles de toutes les Societez. J'ai cru devoir en uſer ainſi, dans un tems où il y a des gens, qui tâchent de les obſcurcir, & qui prétendent, par foibleſſe, ou autrement, qu'on peut appeller *bon* ce qui eſt *mauvais*, & au contraire *mauvais* ce qui eſt *bon*. J'eſpere que parlant conformément aux lumieres communes de toutes les Nations Chrétiennes; on ne trouvera pas mauvais que j'aye pris un ton plus ferme, que je ne fais en parlant d'autres choſes. Toutes les Societez Chrétiennes ont interêt à empêcher que ces lumieres ne s'éteignent, & ceux qui écrivent l'Hiſtoire ſont, comme je le crois, eſſentiellement obligez à en conſerver la clarté & la vivacité.

Je ne dis rien au reſte de ce qui m'a engagé à écrire cette Hiſtoire; cela ne regarde pas le Public. Mr. *Baſnage*, Hiſtoriographe de Mrs. les Etats de Hollande, a auſſi entrepris d'écrire l'Hiſtoire de ces Provinces, & a commencé à executer, avec beaucoup d'honneur, ce deſſein, par l'Hiſtoire des derniers tems, dont on a déja vu un Volume. Pour moi, j'ai cru devoir la prendre par le commencement; afin qu'en cas que lui, ou moi, qui ne ſommes jeunes, ni l'un, ni l'autre, ne puſſions pas achever la tâche, que nous nous ſommes propoſée, le Public eût cependant ou toute l'Hiſtoire, quoi que de differentes mains, ou au moins une partie. On lit peu les Hiſtoires anciennes écrites en Latin, ou en Flamand, & cependant on néglige une connoiſſance, qui eſt infiniment plus importante, qu'on ne croit. Ainſi on ne doit pas trouver mauvais, que nous aiyons entrepris de l'écrire en François. Je ſouhaite au reſte aſſez de vie & de ſanté à Mr. *Baſnage*, pour fournir la grande carriere, dans laquelle il eſt entré; mon deſſein n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi étendu, mais il ne laiſſe pas de demander toutes mes forces; que je ſuis néanmoins obligé, comme lui, à partager à d'autres choſes.

Je ne dis rien de l'explication des Médailles, qui ſont à la fin de ce Volume. Je ne m'en ſuis nullement mêlé. Les Libraires, qui les avoient déja, ont cru devoir les employer, & bien des gens leur en ſauront gré.

A la p. 166. col. 2. ligne derniere liſez : *l'affligea*; *ce fut d'ailleurs un Prince grave & d'une rare bonté.*

GOUVERNEMENT

DES

PROVINCES UNIES,

LEs Provinces de Hollande & de Zélande, qui avoient été depuis plusieurs siécles, sous un seul & même Prince, & qui avoient joüi, sous lui, d'une plus grande liberté, que la plûpart des autres, sous les leurs, furent les premieres à s'unir, contre les violences des Espagnols; par une alliance particuliere, qu'elles firent l'an MDLXXVI. & dont on voit les Articles, dans la Preuve II. de l'Histoire de *Wicquefort*, en Flamand & en François. Le Prince d'Orange *Guillaume de Nassau*, Gouverneur pour le Roi d'Espagne de ces deux Provinces, fut la cause de ce Traité, comme il paroît par le commencement de l'Acte. Le II. Acte regarde le pouvoir, que ces deux Provinces donnoient au même Prince, pour les gouverner. Il est à remarquer qu'encore que ces Provinces conferent à ce Prince l'autorité suprême de les conduire, en ce qui concerne la guerre, il n'y est pas dit que ce fût le Roi d'Espagne, à qui on prétendoit la faire; mais seulement *au gouvernement injuste & violent des Espagnols & des Etrangers.* Il est même dit, dans l'Article VIII. de l'Instruction du Prince, p. 18. que *Son Excellence, au nom du Roi, comme Comte de Hollande & de Zélande, feroit administrer la justice, par le Conseil Provincial de la Cour de Hollande.* Il n'est point dit non plus, en cette Piece, que l'on fît la guerre, pour la Religion Protestante, contre la Romaine; & ce n'étoit en effet dans le commencement qu'une guerre, pour les Privileges du Païs; dans laquelle les Catholiques de ces Provinces entroient, aussi bien que les Réformez. On y glisse seulement, dans l'Introduction, qu'il falloit établir *un bon réglement politique, avec la conservation de l'honneur dû à Dieu, & la prédication de sa sainte parole.* Mais on va plus loin, dans l'Art. XV. où il est dit *que pour ce qui* est de la Religion, Son Excellence admettra & maintiendra l'*exercice de la Religion Evangelique Réformée & fera surseoir & cesser l'exercice de toutes autres Religions, contraires à l'Evangile; ne permettant pas pourtant que l'on trouble la conscience de qui que ce soit, ou que l'on donne aucune fâcherie, ou que l'on fasse injure, ou dommage à quelcun, à cause de sa Religion; établissant de plus, pour ce qui regarde l'exercice de ladite Religion, l'ordre que l'on jugera à propos, selon l'état des affaires & des Villes, pour la plus grande sureté & commodité du peuple & sans faire tort à l'honneur de Dieu, & cela de l'avis des Etats, si besoin est.* La moderation du Prince d'Orange, à cet égard, est assez connue, pour croire qu'il ne permit pas qu'on fît aucun excès; & l'on sait que l'usage des Provinces Unies a toûjours été & est encore, de permettre l'exercice particulier de la Religion Romaine. Il étoit juste que les Réformez étant en beaucoup plus grand nombre, & les maitres du Païs, eussent les Batimens publics consacrez à la Religion; pourvu qu'on n'inquietât personne, pour sa Religion.

gion. L'exemple de ces deux Provinces en engagea plusieurs autres à s'unir aussi entre elles & elles entrerent encore en alliance, avec la Hollande & la Zélande; & c'est ce qu'on nomma la *Pacification de Gand*, parce qu'elle fut conclue en cette ville. Mais comme plusieurs de ces Provinces retomberent sous la domination Espagnole, de la maniere, dont l'Histoire nous l'apprend; les Etats de Hollande & de Zélande firent une plus étroite Alliance, avec ceux de Gueldre, de Zutphen, d'Utrecht, de Frise, & du Païs qui est entre les rivieres d'Ems & de Lauwer, le 3. de Janvier MDLXXXIX. & on l'appella l'*Union d'Utrecht*. On verra ce Traité tout entier au n. III. des Preuves de *Wicquefort*. Il y a encore beaucoup de modération, en ce Traité, par rapport à la Religion; puis que châque Province se reserve la liberté de regler la Religion chez elle, comme elle le trouvera à propos, à l'Art. XIII. sur quoi on peut consulter le II. Chap. de l'Apologetique de *Grotius*.

On fit plus de deux ans la guerre aux Espagnols, sans parler de renoncer à l'obéïssance du Roi d'Espagne, jusqu'à ce qu'en l'an MDLXXXI. les Provinces, qu'on a nommées, firent une *abdication*, comme elles parloient, du Roi Philippe II. qu'elles déclarérent dechu de la souveraineté des Païs-Bas, par un Edit solennel du 26. Juillet, qui est dans les Preuves de la même Histoire n. IV. Les Etats Generaux y décrivent fort bien les devoirs de la Puissance Souveraine, & les infractions, qui avoient été faites dans leurs Privileges, par Philippe II. Ce fut là la premiere action ouverte de liberté, que les Provinces Unies firent; mais il ne s'en fallut pas beaucoup, qu'elles ne la perdissent dans la suite, & la Providence Divine, la leur conserva, comme par miracle; plutôt que leur courage, ou leur bonne conduite. Ceux qui ont lu, avec attention, l'Histoire de ces tems-là ne s'éloigneront guére de cette pensée.

Les Provinces, qui se conserverent la liberté, furent la Gueldre, avec la Comté de Zutphen, la Hollande & la Westfrise, la Zélande, Utrecht, la Frise, l'Overyssel & Groningue, avec les païs voisins, que l'on nomme Ommelandes. Ce sont celles, qui sont aujourd'hui ce que l'on appelle la République des Provinces Unies. Mais on doit remarquer là dessus que cette Republique ne consiste pas dans une seule Souveraineté, mais dans une confédération d'autant de Souverains, indépendants les uns des autres, qu'il y a de Provinces; comme *Grotius* l'a montré, dans le Chapitre I. de son *Apologetique*. C'est ainsi que les Cantons des Suisses sont autant de Souverainetez distinctes, réünies; a condition que châcune conservera ses usages & ses Loix.

Les Etats Géneraux, à parler proprement, consistent dans le Corps réüni des Etats de châque Province, assemblé en un lieu; mais comme ce seroit une chose de grands frais & de grands embarras, chaque Province a député un certain petit nombre de personnes, pour la représenter en cette Assemblée, & y agir en son nom & sous ses ordres; de sorte qu'il tient la place de la trop nombreuse Assemblée des Etats de toutes les Provinces.

Ce qu'on appelle donc communément aujourd'hui *les Etats Géneraux*, n'est proprement qu'une Assemblée des Plénipotentiaires des sept Souverainetez, dont l'Etat est composé. Le pouvoir de ces Plenipotentiaires est limité, par cette instruction expresse, ou tacite, de ne point souffrir que l'on donne la moindre atteinte à la Souveraineté de la Province, qui les a deputez. Comme ils ne doivent pas permettre que les autres Provinces entreprennent quoi que ce soit, contre les Droits de la leur: ils doivent aussi se croire défendu d'empieter sur les Droits des autres, en faveur de ceux qui les ont députez; comme cela est arrivé quelquefois, mais rarement & contre les Lois fondamentales de l'Etat, à l'occasion de quelques brouilleries. Ce n'est pas que cette Assemblée n'ait une grande autorité, dans l'exécution de l'Alliance perpetuelle, qui unit les Provinces. A l'égard même des Etrangers, elle représente le corps de sept Souverainetez, distinctes par leurs droits particuliers; mais unies, par une Alliance très-étroite, en une seule Republique. C'est à elle, à qui les Puissances étrangeres adressent leurs Lettres & leurs Ambassadeurs; & de qui ces derniers reçoivent leurs Audiences. C'est elle, qui répond aussi aux Lettres des Souverains, qui nomme les Ambassadeurs de l'Union, & qui leur donne leurs instructions; mais ce n'est qu'au nom des Etats particuliers des Provinces, & souvent même par leurs ordres exprès.

On voit donc que l'Etat des Provinces Unies est une Conféderation de plusieurs Etats distincts & souverains, chacun chez soi, liez ensemble par des interêts communs, & assemblez en un même lieu, pour déliberer de ce qui concerne leur utilité & leur conservation mutuelle. Ainsi comme chacune de ses parties est Souveraine, il ne se peut pas que les Etrangers ne regardent aussi ce corps comme Souverain; à l'égard de ceux, qui ont quelque chose à traiter avec l'Union entiere, & non avec quelque Province en particulier.

Ce même Corps est aussi souverain, à l'égard des terres & des places conquises par les armes des Alliez, comme Boisleduc, Breda, Bergopsoom, Grave, Willemstadt, & Mastricht, en Brabant; quoi qu'il ne possede cette derniere place, qu'en commun, avec l'Eveque de Liege. Les Etats Generaux sont encore souverains du Païs d'Outre-Meuse, de Hulst, de l'Ecluse, d'Ardenbourg, & de plusieurs autres places en Flandre. Les mêmes Etats les possédent, comme le Roi d'Espagne les avoit possédées, sans préjudicier aux droits des Seigneurs particuliers. Comme les Espagnols avoient envahi diverses places du voisinage, dans lesquelles ils avoient mis des garnisons, qui incommodoient les Provinces Alliées; les Etats furent souvent obligez de les attaquer, de les prendre & d'y tenir des garnisons; quoi que ces places ne leur appartinsent pas, & que le Domaine en fut demeuré à ceux, qui en étoient proprietaires. On verra le détail

tail de cela, dans *Wicquefort*, depuis le tems duquel il eſt néanmoins arrivé du changement; à l'égard de pluſieurs, dans leſquelles l'État n'entretient plus de garniſon.

Outre cela, les États Géneraux ſont auſſi Souverains des terres, que les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales ont aquiſes en Afrique, en Amerique & aux Indes. Sur cela, l'Auteur touche, en peu de mots, l'établiſſement de ces Compagnies, & la forme de leur gouvernement.

L'Aſſemblée des États Géneraux réſout auſſi, avec une grande autorité, les affaires ordinaires; châque Député demeurant néanmoins dans les termes du pouvoir & des ordres, qu'il a reçûs de ſa Province. Dans les affaires, qui regardent l'Union & la défenſe commune, les réſolutions ſe forment ordinairement à la pluralité des voix des Provinces. Mais comme preſque tous les Articles de l'Union d'Utrecht, qui ſert de Loi fondamentale à l'État, ſont conçus en termes négatifs, pour conſerver à chaque Province ſes Droits, & empêcher que les autres ne les lui puiſſent ôter; les États Generaux ne peuvent preſque rien réſoudre de ce qui regarde l'eſſence de l'Alliance, que du conſentement unanime de tous les Alliez. Ainſi l'Aſſemblée des États Géneraux, quand même ils y ſeroient en corps (au lieu qu'elle n'eſt compoſée que de Députez) ne peut pas entreprendre une guerre, qui ſe doit faire aux frais communs de l'État, lever des deniers, ni faire une Alliance qui l'oblige; ſi ce n'eſt d'un conſentement unanime & exprès.

Le nombre des Députez à l'Aſſemblée générale n'eſt point reglé, ni égal, en toutes les Provinces; parce que n'opinant point de leur chef, & ne formant qu'autant de ſuffrages, qu'il y a de Provinces Unies, il n'importe pas combien de Députez elles y envoyent; puiſque c'eſt aux dépends des Provinces, qu'ils s'y trouvent. On verra dans *Wicquefort*, combien il y en a ordinairement, & qui ſont ceux qui les députent.

Chaque Province préſide à ſon tour châque ſemaine, depuis le minuit du Dimanche au Lundi, à commencer par la Gueldre; parce qu'elle jouïſſoit de cet avantage, même avant l'Union. Le premier Député préſide toute la ſemaine, & c'eſt lui, qui propoſe ordinairement les affaires, dont on doit parler; quoi que châque Député ait auſſi droit de propoſer ce qu'il veut. Il demande enſuite à chaque Province ſon ſentiment, après quoi il fait ſa concluſion, dicte au Greffier les termes, dont il doit ſe ſervir en l'enregitrant, & enfin ſigne la réſolution. Si le Préſident refuſe de conclurre à la pluralité des voix, dans les affaires où la pluralité a lieu; parce que c'eſt contre les ſentimens de ſa Province, ou les ſiens propres; il fait place au Préſident de la ſemaine précedente, qui ſe met dans la Chaize du Préſident & conclut; & ſi celui-ci en fait auſſi difficulté, on a recours au précedent.

Autrefois cette Aſſemblée n'étoit pas perpetuelle, ni fixée à un lieu, comme elle l'eſt aujourd'hui. Les États des Provinces n'envoyoient leurs Députez aux Aſſemblées génerales, que lors qu'ils y étoient conviez, par le Conſeil d'État, dont on parlera un peu plus bas, pour les affaires extraordinaires; de la même maniere, que l'on convoque, encore aujourd'hui, les Députez des Provinces. Les choſes, pour leſquelles ils s'étoient aſſemblez, étant reglées, on en laiſſoit l'execution au Conſeil d'État, auſſi bien que le ſoin des affaires de moindre importance & des finances. L'autorité que ce Conſeil s'aquit par là, ſur tout ſous le gouvernement du Comte de Leiceſtre, donna de l'ombrage aux États des Provinces, qui, voulurent, à cauſe de cela, que les Députez des États Géneraux, demeuraſſent toûjours aſſemblez. C'eſt, par ce moïen, que cette Aſſemblée, devenue perpetuelle, s'eſt fixée à la Haie. Pour ce qui eſt des Députez, il faut que ce ſoient des gens employez dans le Gouvernement de l'État; ceux, qui ont des emplois militaires, en ſont entierement exclus, quoi qu'il n'y ait point de réſolution expreſſe priſe là-deſſus.

Le Conſeil d'État, tel qu'il eſt préſentement, ne fut étali, avec une inſtruction expreſſe, par les États Géneraux, que l'an MDLXXXVIII. après que le Comte de Leiceſtre ſe fut retiré en Angleterre. Ce Corps eſt compoſé de Députez de toutes les Provinces, auſſi bien que l'Aſſemblée des États Géneraux; mais d'une autre maniere. Les uns ſont Députez des Provinces particulieres, qui leur donnent leur Commiſſion, & les autres ſont ſimplement Conſeillers d'État & ſont ſerment dans l'Aſſemblée des États Géneraux, de qui ils reçoivent leur Commiſſion. Le nombre de ces Députez eſt reglé, à peu près, ſur les ſommes, que chaque Province contribue pour les dépenſes communes de l'État. La Gueldre y en a deux, quoi qu'elle ne contribue pas tant, que la Province d'Utrecht & celle de Groningue, qui n'en ont châcune qu'un; la Hollande en a trois, la Zélande deux, la Friſe deux & Overyſſel un; qui font enſemble douze. Celui qui y préſide n'y préſide pas, comme repréſentant ſa Province, ſelon ſon rang, ainſi que cela ſe fait dans les États Géneraux, comme on l'a vu; mais châque Conſeiller y préſide à ſon tour, & dit ſon ſentiment ſelon ſes lumieres & comme Conſeiller d'État. Par cette raiſon, le Préſident peut toûjours conclurre à la pluralité des Voix. Ce Conſeil a la conduite des affaires de la guerre, mais il eſt ſubordonné aux États Géneraux. Il prend auſſi connoiſſance de l'adminiſtration des finances en general, & donne les ordonnances, pour faire payer ceux à qui il eſt dû quelque choſe. A cauſe de cela, le Thréſorier géneral y a ſéance, mais il n'y a qu'une voix deliberative, ſur cette ſorte de choſes. Le Receveur géneral s'y trouve auſſi, pour inſtruire le Conſeil, avec exactitude, des fonds qu'il a entre les mains. C'eſt le Thréſorier général, qui dreſſe tous les ans, ſous l'autorité du Conſeil, l'état de guerre; c'eſt à dire, des fonds néceſſaires, pour

l'entretien des Troupes, & des Officiers qui sont sur pied, & pour d'autres dépenses, qui regardent la Géneralité. En tems de guerre, lors que les revenus reglez ne peuvent pas suffire à la dépense nécessaire, le Conseil demande que l'on fasse un fonds, pour les frais extraordinaires de la guerre. La charge de Thrésorier donne une grande autorité à celui, qui l'exerce, lors que c'est un homme de mérite. Sa fonction est à vie, au lieu que les autres Députez, excepté celui qui y est de la part des Nobles de Hollande & ceux de Zélande, ne le sont que pour peu d'années, & cela donne lieu au Thrésorier d'aquerir une connoissance des affaires qui regardent le Conseil, laquelle le rend tout à fait nécessaire. On doit dire la même chose du Sécretaire, qui souvent, par son habileté, se fait considerer comme un Ministre de l'Etat, plûtôt que du Conseil. Il y en a aujourd'hui de ce genre, qui ont servi & qui servent encore l'Etat, avec beaucoup de zèle & d'honneur; mais qui n'ont que faire que l'on fasse ici leur éloge. Les Provinces sont obligées de consentir à la levée du fonds, pour l'ordinaire de la guerre, avant le 1. de Mai, ou leur silence passe pour un consentement. Pour l'extraordinaire, elles y consentent, lors qu'elles le trouvent à propos. Mais avant que l'on puisse faire aucune levée d'argent, il faut que les Provinces y donnent un consentement unanime. Si une seule refuse de consentir, son refus prévaut au consentement des six autres ; qui ne sauroient faire valoir, en cela, la pluralité des suffrages.

Comme toutes les Provinces sont souveraines & indépendantes les unes des autres, elles se sont réservées le jugement de la Religion & la disposition des Finances, dans l'étendue de leurs terres; de sorte qu'elles ne peuvent pas être contraintes, par les autres. On peut consulter là-dessus le VIII. Chapitre de l'*Apologetique* de *Grotius*. Le Traité de l'Union conclu à Utrecht oblige bien châque Province de mettre certains droits, pour en employer le provenu aux nécessitez communes à toute la République; mais on n'a jamais pu obtenir l'execution de cet Article, & il n'y a pas d'apparence, qu'on l'obtienne jamais; parce que les Provinces, qui ont peu, ou point de commerce, ne peuvent pas payer autant que celles, où il est florissant. Après la demande du Conseil d'Etat, chaque Province se contente d'y consentir, & ensuite employe les moyens, qu'elle juge les plus propres, pour lever sur ses Sujets la somme, qu'elle est obligée de contribuer, pour les nécessitez de l'Etat. La Hollande, qui a toûjours éte la plus chargée, contribue encore seule bien plus que les autres Provinces ensemble. Celles d'Utrecht & de Groningue payent châcune la dixiéme partie de la quote de la Hollande, & ces deux Provinces ne payent toutes deux ensemble pas plus que la seule Zélande. Voici la proportion établie, entre les Provinces.

	Livres	Sols	Deniers
Gueldre	5	12	3
Hollande	58	6	2 ¼
Zélande	9	3	8
Utrecht	5	16	5 ½
Frise	11	13	2 ¾
Overyssel	3	11	5
Groningue	5	16	7 ½
	100	0	0

Outre cela, le petit païs de Drente contribue un pour cent, au dessus du fonds de toutes les Provinces.

Pour regler les comptes, entre les Provinces, & pour ouïr ceux des Receveurs particuliers, comme aussi du Domaine, qui appartient à tout l'Etat; l'on a établi à la Haie une Chambre des Comtes, composée de Députez de toutes les Provinces & de deux Secretaires, qui font aussi les fonctions d'Auditeurs & de Correcteurs. Elle examine les comptes des Receveurs de l'Amirauté. Elle voit & regle les Cahiers de frais des Députez des Etats Géneraux & du Conseil d'Etat, qui font des voyages & qui executent des commissions, pour le service du Public; ceux des dépenses extraordinaires des Ambassadeurs, des Députez extraordinaires & des autres Ministres, qui sont employez dans les Cours étrangeres, & fait tenir un regître exact des Ordonnances, que le Conseil d'Etat fait expedier. Comme c'est l'Amirauté, qui fait faire la recette des droits de ce qui entre & sort par mer & par terre, par le consentement des Provinces, afin d'être employée à l'équipage & à l'entretien des Vaisseaux de guerre, qu'elle met en mer, pour favoriser le commerce; elle en doit rendre compte à la Chambre. Le nombre des vaisseaux n'est reglé, que sur le pied du revenu ordinaire de l'Amirauté; & quand la guerre fait diminuer le commerce & augmenter la dépense, le Conseil d'Etat est obligé de demander aussi aux Etats un fonds extraordinaire, pour cela.

L'Amirauté est une assemblée composée des Députez de toutes les Provinces, qui ont la conduite de ce qui concerne la Marine & de ce qui en dépend, au nom de l'Etat. C'est pourquoi ils prêtent aussi serment de fidelité, entre les mains des Etats Géneraux, qui le représentent. Elle est divisée en cinq Colleges, dont il y a trois en Hollande, à Roterdam, à Amsterdam & dans une des Villes de la Nort-Hollande; un en Zélande à Middelbourg, & un en Frise à Harlingue. On en verra le détail dans *Wicquefort*.

On

On peut se former là-dessus une idée du Gouvernement de la République des Provinces Unies, en géneral. Il faut dire présentement quelque chose, de celui de châque Province.

Les Nobles & les Magistrats des Villes forment, géneralement parlant, le corps de la Souveraineté & à la reserve de quelques petite difference, qui se trouve en certains lieux, dont on parlera dans la suite, presque toutes les Provinces sont gouvernées de même.

Celle de *Gueldre* est composée de trois quartiers; savoir, celui de Nimegue, celui de la Comté de Zutphen & celui d'Arnhem, ou de la Veluwe. Le quatriéme, que l'on nomme *le haut quartier*, où sont les Villes de Gueldre, de Venlo, de Ruremonde, &c. demeura entre les mains du Roi d'Espagne. Au premier quartier sont les Villes de Nimegue, de Tiel & de Bommel; au second celles de Zutphen, de Doesbourg, de Doetechem, de Lochem, de Grolle, &c. au troisiéme, celles d'Arnhem, d'Harderwik, de Wagueninguen, d'Hattem & d'Elbourg; qui envoyent toutes leurs Deputez aux Etats de la Province. Châque quartier a un College de trois Nobles, & de trois Députez des Villes de son ressort. Les premiers changent tous les trois ans, & sont tirez des Bailliages, tour à tour; mais les seconds sont continuez, ou révoquez, selon que ceux, qui les ont commis, le trouvent à propos. Nimegue est en possession de présider à toutes les Assemblées de son quartier, & a droit d'en convoquer les Etats, de la même maniere que la Cour de Justice convoque ceux de la Province. Celui, qui a le titre de *Burggrave* de Nimegue, est Président né des Etats de Gueldre; mais la Ville n'a sa séance & n'opine qu'aprés la Noblesse des trois quartiers. Zutphen préside dans les Etats du sien, non seulement quand ils y sont assemblez, mais aussi dans toutes les autres Villes de la Comté. C'est elle qui les convoque & elle a seule autant de pouvoir de nommer aux Commissions, que toutes les autres petites Villes de son quartier ensemble. Il y a aussi un College de six Députez de la Noblesse & des Villes. La Ville d'Arnhem convoque de même les Etats du quartier, & elle y préside; mais elle n'y a qu'une seule voix, non plus que les autres. Le Drossart de la Veluwe préside aussi toûjours, en son quartier, en quelque endroit que ce soit que les Etats de Gueldre s'assemblent. C'est la Cour de Justice, établie dans la Ville d'Arnhem, qui, comme on l'a dit, les convoque, & qui a un pouvoir approchant à celui des Conseillers Députez des autres Provinces. A Arnhem, il y a un College de six Députez ordinaires, pour l'administration des Finances. Le Magistrat y est à vie, quoi que les fonctions n'en soient pas perpetuelles, & l'on y admet les Gentilshommes, ce qui est très avantageux à la Noblesse. Elle partage aussi la Souveraineté, avec les Magistrats des Villes. Châque quartier n'a qu'une voix, dans l'Assemblée des Etats de Gueldre, c'est à dire, trois voix en tout, & la Noblesse en a autant. Tous les Nobles de la Province, ou qui y possedent un Fief noble, ont droit d'assister aux Etats, & il y a même un certain fonds, pour aider les Nobles à soûtenir la dépense qu'ils y font.

En *Hollande*, pour venir à cette Province, il dépend des Nobles, qui sont en possession de se trouver aux Etats, d'augmenter leur nombre, selon un certain réglement, qu'ils ont entre eux. Cette Noblesse a le premier rang, dans les Etats de la Province, & le premier suffrage des dix-neuf, qui forment les résolutions de cette Assemblée. Elle a encore plusieurs Emplois considerables & lucratifs, dans l'Etat, comme on le verra dans *Wicquefort*.

Il n'y avoit autrefois & même jusqu'au tems de Philippe II. dernier Comte de Hollande, que six grandes Villes, Dordrecht, Harlem, Delft, Leide, Amsterdam & Goude, qui formassent les Etats, avec le Corps de la Noblesse; & on les nommoit autrefois *les six grandes Villes*. Les autres ne laissoient pas d'être quelquefois appellées, dans les Assemblées, quoi qu'elles n'en fussent pas membres. Depuis, le Prince Guillaume d'Orange, soit pour encourager le païs à résister à l'Espagne, soit pour affermir son autorité particuliere, leur fit joindre Roterdam, Gornichem, Schiedam, Schoonhove & la Brille en Sud-Hollande; Alcmaar, Hoorn, Enckhuyse, Edam, Monikendam, Medenblik, & Purmerent. Hoorn, Enckhuyse, & Medenblik passent pour être en West-frise, selon l'ancienne division du Païs, & les autres en Nort-Hollande. Cette distinction de grandes & de petites Villes se remarque aujourd'hui, en ce qu'en Sud-Hollande, il n'y a que les sept premieres, qui députent aux Etats Géneraux. *Gornichem*, qui est la huitiéme, députe seulement au Conseil d'Etat: comme en Nort Hollande & en Westfrise, il n'y a que les trois premieres, qui députent à ces deux Assemblées. Les Villes sont presque toutes gouvernées de même, quoi que le nombre des Magistrats soit different. La dignité de Conseiller est à vie & ne se perd que par forfait, ou par la mort; ou en renonçant volontairement à la bourgeoisie, pour fixer ailleurs son domicile. L'on ne députe ordinairement aux Etats, que des personnes, qui sont du Conseil des Villes; mais les Nobles y viennent de leur chef, quand ils y ont une fois eté conviez, par ceux du même Corps. Il y a des Villes, où l'on députe des Echevins, qui ne sont point du Conseil; parce qu'ils sont dans un degré de parentage, avec quelcun qui en est, auquel ils ne sont pas admissibles, selon les Lois. Les Bourgmestres ont la direction des affaires politiques & les Echevins ont l'administration de la Justice, tant Civile que Criminelle. Il y a néanmoins des lieux, où les Echevins se mêlent aussi des affaires d'Etat. Le nombre de ceux, que l'on députe à l'Assemblée des Etats, n'est pas reglé; mais peut être plus ou moins grand, selon la volonté des Bourgmestres régens, ou des Conseils. Il y a un Bourgmestre, qui est comme chef de la députation, & qui est accompagné de quelques Conseillers, d'un Pensionnai-

re, ou de quelque Secretaire de la Ville. Ce font ces Meſſieurs, qui conjointement avec la Nobleſſe, forment le corps de la Souveraineté.

Les Etats de Hollande s'aſſemblent ordinairement, ſelon l'ancien uſage, quatre fois l'année; pour remplir les places des Offices, qui dépendent d'eux, lors qu'ils viennent à vaquer, pour renouveller les baux des Fermes, & pour conſentir à la levée des deniers, dont on aura beſoin l'année ſuivante. Mais ils s'aſſemblent extraordinairement, toutes les fois qu'on le juge néceſſaire & c'eſt par les Conſeillers Députez, qu'ils ſont convoquez. Le Conſeiller Penſionaire de la Province y propoſe les affaires, y demande les ſentimens des dix-neuf Membres & conclut. Cette charge eſt de grand importance, parce que le Penſionaire eſt comme le Préſident de l'Aſſemblée. Elle traine auſſi après elle du danger, lors qu'il y a un *Stadthouder* dans l'Etat, & que ce Stadthouder vient à ſe brouiller avec les Etats, ou avec quelques uns de leurs Membres. *Barneveldt* & *de Witt* en ont été deux exemples terribles *L'Apologetique* de *Grotius*, qui connoiſſoit à fonds la Conſtitution de l'Etat; & qui eſt un excellent livre en ſon genre, quoi que peu lû aujourd'hui, pourra donner de grandes lumieres, à ceux qui auront la curioſité de s'inſtruire du *Droit Public* de cet Etat. Ce n'eſt pas qu'il ait épuiſé la matiere, & qu'il n'y eût encore des *Anecdotes* à debiter, ſur ce ſujet.

Les Conſeillers Députez forment un College, que l'on pourroit appeller *le Conſeil d'Etat de Hollande*. Le Conſeiller Penſionaire de Hollande & le Secretaire des Etats de la meme Province y ont ſéance, en qualité de Miniſtres. Le premier y a une voix déliberative, propoſe les affaires & forme les concluſions, comme il fait dans les Etats de la Province. Les Nobles y députent un Sujet de leur Corps, qui quoi qu'il n'ait ſa commiſſion, que pour trois ans, a été ordinairement continué. Il n'en eſt pas de même des Conſeillers députez par les Villes, qui le ſont très-rarement, & ſortent de charge, au bout de trois ans. Les trois dernieres de la Sud-Hollande, Schiedam, Schoonhove & la Brille, n'y envoyent enſemble qu'un Député, tour à tour, & qui change de deux en deux ans.

Les Conſeillers Députez ont l'intendance de la Milice, & l'adminiſtration des finances. Ils ſont les executeurs des reſolutions & des ordonnances des Etats de Hollande, avec un très-ample pouvoir. Ce ſont ces Conſeillers, qui les convoquent, qui leur envoyoient les points, ſur leſquels l'Aſſemblée doit déliberer, & qu'elle conſulte ſouvent, en des choſes de grande conſéquence. Il y a auſſi un ſemblable Conſeil en Nort Hollande, compoſé de Députez de toutes les Villes de ce quartier-là, qui changent de deux en deux ans, & ont un Secrétaire particulier, qui eſt un Commis ſur les Finances.

Il y a en Hollande deux Chambres des Comptes, dont l'une eſt pour le Domaine des anciens Comtes de Hollande, dévolu aux Etats, dès qu'ils eurent ſecoué la domination Eſpagnole. Cette Chambre eſt compoſée de quatre Miniſtres, d'un Fiſcal, de deux Auditeurs & d'un Greffier, & elle fait rendre compte aux Receveurs de ce Domaine. Ces Emplois, comme dit l'Auteur, ſervent ſouvent de retraite honorable, pour des gens, qui ont vieilli en d'autres charges plus penibles. Mais comme on a commencé de vendre ce Domaine, cette Chambre devenant inutile ſera enfin ſupprimée. L'autre Chambre fait rendre compte aux Receveurs des revenus ordinaires de la Province, & de la recette des droits extraordinaires; que l'on leve en tems de guerre.

Outre ces Colleges & ces Chambres, qui s'aſſemblent à la Haie, on y voit deux Cours de Juſtice. L'une eſt la *Cour de Hollande*, compoſée d'un Préſident, de huit Conſeillers Hollandois & de trois Zélandois, de deux Procureurs Generaux, d'un Greffier & de ſix Secretaires. L'autre eſt le *Haut Conſeil*, auquel on peut appeller des ſentences de la précedente Cour, & qui eſt compoſé d'un Préſident, de ſix Conſeillers Hollandois & de trois Zélandois, d'un Greffier & d'un Subſtitut. L'on y voit auſſi un Conſeil de Brabant, qui eſt juge, en dernier reſſort, de tout ce que l'Etat poſſede en cette Province-là, & au païs d'Outre-Meuſe. Il en faut néanmoins excepter la Ville de Maſtricht, où les Etats Géneraux envoyent, de deux en deux ans, deux Députez de leur Corps, en qualité de *Commiſſaires Déciſeurs*; qui jugent, avec ceux de l'Evêque & Prince de Liege, tous les procès, que les habitans Brabançons ont avec les habitans Liegeois, & qui doivent être tous inſtruits & en état d'être jugez, avant que les Commiſſaires y arrivent. La Cour des Monoies réſide auſſi à la Haie.

Le Stadthoudre, ou Gouverneur de la Province, lors qu'il y en a un, y fait auſſi ſa demeure ordinaire, & tous les Ambaſſadeurs & Miniſtres des Princes étrangers y ont leurs maiſons, parce que l'Aſſemblée des Etats Géneraux s'y eſt fixée.

La *Zélande* n'a eu qu'un même Comte, avec la Hollande, pendant pluſieurs ſiecles; & depuis qu'elles n'en ont plus, elles ont fait choix d'un même Gouverneur. Il n'y a pas long-tems, qu'une même Chambre des Comptes avoit l'adminiſtration du Domaine de l'une & de l'autre Province; & même l'on a vû, au commencement des premieres guerres, les Etats des deux Provinces ne faire qu'une même Aſſemblée. Les Etats de Zélande s'aſſemblent ordinairement deux fois l'année, & extraordinairement toutes les fois, que les Conſeillers Députez les convoquent. Les familles nobles de Zélande ſont éteintes, au moins n'y a-t-il perſonne, qui ſoit Membre des Etats, en vertu de ſa naiſſance, ou des Fiefs nobles, qu'il y poſſede. Guillaume, Prince d'Orange, étant devenu Marquis de Vere & Seigneur de Fleſſingue, & de St. Martensdyk, obtint des Etats la qualité de premier Noble, avec le droit de repréſenter, dans leur Aſſemblée, ou

en

en personne, ou par Procureur, toute la Noblesse de leur Province. Sa posterité, jusqu'au feu Roi d'Angleterre, y avoit succedé; non comme son Héritiere, mais par une pure gratification des Etats, comme le dit *Wicquefort*, qui rapporte là-dessus leur résolution, dans les Preuves de son Histoire n. VIII. Outre le premier Noble, il n'y a que six Villes, qui y députent aux Etats; savoir, Middelbourg, Ziriczée, Goes, Tole, Flessingue & Vere. Le College des Conseillers Députez de Zelande étoit composé du premier Noble, ou de son Substitut, & d'un Député de chacune des six Villes, qui le forment seuls à présent. Le Conseiller Pensionnaire de la Province, & le Secretaire y ont les mêmes fonctions, que ceux de Hollande ont chez eux. Ceux qui le composent, sont aussi députez au College de l'Amirauté & font serment aux Etats Generaux. La forme du gouvernement de cette Province est au reste semblable à celle de Hollande, sinon en ce que les Conseillers Deputez de la premiere le sont à vie. Il y a aussi en Zélande une *Cour de Justice*, pour les affaires des habitans de cette partie de la Flandre, que l'on considere, comme une conquête de tout l'Etat. Elle est composée d'un Président & de huit Conseillers, d'un Procureur Géneral, d'un Greffier & d'un Receveur des amandes. Les Etats Géneraux conferent ces Emplois, & c'est à eüx aussi, qu'on appelle des sentences de cette Cour. Ordinairement les Etats Géneraux consultent là dessus le Haut Conseil, établi à la Haie.

La Province d'*Utrecht* avoit autrefois son Evêque; qui en étoit en même tems Seigneur temporel, aussi bien que de l'Overyssel. En suite l'Empereur Charles V. acheta de l'Evêque ce temporel, & l'on vit souvent cette Province gouvernée par le même, que celles de Hollande & de Zélande. Les Etats d'Utrecht sont composez de trois Ordres, du Clergé, de la Noblesse & du Tiers Etat. On tire les Députez du Clergé des cinq premiers Chapitres des Chanoines de la Ville; qui sont aujourd'hui des Laïques, qui ont acheté ces places, dont ils tirent le revenu. Ces Députez, qui sont au nombre de huit, sont nommez *Elûs*, parce que lors que l'un d'eux vient à mourir, le Magistrat de la Ville Capitale a droit de présenter à la Noblesse & aux quatre petites Villes, qui sont Amersfort, Rhene, Wyck & Monfort, deux Chanoines; dont elles en elisent un. De ces Chanoines, il y en a ordinairement quatre de Nobles, quoi qu'il n'y ait point de Loi, pour cela. Le nombre des Nobles, qui sont le second Ordre, n'est pas reglé; ceux qui ont le droit de se trouver aux Etats, en peuvent augmenter le nombre, du consentement des autres Ordres. Il y a certaines conditions requises, pour pouvoir y comparoître, auxquelles je ne m'arrêterai pas, de peur d'être trop long. Le Tiers Etat se forme des Conseils des cinq Villes, encore que la Ville d'Utrecht prétende que les quatre autres n'y ont qu'une voix déliberative, & en effet on peut conclurre sur son sentiment, quoi que les autres n'y aquiescent pas; mais elles ne peuvent pas demander qu'on en fasse autant, en leur faveur, malgré la Ville d'Utrecht. Le College des Députez Ordinaires, comme on les nomme, est composé de quatre Elus, de quatre Nobles, de deux Députez de la Ville d'Utrecht, qui sont les deux Bourgmestres, pendant l'année de leur Régence, d'un de la Ville d'Amersfort, & d'un des trois autres; qui y envoyent, tour à tour, un Député, de quatre en quatre mois.

La forme du gouvernement de la Frise est assez particuliere. Cette Province a quatre quartiers; celui d'Ostergo, celui de Westergo, celui de Sevenwolde, & celui des Villes. Du 1. de ces quartiers dépendent onze *Grittenies* ou Bailliages, du 2. neuf, du 3. dix. Il y a onze Villes, qui ont droit d'envoyer leurs Députez aux Etats. Chàque Bailliage & chàque Ville y envoye deux Députez, qui représentent tous ensemble la Souveraineté de la Province. Quand ils sont dans le lieu de l'Assemblée, à laquelle chàque quartier préside à son tour, ils se séparent en quatre Chambres, & chàque Chambre nomme deux deux Députez, qu'ils appellent *le petit-nombre*; & c'est à eux que s'adressent ceux qui ont quelque affaire, qui demande qu'ils aient recours aux Etats. Ces huit Députez examinent ensemble & préparent toutes les affaires, & en font leur rapport aux Chambres; qui, sur leurs rapports, forment leurs sentimens, qui font les résolution de la Province. Il y a des Baillifs, qu'on nomme *Gritmans*, & qui sont les chefs de plusieurs Villages, dont les Grittenies sont composées, & dont le nombre n'est pas le même. Ces Gritmans, avec leurs Assesseurs, jugent en premier ressort de toutes les causes civiles. Les Baillifs étant avertis du jour de l'assemblée des Etats, convoquent toutes les personnes, qui possedent autant de terres, qu'il en faut pour avoir part en cette Assemblée. Cette multitude nomme d'abord deux Députez de chàque Village, & on les réduit en suite à deux de chàque Bailliage, qui sont ceux, qui font les Etats de la Province, pendant cette année-là. La Noblesse ne tient point de rang, en Frise, & il n'y a point de Fiefs. Le College des Conseillers Députez, que l'on appelle *Etats Députez*, est de neuf personnes, de deux de chàque quartier de la Campagne & de trois de la part des Villes. Ceux des quartiers changent tous les ans, à moins qu'ils ne soient confirmez par une Commission expresse; mais ceux des Villes ont cet emploi, pendant trois ans. La Cour de Justice a cela de particulier, qu'elle est seule juge de tous les crimes, qui se commettent dans la Province, s'ils sont punissables d'une peine corporelle.

A l'égard de la Province d'*Overyssel*, ses Etats sont composez des Députez des Bailliages de Zalant, de Twente & de Vollenhove, & des trois Villes, Campen, Deventer & Zwol; & ces six Membres répresentent la Souveraineté. Le Baillif, ou *Drossart* de Zalant convoque les Etats, en avertissant, par lui-même, les Députez de son quartier & ceux des autres, par l'intervention de leurs Baillifs. Les Gentils-hommes de ces quartiers ont droit de s'y trouver, à con-

dition

L'Etat donnoit au Géneral, pour ſes appointements militaires, dix mille francs par mois, à quoi on en ajoûtoit quarante mille , pour les frais extraordinaires de la Campagne. Outre cela, il avoit plus de cent mille francs, pour des Eſpions & autres dépenſes ſecretes, dont il ne rendoit aucun compte.

Depuis le Prince Maurice, & Frideric Henri ſon frere, il y eut deux Stadthouders, & deux Géneraux dans les ſept Provinces. Les Princes d'Orange le furent de cinq Provinces, & les Comtes de Naſſau le furent de Friſe & de Groningue; mais le ſuprême commandement, dans l'Armée, appartenoit aux Princes d'Orange.

Outre cela, il avoit le droit de faire grace, à ceux qui étoient condamnez à mort, & celui d'élire, ſur la nomination des Etats & des Villes, ceux qui rempliſſoient les principaux emplois & les charges les plus conſiderables. Il étoit le Chef des Cours de Juſtice, en ſorte que ſon nom ſe mettoit à la tête de tous les Mandements, le Grand Maître des Forêts, Curateur ſuprême de l'Academie de Leide, & ſans lequel on n'y pouvoit faire aucune Loi.

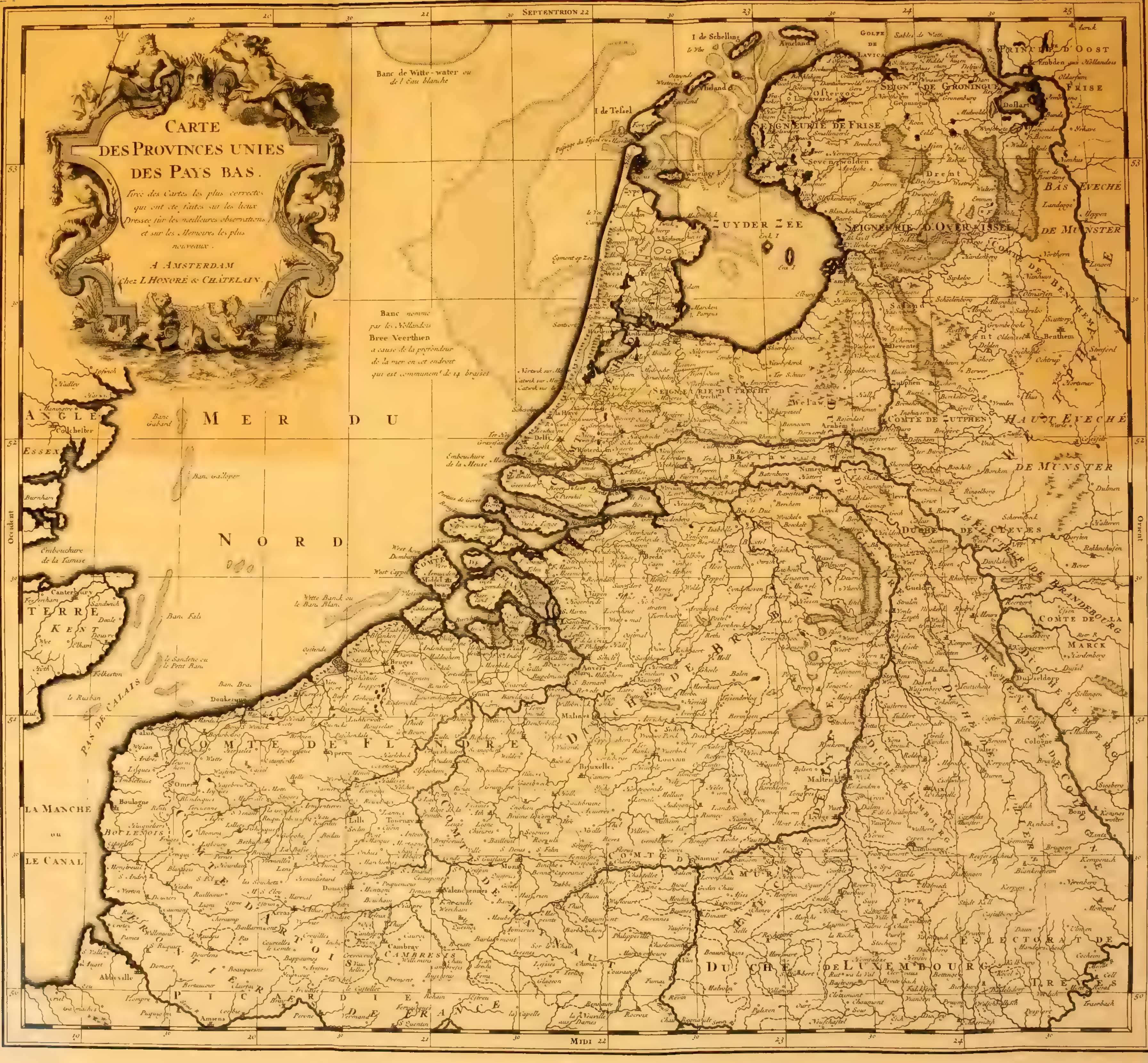
Dans les Aſſemblées des Etats Géneraux, & de ceux des Provinces particulieres, il n'avoit droit, que de dire ſon ſentiment, & l'on avoit accoûtumé de l'avertir auparavant de ce qui ſe devoit traiter dans les Aſſemblées. Il étoit auſſi l'Arbitre des conteſtations, qui pouvoient naître entre les Provinces, ce qui étoit fondé ſur un Article de l'Union d'Utrecht, qui donnoit ce droit aux Gouverneurs des Provinces.

Ils avoient des Terres conſiderables dans les Provinces, & qui augmentoient leur autorité, quoi qu'en Hollande ils ne fuſſent maîtres d'aucune ville, d'entre celles qui envoyent des Députez aux Etats. Mais il n'y avoit point de Province, où ils euſſent plus d'autorité qu'en Zélande; où de ſept ſuffrages de l'Aſſemblée des Etats, ils étoient maîtres de trois. Le premier étoit celui qu'ils avoient en qualité de premiers Nobles de la Province, & comme la Nobleſſe y avoit été éteinte, ils avoient là quelcun, qui les repréſentoit dans les Aſſemblées. Les deux autres ſuffrages étoient ceux des Villes de Vere & de Fleſſingue, dont ils étoient Marquis. Mais jamais l'autorité de cet Emploi n'a été plus grand , que ſous Guillaume III. Prince d'Orange & depuis Roi d'Angleterre.

C'eſt ce qui a paru le plus néceſſaire, pour entendre l'Hiſtoire des Provinces Unies. On pourra trouver le reſte dans ceux, qui ont écrit à deſſein l'*Etat des Provinces Unies*, comme *Marc Zuerius Boxhornius*, autrefois Profeſſeur à Leide. Mais l'Apologetique de *Grotius* donne de grandes Ouvertures, pour entendre le Droit Public du Païs.

de l'Europe, & qui sembloit naturellement pou-

reux dans la guerre, & le peu de réüssite, qu'eurent



CARTE DES PROVINCES UNIES DES PAYS BAS.
Tirée des Cartes les plus correctes qui ont été faites sur les lieux Dressée sur les meilleures observations, et sur les Memoires les plus nouveaux.
A AMSTERDAM Chez L. HONORÉ & CHÂTELAIN.
SEPTENTRION
MIDI
Occident
Orient
MER DU NORD
ZUYDER ZEE
Banc de Witte-water ou de l'Eau blanche
Banc nommé par les Hollandois Bree Veerthien a cause de la profondeur de la mer en cet endroit qui est communem.t de 14 brasses
I de Schelling
I de Tessel
SEIGNEURIE DE FRISE
SEIGN.IE DE GRONINGUE
SEIGNEURIE D'OVER-ISSEL
SEIGNEURIE D'UTRECHT
COMTE DE ZUTPHEN
BAS EVECHÉ DE MUNSTER
HAUT EVECHÉ DE MUNSTER
COMTE DE BENTHEM
COMTE DE LA MARCK
COMTE DE FLANDRE
COMTE DE NAMUR
DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ELECTORAT DE TREVES
PICARDIE
FRANCE
TERRE KENT
ANGLE
ESSEX
LA MANCHE ou LE CANAL
PAS DE CALAIS
Embouchure de la Meuse
Embouchure de la Tamise
Amsterdam
Cologne
Bonn
Abbeville
Amiens



HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAIS BAS.
LIVRE PREMIER.

Où l'on voit les premiers sujets de mécontentement, que les Espagnols donnerent aux peuples des Païs-Bas, & le commencement des troubles en l'année MDLXVI *& la suivante.*

IL n'y a guére d'Etat, en Europe, où l'on ait vu, dans l'espace d'environ cent cinquante ans, des révolutions & des évenemens plus considerables, que dans la République des Provinces-Unies des Païs-Bas. Il n'y avoit aucune prudence humaine, quelque pénetrante qu'elle fût, qui pût prévoir, en aucune maniere, non seulement quand cette République se forma, mais encore plusieurs années après, comment finiroit la guerre, qui lui donna la naissance. Sept Provinces, qui en ce tems-là n'étoient pas riches, & dont même la plûpart étoient pauvres, maltraitées par la Puissance la plus riche & la plus formidable de l'Europe, & qui sembloit naturellement pouvoir aspirer à la Monarchie Universelle, s'éleverent contre elle, plûtôt par desespoir, que par une esperance bien fondée, qu'elles pussent avoir de secouër jamais son joug. Elles ne furent aidées que foiblement, dans une si grande entreprise, par quelques uns de leurs Voisins, qui étoient eux mêmes hors d'état d'envisager, sans peur, les forces de la Monarchie d'Espagne, & la prudence du Prince, qui en étoit le maître, quand la guerre commença. Les Princes de la Maison de Nassau, qui voulurent secourir ces Provinces, n'étoient pas assez pécunieux, pour entretenir une armée, un peu nombreuse, seulement pendant une Campagne; & Guillaume I. Prince d'Orange, le plus habile Politique de son tems, n'étoit nullement heureux dans la guerre, & le peu de réussite, qu'eurent ses

ses Entreprises Militaires, n'étoit propre qu'à faire perdre le courage aux Peuples. Mais la haine, qu'ils avoient pour la Nation Espagnole, & la crainte où ils etoient de souffrir, sous sa domination, des choses encore pires, que les maux, auxquels ils étoient exposez, leur donnerent plus de courage & de constance, qu'on n'en auroit pû attendre d'eux. Ces dispositions ne se trouverent pas seulement, dans les Peuples des Provinces Unies, mais encore parmi ceux des dix autres Provinces des Païs-Bas. Il y eut des Confédérations, entre toutes ces Provinces; mais elles ne subsisterent pas long-tems; & ne produisirent pas les effets, qu'on en avoit esperez. Avec tout cela, les sept Provinces Unies, s'étant trouvées en suite seules, soûtinrent seules tout l'effort de l'Espagne; & la lasserent enfin, dans une longue guerre; qu'elle avoit cru pouvoir finir, en peu de tems. Avant qu'il se fût passé un siecle, dès le commencement de la guerre, les Espagnols les reconnurent pour Souveraines, & commencerent, peu de tems après, à les regarder comme l'unique soûtien de leur Monarchie, contre la grandeur exorbitante de la France. Un Prince, arriere-petit-fils de Guillaume de Nassau proscrit par *Philippe* II. Roi d'Espagne, fut le seul Prince, duquel ils pussent s'assurer d'être soûtenus efficacément, contre Louïs XIV. Roi de France, dont les forces ont plus d'une fois épouventé toute l'Europe.

Quantité d'Historiens ont décrit les commencecemens des troubles des Païs-Bas, & les guerres qui les suivirent, jusqu'au tems de la trêve, qui se conclut entre l'Espagne & les Provinces Unies & par laquelle ces dernieres furent reconnues comme Provinces Libres en MDCIX. quoi que l'Espagne ne renonçât pas absolument à tous ses droits. Peu de gens ont entrepris de donner l'Histoire complette de ce qui se passa depuis, jusqu'à la Paix de Westphalie, conclue en MDCXLVIII. par laquelle l'Espagne abandonna toutes les prétentions, qu'elle pouvoit avoir sur ces Provinces. Il y a moins eu encore d'Ecrivains, qui aient fait l'Histoire du tems, qui s'est écoulé depuis jusqu'à la derniere paix faite à Utrecht en MDCCXII. soit parce qu'on n'a pas encore eu le tems de ramasser les Mémoires nécessaires pour cela, soit à cause de la difficulté, qui se trouve toûjours à parler d'évenements, qui interessent de grandes Puissances, pendant la vie de ceux qui y ont eu quelque part. Je n'entreprends pas non plus de donner une Histoire complette de tant d'années, mais seulement d'en parcourir les évenemens, qui ont eu des suites considerables, ou qui sont remarquables par eux mêmes, & dont la certitude est indubitable. Le détail de tout cela demanderoit plusieurs gros volumes, & des instructions, que l'on ne peut guére trouver qu'avec le tems, sur tout à l'égard des derniers évenemens. Ajoûtez à cela qu'il n'est pas sûr, de parler de choses si récentes, avec la liberté qui convient à l'Histoire. Je me propose donc seulement de montrer l'enchainure de ce qui est arrivé, pendant tant d'années, & de laquelle on peut retirer le principal usage que l'on peut faire de l'Histoire, qui est, ce me semble, d'apprendre, par la bonne & par la mauvaise conduite des Siecles passez, & par les suites heureuses, ou malheureuses qu'elle a eues, ce que l'on doit faire & ce que l'on doit éviter au tems présent; pour rendre un Etant florissant, & pour procurer aux Peuples le bonheur, qu'ils ont droit d'attendre de ceux qui les conduisent.

L'Empereur *Charles* V. renonça, en MDLV. à ses Etats, & les remit en partie à son frere *Ferdinand*, à qui il résigna l'Empire & les terres héreditaires, que la Maison d'Autriche avoit en Allemagne: & en partie à son fils *Philippe* II. qui eut l'Espagne, les Païs-Bas, les Etats d'Italie & les Conquêtes de l'Amerique. Il partit en suite, pour l'Espagne, au mois de Septembre de la même année, & laissa Philippe, dans les Païs-Bas; après lui avoir recommandé d'avoir un soin particulier de ces Provinces, comme de l'une des principales parties de la succession, qu'il lui laissoit. La Noblesse & les Peuples des dix-sept Provinces s'apperçurent bien tôt de la difference, qu'il y avoit entre le Pere & le Fils. (1) Charles avoit fait de grandes Guerres, & avoit été lui même à la tête de ses armées; mais Philippe paroissoit disposé à gouverner ses Etats & ses armées, par les ordres, qu'il leur enverroit de son Cabinet. Charles étoit doux & affable; Philippe étoit grave & composé, en toutes ses manieres. Le premier parloit les principales Langues de l'Europe, & s'accommodoit sans peine à l'usage de toutes les Nations; le second, & pour le langage & pour le reste, paroissoit tout à fait Espagnol. On jugea par-là qu'il n'auroit des égards, que pour cette Nation, & qu'il se retireroit en Espagne; d'où il gouverneroit, sans en sortir, les Etats que son Pere lui avoit laissez. On se confirma, dans cette pensée, lors que l'on vit que, pendant qu'il étoit en Flandres, *Ruy Gomès de Silva*, *Ferdinand Alvarès de Tolede*, Duc d'Albe, *Gomès Figueroa*, Duc de Feria, & d'autres Seigneurs Espagnols possedoient entierement sa faveur, & qu'il traitoit des affaires les plus graves avec eux, & avec *Antoine Perrenot de Granvelle*, Bourguignon & Evêque d'Arras; quand même il ne s'agissoit, que de choses apportenantes aux XVII. Provinces. Les peuples croyoient d'autant plus facilement, que les Espagnols avoient formé le dessein d'y changer la forme du Gouvernement; qu'ils savoient que Charles, à la fin de sa vie, & encore plus Philippe avoient conçu des soupçons contre eux, par rapport à la Religion. Celle de *Luther* s'étoit déja établie en Allemagne, & celle de *Calvin* avoit fait de grands progrès en France. L'une & l'autre étoit passée dans ces Provinces, par le zele & par le commerce de ceux, qui les professoient, en Allemagne, en France, & en Angleterre. Il s'y étoit encore mêlé celle des *Anabaptistes*, qui, quoi que très-differents de ceux de Munster, ne laissoient pas d'être également opposez à l'Eglise Romaine. Charles avoit publié des Edits très-rigoureux contre tous ceux, qui se séparoient de cette Eglise, & l'on assure que l'on avoit déja fait mourir, de son tems, (2) environ cent mille personnes, pour ces differentes opinions. Mais au lieu de diminuer le nombre & le courage de ceux, qui les avoient embrassées, il s'augmentoit tous les jours; & quelquefois même, on avoit arraché des mains des Bourreaux ceux, qu'on emmenoit au supplice. Cela avoit obligé Marie, Reine de Hongarie, qui étoit alors Gouvernante des Païs-Bas, d'engager l'Empereur son Frere à y venir, pour lui faire voir que cette rigueur ne faisoit qu'aigrir le mal. Le Cardinal *Bentivoglio* (3) avoue lui même: „ qu'un mal si grand n'avoit pas besoin de remedes, qui fussent moins puissants: à cause de „ quoi Charles avoit publié, de son tems, avec „ beaucoup de rigueur, divers Edits contre ceux „ qui étoient, *dit-il*, infectez, & ces Edits furent depuis confirmez par Philippe; d'où il étoit „ arrivé que plusieurs des habitans de ces Provinces avoient souffert des peines séveres de prisons, „ d'ex-

(1) *Voyez* Bentivoglio *H. de la Guer. de Fl. P.* 1. *Liv.* 1. *p.* 5.
(2) *Grotius* Annal. Liv. 1. p. 12.
(3) *Liv.* 1. *p.* 5. *Voyez encore dans* Grotius *Liv.* 1. *p.* 10. & 11. *les procedures rigoureuses de ce Tribunal.*

„ d'exils, de confiscations & même de mort, à „ cause de cela. Le même Historien attribue néanmoins à l'un & à l'autre de ces Princes beaucoup de Justice & de Religion; sans penser que bien des gens leur contestoient l'une & l'autre, par des raisons, auxquelles on ne peut rien repliquer de solide. La Justice consiste sans doute, à rendre à châcun ce qui lui appartient; vertu absolument incompatible avec les guerres faites, par pure ambition, dont ils ne firent jamais aucun scrupule, & avec l'oppression des peuples, qu'ils compterent toûjours pour rien. La Religion est la disposition d'esprit, qui fait rendre à Dieu ce qui lui appartient, ou l'observation des Lois, qu'il nous a données dans l'Evangile. L'on n'y trouve nulle part qu'il ait commandé aux Souverains d'emprisonner, d'exiler, de ruiner & de faire mourir ceux qui ne sont pas dans tous les mêmes sentimens qu'eux, sur le Culte Divin, & sur les Dogmes de la Théologie, qui se trouve établie dans leurs Etats; quoi que d'ailleurs ceux, qui ont des sentimens particuliers, observent fidelement toutes les Lois Civiles. Il n'est point commandé non plus aux Chrétiens d'être du sentiment des Princes, ou de la Multitude, en matiere de Réligion, quel qu'il puisse être; mais seulement de celui, qu'ils sont persuadez d'être conforme à la Révelation de l'Evangile.

Cependant, malgré ces principes de la Raison & de la Révelation, on établit, dans les Païs-Bas, un Tribunal particulier, pour les nettoyer de ce qu'on appelloit l'*Heresie.* Ce Tribunal étoit rempli par des Gens d'Eglise, & ressembloit extrémement à l'Inquisition d'Espagne & d'Italie. Les Flammands s'en plaignirent, dès le commencement, & lui donnerent les noms les plus odieux; ne doutant nullement que les effets ne le fussent encore davantage, comme il arriva en peu de tems; puis que les prisons, les confiscations de biens, les punitions corporelles, & même les derniers supplices devinrent bien-tôt très-communs, en leur Païs.

Ce n'étoit pas seulement le peuple, qui se plaignoit de cette conduite; mais encore les personnes les plus distinguées, par leur Noblesse, par leurs Alliances, par leurs services, par leurs Amis, & par leurs Emplois. Il y en avoit un nombre considerable, dans le Païs, mais deux sur tout s'attiroient les yeux de tout le monde. L'un étoit *Guillaume de Nassau*, *Prince d'Orange* Gouverneur des Provinces d'Utrecht, de Hollande & de Zelande; & l'autre *Lamoral Comte d'Egmond*, Gouverneur de Flandre & d'Artois. Le premier étoit né en Allemagne de Parens Réformez, mais étant passé, dès son enfance au service de la Reine *Marie de Hongrie*, & en suite de Charles V. qui l'avoit mené dans les Païs-Bas, pour le mettre en possession des grands biens, qui lui étoient échus dans ces Provinces; il avoit vêcu, dans l'Eglise Romaine, & s'étoit rendu très-agréable à l'Empereur, qui lui donnoit de grandes marques de confiance & d'amitié. Le Comte d'Egmond étoit né en ces Païs, & y avoit toûjours occupé les premieres Places d'honneur & de distinction, dans les Charges Civiles & Militaires. Il avoit été cause, en grande partie, de la victoire, que l'armée d'Espagne avoit remportée sur les François, près de S. Quentin, & il en avoit gagné une près de Graveline, où il commandoit seul l'Armée. Ces deux hommes, quoi qu'également aimez & estimez, avoient des caracteres tout differents. Le Prince d'Orange plus propre pour l'intrigue, que pour la guerre, étoit un homme prudent, & pénetrant, populaire en toutes ses manieres, & qui ne parloit qu'à propos; d'un grand conseil, qui démêloit les affaires les plus embrouillées, & qui savoit les manier, comme il falloit. Au contraire, le Comte d'Egmont étoit plus propre pour la guerre, que pour la Paix, franc dans ses paroles, comme dans ses pensées, plus disposé à se familiariser avec les gens de guerre, qu'avec les habitans des villes, & plus propre à s'avancer par les armes, qu'à gagner la faveur, par des adresses de Cour. Les emplois principaux étoient partagez, entre ces deux Seigneurs, & le reste de la Noblesse.

Personne d'entre eux n'avoit témoigné que les Edits contre les Protestans leurs déplussent, lors qu'ils furent publiez. On se défioit seulement du Prince d'Orange, qui lors qu'il étoit ôtage, pour l'exécution de la Paix de Cambray, à la Cour d'*Henri* II. avoit découvert que ce Prince traitoit avec Philippe II. de la maniere, dont on pourroit exterminer les Protestans, & en avoit averti ses Amis des Païs-Bas. Le reste de la Noblesse, qui n'étoit pas si riche, avoit fait beaucoup de dépense & ne se soûtenoit qu'avec peine. Elle ne voyoit pas le Roi se disposer à partir, de bon œuil; parce qu'elle craignoit d'être privée, par son absence, des avantages, dont elle avoit joüi, pendant que Charles avoit été dans le Païs. Aussi s'appeçût-on qu'elle se plaignoit secretement du dessein, que le Roi avoit de retourner en Espagne, dès qu'elle l'eut pénetré.

Les Ecclesiastiques & sur tout les Abbez Réguliers n'étoient (1) guere plus contens que la Noblesse, à cause de l'érection des nouveaux Evêchez; que l'on avoit trouvé à propos de faire, sous prétexte que les Evêques auroient plus de soin de leurs Dioceses; qui étoient auparavant trop grands, pour que ces Prélats pussent avoir l'œuïl sur tous les peuples, qui dépendoient d'eux. D'ailleurs pour faire subsister plus honorablement les nouveaux Evêques, on fut obligé de supprimer diverses Abbaïes, dont les revenus leurs furent assignez, & au lieu que les Abbez tenoient auparavant le premier rang, dans les Assemblées des Etats, il fallut qu'ils le cedassent aux Evêques, & ils ne furent plus maîtres des suffrages du premier Ordre. (2) Utrecht & Cambrai, qui n'étoient que des Evêchez, furent érigées en Archevêchez. On mit aussi un Archevêque à Malines, & on lui donna le titre de Primat. Ce fut Granvelle, qui eut cette place. A l'Archevêché d'Utrecht furent soumis les Evêchez les plus voisins, Leuwarde en Frise, Groningue dans l'Omlande, Harlem en Hollande, & Middelbourg en Zelande, qui furent tous établis de nouveau. A l'Archevêque de Cambrai, on soumit les Evêchez de Tournai, Capitale du Tournesis, ceux d'Arras & de S. Omer, dans l'Artois, & celui de Namur, dans le Comté, qui porte son nom. L'Archevêque de Malines avoit pour suffragans celui de Ruremonde, dans la Gueldre; ceux de Gand, d'Ypres & de Bruges, dans la Province de Flandres; enfin ceux d'Anvers & de Bolduc, dans le Brabant; tous Evêchez de nouvelle fondation. On trouva à propos de donner la qualité de Primat à l'Archevêque de Malines, parce que cette ville est au milieu du Païs, éloignée seulement de trois lieuës de Brusselles, où les Princes & les Gouverneurs des Provinces faisoient leur résidence. Le Pape avoit accordé à Philippe le pouvoir de nommer à ces Evêchez, & il ne manqua pas d'y mettre des Sujets, en qui il pouvoit se confier & zelez contre les nouvelles opinions; pour veiller, avec les Inquisiteurs, à la conservation des anciennes. Il nomma, comme

A 2 j'ai

(1) *Bentivoglio* Liv. I. p. 6.
(2) *Ibid.* p. 11.

j'ai dit, à l'Archevêché de Malines, Granvelle, qu'il laissa ensuite pour Conseiller à la Régente.

Il se résolut d'aller en Espagne, comme la principale partie de ses Etats, & de laquelle il jugea de pouvoir conduire plus commodément tout le reste, quoi que fort écarté. Il s'y étoit déja glissé des Héresies, à ce que l'on dit, & il y avoit encore quantité de Morisques, qui, soûtenus de ceux d'Afrique, pouvoient y exciter de grands desordres. On voit par-là qu'il avoit des raisons assez fortes, pour aller en ce Païs-là; & les Flammands ne l'auroient pas trouvé mauvais, si, comme son Pere, il fût revenu, de tems en tems, dans leurs Provinces. Il auroit aussi sans doute beaucoup mieux fait, pour ses propres interêts, comme la suite le fera voir.

Le voyage d'Espagne étant résolu, il s'agit de savoir à qui il laisseroit le Gouvernement des Païs-Bas. Il douta d'abord s'il confieroit une emploi si important à *Chrêtienne* Duchesse de Lorraine, fille d'une sœur de son Pere, ou à *Marguerite* Duchesse de Parme, fille naturelle de Charles; mais il se détermina bien-tôt pour la seconde, qui étoit née en Flandre, & dont l'Epoux, Duc de Parme & de Plaisance, dépendoit en quelque maniere du Milanois; outre qu'elle offroit d'envoyer son fils *Alexandre*, à la Cour d'Espagne. On ajoûte que le Prince d'Orange favorisoit la Duchesse de Lorraine, dont il recherchoit la fille en mariage; ce qui étoit, dans l'esprit de Philippe, une grande raison de ne pas donner l'emploi, dont il s'agissoit, à cette Princesse; outre qu'il croyoit qu'elle seroit obligée d'avoir trop d'égards pour le Roi de France, voisin de la Lorraine. Il empêcha aussi le Mariage du Prince d'Orange, avec une fille de Chrêtienne, pour ne pas augmenter sa puissance en Flandre, à cause du voisinage des Etats de cette Princesse.

Avant que de partir, le Roi crut devoir convoquer à Gand une Assemblée génerale des Etats de toutes les Provinces. L'Archevêque de Malines y parla, au nom du Roi, & fit voir la nécessité de son voyage d'Espagne; qui n'empêcheroit pas néanmoins qu'il ne revînt bien-tôt, disoit-il, revoir les Provinces; ou qu'il n'y envoyât son fils, à cause de l'affection qu'il avoit pour elles. Il exhorta encore les Etats à avoir soin d'entretenir le Païs en repos, à quoi il ajoûta qu'il n'y avoit rien de plus contraire à cela, que l'Héresie, qui en armant les Peuples contre Dieu, les arme en même tems contre leurs Princes: Qu'il falloit donc conserver, avec soin, la pureté de la Foi, faire observer les Edits que son Pere & lui avoient faits, pour cela, & apprendre, par l'exemple des Etats voisins, la nécessité d'en user ainsi: Qu'ils devoient obeïr avec respect à la Duchesse de Parme, qu'il leur laissoit pour Régente: Qu'il partoit plein de reconnoissance, pour les bons services, qu'ils avoient rendus à l'Empereur son Pere, & à lui même & qu'il conserveroit toûjours la même affection qu'il leur témoignoit; dont il leur donneroit une marque, en retirant le plûtôt qu'il pourroit les troupes étrangeres des places fortes, & en relâchant toutes les contributions extraordinaires, qu'il avoit exigées d'eux.

Les Etats répondirent, en termes très-respectueux & lui promirent d'obeïr au Roi avec fidelité. (1) Cependant le Prince d'Orange & le Comte d'Egmond, qui avoient aspiré à l'emploi conferé à la Duchesse de Parme, ne furent nullement satisfaits de cette conduite du Roi; qu'ils attribuoient aux conseils de Granvelle & du Duc d'Albe. Aussi lors que Philippe voulut, pour rendre la chose moins odieuse, donner au Prince d'Orange & au Comte d'Egmond le commandement de trois mille Espagnols, qu'il laissoit dans le Païs; ils le refuserent, comme un emploi contraire aux Lois. Les Etats même, en lui disant adieu, le prierent de retirer ces troupes, & de ne se servir que des conseils de gens du Païs, pour les gouverner. Le Roi en fut d'autant plus choqué, que les Etats témoignoient par-là, qu'ils s'appercevoient de ses desseins, & qu'ils craignoient qu'il n'entreprît de changer, chez eux, le Gouvernement. Il feignit néanmoins d'approuver ce qu'ils disoient, & il ne mit pas dans le Conseil d'Etat le Duc de Feria, à qui il avoit destiné cet emploi. (2) Il y avoit, pour le dire en passant, trois Conseils à Brusselles, auprès de la Gouvernante. Le premier étoit pour conduire les affaires d'Etat, concernant la Guerre, ou la Paix; le second avoit soin de faire observer les Lois, & l'équité, & jugeoit des démêlez, que les Provinces pouvoient avoir entre elles; & le troisiéme étoit le Conseil des finances. Dans le premier, on employoit les personnes les plus qualifiées du Païs, & l'on y traitoit des affaires les plus importantes. Mais toute l'autorité du Gouvernement fut mise entre les mains de Granvelle, homme de basse extraction. (3) Son Pere *Nicolas Perrenot, Sieur de Granvelle*, s'étoit avancé, par son adresse & par un obéïssance aveugle aux ordres de Charles V. dont il devint Secretaire. Il eut part aux Conseils les plus secrets, & après avoir servi son Prince, avec une vigilance extraordinaire, il laissa, par sa mort, les mêmes emplois à son fils; qui n'étoit pas moins adroit que lui, mais plus ambitieux & plus entreprenant. Outre l'Archevêché de Malines, il eut encore un chapeau de Cardinal en MDLX. Philippe ayant mis ainsi ordre au Gouvernement, s'en alla de Gand à Flessingue, en Zélande, où il s'embarqua sur une Flotte préparée, pour le conduire en Espagne. Il y arriva, sur la fin de Septembre, en MDLIX. après avoir essuyé une grande tempête, & perdu plusieurs de ses vaisseaux. Quelque tems après, les Espagnols furent battus, par les Mores, près de l'Ile de Gerbe, & le Roi ayant besoin des Soldats, qu'il avoit laissez, dans les Païs-Bas, les fit revenir; pour réparer cette perte, & non par égard pour la priere, que lui en avoient faite les Etats. On étoit persuadé, en ce Païs-là, qu'il avoit conçu une haine implacable contre les Flammands, dont les Lois & les Privileges n'étoient nullement compatibles avec le pouvoir absolu & arbitraire, qu'il prétendoit avoir dans ses Etats. Aussi croyoit-on qu'il ne manqueroit pas, à la premiere occasion, de les fouler aux pieds; & la Religion lui un fournit un prétexte spécieux, comme on le verra dans la suite.

(4) La Duchesse de Parme s'étant rendue à Brusselles, après le départ du Roi, se trouva d'abord embarrassée des plaintes, que faisoient les Abbez, opposez à l'érection des nouveaux Evêchez. Ils avoient attendu de se plaindre, avec les autres Ordres, qui composoient les Etats, dans la pensée qu'on auroit plus d'égard pour eux. Ils disoient que cette érection étoit contraire aux Privileges des Etats, qui avoient dû y consentir, & que l'on n'avoit pas consultez: Qu'auparavant on élisoit les Abbez, dans le païs, & qu'ils avoient à cœur sa prosperité; mais que les Evêques faits à Rome, à la nomination du Roi, dépendroient entierement des Cours de Rome, & d'Espagne. Ces raisons tou-

(1) *Grotius* Liv. I. p. 12. & *suiv.*

(2) *Grotius* Liv. I. p. 6. (3) *Le même* Liv. I. p. 13.
(4) *Bentivoglio* p. 14. & *suiv.*

touchoient plusieurs Provinces, & particulierement celle de Brabant, qui étant la principale étoit aussi celle, qui avoit le plus de Privileges. Elle se plaignit à la Gouvernante, qui tâcha de l'appaiser, par de bonnes paroles, mais qui avoit des ordres trop précis, pour faire aucun changement en sa faveur. Elle crut néanmoins pouvoir differer d'introduire l'Evêque à Anvers, mais elle voulut que, dans les autres Provinces, les ordres du Roi fussent exécutez; malgré le chagrin, que cela causoit à bien du monde, qui traitoit les nouveaux Evêques d'*Inquisiteurs d'Espagne*.

Année 1560. & suiv. La Duchesse ne consultoit pas beaucoup le Conseil d'Etat, là-dessus. Elle en déliberoit seulement avec Granvelle, & quelque peu d'autres, en qui elle se fioit. Elle en usoit de même, en toutes les matieres délicates, & cela fit qu'on traita ces gens-là de *Conseillers Secrets* de la Gouvernante, & que l'on commença à s'en plaindre par tout. Il y avoit particulierement deux personnes, qui étoient attachées au Cardinal & qui avoient grande part aux affaires, dont l'une étoit *Ulric Viglius Aytta de Zuichem*, Jurisconsulte Frison, Président du Conseil Privé; & l'autre *le Comte de Barlaimont*, l'un des Chefs du Conseil des Finances. Il est surprenant que le premier, qui étoit une homme très-habile dans le Droit & très-éclairé, pût s'attacher au Cardinal de Granvelle; qui étoit un homme, comme le dit le Cardinal *Bentivoglio*, „ qui avoit apris à l'école de son Pere, & dans le „ maniement des affaires secretes de Charles, à commander absolument; plûtôt qu'à se contenter „ d'une autorité, limitée par les Lois. Il étoit „ passé, *ajoûte-t-il*, du service du Pere à celui du „ Fils, & avoit été employé à de semblables manéges & avec le même pouvoir. Il fut laissé à „ la Duchesse de Parme, comme un arbitre & „ un directeur de sa conduite; & il ne savoit pas „ moderer l'autorité, que le Roi lui laissoit prendre. Il étoit naturellement altier & colerique; il avoit des manieres, qui siéoient mieux „ à un Laïque, qu'à un Ecclesiastique; il aimoit „ à faire ostentation du crédit, qu'il avoit auprès „ du Roi, aulieu de le cacher, & à paroître superieur à tout le monde; sans se mettre en peine de l'opposition qu'on lui pouvoit faire, ou „ de l'envie que cela lui attireroit; & cela par „ des airs imperieux, plûtôt que moderez.

Il est facile de comprendre que le Prince d'Orange, & le Comte d'Egmond ne pouvoient guére souffrir un homme de cette sorte. Il avoit aussi offensé *Philippe de Montmorenci*, Comte de Hornes, qu'il avoit empêché d'obtenir le gouvernement de la Gueldre, auquel il aspiroit, & à qui il avoit encore fait d'autres chagrins. On commença à faire des plaintes de lui, dans tout le Païs, qui ne pouvoit souffrir qu'un seul étranger gouvernât tout, & foulât la Noblesse aux pieds. On crioit par tout que c'étoit, par son conseil, que l'Inquisition avoit été établie, & l'on se plaignoit qu'il n'avoit aucun égard aux Privileges du Païs. On porta ces plaintes à la Gouvernante, qui tâchoit, autant qu'elle pouvoit, d'appaiser les esprits, & promettoit qu'on ne manqueroit pas de remedier à tout. Ce qui donnoit le plus d'inquietude à cette Princesse étoit la proposition, que le Prince d'Orange faisoit, de convoquer les Etats Generaux; qui seuls pouvoient apporter, disoit-il, des remedes efficaces aux maux, dont on se plaignoit & à ceux qui menaçoient alors les Provinces, sur tout par rapport à la Religion. Il ajoûtoit que les Etats pourroient, en quelque maniere, moderer les procedures de l'Inquisition, ou la supprimer tout à fait, du consentement de tous, & appliquer au mal quelque remede, qui seroit plus doux & qui ne laisseroit pas de produire autant d'effet. Le Cardinal s'opposoit à cela, comme à une chose préjudiciable à l'autorité du Roi, & en donnoit des raisons spécieuses.

1560. & suiv.

1563. Les trois Seigneurs, que l'on a nommez, eurent même la hardiesse d'écrire une Lettre au Roi, où ils l'avertissoient que l'unique moyen de remedier au mal, & de prévenir la ruine des Provinces, étoit d'éloigner le Cardinal de Granvelle, qui s'étoit rendu odieux à tout le monde; & lui promettoient qu'ils feroient tout ce qui dépendroit d'eux, pour la Couronne, pour la Gouvernante, & pour la défense de la Religion. Le Roi leur répondit, assez long-tems après, avec douceur; mais il dit que ce n'étoit pas son usage, que d'éloigner ses Ministres, sans les avoir oüis, & qu'en cas qu'il ne pût pas retourner lui même, en Flandre, comme il l'esperoit; il seroit bien-aise que l'un d'eux vînt l'informer de cette affaire en Espagne, & qu'il pouvoit s'assurer d'être bien reçu.

Ils trouverent à propos de lui écrire une autre Lettre plus longue & plus pressante, où ils se plaignoient que l'on eût eu si peu d'égard, à leur rémontrance, & ajoûtoient qu'ils ne prétendoient pas être accusateurs du Cardinal, ni avoir signé leur lettre en cette qualité; mais comme Conseillers du Roi, qui se croyoient obligez de l'avertir de ce qui regardoit le bien de l'Etat, & son service: Qu'ils ne vouloient pas faire tort au Cardinal, & qu'ils souhaitoient même qu'il eût quelque emploi plus considerable, pourvû que ce fût hors des Païs-Bas: Que les raisons de cet éloignement, qu'ils avoient écrites au Roi, étoient si connues, qu'il n'étoit pas besoin qu'ils en donnassent d'autres preuves, que la notorieté publique: Qu'au reste, ils n'estimoient pas si fort le Cardinal, qu'aucun d'eux voulût aller en poste en Espagne, à cause de lui: Qu'ils s'abstiendroient cependant d'assister au Conseil d'Etat, où ils ne pouvoient pas être avec honneur, pendant que cet homme y regnoit. Le Roi répondit qu'il penseroit à ce qu'il avoit à faire, touchant la personne de Granvelle. Mais il leur ordonna de se trouver au Conseil & de lui rendre tous les devoirs, que leurs charges demandoient d'eux. Ils se passa près d'un an, avant que le Cardinal partît, mais enfin ces Seigneurs en parloient avec tant de mépris, & lui faisoient tant d'affronts, qu'il fut obligé de demander à Philippe la permission de se retirer de Flandre.

1564. Il l'obtint enfin & partit au mois de Mars en 1564. mais le Roi ne pardonna jamais aux Seigneurs Flammands la hardiesse, qu'ils avoient prise, en cette occasion. Le Cardinal s'en alla en Bourgogne, pour mettre ordre à ses affaires particulieres, & fut ensuite employé par le Roi en Italie, d'où il alla en Espagne; où il fut admis au Conseil d'Etat, qui se conduisit par ses avis, pour ce qui regardoit les affaires des Païs-Bas. Cependant Viglius & le Comte de Barlaimont furent introduits au Conseil d'Etat, & eurent la principale confiance de la Gouvernante. Le premier, à ce que dit le (2) Cardinal *Bentivoglio*, lui représenta que les Grands du Païs ne cherchoient que leur propre agrandissement, auquel ils ne pouvoient parvenir, que par des troubles qu'ils exciteroient infailliblement dans les Provinces, comme les Seigneurs Huguenots avoient fait en France; & que c'étoit, pour cela, qu'ils avoient fait éloigner Granvelle qui avoit traversé leurs desseins; qu'enfin après

 avoir

(1) *Grotius* Liv. I. p. 16. *Bentivoglio* Liv. I. p 20.
(2) Liv. II. p. 24.

1564. avoir fait la guerre aux Ministres, il la feroient au Roi lui même. C'est ainsi que l'on interpretoit mal tout ce qu'ils faisoient, mais ce qu'il y avoit de pire c'est que l'on prenoit toutes les mesures propres à les faire entrer, tout de bon, dans les desseins qu'on leur attribuoit, en aigrissant ces Seigneurs, autant qu'il étoit possible; aulieu de les adoucir, en relâchant ce que l'on pouvoit relâcher, sans faire perdre ces Provinces à l'Espagne. Mais l'humeur soupçonneuse, violente & hautaine des Espagnols ne s'accommodoit point de la douceur & de l'équité. On assure (1) qu'un des Ministres de Philippe lui ayant représenté, avant qu'il partît pour l'Espagne, le danger, où la rigueur de l'Inquisition pourroit le mettre de perdre toutes ces Provinces, ou au moins une partie; & qu'il seroit mieux d'user de quelque connivence, comme l'on avoit fait dans les Païs voisins, il lui répondit *qu'il aimoit mieux n'avoir point de Royaumes, que de les avoir infectez de l'Héresie*. Réponse conforme à son humeur, mais nullement à la bonne Politique. S'il avoit été plus doux & plus équitable, il seroit demeuré maître de tout, & se seroit épargné une guerre; dont il ne vit point la fin, qui lui fit perdre un nombre infini de sujets, & des trésors immenses, & qui enfin dut lui donner de très-grands chagrins; sans parler de l'horrible effusion du sang humain qu'elle causa, chose dont tous les Princes Chrêtiens doivent avoir horreur. Les peuples n'écoutent guére ceux, qui les veulent soulever, contre leur Prince; quand ils peuvent vivre en Paix, sans crainte de perdre leurs privileges, ni d'être soumis au pouvoir arbitraire, que les Ecclesiastiques s'attribuent sur les Consciences. Pour ce qui regarde le prétexte de la Religion, les Princes comme Philippe, qui n'en ont point de connoissance, & qui n'en ont jamais voulu avoir, devroient s'abstenir d'en parler. En ruinant ceux qu'ils appellent Hérétiques, ils font bien la grandeur des Ecclesiastiques; mais ils ruinent la leur propre, en établissant une puissance qui lui est collaterale, & quelquefois même superieure; ce qui est la chose du monde la plus dangereuse, dans un Etat, comme l'Experience le fait voir. Il a fallu dire cela, en passant, contre la fausse Politique des Princes, qui partagent la puissance souveraine, avec les gens d'Eglise; parce que cette mauvaise conduite fut la cause de presque tous les maux, qui arriverent depuis à la Monarchie d'Espagne. (2) Philippe fit publier le Concile de Trente, dans tous ses Etats, & n'oublia pas les Païs-Bas; où il ordonna particulierement que les Décrets de cette Assemblée seroient observez; quoi qu'on montrât qu'il y avoit plusieurs choses, dans ce Concile, opposées aux Privileges des Provinces; que la Jurisdiction Ecclesiastique en tireroit trop d'avantage; que les libertez du Païs étoient contraires à diverses restrictions, que le Concile avoit établies; que les Princes même Catholiques de l'Allemagne ne l'avoient pas voulu recevoir, à cause de cela, & que les François s'y opposoient aussi.

On dit que ces considerations venoient du Prince d'Orange. Il y avoit deux ans, qu'il avoit épousé *Anne*, fille de *Maurice*, Electeur de Saxe, qui étoit Lutherienne, & l'on croyoit, parmi les Catholiques Romains, que c'étoit la raison, pour laquelle il s'étoit brouillé avec le Roi, & qu'il s'étoit opposé aux sentimens de Granvelle & de la Gouvernante. Il avoit conduit son Epouse à Brusselles, & avoit permis que l'on fit chez lui le service Divin, à la maniére des Lutheriens, auquel 1564. quelques unes des sœurs de ce même Prince assistoient; car elles étoient du même sentiment. Le Prince s'excusoit sur la liberté de conscience, qu'il y avoit en Allemagne, & sur les promesses qu'il avoit faites à son Epouse, en se mariant. Ces raisons, qui auroient été bonnes dans la bouche d'un Catholique Romain, qui auroit épousé une femme Protestante à de semblables conditions, sur tout en Allemagne, ne valloient rien, dans les Etats de Philippe; & ne pouvoient pas excuser un Prince, qui ne faisoit pas encore alors profession de la Religion Réformée; comme si un mariage tel que celui-la eût été défendu, de droit Divin, & que le culte Lutherien, où l'on n'invoque que Dieu seul, eût été une impieté! Cela étoit bon à dire dans les ténebres de l'Espagne, mais dans la lumiere, qui commençoit à éclairer les Païs-Bas on ne devoit guére s'émouvoir de semblables reproches. On disoit, avec plus de vrai-semblance, qu'il n'avoit recherché cette alliance, que pour s'appuyer du secours de la Maison Electorale de Saxe; mais on ne voit pas, par l'Histoire, qu'il en ait depuis tiré grand secours.

Le Prince proposoit aussi de réunir la conduite de toutes les affaires dans le seul Conseil d'Etat, au lieu qu'une partie se traitoit dans le Conseil Privé & dans celui des Finances. Sa raison étoit que comme le Conseil d'Etat étoit superieur aux autres, il devoit aussi avoir le suprême maniement de tout. Que si la multitude des affaires étoit trop grande, pour être expediée par tout le Conseil; on pourroit faire des députations particulieres de quelques Conseillers, pour avoir soin de ce qui leur seroit confié. Il semble que le Comte d'Egmond ne fut pas de ce sentiment, mais celui, qui s'y opposa le plus, fut Viglius soûtenu par le Comte de Barlaimont, qui gouvernoient les deux autres Conseils. Entre plusieurs raisons, il disoit que cela augmenteroit trop l'autorité du Conseil d'Etat; qui seroit plus grande, que celle de la Gouvernante & même que celle du Roi. Quoi que ce projet ne fût point écouté, il y eut, depuis ce tems-là, une grande division dans le Conseil; laquelle donna beaucoup de peine à la Duchesse de Parme. Elle fut aussi inquietée par les plaintes des Etats de diverses Provinces, qui trouvoient plus de difficulté, qu'on n'avoit cru, dans l'exécution des Edits, contre ceux qui étoient dans les sentimens des Protestans. Il arriva même à Anvers & à Valenciennes, que le peuple arracha aux mains de la Justice des gens condamnez à être brulez, pour crime d'Hérefie, comme l'on parloit; & l'on craignoit que la même chose n'arrivât à Tournai, où les Protestans s'assembloient & chantoient les Pseaumes, sans qu'on les pût empêcher.

La Gouvernante flottoit entre l'exécution rigoureuse des Edits, qui n'étoit pas sans danger, & la connivence, qui pouvoit donner du cours aux opinions contraires à celle de l'Eglise Romaine. Elle jugea qu'il ne seroit pas mal que le Comte d'Egmond allât en Espagne, pour informer le Roi, de bouche, sur l'état des affaires, particulierement par rapport à la Religion, & pour le prier de penser aux remedes, qu'on pourroit apporter à ces desordres. Le Conseil approuva ce dessein, mais le Prince d'Orange fit remarquer, qu'il étoit nécessaire de lui donner de bonnes instructions; parce que le Roi n'avoit pas été bien informé des choses. Il sembloit avoir en vue Viglius, qui devoit être chargé de l'instruction, & qui n'étoit moderé qu'exterieurement; de sorte qu'il sembloit porter les choses à la rigueur, par les avis qu'il donnoit

(1) *Le même* P. I. L. I. p. 11.
(2) *Le même* Liv. II. p. 24. & *suiv.*

1564. noit à la Cour d'Espagne. On ne reconnoît point là un Jurisconsulte ami de l'Equité & le Défenseur d'*Erasme*. Le Roi & la Gouvernante crurent qu'on pourroit gagner plus facilement le Comte d'Egmond, qui étoit d'un naturel ouvert & peu dissimulé, qu'un autre, & l'engager à suivre les vuës du Conseil d'Espagne; & la Duchesse de Parme n'oublia rien, pour l'y disposer.

1565. Il partit au commencement de l'année suivante, & fut, en apparence, fort bien reçu; mais il ne put obtenir aucune modération. Philippe plein de ses maximes despotiques, & du zele qu'il affectoit pour le Catholicisme, parut inébranlable à toutes les sollicitations que le Comte put faire, pour obtenir quelque adoucissement. Le Conseil d'Espagne, animé du même esprit, étoit persuadé que les maux des Païs-Bas, par rapport à la Religion, ne venoient que de la foiblesse & de la connivence de ceux, qui étoient chargez de l'exécution des Edits. Le Roi rejetta aussi les changemens, que le Prince d'Orange proposoit de faire aux Conseils des Provinces, comme des projets d'un esprit inquiet & ambitieux. Il ne voulut pas non plus ouïr parler, de suspendre l'acceptation du Concile de Trente. Mais il donna ordre de payer, à Bruxelles, la somme de cinquante mille francs au Comte, le renvoya chargé de belles promesses, & lui dit qu'il iroit bien-tôt faire un tour en Flandre. Le Comte parut fort satisfait de lui, à son retour, ce qui fit dire au Prince d'Orange, que ce Seigneur *ne connoissoit pas les artifices des Espagnols, & que ses avantages particuliers lui avoient fait négliger, en Espagne, le bien public.* On fit alors venir à Bruxelles plusieurs Evêques & Théologiens, pour conferer ensemble, sur la maniere de faire observer les Edits. Après y avoir résolu d'établir des Séminaires, pour instruire ceux qui se destinoient à l'Eglise & de réformer le Clergé; on y conclut qu'à l'égard de la punition des Hérétiques, il valoit mieux user de quelque moderation, que de trop de rigueur, qui ne faisoit qu'effaroucher les esprits; c'est-à-dire, à parler sans détour, qu'on crut qu'il ne faloit pas exercer l'injustice & la cruauté, dans toute leur étendue, parce que l'Humanité & la Charité Chrétienne leur étoient opposées, mais parce qu'on ne le pouvoit pas faire avec sureté. Ce fut-là le plus grand effort des Evêques & des Théologiens Flammands. Cependant le Roi, après en avoir été informé, par la Gouvernante, fut choqué de ce radoucissement, ordonna que l'on agît à la rigueur, & promit que, si on le faisoit, il laisseroit jouïr les Provinces de tous leurs Privileges. Cela fit croire qu'il cherchoit à les faire soulever, par ces cruautez, qui étoient de bruler vifs les hommes & d'ensevelir les femmes toutes vives, s'ils paroissoient dans les opinions des Protestans, sans parler des autres maux, qu'on leur faisoit; (1) & cela dans le dessein de dépouiller les Païs-Bas de tous leurs Privileges, comme en étant déchus, pour crimes d'Hérésie & de Rebellion. La Duchesse de Parme publia là-dessus, sur la fin de l'année, un nouvel Edit, qui confirmoit tous les précédents.

1566. Cela bien-loin de tenir la Noblesse, & les peuples dans l'obéïssance, les fit résoudre à se réunir, pour s'opposer à l'exécution de ces Edits sanguinaires. (2) Il parut bien tôt après un Compromis, qu'on dit avoir été de la façon de *Philippe de Marnix*, Sr. de Ste. *Aldegonde*, qui se signala dès lors à défendre la liberté publique, contre la tirannie de l'Inquisition, & contre la domination arbitraire des Espagnols. Il y étoit dit que le Roi; trompé, sous prétexte de Religion, par quelque peu de personnes, sur qui l'ambition, l'avarice & l'infidelité avoient plus de pouvoir, que l'Honête le Juste & l'Amour de la Patrie; avoit voulu établir, dans les Provinces du Païs-Bas, l'Inquisition d'Espagne, que l'on y décrivoit comme la chose du monde la plus injuste & la plus cruelle: Qu'il appartenoit à la Noblesse particulierement de prendre des mesures, pour remedier à tant de maux, & qu'il n'y avoit rien de mieux, que de s'unir tous ensemble, pour ne recevoir aucune maniere d'Inquisition: Que tout le Païs étoit du même sentiment, parce qu'une nouveauté, comme celle-là, étoit également pernicieuse & contraire aux Privileges des Provinces. Enfin les Confèderez s'entredonnoint réciproquement leur foi & leur parole de ne s'abandonner jamais, & de ne permettre point qu'on introduisît l'Inquisition; sous les titres d'Edit, de Visite, ou de Commission, ou sous quelque autre nom que ce fût. Ce Compromis fut en très-peu de tems répandu par tout, & souscrit par une infinité de gens, Catholiques & Protestans; Nobles & Bourgeois, Marchands & Artisans; enfin par des gens de toutes sortes de professions. On entendoit par tout maudire & détester l'Inquisition; *si grande est la force*, dit Bentivoglio, *d'une frayeur extravagante, parmi les hommes!* Parmi certains peuples, où la Religion n'est qu'une Comedie, on n'a pas sujet de craindre l'Inquisition; on est prêt de dire tout ce que la Puissance Ecclesiastique dicte; & on y est tout disposé à jouër le rolle qu'elle veut. Pourvu qu'on y trouve un avantage présent, on dit tout ce qu'elle demande. D'ailleurs ceux qui sont soumis à une Puissance arbitraire, depuis long-tems, comme beaucoup de peuples de l'Asie & de l'Europe, ne comprennent pas ce que veulent dire, ni Lois, ni Privileges, ni Liberté. Ils font de bon cœur ce que les peuples libres ne peuvent pas souffrir, & ils appellent Paix un parfait Esclavage. Les Peuples des Païs-Bas, en ce tems-là, avoient du goût pour ce qu'on appelle Verité & Liberté, & croyoient qu'il falloit tout hazarder, pour conserver, ou pour aquerir ce qu'on ne pouvoit acheter trop cherement. Ils s'étonnoient que les Italiens & les Espagnols les méprisassent, & ils n'étoient nullement d'humeur de les résigner, ni entre les mains des gens d'Eglise, ni entre celles des Courtisans; qui, pour un profit présent, font profession de faire & de dire tout ce qu'on veut.

La Gouvernante, effrayée de ce consentement général des Peuples, ne savoit quelle résolution prendre; car ne pouvant soûtenir l'autorité du Gouvernement Espagnol, par la force, elle sentoit bien que tous les ordres, qu'elle pourroit donner, seroient inutiles. La principale Noblesse eut alors une occasion de s'entrevoir à Breda, sous prétexte d'aller dire adieu au Comte de *Schwartsembourg*; beau-frere du Prince d'Orange, chez qui il étoit logé; avant que ce Comte retournât en Allemagne. *Louis de Nassau*, frere du Prince, y étoit, avec les Comtes *de Hornes*, *de Hoogstrate* & de *Megue*, outre quelques autres Gentils-hommes, qui avoient signé le Compromis. Les Comtes d'Egmond, & de *Bergues* n'avoient pas pû s'y trouver; mais invitez par celui de Hooghstrate, le lendemain, ils s'y rendirent de Bruxelles, à la même occasion. Il y fut parlé au long de la Confédération & le Prince d'Orange, après s'être plaint des *Cardinalistes* (il nommoit ainsi Viglius & Barlaimont, créatures du Cardinal de Granvelle) dit qu'il

(1) *Voyez les Annales de* Rheidanus p. 3. de la *Version de D. Vossius.*

(2) *Bentivoglio* Liv. I. p. 20. *Grotius Annal.* L. I. p. 19.

1566. qu'il appartenoit aux autres Seigneurs du Conseil d'Etat, qui étoient de l'Ordre de la Toison d'Or, d'apporter du remede à ces maux & de prévenir les fâcheuses conséquences d'une émute generale de tout le Païs. Il ajoûta que le nombre de ceux, qui approuvoient le Compromis, étoit très-grand; il fit sentir qu'il ne le condamnoit point, & dit plusieurs raisons propres à porter ceux, qui étoient là, à s'y joindre. Le Comte Louïs de Nassau, qui passoit pour Protestant, & qui ne s'en défendoit point, soûtint les raisonnemens de son Frere. Les Comtes d'Egmond & de Bergues, ne s'y rendirent point, & moins encore celui de Megue. Ceux de Hornes & de Hoogstrate demeurerent dans le doute, & l'on ne prit aucune résolution là-dessus. Les trois Seigneurs, qui s'étoient opposez au discours du Prince d'Orange, en avertirent la Duchesse, &, conjointement avec Viglius & Barlaimont, lui conseillerent d'avoir quelques Troupes, d'autant plus que le nombre des Confederez s'augmentoit tous les jours.

Quand ils se sentirent assez forts, il s'approcherent de Brusselles, & firent demander une audience à la Gouvernante; pour lui faire des propositions, qui ne les regardoient pas seulement eux même, mais encore le service du Roi. Cette affaire ayant été portée au Conseil d'Etat, les uns furent d'avis, qu'on leur refusât entierement l'Audience; d'autres jugerent, qu'il en falloit admettre deux, ou trois. Mais comme on n'étoit pas en état de leur opposer aucunes troupes, & qu'ils ne parloient que de présenter une Requête, on les laissa tous entrer, dans Brusselles, où ils vinrent aussi sans armes.

Le Chef de tous étoit *Henri de Brederode*, descendu des anciens Comtes de Hollande, & generalement estimé dans le Païs. Il faisoit profession ouverte de la Religion Réformée, qui ayant alors fait de grands progrès en Hollande, lui attiroit la faveur de bien des gens. On l'accuse d'avoir eu plus d'ambition, (1) qu'il ne devoit; mais ce défaut n'avoit point de rapport à sa Religion, & ceux qui affectoient en France tant de zele, pour le Catholicisme, en ce tems-là, en étoient pour le moins autant infectez. Il entra bien accompagné dans Brusselles, avec le Comte Louïs de Nassau; & ceux d'Heremberg, & de Cuylembourg, s'y rendirent le lendemain. C'étoient-là les principaux Chefs de la Conféderation. Ils faisoient tous leurs Assemblées, dans l'Hôtel de Cuylembourg, qui à cause de cela fut rasé ensuite, par l'ordre du Duc d'Albe.

Le 4. d'Avril, ils demandérent audience à la Gouvernante, & on la leur accorda le 5. Ils se rendirent à son Palais, au nombre d'environ quatre cents, marchants deux à deux, ou, comme disent d'autres, quatre à quatre. La Gouvernante les attendoit, accompagnée du Conseil d'Etat. Brederode, y ayant été introduit, s'avança, pour parler au nom de tous, & commença par se plaindre des faux rapports qu'on avoit faits au Roi, touchant leurs personnes, & leur conduite, & assura qu'ils n'avoient rien fait, que ce que la nécessité les avoit obligé de faire; après quoi il donna la requête, que l'on avoit préparée. (2) Les Conféderez y protestoient d'abord de leur fidelité, pour le service de Sa Majesté, & assuroient qu'ils étoient encore dans la même disposition. Ensuite ils disoient qu'ils avoient mieux aimé encourir quelque disgrace, que de ne pas l'avertir de ce qui préjudicioit à son service, & que le Roi le reconnoîtroit assez, avec le tems: Qu'ils croyoient que 1566. les Edits de l'Empereur Charles V. & du Roi son fils, sur la Religion, avoient été appuyez sur des raisons convenables au tems; mais que les choses étant changées, on ne pourroit les faire exécuter, qu'en causant un soulevement géneral, dans les Provinces: Qu'ils avoient esperé que les Etats Géneraux mettroient ordre à cela; mais que comme ils ne l'avoient point fait, le mal étoit empiré, & qu'ils en avertissoient le Conseil; parce qu'ils étoient des plus interessez dans cette affaire, à cause des maisons & des terres, qu'ils avoient dans le Païs, & qui étoient exposées, en des tems de troubles: Que leurs personnes même n'étoient pas en sûreté, si l'on exécutoit les Edits à la rigueur; puisque, par les intrigues de leurs ennemis, ils pouvoient tous les jours encourir confiscation de corps, comme de biens: Que l'importance de la chose demandoit qu'on envoyât quelcun à S. M. pour la prier très-humblement de mettre ordre à cela, dès-lors & pour toûjours, en révoquant les Edits; dont la révocation étoit d'ailleurs juste & raisonnable: Qu'ils ne prétendoient pas néanmoins donner la Loi au Roi, mais qu'ils le supplioient d'assembler les Etats Géneraux, pour cela, afin qu'ils appliquassent au mal présent les remedes nécessaires & qui pouvoient s'employer, sans danger: Qu'ils prioient la Gouvernante, que pendant qu'on feroit entendre cela au Roi, elle voulût suspendre toutes les procedures de l'Inquisition & l'exécution des Edits. Enfin ils protestoient de tout le mal, qui pourroit arriver, si on ne les écoutoit point, & de leur innocence, puis qu'ils n'avoient pas manqué d'en avertir. La Régente dit qu'elle examineroit leur requête, & qu'elle y répondroit. Comme ils venoient, le Comte de Barlaimont avoit dit à la Gouvernante, qui les regardoit venir d'une fenêtre, qu'elle n'avoit que faire de les craindre, *que ce n'étoient que des gueux.* Comme on le leur eut rapporté, ils dirent qu'ils se faisoient honneur d'être traitez de gueux, pour le service du Roi & pour le bien de leur Patrie. Dès lors ils s'habillerent, eux & leurs domestiques, d'habits gris & porterent à leurs chapeaux ou à leurs bonnets des écueles & de petites bouteilles, telles que les portent les Mendians. Ils pendoient encore à leurs cous des Médailles, où d'un côté étoit la tête du Roi & de l'autre le symbole de la concorde, deux mains qui se tenoient réciproquement, au travers d'une besace, qui pendoit au dessous, avec ces mots: *fideles au Roi, jusqu'à la besace.* Depuis on ne parloit plus, dans les Païs-Bas, que des *Gueux.*

Le lendemain en leur renvoya leur réquête avec la Réponse de la Gouvernante, où elle promettoit d'envoyer en Espagne, comme ils le souhaitoient, & de s'employer auprès du Roi, en leur faveur; mais à l'égard de la suspension de l'Inquisition, elle dit que son pouvoir ne s'étendoit pas jusques-là; que cependant elle donneroit ordre que tout se fit, avec discretion; qu'elle esperoit que, de leur côté, ils ne feroient rien, qui demandât qu'elle agît contre eux; & qu'elle tâcheroit d'obtenir du Roi qu'il déchargeât le Païs de l'Inquisition, supposant que ceux, qui avoient présenté la Requête, étoient tous dans la résolution de ne changer rien dans l'ancienne Religion.

On peut bien concevoir que cette réponse ne satisfit pas les Conféderez, & qu'ils sentirent aisément que la Gouvernante éludoit le dessein, que plusieurs d'entre eux cachoient; qui étoit d'établir la liberté de la Religion, dans les Païs-Bas, comme elle l'étoit dans la Haute Allemagne. Mais il n'étoit pas encore tems, comme ils croyoient, de

(1) *Grotius Ann.* Liv. I. c. 20. *Bentivoglio* P. I. Liv. II. p. 22.
(2) *Em. de Meteren* fol. 40. *de son Hist. des P. B.*

1566. de se découvrir là-dessus. Le 8. d'Avril, ils demanderent une autre Audience, qui leur fut accordée, où ils remercierent son Altesse, & témoignerent qu'ils auroient bien souhaité qu'elle eût eu le pouvois de suspendre les Edits, concernant la Religion; qu'ils la prioient au moins d'exhorter les Officiers, à ne point faire d'exécution; qu'ils se soumettoient au reste à ce que le Roi ordonneroit, après avoir pris l'avis des Etats Géneraux, touchant la conservation de l'ancienne Religion; qu'enfin ils feroient en sorte qu'on n'auroit pas sujet de se plaindre d'eux. La Gouvernante, après avoir tenu Conseil, repliqua qu'elle esperoit de donner aux Inquisiteurs & aux Magistrats des ordres, qui préviendroient toute sorte de mal; à condition que ni eux, ni le peuple ne commettroient aucun scandale. Les Confédérez la remercierent de nouveau, & marquerent seulement qu'ils auroient souhaité qu'elle eût déclaré qu'elle prenoit ce qu'ils avoient fait, en bonne part, & comme fait pour le service du Roi. Ils promirent au reste de demeurer en repos & de ne faire plus de plaintes. La Duchesse dit qu'elle les croyoit, mais qu'elle ne pouvoit pas encore bien juger de leurs intentions.

Ils se retirerent avec cette réponse, & comme on s'aperçut qu'ils n'en étoient pas satisfaits, quelques Conseillers prierent la Gouvernante de ne les pas laisser aller mécontens. Elle donna donc ordre au Comte de Hoogstrate, & à *Berti*, qui faisoit auprès d'elle la Charge de Secretaire, de se trouver dans l'Assemblée des Nobles, & de leur dire, de sa part, qu'on n'entreprendroit rien, concernant la Religion, avant que la réponse du Roi fût venue; & de leur montrer la lettre qu'elle écrivoit aux Officiers de l'Inquisition, à qui elle recommandoit de ne proceder, contre personne, par prison, confiscation, ou bannissement, à moins qu'il n'y eut eu quelque scandale public, ou quelque sédition. On ajoûtoit que ces ordres n'étoient que provisionnels, & jusqu'à ce que le Roi, avec le Conseil des Etats Géneraux, en eût ordonné autrement.

(1) On ne manqua pas d'écrire là-dessus Lettres sur Lettres en Espagne, & l'on nomma *Jean de Montigni*, frere du Comte de Hornes, & *Jean Marquis de Bergopzoom*, tous deux Chevaliers de la Toison d'Or, & qui avoient été indiquez, par les Confédérez, pour aller en Espagne, & ils partirent. Cependant les Confédérez, avant que de se retirer chez eux, convinrent d'un certain nombre de Députez d'entre eux, qui auroient l'oeüil, sur châque Province, afin qu'il n'arrivât aucun desordre. La modération de la Duchesse, par rapport à l'Inquisition, comme on le sut bientôt après, étoit que tous les Ministres Protestans, ceux qui les logeroient & qui commettroient quelque scandale, contre la Religion Romaine, seroient pendus, aulieu qu'ils étoient auparavant brulez; & que le menu peuple, convaincu d'Hérésie, seroit banni, s'il ne se convertissoit; adoucissement conforme aux manieres de l'Inquisition d'Espagne. Néanmoins Philippe ayant apris ce qui se passoit, & la modération prétendue du Conseil d'Etat, dans les Païs-Bas, il lui sembloit, qu'il étoit au dessous de Sa Majesté, de s'abaisser en sorte qu'il parût accorder quelque chose (quoi que ce ne fût presque rien) par force aux Confédérez. Il ordonna donc que si l'on étoit obligé de ceder, en quelque chose, à la violence, on le fit, mais sans y employer son nom; & défendit de pardonner indifferemment aux Conjurez, avant que la Conjuration, comme l'on appelloit, eût été dissipée.

Ce qui paroissoit injuste & cruel aux Protestans, passoit, dans le Conseil d'Espagne, pour un relâchement, indigne de la Majesté Royale, & de la Religion Catholique. C'est ainsi que l'interêt d'Etat mal entendu, & la Religion, changée en faction, anéantissent, si l'on n'y prend garde, la Justice & la Misericorde; que les hommes, en qualité d'hommes, se doivent les uns les aux autres, & bien plus encore en qualité de Chrétiens. Aussi la partie souffrante, en cette conjoncture, s'en plaignit-elle amerement; & malgré le danger, où elle se mettoit, elle commença à faire des Assemblées Religieuses, en quantité de lieux, & à effrayer, à son tour, les partisans de la rigueur Espagnole, par sa multitude, & parce que craignant d'être accablez par des soldats, ou des gens armez, elle avoit porté des armes, dans les lieux des Assemblées, sans néanmoins s'en servir. Si cela n'étoit pas permis, par l'Evangile, & n'étoit pas conforme aux moeurs des Anciens Chrétiens; il faut avouër aussi que l'Evangile ne donne pas non plus aux Souverains le droit d'employer la violence & les supplices, contre ceux d'entre leurs sujets, qui auroient d'autres sentimens qu'eux, sur la Religion, lorsque d'ailleurs ils obeïroient fidelement aux Lois Civiles.

Les Députez de la Noblesse étant arrivez à Madrid, ne purent avoir aucune audience du Roi, à ce que dit *Bentivoglio*; quoi que *De Meteren* assure le contraire. Ce dernier dit que ces deux Seigneurs, représenterent au Roi & au Conseil d'Espagne, que tous les desordres des Païs-Bas ayant été causez par l'établissement de l'Inquisition, & par les Edits rigoureux publiez contre ceux, qui se séparoient de l'Eglise Romaine; il n'y avoit pas moyen d'appaiser ces troubles, qu'en abolissant entiérement l'Inquisition, en moderant la rigueur des Edits, & en accordant un pardon géneral. Ils insinuoient aussi que tout cela devoit se faire, de l'avis & du consentement des Etats Géneraux des Provinces; & que, cela supposé, la Noblesse Confederée se promettoit de pouvoir tenir tout en repos. Pendant que le Conseil de Madrid déliberoit là-dessus, ces deux Seigneurs assurerent, à ce que disent les Espagnols, que si l'on n'accordoit ces trois articles, il ne seroit guére possible de faire monter la Noblesse à Cheval, pour le service du Roi, & qu'elle demeureroit chez elle.

Cependant il arriva des nouvelles de Brusselles, que le nombre des assemblées Protestantes croissoient dans les Provinces; ce qui détermina le Roi à promettre qu'il se contenteroit de l'Inquisition Episcopale, qui avoit été établie, depuis longtems; qu'on feroit un projet de la modération qu'on pourroit apporter aux Edits, à condition que la Religion Catholique & l'autorité du Roi ne fussent point blessées; qu'enfin la Gouvernante pourroit faire grace aux Nobles, qui ne se trouveroient pas trop coupables, selon qu'elle le trouveroit à propos. Ces paroles étoient trop vagues, & cachoient trop de rigueur, pour calmer les esprits.

L'on ne s'attendoit plus à aucune moderation de la part des Espagnols, qui en étoient ennemis jurez, & d'ailleurs n'aimoient point les Flamands, comme la suite le fit bien voir.

La Gouvernante (2) même, au lieu de continuer à agir moderément, & de se radoucir encore plus qu'elle ne l'avoit fait, revoca toutes sortes de relâchements, & publia une Ordonnance très-

B

(1) *Grotius* Ann. Liv. I. p. 20. *Bentivoglio* P. I. L. II. p. 18. & 29. *De Meteren fol.* 41.

(2) *Bentivoglio* Ib. p. 49.

1566. très-rigoureuse contre les Ministres Protestans, & contre ceux, qui les suivroient & s'assembleroient avec eux. Cela empêcha les Protestans de s'assembles dans les villes; mais ils continuerent à le faire, dans les villages. La Duchesse s'en plaignit aux Gouverneurs des Provinces, mais ils lui firent entendre que cela venoit de ce qu'elle s'étoit trop attachée à suivre les sentimens des Espagnols; que les Seigneurs du Païs avoient bien prévû le mal, qui éclattoit alors, & lui en avoient souvent marqué le remede; mais qu'elle avoit mieux aimé suivre les Conseils de Granvelle & de ceux, qui suivoient encore ses maximes; & qui en se ventant de leur fidelité, manquoient de foi pour leur Patrie, & pour le Roi. On tint même de semblables discours, dans le Conseil, en présence de la Gouvernante. Le Prince d'Orange, le Comte d'Egmond, celui de Hornes & d'autres y reprochoient ouvertement à Barlaimont, à Viglius & à d'*Assonville*, qu'ils étoient la cause de ces troubles. Les Protestans n'avoient pas encore entrepris de prêcher dans les villes du voisinage, mais on commançoit à craindre qu'ils ne le fissent, sur tout à Anvers; à cause de la quantité du peuple de cette ville & de la liberté, qui y étoit, sous prétexte du Commerce. La Duchesse fit proposer à ses Magistrats d'y envoyer quelques troupes en garnison; mais ils les refuserent, parce que cela étoit incompatible, selon eux, avec leur commerce.

Le Roi écrivit aux Gouverneurs des Provinces, comme s'il avoit eu beaucoup de confiance en eux, & les exhorta fortement à faire cesser ces desordres, dans leurs Gouvernemens, & à empêcher qu'il ne se fit aucun changement dans la Religion. La Duchesse écrivit aussi à quelques uns de la Noblesse Confédérée, qui se plaignoit qu'on ne prenoit aucune résolution favorable, sur leurs plaintes, & marqua même qu'on les soupçonnoit de favoriser les exercices de la Religion Protestante. Il auroit été à souhaiter que tous ceux, qui en étoient, levassent ouvertement le masque, & demandassent ces exercices sans détour, avec toute la moderation possible; puis qu'enfin ils étoient bien permis en Allemagne, & qu'on pouvoit soûtenir cette demande, par des raisons, auxquelles on ne pouvoit rien repliquer de raisonnable. Mais ce que la Noblesse ne faisoit pas, d'autres gens le firent, par une infinité de petits livres, qui couroient dans le païs, comme les Historiens de ce tems-là le marquent, pour montrer la nécessité de la Réformation. Dans ces commencemens, il faut avouër que le zèle ne se trouvoit pas toûjours joint avec assez de discretion, & de retenue; soit parce que les mauvais traitemens de l'Eglise dominante faisoit perdre patience aux Protestans; soit que les passions humaines se mêlassent, un peu trop, avec ce qu'il y avoit de solide dans leurs raisons, & dans leurs prétensions. Mais si cela n'étoit pas assez conforme à l'esprit de l'Evangile; la maniere, dont leurs Adversaires les traitoient, faisoit perdre à ces derniers le droit de se plaindre de paroles trop fortes; puis que pendre & bruler, pour des opinions, étoit quelque chose d'infiniment plus atroce, que des paroles, quelles qu'elles fussent.

Il se fit, au mois d'Août, une Assemblée des Nobles à (1) S. Tron, ville de l'Evêché de Liege, où après que l'on eut proposé divers sentimens sur ce que l'on devoit faire, dans de semblables conjonctures, il fût conclu que l'on employeroit tous les moyens possibles, pour obtenir la liberté de la Religion. La Duchesse en étant avertie, envoya le Prince d'Orange, & le Comte d'Egmond 1566. à Duffel en Brabant, pour remontrer à quelques uns de cette Noblesse, qui s'y rendirent, ce qu'elle avoit fait en leur faveur, qui en effet n'étoit rien du tout; & la douceur du Roi, qui étoit une vertu, qui ne lui étoit guére connue; & pour reprocher en suite aux Confédérez, qu'on les faisoit les fauteurs des assemblées Protestantes, à la suppression desquelles, ils devoient travailler, & sur tout à empêcher que les François ne s'en mêlassent, comme on disoit qu'ils le faisoient. A ces paroles, tout à fait contraires enx effets, ils en rendirent d'autres de même nature, & firent de grandes plaintes de leur côté; par où ils donnerent assez à connoître, qu'ils n'étoient nullement disposez à se laisser payer de complimens par les Espagnols, ou par les Italiens. Peu de tems après, le peuple, dont une bonne partie favorisoit le Protestantisme, se mit à ôter les images des Eglises & à les briser. Il commença par la Flandre & fit en suite la même chose à Anvers & ailleurs. Il se trouva, dans cette émute, une si grande foule de peuple, que l'on avoit peine à le croire; ce qui leur donna beaucoup plus de hardiesse, & intimida si fort ceux qui parloient de pendre, ou de bannir, pour le moins, tous ceux qui seroient convaincus des nouveaux sentimens; qu'ils commencerent à leur accorder des Assemblées. Ce n'étoit pas sans doute à la populace à faire aucun changement aux Eglises, qui ne lui appartenoient pas, ni à insulter en aucune maniere le culte des autres; mais il n'y a point non plus de puissance, sur la terre, qui ait droit d'ôter la vie à ceux, qui observent toutes les Lois Civiles, pour quelques opinions. Si l'on croit avoir sujet de parler d'une maniere tragique de la destruction des Images, que l'on rompit dans la Cathedrale d'Anvers, par exemple, comme fait le Cardinal *Bentivoglio*: sera-t-il défendu de témoigner de l'indignation, pour les cruautez, que les Espagnols firent aux Païs-Bas? Rompre des images de Jesus-Christ & des Saints, qui n'appartenoient pas à ceux, qui les rompirent, étoit un desordre, qui pouvoit avoir de mauvaises suites; mais il étoit bien assuré que ni Jesus-Christ, ni les Saints n'avoient nullement ordonné qu'on leur dressât des statues, ni qu'on les invoquât, en se mettant à genoux devant elles. Il n'est pas non plus possible de prouver que la Justice & la Charité pussent souffrir que l'on persecutât & que l'on tuât les peuples, pour des sentimens, qui ne les empêchoient point d'obeïr, en toute autre chose, à ceux qui les toleroient.

La Gouvernante effrayée de ces mouvemens, & ne pouvant attendre les ordres d'Espagne, fut obligée, (1) comme les Historiens nous l'aprennent, de ceder au tems, suivant le Conseil des Seigneurs du Païs; car la Noblesse Confédérée ne vouloit reconnoître qu'eux, pour arbitres de ses differends. La Duchesse (2) fut encore contrainte, après une longue résistance, de leur promettre l'impunité pour ce qui s'étoit passé; & les Nobles, de leur côté, renoncerent à leur Confédération, pour aussi long-tems, qu'ils seroient en sûreté. On avoit d'abord voulu nommer cela un *pardon* & exiger d'eux qu'ils fissent profession de la Religion Romaine; mais à leur refus, il en fallut passer, par où ils voulurent. La Gouvernante permit encore aux Peuples de faire des Assemblées Religieuses, dans les lieux, où ils avoient commencé d'en faire, à condition qu'ils n'y porteroient point d'armes, & qu'ils ne feroient tort à personne; & suspendit l'execution

(1) *De Meteren* Fol. 41. Liv. II. & *Bentivoglio* Liv. II. p. 40. & *suiv*.

(1) *Grotius* Ann. I. p. 23. *De Meteren* Fol. 44.
(2) Voyez les Actes dans *De Meteren* Liv. II. p. 55.

1566. tion des Edits, jusqu'à ce que le Roi & les Etats Géneraux en eussent ordonné autrement. On envoya par tout des gens, pour faire cesser toutes les violences; & pour en venir plus facilement à bout, ils dirent qu'on avoit accordé ce qu'on a dit volontairement, sur la premiere requête des Nobles; quoi que ce ne fût que la force, qui l'avoit extorqué depuis peu. L'Acte de cet Accommodement est daté du 23. d'Août 1566.

Le Prince d'Orange fut envoyé à Anvers, dont il portoit le titre de Vicomte, afin de prévenir de plus grands desordres. Il y permit l'exercice des Religions Lutherienne & Réformée, qui s'y étoit déja introduit; sur quoi, il s'excusa par la nécessité d'en user ainsi, de peur d'un plus grand mal, mais la Duchesse ne fut pas satisfaite de sa conduite. Il en fut de même du Comte d'Egmond, qui n'agit pas, dans la Province de Flandres, contre les Protestans, comme on l'auroit souhaité. Celui de Hornes ne satisfit pas non plus le Gouvernement, & (1) son Frere lui écrivit d'Espagne, que le Roi avoit conçu une haine implacable contre eux tous. Il furent encore plus effrayez, par des Lettres interceptées; par où ils virent qu'en Espagne on les regardoit comme criminels de Lèse-Majesté & qu'on les destinoit au dernier supplice.

Là-dessus ces Seigneurs s'assemblerent à Dendremonde, pour voir entre eux ce qu'il y avoit à faire. Les autres jettoient les yeux, sur le Comte d'Egmond, pour le faire Géneral de la Confédération; parce qu'il entendoit la guerre & qu'il étoit aimé des Soldats. Mais soit qu'il fût gagné, par des promesses, ou que le scrupule le retint, il dit qu'il obeïroit au Roi, quoi que ce Prince trouvât à propos de faire; qu'il falloit adoucir son esprit, & justifier ce que la nécessité leur avoit extorqué auparavant, par la fidelité, que l'on auroit à l'avenir. Il ne pensoit point que l'on ne peut, sans danger, commencer de grandes choses, contre le gré des Souverains, & finir quand on veut; qu'en demeurant ferme, on peut esperer de se sauver, & même d'être recompensé; au lieu qu'en pliant, on s'expose à leur vengeance. Le Prince d'Orange, qui étoit bien plus prévoyant que lui, & qui doutoit du succès de la Confédération, écrivit au Roi, pour le prier de lui permettre de lui remettre ses charges; afin de se retirer en Allemagne & y vivre en repos. Philippe feignant de n'avoir aucun soupçon de sa fidelité, lui répondit qu'il souhaitoit qu'un homme, comme lui, ne l'abandonnât point en des tems de trouble, auxquels il avoit le plus de besoin de son service. Il l'exhortoit seulement à éloigner Louïs de Nassau, son frere, suspect de vouloir brouïller les choses; jusqu'à ce que les esprits fussent calmez. Mais le Prince ne donna pas dans ce piége, il continua à demander son congé. Cependant il retourna en son gouvernement, où il empêcha les exécutions des Inquisiteurs, & même que l'on ne mît des Soldats, dans les places fortes. Il fit sentir à ces peuples, qui ne manquoient pas de courage, & qui habitent en des lieux, qu'il est difficile de forcer, les douceurs de la liberté, qui les dégoûta pour jamais du joug, sous lequel ils avoient été. Cependant il eut assez de fermeté, pour envoyer son sentiment, sur l'état présent des choses, par écrit en Espagne; dans lequel il disoit que, si l'on ne permettoit pas les Religions, que les Etats voisins avoient été contraints de souffrir, le Roi perdroit infiniment, de quelque côté, que tournât la victoire; puis qu'il seroit privé d'un grand nombre de sujets, & qu'il lui faudroit employer de grands trésors, pour 1566. soûtenir son autorité, par la force.

Dans ces conjonctures, la Gouvernante commença à lever des Troupes. Elle avoit alors seulement cinq cens fantassins Wallons, & cent Arquebuziers à cheval, sous le Commandement de *Pierre Ernest*, Comte de *Mansveldt*. Elle fit encore lever deux Régimens Allemands & trois Wallons, & quelque peu de Cavalerie.

(2) En ce tems-là, le Comte *de Hornes* se retira aussi sur ses terres; & la Noblesse dispersée ne mettant ordre à rien, la Duchesse ne tint plus rien de ce qu'elle lui avoit promis. Pendant qu'elle faisoit punir ceux, qui avoient rompu les images, ceux qui s'étoient trouvez aux Assemblées Religieuses, ou qui y avoient paru armez, elle dissimuloit d'abord; mais en suite elle dit qu'elle n'avoit promis, que par force, & que les Protestans avoient manqué les premiers à leur parole. Cette conduite, quoi qu'aprouvée des Espagnols, étoit très-imprudente, & elle aprit ensuite à ceux, qui prirent les armes, à ne les poser jamais; parce qu'il n'étoit plus possible de se fier au Gouvernement. Ce fut-là la maxime constante des Provinces, à qui l'on donna depuis le nom d'*Unies*.

Cependant la Noblesse, qui n'étoit pas toute du même sentiment & qui n'avoit point de Chef, vint à se diviser. Il y eut des gens, qui, pour avoir leur pardon, se jetterent dans le parti Espagnol. Comme pour former un corps de troupes, & l'entretenir, il falloit imposer des taxes sur le peuple, les uns vouloient qu'on le fît; d'autres au contraire soûtenoient que ni l'un, ni l'autre n'étoit permis à des Particuliers. Enfin comme châcun agissoit à part, selon son sentiment, toute la Confédération se trouva en desordre, & rien ne réüssit.

La Régente, après avoir levé les Troupes, dont on a parlé, exigea des Seigneurs du Conseil & des Chefs de ces Troupes, un serment, par lequel ils déclareroient, qu'ils tiendroient pour ennemis tous ceux, qui seroient proscrits par le Roi, sans exception. C'est ce que firent le Comte d'Egmond, *Charles* Duc *d'Arschot*, de la Maison de Croi, lequel n'avoit eu aucune part aux Troubles, le Comte de Barlaimont & ses Freres, le Comte de Mansveldt, Gouverneur de Luxembourg, celui de Megue, Gouverneur de Gueldre, celui d'*Aremberg* Gouverneur de Frise, le Sr. de *Noircarme* qui gouvernoit le Hainaut, dans l'absence du Marquis de Bergopzoom, & d'autres. Il n'y eut, que le Prince d'Orange & le Comte de Hoogstrate, qui refuserent de changer l'ancien serment, qu'ils avoient fait au Roi & aux Lois du Païs. Le premier ajoûta même, qu'on ne devoit pas exiger cela de lui; puis qu'il avoit une femme, du nombre de ceux, que l'on destinoit à faire périr. Ceux, qui avoient pris le serment, ne manquerent pas d'empêcher les Assemblées Protestantes, dans leurs Gouvernemens, comme le Comte d'Egmond en Flandre, & Noircarme en Hainaut.

Les Espagnols penserent d'abord à envoyer une armée, & firent faire les levées nécessaires pour cela. L'occasion de dépouiller les Païs-Bas de tous leurs Privileges, & de les traiter comme un Païs de conquête, ne pouvoit pas être plus favorable. Il s'agissoit seulement de savoir si le Roi iroit la commander en personne, selon les promesses, qu'il avoit faites plusieurs fois de revenir voir ces Provinces; ou s'il y enverroit un de ses Géneraux. Pendant que la Gouvernante crut être en danger, on disoit que rien n'étoit plus propre à appaiser les troubles, que la présence du Roi; & que

(1) Voyez sa Lettre dans *Bentivoglio* P.I. Liv. III. p. 46.

(2) *Grotius* Annal. Liv. I. p. 24. *& suiv.*

1566. que si on y envoyoit un Ministre, il y trouveroit beaucoup plus de haine & beaucoup moins d'obéïssance. On ajoûtoit que l'Empereur Charles V. n'avoit pas fait difficulté de passer au travers de la France, avec laquelle la Paix étoit encore mal assurée, pour châtier le soulevement de la seule Ville de Gand. Mais on n'étoit pas encore résolu, en Espagne, si le voyage devoit se faire par mer, ou par terre, & quelle route on pourroit prendre, pour faire passer des Troupes aux Païs-Bas. La suite fit assez voir qu'encore que Philippe témoignât qu'il avoit dessein de venir en personne, il n'y étoit nullement disposé. (1) Enfin il se résolut d'envoyer le Duc d'Albe; qui avoit appris le mêtier de la guerre, sous le défunt Empereur, & qui lui avoit rendu de grands services. C'étoit un homme orgueilleux, sévere & sans pitié, & l'on croyoit que personne n'étoit plus propre à châtier & à extirper entiérement les Héretiques, que lui.

1567. Cependant la Duchesse de Parme vint à bout de faire cesser toutes les Assemblées Protestantes, & les Eglises Catholiques furent de nouveau remplies d'Images & d'ornemens; que le Peuple Protestant en avoit ôtez. Les Temples, où il s'assembloit, furent démolis, & l'on fit des gibets de la Charpente, où l'on pendit quantité de personnes, pour avoir rompu les Images, pour avoir porté les armes, ou commis d'autres excès. (2) Les plus petits lieux ne furent pas exempts de cette exécution militaire, & les Baillifs de la Campagne firent encore mourir un grand nombre de gens. C'est ainsi que finit cette premiere émute, où il y eut beaucoup plus de zèle, que de conduite; comme il arrive toûjours, quand on commence de semblables choses, sans Chef, sans places, sans argent, sans troupes reglées & sans ordre; contre des Puissances, qui ont tout ce dont ceux, qui se soulevent, sont destituez.

Le Comte de Brederode, après avoir tenté vainement d'appaiser la Gouvernante, par quelques requêtes, voulut bien engager quelques Villes de Hollande & en particulier Amsterdam à se déclarer pour le Parti; mais il n'y put réüssir. Il s'en alla de la à Viane, qui est une petite Ville, entre la Province de Hollande & celle d'Utrecht, qui lui appartenoit; mais dès que les troupes de la Régente parurent, il se retira & congedia quelque Noblesse, qu'il avoit avec lui. Il alla d'abord à Emden, d'où il partit pour l'Allemagne, & d'où il revint en 1568. dans le Païs de Cleves, où il mourut.

Au commencement d'Avril, le Prince d'Orange, après avoir appaisé une sedition dangereuse à Anvers, eut occasion de s'entretenir à Willebroek, près de cette Ville, avec le Comte d'Egmond, qu'il s'efforça de porter à prendre quelques mesures contre le Duc d'Albe; qui ne manqueroit pas de se vanger, sur lui & sur les autres, de ce qui s'étoit passé. Mais ce Seigneur lui répondit, qu'en faisant cesser les Assemblées Religieuses, & en punissant ceux qui avoient brisé les Images, & ceux qui avoient commis d'autres excès, le Roi s'appaiseroit, & n'iroit pas plus loin. Ce Comte avoit une nombreuse famille, & n'avoit aucun moyen de subsister, hors du Païs. Il n'étoit pas encore, selon les apparences, fort persuadé que l'Eglise eût besoin de Réformation, & il ne s'étoit déclaré, que pour la tolerance des Protestans; qu'il avoit même, en quelque maniere, abjurée, par le nouveau serment qu'il avoit fait à la Régente. Le Prince lui répondit qu'il se trompoit, dans l'esperance qu'il avoit, que le Roi modereroit sa colere; qu'il se repentiroit trop tard, de ne l'avoir pas cru; qu'il seroit le pont, par lequel les Espagnols entreroient dans les Païs-Bas; & que quand ils y seroient entrez, il ne manqueroient pas de rompre ce pont. Mais rien ne put engager le Comte à changer de sentiment. Cela fit résoudre le Prince d'Orange à se retirer, quoique la Noblesse, attachée à la Religion Réformée, fit ce qu'elle put, pour le retenir, & l'engager à se déclarer Chef du Parti. Il ne jugeoit pas qu'il fût possible alors de résister à la puissance des Espagnols également ennemis des Privileges des Provinces, & de tous les Protestans. Il voyoit que le zèle du peuple, qui avoit d'abord éclaté, avec trop de véhemence, non seulement par les Assemblées Religieuses, mais encore par l'entreprise de briser les Images, qui étoient dans les Temples Publics de l'Eglise Romaine, étoit extrémement diminué, & que l'on ne pouvoit faire aucun fonds là-dessus. D'un autre côté, il voyoit la Duchesse armée & soûtenue par le Comte d'Egmond, qui avoit pris le serment, dont on a parlé. Ces troupes pouvoient être, en peu de tems, augmentées, & fournies de tout ce qu'il falloit, pour faire la guerre avantageusement; au lieu que le Parti contraire n'avoit ni troupes, ni argent, ni places de résistance, à leur opposer.

Le Prince d'Orange partit donc d'Anvers le 11. d'Avril, pour aller à Breda, & passer de la incessamment en Allemagne. Il avertit tous ses amis qu'il étoit tems de ceder à la tempête, qui alloit éclater. Il n'emmena néanmoins pas son fils ainé, Philippe de Nassau, Comte de Buren, Héritier de Maximilien d'Egmond Comte de Buren, son Ayeul Maternel. Il n'avoit que quinze ans, & il étudioit dans l'Université de Louvain, où son Pere le croyoit en sureté, à cause des Privileges de la Province de Brabant en géneral, & de l'Université en particulier. Mais il se trompa, car le Duc d'Albe l'envoya en Espagne, le 20. de Septembre de cette même année, d'où il ne revint qu'après la mort de son Pere, l'an 1595. Pour lui, il se retira à Dillembourg, dans la Comté de Nassau & le Comte de Hoogstrate, sortit aussi du Païs. Ces deux Seigneurs furent suivis de beaucoup de gens, tant de la Noblesse que du Peuple, qui ne se croyoient pas en sureté, sous la domination des Espagnols.

(1) Voyez les déliberations, sur cette matiere, dans *Bentivoglio* P. I. Liv. III. p. 56. *& suiv.*

(2) Voyez *de Meteren* Liv. II. fol. 49. *& suiv.*

FIN *du Premier Livre.*

HIS-

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS.

LIVRE SECOND,

Qui contient ce qui arriva, dans les Païs-Bas, depuis l'an MDLXVII *jusqu'à l'an* MDLXXIII. *pendant que le Duc d'Albe en fut Gouverneur.*

1567. LA Gouvernante n'ayant plus rien à craindre, envoya le 2. d'Avril, *Charles Comte de Mansveldt* à Anvers, avec seize Compagnies de Soldats Wallons, qui y entrerent balle en bouche & mêche allumée, prêts à coucher en jouë, comme si c'eût été en Païs ennemi. Cela arriva le 26. d'Avril, & deux jours après la Duchesse y vint elle même, avec cinq-cens chevaux. Elle y renouvella les vieux Edits & les fit exécuter, contre quelques malheureux, qui n'avoient pas eu soin de se retirer de bonne heure. Les lieux, où les Protestans s'étoient assemblez, furent démolis, & Marguerite fit par tout faire la même chose, sans trouver aucune résistence. Le Roi d'Espagne auroit pu en demeurer là, & avec le petit nombre de Troupes, qu'elle avoit, ou au moins sans l'augmenter beaucoup, tenir les peuples en respect, & ménager cependant la Noblesse, en lui donnant une amnistie du passé. Mais il parut, par la suite, que Philippe n'étoit pas satisfait de voir le Païs en Paix, & qu'il vouloit profiter de l'occasion, pour lui ôter tous ses Privileges.

Le Duc d'Albe, (1) déclaré Géneral des Troupes qu'on vouloit envoyer dans les Païs-Bas, s'embarqua à Barcellone le 20. de Mai, pour passer en Italie. Ayant été attaqué de Goutte & de Fievre, pendant la navigation, il s'arrêta à Nice en Provence, avec quatre Galeres, & envoya le reste de la Flotte à Genes, où il se rendit le 27. de Mai, après s'être un peu remis. Les Troupes, qu'on lui donnoit, se trouvoient alors principalement en Italie. (2) Le Roi avoit donné ordre auparavant de lever promptement quelques Troupes en Espagne, pour les placer dans les Garnisons & en tirer les vieilles Troupes, que le Duc d'Albe devoit emmener, avec lui, dans les Païs-Bas. La plûpart de l'Infanterie devoit être Espagnole, & l'on y devoit ajoûter quelques Regiments d'Infanterie Allemande; qu'on se proposoit de lever, dans le voisinage des Provinces soumises au Roi d'Espagne.

Le Duc marqua le Milanois, pour le rendez-vous des vieilles troupes dispersées, par l'Italie. Elles ne faisoient guéres moins de huit mille hommes, qui devoient être commandez par quatre Mestres de Camp. *Alonse d'Ulloa* commandoit le Terce (ou le Regiment) de Naples, *Julien Romero* celui de Sicile, *Sanchès* de *Londogno* celui de Lombardie, & *Gonzalez de Braccamonte* celui de Sardagne. C'étoient des Chefs experimentez, & qui s'étoient formez dans les armées de l'Empereur Charles V. La Cavalerie, que l'on tira d'Italie, étoit d'environ quinze cens hommes, la plûpart Italiens & quelque peu d'Espagnols. Le Duc d'Albe en donna le commandement à *Ferdinand de Tolede*, son fils naturel. Il y joignit trois cens chevaux, en passant par la Franché Comté; & ne leva pour lors, en Allemagne, qu'un Regiment de quatre mille hommes, qui fut commandé par le Comte *Alberic de Lodrone*. Le Duc voulut avoir auprès de lui, divers autres Espagnols, qui avoient commandé dans les guerres précedentes, & entre autres *Sanchès d'Avila*, qui étoit Châtelain de Pavie, & qui s'avança en suite aux premiers emplois, dans les guerres des Païs-Bas. Entre les Officiers Italiens furent le Marquis *Chiapino Vitelli*, & *Gabriel Serbelloni*, Commandeur en Hongrie de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Vitelli fut fait Maître de Camp Géneral, & Serbelloni Grand Maître de l'Artillerie.

Cette armée (3) divisée en trois corps, pour marcher plus commodément, partit après avoir fait montre, le 3. de Juin, & passa par les Etats du Duc de Savoie, pour se rendre dans la Comté de Bourgogne, & delà en Lorraine; d'où elle devoit entrer dans le Duché de Luxembourg, qui étoit la premiere Province appartenante au Roi d'Espagne de ce côté-là. Elle marcha, avec beaucoup d'ordre & de discipline, & ne laissa pas d'effrayer les Princes voisins, quoi qu'elle ne fit aucun desordre.

Pendant qu'elle se préparoit à marcher, & qu'elle étoit en marche, la Gouvernante des Païs-Bas, se repentit, mais trop tard, de s'être si fort plainte de ces Provinces; qu'elle avoit fait résoudre le Roy d'y envoyer une armée, commandée par le Duc d'Albe, qui ne manqueroit pas de prendre toute l'autorité du Gouvernement en main; quoi qu'il ne fût proprement, comme on le disoit, que pour commander les Troupes. Elle écrivit en Espagne, que tout étoit appaisé, que les plus coupables étoient ou punis, ou arrêtez, ou chassez du Païs, & qu'il y avoit des garnisons dans les Villes suspectes; de sorte que de nouvelles Troupes y seroient non seulement inutiles, mais même y pourroient renouveller les troubles; d'autant plus que la Noblesse étoit demeurée dans le devoir, parce

(1) *Meursius* Rer. Belg. Lib. I. p. 8. & *de Meteren* fol. 52.
(2) *Bentivoglio* P. I. Liv. III. p. 63.

(3) *De Meteren* Liv. III. fol. 92. *Meursius* Rer. Belg. Lib. I. p. 9.

1567. parce qu'on lui avoit fait esperer qu'il ne viendroit point d'armée, pourvu qu'elle demeurât en repos. On s'imaginoit, dans les Païs-Bas, que la Duchesse ne souffriroit pas qu'un autre vînt recueillir l'honneur d'avoir mis fin aux desordres, qu'elle avoit déja fait cesser, & que le Roi ne voudroit pas non plus lui faire cette espece d'affront. Sans cela, les Provinces pouvoient se mettre en état d'empêcher l'entrée des Troupes étrangeres, & de refuser de recevoir un Gouverneur Espagnol, ce qui étoit contre leurs Privileges; qui portoient qu'elles ne seroient gouvernées, que par un Prince parent de leurs Souverains, ou par quelque Seigneur du Païs. Mais Philippe ne voulut point écouter Marguerite, & regarda ces Privileges, comme des chimeres, qui ne devoient pas être opposées à son autorité.

Le Duc d'Albe s'avança donc tranquillement & entra, sans opposition, dans la Province de Luxembourg. La Duchesse lui envoya Barlaimont & Noircarmes, pour le prier de leur montrer les pouvoirs, qu'il avoit du Roi, dont il ne fit voir que ce qu'il voulut; sans rien dire de ses instructions secretes. La Noblesse, & entre autres le Comte d'Egmond, lui furent au devant, pour le féliciter de son heureuse arrivée; sans pouvoir croire qu'elle leur seroit aussi fatale, qu'elle le fut. Il arriva enfin à Brusselles, le 22. d'Août de cette même année. La Duchesse le reçut civilement, & lui dit qu'elle étoit persuadée qu'en traitant le Prince d'Orange & les autres Seigneurs du même parti, avec douceur; il n'y auroit plus rien à craindre de leur part. Mais le Duc, qui étoit d'une humeur altiere & violente, n'eut aucun égard à ce conseil. Il y avoit long-tems que ce fier Espagnol avoit fait connoître ce qu'il feroit, dans une semblable conjoncture, si ce que je vai raconter est vrai. L'Empereur Charles V. déliberant sur la punition qu'il feroit souffrir aux Gantois, pour leur rebellion, demanda le sentiment du Duc là-dessus. Il lui repondit qu'une patrie rebelle méritoit d'être ruinée, sur quoi l'Empereur lui ordonna de monter sur une haute tour, pour voir la grandeur de la Ville de Gand. Quand il en fut descendu, Charles lui demanda *combien il croyoit qu'il fallût de peaux d'Espagne, pour faire un gant de cette grandeur ?* Mais comme il vit que l'Empereur avoit été choqué de sa réponse, il se tut. *Strada* (1) rapporte cette Histoire sur le bruit commun, sans l'assurer. Mais si elle passoit pour vraie, au tems dont nous écrivons l'Histoire, les Flammands ne pouvoient rien attendre de moderé de cet homme. Il publia en partie les pouvoirs, que le Roi lui avoit donnez, par où il paroissoit qu'il avoit le suprême commandement de toutes les Troupes, & dans toutes les places, où il pouvoit mettre tels Commandants, qu'il lui plairoit; qu'il étoit établi Chef des Conseils d'Etat, de Justice & des Finances; qu'il pouvoit juger de tous les crimes, les punir ou les pardonner, comme il le trouveroit à propos, & recompenser au contraire les services, comme il jugeroit qu'il le faudroit faire, pour le bien de l'Etat. Dès lors la Gouvernante, dépouillée de toute son autorité, laissa faire au Duc d'Albe tout ce qu'il voulut.

Il plaça d'abord ses Troupes dans les places, où il crut qu'il se pourroit faire quelques pratiques, contre son autorité; comme à Brusselles, à Anvers & à Gand. Il ôta aux Magistrats les Clefs des portes, & la derniere de ces Villes s'en étant plainte, par une requête, qui lui fut présentée par le Comte d'Egmond; il répondit qu'il feroit ce qu'il trouveroit être du service du Roi. Il 1567. congedia en même tems les Troupes Wallonnes, auxquelles il ne se fioit pas.

(1) Liv. VII. au commencement.

Après cela, il remit sur pied l'Inquisition & les Edits les plus rigoureux. Au lieu des Juges ordinaires, il établit un Conseil de douze personnes, pour juger de tout ce qui s'étoit passé, pendant les desordres précedents; ou plûtôt pour faire perir tous ceux, qui y auroient eu la moindre part. Il le nomma *le Conseil des Troubles*, mais on l'appella, dans le Païs, *le Conseil Sanguinaire*. Le Duc en voulut d'abord être Président, mais ses autres affaires firent qu'il s'en déchargea sur *Jean Vargas*, Jurisconsulte Espagnol, de son humeur, qui disoit que les Hérétiques avoient rompu les Temples, & que les gens de bien ne s'y étant pas opposez, ils devoient tous être pendus; en son mauvais Latin : *Heretici fraxerunt Templa, boni nihil fecerunt contra, debent omnes patibulari.* Les Espagnols disoient aussi, *que la Gangrene des Païs-Bas avoit besoin d'un couteau aussi tranchant, que l'étoit celui de Vargas.* Le Duc se trouvoit au commencement, avec eux, quoi qu'il ne donnât aux Conseillers qu'une voix déliberative, & qu'il se réservât le pouvoir de prendre les conclusions, qu'il vouloit. Le plus grand nombre étoit bien de Flammands, mais ils en eurent tant de honte & d'horreur, qu'ils s'absentoient la plûpart du tems, & laisserent enfin tout faire à trois Espagnols, *Vargas*, *Louïs del Rio*, & *la Torre* leur Secretaire. Les arrêts de ce Conseil étoient sans appel, & il y eut interdiction à tous les Tribunaux du Païs, quels qu'ils fussent, de prendre aucune connoissance des affaires, qui regardoient les Troubles. Ce Conseil voulut même examiner & modifier tous les usages & les Privileges du Païs; mais ils y trouva tant de difficulté, qu'il abandonna ce dessein. On assure que le même Vargas, quand on lui citoit les Privileges, répondoit: nous ne nous mettons point en peine de vos Privileges; en Latin aussi bon, que le précedent, qu'on a rapporté: *non curamus vestros Privilegios.* L'autorité de cet étrange Conseil anéantit celle du Conseil d'Etat, qui ne s'assembloit plus, que dans la Chambre du Duc, & quand il vouloit.

Le nouveau Tribunal regardoit comme héretiques, & criminels de Lèse-Majesté tous ceux qui avoient présenté des requêtes, pour la modération des Edits, ou qui les avoient approuvées; tous ceux qui, sous prétexte de la nécessité des tems, avoient connivé aux Assemblées Religieuses des Protestans, ou à la destruction des Images; tous ceux qui oseroient soûtenir que les Provinces n'étoient pas déchuës de leurs Privilges, par leur conduite précedente, & nier que le Roi fût pleinement déchargé, par-là, de toutes ses promesses, de tous ses sermens, & de tous les pardons, qu'il pouvoit leur avoir accordez; enfin tous ceux, qui ne reconnoissoient pas l'autorité suprême de ce Tribunal, & qui lui opposoient des Usages & des Privileges abusifs. C'étoit-là ce que les Espagnols s'étoient proposez, en envoyant le Duc d'Albe, avec des Troupes étrangeres, dans les Païs-Bas; par où l'on voit que la Religion ne fût, à le bien prendre, que le prétexte de la guerre; dont la principale cause étoit l'envie de les soumettre à un pouvoir arbitraire & despotique, comme on avoit fait les habitans du Nouveau Monde. On doit aussi prendre garde qu'avant cette conduite des Espagnols, il n'y avoit eu aucun soulevement qui fût appuyé sur l'autorité des Etats d'aucune Province; d'où il s'ensuit que ces Provinces ne pouvoient pas être privées de leurs Privileges & Usages, pour des troubles, arrivez

par

1567. par la faute de quelques Particuliers. Il est de plus clair, par là, que la guerre, qui fut entreprise depuis, par le consentement des Etats de la plûpart des Provinces, ne fut pas fondée sur la Religion, comme quelques uns le croyent, mais sur la violation injuste des privileges, par les Espagnols. Quoi que la liberté de Religion soit de droit naturel & divin, qui ne peut être révoqué, par aucune autorité, qu'il y ait sur la Terre ; & qu'une partie des Provinces soûtînt depuis ouvertement cette verité, & la défendit contre la violence de l'Espagne ; la veritable cause de la guerre fut la défense des Lois & des Privileges, que le Roi d'Espagne prétendoit anéantir, sous prétexte d'Héresie. On compendra cela encore mieux, par la suite de cette Histoire.

Le Conseil Sanguinaire ne se contentoit pas de répandre le sang de ceux, qu'on appelloit Héretiques, ou Criminels de Lèse-Majesté ; il confisquoit encore leurs biens, auxquels on en vouloit, autant qu'à leurs personnes. On remontra au Duc combien cela faisoit de tort au Païs, & aux bons Catholiques & zelez sujets de sa Majesté ; puis que par ces confiscations, on leur faisoit perdre tous les droits qu'ils pouvoient avoir sur les biens confisquez. On ajoûtoit que la pauvreté, où l'on réduiroit une grande quantité de gens, les obligeroit de se jetter dans le parti de la rebellion, ou de devenir brigands. Mais toutes ces remontrances ne firent aucun effet, à cause du profit, que le Fisc en tiroit, sans compter ce que les Officiers en détournoient, pour eux mêmes ; quoi que Viglius & quelques autres, zelez d'ailleurs pour la grandeur du Roi, représentassent le tort que ce Conseil lui faisoit.

Une des premieres exécutions, que le Duc d'Albe fit, fut de faire arrêter prisonniers les Comtes d'Egmond & de Hornes, le 9. de Septembre. Ils (1) étoient tous deux du Conseil d'Etat, & le Duc feignant de vouloir apprendre leur sentiment, sur le plan de quelques citadelles, qu'il avoit dessein de faire bâtir, & particuliérement de celle d'Anvers, les pria de venir chez lui, à l'Hôtel de Cuylembourg, avec quelques autres Conseillers. Le Conseil étant fini, comme ils passoient par diverses chambres, sous des prétextes feints, on les sépara l'un de l'autre, & on les fit prisonniers de la part du Roi. On prit aussi *George Casembrood*, Secretaire du Comte d'Egmont, & son Confident & *Antoine Strale*, qui avoit été plusieurs fois Bourgmestre à Anvers, & que l'on accusoit d'avoir eu beaucoup de part aux premiers troubles. On esperoit, par ces deux hommes, de savoir exactement qu'elle avoit été la conduite des deux Comtes prisonniers, que l'on envoya au Château de Gand. Le Comte d'Egmond en étoit Gouverneur, (2) mais il y tenoit un Lieutenant, à qui on lui ordonna d'écrire de livrer le Château aux Espagnols ; quoi que cela fût directement opposé aux anciens Privileges. On peut facilement concevoir le chagrin, que ces Seigneurs eurent alors de n'avoir pas suivi les conseils du Prince d'Orange. La Duchesse même de Parme fut choquée de cette maniere d'agir hautaine & violente, d'autant plus que la chose s'executa, sans qu'elle en eût été avertie. Cela l'obligea de demander permission au Roi de se retirer en Italie ; soit qu'elle crût que le Roi la méprisât, ou se défiât d'elle, ou condamnât, par là, la douceur qu'elle avoit euë, du tems de son Gouvernement, & qu'il auroit bien mieux fait d'imiter.

Quand la nouvelle de la prise de ces Seigneurs fut arrivée en Espagne, on y fit arrêter le Baron 1567. de Montigni, frere du Comte de Hornes, & l'on en auroit fait autant au Marquis de Bergopzoom, s'il n'eût été mort quelque tems auparavant ; soit de chagrin, soit d'une mort causée par quelque poison, comme le bruit en courut. Ces exécutions répandirent la terreur, dans toutes les Provinces ; & les Païs voisins se trouverent dans peu remplis de sujets du Roi d'Espagne, qui s'y réfugierent, de peur d'être pris. Mais il y eut encore un grand nombre de gens, dont les prisons se trouverent pleines, dans les Provinces des Païs-Bas ; de sorte qu'il fallut agrandir les prisons & en faire même de nouvelles. En quelques endroits on délivra une partie des prisonniers, par adresse, on par force ; mais les prisons furent bien-tôt vuidées, par le nombre prodigieux de gens, que l'on fit pendre de toutes parts.

Le 19. de Decembre, le Duc fit citer à comparoître, en six semaines, le Prince d'Orange, le Comte Louïs de Nassau son frere, les Comtes d'Hoogstrate, *de Bergue*, *de Cuylembourg*, *de Brederode* & d'autres. Quelques uns se défendirent par écrit, & refuserent de comparoître, à cause de l'incompetence des Juges. Mais le Duc les fit condamner absens, comme coupables du crime de Lèze-Majesté, & ne pouvant les punir en leur personnes, il confisqua tous leurs biens, qui se trouverent sur les terres de l'Espagne. Il fit condamner de même un grand nombre de (3) Noblesse, qui s'étoit échappée, dès qu'elle avoit vû le Prince d'Orange parti.

La Duchesse de Parme ayant obtenu la permission de se retirer en Italie, & pris congé par écrit, des Etats Géneraux des Provinces du Païs-Bas ; parce que Philippe avoit défendu qu'ils ne s'assemblassent, à moins qu'il ne fût présent ; elle partit le 30. de Decembre & fut accompagnée, jusqu'à la frontiere du Brabant, par le Duc d'Albe, & par beaucoup d'autre Noblesse, jusqu'en Allemagne. *Famien Strada*, a décrit les neuf années de sa Régence, dans les six premiers livres de son Histoire de la Guerre des Païs-Bas. Nous ne l'avons pas cité auparavant, parce que nous avons eu assez d'Historiens, qui en ont été mieux instruits que lui ; qui s'est principalement proposé de relever la gloire de cette Princesse, & celle de son fils *Alexandre Farnese*. On y trouvera néanmoins la confirmation des principaux faits, que l'on a rapportez, en cette Histoire.

1568. Au commencement de l'année MDLXVIII. le Duc d'Albe, non content d'avoir fait le procès à la Noblesse, attaqua le peuple ; & l'on condamna les Ministres Protestans, ceux qui les avoient logez, ceux qui avoient été des Consistoires établis, pour la conduite des Eglises, & ceux qui s'étoient trouvez aux Assembées. On citoit les plus accommodez à Brusselles, & s'ils ne comparoissoient pas, on confisquoit leurs biens. Pour les autres, on les prenoit, sans les citer, & on les faisoit pendre, ou décapiter, après leur avoir fait souffrir de cruels tourmens. On en attachoit quelques uns à la queuë d'un cheval, les mains liées sur le dos, & on les faisoit trainer ainsi au lieu du supplice.

Cette conduite fut approuvée, par l'Inquisition d'Espagne, qui décida par un Decret du 16. de Fevrier (4) de cette année „ que tous les sujets du „ Roi, dans les Païs-Bas (excepté ceux, qui „ étoient nommez distinctement, dans l'Information donnée au S. Office) tant à l'égard des Apostasies, hérésies & révoltes, par lesquelles ils s'é- „ toient

(1) *Bentivoglio* P. I. Liv. III. p. 64.
(2) *De Meteren* Liv. III. fol. 54.
(3) *Ibid.* fol. 51.
(4) *De Meteren* Liv. III. fol. 54.

1568. „ toient soulevez contre l'Eglise & le Roi; qu'à „ l'égard de ce qu'en feignant d'être Catholiques, „ ils n'avoient point fait ce qu'ils devoient faire, „ pour s'opposer aux Héretiques, aux Apostats „ & aux Séditieux, ce qu'il étoit très-facile de „ faire au commencement; méritoient d'être tenus „ pour leurs fauteurs & infectez de leur Hérefie, „ de leur Apostasie, de leur Sédition &c. Et que „ les Nobles qui avoient présenté requête, au nom „ des sujets du Roi, contre l'Inquisition, & avoient „ encouragé les Héretiques, les Apostats & les „ Séditieux, étoient coupables du crime de Lèse-„ Majesté au premier chef. Le Roi fit dix jours après une Déclaration, sur le même pied, où ils condamna les mêmes personnes à confiscation de corps & de biens. On fut convaincu par là, que la conduite du Duc d'Albe n'étoit pas seulement un effet de son orgueuil & de son inhumanité, mais qu'elle étoit fondée sur des ordres exprès.

Ces rigueurs, qui n'avoient point de bornes, irriterent si fort quelques uns de ceux, qu'elles regardoient, qu'ils se retirerent dans les bois de la Nort-Hollande, & se vangerent sur les Prêtres & les Moines, non seulement en les pillant, mais encore en leur coupant le nez & les oreilles. C'est ainsi que le deses poir vange souvent une injustice, par une autre; mais ceux qui ont le plus de tort, en des conjonctures, comme celles-là, sont ceux, qui réduisent leurs sujets à un semblable desespoir. On appelloit ces malheureux, à cause de cela, *des Gueux Sauvages*. Le Duc d'Albe en ayant été averti, y envoya non seulement quelques troupes, mais ordonna encore aux Paysans de courir sur ces gens-là & déclara qu'il entendoit qu'il restituassent la perte qui auroit éte faite; & qu'il répondissent de la vie de leurs Prêtres. Cette Ordonnance étoit datée du 12. de Janvier.

Il ordonna encore que l'on eût l'œuïl sur ceux qui se retiroient du Païs, & que l'on eût à avertir de ceux qui s'y préparoient, & commanda d'arrêter sur les frontieres leurs effets, à tous les péages; avec défenses de leur fournir des chariots, ou des bateaux, sous peine de confiscation des voitures; & de loger ceux qui sortiroient, de leur envoyer de l'argent, & de leur écrire, ou de recevoir de leurs Lettres; tant-il avoit peur de ne pas faire perir assez de monde!

Cependant le Prince d'Orange & son Frere Louïs de Nassau, travailloient à émouvoir les Princes d'Allemagne en leur faveur, & à assembler des troupes, pour entrer dans les Païs-Bas, à la faveur de la haine que l'on y avoit pour le Gouvernement violent du Duc d'Albe. Il se fit une Assembée de divers Princes & Villes libres d'Allemagne, que le Prince instruisit des raisons qu'il avoit de prendre les armes contre le Duc d'Albe. *Bentivoglio*, (1) selon sa coûtume, lui prête une harangue, dans laquelle il lui fait dire ce qu'il croyoit qu'il pouvoit dire dans une semblable occasion; mais qui est trop pleine de Rhétorique Italienne, pour quadrer à celui qu'il fait parler, (2) qui avoit uniquement égard à la force des raisons, sans se mettre fort en peine de l'élégance des termes. Il auroit mieux valu tirer les raisons, qu'il employa, des Ecrits que le Prince publia alors, pour se justifier, comme (3) *Grotius* nous l'apprend. Après avoir réfuté ce qu'on lui objectoit, & fait voir que le Duc d'Albe étoit un juge incompetent, & sans dissimuler qu'ayant été mieux instruit de la Religion, il avoit abandonné le Parti de l'Eglise Romaine; il y disoit qu'il ne prenoit les armes, que pour le salut de sa patrie 1568 & pour la tirer de l'esclavage; Que c'étoit-là le devoir d'un bon citoyen, & d'un homme de son rang; que le Roi Philippe, dont le bon naturel (*disoit*-il) étoit obsedé par les Espagnols, viendroit un jour à reconnoitre la fidelité de toute la Nation Belgique, & à penser au serment, qu'il avoit fait d'observer ses Lois: mais qu'en attendant, personne n'étoit obligé de lui obeïr, selon les privileges du Brabant. En effet, les anciens Brabançons avoient eu plus de soin, que les autres, de prendre des précautions pour la conservation de la liberté, & contre la mauvaise foi des Princes; qui, sous prétexte du bien public, rompent les conventions, qu'on a faites avec eux. Les Brabançons ont aussi cela de particulier, qu'ils stipulent que, le Prince venant à violer leurs Lois, ils ne seront pas obligez de lui obeïr, jusqu'à ce qu'il ait réparé les injures, dont il sera convaincu. C'est ce qui paroît, par des exemples des siecles passez, où des Princes emportez par leur passion, ou entrainez par les mauvais conseils de leurs flateurs, & particulierement Jean II. ont été obligez de se mieux conduire; ou par la force, ou par de vigoureuses résolutions des Etats, qui ne voulurent pas faire la paix, que les Princes ne se fussent engagez à observer les Lois. Le Prince d'Orange, qui, quoi que né en Allemagne, avoit des Seigneuries héreditaires dans le Brabant, dont les possesseurs ont droit de suffrage dans les Etats, prétendoit non seulement avoir droit de vivre sous les Lois, mais encore de faire en sorte qu'elles fussent observées. Il faut de plus remarquer que les autres Provinces avoient de semblables Droits, qu'il y a des Edits de Maximilien & de Marie de Bourgogne, qui leur ont assuré ces mêmes Droits, en demeurant unies avec le Brabant. Il est sûr que les peuples, qui leur furent unis, sons l'Empereur Charles V. les Frisons, ceux des Provinces d'Utrecht, & de Gueldre stipulerent plusieurs choses, qui leur sont particulieres, & qu'elles eurent cela de commun avec les autres, qu'elles ne seroient point séparées du Brabant, ni de la Hollande.

L'Empereur Maximilien, Prince doux & équitable, touché par ces raisons, & par la pitié qu'il avoit du Prince d'Orange, envoya son frere Charles en Espagne; pour dire à Philippe, au nom de S. M. Imperiale & des Princes d'Allemagne, qu'ils ne croyoient pas, qu'il fût du bien public de traiter durement les peuples des Païs-Bas. Mais le Roi d'Espagne répondit, en colere, que c'étoit à lui d'avoir soin de ses propres affaires; qu'il savoit quand il falloit employer la clemence, ou la séverité, envers ceux qui s'étoient d'abord soulevez, contre Dieu & en suite contre leur Prince; que ceux d'Allemagne feroient mieux de ne se mêler, que de leurs propres affaires. Cependant quelque peu de Prince Allemands, qui étoient Protestans, ou qui n'aimoient pas l'Espagne, ni le Duc d'Albe, fournirent de l'argent & des troupes à Guillaume, ou répondirent pour lui. La Noblesse des Païs-Bas, qui ne demeuroit pas volontiers hors de chez elle, ou qui le favorisoit en secret, fournit aussi quelques chose.

On crut qu'il seroit bon d'attaquer le Duc d'Albe de divers côtez, comme on le fit; mais il semble qu'il l'auroit fallu faire, en même tems, pour l'obliger de séparer ses troupes, & de s'affoiblir par-là; aulieu qu'on lui donna le tems de s'opposer successivement tantôt à l'un & tantôt à l'autre. (4) Quelques uns firent une entreprise sur Ruremonde au mois d'Avril, pour entrer de là en Brabant, mais ils

(1) P. I. Liv. IV. p. 72. & *suiv.*
(2) Voyez *Rheidanus* Liv. III. p. 59.
(3) Annal. Lib. II. p. 30.

(4) *De Meteren* Liv. III. fol. 56.

1568. ils furent défaits, par un détachement Espagnol, avant que d'avoir rien executé. D'autres du même Parti, mais François pour la plûpart, vouloient entrer en Artois, du côté de Picardie, & s'assemblerent pour cela à S. Valery; mais ils furent arrêtez & pris dans cette ville, par les ordres du Roi de France même, qui étoit alors Charles IX.

Au mois de Mai, (1) Louïs de Nassau entra en Frise, dont le Comte d'Aremberg étoit Gouverneur. Il avoit dessein de se rendre Maître de Groningue, si cela étoit possible. Mais il trouva le Gouverneur, avec le Regiment Espagnol de Braccamonte & d'autres troupes, qui lui fit tête. Cependant s'étant posté avantageusement, les Espagnols, qui ne connoissoient pas le terrein, & qui méprisoient ces troupes nouvellement levées, les attaquerent, malgré le Comte d'Aremberg, qui vouloit encore attendre quelque secours. Les Espagnols pris dans un lieu desavantageux y furent défaits, & le Comte d'Aremberg tué, aussi bien qu' *Adolfe de Nassau*, Frere de Louïs. Quelques uns disent qu'ils se tuerent l'un l'autre. Cette victoire n'eut point de suite, parce qu'il arriva quelques troupes Espagnoles, peu de tems après la défaite, & le Comte *de Megem*, qui se jetta promptement dans Groningue, & y recueuillit les débris de l'armée Espagnole. Il y eut six-cent fantassins de cette Nation de tuez, & très-peu d'Allemands, qui se rendirent à l'ennemi. Louïs se rendit maître de leur artillerie, du bagage & de quelque argent, qu'on avoit envoyé pour le payement des troupes.

Cette perte chagrina fort le Duc d'Albe, & il auroit souhaité de marcher en personne en Frise, pour avoir sa revanche des troupes de Louïs. Mais il voulut avant cela faire mourir les principaux prisonniers, qu'il retenoit depuis quelque tems. Il avoit dit auparavant: (2) *Que peu de têtes de Saumons valoient mieux, que plusieurs milliers de Grenouilles*, & il avoit obligé les Comtes d'Egmond & de Hornes de répondre sur les crimes, qu'on leur imputoit; quoi que, selon leurs Privileges, ils ne pussent être condamnez, que par une Assemblée des Chevaliers de la Toison d'or. Il les envoya querir à Gand, par une grosse escorte Espagnole, qui les conduisit à Brusselles. Le Conseil d'Espagne lui avoit, comme le dit *Bentivoglio*, envoyé des ordres exprès là-dessus. Tant de fautes atroces, comme parle le même Historien, commises contre l'Eglise & le Roi, ne pouvoient être expiées, que par leur mort. Cependant il est certain qu'il n'avoient commis, dans le fonds, que des pechez d'omission; en ne s'opposant pas d'abord aux Protestans, & en opinant pour la tolerance; sans être néanmoins de leurs sentimens. Un peu avant la venue du Duc d'Albe, le Comte d'Egmond s'opposa même assez vigoureusement à leurs Assemblées, & ils moururent tous deux bons Catholiques Romains. Leur qualité & leurs services leur auroient au moins dû faire obtenir grace; & ils l'auroient obtenue, parmi toute autre nation. Mais avant que de les faire conduire au supplice, on fit executer à Brusselles dix-huit personnes d'une condition inferieure à la leur & un peu après *de Villiers* & *d'Huy*, qui avoient été pris dans l'entreprise de Ruremonde; car alors il n'y avoit point encore de Cartel, pour les prisonniers; auquel les Espagnols ne vinrent que lors, que ceux, à qui ils avoient à faire, devinrent un peu plus redoutables & en état de se vanger sur eux mêmes, de la maniere, dont on traitoit les prisonniers.. Le 4 de Juin, le Duc & le Conseil firent lire la sentence aux deux Comtes, 1568. qu'ils déclarerent coupables du crime de Lése-Majesté & condamnerent à être décapitez, & leurs têtes exposées dans la place publique, aux yeux de tout le monde, aussi longtems que le Duc le trouveroit bon. Par la même sentence, leurs biens furent confisquez. Elle fut executée le 5. de Juin, dans la place publique, & l'échaffaut environné de troupes Espagnoles, de peur qu'il ne se fit quelque émute du peuple, en leur faveur. Mais si on put l'empêcher de faire une sédition, on ne put pas supprimer les marques d'une très-grande douleur, & qui approchoit du desespoir, qu'une infinité de gens faisoient paroître, pour la mort de ces Seigneurs. On fit aussi mourir van Strale à Vilworde, où il avoit été pris, & Casembroot fut tiré vif à quatre chevaux, dans Brusselles. On fit (3) encore bruler quatre Protestans, qui ne voulurent pas changer de Religion, & qui avoient eu beaucoup de part aux desordres, qui s'étoient faits dans les Eglises, „ & l'on fit plusieurs autres executions semblables; avec tant d'horreur, dit „ l'Historien qu'on vient de citer, & d'épouvantement pour le peuple, que l'on n'entendoit de „ toutes parts, que des soupirs, des gémissemens „ & des plaintes; à quoi le Duc joignit une horrible proclamation contre ceux, qui étoient sortis du païs, que l'on y rappelloit sous peine de „ la perte de leurs biens, s'ils n'y retournoient pas, „ & où l'on ordonnoit une rigoureuse recherche des „ biens, dont ils jouïssoient; avec défense à qui que „ ce fût de les cacher. Mais s'ils y étoient revenus, on leur auroit fait encore perdre la vie, comme à des gens suspects d'Hérésie, ou de rebellion. Ce fut alors que les biens du Prince d'Orange, qui étoient très-considerables, furent confisquez. Peu de tems après, le Baron de Montigni, qui avoit été arrêté & mis en prison à Segovie, quand les Comtes d'Egmond & de Hornes firent arrêtez, après avoir essayé en vain d'en sortir, y fut empoisonné dans un pôtage, comme l'on a cru. Il tomba d'abord en langueur, mais il ne mourut, que deux ans après. En MDLXXI. le Duc d'Albe le fit condamner, comme il avoit fait les autres, & confisqua son bien.

Après les exécutions, dont on a parlé, (4) le Duc d'Albe envoya Chiappino Vitelli, avec des troupes, pour s'assurer de Groningue; de peur que Louïs de Nassau, qui étoit dans le voisinage, ne s'en rendît maître. Il ne l'avoit néanmoins pas assiegée, soit qu'il n'eût pas assez de monde pour cela, soit qu'il crût y entrer, par intelligence, ou qu'il jugeât l'entreprise trop difficile.

Cependant *Henri* Duc de *Brunswik* amena au Duc d'Albe quinze cents chevaux d'Allemagne, & un autre Officier du même païs quatre cents Arquebuziers à cheval. Noircarme vint aussi de Bourgogne, avec mille Soldats, & l'on rendit complets les Régiments de la même Nation. On joignit à tout cela trois nouveaux Regimens Wallons, commandez par le Comte *de Reuls*, par *Gilles de Barlaimont*, Sr. de *Hiergues*, & par *Caspar Robles*, Sr. de *Bissy*. Toutes ces troupes eurent leur rendez-vous en Overyssel, près de Deventer, où le Duc lui même devoit se rendre, avec presque toutes les forces Espagnoles & où il arriva, au milieu de Juillet.

Cependant (5) le Comte Louïs de Nassau, le Comte d'Hoogstrate, & celui de *Schouwenbourg*, se retirerent du côté de la riviere d'Ems, où ils pri-

 rent

(1) *Ibid.* fol. 57. *Bentivoglio* P. I. L. IV. p. 76. *& suiv.* & *Strada* sur l'année 1568.

(2) *Grotius Ann.* Liv. II. p. 29.

(3) *Bentivoglio* P. I. Liv. IV. p. 81.

(4) *Ibid.* p. 62.

(5) *De Meteren* Liv. III. fol. 61. *Bentivoglio* P. I. Liv. IV. p. 64. *& suiv.*

1568. rent un poste avantageux, auquel l'on ne pouvoit aller que par une digue, & par un terrein bourbeux, & entrecoupé; dans le dessein d'amuser là les Espagnols, & d'attendre l'arrivée du Prince d'Orange, qui devoit venir du côté de Brabant. Louïs croyoit pouvoir s'y soûtenir, tant à cause du terrein, que parce qu'il pouvoit avoir, par la riviere, des vivres d'Emden. Mais le Duc le suivit de si près, qu'il ne lui donna pas le tems de se fortifier là, en rompant les digues. Néanmoins le plus grand mal, qui lui arriva, ce fut qu'étant sans argent & sans vivres, il s'éleva une sédition dans le camp, qu'il ne put appaiser; de sorte qu'à l'approche de l'ennemi, l'armée ne pensa qu'à prendre la fuite, ce qui fit que les Espagnols forcerent avec facilité leurs retranchements & firent main basse, sur tout ce qu'ils rencontrerent. Le Comte de Schouwembourg se sauva, avec la Cavalerie, & le Comte de Nassau se retira à Emden, dans un bateau. Pour *Hoogstrate*, étant tombé malade, il étoit sorti du Camp, un jour avant le combat. Il se donna le 21. de Juillet près de Gemmingen. La perte fut grande du côté de l'armée Protestante, dont l'infanterie fut toute taillée en pieces, & ainsi séverement punie de sa mutinerie. Le bagage & l'artillerie demeurerent à l'ennemi, qui ne perdit qu'environ quatre-vints hommes. Il fit néanmoins grand bruit de cette victoire, qui, comme plusieurs autres, fut proprement l'effet du manque d'argent & de vivres; & l'on remarqua, dans toute cette guerre, que le plus grand ennemi des Protestans fut la disette; sans laquelle les Espagnols, quoi que braves, & experimentez dans la guerre, auroient trouvé de beaucoup plus grandes difficultez, & peutêtre succombé sous la bravoure des Allemands.

Les Comtes Louïs de Nassau & de Hoogstrate, allerent trouver le Prince d'Orange, qui commançoit à s'avancer vers les Païs-Bas, avec une armée d'environ vint-huit mille hommes; pendant que le Duc retournoit, avec ses troupes, en Brabant. Ce dernier alla à Amsterdam & delà à Utrecht, & fit ressentir par tout sa rigueur accoûtumée. Il paroît, (1) par le dénombrement de ses troupes, que son armée n'étoit pas inferieure en nombre à celle du Prince, outre qu'elle étoit beaucoup mieux pourvue d'argent & de vivres. L'armée du Prince passa le Rhin & la Moselle, & s'achemina du côté de Juilliers. Il fit demander au Duc de Cleves le passage & des vivres, pour son armée, mais il en fut refusé. Cependant il prit quelques petites places, & se rendit maître de quelques bateaux, pleins de marchandises, qui furent rachetez. Il exigea, aussi des contributions d'Aix la Chappelle, mais qui ne furent pas considerables. Il défit encore quelques compagnies Espagnoles, près du Château de Noiteim. De là il envoya un Trompette au Duc d'Albe, qui étoit à Mastricht, pour le défier. C'étoit alors sa place d'armes. Mais le Duc fit pendre ce Trompette, sans lui donner aucune réponse; ce qui étoit contre les Lois de la guerre, & qui bien loin de décourager le parti contraire, fit qu'il se battit, comme font des gens, qui ne veulent ni donner, ni recevoir aucun quartier. Ainsi la férocité du Duc lui fit plus de mal, que de bien.

Il trouvoit le Prince trop fort, pour hazarder un combat contre lui; outre que s'il arrivoit qu'il eût de l'avantage, il craignoit que les villes du Brabant ne se déclarassent pour ce Prince, qui étoit plus aimé que lui, des gens du païs; que le Duc avoit choquez, par des rigueurs inouïes, dans ce païs-là. Il esperoit d'ailleurs que le Prince venant à manquer d'argent & de vivres, il y auroit 1568. quelque sédition dans son armée, qui se dissiperoit par-là, sens rien risquer; & ce fut en effet ce qui arriva, à la fin de l'année. Auparavant, comme le Prince eut fait demander des vivres & d'autres choses, dont il avoit besoin, à la ville de Liege, il en fut refusé, par les intrigues de *Groesbek*, Evêque de cette ville. Mais il s'en vangea, en pillant quelques Monasteres des environs.

Cependant le Duc étoit, au delà de la Meuse, où se tenant sur la défensive, il se contentoit de faire bien garder les bords de cette riviere. Le Prince fit alors faire à son armée des marches & des contremarches, pour cacher au Duc son dessein. Tout ce que ce dernier put faire, fut de se tenir prêt pour s'opposer à son passage. Cependant le Prince ayant trouvé un gué près de Stochem, se servit d'un stratagême, que Jules Cesar avoit employé autrefois, en une semblable occasion. Le Duc y avoit fait semer des chauce-trappes, ou fers à quatre pointes, dont une demeure toujours droite en haut, & peut entrer dans les pieds des hommes, & des chevaux, qui passent par dessus, sans précaution. Le Prince en ayant été averti, les fit ôter, & la nuit du 7. d'Octobre plaça une ligne de Cavalerie au dessus du gué, pour rompre l'impetuosité de l'eau, & fit passer l'Infanterie au dessous, sans qu'il parût personne, pour l'en empécher.

Quand on en vint dire la nouvelle au Duc, si l'on en croit (2) *Strada*, il demanda, en se moquant, si l'on croyoit donc que l'ennemi eût des ailes, pour passer ainsi la Meuse. On crut que si l'armée avoit marché sur le champ, contre le Duc d'Albe, elle l'auroit pû surprendre. Le Prince d'Orange fut lui même de ce sentiment, mais les Soldats mouillez & fatiguez ne voulurent pas qu'on les conduisît au combat. Quand ils se furent rafraichis, ils allerent offrir la bataille au Duc d'Albe, qui demeura dans son camp, sans qu'on l'en pût faire sortir. (3) L'interêt du Prince d'Orange étoit d'en venir promptement à un combat, parce qu'il n'abondoit ni en argent, ni en provisions, & qu'il obeïssoit, comme dit *Bentivoglio* à ces troupes, plûtôt qu'il ne leur commandoit; de sorte qu'il ne se flattoit pas de les pouvoir tenir longtems ensemble, sans quelque avantage, sur l'ennemi. Il faut ajoûter à cela qu'il étoit persuadé que ses Allemands se battroient aussi bien, que les Espagnols, les Italiens & les Wallons du Duc d'Albe. Au contraire le Géneral Espagnol étoit d'avis de ne rien hazarder, parce que ne s'étant fait aucun mouvement, dans les Païs-Bas, en faveur du Prince d'Orange, jusqu'à ce tems-là, il jugeoit que si ce Prince ne remportoit aucun avantage, par la voie d'une bataille, personne ne se déclareroit pour lui; pendant qu'il y auroit dans le Païs une armée, telle qu'étoit alors celle du Duc. D'ailleurs il voyoit bien que, si le Prince perdoit une bataille, il ne perdroit, dans le fonds, que son armée; aulieu que le Duc d'Albe, en hazardant son armée, auroit aussi hazardé toutes les Provinces des Païs-Bas.

Comme on voyoit bien que le Prince avoit dessein d'entrer dans le Brabant, & de s'y rendre maître de quelque poste; le Duc mit des troupes à Tillemont, Louvain & Brusselles & côtoyoit toûjours le Prince, sans entrer néanmoins dans aucun engagement. Le Prince s'avança vers Tongres, ville appartenante à l'Evêché de Liege, dans le dessein de l'occuper, & d'y pourvoir son armée de ce dont elle avoit besoin. Mais le Duc le prévint,

(1) *De Meteren* fol. 62. voyez aussi *Meursius* sur cette année. *Grotius* p. 32. ne donne que 20000 au P. d'Orange.

(2) Liv. VII. sur cette année.
(3) *Bentivoglio* Ibid. p. 90. & *suiv.*

1568. vint, en maniere que le Prince ne crut pas qu'il la put attaquer avec sûreté. Mais ceux de S. Tron le reçurent & le pourvurent de vivres; après quoi le Prince ne croyant pas pouvoir conserver cette place, alla camper sur la frontiere du Brabant; le Duc le suivant toûjours, & se retranchant où il s'arrêtoit, de peur qu'il ne fût obligé de venir à une bataille, malgré lui. Cependant il y avoit souvent des escarmouches, entre les deux armées; sans grand avantage, ni d'un côté, ni d'autre.

En suite, le Prince ayant appris qu'il lui venoit un secours de Picardie, il se mit en chemin vers Judoigne, pour l'aller recevoir. En s'avançant, il fut obligé de passer une petite riviere, qu'on nomme la Geete; mais il ne put le faire si promtement, que le Duc ne s'en apperçût, avant que toute l'arriere-garde fût passée. Il fit attaquer si vivement ce qui restoit, au deçà de la riviere, qu'il le mit en déroute. Ce fut, en cette occasion, que le Comte de Hoogstrate fut blessé si dangereusement, que dans peu de jours il mourut de ses blessures. Le secours François étoit d'environ quatre mille fantassins & quinze cents chevaux, commandez par *François de Hangest*, Sr. de *Genlis*, que le Prince de Condé envoyoit au Prince d'Orange, dans le dessein de lui donner le moyen de s'établir dans le Brabant. Mais comme le Duc lui coupoit les vivres, de tous côtez, & que l'hiver approchoit, ce renfort ne lui servit de rien. *Strada* dit néanmoins que, quelques Troupes (1) du Duc s'étant trop avancées, en les suivant, près du Quesnoi, elles furent défaites avec beaucoup de perte. Sanchès d'Avila, & *Cesar* d'*Avalos* Officiers distinguez dans l'Armée Espagnole, qui les commandoient, y furent tous deux blessez. Enfin les Troupes du Prince ne pouvant prendre des quartiers d'hiver, dans les Païs-Bas, & manquant de tout, désertoient si fort, qu'il les congedia près de S. Quentin; d'où elles retournerent, comme elles purent, en Allemagne. Le Prince étant rentré en France, avec son frere le Comte Louïs de Nassau, y demeura quelque tems, & retourna ensuite en Allemagne; mais le Comte s'arrêta en France, où il se trouva à la Bataille de Moncontour.

Le Duc d'Albe, de son côté, envoya ses Troupes en quartier d'hiver, & entra, comme triomphant, à Brusselles; où il fit faire de grandes réjouïssances, pour le bon succès de ses armes, pendant cette année. Ce fut en ce tems-ci, qu'il fit faire sa statue de bronze, par un (2) très-habile ouvrier, pour mettre dans la nouvelle Citadelle d'Anvers. Mais elle n'y fut placée, que deux ans après.

1569. Comme le Prince d'Orange se fut retiré en Allemagne, le Duc d'Albe crut pouvoir faire tout ce qu'il lui plairoit, dans les Païs-Bas, sans avoir rien à craindre. (3) Il fit faire par tout des recherches de ceux, qui avoient pu avoir commerce avec le Prince, & résolut de bâtir des Citadelles, dans les principales Villes, pour les tenir dans l'obéïssance. Il savoit bien qu'une autorité, aquise par la force, telle qu'étoit celle qu'il s'étoit donnée, ne pouvoit être conservée que par la force. Les esprits, forcez par des violences, ne demeurent dans la contrainte, qu'autant que ces violences durent; & elles n'ont pas plûtot cessé, qu'ils reviennent d'eux mêmes à leur état naturel. Il crut devoir bâtir une Citadelle, dans la Ville d'Amsterdam; dont les Magistrats représentérent qu'une Citadelle & une Garnison n'étoient pas compatibles, avec l'état d'une Ville de Commerce, où toutes sortes de gens abordent & doivent être en sureté. Mais pour faire trouver leur raisons bonnes, il fallut payer au Duc deux cents mille francs; ce qui étoit une grosse somme, en ce tems-là.

Il fit recevoir des Evêques à Leuwarde & à Groningue, où ils n'avoient pas encore été reçus, à cause de la répugnance, non seulement des Villes, mais encore des Abbez Reguliers, qui s'y opposoient. Il en fut de même du Concile de Trente, que personne n'osa réfuser d'admettre, de peur d'être accusé d'Hérésie. Il défendit aux habitans des Provinces d'étudier en aucune Academie étrangere, ni d'y accepter de Profession, à moins que ce ne fût celle de Rome; & aux Notaires de faire aucuns Actes publics, concernant les affaires, qui regardoient les troubles passez; sous peine d'exil & de confiscation de biens. Il défendit encore aux femmes de ceux, qui s'étoient retirez du Païs, & qui les étoient allées voir, d'y revenir; sous les peines, qui avoient été établies, contre ceux qui auroient commerce avec les rebelles, ou qui les assisteroient de quelque chose.

Après cela, il pensa aux supplices de ceux qu'il avoit pris prisonniers, pendant la derniere Campagne; qu'il fit perir par l'épée, par la corde, par l'eau & par le feu, comme il le trouva à propos. La terreur de ces supplices se répandit si fort, dans ce Païs, qu'il s'en retira un très-grand nombre de gens ailleurs; ce qui fit que diverses Villes, où s'étoient faits de certains ouvrages, & qui avoient été fort peuplées, parurent tout à fait desertes; les ouvriers s'étant retirez, de peur de perdre la vie, par ces nouvelles Lois. Ce fut en ce tems-là principalement, que l'art de faire des draps de laine, qui n'étoit pas encore assez connu en Angleterre, y passa de Flandre; au lieu qu'auparavant on apportoit les laines cruës d'Angleterre en Flandre, pour les y faire travailler, & pour en remporter ensuite les draps. Depuis ce tems-là, le négoce de la Drapperie diminua extrémement, dans les Païs-Bas, & enfin il fut entierement entre les mains des Anglois; qui le font encore aujourd'hui, avec un très-grand avantage. Ce fut là un des mauvais effets de l'Inquisition, qu'il étoit aisé de prévoir. Mais le Roi Philippe II. aimoit mieux avoir des sujets pauvres, esclaves, & sans Religion; que d'entendre parler de Privileges & de Liberté de Conscience; & enrichir ses Voisins, aux dépends de ses propres Provinces, que de les imiter, en ce qu'ils avoient de bon; qui étoit de n'obeïr qu'à Dieu, en matiére de Religion, & qu'aux Lois Civiles, en ce qui regarde les choses de cette vie.

C'étoit un Privilege de Hollande très-connu, qu'un Bourgeois d'une Ville devoit être jugé & condamné, par les Juges de cette Ville, & une ancienne coûtume, qu'on ne pouvoit condamner à la mort un homme, à moins qu'il n'avouât son crime, hors de la torture. Mais le Conseil Sanguinaire n'eut aucun égard à cela. On raconte même qu'un homme, qui n'avoit point été ouï, ni condamné par les Juges, fut emmené au supplice, parmi plusieurs autres, comme convaincu du crime de ce tems-là & exécuté; mais que quelque tems après, comme on eut informé contre lui, & qu'on devoit mener ce même homme devant les Juges; il se trouva non seulement qu'on l'avoit fait mourir, mais encore qu'il étoit innocent. Comme les autres Juges témoignoient de la douleur d'un accident si fâcheux, Vargas leur dit, *qu'il n'en devoient pas être fâchez*, *parce que l'in-*

(1) Sur la fin de l'année 1568.
(2) *Jaques Jongeling*. Voyez *Meursius* sur la fin de l'an 1668. & *Strada*, sur le même tems.
(3) *Meursius* Rer. Belgic. Lib. II. p. 81.

1569. *l'innocence de cet homme seroit avantageuse à son ame*; comme si cela rendoit les Inquisiteurs moins coupables ! Il se commit quantité d'autres iniquitez criantes, comme celle-là, (1) que l'on trouve dans les Auteurs du tems.

Après avoir fait main basse sur tous ceux, qui lui étoient suspects, le Duc d'Albe crut qu'il pouvoit desormais tout demander au Flammands, (c'est ainsi que les Espagnols nomment indifferemment les habitans des XVII. Provinces) qui n'étoient plus en état de lui rien refuser. Il assembla les Etats Generaux le 19. d'Avril à Brusselles, & leur fit un discours, où il représenta, entre autres choses, la grande dépense que le Roi avoit été obligé de faire, pour s'opposer à l'Hérefie & aux efforts des Héretiques, qui avoit entierement épuisé ses finances; qu'il devoit aux soldats la solde de plusieurs mois; qu'il étoit nécessaire de bâtir des Citadelles, en divers lieux; qu'il falloit avoir de l'argent pour l'entretien de l'Artillerie, & pour le pain de munition, que l'on distribuoit au soldat; que divers Marchands avoient fait de grandes avances au Roi, sans avoir été rembourcez, & qu'il n'avoit aucun argent prêt, pour un accident qui pourroit arriver; que le Roi avoit bien proposé le moyen de subvenir à tous ces fraix, lors qu'il étoit venu dans les Provinces; mais que l'affaire étoit demeurée sans exécution, parce qu'on n'avoit pas bien compris la pensée du Roi. C'étoit qu'on payât au Roi la dixiéme partie du prix de toutes les marchandises, que l'on vendoit; la vintiéme partie de celui des immeubles, à châque vente qu'il s'en faisoit; & une fois, sans distinction, une centiéme du prix de tous les deux. Cette demande déplut extremément aux Etats; les riches ne pouvoient se résoudre à dire tout ce qu'ils avoient, ni les pauvres à découvrir leur pauvreté. Néanmoins la crainte, où l'on étoit, fit que tous consentirent à payer la centiéme. Ceux de Gueldre & de Frise la racheterent, par une somme d'argent, après avoir dit les raisons, pour lesquelles, ils ne pouvoient pas s'accommoder de payer la dixiéme des marchandises, & la vintiéme du prix de châque fonds qui se vendoit. Tous en géneral dirent que cela ruineroit entierement le commerce. Les Brabançons, les Hollandois & les Zelandois se plaignirent, en particulier, que la dixiémé leur seroit extrémement à charge; à cause de la pêche du harang, & du reste du poisson, du sel, du vin, de la façon du drap & des marchandises, que l'on apportoit de la mer Balthique; & prierent que l'on établît plûtôt un tribut annuel, même plus fort que ceux que l'on avoit établis, jusqu'à lors, qu'ils payeroient plus volontiers. A l'égard de la vintiéme, ils dirent qu'on ne la pouvoit pas supporter, parce qu'il pourroit arriver que, dans une seule année, on payeroit six fois la vintiéme partie du prix d'un champ, ou d'une maison.

Le Duc replica qu'il ne se proposoit que de rendre les Provinces florissantes, qu'ils pouvoient donner un état des autres impôts qu'ils payoient & que l'on verroit ce qu'on en pourroit rabatre; mais que pour le présent, ils accordassent ce que le Roi demandoit, & que s'ils le refusoient, ou tardoient de se résoudre, il essayeroit quelque autre chose; que ce qu'il demandoit n'étoit pas si onereux, puis que cela étoit en usage en Espagne & que le Duché d'Albe seul rendoit cinquante mille Ducats. *Viglius*, qui voyoit bien que c'étoit une chose tout à fait ruineuse aux Provinces, répondoit à cela, sans s'opposer directement à un homme, qui ne pouvoit souffrir aucune contradiction; „qu'en cette occasion il falloit considerer l'état divers des Païs; Que l'Espagne étoit „d'une grande étendue, qu'elle étoit estimée par „la fertilité, & qu'elle n'étoit terminée, que „par les Montagnes & par la Mer: que les Provinces Belgiques, au contraire, n'étoient pas „fort étendues & qu'elles n'étoient estimables, „que par le commerce & par la manufacture des „draps; qu'elles étoient environnées de divers „peuples, chez qui les habitans se retireroient, „s'ils étoient chargez d'impôts; que Philippe de „Bourgogne, qui avoit rendu ces Provinces florissantes, avoit bien prévu cela & qu'il avoit „voulu que les impôts & les droits d'entrée & „de sortie fussent petits: qu'à cause de cela, il „avoit accordé des Privileges aux Marchands „Etrangers; que si l'on faisoit le contraire, on „chasseroit les habitans, l'on empêcheroit que „les étrangers ne vinssent dans le Païs, & l'on „ruineroit entierement le commerce; que s'il „vouloit bâtir des Citadelles, il ne le falloit faire que proportionément à l'argent, que l'on auroit; qu'il n'étoit pas si nécessaire d'en bâtir de „nouvelles, que de réparer celles qui étoient sur „la frontiére; que les anciens Belges n'avoient „pas payé des tributs perpetuels, mais donné seulement ce que leurs Princes leur avoient demandé, ou selon ce qu'ils pouvoient donner; qu'il „ne leur convenoit pas d'être épuisez, en tems de „Paix, & d'être hors d'état de rien donner, en „tems de guerre; que s'il vouloit que les Laboureurs pussent vivre, il se gardât bien de „charger les Marchands; qu'il le félicitoit au „reste des grands revenus, que lui rendoit le Duché d'Albe. J'ai rapporté tout ce discours de *Viglius*, qui est plein de sagesse, & qui est autant de saison aujourd'hui, qu'il l'étoit autrefois. L'Assemblée des Etats se partagea là-dessus, parce que les Députez ne pouvoient répondre, qu'après avoir consulté leurs Provinces. Le Duc employa les promesses & les menaces, pour extorquer ce qu'il vouloit; mais il n'y eut que peu de Provinces, ou de Villes qui consentirent, de peur, ou outrement. D'autres se rapportoient au consentement commun, seulement pour differer la chose, comme on le pourra voir dans l'Auteur, que j'ai cité ci-dessus en marge. La Ville & la Province d'Utrecht, qui firent le plus de difficulté, de consentir à ce Tribut inouï, jusqu'à lors, souffrirent le plus du pouvoir despotique du Duc d'Albe, qui n'écoutoit aucune raison là-dessus; quoi qu'on lui fit voir qu'il exigeoit une chose impossible, ou qui ne pouvoit pas s'exécuter, sans la ruine entiere de la Province. Les Ecclesiastiques lui firent représenter, en particulier, que leurs biens ne pouvoient être chargez, sans une permission particuliere du Pape; sans laquelle ceux, qui exigeoient un tribut des biens Ecclesiastiques, étoient excommuniez, dans la Bulle *in Cœna Domini*. Le Duc soûtint que cette Bulle n'étoit que contre les ennemis de l'Eglise & non contre ses défenseurs, entre lesquels il prétendoit ne pas tenir le dernier rang.

Irrité par cette résistence, qu'on auroit pu faire, selon les Lois, au Roi même, s'il avoit été présent, il envoya à Utrecht le Regiment de Lombardie, où il y avoit dix Compagnies Espagnoles. Il eut ordre de loger par tout, où il trouveroit à propos, sinon chez l'Evêque, & chez deux Chanoines, qu'on nomma. Cependant la Ville étant trop petite, pour loger ce Regiment, on envoya deux Compagnies à Amersfort, sur la fin de Novembre.

(1) Voyez entre autres *Meursius* Rer. Bel. Lib. II.

Com-

1569. Comme les mots de *Dixiéme* & de *Vintiéme* étoit devenus odieux, le Duc crut qu'en changeant d'expression il pourroit mieux obtenir ce qu'il demandoit. Il témoigna donc qu'il pourroit se contenter, si on payoit, pendant six ans de suite, deux millions de florins, à commencer au 23. d'Août, auquel on avoit accordé, disoit-il, de payer le dixiéme & le vintiéme denier des ventes. Il donna un mois de tems, pour y penser. Mais outre qu'on n'avoit point consenti unanimement & absolument à la proposition du Duc, les tems étoient si fâcheux, que l'on desesperoit de pouvoir lever cette somme; & diverses Provinces se plaignoient d'être par-là plus chargées, qu'elles ne l'étoient auparavant; de sorte que le changement de nom ne rendit pas le tribut plus supportable au peuple. Il étoit dur, en effet, de payer plus que jamais, à un Gouverneur, qui, sous prétexte de Religion, travailloit à ruiner entierement le Païs, & à enfraindre tous les Privileges. C'étoit lui fournir des armes, pour accabler les peuples pour toûjours.

La haine, que l'on avoit pour lui, augmentoit tous les jours, non seulement parmi les Protestans, mais encore parmi ceux qui étoient pour l'Eglise Romaine. Tout le monde se plaignoit des nouveaux droits, qu'il vouloit exiger, & bien des gens se persuadoient qu'après avoir été ruinez en dix ans, par cette voie, ils ne seroient néanmoins pas quittes d'impositions outrées. Le Duc avoit des espions par tout, qui lui alloient raporter ce qu'ils entendoient dire, & qui redisoient souvent les choses autrement, qu'elles n'avoient été dites. Cependant la fierté de cet homme farouche ne lui permettoit pas de se radoucir, & la haine, qu'il avoit pour les Flamands, ne faisoit non plus que s'augmenter; selon l'usage des nations fieres, qui n'estiment aucune nation, que la leur, & qui comptent pour rien tout le mal, que les autres souffrent. Les Espagnols se croyoient alors dignes de commander à toute la terre, & regardoient les autres nations avec dédain & sur tout la Flammande, sous prétexte qu'elle étoit infectée d'Héresie. On peut juger que ceux, qui étoient méprisez de la sorte, de quelque Religion qu'ils fussent, en ressentoient une indignation, qu'ils ne cachoient, que de peur de s'attirer des affaires; & que la contrainte même, où ils étoient, augmentoit tous les jours. Il y eut alors un homme de cette sorte, entre les Députez, de la part des Etats de Hollande, qui après que l'Assemblée de Bruxelles eut été congediée, feignit d'avoir quelques affaires à Anvers & ailleurs, & quitta les autres Députez, sous ce prétexte, avec promesse de se rendre incessamment à la Haie. Cependant il partit pour Dillembourg, où étoit le Prince d'Orange, & marcha jour & nuit, pour l'avertir de l'état, où étoient les Provinces des Païs-Bas, & de la haine qu'elles avoient conçue contre le Duc d'Albe; de sorte qu'il étoit tems de tenter quelque chose, pour les délivrer. Cet homme se retira incessamment & arriva à la Haie, presque aussi-tôt que les autres Députez. Le mal étoit que ce qu'il conseilloit au Prince ne se pouvoit faire, sans argent, & que l'on ne voyoit guére de moyen d'en avoir.

On assure que, dans ces conjonctures, (1) *l'Amiral de Colligni* conseilla au Prince de faire en sorte, que l'on équippât en Hollande quelques vaisseaux, pour attaquer ceux qui iroient en Espagne, ou qui en viendroient, & courir les mers du voisinage. C'est ce qu'entreprirent de faire *Lancelof de Bredcrode*, *Albert d'Egmond*, *Adrien Menning*, *Barthelemi Entes* & d'autres, qui devoient avoir pour Chef *Adrien de Bergues*, Sr. *de Dolhain*. Ces gens-là furent nommez *les Gueux de Mer*. Ils prirent, en peu de tems, quantité de vaisseaux & perdirent aussi quelques bâtimens; mais comme il ne paroît pas qu'ils eussent fait aucun plan reglé, ni pris des mesures, pour conserver l'argent qui proviendroit de leurs prises; ils incommoderent bien le commerce, mais il ne furent pas en état de se rendre maîtres d'aucun port assuré, ni de secourir le Prince d'Orange, d'une somme capable de l'aider à se mettre en campagne. Il ne laissa pas de leur donner des commissions, comme Chef de tous ceux, qui étoient ennemis du Duc d'Albe, & qui s'interessoient au bien des XVII. Provinces. Ce dernier envoya bien quelques vaisseaux, contre eux, mais il ne remporta pas d'avantage considerable, sur des gens qui entendoient mieux la mer, que ceux qu'il envoyoit; & qui se battoient en desesperez, parce qu'ils ne s'attendoient à aucun quartier, s'ils étoient pris. Le profit, qu'ils faisoient, anima d'autres à se joindre à eux, de sorte qu'ils eurent à la fin jusqu'à environ cinquante vaisseaux.

(1) *De Meteren* Liv. III. fol. 66.

Cependant la Garnison, que le Duc avoit à Utrecht, y vivoit à discretion & faisoit de grands desordres; sans que la Province voulût se soumettre aux nouveaux impôts. Il fit citer ceux d'Utrecht, à comparoître devant le Conseil d'Etat de Brusselles; & ils y comparurent & défendirent leurs droits, avec beaucoup de vigueur. Ils avoient offert de donner cent cinquante mille francs, pour se racheter de ces vexations, & ils y en ajoûterent encore cinquante mille; mais on ne les écouta point. Le Duc voulut qu'ils obéïssent à ses ordonnances, sans répliquer, qu'ils demandassent pardon du passé & qu'ils se remissent à sa clémence; sans quoi il déclara qu'il ne se relâcheroit point, & qu'ils ne retireroit pas la Garnison de leur Ville. A l'égard des autres Provinces, il obtint de plusieurs qu'elles payeroient leur quote partie des deux millions de florins, qu'elles devoient payer, les deux premieres années, & il permit à quelques autres de se racheter, par des sommes considerables, en ces tems-là.

1570. TOUT cela ne faisoit qu'augmenter la haine, qu'il s'étoit attirée, par ses cruautez, & par son gouvernement violent. Cependant le Prince d'Orange n'étant pas en état de lever une armée, sans argent, fit en sorte que ceux, qui le favorisoient dans les Provinces, dont il étoit Gouverneur, consentirent à contribuer châcun quelque chose. Il se servit des Ministres, pour cela, qui couroient le Païs sans être connus, qui exhortoient les Réformez à cette contribution, & qui faisoient en suite tenir l'argent au Prince.

Le Duc fit cette année punir le Maître des Monoies à Dordrecht, qui avoit alteré l'argent, & ordonna qu'on ne se serviroit que de la Monoie d'argent d'Espagne. Cet ordre fut utile à tout le monde, mais comme son gouvernement tyrannique ne finissoit point, on ne lui en sut pas gré. Il fit faire alors, par les Théologiens de Louvain, un *Index Expurgatoire*, selon l'usage de l'Inquisition de Rome & d'Espagne, & défendit l'usage des Livres des Protestans. Il regla encore diverses autres choses, comme les procedures criminelles, selon les sentimens de *Viglius*; qui n'étoient pas iniques en elles mêmes, mais qui n'avoient aucun égard aux anciens Privileges. Il établit un serment, que devoient prêter ceux qui seroient faits Juges, ou qui obtiendroient quelque Charge publique.

Après cela, il fit prononcer la sentence contre

1570. ceux d'Utrecht, par laquelle il ôtoit le droit de suffrage dans l'Assemblée des Etats aux Ecclesiastiques & aux Nobles, & dépouilloit le Tiers Etat, ou les Villes de tous leurs privileges. La Province en appella au Roi, & par-là offensa extrémement le Duc; qui prétendoit avoir un pouvoir illimité, & qui l'exerçoit en effet, sans que le Roi l'en empêchât; ce qui étoit fort étrange pour un Prince aussi soupçonneux & aussi jaloux de son autorité, que l'étoit Philippe. Mais la haine, qu'il avoit conçue contre les Flammands, & l'envie de les assujettir à un pouvoir arbitraire lui faisoient approuver tout ce qu'on faisoit contre eux, sans penser au danger où il se mettoit de perdre leurs Provinces. Là-dessus en députa *Guillaume Veusel*, Doyen des Chanoines de S. Pierre d'Utrecht, à Madrid, qui représenta, avec fermeté, le tort que le Duc faisoit à la Province d'Utrecht. Le Duc néanmoins, sans se mettre en peine d'un appel, qui devoit suspendre toutes ses procedures, fit dire à ceux d'Utrecht, qu'encore qu'après la sentence, qui avoit été prononcée contre eux, toutes les charges fussent dévolues au Roi; néanmoins il prorogeoit les Magistratures à ceux, qui en étoient revêtus, jusqu'à nouvel ordre; mais que cependant ils prissent garde, dans leurs jugemens & dans le gouvernement du peuple, de rien faire, qui fût contraire au bien de l'Etat. Il défendit, en même tems, à la Province de faire aucune assemblée, ni aucune fonction de celles qui appartenoient aux Etats. Il ordonna au Receveur de la Province d'apporter tous ses comptes à Bruxelles, & de remettre l'argent, qu'il avoit, au Thrésorier du Roi. Ceux d'Utrecht en informerent Philippe, & tous ceux, qu'ils croyoient leur étre favorables, à la Cour; sans oublier néanmoins rien de ce qu'ils croyoient propre à appaiser la colere du Duc, auquel ils offrirent de nouveau cent quatre-vint mille francs, s'il vouloit leur permettre de tenir l'assemblée des Etats & retirer la garnison, de la Ville.

Au mois de Novembre de l'année précedente, le Roi, de l'avis du Duc d'Albe & du Conseil d'Etat, & avec le contentement du Pape, publia une Déclaration, par laquelle il pardonnoit aux Provinces des Païs-Bas les desordres passez; mais avec tant (1) d'exceptions, qu'il paroissoit que peu de gens seroient mis à couvert, par ce pardon. On en avoit differé la publication jusqu'au mois de Juillet de cette année. On fit alors dresser à Anvers, dans la place du Marché, un Theatre de bois, assez haut, couvert de drap & au haut un throne magnifique, qui représentoit le place du Roi. Le Duc, par un faste, qu'aucun Gouverneur n'avoit jamais eu, s'y, assit. On fit mettre deux Dames, des plus belles de la ville, dans des Chaires plus basses, l'une à l'un de ses cotez & l'autre à l'autre; pour représenter par-là que le Roi étoit à présent appaisé, envers le Peuple, & lui feroit ressentir des effets de sa Clemence. Les gardes l'accompagnerent jusqu'au pied du Théatre, & des troupes l'environnoient. Il fit lire ensuite le pardon, qui fut entendu de peu de gens, & sans aucun applaudissement. La Déclaration ayant été imprimée, on vit (2) que ceux qui avoient eu quelque part aux troubles, en violant les Ordonnances, ou autrement, ne pourroient avoir part à ce pardon; qu'en témoignant qu'ils s'en repentoient, dans l'espace de deux mois, après sa publication; en faisant leur soumission au Gouvernement; en abjurant leurs erreurs & en recevant toutes sortes de pénitences, que ceux, qui auroient pouvoir du Pape pour cela, leur imposeroient. D'ailleurs le Roi excluoit de ce pardon, tous les Ministres, ou Docteurs Protestans, tous ceux qui les auroient logez, ou introduits; tous les membres des Consistoires & ceux qui les auroient reçus, ou laissez fréquenter leurs maisons; tous ceux qui auroient concouru à briser les Images, ou à insulter les Eglises, ou les Monasteres. Il excluoit encore tous ceux, qui avoient souscrit au Compromis, ou à la Requête des Nobles, ou à quelque autre Ecrit de cette nature, que ce fût: Tous ceux, qui, en dernier lieu, avoient pris les armes, en faveur des rebelles, ou qui les avoient secourus de quelque chose, ou fait des promesses, par écrit, ou de bouche, contraires aux interêts du Roi: Tous les Gouverneurs, Magistrats, Officiers, Avocats, Procureurs, Huissiers, Sergents &c. qui auroient favorisé, en quelque maniere, les rebelles, & les héretiques; au lieu de contribuer, comme ils le devoient, à leur punition: Tous ceux, qui auroient eu quelque engagement avec eux, à moins qu'étant déja bannis, ils ne comparussent, pour se justifier, & pour accepter le pardon, en présentant une requête, dans six mois; Bien entendu que ceux qui joüiroient du pardon ne pourroient redemander aucunes rentes, dettes, ou actions, sans une permission expresse du Roi; qu'ils demanderoient, dans l'espace de trois mois, depuis la publication du pardon. 1570.

Ce sont là les exceptions, qui regardoient les Particuliers; mais à l'égard des Etats, Villes & Communautez, qui auroient eu part aux desordres, sous prétexte de leurs Privileges; le Roi se réservoit le droit d'en disposer, selon que bon lui sembleroit. Si néanmoins, il y en avoit, qui voulussent se justifier, sans faire la sommission, dont on a parlé; il leur permettoit de s'adresser, pour cela, au Duc d'Albe, son Gouverneur. Cela vouloit dire que l'on se gardât bien d'entreprendre de se justifier; puis qu'il n'y avoit point de plus grand malheur, que celui de tomber entre les mains du Conseil Sanguinaire.

Quoi que ce qu'on vient de lire ne contienne que la substance même de ce Pardon, il est facile de voir que, bien loin de calmer les Provinces des Païs-Bas, il ne pouvoit qu'effrayer une infinité de gens, même attachez aux dogmes de l'Eglise Romaine; qui étoient, parens ou amis de ceux qui l'avoient abandonnée, ou qui leur avoient rendu quelque service. Il y avoit alors, sans doute, comme aujourdhui, bien des gens, qui ne croyoient pas qu'on dût sortir de l'Eglise Romaine, mais qui ne croyoient pas non plus qu'elle fît bien de persecuter les Protestans, & qui leur avoient rendu bien des services, par principe d'Humanité. Ces gens-là n'étoient pas amis de Duc d'Albe, & condamnoient fort les maximes du gouvernement Espagnol, quoi qu'ils n'en parlassent pas. Encore qu'ils eussent pris des précautions, pour exercer leur Humanité impunément, & qu'ils fussent assez retenus, pour ne pas parler devant tout le monde; il n'étoit guére possible qu'ils fussent toûjours cachez, & dès qu'ils étoient decouverts, ils étoient traitez comme des fauteurs d'Hérétiques, qui étoient exclus du Pardon. Il est surprenant que les Espagnols, qui se piquoient extraordinairement de prudence, pussent se persuader, qu'ils donneroient le change aux Flammands; en leur faisant accroire que ce Pardon étoit un effet de la Clemence de Philippe, lassé d'employer plus longtems la rigueur. Les Flammands ne furent point dupes, & virent d'abord que c'étoit un nouveau piege, qu'on leur tendoit.

Cet-

(1) Voyez *De Meteren* Liv. III. fol. 65.
(2) Voyez le même Liv. III. fol. 65. *& suiv.*

1570. Cette même année, *Anne d'Autriche*, fille de l'Empereur Maximilien, qui avoit auparavant été promise à l'Infant d'Espagne *D. Carlos*, mort depuis peu, passa en Septembre par les Païs Bas, pour s'aller marier à Philippe son Pere; qui avoit déja enlevé à ce fils infortuné Elizabet de France, qu'il avoit prise pour lui même, après l'avoir fait demander pour D. Carlos. La mort de ce Prince, & ces deux mariages de son Pere firent beaucoup parler, en ce tems-là; mais cela ne regarde point l'Histoire des Provinces Unies. L'on fit de grands honneurs à Anne d'Autriche, par tout où elle passa & châque Province lui envoya des Députez & des présens. Le Duc d'Albe l'accompagna par tout, & auroit bien voulu retourner en Espagne, avec elle; mais Philippe le lui refusa, soit qu'il le crût necessaire, pour achever de domter les Provinces; ou que les ennemis du Duc, à la Cour d'Espagne, eussent persuadé au Roi de le laisser dans son Gouvernement, dans l'esperance qu'il y périroit.

Au mois de Novembre, il y eut, dans toutes les Provinces maritimes, (1) une inondation, à laquelle on ne se souvenoit pas d'en avoir vû de semblable. Il y eut beaucoup de digues rompues, ce qui causa un dommage infini. Les Espagnols dirent que, c'étoit la colere des Saints, dont les Protestans avoient brisé les Images, qui étoit la cause de l'inondation; comme si les Protestans n'avoient pas pu dire, avec autant de raison, qu'elle étoit un effet de la colere de Dieu, qui faisoit voir par là, qu'il desaprouvoit la conduite de ceux, qui les avoient rétablies, & la lâcheté des peuples, qui les avoient laissé faire! En géneral, il est bien certain que de semblables choses sont des punitions du Ciel, qui doivent porter châcun à se corriger des vices, dont il se sent coupable. C'est là l'usage que les hommes en doivent faire, au lieu de se rendre odieux les uns les autres, en s'accusant réciproquement d'en être cause.

Les Historiens du tems remarquent comme une preuve certaine de la haine génerale, que les peuples avoient pour les Espagnols, le secret avec lequel les intrigues du Prince d'Orange se conduisoient; dont voici, (2) un exemple remarquable. Cette année *Theodore Sonoi*, Gentil-homme Frison, qu'on dit avoir été le premier des *Gueux de Mer*, qui eût reçu une Commission de ce Prince, avoit travaillé à porter la ville d'Enkhuyse, en Nort-Hollande, à se déclarer pour lui; ce qui auroit été très-commode aux gens de Mer de son parti, pour s'y retirer. Cela ne put pas réüssir, & Sonoi fut obligé de remettre cette affaire à une autre fois. Ce ne fut qu'un an & demi après, qu'il vit cette ville entrer ouvertement dans le parti. Cependant quoi que bien gens eussent connoissance du dessein de Sonoi, personne néanmoins n'en avertit le Duc d'Albe, pendant un si long espace de tems. Autrement, s'il y eût envoyé une garnison, la chose devenoit impraticable. Il y eut encore, (3) en d'autres lieux, plusieurs desseins qui échouerent, sans que les auteurs en fussent découverts. C'étoit là un effet de la haine génerale, que son injustice & sa cruauté lui avoient légitimement attirée.

1571. L'ANNEE MDLXXI. Les mêmes pratiques, en faveur du Prince d'Orange, se continuerent, avec un grand secret, dans les Provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Cette derniere Province n'osa néanmoins rien entreprendre, parce que la Citadelle & la Garnison d'Utrecht la tenoient dans la crainte. Les habitans en étoient maltraitez impunément & en toutes manieres; ç'avoit été en vain, qu'ils s'en étoient plaints au Duc d'Albe; & l'Ordre même Ecclesiastique en avoit informé le Roi, qui les avoit renvoyez au Duc; c'est à dire, qu'il n'avoit voulu leur rendre aucune justice. Ce Prince, qui faisoit profession de tant respecter les gens d'Eglise, ne le faisoit néanmoins que quand il croyoit que cela s'accommodoit avec ses interêts, ou avec ses passions, aussi bien que l'Empereur son Pere. Il y avoit vint mois, que les habitans d'Utrecht étoient exposez à mille maux, sans aucune esperance d'en être délivrez, à moins qu'ils ne voulussent se soumettre au joug, que le Duc d'Albe vouloit leur imposer. La Flotte du Prince d'Orange (car en la peut nommer ainsi, puis que châque Capitaine tenoit sa commission de lui) faisoit beaucoup de pilleries sur mer, qui incommodoient bien le commerce, mais qui ne produisoient aucun argent au Parti; parce que les Soldats & les Matelots n'obeïssoient aux Officiers, qu'autant qu'ils le trouvoient à propos, & se partageoient le pillage, sans en mettre rien à part, pour l'usage du Public. *Guillaume de Fiennes*, Sr. de *Lumbres* & le Comte *de la Mark*, Sr. de *Lumei*, la commandoient en ce tems-ci, & n'étoient guére plus retenus, que ceux qu'ils commandoient. (4) Le Prince envoya en Danemark & en Suede, pour tâcher d'obtenir quelque secours des Rois du Nord, & qu'ils voulussent recevoir la Flotte Hollandoise, dans leurs ports. Mais les traitez, qu'ils avoient, disoient-ils, avec l'Espagne, & d'autres considerations les empêcherent d'accorder aucun secours. A peine voulurent-ils permettre, que cette Flotte relâchât dans leurs ports, à moins que ce ne fût, pour se sauver, de la tempête. Néanmoins le Duc d'Albe craignant que la Flotte du Prince ne fît descente en quelque endroit des côtes, retira la garnison d'Utrecht, pour l'envoyer, où il seroit besoin. Il avoit bien envoyé quelques vaisseaux en mer, mais il ne s'y fioit pas; parce que ceux, qui en montoient un, étoient passez au parti ennemi, à qui ils l'avoient mené.

Cependant on avoit peur à Utrecht que le Duc ne défît entierement la Flotte du Prince, & l'on chargea Veusel de représenter de nouveau au Roi les maux, que leur avoit causé la garnison du Duc; laquelle leur avoit déja coûté plus de deux cents mille florins, & les avoit tout à fait épuisez. Le Roi craignant que le païs ne se ruinât entierement, écrivit au Duc d'Albe de ne pas maltraiter les villes, par le moyen des garnisons, sans qu'il y en eût quelque juste cause, & d'épargner sur tout Utrecht, que la garnison ruinoit; que si néanmoins la nécessité le demandoit, il s'en remettoit à sa prudence. On peut reconnoître à cela l'humeur de Philippe, qui ne s'avisa jamais que la Justice & la Douceur fussent plus propres à tenir ses peuples dans l'obeïssance, que la violence & la rigueur.

Les Provinces avoient accordé au Duc, au lieu du dixiéme & du vintiéme denier, deux millions pour deux ans. Comme ce tems étoit presque écoulé, il recommença à demander la même chose. Quoi qu'il n'ignorât pas la haine, que cela lui avoit attiré, néanmoins son opiniâtreté naturelle & le mépris qu'il faisoit de la haine, pourvu qu'il se fit craindre, l'engagerent à reprendre cette affaire; parce que d'ailleurs ses Citadelles & ses Garnisons lui persuadoient qu'il le pouvoit, avec sureté. Il publia donc, le dernier de Juin, un nouvel

(1) Voyez là-même fol. 56. & *suiv.* & *Meursius* Rer. Bel. Lib. II. sur cette année.
(2) Voyez *Meursius* sur cette année p. 70.
(3) Voyez les Ann. de *Rheidanus* sur l'an. MDLXX. p. 8.

(4) *Meursius* Liv. II. sur cette année.

1571. vel Edit plus moderé en apparence, mais qui faisoit les mêmes impositions. On s'en plaignit encore plus, qu'on n'avoit fait, la premiere fois; parce que l'inondation de l'année précedente & les pirateries des Gueux de Mer avoient fort encheri les vivres; & qu'il paroissoit inique d'augmenter les impôts, en un tems, où, sans les payer, on avoit assez de peine à vivre. Le Duc disoit qu'en Espagne on préferoit le vintiéme & le dixiéme dernier à ce que les Etats offroient, & qu'il falloit obeïr au Roi. *Viglius* & d'autres lui représentoient en vain que les Etats n'avoient pas accordé absolument la somme, qu'ils avoient offerte, & qu'en demandant de la sorte, il pourroit bien perdre ce qu'on avoit offert. Il leur donna le démenti & jura plusieurs fois qu'il exigeroit, malgré tout le monde, ce qu'il demandoit. Il traita de traitres ceux, qui s'y opposoient, il menaça de les faire punir, comme tels & ajoûta que le Roi avoit fait grace, en particulier, aux Etats de Flandre, qui n'étoient pas moins coupables que le Prince d'Orange & le Comte d'Egmond; qu'ils avoient promis le dixiéme denier, pour appaiser le Roi, & qu'il auroit pû tirer une beaucoup plus grosse somme, s'il avoit fait vendre les biens de châcun, comme il le pouvoit, selon la justice. Les Etats de Hollande furent sur tout effrayez de la demande du Duc, & s'étant assemblez à la Haie, ils chercherent en vain les moyens de l'en faire désister. Ceux d'Amsterdam consentirent à la fin, par crainte, à la publication de ce qu'il vouloit; mais ils firent dire en même tems „ que cette imposition étoit onereuse à tout le monde & à eux „ en particulier; Que depuis qu'ils avoient consenti à donner la somme de six millions, ils „ avoient fait de grandes pertes par les Pirates, „ par l'inondation de l'année passée, & par la détention de leurs Vaisseaux, en divers ports; Que „ cependant les vivres étoient devenus fort chers, „ & qu'ils avoient encore à payer une partie de la „ somme, qu'ils avoient promise, pour n'avoir „ ni Citadelle, ni Garnison; Que si, outre cela, il falloit payer le dixiéme & le vintiéme denier, leur Ville étoit perdue; Qu'ainsi il ne „ pouvoient pas recevoir l'Edit qu'aux mêmes conditions, qu'il l'avoient fait, il y avoit deux „ ans, avec les autres Villes de Hollande. Le Duc, irrité de ce discours, fit condamner ceux d'Amsterdam, par la Cour de Hollande, à payer vint-cinq mille francs d'amende; quoi que leur cause eût été plaidée, par les meilleurs Avocats qu'il y eût alors, & qu'ils n'eussent rien fait, que selon les Privileges & les Lois. La Cour de Hollande n'eut pas le courage de résister à la violence du Duc. Il en fut de même de la Cour de Malines, à laquelle la Ville d'Amsterdam en appella, & qui la renvoya au Duc; de sorte que cette Ville fut obligée de laisser tomber l'affaire. D'autres Provinces firent les mêmes difficultez, & demanderent qu'il mît un autre impôt, qui ne fût pas si onereux. D'autres dirent qu'elles n'avoient consenti, qu'à condition que tous y consentiroient, & que ceux de la Province d'Utrecht ni avoient point acquiescé.

Cela irrita encore plus le Duc, contre cette Ville, qui n'avoit point envoyé de Députez à l'Assemblée des Etats Generaux. Il se plaignoit qu'elle s'étoit entendue, avec les autres; ce qu'elle nioit, prétendant d'ailleurs d'avoir des Privileges particuliers, parce qu'elle s'étoit mise volontairement entre les mains de Charles V. à certaines conditions, qui ne regardoient point les autres Provinces. Malgré tout cela & malgré les Lettres du Roi, dont on a parlé, le Duc renvoya à Utrecht de nouveau au mois de Novembre, huit 1571. Compagnies, qui y vécurent, avec la même license qu'auparavant. La Ville s'en plaignit en vain, au Duc & au Roi; il fallut attendre que la Providence la délivrât, puis qu'il n'y avoit rien à esperer de la part des hommes; ce qui arriva l'année suivante.

Pendant ce tems-là, le Prince d'Orange se donnoit beaucoup de mouvement, pour obtenir quelques secours d'hommes, ou d'argent, de diverses Puissances de l'Europe; pour rentrer dans les Provinces des Païs-Bas, & soûtenir les Mécontens, qui l'attendoient avec impatience. Son frere Louïs de Nassau alla pour cela un France, où la Noblesse Réformée le reçut fort bien, lui donna quelque argent, & l'introduisit auprès de Charles IX. avec qui il eut plusieurs conférences secretes; & qui lui dit qu'il avoit dessein de faire la guerre à l'Espagne & d'employer pour cela l'Amiral de Colligni; & qui écrivit même au Prince d'Orange de lever le plus de Troupes qu'il pourroit, & de délivrer les Païs-Bas du Duc d'Albe; à quoi il ajoûta des promesses de lui fournir un secours d'argent. Mais ce n'étoit que pour cacher le dessein funeste, qu'il exécuta à la S. Barthelemi de l'année suivante.

Cependant la Ville d'Utrecht étoit exposée à toutes les insolences de la Garnison Espagnole, qui blessa le fils d'*Amerongue* Bourgmestre de la Ville, dans le Corps de garde, & qui le pensa lui même tuer, dans sa propre maison. Le Duc, bien loin de mettre ordre à ces desordres, envoya demander à cette Ville les Actes Originaux de ses Privileges. On les lui refusa plus d'une fois, & comme il insistoit toûjours, on lui en envoya une Copie; dont il ne fut pas content. Il fallut enfin les lui livrer, de peur de la Garnison, qui étoit prête à arrêter les Magistrats, & qui n'auroit pas manqué de saccager la Ville, pour se payer de la solde de dix-neuf mois, qui lui étoit due. Les Originaux des Privileges furent gardez, dans le Château de Vredembourg, jusqu'à l'arrivée de D. *Louïs de Requesens*, Successeur du Duc, qui les rendit à la Province, par ordre du Roi.

Cependant le Duc faisoit exiger le vintiéme & le dixiéme denier, avec la derniere rigueur, sans écouter l'offre que les Etats faisoient de lui payer deux millions de florins; qui seroient continuez, pendant le terme, dont ils étoient convenus. Quelques uns envoyerent s'en plaindre en Espagne, quoi que le Gouverneur menaçât de faire pendre ceux qui y iroient. Comme il faisoit sa résidence à Brusselles, & qu'il y avoit des Troupes Espagnoles, il ne doutoit point qu'il n'y fût promtement obeï. Cependant la haine, qu'il s'étoit attirée, par son gouvernement tyrannique, fit que les Bourgeois mépriserent le péril le plus éminent, quand on voulut exécuter la levée du dixiéme denier, à la fin du mois de Mars de l'année 1572. Les Boulengers, les Brasseurs de Biere, les Bouchers & les Marchands en détail y fermerent leurs Boutiques & refuserent de rien vendre. Outré de dépit, il ordonna qu'on prît, la nuit suivante, ceux, qu'il croyoit être les principaux auteurs de ce desordre, & qu'on les pendît aux fenêtres & aux portes de leurs maisons. Le Bourreau eut ordre de se tenir prêt, pour l'exécution. Mais avant qu'il fût nuit, il vint au Duc une nouvelle, qui la fit differer. C'étoit la prise de la Brille, dans l'île de Voorn, appartenante à la Hollande, à l'embouchure de la Meuse, par la Flotte du Prince d'Orange.

1572. *Guillaume Treslong* avoit équippé un Vaisseau, par ordre de ce Prince, & étoit sorti le 10. de Fe-

1572. Fevrier par le Vlie, à dessein d'aller au Texel; mais le gel survenu l'avoit obligé de demeurer jusqu'au Mois de Mars près de l'île de Wiringue. Le Comte *de Bossu*, qui avoit été établi Gouverneur de Hollande par le Duc d'Albe, quand le Prince d'Orange se fut retiré, en ayant été averti, envoya un vaisseau, avec quatre Compagnies d'Infanterie, pour attaquer Treslong. Ce dernier qui s'y attendoit si peu, qu'il étoit sorti avec la plûpart de son monde dans l'île, fut presque pris, avant qu'il pût regagner son Vaisseau. Cependant il se retira, avec tous ses gens, excepté un homme, qui se jetta volontairement parmi les Espagnols. Le Commandant Espagnol fit sommer Treslong de se rendre, & il avoit en effet beaucoup plus de monde que lui. Cependant le second se défendit si vigoureusement, à coups de Canon, quoi que son vaisseau fût environné de glace, qu'il repoussa l'ennemi, & sortit de là, dès que la glace fut rompue; sans avoir perdu qu'un seul de ses hommes, & se retira sur les côtes d'Angleterre. *Elisabet*, qui y regnoit alors, quoi qu'elle ne fût pas fort amie ni du Roi d'Espagne, ni du Duc d'Albe, & qu'elle eût sujet de craindre cette puissance, ordonna aux Vaisseaux des Gueux de Mer, de se retirer de ses côtes, aux instances réïterées du Duc d'Albe. On verra, par la suite de cette Histoire, que cette Reine, dont on a tant vanté la Politique, en fit toûjours trop, en faveur des Provinces Alliées, pour se conserver l'amitié des Espagnols, & trop peu, pour empêcher les Provinces de retomber entre leurs mains; si elles n'avoient plus fait, pour se défendre, que l'on ne pouvoit naturellement attendre d'elles. Cependant si elles avoient succombé, il étoit bien difficile d'empêcher les Espagnols de se saisir des Iles Britanniques, comme on le comprendra assez, par la suite de cet Ouvrage; & il étoit bien assuré qu'ils favorisoient la Reine *Marie* d'*Ecosse*, qu'Elisabet tenoit prisonniere en Angleterre.

La Flotte donc du Prince, qui étoit commandée par le Sr. de Lumey, & qui étoit composée de quarante Vaisseaux, en quittant les côtes d'Angleterre, fit voile au Texel, île connue, à l'entrée du Zuyder-Zé, pour y attaquer quatorze ou quinze Galeres du Duc d'Albe; qui étoient-là, afin de couvrir la côte. En venant, ils prirent deux bâtimens partis d'Espagne, & comme les Galeres n'y étoient plus, ils avoient dessein d'aller en quelque port de Nort-Hollande; mais le vent leur étant contraire, ils furent emportez vers l'île de la Brille, dont nous avons parlé, sans penser à s'en rendre maîtres. Le 1. d'Avril, ils aborderent devant la Ville, dont les habitans les prirent d'abord pour des Marchands, sans soupçonner que ce fût la Flotte du Prince d'Orange. Il n'y eut qu'un homme qui s'en apperçut. Ce fut un Batelier nommé *Jean Pierre Coppestok*, qui emmenoit quelques Marchands à Maslandsluys, Village de Hollande, vis à vis de la Brille. Cet homme alla en suite, avec son bateau, droit à la Flotte, & demanda des nouvelles du Capitaine Treslong, à qui on le mena, & qui ne l'eut pas plûtôt vu, qu'il le conduisit à Lumey, à qui il assura que cet homme leur pourroit rendre là de fort bons services. Ils résolurent de l'envoyer dans la Brille, pour parler au Magistrat, en leur nom, & pour preuve qu'il venoit de la part de Treslong, il lui donna son cachet, connu de tout le monde; parce que son Pere avit été longtems Baillif de la Ville & de l'île. Il fit voir ce cachet aux Magistrats & dit qu'il venoit de la part de Lumey & de Treslong, qui les prioient de leur envoyer deux personnes, pour s'entrenir avec eux, & promettoient qu'elles retourneroient en toute sûreté; parce que ces Messieurs n'étoient 1572. venus là, que pour les délivrer du dixiéme denier. Il se trouva à peine deux, d'entre eux, qui voulussent y aller. Etant arrivez à la Flotte, les Commandans les sommerent de rendre la Ville, au Prince d'Orange, qui étoit Gouverneur pour le Roi de la Hollande, & leur donna deux heures pour déliberer. Cependant les principaux habitans, craignant d'être pillez & mal-traitez, se sauverent; & deux cents cinquante hommes de la Flotte se rendirent maîtres de la Ville. Ils ne firent aucun tort aux Bourgeois; mais ils attaquerent les Prêtres, qu'ils y trouverent, pour leur rendre ce qu'ils faisoient souffrir aux Ministres Protestans, quand ils tomboient entre leurs mains. C'étoit un malheur du tems, & ceux qui avoient été les premiers d'avis de bruler & de pendre, pour des sentimens, & qui l'avoient pratiqué comme une œuvre pieuse, avoient perdu le droit de se plaindre. Ceux qui les traitoient comme ces gens-là avoient traité les autres, pouvoient un peu mieux se défendre devant les hommes; mais je ne vois pas ce qu'ils pourront dire, devant le tribunal de celui, qui s'est réservé la vengeance, & qui a défendu aux hommes de l'exercer. Le lendemain, ils briserent les Images & tous les ornemens des Eglises, ce qui n'étoit pas sans doute si criminel, que maltraiter, ou tuer des hommes; mais qui ne pouvoit être fait sagement, que par ceux qui sont maîtres légitimes des Images. On emporta tout le butin, que l'on crut de quelque prix, dans les Vaisseaux; & Lumey ne pensoit qu'à se retirer, après avoir pillé la Ville & l'île; qu'il ne croyoit pas pouvoir conserver, contre le Duc d'Albe, avec si peu de forces. Mais Treslong concevoit que c'étoit un poste très-propre, pour commencer la guerre, & que l'on pourroit défendre, si l'on avoit quelque secours. Il fut donc d'avis, avec quelques autres, d'écrire au Prince d'Orange, pour être secourus, & cependant de se mettre en état de défense, le mieux que l'on pourroit, comme on le fit; en tirant quelques canons des Vaisseaux & en les plaçant aux lieux, où ils pouvoient être nécessaires. Il n'y avoit alors aucuns Espagnols dans l'île; les deux Compagnies, qui étoient l'Eté précedent, en garnison, dans la Ville, avoient été envoyées à Utrecht, sans aucune nécessité; mais seulement pour maltraiter les habitans, qui résistoient aux volontez absolues du Duc d'Albe.

Ceux de Brusselles furent ravis de cette nouvelle, qui fit suspendre les executions, qu'il étoit prêt d'y faire. Quoi qu'il ne parût pas être trop ému de la prise d'une petite place, il ne laissa pas de craindre les suites de cette entreprise, & de donner ordre à *Maximilien Hennin de Bossu*, de marcher du côté de la Brille, avec les dix compagnies, qui étoient à Utrecht. Ainsi cette derniere ville fut délivrée de ces fâcheux hôtes; qui commençoient déja à s'y mutiner, parce qu'on leur devoit dix-huit mois de leur solde, qu'on ne leur payoit point. Ils avoient déja nommé un *Elû*, comme ils parloient, pour les commander dans le saccagement de la Ville; mais on le fit étrangler, après qu'il eut avoüé ce mauvais dessein, la nuit qui préceda le départ de la garnison. Elle entra sans résistence, dans l'île de Voorn, & marcha droit à la Brille. Quand elle aprocha de la Ville, elle fut contrainte d'essuyer les mousquetades des soldats, qu'on avoit placez dans des Brossailles, & fu, en suite, en danger de perir par l'eau, que l'on fit couler du côté, d'où elle venoit, en rompant une digue. Ils échapperent, en montant sur une hauteur, où le Canon de la Ville les salua;

1572. ce qui les obligea de fuir à leurs bateaux, dont ils trouverent une partie de brulée, ou de coulée à fonds, par Treslong. Ils se retirerent sur ce qu'il en restoit, dans l'île de Beyerland, & il s'en noya bon nombre. Cette victoire anima les soldats & les habitans de la Brille, & ils jurerent tous, le lendemain de Pâque, d'être fideles au Prince d'Orange, Gouverneur pour le Roi en Hollande. Ils parcoururent ensuite, dans des Barques, les côtes voisines, & les pillerent. L'Histoire remarque qu'ils prirent quelques Moines, près de Workoum, qu'ils firent pendre, sur le champ; par une exécution trop cruelle, sans doute, mais dont le Duc d'Albe, qui faisoit mourir tous les prisonniers qu'il faisoit, dans cette guerre, étoit cause. C'est ainsi que lors que les Princes, ou leurs Géneraux font ce qu'ils ne devroient pas, ils engagent leur sujets à passer, comme eux, les bornes de l'Humanité. On a vu un grand nombre de ces excès, dans les guerres des Païs-Bas; aussi bien que dans les guerres civiles de France, qui se firent dans le même tems, ou à peu près.

Le Prince d'Orange, quoi qu'il fût persuadé de l'avantage, qu'on pourroit tirer de cette place, auroit souhaité que cela eût été differé, jusqu'à ce qu'il fût en état de la soûtenir. Cependant il exhorta la Noblesse, qui le favorisoit, à se jetter dans la place & à la munir de ce qui étoit nécessaire. Peu de tems après, les Troupes, qui s'y trouverent, se rendirent maîtresses de Delfshaven, Bourg au delà de la Meuse, vis à vis de la Brille, sans maltraiter ses habitans.

Pour les Espagnols, après s'être sauvez comme ils purent, ils arriverent à Dordrecht; qui leur ferma les portes, & qu'ils ne purent pas entreprendre de forcer. De Bossu, qui les commandoit, tourna du côté de Roterdam, & de peur d'en être aussi exclus, il demanda seulement qu'il lui fût permis d'entrer avec quelque Noblesse, ce qu'on ne put lui refuser. Il proposa néanmoins, quand il fut dans la Ville, de laisser passer, au travers, les Troupes qu'il avoit & qu'il vouloit, disoit-il, mener ailleurs. Comme on soupçonna, qu'il n'y eût de la tromperie, on lui répondit qu'elles pouvoient continuer leur chemin, hors de la Ville. Sur cela il pria qu'on les laissa passer, Compagnie, après Compagnie, & il l'obtint. La premiere entra, mais au lieu de fermer la porte, après elle, & de ne recevoir la seconde, que quand l'autre seroit sortie; ceux de Roterdam lui laisserent saisir la porte & le reste entra tout d'un coup. Il y avoit bien une garde, à cette porte, mais elle étoit si petite, qu'elle n'étoit pas en état de résister à ces Troupes. Il se trouva seulement un Serrurier, qui voulut se mettre en état de se défendre, mais que de Bossu tua d'un coup de poignard. Ce fut comme un signal pour les soldats, qui tuerent, ou chasserent la garde, & qui se dispersant par la Ville tuerent encore tous ceux qu'ils rencontrerent, qui furent au nombre de quatre cens. Cela fut suivi du pillage & de toutes sortes de violences, envers les femmes & les filles. Cette action rendit De Bossu, qui étoit auparavant aimé, odieux à toute la Hollande, & servit beaucoup à porter les autres Villes à secouër la tyrannie Espagnole, & à souffrir constamment les plus grandes extremitez, plûtôt que de se raccommoder avec eux.

A la fin de Fevrier, les Députez d'Utrecht, après s'être long-tems plaints des rigueurs & de l'opiniâtreté du Duc d'Albe, reçurent de la part de Philippe, pour réponse, de qu'ils s'adressassent encore une fois au Gouverneur, qui leur rendroit justice; & que, s'il ne le faisoit pas, ils en avertissent le Roi. On comprit par-là qu'il y avoit peu de chose à espererer de la Cour de Madrid. Néanmoins comme on ne savoit que faire, on envoya des gens à Bruxelles, pour voir quel biais on pourroit prendre, dans cette conjoncture. Viglius leur apprit, que l'on enverroit d'Espagne, pour successeur au Duc d'Albe, D. *Louïs Zuniga de Requesens*, & qu'il valloit mieux attendre qu'il fût venu; comme le rapporte *Meursius*, sur cette année. *Philippe* avoit bien voulu envoyer auparavant le Duc de *Medinaceli*, Viceroi de Sicile, pour succeder au Duc, & il arriva cette année dans les Païs-Bas, par mer; mais il ne se mêla de rien. 1572.

La perte de la Brille, par la surprise de la Flotte des Gueux de Mer, fit que le Duc d'Albe pensa à s'assurer de Flessingue, port considerable de la Zélande, en y bâtissant une Citadelle, qui tiendroit en bride les Bourgeois, qui lui étoient suspects. Les fondemens de la Citadelle étoient déja jettez, & il ne s'agissoit que d'achever l'Ouvrage. (1) Il n'y avoit eu, dans cette place, que peu de Soldats Flammands; mais il crut y devoir envoyer quelques Troupes Espagnoles, sous *Osorio d'Angulo*, lesquelles quelques uns disent n'avoir été que de trois Compagnies, que d'autres font monter jusqu'à huit. Il y envoya d'abord un Maréchal des Logis, pour marquer les logemens aux Troupes, avant qu'elles arrivassent; mais les habitans l'ayant apris, résolurent de leur fermer les portes de leur Ville, mirent dehors la petite garnison qui y étoit; & comme ils virent arriver ces Troupes, ils leur en refuserent l'entrée; à cause des bruits qu'on avoit fait courir, qu'elles venoient pour exiger les nouveaux impôts, ou pour les saccager, comme Roterdam l'avoit été. Ces Troupes furent donc obligées de se retirer, jusqu'à nouvel ordre. Ils arrêterent, après cela, le Capitaine *Pacecco* Espagnol, qui ne savoit rien de ce qui s'étoit passé & qui arriva en suite, pour presser le bâtiment de la Citadelle; car il étoit un fort habile Ingenieur. Ceux de Flessingue avoient, d'abord après cet éclat, envoyé demander du secours à Lumey; qui leur envoya Treslong, avec deux cents hommes. Dès qu'ils furent arrivez, le Commandant fit prendre Pacecco, avec deux autres Espagnols, qu'il condamna à être pendus. L'Ingenieur Espagnol offrit une grosse rançon, pour sauver sa vie, mais Treslong la refusa; parce que le Duc d'Albe avoit fait mourir en 1568. un frere de ce Capitaine, dont il voulut venger la mort. Il le fit d'autant plus volontiers, que Pacecho étoit un homme de guerre, grand Ingenieur, & de plus parent du Duc d'Albe. Cet Espagnol, qui étoit Gentilhomme, demanda qu'on lui coupa au moins la tête, comme on le fait aux Nobles, mais cela lui fut encore refusé. C'est ce que la fierté du Duc d'Albe lui attira; il s'imaginoit de pouvoir faire mourir les Flammands impunément, comme s'il n'avoit pas pû arriver qu'ils eussent le dessus, en quelque occasion, où ils lui rendroient la pareille. Les Zélandois envoyerent incessamment demander du secours, en France & en Allemagne. Il leur en vint en effet de France, d'où Louïs de Nassau leur envoya *Jerôme Tserarts*, qui appartenoit au Prince d'Oranrange, avec quelques Troupes Françoises, pour commander dans l'Ile de Walcheren. Ils se rendirent peu de tems après maîtres de la Ville de Vere, qui étoit comme l'Arsenal de toute la Zélande. Ils reçurent encore quelques secours d'Ecosse

(1) *Bentivoglio* P. I. Liv. V. p. 106. & *Meursius* sur cette année, ou il raconte les circonstances plus en détail.

1572. cosse & d'Angleterre, qui furent envoyez, non par Elisabeth, mais (1) par des gens zèlez pour la Religion Réformée. Un (2) Historien Anglois, assure qu'en ce tems-ci, des Anglois, qui aimoient la guerre & qui n'avoient rien à faire, chez eux, commencerent à passer la mer, pour y chercher de l'occupation, & que quelques uns se mirent au service du Duc d'Albe; mais qu'un beaucoup plus grand nombre entra dans les interêts du Prince d'Orange. Trois cents Anglois de cette sorte allerent, sous la conduite de *Thomas Morgan*, à Flessingue, & ensuite, par les soins du même Morgan, il vint encore neuf Compagnies, commandées par *Humfroi Gilbert*; qui jointes aux François firent diverses entreprises, dont le succès ne fut pas heureux, mais qui ne laisserent pas de donner de la peine aux Espagnols.

Comme les Zélandois s'étoient tout à fait adonnez à la navigation, & qu'ils étoient alors fort excercez, par les pirateries; ceux de Flessingue incommoderent extrémement la navigation des Espagnols, & entreprirent même la conquête de *Middelbourg* Capitale de la même Ile de Walcheren, où est Flessingue; mais ils n'y purent réüssir. (3) Un Capitaine de Vaisseau nommé, selon les uns, *Ewout Pieterfen*, & selon les autres, *Thibaut Worst*, trouva le moyen d'acheter à Anvers, en secret, de la poudre à Canon, & d'autres choses nécessaires à l'armement des Vaisseaux; & comme il arriva à Flessingue une riche Flotte de Portugal, où l'on ne savoit point que cette Ville eût secoué le joug de l'Espagne; les Flessingois prirent le soin de la décharger, par force, & de vendre sa charge; pour employer l'argent, qui en proviendroit, aux nécessitez publiques. Ils se mirent en état de troubler la navigation de Middelbourg & ils équiperent, pour cela, jusqu'à cent cinquante Fregates, ou Barques armées, avec lesquelles ils couroient les mers voisines & en rendoient la navigation dangereuse. Comme le Duc d'Albe faisoit mourir tous ceux qu'il prenoit, sans aucune distinction, soit que ce fussent des soldats, des Bourgeois, ou des Marchands: de même, quand les Zélandois prenoient des Espagnols, ils les faisoient pendre sur le champ, & personne n'étoit admis à racheter sa vie, pour quelque somme, que ce fût. Quand ils avoient plusieurs prisonniers, ils leur lioient les bras, & les jettoient deux à deux dans la mer, qui baigne leurs remparts. C'étoit sans doute en user cruellement, mais le Duc d'Albe, qui avoit commencé, & qu'on ne pouvoit obliger à garder les Lois de la guerre, que par de semblables répresailles, étoit le plus coupable. Il se radoucit néanmoins un peu là-dessus.

Cependant le profit, que ceux de Flessingue faisoient, sur les Flottes ennemies, leur ayant attiré beaucoup d'Anglois; ils entreprirent de porter la guerre en Flandre, & après s'être rendus maîtres de quelques petites places, ils oserent sommer ceux de Bruges & de Gand de se rendre à eux. Mais ayant été rebutez, ils retournerent dans l'île de Walcheren.

Peu de tems après, *Jean de la Cerda Duc de Medinaceli* vint d'Espagne, comme pour succeder au Duc d'Albe, quoi qu'il refusât de le faire. Il amena une Flotte de cinquante six Vaisseaux, dont vint six étoient d'une considerable grandeur, & les autres plus petits. Les Zélandois, devant les côtes desquels elle passoit, l'attaquerent si vigoureusement, qu'il n'en échappa que trois des plus grands avec peine. Quelques uns des petits bâtimens, avec deux mille hommes de Troupes & le Duc, arriverent à l'Ecluse en Flandre, & quelques autres se retirerent à Rammekens, place de Zélande, où les Espagnols avoient une garnison. On trouva, dans les Vaisseaux pris, deux cents mille francs, en argent monoyé, & cinq cents mille en marchandises. Si cet argent eût été employé à payer l'armée du Prince d'Orange, il n'auroit pas eu besoin de la congedier, comme on le verra dans la suite, & il ne feroit pas arrivé à la Hollande & aux Provinces voisines des malheurs; qui les mirent en un éminent danger de retomber entre les mains des Espagnols, & leur coûterent la vie d'une infinité de leurs habitans. Mais on remarqua que les prises, faites sur la mer, firent plus de bien aux matelots & à la Marine, qu'à l'Etat; auquel néanmoins elles ne laisserent pas d'être utiles, en privant l'ennemi des avantages, qu'il auroit pu tirer de ces Vaisseaux, s'ils étoient tous arrivez à bon port; & tombez entre les mains de ceux, à qui ils étoient adressez. Ceux qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là n'ont pas manqué de censurer aussi le Duc d'Albe, d'avoir si long-tems négligé la Marine; qui étoit de la derniere importance, pour conserver les Provinces Maritimes à l'Espagne, & à l'égard de laquelle Philippe fut toûjours inferieur aux Provinces Alliées. Ces mêmes Historiens ont aussi jugé que la prise de Mons n'étoit pas de si grande conséquence aux Païs-Bas, qu'il fallût abandonner tout le reste & sur tout la Zélande, à cause de cela. Mais il est beaucoup plus facile de reconnoître les fautes, par les suites fâcheuses, qu'elles entrainent après elles; que de les prévenir. Les Zélandois enleverent encore deux fois des munitions de guerre, que les Espagnols envoyoient dans les places qu'ils tenoient en Zélande, dont la principale étoit Middelbourg. Tserart, duquel nous avons parlé ci-dessus, entreprit en suite, en vain, de se rendre maître de *Tergoes*, capitale de l'île, que l'on nommé Zuyd-Beveland, & donna le tems à *Christofle Mondragon* de conduire, pendant la basse marée, du secours aux assiegez, contre toute esperance. Cela attira à Tserart la haine & le mépris des Zélandois, qui attribuoient ce peu de succès à sa mauvaise conduite. Cela l'obligea aussi à se retirer vers le Prince d'Orange, d'où il offrit de se *purger par le duel*, comme on parloit aux siecles précedents, en se battant contre ceux, qui voudroient soûtenir, qu'ils s'étoit mal conduit. Ce passage de Mondragon, au travers d'un gué très-dangereux, sans autre perte que celle de neuf hommes, quoi qu'il se fit dans la nuit, & que les soldats eussent en quelques endroits de l'eau jusqu'aux épaules, a été décrit, par les Historiens Catholiques Romains, (4) & sur tout par *Strada*, comme un espece de miracle. Ce qui rendit cette entreprise, témeraire en elle même, très-avantageuse fut que les Espagnols ne trouverent aucune résistance sur le rivage; que l'on ne gardoit point, parce qu'on ne s'imaginoit pas qu'ils pussent venir par là. Les soldats & ceux de la Garnison, commandée par *Isidore Pacecco*, Espagnol, chasserent les Assiégeants de devant Tergoes, avec perte de leur artillerie & de huit cens hommes.

Si le Duc d'Albe gagna de ce ce côté-là, il perdit d'un autre côté Roterdam & Delfshaven, dont il fit venir les garnisons, pour l'attaque de Mons. Mais il pensa recouvrer Harlem, que ceux d'Amsterdam sollicitoient perpetuellement de

(1) Voyez *Meursius* Lib. III. p. 129.
(2) *Guil. Camden*, sur cette année.
(3) *Meursius* R. B. Lib. III. p. 154. & suiv.

(4) Voyez aussi *Bentivoglio* P. I. Liv. VI. p. 129.

1572. de rentrer sous l'obéïssance du Roi. (1) Les Auteurs du tems en fourniront les circonstances ; il nous suffit ici de marquer en un mot les évenemens de cette sorte. En ce tems-ci, toute la Hollande avoit secoüé le joug Espagnol, excepté Amsterdam, Muyde, Wesop & Heusde, Ville sur la frontiére du Brabant, & quelques autres petits lieux.

Le Duc d'Albe, qui avoit semblé, jusqu'à ce tems-ci, mépriser les nouveaux mouvements faits en Zélande, apprenant, en même tems, les préparatifs du Prince d'Orange en Allemagne, & de Louïs de Nassau, en France, s'appliqua plus soigneusement à former une armée, qui pût s'opposer à eux ; pendant qu'il arrêteroit les progrès, que les ennemis faisoient en Hollande & en Zélande. Il ordonna aussi d'équipper quelques Vaisseaux, à Amsterdam & à Enkhuyse, pour se rendre maître de la Meuse, & brider Lumey, qui l'incommodoit de ce côté-là. Cependant ceux d'Enkhuyse, par les intrigues, que Sonoi avoit dans cette Ville, se déclarerent, malgré le Magistrat, pour le Prince d'Orange ; sans que le Duc d'Albe eût eu aucun avis de ce qui se tramoit, en cette Ville. Sonoi, qui étoit à Breme, s'y rendit incessamment, & après s'être saisi de la Ville, envoya demander du secours au Prince d'Orange ; par le moyen duquel il se rendit maître de la Northollande, qui fut d'un grand secours à son Parti, dans la suite.

Cependant (2) Louïs de Nassau ayant éte averti qu'à Mons en Hainaut, qui est comme la Clef du Brabant, du côté de France, il y avoit un grand nombre de Bourgeois, qui se déclareroient pour lui, s'il y venoit, forma le dessein de surprendre cette ville, avec Genlis & *La Noüe*, l'un des plus habiles hommes de France, dans l'art de faire la guerre & de défendre les places. Ils ramasserent, sans bruit, cinq cents chevaux legers, & mille fantassins ; avec lesquels ils s'approcherent sur le soir de Mons & s'arrêterent dans une forêt voisine. De là ils envoyerent quelques soldats dans la ville, qui feignirent qu'ils y amenoient du vin, & qu'ils souhaiteroient de l'introduire, de bon matin, à cause de la chaleur. On leur dit qu'ils n'avoient qu'à donner quelque argent au Portier, qui leur ouvriroit la porte plus matin, qu'il n'avoit accoûtumé. Ils convinrent avec lui, & la porte ayant été ouverte, de grand matin, ils tuerent le Portier & lui ôterent les clefs. Là dessus Nassau entra, avec cinquante chevaux, & courut toute la ville, en criant aux Bourgeois qu'ils n'avoient rien à craindre, qu'ils venoient les délivrer des nouveaux impôts du Duc d'Albe, & que le Prince d'Orange, qui n'étoit pas loin, les soûtiendroit. Ils firent croire, par-là, qu'ils étoit entré beaucoup plus de monde dans la ville, qu'il n'y en avoit en effet. Cependant les Troupes, qui étoient demeurées dehors, ne s'avançoient point, & le Comte fut obligé de sortir de Mons, pour les chercher. Il trouva égarez, dans le bois, les cinq cents chevaux, avec des gens de pied en croupe, qu'il mena droit en ville. Il dit aux Magistrats ce qu'il avoit fait crier par les rues, & ils remirent leur ville, entre ses mains. Il desarma ceux, qui lui étoient suspects, & reçut un secours, peu de jours après, de deux mille fantassins, & ensuite au mois de Juin un autre de douze cents chevaux & de quinze cent hommes de pied, qui suffisoient pour défendre cette place, contre une grande armée. On voit, dans toutes ces guerres, que l'on ne manquoit point de hardiesse & de bravoure ; mais que la disette d'argent & de vivres rendoit très-souvent inutiles les succès les plus surprenants. Valencienne fut aussi surprise, & aussi tôt abandonnée, faute de monde ; pour prendre la citadelle, & pour garder la Ville. Il paroît par-là que le Duc d'Albe ne croyoit pas que le Prince d'Orange se rétablit jamais.

Pendant que cela se passoit dans le Hainaut, la plûpart des villes de Hollande se déclaroient contre le Duc. Toute la Northollande avoit déja pris le parti du Prince, excepté Amsterdam ; qui fut la derniere à le prendre, soit que le Duc d'Albe eût l'oeuil particulierement sur cette ville ; soit que des raisons de commerce l'emportassent encore sur la Liberté & sur la Religion. Oudewater, & Tergou, qui n'avoient pas un semblable interêt, abandonnerent facilement l'Espagne, quoi qu'on jurât par tout d'obeïr au Roi Philippe & au Gouverneur, qu'il avoit établi ; c'est à dire, au Prince d'Orange. Cette maniere de prêter le serment subsista encore quelques années, pour ménager apparemment la délicatesse de ceux, qui, quoi qu'ennemis du Duc d'Albe, que l'on chargeoit de tout le mal, ne laissoient pas de respecter encore le Roi d'Espagne, comme leur légitime Souverain. Leide suivit de près Tergou, & Dordrecht, qui est la premiere ville de Hollande, se déclara aussi, au mois de Juin, contre le Duc d'Albe, & les villes de Harlem & de Gorcum l'imiterent. Le Comte de Bergues, gagna aussi au même parti une bonne partie des Villes d'Overyssel, & de Gueldre, à qui plusieurs de l'Omlande & de la Frise se joignirent. Le Duc d'Albe n'avoit pas la moitié du monde, qu'il lui auroit fallu, pour faire tête au Prince d'Orange & à son Frere, & tenir dans l'obeïssance, malgré eux, des peuples, qui avoient tant de sujet de se plaindre de lui, & par rapport aux Privileges & eu égard à la Religion ; ce qui réünissoit les Catholiques & les Protestans, par la haine commune qu'il avoient pour lui, à cause des nouveaux impôts & de l'orgueil de la nation ; & les seconds, outre ces mêmes raisons, à cause de la Religion.

Toutes ces nouvelles rapportées au Duc d'Albe dûrent, sans doute, mortifier son orgueuil, qui étoit allé jusqu'à dire qu'il remettroit toutes les Provinces, en paix, entre les mains de son Successeur. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne courût à ce qu'il y avoit de plus pressé ; je veux dire qu'il n'envoyât incessamment des troupes, pour assieger Mons, avant qu'on l'eût pourvu. Il avoit fait lever trois nouveaux Régimens, dans les Païs-Bas, & il envoya son Fils *D. Frederic de Tolede*, pour investir la place, avec quatre mille hommes de pied & quatre cents chevaux. Sur la fin de Juillet, il s'y rendit lui même, occupa les postes nécessaires, pour pousser l'attaque de la place, & pour empêcher que le Prince d'Orange, qui approchoit, ne lui fit lever le siege, ou n'y jettât du secours.

Il ne manquoit de rien, que d'argent, dont il avoit d'autant plus besoin, qu'il devoit beaucoup aux troupes Espagnoles, dont-il vouloit se servir dans ce siege, & qu'il falloit encore en entretenir de nouvelles. Les Etats Géneraux avoient envoyé des Députez en Espagne, pour obtenir du Roi qu'il leur relâchât les nouveaux tributs, que le Duc d'Albe leur avoit voulu imposer. Avant qu'ils eussent aucune réponse, de la part du Roi, à leurs prieres ; le Duc fit publier, pour appaiser les esprits, qu'il étoit prêt de se désister du dixiéme & du vintiéme denier, pourvû que les Etats trouvassent quelque autre voie de lever de l'argent. Mais cette sorte de moderation vint trop tard, & personne ne s'y fia.

Il ordonna à De Bossu de proposer la même chose

(1) Voyez *Meursius* sur cette année Liv. III. p. 162. *& suiv.*
(2) *Meursius* sur cette année p. 133.

1572. se aux Etats de Hollande, à qui il écrivit aussi des lettres de convocation; en vertu desquelles ils devoient s'assembler à la Haie le 16 de Juillet. Mais le tems étoit venu, auquel on commençoit d'avoir peu d'égard pour ses ordres. Les Etats s'assemblerent néanmoins, le même jour, à Dordrecht, pour y convenir de la maniere, dont on administreroit les affaires publiques. Ils avoient demandé au Prince d'Orange, un homme pour consulter avec eux. Il leur envoya Philippe de Marnix Sr. de Ste. Aldegonde. Il se trouva à cette Assemblée deux hommes de la part des Nobles *Jacob Wyngard*, & *Arnold de Duvenvoorde*, & de la part des Villes, les Députez de Dordrecht, de Harlem, de Leide, de Tergou, de Gorcum, d'Alcmar, d'Oudewater, de Hoorn, d'Enkhuyse, de Medemblic, d'Edam, & de Muninkendam. Les autres ne voulurent pas, ou n'oserent pas y venir. En Espagne, *Joachim Hopper*, qui y étoit depuis long-tems; & qui fut surnommé, par les Espagnols, *le Sage*; parce qu'on avoit remarqué que ce qu'il avoit déconseillé n'avoit point réüssi; ayant convoqué les Députez, leur fit un compliment, de la part du Roi, où il dit que le Roi s'étoit relâché du dixiéme & du vintiéme denier. Cela n'étoit pas exprimé assez clairement, dans la Déclaration du Roi; mais *Hopper* leur dit qu'elle en renfermoit néanmoins le sens, & que l'on avoit seulement ménagé les termes, pour l'honneur du Roi, & pour ne pas blesser l'autorité du Gouverneur. Les Députez rendirent compliment, pour compliment, remercierent le Roi, & dirent qu'ils en informeroient, les Etats Géneraux.

Cependant le Prince d'Orange avoit rassemblé une armée, qui le devoit suivre pendant trois mois, ou plus, si cela étoit nécessaire; à condition qu'avant qu'elle se mît en marche, on lui payeroit comptant la solde de trois mois, ou au moins celle du premier, & que quelques Princes, ou quelques Villes du Païs-Bas leur répondroient du reste. Il avoit quinze mille fantassins & sept mille chevaux, avec lesquels son dessein étoit de se joindre à son Frere, qui étoit dans Mons.

Ste. Aldegonde, après avoir représenté les peines du Prince d'Orange, & les dépenses qu'il avoit faites, pour la conservation de la liberté commune, dit les conditions, auxquelles il avoit levé une armée, à l'entretien de laquelle les Villes de Hollande avoient promis de pourvoir. Il montra qu'il valloit mieux que quelques villes s'engageassent à ce payement, & demanda qu'on fît toucher d'abord au Prince cent mille florins. On lui accorda cette somme, que l'on résolut d'emprunter des plus Aisez, & on commanda de ramasser tout l'or & l'argent, que l'on pourroit trouver; avec ordre aux Receveurs de lui compter les tributs ordinaires & extraordinaires, avec les revenus des Eglises, des Monasteres & des Colleges de Chanoines. Pour le reste de la solde, les Villes en devoient répondre. Les Etats déclarerent aussi, qu'ils reconnoissoient le Prince, tel que le Roi l'avoit établi, pour Gouverneur des Provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht; & s'engagerent à travailler auprès des Etats des autres Provinces, pour les obliger de le reconnoître, dans l'absence du Roi, pour le principal Gouverneur des Païs-Bas, qu'il s'obligeroit, par serment, de défendre. A l'égard des forces maritimes, il fut ordonné qu'il en seroit Amiral Géneral, qu'il choisiroit de nouveaux Capitaines, avec le conseil des villes maritimes; qu'au lieu d'abandonner le pillage aux Soldats & aux Matelots, comme on avoit fait jusqu'à lors, on leur payeroit une solde réglée; & qu'on établiroit des gens, qui seroient juges des affaires, qui regardent la mer, d'où sont venues les Amirautez, que l'on voit aujourdhui. 1572.

On envoya en suite des Magistrats de Dordrecht, de Leide, & d'Enkhuyse à Lumey, pour regler les troupes de terre, pour arrêter la license, & empêcher qu'elles ne fissent aucun tort aux habitans de la Province. On exigea aussi de lui, qu'il prît soin qu'on ne fît aucun desordre, dans les chambres des Etats, des Comptes & des Regîtres, & que l'on gardât avec soin tous les Actes, qui regardoient l'Etat. Il produisit aussi des Lettres du Prince d'Orange, par lesquelles il l'avoit établi son Lieutenant, dans la Province de Hollande & on le reconnut comme tel. (1) Un grand Historien a dit de lui „ qu'il avoit diffamé la liberté naissante, „ par sa cruauté envers les Prêtres, & par toute „ sorte de license; & que cet esprit, naturelle- „ ment farouche, avoit été encore plus enflam- „ mé par les François, qui accoûtumez au liber- „ tinage & au carnage des guerres civiles, se ven- „ geoient ailleurs du mal, qu'ils avoient fui dans „ leur patrie. A cause de cela, & parce qu'il n'a- „ voit pas appris à obeïr, il fut arrêté, par l'or- „ dre du Prince d'Orange, & accusé de ces des- „ ordres, mais les tems, *dit l'Historien*, ne permi- „ rent qu'on le punît.

Il fût encore conclu, dans la même Assemblée, que les Etats ne feroient rien d'important, sans le conseil & le consentement du Prince d'Orange; & que le Prince, de son côté, ne traiteroit point de la paix, avec le Roi, ou ses Lieutenants, contre la volonté des Etats. En effet, ce Prince (2) qui savoit parfaitement l'art de conduire les peuples, rétablit l'ordre par tout, mêla la raison avec la force, & par la douceur, qui lui étoit particuliere, se rendit recommandable, même parmi les ennemis. Quoi qu'il ne portât pas le nom de *Prince* des Provinces, qu'il gouvernoit, il en faisoit les fonctions; il donnoit les charges, il faisoit des Ordonnances; il regloit les affaires de la guerre, tant par terre, que par mer, avec un Conseil particulier; où il appelloit les Etats, auxquels il présidoit, lors qu'il se présentoit quelque chose de conséquence. Ces assemblées étant devenues plus fréquentes, outre l'apparence d'un gouvernement populaire, qu'elles présentoient aux yeux & à l'esprit, étoient utiles en ce qu'elles faisoient que plus de gens s'attachoient au Parti. Il n'y avoit eu jusqu'à lors, que six Villes, qui régloient presque tout, avec la Noblesse; savoir, Dordrecht, Harlem, Delft, Leide, Amsterdam & Tergou. Mais le Prince d'Orange leur en joignit douze autres, à qui il donna le droit de suffrage; desquelles il étoit sans doute assuré, outre qu'il étoit raisonnable, que ceux, qui contribuoient pour le soûtien de l'Etat, eussent quelque part aux conseils, par lesquels il étoit gouverné. Il prit donc, dans la partie méridionale de la Hollande, Roterdam, Gorcum, Schidam, Schonhove, & la Brille; dans la septentrionale Alcmar, Hoorn, Enchuyse; & dans le Waterland, Edam, Muninkendam, Medemblic, & Purmerende. Comme il y eut plusieurs personnes, qui de peur, ou à cause de la Religion Romaine, qu'ils professoient, ne voulurent point se mêler du gouvernement; le Prince remplit leurs places, du mieux qu'il lui fut possible; car il se trouvoit peu de gens, qui souhaitassent d'avoir ces charges, ou qui les méritassent.

Cependant pour ne se rendre pas trop odieux, comme si l'on en eût voulu à la personne même du Roi, on mettoit son nom dans toutes les Or-

 don-

(1) *Grotius* Ann. Liv. II. p. 40.
(2) *Grotius* Ibid. *& suiv.*

1572. donnances publiques, même les plus contraires à sa volonté. D'autres peuples ont employé la même précaution, avec beaucoup moins de bienséance, dans les lieux même, où les Rois étoient; mais comme le Roi demeuroit en Espagne, on usa de cette adresse en Hollande, d'une maniere plus plausible; comme si les Gouverneurs Espagnols eussent agi contre la veritable intention du Roi, qu'on vouloit bien supposer sage, bonne & équitable.

Le Culte de l'Eglise Romaine fût aussi banni des Temples publics, & l'on n'admettoit pas facilement ceux, qui étoient des sentimens de Rome, à des charges importantes; quoi qu'alors il n'y eût aucune Loi, par laquelle ils en fussent exclus. C'étoit seulement un effet de la prudence, qui faisoit soupçonner que les Catholiques Romains, qui pouvoient obtenir plus facilement leur pardon du Roi, ne séparassent leurs interêts de ceux des Réformez. On reçut la doctrine, que l'on enseignoit à Geneve & dans le Palatinat. Il y eut néanmoins cette difference, que ces derniers ne supportent pas les autres Sectes Chrétiennes, & qu'ils disent que les Puissances ont été établies de Dieu, non seulement pour empêcher qu'en ne fasse tort à ceux, qui leur obeïssent, dans leurs personnes & dans leurs biens; mais aussi pour faire en sorte qu'il soit servi, comme il l'a lui même ordonné; & que ceux, qui ont négligé ce devoir, se sont attirez à eux mêmes les punitions, qui étoient duës à l'impieté des autres. Au contraire ceux des Provinces Unies non seulement ne rejettoient le secours de personne; mais détestoient toutes les Lois, qui gênent les Consciences, comme appartenantes à ce qu'on appelle *l'Inquisition*. Ils disoient que personne ne tombe dans l'erreur volontairement, ni ne croit par force; que les sentimens veritables, touchant la Religion, nous sont inspirez par la Divinité, & que le culte, qui n'est pas volontaire, ne lui est nullement agréable. Les opinions erronées, ne se guérissent pas, selon eux, par la force & par des commandements imperieux, mais par la Raison & en donnant du tems, à ceux qui sont dans l'erreur, pour se desabuser.

En ce tems-là on employa, pour l'usage public, non seulement les revenus du Roi, & ceux des Ecclesiastiques Romains, comme on l'a dit; mais encore les biens de ceux, qui tenoient le parti des ennemis, & ce que l'on pouvoit prendre par mer. Ce fut alors qu'on commença à inventer les noms de tant de tributs sur les personnes & sur les biens, les exactions sous le nom de prêt, & les droits que l'on imposoit sur ce qui se consume tous les jours, & que la guerre faisoit augmenter à l'infini. On avoit une si grande haine, pour la domination Espagnole, que l'on donnoit tout, pour ne pas payer la dîme. On trouva même une nouvelle maniere de gagner sur l'ennemi, en donnant, pour de l'argent, des passeports, en vertus desquels, on leur portoit des vivres & d'autres marchandises; & cet usage utile, pour l'intérêt du Public, comme pour celui des particuliers, a été souvent défendu, mais on l'a toûjours conservé. Ce sont-là des remarques d'un illustre Historien, qui n'appartiennent pas moins à l'Histoire, que les évenemens particuliers de la Guerre.

Pour revenir présentement au Prince d'Orange, après avoir passé le Rhin, avec son armée en Juillet, il marcha vers la Meuse, du côté de Ruremonde. Il y demanda des vivres, aux habitans de cette ville, qui les lui refuserent. Les soldats, irritez de ce refus, mirent le feu à ses portes, & prirent la ville d'emblée; où ils firent d'abord main basse sur tous ceux, qu'ils recontrerent, comme sur le Prieur des Chartreux, & sur deux Prêtres, qui étoient avec lui, & qui étoient fort âgez, outre divers autres Ecclesiastiques. C'étoit, à la verité, une très-grande imprudence à une ville foible d'irriter une armée, qui la pouvoit forcer: au lieu de lui accorder ce qu'on ne pouvoit lui refuser, sans danger. Mais on ne sauroit excuser, pour cela, la barbarie des soldats; quoi que le Duc d'Albe fit encore pris, en de semblables conjonctures. Le Prince d'Orange n'approuvoit nullement de semblables actions, comme il paroît, par la tolerance qu'il accordoit aux Catholiques Romains, là où il étoit le maître. Aussi y a-t-il eu des Auteurs (1) Protestans qui n'ont pas fait difficulté de censurer la conduite de ses soldats, en cette occasion & en d'autres semblables. On n'a pas remarqué que les Historiens du Parti opposé aient eu la même équité, envers les Protestans. Le Prince d'Orange ayant apris ces desordres, les défendit séverement; mais comme il n'étoit pas assez absolu, dans une armée d'Etrangers, il ne put pas empêcher qu'elle ne commît, dans la suite, les mêmes excès, en divers lieux, comme on le verra dans l'Historien, que je viens de citer. 1572.

Les Etats de Hollande vinrent trouver là le Prince, lui apporterent deux cents mille francs, & lui donnerent des cautions, pour trois cents mille autres. Il marcha de là en Brabant, du côté de Louvain, dont les habitans donnerent une somme d'argent, pour ne recevoir point de garnison & pour n'être pas pillez. Ceux de Malines, qui n'avoient pas voulu recevoir garnison du Duc, ni ouvrir les portes au Prince, ne purent néanmoins résister au dernier, qui prit la ville & y mit garnison. D'autres villes se rendirent, de leur bon gré, & en Flandre, le Prince prit Dendermonde & Oudenarde; où le soldat fit beaucoup d'insolences, pilla les Eglises & les Cloîtres, abatit les images, & tua plusieurs Prêtres, par où l'on voit que le Prince n'étoit pas le maître de son armée. Il s'approcha à quelques lieuës de Mons, pour attirer, s'il pouvoit, le Duc d'Albe, à un combat; ou pour le forcer dans ses lignes, s'il y avoit lieu à le faire.

Avant que de dire ce qui se passa, entre ces deux armées, il faut raconter ici ce que l'on fit en France, pour faire lever le siege. Ceux, qui commandoient dans la place, envoyerent Genlis, en France, pour demander du secours. On lui accorda quatre mille hommes d'Infanterie, avec quelque Cavallerie, avec quoi il prit le chemin de Mons. Nassau l'avertit plus d'une fois d'éviter le combat, contre les Troupes du Duc, & de penser seulement à se joindre au Prince d'Orange, qui n'étoit pas encore arrivé près de Mons. Genlis marchant en païs ennemi, avec peu de précaution, & trompé même par ses guides, fut attaqué & défait, après le milieu de Juillet, par D. Frederic de Tolede, qui lui alla au devant, & le surprit dans un terrein desavantageux pour lui. Une partie de son monde fut tuée, l'autre entierement dissipée, & le Chef fait prisonnier, par les Espagnols. Ces derniers n'étoient par plus braves que les François, qui donnerent très-souvent des marques de leur valeur, dans ces guerres; mais ils entendoient beaucoup mieux l'art Militaire, qu'on ne le savoit en France, en ce tems-là.

Le Duc d'Albe, avant que de se rendre devant Mons, convoca les Etats Generaux à Bruxelles, pour leur demander de l'argent. Il leur dit que le Roi n'ayant envoyé d'Espagne, que quatre cents mille francs, sans en pouvoir envoyer davantage, cela ne pourroit pas suffire aux frais de la guerre; puis que d'un côté il falloit payer la solde à quinze mille

(1) *Meursius* Rer. Belgic. Lib. III. p. 171.

1572. mille chevaux, à douze Régiments Allemands, & à deux cent cinquante Compagnies d'Espagnols, ou de Flammands; & que d'un autre côté il falloit avoir l'appareil nécessaire pour faire la guerre, par terre & par mer. Pour soûtenir ces fraix, il leur demandoit deux millions, avec le centiéme denier, & promettoit, si on lui donnoit cette somme, de mettre fin à la guerre, qui ruinoit le Païs, dans l'espace de deux mois. Après cela, il partit pour Mons, avec le Duc de Medinaceli. La place fut attaquée vigoureusement, mais elle ne fut pas moins bien défendue, comme on le verra dans les Historiens du tems; car nous n'avons pas dessein, dans cet Ouvrage, d'entrer dans le détail de cette sorte de choses; ce qui demanderoit beaucoup plus d'étendue, que nous ne nous en sommes préscrit. Il faut seulement dire que le Duc, qui savoit que le Prince d'Orange viendroit l'attaquer, ou le défier à un combat, avoit extraordinairement fortifié tous ses quartiers, pour le mettre hors d'état de les forcer, & avoit fait venir là toutes ses forces. Le Prince parut en Bataille, devant le camp du Duc, il le canonna, & essuya le feu de son artillerie; mais le Duc ne sortit point. Il y eut encore des escarmouches assez vives, pour tâcher d'introduire du secours dans la place, mais inutilement; ce qui fit résoudre le Prince à se retirer, & à donner avis à son frere de faire la meilleure capitulation, qu'il pourroit. Loüis de Nassau, après avoir tenu conseil, avec les Officiers, qui étoient dans Mons, fit battre la chamade & la capitulation fut faite le 19. de Septembre, comme le marquent *Strada* & *De Meteren* (1) sur cette année.

On peut voir, en cette occasion, de quelle importance il est de marquer bien les dates, dans l'Histoire. (2) *Meursius* dit, dans son Histoire, que Mons se rendit, selon l'expression Latine, *XIII. Kal. Septembris*, ce qui signifie le 20. d'Août & qui est une date assurément fausse; après quoi il ajoûte „ que ce ne fut pas tant le départ du Prince „ d'Orange, ni le manque de provision, qui ral- „ lentit la bravoure des Officiers, qui défendoient „ la place; que la nouvelle, qui vint du massacre „ de Paris. Cependant ce massacre n'arriva, que le 24. d'Août, & ne put être connu à Mons qu'un jour, ou deux après. Entre ce jour-là & la S. Barthelemi, il s'écoula quatre jours. Si la date de *Strada* & de *De Meteren* est vraye, la Garnison de Mons aura tenu 26. jours après la S. Barthelemi, & 23 ou 24. après qu'elle eut apris cette horrible exécution. Selon *Strada*, le Prince d'Orange entendit, avant que de se retirer de devant Mons, les réjouissances qui se firent, à cette occasion, dans l'Armée du Duc d'Albe; ce qui put arriver la nuit du 26. d'Août; après quoi il partit, & la Garnison de Mons tint encore plus de trois semaines. Il est surprenant que l'Illustre Président (3) *de Thou*, qui savoit mieux que personne le jour du Massacre de Paris ait fait la même faute que *Meursius*; puis qu'après avoir dit que la nouvelle de la S. Barthelemi avoit ôté tout courage aux François, qui étoient dans Mons, il ajoute qu'ils capitulerent le 20. d'Août (*XIII. Kal. VIIbr.*) quatre jours avant la S. Barthelemi, comme on l'a vu. Il faut nécessairement que ce soit une faute de Copiste.

Le Prince d'Orange se retirant du côté de Nivelle, en Brabant, le Duc d'Albe lui fit donner une camisade, par douze cents fantassins & huit cents chevaux, commandez par D. Federic de Tolede. 1572. Comme l'armée du Prince étoit en un profond sommeil, dans la pensée que les Espagnols, qui avoient refusé le combat, ne la suivroient pas; ils tomberent de nuit sur un Régiment Allemand, dont après en avoir poussé brusquement la garde, ils tuerent trois cents hommes, avant que le Régiment pût se mettre sous les armes, & mirent le feu aux Tentes, après quoi D. Frederic fit sonner la retraite. Il avoit cru empêcher l'armée, qui se retiroit, de le suivre, en faisant sonner, en même tems, plusieurs trompettes; dans la pensée de faire croire à l'ennemi, que toute la Cavallerie Espagnole étoit présente à l'action; mais la flamme des tentes ayant fait appercevoir que ce n'étoit qu'une ruse, le Régiment Allemand chargea les Espagnols, avec impetuosité, & tua ceux qui s'étoient les plus avancez & entre autres *Antoine Mexica*, avec soixante hommes qu'il commandoit.

Quelques Historiens (4) disent que les Espagnols ayant tué, sans bruit, les premiers qu'ils rencontrerent, pénetrerent jusqu'à la tente du Prince d'Orange; qui dormoit d'un profond sommeil, lors qu'un petit chien, qui couchoit sur son lit, lui ayant pressé légerement le front, le réveilla, & fut ainsi cause qu'il se tira de ce danger. Mais il n'y a point d'apparence, qu'on puisse tuer tant de gens, sans bruit, & sans être entendu par la garde, qui est près de la tente du Géneral. Aussi les autres Historiens n'en disent-ils rien.

Le jour étant venu, l'armée partit & marcha du côté de Malines, d'où le Prince alla vers Orsoi, où il passa le Rhin, & faute d'argent, congedia son armée, dont il auroit eu plus besoin que jamais. Il fut même en danger d'y perdre la vie, par la main de ses propres soldats; à qui il ne pouvoit pas payer la solde, qui leur étoit due. De là il se rendit en Overyssel, & de Campen il passa à Enkhuyse en Northollande.

Pendant le siege de Mons, les Etats de Hollande, assemblez à Harlem, délibererent sérieusement des moyens de défendre leur Province, contre le Duc d'Albe, & de pousser la guerre, avec vigueur. Amsterdam, qui étoit entre les mains des Espagnols, étoit un obstacle, qu'ils crurent pouvoir surmonter, en assiegeant cette Ville. Lumey, qui étoit de cet avis, se chargea de l'entreprise, pourvu qu'on lui fournît une somme d'argent; & on lui promit ce qui seroit nécessaire, pour cela. Quelques uns étoient d'avis qu'on devoit ôter à la Ville la communication du Zuyder-zé, mais comme il falloit faire, pour cela, plus de dépense qu'on n'en pouvoit supporter alors; on se contenta de l'assieger par terre, & dans la suite Sonoi ne laissa pas de traverser extrémement sa navigation, dans le Zuyder-zé. Lumey s'étant aproché de la Ville, se rendit maître du Couvent des Chartreux, & s'y fortifia. Les assiegez envoyerent demander du secours au Comte de Bossu, qui étoit alors à Utrecht, & loin de vouloir écouter Lumey, & de lire les lettres, qu'il leur envoya par un trompette, ils firent tirer sur lui. De Bossu leur envoya ensuite du secours, quoi que Narde, par où il croyoit passer, eût été occupée par le parti contraire. Lumey leva alors le siege d'Amsterdam, faute d'argent, à ce qu'il disoit; mais on soûtenoit que c'étoit, parce qu'il ne faisoit observer aucune discipline à ses Troupes, & qu'il avoit aliené les esprits des Catholiques, par ses pillages & par ses cruautez, envers ceux de leur Religion. En ce tems-là Woerde, Ville de Hollande,

(1) Fol. 85. Liv. IV.
(2) Lib. III. R. B. p. 178.
(3) Tom. II. p. 873. de l'Ed. de Geneve.

(4) *Rheidanus* Ann. Lib. I. p. 12. *Strada* sur cette année.

1572. lande, ſur la frontiere d'Utrecht, embraſſa le parti du Prince d'Orange.

Le Duc d'Albe (1) après avoir réduit Mons, & après la retraite du Prince, en Hollande, envoya quelques troupes, pour attaquer Oudenarde & Dendermonde; & après s'être repoſé quelques jours à Bruſſelles, il en ſortit pour aller du côté de Malines, & envoya ſon fils, qui fut reçu dans Tillemont & dans Louvain. Il y avoit dans Malines, quatre compagnies d'Infanterie & deux cents Chevaux, qui ne purent empêcher que les Faux-bourgs ne fuſſent emportez d'emblée. Son fils naturel D. *Fernand de Tolede* fut bleſſé en cette occaſion; ce qui irrita ſi fort le Duc, qu'il s'en vengea cruëlement ſur la Ville. Elle n'étoit nullement en état de défenſe, ce qui fit que la garniſon l'abandonna, pendant la nuit. Le Lendemain, qui étoit le 1. d'Octobre, le Clergé fit ouvrir les portes & vint en proceſſion implorer la miſericorde du Duc, pour la Ville. Mais les Eſpagnols ſe moquants de leurs prieres, entrerent en partie, par les Portes & en partie par deſſus les murailles, qu'ils eſcaladerent. Ils tuerent ceux qu'ils rencontrerent, quoi que ſans armes, violerent les femmes, & les filles & même des Religieuſes; en préſence de leurs Maris & de leurs Parens, quoique Catholiques. La ville fut entierement ſaccagée, & l'on eſtima le butin quatre-cents mille florins. Pour couvrir cette violence, d'une apparence de Juſtice, le Duc publia le 6. du Mois une ordonnance, par laquelle il confiſquoit tous les biens de ceux, qui avoient eu part aux troubles, & ordonnoit qu'on eût à déclarer leurs biens, en deux jours. Il envoya *Jean Mendoza*, avec la Cavalerie légere, à Lire, & cet homme étant arrivé à Arſchot, eût le tems d'atteindre, dans un bois voiſin, la queuë des troupes, qui ſe retiroient & la défit. Il ſe ſaiſit de Dieſt & fit payer une amende à cette ville, expoſée au premier occupant. Dendermonde ſe racheta, par une ſomme de huit mille Francs. Pour Oudenarde, elle fut abandonnée, par la garniſon, qui ſe retira à Oſtende & delà en Zélande, ou en Angleterre. Quelques uns des Officiers, qui y avoient fait le plus de deſordre, perirent en chemin, dans une Auberge, où ils furent brulez, parce qu'ils ne voulurent pas ſe rendre; mais *Charles Utenhove* fut brulé vif, ſeulement parce qu'il avoit changé de Religion; exemple inhumain, qui, comme les autres ſemblables, ne fit qu'affermir la conſtance des Proteſtans.

Après cela, le Duc d'Albe s'en alla à Maſtricht, où il congedia la plus grande partie de la Cavallerie Allemande, qu'il croyoit inutile pour les ſieges, qu'il ſe propoſoit de faire; parce que le Prince d'Orange n'avoit plus d'armée à lui oppoſer. Il deſcendit de-là à Grave, où il avoit envoyé ſon artillerie, & ayant paſſé la Meuſe, ſur des pontons, il alla droit à Nimegue, par terre, d'où il envoya ſon fils D. Federic, pour s'oppoſer aux deſſeins du Prince d'Orange.

En Hollande Lumey avoit tout à fait négligé la diſcipline militaire, & bien des gens diſoient, à cauſe de cela, qu'il valoit bien autant obeïr aux Eſpagnols, que de ſouffrir les deſordres qu'il cauſoit. Le Prince, après ſon arrivée, convoca les Etats de la Province à Harlem, où après lui avoir étalé ce qu'ils avoient fait, pour la liberté de l'Etat, & l'attachement, qu'ils avoient pour ſa perſonne; ils ajoûterent qu'ils ne pourroient arrêter deſormais un ennemi ſi puiſſant & alors victorieux, qu'avec bien de la peine; & lui demanderent ſon conſeil, dans de ſi fâcheuſes conjonctures. Il les encouragea ſi bien, qu'ils l'aſſurerent qu'ils étoient prêts de ſouffrir les dernieres extrémitez, avec lui, plûtôt que de ſe ſoumettre au joug des Eſpagnols. On étoit ſi épouvanté, dans tout le Païs, que ceux, qui avoient le plus montré de courage, ne penſoient qu'à ſe retirer ailleurs. Le Prince s'applica d'abord à redreſſer les deſordres de Lumey, & à rétablir la diſcipline, dans les troupes. Ceux qui compoſoient la Cour Provinciale de Hollande, à la Haie, s'étoient retirez à Utrecht, excepté le ſeul *Adrien Houff*. On nomma d'autres Conſeillers, pour l'aſſiſter, & comme la Cour n'étoit pas alors en ſureté, à la Haie, on la transfera à Delft, où elle commença à faire ſes fonctions, au mois de Fevrier. 1572.

Cependant D. Frederic de Tolede étant entré dans la Gueldre, y prit d'abord Lochem & Doesbourg; après quoi il alla attaquer Zutfen (2) où il y avoit bien une aſſez bonne garniſon; mais qui ne pouvoit pas faire de fonds ſur les habitans, qui n'étoient pas d'accord entre eux. Il l'attaqua le 22. de Novembre avec treize pieces de Canon, qui firent une ſi grande brêche, dans de vieux murs, que la Garniſon, & une partie des bourgeois ſe retirerent la nuit même. Le Lendemain, ceux qui étoient demeurez propoſerent de ſe rendre, mais les Eſpagnols entrerent bruſquement ou par la brêche, ou par les Portes, tuerent ceux qu'ils rencontrerent, mirent le feu, en divers lieux à la fois, & pillerent cette miſerable ville. Pluſieurs habitans furent pendus, ou noyez dans l'Yſſel, & ceux des Soldats, qu'on put atteindre, furent envoyez au gibet. Il y perit plus de cinq cents hommes, & les femmes, & les filles furent traitées, avec la derniere brutalité. On impoſa enſuite un ſi gros tribut ſur ceux, qui étoient demeurez, & on l'exigea, avec tant de cruauté, qu'ils envioient le ſort ceux qu'on avoit fait mourir.

Le Comte de Bergue, allié du Prince, abandonna l'Over-Yſſel, & ſe retira avec toute ſa famille & ce qu'il put emporter en Weſtfalie, & d'autres firent de même; de ſorte que les Eſpagnols ſe rendirent maîtres de tout ce païs, auſſi bien que de la Gueldre. Il en fut de même de la Friſe, que George, Comte de Schouwembourg, laiſſa à la diſcretion de l'ennemi; & dès lors D. Frederic crut devoir s'adoucir & accorder le pardon aux villes, qui ſe rendoient, ſans les piller. Amersfort, ville de la Province d'Utrecht, ſe rendit auſſi à De Boſſu.

Ainſi il ne reſta que la Hollande & la Zélande, qui tinſſent pour le Parti de la liberté, & qui montraſſent quelque courage. Ceux de Campen exhorterent bien ceux d'Enkhuyſe à ſe rendre au Duc d'Albe; mais ces derniers, loin d'écouter ce conſeil, menacerent de faire pendre ceux, qui leur apporteroient deſormais de ſemblables lettres.

D'un autre côté D. Frederic de Tolede, après avoir ſubjugué Zutfen & la Gueldre, fit avancer ſes troupes en Hollande & marcha vers Narde, ville qui alors n'étoit forte, ni par ſa ſituation, ni par ſes fortifications. On la fit ſommer de recevoir garniſon, mais elle répondit que les bourgeois avoient juſqu'à lors gardé la ville au Roi, & qu'ils la garderoient bien encore. Il arriva là deſſus qu'un voleur, hors du ſens, mit le feu ſans ordre à un Canon & tira ſur les Eſpagnols; ce qui les irrita à un point, qu'ils en tirerent la plus cruelle vengeance. Ils ſe retirerent néanmoins alors, & les habitans, craignants leur retour, envoyerent inceſſamment demander du ſecours; qui leur étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il n'étoient nullement en état de ſoutenir un long ſiége. On leur en promit,

(1) *Meurſius* ſur cette année p. 180. Liv. III.

(2) *Meurſius* & *De Meteren* fol. 87.

1572. mit, mais on ne se hâta point de leur tenir parole. Cependant ayant apris que les Troupes Espagnoles alloient revenir, ils envoyerent deux Députez à D. Fréderic à Amersfort, qui leur fit dire de lui venir parler à Bussum Village près de Narde. L'un des Députez s'appercevant du danger, où la Ville alloit être, descendit du chariot, qui les ramenoit, sous prétexte de quelque besoin, & s'évada; mais l'autre, qui avoit sa femme & ses enfans dans la Ville, alla à Narde, porter la mauvaise nouvelle de l'approche de l'armée Espagnole; & l'ayant suivie à Bussum, il fut conduit à De Bossu, qui après lui avoir demandé, s'il y avoit encore des Soldats à Narde, le renvoya au lendemain, avec ordre d'amener avec lui d'autres Députez. Ils revinrent le lendemain 1. de Decembre, & furent renvoyez à Romero, à qui le Géneral avoit donné ordre de les écouter, & avec qui ils convinrent de rendre leur Ville, pourvu qu'on leur laissât la vie & leurs biens; mais à condition que cent Espagnols seulement entreroient dans la Ville, & n'en emporteroient qu'autant que cent hommes pouvoient emporter, en une seule fois. Romero y entra seulement avec vint hommes & fit proclamer au son du tambour, que les habitans eussent à se rendre dans l'Eglise de l'Hôpital, pour y prêter serment au Roi. Comme ils l'eurent fait, les Espagnols de dehors entrerent, par les fossez, qui étoient gelez, sur les remparts, & l'on fit sur le champ égorger ces Bourgeois, sans épargner personne. On dit que D. Fréderic tua lui même, de sa main, un Bourgmestre, pour exciter les Soldats à faire cette cruelle exécution; ce qu'ils firent avec la derniere cruauté, jusqu'à massacrer les pauvres, les vieillards, & les malades, qui étoient dans l'Hôpital. Les femmes & les filles furent exposées à la fureur & à la brutalité du Soldat, & les murailles de la Ville rasées. Les Espagnols, sous le gouvernement du Duc d'Albe, s'imaginerent toûjours que, par la terreur des supplices, ils réduiroient les peuples à se rendre à discretion. Mais ils s'y tromperent, & les firent résoudre à se défendre, jusqu'à la derniére extrémité, sans attendre de quartier des ennemis & sans leur en donner aucun; ce qui coûta la vie à une infinité de gens de l'un & de l'autre Parti, sans compter les dépenses incroyables, que cette guerre causa à l'Espagne. Ainsi cette nation si politique, comme on le croyoit alors, se ruina elle même, en se livrant à son orgueuil & en s'abandonant à la colere & à la cruauté; qui ne conseillent jamais rien d'utile à ceux, qui s'en laissent aveugler. Les Espagnols auroient dû s'appercevoir que soit que les Troupes du Roi eussent le dessous, soit qu'elles eussent le dessus; la perte des deux côtez étoit pour le Roi, qui auroit pu, par la Douceur & par la Tolerance épargner toutes ces pertes, & regner en Paix sur les Flammands, comme sur les Espagnols.

D. Fréderic se rendit en suite à Amsterdam, où il délibera, avec les Officiers de l'armée, s'il feroit le siege de Harlem. Mais avant que de s'y résoudre, il engagea ceux d'Amsterdam à leur écrire, pour les exhorter à se soumettre au Roi. Le Conseil de la Ville de Harlem fut assemblé là-dessus, & les uns crurent qu'il falloit demander du secours au Prince d'Orange; les autres, au contraire soûtinrent qu'il falloit penser à demander pardon au Duc d'Albe, pendant qu'on pouvoit l'obtenir; puis que le Prince d'Orange n'avoit point de forces, qu'il pût opposer à celles d'Espagne. Ce dernier sentiment l'emporta, & l'on conclut à envoyer des Députez à D. Fréderic, pour lui demander quatre, ou cinq jours pour déliberer, & à faire savoir cependant au Prince d'Orange l'état, où l'on étoit. Les Députez furent *Christophle de Schagen* de la premiere Noblesse du Païs, *Theodore de Vries*, ancien Bourgmestre, & *Adrien Assendelft* Pensionaire, qui étoient tous trois du Parti Espagnol. Comme il furent partis, *Ripperda*, Gentilhomme Frison, à qui le Prince avoit laissé le commandement des Troupes, dans la Ville de Harlem, fit assembler les Chefs des Compagnies Bourgeoises dans le lieu des Exercices, & quelques autres personnes distinguées; à qui il dit que D. Fréderic étoit à Amsterdam, où il déliberoit de venir assieger Harlem; qu'il avoit écrit aux Magistrats que s'ils rendoient promptement la Ville, ils pourroient esperer d'être pardonnez: Que le Magistrat, encore qu'il eût juré, qu'il ne feroit rien sans leur consentement & celui des sept premiers Chefs des Bourgeois, avoit envoyé Theodore de Vries & d'autres en secret; pour traiter de remettre la Ville au Duc & pour lui demander pardon; qu'on pouvoit facilement voir, en quoi consisteroit ce pardon, par l'exemple de Malines, de Zutfen & de Narde; qu'ils se gardassent bien de se fier aux Espagnols, qui ne manqueroient pas de les tromper: Qu'ils se souvinssent du serment, qu'ils avoient fait au Prince d'Orange, il y avoit déja long-tems; qu'enfin pour lui, il étoit prêt de verser jusqu'à la derniere goutte de son sang, pour la Liberté; & que c'étoit à eux à se déclarer là-dessus. Ils s'écrierent qu'ils étoient prêts à souffrir les plus grandes extrémitez, plûtôt que de demander pardon à une Nation si perfide, & s'étant fait ouvrir la grande Eglise, ils en ôterent les Images; ce qui marquoit qu'ils étoient Réformez & qu'ils ne vouloient avoir aucune Paix avec les Espagnols, qui ne faisoient point de quartier aux Icanoclastes. Ripperda écrivit au Prince d'Orange l'état, où étoient les choses. On lui envoya le 4. de Decembre quatre Compagnies d'Infanterie du Régiment Allemand de *Lazare Muller*, dont six marcherent pour Leide. Le lendemain il revint deux des Députez d'Amsterdam; le troisiéme, savoir, de Vries, demeura près de D. Fréderic, ou de peur, ou pour attendre la réponse, que ses Collegues rapporteroient de la part de la Ville. Mais au lieu de suivre leur sentiment, qui étoit de rendre la Ville aux Espagnols, sous l'esperance d'obtenir le pardon du Duc d'Albe; on les saisit & on les envoya au Prince d'Orange, à Delft, où ils furent traitez comme des traitres. Assendelft eut la tête tranchée, & Schagen mourut en prison. Ils furent regardez, comme ennemis de leur patrie, de la reddition de laquelle ils avoient traité, avec l'ennemi; sans en rien communiquer à ceux, à qui leur serment les obligeoit d'en faire part. On seroit surpris qu'un homme aussi doux, que le Prince d'Orange, eût fait punir si rigoureusement ces deux Députez de Harlem; & cela dans un tems, où il y avoit beaucoup plus à craindre pour lui, qu'il n'y avoit à esperer; si l'on ne pensoit pas qu'il lui étoit de la derniere importance d'empêcher que quelque peu de Magistrats n'entreprissent de livrer les Villes à l'ennemi, sans que le peuple en sût rien. Si les Députez de Harlem avoient pu faire impunément une semblable négotiation, quand même elle n'auroit pas réüssi alors; ils auroient bien trouvé le moyen de la faire réüssir, une autre fois. C'est pour cette même raison que Ste Aldegonde, étant venu dans la Ville, de la part du Prince, le 6. du Mois, fit arrêter ceux qui avoient consenti à envoyer des Députez à D. Fréderic, & élire un nouveau Magistrat, mieux intentionné pour la défense de la Liberté, contre les Espagnols. Ste Aldegonde protesta qu'il ne vouloit pas toucher aux

1572. Privileges de la Ville, mais que l'état des choses demandoit alors que cela se fit ainsi, & l'on n'en peut guére douter.

La nuit suivante, il fit un gel excessif, & les Espagnols en profiterent, pour attaquer *Sparendam*; qui est le nom d'un fort, qui couvroit Harlem du côté d'Amsterdam, & qu'il falloit nécessairement avoir, pour faire le siege de la premiere de ces deux villes. Dans un tems plus doux, ils n'auroient osé en approcher, parce que l'on auroit mis le païs voisin sous l'eau, sans qu'ils le pussent empêcher. Ils perdirent du monde à cette attaque, mais enfin ils s'en rendirent maîtres le 9. de Decembre, avant que le secours, qui y venoit de Harlem, y pût entrer. Ensuite, le siege de cette Ville commença le 11. du Mois, il s'y commit de grandes fautes & pour l'attaquer, & pour la défendre & pour la secourir; que l'on trouvera au long, (1) dans plusieurs Historiens, car nous ne pouvons pas nous engager dans un détail, où il faudroit s'étendre au delà des bornes, que nous nous sommes proposées. Quoi que les Espagnols eussent mal choisi le lieu de leur attaque, & qu'après s'en être apperçus, ils n'eussent pas voulu changer leurs bateries; par mépris pour les habitans, qu'ils ne croyoient pas pouvoir tenir longtems, devant eux; ils ne laisserent pas de faire tout ce qu'il étoit possible, pour vaincre les difficultez, qui se présenterent. Les Assiegez en firent de même de leur côté, & regagnerent plus d'une fois les postes, qu'ils avoient perdus. Ils firent de nouveaux Ouvrages, pour se mettre à couvert & pour incommoder les ennemis; & de frequentes sorties, où ils remporterent de grands avantages; mais néanmoins sans pouvoir faire lever le siege. Souvent la poudre leur manqua, mais on leur en envoya ensuite, aussi long-tems qu'il fut possible, & le pain même étant devenu très-cher, ils ne se rendirent pas, pour cela. Les Assiegeans souffrirent infiniment de l'hiver, qui fut fort rude, par manque de provisions, & par les attaques perpetuelles qu'ils firent; & D. Fréderic eut envie de lever un siege, qui lui faisoit perdre tant de monde, & qui s'avançoit si peu; mais son Pere, plus constant que lui, l'en empêcha, & fut cause, par sa constance, que la place se rendit enfin; sans quoi, l'on auroit méprisé les Espagnols de n'avoir pas sû prendre une place si mal fortifiée. Les Espagnols firent aussi paroître leur conduite & leur bravoure, en repoussant, plusieurs fois, les secours qu'on essaya d'envoyer dans la place & les efforts que l'on fit, pour leur faire lever le siege.

1573. Au commencement de l'année suivante (2) *Lumey* & *Barthelemi Entès*, qui étoient cause du relâchement de la discipline militaire & avoient fait mille actions dignes des peines les plus séveres, se plaignirent fort insolemment des Etats; de ce qu'ils ne payoient pas la solde aux Troupes, & de ce qu'ils ne leur fournissoient pas le pain de munition, qui leur étoit nécessaire. La chose alla si loin, qu'on les fit tous deux prendre & mettre en prison. Mais le tems ne permit pas de les punir, & l'on se contenta de leur ôter leurs charges.

Pendant que Harlem occupoit les meilleures Troupes, les Zélandois remporterent, par mer, des victoires signalées sur les Espagnols, qui avoient mal à propos négligé la Marine; sans laquelle néanmoins il étoit très-difficile, pour ne pas dire impossible, de domter ni la Zélande, ni la Hollande, comme l'évenement le fit voir. (3)

(1) *Meursius*, *De Meteren*, *Strada*, *Bentivoglio* &c.
(2) *Meursius* Liv. IV. p. 205.
(3) Voyez *De Meteren* Liv. IV. fol. 91.

1573. Les Zélandois allerent une nuit jusques devant Anvers, où ils enleverent plusieurs vaisseaux, en coupant les cables, qui les tenoient attachez aux bords de la riviere. Ils enleverent même des prisonniers dans Anvers, sans qu'on pût l'empêcher. Cette expédition se fit le 14. Janvier 1573. Cependant il tenoient Rammekens & Middelbourg, où il y avoit des garnisons Espagnoles, assiegées, ou au moins bloquées, & empêchoient que l'on n'y envoyât rien, par mer.

Sanchès d'Avila, Commandant de la Citadelle d'Anvers, équippa une Flotte, pour porter des vivres à Middelbourg; mais il fallut se battre contre la Flotte Zélandoise, commandée par Worts, & après en avoir souffert quelque perte, se retirer, sans avoir pû rien introduire dans Middelbourg.

Le même d'Avila entreprit, encore, sur la fin de Fevrier, de la même année, de mener des vivres dans les Places Espagnoles de Zélande, & y retourna avec une Flotte de cinquante six Vaisseaux, dont quelques uns étoient plus gros, que ceux qu'il avoit eus auparavant. La Flotte Zélandoise lui alla au devant & l'attaqua avec beaucoup de hardiesse. (4) Elle lui prit, ou fit échouër la plûpart de ses grands Vaisseaux, mais elle ne put empêcher d'Avila d'entrer dans le port de Middelbourg, & de ravitailler cette Ville, Armuyde & le fort de Rammekens. Il travailla ensuite à réparer sa Flotte, & pendant ce tems-là, les Zélandois essayerent en vain de se rendre maîtres de Tolen, capitale d'une île, qui porte le même nom, parmi celles de Zélande. D'Avila, en retournant à Anvers, fut de nouveau attaqué le 27. de Mai, par la Flotte Zélandoise, qui lui prit encore, ou lui fit échouër divers Vaisseaux. En retournant de la poursuite du Commandant Espagnol, qui rentra dans l'Escaut, elle prit quelques bâtimens chargez de sel, à la vuë de Middelbourg.

Il y eut, en ce tems-ci, quelques desordres en Nort-Hollande entre Sonoi, & quelques autres que l'on y envoya; à l'occasion d'un poste qu'il avoit pris sur la digue de Dimen, près d'Amsterdam, mais qu'il ne put pas garder, & qu'il recouvra néanmoins après cela & garda jusqu'à la prise de Harlem. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que cela n'eut aucune suite, de quelque importance.

Enfin le 12. de Juillet, Harlem, où le Prince d'Orange ne put enfin introduire ni secours, ni vivres, fut obligée de se rendre, faute de pain. Quelques (5) Historiens remarquent que les Etats de Hollande, par une mauvaise économie, sous prétexte que le bled étoit alors cher, ne la fournirent pas assez, dès le commencement du Siege. Il leur reproche aussi la même chose, à l'égard de Leide, qui ne fut sauvée que par miracle. Les grandes dépenses qu'il falloit faire, par rapport aux revenus qu'on avoit alors, excuse, en quelque maniere, cette négligence. Mais il faut avouer que, si l'on avoit pu obliger les Espagnols de lever ce siege, ç'auroit été la plus belle action, que l'on eût faite dans cette guerre, & la chose la plus avantageuse au Parti. Il y perit quatre cents Espagnols par le froid, par la disette, ou par l'épée & un beaucoup plus grand nombre des troupes Allemandes & d'autres, qui étoient dans l'armée Espagnole. (6) Quelques Historiens les font

(4) *De Meteren* Liv. IV. fol. 91. *Meursius* raconte la chose autrement; mais il y a apparence qu'il se trompe.
(5) *Rheidanus* Annal. Lib. I. p. 13.
(6) *Meursius* Ibid. p. 234.

1573. sont monter jusqu'à douze mille, sans compter les Officiers, qui y perirent.

Le 13. de Juillet on assembla, au son du tambour, ce qui restoit de la Garnison, qui consistoit en Wallons, en Anglois, en Ecossois & en troupes du païs. On leur demanda s'ils aimoient mieux sortir sans armes, ou se remettre à la générosité du Duc. Ils choisirent le second, parce qu'on avoit eu soin, le jour précedent, de faire crier, par les ruës, qu'il leur feroit grace. On avoit promis la vie aux Bourgeois, à condition qu'ils payeroient deux cents quarante mille florins; mais on en excepta cinquante sept, de ceux qui avoient eu le plus de part aux troubles. On en executa sept, ou huit, quelques autres moururent de mort naturelle, & le reste échappa, avant même que les Articles fussent reglez, par la faveur du Comte de Bossu. On fit mourir par l'épée, ou l'on noya plus de neuf-cents hommes de la garnison, mais les Espagnols publierent qu'ils en avoient fait perir deux mille. Il y en avoit eu quatre mille, entrez en divers tems dans la Ville, qui étoit réduits, quand elle se rendit, à quinze cents. Le Regiment de Muller, pour sauver sa vie, renonça au serment qu'il avoit prêté au Prince d'Orange, & prit celui du Duc d'Albe. On leur ordonna d'aller en Gueldre, & on leur donna une escorte de cent soixante chevaux. Sonoi les surprit, & mit cette Cavalerie en déroute. Ils étoient très-disposez à rentrer au service des Etats, mais comme le Duc avoit retenu leurs Officiers, qu'on auroit fait mourir, si leurs soldats fussent demeurez au service du Prince, ils obtinrent leur congé.

Ce siege, quoi que fini à l'avantage des Espagnols, fit comprendre, qu'ils n'étoient pas invincibles, comme ils s'imaginoient; car enfin si l'on avoit pû introduire du secours & des vivres; ce qu'on auroit fait, si les efforts, qu'on fit pour cela, avoient été bien conduits; ils ne seroient jamais venus à bout de cette Ville; outre que l'on vit par la maniere, dont elle fut défendue, que les soldats des Etats ne les auroient pas craints, à partie égale.

Cependant il arriva une mutinerie, parmi les Troupes Espagnoles, qui étoient demeurées hors de la Ville, & qui prétendoient qu'on leur fît part de l'argent, qu'elle devoit payer; parce que la solde de vint-huit mois leur étoit duë. Il se passa six-semaines, avant qu'on les pût satisfaire; ce qui fit que les autres villes de Hollande, les plus exposées, se mirent en état de défense. Quoi que le Duc d'Albe eût pû reconnoître, par quantité d'experiences, funestes par le sang qu'elles avoient fait repandre & particulierement par le massacre de Narde, qui avoit été cause de la constance de ceux de Harlem, que les rigueurs qu'il avoit employées ne valoient rien, pour gagner les esprits; il continua à suivre son naturel altier & cruel, aux dépends des particuliers, & en même tems à ceux de Philippe, qu'il rendoit odieux à ces peuples, d'une maniere à n'en pouvoir revenir. C'est ainsi que des passions injustes, tenant lieu de Politique, font embrasser les expedients, qui leur sont conformes, quoi qu'entierement opposez aux desseins qu'on se propose, & tout à fait pernicieux. C'étoit de l'interêt de Philippe, qu'après tant de violences & de cruautez, on gagnât les peuples de Hollande & de Zélande par la douceur. Mais le Duc étoit d'un naturel si violent, qu'en se radoucissant, il faisoit des menaces, qui rendoient ses adoucissemens inutiles. Il écrivit une (1) Lettre dattée du 26. Juillet de l'an 1573. dans laquelle il disoit que le Roi, comme un bon Pere, étoit prêt à pardonner à ses peuples toutes leurs fautes, sâchant qu'ils les avoient commises plûtôt par l'instigation des autres, que de leur propre mouvement: Qu'il n'avoit jamais témoigné de rigueur envers ceux, qui s'étoient soumis, sans attendre qu'il employât la force, & qu'encore qu'ils se fussent obstinez, il les vouloit rassembler, comme une poule fait ses poussins, sous ses ailes: Qu'ainsi il les conjuroit de penser à eux, & de se remettre entre les mains du Roi, sans attendre son indignation & son armée; qu'il leur promettoit sa grace, & qu'il donneroit des sauf-conduits à leurs Députez: Que si au contraire, il la refusoient, ils devoient s'attendre à toutes sortes de maux, à la faim, & à l'épée, & à être entierement exterminez, après quoi le Roi enverroit de nouvelles colonies, pour peupler le païs: Qu'autrement, s'il ne punissoit pas une semblable rebellion, il manqueroit à ce qu'il devoit à Dieu & à lui même: Qu'ils savoient que le Roi, leur Souverain, étoit le Prince le plus doux & le plus clément, qui fût au monde: Qu'ils avoient sans doute ouï parler de la grande armée, qu'on préparoît contre eux, & qu'ils devoient considerer qu'enfin le Roi demeureroit le maître.

Comme on étoit persuadé de tout le contraire, de ce qu'il disoit de la Bonté du Roi, non par des soupçons, mais par toute la conduite constante de Philippe, & de son Gouverneur le Duc d'Albe, cette Lettre ne fit aucun effet; au contraire on résolut de s'exposer, aux extremitez les plus fâcheuses, plûtôt que d'écouter des promesses vagues. En effet, ni Philippe, ni lui, n'auroient jamais pardonné aux Hollandois & aux Zélandois, des sentimens de Religion opposez à ceux des Espagnols; quand même ils auroient posé les armes & se seroient soumis à eux, comme les Americains. Aussi ne leur promirent-ils jamais de les souffrir, & sans cela ces peuples étoient résolus à tout hazarder; de peur d'être traitez, comme on avoit traité les Morisques, en Espagne, & peut-être encore plus mal.

Comme l'on prévit (2) que les Espagnols alloient se jetter du côté de la Nort-Hollande, le Prince d'Orange y envoya quelques troupes; mais qui n'étoient nullement capables de faire tête à l'ennemi. Les peuples épouvantez pensoient à s'enfuir ailleurs, & Sonoi même, Gouverneur de ce Païs-là, pour le Parti du Prince, lui écrivit, sur la fin de Juillet, que tout y manquoit, gens, vivres, argent, munitions, courage. Les Espagnols crurent aussi, qu'ils n'avoient qu'à se présenter devant Alcmar, pour l'emporter. Ils y furent le 16. de Juillet, avec deux mille fantassins, & trois cents chevaux, qui se logerent au Faux-bourg. Le même jour, *Jaques Cabillau*, accompagné de *Philippe Vander Aa*, habile homme, en matiere de fortifications, y furent reçus, avec une seule compagnie d'Infanterie. On avoit eu de la peine à les recevoir, par la crainte où l'on étoit de l'armée Espagnole; mais étant entrez, par la faveur du Parti du Prince d'Orange, ils firent une sortie sur les Espagnols; qui mirent le feu au Faux-Bourg, & se retirerent à Harlem. Les Troupes s'y étoient déja mutinées, parce qu'il y avoit vint-huit mois, qu'elles n'avoient reçu leur solde; mais on trouva moyen de ramasser quelque argent, qu'on leur distribua.

Le 21. d'Août D. Fréderic marcha à Alcmar, avec toute l'armée commandée, sous lui, par

(1) *De Meteren* fol. 91.

(2) *De Meteren* Liv. IV. fol. 94.

Noircarmes, son Lieutenant Géneral. Il avoit environ seize mille hommes, presque tous d'Infanterie; qui camperent en divers quartiers, autour de la place. Dans la Ville il n'y avoit pas plus de treize cents habitans, portants les Armes, quelques païsans du voisinage, & huit cents soldats, dont la plûpart y étoient entrez, immédiatement après que les Troupes Espagnoles, qui y avoient été d'abord envoyées, s'étoient retirées. Il y avoit fort peu de vivres, dans la place, & nulle esperance de secours. Sonoi, à qui les habitans en avoient demandé, leur récrivit, que tout ce qu'on pouvoit faire étoit de mettre le Païs sous l'eau; en ouvrant les Ecluses, & en perçant même quelques digues, si on le trouvoit à propos. Ce Commandant en Nort-Hollande reçut aussi une lettre du Prince d'Orange, écrite de Dordrecht, où il étoit le 9. d'Août. Ce Prince, homme d'une constance peu commune, & d'ailleurs d'une prudence consommée, lui dit (1) qu'il ne devoit nullement perdre courage, à cause de la prise de Harlem; mais continuer à avoir soin de tout, avec la même vigueur, qu'il avoit toûjours euë; que les choses humaines étoient sujettes à des accidens imprevus, & qu'il ne devoit pas, pour cela, laisser ébranler sa constance; qu'il ne falloit pas desesperer de l'Etat, pour la perte d'une place; que cela n'étoit pas d'un homme de cœur, & qui connoissoit les affaires du monde; qu'il y avoit encore beaucoup de Villes, dans la Province, disposées à tout souffrir, plûtôt que de se rendre & beaucoup plus fortes que Harlem; qu'il falloit avoir de la confiance en Dieu, qui, quand toutes les autres esperances viendroient à manquer, vangeroit lui même ceux que les Espagnols opprimoient, de leur perfidie & de leur cruauté; que pour les soldes, que Sonoi vouloit qu'on payât régulierement aux Troupes, tous les mois, aucun Roi, ni aucun Géneral ne l'avoit jamais fait, & que le Duc d'Albe le faisoit encore moins que personne; qu'à l'égard de la Flotte, que les Espagnols préparoient, pour se rendre maîtres du Zuyder-zé, il s'y opposât, autant qu'il lui seroit possible; qu'il prît courage par l'exemple des Zélandois, qui venoient de se rendre maîtres du fort de Rammekens. J'ai voulu mettre le contenu de cette Lettre, pour faire voir la constance du Prince d'Orange, qui connoissant l'instabilité des choses humaines, & les effets surprenants de la Providence Divine, ne desesperoit jamais de rien. Ce fut une maxime, dont on eut depuis souvent occasion de se servir, dans l'Etat des Provinces-Unies, selon la remarque (2) d'un grand Historien; qui assure que les choses, dont on avoit le mieux esperé, en ce tems-là, n'avoient point réüssi, & que celles dont on ne s'étoit promis aucun bon succès, en avoient eu; par un effet particulier de la Providence Divine, qui se plaisoit à confondre la confiance & les conseils des hommes. Le Prince avertit, de nouveau, en cette conjoncture, les Villes de Nort-Hollande & Sonoi, d'envoyer des vivres & des gens dans Alcmar, qui étoit le boulevart de ce quartier-là; & écrivit en même tems au Magistrat de se pourvoir de tout ce qui étoit nécessaire & que les Etats de Hollande les rembourceroient de leurs frais. Cela fut executé, avec promptitude; & les Particuliers furent aussi chargez, de se pourvoir, du mieux qu'ils pourroient. Le Prince eut le plaisir de surprendre, en même tems, le 28. d'Août, la Ville de Gertrudemberg, de la Province de Hollande; mais sur la frontiere du Brabant. Elle devint célebre depuis, sous le Prince *Maurice de Nassau*; comme on le verra, dans la suite de cette Histoire.

(3) Le Duc d'Albe étoit alors à Amsterdam & faisoit équiper une Flotte pour se rendre maître du Zuyder-zé. *De Billy*, qui commandoit à Groningue, forma un dessein sur Enchuyse, qu'il vouloit surprendre, par le moyen de quelques bateaux de tourbes, où il avoit fait cacher des Soldats; mais son dessein, découvert par un déserteur, échoua. Celui qui commandoit dans Medemblic, en vain tenté, par des lettres du Comte de Bossu, se trouva incorruptible.

Cependant les Zélandois tenoient bloquez Middelbourg, Rammekens & Armuide, que le Duc d'Albe avoit inutilement essayé de ravitailler. *Beauvais*, qui avoit le commandement de la Flotte Espagnole, avec Mondragon, fut arrêté avec sa Flotte de quatre vints bâtimens, par *Charles* & *Louïs de Boisot* freres, dont le premier étoit Amiral de Zélande; mais les Espagnols firent voile vers Westcappelle, où il mirent des Troupes à terre, commandées par Mondragon, & entrerent brusquement dans Middelbourg, avec des vivres. Mais les Zélandois prirent Rammekens.

Le Duc d'Albe, qui attendoit, d'un jour à l'autre, Requesens, qui lui devoit succeder, souhaitoit fort de finir le tems de son Gouvernement, par quelque action de conséquence. Il avoit, pour cela, tourné toutes ses Troupes du côté de la Hollande & de la Zélande, & joignoit l'artifice à la force, pour faire réüssir ses desseins. Le Prince d'Orange s'y opposoit, de toute sa force, & pour être mieux en état de pourvoir à tout, il se fit donner un Conseil de onze personnes, que l'on choisit d'entre ceux, que l'on croyoit être les plus capables d'un emploi de cette sorte.

D. Fréderic qui étoit devant Alcmar, comme je l'ai dit, commença à l'attaquer avec vigueur, & comme il manquoit de gens, pour travailler à la tranchée devant la place, il obligea les malheureux habitans de Harlem à servir à ce travail, & à essuyer le premier feu de ceux de la place.

Les Espagnols commencerent (4) le 18. de Septembre à la battre, avec vint piéces de gros Canon, plantées assez près des murailles; & comme elles n'étoient pas fortes, ils donnerent l'assaut le même jour, trois heures avant que la nuit vînt; mais ils furent vigoureusement repoussez, par la Garnison & par les Bourgeois, quoi que les Assaillans eussent été relevez deux fois, par des Troupes fraiches. (5) Les Assiegeans avoient, dans une sortie, fait prisonnier, un nommé *Jean Jerôme*, Officier Espagnol; qui leur dit que le Duc d'Albe avoit donné ordre à son fils, que s'il ne pouvoit pas prendre la place au troisiéme assaut, il se retirât de bonne heure, & ramenât ses Troupes. Ce même homme leur avoit marqué l'endroit, où se devoit donner l'assaut suivant, & dit que s'ils étoient pris, par assaut, ils seroient tous passez au fil de l'épée. Il arriva, comme il l'avoit prédit, car ce premier jour l'assaut fut double, & l'un fut donné à la porte de Frise & l'autre à la Tour rouge. Le troisiéme devoit se donner le 20. de Septembre, & ce jour-là les Espagnols après avoir canonné la Ville s'avancerent, avec leurs ponts volants, qu'ils jetterent sur le fossé; mais les Assiegez les rompirent à coups de canon, de sorte que les Troupes Espagnoles ne pu-

(1) *Meursius* Liv. IV. p. 257.

(2) *Grotius* Annal. Liv. II. p. 35. Divinæ Providentiæ ferè placuit, Belgicis in rebus, ita humanam fiduciam & consilia illudere, ut numquam simul essent spes magnæ & bonus eventus.

(3) *Meursius* Liv. IV. p 236. & suiv.

(4) *De Meteren* Liv. IV. p. 94.

(5) *Meursius* Ibid.

purent pas venir à l'assaut. Cependant d'un côté on rompit les digues, en divers endroits de la Nort-Hollande; & la saison pluvieuse, d'un autre côté, commençoit à rendre les chemins impraticables; à cause de quoi D. Frederic abandonna ses quartiers, le 20. d'Octobre.

Sonoi cependant & les autres, qui commandoient dans la Nort-Hollande pour le Prince, avoient travaillé à empêcher ceux d'Amsterdam d'entrer dans le Zuyder-zé, en enfonçant en divers lieux des Vaisseaux pleins de pierre, dans l'Y, qui est un golfe de cette mer qui s'étend du Nord au Sud, devant Amsterdam. La Flotte du Duc, commandée par le Comte de Bossu, Amiral de Hollande, passa néanmoins dans le Zuyder-zé le 11. d'Octobre, où il y eut un combat entre les deux Flottes. Celle du Duc, quoi que ses Vaisseaux fussent meilleurs voiliers, & mieux fournis d'Artillerie, eut le dessous, après avoir soûtenu le combat jusqu'au soir. Plusieurs bâtiments furent pris, & plusieurs mis en fuite. Le Vaisseau Amiral, sur lequel étoit le Bossu, avec beaucoup de monde, continua encore à se défendre le lendemain 12. d'Octobre, qu'il se rendit, faute de secours, environné de Vaisseaux de la Flotte ennemie, demeurée maîtresse de la Mer. Le Comte fut conduit à Hoorn, où il demeura prisonnier, pendant trois ans, jusqu'au tems de la Paix de Gand. Il fut ensuite accusé, d'avoir été cause de la perte de la Flotte, & il s'en défendit par écrit.

A peu près, en ce tems-ci, le Duc d'Albe, apparemment par ordre du Roi, convoca les Etats Géneraux des Provinces encore soumises à l'Espagne, pour leur demander de quoi continuer la guerre; plûtôt, comme il semble, pour son successeur, que pour lui; puis qu'il n'ignoroit pas qu'il devoit bien-tôt arriver. Les Etats de Hollande & de Zélande l'ayant apris, écrivirent à ceux des autres Provinces une Lettre fort touchante, pour les prier de n'aider point un Tyran (*le Duc d'Albe*) contre eux, qui étoient leurs amis & leurs freres; mais de secourir plûtôt la République chancellante, de rétablir la liberté de tous les Païs-Bas, qui étoit opprimée; & de ne pas souffrir plus long-tems des choses indignes de gens de cœur & de bons citoyens. Ils y joignirent aussi une requête au Roi d'Espagne, en forme de Lettre, où ils représentoient vivement la violence & la tyrannie du Duc d'Albe, qu'ils disoient être la véritable cause de la guerre. Ils demandoient aussi d'avoir le libre exercice de leur Religion, de joüir de tous les Privileges du Païs, & d'être délivrez de toutes les Troupes étrangeres. Ils s'adressoient encore à tous les Princes & à tous les Potentats de l'Europe, & les prioient de vouloir avoir pitié d'eux, & de rendre témoignage de l'offre, qu'ils faisoient au Roi, de lui être obéïssants & fidèles, aux conditions rapportées. Ils les conjuroient aussi de faire en sorte que cette requête fût présentée au Roi, & qu'elle ne se perdît point, comme plusieurs autres, dont il n'avoit point pris de connoissance.

Le Prince d'Orange connoissoit trop bien Philippe, Prince fier, vindicatif & opiniâtre, s'il en fut jamais, pour se promettre que cette requête produisît aucun effet; mais il crut apparemment qu'il se disculperoit par-là, auprès des Puissances de l'Europe, des accusations, que les Espagnols faisoient contre lui; en témoignant que, si Philippe vouloit se mettre à la raison, il pourroit joüir de toute l'étendue des Païs-Bas, comme auparavant; & que si cela n'arrivoit pas, ce n'étoit que par sa faute. Si les Espagnols avoient été aussi Politiques, qu'ils vouloient le paroître, ils auroient pris au mot les Hollandois & les Zélandois, & fait publier une amnistie de tout le passé, à condition qu'ils poseroient les armes. Si ces peuples l'eussent refusé, le Roi auroit mis la Justice de son côté, car enfin ils ne pouvoient pas demander davantage de lui; & s'ils l'eussent accepté, il auroit possédé ces Provinces, où il y auroit eu deux Religions, comme il y en eut long-tems dans les terres héreditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, depuis le tems de Ferdinand & de Maximilien. Mais l'orgueuil & la cruauté Espagnole s'accommoderent mieux d'une Politique violente, quoique nuisible à ceux qui la suivent.

Le 30. d'Octobre, après que le Siége d'Alcmar eut été levé, *François Valdès* eut ordre d'aller bloquer Leide, avec deux Regiments, quatre Compagnies Allemandes, & quelque peu de Cavalerie. En même tems, Romero avec deux Regiments, & quelques Compagnies d'Allemands & d'autres peuples vint le long du rivage à la Haie, que l'on avoit commencé à fortifier; ouvrage que l'on abandonna, au bruit de sa marche. Il se rendit maître de quelques Villages des environs, & ensuite de Maslandsluys, où il fit prisonnier le Sr. de Ste Aldegonde. Le Prince d'Orange, qui connoissoit son habileté, ordonna là-dessus à Sonoi de traiter le Comte de Bossu, comme on traiteroit ce prisonnier, parmi les Espagnols, qui se garderent bien de le maltraiter. Il fut échangé l'année suivante, avec Mondragon, qui étoit l'un des meilleurs Officiers, qu'eussent les Espagnols, & qui avoit été pris dans Middelbourg. Ste Aldegonde fut emmené à Utrecht, où il fut gardé dans la Citadelle.

Le 6. d'Octobre, le Duc de Medinaceli étoit parti, par mer, pour retourner en Espagne, sans avoir voulu faire aucune fonction de Gouverneur; soit qu'il fût effrayé des difficultez, qu'il voyoit dans cet Emploi, & qu'il craignît de ne pouvoit pas s'en aquiter assez bien; ou qu'il ne voulût pas participer aux violences du Duc d'Albe, ni à la mauvaise réputation, qu'il s'étoit aquise dans les Païs-Bas. On envoya donc en sa place *D. Loüis de Requesens*, Gouverneur de Milan, & grand Commandeur de Castille, qui arriva à Brusselles le 17. de Novembre. Le Duc d'Albe, qui y étoit, lui remit le Gouvernement, qu'il avoit eu six ans & trois mois. Il partit le 2. de Decembre, avec son fils D. Fréderic, & quelque Cavalerie pour l'Italie, où il s'embarqua à Genes pour l'Espagne (1). Il y fut bien reçu du Roi, au moins apparemment, quoi qu'il fût cause d'une guerre ruineuse à l'Espagne; parce qu'il n'avoit rien fait, que conformément aux ordres du Roi, aussi porté à la rigueur & à la cruauté, que lui. Quand il s'en fut allé, son successeur fit ôter de la Citadelle d'Anvers l'orgueuilleuse statue de bronze, qu'il s'y étoit lui même erigée. Elle fut vendue à un fondeur de cloches, avec ordre de la fondre. Parmi les Payens même, on ne dressoit jamais des trofées, pour les victoires remportées en des guerres civiles. Cette statue étoit de sa grandeur, & lui ressembloit fort bien. Il y paroissoit tout armé, excepté la tête & le bras droit, qu'il tenoit étendu vers la Ville d'Anvers, comme l'ayant pacifiée. Sous ces pieds étoit une figure monstrueuse, avec deux têtes & six bras, qui tenoient en leurs mains des requêtes, des bourses, des marteaux, des haches rompues & des flambeaux. Aux oreilles pendoient des écueles de gueux, & aux cous une besace d'où sortoient des serpents. Il

(1) Voyez *Strada* Liv. VII. sur cette année.

1573. y avoit aussi un masque. On voit bien que tout cela signifioit ceux, qu'on appelloit Gueux, dont le Duc d'Albe prétendoit avoir triomfé. Mais on dit qu'*Arias Montanus*, célebre Théologien Espagnol, soûtenoit que ces deux hommes, réunis en un, sur qui le Duc marchoit, étoient les Nobles & les Villes, dont le Duc avoit mis les Privileges & les Remontrances, sous ses pieds. Au dessus du Pied d'estal, il y avoit IUNGELINGI OPUS EX AERE CAPTIVO; parce que la statue avoit été faite du metal des canons, que le Duc avoit pris à Louïs de Nassau, dans la bataille qu'il avoit gagnée sur lui. Dans le Pied d'estal on lisoit ces mots:

FERDINANDO ALVARES
A TOLEDO ALBAE DUC.
PHILIPPI II. HISP. APUD
BELGAS PRAEFEC. QUOD
EXTINCT. SEDIT. REBEL
LIBUS PULSIS RELIG.
PROCUR. IUSTIT. CULTA
PROVINCIARUM PACEM
FIRMAR. REGIS OPTIMI
MINISTRO FIDELISS.
POSITUM.

Au côté droit du Pied d'estal, on voyoit un Berger, qui paissoit des Brebis, que des Loups & des Lions fuyoient; & une Aurore devant laquelle se retiroient des Chahuans & des Chauvesouris, avec ces mots Grecs dessous: ΑΛΕΞΙΚΑΚΟΣ ΗΩΣ, *l'Aurore qui chasse le mal*, ce qui fait allusion au nom d'*Alba*, qui veut dire l'*Aube* en Espagnol. A gauche étoit un Autel, avec de la flamme au dessus, embas DEO PATRUM NOSTRORUM, & au dessous PIETAS, avec un trofée à châque côté.

Si cette statue lui avoit été dressée, par les Etats Géneraux des Païs-Bas, après avoir fini la guerre à la satisfaction des Provinces; on ne pouvroit pas l'en blâmer. Mais se dresser une statue 1573. à soi même, pour avoir massacré une infinité de gens, inspiré à tout le monde une souveraine horreur pour lui, & laissé la guerre plus enflammée que jamais, c'étoit un orgueuil insupportable; dont les Flammands furent extraordinairement choquez, & que la Cour même d'Espagne ne put souffrir; car il n'y a point d'apparence, qu'on abatît cette statue, sans un ordre exprès de Philippe. Cela réjouït extrémement les Provinces, qui avoient infiniment souffert de la fierté & de la dureté du Duc d'Albe. On ne peut pas ôter à ce Duc, la qualité de grand Géneral, dont il avoit déja donné des preuves, sous Charles V. sur tout dans les Guerres d'Allemagne. Mais son orgueuil, sa cruauté, son avarice & ses exactions exorbitantes le firent regarder comme le fleau des Païs-Bas; qu'il ruina entierement, & qu'il traita comme un Païs de conquête. On assûre (1) qu'il se vanta, chez le Comte de *Konigstein*, oncle du Prince d'Orange, chez qui il logea, en s'en allant, qu'il avoit fait mourir dix-huit mille hommes, par les mains du Bourreau; mais il en fit perir beaucoup davantage, dans une guerre, qu'il auroit bien pû épargner à son Maître, s'il s'étoit trouvé d'un naturel équitable, & s'il avoit été capable de quelque douceur. (2) Vargas, qui avoit été le Ministre de ses violences, & qui se retira avec lui, disoit néanmoins, *qu'il avoit perdu les Païs-Bas, par trop de misericorde*; parole digne d'un homme de sa sorte. On assure que le Duc tira par an huit millions de florins des biens, qu'il confisca, & que dans la guerre, il en consuma plus de cinquante deux, quoi que, sur la fin, il payât mal son armée, parce que le Roi ne lui envoyoit presque plus d'argent; ses thrésors se trouvant épuisez, aussi bien que ceux de ses sujets. Il n'étoit guére possible qu'il leur fît tant de mal, sans s'en faire beaucoup à lui même.

(1) *Rheidanus* Liv. I. p. 15.
(2) *Meursius* à la fin de Livre IV.

FIN *du Second Livre.*

HIS-

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS.

LIVRE TROISIEME,

Contenant ce qui se passa dans les Païs-Bas, depuis l'an MDLXXIV. *jusqu'à l'an* MDLXXXIV. *auquel le Prince d'Orange fut assassiné.*

1574. REQUESENS n'étoit pas de la capacité du Duc d'Albe, quoi qu'il ne fût pas, sans experience, dans les affaires de la guerre. Il s'étoit trouvé dans la bataille de Lepante, où D. *Juan d'Autriche*, fils naturel de Charles V. battit les Turcs, en suivant ses conseils; & il avoit domté les Morisques de Grenade, mais en leur manquant de foi. (1) On dit qu'ayant donné ordre à quelques Officiers d'attaquer de nuit les Mahometans, en tems de trêve; comme il n'y réüssirent pas, ils fit mourir ces Officiers, comme s'ils avoient agi contre ses ordres, sur les plaintes des Morisques; qui, à cause de cette justice, qu'il leur avoit faite, lui donnerent de grandes loüanges, & crurent pouvoir desormais se fier sur sa parole; ce qui fit qu'il les tailla en pieces, lors qu'ils croyoient être en sûreté. On auroit bien voulu, qu'il en fit autant aux Hollandois & aux Zélandois, & l'on n'en auroit pas fait plus de scrupule, à leur égard, qu'à celui des Morisques; car les Espagnols ne haïssent guére moins les Héretiques, comme ils les nomment, qu'ils ne font les Maures.

La premiere chose que le Commandeur de Castille trouva à faire, ce fut de ravitailler Middelbourg, qui étoit réduit à l'extremité, faute de vivres; & il fit travailler incessamment à la Flotte, qu'il y vouloit envoyer. Ce qu'il y avoit d'étrange, dans cette affaire, c'est que ceux, qui tenoient cette Ville si resserrée, manquoient aussi eux mêmes de pain, & vivoient de pirateries, ou enlevoient des vivres, où ils en trouvoient, sans payer. Comme on ne leur pouvoit fournir ni vivres, ni argent, on étoit obligé de les laisser faire. Mais les Etats de Hollande & de Zélande s'engagerent à payer le dommage, qu'ils auroient fait, le plûtôt qu'il se pourroit; comme ils le firent, en effet, avant que la guerre finît. Malgré tout cela, ils furent plusieurs fois sur le point d'abandonner le blocus. Cependant Requesens entreprit de ravitailler la Ville, au Mois de Janvier, avec deux Flottes, dont l'une qui étoit de petits bâtimens, devoit passer par le bras de l'Escaut, qu'on appelle l'Escaut Oriental, entre les îles de la Zélande, pour se rendre par-là à Middelbourg; & l'autre, dont les Vaisseaux étoient plus grands, par l'Occidental, qui est plus large, & coule entre la Flandre & la Zélande. La premiere fut commandée, par le Sr. *de Glimes*, & par Romero, & la seconde par d'Avila. Ces deux Flottes sortirent le 28. de Janvier 1574. la premiere de Bergopzoom, & la seconde d'Anvers; (2) avec des ordres, qui paroissoient bien mesurez; & châcune prit la route, qu'on lui avoit ordonné de suivre. Mais les Zélandois, ayant été avertis de tout, s'étoient tenus prêts à les recevoir. Boisot alla au devant de la principale Flotte, qui étoit celle de De Glimes & de Romero, qu'il défit entierement, à la vue de Requesens; qui étoit, sur le bord de la mer, spectateur du combat. L'autre Flotte se retira en sureté à Tergoes, sans se battre, & retourna ensuite à Anvers. Les Espagnols y perdirent beaucoup de monde, & entre autres De Glimes, qui étoit Vice-Amiral. Pour Romero il se sauva, à la nage, avec beaucoup de peine.

Cependant la famine s'augmentoit dans Middelbourg & Mondragon écrivit à Requesens que s'il ne lui arrivoit des vivres, dans huit jours, il seroit obligé de rendre la Ville. Sa lettre fut interceptée & rejoüit extrémement le Prince d'Orange, & tout le Parti. On renvoya celui qui l'avoit portée, qui apprit à Mondragon la défaite de la Flotte Espagnole; ce qui détermina le Commandant à rendre Middelbourg & Armuyde, le huitiéme jour, après avoir écrit cette Lettre; comme il avoit dit qu'il seroit obligé de faire, s'il ne lui arrivoit des vivres auparavant. On lui permit de s'en aller, sur la parole qu'il donna qu'il feroit rendre, dans l'espace de deux mois, Ste. Aldegonde, le Capitaine *Jacob Symonse*, un Ingenieur Italien nommé *Citadella*, le Lieutenant du Capitaine *Willeren de Angeren*, & le Capitaine *Jean Pottin*; ou qu'il viendroit se remettre en prison. Tout fut reglé le 19. de Fevrier, & la Garnison en sortit, avec armes & bagage. Il fut aussi permis de la suivre à tous ceux, qui le souhaiterent, sur tout aux Ecclesiastiques. (3) On trouva, dans la ville, quantité de marchandises appartenantes à ceux d'Anvers, qui furent vendues, pour cinq-cents-mille francs, qui servirent en partie à payer les soldes duës aux Soldats & aux Matelots. (4) Le Prince d'Orange donna ensuite ordre de fortifier Armuyde, poste de conséquence, pour la conservation de Middelbourg. Ainsi il se trouva maître de toute l'île de Walcheren.

Loüis de Nassau, qui étoit retourné en Allemagne,

(1) *Grotius* Annal. Lib. II. p. 43. *Rheidanus* Liv. I. p. 15. 16.

(2) Voyez les dans *De Meteren* Liv. V. fol. 99.
(3) *Rheidanus* Ann. Lib. I. p. 14.
(4) *Strada* Liv. VIII. sur cette année dit que le Prince d'Orange tira de cette Ville quatre cents mille Ecus; ce qui n'est guére vrai-semblable.

1574. magne, (1) après la prise de Mons, en revint cette année, pour soûtenir son frere en Hollande. Il vint d'abord, avec quelque Cavalerie, entre Aix la Chappelle & Maltricht, place sur laquelle il avoit formé un dessein, mais qui échoua; parce que ceux, qui le favorisoient dans cette Ville, furent découverts & chassez. Le Commandeur de Castille y envoya ses meilleures Troupes, pour l'observer, & pour empêcher qu'il ne fit aucun progrès dans la Gueldre & qu'il ne se joignît avec le Prince d'Orange. Cependant le Gouverneur demeura dans l'inaction, en Brabant & en Hollande, faute de Troupes. Valdès leva le siege de Leide, pour aller contre Louïs, aussi bien que d'Avila, & quelques autres. Le Comte de Nassau, accompagné du Comte *Henri*, qui étoit son Cadet & du Prince *Christophle*, fils de l'Electeur Palatin, ne pouvant passer la Meuse, du côté de Ruremonde, marcha avec ses Troupes, qu'on fait monter à sept ou huit mille hommes de pied, & à deux mille Chevaux. De là il alla du côté de Nimegue, où il avoit quelques intelligences; mais d'Avila le prévint, & comme il avoit reçu de nouveaux renforts, il se trouva en état de rompre tous ses desseins. (2) Un Historien contemporain dit que le 13 d'Avril les Chevaux-legers des Espagnols s'étant avancez, pour reconnoître l'armée de Louïs, il les chargea brusquement, les mit en fuite, & prit un de ceux, qui les commandoient, nommé *Lassa*, qui étoit neveu du Commandeur, & qui fut envoyé en Allemagne; que le lendemain les troupes de Louïs, se croyant en fureté, s'éloignerent trop les unes des autres; que leur Géneral ne sâchant point que toute l'armée Espagnole avoit passé la Meuse à Grave, la fut attaquer, avec les arquebusiers François, près d'un village nommé Moock, avec le Comte Henri & le Prince Christophle; & que l'armée qu'ils conduisoient n'ayant point été mise en bataille, comme il falloit, elle fut taillée en pieces, & les trois Chefs tuez, sans qu'on ait pu savoir ce que devinrent leurs corps. (3) Un autre Historien raconte la chose un peu autrement. Il dit que Louïs ayant fait reposer ses Troupes, près de Moock, trompé par ses espions, ne sut point que les ennemis avoient tous passé la Meuse; que ceux, qui connoissoient les lieux, lui avoient conseillé d'aller camper une heure & demie plus loin, dans des campagnes entre-coupées de ruisseaux, qui sont entre la Meuse & le Wahal, où il auroit été en sureté. Mais il aima mieux faire reposer ses gens, & par mépris pour l'ennemi, il ne se tint pas assez sur ses gardes. (4) Un troisiéme assure, qu'il fut vaincu, à cause de l'insolence de ses soldats, qui lui demanderent leur solde, dans le tems que les ennemis marchoient à lui. Il est certain que cela lui étoit arrivé avant le Combat, que le Duc d'Albe lui avoit fait perdre, sur la riviere d'Ems; & il pourroit bien se faire que ceux, qui le rapportent à cette bataille, aient confondu l'une avec l'autre; puis qu'on ne trouve point cette circonstance, dans les autres Historiens. (5) *Bentivoglio* rapporte la chose encore autrement, & représente Louïs rangeant son armée, & faisant les devoirs d'un bon Géneral. *Strada* ne s'accorda pas néanmoins, en tout, avec lui. J'ai cru devoir faire ces remarques, pour montrer qu'il n'est guére sûr d'entrer dans le détail de ces sortes de choses; à cause de la varieté, que l'on trouve, dans les Historiens. 1574.

Il sembloit que cette victoire devoit être suivie de très-grands avantages pour les Espagnols; mais ils n'en recueuillirent presqu'aucun autre fruit, que d'avoir prévenu les mauvaises suites, que la conjonction des Troupes des freres de Nassau auroient pû avoir. (6) A peine la victoire fut-elle gagnée, que les soldats Espagnols, de l'armée victorieuse commencerent à se mutiner. Ils n'avoient, disoient-ils, que les fatigues & les dangers à essuyer, pendant que leurs Commandans avoient tout l'honneur & les recompenses, qui étoient duës à leurs soldats; de sorte qu'il ne restoit à l'armée, que les blessures & la pauvreté; que les miserables soldes, qu'ils recevoient, étoient comptées plûtôt pour des recompenses, que pour des gages dûs, & qu'après les avoir long-tems fait attendre, on n'achevoit jamais de les payer toutes entieres. Ces discours se tinrent, entre eux, la nuit même qui suivit la victoire. Ils déposerent en suite leurs anciens Officiers & en créérent de nouveaux. On remarque que cette mutinerie & les autres, qui la suivirent, se firent par ordre & d'un commun consentement de cinq mille Espagnols; au lieu que parmi les autres nations, ces soulevements tenoient plûtôt du tumulte, que de la conspiration reglée. Ces mutins partirent d'abord de Moock, pour aller à Anvers, où ils se proposoient de se faire payer de ce qui leur étoit dû. D'Avila & les autres Officiers n'oublierent rien pour les appaiser, mais tout fut inutile. Cette étrange République se forma, malgré eux, sous la conduite d'un Elu, qui fit observer les lois & la discipline, qu'elle s'imposa elle même, avec beaucoup de rigueur. L'Elu proposoit ce qu'il jugeoit à propos & la multitude le confirmoit, ou le rejettoit par ses suffrages.

Ces mutins ayant passé la Meuse à Grave, marcherent droit en Brabant, & entrerent dans la Citadelle d'Anvers, dont la garnison Espagnole, au lieu de les empêcher d'y entrer, les reçut. On peut facilement concevoir la crainte, où la Ville d'Anvers se trouva, dans cette conjoncture. Le Commandeur s'étoit transporté lui même, en cette Ville, & fut à cheval leur parler, sur l'explanade de la Citadelle, où ils s'étoient mis en bataille; mais ni la promesse, qu'il leur fit qu'on les satisferoit au plûtôt, ni son autorité ne servirent de rien. Les soldats mutinez lui dirent seulement qu'ils ne seroient à charge à la Ville, que pour leur entretien, jusqu'à ce qu'ils fussent payez. Ils firent auparavant déloger de la place un Regiment Allemand de *Frederic Perrenot* Sr. de *Champigny*, frere du Cardinal de Granvelle, pillerent sa maison & quelques autres. La crainte qu'ils n'allassent plus loin, fit qu'on travailla incessamment à les satisfaire, & qu'on leur fit compter quatre cents mille francs en argent, à la solde de quelques mois près, que la Ville leur payat en draps. Ce fut là la premiere rebellion, de quelque conséquence, qui se fit par les Espagnols dans ces païs-là; mais sur le modele de laquelle, il s'en fit plusieurs autres, dans la suite.

Pendant ces mouvements des Espagnols, *Adolf Hamstede*, qui commandoit la Flotte, au lieu de Glimes, tué dans le combat naval de l'Escaut, eut peur que les mutins ne s'en saisissent & à cause de cela la fit descendre plus bas. Les Zélandois en furent avertis, & ne manquerent pas de venir, avec nombre de Vaisseaux bien armez, attaquer cette Flotte vuide, qui étoit de quarante bâtimens,

(1) *De Meteren* Liv. V. fol. 101. *Strada* Ibid. *Bentivoglio* Liv. VIII.
(2) *De Meteren* Ibid. fol. 102.
(3) *Rheidanus* Lib. I. p. 16.
(4) *Grotius* Ann. Lib. II. p. 43. *après Jean Fr. le Petit Chron.* Liv. XI. p. 278.
(5) *Della Guer. di Fiandra* P. I. Lib. VIII. p. 167.

(6) *Bentivoglio* P. I. Liv. VIII. p. 109. *& suiv.*

1574. mens, grands & médiocres, dont ils prirent la plus grande partie & mirent le feu au reste. Cette Flotte étoit destinée, pour attaquer la Zélande, par les rivieres & les canaux, qui sont entre ses Iles; mais il fallut renvoyer ce dessein à une autrefois.

Cependant le Prince d'Orange, qui s'étoit avancé en Gueldre, pour y recevoir ses Freres, dès qu'il sut leur défaite & leur mort, se retira dans l'île de Bommel; d'où il faisoit des courses sur les lieux, qui étoient entre les mains des Espagnols. Le Commandeur craignant qu'il n'eût quelque dessein sur Bolduc, y envoya le Marquis Vitelli avec des Troupes, pour s'opposer aux entreprises du Prince. Il prit quelque petites places de ce côté-là, mais il ne put se rendre maître de Bommel.

Le Commandeur le rappella ensuite, & envoya après une partie des Troupes qu'il commandoit à Valdès, pour reprendre le Siége de Leide; qu'il avoit abandonné, comme on l'a dit auparavant, pour aller au devant de l'armée de Louïs de Nassau.

On (1) auroit dû avoir peur, en Hollande, que ces Troupes ne vinssent de nouveau devant Leide, & par conséquent fournir cette place de vivres, de Troupes & de munitions nécessaires, pour faire une longue résistance; sur tout après avoir commis une semblable faute, à l'égard de Harlem, qui s'étoit perdue, par la même négligence. On auroit encore dû raser les forts, que les Espagnols avoient faits, pour le blocus de la place. Le Prince avoit averti les Etats de cela & l'on avoit donné ordre d'y mener des vivres; mais cet ordre ne fut point executé, & les Espagnols, qui le savoient, en profiterent.

En ce tems-là, Requesens publia un pardon géneral de Philippe, donné à Madrid le 28 de Mars. Il fit dresser des échaffauts, dans les Villes de Brusselles & d'Anvers, le 6. de Juin, & le fit lire publiquement. Ce pardon regardoit tous ceux qui, dans les Païs-Bas, avoient violé les Lois, en assistant aux Assemblées Religieuses des Protestans, ou en prenant les armes, en rompant les images, en pillant les Eglises & les Monasteres, ou en quelque autre maniere que c'eût été. Le Roi en excluoit néanmoins le Prince d'Orange & quelques autres, qu'il se réservoit. Il y avoit encore une condition ajoûtée; c'est que ceux, qui voudroient avoir part à ce pardon, & rentrer dans leurs biens confisquez, qui pouvoient être encore entre les mains du Roi, devroient produire des attestations de leur abjuration de la Religion Protestante & de leur soumission à l'Eglise Romaine. La plûpart des gens se défierent de ce pardon, cependant quelques uns de ceux qui s'y fierent ne s'en trouverent pas mal; & il y en eut même, qui ayant été mis en prison, sous le Duc d'Albe, furent élargis.

Les Espagnols firent courir le bruit qu'ils souhaitoient sérieusement la paix, & ils envoyerent des gens, qui sous prétexte d'affaires particulieres, qu'ils avoient en Hollande, obtinrent des passeports du Prince d'Orange, pour y venir en sureté. On leur permit de parler à Rotterdam, où il étoit, à qui ils voulurent, & il a apparence que le Prince, assuré du peuple, en usa ainsi, pour leur faire voir que ce n'étoit pas lui seul, qui se défioit de la paix. Aussi virent-ils, que personne n'y étoit porté, dans la persuasion, où l'on étoit généralement que cette paix n'étoit qu'un piége; & ne pourroit se faire qu'à des conditions honteuses & insupportables aux Provinces; sur tout, où il y avoit beaucoup de Protestans.

(1) *Jean Fr. le Petit.* Chr. Liv. X. p. 278. & suiv.

Néanmoins le Commandeur ne laissa pas d'envoyer Ste. Aldegonde, qu'il croyoit agréable au Prince, comme en effet il l'étoit; & l'on donna même des ôtages en sa place, pour assurer son retour, & celui de Champigny, qu'on lui donnoit pour Ajoint. Il y eut d'abord une difficulté, parce que Champigny & Ste. Aldegonde souhaitoient que les Etats de Hollande & de Zélande s'adressassent au Roi; par une Espece de Requête, pour lui demander la paix, aux conditions qu'ils jugeroient justes & raisonnables. 1574.

Pour ne pas paroître ennemis de la paix, les Etats de ces deux Provinces avoient déja fait une résolution, qu'ils avoient mise entre les mains de *Jean de Matenesse*, Sr. *de Riviere* & de *Treslong*, où ils représentoient que les Etats de Hollande & de Zélande n'avoient jamais eu aucun dessein de faire la guerre au Roi; mais seulement de défendre les anciennes coûtumes, les Lois & les Privileges de leur Païs, contre la tyrannie, la violence, & les exactions inouïes & exorbitantes du Duc d'Albe; qui avoit dessein de réduire les sujets de sa Majesté, en un esclavage perpetuel, & de ruiner le Païs, pour jamais: Qu'ainsi ils ne vouloient entrer en aucune capitulation, avec leur Souverain, à qui ils avoient toûjours tâché d'obeïr: Qu'il prioient le Roi, comme un bon Pere, d'avoir égard aux miseres des peuples & aux maux, qu'ils souffroient, & de vouloir travailler à rétablir leur repos & leur commerce; tant pour agrandir son Etat, que pour faire prosperer ses Sujets: Que cela ne se pouvoit faire, sans mettre dehors les Etrangers, qui ne pensoient qu'au pillage, & qui ne s'interessoient nullement au bien des Provinces, & avoient donné par là occasion à la guerre: Qu'ils prioient le Roi, après qu'il auroit éloigné les Etrangers, d'assembler les Etats Géneraux, pour rétablir par tout le bon ordre & la police; en sorte que ses Sujets pussent être assurez de vivre en repos & sans être exposé aux dangers, auxquels ils l'étoient encore: Qu'on ne pouvoit attendre de cette guerre, si elle continuoit, que la désolation de tout le païs; d'autant plus que les peuples quittoient leur commerce, pour apprendre le mêtier de la guerre, & vivre d'une maniere plus licentieuse: Qu'ils supplioient sa Majesté, qu'après avoir déchargé la Hollande, la Zélande & les autres Provinces de cette foule de soldats étrangers, il y eût, par provision, suspension d'armes, & que toutes sortes d'hostilitez cessassent: Qu'enfin les Etats s'assuroient que le Grand Commandeur & tous les autres fideles Vassaux du Roi tiendroient la main à cela, comme ils les en prioient très-humblement; & qu'eux, de leur côté, s'aquiteroient de tous les devoirs de fideles Sujets du Roi.

C'est ainsi que l'on paya les Espagnols de la même monoie, dont ils se servoient. Ceux de Hollande & de Zélande avoient en effet autant de raison de se dire bon Sujets du Roi, que ses Ministres en avoient de louër sa clémence. S'il pouvoit faire ce qu'il faisoit, sans blesser cette vertu; ses Sujets pouvoient se défendre contre lui, à main armée, sans manquer à l'obeïssance qu'ils lui devoient. Mais cela ne contenta nullement les Espagnols, & Champigny témoigna, dans une Lettre qu'il écrivit à Ste. Aldegonde, que le titre d'*Etats*, que ceux de Hollande & de Zélande prenoient, dans cette résolution, ne leur appartenoit pas; & qu'ils ne pouvoient pas dire que les Villes soustraites à l'obeïssance du Roi, se conduisoient envers lui, comme doivent faire de bons Sujets envers leur Souverain. Cette Lettre ayant été communiquée aux Etats des deux Provinces, ils firent une remontrance adressée au Roi, qui commence

par

1574. par ces termes : (1) *Remontrent, en toute humilité, les Chevaliers, Nobles & Villes de Hollande & de Zélande, que, de tous tems, ils ont, comme bons & fideles Vassaux & Sujets, en toutes choses, tant à V. M. qu'à ses Prédecesseurs de très-illustre mémoire, rendu toute très-humble obeïssance, réverence & service* &c. Au reste elle contient le même sens, & presque les mêmes paroles, que la Résolution, dont nous venons de donner l'extrait en peu de mots. Le Gouverneur & le Conseil de Bruſſelles furent également choquez de cette Rémontrance ; comme si elle avoit été faite, pour se moquer du Roi ; sans penser que ce n'étoit pas moins se moquer d'eux, que de leur parler de la clémence du Roi, & du desir sincere qu'il avoit de gratifier ses Sujets ; qu'il ne vouloit que rendre esclaves, à perpetuité, à l'égard des esprits & des corps. C'est ainsi que les hommes se pardonnent à eux mêmes des choses, dont il ne sauroient souffrir la moitié, dans les autres.

Cependant le Commandeur avoit envoyé quelques Troupes en Nort-Hollande, qui ravageoient la campagne, pour obliger les Habitans de se soumettre au Roi ; mais comme ces gens-là ne connoissoient pas assez le païs, ils tomboient dans des embuscades qu'on leur dressoit, & il y en eut beaucoup de tuez, sans avoir rien avancé. Il avoit aussi fait une entreprise, sur Delft, qui échoüa, aussi bien qu'un dessein des Zélandois sur Anvers.

Mais la plus memorable entreprise de cette année fut celle de réduire Leide, par la famine, à se rendre au Roi d'Espagne. Valdès s'étant rendu maître de quelques forts, que l'on avoit fait occuper par des Troupes Angloises, qui par lâcheté, ou autrement, ne firent par la résistence qu'elles pouvoient, avoit si bien fermé les avenuës de la Ville, qu'il n'y pouvoit rien entrer, & que ceux qui y commandoient distribuerent, dès lors, le pain au poids, & le reste à proportion. Le Commandant Espagnol fit sommer la Ville & lui offrir les plus avantageuses conditions, qu'elle pouvoit souhaiter, dans l'état, où elle étoit ; mais les bourgeois & le peu de garnison, qu'il y avoit dedans, refuserent absolument de se rendre. Les principaux de ceux, qui y commandoient, avec la Magistrature, étoient *Jacob* & *Jean Vander Does*, plus connu par le nom de *Dousa*, dans les païs étrangers ; qui ont vû plusieurs Ouvrages, sous ce nom, concernant les Belles Lettres, dans lesquelles il excelloit. Ils eurent bien de la peine à tenir les Bourgeois, mourants de faim, dans le devoir. Mais leurs soins auroient été inutiles, si Valdès avoit fait tirer sur la place, & lui donner quelques assauts, comme cela avoit été résolu parmi les Officiers. (2) *Strada* assure que cette négligence ne vint pas de mal-habileté, mais d'une Amourette, que cet Officier Espagnol avoit à la Haye ; où une Dame, qu'il prétendoit épouser, l'engagea à differer l'attaque de la place. Quoi qu'il en soit, le Prince d'Orange ne voyant aucun moyen, après la défaite de ses freres, d'amasser un corps de troupes suffisant, pour introduire des vivres & du secours à Leide, proposa aux Etats de Hollande de mettre le païs sous l'eau, & d'introduire, par des barques légeres, des vivres & du secours dans Leide. C'étoit-là en effet, une maniere de faire la guerre, où les Hollandois & les Zélandois avoient ordinairement eu le dessus, & dont on pouvoit esperer un meilleur succès, que dans les combats de terre, où les Espagnols avoient le plus souvent été supérieurs. Il y avoit néanmoins de grandes difficultez, dans ce projet ; puisqu'il falloit se résoudre à faire une considerable perte, en inondant d'eau salée des prairies fertiles, qui ne produiroient point d'herbe qui fût bonne, pendant que cette eau y seroit, & même quelque tems après ; perte que l'on faisoit monter à six, ou sept-cents-mille francs. Outre cela, il n'étoit pas sûr que l'eau montât assez haut, pour porter des bâtimens chargez de monde, d'artillerie & de provisions ; sur tout s'il arrivoit que le vent fût contraire au cours de l'eau vers les lieux, que l'on prétendoit inonder. Néanmoins, comme on ne trouvoit point de moyen de secourir Leide, que celui-là, les Etats consentirent à une perte infiniment plus grande, que n'auroit été la dépense de ravitailler la Ville, pendant que les Espagnols étoient vers la Meuse ; tant il est vrai que le peril présent touche davantage, que celui qui est à venir ! 1574.

On donna donc ordre d'ouvrir toutes les Ecluses & de rompre toutes les digues, qui pourroient laisser passer l'eau autour de Leide. On envoya demander du secours en Zélande, d'où vint l'Amiral de Boisot, avec huit cents matelots, & plus de cent pieces de canon, tant de fonte, que de fer. On fit aussi faire à Rotterdam & ailleurs, avec une très-grande promtitude, deux cents bateaux plats, afin qu'ils prissent moins d'eau, & à plusieurs rangs de rameurs ; dont les plus grands avoient sur le devant deux pieces de canon plus grosses, & trois plus petites à châque côté. Ces bateaux furent montez par les matelots & quelques soldats, qui portoient à leurs chapeaux ou bonnets une demi-Lune d'argent, avec cette devise : PLUTOT SERVIR AU TURC, QU'AU PAPE, bien differente des sentimens des Espagnols ; qui voulant réduire l'Europe en Esclavage, étoient eux mêmes de plus grands Esclaves, que les Negres, qui ne le sont que de corps ; aulieu que ceux, qui obeïssent aveuglément au Pape, le sont aussi d'esprit.

Cette Flotte partit le 11. de Septembre, & elle s'avança autant qu'il étoit possible, selon la hauteur de l'eau, en escarmouchant avec l'ennemi, qui étoit en divers forts, qu'elle canonna. Mais si le vent fût demeuré tel qu'il étoit, quand elle partit ; tout ce travail & toute cette dépense auroient été inutiles. Par un effet singulier de la Providence, il tourna au Nord-ouëst, qui est le vent qui jette le plus d'eau sur les côtes de Hollande & dans le Zuyderzé. Par-là l'eau devint fort haute le 18, 19 & 20 du Mois. La Flotte s'étant approchée de Leide, fit tirer plusieurs volées, pour faire connoître à cette Ville que le secours si desiré approchoit. Il y avoit déja du tems, que le pain y avoit manqué, & qu'on n'y mangeoit plus que de la chair de Vaches affamées, faute de fourrage, & même en très-petite quantité. D'autres se soûtenoient d'alimens encore pires, & tout ce, qui s'y vendoit, étoit extrémement cher ; si l'on excepte la biere, que l'on faisoit avec de l'avoine, & qui étoit très-mauvaise. Il seroit difficile du décrire les miseres du peuple, en cette occasion. On les verra, plus au long, dans les Auteurs du tems. Il mouroit beaucoup de gens des mauvais aliments, & même de faim. Le peuple gémissoit, pleuroit, murmuroit & demandoit de quoi manger au Magistrat, qui étoit aussi en peine que les autres. Il y en eut un de ce corps, qui leur répondit *qu'il lui étoit indifferent de mourir, par les mains des Espagnols, ou par les leurs, & que, si sa chair pouvoit les satisfaire, ils n'avoient qu'à la mettre en pieces & à la manger.* Ces paroles remplirent

(1) Là-même pag. 281. du 2. Tome de la Chronique de *Jean François le Petit.*

(2) Liv. VIII. sur cette année.

1574. rent de douleur & de confusion ceux, qui se plaignoient à des gens, qui étoient autant à plaindre qu'eux. Il y avoit bien eu quelques légers mouvemens, qui tendoient à se rendre aux Espagnols, mais la prudence des Magistrats les avoit d'abord calmez.

Le vent de Nord-ouëst ayant jetté beaucoup d'eau dans le païs, il tourna à la haute marée du 2. d'Octobre, au Sud-ouëst, & poussa l'eau droit à Leide. Cette inondation endommagea si fort les postes des Espagnols, qu'ils furent obligez d'en sortir, de peur d'être submergez. La Flotte s'avança, mais le fort Espagnol de Lemmen lui fermoit le passage, & l'on parloit d'en ouvrir un autre, à une petite distance, & de faire venir, pour cela des pionniers; lors que l'on apprit heureusement que les Espagnols l'avoient abandonné, le 3. d'Octobre. Valdès ordonna à celui, qui commandoit dans le Fort, de se retirer incessamment; parce qu'il ne le pourroit pas secourir, s'il étoit attaqué, la Flotte étant entre lui & ce Fort. La Flotte ayant rompu sans obstacle les barrieres, qui y étoient, entra dans la Ville, la dégagea du plus grand danger, où aucune Ville ait jamais été, & fit distribuer les vivres qu'elle apportoit; que plusieurs mangerent avec tant d'avidité, qu'ils en devinrent malades & même que quelques uns en moururent. Les Historiens, citez à la marge, pourront instruire les Lecteurs des autres circonstances.

On assure que les Espagnols abandonnerent soixante deux forts, qu'ils tenoient, avec environ onze mille hommes; dont ils perdirent mille ou quinze cents, dans le siége & dans le délogement. Il perit peu de gens, sur la Flotte; mais on fait monter la perte de ceux, qui moururent dans la Ville, pendant le siége, à six mille personnes.

On trouva à Leiderdorp, où Valdès avoit logé, lors qu'il l'eut abandonné, un plan du siége de Leide, avec les Forts & les Canaux, par lesquels ils s'entrecommuniquoient; au dessous duquel un Espagnol avoit écrit, en mauvais Latin: *Vale Civitas*, *Valete Castelli parvi*, *qui relicti estis*, *propter aquam*, *non propter vim inimicorum*; Adieu Ville, adieu petits châteaux, puis que vous avez été abandonnez, à cause de l'eau; & non parce que l'on y a été forcé, par l'ennemi. Cela n'étoit pas tout à fait faux; puisque l'on n'avoit osé secourir Leide, que par le moyen de l'inondation; & l'on peut bien concevoir l'état déplorable, où étoit la Hollande, en ce tems-là; puis qu'elle laissoit perir ses principales Villes, faute de pain, & qu'onze mille hommes suffisoient pour la tenir dans l'inaction, par rapport aux Troupes de terre. Aussi dans ces tems funestes on pensa, à ce que l'on assure, plus d'une fois, à abandonner le païs à la mer; en ouvrant toutes les Ecluses & rompant toutes les digues, s'il arrivoit que les Espagnols s'en rendissent maîtres; & d'aller chercher, par mer, au nouveau monde, des terres, où l'on pût vivre, sans les craindre.

Valdès, qui commandoit le siége, se retira le même jour, que le secours arriva dans Leide, du côté de la Haie; avec perte de quelques hommes, de son Canon & d'une bonne partie de ses provisions. Le mauvais succès de son entreprise lui attira le mépris de son armée, qui n'étant pas d'ailleurs payée, se souleva & se choisit un Elu, en arrêtant prisonniers Valdès & les autres Chefs. L'Elu écrivit après cela au Commandeur, que ces Troupes prétendoient être payées en dix jours, & que si elles ne l'étoient, elles y iroient chercher leur payement ailleurs: comme celles qui étoient allées à Anvers, l'année précedente, l'avoient fait. Le payement n'étant pas venu, dans le terme marqué, elles partirent pour Utrecht, où elles trouverent les portes fermées. 1574. *Gilles de Barlaimont*, Sr. *de Hiergues*, qui y commandoit, & Valdès lui même les déclarerent rebelles au Roi, & permirent au peuple de les tuer, par tout, où il les rencontreroit. Elles voulurent se disculper de la Lettre insolente, que le Commandeur avoit reçue de leur part, en disant que l'Elu l'avoit écrite, sans leur consentement; à cause de quoi, ils le firent passer par les piques & en élurent un autre. Ces soldats tâcherent ensuite d'entrer dans la Ville, par le château de Vredembourg, où *François d'Avila* commandoit avec six-vints Espagnols; mais il leur en refusa l'entrée. Ils voulurent mettre le feu à une des portes de la Ville, mais les Bourgeois les chasserent, dans une sortie, & en tuerent environ six-vints. Depuis ils essayerent d'escalader la Ville, mais ils furent encore repoussez & leur Elu tué. Enfin on les appaisa, & on les envoya en Brabant, où ils hivernerent.

1575. L'ANNE'E suivante (1) l'Empereur Maximilien II. qui avoit toûjours conseillé à l'Espagne de finir, par une bonne paix, les brouilleries des Païs-Bas, envoya en Hollande *Gunther*, Comte de *Schwartzembourg*, Beau-Frere du Prince d'Orange, pour l'exhorter à faire la Paix, avec Philippe. Il arriva à Dordrecht, au commencement de l'année, & le Prince l'y fut trouver, avec des Députez des Etats de Hollande & de Zélande. Le Comte lui remit une Lettre de l'Empereur, où il l'exhortoit fortement à la paix; & fit en sorte que l'on marqua la Ville de Breda, place appartenante auparavant au Prince, mais qui étoit alors entre les mains des Espagnols, pour le lieu de la Conférence, afin de voir si l'on pourroit convenir de quelque chose. Il s'y trouva, au milieu de Mars, de la part de Philippe, le *Comte de la Roche*, de la Maison de Lanoi; le Sr. de *Rassinguem*, Gouverneur de l'Ile; *Arnold Sasbout*, Chancelier de Gueldre; *Corneille Sluys*, auparavant Président de la Cour de Hollande, mais alors réfugié en Brabant; & *Albert Leonin* Jurisconsulte: & de la part des Etats Jacob Vander Does, Philippe Marnix, Charles Boisot, *Arnold Dorp*, & *Jean Junius*, ou *de Jong*. On donna, pour la fureté de ces derniers, les Mestres de Camp Romero, & Mondragon, avec deux autres Officiers Espagnols. Le Comte de Schwartsembourg exhorta les deux partis à faciliter, autant qu'il leur seroit possible, la négotiation, dont il s'agissoit, & rendit aux Députez de Hollande & de Zélande une Lettre de l'Empereur, pour l'Assemblée de leurs Etats.

Les deux principales conditions, que demandoient les deux Provinces Alliées, étoient les mêmes, qu'ils avoient proposées, dans leur Rémontrance; c'est à dire, que les Espagnols sortissent sans délai, de leur païs, avec tous les autres soldats étrangers; que les Etats Géneraux fussent incessamment assemblez, & que, selon leur sentiment, ce qui concernoit la Religion fût reglé, & le repos rétabli.

Les Commissaires du Roi d'Espagne répondoient que les Sujets d'un même Souverain ne pouvoient pas se traiter les uns les autres d'étrangers, en ses Etats: Que tels étoient, sans difficulté, les Allemands, les François & les Anglois, dont ces deux Provinces se servoient: Que néanmoins dès que la paix seroit rétablie, dans les Païs-Bas, le Roi en feroit partir les Espagnols, avec ceux qui sont veritablement Etrangers. Pour ce qui regardoit la convocation des Etats Géneraux, ils dirent qu'a-

(1) *De Meteren* fol. 108. & suiv. *Bentivoglio* P. I. L. IX. au commencement.

1575. qu'avant que d'en venir là, il falloit réünir, par la paix, toutes les Provinces, en un même corps; aulieu qu'elles étoient divisées, entre elles, par la guerre; & que cela étant fait, le Roi consentiroit volontiers à une Assemblée génerale, qu'il écouteroit ses sentiments, & qu'il les suivroit, en tout ce qui seroit raisonnable.

Après avoir ainsi répondu, les Députez de la part du Roi proposerent à leur tour les conditions suivantes: Qu'avant toutes choses, les fautes passées seroient mises en un éternel oubli: Que l'on rendroit aux Villes & aux Terres, avec qui on étoit en guerre, tous leurs Privileges, & aux Personnes les honneurs & les biens, qu'elles avoient auparavant: Que toutes les Villes, Terres, Forteresses, Artilleries, Munitions de Guerre, & Armes, qui étoient entre les mains des Provinces Alliées, seroient remises entre celles du Roi: Que la Religion Catholique seroit, par tout, rétablie, sans permettre aucun exercice des autres sectes: Que néanmoins le Roi, pour montrer sa clémence & sa bonté, laisseroit sortir librement du Païs ceux des autres sectes, & leur donneroit le tems de vendre les biens, qu'ils ne pourroient pas emporter, avec eux.

On s'étoit livré réciproquement par écrit ces conditions, & l'on se réserva aussi d'y faire ses réflexions par écrit. Les deux Provinces, après avoir vu les offres des Commissaires du Roi, y répondirent le 25. de Mars au long; (1) mais en termes si forts & dont le sens étoit si opposé à ce qu'on leur proposoit, que l'on vit bien dès lors que la négociation commencée seroit bien-tôt rompue. Après avoir fait une longue énumeration des maux, que les Espagnols avoient causez dans les Païs-Bas & que les Provinces souffroient encore alors; en reprenant ce qu'ils avoient dit des Etrangers, ils représenterent que ceux,qui n'étoient pas nez dans les Provinces, ne pouvoient avoir aucune part à leur gouvernement; que les Etrangers qui servoient chez eux, étoient seulement des gens pris à leur solde, dont ils se servoient nécessairement; mais que les Espagnols avoient été introduits par force, & étoient encore maintenus par la violence, contre les immunitez & les privileges des Provinces: Qu'ils avoient entre les mains les gouvernements des Villes, la garde des Forteresses, & les principaux commandemens dans les armées: Qu'enfin ils donnoient la Loi aux Provinces, d'une maniere absolue, & que, si le Roi s'étoit bien résolu à les retirer, quand il sortit des Païs-Bas; il le devoit faire alors, avec d'autant plus de raison, qu'il avoit vû des preuves claires du mal, qu'y causoit leur demeure. Pour la convocation des Etats Géneraux, ils y insistoient, comme auparavant, parce que, disoient-ils, pour rétablir la paix, d'une maniere, qui fût avantageuse aux Provinces, le Roi ne pouvoit être mieux conseillé, que par ceux, qui connoissoient mieux que personne le mal qu'elles souffroient & les remedes, qu'on y pourroit apporter; d'où ils concluoient qu'il falloit commencer, par cette convocation.

Au reste, ils répondirent qu'ils ne remettroient jamais les Villes, les Forteresses, les munitions & les armes, qu'ils avoient, & en quoi consistoit toute leur sureté; jusqu'à ce qu'ils vissent la paix bien établie, de la maniere, dont ils l'avoient proposée: Qu'ils étoient persuadez de la verité de leur Religion, & qu'ils ne croyoient pas devoir être obligez d'abandonner, à cette occasion, leurs biens, leurs parents & leur Patrie, & à voir déserter les Provinces de Hollande & de Zélande, où il y avoit tant de gens, qui professoient cette Religion: Que cela seroit même très-desavantageux au Roi, puis qu'il seroit privé d'un très-grand nombre de sujets, & du revenu qu'il pouvoit tirer de leur commerce. 1575.

Les Commissaires du Roi s'apperçurent bien, par la fermeté de ceux des Provinces, que leurs repliques seroient de nul effet. Ils en firent néanmoins, pour justifier par-là la cause du Roi, & représenterent, par un nouvel Ecrit, que parler de cette maniere des Espagnols & des autres Sujets du Roi étoit une chose plus propre à augmenter la division & les haines, qu'à procurer la réunion des Esprits & l'amitié réciproque: Que le Roi répondoit de nouveau, que la Paix étant faite, il ne feroit aucune difficulté de rappeller les Espagnols & toutes les Troupes, qu'on nommoit étrangeres; mais que commencer par licentier ces Troupes, ce seroit se desarmer, avant que les Provinces Alliées posassent les armes; ce qui étoit contre la dignité du Roi, contre les maximes de la guerre & contre la justice: Que comme le Roi ne le demandoit pas des Provinces, avant que la paix fût faite; mais qu'il entendoit qu'après cela elles congédiassent tous leurs soldats, qui étoient veritablement des Etrangers: Que pour la convocation des Etats Géneraux, c'étoit une chose, qui demandoit trop de tems, & que l'examen, dans lequel ils devroient entrer, tireroit les affaires trop en longueur: Qu'on n'avoit jamais vû de semblables choses se faire, par l'intervention des Etats; dont l'autorité seroit mise par-là au dessus de celle du Roi, & lui donneroit la Loi, aulieu de la recevoir de lui: Que la paix étant faite, le Roi les convoqueroit néanmoins d'abord, & suivroit leurs sentimens, comme il seroit convenable, & conforme aux anciens usages de ses Prédecesseurs; sur quoi ils auroient le soin de lui fournir eux mêmes les Actes nécessaires. Pour la restitution des places, des munitions & des armes, ils rémontrerent que le Païs retournant sous l'obeïssance du Roi, il étoit juste qu'on lui mît entre les mains ce qui y étoit auparavant, & que cela se pratiquoit, dans les paix, qui se faisoient entre Souverains & Souverains; & étoit encore plus juste, dans celles, où les Sujets se raccommodoient avec leurs Souverains. A l'égard de la Religion, ils repliquerent que le Roi ne pouvoit rien relâcher de ce qui avoit été proposé; puis qu'il n'est pas au pouvoir des Princes, ni en celui des Sujets, de changer la Religion; & que la seule Catholique avoit été en usage, depuis plusieurs siecles, dans les Provinces; qui avoient juré, aussi bien que le Roi, de la maintenir, lors qu'il avoit pris possession des Païs-Bas: Que les deux Provinces ne seroient pas desertes, parce que les Protestans en sortiroient; puis qu'on savoit qu'il y avoit encore un très-grand nombre de Catholiques: Que si les Ministres en étoient éloignez, on ne doutoit pas que la Religion Catholique n'y fût bien-tôt rétablie: Qu'on permettroit de sortir à tous ceux, qui voudroient, en leur accordant le terme de six mois, pour s'y préparer, pourvû qu'ils y vêcussent sans scandale; & qu'afin qu'ils ne perdissent pas sur la vente de leurs biens immeubles, on leur donneroit huit, ou dix ans de tems, pourvû qu'ils en laissassent l'administration à des Catholiques.

Les Députez Protestans demanderent le 4. d'Avril qu'on leur accordât, au moins, un mois de tems, pour donner leur dernieres réponses, & prierent le Comte de Schwartzembourg qu'il leur fût permis d'envoyer des Députez, pour instruire l'Em-

(1) Voyez leur réponse dans *De Meteren* Liv. V. fol. 10. tout au long.

1575. l'Empereur de toute cette affaire. Ce Comte en écrivit au Commandeur, en l'assurant qu'ils ne feroient aucune pratique, contraire aux interêts de l'Espagne, & qu'il en répondroit pour eux. Mais le Commandeur leur refusa les Passeports nécessaires, & l'on n'envoya personne à l'Empereur. Le Comte conseilloit aussi de faire une trêve de six mois, pendant laquelle les choses demeureroient dans l'état, auquel elles étoient. Le Commandeur refusa aussi la trêve, & le Comte s'en retourna en Allemagne.

Sur la fin de Mai, (1) les Députez comparurent encore à Breda, & donnerent un Ecrit un mois après; dans lequel les Etats & le Prince d'Orange déclarerent qu'ils approuvoient fort l'offre, qu'on leur faisoit de rétablir les Privileges; mais qu'ils ne concevoient pas à quoi cela leur pourroit servir, s'il falloit qu'ils sortissent du Païs: Qu'ils n'étoient pas encore disposez à le quitter, ni à abandonner la Religion Réformée, à cause de quoi ils prioient le Roi d'empêcher qu'on n'employât davantage le fer & le feu, pour les exterminer: Que d'ailleurs il étoient prêts à lui obeïr, en tout ce qui regardoit les Loix civiles, autant qu'ils l'avoient fait à aucun de ses Prédecesseurs: Que l'experience du passé les avoit convaincus, qu'il n'y avoit aucune sûreté pour eux, à livrer ce que l'on exigeoit d'eux, pendant que les Etrangers étoient dans le Païs : Qu'ils n'avoient d'ailleurs aucun démêlé particulier, avec les autres Provinces des Païs-Bas, & qu'ils étoient prêts de s'abstenir de toute hostilité à leur égard, pendant que les Etrangers s'en iroient, jusqu'à ce que les Etats Géneraux fussent assemblez: Que quoi qu'ils fussent très-persuadez de la verité de leur Religion, ils offroient néanmoins de s'en remettre à l'Assemblée libre & légitime des Etats Géneraux, aussi bien qu'en tous les autres articles contestez.

C'est-là le sens de cette réponse, que l'on trouve mot à mot, dans l'Historien cité à la marge. Il semble que le Cardinal *Bentivoglio* ne l'avoit pas vuë, puis qu'il la trouve plus véhemente que les précedentes. L'offre, que les Provinces de Hollande & de Zélande faisoient, de se remettre de la Religion & de tout le reste à l'Assemblée des Etats Géneraux des XVII. Provinces fait voir ou que le Prince d'Orange étoit assuré de leur équité; ou qu'il étoit bien persuadé que le Conseil de Madrid n'oseroit, on ne voudroit jamais s'en remettre à cette Assemblée, libre & sans crainte d'aucunes Troupes étrangeres. En effet, le Duc d'Albe les avoit toutes également offensées, en violant leurs Privileges & en extorquant d'elles des contributions exorbitantes; & Requesens, à qui Philippe envoyoit moins d'argent qu'au Duc, continuoit encore à le faire. Sans l'une ou l'autre de ces raisons, jamais le Prince d'Orange n'auroit voulu mettre en compromis ce que les hommes ont de plus précieux, & pour lequel il avoit déja tant souffert; sans voir aucun moyen de se tirer d'affaires. Ces paroles si extraordinaires firent dire à des gens des Provinces Catholiques, qu'il ne se servoit du nom de la Religion Réformée, que par néceßité; mais il me semble que l'une ou l'autre des raisons, que j'ai rapportées, fut la cause pour laquelle il crut pouvoir parler ainsi, pour se gagner par-là la faveur des autres Provinces. Autrement les bons Réformez en auroient, sans doute, été fort offensez: puis qu'il est certain, selon leurs principes, que l'on ne peut mettre sa Religion en compromis entre les mains de personne, 1575. qui soit sur la terre, & que la liberté de la professer, étant de Droit Divin, ne dépendoit pas plus des Etats Géneraux, que du Roi.

Ces offres ayant été portées à Bruxelles au Commandeur, il fit assembler les Conseils d'Etat, de Justice & des Finances, & quelques Seigneurs du Païs, pour leur en demander leur sentiment. L'affaire ayant été examinée, dans cette Assemblée, la plûpart furent d'avis d'accepter les offres des Protestans, & de mettre dehors les Etrangers. Ils étoient persuadez que le Roi pouvoit avoir assez de Troupes Catholiques du Païs, en qui il se pourroit fier, sans avoir besoin des Soldats Espagnols; comme on l'avoit vû, du tems de la Duchesse de Parme, avant que le Duc d'Albe arrivât. Ils étoient aussi du sentiment de convoquer les Etats Géneraux, auxquels le Parti du Prince se soumettoit. Ils ne trouvoient pas non plus mauvais, qu'on donnât liberté de conscience aux Protestans, pourvu qu'ils ne fissent aucun scandale, & qu'ils n'eussent aucun exercice public de leur Religion; comme l'on faisoit, à l'égard des Marchands Protestans de toutes les Nations, qui venoient négotier dans les Provinces.

On accepta donc les offres des deux Provinces, au nom du Roi; mais le Prince ne pouvant se persuader que le Roi consentît à rappeller les Espagnols, demanda à voir son consentement, avec son seing. Raffinguem le lui montra, & le Prince le garda, contre le gré du Commandeur; qui n'avoit pas cru que l'affaire allât si loin. Aussi ne voulut-il pas, qu'on en parlât, sous prétexte qu'il ne falloit pas marchander de la sorte, avec le Roi, & qu'on devoit avoir accepté ce qu'il offroit, sans differer. Il demanda le terme de quatre mois, pour envoyer en Espagne les Ecrits, qui s'étoient faits là-dessus, & pour en recevoir réponse. Les Députez Protestans firent un Ecrit, où ils se plaignoient du peu de sincerité, qu'avoient fait paroître les Députez du Roi, dans cette négotiation. Ils rapportoient tout ce qui s'étoit passé, dans la précedente, où Champigni avoit été employé, & dans celle-ci; où ils disoient que les Députez, de la part du Roi, s'étoient vantez d'avoir un plein pouvoir de lui, pour finir la guerre, & que néanmoins on avoit demandé depuis quatre mois de tems, pour envoyer à Madrid une rélation de la négotiation, & pour en recevoir réponse. Ils disoient que cela ne se faisoit, que pour tromper les peuples & les endormir, & qu'ils n'avoient cessé d'intriguer, soit ouvertement, soit en secret, pour mettre de la division parmi eux. Sur cela, ils protestoient de la néceßité, où ils étoient de se défendre par les armes, puis qu'on ne vouloit point faire la paix avec eux. Ils ajoûtoient néanmoins, à la fin, que quand le Commandeur auroit reçu réponse d'Espagne, les Etats & les Villes pourroient entrer en une nouvelle négotiation; s'il y avoit quelque apparence qu'on le pût faire, avec sûreté. Les Députez du Roi firent une protestation contraire, & rejetterent sur ceux des Etats de Hollande & de Zélande la rupture de la négotiation. Ils ajoûterent que cela paroîtroit encore plus clairement, s'ils refusoient de la reprendre, lors que la réponse, que l'on attendoit de Madrid, seroit arrivée. Ainsi finirent les Conférences de Breda; les Otages Espagnols furent mis en liberté & ceux des Etats retournerent chez eux. La verité est que le Roi ne vouloit pas entendre parler de l'Assemblée des Etats Géneraux, comme Arbitres honoraires, entre lui & ses sujets, ni de la liberté de conscience. Il ne vouloit pas non plus retirer les Espagnols des Païs-Bas, avant que les deux

(1) *De Meteren* fol. 111. voyez encore *De Thou* au commencement du LX. Livre, où il range les faits un peu autrement.

1575. deux Provinces se fussent remises entre ses mains; pour les mettre hors d'état de manquer à leur parole, & pour pouvoir ne rien faire de ce qu'il avoit promis, s'il le trouvoit à propos. On regardoit en Espagne les Païs-Bas comme des Païs, qui avoient perdu tous leurs Privileges, & qui devoient dépendre, en tout, du bon plaisir du Roi d'Espagne; & c'est ce dont les Provinces ne pouvoient convenir, comme il paroîtra, par l'Histoire de l'année suivante.

Pendant cette négotiation, le Prince d'Orange renvoya la fille de l'Electeur de Saxe chez ses parens, pour une conduite, qui dissout les Mariages, & épousa, en troisiéme noces, le 12. de Juin, *Charlotte de Bourbon*, fille du Duc *de Montpensier*, Prince du Sang de France. Ce Seigneur avoit voulu qu'elle se fit Religieuse, (1) & lui avoit fait donner l'Abbaïe de Joüarre, d'où elle se retira chez l'Electeur Palatin; où elle fit profession de la Religion Réformée, aussi bien que *Françoise de Bourbon*, sa sœur aînée, qui étoit mariée au Duc de *Boüillon*. Le Prince en eut six filles & point de fils. Il paroît que Guillaume ne desesperoit pas de la République, puis qu'il se marioit alors, pour la troisiéme fois.

Ce même Eté, Requesens (2) fit attaquer la Ville & le Château de Buren, par le Sr. de Hiergues, qui étoit Gouverneur de Hollande, pour les Espagnols. Il s'en approcha le 19. de Juin, & prit la Ville d'assaut, après y avoir fait deux brêches. Les habitans se retirerent dans le Château, & laisserent la Ville au pillage à l'ennemi. Le Capitaine *Vogelsang*, qui y commandoit, & qui ne manquoit de rien, auroit pu défendre le Château, plus long-tems; mais il le rendit bien-tôt, après avoir obtenu d'en sortir avec la Garnison, à qui on laisseroit ses Enseignes & ses armes. Il fut arrêté, par ordre des Etats de Hollande; mais on le relâcha, peu de tems après.

Hiergues alla ensuite devant Oudewater, le 29. de Juin. Il y avoit quatre Compagnies d'Infanterie, qui firent beaucoup de résistance, dans une mauvaise place; mais qui enfin se laisserent mal à propos forcer le 8. d'Août, & furent presque toutes passées au fil de l'épée. Le feu prit par malheur à la Ville, qui fut presque toute consumée, excepté l'Eglise, un Couvent & quelques maisons. Il paroît par-là que le Prince d'Orange manquoit d'Officiers capables de défendre les places; puis que les uns se rendoient trop tôt & que les autres se laissoient forcer, sans nécessité.

De là Hiergues marcha à Schoonhove, qui est à une lieuë d'Oudewater, sur le Leck, & y arriva le 12. d'Août. C'étoit une place qui n'étoit environnée que de murailles, nullement terracées par derriére, & qu'on ne pouvoit défendre, qu'en inondant le Païs, qui est autour. Il n'y avoit que quelques Compagnies Françoises & Allemandes, pour retarder sa prise, plûtôt que pour soûtenir un siege; & les habitans n'étoient pas disposez à bien seconder la garnison. Mais le Prince avoit résolu de la secourir, par le moyen de la marée, qui y fait hausser considerablement la riviere. Pour fermer ce passage au secours, Hiergues fit faire un pont de bateaux, au dessous de la place, qu'il fit garnir d'antennes liées les unes aux autres, pour arrêter les barques qui pourroient entreprendre de le forcer. Ensuite il fit canonner la place, dont les habitans n'étoient nullement d'humeur à s'exposer au triste sort de ceux d'Oudewater. Le 1575. Prince d'Orange, averti de cela, fit incessamment charger trois grosses barques d'Artillerie & d'autres provisions nécessaires, avec quelques Troupes commandées par le Sr. *de la Garde*, François. Il s'avança hardiment contre le pont, essuya tout le feu de l'ennemi, & malgré les efforts des Espagnols, rompit leur pont & passa avec sa barque; mais les deux autres barques se perdirent, de sorte que la place demeura plus étroitement assiegée, qu'auparavant. Hiergues abatit avec son Artillerie, plus de trois-cents brasses du mur, & comme les habitants n'étoient point d'avis d'attendre un assaut, De la Garde capitula. Il lui fut permis de sortir avec la Garnison, qui emporta ses armes & son bagage, & l'on accorda la vie aux habitants. Hiergues y entra le 24. d'Août, & prit encore deux forts sur la pointe de Krimpen, & un troisiéme dans l'île d'Ablasser, de l'autre côté du Leck; par le moyen desquels, il fermoit l'entrée de cette riviere du côté de la Meuse. Ce dernier fort fut pris le 2. de Septembre, après quoi, comme dit le Cardinal *Bentivoglio*, il se retira à Utrecht, pour y attendre les ordres du Commandeur.

Les Ecrivains (3) Flammands assurent que Hiergues alla de là investir Woerde, Ville de Hollande, sur le Rhin, au dessous d'Utrecht. Comme il ne pouvoit la forcer, il la bloqua, avec sept forts; mais inutilement, puis qu'après l'avoir tenu bloquée quarante six semaines, & avoir perdu du monde le 24. de Juillet 1576, par une sortie, il fut obligé d'abandonner ce siege un mois après. D'un autre côté, le Prince d'Orange ayant envoyé quelques Troupes, dans l'île d'Ysselmonde y fit élever un Fort, vis-à-vis de Krimpen, par le moyen duquel il rendit la navigation de la riviere libre, & réduisit les forts de Krimpen à se rendre, au mois de Fevrier de l'année suivante.

Cependant (4) Mondragon se rendit maître de l'île de Finart, qui est à l'Orient de celles de la Zélande, & qui n'est séparée du Brabant que par un Canal de mille pas de largeur. Il fit d'abord examiner le gué, pendant la basse marée, & trouva qu'on y pouvoit passer, à pied, sans courir beaucoup de risque. Il s'étoit déja signalé dans un autre passage semblable, mais bien plus difficile, lors que les Espagnols secoururent Tergoes, comme on l'a raconté ci-dessus. Il choisit donc mille Wallons de son Régiment & trois cents Espagnols, équippez, comme ceux qui étoient passez de la même maniere en Zélande. Etant entré de nuit dans l'eau, pendant la basse marée, il ne trouva aucun obstacle dans ceux, qui gardoient ce passage avec quelques petits bâtimens, dans lesquels ils se retirerent promtement, sans rien entreprendre contre les Espagnols; non par lâcheté, comme dit le Cardinal *Bentivoglio*, car ces Matelots Zélandois étoient des gens très-courageux sur mer, comme ils le firent sentir aux Espagnols, en toute occasion; mais parce qu'ils n'étoient pas accoûtumez à la milice de terre.

Philippe avoit déja résolu d'envoyer une Flotte considerable dans les Païs-Bas, & l'on travailloit à l'équipper en Espagne. Il savoit que les succès les plus favorables, que les Hollandois & les Zélandois avoient eus, avoient été sur mer, & qu'ils étoient devenus par-là superieurs à ses forces maritimes, dans leur Païs, sans quoi ils n'auroient pas pu soûtenir la guerre. Il jugeoit donc qu'il falloit travailler à les dépouiller de cette puissance na-

(1) Voyez l'article de *Jaqueline de Longvic*, dans le Dictionaire *de Bayle*.

(2) Voyez *de Meteren* Liv. V. fol. 112. *Bentivoglio* P. I. Lib. IX. p. 187. & suiv.

(3) *De Meteren*, là-même.

(4) *Bentivoglio*, là-même p. 189. & suiv.

1575. navale. Ce fut dans cette vuë qu'il donna ordre au Commandeur, qu'il tâchât, à quelque prix que ce fût, de se rendre maître de quelque poste important en Zélande. Ses ordres furent exécutez, & le Gouverneur ne pensa plus, qu'à attaquer ce Païs-là. Il défendit à Hiergues de rien entreprendre en Hollande, & lui ordonna d'envoyer en Brabant toutes les Troupes, qui ne lui seroient pas absolument nécessaires; afin de s'en servir pour l'entreprise, qu'il méditoit. Cependant on travailla incessamment à équipper le plus de Vaisseaux, qu'il étoit possible; & (1) l'Histoire rapporte que, le 20. de Juillet de cette année, les Zélandois trouverent le moyen de bruler vint bâtimens, propres à ce dessein.

Avant que l'année fut finie, il arriva, sur les côtes d'Angleterre, plusieurs petits bâtimens Espagnols, qu'ils appelloient des *Assabres*, pour s'en servir dans les Païs-Bas. Quoi que les Anglois ne pussent pas ignorer, à quel dessein on les envoyoit, ils ne s'y opposerent nullement; de sorte que cette Flotte arriva à Dunkerque, où elle déchargea des Troupes & de l'argent; mais comme le port de cette ville n'étoit nullement dans le bon état, où il fut mis depuis; ces bâtimens furent fracassez en hiver, dans ce havre.

(2) Le Commandeur avoit, en ce tems-là, envoyé *Jean Boischot* en Angleterre, pour demander à la Reine qu'elle chassât de ses Etats la Noblesse des Païs-Bas; qui s'y étoit retirée, en assez grand nombre, pour ne pas tomber entre les mains des Espagnols. La Reine s'en excusa d'abord, & dit même que l'ayant fait trois ans auparavant, à l'instance de Philippe, ces gens chassez de chez elle avoient fait plus de mal à l'Espagne, que s'ils y étoient demeurez, puis qu'ils avoit pris la Brille Cependant peu de tems après, elle fit publier un ordre aux Officiers, qui commandoient sur les côtes d'Angleterre, d'empêcher que l'on n'y reçût aucun de ceux, qui portoient les armes contre l'Espagne. Elle défendit même nommément d'y recevoir le Prince d'Orange, les Comtes de Cuylembourg, de Bergue, de la Marck, & plusieurs autres, au nombre de quarante, ou cinquante, des plus distinguez du Parti. Les Espagnols, de leur côté, ordonnerent à quelques rebelles Anglois, comme au Comte de Westmorland & autres, de sortir des Etats du Roi, & permirent aux Anglois d'envoyer jusqu'à quatre Vaisseaux à Anvers, en remontant l'Escaut, sans néanmoins les garantir contre les Zélandois.

Cependant *Requesens* (3) avoit travaillé à équipper une Flotte de petits bâtimens, pour servir dans les canaux qui séparent les îles de la Zélande, les unes, des autres. Il y en avoit plusieurs à rames, comme des demi-galeres; pour suppléer, par leur vitesse, à la lenteur des plus gros bâtimens. Quand ils furent prêts, les Géneraux Espagnols se rendirent à Anvers, pour déliberer avec le Commandeur, sur la maniere d'executer la descente qu'ils avoient projettée de faire en Zélande. Les deux entreprises de Mondragon, (4) qui avoient réüssi, leur persuaderent qu'on en pourroit faire une troisiéme, avec le même succès. Il y avoit encore deux îles, qui étoient sous l'obéïssance de l'Espagne, celle de Tolen & celle de Zuyd-Beveland. Il s'agissoit de se rendre maîtres, par le moyen de ces îles, de celle de Schouwen; pour recouvrer ensuite d'autant plus facilement celle de Walcheren, qui est la plus grande, 1575. où sont Middelbourg & Flessingue, les plus considerables Villes du Païs; qui auroient été très-commodes au Roi d'Espagne, pour y envoyer ses Flottes. On ne crut pas que la Flotte, équippée par le Commandeur, fût suffisante pour entreprendre, par mer, la conquête de ces deux îles, parce que les Zélandois étoient trop forts de ce côté-là. Il n'y avoit aucun autre moyen, que de chercher quelque gué, pour y passer, pendant le tems de la basse marée; & des gens, qui connoissoient les lieux, assurerent qu'on pourroit passer dans un gué, qui est entre la petite île de S. Philippe, au Nord de Tolen, & celle de Duyvelant, dans un endroit, où le Canal a environ cinq mille pas de largeur. Il y eut des opinions, selon lesquelles, c'étoit une chose inpraticable; mais d'autres soutinrent que cela se pouvoit faire. Le Commandeur, après avoir hésité quelque tems, se détermina enfin au second sentiment. Il fit passer trois mille hommes dans l'île de Tolen, un tiers desquels étoit d'Espagnols, l'autre d'Allemands & le troisiéme de Wallons, & il les conduisit lui même à l'endroit le plus proche. Il donna la conduite de la Flotte à Sanchès d'Avila, qui prit quinze cents hommes sur ces bâtimens. L'autre moitié fut destinée à passer le gué, à la pointe de l'île de S. Philippe; où le canal est à la verité plus large, mais où le gué est moins profond, en basse marée; sous la conduite de Mondragon, qui se mit à la tête de tous, après les guides. On leur joignit deux cents pionniers, pour se retrancher, dès qu'ils auroient pris terre. *Jean Osorio Ulloa*, l'un des meilleurs Officiers qu'eussent les Espagnols, & qui avoit conseillé l'entreprise, les conduisit. On attendit la nuit du 28. de Septembre, la veille de la S. Michel. Comme les Espagnols étoient dans l'eau, les Zélandois s'apperçurent de leur dessein, & rangerent en une longue file, leurs bâtimens, au dessus & au dessous du gué; d'où il cannonerent & saluerent de leur mousqueterie ceux qui étoient dans l'eau, mais sans grand effet; à cause de l'obscurité de la nuit & de la basse marée, qui les empêchoit d'approcher. Cependant la marée commençant à monter, les Espagnols se trouverent embarrassez à résister au courant de l'eau, à hâter leur marche, & à garder en même tems leurs rangs, qui n'étoient que de deux, ou trois Soldats. Malgré le feu des ennemis, & l'accroissement de l'eau, ils arriverent sur la côte de Duyveland; où ils avoient à craindre de trouver un nouvel obstacle, de la part de ceux qui la gardoient, & qui les auroient pu tailler en pieces, ou les contraindre de se noyer, en retournant sur leurs pas. Mais ceux qui devoient défendre la côte s'enfuirent lâchement, à la premiere attaque des Espagnols. La plus grande perte que ces derniers firent fut des pionniers, qui ne purent ni suivre assez promptement les Soldats, ni s'en retourner d'où il venoient, pour éviter la haute marée. Il n'y eut que le Capitaine *Peralte*, qui fermoit la marche, avec une Compagnie d'Espagnols, qui regagna l'île de S. Philippe. Il y perit aussi le Capitaine *Isidore Pacecco* & quelques simples Soldats. Il parut souvent, dans cette guerre, que les Etats de Zélande furent mal-servis, dans des actions de main; qui n'auroient jamais réüssi, si ceux, qui les servoient, avoient fait paroître autant de courage par terre, que sur mer.

Ceux qui avoient pris terre du côté des Espagnols, donnerent le signal, dont on étoit convenu, à ceux de la Flotte; qui firent descente, sans aucun empêchement. Une chose les favorisa, ce fut que Boisot, Gouverneur de Zélande, qui étoit sur

(1) *De Meteren* Liv. V. p. 113.
(2) Voyez *Camden* Hist. Eliz. ad an 1575. p. 281.
(3) *Bentivoglio* P. I. Liv. IX. p. 190. & suiv.
(4) Voyez ci-dessus p. 27. col. 2.

1575. sur la Flotte Zélandoise, fut tué par ses propres gens, dans l'obscurité de la nuit; ce qui fit perdre le courage à la Flotte. Le reste de l'armée Espagnole étant arrivé, elle chassa, sans beaucoup de difficulté, sous la conduite de Mondragon & de d'Avila, tout ce qu'il y avoit de Troupes des ennemies, dans l'île de Duyveland; qui se retirerent toutes dans celle de Schouwen, à Ziriczée, pour défendre la place, contre les Espagnols, avec les habitans.

Les Espagnols les suivirent, & commencerent à investir Ziriczée, peu de jours après. Ils crurent, avant que d'en former le siege, devoir se rendre maîtres de Brouwershave & de Bommené, ports au Nord de l'île; par où l'on y auroit pu envoyer du secours de Hollande. Ils prirent la premiere place, sans peine, mais ils trouverent une très-grande résistence dans l'autre. (1) *Neufville*, Capitaine François y commandoit, & sa garnison consistoit en six compagnies, dont l'une étoit Françoise, trois Wallonnes & deux Allemandes. Ce Commandant, qui étoit un homme de cœur & d'experience, ayant refusé de rendre la place, les Espagnols entreprirent de la forcer & après l'avoir cannonée deux jours & fait brêche, ils monterent à l'assaut, le 23. d'Octobre, au tems du reflux; mais ils furent reçus avec tant de bravoure, qu'ils furent obligez de faire retraite, après avoir laissé cent-cinquante hommes sur la place, & eu plus du double de blessez. Les Espagnols résolurent de donner un nouvel assaut, non le lendemain, comme disent *Bentivoglio* & *Petit*; mais le 30. d'Octobre, comme l'assure *de Meteren*, beaucoup plus exact dans ses dates. Le jour de l'assaut étant venu, les Espagnols attaquerent la place, de divers côtez, en même tems; mais ils trouverent, par tout, une résistence obstinée. L'assaut dura six heures, & les Assiegez, extraordinairement fatiguez, s'attendoient que la marée, qui haussoit, chasseroit les Espagnols; lors que ceux-ci, par un dernier effort, se rendirent maîtres de la place l'épée à la main, & firent main basse sur tout. Ils y perdirent eux mêmes deux cents hommes, & eurent un beaucoup plus grand nombre de blessez.

Cette place étant prise, les Espagnols ne penserent qu'à serrer le plus, qu'il leur seroit possible, la Ville de Ziriczée, & à lui couper tous les chemins, par où il lui pourroit venir des vivres, ou du secours. Mondragon fut chargé de ce soin-là & s'en aquita très-bien, comme on le verra dans la suite. *Arnold Dorp* commandoit dans la place, avec une garnison de douze-cents hommes, & fit si bonne contenance, qu'on n'osa pas employer la force contre lui; mais qu'on résolut de lui couper les secours & les vivres, comme l'on fit, jusqu'à l'Eté suivant.

Comme on prévoyoit, en Hollande & en Zélande, que le Roi d'Espagne, contre qui l'on se défendoit, avec beaucoup de peine, alloit faire de plus grands efforts, pour accabler ces deux Provinces; on délibera s'il ne seroit pas mieux de se donner à quelque Prince, qui fût en état de les défendre contre les Espagnols. Mais il n'y avoit point de Prince Protestant en Allemagne, qui fût assez puissant, pour résister à l'Espagne, & qui osât l'entreprendre, malgré l'Empereur. Les guerres Civiles de France, la haine que les fils de Henri II. témoignoient d'avoir pour la Religion Protestante, & d'autres raisons empêcherent de 1576. prendre ce parti-là. On se tourna donc du côté de l'Angleterre, dont le voisinage, la Religion Protestante, la puissance maritime, & les mêmes interêts, dans le fonds, également opposez à la grandeur de l'Espagne, faisoient croire que la protection seroit plus sure, & plus facile à obtenir. Mais Elisabet ne trouva pas à propos d'accepter l'offre, & répondit, (2) à ce que dit *Camden*, qu'elle ne pouvoit le faire, sans blesser son honeur & sa conscience. Elle permit néanmoins que le Prince d'Orange fît quelques levées en Angleterre, & y achetât des munitions de guerre. Il y a bien de l'apparence qu'elle ne croyoit pas devoir entrer en guerre avec l'Espagne, quoi qu'elle fût d'ailleurs tentée d'accepter ce qu'on lui offroit; dans la crainte que les Etats, opprimez par Philippe, ne recourussent à *Henri* III. Roi de France.

On assure que ce dernier, & *Catherine de Medicis*, sa Mere, firent dire au Prince d'Orange que, s'il faisoit faire de semblables offres au Duc d'Anjou, son frere, elles ne seroient pas refusées; pourvû qu'il lui fit offrir la Hollande & la Zélande, aux mêmes conditions qu'à Elisabet. Mais comme la Pacification de Gand fit changer de face aux affaires peu de tems après, & on ne parla plus d'offrir au Duc d'Anjou la Hollande & la Zélande, mais toutes les Provinces. Il semble que ce fut, en faveur de ce même Prince, que Henri permit au Prince d'Orange d'établir un bureau à Calais, où (3) l'on vendoit à ceux qui navigoient, dans les mers voisines, des passeports, qui étoient respectez par les *Gueux de mer*, & sans lesquels ils attaquoient indifferemment les Vaisseaux Marchands, de quelque nation qu'ils fussent, sans en excepter même les François. On n'employoit pas ouvertement le nom du Prince d'Orange, mais châque Vaisseau étant arrivé au port, où il devoit aller, sans être mal traité, devoit payer un droit, à proportion de sa charge. Les Espagnols & les Italiens payoient dix pour cent, les Portugais huit, & les François cinq. Le premier de tous ceux, qui payerent, fut un Bourgmestre de Calais, qui alloit à Hambourg. Les Pirates, dont nous avons parlé, enlevoient un si grand nombre de Vaisseaux, lors qu'ils ne produisoient pas ces passeports; que les Marchands aimerent mieux se racheter, que d'être exposez à ces pirateries. On dit qu'il en revenoit une si grande somme d'argent, qu'elle suffisoit seule pour soûtenir la dépense de la guerre, puis qu'elle passoit un million de florins; qui étoit le revenu de toutes les deux Provinces, après la Pacification de Gand. Requesens, qui en fut averti, fit ce qu'il put pour obtenir du Roi de France, qu'il ne souffrît plus que l'on payât une semblable imposition; mais le Roi avoit toûjours eu des excuses, pour ne point l'empêcher. Cependant l'avarice, & l'envie du pillage firent renverser tout cela aux Capitaines des Vaisseaux. Comme ils virent qu'il n'y avoit plus rien à gagner pour eux, ils se moquerent de tous les passeports de Calais. C'est ainsi qu'un Prince ne peut pas faire observer la discipline, sans argent; car le soldat ne demeure pas en repos, quand il n'a rien, & il n'est pas possible d'avoir de l'argent, sans impôts.

PENDANT l'hiver, Mondragon fit tout ce qui 1576. lui

(1) C'est ainsi que l'appelle *de Meteren* Liv. V. fol. 114. *verso*, & *Meursius*, dans son *Guil. Auriacus*, Lib. X. p. 404. *Bentivoglio* le nomme Ly, p. 194. Mais il gâte fréquemment les noms, qui ne sont pas Italiens, ou Espagnols.

(2) Voyez *Camden* sur cette année p. 284. & *Reidanus* Liv. I. à la fin, & la lettre même d'Elisabet dans *de Meteren* fol. 114.

(3) Voyez *Reidanus* là même & *Grotius* Annal. Lib. II. p. 46.

1576. lui étoit possible, pour empêcher qu'il n'entrât des vivres, ou des soldats, dans Ziriczée & le Prince d'Orange essaya tout, pour y en jetter, & pour empêcher même que les Espagnols n'en reçussent. Mais le premier réussit beaucoup mieux, que le second; car les Espagnols réduisirent enfin la Ville à se rendre, par la famine, & il ne leur manqua pas ce qui étoit nécessaire. Les deux Provinces confédérées ne prévinrent pas ces sortes de maux, faute de faire la depense à propos, & dépenserent beaucoup plus, en essayant vainement de remedier au mal, qu'elles n'auroient fait en le prévenant; comme elles firent à l'égard de Harlem, qui ne tomba entre les mains des Espagnols, que faute de vivres, & à l'égard de Leide, qui ne fut sauvée, que par une inondation, qui coûta infiniment plus à la Province de Hollande, que n'auroient fait les provisions, que l'on négligea de lui fournir à tems, comme nous l'avons déja dit ailleurs. Pendant que l'on étoit en ces peines, en Hollande & en Zélande, le Commandeur n'avoit pas non plus l'esprit en repos. Il avoit fait de grandes dépenses, pour pousser la guerre; & il ne recevoit que peu, ou point d'argent d'Espagne, qui non seulement en étoit destituée, mais encore extrêmement endettée. (1) On disoit, en ce tems-ci, que Philippe devoit aux Marchands Espagnols & Gênois, tant d'interêts échus & non payez, que de capital, la somme de quatorze millions & demi d'Ecus. Quoi qu'il fût convenu de payer de certains interêts à ceux, qui lui avoient prêté; il fit représenter au Pape, que l'usure, qu'il s'étoit engagé de payer à des gens, qui lui avoient prêté de bonne foi, & qui avoient hazardé une grande partie de leur bien, sur sa parole, étoit une chose illicite, par les Canons; & le Pape lui donna là-dessus une dispense, pour rompre tous ses engamens. Il l'avoit fait dès le 1. de Septembre de l'an 1575. & avoit ainsi réduit ses dettes à une somme modique; comme s'ils n'avoit pas sû, avant que d'emprunter, que les Canons défendoient l'usure, qu'il ne lui étoit par conséquent pas plus permis de promettre, qu'à ses Créanciers de l'exiger. C'est une maxime assurée, qu'on ne doit pas promettre ce qu'il n'est pas permis d'exiger; à moins qu'on ne se croye en droit de tromper, sous prétexte de justice; ce qui ne sied à personne, & moins encore aux Souverains, qu'aux particuliers. Outre ces dettes, Philippe devoit encore la solde de plusieurs mois à ses soldats, qu'il n'étoit pas plus en état de payer, que ce qu'il devoit aux Marchands. Cependant on assure que cette guerre, avoit déja coûté à ce Prince quarante millions d'Ecus, d'argent déboursé, dont la plus grande partie étoit venue d'Espagne; sans compter les pertes infinies, qui s'étoient faites, dans ses Etats des Païs-Bas, par les desordres inévitables de la guerre. N'eut-il pas mieux valu laisser joüir ses Sujets de leurs Privileges & de leurs Lois, qui avoient été établies, par ses Prédecesseurs; & ne point toucher à la liberté des Consciences, qui ne dépendirent jamais des hommes; que de se ruiner, en essayant vainement de détruire des choses sacrées, comme celles-là, ainsi que fit ce grand Politique?

Comme Requesens demandoit de l'argent aux Provinces, quelques unes d'entre elles demandoient de leur côté la restitution de leurs Privileges; d'autres d'être déchargées des garnisons, qui les épuisoient; la Flandre en particulier qu'on reçût en compte de la somme, qu'on exigeoit d'elle, les pertes que les Espagnols lui avoient causées; d'autres que les soldats fussent punis de leurs exactions, qu'on payât les rentes assignées sur le Domaine du Roi, puis qu'il n'étoit pas possible de contribuer pour l'Etat, sans recevoir aucun interêt de son argent; qu'on établit une meilleure discipline militaire, que l'on rendît les biens confisquez, que l'on cassât le Conseil Sanguinaire, & que ceux de châque Province lui succedassent, & enfin que l'on abolît entierement le dixiéme denier. Cependant il ne se payoit rien dans les Provinces, & en effet on les avoit mises hors d'état de payer ce qu'on leur demandoit. 1576.

Cela obligea le Commandeur de convoquer les Etats Géneraux à Brusselles, pour leur demander l'argent, dont il avoit besoin. Les Etats assemblez, après avoir déliberé sur sa demande, firent dresser une requête; où ils demanderent à peu près les mêmes choses, en promettant de demeurer constamment attachez à l'Eglise Romaine. Ce fut *François Richardot* Evêque d'Arras, qui composa cette requête, & comme il vint à mourir quelque tems après, on soupçonna qu'il étoit mort de poison.

Le Commandeur étoit encore en Zélande, quand cette Assemblée se tint, & comme il apprit ce qui s'y passoit, il ne put s'empêcher, à ce qu'on dit, de s'écrier, avec douleur: Dieu nous délivre de ces Etats! en Espagnol: *Dios nos libera de estos Estados!* Etant néanmoins retourné en Brabant, il promit, quand on lui offrit la Requête, de faire tout ce qu'il pourroit, afin que le Roi y eût égard. En ce tems-là, la Cavalerie Espagnole & Italienne, qui n'étoit pas payée, se mutina, & commit mille desordres dans le païs. Cela déplus si fort au Commandeur, qu'il défendit de la recevoir dans les Villes, & permit même aux païsans de prendre les armes contre elle. Mais Julien Romero appaisa les mutins, avec une somme d'argent, & tira d'eux promesse qu'ils observeroient la même discipline, dans les Païs-Bas, qui s'observoit par les Troupes Espagnoles, dans le Royaume de Naples & dans le Milanès. l'Infanterie Wallonne fit aussi du desordre, faute d'être payée, & les Espagnols n'en étoient pas fâchez, parce qu'on ne pourroit pas desormais les accuser seuls de mutinerie.

Requesens, pour avoir de l'argent, s'adressa aux principaux des Nobles, & aux Evêques, & en particulier à la Province de Flandres; de laquelle il fit de grandes plaintes, & qu'il disoit pouvoir seule fournir les frais de la guerre. Cette Province persista en ses demandes, sur tout à l'égard des décomptes qu'elle demandoit, pour les dommages que les Troupes du Roi avoient faits chez elle. On nomma des gens, pour examiner ce qu'elle prétendoit, qu'on lui rebatît, à cause de cela; & quelques Flammands, des mieux portez pour le Roi, soussignerent une obligation de trente mille florins, dont le Roi payeroit les interêts. Cette somme fut distribuée aux Troupes Allemandes, qui étoient au service du Roi, & qui incommodoient extrémement les lieux, où elles avoient des quartiers.

Selon le sentiment des Espagnols, ils étoient sur le point de se voir maîtres de toute la Hollande & de la Zélande. Par la prise de Ziriczée, qui, ne pouvant être secourue, se rendroit dans peu, ils comptoient qu'ils seroient en état d'envahir l'île de Walcheren, & de tourner ensuite leurs armes, contre les Villes de Hollande, qui tenoient encore pour le Prince d'Orange. Ces esperances n'étoient pas tout à fait mal fondées, mais deux morts, qui arriverent peu après, les firent évanouïr. La premiere fut celle de *Chiappino Vitelli*, Mar-

(1) *De Meteren* Liv. V. folio 115. verso.

1576. Marquis de Cetone, & Mestre de Camp Général; qui, outre qu'il n'étoit pas jeune, se trouva fort incommodé en Zélande, pendant l'hiver, qui fut cette année-là peu froid & extrémement humide. Cette temperature de l'air, qui, en ce païs-là, est souvent dangereuse aux Etrangers, donna la fievre à Vitelli; & comme il voulut se transporter à Anvers, pour s'y faire traiter, il mourut au mois de Février, dans le Vaisseau, qui le portoit en cette Ville, avant que d'y arriver. Comme c'étoit lui, qui étoit chargé de la principale conduite des affaires de la guerre, ce fut une perte considerable, pour les Espagnols. Mais ce qui leur nuisit le plus, ce fut la mort de Requesens lui même, qui arriva le 5. de Mars, peu de jours après celle de Vitelli. Il étoit chagrin du peu de secours, qu'il recevoit d'Espagne, au défaut duquel ce qu'il tiroit des Provinces ne pouvoit pas suppléer. C'est ce qui avoit causé les mutineries des soldats, dont nous venons de parler. Une fievre violente, que l'on dit avoir été pestilentielle, survenant à cela, l'emporta dans cinq jours. Il avoit une Patente du Roi, pour établir, s'il en étoit besoin, en sa place, un Gouverneur, dont le nom étoit demeuré en blanc. Mais il n'eut pas le tems de le remplir. On crut que si la violence de son mal le lui avoit permis, il auroit nommé le Comte Pierre Ernest de Mansveldt, pour commander l'armée; & le Comte de Barlaimont, pour la conduite des affaires. Cependant le Conseil d'Etat prit le gouvernement, & expedia promtement un courrier, pour porter à Philippe la nouvelle de cette mort, & pour l'instruire de l'état, où se trouvoient les Provinces. Il approuva la conduite du Conseil, & lui donna, par provision, toute l'autorité nécessaire pour les gouverner; dans ce dangereux tems, où elles étoient géneralement mécontentes des Gouverneurs Espagnols. Il promit, en même tems, de leur envoyer incessamment un Gouverneur, qui seroit très-agréable aux Provinces. Il entendoit D. *Juan d'Autriche*, comme on le verra.

Cependant le Prince d'Orange n'avoit pas manqué de faire agir secretement ses amis, en Brabant; pour faire comprendre aux peuples, qu'ils ne pouvoient se dégager des malheurs, dont ils étoient accablez, sans se réünir tous contre l'Espagne. Comme il étoit arrivé aux deux Provinces de Hollande, & de Zélande, malgré le traité qu'elles avoient fait entre elles le 4. de Juin 1575. que le manque d'argent avoit empêché de pouvoir fournir à tems ce qui étoit nécessaire aux Villes menacées par l'ennemi, & que la lenteur des résolutions des Villes, & des Etats nuisoit infiniment aux affaires; les Députez des Provinces de Hollande & de Zélande, s'assemblerent à Delft, peu de tems après, pour faire une alliance plus étroite entre elles, pour regler les moyens de trouver ce qui étoit nécessaire, pour se défendre, & pour donner au Prince d'Orange le pouvoir indépendant d'agir, comme le bien de la Conféderation le demanderoit. (1) Nous avons cru devoir rapporter le sens des articles de cette *Union & Alliance entre les Etats & les Villes de Hollande & de Zélande*, desquels une partie regardent ces deux Provinces, & l'autre l'autorité qu'elles donnerent au Prince d'Orange, qui étoit très-grande, mais nécessaire, dans un tems si dangereux. Cette Alliance fut signée le 25. d'Avril de cette année.

Il est dit, dans le préambule, que jusqu'à lors on s'étoit opposé aux Espagnols ennemis du païs, sous la conduite du Prince d'Orange; ce qui avoit eu des succès, avec l'assistance de Dieu, qui avoient gagné une gloire éternelle aux deux Provinces; & que pour résister encore à l'avenir à leurs injustices & à leurs violences, il étoit à propos que l'on fit, d'un commun consentement, une certaine somme; pour payer tous les mois la solde aux gens de guerre, & pour les autres frais nécessaires. On ajoûte encore, que ces graces étant duës à Dieu, il étoit juste que l'on fit un reglement pour l'honneur, qui lui est dû & pour la prédication de sa parole; ce qui rassureroit l'esprit des peuples, affermiroit l'Etat, détruiroit les desseins de l'ennemi, & produiroit enfin la paix avec les Provinces voisines. Après cela, il est dit I. que les deux Provinces s'assisteroient de conseil & de fait, en tout, sans s'abandonner jamais, en quelque danger que ce fût: II. que ni l'une, ni l'autre n'auroit aucun commerce, avec les ennemis, & ne feroit aucun Traité à part; que personne ne pourroit rien faire de semblable, que de l'avis du Prince d'Orange, & du consentement commun de tous: III. que les Alliez convoquez, par son Excellence, ou par ceux qui auroient le pouvoir de le faire, seroient obligez de se rendre, au lieu marqué, sous peine d'une amende pécuniaire; que les présens ne laisseroient pas de passer outre, dans les déliberations, comme si tout le monde étoit présent; & que leurs résolutions seroient exécutées, non-obstant toutes oppositions: IV. que les differends, que les Alliez pouvoient avoir eus auparavant entre eux, demeureroient suspendus, à moins qu'ils n'en transigeassent; & que s'il en arrivoit de nouveaux, dans la suite, on s'en remettroit par provision à la décision de S. E. sans préjudice des Droits & des Privileges: V. que le commerce des peuples des Provinces seroit entierement libre, sinon à l'égard des Droits, que les Etats auroient établis, ou établiroient à l'avenir: VI. que les Bourgeois des Villes & les Habitans d'une Province ne seroient reçus dans l'autre, que du consentement de leurs Magistrats, & par une proclamation publique: VII. que les Alliez s'aideroient réciproquement à repousser, ou à faire réparer toutes sortes d'injures & de dommages, contre quelques personnes que ce fût: & à faire respecter les Magistrats & toutes les bonnes Ordonnances, dont on seroit convenu: VIII. que les Alliez garderoient entre eux une bonne correspondence & s'avertiroient réciproquement, lors qu'ils apprendroient que les uns, ou les autres, seroient en quelque peril: IX. que tant que la guerre dureroit, jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement, tous les frais, pour la défense du païs, seroient levez & payez par tout, sur le même pied, comme s'ils étoient payez d'une bourse commune; & que pour cela on leveroit des droits, que l'on jugeroit les plus plus propres & les plus prompts, avec des saisies des biens & des personnes, contre ceux qui refuseroient de les payer: X. que tout seroit administré par les Alliez, sous le commandement de S. E. avec la même concorde & amitié, que s'ils ne faisoient qu'une seule Ville: XI. qu'il y auroit, pour cela, dans le quartier de la Hollande Méridionale, outre ceux que l'Etat employoit dans la conduite des affaires publiques, trois Députez de la Nort-Hollande, & autant de la Zélande, qui y seroient envoyez & entretenus; qu'il y en auroit un égal nombre dans la Zélande, des deux quartiers de la Hollande; & que tous ces Députez seroient à la nomination des Etats, pour les présenter à S. E. qui choisiroit ceux, qu'Elle jugeroit les plus capables, & qu'ils assisteroient dans les Assemblées, qui se feroient pour le maniement des affaires génerales: XII. que les Alliez de châque quar-

(1) Voyez le Traité entier dans les preuves de l'Histoire des Provinces Unies, par *Wicquefort*, preuve II. du Tome I.

1576. quartier seroient obligez d'envoyer dès-lors à S.E. tous les quinze jours, ou tous les mois, un état exact de l'argent reçu, avec ce qu'on auroit été obligé de dépenser, pour les frais de la guerre; sans qu'on pût payer des revenus géneraux, de l'un des quartiers, les dettes, qui auroient été contractées avant la date de ce Traité; mais qu'on employeroit à cela le revenu des Domaines des Etats & des Biens confisquez, dont on tiendroit néanmoins bon compte; à la reserve des deniers déboursez, pour faire lever le siége de Ziriczée, qui seroient pris sur le fonds commun, que l'on recevroit depuis le 1. de Mai de cette année: XIII. qu'en cas d'un accident subit, où il s'agiroit de la conservation du païs; il seroit permis à ceux des Alliez, qui gouverneroient en ce païs-là, d'emprunter ce qui seroit néceſſaire, & qu'on le rendroit sur les ordonnances de S. E. soit de l'argent qui se trouveroit dans le quartier, ou de celui de tous en commun: XIV. qu'on donneroit à ferme, depuis le 1. de Mai, pour fournir aux frais de la guerre, l'accise sur toutes sortes de vins & de bieres, les impôts sur la moûture de toutes sortes de grains, sur le poids, sur la tourbe, sur le sel, sur le savon, sur les bêtes à cornes, sur les terres ensemensées, sur les étoffes de soie & de laine, & enfin le vintiéme denier sur tout le bêtail: XV. qu'on leveroit, tous les mois, une sixiéme partie du centiéme denier de la valeur de toutes les maisons, fonds, terres, dîmes &c. XVI. que les droits d'entrée & de sortie seroient levez, selon le Tariff, que les Alliez en avoient fait faire, depuis peu, & un sou tous les mois, sur châque arpent de terre, en Hollande & en Zélande: XVII. que tout cela seroit levé, pendant l'espace de six mois: XVIII. Que S. E. & les Députez s'aſſembleroient, six semaines avant que ce terme fût expiré; afin de prendre les résolutions néceſſaires là deſſus, pour le bien de l'Etat.

Après avoir pourvû aux fonds néceſſaires, pour l'entretien des Troupes & pour toute la dépense de la guerre, les Etats de Hollande & de Zélande crurent devoir pourvoir à l'execution prompte de ce qui seroit néceſſaire à la conservation du Païs, & à l'union des Membres de l'Etat; en donnant l'autorité néceſſaire pour cela au Prince d'Orange, & en marquant ses fonctions, dans les articles suivants, dont nous rapporterons auſſi le sens.

Il fut donc résolu I. que tant que ces païs seroient en guerre, S. E. auroit une pleine autorité, comme le principal & le suprême Chef, de commander & de défendre ce qu'il jugeroit être utile pour leur conservation, ou au contraire préjudiciable à cette fin: II. qu'il disposeroit de toutes les affaires de la guerre, selon son bon plaisir, ou selon les avis de ceux, dont il lui plairoit de se servir, pour cela; en employant tels Officiers, qu'il voudroit; leur aſſignant tels gages, qu'il jugeroit à propos; & en établiſſant une bonne discipline, pour empêcher que les peuples ne fuſſent foulez, que le moins, qu'il seroit poſſible, & cela par tout également: III. que pour cela ils employeroit tous les soldats, Vaiſſeaux de guerre & matelots, qui étoient au service de l'Etat, ou qui y seroient à l'avenir; pour exécuter tels deſſeins qu'il jugeroit à propos, & de les loger en tels lieux, où il croiroit que cela seroit néceſſaire; pour faire tête aux ennemis, & pour défendre les Provinces; sans attendre le consentement des Etats, ou des Magistrats des Villes; en sorte néanmoins que les soldats ne seroient pas plus exempts des accises & des impositions, que les autres habitans du païs: IV. que tous les soldats, Vaiſſeaux de guerre & matelots, & tous les deniers provenants des revenus de l'Union seroient censez être d'une même nature, & que toutes les Villes & tous les quartiers seroient comme les membres du même Corps: V. qu'aucun quartier, ni aucune Ville, ne pourroit lever, ni congédier aucuns gens de guerre, ni équiper des Vaiſſeaux, ou les desarmer, sinon par l'ordre & sous le bon plaisir de S. E: VI. que S.E. feroit exécuter tous ses ordres, ses loix & sa discipline militaire, & punir les contrevenants; à quoi les Etats & les Villes tiendroient la main, par le moyen de leur Bourgeoisie: VII. qu'Elle pourroit, conjointement avec les Etats, établir & continuer tels receveurs qu'Elle jugeroit à propos, pour la recepte des deniers communs de l'Union: VIII. qu'elle feroit administrer la Justice, au nom du Roi, comme Comte de Hollande & de Zélande, par la Cour Provinciale de Hollande, à tous ceux de son reſſort: IX. qu'en tous les differends & les procès, qui pourroient arriver, les mandemens & les ordres de la Cour & du Conseil Provincial, seroient respectez, sans que personne s'y pût opposer, ni y contrevenir; à condition que ce Conseil n'accorderoit point de provisions & n'admettroit point de procedures contre les résolutions des Etats, & qu'il ne prendroit point de connoiſſance des impositions, pour subvenir aux frais de la guerre &c. X. que S. E. établiroit ce Conseil, tous les hauts Officiers, & ceux de Justice, dont la Chambre de Justice n'avoit point la collation, & cela selon les anciens ordres; lors que quelcun de ces Officiers viendroit à mourir, ou que le tems reglé de leur fonction viendroit à expirer; si ce n'étoit que S. E. sans attendre cela, trouvât à propos d'en changer, ou d'en continuer quelques uns, ce qu'elle pourroit faire; de l'avis des Etats, qui lui nommeroient trois sujets, dont Elle choisiroit l'un; bien entendu que dans le Conseil de Hollande, il y auroit toûjours deux Conseillers Zélandois, selon l'ancienne coûtume; que ce Conseil pourroit accorder toutes sortes de provisions, en matiére de graces, comme le grand Conseil de Malines avoit accoûtumé de le faire &c. XI. que S. E. pourroit accorder, comme superieure, toutes sortes de graces, tels que sont les pardons, les rêpits, les légitimations &c. au nom du Roi, & sur l'avis des Jurisconsultes, ou d'autres, comme cela s'étoit pratiqué; de bénefices & privileges; bien entendu que pour les privileges des Communautez, Villes, ou Bourgs, ils se donneroient de l'avis des Etats, pour prévenir toute dispute: XII. que S. E. seule feroit expedier, sous son seing & son seau, tous les paſſeports & toutes les sauvegardes, comme cela s'étoit toûjours pratiqué, en Hollande & en Zélande: XIII. que S. E. éliroit, créeroit & renouvelleroit, aux tems ordinaires, les Magistrats des Villes, selon les anciennes coûtumes, les droits & les privileges de châque lieu; & que si la néceſſité requeroit que l'on congediât, ou renouvellât les Officiers, Juges, ou Magistrats, hors du tems, S. E. le pourroit faire, avec connoiſſance de cause & avec la participation de la plûpart de ceux qui représenteroient le Conseil, ou le Corps des Villes; le tout sans préjudice des coûtumes & des privileges des lieux: XIV. que S. E. conserveroit tous les droits, privileges, franchises, & coûtumes, & l'autorité des Officiers & de Magistrats des Villes de Hollande & de Zélande; sans que les Gouverneurs, Capitaines, & autres établis, pour la conduite des affaires de la guerre, puſſent prendre aucune connoiſſance de ce qui regarde la Police, ou la Justice: XV. que pour ce qui étoit de la Religion, S. E. recevroit & soûtiendroit l'exercice de la Religion Evangelique & Réformée, & seroit

1576. feroit cesser celui de toutes les Religions contraires à l'Evangile (*dans les Temples publics, car on n'a jamais empêché que les Catholiques Romains n'eussent leurs exercices dans des Maisons particulieres*) qu'Elle ne souffriroit pas néanmoins que l'on troublât la Conscience de qui que ce fût, ou que l'on fît aucun tort à personne, à cause de sa Religion; mais que pour son Exercice, le Prince établiroit l'ordre, qu'il jugeroit à propos, selon l'état des lieux & pour la sureté du peuple, sans faire tort à l'honneur de Dieu; & cela de l'avis des Etats, si la chose le demandoit: XVI. que les Etats & les Alliez, en géneral, comme aussi tous les Officiers, Magistrats, Bourgeois & Communes de toutes les villes & de tous les villages, feroient serment de demeurer fideles, sujets & obeïssans à S. E. pour ce qui regardoit le gouvernement; & que de l'autre côté, S. E. jureroit, ou feroit jurer de sa part qu'Elle défendroit & protegeroit les gouvernemens de Hollande & de Zélande, avec leur droits privileges, franchises &c. contre tous leurs ennemis, de toutes les manieres possibles: XVII. Que S. E. se trouvant en quelque endroit des deux Provinces, pourroit prendre Conseil des Deputez des Etats & des Villes, établis pour le maniement des affaires génerales; qui promettroient d'obeïr, avec soumission, à S. E. & de faire en sorte qu'on lui obeït, selon les ordres, qu'ils recevroient d'Elle: XVIII. que s'il se trouvoit quelque obscurité dans ce Traité, ou dans la maniere, dont on déferoit le gouvernement de ces Provinces au Prince; ce seroit à lui & à l'Etat de décider du sens, à la pluralité des voix.

On peut voir par-là que l'on déferoit une très-grande autorité au Prince d'Orange, ce qui marque & l'extrême confiance, que l'on avoit en lui, & la nécessité pressante, qu'il y avoit qu'un seul homme éclairé prît la conduite de tout; dans un tems si dangereux, & où les résolutions devoient être prises promtement & executées de même. Personne ne pouvoit prétendre égaler l'habileté de ce Prince, & la varieté des sentimens de gens beaucoup moins éclairez, & souvent opiniâtres, étoit capable de faire perdre les meilleures occasions, & de donner lieu à l'ennemi de tout entreprendre. Autrement un semblable Traité étoit un prélude de ce qui arriva huit ans après, lors que l'on résolut de conferer la Souveraineté de Hollande & de Zélande à ce même Prince; comme on le dira, dans la suite. Cependant il faut lui rendre la justice, que de reconnoître qu'il ne voulut jamais se servir de l'autorité, qu'on lui donnoit, dans toute son étendue, (1) comme *Grotius* l'a remarqué.

Pendant tout l'Hiver, les Espagnols travaillerent à serrer en sorte Ziriczée, qu'on n'y pût introduire aucuns vivres, en quoi ils réussirent. Les Zélandois firent aussi tout ce qu'ils purent, pour enlever les convois aux Espagnols; mais il ne leur fut pas possible d'empêcher, qu'ils ne reçussent autant de vivres, qu'ils en avoient besoin. Le Comte *de Hohenlo*, & l'Amiral Boisot, tâcherent d'introduire des vivres dans la Ville par le Canal; mais après avoir ouvert le passage, en brulant une barque & prenant deux Galeres à l'ennemi, un gros tems qui s'éleva & qui fit baisser la marée, les obligea de se retirer, sans avoir exécuté leur dessein. Une seconde fois Boisot revint avec un gros Vaisseau chargé d'artillerie & de monde, près de la digue de Borendam, dont il prétendoit de se rendre maitre; mais ce Vaisseau échoua, pendant la basse marée, se brisa ensuite, après avoir reçu quelques coups de Canon des ennemis, & enfin 1576. fut coulé à fonds. Il y perit malheureusement l'Amiral Boisot, avec quelques Officiers, outre beaucoup de simples soldats. (2) Cette derniere entreprise se fit le 15. de Juin 1576. & le 30. du même mois la garnison capitula, après avoir soûtenu un siége de neuf mois, & sortit, à d'assez bonnes conditions, le 2. de Juillet.

Dans le (3) même tems, il y eut un accommodement, entre la Reine Elisabet & les Zélandois, qui s'étoient réciproquement arrêté quelques Vaisseaux de guerre, qui furent rendus de part & d'autre. On ne s'y arrêtera pas, parce que ce démêlé n'eut point de suite, ni ne produisit aucun changement dans les affaires.

En Brabant, le Conseil d'Etat n'eut pas plûtôt pris le gouvernement en main, (4) que l'on vit une agitation génerale dans le païs; parce que ses ordres n'étoient nullement observez, & qu'il y avoit une grande division dans le Conseil même. Celui, qui y tenoit le premier rang, étoit *Philippe de Croi*, Duc d'Arschot, Gouverneur de Flandre, qui surpassoit tous les autres en noblesse, en alliances & en richesses. Aussi étoit-il suivi d'une grande partie du Conseil, mais *Bentivoglio* assure que tout ces gens-là avoient un grand penchant à favoriser la liberté du païs, & faisoient paroître de l'aversion pour les Espagnols, & ces derniers ne leur en donnoient que trop de sujet. Cependant les Brabançons les soupçonnerent d'être de la faction Espagnole, & peut-être ne se trompoient-ils pas tout-à-fait.

La Ville (5) de Ziriczée ayant été prise, les soldats Espagnols qui avoient servi au Siége, commencerent ouvertement à dire que si on ne leur payoit d'abord ce qui leur étoit dû, ils se payeroient eux mêmes; & ils menaçoient déja plusieurs Villes des Païs-Bas, qui étoient dans l'obeïssance, de les piller, si on ne leur faisoit justice. Le Conseil d'Etat, averti de cette mutinerie, envoya leur offrir cent mille francs, auxquels la Ville de Ziriczée avoit été taxée, par la capitulation. Mais les soldats Wallons de Mondragon se rendirent maîtres de la Ville, d'où ils chasserent tous les Espagnols, & en tuerent même quelques uns; pour avoir les cent mille francs, qu'on leur avoit offerts. Les Espagnols se rebellerent là-dessus, avec violence, chasserent leurs Officiers, pillerent divers Villages & marcherent droit en Brabant. La garnison Espagnole du Fort de Lillo, abandonna ce poste & se joignit à eux. Ils allerent tous ensemble à Herentall, où ils nommerent un Elu, pour les conduire. Le Comte de Mansveldt leur vint offrir, de la part du Conseil, le pardon de ce qui s'étoit passé, la moitié des cent mille francs de Ziriczée; avec la solde de trois mois, du premier argent, qui viendroit d'Espagne. Mais ils demanderent tout ce qui leur étoit dû, une augmentation de gages, & une bonne Ville dont on les mettroit en possession, jusqu'à ce qu'ils fussent payez. Leur dessein étoit de surprendre Brusselles, & pour cela ils feignirent de vouloir demeurer en repos, jusqu'à ce qu'on eût répondu à leurs demandes. Cependant ils écrivirent à ceux de Malines, pour y loger, disoient-ils, seulement une nuit, mais ils furent réfusez. Ils allerent donc à Grimbergue, à deux lieuës de Brusselles, où on leur apporta la réponse du Comte de Mansveldt; mais ils n'en furent pas satisfaits, & après avoir fait quelque peu de séjour autour

(1) Voyez son Apologetique *Ch.* IX. p. 184. de l'Edition in 12.

(2) Voyez *De Meteren* Liv. V. p. 115. folio verso.
(3) Là-même. fol. 118.
(4) *Bentivoglio* P. 1. Liv. IX. p. 199. & suiv.
(5) *De Meteren* Liv. VI. fol. 119. verso & suiv.

1576. tour de cette Ville, feignant toûjours de vouloir entrer en quelque accommodement, ils marcherent le 25. de Juillet droit à Aloſt, Ville de Flandres; où ils entrerent par force, après y avoir perdu quelques Soldats. Ils étoient plus de deux mille, & ne furent pas plûtôt maîtres de la place, qu'ils ſe ſaiſirent des principaux habitans, & firent même pendre un Officier du Roi; quoi qu'ils feigniſſent qu'ils y étoient venus, du conſentement du Conſeil, en attendant leur payement.

Cependant les Bourgeois de Bruſſelles ſe mirent ſous les armes, & le Conſeil d'Etat, à l'inſtance des Brabançons, après avoir fait diverſes offres aux mutinez, pour les faire rentrer dans le devoir, les déclara rebelles, & ordonna aux Bourgeois de la Ville de ſe tenir prêts à s'aſſembler, au ſon du tocſin, ou du tambour. Les Etats de la Province demanderent la permiſſion de lever quelques Troupes, pour la garde du Païs & l'obtinrent. Cependant le Conſeil d'Etat envoya Raſſinguem en Eſpagne, pour informer le Roi de l'Etat des affaires. Le Sr. *d'Havré*, venu depuis peu d'Eſpagne, avec le titre de Marquis & de Gentilhomme de la Chambre du Roi, apporta l'aboliſſement du dixiéme denier; avec promeſſe de rétablir la juſtice, ſelon les Lois & les uſages du Païs, & d'envoyer pour Gouverneur des Païs-Bas *D. Juan d'Autriche*, fils naturel de l'Empereur Charles V. & célebre par la victoire, qu'il remporta ſur les Turcs, près de Lepante. Mais le Roi rendoit la juſtice, qu'il devoit à ſes ſujets, trop tard & de trop mauvaiſe grace, pour lui en ſavoir gré; & cela rendit même D. Juan deſagreable aux Païs-Bas. On eſſaya de porter la Flandre à faire quelque levée d'argent, pour ſatisfaire ces Troupes; mais elle n'y voulût jamais entendre, & ſoûtint qu'il les falloit punir, & non recompenſer leur rebellion. Il étoit dur aux habitans des Provinces de ſe voir pillez, par une guerre commencée & entretenue malgré eux, par la dureté, l'avidité, & l'orgueuil des Eſpagnols; qui auroient pu la prévenir entierement, ou la finir, par un peu de douceur; & qui la continuoient, pour le moins autant dans la vuë d'anéantir les Privileges du Païs, que de faire rentrer les Hollandois & les Zélandois dans l'obéïſſance; comme on l'avoit vû, par les négotiations infructueuſes de Breda. Les Flammands auſſi bien que les Brabançons, aimerent mieux prendre quelques Troupes à leur ſolde, que le Comte de Reulx devoit commander; quoi qu'on le tînt pour ſuſpect de favoriſer les Eſpagnols.

Le Prince d'Orange fut, par ces brouilleries, tiré de la crainte, où il étoit de voir envahir, par les Eſpagnols, le reſte de la Zélande, & d'être enſuite accablé, en Hollande, par toutes les forces d'Eſpagne. Il envoya divers Ecrits en Brabant & en Flandres, pour porter ces peuples à ſe réünir avec lui, pour ſecouër le joug de la tyrannie Eſpagnole, & l'on commença de nouveau à l'écouter. Il leur conſeilla auſſi de préſenter requête, pour aſſembler les Etats Géneraux; ſous l'autorité deſquels, on pourroit faire une conféderation des Provinces, pour rétablir la tranquillité, troublée par les Eſpagnols.

En ce tems-là, les Wallons de Ziriczée ſe rebellerent, à leur tour, & arrêterent Mondragon, & les Officiers ſubalternes, qui les commandoient, & qui ne vouloient pas entrer dans leurs deſſeins ſéditieux. Les Brabançons alarmez, avec raiſon, de ces deſordres, & craignants que leur propre Province ne devînt la proie des ſéditieux, envoyerent des Députez par toutes les autres, pour remontrer qu'il étoit tems d'aſſembler les Etats Géneraux. Les quatre Membres de Flandres ſe réſolurent d'autant plus facilement à convoquer les Etats 1576. de leur Province, qu'ils voyoient les Eſpagnols devenir tous les jours plus inſolens. Il y fut réſolu de ſe joindre aux autres Provinces, & de déclarer les Eſpagnols leurs ennemis.

Les Eccleſiaſtiques ne pouvoient-ſe réſoudre d'abord à concourir à cela, mais comme les Mutins avoient fait d'horribles inſolences aux Moines d'Afleguem, pour les obligér de déclarer où étoit le thréſor de leur Abbaïe, qu'ils avoient brulé les villages des environs juſqu'à Gand, & que l'on avoit employé les biens de quelques Abbaïes, pour en faire des Commanderies, ils cederent au torrent. Les Flammands craignoient, que la Garniſon Allemande qui étoit à Dendermonde, ne ſe joignît aux Eſpagnols; mais on trouva un moyen de la faire ſortir, en lui donnant une ſomme d'argent, & on y mit des gens, dont on pouvoit s'aſſurer. Ceci ſe fit, contre le ſentiment de *D. Juan*, qui étoit arrivé dans le Païs le 4. de Novembre, & qui avoit fait ce qu'il avoit pu, pour engager ces Allemands à demeurer dans la place. Les Chefs des Troupes Eſpagnoles, & entre autres Julien Romero, & Alonſe de Vargas, feignoient, au commencement, d'approuver la Déclaration, par laquelle on avoit proſcrit comme rebelles les Eſpagnols, & demeuroient à Bruſſelles, comme s'ils avoient eu peur deux. Mais d'Avila, Gouverneur du Château d'Anvers, ayant été mandé à Bruſſelles, pour voir, avec les autres, ce qu'on pourroit faire, pour ramener les Mutins à leur devoir, refuſa d'y venir. On ſut qu'il faiſoit aſſembler tous les Vaiſſeaux, qui étoient ſur l'Eſcaut, ſous la Citadelle d'Anvers, & qu'il avoit attiré dans ſon parti quelques Compagnies de la Garniſon Allemande, qui étoit en cette Ville. Quand cela fut fait, les Eſpagnols, qui avoient juſqu'à lors demeuré à Bruſſelles, s'en allerent auſſi à Anvers; & dès qu'ils y furent, d'Avila ne fit pas difficulté d'envoyer des vivres, par la riviere, dont il étoit maître, aux Mutins d'Aloſt, & fit venir d'autres Troupes de Cavalerie & d'Infanterie dans le Château, auquel il commandoit. Il étoit perpetuellement en conférence (1) avec *Jerôme Rhoda*, Juriſconſulte Eſpagnol, qui avoit été Préſident du Conſeil Sanguinaire, & s'arrogeoit le pouvoir de faire les fonctions de Gouverneur Général; & qui avoit même eu la hardieſſe de faire faire un Sceau, avec les armes du Roi, pour s'en ſervir. On peut aiſément comprendre qu'elle étoit la confiance, que Philippe avoit en cet homme; puiſque D. Juan avoit reçu ordre de prendre conſeil de lui, dès qu'il ſeroit dans les Païs-Bas.

Ces mouvements firent ſoupçonner aux Brabançons qu'une partie du Conſeil d'Etat ne s'entendît avec les Eſpagnols, quoi qu'ils euſſent été déclarez rebelles; & ceux de Bruſſelles, qui craignoient que leur Ville ne tombât entre leurs mains, firent arrêter le 14. de Septembre le Conſeil d'Etat, de l'avis des Etats de la Province. Cette action, ſans doute trop hardie, fut excuſée par un Manifeſte; où l'on accuſoit le Conſeil de s'entendre avec les Eſpagnols, & de travailler à introduire de nouveau le gouvernement tyrannique dans les Provinces; & cela n'étoit peut-être pas tout à fait faux. Ce Conſeil étoit compoſé des mêmes, dont il avoit été compoſé ſous le Duc d'Albe & ſous Requeſens.

Mais comme on vit que Rhoda & les autres Eſpagnols du Conſeil de guerre prétendoient que, par la détention du Conſeil d'Etat, toute l'autorité

(1) *De Meteren* Liv. VI. fol. 121. & 122. & *Rheidanus* Liv. II. de ſes Annales, p. 21.

1576. rité du Gouvernement leur étoit comme dévolue; on délivra la plûpart de ceux qui avoient été arrêtez, afin qu'ils repriſſent leurs fonctions. Ils permirent de nouveau à la Province de Brabant de lever quelques Troupes, pour ſe défendre contre les Eſpagnols. Il ſe forma alors une Union entre eux, ceux de Hainaut, d'Artois & de Flandres; auxquels les autres Provinces ſe joignirent auſſi, excepté celle de Luxembourg; après quoi, on déclara de nouveau les Eſpagnols rebelles. Les Etats Generaux furent convoquez, ſelon l'ancien uſage, ſans qu'on le pût empêcher; parce qu'il n'y avoit point de Gouverneur, qui pût s'y oppoſer. D. Juan, qui étoit venu au travers de la France, ſans ſe faire connoître, ſe tenoit encore dans la Province de Luxembourg; juſqu'à ce qu'il trouvât les eſprits diſpoſez à le recevoir, ou qu'il eût des forces, qui le puſſent faire reſpecter.

Dès lors (1) les hoſtilitez commencerent de part & d'autre. Les Etats ſe propoſoient de ſe rendre maîtres de Maſtricht, de la Citadelle d'Anvers & de celle de Gand; parce que, s'ils les avoient entre les mains, ils ſe flattoient de devenir, avec facilité, maîtres de tout le reſte. Les Eſpagnols, pour la même raiſon, ſe préparoient à faire tout leur poſſible pour les conſerver, ſur tout Maſtricht & la Citadelle d'Anvers. Les Etats amaſſoient des Troupes dans les Villes de Gand & d'Anvers, & principalement en cette derniere. *Champigny*, Gouverneur de la Ville, & *Erberſtein* Colonel d'un Régiment Allemand, qui étoit dans la même Ville, ſe déclarerent ouvertement pour les Etats, & reçurent dans la Ville toutes les Troupes, qui y furent envoyées de leur part, pour attaquer la Citadelle.

Cependant les Eſpagnols ramaſſerent quelque Cavalerie, près de Maſtricht, & la firent marcher du côté de Louvain, à deſſein d'aller à Aloſt; pour engager les Mutins, qui y étoient, à ſe joindre au reſte du Parti; ce qu'ils avoient refuſé de faire, juſqu'à ce qu'on leur eût payé tout ce qui leur étoit dû. Le Conſeil d'Etat, averti de cette marche des Eſpagnols, envoya pour s'y oppoſer, deux mille fantaſſins & ſix cents chevaux, ſous le Sr. *de Glimes*, qui s'avança au devant d'eux, près du village de Viſnak, proche de Tillemont. Les Eſpagnols, qui n'avoient que huit-cents chevaux commandez par Alonſe Vargas, lui envoyerent un trompette, pour lui demander paſſage. Il le refuſa & les Eſpagnols, mépriſant ſes Troupes, qui étoient de nouvelles levées, les attaquerent, avec tant de conduite & de bravoure, qu'elles furent entierement défaites. Ce combat ſe donna le 15. de Septembre. Vargas s'en alla de là à Aloſt & fut joint par d'Avila, Romero & Toledo; mais quoi qu'ils puſſent dire, ils ne purent perſuader aux Mutins de ſe joindre à eux.

Comme Vargas ſe retiroit, on apprit que, dans Maſtricht, la Garniſon Allemande, d'accord avec les Habitans, tâchoit de ſe rendre maîtreſſe de la ville; malgré quelque peu d'Eſpagnols, qui y étoient demeurez. Il marcha inceſſamment de ce côté-là, & étant entré dans les quartiers de deçà & de delà la Meuſe, il fit main baſſe ſur les Allemands & pilla la ville, le 20. d'Octobre.

Les Etats travailloient cependant à ſe rendre maîtres des Citadelles de Gand & d'Anvers. Le Comte de Reulx, Gouverneur de la Flandre, ſous le Duc d'Arſchot, aſſiegeoit la premiere qui étoit aſſez mal pourvue; mais il ne la put prendre, que par le moyen de quelques Troupes & de quelque Artillerie, que le Prince d'Orange y envoya, ſur la demande des quatre Membres de Flandres. Cette Citadelle fut priſe le 27. de Novembre. 1576.

Les Etats de Brabant n'eurent pas le même ſuccès, dans l'attaque du Château d'Anvers. Il firent faire dans l'explanade, qui eſt entre ce Château & la ville, deux Cavaliers fort élevez, d'où ils commencerent à le cannonner; & quelques retranchemens & barricades, pour oppoſer aux ſorties que la garniſon pourroit faire. D'Avila y répondit de ſon côté, & endommagea les maiſons prochaines. Le bruit des canonnades s'entendoit à Aloſt, qui n'eſt qu'à huit lieuës communes d'Anvers en droite ligne, & peut-être le tiers de plus, en ſuivant l'Eſcaut & la Dendre, ſur laquelle Aloſt eſt bâti; le mouvement de l'air étant facilement communiqué à cette diſtance, le long de la ſurface de l'eau, ſur tout lors que le vent eſt favorable. Les Mutins d'Aloſt ne purent ouïr le bruit, ſans beaucoup d'émotion, & *Juan de Navarrès*, leur Elu, les voyant ébranlez, prit habilement cette occaſion, pour les exhorter à aller ſecourir les Troupes de leur Nation, & ne manqua pas de leur étaler les richeſſes d'Anvers; qu'ils pourroient ſaccager, comme l'on avoit déja fait une fois, dans cette guerre. Ils s'écrierent qu'il falloit partir, ſur le champ, pour le Château d'Anvers; & quoi qu'il ne reſtât que peu d'heures, avant la nuit, ils ſe mirent en chemin. Ce fut le 3. de Novembre. Ils y arriverent le lendemain à midi, parce qu'il leur fallut employer plus de tems, qu'ils ne croyoient, pour paſſer l'Eſcaut. Lorſqu'ils paſſoient la riviere, Vargas & Romero arriverent, avec quatre cents Chevaux, & quelque Infanterie, & ils entrerent tous enſemble dans la Citadelle, par la porte du ſecours; ſans que perſonne ſe fût oppoſé à leur marche, quoi que Champigni eût averti qu'il falloit enfermer le Château, pour empêcher qu'il ne reçût du ſecours; par où l'on peut voir que les Etats étoient aſſez mal ſervis, ou qu'ils n'écoutoient pas les avis, qu'on leur donnoit. D'Avila vouloit que ces nouveaux venus dinaſſent & ſe repoſaſſent un peu, avant que d'attaquer les retranchements de ceux de la ville; mais tous ces gens-là, avides du butin, s'écrierent qu'il falloit marcher tout à l'heure, & mourir, ou ſouper cette nuit-là, dans Anvers. En toutes ces Troupes, il n'y avoit guére que trois mille Fantaſſins & cinq cents Chevaux. L'Infanterie ſortit en bon ordre, & une moitié fut commandée par Romero, & l'autre par Navarrès.

Ils attaquerent avec tant d'impetuoſité les tranchées des Bourgeois, qu'ils les délogerent en peu de tems, & les mirent entierement en fuite. Les Soldats Allemands & Wallons ſe retirerent un peu mieux en ordre, mais ils furent auſſi bien tôt diſſipez. Ils s'étoient raſſemblez, avec quelques uns des Bourgeois, dans la place publique, qui eſt devant l'Hotel de Ville; mais ils furent en ſuite obligez de la quitter, pour ſe retirer dans l'Hôtel de Ville, & dans les maiſons voiſines, d'où ils bleſſoient impunément les Eſpagnols; qui pour ſe vanger mirent le feu à ces maiſons, & conſumerent ainſi le plus beau quartier de la Ville. Ils coururent enſuite par tout, & la ſaccagerent, pendant trois jours, avec toute ſorte d'inſolences & de brutalitez. En ce tems-là, Anvers étoit la plus riche Ville, qu'il y eût dans tout le Septentrion, & il y venoit des Marchands de toutes parts, qui y apportoient les plus riches marchandiſes, qui fuſſent alors connues. On peut comprendre par-là le butin, que ces gens-là y firent, & ſi c'étoit de la bonne Politique de livrer une Ville de cette importance à la diſcretion de trois mille

(1) *Bentivoglio* P. I. Liv. IX. p. 204. & ſuiv. & *De Meteren* Liv. VI.

1576. mille Soldats affamez & de quelque peu d'Officiers, qui n'étoient guére plus à leur aise; car enfin il sembloit qu'en ne les payant point, on les invitoit à saccager le Païs. Aussi ne se mit-on jamais en état de punir, comme l'on devoit, de si horribles excès. Les Ecrivains Flammands, comme *De Meteren*, assurent que les Espagnols prirent en argent quatre millions, outre une infinité de choses prétieuses.

Ce qui fit la joie des Espagnols causa une tristesse génerale dans le Païs, & reünit les Catholiques Romains avec les Protestans; parce qu'ils avoient également sujet de se plaindre des Espagnols. C'est ce qui fit conclurre la pacification de Gand, entre eux, le 8. de Novembre de la même année, immédiatement après qu'Anvers eût été saccagé. (1) Les Auteurs du tems ont rapporté au long les articles de ce Traité. Les principaux furent: Qu'entre les Etats de Brabant, Hainaut, Flandre &c. & entre le Prince d'Orange, avec les Etats de Hollande & de Zélande, il y auroit, dès lors, paix & amitié, & que les offenses mutuelles seroient mises en un oubli perpetuel: Qu'ils recommenceroient à avoir commerce les uns avec les autres, comme auparavant, & que la correspondence mutuelle seroit rétablie: Que toutes les Provinces chasseroient, d'un commun accord, les Espagnols & leurs adhérans du Païs, & feroient les préparatifs nécessaires pour cela: Que les Provinces étant délivrées de cette oppression, convoqueroient les Etats, comme elles l'avoient fait la derniere fois, du tems de l'Empereur Charles V. & qu'on prendroit alors les résolutions convenables pour rétablir le gouvernement & le réduire à sa forme naturelle, tel qu'il étoit au commencement: Que les Edits rigoureux du Duc d'Albe, par rapport à la Religion & aux Troubles, demeureroient suspendus; jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement par les Etats Géneraux: Que pour la restitution des Villes, Places, Forteresses, munitions & armes, qui se devroit faire au Roi, que l'on feroit ce qu'ils auroient ordonné: Que tous les prisonniers & particulierement le Comte de Bossu, seroient remis en liberté, sans payer de rançon: Que tous les biens seroient rendus à leurs premiers possesseurs, mais que l'on auroit égard en cela aux inconveniens, que la guerre avoit causez. Le Traité étant conclu, on commença à en exécuter un article, en faisant conduire les Espagnols pris au Château de Gand, sur les Frontieres de France; & l'on s'appliqua à faire les préparatifs nécessaires, pour chasser tous les autres.

Les Etats Géneraux crurent se devoir adresser à la Reine d'Angletere, pour avoir quelque secours d'elle. Elle s'étoit déja mêlée de les accommoder avec le Roi, mais inutilement. (2) On lui envoya, en ce tems-ci, le Sr. *de Sweveguem*, qui représenta à cette Princesse tous les maux, que les Païs-Bas avoient soufferts des Espagnols, depuis le commencement des Troubles, & lui dit que les Provinces ne cherchoient point à changer ni de Roi, ni de Religion; qu'elles souhaitoient seulement d'être délivrées des Troupes Espagnoles, d'être gouvernées conformément à leurs Lois & à leurs Privileges, & que le Gouvernement fût mis entre les mains des Seigneurs du Païs, & non des étrangers; que les Etats la prioient de leur vouloir prêter la somme de cent mille Livres Sterling, pour sept ou huit mois, aux conditions dont on conviendroit, & promit au nom des Etats qu'on lui en feroit une obligation, telle qu'elle la pourroit souhaiter. Elle répondit favorablement, mais elle ne voulut prêter que vint mille Livres Sterling, à condition que les Provinces ne changeroient ni de Roi, ni de Religion; de laquelle elle parloit comme d'une chose, qui dépendoit du Prince; peut-être pour faire honneur à la mémoire de Henri VIII. son Pere, qui avoit été dans la même pensée. Une semblable réponse n'étoit pas fort séante à une Princesse, qui faisoit profession de la Religion Protestante, & dont le Royaume étoit Protestant. Elle ajoûta encore deux autres conditions, qui furent qu'on ne feroit point venir les François au Païs-Bas, qu'on ne refuseroit point la Paix, & qu'on ne feroit point de Traité, sans y comprendre la Reine & le Commerce d'Angleterre. La somme, qu'elle offroit, fut acceptée & payée au commencement de l'année suivante; & outre l'obligation des Etats, quelques Villes s'obligerent, en leur particulier, de la rembourser.

Pour venir présentement à D. Juan d'Autriche, qui avoit traversé la France, comme domestique d'*Octave* de *Gonzague*, dès qu'il fut ce qui étoit arrivé à Anvers, il comprit bien qu'il ne lui seroit pas facile de négotier avec les Provinces. Outre qu'il n'avoit aucunes forces, pour les faire consentir à ce qu'il souhaitoit, il avoit des ordres très-exprès de Philippe d'employer d'abord toutes les voyes de la douceur, pour ramener les esprits; ce qui signifioit qu'il devoit gagner, par de bonnes paroles, les Provinces Catholiques, afin de se servir ensuite de leurs forces, pour subjuguer la Hollande & la Zélande; après quoi il seroit mieux en état de donner la Loi aux Catholiques.

Il donna donc avis, par Lettres, au Conseil d'Etat, de son arrivée (3) & dit que le Roi ne souhaitoit rien tant, que de voir les Provinces en paix & en tranquillité; qu'il lui avoit donné un pouvoir très-ample, pour accommoder tout; qu'il s'en serviroit très-volontiers, & qu'il faciliteroit les choses, autant qu'il lui seroit possible. Il témoigna beaucoup de douleur des derniers desordres, & dit qu'il ordonneroit que les Espagnols eussent à s'abstenir de toutes sortes d'hostilitez. Ce Prince se rendit le 15. de Decembre à Marche en Famine, dans le Duché de Luxembourg; où il consentit à une cessation d'armes pour quinze jours, & d'où il envoya Octave de Gonzague & son Secretaire Escovedo à Anvers, à Mastricht, & à Lire, pour disposer les Espagnols à partir.

Le 27. de Décembre, les Etats firent partir les Srs. de Rassinguem, & de Willerval, le Vicomte de Gand & quelques autres pour Namur; afin de conferer avec D. Juan, qu'ils croyoient trouver en cette Ville. Mais il fit demander aux Etats, quelle assurance ils lui donneroient de l'obéïssance qu'ils rendroient au Roi, après le départ des Espagnols, & quel seroit l'état de la Religion. Comme il n'étoit pas de la bienséance qu'il se remît desarmé, entre leurs mains, pendant qu'il demeuroient eux mêmes armez; il souhaita qu'ils desarmassent aussi, & que les Troupes étrangeres, qu'ils avoient, partissent en même tems, que les Espagnoles. Il voulut encore savoir quand & où se tiendroient les Etats Géneraux, pour décider de ce que l'on n'avoit pas decidé au Traité de Gand. Enfin il demanda quelle sûreté il auroit pour sa propre personne.

On comprit par là que D. Juan n'avoit pas dessein

(1) *De Meteren* Liv. VI. fol. 125. verso.

(2) Voyez *De Meteren* fol. 129. verso. & *Camden*, sur cette année.

(3) *Bentivoglio* P. I. Liv. X. p. 2, 1. & *De Meteren* fol. 131. Liv. VI.

1577. sein de faire partir les Espagnols, avant que l'article de la Religion, par rapport à la Hollande & à la Zélande, fût reglé, aussi bien que ce qui pouvoit encore être demeuré indécis. On lui envoya là-dessus diverses Attestations, signées par quantité d'Ecclesiastiques & par l'Université de Louvain; où l'on déclaroit que la Religion Catholique n'étoit nullement interessée, dans la Pacification de Gand. Pour lui montrer encore qu'il n'y avoit rien, qui pût préjudicier aux interêts du Roi; il y joignirent une Attestation du Conseil d'Etat, où ceux qui le composoient l'assuroient positivement.

Les Etats Généraux, embarrassez de l'arrivée de D. Juan, avoient consulté, depuis le mois de Novembre, le Prince d'Orange, pour savoir ce qu'il en pensoit, & qu'elle conduite il croyoit que l'on dût tenir, à l'égard de ce Prince. Il leur avoit, répondu, le dernier jour du même Mois, par un Mémoire fort étendu, que les Historiens du tems (1) n'ont pas omis. Il leur marquoit au long tous les sujets, qu'ils avoient de se défier de D. Juan & de la Cour d'Espagne, dont il étoit bien difficile de ne pas convenir avec lui. Enfin il concluoit que si D. Juan pouvoit se résoudre à envoyer les Espagnols hors du Païs, il faudroit insister sur la restitution & sur l'observation des Privileges, & ajoûter encore ces clauses: Que les Etats seroient ajoints à ce Prince, dans le gouvernement, tant pour les choses d'Etat, que pour les Finances: Qu'ils auroient le pouvoir de s'assembler deux ou trois fois l'an, comme ils le trouveroient à propos, pour dire leur sentiment de ce qui se passeroit, & pour redresser ce qui pourroit avoir été mal fait: Que toutes les Citadelles seroient démolies, que D. Juan ne pourroit lever aucunes Troupes, sans leur consentement, & que toutes les garnisons, qui seroient dans les Villes, y seroient mises conformément à leur avis.

D. Juan les assuroit, de son côté, (2) que le Roi étoit entiérement résolu de faire sortir les soldats Espagnols, & les autres étrangers & d'accorder un pardon très-ample, à tous ceux qui en pouvoient avoir besoin, pour les desordres passez. Mais quoi qu'il pût dire, il ne pouvoit faire en sorte que l'on oubliât le mal, que les Espagnols avoient fait aux Provinces, & particulierement à la Ville d'Anvers, ni que l'on se confiât en lui.

1577. LE 1. de Janvier 1577. les Etats lui envoyerent des Députez, pour lui offrir Louvain, ou Malines, où l'on pourroit conclurre le Traité commencé; & de lui donner telle Garde & tel Capitaine des Gardes, qu'il lui plairoit, entre les gens du Païs, & qui étoient au service des Etats, pour la sûreté de sa personne; & que pour cela ils lui prêteroient serment, comme il le trouveroit à propos. On lui offrit encore trois ou quatre ôtages, du Corps des Etats, & qui se mettroient entre les mains de l'Evêque de Liege, jusqu'à la conclusion du Traité.

D. Juan accepta ces offres & choisit, pour sa garde, le Sr. de Hiergues, avec trois mille hommes, qui étoient sous sa conduite; tant pour la sûreté de sa personne, que pour celle de la Ville, qu'il choisiroit. Il nomma aussi pour ses ôtages le Marquis de Havré, le Vicomte de Gand, le Sr. de Montigni, Emanuel de Lalain, & l'Abbé de Ste Gertrude, qui se remettroient entre les mains de l'Evêque de Liege, & seroient gardez au château de Hui. Il témoigna qu'il étoit prêt à se rendre à Louvain, ou à Malines, si cela lui étoit accordé.

(1) Voyez *De Meteren* Liv. VI. fol. 128. & suiv.
(2) *Bentivoglio* P. 1. Lix. X. p. 214.

On lui fit dire là-dessus que les Provinces venoient de s'engager l'une à l'autre de ne s'abandonner jamais, mais de faire la guerre jusqu'à ce que les Espagnols fussent hors du païs, & de ne changer ni de Souverain, ni de Religion. Les Etats même de Hollande & de Zélande avoient souscrit à cette Union; en exceptant seulement la Religion, jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement par les Etats Géneraux. Il faut que le Prince d'Orange fût en quelque maniere assuré qu'on laisseroit ces deux Provinces, dans l'état, où elles étoient par rapport à la Religion; ou qu'il eût quelque moyen de se tirer d'affaire, quand on le presseroit là-dessus; autrement il ne seroit guére excusable de l'avoir mise en compromis, entre les mains de ces Gens-là, qui étoient Catholiques déclarez. L'Union (3) avoit été signée le 9. de Janvier de cette année à Brusselles, & elle fut approuvée par le Conseil d'Etat.

On fit encore dire à D. Juan, qu'on n'étoit pas convenu de lui laisser la nomination des Otages, & que les Etats ne pouvoient pas se passer des services de ceux, qu'il avoit choisis. Plusieurs raisons les empêchoient aussi de lui accorder le Sr. de Glimes, pour être Capitaine de ses Gardes. On ajoûta que s'il vouloit entrer en négotiation, cela se pourroit faire à Huy, qui étoit une place neutre; & que si les Espagnols ne pouvoient pas sortir incontinent des Provinces, on le prioit au moins de vouloir rendre aux Etats le Château d'Anvers & la Ville de Lire; sans quoi ils ne pourroient pas consentir à une cassation d'armes, & seroient obligez de s'en rendre maîtres, par la force des armes. On lui envoya, en même tems, une Copie de l'Union, dont je viens de parler.

Les Etats avoient déja assemblé un corps d'Armée à Wavre, en Brabant, & si fort resserré les Troupes Espagnoles, qu'il étoit desormais facile de les réduire, par la faim. D'ailleurs D. Juan n'avoit encore aucunes forces suffisantes, pour soûtenir la guerre. Cela fit qu'il se laissa persuader aux Ambassadeurs de l'Empereur Rodolf, du Duc de Clêves, & de l'Evêque de Liege de consentir, au moins exterieurement à ce qu'on demandoit de lui, dans l'esperance que les Flammands ne seroient pas si difficiles à son égard, qu'ils l'étoient alors. Il conclut donc, à Marche en Famine, le 12. de Février, un Traité, qui fut publié à Anvers & à Brusselles le 17. du méme mois, & au nom de Philippe, par une déclaration qu'il ratifia depuis, le 7. d'Avril, & à qui (4) l'on donna le nom d'*Edit Perpetuel*; mais qui ne fut rien moins que cela. Les principaux articles furent: Que puis que l'on jugeoit que le Traité de Gand n'étoit ni opposé à la Religion Catholique, ni à l'autorité du Roi, Philippe le ratifioit: Que tous les soldats Espagnols, Allemands, Italiens & Bourguignons sortiroient des Païs-Bas en quarante jours; sans y pouvoir jamais rentrer, ni être suppléez par d'autres, en leur place: Que l'on remettroit incessamment entre les mains des Etats toutes les places & les citadelles, avec les munitions, artillerie, & provisions qui s'y trouveroient: Que l'on feroit la recherche de toutes les contributions & exactions des soldats, & qu'on en feroit rendre justice: Que l'on rendroit tous les prisonniers, & particulierement le Comte de Bure, détenu en Espagne, aussi-tôt que l'assemblée des Etats se tiendroit, & que le Prince d'Orange son Pere auroit satisfait à ce qui y seroit résolu: Que le Roi laisseroit les les Provinces jouïr de leurs anciens Privileges & usa-

(3) Voyez-là dans *De Meteren* Liv. VI. fol. 131. verso.
(4) Voyez le même fol. 131. & suiv.

1577. usages, & que l'on n'employeroit dans le gouvernement, que des gens nez dans le Païs: Que la Religion Catholique & Romaine seroit maintenue par tout: Que les Etats renonceroient à toute alliance étrangere, licentieroient tous les soldats étrangers, se chargeroient de six-cents mille francs, pour payer les Espagnols & satisferoient aussi les Allemands. A ces conditions & d'autres exprimées en détail, dans le Traité, les Etats s'obligerent à recevoir D. Juan, pour Gouverneur. Ce dernier donna les ordres néceſſaires, pour faire partir les Espagnols, & les autres Troupes étrangeres & envoya pour cela Gonzague & Escovedo.

Ce Traité ayant été communiqué aux Etats de Hollande & de Zélande, ils répondirent le 19. de Février, en loüant en géneral le zele des Etats assemblez à Bruſſelles; mais ils remarquerent Qu'on n'avoit point établi le droit d'assembler les Etats Géneraux, par ceux, qui en avoient été autrefois en possession: Qu'on permettoit l'infraction des Privileges, en ne faisant pas relâcher le Comte de Bure, qui n'avoit rien fait, qui le pût faire arrêter: Que la Pacification de Gand n'avoit pas été approuvée, d'une maniere pure & simple; mais sur une supposition, qui étoit sujette à une interpretation, qu'on lui donneroit telle que l'on voudroit: Que l'on étoit entré en composition avec les Troupes Espagnoles, qui avoient été condamnées, comme rebelles, & qu'on leur laissoit emporter, sans contradiction, ce qu'elles avoient pillé dans les Païs-Bas: Que l'on n'avoit pas eu assez d'égard pour la Reine d'Angleterre, ni pour le Duc d'Anjou, qui avoient témoigné de l'affection pour les Provinces: Qu'on n'avoit point stipulé que l'on remît en possession de leurs Biens ceux, que les Gouverneurs du Roi en avoient dépouillez: Qu'on n'avoit fait aucune mention de démolir les Forteresses, ni d'accorder à des Particuliers le pardon du passé; ce qu'il étoit nécessalre de faire, avant que le Païs desarmât: Qu'ils souhaitoient qu'on leur donnât un Acte obligatoire, de faire partir les Espagnols, dans le terme marqué; lequel n'étant pas observé, les Etats romproient la négociation avec D. Juan, sans vouloir entendre à aucun Traité; & de plus un Acte, qui les assurât qu'il ne reconnoîtroient ni D. Juan, ni aucun autre pour Gouverneur du Païs, qu'il n'eût entierement satisfait à toutes les infractions des anciens Privileges & usages, ou à ce qui pouvoit être opposé à la pacification de Gand; en sorte que châcun fût remis dans la possession de ses biens, tant dans les Païs-Bas, qu'en Bourgogne.

Ce denier article regardoit particulierement le Prince d'Orange, qui avoit de grands biens en Brabant & en Bourgogne; dont on auroit dû stipuler nommément la restitution, aussi bien que celle des biens de la Noblesse Protestante, qui étoit avec lui.

Les Etats Géneraux déclarerent là-dessus, que leur intention avoit été & étoit encore d'observer la Pacification de Gand, de faire redresser tout ce qui avoit été fait, contre les Privileges & les Lois, & de chasser même par force les Espagnols, s'ils ne partoient pas, dans le terme marqué, selon l'ordre donné par D. Juan.

Comme nous avons ci-devant parlé de l'incommodité, que la Garnison Espagnole avoit causée à la Ville d'Utrecht; il faut mettre ici comment elle en fut entierement délivrée. (1) Elle étoit encore dans le Château de Vredembourg, au commencement de cette année. Comme le Comte de Bossu, délivré par la Pacification de Gand, & mal satisfait du peu de soin, que les Espagnols avoient eu de lui, pendant sa prison, se trouvoit alors à Utrecht; il servit aux habitans de cette Ville, à se délivrer de cette incommodité, en leur montrant comment il falloit attaquer ce château. *François Ferdinand d'Avila* commandoit la Garnison, qui étoit de cent hommes, & comme il s'apperçut que l'on se préparoit à l'aller assieger, il fit une sortie le 23. de Decembre de l'an 1576. où il tua quelques bourgeois & mit le feu à quelques maisons de la Ville, sur laquelle il fit tirer plusieurs volées de Canon. Les Bourgeois au contraire prirent toutes les mesures, qu'ils purent, pour resserrer cette garnison, & la réduire à se rendre; par les batteries, qu'ils dresserent contre le Château. Mais d'Avila ne consentit à se rendre, qu'après des ordres réïterez de D. Juan, & encore ne voulut-il remettre ce poste, qu'au Comte de Bossu, qui avoit commandé là, au nom du Roi. Cela se fit au 23. de Février de la présente année. Après cela, la Ville se remit sous l'autorité du Prince d'Orange, & le Château fut démoli, du consentement même de D. Juan, qui craignit que le Prince d'Orange ne s'y fortifiât. D'Avila alla de là à Viane, & à Cuylembourg, où il y avoit des garnisons Espagnoles, avec qui il marcha à Anvers, pour sortir du païs, avec les autres Espagnols. Le même ordre fit que les Espagnols abandonnerent entierement la Hollande, où ils ne rentrerent jamais depuis.

Cependant le Prince d'Orange, & les Provinces, qui étoient sous son gouvernement, ne purent s'accommoder de l'Edit perpetuel; qui leur étoit en effet desavantageux, comme on l'a vu. D. Juan (2) passa après cela à Louvain, pour y attendre que les Espagnols sortissent, & que les Citadelles fussent remises entre les mains de gens du Païs; après quoi il fit son entrée à Bruſſelles. Pendant qu'il étoit à Louvain, il envoya un Professeur de cette Université, connu du Prince d'Orange, en Hollande; pour lui donner part de la conclusion du Traité, qu'il venoit de faire avec les Etats Géneraux, & pour l'inviter à y entrer; avec les deux Provinces, dont il étoit Gouverneur. Mais ni le Prince, ni les Etats ne se laisserent pas surprendre, par cette civilité, ni par les exhortations du Professeur. Le Cardinal *Bentivoglio* nomme cela *dureté*, & l'attribue uniquement au Prince d'Orange; comme s'il y avoit de la *dureté* à ne pas se soumettre à un gouvernement arbitraire, dans des païs de Lois & de Privileges; ou de ne vouloir pas subir le joug de l'Eglise Romaine, quand on est persuadé de la Religion Protestante! Il ne faut qu'avoir goûté la douceur de la liberté, à l'égard du Corps & de l'Ame, pour l'aimer plus que sa vie. Cependant D. Juan avoit fait remettre le 26. de Mars la Citadelle d'Anvers, entre les mains du Duc d'Arschot, & les autres forteresses, entre celles de ceux qui furent deputez, pour les recevoir.

On avoit marqué Mastricht, pour le rendez-vous des Troupes étrangeres, qui devoient sortir du païs, excepté des Allemandes; qu'on n'étoit pas en état de payer si promptement de ce qui leur étoit dû, & qu'apparemment on ne craignoit pas autant que les Espagnoles. Il est surprenant que ceux, qui avoient pillé Anvers, pussent s'en aller si tranquillement, en emportant les dépouilles de cette riche Ville, & ce qu'ils avoient pu amasser, pendant dix ans. *D. Bernardin de Mendoza*, qui a écrit l'Histoire des guerres de Flandre, jusqu'à cette

H

(1) *De Meteren* Liv. VI. fol. 128.

(2) *Bentivoglio* P. I. Liv. X. p. 218. & *De Meteren* Liv. VI. fol. 134. verso.

1577. cette année, & qui commandoit en ce tems-là une Compagnie de Cavalerie, dit, dans cette Histoire, que depuis le dernier d'Août de l'année 1576. jusqu'au 17. de Février de la suivante, les Espagnols avoient défait plus de trente mille hommes; desquels ils avoient tué plus des deux tiers, ou en rase Campagne, ou dans les Villes, sans avoir perdu eux mêmes plus de soixante hommes. *Grotius* (1) dit fort bien là-dessus, qu'il falloit que ce fût de la populace, incapable de se défendre; car quand on a affaire à des soldats armez, il n'est pas possible de tuer tant de monde, avec si peu de perte.

Bentivoglio raconte que cette sortie causa une joie inexprimable, dans tout le païs, comme si c'eût été le plus grand bonheur, que l'on pût desirer. Mais les hommes comptent pour un bonheur la délivrance d'un mal; & ce bonheur est d'autant plus grand, que ce mal est plus difficile à souffrir. La maniere, dont les Espagnols avoient traité Anvers, depuis peu, avoit infiniment augmenté la haine, qu'on avoit pour eux; aussi bien que la crainte d'être traité de même, à la premiere occasion. Mais au lieu de donner de l'argent à ces Troupes séditieuses & cruelles, on leur devoit faire rendre celui qu'elles avoient volé, & punir les meurtres, qu'elles avoient commis de sang froid, par les plus séveres peines militaires. Le même Auteur rapporte que (2) d'Avila ne voulut pas se trouver au Château d'Anvers, quand il fut remis au Duc d'Arschot, comme à une action qui étoit préjudiciable aux interêts de son Roi, & peu conforme à tant de belles actions, que sa nation avoit faites en Flandre. Il auroit pu joindre à cela que ce Commandant Espagnol n'avoit rien perdu dans le Château d'Anvers, sur tout quand cette Ville fut saccagée. Il auroit mieux valu n'avoir jamais entrepris de rendre des peuples libres esclaves des Espagnols, ni employé tant de cruautez & d'injustices criantes, pour en venir à bout. Un si mauvais dessein, soûtenu par tant d'iniquitez, devoit couvrir de confusion cette nation; & rien ne pouvoit l'en laver, qu'une réparation solennelle des maux, qu'ils avoient causez à des gens, qui ne les avoient point méritez. Le même Historien ajoûte que le bruit courut que D'Avila avoit dit au nouveau Gouverneur: *Vôtre Altesse nous fait sortir de Flandre, mais qu'elle se souvienne qu'elle sera obligée de nous rappeller bien tôt.* Cela ne fut pas faux, mais ce ne fut que parce que D. Juan voulut gouverner comme le Duc d'Albe, ce qu'il ne pouvoit faire que par la violence; autrement il n'auroit eu que faire de leurs services.

De Louvain D. Juan alla enfin à Brusselles, comme s'exprime le même, où il fit son entrée publique le 1. de Mai; qui fut célebrée avec tant de solennité, par un si grand coucours de la Noblesse & des peuples, & par tant d'acclamations, qu'on ne se souvenoit pas qu'aucun Prince Souverain eût été reçu de la sorte.

Le fameux Viglius (3) vivoit encore alors & vit cette entrée, avec étonnement, mais il ne put s'empêcher de dire, en se moquant: *Est-ce donc là ce Prince, qui nous apportera la paix?* On dit que ce Jurisconsulte, aussi bien qu'Hopperus, sa créature, qui étoit en Espagne du Conseil des Païs-Bas, avoit conseillé à D. Juan de se joindre au Conseil d'Etat; sans prendre ouvertement le parti des Espagnols, ni celui qui leur étoit opposé, & se tenir ainsi, en quelque maniere, neutre. Mais ce Prince ne voulut pas suivre ses sentimens. Viglius étoit un homme prudent, & qui avoit toûjours déconseillé les moyens extrêmes, qu'on avoit pris pour soumettre les Provinces; d'ailleurs fort attaché au service du Roi & à la Religion Catholique Romaine. Il avoit prédit toutes les mauvaises suites des conseils violens, qu'on avoit suivis; comme on le trouva dans ses papiers, après sa mort, qui arriva le 8. de Mai. Il étoit âgé de soixante & dix-ans. Cet habile homme avoit toûjours fort desapprouvé la pratique, qui s'introduisit sous Philippe II. de faire gouverner les Païs-Bas par des Etrangers, qui ne savoient ni le langage, ni les Lois des Provinces, & qui vouloient les conduire à l'Espagnole. On auroit fait les mêmes plaintes, en Espagne, si ce Prince se fût avisé de la vouloir faire gouverner par des Flammands; & l'on assure même que *Ferdinand d'Arragon*, grand Pere de Charles V. lui avoit fort recommandé, en son Testament, de gouverner châque nation, qui dépendroit de lui, par ceux de ces nations mêmes. Il est certain qu'ils sont plus capables de s'en bien aquiter, & que leur gouvernement est plus agréable à leur Compatriotes, que celui des étrangers. Ils n'ont pas besoin de tant de dépense, & ils pillent beaucoup moins leur patrie; que ne font ceux, qui viennent d'ailleurs, & qui se hâtent de s'enrichir, avant que d'être rappellez. 1577.

On remarqua (4) d'abord que D. Juan avoit à son service le plus grand nombre d'Espagnols, qu'il lui étoit possible & même des gens, qui s'étoient rendu très-odieux aux Provinces, sous le Duc d'Albe. Il n'étoit familier qu'avec ceux d'entre les Flammands, qui étoient les plus mécontens de ce qui s'étoit passé, depuis la mort de Requesens; & par-là il devenoit suspect à ceux, qui avoient de l'autorité dans l'Assemblée des Etats.

Il demanda aux Etats d'avoir la même autorité, que les Gouverneurs, ou Gouvernantes, du sang Royal, avoient euë avant lui. Il souhaitoit aussi d'avoir la même garde, afin de pouvoir aller, avec sûreté, de Ville, en Ville, comme il le trouveroit à propos: Qu'il n'y eût point de Gouverneurs, dans les Villes, où il n'y en avoit point eu auparavant: Que les Gouverneurs & autres gens de guerre se rendissent auprès de lui, lors qu'il les manderoit, & lui obeïssent comme à leur Capitaine Géneral: Qu'il pût disposer de toutes les charges, qui venoient à vaquer, pourvû que cela ne blessât ni les privileges, ni la Pacification de Gand.

Comme les Etats avoient dressé une liste de ceux, qu'ils croyoient qualifiez, pour se trouver dans leur Assemblée; il demanda à la voir, afin d'en ôter ceux qui lui seroient suspects, ou qui en seroient indignes. Il voulut aussi changer par tout les Magistrats, comme il le trouvoit à propos, & se régloit en cela, sur les avis des Ecclesiastiques.

Il demanda encore qu'en cas que le Prince d'Orange, & les Etats de Hollande & de Zélande refusassent de s'accommoder à l'Edit Perpetuel; on cessât d'avoir aucun commerce, avec eux, & qu'on leur fît la guerre; & il s'appuyoit sur ce que la Ville d'Amsterdam, qui n'avoit pas encore reçu le Prince d'Orange, en étoit tous les jours plus pressée.

Pendant que D. Juan demandoit publiquement aux Etats ce que l'on vient de dire, il écrivoit en chiffres au Roi, de sa propre main & de celle d'Escovedo; afin de le porter à employer la violence, pour réduire les Provinces, dans l'état où il

(1) Annal. Lib. II. p. 50.
(2) Voyez aussi *De Meteren* Liv. VI. fol. 134. verso.
(3) *De Meteren* Liv. VI. fol. 135. verso.
(4) Le même fol. 136. verso.

1577. il les souhaitoit, & il lui en marquoit les moyens. Il arriva que ces Lettres tomberent entre les mains du Roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV. & qui les envoya au Prince d'Orange. On y reconnut le seing ordinaire de D. Juan, & l'on trouva le moyen de les déchiffrer; quoi que ce Prince, qui reconnut ces Lettres, niât qu'elles fussent bien déchiffrées.

Il avoit (1) envoyé des Députez au Prince d'Orange, & aux Etats des Provinces de son Gouvernement, pour les faire consentir à ce dont les autres Provinces étoient convenues avec lui. Mais le Prince & les Etats de Hollande & de Zélande se défendirent, en disant que la Pacification de Gand n'étoit pas observée, par le moyen des interprétations, qu'on lui donnoit; que la Religion Réformée étant reçue par tout, dans ces deux Provinces, on ne pouvoit pas l'en bannir; qu'on devoit raser les nouvelles Citadelles & particulierement celle d'Anvers, pour ôter aux Espagnols toute esperance d'y rentrer. Par dessus tout cela, le Prince d'Orange redemandoit son Fils. Ces raisons ayant extrémement choqué D. Juan; quoi qu'elles ne fussent pas de nature à choquer un Prince, qui auroit eu quelques lumiéres & quelque équité; il auroit souhaité que les Etats des Provinces Catholiques s'en tinssent offensez, comme lui; mais c'est ce qu'ils ne firent point.

Ce Prince croyoit (2) encore avoir sujet de se plaindre du Conseil d'Etat, parce qu'il opposoit souvent à ses ordres les Privileges du Païs, tant particuliers que géneraux, & s'attiroit autant, qu'il lui étoit possible, le maniement des affaires & l'ôtoit à D. Juan. Les amis du Prince d'Orange fomentoient, autant qu'ils pouvoient, cette division, & ne perdoient pas l'occasion de rendre le Prince Espagnol suspect aux Flammands, ce qui ne leur étoit nullement difficile; parce que sa conduite donnoit lieu de le soupçonner de vouloir gouverner, à la maniere du Duc d'Albe. D'ailleurs le bruit étoit grand, dans les Païs-Bas, que Rhoda, d'Avila & les autres Chefs des Espagnols, avoient été très-bien reçus de Philippe; qui les avoit remerciez de leurs bons services, & leur avoit même promis des emplois meilleurs, que ceux qu'ils avoient eus. L'Historien, que nous avons cité en marge, fait là-dessus ces réflexions : „ La „ tromperie regne parmi les peuples méridionaux, „ & la simplicité parmi les septentrionaux; mais „ cette simplicité dégenere facilement en credulité. C'est pourquoi un habile homme, qui tâche d'exciter des brouilleries, tourne leurs esprits, comme il lui plaît, & leur fait sentir les „ mauvais effets de ses tromperies, avant qu'ils „ s'apperçoivent qu'il les trompe. C'est le foible „ des Flammands, & si jamais ce foible parut, ce „ fut alors; qu'ils crurent avec tant de facilité ce „ qu'on leur disoit, pour leur inspirer de l'éloignement pour D. Juan, & pour augmenter la haine, qu'ils avoient pour les Espagnols. D. Juan „ s'étoit plûtôt livré entre leurs mains, qu'ils ne „ s'étoient mis entre les siennes; il ne lui restoit „ plus que le titre de Gouverneur, sans aucune „ autorité. Les Espagnols étoient sortis, les Allemands devoient bien-tôt s'en aller; &, ce qui „ étoit encore plus important, les Flammands eux „ mêmes gardoient les Forts & les Citadelles." Il est néanmoins difficile de croire que D. Juan fit aucun scrupule de réduire les Flammands en esclavage, s'il avoit pu; & qu'il n'eût cru même que rien n'auroit été plus juste, s'il en étoit venu à bout. Ce Prince n'avoit pas des principes de 1577. Politique meilleurs, que ceux de son Frere le Roi Philippe II. & les Flammands de leur tems n'étoient pas assez simples, pour en douter.

Il ne parloit que de la bonne volonté du Roi Philippe & de la sienne envers les Païs-Bas, comme dit le même Historien; mais les effets avoient été jusqu'à lors contraires aux discours, & rien ne choque plus que des protestations d'amitié, qui viennent de ceux, dont on a souffert toutes sortes de maux. Il dissimuloit encore les affronts, que lui faisoient, de tems en tems, comme il croyoit, ceux qui favorisoient le Prince d'Orange. Cependant (3) il envoya des Ambassadeurs à l'Empereur, aux Electeurs & à d'autres Princes d'Allemagne pour se plaindre de lui, comme s'il eût violé le Traité de Paix. Un Historien remarque que D. Juan en usa ainsi, sans en avertir les Etats, & sans donner lieu au Prince d'Orange de se défendre. Il envoya encore au mois de Mai, le Vicomte de Gand, à Elisabeth Reine d'Angleterre pour lui faire les mêmes plaintes. Cette Princesse renvoya incessamment faire des reproches au Prince d'Orange & aux Etats de Hollande & de Zélande; les exhorta fort sérieusement à entretenir la Paix, & leur fit même des menaces, s'ils ne le faisoient. Mais le Prince, comme le rapporte un (4) Historien Anglois, lui fit comprendre qu'elle se fâchoit, en cette occasion, contre ses Amis, en faveur de ses Ennemis. Il lui dit que D. Juan recherchoit en mariage *Marie*, Reine d'Ecosse, & qu'il avoit dessein de se saisir de l'île de Man, qui est entre l'Angleterre & l'Irlande, comme très-propre à faire, de là & des côtes Occidentales d'Ecosse, où Marie avoit quantité de gens affidez, une invasion en Angleterre, dont les Provinces, de ce côté-là, avoient un grand nombre d'habitans Catholiques. En effet, ce Prince après avoir échoüé dans le dessein d'être Roi de Tunis, qu'il avoit demandé à Philippe, qui refusa de l'aider en cela, avoit tourné les yeux du côté de l'Angleterre; d'où il vouloit chasser Elisabeth, pour épouser Marie, & joüir avec elle de ce Royaume-là & de celui d'Ecosse. Il n'en avoit rien dit à Philippe, mais il avoit secretement engagé le Pape à exciter ce Prince à faire la guerre à l'Angleterre, & D. Juan demanda ensuite à son Frere un port en Biscaye, pour équipper là une Flotte & faire ensuite voile en ce Païs-là. Il fit faire ces propositions par Escovedo, mais le Roi les rejetta & commença dès-lors à le négliger, comme un esprit inquiet & ambitieux. Elisabeth en avoit déja, à ce que dit un Auteur Anglois, oui parler; mais elle en fut mieux instruite par le Prince d'Orange. Cependant, comme elle savoit feindre & dissimuler, elle envoya féliciter D. Juan, de l'Edit perpetuel.

Pour revenir aux Etats, (5) on assure qu'ils voulurent charger le Vicomte de Gand de demander à la Reine d'Angleterre une somme d'argent, pour pouvoir payer & congedier les Allemands; mais que D. Juan lui défendit de le faire. Cela fit croire qu'il n'avoit aucune envie de faire sortir ces Troupes des postes, qu'elles occupoient; & il ne pouvoit pas mieux faire, que ce qu'il fit alors, pour en persuader tout le monde. Les Colonels & les autres Officiers de cette nation furent mandez à Malines, pour regler ce qui leur étoit dû, avec le Duc d'Arschot, chargé de cela, D. Juan y alla aussi en personne, comme pour faciliter cet accommodement. Mais les Allemands firent monter

(1) *Bentivoglio* P. I. Liv. X. p. 220. & suiv.
(2) Là-même p. 219.

(3) *De Meteren* Liv. VI. fol. 137.
(4) *Camden* sur cette annee, dans la vie d'Elisabet.
(5) *De Meteren* là-même. & *Bentivoglio* P. I. Liv. X. p. 222.

1577. ter si haut leurs prétentions, qu'il ne fut pas possible de convenir de rien. On crut que le Prince les avoit pris secretement à son service, en leur promettant de leur faire payer, en entier, ce qui leur étoit dû; & il parut au moins, dans la suite, qu'il les avoit animez contre les Etats. Au retour de D. Juan à Brusselles, il fut si plein de soupçons, contre les Etats, qui avoient pénetré ses desseins; qu'il ne fut plus en son pouvoir de dissimuler, comme il l'avoit fait auparavant. Il fut reçu, à ce que dit le Cardinal *Bentivoglio*, avec des marques claires d'aversion, par le peuple de cette ville, & avec un mépris insupportable, par *de Heze*, qui en étoit Gouverneur. Il découvrit qu'on lui tendoit des embuches de divers côtez, & il fut sur tout choqué de voir que les Etats étoient en une étroite correspondence, avec le Prince d'Orange, & qu'il étoit comme l'Arbitre de tout ce qui s'y traitoit. On l'avertit de diverses conspirations contre sa personne; ce qui le détermina enfin à se retirer en un lieu de sûreté. On peut aussi raisonnablement penser que D. Juan commençoit à craindre les Flammands, parce qu'il savoit, mieux que personne, qu'ils avoient toutes sortes de sujets de se défier de lui.

Il se résolut alors d'envoyer en Espagne Escovedo, sous prétexte de prier le Roi d'envoyer une bonne somme d'argent, pour aider à payer les arrerages, qui étoient dûs au Troupes Allemandes. Mais la veritable raison de ce voyage fut la nécessité d'instruire le Roi de l'état des Provinces, & du danger où seroit D. Juan, s'il ne se retiroit en quelque lieu sûr. Comme il fut, peu de tems après, averti que les Etats tâchoient de gagner les Troupes Allemandes, pour les attirer dans leur parti, comme il arriva, il résolut de se retirer. Pour cela, il consulta les Comtes de Mansveldt & de Barlaimont, dont le prémier étoit Gouverneur de la Province de Luxembourg, & le second de la Comté de Namur; par où il pouvoit se retirer plus facilement en Lorraine & en Italie, s'il en étoit besoin. Barlaimont étoit d'avis que D. Juan gagnât les Troupes Allemandes, qui étoient comme en possession de quelques villes, jusqu'à ce qu'elle fussent payées, & qu'il se rendît maître de Namur. Mansveldt, qui étoit une homme fort âgé, & qui ne vouloit rien hazarder, qui pût être censuré en Espagne, croyoit qu'il seroit mieux que le Prince attendit le retour d'Escovedo, qu'il avoit envoyé en Espagne, comme on l'a dit; pour regler sa conduite sur les sentimens du Roi. D. Juan hésita quelque tems, mais comme il crut voir que la Ville de Brusselles se disposoit à quelque mouvement, il se résolut d'aller le plûtôt qu'il pourroit à Namur. La difficulté étoit de s'y rendre de Brusselles, avec tout son monde, sans allarmer les Etats.

Il arriva alors que Marguerite de Valois, Reine de Navarre, vint de France, pour aller prendre les eaux de Spa, & passoit pour cela sur les frontieres de Roi d'Espagne, au commencement de Juillet. On crut que les eaux de Spa servirent seulement de prétexte, pour cacher un autre dessein, qu'elle avoit & qui étoit de faire en sorte que son Frere le Duc d'Anjou fût appellé dans les Païs-Bas, pour les défendre contre le Roi d'Espagne, & s'en rendît maître, à cette occasion, comme la suite le fit voir. (1) En passant à Cambrai, elle gagna l'Archevêque & le Gouverneur de la Ville. Elle négotia encore avec le Comte de Lalain, Gouverneur du Hainaut, & avec la Noblesse la plus qualifiée de la Province. Tout cela 1577. se fit, avec un si grand secret, que D. Juan ne le put pénetrer. Il crut avoir trouvé une bonne occasion de sortir de Brusselles, sous prétexte d'aller recevoir cette Princesse à Namur, où elle devoit loger. Il y eut quantité de Noblesse, qui s'offrit de l'y accompagner, ou qu'il invita à y aller avec lui, & entre autres le Duc d'Arschot, & son fils le Prince de Chimai, qui étoit Lieutenant de son Pere, dans la Citadelle d'Anvers. Cette importante place demeuroit, sous le commandement de *Louïs de Blois*, Sr. *de Treslong*, avec qui D. Juan avoit une correspondence secrete.

Quand il eut reçu la Reine, & l'eût accompagnée à quelque distance hors de la ville, il ne pensa qu'à se rendre maître de Château; où il n'y avoit qu'une foible garnison, sous *Jean de Bourgogne*, Sr. *de Froimont*, qui en étoit Gouverneur pour les Etats. (2) Ensuite feignant de vouloir aller à la chasse, le 24. de Juillet, il marcha vers la porte la plus prochaine du Château, & en passant il témoigna qu'il avoit envie d'en voir le dedans, & fit appeller le Commandant; avec lequel il y entra, dans la Compagnie du Comte de Barlaimont & de ses quatre fils de Hiergues, de Megem, de Floyon & de Hautepenne; gens entreprenans, qui avoient eu des emplois dans l'armée, & qui en eurent encore dans la suite. Il y accourut encore quelques Soldats, que l'on avoit fait venir secretement dans le voisinage, & qui suivoient d'un peu plus loin. Le Prince fit saisir la porte du Château par ces gens-là & en congedia la Garnison, de sa propre autorité. Ensuite il fit appeller le Duc d'Arschot & les principaux de la Noblesse qui étoit à Namur, & voulut justifier sa conduite; en leur disant qu'il avoit été obligé de chercher un lieu de sûreté, à cause des embuches, qu'on lui dressoit de tous côtez; mais il semble qu'il ne gagna pas leurs esprits, puisque le Duc d'Arschot, & plusieurs autres l'abandonnerent. Il se saisit en même tems de Charlemont, de Luxembourg & d'autres places.

Le lendemain, il écrivit une Lettre aux Etats, pour justifier sa conduite, par les mêmes raisons; auxquelles il ajoûtoit que, comme il s'étoit retiré à Namur, par nécessité, il y demeureroit, jusqu'à ce qu'on eût pourvu à sa sûreté, autrement qu'on n'avoit fait. Il envoya cette lettre, par le Sr. de Rassinghem, avec un instruction; par laquelle il demandoit, (3) comme disent d'autres, qu'on desarmât le Sr. *de Heze* Gouverneur de Brusselles, & affectionné au Prince d'Orange, & en même tems les Bourgeois, après quoi il y retourneroit. Les Etats lui envoyerent aussi des Députez, pour le prier d'y revenir; avec promesse de punir ceux, qui avoient voulu attenter à sa personne, dès qu'ils en seroient légitimement convaincus.

Mais il ne se laissa point persuader, & on l'accuse d'avoir en même tems travaillé à corrompre les Troupes Allemandes, commandées par les Colonels *Fronsberg*, *Polwiller*, *Focker* & *d'Enden*. Il entreprit même de se rendre maître du Château d'Anvers, par leur moyen. Il y avoit quatre Compagnies Allemandes, dans la Ville & il avoit ordonné à quatre autres d'y marcher, pour agir de concert avec Treslong. Il commanda aussi aux autres Troupes de la même nation de garder pour lui, les Villes de Bergopzoom, Breda, Bolduc, Tole, Deventer, Campen & Ruremonde; & il écrivit aux trois Compagnies de Polwiller, qui étoient

(1) Voyez ses Mémoires, où elle raconte elle même ses négotiations.

(2) *Bentivoglio* P. I. Liv. X. p. 225. *De Meteren* Liv. VI. fol. 137. verso.

(3) *De Meteren* fol. 137. verso & suiv.

1577. étoient à Dendermonde, & qui, ayant reçu leurs soldes en devoient partir, d'y demeurer. Mais les soldats, plus raisonnables que lui, partirent & remirent ses Lettres aux Etats.

Le 28. de Juillet, les Etats reçurent encore des Lettes (1) interceptées en Gascogne, depuis le mois d'Avril; par où l'on vit que tout ce qui s'étoit passé ne tendoit qu'à rallumer la guerre dans dans les Provinces, & qu'à rappeller la maniere de gouverner du Duc d'Albe. D. Juan soûtint qu'elles étoient supposées; mais comme il n'y avoit rien qui ne fût confirmé par sa conduite, on ne douta point qu'elle ne fussent veritables. Peu de tems après, le parti des Etats défit les Allemands, qui venoient au Château d'Anvers, & l'on trouva moyen de s'en rendre maître & de chasser ensuite les autres Allemands des places qu'ils tenoient, comme on le verra dans l'Auteur cité à la marge.

Les Etats avertirent ensuite le Roi de tout ce qui s'étoit passé, par une Lettre du 24. d'Août, & demanderent que D. Juan gardât desormais les engagemens, où il étoit entré avec eux. Ce Prince ayant vu cette Lettre, & le mauvais succès de ses négotiations avec les Troupes Allemandes, se radoucit un peu, & parla d'accommodement; mais il fit ensuite des propositions si hautaines, que cette négotiation n'eut aucune suite; & il sembloit qu'elle n'avoit été mise sur le tapis, que pour gagner du tems. Il demandoit aux Etats qu'ils eussent plus de soin de la conservation de la Religion Catholique, comme s'ils avoient négligé leur devoir, à cet égard; qu'ils le tinssent dégagé de tous les accords, qu'il pouvoit avoir faits avec eux; qu'ils reconnussent qu'il avoit bien fait de se retirer à Namur, & de se rendre maître du Château; qu'ils avoüassent qu'il avoit droit de poursuivre ceux, qui commettoient quelque scandale contre la Religion; que ceux qui avoient intercepté, ouvert, ou déchiffré les lettres qu'il écrivoit en Espagne, lui fussent livrez; que Ste. Aldegonde, qui en avoit déchiffré quelques unes, & d'autres fussent bannis de Brusselles; que le Prince d'Orange, & les Provinces de son Gouvernement observassent la Pacification de Gand, & fissent cesser les exercices de Religion, & les Ecoles des nouvelles sectes à Harlem & à Schoonhove & autres lieux, qui leur avoient été rendus par la Pacification, & en retirassent les garnisons; qu'ils ne fissent point de fortifications, & qu'ils ne démolissent pas les nouvelles; qu'il eussent à rétablir les Eglises & les Cloîtres, dans l'état où ils étoient auparavant & autres choses semblables; & que s'il refusoient de le faire, les Etats se joignissent à lui D. Juan; pour les contraindre, au nom du Roi.

Ces demandes indiscretes & hors de propos lui attirerent une réponse vigoureuse des Etats, datée du 7. d'Août, & qui n'étoit avantageuse ni pour lui, ni pour le Roi; qui se seroit bien passé qu'on leur donnât lieu d'étaler des reproches, qui ne faisoient point d'honneur à Sa Majesté, & qui étoient d'autant plus fâcheux, qu'ils étoient bien-fondez. Ils dirent à D. Juan, qu'ils avoient eu un très-grand soin de la Religion Catholique, & qu'ils avoient toûjours très-fidelement obeï au Roi, & qu'ils l'avoient lui même reçu, avec beaucoup d'empressement & de magnificence; quoi qu'ils eussent souffert, des serviteurs du Roi, toutes sortes d'oppressions, de tirannies, d'inhumanitez & de cruautez; que le Roi avoit tolerées & même favorisées, quelques plaintes qu'on en fit: Que ceux d'entre les Espagnols, qui étoient partis & qui devoient être punis, selon un Article de 1577. l'Edit perpetuel, avoient été recompensez en Espagne: Qu'ils n'avoient néanmoins pas perdu l'attachement, qu'ils avoient eu pour leur Roi, & qu'ils lui avoient témoigné plus d'obeïssance, que les Espagnols, qui n'avoient pas souffert qu'on qu'on leur bâtit des Citadelles, ni qu'on les chargeât d'impositions nouvelles, sans le consentement des Etats du Païs: Qu'on ne leur avoit jamais ôté leurs Privileges & leurs lois, pour introduire une nouvelle maniere de gouvernement: Qu'on ne les avoit point fait gouverner, par des Etrangers, & qu'ils n'avoient point accordé au Roi d'aussi grandes contributions, que les Païs-Bas: Qu'il s'en falloit bien qu'il eût, sur l'Inquisition & sur les Ecclesiastiques d'Espagne, l'autorité, qu'il avoit en Flandre sur cette espece de gens. Ils réfutoient châque article des reproches de D. Juan, avec la même force & la même liberté, comme on le voit (2) dans un Auteur contemporain. Ce Prince cherchant à gagner du tems, leur répondit, avec plus de moderation, le 15. d'Août, que si sa personne, & sa maniere de gouverner ne leur plaisoit pas, il étoit tout disposé à se retirer, & à prier le Roi de leur envoyer en autre Prince du sang.

Ils firent à leur tour des demandes à D. Juan le 4. de Septembre, auxquelles ils entendoient qu'on satisfît, avant que d'entrer en aucun Traité. C'étoit qu'il congediât tous ceux, qui étoient suspects aux Etats; qu'il abandonnât les Villes & les Châteaux de Namur, de Charlemont, de Mariembourg, & autres, & les remit entre les mains de ceux, qui les devoient garder, selon la pacification de Gand, & même aussi le païs de Luxembourg; qu'il commandât aux Troupes Allemandes d'abandonner les Villes, dans lesquelles elles étoient, à des conditions raisonnables; jusqu'à ce que le Roi eût donné un autre Gouverneur, de son sang, & plus agréable aux Provinces; que si, pour le bien des Provinces, il vouloit partir promtement, comme il l'avoit souvent offert, il pourroit laisser le gouvernement au Conseil d'Etat; qu'au reste, il le prioient de ne les plus molester, par des Ecrits inutiles, & de ne pas trouver mauvais, qu'ils assistassent les opprimez, conformément à leur Union.

Les Etats écrivirent aussi au Roi une Lettre du 8. de Septembre; où ils lui rendoient compte de ce qui s'étoit passé, & lui demandoient, à peu près près la même chose; mais le Roi ne leur répondit, que l'année suivante.

Trois jours auparavant, D. Juan leur avoit écrit une Lettre, pour les amuser, où il leur disoit que le Roi avoit consenti à son départ, qu'il observeroit la Pacification de Gand, & qu'en attendant il leur enverroit des Envoyez de l'Evêque de Liege, & du Prince de Cleves, pour traiter avec eux d'un accommodement. Les Etats repliquerent qu'ils étoient bien aises d'apprendre que le Roi pensât à la paix; mais qu'ils auroient de la peine à le croire, à moins que les effets ne répondissent aux paroles. Les Envoyez s'étant rendus à Brusselles, où la Reine d'Angleterre en envoya aussi deux de sa part; ils firent quelques propositions, mais on ne put rien conclurre; parce que les Etats s'appercevoient, que D. Juan ne tâchoit que de tirer les affaires en longueur, jusqu'à ce que les Troupes Espagnoles fussent arrivées d'Italie. Dès le commencement, on avoit soupçonné que son dessein étoit de gouverner les Païs-Bas, avec la même autorité que le Duc d'Albe, & qu'il se proposoit de suivre ses maximes. On crut même depuis, en Espa-

(1) Voyez ces Lettres dans la Chronique de *Jean François le Petit* Tom. II. p. 335. & suiv.

(2) *De Meteren* Liv. VI. fol. 119. verso & suiv.

1577. Espagne qu'il vouloit se rendre Souverain des Païs-Bas, en dupant, en même tems, le Roi son Frere, & les Etats Generaux. C'étoit-là une entreprise desesperée, mais qui pouvoit bien entrer dans la tête d'un Prince jeune & aveuglé par l'ambition.

Cependant les Etats se résolurent de faire travailler à la démolition des Citadelles. On livra celle d'Anvers aux Bourgeois le 28. d'Août, après avoir recompensé ceux qui l'avoient gardée au nom des Etats: La mémoire du mal, que les soldats Espagnols, sortis de cette Citadelle, avoient fait à la Ville d'Anvers, fit que l'on y accourut en foule & avec une joie incroyable, pour combler les fossez, & abattre les murailles du côté de la Ville; mais on laissa le dehors, en son entier, comme attaché à l'ancienne enceinte de la Ville. Le Cardinal (1) *Bentivoglio* n'a pu s'empêcher de censurer le zele, que le peuple d'Anvers témoigna, en détruisant la retraite de la tyrannie Espagnole: „ Tout le peuple, *dit-il*, accourut avec une allegresse surprenante, à cette action; châcun tâchoit, à l'envi, d'y avoir plus de part que les autres, & par une haine extravagante faisoit paroître tant de rage, contre ces remparts, sans sentiment; qu'ils n'en auroit pas pu faire paroître une plus grande, envers les inventeurs & les executeurs de ces ouvrages. Il auroit été comme il semble, bien plus digne d'un bon Historien de témoigner de l'indignation, contre la tirannie du Duc d'Albe, en racontant la maniere dont il la bâtit, & contre les mauvais usages qu'en firent deux fois les Espagnols, qui en sortirent pour piller Anvers; que d'accuser de *haine extravagante* & de *rage* ceux qui la démolirent. Ceux d'Anvers auroient été non insensibles, mais tout à fait stupides, s'ils n'avoient pas témoigné une joie extraordinaire en cette occasion. On traita de même (2) les châteaux de Gand, d'Utrecht, de Valencienne & d'autres lieux. On pardonna à celui de Tournay, à cause que le *Prince d'Espinoi*, Gouverneur de la place, y demeuroit. On ne toucha pas non plus à celui de Cambrai, parce que c'étoit une Ville Imperiale; mais on en ôta le Gouververneur, qui favorisoit les Espagnols, & on y en mit un, qui dépendoit des Etats. Ils se rendirent aussi maîtres de Bolduc & de Breda, & ils remirent cette derniere place au Prince d'Orange.

En ce même tems, ils apprirent que D. Juan commençoit à faire avancer des Troupes Espagnoles dans les Païs-Bas, & que quelques Compagnies étoient déja à Mezieres en Champagne, prêtes à entrer dans le Luxembourg. Cela les fit résoudre à appeller le Prince d'Orange, en Brabant, & ils lui envoyerent quatre Députez, pour le prier d'y aller; afin d'entretenir la bonne amitié des Provinces, selon la Pacification de Gand, & de leur faire part de ses bons avis, dans les conjonctures présentes, en qualité de Conseiller d'Etat. Ils lui représenterent aussi que, puis que les ennemis des Provinces les accusoient tous en géneral, & lui en particulier, de n'avoir commencé cette guerre, que pour changer de Prince & de Religion; il seroit nécessaire qu'il fit voir au Public, que ni lui, ni les Etats de Hollande & de Zélande n'étoient dans le dessein de manquer à ce qu'ils avoient promis, dans la Pacification de Gand. Ils lui demanderent aussi que, puis qu'il permettoit l'exercice de la Religion Romaine, dans les lieux, qui lui avoient été remis depuis la Pacification de Gand, il voulût aussi l'accorder à ceux qui le pourroient demander, dans les autres Villes de Hollande & de Zélande. Il souhaiterent encore que lui & les 1577. Etats des deux Provinces s'engageassent, par un Acte authentique, qu'ils ne permettroient point que la Religion Catholique fût opprimée, dans les autres Provinces, ni qu'on y établit l'exercice d'aucune autre Religion. Ils ajoûterent de plus qu'il étoit important de se rendre maitres de Bolduc & de Breda, qui tenoient encore pour les Espagnols, & furent d'avis que si les Allemands, qui les gardoient, faisoient difficulté de traiter avec le Prince, qui y avoit fait envoyer le Comte d'Hohenlo, on pourroit employer le Sr. de Champigni.

Le Prince répondit à cela, par écrit, & après avoir remercié les Etats de la bonne opinion, qu'ils avoient de lui, & de la bienveuillance qu'ils lui témoignoient, dit qu'il les prioit de lui permettre de communiquer ce qu'ils lui écrivoient, aux Etats des deux Provinces de Hollande, & de Zélande; sans le consentement desquels, il ne pouvoit rien ajoûter au traité de Pacification; & qu'à l'égard de la Religion Catholique, il leur promettoit, tant pour lui, que pour les Etats, que, conformément à la Pacification, ils ne permettroient pas qu'on entreprît rien contre le repos public, particulierement concernant la Religion Romaine & son exercice, avant l'Assemblée des Etats Generaux.

Après cela, le Prince alla à Breda, qui avoit été réduite à rentrer dans l'obeïssance & où il fut fort bien reçu. Delà il fut le 18. de Septembre à Anvers, du consentement des Provinces, dont il étoit déja Gouverneur. Il y fut reçu par des Députez des Etats de Brabant, qui lui vinrent au devant, jusqu'à Anvers; d'où les Bourgeois & ceux de Brusselles l'accompagnerent jusqu'à cette derniere Ville, en armes, le long du Canal, les uns d'un côté & les autres de l'autre. Comme les Brabançons n'avoient point de Gouverneur en particulier, parce qu'ils dépendoient immédiatement du Gouverneur Géneral, qui faisoit son séjour à Brusselles, dans cette Province; elle élut le Prince d'Orange, pour son Gouverneur. A peu près dans le même tems, le Duc d'Arschot, qui étoit le seul concurrent, que le Prince pût avoir, parmi la Noblesse du Païs, fut déclaré Gouverneur de la Flandre; apparemment pour renouveller cet emploi, que le Roi lui avoit donné. On forma en même tems un Conseil d'Etat, où le Prince seroit & qui auroit le gouvernement géneral de toutes les Provinces.

L'honneur que l'on fit au Prince d'Orange, que l'on regardoit comme le principal soûtien des Provinces Confédérées, comme il l'étoit en effet; puis que la Noblesse Catholique pouvoit se reconcilier facilement avec le Roi, aux dépends de la Liberté publique, comme elle le fit dans la suite; & que le Prince fut d'autant plus fidele à l'Alliance, qu'il étoit entierement irréconciliable avec l'Espagne: cet honneur, dis-je, lui attira la jalousie du reste de la Noblesse, qui lui portoit envie depuis long-tems. Le Duc d'Arschot, en particulier, pensa à lui opposer l'Archiduc Matthias, troisiéme fils de Maximilien II. & frere de l'Empereur Rodolfe. Il fit sonder ce Prince, pour savoir s'il voudroit hazarder de venir dans les Païs-Bas, sur la promesse, qu'on lui faisoit de le faire Gouverneur Géneral des XVII. Provinces. Ce Prince, qui ne faisoit pas la figure qu'il souhaitoit, à la Cour de l'Empereur son Frere, accepta l'offre, (3) sans lui en rien communiquer, à ce qu'il di-

(1) P. I. Liv. X. p. 229.
(2) *De Meteren* Liv. VI. fol. 140. verso & suiv.
(3) Voyez *Grotius* Ann. Liv. II. p. 50. *Rheidanus* Liv. p 22. *De Meteren* fol. 142.

1577. disoit, & partit de nuit de Prague, d'où il marcha, avec très-peu de Domestiques, tout droit à Mastricht, & ensuite à Lire Ville du Brabant, près d'Anvers. Les Etats furent étonnez de son arrivée, aussi bien que les Villes du Brabant; parce que cette affaire n'avoit été communiquée qu'à très-peu de gens. L'Empereur en témoigna du chagrin, & envoya des gens après son frere, mais ils ne le purent atteindre. On n'a pas sû, si c'étoit une feinte, pour ne pas choquer Philippe, ou si l'Empereur desapprouvoit véritablement la conduite de son Frere. Quoi qu'il en soit, Matthias se persuada qu'il pourroit, avec le tems, appaiser le Roi d'Espagne, qui aimeroit peut-être mieux le voir dans ce poste, que D. Juan; qui ne pouvoit s'y maintenir, que par une guerre très-onereuse à l'Espagne. Ceux qui avoient pensé au Duc d'Anjou étoient sont disposez à s'opposer au dessein du Duc d'Arschot; mais le Prince d'Orange les en détourna, & aulieu d'abandonner Matthias, quoi qu'il fût venu à son insû, persuada à plusieurs Villes de lui donner le Gouvernement Géneral des Provinces, mais à condition que lui même seroit son Lieutenant; dans l'esperance d'employer utilement son nom, respecté dans les Provinces, & de faire en sorte qu'il ne fût pas gouverné, par des gens, qui pourroient abuser de sa foiblesse. Le Cardinal *Bentivoglio* (1) rapporte toutes les raisons les plus artificieuses, qu'il lui a été possible d'inventer, de la conduite du Prince d'Orange. Il se proposoit, selon lui, de brouïller ensemble les deux branches de la Maison d'Autriche, de rendre la Noblesse Flammande irréconciliable avec D. Juan, en lui faisant préferer un autre; de réduire l'Archiduc à se jetter entre ses bras; de rendre le Duc d'Arschot odieux aux Etats, en leur faisant sentir qu'il n'avoit pas eu droit de faire venir Matthias, sans leur participation; de le rendre suspect à ceux de Gand, qui le mirent, comme on le verra, en prison, où ils le garderent six jours, & d'où il l'en fit sortir, pour s'en faire honneur, & faire parade de son autorité, dans le Gouvernement d'un autre. Il y a trop de rafinement, dans cette Politique Italienne, pour y ajoûter foi; sur tout puis qu'il s'agit de découvrir les intentions secretes d'un homme, mort depuis longtems.

Un Auteur, (2) qui a écrit des Annales de ce tems-là, & qui étoit mieux instruit que *Bentivoglio*, assure positivement qu'on disoit, à tort, que le Prince d'Orange étoit la cause de l'emprisonnement du Duc d'Arschot; puis qu'il avoit fait, en sorte, que les Etats lui avoient donné le Gouvernement de Flandre & que ceux, qui l'avoient emprisonné, étoient ennemis du Prince d'Orange. Il dit plus bas que *Pierre Dathenus* (c'est celui qui a traduit les Pseaumes en Flammand) avoit traité en chaire, à Gand, le Prince d'Orange d'impie, & d'homme qui ne reconnoissoit point de Dieu. Il ajoûte qu'on n'en parloit à Nimegue & à Arnhem, qu'en lui disant des injures. On voit bien par-là que la modération du Prince, en matiére de Religion, lui faisoit du tort parmi la populace, toûjours portée aux extrémitez. Les Catholiques Romains ne vouloient rien relâcher, & n'accordoient pas les moindres choses aux Protestans, lors qu'ils les pouvoient refuser impunément. Les Ecclesiastiques portoient, par tout, les Puissances à employer contre ceux, qui se séparoient de l'Eglise Romaine, les amendes, les confiscations, les emprisonnemens, les exils, le fer & le feu. C'étoit là leur doctrine & leur pratique constante. Les Protestans, au contraire, faisoient des portraits affreux de l'Eglise Romaine: & comme tout ce qu'ils disoient n'étoit pas faux, ils animoient les peuples à un point, qu'il ne parloit qu'avec horreur des personnes sages, qui n'imitoient pas leurs emportemens. Mais la Verité n'a que faire de la colere des hommes, pour se soûtenir, & ceux, qui se trompent de bonne foi, doivent plûtôt être regardez avec pitié, qu'avec indignation. La Chrétienté auroit été heureuse, si faisant réflexion aux dogmes essentiels & positifs, dont on étoit d'accord; elle s'étoit appliquée à vivre conformément à ces dogmes, & à fuir tous les excès, dans les paroles, & dans la vie. Ce n'est pas en disputant, aigrement, ou en persecutant les autres, qu'on parvient au salut éternel; mais en croyant les dogmes capitaux, & en obeïssant fidelement aux commandemens, sur lesquels il n'y a point de controverse. J'ai cru devoir mettre ici ces maximes, qui sont peu connues, parmi la plûpart des Chrétiens, & encore moins observées; mais qui ne laissent pas d'être de droit divin & humain, & qu'on ne sauroit trop répeter, dans l'état présent de la Chrétienté. 1577.

Mais pour revenir au sujet de cette Histoire, il faut que nous (3) racontions, en peu de mots, ce qui se passa en Flandre, en ce tems-ci. Le 20. d'Octobre, le Duc d'Arschot fit son entrée à Gand, avec quantité de Noblesse & quelques Troupes, à pied & à cheval. Le Conseil d'Etat lui avoit donné une Patente très-ample, à laquelle les quatre Membres de Flandre, qui n'étoient pas trop favorables à la Maison de Croi, auroient souhaité, que l'on eût mis quelques restrictions. Pour s'attirer la faveur du peuple, en entrant en son Gouvernement, il fit entendre qu'il apportoit le rétablissement des Privileges & la Démolition de Château de Gand. Mais comme il y eut des gens, qui le prierent de ne differer point la publication du rétablissement des Privileges; le Duc & son Conseil leur firent froide mine. On nomme entre ceux, qui étoient zelez pour cette publication, les Srs. d'*Imbise* & *Rihove*, qui se firent assez connoître dans la suite.

Les Evêques & la Noblesse, qui étoient les plus opposez au Prince d'Orange, se trouverent dans l'Assemblée des Etats, convoquez pour recevoir le nouveau Gouverneur. Les Srs. de Champigni & de Sweveguem y étoient, pour présenter aux Etats la patente accordée au Gouverneur, & dans le dessein, comme l'on dit, de décrier le Prince d'Orange.

Quelques uns de ceux, qui étoient de la Religion Réformée, s'appercevant qu'on ne les employoit à rien, & que même on les voyoit de mauvais oeuïl, consulterent ensemble, touchant la maniere, dont ils pourroient se soûtenir, & résolurent de demeurer attachez les uns aux autres & d'agir de concert, pour se garentir de la colere du Duc d'Arschot.

Rihove crut devoir aller consulter le Prince d'Orange, touchant la maniere de se soûtenir contre lui; mais le Prince, qu'il vit à Anvers, & qui avoit mauvaise opinion de cet homme, lui demanda quel moyen ceux son Parti pouvoient avoir de se défendre, contre le Parti opposé, & qui les assisteroit. Rihove répondit qu'il exciteroit le peuple à travailler à faire rétablir ses privileges; qu'il tâcheroit de se saisir du Duc & de ceux qui le favorisoient; qu'à l'égard de l'évenement, il s'en remettroit à la Providence Divine, & qu'il exposeroit sa

(1) P. I. Liv. X. p. 23.

(2) *Rheidanus* Annal. Lib. II. p. 22. & suiv.

(3) *De Meteren* Liv. VII. fol. 147.

1577. sa vie, comme les anciens Romains, pour la délivrance de sa Patrie. Le Prince desapprouva assez ouvertement le dessein de cet homme; qui sembloit avoir plus de Fanatisme, que de Bon-sens. Mais pour ne pas le desesperer & par-là le jetter dans le parti de ses ennemis, il le renvoya au lendemain. Rihove revint trouver le Prince, qui lui demanda s'il avoit encore le courage d'entreprendre une chose de si grande consequence & si hazardeuse. Rihove répondit qu'il en viendroit à bout, ou qu'il y perdroit la vie; sur quoi le Prince levant les épaules, le laissa aller. Cependant le Prince donna ordre à Ste Aldegonde de voir cet homme & de tâcher de pénetrer sur quoi il appuyoit son entreprise. Il le fit, & comme, après une assez longue conversation, Rihove ne disoit autre chose, il lui conseilla de ne s'adresser plus au Prince; mais, s'il en avoit le courage, comme il le disoit, d'exécuter son projet à ses propres risques. Il paroît par-là que le Prince ne vouloit ni l'appuyer, ni empêcher qu'il ne hazardât cette entreprise; en le faisant arrêter, ou en avertissant le Duc d'Arschot, qui étoit assez ouvertement des ennemis du Prince.

Rihove retourna à Gand, accompagné seulement de quatre hommes, armez de mousquets; pour se défendre apparemment, contre ceux, qui le pourroient attaquer en chemin. Cependant le Prince, qui voyoit cet homme résolu à tout hazarder, & qui connoissoit l'humeur turbulente des Gantois envoya quelcun à Gand, pour voir ce qui en arriveroit.

Le même jour que Rihove arriva, qui étoit le 28. d'Octobre, Imbise demanda au Duc, comme il alloit à l'Hôtel de Ville, quand il rétabliroit les Privileges, & comme il le pressoit un peu vivement, Arschot lui répondit en colere, *qu'on trouveroit bien ces crieurs de Privileges, & qu'on prendroit tous ces Mutins & leurs adherants, encore qu'ils fussent poussez par le Prince d'Orange.* Imbise ayant rapporté cette réponse à ceux, qui se rencontrerent dans la place, il s'émut, sur le champ, une grosse sédition parmi un peuple naturellement mutin, & poussé alors par l'un, & l'autre Parti. Toute la Bourgeoisie se mit sous les armes, & il auroit été dangereux qu'elle n'en vînt aux mains, si les Magistrats & les plus sages des deux Partis ne l'eussent empêché. Elle avoit déja posé les armes, lors que Rihove y arriva, avec ses quatre mousquetaires & se mit à crier par les ruës, pour amasser du monde, & alla ainsi à la maison d'Imbise. On l'avertit en vain que l'émute étoit passée & que le peuple s'étoit retiré. Imbise & quelques autres du même Parti arriverent chez lui, où ils trouverent Rihove se plaignant que le Peuple eût si-tôt posé les armes. Ils conclurrent ensuite, entre eux, une espece d'association; par laquelle ils s'engagerent de s'aider réciproquement, jusqu'à la mort. Là-dessus, Imbise étant demeuré en sa maison, Rihove, Meguem & quelques autres coururent à la Maison du Prince, comme on l'appelloit, & au Château, où étoit l'Artillerie, dont ils se saisirent. Cependant ils n'émouvoient pas beaucoup de gens, mais Rihove, homme hardi & entêté, marcha, sans délai, au Logis du Duc d'Arschot, qui ne s'attendoit à rien de semblable, avec le monde, qui s'étoit joint à lui; & menaçant de mettre le feu à la Maison, se la fit ouvrir, y fit le Duc prisonnier, & ne laissa néanmoins pas de le défendre, contre quelques uns de la populace, qui vouloient le tuer. Il envoya ensuite arrêter quelques autres des principaux du même Parti, & les fit mettre chez lui, en diverses chambres. Après cela il leva quelque peu d'Infanterie, pour se soûtenir contre ceux, qui l'auroient pu attaquer, fit 1577. mettre tout le peuple sous les armes, & l'engagea à se déclarer pour lui; jusqu'à ce que les Etats Géneraux, qui étoient à Brusselles, y eussent mis ordre. Le Conseil d'Etat & le Prince d'Orange furent fort surpris d'une révolution si subite; qui ne seroit néanmoins pas arrivée, sans les manieres hautaines du Duc d'Arschot, & sans des paroles peu populaires, dans une ville comme Gand. La verité étoit que tout le parti du Duc ne cherchoit rien moins, que la conservation des Privileges; ils les auroient tous laissé violer, pourvû qu'il leur en fût revenu quelque avantage particulier; comme la suite le fit assez voir, puis qu'ils furent tous enfin du parti des Espagnols. Néanmoins le Conseil & le Prince d'Orange firent en sorte qu'on relâchât, six jours après, le Duc d'Arschot, & dans la suite les autres. Il parut par-là que le Prince d'Orange donnoit au bien de l'Etat beaucoup plus, qu'à ses propres passions; puis qu'il fit relâcher son concurrent, le plus promptement qu'il fût possible. Cependant les desseins de ce dernier furent entierement déconcertez, par cet accident.

Les Etats de Flandres engagerent le Duc d'Arschot, à déclarer qu'il n'auroit aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé; ce qu'il publia, en forme de pardon. Mais on retint les autres prisonniers; & ceux de Gand, par le conseil des Nobles & des Communes, publierent un Ecrit le 9. de Novembre, dans lequel ils exposoient que les prisonniers avoient eu dessein de mettre de la division entre les Provinces, & de rompre leur Confédération: Qu'il y avoit une protestation, composée par Champigni, & écrite de la main de Sweveguem, qui étoient entre les prisonniers, contre les Etats de Brabant & contre le Prince d'Orange, à qui ils vouloient ôter la qualité de Gouverneur de cette Province: Que ces mêmes prisonniers avoient formé le dessein d'amener l'Archiduc Matthias, à main armée, à Dendermonde, de l'empêcher de demeurer en Brabant, de le faire Gouverneur Géneral, sans le consentement du Roi & des Etats Géneraux, & enfin de former un nouveau Conseil d'Etat: Qu'ils avoient fait entrer des Troupes dans la Ville de Gand, pour la dépouiller de ses Privileges & punir ceux, qui les avoient redemandez, en les traitant de Mutins & de Rebelles: Qu'ils avoient résolu, en cas que le Prince d'Orange ne voulût pas se démettre du Gouvernement du Brabant, de lui faire la guerre: Que c'étoit, dans cette vuë, qu'ils avoient fait arrêter à Doüay les deniers communs; pour s'en servir dans la guerre, qu'ils vouloient faire au Prince d'Orange, en cas qu'il ne fît pas ce qu'ils souhaitoient. Soit que cela fût vrai, en tout, ou au moins en partie, on ne peut guere douter qu'ils ne voulussent exclurre le Prince d'Orange du Gouvernement des Provinces Catholiques & mettre le Duc d'Arschot, en sa place; & que ce ne fût pour cela, que ce dernier avoit fait venir Matthias dans les Païs-Bas.

Cela fit que les Etats & le Prince trouverent à propos de faire venir l'Archiduc à Anvers, & de l'y entretenir, selon son rang, jusqu'à ce qu'il fût installé dans la Charge de Gouverneur Géneral. Le Prince d'Orange alla au devant de lui, avec toute la Bourgeoisie sous les armes & l'amena le 11. de Novembre à Anvers.

Les Etats en userent ainsi, de peur que les Troupes qui étoient à Wavre, pour s'opposer à D. Juan, ne se laissassent persuader, par le Duc d'Arschot & les autres de son Parti, d'aller querir l'Archiduc à Lire & de le mener à Gand, pour y délivrer les prisonniers.

Comme Rihove levoit des Troupes à Gand, pour

1577. pour se soûtenir dans le Gouvernement de cette Ville, dont il s'étoit emparé, de sa propre autorité; l'Archiduc Matthias, le Conseil d'Etat & le Prince d'Orange lui même lui écrivirent une Lettre, pour lui ordonner de congèdier les levées qu'il avoit faites & lui défendre d'en faire de nouvelles; parce que c'étoit un crime de Lèse-Majesté, que de lever des Troupes, sans ordre du Magistrat suprême. Mais cet homme, au lieu d'obeïr, dit qu'il prenoit cela pour un avertissement de faire de plus grandes levées, pour se soûtenir contre ses ennemis.

Les Etats Géneraux publierent, le 7. de Septembre, un Manifeste contre D. Juan, qu'ils déclarerent ennemi de l'Etat, pour s'être retiré à Namur & avoir violé la paix, qu'il avoit jurée; & ordonnoient à ceux, qui étoient avec lui, de le quitter, dans la quinzaine, sous peine d'être regardez comme rebelles.

Les Provinces Catholiques firent une plus étroite union, avec les Protestantes le 10. de Decembre, qui fut une confirmation de la Pacification de Gand; & par laquelle ceux des deux Religions s'engagerent réciproquement à ne se nuire en rien, pour cause de Religion, & à s'entre-donner toute sorte de secours, pour la conservation de leurs Privileges. Elles convinrent, par ce Traité, d'une chose, qui, quoi que fondée dans le Droit Divin & Humain, les exposa à la calomnie. Comme la Religion est une doctrine, qui ne dépend que de Dieu, il est visible qu'aucun homme n'a droit de contraindre un autre d'embrasser ses sentimens, par la force. Il est encore clair que la véritable Religion ne rend pas les hommes ennemis irréconciliable, pour de simples opinions; & que par conséquent ils se doivent supporter les uns les autres, pourvû qu'ils observent les Lois Civiles. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'il n'est guére possible à la Nature Humaine d'éviter la diversité des sentimens, par rapport à la Religion. Cette diversité étoit alors, dans les Provinces des Païs-Bas, si bien établie, que l'un des Partis ne pouvoit pas se flatter de ramener l'autre à ses opinions; & il étoit de très-grande importance qu'ils demeurassent unis, contre la Puissance Espagnole; parce que, sans cela, ni l'un, ni l'autre ne pouvoit se soûtenir. La Religion Chrétienne, dont la base est la Charité, & la bonne Politique, qui est fondée sur la concorde des peuples, demandoit absolument que les Provinces fissent un Traité, tel que celui dont on a parlé. Cependant les personnes échauffées, des deux côtez, y trouverent à redire. (1) Le même *Dathenus*, prédicateur séditieux de la Ville de Gand, duquel nous avons parlé ci-dessus, publioit, parmi les Réformez, que l'article; par lequel on étoit convenu que la Religion Romaine demeureroit comme elle étoit, dans les lieux où elle se trouvoit; étoit impie, & que le Prince d'Orange, qui disoit qu'il falloit garder la foi donnée à cet égard, & que Dieu ne favorisoit pas les Parjures, n'avoit ni Dieu, ni Religion. D'un autre côté, les Partisans de l'Espagne reprochoient aux Etats Géneraux qu'ils trahissoient la Religion Catholique, en s'obligeant à ne faire aucun tort aux Réformez, pour cause de Religion; & les Etats furent souvent contraints de publier des Apologies de leur conduite. C'est ainsi que le zèle aveugle, qui portoit tout à l'extrémité, travailloit à ruiner tout ce que les gens sages & moderez avoient fait, pour conserver la bonne intelligence des Provinces; sans laquelle il n'étoit pas possible qu'elles ne retombassent dans l'état, où elles étoient sous le Duc d'Albe. 1577.

En ce tems-ci, les Etats avoient envoyé une Ambassade solennelle, dont le Marquis d'Havré étoit le Chef, à Elisabeth, Reine d'Angleterre; pour l'engager à soûtenir, avec plus de vigueur, les Païs-Bas; & cela réüssit, comme on le verra au commencement de l'année suivante, que l'Alliance fut signée. Les Etats Géneraux résolurent le 17. de Décembre d'installer l'Archiduc, dans la Charge de Gouverneur Géneral, & lui envoyerent une députation, pour lui présenter les articles, qui regloient son autorité & son administration; ce qui étoit d'autant plus nécessaire que ce Prince étant étranger & ne sâchant ni les usages, ni les Privileges du Païs, ne pouvoit bien les conduire par lui même, ou par le Conseil de gens peu instruits, ou peu affectionnez au service de l'Etat. D'ailleurs ils ne le faisoient pas leur Souverain, mais leur Gouverneur, dont l'autorité devoit être limitée; en maniere qu'il n'en pût pas abuser, par des principes d'ambition, ou faire tort à l'Etat, par de mauvais conseils, faute de savoir le gouverner selon les Lois. Sans cette limitation, ils seroient retombez, dans les mêmes inconveniens, où ils s'étoient trouvez sous les Gouverneurs Espagnols, qu'il n'avoient pu souffrir. S'il avoit eu plus d'autorité & qu'il lui eût été permis de faire ce que le Duc d'Albe s'étoit arrogé; il auroit autant valu recevoir D. Juan, qu'un Prince Allemand, qui se seroit conduit par les conseils de Courtisans Allemands, qui n'auroient pas été moins avides que les Espagnols. Les Etats lui donnerent donc le Prince d'Orange, pour Lieutenant; comme sâchant parfaitement la maniere de gouverner ces peuples. Je ne mettrai ici que quelques uns (2) des premiers articles du Traité qu'ils firent avec lui. Il étoit dit que l'Archiduc gouverneroit le Païs, avec un Conseil d'Etat, composé de gens qui seroient nez, dans le Païs, les plus propres à cette Charge, & qui seroient nommez & choisis par les Etats Géneraux: Que toutes les affaires, qui y seroient traitées, seroient décidées par la pluralité des suffrages, sans que le Gouverneur pût avoir d'autre Conseil: Que dans les affaires d'importance & qui regarderoient le Païs en géneral, il ne pourroit rien faire, sans le consentement des Etats Géneraux: Qu'eux aussi, dans cette sorte d'affaires, seroient obligez d'en faire part aux Notables & aux Communes; puis qu'il étoit raisonnable que le consentement de tous intervînt, en ce qui les regarderoit; comme le vouloient les anciens Privileges & les Coûtumes. Qu'il seroit tenu de communiquer au Conseil toutes les Lettres, qu'il recevroit, touchant des affaires d'Etat, afin que le Conseil en pût délibrer, & résoudre ce qui seroit jugé à propos: Que l'on ne traiteroit, au Conseil, d'aucune chose importante, que la plûpart des Conseillers n'y fussent présens, & que tout ce qui s'y résoudroit seroit enregîtré & soussigné: Que le Gouverneur seroit obligé de rétablir les anciens Privileges, les Coûtumes & les Usages, que l'on montreroit avoir été enfraints & abolis, par la force: Que les Députez des Etats Géneaaux demeureroient assemblez, aussi long-tems, qu'ils le trouveroient bon, pour achever les affaires, qui seroient sur le tapis, & que les Etats Géneraux s'assembleroient, toutes les fois qu'ils voudroient. Tous les autres articles tendent, comme ceux-là, à établir l'autorité des Etats; en sorte que le Gouverneur ne pouvoit rien faire, de son Chef; sur quoi l'on peut remarquer que l'autorité du

(1) *Rheidanus* Annal. Liv. II. p. 26.

(2) Voyez les tous dans *De Meteren* Liv. VII. fol. 145. verso, & suiv.

1577. du Prince d'Orange se trouvoit aussi limitée, par le peu d'autorité, qu'avoit celui, dont il n'étoit que le Lieutenant. On accorda à Matthias sept mille francs par mois, pour sa dépense, & deux mille cinq cents au Prince d'Orange. Il y eut, cette même année, quelques desordres en Frise & à Groningue; mais on ne s'y arrêtera pas, parce que pour lors ils ne furent pas de conséquence, par rapport aux affaires des autres Provinces. On parlera seulement de ce qui y arriva, sur l'année suivante. Dès le commencement des Troubles, la Ville d'Amsterdam, comme on l'a dit, étoit demeurée dans le Parti Royal; quelque effort qu'eût fait le Prince d'Orange, pour la gagner. (1) Les Magistrats s'y trouverent fort attachez à l'Eglise Romaine, & le peuple ne l'étoit pas moins. Les Cordeliers, qui étoient en cette Ville, & qui y avoient une grande autorité, y contribuerent beaucoup. Comme il se faisoit des Assemblées Protestantes, hors de la Ville; sous la Régence de la Duchesse de Parme; les Magistrats défendirent d'y aller, sous peine de la corde & de la perte des biens. Ils promirent même six cents florins à tous ceux, qui livreroient un Ministre mort, ou vivant à l'Officier de la Justice. Ensuite les Protestans, se trouvant plus appuyez, demanderent de pouvoir s'assembler hors de la Ville, afin que l'on vît qu'ils n'étoient nullement séditieux. Ils l'obtinrent, avec quelque peine, du consentement de la Gouvernante. L'an 1572. Lumey l'assiegea, mais en vain; ce qui fit que la Ville prit le Parti Duc d'Albe, pendant le siége de Harlem. Elle demeura d'autant plus obstinée dans ce Parti, que ceux d'Enkhuyse, qui étoient en celui du Prince, entreprirent de traverser sa Navigation. Comme les Ecclesiastiques Romains n'étoient pas en sûreté en Nort Hollande, & dans la Campagne voisine, plusieurs se retirerent à Amsterdam, où il entra aussi quantité de peuple, pour n'être pas exposé aux courses des Troupes du Prince d'Orange. Ensuite les Magistrats sommez d'observer la Pacification de Gand, de donner la liberté de conscience à leurs Bourgeois & de rendre les biens, qu'ils leur avoient confisquez, refuserent de le faire; à cause des grandes promesses, que leur fit D. Juan, au commencement de cette année 1577. ils ne purent être flêchis. Ils ne voulurent nullement accorder à leurs Bourgeois la liberté de conscience, ni qu'ils pussent enterrer leurs morts, que comme les Catholiques, ni qu'ils exerçassent aucun Office. Ils ne permettoient pas à leur Bourgeois de s'assembler en compagnies, pour s'exercer au maniement des armes, & tenoient dans la Ville une garnison de soldats. Le Colonel *Helling*, qui commandoit pour le Prince dans Harlem, & le Capitaine *Ruychaver* entreprirent de la surprendre le 3. de Septembre. Ils y vinrent avec trois Compagnies, cachées en des barques, & forcerent la Porte de Harlem. Ensuite s'étant avancez dans la Ville & commençant à s'y fortifier, comme Helling exhortoit les Bourgeois à se joindre aux autres Villes de Hollande, la Garnison de la Ville, composée de six compagnies de soldats, survint, & chargea si vivement ceux, qui étoient entrez, qu'ils furent chassez, avec perte. Ruichaver pris fut tué de sang froid, par un ancien ennemi, qu'il avoit, & Helling dans la retraite. Mais, comme on le verra sur l'année suivante, cette Ville fut obligée de s'accommoder, peu de mois après.

1578. L'ARCHIDUC (2) Matthias ayant accepté & signé les conditions, auxquelles on le recevoit comme Gouverneur Géneral des Provinces, partit pour Bruxelles, en passant par Malines, avec le Prince d'Orange, & fit son entrée le 18. de Janvier. Le peuple l'accepta, en cette qualité, dans la place du Marché, deux jours après; le nouveau Gouverneur jura l'observation des articles, à l'Hôtel de Ville, & le Prince d'Orange en fit autant, en qualité de Lieutenant du Gouverneur.

D. Juan, après cette céremonie, écrivit des Lettres aux Etats, où il leur en fit des reproches, comme d'une chose faite, sans le consentement du Roi & contraire à son autorité. C'étoit encore, selon lui, une infraction de la paix, & une violation de leur serment. Les Etats, sans répondre à cette Lettre, écrivirent à l'Empereur & au Roi d'Espagne, qu'ils n'avoient rien fait, que pour éviter un plus grand mal, & excuserent leur conduite, par toutes les raisons, dont ils purent s'aviser. Matthias en fit autant, mais tout cela fut inutile. L'Empereur, non plus que le Roi d'Espagne, ne pouvoit souffrir que les Etats se fussent donné un Gouverneur, malgré Philippe.

(3) En Espagne, dès qu'Escovedo y fut arrivé, & qu'on eut apris les changemens faits aux Païs-Bas; on n'avoit fait que tenir des Conseils, pour voir ce qu'il y avoit à faire. Le Roi, consideroit, d'un côté, que recommencer la guerre, seroit se jetter, de nouveau, dans des dépenses immenses & dans une infinité de difficultez; & que ses ennemis ne souhaitoient rien tant, que de le voir engagé dans une guerre, qui n'auroit point d'issue, & contraint d'épuiser entierement ses forces. Il y avoit des gens, dans son Conseil, qui soûtenoient que D. Juan ne s'étoit pas retiré & n'avoit pas surpris le château de Namur, tant par nécessité, que par choix; afin d'avoir les armes à la main, pour en tirer de l'avantage, pour lui même, plûtôt que pour le Roi. Mais, d'un autre côté, il étoit visible que, si l'on ne secouroit, au plûtôt, D. Juan, & même avec des forces considerables, le Roi perdroit entierement les Païs-Bas; par les intrigues des Seigneurs Flammands, ou par celles des Princes Voisins; que l'on n'ignoroit pas en Espagne être disposez à profiter de ce qui pourroit arriver, au desavantage du Roi. Il n'y avoit pas même de meilleur moyen, pour porter ces peuples à la paix, que de se préparer vigoureusement à leur faire la guerre. Ces raisons prévalurent dans le Conseil du Roi, & l'on donna ordre de faire revenir du Royaume de Naples & du Milanès les Troupes Espagnoles & Italiennes, qui y avoient été renvoyées par D. Juan. On expedia encore des Commissions, pour faire de nouvelles levées, en Bourgogne, en Lorraine & en Allemange. Il arriva alors heureusement, pour D. Juan, que le Comte Charles de Mansveldt ramena de France quatre mille fantassins, que le Roi d'Espagne avoit envoyez à Henri III. au tems des guerres civiles.

Les Etats se préparoient, en même tems, à soûtenir les forces d'Espagne; & l'Ambassade, qu'ils avoient envoyée en Angleterre à la Reine, avoit conclu un Traité, pour avoir de l'argent & des Troupes, que la Reine devoit leur envoyer & de plus une Alliance défensive, entre l'Angleterre & les Païs-Bas, qui fut signée le 7. de Janvier. La Reine consentoit (4) à prêter cent mille Livres Sterling aux Etats, à condition qu'elles lui seroient rembourssées au bout de huit mois, avec les interêts, & que quelques Villes des Païs-Bas en répondroient. Elle s'engageoit encore à leur envoyer

(1) *De Meteren* Liv. VIII. fol. 149.
(2) Voyez *De Meteren* fol. 156. verso & suiv.
(3) *Bentivoglio* P. 1. Liv. X. p. 232. & suiv.
(4) Voyez *Camden* sur l'année 1577.

1578. voyer mille Chevaux, & cinq mille Fantassins, à condition que trois mois après leur embarquement, on leur payeroit leur solde, que l'on rendroit à Londres les frais de l'embarquement, & que les Etats les renverroient à leurs dépends, quand la guerre seroit finie. Il fut aussi convenu que l'Officier Anglois, qui commanderoit ces Troupes, seroit admis au Conseil de guerre.

Dans les Articles de l'Alliance (1) il étoit dit que, comme il y avoit eu divers Traitez entre l'Angleterre, & entre les Etats des Païs-Bas, & la Maison de Bourgogne, dont l'observation étoit avantageuse aux deux Parties: il étoit alors plus que necessaire, dans l'état où étoient les choses, que l'Angleterre & les Etats s'unissent plus étroitement qu'auparavant; pour se défendre mutuellement contre ceux, qui voudroient faire tort à l'une ou à l'autre des Parties. Voici les Articles, dont on convint; Que les Traitez, entre la Reine d'Angleterre & la Maison de Bourgogne, demeureroient dans leur force, & sans aucune modification, excepté celles dont on étoit mutuellement convenu: Que l'on ne traiteroit, ni n'expedieroit aucunes affaires de quelque importance, pour faire la guerre, ou la paix, pendant les brouilleries présentes; sans le conseil & le consentement de sa Majesté, ou sans l'autorité de ses Ministres, qui seroient envoyez là, pour dépêcher les affaires, & qui y demeureroient: Que si quelcun machinoit quelque chose, au préjudice de l'Angleterre, ou de ses Domaines, sous prétexte de Religion, ou d'une autre maniere, directement ou indirectement; les Etats Géneraux fourniroient à la Reine un semblable secours & sous les même conditions, & qu'ils n'aideroient, ni ne favoriseroient en aucune maniere ces perturbateurs de la paix, ni ne les souffriroient, autant qu'en eux seroit; ni ne consentiroient qu'on donnât aucun secours à de semblables entreprises: Que s'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaise!) qu'il y eût quelque division entre les Etats, ils en avertiroient la Reine, & s'en tiendroient à son Arbitrage, ou à celui de ses Ministres: Que s'il arrivoit que la Reine équippât une Flotte, pour pacifier la Mer, les Etats promettroient, qu'à la réquisition de ses Ministres, ils équipperoient quarante Vaisseaux bien pourvus & bien équippez, qu'ils enverroient pour repousser l'ennemi, & se joindre à la Flotte de la Reine, pour recevoir ses ordres, & à ses dépends: Que châcun de ces Vaisseaux seroit au moins de quarante tonneaux, & le nombre des soldats & des Matelots proportionné à sa grandeur: Que les Etats ne souffriroient pas qu'aucuns Anglois déserteurs, ou fugitifs, demeurassent dans leur païs, après avoir été dénoncez par les Ministres de la Reine; mais les chasseroient, comme des perturbateurs du repos public: Qu'ils ne feroient aucune alliance, ni aucun Traité secret, avec quelque Puissance que ce fût, sans le consentement de la Reine & sans la comprendre dans le Traité, si elle le souhaitoit ainsi: Que ceux, qui étoient employez à l'administration des affaires d'Etat, & ceux, qui le seroient après eux, ratifieroient les articles proposez, au nom & en l'autorité du Roi: Que quand les Etats Géneraux feroient la paix, avec leur Roi Catholique; ils feroient en sorte que ce Prince confirmât les Articles, que la Reine croiroit devoir être observez à perpetuité.

C'est ce que portoit l'Alliance, que les Etats firent avec la Reine Elisabeth, & dont elle ressentit un très-bon effet; non de la part des Etats Géneraux, mais de ceux de Hollande & de Zélande; comme on le verra, dans la suite de cette Histoire. 1578. Il n'étoit pas fort difficile de voir qu'Elisabeth favorisoit les Etats contre le Roi d'Espagne, & même qu'elle recherchoit leur amitié, contre lui. Néanmoins elle envoya *Thomas Wilkes* en Espagne, pour la défendre en cette Cour, contre ceux qui disoient qu'elle entretenoit (2) la guerre des Païs-Bas: „ Elle prioit le Roi & ceux qui gouver„ noient les Païs-Bas de se ressouvenir combien de „ fois elle avoit prédit les maux, que l'on y voyoit; „ & avec quel soin elle avoit envoyé dire au Prin„ ce d'Orange & aux Etats, lors qu'ils pen„ soient à se soulever, qu'ils demeurassent „ dans leur devoir, & dans l'obeïssance duë „ au Roi. Elle ajoûtoit „ que ces riches Pro„ vinces lui ayant été présentées, elle n'avoit pas „ seulement voulu les proteger; mais qu'en der„ nier lieu, que les choses étoient dans un état „ déplorable, elle leur avoit prêté de l'argent, „ de peur qu'ils ne se soumissent à un autre Sou„ verain & ne rejettassent entierement toutes pro„ positions de paix: qu'elle avoit même non seu„ lement averti le Prince d'Orange, pour l'obli„ ger d'accepter la paix, mais qu'elle l'avoit en„ core menacé: qu'elle laissoit à juger au Roi „ d'Espagne lui même & à tous les autres Princes „ Chrétiens, s'il y avoit rien là d'indigne d'une „ Princesse Chrétienne & pleine d'envie de rendre „ service au Roi d'Espagne. Elle avertissoit en„ core Philippe, que s'il vouloit que les Flam„ mands lui fussent soumis, il devoit recevoir en „ grace ce pauvre peuple affligé, lui rendre ses „ Privileges, garder le dernier Traité, & lui don„ ner un autre Gouverneur de sa famille. Que „ pour cela il falloit retirer celui qui l'étoit, pour „ lequel les Etats avoient conçu une haine impla„ cable, & dont la Reine elle même connoissoit „ le génie, par les intrigues, qu'il avoit euës avec „ la Reine d'Ecosse. Elle disoit encore que con„ siderant l'armée, que D. Juan avoit, & les „ Troupes auxiliaires des François, prêtes à „ agir en faveur des Provinces; elle avoit „ promis de secourir les Etats, pour conser„ ver leur païs au Roi d'Espagne, & pour em„ pêcher que l'Angleterre ne tombât en quelque „ danger; & que les Etats lui avoient promis de „ leur côté qu'ils ne changeroient ni de Roi, ni „ de Religion. C'étoient là des discours plus propres à choquer le Roi d'Espagne, qu'à l'appaiser; car c'étoit visiblement se moquer de lui, que de dire que l'on donnoit du secours à ses Sujets, pour lui faire la guerre; afin de les lui conserver, & de peur qu'ils ne changeassent de Religion, & de Souverain; comme s'il avoit été de l'interêt de l'Angleterre, que les Flammands demeurassent Catholiques. Mais Philippe, craignant que la Reine ne fit encore pis, prit le parti de dissimuler, & la pria de continuer à porter les Etats à la paix, & qu'elle se gardât bien de croire qu'il voulût rien entreprendre contre elle. Cette protestation étoit aussi sincere, que celles d'Elisabeth, comme il parut assez par l'entreprise, que Philippe fit sur l'Angleterre dix ans après. Mais les grandes Puissances se passent réciproquement cette sorte de complimens, sans néanmoins s'y fier.

Un Auteur (3) digne de foi, qui a écrit l'Histoire de ce tems-là, peu d'années après, dit que la Reine exhortoit continuellement les Etats à la paix, „ & qu'elle leur recommandoit de ne rien faire, „ qui fût indigne de bons Sujets & sur tout de „ retenir la Religion qu'ils avoient reçuë dès l'en„ fance.

(1) Voyez *Acta & Fœdera Anglicana* Tom. XV. p. 784.

(2) *Camden* sur l'année 1577.

(3) *Rheidanus* Annal. Liv. II. p. 24.

1578. „ fance. C'étoit là une partie du rolle qu'elle, jouoit, & que l'on pouvoit interpreter a contre-sens, sans l'offenser. Elle disoit „ qu'elle n'avoit jamais cherché ses avantages, au détriment des „ autres; mais seulement d'entretenir la tranquillité chez elle; à quoi la paix, chez les Voisins, „ pouvoit beaucoup contribuer, si en même tems „ elle les délivroit du joug des Espagnols: Qu'elle n'avoit pas voulu profiter d'occasions favorables d'agrandir ses Etats, & que l'Ecosse, quoi „ qu'ennemie, depuis long-tems, en étoit une „ preuve: Qu'elle voudroit encore moins le faire, „ aux dépends des Flammands, qui étoient ses „ anciens Alliez. Elle se plaignit beaucoup de ce qu'on avoit appellé l'Archiduc Matthias, sans sa participation; mais il fut facile de la satisfaire, en lui racontant comment la chose s'étoit passée.

Les Ambassadeurs auroient mieux aimé que la Reine eût accordé de l'argent; que des soldats, soit qu'ils eussent peur que la diversité du langage & des mœurs ne causât du desordre dans l'armée; soit qu'ils ne fussent pas bien aises d'y voir si fort augmenter le nombre des Réformez. Là dessus, la Reine se plaignit que l'on méprisoit ses Troupes, pendant qu'on prenoit à sa solde des Ecossois, qui étoient ses anciens ennemis, & alliez à la Maison de Bourgogne. On accepta donc les Troupes, qu'elle voulut donner; & dans l'obligation, que l'on dressa pour l'argent qu'elle promit, on dit, comme le raporte le même Auteur, que la Reine d'Angleterre *avoit prêté cet argent, pour le service du Roi Catholique & pour tenir les Provinces en son obeïssance*; comme si elle l'avoit remis entre les mains d'un Ministre d'Espagne!

Peu de tems après, elle changea d'avis, à l'égard des soldats, & elle fit dire aux Etats, par *Daniel Rogers*, qu'elle craignoit que les François, soupçonnant quelque dessein de l'Angleterre sur les Païs-Bas, à cause des Troupes, qu'elle s'étoit obligée d'y envoyer, ne fissent quelques hostilitez, contre les Provinces conféderées, & qu'ils avoient déja preparé ce qui seroit nécessaire à faire la guerre. L'Envoyé ajoûtoit que la Reine étoit d'avis d'appeller *Jean Casimir*, Comte Palatin, avec six mille Fantassins & cinq mille Chevaux. Les Etats, qui avoient pensé à faire venir ce Prince, mais avec moins de monde, pour ne pas trop augmenter les Troupes Réformées, dans le Païs, furent surpris de cette proposition; mais comme la Reine refusoit de faire compter l'argent, qu'elle avoit promis, s'ils ne suivoient son avis; ils consentirent que Casimir, vint avec quatre mille Chevaux & cinq mille Fantassins, que les Etats auroient soin de payer, de l'argent de la Reine.

Elle apprit encore alors que l'on avoit eu des Conférences, avec le Duc d'Anjou, qui offroit de venir aux Païs-Bas, pour secourir les Etats contre D. Juan. Elle se plaignit, au mois de Mai, qu'on étoit allé trop loin, en cela, sans le lui communiquer, & demanda qu'on discontinuât la négotiation, jusqu'à ce que son Envoyé fût arrivé, à quoi elle ajoûta qu'autrement elle se joindroit à leurs ennemis. On répondit à la Reine, que le Marquis d'Havré l'en avoit déja avertie, & qu'on l'avoit dit à Anvers à son Envoyé; que les Etats seroient bien fâchez de devenir ses ennemis; que la Reine n'avoit pas sujet de se plaindre des Conférences, avec le Duc d'Anjou; à moins qu'elle ne voulût entreprendre de les défendre seule, contre tous leurs ennemis; qu'il n'y avoit rien de conclu, mais que dans peu de jours ils attendoient la réponse de ce Prince, & qu'ils esperoient que ceux, que la Reine envoyoit, seroient arrivez, afin de prendre quelque résolution avec eux. 1578.

Avant que ces négotiations fussent achevées, D. Juan (1) reçut toutes les Troupes, qu'il attendoit. Elles arriverent au commencement de Janvier de cette année, sous la conduite d'*Alexandre Farnese*, Prince de Parme, fils d'*Octave Farnese* Duc de Parme, & de la Duchesse, dont on a parlé au 1. Livre de cette Histoire. Ces Troupes étoient de quinze ou seize mille hommes d'Infanterie & de deux mille de Cavalerie Espagnole & Italienne. Comme les Etats n'étoient pas prêts à entrer en campagne, ni de rien entreprendre dans l'Hiver; D. Juan leur déclara la guerre le 25. de Janvier de cette année. Les deux principales raisons, pour lesquelles il prétendoit la faire, étoient de rétablir la Religion Catholique, dans les Païs-Bas, & de les faire rentrer dans l'obeïssance, qu'ils devoient au Roi d'Espagne.

Les Etats, qui avoient été jusques-là fort irrésolus & lents dans leurs préparatifs, n'étoient pas encore en état de lui faire tête. Ils avoient bien envoyé quelques Troupes autour de Namur, qui avoient occupé Bovines & quelques autres petites places; mais elles n'étoient nullement en état d'arrêter l'armée de D. Juan. Le Prince d'Orange avoit bien remontré aux Etats, qu'il étoit nécessaire de faire une guerre non seulement défensive, mais encore offensive, pour chasser D. Juan du païs & l'en tenir dehors; mais les lenteurs, qui sont attachées aux grandes assemblées, & peut-être l'esperance que Philippe s'adouciroit, empêcherent qu'on ne prît aucune résolution là-dessus. On avoit si peu donné d'autorité à l'Archiduc & à son Lieutenant, qu'ils n'étoient pas en état de mettre ordre à ce qui ne pouvoit se differer, au desavantage de l'Etat. Ainsi D. Juan étant venu lui même à Namur, avec partie de son armée, on commanda aux Troupes des Etats, qui n'étoient que de dix-mille Fantassins & de quinze cents Chevaux, de Troupes mêlées, de rentrer en bon ordre en Brabant. Mais le Comte de Lalain, le Vicomte de Gand, & la plûpart des Colonels étoient à Brussellès, chez eux, & aux noces du Sr. de *Berselles*, qui épousoit la Marquise de *Bergue*. Il n'y avoit, que le Sr. *de Coigny*, qui étoit Maréchal de camp, le Sr. *de Montigny*, le Sr. *Balfour* Colonel des Ecossois, & quelques autres Officiers subalternes. (2) D. Juan averti de cela, résolut de s'approcher d'eux, pour les attaquer au moins dans leur retraite.

L'armée des Etats, qui s'étoit rassemblée à S. Martin, village entre Namur & Gemblours, se disposoit à une prompte retraite; pour ne pas donner le tems à toute l'armée Ennemie de s'assembler. Ils délogerent de ce poste le 31. de Janvier, dans cet ordre. Ils diviserent leur Infanterie en trois corps, & mirent toute leur Cavallerie la derniere, pour couvrir la retraite de l'Infanterie. D. Juan ayant apris qu'ils étoient en marche, fit occuper quelques postes avantageux, par son Infanterie, pour favoriser la retraite de la Cavalerie, si elle étoit repoussée. La Cavalerie s'avança & elle atteignit bien-tôt l'ennemi. A celle qui portoit des lances, selon l'usage de ce tems-là, commandoient *Bernardin de Mendoza*, *Curtio Martinengo*, les deux freres *Jean Baptiste* & *Camille del Monte*, *Nicolas Basti*, Alonse de Vargas, *Ernand de Tolede*, *Aurele Palerme* & *George Macuta*; mais celle qui portoit des arquebuzes, étoit commandée par *Antoine Oliviera*, Commissaire général de la Cavale-

(1) *De Meteren* fol. 147. verso, & suiv.
(2) *Bentivoglio* P. I. Liv. X. p. 138.

1578. valerie, *Antoine d'Avalos*, *Mutio Pagano*, & *Jean Alconeta*. Ces derniers atteignirent les premiers les Troupes des Etats, qui n'étoient pas fort éloignées de Gemblours, & après avoir fait leur décharge, firent place aux lances, qui renverserent la Cavalerie ennemie; quoi qu'elle eût essuyé, avec assez de fermeté, la décharge des Arquebuziers. Cette Cavalerie mise en déroute, mit le desordre dans sa propre Infanterie. Le Prince de Parme étoit à la tête des Lances, & rompit les Flamands presque sans résistence. D. Juan arriva là-dessus, avec quelque peu d'Infanterie, qu'ils prirent pour toute l'armée Espagnole & s'enfuirent de leur mieux, sans garder plus aucun ordre. Il n'y eut que l'Avant-garde, qui ne souffrit point, & il se sauva la plûpart des autres Corps; parce que les Espagnols étoient trop peu, pour les poursuivre plus loin. On dit qu'ils tuerent trois mille hommes, & qu'il en perdirent très-peu, mais qu'ils eurent assez de blessez.

D. Juan s'avança jusqu'à Gemblours, chassa les ennemis, qui s'étoient retirez sous ses murailles, & contraignit les habitans de se rendre. Le reste de l'Armée Espagnole étant arrivé, il envoya sommer Louvain, qui se rendit à Gonzague, sans résistence. Bovines, attaquée par le Sr. de Hiergues, ne voulut pas se rendre, qu'elle n'eût vû le Canon. Le Prince de Parme trouva plus de difficulté à Sichem, où une petite garnison assistée des habitans, soûtint plusieurs assauts; mais elle fut enfin forcée, & toute passée au fils de l'épée. Le Commandant s'étant retiré dans un petit Château, fut contraint de se rendre à discretion, & fut pendu avec ses gens, pour s'être trop opiniâtré à la défense d'une place, qu'il ne pouvoit pas esperer de tenir. Diest, Arschot, Leuwe, Tillemont se rendirent, sans délai; mais Nivelle, qui étoit une meilleure place, & qui fut bien défendue, fit une plus longue résistence. Elle se rendit néanmoins à la fin, de peur d'avoir le sort de Sichem, & la Garnison en sortit avec armes & bagages. D. Juan auroit bien voulu assieger Brusselles, d'où Matthias & le Prince d'Orange étoient sortis, mais il eut peur de trouver trop de difficultez. Il marcha en Hainaut, & pensa à s'assurer des passages d'Allemagne & d'Italie, en attaquant Philippeville & Limbourg; dont il se rendit maître, aussi bien que de quelques autres petites Villes.

Mais pendant que D. Juan remportoit ces avantages, sur les Provinces Confederées, elles gagnerent une ville, qui les consola de ces pertes. (1) Ce fut la Ville d'Amsterdam, qui, resserrée par terre & par mer, fit enfin un traité avec les gens du Prince d'Orange, le 8. de Fevrier de cette année. Les principaux articles furent que les Réformez pourroient tenir leurs Assemblées Religieuses, hors de la Ville, & auroient dans la Ville un Cimetiere, dans une terre non sacrée: Que la garnison seroit congediée, & qu'on leveroit cinq, ou six cents hommes qui seroient commandez par des Capitaines de la Ville, qui en auroient la garde: Que les anciens exercices des Bourgeois, pour apprendre à manier les armes, seroient rétablis: Que les bannis pour la Religion, y rentreroient. Que l'on rempliroit les emplois, qui viendroient à vaquer par la mort de ceux qui les avoient, tant de ceux qui avoient été obligez de sortir de la Ville, que des autres.

Quelque tems après, comme les Catholiques ne tenoient pas les articles de cette capitulation, à ce que disoient les Protestans, & qu'il y avoit des créatures de D. Juan, qui faisoient des entreprises 1578. contre la liberté, les Bourgeois firent sortir de la Ville les Magistrats Catholiques, les Cordeliers & les autres Prêtres. Ils ôterent, en suite, les Images des Eglises, & n'y laisserent prêcher que les Ministres Réformez. Une des raisons les plus fortes, pourquoi les Protestans en userent ainsi, en cette ville, c'est qu'ils ne pouvoient se fier aux Catholiques, qu'ils croyoient favoriser, au moins en secret, les Espagnols; ce qui n'étoit pas sans fondement. Cependant les deux Religions furent permises également à Harlem & à Utrecht, assez long-tems après; mais enfin il arriva, dans ces villes, la même chose, qu'à Amsterdam.

Ce fut aussi au commencement de cette même année, où sur la fin de la précedente que *Jean de Noircarme*, Baron de *Selle* vînt aux Païs-Bas avec des Lettres du Roi Philippe II. aux Etats, en réponse à celles qui lui avoient été écrites par les mêmes, au Mois d'Août & au Mois de Septembre de l'année précedente. Ce Prince leur témoignoit qu'il entendoit qu'ils reconnussent pour Gouverneur le seul D. Juan, contre lequel ils avoient écrit en termes très-forts. Le Roi les louoit au reste de la constance, qu'ils témoignoient à demeurer dans l'obéïssance à son égard, & à se tenir inviolablement attachez à l'Eglise Romaine; & leur promettoit toutes sortes de faveur, s'ils n'abandonnoient ni l'une, ni l'autre. A l'égard de D. Juan, les esprits étoient encore plus aigris contre lui, qu'auparavant, & ce fut en vain que le Baron de Selle tâcha de les adoucir. Les Etats dirent qu'ils ne pouvoient point s'éloigner de la Pacification de Gand, que D. Juan même avoit jurée, & que le Roi avoit confirmée. De Selle proposa de faire venir le Prince de Parme, sans aucunes Troupes, & d'envoyer cependant le Prince d'Orange, pour Otage, à D. Juan, ou à quelque autre, auquel le Roi pourroit se fier; pour voir si le Prince de Parme ne pourroit point trouver le moyen de calmer les esprits & remettre les choses dans l'état, où elles étoient sous l'Empereur Charles V. comme si ç'avoit été ce que l'on souhaitoit à Brusselles; après quoi on envrerroit des Troupes Espagnoles, seulement pour réduire les Hérétiques. Les Etats lui répondirent qu'ils n'avoient jamais fait une semblable proposition, mais déclaré constamment qu'ils ne pouvoient s'éloigner de la Pacification de Gand, avec laquelle ce projet n'étoit nullement compatible. Ils protesterent encore que D. Juan & ses adherans seroient cause de tout le mal, qui pourroit arriver, par rapport à la Religion Catholique & Romaine, & à l'obéïssance duë au Roi; ce que l'on auroit pu éviter, si Sa Majesté eût voulu rappeller D. Juan, & laisser le gouvernement entre les mains de l'Archiduc Matthias, qui auroit entretenu toutes choses en Paix, selon les derniers Traitez. Ils rejetterent entierement la proposition de recevoir le Duc de Parme, pour rétablir les choses dans l'état, où elles étoient sous Charles V. pendant que le Prince d'Orange seroit en ôtage, entre les mains de D. Juan, prêt à entrer, avec son armée, dans les Provinces Confédérées. Les Etats se plaignoient encore, avec beaucoup d'amertume, de ce que le Duc d'Albe & les autres instruments de la tyrannie, qu'il avoit exercée dans les Païs-Bas, loin d'être punis, comme ils le méritoient, étoit recompensez & honorez à la Cour de Madrid.

L'Empereur envoya aussi *Otton Henri*, Comte de *Schwartsembourg*, pour porter les Etats à demeurer

(1) Voyez *De Meteren* Liv. VIII. fol. 149. verso. & *Grotius* Annal. Liv. III. p. 54.

(1) Voyez *De Meteren* Liv. VII. fol. 146. verso. & *Bentivoglio* P. I. Liv. X. p. 241.

1578. meurer fermes dans la Religion Catholique, & dans l'obéïssance qu'ils devoient au Roi. Les Etats lui répondirent, en lui représentant quelle avoit été leur conduite, & celle de l'Archiduc Matthias; dont le but étoit ce à quoi l'Empereur les exhortoit, & qui étoit avantageux au Roi. Ils disoient encore qu'ils n'avoient jamais promis de rétablir la Religion dans l'état, où elle étoit sous Charles V. ce qui n'étoit nullement en leur puissance; & que ce seroit mettre la Religion en danger, que de vouloir de nouveau introduire l'Inquisition, contre les derniers Traitez, particulierement en Hollande & en Zélande: Que D. Juan ne laissoit pas de se servir du prétexte de l'obéïssance duë au Roi & de celui de la Religion, pour ruiner les Païs-Bas: Que c'étoit, pour cela, qu'ils s'étoient adressez à d'autres Nations, pour être secourus contre ceux, qui les vouloient ruiner, & qu'ils n'avoient pas voulu se perdre pour *des disputes trop curieuses*, disoient-ils, *sur le fait de la Religion:* Que puisque le Roi, sans avoir égard à ce qu'ils avoient offert, & qu'ils offroient encore, touchant la Religion & l'obéïssance duë à S. M. les vouloit absolument ruiner; ils ne pouvoient faire autre chose, que ce que les Lois divines & humaines permettent, en un tel cas, & ce que la Nature commande. C'étoit, comme ils le disoient, de prendre les armes, pour leur conservation; de secouer, par toutes sortes de moyens, le joug des étrangers, pour la défense de leurs vies, de leurs biens, de leurs femmes & de leurs enfans; & de s'opposer à l'inhumanité des plus cruels tyrans & des plus grands ennemis, que le genre humain eût jamais eûs. Ils marquoient, dans la suite, qu'ils entendoient le Duc d'Albe, & ceux qui approuvoient sa conduite, & reprochoient ouvertement au Roi que ces gens-là, tout odieux qu'ils étoient aux peuples des Provinces, étoient ceux, qui avoient le plus d'autorité à la Cour, & sur l'esprit de D. Juan, qui en usoit de même; après quoi ce seroit être insensé de se fier à des gens, par qui ils avoient été tant de fois trompez. Ils finissoient en assurant l'Empereur que, s'il pouvoit obtenir du Roi qu'il eût pitié d'eux, ils lui en auroient une obligation éternelle, & en lui recommandant son frere Matthias & eux mêmes. Cette Lettre fut imprimée, par ordre des Etats, qui n'avoient jamais parlé plus fortement, ni plus clairement de la maniere, dont les Espagnols les avoient traitez & les traitoient encore. Il auroit beaucoup mieux valu que les Espagnols s'épargnassent de si sanglants reproches & auxquels ils ne pouvoient rien répondre, par un peu de condescendance & d'équité. Ils auroient en même tems sauvé des richesses immenses, qu'ils consumerent en cette guerre, & une infinité d'hommes, qui y perirent, dans la suite du tems. Mais ils furent livrez à leur Orgueuil & à leur Cruauté, Vices qui entrainerent avec eux tous les maux, qui les suivent ordinairement, sur tous lors que ces Vices sont extrêmes.

(1) Un Historien dit que les Etats Géneraux touchez des malheurs arrivez au commencement de cette année, par leurs irrésolutions & leurs longueurs, donnerent à l'Archiduc, au Prince d'Orange & au Conseil d'Etat le pouvoir de lever tels Soldats, & en tel nombre qu'ils le jugeroient à propos; & qu'ils leur donnassent les ordres qu'ils croiroient nécessaires, sans être obligez de consulter les Etats sur tout; comme l'Acte, passé avec l'Archiduc, le demandoit. Ils leur recommanderent seulement qu'ils proportionnassent les dépenses aux revenus publics, qui montoient alors à six-cents mille francs par mois. On crut aussi que les desseins, qui concernoient la guerre, seroient plus secrets, & pourroient mieux réussir, si moins de gens les savoient. 1578.

Si pendant ces brouilleries la Hollande & la Zélande, qui avoient au commencement le plus souffert, sous le gouvernement Espagnol, jouïssoient de quelque repos; d'autres Provinces souffrirent encore beaucoup. (2) Au commencement de cette année, les principaux de la Gueldre firent instance, auprès des Etats Géneraux, pour qu'on leur envoyât *Jean de Nassau*, frere du Prince d'Orange, pour Gouverneur. Cela attira de l'envie à la Maison de Nassau, comme si elle vouloit se rendre seule maîtresse du gouvernement des Provinces; & le *Comte de Bergue* même, quoi qu'il fût beau-frere du Prince, dont il avoit épousé une sœur, se laissa prévenir d'une jalousie, qui parut fort étrange. Le Comte de Nassau étant entré dans l'emploi, auquel il avoit été appellé, s'aperçut qu'il auroit très-peu de secours des Magistrats de la Province, dans l'administration des affaires publiques. La Cour de Gueldre favorisoit bien plus le Roi, que la liberté du Païs, & les autres Magistrats étoient dans la même disposition. La Religion Romaine se trouvoit établie dans la plûpart des Villes, & le Comte de Nassau, qui avoit juré d'observer la Pacification de Gand, n'y pouvoit apporter aucun remede; parce qu'il y avoit un Article, qui portoit qu'on ne feroit aucun changement dans la Religion. Mais il arriva inopinément que les choses changerent de face, à cet égard. La Noblesse & les Villes déposerent ceux qui composoient la Cour de la Province, parce qu'elle se trouva composée d'étrangers; si l'on en exceptoit quelques Catholiques Romains, qui, étant du Païs & âgez, furent continuez dans leur emploi. Les plus suspects des Magistrats furent aussi privez de leurs charges, & l'on en mit d'autres, en leur place.

Cependant l'Archiduc & les Etats, quoi qu'attachez à l'Eglise Romaine, craignants que la grande multitude des Réformez, qui se trouvoient dans les Provinces, ne causât quelque desordre, si on ne lui accordoit un peu plus de liberté, publierent une Ordonnance, touchant la maniere de tolerer divers sentimens sur la Religion; par laquelle ils ordonnerent, que dans les Villes, où il se trouveroit une centaine de famille Réformées, on leur accorderoit une Chapelle, ou une Eglise, pour l'exercice de leur Religion, comme plusieurs Villes de Gueldre l'avoient souvent demandé. Mais les Magistrats refusoient de le leur accorder; malgré ses remontrances du Comte de Nassau, qui leur disoit qu'il y avoit plusieurs Villes, en Allemagne, où il y avoit des exercices publics de l'une & de l'autre Religion, depuis trente ans, sans que cela eût causé aucun desordre. L'opiniâtreté des Magistrats donna occasion aux peuples Réformez de se rendre maîtres des Eglises, par force, & de bannir de diverses Villes tout culte Catholique Romain. Ainsi l'envie obstinée de ne rien relâcher leur fit tout perdre; au lieu qu'en accordant une seule Chapelle, ils auroient gardé surement tout le reste. On ne sauroit néanmoins louër le zèle outré de ceux qui, prêts à se contenter d'une seule Eglise, n'avoient pas au moins laissé la même liberté à ceux, qui étoient en possession de toutes. Il n'est jamais permis de faire à un Parti ce que l'on ne voudroit pas souffrir de sa part; & en faisant cette espece de persecution, on pert,

(1) *Rheidanus* Annal. Lib. II. p. 22.

(2) Le même, au même endroit.

 pert, ſans y prendre garde, le droit de ſe plaindre, lors qu'on vient à ſouffrir quelque choſe de ſemblable. Il ne ſert de rien de dire, en cette occaſion, comme font quelques uns, que la Verité a droit d'opprimer le Menſonge ; c'eſt deshonorer la Verité, que de l'armer de la Violence, dont elle n'a que faire ; & l'on ſait que châque Parti croit que ſa doctrine eſt vraie, & qu'il n'y a point d'homme ſur la terre, qui ſoit en droit de faire recevoir ſes opinions, par force. Il n'y a que Dieu qui puiſſe décider, ſans replique, du Vrai & du Faux, en matieres de Religion ; & ce ne ſera qu'au dernier jour, qu'il décidera. Il faut attendre patiemment ce jugement, qui ne peut pas tromper, & ſe ſupporter en attendant ; ſans attenter ſur les Droits de celui, de qui tous les hommes dépendent également, & qui veut qu'ils ſe traitent humainement les uns les autres.

Ce zèle indiſcret & violent fut la cauſe de toutes les conteſtations, haines & défiances, qui s'éleverent dans les Provinces & dans les Villes, depuis la Pacification de Gand. Auparavant tous les eſprits n'étoient remplis que de la haine des Eſpagnols, dont les bons ſuccès affligeoient également les habitans des Provinces, qui ſoupiroient tous, ſans diſtinction, pour la Liberté. Mais dès que la Paix de Gand fut concluë, on ſe dreſſoit réciproquement des embuches & l'on ſe tenoit en garde les uns contre les autres ; on en venoit même quelquefois au mains, & les Eſpagnols tiroient de l'avantage de ces combats, de quelque côté que ſe tournât la Victoire. Si les Catholiques avoient le deſſous, ils ſe joignoient aux Eſpagnols, au moins de volonté ; & s'ils avoient le deſſus, ils prenoient ouvertement leur Parti. Mais il faut pardonner à ces tems-là, auxquels l'eſprit de Tolerance étoit inconnu, d'autant plus facilement, qu'aujourd'hui que cette matiere a été miſe dans un ſi grand jour, on ne peut néanmoins pas déraciner des cœurs l'eſprit de perſecution.

On remarqua cependant que les Magiſtrats Réformez faiſoient tout ce qu'ils pouvoient, pour moderer le zèle indiſcret des peuples de leur Parti ; de peur faire naître, dans les eſprits des Catholiques, le ſoupçon qu'ils alloient tomber dans les mêmes malheurs ; dans leſquels ils avoient vu les Réformez, ſous le gouvernement du Duc d'Albe.

Il y avoit déja quelques années, que (1) *Gaſpar de Roblès* Sr. *de Billy*, qui étoit un ſoldat de fortune, originaire d'un village de Portugal dont il portoit le nom, étoit Gouverneur de Friſe, Groningue, Omlande & Drente. Il l'avoit d'abord été ſeulement, comme Lieutenant du Sr. de Hiergues ; mais il le fut enſuite, de ſon propre Chef, ſous le gouvernement de Requeſens. Il tenoit ces Païs-là dans la ſoumiſſion, par les Troupes qu'il avoit & par les Forts, bâtis en divers endroits, depuis long-tems, ou pendant les troubles. Les plus vieux étoient ceux de Leuwarde, Harlingue, & Staveren, & les nouveaux ceux d'Ooſt-mahorn, de Lammer, de Sloten, de Markum, de Delfziel & de Groningue. Le Sr. de Billy étoit un homme de capacité, & fit bien des choſes dignes de loüange, en ce Païs-là ; mais il y fit auſſi de grandes exactions ; & comme il ne payoit pas ſes Soldats, il étoit obligé de leur ſouffrir beaucoup d'inſolences, dont on trouvera le détail dans les Hiſtoires de Friſe, & particulierement dans *Winshemius*. Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail de ce qui arriva, dans châque Province. Cet (2) homme n'oublia rien, pour conſerver les Païs, qu'il gouvernoit, au Roi d'Eſpagne ; mais comme après la mort de Requeſens, en 1576. il ne ſavoit pas le tour que les affaires prendroient, ni ſi le Roi feroit la Paix avec le Prince d'Orange, ou s'il continueroit la guerre : il s'aviſa d'exiger des Officiers, qu'il avoit ſous lui, un nouveau ſerment ; ce fut qu'ils lui ſeroient fideles, pendant trois mois ; dans la penſée qu'avant que cette eſpace de tems fût écoulé, il pourroit juger du parti qu'il y auroit à prendre. Cependant il ne laiſſoit pas de témoigner beaucoup de faveur aux Eſpagnols ſéditieux ; que l'on conſideroit alors, comme des rebelles ; & il traitoit très-mal ceux qui étoient envoyez, de la part des Etats Géneraux, dans les lieux où il commandoit. Les Etats y avoient envoyé *François Martin Stella* ; qui, s'étant rendu à Groningue, tâchoit de porter cette ville à ſe joindre aux Etats Géneraux & à accepter la Pacification de Gand. De Billy le fit incontinent arrêter & lui donner la torture, pour ſavoir ce qu'il étoit venu faire là. Stella ſoûtint courageuſement la torture, ſans lui rien dire, quoi que De Billy l'eût bleſſé de ſa propre main ; car on aſſure qu'il ſe méloit quelquefois de faire lui même la fonction de Bourreau. Pour guérir cette bleſſure, on fit venir un Médecin, à qui Stella dit en Grec ce que les Etats l'avoient chargé de dire ; & le Médecin, qui entendoit cette Langue, eut ſoin d'en avertir ſes amis, & cela ſe répandit par toute la ville ; qui avoit plus de penchant à ſe joindre aux Etats, qu'à obéïr à De Billy.

Cependant cet homme continuant à vouloir qu'on lui prêtât le ſerment qu'il demandoit, après avoir gagné quelques Officiers de ſon Regiment, trouva tant de réſiſtence dans les autres ; que comme il eut pris des meſures, pour les faire perir, il fut pris lui-même, par ces Officiers, le 22. de Novembre 1577. & mis en priſon, avec pluſieurs autres du même Parti. La ville ſe déclara pour les Etats, Martin Stella fut délivré, & l'on raſa le lendemain le nouveau Château, que De Billy avoit fait bâtir dans la ville, & qui n'étoit pas tout à fait achevé.

Stella étant enſuite retourné à Bruſſelles au mois de Decembre de l'année 1577. inſtruiſit les Etats de la diſpoſition de ceux de Groningue. Les Etats y envoyerent *George de Lalain*, Comte de Renneberg, avec ordre de gagner les eſprits, autant qu'il lui ſeroit poſſible, de payer les Soldats, à qui il étoit dû quelque choſe, de faire publier la Pacification de Gand, & d'envoyer De Billy dans le Château de Leuwarde. Ce dernier ordre fut executé, comme les autres ; mais le priſonnier fut élargi depuis, lors que l'Edit Perpetuel, dont nous avons parlé, eut été publié.

Renneberg étant arrivé à Groningue paya les arrerages dûs aux Troupes, & prit poſſeſſion de la fortereſſe de Delfziel. Tout paroiſſoit pacifié en ces lieux-là, (3) mais lors que ce Gouverneur fut de retour en Brabant, & que D. Juan ſe fut rendu maître de Namur, il y eut de nouveaux troubles ; de ſorte qu'il y fallu renvoyer de nouveau Renneberg, à l'inſtance de la Ville de Leuwarde. Il fit payer diverſes Troupes, qui incommodoient le Païs & raſer des Forts qu'elles occupoient.

Cependant la vieille querelle, qui étoit entre la Ville de Groningue & les Omlandes, ſe renouvella, par la liberté où le Païs ſe trouvoit, & dont il commença à abuſer, comme il arrive ordinairement aux peuples, qui n'y ſont pas accoûtumez. Le Comte de Renneberg paſſoit, dans l'eſprit

(1) *De Meteren* Liv. VI. fol. 127. & *Pierre Winshemius*, Hiſtor. Lib. III p. 189. & ſuiv.

(2) Là-même p. 252. & ſeqq. & *De Meteren* ibid. folio verſo.

(3) *De Meteren* fol. 148.

1578. prit de bien des gens, pour l'auteur de ces brouilleries; parce qu'il avoit, disoit-on, suivi le conseil du Sr. de Billy, qui lui avoit dit, pendant qu'il étoit en prison, que s'il vouloit gouverner ce païs, avec quelque autorité, il devoit fomenter ces divisions, au lieu de les éteindre. Quoi qu'il en soit, comme il eut fait assembler, par ordre des Etats Géneraux, les Etats des Omlandes à Groningue le 1. de Novembre 1577. ceux de la Ville, & ceux de la Chambre du Roi, comme on les appelloit, firent arrêter les Omlandois & en mirent vint quatre en prison, malgré le Gouverneur. Non contents de cela, ils demanderent que l'on rasât le fort de Delfziel, qui avoit toûjours incommodé le commerce de Groningue & ils l'obtinrent. On en retira la Garnison & le Fort fut rasé, le 20. de Decembre. Les Etats Géneraux envoyerent des Députez, pour tâcher d'accommoder cette affaire, mais inutilement. Ils écrivirent aussi aux Parties de se rapporter, concernant leur different, à ce qu'en diroit le Prince d'Orange, & cette division fut, en quelque maniere, assoupie, & ensuite comme éteinte à la fin de l'année. Quoi qu'elle ne fût pas de conséquence, on a cru en devoir dire quelque chose; parce qu'il paroît par-là dans quel embarras se trouvoit alors le nouveau Gouvernement des Païs-Bas; par les distractions perpetuelles, que lui causoient ces brouilleries intestines, qui empêchoient souvent qu'il ne pût mettre ordre à des choses plus importantes.

(1) Renneberg étant passé de là en Frise, dont le Conseil d'Etat l'avoit déclaré Gouverneur, comme par provision, fut obligé de changer, en plusieurs lieux, les Magistrats & les Commandants peu affectionnez au Gouvernement présent. Mais la nouvelle de la victoire, que D Juan avoit remportée sur les Troupes des Etats, près de Gemblours, étant arrivée, la Cour de Frise refusa de publier les Déclarations des Etats contre ce Prince; & cela obligea le Gouverneur de faire emprisonner les Conseillers de cette Cour & de leur en substituer d'autres; comme on le verra plus au long, dans *Winsemius*. Pour la même raison, il fit arrêter *Cunerus Petri*, premier & dernier Evêque de Leuwarde, & peu digne de ce poste. Il fut néanmoins élargi quelque tems après, ensuite de quoi il s'enfuit à Cologne, où il mourut.

Ceux de la Province d'Overyssel, qui étoient du Parti des Etats, s'adresserent alors à eux, pour leur demander que Renneberg passât aussi chez eux; pour les délivrer des garnisons Allemandes des Troupes de Polwiller, qui étoient à Campe, & à Deventer, & qui les incommodoient beaucoup. Ils fondoient leur demande sur ce que, depuis qu'ils s'étoient soumis à Philippe II. ils avoient eu un Gouverneur, qui leur étoit commun avec la Frise. Renneberg fut là-dessus pourvû du Gouvernement d'Overyssel & de Lingue; Ville Frontiere du côté de l'Allemagne, que Philippe avoit ôtée au Comte de Tekelembourg, sous prétexte de Religion. Il fut reconnu pour tel, par les Etats d'Overyssel, où il fut obligé de changer divers Magistrats, aussi bien qu'en Frise; parce qu'ils étoient mal-intentionnez, à l'égard des Etats Géneraux.

Après cela, tous les soins du nouveau Gouverneur furent de réduire les Villes de Campe & de Deventer. Il se tint pour cela une assemblée à Zutfen, où il fut résolu, par l'entremise du Comte de Nassau, Gouverneur de Gueldre, que l'on attaqueroit ces deux places, à frais communs des Provinces. En effet ces places demeurant entre 1578. les mains des Espagnols, les Provinces voisines étoient exposées à leurs courses. On commença par Campe, & Sonoi, Gouverneur de Nort-Hollande s'y rendit, avec quelques Troupes, pour aider Renneberg. En peu de tems, on y fit une brêche, que la Garnison, qui s'étoit vigoureusement défendue, repara, avec le secours des Bourgeois; mais les nouvelles, qui vinrent de l'arrivée de Casimir, avec de grandes Troupes, les déterminerent à capituler le 17. de Juillet en 1578. & à se rendre trois jours après.

Renneberg marcha de là à Deventer & campa devant la Ville, le 3. d'Août. Deux Regiments François de l'armée de Casimir avoient fait beaucoup de ravage, dans le territoire de cette Ville; mais elle étoit fournie de tout ce qui étoit nécessaire, pour soûtenir un siége. Il y avoit de garnison neuf cents hommes de vieilles Troupes, du regiment de Polwiller, commandez par le Capitaine *Heraucourt*, avec deux autres sous lui. Renneberg les fit sommer de se rendre aux Etats; mais D. *Juan* les avoit déja prévenus en sa faveur, & leur avoit promis du secours; de sorte que la Garnison répondit qu'elle vouloit garder cette Ville pour le Roi. On trouve (2) dans les Auteurs du tems, la description de ce siége, & ce fut en effet presque le seul siége mémorable, qui fut fait, pendant la Régence des Etats Géneraux & de l'Archiduc Matthias. Mais s'il falloit décrire en détail les sieges, qui ont été faits dans les tems, dont nous avons entrepris de faire l'Histoire, il faudroit remplir de cela seul plusieurs volumes. La place ne pouvoit pas long-tems tenir, lors que les Assiegez apprirent que D. Juan étoit mort le 1. d'Octobre. Ils ne le voulurent pas croire, d'abord; mais ne voyant point paroître de secours & apprenant encore que celui, que l'on préparoit, avoit été défait, ils se rendirent le 19. de Novembre, à des conditions très-honorables. L'Historien du Duc de Parme (3) nous apprend que ce Prince voulut envoyer du secours à Deventer, & s'avancer lui même de ce côté-là; mais qu'il apprit que la Ville s'étoit rendue, lors qu'il se mettoit en marche. Polwiller écrivit une Lettre au Roi d'Espagne, pour lui persuader que ses Troupes avoient fait tout ce qu'il étoit possible, pour défendre la place; & pour preuve de la fidelité de ses soldats, il lui dit qu'il y avoit sept ans, qu'ils étoient au service de S. M. & qu'ils n'avoient jamais touché qu'un mois de leur solde. Supposé que cela fût vrai, au moins en partie; on ne peut guere douter que ces Allemands ne fussent obligez de prendre d'amis, comme d'ennemis, de quoi se nourrir & s'habiller. Cela fait croire que les Espagnols n'étoient point fâchez, que les Troupes étrangeres ruinassent les Païs-Bas, dans l'esperance, que ces peuples seroient d'autant plus soumis, qu'ils seroient plus pauvres, & c'est en quoi ils se tromperent. Moins ils avoient à perdre, plus ils furent disposez à secouër leur joug.

Après avoir donné une legere idée de l'état des Provinces, qui composerent la République, dont nous avons entrepris d'écrire l'Histoire, il faut venir à des évenemens plus considerables.

La Reine (4) d'Angleterre ayant changé de sentiment, à l'égard des Troupes Angloises qu'elle s'étoit proposée d'envoyer deça la mer; elle y voulut suppléer, en chargeant le Prince Casimir d'amener plus de monde, qu'il n'avoit été résolu. Les

(1) *De Meteren* fol. 149. verso & suiv. *P. Winsemius* Lib. IV. p. 264. & suiv.

(2) *De Meteren* fol. 153. verso & suiv. Liv. VIII.
(3) Voyez *Strada* sur cette année.
(4) *De Meteren* fol. 155. Liv. VIII.

1578. Les Etats de Brabant lui firent écrire de lever trois mille hommes de Cavalerie, & deux mille d'Infanterie, & lui firent toucher à Francfort l'argent néceſſaire pour cela. Ils en envoyerent encore de quoi lever mille Chevaux, ſous la conduite du Comte *Schwartzembourg*; quinze cents, qui devoient être commandez par le Marquis de Havré; mille, par *Wolmerenckhouſe*; mille, par le Baron de Schenk; & un Regiment d'Infanterie, par Muller. On comptoit que les dépenſes de cette année iroient juſqu'à plus de neuf-cents-mille francs, ſans compter les penſions de l'Archiduc & du Prince d'Orange. Caſimir devoit amener deux mille Chevaux & trois mille Fantaſſins, de plus que ce qu'on avoit d'abord réſolu. On convint qu'il commanderoit lui même ces Troupes, & la Reine voulut qu'il portât le titre de Lieutenant de ſa Majeſté & de Chef de ſes Forces. (1) Il vint, à cauſe de cela, pluſieurs volontaires d'Angleterre, pour ſervir ſous ce Prince, & entre autres *Jean North* fils aîné du Baron *North*, *Jean Norris* ſecond fils du Baron *Norris*, *Henri Cavendish*, & *Thomas Morgan* Colonels.

(2) Ce grand nombre de Troupes Proteſtantes, qui devoient venir, & qui fut accepté, ſans y faire aſſez de réflexion, donna de l'ombrage à pluſieurs Catholiques; à cauſe de quoi le Prince d'Orange, qui ſavoit de quelle conſéquence il étoit de ne leur donner aucun ſoupçon, & pluſieurs autres s'y opposerent; & cela alla même ſi loin, qu'ils devinrent, quoique très-mal à propos, ſuſpects à la la Reine d'Angleterre, & à quelques zèlez Proteſtans; tant il eſt vrai que la plus utile de toutes les Vertus Politiques, qui eſt la Modération, devient quelquefois nuiſible à ceux qui l'exercent! Mais une bonne partie de ceux, qui ſe faiſoient tant d'honneur de leur zèle, s'en trouva dans la ſuite très-mal. Les Provinces Wallonnes, fort attachées à l'Egliſe Romaine, commencerent à ſoupçonner qu'il n'y eût quelque projet d'établir, dans les Provinces des Païs-Bas, la Religion Réformée, entre la Reine d'Angleterre, le Prince d'Orange & le Prince Caſimir; pendant que les Gantois Réformez ſe plaignoient des égards, que ce même Prince avoit pour le Catholiciſme. Mais les uns & les autres s'apperçurent, en peu de tours, des mauvais effets de cette aigre dévotion, qui ne ſe repait que du mal d'autrui.

Les Catholiques craignant les changemens, qui pouvoient arriver, dans leur Païs, par la préſence de tant de Troupes Proteſtantes, crurent qu'on ne devoit plus differer de traiter, avec le Duc d'Anjou; qui avoit, depuis longtems, offert ſon ſecours aux Païs-Bas, ſans qu'on eût conclu avec lui. (3) Les Provinces Wallonnes, en particulier, inſiſterent fort ſur le ſecours, que l'on pourroit tirer de la France, ſi l'on acceptoit les offres de ce Prince, & de la néceſſité où l'on étoit de le faire; pour montrer que tout ce que l'on cherchoit n'étoit que de ſe délivrer de D. Juan, & que l'on n'avoit aucun deſſein d'abandonner la Religion Romaine. Sur ces diſcours, la Reine Eliſabeth commença à ſoupçonner que le Roi de France n'eût deſſein de ſe rendre maître des Païs-Bas, ſous le nom de ſon Frere. Elle envoya à Henri III. *Edoüard Stafford*, pour lui dire, qu'elle le prioit de ne point penſer à la conquête de ces Provinces, mais plûtôt à faire leur paix avec le Roi d'Eſpagne; qu'autrement elle ſeroit obligée de ſe joindre au Roi Philippe, pour leur défenſe; ſelon les anciennes alliances, qu'elle avoit avec la Maiſon de Bourgogne, & conformément aux interêts de l'Angleterre. Le Roi de France proteſta qu'il n'avoit aucun deſſein de le faire, & dit même qu'Eliſabeth donnoit plus de ſujet de la ſoupçonner de quelque choſe de ſemblable, que lui. Au reſte il s'offrit de concourir, avec elle, à procurer une bonne paix, entre les Parties qui étoient en guerre. La Reine loüa alors le deſſein du Duc d'Anjou de délivrer les Provinces de la tyrannie de l'Eſpagne, & s'offrit à l'aider en cela. 1578.

Les Proteſtans, pour ſe diſculper, & pour obtenir quelque ſûreté pour leur Religion, leurs perſonnes & leurs biens, préſenterent le 22. de Juin, une requête à Matthias & au Prince d'Orange, après avoir averti de ce dernier de leur deſſein. Ils repréſentoient qu'il n'avoient jamais été les miniſtres de la tyrannie, mais très-ſouvent l'objet de la cruauté des Eſpagnols; qui avoient deſſein d'opprimer le Païs, après avoir fait périr, ou chaſſer une bonne partie de ſes habitans: Que ce qu'ils avoient ſouffert avoit rendu les Eſpagnols plus odieux, que quelque autre choſe, qu'ils euſſent faite: Que l'on avoit un gage très-aſſuré de leur fidelité, en ce qu'ils ne pouvoient eſperer de ſalut, que par la conſervation de l'Etat; puiſque, ſi le gouvernement Eſpagnol étoit rétabli, les autres n'avoient à craindre que la pauvreté & l'eſclavage; mais que, pour eux, ils ne pouvoient s'attendre qu'à de cruels ſupplices & qu'à la mort: Qu'ayant pris les premiers les armes, pour la liberté, ils s'étoient eux même exclus du pardon: Qu'il étoit donc juſte, que ceux qui devroient être le plus mal traitez, au retour de la domination Eſpagnole, partageaſſent également la Liberté, avec les autres: Qu'ils abandonnoient aux autres les riches Bénefices, & les plus grands revenus; mais qu'il étoit équitable qu'on leur accordât des Temples, & qu'on ne leur refuſât pas des charges de Judicature: Qu'ils ne prétendoient le ceder à perſonne, à l'égard de la pieté envers Dieu, ni en fidelité envers leur patrie. On douta quelque tems, ſi on leur devoit accorder ce qu'ils demanderoient; mais l'uſage des Allemands & des Polonois, qui n'avoient pas refuſé cela aux Proteſtans, & d'autres ſemblables exemples perſuaderent les Etats de ne rejetter pas des demandes ſi équitables. En effet ce qu'il y avoit de plus brave, dans les armées, étoit de ces gens-là; & l'on ſavoit, par l'experience, qu'on ne pouvoit ſe fier à perſonne, avec plus de ſureté. Il y eut encore une autre choſe, qui leur fut favorable, ce fut que les Jeſuites ne voulurent jamais jurer d'obeïr aux Etats contre D. Juan, & qu'une bonne part des Catholiques Romains s'étoient retirez d'eux mêmes, dans la penſée que le Parti Royal prévaudroit. Ainſi on accorda aux Proteſtans qu'ils auroient part aux honneurs, & qu'ils auroient des Temples, par tout, où il n'y auroit pas moins de cent familles Proteſtantes, à condition que les Provinces de Hollande & de Zélande accorderoient les mêmes avantages aux Catholiques. C'eſt ce que l'on appella *la Paix de la Religion*, qui fut établie par un Edit des Etats Géneraux, daté du 22. de Juillet, que l'on trouvera (4) dans les Hiſtoriens du tems. Il mériteroit d'être mis ici, s'il n'étoit pas trop long. Quoi qu'on ne puiſſe pas douter que l'autorité du Prince d'Orange, & de ſes amis ne fit paſſer cette grande affaire dans l'aſſemblée des Etats; il eſt néanmoins conçu en maniere, que les Catholiques équitables, & modérez pouvoient y con-

(1) *Camden* ſur cette année.
(2) *De Meteren* là-même.
(3) Voyez *Grotius* Annal. Liv. III. p. 56. & *De Meteren* Liv. VIII. fol. 155. verſo & ſuiv.
(4) Voyez *De Meteren* Liv. VIII. fol. 158. & ſuiv.

 consentir, sans peine; & que les Protestans ne pouvoient pas se plaindre, avec raison, que le Prince se relachât trop à l'égard de l'Eglise Romaine, & des Ecclesiastiques Romains. Cet Edit, tout raisonnable qu'il étoit, ne contenta nullement les zèlez des deux partis; & personne n'en profita, que ceux qui se trouverent les plus forts. Les sept Provinces, qui formerent la République, dont nous écrivons l'Histoire, se trouvant pleines de Protestans, ce Parti y fut superieur & n'observa de l'Edit que ce qu'il voulut; & il en fut de même dans les autres Provinces, où la Religion Romaine eut le dessus. Ainsi cette Paix Religieuse ne fut qu'en idée, & le nom de la Religion Chrétienne, qui seul devoit inspirer aux deux Partis l'amour de la paix, & la charité mutuelle, ne produisit que des dissentions & des querelles; par la faute de ceux qui en faisoient profession, sans l'entendre, ou au moins sans l'observer. Ceux qui étoient dans les sentimens de l'Eglise Romaine ne vouloient rien relâcher à ceux, qui s'étoient séparez de cette Eglise; & ces derniers ne se contentoient pas de pouvoir faire en particulier les exercices de leur Religion. Ils extorquoient au Magistrat ce qu'il ne leur accordoit pas volontairement; & s'ils avoient le dessus, ils se vengeoient de ceux, qui les avoient mal traitez. Ainsi il arriva que ceux, qui avoient été unis contre les Espagnols, prirent les armes les uns contre les autres, sans se mettre plus en peine de leurs anciens ennemis; pourvu qu'ils accablassant ceux, qui n'étoient pas du même sentiment sur la Religion; & ils se servirent de leur soldats, seulement pour entretenir la paix chez eux. Ceux qui étoient pour la tolerance mutuelle, qui est l'unique moyen de conserver la paix, entre ceux qui ne sont pas du même sentiment, étoient haïs des deux Partis, & voyoient s'élever contre eux ceux-là même, dont le devoir étoit d'enseigner aux peuples la patience & la modération, & qui répandirent par tout cet esprit d'intolerance; selon lequel le zèle indiscret passoit pour une Vertu Chrêtienne, & la retenue pour une lâcheté. C'est là l'idée de la disposition des esprits, en ce tems-là, que nous a donnée (1) un grand Historien, qui étoit parfaitement instruit de cette sorte de choses, & qui en jugeoit le plus impartialement.

Cependant on donna aux Réformez (2) la liberté de s'assembler, & des Eglises, pour le faire, en plusieurs Villes & particulierement à Anvers, tant à ceux qui parloient François, qu'à ceux qui se servoient de la langue Flammande. On y accorda la même chose, dans cette ville, aux autres Protestans, qu'on nomme Lutheriens.

Cela se passa, sans grand desordre, en plusieurs lieux; mais les Gantois n'eurent pas la même retenue. Les Srs. d'Imbise, & de Rihove s'étoient rendu maitres de la populace, qu'ils avoient échauffée contre les Ecclesiastiques, à l'occasion de quelques Cordeliers scandaleux, convaincus de crime contre la nature, & brulez publiquement pour cela. Imbise étoit le premier Echevin de la Ville, & par-là il se donnoit une grande autorité. On l'accuse, aussi bien que Rihove, d'avoir couvert son ambition & son avarice du zèle de Religion, & sous ce prétexte d'avoir méprisé l'autorité des Etats Géneraux, de l'Archiduc & du Prince d'Orange; comme de gens, qui avoient des principes relâchez. Il se saisit des biens des Ecclesiastiques, malgré toutes les protestations, que le Sr. de Ste. Aldegonde fit au contraire, de la part des Etats. Il chassa les gens d'Eglise de Gand, & se contenta de leur donner quelque petite pension, pour subsister mal à leur aise, quoique, par un Article de la Paix Religieuse, ils dûssent demeurer maîtres de leurs biens; sous prétexte qu'on avoit besoin d'argent, pour faire la guerre & pour fortifier la Ville. Imbise & Rihove se rendirent aussi maîtres de Bruges, d'Ypre, & de plusieurs petites Villes, comme de Dendermonde, d'Oudenarde & d'Alost, & ils établirent, par tout, dans le gouvernement, des gens de leur sorte. Ils usurperent ainsi l'autorité des quatre Membres de Flandre, comme s'ils en étoient déchus, & qu'elle fût devolue au Peuple. Ils leverent des Troupes à pied & à cheval, fortifierent Gand, firent fondre du Canon, & amasserent tout ce qu'il falloit pour soûtenir la guerre, à laquelle ils s'attendoient de la part des Catholiques. Ils détruisirent les Cloîtres, vendirent les biens & les meubles des Ecclesiastiques, & mirent enfin dehors tous les Catholiques; sans avoir aucun égard à l'Edit, touchant la Paix Religieuse. L'Archiduc, le Prince d'Orange & & le Conseil d'Etat leur envoyerent inutilement des Députez, pour leur donner des conseils plus modérez, & plus sûrs; car il n'y eurent aucun égard.

Les Provinces Wallonnes ne voulurent pas recevoir la Paix, dont nous venons de parler; soit pour l'interêt de la Religion Romaine, à laquelle ils disoient qu'elle étoit contraire, soit par haine, pour ceux de Gand, soit par inclination pour le Parti Espagnol, ou pour quelque interêt particulier. Les Espagnols virent cela, avec plaisir, & travaillerent à gagner les plus distinguez de ces Provinces. Tel fut *Valentin de Perdieu*, Sr. *de la Motte*, qui étoit gouverneur de Graveline, & qui avoit été Géneral de l'Artillerie, à la bataille de Gemblours. Ceux qui commandoient les Troupes des Etats, soit présens en cette action, soit absens, étoient devenus suspects, après cette défaite, & passerent ensuite dans le Parti Espagnol. Cependant les Provinces Wallonnes ayant cessé d'envoyer leurs contributions ordinaires; il arriva que quelques Regiments de cette nation n'étant pas bien payez, & entre autres celui de *Montigny*, firent quelques desordres autour de Gand, où ils étoient. Ceux qui commandoient, dans la Ville, sortirent sur eux; mais comme c'étoient des gens plus propres à chasser les Prêtres, les Moines & les Religieuses, qu'à combattre, comme le dit un l'Historien, ils eurent le plus souvent du dessous.

De là se forma le Parti des *Mal-contens*, comme on nommoit les Wallons, dont Montigny fut le Chef. Peu de tems après, ils se rendirent maîtres de Menin, petite ville de la Province de Flandre, sur la riviere du Lis, & la fortifierent. Les Gantois craignant de perdre Courtrai, qui est sur la même riviere, mais un peu plus bas, y voulurent envoyer Rihove avec des Troupes; mais il refusa d'y aller, avant que d'avoir fait pendre *Jean Hessels*, Procureur Géneral, qui avoit été du Conseil sanguinaire, & *Jean de Visch* Prévôt des Marêchaux, qui étoient alors prisonniers à Gand, & qui avoient fait à la verité beaucoup de mal, du tems du Duc d'Albe; mais qu'on ne devoit pas faire mourir, sans forme de justice. Le Conseil d'Etat envoya à Gand faire des plaintes de ce qu'on n'y avoit aucun égard à la Pacification faite en cette Ville; & ceux qui y commandoient se défendirent, en niant les faits, ou par de mauvais subterfuges.

Cependant les Etats Géneraux assemblerent, au mois de Juillet, les Troupes, qu'ils avoient, en attendant celles que le Prince devoit amener; pour observer D. Juan, qui avoit une armée considerable-

(1) *Grotius* là même.
(2) *De Meteren* Liv. VIII. fol. 159. & suiv.

1578. siderable & composée en partie de vieilles Troupes Espagnoles & Italiennes. L'armée des Etats étoit commandée par le Comte de Bossu, dont nous avons souvent parlé, & que les Etats élurent en la place du Comte de Lalain, & par le Vicomte de Gand, Géneral de la Cavalerie. Ils eurent encore, pour Maréchal de Camp, *François de la Nouë*, un des plus grands hommes de guerre de son tems, & qui se fit autant estimer, dans les guerres des Païs-Bas, qu'il l'avoit fait, dans celles de France. (1) L'armée n'étoit composée que de huit mille Fantassins, & de deux mille Chevaux, de Troupes du Païs, & de quelques Anglois & Ecossois. Cette armée se retrancha à Rimenant, village sur la Demer, entre Malines & Arschot, environné de broussailles. D. Juan après avoir pris plusieurs villes, comme nous l'avons dit, vint attaquer le camp des Etats le 1. d'Août. Son dessein étoit d'attirer cette armée hors de ses retranchemens, par quelques escarmouches, qui pourroient se changer en une bataille, ou les deux armées s'engageroient toutes entieres. Le Prince de Parme étoit Lieutenant Géneral, & avoit sous lui des Chefs experimentez, & des Troupes choisies. D. Juan envoya d'abord jusqu'au dessous des lignes, quelque Cavalerie, pour attirer l'ennemi, qui se contenta de l'avoir repoussée; mais qui ne s'obstina point à la suivre. Il vint ensuite le défier au combat, avec toute l'armée, mais il ne put l'engager à sortir de ses retranchement. Il trouva néanmoins une occasion de faire une épreuve de ses Troupes, & de celles des Etats. Norris, qui commandoit les Anglois & les Ecossois, gardoit un poste de grande importance, hors des retranchemens de l'ennemi. D. Juan voulut tâcher de s'en rendre maître, dans l'esperance d'attirer toute l'armée au combat, si elle venoit à sortir de ses lignes, pour défendre ce poste. Il le fit attaquer, par de l'Infanterie Espagnole d'élite, commandée par *D. Alonse Martinez de Leva*, qui avoit laissé le commandement des Galeres d'Espagne, pour venir faire la guerre aux Païs-Bas. Si les Espagnols attaquerent vivement, les Anglois ne les reçurent pas avec moins de fermeté, & furent encore soûtenus de l'artillerie du Camp; desorte que D. Juan crut qu'il étoit tems de penser à la retraite, qu'il fit en bon ordre; parce que les ennemis crurent avoir assez fait de l'avoir repoussé, avec quelque perte. On conjecturoit qu'on lui avoit tué environ huit-cents hommes, ou même davantage. Cela l'obligea de se retirer incessamment, dans un poste avantageux près de Namur, où il se résolut de se tenir seulement sur la défensive; pour n'être pas accablé par les Troupes de Casimir, & peut-être encore, par celles du Duc d'Anjou. Peu de jours après la retraite de D. Juan, le Vicomte de Gand prit d'emblée la Ville d'Arschot, & la pilla. Peu d'heures après, il y vint un secours Espagnol, qui n'y trouvant aucunes Troupes, enleva ce que les ennemis avoient laissé en cette Ville, de sorte qu'elle fut deux fois pillée, en un jour.

Cependant le Duc d'Anjou étant venu près de Mons, avec quelques Troupes, destituées de tout, elles ne firent que piller le Païs; & les Etats Géneraux conclurrent enfin à Anvers le 13. d'Août un Traité avec lui, qui assurément n'étoit pas trop avantageux pour lui; & qu'il n'auroit peut-être jamais accepté, s'il avoit été bien dans l'esprit de Henri III. son frere. Mais comme il étoit très-mal en Cour, depuis long-tems, ce Prince fut comme obligé de chercher fortune, hors du Royaume, & il s'imagina que, s'il étoit une fois dans les Païs-Bas, avec des Troupes, il trouveroit bien ensuite le moyen de s'en rendre maître; il 1578. accepta ce qu'on lui offroit alors, dans l'esperance de rendre son sort meilleur, avec le tems. Voici donc les Articles de ce Traité, en abregé. On convint que le Duc d'Anjou assisteroit les Etats, à se délivrer de la tyrannie des Espagnols, & des invasions de D. Juan: Qu'il viendroit avec dix mille Fantassins & deux mille Chevaux, à ses dépends, pour trois mois, & que le premier mois expireroit le 1. d'Août, pour les frais de la levée: Que si la guerre n'étoit pas finie, il continueroit à entretenir cinq mille hommes de pied, & cinq cents à cheval: Que cela fait, les Etats lui donneroient le titre de *Défenseur de la Liberté des Païs-Bas*, & le feroient proclamer pour tel: Que pour la sûreté des deux Parties, on feroit une alliance avec la Reine d'Angleterre, avec le Duc Casimir & avec d'autres: Que les Etats s'obligeroient réciproquement, la guerre étant finie, d'assister le Duc de pareilles forces, & aux mêmes conditions, contre tous ceux qui l'attaqueroient; excepté l'Empire, la Reine d'Angleterre & les autres Alliez des Etats: Que s'il entreprenoit quelque guerre, de l'avis des Etats, & selon les Privileges du Païs (bien entendu qu'il n'entreprendroit aucune guerre, à cause de la Religion) & dans la présente guerre les forces du Duc étant jointes à celles de Etats, lui étant present, il les commanderoit en Chef, & en son absence le Géneral des Etats: Que le gouvernement des Païs, demeureroit entierement entre les mains des Etats, & de ceux qui y seroient préposez, comme l'Archiduc Matthias & le Conseil d'Etat: Que le Duc ne feroit aucuns Traitez particuliers, qui pussent donner de la défiance, avec qui que ce fût, sans le consentement des Etats, qui s'obligeroient de leur côté à la même chose: Que les Etats s'engageroient, en cas qu'ils voulussent avoir un autre Prince, à préferer le Duc à tout autre, sous les conditions, qui lui pourroient être proposées: Que les Etats s'assembleroient, trois mois après que la guerre seroit finie, ou plûtôt, s'il étoit possible pour en résoudre: Que les Etats lui remettroient entre les mains les villes, dont on avoit parlé, pour lui servir d'assurance, & de retraite à ses malades & à ses blessez; savoir, le Quesnoi, Landreci & Bavais; mais que si le Duc pouvoit reprendre sur l'ennemi Mariembourg, Philippeville, ou Binch, il pourroit retenir laquelle, qu'il lui plairoit, aulieu de Bavais: Que pour les lui faire rendre, les Etats donneroient leurs lettres, & feroient tous leurs devoirs pour cela: Que toutes les places situées au delà de la Meuse, qui n'étoient point unies pour lors aux Etats, ou qui ne l'avoient pas été depuis la Pacification de Gand, comme celles de Bourgogne & du Luxembourg, pourroient être conquises par les seules Troupes du Duc, ou secourues de celles des Etats; qu'elles demeureroient dans sa puissance, pendant sa vie; & que ses héritiers mâles & légitimes hériteroient des Villes conquises, & qui lui auroient été données ponr assurance: Que pour celles qui auroient été unies, depuis la Pacification de Gand, elles demeureroient aux Etats, en cas qu'on les pût recouvrer: Que pour les autres Villes, qui se pourroient rendre volontairement, sans y être forcées, ni surprises, le Duc en auroit la moitié: Que les villes données pour assurance au Duc, pourroient être rachetées, en lui remboursant les frais, qu'il auroit faits pour entretenir ses Troupes: Que les Etats acceptoient les offres, que le Duc faisoit de se déclarer ennemi de D. Juan, de leurs autres ennemis & particulierement des Espagnols: Que le Duc n'ameneroit que des François, excepté les Suisses de sa Garde, & ceux de sa Maison; à moins que les Etats ne le demandassent:

(1) *Bentivoglio* P. 1. Lib. X. p. 274.

Que

1578. Que le Duc empêcheroit, autant qu'il feroit en lui, qu'aucunes Troupes, ni autres, ne vinfent au fecours des Efpagnols : Que les Parties contractantes ne pourroient faire la paix, avec l'Efpagne, que d'un confentement commun ; à moins que les Etats ne puffent conclurre une paix bonne, & affurée, pendant le mois d'Août, fans préjudice néanmoins du Duc : Que fi D. Juan livroit, pendant ce mois, ce qu'il tenoit, les Etats en faifant la paix avec lui feroient en forte que le Duc y feroit compris, avec tous les autres Alliez.

On voit par-là que, pour le préfent, on ne donnoit rien au Duc, que le titre chimerique de *Défenfeur de la Liberté Belgique*, & que tout le refte dépendoit des fuccès de la guerre, & de mille accidents, dont perfonne ne pouvoit répondre ; ou de la volonté des Etats, comme de le reconnoître pour Prince, en cas qu'on en changeât. Il fe fit enfuite quelques propofitions de paix, par la médiation des Ambaffadeurs de l'Empereur, du Roi de France & de la Reine d'Angleterre ; mais cette négotiation fut inutile.

Le Duc d'Anjou (1) étoit cependant à Mons, où il reçut, de la part des Etats Géneraux, une ambaffade folennelle, dont le Duc d'Arfchot étoit le Chef, pour le prier de faire avancer fes Troupes, & de les joindre à l'armée des Etats, & aux Troupes qui étoient venues d'Allemagne. Il fe rendit à cela, mais on trouva que fes Troupes ne répondoient point à l'attente, qu'on en avoit euë, & qu'elles étoient fort mal pourvuës de ce qui étoit néceffaire, pour les faire fubfifter. Au lieu de marcher à l'armée des Etats, pour aller conjointement attaquer D. Juan ; comme on ne lui remettoit pas les places d'affurance, qu'on lui avoit promifes, il affiegea Binch, qu'il força à fe rendre au bout de quinze jours, le 7. d'Octobre, à difcretion. Comme il traita la Garnifon & les Habitans fort humainement, la Ville de Maubeuge fe rendit volontairement à lui. Mais ceux du Quefnoi, & de Landreci ne voulurent jamais confentir à recevoir fes Troupes. Les Etats lui propoferent donc quelques autres villes, & entre autres Malines.

Le Confeil de guerre l'ayant fait prier de fe rendre à l'Armée, pour attaquer D. Juan, il s'y prépara, & s'y feroit apparemment rendu ; s'il n'avoit reçu nouvelles le lendemain, que Cafimir, aulieu d'y venir, étoit allé tout droit à Gand, le 10. d'Octobre ; pour y recevoir, difoit-il, de l'argent. Comme le Duc d'Anjou n'étoit nullement ami de Cafimir, qu'il regardoit comme un efpece de Rival, dans les prétentions qu'il avoit fur les Païs-Bas ; il ne partit point pour l'armée, mais envoya demander à l'Archiduc & au Confeil d'Etat, fi c'étoit, par leur ordre, que Cafimir étoit allé en Flandres. Ils lui répondirent que non & qu'ils efperoient que Cafimir, à qui l'on avoit écrit, voudroit bien fe rendre à l'armée. Le Duc d'Anjou repliqua qu'il y iroit, dès qu'il auroit appris que Cafimir y feroit venu. Ce dernier ne vint point, & au contraire fit venir quelques Troupes, du Corps qu'il avoit amené, en Flandre. Cela lui donna des foupçons, qui firent qu'il s'obftina à n'aller point à l'armée, quelques inftances qu'on lui en fit. Cependant fes Troupes fe plaignirent que Binch étoit une Ville, où il n'y avoit rien, que perfonne ne leur vouloit vendre ce dont elles avoient befoin, que les Païfans tuoient ceux d'entre elles qu'ils trouvoient feuls, & qu'il y avoit parmi elles beaucoup de malades & de bleffez, qu'elles ne pouvoient pas abandonner. 1578.

Le Duc d'Anjou n'ayant pas de quoi entretenir fes Troupes, les congedia, (2) & comme plufieurs de fes Officiers allerent enfuite à Menin, où ils prirent parti fous Montigny, contre ceux de Gand ; on crut qu'il l'avoit fait à deffein, parce qu'il étoit ennemi déclaré de Cafimir, qui avoit entrepris de défendre les Gantois. On foupçonna que le dernier s'étoit flatté de devenir Comte de Flandre, & il eft au moins certain que le Duc d'Anjou en conçut beaucoup de jaloufie. Il envoya le 8. de Novembre *Roch de Sorbiers, Sr. des Pruneaux*, à l'Archiduc & au Confeil d'Etat ; pour leur faire des plaintes de ce qu'ils n'avoient pas fait publier d'abord, & dans tous les lieux, où il falloit, le Traité, qu'il avoit fait avec eux ; & pour s'excufer de ce que fes gens avoient pris parti, avec les Mécontens de Flandre ; il ajoûtoit que dans le fonds c'étoit le mieux, parce qu'il falloit réfifter aux Gantois, pour les obliger à fe raccommoder, avec les autres, & que quand cela feroit fait, il ne manqueroit pas de rappeller ceux des Officiers de fon armée, qui s'étoient joints aux Mécontens. Enfin il dit que, fi les Etats pouvoient faire la paix avec l'Efpagne, il ne s'y vouloit point oppofer ; quoi qu'il fe fût brouillé avec les Efpagnols, à caufe d'eux.

Les Etats lui répondirent, à la fin de Novembre, en le remerciant de fa bienveuillance pour les Païs-Bas, & le priant de fe vouloir entremettre, pour réconcilier les Wallons & les Gantois, dont la divifion ne pouvoit être, que très nuifible aux Provinces Conféderées. Ils dirent encore que fi, avant le mois de Mars de l'année fuivante, ils pouvoient faire une bonne paix avec l'Efpagne, ils déclareroient le Duc d'Anjou comme la caufe, après Dieu, de leur bonheur ; qu'ils lui dreffe roient des ftatues de bronze, dans les plus belles places d'Anvers & de Bruffelles ; & qu'ils lui envoyeroient tous les ans, une Couronne d'or, qui repréfenteroit une branche d'olivier, fort enrichie, avec d'autres préfens jufqu'à la valeur de cent mille livres d'Artois. On ne voit pas dans l'Hiftoire comment le Duc d'Anjou reçut ces offres ; mais il fembloit que les Etats fe moquoient de lui, en lui promettant de femblables recompenfes ; qui ne pouvoient toucher qu'un Prince, qui fe feroit piqué d'une vaine Gloire, & qui n'auroit eu d'ailleurs befoin de rien. Ce n'étoit pas l'état, où étoit le Duc d'Anjou.

Les Etats l'affurerent de plus que, s'ils ne pouvoient pas convenir de la paix, avec le Roi d'Efpagne, dans le même efpace de tems ; ils fe tiendroient dégagez de leur ferment de fidelité, & offriroient au Duc la Souveraineté, à certaines conditions qu'ils lui propoferoient ; & recevroient auffi de lui les conditions, auxquelles il la voudroit accepter. Le Duc répondit de Mons en Hainaut, au commencement de Decembre, par de femblables compliments.

Avant tout cela, D. Juan d'Autriche vint fubitement à mourir le 1. d'Octobre âgé d'environ trente ans. (3) On dit qu'il mourut de chagrin de ne recevoir que des ordres limitez & de n'être pas affez foûtenu, par le Roi fon frere, à qui il étoit devenu fufpect. D'autres ont foupconné que fa mort n'avoit pas été naturelle, & l'on a dit, comme une chofe affurée, que Philippe avoit donné ordre d'affaffiner fon fecretaire Efcovedo. D. Juan

(1) *Bentivoglio* P. 1. Liv. X. p. 252. & fuiv. *De Meteren* Liv. VIII. fol. 161. verfo.

(2) *De Meteren* Liv. VIII. fol. 161. verfo.
(3) Voyez *De Meteren* Liv. VIII. fol. 163. *Grotius* An. Lib. III. p. 60. & *Rheidanus* Lib. II. c. 27.

1578. Juan nomma, pour commander, en sa place, le Prince de Parme, qui fut ensuite confirmé par le Roi d'Espagne; qu'il servit comme on le verra, avec beaucoup de prudence & de bonheur.

Quoi qu'il en soit, les Géneraux des Etats profiterent très-peu des conjonctures, & ne firent autre chose, que reprendre quelques petites villes du Brabant. D. Juan avoit eu sur la fin une armée de trente mille Fantassins & de six mille Chevaux; mais il étoit demeuré dans le poste avantageux, qu'il avoit pris près de Namur, dans la pensée que la division mettroit bien tôt les Etats, dans la nécessité de se raccommoder avec le Roi. Le Duc Casimir étoit arrivé dans le Païs-Bas, depuis le 27. d'Août, avec des Troupes plus nombreuses, qu'on n'avoit demandé de lui, & qui étoient de sept mille Chevaux, & de près de huit mille Fantassins; ce qui avoit fait qu'il étoit venu plus tard qu'on ne croyoit, à cause du tems dont il avoit eu besoin, pour lever un Corps si considerable, & qu'il ne se trouva pas ensuite de quoi les payer. Quand il fut arrivé sur la frontiére, les Troupes refuserent de passer outre, sans avoir de l'argent, pour celles qui avoient été levées, au delà du nombre qu'on avoit demandé. Il publia le 2. d'Octobre un Ecrit, en Allemand & en François, où il disoit qu'il avoit amené plus de Troupes, qu'on ne vouloit d'abord avoir; parce qu'il avoit cru que les Etats en avoient besoin, & que plusieurs Particuliers le lui avoient conseillé. Mais cela fit naître des soupçons, dans les esprits des Catholiques zèlez, & même d'autres qui ne l'étoient pas, qu'il n'eût quelque autre dessein; ce qui retarda les contributions des Provinces, pour payer ses Troupes. Comme il fut arrivé sur les frontieres de Gueldre, on se trouva embarrassé à les recevoir; & néanmoins on n'osoit pas le lui refuser, de peur qu'elles ne fissent quelque desordre. Ainsi elles ne passerent la Meuse, pour venir en Brabant, que lentement; & après qu'elles furent venues à Rimenant, elles refuserent de nouveau d'aller plus loin, si on ne les payoit. Les Provinces de Hainaut, d'Artois & de Flandre les craignoient, & n'envoyoient point les contributions ordinaires; sous prétexte qu'elles devoient être sur leurs gardes, ou contre le Duc d'Anjou, ou contre le Prince Allemand. Les Etats Géneraux protesterent du mal, qui pourroit arriver, par la faute de ces Provinces, & firent tout ce qu'elles purent, pour les obliger à envoyer l'argent qu'elles devoient fournir, pour les besoins communs, mais tout fut inutile. L'Armée coûtoit huit-cents mille francs par mois, & l'on ne pouvoit trouver cette somme; à cause du refus de ces Provinces, que quelques autres imiterent en suite.

L'Armée étoit plus nombreuse qu'elle n'avoit jamais été, puis qu'elle étoit comme on dit, de quarante mille Fantassins & de vint mille Chevaux, & pourvuë de tout, sinon d'argent. Jamais les Etats n'avoient eu une si belle occasion de pousser les Ennemis, & de se délivrer du joug des Espagnols. Mais les interêts particuliers, & la mesintelligence les empêcherent d'en profiter; & depuis une semblable occasion ne se présenta plus. L'Armée ayant attendu trois mois de l'argent, & n'ayant reçu qu'un mois de paye, demeura en Brabant, où elle prit Nivelle & quelques petites places de peu d'importance.

Les Wallons, qui avoient fortifié Menin & augmenté leurs Troupes de ceux qui, congédiez par le Duc d'Anjou, allérent, par son ordre, ou de son consentement, se joindre à eux, déclarerent ouvertement la guerre aux Gantois; à moins qu'ils ne remissent les Ecclesiastiques Romains dans leurs biens, qu'ils ne reparassent les dommages, qu'ils leur avoient causez, & qu'ils ne relâchassent les prisonniers. 1578.

Les Gantois, à qui l'Archiduc, le Prince d'Orange & le Conseil d'Etat refusoient tout secours, parce qu'ils avoient ouvertement violé la Pacification de Gand & la Paix Religieuse, & cela contre le bien commun des Provinces confédereés, envoyerent prier Casimir de les venir soûtenir, avec quelques Troupes, & lui promirent de l'argent, pour les payer. (1) Quelques Historiens disent que Casimir fut fâché qu'on lui eût préferé, dans le Généralat, le Comte de Bossu, qui étoit Catholique; quoi qu'assûrément il eût tort en cela, puis que ce choix dépendoit de la pluralité des voix des Provinces, qui étoient la plûpart de la Religion Romaine. Ce Prince se brouilla aussi, avec le Duc d'Anjou, & fit écrire, par un de ses Confidents, un libelle plein d'injures contre le Duc, pour le rendre odieux dans les Païs-Bas. Un homme de cette humeur ne pouvoit pas être ami du Prince d'Orange, dont les maximes étoient toutes contraires aux siennes. Casimir partit donc le 10. d'Octobre, sans le consentement des Etats, pour aller en Flandres, avec cinq-cents Chevaux. On lui compta, sur le champ, soixante mille francs; mais les Mécontens ne perdirent nullement courage, pour sa venue, ni ne firent paroître aucune envie de se raccommoder, avec les Gantois.

Comme les Etats & le Prince d'Orange se plaignoient de ce que Casimir avoit amené plus de monde qu'il ne falloit, & que l'on accusoit la Reine d'Angleterre d'en avoir été cause, & encore plus de ce qu'il avoit mené des Troupes aux Gantois, sans le consentement des Provinces; Elisabeth envoya à ce Prince, en Flandre, *Guillaume Davidson*, qui lui fit entendre, de sa part, qu'elle trouvoit fort étrange sa conduite, & qu'elle en étoit même irritée. Il lui reprocha qu'il s'étoit séparé de l'armée des Etats, sans leur consentement, avec une partie de sa Cavalerie, appellé seulement à Gand, par quelques Particuliers; ce qui avoit empêché que l'Armée des Etats ne profitât de la mort de D. Juan: Que par sa conduite on pouvoit croire qu'il avoit dessein de mettre de la division, entre les Provinces: Qu'il avoit rendu un grand service à leurs ennemis, en affoiblissant l'armée des Confederez, & en donnant aux Officiers un mauvais exemple, qui les pouvoit porter à déserter: Que les Gantois cherchoient à débaucher l'armée des Etats, en promettant plus d'avantage à ceux, qui les voudroient aller servir: Qu'il porteroit les Catholiques à prendre le parti des Wallons, pour la défense de leur Religion opprimée par les Gantois, & les Wallons à choisir pour leur Chef le Duc d'Anjou, qui étoit de leur Religion: Qu'il donnoit à ce Prince sujet de se plaindre de lui & des Etats Géneraux: Que les mêmes Etats auroient bien trouvé le moyen d'accommoder le differend que les Gantois avoient avec les Mécontens, sans qu'il s'en mêlât.

Davidson concluoit de tout cela qu'on pourroit attribuer à Casimir tout le mal, qui étoit une suite de sa conduite, & que la Reine d'Angleterre, qu'on accusoit d'y avoir part, étoit obligée de protester du contraire; mais que Casimir devoit se conduire comme un Prince Chrétien, qui avoit de l'égard pour Elle, & qui souhaitoit sérieusement le bien des Provinces des Païs-Bas. Casimir, qui étoit (2) un hom-

(1) *Rheidanus* Annal. Lib. II. p. 26.
(2) Voyez *De Thou* au Liv. LXVIII. de son Histoire; Tom. III. p. 335. Ed. de Geneve.

1578. homme hautain, fut extrémement choqué de cette censure, & avoit de la peine à croire qu'elle fût venue de la Reine d'Angleterre; mais Davidson la lui livra par écrit, & s'en rapporta à Elisabeth. Cela fit qu'il résolut de s'aller justifier en personne en Angleterre, & de laisser cependant sa Cavalerie en Flandres, avec autant d'imprudence qu'il l'y avoit amenée.

Le 21. de Décembre, Maximilien de Bossu, Géneral de l'armée des Etats, Maître d'Hôtel de l'Archiduc & Conseiller d'Etat, mourut à Anvers d'une fiévre chaude, le 21. de Decembre. C'étoit un homme estimé, & en qui l'on avoit de la confiance; quoi qu'il eût commis une vilaine action à Rotterdam, comme nous l'avons raconté (1) au Liv. II. de cette Histoire. Il semble que depuis ce tems-là, il étoit devenu ennemi des Espagnols, qui l'avoient laissé prisonnier en Nort-Hollande; d'où il n'avoit été délivré, que par la Pacification de Gand.

Les brouilleries de Flandre (2) empêchoient que ce Païs-là ne contribuât, pour les dépenses communes; il en étoit de même des Provinces de Hainaut & d'Artois. Celles de Gueldre & de Frise, contribuoient très-peu; celles de Hollande & de Zélande épuisées, par la guerre, qu'elles avoient soufferte, n'entretenoient que vint-cinq ou trente compagnies de Cavalerie; le Brabant enfin étoit ruiné par le long séjour, que les Troupes y avoient fait. Cela fit résoudre les Etats à faire tout ce qui seroit possible, pour accommoder les brouilleries de Flandres. La Reine d'Angleterre exhorta fortement les Gantois à un accommodement, dès le mois de Novembre, le Duc d'Anjou offrit aux deux Parties sa médiation, & les Etats députerent à Gand, pour adoucir les Gantois, à peu près dans le même tems. L'Envoyé d'Elisabeth réduisit à trois chefs les demandes, qu'on leur faisoit. Le premier étoit qu'ils rendissent aux Ecclesiastiques les biens, qui étoient encore en nature; le second qu'ils reçussent la Paix Religieuse, que tant d'autres villes avoient reçuë; & le troisiéme qu'ils remissent les prisonniers, en quelque place neutre, dont ils pourroient s'assurer. Les Gantois, pressez de tant de côtez, répondirent qu'ils ne vouloient être obligez à l'execution d'aucun de ces articles, que quand les Wallons cesseroient d'être leurs ennemis, & seroient sortis de Flandre, & que lors que toutes les Provinces auroient actuellement accepté la Paix Religieuse. Ils ajoûterent qu'ils n'avoient jamais eu dessein de rompre l'union, avec les autres Provinces. Cette réponse ne faisant que rendre la chose plus difficile, le Prince d'Orange se rendit à Dendermonde, & de là à Gand le 4. de Decembre, où il proposa seulement aux Gantois qu'ils voulussent accepter la Paix Religieuse; qu'ils ne se séparassent point de l'Union des Provinces; que les affaires de Flandres fussent reglées par les quatre Membres de l'Etat; que l'on mît un meilleur ordre à la levée, & à l'emploi des deniers publics; que les affaires de la Ville de Gand fussent conduites, selon les Lois & les coûtumes, d'un commun accord & sans desordre; enfin que l'on publiât une amnistie de tout le passé.

Ces articles plurent à la plûpart des Magistrats; mais on parla en particulier de la tolerance des deux Religions, dans une même Ville; parce que les personnes, qui avoient plus de zèle, que de lumiere, faisoient difficulté de passer cet article. On dit entre autres choses que, dans la requête que les Réformez avoient présentée aux mois de Juin & de Juillet, ils avoient seulement demandé de joüir du libre exercice de leur Religion, & promis qu'ils laisseroient les Ecclesiastiques, dans l'état, où ils étoient & dans la jouïssance de leurs biens, & qu'on l'avoit accordé à ceux de Gand; d'où il s'ensuivoit que l'on devoit avoir la même équité pour les Catholiques Romains; afin que chacun servît Dieu librement, & d'une maniere, dont il pût répondre au jugement dernier. Il n'y avoit rien là que de juste, puis que l'on ne leur accordoit que ce qu'on demandoit d'eux; mais ceux, qui étoient chargez du soin d'instruire les peuples, ne seconderent pas la modération du Souverain; tant il est difficile de ne pas confondre des passions humaines, avec le zèle que l'on doit avoir pour la Religion! On promit aussi aux Gantois de prendre les prisonniers à Anvers; mais en donnant caution, qu'ils seroient bien gardez. On leur remontra le mal, que la guerre leur causeroit, si elle continuoit à se faire dans leur Province, sur tout puisque les trois autres Membres avoient déclaré qu'ils ne vouloient plus l'avoir chez eux. Pour cela, on leur promit que les Etats Géneraux en feroient leur propre affaire. On convint encore de quelques réglements, pour prévenir tous les desordres, que la diversité des sentimens peuvent causer; & tout cela fut arrêté à Gand, le 15. de Decembre.

On travailla incessamment à engager les Wallons à garder le même temperament; mais leurs Chefs, qui favorisoient les Espagnols, imiterent leur zèle aveugle, en matiere de Religion, & empêcherent qu'on ne relâchât rien là-dessus. Ces Gentilshommes voyoient bien qu'il étoit très-difficile que le Gouvernement des Provinces pût subsister long-tems sur le pied, où il étoit, & que le prétexte de la diversité de Religion pourroit toûjours être mis en œuvre, par les Ecclesiastiques, pour inspirer aux peuples de la haine pour ceux, qui n'auroient pas la même créance qu'eux, & causer ainsi entre eux des divisions & des querelles incurables. Il est pourtant clair, comme le jour, que tous ceux, qui prétendent être Chrétiens, ne doivent haïr personne, pour de simples opinions, ni empêcher les gens de servir Dieu, comme ils l'entendent, en observant les Lois de la Societé Civile. Mais il ne faut pas esperer que les hommes seront jamais, les uns envers les autres, ce qu'ils devroient être.

1579. LES deux Provinces de Hainaut & d'Artois, & particulierement les Villes d'Arras & de Doüai firent une alliance le 6. de Janvier, 1579. par laquelle elles s'engagerent par serment à demeurer attachées au Roi, & à permettre chez eux la seule Religion Romaine, conformément à la Pacification de Gand; contre tous ceux qui voudroient introduire la Paix Religieuse, comme les Etats & le Conseil de Brussellles. Les Principaux Chefs des Wallons étoient De la Motte, le Vicomte de Gand, Montigny, Hese & d'autres, qui avoient été auparavant dans le Parti des Etats Géneraux. Quelques uns d'entre eux étoient reconciliez en secret avec l'Espagne, & il ne restoit aucun different entre elle & les autres, si non qu'ils vouloient qu'on gardât leurs Privileges, & qu'on n'employât chez eux aucunes Troupes étrangeres. Le Prince de Parme avoit travaillé, dès le commencement, à ramener ces peuples à l'Espagne, & à les détacher des autres Provinces, comme le (3) Cardinal *Bentivoglio*, & le P. *Famien Strada* nous l'ap-

(1) Pag. 26.

(2) Voyez *De Meteren* Liv. IX. au commencement, fol. 165.

(3) Voyez l'un & l'autre sur l'année 1578. le premier dans la 2. P. de son *Histoire de la Guerre de Flandre* Liv. I. & le second au Liv. I. de l'*Histoire du Duc de Parme*.

1579. l'apprennent. Ce Prince étoit non seulement un grand homme de guerre, mais aussi un homme très-habile dans la négotiation. Un autre (1) grand Historien, qui ne peut être suspect d'aucune passion, sur ce sujet, dit „ que le Prince de Parme „ étoit plus caché que D. Juan, qu'il apporta „ d'Italie la bonne foi de ce païs-là, & l'art de „ dissimuler; qu'il savoit inspirer la peur & pardonner, ce qui étoit la véritable maniere de „ prendre, comme il dit, les peuples du Païs-Bas. „ C'est pour cela qu'encore que personne n'ait „ rendu de plus grands services à l'Espagne, par les „ armes; il avança encore plus leurs affaires, en „ gagnant les esprits, & qu'il vint à bout de la „ chose du monde la plus difficile, qui étoit de faire „ goûter le gouvernement absolu à des gens, qui „ avoient senti les douceurs de la Liberté.

Avant que de parler de ses progrès, il faut dire en peu de mots ce que devinrent les Troupes Allemandes de Casimir. Ce Prince étant allé en Angleterre y arriva le 22. de Janvier & fut reçu d'Elisabeth, avec beaucoup de pompe. On lui donna un Carrousel, on le régala en toutes manieres, & la Reine l'honora de l'Ordre de la Jarretiere le 8. de Février. Pendant qu'il y étoit, son armée sans paye, sans Chef & sans discipline, se dissipa, & les nouvelles en vinrent à Londres. (2) Comme la Reine lui demandoit d'où venoit que l'armée des Etats s'étoit dissipée, sans avoir presque rien fait, il en chargea les Troupes du Duc d'Anjou, qu'il accusoit de s'être entendu avec les Espagnols. Mais il arriva depuis une nouvelle plus fâcheuse, c'étoit que la Cavalerie Allemande, après avoir couru le Païs, & escarmouché, en quelques endroits avec les Troupes du Prince de Parme, & particulierement près d'Arschot, lui avoit offert de se retirer du Païs, s'il lui faisoit payer sept mois de gages, qui leur étoient dûs. Le Prince répondit fierement à ces Allemands, après avoir censuré leur Milice mercenaire, que c'étoit à eux à lui donner une somme d'argent, pour les laisser échaper. Tout ce qu'ils obtinrent ce fut un sauf-conduit qu'il leur fit donner, par le moyen duquel, ils se retirerent sûrement en Allemagne. La Reine le railla là-dessus, en lui reprochant que les Allemands, qu'il vouloit qu'Elle payât, avoient voulu recevoir leur solde des Espagnols. Casimir n'ayant rien à répondre ne laissa pas de faire paroître le chagrin, que ces reproches lui faisoient. Mais la Reine, sans y vouloir prendre garde, lui fit une pension, & des présens; après quoi il partit au milieu de Février, & arriva à Flessingue; d'où il partit pour l'Allemagne, sans avoir pris congé de l'Archiduc, ni des Etats. Il leur reprocha depuis de s'entendre avec les Espagnols, & ils l'accuserent réciproquement d'avoir détourné l'argent d'Elisabeth à son propre profit. Ce Prince ne manquoit pas de Bravoure; mais il ne paroît pas qu'il eût de la conduite, à en juger par cette entreprise. On pourroit blâmer les Etats Géneraux de n'avoir pas pris, au moins une partie de ces Troupes, à leur solde; si l'on ne savoit pas qu'ils étoient destituez d'argent en ce tems-là, à cause de la division, qui étoit entre les Provinces. Le Prince d'Orange étoit trop prudent, pour ne pas prévoir que l'ennemi ne manqueroit pas de tirer de l'avantage, d'une si grande dimunition de leurs Troupes. Il ne manqua pas aussi de le faire, en se rendant maître de plusieurs petites places, & sur tout de Mastricht, comme nous le dirons dans la suite.

(1) *Grotius* Annal. Liv. III. p. 61.
(2) *De Thou* Liv. LXVIII. Tom. III. p. 334. & *Camden* sur l'an. 1579. dans l'Hist. d'Elisabeth.

Le Prince d'Orange, qui prévoyoit, par l'exemple des Wallons & des Gantois, que l'union des Provinces n'étoit pas une chose, qu'il fût facile d'entretenir, à cause de la diversité des Religions, pensa à faire une nouvelle Alliance, entre les deux Provinces déja alliées, dont il étoit gouverneur, & entre les plus voisines, dans lesquelles le Parti Protestant prévaloit, & qui étoient amies. Cette Alliance étoit en effet sujette à moins de difficultez, entre ces Provinces, à cause du voisinage, & de la Religion dominante, qui étoit la Réformée, sur tout dans les Villes; car le plat païs demeura Catholique Romain, comme il l'est encore aujourdhui, au moins pour la plus grande partie. Les Villes ayant un interêt commun d'éviter la domination Espagnole, & l'Inquisition, ou au moins quelque chose de semblable; les Provinces conclurent cette Alliance, le 23. de Janvier, & la publierent le 29. du même mois. 1579.

Ce Traité (3) représente d'abord les artifices, que les Espagnols avoient employez, depuis la Pacification de Gand, pour détruire cette Alliance, diviser les Provinces, & y établir de nouveau leur pouvoir absolu, par la force des armes, dont-ils se servoient encore pour cela; puis qu'ils étoient entrez, depuis peu, avec des Troupes, dans la Province de Gueldre. Ensuite il est dit que c'est pour cela que ceux de la Duché de Gueldre, & de la Comte de Zutfen, ceux des Comtez de Hollande & de Zélande, ceux d'Utrecht, & ceux des Omlandes de Frise, entre les rivieres d'Ems & Lauwers avoient trouvé à propos de s'allier plus particulierement ensemble, non pour s'éloigner de l'Union, faite par la Pacification d'Utrecht; mais pour la confirmer, & pour prévenir les mauvais desseins des ennemis, & empêcher qu'il ne se fit une plus grande division entre les Provinces.

Voici en abregé les articles de cette Alliance, qui a été le fondement le plus solide de la République des Provinces Unies: I. Que les Provinces nommées ci-dessus s'allioient à perpetuité, comme si elles n'étoient qu'une seule Province; sans que cette Alliance pût jamais, & de quelque maniere que ce pût être, se dissoudre; à condition néanmoins que les Lois, les Privileges, les Droits & les Coûtumes de châque Province y subsisteroient, dans leur entier, sans qu'on y pût faire de changegement; en quoi elles s'assisteroient les unes les autres, pour leur conservation, par tous les moyens justes & possibles. Bien entendu que pour les differends que les Membres de cette Union ou de ces Provinces, pourroient avoir entr'eux; touchant leurs Privileges, usages & coûtumes; ils seroient décidez, par la voie de la justice ordinaire, ou par arbitres & à l'amiable; sans que les autres Provinces, que ces differends ne touchent point, pussent s'en mêler, sinon qu'elles employassent leur intercessions, pour faciliter l'accord: II. Que les Provinces Unies seroient obligées de s'entre-secourir, en toutes maniéres, contre tous les efforts, violences, ou attentats, qu'on voudroit faire sous le nom, ou de la part de Sa Majesté, ou de quelqu'autre; à cause de la Pacification de Gand, ou pour avoir pris les armes contre D. Juan, ou pour avoir reçu, pour Gouverneur l'Archiduc Matthias, ou pour quelque chose, qui en dépendroit, ou en pourroit dépendre à l'avenir; quand même ce ne seroit que sous couleur de rétablir la Religion Catholique Romaine par les armes; ou pour quelques autres nouveautez introduites dans les Provinces, depuis l'an 1558;

(3) Voyez-le dans la 3. Preuve de l'Histoire des Provinces Unies *dans Wiquefort.*

1579. 1558; ou pour la présente Alliance &c: III. Que les Provinces seroient obligées de s'entre-secourir l'une l'autre, contre toute Puissance, tant du dedans, que du dehors, qui leur voudroit nuire, ou faire la guerre; bien entendu que l'assistance, qui sera résolue par la Confédération, se fera avec connoissance de cause, & selon l'état où l'on se trouvera: IV. Que les places frontieres, & les autres que l'on jugera en avoir besoin, seront fortifiées aux dépends des Provinces, où elle sont situées; mais que la Conféderation fournira la moitié des frais; & que si l'on trouvoit nécessaire d'en bâtir, ou d'en démolir quelcune de nouveau, cela se feroit aux dépends de la Conféderation: V. Que l'on mettroit des impôts pour cela, sur ce qui pourroit être chargé selon l'Ordonnance, que l'on en feroit, & que l'on pourroit aussi employer les revenus des Domaines de Sa Majesté, toute charge en étant déduite: VI. Que ces Droits seroient augmentez ou diminuez, selon que les affaires l'exigeroient, & seroient seulement employez à la défense commune: VII. Que les Villes Frontieres & autres seroient obligées de recevoir les Garnisons, que les Provinces Unies trouveroient à propos de leur être envoyées, sans qu'elles les pussent refuser; mais que ces garnisons seroient payées, par les mêmes Provinces; & que les Capitaines & soldats, outre le serment qu'ils faisoient à l'Etat, en feroient aussi un à la Ville; qu'on leur feroit observer une bonne discipline, selon l'usage reçu: VIII. Que le nombre des habitans des Provinces depuis l'âge de 18 ans, jusqu'à celui de 60. seroit pris, afin que l'on vît quel secours on en pourroit tirer: IX. Que l'on ne feroit point de traité de trêve, ni de paix, que l'on ne déclareroit pas la guerre, que l'on ne payeroit point de contribution pour l'usage commun, que par le consentement de toutes les Provinces; mais que les autres choses se décideroient à la pluralité des voix; & que si l'on ne pouvoit pas convenir, on s'en remettroit, par provision, aux Gouverneurs des Provinces, qui, s'ils ne pouvoient pas convenir entre eux, s'ajoindroient des personnes non-interessées, & que les Parties seroient obligées de suivre leur sentiment: X. Qu'aucune des Provinces, Villes ou Membres de la Conféderation ne pourroit faire aucune alliance, avec d'autres Seigneurs, ou Etats Voisins, sans le consentement des Provinces Unies: XI. Que si quelque Puissance desiroit se joindre à elles, elle pourroit être admise dans l'alliance, par le consentement commun de toutes: XII. Qu'elles se conformeroient les unes aux autres, au sujet de la monoie, ou du cours des especes: XIII. Qu'à l'égard de la Religion, ceux de Hollande & de Zélande se conduiroient, comme ils le trouveroient à propos; & que pour les autres, elles se pourroient regler sur la Paix Religieuse publiée par l'Archiduc Matthias, on y mettre tel ordre, qu'elles jugeroient propre, pour le repos de leurs Sujets; sans qu'en cela il leur pût être fait aucune opposition, par les autres Provinces, & sans que personne pût être recherché & mal-traité pour sa Religion.

Sur cet article on ajoûta une explication, par laquelle il fut dit qu'on ne laisseroit pas de recevoir, dans l'Union, les Villes & les Provinces, qui ne recevoient que l'exercice de la Religion Catholique Romaine; pourvu que d'ailleurs elles s'obligeassent d'observer les autres articles de l'Union; parce qu'on n'avoit pas entendu qu'une Province se mêlât de la Religion d'une autre; *afin*, dit l'éclaircissement, *d'entretenir d'autant mieux la paix, & la bonne correspondance entre les Provinces, & afin de prévenir la principale occasion de se diviser*. Par-là les Provinces Unies vouloient laisser une porte 1579. ouverte aux autres Provinces, où la Religion Réformée n'étoit pas reçue, pour s'unir avec elles, par l'interêt commun qu'elles avoient d'éviter le pouvoir arbitraire des Espagnols. Mais cette modération ne produisit que peu, ou point d'effet, par le zèle aveugle des Ecclesiastiques; qui des deux côtez n'oublierent pas d'inspirer une haine implacable, pour ceux qui n'étoient pas de leur sentiment. Voici le reste des Articles. XIV. Que les Religieux, Religieuses & autres Ecclesiastiques jouïroient, selon la Pacification de Gand, de leurs biens, situez dans les Provinces Unies, réciproquement; & qu'on feroit donner à ceux qui auroient quitté quelque College de Chanoines ou des Couvents, & se seroient retirez en Hollande, ou en Zélande, leur entretien, leur vie durant: comme l'on feroit à ceux de Hollande & de Zélande, qui en seroient sortis & se seroient retirez en quelque autre Province: XV. Que, selon les revenus des Cloîtres & des Couvents, ils fourniroient l'entretien à ceux qui s'en seroient retirez &c. Il y a aussi un explication sur cet article, touchant la prétention que des Moines, sortis des Couvens, pourroient avoir sur les biens paternels & maternels, quoi qu'ils y eussent renoncé auparavant; ce qui avoit causé des procès dans les familles. Les Etats ordonnerent, pour de bonnes raisons, que ces procès demeureroient suspendus: XVI. Que s'il arrivoit quelque demêlé, entre quelques Provinces, les autres en jugeroient; mais que si cela regardoit toutes les Provinces en géneral, ce seroit aux Gouverneurs à en juger, de la maniere dont il a été dit à l'article 9. XVII. Que les Provinces, & les Villes se garderoient, avec soin, de donner aucun sujet de guerre aux Puissances Etrangeres &c: XVIII. Que l'une des Provinces ou des Villes ne pourroit, sans un consentement unanime, lever aucune imposition, ni mettre de plus grands droits sur les Alliez, que sur ses Habitans: XIX. Que les Conféderez seroient obligez de se rendre à Utrecht, sur la convocation qui en seroit faite par ceux qui seroient autorisez pour cela &c: XX. Que tous les Conféderez seroient obligez d'avertir ceux, qui seroient autorisez à convoquer les autres, de toutes les affaires qui surviendroient, & dont ils auroient connoissance, s'ils jugeoint que l'Etat des Provinces Unies y fût interressé: XXI. & XXII. Que les explications & les changemens, qu'on pourroit faire sur ces Articles, dépendroient des Conféderez &c.

Cette Alliance étant conclue, signée & rendue publique, il y eut diverses Villes & Corps, qui s'y joignirent par les Députez, qu'ils envoyerent à Utrecht; comme ceux de Gand, la Noblesse du quartier de Nimegue, celle de celui d'Arnhem, Leuwarde, Snek, Franequer, quelques Balliages & Gentilshommes de Frise, ceux de Venlo &c. Elle fut aussi approuvée, par des Actes solennels du Prince d'Orange, & du Comte de Renneberg.

Ce sont là les commencemens de la République des Provinces Unies, qui se forma encore mieux depuis. Le Prince d'Orange étoit l'ame de tout ce corps, & l'on peut facilement reconnoître sa prudence, & sa modération dans les Articles de cette Alliance; qui assurément ne seroient pas venus dans l'esprit d'un homme du commun. On avoit cru que ce plan d'Alliance attireroit plus de monde à s'y joindre, & que les Wallons pourroient peut être s'en accommoder; mais (1) ces derniers ne se laisserent pas seulement émouvoir, aux

(1) Voyez *De Meteren* fol. 167. & suiv.

1579. aux plus fortes Rémontrances des Etats Generaux, qu'on peut voir tout au long, dans un Historien de ce tems-là. Ce fut par les intrigues du Prince de Parme, comme on le voit clairement, par les Histoires (1) de *Bentivoglio* & de (2) *Strada*, qui en étoient très-bien instruits. Il conclut un Traité, avec les Wallons, par l'intervention de l'Evêque d'Arras, du Baron de Selle & de quelques autres; & ce Traité fut signé par eux, au nom du Roi & du Prince de Parme, & de l'autre côté par le Vicomte de Gand, que Philippe avoit fait Marquis de Richebourg, le Comte de Lalain & Willerval, & par les Députez de l'Artois, du Hainaut, & du quartier de la Flandre Wallonne, où sont l'Ile, Doüai, & Orchies. Le Roi pardonnoit tout le passé, ratifioit par ce Traité la Pacification de Gand, & l'Edit Perpetuel, pour la conservation de la Religion Romaine, & de l'obéïssance duë à Sa Majesté. Il promettoit de faire sortir du Païs toutes les Troupes étrangeres, six semaines après la publication du Traité, & de remettre toutes les Places fortes aux Troupes du Païs. Les Provinces Wallones devoient incessamment lever une armée, composée de Soldats Wallons, ou de tels autres qu'il leur plairoit, & que le Roi approuveroit, aux dépends de Sa Majesté; à condition qu'ils l'assisteroient, de leurs contributions & qu'elles auroient soin d'entretenir la Religion Catholique, & de demeurer dans l'obéïssance duë au Roi. Le Prince de Parme devoit seulement être Gouverneur, pour six mois, jusqu'à ce que le Roi en envoyât un autre. Il y a bien de l'apparence que ce ne fut que, par forme, que l'on demanda au Roi cet article, qui ne fut point exécuté; pour faire accroire aux autres Provinces, que les Wallons n'étoient pas liguez contre elles, avec un Prince qui leur faisoit actuellement la guerre. Il faut juger de même des articles, par lesquels ils demandoient que l'Archiduc Matthias demeurât Gouverneur, à condition qu'il se retirât d'abord dans les Païs reconciliez au Roi; & que le Comte de Bure fût renvoyé aux Païs-Bas, à condition d'être bon Catholique & de demeurer fidele au Roi.

Ce Traité fut arrêté, au mois de Mai, mais il ne fut confirmé, par le Prince de Parme, que le 29. de Juin, pendant qu'il étoit devant Mastricht, & ne fut publié dans les Provinces Wallonnes, qu'en Septembre, qu'il fut reçu des peuples, avec un grand applaudissement; quoi qu'il leur coûtât cher, dans la suite. Il n'y eut que la petite Province, qui renferme Tournai & Bouchain, & qu'on appelle le Tournesis, qui demeurât attachée aux Etats Generaux. Ce fut le Prince d'Epinoi, frere du Marquis de Richebourg, qui fut cause de cela, quoi que Catholique Romain. Il faut néanmoins ajoûter au Tournesis Cambrai, où commandoit le Sr. d'*Inchi* de la Maison de Gavre, qui tint cette Ville attachée à l'alliance, peut être en faveur du Duc d'Anjou, plûtôt que des Etats.

Pendant ces négotiations, qui se firent d'abord secretement, l'Empereur, d'accord avec le Roi d'Espagne, fit tenir une Assemblée à Cologne, pour tâcher de faire la Paix, avec toutes les Provinces. Il s'y trouva deux Electeurs, celui de Trêves & celui de Cologne, plusieurs Evêques & *Otton Henri*, Comte de *Schwartsembourg*, de la part de l'Empereur; le Nonce du Pape; Charles d'Arragon, Duc de Terre-neuve, avec quelques Flammands, de la part du Roi d'Espagne; & plusieurs Députez des Etats Generaux. Les deux 1579. Parties proposerent divers articles, qu'elles remirent entre les mains du Comte de Schwartsembourg, qui faisoit la fonction de Médiateur. Les Etats demandoient outre cela, que l'on fît cependant une Trêve, pour tâcher de sauver Mastricht, qui étoit réduit à l'extrémité, par le Prince de Parme qui l'assiegeoit, comme nous le dirons dans la suite.

L'Ambassadeur d'Espagne refusa cette Trêve, comme dépendante du Prince de Parme, & demanda, entre autres choses (car il seroit inutile de mettre au long (3) les articles proposez de part & d'autre, puis que cette négotiation demeura sans effet) que tout ce qui avoit été fait sous le gouvernement de Matthias fût nul; sinon en ce qui ne faisoit aucun tort au Roi, ni aux particuliers; que l'on rendît sur le champ au Gouverneur, qu'il nommeroit, les Villes, les Forts & l'Artillerie; que le Gouverneur conduisît tout, avec le Conseil d'Etat, sans faire aucune mention des Etats; qu'on rétablît tous les Ecclesiastiques & tous ceux qui avoient eu quelque dignité, ou quelque magistrature; que les armées fussent congediées, de part & d'autre; qu'il n'y eût plus d'impôts, que par la volonté du Roi. (4) Tout cela ne parut avoir d'autre but, sinon que les Lois & les Privileges devinssent de nulle force, & que les peuples desarmez retombassent dans l'esclavage; car enfin rien n'est moins sûr, pour la conservation de la Liberté, que les serments des Rois. A l'égard de la Religion, qui faisoit la plus grande difficulté, le Roi vouloit qu'il n'y en eût qu'une, dans toutes les Provinces, qui étoit la Romaine; sinon dans les lieux où il y en avoit eu une autre, au tems, auquel la Paix de Gand avoit été conclue; & que pour les autres lieux on donnât du tems aux Réformez, pour mettre ordre à leurs affaires, & qu'ils sortissent ensuite du Païs; sans perdre néanmoins les biens, qu'ils laisseroient, pourvu qu'ils en laissassent le soin à des Catholiques. Cela parut une chose trop dure, & qui n'étoit pas compatible, avec le repos public; puisque l'état, où se trouvoit alors un grand nombre de Villes, seroit bouleversé, qu'une infinité de gens en seroient chassez, & qu'il ne seroit pas libre de suivre les lumieres de sa conscience. Outre cela, en quel Païs tant de gens, exilez à la fois, auroient-ils pû s'établir, & où auroient ils trouvé le repos, qu'ils auroient perdu dans leur Patrie? D'ailleurs les Magistrats ne pouvoient trahir, sans crime, une Religion, qu'ils croyoient veritable. Les Hollandois même & les Zélandois ne pouvoient se croire en sureté, si l'on mettoit de nouveau la Religion dans l'état, où elle avoit été, lors que de puissantes Villes, comme Amsterdam, n'étoient pas du même sentiment que les autres; & ils soupçonnoient qu'on ne les distinguoit des autres, que pour les surprendre. (5) Le Roi d'Espagne, faisoit négotier, en particulier, avec le Prince d'Orange, & tâchoit, par de grandes promesses, de le détacher du Parti. Il lui faisoit promettre la liberté de son Fils, & celle de la conscience, la restitution de son bien, le payement de ses dettes, & le choix du lieu, où il voudroit demeurer, soit dans les Païs-Bas, soit ailleurs. Il lui offroit encore de le rembourser des pertes, qu'il avoit faites, pendant la guerre. Le Prince répondit „ qu'il avoit toûjours eu en vue „ le bien public, & non ses avantages particu-

 liers;

(1) *Part.* I. Liv. I.
(2) *Dec.* 2. Liv. I. sur la 1579.

(3) Voyez les dans *De Meteren* Liv. IX. fol. 174. & suiv.
(4) *Grotius* Annal. L. III. p. 67.
(5) *Grotius* là-même, & *Rheidanus* Liv. II. p. 20.

1579. „ liers; qu'il étoit si attaché aux Etats, qu'il ne „ vouloit faire aucune sorte d'accord, sans eux; „ & que si l'on donnoit satisfaction aux peuples „ des Païs-Bas, il accepteroit les conditions, „ qu'on lui proposeroit, pourvû qu'il n'y eut „ rien contre sa conscience, ou contre son hon„ neur. Outre qu'il avoit sujet de se défier de la mauvaise foi des Espagnols, il étoit au dessus de la cupidité des richesses; & ce fut assez pour lui, de savoir combien ils le craignoient, & ce qu'ils étoient prêts de donner, pour se délivrer de cette crainte. Le Comte de Schwartsembourg juroit cependant & assuroit sur son honneur, que les Espagnols tiendroient religieusement tout ce qu'ils promettoient; & disoit que, s'il n'en étoit pas assuré, il aimeroit mieux perdre la vie, que d'exhorter le Prince d'Orange, qui étoit de ses meilleurs amis, d'accepter leurs offres. Mais la simplicité de ce Seigneur Allemand, qui répondoit de la bonne foi du Roi Philippe, qui n'avoit jamais été esclave de sa parole, ne fit point d'effet sur un Prince beaucoup plus prudent que lui, & qui connoissoit infiniment mieux les Espagnols, qu'ils ne faisoit. Cependant le Duc d'Arschot, & les Principaux de la Noblesse se déclarerent pour le Roi, qui n'en fit néanmoins aucun cas, parce qu'ils lui étoient inutiles.

Pour passer à ce qui arriva en Flandres, en ce tems-ci, (1) les Gantois voyant que les Wallons ne vouloient entendre à aucun accommodement avec eux, recommencerent de nouveau leurs violences contre les Ecclesiastiques Romains. Le 7 de Mars, ils leur ôterent leurs Eglises, sous prétexte qu'ils y avoient fait prêcher des Moines, au lieu que ce ne devoit être que les Curez des Paroisses, qui y prêchassent. Ceux d'Oudenarde & de Dendermonde en firent autant. Mais ils ne s'en trouverent bien, ni les uns, ni les autres; quoi que ceux de Gand eussent, en fort peu de tems, assez bien fortifié leur Ville, dont l'enceinte est très-grande, parce qu'elle n'est pas habitée par tout. Il y eut aussi de grands desordres à (2) Bruges & les Catholiques, à qui l'on avoit proposé l'Union d'Utrecht, la rejetterent hautement, & prirent les armes, de peur que les Réformez ne les contraignissent de l'accepter. Les Réformez en firent autant & envoyerent demander du secours aux Etats, qui y firent marcher incessamment huit Compagnies Ecossoises du Regiment de Balfour, & cent-cinquante Chevaux. Le Parti opposé appella aussi les Wallons de Menin, mais ils vinrent trop tard; de sorte qu'ils furent obligez de se retirer. Néanmoins les Réformez n'ôterent pas aux Catholiques l'exercice du Culte Divin, mais les obligerent seulement de le faire en particulier.

A Gand le desordre dura tout l'Eté. (3) Imbise, qui s'arrogeoit toute l'Autorité, donna les Eglises, & les Couvents à piller aux Soldats, & vendit les Terres, les Maisons & les Bois des Ecclesiastiques, à bon marché, à ceux de son Parti; sans écouter les Avis des autres Echevins ses Collegues. Il mit aussi dehors plusieurs d'entre les Réformez, & particulierement le Sr. de la Noüe, parce qu'ils desapprouvoient ces violences, & vouloient qu'on observât à Gand la même modération, qui s'observoit dans les lieux, où le Prince d'Orange avoit de l'autorité. Le prétexte de ce zèle injuste étoit que les Wallons n'en usoient pas mieux envers les Réformez; comme si l'injustice des autres l'avoit autorisé à l'imiter! Imbise voulut faire assassiner le Sr. de *Bonnivet*, que le Duc d'Anjou envoyoit aux Etats & qui passoit par Gand, & il ne put échapper aux Assassins, qu'en se sauvant à la nage, au travers du fossé d'une Maison de Campagne. Il fit aussi assassiner un Bourgmestre nommé d'*Axele*, & un autre homme, que l'on disoit avoir été domestiques de D. Juan. Le Lieutenant Colonel d'Imbise, en étant convaincu, l'avoüa, & fut banni pour cela de Gand; sans que celui, qui l'avoit employé, en souffrît aucune punition, du côté de la Justice. Cela fit que quelques uns des principaux Bourgeois entreprirent de faire en sorte, qu'il fût exclus du nombre des Magistrats, quand on les renouvelleroit. Ce dessein fut communiqué au Prince d'Orange, qui l'approuva; mais il fut découvert, & Imbise, par le moyen de quelques Troupes, se fit choisir de nouveau premier Echevin, le 28. de Juillet. Il excusa, dans un Manifeste, cette maniere d'agir contraire aux Usages & aux Privileges, sous prétexte qu'il l'avoit fait pour le mieux & par nécessité, & prétendit que la Souveraineté de Flandre étoit dévolue au Peuple. Si cela étoit vrai, en cette occasion, il faudroit au moins que le Peuple fût libre & donnât ses suffrages, sans être forcé; au lieu qu'Imbise ne lui laissa aucune liberté. Il n'est pas non plus permis d'abandonner les Usages & de violer les Privileges, comme on le trouve à propos, & sans consulter les Magistrats & le Peuple. Si cela étoit permis, les Espagnols n'auroient rien fait que de bien, en se conduisant de la sorte, & on leur auroit fait une guerre injuste là-dessus. C'est ainsi que souvent les prétendus défenseurs de la Liberté la foulent aux pieds, en accusant les Puissances, qui leur sont opposées, de l'avoir fait. Le Prince d'Orange avoit dessein de se rendre à Gand, pour y redresser ces desordres; mais les séditieux publierent un Ecrit, où ils rapportoient plusieurs raisons injurieuses à ce Grand Homme, pour prouver que la Ville de Gand n'avoit point besoin de sa présence. Néanmoins Rihove & les autres conclurrent qu'il l'y falloit recevoir, à certaines conditions. Il ne s'engagea nullement à l'observation de ces conditions, dont une étoit qu'il ne changeroit point les Magistrats. Il y entra, accompagné d'une garde de Bourgeois, & fit élire des Magistrats, selon les anciens Usages. Les Nobles, qui y étoient prisonniers, s'étoient échappez auparavant de la prison; on courut après, & on en ramena quelques uns, mais le reste échappa. Imbise ne se crut pas en sureté à Gand, dès que l'ordre y fut rétabli; il se retira en Allemagne, chez le Prince Casimir, où il demeura jusqu'à l'an 1583. qu'il revint troubler cette même Ville. Dathenus s'enfuit aussi au Païs de Holstein, où il fit le Médecin. Le Prince d'Orange fit encore changer le Magistrat à Bruges; & regla les choses, en maniere que les Catholiques eussent la liberté de s'assembler, mais en particulier. Ainsi il se chargea, en quelque maniere, du Gouvernement de Flandre, qui ne pouvoit demeurer entre les mains de ceux, qui l'avoient usurpé, sans perdre la Province & sans nuire infiniment aux autres, qui lui étoient conféderées. 1579.

Pendant que le Prince étoit à Gand, cette Ville pensa être surprise, par la Cavalerie des Wallons, qui passa à la Porte, pour la Cavalerie de Flandre; mais le Prince s'en apperçut, assez tôt, pour donner ordre qu'on ne reçût point cette Cavalerie. Les Wallons, reconciliez avec le Duc de Parme, prirent néanmoins Alost & quelques autres petites Places de la Province.

Pour venir présentement au Prince de Parme, dès

(1) Voyez *De Meteren* Liv. IX. fol. 166. verso & 178.
(2) Le même Ibid. fol. 171. verso.
(3) Le même Ibid. fol. 178. & suiv.

1579. dès qu'il vit que les Troupes de Casimir ne pensoient qu'à s'en retourner, il commença, dès l'hiver même de cette année, à faire des courses, & il envoya Gonzague, avec Mondragon; pour (1) attaquer Karpen, avec huit mille hommes. Ils prirent la place d'assaut, & le Commandant *Biel* fut pendu, avec quarante cinq hommes de garnison, pour s'être trop opiniâtrément défendu, le 18 de Janvier. Les Troupes du Prince de Parme allerent ensuite vers Ruremonde, où elles prirent quelques petites places, qui réfuserent de se rendre & elles traiterent de même les Garnisons. *Strada* a prétendu excuser cette rigueur, en disant que ces Soldats avoient été executez, comme brigands; mais on ne pouvoit pas traiter des Garnisons de la sorte, sans s'exposer à des représailles fâcheuses. On sait d'ailleurs que ceux, qui ne se rendent pas assez tôt, lors qu'ils ne sont pas en état de se défendre, contre les Assiegeans, sont traitez de la sorte; par l'usage de la guerre, qui autorise bien des pratiques contraires à l'humanité. Le Prince de Parme, pour insulter en quelque maniere la Ville d'Anvers, où étoient Matthias & le Prince d'Orange, alla en suite attaquer le 2. de Mars, le poste de Borgerhout, qui est le village le plus près de la Ville; où il y avoit de l'Infanterie retranchée, sous le commandement de la Nouë, de Norris & d'autres. Il y eut une escarmouche, qui dura deux heures; après quoi les Troupes des Etats, plus foibles, que celles de l'Ennemi, & destituées de Cavalerie, mirent le feu au Village, & se retirerent en bon ordre, sous le Canon d'Anvers. Il périt dans cette escarmouche près de quatre-cents hommes, la plûpart du côté du Prince de Parme; parce que les Soldats des Etats tiroient de derriere leurs retranchemens, & que ce Prince fut encore salué du Canon de la Ville, lors qu'il s'en approcha. Il passa ensuite la Meuse, &, comme l'hiver étoit encore trop violent, il n'entreprit rien de conséquence, jusqu'au siege de Mastricht.

Il le commença le 8. de Mars, & la Ville ne fut prise que le 29. de Juin. La Nouë en étoit Gouverneur, mais il ne trouva pas à propos de s'y enfermer, dans la pensée qu'il pourroit la secourir du dehors. *Schwartsembourg de Herle* y tint sa place; mais celui, sur lequel il se confioit le plus, étoit un Ingenieur Lorrain, nommé *Sebastien Tappin*. Ce dernier, dès qu'il s'apperçut du dessein du Prince de Parme, répara, autant qu'il put, les anciennes fortifications, & en fit de nouvelles. De la Nouë tâcha alors d'y faire entrer plus de Troupes, mais l'ennemi avoit si bien fermé les passages, & fortifié son Camp, avec tant de soin, qu'il fut impossible d'introduire du secours dans la Ville. Il y avoit environ mille, ou douze cents Soldats de diverses nations, des François, des Anglois & des Ecossois. Il y avoit encore douze cents hommes de la Ville, si aguerris, qu'ils étoient capables de s'aquiter de toutes les fonctions des Soldats les plus exercez. Il s'étoit aussi refugié, dans la Ville, un grand nombre de Païsans, qui servirent de pionniers. Le Prince de Parme ayant fait faire deux ponts sur la Meuse, au dessus & au dessous de la Ville, & poussé ses approches soûtenues de beaucoup d'Artillerie, qui battoit les fortifications en ruine, y fit donner un assaut le 9. d'Avril, dès les cinq heures du matin, dans deux attaques differentes. Il n'y eut rien, que les Assaillans ne fissent, pour forcer les Assiegez, à qui il ne donnerent aucun relâche, depuis le matin jusqu'au soir; mais les Assiegez se défendirent, avec tant de bravoure, qu'après avoir fait périr quantité d'Officiers de marque & de Soldats, sur tout des Troupes Espagnoles, ils réduisirent les Assiegeans à se retirer. Depuis ce tems-là, ces derniers tâcherent seulement d'avancer leurs approches, & de ruiner les défenses par des mines & par le feu continuel de l'Artillerie Le Prince de Parme fit venir de la nouvelle Artillerie, & tira de ses Garnisons le plus de monde qu'il pût. Il s'approcha enfin si près, que les Assiegez, destituez de leurs défenses, n'avoient plus que quelques coupures & leur bravoure, pour repousser les ennemis. Cependant la Garnison étoit si fort diminuée, qu'il n'y en avoit pas quatre cens, qui fussent en état de se défendre, la poudre manquoit & il n'y avoit que très-peu de vivres. Néanmoins ils ne parlerent point de se rendre, sinon du côté de Wyck, qui est la partie de la Ville, à l'Orient de la Meuse. Mais pendant qu'on parloit des conditions, les Espagnols de Mondragon, qui commandoit de ce côté-là, y entrerent brusquement, & firent main basse sur tout. Du côté occidental, où est la plus grande partie de la Ville, les Assiegeans ayant vû un endroit mal-gardé, y entrerent de même, & ayant trouvé ceux, qui en avoient été chargez, endormis de lassitude, passerent au fil de l'épée quelques restes de la garnison, qui voulurent résister, & saccagerent la Ville. Le saccagement dura trois jours & presque tous les hommes y furent tuez. Le Prince de Parme, quelque effort qu'il fit pour sauver ce qui restoit, ne put arracher aux Soldats, qu'une partie des femmes & des enfans. On sauva néanmoins la vie au Commandant & à Tappin, qui étoit blessé. Le Géneral victorieux les traita, avec beaucoup d'humanité, & ils furent envoyez à Limbourg; où l'on dit qu'ils furent ensuite tuez, sans qu'on sâche, comment, ni pourquoi. On verra la description de ce siege, dans *Bentivoglio* & dans *Strada*, qui s'y sont fort étendus. Le dernier dit qu'il y périt environ huit mille hommes tant des habitans que de la garnison, & du côté des Assiegeans deux mille cinq cents Soldats, trente sept Capitaines, outre plusieurs Officiers plus relevez, & entre autres le Sr. de Hiergues, grand Maître de l'Artillerie. Le même ajoûte que le Prince ayant ordonné de chercher *les Ministres des Hérétiques*, *pour les faire pendre*, ils se jetterent dans la riviere, où ils se noyerent. Si cela est, le Prince ne suivit pas les regles de la prudence, pour ne pas parler de l'humanité; parce qu'il devoit craindre les représailles des Protestans irritez, dans une semblable occasion, contre les Ecclesiastiques Romains. Le Duc d'Albe s'étoit mal trouvé d'une semblable conduite. Le Cardinal assure qu'on offrit à la Garnison une Capitulation honorable, mais qu'elle aima mieux mourir, que de se rendre. Cela n'est pas fort croyable, à moins qu'on ne suppose qu'elle esperât d'être enfin secourue, ou sauvée; par le moyen de la négotiation, qui se faisoit en même tems à Cologne. Quoi qu'il en soit, il valoit mieux se rendre, avant que d'être réduit à la derniere extremité, & sauver la vie à beaucoup de braves gens, qui périrent dans la prise de la place, & qui auroient encore pu rendre de bons services à ceux qui les employoient. On ne l'auroit pu blâmer d'avoir, en même tems, épargné aux habitans de Mastricht le pillage & le carnage, auxquels ils les exposerent; & auxquels ils ne pouvoient pas ne se point attendre, s'ils étoient forcez. Mais la haine, que l'on avoit conçue pour les Espagnols, étoit si excessive, que l'on mouroit content; pourvu qu'on leur eut fait le plus de mal, qu'il étoit possible. Cet acharnement auroit été loüé, parmi les Grecs & les Romains,

(1) *De Meteren* Liv. IX. fol. 166. verso. *Strada* sur le commencement de cette année.

1579. mains; mais on ne sauroit l'approuver aujourd'hui, dans les lumieres du Christianisme. Si l'on ne peut excuser la conduite de ceux, qui périrent dans cette place, & qui furent cause qu'un grand peuple périt avec eux: la fureur de ceux qui les égorgerent, & qui tuerent presque tout ce qu'ils rencontrerent, sans distinction d'âge, ni de sexe; ou qui les tourmenterent, pour savoir s'ils avoient quelque argent caché; est si peu pardonnable, que les deux Historiens, qu'on a nommez, & qui sont très-favorables aux Espagnols, n'en ont pu parler sans horreur, & sans indignation.

Le Prince de Parme s'étoit donné tant de peine, pour faire réüssir ce siege, qu'il en tomba dangereusement malade, & qu'on crut qu'il en mourroit. *Strada* raconte qu'étant dans des réveries, que la fievre lui causoit, & ayant auprès de lui Gaspar Roblès, & *Jean Baptiste Taxis*, il se souleva sur son lit, & leur dit, en les regardant: *Pourquoi vous arrêtez vous ici? ne voyez vous pas que les Wallons & les Allemands vont se battre, les uns contre les autres? Allez-vous en promptement, & prévenez le carnage mutuel de nos gens.* Ces deux Officiers s'en allerent, comme pour obeïr aux ordres du Prince, de peur d'augmenter sa fievre, en demeurant là malgré lui. Mais ils ne furent pas plûtot entrez dans Mastricht, qu'ils entendirent battre la quaisse, pour appeller les Soldats aux armes. Il se fit un grand concours de monde dans la place du marché, où les Wallons & les Allemands s'assembloient, pour une querelle qu'ils avoient euë dans le pillage de Wyck; & ils s'alloient battre, comme si l'honneur des deux Nations y étoit engagé. Il n'y avoit pas moins de quatre mille hommes de ces Troupes, que ces deux Officiers eurent bien de la peine à retenir. Il se peut faire que la querelle eût commencé quelque tems auparavant, que le Prince en eût ouï parler, & que cette pensée lui revenant dans l'esprit, dans le tems de son rêve, il eût cru les voir prêts à se battre; sans que la Providence de Dieu y entrevînt, comme le veut Strada, pour sauver la vie à tant de méchantes gens, & qui venoient de commettre les barbaries les plus horribles, dans le pillage de Mastricht.

Les Mécontens (1) de Flandre prirent cependant Alost, & quelques autres petites places. Mais ils perdirent Menin, qui fut escaladé le 22. d'Octobre, par Balfour; pendant que ceux de la Garnison de cette place & de quelques autres étoient sortis, pour executer la même nuit un dessein, qu'ils avoient sur Courtrai. Cette conquête étoit importante, & pour la soûtenir le Prince d'Orange envoya de ce côté-là la Nouë, qui arriva le 14. de Novembre à Wervyck, qu'il prit. Il battit encore deux jours après, quatre compagnies de la Cavalerie Wallonne, & se rendit maître de quelques petites places de Flandre.

En Brabant, les Etats remporterent aussi quelques petits avantages. (2) Malines avoit été livrée aux Espagnols, par le parti qu'ils y avoient, qui mit dehors le Gouverneur *Pontus de Noyelles, Sr. de Bours*, qui avoit auparavant fort contribué à faire remettre la Citadelle d'Anvers aux Etats; mais en ce tems-ci la plûpart de la Noblesse, qui avoit été du Parti de la Liberté, l'abandonna, pour se ranger à celui du Pouvoir Absolu, en se déclarant pour Espagne. *Noyelles* eut dessein d'en faire autant dans Malines. On découvrit son dessein & le Prince d'Orange lui écrivit, pour l'en détourner; & quoi qu'il n'eût aucun égard pour ce Prince, comme il n'executoit pas assez promtement ce qu'il avoit promis à l'Ennemi, le Parti Espagnol le mit dehors & rendit la place au Prince de Parme. Il y envoya quelque Infanterie, & quelques compagnies de Cavalerie Albanoise, qui fit beaucoup de dégat dans le Païs. Cette Garnison prit aussi le Fort de Willebroeck, à la tête du Canal de Brusselles à Anvers, & rompit les belles Ecluses, par lesquelles on y fait entrer & sortir l'eau de ce Canal, & qui avoient autrefois coûté beaucoup d'argent à ceux de Brusselles. Ce Canal est d'une très-grande commodité, pour ceux qui vont & viennent de Brusselles à Anvers, ou d'Anvers à Brusselles. Les Espagnols, ravis d'avoir interrompu le commerce de ces deux Villes, voulurent introduire des vivres dans le Fort de Willebroek; & le Parti contraire envoya quelques Troupes pour l'empêcher, ce qui lui réüssit, quoi que ses Troupes eussent été battues. Comme la Garnison de Willebroeck vit qu'elle ne recevoit point de vivres ni de Malines, ni d'ailleurs; elle quitta ce Fort, en encloüant les Canons, de peur qu'on ne l'y assiegeât. Les Troupes des Etats y rentrerent incessamment, & l'on rétablit les Ecluses. On augmenta aussi beaucoup ce Fort, tant pour conserver le passage d'Anvers à Brusselles, que pour tenir Malines en bride.

Pour passer à une autre Province, dans l'Union d'Utrecht, que nous avons mise ci-dessus on ne trouve aucune mention de Groningue, quoi qu'il y soit parlé des Omlandes. La raison en est que ceux de Groningue étant brouillez, depuis long-tems, avec les Omlandes, ils ne voulurent pas entrer dans une Union, où il n'étoit pas permis à une Ville de demeurer perpetuellement brouillée avec ses voisins. Comme les Omlandois se plaignirent à leurs Alliez que leurs Nobles, & les autres habitans des Omlandes, étoient souvent opprimez par ceux de la Chambre Royale de Groningue; les Etats Géneraux des Provinces-Unies donnerent ordre au Comte de Renneberg de tâcher de se rendre maître de la Ville de Groningue. Le Comte fit là-dessus convoquer une assemblée des Omlandes à Visvliet, pour tâcher d'accommoder leurs differends à l'amiable. Ceux de Groningue refuserent d'y aller, sous prétexte, que cela étoit contraire à leurs Privileges. Là-dessus Renneberg rassembla ses Troupes, pour agir contre eux, & comme ils n'eurent ni le tems, ni les moyens d'en lever; il leur écrivit le 5. de Mai, qu'ils eussent à donner des ôtages, ou à prendre garnison. Ils se soumirent en apparence, & par ordre des Etats Géneraux il déposa ceux de la Chambre Royale, & fortifia légerement diverses petites places du Païs. Mais ceux de Groningue firent lever des Troupes secretement, & amasserent quelque nombre de Païsans, pour se défendre, contre les Soldats de Renneberg, qui prirent un poste hors de la Ville; d'où ils l'incommodoient extrémement. Il se fit quelques escarmouches, où ceux de la Ville eurent du dessous, de sorte qu'ils furent obligez de capituler le 10. de Juin à ces conditions: Qu'ils prêteroient serment à l'Archiduc Matthias, au Prince d'Orange comme son Lieutenant, aux Etats Géneraux, & à Renneberg, comme leur Gouverneur: Qu'ils recevroient Garnison, s'il étoit besoin: Qu'ils jureroient d'observer la Paix Religieuse: Qu'ils remettroient le differend, qu'ils avoient avec les Omlandois, entre les mains de Commissaires, pour les accorder: Qu'ils donneroient six ôtages, que Renneberg nommeroit, & qui furent les plus affectionnez à l'Espagne, qui furent emmenez le 14. de Juin à Campe, où ils devoient être gardez. Renneberg fit son entrée dans

(1) Voyez *De Meteren* Liv. IX. fol 181. & suiv.
(2) Voyez *Rheidanus* Annal. Liv. II. p. 30.

1579. dans la Ville, où il changea les Magistrats, & y en mit de plus affectionnez aux Etats des Provinces Unies.

Il y avoit de grands desordres en ce tems-là, dans le Païs de Drente, où les Païsans avoient pris les armes, pour se défendre contre les soldats, qui y étoient en quartier, & qui n'étant point payez faisoient de grandes violences dans le Païs. Renneberg y fût au mois de Juillet, avec quelques Troupes, avec lesquelles il remit les Païsans dans l'obeïssance. Il entreprit aussi de fortifier Coevorde, place, dont on parla beaucoup dans les guerres suivantes, & qui étoit l'unique passage commode, pour passer en Allemagne de Frise, des Omlandes & du païs de Drente. Mais les desordres des païsans & des soldats continuerent en Overyssel & dans le voisinage, sans qu'on les pût faire cesser. Les Allemands, à la solde des Etats, y étoient venus de Brabant, & y commettoient mille violences, qui obligerent Renneberg de permettre à ceux de Drente de se défendre contre eux. Cet homme, qui avoit été si fidele aux Etats, jusqu'à présent, étoit Catholique Romain, & ne laissoit pas de s'aquiter très-bien de son devoir; (1) mais on s'apperçut, en ce tems-ci, qu'il commençoit à pencher du côté des Espagnols, pour lesquels il se déclara peu de tems après, gagné par ses parens; qui étoient ceux de la famille de Lalain, dont il étoit; car il se nommoit *George de Lalain, Comte de Renneberg.* (2) Un Historien de ce tems-là assure que des personnes distinguées croyoient qu'il n'auroit point changé de Parti, sans quelques actions imprudentes de certains Frisons, qu'il ne nomme pas. En effet sa conduite ne pouvoit faire attendre rien de semblable, comme on l'a vu, & il n'avoit pas sujet d'esperer que le Roi lui pardonneroit ce qu'il avoit fait, contre lui.

Ce même Historien représente au long l'état déplorable, où se trouvoient les Provinces, qui faisoient la guerre à l'Espagne. Quelques Provinces ne contribuoient rien du tout, d'autres ne donnoient qu'une partie de ce à quoi elles étoient taxées & ne le donnoient même que tard; de sorte qu'il n'étoit pas possible de payer aux soldats ce qui leur étoit dû, ni sans cela les obliger à garder une bonne discipline. Ils vivoient à discretion par toute la campagne, où ils étoient répandus, & tiroient des peuples beaucoup plus, que ce à quoi montoit leur paye. Les peuples se plaignoient des Etats, les Etats des Officiers, qui ne tenoient pas leurs soldats en ordre, & qui s'excusoient sur ce qu'ils n'avoient point d'argent à leur donner; mais ces derniers n'en étoient nullement fâchez, parce qu'ils avoient part au butin. On tint divers Conseils, pour faire cesser tant de maux. Ceux de Gueldre, ceux de la Province d'Utrecht, les Frisons, & ceux d'Overyssel, épuisez & incapables de rien contribuer, se plaignoient le plus; parce ce que la campagne étant ruinée, dans leurs Provinces, on ne laissoit pas de leur demander de l'argent. Ils promettoient néanmoins qu'ils en donneroient, pourvu que l'on fît partir les soldats de chez eux. On leur répondoit qu'ils devoient commencer à contribuer, & que l'on emmeneroit les soldats contre l'ennemi, en les payant. Jean de Nassau, Gouverneur de la Gueldre, soûtenoit qu'il falloit mettre les soldats, en garnison, dans les villes; dans la supposition que les habitans de la campagne payeroient d'autant plus volontiers les taxes, qu'elles ne montoient pas au tiers de ce que les soldats leur enlevoient; & parce que les villes gagneroient avec les soldats, qui y dépenseroient l'argent de leur solde; outre que les soldats payez seroient plus obeïssans à l'Etat. Mais les Villes refusoient de les recevoir, avant qu'ils fussent accoûtumez à vivre sous une bonne discipline. Ceux, dont la campagne étoit ruinée, par les Troupes, disoient qu'on devoit demander de l'argent aux Hollandois & aux Zélandois; qui étoient exempts de ce mal, & qui gagnoient beaucoup, par le Commerce; mais ils répondoient qu'ils ne pouvoient pas faire la guerre seuls, ni pour les autres. Ce qu'il y avoit de pire, c'étoit que, quand même toutes les Provinces auroient payé leurs Quotes, avec exactitude, elles ne suffisoient pas pour entretenir les Troupes; qui étoient de vint-quatre mille hommes de pied & de trois mille de cheval, ou environ. Cependant on n'osoit pas diminer ces Troupes, de peur de s'exposer aux invasions de l'ennemi; quoi que, sans être payées, elles ne fusseut pas de grand usage. 1579.

Si le Prince de Parme eût eu, en ce tems-là, une armée un peu considerable, & de l'argent; il eût pu, en passant le Rhin, reconquerir les Provinces de ce côté là, qui étoient de l'Union d'Utrecht, sans beaucoup de difficulté. Mais par le Traité, qu'il fit avec les Wallons, il fut obligé de renvoyer toutes les Troupes étrangeres, six semaines après la publication de la Paix, qu'il faisoit avec eux. Les Troupes Wallonnes ne pouvoient nullement suffire, pour cela. D'ailleurs l'argent lui manquoit également, parce qu'il avoit fallu payer aux Troupes, qu'il renvoyoit en Italie, ce qui leur étoit dû, & parce que la conquête du Portugal, que Philippe venoit de faire, sous le commandement du Duc d'Albe, avoit achevé d'épuiser ses trésors. Par le même Traité, Alexandre de Parme ne pouvoit être Gouverneur que six mois, en attendant que le Roi d'Espagne en envoyât un autre; ce qui diminuoit beaucoup son autorité. Aussi demanda-t-il qu'il lui fût permis de se retirer en Italie, avec les Troupes, qui devoient sortir du païs, au commencement de l'hiver.

Cependant l'état, où étoient non seulement les Provinces de l'Union d'Utrecht; mais encore le Brabant & la Flandre, qui n'étoient pas plus à leur aise; demandoit qu'ils eussent un Chef, qui pût les aider contre la puissance de l'Espagne, qui ne manqueroit pas de les accabler tôt, ou tard, sans un secours étranger. C'est pour cela qu'on pensa sérieusement, ou à conclurre le Traité commencé avec le Duc d'Anjou, ou à offrir à Elisabeth la Souveraineté des Provinces. Il y avoit des raisons pour & contre, que l'on verra (3) au long dans les Auteurs du tems, & dans ceux qui ont écrit depuis. Pour la Reine d'Angleterre, on fut bien-tôt instruit qu'elle n'avoit aucune envie de se charger de la haine, que lui attireroit le titre de Souveraine des Provinces des Païs-Bas, & du poids d'un Gouvernement, comme celui-là, où il y avoit tant d'interêts divers à ménager, & tant de Lois & de Privileges à observer, que Philippe II. y avoit succombé, avec toute sa Politique. Elle étoit âgée de 46 ans & fille, sans aucun dessein de se marier; & en cet état le repos lui étoit infiniment plus convenable, que de nouveaux projets, qui lui auroient donné des peines infinies. Aussi ne dissimula-t-elle point ses sentimens, & elle recommanda aux Etats le Duc d'Anjou.

Sur la fin de cette année, le 28. de Decembre, le Prince d'Orange (4) publia un Ecrit, où il marqua quel étoit son sentiment là-dessus, & sur quel-

L 3

(1) Voyez *Strada* au Liv. III. de la vie du Prince de Parme, sur cette année.

(2) *Rheidanus* Ann. Lib. II. p. 30.

(3) Voyez entre autres *Bentivoglio* P. 2. Lib. I. p. 18.

(4) *De Meteren* Liv. X. fol. 187. & suiv.

1579. quelques autres choses, que les Députez des Provinces lui avoient proposées. Il y montre I. qu'il avoit aussi grand interêt, que qui que ce fût, à la paix; puis que, par la guerre, il perdoit de très-grands biens; & qu'il la souhaitoit passionnément, mais sûre & raisonnable, telle que les Espagnols ne l'avoient jamais offerte: II. Que pour les contributions, il s'en rapportoit à ce qui en avoit été décidé à Utrecht, par les Députez des Etats des Provinces Unies: III. Que le Roi Philippe refusant absolument de souffrir la Religion Réformée, ne témoignant aucune bonne volonté envers le Païs, & réduisant par-là les peuples à chercher un autre Seigneur; il n'y avoit, selon son sentiment, que la Reine d'Angleterre, ou le Duc d'Anjou, qui pût secourir ce païs; après avoir imploré vainement le secours de l'Empereur & de la Diéte de l'Empire: IV. Qu'il savoit que la Reine d'Angleterre vouloit bien proteger les Provinces; mais qu'elle n'en vouloit point la Souveraineté, & qu'elle leur avoit écrit, pour leur recommander le Duc d'Anjou; auquel il lui sembloit qu'elles devoient s'adresser, puis qu'elles avoient besoin d'un Prince, qui les gouvernât, par lui même, qui eût assez de Troupes & de puissance, pour faire tête aux Espagnols, & qui pût mettre à couvert la Religion & les Privileges de châque Province: V. Qu'à l'égard du Gouvernement du Païs, il s'en remettoit au jugement des Provinces; comme aussi touchant la maniere, dont il en faudroit user, envers l'Archiduc Matthias: VI. Que pour ce qui le regardoit lui même, il reconnoissoit qu'il n'avoit pu mettre ordre à certains défauts remarquables; parce qu'il n'avoit pas été obeï, & que c'étoit par ignorance, par haine, ou par envie, qu'on se plaignoit de lui: VII. Qu'il savoit bien aussi qu'outre la desobeïssance, il étoit arrivé beaucoup de mal, parce qu'on n'avoit pas fourni, quand il falloit, l'argent nécessaire à la guerre, & parce qu'on l'avoit employé mal à propos, ou qu'on l'avoit retenu par adresse: VIII. Qu'encore qu'il fût payé d'ingratitude, par des gens, pour qui il avoit perdu un Fils & trois Freres, & que l'Ennemi lui eût fait de très-grandes offres, il ne les avoit pas écoutées; mais s'étoit opposé à lui, & avoit empêché qu'il ne pût pénetrer plus avant dans le païs, quoi qu'il l'attaquât de tous côtez, par la force & par l'artifice. Après cela, il rapporte diverses fautes, qui s'étoient faites, par rapport aux garnisons, que bien des villes refusoient, ou qui étoient trop petites, ou conduites en maniere qu'elles devenoient inutiles. Il y ajoûta les fautes, qui se commettoient dans la maniere de lever les taxes. Ces raisonnemens du Prince d'Orange font voir pourquoi, il se commettoit tant de fautes en ce tems-là, d'où il étoit arrivé tant d'accidens fâcheux. Il paroît aussi par-là que les Provinces avoient besoin d'un Prince, qui fut plus respecté, & qui les gouvernât avec plus d'autorité.

Il croyoit qu'un frere du Roi de France, auquel on s'étoit déja adressé, pourroit faire ce que Matthias, entierement destitué du secours de l'Empereur & de l'Empire, n'avoit pû faire. Mais quantité (1) de Réformez s'étoient opposez à cela, parce qu'ils ne pouvoient pas se fier à un fils de *Catherine de Medicis*, femme aussi artificieuse, que cruelle, comme la France & les Réformez en particulier l'avoient malheureusement éprouvé. Les autres excusoient le Duc d'Anjou, à cet égard, parce que du tems de la S. Barthelemi il étoit encore enfant, & ils le louoient même de ce qu'il avoit donné aux Réformez le moyen de respirer, 1579. & de ce qu'il les employoit dans sa Maison & dans ses affaires. Mais ceux qui instruisoient les peuples, parmi les Réformez, disoient tous que *Dieu avoit défendu de s'allier à des Idolatres*; ce qui auroit entretenu une haine éternelle, & une disposition perpetuelle à la guerre, entre les Puissances de differente Religion. Mais on leur repliquoit „ que Dieu n'avoit pas fait cette défense à toutes „ les Nations, mais seulement aux Juifs & à l'égard „ des Chananéens; parce que Dieu avoit résolu „ de les exterminer, & ne vouloit pas que son „ peuple se corrompît, par le commerce, qu'il „ pourroit avoir avec eux. Mais que les Juifs „ avoient souvent fait la paix, avec les Assyriens, les „ Egyptiens & les Rois de Tyr.

Le Prince d'Orange disoit aussi „ qu'encore „ qu'il ne fût pas fort exercé, dans l'étude de la „ Théologie, il se souvenoit néanmoins de divers „ exemples d'alliances, entre les Catholiques Ro„ mains & les Réformez, dont les Théologiens „ ne s'étoient jamais scandalizez; que les Princes „ d'Allemagne s'étoient accordez à élire des Empe„ reurs Catholiques & à leur être soumis: que tous „ les Ordres de l'Empire s'étoient liguez, contre les „ Turcs, sans se mettre en peine de la Religion „ de ceux, avec qui ils se liguoient: que les „ Suisses, en partie Catholiques & en partie Ré„ formez, s'engageoient, par un serment mutuel, „ à défendre la liberté de leur païs: que les Ecos„ sois avoient renouvellé leur ancienne alliance „ avec la France, quoi que le Roi d'Ecosse eût „ changé d'opinion sur la Religion: que les Prin„ ces de la Confession d'Augsbourg s'étoient li„ guez, avec le Roi de France, contre Charles „ V.: Que plusieurs Princes Chrétiens & la Ré„ publique de Raguse s'étoient soumis aux Turcs: „ que le Roi de France avoit secouru les Gene„ vois, contre le Duc de Savoie. Mais toutes ces raisons auroient été inutiles, pour gagner l'esprit de ceux qui s'y opposoient; si la crainte & la nécessité ne les avoient pas fléchis. Il n'y avoit rien à attendre des Espagnols, pour les Protestans, s'ils devenoient de nouveau les maîtres; que ce qu'on en avoit souffert, il n'y avoit peu d'années, sous le Duc d'Albe. Mais on pouvoit esperer que le Duc d'Anjou, entre les mains de qui l'on se mettoit, en useroit mieux qu'eux. On fit enfin, comme le dit l'Historien que l'on a cité, ce que fait une Perdrix effrayée, lors que poursuivie par un Faucon, elle se jette entre les mains d'un homme; qui ne la mange pas moins, que le Faucon auroit fait, s'il l'avoit prise.

1580. LE Prince d'Orange fit enfin résoudre en Flandre, les quatre Membres de l'Etat, (2) à envoyer une Députation à Anvers, pour assurer les Etats Géneraux, que la Flandre enverroit dans la premiere Assemblée solennelle des Députez, en nombre suffisant; pour prendre la derniere résolution, sur ce que le Prince proposoit, touchant le Duc d'Anjou, & sur les autres choses, qu'il avoit remontrées dans l'Ecrit dont on vient de parler. Il remit encore un Mémoire aux Députez des Etats Géneraux à Anvers, le 9. de Janvier, où il représenta au long les raisons, qui faisoient que les affaires de la Conféderation alloient si mal. Il jugeoit que cela venoit principalement de ce qu'il n'y avoit point de Conseil, qui gouvernât tout, avec assez d'autorité. Il croyoit qu'il falloit faire en sorte, que l'on eût en campagne une armée de quatre mille Chevaux, & douze mille Fantassins, avec douze cents pionniers, & l'artillerie nécessaire, outre les

(1) *Rheidanus* Annal. Liv. II. p. 30.

(2) *De Meteren* Liv. X. fol. 184. & suiv.

1580. les garnisons. Pour cela, il falloit mettre ordre aux Finances, en sorte que les Chefs sussent de quelle maniere ils seroient payez & pussent empêcher les pilleries des soldats. Il étoit encore nécessaire de regler le formulaire du serment, qu'on leur feroit prêter; parce qu'ils s'imaginoient que n'ayant prêté serment qu'au Roi, ils avoient droit de tirer leur subsistence, par force, de ses sujets. Il n'y avoit qu'un Conseil d'Etat, qui pût mettre ordre à tout cela; non qu'on voulût que ce Conseil pût mettre de nouvelles impositions,mais seulement qu'il se servît des moyens déja établis, & qu'il les administrât d'une maniere avantageuse au Public. Autrement quand il arrivoit quelque chose, à quoi on demandoit aux Députez des Etats, qu'il fût pourvu; on ne recevoit d'eux d'autre réponse, si non qu'ils n'avoient point d'ordre de leurs Superieurs là-dessus; ce qui faisoit qu'on ne remedioit à rien, ou qu'on entreprenoit de le faire, lors qu'il n'en étoit plus tems.

On présenta encore aux mêmes Députez une longue rémontrance, le 13. de Janvier, où l'on montroit la nécessité, où les Provinces étoient de changer de Maître; pour en faire rapport aux Etats de châque Province, afin que les Etats Géneraux s'assemblassent, & prissent là-dessus la résolution nécessaire. On y rémontroit que les Provinces Conféderées, dans l'état où étoient les choses, ne pouvoient faire qu'une guerre défensive, qui, à la fin, les ruineroit entierement: Que la Paix, sur le pied que le Roi d'Espagne l'avoit voulu faire à Cologne, n'étoit qu'un moyen de remettre le païs dans l'esclavage: Qu'il n'y avoit que le Duc d'Anjou, qui pût faire une guerre offensive à l'Espagne, avec les forces de la France, & qui eût témoigné qu'il y étoit disposé: Qu'on ne pouvoit attendre de l'Espagne, que les derniers malheurs, parce que les Rois offensez, de la maniere dont Philippe l'avoit été, ne pardonnoient jamais; ce que l'on montroit, par divers exemples; sur tout lors que cela ne leur étoit pas difficile, comme il ne le seroit pas au Roi Philippe, maître de tant de places & de tant de peuples: Qu'un Prince étranger, comme le Duc d'Anjou, qui auroit l'obligation de sa grandeur aux Provinces, ne voudroit pas les ruiner, ni en persécuter les habitans, & ne seroit pas même état d'en venir à bout; quand on l'auroit bridé, par les conditions qu'on lui proposeroit, & qu'il seroit obligé d'accepter. On ajoûtoit à cela diverses raisons, que je ne répeterai pas.

Les Villes & les Etats délibererent long-tems, sur ces propositions, & ils se résolurent enfin à appeller le Duc d'Anjou, comme il le firent. Le Traité en fut fait & signé, à la fin de cette année, comme on le verra ci-après.

Les Troupes étrangeres partirent enfin, au Mois de Janvier; le Prince de Parme ayant fait en vain tout ce qui étoit possible, pour engager les Wallons à changer de sentimens là-dessus. Le Roi d'Espagne ne lui voulut pas permettre de partir, avec elles; parce qu'il avoit dessein de donner le Gouvernement des affaires politiques & civiles à la Duchesse de Parme sa Mere, & à lui la conduite des Armées. Ils leverent quelques Troupes, (1) pour continuer la guerre; mais elles étoient trop foibles,pour faire aucune entreprise fort considerable. Ils prirent en Janvier Mortagne & S. Amant, villes du Tournesis peu importantes; où il y avoit seulement quelques Compagnies d'Infanterie Angloise & Ecossoise. Le Prince de Parme fit mine de vouloir assieger Cambrai; mais le Sr. d'Inchi, qui la tenoit, pria le Duc d'Anjou de lui envoyer 1580. du secours; ce qu'il fit, en sorte que par le moyen des Troupes, qu'il y envoya, il mit sous contribution l'Artois & le Hainaut. Les Etats de leur côté se rendirent maîtres, par surprise, de la Ville de Nivelle, à peu près vers le même tems, & plusieurs de ceux qui étoient dedans furent tuez; mais on emmena prisonnier à Brusselles, le Sr. de Glimes, qui y commandoit.

Le Prince d'Orange fut obligé de se rendre en Frise, pour arrêter les progrès, que Renneberg déclaré pour l'Espagne, y faisoit au desavantage de l'Union d'Utrecht. Au mois de Février, le Prince & les Etats de Frise se rendirent maîtres de la Citadelle de Leuwarde, & en firent raser les fortifications du côté de la Ville. Ils en userent de même à l'égard du Château de Harlingue, qu'ils se firent rendre, comme par ordre de Renneberg, dont ils firent remplir un Blanc-signé, qu'ils trouverent à son Secretaire, qui étoit tombé entre leurs mains. Le Château de Staveren, qui leur fut aussi rendue, eut la même sort; mais on eut sujet de s'en repentir, parce que la Ville n'étant pas fortifiée, elle fut reprise par Renneberg.

Pendant que ce qu'on vient de lire se fit, il étoit à Groningue, où il se trouvoit fait empêché pour tenir la promesse, qu'il avoit faite au Prince de Parme, de remettre tout son gouvernement, à ses propres frais, sous l'obeïssance du Roi. Comme il fut que ses desseins étoient découverts, il s'appliqua à se rendre maître de Groningue & il en vint à bout. Le Prince de Parme voulut lui envoyer du secours, & ordonna à quelques Troupes d'y marcher; mais elles furent défaites. Les Etats envoyerent le Comte *Philippe* d'*Hohenlo*, & le Prince de Parme Schenck, qui avoit été au service des Etats; mais qui avoit changé de parti, pour soûtenir Renneberg. Hohenlo lui étant allé au devant, contre l'avis des Officiers, Schenck le bâtit le 26. de Juin, près de Herdenberg. Il se retira à Oldenzeel, de peur de perdre cette place; mais ses autres Troupes se disperserent. Il avoit voulu assieger Groningue; mais après sa défaite, les Troupes qui étoient demeurées devant la Ville se retirerent. Schenck y entra, & Renneberg prit diverses petites places, dont Hohenlo, renforcé par de nouveaux secours regagna quelques unes. Renneberg eut d'autres avantages; mais n'ayant pu prendre Steenwyck, & ayant été ensuite renfermé dans Groningue, il y mourut l'année suivante. Nous ne nous attachons pas au détail de ce qui se fit là, que l'on pourra trouver dans *Rheidanus*, & dans *Strada*. Les évenemens les plus considerables arriverent dans le Brabant, & dans le voisinage. Pour passer donc à ce qui se passoit ailleurs, les (2) Wallons surprirent la Ville de Courtrai en Flandres le 27. de Février, firent main basse sur la Garnison & tuerent beaucoup de Bourgeois. Mais un Mois après, le 28. de Mars, La Noüe prit Ninove, par escalade, & y fit prisonniers les deux fils du fameux Comte d'Egmond, qui étoient au service des Espagnols, & plusieurs autres Gentilshommes. Le 9. d'Avril, Malines fut surprise par les Troupes des Etats, parmi lesquelles il y avoit un nombre considerable d'Anglois, commandez par le Colonel Norris, qui pillerent impitoyablement la Ville, jusqu'à enlever les marbres des tombeaux; qu'ils envoyerent à Anvers & de là à Londres, où ils furent vendus. Mais les Etats firent une perte en Flandres bien plus, considerable que ces avantages. La Noüe croyant pouvoir surprendre l'Ile, Ville de Flandres, marcha à Tournai,

(1) *De Meteren* Liv. X. fol. 186.

(2) Voyez *De Meteren* Liv. X. fol. 190. verso & suiv.

1580. nai, pour en parler au Prince d'Eſpinoi, qui en étoit Gouverneur; mais qui n'avoit pu la conſerver, dans le parti des Etats. Cependant ayant apris que le Vicomte de Gand, que l'on appella depuis le *Marquis de Roubais*, venoit le rencontrer avec un corps fort ſuperieur au ſien, & tâchant de ſe rendre avec ſes Troupes à Ingelmunſter, Château de Flandre qu'il avoit aſſiegé, il ne pût les mener aſſez promtement avec lui, & fut forcé lui même, & fait priſonnier le 10. de Mai. Le Marquis l'envoya à Mons au Prince de Parme, qui lui donna Limbourg pour priſon, où il compoſa ſes *Diſcours Civils, & Militaires*, qui ont été imprimez depuis. On voulut échanger contre lui *Philippe* Comte d'Egmond & *Jean Noircarme* Baron de Selle, dont le premier avoit été pris par la Noüe à Ninove; & l'autre en une autre occaſion; (1) mais le Prince de Parme répondit *qu'il ne changeoit pas un lion, contre deux brebis.* Les Etats prirent en ſuite Dieſt, & quelques autres places ſur les Eſpagnols.

Au Mois d'Août, la Ducheſſe de Parme, mere du Prince, dont nous venons de parler, vint, par ordre de Philippe, dans les Païs-Bas; comme pour en reprendre le gouvernement, ſelon le projet qu'il en avoit fait, ainſi que je l'ai remarqué ci-deſſus. (2) Quelques Hiſtoriens ont dit qu'il y eut de la jalouſie, entre la Mere & le Fils, & (3) *Strada* marque que le Cardinal de Granvelle, qui préferoit la Mere au Fils, donna au Roi le conſeil de faire revenir la Ducheſſe aux Païs-Bas; & que ſon Fils en fut choqué, quoi qu'il n'en temoignât rien à ſa Mere. *Bentivoglio* (4) adoucit la choſe, comme ſi la Ducheſſe avoit, d'elle même, voulu ſe décharger de l'Emploi de Gouvernante, par amitié & par conſideration pour ſon fils. Quoi qu'il en ſoit, *Strada* dit qu'elle ne s'en retourna qu'en 1583 & qu'elle demeura à Namur, ſans ſe mêler d'aucunes affaires, même après que le Roi eut confirmé, par une nouvelle patente, le Prince de Parme dans la charge de Gouverneur; comme *Strada* le raconte au long.

Bouchain, Ville du Hainaut, étoit alors tenue pour les Etats, par *Juſte de Soet* Sr. de Villers. Il y avoit un Lieutenant, dans la place, nommé *Grobbendonck* qui conçut le deſſein de tromper les Wallons, par une fauſſe trahiſon; &, en feignant de vouloir livrer la place aux ennemis, il en fit périr pluſieurs & arrêter les autres priſonniers; entre leſquels étoit le Baron de Selle, dont nous avons parlé. Mais cette place fut priſe le 5. de Septembre, par compoſition, & ce même Commandant voulut faire ſauter les ennemis, quand il ſeroit ſorti de la place; en laiſſant quelques mêches allumées d'un bout, pour mettre le feu aux poudres cachées en des mines, quelques tems après qu'il ſeroit dehors. (5) Ces ſtratagemes ne reſſembloient nullement à ceux des Romains, & pouvoient donner occaſion aux ennemis d'employer des tromperies encore pires. Ils envoyerent après de Villers, mais ils ne purent l'atteindre. Cependant il ſe plaignit de cela, & prétendit être quitte de la promeſſe, qu'il avoit faite de ne porter pas, pendant quelque tems, les armes contre Philippe. Cette conduite ne fait aucun honneur à ſa mémoire. Cependant les Provinces avoient déliberé, dès le commencement de l'année, ſi elles renonceroient à l'obeïſſance du Roi, ce qui fut enfin conclu, au Mois de Juillet. On envoya le 12. d'Août une Ambaſſade ſolennelle au Duc d'Alençon, pour lui offrir la ſouveraineté des Païs-Bas. Ste. Aldegonde fut le Chef de l'Ambaſſade. L'affaire fut concluë le 29. de Septembre, au Pleſſis lès Tours, & on offrit au Duc une Convention, qui contenoit 27. Articles, que l'on trouve au long, dans (6) les Hiſtoriens du tems. Voici à quoi ils ſe réduiſirent: Que les Etats Géneraux éliſoient pour leur Prince François Hercule de Valois, Duc d'Alençon & d'Anjou, avec les titres & les prérogatives ordinaires aux Princes de ce païs-là: Que ſi le Duc venoit à avoir pluſieurs fils legitimes, les Etats nommeroient, pour leur Prince, celui qu'ils trouveroient à propos; & que s'il étoit encore enfant, ils lui donneroient un Gouverneur & conduiroient, pendant ſa minorité, juſqu'à l'âge de vint ans, les Provinces: Que ſi le Duc ne laiſſoit point d'héritiers, ils ſeroient en liberté d'élire un nouveau Prince: Que le Duc conſerveroit inviolablement les Privileges du païs, & qu'il convoqueroit, au moins une fois l'an, les Etats; qui pourroient néanmoins s'aſſembler d'eux mêmes, ſelon le beſoin: Que les Conſeillers de Son Alteſſe ſeroient des gens du païs, & tels que les Provinces les ordonneroient, excepté un, ou deux, qui leur ſeroient agréables, & dont elles auroient la nomination: Que ſes principaux Officiers ſeroient tels qu'il lui plairoit, à condition que la plûpart fuſſent des Provinces: Que quand il s'agiroit d'établir des Gouverneurs des Provinces, & des places fortes, ou des Principaux Officiers de l'Etat; les Provinces en nommeroient trois, dont S. A. en éliroit un: Qu'Elle maintiendroit la Religion, dans l'état où elle étoit, ou ſelon qu'il en ſeroit ordonné par châque Province, particulierement aux païs de Brabant, de Gueldre, de Flandre, d'Utrecht, de Friſe, d'Overyſſel, de Drente & de Twente: Que la Hollande & la Zélande demeureroient dans l'état, où elles étoient, par rapport à la Religion & à tout le reſte; mais que pour la Monoie, elles s'en remettroient à S. A. & aux Etats Géneraux: Qu'Elle ne permettroit pas que perſonne fût recherché, pour la Religion; mais protegeroit l'une & l'autre: Qu'Elle feroit en ſorte que le Roi ſon Frere & ſes Succeſſeurs s'engageaſſent à ſecourir les Provinces, contre leurs ennemis, & qu'il y eût une Alliance perpetuelle entre la France & les Provinces; ſans que néanmoins elles fuſſent jamais incorporées à la Couronne de France: Que l'on inviteroit les Princes, Etats & Villes, qui voudroient entrer dans cette Alliance, à s'unir plus étroitement, pour la ſûreté commune: Que S. A. s'obligeroit de continuer la guerre, à ſes frais & à ceux de Roi ſon frere, à quoi les Etats ajoûteroient deux millions & quatre cents mille florins par an, pour entretenir les armées & les garniſons, outre les revenus ordinaires du Duc: Qu'il nommeroit le Géneral des Troupes, entretenues par les Etats, de leur conſentement, & celui qu'il lui plairoit, pour commander les Françoiſes: Qu'il ne pourroit mettre aucunes garniſons étrangeres dans les places, ſans le conſentement des Provinces, où elles ſeroient ſituées; mais qu'il mettroit les garniſons du païs, par l'avis ſeulement de ſon Conſeil: Qu'il ne s'allieroit pas, par mariage, ou autrement, avec les Princes & Etats, qui ne ſeroient pas en paix avec les Provinces, que de leur conſentement: Que S. A. & ſes Succeſſeurs feroient le ſerment ordinaire en châque Province, outre celui d'obſerver ce Traité, & que s'il arrivoit

(1) Voyez *De Meteren* Liv. X. fol. 193. *Rheidanus* Liv. II p. 39. *Strada* en parle autrement ſur cette année.

(2) *Grotius* & *Rheidanus.*

(3) Sur cette année.

(4) P. 2. Lib. I. p. 26.

(5) Les mines ſauterent, mais elles firent plus de dommage aux habitans, qu'à la garniſon.

(6) Voyez *De Meteren* Liv. X. fol. 194. & ſuiv.

1580. voir que S. A. ou ses successeurs manquassent à l'observation de quelques articles de ce Traité ; les Etats seroient déchargez de leur serment de fidelité, & pourroient choisir un autre Prince, & mettre ordre à leurs affaires, comme ils jugeroient à propos.

Ces Articles furent ainsi arrêtez & souscripts ; mais on demanda des explications sur quelques uns, qui se firent dans la suite. L'Archiduc Matthias faisoit une mauvaise figure dans les Provinces, après ces résolutions ; & comme il savoit qu'il n'avoit été d'aucun secours aux Païs-Bas, puis que ni l'Empereur, ni aucun Prince d'Allemagne n'avoit rien fait, en sa faveur ; il ne témoigna aucune indignation, contre la conduite des Etats. (1) Il leur fit seulement demander *quelle étoit leur intention, touchant sa Personne & sa Maison* ; & marqua en géneral qu'on n'avoit pas satisfait, de leur part, à tous les engagemens, auxquels on étoit entré avec lui. Les Etats, sur cette remontrance, ordonnerent qu'on lui payeroit tout ce qui lui étoit dû de sa pension, & qu'on lui feroit toucher ensuite les revenus de l'Evêché d'Utrecht. On fit encore une mention honorable de sa conduite, dans le Traité fait avec le Duc d'Anjou, & l'on y témoigna que l'on étoit tout disposé à lui donner une satisfaction raisonnable & honorable. Mais comme le Duc d'Anjou ne vint pas si tôt, il demeura dans le Païs-Bas, jusqu'à l'année suivante. On fit encore diverses Ordonnances, touchant la Milice & touchant le Commerce, en son nom, selon l'usage ordinaire.

Le Roi d'Espagne ayant eu avis de la conduite des Etats, à son égard, en attribua toute la faute au Prince d'Orange ; & il faut avouër qu'il ne se trompoit nullement, en cela. Il crut donc qu'il étoit tems de venir aux plus grandes extrémitez envers lui & le proscrivit, par une Ordonnance, qui est pleine non de la gravité d'un Roi, qui s'en piquoit si fort ; mais d'emportements, qui seroient à peine pardonnables à un Particulier. Il lui reproche d'abord, dans sa proscription, les bienfaits, dont il étoit redevable, comme il croyoit, à l'Empereur Charles V. son Pere, & entre autres choses qu'il lui étoit obligé de lui avoir assuré la succession de *René de Nassau & de Châlon*, Prince d'Orange ; de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zélande, de la Province d'Utrecht, & de Bourgogne, & Chevalier de la Toison d'Or ; enfin de l'avoir comblé d'honneurs & de biens. Il lui reprocha en suite d'avoir engagé la Noblesse des Païs-Bas à présenter la Requête, contre l'Inquisition ; d'y avoir introduit l'Héresie & troublé les Catholiques, en faisant briser les Images ; d'avoir fait la guerre à son Seigneur légitime ; de s'être opposé à toutes les Pacifications, & même à celle de Gand, & d'avoir violé l'Edit perpetuel. Sur cela, il déclara qu'il le tenoit pour un ingrat, un rebelle, un perturbateur du repos public, un héretique, un hypocrite, un Caïn, un Judas. Il le traita d'homme, qui avoit la conscience endurcie, & qui étoit un impie, ayant tiré une Religieuse du Cloître pour l'épouser, & dont il avoit des Enfants ; de peste de la Chrétienté, d'ennemi du Genre Humain &c. Cela étant supposé, il déclara qu'il le mettoit au Ban, & qu'il donnoit les biens, le corps & la vie de Guillaume de Nassau à ceux qui pourroient l'en priver. Pour délivrer le monde de sa tyrannie, en parole de Roi & comme serviteur de Dieu, il promettoit vint-cinq mille Ecus en argent, ou en fonds de terre à celui qui l'ameneroit mort ou vif ; & en cas qu'il perît dans l'entreprise, de le donner à ses héritiers ; & 1580. outre cela l'impunité de tous les crimes, qu'il pourroit avoir commis, & la Noblesse, en cas qu'il ne l'eût pas. Il déclara encore tous ses adhérants déchus de la Noblesse, d'Honneurs & de Biens, si dans un mois, après la publication de ce Ban, ils ne se séparoient de lui, & ne rentroient dans leur devoir.

(1) *De Meteren* Liv. X. fol. 194.

Le Prince d'Orange, attaqué de cette sorte, crut devoir réfuter le Roi Philippe, en même stile, & employa, pour écrire son Apologie, (2) *Pierre de Villiers*, François, qui avoit été d'abord Avocat, & qui fut en suite Ministre, & des Conseils les plus secrets du Prince. C'étoit en effet un habile homme, comme il paroît par l'éloge qu'en fait (3) *Rheidanus*, & sur tout parce que le Prince d'Orange, & son fils Maurice, qui se connoissoient bien en gens, l'ont toûjours employé. Cette Apologie est conçue en termes fort véhemens ; mais il étoit nécessaire de faire connoître aux peuples, qu'on ne vouloit plus se réconcilier avec Philippe ; & si le Prince avoit répondu respectueusement, on auroit cru qu'il n'avoit pas perdu toute esperance de se raccommoder avec la Cour de Madrid. D'ailleurs il y a des tems & des païs, où l'on croit que celui, qui parle plus modestement, a tort ; & le Prince d'Orange n'étoit pas homme à publier une (4) si violente Apologie, s'il n'avoit senti, que cela étoit nécessaire. Aussi n'étoit-il pas bien difficile de se défendre, contre les accusations de Philippe, ou de l'attaquer, par voie de rétorsion. Le Prince présenta cette Apologie aux Etats Géneraux, assemblez à Delft, le 13. de Decembre. Il se soumit à leur jugement, & les pria que, s'ils la trouvoient fondée en droit & en raison, ils la voulussent publier en leur nom. Mais l'affaire ayant été examinée, les Etats refuserent de la publier en leur nom ; parce que les Députez de quelques Provinces l'avoient trouvé trop choquante, sur tout en certaines choses, qui regardoient la Maison de Bourgogne, & qui n'étoient pas assez connues. Ils donnerent une réponse du 17. Décembre, par écrit, qui s'adressoit directement au Prince d'Orange ; où ils disoient, qu'après avoir vû la Proscription & l'Apologie du Prince, ils voyoient, par ce qui s'étoit passé dans les Provinces, qu'on lui imposoit à tort d'avoir usurpé les emplois, qu'il avoit alors ; qu'après avoir été élu légitimement, pour ces emplois, il ne les avoit voulu accepter, qu'après en avoir été prié très-instamment ; qu'il les avoit exercez, à la satisfaction de tout le païs, & qu'on le prioit de vouloir continuer, en lui promettant toute sorte de secours & d'obeïssance. Ils ajoûterent qu'ils prioient le Prince d'accepter une compagnie de Cavalerie, pour la garde de sa personne, & qu'ils se croyoient interessez en sa conservation. Pour eux mêmes, qui se sentoient aussi accusez dans la Proscription, où ils étoient en effet traitez de rebelles ; ils étoient résolu de se justifier, aussi tôt qu'ils croiroient le devoir faire.

Sur la fin de cette année il y eut encore quelques Négotiations à la Cour de France, pour ce qui regardoit le Duc d'Anjou. Il semble qu'alors on explica quelques endroits des Articles, que l'on a rapportez, & qu'on y ajoûta quelque chose. Au moins (5) un Historien d'alors met, entre les Articles,

M

(2) *Grotius* Annal. Liv. III. p. 71.

(3) Annal. Lib. III. p. 160 & 161. *Camden* en parle mal, sur l'an 1575. dans la vie d'Elisabeth ; mais il ne se connoissoit pas en gens, comme il paroît par tout son livre.

(4) Elle a été autrefois imprimée toute entiere, en François & en Flammand, mais on en peut voir un abregé dans *De Meteren*, & un autre plus étendu, dans les Mémoires de Hollande, par *Du Maurier*.

(5) *Rheidanus* Lib. Annal. II. p. 34.

1580. ticles, celui-ci, qui n'étoit pas dans les précedens, c'eſt que le Duc *n'imposeroit aucuns tributs, que du consentement des Etats.* Le même Hiſtorien dit que les Etats donnerent le 27. de Decembre de cette année, le pouvoir à leurs Ambaſſadeurs de ſigner & de faire ſerment au Duc, & de recevoir le ſien. On avoit ajoûté à ce pouvoir un ordre de s'aſſurer, ſi le Roi de France feroit ce que l'on ſouhaitoit de lui. Le Duc produiſit là-deſſus une Lettre, que le Roi lui avoit écrite de Blois, du 26. de Decembre; où il lui promettoit de l'aider, & d'entrer dans l'Alliance, dès que le Duc ſeroit en poſſeſſion de la Principauté des Païs-Bas. Les Ambaſſadeurs des Etats ſe contenterent de cela, à condition que le Duc obtînt une promeſſe plus expreſſe, ſi les Etats le ſouhaitoient. On ſut depuis (1) que les Ambaſſadeurs de Hollande & de Zélande, qui avoient juré avec les autres, avoient reçu, par écrit, du Duc une rénonciation à la Souveraineté ſur ces deux Provinces; & une déclaration, que certaines choſes dépendroient de lui, & que le reſte ſeroit au pouvoir du Prince; auquel on avoit donné le droit de commander à ces Nations, tel que les Princes l'avoient, & cela ſous le nom de *Chef ſuprême*, (2) en 1576. Comme cette Convention avoit été faite, à l'inſû des autres Ambaſſadeurs, ils en conçurent de la défiance. Le Duc promit de ſe rendre aux Païs-Bas, ſur la fin d'Avril, pour le plus tard; mais il n'y put aller que plus de trois mois après. D'ailleurs il parut très-ſatisfait, & promit que ſa maniere de gouverner ſeroit plûtôt celle d'un Pere, que celle d'un Prince.

Un Hiſtorien Italien (3) dit que l'obéïſſance, que les Provinces Confederées promirent au Duc, étoit d'une telle nature, qu'elles demeuroient beaucoup plus libres, que ſujettes, & qu'à tout prendre, le Duc n'avoit que le ſeul titre de Prince, & que ſon autorité ne s'étendoit guére plus loin, que celle d'un Gouverneur de Province. Mais étoit-il juſte que les Provinces Confederées accordaſſent au Duc d'Anjou, non ſeulement tout ce que Philippe avoit eu légitimement, mais encore ce qu'il avoit voulu uſurper, & qu'elles avoient voulu recouvrer, avec tant de danger, par la guerre? Le nouveau Prince avoit-il rendu de ſi grands ſervices aux Provinces Alliées, qu'il lui fallût tout ſacrifier? Pouvoit-on même eſperer qu'un jeune Prince, né de Catherine de Medicis, fils & frere de Roi, uſeroit, avec plus de diſcretion, d'une autorité plus étendue, que n'avoit fait le Roi d'Eſpagne? C'étoit donc aſſez qu'on lui donnât de quoi vivre ſplendidement, & qu'il fût à la tête de toutes les affaires, pour s'en contenter; ſans qu'il fût beſoin, qu'il eût le droit de prodiguer les revenus de l'Etat à un faſte inutile, ou à recompenſer les flatteries des Courtiſans François, toûjours prêts à lui inſpirer de mauvais deſſeins; comme on le vit aſſez, peu de tems après. On auroit commis un faute capitale, contre la Prudence, ſi l'on avoit tout livré entre les mains d'un jeune homme, qui n'avoit encore aucune connoiſſance des Lois & des Privileges, & qui pouvoit être facilement ſurpris par des Courtiſans, qui préferent leurs interêts particuliers à ceux du Public. Le même Hiſtorien ajoûte qu'il étoit dur à François de voir l'adminiſtration des affaires de Hollande & de Zélande, entre les moins d'un autre. Mais ces deux Provinces l'avoient déja donnée au Prince d'Orange, leur Liberateur, comme on l'a pû voir par le Traité fait avec lui en 1576, (4) que l'on a rapporté ci-deſſus. On ne pouvoit pas s'imaginer, ſans s'aveugler ſoi-même, que le Duc d'Anjou avoit autant de bonne volonté envers ces Provinces, & de capacité, pour les conduire; que le Prince d'Orange, qui avoit donné des preuves de l'une & de l'autre. Ajoûtez encore que le Roi Henri III. n'avoit voulu donner, que des promeſſes génerales de ſecourir ſon Frere, & qu'il n'étoit pas même fort en état de le faire, à cauſe des brouilleries de ſon Royaume; pour ne pas dire qu'il n'aimoit nullement le Duc d'Anjou. Il faut néanmoins avouër qu'un fameux (5) Hiſtorien a remarqué que „ quand on ſut qu'il y avoit une „ convention ſecrete, par laquelle François, après „ avoir accepté la Principauté des Païs-Bas, n'au- „ roit aucun droit ſur les Hollandois & les Zélan- „ dois, que de nom & pour un tems; on blâma „ le Prince d'Orange, qui avoit donné ce con- „ ſeil, comme s'il avoit voulu avoir part à la Sou- „ veraineté, & ſi, dès le commencement des „ troubles, il avoit ſaiſi, pour lui-même, les Na- „ tions qui habitoient les lieux les plus forts. Il „ eſt certain au moins, *continue-t-il*, qu'on met- „ toit ſon nom à la tête des Ordonnances & des „ Actes publics; & qu'il n'avoit pas alors un „ Gouvernement ſubalterne, mais le ſuprême em- „ pire entre les mains. La plûpart même, dans „ ces païs-là, lui déferoient le nom de Comte, & „ il ne s'en falloit que peu de ſuffrages, pour le „ lui faire accepter, lors que la mort l'enléva, „ comme il alloit recevoir la recompenſe de ſes „ longues peines. Il ſe pouvoit faire que le titre & la qualité de *Comte de Hollande & de Zélande* ne fit pas beaucoup de préjudice à ces deux Provinces; ſuppoſé qu'elle conſervaſſent leurs Privileges & la même forme de Gouvernement qu'auparavant, comme il y en avoit de l'apparence; mais, pour ne point diſſimuler ce qu'on en penſe, il valoit mieux, pour l'honneur de ce Grand Homme, qu'il ne fit rien, qui pût faire croire qu'il avoit cherché ſon avantage particulier, dans ces troubles.

Le Roi d'Eſpagne fit faire de grandes plaintes à Henri III. Roi de France, lors qu'il eut apris que ſon Frere avoit accepté la Principauté des Païs-Bas. Henri eut la foibleſſe de blâmer ſon Frere, & de dire qu'il n'avoit pas été en ſon pouvoir de l'empécher; quoi qu'il ſût très-bien que la rebellion des Proteſtans, en Flandre, pourroit favoriſer celle des Huguenots, en France.

1581. PENDANT l'année 1581. il ſe paſſa pluſieurs choſes remarquables, au deçà & au delà du Rhin. Nous commencerons par les premieres & nous viendrons en ſuite aux autres. Il y eut, pendant l'Hiver & le Printems, des deſordres à Bruſſelles, (6) cauſez par un Moine, faiſant la fonction de Curé, dans une des Paroiſſes de la Ville, & nommé *Antoine Ruyskensveldt*, qui tenoit le parti de l'Eſpagne & qui tâchoit de ſoulever le peuple, contre le Magiſtrat, & d'empêcher qu'on ne ſe mit en défenſe contre les Eſpagnols. On réſolut enfin de le faire ſortir de Bruſſelles, mais il excita la populace à aller devant la maiſon du Gouverneur *Tempel*, & à crier qu'elle ne vouloit pas qu'on mît dehors ſon Curé. On diſſipa ces gens-là, par le moyen de la garniſon, & de la garde Bourgeoiſe. On fit enſuite des perquiſitions, pour ſavoir qui avoit eu part dans ce ſoulevement, & l'on découvrit que pluſieurs Moines s'en étoient mêlez,

(1) *Strada* dit qu'il l'avoit appris des Lettres ſecretes écrites au Prince de Parme.
(2) Voyez ci-deſſus pag. 51. col. 1.
(3) *Bentivoglio* P. 2. Lib. I. p. 28.
(4) Voyez pag. 51. col. 1. & ſuiv.
(5) *Grotius* Annal. Liv. IV. p. 74.
(6) *De Meteren* Liv. X. fol. 202. & ſuiv.

1581. lez, que l'on avoit fait des assemblées séditieuses, sous prétexte d'aller ouïr la Messe chez les Moines; & que le Moine, dont on a parlé, avoit fait des prédications pour émouvoir le Peuple, contre ses Conducteurs. Les Magistrats, avec le consentement des Membres de la Ville, résolurent de chasser ce Moine & quelques uns de ceux, qui s'étoient attachez à lui, de fermer les Eglises, pour un tems, d'abatre les Images & de vendre les plus belles statues des Saints, pour aider aux frais que la Ville faisoit, & à l'entretien des pauvres. On fit pour cela lire une Proclamation le 1. de Mai, dans l'Hotel de Ville, où il étoit dit qu'on ne vouloit pas attribuer à tous les Catholiques Romains les tromperies qui s'étoient faites, par rapport aux faux miracles & aux fausses Reliques, dont on rapportoit quelques exemples assez scandaleux; ni toutes les séditions, qui s'étoient faites par l'entremise des Gens d'Eglise; mais que les Assemblées Religieuses étant une occasion de former des cabales dangereuses, & de tromper les peuples; on avoit trouvé à propos de suspendre, pour quelque tems, le culte public de l'Eglise Romaine, comme il avoit été fait en d'autres conjonctures & pour des raisons beaucoup plus légeres. On ordonnoit aussi au peuple de demeurer en paix, on accordoit amnistie pour le passé, l'on prenoit, sous la protection du Magistrat, les Catholiques & les Protestans pacifiques; & l'on menaçoit de proceder contre ceux, qui feroient quelque desordre, comme contre des perturbateurs du repos public. On peut bien croire qu'une bonne partie des Magistrats, qui firent cette proclamation, étoient Protestans, ou Catholiques fort mitigez. On doit même louër la moderation, que l'on y voit. Mais on auroit sans doute mieux fait d'avertir les Ecclesiastiques Romains de s'abstenir de tous discours séditieux, & de toutes pratiques propres à troubler le repos public, sans interdire le Culte; pour ne pas donner sujet aux Catholiques, de dire que l'on vouloit détruire leur Religion. Comme les Protestans s'étoient plaints amerement de ce qu'on ne permettoit pas leurs Assemblées Religieuses, sous la Duchesse de Parme & sous le Duc d'Albe: ils ne devoient pas donner sujet de leur faire de semblables reproches. Il se fit quelque chose d'aprochant à Anvers, au mois de Juillet, comme on le verra dans l'Auteur cité à la marge. On peut comprendre par là que le nombre des Réformez étoit devenu très-considerable dans ces deux Villes; & il faut avouër que le Gouvernement présent avoit plus de sujet de se défier des Ecclesiastiques Romains, que des autres; puis que ces derniers avoient tout à craindre, au retour des Espagnols, & que les premiers le devoient souhaiter, selon les principes ordinaires de leur Religion.

Cet Eté, le Prince de Parme forma un dessein sur la Ville de Flessingue, par le moyen de *Bernardin de Mendoze*, Ambassadeur du Roi d'Espagne à Londres. Quelques Zélandois, Capitaines de Vaisseaux de Guerre, devoient s'avancer près de Flessingue, & donner entrée à quelques Vaisseaux chargez de Soldats des Mécontens, qui devoient se tenir à la rade & surprendre la Garnison. Mais les Capitaines Zélandois tromperent l'Ambassadeur & après avoir tiré cinq, ou six mille francs de lui, ils en avertirent le Prince d'Orange; qui donna les ordres nécessaires, pour se tenir sur ses Gardes à Flessingue. Comme tout sembloit être prêt, pour l'execution, un des Capitaines Zélandois donna à Mendoza, qui craignoit d'être trompé, son propre fils en ôtage. Mais on le fit enlever à la porte de l'Ambassadeur, & on le cacha si bien, qu'il ne put le trouver. On le fit le jour même, 1581. que le dessein devoit être executé. Cependant il ne le fut point, parce que le Prince de Parme eut peur, qu'il n'eût été découvert par une Dame, qui le savoit, & qui avoit été arrêtée depuis à Brusselle. Ainsi il n'y eut rien de perdu, que l'argent que Mendoza avoit donné. Cette même année le Prince d'Orange acheta la Seigneurie de Flessingue & le Marquisat de Vere, & par-là il devint le premier Noble de Zélande, & eut séance dans l'Assemblée des Etats de la Province, en cette qualité, qui est depuis passée à ses descendans.

En Brabant, les Etats, épuisez d'argent, crurent assez faire de conserver ce qu'ils avoient, sans oser rien entreprendre. Les garnisons de Berg-op-zoom, de Vilvorde & de Willebroek, qui se mutinerent, faute d'être payées, furent appaisées en partie par de l'argent, & en partie par la force. Le Prince de Parme n'entreprit pas grande chose non plus, au commencement de la Campagne, faute d'hommes & d'argent. Il avoit néanmoins cet avantage, qu'il permettoit aux Garnisons des Villes conquises de vivre à discretion, chez les Bourgeois; ce que les Etats n'osoient pas faire, de peur d'aliener les esprits, qu'ils ne pouvoient gagner, que par la douceur. *Strada* (1) rapporte que le Prince de Parme fit distribuer deux mille écus, de son propre argent, qu'il avoit reçu d'Italie; pour appaiser la garnison de Mastricht, qui menaçoit d'ouvrir les portes au Prince d'Orange. Il prit aussi un Château fort, nommé Baarle, dans le quartier de Kempen, dans le Brabant; mais il fut repris, avec quelques autres, cette même année.

(2) Comme on déliberoit, dans le camp du Prince de Parme, de ce qu'on pourroit faire, pendant la campagne de cette année; le Comte de Mansveldt, Mestre de Camp géneral, croyoit qu'il falloit attaquer Nivelle, parce qu'étant prise elle couvriroit la Comté de Namur; mais le Marquis de Roubais, Géneral de la Cavalerie, vouloit qu'on assiegeât Cambrai, dont la garnison incommodoit fort le païs Wallon. Comme l'armée étoit, en quelque maniere, divisée entre ces deux Chefs; le Prince qui étoit du sentiment de Mansveldt, le chargea d'aller attaquer Nivelle, avec quelques Troupes qu'il lui donna; & envoya Roubais occuper quelques postes, par lesquels il pouvoit venir de France du secours à ceux de Cambrai. Le premier réduisit Nivelle à se rendre, & le second fit occuper le village de Marquoi, par le Marquis *del Monte*, & le fortifia; après quoi il y plaça de l'Infanterie & de la Cavalerie, avec lesquelles il sacagea tout le territoire de Cambrai. Le Prince de Parme recouvra aussi Condé, qui avoit été pris par le Prince d'Espinoi, Gouverneur de Tournai, dans le dessein d'attaquer en suite Valenciennes. La Garnison de Condé ayant apris qu'Alexandre marchoit, pour attaquer la place, qui n'étoit pas forte, en sortit pour se retirer à Tournai; mais Montigni l'atteignit, en tua une partie, & emporta tout le butin, qu'elle avoit fait.

Hautepenne d'un autre côté (3) fit une entreprise sur Breda, qui lui réüssit. Il se rendit maître du Château, où il n'y avoit qu'une très-petite garnison, & en suite de la Ville, quoi que les Bourgeois fissent une vigoureuse résistence. Cela arriva le 27. de Juin. Ils furent ensuite fort maltraitez, par la Garnison. Hautepenne, qui en demeura Gouverneur, tâcha après cela inutilement

 de

(1) Liv. IV. sur cette année.
(2) *Strada*, sur la même année.
(3) *De Meteren* Liv. X. fol 207.

1581. de se rendre maître de Gertruydemberg & de Heusden.

Cependant les Etats Généraux, assemblez à la Haie, après de longues deliberations, se résolurent de publier un Edit, pour déclarer Philippe, Roi d'Espagne déchu de tous ses Droits sur les Païs-Bas; & pour se mettre eux mêmes en possession de la Souveraineté, qu'ils avoient offerte au Duc d'Anjou. Cet Ecrit parut le 26 de Juillet, & est intitulé en Flammand *l'Abdication du Roi d'Espagne.* Ils commencent par décrire les devoirs des Rois, & montrent en suite que Philippe ne les avoit point voulu observer, malgré les fréquentes rémontrances qu'on lui en avoit faites; d'où il s'ensuivoit, selon eux, qu'ils étoient dégagez du serment de fidelité, qu'il lui avoient prêté; parce que le Roi n'avoit point observé celui, qu'il avoit fait de maintenir les Lois & les Privileges, lors que l'Empereur Charles V. lui avoit remis les Païs-Bas. (1) Nous en mettrons ici quelques endroits, traduits aussi à la lettre, que la diversité des Langues & la stile de Chancellerie, dont on se sert en cette sorte de Pieces, le peuvent permettre. „ Tout le monde sait qu'un Prince, établi de Dieu, est le Chef de ses Sujets, pour les défendre contre toutes sortes d'injures & de violences, comme un Berger l'est pour garder ses Brebis. On sait encore que les sujets ne sont pas créez, de Dieu, pour l'usage du Prince, ou pour lui être soumis & le servir comme des Esclaves, en tout ce qui lui plait; soit que ce soit une chose conforme ou contraire à la pieté, juste ou injuste. C'est plûtôt le Prince qui est créé pour les sujets, sans lesquels il ne peut être Prince; pour les gouverner, par le Droit & par la Raison, pour les défendre & pour les aimer, comme un Pere fait ses Enfans, ou un Berger ses Brebis, pour la conservation desquelles il hazarde sa vie. Si donc un Prince ne le fait point, mais qu'au lieu de défendre ses sujets, il les opprime & les charge excessivement, leur ôte leurs Privileges & leurs anciennes Coûtumes, leur commande comme à des esclaves, & s'en serve de même; alors on ne le doit pas tenir, pour un Prince, mais pour un Tyran; au moins parmi ses sujets. Il peut être regardé, comme tel, selon le Droit & la Raison; sur tout lors que, par la déliberation des Etats du Païs, il n'est plus reconnu pour Roi, mais qu'il en est abandonné, & qu'un autre est mis légitimement en sa place, pour les défendre comme le Chef suprême de l'Etat. C'est ce qui a lieu particulierement lors que les sujets, par leurs très-humbles rémontrances, n'ont pû adoucir leur Prince, ni le détourner de ses desseins tyranniques; en sorte qu'il ne leur reste aucun moyen, que celui d'assurer & de défendre leur propre liberté, celle de leurs femmes & celle de leurs enfants, & de leur posterité; qu'ils sont obligez, par le Droit de la Nature, de conserver, en hazardant leurs biens & leurs vies. On en a vû des exemples, en plusieurs lieux & en divers tems, & ces exemples sont assez connus. C'est ce qui doit être fait principalement en ces païs, qui ont eté gouvernez & le doivent être, suivant le serment de leurs Princes, lors qu'ils en ont pris le gouvernement, & conformement à leurs Privileges & à leurs anciennes coûtumes. Ajoûtez à cela que la plûpart de ces Païs n'ont admis leurs Princes qu'à certaines conditions, comme par un contract; de sorte que si un Prince vient à les violer, il est déchu, avec justice, de la Souveraineté des Lieux.

Après avoir raporté ces principes géneraux, tirez du Droit des Gens, les Etats en font application au Roi Philippe, qu'ils disent avoir oublié les services, que son Pere & lui avoient reçus des Provinces des Païs-Bas, & les rémontrances que son Pere lui avoit faites, en leur faveur, & suivi les avis du Conseil d'Espagne; à quoi ils ajoûtent, que ce Conseil, ou les Principaux, qui connoissoient les richesses de ces Païs, avoient conçu une secrete haine, contre ces Provinces, & contre leurs Libertez; parce qu'il ne leur étoit pas permis de commander en ces païs, de les gouverner, ou d'en remplir les principaux emplois; comme ils faisoient à Naples, en Sicile, & dans le Duché de Milan &c. Que ces gens-là avoient plusieurs fois remontré au Roi, qu'il étoit plus avantageux, pour sa réputation, de conquerir de nouveau ces Païs, afin d'y pouvoir regner d'une maniere arbitraire & absolue; c'est à dire, les tyrannizer à son gré; que d'y regner, sous les conditions & les restrictions, dont il lui avoit fallu jurer l'observation, en acceptant la Principauté de ce païs. Les Etats ne disent pas d'où ils avoient apris ce conseil, que l'on avoit donné en Espagne à Philippe; mais il est au moins certain, qu'il se conduisit comme si on le lui avoit donné, & qu'il l'eût approuvé. La conduite du Duc d'Albe, sur tout, en est une preuve démonstrative.

En suite il racontent en abregé, ce que l'on a vu dans l'Histoire, que nous avons faite de la conduite de Philippe; d'où ils tirent cette conclusion qu'ils avoient été en droit de se soustraire à son obeïssance. Il est certain qu'un Souverain, qui ne regne qu'à certaines conditions, s'expose, en les violant opiniâtrément, à entendre tirer cette conclusion de sa conduite. S'il ne faisoit tort qu'à des particuliers & en quelques occasions singulieres, pourvû qu'il laissât la Constitution de l'Etat en son entier; on ne pourroit refuser de lui obeïr dans le reste, & on devroit, sans doute, le laisser regner en paix. Il n'y a jamais eu d'Etat, ou l'on n'ait fait des fautes, contre la Justice, en certains cas particulier; sans que la Constitution des Etats en ait souffert. Mais quand cette Constitution se trouve renversée, un Prince n'a pas sujet de se plaindre, si l'on cesse de lui obeïr; parce que l'obeïssance ne lui a été promise, qu'à condition que la Constitution génerale de la Societé Politique demeurera dans l'état, auquel il l'a trouvée. Autrement les Lois ne serviroient de rien, & les Sermens, qu'il auroit fait de les observer, seroient tout à fait frivoles, & illusoires.

C'est pourquoi les Etats Géneraux conclurrent que cela étant ainsi, comme il l'avoient exposé au long, „ & se trouvant pressez de la derniere nécessité, ils déclaroient le Roi d'Espagne déchu, par le Droit même, de la Seigneurie des Païs-Bas, & de son droit héréditaire; & qu'ils entendoient desormais de ne le reconnoître, en aucune chose qui regarde le Prince, sa préeminence, la jurisdiction & les Domaines des Païs-Bas; ni de se servir de son nom, comme de celui de leur Souverain, ou de permettre que personne s'en servît: Que conséquemment à cela ils déclaroient tous Officiers, Juges, Seigneurs subalternes, Vassaux & autres Habitans de ces Païs, de quelque qualité & condition qu'ils fussent, déchargez du serment qu'ils avoient fait, en quelque maniere que ce fût, au Roi d'Espagne, comme Seigneur de ces Païs, & de tous leurs engagemens avec lui. Qu'enfin puis que, pour „ les

(1) Voyez la Déclaration entiere, dans *de Meteren* & dans la IV. preuve du I. Livre de l'Hist. des Provinces Unies, par *Wicquefort.*

1581. „ les raiſons, qu'on a rapportées, la plûpart des „ Provinces Unies, par le conſentement de leurs „ Membres, s'étoient rangées ſous la Seigneurie „ & le Gouvernement du Séreniſſime Prince le „ Duc d'Anjou, à certaines conditions, dont on „ étoit convenu, avec ſon Alteſſe; & que le Sé- „ reniſſime Archiduc d'Aûtriche avoit reſigné, „ entre leurs mains, le Gouvernement géneral „ des Païs, & qu'ils l'avoient accepté; ils défen- „ doient à tous Juges, Officiers & autres d'em- „ ployer dès lors le nom, les titres, le grand, ou „ ou le petit ſeau, ou les cachets du Roi d'E- „ ſpagne; & ordonnoient qu'aulieu de ces ſeaux, „ pendant que le Duc d'Anjou ſeroit abſent, pour „ ce qui eſt des Provinces, qui avoient traité avec „ S. A. & à l'égard des autres, par proviſion, on „ ſe ſervît du nom du Chef & du Conſeil du „ Païs; & en attendant que ce Chef & les Con- „ ſeillers fuſſent effectivement nommez, & entrez „ dans l'exercice de leurs Charges, ils vouloient „ que l'on employât le nom des Etats; Bien enten- „ du qu'en Hollande & en Zélande, on prendroit, „ comme on avoit fait juſqu'à lors, le nom du „ Prince d'Orange & des Etats des mêmes Provin- „ ces, juſqu'à ce que le Conſeil fût effectivement „ établi. Ils ordonnerent encore qu'au lieu des „ ſeaux du Roi, on ſe ſervît à l'avenir de leur grand „ ſeau, contre-ſeau & cachet, dans les affaires, „ qui regarderoient l'Etat en géneral; pour leſ- „ quelles le Conſeil du Païs ſeroit autoriſé, par „ ſon Inſtruction. Pour les autres affaires, con- „ cernant la Juſtice, la Police, & les choſes par- „ ticulieres aux Provinces, les Conſeils, ou Cours „ de Juſtice de châque Province ſe ſerviroient de „ de ſon nom & de ſon ſeau, quand il ſeroit be- „ ſoin; ſans qu'il fût permis d'y en employer „ d'autres, à peine de nullité des Lettres & des „ Ecritures, qui pourroient ſe faire, ou ſe ſéler „ autrement. Afin que cela fût mieux obſervé, „ ils commandoient que tous les ſeaux du Roi „ d'Eſpagne, qui ſe trouvoient alors dans les Pro- „ vinces, ſeroient remis entre les mains des Etats, „ ou de ceux qui ſeroient autorizez de châque „ Province, pour cela.

Ils défendirent de plus de faire aucune monoie, avec le nom & les armes du Roi d'Eſpagne, & ordonnerent d'y mettre la figure, qui ſeroit preſcrite, quand on feroit de la nouvelle monoie. Ils entendoient auſſi que tous les Officiers & les Magiſtrats déchargez, par cette Déclaration, du ſerment, qu'ils avoient fait au Roi d'Eſpagne, en prêteroient un autre entre les mains des Etats, ou des Commiſſaires établis pour cela; par lequel ils promettroient d'être fideles aux Etats, contre le Roi d'Eſpagne & ſes partiſans, ſelon le formulaire, qui ſeroit preſcrit. Ils donnoient enfin quelques ordres, pour l'execution de cette Déclaration.

On ſe déchaina en Eſpagne & dans tous les Etats, qui étoient dans ſon parti, contre cette Déclaration, comme contre la choſe du monde la plus contraire au Droit Divin & Humain, & nulle par elle même. Cependant il eſt certain que les principes, ſur leſquels elle eſt fondée, étoient communément enſeignez alors, par les plus habiles Théologiens Eſpagnols; ſans qu'ils aient jamais été cenſurez, pour cela, en Eſpagne, au moins que l'on ſâche. On ne peut pas douter que ce ne fût la doctrine commune, que les Jeſuites enſeignoient en Eſpagne, en ce tems-là, ſi l'on a lu le fameux Ouvrage de *Jean Mariana*, l'un des plus ſavans hommes & des plus eſtimez de cette Societé, qui traite *du Roi & de l'inſtruction, qu'on lui doit donner*, imprimé à Tolede en MDXCIX. où il porte (1) même les droits du peuple beaucoup plus loin, 1581. que les Républicains des Païs-Bas ne les ont jamais portez; en permettant non ſeulement à l'Etat, mais encore à un Particulier de tuer un Roi, lors que la voix publique le condamne de Tyrannie. Il ſemble faire l'Apologie des Etats, en ces mots: (2) „ *Quant au Prince, qui tient ſa Couronne, du conſentement du Peuple*, ou par Droit „ de ſucceſſion; on doit ſupporter ſes vices & ſes „ dereglemens, juſqu'à ce qu'il vienne à violer les „ Lois de l'Honêteté & de la Juſtice, auxquelles „ il eſt obligé.

Il ajoûte encore que „ s'il ruine la République „ & les Particuliers, s'il mépriſe les Lois & la „ Religion, ſi les avertiſſemens ſont inutiles, & „ (3) qu'il n'y ait point d'eſperance de le guérir; „ il eſt permis à la Republique, après avoir pro- „ noncé ſa ſentence, premierement de refuſer de „ lui obeïr; & parce que cela cauſera néceſſairement „ une guerre, il faut, dit-il, penſer comment on la „ ſoûtiendra, préparer des armes, mettre des taxes „ ſur les peuples, pour ſubvenir aux frais de la „ guerre; & ſi la choſe le permet, & que la „ République ne puiſſe pas ſe défendre autrement, „ déclarer le Prince ennemi de l'Etat, par le droit „ de défenſe, & même, par une autorité ſupe- „ rieure & qui eſt propre à l'Etat, le faire perir „ par l'épée. Les Républicains Flammands n'ont jamais rien dit de ſemblable; c'eſt ce que firent les Républicains d'Angleterre, à l'égard de *Charles* II. du tems de *Cromwel*. *Mariana* va encore plus loin, puis qu'il dit (4) „ que châque particu- „ lier a le même pouvoir, ſi, ſans ſe flatter de „ l'impunité, & en négligeant ſa proprie vie, il „ veut tâcher de ſecourir l'Etat. Ce ſont les principes, que l'on avoit inſpirez à *Baltazar Gerard*, qui aſſaſſina le Prince d'Orange; mais qu'aucun Docteur Proteſtant n'a jamais adoptez.

Mariana ſe propoſe enſuite cette queſtion: (5) „ Vous me demanderez, ce qu'il faut faire, ſi „ l'on n'a pas de moyen de faire une Aſſemblée „ publique? ce qui peut ſouvent arriver. A quoi il répond: „ il en faut faire, ſelon mon opinion, „ le même jugement; puiſque l'Etat étant oppri- „ mé par la tyrannie du Prince, & le pouvoir de „ s'aſſembler étant ôté aux Citoyens, ils ne laiſ- „ ſent pas de vouloir détruire la tyrannie; celui „ qui, ſecondant les vœux du Public, tâchera de „ tuer le Tyran, ne me paroîtra rien faire d'ini- „ que. Mais comme cette doctrine peut faire que l'on entreprenne ſur la vie des meilleurs Princes, l'Auteur tâche de prévenir cette conſéquence, en ces mots: (6) „ Il n'y a pas néanmoins de dan-

„ ger

(1) Voyez ſur tout le Livre I. de cet Ouvrage *de Rege & Regis inſtitutione*. Ch. 5, 6, 7, 8 & 9.

(2) *Si Princeps populi conſenſu, aut jure hereditario Imperium tenet, ejus vitia & libidines ferendæ ſunt eatenus, quoad eas leges Honeſtatis & Juſtitiæ, quibus eſt adſtrictus, negligat.*

(3) *Si medicinam reſpuat, neque ſpes ulla ſanitatis relinquatur, ſententiâ pronunciatâ, licebit Reipublicæ ejus Imperium detractare primùm; & quoniam bellum neceſſario concitabitur, ejus defendendi conſilia explicare, expedire arma, pecunias in belli ſumtus imperare populis, &, ſi res feret, neque aliter ſe Reſpublica tueri poſſit, eodem defenſionis jure, ac vero potiori auctoritate & propria, Principem publicum hoſtem declaratum, ferro perimere.*

(4) *Eademque eſt facultas cuicumque privato, qui ſpe impunitatis abjectâ, neglectâ ſalute, in conatum juvandi Rempublicam ingredi voluerit.*

(5) *Roges quid ſit faciendum, ſi publici conventûs facultas erit ſublata, quod ſæpe poteſt contingere. Par profectò, meâ quidem ſententiâ, judicium erit, cùm Principis tyrannide oppreſſa Rep. ſublatâ civibus inter ſe conveniendi facultate, voluntas non deſit delendæ tyrannidis, qui votis publicis favens eum perimere tentaverit, haud quidquam iniqui eum feciſſe exiſtimabo.*

(6) *Neque eſt periculum, ut multi, eo exemplo, in Principum vitam ſæviant, quaſi Tyranni ſint. Neque enim id in cujusquam privati arbitrio ponimus, non multorum. Niſi publica vox populi adſit, viri eruditi & graves in conſilium adhibeantur*

1581. „ ger, que plusieurs attentent de cette maniere, „ à la vie des Princes, comme s'ils étoient des „ Tyrans; car nous ne laissons par cela à la liberté de châque particulier, ni même de plusieurs. „ Si la voix publique du peuple n'y est pas jointe, „ il faut consulter des personnes savantes & graves. Il dit encore plusieurs choses semblables, & c'est le sentiment commun de sa Societé; comme (1) on l'a fait voir, par quantité d'exemples de ses Théologiens. Nous n'avons rapporté ces passages, que pour montrer que ceux, qui soûtiennent cette dangereuse doctrine, n'ont pas droit de reprendre les sentimens de la Déclaration des Etats Géneraux; puis qu'ils outrent infiniment plus la matiere. Ceux qui ne desapprouvent pas les Auteurs Catholiques Romains, qui ont soûtenu la même chose que *Mariana*, ont sans doute tort de censurer la conduite des Républicains Flammans du XVI. siecle.

Pour revenir présentement à l'Histoire, le Duc de Parme, (2) qui avoit commencé à bloquer Cambrai de bonne heure, n'avoit pu d'abord empêcher que les François n'y introduisissent quelques Convois; mais enfin il l'avoit bloquée de si près, qu'ils n'y avoient plus rien conduit. Les vivres ordinaires étoient venus à un prix excessif, en cette Ville, & l'on y étoit réduit à manger les Chevaux, les Chiens & les Chats. Mais comme le pain n'y manquoit pas, on n'y parla point de s'y rendre; dans l'esperance que l'on seroit enfin secouru. En effet le Duc d'Anjou assembla un Corps de Troupes à Château Thierri, composé de quelques unes de celles du Roi son Frere, mais la plupart de Volontaires, où il y avoit un grand nombre de Noblesse. (3) Il s'approcha de Cambrai, avec dix mille Fantassins, & quatre mille Chevaux, le 16. d'Août, & quelques jeunes Seigneurs, entre lesquels étoient le Vicomte *de Turenne*, & le Comte *de Ventadour*, voulurent se jetter dans la place, au travers des Forts du Prince de Parme; mais ils furent pris. Ventadour mal gardé se sauva, & Turenne ne fut relâché un an après, qu'en payant une bonne rançon. Le Prince ayant rassemblé toutes ses forces, parut en bataille le 17. d'Août, avec deux mille Chevaux & trois mille Fantassins, l'Escaut entre lui & l'Ennemi; mais comme le Duc s'approchoit, il abandonna tous ses Forts, & se retira, avec les Garnisons, à Bouchain. Le Duc fit entrer d'abord quantité de vivres dans Cambrai, & lui même y entra le 18. comme en triomphe. Inchi lui livra le Château, & le 20. il fit dans l'Eglise de Nôtre Dame serment, comme Prince de la Ville, & promit de défendre la Ville & la Bourgeoisie, & de la gouverner, selon ses anciens Privileges. C'étoit auparavant une Ville Imperiale, qui ne dépendoit ni de la France, ni des Comtes de Hainaut, mais qui obeïssoit à ses Archevêques. Charles V. s'en étoit rendu maître, & y avoit fait bâtir une Citadelle. Son fils Philippe l'avoit possedée de même, mais lors que les Etats eurent pris les armes, contre les Espagnols; ils y mirent Inchi, pour Gouverneur, qui la tint depuis en leur nom, jusqu'à ce qu'elle tombât entre les mains du Duc d'Anjou, qui remit la garde du Château au Sr. *de Balagny*. Le Duc prit encore quelques petites places, & entre autres Câteau-Cambresis. 1581.

Après ces avantages, les Etats & le Prince d'Orange presserent instamment le Duc d'Anjou de vouloir marcher, avec son Armée, en Flandre; & ils y avoient déja envoyé le régiment François de *la Garde*, & le régiment Ecossois de *Stuart*. Mais comme l'armée du Duc étoit, pour la plus grande partie, composée de Volontaires, qui servoient à leurs propres dépends, ils se retirerent bien tôt. Le reste des Troupes étoit trop peu de chose, pour faire honneur au Duc d'Anjou, & pour chasser de Flandre le Prince de Parme. Il n'avoit, comme l'on dit, que quinze cents Chevaux & cinq mille hommes de pied, avec lesquels il marcha vers le Câtelet. Après les avoir retenus, un peu de tems, on les fit marcher à Calais, d'où ils furent transportez, par mer en Flandre. Pour François, il se résolut d'aller en Angleterre, pour demander du secours à Elisabeth & renouër la négotiation de son mariage avec elle.

Depuis l'an 1568. la Reine (4) sa Mere avoit parlé devant *Norris*, Ambassadeur d'Angleterre, & quelques Anglois, qui étoient à Paris, de marier le Duc d'Anjou, avec la Reine d'Angleterre, quoi que beaucoup plus jeune qu'elle. On avoit depuis laissé tomber à terre cette proposition; mais le Duc reprit cette pensée, en (5) 1579., avec le consentement du Roi son Frere & de la Reine sa Mere, qui en firent parler à Elisabeth. Cette Reine reçut assez bien la proposition, sans pourtant vouloir venir si tôt à la conclusion. François crut devoir se présenter lui même à la Reine, il passa brusquement en Angleterre, lors que Jean Casimir, Prince Palatin, en fut parti, avec deux, ou trois domestiques seulement, & fut droit à Greenwich, où la Reine étoit, & où elle ne s'attendoit point à lui. Elle lui parla sans témoins, & il s'en retourna peu de jours après. L'Historien d'Elisabeth n'a pas voulu pénetrer ce qui se passa, dans cette entrevuë. Mais on ne douta nullement qu'il ne lui eût parlé de l'épouser; puis que la Reine, environ deux mois après, fit examiner, par son Conseil, les avantages qu'elle pourroit tirer de son mariage avec le Duc d'Anjou, & les inconveniens, qui pourroient se trouver dans cette Alliance. L'affaire en étoit demeurée là, jusqu'après la Conquête de Cambrai. (6) Alors on remit la négotiation du mariage sur le tapis, & le Roi Henri III. envoya une Ambassade très-solennelle à Londres, pour presser la Reine, & pour dresser le Contract. Elle nomma de son côté des Commissaires de son Conseil, pour traiter avec les François. Le Contract fut dressé & il fut dit que le mariage se feroit, six semaines après la date de cet Acte. On y ajoûta néanmoins une réserve, qui portoit qu'Elisabeth ne seroit pas obligée de venir à la consommation de son mariage, jusqu'à ce que le Duc & elle se fussent expliquez l'un à l'autre, de certaines choses, & qu'ils en eussent donné avis au Roi, dans six semaines. Avant qu'elles fussent expirées, on envoya *Somers* en France, pour prier le Roi de faire une Alliance offensive & défensive avec l'Angleterre. Henri, sans l'écouter, pressoit la consommation du mariage. La Reine differoit sous divers prétextes, dont les principaux étoient que ses sujets n'approuvoient pas ce mariage, & que le Duc d'Anjou s'étoit engagé à faire la guerre à l'Espagne; comme si elle ne l'avoit pas sû auparavant!

Le

(1) Voyez le Traité intitulé *Sentimens des Jesuites pernicieux à l'autorité & à la vie des Souverains*, dans le *Recueuil de pieces touchant l'Histoire de la C. de J. composée par le* P. Joseph Jouvenci *Jesuite*, imprimé à Liege, ou plûtôt à Amsterdam, l'an 1713. in 12.

(2) *De Meteren* Liv. X. fol. 208. & suiv. *Strada* sur cette année.

(3) *Camden* assure que la Reine d'Angleterre lui avoit envoyé une grosse somme d'argent, pour l'aider en ce dessein.

(4) *Camden* sur cette année là, dans la Vie d'Elisabeth.

(5) Le même, sur cette année. Voyez aussi *de Thou* Liv. LXVI.

(6) *Camden*, sur cette année.

1581. Le Duc étant alors allé en Angleterre, y fut reçu de la Reine, avec les apparences de la plus forte amitié; jusqu'à mettre à son doit un anneau, qu'elle tira du sien, comme si elle le fiançoit. Le Prince, s'étant retiré dans sa chambre, ôta cet anneau de son doit, & le remit, en se plaignant de l'inconstance des femmes. Cependant elle l'amusa, pendant trois mois, par toutes sortes de divertissemens; & quand il partit pour les Païs-Bas, le 1. de Fevrier, elle lui fit présent d'une somme d'argent, l'accompagna jusqu'à Cantorberi, & ordonna à quelques Seigneurs & à d'autres personnes de qualité de l'accompagner jusqu'à Anvers. Il semble que cette Princesse se plaisoit aux galanteries de ceux qui la vouloient épouser, si elle y avoit consenti, bien plus qu'à la conclusion; après laquelle, elle craignoit que celui, qui l'auroit épousée, ne se refroidît.

Pour revenir à ce qui se passa, deça la mer, pendant l'absence du Duc d'Anjou, le Prince d'Espinoi prit S. Guilain le 7. de Septembre; mais comme l'armée Wallonne n'étoit pas loin, elle l'attaqua, avant qu'on l'eût pourvu de ce qui étoit nécessaire pour sa défense, & l'emporta. L'armée que les Etats avoient en Flandre, commandée par le Prince d'Espinoi, qui y avoit mené une partie de la Garnison de Tournai, s'avançoit cependant vers Dunkerke, pour aller à la rencontre de celle du Duc d'Anjou; mais le Prince de Parme, qui savoit qu'elle s'étoit séparée, marcha au devant de celle des Etats, qui fut obligée de retourner en arriere, car elle n'étoit pas, à beaucoup près, si forte que celle de l'Ennemi. (1) Le Prince, qui avoit déja pensé à se rendre maître de Tournai, marcha de ce côté-là. Le Sr. d'Estrelle y avoit été laissé, pour Gouverneur, avec Marie de Lalain, Princesse d'Espinoi, sœur d'Emanuel de Lalain, Sr. de Montigni, qui étoit passé, comme on l'a dit, dans le Parti Espagnol. La Princesse, fille de Marie de Montmorenci, sœur du Comte de Hornes décapité par le Duc d'Albe, étoit demeurée, avec son Epoux, dans le parti des Etats, & fit voir, par la défense, qu'elle fit, qu'elle y étoit attachée, avec un courage, qui se trouve rarement dans les personnes de son sexe. Le Prince attaqua la place vigoureusement, & elle fut aussi bien défendue, que le pouvoit être une Ville, qui n'étoit pas fort bien fortifiée. La Princesse „ faisoit, dit *Bentivoglio*, avec une vigilance incroyable, les devoirs qui convenoient le plus aux „ hommes, & que son Epoux, s'il eût été présent, auroit pu faire. Elle exhortoit les uns, „ elle prioit les autres; tantôt elle employoit les „ menaces, tantôt elle commandoit avec plus de „ retenue; quelquefois elle executoit elle même „ ses propres ordres; en un mot elle ne négligeoit „ rien de ce qui pouvoit servir à soûtenir un semblable siege. Le Prince ayant fait donner un assaut très-violent, elle s'y trouva en personne, & pendant qu'elle exhortoit les Soldats, se mêlant parmi eux, dans l'endroit le plus dangereux, elle fut blessée. Ses discours, & encore plus sa blessure, animerent si fort les Soldats, qu'ils repousserent l'ennemi, avec beaucoup de perte. Outre plusieurs autres Officiers, le Comte *de Buquoi*, & les Sieurs de Gloyon, & de Bours y furent tuez. Le Marquis *de Barambon*, Jean Baptiste du Mont, Montigni, frere de la Princesse, & de Billy y furent blessez. Le Duc d'Alençon, qui étoit en Angleterre, promit d'y envoyer incessamment du secours, mais il ne le fit point, & un Colonel Ecossois, qui entra dans la place, avec quelque 1581. peu de Cavaliers, ayant amené des gens, qui dirent qu'ils avoient été près de Dunkerke, dans l'esperance d'y trouver les Troupes du Duc d'Anjou, qu'ils n'y avoient point trouvées; cela fit desesperer les Assiegez d'être secourus, & ils se rendirent enfin le 29. de Novembre, à des conditions fort honorables. Il fut permis, en particulier à la Princesse d'Espinoi d'emporter tout ce qu'elle avoit dans la place, & on la reçut dans le Camp du Duc de Parme, avec beaucoup d'honneur, à cause de la fermeté qu'elle avoit fait paroître. Ses Freres le Marquis de Roubais, & Montigni lui firent de grandes offres tant après, que pendant le siege, pour l'obliger de passer dans leur Parti, mais elle ne voulut point. Après la prise de Tournai, on eut sujet de craindre pour Oudenarde, qui est la premiere place, que l'on trouve sur l'Escaut, en descendant pour Gand; & comme les Gantois brouïllons y avoient beaucoup de pouvoir, ils empêcherent qu'on n'y mît une plus forte Garnison, & souleverent le peuple contre le Gouverneur; ce qui fit que la place se perdit l'année suivante.

Pour dire à présent un mot de ce qui se passa au delà du Rhin, après la mort du Comte de Renneberg, Schenck, qui étoit entré dans Groningue, comme on l'a dit ci-dessus, avoit commencé à rétablir les affaires des Espagnols de ce côté-là. Mais (2) on donna la conduite des Troupes d'Espagne, à *François Verdugo*, de Talavera en Espagne, mais qui avoit demeuré long-tems dans les Païs-Bas, où il avoit épousé une fille naturelle du Comte de Mansveldt, & un des meilleurs Officiers, qu'il y eût en ce tems-là, dans l'Armée du Prince de Parme. Schenk fut pris prisonnier quelque tems après, dans une Ville du païs de Cleves, par un parti des Troupes de Guelدre; & il entra ensuite dans le Parti des Etats, chagrin de l'ingratitude des Espagnols. Verdugo, arrivé à Groningue, laissa le gouvernement des affaires civiles au Conseil de la Ville, à un Président & quatre Conseillers, qui composoient la Chambre Royale. Il eut d'abord quelques petits avantages, sur les Troupes de l'Union; mais le plus grand fut celui, qu'il remporta sur leur armée qui vint de Frise, commandée par Norris, soûtenu par quelque Cavalerie, sous la conduite de *Guillaume Louïs de Nassau*, jeune homme d'une grande esperance, & qui épousa une fille du Prince d'Orange. Il fut ensuite Gouverneur de Frise, & après le Prince *Maurice*, fils de ce même Prince, le plus grand instrument, dont la Providence se servit, pour la conservation des Provinces-Unies. Les Etats de Frise ayant payé la solde, qui étoit duë aux Troupes, Norris se mit en Campagne, au Mois d'Août, & s'avança pour attaquer Verdugo, entre Noorthorn & Nieuzyl. Il paroît, (3) par ce que Verdugo en publia, que Norris s'engagea dans un terrein étroit, coupé, & desavantageux pour lui, qui étoit superieur en Cavalerie; ce qui fit que ses Troupes, qui avoient d'abord eu quelque avantage, furent mises en desordre, & ne purent éviter de fuir en déroute.

La Province de Gueldre souffrit beaucoup cette année, par les intrigues du Sr. d'Anholt, qui favorisoit l'Espagne, d'abord en secret & ensuite ouvertement. Ce Païs eut encore le malheur de voir partir Jean de Nassau, qui en étoit Gouverneur, pour retourner en Allemagne, & qui eut, pour successeur, le Comte de Bergue, qui

(1) *De Meteren* Liv. X. fol. 110. verso. *Strada* sur cette année. *Bentivoglio* P. 2. Liv. I. p. 37. & suiv.

(2) *Strada*, sur cette année.

(3) Voyez *Strada*, & *Rheidanus* Lib. II. c. 38.

1581. qui avoit épousé une sœur du Prince d'Orange; mais qui n'étoit pas digne de ce poste, & qu'on fut obligé d'arrêter; parce qu'on reconnut qu'il favorisoit les Espagnols, dans le Parti desquels, il passa, avec ses fils. On s'arrête peu à tout cela, parce qu'il n'arriva rien dans ces lieux, qui eût des conséquences bonnes, ou mauvaises pour l'avenir.

1582. L'ANNE'E suivante présenta aux Provinces Alliées un spectacle, qu'elles n'avoient pas vu, depuis long-tems. Ce fut l'introduction d'un nouveau Seigneur, ou qui avoit été élu, & cela pendant la vie, de celui qui l'étoit par droit de succession; changement, qui se fit avec une joie extraordinaire, & de grandes esperances; mais dont on revint, avant que la premiere année de cette nouvelle Principauté fût expirée. (1) Le Duc d'Anjou partit de Londres, comme on l'a dit, le 1. de Février de cette année, & le 8. des Dunes, sur des Vaisseaux, que la Reine d'Angleterre avoit fait tenir prêts pour cela, avec un grand cortege de Noblesse Angloise. Le 10. ils arriverent à Flessingue, où les Princes d'Orange & d'Epinoi reçurent le Duc. Le lendemain, ils allerent à Middelbourg, ou ils furent aussi reçus, avec beaucoup de magnificence. Le 17. il s'embarqua pour aller à Anvers par l'Escaut, suivi & convoyé d'une Flotte de 50 bâtimens, & arriva devant Anvers le 19. La reception fut très-magnifique, comme on le pourra voir, dans les Auteurs du tems. On avoit fait dresser un Théatre, près des murailles de la Citadelle, sur lequel il y avoit une chaire d'orée, sur laquelle le Duc s'assit, accompagné de la Noblesse & des Etats du Brabant; où après l'avoir complimenté, on lui lut les articles de sa *Joyeuse Entrée*, comme on parle, en ce païs-là; c'est-à-dire, les conditions auxquelles on le recevoit, comme Duc de Brabant. On les lut en Flammand & ensuite en François, avec un sorte de préface nouvelle, qui le regardoit en particulier. Il jura qu'il les observeroit, en mettant la main sur le livre des Evangiles, qui lui fut présenté par *Dirk de Liesveldt*, Chancelier de Brabant. Il fit encore un second serment, dans les mêmes termes, aux Barons, aux Nobles, & aux Villes; par lequel il leur promit de leur être un bon & juste Seigneur, de ne les gouverner, point d'une maniere arbitraire, ni en employant des voies de fait; mais selon le Droit & selon la Justice, conformément à leurs Privileges. Après cela, on lui apporta le Manteau & le Bonnet Ducal. Le Prince d'Orange fit la Céremonie de les lui mettre, & comme il vouloit attacher l'agrafe du manteau Ducal, le Duc lui dit: *laissez moi faire, je l'attacherai si bien moi même, qu'il ne m'échappera pas.* On auroit pris ces paroles, pour un très-bon augure, parmi les Payens, & l'on auroit dit que c'étoit un Présage, que la Principauté, dont on lui donnoit l'investiture, ne lui seroit point ôtée; mais on s'y seroit bien trompé. Il prêta encore un troisiéme serment, qui regardoit la Ville d'Anvers & le Marquisat du S. Empire, en particulier. Le Bourgmestre *Van Stralen* de la Ville d'Anvers reçut le serment, & lui donna une Clef d'argent, comme une marque d'obeïssance; & le Duc la lui rendit, en lui disant, qu'il la gardât bien & fidelement de sa part. Après cela, le Duc fut proclamé par les Hérauts Duc de Brabant, & ensuite monta un Cheval blanc, & fit sa Cavalcade, suivi d'un monde infini, & entra, par la porte de l'Empereur, comme on l'apelle, avec beaucoup de Majesté.

(1) Voyez *De Meteren* Liv. XI. fol. 213. & suiv.

1582. Le 22. de Février, il alla, avec une grande solennité, à l'Hôtel de Ville, où l'on avoit dressé un Theatre, sur lequel il fit un serment particulier, à la Ville d'Anvers, de la gouverner par ses Privileges, entre les mains d'un autre Bourgmestre, nommé *Schoonhoven*; qui jura aussi, pour la Ville, obeïssance au nouveau Duc, pendant que le peuple, qui étoit autour du Théatre & dans la place, levoit la main. C'est là un exemple remarquable de la Maxime d'un grand homme, que j'ai déja rapportée ci-dessus, que rien n'est moins assuré, que les Lois, par les serments des Princes.

Après avoir vû ces céremonies, & après avoir été bien régalée, la Noblesse Angloise partit pour Londres. Ensuite les Députez des Eglises Réformées d'Anvers, introduits par le Prince d'Orange, complimenterent le Duc, & lui firent, comme il semble, un assez mauvais compliment, en le priant de les proteger, & d'imiter François I. son Grand-Pere protecteur des Sciences. Le Duc leur promit de le faire, & il leur auroit fait sentir les rigueurs, que les Réformez avoient ressenties tous François I. & Henri II, pour ne pas parler des Freres du Duc, s'il s'étoit pu rendre maître d'Anvers. D'ailleurs, il ne s'agissoit pas de proteger les Sciences, mais la Liberté du corps & de l'esprit.

L'exercice de la Religion Romaine, qui avoit été suspendu à Anvers, pendant huit mois, excepté en ce qui regardoit les Baptêmes, les Mariages & les Enterremens, fut rétabli le 15. de Mars. L'Eglise de S. Michel fut ouverte au Duc, à sa suite, & à tous ceux qu'il y voudroit admettre. Le Magistrat fit une proclamation, pour y permettre l'exercice de la Religion Romaine, à ceux qui y voudroient venir; mais à condition, qu'ils abjureroient le Roi d'Espagne & qu'ils jureroient fidelité au Duc. Il y en eut plusieurs, qui prirent le serment; mais il y en eut un plus grand nombre de ceux, qui aimerent mieux n'aller point à l'Eglise, qui de prêter le serment. Cela obligea le Magistrat de faire une nouvelle proclamation, le 11. d'Avril, par laquelle il ordonnoit de faire ce serment, sous peine de deux cents francs d'amende & une autre le 13. de Juillet, où au lieu de cette amende, on mit la peine du bannissement.

Pendant ce tems-là, on surprit, de part & d'autres, de petites Villes, & l'on fit diverses courses, sans que l'un ou l'autre parti en tirât un grand avantage. Mais il arriva à Anvers un accident, qui pensa être funeste au Parti des Etats. Un Marchand Biscain, nommé *Gaspar Anastre*, qui demeuroit à Anvers, & qui étoit entierement ruiné, s'imagina de pouvoir rétablir sa fortune, en tuant le Prince d'Orange; mais comme il n'étoit pas assez courageux, pour executer une si hardie entreprise, il suborna un jeune homme de son païs, nommé *Jean Jauregui*, qui demeuroit chez lui, pour faire le coup, & partager avec lui la somme de (2) quatre vint mille Ecus, promise par Philippe à celui, qui tueroit le Prince d'Orange. Ce malheureux, pour mieux réüssir, en son dessein, alla se confesser à un Dominicain nommé *Antoine Timmerman*, & lui découvrit son secret. Ce Moine, au lieu de l'en détourner, l'exhorta à continuer dans cette entreprise, pour la gloire de Dieu & pour le bien de l'Eglise Catholique, & lui donna la Communion; sans penser que c'étoit une chose condamnée, par le Concile de Constance, & qu'une opinion de cette sorte, introduite dans le monde, pouvoit devenir funeste à tous les partis; car enfin

(2) D'autres ne disent que vint-cinq mille.

1582. fin s'il se trouvoit un Fanatique, aussi furieux, parmi les Protestans, tel que fut *Poltrot*, il pouvoit aussi bien tuer Philippe lui même, ou quelque autre Prince que ce fût. Quand un homme méprise sa propre vie, & qu'il croit gagner le Paradis, en tuant quelcun; il n'y a point de garde, qui puisse mettre la vie d'un Prince à couvert; comme les funestes exemples d'Henri III. & d'Henri IV. le firent voir depuis. *Jauregui* prit, pour exécuter son coup, un jour de réjouïssance pour la naissance du Duc d'Anjou, le 18. de Mars. Le Prince logeoit au Château d'Anvers, & comme après diné il passoit dans une autre Chambre, Jauregui lui déchargea un pistolet, chargé d'une bale, qui entra au dessous de l'oreille gauche du Prince, & sortit par la jouë droite, en passant au dessous des dents d'enhaut. Pendant que le Prince étoit encore étourdi du coup, ceux qui se trouverent près du Meurtrier, le tuerent: aulieu de le faire bien garder, pour savoir qui l'avoit employé, ou qui étoient ses complices. Il étoit déja mort, avant que le Prince revenant de l'étourdissement, où il étoit, défendît de le tuer. Ce coup, qui épouvanta également les Flammands & les François, ayant été examiné par les Chirurgiens, ne fut point jugé mortel, quoi que la cure n'en fût pas facile. On ne sut d'abord de qui cet assassinat venoit; mais quand on eut visité les habits de l'Assassin, quelques livres de dévotion en Espagnol, avec divers vœux extravagans, écrits de sa main, & adressez à Dieu & aux Saints afin qu'ils lui fissent la grace d'échapper, firent comprendre que cet attentat lui avoit été inspiré, par quelque Espagnol. On mit son cadavre sur une claie, & on l'exposa sur le marché, afin qu'on le pût reconnoître, comme en effet on le reconnut; après quoi, on prit un nommé *Antoine Venero*, qui demeuroit aussi chez Anastre, qui l'avoit voulu corrompre, mais qu'il n'avoit pas voulu croire, & le Dominicain Timmerman; car Anastre lui même s'étoit retiré à Calais, pour y attendre l'évenement. Ces deux hommes ayant confessé toutes les circonstances, furent étranglez & écartelez, & leurs quartiers mis sur les remparts du Château, avec ceux de Jauregui. Ils y furent jusqu'au tems auquel le Prince de Parme se rendit maître d'Anvers, & (1) un Historien dit que les Jesuites les ôterent, & les garderent, comme des reliques. On ne peut exprimer (2) la douleur, que toute la Ville d'Anvers ressentit, quand elle apprit ce coup, & la joie qu'elle eut, quand elle sut que la plaie n'étoit pas mortelle. On avoit d'abord soupçonné les François d'avoir eu part, dans cette mauvaise affaire; mais quand on sut que l'Assassin étoit Espagnol, on ne les soupçonna plus. D'abord les Bourgeois d'Anvers s'étoient mis sous les armes, & avoient tendu les chaines par les rues; de peur qu'il ne s'excitât quelque sédition, par le concours du peuple. Enfin le 15. de Mai, les Réformez, qui avoient célebré auparavant un Jeune, pour demander à Dieu sa guérison, rendirent publiquement graces à Dieu, pour sa convalescence.

Comme le bruit avoit d'abord couru, que le Prince d'Orange étoit mort, le (3) Prince de Parme écrivit des Lettres circulaires aux Villes des Païs-Bas, du Parti des Etats; pour les exhorter à se soumettre au Roi, & leur promettre, de sa part, une amnistie pour le passé, si elles rentroient sous son obeïssance. Alexandre auroit fait plus prudemment de se taire, en cette occasion; puis 1582. que de semblables Lettres pouvoient faire croire qu'il n'avoit pas ignoré le mauvais dessein de Jauregui; chose très-odieuse & qui ne pouvoit que donner de l'horreur, pour le Parti Espagnol, que la conduite du Duc d'Albe n'avoit que trop diffamé.

Le Prince de Parme mit le siege devant Oudenarde, le 8. d'Avril, qu'il ne peut prendre que le 23. de Juillet, parce qu'elle avoit été fortifiée par la Nouë. Le Duc d'Anjou auroit eu assez de tems, pour faire lever le siége, s'il avoit eu assez de Troupes; mais ils n'en avoit alors point fait venir de France, & celles des Etats n'étoient pas assez fortes, pour cela. Cependant elles se rendirent maîtresses d'Alost, par surprise, le 23. d'Avril, avec beaucoup de risque & de peine. Il y eut encore d'autres entreprises, auxquelles on ne s'arrêtera pas, parce qu'elles ne réüssirent point.

Pendant le siége d'Oudenarde, on envoya de France en Flandre environ quinze cents Chevaux Allemands & quelque Infanterie Françoise, sous le commandement *Charles de Mansveldt* (peutêtre parent de ceux, qui portoient ce nom dans le Luxembourg, & qui étoient, comme on l'a vu, dans le Parti Espagnol) qui s'avança jusques près de Dunkerke. Le Comte de Rochepot, qui commandoit l'Infanterie du Duc d'Anjou, & qui, pendant le siége d'Oudenarde, avoit campé, devant la Ville de Gand, pour la couvrir, lui alla au devant, & ils camperent ensemble, près de Bergue S. Winox, le 2. d'Août. Le Prince de Parme crut les pouvoir attaquer, après avoir achevé le siége d'Oudenarde; mais après des escarmouches assez vives, & où il perdit quelque monde, il fallut qu'il se retirât, quoi que superieur. Cela arriva au commencement d'Août, & à la fin de ce même mois, on vit la même chose, devant la Ville de Gand; sans que l'un, ou l'autre Parti remportât d'avantage considerable. (4) Le Prince de Parme ne put forcer les Troupes des Etats d'en venir au combat, & la perte qu'il put faire, en les attaquant, n'affoiblit pas beaucoup son armée. Mais il remporta un avantage considerable, par la prise de la Ville de Lire, proche d'Anvers, qui fut trahie par un Capitaine Ecossois, nommé *Guillaume Simpel* le 2. d'Août.

Le 14. de Juillet, le nouveau Duc de Brabant alla à Flessingue & de là le 17. à Bruges, avec les Princes d'Orange, & d'Espinoi. Il y furent reçus, avec de grands honneurs, & le Duc y fut proclamé Comte de Flandre. Pendant qu'ils étoient en cette Ville, on fit arrêter, sur quelques indices, un Espagnol nommé *Nicolas Salcedo* qui étoit au service du Duc, & un Italien nommé *Baza*. Ils avouërent qu'ils avoient formé le dessein de tuer le Duc & le Prince, de quelque maniere que ce pût être; & cela, par le commandement exprès du Prince de Parme. Le second se tua lui même, d'un coup de coûteau, en prison, & son cadavre fut pendu & écartelé. Le premier fut envoyé à Paris, où on le condamna à être tiré vif, à quatre chevaux. S'il est vrai qu'Alexandre les eût poussé à une si infame entreprise; outre que cela ne lui auroit guére fait d'honneur, il s'exposoit lui même à quelque chose de semblable. Je ne vois point que *Bentivoglio*, ni *Strada* en aient rien dit; mais qui peut savoir, si cela est venu à leur connoissance, où s'ils se sont tûs, pour ne pas faire de tort à la réputation du Prince de Parme? Quoi qu'il en soit, les Princes qui font assassiner un

(1) *De Meteren* Liv. XI. fol. 115. verso.
(2) Voyez *Grotius* Annal. Lib. IV. p. 75. & *Bentivoglio* P. 2. Liv. II. p. 42.
(3) *De Meteren* Ib. fol. 116. & *Bentivoglio* Ib. p. 43.

(4) Comparez la relation de *Strada*, avec celle de *De Meteren*.

1582. un ennemi armé, n'agiſſent ni génereuſement, ni prudemment. Le Duc fut auſſi à Gand, où il fut reçu, comme il l'avoit été à Bruges, & de là il ſe rendit à Anvers, en Septembre.

Il ſe fit quelques entrepriſes, de part & d'autre, pendant le reſte de la Campagne; le Prince de Parme prit Câteau en Cambreſis, & l'Ecluſe dans le même territoire, outre Ninove & Gasbek en Brabant. Le Parti du Duc remporta quelques avantages en Gueldre, où il prit quelques petites places, comme Bronckorſt & Keppel, outre Meguem en Brabant. Ils faillit auſſi à ſurprendre Louvain; mais ſes gens furent repouſſez.

Cependant Verdugo (1) avoit entrepris, avec ſon corps d'armée, qui étoit composé de quatre ou cinq mille Fantaſſins, & de quelque peu de Cavalerie; d'aſſieger la Ville de Lockum, dans le Comté de Zutphen. Il avoit réduit la place à ſe rendre bien-tôt, faute de vivres; lors que Guillaume de Naſſau, y en introduiſit quelque charrettes chargées. Verdugo ne laiſſa pas de continuer le ſiége, dans l'eſperance que ces vivres ſeroient bien-tôt conſumez. Le Comte de Hohenlo en introduiſit un ſecond convoi; mais comme il n'étoit pas conſiderable, le Géneral Eſpagnol ne voulut pas quitter la partie, juſqu'à ce qu'un troiſiéme convoi, qui entra dans la place, au commencement de Septembre, le fit réſoudre à quitter ſon deſſein. Mais, en recompenſe, il ſe rendit maître de Steenwyk, par ſurpriſe, le 17. de Novembre.

Il y avoit long-tems que le Prince de Parme faiſoit remarquer aux Seigneurs Wallons, que les Troupes, qu'il avoit dans les Païs-Bas, n'étoient pas ſuffiſantes, pour pouſſer la guerre d'une maniere, qui pût faire eſperer d'en voir la fin. Il leur avoit ſouvent remontré que leurs Provinces même n'étoient pas en ſureté, ſi la guerre duroit long-tems, à moins que le Roi d'Eſpagne n'y renvoyât des Troupes Italiennes & Eſpagnoles. Outre que perſonne ne voyoit volontiers le païs exposé de nouveau aux pilleries, & aux violences des ſoldats étrangers; qui manquant de gages, vivoient néceſſairement aux dépends des habitans des lieux, où ils avoient leurs quartier; la Nobleſſe Wallonne craignoit que les Officiers étrangers, qui viendroient avec ces Troupes, ne fuſſent plus conſiderez qu'elle; d'autant plus qu'on auroit moins beſoin d'elle qu'auparavant, & qu'elle s'étoit long-tems opposée au retour des Eſpagnols. Le Prince ne manquoit pas de tâcher de les guérir de leur défiance, & de leur montrer la néceſſité d'avoir plus de Troupes, qu'on n'en pouvoit lever dans le païs. On pourra lire ſes raiſons, que le Cardinal (2) *Bentivoglio* a expoſées, dans un diſcours, qu'il met dans la bouche d'Alexandre, s'entretenant avec le Marquis de Roubais. Ce Gentilhomme fut frappé de la confiance, qu'Alexandre lui témoignoit, en s'ouvrant à lui le premier d'une choſe de cette conſéquence, & ſe ſentit animé du deſir de ſe ſignaler dans le ſervice du Roi d'Eſpagne, comme dit l'Auteur que j'ai cité; & qui auroit bien pu ajoûter, que ce deſir de ſervir le Roi n'étoit que celui d'en être recompenſé, aux dépends de la Liberté de ſon païs. Il dit au contraire que le Marquis conſidera que le ſervice, qu'il rendoit au Roi, ſe trouvoit joint avec l'avantage du païs Wallon; qui en refuſant des Troupes étrangeres amies, s'expoſoit à y voir entrer les Troupes ennemies étrangeres, comme elles, ſavoir les Françoiſes, & les Flammandes, & à être ſoumis au Prince d'Orange, qui ſe propoſoit d'humilier la Nobleſſe & d'élever la populace, pour en devenir *le Tyran*. Ce terme eſt rude, d'autant plus qu'il ne fit rien, pour chaſſer la Nobleſſe du Parti des Etats; mais que cette Nobleſſe le quitta d'elle-même, parce qu'elle crut qu'il ne pourroit pas tenir long-tems, contre les forces de l'Eſpagne, & qu'il y auroit plus à gagner à ſervir Philippe, que les Etats. 1582.

Strada dit que le tiers Etat & les Eccleſiaſtiques demandoient ouvertement des Troupes étrangeres, pour les défendre contre le Duc & le Prince d'Orange; mais que la plûpart des Nobles s'y oppoſoient, en partie de peur que les Eſpagnols n'euſſent tous les emplois les plus relevez de l'Armée, & en partie de peur que le Roi, choqué de ce qu'elle avoit fait contre lui, ne s'en vangeât par le miniſtere des Eſpagnols. C'eſt-ce que craignoit le Comte de Lalain Gouverneur du Hainaut; qui avoit promis à Marguerite de Valois de faire en ſorte que le Duc d'Anjou fût appellé aux Païs-Bas, & qui l'avoit, en effet, appellé des premiers. Cependant il venoit de ſe déclarer, pour le Roi d'Eſpagne, ce qui ne pouvoit pas manquer d'avoir irrité les François contre lui. Mais on le fit gagner premierement par un domeſtique Eſpagnol & par *Marguerite* de *Ligny*, ſon Epouſe. *Strada* dit qu'en ſuite il s'adreſſa au Marquis de Roubais, & lui prête un diſcours, qui le gagna, le 19. d'Avril, ſi la date de la marge eſt bonne.

Comme (3) le Roi eut compris, qu'il étoit tems de renvoyer les Troupes Etrangeres dans les Païs-Bas, de peur que les François ne s'en rendiſſent maîtres, ſi l'on tardoit trop; il demanda au Prince de Parme quel nombre de ſoldats il jugeoit néceſſaire, pour pouſſer la guerre, avec ſuccès. Le Prince répondit qu'il ſuffiroit d'envoyer cinq mille Eſpagnols & quatre mille Italiens. Le Roi les envoya & donna le commandement des Eſpagnols à *Pedro de Paz*, pour les conduire & les remettre à *Mondragon*, qui étoit déja dans les Païs-Bas. *Mario Carduini* devoit y mener les Italiens, qui ſeroient commandez par Camille del Monte, qui étoit ſur les lieux. Pour la Cavalerie, qu'on y joignit, on en donna le commandement à Antoine Oliviera, qui y étoit auſſi. Il s'y joignit quantité de Volontaires, qui y allerent pour apprendre le mêtier de la Guerre, ſous le Prince de Parme.

Un (4) Hiſtorien produit une liſte de l'armée de ce Prince, tant des vieilles Troupes du Païs-Bas, que des nouvelles, qui la fait monter à plus de ſoixante mille hommes. Elle coûtoit au Roi, ſelon ſon calcul, ſix-cents cinquante-quatre mille, trois-cents cinquante-ſix florins, par mois; ſans parler de la dépenſe de l'Artillerie & des Pionniers, qui, ſelon ſon calcul, ſe montoit au tiers de la ſomme qu'on vient de dire. Cependant le Prince de Parme ne pouvoit pas mettre en campagne quarante mille hommes, à cauſe de la grande quantité des garniſons, qu'il falloit entretenir en des Villes, de la fidelité deſquelles on n'étoit pas aſſuré; outre qu'il les falloit munir, contre les entrepriſes de l'Ennemi, toûjours prêt à les ſurprendre, lors que l'occaſion s'en préſentoit. La nouvelle armée arriva en Automne, dans les Païs-Bas, & le Prince lui alla au devant pour la recevoir. Il fit connoître le Marquis de Roubais aux Eſpagnols, en lui donnant de grandes loüanges, & le déclarant ſolennellement Géneral de la Cavalerie; emploi

(1) *De Meteren* Liv. XI. fol. 218. verſo.
(2) P. 2. Liv. II. p. 35. & ſuiv.

(3) *Strada* ſur cette année.
(4) *De Meteren* Liv. XI. fol. 219.

1583. y étoient entrez ; parce qu'il avoit envoyé les Suisses, pour entrer par une autre porte, mais qu'ils trouverent fermée, de sorte qu'ils furent obligez de retourner sur leurs pas.

D'abord que les Troupes Françoises parurent dans la Ville, les Bourgeois de toutes les Religions, craignant également d'être saccagez, prirent les armes, se rendirent à leurs quartiers, avec une très-grande promptitude, & s'opposerent par tout aux François ; tant en tendant les chaines, qu'en qu'en tirant sur eux. Cela se fit si vigoureusement & en si bon ordre, que les François jugerent, qu'il y avoit des Officiers & des Troupes reglées, parmi eux, & après avoir été maîtres de la Porte, pendant une heure, commencerent à plier, & à perdre courage, & s'enfuirent enfin si fort en desordre qu'ils s'étouffoient en fuyant, & qu'il y en eut un grand nombre de tuez, faute de pouvoir sortir assez promptement, à cause des blessez & des morts, qui étoient accumulez à la Porte & qu'on ne pouvoit pas en ôter assez promptement. Les Bourgeois se rendirent de nouveau maîtres de l'espace des remparts, occupé par les François, & tournerent le Canon contre ceux qui étoient dehors. Ils contraignirent ceux qu'ils trouverent, en cet endroit, de se jetter du haut des murailles dans le fossé, où plusieurs perirent. Le Duc le voyant de loin crut d'abord que c'étoient des Bourgeois, que ses gens précipitoient dans le fossé ; mais il fut bien tôt détrompé, lors qu'il en vit quelques uns, & qu'il s'aperçut que le Canon commençoit à tirer contre ceux, qui étoient demeurez hors de la Ville.

On assure aussi que le Prince d'Orange ne voulut pas croire d'abord ce qui s'étoit passé, parce qu'il demeuroit dans le Château, qui est de l'autre côté de la Ville. Il défendit de tirer sur les François, dans la pensée qu'il y avoit quelque mal-entendu, dans cette affaire. Mais dès qu'il fut sur les remparts, il comprit, dit-on, de quoi il s'agissoit. Il se peut qu'il usât de sa dissimulation ordinaire, pour être mieux en état d'appaiser le Duc, & de racommoder ce Prince, avec ses nouveaux Sujets. Il pouvoit croire qu'il ne falloit pas se brouiller avec la France, quoi qu'il pût arriver ; parce que c'étoit la seule Puissance, que l'on pût opposer aux Espagnols. Un grand Historien a dit que (1) le Prince d'Orange & les Magistrats pourvurent à la fureté de la Ville, autant qu'il étoit possible, en dissimulant le soupçon qu'ils avoient contre les François.

Quand il n'y eut plus d'ennemis, qui résistassent aux Bourgeois, dans la Ville, ils firent bon quartier à ceux qui se rendirent, & prirent même soin des blessez, dont bon nombre guérit. La premiere difficulté fut de dégager la Porte, qui étoient si pleine de cadavres, ou de blessez, qui ne pouvoient pas se dégager des morts entre lesquels ils étoient tombez, qu'il n'étoit pas possible de fermer la Porte. On en vint néanmoins à bout, en séparant les morts, des blessez, & faisant enterrer les premiers, & panser les autres. Il ne mourut des Bourgeois, qu'environ cent, & des François environ mille-cinq-cents. Il y eut encore deux mille prisonniers, dont les principaux étoient l'Evêque de Coûtances, grand Aumonier du Duc, & Fervaque ; qui furent ensuite tous relâchez. On a recherché d'où venoit que les Espagnols avoient si facilement saccagé la Ville d'Anvers, quoi qu'ils eussent beaucoup moins d'avantage, que les François n'en avoient eu en cette occasion. Les uns ont cru que les François n'avoient eu le dessous, que par trop de sécurité, 1583. comme *Strada* ; parce qu'ils ne croyoient pas que des Bourgeois pussent soûtenir leur premier choc. D'autres, comme *De Meteren*, ont répondu, que les Bourgeois d'Anvers s'étoient aguerris, depuis qu'ils avoient été saccagez par les Espagnols. Il se peut faire que l'un & l'autre ait concouru à la victoire de ceux d'Anvers ; mais il y a, outre cela, bien de l'apparence que l'ordre de l'attaque fût mal fait & mal executé, faute d'avoir été meurement examiné ; parce qu'on ne l'avoit pas communiqué à ceux, qui avoient le plus d'experience dans l'Armée, & dont la qualité étoit la plus distinguée, de peur qu'il ne s'y opposassent. On peut encore ajoûter que les ordres, qu'il falloit donner à la hâte aux Officiers subalternes, quand l'action commença, ne furent peut-être ni bien entendus, ni bien executez. Au reste il faut convenir, par dessus tout cela, que la Providence voulut punir un jeune Prince, dont les inclinations & la conduite n'étoient pas meilleures, que celles de ses Freres, en l'abandonnant à ses Passions ; qui le précipiterent en une insigne perfidie, dont le mauvais succès le remplit de chagrin & de honte, & fut enfin cause de sa mort.

Après (2) avoir échoué, dans son dessein, le Duc se retira, avec son armée, & alla loger au Château de Berchem, où il ne trouva rien, ni pour lui, ni pour ses Troupes. Il écrivit de là à Anvers, le soir même, pour se plaindre de la maniere indigne, dont il avoit été traité, comme il disoit, depuis qu'il avoit été à Anvers, & pour savoir de quelle maniere on en vouloit user avec lui. Il marquoit, en termes géneraux que les indignitez, qu'il avoit souffertes, l'avoient engagé à se conduire, comme il l'avoit fait ; comme si ne lui avoir pas accordé, plus qu'on ne lui avoit promis, étoit une raison suffisante pour se rendre maître absolu de la Flandre & du Brabant ! & si les services qu'il avoit rendus aux Etats méritoient qu'ils lui sacrifiassent la Liberté, pour laquelle ils avoient pris les armes, contre les Espagnols ! Il demandoit aussi qu'on lui renvoyât ses meubles & ses papiers, avec tous ses bagages & ceux des Seigneurs & des autres Gentils-hommes, qui avoient été avec lui.

On délibera là-dessus & le Prince d'Orange jugeant qu'on ne devoit pas desesperer le Duc, qui avoit plusieurs places considerables, entre les mains, obtint qu'on lui enverroit des Députez & des vivres ; ce qui ne put être fait, que quatre jours après. Il pensoit de passer l'Escaut vers Dendermonde, mais on y envoya des vaisseaux armez, qui l'en empêcherent. Cependant la Cavalerie de Mansveldt l'abandonna, faute de vivres, & passa dans le parti du Prince de Parme. Il alla à Duffel, en passant la Nete, & de la à Rimenant au travers de la Dile, qu'il passa avec beaucoup de danger ; en entrant dans l'eau jusqu'aux épaules, & où il se noya plusieurs de ceux, qui le suivoient. Pour incommoder sa marche, on avoit inondé tout le Païs voisin, ce qui le retarda beaucoup.

Il écrivit le 20. du Mois, de Duffel, pour excuser ce qui s'étoit passé, comme si c'étoit par accident que cela fût arrivé ; à cause d'une mutinerie des Bourgeois d'Anvers, qui avoient irrité ses Soldats. Mais cela ne s'accordoit pas bien, avec sa lettre précedente ; qui marque assez que tout s'étoit fait, par son ordre ; outre que la chose même, que l'on savoit à Anvers, aussi bien que lui, faisoit voir clairement que c'étoit un dessein prémedité. Aussi le montra-t-on évidemment, par un Ecrit, où il étoit dit que ceux d'Anvers lui avoient

N 3

(1) *Grotius* Lib. IV. Ann. p. 77. *Occursum ab Arausionensi, urbisque rectoribus, quantum poterat, dissimulatâ suspicione.*

(2) *De Meteren* Liv. XI. fol. 223.

1583. avoient compté, peu avant cette entreprise, plus de soixante & dix mille florins; desquels il n'avoit pas payé les Garnisons, mais ceux, dont il s'étoit servi, pour surprendre la Ville. On remarquoit encore que le Duc ne pouvoit pas attribuer ce qui étoit arrivé à une mutinerie de ceux d'Anvers, puis que la même chose avoit été faite, en plusieurs Villes de Flandre & à Vilvorde. Il auroit mieux valu se taire, que d'employer une si mauvaise excuse.

Les Seigneurs Wallons, qui s'étoient déclarez pour l'Espagne, ayant apris ce qui s'étoit passé, écrivirent le 22. de Janvier, aux Etats & à plusieurs Villes, pour les exhorter à se remettre sous l'obeïssance de Philippe. Mais cette Lettre ne produisit aucun effet, parce que les Provinces avoient sujet de craindre d'être encore plus mal traitées du Roi, qu'auparavant; puis qu'étant abandonnées de la France, elles retomberoient entiérement à la discretion des Espagnols.

Le Prince de Parme fit alors assieger la Ville d'Endove, par le Comte de Mansveldt, & la prit le 29. d'Avril. Les brouilleries, avec le Duc, ne permirent pas qu'on la secourût.

Le Roi de France, ayant apris ce qui étoit arrivé à son Frere, envoya *Mirembeau* & *Brulart*, aux Etats; pour voir de plus près la disposition des esprits, pour excuser le Duc, en quelque maniere, & pour leur offrir sa médiation & son secours. Ils s'aquiterent de leur commission, le 7. de Fevrier, dans l'Assemblée des Etats. La Reine d'Angleterre envoya aussi *Sommers*, le 15. de Mars, au Duc, afin le consoler de sa part; & pour lui donner quelques avis, pour gagner de nouveau l'esprit des peuples. Les principaux étoient d'éloigner d'auprès de lui ceux, qui l'avoient servi dans l'invasion des Villes, & de garder les articles du Traité, qu'il avoit fait avec les Etats. Elle s'offroit, au reste, pour être Médiatrice de la Paix, soit avec l'Espagne, soit avec les Provinces, par rapport au Duc.

Les Etats demanderent alors le sentiment du Prince d'Orange, sur les conjonctures présentes, & il leur répondit, par un long Ecrit, du 7. de Fevrier; duquel *De Meteren* met un abregé, dans son Histoire. Après avoir montré le danger, qu'il y avoit pour lui, à opiner sur une matiere si difficile & si délicate; il convient bien qu'à la rigueur le Duc étoit déchu de ses Droits, par l'invasion qu'il avoit faite, ou voulu faire de plusieurs Villes; quoi qu'il l'excuse, autant qu'il lui est possible. Ensuite il remarque que les Etats n'avoient que trois moyens, pour se tirer de l'embarras où ils étoient. C'étoit ou de faire la paix, avec l'Espagne: ou de se réconcilier avec le Duc: ou enfin de se soûtenir, avec les forces qu'ils avoient, sans recourir à aucune Puissance. Pour le premier, soit qu'on se reconciliât avec le Roi d'Espagne immédiatement, soit qu'on le fit par l'intervention des Wallons, c'étoit une chose qui n'étoit pas possible; à moins qu'on ne renonçât à tous les avantages, pour lesquels on avoit fait la guerre, & qu'on ne voulût se livrer aux Espagnols, en qualité d'esclaves, au hazard d'en être massacré. Il étoit plus facile de se réconcilier avec le Duc, on en pourroit tirer plusieurs avantages; mais aussi, en le faisant, on s'exposoit à divers dangers, comme de retomber en un semblable accident, à celui qui venoit d'arriver. Pour ce qui étoit de se défendre, par les seules forces des Provinces, il jugeoit qu'il seroit bien difficile de trouver des Chefs & des Troupes à qui se fier; parce que les Païs-Bas n'en fournissoient pas assez, & qu'on n'avoit pas non plus assez d'argent, pour avoir une armée capable de s'opposer à celle d'Espagne. Quoi qu'il montre bien plus les inconveniens, qui se trouvoient, dans les trois moyens proposez, qu'il ne fournit des expédients, pour surmonter les difficultez; il paroît, par la fin, qu'il panchoit au troisiéme, qui étoit que les Provinces se soûtinssent, par leurs propres forces; si on trouvoit un moyen d'entretenir entre elles une bonne harmonie, ce qu'on pouvoit faire par un Conseil commun des Provinces; d'avoir des Chefs & des Troupes, en qui l'on pût se fier; & de faire en sorte que châcun payât exactement ce à quoi il étoit taxé. Le Prince s'en remettoit d'ailleurs à la résolution des Etats, selon laquelle il promettoit de se regler, & d'employer le reste de sa vie au service des Etats Géneraux, & en particulier de la Ville d'Anvers. 1583.

On pourroit conjecturer diversement du but, que le Prince d'Orange se proposoit, dans un Discours, où il ne fait que représenter les difficultez, que les Etats trouveroient, quelque parti qu'ils prissent; sans se déterminer clairement, pour l'un des trois. Il semble que cela pouvoit conduire les Etats à renouër avec le Duc; puis qu'il n'étoit guére possible de les engager à faire ce qui étoit nécessaire, pour se défendre eux mêmes, sans reconnoître aucun Prince, à qui ils dussent obeïr. Cependant sept de ces Provinces entreprirent de faire depuis ce dont le Brabant & la Flandre ne se crurent pas capables, & y réüssirent, contre toute vrai-semblance, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Les Etats firent lire, dans leur Assemblée, l'Ecrit du Prince d'Orange, & oüirent aussi les rémontrances, que le Sr. de *Bellievre*, Ambassadeur du Roi de France, leur fit de la part de son Maître, en faveur de son Frere. Ils résolurent ensuite de se réconcilier avec le Duc, & on nomma des Députez de part & d'autre, pour cela. Les Etats ne trouvoient aucun secours, en Allemagne, & fort peu en Angleterre. La France promettoit beaucoup & faisoit aussi quelques menaces, si l'on ne consentoit à ce qu'elle souhaitoit. Les Etats ne voyoient pas comment ils pourroient se tirer d'affaires, par eux mêmes. Ils souhaitoient fort d'avoir, entre leurs mains, les places, que le Duc tenoit, & que l'on secourût Endove, qui étoit assiegé. Ce furent là les raisons, qui les engagerent à se racommoder avec lui.

Le Duc, de son côté manquoit de vivres & d'argent & les Villes, qu'il tenoit, étoient dépourvues de tout. Il souhaitoit de ravoir les prisonniers, qui étoient retenus à Anvers; & il esperoit de faire, par sa bonne conduite, que l'on oubliât le passé.

Enfin on convint le 18. de Mars, que le Duc iroit à Dunkerke, avec quatre cents Fantassins & trois cents Chevaux, & que l'on envérroit là des gens, pour traiter avec lui. Cependant on accorda que les effets des habitans des Païs-Bas, qui avoient été arrêtez en France & à Dunkerke, seroient relâchez. On regla encore comment le Duc rendroit Vilvorde, Dendermonde & Bergue S. Vinox, outre l'élargissement des prisonniers & la restitution de ce que le Duc avoit laissé à Anvers. Les Troupes devoient faire serment de servir fidelement S. A. & de marcher contre les ennemis des Etats, après avoir touché la somme de quatre vint dix mille francs. Enfin il fut dit qu'on oublieroit le passé, & que le Traité fait avec S. A. seroit observé. Ces articles préliminaires furent signez, le 18. de Mars, & publiez à Anvers, le 2. d'Avril.

En ce tems-là, le Prince d'Orange avoit perdu sa

1582. ploi qu'il ne sembloit exercer, que par provision, & jusqu'à nouvel ordre.

Alexandre donna à son Armée des quartiers autour de Bruſſelles, à quelque diſtance de la Ville, afin de les faire ſubſiſter plus commodément; car les Provinces Wallonnes, & la Flandre avoient été entierement épuiſées, par les Troupes, pendant cette Campagne.

Le Duc de Brabant, de ſon côté, avoit fait lever quatre mille (1) Suiſſes, & quelque Cavalerie & Infanterie Françoiſe; qui marcherent en Flandre, ſous la conduite du *Prince Daufin* (on appelloit ainſi le fils du Duc de Montpenſier) & d'*Armand de Biron*, Maréchal de France; qui y arriverent de Calais, après avoir marché le long de la mer juſqu'à Dunkerke. Comme elles ne vinrent en Flandre, qu'à la fin de Novembre, on les mit en quartier d'hiver, en divers endroits, & particulierement en Flandre, où l'on ne vouloit pas que les Eſpagnols pénetraſſent.

1583. COMME le Brabant, qui étoit ſous la domination du nouveau Duc, étoit incommodé par les courſes des Garniſons de Breda & de Bolduc; le Duc envoya Bonnivet, avec quelques Troupes, vers Endove, qu'il emporta par une eſcalade nocturne, le 7. de Janvier de l'année 1583. à laquelle commença le nouveau Calendrier, qu'on nomma *Gregorien*, du nom de Pape, qui regnoit alors. Bonnivet prit encore quelques autres petites places, dont les Garniſons tenoient en bride celles de ces deux Villes. On commençoit à bien eſperer du nouveau Duc, & l'on ſe flattoit que les ſecours, que le Roi ſon Frere lui donneroit, réduiroient bien tôt les Eſpagnols à abandonner entierement les Païs-Bas. Mais ces eſperances, quoi qu'elles paruſſent raiſonnables, ſe trouverent mal fondées, parce qu'elles ſuppoſoient faux; c'étoit qu'Henri III. & ſon Frere avoient, l'un pour l'autre, des ſentimens fraternels, que ces deux Princes entendoient leurs propres interêts, & qu'ils n'étoient pas capables de faire de groſſes fautes, contre la bonne Morale, ni contre la ſage Politique. Ces deux freres ſe haïſſoient réciproquement, & Henri étoit très-eloigné de procurer l'avantage de François. Ils s'abandonnoient l'un & l'autre à leurs favoris, à leurs paſſions & à leurs plaiſirs; ſans ſe mettre en peine ſi cela leur étoit avantageux, ou non. Enfin toute leur vie fit voir que les Principes de la Morale & de la Politique, étoient des ſciences inconnues pour eux. Ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de Henri III. peuvent convaincre ceux, qui en pourroient douter, que c'étoient deux dignes fils de Catherine de Médicis.

Quoi que le Roi (2) de France ne pensât qu'à jouïr du repos & à s'abandonner à ceux qu'il aimoit; il aprehendoit néanmoins que ſon Frere ne nuisît également à la France, ſoit qu'il réuſſît dans ſon deſſein, ſoit qu'il n'y réüſſît pas. S'il réüſſiſſoit, il craignoit que quelque jour il n'employât les forces des Païs-Bas, contre la France; & s'il ne réüſſiſſoit pas, il ſouhaitoit que ſon frere ne paſſât plus pour François, de peur que l'honneur de la France n'en ſouffrît trop. C'eſt ce qui fit qu'on ne lui refuſoit pas tout ſecours, mais qu'il étoit trop petit, & qu'il ne venoit pas à tems. On repréſentoit au Roi, par une Politique fort étrange & fort dangereuſe, qu'il falloit laiſſer le Duc & les Etats s'affoiblir, de maniere qu'ils fuſſent obligez à ſe ſoumettre au Roi; qu'il falloit peu craindre le Roi d'Eſpagne, qui étoit lui-même ruiné, & empêcher ſeulement qu'il n'envoyât du ſecours dans les Païs-Bas, ni par terre, ni par mer; ce qu'on pourroit faire, en tenant une armée dans le Luxembourg, & une Flotte dans la Manche; qu'il ne falloit point hazarder de combat, mais ruiner ſeulement le Païs, en campant en des lieux avantageux, ce qui réduiroit enfin le peuple, à ſe jetter dans les bras de la France. Tout cela étoit fort difficile & fort hazardeux, ſur tout pendant que le Prince de Parme avoit une armée conſiderable dans le Païs. Pour y porter néanmoins le Roi, on lui repréſentoit que, ſans cela, il pourroit y avoir des brouilleries en France, parce que ſon Frere y retourneroit, & viendroit ſe plaindre d'avoir été abandonné, aux Parlemens & à tout le Royaume, à qui il demanderoit une aſſemblée des Etats. Tout cela n'étoit propre qu'à embarraſſer l'eſprit de Henri, qui ne ſavoit que dire à ce qu'on lui propoſoit; & qui n'étoit pas capable de prendre une genereuſe réſolution, mais qui préferoit ſes plaiſirs à la ſureté du Royaume. Comme on le vit embarraſſé, on fit une autre propoſition; qui étoit de faire dire aux Etats des Provinces Conféderées, que ſi elles vouloient, en cas que le Duc d'Anjou vînt à mourir ſans héritier, ſe donner au Roi & à ſes ſucceſſeurs, & être incorporez à la France, il entreprendroit de faire la guerre à l'Eſpagne; mais qu'autrement il ne le feroit point. Mais les Etats rejetterent cette offre, qui étoit contraire au Traité, qu'ils avoient fait avec le Duc. Le Roi prit cette occaſion de ſe replonger dans ſes plaiſirs & d'abandonner toutes ſortes de deſſeins ſérieux.

Le Duc (3) de ſon côté, qui s'étoit imaginé de gouverner abſolument, & qui voyoit qu'il n'étoit nullement maître des finances, ni des conſeils, ſe laiſſa gagner à de jeunes gens, qui étoient en faveur auprès de lui; & qui n'étoient venus, dans la Flandre & dans le Brabant, que dans l'eſperance de s'y enrichir, par quelque voie que ce pût être. Ils ſe plaignoient perpetuellement de leur miſere, & de l'ingratitude des Flammands, à qui ils avoient rendu, diſoient-ils, de très-grands ſervices; quoi que dans le fonds ils n'euſſent encore preſque rien fait, & que le Duc lui-même ne fût nullement établi, d'une maniere à n'avoir rien à craindre des Eſpagnols, qui étoient plus forts que lui. Un Prince, qui auroit eu une prudence médiocre, auroit adouci ces gens-là & leur auroit promis d'avoir ſoin d'eux, & de les recompenſer, quand il ſeroit en état de le faire. Il falloit, pour le moins, attendre quelque tems, & tâcher cependant de gagner les eſprits de ſes nouveaux Sujets; pour leur perſuader, peu à peu, que les affaires iroient mieux, s'il avoit plus d'autorité. Il devoit penſer que c'étoit une action fort odieuſe, que d'entreprendre de ſubjuguer, par la force, des gens qui l'avoient appellé, pour être leur Prince, de leur bonne volonté, & dans l'eſperance qu'il les aideroit à jouïr de leurs Lois & de leurs Privileges, comme il l'avoit promis en effet. Il ne falloit pas être grand Politique, pour comprendre que le deſſein de ſe rendre maître abſolu de ſes nouveaux Sujets, par les armes, pourroit difficilement réüſſir, & qu'il perdroit entiérement ce qu'il avoit, s'il ne réüſſiſſoit point; ſans parler du deshonneur, qu'il y avoit à manquer de parole à ſes Sujets, & à violer des ſerments réïterez & prêtez depuis peu de tems. Mais ceux, qui ont donné le caractere de ce Prince, l'ont repréſenté comme

(1) Le même fol. 220. verſo.

(2) *De Thou* ſur cette année. Liv. LXXVII. p. 608. & ſeq. *De Meteren* Liv. X. fol. 220. verſo, & ſuiv.

(3) *De Meteren* Liv. XI fol. 221 verſo. *De Thou* Lib. LXXVII. p. 612. & ſuiv. Voyez auſſi *Reidanus* Ann. Lib. III p. 46. & ſuiv. *Strada* ſur le commencement de cette année.

1583. me un homme, qui suivoit plûtôt les passions de ceux qui approchoient de sa personne, que les lumieres les plus sures de la Morale & de la Politique (1).

On lui proposa donc de se rendre maître, par surprise, & par force, de toutes les places; où il y avoit des Troupes Françoises, en garnison, avec celles du Païs. Il y en avoit à Dunkerke, à Bergue S. Vinox, à Nieuport, à Dixmude, à Ostende, à Bruges, à Dendermonde & à Alost Villes de Flandre, & à Vilvorde en Brabant. On marqua, pour l'execution de ce dessein, le 16 & le 17. de Janvier, auxquels les Garnisons Françoises devoient se rendre maîtresses par adresse, ou par force des Troupes Flammandes, & les mettre hors des Places. Le Duc s'étoit réservé à lui-même la réduction d'Anvers, & avoit laissé l'execution du reste, aux Officiers François; qui étoient dans les places, qu'on a nommées. Cela réüssit à Dunkerke, à Bergue S. Vinox, à Dixmude, & à Vilvorde. Mais les Officiers François manquerent leur coup à Nieuport, à Ostende, à Bruges & à Alost. On consultera, sur les circonstances, les Auteurs de ce tems-là. Nous nous arrêtons seulement un peu plus sur Anvers, sans néanmoins entrer dans le détail.

Le Duc avoit eu soin de faire venir une partie de son armée, le 14. & le 15. de Janvier. Elle campa hors de la Ville d'Anvers, dans un retranchement, qui y avoit été fait auparavant, près de Borgerhout, pour des Troupes, que l'on opposa au Prince de Parme. Il y avoit quatre mille Suisses, outre un grand nombre de Cavalerie & d'Infanterie Françoise. C'étoit comme pour en faire la revuë, afin de les mener après-cela, comme on disoit, pour quelque dessein, au delà du Rhin. Cependant dès le 16. le bruit commença à courir dans la Ville, que le Duc en vouloit à Anvers. Un Bourgmestre de la Ville en avertit le Duc, & le pria que, pour mettre en repos le peuple, il voulût bien permettre qu'on tendît les chaines cette nuit-là, dans la Ville, & que châque Bourgeois pût mettre une Lanterne pendue à l'une de ses fenêtres. Le Duc le permit, après s'être plaint de la défiance, que l'on avoit pour lui. Le lendemain au matin, on en eut encore un (2) semblable avis; mais le Duc protesta si fort de son affection, envers le Païs, & sur tout Anvers, en présence du Prince d'Orange & des Magistrats, qu'on ne le crut point; parce qu'on regardoit cette entreprise, comme une chose impraticable & aussi opposée aux veritables interêts du Duc, qu'à ceux des Etats. Aussi assure-t-on qu'il n'osa la proposer ni à (3) Montpensier, ni à *De Laval*, ni à *Rochefoucant*, que dans le moment, auquel on l'alloit executer, & que ces Messieurs refuserent de s'en mêler. Le Maréchal de *Biron* (4) desaprouva aussi infiniment une entreprise si téméraire & si injuste. Le Prince d'Orange pria le Duc de demeurer dans la Ville, pour faire voir à ceux d'Anvers, qu'il n'avoit aucun mauvais dessein contre eux. Il le promit, mais comme il savoit que, ce jour là même, un semblable projet devoit être executé dans les Villes de Flandres & de Brabant, que nous avons nommées, il ne pouvoit pas en differer l'exécution, à l'égard d'Anvers; de peur que les nouvelles ne vinssent de ce qui se seroit passé en Flandre, & à 1583. Vilvorde, & que le peuple ne prît par tout les armes, contre lui. Il voulut même emmener le Prince d'Orange, hors de la Ville, comme pour assister à la revuë; mais le Prince s'en excusa, quoi qu'il ne soupçonnât, (5) comme le dit un Historien, aucun dessein sinistre. Mais si le Duc avoit apris de sa Mere à dissimuler, à dire le contraire de ce qu'il pensoit, & à n'avoir que ses passions pour regle, sans se mettre en peine de la Sincerité ni de la Justice; le Prince avoit aussi appris, par l'experience, à ne pas dire tout ce qu'il pensoit, & à prendre néanmoins des mesures, pour prévenir le mal qui pourroit arriver. D'ailleurs si le Prince fut averti par de Villiers, qu'il connoissoit comme un homme prudent; il n'y a pas d'apparence, que cela ne fit aucune impression sur lui. Il est au moins certain que les Bourgeois d'Anvers firent bonne garde, toute la nuit, tinrent ce jour-là les portes de la Ville fermées, & laisserent les chaines tendues. Cela ne se pouvoit guére faire, sans quelques ordres, qui vinsent de quelcun, qui soupçonnoit quelque chose, & qui fût d'un rang distingué.

Le Duc ayant dîné de bonne heure, monta à cheval, & fit détendre les chaines, & ouvrir les barrieres & les portes, pour sortir de la Ville. Le Colonel *Jaques de la Faille* eut ordre d'aller faire ouvrir la Porte Rouge, & un autre Colonel, nommé *Adrien Virendeel*, d'en aller faire autant à la porte de Kipdorp. Il y avoit peu de monde, parce qu'étant l'heure du dîner, les Bourgeois étoient allez chez eux. Le Duc s'avança, avec quelque Noblesse & ses Domestiques, qui faisoient environ deux cents chevaux, accompagné aussi de sa Garde, tant Suisse, que Françoise. Etant arrivé à la porte de Kipdorp, ses gens se rangerent aux côtez du pont, comme pour le laisser passer, & le Comte de Rochepot feignit de s'être cassé la jambe; ce qui étoit le signal, pour commencer à agir. Virendeel, dont nous avons parlé, & quelques autres qui vouloient secourir Rochepot, croyant qu'il s'étoit veritablement cassé la jambe, furent tuez sur le champ. Il entra dans la Ville dix-sept cents Fantassins, & six cents Chevaux, qui se rangerent dans le dedans, & mirent le feu à une maison, près de la Porte, ce qui étoit un autre signal, par où l'on devoit comprendre au dehors, qu'ils étoient dans la Ville & maîtres de la Porte. Après cela ils se mirent à crier: *Ville gagnée, vive la Messe, tue, tue*; apparemment pour empêcher que les Catholiques ne se joignissent aux Réformez, dans la pensée que ce n'étoit pas à eux, à qui l'on en vouloit. Le Duc lui-même dit à ses gens: *Courage, mes enfans, la Ville est à nous*, & défendit fort que l'on ne la pillât; après quoi il s'avança vers les autres Troupes, pour en hâter la marche. Ces Troupes, commandées principalement par *Fervaque*, marcherent incessamment en divers endroits, & s'avancerent, d'un côté, plus avant dans la Ville, & de l'autre ils se rendirent maîtres des remparts, depuis la porte de Kipdorp, jusqu'à celle de l'Empereur, où ils tournerent le Canon contre la Ville.

Quand le Duc vit que la Porte étoit gagnée & que ses Troupes étoient entrées, il dit à ceux qui étoient autour de lui, & qui ne savoient rien de son entreprise, quel étoit son dessein. Cependant les Officiers ne pouvoient croire que la Ville fût prise, & préssageoient qu'on y trouveroit plus de résistance, qu'on ne croyoit; quoi que le Duc dît qu'il y avoit plus de quatre mille hommes, qui y étoient

(1) *Jean Bodin*, son Chancellier, qui étoit avec lui, auroit dû le détourner d'une si honteuse conduite, & si fort opposée aux principes, qu'il avoit donnez dans son Ouvrage de la *Republique*; mais peut-être ne l'écouta-t-il pas.

(2) *Rheidanus* assure que ce fut *Pierre Villiers*, qui le donna. Voyez la p. 46. Ibid.

(3) *De Thou* Lib LXXVII. p. 612.

(4) *De Thou* la-même, pag. 613. & *De Meteren* fol. 224.

(5) *De Meteren* l'assure.

1583. sa troisiéme femme, peu de tems après la blessure, qu'il reçut à Anvers; accident qui affligea si fort cette Dame, qu'elle en tomba malade & mourut. Le Prince épousa le 12. d'Avril, en quatriéme noces, *Louïse de Coligni*, fille de l'*Amiral de Châtillon*, & veuve du Comte de *Teligni*, tué à la S. Barthelemi en 1572. Il en eut l'année suivante, un Fils, qui nâquit à Delft, le 29. de Janvier. En Mars, on prit & l'on fit mourir un Espagnol, nommé *Pedro Dordogno*, qui avoit entrepris de tuer le Prince, & le 13. un Marchand Zélandois de Flessingue, nommé *Jan Jansen*, qui s'étoit engagé, à le faire sauter, par le moyen de quelques barrils de poudre mis dans une cave, près de la maison, où il logeoit. On eut des preuves que les Espagnols les avoient exhortez à cela. Le Prince de Parme y voulut encore engager un Capitaine François, nommé *la Goutte*, qu'il tenoit prisonnier. Cet homme, pour recouvrer sa liberté, le lui promit, & fut relâché; mais au lieu de rien entreprendre contre le Prince d'Orange, il lui découvrit le mauvais dessein, auquel on l'avoit voulu engager & servit depuis fidelement les Etats. Depuis la proscription de Philippe, le Prince d'Orange ne put vivre en sureté, & cette scandaleuse maniere d'employer des Assassins, pour faire mourir ceux, qu'on ne pouvoit vaincre de bonne guerre, ne fut que trop en usage; puis que deux Rois de France, Henri III. & Henri IV. perirent par là.

D'abord que les Etats furent convenus des Articles, dont on a parlé, les Troupes du Duc se mirent en campagne, sous le Maréchal de Biron, & prirent, par force, le Château de Viersel, en Brabant. Ce fut alors qu'Endove fut prise, après un siege de trois mois, faute de vivres. Biron marcha de là au Chateau de Woude, près de Berg-op-zoom; qui quoi qu'il y eût une garnison considerable, & que les murs en fussent très-forts, se rendit le 20. de Mai, dès que l'Artillerie fut arrivée. Cependant Mansfeld reprit Viersel, & d'autres petites places, mal munies, ou mal gardées, qu'on verra (1) dans les Auteurs contemporains.

Ensuite le Prince de Parme se mit lui même en Campagne, & après avoir envoyé quelques Troupes pour tenir Dunkerke, comme bloqué, il marcha droit à Biron; qui étoit retranché près de Rosendal, petite Ville du Brabant, avec environ dix mille hommes de Troupes mêlées de François, d'Anglois & de Flammands, fort mal d'accord ensemble, depuis l'affaire d'Anvers. *Strada* raconte que le Maréchal abandonna ce poste, pour se retirer près de Steenberg, à deux lieuës de là, où le Prince l'attaqua, & lui tua quinze cents hommes le 17. de Juin. Il ne dit point que Biron y fut blessé. (2) Deux Historiens du tems & du païs décrivent ce combat, comme arrivé près de Rosendal, & ne disent pas que Biron alla à Steenberg. Ils ajoûtent que Biron fut blessé *à la jambe, ou au pied*, & l'un deux dit que le Prince de Parme alla attaquer ensuite le Maréchal près de Berg-op-zoom, & en fut repoussé, avec desavantage. Il peut y avoir de l'erreur, dans ces trois Historiens, en quelque chose. Les deux Historiens, que j'ai nommez à la marge, disent aussi, que le Prince de Parme alla de-là assieger Herentals; mais que ceux d'Anvers ayant jetté seize-cents hommes, dans la place, il fut obligé de lever le siege. *Strada* ne dit rien de ce siege. Cela fait voir que l'on ne peut guére s'assurer des menus incidens, 1583. ou des circonstances particulieres, sur le rapport des Historiens.

Les Etats Géneraux, (3) dès que le Duc se fut retiré à Dunkerke, avoient congedié le Conseil d'Etat, qu'ils lui avoient donné eux mêmes, & avoient repris le gouvernement à eux. Dès lors les affaires du Païs furent en confusion, à cause de la diversité des sentimens & de la longueur des déliberations. Il y avoit des gens, qui favorisoient secretement les Espagnols, & qui étoient par conséquent fort opposez aux François; & d'autres qui, sans aimer les Espagnols, n'aimoient nullement la France; sur tout depuis l'entreprise du Duc, sur les Villes de Flandres & du Brabant. Ces passions-là les rendoient fort propres, à se croiser les uns les autres, mais nullement à servir l'Etat en géneral; & c'est-là le malheur des Païs, qui sont gouvernez par des Factions, & où il n'y a point de Chef, aux lumieres & à la fidelité duquel on se confie. Cela fit que l'on ne se hâta point de mettre la fin au Traité commencé, avec le Duc, & empêcha que Biron, qui ne manquoit ni de bravoure, ni de conduite, ne pût presque rien faire. Le Duc s'ennuyant de ces longueurs & de cette conduite, pensa à se retirer en France, & partit en effet le 28. de Juin, avec tout son monde, & tout son bagage, pour aller par mer à Calais. Il laissa le Sr. *De Chamois*, pour garder la place, avec quatre, ou cinq-cents hommes; car le reste se retira avec le Duc, quoi qu'on eût fermé les portes de la Ville. (4) Le Prince de Parme ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il rassembla toutes ses Garnisons de Flandres, & quitta lui-même le siege d'Herentals, pour faire celui de Dunkerke, qui lui étoit bien plus importante. Il fit assieger le Port par des bâtimens legers, saisir promtement les Ecluses, & cannoner un fort qui étoit sur la riviere; pour y placer une baterie, afin d'attaquer ensuite les fortifications de la Ville. Mais De Chamois, qui n'avoit que peu de monde, & qui ne se fioit pas aux Habitans, capitula, après avoir en vain voulu se retirer par le port, & sortit de la place, avec l'épée & le poignart, comme on parloit alors, le 16. de Juillet. La Ville avoit été assiegée, dès le dernier de Juin. Dès que le Prince de Parme l'eut, il y entretint de petits bâtimens, pour courir sur les Vaisseaux Hollandois & Zélandois, qui navigoient ces mers, & leur causa de grands dommages; incommodité que les Anglois & ces mêmes peuples ont ressentie, plus de cent ans de suite; pendant qu'ils ont été brouillez avec l'Espagne, ou avec la France, dès qu'elle a été maîtresse de ce Port. Peu de tems après, Nieuport & Furnes se rendirent au Prince de Parme, sans faire aucune résistance. *Strada* dit que tous les habitans de Nieuport étoient Réformez, & que le Duc fit mourir *les Maîtres de l'Heresie*. Cela ressentoit les manieres du Duc d'Albe, dont ce fier Espagnol se trouva très-mal. Il est étonnant qu'Alexandre ne craignît point, que les Protestans ne traitassent de même les Prêtres. Il prit encore Bergue S. Vinox, Dixmude & Menin, avant le mois d'Août. Il paroît par-là que les Etats de Flandre étoient très-mal servis, ou qu'ils n'apporterent pas l'attention nécessaire à la conservation de leur Province; & ce qui s'y passa depuis, sur tout à l'égard de Gand, donne juste sujet de croire que dès lors bien des Gens y favorisoient les Espagnols; sans avoir aucun égard à la confédération des Provinces, ni à la Liberté, dont ils avoient

(1) *De Meteren* Liv. XI. fol. 228. Voyez aussi *Strada* sur cette année.

(2) *De Meteren* Ib. fol. 228. verso. & *Jean François le Petit* sur cette année, Vol. 2. pag. 473.

(3) *De Meteren*, là-même.

(4) *Strada*, sur cette année.

1583. voient fait profession d'être de zèlez défenseurs.

Ceux de Bruges & du Païs voisin, qu'on nomme le *Franc de Bruges*, épouvantez des progrès du Prince de Parme, crurent devoir choisir un Gouverneur, qui fût homme de qualité. Le Prince d'Orange leur avoit recommandé le Prince d'Espinoi; qui, quoi que Catholique, avoit toûjours très-bien servi les Etats; mais ils lui préfererent le Prince *De Chimai*, fils du Duc d'Arschot, sans le consentement des Etats. Ce fut une extrême imprudence, comme il parut par la suite; car le Prince de Chimai ne se jetta dans ce parti, que pour mieux servir l'Espagne, en lui livrant ceux qui se seroient fiez en lui. Il fut reçu Gouverneur de ces deux Membres de Flandres le 22. de Juillet, & le 7. d'Août des deux autres, avec lesquels il s'entendoit sécretement.

Le Prince de Parme se présenta aussi devant Ostende, mais il n'osa s'engager à l'attaquer; parce qu'il y avoit, dit *Strada*, cinquante Vaisseaux au port, qui avoient été destinez à porter du secours à Dunkerke. *De Meteren* dit que ce fut à cause de la Garnison, qui y avoit été envoyée de Bruges, & des provisions qui y étoient entrées. Les habitans de cette derniere Ville, n'ayant guére de garnison, firent venir un Colonel Ecossois, nommé *Boid*, de Menin, avec son Regiment; ce qui fut peut-être cause de la prise de la place, comme ce même Colonel fut cause de la perte de Bruges.

Pendant le cours des prosperitez du Prince de Parme, les Gantois résolurent d'envoyer un Mémoire aux Etats Géneraux, plein d'invectives contre le Duc; qu'ils ne vouloient point rappeller, qu'à certaines conditions, qui étoient impraticables. Cette remontrance ne plut nullement aux Etats Géneraux, ni au Prince d'Orange; parce qu'on ne pouvoit pas avoir l'Espagne & la France, en même tems, sur les bras. Il y eut même à Anvers une émute de la populace, excitée par les partisans secrets des Espagnols. On lui fit accroire que, parce qu'on faisoit des coupures sur l'explanade, pour distinguer le terrein du Château de celui de la Ville, le Prince avoit fait venir le Duc au Château, pour l'en mettre en possession. Le peuple y courut, & quoi qu'il n'y eût rien trouvé, qui favorisât ce soupçon, il ne laissoit pas de dire que le Prince étoit un traître, qui vouloit de nouveau introduire les François; sans que le Magistrat punît personne, pour tenir de semblables discours.

Cela obligea le Prince d'Orange, qui ne pouvoit souffrir l'inconstance & l'orgueuil de ce peuple, de penser à se retirer en Zélande; où il alla le 22. de Juillet, parce que les Etats Géneraux y avoient été convoquez. Il avoit demeuré six ans à Anvers & avoit été jusqu'à lors, en très-grande estime, parmi ce peuple. Il eut souhaité qu'on retînt au service de l'Etat le Maréchal de Biron, avec les Suisses, & le reste des François, qui étoit encore avec lui. Mais il ne fut pas possible de le persuader aux Etats; & ces Troupes furent conduites à Biervliet, où elles s'embarquerent, pour retourner en France.

Cependant la Garnison de Cambrai faisoit des courses dans le Hainaut & dans l'Artois. Celle de Brusselles en faisoit autant & pilla la Ville de Braine le Comte, en Hainaut. Hohenlo saccagea aussi, en Brabant, ce qui tenoit pour les Espagnols. La Garnison Espagnole de Breda surprit cependant Steenberg, sans pouvoir néanmoins faire beaucoup de mal; parce qu'on avoit percé une digue & mis quelques Vaisseaux, pour garder le port. Au commencement de Novembre, Hohenlo bâtit, en Brabant, le fort de Ter Neuse, sur le bord du bras occidental de l'Escaut, pour faire de là des courses sur les Espagnols, en Flandres; & ce Fort ne fut pas inutile, dans la suite du tems. 1583.

(1) Les Etats Géneraux, assemblez à Middelbourg, délibererent sur la question, tant de fois proposée, du rappel du Duc d'Anjou. Des Pruneaux, qu'il y avoit envoyé, y fut introduit, & il pressa l'accommodement, dont on avoit parlé depuis si long-tems. Il étala les avantages, que les Etats avoient tirez de la France & du Duc, depuis la prise de Cambrai, & ceux qu'ils en pouvoient encore tirer, alors, que le Duc avoit été fait Lieutenant Géneral du Roi, son Frere, & que toutes les forces du Royaume étoient entre ses mains. Il excusa, de son mieux, l'affaire d'Anvers, en convenant néanmoins que c'étoit une faute du Duc, & leur montra la nécessité, où ils étoient, d'être sous un seul Chef; qui réuniroit les esprits dans un seul sentiment, si nécessaire pour repousser un puissant ennemi, qui profitoit de leurs divisions. Il leur remontra qu'ayant si peu de Troupes, qu'ils en avoient, ce seroit une extrême imprudence de refuser le secours du Duc, & d'offenser le Roi, son Frere, aussi bien que lui, par un semblable refus, & que la France pourroit se ressentir de cet affront. Il consentoit d'ailleurs que les Etats prissent les mesures nécessaires, pour la conservation de leurs Lois & de leurs Privileges; mais il disoit qu'il seroit bon d'ajoûter au Traité cet Article, que le Roi succederoit au Duc, son Frere, en cas qu'il vînt à mourir, sans enfans; afin d'engager S. M. à employer toutes ses forces, pour les délivrer des Espagnols.

Il se trouvoit en cela de très-grandes difficultez, de quelque côté qu'on se tournât. Il étoit visible que l'Etat divisé, comme il l'étoit, bien loin de pouvoir s'exposer sans danger à l'indignation des Rois de France & d'Espagne, s'exposoit à se perdre, s'il demeuroit dans l'irrésolution; & dans l'un & l'autre parti, il y avoit de grandes risques. Cependant, il y eut de vives oppositions, de la part de ceux de Flandre, au rappel du Duc, & l'affaire demeura indécise; quoi que les avantages, que le Prince de Parme avoit eus, & ceux qu'il pouvoit encore remporter, pendant cette division, eussent dû déterminer l'Assemblée à prendre une résolution des plus promtes.

Ceux de Flandrres déclarerent qu'ils avoient envoyé des Députez au Duc Casimir, pour lui proposer de venir, avec ses Troupes, en Flandre; dès qu'il auroit mis fin à la guerre que *Gebart Truxès*, Archevêque de Cologne, avoit contre *Ernest* de Baviere. Le second, qui étoit Catholique, avoit été élû par le Chapitre, pour l'opposer à Truxès qui étoit Protestant, & qui fut chassé, par son Compétiteur. Nous ne nous attacherons pas à racontrer cette affaire, qui nous méneroit trop loin, & qui ne regarde qu'indirectement les Provinces-Unies. On vit bien que les discours de ceux de Flandre ne tendoient qu'à amuser le peuple, puisque Casimir n'étoit pas plus en état de finir cette guerre, quand il voudroit; qu'eux de lui fournir cinquante mille francs, par mois, qu'il disoient lui avoir promis, quand il auroit passé la Meuse, avec son armée.

Ceux, de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel n'avoient envoyé aucuns Députez, dans cette Assemblée, quoi que les conjonctures demandassent que toutes les Provinces concourussent, pour prendre quelque bonne résolution. Cela empêcha qu'on n'en

(1) *De Meteren* Liv. XI. fol. 230. verso.

1583. n'en prît aucune, excepté celle de mettre de bonnes Garnisons dans deux Villes, dont l'une étoit Berg-op-zoom, Ville dans laquelle les Hollandois & les Zélandois prenoient le même interêt, que le Brabant; & qui étoit en danger, depuis que Steenberg avoit été prise par l'ennemi, dans son voisinage. L'autre Ville étoit Herentals, qu'il étoit important de conserver, à cause du voisinage d'Anvers.

Après la prise de Dixmude, le Prince de Parme s'étoit approché d'Ypre; mais trouvant la place trop forte, pour en entreprendre le siege, il voulut la réduire, par la faim. Pour cela, il fit bâtir un Fort, sur le chemin de Bruges, le seul côté par lequel il pouvoit venir des vivres à Ypre; parce qu'elle étoit d'ailleurs environnée, de places soumises à l'Espagne.

En ce tems-là, les ennemis du Prince d'Orange firent en sorte qu'on rappellât à Gand Jean d'Imbise, brouillon dont nous avons parlé ci-devant; parce qu'il étoit fort opposé aux François & ennemi juré du Prince. Ils le firent élire premier Echevin, le 10. de Mai, & il les aida enfin à livrer la Ville aux Espagnols. Après bien des brouilleries, auxquelles je ne m'arrête pas, on travailla en Flandre, d'abord en secret & depuis ouvertement, à rentrer sous l'obéïssance du Roi d'Espagne, par l'entremise du Prince de Chimai.

La Garnison d'Alost, composée principalemnnt d'Anglois & de Wallons, & mal payée, vendit la place au Prince de Parme, pour ce qui leur étoit dû d'arrerages, qui montoit environ à trente mille pistoles d'Espagne. Les Marquis de Roubais & de Renthy (c'est ainsi qu'on appelloit alors le Sr. de Montigny) après avoir pris le Sas de Gand, passerent en Octobre dans le Païs de Was; qui leur fut remis, par un certain *Steelandt*, qui en étoit grand Baillif. Il leur livra aussi Ruppelmonde, Ville sur l'Escaut, au dessus d'Anvers.

Ceux de cette Ville, voyant le passage de l'Escaut fermé de ce côté-là, essayerent en vain de reprendre Ruppelmonde, percerent les digues & firent quelques Forts, pour se conserver les passages, au dessous de la riviere, ouverts, pour passer en Flandre.

Les Etats Confédérez firent encore cette année un perte considerable, au de là du Rhin, où *Jean Baptiste Taxis* prit par surprise la Ville de Zutfen, en Gueldre, le 23. de Septembre. Comme la Veluwe se trouvoit par-là exposée aux courses des Espagnols, les Etats des Provinces voisines firent bâtir un Fort vis-à-vis, au delà de l'Yssel. Mais l'eau monta si haut, l'Hiver suivant, qu'ils abandonnerent ce Fort; que les Espagnols occuperent, dès que l'eau fut baissée, & mirent par là tout le Païs voisin sous contribution. Les Commandans des Etats des Provinces-Unies firent ce qu'ils purent, dans la Province de Groningue, pour incommoder cette Ville, en ouvrant les digues, & fortifierent quelques postes; mais cela ne rétablit pas les choses, en ce païs-là.

Ce sont là les malheurs, qui suivirent immédiatement la division, qui se glissa parmi ceux qui composoient l'assemblée des Etats Géneraux, & l'obstination qu'ils eurent à vouloir mettre les François hors de leurs terres, lors qu'ils en avoient le plus de besoin. Une des causes de ces divisions fut qu'ils n'avoient point de Chef, qui pût interposer son autorité, pour terminer les differends qui survenoient entre eux, & ramener les opiniâtres à la raison; en sorte qu'ils sacrifiassent leurs passions particulieres à l'interêt commun. Personne n'auroit été plus propre à cela, que le Prince d'Orange, qui connoissoit à fond les esprits, qui étoit instruit de tout & qui avoit une très-grande experience de ces sortes de choses. Il auroit peut-être mieux été, que toutes les Provinces lui eussent donné, au moins pour un tems, le même pouvoir, qu'il avoit en Hollande & en Zélande; où tout alla beaucoup mieux, que dans les autres Provinces. Mais ceux, qui y avoient de l'autorité, ne savoient alors ni obeïr à ceux qui étoient plus sages qu'eux, ni commander à leurs inferieurs. Il n'étoient pas assez souples, pour souffrir une Puissance absolue, telle qu'étoit celle d'Espagne; ni assez gens de bien, pour former une République, où l'on eût plus d'égard pour le Bien Commun, que pour les interêts des Particuliers. 1583.

Ce fut peut-être pour cela, que les Provinces de Hollande & de Zélande voulurent en ce tems-ci joindre à l'autorité, qu'elles lui avoient donnée en 1576. le titre de *Comte de Hollande & de Zélande*. Il semble que *De Meteren* a été dans ce sentiment, comme on le pourra voir à la fin de son XI. Livre, où il dit *qu'on parla fort de le faire Conte de Hollande & de Zélande, environ ce tems-ci*; mais que quelques Villes n'y ayant pas consenti, ce dessein ne réüssit pas. (1) Cette affaire fut néanmoins portée si loin, que le Prince, pour la faciliter, fit en sorte que les Etats de Hollande envoyerent des Députez à ceux d'Amsterdam & de Ter-goude, qui faisoient encore quelque difficulté, avec ordre de leur dire ouvertement, *qu'à défaut de leur consentement, ou pour leur refus, les Etats ne laisseroient pas, nonobstant cela, de proceder, jusques au bout, dans cette affaire*. Cela se passa peu de tems, avant qu'il fût assassiné.

En Novembre, cette même année 1583. (2) le Comte *de Heremberg*, & son Epouse, sœur du Prince d'Orange, mais avec lequel elle ne vivoit pas bien, furent arrêtez, avec quelques uns de leurs Enfans, & le Secretaire du Comte. On accusoit ce Seigneur de s'entendre avec les Espagnols, pour en obtenir le Gouvernement de Gueldre, lors qu'il la leur auroit livrée. On le relâcha, ensuite, sur sa parole; mais il ne laissa pas de se retirer chez les Espagnols avec ses Fils, ce qui fit voir que ce n'étoit pas en vain, qu'on l'avoit fait arrêter; outre qu'on avoit beaucoup d'autres preuves contre lui, & qu'on savoit que Zutfen n'avoit été surprise, que par sa négligence. *Adolf de Nieuenar*, Comte *de Meurs*, lui succeda, & trouva de grandes difficultez à retenir cette Province dans la fidelité, par rapport aux Provinces-Unies; parce que son Prédecesseur avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour la séduire. Au mois de Decembre de cette année, on envoya les Srs. *de la Maillery* & d'*Asseliers* en France, pour entretenir le Roi & le Duc en une bonne disposition envers les Etats; mais trop tard, pour en tirer du secours.

1584. LA faction des Gantois, opposée à la France, & prévenue en faveur des Espagnols, (3) envoya le 5. de Mars, demander au Prince de Parme des saufconduits, pour leurs Députez, afin de traiter avec lui de la paix, & le Prince leur accorda volontiers ce qu'ils demandoient; tant pour eux, que pour leurs Confédérez, de l'avis desquels ils disoient qu'ils vouloient entrer en Traité, en retenant l'exercice de la vraie Religion (c'est ainsi, qu'ils parloient) & leurs Privileges. Cependant les Gantois n'en écrivirent, que le 9. de Mars, aux Villes les plus proches, comme à Anvers & à Bruf-

O

(1) Ce sont les paroles de Mrs. les Etats de Hollande, dans la célebre *Déduction*, ou *Déclaration*, qu'ils publierent en 1654. Part. 2. Ch. I. §. 20.

(2) Voyez *De Meteren* Liv. XI. fol. 272. *Grotius* Annal. Lib. IV. p. 8. *Reidanus* Lib. III. p. 56. & suiv.

(3) *De Meteren* Liv. XII. fol. 293. & suiv.

1584. Bruſſelles. Les Etats Géneraux & les Villes leur répondirent, par une Lettre qu'ils publierent, que ce Traité n'étoit pas une choſe, qu'ils puſſent aprouver; puis que les tromperies des Ennemis étoient trop connues, pour ſe fier en eux, & que le Roi d'Eſpagne ne leur accorderoit jamais ce qu'ils s'imaginoient; & qu'ils les prioient de demeurer toûjours attachez à la Confédération des Provinces.

Le Prince de Chimai, dont nous avons parlé cideſſus, faiſoit cependant tout ce qu'il pouvoit, pour gagner l'amitié des Réformez. Ils ſe trouvoit conſtamment à leurs Prêches & communioit avec eux; il affectoit de mal-traiter en apparence l'Egliſe Romaine, juſqu'à faire ſortir les Catholiques de la Ville. Cependant comme il les eût fait revenir, ſous prétexte que ç'avoit été, contre ſa volonté, qu'on les avoit mis dehors, par une intrigue du Sr. *de Gryſe* grand Baillif de la Ville, & que l'on eut découvert, que tout ce qu'il avoit fait n'étoit que pour devenir Gouverneur de Flandre pour les Eſpagnols; on voulut le faire ſaiſir, mais le coup manqua, & depuis ce tems-là il s'appliqua ouvertement à faire tomber Bruges & d'autres places, entre les mains des Ennemis. Cette conduite indigne d'un homme, qui auroit eu quelque Religion, & ſur tout d'un homme de ſon rang, ne lui fit point d'honneur dans le monde.

Cependant depuis que la Ville d'Ypre étoit enfermée de tous côtez, l'on avoit en vain tâché d'y faire entrer des vivres, en divers tems; les convois avoient toûjours été battus. Ainſi le Sr. *de Marquette*, qui y commandoit pour les Etats Géneraux, fut obligé de capituler le 10. d'Avril. Entre autres Articles, il y eut que les Soldats étrangers ſortiroient avec toutes leurs armes, & ceux du païs avec l'épée & le poignart. On mit des Italiens, en leur place. On promit aux habitans la jouïſſance de leurs Privileges, mais on leur refuſa entierement l'exercice de la Religion Réformée. L'Evêque d'Ypre y rentra, conſacra de nouveau les Egliſes, & en ôta les corps morts des Réformez, qui y étoient enterrez, depuis deux ou trois ans, & les fit mettre ſous le Gibet.

Pendant ce tems-là, le Prince de Chimay diſpoſoit toutes choſes, pour rendre les Eſpagnols maître de la Flandre. Un de ſes Domeſtiques l'en a loué, depuis, dans un Livre publié en 1588. quoi que juſqu'à la fin il feignît d'être Proteſtant; pour ſe conſerver la faveur du Peuple & des Miniſtres, qui commencerent néanmoins à le ſoupçonner de faire un perſonnage, qui ne lui convenoit pas; comme on le verra au long dans *de Meteren*, qui avoit raiſon d'en être ſcandalizé, auſſi bien que de je ne ſai quel Miniſtre de ſes Confidents, qui retourna avec lui, dans l'Egliſe Romaine. Le Prince de Chimai obtint en ſuite le Gouvernement de Flandre du Prince de Parme, en attendant que le Roi le confirmât, comme il le fit.

Cependant le Marquis de Renthy ferma l'Eſcaut, par des Forts, qu'il fit faire entre Dendermonde & Gand, & les Magiſtrats Gantois, qui favoriſoient le Prince du Parme, ayant fait une trêve, avec les Eſpagnols, envoyerent des Députez à Tournai, pour négotier la Paix. Imbiſe cependant voulut envoyer le 24. de Mars, au Marquis de Renthy des Bateaux & des Pontons, pour s'en ſervir à ſurprendre Dendermonde. Mai le peuple de Gand ne voulut point les laiſſer paſſer, & le lendemain il ſe fit une émute contre Imbiſe; où il fut ſaiſi & privé de toutes ſes charges, par les autres Magiſtrats, qui avoient ſurpris de Lettres, par leſquelles il paroiſſoit qu'il s'entendoit avec ceux qui attaquoient Dendermonde, & avec le Prince de Parme. Rihove, qui commandoit dans la place, avoit été traverſé, en diverſes manieres, par Imbiſe, qui l'avoit voulu faire arrêter. Il ſe tint ſur ſes gardes & reçut quelques Troupes de Bruſſelles, pour renforcer ſa Garniſon. 1584.

Cependant *Charles Utenhove*, qui tenoit le parti des Etats Géneraux, fut fait à Gand premier Echevin, à la place d'Imbiſe. Quoi que la plus grande partie du Peuple fût dans le ſentiment des Etats, & contraire au deſſein de faire la paix, avec leurs Ennemis; ceux qui favoriſoient les Eſpagnols s'aſſemblerent en armes devant l'Hôtel de Ville, quand les Députez furent revenus de Tournai, & demanderent le 15. de Mai, avec de grandes clameurs, que l'on fit la paix, à quelque prix que ce fût. Le parti oppoſé courut là deſſus aux armes & marcha en bataille, juſque ſur le marché. Il délivra par là les bien intentionnez, qui ſaiſirent quelques uns de ceux, qui étoient pour l'Eſpagne; qui furent exécutez, comme coupables du tumulte qui venoit d'arriver, & de diverſes autres pratiques de cette ſorte. Pour les ſoûtenir, on leur envoya ſix cents fantaſſins d'Anvers & de Bruſſelles. On fit enſuite à Gand le procès à Imbiſe, qui fut convaincu de meurtre, de rapine, de violence, & de trahiſon. Cet homme, ſans Religion, ni Probité, à en juger par ſa conduite, avoit au commencement fait le zèlé pour la Religion Proteſtante, & s'étant attiré par là la faveur du peuple, s'étoit rendu maître de tout & n'avoit point eu d'égard pour les ſentimens des Etats & du Prince d'Orange. Son unique but avoit été de s'agrandir lui même, à Gand, ſans ſe mettre en peine du Bien-Commun des Provinces Confédérées. Il avoit été contraint de ſortir de Gand, pour cela; mais il avoit été rapellé, par ceux qui étoient oppoſez au Prince d'Orange, pour les aider à livrer le reſte de la Flandre aux Eſpagnols. C'étoit à quoi il travailloit, à ſon retour, faiſant néanmoins toûjours profeſſion de la Religion Réformée. Auſſi employa-t-il les Miniſtres, & d'autres de la même Religion, pour interceder pour lui; en faiſant valoir les grands ſervices, qu'il prétendoit leur avoir rendus; quoi que dans le fonds il ne ſe fût ſervi du prétexte de la Religion, que pour faire ſes affaires particulieres, & pour tyrannizer la Ville impunément. (1) „ On vit un grand exemple d'une malheureuſe ambition, dans ce vieillard, qui avoit été élevé aux plus grands honneurs, & favoriſé long-tems de la multitude; mais que les brouilleries emporterent ſi loin, que la grandeur de ſes forfaits l'empêcha de trouver aucune pitié, parmi ſes Concitoyens. Il fut executé le 4. d'Août de cette année, & témoigna, comme l'on dit, de la repentance en mourant.

Il mourut en France un ambitieux d'un autre ſorte & d'un rang infiniment plus relevé; ce fut le Duc d'Anjou, & de Brabant, qui tomba malade à Château Thierri, après être retourné en France, & qui expira au 40 jour de ſa maladie, (2) âgé d'environ trente ans. Cette mort fit ceſſer preſque toutes les négotiations des Etats Géneraux, avec la France, & tout eſpoir d'en tirer quelque ſecours. Les Hiſtoriens François ont donné le caractere de ce jeune Prince, qu'ils blâment bien plus, qu'ils ne le louent, & qui fit auſſi beaucoup plus de mal, que de bien, aux Provinces Con-

(1) *Grotius* Annal. Liv. IV. p. 84. *Egregium infauſtæ ambitionis documentum, functus ampliſſimis honoribus ſenex & diu ſecundis uſus vulgi ſtudiis, quem eò deripuit civilis contentio, ut ſceleris magnitudine etiam miſericordiam conſumeret.*

(2) *De Thou* Liv. LXXIX.

1584. Confédérées, comme on l'a pu voir, par l'Histoire, que l'on en a faite.

Le Marquis de Renthy tint Gand, en quelque maniere bloqué, par les garnisons qu'il avoit dans le Sas de Gand, & en d'autres petites places, autour de cette Ville, mais à quelque distance. (1) Ceux des Bruges, reconciliez avec le Roi d'Espagne, écrivirent, le 7. de Juillet, une Lettre fort artificieuse aux Gantois, pour les obliger à rentrer dans l'obeïssance. Ils se loüoient fort de l'état, où ils se trouvoient, même à l'égard de liberté de Religion; dont ils jouissoient & dont ils esperoient de joüir à l'avenir. Ils y montroient encore que le Roi de France ne pouvoit, ni ne vouloit les secourir; puis qu'il étoit aussi Catholique, que le Roi d'Espagne; sur tout depuis la mort du Duc de Brabant son Frere; Que la Hollande & la Zélande ne feroient pas plus pour eux, qu'elles n'avoient fait, en faveur de la Ville d'Ypres, qu'elles avoient laissé prendre, faute d'y avoir envoyé des vivres: Que le Brabant étoit ruiné, & qu'ils n'en pouvoient rien attendre: Que la Reine d'Angleterre n'étoit pas mieux disposée, que la France; puis qu'elle avoit fait redemander aux Etats l'argent, qu'elle leur avoit prêté, quoi que dans des conjonctures très-fâcheuses: Qu'il n'y avoit point d'autre puissance, qui les pût secourir.

Les Brabançons & ceux des Provinces Unies exhortoient, au contraire, ceux de Gand à demeurer fermes, dans l'Alliance contractée avec elles; puis qu'enfin, s'ils se joignoient avec leurs Ennemis, contre d'anciens Amis, ils ne joüiroient pas non plus eux mêmes de la paix. Ils leur promirent même d'aller à leur secours, avec une armée, dèsque l'on auroit recouvré la Ville de Zutfen.

Mais il arriva en Hollande, justement un mois après la mort du Duc d'Anjou, ou le 10. de Juillet, un des plus tristes accidens, qui fussent arrivez, jusqu'à lors, aux Provinces Unies. Ce fut la mort du Prince d'Orange, dont la constance & la sagesse étoient presque l'unique esperance; que les Provinces Confédérées eussent alors, sur la terre. Je ne m'arrêterai pas beaucoup, sur les circonstances de cette mort; ni sur l'assassin, qui en fut l'auteur; (2) parce que tous les Historiens de ce tems-là en ont parlé au long. Un certain Bourguignon, nommé *Balthazar Gerard*, âgé de 27 ans, vint à Delft au mois de Mai, où il se nomma *François Guion*, & dit qu'il étoit fils de *Pierre Guion*, qu'on avoit fait mourir autrefois pour la Religion. Il donna un Mémoire au Prince, où il parloit du zele, qu'il avoit pour la Religion Réformée, & du desir dont il bruloit de servir le Prince. Il montra quelques Blancs-signez du Comte de Mansveldt, qu'il dit lui avoir été donnez à Luxembourg, par le Secretaire de ce Comte; par le moyen desquels, il s'imaginoit qu'on pourroit entreprendre quelque chose, sur les places de ce Duché. Le Prince ne fit d'abord aucun cas de ces Blanc-signez. Gerard ne laissa pas de demeurer là, d'aller à tous les Prêches, & d'avoir perpetuellement des Pseaumes, ou un Nouveau Testament à la main, pour aquerir la réputation d'un homme dévot. Le Prince voulant envoyer ensuite quelcun en France, au Maréchal de Biron, qu'on croyoit devoir être Gouverneur de Cambrai, crut que les Blanc-signez pourroient servir, & envoya même cet homme, avec celui qui alloit en France, de sa part. Retournant ensuite de France, il apporta des Lettres de celui, qu'il avoit accompagné, aux Etats & au Prince, où il étoit parlé de la mort du Duc d'Anjou. Le Prince étant encore au lit, le fit ensuite entrer, pour savoir de lui ce qu'il avoit oui dire de la mort du Duc d'Anjou. On le congédia en suite & comme il n'avoit point d'argent, & qu'il étoit très-mal équippé, on lui fit donner quelques écus, le 8. de Juillet; dont il acheta deux Pistolets, avec de la poudre & des balles. Le 10. il se présenta au Prince, qui alloit dîner, pour lui demander un Passeport. Le Prince donna ordre qu'on lui en expediât un, & cet homme, après qu'il eut dîné & qu'il sortoit de la sale, où il avoit mangé, lui déchargea dans le corps un de ces Pistolets chargé à trois balles, qui le blesserent mortellement. Le Prince ne put prononcer que ces mots: *mon Dieu, aye pitié de mon Ame; je suis fort blessé; mon Dieu aye pitié de mon Ame & de ce pauvre peuple*, & mourut quelques momens après. Gerard tâcha de se sauver, & il étoit déja près de la muraille de la Ville, à dessein de se jetter dans le fossé, lors qu'il fut arrêté. *Louïse de Colligny*, qui étoit là, fondoit en larmes, & ne pouvoit assez plaindre son malheur, de voir perir son second Mari, de la même maniere, que le premier, le Comte de Teligny, & son propre Pere, l'Amiral, de Châtillon, étoient morts, au Massacre de la S. Barthelemi. Comme c'étoit une Dame très-pieuse, elle prioit, en même tems, Dieu très-ardemment de lui accorder le don de patience. Dieu la soûtint en effet, & elle vêcut assez long-tems, pour voir le Prince Maurice, fils de son Epoux, remporter de très-grands avantages sur les Espagnols, & les réduire à demander une trêve aux Etats des Provinces Unies, & son propre fils le Prince Frideric Henri, le seconder glorieusement. Guillaume leur pere étoit âgé, lors qu'il fut tué de cinquante un an, onze mois, & vint-cinq jours.

L'Assassin étant arrêté, fut conduit à la maison du Concierge de la Cour & fut là examiné, par le Magistrat de Delft. Il avoüa hardiment que c'étoit lui, qui avoit fait cette horrible action, & fit un Ecrit, où il raconta tout au long sa vie passée; par où il paroissoit qu'il avoit formé de lui même cet exécrable dessein, depuis long-tems; mais qu'il y avoit été depuis confirmé, par plusieurs Jesuites & autres Théologiens de l'Eglise Romaine, qui lui avoient dit que, s'il pouvoit tuer le Prince d'Orange, il gagneroit le Paradis. Comme on lui eût fait donner la torture, il avoüa que son dessein avoit été communiqué au Prince de Parme, & que d'*Assonville* l'avoit assuré, de sa part, que ce Prince lui feroit payer ce que le Roi d'Espagne avoit promis à celui, qui tueroit le Prince d'Orange, s'il pouvoit se sauver; & qu'en tout cas, il immortaliseroit son nom. Ces discours étoient dignes d'une créature du Cardinal de Granvelle, ou d'un homme, qui avoit bien profité, dans la Politique du Duc d'Albe.

Gerard ayant persisté dans toutes ses Confessions, non seulement dans la torture, mais encore après en avoir été délivré; il fut condamné à un supplice exemplaire, pour effrayer ceux, qui auroient pu entreprendre quelque chose de semblable, contre les fils du Défunt; qui en effet ne furent pas si exposez, que leurs Pere, à de semblables attentats. On prononça à son Assassin sa sentence, le 14. de Juillet. Elle portoit qu'il auroit la main droite serrée, entre deux fers rouges; qu'il seroit tenaillé avec des pincettes ardentes, dans toutes les parties charnuës de son corps; qu'il seroit taillé vif, en quatre morceaux, en commençant par le ventre; qu'on lui arracheroit le cœur, qui lui seroit jetté au visage; que sa tête séparée de son corps

(1) *De Meteren* Liv. XII. fol. 276.
(1) Voyez *De Meteren* & *le Petit* sur cette année. & *De Thou* Liv. LXXIX.

1584. corps feroit mife au haut d'une Tour, & fes quatre quartiers, fur les remparts des quatres portes de la Ville.

Il fut d'abord ému, en entendant lire fa fentence & fe plaignit de fon malheur; mais le lendemain, jour de fon execution, il fut mené fur l'échauffaut, il y vit l'appareil de fon fupplice, fans en paroître touché, & le fouffrit fans jetter un foupir. Cela ne pouvoit guére arriver, fans un trouble étrange, dans le cerveau de ce malheureux, qui fufpendoit, en quelque maniere, le fentiment: comme l'on voit des furieux fouffrir, fans rien dire, des maux, que ceux, qui font en leur bon fens, ne peuvent pas fentir, fans jetter les plaintes les plus perçantes & les plus ameres.

„ Les Ecclefiaftiques, (1) *dit le Préfident de Thou*, donnerent dans tous les Païs-Bas (*Catholiques*) de très-grandes loüanges à fa conftance. „ Ils firent des réjouïffances, dans toutes les Villes „ du Roi d'Efpagne, que les uns regarderent avec „ furprife & que les autres détefterent. Les Etats „ reffentirent une extrême douleur de la mort du „ Prince d'Orange, qu'ils avoient perdu, dans des „ conjonctures fi fâcheufes; après avoir éprouvé, „ en tous les tems, fa prudence, la conftance, fa „ magnanimité, fon équité, fa patience & fa modération; vertus qui ne fe font peut-être trou„ vées enfemble, & dans un degré fi éminent, en aucun autre mortel. (2) *Grotius* après avoir dit que Gerard ne manqua pas de gens, qui le loüerent, ajoûte „ que le Prince de Parme, qui étoit Ita„ lien, (*c'eft-à-dire, prudent & diffimulé*) refufa „ ceux qui lui demanderent qu'on en fit des ré„ jouïffances publiques; craignant qu'on n'en par„ lât mal & que l'on ne regardât cela, comme une „ violation des Droits de la Guerre (*qui ne per„ mettent pas en effet qu'on faffe des feux de joie, „ pour un Ennemi affaffiné*). Ceux qui l'ont con„ nu, lors qu'il commençoit à vieillir ne doutent „ point qu'il n'eût été confirmé dans l'habitude „ de fouffrir patiemment les accidents fâcheux de „ la vie, & dans une férieufe pieté; par les di„ verfes chofes, qui lui étoient arrivées, pendant „ plus de cinquante ans; fur tout depuis qu'il eut „ entrepris de foûtenir une caufe, que l'on pou„ voit facilement rendre très-odieufe, & qui étoit „ pleine de difficultez. Il avoit été chagriné, par „ la colere & par les armes de ceux qui étoient „ plus puiffans que lui, par les médifances de fes „ égaux, & fouvent même par la haine des peu„ ples. Comme les travaux n'affoiblirent point la „ fanté de fon Corps, fon Efprit demeura toû„ jours également élevé; dans l'adverfité, auffi „ bien que dans la profperité. On ne doit pas ou„ blier une marque de fon peu d'avidité, pour les „ richeffes, c'eft que bien loin d'en avoir amaffé, dans „ les guerres civiles, il n'y gagna rien, que de la „ gloire; puis qu'il laiffa fes biens particuliers, „ dont il avoit fecouru l'Etat, fort endettez, aux „ Enfans, qu'il avoit eus de fes quatre mariages. Les Etats des Provinces Unies donnerent à fa Veuve, (3) qui n'avoit eu d'autre Dote, que fes bonnes qualitez, une (4) penfion viagere de vint mille francs.

Je ne m'arrêterai pas ici à donner un portrait de ma façon de ce grand homme; il n'y en a point de plus fidele, que l'Hiftoire de fa vie, depuis le commencement des Troubles, jufqu'à fa mort. J'examinerai feulement, avant que de finir ce Livre, celui que le Cardinal (5) *Bentivoglio* en a fait: „ il étoit né, *dit-il*, pour aquerir une très„ grande réputation, fi, content de fa propre „ fortune, il n'en avoit pas voulu chercher une „ plus grande, au travers des précipices, dans „ lefquels il fe jetta. Il ne chercha point d'ameliorer fa fortune, dans les brouilleries & dans la guerre, que les Efpagnols cauferent, par leur gouvernement tyrannique, dans les Païs-Bas; il n'y avoit point d'apparence de réüffir, en ce qu'il entreprit, contre nne fi grande puiffance. Il avoit de très-grands biens dans les Païs-Bas & en Bourgogne; fans parler de fa Principauté d'Orange; qu'il s'expofoit vifiblement à perdre, en réfiftant à Philippe II. Il les auroit, au contraire, beaucoup pû augmenter, en lui faifant fa Cour, & en s'attachant à fon parti. Il étoit trop habile, pour ne pas s'appercevoir de cela.

„ On ne douta jamais, *dit enfuite nôtre Cardi„ nal*, que l'Empereur Charles V. & le Roi Phi„ lippe II. fon fils ne le regardaffent, comme le „ premier de leur Vaffaux, en Flandre. L'un & „ l'autre firent, comme à l'envi, paroître leur „ faveur & leur eftime pour lui. Mais il reftoit „ néanmoins dans la condition de Vaffal, & fon „ orgueuil ne lui donnoit aucun repos, qu'il ne „ joüît de la qualité de Souverain. Il afpira donc „ à s'y élever, comme on l'a vu, dans les revol„ tes de Flandre. C'eft là deviner, & juger fur de fimples foupçons, & même fans apparence. Si le Prince d'Orange avoit quelque prudence, qu'on ne peut pas affûrément lui refufer; il ne pouvoit s'imaginer de devenir Souverain des Païs-Bas, ni en tout, ni en partie; à caufe de la puiffance des Efpagnols, à laquelle les forces des Provinces n'étoient nullement comparables, ni en ce qui regarde les richeffes, ni pour ce qui eft du confeil, & de l'execution de ce que l'on a entrepris. La multitude des Intereffez, & la diverfité des fentimens, qui naiffoient de la liberté & de l'égalité des Membres de la Confêderation, les rendoient fort inferieurs à la Puiffance des Efpagnols; fans parler de l'inégalité des Richeffes. Un homme prudent pouvoit facilement prévoir que, fans miracle, les Efpagnols devoient être fuperieurs; & par conféquent le Prince d'Orange ne devoit nullement afpirer à devenir Souverain, dans les Païs-Bas, & s'il avoit eu une femblable penfée, il en feroit bien-tôt revenu, & n'auroit jamais pouffé ce deffein plus loin, au hazard de fes biens & de fa vie. „ L'ar„ deur de fon ambition s'augmentant toûjours, „ *dit-il encore*, depuis avoir commencé à executer „ fes deffeins, il les avoit pouffez fi loin, qu'on „ ne doutoit prefque pas, qu'il ne parvînt à fon „ but, au moins en Hollande & en Zélande, fi „ la mort ne l'en eût empêché. Alors il étoit moins en état, que jamais, de s'aquerir une Souveraineté, au moins permanente; puis que l'on comptoit alors la Flandre & le Brabant, comme des Provinces perdues pour la Confêderation, & que les Provinces de delà le Rhin étoient en partie entre les mains des ennemis. Il eft vrai, comme je l'ai déja dit, qu'on étoit prêt à le déclarer Comte de Hollande & de Zélande; mais affûré s'il avoit formé le deffein d'en devenir Souverain, à la longue, il faut avouër qu'il prenoit bien mal fon tems, pour faire éclater fon ambition; puis qu'il avoit très-peu de fujet d'efperer de conferver une femblable Souveraineté, contre la Puiffance de Philippe, mife en œuvre par le Prince de Parme. Y a-t-il quelque apparence qu'un homme pru- 1584.

(1) Lib. LXXIX. p. 682.
(2) Liv. IV. p. 81. Voyez auffi *Reidanus* Ann. Lib. III. p. 59.
(3) *De Thou* Liv. LXXVII. p. 622.
(4) *Wiquefort* Hift. des P. U. Liv. II. p. 72.

(5) A la fin du 2. Liv. de la P. II. de fon Hift. de la Guerre de Flandre.

1584. prudent, comme lui, se fût formé un semblable projet? La verité est que le Prince d'Orange se jetta d'abord dans le parti de ceux, qui vouloient empêcher qu'on ne violât les Privileges des Provinces, & qu'on ne les donnât à piller à des Gouverneurs Espagnols; par amour pour ce païs, qu'il regardoit, comme sa patrie, quoi qu'il n'y fût pas né, mais où il avoit de grands biens. Tout ce qu'on cherchoit alors, dans les Païs-Bas, c'étoit de n'être pas gouverné, par des Espagnols; dont on ne pouvoit souffrir, ni l'orgueuil, ni les pilleries. Il s'y mêla ensuite des raisons de Conscience, qui firent que l'on s'éleva contre l'Inquisition Espagnole; qui devint de plus en plus insupportable à ces peuples, à mesure que leurs lumieres sur la Religion s'augmentoient. Le Prince d'Orange ne pouvoit pas, sans folie, se forger l'étrange pensée de se rendre, à cette occasion, maître des terres, que la Maison de Bourgogne possedoit autrefois. Il fut entrainé, comme les autres, par la tempête qui s'éleva, sans savoir où elle le porteroit; & quelle adresse, qu'il employât, pour n'y pas faire naufrage, il fut celui qui y perdit le plus; puis qu'il ne jouït d'aucun repos, qu'il y vit perir trois de ses freres, qu'il fut dépouillé de la plûpart de ses biens, & qu'il y laissa enfin sa propre vie. La tourmente dura encore plus de quatre ans après sa mort, avec la même violence; & ce fut la seule Providence Divine, qui sauva ces Provinces. Il ne faut pas s'étonner si, dans un tems si dangereux, le Prince d'Orange, qui avoit déja l'autorité suprême, quoi qu'il n'en usât pas, trouva à propos d'en accepter le nom; dans l'agitation, où étoient les Provinces de Hollande & de Zélande, elles avoient besoin d'un seul homme, qui en tint le gouvernail; parce qu'il n'y avoit que lui, qui en fût capable, & que les irrésolutions, les longueurs & les contradictions des Assemblées, composées de gens ou timides, ou peu éclairez, & néanmoins trop entiers dans leurs opinions, pouvoient être cause d'un naufrage, qui auroit perdu la République pour jamais. Il falloit beaucoup aimer le bien public, pour se charger d'un emploi si difficile, & si sujet aux accidents, qui arrivent communément à un Etat chancellant; tel qu'étoient les deux Provinces, dont on vouloit lui donner le titre de Comte. On lui avoit donné l'an MDLXXVI. le pouvoir de changer les Magistrats, dans le Traité dont on a parlé sur cette année, mais dans celui de l'année présente, (1) on le chargeoit seulement d'observer les Lois, de faire qu'elles fussent observées, & de veiller à la conservation de la Liberté des Provinces & des Villes. On voit encore par-là que le nom de *Comte* n'étoit pas le nom d'une Puissance Arbitraire. Mais, comme je l'ai déja dit ailleurs, il seroit à souhaiter que le Prince n'eût point recherché un Titre, qui lui a attiré des censures & des médisances.

„ Il y avoit en lui, *continue le Cardinal*, en „ un degré égal, la vigilance, l'adresse, la li- „ beralité, l'éloquence, & la pénetration, dans „ toutes les affaires, jointes avec l'ambition, la „ fraude, la hardiesse, la rapacité, & la sou- „ plesse capable de prendre toutes sortes de for- „ mes; ces bonnes & ces mauvaises qualitez „ étoient accompagnée de tout ce que l'art de „ regner enseigne de plus artificieux. Le Cardinal décrit ici le Prince d'Orange, non tel qu'il a été, mais tel qui croyoit qu'il avoit dû être, 1583. conformément à ses idées. Il lui attribue certaines qualitez, tant bonnes, que mauvaises qu'il n'a point euës. Il parloit sagement & de bon sens, mais il n'avoit point ce que l'on appelle *éloquence*, sur tout parmi les Italiens. C'est une chose que les Historiens contemporains ont remarquée, comme on le peut voir dans *Reidanus*, qui dit (2) en propres termes, qu'il ne se mettoit nullement en peine des ornemens, ni de l'élegance du discours. Pour la *fraude*, dont *Bentivoglio* l'accuse, il paroît bien qu'il s'est conduit aussi prudemment, qu'il étoit possible, dans les affaires épineuses qu'il a euës; on ne voit pas néanmoins que ce fût un homme *frauduleux*. Mais il y a de certains païs, où l'on a de la peine à distinguer la *fraude* de la *prudence*; & c'est peut-être l'usage de ces païs, que le Cardinal a suivi ici. Le Prince d'Orange n'a jamais été suspect de *rapacité*, & l'état, où il laissa ses affaires particuliéres, selon le témoignage de *Grotius* & de *Reidanus*, fit bien voir qu'il n'en étoit point coupable. *L'art de regner*, ou *de dominer*, dont parle le Cardinal, semble être ce que l'on appelle la *Politique de Machiavel*, qui n'est en effet autre chose, que l'art de dominer. Le Prince d'Orange avoit seulement l'art de conduire les esprits, par la patience, par la douceur, & par la Raison; qui pouvoient produire quelque effet sur les esprits raisonnables, mais qui étoient inutiles à l'égard des autres, comme on le voit, par toute son Histoire.

„ Dans les assemblées publiques & dans toute „ autre sorte de négotiation, personne ne sut „ mieux que lui, ou disposer les esprits à ce qu'il „ vouloit, ou les faire changer d'opinion, ou co- „ lorer les choses de prétextes spécieux, ou hâ- „ ter les résolutions, ou les tirer en longueur; „ ni, en un mot, prendre ses avantages, avec plus „ d'adresse." La plus grande partie de tout cela est plûtôt loüable, que blâmable, quand on l'employe pour une bonne fin; telle qu'étoit la conservation de la juste liberté des peuples, soit à l'égard de ce qui concerne le corps, soit par rapport à la Conscience; & c'est-là, tout ce que le Prince d'Orange se proposoit. Si la Cour d'Espagne eût voulu accorder l'un & l'autre, aux Peuples des Païs-Bas, comme elle le pouvoit & le devoit faire; elle n'auroit jamais eu sujet de se plaindre de lui, ni des Provinces, qui lui donnerent tant de peine; & elle auroit épargné des richesses immenses & évité une effusion de sang humain, qui n'en a guére eu de pareille, parmi les Chrétiens.

Le Cardinal dit enfin, „ qu'on le vit chan- „ ger de Religion, selon ses divers interêts. Dans „ l'enfance, *dit-il*, il fut Lutherien en Allema- „ gne, passé en Flandre il fut Catholique. Au „ commencement des révoltes il se déclara fau- „ teur des nouvelles sectes, sans en professer ou- „ vertement aucune; jusqu'à ce qu'enfin il trou- „ va à propos de suivre celle des Calvinistes, com- „ me la plus contraire à la Religion Catholi- „ que, que le Roi d'Espagne soûtenoit." Le Prince d'Orange ne changea point de Religion, selon ses interêts, il ne fut jamais que Réformé, comme son Pere, qui avoit introduit la Réformation dans ses Etats. C'est le Prince d'Orange lui même, qui le dit, dans son Apologie contre Philippe II. S'il vêcut comme les Catholiques chez

(1) Voyez l'Apologetique de *Grotius* Ch. IX.

(2) Annal. Lib. III. pag. 52.

1584. chez la Reine de Hongrie & chez l'Empereur, qui l'avoient demandé à son Pere, dès son Enfance ; on n'a pas sujet de s'en étonner, à moins que d'avoir oublié la foiblesse & l'ignorance de cet âge-là. S'il fit ensuite profession de la Religion Réformée, il ne fit que suivre un penchant de son Enfance, qui ne s'étoit jamais entierement étouffé dans son esprit, & qu'obeïr aux lumieres, qu'on lui donna, quand il se retira en Allemagne, sous le Duc d'Albe, comme il en fit profession ouverte depuis. Ainsi il n'étoit pas devenu Catholique, en passant en Flandre ; mais ayant été donné, dans son Enfance, à la Reine de Hongrie & à l'Empereur, on lui avoit fait professer leur Religion, dans un âge où l'on n'est pas capable de juger de semblables choses. Il eut, au reste, raison de favoriser ceux qui suivoient les sentimens de *Luther*, aussi bien que ceux qui étoient dans ceux de *Calvin*, parce que, dans le fonds, ce n'est qu'une même Religion ; puis que les uns & les autres ont les mêmes principes fondamentaux, quoi qu'ils aient des sentimens differents sur quelques articles, qui n'appartiennent nullement à l'essence de la Religion. Il accordoit bien aussi la tolerance civile à ceux de l'Eglise Romaine, & croyoit que les Provinces Protestantes pouvoient former un seul & même Etat, avec les Catholiques, comme il parut par la Paix Religieuse ; sans que personne l'ait accusé d'avoir été, dans les sentimens de l'Eglise Romaine. Il étoit persuadé, & avec raison, que la Religion Chrétienne ne doit rendre ceux, qui en font profession, ennemis de personne ; mais au contraire les remplir de charité, envers tout le monde. 1584.

FIN *du Troisiéme Livre.*

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS.

LIVRE QUATRIEME.

Contenant ce qui s'est passé depuis la mort du Prince d'Orange, en MDLXXXIV, *jusqu'à celle du Prince de Parme, en* MDXCII.

1584. UN Historien, (1) que nous avons réfuté, à la fin du Livre précedent, dit, avec raison, que jamais perte d'un Pere, ou d'un Bienfaiteur, ou d'un Prince ne causa plus de tristesse, que celle du Prince d'Orange, dans les Provinces Confédérées. On peut dire, en effet, qu'il étoit le Pere de la République des Provinces-Unies, qu'il avoit comme fondée depuis peu d'années, & le Bienfaiteur de toutes les autres, qui lui étoient redevables de n'être pas réduites en esclavage, par les Espagnols; & s'il n'étoit pas le Prince de toutes, il avoit mérité de l'être, pour avoir entrepris, avec tant de risque, de leur rendre les Privileges & les Lois, que leurs Prédecesseurs avoient eues, & que leur Prince naturel leur vouloit enlever. On lui fit à Delft de magnifiques funerailles, & quelques années après un très-beau Mausolée, de bronze, dans la principale Eglise de cette Ville. Il étoit né à Dillenbourg, dans la Comté de Nassau, l'an 1533. le 14. d'Avril.

Les Etats de Hollande & de Zélande, pour marquer la reconnoissance qu'ils avoient pour ce grand homme, prirent pour leur Gouverneur, & pour leur Capitaine Géneral, tant par Mer, que par Terre, le Comte MAURICE son Fils, qui n'avoit que dix huit ans; mais qui promettoit beaucoup, dès cette tendre jeunesse, & qui surpassa enfin l'attente qu'on en avoit euë. On lui donna alors pour Lieutenant le Comte de Hohenlo, qui avoit bien servi sous le Prince d'Orange. Maurice devint le plus grand Géneral d'Armée de son tems, & il fut le premier qui apprit à camper, à se retrancher, à fortifier les places & à les attaquer; choses peu connues avant lui, & portées dès-lors à une si grande perfection, que l'on vint de toutes parts dans les Païs-Bas, pour y apprendre à faire la guerre, sous lui, ou sous le Prince de Parme. Ce grand Adversaire, & ensuite *Ambroise Spinola* donnerent encore plus de lustre à ses entreprises & aux avantages qu'il remporta sur eux; comme on le verra, par la suite de cette Histoire.

Le Prince de Parme crut d'abord que la mort du Prince d'Orange causeroit un grand changement dans les affaires, & feroit perdre courage aux Provinces Alliées, destituées d'un Chef estimé & cheri de tout le monde, & dans la prudence, & dans la fermeté duquel elles se confioient entierement. Il arriva aussi que bien des gens perdirent courage & penserent à se raccommoder avec l'Espagne; mais d'un autre côté, l'horreur de l'Assassinat se trouva si grande, que les peuples, irritez au dernier point, résolurent de continuer la guerre & la firent, avec tant de vigueur & de constance; que le Prince de Parme vit bien qu'il auroit besoin de toute son habileté & de toute sa bravoure, pour soûtenir l'honneur de l'Espagne. (2) Ceux de la Province d'Utrecht prirent pour leur Gouverneur, le Sr. *de Villers*, ceux de Gueldre & d'Overyssel le Comte de Meurs, & la Frise Guillaume de Nassau, qui, après Maurice, rendit les services les plus importans aux Provinces-Unies. 1584.

Anvers étoit alors la principale & la plus riche Ville de toutes les Provinces. Pendant qu'elle tenoit le Parti des Confédérez, il n'y avoit guére d'apparence de pouvoir jamais les réduire. Aussi le Prince de Parme avoit-il eu quelque envie d'en faire le siege, dès le tems qu'il assiega Mastricht; mais l'entreprise étoit trop difficile, pour s'y engager avec l'armée, qu'il avoit alors & dans l'état, où étoient encore les choses en ce tems-là. Alexandre reprit ce dessein, après la mort du Prince d'Orange, & y réüssit comme on le verra, avec des peines & des dépenses infinies; mais qui auroient été inutiles, si les Alliez avoient cru qu'il fût possible de faire réüssir une entreprise si hardie.

Ceux d'Anvers avoient fait faire un fort à trois lieuës au dessous de leur Ville, à la droite de l'Escaut, en descendant la riviere; pour conserver la liberté de leur commerce, & pour entretenir la communication, qu'ils avoient par là, avec la Zélande & la Hollande, d'où ils pouvoient recevoir commodément toutes sortes de provisions. Ce fort étoit muni de ce qui étoit nécessaire, pour sa subsistence & pour sa défense, & il y avoit une garnison, qui fut peu après augmentée & commandée par *Téligny*, digne fils du fameux de la Noue, qui étoit encore prisonnier chez les Espagnols. Pour conserver ce passage, avec plus de sureté, on entreprit de bâtir un autre fort, sur la rive opposée, que l'on appella Lifkenshouk. On y mit aussi une Garnison, quoi qu'il ne fût pas encore achevé.

Le Prince de Parme, qui voyoit bien que, si ce fort étoit achevé & bien muni, il auroit bien de la peine de se rendre maître de la riviere, marcha le

(1) *Bentivoglio* P. 2. Lib. III. au commencement.

(2) *De Meteren* Liv. XII. fol. 239. verso & suiv.

1584. le 3. de Juillet de Flandre, où il étoit, en Brabant. Il envoya Mondragon au delà de l'Escaut, avec des Troupes, des Provisions & de l'Artillerie, pour attaquer Lillo d'un côté; pendant que le Marquis de Roubais attaqueroit Lifkenshouk, de l'autre côté de la riviere. (1) Ce dernier Fort fut canonné très-vivement & emporté, après y avoir donné deux assauts. On tua tout ce qui s'y rencontra, & l'on accuse Roubais d'avoir tué, de sa main, un Capitaine; qu'il avoit employé dans une négotiation, avec le Prince d'Orange, au desavantage d'Alexandre, de peur qu'il ne le découvrît. Le Prince, en présence de qui ce meurtre se commit, blâma cette colere excessive. Ceux d'Anvers ne perdirent point de tems, pour renforcer la Garnison de Lillo, qui étoit seulement de trois cens hommes, ou environ. Teligny y entra avec quelques Troupes Françoises, & comme cinq Compagnies Bourguignonnes s'approcherent de la place, avant que le reste des Troupes de Mondragon fussent venues; il les fit attaquer si à propos, qu'il en demeura une grande partie sur la place. Teligny ayant été chargé du commandement de la place, s'applica d'abord à disputer le terrain à l'ennemi, & empêcha qu'il ne pût faire ses approches aussi promptement, qu'on avoit accoûtumé de faire en ce tems-là, auquel l'art de défendre les places n'étoit pas assez connu. Les Zélandois qui s'interessoient dans ce Fort, à cause de leur commerce à Anvers, y envoyerent cependant Balfour avec cinq Compagnies Ecossoises. Dès que l'on eut découvert les quartiers des Assiegeans & leurs bateries, on fit une vigoureuse sortie sur eux, & on leur tua environ trois cents hommes; sans pouvoir néanmoins arriver au canon, à cause des tranchées & des digues, dont il n'étoit pas facile de se rendre maître. On prit un des principaux mineurs de Mondragon, & cet homme prit parti, dans l'armée des Etats, qu'il servit fidelement. Les Assiegeans firent canonner la place & y firent une brêche, par laquelle ils prétendoient s'en rendre maîtres. Cependant les Assiegez y firent une mine, pour faire sauter l'ennemi, quand il donneroit l'assaut; mais on y mit le feu trop tôt, & l'effet de la mine se tourna contre la Garnison. Cependant les Assiegeans, que cet accident fit retirer, ne laisserent pas de souffrir en leur retraite, du feu de l'Artillerie des Assiegez. Ceux de Lillo reçurent ensuite quelque grosse Artillerie d'Anvers, par le moyen de laquelle ils démonterent celle des Assiegeans. Ces derniers voulurent ensuite empêcher l'entrée & la sortie par eau, par le moyen de l'Artillerie de Lifkenshouk, & de quelques piéces qu'ils avoient mises au trou de la levée de Callo. Mais tout cela fut inutile, & comme le Duc de Parme sut qu'il y avoit vint cinq ou vint-six Compagnies d'Infanterie, avec toutes les munitions nécessaires, il jugea à propos de faire lever ce siege; après qu'il y eut employé trois semaines, & perdu, à ce qu'on dit, plus de deux mille hommes. Il fit seulement occuper quelques postes, par des Troupes, qui se retrancherent, & qui firent des courses sur ceux d'Anvers. Cependant il arriva peu de tems après, que les Soldats de la Garnison de Lillo se mutinerent, faute de payement, contre leurs Chefs, qu'ils contraignirent d'en sortir; mais on appaisa au plûtôt cette Garnison, en lui faisant payer la solde de cinq mois, en argent, & celle d'un mois, en drap, pour s'habiller.

Cependant (2) le Prince de Parme fit occuper divers postes sur l'Escaut, où il fit bâtir des forts; ce qui fit juger qu'il en vouloit à la Ville d'Anvers, d'où il sortit bien des gens, qui craignoient un siege. Cependant Alexandre alla, en ce temslà, assieger Dendermonde, Ville nécessaire pour ôter la communication de Gand avec Anvers. Il avoit été averti, qu'on avoit tiré de Dendermonde une partie de la Garnison, pour l'envoyer ailleurs, selon qu'on l'avoit jugé à propos. Ce qui en étoit resté n'étoit point payé, & Ryhove, Gouverneur de la Place étoit allé en Hollande; pour tâcher d'en tirer de l'argent, afin de la payer. Le Prince de Parme se présenta donc devant la Ville le 11. d'Août, & trouva le moyen de faire écouler l'eau des fossez, de rompre les Ecluses, & de fermer la Riviere.

Ensuite il fit une très-grande brêche dans le mur de la place, qui étoit vieux, & auquel on ne se confioit pas tant, que dans l'eau dont la Ville étoit environnée. Il prit ensuite d'assaut un des rempars de la Ville, où il perdit assez de monde, & entre autres Pedro de Paz, qui avoit ramené les Troupes Espagnoles dans les Provinces. Comme il se préparoit à donner un second assaut; les Bourgeois épouvantez contraignirent la Garnison, qui n'étoit que de trois-cents hommes, à se rendre le 17. du Mois. Les Soldats sortirent avec l'épée & la poignart, & furent convoyez jusqu'à Willebrouk. De deux Ministres, qui y furent trouvez, l'un fut pendu & l'autre noyé. Si les Villes ne capituloient pas, pour cette sorte de gens, elles n'étoient pas pardonnables; & si l'Ennemi ne les vouloit pas comprendre dans la capitulation, ou ne gardoit pas ce qu'il avoit promis, il mettoit en droit les Provinces & les Troupes Protestantes d'en faire autant aux Prêtres, qu'ils trouvoient dans les places qu'ils prenoient. Je ne vois pas néanmoins que les Protestans le fissent, en ce tems-là. Il arriva encore une autre fâcheux accident, par la perte de cette place; ce fut que les vivres, que l'on avoit amassé en cette Ville pour les porter à Gand, tomberent entre les mains de l'ennemi.

L'Armée du Prince partit, pour aller du côté de Willebrouk, y occupa un fort & réduisit Vilvorde le 7. de Septembre, à se rendre. Par là il coupa la communication de Brusselles, avec Anvers par eau. Il lui arriva encore un bonheur au delà du Rhin; ses gens trouverent le moyen de ravitailler Zutfen, que les Hollandois assiegeoient.

Ces avantages, remportez par les ennemis des Etats, firent entierement perdre le courage à ceux de Gand. Après avoir envoyé demander du secours, par tout où ils purent; comme ils virent qu'il n'y avoit rien à esperer, ils résolurent de s'accommoder avec le Prince de Parme, & l'executerent le 17. de Septembre, à Bevere, où il étoit. Les conditions furent qu'ils recevroient Garnison; qu'ils reconnoîtroient le Roi d'Espagne pour Comte de Flandre, & lui obeïroient, à condition qu'ils seroient gouvernez selon les Usages & les Privileges, qu'ils avoient eus avant les troubles; que le Roi, de son côté, rentreroit en tous ses droits, & qu'il en seroit de même des Prélats, des Colleges de Chanoines, & des Couvents; sans qu'ils pussent néanmoins redemander leurs revenus du tems passé, à moins qu'on ne s'en fût servi à quelque usage particulier; que les Protestans y pourroient encore demeurer deux ans, pourvû qu'ils n'y commissent aucun scandale, pour disposer de leurs biens, comme ils le trouveroient à propos, après quoi ils sortiroient du païs; qu'ils livreroient douze hommes des plus coupables, qu'ils nommeroit. Cependant il n'en nomma que six, & accorda

(1) *De Meteren* Liv. XII. fol. 240. verso.
(2) *Bentivoglio* P. 2. Lib. III. p. 61. *De Meteren* Liv. XII. fol. 241.

1584. corda encore la vie à trois d'entre eux. Après cela, il la donna à tout le reste, & au lieu de trois-cents mille francs, qu'il avoit stipulé d'eux, il se contenta de deux cents mille. Les Bourgeois devoient lever cette somme eux mêmes, & personne ne pouvoit sortir de la Ville, avant que d'avoir payé sa quote, sans passeport. On taxa d'abord les Bourgeois Protestants, au delà de leurs forces; mais le Prince, à qui ils s'en plaignirent, modera cette taxe.

On y mit en suite des Wallons, en Garnison, on rebâtit le Château, qui avoit été démoli, & Champigni, qui avoit été prisonnier à Gand, jusqu'à ce tems-ci, en fut fait Gouverneur. On assûre que la moitié des Bourgeois, & même des plus accommodez sortirent de la Ville, & allerent s'établir en Hollande & en Zélande. C'est ainsi que cette Ville perdit sa liberté, pour en avoir voulu user, avec excès; comme on l'a vû, dans l'Histoire précedente.

Le Prince de Parme, outre ce qu'il fit en Flandre, (1) eut encore soin de faire saisir divers postes, autour de Brusselles & de Malines, pour empêcher qu'on n'y portât commodément des vivres. Il ordonna à sa Cavalerie, à qui les Etats n'en pouvoient opposer aucune, en ce tems-là, de battre perpetuellement l'estrade, autour de ces deux Villes & d'Anvers; & elles commencerent à ressentir une partie des incommoditez du siege, sans être assiegées.

Le Prince de Parme, s'étant apperçu de la difficulté qu'il y auroit à se rendre maître de Lillo, que les ennemis pouvoient secourir, quand il leur plaisoit, par le moyen des vaisseaux, qu'ils avoient sur la riviere, ne trouva pas à propos de l'assieger de nouveau. Quand même il l'auroit pris, cela ne suffisoit pas, pour le rendre maître de l'Escaut; qui en cet endroit là est extrémement large. Quelque Artillerie qu'il y eût eue, les Vaisseaux auroient toûjours pu remontrer & descendre la riviere pendant la nuit, à la faveur des marées, sans qu'on leur pût faire aucun dommage. Il crut donc, qu'il valoit mieux tenir bloqué ce Fort, du côté de la terre, & il donna ce soin à Mondragon, qui avoit déja pris son quartier-là, pendant le siege. Ensuite il proposa à son Conseil le dessein, qu'il avoit formé de fermer l'Escaut, un peu plus haut, par un Pont fortifié, dans le milieu de la riviere, chargé de monde & d'Artillerie, & soûtenu de Forts des deux côtez. Ce Projet passa d'abord, dans l'esprit du plusieurs Officiers, pour une chose impraticable. Ils ne voyoient pas où l'on pourroit trouver du bois, pour faire un pont de cette force & de cette étendue; ni quand on en auroit, comment on le pourroit conduire à l'endroit, où se devoit faire le Pont; puis qu'on ne le pouvoit en aucune maniere mener par terre, & que les ennemis étoient maitres de la riviere; sur tout devant la Ville d'Anvers, par où il seroit nécessaire de faire passer tous les materiaux. On ne savoit où l'on pourroit trouver des poutres assez longues, pour atteindre jusqu'au fonds de la riviere. D'ailleurs on ne voyoit pas comment il seroit possible de les transporter, par terre; & par eau, il n'y avoit point d'apparence d'y pouvoir réussir, parce qu'il faudroit passer devant Anvers, & que les ennemis l'empêcheroient facilement. On ne pouvoit pas non plus esperer de faire un Pont de bâteaux. On manquoit de bois, pour en bâtir un nombre suffisant, & on ne les pouvoit pas faire passer au travers des Vaisseaux ennemis. Quand néanmoins il arriveroit, qu'on les menât, où l'on voudroit, un Pont de cette sorte ne pourroit pas tenir contre les hautes marées, ni contre les Vaisseaux, qui l'attaqueroient des deux côtez, ni contre les glaces, qui, au tems du dégel, l'emporteroient. Ceux qui étoient d'un sentiment opposé, soûtenoient qu'étant maîtres du haut de l'Escaut & du païs d'alentour, il ne manqueroient pas de bois; & qu'à l'égard de la riviere, on la pourroit brider par des Forts, bâtis sur les deux bords, & faire passer le bois, à la faveur des Forts. Ils croyoient qu'on pourroit planter des pieux, aux deux côtez de la riviere, où la profondeur étoit moindre & fermer le milieu, où elle est la plus grande, par des barques, attachées ensemble par des chaines, & que la glace, en cas qu'il y en eût, après un dégel, trouveroit passage, dans les entre-deux de ces barques. Comme, pour faire le siege d'Anvers, il falloit nécessairement fermer la riviere, pour arrêter les secours de Hollande & de Zélande, sans quoi on ne sauroit prendre cette place; le Prince de Parme, disposé à tout tenter, pour s'en rendre maître, résolut d'entreprendre la structure d'un Pont, qui seroit en partie sur des pieux & en partie sur des barques. Il crut le pouvoir faire, entre deux villages opposez; savoir, Ordam, du côté du Brabant, & Callo du côté de la Flandre, où la riviere étoit la plus étroite. Il fit incessamment bâtir des Forts, sur les bords de l'Escaut, & amasser du bois, avec toute la diligence possible, & essaya de le conduire par le fleuve. Mais ceux d'Anvers s'y opposerent, avec tant de vigueur & de succès, qu'il fallut chercher un autre passage (1). On fit rompre la digue de l'Escaut, près du village de Borcht, fort au dessus de l'endroit, marqué pour le Pont; on inonda le plat païs, jusqu'à Callo, & par cette inondation, on commença à mener le bois, dont on avoit besoin, mais avec beaucoup de peine. Il venoit cependant des Vaisseaux de Hollande & de Zélande, qui apportoient tout ce qui étoit nécessaire à Anvers. L'on auroit dû, dès-lors, faire de grands amas de bled dans la Ville; mais comme on se flatta que la riviere ne pourroit point être fermée, & que le bled étoit plus cher, qu'à l'ordinaire, on differa de le faire; & c'est ce qui fit tomber enfin la Ville, entre les mains des Espagnols. 1584.

L'inondation n'étoit pas suffisante, pour y faire passer commodément tant de poutres. Pour remedier à cet inconvénient, le Prince entreprit de faire un canal tout exprès, depuis le Village de Steken, jusqu'à Callo. Il y avoit quatre lieuës de chemin, entre ces deux postes, mais il y fit travailler un si grand nombre de Pionniers, qu'il en vint à bout, & dès-lors rien n'empêcha le transport de tout le bois, qui lui étoit nécessaire. Il fit bâtir un fort Royal, du côté de Flandres, nommé le Fort de Ste. Marie & un autre en Brabant, qu'il appella le Fort de St. Philippe, prés d'Ordam, & un grand nombre d'autres, que l'on fait monter jusqu'à trente, tous garnis d'Artillerie; de sorte qu'il falloit que les Vaisseaux, qui entreprendroient d'aller jusqu'au Pont, essuyassent le feu de quatre vint piéces de Canon.

On travailla, avec diligence, à faire le Pont des deux côtez. On planta de très-gros pieux, dans l'eau, qu'on lia ensemble par des poutres mises en travers, qui firent une très-forte *Estaccade*, des deux côtez. On mit dessus d'autres poutres, qu'on couvrit de planches, pour en former un Pont. L'Estaccade du côté de Callo fut conduite jusqu'à cent-vint pas, au delà desquels la riviere se trouva trop pro-

(1) *Bentivoglio* P. 2. Lib. III. p. 61.

(1) Voyez *Bentivoglio* P. 2. Liv. III. *Strada* & *De Meteren* sur cette année.

1584. profonde, pour y continuer ce travail. Mais du côté d'Ordam, on le poussa jusqu'à cent cinquante pas. Dans l'espace du milieu, on mit les barques; mais avant que d'y venir, on fit de chaque côté, au bout de l'Estaccade, un élargissement du Pont, en forme de place d'armes; pour loger un plus grand nombre de Soldats, afin de défendre tant l'Estaccade, que les barques. Les côtez de ces places étoient garnis d'un parapet, composé de deux grosses planches, avec de la terre entre deux; pour couvrir les Soldats, contre les mousquetades de l'ennemi, qui pourroit venir les attaquer, du haut, ou du bas de la riviere. L'une & l'autre plate forme étoit garnie de Canon qui défendoit les deux côtez de l'Estaccade, & empêchoit aussi l'abord des barques. On avoit encore planté des pieux garnis de chaines, qui les tenoient attachez les uns aux autres, pour empêcher que les Vaisseaux ennemis n'approchassent du Pont. Les barques remplissoient tout l'intervalle, qui étoit entre les deux Estaccades, & d'environ quatre cent cinquante pas de longueur. Cet espace étoit rempli de trente deux grosses barques, à peu près semblables, qui étoient arrêtées par deux ancres, l'une au dessous & l'autre au dessus, pour les affermir contre le flux & le reflux des marées. Elles étoient chargées de poutres & de planches, qui formoient le Pont. Chacune étoit garnie de deux pieces d'Artillerie, dont l'une étoit tournée vers le haut de la riviere & l'autre vers le bas. Tout ce Pont étoit assez large, pour y faire passer dix hommes de front. Pour défendre encore tout ce grand ouvrage, contre les Vaisseaux qui pourroient venir d'Anvers, ou de Zélande, on fit garnir, comme je l'ai dit, les deux bords de la riviere, au dessus & au dessous, d'un grand nombre d'Artillerie. Le Prince de Parme fut occupé à cela près de sept mois, & ne le vit achevé qu'au Printems de l'année suivante. Ce terme même auroit été trop court, s'il n'eût eu soin de s'assurer d'Ouvriers, de bonne heure, & s'il n'eût arrêté les materiaux, que la Flandre lui pouvoit fournir, dans l'esperance de s'en servir à ce dessein. Il parut bien en ce temps-là, que le Prince d'Orange ne vivoit plus; puis qu'on donna au Duc de Parme tout le tems qu'il falloit pour faire son Pont, sans l'attaquer, ni d'un côté, ni d'autre, avant qu'il fût achevé, & que l'on fit des fautes énormes, sans lesquelles il n'auroit jamais pû réussir.

Ste. Aldegonde, (1) qui commandoit dans Anvers, avant que le Prince de Parme fût si fort avancé dans cet Ouvrage, avoit proposé de bâtir un Fort sur la Digue de (2) Couwenstein, qui alloit se joindre à celle de l'Escaut, pour s'assurer de ce poste, qui étoit de grande importance, & de percer là la Digue; de peur que l'ennemi, après avoir fermé la riviere, ne s'en rendît encore le maître, & n'empêchât absolument tout secours, qui pourroit être envoyé par eau à Anvers. *Henri Tserarts*, *Sr. de Couwenstein*, avoit été du même avis, & ç'avoit aussi été le sentiment du Prince d'Orange, comme l'assure *Reidanus*. Mais on differa d'executer ce bon conseil, en faveur de quelques Bourgeois d'Anvers, (3) qui avoient des terres de ce côté-là, & qui souhaitoient fort qu'on ne les inondât point. Ces gens-là obligerent même le Sr. de Couwenstein de sortir d'Anvers & de s'aller rendre au Prince de Parme, à qui il rendit de bons services, & qui lui donna ensuite la charge de *Marckgrave d'Anvers*, quand la Ville fut prise. Cependant le Prince, qui connoissoit l'importance de ce poste, l'occupa & y bâtit un Fort. Ste. Aldegonde fit, d'un autre côté, de grandes instances aux Zélandois, pour être secouru. Il voulut envoyer Teligny en Zélande, pour faire sentir aux Etats la necessité de ce secours; mais il fut pris malheureusement, par les Espagnols. Cependant (4) les Zélandois trouverent le moyen d'envoyer quelques Vaisseaux chargez de bled, mais on taxa si bas ce qu'ils apporterent, qu'on leur ôta l'envie d'y retourner. Ensuite ils ordonnérent à *Treslong*, qui étoit leur Amiral, d'aller attaquer le Pont. Il demanda un certain nombre de Vaisseaux, qu'on lui accorda, mais il desobéït & tint beaucoup de discours seditieux, qui firent comprendre qu'il n'avoit aucune envie d'y aller; comme en effet, il n'y alla point (5). Ce fut ainsi que bien des gens refuserent d'obéir aux Etats, après la mort du Prince d'Orange, qui les avoient retenus, dans leur devoir, par sa naissance, son autorité, son âge, sa prudence, & le long usage qu'il avoit de commander. „ Il sembloit, dit un Historien, „ que l'autorité des Magistrats étoit éteinte, avec „ lui. On s'apperçut que l'on manquoit de ses „ conseils & de son activité, en tout ce que l'on „ essaya de faire pour sauver Anvers. Il étoit certain qu'il n'avoit jamais eu peur, pour cette „ Ville, & l'on se souvenoit de lui avoir ouï dire „ que, *si le Prince de Parme osoit l'attaquer*, *cette* „ *entreprise tourneroit à sa ruïne*. Après sa mort, „ les choses étant en confusion, faute d'un Chef „ comme lui, on commit grand nombre de fautes, „ avant que l'Etat eût repris sa forme. Ainsi ceux „ d'Anvers maîtres du Brabant, avant le Siege, „ abandonnerent volontairement Herentals, pour „ avoir la garnison dans leur Ville. C'est pourquoi *Mondragon* dit, lors qu'il vit cette Ville „ nécessaire à ceux qui voudroient assieger Anvers, „ prise sans dépense & sans attaque, *qu'il voyoit* „ *que le Prince d'Orange étoit mort.*

Depuis la mort du Duc (6) d'Anjou, les Etats avoient envoyé des Ambassadeurs en France, pour offrir la Principauté des Païs-Bas au Roi Henri III. & en cas qu'il ne la voulût pas accepter, sous son propre nom, pour le prier de le faire sous le nom de la Reine Mere; & cela à des conditions encore plus avantageuses, qu'on n'avoit fait au Duc d'Anjou. On parla encore de se servir du nom du Roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV. Roi de France. Mais le Roi ne leur donna point d'audience, il aprit le sujet de leur venue, par ses Ministres, qui leur parlerent; & fit répondre, par les mêmes, sans y joindre aucune lettre pour les Etats, qui furent extrémement surpris d'être traitez de la sorte. Mais alors, comme l'on sait, les affaires commençoient de nouveau à se brouiller en France, & Henri n'étoit pas d'ailleurs assez entreprenant, pour se prêter aux Provinces Confédérées. Il ne rejetta néanmoins pas leur offres ouvertement. Ils se contenta d'envoyer des Prunaux, aux Païs-Bas, pour voir l'état des Provinces, & s'informer de ce qu'elles pouvoient faire, pour leur défense. *Des Pruneaux* reput les Confédérez d'esperance, quoi que, selon toutes les apparences, le Roi n'eût aucune envie de rien faire, en leur faveur. Elisabet d'un autre côté tenoit son Envoyé Davison, dans les Païs-Bas, pour savoir ce qui s'y passoit, plûtôt que pour soutenir les Provinces. On ne lui fit pas un mistere du dessein, où l'on étoit d'envoyer une Ambassade solemnelle en France, pour of-

(1) *De Meteren*. Liv. XII. fol. 242. verso.
(2) On la nommoit à cause de cela *Cruysdyck* en Flammand, parce qu'elle croisoit l'autre. *Bentivoglio* la nomme *Contradicco*.
(3) Voyez *Reidanus* Liv. IV. p. 71.
(4) Voyez *Reidanus* Liv. IV. p. 69.
(5) Là-même. Voyez aussi *Grotius* Annal. Liv. IV. p. 88.
(6) *Reidanus* au commencement du Liv. IV.

1584. offrir au Roi la Principauté des Païs-Bas, & on pria même la Reine de vouloir favoriser ce dessein, qui ne lui étoit pas inconnu. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'on pût esperer, dans ces Provinces, quelque chose de Catherine de Medicis & du Roi son fils; qui ne vouloient aucun bien aux Protestans, & qui n'étoient pas en état de rien faire en leur faveur, quand ils l'auroient voulu. Ceux qui ont lu l'Histoire de France de ce tems-là n'en peuvent guére douter. Nous parlerons de l'Ambassade, sur le commencement de l'année suivantes.

Dans le même tems, la Ville d'Anvers (1) qui étoit gouvernée, par un grand nombre de conseils, que l'on y avoit établis, se trouvoit dans une situation, où il n'étoit pas possible qu'elle demeurât long-tems. Quand beaucoup de gens se mêlent en même tems du gouvernement, & avec une égale autorité, ou à peu près; il n'est pas possible, qu'il n'y ait beaucoup de division & de lenteur, en tout ce qui se fait, & que les mauvais conseils ne prévaillent sur les bons. Ceux qui sont les moins capables, de juger des choses, ont autant de suffrages que les autres, qui ont de plus grandes lumieres, & ont souvent beaucoup plus d'opiniâtreté. Ceux qui souffrent plus que d'autres, en tems de guerre, ne se laissent pas non plus conduire, par la Raiso. Le Prince de Parme crut qu'en ce tems-là, comme l'Ouvrage de son Pont s'avançoit fort, il devoit inviter ceux d'Anvers, à rentrer sous l'obeïssance du Roi, & leur offrir de sa part le pardon de tout ce qui s'étoit passé. Il leur écrivit donc le 13. de Novembre, une Lettre où il accusoit le feu Prince d'Orange, d'avoir été cause de la guerre, par laquelle il ne cherchoit qu'à se rendre maître des Provinces; que de là étoient venus des maux infinis, qu'une longue guerre tire après elle, & qu'ils avoient éprouvez; qu'il étoit tems de se desabuser des fausses idées, qu'on leur avoit données de la bonté, & de la clemence du Roi, & que s'ils vouloient entrer en conference avec lui, il leur accorderoit tout ce qu'ils demanderoient de raisonnable; que s'ils s'opiniâtroient, ils ne pourroient pas se réconcilier avec le Roi, à des conditions si avantageuses; qu'enfin il protestoit qu'il ne seroit point coupable du sang innocent, qui se pourroit répandre, & des malheurs qui leur pourroient arriver.

Ceux d'Anvers répondirent, dix jours après, au Prince de Parme par une Lettre assez civile, où, après l'avoir remercié de la pitié qu'il témoignoit avoir pour le Brabant, ils exposent au long les veritables causes de la guerre, comme il le croyoient. Voici en abregé ce qu'il disent; c'est que l'origine de la guerre devoit être attribuée, non aux Provinces, qui y étoient entrées malgré elles, mais à ceux qui y avoient voulu établir une *Domination plus que Royale*, comme ils parlent, c'est-à-dire, tyrannique: que ces gens-là avoient été autorisez par le Roi, à qui ils envoyoient de fausses informations, à faire des persecutions les plus horribles, sous prétexte de Religion, contre tous les habitans du Païs; qu'ils avoient bannis, en leur confisquant leurs biens, fait pendre, décapiter, & brûler, sans les entendre, dans leurs justes défenses, & sans les accuser d'autre crime, sinon qu'ils s'assembloient pour prier Dieu & l'invoquer, *au nom de l'unique Médiateur Jesus-Christ.* En touchant en un mot les engagemens, où la Duchesse de Parme, sa Mere, étoit entrée; ils parlent des executions tyranniques du Duc d'Albe, non seulement contre le pauvre peuple, mais aussi contre les principaux Gouverneurs des Provinces, Comtes, Barons, Seigneurs & Gentilshommes, qui avoient rendu les services, les plus signalez, au Roi; à quoi ils ajoûtent les infractions publiques de tous les droits & de tous les privileges du païs, dont les Princes juroient l'observation; l'établissement de nouvelles Chambres de Justice, où l'on voyoit des Juges, qui n'avoient pas droit d'y être; les Citadelles, les Garnisons, les impositions insupportables, injustes & incompatibles avec les droits des Habitans. C'étoient là, selon eux, les veritables causes de la guerre, comme on l'a pu voir, par l'Histoire que l'on en a lue. Ils prioient aussi S. A. de croire qu'ils ne l'avoient nullement entreprise, à l'instigation du Prince d'Orange, de glorieuse mémoire; qu'il n'étoit venu dans les Païs-Bas, qu'à l'instante priere des Etats, ou des Prélats, des Nobles & des Villes; qu'il n'avoit usurpé aucune autorité, mais qu'on l'avoit engagé à se charger du gouvernement des affaires, avec beaucoup d'importunité.

Ensuite ils font des complimens au Prince de Parme. Ils disent aussi qu'ils ne doutent pas qu'il n'eût volontiers conseillé au Roi de suivre les exemples de ses Prédecesseurs, qui avoient reconnu qu'il étoit impossible de venir à une bonne paix, à moins qu'on ne laissât aux Sujets un libre exercice de leur Religion; comme on l'avoit fait en Allemagne, en France, & en Pologne; mais qu'ils savoient d'ailleurs & par les Déclarations même de S. A. qu'il n'étoit pas, en son pouvoir, de rien relâcher sur cet Article; & que le Roi lui même étoit si fort assujetti à l'Inquisition d'Espagne & au Pape, qu'il n'avoit pas le pouvoir non plus d'accorder à ses Sujets Chrétiens ce que plusieurs Princes d'Italie avoient volontairement accordé aux Juifs & aux Turcs. Comme ils ne l'avoient pu obtenir, par aucunes prieres, ils avouoient, qu'ils s'étoient adressez au Roi de France; pour le prier de vouloir prendre leur cause en main, & de les vouloir défendre, comme ses Sujets, contre une rigueur si inhumaine. Ils ajoûtoient que ce Prince leur ayant accordé une audience favorable, il n'étoit plus en leur pouvoir d'entrer en un autre traité; & que d'ailleurs n'étant qu'un membre de la Confédération, ils étoient obligez de communiquer la Lettre de S. A. aux autres Provinces, & d'envoyer encore, avec leur approbation, cette même Lettre au Roi de France; pour ne pas s'attirer son indignation. Le reste n'étoit que des compliments & des offres de service au Prince de Parme, autant que leur conscience & leur serment le leur pourroient permettre.

Alexandre leur écrivit encore de Callo, le 10. de Décembre, une Lettre, par laquelle il les exhortoit à ne point attendre le consentement des Provinces, ni le secours de la France, qui n'étoit pas capable de résister à la puissance de l'Espagne, & qui ne pouvoit pas les assister avec, justice ". „ Quant au point de la Religion, qu'ils disoient „ être le seul fondement de la guerre, il n'en vou- „ loit point disputer; mais qu'autant qu'il avoit „ appris des devoirs d'un vrai Chrétien, il pou- „ voit les assurer que, suivant les paroles de Jesus- „ Christ, qu'ils appelloient *le seul Médiateur*, ils „ ne trouveroient pas qu'ils pussent, en bonne con- „ science, prendre les armes, pour la Religion, „ contre leur Prince légitime, bruler, piller, per- „ cer les Digues, & submerger leur propre patrie, „ ruiner & mettre tout en confusion ". Il y avoit deux choses à redire, en cet endroit de la Lettre du Prince de Parme. La premiere étoit qu'il leur fai-

(1) *De Meteren* Liv. XII. fol. 244.

1584. faisoit dire que la Religion étoit *le seul fondement* de la guerre; ce qui n'etoit pas veritable, parce qu'ils joignoient à cela la violation des Privileges, auxquels les Espagnols en vouloient autant qu'à la Religion; qu'ils faisoient servir de prétexte, pour révoquer tous les Privileges. L'autre chose étoit que, s'il n'y a rien dans l'Evangile, qui autorise les Peuples à défendre leurs Privileges & leur Religion, contre leurs Princes, lors qu'ils les veulent opprimer; il n'y a rien aussi, qui donne le pouvoir aux Princes de leur ôter leurs Privileges, après en avoir juré l'observation, ni de les obliger d'être de la même Religion qu'eux, ni d'employer pour cela la violence & les supplices. Ainsi si le Prince commence à enlever les Privileges à ses Sujets, & à forcer leurs consciences, il se met hors d'état de leur reprocher leur rebellion. La Loi de la Nature & des Gens est autant pour les Sujets, que pour les Souverains; & cette Loi oblige de garder les sermens & les regles de la Justice. Le premier qui la viole est celui, qui a tort, & il pert le droit de rien reprocher à ceux qui s'opposent à sa violence. Personne n'a droit de faire une guerre injuste, & celui qui la commence justifie la conduite de celui qui ne fait que pousser la force, par la force, ce qui est le droit de la Nature.

Comme l'Ambassade solemnelle, qui devoit aller en France, de la part des Confederez, se préparoit: (1) la Reine d'Angleterre fit dire aux Etats, par son Envoyé Davidson, qu'encore qu'il ne fût pas venu, pour traverser le Traité, qu'ils vouloient faire avec la France, & que la Reine, sa Maîtresse, ne voulût prendre aucune autorité sur eux; elle croyoit qu'elle devoit leur faire offrir son assistance, & s'informer si leur Traité avec la France étoit fort avancé; parce qu'ayant fait recommander à Henri III. les Païs-Bas par Stafford, son Ambassadeur à Paris, ce Prince lui avoit paru peu affectionné pour eux. Les Etats lui firent répondre, par leurs Députez, que leur dessein étoit de se soumettre au Roi de France, comme ils l'avoient été à Charles-Quint, afin de l'engager à les secourir avec vigueur. Davidson replica qu'il le feroit savoir à la Reine, & que cependant il demeureroit, parmi eux, pour voir quel tour cette affaire prendroit.

Quelques-uns croyoient qu'Elisabet étoit jalouse de la puissance, que la France pourroit aquerir par ce Traité; qui étant executé, pourroit la rendre maîtresse de la Mer. D'autres disoient que la Reine avoit plus de sujet de craindre la puissance des Espagnols, que celle des François; qui, étant nouveaux venus dans les Païs-Bas, où il n'étoient point aimez, depuis l'entreprise d'Anvers, ne seroient de long-tems en état de rien entreprendre.

Quelque moderation, que les Anglois fissent paroître, on ne pouvoit se persuader qu'ils ne vissent avec chagrin le Roi de France devenir Souverain des Païs-Bas; & l'on crut que pour l'assistance, qu'ils offroient, ils demanderoient ensuite quelques places, par le moyen desquelles ils seroient plus assurez, que les Provinces même. On rapportoit qu'autrefois, quand ils avoient eu la superiorité en France, ils y avoient commandé avec beaucoup de hauteur; comme ils faisoient encore alors en Irlande. Ceux qui penchoient, de leur côté, disoient au contraire que l'on devoit considerer, avant toutes choses, qu'ils étoient Protestans, & qu'ils valloit beaucoup mieux être entre les mains de gens de la même Religion, que de gens qui faisoient profession de la Romaine.

(1) *De Meteren* Liv. XII. fol. 144 verso.

On leur repliquoit qu'en Angleterre, la succession de la Couronne n'étoit pas fixée, en maniere qu'elle ne pût tomber, qu'entre les mains d'un Protestant; parce que la Reine Marie d'Ecosse, très-attachée à la Religion Romaine, vivoit encore, quoi que prisonniere en Angleterre, & que son fils, le Roi Jaques d'Ecosse, étoit trop jeune, pour faire aucun fonds sur lui. Au contraire, on disoit, que le Roi de France, étant sans Enfans, la Couronne reviendroit à la maison de Bourbon, dont les Princes étoient Réformez. On ajoûtoit encore que le Roi, quoi que Catholique, seroit obligé d'employer, dans les Païs-Bas, des Protestans; comme plus agreable, & plus fideles, par rapport aux Provinces. D'ailleurs le Roi de France, étoit plus à portée de donner de l'occupation aux Espagnols, & les François n'étoient pas leurs amis; ce qui faisoit croire que Henri profiteroit de l'occasion de s'agrandir, avec plaisir. 1584.

Ce dernier sentiment l'emporta enfin, quoi que des gens de poids s'y fussent fortement opposez, & en particulier *Paul Buys*, Avocat de la Province de Hollande; qui, dès le commencement des troubles, s'étoit distingué par sa fidelité & par son zèle pour les Provinces Confederées, aussi bien que par sa capacité. Il avoit jugé, avec raison, comme il paroissoit par la chose même, & comme on le reconnut par la suite, qu'on ne pouvoit faire aucun état sur l'assistence de la France, dont le Roi étoit Catholique, & qui étoit déchirée par des factions; qui éclatterent, par la Ligue, peu de tems après. Je ne vois pas que l'on ait alors appuyé sur l'humeur indolente, & sur la mollesse de Henri III. qui étoit néanmoins très-connue, de ce tems-là. Peut-être n'osa-t-on pas alleguer cette raison en public, pour ne pas s'attirer l'indignation de ce Prince. *Buys* lui-même crut en avoir trop dit, pour ne pas craindre son ressentiment; & lors qu'il vit que les Etats étoient résolus de se donner entierement à la France, il renonçât à sa charge, & vêcut sans emploi depuis ce tems-là. Peut-être n'étoit-on pas trop bien instruit du caractere de Henri, comme il arrive que les voisins ne se connoissent quelquefois pas bien les uns les autres.

Cependant cette année s'écoula, avant que l'on pût expedier les Ambassadeurs, pour offrir les Provinces à un Prince, qui assurément en étoit tout à fait indigne.

1585. Après avoir (2) demeuré quelques semaines à la Brille, ils en partirent le 3. de Janvier MDLXXXV. avec quatorze Vaisseaux de guerre. Il y avoit des Ambassadeurs de Brabant, de Gueldre, de Flandre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & de Frise. Les Vaisseaux arriverent, pour la plûpart, heureusement à Calais, mais deux furent jettez à Bologne. Les Ambassadeurs prirent néanmoins tous terre le 11. de Janvier. Ils furent par tout défrayez & traitez, aux dépends du Roi. Les Etats prierent le Prince d'Epinoi, dont on a parlé ci-devant, de se joindre à eux, comme il l'avoit fait auparavant. Il étoit frere ainé du Marquis de Roubais, & attaché à la Religion Catholique, mais néanmoins persuadé de la bonté de la cause des Etats; ce qui l'avoit fait retirer en France. D. *Bernardin de Mendoza*, Ambassadeur d'Espagne, demanda une audience au Roi, où il fit tout ce qu'il put pour détourner le Roi d'écouter les Ambassadeurs des Provinces Confédérées.

Cependant on conduisit ces Ambassadeurs à Senlis,

(1) *De Meteren* Liv. XII. fol. 245. 13. *Reidanus* Lib. IV. p. 64.

1584. lis, jusqu'à ce qu'on leur eût marqué le jour de leur Audience. Le Roi avoit répandu à Mendoza, avec beaucoup de sagesse & de gravité " qu'il „ vouloit ouïr les Députez du Païs-Bas, non comme rebelles, mais comme des gens opprimez injustement : Que les Rois très-Chrétiens n'avoient pas accoûtumé de refuser leur secours aux miserables, & principalement à ceux qui avoient toûjours être prêts à se soumettre à leur Prince naturel : Qu'il savoit que les Etats avoient présenté plusieurs requêtes, en divers tems, au Roi d'Espagne, pour être reçus en grace, & pour pouvoir vivre en paix, sous sa domination, mais qu'on ne les avoit jamais voulu écouter ; & que ceux, à qui l'on refuse justice, ont droit de s'adresser ailleurs. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Philippe travailloit dès lors, de toute sa force, à former en France, la Ligue qui éclatta d'abord après.

Les Ambassadeurs furent appellez à l'audience, le 13. de Fevrier, à Paris. *Egbert Leonin*, Chancellier de Gueldre, parla au nom de tous, & après avoir remercié le Roi de la bonté, qu'il avoit euë de consoler les Etats, ses Maîtres, supplia S. M. de vouloir les recevoir au nombre de ses Sujets, & de ses Vassaux. Il dit „ qu'encore qu'ils „ eussent infiniment souffert, ils remettroient néanmoins au Roi plus de quatre-vint dix villes closes, garnies d'artillerie, de munitions, & de vivres ; que l'on pouvoit même regarder comme imprenables, sous la puissance d'un Prince, qui auroit de médiocres forces : Qu'ils étoient encore maîtres de bon nombre d'excellens havres, de vaisseaux de guerre, & de bâtimens marchands, avec plus de gens de marine, & de choses nécessaires à la navigation, qu'aucune Puissance de l'Europe : Que le reste des Provinces, tenues par les Espagnols, pourroit être réduit, par une armée médiocre ; pourvu qu'on empêchât qu'on ne leur portât des vivres, de France : Qu'il ne s'agissoit pas de conquêtes éloignées, comme avoient été celles du Royaume de Naples, & du Duché de Milan, ou d'entreprises au delà de la Mer ; mais d'étendre seulement les frontieres de France, de ce côté-là. Il ajoûta enfin qu'on prioit S. M. d'accepter une juste Souveraineté sur ces Païs, sous des conditions raisonnables, de les défendre contre les Espagnols, & de rendre aux Provinces leur ancienne prosperité : Que leurs habitans consacreroient de leur côté leurs biens & leurs vies au Roi, & s'aquitteroient de tous les devoirs de bons & de fideles Sujets.

Le Roi les remercia fort gratieusement de ce qu'ils avoient fait auparavant, pour son Frere & de ce qu'ils faisoient alors, pour lui même, & leur promit toutes sortes de secours ; à quoi il ajoûta que s'agissant d'une chose de très-grande importance, & à laquelle il falloit penser mûrement ; il seroit à propos qu'ils lui donnassent leurs offres, par écrit, afin qu'il en déliberât avec son Conseil.

Ils le firent, & eurent plusieurs conférences avec les Ministres, mais la Ligue étant venue à éclatter, en ce tems auquel le Roi pouvoit à peine lui résister ; il envoya querir les mêmes Ambassadeurs le 8. de Mars, pour leur dire qu'il ne pouvoit alors ni accepter leurs offres, ni les secourir, comme il l'auroit souhaité ; à cause de la violence que les Espagnols & la Maison de Guise employoient contre lui. Il les encouragea à se défendre toûjours contre les Esdagnols, en leur promettant de les secourir, dès qu'il seroit dégagé d'eux, ce qu'il esperoit devoir arriver en peu.

1585. Comme la Reine d'Angleterre lui avoit envoyé l'ordre de la Jarretiere, par le Comte *Darbi*, il leur promit de les recommander à cette Princesse. Il promit encore la même chose à l'égard du Roi de Navarre, auprès duquel on n'avoit guére besoin de sa recommandation. Le mal étoit qu'alors il n'étoit nullement en état de les aider. Ce fut ainsi que Philippe, qui pouvoit finir la guerre dans les Païs Bas & en reprendre la possession tranquille ; en accordant à ses sujets la jouïssance de leurs privileges & la liberté de la Religion, entreprit encore de soulever un Peuple Catholique Romain, contre un Roi de la même Religion ; sous prétexte qu'il favorisoit les Protestans de son Royaume ; comme si la guerre des Païs Bas alloit finir, & comme s'il pourroit par-là se rendre facilement maître de la France ! Ce fut par là même qu'il perdit les Païs-Bas, & que la France lui échappa, comme on le verra par la suite de cette Histoire.

Cependant Elisabeth, craignant que les Provinces Confederées, ne trouvant aucun secours en France, & desesperant d'engager l'Angleterre à les soûtenir avec vigueur, ne se remissent sous la domination de l'Espagne, pria *Jaques de Gryse*, autrefois Grand Baillif de Bruges, qui étoit venu de nouveau en Angleterre, de retourner dans les Païs-Bas, de sa part. Elle lui donna ordre d'offrir toute sorte de secours, aux Etats, pourvû qu'on lui donnât des suretez raisonnables ; & de représenter qu'il seroit nécessaire de lui envoyer incessamment des Députez, pour regler cette affaire, en cas que les Etats voulussent accepter ses offres. De *Gryse* partit & fit son rapport aux Etats le 24. de Mars de cette année. Les Provinces reprirent courage sur cette nouvelle, & entrerent en Traité ; mais plusieurs contre-tems tirerent en longueur ce qui auroit dû être promtement expedié.

Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, faisoit en ce tems-là tout ce qui lui étoit possible, pour calmer des brouilleries, qui étoient entre la Cour de Leuwarde, les Seigneurs de la campagne & les Villes, pour le gouvernement, comme on le pourra voir dans *Reidanus* & dans *Winsemius*, sur cette année. Comme châcun des membres de cet Etat vouloit avoir plus de part au Gouvernement, qu'il ne devoit, ou plus que les autres ne lui en vouloient accorder ; cette Province demeura brouillée, & ne put par consequent agir contre l'ennemi commun, avec la vigueur nécessaire. Guillaume fit bien une entreprise sur Steenwyk, mais elle ne réussit pas. Il en fut de même d'un dessein du Prince de Parme sur Bergopzoom. Hohenlo eut d'un autre côté le bonheur d'entrer dans la Ville de Bolduc, mais la mauvaise conduite des Officiers subalternes, qui y étoient entrez, fit qu'ils en sortirent avec perte. Au mois de Mars la Ville de Nimegue, qui étoit partagée entre ceux de l'Eglise Romaine, & les Protestans, tomba entre les mains des Espagnols ; par la division des habitans & les intrigues du General Schenk, quoi que le Comte de Meurs fit ce qu'il put pour l'empêcher. Ceux de Doesburg se livrerent aussi au Prince de Parme. Il s'en fallut peu que la Ville d'Arnhem n'eut le même sort, mais le même Comte, aidé par la Cour de Gueldre, y fit entrer, malgré les Bourgeois, une bonne garnison qui la sauva ; sans quoi toute la Gueldre seroit retombée entre les mains des Espagnols.

La Motte, Gouverneur de Graveline, faillit à se rendre maître de la Ville d'Ostende, le principal poste que les Etats eussent alors en Flandre, & d'une très-grande conséquence, à cause de son port. Il étoit déja entré, avec des troupes, dans

1585. la vieille Ville, & commençoit à s'y fortifier; car alors elle n'étoit environnée que d'un simple ravellin & d'une palissade. Mais ceux de la nouvelle Ville étant accourus, & soûtenus de quelque Vaisseaux de guerre, qui faisoient grand feu sur la Motte & ses gens, il fut obligé de se retirer, avec perte. Cette Ville fut ensuite mieux fortifiée & soûtint un des plus mémorables sieges, dont on eût ouï parler depuis long-tems.

Cependant ceux de Brusselles & de Malines étoient comme assiegez, par les troupes du Prince de Parme, qui battoient la campagne, & qui empêchoient qu'on n'y portât des vivres par terre, & qu'on n'y en pût mener par eau; depuis que l'Escaut avoit été fermé, & que Vilvorde étoit tombée entre les mains des Ennemis. Hohenlo voulut bien ravitailler Brusselles, mais étant en chemin, pour cela, il apprit, que la Ville, sur les nouvelles qu'on eut que le Roi de France ne pouvoit se mêler des affaires du Païs-Bas, s'étoit rendue le 13. de Mars. La Garnison sortit avec ses armes, & les Officiers furent obligez de promettre qu'ils ne serviroient de quelque tems, dans le Brabant Les Bourgeois eurent deux ans de tems, pour se retirer, & pour vendre leurs biens, à moins qu'ils ne voulussent rentrer dans l'Eglise Romaine. Les prisonniers furent relâchez de part & d'autre, & les habitans furent obligez de rebâtir, à leur fraix la Chapelle Royale, celle du Cardinal, & l'Hôtel de Mansveldt, à rendre ses meubles, ou à en payer la valeur. Pour leurs Privileges, il fallut qu'ils s'en remissent à la volonté du Roi.

La Ville de Malines fut aussi obligée de se rendre, le 19 de Juillet, à des conditions à peu près semblables. Le Prince de Parme se rendit, en même tems, maître de divers Forts, qui étoient autour de ces deux places, & serra de plus près la Ville d'Anvers, du côté de la terre.

On s'apperçut alors de la faute, que l'on avoit faite de permettre au Prince de bâtir son Pont sur l'Escaut; qu'on auroit pu empêcher, ou retarder beaucoup, si l'on s'étoit servi des forces, qu'on avoit en main, pour cela. *De Meteren* dit que cela arriva faute de gens de guerre, qu'on employa contre Zutfen; par la diversité des sentimens, tant dans les membres des Etats, que parmi les Officiers des Troupes, & par la fausse esperance qu'on avoit eu d'avoir des Troupes de France. *Reidanus* en donne la principale faute à l'Amiral de Zélande, comme on l'a déja dit. Quoi qu'il en soit, on connu bien par-là, que le Prince d'Orange n'étoit plus.

On commença (1) à déliberer de quelle maniere on détruiroit ce Pont, lors que cela étoit devenu très-difficile, & devoit coûter beaucoup d'argent, pour réüssir; après avoir négligé de le faire, lors que cela auroit coûté beaucoup moins & cela, par un principe d'épargne mal entendue, qui avoit déja causé des dépenses infinies à l'Etat, & dont il ne s'étoit pas guéri, pour cela. Hohenlo & Justin de Nassau, devenu Amiral de Zélande, après que Treslong eut été déposé, allerent attaquer le Fort de Lifkenshoek, vis à vis de Lillo, avec des Vaisseaux; aux hunes desquels on avoit mis des mousquetaires, qui, quand la marée étoit haute, pouvoient tirer de haut sur le Fort, & tuer ceux que les remparts couvroient autrement; pendant que le Canon des Vaisseaux jouoit sur les fortifications. On attaqua aussi le Fort si vivement, par terre, que bien-tôt en menaça la garnison de la faire passer au fil de l'épée, si elle tardoit à se rendre. Elle prit peur, & se rendit, après quelques heures de résistance. On prit, avec la même facilité, un Fort voisin, qu'on nommoit le Fort de S. Antoine. Cela se fit le 9. d'Avril. Alexandre averti de cette attaque, y envoya d'abord des Troupes, & y marcha en suite lui même. Quand il sut que ces Forts étoient rendus, il entra dans une si grande colere, qu'il fit trancher la tête à ceux qui l'avoient fait, comme s'ils avoient agi, par un principe de trahison. Ces forts étoient de conséquence, parce qu'ils incommodoient infiniment les Vaisseaux, qui entreprenoient de passer, & encore plus ceux qui se retiroient à Lillo. Il y eut aussi quelques autres Forts de pris. On blâma fort Hohenlo, de n'avoir pas fait un Fort au trou de Callo, comme on le nomme, d'où l'on pouvoit foudroyer l'Estaccade, à coups de Canons. Aussi le Prince de Parme y en fit-il faire un, pour garder ce poste. 1585.

Ceux d'Anvers déliberoient aussi, de leur côté, de ce qu'on pourroit faire, pour ruiner le Pont. Il se présenta un certain *Frederic Genibelli* de Mantouë, qui demanda qu'on lui donnât trois gros Vaisseaux; lesquels il prétendoit maçonner, & laisser au milieu de cette maçonnerie, une cavité, comme un coffre de pierre, qu'il se proposoit de remplir de poudre; après quoi il faisoit son compte d'y mettre une mêche assez longue, pour durer, jusqu'à ces Vaisseaux, seroient emportez par la marée contre le Pont, & disoit qu'alors la mine, venant à sauter, emporteroit les poutres dont il étoit composé. On lui accorda deux Vaisseaux, pour cela, & il mit au dessus un feu d'artifice, qui devoit le premier jouër & amuser les yeux des spectateurs; qui pourroient croire que cela ne se faisoit, que pour mettre le feu au Pont. Il y joignit encore trente deux autres bâtimens plats, qu'il devoit abandonner au gré de la marée, pour aller heurter le Pont. Celui qui menoit le 4. d'Avril au soir, tous ces bâtimens, jusqu'à une certaine distance du Pont, ne prit pas assez bien ses mesures; parce que l'un des Vaisseaux prit feu trop promtement, & comme il étoit encore éloigné du Pont. Pour les autres bateaux, où il y avoit des feux d'artifice, pour amuser seulement l'ennemi, & lui faire tirer inutilement son Canon; il avoit ordre de ne les lâcher qu'à une certaine distance, les uns des autres, qui empêchât les gens du Prince de Parme de prendre garde aux deux gros Vaisseaux.

Le Prince avoit été averti que ces bâtimens venoient, & l'on étoit dans une grande attente, dès qu'on en vit paroitre quelques uns, touchant leur effet Les uns croyoient qu'ils n'en auroient point, & d'autres étoient persuadez qu'ils feroient beaucoup de mal. On vit d'abord tous les Forts, toutes les rives de l'Escaut & les deux Estaccades couvertes de monde. On voyoit venir deux Bâtimens assez grands, accompagnez de plusieurs petits, où l'on n'appercevoit personne; mais qui étoient emportez par le cours de la marée, qui descendoit. Quelque tems après, on vit s'élever un feu, au dessus de ces Bâtimens, qui dura quelque tems, & qui s'éteignit de lui même, sans faire aucun fracas, & tout le monde en étoit surpris. Il y en eut ensuite un des petits, où le feu s'alluma tout d'un coup, & qui sauta avec éclat loin du Pont & sans aucun effet considerable. Il en fut de même des autres. L'un des grands fut emporté, par le reflux, sur la rive gauche de l'Escaut, du côté de Flandres, à quelque distance du Pont. L'autre alla heurter le bout de l'Estaccade du même côté, à l'endroit auquel commençoient les barques. Le Prince de Parme étoit lui même accouru sur l'Estaccade, pour voir l'effet de ces bâtimens. Les Officiers, qui étoient autour

(1) *De Meteren* Liv. XII. fol. 247. verso & suiv. *Bentivoglio* P. 2. Liv. III. p. 74.

1585. autour de lui, l'exhorterent de se retirer incessamment; mais il avoit de la repugnance à le faire, parce qu'il souhaitoit de savoir auparavant le rapport de quelques Canonniers & quelques Mariniers, qu'on avoit envoyez, pour visiter ces deux bâtimens, & pour en prévenir l'effet, s'il étoit possible. Cependant on pressa si fort le Prince de se retirer dans le Fort voisin de Ste. Marie, qu'il y alla. A peine y étoit-il, que celui des deux gros bâtimens, qui avoit donné sur la rive gauche, sauta avec un éclat surprenant, & tua plusieurs soldats d'un Fort voisin & d'autres personnes, qui se trouverent sur les bords de la Riviere. Mais l'autre bâtiment, qui vint à sauter au bout de l'Estaccade, causa une frayeur & un dommage infiniment plus grands. Les gens qu'on y avoit envoyez, pour le visiter, n'y furent pas plûtôt arrivez, que la mêche étant brulée jusqu'au bout, le feu se mit à la mine; qui sauta, avec tant de violence, qu'elle emporta non seulement ceux, qui étoient descendus dans le Vaisseau; mais encore tous ceux qui étoient dans les Estaccades des deux côtez, & sur les Barques du milieu. Le feu se mit par tout & l'on vit, avec étonnement, tout le Pont enveloppé de flammes & de fumée. La terre trembla quelques lieuës à la ronde, & la riviere agitée sortit son de lit. Les corps humains déchirez & défigurez tomboient de tous côtez. Il retomba aussi une grêle de pierres & de poutres enlevées par la violence de la poudre & écartées fort loin, qui tuerent ou blesserent beaucoup de gens; & l'on ne voyoit là autour que des soldats mourants, ou blessez, ou estropiez. Il y mourut plus de cinq-cents hommes de l'armée du Prince, outre les estropiez, & ceux qui avoient reçu quelque blessure. Le Marquis *de Roubais* entre autres, qui couroit de toutes parts, pour donner ses ordres, y perit. Ce Seigneur servit beaucoup mieux sous le Prince de Parme, qu'il n'avoit fait sur la fin, lors qu'il commandoit les Troupes des Etats; soit qu'il fût plus propre à commander sous un autre, qu'à commander en chef; soit qu'il voulût persuader qu'il avoit pris le parti du Roi, tout de bon. *De Meteren* donne une fort mauvaise idée de de lui. Il y perit aussi *Gaspar de Roblès*, Sr. *de Billy*, qui avoit beaucoup fait de mal dans la Province de Groningue & dans le voisinage, comme on l'a dit. Il y eut encore plusieurs autres Officiers de tuez, & toutes les Nations, qui servoient dans l'armée d'Espagne, s'en ressentirent. Quand le bruit & l'épouvante eurent cessé, on vit que le dommage, que le feu avoit fait au Pont, n'étoit pas considerable, & qu'il pourroit être dans peu rétabli. Mais on craignoit que dès que la marée remonteroit, on verroit arriver la Flotte Hollandoise & Zélandoise, qui étoit à Lillo. Le Prince de Parme courut par tout, pour mettre ses gens dans les postes nécessaires, pour la défense du Pont; & fit tenir l'artillerie, qu'il y avoit, toute prête pour bien recevoir l'ennemi. Mais il ne parut aucun Vaisseau, ni d'Anvers, ni de Lillo; parce qu'on ne sut pas l'effet, que les Vaisseaux avoient fait sur le Pont. On étoit si peu informé à Anvers de ce qui avoit été fait, que Genibelli courût risque de la vie, comme s'il avoit trahi ceux qui l'employerent. Ils avoient bien envoyé une Chalouppe, pour voir l'effet des Vaisseaux chargez des mines, que l'on a dites; mais celui qui fit le plus de fracas ayant sauté, ils en furent effrayez & n'oserent approcher de plus près. D'ailleurs ils ne virent aucuns Vaisseaux paroître, au dessous du Pont. Il y eut seulement un homme, qu'Hohenlo leur envoya trois jours après, qui passa à nage, sous le Pont, & se rendit en suite à Anvers, où il dit ce qu'il avoit vu.

Genibelli prepara encore quinze petis bâtimens, 1585. chargez de poudre, qu'on laissa aller avec la marée, & qui rompirent en effet le Pont. Mais soit que le vent fût contraire, ou que les Vaisseaux de Lillo ne fussent pas prêts, ou mal commandez, ils ne firent rien. Ils envoyerent seulement quelque barques, à l'imitation de celles d'Anvers, mais pas si bien chargées; de sorte qu'elles ne firent aucun dommage, qui ne pût facilement être réparé. On prépara bien quelques autres Bâtimens, mais on ne les envoya pas; parce qu'on forma un autre dessein.

On entreprit de forcer la Digue de *Couwestein*, sur laquelle Alexandre avoit bâti un Fort; pour introduire des vivres dans Anvers, par le moyen du païs submergé qu'elle coupoit en deux, jusqu'à la Digue de l'Escaut. Les Zélandois étoient convenus avec ceux d'Anvers, de s'avancer avec des Bâtimens plats vers la Digue, quand ils auroient vû trois signaux, qu'on leur feroit du haut d'une Eglise. Ste. Aldegonde devoit de son côté attaquer la Digue, dans le même tems. Pour s'y préparer, il alla au Fort de Toulouse, qui étoit en Flandres, & ordonna qu'on feroit bonne garde sur une Eglise; pour faire les signaux, dès qu'on auroit vû ceux qu'il devoit faire lui même, au lieu où il étoit. Ceux, à qui il avoit donné cette commission, eurent l'imprudence de charger de ce soin d'autres gens mal-habiles, qui au lieu de prendre garde aux signaux d'Aldegonde, n'y eurent aucun égard; mais ayant vu du feu, que quelques soldats avoient fait sur la Digue, donnerent les signaux, qu'on leur avoit ordonné de faire, avant le tems. Les Zélandois ne les virent pas plûtôt, qu'ils s'avancerent, sous la conduite d'Hohenlo, contre la Digue, qu'ils attaquerent, & même emporterent, & tinrent pendant quelques heures; mais qu'ils ne purent percer, à cause des pieux, dont elle étoit pleine. L'artillerie ennemie, contre laquelle ils ne purent se couvrir, les en chassa, en fuite; parce que *Ste. Aldegonde*, qui devoit être de la partie, ne parut point au tems précis. Cependant le Prince de Parme ayant compris que les Confédérez n'avoient aucun autre moyen d'introduire des vivres, dans Anvers, que par cette Digue, la fortifia encore davantage. Le 26. de Mai, les Troupes de Lillo & d'Anvers entreprirent de nouveau ce poste. Les premiers firent leur attaque du côté du Fort de S. George, avec l'artillerie de leur Bâtimens plats, à laquelle celle des Forts de la Digue répondit. Ceux d'Anvers arriverent, peu de tems après, & attaquerent de leur côté la même Digue, avec beaucoup de vigueur; de sorte qu'on ne put empêcher qu'ils ne se jettassent, de part & d'autre, sur la Digue. Plus le terrein étoit étroit, plus le combat étoit dangereux; parce que les soldats se battoient, à la main, ou tiroient de près, les uns sur les autres. Les Troupes de Hohenlo & celles d'Anvers tâcherent de faire des coupures dans la Digue & de se couvrir avec des sacs pleins de terre & de laine. Le Combat dura long tems très-opiniâtre; mais Mondragon & Mansveldt, quoi que fort âgez, firent si bien, qu'ils donnerent le tems au Prince de Parme de les venir secourir en personne. La marée venant en suite à manquer, plusieurs Vaisseaux des Confédérez demeurerent à sec, & furent extrémement mal traitez du Canon des Espagnols. La marée étant revenue, & ayant amené un nouveau secours de Lillo; comme les soldats virent que pour raffraichir les Troupes, qui avoient combattu plusieurs heures, on les envoyoit aux Vaisseaux, & que le combat recommençoit sur la Digue, qu'ils avoient cru gagnée; après avoir soûtenu une demi-heure

1585. de combat, ils coururent à leurs barques, & abandonnerent le champ de bataille à l'ennemi. Le Cardinal *Bentivoglio* dit qu'il perit deux mille cinqcens hommes des Troupes des Etats, & qu'il ne mourut guére moins de mille des Espagnols & des Italiens, sur tout; quoi que les Wallons eussent aussi bien fait leur devoir. *De Meteren* rapporte qu'il perit bien deux mille hommes de part & d'autre, & qu'entre les tuez, on compta bien six-cents hommes des Italiens & des Espagnols. On perdit, comme il le dit, trente Bâtimens, tant petits que grands, avec tout leur appareil, & leur Artillerie. On avoit fait bâtir à Anvers un Vaisseau d'une énorme grandeur,qu'on avoit voulu faire descendre avec la marée contre le Pont, & qu'on nomma *la fin de la guerre*, dans la pensée qu'il entraineroit le Pont avec lui. Mais ce Bâtiment échoua avant que d'y arriver, & l'on perdit toute esperance à Anvers de s'ouvrir ce passage par la riviere. D'un autre côté, Alexandre fit incessamment réparer le dommage, qui avoit été fait à la Digue; de sorte qu'il n'y eut plus d'apparence, qu'on la pût forcer.

Dès lors la disette se fit sentir à Anvers, & l'on ôta au Brasseurs le bled, qu'ils avoient amassé pour faire de la biere. Le peuple ne but que de l'eau; mais les gens plus accommodez ne manquerent pas de vin, dont on avoit fait une très-grande provision. Il y eut ensuite du tumulte dans la Ville, on voulut mettre dehors les bouches inutiles; mais ceux, qui étoient sortis, par une porte, rentroient par une autre. Les Etats de Hollande promettoient, que, si la Ville pouvoit encore tenir trois mois, ils mettroient une armée en campagne de douze mille Fantassins, & de sept mille Chevaux. La Reine d'Angleterre écrivit aussi qu'elle enverroit du secours. Mais comme on ne pouvoit être assuré,si rien n'empêcheroit l'execution de ces promesses, ni même si ces Troupes seroient capables de battre l'ennemi & de faire lever le Siége; on pensa sérieusement à entrer en négotiation,avec le Prince de Parme. On lui envoya le 6. de Juillet, des Députez, pour voir quelle composition il voudroit accorder. Il ne leur répondit d'abord qu'en termes géneraux, parce qu'ils n'avoient pas le pouvoir de traiter. Enfin le 17. d'Août, environ un an, après le commencement du Siége, on lui envoya vint-deux Députez, avec pouvoir de conclurre, avec lui. Comme l'on avoit préparé les matieres, le Traité fut conclu ce jour-là. (1) En voici les principaux articles. On convint qu'Anvers rentreroit sous l'obeïssance, qu'elle devoit au Roi d'Espagne: Que le Prince de Parme pardonneroit aux Habitans, en son nom, tout ce qui avoit été fait contre le Roi & ses interêts, pendant la guerre, quoi que ce pût être: Que pour entretenir le commerce, dans la Ville, autant qu'il seroit possible, il seroit permis à toutes sortes de personnes d'y demeurer quatre ans, sans pouvoir être poursuivies, pour cause de Religion; pourvû qu'elles ne fissent aucun scandale, contre la Catholique, qui seroit seule permise dans Anvers: Que ces quatre années étant expirées, ceux, qui ne voudroient pas professer la Religion Romaine, se retireroient en toute liberté, & pourroient transporter ailleurs leur bien, sans aucun empêchement: Que la Ville chercheroit les moyens les moins onereux, pour rebâtir les Eglises ruinées avant le siége, ou pendant sa durée: Que la même Ville seroit rétablie, en tous ses anciens Privileges & libertez, par rapport au commerce: Qu'elle payeroit cependant quatre cents 1585. mille florins, pour recompenser, en quelque maniere, l'armée de ses fatigues, & pour les fraix faits pendant le siége: Qu'elle consentiroit de recevoir deux mille Fantassins & deux cents Chevaux de Garnison; jusqu'à ce qu'on eût vu la résolution, que la Hollande, la Zélande & les autres Provinces pourroient prendre, à l'égard de l'obeïssance duë au Roi; en sorte que, si elles y rentroient, Anvers seroit déchargée de Château & de Garnison: Que l'on relâcheroit tous les prisonniers faits de part & d'autre, excepté le Sr. de Teligny, sur lequel on attendroit les ordres du Roi: Que le Sr. de Ste. Aldegonde ne porteroit d'un an les armes, contre le Brabant. Il semble que le Prince de Parme ne pouvoit pardonner à la Nouë & à son fils, les obstacles qu'ils avoient mis au cours de ses victoires; ou qu'il craignoit qu'ils ne continuassent à rendre les mêmes services aux Alliez.

Après cela, il voulut prendre l'Ordre de la Toison d'Or, que Philippe lui avoit envoyé, au Fort de S. Philippe, près du Pont, qu'il avoit fait sur l'Escaut. Le 27. de même Mois il entra à cheval comme en triomfe, dans Anvers, ainsi qu'on le pourra voir, dans les Historiens du tems. Tous ces Historiens conviennent que, si Anvers avoit fait les provisions de vivres, qu'elle pouvoit faire, tous les efforts du Prince de Parme auroient été inutiles; parce que n'ayant qu'environ huit mille hommes, en campagne, il n'étoit pas en état de prendre cette Ville par force, & que ce fut ce qui l'engagea à prendre les mesures qu'il prit, pour l'affamer; quoi qu'elles fussent assez hazardeuses. Il y a aussi bien de l'apparence, qu'il méprisa le gouvernement des Provinces, & leur forces, quand il entreprit de faire ce qu'il fit; puis que,sans cela, il ne pouvoit guére se promettre d'y réussir.

On blâma beaucoup Ste. Aldegonde, qui gouvernoit, en grande partie, la Ville d'Anvers, de ce qu'il eut si peu de soin de la pourvoir, pour long-tems, sous prétexte d'économie; ce qui lui réüssit si mal, qu'il fallut faire ensuite beaucoup plus de dépense, & après tout se rendre. Un Historien (2) dit que le Prince de Parme laissa, pendant quelque tems, le gouvernement civil d'Anvers à ceux, entre les mains de qui il étoit, pour s'attirer l'amour des Habitans, & afin qu'ils ne pensassent point à s'établir ailleurs; mais que néanmoins la plûpart s'en alla en Hollande & en Zélande, où ils furent bien reçus. Ste. Aldegonde, après y avoir passé quelques semaines, demanda aux Etats qu'il lui fût permis d'aller en sureté en Zélande. Ils le lui refuserent, parce que personne d'Anvers n'avoit fait une semblable demande, & parce qu'il avoit rendu cette Ville, plûtôt qu'il ne devoit. On craignoit aussi qu'il n'exhortât le peuple, à se rendre au Roi; & cela n'étoit pas mal fondé, puis qu'il avoit publié un petit livre, où il louoit infiniment les victoires, la clemence & la bonne foi du Prince de Parme, & où il disoit même qu'il n'étoit pas permis à des Sujets Chrétiens de prendre les armes contre leur Prince. Il parloit, en cela, contre lui même, puis qu'il avoit toûjours suivi le Parti du Prince d'Orange, dès le commencement. On voit encore une Lettre (3) du même Ste. Aldegonde datée d'Anvers, du 15. d'Octobre MDLXXXV. à *Adrien Vander Myle*, Président de Hollande & Conseiller d'Etat, où il dit „ qu'il pensoit souvent, s'il n'étoit pas „ plus

(1) Voyez-la plus au long, dans *De Meteren* Liv. XII. fol. 250.

(2) *Reidanus* Annal. Liv. IV. p. 72.

(3) Dans les *Epistolæ selectæ à Belgis, vel ad Belgas* &c. Ep. XCII. de la seconde Centaine.

1585. „ plus à propos, que, pendant que les choses é-
„ toient encore dans leur entier, en Hollande,
„ l'on pensât à faire quelque accord commode
„ avec l'Ennemi. Car je vois, *dit-il*, que tou-
„ tes les Villes tombent insensiblement, entre ses
„ mains; ce que je crois être à la ruine entiere de
„ nôtre miserable Patrie. Il est absolument né-
„ cessaire, qu'on fasse quelque pacification géne-
„ rale, par laquelle on pourvoye à la Religion;
„ car les Capitulations particulieres des Villes rui-
„ nent entierement l'Etat. Vous voyez mieux,
„ que nous, en quelle situation sont vos affaires.
„ Mais si on ne fait pas la guerre autrement, qu'on
„ ne l'a faite jusqu'à présent; il faudra prendre
„ un autre tour &c. J'ai fort insisté auprès du
„ Prince de Parme, & de ceux qui ont de l'auto-
„ rité chez lui, pour obtenir d'eux quelque liber-
„ té de Religion, au moins en Hollande & en
„ Zélande; dont ils ne sont pas tout à fait éloi-
„ gnez, pourvu que le Roi y consente; mais
„ c'est de quoi, ils ne sont pas assurez. Cepen-
„ dant quoi que le Prince de Parme promette, je
„ m'assure qu'il l'observera exactement.

On voit par-là, que Ste. Aldegonde vouloit engager ces deux Provinces à entrer en négotiation, avec ce Prince, & à s'accommoder, avec lui, pourvu qu'il accordât la liberté de Conscience; & qu'il desesperoit de la conservation des Provinces-Unies, après l'invasion du Brabant. Heureusement on eut plus de fermeté & de prudence que lui; qui apparemment s'étoit laissé gagner par le Prince. Il se mêloit, dans cette conduite, un peu de peur & de bonne opinion de lui-même; qui faisoient qu'il s'imaginoit, qu'il ne seroit pas plus possible de conserver la République, qu'il ne lui avoit été possible de sauver Anvers.

Cependant comme on n'écoutoit point ses Propositions, & qu'on parloit très-mal de lui, dans ces Provinces; il ne crut pas devoir demeurer plus long-tems à Anvers, où il étoit inutile. Il partit, pour la Zélande, & y arriva, sans permission. On lui donna sa maison, pour prison, & on lui défendit d'écrire des Lettres à qui que ce fût. Néanmoins quelques années après, on l'employa dans des Ambassades; mais il n'eut aucune part, dans l'administration des affaires de l'Etat.

Pendant qu'Anvers fut assiegé, les habitans & les étrangers croyoient également que, du sort de cette Ville, dépendroit celui des Provinces. Les Espagnols même disoient que, s'ils la prenoient, *les Gueux* seroient obligez d'embrasser la Religion Romaine; & avouoient aussi que, s'ils ne la prenoient pas, il faudroit qu'eux mêmes embrassassent celle des *Gueux*. Mais l'évenement fit voir qu'ils se trompoient. Il courut des bruits, en ce temslà, (1) que la Ville d'Amsterdam avoit favorisé Treslong, qui avoit négligé l'occasion d'empêcher la construction du Pont de l'Escaut, comme si l'on ne se soucioit pas trop en Hollande qu'Anvers fût pris, parce que cette perte augmenteroit le négoce de cette Province. On confirmoit cela par la conduite de cette même Province, qui bien loin de témoigner de l'indignation contre Treslong, le fit deux ans après Grand Forêtier de Hollande, qui est un emploi très-honorable. On disoit encore qu'Amsterdam & Middelbourg profiterent beaucoup de la décadence d'Anvers, & qu'il les avoit fallu aggrandir, pour loger les habitans de cette Ville, qui s'y réfugierent. Mais cette raison n'est pas assez forte, pour faire croire que la Hollande, non plus que la Zélande, voulût perdre le plus grand rempart qu'elle eût contre la puissance Espagnole; dans un tems, où elle 1585. étoit réduite à s'offrir à la France & à l'Angleterre, sans pouvoir les engager à en accepter la Souveraineté.

On a pu voir, par ce que l'on a dit de la Capitulation d'Anvers, que c'étoit la plus avantageuse, que l'on eût encore accordée à aucune Ville, prise par les Espagnols. Le Prince de Parme s'impatientoit, avec raison, de voir cette Ville, qui lui avoit donné tant de peine, entre ses mains. Il esperoit même que son exemple détermineroit les autres Provinces, à se reconcilier avec le Roi. Il eut aussi soin de faire observer les Articles de la Capitulation, avec exactitude; dans la pensée qu'il pourroit plus facilement gagner ceux, qui résistoient encore. Mais il se trompa, & les habitans des Provinces-Unies aimerent mieux tout hazarder, que de se remettre entre les mains des Espagnols, ou de leur abandonner leur Patrie, pour aller chercher des asyles ailleurs, avec des risques & des pertes infinies; comme les Juifs & les Morisques, qui avoient été chassez de l'Espagne. On doit apprendre, par leur exemple, aussi bien que par celui du Prince d'Orange, à ne desesperer pas trop tôt du salut de l'Etat. La Providence trouve des moyens de sauver ce, que les hommes croyent perdu.

La crainte, où l'on étoit, dans les Provinces-Unies, de voir prendre Anvers, fit résoudre (2) les Etats Géneraux, le 6. de Juin, d'envoyer une Ambassade solemnelle à la Reine d'Angleterre, pour lui offrir la Souveraineté de leur Païs, à certaines conditions; ou pour obtenir au moins sa protection & du secours, pour se soûtenir contre les Espagnols. Il y eut des Députez de Brabant & de Flandres; quoi que peu autorisez, parce que les Confédérez ne tenoient plus qu'une très-petite partie de ces Provinces; des Députez de Gueldre, de Hollande, d'Utrecht & de Frise. On leur donna un plein pouvoir de transporter la Souveraineté de ces païs à la Reine, ou de conclurre, avec elle, un Traité de protection.

Ils eurent audience de cette Princesse à Greenwich, où *Juste de Menin*, Pensionaire de la Ville de Dort, parla pour tous. Après avoir remercié la Reine de la bonne volonté qu'elle avoit témoignée aux Confédérez, & représenté la nécessité, dans laquelle ils se trouvoient de refuser absolument de se raccommoder avec l'Espagne, qui étoit leur ennemie irréconciliable, & qui l'étoit aussi de l'Angleterre; il dit que lui & ses Collegues étoient chargez, par les Etats Géneraux, de lui offrir la Souveraineté & le Gouvernement des Provinces-Unies, sous de certaines conditions raisonnables; telles qu'étoient la conservation de la Religion Réformée, & l'observation de leurs anciens Privileges, Franchises, Droits & Coûtumes: Qu'encore que les Etats eussent beaucoup souffert, & perdu plusieurs Villes; les Provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Frise étoient demeurées entieres, & que les Etats avoient encore plusieurs Villes dans les autres: Que les seules Provinces de Hollande, de Zélande & de Frise, par la commodité de leurs ports & de leurs rivieres, le nombre de leurs Vaisseaux & de leurs gens de mer, étant jointes avec l'Angleterre, pourroient rendre S. M. maîtresse de l'Océan & procurer à ses Sujets une très-grande abondance de tout.

Sur ce fondement, l'Ambassadeur pria la Reine d'accepter la Souveraineté des Provinces, ou de les

(1) *Ibid.* p. 70.

(2) *De Meteren* Liv. XII. au commencement.

1585. les prendre en sa protection; à quoi il joignit, que par-là S. M. sauveroit de grandes & de florissantes Eglises Protestantes, & qu'elle donneroit le moyen de subsister à une infinité de familles de la même Religion, qui avoient été ruinées, par la tyrannie des Espagnols; actions qui étoient veritablement royales, agréables à Dieu, utiles à toute la Chrétienté & dignes d'une éternelle loüange.

Après cela, il présenta les conditions que les Etats demandoient, par écrit. La Reine les prit & répondit qu'elle en délibereroit, avec son Conseil. Le Peuple d'Angleterre & la Reine même approuverent assez cette Harangue. Pour la porter à répondre favorablement, en lui représenta, dans son Conseil, qu'elle ne devoit pas douter, que le Roi d'Espagne ne fût son ennemi, quand ce ne seroit que pour la diversité de la Religion; Qu'il l'avoit bien fait voir, dans la paix de Câteau-Cambresis, où il n'insista point à faire rendre Calais à l'Angleterre, quoi qu'elle n'eût perdu cette place qu'à cause de lui, qui lui avoit attiré cette guerre; dans le même tems, qu'il fit rendre plusieurs places au Duc de Savoie; Qu'il avoit laissé l'Angleterre en guerre, contre la France & l'Ecosse, & ne lui avoit fourni aucun secours; Qu'il avoit refusé le passage, par les Païs-Bas, à des Munitions de guerre, que la Reine elle même avoit fait acheter en Allemagne; Qu'ayant fait demander par *Montaigu*, son Ambassadeur à la Cour de Madrid, la confirmation des Traitez, qu'il y avoit eu entre Charles V. & l'Angleterre, Philippe l'avoit refusée; Qu'il avoit permis aux Inquisiteurs de maltraiter les Anglois en Espagne & même obligé un Envoyé d'Angleterre d'en sortir: Que le Duc d'Albe avoit usé de violence dans les Païs-Bas, contre les Marchands Anglois, malgré les anciens Traitez: Que Philippe avoit fomenté, ou excité toutes les conspirations, qui s'étoient faites en Angleterre, contre la Reine: Qu'il avoit envoyé des Troupes en Irlande, pour en prendre possession, en vertu de la donation du Pape, dans l'intention d'en faire autant en Angleterre, comme on l'avoit reconnu, par des Lettres interceptées: Que l'Ambassadeur Mendoza avoit fait des cabales, pour cela, en Angleterre: Que si le Roi d'Espagne venoit à se rendre maître absolu des Païs-Bas, il pourroit facilement l'attaquer, avec une grosse flotte: Qu'il ne falloit pas attendre qu'il fût en état d'executer ce dessein, mais le prévenir.

Comme cela étoit vrai, ou tel qu'on ne pouvoit pas croire, que Philippe fit le moindre scrupule de l'executer, s'il pouvoit, & qu'il ne manqueroit pas de forces, pour cela; la Reine en dût être fort ébranlée. D'un autre côté on disoit qu'il faudroit rompre les Alliances, que l'Angleterre avoit avec Philippe: Qu'il ne paroitroit pas honête qu'elle soûtînt des Sujets, contre leur Souverain: Qu'il ne seroit pas facile de résister à un si puissant Monarque, & qui avoit de puissans Amis, entre lesquels étoient les Anglois & les Irlandois Catholiques.

On repliquoit à ces difficultez, que la Reine ne romproit point les Alliances, que l'Angleterre avoit avec la Maison de Bourgogne, par lesquelles elle étoit obligée de défendre les Païs-Bas, & d'empêcher qu'ils ne tombassent entre les mains des Etrangers. Qu'elle ne soûtiendroit point des Sujets rebelles, mais des peuples opprimez, par un gouvernement tyrannique, sur tout par rapport à la Religion; & que c'étoit même pour cela, que Philippe soûtenoit les Irlandois, contre elle: Que si cette guerre étoit dangereuse, il n'étoit pas moins dangereux d'être prévenu, en tirant cette affaire en longueur: Que les Païs-Bas ne pouvoient pas soûtenir cette tempête, sans un puissant secours: 1585. & que si on ne le leur accordoit, elle viendroit bien-tôt fondre sur l'Angleterre; à qui il en coûteroit alors infiniment plus, & qui seroit en un beaucoup grand danger, en faisant la guerre chez elle: Qu'elle ne manqueroit pas d'amis, puis qu'elle auroit de son côté les Rois de France, de Navarre, de Danemarc & d'Ecosse.

Ces raisons déterminerent la Reine & son Conseil, d'autant plus facilement, que l'on pouvoit bien s'assurer, que les légers secours, qu'Elisabeth avoit donnez, de tems en tems, aux Provinces Confédérées, ne lui seroient jamais pardonnez, par le Roi d'Espagne. On examina donc ce que les Provinces pourroient contribuer, pour la guerre, & les Députez firent ouverture de leurs revenus, & dirent, entre autres choses, que la Hollande seule, depuis la Pacification de Gand, avoit contribué quatre millions cinq-cents mille florins, & firent entendre que les Peuples étoient si bien intentionnez, qu'ils contribueroient encore plus, sous un Gouvernement; par la protection duquel ils pourroient se promettre d'être bien-tôt délivrez d'une guerre si onereuse. Ils n'oublierent pas de montrer combien il étoit de la bienséance, de la sureté & de l'avantage de l'Angleterre, de s'unir les Provinces.

Cependant la Reine ne put se résoudre d'accepter la Souveraineté, qu'on lui offroit, pour passer, par droit héreditaire, à ses Successeurs; parce, comme on le croyoit, qu'elle ne pouvoit se promettre d'avoir des Enfants, & qu'elle n'avoit personne en ses Etats, comme disent quelques Historiens, qui fût capable de soûtenir avec honneur le rang de Lieutenant de sa Souveraine, dans les Païs-Bas. Outre cela, elle ne croyoit pas être assez puissante, pour porter le fardeau d'une si grande guerre, & elle doutoit que les Provinces pussent autant contribuer, qu'on le disoit.

Elle crut donc qu'il seroit mieux de prendre un milieu & de ne s'engager à assister les Etats, qu'autant que le tems & les choses mêmes le pourroient permettre. Comme Anvers tenoit encore alors, la premiere chose, dont en convint le 2. d'Août, ce fut que la Reine enverroit quatre mille Fantassins, pour le secours d'Anvers, & qu'elle avanceroit les frais de la levée, du transport & de la solde des trois premiers mois; & que ces sommes lui seroient remboursées en six mois, après que la Ville d'Anvers auroit été secourue, ou autrement un an, après le jour qu'ils auroient passé montre. Pour assurance de ce payement, on devoit mettre la Ville d'Ostende, ou celle de l'Ecluse, entre les mains de la Reine, qui la feroit occuper par sept-cens hommes tirez du Corps de Troupes, dont on vient de parler.

Huit jours après, le Traité géneral fut signé & arrêté à Nonsuch, Maison de Plaisance de la Reine. Il étoit compris en trente articles, qui régloient le secours que la Reine devoit envoyer, les places de sûreté qu'on lui donneroit, l'autorité de celui que la Reine enverroit, pour commander le secours, & la maniere dont il se conduiroit envers les Etats, & les Etats envers lui; la conduite des Soldats & des garnisons &c. On n'en mettra ici, que les Principaux. Les Lecteurs pourront les lire au long (1) dans les Historiens du tems. Il étoit donc porté, dans ce Traité, que la Reine enverroit aux Provinces, un secours de cinq mille Fantassins, & de mille Chevaux, sous la conduite d'un Gouverneur Géneral, de sa part, qui seroit un homme de qualité & attaché à la Religion Réformée; & que toutes ces Troupes seroient payées

(1) *De Meteren* Liv. XIII. fol. 254. verso.

1585. yées par la Reine, tant que la guerre dureroit; mais que les Provinces rembourseroient tous ces frais, lors qu'elles seroient en paix, & le feroient en divers payemens, dont le tems étoit fixé: Que pour sûreté des dépenses, que la Reine feroit, on lui remettroit entre les mains la Ville de Flessingue & le Château de Rammekens en Zélande, avec la Ville de la Brille en Hollande; où elle mettroit des garnisons, jusqu'à ce qu'elle fût payée: & qu'elles seroient munies d'Artillerie & d'autres munitions de guerre, comme le Gouverneur le jugeroit à propos, à condition qu'on les rendroit dans le même état: Que les Provinces Unies ne pourroient faire malgré elle, ni la paix avec le Roi d'Espagne, ni aucune ligue avec quelque autre Prince; & que la Reine ne pourroit non plus faire aucun Traité particulier, avec l'Espagne, sans leur consentement: Qu'outre le Gouverneur Géneral, S. M. pourroit envoyer deux de ses Sujets, pour avoir séance dans le Conseil d'Etat, & dans celui de Guerre, pourvû qu'ils fussent Protestants; lors que le Gouverneur, & le Conseil d'Etat le trouveroient bon: Que les deux Gouverneurs des Villes de sûreté pourroient aussi être appellez au Conseil d'Etat, quand il le trouveroit à propos, sans en être néanmoins membres: Que si un Gouverneur d'une Province, ou d'une Ville venoit à mourir, les Etats en nommeroient deux ou trois, dont le Gouverneur en choisiroit un, avec le consentement du Conseil d'Etat. Que si, pour la défense commune, il étoit nécessaire de faire la guerre par mer, dans les mers qui sont entre l'Angleterre & la France, ou entre l'Angleterre & les Païs-Bas, les Etats équipperoient autant de vaisseaux que S. M. pourvû qu'ils n'excedassent point le nombre, qui fut offert par le Prince d'Orange en 1584. à moins que la nécessité ne le demandât & que les Etats le pussent faire; & que tous ces vaisseaux seroient commandez également par l'Amiral Anglois; mais à condition que le butin seroit partagé en parties égales. Que le Gouverneur Géneral & les autres Officiers prêteroient le serment ordinaire aux Etats, en réservant néanmoins l'hommage, que les Anglois devoient à S. M. Que les troupes Angloises ne feroient aucune alteration, dans le Gouvernement Civil des places, dans lesquelles elles entreroient. La Reine nomma ensuite *Robert Dudley*, fils de *Jean Dudley* Duc de Northumberland, pour être le Chef de ses Troupes, & le Gouverneur des Provinces, quoi qu'il y fut très-peu propre; comme sa conduite le fit voir. On le nommoit *le Comte de Leicestre* & il passoit pour le Favori de la Reine.

Après (1) ce Traité conclu avec les Etats, Elisabeth crut devoir rendre raison de sa conduite, de peur que les Espagnols ne dissent qu'elle leur faisoit la guerre. Elle publia, pour cela, une *Déclaration des raisons, qui l'avoient portée à aider, à se défendre, le peuple affligé & opprimé des Païs-Bas.* Après y avoir dit que les Souverains n'étoient obligez de rendre raison de leur conduite, qu'à Dieu seul; elle ne laisse pas de montrer pourquoi elle en usoit de la sorte. Le premier motif du secours, qu'elle donnoit aux Etats, étoit le commerce réciproque, qu'il y avoit eu, depuis long-tems, entre les peuples d'Angleterre & ceux des Païs-Bas; ce qui avoit été cause de plusieurs Traitez faits entre les Rois d'Angleterre, & les Seigneurs de ces Païs, & même entre les peuples, qui leur étoient soumis; & qui s'étoient engagez, à s'aider réciproquement, dans leur commerce. Elle cite là-dessus des Traitez faits, pour cela, entre les Rois d'Angleterre, & les Ducs de Bourgogne, depuis *Henri* VI. & *Philippe* II. Duc de Bourgogne, jusqu'à l'Empereur Charles-Quint & *Henri* VIII. Il étoit dit, dans ces Alliances, que les peuples, sujets à ces Princes, favoriseroient réciproquement leur commerce, & se rendroient tous les devoirs, que l'amitié, qui étoit entre eux, demandoit. Cependant les Espagnols avoient, depuis peu, envoyé des Gouverneurs dans les Païs-Bas, qui avoient entrepris de détruire la liberté & les Franchises de ces Provinces. Ces Gouverneurs y avoient fait périr la Noblesse la plus qualifiée & le peuple du Païs, par des soldats étrangers, qu'ils y avoient menez. Cela même avoit engagé le Roi de France à leur offrir sa protection, & de les recevoir parmi ses sujets, & la Reine avoit aussi été priée de les secourir, dans leurs malheurs. Cela l'avoit engagée à solliciter le Roi d'Espagne, de faire cesser la conduite tyrannique des Gouverneurs, qu'il y envoyoit. En même tems, elle avoit exhorté les Etats Géneraux à demeurer fideles à leur Prince, & à ne point secouër son joug, pour se soumettre à une autre Puissance; & cela étoit très-veritable, comme on l'a pu voir par cette Histoire. Cela n'avoit pas empêché le Roi d'Espagne d'envoyer en Irlande des Troupes, pour s'y rendre maître de quelques places fortes, & l'attaquer encore après, avec plus de monde; comme les Chefs de ces soldats l'avoient dans la suite avoué. Elisabeth avoit compris par-là qu'elle alloit être en un grand danger, si elle ne s'opposoit pas de bonne heure à ce dessein; car il étoit visible que, si les Espagnols étoient une foi devenus maîtres absolus des Païs-Bas, comme du Royaume de Naples & d'autres lieux; ils ne manqueroient pas d'executer le dessein, qu'ils avoient fait contre l'Irlande. Malgré toutes les instances qu'elle avoit faites à la Cour d'Espagne, les Gouverneurs des Païs-Bas les avoient plus cruellement traitez qu'auparavant, & avoient fait même beaucoup de tort à ses propres sujets, dans leur Commerce. Ayant écrit au Roi d'Espagne, le Conseil de ce Prince n'avoit pas même voulu permettre que celui qui portoit sa Lettre, fût introduit à l'Audience du Roi; ce qui étoit fort étrange, & tout à fait contraire au Droit des Gens. Elle se plaignoit encore que ceux, qu'elle avoit envoyez en Espagne, y avoient souffert mille injures & mille indignitez; pendant que les Ambassadeurs d'Espagne étoient très-bien traitez à Londres.

Elle se plaignoit seulement d'un *Girald Despès*, qu'on lui avoit envoyé, & lequel étoit un esprit brouillon, & nullement propre à se mêler des affaires des Princes; & de Bernardin de Mendoza, qui, quoi que bien traité en Angleterre, avoit cherché à soulever contre elle ses Sujets de la Religion Romaine, & fait même un projet d'une descente dans ce Royaume. Il avoit composé un Ecrit, où il faisoit voir comment elle pourroit être executée, le nombre d'hommes & de Vaisseaux, qui seroient nécessaires pour cela, les côtes où il faudroit aborder, les ports & les places, dont il faudroit se rendre maître, & plusieurs autres choses semblables. Pendant plus d'une année, comme on lui demandoit qu'il produisît quelque Lettre du Roi son Maître, par où l'on vît qu'il approuvoit sa conduite, il n'en avoit pû produire aucune; ce qui avoit fait qu'on lui avoit donné à connoître que l'on savoit ses pratiques & qu'on l'avoit congedié civilement; en lui donnant un terme suffisant, pour se retirer. Qu'outre tout cela, on avoit travaillé à engager quelques uns de ses Sujets rebelles, à faire des invasions dans le Royaume, avec des forces qui seroient envoyées d'Espagne & des Païs-Bas. 1585.

(1) Voyez le dans l'*Appendix* de la Vie d'Elisabeth, dans l'Histoire d'Angleterre publiée en 1606. en 3. Vol. in Folio.

La Reine disoit encore que le soin, qu'elle avoit pris de délivrer le Royaume d'Ecosse de la tyrannie de la Maison de Guise, & d'y établir le Roi Jaques, qui y regnoit alors tranquillement, n'avoit nullement été pris, par les Rois de France, pour une guerre qu'elle leur eût déclarée. Elle concluoit de là que les Provinces Unies lui ayant demandé du secours contre les Espagnols, & d'autres Etrangers; & ne pouvant obtenir du Roi qu'on les traitât plus humainement, ni négliger le danger, où se trouveroit son Royaume, si les Païs-Bas étoient entierement subjuguez; elle avoit pu y envoyer quelques Troupes, pour empêcher seulement qu'on ne saccageât leurs Villes, pour défendre, en l'honneur de Dieu, des peuples, qui ne demandoient que de le servir, selon sa Parole, de jouïr de leurs Privileges eux & leur posterité, & d'entretenir le commerce qu'ils avoient toûjours eu avec l'Angleterre.

Enfin la Reine disoit qu'elle esperoit que les personnes équitables interpréteroient favorablement sa conduite; puis qu'elle ne se proposoit, que trois choses, dont la premiere étoit de délivrer les Païs-Bas de la guerre, que les étrangers leur faisoient; afin qu'ils pussent vivre, conformément à leurs Libertez & à leur ancien Gouvernement, dans une Paix Chrétienne. La seconde étoit d'assurer son Royaume, contre l'invasion de Voisins mal intentionnez; & la derniere enfin d'entretenir la liberté du Commerce, qu'il avoit toûjours eu avec les Peuples du Païs-Bas. Elle finissoit en prévenant l'ombrage, que l'on auroit pu prendre des villes de sûreté, & dont elle ne prétendoit pas s'attribuer la proprieté; mais s'en servir seulement, pour pouvoir retirer ses Troupes, quand elle voudroit, & pour leur envoyer ce dont elles auroient besoin, pendant que la guerre dureroit.

C'est-là le sens de la Déclaration d'Elisabeth, à quoi elle fit ajoûter une réfutation des calomnies, qu'on avoit débitées contre elle, dans (1) un petit livre Italien adressé à l'Archevêque de Milan, & dans lequel en recontoit la prise d'Anvers, par le Prince de Parme. On y accusoit la Reine d'ingratitude à l'égard de Philippe, qui, comme le disoit l'Auteur, lui avoit sauvé la vie, sous le Regne de sa Sœur; auquel tems, elle avoit justement été condamnée à la mort, par la sentence des Juges. On l'accusoit encore, sur un ouï-dire, d'avoir voulu faire assassiner le Prince de Parme. Elle nie l'un & l'autre, réfute ces colomnies, par de bonnes raisons, & parle de l'un & l'autre de ces Princes, avec beaucoup d'éloges. Cet Acte, attaché à la Déclaration précedente, est daté de Richemont, le 1. d'Octobre 1585.

Comme Flessingue appartenoit au Comte Maurice, qui étoit, par la mort de son Pere, devenu Marquis de Flessingue & de Vere; (2) il fit un Acte, par lequel il consentoit qu'on livrât Flessingue, pour sureté à la Reine, & où il lui recommanda aussi les interêts de la Maison de Nassau, qui avoit fait de très-grandes pertes, en cette guerre. En conséquence du Traité & de ce consentement, le Comte d'Hohenlo livra le 29. d'Octobre Flessingue & Rammekens à *Philippe Sidney*, qui en fut Gouverneur & y fit entrer une garnison Angloise. La ville de la Brille fut aussi remise à *Thomas Cecil*, Gouverneur pour la Reine. Ils firent tous deux le serment ordinaire, comme il étoit stipulé dans le Traité.

Un peu avant l'arrivée du Comte de Leicestre, les Etats de Hollande & de Zélande éleverent le Comte Maurice à la Charge de Capitaine & d'Amiral Général de leurs Provinces; soit qu'ils se défiassent déja de Leicestre, soit qu'ils jugeassent qu'ils devoient cela à la mémoire de son Pere. On lui recommanda néanmoins d'avoir de grands égards, pour ce Seigneur Anglois, qui représentoit la personne de la Reine. Leicestre ayant apris l'honneur, que l'on avoit fait à Maurice, en le choisissant pour Gouverneur de deux Provinces, en fut fâché; parce qu'il se flattoit de disposer de cet Emploi, d'autant plus que toutes les autres Provinces étoient pourvuës de Gouverneurs, qu'il n'étoit pas facile de déposer. Cependant il partit peu de tems après, & arriva le 19. de Decembre. Il fut reçu par Philippe Sidney son neveu, avec beaucoup d'honneur. (3) Leicester étoit accompagné du Comte *d'Essex*, fils de sa femme, des Barons *Audley* & *North*, & de plusieurs autres de la Noblesse Angloise, au nombre de cinq cents. On assure que la Reine l'avoit fort exhorté de ne rien faire qui ne fût digne d'elle & d'un homme de son rang, & l'avoit chargé de bien prendre garde de quelle maniere les Etats entretenoient leurs Troupes, en quoi ils apportoient beaucoup d'ordre & d'économie; d'empêcher avec soin qu'on ne portât des vivres à l'ennemi & qu'on n'eût aucun commerce avec lui; de reprimer les Corsaires de Dunkerque, qui incommodoient extrémement la navigation des mers voisines; enfin de ménager fort la Noblesse du Païs, où il alloit, & d'avoir soin, sur tout, de la Maison de Nassau.

(4) Cette année, au Mois de Mai, Martin Schenk, qui avoit rendu de grands services aux Espagnols, pendant plusieurs années, ne se croyant pas recompensé, comme il le méritoit, quitta ce Parti, & vint trouver le Comte de Meurs, Gouverneur de Gueldre; à qui il livra quelques Châteaux & decouvrit plusieurs choses des desseins des Ennemis. Au mois de Juin, il alla avec lui, & le Sr. de Villers, Gouverneur de la Province d'Utrecht, pour une entreprise, du côté d'Amerongue; mais Verdugo, Gouverneur de Frise, pour les Espagnols, envoya promptement contre eux *Baptiste de Taxis*, qui les défit & prit prisonnier Villers. Un peu après, le Comte de Meurs & Schenk remporterent quelques avantages sur les Ennemis, du côté de Groningue; mais une entreprise sur cette Ville leur manqua. Guillaume de Nassau prit aussi divers Châteaux en Frise & en Overyssel, sur Verdugo, qui exigeoit de grandes contributions & faisoit de grands ravages, par les Troupes qu'il tenoit, en ces postes.

Le 10. de Mai du même Eté, le Comte de Meurs surprit la Ville de Nuys, que l'Electeur de Cologne tenoit, & Schenk prit la Ville de Ruroort, à une petite distance de Doesbourg, & la fortifia. Il se fit aussi, des deux côtez, plusieurs entreprises pendant l'Hiver, dont peu réussirent, & ne doivent pas nous arrêter, dans une Histoire, comme celle-ci. On les pourra voir dans *De Meteren*, & d'autres Historiens de ce tems-là. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il parut, par les mouvements que les Chefs des Etats se donnerent, qu'ils n'étoient nullement disposez à écouter ceux qui effrayez de la prise d'Anvers, vouloient les porter à s'accommoder, avec le Prince de Parme.

Cette année le Comte Philippe d'Egmont, après avoir été long-tems prisonnier en Zélande, & en Hollande, fut enfin échangé contra la Noüe; qui étoit prisonnier depuis cinq-ans & demi, & qui ne fut élargi qu'à des conditions très-dures; puis qu'il fut obligé de promettre de ne point servir contre les Espagnols, & d'en donner des Répondants, à qui

(1) Intitulée *Nuovo Adviso*.

(2) Voyez *De Meteren*. Liv. XIII. fol. 255. verso.

(3) *Camdben* dans son Histoire d'Elisabeth, sur la fin de cette année.

(4) De Meteren Liv. XIII. fol. 256. & suiv.

1585. qui il engageoit tout ſon bien, & de remettre ſon ſecond Fils, pour deux ans, afin de ſervir d'ôtage. Pour le Comte de Teligny, qui étoit l'ainé, il demeura priſonnier à Tournai; mais il fut enſuite échangé, contre quelques Seigneurs Eſpagnols. On peut recueuillir de là l'eſtime, que le Prince de Parme faiſoit de leur capacité, dans les affaires de la guerre; & du mépris, au contraire, qu'il avoit pour ceux, qui n'étoient bons à rien, de quelle qualité qu'ils fuſſent. Ce fut en effet un très-grand bonheur pour lui, que les deux la Noüe fuſſent pris priſonniers, en des tems, auxquels ils auroient été les plus utiles aux Etats.

1586. LE Comte de Leiceſtre étant paſſé de Zélande en Hollande, y fut reçu avec tout l'accueuïl & toute la magnificence poſſible. Comme il fut à la Haie; (1) on lui remit le 1. de Février, le Gouvernement Géneral des Provinces, par un acte ſolemnel, qui „ l'établiſſoit Gouverneur & Capitaine Géneral „ des Provinces-Unies; ſavoir, du Duché de Guel- „ dre, de la Comté de Zutphen, des Comtez „ & Païs de Flandre, Hollande, Weſt-Friſe, & „ Friſe; & qui lui donnoit plein pouvoir & auto- „ rité (outre les titres & la commiſſion de Sa Ma- „ jeſté, avec ce qui étoit compris au contract, fait „ avec elle) de gouverner & de commander *abſo-* „ *lument* ſur ces Provinces & leurs Aſſociez. Ce ſont là les propres termes de l'Acte, qui lui donnoit enſuite cette autorité abſolue, non ſeulement dans la conduite de la guerre; mais auſſi dans le gouvernement civil, & dans l'adminiſtration des finances. Ceux qui avoient fait en ſorte, qu'on donnât un ſi grand pouvoir à un Seigneur étranger, avoient aſſurément oublié les plaintes, qu'ils avoient faites juſqu'à lors contre les Eſpagnols; qu'ils traitoient perpetuellement d'étrangers, pour dire qu'ils ne pouvoient avoir aucune part dans le goüvernement. Auſſi ne furent-ils pas long-tems à s'en repentir. Après que le Comte eut accepté l'autorité, qu'on lui donnoit, les Etats lui préſenterent l'inſtruction ordinaire, touchant le Conſeil d'Etat, qu'on lui ajoignoit dans le Gouvernement, & ſans la connoiſſance duquel il ne devoit rien faire; ſelon l'ancien uſage de ces Provinces. Après les avoir luës, il dit qu'il n'avoit que faire de ces inſtructions, qui limitoient l'autorité qu'on lui avoit donnée, en le faiſant Gouverneur des Provinces. Pour l'appaiſer les Députez des Etats lui déclarerent que cette Inſtruction étoit bien moins, pour lui, que pour le Conſeil d'Etat; à qui il ne feroit que propoſer les matieres, ſur leſquelles il ſaudroit déliberer, & qu'après avoir oüi les ſentimens des Conſeillers, il ne ſeroit pas obligé de ſuivre la pluralité des ſuffrages, mais qu'il ſuivroit le ſentiment qu'il croiroit le meilleur. C'étoit là confirmer l'autorité *abſolue* qu'on lui avoit donnée; & l'on ne ſauroit excuſer l'imprudence de ceux qui avoient fait prévaloir ce ſentiment, qu'en diſant qu'ils ne cherchoient par-là qu'à engager Eliſabeth à accepter la Souveraineté, qu'elle avoit refuſée. Pour la perſonne du Comte de Leiceſtre, ils ne pouvoient nullement ſavoir s'il étoit capable de ſoûtenir l'Emploi, qu'on lui donnoit. Il n'avoit jamais commandé une ſemblable armée, ni donné des preuves de ſa capacité dans la guerre; en ſorte que l'on pût eſperer, avec quelque vraiſemblance qu'il pourroit faire tête aux forces de l'Eſpagne, commandées par le Prince de Parme. On n'étoit pas plus aſſuré de ſon deſintereſſement, & de ſa retenue, pour ſe flatter, avec quelque fondement, qu'il n'abuſeroit pas d'une ſi grande autorité. Mais il étoit le favori de la Reine, & l'on s'imaginoit apparemment d'engager cette Princeſſe 1586. à entreprendre, avec de plus grandes forces, la défenſe des Provinces, qui ſe livroient de la ſorte à la diſcretion de ſon Géneral. Après lui avoir accordé un pouvoir ſi étendu, on ne pouvoit plus rien lui refuſer. On lui permit de ſe choiſir lui même un Conſeiller d'Etat, de châque Province; & l'on fit changer le grand Seau, en y ajoûtant un Ecuſſon, avec ſes Armes, & le Contre-ſeau, en mettant ſes Armes entieres; ce qu'on n'avoit jamais fait, en faveur d'aucun Gouverneur. C'étoit trop, pour un Géneral, qui auroit chaſſé le Prince de Parme des Païs-Bas; bien loin de pouvoir être accordé à un homme, qui n'avoit rien fait, & ſans que la Reine eût témoigné le ſouhaiter.

„ Leiceſtre, dit un Auteur (2) Anglois, en- „ vironné de gardes, traité d'Excellence, par „ tout le monde, comme en un degré d'honneur „ le plus élevé qu'il pût obtenir, commença à ſe „ donner les airs d'un Roi; mais la Reine ayant „ apris que les Etats lui avoient déferé un ſi grand „ honneur, & qu'il l'avoit accepté, le remit dans „ ſon devoir, par une petite Lettre conçuë en ces „ termes: *Vous apprendrez par l'Exprès, que nous vous envoyons, avec quel mépris vous nous avez traitée. Il ne nous étoit pas ſeulement venu dans la penſée, qu'un homme, que nous avions tiré de la poudre, & favoriſé plus que les autres, eût violé nos ordres avec tant de mépris, & en une choſe de grande conſequence, qui nous importe ſi fort, & qui touche nôtre honneur de ſi près. Quoi que vous n'y aiyez pas le moindre égard, que vôtre fidelité devoit vous inſpirer; ne croyez pas que nous ſoyions ſi nonchalante à en demander réparation, que nous oubliyons une ſi grande injure. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons, que tout prétexte mis à part, vous faſſiez ce qu'Heneage nôtre Vice-Chambellan vous dira en nôtre nom, à moins que vous ne vous vous veuilliez attirer un plus grand danger.*

Elle ſe plaignit en même tems, dans ſa Lettre, du 13. de Fevrier, aux Etats Géneraux, „ que „ pour l'outrager, ils avoient conferé la Souve- „ raineté des Provinces à Leiceſtre ſon Sujet, ſans „ l'en avoir avertie, quoi qu'elle eût déclaré, par „ un Ecrit public, qu'elle vouloit ſeulement aider „ ſes voiſins affligez, mais nullement ſe ſaiſir de „ la Souveraineté. Elle les pria de dépouiller Lei- „ ceſtre de cette autorité abſolue, à laquelle elle „ avoit mis elle même des bornes; non qu'elle ne „ voulût pas défendre leur cauſe, mais pour mé- „ nager ſon honneur, qui lui étoit plus cher que „ la vie. Les Etats lui témoignerent qu'ils étoient très-fachez de l'avoir offenſée, en conferant l'autorité abſolue à Leiceſtre, qu'ils ne vouloient nullement engager S. M. plus qu'Elle n'avoit voulu s'engager elle même, par le Traité qu'elle avoit fait avec eux; que l'état des Provinces demandant qu'ils n'euſſent qu'un ſeul Gouverneur, qui agit avec autorité, ils avoient mieux aimé en choiſir un, qui fût de ſes Sujets, qu'un autre, en lui donnant ſeulement l'autorité que les autres Gouverneurs avoient euë, avant lui, & que l'on peut toujours révoquer. Qu'on y avoit ſeulement mis le mot d'*abſolue*, pour le diſtinguer des autres Gouverneurs, qui n'avoient été établis, que pour peu de tems, & qui étoient liez par certains ordres, & pour le faire plus reſpecter; afin qu'il fût mieux obeï, qu'il rétablit la diſcipline militaire, qu'il étendit plus loin les contributions, & qu'il s'aquitât mieux de tous ſes ordres; mais nullement pour le rendre Souverain des Provinces. Ils ajoûtoient en-

(1) *De Meteren* Liv. XIII. fol. 259.

(2) *Camden* dans ſa vie d'Eliſabeth, ſur l'an 1586. au commencement.

1586. encore qu'ils avoient voulu rompre quelques desseins de l'Ennemi, & encourager le Peuple, qui étoit fort effrayé. Ils croyoient que révoquer alors le pouvoir donné à Leicestre, causeroit une grande confusion; & ils assuroient la Reine que cette autorité n'étoit point contraire au Traité; puis que la Souveraineté & la proprieté demeuroient entierement aux Etats; quoi que le gouvernement fût entre les mains du Comte, comme il l'avoit été en celle des Gouverneurs précedents. Cette Lettre étoit datée du 25. de Mars. La Reine parut satisfaite des raisons des Etats, aussi bien que de la soumission du Comte, qui lui écrivit une Lettre pleine d'une douleur simulée, par laquelle il savoit l'adoucir, à ce que dit l'Historien Anglois, que nous avons déja cité.

Il prit donc l'administration des affaires & se fit instruire des revenus des Provinces. Les quatre principales Provinces nommées, la Gueldre, la Hollande, la Zélande & la Frise rendoient deux millions, quatre cent mille florins; outre ce que les autres contribuoient, & les droits d'entrée & de sortie. On lui donna une pension de cent mille francs, comme l'on dit, outre ce qu'il avoit de la Reine. Il fit d'abord publier une Ordonnance, pour regler la discipline militaire, qui fut peu observée. Il publia encore le 14. d'Avril, à Utrecht, une autre Ordonnance, par laquelle il défendit de fournir aucune munition de guerre, ou de bouche, ni aucune Marchandise, que ce fût, aux Ennemis, ni même à leurs Alliez, ou aux Places neutres. De plus il défendit qu'on n'entretînt aucune correspondence de commerce, par Lettres de change ou autrement, non seulement en Espagne, mais encore en France & dans les Païs du Nord; sous peine de la vie & de perdre les Vaisseaux & la marchandise. (1) L'Auteur de cette Ordonnance étoit en certain *Jaques Ringault*, qui avoit été Secretaire du Comte d'Egmont, décapité par le Duc d'Albe, & que ce dernier & Requesens, après lui, avoient employé dans les finances. Après la pacification de Gand, il fut accusé par le Sr. de Fromond, grand Trésorier, de péculat. Ce dernier étant mort, il étoit échapé, sans être néanmoins justifié. Depuis, comme c'étoit un homme fort intrigant, il s'étoit jetté, dans le Parti des Provinces Unies, & avoit sû enfin s'insinuer dans la faveur de Leicestre, dont il jouït jusqu'à la fin. On ne peut pas entrer ici dans le détail de ces intrigues. L'Auteur, que l'on a cité à la marge, les fournira à ceux, qui les voudront savoir.

Afin que l'Ordonnance du Comte fût mieux observée, Ringault se fit donner une Commission extraordinaire, malgré le Conseil d'Etat, pour proceder contre ceux, qui auroient negotié dans les païs défendus; avec pouvoir de visiter les livres des Marchands & toutes leurs Ecritures; ce qui étoit contre les Privileges & les anciens usages. On fit encore un autre chose fort odieuse, qui étoit de vouloit contraindre toutes les Nations, qui négotioient dans les Mers voisines, de venir prendre des Passe-ports de Leicestre; & l'on prétendoit par-là tirer de grosses sommes, pour continuer la guerre, avec plus de vigueur. (2) Mais comme l'on fit des plaintes, de toutes parts, contre l'un & l'autre de ces moyens extraordinaires de ramasser de l'argent; & qu'il parut que cela diminueroit trop les revenus des Droits d'entrée & de sortie & ruineroit enfin entierement le Commerce & la Navigation de la Hollande, de la Zélande & de la Frise, & irriteroit tous les Voisins; on dispensa, dans la suite, en ces Provinces, les Marchands de l'observation de ces Ordonnances, & le Conseil d'Angleterre rendit aussi aux autres Nations la liberté de naviguer, comme auparavant. 1586.

Pendant que Leicestre étoit occupé à faire ces réglements ruineux, & même un peu avant ce tems-là, le Prince de Parme envoya le Comte Charles de Mansveldt, pour bloquer la Ville de Grave; qu'il avoit résolu d'attaquer, dès que la saison le permettroit. Mansveldt fit bâtir quatre Forts autour de cette Ville, & jetter un pont sur la riviere, pour empêcher qu'on n'y envoyât des vivres & des munitions. Il mit des Troupes suffisantes dans ces Forts, & campa, avec le reste de l'Armée, à une demi-lieuë de la Ville. Leicestre souhaitant de la conserver, donna ordre à Hohenlo, avec quelques Troupes du Païs, & à Norris, Géneral de l'Infanterie Angloise, de marcher de ce côté-là, & de tâcher d'introduire des vivres & des munitions dans Grave. Ils y arriverent au milieu d'Avril, & ils se saisirent d'abord d'un Fort entre Batembourg & la Ville & voulurent s'y retrancher. Ils employerent à cela toute la nuit; mais Mansveldt vint, avec trois mille hommes, avant que le retranchement fût achevé, & obligea les Anglois d'abandonner leurs ouvrages commencez. Comme ils se retiroient, en bon ordre, quoi qu'ils eussent les Espagnols à dos; ils rencontrerent huit ou neuf cents hommes, qui venoient à leur secours. Avec ce renfort ils tournerent face, & chargerent si vigoureusement l'ennemi, qu'ils le firent reculer jusqu'au Fort, qu'ils avoient abandonné, & lui tuerent quatre ou cinq-cens hommes, & en blesserent un grand nombre d'autres; n'ayant perdu, en cette action, qu'environ cent cinquante hommes des leurs.

Après cela, Hohenlo prit le Château de Batembourg, un autre Fort dans le voisinage, & ensuite le Château d'Empel, du côté du Brabant. Là il perça la digue de la Meuse, & comme la riviére étoit fort haute, il inonda toute la campagne voisine; & par cette inondation, il introduisit deux fois, en personne, des vivres & des munitions dans la place. *Hemert*, Gentil-homme de Gueldre, y commandoit; homme de peu d'experience & de résolution.

Le blocus ne laissa pas de continuer, & le Prince de Parme y marcha enfin, avec toutes ses forces, & y arriva le 12. de Mai. Il fit battre la place, dès l'autre bord de la riviére, & abatit en peu de tems une partie considerable du mur. Il y fit ensuite donner une fausse attaque, & le Commandant effrayé, ou séduit par une Femme, qu'il entretenoit, se rendit, sans attendre un Assaut, le 7. de Juin, quoi qu'il ne manquât d'aucune provision. Le Comte de Leicestre s'étoit mis cependant en Campagne, dans la pensée de donner bien de la peine à ceux, qui assiegeoient Grave, & avoit pris divers petits Forts Espagnols dans la Veluwe. Schenk vint aussi de ce côté-là, après avoir fait divers exploits d'armes dans l'Evêché de Cologne, auxquels nous ne pouvons pas nous arrêter. Mais il ne faut pas oublier que Schenk se rendit maître d'une petite île, dans la Betuwe à l'endroit où le Rhin se partage en deux bras; dont celui, qui se présente à droite à ceux qui descendent la riviére, & qui va à Arnhem, retient son nom de Rhin: & l'autre, qui va à Nimegue, se nomme Wahal. Schenk jugea à propos de bâtir là un fort considerable, pour couvrir la Betuwe, & se rendre maître

(1) Voyez *Reidanus* Annal. Liv. V. p. 89.
(2) *De Meteren* Liv. XIII. fol. 260. verso & suiv.

(3) Voyez *Strada* sur cette année, où il raconte autrement la chose, & donne l'avantage du combat au Espagnols. Mais sa propre narration fait assez voir qu'il se trompe.

 tre du cours du Rhin, avant que les Espagnols se jettassent dans ce païs-là. Il parut, dans la suite, que cette précaution étoit très-nécessaire, & ce Fort devint fameux, comme on le verra. Le Comte de Leicestre apprit, en ce tems-là, que Grave, qu'il croyoit pouvoir se défendre longtems, s'étoit rendue. Comme il craignit que le Prince de Parme ne se jettât ensuite sur l'île de Bommel, il entra promptement en cette île, pour y observer de là les démarches de l'Ennemi. Le Sr. de Hemert, & quelques autres Officiers de sa Garnison, se rendirent au même lieu. Le Comte de Leicestre irrité, avec raison, du peu de résistence, qu'ils avoient faite au Prince de Parme, & choqué de l'affront, qu'ils lui avoient fait recevoir, au commencement de sa premiere Campagne, les fit prendre & conduire à Utrecht; où ils furent jugez par le Conseil de Guerre, & condamnez à mort, non pour s'être entendus avec l'Ennemi, mais pour avoir rendu la Ville, par lâcheté, sans le consentement du Gouverneur Général. Il étoit en effet nécessaire de rétablir la Discipline militaire, dans l'Armée, où il n'y en avoit plus. Mais la Noblesse de Gueldre en fut choquée, soit parce qu'elle ne souffroit la domination d'un Etranger, qu'avec peine; soit parce qu'il témoignoit beaucoup de faveur à certains Anglois, qui avoient fait des actions contre les Alliez, qui ne se pardonnent pas, selon les regles de la Guerre. Tel étoit un Wels, (1) qui avoit livré la Ville d'Alost aux Espagnols. Hohenlo, qui l'avoit fait prisonnier, l'auroit fait punir, mais Leicestre le prit à son service. Tel étoit encore un autre Anglois, nommé *York*, suspect de trahison, auquel il donna de grands emplois. Il avoit de même beaucoup d'égard, pour des étrangers, que personne n'estimoit que lui; parce qu'ils en dépendoient entierement, comme de leur unique protecteur. Il les faisoit Magistrats, dans des Villes, où ils ne pouvoient l'être, selon les Lois; ou leur donnoit le gouvernement des places les plus importantes; sans se mettre en peine si le Peuple, & les Officiers des Troupes du Païs, le trouvoient bon, ou non, & même malgré toutes leurs remontrances. Il renversa tout le gouvernement d'Utrecht, & y fit mille violences. Il tâchoit de soulever le peuple, contre les Etats, & souffroit qu'on en dît tout le mal possible. Les Particuliers & les Etats, avoient beau s'en plaindre, il n'avoit nul égard à ce qu'ils disoient; & souvent il écrivoit de doubles Lettres, par l'une desquelles il ordonnoit qu'on les satisfit, & par l'autre il le défendoit. Cependant il traitoit très-mal les Catholiques du Païs, qui y vivoient en paix, & qui croyoient y être en sureté, en vertu de la pacification de Gand; & pour gagner l'esprit de la populace, il faisoit le bon Protestant, avec beaucoup d'affectation, & n'oublioit rien, pour mettre les Ministres, dans son parti; qui déclamoient en sa faveur, dans les Chaires. On verra le détail de tout cela, au Livre V. des Annales de *Reidanus*; car on ne peut pas s'étendre ici là-dessus. C'étoit l'usage, dans les Provinces, que les Troupes de châque nation étoient commandées par des Chefs du même païs, dont elles étoient connues; & qui connoissant aussi leurs Commandants, leur obéïssoient mieux. Le Comte leur donnoit au contraire des Officiers Anglois, sans se mettre en peine de ce qu'on en disoit, ni de conferer les places vacantes, à ceux qui avoient le plus de service, & l'approbation de l'Armée. (2) Ils s'en plaignirent à Hohenlo, qui prit chaudement leur cause en main, & en fit des reproches au Gouverneur, sans rien lui dissimuler; ce qui étoit contre son usage, sur tout quand il avoit bû, comme cela lui arrivoit souvent. Il prenoit aussi ouvertement le parti des Etats, contre ceux qui en parloient mal, & qui étoient les plus affidez à Leicestre. Ces sujets de mécontentement n'éclaterent pas tant contre lui, en ce tems-là, parce que le Prince de Parme contraignoit les partis differens de se réünir, pour lui résister. Mais on voyoit déja que le Comte ne connoissoit point le gouvernement des Provinces, ni n'avoit aucun bon dessein. On remarquoit dans sa conduite tant d'obliquité, & de mauvaise foi, & si peu d'égard pour les Etats, & pour les mieux intentionnez à la conservation du Païs; qu'on ne pouvoit guére douter qu'il ne pensât à l'assujettir, par l'adresse, ou par la force. Il faisoit au moins tout ce qu'il falloit faire, pour cela; quoi qu'il feignît de ne chercher, que le Bien Public. Mais comme on ne pouvoit savoir s'il n'agissoit point ainsi, par des instructions secretes d'Elisabet, il étoit difficile d'y mettre ordre; & il étoit de plus, en quelque maniere honteux d'avoir donné, sans nécessité, une autorité absolue, à un homme que l'on connoissoit si peu, & qui en abusa, d'abord après.

Le Prince de Parme ayant pris quelques châteaux du voisinage, avec beaucoup de facilité, fit investir la Ville de Venlo, qui est un peu plus haut sur la Meuse, & y marcha en suite avec toute son armée. Il y avoit dans cette place sept cens hommes, du Regiment de Schenk; qui y avoit aussi mis sa famille, dans la pensée qu'elle étoit en toute sûreté. Aussi fit-il tout ce qu'il put, pour y entrer, avec un Officier Anglois, & quelque peu de Troupes; mais il fut obligé de s'en retourner, parce qu'il trouva les passages trop bien gardez, & l'Ennemi sur ses gardes. Après quelques escarmouches, où il périt quelques Soldats, de part & d'autre, il fallut se retirer. Le Prince commença par attaquer une petite île, qui étoit au devant de la Ville, où il y avoit un Fort. Il en fit lui-même un de bois, sur trois pontons, avec lesquels il fit descente, dans l'île, & se rendit maître du Fort, le 26. de Juin. Ce poste étoit important, mais la Garnison ne laissoit pas d'être toûjours disposée à se bien défendre. Cependant les habitans de la Ville, ayant pris peur, se souleverent & contraignirent la Garnison de se rendre, deux jours après. Les Soldats sortirent avec l'épée, & l'on laissa aussi sortir la famille de Schenk.

La cherté du bled étoit grande dans les Provinces Espagnoles, parce qu'il n'en venoit point des Provinces-Unies, & que leurs partis, courant le plat païs, enlevoient les convois, qui y venoient d'ailleurs. Il en étoit de même, dans l'Evêché de Cologne, & dans le voisinage de la Westfalie, que la garnison de Nuys, qui étoit pour Truxès, pilloit perpetuellement. *Harman Frederic Cloet* y commandoit, & s'aquitoit de son devoir, avec beaucoup de vigilance. L'Evêque de Cologne pria instamment le Prince de Parme d'y aller, pour attaquer cette place. Comme il n'avoit pas grand chose à craindre du côté de Leicestre, comme il sembloit; il y fut le 10. de Juillet, avec toute son armée, & l'emporta par force en peu de tems. La Ville fut brulée par accident, & saccagée par les Espagnols le 26. de Juillet. Alexandre, étant encore devant Nuys, apprit la mort du Duc *Octave Farnese* son Pere; & depuis ce tems-là on l'appella *Duc de Parme*, comme nous le ferons dans la suite. Il prit ensuite Meurs, Alphen & le Château de Crako, & alla assiegé Berk, où il arriva le 13. d'Août. Mais il fut prévenu par Schenk, & Mor-

(1) Voyez ci-dessus p. 105. col. 1.
(2) Voyez *Grotius* Annal. Liv. V. p. 97.

1585. & Morgan Officier Anglois, qui y entrerent, avec mille Anglois, & sept à huit cents Soldats d'autres Troupes, des vivres & des munitions en abondance. Cela fit que le Duc de Parme ne put s'emparer, que de quelques châteaux des ennemis, où il laissa des garnisons, un mois après, ou environ après son arrivée. De là il marcha à Zutfen, que Leicestre assiegeoit, comme on le verra.

Les Etats avoient fait dessein, avant le commencement de la Campagne, de faire lever, autour de Brême, & dans le voisinage, deux mille Chevaux, & mille Pionniers; pour tâcher d'empêcher qu'Alexandre ne fût maître de la Campagne. On avoit déja donné une somme d'argent, pour les lever, & l'on avoit nommé le Comte de Meurs, pour commander ce Corps de Troupes; mais elles ne comparurent pas toutes au lieu du rendez-vous, qu'on leur avoit donné près de Breme, & celles qui y furent se débanderent d'abord. Les Officiers s'excuserent, & reçurent encore de l'argent, pour les frais, qu'ils avoient faits. On ne sut pas d'abord, ou l'on feignit de l'ignorer, mais on sut bientôt que c'etoit Leicestre, qui avoit empêché sous main cette levée; parce qu'il ne vouloit pas qu'il y eût, dans les Provinces, un Corps si considerable de Cavalerie Allemande; qui seroit, comme il croyoit, trop attachée à la Maison de Nassau & a Hohenlo. S'il avoit eu une politique plus éclairée, il auroit fait tout son possible, pour avoir ce secours; afin d'être superieur, ou au moins égal à l'Ennemi, & de pouvoir faire, à sa premiere Campagne, quelque entreprise qui lui fit honneur. Mais il ne se servit que de mauvais artifices, pour se faire considerer; & une réputation, aquise de la sorte, ne trompe guere que le peuple, & ce n'est pas même pour long-tems. S'il faloit faire de nouvelles levées, il aimoit mieux, qu'elles se fissent en Angleterre. Cependant, pour ne pas paroître opposé à un secours, que tout le monde souhaitoit, avec passion, il envoya *Christophle Iselstein*, au Comte de Meurs, & aux autres Officiers Allemands, pour leur dire qu'ils trouveroient leur argent & des provisions, dans les Vaisseaux de guerre de Hollande, qui les attendoient, sur la riviere d'Ems. Iselstein persuada à ces Officiers, de venir avec lui à ces Vaisseaux; mais ils n'y trouverent que des Lettres de Leicestre, où il donnoit ordre à Iselstein d'amener ces Troupes, sur les terres des Etats & qu'on leur payeroit leur solde; & de leur dire si elles faisoient, quelque difficulté de venir, qu'elles s'engageassent au moins aux Etats, pour l'année suivante.

Pour détourner le Duc de Parme, du siege de Nuys, (1) Leicestre envoya le Prince Maurice, (on l'appelloit ainsi abusivement, parce que son frere ainé qui étoit prisonnier en Espagne, & a qui la Principauté d'Orange appartenoit, étoit comme mort civilement) & Sidnei avec deux ou trois mille hommes en Flandres, pour y faire des courses, & obliger aussi la Motte, à s'éloigner d'Ostende, qu'il incommodoit, par un Fort qu'il avoit fait près de cette Ville. Les garnisons d'Ostende, de ter-Neuse, & de l'Ecluse, soûtenues par les Troupes, qui étoient arrivées, firent de grandes courses, par les païs voisins & y causerent beaucoup de disette. Maurice & Sidney surprirent la petite Ville d'Axel le 16. de Juillet; mais ils manquerent un dessein, qu'ils avoient sur Graveline, trompez par un Soldat Wallon, de la Garnison. Enfin le Comte de Leicestre se résolut d'entrer lui même en Campagne, quoi que ce fût un peu tard. Il fit marcher ses Troupes en Gueldre, & se rendit, avec tous les Princes de la Maison de Nassau, & les Officiers Géneraux Anglois, & Allemands, à Arnhem le 6. de Septembre. S'étant avancé du côté de Cleves, il fit la revuë de son Armée, & la trouva forte de sept mille Fantassins, & de quatorze cents chevaux, ou environ. Il étoit trop foible, pour aller offrir la bataille au Duc de Parme, qui avoit, comme on disoit, quatorze mille Fantassins, & trois-mille cinq-cents Chevaux. Il se contenta d'aller attaquer Doesbourg sur le Rhin, à quelques lieuës au dessus d'Arnhem, & réduisit la place, où il y avoit trois-cents hommes de garnison, à se rendre le 13. de Septembre. Le 18. du même mois, il marcha à Zutfen, Ville assez forte, pour ce tems-là, mais peu pourvuë; dans l'esperance d'obliger le Duc de Parme d'abandonner le siege de Berk, ou de s'en rendre maître. Le premier des deux arriva. Le Duc trouvant Berk trop bien pourvû, & trop bien défendu, le quitta, pour aller avec son Armée jetter des vivres dans Zutfen. Cependant Leicestre alla, avec quatre cents Fantassins, & deux compagnie de Cavalerie, à Deventer. Cette Ville n'étoit pas d'accord, avec les autres de la Province, & ne contribuoit rien à la Confédération. Ensuite averti que le Duc de Parme venoit, il retourna dans son camp de Zutfen. Un certain (1) *Roland York* de Londres, & fort habile à l'escrime, avoit été en prison à Gand, avec Imbise, pour vouloir rendre Dendermonde aux Espagnols, & ensuite arrêté assez long tems à Brusselles, & délivré par les Espagnols, quand la Ville se rendit à eux; après quoi il avoit servi deux ans, dans leur Parti. Cet homme vint trouver Leicestre, dès qu'il eut passé la Mer, & se rendit fort agreable à ce Seigneur, qui n'aimoit que cette sorte de gens; qui le flattoient sans cesse, & qui étoient prêts à tout faire, pour lui, contre les Etats, qu'il avoit offensez. York disoit aux Anglois qu'il avoit été deux ans, dans les Armées des Espagnols, & qu'il connoissoit parfaitement leur maniere de faire la guerre, & leur bravoure; mais qu'ils n'étoient nullement comparables à la Nation Angloise, & qu'ils n'oseroient jamais lui donner bataille, en rase campagne, & à partie égale. Il échauffa si fort les Anglois, par ces discours flatteurs, que les Troupes de cette nation étoient toutes disposées à charger les Espagnols, à la premiere occasion, & que Leicestre crut qu'il n'étoit nullement nécessaire de se retrancher, devant Zutfen. Cependant lors que le Comte étoit à Deventer, Hohenlo & Guillanme de Nassau, sans attendre ses ordres firent promptement retrancher l'Armée, après qu'ils eurent apris que l'ennemi étoit à cinq lieues de là. Leicestre fut surpris, à son retour, de voir les retranchemens faits, & leur demanda si se retrancher de la sorte n'étoit pas une marque de peur, & si cela ne feroit pas tort a sa réputation. Guillaume répondit à ce fanfaron, que l'Empereur Charles-Quint se retrancha bien à Ingolstadt, & le Duc d'Albe, près de Mastricht. Ceux qui connoissoient les lieux, & qui avoient servi, quelques années, dans les Païs-Bas, lui marquerent les passages, qu'il faudroit saisir, pour empêcher qu'on ne ravitaillât la Ville; qui n'avoit des vivres, que pour trois semaines. Mais Leicestre, par une vanité mal entendue, n'eut aucun égard à leur avis. Cependant le Duc de Parme y introduisit des vivres, à la faveur de la nuit. On entendit bien le bruit de leurs chariots, mais

(1) *Reidanus* Liv. V. p. 10[illegible].
(2) *De Meteren* Liv. XIII. fol. 267. verso & fig.

(3) *Camden* sur cette année, *Reidanus* Annal. Liv. V. p. 98.

1586. mais on ne trouva pas à propos de les attaquer, de peur de tomber en quelque embuscade. Cependant Leicestre, jugeant que le Convoi, qui étoit entré dans la Ville, ne suffisoit pas, se tint prêt à attaquer le premier Convoi, qui entreprendroit de passer. Le Duc de Parme ne manqua pas d'en envoyer un second, le 21. de Septembre, de grand matin. Il le fit conduire par son Avantgarde, composée de deux mille Fantassins, & de six ou sept cens chevaux. Elle s'arrêta à une demi-heure de la Ville, & fit marcher le Convoi devant elle, & il y entra heureusement. Elle fut découverte, par quelques Chevaux des Etats; & les Anglois, avec environ quinze cents Fantassins, & deux cents Chevaux, marcheroient droit à elle. Il la rencontrerent plutôt, qu'ils ne croyoient, à cause d'un brouillard, qui les empêcha de la découvrir de loin. Elle étoit commandée, par le *Marquis du Gast*, & postée dans un endroit avantageux, d'où elle fit une furieuse décharge, sur les Troupes Confédérées; qui l'essuyerent avec fermeté, & sans rompre leurs rangs. Ce grand feu étant passé, les Anglois marcherent à l'Ennemi, qui envoya quelques Cornettes de Cavallerie, pour les reconnoître; mais elles furent chargées, avec tant de vigueur, que leurs Officiers furent tuez, avec une grande partie de leurs soldats, qui ne purent faire aucun rapport à leurs Géneraux. Il y eut environ cent ou cent cinquante hommes des Ennemis de tuez, & une trentaine des Troupes de Leicestre. Le Duc de Parme envoya un renfort à ses gens, qui empêcha les Confẽderez de profiter de leur avantage; d'autant plus qu'ils ne savoient pas combien l'Ennemi avoit de monde. *Philippe Sidney* fut blessé malheureusement à la cuisse, en remontant à Cheval, parce que celui, qu'il avoit eu, avoit été tué sous lui, & mourut vint cinq jours après. Il fut extrémement regretté de l'armée, à cause de ses bonnes qualitez. Leicestre se rendit après cela maître d'un Fort, qui étoit dans une petite île de la riviere d'Yssel, vis à vis de la Ville. Le Duc de Parme, craignant que les autres Forts ne fussent emportez de même, marcha le 24. d'Octobre, en bataille, jusques près de la Ville, & après y avoir mis tous les vivres, dont elle avoit besoin, se retira le lendemain, & ayant repassé le Rhin à Wesel, s'en alla à Brusselles, parce qu'il se trouvoit incommodé; après avoir remis le commandement de l'armée au Marquis de Renthy. Leicestre fit attaquer, ce même jour, un Fort où il y avoit trois cents hommes, & le prit d'assaut. On assure qu'*Edouard Stanley*, Anglois, fit en cette occasion une action si hardie, qu'il n'y en a guére de plus téméraire, dans toute l'Antiquité. On avoit poussé du Fort une pique contre lui, pour le tuer; mais il la prit des deux mains & la retint avec tant de force, que les ennemis la voulant retirer à eux, le tirerent lui même dans le Fort; où ayant mis l'épée à la main, il écarta ceux qui l'attaquoient. Il faut que le Fort eût été emporté, dans le même tems, autrement Stanley n'auroit pu échapper. Le Comte, pour cette belle action, le fit Chevalier, & lui donna une pension pour sa vie. Le lendemain, on se préparoit à attaquer un autre Fort, qui étoit plus grand, que ceux dont on vient de parler; mais la garnison s'étoit retirée de nuit, dans la Ville, sans attendre seulement le Canon. On l'occupa à l'instant, & l'on prit encore quelques autres Châteaux des environs; & par-là la Veluwe fut entierement délivrée des contributions, qu'elle payoit à l'Ennemi. Zutfen, environnée de diverses garnisons des Alliez, ne put pas faire grand mal au voisinage. Comme l'Hiver approchoit, (1) Leicestre ne pensa qu'à envoyer ses Troupes en quartier d'Hiver. Il donna auparavant ordre de réparer le grand Fort, & y établit Gouverneur York; quoique les Etats lui représentassent que c'étoit un homme, à qui on ne pouvoit pas se fier, puis qu'il venoit tout fraichement de parmi les Ennemis, & qu'il avoit déja voulu trahir les Etats à Gand; qu'il n'étoit pas sûr de confier à un homme de cette sorte la frontiere de la Veluwe, sans avoir aucune preuve de sa fidelité. Le Comte dit qu'il étoit lui même son répondant, & qu'il s'en chargeoit. Il l'établit donc Gouverneur, non seulement du Fort, mais encore de toute la Veluwe; contre l'usage constant des Etats, qui laissoient le commandement au Gouverneur de châque Province, auquel tous les Gouverneurs particuliers des places étoient soumis. Il faut avouër que ceux, qui avoieut voulu donner l'autorité *absolue* à Leicestre furent dignement récompensez de cette étrange conduite; & que cet homme étoit destitué de toute sorte de prudence, comme la suite le fit bien voir. 1586.

Il ne fit (2) pas une action moins dangereuse, en établissant Gouverneur de Deventer un autre Anglois, qui ne valoit pas mieux, que le précedent. Comme on eut dit au Comte qu'il ne devoit pas laisser Deventer, sans garnison; ce qui auroit été en effet une très-grande imprudence; il le fit proposer aux habitans. Ils en tomberent d'accord, & dirent qu'ils avoient besoin de deux, ou trois cents hommes, pour le moins; tant pour n'être pas exposez aux entreprises de l'Ennemi, que pour tenir en bride les Catholiques Romains de la Ville, qui avoient trois ou quatre personnes de leur Religion, dans la Magistrature. Il y eut quelque difficulté sur le nombre des Troupes, ce qui fit que ceux de la Ville refuserent absolument d'en recevoir; sur quoi on y fit entrer, à l'insû des habitans, douze cents Irlandois, sous la conduite de Guillaume Stanley, qui étoit Catholique, & qui avoit servi sous le Duc d'Albe. Cette sorte de gens étoient aussi de la même Religion, à ce qu'ils disoient, quoi qu'ils n'en eussent presque point de connoissance; ils étoient à demi nuds, & extraordinairement sauvages, & rudes, dans toutes leurs manieres; ils parloient une langue, que l'on n'entendoit point, & ne pouvoient avoir aucun commerce, avec les habitans. Les Anglois eux même, les appelloient des *Irlandois sauvages*. Stanley se joignit d'abord aux ennemis du bien public, & permit à sa Garnison toutes sortes d'insolences, contre les Réformez. On s'en plaignit à lui, mais il n'avoit aucun égard aux plaintes. On étoit surpris que le Comte eût mis une semblable garnison, dans une Ville, qui n'en avoit pas même voulu recevoir une des Troupes des Etats, un peu trop nombreuse, & qu'il falloit ménager. On étoit encore étonné que Leicestre, qui vouloit paroître fort attaché à la Religion Reformée, livrât à un Gouverneur & à une Garnison Catholiques une Ville de cette sorte; mais cette espece de gens ne se servent de la Religion, que comme de prétexte, pour avancer leurs affaires; & la foulent aux pieds, quand ils croyent venir par-là plus facilement à bout de leurs desseins ambitieux. Il savoit que ces gens-là ne prendroient point le parti des Etats contre lui; & cela lui suffisoit. On lui représenta en vain, que le Comte de Meurs étant Gouverneur de la Gueldre, d'Utrecht & de l'Overyssel, il devoit avoir le commandement dans cette Ville. Il s'en moqua, & dit qu'on ne parloit

(1) *Reidanus* Ann. Liv. V. p. 99.
(2) Là-même p. 101.

loit ainsi, que par envie, pour les Anglois, & qu'il répondoit pour eux. Il expédia encore depuis des Lettres, le 18. de Novembre, par lesquelles il donna à Stanley le pouvoir de faire tout ce qui seroit nécessaire, pour la garde de Deventer, & la jurisdiction dans la Ville; outre qu'il l'exempta, en termes exprès, d'obeïr au Gouverneur de la Province, & lui permit d'appeller, comme il trouveroit à propos, des Troupes de toutes les Garnisons voisines; avec ordre aux habitans de ces lieux de lui obeïr. Ainsi la Veluwe se trouva entre les mains d'York, & l'Overyssel entre celles de Stanlei. Quand Leicestre donna ces Lettres, il étoit déja dans la Province d'Utrecht; où il viola toutes les Lois, en faveur de ses créatures & n'eut aucun égard aux plaintes des principaux habitans, ni aux avertissemens des Etats Géneraux: comme on le verra dans l'Historien, que j'ai cité à la marge. Jamais il n'y eut de conduite plus présomptueuse & plus irréguliere; & néanmoins le peuple en étoit entêté à un point, qu'il lui présenta un Ecrit, où il disoit *qu'il souhaitoit que son Excellence commandât absolument & à discretion; sauf à l'égard de la Religion & des Privileges, qui n'offensoient pas Sa Majesté* Depuis ce tems-là, il fut entierement brouillé avec les Etats Géneraux, qui se plaignoient perpetuellement de lui, comme il se plaignoit d'eux, de son côté. Il voulut aussi envoyer une garnison dans Harlingue, Ville de Frise, qui seroit indépendante du Gouverneur de la Province. Mais les Etats de Frise s'y opposerent. Il tâcha de se rendre maître des places, en y mettant des garnisons Angloises.

Il fut appellé au mois de Novembre, pour se trouver au Parlement d'Angleterre & résolut d'y aller; quoi que la Reine, comme on le sut depuis, lui eût accordé de demeurer dans les Païs-Bas, s'il le trouvoit à propos. Il craignit, comme l'on croit, que, s'il demeuroit plus long-tems éloigné de la Reine, ses ennemis, qui n'étoient pas en petit nombre, ne lui jouassent quelque mauvais tour, auprès de cette Princesse, & sa conduite ne leur en donnoit que trop d'occasions. *Guillaume Cecil, Baron Burghley*, Grand Thrésorier d'Angleterre, le plus ancien & le plus autorisé des Ministres de la Reine, n'étoit nullement de ses Amis. Il voulut emmener, avec lui, le Prince Maurice, en Angleterre; & comme il refusoit de l'accompagner, le Comte en parut fâché; mais les Etats tirerent le Prince d'affaires, en disant qu'il ne leur convenoit pas qu'il sortît du Païs, dans un tems si dangereux; & comme il étoit sous leur serment, il ne pouvoit pas s'absenter malgré eux. Les amis intimes de Leicestre publioient, par tout, qu'il s'en alloit très-mécontent des Etats, & qu'il pourroit bien arriver, qu'il ne revînt plus dans les Provinces. On demanda au Comte, en plein Conseil, si cela étoit vrai, en assaisonnant cette demande de beaucoup d'honêteté. Il le nia & protesta qu'il n'alloit en Angleterre, que pour leur obtenir un plus grand secours de la Reine. Outre cela, à la priere des Etats, il écrivit de Zélande, où il n'attendoit que le bon vent pour s'embarquer, à tous les Gouverneurs, pour détruire les bruits, qu'on avoit fait courir de son mécontentement; mais il y eut des gens, qui protesterent de lui avoir ouï dire le contraire, ce qui anima la populace contre les Etats.

Il s'agissoit de savoir qui il nommeroit, pour son Substitut, pendant son absence. Il ne vouloit nommer ni Maurice, ni Hohenlo, ni Guillaume de Nassau, ni le Comte de Meurs. Les autres Chefs néanmoins n'étoient pas d'assez grande qualité, pour leur commander. Norris avoit commandé, depuis long-tems, l'Infanterie Angloise, dans les Païs-Bas, avec beaucoup d'honneur, & connoissoit le païs & la maniere, dont on y faisoit la guerre; mais Leicestre ne l'aimoit pas, & n'avoit suivi aucun des conseils, qu'il lui avoit donnez, devant Zutfen, mais ceux d'York & de Stanley. Il y avoit aussi un *Pelham*, qui avoit été autrefois dans la Cour de Charles-Quint, qui s'étoit trouvé dans les guerres qu'on avoit faites au Turc, & qui avoit aussi été Viceroi d'Irlande. Il étoit alors Mestre de Camp, dans les Troupes Angloises, mais tout à fait ruiné, & endetté de grosses sommes à la Reine, qui fit enfin saisir ses biens; ce qui lui causa la mort. Il y avoit encore Stanley & York, gens de basse condition & qui pour les raisons, qu'on a dites, étoient desagréables aux Etats. Cependant le Comte nomma ces trois derniers, dont l'un devoit être choisi, pour Substitut du Gouverneur. Mais ils les refuserent tous trois, & demanderent que l'autorité du Gouvernement fût laissée entre les mains de Conseil d'Etat, selon l'ancien usage.

Leicestre ne put refuser cela, à l'instance qu'en firent les Députez des Etats Géneraux; qui en ce tems-là commencerent à demeurer plus long-tems à la Haie, qu'ils n'avoient accoûtumé, pour y balancer l'autorité que Leicestre s'attribuoit; & que l'on a depuis appellez *les Etats Géneraux*, quoi qu'ils n'en fussent proprement que les Députez. (1) Le Conseil d'Etat fut donc chargé du Gouvernement, à condition que ses ordres fussent munis du Nom & du Seau du Comte, comme s'il eût été présent. L'Acte en fut passé à la Haie le 24. de Novembre, & les Ordres envoyez à tous les Gouverneurs & Officiers d'obeïr à ce Conseil, pendant l'absence de Leicestre, ou jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les Etats Géneraux. Mais le même jour, il fit un autre Acte, par lequel il se réservoit quantité de choses, dont il les avoit rendu maîtres, par les termes géneraux de l'Acte précedent. Par exemple, il leur ôtoit tout pouvoir de changer les Gouverneurs des Places; de se mêler des principaux Emplois de l'Armée, ni d'y faire aucun changement, qu'après l'en avoir averti & de son consentement; de nommer à la place de ceux qui viendroient à mourir, sinon par provision, & de faire diverses choses, qui pouvoient être utiles & nécessaires au salut de l'Etat. Cet Acte demeura secret, entre les mains du Secretaire du Comte, avec ordre de le produire, dès que le Conseil voudroit faire quelque chose de contraire à ces restrictions. Les Etats, qui n'en savoient rien, firent des présens considerables à Leicestre, quand il partit.

Peu de jours avant que de partir, il leur demanda, s'ils seroient disposez à accepter la Paix, si la Reine la leur pouvoit obtenir. Il répondirent que, pendant la vie de Philippe, ils ne pouvoient esperer la Paix, à aucunes conditions tolerables; que toutes les Conférences, qu'on pourroit faire, pour cela, seroient pleines de tromperies & de dangers, & qu'il falloit plûtôt penser à repousser les Espagnols par les armes, qu'à tromper le peuple, par de vaines esperances. Leicestre parut être satisfait de cette réponse, & leur promit de tenter tout, en leur faveur. Comme on le pria de porter la Reine à accepter la Souveraineté, il promit qu'il le feroit. Les Etats résolurent aussi d'envoyer des Ambassadeurs, qui d'abord que la Reine s'y seroit résolue (de quoi Leicestre promettoit de les avertir) en écriroient aux Etats; afin qu'on envoyât une

(1) *De Meteren* Liv. XIII. fol. 264. verso & suiv.

1586. une Ambassade plus solemnelle de toutes les Provinces. Le Comte, parti pour Flessingue, fut obligé d'y attendre le vent, & en attendant, il séduisit la garnison de Vere, qui appartenoit à Maurice, & lui fit accroire qu'elle n'étoit obligée, par son serment, que d'obeïr à la Reine & à son Gouverneur. Il persuada aussi la même chose à Sonoi, qui commandoit en Nort-Hollande, & aux soldats, dont il y avoit des détachemens à Gertruydemberg, à Gorcum, à Narde, à Utrecht, à Muyde, & en d'autres lieux. Il étoit néanmoins faux qu'ils eussent fait aucun serment à la Reine, puis qu'il n'étoit fait mention d'elle, qu'en disant que Leicestre, à qui ils promettoient d'obeïr, étoit envoyé par cette Princesse. Leicestre partit enfin & arriva en Angleterre le 14. de Decembre, style Nouveau.

1587. DE'S le commencement de l'année, (1) comme Leicestre demandoit trois-cent quatre vint mille francs, comme dûs à l'armée; les Etats montrerent que, si l'on avoit bien administré les finances, les Troupes auroient été payées & au delà; puisque les Provinces avoient déboursé deux millions neuf neuf cents mille francs, outre les frais, qu'on avoit faits, comme pour lever deux mille chevaux en Allemagne, qui n'étoient néanmoins pas venus, & autres semblables; & que les Troupes, particulierement les Angloises, n'avoient point été completes, si bien qu'on leur avoit payé un million moins, que ce que l'Etat avoit déboursé pour cela. Leicestre averti que l'on se plaignoit de lui, écrivit une Lettre aux Etats Generaux, où il s'emportoit fort contre quelques uns de l'Assemblée, qui n'approuvoient rien de ce que les autres faisoient; & où il réfutoit ce qu'il supposoit être le sujet des plaintes, qu'on faisoit de lui, comme d'avoir fait Bourgmestre à Utrecht un Etranger, d'avoir nommé un Receveur pour la Frise, & d'en avoir continué un autre en Brabant. Ce n'étoit nullement de quoi il s'agissoit, & on le regardoit comme trop peu de chose, pour en parler; en une occasion, où l'on avoit des plaintes bien plus graves à faire. On chargea donc les Ambassadeurs, qui alloient en Angleterre de le dire le plus civilement, qu'ils pourroient, au Comte. Mais comme on craignit, qu'ils n'osassent pas parler en Angleterre, avec assez de franchise, & que les plaintes s'augmentoient; les Etats exposerent ouvertement leurs Griefs, dans leurs Lettres à la Reine & à Leicestre; nierent ce qu'on avoit dit, contre quelques uns de leurs membres, & dirent enfin qu'ils étoient prêts à se justifier de tout ce qu'on leur objectoit. On communica tout cela à *Buckhurst*, Ambassadeur de la Reine aux Etats.

Après le départ de Leicestre, Stanley & York commencerent à entretenir beaucoup de commerce, avec les Espagnols. York envoyoit souvent à Taxis, Gouverneur de Zutfen des lievres & d'autres sortes de venaison; & Taxis lui renvoyoit, à son tour, du vin nouveau, que l'on ne pouvoit pas conduire dans la Province, au travers des quartiers des Espagnols. Ces prétextes de civilitez, entre des Ennemis, quoi qu'elles ne fussent pas hors d'usage, donnoient lieu d'envoyer des Messagers secrets. Un prisonnier échappé, ou relâché, rapporta au Magistrat d'Arnhem qu'il avoit vû à Zutfen, chez Taxis, celui que Stanley avoit établi Major à Deventer. Ceux d'Arnhem en avertirent le Magistrat de cette derniere Ville, qui s'en plaignit à Stanley. Cet homme, comme pour les satisfaire, fit arrêter le Major; mais il lui rendit la liberté peu de tems après, sans aucun examen. Il n'avoit, 1587. en toute autre chose, pas plus d'égard, pour les Bourgeois; qu'il laissoit maltraiter, pour la garnison, sans leur rendre aucune justice. Il sembloit avoir envie d'exciter ceux de la Ville à prendre les armes, contre la garnison, qui se défendroit; & après avoir laissé entrer les Espagnols, de répandre un bruit que la Ville avoit été prise, par l'Ennemi, par surprise, à l'occasion de la sédition des Bourgeois. Ces derniers ne pouvoient faire autre chose, que se plaindre aux Etats Generaux, & au Conseil d'Etat. Ils leur apprenoient en même tems, que ceux de la Garnison, qui étoient Catholiques Romains, s'en alloient entendre la Messe à Zutfen. Plusieurs d'entre les Habitans changerent alors de demeure, après avoir en vain demandé qu'on leur ôtât toute cette garnison; ou qu'on n'en laissât, que quelques Compagnies. Les Etats ayant déliberé de ce qu'on pourroit faire, dans une si fâcheuse conjoncture, se mirent en devoir de mettre dehors cette garnison. Norris en écrivit à Stanley, comme ayant reçu de Leicestre le pouvoir de commander tous les Anglois. Mais Stanley s'en moqua, & produisit des Lettres du Comte, par lesquelles il le déclaroit indépendant des autres Chefs. Alors *Gilpin*, Secretaire du Comte, qui l'avoit laissé en Hollande pour cela, produisit l'Acte, par lequel le Comte ôtoit au Conseil d'Etat le pouvoir de changer les Gouverneurs des Places; ce qui les mit hors d'état de pourvoir à la conservation de Deventer, ni des Forts près de Zutfen. Le Comte ne l'avoit pas fait, à la verité, pour donner moyen aux Gouverneurs de les remettre aux Espagnols; mais pour qu'ils pussent les garder, pour lui même, malgré les Etats. Toute sa conduite fit croire, dans la suite, qu'il avoit dessein de se faire déclarer, par une sédition populaire, Souverain Seigneur des Provinces Unies; dans l'esperance que, le coup étant fait, il trouveroit bien le moyen de gagner Elisabeth, en sa faveur. Il étoit en effet, depuis long-tems, en possession de la tromper. D'autres ont cru qu'Elisabeth étant demeurée fille, il portoit son ambition, jusqu'à la Couronne d'Angleterre; qu'il prétendoit envahir, après sa mort, apuyé des forces des Provinces Unies. Mais sans pousser si loin nos conjectures, nous pouvons, ce me semble, sans témerité l'accuser d'avoir eu le dessein de se rendre maître des Provinces, dont il étoit Gouverneur Géneral. Il fit au moins tout ce qu'il falloit faire, pour le faire croire à ceux qui avoient quelque pénetration. Le Conseil donc surpris, par cet Acte, qu'il avoit ignoré, se trouva hors d'état de pourvoir assez promptement à la sureté de Deventer. (2) On avoit bien averti Leicestre du dessein de Stanley, mais il ne le voulut nullement croire; tant il se laissoit tromper, par ses flatteurs! sans penser que comme lui-même trompoit Elisabeth, par ses flateries perpetuelles: il se pouvoit fort bien faire que ses Inferieurs le dupassent lui-même, par la même voie. Les Etats rendus plus hardis, par le danger, voulurent que Norris entrât dans Deventer, & s'en rendît maître, par le moyen des Bourgeois; auxquels ils esperoient que les Anglois de la Garnison se joindroient, au moins au partie. Stanley ayant apris que Norris étoit en chemin pour Deventer, sortit de la Ville avec quelque Cavalerie le 28. de Janvier, au soir, & dit aux soldats que les Bourgeois machinoient quelque chose contre eux, pour ne pas leur payer ce qui leur étoit

R 2

(1) *Reidanus* Annal. Liv. VI. au commencement.

(2) *De Meteren* Liv. XIV. fol. 278. verso. *Reidanus* raconte cette affaire un peu confusément dans son Liv. VI. p. 114.

1587. étoit dû, & qu'il vouloit aller querir plus de Troupes, pour les tenir dans leur devoir. Cependant il doubla la garde des portes, & y mit ceux, en qui il se fioit le plus. Le lendemain matin, avant jour, il amena Taxis, avec six cents Fantassins & trois cents Chevaux; à qui l'on ouvrit la porte, & qui se rendirent maîtres de la Ville, sans la moindre résistance. Stanley prétendit ne l'avoir point livrée, par trahison, mais par principe de conscience, comme appartenante au Roi; de qui il ne prétendoit aucune recompense, pour lui avoir rendu ce qui lui appartenoit. Il ajoûtoit qu'il n'avoit pas fait serment aux Etats, mais à Leicestre (devant lequel, lui & York avoient accoûtumé de parler des Etats, avec beaucoup de mépris, sans qu'il s'en fâchât) quoi qu'il eût souvent été payé de ses gages, par ordre des Etats. Il soûtenoit aussi que Leicestre l'avoit dégagé de son serment; & en effet il faisoit voir un Congé, en bonne forme, écrit sur du parchemin; où Leicestre le déchargeoit de son serment & lui donnoit permission de se retirer, où il voudroit. Ce qu'il y avoit de surprenant, c'étoit que ce Congé avoit été signé, à peu près au même tems qu'il avoit été fait Gouverneur de Deventer. On n'a pu savoir la raison d'une conduite si bizarre du Comte. Stanley offrit à ses Troupes de leur faire avoir une bonne solde du Roi; si elles vouloient demeurer, avec lui, au service de Philippe, ou de les laisser aller où elles voudroient. La plûpart des Irlandois demeurerent avec lui, & reçurent quelques mois de paye. On desarma les Bourgeois & on leur permit de se retirer, où ils voudroient, avec deux Ministres, en prenant des passeports de Taxis.

Le même jour, York dit à ses Troupes, que la Ville de Deventer s'étoit rendue, & qu'il leur seroit inutile de vouloir se défendre; sur quoi elles rompirent leurs drapeaux & abandonnerent les Forts. Quelques unes, qui étoient composées de Gens du païs se débanderent. Taxis se saisit, immédiatement après, des Forts. Stanley demeura quelque tems à Deventer avec ses gens, après quoi il en sortit avec eux. Ils furent bien-tôt dissipez, parce que les Espagnols les laisserent manquer de tout. On lui donna ensuite quelques Troupes Wallonnes à commander. Mais le poste ne lui plut pas, il alla en Espagne, (1) avec des Lettres de recommandation du Duc de Parme, pour le Roi. Les Espagnols n'étoient pas si mal-habiles, que de se confier en lui, comme avoit fait Leicestre, & on rapporta depuis qu'il étoit mort miserable en Espagne. Pour York, en sortant d'un festin à Deventer, il tomba malade & en mourut, ce qui fit soupçonner qu'il n'eût été empoisonné.

Les Etats furent extrémement effrayez de ces deux trahisons, & eurent peur qu'il n'y eût plus de traitres, dans leurs Places, qu'il n'y en avoit. Comme on ne vit aucun mouvement, on reprit courage, (2) & l'on convoqua une Assemblée extraordinaire des Etats à la Haie, pour le 6. de Février. Il y fut résolu, que, pour prévenir tous les desordres, qui pourroient arriver, outre les emplois que le Prince Maurice avoit déja, il seroit par provision, Gouverneur Général, pendant l'absence de Leicestre; & Hohenlo son Lieutenant, à cause de sa jeunesse. On lui enjoignit de défendre par tout les Lois & les Privileges des Provinces & des Villes; de maintenir l'exercice de la Religion Protestante, en tous lieux; de tâcher de réduire la Province d'Utrecht sous son gouvernement, avec la Hollande; d'administrer la justice, selon les avis des Présidents & des Conseillers; de changer, par tout, les Magistrats, comme il le jugeroit à propos; d'avoir soin, avec le Conseil, des garnisons, de la sûreté des Provinces & des Places; enfin de faire tout ce qu'un Gouverneur Géneral pouvoit & devoit faire. On ordonna, en même tems, à tous les Commandants & Officiers, sur tout à ceux, qui étoient à la solde des Etats, de lui obeïr, & de lui prêter serment. Ils envoyerent aussi des Commissaires, pour rétablir les Gouverneurs des Provinces, dans leur premiere autorité qui avoit été fort diminuée par Leicestre.

Par ce moyen, on s'assura promtement des principales Villes, & les Troupes Angloises, qui étoient dans le Païs se conduisirent très-bien, & appuyerent l'autorité des Etats. Cependant comme le le peuple en parloit mal, depuis la trahison de Stanley & d'York; les Etats défendirent sagement de tenir de semblables discours, & de parler mal de cette Nation, sous prétexte qu'il s'y étoit trouvé de mal-honêtes gens, puis qu'il en étoit de même, parmi toutes les Nations.

On fut fort occupé, pendant cette année, à trois choses, qu'on indiquera en peu de mots. La premiere concernoit le Gouvernement de Leicestre, (3) dont les Etats firent voir les bevuës & les malversations, en plusieurs Lettres écrites à lui même & à la Reine, & quelques unes, avec le consentement des Ambassadeurs d'Angleterre; quoi que ces derniers défendissent, en suite, Leicestre, après l'avoir blâmé au commencement. Le Comte repondit, avec vivacité, sans néanmoins se justifier solidement de ce dont on le chargeoit; mais d'une maniere très-propre à soulever les peuples & sur tout les Ministres & le Zèlez, contre le Souverain. Aussi (ce qui fut la seconde matiere, dont on parloit de ce tems-là) se déclarerent-ils à Utrecht, & en Frise pour lui; jusques là que les Frisons envoyerent, sans le consentement des Etats, une Députation à la Reine, pour lui offrir la Souveraineté de leur Province, sans aucune restriction. Ceux d'Utrecht furent aussi de ce sentiment, pourvû néanmoins qu'on y ajoûtât cette clause, *sauf les Privileges, qui ne choqueroient pas Sa Majesté*; ce qui étoit ne rien dire, parce que la Reine étoit en droit par-là de les expliquer en maniere, qu'ils se trouveroient contraires à ses interêts. Il y eut des gens, qui crurent qu'on devoit offrir d'abord à la Reine la Souveraineté, sans aucunes conditions, & quand elle l'auroit acceptée, la prier de leur accorder les Privileges.

Il est certain que si la Reine avoit eu cette ambition, il ne tint qu'à elle d'être Souveraine des Provinces Unies, aux conditions auxquelles il lui auroit plu. Elle avoit néanmoins des raisons, pour refuser ces offres. Elle avoit assez de peine, à gouverner l'Angleterre & l'Irlande, & à se ménager avec les Puissances Voisines; sans se charger d'une nouvelle Souveraineté, qui lui auroit encore donné plus de peine, que tout le reste. Si elle avoit été mariée & qu'elle eût eu plusieurs fils, elle auroit pu être tentée de donner à un Cadet la Souveraineté des Païs-Bas, ou d'en grossir la succession d'un Ainé ambitieux, & qui ne la partageroit pas volontiers avec ses freres. Mais n'ayant qu'à se satisfaire elle même, & se trouvant contente de l'Angleterre, elle n'avoit que faire d'autre Souveraineté. Plus on la lui offroit, plus elle la refusa; & elle fit bien mieux que de l'accepter, pour y envoyer des Gouverneurs avares, ou ambitieux, qui auroient ruiné les Provinces, sans qu'elle en tirât aucun avantage. Ceux qui paroissoient dignes de pitié

(1) Voyez *Strada* sur cette année.
(2) *De Meteren* Liv. XIV. fol. 278. verso.

(3) Voyez *De Meteren* Liv. XIV. & *Reidanus* Liv. VI.

1587. pitié étoient ceux, don on offroit la Liberté à qui la voudroit, pourvu qu'il fit une partie de la dépense, qu'il falloit faire pour empêcher qu'un autre ne l'envahît. Ce n'étoit pas sans honte & sans chagrin, qu'ils s'offroient à des Puissances, qui ne les vouloient pas; mais la Providence se servit de de ce moyen, pour leur conserver la Liberté, puis qu'elle leur donna le moyen de se soûtenir par leurs propres forces, secourues, quoi que foiblement, par les subsides de l'Angleterre & de la France. On publia au reste, en Hollande, plusieurs Ecrits très-remarquables, touchant la forme du Gouvernement de cette Province, depuis le tems des anciens Comtes de Hollande. On pourra voir ces Ecrits, dans les deux Auteurs citez à la marge.

La troisiéme chose qui, donna de l'occupation aux Politiques, cette année, fut les propositions de Paix; que l'Espagne & l'Angleterre firent, par l'intervention du Roi de Danemarc. Il y eut ensuite un Congrès des Ambassadeurs de ces trois Puissance à Bourboug, entre Dunkerke & Graveline; où il fut traité de la paix, sans les Etats, qui n'y voulurent envoyer personne; pour les raisons qu'ils avoient alleguées plusieurs fois, & qui étoient aussi fortes, que jamais. (1) D'habiles gens ont cru que ni l'Espagne, ni l'Angleterre ne souhaitoient sérieusement la paix. Pour la premiere, les difficultez qu'elle fit, pour tirer l'affaire en longueur, & encore mieux la suite, firent bien voir qu'elle ne vouloit qu'amuser Elisabeth & l'empêcher de se préparer à la défense. Les desseins des Anglois furent plus cachez, la Reine fit faire aux Etats des instances très-vives, pour les porter à prêter l'oreille aux propositions de paix. Ses Ministres même se fâcherent, sans en excepter Leicestre, (2) qui néanmoins avoit assuré d'abord que la Reine ne vouloit point de paix. Cependant on crut que ce n'étoit qu'une adresse de la Reine, pour rallentir l'ardeur des Espagnols, dans l'équippement d'une Flotte, qui ne pouvoit menacer que l'Angleterre. Si cela est, il faut avouër que les Anglois jouërent bien leur rôlle, & qu'ils causerent bien de l'inquietude aux Etats des Provinces Unies, en les pressant d'entrer en ce Traité. Mais ils ne tromperent nullement les Espagnols, qui ne retarderent point les grands préparatifs qu'ils faisoient, comme on le vit peu de mois après.

Pendant l'Hiver, au mois de Janvier, Hautepenne se saisit de la Ville de Gueldre, qu'un Officiers Ecossois de la garnison lui remit. (3) Dès que l'Hiver fut passé, le Duc de Parme fit faire divers mouvemens à ses Troupes, qui donnerent aussi de l'inquietude aux Etats, parce qu'on ne pouvoit pas pénetrer ses desseins. Il s'étoit rendu maître, l'année précedente, du fort Château de Wou près de Bergopzoom, qui pouvoit faire conjecturer qu'il en vouloit à cette Ville, quoi qu'il n'y pensât pas. La prise de Deventer & des Forts devant Zutfen, faisoit craindre pour la Veluwe, qui étoit ouverte de ce côté-là. Mais son veritable dessein étoit d'achever la conquête de la Flandre, par celle d'Ostende & de l'Ecluse, qui étoient les seules places de conséquence, que les Etats eussent de ce côté-là. Il jugeoit qu'on pourroit prendre l'une, ou l'autre, pendant que les Etats étoient brouillez avec Leicestre, qui à cause de cela n'étoit pas venu deçà la mer, comme il l'auroit dû, dès le Printems. Le Duc avoit eu d'abord Ostende en vuë, & avoit envoyé la Motte, de ce côté-là, pour s'informer des forces de l'Ennemi. Mais la Reine d'Angleterre craignant, pour ce poste; qui étoit de la derniere importance, pour se maintenir en Flandres, & pour donner de l'inquiétude à l'Ennemi; y envoya *Roger Williams*, avec sept-cens hommes des nouvelles levées, qu'on faisoit en Angleterre; pour les conduire aux Païs-Bas. Cela & peut-être encore la facilité, que les Provinces Unies avoient de secourir cette Place par mer, lui fit tourner ses vuës du côté de l'Ecluse. Pour empêcher les Ennemis de le prévenir, il envoya le Sr. de Hautepenne, & le Marquis du Guast sur les frontieres les plus éloignées du Brabant, avec quelques Troupes de Cavalerie & d'Infanterie. Les Etats lui opposerent d'abord le Prince Maurice & Hohenlo; pour traverser leurs entreprises.

Arnaud de Groenevelt, qui commandoit dans l'Ecluse, soupçonnant que le Duc n'en voulût à cette place, écrivit le 9. de Juin à *Russel*, Gouverneur de Flessingue, qu'il n'y avoit du bled, que pour peu de jours. Il en avertit le Prince Maurice, qui y fit envoyer, sans délai, des vivres, du monde & des munitions. Roger Williams & quelques autres Anglois se jetterent aussi dans la place. Avec ces renforts, la Garnison se trouva de seize-cents hommes. Le Gouverneur écrivit encore, pour avoir plus de bled & des munitions; mais la place fut investie par le Duc de Parme, & si bien enfermée qu'il n'y put rien entrer. Avant que de commencer à attaquer la place, il falloit être maître de l'île de Cadsant, qui est au Septentrion de la place; & par laquelle on lui pouvoit amener du secours de l'île de Walcheren, où sont Middelbourg, & Flessingue. Du côté de la terre, elle pouvoit être secourue d'Ostende, à la faveur du Fort de Blanchemberg, qui étoit à moitié chemin, entre Ostende & l'Ecluse. D'abord que le Duc eut placé son Canon devant la place, il revint à ce Fort, & l'emporta facilement, parce qu'il n'étoit pas assez muni; après quoi il retourna devant l'Ecluse. Il avoit avec lui un peu plus de huit mille hommes, en partie Espagnols, & en partie Allemands, ou Wallons. Les Italiens étoient allez en Brabant. Le Duc ne retint que très-peu de Cavalerie, à cause du terrain bas, & marécageux, où est située la Place, & où la Cavalerie ne peut pas être d'usage.

Comme il eut posté & assuré son Camp, la premiere chose, qu'il fit, ce fut de bâtir un Fort dans l'île de Cadsant, sur le Canal qui sépare cette île de la Ville, pour s'opposer au secours, qui ne pouvoit venir de Flessingue dans l'Ecluse, que par là. Mais comme cela ne suffisoit pas, pour empêcher l'entrée du secours; il fit avancer, jusqu'au de là de la moitié du Canal, de grosses barques bien attachées les unes aux autres, arrêtées par des Ancres, pourvuës de Mariniers, de Soldats, & d'Artillerie. Outre cela il y avoit deux batteries, sur le rivage, qui défendoient le passage devant & derriere ce rang de barques. Le Canal n'étoit large, que d'un mille d'Italie, & le secours ne pouvoit entrer que par là.

Le Duc fit encore passer quelque peu d'Infanterie & de Cavalerie dans l'île de Cadsant, pour observer soigneusement les mouvemens de l'Ennemi, du côté de Flessingue; en suite de quoi il commença à attaquer vigoureusement la place, pour prévenir les ennemis. On ne pouvoit faire les approches, que du côté de la porte de Bruge. Cette porte étoit bien flanquée, & on avoit fait encore au devant un Fort, pour tenir l'Ennemi éloigné du fossé. Le Duc le fit attaquer plusieurs fois, & ses gens y furent repoussez. Mais enfin li ré-

(1) *Bentivoglio* Part. 2. Liv. IV. pag. 105. Voyez aussi *Grotius* Annal. Liv. IV. p. 105.
(2) Voyez *De Meteren* Liv. XIV. p. 281.
(3) *De Meteren* Liv. XIV. fol. 284. & suiv. *Bentivoglio* P. 2. Liv. IV. p. 100. & *Strada* sur cette année.

1587. duisit les Assiegez à l'abandonner, de peur d'être emportez l'épée à la main. Les Espagnols s'en emparerent d'abord, & se trouverent par-là en état de pousser leurs tranchées. Le Marquis de Renthy commandoit à cette attaque, mais comme il s'avançoit trop, pour hâter le travail, il fut malheureusement blessé. La Motte lui succeda, & comme il s'exposoit, de la même maniere, il reçut une si fâcheuse blessure au bras, qu'il le lui falut couper, pour lui sauver la vie. *Jean dell'Aquila*, Mestre de Camp Espagnol, reçut une grande blessure, dans la défense des tranchées, avec d'autres Capitaines & Soldats; de sorte que ce poste ne pouvoit être acheté plus cher. Pour aller à la tranchée, il falloit passer par un pont, qui étoit tout-à-fait exposé à la Mousqueterie de la muraille. Afin que les Ennemis ne pussent pas si bien viser, on le couvrit, comme dit *Bentivoglio*, d'une toile, de sorte qu'ils tiroient au hazard; mais il ne laissoient pas de blesser, ou de tuer bien du monde. *Strada* dit qu'on le couvrit d'un parapet, comme étoit celui du Pont de l'Escaut, & même qu'on le couvrit, en sorte qu'on y passoit, avec toute sureté; mais cet Auteur donne souvent dans le fabuleux. Quand les tranchées furent un peu plus avancées, la Mousqueterie des Assiegez faisoit beaucoup moins de mal. On fit jouër des mines, & des contremines, on se batit même sous terre, & la place soûtint vigoureusement trois assauts, sans parler de se rendre.

Le siege étoit en cet état, lors que le Comte de Leicestre, que la Reine avoit tâché de racommoder, en quelque maniere, avec les Etats, vint avec de nouveaux secours d'Angleterre, sur le milieu de Juin. Le Prince Maurice laissa Hohenlo en Brabant, & se rendit à Flessingue, où étoit Leicestre. On tint conseil de guerre sur ce qu'il y avoit à faire, & il fut résolu de secourir la Place par mer. On embarqua (1) cinq mille hommes de pied, & six cents Cavaliers, avec toutes les provisions nécessaires, pour jetter dans l'Ecluse, si l'on en pouvoit forcer l'entrée. La flotte s'avança le 29. de Juillet, dans le Canal, à la vuë des Assiegez, & Leicestre donna les signaux accoutumez, pour marquer qu'il les secourroit. Mais comme la flotte se fut avancée plus avant dans le Canal, on le trouva si bien fermé, qu'on crut qu'il n'étoit pas possible de forcer le passage. C'étoit le sentiment des gens de Mer Zélandois. La flotte demeura donc à l'ancre au même lieu, pendant trois jours; après quoi le Comte fit voile à Ostende, où il mit à terre ses Troupes, à dessein de tenter le secours de ce côté-là. Le Duc, s'appercevant de son dessein, jetta promptement quelque Cavalerie & quelque Infanterie, dans le Fort de Blanchemberg. Leicestre s'avança pour l'attaquer, & commençoit à le canonner, lors qu'il vit paroître l'armée Espagnole; que le Duc amenoit, après avoir bien assuré les postes, qu'il avoit gagnez devant l'Ecluse. Le Comte n'osa rien hazarder, mais se retira de nouveau à Ostende, sans qu'Alexandre le poursuivît non plus, de son côté. Leicestre rembarqua son monde, & alla, avec la flotte, dans l'endroit du Canal de l'Eclusse, où il avoit paru quelques jours auparavant, & se retira en suite, sans qu'on le revît. *De Meteren* ne dit rien de cette nouvelle entreprise, non plus que *Strada*, ce qui fait croire que la Rélation de *Bentivoglio*, n'est pas juste en ceci; outre que la chose est absurde.

Les Historiens (2) du Païs ont crû que ces deux Armées se craignirent réciproquement. Leicestre 1587. n'osa pas attaquer le Duc de Parme, avec la garnison de Blanchemberg à dos, de peur de n'y pas réüssir; & Alexandre crut que ce seroit assez, que de prendre l'Ecluse malgré lui, sans hazarder une Armée fatiguée & diminuée, par un siege de sept semaines, contre des Troupes toutes fraiches. C'étoit au Comte à réparer les fautes, qu'il avoit faites, la Campagne précedente, & à rétablir sa reputation, par un coup de vigueur & de conduite. Celle du Duc étoit trop bien établie, pour la hazarder.

La Garnison de l'Ecluse se trouvant réduite au tiers & destituée de poudre & même de Canon; voyant l'Ennemi maître de dehors de la place, & demeurant elle même sans esperance d'être secourue, crut, avec raison, qu'il ne falloit pas attendre encore un assaut, & se rendit au Duc de Parme le 4. d'Août, à des conditions très-honorables. Elle sortit, avec tout son bagage, & ses armes, enseignes déployées, mêche allumée, & bale en bouche, & eut permission de s'embarquer, sur des Vaisseaux Zélandois, qui la vinrent querir. Le Duc loua sa bravoure; & avoua qu'il avoit plus perdu de monde à ce siege, qu'à ceux de Grave, de Venlo & de Nuys. Il y demeura en effet quarante sept Capitaines, &, comme on le disoit, quatre mille Soldats. Il y fut tiré du côté des Assiégeants plus de dix-sept mille volées de Canon. On a remarqué, en lisant l'Histoire de ce grand Prince, qu'il se servit plus de l'Artillerie, qu'on n'avoit accoûtumé de faire avant lui. On ne peut pas nier qu'il ne vaille mieux ménager la vie des hommes, que la poudre; & l'on s'est bien trouvé de faire de même, dans les dernieres guerres.

Le peu de réüssite, qu'eut Leicestre, en cette Campagne, fit renouveller toutes les plaintes, qui s'étoient faites contre lui, jusqu'à lors. Il se plaignit aussi lui-même que les Etats ne lui avoient pas fourni l'argent, dont il avoit besoin, que Maurice lui avoit refusé des Vaisseaux & des munitions, & qu'Hohenlo n'étoit pas venu, avec ses troupes, comme il lui en avoit donné ordre. On répondit à tout cela. Il repliqua & n'oublia rien, pour diffamer la conduite des Etats. On lui repliqua encore & ces Ecrits sont très-dignes d'être lus, pour connoître l'ancien Gouvernent de ces Provinces, leur conduite, & leurs forces. On les trouvera dans les Historiens du tems, & particulierement dans *De Meteren* & dans *Reidanus* sur cette année. Il faut dire ici un mot de ce qu'Hohenlo fit en Brabant. Son dessein étoit d'attirer, de ce côté-là, les Troupes du Duc de Parme, en lui faisant craindre pour Bolduc. Après avoir fait diverses courses, dans le Païs, il assiegea un Fort de conséquence, que l'on nommoit Engelen. Hantepenne voulut le secourir, en attaquant Hohenlo, mais il fut blessé en cette action, & mourut à Bolduc de sa blessure. Ses Troupes furent aussi repoussées, & Hohenlo prit le Fort, auquel on donna depuis le nom de Crevecœur. (1) Leicestre ne pouvoit néanmoins lui pardonner, & Hohenlo faisoit ses plaintes de son côté. Le Conseil d'Etat fit tout ce qu'il put, pour les raccommoder, mais il ne fut pas possible.

Leicestre envoya depuis, le 7. de Septembre, une Remontrance aux Etats, contenant ses griefs fort au long, & la fit encore distribuer en quelques Villes. Les Etats de Hollande, comme les autres Provinces se taisoient, y répondirent le 16. d'Octobre & refuterent en détail tout ce qu'il disoit; qui ne consistoit qu'en des plaintes d'un homme, qui prétendoit rejetter sur les Etats les suites fâcheuses de sa mauvaise conduite, pour les ren-

(1) C'est ainsi que parle *Bentivoglio*, *De Meteren* met vingt-cinq Compagnies d'Infanterie Liv. XIV. fol. 284. verso. Il faut que les Compagnies fussent de 200. hommes.

(2) *Grotius* & *De Meteren*.

3 Voyez *De Meteren* Liv. XIV. fol. 286. verso & suiv.

1587. rendre odieux à la populace, sans se mettre en peine si ce qu'il disoit étoit vrai, ou non. Il parloit du Gouvernement des Provinces, avec mépris, & sans le connoître. On lui fit voir qu'il se trompoit extrémement, en tout cela; on lui montra qu'on avoit fait de très-grandes dépenses, pour se soûtenir, & que l'on étoit encore en état de les faire, & de se défendre contre l'ennemi, avec le secours de la Reine d'Angleterre; dont on parle par tout avec reconnoissance, & avec respect, sans employer aucun terme choquant contre son Lieutenant, quoi qu'il eût bien mérité d'être traité autrement. On y rejette sur tout la proposition de traiter de Paix avec l'Espagne, & l'on fait bien voir que c'étoit une chose impraticable; à moins que de vouloir se soumettre de nouveau à la tyrannie Espagnole, & de se résoudre, ou à abandonner la Religion Protestante, ou à se retirer ailleurs; après avoir soûtenu si glorieusement la guerre, contre Philippe, & s'être tirez de dangers beaucoup plus grands, que ceux où l'on pouvoit être.

Cependant on traitoit encore de paix en Flandre, & les Ministres Anglois pressoient les Etats d'entrer dans ce Traité, comme s'il y avoit eu quelque esperance pour eux; dans un tems, auquel l'Espagne préparoit une Flotte formidable, pour envahir l'Angleterre, (1) sans qu'il fût guére possible d'en douter. Ceux, que la Reine employoit à cette négotiation, pouvoient facilement s'appercevoir qu'on les jouoit. Cependant ils demandoient aux Ministres du Duc de Parme, que le Roi d'Espagne accordât au moins la tolerance de la Religion Reformée, *pour deux ans*; quoi que les Provinces eussent ouvertement témoigné, qu'elles n'accepteroient jamais une semblable grace, qui couvroit une très-grande injustice. Les Espagnols, qui avoient offert auparavant cette tolerance plusieurs fois, s'attendant alors à voir arriver leur Flotte, répondirent que comme leur Roi ne demandoit rien de semblable, en faveur des Anglois Catholiques: ils esperoient que la Reine d'Angleterre n'exigeroit rien de lui, qui fût contraire à son honneur, à son serment & à sa conscience. Comme Elisabeth faisoit aussi demander l'argent, qu'elle avoit prêté, depuis la guerre, aux Etats de Brabant; les Espagnols répondirent avec raison, comme il semble, que cet argent avoit été emprunté à l'insû du Roi & sans son consentement; & que quand on feroit le compte de cet argent & de celui que Philippe avoit dépensé, pour cette guerre; on verroit bien à qui il étoit dû. Enfin les nouvelles de l'arrivée de la Flotte, l'année suivante, rompirent ce Traité, & les Ministres Anglois furent conduits, en toute sureté, jusque près de Câlais. *Cambden* remarque, aussi bien que le Cardinal *Bentivoglio*, que cette négotiation ne fut proposée & entretenue par les Anglois, que pour détourner le dessein des Espagnols, & acceptée par ces derniers, seulement pour endormir Elisabeth.

C'étoit-là une de ces mauvaises finesses, que les plus grandes Puissances employent souvent, mal à propos, & qui ne produisent aucun effet. Elisabeth qui recherchoit, comme il sembloit, les Espagnols, pour faire la paix entre eux & les Provinces-Unies, avoit fait depuis long-tems la guerre à Philippe, en Biscaye & en Amerique, par *François Drake*, qui étoit parti de Londres, avec une flotte, où il y avoit plus de deux mille hommes de Troupes reglées, le 22. de Septembre MDLXXXV. Il fit beaucoup de ravage près de Bayonne, sur les côtes d'Espagne, au Cap Vert, dans l'Ile de S. Domingue, à Carthagene & ailleurs. 1587. Il revint le 6. d'Août MDLXXXVI. *Thomas Cavendish* fit aussi de grands pilleries, sur les côtes de l'Amerique, du côté de la Mer du Sud. Il étoit parti le 21. de Juillet de l'an MDLXXXVI. & ne revint, que le 9. Decembre de l'année MDLXXXVIII. Les Espagnols avoient, sans doute, déja eu nouvelle de l'un & de l'autre; mais il ne paroît pas qu'ils en fissent de grandes plaintes à la Reine. Ils esperoient de s'en venger d'une maniere plus éclattante & plus sure, en faisant une descente en Angleterre.

Il auroit été de la prudence du Comte de Leicestre de finir ses plaintes, pour reünir les deux Nations Conféderées; afin de s'opposer vigoureusement à l'ennemi commun. Au contraire il continua à se plaindre, du Comte de Hohenlo, qui avoit servi les Etats depuis quatorze ans, avec approbation & honneur, quoi qu'il n'eût pas été toujours également heureux. Hohenlo répondit par écrit aux plaintes de Leicestre, le 10. d'Août MDLXXXVIII. à l'instance des Députez du Conseil d'Etat, qui les vouloient réconcilier. Il y eut encore depuis de nouvelles plaintes, & une nouvelle (2) Apologie, qui ne servent aujourd'hui, que pour montrer la mauvaise humeur de Leicestre; ou sa conduite artificieuse, qui faisoit qu'il se plaignoit dans un tems, où l'on avoit de beaucoup plus grands sujets de se plaindre de lui, & où son veritable interêt auroit dû l'engager à ne chercher aucune querelle, mais l'occasion de faire quelque belle action, qui rétablît sa réputation. Mais ce n'étoit pas une pensée, qui tombât dans l'ame d'un Courtisan; dont toute la science, & toute la passion consistoient à s'entretenir dans la faveur de la Reine. Il fit encore un grand Mémoire, daté du 6. de Septembre MDLXXVII. où il se plaignoit principalement de ce que les revenus des Etats, de deux cents mille francs par mois, ne suffisoient pas pour entretenir les Troupes nécessaires; & leur parloit aussi de la paix, qu'ils devroient accepter, s'ils n'étoient pas capables de soûtenir la guerre, comme si les Espagnols leur eussent rien offert de sûr & de raisonnable! ou comme si l'Angleterre avoit été en état de les y contraindre! Les Etats de Hollande répondirent à tout cela, & montrerent qu'ils étoient encore en état de se défendre; pourvu que la Reine d'Angleterre continuât à les assister. C'est ce qu'ils répetoient, dans tous leurs Ecrits, & qui étoit en effet veritable, ainsi que l'évenement le fit voir.

Comme dans ces contestations, tous les peuples des Provinces Unies n'étoient pas du même sentiment, & que les uns approuvoient ce que disoit Leicestre, & les autres les raisons des Etats; ces Provinces se trouverent, en un grand danger, & qui auroit eu de mauvaises suites; si les Espagnols n'avoient été occupez aux préparatifs de leur Flotte, & ne s'étoient flattez d'envahir facilement l'Angleterre & de réduire ensuite plus aisément les Provinces-Unies. Ces brouilleries pouvoient aliener peu à peu l'esprit d'Elisabeth, & donner lieu au Duc de Parme, à entamer même les Provinces, qui étoient demeurées, en leur entier. Comme, dans cette République, chacun se mêloit de parler d'affaires d'Etat, & de censurer la conduite du Souverain, sur tout en un tems où les choses n'alloient pas, comme l'on souhaitoit; soit par envie de s'avancer, s'il arrivoit quelque changement, soit par chagrin contre ceux, qui gouvernoient: les Eglises de Hollande & de Zélande s'assemblerent en

(1) Voyez *Camden* dans son Hist. d'Elisabeth, sur la fin de cette année.

(2) Voyez là en Abregé dans *Reidanus* Lib. VII. p. 155.

1587. en Synode, & députerent quatre Miniſtres, pour recommander aux Etats le bien du Païs, l'avantage de la Religion Chrétienne, & en même tems la bonne intelligence avec l'Angleterre & le Comte de Leiceſtre ; ce qui ſuppoſoit clairement que les Etats ne s'acquitoient pas bien de ces devoirs. Cela fut repréſenté dans une Requête, & les Etats y répondirent auſſi par écrit, le 16. d'Octobre, qu'ils ſe tenoient tout cela, comme recommandé; qu'ils avertiſſoient auſſi les Miniſtres de prendre garde, qu'il ne ſe gliſſât, parmi eux, des gens, qui, ſous prétexte de Religion, décrioient les Magiſtrats, & les rendoient odieux au Peuple; comme il étoit arrivé en Flandres, à l'égard du feu Prince d'Orange; ce qui avoit été la cauſe de la ruine des Egliſes de ce Païs-là, & comme cela pouvoit encore arriver alors, dans les Provinces-Unies; en louant un gouvernement étranger, auquel on n'étoit point encore accoûtumé. Ils ajoûtoient qu'ils étoient tout diſpoſez à entretenir une bonne intelligence avec la Reine d'Angleterre, & de conſerver au Comte de Leiceſtre l'autorité qui lui appartenoit. Au reſte, ils exhortoient les Miniſtres à prier Dieu, pour les Magiſtrats. C'eſt en effet à quoi ils ſe devoient borner, ſans ſe mêler de choſes qu'ils n'entendoient point, & auxquelles ils n'étoient point appellez.

Le Magiſtrat d'Utrecht écrivit auſſi une Lettre aſſez violente aux Etats de Hollande, où ils les accuſoit de vouloir rompre avec Eliſabeth & ſon Excellence le Comte de Leiceſtre; en refuſant de contribuer ce qu'il falloit, pour l'entretien des Troupes. Les Etats de Hollande répondirent à la Magiſtrature d'Utrecht, qu'il leur paroiſſoit que ſa Lettre étoit écrite, avec beaucoup de paſſion, & par des Etrangers; qui avoient été intrus dans leur gouvernement, & qui vouloient couvrir leurs brouilleries, en rendant les Etats de Hollande ſuſpects. Ils ajoûtoient qu'ils ſe conduiroient en ſorte, que non ſeulement les Provinces Voiſines, mais encore les Anglois auroient ſujets de s'en contenter; & qu'ils étoient plus en état de le faire, que ceux d'Utrecht, qui leur avoient remis leurs Ville en gage, au lieu qu'en Hollande on n'avoit fait autre choſe, que d'expedier des patentes au Comte de Leiceſtre. On ne pouvoit pas non plus accuſer, les Etats de Hollande comme ils le diſoient, de ne contribuer pas aſſez; puis qu'il étoit de notorieté publique, que, depuis pluſieurs années, ils avoient entretenu, de leurs revenus, outre les garniſons néceſſaires des Villes de la Province, & pluſieurs Vaiſſeaux de guerre, huit, ou neuf-mille hommes de pied, & mille ou douze cents Chevaux, pour le ſecours des Voiſins. Enfin ils avertiſſoient, avec raiſon, ceux d'Utrecht, de ſe bien garder de tomber dans le même état, que ceux de Bolduc, de Gand & de Bruges, par les mauvais conſeils de ceux qui les gouvernoient.

Il y avoit (1) des Magiſtrats même, dans quelques Villes de Hollande, qui favoriſoient Leiceſtre, contre les Etats, comme à Dordrecht; mais ailleurs c'étoit le Peuple, qui ſe laiſſoit conduire aux Emiſſaires de ce Seigneur, comme celui de Leide; où ils s'étoit retiré beaucoup de gens, de Flandres & de Brabant, Provinces où la multitude avoit eu trop d'autorité. Ces gens-là vouloient qu'on donnât le ſuprême commandement à Leiceſtre, & que l'on obéït à la Reine d'Angleterre, ſans reſtriction. Les Magiſtrats au contraire vouloient que l'on s'en tînt aux termes du Traité, puis que la Reine ne demandoit autre choſe. Leiceſtre envoya querir un certain Piemontois, nommé *Coſme de Paſcarengis*, qui avoit été Marchand Banquier à Leide; mais qui depuis avoit reçu de lui 1587. un Régiment d'Infanterie, qui avoit été caſſé un an auparavant. Il lui dit qu'il avoit ouï dire pluſieurs fois à des gens de Leide, qu'ils gardoient cette Ville pour la Reine & pour lui, & qu'ils la lui remettroient, s'ils avoient ſeulement un Chef. C'eſt pourquoi il ſouhaitoit qu'il allât à Leide avec *Henri Souſt*, qu'il fût voir ceux, que cet homme lui nommeroit, & qu'il préparât ce qui ſeroit néceſſaire, pour l'execution de ce deſſein; mais qu'il falloit agir, avec précaution, en ſorte qu'il n'arrivât aucune ſédition, & qu'il ne ſe fît aucun meurtre, pour ne pas épouvanter les autres Villes. Paſcarengis ſouhaita d'avoir du Comte, un Ordre par écrit; & le Comte, qui vouloit pouvoir nier d'avoir eu part à ce deſſein, en cas qu'il ne réüſſit pas, répondit que cela n'étoit pas néceſſaire; mais qu'il le ſoûtiendroit, quand il y auroit le plus grand danger, & qu'il hazarderoit ſes charges, & ſon bien, pour cela. Il lui promit encore qu'il rétabliroit le régiment, qu'il avoit eu, & qu'il feroit en ſorte qu'il fût de douze cens hommes. Paſcarengis ſe laiſſa perſuader, par ces promeſſes & partit pour Leide. Un Capitaine nommé *Nicolas de Maulde*, qui étant fâché contre les Etats, ſous prétexte qu'ils n'avoient pas ſecouru l'Ecluſe, comme il falloit, étoit entré dans ce Parti; & comme il étoit en garniſon dans Leide, avec ſa compagnie, il devoit être l'un des principaux Acteurs. Pour détourner tout ſoupçon, le Comte de Leiceſtre devoit lui ordonner, par une lettre, de ſortir de la Ville, le 10. d'Octobre, qui étoit un Samedi. Il devoit communiquer cette Lettre au Magiſtrat, & après l'avoir remercié marcher, comme pour partir, le Dimanche matin à ſix-heures; mais, en paſſant devant l'Hôtel de Ville, s'arrêter là, en attendant les Bourgeois armez, qui étoient de la conſpiration & qui s'y devoient rendre. On avoit conçu qu'ils ſe rendroient maîtres de la Maiſon de Ville, & publieroient au ſon du Tambour, que ceux, qui étoient pour l'obéïſſance à la Reine, & pour l'autorité du Comte de Leiceſtre, euſſent à ſe joindre à eux, & que les autres ſe tinſſent dans leurs maiſons. On devoit auſſi recevoir la compagnie d'Infanterie de *Herauger*, qui auroit ordre de s'y rendre de Delft, où elle étoit; & l'on devoit arrêter les principaux des Magiſtrats, qui étoient de ceux, qui avoient défendu la Ville, il y avoit treize ans, contre les Eſpagnols.

Après cela, on devoit appeller Leiceſtre, pour calmer les eſprits, en acceptant, comme malgré lui, une autorité, qui ne lui appartenoit pas. On ſuppoſoit que l'exemple de Leide engageroit la plûpart des Villes de Hollande, à la lui confirmer. Il arriva alors, qu'un Bourgeois de Leide fit arrêter Paſcarengis, pour une dette particuliere, ſans ſavoir rien de la conſpiration. Cependant les Complices du deſſein crurent que l'affaire étoit découverte, & ils envoyerent en avertir Leiceſtre, qui leur ordonna de ne differer pas davantage l'execution. Mais un certain *Jaques Scot*, qui étoit du complot, le découvrit au Magiſtrat, qui fit inceſſamment arrêter Nicolas de Maulde & un certain *Jaques Volmar*, natif de Flandres & ancien de l'Egliſe de Leide. On reſſerra plus étroitement Paſcarengis, mais pluſieurs autres conſpirez s'échapperent. Les priſonniers mis à la torture avouerent ce que l'on vient de raconter, & furent condamnez à perdre la tête, de l'avis des Etats de Hollande, du Prince Maurice & de la Cour de la Province. *Killegrew*, qui étoit du Conſeil d'Etat, pour la Reine, demanda qu'on retardât l'execution,

(1) *Reidanus* Liv. VII. p. 157. & ſuiv.

1587. tion, & pour obtenir ce qu'il demandoit dit très-imprudemment, que ces gens n'avoient rien fait, que par l'ordre de Leicestre, qui étoit alors à *Alcmar*, & qui nioit d'avoir donné aucun ordre semblable. J'ai voulu mettre cet exemple tout au long, pour faire voir que l'on accusoit pas mal à propos le Favori d'Elisabeth, de se vouloir rendre maitre des Provinces-Unies. On ne publia pas, sur le champ, la confession des coupables de crainte d'irriter trop le Comte; mais on sut tout, après sa mort, qui arriva l'année suivante.

Sonoi, qui tenoit la Nort-Hollande, refusoit encore de reconnoitre à Medemblic, où il étoit, l'autorité de Maurice; sous prétexte qu'il avoit fait serment à Leicestre, quoi que le Comte n'eût fait que confirmer la patente, que le Prince d'Orange lui avoit autrefois donnée, comme Gouverneur de Hollande. On ne put pas obtenir de Leicestre qu'il le déchargeât de son serment, quoi qu'il dit qu'il ne vouloit faire aucun tort aux droits de Maurice. A Enckhuyse il y avoit un *Jaques Christal*, du même Parti, avec une compagnie d'Infanterie; mais qui n'y pouvoit pas faire grand mal, parce que le Magistrat, & les Bourgeois lui étoient également contraires. On avoit voulu augmenter la garnison de la Ville, mais comme elle refusoit de recevoir davantage de Soldats, Leicestre y voulut aller en personne. Il parcouroit alors les principales Villes de Hollande, pour les attirer dans son Parti. Mais le Magistrat d'Enckhuyse lui envoya au devant, pour le prier de n'y venir point; dans un tems auquel on y craignoit une sédition du peuple, qui ne vouloit point de nouvelle garnison. Il s'arrêta donc à Hooren, où il fut bien reçu, mais où le Magistrat demeura fidele à l'Etat, malgré la populace, & en fit sortir une compagnie d'Infanterie, que le Comte y avoit fait entrer, mais sans qu'il y arrivât aucun desordre. Depuis Maurice envoya à Enckhuyse une autre compagnie, pour garder la Ville contre le Parti de Sonoi.

En Frise, Aisma, Président de la Cour de la Province, & quelques autres de la même faction prierent instamment Leicestre d'aller en ce Païs-là, où il trouveroit le peuple tout disposé à le bien recevoir. Il écrivit des Lettres de Convocation à tous ceux, qui se trouvoient dans les Assemblées de cette Province, pour les prier de se rendre à Francker; sans en avertir ni les Députez des Etats, ni le Gouverneur de Frise, qui étoit, comme nous l'avons déja dit ailleurs, Guillaume de Nassau. Comme il étoit fiancé, avec la sœur de Maurice, il étoit tout occupé de l'appareil de ses nôces, où il n'avoit invité que peu de gens, à cause du triste état, où se trouvoit alors la République. Il avoit envoyé dire à Leicestre, par un Gentilhomme qu'il ne l'avoit pas osé inviter, à cause des grandes occupations, que son Excellence avoit, & parce que la saison n'étoit pas propre à la navigation. Mais quand on eut vu que le Comte vouloit venir en Frise, & y tenir une Assemblée des Etats, sans le consentement de ceux qui les devoient convoquer, & qu'il ne manqueroit pas de causer de grands desordres dans le Païs; on commença par arrêter le Président de la Cour, dans sa propre maison, d'où on lui défendit de sortir; après quoi, on écrivit à Leicestre, pour lui apprendre par quelles gens il étoit appellé. C'étoient de veritables brouillons, qui ne cherchoient que du desordre, pour avancer leurs interêts particuliers; & les Etats & le Gouverneur étoient obligez, par leur serment, à s'y opposer, comme ils le témoignerent au Comte; en lui disant néanmoins, que, s'il vouloit venir, en un autre tems, en Frise, il y seroit très-bien reçu.

Le Comte se vit par-là obligé de changer de conduite, & après avoir par tout essayé de soulever le peuple contre les Magistrats, sans en pouvoir venir à bout; les peuples se contentans de se plaindre, sans venir pour cela à aucune violence; il s'en alla en Zélande, où il travailla à débaucher la garnison de Vere, qui dépendoit du Prince Maurice. Ensuite il écrivit une Lettre aux Etats Géneraux, du 26. de Novembre, où il prenoit congé d'eux, pour aller en Angleterre, par ordre de la Reine, promettoit de leur rendre service auprès d'Elle, & témoignoit d'être fâché de n'avoir pas pu prendre congé d'eux en personne. Les Députez des Etats Géneraux n'étoient pas alors assemblez, de sorte que ceux de Hollande lui firent répondre par le Conseil d'Etat; pour s'excuser de ce que personne n'étoit allé, par leur ordre, lui souhaiter un heureux voyage, & pour lui recommander la République. Il nomma, en même tems, le Conseil d'Etat, pour gouverner, en son absence, & le Lord *Willougby* pour commander les Troupes Angloises. Les Etats Géneraux lui répondirent aussi, & marquerent qu'ils enverroient des Députez en Angleterre, pour y traiter des interêts communs de la Reine & des leurs. Le Comte écrivit encore une autre Lettre, du 6. de Decembre, style Ancien; où il exposoit ce qu'il avoit fait pour les Provinces-Unies, en exaggerant les bons succès & diminuant les pertes qui s'étoient faites. Il y faisoit aussi des reproches de ce qu'il avoit été traversé, dans son administration, par la mauvaise conduite de ceux qui avoient préferé leur avantage particulier au Bien Public. Il leur donnoit des avis, pour leur conduite à l'avenir, leur offroit ses services, & faisoit des souhaits en leur faveur; comme si les Etats n'avoient rien su de ce qui s'étoit passé.

Quand il fut arrivé en Angleterre, quoi que la Reine lui témoignât encore beaucoup de faveur, elle lui ordonna de se démettre de son gouvernement des Provinces-Unies. Il le fit (1) par un Acte du 17. de Decembre, que l'on ne vit néanmoins en Hollande, que trois mois après. On ne sait si la Reine, mieux instruite de sa conduite & de ses desseins ambitieux, lui voulut ôter l'occasion de faire de nouvelles fautes; ou si elle voulut l'employer à la défense de l'Angleterre, si les Espagnols l'attaquoient, comme elle le fit dans la suite. Il est fort apparent qu'elle soupçonnoit au moins, quoi qu'elle le dissimulât, selon son usage, que la Flotte, que l'on préparoit en Espagne étoit destinée à la conquête de l'Angleterre, & qu'elle pensoit aux Chefs, qu'elle pourroit opposer aux Espagnols.

Quand Leicestre fut à Londres, il soupçonna, comme le dit un Historien (2) Anglois, que Bukhurst & quelques autres des Ministres d'Elisabeth avoient formé le dessein de l'accuser, devant le Conseil de la Reine, de sa mauvaise conduite dans les Païs-Bas. Pour détourner cette tempête, dans laquelle il couroit risque de se perdre, sans une faveur extraordinaire de la Reine; il se jetta en particulier à ses pieds, en implorant sa grace à chaudes larmes, & la priant *de ne recevoir pas avec ignominie un homme, qu'elle avoit envoyé avec honneur, & qu'elle n'ensevelit pas tout vivant un homme, qu'elle avoit bien voulu relever de la poudre, dans laquelle il étoit.* Par cette soumission, il appaisa la Reine, dont il toucha la génerosité, comme le croit *Cambden.* Peut-être s'y mela-t-il un peu de l'inclination

S qu'el-

(1) Voyez cet Acte & les Lettres précedentes dans *De Meteren* Liv. Liv. XIV. fol. 293.

(2) *Cambden* sur l'an 1587. p. 548.

1587. qu'elle avoit euë pour lui, comme le disent les Historiens Hollandois, & qu'elle témoigna même après sa mort. Le lendemain ayant été appellé au Conseil, pour y rendre raison de sa conduite, il prit sa place entre les Conseillers, & ne demeura pas au bout de la table, en une posture soumise. Comme le Secretaire lisoit les chefs d'accusation, il l'interrompit, & dit qu'il étoit injuste de préferer des instructions particulieres contre lui, à des Actes publics qu'il avoit en sa faveur. Ensuite il appella du Conseil à la Reine, & éluda ainsi, par la foiblesse de cette Princesse, l'accusation que l'on faisoit contre lui, non sans causer beaucoup d'indignation au Conseil.

Sa faction ne fut pas éteinte dans les Provinces, par sa démission, après laquelle il ne laissoit pas de l'entretenir par ses Lettres. Sonoi fit beaucoup de difficulté de se soumettre, mais quand on sut que Leicestre s'étoit démis de son gouvernement, la plûpart des autres Troupes rentrerent dans leur devoir; excepté la garnison de Gertruidemberg, qui commença à se mutiner, par le même prétexte & qui se déclara ensuite pour les Espagnols.

1588. La Reine Elisabeth (1) poussa encore sa dissimulation, pendant l'hiver & au delà, comme on l'a déja dit, touchant les appareils que l'Espagne faisoit contre elle; & feignoit d'être si portée pour la paix, qu'elle faisoit presser, par ses Ministres, les Etats Géneraux d'entrer en cette négotiation; quoi qu'ils représentassent le danger, qu'il y avoit pour eux, de faire seulement paroître qu'ils eussent quelque envie de faire la paix, & la ruine entiere de leur Païs, & même de l'Angleterre, si cette paix avoit lieu. Willougby, qui commandoit les Troupes Angloises, & Russel, Gouverneur de Zélande, leur donnoient aussi beaucoup de peine, & soûtenoient encore les restes de la faction de Leicestre; & la Reine même écrivoit des lettres pleines de plaintes, de ce qu'on maltraitoit ceux d'Utrecht, de l'execution qui s'étoit faite à Leide & de la rigueur qu'on employoit envers ceux de Medemblic. Les Etats lui répondirent le 8. de Mars, d'une maniere qui dut la satisfaire. Maurice se plaignit à son tour que les Officiers Anglois, débauchoient contre lui les habitans des Villes de Zélande, qui lui appartenoient.

La Reine parut avoir aussi quelque égard, pour une Lettre du Chevalier *Wilkes*, Conseiller au Conseil d'Etat de la Haie, de sa part; dans laquelle il lui avoit remontré, dès le 7. de Juin de l'année précedente, ayant été mis en prison, par les intrigues de Leicestre, que le Gouvernement des Provinces-Unies n'étoit point *démocratique*, ou entre les mains du peuple, comme le Comte le prétendoit; mais *aristocratique*, ou entre les mains des principaux du Païs; que du nombre de ces gens-là on nommoit des Députez, qui représentoient les Etats Géneraux des Provinces, c'est-à-dire, le Corps des Nobles, & de la Magistrature de toutes les Villes, ou Païs des Provinces-Unies: Que Sa Majesté n'ayant pas voulu accepter la Souveraineté, que les Etats lui avoient offerte, ces mêmes Etats ne regarderoient le Comte, que comme les Irlandois faisoient leur Viceroi: Que l'on avoit répandu, dans ces Païs, que Leicestre vouloit soulever le peuple contre les Etats; à quoi il y avoit bien de l'apparence qu'ils s'opposeroient, ce qui mettroit le Païs en un très-grand danger; & que la Reine courroit ainsi risque de perdre tous les frais, qu'elle avoit faits, pour ces Provinces: Qu'elles se contenteroient d'être sur la défensive & laisseroient à S. M. le soin de se dégager des Espagnols. Qu'ainsi il vaudroit mieux que S. M. 1587. tînt les Etats de son côté, comme avoit fait le feu Prince d'Orange.

Quoi que ces raisons ne fussent pas mauvaises, l'approche de la Flotte d'Espagne, dont la Reine avoit prétendu faire au moins differer le dessein, fut apparemment ce qui la détermina le plus efficacément à en user mieux envers les Etats Géneraux. On ne peut pas d'ailleurs s'empêcher d'être surpris qu'elle pût se flatter d'éluder les desseins de Philippe, par des artifices de cette sorte; après avoir fait auparavant des hostilitez contre ses Etats, par Drake & Cavendish, & ensuite depuis peu, pendant l'Eté de l'année précedente, par Drake, qui étoit allé avec une escadre, sur les côtes d'Espagne, (2) où il avoit fait de grands dégâts, brulé & coulé à fonds quantité de Vaisseaux, & d'où il en avoit emmené d'autres, & fait enfin des hostilitez, qu'on ne fait communément, qu'après avoir déclaré la guerre. C'étoit se moquer des Espagnols, que de leur parler de paix, avant que de leur avoir donné, ou promis satisfaction de ces hostilitez. Cependant on n'en trouve rien, dans l'Histoire d'Elisabeth; qui, comme il semble, ne pouvoit s'attendre qu'au ressentiment de Philippe, à qui elle donnoit par-là un juste sujet de lui faire la guerre.

Comme (3) elle aprit, que la Flotte Espagnole étoit prête à mettre à la voile, elle écrivit une Lettre au Prince Maurice du 1. de Juin, fort sage & fort civile; dans laquelle elle desavoüa entierement toutes les mutineries des Soldats, qui abusoient de son nom, pour ne pas obéïr aux Etats, ni à Maurice. Là-dessus les Soldats, qui étoient à Arnmuyde & à Vere, se contenterent d'une somme d'argent, & furent congediez, le 10. de Juin. Le Lord Willougby, qui avoit le commandement des Troupes Angloises, servit aussi beaucoup à calmer le reste du Parti de Leicestre à Utrecht & à Narde. On publia, en même tems, la résignation, que Leicestre avoit faite du Gouvernement des Provinces-Unies; & cela obligea les factieux de rentrer dans leur devoir.

Dès lors, (4) la division étant éteinte, & personne ne doutant plus du dessein de Philippe; on travailla de part & d'autre à équipper une Flotte, qu'on pût opposer à celle des Espagnols, qu'ils disoient être *invincible*. Il publierent eux mêmes une liste fort exacte des Vaisseaux, des Soldats & des munitions dont ils étoient chargez; pour épouvanter l'Angleterre & les Provinces-Unies, qui se préparoient à la recevoir.

On avoit déliberé, en Espagne, de la maniere d'attaquer l'Angleterre. (5) *Alvaro de Bassano, Marquis de Ste. Croix* & Amiral de Castille, qui se promettoit de commander la Flotte, avoit opiné qu'il falloit commencer, par se rendre maître de quelque port de Hollande, ou de Zélande; par le moyen des Troupes de terre du Duc de Parme, & de quelques Vaisseaux Espagnols, qu'on feroit partir, avant les autres; afin que la Flotte eût un port, où se retirer, dans une Mer orageuse, où les vents changent fréquemment, & où il faut observer les Marées. Le Duc de Parme étoit aussi de ce sentiment. Mais il y eut des gens, qui crurent que ce projet étoit sujet à de grandes difficultez, demandoit beaucoup de tems, de dépenses & de peines, & que le succès en étoit incertain. Il ne pouvoit, selon eux, être executé, sans qu'on le prévît, & sans donner aux Anglois le tems de le tra-

(1) *De Meteren* Liv. XIV. fol. 294. verso. & suiv.

(2) *Cambden* sur l'année 1587.
(3) *De Meteren* Liv. XIV. fol. 298.
(4) *Reidanus* Liv. VIII. p. 271.
(5) *Camden* sur cette année, p. 522. qu'on pourra comparer avec *Bentivoglio*.

1588. traverser. Ils jugeoient donc, qu'avec la même dépense on pourroit subjuguer l'Angleterre, & que l'on s'assureroit la victoire; si l'Armée de Mer & celle du Duc de Parme faisoient une descente, à l'embouchure de la Tamise, & marchoient droit à Londres, que l'on pourroit prendre d'emblée. *D. Juan Idiaquès*, Ministre fort accredité, représenta, au contraire, les difficultez qu'il y auroit à subjuguer l'Angleterre, qui étoit très puissante par Mer, & qui seroit aidée de la Hollande & de la Zélande; sans parler de ses forces par terre, & du naturel indomtable des Anglois, qui ne recevroient jamais un gouvernement étranger. Il témoignoit, sans détour, qu'il ne croyoit pas qu'on pût esperer un bon succès de cette entreprise. Il jugeoit donc que Philippe devoit plûtôt s'appliquer à finir, par des efforts vigoureux, la guerre des Païs-Bas; en augmentant l'armée de terre du Duc de Parme, & en attaquant, par Mer, avec la même Flotte, la Hollande & la Zélande. Il ajoûtoit, que si la Reine d'Angleterre continuoit à offenser l'Espagne, on pourroit alors l'attaquer plus facilement, & avec plus de succès; mais que si le dessein de commencer par l'Angleterre ne réüssissoit pas, comme il en avoit grande peur, la rebellion des Païs-Bas n'auroit point de fin. Le Duc de Parme, consulté sur cette diversité de sentimens, inclinoit au dernier, ou au premier, & disoit que si l'on se résolvoit absolument à commencer par subjuguer l'Angleterre, il faudroit au moins être maître de quelque port de Zélande; & cela pour deux raisons de très-grand poids. La premiere étoit qu'il étoit absolument nécessaire que la Flotte eût un port sûr, où se retirer; & l'autre qu'il falloit faire en sorte, que les Hollandois & les Zélandois ne pussent pas empêcher le trajet des Troupes, qui s'embarqueroient en Flandre. Le Roi balança quelque tems, entre ces divers sentimens; mais il se fixa en suite au second, qui étoit d'attaquer d'abord l'Angleterre; peut-être dans la pensée qu'on perdroit beaucoup de tems à prendre en Zélande un port capable de recevoir une si grande Flotte, & qu'il pourroit même arriver qu'on n'y réüssiroit pas, parce que toutes les forces maritimes d'Angleterre, de Hollande & de Zélande, à quoi ces Mers étoient beaucoup mieux connues, qu'aux Espagnols, ne manqueroient pas de s'y opposer. Au contraire l'Angleterre étant réduite la premiere, il se flattoit que la rebellion des Provinces-Unies seroit bientôt éteinte. Il est certain qu'il y avoit de grandes difficultez des deux côtez, & qu'on ne peut pas assûrer positivement, que l'on auroit réüssi, si l'on avoit suivi le sentiment du Duc de Parme. D'ailleurs il parut bien-tôt après qu'on étoit las en Espagne du long Gouvernement de ce Prince, & que les Espagnols commençoient à soupçonner qu'il ne tirât à dessein les affaires en longueur.

On fut persuadé que le moyen le plus sûr de finir une guerre, qui duroit il y avoit plus de vint ans, étoit de couper le mal par la racine; en faisant un effort, auquel l'unique soûtien des Provinces-Unies ne pût pas résister. On équipa, en (1) Espagne, cent trente cinq Vaisseaux, dont cent & dix étoient des Vaisseaux de guerre, & desquels il y en avoit quelques uns de sept-cents tonneaux. Le reste n'étoit que pour porter les provisions. Des Vaisseaux de guerre, il y en eut sur lesquels il y avoit jusqu'à huit-cents hommes de guerre, & d'autres où il y en eut mille. Ils étoient de quarante, & de cinquante pieces de Canon; car dans ce tems-là, c'étoit 1588. là le plus grand nombre de Canons, dont on chargeât les Vaisseaux. Il y en avoit sur la Flotte deux mille cinq cents, de toutes sortes de grandeurs. Depuis cinquante ans en çà, on a vû bien plus d'artillerie sur les Vaisseaux, dans ces mêmes Mers; mais aussi la science de la Marine a été beaucoup plus cultivée. Le nombre des Soldats étoit de plus de vint-mille, la plûpart Espagnols tirez des Garnisons d'Italie & de Sicile, ou levez de nouveau en Espagne. Il y avoit plus de douze mille matelots ramassez de toutes les nations, car on n'en pouvoit pas trouver un assez grand nombre, en Espagne. Les Vaisseaux étoient des Vaisseaux de haut bord, & qui paroissoient alors dans la Mer, comme des Citadelles flottantes. Le bois en étoient si épais, qu'il étoit à l'épreuve du Canon ordinaire. La fleur de la Noblesse d'Espagne étoit sur la Flotte, & il n'y avoit point de Maison, tant soit peu illustre, qui n'y eût quelcun; soit qu'il eût de l'emploi dans les Troupes de Débarquement, soit qu'il fût simple volontaire. Il y avoit sur la Flotte plus de quatorze mille tonneaux de vin, & des vivres pour six mois. On y joignit une très-grande quantité d'armes, pour fournir aux Catholiques Romains d'Irlande & d'Angleterre, s'il en étoit besoin. Il y avoit aussi tous les instruments propres à remuer la terre, pour sept cents pionniers, des petards, des charrettes, & enfin l'attirail complet d'une grande Armée bien pourvue. Il n'y manquoit qu'un Amiral, qui fût homme de Mer. Le Marquis de Ste. Croix, qui entendoit la Marine, vint à mourir, lors que la Flotte fut prête; & l'on en donna le commandement à *Alonse Perès de Gusman, Duc de Medina Sidonia*, l'un des plus grands Seigneurs Espagnols, qui n'avoit aucune connoissance des affaires de la Mer.

Pendant que l'on achevoit ce grand appareil, en Espagne, le Duc de Parme, sur tout depuis la prise de l'Ecluse, faisoit travailler de son côté à faire les Batiments, qui seroient nécessaires pour transporter ses Troupes en Angleterre, & à tout ce dont il jugeoit pouvoir avoir besoin. Il avoit trente mille hommes, qu'il devoit embarquer sur des Vaisseaux plats, afin qu'il pussent facilement approcher des bords, ou il faudroit faire descente. Il avoit assemblé (2) quatre cents Bâtimens de cette sorte, qu'il avoit loüez, ou fait bâtir; outre vint-huit Vaisseaux armez, pour servir de Convoi. Il avoit fait travailler jour & nuit, même les jours de fêtes; & comme il falloit conduire ces Vaisseaux faits en divers lieux, il fit faire des canaux, où il en étoit besoin, pour les faire rendre à Nieuport & à Dunkerque; qui étoient les seuls ports, d'où il pût partir pour l'Angleterre. Il fit ensuite ranger son Armée, le long de la côte de Flandre, pour être prête à s'embarquer. Il avoit ramassé des matelots de toutes parts, & il en étoit venu plusieurs des côtes les plus éloignées de la Mer Baltique, comme de Dantzick.

Il fut déliberé en Espagne, si l'on feroit une déclaration de guerre à l'Angleterre, mais on crut qu'il falloit se contenter de la Bulle (3) de *Sixte-Quint*, que l'on publia de bonne heure, & par laquelle en renouvellant les Bulles de *Pie V.* & de *Gregoire* XIII. il excommunie la Reine, la déclare déchuë de la Couronne, qu'Elle avoit usurpée, absout ses Sujets du serment de fidelité, & publie une Croisade, avec de grandes Indulgences, pour ceux qui prendroient les armes contre Elle.

(1) Voyez *De Meteren* au commencement du Liv. XV. & *Reidanus* Liv. VIII. p. 173.

(2) *Grotius* Histor. Lib. I. p. 118. & *Reidanus* l. c.

(3) Voyez-la dans *De Meteren* Liv. XV. fol. 262. & suiv.

1588. elle. Le Pape créa Cardinal un Docteur en Théologie Anglois, nommé *Alain*, pour la porter dans les Païs-Bas; où on l'imprima à Anvers, pour en répandre par tout des Copies. Elle y arriva dans le tems, que les Ministres Anglois négotioient encore de la Paix à Bourbourg. (1) Ils firent demander au Duc de Parme, s'il obéïroit à cette Bulle, & il répondit qu'il ne l'avoit pas vuë, mais qu'il obeïroit à son Roi. On faisoit courir des bruits, que le Duc pourroit bien attaquer la Zélande, où l'on commença dès-lors à assembler des Vaisseaux, pour s'opposer aux desseins du Duc, en cas qu'il tourna de ce côté-là.

Quoi qu'on eût des avis de toutes parts du dessein de Philippe sur l'Angleterre, & de la grandeur de l'appareil des Espagnols; la Reine eut long-tems de la peine à le croire, & il y avoit des gens, qui disoient que Philippe ne ramassoit des Vaisseaux, que pour convoyer les Flottes des Indes, comme il avoit accoûtumé de le faire tous les ans. Mais enfin il ne fut plus possible d'en douter. On équippa en Angleterre, dans l'espace de deux ou trois mois, une Flotte presque aussi nombreuse que l'Espagnole, à laquelle on avoit travaillé quatre ans; mais il s'en falloit de beaucoup, que les Vaisseaux Anglois n'égalassent en grandeur & en beauté ceux des Espagnols. Ils n'étoient pas non plus si bien fournis de tout, mais comme ils ne devoient pas beaucoup s'éloigner des côtes d'Angleterre, on ne jugea pas qu'il fût necessaire de les pourvoir si fort.

Jusqu'à ce tems-là, les Anglois ne pouvoient pas souffrir (2) que l'on dît, dans la conversation, que les secours, que la Reine envoyoit en Hollande, & en Zélande, n'étoient pas seulement pour les défendre, mais aussi pour pourvoir à sa propre sûreté. Ils prétendoient que l'Angleterre n'étoit en aucun danger, quoi qu'il pût arriver dans les Païs-Bas, & qu'elle ne les secouroit, que par pure pitié. Mais alors la Reine fit cet honneur aux Etats, que de leur demander vint Vaisseaux de guerre, une partie des Troupes Angloises qu'ils avoient, & quelque argent. Les Etats furent d'abord embarrassez, sur ce qu'ils devoient faire. Ils ne pouvoient, sans honte & sans manquer de reconnoissance, refuser; mais en accordant ce qu'on leur demandoit, ils s'exposoient aux discours de la faction de Leicestre, qui ne manqueroit pas de dire que les Etats étoient bien-aises de se défaire des Troupes Angloises, qu'ils avoient. D'ailleurs c'étoit s'exposer à être envahis, par le Duc de Parme, si l'entreprise d'Angleterre venoit à manquer, parce qu'il pourroit prendre la Zélande à dépourvu. On accorda néanmoins à la Reine les Vaisseaux, qu'elle demandoit, & même un plus grand nombre; mais on la pria de permettre qu'on retînt deux mille hommes, pour la sûreté des Villes frontieres. Pour les autres trois mille & pour la Cavalerie, on convint de les lui rendre. Mais quand on en eut distribué mille dans les Garnisons, il s'en trouva si peu de reste, que ce n'étoit pas la peine de les renvoyer. La Reine put comprendre par-là combien elle étoit trompée, par les Officiers, qui recevoient la solde complette; quoi qu'ils n'eussent pas la moitié des Soldats, qu'ils devoient avoir. Les Etats en avoient bien averti cette Princesse auparavant, mais Leicestre avoit soûtenu que c'étoit une calomnie.

On avoit eu aussi beaucoup de répugnance à croire en Hollande, que les Espagnols, qui avoient encore tant de peine à conserver leur superiorité sur les Provinces Unies, osassent entreprendre d'envahir un Royaume, comme l'Angleterre, puissant par Mer, & peuplé de gens prêts à se bien défendre, contre une invasion étrangere. On étoit plus porté à croire, que les préparatifs de Philippe regardoient principalement la Zélande. On fit donc rechercher le nombre des Vaisseaux Marchands, ou autres, que l'on pourroit armer, & l'on en trouva deux mille de toutes les grandeurs. Le Vice-Amiral de Hollande fit aussi savoir que, dans l'esperance de quinze jours, il pourroit assembler trente mille Matelots. On se contenta d'équipper un petit nombre de Vaisseaux, outre ceux qu'on envoya en Angleterre, pour veiller sur les mouvemens, que l'on pourroit faire en Flandre, & l'on entretint cette Flotte toute l'année; pour empêcher qu'il ne sortit rien de Flandre, depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à Graveline. 1588.

Elisabet enfin persuadée que c'étoit à elle, que Philippe en vouloit, (3) nomma pour commander sa Flotte *Charles Howard* d'Effingham, grand homme de Mer, & Amiral d'Angleterre. Elle l'envoya vers l'Oüest d'Angleterre, où Drake, qu'elle avoit fait Vice-Amiral, le joignit. Mais elle donna commission à *Henri Seimour*, second fils du Duc de Sommerset, d'aller avec quarante Vaisseaux, tant Hollandois, qu'Anglois, pour empêcher le Duc de Parme de sortir de Dunkerque & de Nieuport. A l'égard de l'Armée de terre, on en forma deux corps, dont l'un, qui étoit de mille Chevaux & de vint-deux mille Fantassins, fut commandé par le Comte de Leicestre, qui alla se poster à Tilbury, non loin de l'embouchure de la Tamise, pour couvrir Londres. L'autre corps, qui fut destiné pour garder la Reine, étoit de trente quatre mille Fantassins & de deux mille Chevaux.

Artus Baron *Grey*, *François Knolles*, Jean Norris, *Richard Bingham*, & Roger Williams, gens qui avoient du service, & de la capacité, furent chargez de consulter entre eux, sur la défense des côtes. Ils jugerent qu'il falloit faire garder toutes celles, qui regardent le Midi, depuis le port de Milford jusqu'aux Dunes; & les côtes Orientales, depuis l'embouchure de la Tamise, jusqu'à Hull, qui est au Nord de l'Angleterre; y disposer des Soldats, de lieu en lieu, & faire quelques ouvrages, dans les plus exposez. Les Soldats exercez, répandus sur les côtes, eurent ordre de s'assembler, à un certain signal, & de faire tout leur possible, pour empêcher la descente des Ennemis; & en cas qu'ils ne pussent pas l'empêcher, de ruiner tout le voisinage, afin que l'Ennemi n'y trouvant aucuns vivres, fût obligé de subsister, de ce qu'il auroit apporté. Du reste, il leur fut défendu de hazarder aucun combat, avant que plusieurs Chefs se fussent trouvez ensemble. On nomma en même tems les Chefs, pour chaque Comté, qui devoit fournir un certain nombre de gens armez.

On ne sauroit dire si ce conseil étoit le meilleur; mais il étoit très-difficile de défendre une si grande étendue de côtes, contre une Armée bien commandée & fournies de tout ce qui étoit nécessaire, pour faire une descente. On peut présumer que les Anglois, à nombre égal & dans leur propre païs, commandez par des Chefs experimentez, n'auroient pas reculé devant autant d'Espagnols. Les Espagnols se flattoient néanmoins que des Milices, amollies par une longue paix, ne tiendroient pas devant une Armée composée de vieilles Troupes. Mais on a vû, en nôtre siecle, que des Troupes Angloises, sous le regne de la Reine Anne, ont battu

(1) *Camden*, sur cette année.
(2) *Reidanus* là-même p. 171.

(3) *Camden* sur cette année p. 555.

1588. battu les Armées aguerries de la France. Ainsi il est difficile de conjecturer de ce qui seroit arrivé en Angleterre, si les Espagnols y eussent pû faire une descente.

Enfin la Flotte d'Espagne fit voile, de devant Lisbonne, le 29. de Mai, pour la Corougne, port de Galice, à dessein de se rendre de là droit au Canal. Comme elle alloit à pleines voiles vers ce port, une grosse tempête s'éleva, qui dissipa une partie considerable des Vaisseaux & en démâta quelques uns, qui ne purent aller au rendez-vous. De quatre Galeres, qu'il y avoit, il y en eut trois qui furent portées sur les côtes de France, où les forçats s'en rendirent maîtres. On croit (1) qu'on vouloit les employer à dégager Dunkerque & Nieuport, que les petits Bâtimens des Anglois & des Hollandois tenoient comme assiegées par Mer. Quatre Galeres ne suffisoient pas pour cela & l'on ne voit pas qu'il soit parlé de beaucoup d'autres, dans l'histoire de cette expédition. La Flotte s'étant rassemblée & rafraichie à la Corougne, mit à la voile, le 21. de Juillet. Comme elle fut arrivée à l'entrée du Canal, le Duc de Medina Sidonia envoya avertir, par un certain *Rodrigue Telio*, le Duc de Parme de son arrivée, selon *De Meteren*, & *Camden*; mais *Bentivoglio* dit que ce fut après que le Duc fut arrivé devant Calais. Il y a de l'apparence que le dernier étoit mieux informé de la manœuvre des Espagnols, de qui il avoit eu des mémoires.

Le 26. du Mois, il y eut un grand calme & ensuite un brouillard, qui fut suivi de vent, qui changea si souvent, que la Flotte fut en quelque maniere dispersée; de sorte qu'elle ne put être rassemblée, que le 29. du Mois. Un peu auparavant la Reine d'Angleterre (2) reçut nouvelle, qu'elle avoit été si mal-traitée de la tempête, près de la Corougne, qu'il n'y avoit pas de l'apparence qu'elle remît en Mer, de toute l'année. Là dessus *Walsingham*, Secretaire de la Reine, écrivit à son Amiral, qu'il n'avoit qu'à renvoyer quatre des plus gros Vaisseaux, puis qu'il n'y avoit rien à craindre. L'Amiral, doutant de la verité de cette noûvelle, pria la Reine de lui laisser ces Vaisseaux, qu'il s'offrit d'entretenir, à ses propres frais, & partit de Plimouth, où il étoit, avec un vent favorable, pour aller apprendre des nouvelles de la Flotte ennemie, sur les côtes d'Espagne, & pour la surprendre, si cela se pouvoit. Il n'étoit pas loin de ces côtes, lors que le vent tourna au Sud; ce qui lui fit résoudre de retourner en arriere, de peur que la Flotte d'Espagne ne passât sans être vuë, & ne fût, avant lui, sur les côtes d'Angleterre, qu'il avoit ordre de défendre, & non d'attaquer celles d'Espagne. Il profita donc du vent & ne fut pas plûtôt arrivé à Plimouth, qu'il apprit qu'on avoit vû la Flotte d'Espagne, près du Cap Lizard. Ce fut le même jour, dont je viens de parler. Il ne pouvoit sortir du port, tant le vent lui étoit contraire; mais il fit remorquer sa Flotte par ses matelots, qui le firent avec une vigueur extraordinaire, dans l'envie de voir au plûtôt la Flotte ennemie. Il la virent le lendemain, 10. de Juillet, passant devant eux rangée en bataille, en forme d'une Demi-Lune, qui s'étendoit bien sept milles d'une Aîle à l'autre. Les Anglois la laisserent passer, pour lui gagner le vent, & tomber ensuite sur les premiers Vaisseaux qu'ils rencontreroient.

La Flotte des Espagnols (3) souhaitoit extrémement d'en venir à un engagement géneral, où ils croyoient que les Vaisseaux venant à s'accrocher les uns les autres, ils auroient infailliblement le dessus; parce que leurs Vaisseaux étoient plus hauts que ceux des Anglois, & montez par beaucoup plus de gens, & même plus propres à un combat de cette sorte, que des matelots Anglois; qui n'étoient soûtenus, que de très-peu de soldatesque. L'Amiral Anglois, au contraire, étoit résolu de fuir l'abordage, par les mêmes raisons, qui le faisoit souhaiter aux Espagnols; & il étoit d'autant plus facile aux Anglois de l'éviter, que leurs Vaisseaux étant plus legers que ceux de l'Ennemi; ils leur gagnoient facilement le vent; & après leur avoit tiré leur bordée, ils se retiroient au delà de la portée du Canon, sans que les Espagnols pussent les atteindre; outre que les Anglois faisoient plus habilement & plus promptement toutes les manœuvres de Mer, que les Espagnols.

La Flotte de Philippe étant venue à la vue de Plimouth (4) *Alonse de Leiva*, qui étoit du Conseil de guerre, fut d'avis qu'elle fit voile tout droit à ce port, pour tâcher de s'en rendre maîtresse; dans la pensée que la Flotte Angloise n'étoit pas encore prête, & que ce havre étoit très-commode, si l'on pouvoit s'en saisir. Il ajoûtoit que l'on pourroit voir, par cet essai, où l'on ne s'engageroit qu'autant qu'on voudroit, quelle étoit la force de la Flotte Angloise, & l'inclination du peuple. Outre cela, en attaquant Plimouth, on attireroit là toutes les forces Angloises; ce qui donneroit lieu, comme ils croyoit, au Duc de Parme de passer sans obstacle. Mais le Duc de Medina Sidonia avoit des ordres exprès de ne faire aucune entreprise, avant que de s'être uni au Duc de Parme; & ces ordres étoient fondez en raison, puis qu'il n'y avoit personne sur la Flotte, qui fût comparable à ce Prince, en l'art de faire la guerre. On avoit conçu que les Flottes d'Angleterre & de Hollande ne seroient nullement en état de s'opposer à celle d'Espagne, qui étant arrivée près de Dunkerqne, donneroit lieu au Duc de Parme de sortir avec son armée, & de faire une descente en Angleterre.

Le Lendemain, (5) qui fut le 31. de Juillet, l'Amiral Anglois s'approcha, avec sa Flotte, & envoya d'abord une Fregate légere, qui déclara la guerre à la Flotte d'Espagne. Immédiatement après, Howard vint, avec son Vaisseau Amiral, attaquer celui d'Alonse de Leiva, qu'il prit pour l'Amiral. Peu de tems après Drake, *Hawkins* & *Forbisher* attaquerent l'arriere garde, où étoit l'Amiral *Jean Martinès de Recalde*, qui la commandoit, & qui fit ce qu'il put, pour retenir les autres Vaisseaux, qui plioient devant les Anglois, dont il soûtint l'effort, pendant quelque tems. Mais il avoit tant essuyé de volées de Canon, qu'il fut obligé de se retirer aussi vers le gros de la Flotte, pour avoir le tems de se radouber. L'agilité des Vaisseaux Anglois, & le vent qu'ils avoient gagné, sur les Ennemis, leur donnoit le moyen de s'approcher, pour faire leur décharge, & de se retirer, pour charger de nouveau, comme ils le trouvoient à propos. D'ailleurs les boulets des Espagnols, tirez de plus haut, passoient par dessus les Vaisseaux Anglois, sans leur nuire; & les Anglois, au contraire, ne perdoient que peu de boulets, parce qu'ils tiroient contre des Vaisseaux, qui leur donnoient beaucoup plus de prise. On combatit ainsi pendant deux heures, après quoi l'Amiral Anglois fit cesser le combat; parce qu'il attendoit encore quarante Vaisseaux, qui étoient à peine hors du Port.

(1) *De Meteren* Liv. XV. fol. 304.
(2) *Camden* p. 65. sur cette année.
(3) *Bentivoglio* P. 2. Liv. IV. p. 115.

(4) *De Meteren* Liv. XV. fol. 304.
(5) *Camden* sur cette année. p. 564.

1588. Alors le Duc de Medina eut le tems de rassembler sa Flotte, après quoi il se mit à cingler, avec plus de voiles, vers l'endroit où le Canal est le plus étroit.

La nuit suivante, (1) l'un des principaux Galions de la Flotte Espagnole, commandé par *Michel Oquendo*, perit misérablement. On assure qu'Oquendo ayant reproché à un Canonnier Hollandois, qu'il avoit mal pointé le Canon, pour épargner les Vaisseaux Ennemis; ce Canonnier, ou irrité, ou craignant la colere d'Oquendo, mit le feu aux poudres, & se jetta dans la mer. Le dessus du Vaisseau sauta & le reste s'enflamma dans le moment. Il y avoit sur ce Vaisseau *Juan de Guerra*, Payeur de l'armée, avez une grosse somme d'argent. On éteignit néanmoins le feu, aussi promptement qu'il fut possible. Mais le Galion de *Pedro Valdès*, qui s'étoit avancé pour le secourir, perdit son Mât d'avant, qui s'étoit embarrassé dans les Antennes de l'autre, & fut abandonné la nuit, par le reste de la Flotte, qui s'avançoit vers l'île de Wight. Dans la nuit, Drake, qui avoit eu ordre de porter les Fanaux, ne le fit point; mais se mit à suivre cinq grandes Houlques marchandes de la mer Balthique, qu'il prit pour des Bâtimens Ennemis. Cela fit que le reste de la Flotte, qui ne voyoit point de Fanal s'arrêta presque toute la nuit, & que Drake ne revint le lendemain, qu'assez tard, après avoir reconnu son erreur. Comme le Vaisseau de Valdès n'avoit pas pu suivre le reste de la Flotte Espagnole; Drake, le rencontra, en revenant, & lui fit signe de se rendre Valdès voulut capituler, & proposa des conditions, sans quoi il répondit qu'il se défendroit, jusqu'à l'extrémité; mais Drake replica qu'il n'y avoit point de tems à perdre. Valdès ayant apris que c'étoit Drake, crut devoir se rendre à un homme de cette réputation. Il fit de grands complimens au Vice-Amiral Anglois, & en fut bien reçu & envoyé ensuite à Dartmouth, avec quelque Noblesse, qu'il avoit sur son Bord. Pour le reste de l'équipage, il alla à Plimouth, où il demeura un an & demi, après quoi il fut racheté. On dit qu'il y avoit sur ce Vaisseau cinquante cinq mille Ducats, que Drake laissa piller à ses Gens. Les Espagnols, de leur côté, après avoir sauvé l'argent du Roi, qui étoit dans le Galion d'Oquendo, & une partie de ceux, qui le montoient, l'abandonnerent à la mer, avec environ cinquante soldats & matelots blessez, ou mutilez par le feu. Les Anglois le remorquerent, & l'envoyerent à Wymouth. L'Amiral Anglois avoit continué, une partie de la nuit à suivre les Espagnols, & se trouvant ensuite presque seul, parmi eux, il se retira promptement, dès qu'il les eut reconnus.

Cependant les Espagnols employerent ce jour-là à donner les ordres à châcun de leurs Vaissaux, touchant la place, qu'il occuperoit dans la Flotte, avec défense, sous peine de la vie, de quitter son poste. Il y eut encore un de leurs Vaisseaux, commandé par *Nicolas de l'Ile*, qui fit naufrage près du Havre de Grace, où l'équipage se sauva. Pour le Capitaine, il fut tué par l'antenne de son propre Vaisseau, qui lui tomba sur la tête.

Le Duc de Sidonia écrivoit presque châque jour ce qui se passoit sur la Flotte au Duc de Parme, à ce que dit *Strada*; & il lui écrivit, le 2. d'Août, qu'il avoit dessein d'attaquer l'île de Wight, pour avoir quelque endroit à jetter l'ancre, & à faire reposer sa Flotte. Il le prioit, en même tems, de lui envoyer quelques barrils de poudre, quelques balles de fer & de plomb, avec des pilotes, qui eussent quelque connoissance de ces côtes. Le Duc lui envoya incessamment de Nieuport ce qu'il demandoit. Mais si cela est, il faut que la Flotte ne fût pas si bien pourvue, qu'on l'avoit dit d'abord. 1588.

Ce même jour, vis à vis de Portland, le vent se mit au Nord, de sorte qu'il étoit favorable aux Espagnols, qui pouvoient tenir les Anglois au dessous du vent; s'ils avoient été aussi habiles sur Mer, qu'ils se l'imaginoient. Mais les Anglois eurent bien tôt gagné le vent, sur eux; par une manœuvre, à laquelle les petits Bâtimens sont plus propres, que les grands. Il y eut alors un combat beaucoup plus rude & plus long, que le précedent. Il arriva d'un côté, que les Anglois délivrerent des Vaisseaux venus de Londres, pour la défense de l'Ile de Wight, de la Flotte Espagnole, qui les avoit environnez; & de l'autre que les Espagnols dégagerent le Galion nommé S. Jean, de Portugal, que l'Amiral Recaldo commandoit, & qui étoit demeuré séparé des autres. Le Géneral lui même s'en mêla, & soûtint seul l'effert de presque toute la Flotte des Anglois. Aussi les deux Galions, celui du Duc de Medina Sidonia, & celui de Recaldo sortirent de ce combat fort mal traitez de l'Artillerie Angloise. (2) Un Historien assure néanmoins qu'il n'y eut guére, que vint-deux ou vint-trois Vaisseaux Anglois, sans doute des plus gros, qui soûtinrent le principal effort des Espagnols. Un (3) autre en met encore un moindre nombre, puis qu'il donne cet honneur à quinze Vaisseaux seulement.

Le 4. d'Août l'armée Espagnole, étant dévant l'Ile de Wight; l'Amiral Anglois alla l'attaquer, avec beaucoup de vigueur & de hardiesse; mais on ne voit pas que les uns ou les autres remportassent grand avantage, en ce troisiéme combat. Comme un Galion, qui s'apelloit Ste. Anne, étoit attaqué, par plusieurs petits bâtimens Anglois, il y alla trois Galeasses, ou grosses Galeres, qui le (4) délivrerent, dans un tems de bonace auquel les Vaisseaux ne pouvoient faire aucun mouvement. L'Amiral Anglois se fit là-dessus remorquer par ses Chalouppes, & maltraita si fort de son Canon ces Galeasses, qu'on ne les vit plus paroître. Il y eut force coups de Canon de tirez, & l'Amiral Anglois créa le lendemain Chevaliers quelques uns de ceux, qui avoient fait paroître plus de courage & de conduite.

Le 6. d'Août au soir, les Espagnols jetterent l'ancre, entre Douvres & Calais. Le jour précedent le Duc de Medina avoit envoyé demander au Duc de Parme, de quel côté il pourroit se retirer avec sa Flotte, en cas de tempête; ou qu'il le vînt plûtot trouver lui même, avec son monde; ou enfin qu'il lui envoyât pour le moins quarante bâtimens légers bien équippez, pour les opposer aux petits Vaisseaux des Anglois; que puis qu'il ne restoit sur les Vaisseaux des vivres, que pour peu de jours, quoi qu'on y en eût mis pour plusieurs mois, il lui dit en quel lieu des Païs-Bas il en pourroit trouver, vû qu'il n'étoit plus tems d'en attendre d'Espagne. Le Duc de Parme, desesperé du peu de succès d'une entreprise, qui avoit été faite avec tant de dépense, & si peu de jugement, lui répondit qu'il avoit toûjours cru qu'avant que de s'engager en cette entreprise, il falloit être assuré d'un port, ou dans les Païs-Bas, ou ailleurs, & qu'il l'avoit fait

(1) *Grotius* Hist. Liv. I. p. 120. *Reidanus* Liv VIII. p. 173. *Camden* p. 565. *Bentivoglio* P. 2. Liv. IV. p. 115. *Strada* sur cette année. Ils varient un peu entre eux, mais on a choisi ce qui étoit plus appuyé.

(2) *De Meteren* fol 305.
(3) *Camden* p. 568.
(4) Apparemment en la remorquant.

1588. fait savoir au Roi : Que pour le présent, il n'avoit rien à ajoûter à cela, sinon que le Duc devoit prendre lui même une résolution, conforme aux ordres du Roi & à la chose même : Que pour lui il souhaitoit, avec passion, de pouvoir transporter ses Troupes & de venir à un combat contre l'ennemi; mais qu'il falloit qu'on lui ouvrît le chemin, pour cela : Qu'il n'avoit aucuns Bâtimens legers armez & en état de se battre, comme il sembloit que le Duc le croyoit, mais seulement pour transporter ses Troupes; & que quand même il auroit des Vaisseaux armez, il ne pouvoit pas les opposer aux Hollandois & aux Zélandois, à moins que la Flotte du Duc ne s'approchât. En effet les Hollandois seuls avoient, sur cette côte, trente-cinq petits batimens armez, qui tenoient fermées toutes les voyes, par lesquelles les Troupes du Duc de Parme auroient pu passer. *Cambden* ne parle qu'en passant, du service, que cette Flotte de Bâtimens légers rendit à l'Angleterre; qui dans le fonds fut de plus grande conséquence, que les batailles navales des Anglois; car enfin si le Duc de Parme avoit pu faire descente en Angleterre, à la faveur de la Flotte Espagnole, les Milices Angloises auroient été fort embarrassées.

De peur qu'on ne crût que le Duc de Parme ne fit difficulté de sortir en Mer, que pour faire échouër un dessein, qu'il n'avoit pas approuvé; il fit venir le Marquis de Renthy, & les principaux Capitaines des Vaisseaux, en présence de celui que le Duc de Medina lui avoit envoyé, & leur demanda leur sentiment sur ce qu'il lui proposoit. Ils répondirent que ce seroit beaucoup, que de transporter l'Armée sur ces Vaisseaux, par un beau tems, & sans qu'il y eût aucun Ennemi en Mer. Il ajoûta que pour des vivres, il n'en manqueroit pas à l'Armée; quoi qu'il ne fût guere plus facile d'en mener en sureté, au travers des Vaisseaux Hollandois, qui étoient maitres des passages, où les gros Bâtimens des Espagnols ne pouvoient pas entrer, à cause des bancs de sable, qui sont dans ces Mers.

Dès que le Duc de Medina fut venu devant Calais, il envoya encore un autre exprès, pour hâter la sortie du Duc de Parme. Il étoit alors à Nieuport, où il avoit fait venir la plûpart des Vaisseaux de transport, dont le reste étoit à Dunkerque. Il fit venir incessamment toute son Armée, pour l'embarquer; mais elle étoit fort diminuée tant par les maladies, que par les désertions. Après avoir fait tout son possible, pour la recruter, elle ne se trouva que de vint-six mille hommes de pied & de mille Chevaux. Ces Troupes étoient composées d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands, de Wallons, & de Bourguignons. On les fit embarquer le 8. & le 9. sur les Vaisseaux de transport, où elles étoient si pressées, qu'elles sembloient comme entassées les unes sur les autres, & demeurérent deux jours en cet état, avec beaucoup d'incommodité; en attendant le signal de la sortie, & craignant beaucoup le canon des Hollandois, qui ne pouvoit pas toucher à ces Vaisseaux, sans tuer bien du monde.

Le Duc de Medina faisoit son compte de s'approcher aussi près, qu'il pourroit, des côtes de Flandre, pour couvrir les Vaisseaux de transport; qui devoient passer sur la droite & faire voile tout droit à l'embouchure de la Tamise. Comme il attendoit la nouvelle de l'embarquement des Troupes de Dunkerque & de Nieuport, il s'avança encore un peu vers Dunkerque, d'où on pouvoit découvrir ses Vaisseaux, & jetta l'ancre en cet endroit, à l'occasion d'une bonace. L'Amiral Anglois, pour faire retirer la Flotte Espagnole fit équipper en Brulôts huit des moindres Vaisseaux, 1588. qui dès qu'il fut nuit s'avancerent, à quelque distance les uns des autres; pour être jettez parmi les Vaisseaux Espagnols, en divers lieux. Quand ils se furent approchez de la Flotte, ceux qui les conduisoient y mirent le feu, & les abandonnerent ainsi au vent & à la marée. Ce spectacle rappella aux Espagnols la mémoire des Vaisseaux, que ceux d'Anvers avoient fait descendre, il y avoit trois ans, contre le Pont du Duc de Parme. Ils crurent qu'ils ne voyoient pas de simples Brulots, mais des Bâtiments chargez comme ceux d'Anvers; qui feroient sauter les Vaisseaux dont ils s'approcheroient, ou y tueroient beaucoup de monde. Cette peur, augmentée par les ténebres de la nuit, remplit toute la Flotte, & chaque Vaisseau commença à lever l'ancre pour fuïr; & il y en eut même, qui couperent leurs cables, de peur de n'avoir pas assez de tems, pour se retirer de devant les Brulots. Le vent, qui se leva, peu de temps après, augmenta encore le desordre, & les Vaisseaux se heurtant les uns les autres, dans la nuit, qui étoit fort obscure, se jugerent dans un très-grand danger. Quand le jour vint, la Flotte se trouva entierement dissipée, & les Anglois, & les Hollandois ne perdirent pas l'occasion d'attaquer les Vaisseaux, qu'ils trouverent les plus écartez des autres. Le Galion, nommé S. Matthieu, monté par *Diego Pimentel*, Mestre de Camp Espagnol, & le S. Philippe, où étoit *François de Tolede*, se battirent longtems & furent secourus par l'Amiral. Mais ce dernier, se trouvant criblé par le Canon de l'Ennemi, fut obligé de se retirer, pour se sauver lui-même. Les deux autres furent jettez sur des bancs de sable, & perirent. Tolede fut noyé, & Pimentel se rendit avec peu de gens, qui lui étoient restez. Les Zélandois s'emparerent des débris de ces deux Vaisseaux, qui périrent près d'Ostende. Une Galeasse de Naples, montée par *Hugues de Moncade*, échoüa sur les côtes de Calais; & il ne se sauva qu'une partie de l'Equipage, qui gagna la terre, en nageant, après la mort de son Chef. Les Anglois pillerent ce Bâtiment, où l'on dit qu'ils trouverent trente mille Ducats de l'argent du Roi, mais le corps du Vaisseau demeura au Gouverneur de Calais. Il y eut plusieurs autres Vaisseaux, qui furent si maltraitez, par le Canon des Anglois, près de Graveline, où ils se rassemblerent, qu'ils coulerent à fonds.

Le même jour, qui fut le 8. d'Août, le vent étant Sudouëst, les Espagnols, desesperant de pouvoir rien effectuer de ce qu'ils s'étoient proposez, résolurent de gagner le Nord, & de se retirer en Espagne, autour de l'Ecosse. La Flotte Angloise les suivoit, mais elle ne put les attaquer; parce qu'elle manquoit de poudre & de boulets, qu'elle avoit consumez à tirer sur l'Ennemi, sans relâche. On n'avoit pas assez de ces munitions en Angleterre, & l'on fut obligé d'en aller querir en Hollande. Le 12. du même mois, le vent s'étant raffraichi, les Espagnols mirent toutes leurs voiles, & prirent leur course du côté de la Norvêgue, pour retourner ensuite à l'Ouëst. Les Anglois cesserent alors de les suivre, & ne laisserent que quelques legers Bâtimens; pour voir quelle route tiendroit la Flotte *invincible*, comme disoient les Espagnols, mais qui venoit de donner le démenti à ceux, qui lui avoient imposé ce superbe nom. Comme on fut averti du cours, qu'elle prenoit, on ne trouva pas à propos de la suivre.

Cependant l'Amiral Anglois ordonna à Seimour de veiller sur la côte de Flandres, pour empêcher que le Duc de Parme ne sortît de Dunkerque & de Nieuport; quoi qu'il n'y eût plus rien à craindre

1588. dre de ce côté-là, après le depart de la Flotte Espagnole. Ce Prince qui reçut fréquemment des avis, de ce qui se passoit dans la Flotte, avoit été au desespoir de ne pouvoir pas partir, & donnoit des ordres contraires les uns aux autres à ses Troupes de débarquement, sans savoir à quoi se fixer; mais il vit bien-tôt qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre & fit débarquer toutes ces Troupes, qu'il s'étoit flatté de pouvoir mener en Angleterre. Plusieurs Vaisseaux Espagnols perirent dans la Mer du Nord, ou échouerent sur les côtes d'Irlande, où ils furent fort mal reçus. Enfin les Chefs, qui restoient, arriverent en Espagne. Le Duc de Medina prit terre à un Port de la vieille Castille, nommé S. André, malade & avec quelque peu de Vaisseaux en très-mauvais état. Oquendo fut à peine arrivé à S. Sebastien, & Recaldo à la Corougne que l'un & l'autre moururent de chagrin. Pour le Duc de Medina, il demanda permission au Roi de s'aller reposer en ces terres, & il l'obtint.

Quand la nouvelle (1) de la défaite de la Flotte vint à Madrid, le Roi étoit occupé à écrire des Lettres; & le Courrier étant entré dans l'Antichambre, les Courtisans l'environnerent pour savoir ce qu'il apportoit; mais on ne le voulut pas introduire dans le Cabinet du Roi. *D. Christophle de Mora* se chargea de lui aller apprendre une si mauvaise nouvelle; & comme il se présenta à Philippe, ce Prince lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau. Mora répondit qu'il n'y avoit point de bonnes nouvelles de la Flotte, & fit entrer le Courrier, qui dit au Roi ce qu'il en savoit. Après l'avoir ouï, il dit, sans faire paroître aucune émotion, *qu'il rendoit graces à Dieu de tout son cœur, de ce qu'il lui avoit donné assez de forces & de richesses, pour mettre encore une semblable Flotte en Mer; & qu'il n'importoit pas beaucoup qu'un ruisseau fût coupé, pourvû que la source, d'où il couloit, ne fût point tarie.* *Strada* dit tenir cela de Mora, qui l'avoit ouï, & qui l'assura que le Roi, après avoir dit ces mots, se remit à écrire, comme auparavant. Ensuite il fit des liberalitez à ceux, qui étoient de retour, ordonna que l'on eût soin des Soldats & des Matelots, & donna une somme d'argent pour cela. Il écrivit aussi une Lettre Circulaire aux Eglises d'Espagne, où il commanda qu'on fît des actions de graces à Dieu, pour la bonté qu'il avoit euë de sauver une partie de la Flotte. A bien prendre les paroles & la conduite de ce Prince, il y avoit plus de fierté, que de pieté & de grandeur d'ame. Il auroit été plus à propos de reconnoître la grandeur de sa perte, qu'il ne put jamais réparer, & d'ordonner de demander pardon pour ses pechez, & pour ceux de ses Sujets; dont Dieu venoit de punir l'orgueuil, d'une maniere si terrible. La contrainte qu'il se donna, pour ne pas faire paroître son chagrin, lui fit plus de mal, que n'auroit fait une affliction, qui auroit paru au dehors; & il en tomba malade peu de tems après, comme *Strada* le marque assez, quoi qu'il ménage excessivement la réputation de Philippe.

Les Espagnols, qui retournerent, attribuerent le malheur arrivé aux ordres trop précis qu'ils avoient reçus de ne faire point de descente, sans le Duc de Parme; & disoient qu'ils auroient pu autrement ruiner la Flotte Angloise dans le port de Plymouth, comme quelques uns des Officiers l'avoient conseillé. L'ordre du Roi étoit néanmoins fondé en raison; puis qu'il n'y avoit personne, qui fût aussi capable de faire réüssir la descente, que le Duc de Parme. D'un autre côté, on ne peut pas trop blâmer ceux qui suivirent leurs ordres; puis que si elle avoit été faite, sans réüssir, ceux qui l'auroient tentée auroient été inexcusables. Mais si l'on jugeoit la jonction du Duc de Parme tout-à-fait nécessaire, on devoit lui donner le moyen de la faire; en lui envoyant des Bâtimens légers, qui pussent dissiper ceux des Anglois & des Hollandois; ou il en auroit dû équipper, ou au moins en écrire à Madrid. Mais apparemment ni les uns, ni les autres ne connoissoient pas assez ces Mers, ni les choses de la Marine; ou ils avoient trop bonne opinion de leur Flotte, & trop mauvaise de celle des Alliez, pour s'aviser assez à tems d'équipper des Batimens legers; pour tenir leurs ports ouverts, & faire tête à l'Ennemi, qui les tint comme assiegez. 1588.

A l'égard de la perte, que l'Espagne fit, en cette malheureuse expédition, les deux Partis n'en conviennent pas. Les Espagnols dirent que des cent-trente-cinq Vaisseaux, outre les Bâtimens de charge, il n'y en avoit eu que trente-deux, qui eussent été pris, par les Ennemis, ou submergez. De vint-huit mille & deux cents, quatre-vints-dix hommes, qu'il y avoit sur la Flotte, il n'en étoit peri, selon eux, qu'environ dix-mille, tuez dans les combats qui s'étoient donnez, ou submergez, ou morts de maladie. Les Anglois & les Hollandois disoient qu'à peine dix mille hommes étoient retournez en Espagne, & qu'il ne s'étoit sauvé qu'environ soixante Vaisseaux. Les Anglois ne faisoient monter leur propre perte, qu'à environ cent hommes, & à un seul Vaisseau. Les Hollandois firent encore moins de perte, parce qu'ils garderent les côtes de Flandre, sans se mêler des combats; & que le Duc de Parme n'eut pas le moyen de les attaquer. Il semble que le meilleur est de prendre un milieu, en tout cela, & de croire la perte plus grande des deux côtez; sans entreprendre néanmoins de compter ni les Vaisseaux, ni les hommes perdus. Quoi qu'il en soit, la grandeur de la perte des Espagnols parut, en ce que Philippe se crut obligé d'accourcir, par une Déclaration, le tems, auquel on avoit accoûtumé en Espagne de porter le deuil: comme les Romains le firent, après la perte de la bataille de Cannes, selon la remarque d'un (2) Historien, qui n'est nullement contraire aux Espagnols. Comme il n'y avoit guére de Maison, un peu illustre en Espagne, qui n'y eût perdu quelcun; on auroit trop refléchi sur la grandeur de la perte, si l'on avoit porté long-tems le deuil. Pendant que les Espagnols étoient dans l'affliction, Elisabet alla, en une espece de Triomphe, de son Palais à l'Eglise de S. Paul, accompagnée des Officiers de la Couronne, & des Ecclesiastiques de Londres, au travers des Bourgeois, qui étoient rangez en haie, par les rues auxquelles elle passa, dans un Carosse tiré par deux chevaux seulement; car en ce tems-là, dit un (3) Historien Anglois, ce n'étoit pas l'usage, parmi les Princes, d'aller en des Carosses tirez par quatre chevaux, comme les Particuliers même l'ont fait depuis. Elle rendit humblement graces à Dieu de l'insigne victoire, qu'il lui avoit donnée. Toute l'Europe tant Catholique, que Protestante, eut bien sujet d'en remercier Dieu, avec elle; puis que si Philippe eût réussi, dans le dessein qu'il avoit de soumettre l'Angleterre à ses Lois, il auroit ensuite facilement soumis les Provinces-Unies; après quoi, il n'étoit guére possible de l'empêcher de parvenir à la Monarchie Univer-

ver-

(1) *Strada*, sur cette année.

(2) *Strada* p. 560. de l'Edition in 12.
(3) *Camden* p. 457.

1588. verselle, à laquelle il aspiroit, & de ruiner entierement le Parti Protestant, dans le reste de l'Europe.

L'importance & la grandeur de cette entreprise m'a engagé à en parler plus au long, que je n'aurois fait de tout autre évenement; mais il faut revenir au fil de l'Histoire, que j'ai entrepris d'écrire. Le Duc de Parme eut, comme l'on peut croire, un très-grand chagrin de voir manquer un Projet, où il devoit être le principal Acteur, en conquerant l'Angleterre. Bien des gens trouverent à redire à sa conduite & prétendirent qu'on lui devoit ôter le gouvernement des Païs-Bas; on l'accusa même de trahison, & l'on sema le bruit qu'il avoit envie de s'en faire Souverain. Il se disculpa facilement d'une accusation si peu fondée, comme on le pourra voir, dans son Historien *Strada*. Il retira son armée de Flandre, qui étoit ruinée par le sejour qu'elle y avoit fait, pour la raffraichir en Brabant, & dans le voisinage. Un (1) Auteur a insinué qu'il l'avoit fait, dans la vuë de tenir dans le respect les Brabançons; dont quelques uns s'étoient moquez, non sans raison, des Espagnols, qui s'imaginoient que les Hollandois n'oseroient jamais se mettre entre la Flotte Espagnole, & l'armée du Duc de Parme, pour les empêcher de se joindre, comme ils le firent. Le Roi d'Espagne fit une faute impardonnable, à un si grand Politique, dans toute cette guerre, de négliger la Marine; ayant affaire à des Puissances Maritimes, qui ne pouvoient ni subsister, ni se défendre, que par leurs forces de Mer.

Pour ne pas demeurer dans l'inaction, le Duc de Parme envoya, le 17. de Septembre, sept, ou huit cents hommes, commandez par le Marquis de Renthy & par Charles de Mansveldt; pour s'emparer de l'île de Tolen, qui n'est séparée du Brabant, que par un Canal, qu'on peut passer à gué, dans le tems de la basse marée. Ils étoient soûtenus de deux mille mousquetaires, qui firent un grand feu de dessus la Digue, comme pour ouvrir le passage aux Troupes destinées à envahir l'île: mais qui ne fit pas grand mal. *George Eberard*, Comte de *Solms*, Colonel du Regiment de Zelande, y accourut, avec cent cinquante hommes seulement; qui firent si bien leur devoir, de dessus la Digue & des Parapets, qu'on avoit faits, de lieu en lieu, qu'ils forcerent les Troupes de Duc, qui étoient déja entrées dans l'eau, de retourner en arriére. Ils y voulurent encore revenir à la charge, mais quelques soldats sortis de la Ville de Tolen les reçurent si vivement, qu'ils les contraignirent de nouveau de se retirer, avec perte de quatre cents hommes, tant tuez, que noyez. Cette entreprise n'avoit été faite, que pour attaquer (2) Bergopzoom, avec plus de facilité; parce qu'on pouvoit secourir cette Ville, de côté-là. Le Duc ne laissa pas de faire investir la Place le 24. de Septembre. La Garnison n'eut pas plûtôt vû l'Ennemi s'avancer, qu'elle fit une vigoureuse sortie, où elle tua un bon nombre des gens. La plus grande partie de cette Garnison étoit Angloise, & commandée par un brave homme, nommé Morgan, dont on a déja parlé plus d'une fois. Il y avoit deux Forts, entre la Ville & l'Escaut, défendus d'un côté, par le flux de la Mer, & de l'autre, par de l'Artillerie. Le Duc de Parme tâchoit de couper de la Ville le plus Septentrional de ces Forts, par son artillerie; mais inutilement. Pendant qu'il étoit occupé à cela, on lui fit esperer qu'il pourroit se rendre maître de la Ville, par la trahison de deux Anglois, 1588. gagnez, comme l'on croyoit, par deux Espagnols, qui avoient été prisonniers dans la Place & ensuite rachetez. L'un de ces Anglois se nommoit *Grimston* & l'autre *Readhead*. Ces deux hommes, qui aimoient mieux gagner quelque chose, en trompant l'Ennemi, qu'en leur trahissant leur Commandant, lui découvrirent qu'on avoit tâché de les gagner, & que s'il vouloit ils tromperoient l'Ennemi, en feignant de vouloir lui livrer la Place. Après avoir concerté avec lui, & communiqué le Dessein à Maurice & à *Willoughby*; ils trouverent le moyen de présenter le 24. d'Octobre, leurs services au Duc; qui leur donna à châcun une chaine d'or, leur fit de grandes promesses, selon leur fortune, & les obligea de lui jurer, qu'ils lui seroient fideles. Mais ne se fiant pas tout à fait à eux, ils convinrent avec lui qu'ils meneroient dans le Fort les gens du Duc & qu'ils marcheroient liez, devant eux, entre deux soldats, qui tiendroient leurs poignards prêts à les égorger, s'ils s'apercevoient que ces deux hommes les trompassent. Ils se laisserent lier & consentirent à être tuez, s'ils n'introduisoient pas ses gens dans le Fort. Ils se mirent ainsi en chemin, suivis d'environ quatre mille hommes, dont les premiers furent admis dans le Fort. Mais quand il y en eut quarante d'entrez, on laissa tomber la Coulisse, & ceux qui étoient entrez n'oserent pas tuer leurs guides; de peur d'être traitez de même. Ceux qui n'étoient pas encore dedans voulurent essayer de forcer les palissades, mais ils furent vivement repoussez, & ne purent se retirer qu'avec perte. Les Historiens, citez à la marge, ne s'accordent pas, dans toutes les circonstances de cette entreprise; mais ils conviennent tous que les Espagnols furent trompez, & qu'ils se retirerent avec quelque perte.

Comme l'Hiver approchoit, & que les vivres même commençoient à manquer, dans le camp du Duc de Parme, il ne pensa qu'à se retirer, & à mettre ses Troupes en quartier d'Hiver. Depuis ce tems-ci, ce Prince n'eut plus les succès, qu'il avoit eus auparavant, & sa santé s'affoiblit; soit qu'il fût devenu hydropique, en ne bûvant que de l'eau, pour s'éviter la goute, mal héreditaire à sa famille; soit qu'il eût trop fatigué; soit que le chagrin d'avoir manqué d'envahir l'Angleterre, & d'être exposé aux médisances des Espagnols y contribuât; soit enfin, comme le bruit en courut dans les Provinces Unies, qu'on lui eût fait donner un poison lent, qui le consumoit peu à peu. On avoit jetté dans l'ile de Tolen trois mille hommes, qui faisoient beaucoup de ravages dans les terres Voisines, soumises à l'Espagne. Le Duc s'en alla de devant Bergopzoom, le 12. de Decembre, & se rendit à Brusselles. L'armée se retira aussi peu à peu, & tout ce qu'on fit, pour mettre le Brabant à couvert, fut de faire bâtir quelques forts dans les lieux les plus exposez aux courses des Troupes des Provinces Unies.

Le Prince Maurice prit possession de Vere, dans l'Ile de Walcheren le 21. de Novembre. Il ne put faire la même chose, à Flessingue, & l'affaire fut renvoyée à l'an MDXC. Les Etats lui firent aussi présent du Marquisat de Bergopzoom, pour le dédommager, en quelque sorte, des pertes, que sa Maison avoit faites dans la guerre.

Cette même année mourut le Comte de Leicestre, le 14. de Septembre, d'une fievre continue, & sa mort, dit (3) l'Auteur de la Vie d'Elisabeth, ne diminua point la joie, que l'on avoit d'être délivré des Espagnols; quoi que la Reine en

T fût

(1) *De Meteren* Liv. XV. p. 307.

(2) *De Meteren*, *Grotius*, *Reidanus*, *Strada*.

(3) *Camden* p. 575.

1588. fût extraordinairement affligée. Il eut tous les honneurs, qu'un Particulier pouvoit avoir en Angleterre, & fut toûjours très-cher à la Reine. Camden dit que ce fut, *par une occulte conspiration de leurs Etoiles*; d'autres soupçonneroient qu'il ne fut nullement besoin des influences des Astres, pour faire aimer un homme beau & bien fait, & d'ailleurs extrémement flatteur à une Dame, qui n'étoit pas insensible à ces sortes de choses. Elle l'avoit fait Généralissime des armées Angloises, contre les Espagnols, mais heureusement sa capacité ne fut jamais mise à l'épreuve. Tout ce qu'il fit de bien alors, ce fut d'avoir pris Norris, pour son Lieutenant Géneral, après s'être reconcilié avec lui. La Reine voulut encore faire Leicestre son *Vicaire Géneral*, dans toute l'Angleterre & l'Irlande, & la Patente en étoit déja couchée; lors que *Burleigh* & *Hatton* firent sentir à Elisabeth, qu'il étoit dangereux de réünir un si grand pouvoir, en un seul homme, ce qui empêcha qu'elle ne passât au seau. Les Auteurs (1) Hollandois en ont fort mal parlé, sur la foi des bruits qui couroient de lui; & qui étoient qu'il avoit empoisonné le premier mari de sa Femme pour l'épouser, & que cette Dame lui en fit autant à lui même, pour épouser *Christophle Blunt*, qui avoit été son Domestique; comme elle l'épousa en effet, après sa mort. *Camden* dit néanmoins que, pour sa conduite publique, on le mettoit entre ceux, qui méritoient d'être louez; mais qu'il étoit en mauvaise réputation, pour ce qui se passoit en secret. Mais il est certain qu'on ne sauroit louër la conduite, qu'il garda dans les Provinces Unies, où il ne parut ni probité, ni prudence. Il fut le dernier de sa race, & comme il se trouva qu'il devoit à la Couronne, la Reine fit vendre tous ses biens pour se payer; car cette Princesse, facile en autres choses, dit *Camden*, ne se relâcha presque jamais, à l'égard de ce qui étoit dû au Thrésor Royal.

Les Bourgeois des Villes, qui l'avoient favorisé dans les Provinces Unies, plus qu'ils ne devoient, rentrerent dans leur devoir. (2) Il n'y eut que la Garnison de Gertruydemberg, sur les Frontieres du Brabant, qui continuât dans une mutinerie, qui finit par une révolte, qui la fit passer au service de l'Ennemi. (3) Elle étoit de quinze cents hommes de pied, & de trois cents Chevaux de vieilles Troupes. Dès le commencement, elle commit de grandes insolences, sous prétexte de n'avoir fait serment qu'à la Reine d'Angleterre & à Leicestre, même après qu'il eut renoncé à son Gouvernement. Ils firent de grandes plaintes, dès le 10. de Mars de cette année, qui n'étoient qu'un pur prétexte, pour se soustraire de l'obéïssance des Etats, comme ils le firent, dans la suite. On leur fit plusieurs offres, qu'Ils rejetterent. Dès les premieres mutineries, ils avoient déposé les Officiers qui les commandoient, & en avoient élû d'autres. Cependant ils ne vouloient recevoir ni Lettres, ni Messagers de la part du Duc de Parme, qui n'oublioit rien pour les gagner. Mais il se glissa, peu à peu, de ses Emissaires, parmi eux, qui les irritoient contre les Etats. Ils furent soûtenus par quelques soldats, qui avoient été envoyez en Hollande, pour négotier de l'accommodement de la Garnison; & qui empoisonnant les menaces, qu'on avoit mêlées, parmi les promesses, qu'on leur avoit faites, pour les ramener à leur devoir, leur faisoient craindre de rudes punitions de leur mutinerie. Ces discours leur firent commettre de grandes hostilitez, contre ceux à qui ils devoient obeïr; comme 1588. d'arrêter des bateaux, & les contributions, que le Brabant payoit aux Etats.

(4) Enfin, comme ils étoient la plûpart Anglois, on leur envoya le Lord Willougby, avec qui ils eurent des Conférences, le 26 & le 27. de Juillet. Ils demanderent qu'on leur pardonnât tout ce qu'ils avoient fait, depuis le 10. de Mars; qu'on les laissât demeurer là en garnison, sous le commandement de Willougby lui même, ou de *Jean Winkfield*, son Beau-Frere, ou de quelque autre, qui les commanderoit au nom d'Elisabeth; étant censez comme une partie du secours, qu'elle envoyoit aux Etats; & que, si l'on n'observoit pas ces articles, Willougby en tireroit vengeance, comme d'un tort fait aux sujets de la Reine. Enfin ils vouloient être entierement payez de ce qui leur étoit dû; aulieu que communément on retenoit une partie de la solde aux Troupes, pour les empêcher de déserter. Les Etats & Maurice consentirent à une partie de ce qu'ils demandoient, mais à condition que ceux, qui voudroient demeurer là, en Garnison, seroient réduits, quand ils auroient été payez, à cinq cents hommes, moitié Cavalerie & moitié Infanterie, & que, pour les autres, on les incorporeroit dans le reste des Troupes Angloises, qui étoient ailleurs, & qu'on les payeroit, comme les autres. On vouloit aussi que Willougby y entrât, avec sa Compagnie. Cela étant fait, on leur devoit donner deux-cents seize mille florins, pour ce qui leur étoit dû.

Quand on fut convenu de tout cela, Willougby se relâcha encore beaucoup, & comme il avoit un plein pouvoir d'accommoder cette affaire; parce qu'il avoit promis de remettre la Place aux Etats, ou à Maurice; puis que la Reine d'Angleterre avoit déclaré, qu'elle ne vouloit pas se mêler de cette affaire. Aulieu de deux Compagnies de cent-cinquante hommes, qu'on vouloit laisser à Gertruydemberg, il leur en accorda quatre & leur donna toute la somme promise; au lieu qu'on avoit entendu qu'avec cet argent ils tâcheroit de gagner ceux, qui étoient les plus suspects. Winkfield y fut laissé ensuite comme Gouverneur, & au lieu de ramener les esprits, il se ligua avec eux contre les Etats; après quoi ils se moquerent d'eux, de ce qu'ils s'étoient laissé duper; & ensuite ils mangerent l'argent, qu'ils avoient reçu, & se mirent à piller Amis & Ennemis sans distinction, & livrerent enfin la Ville au Duc de Parme, l'année suivante, comme on le verra. Ce fut-là le dernier des mauvais effets, que produisirent les dangereuses intrigues du Comte de Leicestre. Quelques uns, qui étoient sortis de là, furent conduits à Bergopzoom. Les Etats souhaiterent qu'on empêchât qu'ils ne rentrassent dans Gertruydemberg, & Norris promit de s'employer pour cela. Mais Willougby n'en voulut rien faire, sous prétexte de les gagner par la douceur; & ce qu'il y eut de pire il entreprit depuis de les excuser, par un petit livre, qu'il publia, & que les Députez des Etats en Angleterre accuserent de plusieurs faussetez. Ils se mutinerent de nouveau, sous Winkfield, ils desarmerent les Bourgeois, le 27. de Novembre, & commirent leurs hostilitez ordinaires. Cela fait voir qu'il ne faut jamais, quand on le peut, demeurer trop en arriere, pour le payement des Garnisons, sur tout de places frontieres; ni se fier trop à des Commandants Etrangers, qui s'imaginent qu'on doit laisser impunies leurs trahisons, dont ils font peu descrupule, parce qu'ils dépendeut d'autres Souverains.

(1) *De Meteren*, *Grotius*, *Reidanus*.
(2) *Grotius* Lib. I. Hist. p. 158.
(3) *Grotius* Hist. Liv. I. p. 128. & suiv. *De Meteren* Liv. XV. fol. 315. verso & suiv.
(4) *De Meteren* Liv. XV. fol. 317. & suiv.

Sur

1588. Sur la fin de cette même année, le Comte Pierre Ernest de Mansveldt assiegea la Ville de Wachtendonk, dans la haute Gueldre, à l'orient de Venlo. C'étoit une place forte, par sa situation, parce qu'elle étoit dans un marais, qui en rendoit les approches difficiles, sur tout en cette saison-là. (1) C'est ce qui fit que Verdugo desapprouva cette entreprise, comme trop dangereuse, & capable de ruiner la réputation du Duc de Parme. Cependant Mansveldt la prit, le 20. de Decembre, par le moyen d'une baterie de Mortiers, propres à jetter des Bombes; dont *Strada* parle, comme d'une invention de ce tems-là, & dont l'inventeur perit, en faisant un essai de cette découverte. Les autres Historiens la décrivent d'une maniere, qui fait qu'il est difficile de comprendre s'ils ont entendu des Boulets rouges, ou des Bombes. Cependant on s'est servi depuis de cette derniere invention, avec beaucoup plus d'art, & un succès surprenant.

Je n'ai pas parlé, sur l'année précedente, d'une expedition de Martin Schenk, qui prit la Ville de Bonne, par un Petard, & trouva moyen de la fournir ensuite de Soldats, & de vivres, pour soûtenir un siege. Le sujet de l'Histoire des Provinces Unies est trop étendu, pour pouvoir beaucoup m'attacher à ce qui se passoit, dans le voisinage. Je ne ferai qu'ajoûter ici, que le Duc de Parme la fit assieger, par le Prince de Chimay; à qui il joignit Verdugo, Taxis & *Charles Spinelli*, avec une partie de son Regiment. Le second y fut malheureusement tué, par un Goujat, qui lui lâcha un coup de mousquet; pendant qu'ils s'avançoit trop, pour reconnoître la place. Le siege commença le 14. de Mars, & ne finit que le 29. de Septembre. Cela servit à occuper une partie des Troupes du Duc de Parme, quoi que la guerre se fit sous le nom de l'Electeur de Cologne, & ce siege ne laissa pas de coûter assez cher.

1589. POUR revenir à la Garnison de Gertruydemberg, (3) les Etats ayant apris qu'elle avoit desarmé, comme on l'a dit, les Bourgeois, & recommencé ses hostilitez, & traité avec *Edouard Lanzavecchia*, Gouverneur de Breda, pour les Espagnols, envoyerent offrir de nouveau le pardon aux mutins, s'ils rentroient dans leur devoir. Ceux qui commandoient les Troupes Angloises, dans les Provinces Unies, ne voulurent plus s'en mêler, & les Rebelles s'obstinant plus que devant; dans la pensée qu'ils en avoient trop fait, pour se promettre qu'on le leur pardonnât; il fut résolu que le Prince Maurice iroit les assieger, dans la Place. Il y vint le 19. de Mars, & après leur avoir de nouveau offert le pardon, quoi qu'il eût été averti qu'ils traitoient avec l'Ennemi, Winkfield homme sans honneur, ni probité, répondit fierement qu'il se soumettroit plus volontiers au Duc de Parme, qu'aux Etats & à Maurice, & menaça ceux que ce Prince avoit envoyez de les faire pendre, s'ils revenoient. C'est ainsi que des esprits, endurcis dans le crime, croyent être plus en sureté, en se faisant honneur de leurs mauvaises actions; sans penser que c'est une fureur, que d'aimer mieux s'exposer à perir, que de sauver leur vie, en avoüant qu'ils ont eu tort, dans des fautes énormes. On lui écrivit encore de Dordrecht, pour le faire rentrer en lui-même, mais il déchira les Lettres, sans les lire, comme si on lui conseilloit quelque chose, qui fût contre son devoir, ou contre son interêt. Il s'emporta de même sur une Lettre de Willougby, qui lui conseilloit de se retirer, plûtôt que de scandaliser le monde, en demeurant là; & il dit encore qu'il vouloit retenir cette place, pour la Reine, & d'autres impertinences, qui font comprendre l'orgueuil & la brutalité de cet homme. Le Prince commença donc à canonner la Place, qui se défendit avec vigueur; de sorte qu'il y eut plusieurs Officiers de l'Armée des Etats, qui furent blessez, ou tuez. De Villers entre autres, qui avoit été Gouverneur d'Utrecht, y reçut une blessure, dont il mourut. On découvrit, par des Lettres interceptées, que Winkfield négotioit avec le Duc de Parme, & de peur qu'il ne pût dire qu'on l'y avoit forcé, en l'attaquant; on lui offrit encore pardon, pour le passé, au commencement d'Avril; mais il refusa tout, à moins qu'on ne le laissât commander sa Garnison indépendamment de tout autre. Il reçut, le 9. d'Avril, des gens envoyez par le Duc de Parme, quoi qu'il se couvrît encore du nom de la Reine d'Angleterre; & Maurice quitta le siege, sur le bruit que ce Prince venoit secourir la Place. Il ne s'est guére vu de semblable obstination, dans une Garnison, qui ait été dans un païs étranger, & qui après avoir tant fait d'insolences, & été tant de fois invitée à rentrer dans son devoir, avec offre de pardon, se soit jettée entre les mains d'un ennemi commun; comme si cette Garnison pouvoit plûtôt se fier en lui, qu'en d'anciens Amis! Il y eut une espece de fureur, dans cette rebellion, &, s'il faut dire la verité, on eut d'abord trop d'indulgence, pour ces gens-là; & la Reine Elizabet, en particulier, fit paroître une de ces bizarreries, qu'on lui a reprochées, de ne pas vouloir se mêler d'une chose; qui interessoit, en quelque maniere, son honneur, puis que les mutins se servoient de son nom. Enfin l'accord fut conclu le 10. d'Avril. Le Duc leur accorda un pardon géneral, & y comprit ceux qui pouvoient avoir déserté des Armées du Roi, & s'être jettez parmi eux. Il leur fit payer dix mois, qui leur étoient dûs, & leur fit encore présent de la solde de cinq autres. Pour les Bourgeois de la Ville, ils furent assez bien traitez, puis qu'on leur pardonna, avec permission de se retirer ailleurs, s'ils vouloient, en deux ans de tems, sans pouvoir être recherchez pour leur Religion. Pour Winkfield & *Honing*, qui étoient les deux principaux Chefs, il leur fut permis de se retirer, où ils voudroient, avec leurs familles, & leur bagage. Ce qu'il y eut d'étrange, c'est (4) que le Duc de Parme osât entrer, avec peu de monde, en cette Ville, encore pleine de ces traitres. Un (5) Historien Hollandois dit que l'on assuroit que ce Prince, après un long chagrin, commença alors à lever les yeux, en voyant de loin la Ville de Dordrecht; & des terres, où il s'étoit fait autrefois une cruelle guerre, & qu'il pouvoit esperer encore d'envahir. Il voyoit, avec plaisir, la premiere place, appartenante à la Province de Hollande, dont on avoit pu se saisir, depuis douze ans. Ce fut là la raison, selon cet Historien, qui fit que le Duc osa se fier en ces gens-là, qu'il devoit tenir pour suspects, & qui, s'ils en avoient eu le tems, auroient pû le livrer aux Etats, comme quelques uns le vouloient, & faire leur paix par-là. Dès qu'on les eut fait sortir, le Comte Charles de Mansveldt y entra.

Les Etats Géneraux les proscrivirent, en les dé-

T 2 cla-

(1) *Strada* sur cette année p. 592.

(2) *De Meteren*. Liv. XV. fol. 294. *Strada* sur cette année. p. 592. & suiv.

(3) *De Meteren*. fol. 316. Liv. XV. *Grotius* Hist. L. I. p. 128. & suiv.

(4) *De Meteren* Liv. XV. fol. 316. averso, & *Strada*, sur cette année p. 601.

(5) *Grotius* Hist. Lib. I. p. 130.

1589. clarant par une proclamation traitres, & infames, & les condamnant à être pendus, par tout où on les trouveroit; avec promesse de vint-cinq florins à ceux, qui feroient prendre un simple Soldat, & de cent à ceux qui livreroient un Officier. Ils furent nommez, par noms & surnoms, dans la Déclaration, jusqu'au nombre d'environ six-cents-cinquante. Ces malheureux, méprisez même parmi les Ennemis, perirent la plûpart de mort honteuse; semblables à ces Brigands, qu'une vie scélerate conduit enfin inévitablement sur un Echaffaut. Cependant la Garnison Espagnole de Gertruydemberg, commença à incommoder fort le voisinage, & elle défit, au mois de Mai, quelques Compagnies de Cavalerie des Etats, près de Bolduc, où elles n'étoient pas assez sur leurs gardes.

Le Comte de Mansveldt alla ensuite, avec la plûpart de sa Cavalerie, près de Heusden, en Brabant, à quelques lieuës de Gertruydemberg; non pour l'attaquer, mais pour lui couper les vivres, & la réduire ainsi peu à peu à se rendre. Le Sr *de Famars* y commandoit, pour les Etats, avec une bonne Garnison. Il alla ensuite dans l'île de Bommel, où il prit quelques châteaux; mais une intelligence, qu'il avoit dans la Ville de Bommel, capitale de l'île de ce nom, lui manqua; & c'étoit là son principal dessein. Il prit aussi Sevenberg, avec le Château; mais il les abandonna ensuite, à cause d'un Fort voisin, dont il ne put se rendre maître. Il prit le Château d'Hemert le 14. d'Août dans le voisinage d'Heusden. Pendant qu'il étoit occupé à assieger ces petites places; le Prince Maurice, Hohenlo, & Solms, ayant joint ensemble quelques Troupes, tirées des Garnisons voisines, ravitaillerent la Ville de Heusden, à la vuë des Ennemis.

Mansveldt eut ensuite dessein de passer la Meuse dans l'île de Thiel, mais le soulevement d'un Regiment Espagnol, qui faisoit l'Avant-garde, l'en empêcha. Autrement ils se disposoit à entrer dans la Province d'Utrecht, & à porter la terreur dans le cœur des Provinces-Unies. Depuis ce tems-ci, les soulevemens des Troupes mal payées, à cause des grands frais, que le Roi d'Espagne avoit faits pour sa Flotte Invincible, retarderent fort ses affaires, & donnerent beaucoup de chagrin au Duc de Parme. On soupçonna *le Prince d'Ascoli*, & *le Duc de Pastrane*, qui étoient dans l'Armée, & qui n'aimoient pas Alexandre, de fomenter ces mécontentemens des Soldats.

Cependant il étoit incommodé d'un commencement d'Hydropisie, qui étoit devenu plus fâcheux (1) depuis le 10. de Novembre de l'année passée, que revenant de Mons à Malines, il étoit tombé dans la Dile, & qu'étant mouillé, il n'avoit pas voulu changer d'habit, qu'il ne fût revenu à Brusselles, ce qui lui avoit causé de la fievre. On lui conseilla, pendant cet Eté, d'aller boire les eaux de Spa; que l'on disoit bonnes, pour guérir les obstructions, mais qui ne lui firent point de bien. (2) Deux Auteurs Hollandois rapportent qu'en ce tems-ci, la mesintelligence du Duc de Parme, & des Espagnols s'augmenta beaucoup, & que ces derniers l'accusoient d'avoir été cause de la perte de la Flotte & disoient encore que c'étoit, par sa faute, que le siege de Bergopzoom n'avoit pas réüssi. Tout ce qui n'avoit pas de succès, & tous les accidents fâcheux étoient mis sur son compte. Un Espagnol, nommé *Juan Mora*, qui avoit été auparavant employé aux affaires de la Ligue, avoit écrit au Roi, en chiffres, toutes les fautes, que l'on attribuoit au Duc. Ses Lettres furent, par hazard, interceptées & on les porta à Maurice, qui les fit déchiffrer par Aldegonde, & les envoya au Duc de Parme. Ce dernier, sans remercier Maurice, ni faire semblant de rien, invita Mora à dîner; & depuis ce repas, cet homme tomba malade & mourut. Celui qu'on croyoit avoir servi le Duc de Parme, à se défaire de cet homme, ayant eu depuis des emplois, qu'il ne méritoit pas; le soupçon de la cause de sa mort parut encore mieux fondé. Quoi que le Duc fût content de s'être vengé, il vit néanmoins par-là, avec douleur, ce que les Espagnols pensoient de lui, & qui n'étoit nullement à son avantage. A cette occasion, il alla à Spa, sans se vouloir mêler du Gouvernement, jusqu'à ce que *Richardot*, qu'il envoya en Espagne, pour le justifier, fût revenu. On dit que le Roi l'ayant oui, aussi bien que le Duc de Medina Sidonia, dans son Conseil, il les déclara tous deux innocents, & dit que ce n'étoit point leur négligence, mais la volonté Divine & le malheur de la guerre, qui avoient fait périr la Flotte; qu'il n'étoit pas au reste dégoûté par-là de ne pas tenter encore une fois de faire la conquête de l'Angleterre, & que les Officiers devoient seulement servir avec soin, & avec fidelité, sans craindre pour le passé. 1589.

Dans le même tems, le Marquis de *Warembon*, Gouverneur de Gueldre, pour les Espagnols, faisoit ce qu'il pouvoit, pour en chasser ceux qui tenoient pour les Etats, & prit le Château de Bliembek le 14. de Mai. Il se disposoit encore à aller attaquer Rhimberk, dont la Garnison faisoit des courses en Gueldre, & dans le Diocése de Cologne; mais Schenk le prévint, en y jettant des hommes & des vivres, au Mois de Juillet. A peine l'avoit-il fait, que cet homme infatigable; apprenant que Patton, qui avoit livré la Ville de Gueldre aux Espagnols, menoit un Regiment à Verdugo, en Frise; marcha à lui, avec tant de vîtesse, qu'il l'atteignit & le battit. Il fit d'abord après un dessein sur Nimegue, pour la surprendre de nuit, où il perit, comme on le pourra voir, (3) dans les Historiens du tems; qui font l'éloge de sa bravoure, mais qui blâment sa témerité. Après sa mort, le Comte de *Falkenstein*, & le Chevalier *François de Vere*, Commandant de l'Infanterie Angloise & de celle des Etats, qui s'aquit dans la suite beaucoup d'honneur, en cette guerre, menerent quelque secours de vivres, dans Rhimberk. Ils avoient deux mille Fantassins; & quelque peu de Cavalerie, que le Marquis de Warembon, averti de leur dessein, se mit à suivre, avec des Troupes superieures; dans l'esperance de les prendre en queuë, & de leur causer quelque perte. Vere, qui faisoit l'Arriere-garde, avec deux Compagnies d'Infanterie Angloise, fit tourner face à ses gens, soûtint le premier choc des Ennemis, & donna tems aux siens de le venir secourir. Il ne furent pas plûtôt venus, que l'Ennemi fut renversé & mis en déroute, avec perte d'une Cornette de Cavalerie, & de dix Drapeaux d'Infanterie, & de plusieurs Chevaux. Warembon se plaignit que Mansveldt, qui avoit amené quelques Troupes de l'île de Bommel, ne voulut pas le secourir; parce qu'il avoit obtenu un emploi, que l'autre demandoit. Quoi qu'il en soit, les Etats ayant remarqué les risques, que l'on courroit, en entreprenant de retenir Rhimberk, qui étoit loin de leur Frontiere, ces-

(1) *Strada* sur cette année p. 601. *De Meteren* p. 318. Liv. XV.

(2) *Grotius* & *Reidanus*, le premier au 1. Liv. de son Hist. p. 132. & l'autre au L. VIII. de ses Annal. p. 180.

(3) *Grotius* Hist. Lib. I. p. 133. & *Reidanus* Annal. Lib. VIII. p. 181.

1589. cesserent d'y envoyer des vivres ; ce qui obligea la Garnison de se rendre à Mansveldt, au commencement de l'année suivante.

Le 8. d'Octobre Adolf de Niuenar, Comte de Meurs, qui avoit servi les Etats, avec beaucoup de fidelité, mourut malheureusement à Arnhem ; en voulant essayer un Pétard, dont il vouloit se servir, pour faire sauter les fortifications de l'Ennemi. Le feu se mit subitement aux poudres & le brula si fort, qu'il en mourut le lendemain. Il avoit commencé à faire la guerre un peu tard, en prenant le parti de Truxès, aussi bien que Schenk ; & ces deux Chefs ayant manqué à ce Seigneur ; il renonça à la guerre qu'il faisoit à celui, qui étoit en possession de l'Archevêché de Cologne.

Le Prince Guillaume de Nassau remporta, cette même Campagne, divers petits avantages sur Verdugo, près de Groningue. Ces deux Chefs, d'ailleurs très-habiles, & très-braves, avoient peu de Troupes, & n'étoient pas en état d'entreprendre rien de considerable. Le Prince ne pouvant attaquer Groningue, que les Espagnols tenoient, qu'avec une Armée, qu'il n'avoit pas, essaya de le faire par une surprise, qui ne lui réüssit point. Tout se réduisit à prendre à l'ennemi quelques Forts, qui incommoderent ensuite cette Ville. On en trouvera la description (1) dans *Reidanus*, qui a eu un soin particulier de conserver la mémoire des belles actions de Guillaume de Nassau.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à l'entreprise des Anglois & des Provinces de Hollande & de Zélande, pour tâcher d'établir D. *Antoine*, Fils naturel du dernier Roi de Portugal, sur le trône de son Pere. Elle ne réüssit point & n'eut aucune suite, qui en rende la narration nécessaire en cette Histoire ; où l'on ne s'attache qu'aux évenemens les plus remarquables, ou les plus liez avec les suivants.

En ce tems-ci, les Etats de Hollande, & de Zélande commencerent à entretenir vint *Pinasses*, comme on les nommoit, qui étoient des Vaisseaux bas, ou des Demigaleres, qui pouvoient aller également à la Voile & à la Rame. Elles servirent à convoyer les Vaisseaux Marchands en Angleterre & en France. Ce qui les obligea à cela furent les Capres de Dunkerque, qui causoient de grandes pertes aux habitans de ces deux Provinces. En ce même tems-là, les navires de guerre, qui avoient été en garde devant Dunkerque, s'étant mis à suivre quelques Bâtimens ennemis, il n'en demeura qu'un, qui fut attaqué, par les Dunkerquois ; lequel étant pris, celui, qui le commandoit, sommé de se rendre, par les Ennemis déja maîtres de son Vaisseau, ne répondit à cette sommation ; qu'en mettant le feu aux poudres & en faisant sauter en l'air, avec lui, ceux qui étoient entrez sur son bord. Il y a là-dedans une espece de fureur, qu'on ne sauroit approuver ; car enfin il n'est pas permis de se tuer soi-même, pour faire perir les autres. On peut être prisonnier de guerre, & délivré dans la suite, en sorte que l'on est en état de servir encore sa Patrie. Mais si l'on avoit eu de la poudre, parmi les Grecs & les Romains, comme on en a eu depuis quelques siecles ; on auroit admiré la constance de ceux, qui en seroient venus à une semblable execution : comme on loüoit ceux qui se tuoient, pour ne pas tomber vivans entre les mains de leurs ennemis. Cela s'est fait plusieurs fois, non seulement alors, mais même depuis, jusqu'à nôtre tems.

Les Pirates de Dunkerque s'augmenterent beaucoup, depuis ce tems-là, à cause du profit qu'il y avoit, & qui attiroit beaucoup de bandits, de voleurs & de fainéans, sur tout des Provinces Maritimes. Pour empêcher qu'il ne s'en assemblât un plus grand nombre, les Etats de Hollande & de Zélande offrirent & donnerent la grace à plusieurs de ceux, qui étoient les moins coupables, & en firent pendre plusieurs autres, lors qu'ils tomberent entre leurs mains. 1589.

Nous n'avons rien dit des guerres de la Ligue, qui désoloient la France, en ce tems-ci, pour ne pas charger une Histoire assez longue, de faits, qui ne la regardoient qu'indirectement. Mais il faut dire ici, que Philippe II. s'étant engagé à secourir la Ligue, contre Henri III. cela servit encore plus à l'épuiser, & à l'empêcher de pousser, avec vigueur, la guerre, contre les Provinces Unies. Après qu'Henri III. eut été tué, par un Moine, le 1. d'Août de cette année, Henri IV. Roi de Navarre, qui étoit alors de la Religion Réformée, lui succeda & le Roi d'Espagne demeura son ennemi, & soûtint la Ligue contre lui, jusqu'à envoyer aux Ligueurs des Troupes des Païs-Bas, & même le Duc de Parme, pour les commander, comme on le verra. Cela donna le tems aux Provinces Unies non seulement de respirer, mais encore de nettoyer leurs frontiéres, en reprenant les Places, que les Espagnols y avoient occupées par trahison, ou autrement. C'est ainsi qu'une avidité excessive fait souvent qu'en voulant la satisfaire, non seulement on ne la satisfait point, mais on pert encore ce que l'on avoit ; parce qu'il n'est pas possible que l'on fasse plusieurs choses à la fois, avec la même vigueur, que l'on en feroit une seule ; si l'on y employoit toutes ses forces, & toute son attention. C'est ce qu'un grand Historien (2) a très-bien remarqué, dans un bel endroit de son Ouvrage, où il dit que les Espagnols firent la guerre à l'Angleterre, non seulement sans succès, mais d'une maniere dont la fin leur fut funeste : „ Leurs thrésors, *ajoûte-t-il*, quelques grands „ qu'ils fussent, n'y purent suffire ; & de là vin„ rent tous les maux de la pauvreté, qu'ils ressen„ tirent. Cependant les forces des Bataves s'au„ gmenterent, aussi bien que leur courage. Ils „ eurent pour alliez des Royaumes, avec lesquels „ leur liaisons avoient été en partie rompues. ---- „ On se tira de danger, par la capacité d'un seul „ Chef, par lequel on porta l'art de faire la guer„ re fort loin. Cependant les forces maritimes „ s'augmenterent infiniment, par les avantages, „ qu'on remporta sur les Ennemis, & par la foi „ gardée envers les autres ; de sorte qu'on put „ croire dès-lors que la partie seroit desormais éga„ le, & que la guerre se feroit avec un avantage „ pareil, des deux côtez. Il n'y eut que le tems, „ qui fit que l'on commença à se flatter qu'hu„ mainement on pourroit réüssir ; & ce ne fut „ que tard, que l'on n'eut plus besoin de mi„ racles.

Le Duc de Parme ayant eu ordre d'envoyer la Motte, avec de l'argent & des Troupes, en France, pour secourir la Ligue ; la Reine d'Angleterre y envoya quatre mille hommes & de l'argent au nouveau Roi, & les Etats même lui fournirent des vivres, & des munitions, & même de l'argent, avec plus de profusion que la situation de leurs affaires ne sembloit le permettre ; dans l'esperance de l'avantage, qu'ils en pourroient tirer à l'avenir. (3) On fait monter l'argent, qu'ils donnerent, à cent mille francs, sans compter les vivres, les munitions & les Vaisseaux de guerre.

T 3 On

(1) Lib. VIII. Annal.

(2) *Grotius* dans le préambule, qu'il a mis à la tête du I. Livre de son Histoire.

(3) *De Metoren* Liv. XV. fol. 320.

1590. On a déja dit qu'Edoüard Lanzavecchia étoit Gouverneur de Breda, pour l'Espagne. (1) Le Duc de Parme, qui n'abondoit pas en gens de sa capacité, le chargea encore du gouvernement de Gertruydemberg; où il alla pour y faire travailler à quelques fortifications, afin de mieux assurer la place, contre l'Ennemi. Il ne laissoit pas d'aller à Breda, de tems en tems; & quand il n'y étoit pas, son fils *Paul Antoine Lanzavecchia*, Capitaine d'une Compagnie Italienne, y tenoit sa place. Il y avoit encore d'autres Troupes Italiennes, du Regiment de *Gaston Spinola* Sicilien, & une Compagnie de Cavalerie du Marquis du Gast. Pendant que Lanzavecchia le Pere y avoit été, il avoit toûjours eu soin de faire visiter exactement toutes les Barques, qui entroient à Breda, de peur de quelque surprise; mais son Fils, jeune & peu experimenté, ne s'en donnoit pas la peine. On menoit souvent de Hollande des Barques de Tourbes à Breda, par le riviere de Merck, qui y passe. Il y avoit un certain Batelier, qui y en portoit depuis long-tems, & qui étoit très-connu de ceux qui gardoient le Château. Cet homme voyant qu'on ne visitoit pas fort exactement les bateaux, qu'il menoit à Breda, conçut le projet de faire entrer dans le Château des hommes cachez dans son bateau, sous les Tourbes; ce qui étoit facile à faire, comme ceux, qui ont vû cette sorte de bateaux, le savent. Il proposa son dessein à quelcun, qui le dit au Prince Maurice; qui fit examiner l'affaire, par *Charles Herauger*, de Cambrai, homme entreprenant & résolu; & l'on conclut de tenter la fortune. Soixante & dix hommes se mirent dans le bateau, & furent couverts de planches, sur lesquelles on mit des Tourbes, disposées comme à l'ordinaire; en sorte qu'on ne pouvoit prendre ce bateau, que pour un bateau de Tourbes. Ils y entrerent un Lundi 28. de Février, & y demeurerent jusqu'au Jeudi suivant, sans guére avancer, à cause du gel & du vent contraire. Ils y souffrirent beaucoup du froid & de la faim, parce qu'ils n'avoient fait aucune provision, comme ne devant y être que peu d'heures. Ainsi ils furent obligez de sortir de nuit & d'aller au Fort de Nortdam, où ils demeurerent un jour, pour se raffraichir. Ils se rembarquerent de nuit, le Jeudi 2. de Mars, & furent jusqu'à un quart de lieuë de Breda d'où s'étant avancez près du Château, le bateau échoüa sur un côté, en attendant que l'eau fût plus haute. Cependant le bateau ainsi tourné se mit à faire eau, de sorte que les soldats commencerent à en avoir jusqu'à mi-jambe. Quand ils furent entrez dans la barriére, que l'on ferma d'abord après eux; l'eau de la riviere étant plus haute, le trou par où elle entroit se trouva bouché, je ne sai comment. Un Caporal de la Garnison étant venu visiter le bateau, n'y trouva rien. Si l'un des soldats s'étoit mis à tousser, en ce tems-là, comme ils avoient fait, à cause du froid, quand le bateau étoit plus loin du Château, ils étoient tous perdus; mais ils ne le firent point, en ce moment là. Il y en avoit un, qui étoit particulierement tourmenté de la toux, qui pria les autres de le tuer, de peur qu'il ne les découvrît; mais personne ne le voulut faire. Le 3. de Mars l'eau étant cruë, on ouvrit l'Ecluse du Château & le bateau entra; mais comme il y avoit encore de la glace, les soldats de la Garnison aiderent à le tirer. Sur le soir, le Commandant ordonna qu'on allât querir des Tourbes, & comme on étoit pressé d'en avoir dans le Château, on parvint jusqu'aux planches, qui couvroient les soldats. Mais le batelier habile feignit d'être las; & renvoya les porteurs de Tourbes au lendemain. Il donna de l'argent à l'homme, qui l'aidoit, pour aller boire avec ces porteurs. Cependant le Major de la place ordonna au batelier d'aller coucher dans la Ville; parce qu'ayant apris que Maurice étoit en mouvement, pour quelque dessein, il crut qu'il ne falloit pas avoir ces deux Bateliers au Château. Cet homme, aulieu de demeurer dans la Ville, en sortit & aller avertir Maurice, qui n'étoit pas loin. Celui, qui y étoit demeuré, retourna au bateau, & pompa l'eau, de tems en tems, pour empêcher qu'on n'entendît quelque bruit, dans le silence d'une nuit, où il ne faisoit aucun vent. On dit qu'un des soldats pressé, par une necessité de la nature, se servit pour cela d'un pot de terre, qui servoit à boire à toute la troupe; ce qui les mit en colere & causa du bruit, que le mouvement de la pompe cacha à la garde.

A onze heures après minuit, Herauger sortit avec son monde, & surprit la garde, Hohenlo entra & réduisit Lanzavecchia à capituler, qu'on lui donnât la vie à lui & à ses gens, & qu'on les laissât retirer. Cela fut accordé & bien tôt après Maurice réduisit aussi les Bourgeois à se rendre & à se racheter du pillage, par une assez grosse somme, qui fut partagée à l'armée. A la premiere alarme, la Compagnie de Cavalerie du Marquis du Gast se sauva, avec cinq compagnies d'Infanterie Italienne; par une terreur subite, qui ne leur donna pas le tems de se mettre en défense. Le Duc de Parme, irrité au dernier point de la perte d'une place de cette conséquence, qui ouvroit le Brabant aux Ennemis, que la prise de Gertruydemberg leur avoit comme fermé, fit pendre quelques uns des principaux Officiers. Maurice donna au contraire, du consentement des Etats, à Herauger le Gouvernement de Breda, qu'il avoit bien mérité. On ne trouvera guere d'entreprise plus difficile & plus hardie que celle-là, ni executée avec autant de constance & de conduite, dans toute l'Antiquité. C'est pour cela qu'on a cru la devoir raconter un peu plus au long, que plusieurs Historiens; qui ont trop légerement passé les circonstances, & particulierement *Bentivoglio*, qui n'insiste volontiers, que sur les belles actions des Espagnols. Il faut néanmoins reconnoître qu'il a censuré ici la nation Italienne de sa lâcheté, en cette occasion.

(2) Le Duc de Parme voulut essayer de reprendre, s'il étoit possible, la Ville de Breda, avant que les Ennemis l'eussent pourvue des munitions nécessaires, pour résister à une armée. Il envoya donc promptement le Comte Charles de Mansveldt, pour attaquer le Fort de Nortdam, sur un Canal, qui va de la Riviere de Merck dans celui qui sépare l'Ile de Klundert du Continent, par où l'on pouvoit mener du secours à Breda. Mansveldt s'y rendit, & canonna violemment ce Fort, le 13. & le 14. de Mai, & lui donna deux Assauts, où l'on dit qu'ils perdit cinq, ou six cents hommes, & quelques Officiers de marque. Celui qui commandoit dans le Fort se nommoit *Matthias Hell* & étoit l'un de ceux, qui avoient été dans le bateau de Tourbes, par lequel on avoit surpris Breda. *De Meteren* dit que ce Fort fut soûtenu contre les efforts de Mansveldt, par des soldats frais, que les Etats y envoyerent, en faisant sortir les blessez. *Bentivoglio* n'en dit rien, mais il ajoûte que le Comte fit bâtir un autre fort pour s'opposer

(1) *Bentivoglio* Part. 2. Liv. V. p. 128. Tous les autres racontent aussi cette Histoire de même; mais *De Meteren* la raporte le plus au long. Liv. XVI. fol. 325.

(2) *Bentivoglio* P. 2. Liv. V. p. 170. *De Meteren* Liv. XVI. fol. 326.

1590. poser à celui de Nortdam, & fit investir Breda, que Maurice avoit assez bien pourvuë. Cependant ce Prince, pour empêcher Mansveldt de serrer Breda de plus près, se mit en campagne, avec un petit corps de Troupes, marcha du côté de Nimegue, comme s'il avoit dessein d'assieger cette Place, & commença par se poster au delà du Vahal, vis-à-vis de la Ville, & par y bâtir un Fort. Le Duc de Parme craignit qu'il ne se rendît le maître de cette place, si l'on tardoit à la secourir; & comme elle étoit plus importante que Breda, il donna ordre à Mansveldt de marcher incessamment de ce côté-là. Maurice commençoit déja à la presser, mais Mansfeldt y jetta du secours, & ne voulut pas quitter la Gueldre, qu'il n'eût mis cette Place en état de se soutenir contre l'Armée des Etats. Maurice de son côté, ne voulut point se retirer, avant que d'avoir achevé un Fort, qui tînt la Ville en bride, & qui le mît en état de la tenir bloquée. Il commença cet Ouvrage, à la vuë de Mansveldt, avec un grand nombre de Pionniers, & malgré le feu que l'on faisoit de la Ville sur eux, le mit en état de défense, sur la fin de Juillet. On le nomma le Fort de *Knotsembourg*; d'un mot Flamand, qui signifie *Massue*, parce qu'on appelloit les habitans de Nimegue *porteurs de Massue*. Ensuite on pourvut ce Fort de tout ce qui étoit nécessaire, & de vivres pour six mois, avec quatre ou cinq cents hommes de Garnison. Le Prince logea aussi ses Troupes le long du Vahal, depuis Bommel, jusqu'au Fort de Schenk.

Mansveldt, qui avoit les meilleures Troupes de l'Armée Espagnole, avoit reçu ordre du Duc de Parme de ne rien hazarder, & de s'en retourner, après avoir jetté du secours dans Nimegue. La raison de cela étoit, que le Duc avoit reçu des ordres très-exprès de Madrid de marcher, le plus promptement qu'il lui seroit possible, en France, au secours de la Ligue Catholique. Cela empêcha Mansveldt d'entreprendre rien contre Maurice; quoi qu'il vît bien que ce Prince aquerroit beaucoup d'honneur, à achever ce Fort en sa présence, & en tireroit ensuite un grand avantage, s'il venoit à assieger Nimegue, comme il arriva en effet dans la suite. L'Armée Espagnole s'étant retirée, Nimegue fut obligée de laisser le Commerce libre par la riviere, pour obtenir que l'on ne tireroit plus sur elle; comme on l'avoit fait depuis le Fort, & il ne se passa pas une année, que Maurice ne la contraignît de rentrer dans l'Union.

Le Duc de Parme étoit cependant allé, dans le tems des chaleurs, à Spa, parce qu'on lui avoit conseillé de continuer l'usage des eaux; mais il n'y put pas demeurer, tout le tems nécessaire. Le Duc de Mayenne avoit été battu, par le Roi de France à Yvri, & le Comte d'Egmont, qui y avoit mené du secours, de la part de Philippe, tué; de sorte qu'il étoit nécessaire que le Duc de Parme allât s'aboucher avec le Duc de Mayenne, comme il le fit. Il fut conclu, dans cette conférence, que le Duc de Parme iroit en France, avec des forces suffisantes pour soûtenir la Ligue, qui alloit être ruinée par Henri IV. si le Roi d'Espagne ne la secouroit. Mais en faisant cette entreprise, il n'étoit pas possible que les affaires de ce Prince ne souffrissent beaucoup, dans les Païs-Bas, où on ne laissoit pas une Armée capable de s'opposer aux desseins de Maurice. Aussi le Duc de Parme s'y étoit-il opposé, en remontrant au Roi le danger où seroit ce qu'il avoit pris sur les Frontieres des Provinces-Unies, & le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur les François. Neanmoins, il fallut qu'il obeît, & partît pour la France, comme le dit (1) *Bentivoglio*, avec quatorze mille Fantassins Espagnols, Italiens, Allemands, & Wallons, & deux-mille-huit-cent Chevaux. (2) *Grotius* ne lui donne que douze mille Fantassins & trois mille Cavaliers.

Comme depuis la guerre, les Troupes Espagnoles avoient pris diverses places de l'Archevêché de Cologne, que les Etats s'étoient aussi emparez de quelques autres le long du Rhin, & que les deux Partis avoient fait assez de desordres, sur les Terres de l'Empire; il se tint une Diéte des Cercles de Westfalie & du Bas Rhin, pour chercher les moyens d'empêcher l'Allemagne de souffrir des guerres de ses voisins; où il fut conclu d'envoyer des Députez au Duc de Parme & aux Etats, pour se plaindre de ce qui s'étoit passé, & les prier de se retirer des places, qu'ils avoient prises & qu'ils tenoient dans les terres de l'Empire, le long du Rhin. Ils allerent d'abord au Duc de Parme à Brussellles, pendant l'Eté de cette année, & reçurent pour réponse à leurs plaintes (3) qu'il n'étoit pas possible à un Chef d'empêcher que les Voisins d'un Païs, où l'on faisoit la guerre, n'en souffrissent quelque chose: Que néanmoins, si les Ennemis vouloient sortir les premiers des places, qu'ils tenoient, il évacueroit aussi celles, qui étoient en sa puissance; à condition qu'on remboursât à Philippe ce qu'il avoit dépensé, pour la conservation de l'Archevêché de Cologne: Qu'ils devoient souffrir quelque chose, en faveur de la Religion Catholique, pour la défense de laquelle il avoit été appellé en Allemagne: Que ceux qui avoient bien osé se soulever, contre le Roi d'Espagne, traiteroient encore plus mal, s'ils étoient les maîtres, les Princes, qui n'étoient pas si puissans que lui; & qu'il les falloit obliger à rentrer en leur devoir, en les renfermant dans leur païs, sans leur permettre aucun commerce au dehors. Ils s'en retournerent avec cette réponse, & étant allez à la Haie, après avoir reçu un Passeport des Etats, ils demanderent audience le 23. d'Août, où ils se plaignirent des dommages causez aux sujets de l'Empire, des droits que l'on exigeoit d'eux, en entrant dans les Provinces-Unies, avec des Marchandises, de ce que les Etats faisoient garder les passages, par des Troupes, & du Fort de Schenk, qu'ils prétendoient être sur les terres de l'Empire. On leur répondit par (4) un long écrit du 23. de Septembre, où on montra la nécessité de la guerre, que l'on faisoit à l'Espagne, & que ce dont ils se plaignoient en étoit des suites inévitables.

Il y eut aussi des Députez de Cologne, pour demander une neutralité, qui leur fut accordée le 19. de Septembre, avec une entiere liberté de commerce. On accorda aussi la même chose aux Députez de Liege, à certaines conditions, que l'on verra dans l'Auteur cité en marge.

Pendant l'absence du Duc de Parme, le Comte Pierre Ernest de Mansveldt fit la fonction de Gouverneur des Païs-Bas, & son Fils, Charles de Mansvelt, commanda les Troupes; mais comme il ne pouvoit pas tenir la Campagne, il ne put empêcher que Maurice ne prît & ne rasât quantité de Forts des Espagnols, sur la Frontiere des Etats, & qu'il ne fit des courses sur les terres d'Espagne. Je ne m'arrête pas à ce que fit le Duc de Parme en France, dans une Histoire où je ne dis rien de ce qui ne regarde qu'indirectement les Provinces-Unies. On le trouvera au long dans *Bentivoglio* & dans les Auteurs de l'Histoire de France. Il fit voir qu'il

(1) Là-même. p. 133.

(2) Hist. Lib. II. p. 145.
(3) *Grotius* là-même p. 146. & suiv.
(4) Voyez le dans *De Meteren* Liv. XVI. fol. 330.

1590. qu'il étoit un très-grand Capitaine, en fuyant le combat, auquel Henri IV. fit tout ce qu'il pût pour l'attirer, & en faisant lever le siege de Paris, réduit presque à l'extremité. Mais ni ce voyage, ni le suivant ne purent détruire le Parti du Roi, & les Païs-Bas Espagnols en souffrirent infiniment.

Le Duc de Parme de retour, sur la fin de l'année, se trouva fort fatigué; mais le chagrin qu'il avoit de voir que ses conseils n'étoient pas suivis & que les affaires de Philippe alloient en empirant, lui fit beaucoup plus de mal. Il avoit vû, par experience, que les desseins du Roi ne s'accommodoient point avec ceux de la Ligue. Le Roi cherchoit à se rendre maître de la France, & les Chefs des Liguez ne tâchoient que de tirer des secours de ce Prince, afin de la garder, pour eux-mêmes. (1) Les dépenses prodigieuses, que l'Espagne avoit faites pour l'expedition d'Angleterre, sans y rien gagner, étoient suivies de celles qu'il falloit faire pour la Ligue, dont il n'avoit pas bonne opinion. Cependant les Païs-Bas demeuroient si dépourvus d'hommes, d'argent & de presque toute autre chose; qu'il ne pouvoit pas manquer d'y arriver de fâcheux accidents, pour l'Espagne. Outre qu'il avoit fallu laisser quelques Troupes au Duc de Mayenne, il avoit été nécessaire d'en tenir d'autres sur la Frontiere de France, pour ne pas laisser refroidir ceux qui étoient zelez pour la Ligue, & pour la secourir à toute heure, selon que les conjonctures le demanderoient. Ainsi les garnisons des Places se trouvoient, presque par tout, fort diminuées, il y avoit peu de vivres & peu de munitions de guerre, pour soûtenir des sieges, lors que les ennemis voudroient en entreprendre. Aussi ne manquerent-ils pas de profiter de cet avantage, l'année suivante.

1591. Outre diverses entreprises & courses, qui n'eurent pas grand succès, & que nous omettons à cause de cela; (2) Norris Gouverneur d'Ostende pour la Reine d'Angleterre, attaqua & emporta le 15. de Fevrier le Fort de Blanchemberg, d'où la garnison se sauva dans un Fort bâti sur les Dunes. Il l'envoya sommer de se rendre par un Tambour, qu'elle tua; ce qui fut cause qu'attaquée brusquement, & destituée de poudre, on l'a força, & on la mit au fil de l'épée. Ces Forts furent rasez, mais les Espagnols rebâtirent depuis celui de Blanchemberg.

Le 2. d'Avril la garnison de Breda surprit le Château de Turnhout, l'un des plus gros villages de Brabant, & au commencement de Mai, le Château de Westerlo; qui leur servirent beaucoup à tenir le Brabant, sous contribution.

Dès qu'il y eut du fourage dans la Campagne, les Etats se mirent en mouvement, avec un Corps de dix-mille hommes, où il y avoit environ dix-sept-cents Chevaux. Le Prince Maurice, qui avoit été fait Gouverneur de Gueldre, le commanda; & l'Histoire remarque qu'on lui donna des Députez de l'Etat, pour l'accompagner, & lui servir de Conseil. Par la longueur de la guerre, il s'étoit fait nombre de bons Officiers, les Troupes s'étoient aguerries, & accoûtumées à vivre sans une bonne discipline militaire; on les rendit seulement complettes, sans former aucun nouveau Corps. Le Chevalier François de Vere commandoit les Troupes Angloises.

Maurice fit (3) des mouvemens, par lesquels on conjectura qu'il en vouloit à Gertruydemberg, ou à Bolduc; ce qui fit que le Duc de Parme jetta des Troupes, dans la premiere de ces Villes, & fit occuper les postes avantageux, autour de la seconde, qui ne voulut pas recevoir plus de Garnison. Mais Maurice marcha subitement vers la Veluwe, pour aller à Zutfen. Le 24. de Mai, on détacha des Troupes de Vere, qui étoit à Doesbourg, neuf soldats, dont quatre étoient habillez en païsans, & cinq en païsannes; avec des paniers, où ils portoient des denrées à vendre. Ils se présenterent à la porte du Fort de Zutfen, quand on l'ouvroit, pendant que d'autres Soldats étoient cachez, dans le voisinage, pour accourir au premier signal, & se saisir de la porte. Ces païsans & païsannes s'étant arrêtez tout près pour vendre ce qu'ils portoient, à la garnison, un d'eux tira un coup de mousqueton sur la garde & les autres commencerent à se servir des armes, qu'ils avoient cachées sous leurs habits. Ceux de dehors vinrent promptement au bruit, forcerent le Corps de garde & prirent le Fort, où il ne se trouva que douze Soldats, le reste étant allé dans la Ville. Le lendemain Maurice l'investit, le 23. il se retrancha, & fit jetter un pont de bateaux sur l'Yssel. Le jour suivant, on amena, par le moyen des matelots, avec une vitesse incroyable, vint-huit, ou trente pieces de Canon, qu'on partagea en trois batteries, & dont on fit trois décharges; après quoi la Garnison, qui étoit d'environ six cents hommes, fut sommée de se rendre, & fut obligée de le faire le 30. quoi qu'elle eût demandé quelque jours, pour savoir le sentiment de Verdugo. On lui permit de se retirer à Deventer, où *Laukema* Frison Lieutenant de Verdugo, dans Zutphen, la conduisit.

Le soir même Maurice, pour ôter aux ennemis le tems de secourir Deventer, l'envoya investir, & le 10. le siege fut si fort avancé, que la Place fut obligée de se rendre. Le Comte *Herman de Heremberg*, Cousin Germain de Maurice, y commandoit, avec environ sept cents hommes, & se défendit, avec assez de bravoure; mais il n'étoit pas en état de résister, ayant été blessé au visage. On assure qu'il avoua à Maurice, *qu'il n'auroit jamais cru, que les Gueux pussent amasser tant de forces.* Son Pere étoit, comme on l'a dit, passé du parti des Etats, dans celui des Espagnols.

Le 16. de Juin l'Armée marcha en Frise, & de là devant Groningue, qu'on avoit cru pouvoir emporter, avec facilité; mais comme on reconnut qu'on ne pourroit pas en venir à bout si promptement, l'Armée alla se poster devant Delfziel, qu'elle prit, avec quelques Forts du voisinage; par la conquête desquels, on commença à incommoder extrémement la Ville de Groningue. Verdugo étoit à Steenwyck, mais il n'étoit pas assez fort, pour se mettre en campagne & s'opposer à l'Armée des Etats.

Maurice avoit même dessein de l'aller attaquer, mais il apprit que le Duc de Parme marchoit en Gueldre, & il fallut penser à s'opposer à lui. Le Duc n'avoit pu ramasser qu'environ cinq mille Fantassins & deux mille Chevaux; soit parce qu'il avoit été obligé de laisser des Troupes en France & sur la Frontiere, comme on l'a déja dit; soit à cause de la mutinerie de quelques Espagnols, qui s'étoient cantonnez à Diest, & qui couroient le païs voisin, faute d'être payez. Depuis l'expedition malheureuse de la Flotte, envoyée contre l'Angleterre, & le dessein encore plus mal-entendu d'envahir la France; l'argent manquant aux Païs-Bas, les Espagnols s'étoient souvent mutinez, & le firent encore dans la suite; mais nous ne pouvons pas nous arrêter à ce détail.

(1) *Bentivoglio* P. 2. Liv. VI. p. 145. & suiv.
(2) *De Meteren* Liv. XVI. fol. 333.
(3) Voyez aussi *Grotius* & *Reidanus*, sur cette année.

Le

1591. Le Duc craignant que les conquêtes de Maurice ne s'étendissent encore plus loin, forma, après avoir apris la prise de Deventer, le dessein d'aller attaquer le Fort de Knotsembourg, devant Nimegue; de peur de laisser cette Ville exposée à être prise, s'il arrivoit qu'il lui fallût encore aller en France, comme il fut obligé de le faire. (1) Après avoir été dans la haute Gueldre, pour s'assurer de quelques postes, il feignit de vouloir attaquer le Fort de Schenk; mais il passa le Vahal plus bas, & alla se poster devant celui de Knotsembourg, le 13. de Juillet.

Le côté de Nimegue, qui regadoit ce Fort, étoit perpetuellement incommodé de l'Artillerie, qui y étoit; de sorte que tout ce qui y étoit exposé étoit ruiné, & que la Garnison étoit bien plus maîtresse de la Riviere, que la Ville même. Cependant le Duc n'avoit pu s'approcher si promtement de ce Fort, que Maurice n'en eût eu quelque soupçon auparavant. Il y avoit déja envoyé le Comte de Solms, avec des Troupes, des Vivres & des Munitions; en sorte que le Fort étant très-bien pourvu, il pût s'assurer qu'il ne se rendroit pas si-tôt, qu'il n'eût le tems de le secourir. Le Duc s'étant retranché, commença à faire ouvrir la tranchée; mais les Troupes Royales ne pouvoient gagner aucun terrein, qui ne leur coutât fort cher; parce que les ennemis s'y opposoient, par de vigoureuses sorties. On dressa ensuite quelques bateries, qui ne faisoient pas grand effet; à cause que les fortifications n'étoient que de terre, & reçoivent les boulets de Canon, sans s'ébouler. Le fossé étoit d'ailleurs large, profond & bien défendu de tous côtez. Il arriva de plus que la Cavallerie du Duc reçut un si rude échec, que l'apparence de prendre ce Fort diminua beaucoup. Le Prince Maurice, avec une Armée à peu près égale à celle des Ennemis, s'étoit venu camper si près, qu'il y avoit de fréquentes escarmouches, entre les Armées, & que la Cavallerie Royale avoit beaucoup de peine à se pourvoir de fourage, de crainte de tomber dans quelque embuscade. Le Duc avoit défendu d'en venir à aucun engagement, parce que le Païs étoit favorable à l'Ennemi. Cependant *Pierre François Nicelli*, Capitaine de la Garde à Cheval du Duc, & quelques autres Capitaines de Cavalerie, étant sortis, pour fourrager, ne purent pas s'empêcher de s'engager trop. Ils se laisserent surprendre, le 24. de Juillet, dans un passage étroit, où ils furent obligez de combattre; & la Cavallerie ennemie eut un si grand avantage sur eux, que Nicelli fut pris prisonnier, & que (2) quatre cents chevaux, qu'il avoit avec lui, furent presque entierement pris, ou taillez en pieces. Le Duc en eut beaucoup de chagrin, mais il ne voulut néanmoins pas se désister de l'attaque du Fort. Il le pressoit, le plus qu'il lui étoit possible; lors qu'il lui vint un ordre précis de Philippe de retourner en France, avec le plus de Troupes qu'il pourroit, & de n'en laisser dans les Païs-Bas, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour se tenir sur la défensive. Le Duc prit occasion de cet ordre, pour lever le siege de Knotsembourg, qu'il ne pouvoit guere prendre, qu'avec beaucoup de perte. Pour se retirer en sûreté, il fit tirer un retranchement, qui aboutissoit des deux côtez à la riviere & couvroit son Pont. A la faveur de ce retranchement, il passa le Vahal sans perte. *Bentivoglio* dit que le Prince Maurice, n'eut pas le courage d'attaquer le Duc, dans sa retraite, 1591. & qu'elle lui fit beaucoup d'honneur. Il y a grande apparence, que Maurice eut bien de la joie de le voir partir, & prendre tant de précautions contre une Armée, que les Espagnols méprisoient; mais qu'ils aprirent à craindre, sur tout depuis cette Campagne, qui fut la derniere du Duc de Parme. Etant entré dans Nimegue, il exhorta cette Ville à recevoir une Garnison plus nombreuse, qu'elle n'avoit; car jusqu'alors elle n'avoit voulu recevoir, que peu de Troupes étrangeres, pour conserver mieux sa liberté; dans la pensée que ses propres Bourgeois pouvoient défendre la Ville, pour peu qu'ils fussent aidez. Les Bourgeois demeurerent dans leur sentiment; & effrayez des pilleries & des desordres des Garnisons mal payées, ils refuserent de recevoir plus de Soldats, qu'ils n'en avoient. (3) Un grand Historien dit que, quand le Duc sortit de Nimegue, peu de gens le complimenterent; que la plûpart garderent un silence, qui marquoit leur mécontentement; & que quelques uns des plus hardis dirent ouvertement, qu'il n'étoit pas séant à un ancien Géneral d'Armée de se retirer devant un jeune Homme, comme Maurice. Alexandre accoûtumé à se voir féliciter, souffrit cela, avec peine; & ses anciennes incommoditez s'augmentant, il s'en alla, avec son Fils, le Prince *Rainuce*, qui étoit venu depuis peu d'Italie, aux eaux de Spa.

Cependant il donna des ordres, pour faire de nouvelles levées en Allemagne & en Bourgogne; & il appaisa les Soldats séditieux, qui s'étoient postez à Diest; en leur ôtant *Emanuel Vega*, leur Colonel, qui étoit trop sévere, pour des Soldats mal-payez. On ne doutoit pas, au reste, qu'il n'y eût bien des gens à Nimegue, qui souhaitoient que la Ville rentrât dans le parti des Provinces Unies; après avoir vû que les Espagnols n'étoient pas en état de les délivrer du Fort, qui les incommodoit. Lors que la Ville s'étoit rendue, (4) six ans auparavant, au Duc de Parme, cela s'étoit fait, par un parti qui favorisoit le Prince; & dès que les Provinces Unies s'étoient affermies, la plûpart aimoient mieux se réünir avec elles, que de demeurer attachez à la fortune des Espagnols, qui avoit, depuis quelque tems, commencé à décliner.

Maurice satisfait d'avoir conservé Knotsembourg & obligé le Duc de Parme de se retirer du côté du Brabant, s'en alla aussi de Gueldre; sans perdre néanmoins le dessein d'attaquer Nimegue, dès que les appareils d'un siege de cette conséquence seroient prêts. (5) Cependant au milieu de Septembre, il partit avec quatre mille Fantassins, & six cents Chevaux, fit descente en Flandre, d'où il passa dans le païs de Was; où il assiegea la Ville de Hulst le 19. de Septembre, de laquelle le Gouverneur étoit sorti. Le 23. les batteries furent dressées, & la Cavalerie alla cependant faire des courses, dans le Païs. Deux jours après, la Garnison capitula, à condition de sortir, avec ses armes & son bagage. Les Bourgeois furent traitez, comme les autres Villes conquises; c'est-à-dire, qu'il y eut liberté de Religion, & que les Magistrats furent Réformez. Mondragon, Gouverneur du Château d'Anvers, ramassa bien quelques Troupes & voulut aller au secours; mais la Place étant rendue, il s'en retourna. Maurice la pourvut de ce qui étoit nécessaire, & y laissa le Comte de Solms, pour Gouverneur, avec pouvoir de commander en tout le païs voisin.

Il s'embarqua ensuite promptement, avec un plus

V grand

(1) Voyez outre les Historiens citez ci-dessus, *Bentivoglio*, P. 2. Liv. VI. p. 148. & suiv.

(2) C'est ainsi que le raconte *Bentivoglio*. Les Historiens du Païs font la perte moindre. Voyez ceux qu'on a citez ci-dessus. Ces Historiens décrivent la chose comme une embuche dressée par Maurice, qui y étoit en personne, avec 1500. Fantassins, & 500. Chevaux.

(3) *Grotius* Hist. Lib. II. p. 155.

(4) En 1581. Voyez ci-dessus p. 117. col. 2.

(5) *De Meteren* Liv. XVI. fol. 334. verso *Bentivoglio* P. 2 Liv. VI. p. 150.

1591. grand nombre d'Infanterie & de Cavalerie, & courut toute la côte maritime de Flandre, comme s'il avoit eu quelque dessein sur Nieuport, ou sur Dunkerque; mais ce n'étoit que pour donner le change aux Ennemis. Il se rembarqua, tout d'un coup, pour la Gueldre, avant le milieu d'Octobre, & y mit le siege devant Nimegue, le 14. du même mois. Il fit un pont de bateaux sur la riviere, & après avoir placé son Camp, il commença à battre la Ville, avec plus d'Artillerie, qu'on n'en avoit employé auparavant; puis qu'il avoit soixante huit pieces de Canon (s'il n'y a point de faute dans les chiffres) partagé en trois batteries. Le peuple étoit d'abord bien intentionné, pour la défense de la Place, où il fit, en quelques endroits, de nouvelles fortifications; pour s'y retirer, en cas que les vieilles fussent prises. Il avoit aussi envoyé demander du secours à Verdugo, qui devoit avoir soin de la Frise, & de la Gueldre; mais qui n'avoit pas les forces nécessaires, pour cela. Maurice, après avoir dressé ses batteries, fit sommer la Ville; & les Bourgeois répondirent en se moquant, *que ce Prince étoit jeune & qu'il devoit aussi regarder Nimegue, comme un jeune Dame, qu'il falloit courtiser quelque tems, avant qu'elle se rendit à ses poursuites.* Mais quand ils virent l'effet de l'Artillerie, tant du Camp, que du Fort de Knotsembourg, d'où l'on tiroit à boulets rouges, & que Verdugo ne les pouvoit secourir; ils crurent qu'il falloit capituler, avant que la Ville fût entierement ruinée; puisque le Roi, pour qui ils avoient perdu leur bien & répandu leur sang, les abandonnoit. Les Magistrats furent obligez d'avoir égard à ces discours, qui n'étoient que trop vrais, & auxquels la Garnison, qui étoit foible, ne put s'opposer. Elle ne put obtenir autre chose, que la vie. Pour la Ville, on lui accorda une grande partie de ce qu'elle demanda, mais on lui refusa l'exercice public de la Religion Romaine; qu'on toleroit néanmoins dans les Particuliers, comme dans les autres Villes de l'Union. Il fut convenu que Maurice y changeroit les Magistrats; droit qu'il se réserva, tant que la guerre dureroit. Il y mit une Garnison de six Compagnies de Gens de pied & de deux de Cavalerie. Cette capitulation fut faite & accomplie le 22. d'Octobre. On fit encore diverses autres entreprises cette année, mais qui ne réüssirent point, non plus que celles des Espagnols.

Maurice mit ses Troupes en quartier d'Hiver en Gueldre, en Overyssel & en Frise; après quoi il retourna à la Haie, où il fut reçu avec de très-grands applaudissemens & une joie toute extraordinaire. Les peuples n'avoient presque vû que des malheurs, du tems du Prince Guillaume, son Pere; sous lequel ils avoient été réduits à de très-grandes extrémitez, sans voir presque aucun moyen de sortir de ce triste état. Sous le Gouvernement de Leicestre, on avoit fait de grandes pertes & remporté très-peu d'avantages; outre que l'on avoit craint de voir perir l'Etat, par les cabales que ce Comte y avoit faites, dans l'esperance de s'en rendre Souverain. Sous Maurice, on avoit éloigné la Frontiere, reconquis quantité de places, & l'on voyoit l'Etat ou environné de ses rivieres, ou couvert des Villes fortes; avec esperance de regagner bien-tôt ce que les Espagnols tenoient encore en Frise & dans le voisinage. Le Géneral n'avoit pour lui, que les travaux, & la gloire qu'il s'étoit acquise; les Villes & les terres rentroient dans l'obéïssance des Etats. La jeunesse & l'activité du Prince réhaussoient beaucoup l'honneur, qu'il avoit gagné, par une si glorieuse Campagne; & les yeux de tout le monde étoient tournez sur lui, sans se pouvoir rassasier de le regarder. Sa réputation au dehors étoit aussi très-grande; on 1591. s'attendoit encore à lui voir faire des exploits plus considerables, & l'on n'y fut pas trompé.

Le Duc de Parme passoit, avec raison, pour un très-grand Capitaine; il en avoit donné de grandes preuves, l'année précedente, & en donna encore dans celle-ci, dans laquelle il fit lever le siege de Roüen à Henri IV. Mais le mauvais usage, que Philippe faisoit de lui, contre la France, sans aucune apparence qu'il pût réüssir, dans ses desseins, diminua beaucoup la gloire d'Alexandre; que l'on regardoit comme l'instrument de la Tyrannie, en France & dans les Païs-Bas. On ne peut guére douter, non plus, que ce Prince ne souffrît beaucoup, de la décadence des affaires de l'Espagne; que la mauvaise Politique de Philippe & de son Conseil avoit ruinées, malgré les sages avis du Duc, qui n'avoient point été écoutez.

Ce Prince partit, au milieu de Novembre, pour France, où il donna ensuite de grandes marques de sa capacité; mais tout cela à pure perte, puis qu'il ne put ni rétablir les affaires de la Ligue, ni rien gagner en France, pour l'Espagne. Je ne m'arrête pas à ce qu'il y fit, on le pourra trouver dans ceux, qui ont écrit la vie de Henri IV. Roi de France.

1592. L'EMPEREUR Rodolf (1) avoit déja fait parler de paix au Duc de Parme, sur la fin de l'année précedente, & avoit de même fait faire quelques propositions aux Provinces-Unies. Mais elles n'avoient rien répondu, parce qu'on savoit que cette démarche se faisoit, de concert avec le Roi d'Espagne, dont on avoit intercepté des Lettres. Aussi les Ambassadeurs de l'Empereur ne se rendirent-ils point à la Haie; mais après avoir demeuré à Brusselles, jusqu'au 26. de Janvier de cette année, ils envoyerent demander un Passeport pour *le Baron de Rheit*, qui étoit de leur nombre. Il l'obtinrent & s'étant rendu à la Haie, il demanda, le 27. de Mars, qu'il fût permis aux autres Ambassadeurs d'y venir. Les Etats Géneraux lui répondirent, par un Ecrit du 7. d'Avril, où après avoir loué & remercié l'Empereur de ses bonnes intentions, & protesté que de leur côté, ils ne souhaitoient rien avec plus d'ardeur, qu'une bonne paix; ils montrerent, au long, que toutes les négotiations, qu'on avoit voulu faire, pour l'avoir, leur avoient été nuisibles; parce que les Espagnols ne cherchoient qu'à les surprendre & à rétablir leur pouvoir arbitraire, sur les Provinces. En effet, le Roi d'Espagne ne tâchoit que de leur imposer de nouveau le joug insupportable, qu'ils avoient secoué.

Il se fit quelques entreprises, pendant l'Hiver, mais comme elles ne réüssirent pas, je ne m'y arrêterai point. (2) Maurice se mit en campagne, dès le mois de Mai & alla assieger Steenwyk, Ville forte de l'Overyssel, du côté de la Frise, qui incommodoit beaucoup ces deux Provinces. Il campa devant la Ville le 28. du mois. Elle avoit une garnison d'environ douze cents Fantassins, avec quatre-vint Chevaux, qui étoient commandez par *Antoine de Coquille*, & il y avoit plusieurs personnes de qualité, avec lui. Le Prince ne put avoir ses batteries prêtes, que le 13. de Juin. Il y avoit quarante cinq pieces de Canon, & quatre pieces de Campagne, qui jouërent pendant quelques jours. Les Assiegez se défendoient vigonreusement, & Maurice, qui se trouvoit par tout, eut une jouë percée d'un coup de mousquet, dont la bale sortit de

(1) *De Meteren* Liv. XVI. fol. 340.

(2) Voyez de plus longues descriptions de ces sieges, dans *Reidanus* Liv. IX. & dans *Grotius* Hist. Liv. II.

de la bouche, sans lui faire plus de mal; de sorte 1592. qu'il ne laissa pas de pousser le siege. Mais lors qu'on vit que les boulets ne faisoient pas grand effet; les Assiegeans résolurent d'attaquer la place, par des mines. Il y en eut une, qui enleva, le 3. de Juillet, un bastion, avec tout le monde, qui étoit dessus, & y laissa une brêche, où dix hommes pouvoient monter de front. Une autre sauta sur les Assiegeans, & ouvrit aussi le Bastion. Maurice se rendit maître de tous deux; & la Garnison capitula le lendemain, (1) à des conditions assez raisonnables. Elle perdit trois-cents cinquante hommes ou environ, & les Assiegeans plus du double. Il y eut quelques uns des Soldats rebelles de Gertruydemberg, qui n'étant pas compris dans la capitulation, furent pendus, sans quartier; comme on fit par tout ailleurs, où l'on en trouva. La Garnison sortit de la Place, le 5. de Juillet.

L'Armée marcha de là à Otmarsen, ou Outmarich, dans le païs de Twente. *Alonse de Mendoza* y commandoit, avec deux Compagnies d'Infanterie, & soixante Chevaux. Il fut réduit à se rendre le 30. de Juillet.

Maurice alla, immédiatement après, assieger Coevoerden Ville forte, par sa situation, & bien fortifiée, dans le païs de Drente; où il y avoit une bonne Garnison, commandée par le Comte *Frederic d'Heremberg*, son Cousin. Il l'attaqua aussi par la mine, & ayant ruiné par là un Rempart, il y prit poste, sans que les Assiegeans pussent l'en chasser. Cependant le Duc de Parme étant revenu de France, où il avoit fait lever le siege de Roüen, après quoi il s'étoit retiré en son Gouvernement; sans qu'Henri IV. pût l'en empêcher, ni l'obliger à se battre; les Etats firent aussi revenir trois mille hommes, qu'ils avoient envoyez au Roi. Elisabeth avoit encore eu dessein d'y envoyer une partie des Troupes, qu'elle avoit au Païs-Bas, mais le retour du Duc l'empêcha de le faire. Comme Verdugo avoit sollicité, en même tems, pour avoir des Troupes & de l'argent; afin d'être en état d'arrêter les progrès, que Maurice faisoit; il en obtint du Duc de Parme, qui lui en envoya. Il n'étoit plus en état de marcher lui même, ni de souffrir les fatigues de la Campagne; parce que son Hydropisie s'étoit augmentée & qu'il s'étoit trouvé beaucoup plus incommodé depuis la blessure, qu'il avoit reçue au bras, devant Caudebec, & qui ne se guérissoit point, à cause de la mauvaise disposition, où il étoit d'ailleurs. Il alla encore, cette année, aux eaux de Spa, & ne laissa pas cependant de vaquer aux affaires de son Gouvernement & de donner les ordres nécessaires. Tout malade, qu'il étoit, il donnoit encore de la terreur aux Provinces Unies; dont les Etats firent lever un nouveau Régiment en Allemagne, commandé par le Comte de *Stolberg*, & ordonnerent aux Troupes revenues de France, sous la conduite de Philippe de Nassau, d'entrer en Garnison, pour se reposer de leurs fatigues, & aux Troupes, qui y étoient, d'aller joindre Maurice.

Cela étoit d'autant plus nécessaire, que Verdugo avoit été renforcé de cinq Régiments d'Infanterie, & de quelque Cavalerie, qu'il assembla à Oldenzeel, Ville du païs de Twente, d'où il s'avança jusqu'à une lieuë près de Coevoerden qu'il avoit dessein de secourir. Maurice les fit reconnoître, par trois-cents Chevaux, pour tâcher de découvrir leur dessein, mais il ne sortit personne de leur Camp. Heureusement on surprit un Païsan, qui avoit dessein de se jetter dans Coevoerden. On le fouilla & on lui trouva une Lettre, par laquelle Verdugo avertissoit les Assiegez, qu'il les secour- 1592. roit le lendemain, en attaquant le quartier du Comte d'Hohenlo; qui n'étoit pas fort bien retranché, parce qu'il étoit couvert d'un marais. Maurice y envoya du secours & de l'Artillerie, avec ordre aux Soldats de se tenir sur leurs gardes. Verdugo arriva le 7. de Septembre, avant jour, avec ses Troupes, qui, pour se reconnoître, avoient mis des chemises blanches sur leurs habits. Il attaqua ce quartier, par trois endroits, & fut reçu en maniere qu'il fut obligé de se retirer; en laissant trois-cents-soixante hommes, ou environ, morts sur la place, & une cinquantaine de Chevaux. Cela obligea les Assiegez de capituler, & on leur accorda une capitulation honorable, soit à cause du Commandant, soit parce que Verdugo n'étoit pas loin, &, que l'on craignoit qu'il ne trouvât quelque moyen d'envoyer du secours dans la Place. La Capitulation fut signée le 12. de Septembre. Il vint en effet se présenter en bataille, devant les retranchements de Maurice; mais comme il eut apris que la capitulation étoit conclue, il s'en retourna.

Maurice demeura sur les lieux, jusqu'à ce qu'on eût rétabli les fortifications des Places, qu'il venoit de prendre, & qu'on y eût mis des Garnisons, pourvuës des vivres & des munitions nécessaires. Ensuite il marcha, avec son Armée, en Gueldre, & arriva à Arnhem le 8. de Novembre. Il sépara là son Armée & l'envoya en quartier d'hiver.

Les eaux (2) de Spa ne firent aucun bien au Duc de Parme, soit à cause que sa santé étoit trop ruinée, pour en recevoir du secours; soit que le chagrin augmentât son mal. Il étoit veritablement affligé de voir que les diversions de France avoient entierement ruïné les affaires des Païs-Bas, & que néanmoins le Roi d'Espagne étoit résolu de l'envoyer de nouveau, en ce Royaume, avec le plus de Troupes, qu'il seroit possible. Il s'imaginoit qu'il pourroit faire en sorte que l'on cassât en France la Loi Salique & que l'on y prît, pour Reine, sa fille ainée l'Infante Isabelle, qui étoit née d'Elisabeth de France, fille aînée de Henri II. Cela étant fait, il se figuroit qu'il viendroit très-facilement à bout des Provinces Unies, qu'il attaqueroit, avec les forces réunies de France & d'Espagne. Mais le nom Espagnol n'étoit pas moins haï, en France, qu'en Hollande; & les François n'étoient pas gens à souffrir, que la plus ancienne & la plus fondamentale des Lois de leur Droit Public fut abrogée, en faveur de l'Espagne.

Le Duc de Parme, outre les pertes, que le Roi venoit de faire en Overyssel, qui l'affligerent, parce qu'on les mettoit sur son compte, avoit sujet de s'affliger encore de ce que sa réputation en souffroit. Les Officiers, non seulement Espagnols, mais encore Flammands se plaignoient de ce qu'il agissoit trop mollement, depuis le malheur de la Flotte Invincible. Coquille, qui avoit défendu Steenwyk, avec beaucoup de bravoure, ne pouvoit s'empêcher de louër Maurice, & de parler du Duc de Parme, avec mépris. Il dit même, en présence d'un Envoyé de l'Evêque de Liege, que si Alexandre en faisoit autant, pour son Roi, que Maurice, pour les Etats; dans peu il pourroit renverser l'Empire Othoman. Il étoit vrai que *Steenwik* & *Coevoerden* passoient pour de si fortes Places, qu'on croyoit qu'une seule pouvoit lui donner de l'exercice, pour toute une Campagne. Quoi que Maurice employât en ces sieges ce que l'art d'attaquer les Places en ce tems-là

V 2

(1) Voyez les dans *De Materen* fol. 141. & 142.

(2) *Bentivoglio* P. 2. Liv. VI. sur la fin.

1592. là lui fournissoit, & même diverses nouvelles inventions; il ne les prit pas, sans perdre bien des Officiers de marque. Il fut blessé lui-même à la jouë, & de Vere à la cuisse, qu'il eut percée d'un coup de mousquet. Guillaume de Nassau fut aussi blessé à l'aine, au siege de Coevoerden. Cela fait voir que les Géneraux des Provinces Unies prenoient leur part aux plus grands dangers; ce qui ne donnoit pas peu de courage aux Officiers Inférieurs, & aux moindres Soldats.

On accusoit (1) encore le Duc de Parme, de ne ménager pas bien les thresors de l'Espagne. On disoit „ qu'il dépensoit, tous les mois, cent mille „ Ducatons, par une liberalité inutile, pour se „ gagner l'affection des Soldats : Qu'on n'avoit „ pas soin que les compagnies fussent complettes, „ & qu'on ne laissoit pas de les payer, comme si „ elles eussent été entieres; de sorte qu'il y avoit „ des Soldats, qui tiroient une double & une tri„ ple solde & encore davantage. On assuroit que „ le Roi avoit destiné trois-cents mille Ducatons, „ par Mois, pour l'entretien de ses Troupes dans „ les Païs-Bas, & qu'ils étoient payez assez régu„ liérement. On ajoûtoit qne les Etats entretenoient autant de Troupes que le Roi, en dépensant seulement deux cents mille francs par mois. Ces plaintes & d'autres semblables étoient, sans doute, outrées; mais elles n'étoient pas entierement fausses, & le Duc de Parme eut sujet de craindre que le Roi n'en crût une partie.

Il écrivit en Espagne, (2) qu'il ne se sentoit plus en état de soûtenir les fatigues de la guerre, & pressa extraordinairement le Roi de lui permettre de se retirer. Mais Philippe ne le lui voulut pas accorder, dans l'esperance qu'il pourroit encore aller en France, où sa présence étoit tout à fait nécessaire. Il n'ignoroit néanmoins pas que l'Hydropisie, dont le Duc étoit attaqué, devenoit tous les jours plus incurable. C'est pourquoi il jugea nécessaire d'envoyer à Brusselles un homme capable de prendre une partie du Gouvernement en main, avec les ordres nécessaires, en cas que le Duc vînt à mourir. Il nomma, pour cela D. *Juan Paccheco*, Marquis *de Ceralvo*; qui étant venu à mourir, avant que de sortir d'Espagne; le Roi lui substitua (3) *D. Pedro Henriquès d'Azevedo*, Comte de *Fuentes*. 1592.

Philippe écrivit cependant au Duc de Parme de se disposer de nouveau à passer en France, avec le plus de Troupes, qu'il lui seroit possible; comme si le seul nom d'Alexandre suffisoit, pour épouvanter les François. Le Duc donna incessamment ordre de faire de nouvelles levées, & après cela se transporta de Brusselles à Arras, pour être plus prêt à passer dans le Royaume voisin & y soûtenir le courage abatu de la Ligue. Cependant le *Comte de Fuentes* arriva à Brusselles, & se disposoit à aller trouver le Duc, qui, dès le commencement de Decembre, avoit entierement perdu ses forces, quoi qu'il l'eût dissimulé jusqu'à lors. Il mourut la nuit, entre le 3. & le 4. de ce Mois, âgé de quarante sept ans. L'Historien Italien, que nous avons cité en marge, remarque fort bien que les deux sieges, qu'il avoit fait lever en France, celui de Paris, & celui de Roüen, & la glorieuse retraite, qu'il fit de Caudebec, & tout cela sans combat, avoient infiniment augmenté sa réputation. Les Historiens (4) Hollandois n'ont pas manqué de lui donner les loüanges, qu'il méritoit, & les François en ont usé de même. Le Cardinal *Bentivoglio* n'a pas eu la même équité, à l'égard de Maurice, non plus qu'à l'égard de Guillaume son Pere.

(1) Voyez *Reidanus* sur cette année, Liv. IX. p. 228. & suiv. *Grotius* Hist. Liv. III.
(2) *Bentivoglio* P. 2. Liv. VI. p. 168. & suiv.
(3) Mal nommé, par *De Meteren*, *D. Pedro de Manriques de Toledo*.
(4) Voyez *Grotius* & *De Meteren*.

FIN *du Quatriémè Livre*.

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS

LIVRE CINQUIEME

Contenant ce qui s'est passé, depuis la mort d'Alexandre Farnese, Duc de Parme, jusqu'à celle de l'Archiduc Ernest en 1595.

1593. COMME le Duc de Parme (1) avoit nommé Pierre Ernest de Mansveldt, pour Gouverneur Géneral des Provinces Espagnoles, pendant qu'il seroit en France, quoi qu'il fût alors âgé de quatre-vints ans; le Roi d'Espagne le confirma dans cet Emploi, en attendant que l'Archiduc *Ernest*, à qui il avoit destiné ce gouvernement, fût venu. Il donna, pour principaux Conseillers, à Mansveldt, que son grand âge mettoit hors d'état d'agir avec la vigueur, que la situation des choses demandoit, le Comte de Fuentes & *D. Estevan* d'*Ybarra*. Pour retenir les Seigneurs Catholiques dans leur devoir, d'où ils étoient sortis, après la mort de Requesens, mais où ils étoient rentrez sous le Gouvernement du Duc de Parme; Philippe leur voulut témoigner la confiance, qu'il avoit en eux, en leur donnant les Gouvernemens des Provinces, qui lui restoient. Le Duc d'Arschot fut fait Gouverneur de Flandres, le Prince de Chimai, son fils, du Hainaut; le Comte d'Heremberg de la Gueldre; Warrembon de l'Artois; Barlaimont de la Comté de Namur; Billy de l'Ile, Doüai & Orchies; le Comte de *Solre*, de la Maison de *Croi*, de Tournai & du Tournesis, & Charles Mansveldt Amiral. On étoit bien convenu, dans le Traité d'Arras, que le Gouvernement des Provinces seroit entre les mains de ceux du Païs; mais l'établissement du Conseil de Guerre, qui prenoit connoissance de tout, avoit été cause que toutes les Provinces dépendoient du Prince de Parme, bien plus que des Gouverneuts particuliers. Ce Conseil étoit presque tout composé d'Espagnols, & de Fuentes & d'Ybarra y avoient la principale autorité. Ils avoient reçu ordre du Roi de faire en sorte, que l'on diminuât la dépense, & que les Finances fussent administrées avec plus de fidelité; car le bruit étoit grand, en Espagne, qu'elles étoient pillées. La raison de cela étoit qu'il avoit fallu faire des frais, pour cette Guerre, auxquels on ne s'étoit pas attendu; & que sous ce prétexte les Financiers & les Thrésoriers pilloient l'argent du Roi, & les Officiers de l'Armée en retenoient encore une bonne partie; de sorte qu'à peine le tiers étoit-il employé, selon sa destination. On disoit que l'argent, que Philippe dépensoit, suffisoit pour conquerir la France & les Païs-Bas; puis que l'Empereur Charles-Quint avoit entretenu, en même tems, plusieurs Armées, avec bien moins de frais.

Cependant pour donner de la réputation à ce nouveau Gouvernement, & pour établir son autorité, Philippe envoya d'abord de l'argent suffisamment, pour payer des arrerages, qui étoient dûs à quelques unes des Troupes; comme aux Garnisons de Rhimberck & de Bonne, & aux Matelots, que l'on entretenoit sur l'Escaut, pour la sûreté de la riviere. Les uns & les autres demandoient leur paye, non seulement en priant, mais encore en menaçant, si on ne les satisfaisoit incessamment.

Les Espagnols nouveaux venus n'étoient pas assez instruits de l'état des choses, & néanmoins ils cherchoient à faire des changemens, comme pour redresser ce qui n'étoit pas bien. Le Comte de Fuentes trouva sur tout à redire que l'on eût consenti, que les terres, exposées aux courses de l'Ennemi, lui payassent des Contributions, pour s'en délivrer. Il appella cela une lâcheté, & voulut qu'on abolit ces Contributions; en représentant que les habitans des Provinces Unies soûtenoient une si longue guerre, non par leur bravoure, ni par leurs richesses; mais que peu de Provinces, qui n'étoient pas comparables à celles, qui obéïssoient au Roi, & encore moins à l'Espagne, ne s'étoient agrandies, que par les forces mêmes & les défauts des Sujets du Roi, qui pour conserver leurs biens, ou pour s'abandonner à leur nonchalance, n'attaquoient pas l'Ennemi, avec assez de vigueur, & le traitoient trop doucement: Que de grandes étendues de Terres, situées entre les Villes royales, leur payoient tribut, comme s'il étoit plus facile à l'Ennemi de les attaquer, qu'à elles de se défendre; ce qui ne se faisoit, que parce que les peuples n'étoient pas assez aguerris: Que si l'on ne pouvoit pas repousser l'Ennemi, de toutes parts; il valloit mieux laisser des solitudes, entre lui & les peuples, qui étoient demeurez dans l'obéïssance; où personne ne pourroit passer & où il n'y auroit ni contributions à payer, ni trahisons à craindre: Que les Troupes se corrompoient, en posant les armes, & en se rendant à l'ennemi, pour sauver leurs vies; & que de là venoit qu'elles prenoient la fuite, dans les Combats, & que les Villes se rendoient aux premiers efforts des Ennemis, pour se conserver: Que les Soldats, d'ailleurs coura-

(1) *De Meteren* & *Grotius* sur cette année.

1593. rageux, s'amollissoient, par l'amour de la vie; & qu'au contraire le desespoir donnoit du courage aux plus timides : Que les Armées du Roi devoient apprendre qu'il n'y a point de milieu, entre la Mort & la Victoire; puis que la Paix, mêlée avec la Guerre, ne faisoit que perpetuer la derniere.

Le Comte de Fuentes, par ces discours, prononcez fierement, avoit emporté la plus grande partie du Conseil, ébranlé par son autorité & par l'apparence de bravoure, qu'il y avoit en ce qu'il disoit. Il y eut néanmoins quelques uns de ceux, qui étoient dans ce Conseil, qui opposerent à cela l'experience, & qui dirent qu'il avoit bien fallu que le Duc d'Albe se relachât de son excessive séverité : Que les mêmes choses ne convenoient pas à tous les tems, ni à tous les lieux : Que personne n'alloit en ce tems-là à la Guerre, que dans l'esperance d'en tirer quelque avantage : Que l'on ne pouvoit pas parvenir à la Paix, par une rigueur inexorable; & que les Guerres, entre les Voisins, ne devoient pas finir, par une entiere désolation des Païs; mais que comme les differends, qu'on avoit fréquemment avec les Voisins, n'empêchoient pas qu'on ne vînt à renouër amitié avec eux : il falloit dans les guerres civiles exercer les dissentions, avec moderation, & en abandonner la décision à la Providence : Qu'il ne manquoit pas d'exemples de Peuples & de Géneraux, qui n'avoient voulu faire du mal à leurs Ennemis, que dans les combats; & qu'on loüoit infiniment ceux, qui n'avoient point désolé la campagne, & qui avoient même renvoyé les Prisonniers chez eux, sans en exiger de rançon.

Malgré ces dernieres raisons, auxquelles on en pouvoit ajoûter beaucoup d'autres, comme est celle de sauver la vie aux meilleurs Officiers, qui pouvoient tomber entre les mains des Ennemis, par quelque accident; la plus grande partie des suffrages alla à ne donner, ni ne recevoir aucun quartier, & le Comte de Mansveldt fit une Ordonnance, où il défendoit l'un & l'autre. Les Etats, pour faire cesser cette inhumanité, firent, de leur côté, une semblable déclaration; qu'ils menaçoient d'exécuter à la rigueur, si les Espagnols, dont ils détestoient la cruauté, n'en usoient autrement. C'est comme un grand Historien raconte la chose, sans marquer la date de ces Ordonnances, qu'il faut tirer d'ailleurs.

Mansveldt publia donc son Ordonnance, le 5. de Janvier de cette année, (1) par laquelle il défendit de payer aucune Contribution à l'Ennemi, ni de prendre de lui des Sauvegardes, sous peine de la vie; & commanda qu'on se défendît par tout contre l'Ennemi, en sonnant le Torsin, pour assembler les voisins, & qu'on eût à pendre tous ceux que l'on pourroit prendre. Peu de tems après, on vit toute la Campagne désolée, & pendre les malheureux, qui tomboient entre les mains des Ennemis. La Noblesse & les Ecclesiastiques voyant saccager leurs terres, sans aucun moyen de les sauver, dans les païs ouverts, demanderent, avec de grands cris, que cette Ordonnance fût révoquée. On vit les Compagnies, sur tout celles de l'Infanterie, diminuer par de fréquentes désertions; & les Soldats, qui n'avoient pas voulu déserter, se donner bien garde d'aller au devant de l'Ennemi. On les entendit se plaindre de ce qu'on achetoit leurs vies, pour très-peu d'argent, & qu'on ne payoit pas même à l'échéance; quoi qu'il ne fût pas, en leur pouvoir, de differer le combat, ni de remettre les blessures, auxquelles ils étoient exposez, à une autre fois; & qu'après tout la victoire demeuroit sans recompense. Au contraire, ils disoient que, si le malheur vouloit qu'ils fussent battus, & pris prisonniers, il ne leur restoit, que d'être pendus, pour n'avoir pas fui assez tôt. Les Colonels & les Capitaines étoient encore plus dégoûtez, parce qu'ils avoient plus à perdre. 1593.

Les Etats Géneraux publierent aussi une Ordonnance le 17. de Fevrier, dans laquelle, après avoir accusé les Espagnols de barbarie, & exhorté tous les habitans des Païs-Bas à se joindre aux Provinces Unies, contre eux, ils leur donnent tems jusqu'au 1. d'Avril, pour changer de sentiment & de conduite; après quoi ils ne donneroient aussi, de leur côté, aucun quartier à ceux qui tomberoient entre leurs mains, ou qui refuseroient de payer les Contributions, dont on étoit convenu. Par cette conduite des Etats, on fut obligé de rétablir les anciens usages de la Guerre. Il est surprenant que *Bentivoglio* n'aît rien dit de ceci. Peut-être a-t-il voulu épargner les Espagnols, comme il fait ordinairement. Pendant l'Hiver, au commencement de cette année, le Comte Philippe de Nassau, pour faire voir au Comte de Mansveldt, que les Etats pouvoient faire ressentir aux sujets de l'Espagne les mêmes incommoditez, que les Espagnols leur causoient, fut envoyé dans la Province de Luxembourg, avec environ quatre mille hommes d'Infanterie & de Cavalerie, pour mettre ce païs, sous contribution. Il y fit beaucoup de pillage, & se retira sans perte, dès qu'il eut apris que le Comte de Barlaimont étoit envoyé contre lui, & pilla encore quelques endroits, en passant dans le Brabant. Il fit aussi de semblables courses, sur la fin de l'Hiver, & exigea les Contributions, que l'on avoit défendu de payer aux Etats.

Charles Mansveldt avoit cependant succedé au commandement de l'Armée, que le Duc de Parme devoit conduire en France. (3) Il s'y joignit à l'Armée de la Ligue, & prit, avec elle, Noyon, & quelques autres petites Places de Picardie. Cependant malgré ces progrès, on reconnut bien-tôt, par l'évenement, qu'en partageant les forces, que l'Espagne avoit dans les Païs-Bas, on les avoit rendu inutiles; puis que les petits progrès, quelles firent en France, ne servirent de rien, & que Philippe fit cependant des pertes considerables, dans le Païs-Bas. Il y eut une autre chose, qui nuisit infiniment au Roi d'Espagne; ce furent les mutineries des Soldats, qui éclatterent, presque en même tems, en divers endroits, & qui les rendirent non seulement inutiles, mais encore nuisibles à ses desseins.

Maurice après avoir réduit les places de l'Overyssel, dont nous avons parlé, à la fin du Livre précedent, avoit pensé à se rendre maître de Gertruydemberg, qui appartenoit à la Province de Hollande, comme on l'a dit, quoi que située sur les frontieres du Brabant. Il avoit eu soin d'empêcher qu'on n'y introduisît, pendant l'Hiver, des vivres & des munitions. Ils défit même un Convoi, que le Gouverneur y voulut introduire. Ce Prince l'investit le 28. de Mars, & prit son quartier à l'occident de la Ville, avec *Frideric Henri* son frere, qui étoit encore fort jeune; & Hohenlo se plaça à l'Orient. Comme le terrein qui est autour, est presque entierement marécageux & couvert en partie par la haute marée, qui vient par un Golfe, qu'on appelle Bisbos, & qui grossit la riviere de Dongue, entre laquelle & le Golfe, la Ville est située; il étoit visible qu'il ne seroit pas facile

(1) *De Meteren* Liv. XVII. au commencement.

(2) *De Meteren* Liv. XVII. au commencement, *Grotius* Hist. Liv. III p. 174.

(3) *Bentivoglio* P, 3. Liv. I. p. 4. & suiv,

facile de forcer la Garnison, qui étoit de mille hommes de vieilles Troupes; & que les Ennemis auroient le tems de venir au secours. Cela engagea Maurice à se couvrir par des lignes de circonvallation très-fortes, telles qu'on n'en avoit jamais vu de pareilles, & qui ressembloient aux fortifications d'une bonne Ville. Les quartiers, qui étoient éloignez l'un de l'autre, de plus d'une lieuë, & séparez par la Dongue, furent unis, ou par des ponts, ou par des levées de terre & de fascines, couvertes au dehors d'un parapet; & les endroits trop bas, pour y faire des retranchemens, furent fermez de palissades; en sorte qu'on pouvoit passer facilement & sans danger d'un quartier à l'autre. Cette circonvallation avoit d'étendue, près de trois heures de chemin, comme *Grotius* l'assure. On mit de l'Artillerie, dans tous les postes de la ligne, dont l'abord étoit le plus facile. Les Historiens du tems disent qu'il y avoit plus de cent pieces de campagne sur ces retranchemens. On en remplit les fossez, où ils étoient secs, par de l'eau, qu'on fit monter, par le moyen de moulins à vent, fort communs en Hollande & en Zélande; & on la retint par des Ecluses, qu'on pouvoit aussi ouvrir, pour la lâcher, si elle étoit trop abondante. Du côté du Bisbos, où l'on auroit pu venir, par eau, dans la Place, on l'enferma par des Vaisseaux de Guerre, joints ensemble par des cables soûtenus, par de moindre bâtimens, qui étoient dans les intervalles; de sorte qu'il n'étoit pas possible de sortir de la Place, ni d'y entrer par là, à cause de l'Artillerie & de la garde des Vaisseaux de Guerre; qui étoient encore soûtenus par d'autres Vaisseaux semblables, au dehors de cette espece de ligne. En dedans on avoit mis de plus des Brigantins, qui faisoient la garde pendant la nuit, tout près de la Ville. Il arriva un jour qu'un de ces Brigantins prit un Espagnol, qui sortoit à la nage, pour porter ses lettres au Comte de Mansveldt, pour lui demander incessamment du secours. On le mena à Maurice, qui lui fit voir les fortifications du Camp & l'envoya au Comte; pour lui dire la posture, dans laquelle il l'attendoit. On peut dire qu'il n'y avoit aucun lieu alors, où l'on fût capable de faire des lignes de cette sorte, que la Hollande, & la Zélande; dont les habitans ont appris, par la nécessité, à se couvrir contre l'eau, par des Digues, à la lâcher par des Ecluses, à l'épuiser par des Moulins; & où l'on trouvât tant d'Ouvriers, pour faire cette espece d'Ouvrages & de travaux. D'ailleurs comme on pouvoit venir par eau de Zélande & de Hollande au Camp, une infinité de grosses barques y apporterent des vivres en abondance, & toutes les munitions nécessaires; sans qu'on pût couper cette sorte de Convois, couverts par des bâtimens armez, en beaucoup plus grand nombre, que les Ennemis n'en pouvoient avoir. Le Marché de l'Armée étoit sur ces barques, & le Soldat y pouvoit tout trouver à bas prix. La discipline étoit si exacte, que les Païsans cultivoient les campagnes, qui étoient sous le retranchemens, aussi tranquillement qu'il l'auroient pû faire au milieu de la paix, sans qu'on leur fît aucun tort. Quoi que Maurice employât beaucoup de pionniers, pour ces travaux; les Soldats, à qui on donnoit quelques sous de plus par jour, y travailloient avec assiduité, les jours qu'ils n'étoient pas de garde. On avoit commencé à les employer à cela, sur tout aux siéges de Steenwyck & de Coevoerden; selon la coûtume des Anciens Romains, que Maurice remit en usage, en quantité de choses. Quoi qu'il ne fût pas savant, & que ses occupations ne lui eussent pas permis de s'appliquer long-tems à l'étude de l'Art de la fortification; il avoit avec lui des gens très-habiles, dans cette sorte de choses, avec qui il s'entretenoit, & dont il suivoit les avis. Sans cela, il n'auroit jamais pû faire si heureusement tant de sieges difficiles, & qui lui firent tant d'honneur. Cela doit faire comprendre la nécessité de savoir quelque chose, ou d'avoir des gens qui aient de l'étude, pour profiter de leurs lumieres. C'est ce qui manqua à Henri IV. devant Roüen, & qui a manqué depuis à plusieurs grands Princes, même de la maison de Nassau.

Maurice ne manqua pas aussi de faire des lignes de contrevallation contre la garnison, qui n'étoit pas nombreuse, mais composée de braves gens. On attaqua leurs ouvrages, avec beaucoup d'Artillerie, & l'on poussa les tranchées, selon toutes les regles de l'art, & avec toute la vigueur possible; dans un tems, où l'on ne prodiguoit pas si fort la vie des hommes, que l'on a fait depuis. On leur fit entendre, de la part de Mansveldt, qu'ils seroient secourus, & l'on dit qu'on se servit de Colombes, pour cela, comme il avoit été pratiqué en d'autres sieges. Une Colombe, prise par les gens de Maurice, portoit à Gertruydemberg un billet de Bolduc, où *Waterdyk*, qui avoit commandé dans la place assiegée, avertissoit la Garnison, qu'elle seroit infailliblement secouruë; qu'elle devoit faire hausser ses plateformes, au quartier de Ramsdonk, où elle devoit donner les signaux, dont on étoit convenu, afin qu'on les pût mieux voir. Maurice, dit-on, fit attacher à cette même Colombe une Lettre toute contraire, & la fit lâcher.

Hohenlo, qui avoit remarqué, que la Garnison voyoit ce qu'on faisoit au Camp, d'une Tour de la principale Eglise; & qui savoit que la Garnison attendoit tous les jours, du secours; s'avisa de faire donner une fausse alarme, dans son quartier; comme si le secours arrivoit. Sur cela *De Masiere* qui gouvernoit la place, en l'absence de Waterdyk & d'autres Officiers monterent promtement au Clocher, pour voir ce que c'étoit. Cependant on avoit pointé plusieurs pieces d'Artillerie contre le Clocher, que l'on déchargea toutes en même tems, & la Tour tomba subitement, sur le Gouverneur & sur quelques autres.

Le vieux Comte de Mansveldt, le Comte de Fuentes, & les autres Conseillers du Roi d'Espagne furent d'avis qu'il étoit honteux de laisser prendre une Ville de cette conséquence, sur la frontiere du Brabant; & qu'il valloit mieux faire revenir les Troupes, que l'on avoit envoyées en France, pour s'opposer à Maurice, que de soûtenir davantage la Ligue, dont il n'y avoit presque plus rien à esperer. On le fit & l'on envoya la Cavalerie à Turnhout, en attendant que le reste de l'Armée se pût mettre en Campagne. Cette Cavalerie eut plus d'une fois à escarmoucher avec celle des Etats, & souvent elle eut du dessous. Enfin le 6. de Mai, Mansveldt se mit en campagne, avec tout ce qu'il avoit ramassé de Troupes, qui se montoient, selon (1) quelques uns, à douze mille Fantassins & trois mille Chevaux; multitude que l'on crut plus que suffisante, pour forcer Maurice à abandonner le siege; où il n'employoit qu'environ cinq mille hommes.

Mansveldt s'étant approché des retranchemens de Maurice, fut surpris de le trouver si bien posté & si bien couvert. Après avoir été de tous côtez, il se plaça près du quartier de Maurice, avec une si nombreuse Artillerie, qu'il paroissoit plûtôt vouloir attaquer une Ville, qu'un retranchement. Après y avoir demeuré dix jours, comme la Cavalerie des

(1) *Grotius* Hist. Liv. III. p. 176. *De Meteren* les fait un peu moindres.

1593. des Etats, qui étoit à Breda, lui coupoit ses Convois; il alla se poster près du quartier d'Hohenlo, dans la pensée qu'il tireroit plus sûrement & plus commodément des vivres de Bolduc. Il tâcha là de détourner l'eau, dont le plat païs étoit couvert & de la faire écouler dans le vieux lit de la Meuse; tantôt il s'appliquoit à chasser les Barques de l'ennemi; tantôt il amassoit des fascines, comme s'il eût voulu se faire un chemin vers la Ville, au travers des marais; & tantôt à repousser la Cavalerie, pour assurer ses Convois. Il pensoit quelque fois à tenter la Fortune, en quelque autre endroit, où elle lui fût plus favorable; mais la vue de la Ville assiegée, qui ne pouvoit esperer d'être délivrée que par lui, le retenoit où il étoit. Les approches de Maurice ne laissoient pas de s'avancer, mais il avoit trop peu de monde pour les pousser, comme il l'auroit souhaité; & les Soldats ne pouvoient pas faire la garde & y travailler, en même tems. Il pria les Frisons de lui envoyer du secours, mais comme Verdugo les pressoit, avec un corps de trois mille hommes, ils ne lui purent envoyer que quatre Compagnies d'Infanterie. Il se faisoit beaucoup d'escarmouches, & Hohenlo n'étoit que trop disposé à se battre; mais l'affaire n'alla pas plus loin, parce que Maurice, plus précautionné, que son âge ne le promettoit, ne vouloit rien hazarder en rase campagne, & que Mansveldt ne croyoit pas pouvoir forcer ses retranchemens. Déja la Ville étoit fort endommagée, par l'Artillerie, & celle des Assiegez étoit en grande partie démontée; les approches étoient conduites jusqu'au pied des remparts, & l'on s'étoit déja saisi, le 24. de Juin, d'un Ravelin, qui étoit du côté du Nord, en jettant un pont de jonc sur le fossé; parce que les Assiegez ne s'attendoient point à être attaquez par là. Ceux qui le gardoient ayant été surpris y perirent, excepté quelques uns qui se sauverent dans la Ville, & y porterent l'épouvante. Le Gouverneur n'y étoit point, deux autres qui avoient été choisis, pour commander en sa place, étoient morts, & un troisiéme venoit d'être assommé d'une pierre; en venant voir ce qui s'étoit passé, après la perte du Ravelin. Il arriva alors que l'on interceptât une lettre de Mansveldt, qu'il écrivoit à la Garnison. Maurice, au lieu de la retenir, la lui envoya. Le Comte faisoit entendre à la Garnison qu'il avoit résolu de décamper, & l'avertissoit de ne point s'étonner pour cela & de tenir bon; parce qu'ils la délivreroit, d'une autre maniere. Mais dès que la Garnison vit que Mansveldt l'abandonnoit, elle se rendit, à condition qu'elle sortiroit avec l'épée au côté, & son bagage. Elle auroit aussi souhaité d'emporter ses Drapeaux, mais on les lui refusa, & elle en remît quinze à Maurice. Il fut permis d'ailleurs aux Habitans de se retirer, où ils voudroient; en exceptant seulement ceux, qui pouvoient avoir contribué à livrer la Ville au Duc de Parme. La capitulation fut signée le 25. de Juin, & Maurice accorda encore à la Garnison d'emporter ses autres armes. Il y avoit environ six-cents hommes, en bonne santé, & plusieurs chariots chargez de blessez. On trouva trois des Soldats séditieux, qui étoient exceptez & on les fit pendre incontinent.

Maurice (1) étant entré dans la Ville trouva que la garnison auroit pu se défendre plus long-tems & que les munitions, ni les vivres ne lui manquoient pas encore. Frideric Henri en fut établi Gouverneur, parce que la Ville, qui appartenoit à la Maison de Nassau, lui avoit été donnée par le testament de son Pere. J'ai cru devoir décrire, en peu de mots, un des plus mémorables sieges de ce tems-là & auquel on n'en avoit encore vu aucun de semblable. Mansvelt n'entendit pas d'abord parler de la reddition de la place, mais le Canon des Forts & des Vaisseaux, dont on fit une décharge generale, la lui annoncerent. Il décampa le 26. de Juin, & marcha vers l'ile de Bommel, dans le dessein d'attaquer le fort de Crevecœur. Mais ceux de Bommel trouverent le moyen d'inonder la campagne voisine, & Maurice même fit une si grande diligence, qu'il le prévint, & se trouva campé & retranché, avant que Mansveldt y arrivât. Il fit voiturer, par eau, du Canon des Villes voisines; dont il incommoda si fort les Troupes du Comte, qu'il les obligea de se retirer, en abandonnant leurs Tentes; ce qui parut une espece de fuite, qui ne fut nullement honorable à un Géneral de l'âge du Comte de Mansveldt. 1593.

Ce Comte voyant qu'aucun de ses desseins ne réüssissoit, se retira & envoya (1) quelques unes de ses Troupes à Verdugo, en Frise. Maurice envoya aussi des siennes à Guillaume de Nassau; ce qui donna occasion aux entreprises qui se firent, en ce païs-là. Après que Steenwyk & Coevoerden eurent été pris l'année précedente, & que les Villes de Frise & les Forts, bâtis par les Frisons, avoient ôté à Groningue toute sortie par la mer & par les rivieres; cette Ville ne pouvoit avoir aucun commerce qu'en Allemagne, en traversant le Marais de la Bourtange. Guillaume avoit eu dessein, dès le printems, d'occuper ce passage. Pour cela il conduisit ses Troupes, par Mer, le plus près de cet endroit qu'il fût possible. Mais Verdugo en ayant été averti le prévint, & se saisit de ce poste. (2) Guillaume, qui avoit ordre de ne rien hazarder, se contenta de bâtir un Fort, par le moyen duquel il pouvoit fermer le passage de la Bourtange. Il commença à travailler à cet Ouvrage en Avril; mais il ne le put l'achever, que quelque tems après.

Après la prise de Gertruydemberg, par Maurice, il reçut un renfort considerable de Troupes avec lequel, joint à celles qu'il avoit, il prit divers Forts; par lesquels il se rendit maître du passage de la Bourtange, & le fortifia, avant que Verdugo, qui étoit allé près de Groningue eût reçu le secours, que Mansveldt lui envoya. Le Comte Frideric de Heremberg prit, en revanche, Otmarsen, & quelques autres Forts autour de Groningue; pendant que Guillaume travailloit à fortifier le passage des marais, que je viens de nommer, comme il le fit; après quoi il y mit un Capitaine, dont on louë la bravoure, nomma *Gerard le Jeune*, avec cinq compagnies d'Infanterie, & des vivres pour deux mois. Les Troupes de Verdugo, ayant été grossies considerablement, il se trouva maître de la campagne, & entreprit de prendre le Fort de la Bourtange. Mais les vivres venant à lui manquer, il crut qu'il feroit mieux d'aller attaquer Guillaume lui même dans son camp, par les derrieres, dans la pensée qu'il ne seroit pas apperçu; & que l'attaquant à l'improviste, il le tailleroit en pieces. Il s'y trompa, car un Capitaine, qui commandoit, dans un petit Fort, l'ayant apperçu, comme il passoit, le prévint & alla donner l'alarme, dans le camp de Guillaume. Verdugo le trouva sous les armes, derriere un retranchement, commencé ce même jour, & presque achevé. Le Géneral Espagnol n'osa en approcher, qu'à la portée du mousquet, & après avoir escarmouché quelques heures, sans pouvoir attirer Guillaume hors de ses retranchement, il se retira le soir. Comme les Escarmouches avoient été assez vives, il y eut des Offi-

(1) *De Meteren* Liv. XVII. fol. 347.

(1) *Grotius* Hist. Liv. III. p. 174.

1593. Officiers perdus, de part & d'autre, outre les simples Soldats. Cela se passa au commencement d'Octobre, & comme Verdugo vit qu'il ne pourroit pas long-tems tenir la Campagne, il se tourna du côté de Coevoerden, & se saisit des avenues; où il fit bâtir quelques Forts, dans le dessein de tenir ainsi la place bloquée, en attendant qu'il pût l'attaquer; mais ces Forts étoient dans un lieu si mal sain, & si destitué de tout, qu'il y perit, pendant l'hiver, beaucoup de gens. L'Armée de Verdugo, qui s'étoit retirée, souffrit aussi beaucoup, & ne put rien entreprendre, pendant l'Hiver. Il ne pensa plus qu'à aller en Brabant, pour en ramener du secours.

Il se fit de part & d'autre des entreprises, pendant cet Hiver, qui ne réüssirent point. Le Prince Maurice lui même forma, sur la fin de Novembre, un dessein sur Bruges, qu'il croyoit pouvoir surprendre; mais s'étant égaré près de la Ville, pendant la nuit, parce qu'il perdit son guide, il fut contraint de se retirer, sans avoir rien fait. Mansvelt, qui avoit entrepris d'entrer en Zélande, par le moyen d'un Païsan Zélandois, ne réüssit pas mieux; parce que l'affaire fut découverte, & le Païsan décapité à Middelbourg.

1594. L'ARCHIDUC Ernest, frere de l'Empereur Rodolf, à qui Philippe avoit destiné le gouvernement des Païs-Bas, après la mort d'Alexandre Farnese, arriva l'année suivante, le 17. de Janvier, à Luxembourg, où Mansveldt l'alla recevoir. Le 30. du même mois, il fit son entrée dans Brusselles, avec un grand cortege de Noblesse, & y fut parfaitement bien reçu. On eut peur, dans les Provinces Unies, que l'on n'eût à soûtenir une guerre bien plus fâcheuse, qu'elle n'avoit été, depuis quelques années; parce qn'on avoit appris qu'il avoit levé beaucoup de Troupes, en Allemagne. Mais comme on eut avis que ces Troupes, faute d'argent, ne s'étoient pas trouvées au rendez-vous, qu'on leur avoit marqué, pour y passer en revuë, & prêter serment; on cessa de craindre. D'ailleurs comme il n'avoit aucune connoissance des affaires des Païs-Bas, & qu'il seroit gouverné par d'autres; on espera, que la dissention, & la jalousie de ses Conseillers empêcheroient que les meilleurs avis ne prévalussent, ou retarderoient l'execution de ce qui seroit résolu.

Il trouva ensuite moyen d'envoyer une Lettre aux Etats Géneraux, datée de Brusselles le 6. de Mai, qu'il fit rendre par deux Avocats; qui y étoient allez, sous prétexte d'affaires particulieres, avec un Passeport. Dans cette Lettre, après avoir parlé des malheurs, que la guerre avoient causez aux Provinces, & representé que celles, qui s'étoient unies plus étroitement ensemble, & qui depuis peu de tems avoient fait la guerre, avec avantage, pourroient bien retomber dans l'état, où elles avoient été; il offroit aux Etats de s'interposer, pour leur faire avoir la paix, & les prioit de réduire leurs prétensions à des demandes raisonnables, afin qu'il les proposât plus volontiers au Roi, & qu'il pût faire en sorte, qu'elles leurs fussent accordées. L'adresse de la Lettre étoit: *Aux illustres, nobles, honorables, prudens, nos chers & bien-aimez les Etats de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Overyssel, & autres assemblez à la Haie, en Hollande.* Les Conseillers Flammands de l'Archiduc avoient été d'avis que l'on écrivît ces Lettres aux Etats Géneraux des Provinces Unies, dans l'esperance que cela pourroit peutêtre réüssir, à cause de l'envie qu'ils en avoient. Ils étoient si las, depuis long-tems, de la guerre, qui causoit des incommoditez & des pertes infinies au païs, 1594. qu'ils croyoient qu'on devoit tout tenter, pour faire la paix. Mais les Espagnols, qui gagnoient à cette guerre, par les emplois qu'ils y avoient; & particulierement, dans le maniement des Finances, n'étoient point fâchez qu'elle tirât en longueur. (2) Le Comte de Fuentes disoit „ que les Ennemis savoient très-bien en quel état étoient les affaires du Roi, & qu'il jugeroient que cette démarche de l'Archiduc venoit plûtôt de foiblesse, que de pitié qu'il eût des peuples, qui étoient en guerre: Qu'on ne pouvoit faire de bonne paix, que quand l'on avoit de l'avantage dans la guerre: Qu'il falloit donc attendre à un tems, où le Roi étant superieur, comme on le pouvoit esperer, ce seroit à lui de donner la paix & non de la recevoir; en sorte qu'il parût qu'il donnoit volontairement la paix aux rebelles: Qu'à présent cela ne serviroit qu'à les enorgueuillir davantage, & rendre au contraire méprisable l'autorité du Roi. Il est surprenant que les Espagnols osassent tenir de semblables discours, contre les peuples des Provinces Unies; qui, selon la doctrine, que les plus grands Théologiens d'Espagne enseignoient alors, n'avoient rien fait, qui ne fût dans l'ordre, en sécouant le joug de la tyrannie. C'est ce qu'on peut voir dans le livre fameux de *Mariana, du Roi & de son éducation.* Cet Ouvrage parut à Tolede en MDXCVIII. avec l'approbation d'un Censeur Royal, & d'un Jesuite visiteur de la Province de Tolede. On n'a qu'à lire le I. Livre, & l'on verra que *Mariana* fournissoit, en ce tems-là, aux Provinces Unies des armes, pour se défendre contre les Espagnols, comme on l'a déja remarqué ailleurs.

On ne se contenta pas de recevoir cette Lettre, on voulut encore entendre parler *Otthon Hartius* & *Jerôme Comans*, qui l'avoient apportée, (3) dans l'Assemblée des Etats Géneraux. Ils les saluerent, au nom de l'Archiduc, en y joignant une exhortation à la paix, & des offres du même Prince de s'employer, avec sincerité, à la leur faire obtenir. Cela se fit le 16. de Mai, & les Etats répondirent le 27. du même Mois, à ces offres, par un Ecrit assez long, où après avoir dit les causes de la Guerre; ils font un détail de la conduite injuste & frauduleuse des Espagnols, contre eux & contre quelques Puissances Voisines, & déclarent enfin qu'ils ne pouvoient entendre parler de paix, avec cette Nation, & qu'ils étoient résolus d'attendre la décision de leur démêlé avec elle, de la main de Dieu seul.

Il arriva en ce tems-ci (4) qu'un Juif Portugais, établi depuis long-tems en Angleterre, & nommé *Rodrigue Lopès*; qui étoit Médecin & qui étoit même employé par la Cour, se laissa séduire par un certain *Manuel Andrada*, pour donner des avis au Roi de ce qui s'y passoit & en suite pour empoisonner la Reine. Il entretenoit commerce, par le moyen de gens de la même Nation, qui alloient & venoient d'Anvers à Londres, avec Fuentes & Ybarra. Lopès reçut un Joyau de grand prix, de la part de Christophle de Mora, l'un des principaux Conseillers de Philippe, & s'engagea à empoisonner Elisabeth; à condition que le Roi lui donneroit cinquante mille Ecus, & auroit soin de sa famille. La Cour d'Angleterre découvrit cette abominable pratique, Lopès fut pris, avec deux autres, & executé, avec eux, comme criminels

X

(1) *De Meteren* Liv. XVII. fol. 353. verso & suiv.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. I. p. 16.
(3) Voyez le même fol. 358. verso.
(4) Le même fol 360. verso & suiv. *Camden* dans la vie d'Elisabeth, sur cette année.

1594.

minels de Haute Trahiſon le 18. de Juin, après avoir confeſſé ce que l'on vient de raconter. On publia auſſi en Angleterre un Ecrit; où l'on diſoit que les Miniſtres d'Eſpagne favoriſoient ouvertement les Anglois exilez, qui cherchoient à faire perir la Reine. On accuſoit Philippe d'être inſtruit de tout cela, & de l'approuver; puis qu'il ne puniſſoit point ſes Miniſtres, qui s'en mêloient. Ce qui rendoit ces ſortes d'accuſations probables, c'étoit que de très-habiles (1) & de très-eſtimez Théologiens d'Eſpagne enſeignoient ouvertement que de ſemblables choſes étoient permiſes; ſans que le Roi, ni aucun Tribunal parût prendre garde aux conſéquences affreuſes de cette doctrine.

Il y eut, en ce même tems-là, un Moine nommé *Michel de Renichon*, qui fut pris comme ayant deſſein de tuer le Prince Maurice. Il avoüa qu'il avoit été ſéduit par le Comte de Barlaimont, au ſû de l'Archiduc Erneſt, & de pluſieurs autres Seigneurs, & inſtruit de la maniere, dont il pourroit executer cet attentat. Il fut executé à la Haie, pour cela, au mois de Juin, & ce qu'il y eut de ſurprenant, c'eſt que non ſeulement il témoigna beaucoup de repentance de ſon deſſein; mais renonça encore, en mourant, à la Religion Romaine & embraſſa la Réformée. Il arriva, peu de tems après, qu'un Soldat nommé *Pierre du Four*, de la Garniſon de Bergopzoom, offrit de livrer cette Place aux Eſpagnols, & ſe laiſſa encore perſuader de tuer le même Prince. Il dit qu'Ybarra & quelques autres Conſeillers de l'Archiduc l'y avoient engagé, dans la chambre même de ce Prince; qui étoit au lit, & qui tira même de ce malheureux promeſſe qu'il executeroit cet infame deſſein. Il fut pendu & mis en quatre quartiers, à Bergopzoom, le 17. de Novembre. Cela rendit l'Archiduc odieux, dans les Provinces Unies, quoi qu'il eût ſoin de faire donner le démenti à ces gens-là. On ajoûta plus de foi à la confeſſion de deux hommes mourants, qu'à tout ce qu'on put dire, pour l'Archiduc; qui avoit un interêt viſible à nier ce dont ces gens-là l'avoient accuſé. D'ailleurs on s'apperçut bien-tôt qu'Erneſt avoit plus de paſſion, pour ſes plaiſirs, que pour les affaires de ſon Gouvernement, comme *Grotius* le remarque, & les deux Partis commencerent à le mépriſer. L'affaire de *Jean Châtel* qui bleſſa Henri IV. le 27. de Decembre de la même année, donna lieu de renouveller ces diſcours. Ce Prince s'étoit déja déclaré Catholique Romain, la Ligue étoit languiſſante & tout ſembloit devoir être tranquille; mais comme on ne ſe fioit pas à ſa converſion, parce qu'il ne traitoit pas les Réformez, comme le Parti oppoſé l'auroit ſouhaité; ſa vie n'étoit pas en ſureté & il perit enfin, par la main d'un autre Aſſaſſin, inſpiré, comme le precedent, par l'eſprit meurtrier de la Ligue. Mais cela ne regarde point nôtre Hiſtoire.

Pendant l'Hiver de cette année, Verdugo continua, avec beaucoup de peine, le blocus de Coevoerden, dont la Garniſon refuſoit obſtinément de ſe rendre. (2) Il s'imaginoit qu'elle manquoit de pain, parce que quelques déſerteurs lui avoient montré du Biſcuit moiſi, qu'on avoit diſtribué à la Garniſon; pour ne le pas laiſſer perdre entierement, & épargner un peu le pain. Mais il vit, en ſuite, qu'il s'étoit trompé. (3) La Garniſon de Groningue fit auſſi une entrepriſe ſur le Fort de Delfziel, le 12. de Fevrier. La glace étoit encore forte, en ce tems-là, ce qui leur donna lieu de ſe rendre ſans bruit dans le Fort, d'un côté foible, où il n'y avoit qu'une paliſſade; mais comme la Garniſon eut prit les armes, & ſe défendit, pendant quelque tems, un Vaiſſeau de guerre, qui étoit là, eut le moyen de ſe mettre en état de tirer ſur les Groninguois, avec ſeize pieces de canon; ce qui les mit en fuite, & tua pluſieurs de leurs gens, qu'ils emporterent ſur des traineaux.

Le 27. de Fevrier, Maurice avoit fait un deſſein ſur Bolduc, qu'il croyoit ſurprendre par un Petard; mais comme les entrepreneurs étoient près de la Porte, une pierre tombée dans l'eau les fit découvrir, avant qu'ils euſſent appliqué le Petard. La Garniſon s'étant miſe ſous les armes, ils furent obligez de ſe retirer. Le même Prince fit auſſi un deſſein contre Maſtricht, le 20. de Mars; mais qui échoua, par le peu d'habileté & de courage des Officiers, qui conduiſoient les Troupes.

Les Etats, dans le deſſein de ſe rendre maîtres de Groningue, firent lever en Allemagne quelque peu d'Infanterie & de Cavalerie, par le Prince de Solms. Ces Troupes arriverent heureuſement, malgré la vigilance de Verdugo, qui eſſaya en vain de les ſurprendre. Peu après il ſe rendit à Zwol, où étoit le rendez-vous de l'Armée, & ſe joignit là avec ſon Couſin, le Gouverneur de Friſe, qui étoit prêt, avec tout l'attirail de guerre néceſſaire. Ils avoient enſemble dix mille Fantaſſins, & deux mille Chevaux, de bonnes Troupes. Ils marcherent droit à Coevoerden, à deſſein de faire quitter le blocus de cette place à Verdugo, qui étoit là, avec trois vieux Régimens. Ce Géneral les ayant fait reconnoître le 6. de Mai, réſolut de partir le même ſoir, ſans tambour & ſans trompête, & ſe retira du côté de Lingue. La Ville fut ainſi ravitaillée, ſans peine, & les Forts de Verdugo, fournis de Troupes des Etats.

De là l'Armée partit pour l'Omlande, où Verdugo avoit auſſi envoyé quelques-unes de ſes Troupes. Maurice ſe préſenta devant Groningue le 20. de Mars & fit ſommer la Ville; qui témoigna être réſolue à ſe défendre. Il fit, en même tems, occuper, par ſa Cavalerie, les paſſages par où il pouvoit venir du ſecours à la Ville. Il prit divers petits Forts, qui furent abandonnez par l'ennemi; mais Guillaume emporta celui d'Auwardezyl, l'épée à la main, où il fit main baſſe ſur cent-trente-cinq hommes; parce qu'ils en avoient uſé de même, quand ils avoient pris ce Fort, ſur les Troupes des Etats. Par la priſe de ces Forts, les chemins furent ouverts, de toutes parts, pour recevoir des Vivres; & pour en faciliter encore plus la voiture, on fit un nouveau canal, pour les amener juſques dans le Camp.

Maurice avoit juſqu'à ſoixante pieces de Canon, mais la Ville n'en étoit pas moins bien garnie, non plus que des autres munitions néceſſaires. Quand le Prince voulut établir ſes bateries, il fut obligé de les mettre aſſez loin, à cauſe du feu continuel de l'Artillerie de la Ville. Groningue étoit fort peuplée & la Bourgeoiſie fort exercée au maniement des armes. Outre cela ils avoient cinq compagnies de vieilles Troupes, que Verdugo leur avoit laiſſées, qui étoient logées dans les Fauxbourgs, en un lieu fortifié, nommé Schuytendiep; car ceux de Groningue n'avoient voulu avoir aucune Garniſon, dans leur Ville.

Maurice les attaqua vivement, & eux ſe défendirent de même, avec beaucoup de vigueur. Il tira ſur la Ville avec des boulets rouges, & mit le feu en divers endroits; mais les Bourgeois eurent ſoin de l'éteindre. Cela ne produiſant pas aſſez d'effet, Maurice fit avancer ſes approches, & travailla

(1) Voyez *Mariana*, dans ſon Ouvrage *de Rege & Regis Inſtitutione* Liv. I. c. 7. où il ſe déclare pour l'affirmative, ſur cette queſtion: *an liceat tyrannum veneno occidere.*

(2) *Reidanus* Annal. Liv. XI. p. 269.

(3) *De Meteren* Liv. XVII. fol. 355.

1594. vailla à ruiner les ouvrages. Cependant les Assiegez faisoient des sorties vigoureuses, & se retiroient souvent avec avantage. Peu de tems après, Maurice fit miner un Ravellin, & le fit sauter; après quoi, il y prit poste. On avoit déja pensé, dans la Ville, à capituler, & quand on vit cet Ouvrage pris, ceux de la Ville commencerent à traiter avec Maurice, de peur qu'il ne poussât plus loin ses mines, & qu'il ne les prît par force; & la capitulation fut signée, le 24. de Juillet. Il leur accorda qu'ils garderoient tous leurs Privileges, comme les autres Provinces, avec lesquelles ils seroient unis, & que les Etats Géneraux décideroient des differends, qu'ils avoient avec les Omlandes. Ils accepterent, pour leur Gouverneur, Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, avec cinq compagnies d'Infanterie. Il y eut une capitulation à part, pour la Garnison, qui fut assez honorable. On pourra voir l'une & l'autre, (1) dans les Auteurs du tems.

Maurice & Guillaume étant entrez dans la Place, les Images des Saints, qui étoient dans l'Eglise de S. Martin, en furent ôtées; & l'on y prêcha à la maniere des Réformez; & le 23. de Juillet, Guillaume nomma, comme Gouverneur, de nouveaux Magistrats; droit qu'il se reserva, pendant que la Guerre dureroit; de peur qu'on n'y mît des Magistrats, qui fussent ennemis de l'Union, & qui fissent retomber la Ville entre les mains des Espagnols. Au reste, quoi qu'il n'y eût d'autre exercice public, que celui de la Religion Réformée, il fut accordé que personne ne seroit inquiété, pour sa Religion. On plaça encore six compagnies, dans le Fauxbourg de Schuitendyp; de peur que dans une grande Ville, comme celle-là & pleine de gens, qui avoient tenu le parti des Espagnols, il n'arrivât quelque desordre, en leur faveur. Le 5. d'Août, on tint une Assemblée des Etats de la Province; où personne ne fut admis, que ceux, qui renoncerent à l'Espagne, & qui prirent le serment d'être fideles aux Provinces Unies. Cela étoit devenu nécessaire, parce qu'on ne pouvoit plus se fier à ceux, qui ne se déclaroient pas ouvertement contre l'Ennemi de l'Union. Il y eut néanmoins bien des gens, qui refuserent de le faire.

Dans (2) le même tems Verdugo, qui étoit encore à Oldenzeel, fut abandonné par une bonne partie de ses Troupes, quoi qu'il fît pour la retenir; & comme elle devoit passer le Rhin, à Rhimberck, pour aller en Brabant; ce Géneral écrivit à celui, qui commandoit dans Rhimberck, de les retenir là, par le moyen des bâtimens armez, qui gardoient là la riviere. Mais les habitans du païs de Cleves leur fournirent des bâteaux, pour s'en défaire le plûtôt qu'ils purent. Ainsi ils entrerent en Brabant, où il y avoit de grandes mutineries, parmi les Soldats que l'on ne payoit point. A peine avoit-on appaisé deux Régiments Espagnols, qui s'étoient mutinez à S. Pol, en Picardie, & qui étoient demeurez dans leur mauvaise humeur, pendant vint deux mois, en les payant; lors que mille Chevaux Albanois & Italiens, avec mille deux cents Fantassins occuperent la Ville de Sichem en Brabant, & demanderent d'être payez de ce qui leur étoit dû. La Garnison de Dunkerke, qui étoit en partie Espagnole, en fit autant, & mit ceux qui la commandoient hors de la Ville. Peu de tems après, un autre corps de Soldats fit de même, à St. Amand. Un quatriéme, qui étoit sur la frontiere de Picardie, se saisit de la Capelle. Ainsi il y eut quatre mutineries tout à la fois, dans les Troupes Espagnoles, ou à la solde de l'Espagne. (3) Le mal venoit de ce que Philippe faisoit trop de dépense à soûtenir la Ligue en France, plûtôt par opiniâtreté, que par esperance de réüssir. On avoit employé une grosse somme, pour appaiser les mutins de S. Pol, & il n'étoit pas possible de trouver de quoi satisfaire les autres. Les Italiens, qui étoient dans le Brabant, après avoir parlé en secret entre eux, s'assemblerent dans la Ville de Sichem, & demanderent ouvertement ce qui leur étoit dû. Il y accourut encore diverses Troupes, qui n'étoient pas mieux payées.

Ces desordres déplurent infiniment à l'Archiduc, tant à cause de lui même, qui se voyoit méprisé, que pour les conséquences. La fin d'une mutinerie étoit le commencement d'une autre, il s'en élevoit plusieurs en même tems, & les propres Armées du Roi ne lui donnoient pas moins d'inquiétude, que celles des Ennemis. Dans le Conseil de l'Archiduc, les uns vouloient appaiser ces desordres par la douceur, & les autres croyoient qu'il falloit se servir, en cette occasion, des voyes de la rigueur. L'un & l'autre avoit ses difficultez, & l'on voulut tenter d'appaiser ces mutins, en leur faisant des offres assez avantageuses, selon le sentiment de *Bentivoglio*; mais comme on ne leur offroit qu'une partie de ce qui leur étoit dû, ils le refuserent, parce que d'autres mutins avoient été payez de tous leurs arrerages. Ils se retrancherent là où ils étoient, & mirent sous contribution, non seulement le païs voisin, mais encore des lieux assez éloignez, & se présenterent même à la vuë de la Ville de Bruxelles, où l'Archiduc faisoit sa résidence. Ils allerent encore plus loin, & comme ils soupçonnerent qu'on employeroit contre eux la force ouverte, ils commencerent à faire sonder le Prince Maurice, non pour se rendre à lui; mais pour lui demander, s'il voudroit leur accorder une retraite assurée, s'ils étoient poursuivis par des forces, auxquelles ils ne pourroient pas résister. L'Archiduc, tout indolent qu'il étoit, fut choqué au dernier point de cette démarche. On forma un corps assez considerable, de mutins appaisez, par leur payement, qu'ils avoient reçu, & de quelques autres Troupes. Entre ceux, qui avoient voulu que l'on employât la force contre les mutins, avoit été *D. Louïs de Velasco*, Mestre de Camp Espagnol fort estimé. On le chargea de cette execution, qu'il ne refusa pas. Il commença par resserrer, autant qu'il étoit possible, les mutins; dans la pensée de leur enlever toutes les contribntions, qu'ils tiroient du voisinage. Mais cela n'étoit pas si facile, parce que la Cavalerie, qu'ils avoient, battoit la campagne, & tenoit tous les passages ouverts, & convoyoit les vivres jusqu'à Sichem, petite Ville sur la Demer. Pour s'assurer mieux de cet endroit, les soulevez y avoient fait un Fort assez considerable & encore un autre petit, pour le mieux assurer. Velasco marcha contre ces Forts, & jugea qu'il falloit d'abord emporter le petit, l'épée à la main; pour attaquer l'autre, avec moins de difficulté. Mais soit que les Assiegeants ne fussent pas assez prêts, ou que les Assiegez se défendissent avec plus de fermeté, qu'on n'avoit cru; les Assaillants furent obligez de se retirer, avec perte de deux cents hommes, entre lesquels il y eut plusieurs Officiers, & entre autres *D. Pedro Portocarrero*, proche parent du Comte de Fuentes.

(1) Dans *De Meteren* Liv. XVII. fol 357. & *Reidanus* Lib. X. p. 288. & seq.

(2) Voyez *Reidanus* là-même p. 290.

(3) *Bentivoglio* P. 3. Liv. I. p. 26.

1594. Mais Velasco ayant ouvert la tranchée, devant ces Forts; les Mutins comprirent qu'on alloit les attaquer regulierement, & résolurent de les abandonner. Ils ne le purent faire néanmoins, assez promtement, pour se retirer sans perte. Ces Forts ayant été pris, les Assiegez se trouverent plus à l'étroit, & la difficulté d'avoir des vivres augmentoit tous les jours. Ils envoyerent donc des Deputez à Maurice à Breda, où il étoit, & lui demanderent de se retirer sous cette Place & sous Gertruydemberg, pour y demeurer à couvert; jusqu'à ce qu'ils vissent ce que l'Archiduc voudroit faire, en leur faveur. Ils ne s'engagerent d'ailleurs à rien, & Maurice n'en exigea pas non plus d'avantage. Ils sortirent de Sichem au milieu de Décembre, & marcherent en très bon ordre jusqu'au Territoire qu'on nomme Langue-straat, & qui est entre Gertruydemberg & Heusde, où ils furent en toute sûreté. Il n'est pas surprenant que Maurice leur tînt la parole, qu'il leur avoit donnée; mais on a sujet de s'étonner que ceux, qui avoient eu assez de forces, pour les assieger; ne les attaquassent point, dans leur marche. Maurice avoit raison de faire une sorte de trêve, avec eux, quand ce n'auroit été, que pour empêcher, qu'un corps des meilleures Troupes des Ennemis ne fût employé contre lui, & pour encourager d'autres à faire la même chose. Mais il y avoit, dans la conduite de l'Archiduc, une foiblesse, qui ne lui faisoit point d'honneur, non plus qu'au Conseil de guerre. Cependant ces Italiens, (1) pour subsister, dans le païs ennemi, sans lui être à charge, firent des courses sur celui du Roi d'Espagne; & Maurice leur joignit quelque cavalerie & leur prêta de l'Artillerie, pour les mettre plus en état de réüssir, dans leurs courses.

Comme les succès de la guerre ne viennent pas seulement des Armées, mais aussi de la disposition des Cours, de qui elles dépendent, il ne sera pas mal de mettre ici ce (2) qu'un Historien Hollandois a écrit de celle de Brusselles d'alors. „ Dans le Conseil de Guerre, *dit-il*, il y avoit, outre Ernest, „ le Comte de Fuentes, les deux Ybarra Espagnols, Christophle de Mora Portugais, le Duc „ d'Arschot, & les deux Comtes de Mansveldt; „ mais comme ces trois derniers s'apperçurent bien „ tôt, qu'on n'avoit aucun égard pour leurs sentimens, ils ne purent souffrir ce mépris & se retirerent chez eux. Le Duc d'Arschot, appellé en Décembre, à l'Assemblée des deux premiers Ordres des Etats, déclara ouvertement „ qu'il ne s'y trouveroit point, si le Comte de „ Fuentes y étoit, & celui-ci s'abstint de s'y trouver. Charles de Mansveldt fut recommandé à „ l'Empereur, sous une apparence d'honneur, „ pour commander en Hongrie les Troupes destinées à faire la guerre aux Turcs; & il ne refusa pas cette offre, pour éviter d'offenser les Espagnols. C'étoit un homme pacifique & ennemi des querelles. Les manieres hautaines d'Ernest choquoient les Gens de Qualité, qui n'aimoient pas d'ailleurs les Espagnols. Il ne faisoit aucune civilité aux Princes, ni aux Gens „ distinguez, soit Flamands, soit étrangers; quoi „ qu'il fût que ses Prédecesseurs avoient accoûtumé d'en user tout autrement. Il les méprisoit, „ & ne se laissoit approcher, que par des Esclaves, „ comme fait l'Empereur des Turcs. Il croyoit „ qu'il étoit au dessous de son rang, qu'il déshonoroit, par sa paresse & par sa fainéantise, de „ faire civilité à quelcun, de quelque maniere que „ ce fût; ce qui faisoit voir qu'il n'avoit pas le jugement fort sain & qu'il n'étoit que d'une très- „ petite experience. Il avoit passé sa vie, sans rien „ faire, & à se divertir avec les femmes, ce qui „ lui avoit attiré la goute. Le Comte de Fuentes l'imitoit, dans ses vices & ne lui cedoit en „ rien; bûvant aussi beaucoup, contre la coûtume des Espagnols. Il ne se levoit qu'à dix heures, & se mettoit encore souvent sur le lit, l'aprèsdinée. Il passoit les nuits à boire, ou avec „ les femmes; quoi qu'âgé de plus de soixante ans. „ Les affaires du Roi d'Espagne, *dit ce bon Hollandois*, dont on avoit chargé un homme de ce „ naturel alloient toûjours plus mal; & c'est de „ quoi personne ne sera surpris. Le soin des finances étoit le partage d'Estevan d'Ybarra, qui „ étoit en effet un habile homme; mais dont les „ bonnes qualitez étoient flêtries, par l'orgueil, „ qui étoit si excessif, qu'il méprisoit des Seigneurs, „ qui étoient fort au dessus de lui. Charles de „ Mansveldt qui étoit alors Capitaine Géneral, „ sous son Pere, & qui avoit un gros gage, irrité contre lui, entra un jour dans sa maison, à „ dessein de lui passer son épée au travers du corps; „ mais il se sauva, par une porte de derriere. Cet „ homme lui avoit reproché qu'il avoit trop de „ gage, & au lieu de le nommer *Capitaine Géneral*, ne l'avoit appellé, dans le dessus d'une Lettre, que *Commandant des Soldats, de quelques quartiers*. Les Espagnols, animez par cette mésintelligence des Ministres de leur Nation avec „ les Seigneurs Flammands, ne vouloient obéïr „ qu'à des Chefs Espagnols. C'est pour cela qu'ils „ mépriserent le Marquis de Warembon Bourguignon, auquel le Roi avoit donné le Gouvernement de l'Artois. Un jour qu'il vînt à l'Armée, devant Cambrai, un Colonel Espagnol lui „ dit *qu'il savoit bien quelle étoit sa naissance, & quelle étoit sa fidelité envers le Roi: qu'il croyoit aussi qu'il étoit un grand homme de guerre; mais que le Soldat étoit de cette humeur, qu'il n'obeïroit pas même à Dieu descendu du Ciel, s'il n'étoit Espagnol.* Un Gouverneur & des Ministres de ce caractere n'étoient nullement en état de redresser les affaires du Roi d'Espagne au Païs-Bas, comme on l'en avertit assez; mais il n'étoit guére possible d'y remedier.

Le manque (3) d'argent contraignit Ernest d'essayer diverses choses, à quoi il n'auroit autrement jamais pensé. Il avoit fait lever, depuis peu, deux mille Suisses, & quinze cents Bourguignons. L'accommodement, qui avoit été fait, avec les deux Régiments mutinez en Picardie, les avoit fait revenir aux Païs-Bas. Cela faisoit qu'il avoit alors un Corps d'onze mille hommes, prêt à entrer en campagne, si la saison l'avoit permis, & s'il eût eu les provisions nécessaires, pour cela. Il essaya bien de les distribuer dans les Villes, mais vainement; parce qu'on avoit peur, partout, de recevoir des Troupes mal payées, qui prenoient sur les Bourgeois ce que le Roi ne leur fournissoit pas. Il s'avisa donc de vouloir assieger, ou au moins bloquer Cambrai, quoi que la saison fût déja avancée; sans esperance néanmoins de pouvoir se rendre maître de cette Place, seulement pour donner de l'occupation à ses Troupes, ou les faire subsister, pendant quelque tems. Balagny, qui tenoit alors Cambrai, n'étoit point d'ailleurs ennemi des Espagnols & ne faisoit aucune hostilité sur leurs terres. Il tâchoit seulement, par une exacte neutralité, de tenir en paix le Cambresis. Ernest, d'un autre côté, voyant qu'il lui manquoit beaucoup de choses, pour

(1) *Grotius* là-même p. 200.
(2) *Bor.danus* Annal. Liv. X. p. 291.
(3) *Bor.danus* Annal. Liv. XI. p. 293.

1594. pour assieger Cambrai, dans les formes, & l'obliger, par la force, de se rendre, se contenta de se saisir des passages, & d'empêcher qu'on ne portât des vivres dans la Place. Mais comme il vit qu'on ne laissoit pas néanmoins d'en porter, il brula & saccagea toute la campagne, qui dépendoit de cette Ville, sans épargner les frontieres de France. Cela causa beaucoup de chagrin aux peuples du Hainaut & de l'Artois, qui étoient sous la Domination de l'Espagne; parce qu'ils ne doutoient nullement, que Balagny ne s'en vengeât sur leurs terres. On vit renaitre en eux la haine, que ces peuples avoient euë autrefois, pour les Espagnols, du tems de la Pacification de Gand, en MDLXXVI. & l'on crut alors que, si la forme de la République des Provinces Unies avoit été telle, qu'on pût négotier secretement une si grande affaire, ces autres Provinces auroient pu rentrer dans l'Union; mais cela ne se pouvoit pas faire, sans le communiquer à bien des gens; ce qui empêchoit que la négotiation ne pût être secrete. On assure que Taxis vit bien le danger, où étoient les Provinces Espagnoles & qu'il en avertit le Roi. Il lui conseilla même de rétablir le Conseil d'Etat, tel qu'il avoit été autrefois, en y recevant les Seigneurs Flammands; à qui l'on joindroit seulement quelque peu d'Espagnols, auxquels l'on confieroit le soin des Finances, & qui auroient par-là beaucoup d'autorité, & se mêleroient ainsi des affaires d'Etat, à cause de la liaison que les Finances ont avec le Gouvernement.

Cependant le dégat, que les Espagnols faisoient dans le Cambresis, étoit si grand, qu'il n'y laissoient presque rien; sans penser que la même chose alloit arriver à leurs sujets. (1) La Garnison de Cambrai recommença à faire des courses, dans le Hainaut & dans l'Artois, brula plusieurs Villages & poussa son dégat, jusqu'aux portes de Valenciennes & d'Arras. Balagny ne manqua pas de se plaindre à Henri IV. de la maniere, dont Ernest en usoit dans le Cambresis. Le Roi écrivit une Lettre du 17. de Décembre, datée d'Amiens, aux Villes du Hainaut & de l'Artois, dans laquelle il se plaignoit de ce que Philippe avoit fait contre lui, & représentoit que jusqu'àlors il s'étoit contenté d'être sur la défensive, contre le Roi d'Espagne; mais qu'il seroit contraint d'agir desormais d'une maniere offensive, en entrant dans les Provinces Espagnoles; puis qu'il voyoit que, sous prétexte de Cambrai, on amassoit des Troupes & l'on faisoit des desordres sur ses frontieres. Il ajoûtoit néanmoins que, si les Provinces Wallones pouvoient faire ensorte que l'Armée Espagnole se retirât de ses frontieres, il ne leur feroit point la guerre; mais que si cela duroit, il seroit obligé de se rendre justice à lui même. Il leur envoya ces Lettres, par un Trompette, en leur donnant tems de lui répondre, en le renvoyant, jusqu'au 1. jour de Janvier suivant.

Ceux de Valenciennes envoyerent cette Lettre à l'Archiduc, pour le prier de leur dire ce qu'il souhaitoit qu'ils répondissent au Roi de France. Il leur fit dire qu'ils dissent à Henri ce qu'ils trouveroient à propos, sans préjudicier néanmoins à l'honneur & aux Etats de Philippe. Ils crurent qu'il valloit mieux, pour eux, de se taire & renvoyerent le Trompette, sans réponse.

1595. L'ASSEMBLE'E, qu'Ernest avoit convoquée, se trouva à Brusselles, à la fin de l'année précedente. Elle n'étoit composée que des Ecclesiastiques & de la Noblesse; sans aucuns Députez des Villes, qui forment le tiers Etat, & sans lesquels on ne peut pas donner le titre d'Etats à une Assemblée, telle qu'étoit celle-ci. L'Archiduc lui fit un discours en Espagnol, où il dit qu'il avoit reçu une Lettre du Roi, *son bon Frere & Cousin*, avec ordre de procurer la paix aux Provinces, s'il étoit possible, ce qui l'avoit beaucoup réjouï; puis qu'il n'étoit venu aux Païs-Bas, que dans ce dessein. Il ajoûta qu'il leur feroit communiquer le lendemain, premier de l'an MDXCV. ses sentimens en François, par *Richardot*, Conseiller d'Etat. Après cela l'Archiduc se mit à parler d'autres choses, ce qui surprit l'Assemblée, & donna lieu au Duc d'Arschot (qui n'y étoit pas, de peur d'y trouver Fuentes au haut de la Table, place que le Duc prétendoit lui appartenir) que c'étoit l'usage en Allemagne de ne faire autre chose, dans une premiere séance, que s'entresaluer les uns les autres, quand il s'agiroit même de perdre un Royaume.

Le lendemain, le Duc s'étant rendu à l'Assemblée, représenta vivement que l'état, où se trouvoient le Hainaut & l'Artois, ne souffroit pas que l'on differât plus long-tems d'y apporter quelque remede: Qu'on avoit beaucoup ouï parler de la bonne volonté du Roi, mais que jusqu'àlors on n'en avoit vu aucun effet: Qu'il sembloit que son Altesse étoit disposée à leur en faire voir; mais qu'il étoit trop tard, que le Païs étoit prêt à se soulever, si l'on n'usoit de quelque modération: Que les Provinces s'étoient plaintes, depuis long-tems, au Roi, du mal qu'elles souffroient, sans que ces plaintes eussent rien produit: Que si S. M. ne les entendoit pas, à cause de l'éloignement, & que si S. A. ne pouvoit rémedier à un mal, dont les habitans des Provinces étoient doublement menacez (*du côté de la France, & de celui des Provinces Unies*) ils seroient contraints d'y remedier eux mêmes, comme les moindres insectes pourvoyent eux mêmes, à leur propre sûreté: Qu'après l'avoir fait, ils en rendroient si bon compte à S. M. & cela à la face de toute la Chrétienté, que personne n'y pourroit trouver à redire; puis qu'ils n'auroient rien fait que ce que la Nature & la Nécessité leur auroient enseigné: Qu'ils ne manqueroient pas d'executer ce qu'il venoit de dire, s'ils n'avoient aucun secours de cette Assemblée. Quand il eut cessé de parler, les Ecclesiastiques témoignerent aussi que c'étoit là leur sentiment, & les plus qualifiez de la Noblesse parlerent aussi de même.

Le Duc d'Arschot avoit toûjours été pour le Roi, mais il avoit aussi toûjours cru qu'il y avoit assez de Sujets dans les Provinces, propres à les gouverner, sans y envoyer des Espagnols; qui n'avoient servi jusqu'àlors qu'à irriter les esprits, & qu'à ruiner les affaires du Roi & celles de ses Sujets. Il avoit lui-même beaucoup souffert des Ministres Espagnols, qui ne l'avoient employé en rien, ou au moins n'avoient eu que très-peu d'égard à ses avis. Si Philippe II. eût été Flammand, fût demeuré au Païs-Bas, & eût voulu gouverner les Grands d'Espagne, par des Ministres Flammands, qui eussent regardé les Espagnols de haut en bas, en les pillant; l'auroient-ils souffert plus patiemment? Peu de gens le croiront. Falloit-il donc faire une guerre ruineuse à la Monarchie Espagnole & dont on ne voyoit point de fin, plûtôt que de laisser gouverner les Flammands, par les Flammands? Peu de Politiques en conviendront. Les Flammands étoient Sujets des Rois d'Espagne, depuis que Charles-Quint l'étoit devenu; mais non pas des Espagnols, en géneral.

Le Duc se plaignit encore, de la part des Provinces, de l'oppression dans laquelle les Espagnols les tenoient, poussez par le Comte de Fuentes, & autres de la même Nation; qui devoient ceder leurs places à ceux du Païs, qui entendoient mieux les af-

(1) *De Meteren* Liv. XVII. fol. 367. verso & suiv.

1595. les affaires qu'eux, & qui, fans cela fe retireroient du fervice du Roi, pour vaquer à leurs affaires particulieres. Tout cela tendoit principalement à engager le Roi, à chercher quelque moyen de faire la paix avec les Provinces Unies. Le Duc croyoit que cela fe pourroit faire, fi l'on envoyoit toutes les Troupes étrangeres en Hongrie, pour faire la guerre au Turc; & fi les Etats des autres Provinces traitoient, avec ceux des Provinces Unies, comme avec des Voifins, & non comme avec des Rebelles.

Comme l'Affemblée paroiffoit approuver les difcours du Duc d'Arfchot, & qu'elle fouhaitoit fort que l'on penfât à faire la paix, avec les Provinces Unies, l'Archiduc propofa trois queftions; fur lefquelles il demanda les fentiments de ceux, dont l'Affemblée étoit compofée. La premiere étoit, fi la néceffité de faire la paix étoit fi preffante, que le Roi dût faire pour cela des chofes, qui ne lui étoient pas féantes; la feconde, fi c'étoit une chofe honorable d'offrir aux Ennemis plus qu'on ne leur avoit offert auparavant, comme feroit de leur permettre de dreffer eux mêmes les conditions auxquelles ils la pourroient accepter; la troifiéme enfin, s'il y avoit quelque autre moyen pratiquable d'en venir à bout. L'Affemblée répondit qu'elle croyoit, que la paix étoit néceffaire, honorable & poffible. L'Archiduc répliqua qu'il enverroit leurs fentimens au Roi, & qu'il croyoit qu'il pourroit porter S. M. à confentir à la paix. Il dit qu'il les enverroit auffi au Pape & à l'Empereur, qui avoient déja confulté les plus célebres Jurifconfultes; qui regardoient tous cette paix, comme une chofe qui n'étoit nullement impoffible. Elle fe pouvoit faire, fans doute, abfolument parlant; mais le Roi n'étoit pas encore difpofé à accorder ce qu'il falloit, pour contenter les Provinces. Erneft ajoûta à cela, qu'en attendant que le Roi eût répondu là-deffus, il les exhortoit d'entretenir entre eux l'union, qui étoit néceffaire, pour le bien de l'Etat.

Malgré toute la modération, qui paroiffoit en fes difcours, on reconnut qu'il étoit dans un fentiment fort oppofé à la paix; par des Lettres, qu'il avoit écrites au Roi, au mois de Septembre, & qui furent interceptées & envoyées aux Etats des Provinces Unies. Il écrivoit au Roi qu'il n'y avoit point de négotiation à faire, avec ces Provinces, & qu'il ne reftoit à employer contre elles, que la force, pour les réduire à la raifon. On vit auffi des Lettres écrites de la Cour Imperiale, par *D. Guillaume de S. Clement*, où il difoit à Philippe, qu'il n'y avoit point de moyen de ranger les Hérétiques, que de les obliger, par la force, à demander eux même la paix. Cependant l'Affemblée témoigna d'être fatisfaite des difcours de l'Archiduc. On ne pouvoit, en effet, rien faire à cet égard, que du confentement & par les ordres du Roi; dont il falloit néceffairement attendre la réponfe. Mais Philippe n'étoit pas homme à entrer dans les interêts de fes Sujets, & dans des fentimens d'humanité, envers ceux qu'il avoit contraints de prendre les armes contre lui.

Cependant Henri IV. ne recevant aucune réponfe des Villes du Hainaut & de l'Artois, (1) publia une Déclaration de guerre contre l'Efpagne, où il fit voir que, depuis la mort de *François* II. Philippe avoit fait tout ce qui lui étoit poffible, pour brouiller & ruïner la France; qu'il avoit employé d'abord l'argent & l'artifice, pour cela; après quoi il avoit foûtenu la Ligue oppofée à Henri III. & à lui même; & qu'il avoit enfin envoyé des Armées en France, avec tant d'acharnement, qu'il avoit abandonné fes propres interêts dans les Païs-Bas, pour lui nuire, & qu'il avoit envahi le Cambrefis, & fait toutes fortes d'hoftilitez fur les frontieres de France. C'étoient là des raifons fuffifantes, pour lui déclarer ouvertement la guerre; car jufque-là Henri s'étoit contenté de fe défendre contre la Ligue, & de la pouffer autant qu'il lui avoit été poffible; fans déclarer pour cela la guerre à l'Efpagne, quoi qu'elle foûtint cette cruelle faction, par des Armées, commandées par fes Géneraux, tel qu'étoit le Duc de Parme.

Erneft, après cette déclaration, écrivit aux Provinces, pour les avertir de fe tenir fur leurs gardes, contre l'invafion des François, & de repouffer leurs hoftilitez, par les mêmes voies qu'ils employoient; en exceptant néanmoins les Ligueurs, qu'il vouloit que l'on protegeât, en obfervant certaines formalitez, pour n'y être pas trompé. Il n'y avoit aucune bonne raifon de Politique, qui obligeât Philippe & Erneft de s'attirer une guerre ouverte de la France, en un tems où les affaires des Provinces Unies étoient en meilleur état, qu'elles n'avoient jamais été. Mais Philippe, tout diffimulé qu'il étoit, ne pouvoit fe moderer, dans la haine qu'il avoit conçue pour Henri IV. Cependant ce qu'il faifoit ne pouvoit fervir qu'à mieux unir ce Monarque aux Provinces Unies. Il fit, malgré tout cela, publier à Bruffelles le 7. de Mars une déclaration publique contre Henri, qu'il appelloit *Prince de Bearn.*

Dès le comencement de Janvier, (2) les Etats, à l'inftance de Henri IV. envoyerent des Troupes, pour fe joindre au *Duc de Bouillon*, dans le païs de Luxembourg; où il y eut plufieurs petites Villes de prifes & plufieurs rencontres, entre les deux Partis, qui eurent tour à tour des defavantages & des pertes. Verdugo fut envoyé en ce païs-là, pour s'oppofer au Duc de Bouillon, & il y réüffit, à ce que témoigne le Cardinal *Bentivoglio*. Cette expedition empêcha que Maurice ne pût rien entreprendre, après avoir conquis Groningue, ni au commencement de l'année fuivante; parce qu'il n'avoit pas affez de Troupes, pour cela. Nous ne nous y arrêterons pas, comme ayant été trop éloignée des frontieres des Provinces Unies & de trop peu d'importance. *creuger*, (3) Gouverneur de Breda, s'empara auffi de Hui, Ville appartenante à l'Evêque de Liege, qui en porta des plaintes, comme d'une action contraire à la neutralité. On repliqua qu'on ne prétendoit pas le garder, mais feulement le retenir, comme par emprunt: de même les Efpagnols occupoient divers poftes, dans fon Evêché, felon qu'ils en avoient befoin. Cependant il eut recours aux Efpagnols, qui reprirent la Place, qui fut rendue par compofition le 20. de Mars; parce qu'elle n'étoit pas tenable, fans fecours.

Cependant l'Archiduc Erneft mourut à Bruffelles le 21. de Fevrier, n'ayant pas 42. ans accomplis, d'une fievre lente.

(4) On crut, dit un Hiftorien, que fon indifpofition vint du chagrin qu'il eut d'avoir trouvé les affaires des Païs-Bas, en fi mauvais état, & de n'avoir aucun moyen de les rétablir. Peut-être auffi crut-il que fon mariage, avec Ifabelle fille aînée de Philippe II., qui fe négotioit il y avoit longtems, ne feroit jamais conclu, ou demeureroit long-tems en fufpens, & que cela l'affligea; & d'une

(1) Voyez la dans *Di Meteren* Liv. XVII. fol. 369.

(2) Voyez *Reidanus* Liv. XI. p. 444.

(3) P. 3. Liv. II. au commencement.

(4) *Bentivoglio* P. 7. Liv. à la fin. *Grotius*, dit que la veritable caufe de fa mort fut la pierre, & un mal de reins; dans lefquels on lui trouva un ver. Liv. IV. p. 2[illegible].

1595. rare bonté. La candeur Allemande, qu'il avoit apportée avec lui, le rendit agréable aux Flamands, qui se piquent aussi de franchise. Au reste, il se donnoit très-peu de mouvement, il étoit peu guerrier, & né plûtôt pour la paix, que pour la guerre. On avoit conçu une grande esperance de son Gouvernement, mais on auroit eu meilleure opinion de lui, s'il ne s'en étoit jamais mêlé.

Il nomma, avant que de mourir, le Comte de Fuentes, pour son Successeur, en attendant que le Roi eût nommé un autre Gouverneur; & le Roi confirma son choix, & donna à Fuentes le même pouvoir, que le Comte de Mansveldt avoit eu plusieurs fois; jusqu'à ce que le Cardinal Albert d'Autriche vînt, pour remplir la place de son Frere.

Le Gouvernement (1) demeura néanmoins en apparence, entre les mains du Conseil d'Etat, mais Fuentes, qui commandoit les Troupes & qui étoit maître des Finances, gouvernoit, dans le fonds, avec autant de pouvoir, que ceux, qui l'avoient précedé. De quelques défauts qu'on l'ait accusé, il ne laissoit pas d'être capable de soûtenir cet Emploi, avec honneur, comme il le fit voir par sa conduite. Mais les Seigneurs du Païs, qui ne l'avoient pu souffrir, lors qu'il le gouvernoit, sous le nom d'Ernest, le purent encore moins souffrir, lors qu'il le fit, sous le sien propre. Ils disoient que leurs Prédecesseurs avoient très-bien prédit que quelque jour leur païs deviendroit une Province de l'Espagne; qu'un étranger étoit devenu l'arbitre de la guerre & de la paix, & un homme, qui, avec les mêmes vices que les autres, n'étoit nullement du même rang qu'eux. „ Il n'y a point de peuple, „ dit l'Historien cité en marge, à qui il ne soit „ dur & honteux d'obeïr à des Etrangers; & il est „ étonnant que les Princes veuillent s'attirer de la „ haine, sans aucun avantage, en donnant aux „ peuples de semblables Gouverneurs; puis qu'il „ se trouve toûjours assez de gens, parmi toutes „ les Nations, qui sont tout-prêts à rendre aux „ Souverains une obéïssance servile, pourvû qu'ils „ commandent eux mêmes aux autres. On envoya, comme par honneur, Charles de Mansveldt; qui, tout fidele à l'Espagne qu'il étoit, aussi bien que son Pere, avoit eu le malheur de se brouiller avec Fuentes; pour conduire en Hongrie les Troupes auxiliaires, que Philippe donnoit à l'Empereur, contre les Turcs. Mais il y mourut, peu de tems après, de maladie, venue, comme l'on croit, de chagrin. Pour le Duc d'Arschot, pour ne se pas voir inferieur à Fuentes, il se retira ensuite de son bon gré à Venise; en disant qu'il vouloit aller en un lieu, où il mourût libre.

Fuentes n'étoit pas plus goûté du Peuple, que des Grands; parce que la garde Allemande, qui étoit dans Brusselles, ayant fait quelque desordre, il avoit pris possession de la Ville, en y introduisant des Troupes de sa Nation. Tout le monde en fut choqué, car on ne craignoit pas moins la retenue des Espagnols, que les tumultes des autres. On n'avoit pas moins de peur de ces gens-là, dans les autres Villes. Ceux qui avoient été chassez se plaignoient, & les autres en faisoient autant, parce qu'on les avoit presque mis dehors. Cependant la campagne en souffroit, & comme, l'année précedente, la recolte avoit été mauvaise, on craignoit plus la disette; & cela faisoit hausser le prix des grains, & causoit de grands gémissements parmi les pauvres gens, dont toute la liberté consiste à se plaindre impunément. Tout cela alluma, parmi tous les Ordres, une forte envie d'avoir la paix, qu'Ernest avoit fait esperer. La Maison de Croi la souhaitoit le plus, & le Marquis d'Havrai écrivit à *Jaques de la Mailleraie*, qui avoit été de ses Domestiques, & qui étoit alors consideré, dans la Cour de Maurice; & lui marquoit, dans cette Lettre, l'envie qu'il avoit de voir la paix rétablie. La Mailleraie la fit voir à Maurice, qui la montra aux principaux des Etats; & l'on donna ordre à La Mailleraie de répondre que l'on pourroit faire la paix, si tous les Soldats Espagnols sortoient non seulement des Païs-Bas, mais encore de la Province de Luxembourg & de la Comté de Bourgogne, en sorte que l'on n'eût aucun sujet de les craindre. Le Marquis d'Havrai replica, sans rien dire de cette condition, & La Mailleraie reçut un nouvel ordre de lui écrire, qu'on pourroit trouver le moyen de faire la paix, entre les Provinces Unies & les autres; mais qu'on ne vouloit avoir aucune Conférence, avec les Espagnols. Ainsi les Seigneurs Flammands (car le Duc d'Arschot étoit encore alors dans le Païs) envoyerent, du consentement de Fuentes, qui ne put se défendre de le donner, une Députation à Maurice; en qui ils croyoient trouver de l'équité, & de la bienveillance pour la Noblesse, à qui il étoit allié. Les Députez étoient *Dirk Liesveldt*, Chancellier de Brabant, du tems du Duc d'Anjou, le Conseiller *Maas*, *Hardt* & quelques autres. Comme ils eurent un passeport, ils allerent trouver Maurice à Middelbourg, le 14. d'Avril. Ils (2) lui dirent que les Provinces & la Noblesse, soumises au Roi, avoient apris, avec plaisir, le penchant, que les Provinces Unies avoient à la paix; & que ceux, de la part de qui ils venoient, souhaiteroient que les Parties pussent venir à quelque Traité, pour voir si l'on pourroit s'accorder. Maurice leur répondit, en présence de quelques Députez des Etats, que les Provinces Unies ne vouloient nullement négotier avec le Roi, mais seulement avec les autres Provinces; parce que les premieres étoient engagées, dans cette guerre, avec d'autres Puissances: Que l'on étoit convaincu que le Roi ne pardonneroit jamais le tort prétendu, qu'il croyoit qu'on lui avoit fait; mais qu'il s'en vangeroit, dès qu'il pourroit le faire commodément, & que quand il auroit promis d'oublier le passé, on ne pourroit pas s'y fier, puis qu'il croyoit *qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques.* Il ajoûta que c'étoit là la derniere résolution des Etats des Provinces Unies, prise après une mûre déliberation.

Après quelques discours des Députez, pour persuader Maurice, que les choses étoient en quelque maniere changées; & que les sujets de défiance étant ôtez, on pourroit venir à un Traité; le Prince leur dit que les Provinces Unies, avant que d'entrer en négotiation avec les autres, souhaitoient qu'elles convinssent de quatre Articles: I. Que toutes les Troupes étrangeres sortiroient des Païs-Bas, afin que les Provinces pussent traiter, avec une entiere liberté, & que le Roi ne s'en mêleroit point; mais que les Etats Géneraux de toutes les Provinces pourroient, après cela, traiter avec le Roi: II. Que rien ne seroit changé, dans la Religion, qui demeureroit à la disposition des Etats de châque Province: III. Que les mêmes Etats Géneraux traiteroient aussi, avec le Roi de France & la Reine d'Angleterre, sur les dettes, que les Provinces Unies avoient contractées, pour leur défense. IV. Que la paix étant faite, les Provinces Unies offroient

(1) *Grotius* Hist. Liv. III. p. 209.

(2) *Grotius* Liv. IV. de son Histoire p. 212. leur prête un discours de sa façon, qui est très-beau; mais celui qu'on tire de *Meteren* est plus simple & apparemment plus veritable. Voyez le Liv. XVIII. fol. 397.

1595. froient de secourir les autres, avec toutes leurs forces; pour défendre leur liberté, contre ceux qui l'attaqueroient.

Les Députez Flammands (nous nommerons ainsi ceux des Provinces soumises à Philippe) qui n'avoient aucun ordre, que de proposer ce qu'ils avoient dit d'abord, se retirerent chez eux. Il y eut beaucoup de gens, qui soûtinrent que l'on pouvoit convenir de ces articles, avec les Provinces Unies; d'autant plus qu'elles n'exigeoient point, que les autres changeassent de Souverain, ni de Religion. On étoit si las de la guerre, dans les Provinces soumises à Philippe, qu'on peut bien croire qu'elles auroient consenti à ces Articles, si la chose avoit été en leur pouvoir; mais les Partisans de l'Espagne ne la goûtoient point, parce qu'ils savoient bien que le Roi ne rendroit jamais la liberté aux Provinces, après les avoir comme subjugées, & maltraitées en toutes manieres, par ses Gouverneurs & ses Soldats Espagnols. Ils ne voulurent pas néanmoins qu'on dît que le Traité étoit rompu, mais seulement suspendu, en attendant que le Roi eût consulté là-dessus l'Empereur & l'Empire. Les Provinces Unies firent aussi part de ce qui s'étoit passé au Roi de France, & à la Reine d'Angleterre, avec qui ils étoient alliez. On verra les réflexions, que l'on fit de toutes parts, sur ces ouvertures de paix, dans *Grotius* & dans *De Meteren*. Mais il n'y a guére d'apparence que les habiles gens se flattassent que cette négotiation pût réüssir; soit par rapport à une paix, soit par rapport à une trêve, que *Juste Lipse* proposoit. Les Provinces Unies ne vouloient rien perdre de ce qu'elles avoient gagné, par une si longue guerre, & qui leur avoit tant coûté de trésors, de fatigues & de sang; & bien moins encore se fier à Philippe II. irrité & persuadé qu'il ne feroit que ce qu'il devroit, s'il les mettoit à feu & à sang, dès qu'il le pourroit faire avec sureté. Philippe, de son côté, ne vouloit pas perdre ce qu'il avoit dépensé & les peines qu'il avoit prises, pour dompter des Peuples, qu'il regardoit comme des rebelles. Son humeur altiere & implacable ne pouvoit pas s'abaisser, ou s'adoucir jusqu'au point, que l'on exigeoit de lui. Parlons encore mieux & disons (en raisonnant des conseils de Dieu, par l'évenement) que la Providence avoit conduit les choses si loin, ou abandonné les hommes à eux mêmes; pour tirer, sans qu'ils s'en apperçussent, la Liberté de l'Esclavage, & la Lumiere des Ténebres.

Les Troupes (1), que les Etats Géneraux des Provinces Unies avoient envoyées dans le Luxembourg, étant revenues, le Prince Maurice se mit en campagne, au commencement de Juin & prit sa marche, comme s'il avoit voulu assieger Bolduc. Fuentes envoya Mondragon, quoi qu'âgé de quatre-vints-dix ans, pour l'observer & pour s'opposer à ses desseins. Ce Général s'avança vers Turnhout, avec deux Régiments Espagnols & quelque peu de Troupes d'autres Nations. Maurice donna ordre à quelques Garnisons de Zélande de faire des courses, dans le païs de Was, & d'y attaquer quelques Forts, pour amuser Mondragon. Cependant il marcha en Gueldre, & s'alla présenter devant Grol, dans le Comté de Zutfen, le 14. de Juillet; avec esperance de réduire la Place à se rendre en peu de jours, parce qu'elle manquoit de munitions, & d'Artillerie. Il avoit déja voulu faire cette entreprise, l'année précedente; mais le départ des Troupes, que les Etats envoyerent dans le Luxembourg à l'instance du Roi de France, empêcha qu'il ne la pût exécuter. Le Comte de Stirum, 1595. y commandoit pour les Espagnols, avec onze Compagnies d'Infanterie, qui ne se faisoient guére que six cents hommes. Le lendemain Maurice fit tirer quelques volées de Canon, & sommer la Ville; mais comme elle ne voulut pas se rendre, il se disposa à l'attaquer, selon les regles.

Cependant Mondragon, averti de ce dessein, marcha le plus promptement qu'il pût, de ce côté-là; en se faisant joindre par quelques Troupes des Garnisons Espagnoles, qu'il rencontra en son chemin. Il avoit ainsi assemblé environ cinq-mille Fantassins & mille Chevaux; mais comme le bruit courut qu'il étoit beaucoup plus fort, Maurice, (2) quoi qu'il eût le double de monde, que lui, & que les dispositions de l'attaque fussent faites, leva le siege, dans la crainte de manquer de vivres, le 25. de Juillet, & brula ce qu'il ne put emporter, après avoir fait répandre une grande quantité de Biere. Il marcha droit à Mondragon vers l'Yssel, pour empêcher qu'il n'entrât en Gueldre; mais Mondragon, assez satisfait d'avoir fait lever le siege, marcha en arriere, vers la riviere de Lippe, pour la mettre entre lui, & l'Armée des Etats. Maurice ayant sû qu'il avoit beaucoup moins de monde, qu'il ne croyoit, se mit à le suivre. Il fit passer la Lippe à cinq-cents Chevaux, commandez par Philippe de Nassau, pour tâcher d'enlever les Chevaux de Mondragon, qui paissoient assez loin de son Camp; mais le Géneral Espagnol, averti de ce dessein, par quelques déserteurs, tomba avec toute sa Cavalerie sur une petite partie de celle de Philippe qui marchoit à la tête, & qui croyoit Mondragon plus loin, & la défit; après quoi, le reste ne pensa qu'à s'enfuïr vers la Lippe. Philippe lui même fut blessé, aussi bien que le Comte de Solms son neveu. Ernest de Nassau, frere de Philippe, qui avoit été pris, se racheta. La perte ne fut d'ailleurs pas grande, & le mal n'arriva, que par l'imprudence de celui, qui commandoit ce détachement, & qui s'avança si fort par des chemins étroits, qu'il ne put être soûtenu. Lui & son Neveu moururent de leurs blessures.

Maurice essaya aussi, en vain, de surprendre la Ville de Meurs, de nuit; mais le jour étant venu, avant qu'il y pût entrer, il fallut se retirer. Mondragon quitta le premier la Campagne, dont il ne pouvoit plus souffrir les fatigues, à cause de son grand âge. Il mourut peu de tems après. Il avoit été, dans les Armées d'Espagne, depuis le commencement du Gouvernement du Duc d'Albe. Il n'y eut guére de Commandants subalternes, qui fissent d'aussi belles actions que lui; & ce qu'il y eut de surprenant, c'est qu'il ne fut jamais blessé, quoi qu'il eût été dans les plus éminents dangers. Verdugo mourut aussi le 2. de Septembre à Luxembourg. On l'avoit accusé des pertes, qui s'étoient faites, sous son Gouvernement, en Frise & dans le voisinage; mais les Auteurs Hollandois l'excusent sur ce qu'il n'avoit pas assez d'argent & de Troupes, pour conserver une aussi grande étendue de païs, que celle qu'on lui avoit confiée, (3) & disent d'ailleurs du bien de lui.

Pour revenir au Comte de Fuentes, (4) un Historien, qui n'est pas suspect, dit que sâchant que la Noblesse Flammande, aussi bien que le peuple, souffroient son Gouvernement avec peine, il s'appliqua

(1) *De Meteren* Liv. XVIII. fol. 380. verso. *Grotius* Hist. Liv. IV. p. 222.

(2) C'est comme parle *Grotius*. Mais *De Meteren*, & *Reidanus* disent qu'il n'en avoit pas assez, pour pousser le siege & faire tête à Mondragon.

(3) Voyez *Grotius* Hist. Liv. IV. p. 220. mais *Reidanus* en parle mal, quoi que *De Meteren* le louë.

(4) Le même *Grotius* p. 219.

1595. pliqua à faire en sorte, qu'on n'y pût rien trouver à reprendre, que la grandeur du poste qu'il occupoit. Il eut soin des vieux Soldats, & mêla avec eux les nouveaux, pour les mieux former. Comme on l'accusoit d'être cause du soulevement des Italiens, dont on a parlé, & des maux qui étoient arrivez, à cause de cela; il travailla à l'accommodement, proposé du tems d'Ernest, & interrompu par sa mort, & en vint à bout. On remarqua, avec surprise, que Maurice n'empêchât point qu'Ernest, ni Fuentes ne leur envoyassent des gens, pour traiter avec eux, & pour les faire rentrer dans leur devoir. Mais il l'avoit promis ainsi à ces gens-là, qui ne laisserent pas de faire des courses dans le Brabant, ou au moins de manquer au besoin aux Espagnols. Cette négotiation avoit été interrompue, par la mort d'Ernest, mais Fuentes la reprit, & conclut enfin avec ces Italiens; à condition de leur accorder un pardon géneral, pour le passé, & le payement de tous leurs arrerages. Mais comme on n'étoit pas en état de les satisfaire, sur le champ, il leur fut accordé qu'ils seroient, en attendant, mis en possession de la Ville de Tillemont, qu'ils fortifieroient, s'ils le vouloient; & qu'on payeroit, par jour, 30. sous à châque Cavalier, 12. à châque Fantassin, 13. Ecus à l'Elu & 6. au Major, ce qui revenoit à cinq cents écus par jour. C'est ainsi que le grand Philippe II. payoit l'amende à ses propres Soldats, pour ne leur avoir pas fait compter leur solde à tems. On leur donna encore pour ôtage un Officier, nommé *D. Francisco de Padiglia*, qu'ils garderent jusqu'à ce qu'ils fussent entierement satisfaits; ce qui n'arriva que l'année suivante, après l'arrivée du Cardinal Albert. La crainte que ces gens ne passassent au service de la France, ou des Etats, firent plier l'orgueuil Espagnol, d'une maniere qui ne fit point d'honneur à la Nation, & qui étoit de très-mauvais exemple. Cependant jamais le Roi d'Espagne n'avoit eu plus de Troupes sur pied.

Il avoit une Armée en Bourgogne, sous *Velasco*, Connêtable de Castille; une autre dans l'Artois & la Picardie, sous Warambon; une troisiéme, pour opposer à Maurice, sous Mondragon, qu'il tenoit autour de Hulst; & une quatriéme, sous Verdugo, dans le Luxembourg.

Je ne m'arrêterai pas ici aux progrès, que Fuentes fit du côté de Picardie, où il prit le Câtelet, Dourlens & ensuite Cambrai; par la mauvaise conduite de Balagny, qui prétendoit en être Seigneur. Henri IV. qui étoit alors dégagé des Espagnols, qu'il avoit eus sur les bras, en Bourgogne, venoit pour la secourir, quand il apprit qu'elle étoit prise. Il se plaignit fort des Etats, de ce qu'ils ne l'avoient pas secourue; mais ils s'excuserent sur les conjonctures, qui ne le leur avoient pas permis, & lui donnerent du secours. Il y eut encore cette même année, de grandes brouilleries, entre ceux de la Ville d'Emden, & le Comte d'Oostfrise leur Seigneur. Les Etats des Provinces Unies les accommoderent ensemble; mais comme cela ne fit aucun changement dans l'Etat, ni ne produisit aucun évenement remarquable, je ne puis pas m'y arrêter ici. On le pourra voir assez au long, dans de *Meteren*, dans *Grotius*, & dans *Reidanus*.

Herauger (1) fit, le 14. d'Octobre, une expedition bien hardie, qui réüssit d'abord, mais qui échoua enfin, par l'avidité des Soldats. Il amassa environ sept ou huit cents hommes de pied, & quelque peu de Cavalerie, & marcha à Lire, petite Ville entre Anvers & Malines. Il y entra par escalade à l'aube du jour, tua le Corps de garde, qui étoit à une porte voisine, & l'ouvrit. Tout le monde entra incessamment dans la Ville, par cette porte. Mais au lieu de s'assurer de la place, avant que de penser au pillage, le Soldat se dispersa de tous côtez pour piller, malgré le Commandant. *D. Alonse de Luna*, qui commandoit la Garnison Espagnole, l'avoit assemblée devant l'Hôtel de Ville, d'où poussé par Herauger, il se retira vers une porte; où il tint ferme, pendant que les autres Soldats pilloient la Ville, & donna à quelques Troupes d'Anvers & de Malines le tems de le venir secourir. L'Ennemi étant devenu trop fort, Herauger fut poussé & comme la Porte, dont il étoit le maître, n'étoit pas tout à fait ouverte, les Soldats sauterent dans le fossé & le Chef de l'entreprise ne put se sauver qu'avec peine, avec la Cavalerie démontée, & le reste de l'Infanterie. Il y perdit trois-cents hommes & le butin, que les Soldats avoient cru avoir fait. (2) Un Historien n'attribue cet accident, qu'au peu de discipline, qu'il y avoit dans les Troupes; qu'on ne tenoit pas bien en ordre, & qui n'obéissoient pas assez aux Officiers; dans un tems, où les Espagnols étoient beaucoup mieux disciplinez, qu'ils ne l'avoient été auparavant. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Soldats, en cette occasion, n'obéïrent pas aux Officiers, comme ils devoient. Il ne se fit, le reste de l'année, aucune expédition considerable.

Il y eut, cette même année, de grands projets de quelques entreprises maritimes, concernant le négoce. (3) Comme les Espagnols & les Portugois faisoient un grand commerce, non seulement en Amerique mais encore dans les Indes; les Hollandois avoient, l'année précedente, cherché un chemin, par le Nord, pour aller à la Chine, & aux Iles qui sont dans l'Archipel des Indes. Quatre Vaisseaux, qui avoient été à la découverte, & qui croyoient avoir trouvé un détroit, par lequel ils jugeoient pouvoir entrer dans l'Ocean Septentrional, qui environne l'Asie de ce côté-là & qui s'étend, comme l'on croit, jusqu'au Midi de la Chine, y furent renvoyez, & firent voile de Hollande au Mois de Juin; mais soit qu'ils fussent partis trop tard, ou qu'il ne pussent pas trouver la route, ils furent pris par les glaces, & l'entreprise ne réüssit point. On assure que les Moscovites, qui sont plus à portée de découvrir ces côtes, & qui les ont fait reconnoitre, par les Samojedes, qui sont leurs Sujets, ont reconnu qu'il n'y a point de passage de ce côté-là; & l'on voit, dans les Cartes Marines les plus Modernes, une côte, qui s'étend si loin du Sud au Nord de ce même côté, qu'ils n'y ont pu trouver aucun passage de l'Oüest à l'Est. Aussi leurs Caravannes font-elles six ou sept cents lieuës par terre, pour aller à la Chine; ce qu'elles ne feroient pas, si elles y pouvoient aller par Mer; sur tout à présent, que le Czar de Moscovie a porté dans son païs une grande connoissance de la Marine. Il paroit, par (4) *Grotius*, que l'on avoit encore, de son tems, quelque esperance de trouver ce passage par le Nord; mais c'est à quoi les Hollandois ont renoncé depuis long-tems.

Outre ce dessein-là, on en fit un autre, qui a beaucoup mieux réüssi. (5) Une Societé de Marchands particuliers, équippa quatre Vaisseaux, dont le plus grand étoit de trois cents tonneaux. Ils avoient entre eux cent pieces de Canon, dont les deux plus grosses pieces étoient de trente deux livres

Y

(1) *De Meteren* Liv. XVIII. p. 383. *Grotius* Hist. Lib. IV. p. 226

(2) *Reidanus* Liv. XII p. 330.
(3) *Grotius* Hist. Liv. IV. & *Reidanus* Liv. XII. p. 327.
(4) Dans son Histoire Liv. IV. sur la fin.
(5) *Reidanus* Lib. XII. p. 31[illegible]

1595. livres de boulet. Il y en avoit autant de la moyenne sorte; les autres étoient plus petites, puis que les plus grosses étoient de seize livres, & les moindres de neuf. Les Etats & les Villes de Hollande prêterent la poudre, dont ces Vaisseaux pouvoient avoir besoin. Pour tout le reste, on l'acheta aux frais de la Compagnie. Châque Vaisseau, en y comprenant les Marchandises dont ils étoient chargez, couta cent mille francs; d'où l'on peut conjecturer, dit un Historien, quelle fut la dépense du Roi d'Espagne, pour équipper la Flotte de MDLXXXVIII. puis qu'il fut obligé de faire venir des Mâts, des Ancres, des Cables, de la Poix & autres choses semblables du Septentrion, & que tout cela lui coûta le double de ce qu'il peut coûter à des Particuliers. Ces Vaisseaux prirent la route du midi, comme les Portugais, qui étoit la plus longue, mais l'unique où ils pussent aller en sûreté; si tant est qu'il y en ait une autre. Ceux qui s'y embarquerent, savoient bien que les Espagnols & les Portugais ne leur feroient aucun quartier; mais ils ne les craignoient point, par Mer. Leur dessein étoit, s'ils réüssissoient dans ce premier voyage, de faire des Alliances avec les Rois des Iles, où les Epices croissent, & de les engager à les leurs vendre; sans les porter, comme ils faisoient, à Goa & à Calicut, pour les vendre aux Espagnols. Il y avoit sans doute quelques uns de ceux, qui commandoient ces Vaisseaux, qui avoient fait le voyage des Indes, sur ceux des Portugais & des Espagnols, qui tiroient alors une partie de leurs gens de Mer des Païs-Bas. Ils rencontrerent, en pleine Mer, entre l'Afrique & l'Amerique, un Vaisseau Espagnol, qui avoit été écarté des autres, chargé de riches marchandises. D'abord les Espagnols, qui le montoient, se crurent perdus, en voyant les quatre Vaisseaux Hollandois; mais comme ils passerent, sans les attaquer, les Espagnols, arrivez à Lisbonne, débiterent que les Hollandois n'avoient pas osé l'entreprendre. Mais la verité étoit qu'ils avoient ordre de n'attaquer les premiers, qui que ce fût; mais de tâcher de faire leur voyage le plus promptement, qu'il seroit possible. Cependant, dit un Historien du tems, plus de douze cents Vaisseaux de la même nation, parcoururent les côtes maritimes de l'Allemagne, ou de l'Espagne; & châcun de ces Vaisseaux pouvoit avoir, l'un portant l'autre, environ douze hommes, apparemment à cause des Pirates; car quand il n'y a rien à craindre, on ne met pas tant de monde sur les Vaisseaux Marchands, qui vont en Espagne, ou dans la Mer Baltique. L'Historien compte que cela faisoit quatorze mille, quatre cents Matelots. (1) *Grotius* met un bien plus grand nombre de gens de Mer, de Hollande, & de Zélande. Il dit que ces deux Provinces avoient perpetuellement en Mer soixante & dix mille hommes; & que ce petit païs ne le cedoit à aucun Royaume, pour le nombre des Vaisseaux, parce que toute sa puissance étoit dehors. Il ajoûte que l'on y bâtissoit alors deux mille nouveaux Vaisseaux, où il faut sans doute comprendre les barques & les petits bateaux; car il s'en faut bien, que l'on y bâtisse aujourd'hui, que le négoce est beaucoup plus grand, autant de Vaisseaux un peu considerables. Quoi qu'il en soit, il n'y a point de païs, où il y ait autant de Vaisseaux & de Matelots, qu'en ceux-là; parce qu'il ne seroit pas possible que la terre, qu'ils habitent, nourrît une si grande multitude de gens. Ce fut, pour cette raison, que, quoi que le Roi de France & la Reine d'Angleterre pressassent instamment les Etats de rompre tout commerce, avec les Espagnols, on ne put pas y consentir; n'étant pas possible d'entretenir autrement une si grande quantité de peuple. Il n'alla pas moins de quatre cents Vaisseaux, cette année là, à Lisbonne, à Cadis, à S. Lucar, & en d'autres ports d'Espagne. Comme ils y portoient des marchandises, dont les Espagnols avoient besoin; le Roi connivoit à cela. Les Allemands, qui ne le savoient pas, étoient surpris que Philippe, leur eût demandé de ne plus négotier, avec les Hollandois, lui qui les recevoit dans ses ports, non seulement en Espagne, mais qui permettoit encore qu'ils négotiassent à Anvers, à Bruges, & à Gand. Mais les besoins réciproques des deux nations faisoient que ce commerce étoit toleré, & que les Hollandois prenoient impunément le nom des autres Nations, quand il en étoit besoin. Cependant, cette année, le Roi d'Espagne fit arrêter tous leurs Vaisseaux, & leur fit ôter leurs Voiles & leur Gouvernaux, de peur qu'ils ne se retirassent. On assure qu'un Marchand Hollandois, qui s'étoit retiré à Dunkerque, fût cause de cela. Les Sujets du Roi, en Hainaut, & en Artois, envoyerent cet homme à Madrid; pour remontrer au Roi que c'étoit en vain, que l'on faisoit la guerre aux Hollandois, pendant qu'on souffroit leur commerce; dans le même tems, que les Sujets de l'Espagne, qui demeuroient loin de la Mer étoient réduits à la derniere pauvreté; & que cela ôteroit à ceux du Hainaut & de l'Artois les moyens de soûtenir la guerre. Néanmoins tous les Vaisseaux Hollandois furent relâchez, au mois de Mai, & on leur donna des Passeports, pour aller où ils voudroient, & pour revenir dans les Ports d'Espagne. On ajoûtoit que l'on avoit donné cela aux prieres du Cardinal Albert, qui étoit nommé pour être Gouverneur des Païs-Bas; ce qui fit soupçonner qu'on n'avoit pas tant retenu les Vaisseaux Hollandois, en faveur de l'Artois & du Hainaut; que pour donner lieu au Cardinal de s'attirer la bien-veuillance des Hollandois. Le Conseil de Lisbonne fit dire par un Marchand, nommé *Emanuel de Palazzo*, à un homme qui prenoit soin des affaires des Hollandois, que, s'ils cessoient de secourir les Anglois & les François, on n'arrêteroit plus leurs Vaisseaux.

Cependant Elisabeth avoit donné à Drake dix Vaisseaux & six Pinasses, & des particuliers avoient armé cinquante autres Vaisseaux, qui étoient commandez, par le *Comte de Cumberland*, par *Gautier Raleigh* & par *Dudley*, bâtard du Comte de Leicestre. Ils avoient six mille hommes de débarquement, & l'on se flattoit en Angleterre, que cette Flotte ne manqueroit pas de revenir chargée d'un riche butin. Drake & la moitié des Troupes y perit, ne pouvant souffrir ce climat brulant; sans que (2) ceux, qui en retournerent, tirassent grand avantage de cette dangereuse Expédition. On apprehendoit au contraire, en Espagne, qu'elle ne prît la Flotte Espagnole, dont on a parlé; mais cette derniere arriva en bon état à Lisbonne, au mois de Mars, sans avoir rencontré les Anglois, qui étoient allez au Bresil; où ils prirent & pillerent Fernambouc, après quoi ils l'abandonnerent. Ils allerent en suite à l'Ile de la Trinité, dans la riviere d'Orenoque. Ils en prirent le Fort, & emmenerent le Gouverneur prisonnier à Londres.

La Flotte Espagnole n'ayant apporté que cinq millions de florins, on commença de nouveau à manquer d'argent en Espagne. Le Roi, surpris de cela, ordonna que l'on visitât les livres de Marchands, pour savoir qui étoient ceux, qui envoyoient de

(1) Hist. Lib. IV. p. 231.

(2) Voyez *Cambden* sur cette Année, dans la Vie d'Elisabeth.

1595. de l'argent aux Nations étrangeres. Il fit aussi visiter les Vaisseaux Hollandois, quoi qu'ils eussent eu permission de partir ; pour savoir combien de marchandises chacun avoit, & à qui elles appartenoient. Les Marchands de Seville s'en plaignirent, dans la crainte que les Hollandois n'en fissent autant à leurs Vaisseaux ; mais le Roi répondit qu'il ne prétendoit rien confisquer, mais seulement voir quel étoit l'état du négoce ; parce qu'on lui avoit dit que les Hollandois avoient de très-grandes sommes d'argent, en Espagne. Cette même année, les Pirates de Dunkerque se rendirent maîtres d'une Flotte Hollandoise, qui étoit allée en Norvegue, d'où elle apportoit du bois ; & comme ils ne la pouvoient pas emmener, ils se contenterent d'emmener les maîtres des Vaisseaux, qu'ils rançonnerent. Il firent encore des prises considerables sur les Vaisseaux, qui revenoient de France. Mais il y eut un des Vaisseaux de ces Pirates, qui fut pris par les Hollandois, après s'être bien défendu, & avoir perdu la moitié de son monde. On y trouva vint des Maîtres rançonnez, dont on a parlé, que l'on délivra ; mais on pendit quarante trois hommes des Pirates. Il est surprenant que l'on osât en user ainsi & qu'on ne craignît point les représailles. Peut-être ces Pirates étoient-ils du nombre de ceux, qui s'étoient mutinez dans Dunkerque, comme on l'a dit ci-dessus, & qu'ils n'avoient point de patente de Philippe, qui les autorisât pour aller en course.

(1) L'Histoire remarque que, cette année, il alla une Flotte Hollandoise de deux cents Vaisseaux, chargez de bled, en Italie ; qui étoit en une extrême disette, à cet égard, à cause de la sterilité de quelques années. Cela & ce que l'on vient de dire fait voir que la Hollande & la Zélande ne laissoient pas de faire un très-grand négoce, dans les terres de la Monarchie d'Espagne, malgré la guerre. Le profit, que ces Provinces y faisoient, les mettoit bien en état de la continuer ; mais les Espagnols avoient un si grand besoin de leurs marchandises, qu'il ne leur étoit pas possible de s'en passer. Ils regardoient ces deux Provinces, comme des Magazins, auxquels ils n'avoient pas recours en vain ; pour avoir ce qui leur manquoit, & qui leur étoit plus nécessaire, que l'argent même.

Nous avons vu ci-dessus, que les Etats Géneraux envoyerent du secours à Henri IV. qui se plaignoit de ce qu'ils avoient laissé prendre Cambrai. (2) Ce secours consistoit en argent, & en bled ; qui manquoit aussi en France, faute d'avoir cultivé les terres, pendant la guerre civile, qui venoit seulement de finir. Ils y joignirent aussi deux Regiments, l'un d'Ecossois & l'autre de Zélandois, sous la conduite de *Justin de Nassau.* Henri leur extorqua presque ce secours, en menaçant de faire la paix avec l'Espagne. Cependant Elisabeth s'en choqua, comme si les Etats n'eussent pas dû lui demander du secours à elle même, puis qu'ils en donnoient à Henri. Pendant que ce Prince avoit été en peine, elle l'avoit aidé ; mais dès qu'il fut délivré de la Ligue, elle ne le voulut plus secourir, comme auparavant. Les Historiens soupçonnent, avec assez de vrai-semblance, que cette Princesse ; jalouse de la prosperité de ses Voisins ; n'étoit pas bien aise qu'ils n'eussent plus besoin d'elle. Elle ne vouloit pas que la France, ni les Provinces Unies tombassent sous la domination de l'Espagne, par laquelle elle auroit été accablée elle même ; mais elle les auroit volontiers tenus, dans une espece de dépendance. Henri lui avoit demandé quatre Régiment, de la paye desquels la Ville de Paris répondoit ; mais Elisabeth ne trouva pas à propos de les lui accorder, sous prétexte qu'il n'étoit pas prudent d'envoyer des Troupes hors du Royaume ; dans un tems, auquel on lui dressoit tant d'embuches. C'est comme (2) *Grotius*, rapporte le fait, & à quoi il ajoûte que la Reine offrit néanmoins des Troupes, ponr garder Dieppe, Bologne & Calais. Cette offre fut, avec raison, suspecte aux François, & le Roi la refusa. 1595.

En même tems, la Reine envoya en Hollande *Thomas Bodley*, (3) pour se plaindre aux Etats du secours, qu'ils avoient envoyé à Henri, & leur dire qu'ils n'avoient que faire de secours, eux qui en envoyoient aux autres. Les Etats répondirent (4) qu'ils n'avoient pas envoyé à Henri IV. ce secours, par ostentation, mais par nécessité ; afin que leur Ennemis étant obligez d'aller ailleurs, ils eussent quelque repos, par le moyen de cette diversion ; pour n'être pas obligez de demander à la Reine six mille hommes de pied, & mille chevaux ; au lieu qu'elle ne payoit que six cents Fantassins, & deux cents Cavaliers complets ; & cela seulement lors qu'ils étoient dans le Camp, avec l'Armée. Elle demandoit encore, qu'on lui rendît présentement une bonne partie de ce qu'elle avoit prêté aux Etats, en divers tems, & le reste en certains termes fixes ; quoi que le Traité portât qu'ils ne le rendroient, que quand la guerre seroit finie. Elle ajoûtoit à cela des menaces, & disoit que, s'ils ne le faisoient, elle en useroit autrement qu'elle ne faisoit, selon sa douceur ordinaire. (5) C'étoit par le conseil de Cécil, son Grand Thrésorier, qui étoit un homme rigide & bizarre, que la Reine en usoit ainsi. On dit encore à Bodley, après beaucoup de complimens & d'actions de graces ; que l'on prioit S. M. de considerer la conjoncture du tems ; que l'on étoit dans une guerre, fort onereuse pour les peuples ; & qu'on ne faisoit pas, pour le présent, avec beaucoup de succès ; que le commerce étoit troublé, par l'arrêt des Vaisseaux Marchands, en Espagne, & la pêche du Harang, par les Corsaires de Dunkerque ; que la Mer avoit fait de grands desordres, par des inondations ; que si la Reine ajoûtoit, aux charges ordinaires, la nécessité de lui rendre ce qu'elle avoit prêté ; l'on viendroit à savoir qu'Elle ne vouloit plus tenir l'Alliance, qu'Elle avoit faite, avec les Etats ; & le Roi de France venant à chanceller, comme la Reine le croyoit, il seroit à craindre que leurs peuples ne se laissassent duper, par des offres trompeuses de paix, de la part de l'Empereur. Elisabeth faisoit dire qu'Elle ne rompoit point l'Alliance, parce que les circonstances du tems étoient changées, & qu'Elle n'étoit pas obligée de tenir ce quelle avoit promis, à la ruine de ses peuples. Elle prétendoit appuyer cela, sur des Maximes de Droit, qui pouvoient servir à rompre toutes les Alliances. Néanmoins après toutes ces contestations (6), la Reine refusant d'admettre l'excuse des Etats, fondée sur l'impuissance, où ils disoient être de trouver de si grandes sommes ; elle témoigna qu'Elle vouloit bien entrer dans leurs raisons, par un principe de pitié ; pour ne point paroître ruiner la Confedération, les réduire au desespoir & donner lieu à l'Ennemi commun d'en triompher. Elle demanda seulement, qu'ils joignissent trente Vaisseaux à la Flotte, qu'elle préparoit alors contre

(1) *De Meteren* Liv. XVIII. fol. 283. verso.
(2) *Grotius* Hist. Liv. IV. p. 227. & suiv.

(3) *Camden*, sur cette année, raconte la chose un peu autrement. Mais ce qu'il dit semble une espece de déguisement, & il y en a plusieurs de cette espece.
(4) *Grotius* Hist. Liv. IV. p. 2[illegible].
(5) *Camden*, sur cette année.
(6) *Camden*, sur cette année, p. 603.

1595. tre l'Espagne, & qu'ils payassent la solde aux Troupes auxiliaires, qu'ils avoient. Ces differends demeurerent ainsi, comme assoupis, jusqu'à l'an MDXCVIII. *Grotius* assûre que la Reine s'appaisa, à cause des descentes, que des Troupes Espagnoles, qui tenoient encore quelques places de la Basse Bretagne, que la Ligue leur avoit remises, avoient faites en Cornouaille; & à cause de la rebellion des Irlandois, fomentée par Philippe II. Ainsi la crainte de l'Ennemi commun réünit ceux, que la Raison seule ne pouvoit pas tenir unis.

Cette année, la Flotte Angloise envoyée en Amerique revint en Angleterre, en assez mauvais état; mais elle se consoloit d'avoir causé beaucoup plus de dommage aux Espagnols, qu'ils ne lui en avoient fait.

Cette même année, le Roi d'Espagne nomma pour Gouverneur des Païs-Bas, comme nous l'avons déja dit, le Cardinal Albert, frere cadet d'Ernest. Ce Cardinal avoit été vint-six ans en Espagne, & avoit gouverné le Portugal, en qualité de Vice-Roi, avec assez d'approbation. Il obtint de Philippe, qu'il remît en liberté *Philippe Guillaume de Nassau* Prince d'Orange & Comte de Bure, fils aîné de Guillaume; qui avoit demeuré vint-huit ans en Espagne, en une sorte de captivité. On lui rendit, en même tems, la jouïssance de ses biens, autant que cela dépendoit de l'Espagne. Ce Prince avoit été élevé, & entretenu dans la Religion Romaine; & l'on esperoit se servir de lui, pour ramener les Provinces Unies, dans l'obéïssance. Le Cardinal & le Prince partirent de Madrid le 28. de Septembre, s'embarquerent pour l'Italie, & arriverent à Genes le 7. d'Octobre, sur une Flotte de vint six Galeres, commandée par *André Doria*. Le Prince d'Orange fut envoyé à Rome, par ce Cardinal, & y arriva le 25. d'Octobre. Il y fut tres-bien reçu du Pape, & fut régalé de toute la Cour. Il n'étoit pas étrange qu'ayant été élevé dans l'Eglise Romaine, fait le commencement de ses études à Louvain, & obsedé perpetuellement de Prêtres Espagnols; il demeurât dans les sentimens, qu'on lui avoit inspirez, dès son Enfance. Les Etats Géneraux ayant apris qu'il étoit en chemin, pour venir dans les Païs-Bas, avec le Cardinal, (1) lui écrivirent le 22. de Decembre, pour le féliciter de sa délivrance, & lui témoigner que la mémoire des grands services, que son Pere avoit rendus aux Provinces Unies, leur feroient toûjours aimer ceux qui appartenoient, comme lui, à ce grand Prince. Ils ajoûterent qu'ils seroient fâchez de changer les bons sentimens, qu'ils avoient conçus de lui; quoi que les Espagnols se vantassent, que sa délivrance leur seroit avantageuse: Qu'ils se persuadoient qu'il ne voudroit pas servir d'instrument aux Espagnols, pour ruiner la liberté des Provinces; que son Pere avoit établie, avec tant de peines & de dangers, & même aux dépends de sa vie, qu'il avoit perdue par la main d'un Assassin: Qu'ils prioient S. E. que, si Elle avoit quelque envie de venir dans leurs Provinces, Elle differât jusqu'à un tems plus convenable, dont ils se chargeoient de l'avertir; en lui envoyant un passeport, qui étoit nécessaire pour entrer, avec sureté, dans les lieux de leur obéïssance. Le Prince y répondit par une Lettre fort civile, où il insinuoit qu'il tâcheroit de travailler à la paix, & qu'il esperoit qu'ils favoriseroient son dessein. 1595.

(1) Voyez ces Lettres entieres dans *De Meteren*, Liv. XVIII fol. 384. verso.

FIN *du Livre Cinquiéme.*

HIS-

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAYS BAS.

LIVRE SIXIE'ME.

Contenant ce qui s'est passé, depuis l'an MDXCVI *jusqu'à la mort de Philippe II. Roi d'Espagne, qui arriva en* MDXCVIII. *sous le Gouvernement du Cardinal Albert.*

1596. LE Cardinal Albert, ayant expedié, le plus promtement qu'il put, quelques affaires, qu'il avoit en Italie, partit le 29. de Septembre de Turin, d'où il alla en Franche Comté, & de là en Lorraine, & ensuite à Luxembourg, où il arriva le 29. de Janvier MDXCVI. Il se rendit après cela, à Namur, (1) où il passa quelquelques jours, pour y attendre les Troupes qu'il avoit amenées. Il y avoit deux Régimens Espagnols, l'un commandé par Emanuel de Vega, & l'autre par *Juan Tesséda*, & un troisiéme Italien levé dans le Duché d'Urbin, commandé par *Alonse d'Avalos*; avec quelque peu d'Infanterie de Naples & quelques compagnies de Cavalerie. Il portoit aussi un million & demi d'Ecus d'argent comptant. Mais ses Troupes, soit par le froid de l'Hiver, soit par les fatigues du voyage, & des maladies, étoient si diminuées; qu'on crut à Namur qu'il en falloit faire une Réforme génerale, & se servir de ce qui en restoit à rendre complets les anciens Corps. Quantité de Noblesse alla au devant de lui, & le Comte de Fuentes ne manqua pas de s'y trouver, pour le féliciter de son heureuse arrivée. Le Cardinal alla ensuite à Brusselles, où on lui fit, le 11. de Février, une magnifique entrée. Le Comte de Fuentes lui remit d'abord le Gouvernement entre les mains, & ne demeura à Brusselles, qu'autant de tems, qu'il falloit pour instruire le Cardinal de l'état où il laissoit les Provinces, & de tout ce qu'il jugeoit le plus nécessaire, pour les conduire heureusement; après quoi, il partit pour l'Italie, avec Estevan Yvarra, & de là pour l'Espagne, où il fut très-bien reçu du Roi.

Cependant (2) le Roi de France, ayant chassé les Espagnols de la Bourgogne, réduisit le Duc de Mayenne à s'accommoder avec lui; en lui donnant le gouvernement de l'Ile de France, au lieu de celui de la Bourgogne, & lui faisant d'autres avantages, qui le gagnerent. Le Roi se résolut, en même tems, au siége de la Fere, place forte de Picardie; qu'il investit en maniere qu'il n'y avoit point d'apparence qu'*Alvaro Osorio*, qui y commandoit, pût recevoir aucun secours de vivres, dont il manquoit, étant d'ailleurs assez bien pourvu. Cependant *George Basti*, qui avoit été Géneral de la Cavalerie, sous le Duc de Parme, 1596. trouva moyen d'y en introduire quelque quantité; par bon nombre de barques, que le Gouverneur envoya de nuit par un Marais, qui environne la Ville; pour recevoir des sacs, que huit cents Chevaux de Basti avoient apportez en croupe. Cependant cela étant consumé, la Place fut obligée de se rendre le 22. de Mai, après sept mois de siége.

Le Cardinal conçut en même tems & executa un dessein, contre une place bien plus importante, par l'avis du Sr. *de Rône* Champenois, obstiné Ligueur, qui s'étoit mis au service de l'Espagne. Il attaqua & prit, le 17. d'Avril, Calais, dont les fortifications étoient fort mauvaises, qui fut très-mal défendu & qu'on ne sut pas secourir. Il prit peu de tems après Ardres, que le Gouverneur défendit aussi fort mal. Je ne m'arréte pas à cela, qui ne regarde qu'indirectement les Provinces Unies. On pourra s'en instruire dans *Bentivoglio*, & dans les Auteurs François, qui ont écrit la Vie de Henri IV. Ce Prince ayant pris enfin la Fere, vint avec toute son Armée, qui étoit beaucoup plus forte que celle d'Albert, le plus près qu'il put du Camp du Cardinal, pour tâcher de l'attirer au combat; mais le Cardinal sut bien l'éviter, en se retirant dans l'Artois, après avoir assuré ses conquêtes. Le Roi d'un autre côté s'en alla à Paris & congedia sa Noblesse, qui étoit accourue pour se trouver dans le Combat, s'il y en avoit un; & laissa seulement le Maréchal *de Biron*, avec quatre mille hommes de pied, & six cents chevaux pour couvrir la frontiere de Picardie.

La Province de Flandres pressa, en ce tems-là, extraordinairement le Cardinal d'assieger Ostende, dont la Garnison Angloise lui causoit de très-grandez incommoditez. Le Cardinal se transporta lui même à Nieuport, à trois lieuës de la place & la fit examiner de prés. On l'assura qu'il étoit impossible d'empêcher qu'il ne vînt du secours par mer à cette place, & qu'étant proche de la Zélande, elle en pourroit recevoir à toute heure. Ainsi le Cardinal ne jugea pas alors, qu'il lui fût possible de se rendre maître de cette Ville.

Pour ne pas perdre le reste de l'Eté, il fut proposé dans un Conseil, que tint le Cardinal, d'attaquer quelque autre place. On en proposa plusieurs & enfin lui se détermina au siége de Hulst, Ville de Flandre au Nord du Païs de Was, que Maurice avoit prise sur les Espagnols, comme on l'a déja dit. *Grotius* & *Bentivoglio* l'ont décrite assez au

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. II. p. 597.
(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. III. au commencement.

1596. au long, dans un tems, où les Cartes n'étoient pas si communes qu'aujourdhui ; ce qui les a obligé d'en faire autant à l'égard des autres places, dont ils décrivent les siéges. Il suffira de dire, dans une Histoire génerale, qu'elle est située dans en terrein marécageux, tout coupé de digues & de canaux ; dont-il n'auroit pas été facile de se rendre maître, si dès le commencement du siége, on n'avoit fait diverses fautes, dans la défense du terrein. Le Comte de Solms commandoit dans la Place, avec une Garnison, qui n'étoit de guére moins de trois mille hommes, avec toutes les provisions nécessaires. Le Cardinal avoit d'abord feint de vouloir assieger Breda, & sur le mouvement, qu'il fit pour cela, Maurice avoit ordonné à près de la moitié de cinq mille hommes d'Infanterie, qui étoit dans Hulst, d'aller à Breda ; après quoi le Cardinal tourna brusquement du côté de Hulst, qu'il commença d'assieger le 4. de Juillet. Rône fut celui, qui agit avec le plus vigueur dans ce siége, où il fallut gagner le terrein, pied à pied, par la force, ou par les mines ; pendant qu'à la faveur du Fort de Nassau, qui ne fut rendu qu'après la Ville, on y pouvoit entrer assez librement. Maurice lui même y entra, & y donna quelques ordres, qui ne furent pas bien executez. Il se fit quantité de sorties & d'assauts, pour gager les moindres postes, & l'Artillerie des deux côtez fut si bien servie, quelle tua quantité de monde, & entre autre le Sr. de Rône, Maréchal de la Ligue, comme on l'appelloit, qui y eut la tête emportée d'un coup de Canon. (1) Il se nommoit *Chrétien* de *Chavigni*, & comme il étoit de Champagne, près des frontieres de Lorraine, il passa pour Lorrain, & fut attaché au service des Princes Lorrains ; qu'il servit très-fidelement, aussi bien que le Roi d'Espagne. Il seroit plus digne d'être loué, s'il avoit suivi un meilleur parti, que celui de la Ligue ; qu'on ne pouvoit soûtenir, que par ambition, ou par une superstition honteuse. Enfin après de grands efforts ; & bien du sang répandu, le 17. d'Août, la Garnison se rendit & sortit le lendemain, tambour battant, enseignes deployées, mêches allumées ; avec ses Chevaux, Bagages Chariots, Bateaux & le reste, pour se retirer, où il lui plairoit. (2) Les Assiegeans y perdirent environ trois mille hommes, & en eurent huit-cens de blessez. La Garnison n'en eut que huit-cens, ou environ de tuez, de blessez, ou d'estropiez.

La Province de Zélande fut extrémement irritée de voir cette Place, pour les fortifications de laquelle on avoit dépensé quatre cents mille francs, rendue en si peu de tems, & ôta au Comte de Solms, quoi que blessé à la cuisse, le Regiment de la Province, qu'il avoit. On pourra voir (3) dans *Grotius* les raisons de rendre la place, & de ne la pas rendre, exposées d'une maniere très-éloquente & très-vive. Mais dans le fonds, il ne s'agissoit plus, que d'attendre un assaut, après lequel il auroit fallu se rendre ; parce qu'il n'y avoit plus de terrein, pour se couvrir. Les formalitez, dont ceux qui défendent les places se piquent, le demandoient ; mais l'Etat n'y auroit rien gagné. La principale défense devoit être, dans l'attaque des premiers postes. Aussi les Etats Géneraux prirent-ils le Comte de Solms, à leur service. Les Etats s'étoient auparavant défait d'une partie de leurs Troupes, dont les unes avoient été envoyées en France, & les autres en Espagne, sous le Comte d'Essex ; de sorte que le Prince Maurice avoit été hors d'état de se mettre en campagne, pour traverser les desseins d'Albert, qui avoit quinze, 1596. à vint mille hommes devant Hulst. Il se contenta, sans doute, avec bien de la peine, de demeurer dans une île voisine, & d'envoyer ses ordres à Hulst ; qui ne furent pas fort bien executez.

On crut parmi les Espagnols, que le Comte de Solms avoit eu ordre de rendre la place, pour conserver les Troupes, pour d'autres besoins.

Le Cardinal étant arrivé à Brusselles, il donna ordre que l'on payât incessamment les Mutins de Tillemont ; pour suppléer à la perte, qu'il avoit faite devant Hulst. Ces gens-là avoient témoigné, malgré toute leur mutinerie, qu'ils étoient prêts à servir, pourvu qu'on les payât. Ils étoient accourus au secours de Lire, lors que le bruit leur vint qu'Herauger l'avoit envahie, & ils avoient encore envoyé leur Cavaletie à Fuentes, lors qu'il assiegeoit Cambrai. Cependant, quand ils eurent été payez, une partie s'en retourna en Italie, pour joüir tranquillement de ce qu'ils avoient gagné.

On avoit commencé, dès le Printems, à negotier une Alliance défensive & offensive, entre la France & l'Angleterre, qui fut conclue, quelques mois après & jurée par le Roi, & par la Reine, au mois de Septembre. On y convint, (4) entre autres choses, Que le Roi & la Reine ne pourroient faire, ni paix, ni trêve, que d'un commun consentement, & qu'on recevroit, dans le même Traité, tous les Princes & Etats, qui y voudroient entrer : Que comme la France étoit attaquée, par le Roi d'Espagne, la Reine y enverroit un secours de quatre mille hommes, pour être employez en Picardie & en Normandie, pendant six mois, ou plus, si la Reine y consentoit : Qu'Elle les payeroit, pendant six mois, & que si le Roi les retenoit plus long-tems, ce seroit à ses dépends : Que si le Roi avoit besoin de plus de monde, la Reine lui permettroit de lever trois ou quatre mille hommes, si le tems le souffroit, mais à ses frais : Que les Troupes Angloises en France seroient sous les Géneraux François, & que si la Reine avoit besoin de Troupes Françoises en Angleterre, elle les auroit aux même conditions.

Les Etats Géneraux des Provinces Unies firent aussi une (5) Alliance avec Henri, le 31. d'Octobre 1596. par laquelle les Etats s'obligerent de payer au Roi quatre-cents-cinquante-mille florins, pour l'entretien de quatre mille hommes, pendant l'année 1597. outre les deux Regimens, qu'ils entretenoient déja en France ; à condition néanmoins que, si Philippe employoit la plûpart de ses forces, contre les Provinces Unies, en 1597. le Roi leur renverroit ces quatre mille hommes : Qu'avant la fin de Mars, le Roi auroit son Armée prête à agir, sur les frontieres de Picardie & d'Artois ; & que les Etats seroient aussi prêts à entrer en Campagne, avec sept, ou huit mille Fantassins, & quinze-cents Chevaux : Que l'on marqueroit ensemble le lieu & le tems, auxquels les Armées s'assembleroient. Il y eut aussi des articles, en faveur du commerce & Henri accorda aux habitans des Provinces Unies, qui viendroient à mourir en France, qu'ils ne seroient point sujets au droit d'*Aubaine*, comme on l'appelle ; par lequel les biens des Etrangers, qui meurent en France, sont confisquez au profit du Roi ; ce que les Etats accorderent réciproquement aux François qui vien-

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. IV. p. 75.
(2) *De Meteren* Liv. XVIII. fol. 392.
(3) Hist. Lib. III. p. 252. & suiv.

(4) Voyez ce Traité tout entier dans *De Meteren* Liv. XVIII. fol. 393.
(5) Voyez le même.

1596. viendroient à mourir dans leurs Provinces.

Cependant (1) le Maréchal de Biron, qui avoit été laissé avec des Troupes, sur la frontiere de Picardie, fit des courses sur les terres d'Espagne, où il fit de grands dégâts. Là-dessus le Marquis de Warambon sortit d'Hesdin, avec environ huit-cents Chevaux, & quelques Fantassins, pour s'opposer à lui. Le 5. de Septembre, il eut avis de ses Coureurs, que Biron n'étoit pas loin; & ce dernier averti de même de l'approche de l'ennemi fit mettre la plûpart de son monde, en embuscade dans un Bois, & parut avec peu de gens à découvert. Warambon l'ayant apperçu, s'avança pour le charger, & Biron, feignant d'avoir été surpris, se batit en retraite. L'ennemi le suivit, mais quand il eut passé l'endroit de l'Embuscade, Biron tourna bride & l'Embuscade venant à se lever, les gens de Warambon se trouverent attaquez si brusquement & si violemment, qu'ils furent rompus & mis en fuite; en maniere que Warambon, *Montecuculi*, & *Jean Jaques Belgioiso*, qui commandoient tous deux des Compagnies de Lanciers, furent pris prisonniers. Le Maréchal, encouragé par là, continua à ravager la frontiere de l'Artois; mais enfin l'opposition qu'il rencontra & l'Hiver, qui commençoit, l'obligerent de conduire ses Troupes à leurs Garnisons; & les Espagnols firent de même, de leur côté.

La Reine d'Angleterre (2) ayant achevé de équipper la Flotte qu'elle vouloit envoyer, en Espagne; cette Flotte mit en Mer, avec dix-sept gros Vaisseaux de la Reine, bien fournis de monde; & vint-deux Vaisseaux Hollandois, plus petits, mais aussi bien montez. Le reste des Vaisseaux étoit chargé de Soldats & de vivres, & tout cela faisoit cent cinquante Batiments de differentes grandeurs. Le Comte *d'Essex* & le Lord Charles Howard, Grand Amiral d'Angleterre, avoient une égale autorité; mais le premier devoit commander les Troupes de débarquement, qui étoient de plus de six mille hommes de Troupes reglées, avec quantité de Noblesse Volontaire, que l'on fait monter au nombre de mille. On partagea la Flotte en quatre Esquadres, dont la premiere étoit commandée par l'Amiral, la seconde par Essex, la troisiéme par le Lord *Thomas Howard*, & la quatriéme par le Chevalier Walter Raleigh. Le Chevalier François de Vere étoit Maréchal de Camp, *Jean Wingfeld* Mestre de Camp, *George Carew* Grand Maître de l'Artillerie, & *Conier Clifford* Sergent-Major. Il avoient plusieurs Colonels, sous eux, pour commander les Troupes reglées. *Charles Wingfeld* commandoit les volontaires. On avoit donné à châque Capitaine le nom du lieu, où ils pourroient se rassembler, dans des Lettres cachetées; qu'ils ne devoient ouvrir qu'après avoir passé le Cap de S. Vincent, ou en cas qu'ils fussent écartez de la Flotte; avec ordre de les jetter dans la Mer, s'ils se trouvoient en danger de tomber entre les mains de l'Ennemi.

La Flotte mit à la voile, au commencement de Juin, & rencontra un bâtiment Irlandois, qui venoit de Cadis, à la hauteur du Cap, que je viens de nommer. Le Capitaine dit que tout étoit dans une très-grande sécurité, dans cette Ville, qu'on n'y disoit pas un mot de la Flotte Angloise, qu'il n'y avoit que la Garnison ordinaire, qu'il y avoit dans le Port des Galions, des Galeres, des Vaisseaux de Guerre, & quantité de Vaisseaux chargez de Marchandises pour l'Amerique. Le 20. de Juin la Flotte jetta l'ancre de grand matin, près de la 1596. Chapelle de S. Sebastien, à l'Ouëst de l'île, où est Cadis.

Le Comte d'Essex, qui étoit jeune & plein de courage, vouloit mettre incessamment à terre les Troupes de débarquement; mais l'Amiral, qui ne vouloit rien hazarder, s'y opposa, comme à une chose trop hazardeuse. Il consentit néanmoins d'essayer si l'on pourroit faire descente, mais la Mer étoit alors trop grosse. Essex voulut ensuite qu'on attaquât sans délai les Galions, & les Vaisseaux Marchands, qui étoient dans le Golfe; mais on jugea que cela étoit dangereux, parce qu'on seroit canonné non seulement des Galions, mais aussi de quinze Galeres, qui étoient sous les Châteaux. Le lendemain les Vaisseaux de guerre se retirerent, avec la marée, vers le Puntal, & les Vaisseaux Marchands vers Port-Royal. A cette maneuvre, les Anglois leverent les ancres & s'allerent placer au lieu abandonné par les Espagnols, où ils furent saluez par l'Artillerie du bastion de S. Philippe, & par celle des Galeres. On canonna aussi, de la part des Anglois, les Vaisseaux de guerre, qui se retirerent. Les Galeres en firent autant, & se firent mettre en pleine mer au Pont de Suazzo, qui joint l'île avec le continent. Ce fut là l'effet du Canon des petits Bâtimens; car on n'osa pas hazarder les grands, pendant la basse marée. Quand elle revint, les gros Vaisseaux canonnerent les Galions, & les Espagnols y mirent le feu, qui en consuma la plûpart. Les Anglois n'en purent sauver que deux, qu'ils emmenerent ensuite en Angleterre.

Le Combat naval fini, Essex fit descente vers le Puntal, avec huit-cents hommes, & envoya promptement un détachement, au Pont de Suazzo; pour le rompre, afin que l'île n'eût point de communication avec le continent. Pour lui, il marcha incessamment à la Ville, à la tête de plusieurs Gentilshommes, suivis de quelques Troupes; qui rencontrerent de la Cavalerie, à cinq cents pas de la Porte. Comme il en sortoit d'autre, Essex fit retirer ses gens en arriere, pour attirer les Espagnols plus loin; après quoi tournant, tout d'un coup, visage il poussa les Espagnols si rudement, jusqu'à la porte; qu'à peine eurent-ils le tems de la fermer. Le Comte & quelques autres monterent sur un Ouvrage, commencé pour fortifier la porte, d'où l'on pouvoit entrer dans la place, en sautant de la hauteur d'un homme. Deux ou trois s'y jetterent en effet, dans le tems auquel le Chevalier de Vere enfonçoit la Porte. Les Soldats étant entrez, les Espagnols firent encore quelque résistence, dans les rues, & dans la place publique, où ils blessoient les Anglois de dessus les toits. L'Amiral y entra aussi, avec les gens de Mer. L'Hôtel de Ville, que quelques Espagnols avoient occupé, comme pour s'y défendre, se rendit d'abord, & le Château le lendemain; à condition qu'on laisseroit sortir les habitans, avec leurs habits, & que tout le reste seroit donné au pillage; en rachetant leur liberté, pour la somme de cinq-cens-vint-mille Ducatons, pour laquelle ils donneroient vint ôtages, qui seroient emmenez à Londres. Après cela, on fit publier défense de faire aucun mal aux habitans de Cadis, & ils furent conduits au Port Ste. Marie.

Cependant Raleigh eut ordre d'aller, avec de petits bâtiments, mettre le feu à la Flotte Marchande, qui étoit à Port-Royal. On offrit alors à l'Amiral la somme de deux millions de Ducatons, pour la racheter; mais il répondit d'un air glorieux, qu'il avoit été envoyé pour détruire la Flotte & non pour la laisser aller, après en avoir tiré une somme d'argent; comme s'il n'avoit pas été plus

(1) Voyez *De Meteren* Liv. XVIII. fol. 395. & *Bentivoglio* P. 3. Liv. III.

(2) *Camden* sur cette année p. 710. & suiv.

1596. avantageux à la Reine d'avoir cette somme, que de faire perdre à des particuliers de diverses nations les marchandises qu'ils avoient sur la Flotte, sans en tirer aucun avantage! On avoit déja commencé à la décharger, pendant qu'on tâchoit de faire le marché, mais le Duc de Medina-Celi les fit tous bruler. La Ville étoit pleine de munitions & d'Artillerie, & ceux, qui pillerent les maisons, en enleverent beaucoup d'argent. On jugea que les Espagnols perdirent en cette occasion, à tout compter, la valeur de vint millions de Ducatons.

Ensuite le Comte fit, selon l'usage de ce temps-là, Chevaliers vint Gentilshommes, dans la grande Eglise. On remarque qu'il n'y eut aucune personne de marque, qui perit en cette occasion; que Jean Wingfeld, qui fut tué dans la place, & enseveli magnifiquement, dans l'Eglise. Cet homme est le même, qui commandoit dans Gertruydemberg, & qui livra la place au Duc de Parme. Il auroit mérité, pour sa trahison, de mourir d'une maniere honteuse; & l'Historien, qui a écrit la vie d'Elisabeth, auroit mieux fait de marquer quelque indignation, contre un homme qui deshonora sa Nation, par la plus indigne conduite, qu'on puisse reprocher à un homme de guerre.

On convint ensuite de rendre les prisonniers, des deux côtez, mais il y eut une grande contestation, entre le Comte d'Essex & l'Amiral Howard; sur la question, si on devoit abandonner Cadis, ou non. Essex vouloit qu'on la retînt & offroit de la garder, avec quatre cens hommes, & des vivres pour trois mois; ce qui tiendroit toute l'Espagne, dans une perpetuelle inquietude. Mais l'Amiral & les autres Chefs ne jugerent pas que cela se pût faire, & ils avoient sans doute raison. Il falloit beaucoup plus de Troupes pour cela, & on se seroit engagé dans une très-grande dépense, pour s'en tirer avec honneur. On se contenta donc de saccager toute l'île, de détruire les fortifications & de bruler plusieurs maisons dans la Ville; après quoi on embarqua le butin, & la Flotte mit à la voile le 5. de Juillet. Elle alla à Faro, Ville du Royaume des Algarbes, que les habitans avoient abandonnée. On remarque qu'on y trouva une belle Bibliotheque, que le Comte d'Essex demanda, & qu'on lui accorda. D'autres ont cru que, si l'on étoit allé à Seville, on auroit, pour le moins, contraint cette Ville de donner une grosse somme.

A la hauteur du Cap de S. Vincent, un vent de Nord impetueux emporta la Flotte fort avant en Mer. On proposa cependant, s'il ne seroit pas à propos d'aller aux Iles Açores, & d'y attendre les Caraques Espagnoles, qui devoient arriver des Indes. Le Comte fut de ce sentiment & dit qu'il faudroit renvoyer en Angleterre les Troupes de débarquement, à cause des maladies dont elles pouvoient être attaquées, & du manque de vivres. Il offrit d'y aller lui-même, avec deux des gros Vaisseaux de la Reine, & dix autres de moindre grandeur. Thomas Howard étoit aussi de cet avis, & fut encore soûtenu par les Capitaines des Vaisseaux Hollandois, qui s'offrirent d'y aller avec lui. Mais l'Amiral & tous les autres s'y opposerent. Il y en avoit sans doute, qui se pressoient de porter leur butin en Angleterre, où il seroit plus en sureté, que sur la Flotte.

Essex ne put obtenir qu'avec peine, qu'on allât à la Corougne, pour se rendre maître des Vaisseaux qu'il croyoit être en ce Port. On y alla, mais on n'y en trouva point, de sorte que ce fut en vain qu'on y étoit venu. Le Comte proposa de nouveau de faire une descente, & d'attaquer la Corougne, pendant que la Flotte iroit le long de la côte chercher quelque Vaisseau ennemi, jusqu'à St. 1596. André & à S. Sebastien. Mais au lieu de l'écouter, toute la Flotte, par ordre de l'Amiral, fit voile du côté de l'Angleterre, & Essex fut obligé de la suivre. On peut facilement comprendre par-là, que l'Amiral avoit peur que le Comte d'Essex n'aquît plus d'honneur, que lui, dans cette expédition. On prétendit que c'étoit une très-glorieuse action, que d'avoir pris & pillé Cadis, où l'on n'étoit point sur ses gardes, & où l'on ne fit presque aucune résistence. On avoit assurément plus de sujet de plaindre ceux, qui avoient été pillez à Cadis, que de louër ceux qui l'avoient fait, & qui ne demeurerent que quinze jours sur les terres des Espagnols, comme s'ils avoient eu peur d'eux. Ce coup fut néanmoins très-sensible, pour Philippe; qui, pour se venger de l'affront, que les Anglois lui avoient fait, équippa promptement une Flotte de tous les Vaisseaux, qu'il put trouver en Espagne, sans en excepter les étrangers; & l'envoya pour faire une descente en Angleterre, ou en Irlande. Cela lui paroissoit d'autant plus facile, qu'il étoit alors maître de Calais. Mais une violente tempête empêcha cette Flotte de voir jamais les côtes d'Angleterre, & en fit perir une bonne partie, près du Cap de *Finisterre*, où l'on disoit que, de quatre-vint Vaisseaux, il en étoit péri quarante, comme l'assure *De Meteren*.

Les Auteurs (1) Hollandois rapportent une lettre fort civile d'Elisabeth à *Jean de Duvenvoorde* Sr. *de Warmondt*, pour le remercier; où elle témoigne qu'Elle avoit appris que la victoire étoit duë, en partie, à sa conduite & à sa valeur. *Camden*, qui ne louë pas volontiers les autres Nations, n'en fait aucune mention.

1597. PENDANT le siege de Hulst, (2) les Troupes des Etats coururent tout le Brabant, qui, pour être délivré de leurs courses, consentit enfin à être sous contribution; que les Etats exigeoient assez facilement, par le moyen des Garnisons de Gertruydemberg, de Breda, & d'autres Places encore, qu'ils avoient dans la Province. La Campigne ressentoit particulierement cette incommodité; & pour l'en délivrer le Cardinal, de retour à Brusselles, ordonna au Comte *de Varax*, grand Maître de l'Artillerie & frere du Marquis de Warambon, de marcher, avec quatre mille hommes de pied & trois-cents Chevaux, à Turnhout, qui est de ce côté-là, & de délivrer, comme il le fit, cette partie du Brabant, des exactions des Etats. Maurice, dès qu'il eût appris cela, ne tarda pas de se mettre en Campagne, pour recouvrer ces contributions. Il rassembla, avec beaucoup de promptitude, & sans aucun bruit, un corps de six mille hommes d'Infanterie, & un autre d'environ mille Chevaux, qui eurent leur rendez-vous à Breda. Delà il marcha, le 23. de Janvier, aux Troupes Espagnoles, qui étoient à Turnhout, à dessein de les surprendre. Cependant le Comte de Varax en fut averti. Il n'avoit alors avec lui, que le Regiment Italien du Marquis de *Trevico*, commandé, en son absence, par le Major, un Allemand du Comte de Schultz, & deux Wallons, dont les Colonels étoient aussi absens. La Cavalerie étoit toute Espagnole & Italienne, & commandée par *Nicolas Basti*. Le Comte de Varax ne se trouvant pas en sûreté à Turnhout, voulut se retirer à Herentals, qui n'en est éloigné, que de trois petites lieuës.

(1) Comme *De Meteren* Liv. XVIII. fol. 300. verso.

(2) *Bentivoglio* P. 3 Liv. III. p. 78 dont on a suivi ici la Rélation, qui dans le fonds s'accorde avec celle de *Grotius* & de *De Meteren*, & paroit d'autant plus grand poids, quelle vient d'un ennemi.

1597. lieuës. Il auroit pû partir de nuit & échapper ainsi à Maurice, mais il craignit que cela ne passât pour une fuite. Il se contenta donc d'envoyer de nuit le bagage & se mit en marche, avec ses Troupes, à l'Aube du jour. Il les partagea en trois corps, dont les Wallons eurent l'avantgarde, les Allemands le milieu & les Italiens l'arriere-garde. Il jetta toute sa Cavalerie sur la droite; où le terrein étoit plus propre pour les Chevaux. A sa gauche, il étoit couvert d'un bois. Maurice averti qu'il marchoit, s'avança avec sa Cavalerie, & (1) trois-cents mousquetaires en croupe des Cuirassiers, a ce que dit *Bentivoglio*. Il ordonna à ces derniers d'amuser seulement l'arriere-garde; sans s'engager trop, jusqu'à ce que toute la Cavalerie & l'Infanterie fussent venues. Maurice avoit, avec lui, le Comte de Hohenlo, le Comte de Solms, le Chevalier de Vere, à qui Elizabeth avoit donné le gouvernement de la Brille, quand il étoit revenu de l'expédition de Cadis, & *Robert Sidnei*.

L'escarmouche commencée, la Cavalerie Espagnole soûtint le choc de celle de Maurice, & les Escadrons ayant tous tourné visage parurent disposez à se bien aquiter de leur devoir. Mais le reste de la Cavalerie des Etats étant arrivé, la Cavalerie Espagnole fut rompue & le courage manqua à toutes les troupes. Le Comte de Varax fit tout ce qu'il put, pour les animer de nouveau, & courut dans les lieux, où le danger étoit le plus grand; mais il fut enfin tué à l'Arriere-garde, parmi les Italiens. Dès lors, selon l'aveu de *Bentivoglio*, la victoire de Maurice fut complette. Les Wallons, ni les Allemands ne se battirent pas, si on l'en croit, comme ils avoient accoutumé. C'est pour cela, que le plus grand nombre de tuez & de blessez fut des Italiens. Il en demeura (2) plus de douze cents de morts sur la place, & autant de prisonniers. Il y eut trente sept Drapeaux, & une Cornette de Cavalerie, de pris; & cela avec si peu de perte, qu'il n'y eut pas (3) cent hommes de tuez, du côté de Maurice. Une victoire de cette sorte étoit fort nécessaire, pour ranimer les esprits effrayez de la glorieuse Campagne; que le Cardinal Albert avoit faite, l'année précedente. L'on attribua la victoire non seulement à la peur des Vaincus, & à la bravoure des Vainqueurs; mais à ce que l'Armée vaincue ne fût pas bien rangée, & à un usage que Maurice institua alors, & que l'on a suivi depuis; ce fut de changer les lances, en carabines; ce qui fit qu'on nomma cette espece de Cavaliers *Carabins*. On remarqua que la seule Cavalerie de Maurice gagna cette importante victoire, & que l'Infanterie ne fit qu'aider à piller les Ennemis. Le lendemain le Château de Turnhout se rendit, & Maurice renvoya ses Troupes, dans leurs Garnisons.

Pour lui il revint à la Haie, où il suspendit les Drapeaux pris à l'ennemi, comme un monument de sa victore; qui fut la premiere de cette sorte, qu'il gagna; car les principaux avantages, qu'il avoit remportez sur les Ennemis, depuis dix-ans qu'il commandoit les Armées des Etats, consistoient en prises de Villes, plûtôt qu'en victoires, en rase Campagne. Il envoya aussi le corps du Comte de Varax à Albert, qui lui en fit de grands remercimens; & comme il n'y avoit pas long-tems qu'un Cavalier des Troupes de Maurice ayant été pendu par les Espagnols, on en avoit fait pendre un du Cardinal; ce dernier promit, que desormais il feroit observer les usages de la Guerre. 1597.

Après cette perte, (5) Albert ne manqua pas de faire venir le plus de monde, qu'il put, pour couvrir le Brabant. Il pensa aussi à faire lever de nouvelles Troupes; mais le Roi Philippe se trouvoit si destitué d'argent, que les Païs-Bas & la Frontiere de France, & sur tout les places conquises en souffroient, & se trouvoient en danger par-là. Ce Prince avoit déja employé, dès l'année précedente, tout le credit des Banquiers de la Cour, pour fournir de toutes parts l'argent, dont il avoit besoin; afin de pousser ses projets chimeriques de se rendre maître de la France, de l'Angleterre & des Provinces Unies. Cet argent lui avoit infiniment coûté, à cause des frais du Change, qui étoit fort haut; parce que ceux, qui hazardoient leur argent savoient les risques qu'ils couroient, par les engagements, où ils entroient, en faveur des Espagnols. Le Cardinal avoit tiré, sur les Banquiers de la Cour, trois millions & demi de florins, que le Roi n'étoit nullement en état de fournir. Cela fit résoudre Philippe à déclarer qu'il n'étoit pas en état de payer ce qu'ils avoient avancé pour lui, & ce qu'ils lui redemandoient, comme il avoit déja fait en MDLXXXV. & MDLXXXVI. C'est ce qu'il fit le 29. de Novembre de l'année précedente, par une (6) Déclaration, où il se plaignit des pertes, qu'il avoit faites, par les usures, qu'il avoit été obligé de payer aux Marchants; à qui il avoit été contraint d'engager ses principaux revenus; de sorte qu'il se trouvoit hors d'état de soûtenir la cause de l'Eglise Catholique, comme il avoit fait auparavant. Il cassoit tous les engagemens de ses terres, & de ses revenus, dont ceux, qui lui avoient prêté, étoient en possession, en attendant qu'on leur payât ce qui leur étoit dû. Il ordonnoit néanmoins de regler les comptes de ceux, qui lui avoient prêté, pour voir comment on les pourroit satisfaire, dans la suite. Cependant il accorda à tous ces gens-là, de peur qu'ils ne fussent poursuivis, par leurs Créances, des Lettres de Délai, & des défenses de les poursuivre en Justice, pour leurs engagements. Mais par là, au lieu d'avoir du crédit, il le perdit entierement, pour toute une année, jusqu'à ce qu'il donnât lieu à ses créanciers d'esperer d'en être payez.

Le Comte de Fuentes, après avoir pris Dourlens, y avoit laissé pour Gouverneur un Espagnol nommé *Hernand Teglio Portocarrero*; qui passoit pour un des meilleurs Officiers, que le Roi eût dans ses Armées du Païs-Bas. Cet homme ayant appris que la Ville d'Amiens n'étoit gardée, que par ses propres Bourgeois, qui avoient obstinément refusé de recevoir des Soldats, quoi que le Roi les en eût pressez, crut qu'il ne seroit pas impossible de surprendre cette place. Il le fit le 11. de Mars, par le moyen de quinze, ou vint Soldats déguisez en Païsans, qui feignirent d'aller vendre quelques denrées dans la Ville. L'un d'eux, qui portoit un sac chargé de noix, le laissa tomber en dedans de la porte, & pendant que la garde l'aidoit à amasser ses noix, il arriva un chariot chargé de grosses planches, & de paille, pour soûtenir la porte coulisse, si on venoit à l'abatre. Comme ce chariot fut sous cette porte, les Soldats habillez en Païsans donnerent le signal, dont ils étoient convenus, à Portocarrero, qui étoit à une petite distan-

Z ce

(1) Les Auteurs Hollandois ne disent rien, de ces mousquetaires.

(2) Cinq cent, selon les Hist. Hollandois.

(3) *Grotius* dit qu'il y eut plus de deux mille hommes des Ennemis ensevelis. *De Meteren* en met 2250. sur le rapport des Païsans. Voyez ce dernier Liv. XVIII. fol. 399. & le premier Hist. Liv. VI. p. 278.

(4) *Grotius* dit *à peine dix*; ce qui n'est pas croyable. Si les nombres étoient exprimez par des chiffres, on diroit qu'au lieu de 10. il faudroit lire 100.

(5) *Bentivoglio* P. 3. Liv. III. p. 8[illegible].

(6) Voyez la dans *De Meteren*. Liv. XVIII. fol. 396. verso & suivant.

1597. ce avec de la Cavalerie, & de l'Infanterie, & attaquerent en même tems la Garde.

La Ville fut ainsi surprise & pillée, & il s'y rendit un grand nombre de Soldats des Garnisons Espagnoles du voisinage, pour avoir part au butin. On trouvera une longue description de cette surprise, dans le Cardinal (1) *Bentivoglio*. Le Roi de France, pour se venger des Espagnols, voulut aussi essayer de surprendre Arras, le 26. de Mars, par le moyen d'un Petard, mais l'entreprise manqua. Cependant le Comte de S. Pol, Gouverneur de Picardie, qui avoit été obligé de sortir promptement de la Ville, revint deux jours après, avec de la Cavalerie; pour l'investir, en attendant qu'on la pût assieger en forme. Le Roi y vint ensuite en personne, & attaqua la place, avec beaucoup de vigueur; mais comme on ne savoit pas alors en France l'art d'attaquer les places, le siege dura jusqu'à la fin de Septembre; quoi que Portocarrero, Gouverneur de la Place, eût été tué au mois de Juillet, & que le Marquis de *Montanegro* lui eût succedé. Les François donnerent tout le tems, qu'il falloit à Albert, pour venir secourir la place, comme il tacha de faire, au milieu de Septembre; mais n'ayant pu y réussir, il fut contraint de se retirer, après la perte de quelque monde. Le 19. du Mois, la Garnison commença à parlementer, & demanda six jours, pour attendre du secours, avec promesse de se rendre au bout de ce terme, si le siége n'étoit pas levé; comme elle le fit, le 24. avec des conditions trop honorables. Ce fut un des plus mémorables sieges de ce tems-là; mais cela ne regarde pas d'assez près les Provinces Unies, pour s'y arrêter; d'autant plus que les Historiens François en ont parlé fort au long, dans la vie de Henri IV. Ce siege servit infiniment aux Provinces Unies, parce qu'Albert, occupé par l'Armée de France, ne put s'opposer à Maurice, comme il l'auroit fait; & lui donna lieu de faire des conquêtes considerables.

Dès le (2) commencement de l'année, le Conseil d'Etat avoit représenté qu'outre les deux-cents-mille francs, par mois, que les Provinces payoient ordinairement pour l'Armée; on auroit encore besoin de la somme de neuf-cents-mille francs, pour payer les arrerages. On demanda de plus deux cents mille francs, pour l'entretien de vint-une Compagnies d'Anglois, d'Ecossois & d'Allemands, qui n'avoient point été reparties, selon l'usage ordinaire, entre les Provinces. Ce ne fut pas le tout, il s'agit encore de trouver deux-cents-mille francs, pour les dépenses du Camp, car on faisoit état de mettre une Armée en Campagne. Il fallut le double, pour payer les Bourgeois, qui gardoient les Villes, en cas de nécessité, lors que l'on en tiroit les Garnisons, & que l'on tenoit, pour cela, à la demi-paye. On eut aussi besoin de deux-cents-mille francs pour entretenir, ou réparer les Fortifications. Tout cela faisoit deux millions, outre la dépense ordinaire de deux millions, quatre-cents-mille francs. On peut voir par-là que les Provinces Unies n'avoient, dans le fonds, rien perdu par la guerre; puis qu'après l'avoir faite trente ans, elles étoient en état de faire une si grande dépense. Mais cette guerre ne se fit, pour la plus part du tems, que hors des terres de leur obéïssance, ou sur la frontiere; sans que le dedans du païs, ni la navigation en souffrissent beaucoup. C'est une maxime, parmi les Puissances des Indes & les Persans, de laisser le Commerce libre, dans le milieu de la guerre, comme pendant la Paix. Ces peuples s'en trouvent très-bien, & les Européens, qui font comme eux, 1597. ne s'en trouvent pas mal; comme il paroît par l'Espagne & les Provinces Unies, ainsi qu'on l'a déja remarqué.

Les sommes, que l'on demandoit, pour cette année, furent accordées par les Provinces; mais apparemment elles ne purent pas se lever assez tôt, pour que l'Armée entrât de bonne heure en Campagne; car elle ne fut en état de marcher, qu'au mois d'Août. Cependant il fut résolu que la Cavalerie ne porteroit plus de lances, mais des carabines de trois pieds de long, dont Maurice avoit éprouvé l'utilité, dans le combat de Turnhout & que les autres Cavaliers auroient des pistolets longs de deux pieds. Outre cela, ils devoient être armez jusqu'aux genoux, & il falloit, que leurs chevaux fussent d'une certaine longueur. Les Provinces n'avoient, en ce tems-là, que deux cents compagnies d'Infanterie & vint-une de Cavalerie; ce qui faisoit vint-mille hommes de Fantassins & deux mille cent Chevaux; à mettre cent hommes par Compagnie, & en supposant qu'elles fussent toutes completes; ce qui n'est peut-être jamais arrivé, ou au moins très-rarement. Mais comme il falloit des Garnisons assez fortes, dans les places exposées aux invasions des Ennemis; Maurice ne mena en Campagne, que soixante huit Compagnies d'Infanterie, avec toute la Cavalerie. Le rendez-vous de ces Troupes étoit marqué vis-à-vis de l'endroit, où le Rhin se partage en deux bras, au dessus du Fort de Schenk, où elles devoient être, le 5. d'Août. Le Prince & les autres Généraux s'y étant rendus, l'Armée passa le Rhin en bateau, le 8. du Mois, & prit le Château d'Alphen, d'où elle marcha à Rhimberk; où elle arriva en partie, le jour même. Le 10. les quartiers furent distribuez aux Troupes, & le jour suivant elles se retrancherent, & travaillerent à divers Forts, pour la défense des retranchemens, dans les lieux, par lesquels l'Ennemi pourroit venir. Il étoit entré dans la Ville cinq-cents hommes des Garnisons voisines. Mais quand on eut battu la place, avec vint-cinq pieces de Canon, elle se rendit le 21. d'Août. Cette Ville étoit à l'Archevêque de Cologne, mais les Espagnols s'en étant rendu maîtres, comme pour la remettre à ce Prélat, la garderent, parce qu'elle étoit à leur bienséance. Il la redemanda à Maurice, qui le renvoya aux Etats, d'autant plus qu'elle avoit été prise à leur dépends, non sur l'Archevêque, mais sur les Espagnols.

Le 28. du même mois, Maurice assiegea la Ville de Meurs, & l'obligea de se rendre le 3. de Septembre. Le 8. de ce mois, Maurice passa le Rhin, & alla attaquer Grol, qu'il avoit manqué de prendre auparavant, comme on l'a dit. Il y avoit une grosse Garnison, & bien des gens croyoient qu'on auroit beaucoup de peine à la prendre; mais il l'attaqua si vivement, qu'il força la Garnison de se rendre, le 26. de Septembre. Elle eut une capitulation assez honorable, mais à condition qu'elle ne serviroit de trois mois, contre les Etats, au delà de la Meuse, & que l'on rendroit aux Etats de Gueldre les papiers, touchant leur Province, qui avoient été portez à Grol. Le Prince attaqua ensuite la Ville de Breefort, située entre deux marais. Les habitans effrayez se retirerent au Château; mais la Ville ayant été prise, ils furent obligez de se rendre à discretion, le 12. d'Octobre. En peu de jours, il se rendit maître d'Enschede, d'Oldenseel & d'Otmarsen. Il ruina les fortifications de la premiere & de la derniere & marcha contre Linguen, qu'il assiegea le 28. d'Octobre, où étoit le Comte *Frideric de Berg*, avec une Garnison, qui se défendit très-bien;

(1) P. 3. Liv. IV. au commencement.
(2) *De Meteren* Liv. XIX. fol. 408. verso.

1597. bien; mais il fut obligé de se rendre, le 12. de Novembre. Maurice & Guillaume de Nassau renvoyerent ensuite l'Armée en ses garnisons, & dans les quartiers d'Hiver, & furent reçus avec de grands applaudissements; pour les conquêtes qu'ils avoient faites, avec une rapidité, qui n'avoit guére d'exemples. Ces deux Princes avoient aquis une grande connoissance de la maniere d'assieger les places, par leur propre experience & par leurs réflexions; sans avoir eu de modeles, qu'ils pussent suivre, ni même de Maître, qui y fût experimenté. Ils employoient un habile Mathematicien de ce tems-là, nommé *Simon Stevin*, des conseils duquel ils se servirent; mais qui n'avoit, non plus qu'eux, auparavant aucune Experience dans ces sortes de choses. La VI. Partie de ses Oeuvres est *de la Castrametation*, *de la Fortification par Ecluses*, *& de la Fortification* en géneral. Sans avoir pensé à ces sortes de sciences, Maurice n'auroit jamais pris tant de places.

Je ne m'arrêterai pas ici à quelques desseins, concernant la surprise de diverses places, lesquels échouérent des deux côtez. Ils n'eurent aucune suite, ni circonstance remarquable, qui puisse entrer dans une Histoire Générale. Mais on ne peut se dispenser de dire quelque chose d'une flotte, que la Reine d'Angleterre envoya contre les Espagnols, & d'une Flotte Espagnole envoyée contre les Anglois.

Philippe, irrité au dernier point d'avoir été si mal-traité par les Anglois, sur Mer, ne pensoit qu'à s'en vanger; & pour cela il travailloit à retablir sa Flotte, pour l'envoyer de nouveau en Angleterre. (1) On réparoit, dès le Printems, les Vaisseaux employez l'année précedente, & l'on en équippoit de nouveaux, dans les Ports de Galice. *D. Martin de Padiglia* la devoit commander. Elisabeth, avertie de cela, équippa incessamment une Flotte; dans le dessein de prévenir les Espagnols, en l'envoyant sur leurs côtes. Elle se proposoit encore, si l'occasion s'en présentoit, de faire attaquer les Flottes des Indes Orientales & Occidentales, que l'on attendoit cette année en Espagne. En cas que cela manquat, elle pensoit aussi à faire attaquer l'île de Tercere, la principale des Açores. Cette Flotte étoit composée de six-vints Vaisseaux, dont dix-sept étoient des plus gros Vaisseaux de guerre, quarante trois de la même sorte de Vaisseaux, mais plus petits, & le reste des Vaisseaux de charge, pour les Soldats & les vivres. Elle fut partagée en trois Escadres, dont la premiére aussi bien que les Troupes de terre, étoit commandée par le Comte d'Essex, la seconde par le Lord Thomas Howard, & la troisiéme par Walter Raleigh. Il faut ajoûter à cela, pour suppléer à ce qui manque à *Camden*, toûjours chagrin contre les nations étrangeres, que la Reine demanda aux Etats Géneraux de l'assister, en cette occasion, de quelques Vaisseaux. Les Etats envoyerent dix Vaisseaux de Guerre, & quinze Bâtimens de moindre grandeur, bien équipez & avitaillez pour cinq, ou six mois. Le Sr. de Warmondt, Amiral de Hollande commanda tout ce secours, avec *Corneille Lensen* & *Jacob Michielsen*, sous lui. Ces Vaisseaux partirent de Hollande le 5. de Juillet, & le lendemain atteignirent la Flotte Angloise devant Douvre, avec laquelle ils se rendirent à Plymouth; où ils prirent quelques Mineurs & quelque Soldats. Ils en partirent tous ensemble le 20. de Juillet, avec vent arriere. Deux jours après il s'éleva une si violente tempête, qu'elle dissipa toute la Flotte 1597. Le Vaisseau même de l'Amiral fut si mal traité qu'il faisoit eau, par tout, & qu'il ne restoit autour de lui, que les Vaisseaux des trois Commandants Hollandois. Il fallut nécessairement retourner à Plymouth, pour se radouber. Quand on le fut, le vent demeura contraire, pendant un mois, & les vivres se trouverent si diminuez; qu'il n'étoit plus possible de mener tout le monde, qui étoit sur la Flotte. On renvoya tous les Soldats, excepté mille des vieilles Troupes, qui avoient servi aux Païs-Bas; & l'on renonça, en même tems, à aller à la Corougne & à Ferrol, où étoit la Flotte de Philippe. Tous les Chefs conclurrent qu'il falloit aller aux Açores, excepté Vere, qui disoit, avec raison, qu'avec si peu des Vaisseaux & de Troupes, on ne pourroit rien entreprendre, qui pût faire honneur à la Reine; & qu'il pourroit arriver que, pendant que l'on seroit absent, les Espagnols fissent une invasion en Angleterre. Là-dessus le Comte d'Essex & Raleigh prirent la poste, pour aller demander les ordres de la Reine, sur ce qu'il y auroit à faire. Le Comte s'engageoit à de grandes choses, si on lui vouloit donner la moitié de la Flotte & des Troupes. La Reine le refusa & comme c'étoit un homme d'un naturel bouillant & téméraire, il demanda seulement qu'elle lui accordât les deux Galions, pris sur les Espagnols, avec quelques Vaisseaux, & mille Soldats des vieilles Troupes; & promit qu'en laissant le reste de la Flotte à l'ancre, lui même, avec peu de gens, courroit les risques de cette entreprise, & bruleroit les Vaisseaux, qui étoient à Ferrol, près de la Corougne. Enfin on laissa la conduite de cette affaire aux Chefs, à condition qu'ils cherchassent le moyen de bruler les Vaisseaux de Ferrol, ou de prendre la Flotte des Indes.

Etant donc retournez à Plymouth, ils partirent le 27. d'Août pour l'Espagne, mais avant qu'ils pussent découvrir ses côtes, il s'éleva une grosse tempête; par laquelle le Galion nommé *S. Matthieu* perdit son Mât & ses Antennes, & l'autre appellé *S. André* fut écarté de la Flotte. Elle fit voile le long des Côtes de Galice, ce qui fut une grande faute; puis que par là tout le païs fut averti, & se mit sous les armes. Il arriva aussi que Raleigh perdit ses Antennes, & pendant qu'il étoit occupé à réparer cette perte, il fut abandonné, par le reste de la Flotte. Comme on comprit qu'il n'étoit guére possible d'approcher des Vaisseaux, qui étoient à Ferrol, pour y mettre le feu; il fut résolu d'aller aux Açores, & l'on marqua à châcun l'endroit, qu'il attaqueroit. Essex devoit aller à Fayal, Howard & Vere à l'île qu'on appelle la Gratieuse, & Raleigh, qui avoit déja fait voile de ce côté-là, à Pico. Il retrouva la Flotte seulement à l'île Flores, dans le tems auquel on croyoit qu'il l'avoit abandonnée. On voit déja par-là que la Flotte, qui devoit aller de conserve, ne le fit point, & il n'y eut pas plus d'ordre dans la suite; ce qui empêcha que le dessein, qu'on avoit, ne réüssit, comme il l'auroit fait, selon les apparences. Raleigh de retour fut bien reçu du Comte, quoi qu'on eût tâché de l'irriter contre lui. Mais comme Raleigh manquoit d'eau, il envoya des gens à terre, pour en aller querir, & quelques Soldats, pour les soûtenir, sans en demander permission. A peine avoit-il commencé à faire aiguade, qu'il reçut un ordre d'Essex de l'aller joindre à Fayal. Il fit voile, pour y aller; mais étant arrivé sur les côtes de cette île, il ne l'y trouva point. Cependant s'étant apperçu que les habitans de la Ville transportoient leurs biens ailleurs, & que les Soldats étoient occupez à faire

(1) *De Meteren* Liv. XIX. fol. 403. & *Camden* sur cette année.

1597. un retranchement; il tint conseil avec les Officiers, qu'il avoit sur son Esquadre, pour deliberer sur ce qu'il y avoit à faire, & il y fut conclu qu'il falloit attaquer les Espagnols. Il attendit néanmoins encore quatre jours le Comte, mais comme il ne venoit point, & que son Vaisseau avoit besoin d'eau, il fit descente à quatre milles du port, avec quelques Volontaires choisis. Les Espagnols, qui s'en apperçurent, les attaquerent, mais ils furent repoussez, & Raleigh s'étant fourni d'eau marcha droit à la Ville, qu'il trouva abandonnée. Le lendemain Essex, qui avoit croisé dans ces mers, pour voir si la flotte des Espagnols ne paroissoit point, & qui ne l'avoit pu appercevoir, arriva à Fayal. Il maltraita Raleigh, qui, selon lui, ne devoit rien entreprendre, sans l'ordre du Géneral. Il se défendit, sur ce qu'il étoit Vice-Amiral, mais ensuite il fit excuse à Essex & l'affaire fut accommodée. Les Soldats Espagnols abandonnerent le Fort, où ils étoient, proche de la Ville, & les Anglois y étant entrez, y trouverent deux hommes de leur Nation égorgez. Ils coururent une partie de l'Ile, sans que personne leur fit tête, & pillerent ce qu'ils trouverent. Peu de jours après, ils ôterent le canon qu'ils trouverent dans la place; & y mirent le feu. Les îles Gratiosa & Flores se rendirent au Comte; & charmé de la beauté de la premiere, il avoit dessein de s'y arrêter, en attendant la Flotte. Mais *Grave*, l'un des Maîtres des Vaisseaux lui dit que cette rade ne valoit rien; ce qui l'engagea à faire voile, avec toute la flotte, à l'île de S. Michel; en ordonnant néanmoins à quelques Vaisseaux de croiser, entre la Gratieuse & S. George. Une heure, ou deux après qu'il fut parti, malgré lui, de la Gratieuse; la Flotte Espagnole venant d'Amerique, y arriva, forte de quarante sept Bâtimens, dont sept portoient le thrésor. Comme elle aprit que les Anglois y avoient été, elle fit voile droit à la Tercere. Un Vaisseau commandé par *Mounson*, Capitaine Anglois, l'apperçut dans le milieu de la nuit & tira plusieurs coups de Canon, pour en avertir le reste de la Flotte; qui ne put pas être assez tôt rassemblée, pour empêcher que celle des Espagnols n'entrât, en bon ordre, dans le port de la Tercere. Les Anglois prirent seulement trois Vaisseaux, qui n'étoient pas des plus riches, & tâcherent en vain de couper les cables de ceux qui étoient dans le port; en y envoyant de grosses Chalouppes armées, afin que le vent & la marée les ramenassent en Mer. Les Espagnols, sur leur gardes, l'empêcherent, & l'on avertit cependant Essex, que l'on tenoit la Flotte renfermée dans le port de la Tercere. Il vint un jour ou deux après, & la Flotte étant rassemblée, le Comte voulut attaquer les Espagnols; mais on les trouva trop bien postez & trop munis d'Artillerie, pour l'entreprendre; quoi que le Comte y eût été d'abord disposé. Si au lieu de s'écarter des autres Vaisseaux, dont il s'éloigna pendant quelques jours, il fut demeuré à leur vue, pour être en état de se réünir, pendant que quelques fregates légeres croiseroient, il n'auroit pas manqué cette Flotte; mais ce Seigneur n'avoit du Géneral d'Armée, que la bravoure, qui est fort inferieure à la Prudence, lors qu'il s'agit du commandement.

Il voulut aussi prendre la Cividad, Capitale de S. Michel; mais la Mer étant grosse, & les bords couverts d'Ennemis, il fut obligé de s'en retourner, avec les Chalouppes; où il s'étoit mis, pour faire descente des premiers. Mais il le fit heureusement à sept mille de là, pendant que Raleigh croisoit devant le port de la Cividad. Il prit Villa-franca, petite place assez riche, qu'il pilla, avec son monde; pendant six jours, que Raleigh 1597. l'attendoit. C'est ainsi que *Camden* raconte la chose. (1) *De Meteren* y ajoûte d'autres circonstances, auxquelles je ne m'arrête pas; dans la supposition que le premier a été mieux instruit, que le second, de ce qui étoit arrivé à sa Nation aux Açores.

L'Ocean étant, dans ces parages, sujet à de grandes tempêtes, à la fin de l'Automne; Essex résolut de retourner en Angleterre, & fit voile, pour cela, le 19. d'Octobre. Il arriva à Plymouth le 5. de Novembre fort délabré, parce qu'il avoit essuyé une grosse tempête. (2) On dit qu'on sut depuis, par des lettres surprises de *D. Antonio Osorio*, qui commandoit la Flotte Espagnole, qu'elle aportoit sept millions de francs, dont il y avoit deux pour le Roi; ce qui augmenta extrémement le chagrin des Anglois, d'avoir manqué une si belle occasion.

D'un autre côté, si les Espagnols eurent sujets d'être bien aises que leur Flotte eût échappé à l'avidité des Anglois; ils furent bien mortifiez de la perte de la Flotte, commandée par D. Martin de Padiglia. On avoit donné avis aux Anglois, lors qu'ils étoient encore sur la côte de Galice, qu'elle étoit partie pour Tercere; mais l'avis étoit faux, elle avoit fait voile pour Lisbonne, afin de s'y joindre à d'autres Vaisseaux, qu'on y avoit équippez pour faire une invasion en Angleterre, & empêcher que les Anglois n'allassent attendre la Flotte d'Amerique à la Tercere, ou pour les faire rappeller, s'ils y étoient allez. Les Anglois partirent longtems avant que les Espagnols fissent voile, pour l'expédition d'Angleterre. On assure que leur Flotte étoit forte de cent-quatre-vints Vaisseau, entre lesquels il y avoit vint Galions. Elle mit à la voile de Ferrol, où elle étoit venue de Lisbonne, pour l'Angleterre, le 18. d'Octobre; mais quand elle fut à soixante lieuës du Canal, ou du détroit qui est entre la France & l'Angleterre, elle fut surprise d'une horrible tempête; qui fit perir deux Galions, avec tout ce qui y étoit, excepté l'équipage de l'un, qui fut sauvé. Cinq on six autres Vaisseaux, d'une moindre grandeur, périrent aussi & le reste de la Flotte souffrit beaucoup. (3) Ce qu'il y eut d'étrange, c'est que les deux Flottes, qui furent toutes deux en Mer, pour se rendre en Angleterre, à peu près dans le même tems, ne s'apperçurent point l'une l'autre, & que pendant que l'Espagnole perdit tant de Vaisseaux, l'Angloise n'en perdit pas un. (4) Le Comte d'Essex étant à Plymouth, aprit seulement alors qu'il y avoit eu une Flotte Espagnole, en Mer. Il pria l'Amiral Hollandois, prêt à retourner en Hollande, de remettre son retour de quinze jours plus tard, & d'aller apprendre des nouvelles de la Flotte Espagnole. Il le fit, mais il fut aussi surpris d'une rude tempête, qui délabra fort ses Vaisseaux, & l'obligea d'aller tout droit en Zélande, sans avoir rien apris.

Nous avons parlé ci-devant de la pensée, que l'on avoit euë, en Hollande, qu'il y avoit un passage dans la Mer du Nord, pour aller à la Chine, & des voyages qu'on avoit faits pour le découvrir. Il y étoit allé deux Vaisseaux, en 1596. dont l'un étoit revenu, la même année, & l'autre revint seulement celle-ci; parce qu'ayant tourné du côté de la Nouvelle Zemble, il demeura pris dans

(1) Liv. XIX. fol. 404.
(2) La-même.
(3) *Camden* là-même.
(4) *De Meteren* la-meme.

1597. dans la glace, & l'Equipage ne put revenir qu'en deux Chaloupes, sur lesquelles il s'embarqua le 22. de Juin 1597. & n'arriva en Hollande, que le 2. d'Octobre de la même année. La rélation de ce qu'ils y virent, & qu'ils y souffrirent a été imprimée, plusieurs fois, & a dégoûté d'entreprendre depuis un voyage si dangereux.

(1) Cependant le Roi Philippe lassé de la longueur de la guerre, & étant fort avancé en âge, avec un seul fils fort jeune, essaya, dès l'année précedente, d'engager l'Empereur & la Diéte l'Empire à interposer leur autorité & leurs prieres, pour obliger les Etats des Provinces Unies d'entrer dans une négotiation de paix, avec lui. Les Etats avoient déja témoigné, plusieurs fois, que ces Ambassades étoient inutiles; parce qu'ils savoient que le Roi d'Espagne ne cherchoit qu'à les surprendre, & qu'ils ne pouvoient nullement se fier en lui. Cependant l'Empereur & quelques Princes de l'Empire leur écrivirent de nouveau, & envoyerent leurs Lettres par *Charles de Nutsel*, Conseiller privé de l'Empereur. Il arriva le 4. d'Août à la Haie, & le 9. il présenta ses Lettres; où il n'y avoit que des compliments & des exhortations à la Paix, & à marquer le tems, auquel ils vouloient recevoir une Ambassade solennelle pour cela; avec des promesses d'avoir soin de leurs interêts, & de leur faire obtenir une paix raisonnable. Les Etats répondirent par d'autres compliments & témoignerent assez qu'ils ne regardoient les propositions, que l'Espagne pouvoit faire, que comme de purs artifices, pour les surprendre, & pour soulever les peuples contre les Etats, en les flattant de l'esperance d'une paix, comme ils l'avoient déja fait auparavant; ou pour diviser les Provinces Unies, comme ils avoient divisé les autres Provinces des Païs-Bas. La verité étoit qu'on en avoit trop fait, pour pouvoir se raccommoder jamais avec l'Espagne, & qu'il n'y avoit que la Liberté, qui fût une digne recompense d'une si longue, si cruelle & si dangereuse guerre.

Il vint aussi à la Haie, le 15. d'Octobre des Ambassadeurs de Danemarc, qui après les complimens ordinaires, en de semblables conjonctures, dirent dans l'Audience du 19. du même Mois, qu'ils eurent des Etats Géneraux; que leur Maître pourroit intervenir, s'ils le trouvoient à propos, avec quelques autre Puissances, pour tâcher de leur faire avoir une bonne paix; sans préjudice à la Religion Protestante, & sans blesser leurs interêts. Les Etats (2) leur répondirent le 24. en remerciant Christierne IV. Roi de Danemarc, de sa bonne volonté à leur égard; mais en faisant voir que tous les accommodements, qui avoient été proposez par les Espagnols, avoient été ruineux, & pleins d'artifice; & en donnant un détail de toutes les inhumanitez, qu'ils avoient faites, sous prétexte de Religion. Il y montrerent aussi que Philippe avoit entrepris de ruiner entierement la Religion Protestante, comme il paroissoit par ce qu'il avoit fait en faveur de la Ligue en France, & par la guerre qu'il faisoit à Elisabeth; & que s'il devenoit de nouveau maître des tous les Païs-Bas, il se trouveroit parlà en état d'entretenir une Armée de cent mille hommes, pour faire la guerre aux autres Protestans, qui seroient ainsi enveloppez dans la ruine des Provinces Unies.

Il est certain que ce n'étoit nullement de l'interêt des Puissances du Nord d'augmenter la puissance de l'Espagne, & qu'il valoit beaucoup mieux pour elles, que la République des Provinces Unies subsistât, & que les Espagnols fussent moins puissants. La Suéde & le Danemarc n'avoient rien à craindre de cette République & elle leur pouvoit être très-utile, pour ne tomber jamais dans la dépendance d'une Couronne, qui aspiroit à la Monarchie Universelle. Il y a bien de l'apparence que cette offre du Danemarc étoit un effet des intrigues de Philippe, qui avoit déja employé cette Cour à un semblable manege, sous le Gouvernement du Duc de Parme; pour duper également les Anglois & les Provinces Unies, ainsi qu'on l'a dit en son lieu. Le Roi de Danemarc demanda aussi que le commerce de ses Sujets en Espagne ne fût point troublé, & on lui accorda ce qu'il demandoit, à condition qu'ils ne porteroient point de munitions de guerre aux Espagnols. Il avoit fait de semblables remontrances en Angleterre, sur lesquelles on lui avoit répondu à peu près la même chose. 1597.

Il y eut encore à Londres la même année, un Ambassadeur de *Sigismond*, Roi de Pologne, qui demanda aussi, par une harangue Latine fort fiere, que l'on ne troublât point le commerce que ses Sujets faisoient en Espagne, & déclara que son Maître ne dissimuleroit pas son ressentiment, contre l'Angleterre, qui saisissoit & confisquoit leurs Vaisseaux; soit à cause du tort, qu'on faisoit à ses Sujets, soit à cause des Alliances, que sa Maison avoit avec celle d'Autriche. Elizabeth y répondit sur le champ, par un discours Latin, qui commençoit: *quàm decepta fui! Legatum expectavi, Heraldum inveni.* Que j'ai été trompée! Je me suis attendu à un Ambassadeur, & j'ai trouvé un Heraut. Elle le censura ensuite comme un jeune homme, & le renvoya à ses Conseillers, pour le reste. Cette mention de la Maison d'Autriche choqua aussi fort la Reine; ce qui fit quelle lui dit aigrement qu'il n'avoit que faire de s'en vanter, puis que des gens de cette famille avoient voulu ôter à Sigismond la Couronne de Pologne. Je ne m'arrêterai pas à la suite de cette affaire, qu'on verra dans *Camden*; parce qu'elle ne regarde pas cette Histoire. Je n'ai mis ceci, que pour faire voir que Philippe employoit toutes les Puissances, qu'il croyoit pouvoir être respectées de l'Angleterre & des Provinces Unies, pour les porter à la Paix.

Dès lors le bruit se répandit que ce Prince étoit enfin résolu de donner sa fille *Isabelle* en mariage à l'Archiduc Albert. L'Empereur Rodolfe l'avoit souhaitée, & n'avoit pu l'avoir. On l'avoit encore fait esperer à Ernest, sans la lui donner. Bien des gens crurent que Philippe, qui vouloit paroître donner une dot considerable à sa fille, en lui donnant les Païs-Bas & la Franche-Comté, ne vouloit pas néanmoins que ces Seigneuries sortissent de sa Maison; & que pour cela il differa de marier sa fille, à l'âge de trente deux ans, auquel les Dames Espagnoles ont rarement des Enfans. Quoi qu'il en soit, il crut que la proposition de ce Mariage, par lequel Albert deviendroit Seigneur des Païs-Bas, ne déplairoit pas aux Provinces Unies; qui, comme toutes les autres, s'étoient plaintes que leur Souverain ne les gouvernoit pas lui-même. Mais les tems étoient changez, & les Provinces, délivrées de la peur de l'Espagne, ne cherchoient plus de Maîtres, hors de chez eux. Aussi les Etats finirent-ils leur réponse au Roi de Danemarc, en disant qu'ils ne pouvoient entrer en aucune négotiation, avec les Espagnols, par rapport à la Paix, & qu'il attendoient uniquement de Dieu le dénouement de cette grande affaire. Les deux Partis ayant remis, pour parler ainsi, à la décision de l'épée leurs differends, sans que l'un pût ceder à l'autre ses prétentions, qui étoient tout à fait in-

(1) Le même fol. 455.
(2) Voyez cette Réponse toute au long dans *De Meteren* fol. 406. verso & suiv.

1597. compatibles; il falloit qu'ils attendissent, que le sort le la guerre en eût décidé. C'est ce qui se fit par degrez, dont le premier fut la Trêve, conclue en MDCIX. & par laquelle le Roi d'Espagne reconnut les Provinces, comme libres; & le second la paix de Westphalie, où elles furent reconnuës comme Souveraines, par l'Espagne, qui renonça à toutes les prétensions, qu'elle avoit euës sur ces Provinces.

Philippe II. au même tems qu'il tâchoit d'engager plusieurs Puissances, à persuader aux Etats Géneraux des Provinces Unies d'entrer avec lui en négotiation pour la Paix, faisoit aussi faire de grandes offres à Henri IV. pour n'avoir plus un si puissant Ennemi, sur les bras. La France, abîmée par les guerres civiles, avoit aussi besoin de la Paix; le Roi la souhaitoit, autant que les Espagnols; mais il ne la pouvoit faire avec honneur, sans le communiquer à Elisabeth & aux Etats ses Alliez, de qui il avoit été secouru, dans le besoin. Ils fit fit donc dire (1) à la Reine que la France ne pouvoit plus soûtenir la guerre, à moins que ses Alliez ne lui entretinsent une puissante Armée; outre les Vaisseaux, que les Etats lui avoient offerts, pour faire le siege de Nantes; que le Duc de *Mercœur*, cantonné en Bretagne, tenoit encore, avec quelques autres places. La Reine, qui jugeoit que le Roi ne cherchoit qu'à se décharger lui même, pour charger ses Alliez, lui refusa ce qu'il demandoit; ayant elle même à entretenir une Armée de-terre contre les Irlandois, & une Flotte contre le Roi d'Espagne.

Il envoya aussi le Sr. de *Busanval* en Hollande, sur la fin d'Octobre, avec des Lettres aux Etats, où il leur parloit de la prise d'Amiens, & les félicitoit des conquêtes, qu'ils avoient faites au delà du Rhin. Busanval représenta le 2. de Novembre que le Roi d'Espagne faisoit de grandes offres au Roi son Maître, pour l'engager à entrer en négotiation avec lui pour la Paix; mais qu'il ne les avoit pas voulu écouter, sans le leur communiquer, & voir avec eux comment on pourroit soûtenir la guerre, l'année suivante. On vit bien que le Roi ne pensoit point à la continuer, & l'on représenta à l'Ambassadeur que les avantages, qu'on avoit remportez au delà du Rhin, mettoient l'Etat en meilleure posture, & qu'il pourroit faire la guerre ailleurs, avec avantage, contre les Espagnols: Que Philippe ne cherchoit qu'à faire la paix avec la France, pour tomber ensuite avec toutes ses forces sur eux: Que s'il venoit à les accabler, il ne manqueroit pas de se tourner ensuite contre la France, & qu'étant maître des XVII. Provinces il auroit de quoi entretenir cent-mille hommes, sans envoyer aucun argent d'Espagne; pourvu que les Provinces contribuassent, à proportion de ce que faisoient celles qui s'étoient unies, contre lui: Qu'ils le prioient de ne faire ni Paix, ni Trêve, avant qu'ils eussent consulté, sur cette affaire, la Reine d'Augleterre leur commune Alliée.

Il se fit pendant l'Hiver diverses entreprises de part & d'autre, sans aucun succès considerable, & auxquelles nous ne nous arrêterons pas. Ce qui arriva de plus remarquable; c'est que les Rois de France & d'Espagne envoyerent dès lors des Ministres à S. Quentin, pour y tenir des Conferences pour la Paix.

Cette année revint la Flotte Hollandoise, si on peut nommer ainsi trois Vaisseaux, qui étoit partie en MDXCV. pour les Indes, & qui arriva le 11. d'Août au Texel; après avoir été deux ans & quatre mois, à aller & à venir. Ils perdirent du monde dans leur voyage, de sorte qu'ils furent obligez de bruler un de leurs Vaisseaux, & de distribuer ceux, qui le montoient, sur les trois autres. Ils apporterent des Marchandises de Bantam, Ville de l'Ile de Java, quoi qu'ils eussent été extrémement traversez par les Portugais, qui étoient établis dans l'Ile. Le profit qu'on fit, sur ce retour, fut peu considerable; mais les Hollandois ne perdirent pas courage, pour cela. Les Capitaines de ces Vaisseaux amenerent, avec eux, un garçon Chinois, deux de Madagascar & deux de Sumatra; qui apprirent le Hollandois, & qui en suite rendirent raison de l'état de leur païs. Cela fit qu'il se fit un seconde armement, dont nous parlerons sur l'année suivante.

1598. L'ANNÉE fut mémorable, par trois evénements très considerables, dont le premier fut la Paix entre la France & l'Espagne, le second le mariage d'Albert, avec Isabelle, & le troisiéme la mort de Philippe II.

(1) *Clement* VIII. après avoir reconcilié Henri IV. avec l'Eglise Romaine, avoit travaillé incessamment à faire la paix entre la France & l'Espagne, & avoit, pour cela, envoyé pour Légat en France, le Cardinal Alexandre de Medicis, Archevêque de Florence; qui passoit pour l'un des plus habiles négotiateurs, qui fussent alors à la Cour de Rome. Ce Cardinal se transporta, depuis le commencement de l'année, de Paris à Vervins, petite Ville entre le Hainaut & la Picardie, & les Ministres des deux Rois s'y rendirent aussi. Le Cardinal se donnoit une grande peine, pour soudre les difficultez, qui se faisoient, de part & d'autre, avant que d'en venir à une conclusion, & à concilier des interêts très-opposez. Le Roi d'Espagne souhaittoit la Paix & y étoit résolu, quand même il lui faudroit rendre toutes les places de Picardie, dont il s'étoit rendu maître; puis que, sans cela, le Roi de France ne vouloit pas entendre parler de paix. Mais on ne vient pas d'abord à offrir tout ce que l'on veut donner.

Philippe se sentoit proche de la mort, non seulement à cause de son âge avancé; mais parce qu'il avoit des indispositions perpetuelles. Il consideroit qu'il ne laissoit qu'un fils, extrémement jeune, & qu'il ne lui seroit point avantageux d'hériter de lui une si rude guerre & contre un Ennemi formidable; sur tout ses Royaumes étant épuisez, par les dépenses excessives, qu'il avoit été obligé de faire. Enfin il jugeoit qu'il seroit fort avantageux, pour les nouveaux Princes, qu'il pensoit à donner aux Païs-Bas, d'y entrer lors que la Paix seroit faite avec la France. D'un autre côté, Henri IV. n'avoit pas moins de raison de souhaiter cette même Paix. Les plus grands obstacles, qu'il avoit rencontrez, pour parvenir à la Couronne, lui avoient été suscitez par l'Espagne. Son Royaume étoit déchiré de divisions & épuisé de dépenses. Pour avoir le plaisir de le voir dans l'obeïssance, il falloit vivre en paix avec l'Espagne, qui avoit l'art de le brouiller. Toutes ces raisons faisoient souhaiter sérieusement la paix au Roi de France. Des Historiens (2) du tems ajoûtent à cela l'amour des plaisirs, dont le bon Prince ne pouvoit joüir à son gré, dans les occupations & les inquietudes, que la guerre lui donnoit. Il nomment même *Gabriele d'Etrées*, comme l'une des causes de la paix, & cela n'est pas hors de vrai-semblance. Elle fut enfin conclue le 2. de Mai, & publiée le 1. de Juillet, dans les Païs-Bas Espagnols. Le Cardinal *Bentivoglio* donne tout l'honneur de cette paix

(1) *De Meteren* fol. 408. Liv. XIX.

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. IV. p. 102.
[2] Grotius Hist. L. VII. p. 318.

1598. paix au Pape Clement VIII. & à son Légat le Cardinal de Florence, comme on le nommoit. Mais si les deux Rois n'en avoient pas eu encore besoin, toute l'adresse & toutes les raisons du Pape, & de son Légat n'auroient produit aucun effet.

Cependant Henri, sans se déclarer ouvertement, avoit fait assez comprendre aux Anglois & aux Provinces Unies, qu'il alloit faire la paix. On crut néanmoins qu'il ne falloit rien oublier, pour l'en détourner, & les Etats lui envoyerent pour cela Justin de Nassau, Amiral de Zélande & *Jean d'Oldenbarnevelt*, Avocat & Garde du Seau de la Province de Hollande, l'un des plus habiles hommes, & des plus zèlez, qu'il y eût alors, dans la République. Ils (1) reçurent leur instruction des Etats Géneraux le 13. de Janvier, qui consistoit principalement en deux choses; dont l'une étoit de détourner le Roi de faire la paix avec l'Espagne, & l'autre de convenir avec ce Prince, ou ses Conseillers, de la maniere dont on continueroit la guerre, supposé que le Roi s'y résolût. Ils s'embarquerent le 18. de Mars à la Brille, avec le Sr. de Busanval, & arriverent le 20. à Dieppe; d'où ils partirent, pour Rouën. Quand ils y furent arrivez, on leur fit dire de se rendre à Nantes, où le Roi étoit allé, pour négotier de plus près avec le Duc de Mercœur. Ils y allerent & y eurent audience du Roi le 6. d'Avril. Le Roi les reçut fort bien, & après avoir ouï ce qu'ils avoient à dire pour la continuation de la guerre, dont il ne disconvenoit point; il leur répondit, qu'il comprenoit bien ce qu'ils disoient, mais qu'il avoit plusieurs autres raisons de penser à la paix. Il ajoûta qu'il ne croyoit pas que le Roi d'Espagne lui voulût rendre Blavet & Calais, & que s'il ne le faisoit pas, il continueroit la guerre: Qu'il avoit eu beaucoup de peine à se rendre maître de la Couronne, & qu'il ne la pouvoit affermir sans la paix; mais qu'il esperoit que tout tourneroit à la confusion de ses ennemis. Ce discours fit comprendre aux Envoyez des Etats que la paix se feroit bien-tôt, entre la France & l'Espagne.

La Reine d'Angleterre avoit aussi envoyé des des Ambassadeurs en France, pour la même vuë que les Etats. Ils eurent le 19 d'Avril une conference dans le Chateau de Nantes, avec le Chancellier de France, les Ducs d'Epernon, & de Bouillon, & plusieurs autres du Conseil; où les Envoyez de la Reine dirent qu'elle les avoit envoyez, pour faire une paix génerale, de concert avec eux & avec les Envoyez des Etats; mais qu'ayant apris que ces derniers n'avoient aucun ordre de parler de paix, & qu'au contraire ils avoient montré, par plusieurs raisons, qu'elle n'étoit avantageuse, ni pour eux, ni pour la France; ils témoignerent qu'ils souhaitoient que l'on entendît, & qu'on pesât bien les raisons des Etats. Ces derniers firent voir là-dessus, qu'il étoit honorable pour les Alliez, utile & même facile de continuer la guerre, pour chasser les Espagnols & ceux, qui les favorisoient, des Païs-Bas; & qu'au contraire, il n'étoit ni honorable, ni sûr de traiter de paix avec l'Espagne, qui ne cherchoit qu'à subjuguer les Provinces Unies; pour tourner en suite toutes ses forces, contre la France. Ceux qui étoient là pour l'Angleterre en convinrent, & prierent le Roi de vouloir suspendre le traité de paix, qui se faisoit à Vervins; afin qu'on pût donner avis de ce qui se passoit à la Reine. Ils ajoûterent que si Henri vouloit faire quelque ouverture, pour la continuation de la guerre, elle l'assisteroit.

(1) *De Meteren* Liv. XIX. fol. 421. verso & suiv. *Grotius* Hist. Lib. VII. p. 318.

Le Chancellier répondit à ces propositions fort au long, mais sans rien conclurre, sinon qu'il en feroit rapport au Roi. Les Anglois furent ensuite renvoyez chez eux, & le Roi fit dire à la Reine, que si elle vouloit être comprise dans le Traité de paix, avec l'Espagne, il en differeroit la conclusion d'un Mois. Ceci ne se disoit, que par maniere de civilité, environ le 22. d'Avril; & la Paix fut signée à Vervins le 2. de Mai, dès que Philippe eut consenti de rendre à Henri Blavet en Bretagne, & Calais, Ardres, Montulin, Dourlens, la Capelle & le Câtelet en Picardie. Il rendit en recompense à Philippe le Comté de Charolois, pour en jouïr lui & ses Descendans, comme un fief dépendant de la Couronne de France. (2) Henri envoya *André Hurault* à Elisabeth, pour excuser sa conduite, par la nécessité où il s'étoit trouvé de faire plûtôt une bonne paix, qu'une guerre hazardeuse. Ceux du Conseil de la Reine accuserent les François de manquer à leur parole; mais Huraut, comme dit un grand Historien François, les satisfit en peu de mots, en leur disant „ que les Rois ne „ font ni paix, ni alliances entre eux, que sous „ cette condition tacite, qu'ils embrasseront toû„ jours ce qui leur sera avantageux, & qu'ils évi„ teront avec soin ce qui leur sera nuisible; & „ qu'on ne pouvoit exiger autre chose de son „ maître, que ce qu'il offroit de son propre mou„ vement; c'étoit de ne rien faire, sans en avertir „ ses Amis, & de procurer ce qui leur étoit avan„ tageux, de la maniere dont-ils le souhaiteroient. Comme on parloit toûjours du danger, où seroient, par cette Paix, les Etats des Provinces Unies, & que l'on disoit que ce n'étoit pas une chose à négliger, pour la sureté des deux Couronnes; Huraut dit que le Roi s'étoit proposé principalement, en cette paix, de les favoriser en secret, & qu'il souhaitoit que l'Angleterre, & la France eussent soin d'eux, en tems de paix, & en tems de guerre. On convint aussi que le Roi payeroit, en plusieurs termes, l'argent que la Reine & les Etats lui avoient prêté; non seulement parce qu'il le leur devoit, mais pour les secourir à tems, afin qu'ils fussent en état de soûtenir la guerre. Il le fit en effet, comme il le promettoit, & quand les Espagnols lui reprocherent qu'il secouroit les Etats, il répondoit qu'il ne les secouroit point, mais qu'ils leur rendoit ce qu'il leur devoit

Le Roi renvoya ensuite *Nassau* & *Barnevelt*, que que les Etats lui avoit envoyez, & pour faire voir qu'il prenoit leur interêts à cœur; il leur remit une Instruction du Roi d'Espagne, pour l'Archiduc Albert, qui avoit été surprise par Elisabeth; où il étoit dit que si les François insistoient à faire comprendre l'Angleterre dans la paix; il faudroit leur demander qu'ils obtinsent de la Reine, qu'elle accordât le libre exercice de la Religion Catholique en Angleterre, ce que les Catholiques Anglois demandoient instamment du Pape & du Roi: Qu'il faudroit encore exiger de la Reine, qu'elle rendît à l'Espagne Flessingue & la Brille, & s'il falloit donner quelque argent pour cela, il en faudroit auparavant avertir en Espagne: Que pour les rebelles des Païs-Bas, il ne vouloit pas qu'ils y fussent compris, qu'à condition que la Religion Catholique seroit reçue par tout; qu'ils le reconnoîtroient pour Souverain; que les Catholiques qui avoient eu des charges, y seroient rétablis; & que tous ceux, qui voudroient demeurer dans le païs & avoir des emplois, seroient tous Catholiques.

Après avoir vu cette instruction, les Envoyez des

(2) *De Thou* sur l'an 1598. p. 781. de l'Ed. de Roviere.

1598. des Etats, au lieu de s'en retourner droit en leurs païs, s'en allerent en Angleterre, par Calais, pour conferer avec les Sr. de *Warmondt*, *van de Wercken* & *Hottinga*; qui y avoient été envoyez, pour détourner la Reine de faire la Paix, avec l'Espagne. Mais comme le tems marqué, pour se rendre à Douvres étoit passé, les derniers partirent pour la Hollande, & les autres arriverent à Douvre le 22. de Mai & se rendirent à la Cour. La Reine les reçut assez bien, les uns & les autres, & écouta les raisons qu'ils lui dirent, pour la détourner d'entrer dans le Traité de Paix. Mais en leur répondant elle se plaignit de deux choses. L'une étoit que jusqu'àlors elle avoit assisté les Provinces Unies, de ses trésors; mais quelle ne pouvoit obtenir aucun remboursement, ni même aucune somme à compte. L'autre étoit que, pour l'amour des Provinces, elle s'étoit engagée à la guerre, contre les Espagnols, & que ses Sujets ne pouvoient avoir aucun négoce en Espagne, pendant que les Hollandois & les Zélandois y négotioient librement : Qu'elle n'avoit point d'argent, dans un tems, où les Irlandois faisoient beaucoup de cabales contre elle: Que les Ecossois paroissoient aussi machiner quelque chose : Qu'ainsi pour la sûreté de ses Etats, elle étoit obligée de voir ce que les Espagnols lui voudroient proposer, par rapport à la Paix: Qu'elle ne vouloit néantmoins pas entrer en traité, avec eux, & encore moins venir à aucune conclusion, sans savoir les sentimens des Etats Géneraux là-dessus. C'est ce que l'on dit à leurs Ambassadeurs, mais ils ne laisserent pas de comprendre, par les discours de bien des gens, que les Anglois seroient assez disposez à continuer la guerre; si les Sujets des Etats discontinuoient leur commerce, avec les Espagnols, si on rembourçoit la Reine d'une partie de ce qui lui étoit dû, & si l'on trouvoit quelque moyen de diminuer sa dépense. On dit les mêmes choses à Nassau & à Oldenbarnevelt, que l'on avoit dites, aux autres Envoyez, & ils se chargerent d'en informer les Etats.

Il y avoit alors, dans (1) le Conseil de la Reine, deux Partis; l'un, dont Burgley étoit le Chef, opinoit pour la paix, conformément au génie de ce Seigneur, qui parloit toûjours pour l'épargne; & l'autre suivoit les sentimens du Comte d'Essex, toujours porté à la guerre, dans laquelle il se promettoit d'aquerir beaucoup d'honneur. Les premiers disoient qu'outre les avantages de la paix, communs à tous les peuples, les Anglois y étoient interessez en particulier, pour faire cesser les bruits, qui couroient, qu'ils étoient les perturbateurs de l'Europe, qui profitoient de la misere des autres, & qui n'étoient en repos chez eux, qu'en broüillant les Voisins: Qu'en faisant la paix, on feroit cesser les mauvais desseins, que l'on avoit faits contre la vie de la Reine, & qu'on épargneroit des sommes infinies d'argent, que la guerre coûtoit: Qu'on appaiseroit par là les troubles de l'Irlande, & que le négoce de la Nation en seroit beaucoup plus florissant: Qu'on préviendroit les tumultes que pourroient causer les nouvelles impositions, & les levées de Soldats: Qu'on pourroit rétablir les anciens Traitez, avec la Maison de Bourgogne, & n'avoir rien à craindre de la part des François: Qu'on rétabliroit la réputation de S. M. qui avoit autrefois protesté qu'elle n'avoit aucun dessein de soustraire les Provinces Unies à la domination de l'Espagne, & qui sembleroit faire le contraire, en continuant de lui faire la guerre, conjointement avec ces Provinces.

Le parti disoit encore qu'on devoit bien examiner, si, en continuant la guerre, on auroit de 1598. meilleures conditions des Espagnols, qu'en faisant alors la paix conjointement avec les Etats; Si, dans la guerre offensive, que l'on faisoit, on pouvoit faire des aquisitions, sur l'ennemi, que l'on fût en état de garder, malgré les Espagnols, soit sur les côtes d'Espagne, ou sur celles de l'Amerique, ou dans les Iles Açores, ou dans le Païs-Bas; S'il étoit bien de continuer la guerre offensive, contre eux, après qu'ils avoient fait la paix avec la France; puis qu'on n'avoit pu faire qu'une guerre défensive, en se joignant aux Etats, avant que l'Espagne eût à faire avec la France. On croyoit que ces questions & quelques autres, ne pouvant recevoir qu'une réponse négative; on seroit obligé d'en conclurre, qu'il falloit faire la paix. Ces gens-là n'avoient pas tant de courage, & de prudence qu'*Olivier Cromwel* en eut depuis, en s'emparant de la Jamaïque, sur les Espagnols; d'où il est revenu infiniment plus de profit à l'Angleterre, que de toutes les épargnes que fit Burgley à Elisabeth, pendant toute son administration des Finances.

On disoit, outre cela, des choses odieuses, contre les Etats, que l'on a dites depuis avec aussi peu de fondement, pour donner aux Anglois de la jalousie & de la haine contre ceux d'entre leurs Voisins, de qui ils avoient le moins de sujet de se défier, & qu'ils devoient le plus ménager. On disoit donc que les Etats, en se couvrant du masque de la Religion & de la Liberté, détruisoient toute Religion, en souffrant toutes les Sectes, excepté la Romaine. Cependant il n'y avoit alors aucune Secte tolerée dans les Provinces Unies, que la Lutherienne, & celle des Mennonites, ou Anabaptistes, comme on les nomme ailleurs. Il n'y avoit rien à craindre, en bonne Politique, ni des uns, ni des autres, comme leur conduite, depuis ce tems-là, l'a fait assez voir; & à l'égard de la Religion, si les Réformez avoient demandé d'être tolerez des Catholiques Romains, & avoient fait, avec raison, des plaintes tragiques de ne l'être pas; il leur auroit été honteux de n'avoir pû souffrir des gens beaucoup moins éloignez d'eux, dans leurs sentimens, que les Réformez ne l'étoient des Catholiques. N'auroit-on pas dit des beaux discours, par lesquels ils avoient montré que la Religion ne dépend que de Dieu, qu'ils ne les avoient tenus, que pour tromper les peuples, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus maîtres, & qu'ils pussent persecuter impunément ceux qui ne seroient pas de leurs sentimens? A l'égard des Catholiques Romains, ils ont toûjours été tolerez, dans ces Provinces; à cela près qu'ils n'ont pas les Eglises, ni les Charges publiques.

On disoit de plus que les Hollandois ne travailloient qu'à leur profit particulier, qu'ils imposoient de grands Droits sur les vivres, qu'ils falsifioient la monoie, & qu'ils lui donnoient un prix excessif: Que ce n'étoit que par-là qu'ils entretenoient leurs Armées & qu'ils devenoient riches par la guerre, qui épuisoit tous les autres peuples. Pour les Droits sur les Vivres, ou sur la consomption journaliere, il y en avoit, sans doute; mais d'où l'Etat auroit-il pu tirer de l'argent, pour soûtenir la guerre, puis que tout ce qu'on pouvoit charger l'étoit déja, & ne pouvoit fournir les sommes, dont on avoit besoin? Mais pour la monoie alterée, on n'en trouve rien dans les Historiens du tems, & cette sorte d'artifice des Puissances Souveraines étoit trop contraire au commerce du Païs, pour l'employer. Si les Etats avoient alteré l'alloi, ils auroient fait un tort infini à leurs Marchands, & bien loin de s'enrichir, par la guerre, ils y auroient infiniment perdu. Les profits, qu'ils firent dans la guerre, vinrent du commerce maritime qu'ils faisoient par

(1) *Cambden* sur cette année p. 157. & suiv

1598. par toute l'Europe, sans que l'Espagne s'y opposât, à cause du besoin qu'elle avoit de leurs marchandises. Les richesses, qu'ils aquirent alors, furent un fruit de l'industrie des Particuliers, & de leur bonne économie, plûtôt que des soins du Gouvernement. Si les autres nations se ruinent, par la guerre; cela arrive parce qu'elles ont trop peu de négoce, & que les terres & ce qu'on en tire est trop chargé.

On les accusoit encore de s'attirer, par des Monopoles, tout le commerce; mais quel Monopole pouvoient-ils faire, contre les autres Nations, qui, ont toûjours pu aporter toutes sortes de Marchandises dans les Provinces, & les vendre au prix courant? Il n'y a jamais eu de païs, où le négoce ait été plus libre.

Pour ce qu'on disoit qu'ils haïssoient les Monarchies, parce que leur Gouvernement étoit Démocratique; c'étoit une grande erreur, comme on le voit encore à présent. Le Gouvernement des Villes est proprement Aristocratique, & penche plûtôt à l'Oligarchie, qu'à la Démocratie. Le Peuple y parle assez, mais il est d'ailleurs fort soumis aux Magistrats; qui ont le Gouvernement entre les mains, pour ce qui regarde châque Ville en particulier; & obeïssent, sans peine, aux Etat des Provinces, où ils vivent.

On les censuroit encore de se *cantonner*, contre le Roi d'Espagne, comme les Suisses l'avoient fait avant eux, contre la Maison de Hapsbourg; & que pour cela, ils employoient le sang des François, des Anglois & des Ecossois; parce qu'ils avoient des Troupes de ces trois Nations. Pour sentir la foiblesse de cette accusation, il ne faut que lire l'Histoire précedente; où l'on verra que ce furent les Espagnols, qui leur chercherent querelle, & qui les contraignirent de prendre les armes, pour ne pas être traitez, comme les Indiens & les Morisques d'Espagne.

Les autres disoient, au contraire, en faveur de la guerre, que si on laissoit le Roi d'Espagne en paix; il amasseroit, en peu de tems, tant d'argent, qu'il se trouveroit plus puissant, de beaucoup, qu'aucun de ses Voisins: Qu'on ne pouvoit esperer d'avoir aucune paix sûre d'un Prince, qui pourroit être dispensé de tous ses sermens, par le Pape, & qui avoit feint de vouloir faire la paix avec l'Angleterre, dans le tems même, auquel il étoit prêt à l'envahir: Que c'étoit un ennemi implacable, & qui ne s'appaiseroit jamais: Que si la Reine abandonnoit les Etats Géneraux, & remettoit à l'Espagne la Brille, & Flessingue; elle perdroit l'argent, qu'elle leur avoit prêté, & commettroit une action honteuse: Que si les Provinces Unies retomboient, entre les mains des Espagnols, avec toutes leurs forces, ils seroient bien mieux en état d'envahir l'Angleterre, qu'auparavant, & qu'ils auroient là des places fortes, pour soûtenir leur Monarchie: Que si une guerre offensive étoit difficile dans les Païs-Bas, & ruineuse sur les côtes d'Espagne & de Portugal, à cause de la dépense, qu'il y falloit faire; on pouvoit beaucoup mieux réüssir en Amerique, en prenant quelque place, sur la Mer du Nord, comme Porto-ricco; en attaquaut, ou en retenant les flottes, qui venoient de là, tous les ans, en Espagne: Qu'il n'y avoit rien à craindre, de la part des Americains, qui ne savoient pas faire la guerre, ni de ceux qui y viendroient d'Espagne, & qui seroient fatiguez d'un si grand voyage: Qu'il n'y avoit point de sujet de craindre, que les vivres, ou les munitions vinssent à manquer aux garnisons, qu'on y auroit, parce qu'on en pouvoit porter aussi commodément d'Angleterre, que d'Espagne. C'est ainsi que *Camden* represente qu'on raisonnoit alors en Angleterre, pour 1598. montrer qu'il valoit mieux continuer la guerre, avec l'Espagne, que faire la paix, en ce tems-là. Il a parlé, le plus froidement, de la plus forte de toutes les raisons. C'est qu'on ne pouvoit regarder les Provinces Unies, & sur tout la Hollande & la Zélande, que comme les remparts de l'Angleterre, & d'où l'on y pouvoit venir en peu d'heures, s'ils étoient perdus; & que ce, qui avoit fait manquer l'entreprise de la *Flotte Invincible*, n'avoit été, selon le sentiment du Duc de Parme, que pour n'avoir eu aucun port en ces deux Provinces: Que si les Espagnols joignoient à la puissance navale, qu'ils avoient déja, celle de ces deux Provinces, il ne seroit pas au pouvoir de l'Angleterre de leur résister; sur tout en ce tems-là, où elle avoit beaucoup plus d'habitans Catholiques Romains qu'à présent, & que l'Irlande en étoit pleine. La raison étoit palpable, mais on remarque que les Anglois, en ce tems-là, affectoient de parler de la guerre, contre l'Espagne, comme s'il n'y avoient eu aucun interêt, & s'ils ne la faisoient, que par pitié pour les Païs-Bas; au lieu qu'il leur étoit de très-grande conséquence d'avoir, dans les Provinces Unies, une barriere entre eux & l'Espagne, & une République qui ne pouvoit plus se reconcilier avec les Rois d'Espagne; & qui, étant laissée en paix, ne s'aviseroit jamais de faire la guerre à l'Angleterre.

Ceux qui étoient pour la paix, disoient de plus, que si le Roi d'Espagne amassoit des thrésors, pendant la paix, la Reine & ses Alliez en pouvoient faire autant: Que l'on pouvoit esperer une paix assurée, avec l'Espagne, parce qu'elle avoit fait des pertes infinies par la guerre: Qu'ayant vû les fautes, qu'elle avoit faites ci-devant, dans l'administration des affaires des Païs-Bas, elle s'en corrigeroit pendant la paix: Que les Alliances, que l'Angleterre avoient euës, avec la Maison de Bourgogne, & avec les Rois de Castille, avoient été fidelement observées: Que les Princes Catholiques avoient souvent observé les alliances, qu'ils avoient faites avec des Puissances Protestantes; comme il paroissoit clairement, par l'exemple de Charles V. de la Maison d'Autriche en Allemagne, & en dernier lieu du Roi de France Henri IV: Que l'on pert l'envie de se vanger, lors qu'on n'en a pas la force: Que la Reine pourroit abandonner, avec justice, les Etats, parce qu'elle ne s'étoit obligée de les soûtenir, que jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu une bonne paix: Qu'on ne seroit point obligé de rendre les places, que l'on tenoit en gage, & que la Reine seroit plus facilement payée, si la paix se faisoit, que si la guerre continuoit: Que les Provinces Unies ne pouvoient pas aisément être réduites, par la force, à rentrer dans l'obéïssance de l'Espagne, & que cependant il arriveroit quelque chose: Que si les Etats venoient à faire la paix, ils prendroient bien leurs mesures, pour ne pas faire une paix desavantageuse: Que l'Angleterre & la France, étroitement unies ensemble, étoient assez en état d'empêcher que la balance ne penchât en faveur de l'Espagne.

Comme Burgley ne vouloit point céder au Comte d'Essex, & que ce dernier n'étoit pas non plus d'humeur de reculer; on en vint à des paroles très-chocantes, de part & d'autre, & même à des Apologies par écrit, qui parurent alors. Mais il arriva que le Grand Thrésorier *Guillaume Cecil*, Baron de Burgley, vint à mourir le 14. d'Août de cette année, âgé de soixante & dix-sept ans. On en trouvera l'Eloge dans *Camden*.

La Reine comprit mieux, que ce Ministre chagrin & tout renfermé dans les bords de son

1598. le, qu'elle étoit essentiellement obligée, pour sa propre conservation, de continuer l'alliance qu'elle avoit faite avec les Etats, en MDLXXXV. en y changeant quelque chose. Le Traité fut (1) conclu & signé à Londre le 26. d'Août, par les Commissaires d'Elisabeth & les Ambassadeurs des Etats, qui y retournerent pour cela, & ratifié en Hollande, le 20. de Septembre, par les Etats Géneraux. Les principaux Articles furent que les Etats Géneraux rembourseroient à la Reine huit-cents-mille Livres Sterling, en divers termes; savoir, trente-mille tous les ans, tant que la guerre dureroit, jusqu'à ce qu'ils eussent payé la somme de quatre-cent mille Livres: Que si la paix se faisoit entre le Roi d'Espagne & Elle, ils en payeroient seulement vint-mille par an, jusqu'à ce que la somme entiere fût payée: Que les Etats payeroient, pour la solde des Garnisons Angloises de la Brille, de Flessingue, & de quelques autres Forts, la somme d'onze-cents-cinquante Livres par an: Qu'ils leveroient les Soldats en Angleterre, qui seroient commandez, par des Officiers Anglois, & qu'ils les entretiendroient: Que si le Roi d'Espagne entreprenoit de faire une invasion en Angleterre, dans l'ile de Wight, dans celles de Guernesé, & de Jersé, ou dans celles de Silly, ils enverroient en Angleterre un secours de cinq-mille Fantassins, & de cinq-cents Chevaux: Que si l'Angleterre équippoit une Flotte, contre les Espagnols, ils y joindroient un égal nombre de Vaisseaux: Que si la Reine envoyoit un corps de Troupes, dans les Païs-Bas, les Etats en joindroient un autre de la même force: Que la Reine conserveroit son droit en entier, pour l'argent dû à Pallavicini, par les Provinces de Brabant, de Flandre, & autres. Ainsi la Reine fut soulagée de la dépense de six-vints mille Livres Sterling, ou environ, qu'elle déboursoit tous les ans, pour les Provinces Unies.

Il y avoit (2) quelque tems, que l'on avoit déliberé sur le Mariage de l'Archiduc Albert, & d'Isabelle, fille ainée de Philippe II. & de donner pour dot à l'Infante, pour qui Philippe avoit beaucoup d'amitié, les Provinces des Païs-Bas. Mais comme c'étoit là une chose de la derniere conséquence, parce que le Roi n'ayant qu'un Fils, il pouvoit facilement arriver qu'Isabelle vínt à hériter de tous les Royaumes, & de toutes les Terres de la Monarchie Espagnole, & au contraire que le Successeur de Philippe II. eût des enfans, & sa sœur aussi; le Roi ne pouvoit pas se résoudre de lui même, sur une affaire si délicate. Il voulut savoir le sentiment de son Conseil, à qui il proposa cette question; s'il feroit bien d'aliener les Païs-Bas, pour donner une dot convenable à l'Infante Isabelle? Le Comte de *Fuentes* répondit que non, & ses principales raisons furent que, par le moyen de la Flandre (les Espagnols comprennent sous ce mot toutes les Provinces) il pouvoit tenir le Royaume de France dans la crainte, aussi bien que celui d'Angleterre, & secourir encore les Princes d'Allemagne qu'il voudroit favoriser; qu'il l'avoit fait heureusement, & que les occasions de le faire pouvoient se présenter tous les jours: Qu'encore qu'il y eût quelques Provinces, qui s'étoient soustraites à l'obeïssance, qu'elles lui devoient, les autres, soûtenues des forces de la Monarchie, remettroient les choses en un meilleur état, ou au moins empêcheroient qu'elles n'empirassent: Que si le nouveau Prince venoit à faire la paix, avec les soulevez, le Roi seroit dégagé d'une grande dépense, 1598. & par là seroit plus en état de se passer du revenu de quelques Provinces; mais que si les Provinces soulevées continuoient la guerre, comme il y en avoit de l'apparence, le Roi seroit chargé de presque toute la dépense: Qu'ainsi la perte, que la Monarchie feroit, ne seroit point recompensée, par la diminution des frais. „ Ainsi, *continuoit-il*, l'Espagne devroit se conserver la Flandre, comme une place d'armes. Les grandes „ Monarchies ne peuvent pas être sans guerre, „ ni la guerre ne peut pas se faire sans Soldats, „ ni les Soldats se former, que dans la guerre. „ Et quelle meilleure Ecole l'Espagne pourroit-„ elle avoir, que celle-là, qui lui avoit été ou-„ verte, pendant tant d'années? Mon sentiment „ seroit donc que Vôtre Majesté, ne démem-„ brât point de ses Etats de si importantes Pro-„ vinces.

Christophle de Mora, Marquis de Castel Rodrigue, dont Philippe faisoit grand cas, fut d'un sentiment contraire. Il soûtint que ce démembrement, bien loin de nuire à la Monarchie Espagnole, lui seroit d'un grand soulagement. C'étoit la partie de ses Etats, en Europe, la plus éloignée, la plus differente pour la Langue, pour les coûtumes & pour les Lois. C'étoit celle, qui souffroit le moins volontiers un gouvernement étranger, comme ces peuples avoient accoûtumé de parler, & qui souhaitoit le plus d'avoir un Prince particulier; & que cette envie avoit été la cause de tous les troubles, qui y étoient arrivez. Il y avoit près de quarante ans que ces désordres avoient commencé, & on n'avoit pû les appaiser, ni par la voie de la douceur, ni par celle de la force. Les Voisins avoient fomenté cette mauvaise humeur & soûtenu les Provinces, qui s'étoient soulevées. Le Roi, qui y avoit demeuré des années entieres, qui les connoissoit à fonds, & qui étoit aussi instruit de ce qui se passoit, dans tout le reste de l'Europe, n'avoit encore pu les réduire, par tant d'armées & de Chefs experimentez; dans un tems où la France, accablée de ses propres maux, ne pouvoit les secourir, & que l'Angleterre craignoit des troubles chez elle; & S. M. y avoit fait de grandes pertes; ce qui faisoit craindre que ses Successeurs n'en fissent encore de plus grandes, & qu'enfin la Couronne ne perdît entierement ce païs. Les soulevez s'aguerrissoient toûjours plus, ils étoient plus unis ensemble, que jamais. La France & l'Angleterre seroient desormais plus en état de les secourir, qu'auparavant. Ils faisoient de la peine à l'Espagne, dans les Indes Orientales, & il étoit à craindre qu'il ne lui en fissent aussi, dans celles de l'Occident. Tout l'or des Indes n'avoit pas suffi, pour les réduire, non plus que les Troupes d'Espagne, d'Italie, & d'Allemagne, qu'on y avoit entretenuës. Les soulevemens des propres Soldats du Roi lui avoient coûté des sommes immenses, & on ne voyoit point de fin dans leurs mutineries. Ces raisons, dont on ne pouvoit pas douter, faisoient que Mora jugeoit que le Roi ne pourroit mieux faire, que de donner ces Provinces en dot à sa fille, & de la marier à l'Archiduc son Neveu. Par-là on contenteroit les Flammands, en leur donnant un Prince particulier, & les descendants de l'Archiduc & de l'Infante les remettroient au moins dans l'obeïssance, qu'ils devoient à l'Eglise, & à la Maison d'Autriche; puis qu'il n'étoit guére possible de les conserver à la Couronne. D. Juan d'Idiaquès étoit aussi de ce sentiment, quoi que d'autres fussent de celui du Comte de Fuentes.

(1) Voyez-le en François, dans le recueuil de *Rymer* Tom. XVI. p. 340. & suiv.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. IV. p. 102 & suiv.

1597. Le Roi préfera celui de Mora. Il consideroit que la France pourroit parvenir, en peu, à une grande puissance; que l'Angleterre, jointe à l'Ecosse, par la mort d'Elisabeth, rendroit Jaques, qui lui devoit succeder, formidable; & que ces Royaumes, en fomentant le soulevement des Provinces Unies, seroient enfin cause que l'Espagne perdroit tout ce païs-là. Philippe craignoit encore pour les Indes, & s'imaginoit, que, sous un Prince de la Maison d'Autriche, les Provinces maritimes ayant un libre commerce en Espagne, & participant ainsi à ses richesses; elles ne penseroient plus à y envoyer des flottes, avec tant de dépense & de danger. *Bentivoglio* ajoûte que ce qui touchoit encore plus le Roi, c'étoit la perte que l'Eglise avoit faite dans ces Provinces, & qu'elle pouvoit faire, si le mal s'étendoit davantage.

Tous ces raisonnemens étoient appuyez, par malheur, sur un fondement tout à fait ruineux; c'étoit l'opinion, où l'on étoit en Espagne, que les Provinces Unies sacrifieroient, avec plaisir, leur Liberté & leur Religion, à celui d'avoir l'Archiduc & l'Infante pour Princes; comme si leur unique grief avoit été de ce qu'elles n'avoient pas un Prince du sang Royal ! On avoit à la verité esperé autrefois qu'un Prince de cette sorte quadreroit mieux aux Provinces, qu'un Grand d'Espagne, environné de Troupes Espagnoles; mais la principale chose, que l'on prétendoit alors, c'étoit la jouïssance des Privileges, & la Liberté de Religion; sans quoi il n'y avoit point de paix, que l'on pût accepter; & comme il n'étoit pas possible de s'attendre de l'Espagne, ni de l'Archiduc, ou de l'Infante, qu'ils consentiroient à ces articles; cette guerre ne pouvoit finir, par un simple changement de maîtres. Il étoit surprenant que le Roi & le Conseil d'Espagne ne comprissent pas que des peuples, qui, depuis quarante ans, avoient vû perir dans les supplices (1) cent mille personnes, plûtôt que de renoncer à leur Religion, ne changeroient pas leurs sentimens, contre ceux des Espagnols, pour faire plaisir à l'Archiduc & à l'Infante. Mais la verité est que les Protestans & leurs sentimens n'étoient guére plus connus, à la Cour d'Espagne, que ceux des peuples qui habitent les Terres Australes; quoi qu'il semblât que la bonne Politique demandoit qu'on en eût au moins quelque idée. Mais c'est ce que l'Inquisition ne permet pas en Espagne.

Enfin Philippe consideroit que son Fils Unique venant à mourir, sans laisser de posterité, l'Infante devroit lui succeder; & qu'il étoit de la prudence de donner à cette Princesse un Epoux, que l'on connût déja, qui fut fait aux manieres Espagnoles, instruit, en quelque sorte, des affaires de la Couronne, & qui ne causât aucun changement en Espagne. Il n'y avoit personne, en qui tout cela se trouvât, que l'Archiduc Albert; de sorte que le Roi, déterminé à l'avoir pour son Gendre, fit dresser les Articles du Contract, par lequel il transportoit les Païs-Bas à l'Infante, & l'accordoit pour Epouse à son Neveu l'Archiduc Albert, (2) & les signa le 6. de Mai de cette année. Les principaux Articles étoient qu'il accordoit l'Infante Isabelle sa Fille ainée, pour Epouse, à son Neveu l'Archiduc Albert : qu'il renonçoit, en faveur de sa Fille aux Païs-Bas, à la Comté de Bourgogne, & à celle de Charolois, qu'il lui donnoit pour dot, afin d'en jouïr conjointement, avec son Epoux, & non autrement : que les Fils & les Filles, qui viendroient de ce mariage, leur succederoient, en sorte que les Ainez & les Ainées passeroient toûjours avant les plus jeunes : que s'il n'en restoit qu'une fille, elle seroit mariée au Roi, ou au Prince d'Espagne, qui se trouveroit alors : qu'il ne se feroit aucun mariage, dans leur famille, que du sû & du consentement du Roi d'Espagne : que si leurs descendants venoient à manquer, leurs Etats seroient réünis à cette Couronne : que si l'Infante mouroit sans Enfans, l'Archiduc demeureroit Gouverneur des Païs-Bas; que s'il en avoit, l'Archiduc leur donneroit le Duché de Luxembourg, & la Comté de Chiny pour les entretenir, mais qu'il auroit l'usufruit du reste, pendant sa vie : que le Roi transportoit toutes ces terres *en don de Fief* & d'*Arriere-Fief*, à Isabelle & à sa posterité : qu'ils obligeroient leurs Sujets à abandonner toute navigation, dans les Indes : que ceux, qui seroient admis à la succession, jureroient de professer la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & ne permettroient jamais l'exercice d'aucune autre. Tout cela étoit exprimé, en maniere qu'une de ces conditions venant à être negligée, le transport des Païs-Bas & de la Comté de Bourgogne étoit nul. Le Roi se conservoit aussi le titre de Duc de Bourgogne, pour lui & pour sa posterité, comme d'être toujours Chef & Souverain de l'Ordre de la Toison d'Or. Dans le Contract même, il y a onze articles, qui commencent par ces mots : *à condition & non autrement*; de sorte qu'il n'étoit guere possible que ce que Philippe paroissoit donner ne retombât, tôt, ou tard, entre les mains de la Monarchie d'Espagne; de laquelle les Princes des Païs-Bas dépendroient toûjours, parce qu'ils ne les auroient pu garder, sans le secours de l'Espagne; à cause du voisinage de la France & de l'Angleterre, pour ne pas parler de celui des Provinces Unies. (3) *Philippe*, Infant d'Espagne, qui succeda bientôt après à son Pere, donna aussi un Acte d'agrément & d'aprobation de ce Mariage, & du Contract, qui y fut inseré, avec toutes ses conditions. Ensuite la Mere de l'Archiduc Albert, Sœur de Philippe II. laquelle étoit alors en Espagne, se rendit à la Cour, & en présence du Roi, de ses Ministres & de l'Ambassadeur de l'Empereur, l'Infante s'obligea, par serment, à épouser Albert; & la Mere de l'Archiduc jura réciproquement, pour son Fils, dont elle avoit une procuration, qu'il épouseroit l'Infante. Cette Princesse envoya ensuite une Procuration datée du 30. de Mai, à Albert; pour prendre, en son nom, possession des Païs-Bas. Le Roi & l'Infante écrivirent aussi aux Etats des Provinces obeïssantes, pour les assurer que la Couronne d'Espagne ne discontinueroit pas, pour cela, de les assister à faire la guerre aux Rebelles; avec lesquels néanmoins elles auroient beaucoup plus souhaité, que l'on pût faire une bonne Paix.

1598. Ces Actes & ces Lettres arriverent bien-tôt après à Brusselles, où les Etats furent convoquez, pour les leur communiquer. (4) Les Etats s'y rendirent le 15. d'Août, & après quelque légere difficulté consentirent, à reconnoitre l'Archiduc & l'Infante, pour leurs Princes. Les peuples témoignerent même beaucoup de joie de voir que leur Païs auroient des Princes particuliers, auxquels ils obeïroient desormais. Mais dans les Provinces Voisines, on traita cette Principauté de *Principauté apparente*, qui dépendroit toûjours de la Couronne d'Espagne, & l'on disoit que les Espagnols savoient bien que l'Infante n'auroit point d'enfans, & que

A a 2

(1) Voyez la Réponse, que les Etats Generaux firent au Roi de Danemarck, en 1597. dans *De Meteren* fol. 407. Liv. XIX.

(2) Voyez les tout au long, dans *De Meteren*, au commencement de son Livre XX.

(3) *De Meteren* Liv. XX. fol. 426. verso & suiv.

(4) *Bentivoglio* P. 3. Lib. IV. p. 109.

1598. & que les nouveaux Princes seroient plûtôt des Gouverneurs, que des Princes des Païs-Bas. Il leur sembloit qu'on ne devoit pas traiter ces Païs de *fief* dépendant de l'Espagne, puis qu'ils formoient une Souveraineté à part; & qu'on avoit mis tant de conditions à cette donation, qu'il n'étoit guére possible que ces Etats ne retombassent bien tôt sous la domination de l'Espagne. Au reste, les Provinces Unies ne vouloient pas, pour tout cela, se reconcilier avec cette Couronne. En effet, cela n'étoit pas possible, sans condamner toute leur conduite passée, & sans se remettre à la discretion de l'Espagne irritée, & bien résolue à ne souffrir ni leurs Privileges, ni leur Religion.

L'Archiduc se préparoit à partir incessamment pour l'Espagne, où le Roi l'appelloit instamment; mais il y avoit bien des choses, auxquelles il falloit qu'il mît ordre, avant que de s'éloigner du Païs. Il y avoit des mutineries, presque dans toutes les garnisons des places de Picardie, qui devoient être évacuées & livrées aux François; & pour cela, il avoit fallu débourcer de grosses sommes. Les Garnisons de Cambrai, d'Anvers & de Gand, qui sont les principales Villes du Païs, qui étoit dans l'obéïssance, & que l'on gardoit, avec le plus de jalousie, pour m'exprimer avec *Bentivoglio*, s'étoient ensuite mutinées. Cette humeur séditieuse s'étoit répandue, comme par contagion, presque par tout, & les Soldats faisoient paroitre, assez ouvertement, la répugnance qu'ils avoient à servir l'Espagne, qui n'avoit aucun soin de les faire payer régulierement. Mais enfin il arriva de l'argent d'Espagne, & les Provinces obéïssantes en fournirent aussi, de leur côté, de sorte que l'Archiduc appaisa les Soldats mécontens. Il quitta l'habit Ecclesiastique, & résigna l'Archevêque de Tolede à *Garcia* de *Loaisa*, en se réservant une pension de quinze mille Ducatons, sur les revenus de cet Archevêché. Pour ne pas laisser les Païs-Bas, sans Gouverneur, il nomma à cet emploi le Cardinal *André d'Autriche*, son Frere, Evêque de Constance, & le pria de venir incessamment à Brusselles, à quoi cet Evêque consentit. La conduite de l'Armée fut confiée à *François de Mendozza*, Amiral d'Arragon.

Le Roi, qui étoit à l'extremité, avoit beaucoup d'impatience de voir l'Archiduc marié avec sa Fille, avant que de mourir, & le pressoit de venir à Madrid, le plus promptement qu'il feroit possible. Cependant le Cardinal André n'arriva qu'au mois de Septembre à Brusselles, & son frere ne put partir, que quelques jours plus tard, après l'avoir instruit de ce qu'il falloit qu'il sût; pour pouvoir s'aquiter de l'emploi, dont il se chargeoit. Ce fut sur le milieu de Septembre, & il n'arriva à Madrid, que long-tems après la mort de Philippe, qui mourut le 13. de Septembre de cette même année; ce qui fait juger que l'Archiduc ne le croyoit pas si malade, qu'il l'étoit en effet.

Il avoit été (1) extrémement incommodé des douleurs de la goute, & il avoit voulu qu'on le transportât de Madrid à l'Escurial, pour y être enseveli, dans l'Eglise où l'Empereur son Pere l'avoit été. Quoi qu'il n'y ait, que six lieuës de chemin à faire, de l'un à l'autre, ceux qui le portoient dans son lit, sur leurs épaules, y employerent huit jours, à cause de la foiblesse du malade. Il sembla d'abord qu'il étoit un peu mieux, mais il ressentit peu après des douleurs de goute plus violentes aux pieds & aux mains; & une fievre double tierce l'ayant pris, il commença à penser à la mort. Le 21. de Juillet il prit le Viatique, & fit consacrer, par le Nonce du Pape, pour Archevêque de Tolede, en sa présence, Garcia de Loaisa, Précepteur de son Fils, en vertu de la résignation de l'Archiduc; afin que ce Prélat l'assistât dans sa maladie. 1598. Cependant il lui vint un abcès au genouil droit, qui lui causa une enflure & une douleur extraordinaire. On l'ouvrit, & la douleur diminua, mais il s'en forma quatre autres dans sa poitrine, que l'on ouvrit aussi, & (2) l'on assûre que l'humeur corrompue, qui en sortit, jetta une si grande quantité de pous, qu'on eut bien de la peine à lui ôter sa chemise & à le nettoyer, quoi que plusieurs hommes s'employassent à cela. Ceux qui ne l'aimoient pas comparerent cette maladie, à celle dont Herode *le Grand* mourut; dans la supposition que ce dernier mourut aussi d'une *Phthiriase*, maladie dans laquelle on dit que toutes les chairs du corps se changent en pous. Mais *Joseph* ne dit point qu'Herode eut cette maladie, mais seulement qu'il sortoit des vers de ses parties honteuses. On peut bien assurer qu'il est faux que les Pous se forment de la pourriture des chairs; non plus que les autres Insectes. Leurs corps sont faits avec autant d'art, que ceux des Animaux les plus gros; & l'admirable disposition de ces petits Automates, ne nous permet pas plus de croire qu'ils se soient formez par hazard, ou par un mouvement méchanique de la matiére, que les Animaux, que l'on croit les plus parfaits. Ils naissent tous également d'Oeufs, où l'Animal est formé, en petit, par la Divinité même, ou par quelque Cause inconnue, qu'elle a préposée à cette formation. Si l'on dit que ces Insectes se plaisent à la saleté, & s'y nourrissent; quoi que cela soit veritable, il ne s'ensuit pas qu'ils soient formez par là, puis que l'on sait qu'ils y font leurs Oeufs, par le moyen desquels leur espece se continue, comme celles des autres Animaux. Il est vrai (3) qu'on rapporte d'autres exemples de gens morts d'une semblable maladie; mais ils sont trop anciens & trop rares, pour les préferer aux raisons, que l'on vient de rapporter. D'ailleurs ce n'est pas ici le lieu de traiter d'une semblable question, dont chacun pourra croire ce qu'il trouvera à propos. Pour revenir à Philippe, une fievre hectique succeda à la double tierce, & il lui survint une dysenterie, un tenesme & une hydropisie, qu'il souffroit avec beaucoup de constance. Le 1. de Septembre il se trouva si foible, qu'on crut qu'il alloit mourir. Il fit appeller son Fils & sa Fille, & il reçut, devant eux, une pénitence, de l'Archevêque de Tolede, differente de l'extrême onction, que l'on pratique dans l'Eglise Romaine. C'étoit une céremonie qui étoit en usage, depuis long-tems, parmi les Rois & les Grands d'Espagne, & même depuis le tems des Rois Visigots, comme le temoigne *S. Isidore*, en parlant du Roi *Bamba*, dans sa Chronique.

La céremonie achevée, il se fit apporter un diamant de grand prix, qu'Elisabeth de France, mere de l'Infante, lui avoit remis, pour le rendre à sa Fille, à qui il le donna; après avoir demandé à son Fils, s'il y consentoit; & la lui recommanda en même tems, d'une maniere particuliere. Après cela, il remit à son Fils des avertissements, qu'il avoit copiez de sa main, & qui étoient ceux, que *Louïs* IX. Roi de France, avoit laissez à son Fils *Philippe*, qui lui succeda, & que l'on trouve dans (4) *Jean de Joinville* & dans *Robert Gaguin*. Le Roi,

(1) *De Thou* Liv. CXX. p. 789. de l'Ed. de Roviere.

(2) *De Meteren*, *Reidanus* & *Grotius* le racontent, & *De Thou* aussi bien qu'eux. *Bentivoglio*, qui est souvent plus discret, que ne doit l'être un Historien, n'en dit rien.

(3) Voyez *Diogene Laërce* Liv. I. §. 128. & les notes de *Menage*.

(4) Voyez en un Extrait, dans l'Histoire de *S. Louïs* Liv. XV.

1598. Roi, dont nous parlons, n'en avoit guére profité, comme on le verra en les lisant, sur tout à l'égard des avis que S. Louïs donnoit à son Fils „ de veiller sans cesse, à la tranquillité de ses Sujets, à „ les faire vivre en freres, à ne les charger de subsides, que dans l'extrême besoin, & pour la défense de l'Etat ; de conserver inviolablement „ leurs franchises & leurs privileges, s'assurant ainsi de leur cœur & comptant que ce seroit la richesse & la puissance de ses Sujets & sur tout des „ bonnes Villes, qui le mettroient à couvert des „ entreprises étrangeres & domestiques ; de n'entreprendre jamais de guerre, en païs Chrétien, „ qu'avec une sérieuse deliberation, & après avoir „ tout tenté, pour l'éviter ; auquel cas, il vouloit „ qu'on s'applicât à garantir les Eglises, „ & ceux qui n'avoient de part à la guerre, que „ par leur malheur. L'Histoire, que l'on a luë, fait assez voir que Philippe II. ne s'étoit guere mis en peine de ces pieux avis. Après qu'il eut donné cet Ecrit à son Fils, il ordonna les funerailles, qu'il vouloit qu'on lui fît, se fit apporter la Biere de cuivre, où son corps devoit être mis & ordonna de mettre une couronne royale sur une tête de mort, comme pour faire voir la vanité des grandeurs humaines. Il recommanda aussi, à son fils, *Christoval de Mora*, dont nous avons parlé plus d'une fois, comme un bon serviteur. Quand il fut sorti de la chambre de son Pere, il demanda à ce Ministre un Passe-par-tout, que personne n'avoit que le Roi, & Mora ne le lui voulut remettre, qu'après en avoir demandé permission au Roi moribond. Sa maladie s'augmentant toûjours, il ordonna qu'on lui apportât un Crucifix, que l'Empereur son Peur avoit eu entre les mains en mourant, quarante ans auparavant, & au même mois, & dit qu'il vouloit expirer en le tenant. Il se fit encore donner une Discipline sanglante, dont il disoit que son Pere s'étoit servi. Une flagellation, comme celle là, supposé que l'un & l'autre l'eussent employée, étoit une très-legere réparation, faite à la Justice Divine, pour le sang innocent que ces deux fleaux de la Chrétienté avoient répandu, en tant de guerres injustes. Mais la Religion de l'un & de l'autre ne consistoit qu'en menuës pratiques, que les moindres de leurs Domestiques pouvoient aussi bien faire qu'eux, & qui ne guérissent ceux, qui les employent, d'aucun vice ; au lieu qu'ils auroient dû être justes, équitables, pacifiques, pardonnants facilement, génereux, bien-faisants, misericordieux, fideles dans leurs paroles ; ce qui est proprement la Religion des Rois, & qui ne peut être pratiqué que par des gens de bien.

Après avoir recommandé de nouveau Mora à son Fils, il lui donna sa benédiction & perdit la parole ; mais un peu de confection de Hiacynthe le fit revenir à lui, & il ne mourut que deux jours après, le 13. de Septembre ; après avoir vêcu soixante & douze ans & regné quarante. Il avoit, dit *De Thou*, l'esprit élevé & pénetrant ; il étoit fort appliqué & exact, dans ses affaires ; il savoit profiter du malheur des autres, comme il avoit fait à l'égard de la France ; & par là il sut augmenter les Etats, que son Pere lui avoit laissez. Mais il lui étoit inferieur en ce que Charles auroit pu, comme on croyoit, s'aquerir, par sa bravoure, les Etats qui lui vinrent par héritage & par bonheur ; au lieu qu'on ne jugeoit pas son Fils capable de les aquerir, s'il ne les avoit eus. Son regne commença par deux victoires, contre la France, mais la perte qu'il fit à Gerbe, en diminua l'éclat, & la Goulette & Tunis, qu'il perdit depuis, firent comprendre, qu'il n'étoit pas si vigilant, que l'on s'imaginoit. Il répara néanmoins abondamment ces pertes, par la conquête du Portugal, & des Terres, qui en dépendoient, en Amerique & aux Indes. Ce qui le deshonora le plus fut d'un côté la guerre civile, qu'il excita & entretint en France, sous Henri III. à dessein de ruiner les deux partis, l'un par l'autre, sans en pouvoir venir à bout, & contraint enfin de rendre à Henri IV tout ce qu'il avoit pris à la France, pendant les guerres civiles. D'un autre côté, il fit encore paroître sa mauvaise Politique, en contraignant les Provinces des Païs-Bas à prendre les armes, & à secouër son joug, à force de les maltraiter ; sans savoir employer la douceur, à propos, ni faire de sa puissance l'usage, qu'il en auroit pu faire, pour venir à bout de les soumettre entierement. Comme il s'étoit mis dans l'esprit d'accabler en même tems la France, l'Angleterre & les Provinces Unies, il partagea si fort ses forces, qu'enfin elles échouërent par tout ; en sorte qu'il apprit à ses ennemis à mépriser l'Espagne, qui est toûjours allée en décadence depuis, malgré les richesses, qu'elle tiroit & qu'elle tire encore des Indes. Ainsi en voulant faire trop de choses à la fois, il ne fit rien. S'il avoit eu autant d'élevation d'ame, & de prudence qu'il vouloit paroître en avoir, il se seroit épargné tant de peines, de pertes & de chagrins ; premierement, en souffrant les anciens Privileges & la Religion Réformée, dans les Païs-Bas, ou au moins dans les Provinces Unies ; comme on la souffroit en Allemagne, en France & en Pologne ; en second lieu, en abandonnant la France à elle même, sans s'en méler, & en laissant de même l'Angleterre vivre en paix, sous une Reine, qui n'auroit jamais cherché la guerre. Il auroit pû être ainsi l'arbitre de l'Europe, & y tenir tout en paix. Ce personnage auroit été beaucoup plus grand & plus illustre, que celui qu'il joua, & l'auroit rendu infiniment plus heureux, qu'il ne le fut, en prenant une route toute opposée. Il a fallu dire cela, pour soûtenir la Justice & l'Equité, contre les Maximes d'une pernicieuse Politique, inventée pour la destruction du Genre Humain, & mise en pratique par Charles V. & par Philippe II.

Pour revenir présentement à la suite de l'Histoire de ce qui se passa, pendant cette année, quand l'Archiduc eut pris possession pour Isabelle de la Souveraineté des Païs-Bas ; il écrivit une Lettre datée du 28. d'Août aux Etats de Hollande, & de Zélande, & à leurs Alliez ; où ils leur disoit la maniere, dont le Roi d'Espagne avoit disposé des Païs-Bas, en faveur de sa Fille ; qui venoit d'être reconnue pour Princesse de toutes les Provinces, attachées à l'Espagne ; & qu'il étoit tems, qu'ils en fissent autant, en se soumettant à Elle & à Lui, qui seroient desormais leurs Princes particuliers. Philippe, Prince d'Orange, & les Seigneurs les plus qualifiez des Provinces obéïssantes, écrivirent aussi à Maurice, pour l'engager à penser enfin à la paix. Mais les Etats, & Maurice, qui avoient déja publié tant de fois les raisons, qui les empêchoient de se soumettre aux Espagnols, crurent qu'il étoit inutile de les redire ; puisque l'Archiduc, non plus que la Noblesse Flammande, ne les pouvoit pas ignorer. Ce fut cette même année que *Mariana* (1) fit, sans y penser, leur Apologie, à la vuë de la Cour d'Espagne.

L'Archiduc communica aussi son voyage en Stirie, pour aller querir Marguerite, fille de Charles, Archiduc d'Autriche, qui étoit promise à *Philippe* III. Roi d'Espagne, & la lui amener ; pour revenir ensuite lui même, avec l'Infante, dans

(1) En son Livre *de Rege & Regis Institutione*, dédié à Philippe III.

1598. sa nouvelle Principauté. On le pria fort, comme l'assure de *Thou*, de differer son voyage, parce qu'il y avoit encore bien des choses à regler aux Païs-Bas; mais il s'excusa sur les ordres précis du Roi, auquel il étoit obligé d'obéïr. Il partit en effet, accompagné de beaucoup de Noblesse, & entre autres de Philippe Prince d'Orange, & ne reçut qu'en chemin la nouvelle de la mort de son Beau Pere. Il ne laissa pas d'épouser, au nom du Roi d'Espagne, la Princesse Marguerite, & en son propre nom, l'Infante Isabelle, que le Duc de Sesse représenta. Le Pape *Clement* VIII. qui se trouva alors à Ferrare, y fit lui même la Céremonie de ce double mariage.

Albert avoit (1) fort recommandé à son frere, & à l'Amiral d'Arragon de conserver l'Armée, autant qu'il leur seroit possible, jusqu'à son retour d'Espagne, & pour cela de n'entreprendre aucun siege difficile, où il faudroit perdre du monde & faire une dépense considerable. Il leur donna aussi ordre de faire tout ce qu'ils pourroient, pour se rendre maîtres de quelque passage du Rhin, afin d'entrer par-là, s'il étoit possible, dans le Païs des Etats, & y loger l'Armée. Si cela ne se pouvoit pas faire, il étoit d'avis, qu'ils entrassent sur les terres voisines, quoi que neutres, du Duc de Cleves, ou d'autres Princes voisins. L'Archiduc prétendoit que ces quartiers d'hiver servissent de payement aux Troupes, qu'il ne voyoit pas le moyen de satisfaire autrement; à cause des grosses sommes, qu'il avoit fallu distribuer aux Soldats, qui s'étoient mutinez. Outre cela, l'Archiduc fit une très-grande dépense à mener un grand nombre de gens, pour faire honneur à la Reine d'Espagne en la conduisant à Madrid, ou à l'Infante en Espagne, en la prenant là-même & la menant aux Païs-Bas.

Peu de mois auparavant, il étoit arrivé par Mer en Flandre quatre mille Espagnols, pour recruter les vieux corps, qui étoient fort diminuez. L'Archiduc avoit demandé instamment au feu Roi des Soldats Espagnols; parce que, malgré toutes leurs mutineries, ils demeuroient fideles à l'Espagne, sans déserter chez les Ennemis. L'Armée se trouva alors de sept mille Fantassins Espagnols, de trois mille Italiens, de deux mille Bourguignons, de mille Irlandois, & de sept-mille, tant Allemands, que Wallons. La Cavalerie étoit de deux mille cinq cents Chevaux. Quand l'Archiduc fût parti, l'Amiral d'Arragon se mit à la tête de cette (2) Armée; à laquelle les Etats n'en pouvoient pas opposer une, qui l'égalât. Sous Mendozza, le Comte Fréderic van den Berg commandoit, en qualité de Maréchal de Camp. Cette Armée passa la Meuse à Ruremonde, & marcha à Orsoi, Ville au delà du Rhin, appartenante au Duc de Cleves; qui n'étoit point fortifiée, quoi que dans une situation, qui la pouvoit rendre une place de conséquence, si elle l'eût été. Elle fut donc obligée de se rendre sans résistance, aussi bien que le Château. L'Amiral y fit faire un Fort pour l'assurer, & campa un mois autour, jusqu'à ce qu'il fût achevé. Il en fit encore un autre à Wassum, vis à vis de cette place.

Le Prince (3) Maurice sortit aussi de la Haie, pour s'aller mettre à la tête de l'Armée des Etats, qui avoit son rendez-vous près d'Arnhem; d'où il marcha au fort de Graven-weert, où il fallut attendre assez long-tems les munitions de guerre & de bouche qui remontoient le Rhin, avec un vent contraire. Il aprit là la prise d'Orsoi, & les courses que le Comte van den Berg faisoit dans le païs, qu'il rançonnoit par tout. Il marcha le 14. de Septembre, au Guelderse-Weert & campa en partie dans l'île & en partie sur la terre ferme, en un lieu nommé le vieux Zevenar, plûtôt pour observer l'ennemi & y couvrir, en quelque maniere, la frontiere de la Gueldre, que pour rien entreprendre. Pendant qu'il étoit là, Mendozza prit le Château d'Alpen, celui de Brouk, dont les Espagnols tuerent le Seigneur; quoi qu'il se fût rendu, à condition qu'on le laisseroit aller; seulement, comme l'on crut, parce qu'il faisoit profession de la Religion Réformée. Ceux de Juliers en firent de grandes plaintes à l'Amiral, aussi bien que du dégât que ses gens faisoient dans leur territoire, quoi qu'il fût neutre. Mais comme il n'en fit que de mauvaises excuses, on ne manqua pas de s'en vanger sur un Officier Espagnol; qu'on disoit être Frere de *De Louis* de *Velasco*, Géneral de l'Artillerie. L'Amiral alla ensuite devant Rhimberck, qui n'étoit point fortifiée, parce qu'elle appartenoit à l'Electeur de Cologne, & qu'elle étoit trop loin de la frontiere des Etats. Il y trouva de la résistence, par le moyen de quelques troupes des Etats, & en attendant de l'attaquer, avec plus de vigueur, il se rendit le 11. d'Octobre maître de Burik situé au bas du Rhin, de peur qu'on ne l'attaqua lui même par-là. Le lendemain il canonna Rhimberk, par trois bateries de douze pieces de Canon, avec beaucoup de violence; & il arriva qu'un boulet mit le feu, le 14. du même Mois, à la poudre qu'on gardoit dans une Tour, qu'elle fit sauter. Le Gouverneur de la place fut écrasé, sous les débris d'une maison, qui se renversa, & comme toute la poudre de la Ville étoit à peu près consumée, la Garnison se rendit le lendemain.

Maurice étant alors trop foible, pour rien entreprendre, ne fit que fortifier son camp, & que pourvoir aux Villes, le long de la Riviere; dans la pensée que l'Armée Espagnole, faute d'argent & de vivres, se dissiperoit peu à peu, à l'entrée de l'hiver. Cependant Mendozza extorqua de l'argent, & des vivres de plusieurs Villes le long du Rhin, pour n'être pas obligées de recevoir des garnisons. Ceux de Wesel obtinrent cela de lui, en payant cent cinquante mille francs en argent & mille mesures de seigle; & d'autres Villes, à proportion. L'accord fut conclu & executé le 24. d'Octobre. L'Amiral trouva moyen de contenter ses Troupes, par cet argent & par d'autres sommes, qu'il reçut de Bruxelles. (4) Après quoi il prit des quartiers au delà du Rhin, où il se rendit maître de Rheez, d'Emmerick le 30. d'Octobre, de Dotekoum & d'autres places. Comme les pluyes s'augmentoient, il ne pensa plus qu'à loger une partie de son Armée dans les meilleurs quartier du païs de Cleves, & l'autre partie en Westfalie. Il se fit de grandes Députations & diverses Assemblées des Etats de ces païs-là, soit pour se plaindre au Cardinal André, soit pour engager l'Empereur & l'Empire à les délivrer des Espagnols; mais ces paroles ne firent point d'effet, dans l'esprit de gens armez, & qui ne pouvoient guére subsister, que par le pillage. Il falloit un corps d'Armée, qui s'opposât aux Espagnols conjointement avec Maurice. Ce corps ne pouvoit s'entrenir sans argent, & personne n'en fournissoit. Cependant il en coûta beaucoup plus aux habitans du païs, que n'auroit coûté l'entretien de dix ou douze mille hommes. Mais ce fut là le sort des pais entre la Meuse & le Rhin, aussi bien que de la Westfalie voisine, presqu'autant que la guerre dura. Com-

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. V. p. 114.
(2) Elle étoit, selon *Bentivoglio*, de 22500 hommes. *De Meteren* lui donne plus de 25000. Fantassins & 2500. Chevaux.
(3) *De Meteren* Liv. XX. fol. 435.
(4) *Bentivoglio* P. 3. Liv. V. p. 117.

1598. Comme l'Amiral étoit près de Dotecoum, le Prince Maurice craignant qu'il n'allât attaquer Doesbourg, qui étoit de beaucoup plus grande importance, fit ajoûter quelques fortifications au poste de Zevenar, qu'il occupoit, y laissa quelques troupes & marcha à Doesbourg; où il se retrancha si bien, qu'il n'étoit guere possible de le forcer, sur tout la saison étant aussi avancée, qu'elle l'étoit. Il y eut encore quelque places de prises, & quelque rencontres particulieres de part & d'autre auxquelles nous ne nous arrêterons pas. Les deux Armées n'entrerent dans leurs quartiers qu'assez tard, à cause de ces entreprises, quoi que de petite importance. (1) Mendozza publia à Reez le 14. de Décembre un Ordonnance Militaire, pour empêcher que les Soldats ne fissent de trop grands desordres, dans leurs quartiers; mais elle fut mal observée.

Les Vaisseaux Hollandois, qui étoient revenus des Indes Orientales en MDXCVII. n'avoient pas rapporté beaucoup de profit à ceux, qui les avoient équippez. Néantmoins, d'autres Marchands (2) s'étant encore joints à eux, ils firent une nouvelle compagnie; qui équippa huit Vaisseaux, pour faire le même voyage, qui réüssit mieux. Plusieurs autres particuliers eurent aussi le courage d'envoyer découvrir de nouvelles terres, ou d'entreprendre des voyages en des lieux, où l'on n'avoit encore point vû le Pavillon de Hollande, ou de Zélande. L'Histoire parle d'un *Balthasar Moucheron* Zélandois, qui envoya non seulement deux Vaisseaux aux Indes Orientales, mais en équippa encore cinq, pour aller occuper l'île du Prince & celle de S. Thomas, sur les côtes d'Afrique, dont la derniere, est sous la Ligne, & l'autre en deça, vis à vis du Royaume de Benin. Les Vaisseaux furent cinq mois en chemin, & occuperent d'abord l'île du Prince, & tirerent serment des Portugais, qui y étoient; mais ces derniers prirent ensuite les armes contre eux, & les réduisirent à se retirer. On leur avoit envoyé un Vaisseau, qui leur portoit du secours & de nouveaux habitans. Mais ils en étoient déja partis, & cette entreprise d'un Marchand particulier, à qui l'on avoit accordé la Principauté de ce qu'il prendroit, s'en alla en fumée.

Il y eut d'autres Marchands à Roterdam, qui équipperent cette même année quatre Vaisseaux & une Pinasse, qui devoit aller faire le tour de l'Amerique, par le Détroit de Magellan, tâcher de découvrir l'île de Californie, & de là faire voiles vers le Japon & la Chine; pour y vendre & acheter des marchandises, & revenir ensuite, en faisant le tour de l'Afrique, par le Cap de Bonne Esperance. La cupidité de faire de grandes fortunes, dans ces païs éloignez, fit qu'il partit, à ce qu'on dit, de Hollande & de Zélande quatre-vints Vaisseaux, pour les Indes Occidentales, ou Orientales.

Le même Eté, *le Comte de Cumberland* partit d'Angleterre, avec quarante Bâtimens, équippez par des Particuliers; qui parurent peu après sur les côtes de Portugal, & y jetterent une si grande épouvante, que les Caraques, qui devoient faire voiles, pour les Indes, n'oserent partir; ce qui fut fort avantageux aux Vaisseaux Hollandois, qui y étoient allez, pour négotier, & que les Portugais ne purent pas si fort traverser dans leur commerce, qu'ils auroient fait. Cependant Cumberland ne s'arrêta pas, sur les côtes d'Espagne; il continua son voyage vers les Iles Canaries, & prit quelques Vaisseaux Espagnols sur sa route. Il arriva enfin sur les côtes de l'Amerique, du côté de Porto-ricco, dont il se rendit maître; mais l'air du païs, auquel les Anglois n'étoient pas accoutumez, lui fit mourir tant de gens, qu'il fut obligé de l'abandonner; après en avoir enlevé quantité de marchandises, qu'il emporta en Angletrre.

Les deux Provinces Maritimes des Païs-Bas entreprirent aussi de s'ouvrir un nouveau négoce, sur les côtes de l'Afrique, de l'Europe & de l'Asie, qui environnent la Méditerranée. Pour cela ils obtinrent un Ordre de Henri IV. à son Ambassadeur à la Porte Othomane, de les appuyer en cette Cour-là. (3) Ils y obtinrent, au Mois d'Avril, la liberté de naviguer dans ces Mers, sous la Baniére de France, & les mêmes Privileges, que les autres Marchands Chrétiens y avoient; & y ont négotié, depuis ce tems-là.

Cependant, au commencement de cette même année, les Pirates de Dunkerque, & même ceux de Calais, que l'Espagne tenoit encore, incommodoient fort la navigation de Hollande & de Zélande, sur tout celle des Pêcheurs de Hareng; qui n'étoient pas en état de se défendre, & dont quelques uns même allerent querir de passeports à Dunkerke & à Calais. On accusoit les Vaisseaux de guerre, qui devoient veiller sur ces Pirates, de les éviter; parce que ces gens-là, qui savoient qu'on ne leur feroit aucun quartier, s'ils étoient pris, se défendoient en desesperez, & aimoient mieux mettre le feu aux poudres, que de se rendre. Les Etats Géneraux furent convoquez, pour déliberer sur les moyens d'assurer la navigation; parce qu'on avoit été averti que les Espagnols équippoient quatorze Vaisseaux à Calais, & parloient d'en équipper un plus grand nombre. On ne prit aucune résolution, sinon que les Officiers Géneraux de la Marine commanderoient, tour à tour, châcun, pendant trois mois, les Vaisseaux, qui devoient avoir l'œuïl, sur les côtes de Flandre. Le Prince Maurice fut averti que les Espagnols équippoient encore à Calais deux Vaisseaux, qu'on devoit charger de toutes sortes de Marchandises, pour l'Espagne, & qu'ils devoient se joindre à la Flotte de Zélande qui devoit aller au même païs, quand elle passeroit le pas de Calais; en sorte qu'on ne pourroit pas les distinguer des autres Vaisseaux. On envoya quatre Vaisseaux pour y avoir l'œuil, & ils ne manquerent point de les prendre, & même sans résistence, parce qu'ils les aborderent, avant que leur canon fût prêt à tirer. Cette capture, se fit le 20. de Mars, & l'on trouva, sur ces deux Vaisseaux, nombre d'Officiers Espagnols & des marchandises de prix, qui furent vendues publiquement. On y trouva encore des présents des Provinces de Hainaut, & d'Artois pour le Comte de Fuentes, & que l'on donna au Prince Maurice.

Il arriva aussi de la Mer Balthique, cent cinquante Vaisseaux chargez de bled, ce qui n'en diminua néanmoins pas la cherté; parce qu'il avoit été acheté cher, & qu'on en envoya beaucoup dehors. J'ai cru devoir ajoûter cela, à la fin de ce Livre, pour faire voir que la navigation s'augmenta beaucoup, au milieu de la Guerre.

(1) *De Meteren* Liv. XX. fol. 440. verso.
(2) Le même fol. 418. *Grotius* sur cette année.

(3) Voyez la Patente Turque dans *De Meteren* Liv. XIX. fol. 419.

FIN *du Sixiéme Livre.*

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS

LIVRE SEPTIEME.

Où l'on voit ce qui arriva depuis l'an MDXCVIII. *jusqu'à la mort d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, en* MDCIII.

1598.

LEs Espagnols n'eurent pas plûtôt mis le pied en Allemagne, qu'ils y commirent les desordres les plus affreux. (1) Ils entrérent, sans distinction, dans toutes les Villes, sans épargner même celles qui, demeurant dans la neutralité, avoient reçu des Sauves-gardes de l'Archiduc Albert. Cependant sur cette assurance & parce qu'étant dans les terres de l'Empire, elles étoient depuis long-tems en paix, elles ne s'étoient point mises en état de defense. Les Païsans qui s'étoient retirez, dans ces Villes, de peur d'être saccagez par les Espagnols, n'avoient fait que ramasser pour eux un butin, qu'ils auroient été obligez de chercher, avec peine, par toute la Campagne; & outre que les courses des Ennemis, les avoient empêchez d'ensemencer les terres, ils se trouverent dépouillez de tout ce qu'ils croyoient avoir mis en sûreté; & cela dans le milieu de la paix, puis que l'Espagne n'étoit point en guerre avec l'Empire. Les Espagnols ne s'abstenoient pas même de piller les Châteaux, que la Noblesse du Païs habitoit, quoi qu'avant ces pilleries, elle eût été de leur Parti. Ils entrerent d'abord dans les terres, qui dépendoient de l'Evêque de Munster, & coururent aussi les terres du Comté de Benthem; & ce païs ne suffisant pas, ils prirent encore Reclinhuyse & Dorst, Villes de l'Archevêché de Cologne, sans que cet Archevêque s'y opposât; ce qui fit croire à ses Sujets qu'il s'entendoit avec les Espagnols. De là il s'étendirent dans les Duchez de Berg, & de Julliers, & occuperent tout le païs, entre la Meuse & le Rhin. Ils se rendirent maîtres des Villes, excepté de quelques unes qui se racheterent, & entre autres Cleves, où le Prince, qui avoit des accès de folie, faisoit son sejour. Le Pillage fut si abondant, que les simples Soldats envoyoient à Anvers de grosses sommes d'argent, par le moyen des Marchans de Cologne. Cette avidité étoit accompagnée du faste & du luxe, & ils contraignoient les habitans, accoûtumez à vivre d'une maniere frugale, à faire venir de loin, de quoi couvrir leur table, comme il leur plaisoit. Ceux qui tardoient d'obeïr, ou que l'on soupçonnoit de cacher leur argent, étoient chargez de coups, ou mis à la torture, pour leur faire dire où étoit leur bien. On mutiloit les uns, on balafroit les autres, & on en faisoit même bruler quelques uns en vie. Ces malheureux peuples firent faire des attestations de toutes ces cruautez, & les publierent, pour émouvoir la pitié des autres Etats de l'Empire, mais assez inutilement. Ce n'étoit pas seulement les Protestans, qu'on traitoit de la sorte, mais encore ceux qui suivoient l'Eglise Romaine; puis qu'il y eût des Monasteres, dont les Religieuses furent exposées à la brutalité des Soldats; qui firent aussi violence aux femmes, en présence de leurs Maris, & même à de Jeunes Filles, qui n'avoient pas atteint l'âge de puberté. On contraignoit les meres de livrer leurs filles, sans épargner personne. Il étoit surprenant que la nation Allemande, autrefois si jalouse de sa liberté, souffrît alors ces insolences & ces cruautez; mais la longue paix, dont elle avoit joüi, lui avoit abatu le courage. Il se faisoit Assemblées sur Assemblées, où l'on ne concluoit rien, & les Princes interessez ne prenoient point les armes, pour sauver au moins leur propre païs; soit qu'ils eussent peur des Troupes Espagnoles, ou qu'ils s'entendissent si peu entre eux, qu'ils ne fussent jamais d'accord. Il n'y eut que le Comte d'Oldembourg, & les Evêques de Breme & d'Osnabrug, & Jean de Nassau, qui leverent quelque peu de troupes, qui les mirent à couvert de l'Insolence Espagnole.

Ils écrivirent forces lettres & firent plusieurs députations aux Espagnols, qui les méprisoient, & les payoient de paroles, en faveur du Duché de Cleves & de la Westfalie voisine. L'Empereur avoit envoyé *Charles Nutsel*, son Conseiller, pour regler les affaires du Duché de Cleves, mais il n'avança rien, & s'en retourna en détestant la perfidie

(1) *Grotius* Liv. VII. sur la fin. *Reidanus* Liv. XV. p. 434. & suiv.

1599. die Espagnole, qui deshonoroit la maison d'Autriche, puis que sous le Roi Philippe III. & l'Archiduc Albert, on insultoit si cruellement des Princes Catholiques Romains, & que l'on violoit, contre eux, les Alliances & les Lois de la Nature & des Gens. Le Duc de Lorraine, qui avoit donné sa Fille au Prince de Cleves, & dont le Fils avoit épousé la Sœur du Roi de France, en disoit autant. Pour l'Empereur Rodolfe, qui ne se communiquoit à personne, que par ses Ministres, on ne put en tirer, que (1) des Lettres, auxquelles les Espagnols n'eurent aucun égard. Quand on leur reprochoit leurs inhumanitez, ils disoient que les *Hérétiques des Pais-Bas* étoient la cause de tout le mal; & quand ils ne pouvoient pas nier les violences, qu'on leur objectoit, ils convenoient que c'étoit un mal, mais qui ne dureroit pas; d'ailleurs ils s'inscrivoient en faux, contre tout ce qu'on ne pouvoit pas prouver, sur le champ. Mendozza tenoit encore des discours plus hautains, & disoit qu'il n'y avoit que les armes, qui le pussent empêcher d'obeïr au Roi son Maître, & que les grands noms de l'Empereur & de l'Empire ne lui faisoient pas peur. Il ajoûtoit que si l'Empereur & les Allemands avoient eu aucune confiance en leurs propres Troupes, ils devoient les employer, lors que Bonne & Rhimberck étoient entre les mains des Ennemis. Il faisoit gloire d'être ennemi déclaré de tous les Lutheriens, & disoit que Dieu l'avoit envoyé, pour punir une Hérefie, qu'on avoit laissé trop long-tems impunie. Il y avoit quatre mois, que cette frontiere de l'Allemagne avoit vu les Troupes Espagnoles marcher de tous côtez, sans résistence; lors qu'il vint un Décret de l'Empereur à Mendozza, qui lui ordonnoit de sortir des Terres de l'Empire, & un autre semblable aux Etats des Provinces Unies. Il n'y avoit d'autre differences, dans ces Décrets, sinon que les reproches, qu'on faisoit à Mendozza, étoient beaucoup plus sanglants, que ceux, que l'on faisoit aux Etats. Il étoit ordonné également aux deux Partis de sortir des terres de l'Empire, de dédommager ceux qu'ils avoient saccagez, de délivrer ceux qu'ils avoient fait prisonniers, sur les mêmes terres; avec ordre de s'abstenir desormais d'y entrer, & des menaces égales aux deux Partis, comme s'ils avoient également violé le Droit des Gens.

1599. MENDOZZA (1) fit si peu de cas du Décret de l'Empereur, que dans le tems même, qu'un Herault, envoyé par ce Prince, l'accusoit & que l'Envoyé du Duc de Lorraine se plaignoit; il entra par force dans Calcar, Ville du Duché de Julliers, & dans quelques autres, où il mit des garnisons. Il y en eut quelques unes, qui se racheterent. Il se faisoit tant d'honneur de la haine du Luthéranisme & du Calvinisme, comme il parloit, qu'il écrivit à l'Evêque de Paderborn, & à d'autres, qu'ils eussent à purger leurs païs de ces Hérésies; ou que ses Soldats y iroient, qui n'épargneroient ni la vie des coupables, ni la bourse de ceux qui les souffroient. La Ville de Wesel, qui étoit pleine de Réformez, reçut cet ordre du Conseil du Duc de Cleves, qui usurpoit toute l'autorité du Prince; car en Allemagne, en ce tems-là, le culte public dépendoit assez des Souverains. Les Etats Generaux tâcherent d'empêcher que cela ne se fit, en écrivant au Conseil du Duc, que c'étoit une chose honteuse, que, sur les ordres d'une Nation barbare, & dont la conduite montroit qu'elle étoit destituée de toute Religion, on empêchât que ceux de Wesel ne conservassent leur Religion, qu'ils avoient reçue de leurs Parens, & 1599. qui étoit établie, par l'autorité publique. Ils exhorterent aussi la Ville à tenir ferme, contre cette tempête, qui passeroit en peu de tems; mais les Magistrats n'oserent demander autre chose, sinon qu'ils partageassent au moins les Eglises, avec les Catholiques Romains. Ils furent refusez, les Ministres Protestans furent chassez des Temples & des Ecoles, & les Jesuites y furent introduits. *Coriolan Garzador*, Nonce du Pape, en ces lieux-là, consacra de nouveau les Eglises, en y répandant de l'Eau Bénite, en faisant foueter les Chaires, où l'Hérefie, selon lui, avoit été prêchée, en employant d'autres céremonies & y faisant dire force Messes. Les Protestans accoûtumez, pendant cinquante ans, à un autre culte, regardoient tout cela, avec indignation, ou en s'en moquant. Les Prêtres & le Peuple, qui n'alloit guére aux Eglises, furent extrémement brouillez ensemble, pendant tout le tems que les Troupes Espagnoles y demeurerent, en quartier; mais ensuite les Protestans reprirent le dessus.

Pendant * l'hiver, il y avoit eu des Assemblées des Princes voisins du Rhin, & de la Westfalie, mais il se rassemblerent de nouveau au Mois de Fevrier à Coblents, à dessein de venir enfin à la force, si les prieres ne servoient de rien. Le Cardinal André & Mendozza y envoyerent de leur part des gens, pour s'excuser & pour s'assurer de la disposition des Princes assemblez; afin d'en gagner quelques uns, s'il étoit possible. *Delrio* eut ordre de voir les Princes voisins du Rhin, & *Rodwits*, Lieutenant Colonel d'un Régiment Allemand, les Ducs de Saxe, de Brunswik & de Lunebourg, le Landgrave de Hesse, les Evêques de Paderborn, de Minden & d'Osnabrug, & quelques autres. Ce dernier fut pris en chemin, par un Parti de Cavalerie des Etats, & l'on reconnut, par ses papiers, qu'il alloit en Allemagne, pour y faire l'Espion, plûtôt qu'en qualité d'Envoyé. Il devoit néanmoins excuser les Espagnols, par la justice des armes du Roi d'Espagne, & par la nécessité du tems. Ceux qui furent envoyez à Coblents firent tout ce qu'ils purent, pour tirer l'affaire en longueur, & demanderent qu'on leur donnât un liste des Deputez à l'Assemblée, & de ceux qui les avoient envoyez, afin qu'ils sussent à qui ils avoient à faire. Mais on le leur refusa & l'on demanda au contraire qu'ils fissent voir eux mêmes leurs pouvoirs. Enfin après s'être plaints de la précipitation des Allemands, qui au contraire avoient agi avec une lenteur excessive, pendant que les Espagnols pilloient, par tout, les terres de l'Empire; ils furent obligez de dire ce dont ils étoient chargez. Ils se plaignirent donc des bruits, que l'on faisoit courir contre les Troupes d'Espagne, & de la maniere dont leur conduite étoit censurée par des personnes, qui avoient moins égard à la Religion, & à la bonté de la cause du Roi, qu'aux plaintes de quelques peu de gens. Il ajoûterent qu'ils étoient venus, pour justifier le Roi d'Espagne & les Archiducs. „ Toute la Terre savoit, à ce qu'ils di-
„ soient, l'innocence du Roi, dans cette longue
„ guerre, qui avoit été excitée, par des séditieux,
„ qui avoient pris les armes contre Dieu, contre
„ la Religion, contre le Roi, & contre toutes les
„ Lois. Qu'ils avoient répandu cruellement le
„ sang d'une infinité d'innocens, & donné sujet
„ non seulement au Roi Catholique, mais encore
„ à tous les autres Princes Chrétiens (s'ils vou-

 „ loient

(1) *Grotius* Liv. VIII. au commencement.

(2) *Reidanus* Liv. XVI. au commencement. *De Meteren* Liv. XXI. fol. 484. verso & suiv.

1599. „ loient porter ce nom avec justice) de les exterminer. C'étoit une chose digne de l'Empereur „ & de tous les autres Princes de l'Empire de secourir la Religion, de prendre la défense du Droit „ Divin & Humain, & de faire main basse sur ces „ Nations rebelles. S'ils ne le faisoient pas, c'étoit en vain, selon les Espagnols, qu'ils se disoient Princes, par la *grace de Dieu*, & qu'ils „ prétendoient avoir droit de commander. Ceux „ de Westfalie n'avoient fait aucune Assemblée, „ au commencement des troubles, ni cherché les „ moyens d'y remedier. On voyoit des preuves „ de cette accusation, dans la guerre de Truchses „ contre l'Electeur de Cologne, & dans les brouilleries du Duché de Julliers. On se plaignoit injustement du Roi d'Espagne, qui avoit pris les „ armes pour les Allemands & s'étoit remis à des „ Arbitres. Les rebelles avoient gardé Rhimberck „ & le Fort de Schenck, qu'on leur redemandoit, „ & avoient retenu l'Eté passé l'Armée Royale „ dans la Gueldre, jusqu'à ce que le Conseil de „ guerre avoit ordonné, que l'on mît les Troupes, „ en quartier d'Hiver, sans quoi on les auroit entierement ruinées. On avoit eu néanmoins soin „ d'agir en cela, d'une maniere équitable & modérée, en avertissant les Villes, qu'elles pensassent „ à recevoir des Garnisons, & à se pourvoir contre les injures des Soldats. Qu'on n'avoit pas „ pu mettre ordre à tous les excès, que pourroient „ commettre tant de Soldats & de nations si differentes. C'étoit une des suites de la guerre, „ qu'elle n'accommodoit personne & qu'elle incommodoit tout le monde; & en sorte que les „ Voisins se ressentoient de ces mauvaises suites, „ malgré qu'en eussent les Géneraux. Mendozza „ n'avoit rien oublié, pour les prévenir, ni pour „ secourir ceux, qui étoient opprimez. Il pensoit, disoit-on, à emmener les Troupes, pour „ faire la guerre ailleurs, & alors ceux, qui les „ avoient chez eux, en seroient déchargez. Il „ promettoit de bien garder les Places, & de les „ remettre à ceux à qui elles appartenoient. Il „ prioit ceux, qui en étoient incommodez, de se „ donner un peu de patience, & de penser qu'aux „ plaintes de quelque peu de gens, il falloit préferer les interêts communs de la Chrétienté & „ de l'Eglise. C'étoit, selon lui, un mal fatal, „ attaché à la guerre, qu'on ne la pouvoit finir, „ qu'en subjugant ceux qui en avoient été la cause. Les Envoyez de l'Archiduc disoient diverses autres choses, concernant les Princes interessez dans cette affaire, auxquelles je ne m'arrêterai pas. On les pourra voir dans *Reidanus*, qui les met au long.

Tous ces Discours étoient très-inutiles, pour appaiser les Allemands, qui étoient parfaitement instruits de tout le mal, & de la raison unique de prendre des quartiers d'Hiver, sur les terres de l'Empire; qui étoit de faire subsister les Troupes aux depends des Allemands, comme le Cardinal *Bentivoglio* le remarque. Les Etats Géneraux ne voulurent envoyer personne, pour les défendre, en cette Assemblée; parce que leurs raisons étoient assez connuës, dans tout l'Empire, par les Lettres qu'ils avoient écrites là-dessus, & par les Manifestes qu'ils en avoient souvent publiez. Outre cela, supposé que les Cercles du Bas Rhin & de Westfalie missent une Armée sur pied, pour chasser les Espagnols, il pouvoit arriver des inconveniens, qui la rendroient inutile; soit qu'elle agît à part, soit qu'elle se joignît à celle des Etats. En effet, quand il s'agit ensuite de savoir qui la commanderoit, les Princes ne purent pas s'accorder entre eux. (1) Enfin on répondit le 2. de Mars aux Espagnols, qu'on savoit bien que leur Armée s'étoit 1599. conduite tout autrement, qu'ils ne disoient; mais que s'ils vouloient la faire sortir des terres de l'Empire; en dédommageant ceux qui en avoient souffert, & en obéïssant aux Mandements de l'Empereur; on n'entreprendroit rien contre le Cardinal, & on leur donna cette réponse par écrit. On écrivit aussi aux Etats Géneraux, pour les prier d'évacuer quelques places de l'Empire, qu'ils retenoient.

On avoit eu peur, pendant l'Hiver, que, si les rivieres qui couvrent les Terres de l'Union, venoient à se géler, comme il arriva deux fois, les Espagnols n'y fissent quelque irruption. Pour cela Maurice étoit demeuré à Arnhem, avec une partie de l'Armée, pour couvrir la Veluwe, & les Provinces d'Utrecht & de Hollande; & Guillaume de Nassau, avec l'autre à Meppel, dans le païs de Drente, pour couvrir la Gueldre. Mais les Espagnols aimerent mieux s'occuper à piller, sans rien risquer, le païs de Cleves & la Westfalie, qu'à s'exposer à recevoir quelques échec, dans les terres des Etats Géneraux.

Quelques discours, que tint Mendozza, il voulut se conserver des passages sur le Rhin, en retenant cinq Villes sur cette Riviere; savoir, Reez, Calcar, Goch, Gennep & Emmerik. La derniere lui avoit été enlevée par Maurice, en ce même Hiver. Les Etats n'y avoient néanmoins mis aucune Garnison, mais elle étoit gardée par deux cents hommes, qui étoient à la solde du Duc de Cleves; & qui, avec les Bourgeois, pouvoient empêcher qu'elle ne fût prise d'emblée. Il y étoit resté seulement quelques barques armées des Etats. Les Espagnols s'étant postez vis à vis de la Ville, chasserent ces barques à coups de Canon, & firent ensuite passer leur artillerie sur des pontons, & canonnerent la Ville; que les Bourgeois rendirent, malgré le Commandant, après quelques volées de Canon. Ce fut le dernier de Fevrier, auquel ils s'engagerent de recevoir une Garnison de mille hommes, tant Cavaliers, que Fantassins; ce qui fit croire que le Conseil du Duc de Cleves s'entendoit avec les Espagnols. L'Amiral y mit des Allemands, des Italiens & des Espagnols; dont il donna le commandement au Comte de *Buquoi*, bon Officier, & qui avoit depuis peu empêché qu'Henri IV. ne s'emparât de la Ville d'Arras, par surprise. Le Prince Maurice trouva à propos d'attaquer de nouveau Zevenar, & pour ne pas être empêché, dans ce dessein, par la Garnison d'Emmeric, il envoya de ce côté-là son Cousin Louïs de Nassau, avec quelque Cavalerie & quelque Infanterie. Il dressa près de la Ville une embuche, pour enlever le Bêtail, que l'on envoyoit dès le matin, pour paître dans la campagne. On ne manqua pas d'attaquer ceux, qui le conduisoient & la Garnison sortit au bruit, pour les soûtenir. Il y eut entre eux une assez vive & assez longue escarmouche, pour que Buquoi crût devoir sortir, pour voir ce qui se passoit. Mais comme il y avoit une embuscade d'une centaine de Chevaux, elle le coupa & le fit prisonnier. Ainsi la Ville de Zevenar fut reprise, sans empechement. Cela se passa à peu près au même tems, que se tenoit l'Assemblée de Coblents. Nous avons voulu joindre cela à ce que nous avons dit de cette Assemblée, pour faire comprendre le peu d'égard qu'on y avoit.

Sans m'arrêter à quelques courses & entreprises, qui se firent dans l'Hiver, de part & d'autre, & qui n'aboutirent presqu'à rien, je commencerai la narration de ce qui se passa de plus remarquable pendant cette année, par ce qui arriva dans les Provinces Unies, & je viendrai ensuite au reste.

Les

(1) *De Meteren* Liv. XXI. fol. 485.

1599. Les Etats Généraux s'apperçurent bien que, la Campagne précedente, ils avoient eu trop peu de troupes; pour rien entreprendre de considerable, contre les Espagnols. Ils résolurent (1) donc de faire de nouvelles levées, pour agir aussi d'une maniere offensive. Pour cela, il fallut avoir de l'argent, & les Etats de la Provinces de Hollande, qui contribue le plus aux dépenses communes, consentirent à faire payer le quarantiéme denier de toutes les ventes & échanges de biens immeubles, depuis le 1. de Janvier de cette année. On chargea de même tous les biens immeubles, qui pourroient écheoir à quelcun, sans testament, ou par testament, & tous les Dons & Légats, qui pourroient être faits. Mais comme cela ne faisoit pas assez, on établit une taxe de demi pour cent, sur tous les biens que l'on pouvoit avoir; à moins, dit *De Meteren*, que l'on eût moins de trois mille francs de bien. Ainsi ceux qui étoient censez riches de cent-mille francs, en devoient payer cinq cents, & de même à proportion ceux qui auroient moins de bien. On ajoûta que ceux, qui payeroient volontairement mille francs, ne seroient point taxez, & que ceux qui voudroient prêter à l'Etat le double de leur taxe, en tireroient un revenu de six, pour cent. Ces levées firent beaucoup d'argent, & les autres Provinces, excepté Groningue, payerent aussi à proportion de ce qu'elles devoient contribuer.

On apprit, pendant cet Hiver, par les Lettres d'Espagne, que l'on y avoit fait visiter & examiner rigoureusement tous les Vaisseaux, venus du Nord sur les côtes d'Espagne; pour savoir s'il n'y en avoit point de Hollande, ou de Zélande, & que l'on y avoit fait arrêter les hommes, les Vaisseaux & les marchandises, qui appartenoient aux Sujets des Provinces Unies, ou que l'on croyoit leur appartenir. On avoit envoyé les Maîtres des Vaisseaux & l'Equipage en prison, & même en galere. On les avoit mis à la torture, pour leur faire avouër qui ils étoient, & où ils avoient mis leurs marchandises.

Le Cardinal André fit aussi publier une Déclaration, le 19. de Fevrier, au nom de l'Infante, par laquelle on reprochoit aux Provinces Unies la condescendence, que Philippe II. avoit euë pour elles, en permettant à leurs Marchands de négotier librement en Espagne, en les invitant à faire la paix, avec lui, en leur accordant les Archiducs, pour être leurs Gouverneurs, en cedant les Païs-Bas à sa Fille, qui devoit épouser l'Archiduc Albert, afin qu'ils eussent des Princes particuliers; sans les pouvoir engager à traiter avec lui. Elle attribuoit cela à une malice invéterée, & à une ingratitude horrible, envers Dieu & envers leur Prince. Elle leur disoit aussi qu'ils séduisoient le peuple, en lui faisant accroire, que leur négoce & leurs richesses croissoient, au milieu de la guerre, parce qu'ils pouvoient librement négotier en Espagne & avec les autres peuples des Païs-Bas; & que pour cela le Roi leur défendoit tout commerce en Espagne, & qu'Elle en faisoit autant à l'égard des Provinces Obéïssantes, jusqu'à ce qu'ils se fussent réconciliez avec le Roi & avec Elle. L'Infante défendit en même tems rigoureusement tout commerce avec la Hollande, & la Zélande & tous leurs Alliez, & revoca toutes les permissions, & les Passe-ports contraires; en donnant seulement un mois de tems, à ceux qui étoient sur ses terres, pour s'en retourner; sans néanmoins les exclurre de l'esperance d'une réconciliation, & continuant à leur offrir ce que le Roi son Pere leur avoit offert tant de fois.

(1) *De Meteren* Liv. XXI. fol. 749. verso *& suiv. Grotius* Liv. VIII. p. 367.

Cette Déclaration ayant paru, les Etats Généraux firent de semblables défenses à leur Sujets, & en particulier de prendre aucun saufconduit des Ennemis, pour pêcher, ou pour naviguer avec sureté, & même de payer aucune rançon pour les Gens de Mer, qu'ils pourroient prendre; que selon l'ordre, qu'ils avoient établi. Ils promettoient, en même tems, de donner ordre pour la sureté de la navigation, sans qu'il fût besoin de l'acheter des Ennemis; auxquels ils déclaroient, en même tems, que s'ils exigeoient des Sujets de l'Etat des rançons exorbitantes, ou s'ils leur causoient des dommages extraordinaires, ils s'en vengeroient sur le Brabant & sur la Flandre, & que ces Provinces payeroient ces dommages, outre les contributions, qu'elles payoient dès lors. En Frise, on défendit aussi de se racheter des extorsions des Ennemis, par des Sauvegardes, que l'on achetoit chez eux; l'on ordonna de leur courir sus, s'il entroient dans la Province, sans leur donner aucun quartier, & sans en demander. On promit même cinquante francs à ceux qui pourroient tuer, ou prendre les Soldats ennemis; & de plus recompense à ceux, qui découvriroient ceux, qui auroient payé contribution aux Ennemis, qui les auroient logez, ou qui entretiendroient correspondence avec eux. Cette Ordonnance étoit datée du 20. de Mars à la Haie.

On résolut aussi d'envoyer une flotte très-considerable, contre les Espagnols, dont nous parlerons, après avoir raconté ce qui se fit, par terre, en cette campagne (2). Quoi que l'on eût payé une partie de ce qu'on devoit aux Garnisons d'Anvers & de Gand, comme on ne leur payoit pas le reste, elle se mutinerent de nouveau. A cause de cela, le Cardinal André se rendit au commencement de Fevrier à Anvers, pour y emprunter quelque somme; par le moyen de laquelle il pût satisfaire ces Garnisons, & distribuer encore quelque argent aux Troupes, qui étoient en Westfalie & au Païs de Cleves, pour les en faire sortir plus facilement; car il semble que les Soldats ne tenoient que peu, ou point de compte des pilleries, qu'ils y avoient faites, & qu'ils ne prétendoient pas perdre un sou de leurs soldes, pour cela. L'Archiduc paya les deux Garnisons, dont nous venons de parler, & laissa celles de Gand, dans le Château qu'elle gardoit; parce qu'elle s'étoit conduite avec assez de modestie, & n'y avoit voulu recevoir aucuns autres Soldats. Au contraire, celle d'Anvers avoit fait de très-grandes insolences, comme de chasser le Gouverneur du Château, nommé *Augustin Mexia*, d'y recevoir plusieurs autres Espagnols, qui n'étoient pas de son corps, & d'exiger qu'on lui payât rigoureusement les arrerages de ses soldes. Le Cardinal ordonna qu'elle sortît du Château & y mit une autre Garnison; après quoi il publia une sentence contre les mutins, par laquelle il les cassoit & leur ordonnoit, sous peine de la vie, de sortir dans quinze jours des terres de l'Infante. Cette punition fut suivie d'une plus grande; ce fut que les Espagnols s'étant rendu odieux aux peuples voisins, & le nom de *Mutins* n'étant pas plus agréable, ces Soldats furent presque tous tuez, ou dévalisez par les chemins; d'autant plus que le bruit couroit, qu'ils s'en retournoient chargez d'argent.

Le Cardinal, après avoir introduit une nouvelle Garnison, dans le Château d'Anvers, & trouvé moyen d'emprunter une somme considerable d'argent, se transporta à Mastricht; pour déliberer sur ce qu'on pourroit faire en cette Campagne, avec l'Amiral d'Arragon & les autres Officiers Géneraux.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. V. p. 120.

1599. raux. Mais comme on étoit encore dans l'Hiver, on ne prit aucune résolution.

Il avoit une Armée assez leste, & qui n'étoit que peu diminuée, parce qu'elle avoit eu de bons quartiers d'Hiver. Elle étoit de dix-huit mille Fantassins, & de deux mille trois-cents Chevaux effectifs. Les Etats, (1) qui semblent avoir soupçonné le dessein du Cardinal, qui étoit d'attaquer l'île de Bommel, firent fortifier de bonne heure Graven-weert, & le Fort de Schenck, afin d'être en état de faire tête à l'Archiduc. Pendant l'hiver, ils avoient non seulement recruté les vieilles Troupes, qu'ils avoient, mais encore donné ordre d'en lever de nouvelles. Le Comte Ernest de Nassau leva en Allemagne un nouveau Regiment d'Infanterie, composé de dix Compagnies, châcune de deux cents hommes, dont le rendez-vous étoit près d'Emden. La Noüe forma en France un corps de deux mille hommes des Troupes, qui avoient servi le Roi, à la solde des Etats; & lors que l'Ambassadeur d'Espagne s'en plaignit, on lui dit qu'on avoit permis cela, pour purger l'Etat des mauvaises humeurs, qu'il avoit contractées, pendant les Guerres Civiles. Les Etats prirent encore à leur service mille Suisses, qui avoient aussi servi en France. Ils augmenterent de plus leur Cavalerie, de neuf Cornettes de Cuirassiers, de cent-cinquante hommes châcune, excepté la Compagnie Colonelle, qui étoit de deux-cents.

On n'augmenta pas les Troupes Angloises, parce qu'Elisabeth en demanda deux mille hommes, & même des Soldats qui avoient le plus de service; à cause qu'elle étoit encore en guerre, avec les Irlandois Catholiques. On lui envoya ce qu'elle demandoit, & elle renvoya par contre, en leur place, deux mille hommes de nouvelles levées. Les Etats firent aussi un beau réglement militaire, du 4. de Fevrier, pour prévenir les tromperies des Capitaines, qui faisoient passer en revuë des gens, qui n'étoient point en service, & qui se retiroient ensuite; pendant que les Capitaines tiroient leur solde, comme s'ils avoient été en service. On y regla les armes, que devoit avoir la Cavalerie & l'Infanterie, qui en ce tems-là étoient beaucoup plus pesamment armées, qu'elles ne le sont aujourd'hui. Cela empêchoit, à la verité, qu'elles ne pussent faire de si longues marches, ni la diligence qu'elles font à présent. Mais aussi il y avoit moins de morts & de blessez, dans les combats, elles faisoient plus de résistence, & quand elles tomboient sur des corps armez légerement, il n'étoit pas facile de soûtenir leur choc. On avoit entierement cassé les Lances &, en leur place, on avoit armé la Cavalerie de Carabines. Les Piques étoient encore en usage, au lieu qu'on ne s'en sert point à présent; quoi qu'elles fussent d'un grand secours, pour arrêter la Cavalerie, & pour donner le tems aux Mousquetaires de charger de nouveau, quand ils avoient fait leur décharge. Je laisse à juger aux Gens de Guerre, si les changemens, qu'on a faits dans les Armées, depuis ce tems-là, sont avantageux, ou non. Quoi qu'il en soit, ces changements ayant été faits par tout; il y a apparence qu'on a eu de bonnes raisons de les faire.

Le Prince Maurice ayant reconnu, par quelques Lettres interceptées, que le Cardinal tourneroit du côté de Bommel, se trouva le 18. d'Avril dans la Betuwe, & mena l'Armée de ce côté-là, & logea ses Troupes autour de la Ville de Bommel. Il fit occuper, par quelques autres, le Gueldresweert, & la Ville de Doesbourg.

(1) *De Meteren* Liv. XXII. fol. 458. verso.

Dès la fin de Mars, (1) le Cardinal commença 1599. à marcher, du côté de Reez, où Mendozza avoit fait faire un pont de bateaux, sur le Rhin; & après y avoir demeuré quelques jours, il continua sa route le long de la Riviére, jusqu'à Emmerick; où il fit descendre le pont de bâteaux, & fit passer le Rhin le 17. d'Avril & les jours suivans, à quelques Troupes du côté de Cleves. Il fit chasser quelques Bâtimens armez, qui étoient au haut du Graven-weert & alla loger vis à vis du Fort de Schenck, dont nous avons parlé ailleurs. Tous les Géneraux Espagnols s'accordoient, entre eux, en ceci; c'est qu'il falloit, avec l'Armée, entrer aussi avant, qu'il seroit possible, dans le païs ennemi. Il s'agissoit seulement de savoir quelle place on attaqueroit, pour s'y faciliter l'entrée, & pour assurer sa retraite, s'il en étoit besoin. L'Amiral d'Arragon étoit d'avis qu'on prît le Fort de Schenck, qui étoit la clef de la Betuwe. Il croyoit qu'on pouvoit empêcher qu'il ne fût secouru, par le moyen d'un retranchement, par lequel on lui pourroit couper le secours, par terre; & par eau, par quelques bâtimens armez. Les autres Géneraux remontrerent les difficultez, qui s'y trouveroient soit par terre, soit sur les rivieres. On parla ensuite de Nimegue, mais le Fort de Knotsembourg & la riviere étoient une porte qu'on ne pouvoit pas fermer à l'Ennemi, pour y introduire du secours. D'autres dirent donc qu'il vaudroit mieux passer la Meuse plus bas, comme on le pourroit faire facilement, entrer dans l'île de Bommel, & attaquer la Ville de ce nom; qui étant prise ouvriroit le chemin, pour entrer dans les Provinces d'Utrecht & de Hollande. Cet avis fut suivi & l'on envoya auparavant le 1. de Mai le Colonel *la Barlotte* qui se rendit fameux en cette guerre, pour attaquer avec son Regiment & quelques autres Troupes, l'île de Voren, & le fort qu'on y avoit fait bâtir, depuis quelques années. Cette île est située au bas de la Betuwe, où le Wahal & la Meuse se mêlent ensemble, à l'extrémité orientale de l'île de Bommel. Le Fort, qui y étoit, pouvoit servir à la défense de la Betuwe & de l'île de Bommel, & à faire des courses dans le Brabant, qui est au midi au delà de la Meuse. La Barlotte s'avança vers cette Ile, à dessein d'attaquer le Fort, qu'il croyoit pouvoir envahir, avant qu'on eût pourvu à sa défense; car on travailloit encore à le mieux fortifier, qu'il ne l'avoit été. (3) Mais il le trouva trop bien muni, pour l'entreprendre. Cependant Maurice avoit envoyé à Nimegue cinq Compagnies de Cavalerie, pour y passer la riviere & chercher l'occasion de causer quelque dommage à l'ennemi, du côté de Cranembourg. Ils y rencontrerent cinq Compagnies de la Cavalerie de Mendozza, qu'ils défirent & prirent prisonnier le Comté *Paul Emile de Martinengue*, avec environ quatre-vints Chevaux. Ils saisirent aussi des Lettres, par où Maurice, instruit du dessein du Cardinal, comprit que l'on en vouloit à l'île de Voren & y envoya, les premiers jours de Mai, de la Cavalerie & de l'Infanterie, pour la mettre à couvert.

L'Amiral d'Arragon, qui étoit campé autour de Griethuyse, dans le païs de Cleves, fit incessamment venir des bateaux de Bolduc, sur des chariots, & feignit de vouloir attaquer le Fort de Schenck, (4) qu'il fit canonner des deux côtez de la riviere, sans pourtant lui faire grand mal. Maurice craignit qu'ils ne voulût passer le Wahal, & attaquer aussi le Fort par terre, & y envoya bon nombre de Pionniers, qui firent un retranchement du

(2) *Bentivoglio* là même *De Meteren* fol. 459.
(3) *De Meteren* Liv. XXI. fol. 459.
(4) *Bentivoglio* P. 3. Liv. V. p. 122.

1599. du côté, où l'ennemi pouvoit venir, pour lui disputer le passage, mit dans le Fort huit cents Anglois, & passa dans l'Ile, avec une partie de ses Troupes. Comme le Fort étoit bas & ne pouvoit pas fort endommager l'ennemi, avec son Artillerie, le Prince fit faire une batterie fort élevée, & y plaça du gros Canon, qui tua dans peu de jours plus de quatre-cents hommes à l'Amiral. Le Cardinal, persuadé que Maurice avoit pris le change, envoya *Zapena*, *Stanley* & la Barlotte, avec leurs régiments, dont l'un étoit Espagnol, l'autre Irlandois, & le troisiéme Wallon; avec quelque Cavalerie commandée par Henri de Berg; pour tâcher de passer le Wahal plus bas, deux lieuës au dessus de Tiel. Ces trois Colonels firent charger trente bateaux sur des charrettes, de peur que leur dessein ne fut découvert, si on les voyoit descendre la riviere. Maurice en fut néanmoins averti, & fit descendre des Bâtiments armez, de Nimegue, pour s'opposer à leur passage & garnit le bord de la riviere de monde. Quand les Espagnols furent arrivez à l'endroit marqué, ils s'apperçurent qu'ils étoient découverts, & douterent s'ils devoient executer leur ordre. La Barlotte s'y opposa, & les deux autres Colonels voulurent le tenter, mais ils trouverent d'abord une trop forte opposition, pour s'y opiniâtrer Ils descendirent donc plus bas, mais les Ennemis firent le même mouvement, sur la rive opposée.

Le Cardinal avoit donné ordre que, si l'on pouvoit passer le Wahal, l'on attaquât incessamment le Fort de Voren, & que l'on tâchât de s'en rendre maître; mais que si on ne pouvoit pas le prendre, on entrât plus bas dans l'ile de Bommel, & que l'on s'assurât du passage, le mieux qu'il seroit possible. La Barlotte desespera bien-tôt de prendre le Fort, à cause des mouvements des Ennemis de ce côté-là; fit de nouveau charger les Barques sur des Chariots & marcha promtement vers l'île de Bommel, où il entra presque sans opposition, le 4. de Mai, entre Kessel & Maren, & prit le Château de Hel. Le Prince en fut d'abord averti, & partit le 5. de Mai & arriva de nuit à Bommel, avec trois Compagnies de gens de pied, & sept de Cavalerie. Il laissa le reste de son Armée dans la Betuwe, & le fit venir, dès que l'Amiral d'Arragon se mit en marche pour l'île de Bommel, ce qui arriva quelques jours après. La Ville de ce nom n'avoit, outre ses vieilles fortifications, que des Ouvrages, pour les couvrir, de très-peu d'étendue; de sorte qu'on ne pouvoit pas disputer longtems le terrein à l'ennemi. Maurice qui avoit compris ce défaut des anciennes fortifications, fit envelopper Bommel par des Ouvrages de terre beaucoup plus étendus, du côté de la terre; car de l'autre côté la riviere la défendoit assez. On avoit déja commencé à travailler à ces Ouvrages, mais ils n'étoient pas encore achevez & la Ville même étoit ouverte, en quelques endroits, par où on l'auroit pû prendre, si on l'eût brusquement attaquée. Maurice, résolu de faire venir-là toute son Armée, fit retrancher plusieurs postes, depuis Bommel jusqu'à Louvestein, & à l'autre côté de la Ville, pour y loger ses Troupes. L'ennemi prit cependant le fort de Crevecœur, dont la Garnison sortit le 11. Il incommodoit extrémement la Ville de Bolduc, par ses courses. Le Cardinal étoit allé dans cette Ville, pour y donner quelques ordres, touchant les provisions nécessaires pour l'Armée. Elle marcha à l'île de Bommel, de près du fort de Schenk, où elle étoit, dès qu'elle eut appris que les Troupes détachées y étoient entrées. Elle prit son chemin le long de la levée de la Meuse, & étant aussi passée dans l'île elle s'arrêta au Village de Herwen sur le Wahal. Elle fut incommodée dans sa marche, par des Batimens armez, 1599. qui faisoient feu sur ceux, qui paroissoient sur la digue, qui est le long de la riviere, & qui empêchoient d'entreprendre de la passer. On les canonna & on leur fit quelque dommage, mais peu considerable, à cause des détours de la riviere, dont les digues les couvroient. De Herwen l'Armée s'approcha de Bommel, & prit ses quartiers, autour de la place. Maurice fit aussi venir toute son Armée, de l'autre côté du Wahal, vis à vis de la Ville, & fit jetter deux ponts, sur cette riviere, l'un au dessus, & l'autre au dessous de la riviere, long châcun de 450, ou 460 pas. Il se servit de grosses Barques pour cela, qu'il joignit par des planches, & l'un qui étoit si large, que deux chariots y pouvoient passer de front, fut pour la Cavalerie & l'autre pour l'Infanterie. Il y en avoit encore un troisiéme plus étroit, sur de petites barques, où il étoit permis à tout le monde de passer.

Avant que l'Armée Royale se fût couverte, par des retranchemens, l'Artillerie de l'Ennemi, qui tonnoit de toutes parts, tant des Bâtimens armez sur la riviere, & des digues opposées, que de la Ville même, faisoit beaucoup de ravage dans le Camp de l'Amiral, & l'on ne savoit où se mettre à couvert. Mais ensuite il commença lui même à cannonner la Ville & les Troupes ennemies, rangées le long de la digue.

Bentivoglio assure que Maurice avoit dix-huit mille Fantassins & trois mille Chevaux, de sorte qu'il n'étoit pas possible aux Espagnols de le forcer. On peut juger par-là, & par les Ouvrages, & les ponts, qui se firent, sur le Wahal, que les Etats devoient faire une très-grande dépense. Aussi compta-t-on qu'outre la solde de l'Armée, ils dépenserent pour les frais extraordinaires des Bateaux, des Chariots, des Chevaux, des munitions de guerre pour l'Artillerie, de ceux qui étoient employez à remuer la terre, & des Officiers qui conduisoient les travaux, qui se faisoient, & il en couta aux Etats douze cents mille francs. (1) Aussi les Députez de l'Etat, qui calculoient cette dépense, & qui consideroient que leur Armée étoit aussi forte que celle des Ennemis en Infanterie, plus forte en Cavalerie, & commandée par un Géneral, qu'ils jugeoient pour le moins aussi habile que Mendozza, croyoient-ils qu'il vaudroit mieux hazarder un combat, qui pourroit mettre fin, par une victoire, à une guerre si onereuse. Ils prierent donc Maurice de chercher une occasion de donner bataille. Le Prince & Guillaume de Nassau, qui étoit aussi à l'Armée, surpris que les Etats qui avoient toûjours été très-éloignez de vouloir rien hazarder, parlassent alors d'une bataille, représentoient que c'étoit une chose très-hazardeuse de risquer un combat, qu'un accident imprévu pouvoit faire perdre, quand on s'attendroit à la victoire: que bien loin que l'Ennemi manquât de courage, il se battoit avec une sorte de rage: que le Roi d'Espagne, qui abondoit en argent, seroit toûjours en état de mettre de nouvelles Armées sur pied; parce qu'il trouvoit, dans la grande étendue de ses Etats & ailleurs, tant de Soldats qu'il vouloit: que s'il perdoit une partie du Brabant, ce ne seroit rien, pour lui; que les Etats au contraire avoient une Armée composée principalement de Troupes levées chez eux; que si leur Armée étoit battue, il y auroit une consternation génerale parmi les habitans des Provinces; que tout le plat païs seroit exposé aux pillages des Ennemis, qui pénetreroient en des lieux, qui avoient été ci-devant à couvert de

(1) *Reidanus* Liv. XVI. p. 462.

1599. de leurs Armées : que les plus riches Marchands s'enfuiroient ailleurs, & que le négoce seroit ruiné, ce qui empêcheroit qu'on ne pût réparer la perte, qui auroit été faite : que si néanmoins Mendozza cherchoit à se battre, ils ne fuiroient pas le combat, en prenant leurs avantages du terrein, où ils étoient ; mais qu'il n'étoit pas sûr de l'attaquer dans son Camp, environné de retranchemens ; que l'on pouvoit s'assurer, qu'en attendant un peu, on obligeroit bien-tôt l'Ennemi de séparer son Armée : que s'il falloit se battre, il faudroit passer la Meuse avec toute l'Armée & entrer dans le Brabant, pour attirer l'Ennemi, en des lieux, où l'on pût donner un combat, en rase campagne, avec un avantage égal, en cas qu'il la voulût accepter : que s'il ne vouloit pas se battre, on seroit bien en peine, pour conduire sûrement à l'Armée des convois nécessaires : qu'il valloit bien mieux lui faire consumer inutilement ses forces à un siege, où il ne réüssiroit pas. Il sembloit néanmoins à plusieurs, qu'on ne faisoit que tirer la guerre en longueur ; & leurs discours auroient engagé Maurice à hazarder un combat, s'il en avoit trouvé l'occasion.

Cependant (1) Mendozza, après s'être couvert, dressa plusieurs bateries, dont il canonna Bommel & les retranchemens des Troupes des Etats, avec tant de violence, que ceux, qui avoient voulu qu'on le combatît, en furent surpris. Si néanmoins Mendozza s'imaginoit de prendre la place & de forcer Maurice à se retirer ; il n'étoit pas bien informé de ses forces, & n'avoit pas assez reconnu les Ouvrages, qui environnoient Bommel ; car assurément dans l'état, où étoient la place & l'Armée des Etats, c'étoit consumer ses provisions de poudre & de boulets très-inutilement, & faire perir bien du monde, sans nécessité. Il auroit mieux valu se retirer, quand il vit la place secourue & une Armée aussi forte que la sienne, campée sous les remparts de Bommel. Apparemment l'orgueuil Espagnol l'en empêcha, & l'obligea à y demeurer, quelque tems.

Aussi Maurice fit-il, environ le milieu de Mai, contre lui, une vigoureuse sortie, qui ressembloit bien plus une attaque d'Assiegeans, que d'Assiegez. Les Troupes des Etats sortirent de tous leurs quartiers, en plein midi, en même tems, & l'on plaça plus de trente Bâtimens chargez d'artillerie pour tirer, d'un certain endroit de la riviere, sur les Espagnols. L'attaque fut très-violente & dura bien trois heures ; après quoi les Troupes des Etats ne pouvant forcer les retranchemens de Mendozza, se retirerent. La perte fut assez égale des deux côtez, & toute l'action ne fut pas de grand effet ; quoi que soûtenue d'un très-grand bruit d'Artillerie & de Mousqueterie.

La nuit suivante, des Troupes fraiches des Etats se jetterent sur les quartiers des Italiens & des Wallons ; dans l'esperance que venant en un tems, où elles n'étoient pas attenduës, elles pourroient les surprendre & les tailler en pieces. Elles les surprirent en effet, & tuerent d'abord & blesserent bien du monde & entre autres Avalos, Colonel Italien. Cependant les Troupes Royales revinrent de leur surprise, regagnerent leurs postes, & obligerent les Soldats des Etats de s'en retourner.

Trois jours s'étoient à peine passez, qu'ils firent encore une semblable entreprise, de nuit, comme l'autre. Les Troupes étoient de celles, que De la Noüe avoit amenées de France, & des Angloises, que commandoit *Horace de Vere*. Elles faisoient environ cinq mille hommes. L'attaque se fit, contre les travaux, que Mendozza faisoit faire le long de la digue. De la Noüe renversa d'abord les Wallons & le Colonel *Archicourt*, qui commandoit ce poste, y fut si blessé, qu'il fut obligé de se retirer, pour aller demander du secours ailleurs. Les quartiers voisins accoururent, arrêterent d'abord les ennemis & les obligerent enfin de se retirer, suivis par les Troupes Royales, jusques près de Bommel. 1599.

Il y avoit vint jours, que le siege duroit, sans que les Espagnols fussent fort avancez. Ils comprirent enfin qu'ils ne pouvoient rien esperer de bon ; la place étant secourue, & l'Armée de Maurice si près, pour la soûtenir, & pour profiter des fautes, que Mendozza pourroit faire. Le siege fut donc levé, sur le commencement de Juin & l'armée s'étant avancée vers l'extremité orientale de l'île, on commença à y bâtir un Fort vis à vis de celui de Voren qui étoit, comme on l'a dit, en une île, près de l'extremité occidentale de la Betuwe. Maurice fit le même mouvement, sur la rive opposée du Wahal, & s'arrêta vis à vis des Ennemis, où il fit dresser des bateries, pour incommoder ceux qui étoient sur l'autre bord de la riviere. On lui répondit, du côté des Espagnols ; il fit élever de la terre, pour se couvrir, & mit au dessus de l'Artillerie, pour tirer plus sûrement sur ceux qui travailloient au Fort, ou qui étoient sur la digue. Les Espagnols firent une semblable Plate-forme de leur côté, & ces batteries opposées, tuerent bien douze cents hommes, comme le dit *Bentivoglio*, dans l'un & dans l'autre Camp. Dès lors on travailla, avec vigueur, à batir le Fort, qui fut flanqué de deux Bastions Royaux du côté du Wahal, d'autant de celui de la Meuse, & d'un cinquiéme du côté de la terre, avec leurs Courtines & leurs Redoutes, & tout ce que demande une fortification réguliere. Veláſco eut ordre de couvrir les Travailleurs, avec trois mille hommes. Mille autres Soldats, avec deux mille Pionniers, travailloient au Fort. (2) Maurice mit aussi quelques Troupes de plus dans l'île de Voren, d'où il en fit passer une partie en Brabant & fit un Fort, vis à vis de celui de l'île, où il mit une Garnison ; pour tenir en respect la Cavalerie Espagnole, qui étoit logée là, à cause du fourrage. Il entreprit encore de faire passer trois mille Fantassins à l'extremité de l'île de Bommel, qui se saisirent du Village de Herwarden, où ils se fortifierent si promptement, qu'ils incommodoient fort les Espagnols. Mendozza y envoya enfin Frideric de Berg, avec un corps considerable d'Infanterie, presque toute Espagnole. Il attaqua le Fort, avec beaucoup de vigueur ; mais la Garnison se défendit, avec tant de courage, qu'il fut obligé de se retirer, avec perte non seulement de beaucoup de simples Soldats, mais encore d'Officiers & de Gens de Qualité. On ne laissa pas de continuer le travail du Fort, & les Travailleurs furent soûtenus par un corps d'Infanterie, qui empêcha qu'on ne pût faire discontinuer ce qu'ils avoient commencé.

La Cavalerie, pour la commodité des fourrages, étoit sortie, comme je l'ai dit, de l'île de Bommel, pour aller en Brabant, au delà de la Meuse ; où elle s'arrêta autour de Meguem, avec un pont sur la riviere, par où elle pouvoit être secourue. On fit encore un Fort sur la levée, pour la mettre plus à couvert. Cependant Maurice entreprit de la faire attaquer, & fit jetter pour cela un pont sur la riviere, depuis le Fort de Voren. Il y tint prêts six mille hommes d'infanterie, commandez par La Noüe & de Vere, avec quinze cents Chevaux, sous Ernest de Nassau. Le Fort que les Espagnols avoient

(1) *Bentivoglio* là-même p. 125.

(2) *Grotius* Liv. VIII. p. 368.

1599. avoit commencé sur la digue, n'étoit pas encore achevé, mais on y travailloit, sous la direction de *Diego Durango*, Sergent Major d'un Terce Espagnol, qui donna son nom à ce Fort. La Cavalerie étoit commandée, par *Ambroise Landriano*, en qualité de Lieutenant Géneral, qui se tenoit fort sur ses gardes & qui avoit fait faire plusieurs redoutes sur la digue de la riviere & y logea la Cavalerie. Maurice résolut de faire attaquer ce Fort, avant qu'il fût achevé. Au commencement de Juillet, les Troupes de Maurice, ayant passé la Meuse, furent l'attaquer, comme elles le firent, avec beaucoup de résolution; mais on soûtint courageusement leurs attaques, & comme ils apprirent que Mendozza étoit en mouvement, pour venir secourir le Fort, avec une partie de son Infanterie; ils se retirerent, après y avoir perdu quelque monde. Le Fort de Durango étant achevé, & les quartiers de la Cavalerie Espagnole mieux assûrez; Maurice n'entreprit plus rien, de ce côté-là. Cependant on avoit travaillé au grand Fort, avec diligence, & comme il étoit presque achevé, on fit bâtir une Eglise au milieu, dont le Cardinal André posa la premiere pierre. Il s'y transporta plusieurs fois, en personne, pour hâter les travaux, & il y fut encore pour y consacrer l'Eglise; à qui il donna le nom de S. André, aussi bien qu'au Fort. Il sembloit que ce Fort se soûtiendroit facilement, & tiendroit perpetuellement toute la Hollande en crainte; mais il fut vendu aux Etats, par la Garnison mutinée, faute de payement, comme on le verra dans la suite.

Les Allemands (1) Confédérez n'ayant point été satisfaits par les Espagnols, qui retenoient toûjours quelques places dans l'Empire, mirent en Campagne une Armée composée de vint-cinq mille hommes d'Infanterie, & de quatre mille Chevaux, mais avec beaucoup de lenteur, sous la conduite du Comte *de la Lippe*. Les Etats le presserent fort de se joindre à leur Armée, pour réduire plus facilement les Espagnols à ce qu'on demandoit d'eux; mais les Confédérez ne le voulurent point, de peur d'irriter trop le Roi d'Espagne & d'attirer la guerre chez eux. Cependant le Cardinal fit rendre Emmeric au Duc de Cleves, & promit de lui remettre, au plûtôt, Reez & les autres places, qu'il lui retenoit. La Ville de Wesel prit cette occasion, pour obliger les Catholiques, qui s'en étoient rendu maîtres, d'en sortir & retournerent à la profession de leur premiere Religion. Le Nonce du Pape y étoit encore, mais il fut contraint d'en sortir, avec toutes les Ecclesiastiques Romains.

L'Armée Allemande alla cependant attaquer Rhimberck, qui étoit gardée, par une Garnison de Mutins; qui néanmoins, sommez de la rendre, le refuserent & se disposerent à la défendre. Le Comte de la Lippe, se contenta de mettre Garnison, dans un Fort, vis à vis de la place, & alla pour réduire la Ville de Reez. Il n'y réüssit pas mieux, puis qu'après avoir canonné la Ville, il fut réduit à se retirer le 22. de Septembre, par une seule sortie de la Garnison, qui mit un de ses Quartiers en desordre. Enfin l'Armée se débanda entierement, sans avoir rien fait, que s'attirer le mépris des Espagnols; soit que ce fût par la faute du Chefs & des Officiers peu experimentez, ou que ces nouvelles levées ne fissent pas leur devoir.

Pendant que tout cela & quelques autres choses de moindre conséquence, auxquelles nous ne nous arrêtons pas, se passoient dans les Païs-Bas, l'Archiduc Albert étoit en Italie, dans le dessein d'aller en Espagne; mais ayant laissé passer la saison propre à cela, il fut obligé de passer l'Hiver à Milan & à Genes, avec la Reine d'Espagne. Cependant le Prince Philippe de Nassau prit possession, au mois de Mars, de la Principauté d'Orange. La Reine & l'Archiduc partirent peu après, passerent par Marseille, & allerent de là en Espagne. Le Roi Philippe III. épousa à Valence Marguerite d'Autriche, & l'Archiduc l'Infante Isabelle Claire Eugenie. Sur la fin de Mai, le Roi & la Reine partirent pour Madrid, & l'Archiduc, avec l'Infante, pour Barcellone. Ils s'y embarquerent, sur vint-quatre Galeres, commandées par le Prince *Doria*, & arriverent à Genes, en peu de jours. De là ils passerent à Milan, où ils demeurerent presque tout le mois de Juillet, comme s'ils n'avoient rien eu à faire, dans les Païs-Bas. Ils s'y acheminerent enfin, par la Savoie, la Franche Comté, & la Lorraine; d'où ils entrerent dans la Province de Luxembourg. Sur le commencement de Septembre, ils s'approcherent de Brusselles, en s'arrêtant quelques jours à Hal, pour y faire leurs dévotions à la Ste. Vierge; que *Lipse* a rendu fameuse, par le Livre qu'il a fait en son honneur. Le Cardinal André s'y trouva aussi, & après s'être entretenu, avec son Frere, sur les affaires des Païs-Bas, & fait, comme l'on dit, de grandes plaintes contre Mendozza, il partit pour l'Allemagne. Les Archiducs (c'est ainsi qu'on nommoit Albert & Isabelle) firent leur entrée dans Brusselles, le 6. de Septembre; ils y furent reçus, avec une pompe extraordinaire, & la Cour des nouveaux Princes y parut avec éclat. Un (2) Auteur du tems, mais qui étoit du parti des Etats des PP. UU. remarque qu'ils tenoient, dans cette céremonie, les yeux élevez, ou qu'ils se regardoient l'un l'autre, sans jetter leurs regards sur le Peuple; qui s'en choqua, & qui se chagrinoit, en lui même, de ce que les respects très-soumis, qu'il leur rendoit, ne pouvoient pas attirer leurs yeux sur lui. Si cela est vrai, ces Princes crurent qu'il n'étoit pas de la gravité Espagnole de regarder les gens, quoi qu'ils n'eussent pas sujet de les mépriser. Un Jurisconsulte, nommé *Mas*, fut chargé de faire le compliment à LL. AA. au nom des Etats, & le fit un genouil plié en terre, jusqu'à ce qu'il eût achevé; ce qui étoit contre les anciens usages du Païs, & qui déplut à des peuples accoûtumez à être plus civilement traitez, par leurs Princes.

Les céremonies (3) de l'entrée étant finies, Albert s'appliqua d'abord aux affaires du gouvernement, sans que l'Infante s'en mêlât; quoi que ce fût en sa personne principalement, que résidoit la principale autorité. Elle le voulut ainsi, pour faire plus d'honneur à son Epoux, ou parce qu'elle n'entendoit pas cette sorte d'affaires. La premiere difficulté, qui se rencontra, fut le serment que les Archiducs devoient faire aux Provinces; par rapport aux Privileges, que les Provinces vouloient qu'ils leur conservassent. On leur parla d'ôter les garnisons étrangeres, de raser les Citadelles, & de laisser les Villes se garder elles mêmes, comme autrefois. L'Archiduchesse parut choquée, qu'à son arrivée, on témoignât tant de défiance, & le prétexte de la guerre suffit pour garder les Citadelles & les Troupes; quoi qu'on ne les pût pas entretenir, comme leurs mutineries perpetuelles le montroient assez & que les peuples les plus soumis fussent exposez par-là à leurs pilleries. Ces difficultez ayant été levées, les Archiducs se rendirent à Louvain, qui est la premiere Ville de Brabant, com-

(1) *Bentivoglio* la même p. 130.

(2) *Reidanus* Liv. XVI. p. 475.
(3) *Bentivoglio* là même.

1599. comme le Brabant est la premiere des Provinces. Ce fut là, que se fit la ceremonie du serment & ensuite dans les Villes voisines, particulierement à Anvers, où ils furent reçus avec une magnificence extraordinaire. Ils en userent de même, dans les autres Provinces & dans les Villes principales, après quoi ils retournerent à Bruxelles, le lieu ordinaire de leur résidence.

Comme l'entreprise (1) sur l'île de Bommel n'avoit pas réüssi, comme on l'avoit esperé, il y eut de grandes plaintes, tant du Cardinal, que de Mendozza, qui y demeuroit encore, avec l'Armée, quand les Archiducs arriverent; parce que le Fort de S. André n'étoit pas encore achevé, ni pourvu; ce qui avoit empêché qu'il n'allât ailleurs. Il se plaignoit aussi extrémement qu'en demeurant, avec l'Armée, près de ce Fort, les Soldats mouroient de faim, les chevaux crevoient, & l'Armée s'étoit réduite à dix mille hommes de pied & quatorze cents Cavaliers; & que s'il emmenoit de là l'Armée, on ne pourroit pas porter les vivres nécessaires au Fort S. André. On étoit aussi en peine de celui de Crevecœur, que les uns vouloient raser & les autres conserver. Ceux de Bolduc vouloient qu'on le conservât, avec une Garnison, pour les couvrir contre les courses de l'Ennemi. Les autres disoient que pour le garder, il falloit en rétablir les fortifications, qui étoient en mauvais état, ce qui ne se pouvoit pas faire dans l'hiver; & qu'afin que l'Ennemi n'en profitât pas, il falloit entierement le détruire; qu'autrement ce Fort tombant entre les mains des Provinces Unies, il ne serviroit qu'à couper les Convois à celui de S. André.

On n'étoit guére moins embarrassé, dans l'Assemblée des Etats Géneraux des PP. UU. où elles demandoient instamment, qu'on envoyât les Troupes en quartier d'hiver; pour retrancher les fraix nécessaires à une Armée, qui tient la campagne, auxquels l'Etat ne pouvoit pas subvenir; puis qu'il avoit déja dépensé douze cents mille francs, au delà du calcul, qu'on avoit fait des frais de la campagne. On avoit encore demandé huit-cent mille francs aux Provinces d'extraordinaire; ce que les unes avoient absolument refusé, & que les autres ne fournissoient, que lentement. Le Conseil craignoit même qu'il ne se fit quelque sédition dans le Camp, où les Soldats souffroient beaucoup, & étoient réduits aux deux tiers de ce qu'ils avoient été. Heureusement Henri IV. qui fut averti de tout cela, envoya trois-cents mille francs aux Etats Géneraux, qui suppléerent par-là à ce qui leur manquoit. Ce fut un service digne d'un grand Prince, & qui le peut excuser des ingratitudes, qu'on lui reproche d'ailleurs, à l'égard des Particuliers, qui l'avoient servi. On envoya cependant des Députez de la Haie à Gorcoum, qui n'étoit pas loin du camp de Maurice, & de Guillaume de Nassau, pour y conferer avec eux. Ils représenterent à ces deux Géneraux l'état, où étoient les Finances, & qu'ainsi il étoit tems de mettre les Troupes dans des quartiers d'Hiver; de peur qu'elles ne se diminuassent trop, par les maladies, & afin d'épargner les frais des chariots, des chevaux, des bâteaux, & d'autres semblables choses nécessaires à l'Armée, pendant qu'elle étoit campée. Maurice repliqua que ces dépenses, en se défendant contre un Ennemi, tel que celui que l'on avoit, étoient inévitables, & qu'on ne pouvoit pas se passer du nécessaire, en aucun tems, parce qu'il falloit l'avoir toûjours prêt pour le besoin: Que l'ennemi n'avoit jamais fait une irruption si dangereuse, dans les Terres de l'Etat: Qu'on l'avoit obligé de quitter le siege de Bommel, & qu'il pourroit arriver qu'on le chasseroit du Fort de S. André. Qu'il n'étoit pas encore tems de quitter la campagne, & qu'il ne vouloit pas avoir l'affront de voir entrer l'ennemi dans le païs, après l'avoir arrêté sur la frontiere, pendant tout l'Hiver. Maurice consentit néanmoins que l'on congediât, sur le champ, les chariots, les bateaux, & autres choses semblables. Il auroit souhaité de faire trois Forts, sur le bord du Wahal, afin d'empêcher les courses de la Garnison du Fort S. André; mais comme cela auroit coûté quatre-vints mille francs, qu'on ne voulut pas alors lui fournir; il se contenta de faire quelques Fortins, sur la digue de l'île de Tiel, près de l'ancien lit du Wahal. Le bruit étoit grand qu'Albert & Isabelle viendroient bien tôt à Bolduc, & qu'ils tenteroient de faire quelque action d'éclat; pour encourager leurs Sujets, & porter la terreur dans le païs ennemi. Cependant, comme les Etats soupçonnoient que les Compagnies n'étoient point complettes, dans leur Armée, quoi qu'ils les payassent comme telles; ils résolurent d'en faire une réduction. Les Compagnies d'Infanterie, qui avoient été de deux cents hommes, furent réduites à cent treize; excepté les Colonnelles, à qui l'on en laissa cent-cinquante. Celles de Cavalerie de cent Chevaux furent réduites à quatre-vints; & de mille Suisses, on n'en retint que six-cents. Par cette réduction, on épargnoit à l'Etat soixante mille francs par mois. Les Officiers s'en plaignirent beaucoup, & furent obligez de congedier environ quinze-cents hommes. Cette réformation de Troupes auroit, sans doute, produit de mauvais effets, si les Ennemis avoient été en état de recruter les leurs, & de faire une irruption dans les Provinces Unies, pendant l'Hiver suivant, auquel toutes les rivieres gelerent. Mais loin de pouvoir faire des recrues, ils n'étoient pas même en état de payer la solde aux Soldats, qu'ils avoient; ce qui causa des mutineries, qui leur ôterent tout moyen de profiter de la diminution des Troupes des Provinces Unies, & de la gelée.

Le Prince Maurice (2) ayant envoyé, le 29. de Novembre, son Armée en quartier d'Hiver, l'Amiral d'Arragon pensa aussi à se retirer, & pour ne pas laisser le Fort de S. André exposé à l'insulte des Ennemis, il y fit entrer dix Compagnies Wallonnes, & quatre de *Tserarts*, Vicomte d'Anvers, qui avoit levé un nouveau Régiment. Un nommé *Catrice* fut établi Gouverneur, dans ce Fort. Mendozza s'en alla de là à Gennep, en attendant, comme il disoit, le gel, jusqu'au milieu de Décembre. Mais on donna de si bons ordres, pour empêcher qu'il n'en profitât, qu'on lui fit dire qu'il n'avoit qu'à venir; puis qu'il n'avoit que faire de pont, pour entrer dans les Provinces, comme il en avoit menacé. Il n'en fit rien, mais sépara son Armée le 29. de Decembre; en ne payant aux Soldats, qu'une très-petite partie de ce qui leur étoit dû, ce qui causa de grandes mutineries, dans l'Armée. Il donna seulement de bons quartiers à ses Troupes, en les dispersant, en divers lieux, éloignez les uns des autres. L'Archiduc en usa de même, à l'égard des autres Troupes; mais cela le mit hors d'état de passer les riviéres, gelées en Janvier & en Fevrier, & n'empêcha néanmoins pas qu'elles ne se mutinassent, comme on le dira sur l'année suivante.

Pour

(1) *Reidanus* Liv. XVI. p. 475.

(2) *De Meteren* Liv. XXI. fol. 465. verso

1599. Pour venir présentement aux affaires de la Marine, après que l'on eut défendu, en Espagne & dans les Païs-Bas, tout commerce avec les Hollandois & les Zélandois, & que les Etats des PP. UU. eurent fait, de leur côté, une pareille défense; ils considererent que tout le négoce de Mer se faisant desormais, par d'autres nations, cela pourroit leur attirer les gens de Mer. A cause de cela, pour leur donner de l'occupation, ils résolurent d'équipper une flotte de soixante & treize Vaisseaux, pour courir les côtes d'Espagne, pour attaquer la flotte des Indes, & aller même aux Colonies Espagnoles, pour saccager toutes celles, qu'ils pourroient surprendre. On nomma, pour Amiral, *Pierre vander Dous*, avec un Vice-Amiral, & un Contre-Amiral, gens courageux & experimentez dans les affaires de la Mer. On leva huit mille hommes, tant Matelots que Soldats, pour monter la Flotte. Les Etats Géneraux encouragerent fort les Particuliers, qui voudroient équipper des Bâtiments, pour des négoces éloignez. Quoi que Moucheron, dont nous avons parlé, eût très-mal réüssi, en voulant conquerir l'île du Prince; il partit trois Vaisseaux d'Amsterdam, pour aller découvrir les mines d'or de la Guiane, dans l'Amerique, sur la Mer du Nord, à quelques degrez au deça de la Ligne. C'est en effet un païs, où il doit y avoir beaucoup de mines d'or, comme (1) les Rélations de ce tems-là nous l'ont appris; qui le font même plus riche que le Perou, & qui disent que la posterité des Incas de ce païs-là y regne encore à présent. Mais comme elles nous apprennent qu'il n'est pas facile d'y arriver, ces Vaisseaux ne purent y parvenir; ils firent seulement descente aux *Iles de Sel*, où ils en trouverent de l'excellent, fait sans art humain, dont ils se chargerent; & par là l'on n'eut plus besoin du Sel d'Espagne & de Portugal, & il y alla depuis plusieurs Vaisseaux, tous les ans; cette navigation n'étant pas trop longue, & le Sel ne coûtant qu'à le prendre. La Compagnie d'Amsterdam, qui avoit envoyé l'année passée huit Vaisseaux aux Indes Orientales, y en envoya encore trois celle-ci. Tous ces Vaisseaux, ou au moins la plûpart retournerent chargez d'épiceries & d'autres marchandises l'an 1600, avec beaucoup de profit pour la Compagnie.

La grande flotte, équippée contre l'Espagne, fit voiles le 28. de Mai, avec un vent de Nord & arriva le 11. de Juin à la vuë de la Corougne. Les Espagnols, avertis de son dessein, avoient retiré leurs Vaisseaux sous les Forts, bien garnis de monde & d'artillerie; & comme ils ne voulurent point sortir au devant de la Flotte ennemie, après avoir essuyé deux cents volées de Canon, sans aucun dommage, elle prit son cours vers les Canaries, selon son ordre, & y arriva le 26. de Juin. Elle attaqua la grande île Canarie, qui a donné son nom à toutes les autres. Les Espagnols tâcherent d'empêcher qu'on n'y fit descente, mais inutilement. Van der Dous, quoi qu'extrémement gros, se jetta dans la Mer, jusqu'à la ceinture, & fut suivi des Soldats & d'une partie des Matelots. Le Château du Port, où il y avoit quatre vints hommes, avec quinze pieces de Canon, se rendit d'abord. Le lendemain la Ville fut prise, mais les habitans s'étoient sauvez aux montagnes, avec ce qu'ils avoient pu emporter. Quelques Matelots, qui les voulurent suivre, y perdirent la vie; mais les principaux de la Ville vinrent, pour la racheter, afin qu'on ne la brulât point. Comme ils n'offroient pas assez, on y mit le feu, & l'on fit sauter quelques Châteaux. La flotte fit voiles à la Gomere, dont les habitants se sauverent de même, & quelques uns de ceux, qui les voulurent suivre, furent tuez. La Flotte pilla ce qu'elle trouva & mit le feu à la Ville. Ensuite l'Amiral résolut d'aller plus loin, & renvoya trente-cinq Vaisseaux de la Flotte, sous le Vice-Amiral *Jean Gerbrantsen*, qui arriva à Amsterdam au mois de Septembre. Les autres trente-six Vaisseaux, qui étoient doublez, comme l'on a accoûtumé de faire, pour cette sorte de voyages, prirent leur cours, sous Van der Dous, le long des côtes de l'Amerique, & allerent à l'île de S. Thomé, dont les habitans se sauverent aussi aux montagnes; d'où ils descendirent ensuite, au nombre de sept mille hommes; mais ils furent repoussez & l'île pillée. On y trouva près de cent pieces de Canon de fonte, neuf mille quaisses de sucre, quatorze cents dents d'Elephant, quantité de marchandises des Indes & une somme considerable d'argent. Les Soldats & les Matelots, ayant mangé avec excès des fruits du païs, & fait d'autres débauches, y prirent les maladies du Climat. L'Amiral lui même en fut attaqué, avec son neveu, *George van der Dous*, jeune homme estimé, par son savoir, & ils en moururent tous deux. La Flotte fut obligée de retourner en Hollande, avec son butin, & quantité de malades, dont plusieurs, outre les maladies de S. Thomé, furent cruellement attaquez du Scorbut, maladie du Septentrion. Mais avant que de revenir, l'Amiral, selon ses ordres, détacha sept de ses meilleurs Vaisseaux, sous *Herman de Brour*, pour aller au Brésil. Ils y enleverent beaucoup de sucre & d'autres marchandises & retournerent, l'année suivante, en Hollande. 1599.

On peut voir par-là que cette Flotte causa du dommage aux ennemis & engagea le Roi d'Espagne, en de grands frais. Il y eut aussi quelques particuliers sur la flotte, qui y gagnerent; mais il n'y a guére d'apparence que l'Etat en retirât les dépenses, qu'il avoit faites pour l'équipper.

En Espagne, on avoit aussi équippé une Flotte, pour s'opposer à celle-là; mais comme on ne savoit pas le dessein de Philippe III. on eut peur que cette Flotte ne fût équippée, pour faire une invasion en Angleterre, ou dans les Provinces Unies. La Reine d'Angleterre crut voir revenir les Espagnols armez, contre elle, comme en l'an MDLXXXVIII. Elle fit demander quarante & puis soixante Vaisseaux aux Etats, avec deux mille hommes de leur Troupes. Ils accorderent tout, mais ayant reçu des avis plus sûrs d'Espagne, ils ne lui envoyerent rien; parce qu'Elisabeth n'en eut pas besoin. La Flotte Espagnole ne fut employée, qu'à accompagner, jusqu'à la Tercere, les Vaisseaux, qui alloient aux Indes & en Amerique, & à les ramener de-là, en Espagne.

Frideric Spinola, Noble Genois, s'avisa, cette année, d'amener à ses frais six grandes Galeres d'Espagne, pour courir sur les Hollandois & les Zélandois; à condition que les Vaisseaux, qu'il prendroit sur eux, avec ses Galeres, seroient de bonne prise. On en eut avis, & l'on fit croiser quelques Bâtimens, pour les surprendre; mais elles échapperent à leurs soins, par un bon vent, entre Douvres & Calais; & prenant leur route au Nord, éviterent les Vaisseaux, qui faisoient la garde sur les côtes de Flandre, & qui les voyant revenir de ce côté-là, sans s'en défier, permirent qu'elles entrassent dans le Canal de l'Ecluse, sans être endommagées, excepté une qui échoüa; mais que l'on retira ensuite. L'usage de ces Galeres étoit de partir, en tems calme, à force de rames, & d'aller attaquer les Vaisseaux de guerre, qui ne se peuvent pas mouvoir, dans la bonace. Spinola vou-

(1) Voyez celle de *Walter Raleigh* faite en 1595.

1599. voulut tenter le combat, avec ses Galeres, contre un Vaisseau Zélandois, que le calme avoit surpris sur ces côtes, le 16. d'Octobre; mais il les reçut si bien, de son Canon & de sa Mousqueterie, qu'elles furent contraintes de l'abandonner. Il y eut, trois jours après, un semblable combat, où elles furent aussi maltraitées, de sorte qu'on n'en eut plus peur. Elles causerent seulement de la dépense à la Zélande, pour garder ses côtes. Les Archiducs étant arrivez dans les Païs-Bas, les Etats Generaux (1) reçurent une Lettre d'une Ambassade solennelle, que l'Empereur leur envoyoit; pour tâcher de les porter à entrer en négotiation avec eux, touchant la Paix avec l'Espagne, & pour leur redemander quelques places qu'ils tenoient, dans les terres de l'Empire, & empêcher qu'ils ne fissent aucun ravage en ces mêmes terres. Cette Lettre étoit datée de Grensauw, le 30. d'Octobre 1599. Les Etats y répondirent le 2. de Decembre, par une Lettre, où il firent voir qu'ils avoient encore moins de sujet de se fier aux Espagnols qu'auparavant, & que la conduite des Archiducs & les articles du transport, que Philippe II. leur avoit fait des Païs-Bas, ne leur permettoient pas, non plus, de les écouter. Pour ce qui regardoit les Villes, situées sur les terres de l'Empire, ils témoignerent, qu'ils ne prétendoient nullement les garder, mais seulement les tenir, pendant que les Espagnols retenoient celles qu'ils y avoient occupées. Les Ambassadeurs Imperiaux y répondirent, par une autre Lettre du 29. du même Mois, & les Etats repliquerent le 31. de Janvier de l'année 1600. & répondirent la même chose. Comme cela n'eut aucune suite, nous ne nous y arrêterons pas. On crut que cette Ambassade avoit été mandiée par les Espagnols, comme les précedentes; pour tâcher d'engager les Etats en quelque négotiation ruineuse, pour les Provinces Unies. Il y a bien de l'apparence que l'Empereur favorisoit plûtôt le Roi d'Espagne, de qui il étoit si proche parent, que les Etats.

1600. A PEINE les Troupes de l'Archiduc furent-elles placées, dans les quartiers d'hiver, que (2) la mutinerie commença à éclatter en divers endroits, parce qu'elles n'étoient point payées. Le long voyage de l'Archiduc, son Mariage, les dépenses qu'il avoit faites, dans le commencement de son installation, & la magnificence de sa Cour l'avoient entierement épuisé; & il consumoit encore tous ses revenus, & beaucoup au delà. Philippe III. avoit fait lui-même de très-grandes dépenses, pour son Mariage, & pour la Flotte qu'il avoit équippée; de sorte que l'argent, qu'il avoit promis aux Archiducs, ne venoit pas encore d'Espagne. Les Archiducs dirent depuis, que c'étoit deux-cents cinquante mille Ducatons, par mois. Les Soldats Espagnols commencerent les premiers à demander qu'on leur payât les soldes, qui leur étoient duës, depuis long-tems. Ils étoient d'abord en petit nombre, lors qu'ils se cantonnerent à Hamont, dans l'Eveché de Liege, & qu'ils commencerent à fortifier ce poste. Ensuite ils s'augmenterent jusqu'à deux mille Fantassins & huit cens Chevaux. Les Garnisons de Crevecœur & du Fort de S. André, qui étoient d'Allemands & de Wallons, les imiterent. Tout le reste des Troupes étoit disposé à en faire par tout autant, & si les Officiers n'eussent eu le soin de les appaiser, le soulevement auroit été général. L'Archiduc traita avec les mutinez de Hamont & leur assigna la Ville de Diest en Brabant, pour y demeurer, jusqu'à ce qu'on les pût payer, & leur fit compter une somme suffisante pour les entretenir, pour le présent: comme on avoit fait, sous l'Archiduc Ernest. Cela les empêcha de pousser plus loin leur mutinerie, mais à peine étoient-ils sortis de Hamont, qu'un bon nombre d'Italiens se saisirent de la place, & se souleverent, comme eux; & l'on fut obligé de faire, dans la suite, le même traité, avec eux, que l'on avoit fait avec les Espagnols. Ils étoient environ seize cents Fantassins & mille Chevaux.

Maurice voyant les forces de l'Archiduc diminuées, de cette maniere, ne manqua pas d'en profiter (3). Il entreprit d'abord de surprendre la Ville de Wachtendonk, en Gueldre, qui avoit été il y avoit douze ans, entre les mains des Etats; mais que le Comte de Mansveldt leur avoit ôtée. Il assembla le 22. de Janvier huit compagnies de Cavalerie, avec environ huit cents hommes d'Infanterie, dans un lieu voisin du païs de Cleves, qu'il donna à commander à Louis de Nassau, & au Colonel Edmond Ecossois, & les fit marcher à Nieukerk près de Wachtendonk, pour s'y reposer; après quoi ils s'approcherent de cette Ville, au travers des marais, qui l'environnent & qui étoient alors extrémement gelez, & même au travers du fossé. Ils monterent sans résistence sur les remparts, & entrerent dans la Ville le 23. de Janvier. Le Château, après quelque résistence, se rendit aussi; dès qu'on eut promis la vie aux Soldats, qui y étoient. On y établit *Ribove*, qui avoit proposé à Maurice cette entreprise, pour Gouverneur; avec une Garnison formée d'Infanterie, tirée de diverses compagnies, dont le détachement avoit été formé. Depuis on y introduisit, le 5. de Fevrier, avec le même bonheur, des vivres & des munitions, & comme il n'y en avoit pas encore assez, on y en envoya sur la fin du même mois; qui y entrerent, sans obstacle.

L'Archiduc essaya de prévenir le soulevement des Soldats du Fort de S. André, & de celui de Crevecœur; en les menant, ou en feignant de les mêner en quelque expedition, où ils pourroient gagner du butin. Il leur envoya pour cela la Barlotte, qui les fit passer en revue, mais qui ne leur donna point d'argent, & ne put pas les faire sortir de leur poste. Ceux de S. André se mutinerent, le soir même de ce jour-là, qui étoit le 15. de Fevrier, se saisirent de leur Commandant & de leurs Officiers qui s'opposoient à leur soulevement, & les envoyerent à Bolduc, avec leurs familles. La garnison de Crevecœur en fit autant, deux jours après. Ce qu'il y avoit encore de fâcheux pour l'Archiduc, c'est qu'il n'osoit employer les Troupes, qui étoient demeurées dans l'obeïssance, contre les Mutinées; parce qu'on étoit persuadé que les premieres ne se battroient pas volontiers, contre les autres, & peutêtre même se joindroient à elles. Aussi y eut-il encore ailleurs de semblables mouvemens, auxquels je ne m'arrêterai pas. Il semble d'abord que les Espagnols n'auroient dû avoir sur pied qu'autant de Troupes, qu'ils en pouvoient payer, pour prévenir tous ces desordres; mais comme ils ne se contentoient pas de se tenir sur la défense, & qu'ils vouloient attaquer les ennemis, ils étoient obligez d'avoir de plus grands corps de Troupes, qu'ils n'auroient eu. Outre cela, il ne se fioient pas trop aux habitans des Provinces Obeïssantes, qui n'étoient pas encore entierement guéris de la haine, qu'ils avoient euë pour les Espagnols, qui leur étoient encore à charge. Ce

(1) *De Meteren* Liv. XXI. fol. 466.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. XI. au commencement, *Grotius* &c.

(3) *De Meteren*, Liv. XXII. fol. 469. verso & suiv.

1600. Ce fut pour cette raison, que l'Archiduc n'avoit pas voulu raser les Citadelles, ni rendre la garde des Villes à leurs propres habitans; quoi qu'on le demandât, au tems de son inauguration. Ces Troupes, quoi que Mutines, ne favorisoient pas les Peuples, contre les Princes; mais au contraire les pilloient, comme cela étoit arrivé plusieurs fois à Anvers, & comme il arriva encore en ce tems-ci, où les Italiens mutinez de Hamont faisoient payer contribution aux Provinces Wallonnes, comme *Bentivoglio* le remarque. C'est une maxime assez commune, que de conniver aux desordres des Soldats & de ne les point prévenir, dans les païs dont on veut mortifier les habitans. Avant que l'hiver fût passé, (1) Maurice conduisit par eau un corps de Troupes, avec lequel il alla attaquer Crevecœur, & le réduisit, en trois jours, à se rendre. Il vint environ cinq cents Chevaux des Ennemis, pour s'opposer à lui, mais ils furent entierement défaits; parce que ceux de Bolduc, ne les voulurent point recevoir; les Bourgeois s'étant réservez la garde de leur Ville, sans y admettre aucune garnison. Ceux du Fort de S. André conserverent cependant cette place, dans l'esperance de la retenir, comme un gage; jusqu'à ce qu'on leur payât les soldes, qui leur étoient dues depuis trois ans. Ils refusoient de rendre la place à Maurice, quoi qu'ils leur fit offrir une somme d'argent; parce qu'elle n'égaloit pas celle, qui leur étoit duë par l'Archiduc. La place étoit environnée de cinq bastions, & de deux fossez, avec des chemins couverts. Par là l'Archiduc s'étoit vanté d'être maître des deux rivieres, qui y passoient, & de brider les Hollandois, par cette Cittadelle. Pendant que le terrein voisin de ce Fort étoit couvert, par les rivieres débordées, ils répondirent, avec beaucoup de fierté, aux invitations de Maurice; & tuerent même un Soldat, qui ayant été fait prisonnier par ses gens, leur avoit été renvoyé pour les engager à se rendre. Maurice fut enfin obligé d'employer la force; & comme la Cavalerie n'étoit d'aucun usage, dans ce terrein mouillé, il l'envoya dans le voisinage; & pour n'être pas attaqué par l'ennemi, il fit ouvrir la digue de la Meuse, & mit sous l'eau tout le voisinage du côté du Brabant. Après cela, il s'applica à renfermer le Fort, par des Redoutes & des retranchements; pour empêcher que personne ne pût y entrer, ni en sortir. Cependant, pour leur faire peur, il se mit à canonner Batenbourg, petite place du Betuwe, peu éloignée de là, & d'où l'on entendoit facilement le bruit de l'Artillerie. Il fit, en même tems, canonner le Fort, & leur tua quelque monde, de sorte qu'ils furent obligez de se tenir cachez derriere les remparts. Ils étoient fort incommodez, parce qu'ils n'avoient ni bois à bruler, ni remedes pour les malades, ou pour les blessez; mais ceux de Bolduc leur donnoient de nuit des signaux, qui leur faisoient esperer un prompt secours. Velasco vint en effet, avec des Troupes, mais l'inondation l'empêcha de passer. Maurice étoit déja avancé tout près de la contrescarpe, & les assiegez sans esperance de secours; de sorte qu'on en vint le 28. d'Avril, à un accommodement, par lequel ils reçurent des Etats Generaux cent-vint-cinq-mille florins, & leur remirent le Fort. Cette affaire fut finie & executée le 6. de Mai. Les Soldats entrerent, pour la plûpart, au service des Etats, & s'aquitterent bien de leur devoir, dès qu'ils furent accoûtumez à la discipline militaire de Maurice. Les Espagnols les proscrivirent, comme les Etats avoient fait autrefois la Garnison de Gertruydemberg. Cependant ces Soldats prétendoient qu'il y avoit bien de la difference, entre eux & ces gens-là, qui avoient livré la Place aux Espagnols, quoi qu'ils eussent reçu des Etats ce qui leur étoit dû, & soûtenu un siege contre eux; au lieu que, pour eux, ils n'avoient point été payez, & s'étoient ensuite trouvé abandonnez; sans tirer aucun profit de la reddition du Fort, pour laquelle ils n'avoient pas touché, autant que l'Archiduc leur devoit. Ils étoient au nombre de douze-cents hommes, Wallons, ou Allemands, & furent reçus volontiers dans l'Armée des Etats, qui défendirent séverement qu'on eût à les traiter de traitres; & ils servirent d'autant plus fidelement, qu'ils n'attendoient aucun quartier des Espagnols. 1600.

Pendant l'Hiver, les Etats Géneraux chercherent, selon leur usage, les moyens de soûtenir la guerre, pendant la Campagne suivante. La dépense qu'on avoit faite, pour la Flotte contre les Espagnols, & la diminution des revenus de l'Amirauté, par l'interruption du commerce en Espagne, avoient épuisé la République; & comme la Ville de Groningue avoit refusé, depuis trois ans, de payer ce à quoi elle étoit taxée, selon la proportion établie pour cela, quoi que les autres Provinces l'eussent souvent pressée; (3) elles en vinrent à une résolution assez ferme, pour une République libre & nouvellement formée. Ce fut d'envoyer Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise & de Groningue, avec des troupes, en cette derniere Ville, pour la réduire à payer sa taxe. Le peuple naturellement un peu farouche, & ceux qui le gouvernoient, & qui ayant été en exil durant le tems, auquel les Espagnols étoient les maîtres, & qui se faisoient honneur de défendre les Privileges de la Ville, résisterent long-tems aux instances des Etats Géneraux; sous prétexte que l'on exigeoit plus d'eux, que les Espagnols n'en avoient demandé. Cependant cet exemple étoit pernicieux, parce que d'autres Provinces auroient pû, sous de semblables prétextes, ne contribuer rien, en faveur de l'Union, & n'avoir d'égard aux articles de la Conféderation de l'an MDLXXIX. qu'autant qu'elles l'auroient trouvé à propos; ce qui alloit à dissoudre l'Union, par laquelle seule les Provinces pouvoient résister à l'Archiduc, & conserver leur Liberté & leur Religion. Les Etats Géneraux, après avoir usé de beaucoup de patience, pendant trois ans, envoyerent enfin Guillaume, qui entra dans la Ville, sans desordre; quoi que les Magistrats & le Peuple ne témoignassent pas aux Etats le respect, qu'ils leur devoient; y desarma les Bourgeois, y fit bâtir une Citadelle, où il mit garnison, & les réduisit à payer leur taxe. On avoit fait venir à la Haie quelques uns des Magistrats, les plus hardis & les plus obstinez à refuser d'obeïr, & l'on croyoit qu'ils seroient punis; mais la Ville étant rentrée en son devoir, on les relâcha. Le même Guillaume appaisa une semblable brouillerie en Frise, en joignant la douceur à la force, contre les habitans de la campagne; qui ne vouloient pas payer les droits, que l'on avoit mis sur les pâturages & sur le bêtail, quoi que nulle des autres Provinces n'en fût exempte. C'est ainsi que les membres d'un Corps Politique, en recherchant leur bien particulier, travaillent souvent à la destruction de tout le Corps; sans lequel néanmoins ils ne sauroient se conserver, & qu'en

(1) *Grotius* Hist. Liv. IX. p. 385. Voyez *Reidanus* Lib. XVII. p. 499.

(2) Voyez *De Meteren* Liv. XXII. fol. 475. verso.

(3) *Grotius* Lib. IX. p. 385. *Reidanus* Lib. IX. p. 501. qui raconte cette affaire plus au long.

1600. qu'en contribuant, selon leurs forces, à l'entretenir.

Il y eut, en ce tems-là, quelques propositions de paix entre Elisabeth, le Roi d'Espagne & l'Archiduc; qui convinrent d'envoyer des Ambassadeurs à Bologne, en France, (1). Ils s'y trouverent au mois de Mai & aux deux suivans; mais une contestation sur le Céremoniel, fut cause qu'il ne s'y fit rien. Le Roi d'Espagne prétendoit hautement d'avoir la préséance, & les Anglois soûtenoient l'avoir toûjours euë, sur les Rois de Castille. Si les Rois d'Angleterre avoient cedé aux Ambassadeurs de Charles V. ce n'avoit été, qu'en qualité d'Empereur, & non de Roi d'Espagne. La Reine d'Angleterre consentit à l'égalité, puis qu'elle ne pouvoit pas avoir la préseance, & donna là-dessus ses ordres à ses Ministres. Cependant les Espagnols reprochoient aux Anglois le secours, que la Reine donnoit aux Provinces Unies; & les Anglois reprochoient, à leur tour, aux Espagnols celui que leur Roi donnoit publiquement aux Irlandois: comme on étoit prêt à le prouver, par ses propres Lettres. Mais il vint un ordre de Philippe III. de n'accorder ni la préséance, ni même l'égalité, & de rompre le Traité. Les Anglois, pour lever cette difficulté, proposerent de négotier, par l'intervention des Envoyez de l'Archiduc, & tâcherent de faciliter la négotiation. Mais les Ministres du Roi & de l'Archiduc se retirerent promptement, chez eux. La Reine rappella aussi les siens, après avoir protesté de la sincerité, avec laquelle elle avoit tâché de conclurre un Traité de Paix perpetuelle, pour éviter l'effusion du sang Chrétien. Cette négotiation avoit fait peur aux Etats, à qui la Reine avoit fait dire qu'elle avoit besoin de la paix; dans la crainte qu'en faisant sa paix, en particulier, avec l'Espagne, elle ne cessât de les secourir; & si les Espagnols avoient été aussi Politiques, qu'ils le vouloient paroître, ils auroient fait la Paix avec elle; qui ne leur pouvoit être nuisible, comment que la Reine en usât. Il y a apparence, que dans l'âge avancé, où elle étoit, elle cherchoit sérieusement la Paix.

Les Archiducs assemblerent cependant, le 28. Avril, les Etats des Provinces, qui leur étoient soumises, & leur firent (2) représenter, par Richardot & Assonville, qu'ils avoient été très-fâchez de trouver leurs Terres en un état beaucoup pire, qu'ils n'avoient cru, & de voir les Troupes mutinées en tant d'endroits; sans avoir aucun respect pour eux, & sans ménager les peuples, chez qui ils étoient logez: Qu'ils demandoient les bons avis de leurs Sujets, pour remedier à ces desordres: Qu'il falloit faire la paix, ou continuer la guerre: Qu'ils étoient très-disposez à la paix, si l'on pouvoit ramener les ennemis à leur devoir: Que si l'on étoit contraint de continuer à les pousser, par les armes, on en pouvoit esperer enfin un bon succès; parce que les Archiducs la pourroient beaucoup plus facilement soûtenir, que les Provinces Desobeïssantes; puis qu'outre la bonté de leur cause, ils étoient soûtenus, par les forces de la Monarchie d'Espagne: Que les thrésors du Perou & des Indes leur étoient ouverts, par Philippe III. qui avoit autant de bonne volonté pour l'Archiduchesse sa sœur unique, que son Pere en avoit eu: Que néanmoins tout ne pouvoit pas leur venir d'Espagne, mais qu'il falloit que les Provinces Obeïssantes les aidassent, & que c'étoit pour cela qu'elles avoient été convoquées; afin de déliberer sur les moyens de faire la guerre, en attendant que le tems de la Paix fût venu: Que l'on recevroit d'Espagne la somme de deux-cents-cinquante-mille Ducatons, mais qu'il falloit que les Provinces contribuassent, de leur côté, pour entretenir une meilleure Discipline dans les Troupes, & faire cesser les desordres & les plaintes: Qu'il faudroit pourvoir à la subsistence des garnisons ordinaires, & faire réparer les fortifications des Villes frontieres, qui étoient fort endommagées: Que pour mettre les Archiducs en état d'entretenir leur Cour, de leurs propres revenus, il faudroit que tout l'ancien Domaine des Ducs de Bourgogne fût racheté, ou dégagé d'entre les mains de ceux à qui il avoit été vendu, ou engagé, pour les besoins publics, depuis les Troubles des Païs-Bas; ce qui se pourroit faire, en peu d'années, par les moyens que les Archiducs indiqueroient, ou qui seroient suggerez par les Etats; mais qu'en attendant que cela fût fait, Albert & Isabelle demandoient qu'on leur donnât de quoi vivre, dans leur Principauté: Qu'il seroit nécessaire de trouver, dans cette Assemblée, la somme de cinq cents mille Ducatons, pour apaiser les Mutins. Les Etats consentirent à cette derniere demande, à condition que cette somme seroit rabatue, sur le premier argent, qu'ils devoient faire toucher aux Archiducs. Comme ils entrerent en une plus grande discussion, avec leurs Ministres; ils leur demanderent de combien de Troupes les Princes auroient besoin, combien d'argent il faudroit pour cela, & pour l'Artillerie, les Munitions, les Vivres & autres dépenses de cette sorte. On ne refusoit pas de donner ce qu'il faudroit, pour cela, pourvû que les Mutins fussent payez.

Le 23. Mai les Archiducs leur firent dire, que tout cela ne se pouvoit pas faire, pour le présent, & démanderent qu'on leur fournît de quoi entretenir dix mille hommes de pied, qui seroient tous du païs, outre les Gardes ordinaires, & quelque peu d'autres Troupes entretenues. Ils firent dire encore que, pour les dépenses de l'Amirauté, il falloit trente mille florins par mois, & trois cents mille par an, pour les fortifications; & qu'en attendant que leur Domaine fût dégagé, ils avoient besoin de deux cents cinquante mille Ducatons, pour entretenir leur Maison. Pour le payement des arrerages, ils esperoient de l'obtenir du Roi, & ils offroient aussi de payer les Troupes étrangeres, des deniers qui devoient venir d'Espagne, & d'en décharger le Païs. Ils faisoient entendre qu'ils prendroient cet argent, sur les deux-cents-cinquante-mille Ducatons, qu'ils recevroient par mois.

Les Etats demandoient quelle certitude les Archiducs avoient de recevoir cette somme, ce qui étoit dû aux soldats, & comment ils seroient payez; parce que, sans bien regler tout cela, il seroit difficile que le Païs ne fût pas chargé de ces Troupes. Les Archiducs assurerent positivement qu'ils recevroient la somme qu'ils avoient dite, & donnerent des éclaircissements sur le reste. Les Etats repliquerent sur le tout, & demanderent principalement que les deux-cents-cinquante-mille Ducatons fussent employez, en maniere que le Païs en ressentît les bons effets; qu'on envoyât en Espagne quelcun, qui demandât au Roi, que cette somme fût encore payée, pour l'an MDCI. qu'on fit hâter l'argent, qui devoit être employé à payer les arrerages, qui étoient dûs; & qu'on fit voir châque mois que cette somme étoit reçue, afin que l'on vît que les Archiducs avoient satisfait à ce dont ils s'étoient chargez. On voit par-là qu'ils ne se fioient pas trop aux promesses de l'Espagne, ni à celles des Archiducs; ce qui étoit, sans doute, fondé sur ce qu'on leur avoit souvent manqué de parole,

(1) Voyez *Camden* sur cette année.
(2) *De Meteren* Liv. XXII. fol. 473. & suiv.

1600. parole, & que l'argent d'Espagne avoit aussi été souvent employé à toute autre chose, que ce à quoi il avoit été destiné. On s'en étoit plaint en Espagne, dès le tems même du Duc d'Albe, & ensuite sous le Duc de Parme. En effet, on pouvoit dire que, si l'argent d'Espagne avoit été bien ménagé & employé à ce à quoi il devoit l'être, il auroit été suffisant non seulement à soûtenir la guerre; mais même à la finir à l'avantage des Espagnols, qui dépensoient trois, ou quatre fois, plus que ne faisoient les Etats Generaux des Provinces Unies. Il se fit encore d'autres propositions, dans les Etats des Provinces Obeïssantes, & d'autres négotiations; dont on parlera, après avoir fait l'Histoire de la Campagne de cette année, l'une des plus mémorables de ce siécle-là.

La plûpart (1) des Troupes Espagnoles s'étant mutinées, les Etats Generaux, quoi qu'ils eussent fait une très-grande dépense à la défense de l'île de Bommel, résolurent de faire encore un effort extraordinaire, cette Campagne; pouvu que le Prince Maurice voulût faire la guerre en Flandre & aller attaquer Dunkerque. Les Hollandois & les Zélandois, sur tout, pressoient extrémement cette expedition; parce qu'ils étoient les plus incommodez, par les Pirates de Dunkerque. On croyoit que cette place pourroit être prise, quoi qu'avec quelque peine; parce qu'on pourroit transporter l'Armée par mer à Ostende, & qu'en prenant quelques Forts, qui étoient autour de Nieuport, ce qui pouvoit être executé en peu de jours, on la conduiroit facilement devant Dunkerque; pendant qu'on voitureroit l'Artillerie, les munitions de guerre, & les provisions de bouche, par mer. On proposa aussi de prendre auparavant Furnes & Nieuport, où l'on pouvoit aller sûrement depuis Ostende, & il fut dit même que, si l'Archiduc vouloit hazarder un combat, pour l'empêcher, on ne manqueroit pas plus de courage, que l'année précedente, où l'on avoit été disposé à donner bataille, devant Bommel.

Le Prince Guillaume, qui se trouva à ces déliberations, étoit aussi surpris du courage des Etats, cette année, qu'il l'avoit été devant Bommel. Il jugeoit que c'étoit une entreprise desesperée, qui ne venoit que de l'impatience des Hollandois & des Zélandois, pillez par les Pirates de Dunkerque. Néanmoins, quoi qu'il vît qu'il ne manqueroit pas d'offenser ces Provinces, en s'opposant à ce projet, il ne laissa pas de leur représenter „ qu'on ne „ pouvoit guére esperer de prendre Dunkerque, „ avant que l'Archiduc le secourût: Que les desseins hazardeux pouvoient échouër, par les moindres accidents, qu'on ne pouvoit pas prévoir: „ Qu'outre l'inconstance des vents, les difficultez „ d'un embarquement, sur tout à l'égard de la „ Cavalerie, pourroient donner le tems à l'Archiduc „ de venir au secours de la place: Que des recompenses promises aux Mutins, ou l'esperance d'être mieux logez en Flandre pourroient les engager à suivre l'Archiduc, de ce côté-là: Que la „ pensée, où l'on étoit d'être superieur en Cavalerie, se pourroit bien trouver fausse; que l'Infanterie d'Albert étoit au moins meilleure, que „ celle des Etats, & que, comme il étoit maître „ du païs, il pourroit, sans hazarder un Combat, „ faire perir l'armée des Etats, seulement en lui „ coupant les vivres, & rendre la Cavalerie inutile, par des retranchemens, dans les passages, „ qui ouverts lui pourroient donner le moyen de „ courir le païs: Que le retour de Dunkerque à „ Ostende ne seroit pas facile, à cause de l'eau „ qu'il faut passer à Nieuport, comme Maurice „ lui même l'avoit éprouvé: Que si l'on attaquoit „ cette derniere place la premiere, on donneroit „ à l'Archiduc le tems de jetter des Troupes, „ dans Dunkerque, & de s'y fortifier: Qu'il falloit „ presque une armée, pour garder Nieuport, & „ qu'il y avoit tant de Forts autour, qu'il le pourroit tenir bloqué, & empêcher, que la garnison ne fît aucune course aux environs: Que „ l'Archiduc pourroit plus facilement reprendre Dunkerque, qu'on ne l'auroit pris, en choisissant un tems propre; & qu'ainsi la joie de l'avoir pris ne seroit pas longue; mais que si l'Armée de Etats étoit défaite, la Républiqne seroit „ perdue: Qu'on n'avoit jamais formé de dessein „ si hazardeux, depuis qu'on faisoit la guerre, & „ que quand même il réüssiroit, comme par miracle; ceux, qui auroient donné un semblable „ conseil, ne laisseroient pas d'être blâmables: „ Qu'on pourroit, avec beaucoup plus de sureté, „ assieger l'Ecluse, & que comme on n'auroit pas „ besoin de Cavalerie, dans ce siege, elle pourroit „ cependant courir le Brabant, & qu'il ne seroit „ pas difficile de défendre, contre l'Ennemi, les „ lignes de circonvallation: Que l'on prendroit là „ les Galeres, qui incommodoient la Zélande, & „ que l'on gagneroit plus d'honneur à prendre „ l'Ecluse, que Dunkerque: Que s'il arrivoit „ quelque malheur, on auroit un Asyle prêt à „ Nieuwenhaven, où l'on pourroit se retrancher, „ à la vue même de l'Ennemi; Que par-là on seroit en état de porter la guerre en Flandre, la „ Province la plus riche de celles qui étoient soumises à l'Ennemi, & que l'on obligeroit ainsi „ l'Archiduc d'y faire lui même le dégat: Qu'il „ n'y avoit d'ailleurs qu'Axel & Neus, de ce qui „ appartenoit à l'Etat, qui fussent exposées à la „ violence des gens de l'Archiduc. Cet avis étoit, sans doute, très-prudent, & venoit d'un très-habile homme, & qui ne pouvoit pas être suspect de timidité; mais apparemment le tort, que Dunkerque faisoit au négoce, par le moyen des Pirates, prévalut, dans l'esprit des deux Provinces voisines, aux raisons de Guillaume.

Elles firent donc toutes les provisions nécessaires, pour l'execution de ce dessein. On prépara plus de huit-cens Barques, pour porter les Troupes & les Munitions. Quand elles furent prêtes, on y embarqua cent-vint-huit Compagnies d'Infanterie, & vint-cinq Cornettes de Cavalerie, avec trente-sept pieces de Canon de baterie & sept de Campagne. On laissa en Frise le Comte Guillaume, & en Brabant Hohenlo, pour garder la Frontiere, avec quelques Troupes, outre les Garnisons. L'Archiduc croyoit qu'on l'attaqueroit, du côté de la Gueldre; mais il fut bien-tôt détrompé, & envoya quelque peu de Troupes, qu'il avoit ramassées, près de Rimberck, vers la Flandre. Maurice arrivé, le 19. de Juin, à Rammekens en Zélande, où la Flotte étoit prête, il se mit dessus; mais comme le vent étoit contraire, pour aller par mer à Nieuport, il descendit à terre, & de l'avis des Députez des Etats Generaux, il prit la résolution de partir, pour prendre terre à l'endroit le plus près de la Flandre, & de marcher ensuite, par terre, à Nieuport. Il se rembarqua donc & arriva près d'une Forteresse Espagnole, nommée Philippine, le 21. & le 22. du même Mois. Ce Fort n'ayant que quarante hommes, avec un Sergent pour les commander, il fut emporté, en peu d'heures. Toute l'armée mit pied à terre, on déchargea les vivres, & l'on renvoya la Flotte pour l'employer à porter ce dont on auroit besoin devant Nieuport. 1600.

(1) *De Meteren* Liv. XXII. fol. 477. verso, *Grotius* & *Reidanus* sur cette année.

1600. On croyoit, dit *De Meteren*, (1) que l'Armée étoit d'environ douze mille Fantassins, & de deux mille Chevaux; mais *Bentivoglio* dit que le bruit public lui donnoit quinze mille hommes d'Infanterie, & deux-mille-cinq-cents Cavaliers. On fit publier, dans l'Armée, que châcun eût à se pourvoir de vivres, pour six jours, & à se disposer à boire de l'eau, si l'on ne trouvoit point de Biere. On sema aussi & on afficha des Imprimez, qui promettoient sureté aux habitans du plat païs, qui apporteroient des vivres au Camp; mais qui les menaçoient de bruler leurs villages, s'ils ne le faisoient. Cependant ce peuple, qui avoit autrefois été le plus zèlé pour la liberté, ne le fit point; mais tua même les soldats, qu'il trouva écartez. Il y a bien de l'apparence que les courses perpetuelles de la Garnison Angloise d'Ostende avoit aliené les esprits.

L'armée partit ainsi, avec six pieces d'Artillerie de moyen calibre, du côté de Bruges, autour de laquelle elle passa le 26. de Juin, & d'où elle fut saluée de quelques volées de Canon, mais sans dommage. Elle occupa les Forts d'Oudenbourg, de Snaeskerk, de Bredene, & d'autres quelle trouva abandonnez; & l'on mit environ cinq cents hommes de pied & cent cinquante Chevaux, dans le premier, sous un Colonel nommé Piron, & moins, dans les autres. Maurice étant arrivé à Ostende détacha le Comte de Solms, pour attaquer le Fort Albert, à demi lieuë de la Place. Ce Fort donna quelque peine à le prendre, quoi qu'il n'y eût que cent cinquante hommes dedans; & cela fit que Maurice ne crut pas devoir perdre du tems à prendre davantage de Forts, qui pourroient donner le loisir à l'Ennemi de jetter du monde dans Nieuport. Les Espagnols avoient bâti un grand nombre de Forts aux environs d'Ostende, pour arrêter les courses de la Garnison. Il marcha donc droit à Nieuport & crut pouvoir passer à l'Ecluse de Nieuwendam, où il trouva l'eau trop large & le Fort trop bien muni; de sorte que l'Armée fut obligée d'aller chercher le pont de Laffingue, qu'elle passa & alla le 1. de Juillet vers Nieuwendam, qu'elle trouva abandonné, par trois-cents hommes, qui avoient été dedans. Maurice le fit occuper à l'instant, pour avoir ce passage ouvert. Le même jour, il arriva cent bâtimens chargez de toutes sortes de munitions, dans la riviere qui est près de Nieuport & qui lui sert de port. L'Armée employa tout ce jour-là à prendre ses quartiers, autour de la place. Je ne m'arrêterai pas à raconter ici la peine que les Galeres de l'Ecluse donnerent aux bâtimens, qui alloient de Zelande à Ostende, pour y porter des vivres. Comme elles ne le purent empêcher, & que cela n'eut aucune suite, les Lecteurs le trouveront dans les Auteurs du tems.

L'Archiduc (1) ayant été averti des desseins de Maurice laissa les Etats assemblez à Brusselles, après avoir ordonné à la Noblesse Flammande d'y demeurer, pour en obtenir l'argent qu'il leur demandoit; & marcha à Gand, où il fit assembler incessamment toutes les Troupes qu'il put ramasser. Il envoya même conjurer les Espagnols mutinez, qui étoient à Diest, de le vouloir secourir, & leur promit de les satisfaire le plus promptement, qu'il lui seroit possible, ou pour le plus tard, en neuf mois de tems. Ils marcherent donc avec huit-cents Fantassins & six cents Chevaux, commandez par leur propre Elu, & par leurs autres Officiers, sans vouloir obeïr à d'autres. Pour les Italiens de Hamont, comme on n'avoit encore fait aucun Traité avec eux, ils réfuserent absolument de marcher. L'Archiduc ne put rassembler, quoi qu'il fit, que douze mille Fantassins & douze cents Chevaux, selon le calcul du Cardinal *Bentivoglio*. Pour *De Meteren*, il ne lui donne que quatorze cent Chevaux & onze mille hommes de pied. Il y avoit si peu de difference, dans le nombre des Troupes; que les Auteurs des deux Partis ont également prétendu que celui, qu'ils favorisoient, étoit moins nombreux que l'autre. Les Hollandois ont dit que Maurice étoit plus foible qu'Albert, parce qu'il lui étoit plus glorieux d'avoir vaincu une Armée plus forte, que la sienne; & *Bentivoglio* lui en donne moins, pour excuser plus facilement sa défaite.

L'Archiduc fit toute la diligence possible, pour empêcher que Maurice ne lui enlevât Nieuport, avant qu'il fût arrivé. Velasco, Géneral de l'Artillerie s'étoit déja avancé à Bruge, avant que l'Archiduc fût venu à Gand; & le reste de l'Armée le suivit, sous l'Amiral d'Arragon, Géneral de la Cavalerie, & sous Frideric de Berg, qui faisoit la fonction de Maréchal de Camp géneral, que le Comte de Mansveldt ne pouvoit pas exercer, à cause de son grand âge.

Cette Armée étoit composée, comme à l'ordinaire, d'Espagnols, d'Italiens, de Wallons & d'Allemands, avec quelque peu de Bourguignons & d'Irlandois. Ces Troupes passerent sous les murs de Gand, ce qui donna lieu à Albert & à Isabelle de sortir tous deux de la Ville, pour les voir passer, & les exhorter à bien faire leur devoir. L'Archiduchesse en particulier parut à cheval, à la tête des Espagnols Mutinez, & après les avoir exhortez à servir, en cette occasion, Dieu & leur Prince, comme ils le devoient, elle les assura qu'il venoit de l'argent d'Espagne, dont ils seroient payez, & que si cet argent manquoit, elle y engageroit, pour cela, ses Joyaux & sa Vaisselle d'argent, plûtôt que de leur manquer de parole. Ces Troupes marcherent, le dernier de Juin, de Gand à Bruges, avec tout le bagage de l'Armée. L'Archiduc les suivit immédiatement, & après avoir apris ce que Maurice avoit déja fait, il résolut de reprendre les Forts, qui étoient tombez entre ses mains. Il fit attaquer celui d'Oudenbourg, (3) dont le Gouverneur avoit imprudemment envoyé une grande partie de sa Garnison autour de Bruges, pour y enlever du bêtail, & une autre à Ostende, pour en amener un Convoi. Il ne se crut pas en état de soûtenir un siege, contre l'Armée de l'Archiduc, & capitula à condition que lui & sa garnison sortiroient avec leurs armes & leurs bagages. Il capitula en même tems, pour la garnison de Snaeskerk, à peu près aux mêmes conditions; & la capitulation fut signée par l'Archiduc, le 1. de Juillet. Piron se retira à Ostende, avec ce qui lui restoit de Soldats, & fut garanti par Velasco de la barbarie des Espagnols Mutinez; qui sans respect pour l'Archiduc (si au moins cela se fit, contre son consentement) firent main basse sur deux Compagnies, qui sortirent de Snaeskerk. L'Archiduc y envoya bien, à ce qu'on dit, Frideric de Berg, pour empêcher cette execution, mais il y arriva trop tard. C'est ainsi que *De Meteren* raconte la chose; *Bentivoglio* dit que ce Fort fut emporté l'épée à la main. La dissimulation, qui est le talent particulier des Italiens & des Espagnols, nous empêche de decider, sur son silence, de sa bonne, ou de sa mauvaise foi.

Piron

(1) Les autres ne s'éloignent pas beaucoup de ce nombre. Voyez *Grotius* Hist. Liv. IX. p. 388. où il dit qu'il y avoit, dans l'armée de Maurice 127. Compagnies d'Infanterie, & 25. Cornettes de Cavalerie.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VI. p. 141.

(3) *De Meteren* Liv. XXII.

1600. Piron envoya un Capitaine, ce jour-là même, à Maurice, devant Nieuport, pour l'avertir de l'arrivée de l'Armée de l'Archiduc, & lui porter l'original de sa Capitulation, signé de la propre main de ce Prince, afin qu'il prît ses mesures là-dessus. Il résolut, cette même nuit, de se retirer de devant Nieuport; où il n'avoit pas encore pu se fortifier, & d'où il n'auroit pu se retirer, qu'avec peine du côté de Calais, s'il avoit eu du dessous. Il avoit, comme il sembloit, avec raison, supposé que les Forts, qu'il avoit laissez derriere lui, & sur tout celui d'Oudembourg, arrêteroient assez l'Ennemi, pour lui donner le tems d'aller au secours. Il parut en ceci que le Gouverneur de Frise avoit dit très-sagement, que le moindre accident imprévu pouvoit faire manquer cette entreprise. Le Prince n'avoit pu s'imaginer, non plus que les Etats, que l'Archiduc pût, en si peu de tems, ramasser une Armée aussi forte, ou même plus forte que la leur; vû les mutineries, que l'on y remarquoit de toutes parts. Néanmoins, cette même nuit, il donna ordre à tous les Bâtimens, qui étoient dans le Port, de se retirer avec la haute marée à Ostende; mais ils ne le purent faire, que le lendemain, en attendant une autre marée. Cependant Maurice envoya Ernest de Nassau, qui étoit demeuré au delà du Port, avec le Regiment Ecossois du Colonel Edmond, celui de Zélande sous *Charles van-der Noot*, & quatre Compagnies de Cavalerie, avec deux pieces de Canon de moyen calibre, pour se saisir du poste de Leffingue, & y arrêter l'ennemi, jusqu'à ce qu'il arrivât lui même à son secours. Il se devoit encore joindre à Ernest une partie du monde, qui avoit été dans les Forts rendus, ou abandonnez.

Mais quand Ernest arriva vers Leffingue, il trouva l'ennemi maître du passage. Il hésita sur ce qu'il devoit faire, dans une conjoncture si délicate, & résolut enfin de demeurer ferme, en attendant qu'on lui envoyât du secours. L'Avant-garde de l'Archiduc, qui ne savoit pas non plus si ce n'étoit point là la tête de l'Armée de Maurice, fit halte, pendant un peu de tems. Mais dès qu'elle eut vû que le nombre des Troupes d'Ernest ne s'augmentoit point; elle les chargea avec impetuosité. La Cavalerie du Comte fut la premiere à s'épouvanter & prit la fuite vers Ostende. Pour l'Infanterie Zelandoise, elle se retira vers le Fort Albert, qui étoit le meilleur de tous les Forts des environs cette Ville; mais l'Ecossoise s'enfuit malheureusement vers les Dunes & la Mer, où les Soldats furent presque tous égorgez. Les gens de l'Archiduc, qui ne vouloient point se charger de prisonniers, ne donnerent point de quartier. Il y eut huit, ou neuf cents hommes de tuez. Ernest se retira, le plus tard qu'il pût, à Ostende, où étoient les Députez des Etats Géneraux, qui devoient suivre Maurice à l'Armée & lui servir de Conseil. Il n'est pas difficile de concevoir le trouble, que cette défaite mit dans Ostende. On débita alors, comme une verité, dans l'Armée des Provinces Unies, que l'Archiduc avoit donné ordre à ses gens de tout tuer; excepté le Prince *Maurice*, pour ses belles actions, & *Frideric Henri*, pour sa jeunesse.

Les Espagnols eurent cet avantage, par la faute des Espions, ou de ceux qui devoient battre l'estrade, (si néanmoins il y en eut) qui n'avertirent point le Prince Maurice, ni Ernest de la marche de l'Archiduc, comme ils l'auroient dû faire. Il y eut peutêtre un peu de témerité, à Ernest, comme en plusieurs autres Princes de la Maison, ainsi qu'on l'a pu voir, par cette Histoire.

L'Archiduc avoit défait ce Comte, le matin du 2. de Juillet, (1) après quoi il tint Conseil, pour savoir s'il continueroit sa marche, ou s'il attendroit trois mille hommes, que Velasco amenoit, & qui ne pouvoient pas si tôt joindre l'Armée. Entre les Géneraux Espagnols étoit Gaspar Zapena, homme de grande experience, & toûjours plus porté à agir avec précaution, qu'à rien hazarder. Il ne fut pas d'avis de marcher à l'Ennemi, parce qu'il y avoit encore une heure & demie de chemin, pour arriver à lui, & que l'Armée de l'Archiduc étoit lasse des marches qu'elle avoit faite, & du combat qu'elle venoit de donner; outre que l'on ne pouvoit pas attaquer un Camp, sans l'avoir fait bien reconnoître auparavant, sur tout avec des forces inferieures aux siennes. Il représenta encore à l'Archiduc que Maurice n'étoit venu camper, devant Nieuport, que dans la pensée qu'il auroit emporté la place, avant qu'on la pût secourir, & que les Forts, qu'il avoit laissez derriere lui, arrêteroient au moins quelques jours l'Archiduc: Que trouvant l'Armée devant lui, il ne pourroit penser qu'à la retraite, qu'il ne pouvoit faire que par mer, ou par terre: Que par terre, il ne pouvoit se retirer qu'à Ostende; & que pour la faire par mer, il faudroit qu'il fît embarquer son monde, avec l'Artillerie, le Bagage & les Vivres, qu'on avoit mis à terre: Que l'Archiduc pourroit se poster entre Ostende & Nieuport, pour empêcher qu'il n'allât par terre à Ostende, & le contraindre de le faire par mer, afin de l'attaquer, pendant l'embarras de l'embarquement; ce qui donneroit lieu de le défaire. Mais Claude la Barlotte, ancien Colonel d'un Régiment Wallon, homme hardi jusqu'à la témerité, s'opposa à ce sentiment, & dit que, si on le suivoit, on perdroit la plus belle occasion de battre l'Ennemi, que l'on pût souhaiter; puis qu'il devoit être épouvanté de la perte subite des Forts, qu'on lui avoit enlevez, & encore plus de la perte, qu'il avoit faite ce matin-là: Qu'on devoit croire que, dans le trouble & la frayeur, où étoient les Ennemis, ils pensoient plûtôt à se retirer, qu'à se battre: Que les Soldats de l'Archiduc, & sur tout les Espagnols Mutinez, demandoient instamment d'être menez au combat, & qu'il falloit profiter de la bonne disposition des Soldats, comme tout le monde le savoit assez: Que s'il restoit quelques Troupes en arriere, on devoit aussi compter que celles de l'Ennemi étoient diminuées: Que les Soldats, combattants sous les yeux de l'Archiduc, ne pourroient manquer de courage: Que ce seroit le leur ôter, que de leur faire perdre une si belle occasion, & les repaître d'esperances incertaines: Qu'enfin si l'on donnoit du tems à l'Ennemi, il prendroit peut-être de telles mesures pour faire sa retraite; qu'on auroit sujet de douter de la victoire, en l'attaquant.

Il étoit vrai que les Soldats & sur tout les Mutinez souhaitoient passionnément le combat; mais les raisons de Zapena tenoient l'esprit de l'Archiduc en suspens. Un accident, qui arriva, le détermina à suivre le sentiment de la Barlotte. On vit (car l'Armée étoit déja sur la plage) la flotte des Etats faisant voiles de Nieuport à Ostende, comme Maurice l'avoit ordonné, & l'on se persuada que son Armée commençoit déja à se retirer. Ainsi, comme il n'y avoit guére plus de quatre heures de jour, on fit sonner la marche. L'Avant-garde étoit précedée de six cents Chevaux, & consistoit principalement dans la Cavalerie & l'Infanterie des Espagnols Mutinez; car ils avoit deman-

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VI. 143. & suiv.

1600. demande d'avoir l'Avant-garde, pour faire paroître leur bravoure, & leur fidelité à l'Archiduc. Il ne fit pas mal de le leur accorder, puis qu'il pouvoit esperer que ces gens-là lui feroient remporter la victoire, par l'envie qu'ils avoient de donner des preuves de leur bravoure ; & que s'ils avoient du dessous, ce seroit autant de Mutins de moins, & que s'il perdoit les hommes, il gagneroit les soldes, qui leur étoient dûës.

Cependant (1) Maurice employa tout le matin à faire traverser le havre, quand la marée fut basse, à son Armée. Il avoit ordonné d'abord au Comte Louïs de Nassau de passer, avec quelque Cavalerie, pour aller du côté d'Ostende, & observer la marche de l'ennemi, pour lui en venir faire rapport. Il passa sur les sept heures, quoi qu'avec assez de peine, parce que la marée n'étoient pas encore baissée: En s'avançant vers Ostende il sembla à ses gens, qu'ils voyoient bien du monde le long des Dunes, & ils découvrirent bien-tôt que c'étoit l'Armée ennemie. Ils ne manquerent pas d'en avertir Maurice, qui ordonna à son Avant-garde de passer incessamment, sans se deshabiller, quoi qu'il y eût encore assez d'eau dans le port. On la mit en bataille & le gros de l'Armée fut rangé promptement, derriere elle. Pour l'Arriere-garde elle eut ordre d'attendre encore un peu, jusqu'à ce que tout ce qui restoit de bateaux fût parti pour Ostende. Ce fut une action de prudence & de courage, pour faire comprendre aux Troupes, qu'il ne s'agissoit que de vaincre, ou de mourir; de peur que sentant des bateaux derriere elles, elle n'entreprissent de se sauver par eau ; ce qui auroit causé la perte de la plus grande partie de l'Armée. Le Prince fit placer sur quelques Dunes ses six Canons de moyenne grandeur, près de l'Avant-garde. Les Matelots Hollandois & Zélandois, habiles dans la manœuvre de l'Artillerie, eurent soin de mettre des claies & des planches, sous ces pieces de Canon, soit pour les faire avancer plus facilement sur le sable, soit pour empêcher qu'elles ne s'y enfonçassent trop, lors qu'elles seroient une fois placées. C'est ce que les gens de l'Archiduc ne s'aviserent pas de faire, de sorte que leur Artillerie, s'enfonçant trop dans le sable, ne put pas beaucoup nuire à l'ennemi. Peu de tems après, quelques Soldats, échappez de la défaite du Comte Ernest, vinrent apporter la nouvelle à Maurice du malheur, qui leur étoit arrivé, & qui lui causa bien du chagrin; mais qu'il eut la prudence de dissimuler, en défendant en même tems, sur peine de la vie, à ces Soldats d'en dire quoi que ce fût à personne, & les envoyant incessamment par une chalouppe, qui restoit au port, en l'un des Bâtiments, qui partoient; de peur qu'il ne pussent pas s'empêcher de parler, & que cette mauvaise nouvelle ne se répandit, & ne décourageât l'Armée. On dit même qu'il en fit tuer un, sur le champ, pour prévenir ce mal. Il auroit bien voulu que le Prince *Frideric Henri*, son Frere, qui n'avoit que dix-sept ans, partît avec la Flotte, afin que s'il venoit lui même à être tué, il lui pût succeder, comme il l'avoit fait à leur Pere; mais ce jeune Prince, ne voulut jamais y consentir, & demeura ferme à vouloir courir la même fortune, que son Ainé. Il y eut aussi des gens de qualité, qui étoient venus pour apprendre la guerre, dans une si bonne Ecole, & qui le suivirent constamment par tout; comme pour vaincre, ou mourir avec lui. Les Historiens nomment *Jean Adolfe, Duc de Holstein, Jean Ernest, Prince d'Anhalt*, les freres du Comte de Solms, le Comte de *Châtillon* petit-fils de l'Amiral de Coligni, le Baron *Grey*, Anglois, & le Chevalier *Drury* de la même nation. Maurice leur fit distribuer des armes, pour pouvoir se battre contre les Espagnols, s'il en étoit besoin. Comme il vit que l'ennemi étoit trop près, pour differer le combat à un autre jour; il fit passer incessamment l'Arriere-garde, au travers du Port, sur quelque nombre de Bâteaux, qui n'étoient pas encore partis; & envoya en même tems ordre à ce Bâtiment de mettre incessamment à la voile, pour la raison, que nous avons dite.

Louïs de Nassau, Lieutenant géneral de la Cavalerie, se mit à la tête de l'Avant-garde, avec quelques Escadrons, distinguez les uns des autres; afin que si un d'eux étoit rompu, il put se retirer derriere les autres & se rallier, pour retourner à la charge. Ce fut là une maxime de Maurice, tant pour l'Infanterie, que pour la Cavalerie, & qui étoit excellente en elle même, & produisit en cette occasion, un très-bon effet.

Le Chevalier François de Vere, accompagné de son Frere Horace, commandoit l'Avant-garde, composée principalement d'Infanterie Angloise, Hollandoise & Frisonne, avec quelque Cavalerie sur les ailes. Ils avoient plusieurs bons Officiers, sous eux, de ces differentes Nations, dont on verra les noms dans *De Meteren*. Le corps de bataille étoit conduit par *George Everard Comte de Solms*, & composé de Troupes du païs, de Françoises, & de Suisses; mais où le nombre des François surpassoit de beaucoup celui des autres. L'Arriere-garde étoit sous le commandement d'*Olivier de Tempel*, & composée de Troupes Allemandes & du païs. Les Historiens ne nous apprennent pas assez exactement le nombre de celles, qui se trouverent dans le combat ; parce qu'outre celles, qui furent défaites par les Espagnols à Leffingue, Maurice avoit été obligé de faire des détachemens, pour les garnisons des Forts, qu'il avoit occupez, & qui ne revinrent point se joindre à son Armée.

Dans l'Armée de l'Archiduc, (2) l'Avant-garde étoit toute Espagnole, & composée de Soldats Mutinez, sous un seul drapeau. Elle étoit néanmoins précedée d'un corps de Cavalerie, comme celle de Maurice, & ce corps étoit commandé par Mendozza. Le corps de bataille étoit composé de quatre bataillons, dont les deux de la droite étoient tous d'Espagnols, sous *Jerôme Monroi*, & *Louis de Villiar*; & les deux de la gauche composez d'Italiens, sous Zapena & Avalos. Dans le milieu de ces deux Ailes, étoit l'Archiduc lui même, avec ses gardes. L'Arriére-garde étoit de Bourguignons, commandez par le Comte de Buquoi, & par la Barlote, & d'Irlandois sous *Bastok*. La Cavalerie, dont la plus grande partie étoit à la gauche, où elle pouvoit mieux agir, étoit sous la conduite de *Van Galen*, parce que Landriano, qui en étoit Lieutenant Géneral & qui auroit dû la commander, étoit malade. Pour *Contrera*, qui étoit Géneral de la Cavalerie, il étoit en Espagne.

Le champ de bataille étoit la plage, qui est entre Ostende & Nieuport, & du côté de la Mer pleine de *Dunes* (mot Celtique, qui signifie une hauteur, ou une colline) dont les unes sont plus hautes que les autres ; & plus unie, du côté des Prairies. Quand les Armées furent en présence, entre trois & quatre heures, il se trouva que l'Armée de Maurice, qui venoit du Sudoüest, avoit le Soleil à dos, & qu'un vent d'Oüest souffloit du même côté; de sorte que l'Armée de l'Archiduc, qui venoit du Nordest, avoit le Soleil dans les yeux &

(1) *De Meteren* Liv. XXII. fol. 279. verso.

(2) Voyez *Grotius* Liv. IX. p. 392.

(3) Voyez *Menage* dans ses Origines Françoises.

1600. & recevoit au visage le menu sable, que le vent élevoit des Dunes.

Avant qu'il fût Midi, la Cavalerie Espagnole s'avança, pour reconnoître de plus près l'Armée des Etats, & escarmoucha avec la Cavalerie de Maurice; mais après quelques décharges, elle se retira vers l'Armée de l'Archiduc. Il y eut des Officiers, qui voulurent persuader à Maurice d'aller au devant de l'Ennemi, dans la pensée que cela donneroit du courage aux Soldats. Mais les autres furent d'avis de l'attendre, dans le poste où ils étoient; parce que cela serviroit à le fatiguer, encore davantage, en marchant sur le sable échauffé & mobile de cette plage. Cependant Maurice donna ordre que quelque peu de Troupes de l'Arriere-garde eussent l'œuil sur la Garnison de Nieuport; afin qu'il n'arrivât aucun accident fâcheux de ce côté-là, quand les Armées seroient engagées. Un peu avant le combat, les plus sages des Géneraux Espagnols témoignerent, une seconde fois, qu'ils doutoient s'ils feroient bien de hazarder la bataille, dont le succès n'étoit nullement assuré; puis qu'il paroissoit que les Ennemis ne pensoient aucunement à se retirer par mer, ni à tourner le dos à l'Archiduc, mais à se défendre avec vigueur; & qu'il ne seroit pas si facile de les défaire, dans un poste, qu'ils étoient obligez de défendre, ou d'y mourir. Ils croyoient donc qu'au lieu de les obliger à se défendre, en desesperez; il valoit mieux les assieger-là, où ils ne pouvoient pas subsister, & donner cependant le tems à l'Armée Espagnole de se reposer de ses fatigues; puis que c'étoit assez, pour elle, d'avoir battu un détachement ennemi ce jour-là. D'autres vouloient que l'on s'attachât à prendre auparavant le Fort d'Albert. Mais les Soldats, enflez de la victoire du matin, se plaignoient qu'on leur enlevoit leur proie, dans le tems, où elle ne pouvoit leur manquer. Les Espagnols disoient, à cette occasion, ce Proverbe de leur Nation : *plus il y a de Maures, plus la victoire sera grande.*

Là-dessus les Géneraux des deux côtez exhorterent leurs Troupes à bien faire leur devoir, par les raisons qu'ils croyoient les plus propres à les ébranler. *Bentivoglio*, selon l'usage des Anciens, prête une harangue à Maurice, qu'il ne fit point; comme il paroît par les Historiens du païs, & par la chose même. Je ne l'imiterai pas, en faisant haranguer ici, l'Archiduc, comme je croirois qu'il l'auroit pu faire; ainsi que *Grotius*, quoi qu'il me paroisse mieux garder le *decorum*, que le Cardinal.

Le combat commença par l'Artillerie, c'est-à-dire, par le feu de (1) quatre Canons du côté de Maurice, & par celui de six, chez l'Archiduc; & l'on remarqua que le Canon des Hollandois fut mieux placé & fit beaucoup plus de mal aux Espagnols, que les Hollandois n'en souffrirent de leur Artillerie. En même tems, la flotte des Etats tira sur les Soldats de l'Archiduc, pendant la haute marée, où elle pouvoit s'approcher d'avantage des Dunes; ce qui obligea les Espagnols de s'éloigner un peu plus du bord de la mer. Ainsi le fort du combat se trouva entre la droite de Maurice, & la gauche de l'Archiduc. La Cavalerie s'étendit plus dans la plaine, & l'Infanterie demeura autour des Dunes. L'Archiduc donna plus d'étendue au front de son Armée, en faisant avancer le corps de bataille, & jettant les premiers bataillons sur la droite & les suivans sur la gauche. Il se fioit principalement aux Espagnols & aux Italiens, & il croyoit que les Ennemis ne soûtiendroient jamais le choc de ces deux Nations, quand elles les heurteroient, en même tems. Maurice leur opposa, du côté de la mer, les Troupes commandées par de Vere, & du côté de la plaine, les François. La gauche de l'Archiduc fit une décharge sur la droite de Maurice; & il fit faire la même chose à sa droite, contre la gauche du Prince. La premiere fut essuyée, par trois bataillons de mousquetaires François; la gauche, composée des Troupes de Vere, soûtint l'effort des Espagnols. Il repoussa un bataillon de mousquetaires de cette nation, mais comme il en attaquoit un de piquiers, il reçut deux blessures l'une à la jambe, & l'autre à la cuisse. Il y perdit son cheval, fut emporté, par ses gens, & ne revint à la charge, que lors que son frere, Horace de Vere, lui eut amené un secours de gens frais. Mais la Cavalerie qui étoit à l'Aile droite de l'Ennemi, les ayant pris en flanc, les mit en desordre, & en tua plusieurs. Cet avantage donna du courage aux Espagnols, & ébranla les gens de Maurice; qui, attaquez de nouveau avec vigueur, reculerent, & coururent même en partie à la mer; comme s'ils avoient mieux aimé se noyer, que de tomber entre les mains des Espagnols. Mais la fermeté des autres, & la vigilance de Maurice les rallierent bien-tôt. Les piquiers François les secoururent, & pousserent d'abord l'Ennemi, troublé des mousquetades, qu'on lui tiroit de dessus les Dunes. Mais il fut soûtenu des Troupes Bourguignonnes & Irlandoises de l'Arriere-garde; que le Comte de Solms fit charger, par les Suisses & par les Soldats du Fort de S. André; à qui il joignit ensuite un Regiment Hollandois, & un autre d'Utrecht. Les Allemands se batirerent les derniers de tous, car le Prince Maurice eut soin, comme nous l'avons dit, de faire battre ses gens, par pelotons; de sorte que quand l'un étoit en desordre & obligé de reculer, un autre fraix étoit prêt à soûtenir l'effort de l'Ennemi, en attendant que l'autre se ralliât.

La Cavalerie n'agit pas, avec moins de vigueur, que l'Infanterie; & il paroît qu'elle étoit meilleure, ou mieux conduite, que celle de l'Archiduc. Dès que l'Infanterie commença à se battre, Louïs de Nassau, avec six compagnies de Cavalerie, suivies de trois autres, mit en desordre celle des Ennemis, & *Guend* la poussa si loin, qu'il se trouva à dos de leur Infanterie. Les trois compagnies, qui suivoient Louïs, se jetterent sur l'Infanterie, & il les fit soûtenir par six compagnies de Cuirassiers; jusqu'à ce que la Cavalerie Espagnole, revenant à la charge, l'environnât, & faillit à le prendre, si le Capitaine *Cloet* ne fût venu le dégager. La superiorité de la Cavalerie des Etats parut, peu de tems après, lors qu'elle repoussa l'Espagnole, & la mit en desordre. Cependant l'Infanterie tenoit ferme & pressoit même celle de Maurice, dans les entre-deux des Dunes, près de son Artillerie. Il y avoit trois heures, que le combat duroit, sans que les combattans parussent manquer de courage, ni de part, ni d'autre; quoi qu'il y eût un très-grand nombre de morts, & de blessez. Cependant l'ardeur de combattre se rallentissoit un peu, parce que les Troupes de Maurice, occupées dès le matin à passer au travers du Havre de Nieuport, & à se ranger, pour recevoir l'Ennemi, n'avoient pas eu le tems de s'apprêter à manger, & se trouvoient incommodées & affoiblies de la faim. De l'autre côté, les Espagnols étoient las, & affoiblis par le nombre de leurs morts, & de ceux qui avoient été pris, qui étoit plus grand que celui du côté de Maurice. Mendozza long-tems avant cela, ayant été abattu de son Cheval, & abandonné de la Cavalerie, qu'il commandoit, fut pris pri- 1600.

(1) *Grotius* donne six pieces de Canon à l'Armée des Etats & huit aux Ennemis. J'ai suivi *De Meteren.*

1600. sonnier. Dans tout ce tems-là, Maurice avoit couru par tout, pour donner ses ordres, où il en étoit besoin, pour rallier les Troupes poussées, & pour en envoyer de nouvelles, en leur place. L'Archiduc n'avoit pas aussi manqué de faire de son mieux, de son côté.

Enfin le Géneral Hollandois, qui avoit vu que sa Cavallerie faisoit mieux son devoir, que l'Espagnole, résolut de faire un dernier effort, avec elle, pour faire déclarer la Victoire en sa faveur. Il en envoya deux compagnies à son Artillerie, qui étoit à sa gauche, vers la mer, & leur ordonna de marcher de ce côté-là contre l'Ennemi, dans l'esperance que la Victoire commenceroit par-là, & il ne s'y trompa point. Les Ennemis s'étant avancez de leur côté, pour les recevoir; on fit une si violente décharge de l'Artillerie sur eux, qu'ils furent contraints de rebrousser, pour se mettre à couvert, après avoir perdu beaucoup d'hommes & de chevaux. Ils revinrent néanmoins, un peu après, par les entre-deux des autres Dunes, & s'approcherent de l'Artillerie Hollandoise; mais la Cavalerie les choqua si rudement, qu'elle les mit en déroute & fit reculer l'Infanterie commandée par Zapena, & de Villiar, qui y furent tous deux faits prisonniers. Le centre de l'Armée de l'Archiduc tint néanmoins ferme, mais quand les Troupes, qui y étoient, s'apperçurent de la défaite de leur Aile droite, elles commencerent à agir plus mollement & à craindre pour elles. Elles avoient eu, pendant tout le combat, le Soleil aux yeux, comme on l'a dit, & un vent assez fort leur avoit poussé le sable & la fumée de l'Artillerie & de la Mousquéterie au visage. L'Archiduc avoit bien tâché, par un mouvement, de se garantir de ces incommoditez; mais Maurice n'avoit pas permis, qu'ils changeassent de terrein. Son Artillerie fut aussi plus promptement servie, puis qu'il n'y eut point de piece, qui ne tirât trente fois, pendant le combat. Il arriva aussi quelques accidents, qui le favoriserent; le feu se mit à la poudre destinée à l'Artillerie ennemie; & lors qu'il eut ordonné à toute l'Armée de s'avancer de toutes parts, comme pour faire une charge génerale, l'Ennemi commença à donner quelques marques de crainte; de sorte que la Cavalerie Hollandoise, qui étoit à la tête, cria *victoire*, ce qui encouragea le reste de l'Armée, qui accourut promptement, en faisant le même cri. Un grand corps d'infanterie, qui tenoit encore ferme, dans celle de l'Archiduc, abandonné de sa Cavalerie, que celle de Maurice poussoit, & épouvanté, par ce cri, plia. L'Infanterie Hollandoise le chargea de front & la Cavalerie le prit à côté, & le presserent si fort, qu'il se mit en desordre, & ne put plus se rallier. (1) L'Archiduc lui même fut blessé d'un coup de pique légerement à l'oreille droite, parce qu'il ne portoit point de Casque, pour être mieux reconnu, par ses gens, & pensa à se retirer du combat, comme il le fit. On crut qu'il avoit été pris prisonnier, parce que l'Ennemi avoit pris un Cheval blanc, qu'il avoit monté; mais il avoit changé de cheval.

Le Cardinal *Bentivoglio* donne une bonne partie de l'honneur de cette Journée aux Cuirassiers François, & les Ecrivains Hollandois en conviennent aussi. Mais il se trompe en ce qu'il dit que les Espagnols lassez se batirent, contre des Troupes fraiches; car les Troupes de Maurice avoient été en mouvement, de grand matin, pour se retirer de devant Nieuport, & n'avoient pas eu le tems de dîner, à cause du voisinage de l'Ennemi. Il assure que la Cavallerie des Etats étoit plus nombreuse, 1600. aussi bien que l'Infanterie, & que cela fut cause de la Victoire. „ Ils avoient déja, *ajoute-t-il*, pris „ l'Amiral d'Arragon & tué, pris, ou blessé les „ Colonels, pour la plûpart; outre un grand nom„ bre de Capitaines, & des meilleurs Soldats de „ l'Armée Catholique. Après avoir fait de si „ grandes pertes, l'Armée perdit courage, & ne „ gardant plus aucun ordre, ceda entiérement la „ victoire à l'Ennemi; en tournant le dos & ne „ pensant plus qu'à s'enfuïr. Le nombre des morts „ est toûjours incertain dans les batailles, mais il „ le fut particulierement en cette occasion; en la„ quelle bien des gens crurent que la perte avoit „ été égale des deux côtez, & d'autres que les „ Catholiques avoient beaucoup plus perdu de „ monde. Il est certain, au moins, que ce qu'il y „ avoit de plus brillant & de plus brave y perit. „ Outre l'Amiral d'Arragon, Zapena & du Vil„ liar furent prisonniers, dont le premier étoit si „ fort blessé, qu'il mourut presque d'abord. Le „ Colonel *Bastock* Irlandois fut tué dans la bataille „ même, & *Rodrigue Lasso* Espagnol, Capitaine „ de la Garde à cheval de l'Archiduc, blessé mor„ tellement, aussi bien qu'Avalos Colonel Italien. „ Le Comte de Buquoi, & la Barlotte, Colonels „ Wallons, ne le furent, que légerement. En un „ mot, comme nous l'avons dit, la plûpart des „ Officiers, tant les plus relevez, que les subalter„ nes, furent tuez, ou pris, ou blessez. On per„ dit plus de cent drapeaux, avec l'Artillerie, le „ bagage & les munitions; & le bruit courut, „ qu'on avoit perdu, en châcune des Armées, plus „ de trois mille hommes, &c. Il perit plus de „ trente Capitaines, outre un grand nombre de „ moindres Officiers, sans compter les simples „ Soldats, dans l'Armée ennemie. Elle combattit, „ sans doute, avec avantage; mais le Comte Mau„ rice fut de son côté s'en servir très-judicieuse„ ment, & fit paroître, en toute maniere, qu'il „ étoit, en même tems, bon Soldat & grand Capi„ taine. Cette journée en particulier fit naître, „ ou confirma l'opinion, que l'on avoit de lui, „ que s'il étoit habile dans les sieges, il ne l'étoit „ pas moins dans les batailles.

De Meteren (2) dit que les Etats perdirent environ deux mille hommes, en comptant ceux qui furent tuez dans le combat du matin, où le Comte Ernest de Nassau commandoit; & qu'ils eurent environ sept-cens blessez. Il n'y perit aucune personne de marque, & les plus considerables furent vint Capitaines de Cavalerie & d'Infanterie. Du côté des Espagnols, il dit que l'on compta plus de deux-mille-cinq-cents hommes de tuez sur le champ de bataille; outre ceux qui perirent dans les marais en fuyant, & quelques autres que les Ecossois tuerent de sang froid; pour se vanger du massacre, que les Espagnols avoient fait de la garnison de Snaskerk, contre la foi donnée.

Grotius assure qu'il perit, dans le combat, presque trois mille hommes des gens de l'Archiduc, & que les Mutins de Diest furent sur tout taillez en pieces, & dans le champ de bataille & dans les chemins & les marais, par où ils se retirerent. Du côté de Maurice, sans compter ceux qui furent tuez le matin, il perit mille hommes, dont la plûpart étoient Anglois; qui se signalerent dans le combat, & qui eurent huit Capitaines d'Infanterie tuez & tous les autres blessez, excepté deux. *Reidanus* dit que (3) les Espagnols perdirent, selon le rapport le plus digne de foi, cinq mille hommes. Le

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VI. p. 148.

(2) Lib. XXII. fol. 490.

(3) Lib. XVII. p. 524.

Le même Historien dit qu'il faut donner l'honneur de la victoire à Dieu seul; parce que l'on fit, de part & d'autre, des fautes inexcusables. „ Les „ Etats, *ajoûte-t-il*, avoient mis de propos déli- „ beré leur Armée, dans le dernier danger, & dans „ un endroit semblable aux *fourches Caudines*; où „ elle ne pouvoit avoir aucuns vivres, d'où elle „ ne pouvoit se retirer, où elle ne pouvoit même „ se battre, si l'ennemi n'avoit pas voulu. Ils „ avoient hazardé, pour une seule Ville, toute la „ République. D'un autre côté, les Espagnols „ se battirent mal à propos, contre un ennemi des- „ esperé, qu'ils pouvoient en peu de jours faire „ perir de faim & de soif; & nos gens avoient dé- „ ja commencé à creuser au pied des Dunes, fau- „ te d'eau douce.

On pourroit dire à cela que les Hollandois, étant maîtres absolus de la mer, & ayant une grande quantité de barques & de vivres à Ostende; ils auroient pu envoyer tout, à la premiere haute marée, par des barques, dans la riviere qui sert de Havre à Nieuport; dont l'Armée n'étoit éloignée, que d'une demi-heure ou environ, & qu'on auroit pu assurer, par quelque Artillerie.

„ Mais si l'on considere, *continue-t-il*, ce que „ la prudence humaine put faire, après le secours „ de la Providence; on fut redevable du bon suc- „ cès à la vigilance, & à la prudence de Mauri- „ ce; aussi bien qu'au courage, dont il fut ani- „ mer toute l'Armée, & à l'habileté des Soldats exer- „ cez à changer la forme de leurs bataillons, par „ les soins de Guillaume de Nassau; qui avoit re- „ mis en usage l'art de faire la guerre des Anciens, „ enseveli par le tems. Il faut encore ajoûter à „ cela la nécessité, où se trouva l'Armée, de com- „ battre, ou de se rendre aux Espagnols; sans avoir „ d'autre moyen de vaincre, que sa bravoure.

„ Pour les Espagnols, le mépris qu'ils faisoient „ de leurs ennemis & le peu d'habileté de leur Gé- „ neral les perdirent; par la faute qu'ils firent d'at- „ taquer, tout fatiguez qu'ils étoient, des gens „ frais. Mendozza blâmoit aussi la conduite de „ l'Archiduc, en ce qu'il avoit fait commencer „ le combat, par les Espagnols Mutinez; quoi „ que cette sorte de gens-là eût souvent donné de „ grandes marques de valeur.

J'ai cru devoir mettre ces réflexions de *Reidanus*, qui semble souvent avoir tiré ses lumieres de Guillaume de Nassau; qui après avoir desapprouvé cette entreprise, avant qu'elle se fit, ne pouvoit guére parler autrement du succès, qu'elle avoit eu.

Après (1) que la bataille fut gagnée, & qu'on eut poursuivi l'ennemi, pendant quelque peu de tems; le Prince d'Orange descendit de Cheval, dans le champ de bataille, & rendit graces à Dieu, en peu de mots, & avec beaucoup de dévotion; car il étoit trop tard, pour le faire, avec la solennité qu'une si grande victoire le demandoit, par toute l'Armée. Mais le lendemain, on le fit publiquement dans Ostende, & en suite dans toutes les Provinces. Le Prince s'étant retiré dans sa Tente, il y fit inviter Mendozza, pour y souper avec lui. On assure qu'il lui demanda ce qu'il disoit de la conduite de ces jeunes Soldats, qui savoient bien prendre des Villes, & se retrancher; mais qui n'osoient se battre, en rase campagne. C'est ainsi qu'on parloit de Maurice, de Guillaume & de leurs Officiers, parmi les Espagnols. Le Géneral Espagnol répondit, avec modestie & discretion; mais il se plaignoit fort de sa Cavalerie, qui avoit abandonné l'Infanterie. Il trouvoit aussi que l'on avoit mal fait, parmi les Espagnols, de ne pas partager l'Armée, en petits Escadrons & en petits Bataillons, pour se soûtenir les uns les autres, comme Maurice avoit fait; sans hazarder de trop grands Corps, tout à la fois, & sans avoir aucune reserve, pour leur succeder, quand ils étoient poussez, ou en desordre. Il ne pouvoit pas assez louer la résolution de Maurice, en renvoyant sa Flotte & mettant toute son Armée dans la nécessité de combattre, sans pouvoir esperer de se sauver, en fuyant.

Pendant que la bataille se donna, les Deputez des Etats Géneraux, qui étoient demeurez à Ostende, furent dans une étrange inquietude, & se répentoient fort d'avoir mis leur Armée & leur République dans un si grand danger. Ils avoient été dans une agitation continuelle, depuis qu'ils eurent apris la défaite d'Ernest, & la prise des Forts, par l'Archiduc, par ceux qui avoient fui, ou qui étoient sortis des Forts, par capitulation. Mais cette agitation redoubla, quand ils entendirent le bruit du Canon des deux Armées. Il y avoit dans la Ville sept compagnies de Cavalerie, qui auroient au moins pu suivre de loin l'Armée ennemie, & l'obliger de faire un détachement, pour les observer. Sans quoi ils auroient pu charger l'Arriere-garde, & donner de l'épouvante aux Corps déja engagez. Mais la frayeur étoit si grande, qu'on ne sut se résoudre à rien; jusqu'à ce que, sur le soir, on eut apris la victoire.

Il y eut des gens, qui trouverent mauvais que Maurice n'eût pas poursuivi l'Ennemi, ce qui auroit rendu sa victoire plus complette; (2) mais la perte qu'il avoit faite, dès le matin; la lassitude des Soldats; l'épuisement où ils étoient, pour n'avoir point diné; le nombre de ceux qui étoient blessez, celui des prisonniers qu'il falloit garder; la nuit qui s'approchoit; les fossez dont le païs est coupé, les marais, qui s'y trouvent; & les Forts bâtis, de lieu en lieu, l'en détournerent. S'il est vrai que quatre mille Allemands se retirerent, en gardant leurs rangs, comme *Grotius* le dit, ce fut encore une raison de ne point poursuivre les Ennemis. Quoi qu'il en soit, il y avoit bien des années, qu'il ne s'étoit remporté une plus glorieuse victoire.

Le lendemain, Maurice marcha à Ostende, & donna trois jours à son Armée pour se reposer. Cependant on délibera sur ce que l'on pourroit faire, & les uns étoient d'avis que l'on reprît Oudembourg, qui ouvroit le chemin, pour pénetrer dans l'interieur de la Flandre; pendant que les autres jugeoient qu'on feroit mieux de reprendre le siege de Nieuport. Il fit alors beaucoup de vent & de pluye, de sorte qu'il étoit difficile de se mettre en marche; & les Soldats effrayez du danger, où ils avoient été, ou fiers de la victoire, qu'ils avoient remportée, n'obeïssoient pas si volontiers, qu'auparavant. Ils eurent encore des querelles entre eux, pour les prisonniers; auxquels les uns vouloient conserver la vie, conformément au Droit de la Guerre, & pour ne pas perdre la rançon qu'ils en attendoient; & les autres la leur vouloient ôter, sur tout les Ecossois, parce que les Ennemis en avoient usé ainsi, envers des Soldats de leur nation. Ils executerent même en partie leur dessein, malgré l'opposition des Officiers.

Cependant (3) Albert s'étoit rendu à Bruges, la nuit, qui suivit le combat, d'où il alla à Gand, où étoit l'Archiduchesse; qui le reçut d'une maniere, qui lui rendit le courage. Elle avoit déja appris, avec beaucoup de fermeté, les bruits, qui étoient

(1) *De Meteren* Liv. XXII. fol. 490.

(2) *Grotius* Liv. IX. p. 399.

(3) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VI. p. 140.

1600. étoient venus d'abord à ses oreilles, touchant l'Archiduc; que l'on disoit mort, ou blessé, ou prisonnier. Il retourna ensuite de Gand à Bruges, où il ramassa les débris de son Armée, & les joignit aux Troupes de Velasco, qui étoient demeurées en arriere; après quoi, il leur ordonna de s'acheminer à Nieuport. Velasco marcha d'abord à Dixmude, qui n'est qu'à trois lieuës de cette place. Cela fut executé, avec tant de diligence, que Velasco eut le tems de renforcer la Garnison, & de la fournir de tout ce qu'il falloit, pour se bien défendre; de sorte qu'on n'avoit plus sujet de craindre, qu'elle ne fût trop tôt emportée. L'Archiduc envoya aussi du monde à Oudembourg, & dans les autres Forts, qu'on lui auroit pu reprendre.

On avoit cependant résolu (1) que Maurice attaqueroit Nieuport & il y retourna, dans ce dessein; mais il fit si mauvais tems, qu'il ne put partir, que le 6. de Juillet, & qu'étant arrivé il ne pouvoit faire aucuns travaux, pour commencer à attaquer la Place. Il y étoit entré d'abord cinq cents hommes, & ensuite il en vint deux mille, sous la conduite de la Barlotte. Ces gens se sentoient si forts, qu'il firent de vigoureuses sorties, sur les Assiegeans; & obligerent Maurice de lever le siege, le 18. de Juillet, & de reprendre le chemin d'Ostende. Il voulut encore attaquer le Fort d'Isabelle, ou de Ste. Carherine, comme les autres l'appellent; mais la Barlotte le prévint de nouveau, l'obligea d'abandonner cette entreprise, & par malheur y trouva lui même la mort; par un coup de mousquet tiré du Fort, & dont il eut la tête percée. C'étoit un homme très-hardi, & qui, à force de chercher le peril, ne pouvoit guére manquer d'y succomber. Il étoit Lorrain de nation, & avoit été Chirurgien de son métier. Il s'étoit ensuite poussé, par la faveur du Comte de Mansveldt, qu'il avoit, disoit-on, délivré de son Epouse, dont il n'étoit pas content. Quoi qu'il en soit, c'étoit un homme entreprenant, & capable d'executer, avec promptitude & avec vigueur, ce dont il se chargeoit.

Comme les Etats (2) n'étoient plus d'humeur d'entreprendre rien, pendant cette année; Maurice, après avoir rasé le fort d'Albert, s'embarqua à Ostende, pour retourner en Hollande; mais il envoya Louïs de Nassau en Brabant, où il fit quelques courses, sans pouvoir rien executer d'important. L'Archiduc fit venir tant de Troupes dans la Province, qu'il n'étoit guére possible d'y réüssir. Ainsi finit la Campagne, où Maurice eut la gloire d'avoir battu les meilleures Troupes de l'Archiduc, à partie égale; & l'Archiduc celle d'avoir sauvé la Flandre, malgré tous les efforts du Vainqueur.

Les Mutins de Hamont furent transportez au Château de Weert en Brabant, où, quoi qu'on donnât 14. sous par jour à châque Soldat, jusqu'à ce qu'on les payât, ils ne laissoient pas de faire bien du ravage. Pour ceux de Diest, il en étoit tant mort, dans la bataille de Nieuport, & dans la déroute, qu'ils ne furent plus à craindre. L'Archiduc fit alors quelque réforme, dans ses vieilles Troupes, qui étoient si diminuées, que de plusieurs Compagnies, il fut obligé de n'en faire qu'une.

Il y eut, après la victoire de Maurice, (3) des propositions de paix, de la part des Archiducs; dont les Députez se rendirent à Bergopzoom, pour entrer en conférence, avec ceux des Etats Géneraux des Provinces Unies. On dit, dans cette 1600. Assemblée, bien des choses de part & d'autre, contre la guerre, & à la loüange de la paix. Les Députez des PP. UU. sur les propositions de paix, que les autres leur firent, répondirent qu'ils ne leur sauroient rien faire de plus agreable, que de mettre, hors du Païs, les Etrangers, qui y étoient, & leur offrirent le secours de leurs Provinces, pour cela: Que s'ils recouvroient leur liberté, la difference de la Religion ne seroit cause d'aucune contestation: Qu'ils ne voyoient pas autrement quelle bonne fin on pourroit esperer de cette conférence, puis que les Espagnols ne vivoient pas en paix, avec ceux-là même, qui ne leur faisoient point la guerre: Que les Archiducs dépendoient des Espagnols, d'une maniere honteuse, pour les Païs-Bas: Que les Brabançons, les Flammands & les autres Provinces dépendoient des Archiducs: Qu'ainsi un Traité avec eux ne seroit d'aucune force, parce qu'on le feroit, avec des gens, qui avoient des maîtres, qui étoient bridez par des Citadelles, & dont la vie dépendoit de Soldats irritez. Les Députez des Provinces Obeïssantes repliquerent qu'ils étoient venus, pour faire la paix, & non pour entrer en une rebellion contre leurs Princes; qu'il n'étoit pas juste qu'on les desarmât, pendant que les Provinces Unies demeureroient armées; & que leurs Princes avoient promis de ratifier ce dont les Provinces tomberoient d'accord. Ce fut là le résultat de la Conférence, tel que *Grotius* le rapporte. Il est surprenant que les Provinces Obeïssantes s'imaginassent que celles, qui faisoient la guerre depuis tant d'années, se contenteroient de rentrer dans l'esclavage, où étoient les Sujets de l'Archiduc; puis qu'elles n'avoient commencé & continué cette guerre, que pour s'en délivrer. Mais le tems, auquel on devoit reconnoître les Provinces Unies, comme un Etat Libre, n'étoit pas encore venu.

Les Etats des Provinces Obeïssantes (5) virent alors, qu'il n'y avoit point de Paix à attendre, & chercherent les moyens de fournir de l'argent à leurs Princes, & de faire en sorte qu'il fût bien administré. Je ne m'arrêterai pas à ces sortes de choses, dont le détail ne regarde point les Provinces Unies. Je dirai seulement qu'un Espagnol, nommé D. *Henriquès de Guzman*, apporta, à la fin de cette année, des Lettres de Philippe III. pour Albert & pour les Etats. Les Lettres, qui étoient pour ces derniers, étoient adressées, non *aux Etats*, &c. mais en ces termes *à nos Etats*, &c. comme Philippe II. leur écrivoit, avant que d'avoir remis les Païs-Bas à l'Infante. On murmura de cette expression, d'où on pouvoit recueillir que Philippe III. regardoit encore ces Provinces, comme une partie de ses Etats; mais Richardot dit que cela s'étoit fait, par la faute du Secretaire, qui avoit suivi l'ancienne maniere, sans y penser. Ce Guzman avoit ordre de se plaindre de ce que les Marchands d'Anvers négotioient aux Indes, sous le nom des François; & sous celui des habitans des Villes de la Mer Balthique, en Espagne. Il prétendoit que l'on visitât tous les livres des Négotians d'Anvers, pour voir s'ils n'avoient point fait de négoce défendu en Espagne; mais il ne put l'obtenir, l'interêt du négoce demandant que les affaires des Marchands demeurassent secretes.

Pour ruiner le commerce des Provinces Unies, on équippa en guerre à Dunkerque quatorze Vaisseaux, dont on donna le commandement au Vice-Amiral *Wakené*, qu'on disoit descendu d'un Bâtard de

(1) *Grotius* là-même.
(2) *De Meteren* fol. 484. Liv. XXII.
(3) *Grotius* là même p. 401. Voyez aussi *De Meteren* fol. 484. verso, & suiv. où il raconte l'affaire plus au long
(4) *De Meteren* la raconte plus au long.
(5) Voyez *De Meteren* Liv. XXII. fol. 486. verso & suiv.

1600. de la Maison de Bourgogne, avec ordre d'aller attaquer les Pêcheurs Hollandois & Zélandois, de bruler, ou de couler à fonds, tous ceux qui iroient à la pêche du Harang, & qui voudroient se mettre en défense; sans leur faire aucun quartier, & sans les rançonner. Les Etats Géneraux avoient donné trois Vaisseaux de guerre aux pêcheurs, pour les convoyer; mais les Vaisseaux de Dunkerque les attaquerent, en sorte que le feu se mit à l'un d'eux & que les deux autres se retirerent fort mal-traitez. Wakene prit plusieurs Vaisseaux de pêcheurs, qu'il brula & coula à fonds, avec les hommes, qui étoient dessus, & fit d'autres inhumanitez à ces pauvres gens-là. Sur la nouvelle de l'ordre cruel donné au Vice-Amiral de Dunkerque, les Etats Géneraux équiperent promptement quelques Vaisseaux de Guerre, qu'ils leur envoyerent au devant. Ils les rencontrerent en effet, mais ils les laisserent malheureusement échaper. Quelques uns se rendirent à Dunkerque, & les autres se sauverent en Gallice. Il n'y en eut qu'un de pris, où l'on trouva trente-huit hommes, qui furent tous pendus en Zélande; car on ne faisoit point de quartier à cette espece de gens, comme nous l'avons déja remarqué, en cette Histoire.

Pendant ce tems-ci, les Galeres de Spinola ne sortirent que rarement de l'Ecluse, parce qu'elles manquoient de rameurs. Ceux, qu'elles avoient eus, étoient des Esclaves Mahometans, accoûtumez à ramer; & une bonne partie de ces gens-là avoit été tuée par les Zélandois, dans les combats qu'ils avoient donnez à ces Galeres, ou étoit morte de maladies. Les Flammands ne pouvoient pas si-tôt s'accoûtumer au travail des rameurs, & l'on essaya en vain de faire venir de Hongrie des Turcs, pour les employer à cela. Cependant les Hollandois avoient fait faire une Galere à Dordrecht, pour l'opposer à celles de l'Ecluse. Elle étoit longue de 46. ou 48. pas ordinaires, chargée de quinze pieces d'Artillerie de fonte, & de plusieurs autres de fer, mais plus petites. Il y avoit beaucoup de rameurs & de Soldats, & les côtez étoient à l'épreuve du mousquet, pour mettre à couvert les rameurs. A sa venue devant l'Ecluse, elle délivra un Bâtiment, pris par celles qui étoient en ce Port. Ensuite le 29. de Novembre cette même Galere, commandée par le Capitaine *Jacob Michielsen*, avec l'Amiral de Zélande & quelques Brigantins, partit, pour aller enlever quelques Bâtimens, à la vuë d'Anvers; où ils arriverent à minuit, & prirent un beau Vaisseau, à trois ponts, de cent quatre-vints tonneaux, avec seize, ou dix-sept pieces de fonte, & plusieurs de fer. On l'appelloit l'*Amiral d'Anvers*. La Galere le heurta de son éperon, avec tant de violence, qu'elle y demeura attachée & que ceux, qui étoient dans ce Vaisseau, furent obliger de scier l'éperon pour s'en défaire, & cependant ne purent le sauver. Les voiles n'y étoient pas, & il y manquoit d'autres agrêts, que les Hollandois se firent montrer la nuit même, par quelques jeunes gens qui savoient où ils étoient. Ils se saisirent aussi de huit autres petits Bâtimens, & les emmenerent à Lillo, avec la premiere marée; mais non sans résistence, & sans y perdre quelque monde. Ils donnerent une chaude alarme à la Ville d'Anvers, & l'on ne put pas douter de la part de qui elle venoit; parce que les Trompetes jouoient un certain air, très-connu, qu'on appelloit l'air *de Guillaume de Nassau*; mais on ne put envoyer du secours à ces Vaisseaux.

Quelque soin, qu'on apportât en Espagne, pour troubler la navigation des Hollandois & des Zélandois, on ne put empêcher qu'ils n'allassent dans l'Amerique & aux Indes Orientales. 1600. (1) Les Vaisseaux, qui revinrent cette année des Iles Moluques & de celle de Java, étoient si richement chargez, que les interessez eurent cette année quatre cents pour cent, en laissant leur ancien capital dans le fonds de la Societé; ce qui fit que, l'hiver suivant, ils équiperent un plus grand nombre de Vaisseaux. Pour ceux, qui étoient allez du côté du Détroit de Magellan, ils souffrirent infiniment des tempêtes & du manquement de Vivres, sans en rien rapporter.

1601. L'HIVER de l'année MDCI. on fit diverses entreprises, qui furent découvertes, ou qui n'eurent pas grand succès. (2) Un certain *François de Province*, qui demeuroit à Gertruydemberg, entreprit de livrer la Ville aux Espagnols; mais son dessein ayant été découvert, il fut condamné, par le Conseil de Guerre, à être décapité & mis en quartiers; ce qui fut executé, le 5. de Janvier, quoi que cet homme eût changé de Religion en prison, & de Catholique fût devenu Protestant, par la lecture de l'Ecriture Sainte, pendant sa détention. La Place étoit trop importante & l'exemple trop nécessaire, pour pardonner un semblable dessein. Il y eut aussi des courses, de part & d'autre, sur les Etats Voisins, auxquelles je ne m'arrêterai pas.

Au printems de l'année précedente MDC. *Walbourg* Comtesse de Nieuwenar; qui avoit épousé, en premieres noces, le Comte de Horne décapité par le Duc d'Albe, & en secondes, le Comte Adolf de Nieuwenar; avoit donné en mourant au Prince Maurice la Comté de Meurs, & celle de Horne, avec leur dépendances. Mais le Duc de Cleves fit saisir Meurs, comme étant un fief de la Principauté de Cleves, & refusa d'y recevoir une garnison, que Maurice y avoit envoyée, pour s'en mettre en possession. Comme ce Prince avoit des avis de tout ce qui se passoit, sur la frontiere; il entreprit de faire surprendre le château de Cracou, dans la Comté de Meurs, sur ce qu'on lui dit, qu'on n'y faisoit point rompre la glace des fossez, en hiver. Il y envoya donc un Capitaine de Cavalerie, nommé Cloet, homme de tête & d'execution, dont nous avons déja parlé ci-devant; avec trois cents Chevaux qu'il prit à Nimegue, auxquels il joignit quelque Infanterie de la Garnison de Wachtendonk. Comme il étoit en marche, avec sa Cavalerie, il fut attaqué par un nommé *Dulcken*, Gouverneur de Stralen, à la tête de quarante Chevaux & d'environ cinq cents hommes d'Infanterie; qui lui tuerent d'abord quelques hommes, mais qu'il enveloppa ensuite, & réduisit à capituler; pour pouvoir se retirer; en retenant Dulcken & quelques autres Officiers, comme ôtages de la rançon qu'il demanda, pour laisser aller ces Troupes; qu'il ne pourroit garder, sans abandonner son entreprise. Il fut joint de l'Infanterie de Wachtendonk, entra dans la Cour du Château de Crakou, dont il rompit la porte, par le moyen d'un Petard, & réduisit la Garnison à se rendre. Il y laissa son Lieutenant, avec quarante Fantassins, & vint Cavaliers, & se retira ensuite en sa Garnison. Cela fut executé le 9. de Fevrier, avec beaucoup de vigueur & de promptitude.

L'Amiral d'Arragon étant prisonnier de guerre, pendant cet Hiver, (3) il négotia sa liberté, & celle des autres Officiers Espagnols, qui étoient prisonniers de guerre; qu'il obtint enfin, après diverses difficultez, à condition qu'il feroit sortir de

Dd 3 pri-

(1) *Reidanus* Lib. XVII. p. 528.
(2) *De Meteren*. Liv. XXIII. fol. 491. verso & suiv. *Grotius* Hist. Liv. X. p. 405. & suiv.
(3) *De Meteren* Liv. XXIII. fol. 492. verso. Voyez aussi *Reidanus* Liv. XVIII. p. 541.

1601. prison, ou des Galeres tous les prisonniers & les Galeriens des Provinces Unies, qui avoient été arrêtez, pendant la guerre, sans être accusez d'aucuns crimes particuliers, & payeroit vint trois mille francs comptant, en donnant caution pour soixante & quinze mille. Comme il fallut attendre la réponse du Roi d'Espagne, qui tarda longtems, il ne sortit de prison, que l'année suivante.

L'Archiduc fit aussi une entreprise sur Flessingue, mais qui échoua; parce que l'un des Complices, étant au lit de Mort, la découvrit à un Ministre, qui le consoloit. Un autre des Complices s'étrangla lui même, dans la Prison, & le Gouverneur eut la tête coupée le 19. de Juin. Il arriva aussi que quelques unes des Garnisons des Forts, devant Ostende, se mutinerent; mais quoi que ceux d'Ostende les invitassent à passer dans le parti des Etats, ils refuserent de le faire. L'Archiduc fut obligé, pour les appaiser, de leur promettre vint sols par jour, jusqu'à ce qu'on les eût payez, après quoi on les transporta à Bergue S. Vinox. Les Matelots, qui servoient sur l'Escaut, s'étant aussi mutinez, ne purent être apaisez, qu'en recevant une partie de leur gages.

Les Etats des PP. UU. quoi que peu fournis d'argent, se résolurent d'agir offensivement, sans quoi il auroit semblé que la victoire de Nieuport leur auroit causé autant de dommage, qu'à l'Archiduc. Ils tirerent quelque argent du Roi de France, & des nouveaux impôts, qu'ils mirent sur les Marchandises, qui entroient dans le Païs. Il y eut encore un dessein de faire la guerre en Flandre; mais les choses tournerent en sorte, qu'on n'y pensa plus.

Maurice marqua, pour rendez-vous, à son Armée un endroit vis à vis de Gravens-weert, comme il avoit fait plus d'une fois; & sa Cavalerie ayant rencontré, par hazard, celle du Comte Adolf de Berg, la défit, avant que l'Armée fût formée. Le Prince y vint lui même le 9. de Juin, & passa le Rhin & le vieux Wahal, avec l'Armée, le 9. & le 10. après quoi il marcha droit à Rhimberk, où il se trouva le 12. avec cent deux Compagnies de Fantassins & trente-trois de Cavalerie (1). *Louis Bernard d'Avila*, commandoit dans la place, avec douze cents hommes de pied, & une centaine de Chevaux. Maurice commença par l'attaque d'un petit fort, dans une île du Rhin, dont il se rendit maître facilement. Ensuite il fit retrancher ses quartiers, qu'il plaça en trois endroits, au delà de la Riviere, pour n'être pas exposé aux insultes de l'Ennemi du dehors; & ouvrit après cela la tranchée.

L'Archiduc n'étoit pas encore entierement en état de se mettre en campagne, & la crainte de ce siege l'inquieta; parce qu'il voyoit bien qu'il seroit difficile de secourir la Place. Il donna néanmoins ordre au Comte Herman de Berg, Gouverneur de la Gueldre Espagnole, de faire tout ce qu'il pourroit, pour y introduire le secours, dont elle pouvoit avoir besoin. Mais l'Archiduc crut que le plus sûr moyen de faire lever le siege seroit de faire une diversion, & que la plus grande diversion, qu'il pût faire seroit d'assieger Ostende; que la Province de Flandres souhaitoit depuis très-long-tems que l'on attaquât, en offrant de donner tous les secours possibles pour cela. L'Archiduc crut donc, qu'il ne pourroit mieux faire que de marcher de ce côté-là. Il s'achemina d'abord à Bruges & commença, le 5. de Juillet, à assieger Ostende. Cependant il arriva des Troupes qu'il attendoit d'Italie. Il y avoit un Régiment Espagnol, auquel commandoit *Jean de Braccamonte*; un de Lombards, sous le Comte *Theodore Trivulce*, & deux Neapolitains, commandez l'un par le Marquis *della Bella*, & l'autre par *Jean Thomas Spina*. L'Archiduc ordonna à Braccamonte de venir se joindre à l'Armée, qui campoit autour d'Ostende. 1601.

Pour revenir à Maurice, il avoit parfaitement assuré ses lignes de Circonvallation, de sorte qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les pût forcer. Les Assiegez firent néanmoins très-bien leur devoir, & donnerent de l'exercice aux Assiegeants, par de vigoureuses & fréquentes sorties. (2) Cependant les Etats Géneraux donnerent ordre à François de Vere de s'en aller à Ostende, avec les Troupes, qui étoient demeurées en Zélande, & d'occuper les dehors de la Place, pour en tenir l'Ennemi aussi loin, qu'il seroit possible. Mais il demanda, pour cela, vint Compagnies Angloises, qui étoient au siege de Rhimberk. On lui en accorda d'abord huit, le 8. de Juillet; & comme il n'en étoit pas content, on consentit qu'il eût encore les douze autres, le 14. du méme mois. Maurice pour suppléer à leur défaut, fit venir quelques Troupes d'ailleurs dans son Camp, & poussa ses attaques jusqu'au Rempart de la Contrescarpe, du côté de la Porte de Cassel. Il fit miner ce Rempart & sauter la mine le 16. de Juillet, ce qui fit perir plusieurs de ceux, qui le défendoient, & il s'y logea. A cela il joignit une grêle de boulets rouges contre la Ville, & fit avancer des Troupes de ce côté-là, comme s'il vouloit y donner un second Assaut, afin d'y attirer plus de gens. Cependant il fit faire une mine, pour faire sauter la contrescarpe, ce qui lui réüssit bien-tôt après; puis qu'il fit sauter deux cents des assiegez & s'y logea. Comme il travailloit à avancer encore plus cette attaque, il fit sommer la Garnison le 23. de Juillet, qui refusa de se rendre; mais ne pouvant arrêter ses travaux & craignant sur tout les mines, elle écouta la nouvelle sommation, qu'on lui fit le 28. du Mois, & obtint une capitulation honorable, dont on convint le 30. au soir. L'Archiduc y voulut encore envoyer du secours, sous le Comte de Buquoi; mais il trouva Maurice si bien retranché, qu'ils n'osa pas attaquer ses lignes. Les Etats Géneraux résolurent de fortifier la Place & d'y laisser une meilleure Garnison, qu'ils n'avoient fait auparavant; parce que cette place couvroit la Province d'Overyssel, dont les Etats défendirent, après sa prise, de payer aucune contribution aux Ennemis. C'est ainsi que Rhimberk, qui auroit dû être gardé, par l'Electeur de Cologne, mais qu'il avoit laissé aux Espagnols, qu'il favorisoit, retomba entre les mains des Etats Géneraux des PP. UU.

Pour revenir à Ostende, je ne m'arrêterai pas à décrire sa situation, qui est assez connue, par les Cartes qui en ont été faites & par les Historiens du tems. Pour la même raison, je n'entrerai nullement dans le détail du siege, que l'on trouvera dans ces mêmes Auteurs. Le Cardinal *Bentivoglio*, qui en a fait une description exacte, dans la III. Partie de son Histoire, en fait ce jugement. „ Il fallut, „ *dit-il*, (3) plus de trois ans, pour le conduire à „ sa fin, & le dernier jour, qu'Ostende tint con- „ tre l'Ennemi, il étoit presque plus incertain si „ l'Archiduc le prendroit, que le premier, & de „ quel côté la victoire se tourneroit. Les Assie- „ gez ne manquerent jamais de secours, par Mer, „ &

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VI. p. 151.

(2) *De Meteren* là-même fol. 497.
(3) Liv. VI. p. 152.

1601. „ & les Aſſiegeans ne ceſſerent jamais de d'avancer „ leurs Ouvrages, du côté de la terre. On y fit „ une infinité de Bateries, & des Aſſauts ſans „ nombre. On y travailla plus ſous la terre, que „ deſſus; tant il y eut de mines, & d'obſtination „ à en faire! On y inventa de nouvelles machi- „ nes, à qui il fallut donner de nouveaux noms. „ On y vit un contraſte perpetuel, entre la terre & „ la mer; parce que l'on ne put jamais faire tant „ de travaux ſur la terre, que la mer n'en détrui- „ sît encore davantage. Il y coula, de part & d'au- „ tre, des torrens de ſang; & il ſembloit qu'on a- „ voit plus de plaiſir à le verſer, qu'à le garder „ dans ſes veines. Enfin les Aſſiegez n'ayant preſ- „ que plus de terrein, à défendre, il furent obli- „ gez d'abandonner aux Ennemis le peu d'eſpace, „ qui leur reſtoit.

On envoya d'abord toutes ſortes de proviſions, & de munitions de guerre, dans Oſtende; comme cela étoit néceſſaire, pour une groſſe Garniſon, (1) comme celle qui y étoit, ſous François de Vere, Charles vander Noot, & *Hugtembrouk*, tous trois Colonels. De Vere y entra le 15. du Mois, & le lendemain De Warmont, Amiral de Hollande, y conduiſit les proviſions néceſſaires, en très-grande abondance, en ſorte que tout y étoit à très-bon marché. Si cela eſt, il faut avouër que l'Archiduc & ſon Conſeil firent une très-grande faute d'aller entreprendre d'aſſieger une Ville forte par ſa ſituation, ſoûtenue d'une puiſſante Garniſon, ſelon ſa grandeur, & qui pouvoit être ſecourue à toute heure par mer, comme elle le fut en effet. Les Etats ne pouvoient pas mieux demander, qu'une faute comme celle-là; qui étoit cauſe que l'Ennemi conſumoit toutes ſes forces & ſes richeſſes, devant une ſeule Ville. Il ſe fit des ſorties & des attaques, où l'on peut croire que les Aſſiegeans perdirent beaucoup de monde; & l'on employa mille travaux & mille artifices nouveaux, pour venir à bout de la place, mais en vain.

Cependant (2) on jugea à propos en Hollande de faire quelque autre entrepriſe, & l'on réſolut enfin, ſur la fin de l'Automne, que Maurice iroit aſſieger Bolduc, avec environ ſept mille hommes d'Infanterie & trois mille Chevaux. Il n'y avoit, dans la Place, que deux Compagnies de Fantaſſins, & autant de Cavalerie; mais les Bourgeois étoient très-bien diſpoſez à ſe défendre, & les Eccleſiaſtiques les y animoient, de leur mieux. Maurice parut devant la Ville le 1. de Novembre, & ſe ſaiſit de toutes les avenuës. Il partagea ſon Armée en deux quartiers, l'un deſquels fut le ſien & l'autre celui de Guillaume de Naſſau. Ils ſe retrancherent d'abord avec ſoin, & même avec une diligence extraordinaire; puis qu'il falloit huit heures, pour faire le tour de leurs retranchements. Le mal étoit qu'il leur auroit fallu avoir beaucoup plus de monde, pour bien garder une ſi vaſte enceinte. Mais ils avoient auſſi cet avantage, qu'ils n'avoient à garder que deux poſtes, contre ceux du dedans; qui étoient deux levées, par leſquelles on pouvoit ſortir de la Ville; & que la Garniſon étoit trop foible, pour faire beaucoup de ſorties. Il arriva néanmoins que le 1. de Novembre, il entra deux-cents-ſoixante hommes de nuit, par un chemin, qui n'étoit pas encore inondé, par la riviere, & le 14. du même mois neuf cents hommes, par le même chemin. Ce fut le Comte Frideric de Berg, (3) qui, avec une Armée preſque auſſi forte, que celle des Aſſiegeans, fit entrer le ſecours dans Bolduc, ſans néanmoins attaquer les lignes de Maurice. Mais comme le bruit couroit, que l'Archiduc pourroit bien venir lui même, avec plus de Troupes, & que le gel étoit exceſſif, pour la ſaiſon; on jugea à propos de lever le ſiege le 27. de Novembre; ce qui ſe fit avec bon ordre & ſans que l'Ennemi entreprit rien ſur l'Armée. 1601.

Cependant le ſiege d'Oſtende continuoit toûjours, & la Garniſon, qui y étoit enfermée, depuis cinq mois, étoit fort diminuée; ſoit par les maladies, venues de l'air marécageux d'Oſtende, qui avoient emporté un grand nombre d'Anglois; ſoit par les fatigues du Siege, par les ſorties, & par le feu de l'ennemi; ſoit par des congez donnez trop facilement, à des gens qui ſe laſſoient des fatigues de ce ſiege; en ſorte que de ſept mille hommes, qu'il y avoit eu d'abord, à peine en comptoit-on trois mille. La Mer & les Ennemis avoient auſſi fort endommagé les fortifications de la Ville. Il y avoit en particulier quelques ouvrages, que l'on avoit environnez de faſcines, arrêtées avec des pieux, pour les défendre contre la violence de la mer. Les gens de l'Archiduc y mirent le feu, que le vent enflamma ſi violemment, que ces faſcines brulerent trois jours & trois nuits, ſans qu'on les pût éteindre. Cela arriva le 21. de Decembre, & cette même nuit-là, De Vere prit priſonnier un Soldat Italien; qui l'aſſura, le lendemain, que le deſſein de l'Archiduc étoit de donner un aſſaut géneral, avec toute ſon Armée, aux fortifications de la Ville, & lui marqua tout l'ordre de l'attaque. Sur cet Avis, il fit viſiter tous les poſtes, & l'on jugea qu'il n'étoit pas en état de les garder, avec le monde qu'il avoit, & dans l'état où ils étoient. Cela lui donna la penſée de feindre de vouloir parlementer, avec l'Archiduc, comme pour lui rendre la Ville, à certaines conditions; entre leſquelles étoit celle-ci, qu'il donneroit une bonne ſomme d'argent à la Garniſon. La négotiation traina aſſez long-tems, par des incidens, que De Vere fit naître, quoi qu'on eût déja donné des ôtages, de part & d'autre. La Garniſon, ni les Magiſtrats de la Ville ne ſavoient rien de ſon deſſein, & paroiſſoient fort choquez de ſa conduite. Cependant il faiſoit travailler, jour & nuit, à réparer les fortifications, & avoit envoyé demander du ſecours en Zélande. On lui envoya cinq Compagnies d'Infanterie, qui entrerent dans la Place le jour de Noël, tambour batant, & avec un grand bruit de pluſieurs autres tambours de la Garniſon; pour faire croire à l'Ennemi, qu'il étoit entré un gros ſecours dans la Ville.

Cela étant fait, De Vere dit à ceux qui étoient dans la Ville, de la part de l'Archiduc, que ſe ſentant auparavant en danger, il avoit parlé de capitulation; mais qu'après l'arrivée du ſecours, il n'étoit pas de ſon honneur de parler ſi-tôt de ſe rendre. Les ôtages furent rendus, de part & d'autre. De Vere en écrivit le jour même aux Etats Géneraux & au Prince Maurice, à qui il diſoit que le ſecours, qu'ils lui avoient envoyé, étoit trop petit; puis que ces cinq Compagnies ne faiſoient que quatre cents hommes effectifs; & que toute la Garniſon étoit très-fatiguée, parce que de 48. heures, elle devoit en être trente en faction. Il ajoûtoit qu'il étoit deſormais tems de retirer la Garniſon, & d'y envoyer de nouvelles Troupes; puis que cette Garniſon ne s'étoit nullement ménagée dans

(1) *De Meteren* la repréſente comme ayant été de dix mille hommes, Liv. XXIII. fol. 499. Mais il paroit, par la ſuite, qu'elle n'étoit pas à beaucoup près ſi forte. *Grotius* ne la fait que de ſept-mille Liv. X. p. 413.

(2) Voyez *De Meteren* Liv. XXIII. fol. 500. & *Grotius* Liv. X. p. 412.

(3) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VI. p. 156.

1601. dans la défense de la Place, & se trouvoit hors d'état de continuer plus long-tems à s'exposer, comme elle avoit fait.

Il y eut des gens, qui censurerent la conduite de De Vere, en ce qu'il avoit reçu des Ennemis dans la Ville; sans la communication des autres Officiers & du Magistrat. Cet exemple pouvoit donner lieu à de mauvaises pratiques, sous prétexte de tenir les affaires secretes. On pouvoit dire qu'il n'avoit tenu qu'à l'Archiduc d'avoir Ostende, en donnant d'abord l'argent, que De Vere ne demandoit que pour l'amuser. Néanmoins, s'il y eût quelque imprudence, dans cette conduite; François De Vere & son Frere aussi furent constamment très-fideles aux Provinces Unies, & les ont servies, avec tant de sagesse & de bravoure, que l'Histoire de ces Provinces doit rendre justice à ces deux illustres Anglois, & dire qu'il auroit été bien à souhaiter, qu'il en eût toûjours été de même. Aussi celui, qui fut le plus irrité, contre la conduite de François De Vere, fut l'Archiduc Albert; qui se plaignoit d'avoir été dupé, sur tout parce que, sur sa parole, il avoit dit qu'Ostende seroit bientôt à lui, & avoit attiré bien des gens du voisinage, pour le voir faire son entrée en cette Ville.

Nous avons déja dit que quelques Vaisseaux étoient revenus des Indes, richement chargez pour la Hollande. (1) Les Zélandois voulurent aussi entreprendre ce négoce, & formerent chez eux une Compagnie, pour cela, qui y envoya le 28. de Janvier quatre Vaisseaux. Mais celle de Hollande en fit partir treize, le 23. d'Avril, dont la plûpart étoient de six-cents tonneaux; & il y en avoit même de plus grands. Huit de ces Vaisseaux en rencontrerent, à 14. degrez de la Ligne, treize Espagnols. Il y eut un combat entre eux, où ils se firent réciproquement du dommage, & se séparerent ensuite pour continuer leurs voyages. Les Hollandois renvoyerent seulement en Hollande un Brigantin trop mal-traité, après l'avoir radoubé, avec sept hommes qu'ils mirent dessus, & qui arriverent heureusement en Hollande. On vit aussi arriver en Hollande *Olivier Noort*, qui en étoit parti l'an MDXCVIII. pour aller faire le tour du Monde, comme on parloit; en passant le détroit de Magellan, pour revenir, en faisant le tour de l'Afrique. Il avoit fait beaucoup de dommage aux Espagnols, mais il ne rapporta rien de son voyage, où il avoit infiniment souffert. Il dit aussi des nouvelles d'une autre Flotte, commandée par *Jaques Mahu*, qui n'eut pas un beaucoup meilleur sort.

La même année, on équippa aussi en Angleterre & à S. Malo plusieurs Vaisseaux, pour les Indes Orientales, à l'imitation des Hollandois & des Zélandois. Si les Espagnols avoient toûjours permis le commerce à ces peuples en Espagne & les avoient traitez avec douceur; ils n'auroient apparemment jamais pensé à des navigations si lointaines & si dangereuses; mais la fierté Espagnole, comme toutes les autres passions outrées, causa des pertes immenses à ceux qui s'imaginoient se faire respecter par-là de toute la Terre.

Il courut cette année un bruit que la même Nation envoyoit, sous le Marquis *De Sta. Croce*, une flotte de quatre-vint Vaisseaux & de quatorze Galeres, avec huit mille Espagnols, pour domter les Provinces Unies. Ces Provinces, trompées par ce bruit, voulurent épargner aux Espagnols une partie du chemin; mais ils ne trouverent point de Flotte, & il n'en vint aucune depuis. Il n'y avoit que les Pirates de Dunkerque, qui incommodassent la navigation des Hollandois & Zélandois, comme ils le firent encore cette année; quelque soin, que l'on apportât pour les empêcher de sortir, & quoi que l'on pendît, sans quartier, ceux que l'on prenoit; comme on le fit encore cette année, en Hollande. Les Galeres de l'Ecluse attaquerent aussi un Vaisseau de Roterdam, qui conduisoit en Angleterre plusieurs Bâtimens Marchands, chargez pour ce païs-là, & dont elles se rendirent maîtresses; parce que le feu se mit, par malheur, au Vaisseau, qui leur servoit de Convoi. 1601.

On remarqua néanmoins, qu'en peu de jours il partit de ces Provinces huit à neuf cents Vaisseaux, pour la Mer Balthique, & quinze cents pour aller à la pêche du Harang; sans que les ports de Hollande & de Zélande fussent néantmoins destituez de Vaisseaux.

1602. L'ARCHIDUC fut si irrité de la piece, que De Vere lui avoit faite, qu'il résolut de faire donner le 7. de Janvier l'assaut géneral, dont les Assiegeans avoient été menacez. (2) Albert ordonna de canonner fortement la vieille Ville, que la Mer avoit le plus endommagée, & il fit une si grande brêche au bastion de la Mer, qu'il espera que l'Assaut pourroit avoir un bon succès. Le Colonel Durango eut ordre d'attaquer de ce côté-là, avec l'Infanterie Espagnole. A sa gauche, le Colonel *Gambalotta*, Milanois, devoit attaquer un autre Ouvrage. Ces deux Colonels devoient être accompagnez de divers Capitaines choisis & l'on joignit à l'Infanterie Espagnole & Italienne des Soldats des autres Nations. L'assaut devoit commencer vers la nuit, à l'heure de la basse marée. Le Comte de Buquoi reçut aussi ordre de passer de son côté le Canal de Bredene, & d'attaquer les fortifications de ce côté-là. Pour obliger l'Ennemi à courir de tous côtez, l'Archiduc commanda qu'à la même heure on leur donnât l'alarme de toutes parts. Augustin Mexia, vieux Officier Espagnol, & Gouverneur du Château d'Anvers, eut le commandement géneral de l'attaque.

Le signal ayant été donné, les Assiegeans s'avancerent fierement contre les Ouvrages, que châcun d'eux devoit attaquer; & tâcherent d'y prendre poste. Quoi que d'abord il y en eût beaucoup de tuez & de blessez, & que la nuit, qui étoit survenue, dût augmenter la terreur, que le danger causoit aux Soldats; ils ne se ralentirent pas, pour cela. Mais ceux du dedans ne se défendoient pas avec moins de vigueur; ayant été averti la nuit de devant, par un Soldat Italien, de l'assaut qu'on leur préparoit. Ils avoient allumez des feux, à l'entrée de la nuit, par le moyen desquels ils reconnoissoient plus facilement leurs postes, & tiroient plus surement sur l'Ennemi. On pouvoit aussi, par ce même moyen, se rendre plus promptement, où le besoin le demandoit. Ils s'apperçurent bientôt qu'il n'y avoit qu'une attaque veritable. Le Comte de Buquoi s'y rendit, parce qu'il avoit trouvé l'eau du Canal, qu'il avoit eu ordre de passer, plus haute qu'il ne croyoit. L'Assaut se continuoit toûjours & avoit déja duré long-tems; mais les Assiegez rassemblez au vrai lieu de l'attaque, se battoient avec tant d'avantage, que les premiers furent obligez enfin de se retirer avec perte; puis qu'il y eut plus de (3) six-cents morts, ou blessez. Gambalotta fut parmi les premiers, & Durango

(1) *De Meteren* fol. 495. & suiv.

(2) Ceci est tiré de *Bentivoglio* P. 3. Liv. VI. p. 156. Voyez une description plus étendue de cet Assaut, dans *De Meteren* Liv. XXIII. fol. 505.

(3) *De Meteren* met 1400, ou 1500. hommes, selon quelques uns, & *Grotius* 800.

1602. rango fut dangereusement blessé. Les Ennemis les incommoderent encore, dans leur retraite; en ouvrant certaines Ecluses, qui remplirent si fort d'eau un Canal, qu'ils devoient repasser, qu'il s'y noya beaucoup de monde.

Il fit depuis ce tems-là si grand froid, que bien des gens conseillerent à l'Archiduc d'abandonner ce siege, comme une entreprise desesperée; mais il ne voulut jamais écouter ce conseil, comme si la réputation du Roi d'Espagne, & la sienne avoient été trop engagées à faire réüssir ce siege, pour le lever. Il ordonna que, du côté du Fort Albert, on éleva une plate-forme, qui dominât sur la Ville de ce côté-là. Il commanda ensuite à Buquoi de continuer une digue, qu'il avoit entreprise, pour dominer le Canal de Bredene. Pour cela, il laissa un Colonel Espagnol, nommé *Juan de Rivas*, homme d'experience, pour conduire le siege, en son absence, & s'en alla à Gand. De peur que les Troupes ne souffrissent trop, on avoit fait faire des Maisons & des Baraques, pour loger les Officiers & les Soldats, qui n'auroient pas pu demeurer sous des Tentes, en cette saison-là.

Après (1) cet Assaut, les Etats Generaux des PP. UU. résolurent de changer la garnison, qui étoit à Ostende, & d'en envoyer une autre en sa place. Elle étoit en effet trop diminuée & trop fatiguée, pour pouvoir continuer à souffrir les fatigues d'un siege de cette sorte; auxquelles elle avoit été exposée, pendant six mois. Ils y envoyerent, pour commander dans la Place, *Frederic de Dorp*, Colonel dans leurs Troupes, qui avoit le suprême commandement, le Chevalier *Edmond*, Colonel des Ecossois, *Daniel de Hertain*, Sr. de Marquette, aussi Colonel, avec plusieurs Officiers. La premiere Garnison fut entierement sortie au Mois de Mars, & la seconde y fut entrée, avec toutes les provisions nécessaires, sans que les Ennemis le pussent empêcher; parce que tout cela entra & sortit par Mer, à plusieurs reprises, & la plûpart du tems la nuit. Les Assiegeans tirerent fort de leurs batteries, sur les bâtimens & les chalouppes, qui servirent à ce transport, mais ils ne leur firent jamais grand dommage.

Il fut aussi résolu en Espagne de continuer ce siege, à quelque prix que ce fût, jusqu'à ce qu'on se rendît maître de la Place, & l'on commit en cela deux fautes considerables. La premiere fut de s'engager dans un dessein, de maniere que, quoi qu'il en coutât, il le fallût continuer; contre la sage maxime qui dit (2) qu'il n'y a point de desseins plus ruineux, que ceux qu'on ne peut pas changer.

La seconde fut de s'imaginer, que, par le moyen d'Ostende, ou tiendroit tous les ports de Zélande fermez; ce qui n'arriva point. Il parut, par l'experience même, que la Ville d'Ostende ne valoit nullement les thrésors, que l'on prodiga pour la prendre, ni même l'argent, que l'on employa pour la défendre; pour ne point parler du sang des Soldats infortunez, qui y périrent des deux côtez.

Il vint d'Espagne de l'argent aux Archiducs, pour continuer le siege; car, comme on l'a dit, c'étoit le sentiment du Conseil d'Espagne. Albert fit chercher par tout les plus habiles Ingenieurs, pour pousser ce siege, entre lesquels *Pompée Targon* se signala. Mais les Assiegez rendirent leurs efforts, pour la plûpart, inutiles. Les Etats des PP. UU. résolurent aussi de leur côté de soûtenir la Place, autant qu'il leur seroit possible; quoi que la dépense, qu'il falloit faire pour cela, fût très-grande; puis qu'outre la solde des Soldats, qui étoient dedans, il falloit cent-mille francs par mois, pour soûtenir le siege. Il semble qu'on se piqua d'honneur des deux côtez, & que l'obstination de l'Archiduc fit que les Etats s'obstinerent aussi, à leur tour, pour lui ôter l'esperance de faire des conquêtes sur eux. Cela leur réüssit, au moins en partie; puis que l'épuisement, où se trouva l'Archiduc, l'obligea deux ans après, à rechercher de faire une Trêve avec eux. 1602.

Ce Prince alla à Gand, pour y donner ordre aux provisions nécessaires, pour pousser le siege d'Ostende, (3) & delà à Brusselles; où il convoqua les Etats Generaux, pour leur demander de l'argent, pour la continuation de la guerre; mais les Etats de Brabant refuserent de contribuer, à moins que l'Archiduc n'eût satisfait les Troupes mutinées, comme il l'avoit promis, de l'argent qui devoit venir d'Espagne. Ils demanderent encore d'être déchargez de vint-six-mille francs par mois, que le plat païs étoit obligé de payer aux Hollandois, pour les Contributions. Ceux de Hainaut & d'Artois s'excuserent de contribuer ce qu'on leur demandoit, par la crainte qu'ils avoient, à ce qu'ils disoient, que les François ne fissent une irruption dans leurs Provinces. Il étoit bien venu quelcun d'Espagne, qui promettoit des sommes considerables, de la part du Roi, mais elles vinrent trop tard; & des Lettres de change, qui devoient être payées en Espagne, en revinrent, avec protêt, comme parlent les Marchands, de sorte que l'argent manquoit encore. Les Mutins de Weert devoient encore recevoir cent soixante mille Ducatons, & ils manderent à l'Archiduc, que s'il ne les payoit, dans un certain terme, ils feroient en sorte qu'ils fussent payez par d'autres. On découvrit ensuite une conspiration, qu'il y avoit entre ces gens-là, & diverses Garnisons, comme celles d'Anvers, & de Hulst; & le 14. de Mars, on fit pendre quelques Soldats du Château d'Anvers. Il est surprenant que l'on crût pouvoir tenir sur pied & dans l'obéïssance des Troupes, auxquelles on ne payoit pas leurs soldes, & ce fut une faute perpetuelle, que l'Espagne fit, à l'égard de celles des Païs-Bas, & qui ruina les grands desseins de cette Couronne & des Archiducs.

Mendozza sortit ce printems de prison, (4) avec une beaucoup meilleure opinion de la République des Provinces Unies, qu'il n'en avoit eu auparavant; qu'il ne la connoissoit, que par les discours que les Espagnols en tenoient. On assure qu'il eut la curiosité de voir ceux de l'Assemblée des Etats de Hollande, dont les membres lui parurent si modestes & si simplement vêtus, qu'il ne put s'empêcher de dire *que des gens faits, comme eux, n'ayant aucun besoin d'argent, son Maître feroit mieux de faire la paix avec eux, que* la *guerre*; pour marquer qu'étant incorruptibles, parce qu'ils se contentoient de peu, les richesses qu'on leur pourroit offrir ne les gagneroient pas. Avec lui, furent délivrez tous les prisonniers des VII. Provinces, qui se trouverent encore entre les mains des Espagnols, dans les Païs-Bas, en Espagne, en Italie, & dans les Indes, tant Orientales, qu'Occidentales, Matelots, Marchands, Soldats, qui avoient été arrêtez par la colere des Espagnols, qui ne vouloient pas qu'ils négotiassent chez eux; ou pour leur Religion; ou les armes à la main, depuis qu'on faisoit la guerre. (5) Les uns sortirent maigres & pâles des cachots & des prisons, où ils avoient été, les autres estropiez,

E e

(1) La même.
(2) *Malum est consilium, quod mutari non potest.* P. Syrus.

(3) *De Meteren.* Liv. XXIII. p. 506.
(4) *Grotius* Lib. XI. p. 420.
(5) Le même & *Reidanus* Liv. XVIII.

1602. piez; les autres en très-méchant état, pour avoir été en galere, & traitez sans misericorde par les Comites; de sorte qu'on avoit de la peine à les reconnoitre. Plusieurs ne retrouverent plus leurs parens & leurs amis en vie, & d'autres eurent de la peine à en être reconnus; parce qu'on les croyoit morts, depuis long-tems. Cela servit à rendre les Espagnols plus odieux aux Peuples des Provinces, qui avoient en partie oublié les outrages, qu'on en avoit reçus; & à attirer aux Etats leur estime & leur amitié, parce qu'ils avoient mieux aimé tirer leurs Compatriotes d'une si dure captivité; que d'exiger de grosses sommes d'argent des Officiers Espagnols, qu'ils avoient eus entre les mains.

Les Etats Generaux des PP. UU. résolurent, au commencement de cette année, de lever plus de Troupes qu'il n'en avoient eu; non seulement pour la défense de la Ville d'Ostende, mais encore, pour agir offensivement contre l'Archiduc. (1) Pour cela, ils firent lever en Angleterre, par la permission de la Reine, trois mille hommes de recrues, pour les Troupes Angloises qu'ils avoient déja, & autant pour en former de nouveaux corps. Le Sr. de Bethune, de la Maison de Melun, leva aussi pour eux de nouvelles Troupes en France. Le Comte George Eberard de Solms alla exprès en Allemagne, pour y lever deux-mille-quatre-cents Chevaux. Mais il mourut de maladie, à Arensberg en Westfalie, le 24. de Fevrier. Ce Seigneur avoit servi, depuis plusieurs années, les Etats Generaux, avec beaucoup d'honneur. La levée ne laissa pas de se faire, par les soins de l'Electeur Palatin & de Frederic de Solms. On avoit cru prévenir l'arrivée des Troupes, que l'Archiduc attendoit d'Italie, mais les levées & les autres préparatifs de cette Campagne ne purent pas être faits, avant le mois de Juin; où le Prince Maurice eut dix-huit mille hommes de pied & cinq mille Chevaux, pour se mettre en campagne.

On a déja vû que Frederic Spinola avoit extrémement incommodé les Zélandois, avec les Galeres, qu'il avoit dans le port de l'Ecluse. (2) Il retourna encore en Espagne, pour obtenir de la Cour huit Galeres, outre les six qu'il avoit. Le Marquis *Ambroise Spinola*, son Frere aîné, qui n'avoit pas fait profession du mêtier de faire la guerre, & qui avoit déja trente ans, avoit néanmoins fait paroître qu'il y avoit un très-grand penchant, & qu'il étoit tout disposé à faire usage des talents, qu'il avoit pour cela, dès que l'occasion s'en présenteroit. Frederic son frere, qui étoit à Madrid, proposa à la Cour d'Espagne de faire, aux dépends de leur Famille, & de leurs Amis, une levée de huit mille hommes pour son service, dans l'Etat de Milan, & de les faire conduire dans les Païs-Bas. Pour cela, il croyoit qu'il faudroit diviser ces Troupes en deux Regiments, & en donner le commandement au Marquis son Frere. Il jugeoit aussi à propos de s'en aller à Gand, pour s'aboucher avec son Frere, d'où il retourneroit incessamment en Espagne; afin d'y prendre les huit galeres, qu'il demandoit, pour les conduire en Flandre. Ses demandes lui furent accordées, & il se rendit à Genes; d'où il alla, avec le Marquis à Milan, où le Comte de Fuentes, qui en étoit Gouverneur, leur donna tous les pouvoirs nécessaires, pour faire la levée, qu'ils avoient proposée. Le Marquis se chargea de ce soin & Frederic retourna en Espagne, pour y prendre les Galeres. L'un & l'autre s'aquiterent très-promptement de ce dont ils s'étoient chargez; par le moyen des richesses de leur Famille & de leurs Amis. Le Marquis ayant levé de très-belles Troupes, partit au commencement du mois de Mai, pour la Flandre, avec ses deux Régimens; de l'un desquels il fut Colonel, & dont il donna la Lieutenance à *Pompée Justinien*, qui avoit servi long-tems aux Païs-Bas. L'autre Regiment étoit commandé par *Lucio Dentici*, qui avoit, pour son Major, *Augustin Arconato*. L'un & l'autre avoient aussi servi, dans ces mêmes Provinces. Ces Troupes vinrent, par la Savoie, & par la Lorraine, au païs de Luxembourg; d'où Spinola se rendit à Gand, où étoit alors l'Archiduc, pour y recevoir ses ordres. Frederic Spinola ne fut pas si heureux, à amener ses Galeres d'Espagne, que son frere l'avoit été à conduire ses Troupes d'Italie, dans les Païs-Bas. Comme il partoit du Port de Ste. Marie (3), il fut attaqué par des Vaisseaux Anglois & Hollandois, qui lui en brulerent deux, & ensuite par d'autres Vaisseaux des même nations, au pas de Calais, où il lui en prirent trois, de sorte qu'il n'en put conduire que trois à l'Ecluse. Les Soldats Espagnols, qui venoient sur ces Galeres, se sauverent en bonne partie, & arriverent au même lieu, avec un Colonel Portugais, nommé *Juan de Meneses*.

On avoit (4) cru, dans les Provinces Unies, pouvoir prévenir l'arrivée des Troupes Italiennes de Spinola; mais la grandeur de l'appareil, selon le tems, & les déliberations des Etats non seulement entre eux, mais encore avec le Roi de France & la Reine d'Angleterre, empêcherent qu'on ne pût être prêt assez tôt. On faisoit état de faire le tour du Brabant, & d'entrer en Flandre de ce côté-là, pour aller attaquer les gens de l'Archiduc devant Ostende, les obliger de lever le siege, & prendre Nieuport. Maurice n'étoit pas de ce sentiment, parce qu'il trouvoit le tour trop grand, pour une Armée comme la sienne; qui pourroit venir à manquer de vivres, qu'on ne pouvoit pas lui voiturer, par les rivieres, de même que sur la frontiere des Etats. Mais comme Henri & Elisabeth, qui fournissoient des Troupes & de l'argent, étoient du sentiment contraire, il fallut essayer de les satisfaire. *Bentivoglio* a jugé (5) depuis que la chose étoit fort faisable, si on l'avoit executée avant l'arrivée de Spinola, avec ses Troupes.

Maurice après avoir fait la revue de son Armée, le 17. Juin, près de Gravenweert, passa la Meuse près de Mook le 21. & le 22. avec toute son Armée, suivie de deux mille Chariots, pour porter les Munitions & les Vivres. Il marcha en trois colomnes, dont celle du milieu étoit conduite, par le Gouverneur de Frise, la droite par François de Vere, & la gauche par Ernest de Nassau. Maurice n'avoit point de place, parce qu'il étoit Géneral de l'Armée, & qu'il devoit se trouver par tout, où le besoin l'appelleroit. Ces trois colomnes n'étoient éloignées l'une de l'autre, qu'autant que la facilité de la marche le demandoit, & pouvoient se secourir réciproquement, en cas qu'il en fût besoin. L'Armée marcha ainsi, jusqu'au territoire de Liege; que l'on obligea de fournir des vivres en payant, sous peine d'exécution militaire; & avec tout cela, on eut bien de la peine d'en trouver assez.

Comme l'Armée devoit passer au travers du Brabant; les Etats Géneraux firent publier (6) un Manifeste imprimé, & daté de la Haie, le 6. de Juin, où ils invitoient les Provinces, qui obeïssoient

(1) *De Meteren* Liv. XXIV. *Grotius* Liv. XI. p. 420.
(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 164.

(3) Voyez aussi *Grotius* Hist. Liv. XI. p. 435.
(4) *De Meteren* Liv. XXIV. fol. 513. *Grotius* Liv. XI. p. 421.
(5) *P.* 3. Liv. VII. d. 166.
(6) Voyez le dans *De Meteren* fol. 513. verso.

1602. soient aux Archiducs, à se joindre à eux, pour délivrer les Païs-Bas de la tyrannie Espagnole; qu'elles ressentoient, tous les nouveaux Princes, autant qu'auparavant, ou au moins à demeurer neutres. Mais cela ne fit aucun effet, parce que les Provinces avoient desormais pris leur parti & renoncé à la Liberté, qu'ils avoient autre fois si chérie. Ils firent aussi exiger des Contributions par tout, sans remarquer que les peuples les favorisassent. L'Armée marcha ainsi jusqu'au 9. de Juillet, & s'avança vers Tillemont; où l'Amiral d'Arragon s'étoit campé, avec six mille Fantassins & quatre mille Chevaux, outre les Troupes, qu'Ambroise Spinola avoit amenées d'Italie; qui étoient, comme on l'a dit, de huit-mille hommes. Cette Armée avoit eu ordre de se poster dans l'endroit, où l'on croyoit que Maurice devroit passer, & de traverser tous ses desseins, sans néanmoins rien hazarder.

Maurice parut bien-tôt après à S. Tron, à trois lieuës de Tillemont, d'où il s'avança jusqu'à une lieuë de Mendozza, attaqua ses gardes avancées & demeura en bataille, devant lui, le 8. de Juillet, la plus grande partie du jour, sans que l'Amiral sortît de ses retranchements; soit qu'après la bataille de Nieuport & sa prison, il fût devenu plus retenu, soit qu'il suivît ses ordres. Le 10. Maurice tint conseil, & il fut conclu qu'il seroit très-difficile d'entrer plus avant dans le Païs, par des chemins étroits, avec un aussi grand train de charrettes, & d'Artillerie; au milieu de Villes ennemies, & à la vuë d'une Armée disposée à profiter de tous les accidents, qui pourroient arriver. Maurice résolut, par ces considerations, de rebrousser chemin, & après avoir vû évanouïr les projets, que l'on avoit faits, marcha du côté de la Gueldre, comme s'il retournoit sur les terres des Etats. Il s'arrêta le 18. devant la Ville de Grave, sur la riviere de la Meuse; & résolu de l'assieger, prit son quartier au dessus de la Ville à l'Orient. De Vere eut le sien au dessous, à l'Occident, & Guillaume du côté de la plaine marêcageuse, qui s'étend vers le Brabant au Midi. On fit deux ponts de bateaux sur la riviere, au dessus & au dessous; pour prévenir les secours qui pourroient venir de ce côté-là, & pour la commodité des fourrages; & l'on retrancha les quartiers, deçà & delà, avec tant de soin, que châque quartier ressembloit une Ville bien fortifiée, & bien garnie d'Artillerie. La Place étoit forte, par sa situation, & le Duc de Parme, qui l'avoit prise en MDLXXXVI. comme nous l'avons dit, sur cette année-là, l'avoit fortifiée, avec soin; de sorte que l'Art joint à la Nature en avoit fait une des plus fortes Villes des Païs-Bas. Il y avoit alors une Garnison de quinze cents hommes, commandez par un Espagnol nommé *Antoine Gonzalès*. Le Cardinal *Bentivoglio* dit que les Troupes de la Garnison, quoi que mêlées de diverses Nations, étoient bonnes; mais qu'elles n'étoient pas assez fournies de ce qui étoit nécessaire pour la défense. (1) *De Meteren*, qui fut présent à ce siege, assure le contraire, & la longueur de leur défense semble confirmer ce qu'il dit. La premiere chose que Maurice fit ce fut de faire attaquer une Demi-lune, au delà de la riviere, dont ils se rendit maître en peu de jours; après quoi il ouvrit la tranchée de l'autre côté, & poussa ses attaques par la Sappe, apparemment pour épargner son monde. Cependant la Garnison fit diverses sorties, fort vigoureuses, où elle tua quelques Ingenieurs; & de Vere fut blessé au cou & à la jouë, dans les approches; ce qui lui fit quitter le commandement, pour quelques jours. Maurice le donna, en attendant qu'il fût gueri, au Prince Frideric Henri.

(1) Liv. XXIV. fol. 515.

Cependant Mendozza & Spinola s'approcherent de la Place, pour tâcher de la secourir, & vinrent camper le 10. d'Août, en plein midi, à une demi-lieuë, au dessus du quartier de Maurice; mais (2) l'Amiral après avoir vu les retranchemens des quartiers, les trouva si bien entendus & si avancez, qu'il perdit presque d'abord l'esperance de les pouvoir forcer. Comme il y avoit néanmoins un côté, qui ne paroissoit pas si bien fortifié que les autres, ni si bien gardé, il résolu d'essayer d'introduire par-là quelque secours dans Grave. Il ordonna, le 12. d'Août, à Jean Thomas Spina, Colonel Néapolitain, de s'avancer de nuit, avec mille Fantassins Italiens, pour forcer les retranchemens du côté qu'il lui marqua, & de se jetter dans la Ville. Mais pour lui donner le moyen de se retirer, en cas qu'il ne pût pas forcer les retranchements, il ordonna à Simon Antunès, Colonel Espagnol, de le suivre avec mille Fantassins Espagnols, à une certaine distance, afin de lui faciliter la retraite. Pour faire encore une diversion aux Assiegeans, il commanda à Spinola, de s'approcher avec deux mille hommes, du quartier opposé, & d'y donner une si chaude alarme, qu'on crût qu'il l'alloit attaquer. Ces ordres furent ponctuellement executez, mais inutilement. Spina trouva l'endroit, qu'on lui avoit marqué, si bien fortifié, & les Ennemis si fort sur leurs gardes, qu'il en abandonna presque d'abord l'attaque; & à la fausse alarme de Spinola, personne ne quitta son poste, dans l'Armée; parce qu'on avoit découvert la veritable attaque. Spina même se retira si promptement, qu'il laissa sous les retranchements de Maurice, ses chariots, ses pêles, ses hoyaux, & tout ce qu'il avoit aporté avec lui, pour les forcer.

Mendozza, qui commençoit à manquer de beaucoup de choses dans son Camp, & qui ne les pouvoit trouver dans les terres voisines du Brabant, qui avoient été saccagées, ne pensa plus qu'à se retirer; & après avoir envoyé ses gros bagages, dès le matin du 22. d'Août, il partit de nuit le jour suivant, du côté de Venlo. Ceux de Grave se défendirent encore, quelque tems; mais comme ils ne virent plus aucune apparence de secours, ils capitulerent & sortirent à des conditions assez honorables le 20. de Septembre.

Cette Ville avoit été autre fois engagée à *Maximilien d'Egmont*, Comte de Bure, & Guillaume Prince d'Orange, qui avoit épousé sa fille unique, avoit possedé cette Place, avec toutes ses dépendances, jusqu'aux brouilleries, que les Espagnols s'en rendirent maîtres. Mais du tems de la Pacification de Gand, ceux du parti du Prince d'Orange s'en saisirent de nouveau, & la garderent jusqu'au tems du Duc de Parme. Maurice l'ayant de nouveau reconquise, y entra, en qualité de Seigneur de la Ville, dont les habitants (3) capitulerent à part avec lui.

Peu de tems avant la reddition de Grave, comme l'Armée de l'Archiduc, que Maurice ne put pas atteindre, ou qu'il ne crut pas devoir suivre trop loin, se retiroit; il se forma (4) une rebellion, entre les Soldats Italiens, qui dans peu s'augmenta si fort, qu'elle devint l'une des plus grandes & de plus dangereuses, qu'il y eût eu dans les Armées d'Espagne. Ces Mutins tâcherent d'abord de s'emparer de Diest, mais ce coup leur ayant manqué, ils marcherent à Gravendonk & après à Hoogstrate petite Ville du Bra-

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 166.
(3) Voyez *De Meteren* fol. 515. Liv. XXIV.
(4) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 167.

1602. Brabant, avec un Château, & si proche de Breda, qu'ils en pouvoient être facilement secourus, si l'Archiduc eût entrepris d'employer la force contre eux. De ce poste, après s'être assurez de la faveur de Maurice, ils exigerent des contributions des peuples du Brabant, qui étoient demeurez dans l'obeïssance. Il étoit étrange que l'Archiduc prétendît que ces malheureux Soldats se laissassent plûtôt mourir de faim & de froid, que de lui desobeïr, & qu'après tant de Mutineries, on n'eût pas diminué le nombre des Troupes; en sorte que l'on ne retînt que celui, que l'on pouvoit payer. La hauteur Espagnole, que l'on voyoit à la Cour de Brusselles, aussi bien qu'à Madrid, fut apparemment une des causes de cette conduite; comme si les Officiers & les Soldats eussent été trop honorez d'être au service des Archiducs, quoi qu'on ne les payât point! L'Archiduc, en ce tems-ci, emprunta de la Ville d'Anvers de quoi payer un mois de solde à ses Troupes, afin de les faire marcher, sous les ordres de l'Amiral, comme le rapporte (1) *De Meteren*; car le Cardinal *Bentivoglio*, un peu trop zelé pour l'honneur & pour l'interêt de la Maison d'Autriche, n'en dit rien. L'Historien Flammand, que je viens de citer, ajoûte que plusieurs Officiers de marque, tant Espagnols qu'Italiens, abandonnerent l'Archiduc, & entre autres Theodore Trivulce, Alonse d'Avalos, *Fernand Carillo*, *Martin Lopez*, *Emanuel Texera*, & qu'on les mit hors du Conseil de guerre; ce qui aliena l'esprit d'une partie des Troupes, de sorte qu'au lieu de neuf mille Italiens, qui étoient auparavant au service de l'Archiduc, il n'en eut plus que trois mille; le reste ayant déserté, ou s'étant joint aux Mutins, qui s'étoient augmentez, comme l'avouë *Bentivoglio*, jusqu'au nombre (2) de deux mille Fantassins & de mille Chevaux.

L'Archiduc, qui avoit remarqué que la douceur, avec laquelle on en avoit usé à l'égard des Mutins, n'avoit fait que les endurcir davantage, crut qu'il falloit en venir à la severité; qui étoit néanmoins hors de propos, à moins que d'avoir des forces suffisantes, pour la soûtenir. Aussi vit-on, en ce tems-là, la Garnison d'Anvers commencer à se mutiner, & ne s'appaiser que parce que cette Ville s'obligea de les payer, de ce qui leur étoit dû. On avoit déja payé les Mutins de Weert, & quelques autres, ce qui avoit épuisé l'Archiduc. Le Regiment Allemand du Comte de Barlaimont en fit autant & peu s'en fallut qu'il ne se saisît de la Ville de Dendremonde. *Mendozza* fut aussi congedié lui même, faute d'argent, & obligé de se retirer en Espagne, où il ne fut pas fort bien reçu. Cependant l'Archiduc fit publier une (3) Déclaration, par laquelle il proscrivit les Mutins de Hoogstrate, en les déclarant coupables du crime de Lèse-Majesté, en confiscant leurs biens, en promettant à tous ceux, qui le pourroient faire, de les tuer; avec promesse de donner dix écus, pour châque tête de simple Soldat, qu'on apporteroit, & cent pour celle d'un Officier, deux cents pour le Sergent Major, & cinq-cents pour celle de l'Elû. On pourra voir, dans cette Déclaration, toutes les marques de la plus grande indignation, contre ces malheureux, & il n'est pas besoin que nous rapportions cette Proscription en détail. Elle est datée du 15. de Septembre 1602.

Les Mutins, loin d'en être épouvantez, firent à leur tour publier une Apologie, où ils réfuterent pied à pied, la Déclaration de l'Archiduc, & s'en moquerent d'une maniere très-insultante. Il y eut apparemment quelque homme de Lettres Hollandois qui la fit, pour ces gens-là, quoi que d'ailleurs elle ne soit pas fort bien écrite. Tout y est plein de fiel, & l'on y reproche à l'Archiduc les dépenses Royales, qu'il faisoit à Brusselles, pendant que ses Armées mouroient de faim. Il y a bien de l'apparence que c'étoit là une des principales raisons du manque perpetuel d'argent, où se trouvoient les Archiducs. Mais les Mutins ne se contenterent pas de se vanger, par des paroles; ils firent des courses par tout, sans en excepter l'Evêché de Liege, exigerent de très-grandes contribution du Brabant, & employerent le fer & le feu, pour les faire payer, sans qu'on le put empêcher. *Ottavio Frangipani*, Nonce du Pape, s'en mêla en vain, & ils ne se laisserent pas même toucher, par les promesses d'un pardon, de la part des Archiducs & d'une somme considerable d'argent. Les Etats assemblez à Brusselles furent d'avis de les payer, mais le Conseil d'Espagne & celui des Archiducs résolurent de les pousser à toute rigueur; sans penser aux maux que le païs en souffroit, parce que l'honneur du Roi & celui de Leurs Altesses y étoient engagez. Il auroit bien mieux valu prévenir ce mal, en payant régulierement les Soldats, que l'on étoit capable d'entretenir, & en diminuant une fastueuse dépense; qui consumoit, sans utilité, les revenus de l'Espagne & des Païs-Bas; après avoir éprouvé, tant de fois, les suites fâcheuses de ces Mutineries. Le Roi Philippe III. & les Archiducs se seroient épargné par-là de noirs chagrins, qu'il leur fallut essuyer. Mais un honneur mal entendu leur attira les plus fâcheuses mortifications, qui leur pussent arriver; pour ne point parler du mal que les peuples innocents, que l'on comptoit pour rien, en souffrirent. C'est ce qui arrive toûjours, quand on se conduit, par passion, au lieu d'écouter la Justice.

Outre les exactions des Soldats Mutinez, qui seules étoient insupportables; les Officiers des Etats des PP. UU. firent des courses très-fâcheuses, pour les Archiducs & pour leurs Sujets. Le 8. d'Octobre *Du Bois* & *Bax* Capitaines de Cavalerie, qui se signalerent souvent en ces guerres, sortirent de Breda, de Berg, & de Gertruydemberg, avec la Cavalerie de ces places, qui faisoit ensemble quatorze Compagnies de Cavalerie; pour aller du côté de Hainaut, châtier, selon l'usage de la guerre, les sujets des fautes que commettoient les Princes. Comme ce corps de Cavalerie fut arrivé à trois lieuës de Mastricht, il apprit, qu'il y avoit dans le voisinage huit Compagnies de Cavalerie; qui ayant conduit l'Archiduc à Brusselles, s'étoient arrêtées là autour, sans être en aucune maniere sur leurs gardes. Les Cavaliers Hollandois envelopperent de nuit ces Compagnies, qui étoient en deux Villages, & emmenerent cinq cents Chevaux de selle & deux cents prisonniers.

Outre cela, les Etats donnerent à Louïs de Nassau, en Novembre, trente trois Compagnies de Cavalerie, & douze cents Fantassins, avec trois pieces de Campagne & cinquante chariots, pour voiturer les munitions & les vivres; afin d'aller faire une course dans le païs de Luxembourg, qui, à cause de l'éloignement, se dispensoit, par ordre du Comte de Mansveldt, de payer des Contributions. Ces Troupes parties le 9. de Novembre arriverent bien-tôt au Duché de Luxembourg, où elles exigerent les Contributions, & brulerent plusieurs Villages, ou places ouvertes, dont les habitants s'étoient retirez; parce que le Comte de Mans-

(1) Liv. XXIV. fol. 515. verso.

(2) *De Meteren* en met cinq, ou six mille, la plupart de Cavalerie & de diverses nations, fol. 516. verso.

(3) Voyez la tout au long, dans *De Meteren*, Liv. XXIV. fol. 516.

Mansveldt, Gouverneur de la Province, avoit défendu de se racheter, en payant. Ils prirent aussi quelques prisonniers, qu'ils emmenerent avec eux, & qui se racheterent. Cette expedition fut achevée dans l'espace d'un mois, sans qu'il arrivât aucun accident fâcheux aux Troupes. L'Archiduc y voulut bien envoyer quelques Soldats; mais comme il ne leur donna point d'argent, ils demeurerent en chemin, pillerent les païsans des lieux, où ils s'arrêterent, & firent autant de dégât, que les Ennemis. Ce fut là encore un des fruits de la mauvaise Economie de la Cour de Bruxelles, qui n'avoit de l'argent, que pour les dépenses qu'on y faisoit.

Il ne se passa plus rien de considerable, par rapport à la guerre, dans les Païs-Bas, cette année; sinon (1) l'expedition de Du Bois contre *Enno*, Comte d'Oostfrise, qui assiegeoit la Ville d'Emden, laquelle étoit sous la protection des Etats Géneraux des PP. UU. Du Bois en vint heureusement à bout, & ces brouilleries furent ensuite apaisées. C'est ce qui fait que l'on ne s'y arrête pas.

Nous avons déja parlé ci-devant du négoce, que les Hollandois & les Zélandois entreprirent, depuis l'an MDXCV. de faire aux Indes Orientales malgré les Espagnols; & des riches retours, comme on parle, qu'ils en avoient eus en divers tems, sans parler néanmoins des particularitez de leurs voyages. Il en revint encore cette année en Hollande trois Vaisseaux chargez d'épiceries.

Deux Vaisseaux Zélandois arriverent aussi, cette année, le 20. de Juillet, avec un Galion qu'ils avoient pris près de l'île de Ste. Helene, & sur lequel il y eut quelques difficultez, parce qu'il fût reclamé par des Juifs Portugais, qui négotioient à Amsterdam, & qui y avoient joui d'assez grands Privileges, accordez autrefois aux Portugais. On pourra consulter là-dessus *De Meteren* & *Grotius*; qui en parlent sur cette année. Ces Vaisseaux amenoient deux Ambassadeurs du Roi d'Achem, dans l'île de Sumatra; au Prince Maurice; car les Puissances des Indes n'ayant aucune idée d'une République; parce que dans ce païs-là tout est soumis à divers grands, ou petits Rois; on avoit trouvé plus à propos de se servir du nom de Maurice, que de celui des Etats Géneraux. Les Portugais qui avoient été, depuis une centaine d'années, seuls maîtres du négoce des Indes, avoient fait accroire aux Indiens, qu'il n'y avoit en Europe aucuns hommes blancs, que les Sujets du Roi d'Espagne & de Portugal; & que s'il en venoit d'autres, dans les Indes, ce n'étoient que des Pirates. On leur voulut montrer le contraire, & pour cela on pria le Roi d'Achem d'envoyer, avec ces deux Vaisseaux, des Ambassadeurs, pour leur faire voir un païs, qui faisoit la guerre au Roi d'Espagne, sous la conduite du Prince Maurice de Nassau. Ces Ambassadeurs en virent une preuve, premierement dans la prise du Galion, dont on a parlé. *Abdal Zamat* qui étoit le plus âgé des Ambassadeurs, mourut le 9. d'Août à Middelbourg, où on lui fit des funerailles fort honorables; mais l'autre, nommé *Seri Mahamad* fit son Ambassade à Maurice, (2) pendant le siege de Grave. L'Histoire nous dit qu'il admira l'Armée du Prince Maurice & la disposition de son camp. Mais je ne sai si ce bon Indien avoit assez d'esprit, pour admirer des choses, auxquelles il ne s'entendoit point. On fit à cet Ambassadeur toutes les civilitez, dont on put s'aviser, après quoi il retourna aux Indes, avec les premiers Vaisseaux qui partirent.

Comme (3) les François & les Anglois avoient envoyé divers Vaisseaux aux Indes, & qu'il en partoit même de Hollande & de Zélande, qui négotioient tous à part, & qui se faisoient tort les uns aux autres; en faisant monter trop haut le prix des marchandises des Indes, qu'ils vendoient ensuite à perte en Europe; on parla dans les Provinces Unies de former une seule Compagnie, de tous ces Négotians. Cela étoit d'autant plus nécessaire, qu'ils n'étoient pas en état, en agissant à part, de se défendre contre les Portugais, au lieu qu'étant réünis & agissant de concert, ils se soûtiendroient beaucoup plus facilement, contre leurs Ennemis communs. Après bien des difficultez, les Interessez dans ce Commerce s'accommoderent entre eux, le 21. de Mars à la Haie. Ils obtinrent un Privilege des Etats Géneraux, par lequel il étoit défendu aux Sujets de l'Etat de négotier & de naviguer aux Indes, pendant l'espace de vint-un an; à condition que la Compagnie payeroit à l'Etat vint-cinq mille florins, qui seroient mis sur le compte des dix premieres années, qui commenceroient l'an MDCIII. Ceux, qui y vouloient avoir part, devoient se déclarer, entre le jour marqué & le mois de Septembre suivant; auquel tems ils se trouva que le fonds de la Compagnie étoit de six millions de francs. Mais dix ans après, les Interessez devoient renouveller la même déclaration. On trouvera le reste de ce qui concerne le gouvernement de la Compagnie, dans le premier des deux Auteurs citez en marge., „Depuis ce „ tems-là, dit l'autre, une nouvelle guerre ayant „ été alumée, dans l'Orient, on commença aussi „ à regarder la Compagnie des Indes, comme une „ partie considerable de l'Etat; parce que non seu„ lement une partie des prises revenoit au Thrésor „ Public, mais encore parce que l'on épuisoit l'en„ nemi de l'Etat, aux dépends des Particuliers.

L'Ambassadeur du Roi d'Achem étant retourné aux Indes dissipa, par son rapport, les bruits que les Portugais faisoient courir aux Indes, au desavantage des Hollandois; dont ils parloient, ainsi qu'on l'a dit, comme de Pirates, sans demeure & sans aveu; pendant qu'ils élevoient jusqu'au Ciel la puissance du Roi d'Espagne. Les Indiens comprirent qu'il valoit beaucoup mieux, pour eux, d'être Amis des Hollandois, que d'être Sujets des Espagnols.

Le Roi de (4) Ternate, qui est l'une des îles Moluques, se déclara ouvertement, pour les Hollandois, & engagea, par ses exhortations, un Capitaine de cette nation nommé *Neck*, à aller attaquer les Portugais à Tidor; mais comme il y avoit là un Fort, & de l'Artillerie, Neck fut obligé de se retirer, après l'avoir canonné quelque tems, & y avoir perdu une main, par un coup de Canon. Les Vaisseaux Hollandois furent bien reçus à Patan, à la Cochinchine & ailleurs, où l'on étoit las de l'orgueuil & de la tirannie des Portugais; dont on verra de grands exemples, dans l'Histoire des Indes, par *Jean Pierre Mafei*, qui d'ailleurs a écrit en leur faveur. *Spilberg* étant arrivé à Ceilon, d'où vient la Canelle, y trouva *Fimala*, Roi de Candi, très-disposé à bien recevoir les Hollandois & à s'unir avec eux, contre les Portugais, qui l'avoient autrefois enlevé & ensuite fait instruire. Le Roi de Jora, qui est un Royaume dans le païs de Malaca, osa aussi faire paroître la haine, qu'il avoit conçue contre eux, depuis long-tems. Il engagea *Ja-*

ques

(1) Voyez *De Meteren* Liv. XXIV. fol. 429. & suiv.

(2) Voyez la ceremonie dans *De Meteren* Liv. XXIV. fol 511. verso.

(3) Le même Liv. XXIV. p. 512. & *Grotius* Liv. XI. p. 42[illegible]

(4) *Grotius* Liv. XI. p. 425.

1602. ques Heemskerk, qui commandoit deux Vaisseaux Hollandois, à attaquer une Caraque Portugaise, qui venoit de Macao, Ville de la Chine, & qui étoit d'une grandeur extraordinaire, dans le détroit, qui est entre Malaca & Sumatra, & fut lui même présent au combat, & témoin de la victoire. Les Hollandois contens du butin, donnerent la vie à ceux qu'ils y trouverent, qui étoient au nombre de sept cents, de tous sexes & de tous âges; quoi que les Portugais eussent fait pendre, depuis peu, quelques Hollandois, qui étoient arrivez à Macao.

1603. Il y avoit quelque tems qu'Elisabeth s'étoit trouvé incommodée, mais elle le fut extraordinairement au commencement de l'année (1) MDCIII. & elle mourut enfin le 3. d'Avril, nouveau stile, ou le 24. de Mars, stile ancien. Elle fut ensevelie à Westmunster le 6. de Mai, dans le Tombeau des Rois. Son Successeur lui fit ensuite en MDCVI. un Mausolée de Marbre, avec une inscription Latine, où sa mort est rapportée à l'an MDCII. selon l'usage des Anglois, qui ne commençoient leur nouvelle année qu'à la Pâque. On ne remarqueroit pas ici une chose si commune, si le Cardinal *Bentivoglio*, trompé apparemment par-là, n'avoit rapporté sa mort à cette année-là, selon le style nouveau, qu'il suit par tout, & raconté ensuite des choses arrivées, pendant la vie de cette Princesse, comme si ç'avoit été après sa mort. Elle avoit vécu soixante neuf ans, six mois & dix-sept jours, & regné plus de quarante quatre ans. On pourra voir dans *de Thou* & dans *Grotius*, sur cette année, ce qu'on disoit, de bien & de mal, de cette Reine. Sans nous arrêter non plus à parcourir sa vie, dans cette Histoire; nous dirons seulement, qu'il parut une bizarrerie perpetuelle, dans la maniere dont elle secourut les Provinces Unies. Il étoit visible que c'étoit son interêt de les proteger contre l'Espagne, puis que si Philippe II. les avoit soumises, l'Angleterre auroit été dans un très-grand danger. Philippe pouvoit soulever, contre elle, comme il le fit, ensuite, les Irlandois Catholiques. Il pouvoit engager avec eux les Anglois de la même Religion, & venant, par un bon vent, de Zélande ou de Hollande, il n'étoit guere possible d'empêcher les Espagnols de faire une descente en Angleterre, comme il en firent le dessein en MDCLXXXVIII. dessein qui ne manqua, que parce que les Espagnols n'avoient aucun Port, pour y mettre leur flotte, en cas de tempête. C'est ce que nous avons déja remarqué, dans l'Histoire précedente, & qui paroît incontestable. Cela étant ainsi, c'étoit à Elizabeth à ménager les Hollandois & les Zélandois, & à les secourir de bonne grace; de peur que lassez de la guerre & épouvantez de la puissance de l'Espagne, ils ne se soumissent de nouveau à son joug. La démarche qu'ils firent, en s'adressant aux Fils de Catherine de Medicis, & cela après la St. Barthelemi, montroit assez le desespoir, où ils étoient. Elle tenoit quelquefois des Discours, qui sembloient marquer assez d'indifference pour la Religion; tel qu'étoit celui, qu'elle tint un jour à Ste. Aldegonde & à Buys, Envoyez des Etats en MDLXXV. si l'on en croit (2) *Reidanus*, *que les Hollandois faisoient trop de bruit, à cause du seul Sacrifice de la Messe, & que l'obstination, qu'ils avoient à desobeir à leur Roi n'étoit pas séante; Que s'ils ne vouloient pas croire la Divinité de la Messe, ils la regardassent comme une Comedie. Quoi*, ajoûtoit-elle, *si je voulois être Comedienne, seriez vous choquez de me voir en cet habit?* Elle étoit vêtue de blanc. Si l'on rejette le témoignage de cet Historien, comme suspect, on ne peut pas rejetter un (3) Acte authentique, dans lequel elle déconseille également aux Provinces des Païs-Bas *de changer de Religion & de Roi.* Il est vrai qu'après l'entreprise de Philippe II. sur l'Angleterre, où les Etats firent tous les devoirs de bons Alliez, envers Elisabeth; elle eut plus d'égard pour eux, aussi bien que vers la fin de sa vie, auquel tems, après la mort du Comte de Burgley, son Thrésorier, elle en usa mieux avec eux.

Le Cardinal Bentivoglio (4) lui reproche *de cruels Edits pour persecuter les Catholiques, & particulierement les Religieux & les Prêtres, afin que par leur perte la Religion venant à manquer de Ministres, il n'y en restât aucuns vestiges. Pour couvrir d'un prétexte honête les peines, qu'elle leur faisoit souffrir, elle feignit qu'ils faisoient des conspirations perpetuelles contre elle; & elle coloroit si bien ces accusations, qu'on pourroit encore regarder les plus fausses, comme les plus veritables.* Mais il semble qu'un bon Catholique, sur tout à la maniere d'Italie, ne pouvoit guere regarder, comme un grand peché, les conspirations, que l'on pouvoit faire contre une Reine excommuniée, & dont le Royaume fut mis à l'interdit. Au contraire, selon les principes Ultramontains, c'étoient des actions méritoires. On ne le vit que trop, en France, dans les brouilleries de la Ligue Catholique. Le Cardinal auroit tout aussi bien fait de soûtenir ces conspirations, comme justes & en quelque maniere méritoires, puis qu'on les approuvoit à Rome; mais ils vouloit rendre Elisabeth odieuse, en lui faisant punir des innocents. On peut voir, par ce qu'on a dit, qu'elle étoit fort éloignée de se laisser aveugler, par un zele indiscret de Religion. D'ailleurs *Bentivoglio* fait son éloge, à la Religion près. Mais cette Princesse est si connue, que nous ne nous arrêterons pas davantage sur son sujet.

(1) Voyez *Camden* sur cette année, & *De Meteren* Liv. XXIV. folio 526. verso.

(2) Annal. Lib. VI. p. 135.

(3) Voyez ci-dessus le Liv. III. p. 67.

(4) Part. 3. Liv. VI. p. 159.

FIN *du Septiéme Livre.*

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS

LIVRE HUITIEME.

Où l'on trouve ce qui se passa, depuis la mort d'Elisabeth, jusqu'à la conclusion de la Trêve avec l'Espagne & les Archiducs, en MDCIX.

1603. LA Reine Elisabeth étant morte, *Jaques* VI. Roi d'Ecosse lui succeda, sans aucune difficulté; & les Etats Géneraux des PP. UU. dont il avoit toûjours été ami, lui envoyerent une solennelle Ambassade, pour le complimenter sur son avenement à la Couronne. Les Ambassadeurs furent Frederic Henri de Nassau, frere de Maurice, Conseiller d'Etat, & Géneral de la Cavalerie, *Walrave de Brederode*, Jean Oldenbarneveldt & *Jaques Valk*. Ils arriverent à Londres le 14. de Mai & (1) complimenterent le Roi le 27. du même Mois. Il lui remontrerent la nécessité, où ils étoient de continuer la guerre contre l'Espagne & les Archiducs, & lui demanderent les mêmes secours, qu'Elisabeth leur donnoit, & la permission de recruter les Troupes Angloises, qu'ils entretenoient. Ils auroient voulu que le Roi de la Grande Bretagne (c'est ainsi qu'on le nomma) entrât dans une ligue, contre les Espagnols, avec d'autres Puissances de l'Europe; pour empêcher qu'ils ne vinsent à bout d'établir la Monarchie Universelle, à laquelle ils aspiroient depuis long-tems. Ils dirent enfin que la feuë Reine leur ayant demandé qu'ils équipassent quelques uns de leurs plus gros Vaisseaux, pour joindre à la flotte, qu'elle avoit résolu d'envoyer contre l'Espagne; ils avoient fait équipper neuf Vaisseaux de guerre, & deux Brigantins, qui attendoient aux Dunes. Jaques répondit à tout cela en termes géneraux & leur dit, que ne faisant que monter sur le thrône d'Angleterre, il ne savoit pas encore ce qu'il pourroit faire; qu'il croyoit qu'on devoit plûtôt chercher la paix, que la guerre; mais que d'ailleurs il étoit tout disposé à entretenir l'amitié, qu'il y avoit toûjours eu, entre lui & les Etats Géneraux. On comprit assez par-là qu'on ne pouvoit pas s'attendre à en être secouru, comme on l'avoit été d'Elisabeth, & son regne fut une suite de foiblesses d'un Prince timide, & qui ne cherchoit que le plaisir; quoi qu'il fît beaucoup de parade de sa science & de sa lecture.

Dès le commencement de cette année, (2) la Cour d'Espagne résolut d'augmenter, le plus qu'il seroit possible, les forces des Archiducs. On comprenoit assez clairement qu'Albert n'auroit aucuns enfans d'Isabelle; de sorte que l'on compta que les Païs-Bas retourneroient à la Couronne d'Espagne. C'est pourquoi on ne parla plus, que de soûtenir les Archiducs, par l'autorité, & par les thrésors de Philippe III. Ainsi l'on fit des préparatifs pour cela, & avant que les Armées fussent en campagne, il arriva quelques accidents, dans les Païs-Bas, que nous décrirons en peu de mots, selon le tems, auquel ils arriverent.

Le 7. d'Avril, (3) Grobendonk, Gouverneur de Bolduc se trouvant dans la Campigne, avec deux Compagnies de Cavalerie, & quelque Infanterie, dressa une embuscade à cinq Compagnies de Cavalerie de Maurice, & les surprit en sorte que, quoi que plus foible, il en prit, ou en tua une partie, & mit le reste en fuite.

Frederic Spinola, comme on l'a dit, n'étoit venu d'Espagne, qu'avec trois Galeres; mais par ses représentations il avoit obtenu de la Cour de Madrid, résolue à soûtenir vigoureusement les Archiducs, que son frere & lui feroient une levée de vint mille Fantassins, & de deux mille Chevaux, & qu'on leur fourniroit l'Artillerie nécessaire, pour un Corps de Troupes, comme celui-là. On avoit aussi consenti que cette Armée agît à part, sous le commandement des Freres Spinola, qui l'employeroient où elle pourroit agir avec plus d'avantage, sans dépendre des autres Géneraux. Dès que Frideric fut arrivé à l'Ecluse, le Marquis son Frere l'alla voir, pour s'entretenir de leur dessein. Bien-tôt après, il vint d'Es-

(1) Voyez leur compliment dans *De Meteren* Liv. XXV. fol. 531.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 167.

(3) *De Meteren* Liv. XXV. fol. 532. verso.

1603. d'Espagne les ordres nécessaires, pour faire les levées, qu'ils avoient proposées; & comme elles devoient être composées d'Allemands, d'Italiens & d'autres Soldats, qu'on faisoit état de lever dans le Païs, le Marquis alla en Allemagne, à dessein de passer ensuite en Italie. Mais la mort de son Frere rompit ce projet. Le 26. de Mai, le vent étant à l'Est, il sortit du port de l'Ecluse avec huit Galeres, & vogua entre la terre ferme de Flandre & les bancs de sable, en tirant vers l'Occident, comme pour chercher les Vaisseaux Hollandois, qui veilloient sur les côtes. Il y en avoit trois, commandez par *Juste le More*, Vice-Amiral de Zélande, & deux Galeres, l'une de Zélande & l'autre de Hollande. Il y avoit sur la premiere dix mousquetaires, & autant sur le Vaisseau du Vice-Amiral; mais sur les autres il n'y avoit que des Matelots, qui étoient obligez de faire la manœuvre de la mer, & de servir de Soldats, dans le besoin. Au contraire, les Galeres de Spinola étoient chargées de mousquetaires, tirez des Troupes qui assiegeoient Ostende. Spinola attaqua pendant le calme, cette petite Flotte, avec avantage; parce qu'il avoit beaucoup plus de monde, & qu'il se présentoit, pendant la bonace, tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. Mais, par malheur pour lui, il se leva un vent, qui donna aux Vaisseaux immobiles, par le calme, le mouvement dont ils avoient besoin. Dès lors les Vaisseaux suivirent les Galeres, & les saluerent à leur tour, de toute leur Artillérie. En une de ces décharges, faites sur la Capitane, Spinola fut malheureusement blessé au côté, & en mourut presque sur le champ. Les Vaisseaux & les Galeres de Zélande & de Hollande y perdirent beaucoup de monde, & eurent aussi quantité de blessez. Les Galeres Espagnoles perdirent aussi sans doute, bien des gens, parce qu'elles étoient beaucoup mieux garnies de Soldats, que ceux qu'elles attaquoient.

Pendant (1) ce tems-là, Ambroise Spinola, après avoir laissé des ordres, & de l'argent à quelques Officiers, pour lever deux Regiments en Allemagne, étoit allé lui même en Italie; pour y en lever deux autres, & marcher en suite en Flandre, avec toutes ces Troupes. Mais la mort de son frere dérangea si fort ses desseins, que cette levée ne put point se faire. Le Marquis retourna alors dans les Païs-Bas, & le Roi d'Espagne lui donna toutes les charges, que son Frere avoit euës, & lui témoigna toûjours la même estime, qu'il avoit marquée, pour sa personne. Pour les Galeres, elles devinrent entierement inutiles, & tomberent ensuite entre les mains des Hollandois, quand l'Ecluse fut prise. Cependant Spinola tâchoit de conserver, autant qu'il lui étoit possible, les Troupes, qu'il avoit amenées, l'année précedente, d'Italie. Mais comme elles étoient beaucoup diminuées aussi bien que tous les autres corps, dont l'Armée de l'Archiduc étoit composée; ce Prince donna ordre de lever de nouvelles Troupes d'Infanterie & de Cavalerie, qu'il avoit dessein d'employer contre les Mutins. Le Duc *d'Aumale*, qui s'étoit attaché à l'Espagne, depuis la ruine de la Ligue en France, leva mille Cavaliers la plûpart Lorrains. On fit en Allemagne, un Regiment de trois mille hommes, on recruta les Wallons, & il vint encore deux Regiments d'Italie; l'un, sous *Inico de Borgia*, étoit Espagnol, & l'autre Italien, sous *Lelio Brancaccio*.

Nous avons déja parlé des Mutins de Hoogstrate, & des courses qu'ils faisoient sur les terres des Archiducs. Ce qu'il y eut de plus remarquable, dans cette Mutinerie, ce fut l'ordre surprenant que ces Soldats gardoient entre eux, la discipline militaire qu'ils faisoient observer, & la justice qu'ils faisoient rendre, contre ceux qui étoient coupables d'avoir violé leurs Lois. Quelques Officiers de leur Cavalerie s'étant laissé gagner, par l'Archiduc, ils en furent avertis. Il les saisirent, leur donnerent la torture, pour leur faire avouër leur prétendue faute, & les pendirent par les pieds On les appelloit alors l'*Esquadron*. Non seulement ils avoient leurs Officiers, leur Conseil, & un Elû qui étoit comme leur Géneral; mais il avoit un Seau, où l'on voyoit sept Serpents, entortillez les uns avec les autres, de sorte qu'ils montroient leur têtes & leurs langues, avec cette devise en Italien: *tutto è oro e su Eccellenza in nostro favore*; pour dire que tout leur bien consistoit en or, & dans la faveur de S. E. le Prince Maurice. Leurs Chefs étoient Italiens, Espagnols & Flamands, tous gens de cœur.

Voici leurs principales Maximes & leurs Usages les plus remarquables. Il ne recevoient personne, que sur de bons témoignages, & ceux, qui leur paroissoient se joindre trop tard à eux, recevoient souvent des coups de bâton. Pour être reçu, parmi eux, il falloit jurer, sur la Croix, qu'on observeroit leurs Lois & leurs Ordonnances, & se soumettre aux peines de ceux, qui y contrevenoient. Telles étoient celles-ci, que celui qui se deshabilleroit, pour s'aller coucher, auroit trois tours d'estrapade; que celui, qui n'accourroit pas, quand on donneroit l'Alarme, recevroit des coups de bâton; que ceux, qui s'endormiroient en faisant la garde, auroient l'estrapade; que ceux, qui déroberoient, passeroient par les armes; que ceux, qui donneroient une fausse alarme, auroient l'estrapade; que ceux, qui entreprendroient de s'enfuïr, seroient pendus; que ceux qui jureroient, ou blasphemeroient seroient pendus au Gibet, dans un panier, pendant vint-quatre heures, sans manger, ni boire; que ceux, qui se battroient, passeroient par les piques, jusqu'à ce qu'ils en mourussent; que ceux, qui s'entreparleroient à l'oreille, seroient bâtonnez; que ceux, dans la maison de qui on verroit de la lumiere, à neuf heures, ou qui s'enivreroient, auroient l'estrapade, ou seroient pendus au gibet, dans un panier; que ceux qui se deshabilleroient, pour coucher avec leurs femmes, ou qui manqueroient d'aller à la garde, à l'heure marquée, auroient l'estrapade; que ceux qui s'iroient coucher, en fermant leur porte, souffriroient la même peine, & seroient censurez; que ceux, qui porteroient des Lettres au château, auroient l'estrapade; que ceux, qui recevroient quelque présent, en secret, seroient cassez & punis; que ceux qui jouëroient aux cartes, ou à quelque autre jeu semblable, seroient mis au panier. On voit, par ces Lois, qu'ils tâchoient de prévenir toute surprise, & toute trahison. Il y en avoit encore quelques autres semblables, qui marquent clairement qu'aucune Societé, pas même celle des brigands, ne peut subsister, sans des Lois & sans quelque sorte de Justice.

Comme l'Archiduc eut fait les préparatifs nécessaires, pour aller attaquer l'Esquadron, il donna pour cela à Frederic de Berg sept mille hommes de pieds & trois mille Chevaux. Maurice en avertit les Mutins, & leur fit dire que, s'ils vouloient qu'il les secourût, ils devoient l'en faire avertir quinze jours à l'avance. Le Comte de Berg alla camper, le 26. de Juillet, à la vuë d'Hoogstrate, & les Mutins demanderent du secours, qu'on leur promit à certaines conditions. Cependant le Comte commença

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 168.

 mença à faire ses approches devant le Château, & à le canonner. Les Mutins n'avoient aucune Artillerie, & avoient seulement laissé huit-cens hommes dedans, avec leur Elû, en retirant le reste en un lieu plus à portée d'être secouru. Maurice s'étant avancé, avec l'Armée, à Gertruydemberg, alla loger à Gilsen, où les Mutins se rendirent au nombre de quinze cents Fantassins & de onze-cents Chevaux. Le Prince avoit neuf-mille-cinq-cents hommes de pied, & trois mille Cavaliers. Il marcha jusqu'à une demi-lieuë de l'Armée Ennemie, qui après l'avoir amusé, par quelques escarmouches, se retira habilement & marcha en si bon ordre; que Maurice, qui la suivit avec sa Cavalerie, n'osa l'attaquer, destitué, comme il l'étoit, d'Artillerie & d'Infanterie; qui n'avoient pas pu suivre, à cause du mauvais tems & des chemins boueux. L'Esquadron auroit bien voulu qu'on se batît, mais Maurice, qui savoit mieux, quand il le falloit faire, qu'eux jugea à la contenance de l'Ennemi; que ce seroit trop hazardeux. Il alla ensuite dans leur Camp, avec sept ou huit personnes, il leur parla, & les charma de s'être de la sorte fié en eux.

Après quelque consultation, sur ce qu'il y auroit à faire, Maurice alla devant Bolduc, non dans l'esperance de se rendre maître de la place; mais pour amuser l'Ennemi, & l'empêcher d'envoyer toutes ses forces devant Ostende, en sorte que l'Eté se passât sans rien faire. L'Armée de l'Archiduc vint aussi devant Bolduc, & l'Archiduc lui même s'y rendit. Maurice n'avoit nullement occupé les postes nécessaires, pour fermer la place; & l'Archiduc fit faire quelques petits Forts, pour canonner quelques postes, que l'Armée des Etats avoit occupez. Elle y répondit de même, sans grand dommage de part, ni d'autre. Jusqu'à lors ceux de Bolduc craignoient, avec raison, d'avoir une Garnison mal-payée, & mal disciplinée, comme l'étoient ordinairement les Troupes d'Albert. Mais sous prétexte de les défendre, & de les mettre en sureté, contre les entreprises des Ennemis, il y fit entrer trois mille hommes de Troupes reglées. Le 1. de Septembre il crut pouvoir contraindre Maurice de se retirer, en occupant un poste; par le moyen duquel il lui pourroit couper les vivres, qui lui venoient de Hemert. Pour cela, il fit passer de nuit, sans tambour, ni trompete, le Marquis della Bella, frere du Prince d'*Avellino*, avec deux mille cinq cens hommes choisis, de tous les Regimens, au travers de la Ville, vers une hauteur nommée Treut; où ils se fortifierent incessamment avec des fascines, & des sacs pleins de terre. Maurice, averti de cela à minuit, fit mettre l'Armée sous les armes, & y marcha avec deux mille Fantassins Anglois, François & Ecossois, une heure avant le jour; en donnant ordre à d'autres Troupes de le suivre, pour le soûtenir. Les gens de l'Archiduc avoient déja commencé à se retrancher, lors que Maurice y arriva. (1) Il les fit attaquer sans délai, par les Anglois, qui furent repoussez; mais il ordonna aux François de leur succeder, & ils chasserent les Ennemis de ce poste. Ils voulurent rentrer dans la Ville, mais ils en trouverent les portes fermées, ce qui fit qu'ils furent taillez en pieces avec leur Chef, ou se noyerent, dans les marais du voisinage. On en prit cent-cinquante prisonniers.

Il étoit arrivé, un peu avant ce tems-là, que l'Archiduc, pour empêcher qu'on ne vînt si facilement à Ostende, dont le siege se continuoit, avoit fait pendre douze Soldats malades, qu'on emmenoit dans une Barque, & qui avoient échoüé sur un banc; sous prétexte que le cartel n'étoit que pour la terre & non pour la mer, où l'on ne donnoit point de quartier. On apporta la nouvelle de cette inhumanité, dans le Camp Hollandois. Le Comte Fréderic de Berg envoya alors un Trompete, pour demander à racheter quelques prisonniers; mais Maurice lui répondit, que puis qu'on avoit fait pendre des Soldats des Etats, devant Ostende; il en feroit pendre autant des leurs, avant que d'en délivrer aucun. Il fit donc tirer ces gens-là aux billets, & comme il se trouva un jeune homme, parmi les douze, que le sort avoit condamnez à être punis de la faute d'autrui, Maurice lui pardonna. Il se trouva pourtant un Soldat, entre ceux que le hazard avoit sauvez, qui offrit pour de l'argent de tirer pour un autre, qui craignoit de prendre un de ces malheureux billets. Ce sont-là les Droits prétendus de la guerre, & telle est la témerité des Soldats; dont l'un fait que l'on a pitié de ceux, que le sort fait perir, & l'autre que l'on a de l'indignation contre ceux, qui lui soumettent, sans nécessité, leur propre vie.

Il arriva encore un accident, dans cette conjoncture, qui donna du chagrin aux deux Armées; ce fut que le 3. d'Octobre un même boulet de Canon emporta les jambes au Marquis *di Malaspina* prisonnier dans l'Armée de Maurice, & à *Olivier Tempel*. Ce dernier en mourut le même jour, qui étoit le 3. d'Octobre, & fut fort regretté des Etats, qu'il avoit servis, il y avoit trente ans, avec beaucoup d'honneur; mais l'autre en échappa, & marcha, le reste de ses jours, sur des jambes de bois.

Le 5. de Novembre, comme il faisoit déja froid, le Prince Maurice abandonna tous ses Forts & ses Retranchements, en bon ordre, & alla loger à une heure de la Ville; où il demeura encore le lendemain, pour voir si l'Archiduc voudroit l'attaquer. Mais la nuit de ce même jour-là, Albert délogea & envoya ensuite ses Troupes en quartier d'hiver. Maurice en fit autant, après être parvenu au but, qu'il s'étoit proposé, de faire perdre la Campagne à l'Archiduc. Pendant que les Armées étoient devant Bolduc, les Etats firent un nouveau Traité avec les Mutins, qui souhaitant d'être mis dans un autre poste qu'Hoogstrate, obtinrent de Maurice la Ville de Grave, pour leur demeure; à condition qu'ils ne feroient aucun tort aux habitans, ni dans la Ville, ni dans les Forts du voisinage; qu'ils partageroient le butin, qu'ils feroient, avec les Soldats de l'Etat; qu'ils ne feroient aucunes courses sur les terres des Provinces Unies, ni sur celles de l'Empire; que pendant qu'ils ne seroient pas racommodez avec l'Archiduc, ils serviroient fidelement l'Etat; mais qu'ils camperoient à part, sans être obligez de travailler aux tranchées, ni d'aller à l'assaut. On avoit bien de la complaisance pour ces Mutins, mais ce n'étoit que pour ôter à l'Ennemi trois mille hommes de ses meilleures Troupes.

Pour dire ici quelque chose (2) d'Ostende, elle étoit si ponctuellement secourue, que Vander Noot avoit succedé à Dorp; & le siege, loin d'avancer, paroissoit tous les jours plus difficile. Rivas qui le commandoit, faisoit néanmoins tout ce qu'il pouvoit pour l'avancer, & avoit pris trois Forts en trois differents (3) *Polders*, comme on par-

(1) *Grotius* Hist. Liv. XII. p. 441.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 171.

(3) On trouve dans le Dictionnaire de *Kilianus* cette explication de ce mot, tirée d'*Adrien Junius*, un des plus Savans homme de son tems : *Poldres, propriè adpellarunt Progenitores, qui è fluvio, aut mari educti aggestis pontibus longis, aggeribusque ab aquarum injuria obsepiuntur.* Ce qui quadre très-bien aux Polders, qui sont près d'Ostende.

 parle dans le païs. Ce mot signifie un espace de terre, environné d'une digue, & non *un Fort*, comme on l'avoit dit au Cardinal *Bentivoglio*. Rivas joignit ces Forts, avec le quartier du fort Albert, où il travailloit à une grande Plate-forme, qu'il chargea de Canon; par un chemin, qu'il couvrit de Gabions pleins de terre, car il n'étoit pas possible de faire de bons retranchemens, dans le sable. Du côté de Bredene, Buquoi poussoit une grande digue, par laquelle il prétendoit boucher le Canal, qui sert de port à la Place. Les Assiegez firent de leur côté une batterie dans la Ville, d'où ils jettoient des feux d'artifices pour tâcher de mettre le feu aux fascines, dont la grande Plate-forme étoit en partie composée. Cela réussit, & comme il fallut bien du tems, pour réparer le dommage; il y perit beaucoup de monde, qui y travailloit. Ils faisoient presque tous les jours des sorties, & les Assiegeans ne pouvoient rien faire, qui ne leur coûtât beaucoup de fatigue & de sang. En ce tems-là, Durango & *Zavallios*, Colonels Espagnols, y perirent, avec plusieurs Capitaines de la même nation & des autres, dont il y avoit des Troupes, dans le siege. Pompée Targon, dont nous avons parlé, inventa une sorte de Fort de bois bâti sur plusieurs barques, & au dessus duquel il y avoit six pieces de Canon, avec de l'espace derriere, pour ceux qui servoient cette Artillerie. L'inventeur de cette machine se proposoit de la conduire jusqu'à l'entrée du Canal, par où le secours venoit dans la Ville, & d'empêcher par ce moyen qu'il n'y entrât rien; mais il falloit auparavant que l'on eût conduit la digue, à laquelle on travailloit, jusqu'à ce même Canal, pour y placer un Fort, qui en empêchât le passage. Il voulut encore, pour hâter le travail de la digue, y faire conduire le bois qui étoit nécessaire, en le faisant flotter sur l'eau. Mais l'Artillerie ennemie tirât si fort sur ceux qui le menoient, & la mer faisoit quelquefois de si grands dommages aux travaux, qu'il y perissoit une infinité de gens, & que l'ouvrage de plusieurs jours étoit renversé, en peu d'heures.

Le siege étoit en cet état, lors qu'il vint en pensée à l'Archiduc, qui voyoit avec un très-grand chagrin, qu'il ne s'avançoit que très-peu, d'employer Spinola à le pousser. Quoi que le Marquis n'eût point d'experience de cette sorte de choses, il en savoit, sans doute la Théorie; & comme son penchant le portoit à tout ce qui regardoit la guerre, l'Archiduc crut qu'il pourroit mieux réüssir qu'un autre, qui avec plus d'experience, n'auroit pas eu la même ouverture d'esprit. On a vû, de nos jours, de semblables Géneraux, qui avec peu d'experience & beaucoup de génie pour la guerre, ont gagné des victoires, que l'on n'auroit jamais osé esperer, & batu de vieilles Troupes, avec de nouvelles levées, & cela plusieurs années de suite, avec l'étonnement de toute l'Europe. C'est ce que l'on vit, en partie, dans Ambroise Spinola, qui fit d'aussi grandes choses, qu'on en pouvoit faire de son tems, quoi qu'il eut en tête le Prince Maurice, non dans sa premiere jeunesse, mais affermi par l'experience de plusieurs années. Quand l'Archiduc témoigna à Spinola qu'il lui vouloit donner la conduite du siege d'Ostende, il ne refusa, ni n'accepta cet emploi; mais demanda du tems pour examiner l'état, où étoit la Place. Pour cela il employa de vieux Soldats, qui s'étoient trouvez en plusieurs sieges. Les uns lui déconseillerent cette entreprise, sur tout parce qu'on ne pouvoit pas empêcher qu'on n'introduisit du secours à Ostende. D'autres au contraire soûtinrent qu'on pourroit pousser plus loin une digue déja commencée, & fermer par-là l'entrée aux secours. Spinola hésita quelque tems, avant que de se déterminer; mais enfin l'envie d'avoir l'honneur d'achever une chose, dont personne ne pouvoit venir à bout, fit qu'il s'engagea dans cette entreprise. Elle ne pouvoit pas réussir, sans lui attirer non seulement beaucoup de gloire, mais encore de grands avantages de la Cour d'Espagne; & si elle ne réüssissoit pas, il pouvoit s'excuser sur les grandes difficultez, qui avoient empêché jusqu'à lors les meilleurs Officiers Espagnols d'en venir à bout.

Il se rendit donc devant Ostende, dès le mois d'Octobre, & prit le commandement du siege. Avant toutes choses, il prit soin d'amasser une très-grande quantité des materiaux, dont il pouvoit avoir besoin; soit pour achever la digue du côté de Bredene, soit pour les Ouvrages, que l'on vouloit faire du côté du Fort Albert, d'où il prétendoit presser le plus la Place. Le terrein étoit tout sablonneux & coupé par un grand nombre de Canaux, que la mer remplisoit, dans la haute marée. La terre y manquoit, pour faire des tranchées, & l'on étoit obligé de se servir de fascines, de gabions & de sacs pleins de sable, pour se couvrir. Cependant la Digue, que l'on faisoit, pour couper le chemin au secours, s'avançoit avec trop de peine & de lenteur. De l'autre côté, il y avoit un canal qui servoit de fossé aux Ouvrages des Assiegez, & ce fut par-là qu'il jugea qu'on pourroit se rendre maître de la place. Il y fit travailler aux aproches, en quatre endroits differens. Du côté de la mer étoient les Allemands, ensuite les Espagnols, les Italiens, & enfin les Wallons, & les Bourguignons, qui étoient les plus éloignez de la mer. Comme ils ne pouvoient se couvrir, que par des materiaux apportez d'ailleurs, ils ne pouvoient s'avancer qu'avec peine & en perdant beaucoup de monde; par le Canon & la Mousqueterie des Ennemis, & par les fréquentes sorties qu'ils faisoient. L'Année se passa à s'approcher du canal, & à le passer; après quoi il s'agit d'attaquer divers Ouvrages, qui couvroient la contrescarpe & l'on ne gagna pas un pied de terre, sans perdre beaucoup de gens. Mais Spinola avoit soin de suppléer aux pionniers qui étoient tuez, dans les approches, & d'envoyer de nouveaux Soldats, pour prendre la place des morts & des blessez, sans épargner l'argent. Les Provinces voisines étoient si ruinées, que la pauvreté fit résoudre à y aller un grand nombre de malheureux; qui, pour un peu d'argent, exposoient leur vie aux plus grands dangers.

Pour finir cette année, par l'histoire du commerce, (1) la nouvelle Compagnie des Indes fit partir au mois de Decembre treize Vaisseaux, dont la plûpart étoient neufs, sous la conduite d'*Etienne vander Hague*, comme Amiral & de *Corneille Sebastien*, comme Vice-Amiral. La même année il arriva des Vaisseaux des Indes, en Hollande, qui rapporterent des marchandises & des nouvelles de divers exploits mémorables executez en ce païs-là. Les Portugais irritez de ce que quelques Rois des Indes avoient bien reçu les Hollandois & avoient negotié avec eux, entreprirent de châtier ces Princes; comme s'ils avoient été obligez de négotier, avec les seuls Portugais. Cinq Vaisseaux de la vieille Compagnie, partis à la fin de l'année MDCI. comme ils arrivoient au Détroit de la Sonde, furent avertis par un petit Bâtiment, venu de la Chine, qu'il y avoit devant Bantam, Ville de l'île de Java, une flotte Portugaise de huit Galions & de vint-deux Galeres, sous la conduite de l'Amiral *D. André Fortado de Mendozza*, pour punir le Roi de Bantam de ce qu'il avoit favorisé les Hol-

(1) *De Meteren* Liv. XXV. fol. 540. & suiv.

1603. Hollandois *Welfart Hermansen*, qui commandoit la Flotte Hollandoise, après avoir tenu Conseil, avec les autres Officiers, se résolut d'attaquer les Portugais, quoi que fort inferieur à eux en forces. Le plus gros de ses Vaisseaux étoit de cinq-cents-vint tonneaux, un autre de quatre-cents, un autre de deux-cents-quarante, un autre de six-vints, avec un Brigantin de cinquante. Ils attaquerent la Flotte Portugaise, le jour de Noël de l'an MDCI. & le combat dura jusqu'au 7. de Janvier de l'année suivante. Ils ne s'attacherent pas, comme il paroit, aux Galions, sinon peut-être en les canonnant, sans venir à l'abordage; mais ils se rendirent maîtres de deux Galeres, & en endommagerent trois autres; en maniere que les Espagnols eux mêmes, ne sachant qu'en faire, y mirent le feu, & tâcherent de les pousser contre les Vaisseaux Hollandois, qui surent bien éviter leur rencontre. La Flotte Portugaise, comme les Hollandois l'apprirent depuis, avoit eu dessein de s'emparer de la Ville de Bantam, d'y bâtir une Forteresse & d'empêcher que les Hollandois n'y allassent plus chercher du Poivre. Ce coup lui ayant manqué, par leur arrivée, & par la hardiesse qu'ils avoient euë de l'attaquer; l'Amiral craignant que les Bantamois joints à eux, ne lui causassent encore plus de dommage, s'ils s'obstinoit à pousser son Projet, prit le parti de se retirer avec tous ses Galions & ses Galeres, sans les inquieter davantage. Il fit voiles à Amboina, l'une des Iles Moluques, où il croit des clous de Girofle, & où les Portugais avoient un Fort. La Flotte Portugaise maltraita extrémement les peuples de cette île & des autres, parce qu'ils avoient commercé avec les Hollandois & les Zélandois. On coupa même les arbrisseaux, qui portent les Clous de Girofle, pour empêcher les Indiens de leur vendre de cette marchandise. Cela empêcha en effet qu'ils n'en pussent fournir ce qu'ils auroient pu faire, en un autre tems. *George Spilberg*, parti de Zélande en MDCI. fit beaucoup de dommage aux Portugais, & revint l'an MDCIV. en Europe chargé de prétieuses marchandises.

1604. SPINOLA travailloit cependant (1) à pousser ses aproches devant Ostende, & il se trouva avancé, à l'entrée du Printems, jusques près du fossé de la place, malgré la vigoureuse défense de la Garnison, & les desordres que les hautes marées causoient dans ses ouvrages. Les Etats Géneraux, qui voyoient ses progrès, penserent de bonne heure à faire les fonds nécessaires pour cette Campagne, comme on le peut voir par (2) l'état de Guerre que le Conseil d'Etat fit dès le 1. de Novembre de l'année précedente. On délibera ensuite de ce qu'on pourroit faire, pour la conservation d'Ostende. Cela ne se pouvoit faire, qu'en faisant lever le siege par force, ce qui étoit très-difficile à faire; ou en faisant, de bonne heure, une diversion si considerable, que l'Archiduc fût obligé de lever le siege, pour courir ailleurs. Ce dernier parti parut le meilleur & l'on résolut d'assieger l'Ecluse, qui avoit autrefois été prise par le Duc de Parme, à la vuë du Comte de Leicestre.

(3) Maurice donna le rendez-vous à son Armée devant Willemstadt, & marqua le 20. d'Avril, pour s'y trouver. Les Géneraux étoient, outre lui, Guillaume Gouverneur de Frise, Frederic Henri son Frere Géneral de la Cavalerie, & trois Comtes de la Maison de Nassau. Ces Troupes, qui étoient de quinze mille hommes de pied, & de deux mille cinq cents Chevaux, s'embarquerent 1604. incessamment pour la Zélande, où Maurice arriva le 24. avec le Prince d'Anhalt, Adolf de Nassau, & les Députez des Etats Géneraux, & du Conseil d'Etat. Le lendemain, toute cette Flotte partit pour la Flandre & entra dans un Canal, qu'on appelle *Swartegat*, d'où l'Armée fit descente dans l'île de Cadsant, & se rendit maîtresse des Forts, qui y étoient, en deux jours. Cependant ceux de Bruge, avertis du départ de Maurice, obtinrent de Spinola qu'il envoyât mille Fantassins & cinq-cent Chevaux, pour s'opposer à la Flotte du côté du Swint, & l'empêcher d'aller droit à l'Ecluse, comme ils le firent le 26. & le 27. On crut (4) alors que si le Prince étoit, selon l'avis des Députez, allé droit à l'Ecluse; il auroit pu se rendre maître de la place, où il n'y avoit que très-peu de monde, & de là surprendre les Assiegeans devant Ostende, & les chasser, ou leur couper les vivres. Mais Maurice fit tourner d'un autre côté, selon le sentiment de quelques autres, & représenta le danger où l'on se mettroit, si on suivoit le sentiment des Députez. On a crû qu'il augmentoit ce danger, car dès-lors on soupçonnoit qu'il ne faisoit pas tout ce qu'il pouvoit, pour mettre fin à la guerre.

Comme Maurice déliberoit, si l'on se contenteroit de garder Cadsant, il se trouva un Païsan, qui avertit qu'il y avoit un autre passage à l'Orient de la Ville, par où l'on en pourroit approcher. On fit avancer, sur sa parole, de ce côté-là, quelques Troupes, sur le soir du 28. du même Mois. L'Ennemi y parut pour les repousser, du côté d'Oostbourg; & l'on ne douta pas qu'il n'y eût là un passage. Le lendemain quelques Soldats de Maurice escarmoucherent avec lui & le pousserent même; de sorte qu'ils découvrirent le passage. Le 30. au matin on fit passer l'eau à des Troupes qui occuperent une digue près de Coxie, & se rendirent maîtresses d'un petit Fort; ce qui donna esperance de pouvoir s'avancer par-là, quoi que le païs fût fort coupé & couvert d'eau. Maurice s'avança vers le fort de Ste. Catherine, qui étoit défendu par quelque peu de Soldats; auxquels on avoit joint des Païsans & de Bourgeois, levez à Gand. Il fit d'abord canonner ce Fort, avec neuf pieces de Canon, & ceux de dedans firent mine de vouloir se défendre; de sorte que Maurice pensoit à se retirer, après avoir fait jouër son Artillerie, pendant quelque tems, en cas qu'ils ne se rendissent pas. Il ordonna seulement que quelques Regiments demeurassent là, pour voir ce qui arriveroit. On avoit commencé à retirer le Canon, lors qu'une piece d'Artillerie demeurant embourbée, les Matelots, qui la retiroient, firent tant de bruit, que ceux du Fort crurent qu'on vouloit changer l'attaque. Ils furent confirmez dans cette pensée, par un mouvement que la Cavalerie fit, le long de leurs retranchements, pour se retirer, & ils jugerent par-là que Maurice ayant plus de monde, faisoit marcher ces gens-là, pour leur couper le seul chemin, qu'ils eussent pour se retirer en Flandre. Là-dessus les nouvelles levées abandonnerent le Fort de Ste. Catherine, & marcherent vers le Fort Philippe, & de là à Isendyk. Ces gens-là craignoient d'être forcez, & de n'avoir point de quartier; parce qu'il n'y avoit point de Cartel, pour les Bourgeois & les Païsans, qui prenoient les Armes. Les Troupes de Maurice occuperent le Fort, & marcherent ensuite à celui de S. Philippe, où il n'y avoit que soixante Soldats, qui se rendirent le 2. de Mai. Maurice marcha de là droit à Isendyk le lendemain,

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 176.
(2) Voyez-le dans *De Meteren* Liv. XXV. fol. 539. verso.
(3) Le même p. 541. & *Bentivoglio* là-même & suiv.

(4) *Grotius* Liv. XIII. p. 447. Voyez aussi *De Meteren*.

1604. main, & empêcha heureusement que le secours qu'on y envoyoit n'y entrât.

Cependant un détachement de la garnison de l'Ecluse, avec quelques Troupes venuës d'Ostende, voulut surprendre Cadsant, où elles avoient déja fait descente; mais quelques Ecossois, qu'on avoit laissez-là, pour garder les bateaux, les munitions & les vivres, les reçurent si vivement, qu'elles furent obligées de se retirer. Maurice réduisit Isendyk à se rendre le 10. & marcha vers Ardembourg, où il y avoit 12. Compagnies Allemandes, qui s'enfuirent. Comme le poste étoit avantageux, pour faire le siege de l'Ecluse, Maurice ordonna à Ernest de Nassau, qu'il y laissa, d'y faire quelques retranchemens. Il occupa ensuite Middelbourg, en Flandre, où il y avoit un mauvais château, qui fut abandonné, par l'Ennemi. Il y avoit, en ces lieux-là, tant de Forts & de postes à garder, qu'il auroit fallu une Armée, pour les conserver.

Velasco (1) qui étoit Géneral de la Cavalerie, après le départ de Mendozza, pour l'Espagne, fut envoyé cependant par l'Archiduc, à Damme, place forte entre l'Ecluse & Bruge; pour s'opposer, du mieux qu'il pourroit, aux progrès de Maurice. Il occupa un poste près de Moerkerk, sur le chemin de l'Ecluse à Damme & s'y retrancha; dans le dessein d'y faire un Fort, qu'il commença, au bout d'un Pont, qu'il fit jetter sur le Canal, qui y passe. Maurice envoya contre lui, un détachement de sa Cavalerie, sous Gend & Bax, qui trouverent d'abord une très-grande résistence; parce que le chemin étoit étroit, & que la Cavalerie ne s'y pouvoit point étendre. Bax fut blessé à la jambe & il s'y perdit nombre d'hommes & de Chevaux; quoi que Velasco n'eût pas encore tout le monde, qu'il devoit avoir. Mais l'Infanterie de Maurice étant arrivée, elle heurta si rudement les gens de Velasco, qu'elle les mit en déroute, & leur tua, ou blessa, selon *Bentivoglio*, plus de quatre cents hommes, & en prit plus de trois cents prisonniers. Le reste se retira à Damme avec Velasco. Maurice, comme le dit le même Historien, y perdit très-peu de gens.

Il s'occupa dès lors à resserrer l'Ecluse, autant qu'il lui fut possible, en unissant divers postes, par des ponts & des Forts, dans un terrein si coupé de Canaux, qu'ils faisoient entre eux comme un labyrinthe. Le Gouverneur de l'Ecluse étoit un Officier Espagnol, nommé *Matthieu Serrano*, homme de réputation, mais qui n'avoit qu'une petite garnison, peu capable de garder la place, & les Forts, qui étoient autour; & qui étoit encore trop peu fourni de vivres & de munitions de guerre. Il avertit l'Archiduc de l'état, où il se trouvoit, & on lui envoya trois cents hommes, avec promesse de lui faire avoir incessamment tout ce dont il avoit besoin. On lui envoya, en plusieurs fois, environ quinze cents hommes, qui devoient être suivis de tout ce qui lui manquoit, avant que Maurice eût achevé ses lignes. Le Prince prit son quartier à l'Occident de la Ville, & le Colonel vander Noot le sien au Midi. Le reste du terrein inondé fut fourni de Barques armées, pour fermer toutes les avenuës. Les Assiegez abandonnerent d'abord tous leurs Forts, sans attendre qu'on les sommât. Il n'y eut que celui de S. George, qui étoit à l'entrée du Port, qui attendit qu'on se préparât à l'attaquer, pour se rendre.

Le 30. de Mai, les Assiegez tâcherent de faire entrer dans la Ville, des vivres & de la poudre. Ils firent sortir, pour cela, mille forçats de Galeres, avec cinq cents Soldats, par le païs inondé; pour aller au devant d'un Convoi, qui leur venoit de Damme, sous la conduite du Comte de Barlaimont. Maurice, averti du dessein, le coupa, & enleva en partie le Convoi. Ceux qui étoient venus, au devant, s'appercevants qu'il ne venoit point, rentrerent dans la Ville; excepté une partie des Forçats, qui allerent se rendre à Maurice. Ce Prince tâcha bien d'atteindre Barlaimont, qui se sauva, par un autre chemin; mais il ne put faire qu'environ six-vints prisonniers, desquels il apprit que la Garnison de la Place étoit assez forte, mais qu'elle manquoit de provisions. Dès lors, il ne pensa plus, qu'à fermer soigneusement toutes les avenuës; pour réduire la Ville par la faim, qui y étoit très-grande. 1604.

Le Marquis de Spinola avoit fait de si grands progrès devant Ostende, que l'Archiduc crut qu'il étoit seul capable de sauver l'Ecluse. Mais cet habile homme faisoit difficulté de s'engager dans une entreprise si difficile. Il jugeoit que les Troupes Espagnoles n'étoient pas assez nombreuses, pour cela; & que quand même elles le seroient davantage, Maurice s'étoit déja si bien posté & fortifié devant la Place, qu'on ne pourroit pas l'y forcer. Il craignoit, sur tout, qu'en s'engageant dans cette entreprise, on ne lui fît manquer la prise d'Ostende; parce qu'il faudroit trop affoiblir l'Armée, qui en faisoit le siege. Spinola pria enfin l'Archiduc, qui vouloit absolument qu'il tentât ce secours, de le faire accompagner, par les principaux Chefs de l'Armée; afin de n'être pas seul responsable de l'évenement. Il laissa donc, devant Ostende, le nombre des Troupes, qui étoient nécessaires pour garder les approches, contre les sorties des Assiegeans. Il s'y joignit encore quelque nombre des Mutins, qu'on avoit enfin gagnez, comme nous le dirons dans la suite, & Spinola marcha avec six mille Fantassins & deux mille Chevaux, en conduisant avec lui dix piéces d'Artillerie, & beaucoup de vivres, pour les jetter, s'il étoit possible, dans l'Ecluse; dont le Gouverneur avoit protesté qu'il seroit obligé de se rendre, pour ne pas mourir de faim. Spinola marcha donc le plûtôt qu'il put, vers Damme. Après avoir essayé vainement de forcer les postes de Maurice, il alla du côté de Cadsant, où on lui avoit dit que les Forts n'étoient pas si bien munis, & où ils trouveroit moins de résistence. Guillaume de Nassau y commandoit, avec des Troupes disposées à bien recevoir l'Ennemi. Spinola y voulut arriver de nuit, dans l'esperance de le surprendre. Mais plusieurs difficultez, qui se présenterent, furent cause, qu'il n'y put arriver, que de jour. Il fit d'abord attaquer l'Ennemi, avec vigueur; mais il soûtint ses efforts, avec beaucoup d'intrepidité, & il perit en cette attaque, bien du monde, de part & d'autre. Le Prince Maurice arriva là-dessus, avec quelques Troupes, & fit si bien soûtenir celles qui y étoient déja, qu'il fallut que Spinola pensât à la retraite, après avoir perdu quatre cents hommes sur la place, & eu autant de blessé. Le Colonel Borgia y fut malheureusement blessé aux deux bras, & le Marquis de *Renthy*, qui étoit dans la fleur de la jeunesse, y fut tué. Il étoit fils de Montigni, Marquis de Renthy, dont on a souvent parlé, dans l'Histoire précedente. Ce combat se donna le 17. d'Août.

Le lendemain, la Garnison, réduite à la derniere famine, commença à capituler. Elle obtint des conditions assez honorables, & sortit le 19. Il n'y avoit guere moins de quatre mille hommes, qui avoient si fort souffert de la faim, qu'ils sembloient plûtôt à des cadavres, qu'à des hommes vivants. Com-

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 177. & *De Meteren* Liv. XXV. fol. 542.

1604. Comme ils avoient obtenu d'aller à Damme, ils marcherent de ce côté-là ; & on en vit tomber, soixante, qui moururent de foiblesse, dans l'espace de deux petites lieuës de chemin. Maurice entra dans la Place, dès qu'elle fut rendue, & il se vanta, non sans raison, que, dans trois mois de tems, il s'étoit rendu maître d'une place, qui n'étoit pas moins importante qu'Ostende, & cela avec très-peu de perte; au lieu qu'Ostende ne seroit prise, au plûtôt, que dans trois ans, & avec une perte infinie de monde; sans parler de la dépense étonnante, qu'on y auroit faite. Il trouva un très-grand nombre d'Artillerie dans la Place & dans les Forts, & quatorze cents forçats pour les Galeres, qu'on avoit mises sous l'eau, de peur qu'on ne les brulât.

Spinola, après avoir échoué dans son entreprise, retourna incessamment devant Ostende, pour laquelle l'Archiduc étoit en peine, après la prise de l'Ecluse; dans la crainte que Maurice pourroit bien venir, avec toute son Armée, qui n'avoit nullement souffert, pour faire lever par force le siege d'Ostende. Pour prévenir ce dessein, que, selon les apparences, Maurice n'eut jamais; on fit occuper & fortifier tous les passages, par lesquels il y pouvoit venir de l'Ecluse. On munit sur tout Damme & le Fort de Blankemberg, qui étoient sur le chemin de l'Ecluse à Ostende. Cependant les approches de Spinola étoient si avancées, qu'il se trouvoit déja maître du fossé de la place.

Les Etats Géneraux ordonnerent de fortifier l'Ecluse & huit ou neuf Forts, dans le voisinage, outre la Ville d'Isendyk; & donnerent le gouvernement de tout ce, qui avoit été conquis en Flandre, au Prince Frederic Henri.

L'on nomma Charles vander Noot pour son Lieutenant, qui commença dès lors à demeurer en ce païs-là. On comprit que la perte d'Ostende ne seroit pas d'une si dangereuse conséquence, qu'on avoit cru, avant que d'avoir repris l'Ecluse ; par le moyen de laquelle on pouvoit couvrir la Zélande & porter la guerre en Flandre, quand on voudroit.

Spinola étant arrivé, devant la place, la pressa le plus vigoureusement, qu'il lui fut possible. Il fit sauter des mines, donna des assauts très-violents, remua une très-grande quantité de terre, & réduisit les Assiegez à un si petit espace, qu'il n'étoit plus possible de résister long-tems. Après le Colonel Huchtembrouk, qui avoit succedé à Dorp, de Gisteles y étoit entré en qualité de Gouverneur, & y avoit été tué au Mois de Mars. Le Colonel *Jean de Laen*, qui lui succeda, eut le même sort. Quelques Capitaines y commanderent ensuite, après quoi on y envoya le Colonel *Uytenhove*, qui en sortit blessé. La Ville demeura, quelque peu de tems, sans Gouverneur, jusqu'à ce que De Marquette y entrât le 10. de Juin. Les Assiegez, sous la conduite de ces Commandants, firent tout ce qui se pouvoit faire, pour disputer le terrein aux Assiegeans. Il firent quantité de sorties, & reprirent plusieurs fois ce qui leur avoit été enlevé. Le Canon de l'Ennemi fut encloüé, ses mines éventées, & souvent nombre de Soldats des deux côtez emporté en l'air, & enseveli sous la terre des mines, qui avoient sauté. Enfin le 22. d'Août, il y eut un gros vent de Nordouëst, qui, pendant la haute marée, causa un très-grand dommage aux Assiegeans, mais encore plus aux Assiegez ; dont les nouveaux Ouvrages ne pouvoient pas tenir contre la violence de la Mer. Tout étoit pris au dehors, & il paroissoit desormais inutile, ou plûtôt ruineux, pour les Etats, de disputer plus long-tems le peu de terrein qui restoit, où l'on avoit fait quelques ouvrages pour amuser l'Ennemi. On avoit nommé cet espace *la nouvelle Troie* ; comme pour insulter l'ennemi, & lui faire entendre, qu'il consumeroit autant de tems devant la place, que les Grecs en avoient employé, pour prendre Troie. 1604.

Cependant les Etats & Maurice ayant été avertis à l'Ecluse, où ils étoient assemblez, en Septembre, de l'état où étoit le siege, résolurent après avoir consulté cette affaire mûrement entre eux, qu'il valloit mieux rendre la place, que l'exposer à être forcée. Les dépenses, pour la conserver, étoient infinies, & la perte des braves gens, que l'on y faisoit, encore plus fâcheuse. Les nouveaux Ouvrages, qui couvroient la nouvelle Troie, n'étoient guére en état de résister aux vents & aux hautes marées de l'hiver. Le Camp de Spinola étoit trop bien fortifié & toutes les avenues trop soigneusement gardées, pour entreprendre de faire lever le siege par force. D'ailleurs quand la Place auroit été ainsi dégagée, elle ne pouvoit pas être de grande utilité, à cause de la multitude des Forts, dont elle étoit environnée; & s'il la falloit reconquerir, on le pourroit faire plus facilement, que n'avoit fait l'Ennemi, parce que les Etats étoient maîtres de la Mer. On envoya donc ordre à De Marquette de rendre enfin la place, aux meilleures conditions, qu'il pourroit. Il fit embarquer l'Artillerie, les munitions & les vivres, aussi bien que les personnes, qu'il croyoit opposées à la reddition de la Place ; apparemment pour les faire sortir, avant la reddition de la Ville; mais cela ne se put pas faire. La Capitulation fut signée le 20. de Septembre, à ces conditions : Que les Ecclesiastiques pourroient sortir librement, avec leurs biens & leurs meubles : Que la Garnison, & tous les Officiers, tant de mer, que de terre, se retireroient, sans que personne pût être arrêté, sous quelque prétexte, que ce fût, avec tous leurs bâtimens, vers Flessingue, tambours battans, mêches allumées, bale en bouche, Enseignes déployées, avec tout leur bagage : Que s'ils ne pouvoient trouver assez de Barques, pour tout transporter, on leur donneroit le tems nécessaire, pour emmener ensuite le reste : Qu'il ne leur seroit permis d'emmener, que quatre pieces de Canon, mais que le Maître de l'Artillerie, avec tous ceux qui dépendoient de lui, Charpentiers, Mineurs, & leurs Chevaux, avec leur équippage, pourroit se retirer : Que tous ceux, qui avoient eu quelque emploi, dans la Place, soit pour payer les Troupes, soit pour les Vivres, auroient aussi la liberté de s'en aller : Que tous les prisonniers seroient relâchez, sans rançon, de part & d'autre : Que la même chose seroit accordée aux Vivandiers, Bourgeois & autres, qui voudroient s'en aller : Que le jour même de la signature de la Capitulation, on livreroit à ceux, que le Marquis Spinola enverroit, toute la vieille Ville; avec la petite place, qui étoit au bout, & qu'on lui donneroit quatre ôtages, contre lesquels on retiendroit les deux qu'il avoit donnez : Que toute la Garnison partiroit le 22. à moins qu'il n'y eût des malades & des blessez, qui s'en iroient ensuite avec le bagage : Qu'en cas que le vent ne fût pas propre, pour aller à Flessingue, elle partiroit par terre, & qu'on lui fourniroit les chariots nécessaires: Que pour l'assurance des personnes & des bâtiments, en cas qu'il arrivât du mauvais tems, & des chariots, on donneroit des ôtages. Cette Capitulation ayant été signée le 22. de Septembre, les Assiegez livrerent la vieille Ville, & se retirerent dans la *nouvelle Troie*, jusqu'au

 jour

1604. jour marqué, que la Garnison partit par terre, & passa la Guele, canal au Nord de la Ville, sur des bateaux & des pontons, & continua sa marche le long des bords de la Mer. Spinola régala les Officiers, pendant que les Troupes se préparoient à se mettre en marche. Il y eut plus de trois mille hommes, bien équippez & en bon état, outre ceux qui étoient partis par mer. Le lendemain ils arriverent près de l'Ecluse, où Maurice leur vint au devant, & les remercia des bons services, qu'ils avoient rendus à l'Etat, en défendant Ostende. On reçut dans l'Ecluse les habitans de cette Ville, & l'on donna même des emplois, à ceux qui en avoient eu. L'Archiduc ne recevant qu'une Ville deserte, accorda des Privileges à ceux, qui voudroient la venir habiter; mais on eut assez long-tems de l'aversion pour un lieu, plein des cadavres & des ossemens de ceux qui y étoient peris.

C'est ainsi que finit le siege d'Ostende, qui fut attaquée & défendue, avec autant de bravoure, que d'art. Sa prise servit peu dans le fonds, à l'Archiduc, & les Etats ne tirerent de la longue résistence, qu'ils y avoient faite, d'autre avantage, que celui d'avoir amusé là les forces de l'Espagne, pendant trois ans; sans qu'elles pussent entrer sur leurs Terres. Cet avantage n'étoit pas sans doute à mépriser, puis que, pendant que les Espagnols étoient attachez opiniatrément au siege d'Ostende, Maurice prit Grave, Rhimberk, l'Ecluse & quelques places des environs; mais aussi pour retenir l'Archiduc, devant Ostende, il en coûta plusieurs millions.

Bentivoglio assure qu'on trouva dans cette Place, une grande quantité d'Artillerie, que le Gouverneur n'eût pas le tems d'envoyer en Zélande, avant que de capituler, comme il semble qu'il en avoit dessein. On y trouva aussi, selon le même Historien, une quantité si surprenante de vivres & de munitions nécessaires à la défense d'une place, qu'on ne se souvenoit pas d'en avoir autant trouvé, à beaucoup près, en aucune Ville. Il ajoûte encore qu'on tenoit pour assuré, que, pendant les trois ans, que le siege avoit duré, il y étoit peri plus de cent mille hommes; tant par les attaques, & par le feu de l'Artillerie & de la Mousqueterie, que de maladie, des deux côtez. On peut juger par-là combien on y employa d'argent & d'autres choses.

Quand elle fut prise, l'Archiduc & l'Archiduchesse eurent la curiosité de l'aller voir, de Gand, où ils étoient. Ils n'y virent qu'un monceau informe de terre, où l'on ne voyoit presque aucun reste de Ville. Les fossez étoient comblez, les courtines abatues, les remparts renversez, & tout le reste des fortifications si confus, qu'on n'y reconnoissoit plus rien, & qu'on avoit même de la peine à voir, où les attaques avoient été. Spinola néanmoins leur montra les endroits, où avoient été les attaques de châque nation, & ce qui avoit le plus donné de peine à prendre. Ils virent la grande plate-forme, le canal du secours, la grande digue, & tout ce qui restoit des travaux, qui avoient été faits, avec beaucoup d'étonnement. Ils ne purent voir, qu'avec horreur & compassion, des lieux, où le fer, le feu, la mer & la terre conjurez, pour ainsi dire, ensemble, à faire perir les hommes, avoient fait perdre la vie à un si grand nombre de braves gens. Ils y laisserent pour Gouverneur le Sr. *de Grison*, Colonel Wallon, & donnerent les ordres nécessaires, pour assurer la place; après quoi ils se retirerent à Gand & delà à Brusselles, & envoyerent les Troupes fatiguées, dans leurs quartiers d'hiver.

Pendant cette Campagne, (1) on avoit esperé 1604. d'engager les Mutins, qui étoient à Grave, à faire une irruption en Brabant, en y entrant par le païs de Liege. On leur devoit joindre quelque Cavalerie des Etats, avec trois pieces d'Artillerie. Mais avant qu'ils sortissent de Grave, l'Archiduc leur fit offrir, en secret, de leur payer les trois quarts de ce qui leur étoit du; à condition qu'ils quittassent le quart, qu'on ne leur payoit pas, en consideration des pillages qu'ils avoient faits sur ses Sujets; & qu'en attendant qu'ils fussent payez, ils se contentassent des Châteaux de Carpen, & de Hoogstrate, avec l'Artillerie d'Erkelens, qu'ils tiendroient, jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits. Cette multitude insolente insista à être payée de tout, à avoir pour gages Mastricht, Venlo, & Ruremonde; en rendant les Châteaux & l'Artillerie, dont on a parlé. Elle demandoit encore trois Officiers de distinction, qu'elle retiendroit pour ôtages.

Cependant ils sortirent de Grave, le 22. d'Avril, avec quinze Cornettes de Cavalerie des Etats, & marcherent vers le païs de Liege & en Brabant, où ils ne firent que piller, pour eux mêmes; sans avoir aucun égard aux sentimens des Officiers des Etats, qu'ils amuserent, jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur accommodément, avec l'Archiduc. On leur accorda, de la part de ce Prince, une bonne partie de de ce qu'ils demandoient; & enfin les Troupes des Etats se séparerent d'eux le 22. de Mai, & se retirerent du côté de Breda. Les Mutins s'en allerent à Grave, & envoyerent des Députez aux Etats & à Maurice, pour les remercier, & les assurer qu'ils leur remettroient Grave, comme ils le firent; contre l'attente de bien des gens, qui croyoient qu'ils livreroient cette Place à l'Archiduc. Une sorte de point d'honneur, & quelque sentiment de Justice fit qu'ils tinrent leur parole, en cela. L'Archiduc fit sagement de satisfaire ces gens-là, de peur que les Mutins ne s'accrussent tous les jours, & ne formassent un troisiéme parti dans les Provinces Unies; car il y avoit un corps d'Espagnols, qui étoit sur le point de se soulever. Il y eut quelques uns des Mutins, qui servirent l'Archiduc près de l'Ecluse, & qui se signalerent dans l'attaque de Cadsant. D'autres entrerent au service des Etats & les servirent de même, fort fidelement & courageusement. Il y en eut aussi, qui ayant reçu leur argent se sauverent, les uns de crainte qu'on ne les punît tôt ou tard, & quelques autres, pour retourner en leur païs. C'est ainsi que finit la plus étrange & la plus dangereuse mutinerie, qui se fût faite dans les Païs-Bas.

Le Marquis (2) de Spinola n'avoit point été à 1605. la Cour de Madrid, après qu'il étoit arrivé en Flandre. Il crut qu'il étoit nécessaire qu'il y allât, pour instruire le Roi & le Conseil d'Espagne, de l'état où étoient les Païs-Bas, & afin obtenir les secours nécessaires pour pousser la guerre, avec plus de vigueur, qu'on n'avoit fait jusqu'à ce tems-là. La réduction d'Ostende, après un si long siege, étoit un préjugé favorable, qui le devoit faire écouter. Cependant l'Archiduc avoit de la peine à le laisser aller, à cause du besoin qu'il pouvoit avoir de lui; mais enfin il se rendit aux raisons de Spinola, & écrivit en sa faveur les Lettres les plus pressantes qu'il lui fut possible. Il partit donc, à la fin de l'année précedente & fut parfaitement bien reçu du Roi & de toute la Cour. Il les informa au long de l'état des Païs-Bas, & leur montra particulierement combien il étoit nécessaire

(1) *De Meteren* Liv. XXV. fol. 543. & suiv.
(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 182.

1605. re de transporter la guerre au delà du Rhin, où les frontieres de l'Ennemi n'étoient pas, à beaucoup près, si bien couvertes que du côté de la Zélande & de la Hollande, où la mer, les rivieres & des canaux sans nombre étoient des remparts, qu'il n'étoit presque pas possible de forcer; à cause de leurs forces maritimes & des Barques armées, dont ils remplissoient les rivieres & les canaux, & voituroient promptement & sans frais tout ce qui étoit nécessaire, pour secourir les lieux, que l'on y pouvoit attaquer. En passant le Rhin, & en menant les armées de ce côté-là, on pénetreroit facilement dans le Païs, & en feroit sentir de plus près aux Provinces rebelles le châtiment, qu'elles avoient mérité. Il représenta encore vivement les desordres que les Mutineries des Soldats causoient, & le retardement qu'elles apportoient aux desseins des Géneraux; ce qu'on ne pouvoit prévenir, qu'en payant régulierement les Soldats, comme on l'avoit éprouvé dans le dernier soulevement, qui venoit d'être appaisé. Il étoit en effet visible que le Païs en souffroit infiniment, & qu'enfin il en coûtoit beaucoup plus, qu'il n'en auroit coûté, si l'on avoit payé les Armées à tems. Mais le mal venoit de la mauvaise administration des Finances, que l'on consumoit en dépenses superflues. Le Conseil d'Espagne fut pleinement convaincu de ce que Spinola représentoit, & l'on ne pensa qu'à le renvoyer au plûtôt, à l'Archiduc, avec tous les ordres nécessaires, pour faire réüssir ses desseins. A son départ, le Roi le déclara Maréchal de Camp géneral, & Commandant de toutes ses forces dans les Provinces; avec pouvoir d'employer les deniers du Roi, comme il le trouveroit à propos, aussi bien que de commander les Armées, avec toute l'autorité, qu'il pouvoit souhaiter; & il fit voir par la suite, qu'on ne s'étoit pas fié mal à propos en lui. Le Roi le fit encore Chevalier de la Toison d'or, de sorte qu'il s'en retourna comblé d'honneurs, & plein de satisfaction. Il arriva à Brusselles avec de bonnes Lettres de change, par le moyen desquelles il fit incessamment payer aux Mutins ce qu'il leur étoit encore dû. Il donna ordre de lever de nouvelles Troupes en Allemagne, & dans le voisinage, outre qu'on attendoit d'Italie deux Regimens de Naples, un troisiéme de Lombardie, & un quatriéme d'Espagne, qui devoit venir par Mer.

Il parut (1) en ce tems-ci plusieurs Ecrits, dont les Auteurs tâchoient de persuader aux Provinces de faire la Paix, & en donnoient même les moyens; soit que ce fût par ordre de l'Archiduc, qui souhaitoit de voir ce qu'elles en diroient, ou que des Particuliers agissent en cela, de leur propre mouvement. Il y eut aussi des Ecrits contraires, où les Auteurs découvrirent les pieges, que l'on tendoit aux Provinces Unies, par ces Projets de Paix. Mais comme ces Ecrits ne causerent aucun changement, dans la conduite des Puissances Interessées, nous ne nous y arrêterons pas.

Les Etats des Provinces Unies penserent à agir contre l'Ennemi, non seulement en se défendant, comme l'année précedente, mais encore en l'attaquant. Pour cela ils augmenterent leurs Troupes & firent lever quelque Cavalerie en Allemagne. Le Roi de France leur promit encore du secours & leur conseilla de se mettre de bonne heure en campagne, pour prévenir les desseins de Spinola, qui arriva le 9. d'Avril à Brusselles. Il ne fut pas possible aux Etats de se mettre en campagne, que plus d'un mois après son arrivée, parce que les Troupes, qu'il faisoient lever, ne furent pas prêtes plûtôt. On ne laissa pas de faire une entreprise très-hardie sur Anvers, mais qui ne put réüssir. Maurice se rendit le 15. de Mai à Bergopzoom, avec toute la Cavalerie & une partie de l'Infanterie. Il fit embarquer, en même tems, le reste de l'Infanterie avec le Comte Ernest, sur des Vaisseaux qui eurent ordre de remonter l'Escaut, pour tâcher de se rendre maître des Forts & de la digue de la riviere, du côté de Flandre. Le dessein étoit de rompre les digues pour mettre le plat païs sous l'eau, & de se poster dans les Forts, pour assieger de ce côté-là la Ville d'Anvers; pendant que Maurice agiroit avec l'Armée, contre cette Ville, de l'autre côté, où le terrein est plus élevé. Mais par malheur le vent fut si contraire à Ernest, qu'il le jettoit sur les rives de l'Escaut du côté du Brabant; de sorte qu'il ne fut pas possible de faire une descente, sur le rivage de Flandre. Il fit néanmoins passer le 7. de Mai, dans des Barques, environ quatre cents hommes, à dessein d'y en envoyer davantage. Les Espagnols, s'en étant apperçus, envoyerent contre eux des Troupes fort superieures, en tuerent une partie, & firent prisonniers tous ceux qui ne purent pas gagner les Barques, qui les avoient amenez. Le Colonel Dorp, qui les commandoit, se tira heureusement des mains des Espagnols, & sauta dans l'Escaut, où il fut reçu dans une Barque, qui le sauva. Le Comte Ernest fut obligé de descendre, avec son monde, du côté du Brabant où il joignit Maurice à Eekeren, d'où ils marcherent de nouveau vers Bergopzoom. L'Armée, pour ne pas perdre entierement son tems, assiegea & prit le Château de Woude, qui incommodoit fort les Barques, qui passoient de ce côté-là. Cette prise n'étoit pas inutile, mais il n'y avoit point de comparaison entre un petit Château & la Ville d'Anvers. Les Ennemis ne manquerent pas de se moquer des grands desseins de Maurice, qui aboutirent à si peu de chose; & il sembla que cette année la Providence voulût mortifier les Etats, dont l'Armée, pendant ce tems-là, ne réüssit presque en rien. C'est le jugement qu'a fait (2) un grand Historien, du peu de succès qu'elle eut, en attaquant cette même année, le Camp de Spinola. Il est certain que, dans la défense des meilleures causes, il se mêle tant de passions humaines; qu'une prosperité trop longue est justement temperée, par quelque adversité.

Cependant Spinola fit assembler ses Troupes, autour d'Anvers, & fit jetter un pont sur la riviere, pour faire passer ses gens de quelque côté qu'il le trouveroit à propos. Maurice eut aussi soin de laisser Lillo & les autres Forts sur l'Escaut bien fournis de tout ce qui leur étoit necessaire; après quoi il s'embarqua pour aller en Flandre, avec son Armée, pour achever de fortifier Isendyk, qui pouvoit beaucoup servir à la défense de l'Ecluse, si elle étoit attaquée; ou au contraire à la prendre, à ceux qui l'assiegeroient.

Le Prince, à ce qu'assure (3) un Historien, avoit été d'avis, avant que de commencer la Campagne, qu'il falloit aller vers le Rhin, pour prévenir les desseins que l'Ennemi pourroit avoir de ce côté-là, & avoit dit que du côté de Brabant Spinola, en le côtoyant, l'empêcheroit d'entreprendre aucun siege. Cependant le dessein sur Anvers ayant échoué, Maurice crut, qu'il falloit assurer l'Ecluse, Isendyk & Ardembourg, & bien munir les Forts d'alentour. Il alla, pour cela, camper en un lieu marécageux du côté d'Isendyk & que l'on

(1) Voyez *De Meteren* Liv. XXVI. fol. 554. verso, & suiv.

(2) *Grotius* Liv. XIV. p. 469.

(3) *De Meteren* Liv. XXVI. fol. 560.

1605. l'on nommoit Watervliet. Spinola jugeant qu'il en vouloit au Sas de Gand, ou à Bruges ; alla camper dans un lieu plein de bocages ; d'où il ne pouvoit pas aller contre Maurice, ni Maurice contre lui, & où il ne se fit que des escarmouches, entre les deux Armées.

Pendant qu'elles étoient là, à s'observer l'une l'autre, l'Archiduc donna ordre au Comte de Buquoi, d'aller avec quelques Troupes, auxquelles il se joignit ensuite un corps de cinq-mille Italiens, & quelques autres encore, vers le Rhin, & de se rendre maître de quelque passage de la Riviere. Il amassa à Cologne des bateaux & des pontons pour cela, & passa un peu plus bas la riviere, après avoir chassé à coups de Canons, quelques barques armées des Etats des Provinces Unies, qui gardoient ces passages. Dès lors il mit le Païs Voisin, tout neutre qu'il étoit, sous contribution. Le Nonce du Pape qui étoit à Cologne bénit l'Armée, avec céremonie, & l'on remarqua clairement, comme l'on avoit fait plusieurs fois, que cette Ville favorisoit les Espagnols, aux dépends de ses voisins. Buquoi descendit de là à Witler, où il batit deux forts, l'un au deçà, l'autre au delà du Rhin. Il se rendit ensuite maître de Keisers-weert, où le Coadjuteur de Cologne mit garnison, & dès lors les Troupes Espagnoles commencerent à traiter la Westfalie, comme Mendozza avoit fait en MDXCVIII.

(1) Maurice ayant apris que les Espagnols descendoient le Rhin, craignit pour Rhimberk & y envoya quelques Troupes, sous son Frere Frideric Henri & Ernest de Nassau, qui pourvurent la Ville & la mirent en quelque état de défense. Ils se retrancherent là-près & jetterent un pont sur le Rhin, pour être en état de secourir, s'il étoit besoin, les Villes voisines, comme Wesel, Reez, Emmerik & quelques autres. Wesel leva quelques Troupes, mit sa Bourgeoisie, sous les armes, & entretint commerce avec les Commandants des Etats à Rhimberk. Ceux de Lingue, d'Oldenzeel, de Grol, & de Brevoort demanderent aussi des hommes & des munitions. Les Deputez des Etats, qui étoient avec Frideric Henri, leur en promirent ; mais comme ils ne pouvoient s'imaginer que Spinola entreprît de pénetrer si avant, ils négligerent de le faire. Cependant Spinola quitta la Flandre, le 6. de Juillet, après avoir vu qu'il n'étoit pas possible de rien entreprendre sur l'Ecluse & sur les Villes voisines, couvertes de quantité de Forts & soutenues de l'Armée de Maurice. Il laissa seulement le Comte Frederic de Berg, pour veiller à la conservation de la Flandre. Pour lui il marcha du côté du Rhin ; & s'arrêta du côté de Ruroort, avec environ quinze mille hommes. Le 24. de Juillet, il chassa à coups de Canon les Barques armées, que les Etats avoient sur le Rhin, & passa la Riviere, après avoir fait venir des vivres de Cologne. Il eut avis qu'il y avoit très-peu de Troupes, pour garder les places des Provinces de Frise & d'Overyssel, & il pensa à attaquer les Etats de ce côté-là. Mais pour s'assurer la retraite, il avoit donné ordre à Buquoi de bâtir un Fort au delà du Rhin à Keisers-weert, & un autre au deçà, qui furent achevez, dès que Spinola s'y fut rendu. On avoit eu cependant grand soin de cacher ce dessein, & l'Archiduc avoit proposé en son Conseil diverses entreprises, comme d'attaquer l'Ecluse, ou Grave, ou Bergopzoom, ou Breda ; sans parler jamais du veritable dessein, qui étoit déja formé. Les Etats avertis de cette irrésolution apparente, ne crurent point que l'Archiduc eût dessein d'attaquer les Provinces, qui sont au delà du Rhin, & ne firent pas les préparations nécessaires, pour les mettre en sûreté. 1605.

Les (2) Forts de Keisersweert étant achevez, Spinola déclara son dessein au Conseil de Guerre qui le reçut avec applaudissement. L'Armée étoit composée de seize mille Fantassins, & de trois mille Chevaux. Elle devoit traverser, pour se rendre sur la frontiere des Etats, les terres du Duc de Cleves, & quelques autres appartenantes à la Westfalie. Spinola résolut de prendre toutes les mesures possibles, pour ne pas effaroucher ces peuples, comme on avoit fait auparavant ; afin qu'ils lui amenassent des vivres en son Camp, en les payant. Il envoya, pour cela, le Comte de Solre aux Magistrats des Villes, pour les assurer qu'il ne prétendoit faire aucun tort au Païs, ni y prendre rien sans le payer.

Ainsi après avoir laissé Buquoi, pour garder les deux Forts, avec six mille hommes de pied & cinq cents Cavaliers, il marcha au travers du païs de Cleves & de la Westfalie & cela en si grand ordre, & avec une discipline militaire si sévere ; qu'aucun Soldat ne pouvoit s'écarter dans la marche pour aller au pillage, & qu'il vint de toutes parts des vivres en abondance dans le Camp. Aussi les (3) Historiens Hollandois n'ont-ils pas manqué de louër infiniment Spinola de son bon ordre & de son exacte discipline.

Etant entré dans l'Overyssel, la premiere place, qui se présenta, fut Oldenseel, éloignée d'une petite journée de Linguen, que Spinola avoit principalement en vuë. Il fut résolu d'attaquer Oldenseel, place mal fortifiée, & ou il n'y avoit que trois compagnies d'Infanterie. Spinola fit approcher son Canon le 8. d'Août, & la place se rendit le lendemain, de sorte qu'il envoya sur le champ Théodore Trivulce, avec la Cavalerie, qu'il commandoit, pour occuper les postes nécessaires, pour faire le siege de Lingue. Il n'y avoit qu'environ cinq cents hommes dedans de Garnison, commandez par un Officier Allemand, nommé *Martin Cobben*. On avoit commencé à fortifier la Place, mais les fortifications n'avoient point encore été achevées, & la Ville étoit ouverte de plusieurs côtez. On avoit differé d'y envoyer du secours, parce qu'on avoit cru que Maurice viendroit assez à tems de Flandre ; pour donner les ordres nécessaires dans ce païs-là, avant que Spinola eût penetré jusques-là. Spinola, qui savoit que Maurice ne manqueroit pas d'y accourir, commença le 10. à faire ses approches & effraya si fort les Bourgeois, qu'ils voulurent se rendre, & que la Garnison trop foible fut obligée de suivre leurs sentiments. La place fut rendue le 18. d'Août.

Spinola s'arrêta là, pour faire fortifier un peu mieux la place, qui pouvoit autrement lui être enlevée, par Maurice ; avec la même facilité, qu'il l'avoit prise. Cependant les Historiens Hollandois le blâment de s'être arrêté tout d'un coup, au lieu de pousser sa victoire & d'entrer plus avant dans le païs. Maurice averti de la marche de Spinola, au delà du Rhin, après avoir donné les ordres nécessaires, pour la conservation des conquêtes de Flandre, marcha incessamment en Overyssel, & pensoit à aller au secours de Lingue, lors qu'on lui en apprit la prise le 20. d'Août, dans la nuit.

Pour être en état de tenter ce secours, Maurice n'avoit point envoyé de garnison dans les places exposées, comme à Couvorde, & dans le Fort de la Bourtange, & autres places, pat où l'on pouvoit en-

(1) *De Meteren* Liv. XXVII. fol. 579.

(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 184. *& suiv.*

(3) Voyez *De Meteren* & *Grotius* sur cette année.

1605. entrer dans les Provinces de Frise & de Groningue. Ainsi Spinola auroit pu encore forcer le passage, après l'arrivée de Maurice, qui n'avoit d'abord, que peu de Troupes avec lui. Mais il y a de l'apparence qu'il ne voulut pas s'engager trop dans un païs, qui lui étoit inconnu.

Aussi (1) l'Histoire le blâme-t-elle de s'être engagé dans cette entreprise, & d'avoir laissé Frederic de Berg, à qui le païs étoit parfaitement connu, en Flandre ; au lieu de l'avoir pris avec lui, & d'avoir donné à quelque autre la commission de garder la Flandre. On remarqua, dans toutes ces guerres, que les Espagnols & les Italiens se défioient trop de la Noblesse du Païs, quoiqu'affectionnée à l'Espagne, & faisoient des fautes, pour ne suivre pas ses avis & sans même vouloir la consulter. Comme ils savoient les sujets, que cette Noblesse avoit de se plaindre d'eux, depuis le commencement de la guerre, & qu'ils sentoient bien par eux mêmes, qu'ils n'auroient pas vû de bon œuil des Flammands commander en Espagne & en Italie ; ils ne pouvoient pas se fier, à la Noblesse Flammande. Mais ç'avoit été la faute de Philippe II. de ne pas gouverner les Flammands, par les Flammands : comme il gouvernoit les Espagnols, par les Espagnols ; car il n'auroit pas manqué de trouver dans les Païs-Bas des gens, qui l'auroient servi aussi bien que des étrangers, & qui ne lui auroient pas attiré une si grande haine.

Maurice ayant apris la prise de Lingue, ne pensa qu'à envoyer du monde & des provisions dans les Places exposées, comme à Couvorde & au Fort de la Bourtange. Le Gouverneur de Frise & de Groningue marcha aussi en ces Provinces, avec quelques Troupes, pour rassurer ces peuples effrayez des progrès de Spinola. Il y avoit, sans doute, de la négligence dans ces Provinces-là, où, dès que l'ennemi étoit un peu éloigné, on ne se tenoit plus sur ses gardes : ou peut-être une économie mal-entendue, qui faisoit souvent que pour épargner de petites sommes, on en perdoit de grandes. Guillaume fut le 23. d'Août, dans son Gouvernement, où il rétablit le calme. Pour Maurice, il demeura, avec les principales Troupes, pour empêcher que Spinola ne passât l'Yssel, & pour assurer les places, qui pouvoient être en danger, comme Grol, Breefort, & Doesbourg, qui étoient les plus exposées. Guillaume revint ensuite, avec ses Troupes, se joindre à Maurice ; & ils formerent ensemble un Corps de neuf mille Fantassins & de trois mille Chevaux, pour s'opposer aux desseins de Spinola, s'il continuoit de vouloir pénetrer, dans le Païs. Il y eut quelques rencontres, où les gens de Spinola eurent le dessous. *Thomas Viller*, ou *Filler*, l'un des Chefs des Mutinez, gagné par Maurice, & n'osant demeurer plus long-tems, au service de l'Archiduc, vint avec un nombre considerable de ses gens, & rendit de bons services à l'Etat. Il défit plusieurs des partis de Spinola, & en particulier le Comte de Solre & le Baron de *la Chau*, gendre de Richardot ; qui fut tué, comme il conduisoit un Convoi à l'Armée Espagnole.

Cependant Spinola travailloit à fortifier Lingue, pour y laisser deux mille hommes de garnison, afin de tenir cette frontiere dans une perpetuelle inquiétude. Il y rétablit le culte de l'Eglise Romaine, & attendit encore quelque tems, pour voir si Maurice, qui étoit à Deventer, ne voudroit point l'attaquer, mais il ne le fit pas.

Pendant (2) que les principales forces des deux 1605. partis étoient au delà du Rhin, il s'en fallut peu que Bergopzoom ne fut perdue, par surprise, le 21. d'Août. Il y étoit venu d'Anvers environ quatre-mille hommes, conduits par les Srs. de *Hericourt* & de *la Biche*, Gouverneur de Hulst, avec un François, nommé *du Terrail* ; qui y devoit appliquer un Petard, pour faire sauter une porte & entrer dans la Place. Ils se rendirent d'abord maîtres de quelques ouvrages du dehors, mais comme il se découvrirent trop tôt, le dessein échoua ; parce que les Bourgeois se défendirent, & les chasserent. Ils y revinrent encore le 29. de Septembre, avec plus de monde, & attaquerent la place, en cinq endroits à la fois ; mais comme *Paul Bax*, Gouverneur de la place, en avoit été averti, ils furent vivement repoussez, & se retirerent avec perte. Grobbendonc fit aussi une entreprise vaine sur Grave, le 28. d'Août.

Spinola ayant achevé les Ouvrages, qu'il avoit fait ajoûter à ceux, que Maurice avoit commencez devant Lingue, pensa à retourner vers le Rhin. Il laissa deux-mille-cinq-cents hommes de pied & quelque peu de Cavalerie, pour la conservation de cette place, & d'Oldenseel, sous la conduite de *Philippe de Torres*. Il partit le 14. de Septembre, & Maurice envoya Ernest de Nassau, pour le suivre de loin, avec quelques Troupes.

Spinola marcha droit (3) au Rhin, la saison étant trop avancée, pour demeurer plus long-tems si loin des Frontieres de l'Archiduc. Cependant on avoit fait en Allemagne de si grandes plaintes, des Forts, qu'il avoit fait bâtir à Keisers-weert, sur le territoire de l'Electeur de Cologne, que l'Archiduc ordonna à Spinola de les faire entierement raser, & d'en bâtir deux autres à Ruroort ; dans le Comté de Meurs, qu'il prétendoit être de la dépendance du Duché de Gueldre. Spinola executa cet ordre, peu de tems après.

Maurice (4) suivit, en même tems, Ernest de Nassau, du côté du Rhin, & le 24. du Mois alla se poster au dessous de Wesel, d'où il envoya des gens à Meurs & à Cracou, pour empêcher que l'ennemi n'emportât ces places d'emblée. Ayant entendu dire que Spinola attendoit quelques Troupes, levées dans la Grande Bretagne, par la permission du Roi Jaques, selon un article de la paix, qu'il avoit faite, depuis peu avec l'Espagne & l'Archiduc ; il voulut aller les attendre, pour les attaquer en chemin, mais son dessein fut découvert, & il revint en son Camp, sans avoir rien fait, le 23. de Septembre.

Comme il apprit que Spinola avoit envoyé une partie de sa Cavalerie à Mulheim sur la Rure, avec quelque Infanterie, & que ces Troupes étoient même assez éloignées les unes des autres, pour la commodité des logemens ; il résolut de les aller attaquer à l'improviste. Pour cela il partit le 8. d'Octobre, avec toute sa Cavalerie & deux mille quatre cents hommes de pied ; qu'il fit mettre sur des Chariots, pour hâter leur marche, sans les fatiguer. Frederic Henri son frere & Marcel Bax commandoient la Cavalerie, qui faisoit l'Avant-garde, & lui même les suivoit, avec le reste de l'Armée, & trois pieces de Campagne. L'ordre étoit que Bax passeroit la riviere, pour ôter la retraite à la Cavalerie ennemie, du côté du château de Brouk, & que Frederic Henri l'attaqueroit, dans son quartier. Ce quartier étoit commandé par le Comte Trivulce, qui avoit donné de bons

(1) *De Meteren* Liv. XXVII. fol. 575.

(2) *De Meteren* Liv. XXVII. fol. 574. verso.
(3) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 187.
(4) *De Meteren* là-même & *Bentivoglio* p. 188.

1605. bons ordres, pour n'y être pas surpris, mais qui furent mal executez. Maurice, sans être vu, arriva là à l'aube du jour, & son Frere s'avança, avec Bax, selon leurs ordres; mais Frederic Henri, qui pouvoit défaire les ennemis, en les chargeant brusquement, sans leur donner le tems de se reconnoître, voulut attendre l'Infanterie, & les ennemis cependant prirent les armes. Il défit bien les premiers qui se rencontrerent, mais quand il s'agit d'attaquer le Quartier de Trivulce, il le trouva à cheval, avec bon nombre de ses gens, prêt à lui faire tête. Trivulce même mit en desordre les premiers, qui l'attaquerent, & qui commencerent à fuir, jusqu'à ce que Maurice les arrêtât. Cependant les Espagnols repasserent la Rure, & se disposerent à recevoir ceux qui les viendroient attaquer, comme Maurice l'ordonna. Velasque Géneral de la Cavalerie étoit logé dans le quartier de Spinola, à Ruroort, afin de presser le travail des Forts, qu'on avoit commencez. Il allerent ce matin-là par hazard, ensemble, pour visiter le quartier, où étoit la Cavalerie, lors qu'un homme vint à toute bride au devant d'eux, pour leur demander promptement du secours. Spinola tourna bride incessamment, du côté des Forts, afin d'en amener ce qu'il trouveroit prêt. Velasque marcha au galop vers le Quartier, où l'action se passoit, & rencontra *Fabrice Santomango*, Néapolitain & Capitaine de Cavalerie, qui alloit avec trois Compagnies pour la garde des Forts. Velasque lui ordonna de tourner bride, & de marcher avec lui, à Mulheim. Cependant les Hollandois avoient attaqué au deçà, & au dela delà Rure, Trivulce, qui ne pouvoit presque plus tenir tête à des Troupes fort superieures aux siennes. Mais Velasque, animant de nouveau les Espagnols, les ramena au combat & conserva le terrein, qu'ils avoient occupé. Peu de tems après, Spinola lui même arriva avec six-cents Fantassins Espagnols, qui devoient être suivis de deux mille autres. Pour faire croire à l'Ennemi qu'un puissant secours alloit arriver, il fit mettre à cheval plusieurs Tambours, à qui il ordonna de battre la marche, comme si les Troupes arrivoient; stratagême que bien d'autres Géneraux employerent depuis, en semblable occasion. Maurice fut en effet surpris, par cet artifice, qui lui fit juger que Spinola arrivoit, ou envoyoit du secours & ne pensa qu'à se retirer. Cependant Frederic Henri & Bax étoient aux mains, avec la Cavalerie ennemie, qui étant renforcée, mit celle de Maurice en fuite; si bien qu'elle abandonna son Frere, d'une maniere honteuse, & que ce jeune Prince & Bax eurent bien de la peine à retourner à Maurice.

Cependant l'Infanterie, qui étoit arrivée, s'aquita infiniment mieux de son devoir, que la Cavalerie. Horace de Vere, avec quelques compagnies de Fantassins Anglois & Ecossois, arrêta la Cavalerie Espagnole; mais comme la poudre commençoit à leur manquer, il arriva que le Comte de Châtillon parut avec deux bataillons François, de l'autre côté de la riviere, & fit, de derriere une haie, un feu si vif sur les Espagnols, qu'ils se retirerent aussi, & que la retraite des Troupes de Maurice se fit en bon ordre. L'Armée de l'Archiduc fit une grande perte, par la mort de Trivulce, qui fut tué d'un coup de Canon. Santomango & Gambalotta, y demeurerent aussi. Il y perit du côté de Maurice plusieurs des plus braves Officiers, & entre autres d'*Immerville*, Officier de consideration dans les Troupes Françoises. Bentivoglio assure que, dans l'Armée de Spinola, il y eut plus de trois-cents hommes tuez ou blessez, & cinq-cents, du côté de Maurice. *De Meteren* ne met qu'environ deux-cents hommes de tuez, ou pris, du côté de Maurice, & cinq-cents de celui de Spinola. 1605.

Grotius (1) dit que la perte fut égale des deux côtez, mais que le deshonneur de cette journée fut pour les aggresseurs. Ils perdirent en effet l'occasion de défaire entierement la Cavalerie ennemie, & peut-être toute l'Armée; si les ordres de Maurice avoient été executez, avec la promptitude & la vigueur nécessaires pour cela. Mais on tarda trop d'attaquer l'Ennemi, & la Cavalerie prit elle même la peur, qu'elle lui, vouloit donner, dès qu'elle vit qu'il lui faisoit tête; quoi qu'elle eût été cause des victoires de Turnhout & de Nieuport, & qu'elle passât pour être meilleure, que celle des Espagnols. Un jour (2) avant cette action, Spinola avoit envoyé Buquoi, avec cinq mille hommes de pied & mille Chevaux, pour assieger Wachtendonk. Cela avoit affoibli son Armée, & si le dessein de Maurice avoit réussi, elle couroit risque d'être entierement ruinée. Mais s'étant tirée d'affaire, Buquoi eut ordre de marcher où il avoit été envoyé, & Spinola, depuis ce tems-là, tint son Armée plus serrée, qu'il n'avoit fait. Buquoi assiegea Wachtendonk, Ville forte, comme on l'a dit ailleurs, à cause de son terrein marêcageux; mais comme l'automne fut extrémement sec, cette année-là, sa situation ne lui servit de rien, & il fallut qu'elle se rendît le 28. d'Octobre. Pour faire retirer Buquoi, de devant cette place, ou pour réparer sa perte, si l'Ennemi la prenoit, Maurice marcha le 22. à Gueldre, qu'il faillit à surprendre, par le Petard, par le moyen duquel il enfonça une porte; mais à la seconde, le Petard étant tombé dans le fossé, & la Ville s'étant mise sous les armes, le Prince fut obligé de se retirer. Buquoi assiegea encore le Château de Cracou, le 5. de Novembre, & le prit le 8. Il auroit peut-être encore emporté Meurs, si Maurice n'y avoit pas envoyé un Ingenieur & du monde. Ainsi finit la Campagne de cette année, qui fut, à tout prendre, avantageuse à Spinola, & desavantageuse à Maurice.

Pour venir présentement (3) aux affaires de la mer, on apprit, dans les Provinces Unies, que les Espagnols avoient équippé nombre de Vaisseaux & de Galeres, en Italie & en Espagne. On en crut devoir faire équipper un plus grand nombre, pour s'opposer aux Ennemis, quelque dessein, qu'ils pussent avoir. Une partie se mit en mer, au mois de Mai, sous la conduite de Hautain, Amiral de Zélande. Il reçut un ordre des Etats Géneraux, daté du 9. de Juillet, de faire voiles vers le détroit, entre Douvre & Calais, & de ne laisser passer aucun Vaisseau, qui amenât des Troupes à l'Archiduc; sans néanmoins faire aucun tort aux Anglois, ni même leur reprocher la paix, qu'ils avoient faite avec l'Espagne. Il lui fut seulement permis de traiter, comme Ennemis, tous les étrangers, qu'il trouveroit sur les Vaisseaux Espagnols, ou qui iroient au service de l'Archiduc. Le Roi Jaques avoit aussi défendu à ses Sujets d'aller au service d'aucun Prince étranger, afin de paroître observer exactement la neutralité. Mais cela n'avoit point empêché que les Commandants des Vaisseaux Anglois n'eussent favorisé assez ouvertement les Espagnols, en ôtant aux Hollandois les prises qu'ils avoient faites sur eux. Les Etats en firent des plaintes, qui paroissoient d'autant mieux fondées que les Anglois avoient permis que ceux de Dunkerque prissent des Vaisseaux Hollandois, sur les côtes

(1) Lib. XIV. p. 470.
(2) *De Meteren* Liv. XXVII. fol. 526.
(3) *De Meteren* Liv. XXVII. folio 569. verso & suiv.

1605. côtes d'Angleterre. Mais on n'eut pas d'égard à leurs plaintes, puis qu'on permit à D. *Pedro de Zuniga*, Ambassadeur d'Espagne à Londres, de reclamer des Vaisseaux Espagnols, pris par les Hollandois, & repris sur eux par les Anglois, & d'en vendre la charge. On admit néanmoins les Sujets des Etats à redemander ces Vaisseaux en Justice, mais on ne la leur rendoit point.

On découvrit ensuite à quoi tendoit l'armement des Vaisseaux, équippez en Espagne & en Italie, dont on avoit fait tant de bruit. C'étoit pour mener en Flandres un vieux Régiment Espagnol, qui avoit servi en Irlande, contre la Reine Elizabeth, & le mettre à terre à Dunkerque, à Nieuport, ou à Ostende. Si cela ne se pouvoit, on leur donna ordre d'entrer en quelque port d'Angleterre, jusqu'à ce que Zuniga eût obtenu du Roi qu'on les laissât faire voiles pour la Flandre, & qu'on leur donnât même un Convoi Anglois, pour les y conduire, en sureté. *Pedro de Cubiar* de Biscaye eut le commandement de cette Flotte, qu'il forma à Lisbonne, de Vaisseaux de diverses Nations, que l'on arrêta pour cela. Il y avoit un Vaisseau Anglois, qui devoit porter le Pavillon Amiral, un Ecossois qui étoit le Vice-Amiral, deux de Hambourg, & les autres Danois, ou Dunkerquois. Le Regiment étoit de douze Compagnies, dont huit étoient Espagnoles, trois Italiennes & une Irlandoise, qui faisoient environ douze-cents hommes & étoient commandées par *Pedro Sarmiento*, vieux Officier Espagnol. Ces Vaisseaux partirent de Lisbonne, le 24. de Mai, avec une Flotte Marchande, composée de Vaisseaux de plusieurs Nations. L'Amiral Hautain rencontra cette Flotte le 12. de Juin, & ayant apris de quelques Vaisseaux Marchands, qu'il y en avoit dix chargez de Soldats Espagnols, il partagea sa flotte en quatre Escadres; dont deux devoient croiser sur les côtes de France, & les deux autres sur celles d'Angleterre. Bien-tôt après, ils découvrit le Vaisseau Ecossois, qui étoit le Vice-Amiral de la Flotte, & un de ceux de Hambourg. Il leur ordonna de caller les voiles, ce qu'ils ne voulurent point faire & tirerent même sur les Vaisseaux Hollandois, qui s'aprocherent. Ces derniers les attaquerent, avec vigueur, comme ils tâchoient de se retirer vers Douvre. Le Vaisseau Hambourgeois fut obligé d'échouer, après avoir été criblé de l'Artillerie Hollandoise, & la plûpart de ceux qui le montoient tuez, ou noyez; excepté ceux que les Anglois sauverent, dans des chaloupes, qu'ils leur envoyerent. Le Vaisseau Ecossois échoüa aussi près de Douvre, & fut pris par quelques bâtimens legers des Zélandois. Près de deux cents hommes, qui le montoient, furent aussi tuez, ou noyez, & le bâtiment envoyé en Zélande. Le lendemain Hautain rencontra six Vaisseaux & deux Caravelles, qui prenoient aussi la route de Douvres, aussi près de terre qu'il étoit possible; afin de s'échouer, s'il n'y avoit pas d'autre moyen d'échapper à l'Ennemi. Ils se rendirent ainsi à Douvres, excepté deux, dont l'un fut pris & ceux qui étoient dessus noyez; & un autre échoua & fut brulé par Hautain, qui mit aussi en pieces une Caravelle. Il poursuivit encore le reste, qu'il endommagea beaucoup, & qu'il canonna, sous l'Artillerie de Douvres, qui commença à jouër sur sa Flotte. Le Vaisseau Anglois, qui étoit l'Amiral de cette petite flotte, monté en partie, par des Mariniers Anglois, qui connoissoient parfaitement les côtes, conduisit les autres qui le suivirent. Le Roi Jaques se plaignit de ce qu'on avoit violé la sureté de son havre; mais les Etats s'excuserent sur la trop grande ardeur, que leur Flotte avoit euë à attaquer ses ennemis. Il y perit cinq des compagnies, qui étoient sur cette flotte; & les sept autres ne purent arriver à Dunkerque & à Graveline, qu'au mois de Décembre, & sur des bâtimens Anglois. Le Roi Jaques favorisoit, autant qu'il pouvoit, les Espagnols, sans néanmoins se déclarer pour eux. Il parut assez, par sa conduite, dans la suite du tems, qu'il faisoit plus de cas des Espagnols, qu'il n'auroit dû.

Il arriva (1) cette année en Hollande, sur la fin de Mars, deux Vaisseaux qui étoient partis pour les Indes, l'année MDCIII. & qui ayant beaucoup souffert, s'étoient trouvé obligez d'en laisser un troisiéme, qui étoit trop délabré. Il en vint aussi deux en Zélande, qui avoient été commandez par *Sebald de Weert*, homme de courage & d'experience. Il étoit allé à Ceilon, où il avoit été très-bien reçu de Fimala, Roi de Candi, ennemi des Portugais, comme on l'a dit ci-devant. Il voulut engager le Capitaine Zélandois à l'aider à prendre le Fort de Colombo, sur les Portugais, qui l'incommodoit extrémement. De Weert le lui promit, pourvû qu'il le laissât aller auparavant à Achem, dans l'île de Sumatra, où il avoit des affaires. Fimala lui écrivit ensuite, pour le prier d'attaquer une flotte Portugaise, qui devoit amener du secours & des vivres à Colombo. Le Capitaine Zélandois ne manqua point d'attaquer cette flotte, dont il prit même quatre Vaisseaux, mais de peu de valeur. Le Roi l'ayant appris, lui écrivit encore, pour le prier de bien garder les prisonniers, qu'il avoit faits sur les Portugais; mais, par malheur, il avoit déja donné la liberté à ces prisonniers. Fimala le vint voir, avec trois cents hommes armez, & quelques Eléphans, & le Commandant Hollandois mit aussi pied à terre, avec deux cents hommes. Il s'entretint quelque tems, en Portugais, avec le Roi Indien, & discourut avec lui, en particulier, sur les moyens de prendre le Fort de Colombo. De Weert invita ensuite Fimala à lui venir rendre visite, dans son Vaisseau, & dit, en riant, qu'il n'entreprendroit point d'attaquer les Portugais, s'il ne lui faisoit cet honneur. Le Roi Indien, qui savoit combien de fois les Chrétiens de Portugal avoient trompé les Indiens, & qui croyoit que le Zélandois ne valoit pas mieux qu'eux, soupçonna qu'il ne le voulût tuer, dès qu'il seroit en son Vaisseau, & pour le prévenir ordonna à ses gens de tuer de Weert. On traita de même une cinquantaine de ses gens, qui, persuadez de la bonne foi des Indiens, s'étoient allez promener, dans le voisinage. Ceux, qui étoient demeurez dans les Vaisseaux, se trouverent fort embarrassez; quoi qu'ils eussent de la peine à croire que le Roi eût commandé qu'on fit ce meurtre. Cependant Fimala leur écrivit, que cela s'étoit fait, par son ordre, parce que De Weert l'avoit voulu emmener à bord, pour le tuer; mais que, pour lui, il vouloit être ami de ceux qui voudroient être de ses amis, & ennemi de ceux qui voudroient le tenir pour tel. Il leur donnoit ensuite le choix de l'un, ou de l'autre de ces partis. Les Hollandois jugerent qu'il valoit mieux dissimuler, que de ruiner leur commerce, en voulant vanger la mort de leur Commendant. Ils firent donc la paix, par l'intervention du Roi de Matecalon, & des Freres de Fimala. Il offrit de tenir tout ce, dont on étoit convenu, pourvû que les Hollandois l'aidassent à faire la guerre contre les Portugais; mais ils s'excuserent, sur ce qu'ils n'étoient pas assez forts pour cela, ayant déja renvoyé deux de leurs Vaisseaux. On leur vendit encore quelques Epiceries,

(1) *De Meteren* Liv. XXVI. fol. 563. verso & suiv.

1605. ceries, & après avoir pris leur charge, comme ils purent, ils s'en retournerent, réduits à un petit nombre de gens.

Le 5. d'Avril, le Roi d'Espagne défendit, pour l'avenir, à tous les Etrangers de faire aucun négoce dans les Indes, & revoqua les permissions contraires, qu'il avoit accordées à quelques uns, sans en excepter ceux, qui étoient établis en Portugal; qu'il maltraita ensuite beaucoup, pour savoir s'ils n'avoient point d'effets aux Hollandois, ou aux Zélandois.

Les Pirates de Dunkerque sortirent le 10. de Novembre avec trois Vaisseaux, assez bien montez; mais les Vaisseaux Hollandois, qui croisoient sur cette côte, les ayant apperçu, les attaquerent & en prirent un, qui étoit l'Amiral, & firent ensuite pendre une partie de ceux qui le montoient. On laissa échapper le reste, car on commençoit à se lasser des exécutions rigoureuses, qu'on avoit faites jusqu'alors. Mais les deux autres Vaisseaux se sauverent.

Avant (1) la fin de cette année, le Conseil d'Etat des Provinces Unies, fit la demande accoûtumée pour soûtenir les frais de la Campagne prochaine. Il paroît qu'ils étoient extrémement augmentez, puis que le Conseil demandoit six-cents-mille florins, par mois, & outre cela six-cents mille florins, payables en une fois, pour les fraix extraordinaires de l'Armée, quand elle seroit en campagne, & cinq-cents mille pour les fortifications, trois cents-mille pour rembourser le Roi d'Angleterre, de ce qui étoit dû, depuis le tems d'Elisabeth, & quatre-cents-mille, pour la Marine. Le Conseil demanda encore qu'on liquidât ce qui étoit dû, par les Provinces, depuis l'an MDXCIX. jusqu'à l'an MDCV. inclusivement, & qui se montoit à sept millions. On consentit, comme à l'ordinaire; mais on ne donna que ce que l'on put exiger. Si l'on avoit fourni ces sommes, il y auroit eu de quoi mettre les Archiducs & leur Géneral Spinola hors des Païs-Bas: au lieu que tout aboutit à une guerre défensive, dans laquelle on perdit deux places de conséquence; outre qu'il falut lever le siege, qu'on avoit mis devant l'une de ces places, pour tâcher de la reprendre.

D'un autre (2) côté, Spinola étant retourné à Brusselles fit, avec l'Archiduc, le plan de la Guerre, pour la Campagne prochaine. Ils convinrent qu'il falloit continuer à faire la guerre au delà du Rhin, & tâcher de passer l'Yssel, pour pénetrer dans le Païs des Provinces Unies, & leur faire sentir, chez elles, les incommoditez de la guerre. Ils jugerent qu'il falloit avoir, en même tems, une autre Armée, pour passer le Wahal & entrer dans la Betuwe, & s'emparer de quelque place, afin de serrer la Hollande de plus près. C'étoit là un dessein assez hardi, & l'on prévoyoit bien que les Provinces Unies y apporteroient tous les obstacles possibles. Spinola jugea donc qu'il étoit nécessaire qu'il se transportât lui même en Espagne, afin que sur ses vives représentations, le Roi voulût approuver le dessein formé, & le soûtenir de forces suffisantes, pour le faire réüssir. L'Archiduc approuva les raisons de Spinola, & ce dernier partit à la fin de l'année, pour l'Espagne.

1606. DE'S qu'il put entretenir le Roi d'Espagne à Madrid, il ne lui fut pas difficile de lui persuader la même chose qu'à Albert. La plus grande difficulté étoit de lui fournir des remises, suffisantes pour faire réüssir ce dessein; car il s'agissoit d'envoyer à Brusselles trois-cents mille Ducatons par mois, outre ce que les Provinces Obeïssantes fournissoient. C'étoit une dépense, que la Monarchie d'Espagne, chargée d'ailleurs de quantité de frais, avoit bien de la peine à fournir. On trouva néanmoins le moyen de le faire & une partie même fut payée, par avance, à Brusselles, pour faire de nouvelles levées & d'autres préparatifs de la Campagne. Les négotiations, que Spinola eut à faire en Espagne, furent cause qu'il y demeura beaucoup plus long-tems, qu'il n'avoit fait les autres années. Avant qu'il partît, le Roi l'honora d'une place au Conseil d'Etat. Il prit son chemin par l'Italie, où il arriva heureusement; mais en revenant de Genes aux Païs-Bas, il fut arrêté par quelques accès de fievre, qui ne lui permirent d'être à Brusselles, qu'au commencement de Juin.

Ce retardement (3) fut avantageux aux Provinces Unies, qui délibererent plus long-tems, qu'il ne falloit, sur les Troupes dont ils avoient besoin. Les uns vouloient qu'on levât du monde, en Allemagne; d'autres en France, & d'autres enfin, comme pour prendre un milieu, qu'on levât dans le païs même de quoi recruter toutes les compagnies, qui étoient sur pied. On prit ce dernier parti & cela ne s'executa encore, que lentement; de sorte qu'on recommença à parler de faire quelques levées en France. Mais le Roi ne voulut pas le permettre, parce qu'il levoit lui même quelques Troupes, contre le Duc de Boüillon, qui s'étoit brouillé avec lui, mais qui fut bien tôt obligé de se racommoder. Cela fit qu'il vint quelques Troupes de France, après le commencement de la Campagne. Il y avoit encore alors une guerre, dans le païs de Brunswick, qui empêchoit qu'on ne pût si tôt lever des Troupes en Allemagne. On se flatta, en Hollande, que le Roi d'Espagne ne demeureroit pas simple spectateur de ces brouilleries; mais qu'il prendroit parti, comme avoit fait le Roi Philippe II. afin de tâcher d'en profiter. Mais si son fils ne s'engagea pas, il ne laissa point de trouver à propos que Velasco allât avec deux mille Chevaux & quelque Infanterie; pour garder les Provinces de Limbourg & de Luxembourg, desquelles Henri IV. s'approchoit.

Cependant (4) Spinola étant arrivé le dernier de Mai, & l'Armée augmentée de quelques Troupes Allemandes & Wallonnes, sans compter deux mille Espagnols, qui étoient commandez par le Colonel *Juan Bravo*; il nomma, pour rendez-vous, les Forts, qu'il avoit bâtis sur le Rhin, comme on l'a dit ci-devant. Il s'y rendit en tout douze mille Fantassins & deux mille Chevaux. Buquoi commandoit un autre Corps de dix mille hommes de pied & de douze cents Cavaliers. Ces deux corps furent fournis de quantité de vivres & de munitions. On assure que Spinola avoit avec lui trois mille Charrettes, entre lesquelles, il y en avoit quelques unes, dont châcune étoit chargée de deux fours; les uns desquels étoient de cuivre & les autres de fer, pour ne point perdre de tems à bâtir des fours, pour cuire le pain nécessaire à l'Armée. Ces fours étoient de l'invention de Pompée Targon, fameux Ingenieur, dont nous avons déja parlé. Mais ils se trouverent inutiles, à cause des pluyes. On avoit chargé, sur d'autres Charrettes, des Chauderons, pour brasser de la Biere, des Pontons & d'autres Bâteaux à former des ponts. Spinola partit le 10. de Juillet, & s'avança à petites journées du côté du païs de Twente, où il n'arriva que le 18. à cause des pluyes continuelles, qui tomberent pendant cet Eté-là. Buquoi

(1) *De Meteren* Liv. XXVII. fol. 583.
(2) *Bentivoglio* P, 3. Liv. VII. p. 190.
(3) *De Meteren*, là-même.
(4) *Bentivoglio* là-même, & *Meteren*.

1606. quoi partit de Mook, pour s'approcher du Wahal le 21. de Juillet; parce qu'il n'avoit pas tant de chemin à faire.

Les Etats avertis des grands préparatifs de Spinola, & persuadez qu'il avoit dessein de pénetrer dans leur païs, tâcherent de hâter la levée des Troupes en France; dont il vint enfin cinq cents Chevaux commandez par le Duc de *Rohan* & par le Prince de *Soubise*, Seigneurs qui se signalerent, en France, dans les guerres civiles du Regne suivant. Il vint peu de monde d'Angleterre, & ceux, qui vinrent d'Allemagne, ne parurent que tard. Maurice arriva à Arnhem, le 4. de Juillet, où il fit venir ses Troupes, & le 15. marcha à Doesbourg; mais comme il apprit que Spinola étoit à Goor, dans le païs de Twente, il se rendit incessamment à Deventer; qu'il fit munir, pour soûtenir un siege. Il fit aussi faire un retranchement, près de cette Ville, pour la couvrir & mettre son Armée en sureté, en cas que l'Ennemi la voulût attaquer. Il en fit autant à Zutfen. Il envoya aussi une partie de ses Troupes sur le Wahal, pour s'opposer à Buquoi, sous le commandement de Warner du Bois.

Comme l'Armée des Etats n'étoit pas assez forte, pour tenir la Campagne, il fut résolu que l'on s'appliqueroit uniquement à défendre le passage des rivieres, & à munir les places de ce côté-là, qui étoient les plus exposées. (1) Les Ennemis trouverent les rives de Wahal, qui couvre l'île de la Betuwe, garnies de lieu en lieu de Redoutes, où l'on mît du monde, pour veiller, de dessus la digue, à découvrir tous les mouvemens de l'Ennemi; afin qu'une Rédoute attaquée pût être promptement secourue, par les autres. Outre cela on avoit mis plusieurs Barques armées sur la riviere, pour la descendre & la remonter, comme il seroit besoin, pour s'opposer au passage de l'Ennemi. Toutes les Villes voisines eurent ordre de se tenir sous les armes, pour envoyer promptement du secours par tout, où il en seroit besoin. On fit la même chose sur les rives de l'Yssel, & dans une étendue beaucoup plus grande. Maurice se tint de ce côté-là, avec une partie des Troupes des Etats, pour s'opposer à Spinola, en quelque endroit qu'il entreprît de passer la riviére. Il paroît que Maurice jugeoit, que ce seroit assez, pour cette Campagne, de ne se point laisser entamer par l'Ennemi, qui avoit le double de forces que lui. Il fit cet Eté-là des pluyes si excessives, que Spinola comprit, peu de tems après, que ce seroit trop hazardeux d'entreprendre de passer l'Yssel, malgré Maurice. Il trouva la riviére si enflée & l'Ennemi si fort sur ses gardes, qu'après avoir fait quelque tentative, pour passer, il vit bien que c'étoit une chose impraticable. Deventer & Zutfen étoient trop bien fortifiées, pour entreprendre de les attaquer d'un côté, pendant que Maurice seroit de l'autre. Il fit seulement attaquer Lochem, place peu forte, où il n'y avoit que deux Compagnies d'Infanterie, près du lieu où il campoit, & l'emporta facilement. Cependant il avoit envoyé le Comte de Solre, pour tâcher de passer l'Yssel, du côté de Zwol; mais *Warmelo*, qui commandoit dans le païs, s'opposa à lui, avec tant de vigueur, qu'il fut contraint de s'en retourner, sans avoir rien fait.

Buquoi n'oublia rien aussi, pour passer le Wahal, entre Nimegue & le fort de Schenk. Il avoit apporté avec lui, sur des Charrettes, de petites Barques, pour les jetter sur la riviere & tâcher de se rendre maître de l'autre rive. Le Colonel *Giustiniani* fut chargé de l'entreprise, & marcha à l'endroit marqué, avec quatre mille hommes & deux pieces de Canon, avec les Barques nécessaires pour passer. Mais il trouva Du Bois, qui commandoit sur le Wahal, si prêt à le recevoir, qu'il fut obligé de se retirer, après quelque perte. Cette action se passa le 21. de Juillet, après quoi Buquoi s'en retourna à Mook, où il avoit campé auparavant, & se fortifia dans une île de la Meuse. 1606.

Spinola, pour ne perdre pas entierement la Campagne, de ce côté-là, fut attaquer, le 3. d'Août, la Ville de Grol; où il y avoit environ treize cents hommes, sous le commandement du jeune *Van Dort*. Le Prince Maurice le fit avertir, qu'il se défendît le plus long-tems qu'il pourroit, & qu'il ne manqueroit pas de le secourir. Spinola surprit une des Lettres de Maurice, & fit attaquer la Place si vivement, sans se soucier du monde qu'il perdoit, qu'étant maître des dehors de la Ville, il fit sommer la Garnison & ne lui donna qu'une heure pour déliberer, après quoi elle n'auroit aucun quartier. Les Bourgeois épouvantez engagerent la Garnison à se rendre, & apparemment le Commandant y étoit porté de lui même; puis qu'il ne montra point une Lettre, où Maurice lui promettoit du secours, & que la Ville fut rendue après neuf jours de siege. Maurice avoit en effet ramassé tout ce qu'il avoit pu de Troupes, & étoit en marche pour y aller, lors qu'il apprit que la place étoit rendue; & renvoya les Troupes, dont il n'avoit pas besoin.

Cependant Spinola, encouragé par ce bon succès, forma le dessein d'un siege bien plus important. Ce fut d'assieger Rhimberck, qui étoit beaucoup mieux fortifiée & mieux pourvue de garnison & de tout ce qui étoit nécessaire, pour soûtenir le siege, qu'auparavant. Il comprit bien que ses Troupes, qui étoient fort diminuées, tant par les maladies, que par le siege de Grol, ne suffiroient pas, pour le siege de Rhimberck. Il donna ordre à Buquoi d'aller incessamment investir la place, en attendant qu'il s'y rendît lui-même. Buquoi commença à le faire le 22. d'Août, au dessous de la Ville, du côté du Brabant. Deux jours après, il ferma la riviere par un pont de barques, fit passer des Troupes de l'autre côté, & y éleva une baterie de deux pieces de Canon, pour empêcher qu'on ne pût entrer dans la Ville, par eau. Spinola marcha ce jour-là vers la Lippe, pour y venir joindre Buquoi. Cependant Maurice avoit envoyé Frederic Henri, son frere, avec vint-sept Compagnies de Cavalerie & quatorze d'Infanterie, pour couper quelques Troupes de l'Ennemi; mais il les manqua. Alors il fit entrer, selon ses ordres, toute l'Infanterie, qu'il amenoit, dans la Place; dont les avenues n'étoient pas encore occupées, par Buquoi. Il y entra quatre-vint Gentilshommes, entre lesquels étoient Soubise & *de Varennes*, qui eurent lieu de faire paroître leur bravoure, dans ce siege. Le Colonel *Uytenbove* commandoit dans la Ville & Edmond, Colonel Ecossois, dans l'île. Le dessein de Spinola n'étant plus douteux, Maurice alla avec son Armée, camper près de Wesel & s'y retrancha le 30. du Mois, pour traverser Spinola, autant qu'il seroit possible.

Le Géneral Espagnol étant arrivé, il se retrancha & commença à attaquer un retranchement & un Fort, qui étoient de l'entre côté de la riviere, vis-à-vis de l'île. Il trouva là une vive résistence, & ceux, qui défendirent ce Fort firent une vigoureuse sortie, qui retarda les travaux des Espagnols. Mais il arriva peu après qu'Edmond mourût d'un coup de balle qu'il reçut à la tête, & les fréquens

(1) *Bentivoglio* P. 3. Liv. VII. p. 191.

1606. assauts que Spinola fit donner, de ce côté-là, obligerent les Assiegez de se retirer dans l'île, le 4. de Septembre. Mais comme le Fort, que Spinola venoit de prendre, commandoit l'île, il ne fut pas possible de la conserver long-tems, quoi qu'on ne négligeât rien pour sa défense; ce qui fit perir bien des gens des deux côtez. Velasco demeura au delà de la riviere & s'y retrancha avec soin, pour empêcher que Maurice ne secourût la place par-là. Spinola passa de l'autre côté, pour y commencer les attaques, comme il le fit. Cependant les Assiegez faisoient de très-fréquentes sorties, & retardoient fort les approches des Assiegeans, tantôt dans un quartier, & tantôt dans un autre; & comme il y avoit trois enceintes d'Ouvrages, autour de la Ville, il falloit gagner un grand terrein, avant que de venir au corps même de la Place. Néanmoins l'Armée Espagnole, commandée par des gens d'une habileté & d'une vigilance extraordinaire, avánça si fort ses approches, que l'on comprit que la Place seroit obligée de se rendre, si Maurice ne la secouroit promptement. Il en avoit assuré la Garnison, mais les retranchemens de Spinola étoient si bons, qu'il n'étoit pas facile de les forcer. Cependant il passa le Rhin & marcha, avec son Armée, qui étoit d'environ douze mille Fantassins & de trois mille Chevaux, de côté d'Alpen, qui n'est qu'à trois lieuës de Rhimberg. De là il envoya deux mille hommes à Meurs, & l'on crut que son dessein étoit de laisser aussi quelques Troupes dans Alpen; mais il retourna brusquement, sur les pas, pour donner une fausse alarme, au quartier de Velasco, & en attaquer un autre, pendant que la Garnison feroit une sortie. Spinola, averti de ces mouvemens, fit venir Velasco de son côté, en laissant seulement au delà du Rhin les Troupes nécessaires, pour garder ses retranchemens. Il fit aussi venir Buquoi, & se prépara à donner bataille à Maurice. Mais ce dernier, résolu de ne rien hazarder & de perdre cette place, pourvu que l'Ennemi n'entreprît rien d'autre cette Campagne, il ne s'avança pas d'avantage; & les Espagnols ayant encore mieux assuré leurs quartiers, on ne vit pas qu'il fit rien, pour tenter le secours de la Place. Il consideroit qu'il ne pouvoit chasser Spinola de devant cette Ville, qu'en hazardant une bataille, & que s'il la gagnoit, il n'auroit fait autre chose, que sauver Rhimberck; mais que s'il la perdoit, il ne seroit pas en état d'empêcher l'Ennemi d'entrer dans la Betuwe, & que l'Etat seroit en danger. Ainsi la Garnison lui fit savoir, en vain, qu'elle ne pourroit se défendre, que peu de jours, & que la poudre viendroit à lui manquer, en peu de tems; parce qu'elle l'avoit un peu trop prodiguée, pour retarder les approches.

Les Députez des Etats Géneraux se rendirent à son Camp, le 26. de Septembre. Il sauhaitoient fort qu'il tentât le secours de la Place, mais le Prince leur représenta qu'on ne la pouvoit secourir que du côté Oriental au de là du Rhin, & qu'il faudroit s'approcher lentement des rétranchemens de Velasco, avec toute l'Armée; que cependant Spinola, qui étoit plus fort que lui, pourroit quitter brusquement la Place, & entrer dans la Betuwe, où il ne seroit pas en état, lui même, de se rendre assez promptement; & qu'enfin il ne falloit pas exposer des Places plus importantes, pour sauver une Ville, assez éloignée de la frontiere de l'Etat. On vit toûjours ce grand Géneral agir, avec une très-grande précaution, quand il eut à faire à Spinola, dont il avoit reconnu la prudence & l'activité; & il aima mieux que l'on pût l'accuser d'une apparence de timidité, que de hazarder rien contre lui.

Ceux de Rhimberck, voyant qu'il n'y avoit 1605. plus d'esperance de secours, capitulerent le 1. d'Octobre, & en sortirent le lendemain, à des conditions honorables. Ils avoient eu cinq cents hommes de tuez, pendant le Siege; & les Assiegeans en perdirent, sans doute, beaucoup plus. Il y eut encore quantité de maladies, dans l'Armée Espagnole, qui se trouva considerablement diminuée. Deux jours après, Frederic Henri fit une entreprise sur Venlo, qui ne réüssit point, parce que son dessein fut découvert.

La prise de (1) Rhimberck épouventa beaucoup de gens, qui s'étoient imaginez qu'une Place bien fortifieé, bien pourvue de monde, de vivres & de munitions & soûtenue de plus par une Armée, ne pouvoit pas être prise. Ils commencerent à craindre que l'Ennemi ne pénetrât dans les terres des Etats, & n'y prît quelque forte place, comme il venoit de prendre cette Ville; & l'on parla d'accommodement, avec l'Archiduc, si cela étoit possible.

A peine (2) Spinola avoit-il achevé le Siege de Rhimberck, qu'il se fit de nouvelles mutineries parmi les Soldats. Il travailla d'abord, à y remedier par le moyen des raisons, & il employa en suite la force. Mais tout cela fut inutile, pour les ramener, le nombre des Mutins s'augmenta jusqu'à deux mille Chevaux & Fantassins; qui se retirerent, comme les autres avoient fait, autour de Breda, par le consentement des Etats, qui leur donnerent même la subsistence. Ontre ces gens-là, dont l'absence diminuoit l'armée Espagnole; il étoit mort beaucoup de monde aux deux sieges, que Spinola avoit faits, & plusieurs de maladies. Cela encouragea Maurice à faire, à son tour, quelque entreprise contre Spinola. Il marcha donc, avec son Armée, du côté de l'Overyssel, pour tâcher de recouvrer quelques-unes des places, que Spinola avoit prises en ces quarties-là. Il attaqua d'abord Lochem, Ville de peu de résistence, qu'il emporta en trois jours; après quoi il alla, sans délai, mettre le siege devant Grol, qu'il s'étoit proposé principalement de prendre. Cependant il n'avoit pas commencé par là, où il prévoyoit plus de difficulté. Il avoit seulement envoyé, dès le 25. d'Octobre, Frederic Henri, pour se saisir des avenues de Grol, pendant qu'on attaquoit Lochem, qui ne fut pris que le 28. de ce même Mois. (3) Grol fut investi le 30. d'Octobre & en suite assiegé, quoi qu'avec un peu de lenteur, dans la pensée que Maurice avoit, que Spinola n'étoit pas en état de rassembler si tôt son Armée. Mais il rencontra d'abord quelques difficultez, qui retarderent ses approches, & la saison, dès le commencement de Novembre, se tourna si fort à la pluye, que les chemins étoient devenus impraticables, & que les Soldats, exposez à la pluye nuit & jour, commençoiçent à devenir malades, & à manquer même de pain & de fourrage. Cela empêcha que Maurice ne fit travailler les Soldats, comme il avoit accoûtumé, pour ménager l'Armée. Il ne fit pas même retrancher assez bien ses quartiers, persuadé que Spinola ne pourroit pas venir troubler son dessein. Cependant le 4. de Novembre, il eut avis que Spinola marchoit à lui. (4) Ce Géneral avoit assemblé son Conseil de guerre, dès qu'il eût apris l'entreprise de Maurice, pour déliberer sur ce qu'il y auroit à faire. Bien des gens l'en déconseillerent, à cause des fatigues de l'armée, de se

(1) *De Meteren* Liv. XXVIII. fol. 595. verso.
(2) *Bentivoglio* P. 3. Liv VII. p. 107.
(3) *Le Meteren* là-même.
(4) *De Meteren* Liv. XXVII. fol. 583.

1606. sa diminution & de la saison pluvieuse. D'autres furent d'avis qu'on tentât le secours de la place, parce qu'en perdant Grol, on perdroit aussi Oldenseel & Lingue, qui étoient les seuls monumens des victoires, que Spinola avoit remporté de ce côté-là, pendant deux campagnes; après avoir fait esperer au Conseil de Madrid & à l'Archiduc, qu'en attaquant les Etats de ce côté-là, on trouveroit moyen de les réduire. Si ces places avoient été reprises, on n'auroit pas manqué de se moquer des projets de ce Général.

La résolution étant prise, il rassembla huit mille hommes de pied & douze-cents chevaux, de ses meilleures Troupes, à qui il fit compter quelque argent, pour les encourager. Il conduisit aussi, avec lui, dix pieces de Canon. *Henri de Berg* défendoit Grol, avec une garnison d'environ sept cents hommes, trop foible, pour faire beaucoup de résistence; & il n'avoit pas manqué d'avertir Spinola du danger, où il se trouvoit. Pour avoir le tems d'être secouru, il avoit fait un si grand feu, qu'il commença à craindre que la poudre ne lui manquât, & songeoit même à se rendre; lors qu'il aprit, par un prisonnier qu'il fit, que le secours alloit arriver. Spinola se mit en bataille devant les quartiers de Maurice, à dessein d'en attaquer un, qui avoit paru le plus foible, & étoit prêt à donner, lors qu'il aprit que l'Armée Hollandoise s'étoit retirée. Les Etats avoient consenti que Maurice donna bataille à Spinola, s'il le trouvoit à propos & il étoit en effet plus fort, que le Général Espagnol. Mais il ne trouva pas à propos de rien hazarder, quoi que les François, qu'il avoit dans son Armée, & toutes les autres Troupes demandassent instamment le combat. Spinola étant passé au travers d'un marais, qu'on avoit jugé impraticable, & paroissant en bataille le 8. de Novembre; Maurice ne pensa qu'à se retirer, comme il le fit cette nuit là même, en très-bon ordre. Spinola s'en apperçut & jetta deux mille hommes dans la place, avec des munitions; après quoi il se retira aussi de son côté, trop content d'avoir sauvé la Place. Si Maurice avoit été fortifié, selon sa coûtume, il auroit pu prendre la place à la vue de l'Ennemi; mais il craignit d'être obligé de se battre, entre deux feux, & l'on ajoûte même qu'une bonne partie de l'Armée n'étoit pas en état, à cause des maladies, de se battre, avec la vigueur nécessaire. Il est croyable que Maurice eut de très-fortes raisons de se retirer, puis qu'il n'étoit nullement de son honneur de lever le siege, devant Spinola; qui venoit de prendre une beaucoup meilleure Place, à ses yeux.

Spinola s'en retourna à Brusselles, où il congedia quelques Allemands, qui avoient commencé à se mutiner. Il donna aux autres, tous les mois un tiers de leur solde en argent, & leur assigna du pain, de la chair & de la biere, qu'ils eurent ordre d'aller prendre aux Magasins; qu'il avoit établis pour cela, & où il ne se trouvoit souvent rien. Ainsi avec tout l'argent de Philippe III. & celui que l'on tiroit des Provinces Obeïssantes, il n'avoit pas été possible d'entretenir deux ans de suite les Troupes, que Spinola avoit jugées nécessaires pour attaquer les Provinces Unies, chez elles; selon le projet, qu'il en avoit fait, & du succès duquel il n'avoit pas douté. Il se détrompa par l'évenement, qui n'avoit nullement répondu à ses esperances; puis qu'enfin, après tant d'efforts, il n'avoit pu prendre aucune place de conséquence aux Etats. Oldenseel n'étoit pas un poste qui valût la dépense, qu'il falloit faire, pour le conserver. Grol & Lingue n'étoient pas proprement dans les païs, que les Etats regardoient comme leur frontiere, qui est couverte de ce côté-là par de grandes rivieres, qu'il n'étoit pas facile de passer. L'Espagne n'étoit pas en état de continuer la guerre à aussi grands frais, qu'elle l'avoit faite jusqu'à lors; & Spinola lui même avoit fait, avec ses Amis, de si grandes avances à cette Couronne, qu'il commençoit à craindre de les perdre, si la guerre duroit. Il avoit d'ailleurs aquis assez de gloire, depuis la prise d'Ostende, & dans la derniere Campagne, & il ne lui étoit pas desavantageux de finir par-là. Il ne pouvoit pas esperer de faire la guerre, avec plus d'avantage, & de succès, qu'il l'avoit faite jusqu'à lors, & il pouvoit arriver que quelque accident funeste ternît toute sa gloire passée. On verra, par la suite, qu'il n'étoit pas éloigné de ces sentimens, quoi qu'il ne dît pas tout ce qu'il pensoit.

Maurice, de son côté, mit ses Troupes, dans leurs quartiers d'hiver, & se rendit à la Haie, le 25. de Novembre. Les Etats, sur la fin de l'année, congedierent le Regiment Allemand du Colonel *Fox*, & quelques autres Troupes de la même Nation; parce qu'elles demandoient une solde plus haute, que celle, qu'ils donnoient à leurs autres Soldats. Ils réformerent aussi plusieurs Compagnies Angloises, tant à pied, qu'à Cheval, qui étoient extrémement diminuées, & dont ils se servirent à rendre d'autres Corps complets. Pendant la Campagne, Spinola avoit été beaucoup plus fort en Infanterie qu'eux, mais inferieur en Cavalerie. Cependant cela ne lui avoit pas nui, parce qu'il ne s'étoit donné aucune bataille; & que c'est principalement, dans les batailles, que la Cavalerie est nécessaire.

D'ailleurs (1) les Etats ayant auparavant ordinairement mieux réussi par mer, que par terre, & ne voyant guerre d'apparence de gagner du terrein sur l'Archiduc, résolurent de tenir toûjours une Flotte sur pied, pour l'envoyer sur les côtes d'Espagne. On apprit, cette année, que quelques Vaisseaux Hollandois, qui étoient allez querir du Sel en Amerique, avoient recontré huit Galions Espagnols, qui alloient querir le thrésor du Roi, qui lui revenoit du Perou, & prendre quelques marchandises en Terre-ferme; pour retourner ensuite à la Havana, & ramener de là la flotte du Mexique, en Espagne. Les Galions attaquerent les Vaisseaux Hollandois, qui étoient au nombre de sept, dans la pensée d'en venir à bout très-facilement; parce qu'il n'y a point de comparaison à faire d'un Vaisseau Marchand à un Galion, comme on l'a bien pu comprendre, parce qu'on a dit, sur l'an MDLXXXVIII. de la *Flotte invincible*. L'Amiral Espagnol vint à l'abordage, avec l'Amiral de la Flotte Hollandoise; mais le feu s'étant pris à ces Vaisseaux, ils brulerent tous deux. Les autres s'endommagerent extrémement, & des sept Galions, qui arriverent à Carthagene, il n'y en eut que quatre, qui fussent en état de faire le voyage de la Havana en Espagne, avec l'argent du Roi; mais ils firent naufrage. Les trois autres retournerent à la Havana, fort endommagez. Le Roi d'Espagne, averti de cet accident fâcheux, envoya D. *Louis Faxardo*, Amiral, pour amener la flotte de Carthagene en Espagne. Il trouva, en son chemin, des Vaisseaux, qui amenoient du sel, les attaqua, les prit, & fit pendre tous ceux qui les montoient, comme l'on pendoit en Hollande & en Zélande les Pirates de Dunkerque. Il enleva même quelques Vaisseaux Anglois, dont l'équipage fut envoyé en galere, quoi qu'il se fût rendu.

(1) *De Meteren* Liv. XXVII. fol. 583.

1606. du. Pour ceux qui lui oserent résister, il les fit mettre dos à dos, & jetter ainsi dans la mer. Ces exécutions paroissoient, sans doute, inhumaines & horribles, en Zélande & en Hollande; mais la maniere, dont on y traitoit les Pirates de Dunkerque, quand on les pouvoit prendre, faisoit, en cette occasion, l'Apologie des Espagnols; car enfin tous les Vaisseaux Hollandois, & Zélandois, qui pouvoient enlever quelque chose aux Espagnols, ne manquoient guere de le faire, & y étoient autorisez par la guerre, qui étoit entre les deux nations. Mais alors on n'attendoit, par mer, aucun quartier les uns des autres. Cela est sans doute farouche, mais cette ferocité a eté souvent la cause de grandes actions, sur la mer, & qui auroient été admirées par les Romains même, s'ils les avoient vuës.

Quand on eut (1) appris cela en Hollande, les Etats résolurent d'envoyer une nouvelle Flotte sur les côtes d'Espagne, pour y attendre la Flotte, qui y devoit venir des Indes Occidentales; ou pour empêcher au moins qu'elle ne partît cette année pour y revenir; ce qui retarderoit les operations de la guerre, dont les frais étoient assignez sur l'argent, qu'on attendoit d'Amerique. La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales aprit, que l'on faisoit un grand équipage à Lisbonne, pour envoyer un bon nombre de Caraques pour les Indes, afin d'en chasser ses Vaisseaux; avant que la Compagnie se fût rendue maîtresse des Forts, que les Portugais avoient, en ce païs-là. Pour prévenir un dessein si pernicieux à son négoce, elle contribua, cette année, cent vint-cinq mille francs; à condition que les Vaisseaux de l'Etat, empêcheroient les Caraques de sortir du Tage, ou les attaqueroient, si elles entreprenoient d'en sortir. Les Etats ordonnerent là-dessus qu'on équipperoit vint quatre Vaisseaux, & invita ceux, qui voudroient envoyer des Bâtimens en course, de se joindre à leur Flotte, pour la soûtenir.

Le Roi d'Espagne avoit publié, le 30. d'Octobre, une Ordonnance, par laquelle il permettoit à toutes sortes de Nations, sans en excepter les Hollandois & les Zélandois, de négocier en Espagne, pendant onze mois; en y apportant du bled, de l'orge, du seigle & d'autres Marchandises. Les Etats crurent, que ce n'étoit qu'un piege, pour attirer grand nombre de Vaisseaux, & pour les arrêter en suite, afin de les faire équiper en guerre, en grossir ses Flottes, pour agir contre leurs Sujets, & envoyer les Matelots en galere, comme avoit fait autrefois Philippe II. Ils avertirent, par une Proclamation, leurs Sujets, du dessein des Espagnols, à qui ils défendirent d'envoyer quoi que ce fût; sous peine de confiscation des Vaisseaux, qu'on jugeroit de bonne prise, & ordonnerent à leur Flotte de s'en saisir. On donna le commandement de la Flotte à Hautain, Amiral de Zélande, qui partit pour cela le 23. de Janvier, & n'arriva qu'un peu tard, sur les côtes d'Espagne, parce qu'il eut le vent contraire. Il prit divers bâtiments particuliers, & fit descente en quelques endroits de la côte, qu'il saccagea. Cependant il aprit qu'on avoit cessé d'équiper les Caraques à Lisbonne, pour les Indes; & que l'on n'attendoit point de Flotte de l'Amerique, à cause de la perte des quatre Galions, dont nous avons parlé. Cela fit qu'ils s'en retourna, au mois de Juin, d'où il étoit venu; outre que les vents contraires l'avoient empêché de recevoir les vivres, qu'on lui envoyoit de Hollande. Il y resta seulement six, ou sept Vaisseaux, pour tenir les Espagnols en crainte & prendre ce que l'on pourroit trouver. Faisardo instruit de cela sortit de Lisbonne, avec trente quatre Galions, & en fit partir huit de S. Lucar, pour aller querir le thrésor du Roi à la Havana; après quoi il rentra dans le Tage, sans avoir fait presque autre chose, que cela. 1606.

On aprit depuis, en Hollande, que les Espagnols attendoient, au mois de Septembre, une Flotte d'argent & de marchandises de la Havana. Là-dessus on renvoya une Flotte, pour tâcher de la prendre, & faire tout le mal, qu'elle pourroit, aux Espagnols & obliger ainsi le Roi d'Espagne à équipper des Vaisseaux de guerre; ce qu'il ne pouvoit faire, qu'avec beaucoup de dépense, parce qu'il manquoit de matelots.

Cette même (2) année, le 12. de Mai, il partit une troisiéme Flotte de la Compagnie des Indes Orientales. Elle étoit composée de huit Vaisseaux & commandée par *Paul de Carden*, comme Amiral. Il arriva aussi en Hollande divers Vaisseaux chargez de marchandises prétieuses, & entre autre la Flotte d'*Etienne vander Hague*, qui étoit partie de Hollande l'an MDCIV. Ce Commandant raporta, comme tous les autres, qui revenoient des Indes, que les Portugais faisoient toûjours tout leur possible, pour empêcher que personne ne négotiât aux Indes qu'eux. Vander Hague étant arrivé vis-à-vis de l'île de *Mosembique*, en avoit enlevé une Caraque Portugaise chargée de dents d'Elephants, qui étoit sous le Château, & qui en attendoit d'autres, pour aller du côté de Goa. Il prit encore plusieurs autres petits Vaisseaux, chargez de diverses provisions; mais il brula la Caraque, & laissa trois de ses Vaisseaux, pour attendre les autres. Il passa ensuite à la vue de Goa, mais il ne sortit point de Vaisseau contre lui. Il fit voile delà à Cananor, où il envoya une Lettre au Roi, pour lui demander son amitié. Il ne refusa pas de la lui accorder, mais il dit qu'il y avoit cent deux ans, que les Portugais y avoient été reçus, & qu'il étoit encore obligé de les défendre. Il le pria, au reste, de ne point faire de ravages sur les Iles de Malé, qui lui appartenoient, & de ne point attaquer ses Vaisseaux, & promit d'entretenir, avec les Hollandois, bon commerce & bonne amitié. De là ils furent à Calicut, où ils envoyerent deux Députez à *Samarin*, Roi de Calicut & comme Empereur du Malabar, qui étoit en guerre avec les Portugais. Ils furent bien reçus & il envoya de son côté quatre hommes à l'Amiral Hollandois; pour le prier de venir jetter l'ancre vis à vis du lieu, où il étoit campé avec son Armée, puis qu'il aprenoit qu'il étoit aussi ennemi des Portugais. L'Amiral fit ce qu'il souhaitoit, l'alla voir, avec quelques Officiers de la Flotte, & après avoir fait quelque présents au Roi conclut une Alliance avec lui, dont les Articles furent écrits, & confirmez réciproquement par serment. Le Roi voulut qu'ils en envoyassent une copie en Hollande, & leur promit que ses Ports leur seroient toûjours ouverts; pour y venir négotier, en toute sureté. L'année suivante MDCV. ils continuerent à faire leur négoce dans tous les lieux, où ils le pouvoient faire surement & firent voiles du côté des Moluques, dont les Portugais étoient maîtres. En y allant, ils prirent un Vaisseau, où ils trouverent le Gouverneur de ces Iles. Ils allerent ensuite jetter l'ancre le plus près qu'ils purent du Fort, que les Portugais avoient dans l'île d'Amboina. Le Gouverneur du Fort leur envoya demander ce qu'ils prétendoient & d'où venoit qu'ils s'approchoient si fort de la

(1) *De Meteren* Liv. XXV. fol. 583. verso.

(2) Le même Liv. XXVIII. dès le commencement.

1606. la Place, que le Roi lui avoit confiée. Il répondirent hardiment qu'ils venoient de la part des Etats Géneraux des Provinces Unies, & du Prince Maurice, pour prendre le Fort & l'île d'Amboina. En même tems, la Flotte s'approcha le plus près du Fort qu'elle put; & comme elle se préparoit à faire jouër son Artillerie, le Gouverneur, sans attendre un seul coup de Canon, se rendit, à condition que tous les Portugais sortiroient du Fort, avec leurs Armes; mais que ceux qui étoient mariez dans l'Ile y pourroient demeurer, en prêtant serment de fidelité aux Etats & au Prince Maurice. L'Artillerie devoit demeurer dans le Fort, & l'on y trouva en effet trente pieces de Canon. Les Hollandois trouverent encore le moyen de reconcilier, en quelque maniere, les Rois de Ternate & de Tidor, avec lesquels ils avoient fait alliance; à cause de la haine commune, qu'ils avoient pour les Portugais; & ils aiderent le Roi de cette derniere île, à les chasser de chez lui. Ces deux îles sont celles, où l'on trouve le plus de clous de girofle. Il étoit venu, cette même année, quatre Vaisseaux Anglois pour y négotier. Ceux qui les montoient firent entendre aux Portugais que la Reine Elisabeth étant morte, le Roi Jaques d'Ecosse lui avoit succedé, & avoit fait la paix, avec le Roi d'Espagne & avec l'Archiduc. Ils avertirent même les Portugais de Tidor, du dessein que les Hollandois avoient sur eux, & leur fournirent de la poudre & d'autres munitions, à ce que dit *De Meteren*, pour des clous de girofle, qu'ils en reçurent. Les Hollandois le surent, & la jalousie du commerce, auquel les deux Nations prétendoient également, les brouillerent dès-lors, les uns avec les autres. Il y eut des Libelles publiez en Anglois, contre les Hollandois, qui en porterent leurs plaintes au Roi, qui les fit supprimer. Il y a toûjours eu assez de négoce, au dedans & au dehors de l'Europe, pour occuper ces deux Nations & leur donner lieu de gagner, sans que l'une ait besoin que l'autre soit détruite. Elles n'ont jamais été plus en sureté, que lors qu'elles ont été unies; & jamais plus en danger, que quand elles ont été brouillées ensemble. Par la prise du Fort de Tidor, les Hollandois chasserent alors presque entierement les Portugais des Moluques, & établirent un commerce assuré, avec les habitans de ces îles, où ils laisserent des Comptoirs & des Commis de leur Nation. Il arriva encore en Hollande & en Zélande plusieurs autres Vaisseaux des Compagnies, qui leur apporterent des nouvelles de leur Commerce dans les Indes, avec quantité de soye crue, & de toutes sortes de marchandises de ce païs-là. On reconnut par là, & par les voyages précedents, que c'étoit fort vainement que les Portugais s'étoient (1) vantez de leurs grandes actions contre les Indiens; qui n'avoient aucune connoissance de la guerre, comme on le vit, & comme on l'auroit pu recueillir, quand on ne l'auroit pas vu, par la facilité qu'on trouva par tout de chasser leurs Vainqueurs; excepté en quelques postes, comme Goa & d'autres, qu'ils avoient fortifiez, avec plus de soin, & où ils étoient en grand nombre.

Les exploits de mer n'avoient pas été considerables, en Europe, pendant l'Eté; mais en Automne il se passa quelques actions remarquables, que nous raconterons en peu de mots. Pendant qu'on équippoit de nouveau en Hollande, pour envoyer une seconde fois la Flotte, sur les côtes d'Espagne; un Vaisseau de Roterdam se trouva engagé, je ne sai comment, dans la flotte de Faisardo. Comme il s'en apperçut, il fit force de voiles & se dégagea heureusement. Une Pinasse Espagnole, du port de cent tonneaux, bonne voiliere, se mit incontinent à le suivre, & l'atteignit, comme il étoit déja avancé trois lieuës en mer; parce qu'il ne continua pas à se servir de toutes ses voiles, dès qu'il vit la Pinasse si loin du reste de la Flotte Espagnole. Les Espagnols, qui étoient en nombre considerable sur la Pinasse, vinrent, le plus promptement qu'ils purent, à l'abordage. Le Vaisseau de Roterdam, quoi qu'il n'eût que soixante & dix hommes, se défendit si bien, que non seulement il repoussa les Espagnols, mais se rendit maître de la Pinasse. Ensuite on jetta dans la mer plusieurs des Espagnols, mais on sauva la vie à quelques François & Anglois; qui ne servoient sur les Vaisseaux d'Espagne, que par force. Pour les Portugais, on les mit à terre, & l'on remarque que les Hollandois les traitoient constamment, avec plus de douceur, qu'ils ne faisoient les Castillans, & les autres anciens Sujets du Roi d'Espagne; apparemment dans la supposition qu'ils ne lui obeïssoient, que par force, comme il parut assez, par la maniere dont ils secouerent son joug, dans la suite du tems. Un Vaisseau de guerre prit aussi un autre Vaisseau Espagnol, qui appartenoit à la même flotte, mais qui étant mauvais voilier, étoit demeuré en arriere. Les Espagnols & les Portugais furent traitez de même. On y trouva quelques Mores, dont le Capitaine Hollandois fit présent à un Capitaine de Vaisseau Anglois, qui l'avoit averti de l'état du Bâtiment Espagnol.

L'Amiral Hautain, dont nous avons parlé, retourna, en Septembre, sur les côtes d'Espagne, avec dix neuf Vaisseaux, & deux Brigantin, pour y attendre de nouveau la flotte Espagnole, qui devoit venir de l'Amerique, & quelques Caraques, que l'on croyoit en chemin, pour revenir des Indes. Le 20. de Septembre cette Flotte, croisant sur les côtes d'Espagne, elle vit, sur le Midi, huit Galions, dont cinq étoient en haute mer & trois voguoient le long de la côte. Les Hollandois suivirent ces derniers, dont ils obligerent deux d'échouër sur des rochers, où ils perirent; mais le troisiéme se sauva sous le canon d'un Château. Hautain tâcha de suivre les autres cinq, mais ils entrerent dans le Tage, avant qu'il les pût joindre. Il retourna donc croiser, autour de Cap de S. Vincent, où six de ses meilleurs Vaisseaux & un Brigantin s'écarterent, sans qu'il en pût apprendre des nouvelles. Il ne lui restoit que treize Vaisseaux, & un Brigantin. Le 6. d'Octobre, il vit neuf Galeres & dix-huit Galions, qui étoient la Flotte de Faisardo. Comme la partie n'étoit pas égale, Hautain jugea qu'il falloit tâcher de leur gagner le vent; mais il ne le put faire qu'avec quelque peu de Vaisseaux, les autres demeurerent au dessous du vent. Cependant l'Amiral Espagnol attaqua le Vaisseau du Vice-Amiral de Hollande, *Reinier Classen*, qui étoit demeuré seul, & lui rompit son grand mât, qui tomba dans la mer. Comme il étoit hors d'état de se tirer d'affaires, les autres Vaisseaux n'osoient le secourir, parce qu'il étoit environné de cinq autres Galions. Cependant la nuit vint, sans que le Vice-Amiral parut davantage. On entendit seulement tirer jusqu'à minuit, mais on sut, dans la suite, par deux hommes, qui tomberent vifs entre les mains des Espagnols, que Classen, plûtôt que de se rendre, avoit fait sauter son Vaisseau, en mettant le feu aux poudres, qui emporterent soixante hommes qui lui restoient. (2) On dit qu'il fit dévotement sa priere, avant que d'executer cette résolution, pour demander à Dieu par-

(1) Voyez l'Histoire des Indes, par *Jean Pierre Maffei.*

(2) Voyez *Grotius* Hist. Liv. XV. p. 490.

1606. don du peché qu'il alloit faire, plûtôt que de s'exposer aux insolences, & aux cruautez des Espagnols; après quoi il mit le feu aux poudres & sauta, comme on l'a dit. Ce bon Capitaine étoit de ceux, qui (1) *mouroient de peur de mourir*, comme on l'a dit d'un Romain, qui se tua, de peur qu'on ne le fît mourir. Si Dieu pardonne à ces gens-là, c'est plûtôt, comme à des gens hors du sens, qu'à des gens dont les prieres lui soient agréables. Cet homme s'étoit très-bien défendu, comme il parut par le mauvais état, où se retirerent quelques Galions, qu'il avoit canonnez; & l'on blâma fort le reste de la Flotte de ne l'avoir pas secouru; dans la supposition que, si tous avoient été aussi résolus, que lui, les Galions les auroient laissé échapper.

Cette année, (2) mourut, le 27. de Mars, Philippe, Comte de Hohenlo, Lieutenant Géneral de Hollande, de Zélande & de l'île de Bommel. Ce fut le titre, qu'on lui donna, en lui confiant la conduite des Troupes, pendant la jeunesse de Maurice. Il ne manquoit nullement de courage, mais cela alloit quelque fois jusqu'à la témerité. Il étoit aussi plus adonné au vin, qu'un Seigneur de son rang n'auroit dû l'être, mais d'ailleurs docile & se rendant à la raison. A force de boire, il étoit devenu perclus de ses membres, & s'étoit ainsi mis hors d'état de servir. Cette même année, Jean de Nassau, Frere de Guillaume, (3) mourut aussi fort âgé à Dillembourg le 8. d'Octobre. Il avoit partagé la succession de la famille avec Guillaume, en sorte que ce dernier prit pour sa part les biens qu'elle avoit dans les Païs-Bas & en France, & que Jean eût ce qu'elle possedoit en Allemagne. Il assista aussi son Frere de ses conseils & de son bien, du tems du Duc d'Albe. Il se chargea du gouvernement de la Gueldre, & fut le principal auteur de l'Union d'Utrecht, qui étoit très-nécessaire, en ce tems-là. Quand il retourna chez lui, il laissa dans les Provinces Guillaume de Nassau, son fils, qui fut Gouverneur des Provinces de Frise & de Groningue, & Ernest, qui venoit d'épouser la fille du Duc de Brunswik. Ses fils Philippe & Louïs perirent en cette guerre, & il ne laissoit pas d'avoir une assez nombreuse posterité. En ce temslà, son Neveu Philippe, Prince d'Orange, Fils ainé de Guillaume de Nassau, épousa le 27. de Novembre, la sœur du Prince de Condé, qui avoit été déclarée auparavant la premiere Princesse du sang, & en faveur de ce mariage, il obtint de Henri IV. la pleine possession de la Principauté d'Orange, en toute Souveraineté, à meilleur titre, que ses Prédecesseurs ne l'avoient possedée. Il y alla ensuite demeurer, avec son Epouse, mais comme après cela il vint à mourir, sans enfans, il laissa cette Principauté au Prince Maurice.

Cependant les dommages infinis, que les Provinces Unies causoient à l'Espagne, tant par mer, que par terre, tant en Asie & en Amerique, qu'en Europe; outre les frais immenses que cette Couronne étoit obligée de faire, pour soûtenir la guerre, sans pouvoir compter de réduire les Provinces Unies; tout cela fit penser sérieusement le Conseil d'Espagne à faire une Paix, ou une Trêve, pour plusieurs années, avec elle.

Les Portugais, qui souffroient le plus, dans leur négoce des Indes Orientales, (4) firent représenter au Roi Philippe III. que, pendant qu'on faisoit 1606. la guerre aux Provinces Unies, éloignées de l'Espagne, le païs se ruinoit & s'épuisoit entierement; qu'il perdoit une infinité de Vaisseaux, qui étoient autrefois les principales richesses du Royaume, quand il étoit le plus florissant; que ses ports avoient été depuis peu fermez, par les ennemis, & qu'il se voyoit à présent privé des Moluques; que la guerre étoit tout à fait à charge à la Castille même, qui avoit fourni trois-cents-mille Ducatons par mois, sans qu'on vît aucune apparence de finir la guerre avantageusement; sur tout parce que le danger devenoit toûjours plus grand, pour les Vaisseaux, qui revenoient de l'Amerique; que les dépenses s'augmentoient, tous les ans, & passoient les revenus du Roi; en sorte que, faute de payer ce qui étoit dû aux Soldats, il y avoit encore eu des séditions, parmi eux, malgré tous les soins de Spinola; que ce qu'on avoit gagné sur l'Ennemi ne valoit nullement la dépense, que l'on avoit faite, & que l'on avoit connu, par l'experience que son païs est impénetrable, à cause des rivieres & des places fortes, qui le couvrent; que s'il arrivoit qu'on eût quelque autre guerre, on se trouveroit réduit non à la pauvreté, mais à une honteuse indigence. Le Roi lui même, occupé de ses plaisirs, n'étoit pas naturellement porté à la guerre, & ne la faisoit, que par l'instigation de son Conseil. On fit encore courir, dans les Païs-Bas, des bruits propres à engager l'Espagne à penser tout de bon à la Paix. On fit entendre que le Roi de France travailloit à unir les Provinces Confédérées à sa Couronne, à de certaines conditions, & à envahir la Flandre; pour pousser les limites de son Royaume, jusqu'aux frontiéres des Etats. Il étoit, sans doute, moins desavantageux d'accorder la liberté aux Provinces Unies, que de permettre à une Puissance rivale de l'Espagne, d'en agrandir ses Etats. Les bruits couroient que les succès avantageux aux Hollandois du commerce des Indes Orientales leur faisoient penser à établir aussi une Compagnie des Indes Occidentales, comme celle qui avoit été établie, pour les païs les plus éloignez de l'Orient; & il est certain qu'on fit un semblable projet, quoi qu'il ne réüssît pas, en ce temps-là. On disoit encore que, comme autrefois les Gênois avoient aidé aux Turcs à passer l'Hellespont; les Hollandois donneroient aux Maures le moyen de repasser le Détroit, & de s'établir de nouveau en Espagne. Albert & Isabelle étoient aussi las de la guerre, & leurs Sujets se plaignoient si fort des mutineries des Soldats; que les Archiducs commençoient à croire qu'ils seroient plus heureux de joüir en paix de ce qu'ils avoient, que de se repaître d'une esperance, mêlée de crainte, de gagner ce qu'ils n'avoient pas. Spinola lui même étoit de ce sentiment, pour ne hazarder plus la gloire, qu'il s'étoit acquise, & pour pouvoir être payé des grandes avances qu'il avoit faites au Roi; qu'il ne manqueroit pas de perdre, si les Hollandois venoient à se rendre maîtres des richesses de l'Amerique; ce qui réduiroit lui & ses amis à une fâcheuse pauvreté, après avoir joüi d'une opulence & d'une fortune dignes d'envie.

Dans les Provinces Unies, on croyoit que l'Espagne ne proposoit la Paix, que pour les surprendre, & peu de gens osoient même envisager la Paix, comme un bien; vû le nombre infini de monde, qui vivoit de la guerre, & qui avoit même fait fortune par-là. D'autres craignoient que, si la paix se faisoit, le négoce ne retournât à Anvers, & que la Hollande & la Zélande n'en fussent privées. D'autres s'imaginoient que les Villes & les Provinces ne demeureroient pas unies, comme elles

(1) *Martial* Liv. II. Ep. 80.

Hostem cùm fugeret, se Fannius ipse peremit;
Hic, rogo, non furor est, ne moriare mori?

(2) *Grotius* Hist. Liv. XV. p. 496. Voyez aussi *Reidanus*, en divers endroits,

(3) *De Meteren* fol. 598. verso.

(4) *Grotius* Hist. Liv. XV. p. 500.

1606. les étoient, si elles n'avoient point d'ennemis à craindre. Au contraire, des Provinces plus exposées à l'invasion de l'ennemi, qui avoient vû prendre à leurs yeux des Villes Fortes & bien pourvuës, dans peu de jours, ou peu de semaines, sans qu'on en pût faire lever le Siege; & lever au contraire le siege devant d'autres, qui n'étoient pas si fortes; ces Provinces, dis-je, craignoient de voir arriver la même chose, dans le milieu de leurs terres, & chercher trop tard des remedes, quand le mal seroit arrivé. Cette crainte leur faisoit souhaiter la Paix, avec trop de passion: comme les autres la fuyoient, avec une sorte d'aversion. Les plus équitables, persuadez d'ailleurs qu'on devoit se donner garde des pieges, que les Espagnols pourroient tendre aux Provinces, croyoient qu'on devoit tâcher de faire la Paix, à des conditions avantageuses; par lesquelles la Liberté & la Religion seroient assurées; & qu'il ne falloit pas perdre l'occasion, qui se présentoit de traiter, dans un tems, où l'Espagne se trouvoit affoiblie; que l'autorité des Etats étoit sur un bon pied; & qu'il y avoit deux grands Rois, dans le voisinage, dont l'un haïssoit les Espagnols & l'autre avoit sujet de se plaindre du Pape; ce qui empêcheroit qu'ils ne voulussent nuire aux Provinces.

Ces dernieres raisons, outre les autres que l'on a dites & d'autres encore, que l'on trouvera, (1) dans les Historiens du tems, avoient fait que l'Archiduc, dès le mois de Mai de cette année, (2) avoit envoyé *Walrave* de *Wittenhorst*, Gentilhomme du Païs de Clêve, à la Haie; pour parler à quelques personnes du Gouvernement, afin de voir si l'Etat ne seroit point disposé à entrer en quelque Conférence, touchant la Paix. Alors Maurice n'étoit point à la Haie, étant déja parti pour l'Overyssel, avec les Députez de l'Etat; & celui, à qui Wittenhorst s'adressa, lui conseilla de ne point parler de cela. On fit même courir le bruit, qu'il étoit venu, de la part de l'Empereur, afin qu'on ne pénetrât pas le but de son voyage. Il revint le 23. de Décembre, avec un Jurisconsulte, nommé *Jean Gevart*, qu'on lui avoit adjoint. Ils communiquerent à quelques uns du Gouvernement, qu'ils avoient une instruction de l'Archiduc, datée du 6. de Mai, (3) qui portoit que ce Prince étoit très-disposé à terminer la guerre, & à le faire à des conditions si raisonnables, que l'on auroit sujet d'en être content, & que c'étoit aux Etats à demander ce qu'ils souhaiteroient de lui; que s'ils vouloient traiter de Paix, ou de Trêve, pour quelques années, ils n'avoient qu'à marquer le tems & le lieu, où ils vouloient traiter avec lui, & qu'il y enverroit des gens autorisez, quand même ils souhaiteroient que la Conférence se fit en secret. Mais comme ces gens-là n'avoient apporté aucune Lettre de l'Archiduc aux Etats, on ne trouva pas à propos de rien répondre à leurs propositions. Là-dessus Gevart retourna promptement à Brusselles, pour demander des Lettres, par où il parût que l'Archiduc les envoyoit en Hollande.

1607. Il apporta en effet des Lettres, qui faisoient foi que les Archiducs étoient très-disposez à la Paix, & qu'ils avoient chargé Wittenhorst & Gevart de le témoigner, de leur part, aux Etats des Provinces Unies. Ces Lettres étoient datées du 3. de Janvier MDCVII. & ils demanderent le 10. audience des Etats Géneraux, qui la leur donnerent le 13. Ils représenterent donc aux Etats la disposition où étoient les Archiducs & les prierent de considerer que les évenemens de la guerre sont très-incertains; & de vouloir écouter des propositions d'une Paix, ou d'une Trêve, & de rendre enfin la tranquillité aux Païs-Bas affligez d'une si longue guerre. Les Etats répondirent „ que, pendant que les Archi- „ ducs prétendroient avoir quelque droit sur les „ Provinces Unies, il n'y avoit rien à faire avec „ eux; que toute la terre étoit persuadée qu'ils „ étoient libres; que Leurs Altesses ne pouvoient „ rien prétendre sur eux, que ce qu'elles pourroient „ gagner par la force; & que c'étoit plûtôt aux „ Etats à recouvrer ce qu'on leur avoit ôté, par la „ violence & par l'artifice; en agissant contre (4) „ la Déclaration solennelle, par laquelle les Provin- „ ces s'étoient déclarées libres, pour des causes „ très-graves & très-justes; & qui avoit été con- „ firmée par ce qui avoit été fait, depuis vint- „ cinq ans, par autorité publique; & que des „ Traitez faits avec des Rois & de très-puissants „ Princes avoient supposée; qu'ainsi on ne leur „ pouvoit donner, pour le présent, d'autre répon- „ se que celle qu'on avoit faite auparavant à l'Em- „ pereur & à d'autres Princes; c'est qu'on ne „ pouvoit ni en conscience, ni honêtement, ni „ sûrement traiter avec des gens, qui prétendoient „ quelque chose sur leurs Provinces, contre cette „ Déclaration; qu'ils protestoient au reste qu'ils „ ne seroient point la cause du mal, qui pourroit „ arriver au Païs, dans la défense d'une si juste „ & si bonne cause. Les Députez se retirerent, avec cette réponse, en promettant qu'ils feroient savoir aux Etats la volonté des Archiducs. Le Cardinal *Bentivoglio* trouve cette réponse, & les autres, que l'on fit ensuite, de la part des Provinces, pleines *d'arrogance*; mais si elles avoient parlé autrement, il les auroit accusées de lâcheté. Il s'agissoit de la Liberté, c'est-à-dire, de l'état des peuples qui n'obeïssent qu'aux Lois & aux Coûtumes établies, par le consentement commun, & par l'autorité de ceux qui ont droit, selon les anciens usages, de les établir; sans être obligez d'obeïr aux ordres arbitraires non seulement du Souverain, mais encore de ses Ministres. Abandonner la Liberté acquise, par une guerre de vint-cinq ans, qui avoit coûté tant de fatigues, tant de thrésors, & tant de sang, seulement par complaisance & par civilité, pour ceux qui l'avoient commencée, & rentrer dans l'esclavage, par politesse, auroit été la plus grande folie & la plus indigne lâcheté, que l'on pût reprocher à un peuple, & les Archiducs même ne s'y attendoient pas.

Wittenhorst répondit „ que l'intention des Ar- „ chiducs n'étoit pas de gagner quoi que ce fût, „ par la négotiation, ou de prétendre avoir quel- „ que droit sur eux; mais de traiter de maniere „ qu'ils les écouteroient volontiers, & sans préjudi- „ ce aux Droits de personne.

Sur la fin de Fevrier, on vit arriver de Brusselles en Hollande le P. *Jean Neyen*, Commissaire Géneral des Mineurs. (5) Il étoit né à Anvers, & après avoir pris l'habit de Religieux, il avoit demeuré en Espagne, pour y faire ses études, & eu occasion de se faire connoître à la Cour. De là il retourna en son païs, & étant parvenu à l'emploi de Commissaire Géneral de son Ordre, en ces lieux-là, il demeuroit la plûpart du tems à Brusselles. Il étoit éloquent, en sa Langue maternelle, & avoit le talent de s'accommoder à l'humeur de ces Peuples, & tant d'habileté dans la négotiation, qu'on crut pouvoir l'employer utilement en celle-ci, qui assurément n'étoit pas facile. Il avoit

(1) Voyez *Bentivoglio* P. 3. Liv. VIII. p. 204.
(2) *De Meteren* Liv. XXVIII. fol. 607.
(3) Voyez aussi *Meursius* Rer. Belg. Lib. V. p. 264. & *Baudius* de Induciis Lib. I. p. 4.

(4) Celle de l'an 1581. dont on a parlé ci-dessus pag. 92.
(5) *Bentivoglio* P. 3. Lib. VIII. p. 206.

1607. avoit des amis en Hollande, & il se rencontra alors qu'un Marchand Hollandois de ses Amis étoit à Bruxelles. Cet homme étoit connu de quelques uns de ceux, qui étoient employez aux affaires du Gouvernement dans les Provinces Unies. L'Archiduc & Spinola, avertis de cela, trouverent à propos que le P. Neyen l'engageât à retourner en Hollande; pour voir si l'on ne pourroit point trouver quelque moyen d'entrer en négotiation. Il y alla, mais il trouva les oreilles de ceux, à qui il s'adressa, fermées, à toute sorte d'accommodement; si l'Archiduc ne reconnoissoit préalablement les Provinces Unies, comme Provinces libres.

L'Archiduc avoit beaucoup de répugnance à en venir-là, & craignoit que le Roi Philippe III. n'en eût autant que lui; car enfin c'étoit en quelque maniere avouër qu'on avoit fait une guerre injuste à ces Provinces, que de déclarer libres des peuples, à qui l'on avoit fait la guerre, comme à des rebelles. D'ailleurs faire paroître tant d'envie de la finir, c'étoit avouër qu'on n'étoit pas en état de la continuer. La réputation du Roi & de l'Archiduc sembloit devoir beaucoup souffrir, quand on sauroit qu'ils avoient fait cette démarche; envers ceux, qu'ils avoient traitez de rebelles. Il seroit dangereux que la Liberté ne passât, pour une recompense de la rebellion, & ce seroit inviter les Provinces Obeïssantes à en faire autant que les autres. Cependant il fut résolu de faire la démarche, que les PP. UU. demandoient, parce que si la négotiation réüssissoit à l'avantage de l'Archiduc, l'évenement excuseroit tout ce qu'il auroit fait; & que si l'on étoit obligé de continuer la guerre, ce qu'on auroit dit deviendroit nul. Il étoit clair, comme (1) le dit le Cardinal, " qu'en „ déclarant que l'on traitoit avec les Provinces „ Unies, *comme avec des Provinces libres*, *sur* „ *lesquelles ni le Roi*, *ni l'Archiduc n'avoient rien* „ *à prétendre*; cela devoit toûjours s'entendre en „ un sens de ressemblance; c'est-à-dire, que l'on „ traitoit avec elles, comme si elles avoient été „ libres; sans néanmoins reconnoître qu'elles „ jouïssoient d'une veritable & légitime Liberté; „ qu'elles n'avoient pas pu aquerir justement, par „ une rebellion, ni la posseder avec justice. Ce„ la étant, selon lui, manifeste; ni le Roi, ni les „ Archiducs ne pouvoient rien perdre de „ leurs Droits, en faisant une semblable déclaration. Le Roi d'Espagne consentit de la faire, mais l'Archiduc trouva à propos d'envoyer le P. Neyen, pour tâcher d'entamer la négotiation, sans cela; résolu néanmoins de faire ce que les Etats demandoient, en cas qu'ils ne se voulussent point relâcher là-dessus. Il alla en Hollande, sur la fin de Fevrier, & l'on ne voulut nullement l'écouter, sans cela. Il proposa le bon dessein des Archiducs de donner la paix aux Païs-Bas, pour faire enfin cesser l'effusion du sang humain. Il partit ensuite, au commencement de Mars, comme pour obtenir de l'Archiduc ce que les Etats demandoient, & revint le 17. du même Mois, & conclut enfin que l'on entreroit en négotiation avec eux, comme avec des Etats libres & sur lesquels les Archiducs ne prétendoient rien, & que l'on pourroit faire ou une Paix perpetuelle, ou une Trêve pour longues années, comme pour dix, quinze, ou vint-ans, sous des conditions raisonnables; & qu'en attendant, châcun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit, à moins qu'on ne fit quelque échange volontaire: Que les Etats pourroient choisir le tems & le lieu des conférences, & les Députez, qu'il leur plairoit, parmi les gens du Païs: Que pour faciliter le Traité, on feroit une suspension d'Armes, pour huit 1607. mois; pendant laquelle on ne feroit aucun siege, ni surprise de Villes, ou de Forts, on n'attaqueroit aucune Province, ni aucun quartier, on ne bâtiroit aucun Fort; à condition que les Etats consentiroit en huit jours à la cessation, à compter depuis celui, auquel on leur faisoit ces offres. Les Archiducs le firent, par un écrit signé de leurs mains & sêlé, le 13. de Mars MDCVII. & les Etats les accepterent, par un semblable Acte, le 24. d'Avril, & envoyerent aux Gouverneurs des Places & aux Commandants des Troupes, ordre d'observer cette suspension d'Armes. Ils envoyerent aussi à Lillo, sur l'Escaut leur consentement à la suspension & y reçurent celui de l'Archiduc; quoi que d'abord on n'eût voulu mettre, de sa part, que son consentement, en forme d'agrément sous l'Acte des Etats. Comme il étoit dit, dans celui de l'Archiduc que le P. Neyen pourroit expliquer, plus au long, quelques endroits de cet Acte; il demanda qu'il lui fut permis de se rendre à la Haie; & comme on tardoit un peu à lui répondre, il prit ce retardement, pour un consentement, & partit pour la Hollande. Il y traita de quelques Articles, concernant la suspension d'Armes & l'on fit un acte du 1. de Juin, par lequel il fut dit qu'il y auroit suspension d'Armes dans la Mer du Nord, & dans les mers, qui sont entre la France & l'Angleterre, qui commenceroit le 14. de Juin, en sorte qu'on rendroit tous les bâtimens, qui auroient été pris depuis, excepté les Vaisseaux de guerre; que lors que la ratification de cet Armistice seroit venue de Madrit, on rappelleroit tous les Vaisseaux, qui étoient sur les côtes d'Espagne, & que toutes les prises faites par mer, excepté celles des Vaisseaux de guerre, six semaines après cela passeroient pour nulles. Outre cela, on regla les frontiéres des deux côtez, dont on verra le détail, (2) dans les Historiens du tems. Il fut convenu qu'au dedans de ces limites, on ne pourroit commettre aucun acte d'hostilité, & que s'il arrivoit quelque chose de semblable, on seroit obligé d'en donner réparation. Mais hors de ces limites, il n'étoit pas permi d'aller & de venir, sans passeport; & les Gens de guerre y pouvoient faire des courses, mais sans y faire aucun campement, ni aucune attaque, ou prise de places. On laissa à dessein cette étendue de terre sujette aux courses, pour entretenir les Troupes, & sur tout la Cavalerie, en quelque mouvement.

La publication de cette cessation d'Armes remplit de joie tous ceux, que la guerre incommodoit, qui espererent qu'elle seroit suivie d'une Trêve de plusieurs années, & qu'on en pourroit enfin venir à une Paix. On fut géneralement surpris de cette négotiation, qui s'étoit faite si secretement, qu'il n'y avoit que ceux, qui y avoient été employez, qui en sussent quelque chose.

Les Etats Géneraux en firent avertir le Roi de France, par l'Ambassadeur ordinaire, qu'ils avoient à sa Cour, & le prierent de leur envoyer quelcun, pour se trouver dans cette négotiation, afin qu'ils pussent profiter de ses avis. Le Roi envoya à l'instant le Président *Jeanin* & les Srs. *de Roissi* & de *Buzenval*, qui arriverent à la Haie le 24. de Mai & eurent audience le 28. du même mois. Ils se plaignirent, mais d'une maniere douce, de ce que les Etats étoient entrez dans une négotiation de cette importance, sans en faire part au Roi leur Maître; dont ils ne laisserent pas d'offrir la bonne correspondance & le secours, soit qu'ils voulussent faire la Paix, soit qu'ils trouvassent à propos de recom-

(1) Là-même pag. 207.

(2) Voyez *De Meteren* Liv. XXVIII. fol. 608. verso.

1607. commencer la Guerre. On engagea même ces Ambassadeurs, à demeurer en Hollande, pendant les Conférences. Les Etats donnerent part au Roi d'Angleterre, un peu de tems après, de cette affaire, & le prierent de la même chose. Il leur promit de leur envoyer les Chevaliers *Richard Spencer* & *Ralf Winwood*, qui avoit été auparavant Agent du Roi à la Haie.

La difficulté étoit de commencer cette importante négotiation. Les Députez des Etats Géneraux n'avoient garde de se charger de la haine, que leur pourroit attirer un changement si grand & si subit; par lequel on verroit succeder une Trêve, ou une Paix, à une si longue Guerre, & où l'on avoit témoigné une si grande animosité de part & d'autre; (1) à moins que Maurice n'approuvât le Traité. Il avoit aquis une très-grande gloire, dans cette guerre, & il pouvoit encore l'augmenter. Il étoit d'ailleurs persuadé que les Espagnols ne cherchoient qu'à surprendre les Etats, par quelque adresse, comme ils l'avoient toûjours fait auparavant. Enfin il sembloit qu'une longue Trêve, & encore plus une Paix perpetuelle, rendroit ses services moins nécessaires aux Etats Géneraux, & diminueroit beaucoup son pouvoir, dans la République. Barnevelt néanmoins, dont la prudence & l'autorité appuyée sur de fideles services rendus à l'Etat, depuis trente ans, soûtenoient la négotiation commencée, persuada à Maurice d'écouter les propositions des Espagnols; parce que le Roi d'Angleterre n'étoit qu'un simple spectateur, dans cette Guerre, & que le Roi de France sembloit avoir des vuës plus étendues, que le nom d'Allié ne le permettoit. Si les Etats faisoient voir, qu'il étoit en leur pouvoir de faire la Paix, il lui sembloit que ceux, dont l'interêt étoit que les forces de l'Espagne s'épuisassent, par cette guerre, seroient obligez de fournir à la République des secours certains & réels, & non imaginaires, & de nom seulement.

L'Archiduc (2) avoit cependant donné parole, qu'il obtiendroit une Déclaration du Roi d'Espagne; par laquelle il témoigneroit qu'il consentoit que l'on entrât en négotiation, pour faire une Trêve, ou une Paix. Cela étoit nécessaire, parce que les Païs des Archiducs devoient être réünis à la Couronne d'Espagne, si l'Archiduchesse venoit à mourir, sans enfans; & qu'en ce cas, ce qu'on auroit conclu, avec les Archiducs seroit nul, si le Roi d'Espagne ne l'avoit pas approuvé. L'Archiduc obtint en effet cette Déclaration, renfermée en deux Actes. Spinola en donna avis aux Etats le 16. de Juillet, & leur demanda un Passeport, pour l'Audiencier *Louis Verreiken*. On le dépêcha incessamment, & Verreiken se rendit à la Haie, le 24. du même mois; où il présenta aux Etats, le soir même, cette approbation. Elle étoit écrite en Espagnol & datée du 30. de Juin. Après avoir exprimé ce dont on lui demandoit son agrément, le Roi disoit qu'il approuvoit tout ce qui avoit été fait, touchant l'Armistice, & promettoit de l'observer, comme s'il l'avoit fait lui même. Mais il ne disoit rien de la clause, où il étoit dit que l'Archiduc négotioit avec les Provinces, *comme les tenant libres*. Ces approbations n'étoient d'ailleurs écrites que sur du papier, & cachetées du petit seau du Roi, avec cette souscription *Yo el Rei*, moi le Roi. Il y exigeoit aussi que, pour éviter toute difficulté, les Etats eussent à rappeller leurs Vaisseaux, qui étoient sur les côtes d'Espagne.

(1) *Grotius* Hist. Lib. XVI. p. 509.
(2) *De Meteren* Liv. XXVIII. fol. 609.

Les Etats Géneraux desapprouverent diverses 1607. choses, dans ces Actes. (3) Premierement, ils les trouverent conçus en termes trop géneraux. Secondement, ils furent choquez de ce que les Archiducs y étoient nommez *Princes & proprietaires de tous les Païs-Bas*; de ce que le Roi les avoit souscrit, comme il faisoit les Ecrits, qui regardoient ses Vassaux & ses Sujets; de ce qu'ils étoient sur du papier & non sur du Parchemin, comme le devoient être les Actes de conséquence; de ce qu'ils étoient sêlez d'un petit seau, & non d'un grand; mais sur tout de ce que les termes, qui contenoient leur liberté, avoient été omis. On fit entrer Verreiken dans l'Assemblée, où on lui exaggera fort les difficultez, que l'on trouvoit à accepter ces Actes, & on lui dit enfin qu'on ne pouvoit les recevoir conçus de cette maniere. Le Cardinal *Bentivoglio* dit là-dessus, „ que les extravagances du „ Vulgaire sont toûjours grandes, mais sur tout, „ lors que la Fortune le favorise; qu'il est plein „ d'arrogance & de témerité, lors que ses affaires „ vont bien; qu'il n'a que de la bassesse & de la „ lâcheté, quand elles vont mal. Il n'est pourtant pas vrai que les Provinces Unies, dans les plus grands dangers, où elles avoient été sous le Duc d'Albe, ni en aucune autre conjoncture fâcheuse, eussent fait aucune bassesse, pour fléchir les Espagnols. Mais on vit bien ces derniers faire des choses, qui n'étoient guere conformes à la fierté, qu'ils avoient fait paroître sous Charles V. & son Fils. Il ajoûte encore „ que ceux, qui ont à faire avec „ la Multitude, doivent supporter prudemment „ ces défauts, qui se succedent l'un à l'autre. Ver„ reiken usa de dissimulation, comme la chose le demandoit, & tâcha de guérir les Etats, des soupçons, qu'ils faisoient paroître. Il assura que le Roi d'Espagne ne seroit jamais venu à donner une Ratification, comme celle qu'il avoit envoyée, s'il n'agissoit de bonne foi; que son intention étoit droite & conforme à celle des Archiducs; qu'ils lui accordassent seulement du tems, & qu'il leur promettoit, au nom de l'Archiduc, qu'ils en recevroient une autre, telle qu'ils la souhaitoient. On lui demanda donc qu'il fit venir un autre Acte, où il fût fait mention de la Liberté des Provinces, comme dans celui des Archiducs; & de peur qu'on ne commît encore quelque semblable faute, en Espagne; on lui donna trois modeles, l'un en Latin, l'autre en François & le troisiéme en Espagnol, qu'il n'y auroit qu'à copier. Le P. Neyen alla les porter en Espagne & quoi qu'on fit quelque difficulté d'accorder ce que les Etats demandoient; il assura néanmoins, par ses Lettres, qu'on les satisferoit là-dessus. La seconde Ratification étant venue à Brusselles, on la trouva telle qu'on eût peur que les Hollandois ne la rejettassent; c'est qu'il y avoit de plus que, si on ne convenoit pas sur la matiere de la Religion, comme sur les autres articles, la Ratification seroit nulle & que les choses demeureroient, sur le même pied qu'auparavant. Elle étoit en Espagnol & la souscription étoit de même, que celle de la précedente. On croyoit néanmoins pouvoir surmonter facilement ces difficultez, parce que Philippe avoit fait la même chose, dans les Traitez, qu'il avoit conclus avec la France & l'Angleterre. Mais ce que l'on avoit ajoûté, touchant la Religion, faisoit beaucoup plus de peine, parce qu'on croyoit que les Etats, reconnus comme libres, par cet Acte, se plaindroient que le Roi les vouloit encore gouverner.

L'Archiduc envoya en Hollande le Commissaire Général des Mineurs & Verreiken pour y porter

 cet-

(3) *Bentivoglio* là-même, p. 209.

1607. cette seconde ratification. Ils représenterent au long les bonnes dispositions, tant du Roi, que des Archiducs, & donnerent Copie de la Ratification. Les Etats, après avoir demandé du tems, pour examiner cet Acte, (1) trouverent qu'il étoit écrit fort négligemment, qu'il y avoit des mots oubliez, ou écrits d'une maniere fautive ; que le Roi l'avoit signé, comme les précedents, & qu'il étoit écrit sur du papier. Il sembloit en effet que tout cela se faisoit à dessein, par une fierté mal-entendue, comme pour faire croire que ce n'étoit pas tant l'Espagne, qui recherchoit la paix, que les Archiducs & les Provinces Unies. Les Etats Géneraux donnerent, pour réponse, aux Députez de l'Archiduc ce qu'on vient de lire, touchant la maniere dont ces Actes étoient écrits; à quoi ils ajoûterent que la clause, que le Roi d'Espagne y avoit mise de nouveau, sembloit n'y être que pour rompre le Traité, quand on voudroit; & que le Roi d'Espagne & l'Archiduc savoient assez que les Provinces Unies étoient libres & le demeureroient, quand même le Traité n'auroit point de lieu. Cependant ils promirent de communiquer aux Etats particuliers de châque Province cette Ratification, & de répondre là-dessus, dans six semaines. Mais ils protesterent, qu'ils ne souffriroient pas qu'en conséquence de cette Ratification, on proposât quoi que ce fût, qui fût opposé à la Liberté qu'ils avoient de se conduire, comme ils le trouveroient à propos. Ils ajoûterent que si l'Archiduc vouloit nommer des Plenipotentiaires, en dix jours, ils en feroient autant, de leur côté. Cette réponse, fut donnée aux Députez de l'Archiduc le 1. de Novembre, & on leur demanda s'ils vouloient remettre aux Etats l'Original de la Ratification. (2) Ils dirent qu'ils ne pouvoient pas le leur remettre, mais qu'ils ne l'emporteroient pas à Brusselles. On trouva à propos que le P. Neyen y iroit, pour recevoir les ordres de l'Archiduc là-dessus. Il y alla le 5. du Mois & revint le 14. à la Haie, avec ordre de remettre aux Etats la Ratification; mais à condition qu'ils lui en donneroient un Reçu, dans lequel ils diroient que l'Archiduc avoit satisfait à ses promesses, & que la Ratification lui seroit rendue, si dans la suite on se séparoit, sans avoir rien fait. Les Etats refuserent de faire cette déclaration, parce qu'ils ne croyoient pas que ce Prince eût tenu ses promesses, qu'il y avoit dans cet Ecrit de la mauvaise foi, & qu'il n'étoit pas necessaire de rendre cette piece; qui devenoit nulle, si la négotiation venoit à être rompue. Le P. Neyen retourna encore, pour cela, à Brusselles, & revint ensuite pour remettre cet Ecrit aux Etats, sans exiger aucun Reçu, ni aucune promesse de le rendre. Les Députez des Etats Géneraux resolurent que cette affaire seroit discutée en châque Province, & qu'ils se rassembleroient le 8. de Decembre, avec les Ordres de leurs Superieurs.

Pendant qu'on étoit occupé à ces négotiations en Hollande, il vint des Lettres de l'Empereur aux Etats, datées du 9. d'Octobre, où ils disoit " que „ son Pere Maximilien & lui n'avoient épargné, ni „ soins, ni dépense, pour appaiser les Troubles „ des Païs-Bas, & qu'il étoit surpris qu'on eût en„ tamé une semblable négotiation, sans lui en fai„ re part; & que l'on se proposât de faire des Pro„ vinces Unies une République libre, quoi que tout le „ monde sût que tous les Païs-Bas étoient un Fief „ de l'Empire; qu'ils ne devoient rien conclurre, „ qu'après qu'il en auroit connu; que s'ils faisoient „ quelque chose, pour changer la nature de ce „ fief, tout ce qu'ils feroient, sans son consente„ ment, seroit nul ; qu'il souhaitoit de savoir en „ quel état se trouvoit cette affaire, afin qu'il pût „ défendre ses Droits & ceux de l'Empire ; qu'il „ demandoit qu'ils ne fissent rien à son insû, & „ sans sa permission, ni qui fût contraire à ses in„ terêts, ni à ceux de l'Empire. Les Etats Gé„ neraux lui répondirent civilement, qu'ils étoient „ surpris que ni le Roi Philippe, ni l'Archiduc ne „ lui en eussent rien dit ; & que, s'ils l'avoient su, „ ils n'auroient pas manqué de l'en avertir : qu'ils „ savoient ce qu'il avoit fait, pour eux, depuis le tems „ de son frere l'Archiduc Matthias; mais que l'En„ nemi exerçant toûjours, contre eux, toutes sor„ tes de cruautez, & violant tous leurs Privileges, „ qu'il avoit jurez, quand il avoit été reconnu „ Seigneur des Païs-Bas ; ils avoient été obligez „ d'employer, pour le salut de leur Etat, des re„ medes extrêmes & d'absoudre les Peuples, en „ MDCLXXXI. du serment de fidelité, qu'ils „ avoient fait à Philippe II; que depuis ce tems-là „ plusieurs Rois & Princes les avoient reconnus, „ comme libres, & fait avec eux des Traitez, sur „ ce pied-là ; que pour défendre leur liberté, ils „ avoient fait une guerre très périlleuse, avec une dé„ pense incroyable; qu'ils avoient fait savoir à l'Em„ pereur & aux Princes, qui avoient abandonné leur „ alliance, qu'ils étoient très-fâchez des maux, que „ souffroient les Païs-Bas, & les Etats Voisins, par „ cette guerre, & qu'ils ne souhaitoient rien tant, „ que de faire une paix honête & assurée, qui „ mît leur Liberté à couvert : qu'ils en avoient „ écrit au long à l'Empereur & aux Princes de „ l'Empire, en MDCVI. que l'année suivante, „ on avoit parlé de faire la paix avec l'Archiduc, „ & qu'ils avoient témoigné qu'elle ne pouvoit pas „ se faire, à moins qu'il ne reconnût leur Liberté; „ ce qu'il avoit fait, en s'engageant encore de „ faire en sorte que le Roi d'Espagne fît la même „ reconnoissance, par un Acte Public : qu'au res„ te ils esperoient que l'Empereur & les Princes „ de l'Empire l'approuveroient, & feroient ce qui „ seroit nécessaire pour cela. Mais l'Empereur n'intervint nullement, dans cette affaire, & n'agissoit ainsi que par forme. On vit aussi arriver de la part du Roi de Danemarck le Comte *Jaques d'Ulefeldt* & le Sr. *Jonas Charisius* Jurisconsulte ; pour aider les Etats Géneraux, de leurs soins & de leurs conseils, dans la négotiation, où ils alloient entrer. Il vint aussi, dans la suite, des Ambassadeurs des Electeurs Palatin, & de Brandebourg.

Les Députez des Etats Géneraux s'assemblerent le 20. de Décembre, & firent rapport des sentimens des Provinces, qui étoient que l'on entrât en négotiation, pour faire une Trêve, ou une Paix, quoi que l'approbation du Roi Philippe ne fut pas aussi expresse, qu'elle auroit dû l'être ; en sorte néanmoins que la Liberté des Provinces ne perdît rien en cela, & qu'on ne souffrît point qu'on la violât, en aucune maniere, ni pour ce qui concernoit la République, ni à l'égard de la Religion.

On délibera, sur cette matiere, avec les Ambassadeurs de France, de la Grande Brétagne & de Danemarc ; car pour ceux des Electeurs, qu'on a nommez, il n'y en avoit qu'un de présent, qui étoit celui de Brandebourg, qui avoit ordre de ne se mêler de rien, que celui du Palatinat ne fût arrivé. Les Etats écrivirent des Lettres à l'Archiduc, datées du 24. de Decembre, par lesquelles ils lui disoient qu'ils étoient prêts à entrer en négotiation, avec la condition déja proposée, qu'on ne toucheroit point à leur liberté ; & que si S. A. envoyoit sept, ou huit personnes autorisées pour cela,

(1) *De Meteren* Liv. XXVIII. fol. 613.
Bentivoglio P. 3. Lib. VIII. p. 210.
(2) *Meursius* Lib. V. Rerum Belgicarum p. 278. *& suiv.*
De Meteren Liv. XXVIII. fol. 613.

1607. cela, ils en nommeroient autant ; mais que comme l'Armistice finissoit le 4. de Janvier, ils lui laissoient le choix de l'allonger d'un mois, ou de six-semaines. Le 26. de Decembre arriva l'Ambassadeur de l'Electeur Palatin, pour assister aux Conférences, qui se faisoient, en cette occasion, entre les Ambassadeurs, pour la grande affaire qui étoit sur le Tapis.

Pendant que tout cela se passoit, on parla beaucoup, en Hollande, d'établir une Compagnie, pour négotier en Afrique & en Amerique, comme celle qui étoit établie pour l'Orient. Quelques particuliers en firent même le plan, & il auroit, selon les apparences, été executé ; si les Archiducs n'avoient pas fait les propositions de paix, dont on a parlé. Mais ces propositions n'empêcherent pas les Etats d'envoyer sur les côtes d'Espagne, *Jaques de Heemskerk*, natif d'Amsterdam, & qui avoit une grande connoissance de la Marine, aquise par plusieurs voyages, qu'il avoit faits par mer. Il partit du Texel, le 25. de Mars, & il se joignit à lui six ou sept Vaisseaux de Roterdam & de Zélande, qui faisoient environ vint-six Vaisseaux de guerre, avec ceux qu'il avoit, outre quatre qui portoient des vivres. Il arriva, le 10. d'Avril, à la hauteur de Lisbonne. Il seroit entré dans la riviere, pour y prendre ou bruler les Galions & les Caraques, qu'on disoit y être ; mais il sut que la plûpart n'y étoient plus, & que le canon des autres, que l'on y équippoit, étoit encore à terre. On l'assura ensuite qu'il y avoit, dans la baye de Gibraltar, seize Galions, avec quelques autres Vaisseaux de guerre, pour attaquer les Bâtimens Hollandois & Zélandois, qui devoient passer le Détroit, pour aller en divers ports de la Méditerranée.

(1) Il fit voiles de ce côté-là & cette nouvelle lui ayant été confirmée, il résolut d'aller attaquer les Espagnols, à la vue de Gibraltar. Le 25. d'Avril, il vit toute leur Flotte à la rade, devant cette Place, où la nouvelle étoit venue de l'arrivée des Vaisseaux Hollandois, ce qui fit que l'on augmenta le nombre des Soldats de la Flotte Espagnole. Le Galion de l'Amiral, nommé S. Augustin, étoit du port de huit-cents tonneaux, & il y avoit sept-cents hommes, qui le montoient, sous la conduite de *Juan Alvarès* d'*Avila*, qui avoit long-tems servi sur mer. Sur le Vice-Amiral, il y avoit quatre-cents-cinquante Soldats, & sur les autres environ deux-cents cinquante ; le tout sans compter les Matelots. On comptoit qu'il n'y avoit guére moins de quatre mille hommes, sur cette Flotte. L'Amiral d'Espagne, voyant venir de loin la Flotte Hollandoise, fit amener devant lui un Capitaine d'un Vaisseau de Roterdam, qu'il avoit pris, & lui demanda, en lui montrant cette Flotte, s'il croyoit qu'elle osât l'attaquer, où il étoit, sous le Canon du Château & de la Ville de Gibraltar. Le Capitaine lui répondit qu'il le croyoit, quoi que d'Avila crût être en état de l'arrêter, avec son seul Galion.

Il vit bien-tôt que ce Capitaine ne se trompoit point, puis qu'Heemskerk s'approchoit de plus en plus, avec sa Flotte. L'Amiral Espagnol étoit d'abord le plus avancé, & le reste de ses Vaisseaux plus au dedans de la Baye ; mais quand il vit l'Amiral Hollandois, qui montoit l'Eole, faire voiles, droit à lui, il fit promptement couper son cable, & se retira plus près de la Ville ; laissant devant lui le Vice-Amiral & trois autres Galions. Heemskerk passa devant eux, & alla droit à l'Amiral, qu'il avoit résolu d'attaquer, sans s'arrêter aux autres. Il défendit, en même tems, à ses gens de tirer, avant que d'être tout près de l'Ennemi. L'Amiral Espagnol le prévint & fit tirer un de ses Canons du devant, sur lui, mais il ne lui fit aucun mal. Heemskerk lui déchargea deux coups, qui ne manquerent point son Vaisseau ; mais d'Avila en fit tirer un second, qui partagea par le milieu un jeune homme, prêt à décharger un coup de mousquet, & emporta la jambe gauche de l'Amiral, qui tomba de son haut, ayant tout le côté fracassé. Ce même boulet enleva encore le bras à un homme qui étoit derriere lui, & qui avoit la mêche à la main, pour tirer. Comme Heemskerk se sentit près de mourir, il encouragea ses gens à bien faire & à mettre un autre en sa place. La Flotte ne sut point sa mort, qu'après la victoire. Pierre Verhoef d'Amsterdam prit le commandement, sans qu'on s'apperçût que l'Amiral Heemskerk n'étoit plus. Son Vaisseau continua à tirer sur l'Amiral Espagnol, qui fut aussi attaqué, selon l'ordre donné, avant le combat, d'un autre côté, par le Capitaine *Lambert*, qui le canonna d'abord de ses pieces du devant, dont les boulets le traverserent, & ensuite du reste de l'Artillerie. Le Vice-Amiral *Laurent Alteras*, qui montoit le Lion rouge, devoit attaquer le Vice-Amiral Espagnol ; mais comme il venoit le cinquiéme en rang, & que le vent de terre l'empêchoit d'en approcher, il tourna d'un autre côté, où il maltraita si fort deux Galions, qu'il les mit hors d'état de servir, & en endommagea plusieurs autres. Cependant d'autres Vaisseaux, qui avoient vû qu'*Alteras* n'avoit pas pu approcher du Vice-Amiral, l'allerent attaquer, & y mirent enfin le feu, après avoir enlevé son Pavillon. Cependant le feu s'augmentant dans une matiere aussi combustible que du bois enduit de poix, commençoit à passer de ce Vaisseau à ceux qui l'avoient attaqué ; & il y en eut un dont les Voiles furent brulées, mais heureusement on éteignit le feu. Pour le Vaisseau Espagnol il brula, jusqu'à la quille. Les Soldats & les Matelots, qui se hâterent de s'en retirer, furent en partie noyez, ou tuez, par les Hollandois. Une autre Galion, qui n'étoit pas loin de là, arbora le Pavillon de Vice-Amiral ; mais on l'arracha bien-tôt & l'on y mit le feu, qui le consuma entierement. Un autre, qui étoit derriere le Vice-Amiral, fut coulé à fonds, par le Canon de quelques autres Vaisseaux Hollandois.

Pendant le combat, le Canon du Château & celui de la Ville tirerent continuellement, & fit autant de mal aux Espagnols qu'à leurs Ennemis ; à qui il arriva aussi de s'endommager les uns les autres, pour combattre de trop près les Espagnols & se mêler avec eux. Le feu se mit aussi dans les poudres d'un Vaisseau Espagnol, qui en brulant en enflamma un autre, & fit si grande peur au reste de la Flotte, que la plûpart des Capitaines firent échouër leurs Vaisseaux & se jetterent à terre.

Les deux Vaisseaux, qui avoient entrepris cependant l'Amiral Espagnol, firent un si grand feu sur lui, qu'enfin il cessa de tirer & arbora le Pavillon blanc, pour demander quartier. Mais on ne discontinua point de tirer, jusqu'à ce que des gens d'un autre Vaisseau Hollandois lui eussent arraché le Pavillon Amiral, & obligé ceux qui le montoient de se jetter dans l'eau.

On trouva d'Avila mort sur ce Vaisseau, & son Fils, qui commandoit sous lui, fut fait prisonnier. On y prit, comme on dit, des ordres signez du Roi, par lequel il étoit ordonné à l'Amiral de courir sus, non seulement aux Hollandois, mais encore à tous ceux qui les favoriseroient, en aucune maniere. Le Combat dura, depuis trois, ou quatre

(1) *De Meteren* Liv. XXVIII. fol. 603. verso.

1607. tre heures, après midi, jusqu'au soleil couché. Les Hollandois, lassez du combat, négligerent de prendre l'Amiral, & de l'emmener avec eux, & se retirerent un peu plus loin de la terre; dans le dessein de le prendre, dès le lendemain. Mais quelques Espagnols, qui s'étoient cachez dans le fonds du Galion, sortirent de nuit de leur cachetes, couperent les cables & le laisserent pousser à terre, par la mer qui montoit. Le lendemain les Hollandois voulurent le prendre, ou le bruler, mais ceux de Gibraltar y mirent le feu, les premiers.

Les Victorieux gagnerent peu, par cette bataille, & ils perdirent de braves hommes, en perdant Heemskerk, & d'autres; mais ils détruisirent la flotte des Espagnols, sous le canon d'un de leur ports, & rabatirent leur fierté à la vue de l'Espagne. L'Amiral & le Vice-Amiral Espagnols y perirent, avec d'autres Officiers de marque; mais la principale perte fut des Vaisseaux. On embauma, comme l'on put, sur la flotte Hollandoise, le corps d'Heemskerk, qu'on amena depuis à Amsterdam, & qui fut enseveli le 8. de Juin, dans la Nouvelle Eglise; où l'on voit encore le Mausolée de Marbre blanc, qu'on lui dressa, peu de tems après. Il y a bien de l'apparence que cette victoire confirma les Espagnols, dans la résolution de faire la paix, avec les Provinces Unies, quoi qu'ils dissimulassent le chagrin, que leur donnoit cette perte.

Il revint, (1) cette année, quelques Vaisseaux Hollandois des Indes chargez richement, quoi qu'ils eussent demeuré très-long-tems dans leur voyage. On en équipa aussi treize, qu'on mit sous la conduite de Pierre Vander Hoef, qui avoit si bien fait, dans le combat de Gibraltar. On compte que la Compagnie des Indes en avoit, outre cela, vint-huit en mer; ce qui étoit beaucoup, pour ce tems-là; mais qu'on ne remarqueroit pas aujourd'hui, comme quelque chose d'extraordinaire.

Comme la suspension d'armes n'empêchoit pas les courses de part & d'autres, il arriva au mois de Septembre, que le Sr. de *Sidleniski*, ancien Officier dans les Troupes des Etats, & gouverneur de Grave, fut pris sur la Meuse, & emmené prisonnier à Bolduc, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une bonne rançon. Du Bois, autre Officier estimé, fut aussi tué en Gueldre, en voulant se défendre mal à propos contre un Parti.

Les Mutins de Diest donnerent encore cette année beaucoup de peine à l'Archiduc, parce qu'on ne les payoit pas. Cependant on les satisfit, par de l'argent qui vint d'Espagne, & par celui que les Provinces Obeïssantes fournirent pour cela.

1608. Le 7. de Janvier (2) de l'année suivante, il vint à la Haie une Lettre signée des Archiducs, aux Etats, par laquelle il disoient qu'ils avoient consenti à la nomination des Députez, pour aller négotier, avec les leurs, à la Haie; dont ils apprendroient les noms, par les lettres du P. Neyen, & de Verryken, & qu'ils vouloient bien prolonger l'Armistice pour un Mois, ou six semaines. Les deux derniers dirent dans leurs Lettres, que les Députez seroient le Marquis de Spinola, le Président Richardot & *Mancicidor* Secretaire de l'Archiduc, outre ceux qui écrivoient ces Lettres: qu'ils seroient prêts à partir d'Anvers, le 15. de Janvier, pourvu qu'ils eussent leurs Passeports deux jours auparavant, & qu'ils trouvassent un Bâtiment à Lillo, pour les transporter en Hollande. On y fut 1608. surpris qu'il n'y eût aucun Seigneur Flammand, parmi ces Députez; mais les Espagnols étoient en possession de ne les employer, que le moins qu'ils pouvoient, comme on l'a remarqué, plus d'une fois, en cette Histoire. On ne laissa pas, en Hollande, de consentir à laisser venir ces Députez. Cependant il fit un si grand froid, en ce tems-là, que toutes les rivieres furent gelées, & qu'il ne fut pas possible de les faire venir par eau. On leur envoya leurs Passeports, par un Trompette, le 14. du Mois, & il se rendit par terre à Anvers. On donna, en même tems, ordre à Justin de Nassau, Gouverneur de Breda, & à Marcel Bax de les aller prendre à Anvers, & de les conduire par Breda, & Gertruydemberg à la Haie; en les défrayant, par tout, dès qu'ils seroient sur les terres des Etats. Mais à cause de la rigueur du froid, & parce que le train de Spinola n'étoit pas prêt, ils ne purent partir que le 23. de Janvier, pour aller à Lire. Justin de Nassau & Bax arriverent en cette Ville, le 26. après midi, & furent reçus par D. *Alonse de Lune*, à la tête de la Garnison. Les Députez y arriverent seulement le 27. au soir. Ils partirent de là le 28. & arriverent à Breda le 29. où ils furent reçus par la Garnison, qui se mit sous les armes. Le 30. de Janvier, ils arriverent à Gertruydemberg, d'où Spinola renvoya 180. Chevaux, qui l'avoient accompagné jusque-là, non pour plus grande sûreté, comme quelques uns l'ont écrit, mais par une maniere de bien-séance; puis que, si l'on avoit pu se résoudre à violer le Droit des Gens, on l'auroit fait lors que Spinola fut entré plus avant dans les terres des Etats. Mais il n'y avoit personne, qui pensât à une semblable perfidie. Il passa, avec les autres Députez & toute leur suite, le Bisbos, qui étoit entierement gêlé, en cent-quatre-vint-dix trainaux; sur châcun desquels on mit un bateau, où ils s'assirent, de peur que si la glace se rompoit ils ne fussent en danger. Ils furent conduits comme cela jusqu'à Dordrecht, où le Magistrat alla les recevoir hors de la Porte, avec une multitude incroyable de monde, qui souhaitoit de voir Spinola; dont la réputation n'étoit pas moindre en Hollande, que par tout ailleurs. De là il alla à Roterdam & à Delft, & fut reçu près de la Haie, par Maurice, & son Frere qui lui allerent au devant, en Carrosse. Ils le firent monter dans le leur, où Spinola se mit au fonds, à la droite de Maurice. On peut croire que ces deux Géneraux, qui avoient éprouvé réciproquement la conduite, l'un de l'autre, se virent & se regarderent avec étonnement. On pouvoit dire, à l'honneur de Maurice, que, par son habileté, il avoit réduit les Espagnols à envoyer son rival, comme demander la paix, en Hollande; quoi qu'il semblât que, dans les deux dernieres Campagnes, il avoit eu de l'avantage sur Maurice.

On raisonna beaucoup, sur l'arrivée de Spinola, en Hollande. Il y eut des gens, qui prétendoient qu'on faisoit mal d'amener le plus dangereux ennemi de l'Etat dans le cœur du païs, & de lui donner occasion de séduire le peuple. Mais on répondoit à cela qu'il n'y avoit rien à craindre, de ce côté-là; le peuple étant ennemi mortel de la domination Espagnole, & Spinola étant lui même interessé à la Paix, pour les raisons qu'on a déja touchées ci-dessus. D'ailleurs les Etats Géneraux, avant que les Envoyez de l'Archiduc fussent venus, avoient négotié avec les Ambassadeurs de France, pour engager le Roi de France à être garand de la Paix, qu'ils auroient faite avec l'Espagne, en cas qu'on la pût conclurre, sans préjudice de la Liberté des Provinces, & à empêcher que les Espagnols

(1) Voyez *De Meteren* sur cette Année.
(2) La même Liv. XXIX. p. 624. *Meursius* Rer. Bel. Lib. V. p. 283.

1608. gnols & les Archiducs ne leur nuisissent, en quelque chose. Les Ambassadeurs de France convinrent, au nom du Roi, si la paix venoit à être rompue, par quelque violence, d'envoyer aux Provinces un secours de dix mille hommes, de Troupes auxiliaires, à sa propre solde, & même d'avantage, s'il en étoit besoin; & cela dans trois mois, après que le violateur de la Paix en auroit été averti, sans réparer le tort qu'il auroit fait aux Etats; & même sur le champ, s'il s'agissoit d'une invasion manifeste & publique. Les Etats ne purent pas engager le Roi d'Angleterre alors à rien de semblable; soit à cause de quelque difficulté, qu'on avoit avec les Anglois pour le commerce des Indes; soit parce que les dettes, dont on étoit redevable à l'Angleterre, n'étoient pas encore liquidées, comme on le fit peu de tems après. C'est ce que disent les Historiens contemporains, mais on a vu depuis, par la conduite du Roi Jaques, qu'il étoit ennemi juré de la guerre; même quand il s'agissoit de soûtenir ses plus proches, comme l'Electeur Palatin son gendre. Outre cela, il avoit une passion démesurée de s'allier avec la Maison d'Espagne; (1) comme on le vit ensuite; & cela lui fit avoir beaucoup plus de complaisance, pour les Catholiques, que le bien de ses affaires ne le demandoit.

Le 4. de Fevrier, les Etats Géneraux jugerent qu'il étoit tems d'entrer en négotiation. Ils envoyerent donc saluer, de leur part, les Députez Espagnols, & les féliciter de leur heureuse arrivée. En même tems, ils leur firent demander s'ils avoient quelque chose à leur proposer; ou s'ils vouloient seulement entrer en conférence, avec les Députez de l'Etat. Ils répondirent qu'ils ne souhaitoient pour lors, que de saluer les Etats Géneraux, comme ils le firent le 5. Après avoir ouï leurs compliments, & leur avoir fait ceux des Etats, on parla du Traité de Paix, ou de Trêve; sur quoi Richardot dit qu'ils étoient prêts d'entrer en négotiation, dès que les Etats le voudroient. Quand ils furent sortis, on nomma pour traiter avec eux, de la part des Etats Géneraux le Comte Guillaume de Nassau & le Sr. de Bréderode, avec un Député de la part de châque Province. Celle de Gueldre & de Zutfen, nomma Corneille de Gent, la Hollande Jean Oldenbarnevelt Pensionaire & Garde des seaux de la Province, la Zélande Jaques de la Malleraie, Utrecht *Nicolas Berk*, la Frise *Gellius Hillema*, l'Overyssel *Jean Sloth*, Groningue & les Omlandes *Abel Koeunders Thoe-helpen*. On leur donna leur instruction, sur quelque peu d'Articles, & un Acte par lequel on les autorisoit, pour traiter avec les Députez des Archiducs.

Le 6. ils s'assemblerent tous, dans une Chambre de la Cour, préparée pour cela; & il ne se fit autre chose, que présenter les Pouvoirs des Députez, de part & d'autre. Il y eut quelques difficultez sur les Pouvoirs, des deux côtez, qu'on proposa le 8. & qui furent levées, dans la suite, ce qui empêchera que nous ne nous arrêtions davantage là-dessus. Nous dirons seulement que les Députez des Etats demanderent à ceux de l'Archiduc, s'ils avoient ordre de reconnoître les Provinces Unies pour des Païs libres, & de traiter avec elles en cette qualité. Ils répondirent qu'ouï & qu'ils ne se choqueroient d'aucun titre, qu'elles voudroient prendre, quand ce seroit même celui de Royaume. On leur demanda pourquoi donc les Archiducs retenoient les noms & les Armes de ces Provinces, dans leurs Titres & dans leurs Armes. Ils répondirent qu'on ne devoit pas trouver cela étrange, puis que le Roi d'Espagne s'appelloit bien *Roi de Jerusalem*, le Roi de France, *Roi de Navarre*, & le Roi d'Angleterre, *Roi de France*; quoi qu'ils ne possedassent pas ces Royaumes.

1608. Le 11. les Députez des Etats apporterent un Article tout dressé, touchant la maniere, dont ils souhaitoient que leur Liberté & leur Souveraineté fussent reconnues, à l'égard des Provinces mêmes, & des terres de Drente, de Lingue, & d'autres qu'ils possedoient, & à la Souveraineté desquelles ils prétendoient que le Roi d'Espagne & les Archiducs renonçassent. Ceux de l'Archiduc reçurent cet Ecrit & l'envoyerent à Brusselles, pour consulter ce Prince. Le 13. ils reçurent sa réponse, qui portoit qu'il consentoit que cet Article fût couché, comme les Etats le souhaitoient; à condition néanmoins que, si l'on s'accordoit sur les autres chefs, ils feroient quelque chose, pour le Roi & pour les Archiducs, par rapport au commerce des Indes; puis qu'étant devenus amis, ils négotieroient librement en Espagne. Ils ajoûterent même, dans la suite, que l'esperance qu'avoit eu le Roi qu'ils renonceroient au commerce des Indes, l'avoit rendu facile sur plusieurs Articles. On soupçonna en Hollande que cette facilité étoit une marque que l'Espagne ne tiendroit rien de ce qu'elle auroit promis, ou le vendroit bien cher aux Provinces. Quelques discours indiscrets des Ambassadeurs d'Espagne à Paris & à Londres, où ils se moquoient de cette négotiation & qui revinrent aux Etats, augmenterent leurs soupçons. Cependant la facilité de l'Espagne ne venoit que d'un extrême besoin, qu'elle avoit d'une Paix, ou d'une Trêve, comme la suite du tems le fit voir. Mais les Espagnols souhaitoient sur tout de négotier seuls aux Indes & en Amerique, sans que les Hollandois se mêlassent de ces négoces; ce qui leur auroit fait supporter patiemment la perte, qu'ils faisoient dans les Païs-Bas, qui n'étoit pas approchante de celle qu'ils firent, par l'établissement de ces peuples dans les Indes, comme la suite du tems le fit bien voir.

Le 15. on parla de l'amnistie de tout le passé, & de ne faire aucunes représailles, ou de ne demander aucune satisfaction pour les pertes, qui s'étoient faites des deux côtez, à moins qu'il ne s'agit de dettes de Particulier à Particulier. On traita ensuite de la liberté du commerce, qui ne seroit pas plus chargé d'un côté, que d'un autre. Mais les Députez des Archiducs déclarerent qu'il n'entendoient nullement que le commerce des Indes, & les Forts, qui y avoient été pris par la Compagnie de Hollande, y fussent compris. Il y eût de grandes contestations sur cet Article, duquel on ne pût convenir, & les Directeurs de la Compagnie Hollandoise ne manquerent pas de représenter aux Etats les grands avantages, qui leur revenoient alors & qui leur reviendroient encore, avec le tems, de ce commerce. Comme leurs raisons sont connues à tout le monde & quelles ont été confirmées, par plus de six-vints ans d'experience, il n'est nullement besoin qu'on s'y arrête. On les peut voir, si on le trouve à propos, dans *De Meteren* & *Grotius*, ou dans les deux (2) Historiens Latins de la négotiation, dont il s'agit.

On traita de cette affaire en trois, ou quatre Conférences, avec beaucoup de chaleur, sans pouvoir trouver un milieu, entre les interêts opposez. Les Députez des Etats dirent enfin qu'il n'y avoit que trois choses, que l'on pût faire, pour finir cette contestation. La premiere étoit de leur permettre ce négoce, par la Paix, à perpetuité: la seconde de le permettre, par forme de Trêve, pour un certain nombre d'années: & la troisiéme de

(1) Voyez le I. Tome de l'Hist. du *Comte de Clarendon.*

(2) *Meursius* & *Baudius.*

 de faire la Paix au deça du Tropique du Cancer, & de continuer la guerre au delà ; ou les deux Partis chercheroient leur avantage par la voie des Armes, sans que l'on en pût tirer aucune conséquence pour les païs, qui sont au deça de ce même Tropique. Les Hollandois, qui étoient visiblement superieurs par mer, comme l'experience de plusieurs années l'avoit montré, ne pouvoient que gagner, même en continuant la guerre au delà du Tropique ; d'autant plus que les Rois des Indes étoient, generalement parlant, ennemis des Portugais ; qui, par leurs insolences & leurs tyrannies, les avoient tous offensez ; ce qui donnoit lieu à la Compagnie de faire, de jour en jour, mieux ses affaires en ce païs-là. Les Députez des Archiducs rejetterent deux de ces propositions, dont la premiere étoit contre les ordres exprès, qu'ils avoient, de ne point consentir au négoce des Hollandois, dans les Indes ; & la derniere se trouvoit entierement opposée à l'inclination des Archiducs, portée entierement à la Paix & nullement à la guerre, & que le mêlange proposé, de guerre & de paix, n'accommodoit nullement. Pour la seconde proposition, on en pourroit traiter, si les Etats vouloient déclarer qu'au bout de quelques années, ils cesseroient entierement de négotier aux Indes.

Les Etats Géneraux feignirent alors de vouloir prêter l'oreille au projet, que l'on avoit fait d'une Compagnie Occidentale, ou pour le négoce de l'Afrique & de l'Amerique ; & firent venir devant eux ceux qui l'avoient fait, pour savoir comment on pourroit remedier aux difficultez, qui se trouvoient dans ce projet. Mais les Députez des Archiducs s'apperçurent de la ruse, & se contenterent de se plaindre aux Ambassadeurs des autres Puissances de l'injustice, que l'on faisoit, en cela, aux Espagnols.

Sur la fin de Fevrier, la Princesse d'Orange, qui étoit allée faire un tour en France, en rapporta cent-vint-cinq-mille Ecus, en argent, que le Roi envoyoit aux Etats. Les Députez de l'Archiduc virent cela de mauvais œuïl, mais ils ne laisserent pas d'aller visiter la Princesse.

Ces mêmes Députez, rebutez des difficultez qu'on trouvoit, dans la négotiation, touchant le commerce des Indes, dirent qu'ils avoient besoin de tems, pour penser à ce qu'on avoit proposé de permettre aux Hollandois de naviguer aux Indes, au moins pendant une Trêve, si l'on en faisoit une ; & qu'en attendant, on pourroit passer aux autres articles. Les Députez des Etats y consentirent & dirent qu'ils leur remettroient une liste de tous les Articles, dont on devoit traiter, en cette négotiation. Mais ceux de l'Archiduc répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre de traiter de cette maniere, qu'ils n'étoient pas prêts sur tout ce qu'on pourroit proposer, & que l'on n'en avoit point usé de cette sorte, dans les Traitez de Paix, que l'Espagne avoit faits avec la France & l'Angleterre. Ils ajoûterent qu'ils étoient prêts à traiter des limites, du commerce réciproque, & des biens confisquez ; que ces Articles étant une fois vuidez, on passeroit à d'autres. On leur repliqua qu'en marquant les Articles, dont on parleroit, on ne prétendoit pas exclurre ceux, que l'on pourroit avoir oubliez, auxquels les Parties pourroient revenir, quand il leur plairoit ; mais seulement afin qu'on pût savoir les principaux points, sur lesquels les Conférences rouleroient & se préparer sur les Matieres, par avance.

Les Députez de l'Archiduc ayant demandé du tems, pour y penser, on ne se rassembla que le 7. de Mars. Ceux des Etats proposerent alors, en vint-huit Articles distincts, les matiéres differentes dont on devroit traiter. Les Députez des Archiducs n'en proposerent que sept. Ces derniers paroissoient trop generaux, confus, embarrassez, & exprimez en termes obscurs ; au lieu que les autres étoient en bon ordre, dégagez les uns des autre & exprimez aussi clairement, qu'il étoit possible. Comme un des Chefs, que les Députez des Archiducs avoient proposez, étoit celui *de la Religion*, qu'ils avoient exprimé à part ; on leur fit diverses questions à cette occasion, mais ils ne s'ouvrirent point là-dessus ; ils dirent seulement, qu'ils expliqueroient les prétensions du Roi & des Archiducs ; quand on seroit venu à cet Article, qui étoit l'un des derniers. Enfin ils ajoûterent que les Etats pourroient dresser deux Articles, dont l'un regarderoit le Commerce de l'Europe, & l'autre celui des Indes, & qu'ils les enverroient en Brabant & en Espagne ; à condition qu'il n'y eût point de termes trop choquants, pour le Roi & les Archiducs. On en convint & les Etats firent dresser ces Actes, & demanderent que, pour s'assurer de l'observation des Articles, dont on seroit convenu, le Roi fit déposer en Hollande la somme de quinze-cents-mille francs en argent, & offrirent de faire déposer de leur part cinq-cent-mille francs en Espagne, ou ailleurs. Ces sommes devoient être des gages de la fidelité des Parties, dans l'observation de ces Articles.

Quand ils furent dressez, on s'assembla le 17. de Mars, & les Députez des Etats les remirent aux Espagnols. Pour l'Article qui regardoit le Commerce avec les Etats des Archiducs, quoi qu'il fût long, les Députez ne s'y arrêterent pas beaucoup ; parce qu'ils attendoient quelques Marchands d'Anvers, pour les instruire de ces matiéres, qu'ils n'entendoient pas. Pour cela, on prolongea la suspension d'Armes, pour deux mois, à commencer du 1. d'Avril.

Le 20. de Mars, il y eut une Conférence, où les Députez des Archiducs s'échaufferent beaucoup, contre la Liberté de négotier dans les Indes, que les Etats demandoient, ou que la guerre durât au delà du Tropique du Cancer. Aussi tâcha-t-on d'adoucir les choses, du côté des Etats ; de peur que le projet d'une Paix, ou d'une Trêve ne fût entierement rompu par-là. Le 25. de Mars il se tint une nouvelle Conférence là-dessus, où l'Article adouci fut produit, par les Députez des Etats ; mais ceux des Archiducs ne purent s'en accommoder, & Richardot se plaignit amerement de la trop grande rigueur, avec laquelle les Etats s'obstinoient à demander ce que le Roi d'Espagne ne leur pouvoit pas accorder ; & dit que le Marquis de Spinola, & lui se repentoient fort de s'être mêlez d'une négotiation, qui seroit sans effet. Il parut si pénetré de chagrin, en cette occasion, qu'il eut de la peine à retenir ses larmes. Ces discours ébranlerent bien des gens, qui étoient d'ailleurs du sentiment, qu'il étoit absurde de vouloir continuer la guerre plus long-tems ; comme si l'on ne devoit faire la paix, qu'après la ruine entiere de la Monarchie d'Espagne, ou quand la République des PP. UU. seroit tout-à-fait hors d'état de continuer la guerre. On adoucit enfin la Modele, qui avoit été fait de cet Article, & le Marquis de Spinola dans la Conference du 31. de Mars, l'accepta, pour l'envoyer en Espagne. Le P. Neyen s'offrit d'en être le porteur, & ne demanda, pour rapporter la réponse de Madrid, que trente-huit jours, & partit peu de tems après.

Il étoit dit, dans le Modele corrigé de cet Acte, que les Marchands des Provinces Unies continueroient de faire leur négoce aux Indes, sans entre-

 treprendre rien au delà de leur commerce, dans les Havres, Villes & Forteresses, lesquelles dans le tems de la Trêve ne seroient pas entre les mains du Roi d'Espagne; mais que dans les Places, qui lui appartiendroient, ils ne pourroient y faire aucun commerce, sans la permission de ceux, qui y commanderoient en son nom, sinon en cas de nécessité : Que l'on en useroit de même, envers les Sujets de S. M. dans les lieux, dont les Etats se trouveroient les maîtres : Que pendant ces neuf ans, toutes les hostilitez cesseroient, en ces lieux-là, entre les Sujets du Roi & des Archiducs, & entre ceux des Etats, ou des Princes leurs Amis & Alliez, tant d'un côté que de l'autre : Que la réparation des dommages faits, contre ce Traité, se feroit dans les lieux où ils seroient arrivez, ou dans ceux, où ceux, qui les auroient faits, feroient leur demeure : Que deux ans, avant l'expiration de la Trêve, le Roi & les Etats envoyeroient des Députez à Bruxelles, qui termineroient ces differends à l'amiable. Le P. Neyen partit le 2. d'Avril pour Bruxelles, & l'on comprit bien que la négotiation dureroit encore long-tems; parce qu'on n'oseroit rien faire, avant que l'on eût des nouvelles de son arrivée, & des résolutions de la Cour, sur le rapport qu'il lui auroit fait de l'état des affaires. On apprit ensuite qu'il étoit arrivé à Madrit le 23. d'Avril, mais on ne sut rien de ce qu'il y avoit fait, & le terme qu'il avoit pris s'étant écoulé, en allongea l'Armistice, sous divers prétextes.

Cependant les Députez s'étant assemblez le 22. d'Avril, ceux des Archiducs insisterent beaucoup, que les Provinces ôtassent entierement tous les droits de sortie; qu'on avoit mis sur tout ce qui en sortoit, pour les Provinces Obeïssantes. Ils demanderent encore que les Etats rendissent tout ce qu'ils avoient pris dans la Flandre & dans le Brabant; & promirent qu'en échange on leur rendroit Oldenseel, Lingue & Grol, au delà du Rhin. On répondit, que cela étoit contraire à la premiere déclaration des Archiducs, que châcun garderoit ce qu'il possedoit alors : qu'il n'y avoit point de comparaison à faire entre les places, qu'on leur demandoit, & celles qu'on leur offroit en échange, ni pour les fortifications, ni pour l'importance, ni pour les revenus : que les titres de Provinces libres & souveraines ne serviroient pas de beaucoup, s'ils rendoient leurs plus fortes places, & qui couvroient leur païs : qu'ils ne pouvoient pas ôter les droits de sortie, qui leur étoient nécessaires, pour la défense de leur Etat.

On se sépara donc, sans avoir rien fait, & il y eut une autre Conférence le 28. d'Avril, où les Députez des Etats dirent encore la même chose & l'appuyerent de plusieurs raisons. Ceux des Archiducs répondirent que leurs Maîtres entendoient que ces Villes fussent rendues, avec la Souveraineté & la Jurisdiction, que l'Espagne y avoit eues; & que l'on consentiroit que les Etats en eussent la garde, pendant quelques années; mais que pour les droits de sortie, ils entendoient qu'ils fussent abolis, dès que le Traité seroit conclu, & qu'il n'y eût aucuns autres droits à payer, que ceux qui étoient établis l'an MDLXVI. Le même jour, le Président Jeanin fit dire aux Etats, qu'il étoit obligé d'aller faire un tour en France. On tâcha de l'en détourner, parce que l'on étoit bien aise qu'il fût témoin de ce qui se passoit, dans la négotiation; sur tout en un tems, où les Députez des Archiducs faisoient des demandes excessives. Il voulut néanmoins partir & il s'embarqua en Zélande, mais une tempête, qui s'éleva, lui fit changer de dessein, & peut-être encore un ordre du Roi. Il retourna donc, le 5. de Mai, à la Haie, ce qui dissipa les soupçons, que l'on avoit eus, que quelque raison secrete ne le fit partir; parce qu'il avoit aussi demandé que Mrs. de Châtillon, & de Béthune, qui commandoient châcun un Regiment François, dans les Troupes des Etats, l'accompagnassent.

Comme le P. Neyen ne revenoit point, & que l'on avançoit fort peu, dans la négotiation; on parla de prolonger l'Armistice, qui devoit finir au Mois de Mai, jusqu'à la fin de l'année. Bien des gens s'en plaignirent, parce que le Commerce étoit entierement arrêté par-là. On ne le pouvoit faire ni comme on l'avoit fait pendant la guerre, à main armée; ni comme on l'auroit fait, si la paix avoit été conclue. D'autres disoient qu'un si long Armistice ruineroit l'Armée, qui ne serviroit plus avec la même vigueur, qu'auparavant. On ajoûtoit que l'Etat n'y gagnoit rien, parce qu'il ne pouvoit pas desarmer, dans l'incertitude, où l'on étoit, touchant le succès des négotiations; & que la reconnoissance, que l'on avoit faite de la Liberté & de la Souveraineté qui lui appartenoient, ne lui servoit de rien. En prolongeant l'Armistice, les Etats déclarerent qu'il ne leur convenoit point de demeurer dans l'incertitude, qu'il falloit absolument finir le Traité, ou le rompre à un certain terme, qu'ils fixerent à la fin de Juillet. Cependant comme on remarqua que les gens de Spinola avoient témoigné de la joie, de ce que l'Armistice avoit été alongé, & que l'on n'aprenoit rien du P. Neyen; on s'imagina que le Roi d'Espagne & les Archiducs ne se trouvant pas, pour le présent, en état de continuer la guerre, & n'étant pas néanmoins disposez à faire une Paix, sûre & honorable pour les Etats, étoient bien aises d'avoir un peu de repos, pour se remettre; afin de venir attaquer les Provinces Unies, avec plus de forces, qu'ils n'avoient fait auparavant. Ils le pouvoient faire, en épargnant une partie de l'argent, qui leur venoit tous les ans de l'Amerique, & des droits qu'ils tiroient des Marchandises, qui venoient des Indes Orientales.

Les Députez s'assemblerent, de nouveau, le 6. de Juin & traiterent ensemble des limites. Les Ministres de l'Archiduc proposerent de laisser aux Etats la Souveraineté de toutes les Villes, & de tous les Forts, qu'ils tenoient en Flandre & en Brabant, & de retenir Lingue, Oldenseel, & ce qu'ils avoient dans le Comté de Zutfen; à condition que l'Archiduc eût le plat païs qui étoit autour des Villes de la Flandre & du Brabant, que les Etats tenoient, & qu'ils eussent aussi le plat païs autour de Lingue, Oldenseel, & Grol. Pour ce qui regardoit les Biens confisquez, ils dirent que l'intention de LL. AA. étoit qu'ils fussent rendus aux Proprietaires du Païs, de part & d'autre; & que les Archiducs n'étant pas soumis à une pire condition, que les Particuliers, on leur devoit rendre tous leurs Domaines, le soin desquels ils donneroient à ceux, qu'il leur plairoit de choisir; parce que LL. AA. avoient bien renoncé à la Souveraineté du Païs, mais non pas aux biens patrimoniaux, que le Roi Philippe II. avoit dans les Provinces. Tout cela alloit à la ruine entiere des Villes du Brabant & de Flandres, qui n'ayant point de territoire, tomberoient d'elles mêmes, & seroient comme bloquées par les Forts, qu'on pourroit bâtir à la Campagne. Pour ce qui étoit du territoire des Villes au delà du Rhin, il n'étoit pas d'une importance égale au précedent; & les Archiducs ne se soucieroient guére de le perdre, ni les Villes même, à qui il appartenoit; pourvu qu'ils demeurassent maîtres de celui des Villes de Flandre &

1608. & du Brabant, dont la possession entraineroit peu à peu celle des Villes, qui étoient beaucoup plus à leur bienséance. Ils ne voulurent pas non plus entendre parler des Domaines des Archiducs, & de ceux des autres Seigneurs; parce que cette discussion ne finiroit point & donneroit enfin lieu à une nouvelle rupture; de sorte qu'il valoit mieux rompre la négotiation, que d'aller plus loin, sur ce pied-là. Le 10. de Juin, on parla encore de la même chose, mais on ne convint de rien. On s'ouvrit seulement de part & d'autre, sur quelques articles, sans conclurre.

Les Conférences du 13. & du 14. furent de la même nature & les Députez des deux côtez ne firent que se sonder réciproquement, sans se rien accorder. Enfin les Etats déclarerent qu'il ne convenoit nullement à leur République, de demeurer dans l'incertitude, & qu'il falloit venir à une conclusion, avant la fin du mois de Juillet, pour le plus tard. Les Députez des Etats demanderent à ceux de l'Archiduc s'ils croyoient, en conscience, que le Roi d'Espagne & lui eussent veritablement dessein de venir à la conclusion de ce Traité. Ils dirent qu'oui, & que toutes les Lettres, qu'ils recevoient, les en convainquoient. On parla encore, comme on avoit toûjours fait, de congedier de part & d'autres les Soldats étrangers; mais on fit comprendre que ce n'étoit pas là un Article, sur lequel il fallût trop insister, & la Conférence n'aboutit à rien.

Verreiken partit ensuite le 17. pour Brusselles, sous prétexte d'envoyer en Espagne je ne sai quoi appartenant à l'Ordre de la Toison d'Or, dont il étoit Secretaire; parce que le Roi d'Espagne vouloit faire reconnoître son fils, pour Chef de l'Ordre. Le Président Jeanin partit aussi pour la Cour, après avoir bien recommandé aux Etats d'entretenir avec soin leurs Alliances, & de tendre à une Paix durable & solide. Ces deux choses firent que l'on soupçonna qu'il y avoit quelque nouvelle intrigue sur le tapis; mais la suite des négotiations détruisit les soupçons, que l'on avoit eus, & qu'on ne peut guére éviter, dans de semblables conjonctures.

Le 25. on convint de la maniere de faire observer réciproquement les Privileges des Villes, Païs & Colleges, & de quelques autres articles auxquels on ne s'arrêtera pas, parce qu'on laissa plusieurs choses à regler. On attendoit toûjours le retour du P. Neyen, dont on n'entendoit point parler; & l'on étoit d'autant plus inquiet là-dessus, que D. *Pedro de Tolede*, Ambassadeur d'Espagne en France, ne l'amena point, avec lui, comme on s'en étoit flatté. Spinola dit même que ce Moine s'étoit imaginé mal à propos, d'amener facilement les Parties à s'accommoder, sur les Articles de la Navigation des Indes & sur la Religion. Cela fit partir l'Ambassadeur de Danemarck, qui s'ennuyoit de la longueur de la négotiation. Cependant on étendit encore l'Armistice six semaines, au delà du Mois de Juillet.

Il arriva (1) alors qu'il revint aux Etats que les Ministres d'Espagne avoient dit en diverses Cours, que le Roi Catholique n'avoit point reconnu la Souveraineté des Etats & ne la reconnoîtroit point; s'ils ne renonçoient, de leur côté, à la navigation des Indes, & ne rétablissoient par tout, dans les Provinces, le culte de l'Eglise Romaine. Il étoit vrai que D. *Pedro de Tolede* avoit été envoyé en France, pour détruire, s'il eût été possible, tout ce qui s'étoit négotié à la Haie. Le Président Jeanin, de retour en cette Ville, le 14. d'Août, avoüa le 18. que c'étoit là le but de cette Ambassade, mais il dit que le Roi avoit rejetté toutes les propositions, qui lui avoient été faites là-dessus. Il ne dit rien d'ailleurs de plus particulier.

1608. Le 20. d'Août il y eut une Conference, où l'on parla de la Religion, des Limites & de la liberté de la Navigation. Les Députez d'Espagne & des Archiducs dirent qu'ils avoient reçu les derniers Ordres de leurs Maîtres de reconnoître la Souveraineté des Provinces Unies, quoi qu'on pût avoir dit, ou écrit au contraire; mais qu'ils demandoient, par contre, des Etats deux choses, dont l'une étoit qu'ils rétablissent, par tout, dans leurs Provinces, l'exercice public de l'Eglise Romaine: & le second qu'ils renonçassent entierement à la navigation des Indes Orientales & Occidentales. Pour les autres points, il prétendirent s'être expliquez de maniere, qu'on ne pouvoit plus rien exiger d'eux; & comme s'ils n'avoient eu aucun autre ordre, que celui-là, ils se leverent & sortirent de l'Assemblée. Les Députez des Etats en ayant fait rapport aux Etats Géneraux, on délibera sur ce qu'il y avoit à faire, dans une semblable conjoncture; avec le Prince Maurice, le Comte Guillaume & le Conseil d'Etat. On fit aussi part de cette affaire aux Ambassadeurs de France, de la Grande-Brétagne, des Electeurs Palatin, & de Brandebourg, & à ceux de quelques autres Princes d'Allemagne. Après avoir écouté leurs avis, il fut résolu, le 23. du Mois, que le Traité seroit rompu; puis qu'on ne pouvoit consentir aux demandes des Députez de la part du Roi d'Espagne & des Archiducs, sans la ruine entiere de l'Etat. On fit un (2) Manifeste, où après avoir raconté tout ce qui s'étoit passé, dans les Conférences, on déclara qu'on n'en vouloit plus avoir, & l'on protesta de la bonne intention, que l'on avoit euë, pour la Paix, & des maux que la Guerre pourroit causer; dont on rejetta toute la faute sur le Roi d'Espagne & sur les Archiducs.

Ce Manifeste fut communiqué aux Ambassadeurs des Puissances Alliées, qui l'approuverent, avant qu'on le remît aux Députez Espagnols. Ces derniers répondirent qu'ils liroient cet Ecrit, & qu'ils diroient ensuite ce qu'ils en penseroient. Le lendemain, ils se plaignirent aux Ambassadeurs, de la maniere trop précise & trop rigide, dont les Etats leur répondoient.

Les Ambassadeurs, après avoir ouï ces plaintes, demanderent Audience aux Etats Géneraux, qu'on leur donna le 27. d'Août, & où ils dirent qu'ils avoient travaillé, par ordre de leurs Maîtres, à ramener les esprits à une Paix perpetuelle; mais que n'ayant pû réüssir, ils proposoient au nom des mêmes Puissances, une Trêve pour plusieurs années, qu'Elles jugeoient convenir mieux aux Etats, que la Guerre. Ils les exhorterent fortement à ne pas refuser cette Trêve, si les Espagnols y consentoient. Le 30. d'Août, les Etats firent réponse aux Ambassadeurs, qu'ils consentiroient à faire une Trêve, à des conditions raisonnables; dont la premiere étoit que le Roi d'Espagne & les Archiducs reconnoîtroient leur Souveraineté, & leur Liberté, d'une maniere absoluë; en sorte qu'elles ne leur seroit plus contestées, quand la Trêve finiroit. Les Députez Espagnols répondirent à cela le 3. de Septembre, qu'ils n'avoient point d'ordre de reconnoître les Etats, en cette qualité, & de leur accorder, en même tems, la libre navigation des Indes, & qu'ils enverroient l'Ecrit des Etats à Brusselles, dont ils esperoient de recevoir réponse en quatre jours. Mais ils les avertirent que si l'on ne con-

(1) *De Meteren* fol. 649. & suiv.

(2) Voyez le, tout au long, dans *De Meteren* Liv. XXX. fol. 652. verso & suiv.

1608. convenoit que d'une courte Trêve, il n'y faudroit faire aucune mention de la Religion.

Le 7. de Septembre, ils eurent réponse de Bruſſelles, & la communiquerent aux Ambaſſadeurs, avec leſquels il eurent des Conférences le 8. & le 9. Ils dirent qu'ils n'avoient aucun ordre de faire une longue Trêve, ni de reconnoitre les Etats comme libres, d'une maniere abſolue ; à moins qu'ils ne conſentiſſent à rétablir le culte de l'Egliſe Romaine & à renoncer au commerce des Indes; que néanmoins l'Archiduc avoit envoyé leurs prétentions en Eſpagne, qu'il croyoit en recevoir réponſe, avant la fin du Mois, & qu'ils attendroient à la Haie, que ce terme fût expiré, ſi les Etats le vouloient permettre.

Ils propoſerent encore de faire une Trêve, pour ſept ans ſeulement, qui ſeroit regardée comme une continuation de l'Armiſtice, dont on étoit convenu, de part & d'autre, & que le Roi Philippe avoit ratifié. Cela étant il ne ſeroit pas beſoin de parler davantage de la Liberté des Provinces, parce que le Roi & les Archiducs l'avoient déja reconnue, avant que d'entrer en négotiation; qu'autrement il faudroit attendre de nouveaux ordres, de la Cour d'Eſpagne ; où l'on n'étoit pas ſi bien diſpoſé pour la Paix, que dans celle de Bruſſelles. Après d'autres diſcours, pour amuſer les Etats, ils ſe réduiſirent enfin à prier les Ambaſſadeurs de leur obtenir le tems, qu'ils demandoient, juſqu'au 1. d'Octobre. Après s'être plaints de la maniere peu ſincere de proceder des Eſpagnols, on conſentit néanmoins à attendre juſqu'à la fin du Mois. On donna par écrit cette réponſe, le 13. de Septembre, aux Députez Eſpagnols; à quoi l'on ajoûta qu'en leur donnant le tems qu'ils demandoient, pour recevoir les ordres de Madrit, touchant la Trêve, on entendoit qu'ils recevroient auſſi des ordres exprès de reconnoître les Etats pour Souverains, d'une maniere ſimple & abſoluë ; ſans quoi ils ſeroient obligez de partir le 1. d'Octobre.

Dans cet intervalle Maurice, qui n'avoit jamais aprouvé cette négotiation, & qui avoit même cru qu'elle ne réüſſiroit pas, s'apercevant, que l'on pourroit venir à une Trêve, ſi les Eſpagnols ſe relâchoient un peu de leurs prétenſions, crut devoir écrire une Lettre Circulaire aux Magiſtrats des Villes de Hollande, qui font les Etats particuliers de cette Province. Elle eſt datée du 21. de Septembre, & tend uniquement à leur faire rejetter la Trêve, dont les Eſpagnols parloient. Il leur remontre, dans cette (1) Lettre, que les Eſpagnols les avoient trompez, en commençant par promettre aux Etats de les reconnoître pour libres, & qu'enſuite ils l'avoient refuſé : Qu'ils ſe propoſoient de gagner un peu de tems, par le moyen d'une Trêve, afin de rétablir leurs finances ruinées, & de venir enſuite, avec le double de Forces, pour les ſubjuguer : Que cependant les Provinces, qui ne pouvoient pas être en ſureté, ſans Troupes, ſeroient obligées d'en entretenir autant qu'auparavant : Que les Eſpagnols employeroient toutes ſortes d'artifices & de menées ſecretes, pour les ruiner pendant la Trêve, & tranſporter tout le commerce dans les Villes du Brabant & de Flandre où il ſe faiſoit auparavant : Qu'un tiers des habitans, qui vivoit de la guerre & de ce qui étoit néceſſaire pour la défenſe du païs, ſeroit ruiné & contraint de ſe retirer; ce qui affoibliroit les Provinces : Qu'au contraire les Eſpagnols deviendroient plus puiſſants, & que par le moyen des intelligences, qu'ils auroient dans le Païs, ils ſeroient en état, la Trêve étant finie, ou même avant qu'elle finît, de les contraindre à ſe reconcilier avec eux, d'une maniere honteuſe, & à rentrer dans un eſclavage inſupportable : Qu'ils ne faiſoient point de difficulté de s'éloigner des propoſitions, qu'ils avoient faites d'abord, en diminuant la longueur de la Trêve; en refuſant de reconnoître la Souveraineté abſolue des Etats, puis qu'ils vouloient qu'on ſe contentât de la déclaration des Archiducs, qui étoient eux mêmes, dans leur païs, Vaſſaux du Roi d'Eſpagne : Que toutes les Troupes étoient encore à ſon ſervice, après lui avoir fait ſerment, & recevoient leur paye de lui, comme s'étant réſervé la ſucceſſion des Païs-Bas : Que ces raiſons ayant déterminé les Députez à l'Aſſemblée des Etats à rejetter les dernieres propoſitions, on avoit ſujet de croire " qu'ils avoient reçu ordre de demander la ,, reconnoiſſance de la Souveraineté, comme on ,, l'avoit exigée au commencement du Traité : ,, Que ſi le Roi d'Eſpagne & les Archiducs vou- ,, loient renoncer abſolument & de bonne foi, ,, aux prétentions, qu'ils avoient ſur les Provinces, ,, ils ne chicaneroient pas ſur les termes, comme ,, ils faiſoient, & n'en chercheroient aucuns au- ,, tres, que ceux, qui avoient été employez : ,, Que c'étoit une erreur, que de s'imaginer qu'on ,, n'avoit pas beſoin de cette déclaration; puis ,, qu'elle étoit néceſſaire, afin que les autres Puiſ- ,, ſances puſſent reconnoître les Provinces comme ,, libres, & même afin que leurs habitants ne pen- ,, ſaſſent point à ſe chercher un autre Souverain; ,, ce qu'on tâcheroit de leur perſuader, en vertu ,, de la Déclaration, telle que les Archiducs la ,, vouloient donner : Qu'on devoit donc demeu- ,, rer ferme dans la premiere réſolution de ne fai- ,, re aucune Trêve, que la Souveraineté des Etats ,, ne fût pleinement reconnue : Qu'on ne pou- ,, voit pas s'en aſſurer ſeulement à demi, ayant à ,, faire à un ſi puiſſant ennemi; qui profiteroit de ,, tout, & qui prétendroit que l'on ſe relâchât auſ- ,, ſi ſur les Articles moins conſiderables, comme ,, on ſe ſeroit relâché ſur le plus important de tous: ,, Qu'on pouvoit bien croire que lui en ſon parti- ,, culier (*le Prince Maurice*) n'avoit aucun inte- ,, rêt à traverſer le Traité de Paix, dont lui & ſa ,, Maiſon avoit autant beſoin, qu'aucun des habi- ,, tans du Païs : Que ſon Pere & lui, qui s'étoient ,, employez au ſervice de l'Etat, depuis plus de ,, quarante ans, auroient pu trouver des occaſions ,, avantageuſes pour eux mêmes; s'ils avoient vou- ,, lu abandonner la bonne cauſe, qu'ils avoient ,, commencé à ſoûtenir; mais que leurs conſcien- ,, ce ne leur avoit pas permis de le faire : Que ſon ,, intention n'étoit point de s'oppoſer aux réſolu- ,, tions des Etats, mais au contraire de les ſoûtenir & de les executer, ſelon les devoirs de ſa charge; pendant que l'Ennemi n'oublieroit rien, pour empêcher qu'elles ne fuſſent executées : Que l'amour, que les Magiſtrats des Villes de Hollande avoient pour leur patrie, les devoit engager à ſoûtenir les premieres réſolutions des Etats ; d'autant plus que les autres Provinces dépendroient de ce qui auroit été réſolu par celle de Hollande : Qu'il les exhortoit donc à demeurer conſtamment attachez, aux premieres réſolutions des Etats, contenues dans le premier Article du Traité, ſans permettre qu'on y changeât quoi que ce fût ; & à donner ordre à leurs Députez de conſentir à la derniere demande du Conſeil d'Etat, touchant l'état de guerre, de peur qu'il n'arrivât quelque deſordre, dans la République : Enfin qu'il les prioit de donner ordre à leurs Députez d'agir de concert, avec lui, comme cela ſe devoit & s'étoit fait avec les Gouverneurs précedents, & particulierement

(1) Voyez-la toute entiere dans *De Meteren* Liv. XXX. fol. 672. & ſuiv. *Bentivoglio* change cette Lettre en une Harangue de ſa façon, & en prête une autre, toute oppoſée, à Oldenbarneveld.

1608. avec le Prince d'Orange son Pere; & comme ses propres services le méritoient, ce qu'il pouvoit en effet dire, sans se vanter.

Il est facile de voir, par ces paroles, que le Prince Maurice étoit tres-opposé à une Trêve avec les Espagnols, sur tout telle qu'ils la proposoient. S'ils avoient été aussi grands Politiques, qu'ils vouloient le paroître, ils auroient dû proposer une paix perpetuelle, & accorder aux Provinces Unies ce qu'elles demanderent. Il n'auroit pas été au pouvoir de Maurice de l'empêcher, ils l'auroient par là desarmé & peut être brouillé avec les Etats; & les Espagnols n'auroient pas été, en plus mauvais termes, que par la Trêve qui se conclut; car enfin on sait que les grandes Puissances n'observent des Traitez, que ce qu'elles trouvent à propos. Il est au moins bien certain que par la Trêve, qui se fit, ils ne se trouverent pas en une meilleure posture, soit quand elle commença, soit lors qu'elle finit. Maurice lui même n'y perdit pas grand' chose, quoi qu'il y eût été si contraire, & ne gagna rien, par la guerre, qui recommença après la Trêve; tant il est vrai que les passions des hommes les mênent bien souvent, où ils ne vouloient pas aller!

Les Députez des Archiducs ayant reçu des Lettres de Brusselles, furent voir, le 24. de Septembre, les Ambassadeurs des Puissances Neutres, qui étoient à la Haie; pour leur dire qu'ils avoient reçu des pouvoirs de LL. AA. par lesquels ils pouvoient offrir, en leur nom & en celui du Roi d'Espagne, de négotier avec les Etats, comme avec une République libre, & de faire une Trêve de sept ans; avec liberté aux Sujets des Puissances, qui étoient en guerre, de négotier par toute l'Europe; en maniére que châcun retiendroit ce qu'il avoit, & que toute hostilité cesseroit. Ils avouerent qu'ils n'avoient pas encore reçu d'Espagne des ordres de faire ces propositions, mais que les Archidus se faisoient forts de les faire approuver au Roi. Ils souhaitoient fort que les Ambassadeurs se joignissent à eux, pour engager les Etats à accepter une Trêve, à ces conditions. Mais les Ambassadeurs les presserent de reconnoître la souveraineté des Etats, d'une maniere absolue, & pour toûjours, & de donner à leurs sujets la liberté de négotier aux Indes; sans quoi il n'y avoit point d'apparence d'engager les Etats à venir à la conclusion de la Trêve. Spinola & les autres répondirent que leurs pouvoirs ne s'étendoient pas jusque-là; sur quoi les Ambassadeurs dirent qu'il étoit inutile, sans cela, de parler davantage de Trêve. Les Députez de l'Archiduc firent louër des Barques, pour s'en aller & préparer leurs bagages pour cela. Ils demanderent des Passeports aux Etats & firent leur visites de congé. Ils auroient souhaité que les Ambassadeurs demandassent, en leur faveur, mais en leur propre nom, la liberté de ne partir, que dix jours plus tard; mais les Ambassadeurs le refuserent, & les Députez feignirent de ne s'en soucier pas beaucoup.

Le dernier de Septembre, ils prirent leur Audience de Congé des Etats Géneraux, à qui Richardot, qui portoit la parole, assura que les Archiducs avoient agi tres-sincerement, en cette négotiation, & leur reprocha de vouloir ce qu'ils demandoient, avec trop de précision. Il les exhorta en suite à penser plus mûrement à ce qu'ils faisoient; parce que le tems pourroit venir, auquel ils ne pourroient pas obtenir, même par des prieres, ce qu'on leur offroit alors. Enfin il leur dit qu'ils seroient responsables du sang, qui se répandroit, si la Guerre venoit à recommencer. (1) Oldenbarneveld lui répondit, au nom des Etats, de maniere qu'il fit voir qu'ils en avoient usé fort sincerement; puis qu'ils n'avoient voulu entrer en cette Conférence, qu'à condition que leur Liberté seroit reconnue; mais qu'eux étoient cause qu'elle se rompoit, parce qu'ils ne pouvoient pas, ou ne vouloient pas tenir ce qu'ils avoient promis. Il ajoûte que ce seroit à eux de répondre du sang, qui se pourroit répandre, dont le Gouvernement sanguinaire avoit été cause de la Guerre, & qui depuis peu avoient traité cruellement de miserables pêcheurs. Spinola, qui étoit proche de Richardot, parut là, avec un air fort triste, & auquel en pouvoit reconnoître qu'il desesperoit de la Paix. Après cela, ils se retirerent, en faisant des remercimens, comme font ordinairement les Ambassadeurs. Au sortir de l'audience, le Prince Maurice les emmena diner chez lui.

Après diné, ils partirent, & furent conduits jusqu'à Reiswyk, par Manrice, & quelque Noblesse, qui se trouva-là. Frederic Henri les accompagna jusqu'à Delfs-haven, où il s'embarquerent dans l'Iacht de Maurice, avec Mrs. d'*Opdam*, Amiral de Hollande, & *De Lire*, Gouverneur de Willemstad, qui eurent ordre de les conduire jusqu'à Lillo. Les Députez les prierent d'aller jusqu'à Anvers, & ils y consentirent; mais les premiers partirent incessamment pour Brusselles, & laisserent à quelques Gentilshommes le soin de régaler ceux qui les avoient amenez.

Il arriva que Richardot, en s'en allant, laissa dans la maison, où il avoit été logé, l'Original des (2) Instructions, que les Archiducs avoient données à leurs Députez; où il y avoit en détail tout ce qu'ils devoient proposer, & la maniere dont il falloit qu'ils traitassent avec les Etats. On ne sut s'il l'avoit laissé par mégarde, ou à dessein; mais on publia ces Instructions, & châcun en raisonna, selon ses lumieres. Le premier Article, qu'ils devoient proposer, étoit l'exercice public de la Religion Romaine; qu'il tâcheroient d'obtenir des Etats, en leur faisant sentir que les Archiducs n'y avoient aucun interêt particulier, mais seulement celui de la Religion. Ils leur devoient représenter, au contraire, comme s'ils s'interessoient dans le bien des PP. UU. qu'en souffrant la Religion Romaine, ils empêcheroient que ceux, qui en étoient, ne sortissent de leur Païs, & n'allassent habiter les Provinces des Archiducs. Mais comme il pouvoit arriver que les Etats demandassent la même chose, en faveur des Réformez, dans les Terres de l'Archiduc; on donna ordre aux Députez de répondre que, chez eux, les Catholiques étoient en possession de ce qu'ils avoient toûjours eu, & qu'on ne pouvoit pas les déposseder: au lieu que les Réformez, étant venus depuis peu, devoient rendre les Eglises à ceux, qui les avoient eues. Les Archiducs ne savoient pas, ou feignoient au moins d'ignorer, que dans les Provinces Unies on étoit persuadé que le Souverain étoit maître de tous les Bâtimens Publics, comme sont les Eglises & les Couvents, & pouvoit les accorder à ceux qu'il vouloit favoriser. Les Instructions ne disoient rien non plus d'une objection, qu'il étoit difficile de réfuter; c'est que le zele des Catholiques Romains & de leurs Conducteurs étoit si grand, qu'ils faisoient profession de ne point souffrir les Réformez, & ne cachoient pas même que, s'ils étoient les maîtres, ils ne les tolereroient point. S'ils avoient gardé les Eglises publiques

(1) *Grotius* Hist. Lib. XVII. p. 546.
(2) Voyez les toutes entieres dans *De Meteren* Liv. XXX. fol. 654. & suiv.

1607. bliques & les Biens Ecclesiastiques, ils auroient formé une faction dangereuse dans l'Etat; & dans les violents accés du zele, qui les possèdoit, ils auroient plûtôt livré le Païs à l'Espagne, que de voir les Réformez égaux à eux, dans la profession publique de la Religion. On ne peut pas non plus justifier tout à fait de cette foiblesse le parti de ceux, qui se sont séparez de l'Eglise Romaine, même à l'égard les uns des autres. On ne pouvoit pas persecuter dans les PP. UU. pour des sentimens, ceux qui d'ailleurs obeïssoient à l'Etat; mais on ne pouvoit pas non plus armer, contre le Souverain, ceux qui dépendoient d'une Puissance Ecclesiastique étrangere. Les Archiducs, ni leurs Députez n'étoient nullement en état de lever ces difficultez.

Pour revenir aux Instructions, les Députez y étoient chargez de ne pas se roidir sur l'article de la reconnoissance de la Liberté des Provinces; mais de la reconnoître dans les termes, dans lesquels les Archiducs s'étoient exprimez, dès le commencement.

Ils avoient aussi ordre que, si on ne pouvoit pas obtenir des Etats la restitution des Biens Patrimoniaux des Archiducs; ils en demandassent les revenus en argent, qui leur seroit payé, tous les ans. Mais ceux qui avoient été déclarez déchus de la Souveraineté, avoient perdu, par cela même, les biens que les Souverains possedoient, en cette qualité, en ces Païs.

Les Députez eurent aussi ordre, quand on seroit tombé d'accord des autres Articles, d'insinuer adroitement aux Etats, que le Corps des Provinces des Païs-Bas, qui étoit puissant, pendant qu'elles étoient bien unies, deviendroit foible, par leur desunion, & se trouveroit exposé à l'invasion d'une Puissance étrangere; de sorte que les Provinces Unies ne feroient pas mal de prendre les Archiducs, pour leurs Défenseurs, ou au moins de faire une ligue Défensive, avec eux. Si on ne pouvoit rien obtenir de cela, on chargeoit les Députez de proposer aux Etats de faire un Traité, par lequel on conviendroit des deux côtez de n'aider ni de conseil, ni d'argent, ni de Troupes, ceux qui seroient à l'avenir ennemis des Archiducs, ou des Etats Géneraux des Provinces Unies. On défendoit aux Députez de communiquer ce dessein aux Ambassadenrs des Puissances Neutres.

Il y eut des gens, qui crurent que Richardot avoit laissé ses Instructions à la Haie, à dessein, afin que l'on vît que les Archiducs s'étoient mis à la raison, & qu'ils agissoient de bonne foi. D'autres jugerent que ce projet d'Alliance, entre toutes les Provinces, étoit inseré dans les Instructions, pour rendre les PP. UU. suspectes à la France; comme si elles avoient, en quelque maniere, favorisé ce dessein. Quoi qu'il en soit, Richardot se plaignit extrémement, qu'on eût publié ces Instructions, & prétendit qu'on avoit, en quelque façon, violé en cela le Droit des Gens. S'il y eut du dessein, en cette conduite, il est au moins certain que cela ne servit de rien aux Archiducs, & ne nuisit pas non plus aux Provinces Unies.

Après le départ des Députez Espagnols, les Ambassadeurs de France, & de la Grande-Bretagne ne laisserent pas de presser les Etats d'écouter la proposition d'une Trêve de plus longue durée. Le Président (1) Jeanin, sur tout, représenta au long, que puis qu'on ne pouvoit pas faire la paix, il falloit se contenter d'une Trêve; & comme on opposoit à cela la mauvaise foi des Espagnols, qui ne manqueroient pas de la violer, il répondit, que si les Espagnols manquoient de parole, le Roi, son Maître, étoit prêt à faire tel Traité, que les Etats voudroient, & à se rendre Garant pour leur République. Le Roi écrivit même aux Etats, pour les engager à ne pas rejetter une Trêve, qui assuroit leur Liberté; & Jeanin disoit *qu'ils étoient le premier peuple, qui eût eu l'honneur, que le Prince, dont-ils avoient secoué le joug, le reconnût pour libre.* Winwood parla même si fortement, qu'il dit *que s'ils n'avoient quelque égard pour le conseil, que le Roi de la Grande-Brétagne leur donnoit, il ne leur accorderoit plus de secours.*

Il y avoit deux partis dans l'Etat, dont l'un étoit de ceux qui rejettoient entierement la Trêve, & qui ne vouloient qu'une Paix perpetuelle, & aux conditions qu'on l'avoit demandée; non dans l'esperance de l'obtenir, mais parce qu'ils croyoient que le Roi d'Espagne ne l'accorderoit jamais. Le Prince Maurice étoit le Chef de ce parti, comme on le peut voir, par l'abregé de sa Lettre aux Magistrats de Hollande, que nous avons rapporté. L'autre, dont Oldenbarneveld étoit le principal soûtien, entroit dans les sentimens de la France & de l'Angleterre, & consentoit à faire une Trêve, puis qu'on ne pouvoit pas esperer une Paix perpetuelle. (2) On parloit, dans toutes les compagnies, avec beaucoup de chaleur, pour & contre ces deux partis. Ils paroissoit tous les jours de nouveaux libelles propres à exciter de la discorde, entre les membres de l'Etat. On ne pardonnoit pas même aux Rois, que l'on accusoit d'avoir des vuës secretes, pour profiter des malheurs, où l'on se trouveroit dans les Provinces Unies, par une Trêve mal observée. On attaquoit sur tout Oldenbarneveld, que l'on regardoit comme l'Auteur du dessein d'accepter une Trêve, & dont l'autorité étoit, comme l'on disoit, trop grande; puis qu'elle surpassoit non seulement celle de ceux, qui lui étoient égaux, mais encore celle de ceux, que leur Dignité avoit élevez au-dessus de lui; par où l'on ne pouvoit entendre, que Maurice. Il parut même des Lettres, qui menaçoient, dès ce tems-là, sa vie; comme si c'eût été un crime d'approuver le dessein des Alliez de l'Etat de faire une Trêve, qui étoit plus nécessaire & plus avantageuse, par conséquent, aux Provinces Unies, qu'aux Espagnols. Barneveld témoigna, dans l'Assemblée des Etats Hollande, que ce n'étoit pas une chose nouvelle, pour lui, de s'attirer l'indignation des Grands & de mépriser les bruits populaires, en servant sa Patrie & en suivant sa Conscience, qui ne lui reprochoit rien, à cet égard; mais que comme il voyoit qu'on le rendoit odieux, il souhaitoit que l'on choisît quelque autre, pour prendre sa place, & remplir son Emploi, sans s'exposer à la haine, que l'on avoit conçuë contre lui. Après avoir parlé ainsi, il sortit de l'Assemblée; mais elle lui envoya plusieurs de ses Membres, pour le prier de n'abandonner pas, dans un tems si fâcheux, la République, qu'il avoit servie, jusqu'à present, par ses fideles conseils. Ainsi reprenant les fonctions de sa Charge, il représenta si vivement les secours qu'on avoit reçus des Rois Alliez, & les égards qu'on devoit avoir pour leurs sentimens; & étala, avec tant d'exactitude, les dépenses, que la Guerre demandoit, en réfutant en même tems, sans aigreur ceux, qui étoient d'un autre sentiment

(1) Voyez *Grotius* Hist. Liv. XVII. p. 648. *Meursius* R. B. Liv. V. & *Baudius* Lib. III.

(2) *Grotius* la-même p. 649.

1608. ment & qui le soûtenoient avec chaleur; que malgré les Députez d'Amsterdam, qui le contredisoient, il ramena toute la Province de Hollande aux sentimens des cinq autres, qui étoient pour la Trêve. Il ne restoit que la Zélande, qui pour son propre interêt; apparemment, parce qu'elle gagnoit beaucoup, par les prises qu'elle faisoit par mer; & poussée par Maurice, vouloit que l'on continuât la Guerre. Pour arrêter la résolution, que les autres Provinces vouloient que l'on prît, sur la Trêve, elle s'appuyoit sur l'Union d'Utrecht; qui ne permettoit pas de faire la Paix, sans un consentement unanime, & qui ordonnoit que dans les differends, que les Provinces pourroient avoir ensemble, elles se rapportassent aux sentimens de leurs Gouverneurs. Les autres disoient, au contraire, qu'il ne s'agissoit plus de la Trêve, mais de savoir si la seule Zélande avoit droit de donner la Loi à toutes les autres Provinces.

Cependant les Ambassadeurs des Rois de France & de la Grande Brétagne ne se lassoient point de représenter la nécessité de faire une Trêve, & gagnoient peu à peu les esprits, par leurs raisons; que l'on pourra voir dans *Baudius* & dans *Grotius*, qui les ont tournées d'une maniere très-élegante. Nous ne les mettrons pas ici, pour éviter la longueur, outre qu'aujourdhui que personne n'est plus passionné, sur cette matiere, il n'est pas besoin de prouver que, par la Guerre, on hazardoit toute la République, que l'on mettoit à couvert par une Trêve. C'étoit même l'interêt de Maurice, qui par là jouïssoit de toute la gloire, qu'il avoit aquise, & ne l'exposoit plus aux évenemens fâcheux, qui pouvoient la flêtrir; & peutêtre l'ensevelir lui même, sous les ruines de sa Patrie. Si cela n'arriva pas, quand la guerre recommença après une Trêve de douze ans; il est au moins certain que peu des entreprises qu'il fit lui réüssirent, & que Spinola prit Breda à ses yeux, sans qu'il osât le combattre. Mais les grands hommes, comme les autres, ont leur foiblesses & sur tout celle d'être trop entiers dans leurs sentimens, & de ne ceder pas volontiers aux raisons de ceux, qui sont d'ailleurs au dessous d'eux, quand même elles sont bonnes.

Cette année étoit presque écoulée, dans ces contestations, & le bruit couroit déja que les Espagnols ne vouloient plus de Trêve. Il étoit vrai que Richardot avoit écrit à Jeanin, que le Roi d'Espagne feroit peutêtre plus de difficulté de reconnoître les Provinces, comme des Païs libres; parce que le Roi Jaques avoit écrit à Philippe, que l'on pourroit bien faire consentir les Provinces à omettre, dans le Traité, ce qu'elles avoient stipulé de la reconnoissance de leur Liberté. Si cela étoit vrai, le Roi de la Grande Brétagne avoit trop mauvaise opinion de la constance & de la sagesse des Etats, qui avoient bien plus de fermeté & de prévoyance, que lui.

Les Ambassadeurs des deux Rois Alliez écrivirent à l'Archiduc, pour lui demander si l'on pouvoit faire état sur ce qui avoit été négotié avec ses Députez. Ce Prince répondit qu'oui, & ajoûta qu'il avoit reçu d'Espagne le pouvoir de traiter avec les Etats des PP. UU. Les Ambassadeurs en avertirent les Etats, leur conseillerent d'allonger encore l'Armistice qui alloit finir, d'un Mois, & leur dirent, en même tems, qu'ils ne devoient pas s'attendre à faire un autre Traité; mais que l'on travailleroit à faire prolonger la Trêve de cinq ans, & de leur faire avoir un commerce libre aux Indes.

Les Archiducs savoient bien qu'il se trouveroit, dans le Conseil d'Espagne, des gens qui censureroient la reconnoissance de la Liberté & de la Souveraineté des Etats; d'autant plus qu'ils demeuroient fermes à demander un négoce libre dans les Indes, & à refuser de rétablir le culte public de l'Eglise Romaine. Pour surmonter ces difficultez, ils résolurent d'envoyer en Espagne le P. *Inigo de Brizuela*, de l'Ordre des Dominicains, leur Confesseur, homme de qualité, & en faveur auprès de Philippe, pour engager la Cour à se relâcher enfin sur ces articles. On le chargea de montrer les avantages, qui revenoient de cette Trêve aux sujets des Archiducs, & d'assurer la Cour de Madrit, qu'avec le tems les affaires de la Religion Romaine ne pourroient qu'aller mieux, dans les Provinces Unies, quand les esprits se seroient un peu plus calmez. Pour les termes équivoques, que l'on voyoit en quelques Articles, il eut ordre de dire que les Ambassadeurs des Rois, qui faisoient la fonction de Médiateurs, ne jugeoient pas qu'ils pussent faire tort à l'Espagne. Mais ce qui fit, que la Cour consentît ce fut principalement l'autorité du Duc de Lerme, qui étoit premier Ministre & qui aimoit mieux la Paix, que la Guerre, qu'il n'entendoit point. Les instances des Ambassadeurs de France & d'Angleterre obligerent enfin les Etats à reprendre les Articles, que l'on avoit dressez, & à les adoucir, autant qu'il seroit possible, pour venir enfin à une conclusion. Les Ambassadeurs travaillerent aussi à la même chose, & le reste de l'année, comme le commencement de la suivante, fut employé à cela. Mais avant que de finir l'histoire de celle-ci, il faut mettre ici quelques faits, qui lui appartiennent, & qui sont dignes de remarque.

Ce fut cette année qu'on liquida, le 25. de Juin, les dettes que l'on avoit contractées, sous le regne d'Elisabeth, & que le Roi Jaques redemandoit. (1) Cette somme fut réduite à huit-cents-dix-huit-mille, quatre-cents & huit livres sterling; & les Etats s'engagerent de commencer à la rendre au Roi, en divers payemens, à commencer deux ans, après la conclusion de la paix, & en payant chaque fois soixante mille livres sterling. Mais la Trêve étant conclue, le Roi Jaques se contenta de quatre cents mille florins payables de six en six mois. Cette somme avoit été plus grande, mais Barneveld avoit obtenu qu'on la diminueroit d'un quart; comme il paroît, par la remontrance qu'il présenta aux Etats de Hollande en MDCXVIII. Cet Acte fut stipulé par le Roi Jaques, en faisant un Traité d'Alliance défensive, avec les Etats Generaux, le 17. du même mois.

Comme on pouvoit faire des courses, dans une certaine étendue de païs, pendant l'Armistice, il arriva le 13. de Novembre qu'*Adolf de Nassau*, Gouverneur de Nimegue, qui venoit d'exiger les contributions du païs de Luxembourg, fut attaqué & tué, par un détachement de la Garnison de Rhimberk; quoi que les Troupes, qu'il commandoit, défissent ensuite ce détachement.

1609. APRE'S qu'à l'instance des Ambassadeurs de France & d'Angleterre, on eut, en quelque maniere, adouci les Articles du Traité si desiré; ces Ministres des Puissances Neutres, se rendirent à Anvers le 9. de Fevrier, & eurent là diverses Conférences avec les mêmes Députez des Archiducs; où ils eurent (2) bien de la peine à les amener à ce qu'ils souhaitoient, afin que les Etats pussent venir à finir la grande affaire dont il s'agissoit. On verra dans les Auteurs du tems, que les Espagnols eurent

(1) Voyez le traité dans *Aitsma* Tom. I. Liv. I. p. 18. & 22. & *De Meteren* Liv. XXX. fol. 660. verso.

(2) Voyez là-dessus *Baudius* à la fin de son III. Livre de l'Histoire de la Trêve.

rent une peine infinie à tomber d'accord avec les Ambassadeurs, & qu'ils se plaignoient que les Etats Géneraux des PP. UU. traitoient le Roi d'Espagne, d'une maniere dure & incivile. Les Etats s'étoient assemblez, non par Députez, mais en Corps, & au nombre d'environ huit cents personnes, à Bergopzoom, en Brabant; afin d'être plus à portée, pour donner promptement les ordres nécessaires. Les Députez, qui avoient négotié à la Haie, avec ceux des Archiducs, se rendirent à Anvers le 25. de Mars, où ils conclurrent enfin le 9. d'Avril une Trêve, de douze ans. On envoya d'abord le Traité à Brusselles & à Bergopzoom, pour y être confirmé, & il en revint ratifié le 14. du même Mois. Les jours suivants, la Trêve fut proclamée par tout, & cette proclamation fut reçuë, avec beaucoup de joie, dans les Provinces Obeïssantes, qui étoient encore plus lasses de la guerre; qu'on ne l'étoit dans les Provinces Unies, où les esprits étoient partagez, comme on l'a remarqué.

Quand on vit le Traité, on trouva que, dans le premier Article, les Archiducs *déclaroient tant en leur nom, qu'en celui du Roi d'Espagne, qu'ils consentoient de traiter avec les Etats Géneraux des PP. UU. comme les tenants pour Païs, Provinces & Etats libres, sur lesquels il n'avoient rien à prétendre, & de faire une Trêve avec eux, en cette qualité, comme ils le faisoient, par ce Traité-là*, aux conditions, qui y étoient exprimées. Les Espagnols, comme il paroît par *Bentivoglio*, prétendoient que cette déclaration, en faveur de la Liberté des PP. UU. ne signifioit autre chose, sinon que l'on traitoit avec elles: comme on traiteroit avec des Provinces, que l'on regarderoit comme Libres, quoi qu'elles ne le fussent pas. Mais les termes étant géneraux, & sans explication, qui en limitât le sens; les Etats les entendoient, comme s'ils étoient absolus, & c'étoit là leur sens naturel.

Les Espagnols auroient bien voulu qu'il y fût stipulé, que le service public de l'Eglise Romaine seroit rétabli dans les Terres des Etats: mais ces derniers refuserent absolument de le faire. Néanmoins personne ne fut maltraité, pour la profession de la Religion Romaine. Ceux qui en étoient purent vivre & négotier, comme les autres sujets de l'Etat; mais on ne leur donna plus d'emplois dans le Gouvernement, parce que l'on ne pouvoit pas se fier en eux. On les a d'ailleurs laissé assembler en particulier, pour l'exercice de leur Religion, comme ils le font encore à présent.

Dans le II. Article, on établit une Trêve de douze ans, par mer, & par terre, pour tous les lieux de la domination des deux Parties.

Dans le III. il étoit porté que châcun demeureroit, dans la possession tranquille de tout ce qu'il tenoit; car on n'avoit pas pu convenir de faire aucun échange.

Dans le IV. en donnant une Amnistie pour le passé, on accordoit la liberté du Commerce tant par eau, que par terre, à tous les sujets des deux Parties; mais le Roi d'Espagne entendoit que cette Liberté devoit se restreindre à ce qu'il possedoit en Europe, où les sujets des Puissances, avec qui il étoit en paix, avoient accoûtumé de négotier, de son consentement. Pour les Places, Villes, Ports & Havres, qui étoient hors de ces limites, il entendoit que les Etats & leurs Sujets n'y pourroient faire aucun négoce, sans son expresse permission. A l'égard de ceux des autres Princes & peuples, qui voudroient leur permettre d'aller négotier chez eux; il promettoit de ne les troubler point, dans leur commerce, même hors des limites marquez, & de n'empêcher point les Potentats, qui voudroient recevoir leurs Marchands, de le faire, comme ils le jugeroient à propos. Ces derniers termes regardoient non seulement le commerce de l'Europe, dans les lieux qui ne dépendoient pas de l'Espagne; mais encore le commerce des Indes, dans les Iles & les Ports, qui n'étoient pas sous la puissance de cette Couronne. Les Etats avoient bien insisté qu'on nommât *les Indes*, mais il n'avoit pas été possible de l'obtenir des Espagnols, quelque effort que les Médiateurs eussent faits pour cela.

On prétendoit néanmoins que l'Article V. désignoit si bien les Indes, qu'encore qu'elles n'y fussent pas nommées, on ne le pouvoit entendre autrement. Il portoit que *puis qu'il falloit un long-tems, pour avertir ceux, qui étoient hors des limites marquez, avec quelques Forces & Navires, de désister de tous Actes d'hostilité; il avoit été accordé que la Trêve ne commenceroit là, qu'un an après le jour de la signature du Traité; bien-entendu que, si l'avis de la Trêve y arrivoit plûtôt, les hostilitez y cesseroient; & que si après le tems d'une Année, on y faisoit quelque acte d'hostilité, on répareroit le dommage sans délai.* Cela ne pouvoit en effet guére s'entendre que des Indes, & les Médiateurs dirent aux Députez des Etats qu'ils devoient l'entendre ainsi; quoi que la délicatesse des Espagnols ne permît pas de nommer le païs, que cet Article regardoit.

Dans l'Article V. il étoit dit que le commerce que les Sujets des Archiducs & des Etats feroient ensemble, ne seroit ni de part, ni d'autre, chargé de plus d'impositions, que celui des autres peuples amis & alliez. Les Députez des Archiducs avoient bien demandé que les droits, qu'on faisoit payer à Lillo à ceux, qui naviguoient l'Escaut, fussent ôtez, & ils avoient voulu rétablir le commerce d'Anvers, comme il l'étoit avant que le Duc de Parme prît cette place; mais on ne les avoit point écoutez, de peur de ruiner par-là le négoce des Villes de Hollande & de Zélande; qui ne pouvoit pas être considerable, si celui d'Anvers fût devenu aussi florissant, qu'il l'avoit été avant la guerre.

Il fut dit dans l'Article VII. que les Sujets des Etats auroient, dans les Terres du Roi d'Espagne & des Archiducs, la même liberté, qui avoit été accordée aux Sujets de la Grande Bretagne, par les Articles secrets du dernier Traité, conclu avec le Connêtable de Castille; qui portoient que si les Anglois, qui viendroient en Espagne, avoient commis quelque faute, avant que d'y venir, ils n'en seroient point recherchez: que personne ne les contraindroit d'entrer dans les Eglises, mais que s'ils y entroient, il faudroit qu'ils se missent à genoux devant le S. Sacrement, aussi bien que s'ils le rencontroient dans les rues, à moins qu'ils ne se détournassent en quelque ruë, ou en quelque maison voisine: que si les Officiers d'un Vaisseau, qui ne seroit pas à eux, commettoient quelque faute, par laquelle l'Inquisition pût proceder contre eux, le Vaisseau, ni les Marchandises, qu'il y auroit, ne seroient pas sujets à la saisie, mais seulement ce qui appartiendroit au délinquant. Ce traité avoit été signé à Londres, le 4. de Septembre MDCIV.

Les Etats de leur côté promirent aux Ambassadeurs de France qu'ils ne feroient aucun changement, par rapport à la Religion, dans les Villa-

ges,

1609. ges, qui étoient du ressort des Villes, qu'ils avoient dans le Brabant. Les Ambassadeurs de France en donnerent un Certificat aux gens de l'Archiduc & promirent, au nom de leur Maître, qu'il demanderoit réparation aux Etat de ce qui pourroit arriver au contraire. Je ne m'arrêtes pas aux autres Articles, qui regardent principalement les interêts des Particuliers.

Le Prince d'Orange, Philippe de Nassau qui étoit alors en Hollande, profita beaucoup, de la Trêve, comme le disent (1) les Historiens du tems, & eut pour lui tous les biens de son Pere, qui étoient situez dans les Provinces Espagnoles, en Bourgogne & en France, à condition que ces biens ne sortiroient point de la Maison de Nassau. Les Etats donnerent au Prince Maurice une rente de vint-cinq-mille florins, par an, à condition qu'il hériteroit autant de moins de son Pere; apparemment, en faveur de ses Sœurs; & au Prince d'Orange la même somme, une fois payée, pour les frais de son voyage. Les trois fils du Prince Guillaume I. s'accommoderent entre eux, comme ils l'entendirent. Maurice retint Flessingue, Ter-Vere, le Klundert, Moerdyk, Leek, Polane, la Ville de Grave & le païs de Cuyk. Après la mort de son ainé, il devoit avoir, en son particulier, le Comté de Viane & les biens de la Province de Luxembourg. Frederik Henri, qui étoit le Cadet des trois, eut, pour sa part, Geertruydemberg & la haute & basse Swalwe, avec les droits de Pêche; à condition qu'il donnât quinze cents florins à *Justin de Nassau*, par an.

On donna aussi des apointements, qui devoient durer pendant la Trêve. Maurice, demeurant au service des Etats, eut le titre de Gouverneur Géneral, & un apointement annuel de six vint mille francs. On assigna à Frederic Henri, au lieu de vint-mille francs qu'il avoit, vint-cinq mille par an. Guillaume, fils de Jean de Nassau, eut trente six mille florins de paye annuelle, comme Géneral, outre sa pension de Gouverneur & d'autres profits. On voit par-là que la Maison de Nassau ne perdit rien, par la Trêve; & que les Etats ne furent nullement ingrats, envers ceux que l'on vient de nommer. Mais il parut, par la suite, que Maurice ne bornoit pas ses prétentions à si peu de chose; qui étoit pourtant beaucoup, en ce tems-là, que l'argent étoit moins commun qu'il ne l'est aujourd'hui. La Princesse d'Orange Douairiere, qui n'avoit eu, jusqu'à lors, que quinze mille francs de pension de l'Etat, en eut vint mille.

Les Ambassadeurs Anglois, avant que de s'en aller, obtinrent la confirmation des Privileges d'une Compagnie de leur Nation; qui avoit seule droit de vendre des draps, & autres étoffes d'Angleterre, & dans la Ville qu'il lui plaisoit de choisir; & cela fut accordé à l'Angleterre, en consideration des secours, que la Reine Elisabeth avoit envoyez à la République des Provinces Unies.

On fit ensuite (2) quelque réformation dans les Troupes des Etats qui étoient trop petites, depuis la derniere Campagne, pour qu'il fût besoin de les diminuer beaucoup. On paya les arrerages, qui leur étoit dûs, complets. Deux Regimens d'Infanterie Françoise & quelque peu de Cavalerie demeurerent au service des Etats, mais le Roi de France les payoit. L'Archiduc congédia aussi quelques Troupes Allemandes & autres, en leur payant seulement une partie de leurs arrerages, en comptant, & il reçut de grands services en cela de Spinola. On dit que l'Archiduc devoit encore huit millions de florins. Pendant que l'on étoit occupé à les réformer, la ratification de la Paix, par le Roi Philippe, arriva d'Espagne. Elle étoit datée du 7. de Juillet de cette année, & signée aussi: *Yo el Rei*, moi le Roi; mais comme c'étoit une confirmation de ce que les Archiducs avoient fait, & qui leur étoit adressée, on ne pouvoit pas s'en plaindre. 1609.

C'est ainsi que finit cette longue guerre, qui mit plusieurs fois les Provinces Unies, dans un danger éminent de perdre, pour jamais, tous leurs Privileges & de voir la Religion Protestante éteinte chez elles, pour toûjours; guerre qui causa une effusion de sang, qui n'en a guére eu de semblable, dans une si petite étendue de païs; & qui coûta des sommes immenses aux deux Partis, qui avoient été en guerre & sur tout aux Espagnols. On y vit une infinité de Places fortes surprises, ou contraintes de se rendre, par la force des Armes, des rencontres sanglantes & des batailles, par Mer & par Terre, gagnées par ceux qui, comme il sembloit, les devoir perdre. Il y eut encore une infinité d'entreprises, par Mer & par Terre; dont les premieres furent la plûpart favorables aux Provinces Unies, & ruineuses, pour l'Espagne, & les autres souvent avantageuses pour cette Couronne; mais qui ne furent pas suffisantes, pour domter les peuples, qui s'étoient soulevez contre elle, & qui enfin gagnerent, par là, la Liberté. Des Provinces, dont les plus puissantes étoient toutes appliquées au Commerce, & dont les autres ne pensoient qu'à leur agriculture, devinrent les plus belliqueuses Provinces de l'Europe, & lui apprirent la maniere de faire la Guerre, avec art, & sur tout celui de prendre les Villes & de les défendre contre de puissantes Armées; de sorte qu'elles furent long-tems l'Ecole de toute l'Europe, pour y former ceux qui vouloient apprendre un métier, qu'il seroit à souhaiter que tout le monde ignorât; mais que l'Injustice & la Férocité du Genre Humain a rendu nécessaire aux Nations même, qui en sont naturellement les plus éloignées.

Ce n'est pas, qu'à prendre bien la chose, les Espagnols & les Hollandois (j'entends par-là tous les habitants des VII. Provinces, à qui, en parlant François, on donne assez communément ce nom) ne dussent apprendre par les évenements de cette guerre, à aimer la Justice & l'Humanité. Les premiers virent par là, d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'il auroit infiniment mieux valu pour eux, d'avoir laissé les Provinces des Païs-Bas jouïr de leurs Privileges, de n'avoir inquieté personne pour la Religion, & d'avoir donné à ces Païs-là des Gouverneurs, qui y fussent nez. Par là on auroit prévenu une effusion volontaire & affreuse du sang Chrétien, que rien ne peut excuser; une guerre qui leur donna des soins & des chagrins infinis, accompagnez d'une dépense prodigieuse, & de pertes incroyables, pour l'Espagne, pendant plus de quarante ans, sans pouvoir venir à bout de leurs desseins; & enfin la perte de sept Provinces, dont ils furent obligez de reconnoître la Souveraineté. On doit encore ajoûter à cela les desordres incroyables, que les Soldats Espagnols firent, par leurs mutineries, dans les Provinces même Obeïssantes, qu'ils pillerent & saccagerent plusieurs fois; parce que le Roi d'Espagne ne les payoit pas, comme on l'a vû, dans l'Histoire précedente. On dira peutêtre que, si Philippe II. eût prévu tout cela, il auroit pris la route que la Justice & la Religion lui montroit; mais que ces évenemens n'ayant pu être prévûs, par la Prudence Humaine; il avoit cru venir à bout de ses desseins, sans s'attirer tant de

(1) *De Meteren* Liv. XXX. fol. 660.
(2) *De Meteren* Liv. XXX. fol. 661.

1609. de malheurs. Mais il ne pouvoit pas douter, qu'en envoyant le Duc d'Albe, dans les Païs-Bas, avec les ordres, qu'il lui donna, il ne fût la cause d'un mal infini; & il le vit bien tôt après, sans y vouloir remedier. Il s'agissoit, dira-t-on encore, de l'honneur de Dieu & de celui du Roi, & Philippe ne pouvoit pas pardonner l'Héresie, ni souffrir que l'on opposât des Privileges à ses volontez. Mais c'étoit là mettre les armes en main, à ceux qui croyoient avoir autant de droit, pour le moins, de défendre leurs Privileges & ceux de la Conscience, que Philippe croyoit en avoit de les attaquer. C'étoit à un grand Politique, à penser que, quand on réduit un peuple au desespoir, on doit s'attendre à une défense desesperée, & à éprouver, de sa part, tout ce que peut inspirer la haine la plus implacable. Charles-Quint son Pere l'avoit assez éprouvé, en Allemagne, & l'autre Branche de la Maison d'Autriche, dans ce païs-là, prit une route toute contraire, sur tout sous *Maximilien* II. & s'en trouva bien; jusqu'à ce qu'en changeant de maxime, elle mît toute l'Allemagne en feu.

Les Provinces Unies, de leur côté, qui avoient souffert des maux, qu'on ne sauroit décrire, sous le Duc d'Albe; qui s'étoient vuës dans des dangers éminents, presque tous les ans; qui avoient été contraintes de s'adresser à la France & à l'Angleterre, pour se donner à ces Couronnes, sans que ni l'une, ni l'autre voulût s'en charger; qui avoient été obligées d'équiper des Flottes & d'entretenir des Armées, avec des frais, qui passoient de beaucoup les revenus de leur République, & de surcharger leurs Sujets d'impôts, qu'ils avoient bien de la peine à payer; & qui avoient vû des Campagnes assez malheureuses; ces Provinces, dis-je, devoient être ravies d'obtenir une Trêve, comme celle qu'on leur donna; & dès qu'elle fut finie, tâcher de la faire convertir en une Paix perpetuelle. Mais ce qu'elles ne firent pas alors, elles le firent vint-sept ans après; tant il est difficile de revenir des anciennes préventions!

F I N *du Huitiéme Livre.*

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS

LIVRE NEUVIEME.

Où l'on trouve ce qui se passa, depuis l'an MDCIX. *jusqu'à la fin de la Trêve, qui expira en* MDCXXI.

1609. JUSQU'A la Trêve, dont on vient de faire l'Histoire, (1) les Etats n'avoient pas accoûtumé de donner à ceux, qu'ils envoyoient aux Puissances, qui les favorisoient, le titre d'*Ambassadeurs*; quoi qu'on l'ait employé ci-dessus, en parlant de ceux qui furent envoyez solennellement, pour des choses de conséquence, à des Têtes Couronnées. Ils ne les nommoient communément qu'*Agens*. On remarque néanmoins qu'on donna, cinq ans avant la Trêve, le titre d'Ambassadeur à *Noël Caron*, Sr. de Schonewal, qui avoit été long-tems en Angleterre. On le lui confirma, de nouveau, quand elle fut faite, & on le donna à plusieurs autres; comme à *François Aerssens*, qui étoit, pour les Etats, à la Cour de France, & à *Corneille Vander Myle*, qu'on envoya à Venise, la plus puissante & la plus ancienne République de l'Europe; où il fut reçu, comme les Ambassadeurs des Têtes Couronnées. Cette République, qui n'étoit pas d'ailleurs amie de l'Espagne, envoya ensuite *Thomas Contarini*, avec le même titre, à la Haie; pour féliciter les Etats Géneraux, de la Trêve qu'ils venoient de faire, & lier amitié avec eux.

Le Roi d'Angleterre ayant défendu, par une Ordonnance, publiée sur la fin d'Avril, à ceux, qui n'étoient pas ses Sujets, de venir pêcher sur les côtes de la Grande Brétagne & de l'Irlande; sans en avoir permission des Bureaux, qu'il avoit établis pour cela à Londres & à Edimbourg; les Etats ne laisserent pas de donner des passeports, pour cela, à leurs Pêcheurs, en leur défendant de rien faire d'ailleurs, qui pût choquer les sujets du Roi Jaques. Les Etats de Hollande se chargerent particulierement de ce soin & firent un réglement, pour la Pêche du Harang.

Les Chefs & les principaux Officiers de l'Armée, peu après la Trêve conclue, allerent, par l'ordre 1609. des Etats, visiter les places de la frontiére; pour faire réparer, dans les fortifications, ce que le tems y pourroit avoir gâté, ou qui n'auroit pas été bien fait. Le Prince Maurice, & les Comtes Guillaume & Frideric Henri allerent, avec trois Députez du Conseil d'Etat, à Lillo, sur l'Escaut; que l'on jugea devoir être beaucoup agrandi, pour y pouvoir mettre une plus forte Garnison. On y fit faire une Eglise de Bois, où l'on remarqua qu'il venoit jusqu'à trois, ou quatre-cents personnes d'Anvers, pour assister aux exercices de la Religion Réformée; ce qui fait comprendre qu'elle n'étoit pas tout à fait éteinte à Anvers. Aussi l'Archiduc défendit-il cela, sur la fin de l'année. Pour les Catholiques Romains, qui demeuroient, dans les Places frontieres des Etats; ils se rendoient, sans empêchement, dans les lieux voisins, où il y avoit exercice de leur Religion. On agrandit ensuite les fortifications, & les havres de Flessingue; dont le Chevalier *Philippe Sidnei* étoit alors Gouverneur, pour le Roi d'Angleterre. De là les Géneraux des Etats, avec les Commissaires, allerent dans l'île de Cadsant, d'où ils se rendirent à l'Ecluse, à Isendyk & à Ardembourg. Ils donnerent les ordres nécessaires, pour réparer les fortifications de ces lieux, qui couvroient la Zélande, contre les invasions des Espagnols; qu'on auroit pû craindre, si la Trêve venoit à être rompue.

On remarque que Philippe de Nassau, Prince d'Orange, vint aussi faire son séjour à Breda, où il fit encore venir son Epouse. Ils furent logez au Château, avec leurs Domestiques; mais la garde en demeura entre les mains de Justin de Nassau, Gouverneur de la place. Le Comte Herman de Berg, qui étoit, par sa femme, Marquis de Bergopzoom, y alla aussi demeurer; pour y jouïr de six-vint mille francs de rente, qu'il tiroit de ce Marquisat. Il eut là l'exercice de la Religion Romaine, dans sa Maison; aussi bien que le Prince d'Orange, dans Breda.

(2) Il y avoit encore en Hollande environ cent-cin-

(1) *Meursius* R. B. Liv. I. qui est une suite de l'Histoire de la Trêve. *De Meteren* Liv. XXXI.

(2) *De Meteren* Liv. XXXI. fol. 668. verso & suiv.

1609. cinquante Esclaves Mores, qui avoient été pris à l'Ecluse, ou qui s'étoient sauvez des Galeres Espagnoles. Comme l'on négotioit, dès lors, sur les côtes de la Mauritanie, & que les Mores même avoient reçu à Tetoüan la Flotte de Heemskerk, après la défaite de celle des Espagnols, devant Gibraltar; on trouva à propos de renvoyer au Roi de Maroc ces Esclaves, en le priant d'en user de même, à l'égard des Hollandois, qu'on y pourroit mener, pour y être vendus. Ce païs avoit été sous la domination de deux Freres, *Muley Schek* & *Muley Saidan*, qui se brouillerent & en vinrent à une guerre ouverte, par laquelle le dernier demeura enfin maître de tout. Cependant il arriva alors que Muley Saidan, en faveur de qui la Ville de Tetoüan s'étoit déclarée, fut pressé par les habitans d'y envoyer quelque secours. Comme son Frere tenoit cette Ville assiegée, il n'y put pas envoyer du secours par terre. Cela l'obligea de demander quelques Vaisseaux aux Etats, pour l'envoyer par mer. *Martin de Coye*, Agent des Etats, en ce païs-là, en écrivit en Hollande, & l'on résolut d'y envoyer deux Vaisseaux de guerre, commandez par *Wolfart Hermansen*. Maurice fit mettre sur ces Vaisseaux quatre juments, pour en faire présent au Roi de Maroc. Ces Vaisseaux n'arriverent qu'au mois de Mai, auquel Saidan étoit maître de tout le Royaume. Il reçut le présent, & envoya, par contre, quelques Chevaux du Païs au Prince, par le retour des Vaisseaux; par lesquels vint aussi un Alcaïde, en qualité d'Envoyé aux Etats Generaux. Il proposa d'établir un Commerce mutuel, entre leurs Sujets & les siens. On lui répondit civilement, & on lui offrit la même chose; en sorte qu'il seroit permis aux Sujets du Roi de venir négotier librement en Hollande, pourvu que les Marchands Hollandois fussent reçus de la même maniere, dans les Ports du Royaume de Fez & de Maroc. On fit cette réponse le 7. d'Octobre de cette même année. Il avoit encore des ordres secrets, par lesquels il proposoit de faire la guerre aux Espagnols conjointement avec les Etats; mais la Trêve étant faite, on ne put pas accepter ses offres. L'Envoyé de Maroc demanda aussi aux Etats huit ou dix Vaisseaux, avec deux ou trois mille hommes, pour être à son service, & pour agir, selon les ordres. Outre que l'on ne peut pas se fier à ces Barbares, on n'avoit pas sujet d'être content de la génerosité du Roi, par rapport aux deux Vaisseaux, qu'on lui avoit envoyez, & qui avoient coûté cent cinquante mille francs aux Etats. Cela fit qu'ils s'excuserent d'entrer dans ce Traité. On offrit seulement de lui permettre d'acheter en Hollande les Vaisseaux & les Munitions de guerre, dont il pourroit avoir besoin, comme on le permettoit aux Princes Chrétiens. On renvoya ensuite l'Alcaïde, avec des présens. Les Historiens du tems ont conservé quelques autres circonstances de la guerre de Maroc; mais cela ne regarde nullement nôtre Histoire.

Il y eut encore cette année de grandes brouilleries en Oostfrise, entre le Comte & la Ville d'Emden, que les Etats protegoient, mais nous ne nous y arrêterons pas. Nous ne parlerons pas non plus des Vaisseaux, qui vinrent cette année des Indes Orientales, comme nous avons fait, au commencement de cette Navigation; parce que desormais, l'on n'y fit pas tant d'attention.

On convint de certains articles de commerce, & concernant les biens des Particuliers, avec les Archiducs, cette même année & la suivante; que l'on verra en détail, dans *De Meteren*, sur ces Années.

Il faut que nous parlions ici des Controverses, qui éclatterent dans les Provinces Unies, entre les Réformez, & que nous remontions un peu plus haut; pour en faire mieux comprendre l'origine & la suite, que nous n'avons pas voulu toucher, sur les années précedentes; afin que l'on en vît mieux les conséquences, dans ce Livre, en lisant les évenemens de cette année & des précedentes. Ce n'est pas nôtre dessein de marquer ici qui avoit tort, ou qui avoit raison, selon nôtre sentiment, dans les Doctrines Controversées. (1) Les Histoires Ecclesiastiques du Païs, écrites par les deux Partis, en Langue Flammande, en ont assez parlé; & il s'en est publié tant de livres, non seulement dans la Langue du Païs, mais encore dans la Latine, que l'on peut s'en instruire très-facilement. Je ne veux pas même entrer dans le détail des faits arrivez à cette occasion. On les pourra trouver, dans les Auteurs citez à la marge. Je me propose seulement de raconter ce qu'il arriva de plus remarquable; &, s'il faut juger de la conduite des deux Partis, d'appuyer ce que j'en pourrai dire, sur des sentimens reconnus des Protestans, & sur lesquels la Réformation a été fondée; ou sur les regles indubitables de la Prudence, de la Justice & de l'Equité, qui doivent être les fondemens de la conduite de tous les Etats bien réglez.

On sait que les Anciens Philosophes ont disputé autrefois de la Destinée, de la Liberté de l'Homme, & de la Présciencee de Dieu; sans pouvoir se dégager des difficultez, qui se rencontrent dans une matiére si difficile. Les Stoïciens soûtenoient la Destinée & prétendoient que c'étoit une enchainure éternelle des causes & des effets, par laquelle tous les évenemens étoient, selon eux, déterminez; en sorte que rien de ce qui arrive ne peut pas ne point arriver, & que ce qui n'arrive point ne peut pas arriver. Entre plusieurs raisons, dont ils se servoient, pour prouver la Destinée, ils employoient les Oracles, qui avoient prédit de certains évenemens. Comme on supposoit les Oracles, qui avoient prédit de certains évenemens, infaillibles; ce qu'ils avoient prédit arrivoit nécessairement, & selon eux, ils n'auroient jamais rien pû prédire sûrement, si ce qu'ils prédisoient pouvoit ne point arriver. On leur objectoit la liberté de l'Homme, qui peut faire ce qu'il ne fait point, & qui peut ne point faire ce qu'il fait, sans être déterminé infalliblement à l'un ou à l'autre. Comme ils ne croyoient pas pouvoir nier la Liberté de l'Homme, sans laquelle il n'y auroit ni Vertu, ni Vice, ni Recompense ni Peine; ils disoient que tout étoit soumis à la Destinée, excepté l'Ame Humaine, qui étoit entierement libre. Mais on leur demandoit comment il étoit possible que les Dieux pussent prévoir infailliblement ce qu'un Homme feroit, ou ne feroit pas, s'il étoit libre; c'est-à-dire, indéterminé dans ses actions. Ils se trouvoient étrangement embarrassez, & ils ne disoient rien, qui pût les dégager de cette difficulté; mais ils embarrassoient à leur tour les autres, qui admettoient les Oracles, aussi bien qu'eux, en leur disant que les Dieux avoient néanmoins prédit une infinité d'actions des hommes. On trouvera des preuves de ce que je dis, dans les Livres de *Ciceron*, de *la Divination*, & dans le Fragment, qui nous reste de son Livre de *la Destinée*.

Ceux qui soûtenoient l'Astrologie Judiciaire, & qui

(1) Voyez sur tout *Jean Uytembogard*, *Jaques Trigland* & *Gerard Brandt*, l'Histoire duquel est non seulement en Flammand, mais encore en Anglois. Ajoûtez encore à cela la Préface, qui est au devant des *Actes du Synode de Dordrecht*.

 qui prétendoient que toute la vie Humaine dépendoit des Astres, en sorte que tout se faisoit par leurs influences, se trouvoient dans le même embarras, que les Stoïciens. On le peut voir, par le I. Livre de *Manile* & par le I. Livre de *Jules Firmicus Maternus*; qui sont deux Auteurs, qui ont écrit de l'Astrologie Judiciaire.

Quand la Religion Chrétienne vint au Monde, elle y trouva ces opinions reçues, parmi quantité de Philosophes. Au second siecle, auxquels les Chrétiens commencerent à écrire contre ces gens-là, ils ne manquerent pas d'écrire contre la *Destinée Astronomique* comme on la nommoit; parce que, selon eux, elle détruisoit la Providence Divine. Les siecles suivants firent de même. On n'a qu'à consulter là-dessus la I. Apologie de S. *Justin* Martyr, qu'on nomme ordinairement la II. & le VI. Livre de la Préparation Evangelique d'*Eusebe*

Les Chrétiens eux mêmes vinrent à disputer, au commencement du V. siecle. sur la Prédestination, en Afrique, & dans le reste de l'Occident, & ils s'embarrasserent des mêmes difficultez. S. *Augustin*, Evêque d'Hippone, avoit été, avant les querelles, qu'il eut avec *Pelage*, dans le sentiment vulgaire de ce tems-là, que Dieu avoit prédestiné au salut ceux qu'il prévoyoit devoir croire & obeïr à l'Evangile, & que les hommes ont tous reçu assez de Grace du Ciel, pour s'aquiter de leur devoir; mais qu'étant libres ils peuvent profiter, s'ils veulent, de la Grace de Dieu, ou n'en faire aucun usage. C'est la doctrine, qu'il a enseignée, dans les Livres qu'il a composez & publiez, avant son Episcopat, sans que personne y ait trouvé à redire. Depuis, en lisant l'Epître de S. Paul aux Romains, & en méditant cette matiere, il crut y avoir trouvé une *prédestination* de Dieu, en faveur de quelques uns des hommes; par laquelle il a résolu de toute éternité de donner une grace regénerante à quelques peu des hommes, à laquelle ils ne peuvent pas résister, de sorte qu'ils sont immanquablement convertis; & au contraire de ne la point donner à la plûpart des hommes, qui sont inévitablement damnez. Il croyoit que ces derniers n'avoient pas la liberté de revenir à eux mêmes, étant destituez de la Grace nécessaire pour cela; & que les Prédestinez étoient si puissamment flêchis par la Grace, qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de ne pas croire en l'Evangile & de n'obeïr pas à ses commandements. *Pelage* & ses Disciples se mirent au contraire à lui faire des objections, dont plusieurs ressembloient à celles que l'on avoit faites aux Stoïciens, & aux Astrologues; comme étoient celle-ci que, pour que l'Homme soit capable de Vertu & de Vice, de Recompenses & de Peines, il faut qu'il soit libre, ou qu'il puisse faire ce que Dieu demande de lui, & au contraire refuser de lui obeïr. S. Augustin pressé par ces objections & par d'autres semblables, repoussoit ses Adversaires, en diverses manieres & entre autres, en disant que, par leur doctrine, il se trouvoit que l'Homme étoit l'auteur de son propre salut, & qu'il n'étoit pas si corrompu, que l'Ecriture Sainte le représentoit.

Je n'entre en aucun détail de cette Doctrine, parce que ce n'est pas ici un Livre de Théologie, mais une Histoire. Quoi que S. Augustin eût toûjours une très-grande autorité, dans nôtre Occident; il arriva dans les siecles suivans, soit par ignorance, soit par raison, que bien des gens se rapprocherent plus de Pelage, & s'éloignerent davantage des sentimens de S. Augustin. Telle fut la plûpart des Docteurs Scholastiques depuis cinq, ou six cents ans. Il y en eut aussi qui s'approcherent plus, à leur maniere, de l'Evêque d'Hippone, comme *Thomas d'Aquin*. Dans l'Eglise Romaine les les *Thomistes* & les *Scotistes* formerent deux Partis là dessus, qui s'objectoient réciproquement les difficultez, qu'ils croyoient être des suites des sentimens de leurs Adversaires; comme on peut s'en assurer par l'Histoire du Concile de Trente, par le P. *Paul Sarpi*, où ces deux Partis furent souvent aux mains.

Luther qui étoit de l'Ordre des *Augustins*, comme on les nomme, & qui avoit d'abord formé ses idées Théologiques sur Thomas d'Aquin, enseigna là-dessus la doctrine des Thomistes, qu'il outra même, en écrivant de l'*Arbitre Esclave*, en Latin de *Servo Arbitrio*. *Erasme* censura ce Livre, avec raison; quoi qu'il n'entendît pas parfaitement la matiere. Luther étoit si outré, que *Melanchthon*, son Disciple & son Ami, tomba dans le sentiment d'Erasme, ou des Scotistes. *Calvin* au contraire suivit les sentimens de Luther, sans néanmoins rompre avec Melanchthon; dont il a toûjours parlé, avec honneur.

La plûpart (1) des Théologiens des Provinces Unies, qui avoient fait leurs Etudes à Geneve, en Suisse, ou dans le Palatinat, y avoient apris la doctrine de la Prédestination absolue, qu'on y enseignoit communément. Il ne laissoit pas d'y avoir eu, dès le tems auquel la Réformation s'y introduisit, quelques Ministres, un beaucoup plus grand nombre de Magistrats, & une multitude infinie de peuple, qui suivoient le sentiment de la Prédestination Conditionelle. Il n'étoit guére possible que cela ne fût, dans un païs, où l'on avoit tant d'estime, pour les Livres d'*Erasme*, pour les Decades de *Bullinger*, & pour les Lieux Communs de *Melanchthon*, où l'on trouve la Prédestination expliquée de cette maniere. On avoit aussi très-bonne opinion d'un petit Livre, intitulé *le Conducteur des Laïques*, qu'*Anastase* de la Weluwe, avoit publié, au commencement même de la Réformation, & dédié aux Etats de Gueldre, & où il enseignoit la même opinion. Un peu avant le tems des Controverses du XVII. Siecle, *Geltius de Sneek* avoit publié aussi quelques Ouvrages, dont une partie étoit dédié aux Etats de Frise; où il soûtint que le dogme de la Prédestination Conditionelle est non seulement fondé sur la Parole de Dieu, mais encore qu'on ne peut pas l'accuser de nouveauté. Les Puissances Souveraines n'avoient jamais défendu ces Livres, nulle Censure Ecclesiastique ne les avoit flêtris, & l'on n'en avoit fait aucune affaire à l'Auteur. S'il y a des gens, qui prétendent que ces sentiments ne se trouvent pas, dans *Melanchthon* ni dans *Bullinger*; (2) d'habiles gens soûtiennent que la chose est visible à ceux qui lisent ces Auteurs, sans prévention.

On assure, comme une chose de notorieté publique, que la même doctrine s'enseignoit, dans la Ville de Goude; & que quelques Ministres l'ayant voulu empêcher, les Magistrats soûtinrent ceux, qui la prêchoient, & furent appuyez par les Etats de Hollande, & par Guillaume, Prince d'Orange, conformément à l'autorité, qui lui avoit été donnée, par les Provinces (3) de Hollande & de Zélande, en MDLXXXVI.

Dans la Ville de Hooren, *Clement Martens* Disciple d'*Hardenberg*, qui l'avoit été de *Melanchthon*, & *Corneille Ménards* témoignerent, par des Ecrits publics, qu'ils étoient dans les sentimens adoucis de *Bullinger*, & s'exprimerent en maniere que ceux, qui ont fait profession de croire que la Prédestination est conditionnelle, ont témoigné qu'ils étoient prêts à souscrire leurs sentimens. Ces deux Ministres

(1) *Grotius* Apol. c. III.
(2) *Grotius* là-même.
(3 Voyez ci-dessus Liv. III. p. 51. & suiv.

1609. tres furent soûtenus, par les Magistrats, contre le zèle de leurs Collegues.

Le même sentiment fut enseigné à Medemblik, par *Taco Sibrands*, & lors que le Synode de Nort-Hollande le voulut censurer, les Etats de la Province défendirent au Synode de l'inquieter davantage; jusqu'à ce que l'affaire eût été examinée mûrement.

A Leide, avant le tems des Controverses, on appella *Jean Holman*, pour y enseigner la Théologie; quoi qu'il fût du sentiment de Melanchthon, comme tous ceux qui l'avoient connu l'assuroient, sans que personne l'eût nié.

On peut dire la même chose d'*Hubert Duyfhuys*, qui avoit enseigné à Utrecht, depuis l'an MDLXXVII. la Prédestination Conditionelle, & qui fut soûtenu du Magistrat, contre ceux qui l'attaquerent. Ce sentiment ne fut chassé, que du tems du Comte de Leicester, qui tâchoit par tout de soulever les peuples contre les Magistrats. Mais il y rentra, quand Leicester, se fut retiré en Angleterre. *Tacco Sibrands*, dont nous avons parlé, fut aussi Ministre dans cette Province & l'on souffrit qu'il fit profession de suivre l'ancienne Confession Helvetique, ou de Zurik; que l'on a tant de fois citée depuis les Controverses, comme un Ecrit retenu, sur ces matieres.

On a rapporté tout cela, pour faire voir que la Doctrine, qui fit tant de bruit depuis, n'étoit pas nouvelle dans les Païs-Bas, & qu'elle avoit été tolerée dans les Provinces Unies. On dit, à la verité, que ceux qui avoient soûtenu ces sentimens, les avoient apris dans l'Eglise Romaine & que c'étoit un reste de sa doctrine, dont ils ne s'étoient pas encore défaits. On a sans doute raison, en cela, mais la doctrine de la Prédestination absolue, que *Luther* & *Calvin* soûtinrent, ne s'enseignoit pas moins par les Thomistes, dans l'Eglise Romaine; que la Prédestination Conditionelle, chez les Scotistes. Ce n'est pas une bonne raison, pour réfuter ceux qui ont suivi l'un, ou l'autre sentiment, que de dire qu'on les enseignoit dans l'Eglise Romaine. Cette Eglise enseigne les dogmes capitaux du Christianisme, qui ne deviennent pas faux dans sa bouche. On ne doit pas non plus, parmi les Protestans, se traiter aujourd'hui les uns les autres de novateurs; car la verité la plus sainte a été nouvelle, en un certain tems, parmi les hommes, & Jesus-Christ a appellé le principal de ces commandemens, *un nouveau commandement*. Au contraire il y a des choses plus anciennes, que le Christianisme même, qui n'en sont pas moins fausses pour cela; témoin le Paganisme, & une infinité d'erreurs des Philosophes, qui avoient bien plus d'ancienneté, dans l'esprit des Hommes, que les dogmes de l'Evangile. Ils ne doivent pas se confondre, les uns les autres, avec quelques Fanatiques, ou quelques Séctes Héterodoxes; parce qu'il y a souvent quelque chose d'approchant, à quelque égard, entre leurs dogmes & ceux de ces gens-là. Ils sont d'autant plus obligez à fuir ces fautes, qu'ils les condamnent dans l'Eglise Romaine, lors qu'elle les commet à leur égard. On ne peut pas disconvenir de ce que je viens de dire, & cependant ceux qui se querellent sur des matieres Théologiques, pour peu que la Controverse dure, ne manquent pas de parler de l'antiquité de leurs sentimens, & de la nouveauté de ceux des autres.

Quoi que *Jaques Arminius* d'Oudewater, dans la Province de Hollande, premierement Ministre à Amsterdam, & ensuite Professeur à Leide, ne fut point l'inventeur des sentimens, qu'il eut sur la Prédestination & sur la Grace; puis qu'ils étoient reçus communément, avant S. *Augustin*, en Occident, & dans l'Orient, non seulement avant lui, mais long-tems 1609. après; puis que plusieurs Scholastiques les avoient soûtenus, & que quantité de Protestans en Allemagne, & même dans les Provinces Unies, les avoient enseignez; on lui fit le tort, ou l'honneur (s'il est vrai qu'il (1) aimât la nouveauté) de l'accuser d'avoir innové sur ces dogmes. Lui & ceux qui le favoriserent se défendirent de ce reproche, & le rejetterent sur le parti opposé. *Gerard Jean Vossius*, qui étoit un très-savant homme, écrivit son *Histoire Pelagienne*, pour montrer que les sentimens d'Arminius étoient ceux des quatre premiers siecles, & ceux de l'Eglise Greque. On peut voir la Préface Latine, qui est au devant des Actes du Synode de Dordrecht; où l'on accuse Arminius d'avoir été, avec excès, adonné aux nouveautez. C'est l'accusation d'un Adversaire, dont on ne doit faire aucun cas, sans en être assuré d'ailleurs; pour ne pas donner cause gagnée à l'Eglise Romaine; qui en use de même, avec les Protestans, qu'elle condamne sur ce qu'en disent leurs Ennemis. *François du Jon*, Professeur en Théologie à Leide, étant mort le 18. d'Août, en MDCII; *Uytembogard*, ami particulier d'Arminius, le jugeant propre, pour cet emploi, le recommanda aux Curateurs de l'Academie, qu'il avoit occasion de voir à la Haie, où il étoit Ministre; & le fit élire, en MDCIII. quoi qu'il y eût des oppositions de la part de *François Gomarus*, qui enseignoit la Théologie à Leide, & de quelques Ministres, à qui les sentimens d'Arminius n'étoient pas inconnus. Les Curateurs trouverent à propos qu'Arminius eût une Conférence, en leur présence, & en celle des Députez du Synode & de *Gomarus*, pour les éclaircir sur ce que l'on publioit de ses sentimens. Mais il faut remarquer que deux Curateurs de l'Academie de Leide, avec Uytembogard, & le Secretaire de l'Academie, furent députez à Amsterdam, pour demander Arminius à Mrs. les Bourgmestres. La demande fut faite, & ils y consentirent; mais à condition qu'Arminius auroit une Conférence fraternelle avec Gomarus, & qu'il ne partiroit point de la Ville qu'auparavant elle ne fût pourvue d'un autre Ministre; & que si Arminius venoit à quitter le Professorat, & que la Ville eût besoin de son service, il y reviendroit, pour y faire la fonction de Ministre. Arminius consentit à tout cela.

La Conférence se tint le 6. & le 7. de Mai, à la Haie, en présence des Curateurs, de deux Ministres, l'un de Delft & l'autre d'Amsterdam, de deux Conseillers de la Cour, & d'Uytembogard. Gomarus dit qu'Arminius avoit expliqué le Ch. VII. de l'Epître aux Romains d'une maniere, qui étoit contraire à la Confession de Foi & au Catechisme; mais il ne se trouva point qu'il y fût parlé du sens de ce Chapitre. On pria Arminius de dire ce qu'il en pensoit, mais il répondit qu'il étoit prêt à le faire d'abord, qu'on ne le regarderoit pas, comme coupable; ou que les accusateurs auroient prouvé leur accusation; ou déclaré qu'ils n'avoient rien à dire contre lui. Gomarus & les deux Ministres, Commissaires des Synodes de la Hollande Meridionale & Septentrionale, déclarerent là-dessus qu'ils n'avoient rien à dire, contre lui. Alors Arminius tira un Nouveau Testament de sa poche & expliqua ce Chapitre, selon ses idées. On lui fit ensuite une objection, qu'il résolut sur le champ. Son sen-

(1) C'est ce qu'on avance, dans la Préface du Synode de Dordrecht.

(2) Préf. du Synode de Dordrecht, p. 2. & Uytembog. Part. 3. p. 320.

1609. sentiment, pour le dire en un mot, étoit que celui que S. Paul introduit parlant dans ce Chapitre, dès le verset 7. n'est pas lui même, ni un homme regéneré, mais un irregeneré; ce qui étoit le sentiment de la plûpart des Anciens Chrétiens. Gomarus produisit, ensuite, la replique d'Arminius, à Du Jon, qui étoit une suite d'une Conférence amiable, qu'ils avoient eue ensemble par écrit, sur la Prédestination. Il y lut ces paroles : *la Volonté Humaine n'est déterminée, par aucun décret divin, à l'un, ou à l'autre*; c'est à dire, au mal, ou au bien. Arminius explica sa pensée, & l'on n'y répondit rien. Il y eut seulement un de la Compagnie, qui dit que l'explication d'Arminius du Ch. VII. de l'Epître aux Romains étoit nouvelle dans l'Eglise; sur quoi Arminius mit ce même Ecrit sur la table, & l'offrit à ceux qui voudroient le lire. Comme on témoigna qu'on n'en avoit aucune envie, il le reprit; après quoi on lui donna *la main d'association*; & toute la compagnie alla diner ensemble à la Châtelainie. C'est ainsi qu'Uytembogard, qui étoit présent, raconte la chose. Mais l'Auteur de la Préface du Synode de Dordrecht, sans rien dire de ce qu'on vient de lire, raconte qu'Arminius dit qu'il condamnoit les principaux dogmes des Pelagiens, de la Grace naturelle, des forces du Franc Arbitre, du Peché Originel, de la perfection de l'Homme pendant cette vie, de la Prédestination, & les autres; qu'il approuvoit tout ce que S. *Augustin* & les autres Peres avoient écrit, contre les Pelagiens, qu'ils les avoient bien réfutez, & promit qu'il n'enseigneroit rien, qui fût contraire à la doctrine commune des Eglises. Cela étoit trop remarquable, pour avoir été omis par Uytembogard, à qui il n'auroit pas été impossible d'y donner un bon tour.

On conseilla à Arminius, de prendre le dégré de *Docteur en Théologie*, avant que de commencer les exercices de sa charge. Il le fit & Gomarus lui même fut son *Promoteur*, comme l'on parle dans les Universitez. Après cela, la *Classe d'Amsterdam*, ou l'Assemblée de quelques Ministres de cette Ville & du voisinage, lui donna le 1. de Septembre (2) un Témoignage très-avantageux, pour ses mœurs, & pour sa doctrine. Huit jours après, le Consistoire d'Amsterdam lui en donna un autre conçu en termes, qui ne pourroient être plus forts.

L'Auteur de la Préface du Synode de Dordrecht ajoûte, après le passage que l'on a rapporté, qu'après qu'Arminius eut parlé de la sorte, il fut admis à la Profession Théologique. Mais il est bien certain qu'il n'avoit point dissimulé, qu'il n'étoit pas du sentiment de *Calvin* & de *Beze*, sur la Prédestination, & *Gomarus* le savoit très-bien, par la Conférence, qu'il avoit eue avec Du Jon. C'étoit sur cela qu'il le falloit faire expliquer, si l'on avoit cru que ses sentiments pouvoient l'exclurre de la Profession Théologique. Le même Auteur dit " qu'au „ commencement Arminius, contre ses propres „ sentimens, défendoit dans les Disputes publiques, la doctrine des Eglises Réformées de la „ satisfaction de Jesus-Christ, de la Justification par „ la foi, de la Perséverance des veritables Fideles, „ de la Certitude du Salut, de l'imperfection de „ l'Homme en cette vie, & d'autres Articles, qu'il „ contredit depuis & que ses Disciples rejettent; „ mais qu'après un an, ou deux de Profession, on „ s'aperçut qu'il attaquoit, en public & en particulier, la plûpart des dogmes reçus, dans les „ Eglises Réformées. Cet Auteur a été mal informé, puis qu'il est certain que le 7. de Fevrier de l'an MDCIV. il soûtint des Theses de la Prédestination, où il la définit ainsi : *Un décret de la bonne volonté de Dieu en Jesus-Christ, par laquelle Dieu a résolu en lui même, de toute éternité, de justifier, & de prendre pour ses enfans ceux à qui il avoit résolu de donner la Foi, & de leur faire part de la vie éternelle, à la loüange de sa Grace.* Il définit au contraire la Réprobation : *Un décret de la colere & de la séverité de Dieu, par lequel il a résolu, de toute éternité, de condamner à la mort éternelle, comme étant exclus de la communion de Jesus-Christ, les infideles, qui par leur faute & le juste jugement de Dieu, ne croiront pas en lui.* On voit par-là que ce Théologien s'exprimoit avec beaucoup de précaution, pour ne pas choquer les oreilles de ceux, qui ne l'aimoient pas; mais que néanmoins l'élection au Salut, présuppose, selon lui, la Foi; & la réprobation, au contraire, l'Incredulité. Ce sentiment étoit entierement opposé à celui de Gomarus, qui étoit, comme l'on parle, *Supralapsaire*; c'est-à-dire, dans le sentiment de ceux qui croyent que les objets de la Prédestination ne sont pas les hommes pécheurs, mais les hommes possibles. Ceux qui sont de ce sentiment soûtiennent que Dieu, pour faire paroître sa Justice & sa Misericorde, a résolu de toute éternité de créer des hommes, pour sauver les uns & damner les autres, & pour cela de les laisser tous tomber dans le peché; pour en choisir quelques uns, à qui il donneroit la Foi, & dont la plûpart, demeurant dans l'Incredulité, seroit damnée pour toûjours. Gomarus soûtint quelque tems après des Theses toutes contraires à celles de son Collegue; & dès lors les Amis & les Ecoliers de l'un & de l'autre de ces Professeurs se brouillerent ensemble & commencerent à disputer, sur des matieres, qui étoient fort au dessus de leur portée, comme on le peut voir dans ceux, qui ont écrit l'Histoire de ces démêlez. Mon dessein n'est point d'entrer dans ce détail. Il suffit de dire que châque parti prétendoit soûtenir la gloire de Dieu. Gomarus & ceux qui le suivoient disoient qu'ils défendoient la souveraine autorité de Dieu, en le faisant créer la plûpart des hommes; à dessein de les laisser tomber dans le peché, pour les damner éternellement afin de faire éclater sa Justice, & d'en sauver un petit nombre, pour faire paroître sa Misericorde. Arminius & ceux, qui étoient de son sentiment, disoient que c'étoit là faire Dieu auteur du péché, ce qui deshonoroit sa Sainteté, & le rendre injuste; puis qu'il punissoit le peché, que les hommes n'avoient pû éviter. Gomarus soûtenoit que la doctrine de son Collegue tendoit à rendre l'homme orgueuilleux, comme étant l'auteur de son Salut; en lui accordant le pouvoir d'embrasser, ou de rejetter, selon son choix, l'Evangile. Arminius, au contraire, prétendoit que Gomarus ôtoit à Dieu l'honneur de recompenser, & de punir, avec justice; puis que les Réprouvez ne pouvoient pas se convertir & les Elus ne point croire, ni se dépraver, jusqu'à la fin de leur vie. Enfin l'on proposa, de part & d'autre, toutes les difficultez, qu'on a accoûtumé de faire contre la Prédestination Absolue, & contre la Conditionelle. Mais on objecta principalement à Arminius, que son sentiment étoit contraire à celui des Eglises, comme si les Eglises eussent été infaillibles. (3) Arminius offrit d'avoir une Conférence amiable, sur ces matieres, avec *Warner Helmichius*, Ministre de réputation, où ils discuteroient

(1) Voyez *Episcopius* Op. Theol. T. II. p. 134. & ce Livre même dans les Oeuvres d'*Arminius*.

(2) Voyez ces témoignages dans Uytembogard, Hist. P. III. p. 320. 321.

(3) *Brandt* Liv. XVIII. sur cette année.

1609. teroient les dogmes capitaux de la Foi Chrétienne, ou entre eux deux seuls, ou en public. Mais cette offre ne fut pas acceptée. Les Commissaires, ou Deputez des Synodes le furent voir, le 30. de Juin, pour lui dire qu'il couroit des bruits fâcheux de lui, & qu'il souhaitoient d'avoir une Conférence avec lui; pour tâcher de le satisfaire, ou pour rapporter l'affaire au Synode. Arminius répondit que, pour la même raison, il ne pouvoit pas conférer avec eux; parce qu'il ne dépendoit pas du Synode, mais des Curateurs de l'Academie: Qu'il étoit dangereux de conférer avec eux, parce que s'ils faisoient un rapport peu favorable, plusieurs personnes en seroient touchées, comme venant de gens, qui avoient un caractere public: Qu'ils n'avoient point de bonnes raisons, pour lui demander des éclaircissemens; puis qu'il ne se sentoit point coupable d'avoir rien enseigné à Amsterdam, ni à Leide, qui fût contraire à la Parole de Dieu, ou à la Confession de Foi, & au Catechisme des Eglises des Païs-Bas: Qu'il n'avoit point encore été accusé de rien de semblable, & qu'on ne le sauroit prouver. Il déclara néanmoins que, s'ils vouloient traiter avec lui, comme des Particuliers, en mettant bas la qualité de Députez, il entreroit d'abord en conférence avec eux; à condition qu'ils diroient leur sentiment sur châque Article, dont ils s'entretiendroient, & lui le sien, avec les raisons, pour & contre; que s'ils pouvoient s'entendre les uns avec les autres, l'affaire seroit finie; sinon, qu'il n'en feroient aucun rapport, & que l'affaire seroit remise à un Synode National. Ils refuserent de faire ce qu'il souhaitoit, & comme ils étoient prêts à se retirer, il leur dit qu'ils devroient faire les mêmes propositions à Gomarus & à *Trelcat*, ses Collegues; qui avoient autant donné de raison, que lui, d'en user avec eux de la même maniere. Ils promirent de le faire, & dirent, avant que de sortir de Leide, qu'ils l'avoient fait. On remarque que ces deux Professeurs avoient dit auparavant à Arminius, *qu'ils apprehendoient des querelles & un Schisme*, & qu'il leur avoit répondu que, *pour lui, il avoit encore plus de peur d'une Tyrannie.*

L'Auteur de la Préface du Synode de Dordrecht ajoûte à cela que ces Députez apprirent des autres Professeurs en Théologie, qu'il y avoit, parmi ceux qui étudioient en cette Science, de grandes contestations sur la Prédestination, sur le Franc-Arbitre, sur la Persévérance des Saints & sur d'autres Articles. Il n'étoit guére possible que cela n'arrivât, sur tout à cause que châcun des partis tâchoit de faire valoir l'importance de sa doctrine; ce qui faisoit qu'on regardoit ces disputes, comme des disputes de conséquence.

Le Consistoire de Leide (1) lui fit aussi une députation, le 26. de Juillet de l'an MDCV. composée de *Broekhove* Bourgmestre, & de *Merula* Professeur en Histoire; pour le prier d'avoir une Conférence, avec ses Collegues, en présence du Consistoire, afin qu'on pût savoir en quoi ils differoient; & cela en cette vuë que, si Arminius y consentoit, ils engageassent ses Collegues à entrer en cette Conférence; mais que s'il le refusoit, ils laissassent cette affaire là. Arminius répondit qu'il ne voyoit pas de quel fruit pourroit être une semblable Conférence, à moins qu'elle ne fût conduite, par la prudence de gens impartiaux & de quelque autorité; sans quoi elle feroit beaucoup de bruit & ne serviroit de rien. Il paroit par-là qu'Arminius soupçonnoit qu'on ne proposoit ces Conférences, que pour lui tendre quelque piege, & le rendre odieux, par quelque expression mal-entendue, ou mal rapportée. 1609.

Pour les Députez des Synodes, avec qui il n'avoit pas voulu avoir de conférence, il ne disoit pas seulement qu'il ne dépendoit pas d'eux, mais des Curateurs de l'Academie. Il ajoûtoit à cela, que les Députez venoient armez d'une autorité publique & que lui n'étoit qu'un Particulier, qui ne seroit pas soûtenu, comme eux: Qu'ils avoient été d'abord trois ensemble & ensuite cinq, & que lui étoit seul: Qu'ils étoient obligez de soûtenir les sentimens de ceux, qui les envoyoient, & que toutes les raisons, qu'il pourroit employer, ne serviroient de rien: Qu'enfin le rapport, qu'ils pourroient faire de la Conférence, qu'ils auroient euë avec lui, ne pouvoient pas manquer de lui être desavantageux, soit qu'il fût absent, soit qu'il fût présent; puis que le moindre changement, qu'on pourroit faire à ses paroles, pouvoit en changer le sens, & que personne ne releveroit la chose, s'il n'y étoit pas; & que s'il y étoit, on ne laisseroit pas de donner plus de créance à leur rapport, qu'à ce qu'il diroit. En effet la plus sure maniere de prévenir toute mauvaise foi, & toute supercherie, étoit de demander à Arminius son sentiment, par Ecrit.

Environ ce tems-là, avant que les Synodes de Hollande, tant Méridionale, que Septentrionale, se tinsent, comme châque Classe préparoit les Griefs, qu'elle avoit à envoyer au Synode, celle de Dordrecht conçut son Grief de cette maniere: „ que puis qu'on aprenoit, par des bruits, qu'il „ y avoit des controverses dans l'Eglise & dans l'A- „ cademie de Leide, touchant la doctrine des „ Eglises Réformées; la Classe jugeoit qu'il étoit „ nécessaire que le Synode déliberât des moyens „ de finir le plus promptement, qu'il seroit pos- „ sible, ces controverses; afin de prévenir, de „ bonne heure, tous les Schismes & les scandales, „ qui pourroient arriver par-là & pour conserver „ l'Union des Eglises Reformées, exposées autre- „ ment aux calomnies de leurs Adversaires. On jugea que ces discours tendoient à soulever, contre Arminius, tous ceux, qui étoient du sentiment de Calvin, & à l'attaquer brusquement dans le Synode.

Les Curateurs de l'Academie, & les Bourgmestres de Leide en parlerent aux Professeurs, & les prierent de leur dire ce qu'ils savoient de ces Controverses. Gomarus, Arminius & Trelcat parlerent entre eux de cela, & donnerent par écrit aux Curateurs une déclaration, signée de leurs mains, dans laquelle ils disoient qu'ils auroient souhaité que l'Eglise de Dordrecht se fût conduite un peu plus régulierement, en cette affaire; qu'ils croyoient qu'il pourroit y avoir, entre les Etudians, plus de disputes qu'ils n'auroient voulu; mais qu'ils ne savoient pas qu'il y eût aucune contestation, entre les Professeurs en Théologie, par rapport aux points fondamentaux, & qu'ils employeroient tous leurs soins à diminuer les Disputes, qu'il y avoit entre eux. Cette déclaration fut signée, le 10. d'Août, des trois Professeurs en Théologie & même de *Jean Cuchlin*, Régent du College Théologique de Leide, qui avoit d'ailleurs extrémement traversé Arminius. On fut surpris de la modération de Gomarus, qui étoit autrement d'une humeur assez bilieuse, & qui l'avoit attaqué l'année précedente. Il donna, celle-ci, au moins en paroles, d'autres marques, qui sembloient promettre qu'il rechercheroit la paix; mais la suite montra bien qu'il n'y étoit pas disposé.

Le Synode de la Hollande Méridionale étant assemblé à Roterdam, en Août & en Septembre, vou-

(1) Préf. du Synode de Dordr. p. 3. *Brandt* là-même.

1609. voulut rétablir, un Réglement, qui avoit été fait, dans un autre Synode en MDLXXXI. mais qui n'avoit pas pû être mis en pratique. Ce fut que *la Confession seroit signée, non seulement pour témoigner l'union dans la doctrine, mais encore qu'elle étoit pure & saine, & que s'il arrivoit que l'on eût le moindre soupçon d'un Ministre, à l'egard de quelque point de doctrine; le Synode avertissoit sérieusement la Classe où ce Ministre se trouveroit, de traiter en son Assemblée de la doctrine, avec lui, pour s'en assurer. Un Ministre*, dit le Réglement, *qui sera pur dans la doctrine ne fera aucune difficulté, en ceci; & celui qui en fera, pourra par ce moyen être guéri, de son peu d'intelligence.*

Avant que de passer plus loin, il faut savoir que (1) ce Formulaire de Confession des Eglises des Païs-Bas n'avoit jamais été reçu, par l'autorité des Etats de Hollande; dont un très-habile homme croyoit qu'on ne pouvoit rendre d'autre raison, que celle-ci. C'est que les Etats s'apperçurent qu'après que la Religion auroit été renfermée dans ce Formulaire, & que la doctrine en auroit encore été plus resserrée, par des explications; elle seroit à charge à la Conscience de bien des gens. Pour éviter ce mal, les Etats de Hollande consentirent l'an MDXCVII. à convoquer un Synode National, à condition que ce Formulaire seroit examiné de nouveau, & que l'on chercheroit les moyens de conserver l'unité, dans les Eglises Protestantes. Les Etats esperoient que, dans cette révision, on prendroit soin de contenter les personnes scrupuleuses; en s'abstenant de définir des choses, qui n'étoient pas nécessaires au Salut. Après ce tems-là, les autres Provinces consentirent aussi à la révision de ce Formulaire & du Catechisme, en même tems. La plûpart des Ministres s'opposerent à cette condition, & soûtinrent que ces Ecrits ne devoient point être retouchez; mais qu'on pourroit néanmoins le faire, en cas que le Synode le trouvât à propos. Il est surprenant que ces gens-là n'eussent pas accordé aux Etats le pouvoir de commander une chose, qu'ils reconnoissoient eux mêmes être permise. Il paroît, par ces Actes & par plusieurs autres, que les anciens Conducteurs de cette République étoient animez d'un autre esprit, que la plûpart des Pasteurs, qui se hâtoient toûjours de décider les questions épineuses; au lieu que les Magistrats vouloient que l'on eût égard à l'équité, qui consiste principalement à supporter, avec douceur, ceux qui ne sont pas du même sentiment, dont on se trouve. Les premiers vouloient rendre l'entrée de l'Eglise plus étroite, par plusieurs décisions sur des choses controversées; & les autres souhaitoient d'ouvrir l'Eglise, autant qu'il étoit possible, à tous les Chrétiens, dont la vie étoit sans reproche.

Mais si l'on a sujet d'admirer des Magistrats si prudents & si retenus, qui avoient si bien profité de la lecture de leur incomparable compatriote *Erasme de Roterdam*; on n'a pas trop sujet d'être surpris de la conduite du commun des Théologiens d'alors, si l'on se souvient de la maniere dont la Réformation se fit, & se soûtint, en bien des lieux. Elle ne commença pas par des gens fort éclairez dans l'intelligence de l'Ecriture, & de l'Antiquité, & fort versez dans la maniere de conduire les esprits. Ce furent des gens élevez dans la Religion, qu'ils rejetterent, à cause qu'ils ne trouvoient rien de plusieurs de ses dogmes, & de ses pratiques, dans l'Ecriture Sainte, & même qu'ils y voyoient des choses qui leur étoient toutes contraires. Cependant beaucoup de familles puissantes & qui étoient au timon des affaires de l'Etat & de l'Eglise, les méprisoient & les traversoient, soit parce qu'ils croyoient qu'il étoit dangereux de laisser prendre tant de licence aux peuples; soit parce qu'ils avoient eux mêmes part aux profits, & aux revenus attachez aux Bénefices considerables, qui étoient l'objet de la haine du peuple. Cependant les Réformateurs n'oublioient rien, pour s'attirer l'affection de ce même peuple, & formerent avec lui de nouvelles Eglises, dont ils étoient les Chefs; en vertu de l'autorité, que le peuple leur en avoit donnée, ou laissé prendre. Ils prétendirent que, dans ce nouveau genre de Societez Spirituelles, ils avoient seuls le droit de regler les dogmes & le culte; & regarderent les Conducteurs des Societez Civiles, comme leurs brebis, qui à l'égard des choses Ecclesiastiques devoient suivre les sentimens de leurs Pasteurs, & non leur prescrire ce qu'ils devoient faire. Les plus sages même croyoient que la Puissance Civile devoit se soumettre à leurs décisions & à leurs avis, puis qu'elle tenoit d'eux la doctrine opposée à celle de l'Eglise Romaine. 1609.

On ne peut pas en effet douter qu'ils n'eussent découvert bien des choses, où ils avoient raison; néanmoins quand il s'agit, non de choses claires, & palpables, mais de choses qui ne tomboient pas sous les yeux, pour ainsi dire, & qui dépendoient d'une connoissance exacte de la force des expressions de l'Ecriture Sainte; qu'on ne pouvoit bien entendre, sans une longue étude des Originaux & sans beaucoup de raisonnemens; ce fut alors qu'ils commencerent à se brouiller & à se diviser. Telles furent, par exemple les matieres, qui concernent la Prédestination & la Grace; sur lesquelles il y a des questions impénetrables à l'esprit humain, & que l'on fonde presque uniquement sur quelques endroits de S. Paul, qui ne sont nullement clairs. C'est de là que vinrent les disputes, qui s'éleverent sur ces questions, & où Luther & Calvin d'un côté, Erasme & Melanchthon d'un autre, partagerent les esprits. Comme ceux, qui suivirent ces deux derniers en Allemagne, ne consulterent nullement les Puissances Civiles, pour prendre parti, mais reglerent les choses, comme ils l'entendoient dans leurs Synodes, & dans leurs Ecoles; les disciples des deux autres firent de même en Suisse, à Geneve, en France en quelques endroits de l'Allemagne, & dans les Païs-Bas.

Les choses étant sur ce pied-là, & châcun se croyant fondé sur l'Ecriture Sainte, prêcha ses sentimens, comme la parole de Dieu, & regarda ceux qui s'y opposoient, comme des présomptueux, qui contrarioient le St. Esprit. Dès lors on parla des *sentimens des Eglises*, c'est-à-dire, proprement des Ministres, & des Anciens; soit qu'ils les eussent exprimez dans des Confessions de Foi, soit qu'on les enseignât communément de bouche; comme de sentimens, auxquels il falloit se soumettre. On ne donna plus la liberté ni aux peuples, ni aux Puissances Souveraines de les examiner, ni d'y rien changer. On traita de même les plus habiles Théologiens, qui entreprenoient d'y trouver à redire; quelques raisons, qu'ils en pussent apporter. Les Consistoires, les Classes & les Synodes crurent avoir seuls droit de décider des questions, qui s'élevoient sur le sens de l'Ecriture Sainte. On ne laissoit pas de crier contre l'autorité des Docteurs de l'Eglise Romaine, & de leurs Conciles, qui s'étoient arrogez la même autorité, & qui prétendoient être infaillibles. On avoit sans doute raison de s'élever contre cette infaillibilité, mais il est dif-

(1) *Grotius* Apol. c. 3.

1609. difficile de comprendre comment, en avoüant que l'on pouvoit se tromper, sur le sens de l'Ecriture, il étoit possible, sans se contredire, de demander une soumission aveugle (car elle est toûjours aveugle, quand il n'est pas permis de ne point recevoir ce, dont on ne voit pas clairement la verité) pour des décisions de gens de cette sorte. Il ne faut rien moins que des miracles, pour exiger une semblable soumission.

On ne doit pas donc trouver étrange, que l'on demandât une révision de la Confession & du Catechisme; & cela se pouvoit mieux demander, par la Puissance Souveraine, que par qui que ce fût. On la doit supposer, pour le moins, aussi éclairée, que quelques Anciens de petites Villes, ou même de Villages, qui ont voix définitive dans les Assemblées Ecclesiastiques. Parmi les Ministres même, combien y en avoit-il, qui eussent bien étudié les matieres; ou qui eussent osé douter de l'Orthodoxie de leurs Maîtres, pour ne les pas supposer témerairement ce que peut-être ils n'étoient point? Combien n'y en avoit-il pas, qui, comme aujourd'hui, n'avoient embrassé la profession, qu'ils suivoient; que comme un maniere de subsister, & qui n'avoient guére d'autre moyen de réüssir, que quelque légere connoissance du Systême reçu, avec assez de hardiesse; pour entretenir le peuple de choses, qu'ils n'entendoient pas mieux que lui? Que si vous joignez à cela quelque agrément dans le langage & dans l'action, & sur le tout un air de confiance & d'autorité; vous aurez une idée assez juste de ces Docteurs, qui regardoient la Puissance Souveraine, comme hors d'état de prendre garde à ce qu'on lui prêchoit, comme Evangile.

Aussi y eut-il bien des gens, (1) qui regarderent ce mouvement du Synode de Roterdam, comme une entreprise sur l'autorité du Souverain; qui avoit déclaré les Formulaires communs sujets à révision; & par conseqent fort au dessous, en autorité, à l'Ecriture Sainte; à laquelle seule il n'y a rien à ajoûter, ni à retrancher. D'ailleurs c'étoit un moyen de faire des querelles dangereuses à bien des Théologiens, sous prétexte de leur faire comprendre ce qu'ils ne comprenoient pas; ou de les rendre au moins suspects d'Héterodoxie, & leur attirer la haine de la populace. Pour ce qui regardoit les Professeurs, ils pouvoient se tirer d'affaire, en disant qu'ils ne dépendoient d'aucun Synode particulier, mais seulement des Curateurs de l'Université. Ils pouvoient dire encore que le Réglement, dont on parloit, étoit opposé à la résolution du Souverain, par laquelle il étoit dit, que l'on reverroit les Formulaires, dans un Synode National: Que point de Formulaires, faits par des hommes non-inspirez, ne pouvoient servir de regle de l'Orthodoxie, mais la seule Ecriture, selon les principes des Réformateurs: Qu'enfin de savans hommes avoient enseigné qu'aucun écrit purement humain, ne pouvoit être admis, qu'autant qu'il étoit conforme à l'Ecriture Sainte. Si quelcun trouve aujourdhui étrange qu'Arminius & ceux qui entroient dans ses sentimens, parlassent contre les *Synodes & les Eglises*, à peu près comme les premiers Réformateurs avoient parlé contre *le Concile de Trente, & l'Eglise Romaine*; il n'y a qu'à examiner s'il n'y avoit pas quelque ressemblance, dans leur conduite.

Le même Synode (2) ordonna aussi que les Ministres de la Hollande Méridionale signeroient la Confession & le Catechisme; ce qui avoit été négligé & même refusé, par quelques uns. C'est de quoi les Commissaires du Synode furent chargez. Ils eurent ordre de s'informer, avec soin, des controverses qu'il y avoit entre les Professeurs en Théologie à Leide, & entre les Etudians. Ils le firent & reduisirent le tout à neuf questions, qu'ils présenterent au mois de Novembre aux Curateurs, avec priere d'ordonner aux Professeurs de dire distinctement, & sans détour ce qu'ils croyoient sur ces questions. Les Curateurs répondirent que l'on esperoit, que dans peu on pourroit convoquer un Synode National des Provinces Unies; & qu'il valoit mieux lui réserver l'examen de ces questions, que d'augmenter la division, par de semblables recherches. 1609.

Les Députez s'adresserent là-dessus aux Etats Géneraux, pour leur représenter *le danger où se trouvoit l'Eglise*; expression que l'on a employée de nos jours &, à peu près, dans le même esprit, au delà de la Mer; ce qui vouloit dire que les Théologiens qui soûtenoient la Prédestination absolue couroient risque, si les choses demeuroient en cet état, d'être obligez de vivre en paix, avec ceux qui ne la croyoient que conditionele. C'est ce qui causoit la grande inquietude des *Eglises*, ou des Consistoires (car le mot d'*Eglise* se prend souvent pour ceux, qui la gouvernent, ou pour quelque peu de Ministres & d'Anciens) qui n'étoient pas d'humeur de supporter aucun sentiment different du leur. Leurs Députez prierent les Etats Géneraux de vouloir bien leur accorder la convocation d'un Synode National, qui remediât à ces divisions, & les Etats leur répondirent que les Etats de toutes les Provinces avoient déja consenti à la convocation d'un Synode National; mais que quelques unes y avoient mis qu'il s'assembleroit, pour faire une révision de la Confession & du Catéchisme. Mais les Députez représenterent que ces termes n'étoient pas nécessaires; puis que dans les Synodes Nationaux, il avoit toûjours été libre de dire sur ces Articles ce que l'on trouvoit à propos, pourvû que cela se fit comme il falloit. Cela vouloit dire, à condition de se taire & de se soumettre à la décision du Synode, faite à la pluralité des voix, à peine d'être déposé. Ils disoient encore que cette addition à la Convocation du Synode National donnoit lieu à ceux qui cherchoient à innover, à demander du changement, & qu'elle offenseroit les Eglises (il faut prendre ici ce mot, dans le sens dont on vient de parler) qui croiroient que les Etats Géneraux doutoient de la verité de leur doctrine. Cela marquoit assez clairement que la liberté, dont on parloit, & que l'on disoit être en usage dans les Synodes, consistoit à se soumettre de son bon gré à la pluralité des suffrages; & que l'on scandalizeroit fort ceux qui les composoient, si l'on trouvoit quelque chose à redire à leurs conclusions, & qu'ils ne manqueroient pas d'engager leurs partisans, dans les mêmes mécontentements. Les Etats repliquerent qu'une *révision* n'emportoit pas nécessairement un changement; puis qu'après avoir revû quelque chose, on le pouvoit confirmer, aussi bien que le changer.

(3) L'Année suivante MDCVI. le 15. de Mars, les Etats Géneraux leur remirent des Lettres de consentement, pour la convocation du Synode; avec la condition, touchant la Révision de la Confession & du Catéchisme. Les Députez y joignirent des Lettres, où ils marquoient qu'ils avoient fait ce qu'ils avoient pu, pour que la condition fût omise, mais qu'ils ne l'avoient pas pu obtenir. Les Etats Géneraux avoient aussi mis, dans leurs Lettres de consentement, qu'ils avoient résolu d'assembler

(1) *Uytembogard* P. IV. p. 326. & suiv.
(2) Préf. du Synode de Dort p. 4.

(3) Préf. du Synode de Dort p. 4.

1609. bler des Théologiens Savans & pacifiques de châque Province, pour déliberer, avec eux, du tems, du lieu & de la maniere d'assembler le Synode National. Cela s'étant passé ainsi, les Députez se rendirent au Synode, qui se tint à Gorcum, au Mois d'Août, pour y faire leur rapport. Ce Synode chargea les mêmes Commissaires du soin de presser la convocation du Synode National. Quoi que l'on consentît à la Révision si fort demandée, il fut néanmoins conclu qu'on chargeroit ceux qui s'assembleroient, pour déliberer du tems, & du lieu où se tiendroit le Synode & de la maniere de l'assembler, de faire instance, auprès des Etats Géneraux, pour que la clause de la Révision fût omise, & qu'on mît quelque autre chose, en sa place, qui choquât moins les Eglises. On enjoignit encore, en ce Synode, à tous les Pasteurs & les Professeurs en Théologie de Leide, de tenir prêtes les remarques, qu'ils avoient faites sur la Confession & le Catechisme; afin que les Ministres remissent, au plûtôt, les leurs à leurs Classes, & les Professeurs les leurs aux Commissaires du Synode; en sorte que, si on ne les pouvoit pas satisfaire, dans les Classes, on les portât au Synode National.

Ceux, qui favorisoient les sentimens d'Arminius, dirent qu'ils n'étoient pas encore prêts; & Arminius répondit qu'il produiroit les siennes, en tems & lieu, comme il le jugeroit le plus à propos. Ils avoient juste sujet de craindre que ceux, qui s'étoient déclarez contre eux, ne leur fissent des querelles, sur ce qu'ils pourroient remarquer, pour empêcher qu'ils ne fussent députez au Synode National.

Le (1) Synode de la Nort-Hollande assemblé à Harlem, au mois de Juin, trouva à propos d'admettre la clause, dans la supposition qu'il ne seroit fait néanmoins aucun changement dans les Formulaires; parce que les Etats Géneraux avoient dit qu'une Révision n'emportoit pas nécessairement un changement. Il insista aussi pour que l'on avertît ceux, qui seroient assemblez, pour déliberer sur la maniere d'assembler le Synode, de se conduire avec beaucoup de précaution, pour ne consentir à rien, qui pût être préjudiciable à la saine doctrine, où au bon Ordre & au Gouvernement de l'Eglise. Le Synode demanda encore que ceux, dont les Etats pourroient avoir besoin fussent députez par la Classe, à laquelle ils appartenoient. Il consentît bien que les Etats fissent la convocation du Synode, en leur propre nom; mais il fit instance, pour qu'on lui laissât la nomination de ceux qui y iroient. Il n'est pas difficile de voir la raison de ces précautions; après lesquelles il n'est guére possible de blâmer les Papes, qui exclurrent les Protestans du Concile de Trente, & qui le remplirent d'Evêques, qui dépendoient d'eux & des suffrages desquels ils étoient assurez.

L'année MDCVII. les Commissaires des deux Synodes de Hollande, presserent fort les Etats, pour qu'il leur fût permis de s'assembler, afin de préparer tout pour le Synode National. On le leur permit, & les Etats de châque Province convoquerent pour le 22. de Mai, ceux dont on vouloit prendre les avis, touchant la maniere de tenir le Synode. Les Etats Géneraux souhaitoient fort qu'il pussent répondre unanimement, sur huit questions, qu'ils leurs proposerent; mais en cas qu'ils ne pussent pas convenir, ils leur ordonnerent de répondre châcun à part, sans avoir égard à la pluralité des suffrages. Il y avoit six députez de la part de la Province de Hollande, qui étoient Gomarus & Arminius, avec quatre Ministres. Il n'y en eut que deux, de la part de châcune des autres, entre lesquels étoient *Sibrand Lubbert*, Professeur en Théologie à Franeker, & *Jean Bogerman*, Ministre à Leuwarde. Il n'y eut qu'un seul Deputé, de la part de la Province d'Overyssel. Ils furent tous d'accord sur les cinq premieres questions, qui regardoient les Griefs, que l'on pourroit présenter aux Etats; le tems, auquel il les faudroit donner; le nombre & la qualité des Députez, que châque Synode particulier enverroit au Synode National; la liberté aux Ministres d'y comparoître, sans avoir été députez, & enfin l'invitation des Protestans Etrangers à se trouver dans ce Synode. Il n'y eut point de diversité de sentimens là-dessus.

Mais ils ne tomberent point d'accord, sur les trois autres. On proposoit premierement si les Députez ne seroient pas obligez de dire leurs sentiments librement, & sans aucune restriction, que l'Ecriture Sainte. Arminius, Uytembogard, & *Gerard Boot*, avec *Henri Jansen* tous deux Ministres à Utrecht, furent pour l'affirmative, & proposerent qu'on dispensât, pour cela, les Ministres de l'obligation de défendre les Formulaires, pendant qu'on examineroit ces pieces. Les treize autres Députez ne voulurent point entendre parler de cela; car quoi qu'ils dissent que châque Membre devoit avoir la liberté d'y proposer ses difficultez sur la doctrine, ils entendoient que ce seroit à condition, qu'ils se soumettroient aux décisions du Synode; tant par rapport à la doctrine, que par rapport à la discipline; & que ce que le Synode, ou la pluralité des suffrages favoriseroit, seroit censé une décision. Les quatre autres Députez ne purent tomber d'accord de cela, qu'à condition que par le mot de Synode, on entendît non seulement les Députez, mais le corps entier des Ministres, qui les auroit envoyez. Ils semble néanmoins que ceux, qui se relâchoient là-dessus, faisoient un pas, qui pouvoit être de dangereuse conséquence; car enfin cela revenoit à ceci, que l'on mettroit en compromis la doctrine Chrétienne, entre les mains d'un nombre d'arbitres un peu plus grand, que ne faisoient les autres; au lieu qu'en matieres de foi le nombre de ceux, qui sont d'un sentiment, n'a aucun poids. Châcun y est pour soi, & ne peut tenir pour Verité, que ce dont il est persuadé, en sa conscience, être conforme à la Révelation Divine. Le *Compromis* n'a assurément point de lieu ici, & on ne sauroit convenir d'aucun *Arbitrage*, quand il s'agit de Religion; ce seroit la faire dépendre des hommes, & non de Dieu. Si par mégarde on avoit consenti à un semblable Arbitrage, & que la décision des Arbitres se trouvât contraire à la Verité, ou que à ce que l'on croiroit vrai, comme cela n'arrive que trop communément; on pourroit toûjours être relevé de ce consentement, devant le Tribunal de Dieu, qui est l'unique Juge du Vrai & du Faux, en lui demandant pardon d'avoir donné aux Hommes une autorité, qui n'appartient qu'à lui.

La seconde question étoit s'il ne pourroit pas y avoir un *Recès*, comme l'on parle, ou un Recours aux *Députans*, si les *Députez* au Synode trouvoient quelque question trop difficile à décider. Les quatre Députez, dont on a parlé, dirent simplement qu'ouï. Les autres treize n'en disconvinrent pas, mais ils se remettoient au jugement du Synode National, touchant la maniere, dont on le pourroit faire.

La troisiéme question étoit de savoir ce qui pouvoit rester à faire, pour conduire le Synode National, en maniere qu'il pût être utile à l'Eglise. La plûpart demanda que l'on ôtât, des Lettres de Con-

(1) *Brandt* Liv. XVIII. sur l'an 1606.

1609. Convocation, la clause de la Révision de la Confession de Foi & du Catechisme, & qu'on y mît quelque autre chose, qui ne choquât point. Si on la laissoit, ils souhaitoient qu'on dît, non que la Confession devoit, mais seulement qu'elle pouvoit être revuë. Les quatre Députez y consentirent, pour s'accommoder à la foiblesse des autres, pourvu que la Révision se fît. On fit (1) courir divers bruits de cette Assemblée, qui n'étoient pas avantageux à *Arminius*, comme il arrive ordinairement que le grand nombre s'attribue tout l'avantage de ce qui se passe. Mais je ne m'y arrêterai pas, non plus qu'à diverses menues circonstances des disputes de ce tems-là. Il semble que, selon la modestie Evangelique, il falloit que le Synode s'engageât non à proposer ses décisions comme les Arrêts d'une *Cour Souveraine*; car les Protestants n'en reconnoissent aucune, sur la Terre, en matieres de Religion; mais à dire son sentiment sur les Controverses du tems, en donner les raisons, & envoyer tout cela à châque Eglise, & à châque Particulier, pour voir ce qu'on en diroit; n'imposer à personne la nécessité de le recevoir, sans l'avoir mûrement examiné; & même, en reconnoissant la foiblesse humaine, permettre à châcun de le rejetter, ou de le recevoir, puis qu'il n'agissoit pas d'une doctrine essentielle au Salut, & que d'ailleurs elle étoit pleine de difficultez. Sans cela, on s'ôtoit le droit de rien reprocher au Concile de Trente.

Comme on commença quelque tems après, à parler de la Trêve, avec les Espagnols, dont nous avons fait l'Histoire; les Etats tant Géneraux, que ceux de châque Province, furent trop occupez de cette négotiation, pour se charger encore du soin qu'auroit demandé un Synode National. Mais les Synodes Particuliers ne laisserent pas d'être dans une agitation perpetuelle.

Dans un Synode de la Hollande Méridionale, qui se tint à Delft, où Uytembogard assista, comme membre de la Classe de la Haie; on parla de citer les Ministres, qui avoient opiné sur les questions, que les Etats leur avoient faites; pour savoir s'ils n'avoient rien conseillé, qui fût desavantageux à l'Eglise; mais après beaucoup de discours, l'affaire fut renvoyée, jusqu'à ce qu'ils eussent donné leurs Avis aux Etats, par Ecrit, avec les raisons sur lesquelles ils étoient fondez. On y entendit dire à *Henri Arnold*, Ministre de Delft, *qu'il ne reconnoîtroit point le Gouvernement, pour être veritablement Chrétien, jusqu'à ce qu'il eût banni tous les Sectaires, ou tous ceux qui refusoient d'embrasser la Religion Réformée, s'ils ne le faisoient en un certain tems.* Uytembogard, frappé d'un si étrange discours, ne peut s'empêcher de s'écrier: *Que mon ame n'entre pas en de semblables conseils! Si vous chassiez tous les Sectaires aujourd'hui, vous & moi devrions nous préparer à partir d'ici demain. Qui défendroit le païs, privé d'un si grand nombre d'habitans? On peut bien vous appliquer à vous, & à vos semblables, ce qu'a dit Tacite :* ils disent qu'un païs est en paix, lors qu'ils en ont fait un désert: *Solitudinem ubi fecissent, pacem vocabant.*

On demanda aussi, dans ce Synode si, selon la résolution du précedent, les Ministres avoient apporté leurs remarques, sur la Confession & le Catéchisme. On répondit que presque tous les Ministres n'y trouvoient rien à dire. On demanda en particulier à Uytembogard s'il n'avoit rien à dire, sur ces Formulaires. Mais comme il jugeoit que c'étoit un piege qu'on lui tendoit, pour avoir occasion de l'attaquer; il dit que leur curiosité n'étoit pas de saison, qu'elle étoit inutile, & même une espece d'Inquisition. *Quoi qu'il en soit*, ajoûta-t-il, *je déclare sincerement, encore que je ne sois pas obligé de le faire cette déclaration, que je regarde la Confession & le Catechisme de nos Eglises, comme des Formulaires sains & bons, pour ce qui regarde les Articles fondamentaux, & je suis convaincu qu'ils comprennent suffisamment tout ce qui est necessaire au Salut. C'est pourquoi je les approuve, autant qu'ils s'accordent avec l'Harmonie des autres Eglises Evangeliques.* Plusieurs autres membres du Synode firent de semblables déclarations; mais on leur demanda s'ils reconnoissoient que tout ce qui est contenu, dans la Confession & dans le Catechisme, étoit, pour le sens & pour les expressions, sans en rien excepter, conforme à l'Ecriture Sainte, ou non? Ils répondirent qu'une déclaration si précise ne se pouvoit pas faire, sans avoir examiné plus particulierement ces Formulaires & les avoir comparez avec la Parole de Dieu, ce qui demandoit du tems & de fréquentes prieres. Le Synode ordonna là-dessus que châcun donneroit ses remarques à la Classe, à laquelle il appartenoit, le plûtôt qu'il seroit possible. Il demanda aussi aux Etats de Hollande qu'il lui fût permis de former une Conférence, entre des Députez de châque Classe, des deux Synodes, sur les points qui étoient controversez; afin de reconnoître en quoi consistoit la diversité des sentimens. Il souhaitoit aussi que cette Assemblée travaillât à entretenir l'unité & la pureté de la Doctrine, & à prévenir tout Schisme, & toute division; jusqu'à ce que s'assemblât le Synode National, que l'on jugeoit tout à fait nécessaire.

Les Etats de Hollande soupçonnerent que le but de cette proposition ne fût de faire un Synode indépendant du Souverain; qui ne l'auroit point convoqué, & qui ne lui pourroit pas prescrire la maniere de proceder, qu'il vouloit qu'on y gardât. Il y avoit aussi bien de l'apparence que les Zèlez, pour les Formulaires, ne vouloient que tâcher de connoître ceux qui n'étoient pas de leur sentimens, & qui jugeoient qu'il falloit revoir ces Formulaires; pour les exclurre du Synode National, & les y citer même comme coupables; ce qui pourroit causer un Schisme. Les Etats réfuserent de permettre ces Assemblées, à cause des occupations, qu'ils avoient alors, & recommanderent aux Ministres d'entretenir la paix & la tranquillité; jusqu'à ce qu'on pût apporter l'attention nécessaire à ces matieres.

On continua ainsi à se brouiller encore plus, les uns avec les autres, & il se fit diverses Ecritures, auxquelles je ne m'arrêterai pas. Au Mois d'Avril de l'an MDCVIII. Arminius & Uytembogard s'appercevant que le Parti contraire n'oublioit rien, pour les rendre odieux, parmi le peuple, résolurent de présenter un Mémoire aux Etats de Hollande, pour leur représenter le besoin qu'ils avoient de leur protection, puis qu'il n'y avoit aucune apparence de pouvoir obtenir celle des Synodes Ordinaires; comme on le pouvoit facilement comprendre, par ce qui s'étoit passé dans ceux, que l'on avoit déja tenus, & dont les Etats pouvoient être informez par leurs Commissaires Politiques, qui y avoient été présens. Ils croyoient que ces brouilleries ne pouvoient pas être appaisées par des Ecrits, & qu'ils ne le pouvoient plus dissimuler, sans se préjudicier à eux mêmes & aux Eglises du Païs: Qu'il étoit tems d'y mettre quelque ordre & que la nécessité les obligeoit de les en avertir, dans un tems où ils étoient assez occupez d'ailleurs dans les affaires, qui concernoient la Trêve: Qu'ils ne faisoient que se défendre eux mêmes & ne travailloient, que pour procurer la paix à l'Eglise. Ils ajoûtoient encore deux choses à cela, dont la premiere

(1) Voyez *Brandt* Liv. XVIII. sur l'année 1607.

1609. miere étoit qu'encore qu'ils fussent persuadez que les Etats s'étoient conduits, d'une maniere sage & Chrétienne, en ordonnant les Révisions de la Confession & du Catéchisme, & qu'eux mêmes eussent donné leurs avis, sur la maniere d'appeller un Synode National; ils ne trouveroient nullement mauvais qu'on l'appellât, sur un autre pied, pourvû que la seule Parole de Dieu, & non des opinions humaines, y fût écoutée, en maniere qu'aucun homme ne pût être maître de la foi d'un autre. La seconde chose étoit, qu'ils déclaroient qu'ils n'avoient eu aucun dessein d'introduire des nouveautez dans l'Eglise, ou quoi que ce fût, qui fût contraire à la Parole de Dieu; mais que leur dessein étoit de demeurer constamment attachez, toute leur vie, à la doctrine de l'Eglise Réformée. Sur ce pied-là, ils demandoient un Synode National.

Les Etats lurent ce Mémoire, mais ils ne voulurent pas entendre parler de la convocation d'un Synode. Ils étoient en effet trop occupez de la négotiation de la Trêve, pour s'embarrasser encore d'un Synode National, qui auroit demandé toute leur attention, pour empêcher qu'il ne s'y fit rien contre l'interêt de la Religion Protestante, ou contre celui de l'Etat; à cause des grands mouvements, où étoient les esprits.

Arminius présenta encore une Requête aux Etats, où ils se plaignit des mauvais bruits, que l'on répandoit de lui & de ses Disciples, & du peu d'égard qu'on avoit pour les témoignages, qu'il leur donnoit, selon le devoir de sa charge. Jl supplioit aussi les Etats d'y mettre quelque ordre, & offroit d'entrer en conférence, avec ses Freres, de quelque maniere, qu'on le trouveroit à propos, afin que l'on sût quels étoient ses sentimens. Sur cette requête, les Etats de Hollande ordonnerent que les Professeurs Gomarus & Arminius se rendissent à la Haie, pour y conferer ensemble, devant le Haut Conseil; en présence des quatre Ministres de la Province, qui s'étoient trouvez dans l'Assemblée Préparatoire, pour le Synode National, de laquelle on a parlé; afin que l'on pût savoir en quoi consistoient les démêlez qu'ils avoient entre eux. Cet ordre est signé du dernier d'Avril MDCVIII. & le tems auquel ces deux Collegues dûrent s'assembler fut fixé au jour, qui suivit le Jeudi d'après la Pentecôte.

Les Commissaires (1) des Synodes l'ayant apris, ils demanderent le 14. de Mai aux Etats de Hollande qu'au lieu de cette Conférence, devant le Haut Conseil, on convoquât plûtôt le Synode de la Province; afin que des Ecclesiastiques, qui savoient les choses, & qui avoient été envoyez par les Eglises, avec le pouvoir de juger, prissent connoissance de cette affaire, & en jugeassent. De semblables Discours auroient été plus séants, dans la bouche de Députez d'un Concile Catholique Romain; parce que dans cette Eglise les Ecclesiastiques se sont attribuez, depuis un tems immémorial, le pouvoir de juger, pour les autres, décisivement des matieres de Religion; & n'ont laissé aux Laïques, qu'une humble soumission pour leurs décisions. Mais il n'y avoit pas cent ans, que les premiers Réformateurs, dans le procès qu'ils intenterent à l'Eglise Romaine, avoient pris des Laïques, & des gens sans Lettres, pour juger de la verité de leur doctrine, & ne les avoient point trouvé trop orgueuilleux, lors qu'en dépit de tout ce qu'il y avoit d'Ecclesiastiques, ils avoient condamné l'Eglise où ils étoient nez, & en étoient sortis. Après cela, il est difficile de comprendre que des Juges & des Jurisconsultes, qui étoient des gens 1609. de Lettres, fussent considerez comme incapables de juger de la doctrine de deux Professeurs Protestans. Mrs. du Haut Conseil avoient sans doute bien lu le Nouveau Testament, & fréquenté les Sermons, comme l'on fait aujourd'hui; c'étoient des Juges graves & équitables, & qui savoient peut-être, mieux que les Ministres, le soin qu'il faut prendre, pour ne se laisser pas surprendre, par de mauvais raisonnemens. Après cela, on a sujet d'être surpris que les Etats de Hollande eussent assez de retenue, pour répondre aux Commissaires des Synodes, que le Haut Conseil avoit seulement ordre de s'informer de cette affaire & non d'en juger; ce que l'on laisseroit au Synode Provincial, ou au National.

Dans la Conférence, il y eut d'abord de la difficulté sur la maniere, dont on devoit proceder. Arminius prétendoit que c'étoit à Gomarus à l'accuser & à lui de se défendre; & ce dernier disoit que cela étoit inique & contre la coûtume, dans une cause Ecclesiastique, exposée devant des Juges Politiques. Il est néanmoins difficile de comprendre, en quoi consistoit cette iniquité. C'étoit à Gomarus à demander au moins des éclaircissemens à Arminius, sur les articles sur lesquels il étoit suspect d'Hétérodoxie, & à faire voir en peu de mots en quoi il differoit de ses sentimens.

Cependant Gomarus dit qu'il étoit prêt de prouver, devant un Synode légitime, qu'Arminius avoit soûtenu des Dogmes, qui ne s'accordoient ni avec la Parole de Dieu, ni avec la Confession & le Catechisme des Eglises Belgiques; mais qu'il ne le pouvoit faire là, sans préjudicier à sa cause. Cela dut paroître assez étrange, puis que quantité de Ministres réfutoient, en Chaire & par écrit, les sentimens d'Arminius, & prenoient, pour juges de ce Procès Théologique, leurs Auditeurs & leurs Lecteurs. Peu de gens vouloient, sans doute, qu'on les en crût, sans rendre aucune raison de ce qu'ils disoient; & il n'est pas facile de se persuader que les Conseillers du Haut Conseil eussent moins de droit d'en juger, que les plus vils Artisans.

Gomarus, à ce que dit l'Auteur de la Préface des Actes du Synode de Dordrecht, dit que la meilleure méthode étoit de dire châcun son sentiment, sur châque Article; & que par-là on pourroit comprendre la difference, qu'il y avoit entre eux. Ce sentiment n'a rien de déraisonnable. Arminius ne voulut néanmoins pas, comme l'Auteur l'assure, accepter cet offre, & s'écria enfin qu'il étoit surpris qu'après les bruits, que l'on avoit répandus de son Héterodoxie, il n'y avoit personne, qui l'osât accuser. Là-dessus Gomarus offrit de prouver que le sentiment d'Arminius, touchant la Justification étoit contraire à l'Ecriture Sainte, & à la Confession de Foi des Eglises du Païs. Après quoi il lut les propres paroles d'Arminius tirées d'un Original écrit de sa propre main; dans lesquelles il disoit que la Justice de Jesus-Christ n'étoit pas *imputée aux Hommes à justice*; mais que la foi, que Dieu acceptoit par sa grace, étoit la justice qui leur est imputée. Arminius se voyant pris, & ne pouvant pas rejetter l'évidence de la preuve, à ce que dit l'Auteur, accepta le parti que Gomarus avoit proposé. Mais il semble qu'Arminius, qui possedoit très-bien son Systeme, pouvoit très-facilement répondre que l'Ecriture parle bien de la Foi, *qui est imputée à justice*, mais qu'elle ne dit nulle part que la Justice de Jesus-Christ *est imputée à justice* aux Croyans; de sorte qu'il pouvoit nier que son sentiment fût contraire à l'Ecriture; comme

(1) Préf. des Actes du Synode de Dort. p. 7.

1609. me ceux qui suivent ses sentimens le soûtiennent encore aujourd'hui. Il ne s'agit pas ici de dire lequel de ces sentimens est vrai, mais de juger s'il est vrai semblable qu'Arminius fût empêché à répondre à cela. Aussi *Uytembogard* & *Brandt* ne racontent pas la chose ainsi, comme on le pourra voir dans leurs Histoires. On convint, des deux côtez, de donner les sentimens compris en quelques Theses, sur lesquelles les deux Professeurs pourroient faire leurs remarques; Arminius sur celles de Gomarus, & Gomarus sur celles d'Arminius; & ce projet fut accepté. La Conférence étant finie, Mrs. du Haut Conseil en firent leur rapport devant les Etats, en présence des deux Professeurs & des quatre Ministres; où ils dirent que les deux Professeurs convenoient sur ce qu'il y avoit de fondamental, & pouvoient bien se supporter mutuellement sur le reste. C'étoit un rapport équitable, comme venant de personnes, qui n'avoient aucun interêt personnel en ces Controverses. Là dessus Barneveld leur adressa la parole, au nom des Etats, & dit qu'il remercioit Dieu de ce qu'il n'y avoit pas de démêlé considerable entre eux, au moins par raport aux Dogmes fondamentaux; après quoi il exigea d'eux qu'ils ne dissent rien de ce qui s'étoit passé, & leur recommanda de tâcher, en toute maniére, de vivre en paix. Il promit ensuite que leur differend seroit accommodé, en un Synode National, ou, s'il arrivoit qu'on le differât, en un Synode Provincial, qui pourroit se tenir en peu de tems; & défendit à l'un & à l'autre de rien avancer, en attendant, qui fût contraire à l'Ecriture Sainte, à la Confession, & au Catechisme. Gomarus, qui étoit un esprit outré & colerique, ayant demandé la permission de parler, dit *qu'il y avoit une difference, de si grande importance, dans leurs sentimens, qu'il n'oseroit pas comparoître en jugement devant Dieu, avec le sentiment d'Arminius*, & que si l'on n'y apportoit du remede, de bonne heure, on verroit s'élever Province contre Province, Eglise contre Eglise, & Ville contre Ville, & que les citoyens d'une même Ville seroient brouillez ensemble. Arminius replica qu'il ne se sentoit pas coupable d'aucune opinion mauvaise, en matieres de Religion; que la difference, dont Gomarus parloit, regardoit principalement l'Article de la Prédestination; qu'il avoit toûjours été attaché à la Confession, & qu'il y demeureroit attaché toute sa vie; qu'il avoit à la verité parlé, quand il y avoit été obligé, contre les sentimens particuliers de quelques Ministres; mais qu'il n'avoit rien dit contre les Formulaires, ni contre les sentimens communs des Eglises; qu'il esperoit de n'être jamais une occasion de Schisme dans l'Eglise, ni de division dans l'Etat; qu'il étoit prêt de dire sa pensée, de tous les Articles de la Religion, quand cette Compagnie le commanderoit & même avant qu'elle se séparât. Il y en eut, qui crurent que l'obstination de Gomarus avoit empêché que le Haut Conseil n'eût accommodé cette affaire; de sorte que l'un des Conseillers dit *qu'il comparoitroit plus volontiers devant le Tribunal de Dieu, avec la foi d'Arminius, qu'avec la charité de Gomarus.* Le zèle de Gomarus sympathisoit fort avec son humeur bilieuse; & les gens de cette sorte sont sujets à prendre les effets de leurs passions, pour des mouvemens de pieté, & pour des inspirations de l'esprit de Dieu.

Aussi les brouilleries, au lieu de diminuer, ne firent que s'augmenter, & il parut si clairement que, si l'on assembloit un Synode, qui jugeât des doctrines controversées, il n'y avoit point d'apparence qu'on y gardât aucune modération; que les Etats commencerent à douter, si l'on ne feroit pas mieux de differer cette convocation. Les Commissaires des Synodes la pressoient, avec instance, soit qu'on voulût que les deux Synodes s'assemblassent à part, comme à l'ordinaire; soit qu'on n'en voulût former qu'un seul de ces deux. Les Etats répondirent, le 28. de Juin, que leur dessein étoit d'appeller un seul Synode Provincial, au mois d'Octobre. On avertit alors, de la part des Commissaires Synodaux, les Ministres qui étoient dans les mêmes sentimens qu'Arminius, de préparer leurs Remarques sur la Confession & sur le Catechisme, pour les présenter au Synode. Ce n'étoit nullement, pour y avoir quelque égard; mais pour les condamner, comme il parut assez, par la suite. On ne parloit point de prendre quelque milieu entre les extrémitez opposées, ni de tolerer quelque diversité de sentimens; mais de condamner tout ce qui se trouveroit contraire à la doctrine de Calvin; sans penser que c'étoit condamner les Lutheriens, qui étoient dans les sentiments de Melanchthon. 1609.

Les Etats qui s'apperçurent aisément du dessein, differerent le Synode de deux Mois. Mais ils furent obligez de laisser assembler les Synodes ordinaires à part, à l'instance de Maurice; qui dès lors étoit (2) brouillé avec Oldembarneveld, à cause de la Trêve, que ce dernier favorisoit, & qui commençoit à soûtenir le Parti le plus fort, dans ces brouilleries Ecclesiastiques, parce qu'Oldembarneveld étoit pour la modération. Les Synodes particuliers s'assemblerent donc, mais à condition qu'il n'y seroit pas parlé de l'affaire d'Arminius.

Le Synode de la Hollande Méridionale, ordonna le 13. d'Octobre à ceux, qui avoient dit qu'ils avoient quelques remarques, sur les Formulaires, de les livrer dans un Mois, sous peine de Censure Ecclesiastique. On fit signifier la même chose aux Professeurs en Théologie de Leide, & à *Pierre Bertius* Régent du College Théologique, qui étoit du même sentiment qu'Arminius. Mais les Etats de Hollande comprirent que c'étoit là commencer à faire le procès à tous ceux, qui étoient du sentiment d'Arminius, contre la défense qu'ils avoient faite de parler de cette affaire. C'est pourquoi ils prirent la résolution d'ordonner à tous les Ministres, qui avoient fait des remarques sur les Formulaires, de les livrer fermées & cachetées, dans l'espace d'un Mois; non aux Classes, mais à ceux qu'ils avoient commis pour les recevoir, & qui avoient ordre de les garder, sans les ouvrir, jusqu'à ce que le Synode National fût assemblé. On fit signifier cet ordre à toutes les Classes, le 23. de Novembre.

Il fut aussi résolu, dans le même Synode, que l'on demanderoit aux Ministres de la Hollande Méridionale, qui s'étoient trouvez dans l'Assemblée Préparative, pour le Synode National, pourquoi ils avoient été partagez entre eux, sur les Avis, qu'ils devoient donner aux Etats; afin de juger des raisons, qu'ils en avoient euës. Mais le Commissaire Politique, qui étoit présent au Synode, produisit une Copie d'un Ordre des Etats, qui défendoit aux Classes & aux Synodes d'entrer en aucune déliberation, ni résolution, concernant les Avis qu'Arminius, Uytembogard, & d'autres Ministres avoient remis aux Etats à la Haie en MDCVII. Le Synode résolut néanmoins de présenter une requête aux Etats, pour leur demander ces Avis, afin

(1) Voyez le premier dans la III. Partie de son Hist. p. 436. & suiv. & l'autre dans son Livre XVIII. sur cette année.

(2) Il y a quelques mots dans *Uytembogard* p. 443. col. 1. qui le marquent assez.

1609. afin de les envoyer aux Classes, & d'informer ensuite des scrupules, que les Eglises, c'est-à-dire, les Ministres & les Anciens, pourroient avoir concernant ces Avis. Le Synode de la Nort-Hollande, qui se tenoit à Hooren, résolut la même chose; mais on ne trouva pas à propos de les satisfaire à cet égard, la chose ayant été réservée au Synode National, ou au Provincial, si l'on en tenoit un. Arminius & Bertius refuserent aussi de donner leurs remarques au Synode, pour plusieurs raisons, que l'Auteur de la Préface des Actes du Synode de Dordrecht a dissimulées, mais qu'on peut voir au long (1) dans l'Histoire d'Uytembogard. C'étoit principalement, parce qu'ils n'étoient pas soumis à aucun Synode Particulier, mais seulement au National; qu'on ne leur demandoit cela, que pour les rendre suspects, & que ceux qui les soupçonnoient devoient proceder contre eux, comme Accusateurs, & non comme Inquisiteurs; qu'enfin cela étoit contre l'ordre du Souverain.

Cependant les Etats de Hollande, afin d'être pleinement informez des sentimens d'Arminius, lui envoyerent un Ordre du 20. d'Octobre, pour comparoître devant eux, le dernier du même Mois, & les instruire de bouche & ensuite par écrit. Il ne manqua pas de se rendre à la Haie au jour marqué, & s'expliqua, par un long discours, où il parla des sentimens que ses Adversaires avoient touchant la *Prédestination*, en faisant voir les inconveniens de cette Doctrine; après quoi il proposa ses propres pensées, qui sont assez connues par ses Ouvrages, & par ses Ecrits, qui ont été publiez depuis. Il exposa aussi ses sentiments touchant la maniere, dont Dieu *prévoit le mal*, sans en être l'Auteur; touchant le *Franc-Arbitre*, qui ne peut faire aucun bien, sans *la Grace*, à qui l'Homme est redevable de tout le bien qu'il fait, quoi qu'elle ne soit pas irrésistible; touchant la *Perséverance* des Saints, pour demeurer constans dans leur devoir; quoi qu'il resteroit à rechercher, si par négligence, ils ne pourroient pas perdre ces forces, ce qu'il n'affirma pas; comme étant une doctrine, sur laquelle on pouvoit apporter des raisons, pour & contre; touchant *la Certitude du Salut*, sur laquelle il dit que les Fideles peuvent bien s'assurer qu'ils sont en état de Grace; mais dans lequel ils ne savent pas qu'ils demeureront, avec la même certitude qu'ils savent qu'il y a un Dieu, ou que Jesus-Christ est le Sauveur du Monde; touchant *la perfection de l'Homme*, *en cette vie*, sur laquelle il rejetta le sentiment, que S. *Augustin* attribue à Pelage; savoir, que l'Homme peut accomplir, par ses propres forces, la volonté de Dieu, mais qu'il le fait plus facilement, par le secours de la Grace; touchant la *Divinité du Fils*, qui la tient de son Pere, par une génération éternelle; touchant *la Justification*, sur laquelle il dit qu'il croyoit, dans le fonds, la même chose que *Calvin*, & que toute la difference, qu'il y avoit entre les autres & lui, rouloit sur le sens propre de ces mots de S. Paul, Rom. IV. 5. *la foi est imputée à Justice*. Arminius protesta, au reste, qu'il étoit prêt à entrer, avec ses Freres, en une Conférence amiable, sur ces Articles; qu'il ne prétendoit imposer à personne aucun Article, dont il ne prouvât non seulement la verité, mais aussi la nécessité pour le Salut; & que s'ils en usoient de même envers lui, la diversité des sentimens ne causeroit aucun Schisme, dans l'Eglise. Son Discours conçu (2) en termes doux & modestes, sans nommer personne, ni même son Collegue, plut fort à l'Assemblée; à qui il donna une explication de ses sentimens plus étendue, par écrit, & se retira. 1609.

Gomarus ayant apris cela, (3) demanda aussi aux Etats la liberté d'expliquer, dans leur Assemblée, les dogmes controversez, quoi qu'on ne l'eût point appellé pour cela. On la lui accorda, le 12. de Décembre, & il fit un Discours fort véhement, où il dit que son Collegue Arminius, en s'éloignant des sentimens des Eglises, étoit tombé en plusieurs erreurs, dont quelques unes lui étoient communes avec les Pelagiens & les Jesuïtes, & quelques autres étoient pires que celles des Jesuïtes: Qu'il croyoit, avec eux, que la Foi ne vient pas entierement de l'operation de la Grace, mais aussi des forces naturelles de l'homme & du Libre Arbitre, qui agissoit avec la Grace; que la Justification ne se faisoit pas, par l'imputation de la Justice de Jesus-Christ, mais par la Foi qui étoit elle même la Justice, par laquelle l'Homme est justifié; & que les Fideles pouvoient accomplir parfaitement la Loi de Dieu, en cette vie. Gomarus traita ces opinions de *trois grossiéres erreurs* & de *levain du Papisme*.

Il accusa ensuite Arminius de rejetter la doctrine des Jesuïtes, en ce qu'elle avoit de commun avec les Réformez 1. en ce qu'ils disent que Dieu a élu un certain nombre d'hommes, pour le sauver: 2. en ce qu'ils enseignent que cette élection n'est fondée sur aucune prévision de la Foi, mais qu'elle en est la cause: 3. que le Peché Originel, dans lequel nous naissons, est proprement un péché & non seulement une peine du peché: 4. que les Elûs peuvent bien tomber en des fautes, mais qu'ils ne peuvent jamais déchoir finalement. Il se plaignit de ce que son Collegue n'avoit pas de honte d'attaquer des dogmes, qui étoient communs aux Réformez avec les Jesuites. Il nomma divers dogmes, sur lesquels il dit que son Collegue avoit des erreurs, sans dire néanmoins en quoi ces erreurs consistoient.

Après avoir accusé la doctrine d'Arminius de la sorte, il censura aussi sa conduite; & compara assez clairement Arminius à Arius, & Uytembogard à Eusebe de Césarée. Il finit par demander instamment la convocation d'un Synode National, pour empêcher que les Ministres & les Etudians en Théologie ne continuassent à donner dans les nouvelles doctrines, & ne causassent des divisions dans les Eglises. Ensuite il donna ce Discours, par écrit. Il n'eut pas l'avantage de plaire à l'Assemblée, qui le trouva trop passionné, contre un homme, qui n'avoit pas dit un mot nommément contre lui; & jugea que ce qu'il reprenoit, dans la conduite d'Arminius, ne devoit pas être repris, ou étoit de très-peu de conséquence. Aussi les Etats n'en firent-ils donner aucune copie à Arminius, ne jugeant pas qu'il fût nécessaire qu'il se défendît contre de semblables accusations.

Ces emportemens firent comprendre aux Etats ce qui arriveroit, s'ils convoquoient un Synode National, où les passions éclatteroient encore davantage, par le nombre des Zèlez, qui se trouveroient ensemble, qui s'exciteroient réciproquement à pousser leurs Adversaires, & qui ne finiroient point qu'ils n'eussent opprimé ceux qui n'étoient pas de leurs sentimens. Outre qu'on ne croyoit pas que la Justice & la Charité Chrétienne permissent que, pour un Differend, qui ne regardoit point les fondements de la Foi, & que peu de gens comprenoient assez bien, on flêtrit & l'on chassât ceux qui n'étoient pas du sentiment de Gomarus, quelques édifiantes que fussent leur prédica-

(1) Part. III. p. 444. col. 2. & suiv.
(2) Voyez le dans *Uytembogard* P. III. p. 447. & suiv.

(3) Préf. du Syn. de Dordrecht p. 9

 dications, & quelque irréprochable que fût leur vie; outre ces raisons, dis-je, il n'étoit pas de la bonne Politique de faire dépendre le repos de l'Etat, de quelques opinions Théologiques. Il pouvoit arriver tous les jours que quelcun trouvât, ou crût avoir trouvé quelque chose à reprendre dans la doctrine commune; & il n'étoit pas de la Prudence d'établir, pour cela, une sorte d'Inquisition & de causer du desordre dans l'Etat; pour faire plaisir aux uns, en maltraitant les autres, sans que le Public en tirât aucun avantage.

Il fut résolu, dans la Classe d'Alcmar, le 12. de Septembre MDCVIII. d'exiger des Ministres une nouvelle signature, par laquelle ils déclareroient *que la doctrine, qui est dans le Catechisme, reçu par le commun consentement des Réformez, & comprise dans les XXXVII. Articles de la Confession de Foi des Eglises Réformées des Païs-Bas, est conforme en tout, avec la sainte Parole de Dieu, & par conséquent avec le fondement de la doctrine du Salut; à cause de quoi, ils promettroient de maintenir la même doctrine, avec la Grace de Dieu, & de combattre toute doctrine, qui seroit proposée au contraire, de la rejetter ouvertement, & de s'y opposer, autant qu'il seroit en leur pouvoir, promptement & fidelement; comme ils l'assuroient, par cette signature.* Il y eut quatre Ministres, qui refuserent de signer. Le premier fut *Adrien de Raphorst*, Ministre de *Schorl* & de *Bergen*, qui avoit au moins trente ans de Ministere; & qui avoit abandonné des bénefices considerables, qu'il avoit dans l'Eglise Romaine, pour avoir la liberté de conscience. Les autres étoient *Arris Volkartsen*, Ministre à *Outdorp* & *Oterlek*; *Jean Evertsen*, Ministre des deux *Egmonds*; *Jean Lomannus*, Ministre à *Haringhuse*. Le dernier, qui étoit le plus jeune des quatre, fut d'abord suspendu de son Ministere. Les trois autres eurent quelques semaines, pour déliberer sur ce qu'ils avoient à faire; mais ayant refusé de souscrire, ils furent aussi suspendus des fonctions de leur Ministere & exclus des Assemblées de la Classe, aussi bien que Lomannus. Le Sr. *de Schagen*, qui étoit Seigneur de Haringhuse, interceda pour Lomannus; mais il ne put rien obtenir.

Ils furent dont obligez d'avoir recours aux Etats de Hollande, pour être rétablis dans l'exercice de leurs Charges; jusqu'à ce que le Synode Provincial, ou National eût examiné cette affaire. Sur leur requête, les Etats écrivirent à la Classe une Lettre du 11. d'Octobre, où il se plaignirent de ce qu'elle avoit fait une chose, qui ne s'étoit point pratiquée auparavant, sur tout dans la conjoncture présente des choses, & ordonnerent que cette nouveauté fût redressée. Ils demanderent aussi une copie de l'Acte, qui avoit été fait, & qu'en attendant qu'ils eussent déliberé, sur ce qui s'étoit passé, les Ministres fussent rétablis dans l'exercice de leur charge. La Classe leur répondit que la connoissance de cette affaire étant purement Ecclesiastique, elle n'appartenoit qu'à une Assemblée Ecclesiastique, ou à un Synode; & qu'elle ne souffriroit pas, par aucune consideration humaine, qu'on la dépouillât d'un pouvoir, qu'elle avoit reçu de Dieu, qui lui avoit confié leur gouvernement de son Eglise. La Classe se plaignit aussi de ce que ceux, qui s'opposoient à l'Eglise, étoient soûtenus des Magistrats, & demanda que ces gens-là fussent renvoyez au Synode, qui étoit le Tribunal de Jesus-Christ. C'étoit prendre un ton bien haut, & qui approchoit fort de celui des Conciles, que l'on a nommez Ecumeniques.

On cita de même *Adolfe Venator*, Ministre à Alcmar, qui ne voulut pas signer, non plus que les autres, & demanda quatre semaines, pour voir ce qu'il auroit à faire. On le lui refusa; mais comme il devoit prêcher, immédiatement après avoir comparu devant la Classe, d'où il sortit pour cela, l'affaire demeura suspendue.

(1) *Brandt* l'année 1608. & *Uytembogard* P. III. p. 454.

Le Synode de la Nort-Hollande s'étant ensuite assemblé, il condamna les quatre Ministres, dont on a parlé, à être suspendus de toutes les fonctions de leur Charge. Il fit la même chose à l'égard de *Venator*; mais le Magistrat d'Alcmar le soûtint, & ordonna qu'il continueroit à exercer son Ministere. Le Consistoire de la même Ville, s'étant assemblé, protesta contre la résolution du Magistrat, & lui donna sa protestation par écrit, datée du 10. de Decembre MDCVIII. Il s'y plaignoit que le Magistrat avoit pris une résolution opposée à celles du Synode, de la Classe & du Consistoire, &, *contre le droit de l'Eglise, qu'elle n'avoit pas reçu des hommes, mais de Jesus-Christ son unique Chef*; comme si Dieu avoit établi des Consistoires, des Classes & des Synodes, pour gouverner souverainement les Eglises Chrétiennes; sans qu'aucune Puissance pût s'opposer à ces gens-là, décidants, sans appel, de la verité de la doctrine; & exerçants, en dernier ressort, la Discipline Ecclesiastique; quand même on étoit convaincu qu'ils avoient tort! Dans cette occasion, les Magistrats, supposant même que ceux, qu'ils protegeoient, se trompoient, à l'égard de la doctrine, pouvoient bien juger qu'il ne s'agissoit de rien d'essentiel à la foi Chrétienne, vû l'obscurité des matieres, & les difficultez que l'on opposoit à la doctrine reçuë; & par conséquent qu'on ne devoit pas rendre infames, & ruiner des gens d'ailleurs irréprochables, seulement parce qu'ils faisoient scrupule de se soumettre en tout à une doctrine, telle qu'étoit celle dont il s'agissoit. Ils connoissoient trop bien les Théologiens, pour ne savoir pas que quantité d'entre eux ne pouvoient souffrir ceux qui s'éloignoient, en la moindre chose, de leurs sentiments, & qui pouvoient avoir choqué leur autorité. Ils savoient que leur zèle est souvent accompagné de beaucoup d'orgueuil, de haine, de colere, d'emportement & d'esprit de vengeance; & le tout pour la gloire de Dieu, & pour le Salut des ames, si l'on veut s'en fier à ce qu'ils en disent. Ils croyoient même voir ces passions, dans la conduite des Orateurs Publics, de leur Païs; & persuadez que les Magistrats sont obligez de veiller au repos de l'Etat, ils jugeoient qu'ils devoient travailler à empêcher qu'on ne vînt à aucune extremité, qui deshonorât les Eglises Réformées & qui mît l'Etat en danger. C'étoit-là la disposition des Magistrats d'alors, qui ne prétendoient nullement juger de ce qui étoit vrai, ou faux, ni contraindre personne de changer de sentimens; mais obliger seulement les Théologiens à vivre en paix, entre eux, malgré quelque diversité de sentiments: comme on le faisoit, & comme on le fait encore, dans l'Eglise Romaine, & même dans Rome, où l'on voit ces diversitez, aussi bien qu'ailleurs, sans que les Pontifes aient jamais voulu sacrifier un parti à l'autre. On y étoit encore plus obligé, parmi les Protestans, où l'on ne reconnoît que la seule Ecriture, pour la regle de la Foi, & que Jesus-Christ seul pour le juge suprême des controverses; & cela d'autant plus qu'ils ne s'étoient séparez de l'Eglise Romaine, qu'à cause d'une conduite trop imperieuse, & trop violente. Il a falu dire cela, en un mot, pour ne le pas redire ailleurs, en de semblables occasions, qui se présenteront plusieurs fois, dans la suite de cette Histoire.

Venator ne laissa pas de continuer, dans son emploi,

1609. ploi, avec un grand applaudiſſement du Peuple, qui eſt proprement celui à qui l'Ecriture Sainte donne le nom d'Egliſe. On l'accuſa, en ce tems-là, d'avoir tenu quelques diſcours à une femme mariée, qu'il n'eſt pas permis de tenir, ſur tout à un homme de ſa ſorte. Il nia abſolument le fait, mais les Députez du Synode de Nort-Hollande furent demander au Magiſtrat d'Alcmar l'execution de la ſentence de ſuſpenſion, qui avoit été prononcée contre lui. Le Magiſtrat, après avoir ouï les parties, la refuſa, le 9. de Janvier MDCIX. L'Affaire fut portée aux Etats de Hollande, qui députerent deux Conſeillers du Haut Conſeil, pour aller à Alcmar; afin de dire à la Claſſe de cette Ville, que leurs NN. Puiſſances avoient trouvé à propos que l'on rétablît dans l'exercice de leurs Charges les Miniſtres ſuſpendus; & pour avertir les Magiſtrats que la nouvelle accuſation diffamatoire, contre Venator, ſeroit portée au Haut Conſeil. Les Magiſtrats conſentirent, ſans préjudice des Privileges de leur Ville, dont on leur donneroit Acte, que l'on mît entre les mains des Députez les Atteſtations & les Ecritures, qui s'étoient faites dans ce Procès.

La Claſſe d'Alcmar s'étant aſſemblée, les Commiſſaires des Etats lui firent demander, ſi elle trouvoit à propos qu'ils entraſſent, pour s'aquiter de leur Commiſſion, dans leur Aſſemblée. La Claſſe leur fit répondre que, quand elle auroit la commodité de les recevoir, elle le leur feroit dire; ce que l'on met ici, pour montrer ce à quoi le Souverain pouvoit s'attendre de ces gens-là. Elle fit auſſi ſortir Venator & trois des autres Miniſtres ſuſpendus, & elle ne retint Raphorſt, que pour lui demander s'il étoit prêt à ſigner le nouveau Formulaire. Comme il répondit que ſa Conſcience ne le lui permettoit pas, il fut mis dehors; les Commiſſaires des Etats entrerent enſuite & quand ils eurent dit ce, dont ils étoient chargez, par les Etats, & exhorté la Claſſe, à obeïr au Souverain; on les fit de nouveau ſortir, pour déliberer ſur ce qu'on devoit leur répondre. La Claſſe déclara peu après, qu'elle ne pouvoit ſe ſoumettre à l'ordre de LL. NN. PP. Les Commiſſaires leur déclarerent alors l'ordre qu'ils avoient d'informer, ſur la nouvelle affaire qu'on faiſoit à Venator, & les prierent de demeurer en repos, à cet égard. La Claſſe y conſentit, ſans préjudice néanmoins de ſes Droits. Les Commiſſaires firent des informations fort rigoureuſes, ſur l'affaire de Venator; ils l'examinerent lui même, avec ſoin, & le confronterent avec les perſonnes, qui l'accuſoient; après quoi ils retournerent à la Haie, où ils firent leur rapport aux Etats & au Conſeil. Ils furent renvoyez quelques tems après à Alcmar, pour s'informer plus exactement & comme d'Office; après quoi ils firent un ſecond rapport. Comme le Magiſtrat & la Claſſe d'Alcmar demandoient inſtamment que cette affaire fut expediée; le Haut Conſeil prononça enfin ſa ſentence, le 21. de Juillet, par laquelle il déclara les preuves, qu'on avoit aportées contre Venator, inſuffiſantes, pour lui intenter un Procès criminel, & défendit de parler mal de lui, à cette occaſion. Les Etats de Hollande écrivirent auſſi une Lettre, datée du 24. d'Août à la Claſſe d'Alcmar, où ils renouvelloient leur ordre d'admettre dans cette Aſſemblée les Miniſtres, à qui ils en avoient interdit l'entrée. La Claſſe n'obeït néanmoins pas, & les Commiſſaires des Synodes de Hollande comparurent en Septembre à la Haie, pour prier les Etats de marquer le tems & le lieu, auxquels le Synode Provincial de la Suyt-Hollande & de la Nort-Hollande, s'aſſembleroit. Les Etats répondirent, le 16. de Septembre, à cette 1609. Inſtance, qu'ils le feroient; pourvu que la Claſſe d'Alcmar eût obeï aux ordres réïterez, qu'ils lui avoient envoyez. Elle ne ſe laiſſa néanmoins nullement flêchir, & fit remettre aux Etats, par les mains de ſes Députez, un Ecrit au deſavantage de Venator & des autres Miniſtres ſuſpendus. Là-deſſus ces derniers demanderent d'être ouïs, & l'on fit citer leurs Accuſateurs. Ils vinrent à la Haie, mais avec des ordres de leur Conſiſtoire, qui leur défendoient d'entrer en aucune négotiation, ſur cette affaire, avec les Etats, mais de demander ſeulement que l'on appellât le Synode Provincial. Ainſi il ne ſe fit rien, quoi que les Miniſtres ſuſpendus leur fiſſent de ſanglants reproches de leur deſobeïſſance au Souverain & de l'injuſtice qu'ils faiſoient à ceux, qu'ils avoient ſuſpendus; pour avoir refuſé une ſignature qu'ils n'étoient pas en droit de leur demander, contre l'ordre du Souverain. Les Etats écrivirent encore à la Claſſe une Lettre très-preſſante le 15. d'Octobre, où ils lui ordonnoient la même choſe, mais en vain. Il y a bien de l'apparence que ces gens-là ſe ſentoient ſoûtenus, puis qu'ils mépriſoient de la ſorte l'autorité du Souverain; & il en parut quelque choſe, dans la ſuite.

Comme les deux Partis écrivoient l'un contre l'autre, & que la Diſſention s'augmentoit de plus en plus, les Etats de Hollande craignirent encore plus, qu'ils n'avoient fair auparavant, que ſi l'on aſſembloit un Synode, il ne causât plus de mal, que de bien, dans les Provinces. L'obſtination d'une ſeule Claſſe donnoit lieu de croire, qu'une Aſſemblée plus nombreuſe ſeroit encore plus entiere dans ſes ſentimens. Plus il y a de Zèlez enſemble, plus ils ſont intraitables, & leur honneur ſe trouve, à la fin, ſi confondu avec ce qu'ils appellent la *gloire de Dieu*, qu'on ne les peut plus diſtinguer, comme ſi Dieu étoit glorifié, par les paſſions des Hommes! Ils jugerent qu'il pourroit être plus avantageux d'appeller dans leur Aſſemblée, Arminius & Gomarus, aſſiſtez châcun de quatre Miniſtres, & de les faire entrer en Conférence enſemble; dans la penſée qu'on pourroit trouver quelque moyen honête de les accommoder, en leur faiſant comprendre que leurs ſentimens n'étoient pas ſi éloignez, qu'ils ne puſſent ſe ſouffrir réciproquement; & de prévenir ainſi les maux, qui pourroient arriver dans les Provinces, ſi l'on continuoit à s'échauffer, comme on avoit fait juſqu'à lors.

On les appella donc, pour comparoître dans l'Aſſemblée des Etats, du Mois d'Août. Gomarus y vint aſſiſté de *Ruard Acronius*, Miniſtre à Schiedam, de *Jaques Rouland* Miniſtre à Amſterdam, de *Jean Bogard* Miniſtre à Harlem & de *Feſtus Hommius* Miniſtre à Leide. Arminius fut accompagné de Jean Uytembogard Miniſtre à la Haie, d'*Adrien Vanden Borre* Miniſtre à Leide, de *Nicolas Grevinchoven* Miniſtre à Roterdam & d'Adolf Venator Miniſtre à Alcmar. Gomarus fut choqué de voir ce dernier, parce qu'il avoit été ſuſpendu des fonctions du Miniſtere, & ſouhaita qu'il ne fût point du nombre. On lui demanda s'il ſavoit pourquoi Venator avoit été ſuſpendu, & il répondit que c'étoit parce qu'il n'avoit pas voulu ſouſcrire la Confeſſion & le Catechiſme. Barneveld repliqua que cette ſuſpenſion ne devoit pas lui préjudicier; parce que le refus, qu'il avoit fait de ſouſcrire, étoit fondé ſur ce que les Etats avoient réſolu, qu'on feroit une Réviſion de ces Formulaires dans un Synode, & qu'ils avoient déclaré cette ſuſpenſion nulle.

A cette occaſion, Barneveld dit, par ordre des Etats, qu'ils ſouhaitoient que la Conférence commençât

 mençât par la matiere de la Révision, à cause des difficultez, qu'ils voyoient que l'on faisoit là-dessus; & que si les Etats s'appercevoient qu'ils se fussent trompez, ils se désisteroient de cette Révision. Gomarus & ses Assistans étoient d'un autre sentiment; & les autres jugeoient que ces Ouvrages, comme tous ceux des hommes non-inspirez, étoient sujets à Révision. On perdit deux séances, dans cette contestation, & sur la fin de la seconde, Uytembogard demanda d'être ouï, sur cette matiere, & on le lui accorda, pour le lendemain. Il fit donc un long discours, sur la Confession de Foi, & le Catechisme, sur la signature que l'on en exigeoit, & sur la Révision que l'on en avoit demandée. Il y fit aussi, en peu de mots, l'Histoire des brouilleries, arrivées à cause de la diversité des sentimens, & conclut enfin qu'on feroit bien de commencer, par examiner l'article de la Révision. Ce Discours est digne d'être lu tout entier, & on ne le sauroit même abreger, sans lui faire perdre de sa force. Gomarus & ceux qui l'assistoient n'y voulurent jamais consentir, apparemment parce qu'ils ne vouloient pas qu'on révocât en doute l'autorité des Ecrits; qu'ils appelloient *la seconde Regle de la Foi*, après l'Ecriture; qui, selon eux, devoit être entendue conformément au Catechisme & à la Confession. Gomarus & ses Assistans, quoi que pressez extrémement par leurs Adversaires, ne voulurent nullement commencer la Conférence, par la question de la Révision. Gomarus même témoigna de faire scrupule de parler des articles de la doctrine, sur laquelle on étoit partagé, en cette Assemblée; mais il offrit d'en parler, dans une Assemblée Ecclesiastique, où les Etats auroient des Députez, pour ouïr tout ce qui s'y diroit. S'il comprenoit bien ce qu'il disoit, il falloit qu'il regardât tous les Protestans, excepté les Ministres, & les Anciens de son Parti, comme des gens qui n'avoient pas droit d'examiner ce qu'il disoit, & qui devoient se soumettre aveuglément aux décisions de ceux qui étoient Orthodoxes, selon son sentiment.

Néanmoins, le lendemain, Gomarus consentit à conférer sur quelques points de doctrine, avec Arminius, à ces conditions, que l'on confèreroit par écrit; que l'on livreroit ensuite ces Ecrits au Synode, pour en juger d'une maniere Ecclesiastique; & que l'on commenceroit par la Justification. Arminius vouloit que l'on commençât par la Prédestination, qui est le fondement de la Justification; mais Gomarus voulut commencer par cette derniere, & il fallut avoir cette complaisance pour lui. On parla ensuite de la Prédestination, de la Grace, du Libre Arbitre & de la Perséverance, sans convenir de rien; parce que Gomarus, après le bruit, que l'on avoit fait sur ces matieres, avoit interêt de représenter la difference des sentimens la plus grande, qu'il étoit possible. Autrement l'honneur des Zèlez, & le sien, en particulier, en auroient souffert.

Cependant Arminius, qui étoit tombé depuis plus d'un an, dans une sorte de langueur, se trouva plus incommodé qu'auparavant, & fut obligé de s'en retourner chez lui; d'où il écrivit une Lettre du 12. de Septembre, aux Etats, pour s'excuser de ne pouvoir pas continuer. Néanmoins les Etats voulurent que les Assistans de Gomarus & d'Arminius leur dissent leurs sentimens, touchant ces Controverses. On voit (1) dans l'Histoire d'Uytembogard un second discours, qu'il fit à cette occasion, & qui mérite aussi fort d'être lû. Il y donne en peu de mots, l'Histoire de ces Differends, les remedes qu'il croyoit les plus propres à appaiser ces troubles, & la maniere de tenir un Synode, pour le rendre fructueux. L'unique moyen, qu'il y avoit de calmer ces desordres, étoit de laisser châcun dans ses sentimens, & de porter les Théologiens, qui n'étoient pas d'accord sur des choses, dont la connoissance distincte n'étoit pas nécessaire au Salut, à se supporter les uns les autres, & à parler de ces Differends avec modestie; sans faire tort à leur conscience, & sans vouloir aussi opprimer celle de ceux, qui n'étoient pas de leur sentiment.

Cependant Arminius mourut le 19. d'Octobre, d'une maniere très-édifiante, (1) comme on le pourra voir dans Uytembogard. *Bertius* récita publiquement, le 22. d'Octobre, son Oraison Funebre, qui lui attira une censure de Gomarus, homme aigre & chagrin; qui ne pouvoit pas plus souffrir qu'on parlât avec éloge d'Arminius, après sa mort, qu'il ne l'avoit pû souffrir, pendant sa vie. Dans cette Censure, il n'épargnoit ni le Défunt, ni son Panegyriste. Bertius replica, Gomarus revint à la charge; & depuis ce tems-là, on écrivit de part & d'autre, avec chaleur, sur les Articles Controversez. Gomarus publia aussi, après la mort d'Arminius, le Discours, qu'il avoit fait contre lui, devant les Etats de Hollande, où il maltraitoit extrémement le Défunt. Les Amis & les Disciples d'Arminius lui répondirent, & l'accuserent lui même de la mauvaise foi, dont il avoit accusé son Adversaire; & depuis ce tems-là il se fit une infinité de livres sur ces matieres, dans la Langue du païs, que l'on voit encore aujourd'hui dans les Bibliotheques des Curieux de cette sorte de Livres. On trouve (3) aussi un témoignage très-avantageux, que l'Academie de Leide donna à Arminius après sa mort, sans néanmoins juger de sa doctrine; par lequel elle assura non seulement qu'il s'aquita fidelement & ponctuellement de sa charge, mais aussi qu'il vêcut sans reproche.

Pour revenir aux démarches des Députez des Synodes, après avoir vû la fermeté des Etats de Hollande, dans l'affaire des Ministres suspendus, accompagnée de beaucoup de patience; il leur présenterent, au mois de Decembre de cette année, une requête où ils se plaignoient amérement du peu de soin, qu'on avoit des affaires des Eglises, en differant le Synode Provincial; ce qui étoit cause que ceux, qui n'étoient pas de leurs sentiment, osoient prêcher publiquement leurs opinions particulieres, se faire des Sectateurs, & attaquer, dans des Ecrits Anonymes, les sentimens de l'Eglise. Ils se plaignoient aussi extrémement de Bertius, qui s'étoit déclaré contre la doctrine des Eglises, & qui avoit causé de grandes dissentions, entre les Etudiants en Théologie. Il est étonnant que ces gens-là ne vissent pas que les Catholiques Romains avoient pu reprocher la même chose aux Réformateurs; qui, selon eux, avoient troublé l'Eglise, protesté contre le Concile qui s'assembloit à Trente, & enfin rempli le monde de Livres opposez à la doctrine de toutes les Eglises Chrétiennes d'alors; & qui enseignant une nouvelle Théologie, se faisoient des Sectateurs, qui s'opposoient à ceux qui étudioient dans des Ecoles, où la doctrine Romaine étoit enseignée. On ne pouvoit guere répondre solidement aux Docteurs Romains, sans réfuter en même tems les plaintes des Commissaires des Synodes de Hollande; car enfin dire que l'Eglise Romaine avoit tort, mais que celle des Provinces Unies avoit

(1) P. III. 471. On le voit aussi dans *Brandt.*

(2) Là-même p. 483.

(3) J'en ai une copie Latine signée par *Daniel Heinsius*, qui étoit alors Secretaire de l'Academie. *Brandt* en a donné une version, dans son Histoire Flammande.

1609. voit raison, c'étoit supposer ce qui étoit en question, & que les Docteurs Romains croyoient faux.

Ils souhaitoient aussi que les Etats considerassent qu'on ne pouvoit révoquer la suspension de Venator, sans causer un Schisme dans l'Eglise d'Alcmar, & sans la ruiner. Pour les autres, ils demandoient que l'on renvoyât leur affaire, jusqu'à l'Assemblée suivante des Etats. Mais on ne pouvoit desobeïr aux ordres, qu'ils avoient envoyez à Alcmar; sans causer une division dangereuse dans la République, & sans ruiner l'autorité des Etats, en leur opposant celle des Ministres.

Enfin les Commissaires Synodaux demanderent qu'on pressât la convocation du Synode Provincial, & qu'on fit une réponse à leur rémontrance, qu'ils pussent montrer à leurs (1) *Principaux*; c'est-à-dire, aux Eglises de Hollande, pour qu'elles vissent que leurs Députez s'étoient aquitez de leur devoir, à l'égard de ce dont ils avoient été chargez; *& que ces Eglises pussent faire ensemble ce qu'elles jugeroient à propos de faire, pour conserver la pureté de la doctrine dans le Païs; de laquelle elles devoient répondre devant Dieu & devant toutes les Eglises Réformées de la Chrétienté, & pour laquelle ils esperoient que ces Eglises & leurs fideles Docteurs se joindroient à eux.* Ces paroles sembloient marquer assez clairement que ces gens-là avoient dessein de s'assembler, & de mettre ordre à leurs affaires, de leur autorité, sans s'adresser aux Etats; en maniere que la doctrine de la Prédestination Absolue & des autres Articles contestez fût établie, & que ceux qui s'y opposeroient fussent chassez des Eglises & du Païs.

Les Etats mirent au bas de cette Rémontrance le 4. de Decembre, qu'ils avoient depuis l'an MDLXXII. pris un soin très-particulier, pour la conservation de la Religion Réformée dans les Provinces, comme ils le montrerent en détail, & qu'ils feroient en sorte, qu'il se fit des Assemblées Ecclesiastiques, lors que le Bien public le demanderoit; & que le Synode auroit déja été convoqué, si la Classe d'Alcmar avoit obeï à leurs ordres. Les Etats chargerent non seulement les Commissaires de remettre cette réponse à ceux, qui les avoient envoyez; mais encore les Députez de la Ville d'Alcmar, qui étoient dans l'Assemblée, d'en avertir leurs Superieurs, afin que les ordres des Etats fussent executez. Cependant ils ne reçurent aucune réponse des Magistrats de cette Ville, ce qui fit croire que leur Lettre avoit été supprimée par quelcun. Cela engagea les Etats à leur écrire le 18. de Decembre, pour les charger d'avertir la Classe de son devoir. Les Etats reçurent, pour réponse, à cette lettre, que la Classe n'avoit pas été assemblée, & qu'elle n'avoit pas encore consideré, avec assez de maturité, l'affaire, dont il s'agissoit. Les Etats ne perdirent pas néanmoins patience, à un refus d'obeïr de cette sorte. Ils écrivirent seulement au Magistrat de la Ville le 22. de Décembre, pour le presser de faire en sorte que la Classe obeît comme elle le devoit, & prévînt les inconvenients, qui naissent de choses de cette nature; en maniere que l'Etat, aussi bien que l'Eglise, demeurât en repos; sans permettre que la Classe s'opposât ni directement, ni indirectement aux résolutions des Etats. A Noël on changea à Alcmar les Magistrats, selon l'usage ordinaire; sur la nomination que l'on en fit dans la Ville, & sur l'élection qu'en fit Maurice, comme Stadthouder, ou Gouverneur; mais le peuple en fut peu satisfait, parce que l'on étoit persuadé que ce coup étoit préparé de longue main par la Classe, & par le Prince, pour mettre hors de la Magistrature ceux qui ne leur plaisoient pas. Pour y faire entrer ceux, que l'on trouvoit à propos, on avoit, dès l'année précedente, nommé des Peres, avec leurs Fils, & quelques personnes du voisinage, & sans bien, contre des Privileges connus; (2) ce qui avoit causé du murmure, parmi le Peuple. Il courut alors un bruit par la Ville, mais sans fondement, qu'il y devoit venir bien-tôt six Compagnies de Soldats. Là-dessus, la Bourgeoisie demanda à ses Capitaines d'employer la garde Bourgeoise, pour défendre ses Privileges, contre ceux, qui les vouloient violer. Les Privileges portoient que l'on choisiroit pour la Magistrature les plus riches, les plus sages & les plus équitables. Les Capitaines représenterent cela, dans une Requête, aux Bourgmestres & au Conseil, & demanderent, en même tems, l'observation des Privileges, pour le repos du Païs; & en particulier qu'on n'employât pas dans la Magistrature des gens, qui n'étoient pas qualifiez pour y entrer. On n'eut point d'égard à cette requête.

1610. NOUS n'irons pas ici plus loin, à l'égard de cette affaire, qui fut ensuite finie, comme nous le dirons, après avoir dit ce qui se passa cette année, à l'égard des interêts politiques de l'Etat des Provinces Unies. (3) La Trêve étant conclue, la République pensa, comme on l'a déja dit, à envoyer chez diverses Puissances de l'Europe, soit pour les remercier ce qu'elles avoient favorisé les Etats Géneraux des PP. UU. soit pour lier amitié avec elles. Vander Myle, qui étoit allé à Venise, au travers de la France, revint par le même chemin, & eut audience, en passant à Paris, de *Henri IV.* au mois de Janvier, MDCX. & en fut très-bien reçu. Le Roi lui même & le Duc de Sully ensuite, le chargerent expressément d'exhorter les Etats Géneraux à lui envoyer au plûtôt des Ambassadeurs. C'est ce qu'ils firent, cette même année, où ils firent partir les Srs. de Brederode, Vander Myle, dont on vint de parler, & (4) de Malderé. Le 22. d'Avril il furent conduits à l'Audience, par le Maréchal *de Brissac* & par le Comte *de S. Luc*. Le Roi les reçut d'une maniere très-gracieuse, & leur dit qu'il vouloit parler avec eux à cœur ouvert, sans leur rien cacher. Ensuite le Chancelier, le *Duc de Sully*, *Villeroi*, Jeannin & *de Puisieux*, traiterent avec eux de la maniere de secourir les Païs de Cleve & de Juliers, dont la succession étoit contestée.

Comme les Etats Géneraux des Provinces Unies se mêlerent de cette affaire, on la racontera ici en peu de mots. (5) Au commencement du XVI. siecle, *Jean Duc de Cleve*, Comte de la Marck & Seigneur de Ravestein, avoit épousé *Marie* fille unique de *Guillaume Duc de Juilliers*, Berg & Ravensbourg; à condition que les Seigneuries, qui reviendroient à son Epouse, après la mort de son Pere, demeureroient jointes ensemble, sans pouvoir jamais être séparées; parce que les Ducs de Bourgogne & de Brabant, étoient si puissans, que ces Seigneuries séparées ne seroient pas en état de leur résister. De ce mariage nâquit un fils unique, qui fut nommé *Jean Guillaume* & trois filles, *Sibylle*, *Anne* & *Amelie*. Sibylle l'ainée se maria en 1526. à *Jean & Frederic*, Electeur de Saxe, & il fut

(1) On nomme ainsi dans les PP. UU. ceux qui envoyent des Députez à l'Assemblée des Etats.

(2) On trouve quelque chose de ceci, dans *De Meteren* Liv. XXXI. fol. 680.
(3) Le même dans son XXXII. Livre.
(4) On l'a nommé ci-dessus *de la Mailleraie*, de *Maleræus*, que l'on avoit trouvé dans *Grotius* & de *Malerée*, qui est souvent dans *De Meteren*.
(5) *De Meteren* Liv. XXXI. fol. 682. verso & suiv.

1610. fut ſtipulé, dans le contract de Mariage, que ſi Jean & Marie venoient à mourir, ſans fils, la ſucceſſion paſſeroit toute entiere à Sibylle & à Jean Frederic; à condition que les deux autres Sœurs auroient une ſomme d'argent. Anne fut mariée à Henri VIII. Roi d'Angleterre, & n'en eut point d'enfant, la Cadette mourut Fille. Jean Guillaume leur frere épouſa en 1546. *Marie d'Autriche*, Reine de Hongrie, fille de *Ferdinand d'Autriche*, qui fut Empereur. Il fut auſſi ſtipulé, que s'ils venoient à mourir, ſans héritier mâle, la ſucceſſion appartiendroit à leurs filles. Ferdinand, Maximilien & Rodolf Empereurs confirmerent les uns, après les autres, ce privilege. Il nâquit deux fils de ce mariage, dont l'aîné mourut jeune, & le ſecond fut *Jean Guillaume*, qui fut deux fois marié & mourut en 1609. ſans enfans. Ils eurent quatre Sœurs. L'ainée nommée *Marie Eleonore*, épouſa *Albert Frederic*, Duc de Pruſſe, & la même condition, dont on a parlé, fut ſtipulée dans leur contract de mariage. De ce mariage il ne nâquit aucun fils, mais ſeulement quatre filles. *Anne*, qui étoit l'ainée, épouſa *Jean Sigiſmond* Electeur de Brandebourg; la ſeconde, nommée *Anne Magdelaine*, *Philippe Louïs*, Comte Palatin de Neubourg; la troiſiéme, nommée *Magdelaine*, *Jean* Comte Palatin des deux Ponts; la quatriéme enfin, nommé *Sibylle*, Charles d'Autriche, Marquis de Burgau.

Le Prince Jean Guillaume, Frere de ces Dames, étant mort le 25. de Mars 1609. le Marcgrave *Erneſt Philippe de Brandebourg* ſe rendit d'abord au Païs de Cleves au Château de Hambourg, où il demanda qu'on reconnût, pour Duc, Jean Sigiſmond ſon Frere, Electeur de Brandebourg; comme héritier de la Sœur ainée du Défunt, de laquelle il avoit épouſé la fille ainée. Il s'y trouva auſſi quelques autres Princes, & entre autres *Wolfgang Guillaume de Neubourg*, fils de la ſeconde fille du même mariage. Les Villes qui étoient des Etats de Cleves & de Juliers demandoient qu'elles demeuraſſent ſous le Gouvernement de la Veuve du Défunt, fille de Duc de Lorraine, conjointement avec les Conſeillers, qui les avoient gouvernées ſous le feu Duc; en attendant que les Héritiers ſe fuſſent accordez. Cette aſſemblée des Princes ayant été inutile, ils ſe raſſemblerent à Dortmond, en Weſtfalie, où le Margrave de Brandebourg & le Comte Palatin de Neubourg convinrent de s'adreſſer aux Etats du Païs, aſſemblez à Duſſeldorp; pour leur recommander le gouvernement de cette ſucceſſion, en attendant que l'un ou l'autre des Prétendants eût été reconnu; & cependant de mettre ordre aux affaires preſſantes, d'un commun conſentement, comme les Héritiers légitimes du Défunt. On propoſa diverſes choſes dans cette Aſſemblée, mais on ne put rien faire de ce qui fut propoſé, ſinon que l'on ſatisfit la Veuve du feu Duc. Elle partit enſuite, pour s'en retourner en Lorraine. Il y avoit encore d'autres Prétendants, qui croyoient avoir droit de demander une partie de la ſucceſſion; ſavoir, le Duc des deux Ponts, & le Marquis de Burgau, le Duc de Nevers de la Maiſon de Cléve, & le fils ainé du Duc de Bouillon, qui prétendoit au Comté de la Mark, dont ils portoit le titre. Cependant l'Empereur fit citer les Parties, par une proclamation du 24. de Mai, à comparoître devant lui, comme étant le juge naturel de ce Differend.

Henri IV. craignant que la Maiſon d'Autriche ne ſe rendît maîtreſſe de cette Succeſſion, & que cela ne causât une nouvelle guerre, fit un traité avec les principaux des Prétendants, que l'on a nommez; & quelques autres Princes, pour les ſecourir contre ceux, qui voudroient les attaquer, 1610. & en recevoir lui même du ſecours, dont on voit (1) encore les articles ſignez & confirmez à Paris le 23. de Fevrier MDCX. C'étoit pour voir comment on pourroit empêcher que les Etats, dont il s'agiſſoit, ne tombaſſent entre les mains de la Maiſon d'Autriche, que le Roi de France fit venir à Paris l'Ambaſſade des Provinces Unies, de laquelle on a parlé.

L'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin de Neubourg, s'adreſſerent auſſi aux Etats Géneraux, pour les prier de vouloir empêcher que perſonne n'envahît les terres dont il s'agiſſoit, ni n'y causât aucun dommage. C'eſt ce qu'ils demanderent, par un Mémoire, qu'ils firent préſenter aux Etats le 16. de Juillet 1609. auquel les Etats répondirent très-favorablement, le 30. du même Mois. Le Roi de France donna ordre à ſes troupes, qui ſervoient en Hollande, de s'approcher des frontieres de Cleve, pour marcher au premier ordre, & les Etats Géneraux défendirent à leurs Troupes de faire aucune courſe dans ce Païs-là.

Pendant que les Etats de Cleves & des païs voiſins étoient encore aſſemblée à Duſſeldorp, *Neſtelraat*, Conſeiller du Prince Défunt, ſortit de l'Aſſemblée, avec quelques autres, & ſe rendit promptement maître de la Ville de Juliers, ſur la riviere de Rure. Cet homme étoit un ancien Penſionaire d'Eſpagne, & ne manqua pas de deſarmer les Habitans de la Ville; ſous prétexte de la garder pour l'Empereur, auquel elle devoit obeïr, juſqu'à ce qu'il eût jugé de la Succeſſion.

Cela arriva au Mois de Juillet, mais depuis le 16. de Juin, les Princes intereſſez des Maiſons de Brandebourg & de Neubourg, écrivirent à l'Empereur qu'ils étoient ſurpris de voir par tout des Affiches, dans leſquelles ils étoient citez à comparoitre devant lui; puis que cela ne ſe pratiquoit pas, pour de ſemblables héritages, & à l'égard des Maiſons des Electeurs & des Princes. Ils prioient auſſi S. M. I. de n'agir pas, avec précipitation, dans cette affaire. Cependant l'Archiduc Leopold, Evêque de Strasbourg & de Paſſau, ſe rendit à Juliers, ſur la fin de Juillet; avec une Procuration de l'Empereur, qui évoquoit cette cauſe à lui. Il envoya d'abord des munitions de guerre à Juliers, & comme les Princes de Brandebourg & de Neubourg levoient du monde, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de l'Héritage, qui leur appartenoit; l'Empereur défendit de les ſecourir, ſur peine du Ban de l'Empire & de confiſcations des biens de ceux, qui le feroient. Mais les Princes ne laiſſerent pas de prendre poſſeſſion de tout le reſte du Païs & de ſe faire prêter ſerment de fidelité, par les Habitans, qu'ils promirent de proteger; comme auſſi de laiſſer toutes choſes dans l'état, où elles étoient, ſoit à l'égard des Privileges, ſoit à l'égard de la Religion.

L'Archiduc, de ſon côté, reçut des Soldats Eſpagnols, Italiens & Wallons de l'Archiduc Albert; comme pour ſe rendre maître, par force, de toute la ſucceſſion. Leopold écrivit, à cette occaſion, aux Etats Géneraux, contre les Princes de Brandebourg & de Neubourg, pour les empêcher d'aider ces Princes à ſe maintenir, contre la ſentence de l'Empereur, en cas qu'elle ne leur fût pas favorable. Cette Lettre étoit du 30. de Juillet, & les Etats y répondirent le 18. d'Août, par une Lettre où ils témoignerent ouvertement d'approuver l'accord, que les Princes avoient fait entre eux, & qu'ils eſpe-

(1) Dans *Aitzema* Liv. I. p. 25. & ſuiv.
(2) *De Meteren* Liv. XXXI. p. 685.

1610. peroient qu'il en jugeroit de même, dès qu'il en seroit mieux instruit.

Les Archiducs envoyerent aussi, de Bruxelles à Paris, Richardot, pour représenter au Roi qu'il étoit mieux que l'Empereur seul jugeât de cette affaire, & que ceux, auxquels il adjugeroit la possession de cette Succession, en demeurassent les maîtres. Mais le Roi, qui voyoit que par-là l'Empereur pourroit, en se rendant Juge de tous les Procès semblables, distribuer le bien d'autrui à ceux qu'il voudroit favoriser, n'en convint point avec l'Archiduc. Les autres Alliez des Etats craignirent aussi que cette affaire ne donnât lieu aux Archiducs de rompre la Trêve; mais ni l'Espagne, ni eux n'étoient pas en état de recommencer une Guerre, qui leur avoit été si ruineuse. Albert & Isabelle écrivirent aussi aux Princes, qui se portoient pour héritiers de la Succession de Cleve, & qui armoient pour leur défense, de s'en rapporter au jugement de l'Empereur, & de laisser faire l'Archiduc Léopold, comme son Commissaire. Les Princes répondirent civilement, & parlerent avec respect du Commissaire Impérial, mais ils souhaiterent qu'il se retirât de Juliers, & qu'il laissât l'héritage à ceux à qui il appartenoit. La Lettre étoit dattée du 22. de Septembre, 1609. L'Archiduc Albert protesta au reste de demeurer tout à fait neutre, dans cette affaire.

Ces Princes demanderent aux Etats Géneraux s'ils pouvoient attendre quelque secours d'eux, en cas de besoin, & s'ils voudroient bien leur fournir de l'Artillerie & des munitions de guerre, s'ils venoient à en manquer. Les Etats, en leur recommandant de se conduire avec prudence, dans cette affaire, ne laisserent pas de leur promettre ce dont ils auroient besoin, par une Lettre du 24. d'Octobre 1609. L'Electeur de Saxe essaya aussi de représenter, le plus favorablement qu'il pût, ses prétensions fondées, selon quelques Historiens, sur ce que les Empereurs avoient promis à leur Maison de lui donner les Fiefs Masculins, quand les Héritiers mâles manqueroient; mais par le consentement de trois Empereurs, comme on l'a dit, il avoit été déclaré que les Fiefs, dont il s'agissoit, pourroient être possedez par des Femmes. Quoi qu'il en soit, la Maison de Saxe prend encore, dans ses titres, ceux des anciens Ducs de Cleves, & de Juliers.

Après bien des négotiations inutiles, les Princes furent mis au Ban de l'Empire & la guerre commença; mais comme le détail ne regarde point les Provinces Unies, on ne s'y attachera pas. L'Archiduc Léopold y eut peu davantage, & ne put empêcher que les Princes n'allassent assieger la Ville de Juliers, qu'il tenoit. Cependant l'Empereur adjugea le Duché de Juliers, &c. à la Maison de Saxe, conformément à touts les Droits, qu'elle pourroit produire sur ce païs-là, & qui se trouveroient mieux fondez, que ceux des Maisons de Brandebourg & de Neubourg: Qu'elle ne feroit aucun changement, dans l'exercice de la Religion Romaine, en ce païs-là: Que Léopold seroit remboursé des frais, qu'il avoit faits, & disposeroit des biens Ecclesiastiques, Mais les Héritiers des Maisons de Brandebourg & de Neubourg s'accommoderent avec ceux de la Maison de Saxe.

Cependant Henri IV. fut tué le 14. de Mai, par *François Ravaillac*, de la maniere dont on le pourra voir dans les Historiens François, qui ont écrit la vie de ce Grand Prince. Les Etats Géneraux perdirent en lui le meilleur Ami, qu'ils eussent eu, & le soûtien le plus assuré de leur République. La perte auroit été beaucoup plus grande, si elle étoit 1610. arrivée quelques années auparavant; & il se trouva heureusement, pour eux, que la France, avoit le même interêt, par rapport à la conservation de leur République, après sa mort, qu'elle avoit eu pendant sa vie. Il en fut de même des Héritiers du Duché de Cleves, & des autres terres voisines. La France les favorisa, après la mort de Henri, comme elle avoit fait pendant sa vie.

Ils implorerent le secours des Etats, pour réduire la Ville de Juliers, dont ils ne pouvoient venir à bout, avec leurs propres Troupes. On douta à la Haie, si l'on pourroit envoyer à ce siege beaucoup de Troupes; de peur que l'Archiduc Albert ne s'en mêlât, & que la Trêve ne vînt à être rompue; mais comme la France s'engagea aussi à y envoyer du monde, le Prince Maurice partit, pour commander lui même le siege, & passa au travers de la Gueldre Espagnole, sans que l'Archiduc le trouvât mauvais, le 29. de Juillet; avec environ quatorze mille Fantassins, & trois mille hommes de Cheval. Ce Prince arriva devant la place, le 29. de Juillet, & commença, dès ce jour-là, à faire des dispositions pour le siege. La Régente de France avoit cependant envoyé le *Maréchal de la Châtre*, avec quelques Troupes, pour se joindre à lui; mais elles s'arrêterent à Trêves, sous prétexte qu'elles n'étoient pas assez nombreuses, pour s'avancer jusqu'à Juliers sans danger. Le Maréchal souhaitoit aussi que le siege ne se commençât qu'après son arrivée, & l'on découvrît qu'il prétendoit que la place étant prise, elle fut mise entre ses mains, comme en Sequestre; ce qui n'accommodoit nullement les Princes de Brandebourg & de Neubourg. Maurice lui envoya quelque peu de Troupes au devant, & promit même de marcher avec toute l'Armée, si Spinola paroissoit vouloir empêcher son passage. Enfin on détacha encore quelque peu de Cavalerie, pour aller au devant du Maréchal. Cependant le siege s'avançoit, & comme il craignit que la place ne fût prise, avant qu'il y arrivât; il s'y rendit enfin, le 18. d'Août. La Place fut réduite le 2. de Septembre, à des conditions assez favorables. Le Maréchal après avoir fait montre de ses Troupes, qu'il mit en bataille, & qui en effet étoient fort lestes, vit aussi celles de Maurice rangées de même, & faire plusieurs mouvements & évolutions militaires, avec une justesse surprenante. Le 9. il repartit, pour retourner en France, au travers du païs de Luxembourg; par la permission des Archiducs, qui demeurerent, de bonne foi, dans la neutralité. Maurice se retira aussi le 18. du même Mois, pour ne donner aucun soupçon aux Archiducs, qu'il demeurât, dans le païs, pour quelque autre dessein. Il y eut ensuite un accommodement entre les Princes, qui prétendoient à la succession du Duc de Cleves, que l'on pourra voir dans (2) *De Meteren*.

L'Ambassade que les Etats avoient envoyée à Paris, comme on l'a dit, revint en Hollande, avant la mort de Henri IV. qui entretint les Ambassadeurs, avec beaucoup de franchise & de cordialité. Il avoit même proposé d'aller en personne, avec son armée, devant Juliers; soit qu'il en eût le dessein, soit que ce fût pour faire plaisir au Princes, qui se disposoient à attaquer cette place. Les Ambassadeurs partirent de Paris le 8. de Mai, & revinrent en Hollande par Calais.

Les Etats Géneraux envoyerent aussi, pour Ambassadeurs en Angleterre, *Jean de Berk*, Conseiller &

(1) *De Meteren* fol. 602. Liv. XXXII.
(2) Liv. XXXII. fol. 205.

1609. & Pensionaire de Dordrecht ; *Albert Veer* Pensionaire d'Amsterdam ; *Elie d'Oldenbarneveld* Pensionaire de Roterdam ; *Albert Joachim*, Député de Zélande, outre Noël de Caron, qui étoit l'Ambassadeur ordinaire. Ils arriverent le 24. d'Avril à Londres, & eurent audience le 27. Ils furent bien reçu du Roi & de la Cour, & visitez, selon l'usage, par les autres Ambassadeurs, qui étoient alors, à la Cour de la Grande Brétagne.

Après les premieres céremonies, les Ambassadeurs parlerent de l'assistance, que le Roi de la Grande Brétagne avoit promise aux Héritiers du Duc de Cleve, pour les mettre en possession de Juliers; de divers articles de la Trêve, que les Archiducs n'avoient pas accomplis ; & enfin de faire une nouvelle Alliance entre la France, la Grande Brétagne, divers Electeurs & Princes d'Allemagne, où leur République entreroit aussi ; pour se soûtenir réciproquement, contre ceux qui attaqueroient l'un des Alliez. Mais la mort de Henri IV. troubla entierement ce projet.

Ils traiterent ensuite du droit de pêcher, dans l'Ocean Septentrional, à l'occasion de la défense, que Jaques avoit faite d'y pêcher, sans sa permission. Les Ambassadeurs des Etats citerent là-dessus un Article (1) d'un Traité, fait en MCCCCXCV. pour le commerce réciproque des Anglois & des Flammands, & montrerent que c'est une chose du Droit des Gens. Ils parlerent aussi du Droit de Commerce, & le Roi suspendit l'execution de la Déclaration qu'il avoit faite, sur la Pêche, & le commerce fut établi réciproquement. Il fit aussi les Ambassadeurs Chevaliers, & ils revinrent à la Haie le 6. de Juin. On envoya encore un Ambassadeur en Suède, qui y fut bien reçu, & renouvella les anciens Traitez. On fit aussi un Traité de commerce, avec Muley Saydan Roi de Maroc, que l'on trouvera tout au long (2) dans *De Meteren*.

Pour revenir à ce qui se passa dans les Provinces Unies, (3) les habitans d'Alcmar, après avoir mis des Corps de garde, dans leur Ville, envoyerent à la Haie, pour avertir les Etats de la Province, & Maurice de ce qui se passoit. On leur envoya des Commissaires du Haut-Conseil, qui furent le Président *Veenhuysen*, *De Voocht & Hoogerbeck*, & du Conseil de la Province *Etienne vander Does*, avec une commission du Prince, & quelques autres. Ils arriverent à Alcmar, le 4. de Janvier de cette année, & pour calmer les esprits, proposerent de laisser les Magistrats élus pour cette année ; à condition que les Peres ne paroitroient au Conseil, avec leurs Fils ou leur Gendres, que tour à tour, & n'auroient qu'une seule voix, entre eux. Une partie du Conseil d'Alcmar crut qu'il falloit accepter cette proposition, mais l'autre la rejetta. Les Commissaires étant de retour à la Haie, & ayant fait leur rapport, les deux Partis présenterent aux Etats des requêtes opposées, dans l'Assemblée du mois de Fevrier. Les Etats approuverent la proposition des Commissaires, mais les Bourgeois la rejetterent ; parce qu'un des nouveaux Magistrats, qui n'étoit pas qualifié pour cela, conformément aux Lois, avoit mal traité les Bourgeois. Enfin il en fallut venir à une nouvelle nomination, que fit la Bourgeoisie, & dont les Commissaires choisirent la moitié. Les Etats ayant approuvé ce choix, on vit de nouveau la Ville en paix, à cet égard. 1609.

Mais il ne fut pas si facile de calmer les esprits, parmi les Ecclesiastiques. Les Commissaires des Etats firent assembler, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu, la Classe d'Alcmar, & lui proposerent de nouveau le rétablissement des Ministres suspendus. Après bien des discours, elle consentit à ce que souhaitoient les Etats, & en donna aux Commissaires un Acte, signé du 4. de Mars. Mais on entendit dire à quelques Ministres, qu'ils n'avoient consenti que de bouche & nullement de cœur, & l'Ordre des Etats fut mal observé. Les Etats écrivirent là-dessus aux Magistrats de la Ville, qui n'étant point obeïs de Consistoire, le changerent entierement. Il y eut ensuite quelques Ministres de cette Ville, qui s'opposoient le plus aux Etats, & même Venator, qui furent obligez de s'abstenir de prêcher dans la Ville d'Alcmar. Le détail de tout cela peut servir à faire voir que le Zèle, qui n'est pas accompagné de Prudence, cause ordinairement plus de mal, que de bien. Mais on le pourra chercher dans les Histoires Ecclesiastiques de ce tems-là.

A Leuwarde, en Frise, il y eut (4) aussi du tumulte, pour l'élection des Magistrats. Quelques Bourgeois, mécontens de ceux qui avoient été élus, attaquerent l'Hôtel de Ville, à coups de pierre, & rompirent même la porte, en la heurtant avec un Mât de Vaisseau ; ce qui obligea les Magistrats de s'enfuïr, par une porte de derriere. Les Séditieux en élurent sur le champ d'autres, & planterent leur Mât ; devant l'Hôtel de Ville, comme un monument de leur victoire. La Cour de Frise, soit qu'elle fût satisfaite de leur conduite, ou qu'elle n'osât pas marquer son mécontentement, confirma ceux qu'on avoit choisi, pour cette fois-là. Le peuple & quelque fois même le Magistrat croit, ou semble croire que la Liberté consiste à faire ce qu'il trouve à propos ; sans se mettre en peine, si ce qu'il fait est conforme aux Lois, & utile au Public, ou non ; au lieu que la Liberté consiste à n'obeïr qu'aux Lois, & n'a rien du tout d'arbitraire. Il est certain qu'on en abuse quelque fois, parmi les Nations, chez qui il est resté quelques restes de Liberté ; mais si l'on n'en abusoit jamais, dans l'état où est le Genre Humain sur la terre, ce seroit une marque qu'il n'y en auroit point.

Il y eut un tumulte à Utrecht, qui commença à éclatter sur le milieu de Janvier de cette année, quoi que le mécontentement eût été fomenté depuis long-tems parmi le peuple ; qui n'est jamais content de ceux, qui le gouvernent, & qui feroit beaucoup pis, s'il venoit à se gouverner lui même. On ne l'avoit entretenu, que de la mauvaise conduite de ceux, qui le gouvernoient, & de la violation de ses Privileges ; dont il commença à demander l'observation à ses Capitaines, sans quoi il menaçoit de se faire justice, par force. Les Capitaines en avertirent le Magistrat, qui répondit qu'on attendît deux ou trois jours, & qu'il rappelleroit le Sr. de *Rysenbourg*, qui étoit premier Bourgmestre, & qui étoit alors à la Haie pour les affaires de la Province ; afin de voir avec lui, comment on les pourroit satisfaire. Ce délai fut mal pris, par la populace, qui prit les armes, sans excepter même les Catholiques Romains, à qui on faisoit accroire sous main qu'on leur rendroit l'exercice libre de leur Religion. Peu de tems après, on contraignit les Magistrats de consentir à une nouvelle élection, & l'on mit en leur place, ceux que l'on voulut. *Dirk Canter* & *Henri de Helsdingen* furent faits Bourgmestres,

(1) On ne voit dans le recueuil de *Rymer*, que la Patente que l'Archiduc *Philippe*, donna à ses Ambassadeurs, pour cela ; mais le Traité n'y est point. On le trouve à la tête du *Mare Clausum* de *Selden* Edit. de Hollande en 1636. Voyez l'Article 4.

(2) Liv. XXXII. fol. 707. verso & suiv.

(3) *Uytembogard* P. III. p. 488. & suiv.

(4) *De Meteren* Liv. XXXII. fol. 680.

1610. meftres, & envoyerent après cela des Députez à la Haie, pour demander à Maurice, Gouverneur de la Province, qu'il approuvât l'élection, qui s'étoit faite. Les Députez l'assurerent qu'il n'y avoit point de Faction dans leur Ville, qui favorisât l'Eglise Romaine, comme on l'avoit dit. Cela fit que, pour arrêter cette émute, il approuva l'élection, qui s'étoit faite, de l'avis même des Etats Generaux. Cependant Canter, quoi qu'il dissimulât, avoit tenu plusieurs discours, en faveur des Catholiques Romains, & des Espagnols, qui le devoient rendre suspect. Le peuple demeuroit armé & faisoit toutes sortes d'insolences dans la Ville, quoi que les Ministres fissent tout ce qu'ils pouvoient, pour l'appaiser, par leurs exhortations.

Maurice, peu de tems après, se rendit à Utrecht, accompagné de quelques Députez des Etats Generaux; mais au lieu du respect, qu'on devoit avoir pour eux, on fit beaucoup d'insolences, & quelques uns des Mutins firent comprendre qu'ils ne se contentoient pas de l'indulgence, que l'on avoit euë pour eux; mais qu'ils avoient dessein de changer tout le Gouvernement de la Province & de faire entrer les Catholiques Romains dans les emplois. Il y eut même quelque gens de cette Religion, qui firent une décharge de quelque mousqueterie; le soir d'un jour de jeûne, à dix heures, ou environ, & qui firent beaucoup de bruit; mais n'étant point soûtenus, leur dessein n'eut aucune suite.

Comme les Bourgeois faisoient encore du bruit, & n'avoient pas grand égard pour le Prince Maurice; les Etats Generaux trouverent à propos de tenir leurs Assemblée à Woerde, & ils y appellerent le Prince & les Etats de la Province d'Utrecht. Il se trouva aussi là les Ambassadeurs de France & de la Grande Brétagne & le Conseil d'Etat. Ils ouïrent les Etats de la Province, l'ancien Magistrat de la Ville d'Utrecht, & les Députez du nouveau, & de la Bourgeoisie. Ils trouverent que le tort étoit tout du côté des derniers. Là dessus ils les censurerent & les exhorterent à se remettre sans délai, à ce que les Etats Generaux en jugeroient, selon le Traité d'Union, fait en cette Province, & leur promirent d'engager les Etats Particuliers de cette même Province à en faire autant. Cependant ils leur conseillerent de poser incessamment les armes, qu'ils avoient prises mal à propos. Les Députez de retour à Utrecht rapporterent la censure que les Etats Generaux leur avoient faite; sur quoi la populace reprit les armes plus que devant, & fit mille indignitez, sans que le nouveau Magistrat se donnât aucune peine, pour appaiser ce tumulte. Les Etats lui ordonnerent là-dessus d'envoyer à la Haie des Députez, en quatre jours, & de se soumettre à la décision de leur Assemblée, comme les Etats de la Province l'avoient déja fait. Ils ajoûterent que s'ils aimoient mieux que les Etats Generaux tinssent leur Assemblée, dans la Ville d'Utrecht; il faudroit qu'outre les deux Cpmpagnies de Garnison qu'ils avoient déja, chez eux, ils en reçussent encore quatre autres, avec un Commandant; pour prévenir tous les desordres, qui pourroient arriver. Ces avertissemens étant inutiles, on parla dans l'Assemblée de leurs HH. PP. d'envoyer assieger la Ville d'Utrecht, & on la menaça même d'en venir-là, si les Bourgeois ne se soumettoient. Mais avant que d'aller plus loin, les Etats Generaux publierent une Lettre circulaire, qu'ils adresserent aux Etats particuliers de châque Province; pour les instruire de ce qui s'étoit passé & de leur propre conduite, dans cette affaire. Cette (1) Lettre étoit datée de la Haie le 30. de Mars MDCX.

(1) Voyez-là dans *De Meteren* Liv. XXXI. fol. 680. verso & suiv.

On commença même à envoyer quelques troupes de ce côté-là, & quoi que les nouveaux Magistrats s'en moquassent d'abord, dans la pensée qu'on ne viendroit jamais à une violence; comme ils virent que leur Ville seroit bien-tôt investie & que bien des Bourgeois ne vouloient pas s'engager contre les Etats; ils prierent les Magistrats d'Amsterdam de vouloir être médiateurs, dans cette affaire. Ils y consentirent, mais en protestant qu'ils n'approuvoient nullement la conduite de ceux d'Utrecht, qui étoit de très-mauvais exemple, & propre à diffamer la nouvelle République, comme si elle n'étoit pas capable de demeurer en repos. Enfin après diverses difficultez, on ne trouva point d'autre moyen, que de déposer les nouveaux Magistrats, & de rétablir les précedens. Mais afin qu'on ne crût pas que l'on en usoit ainsi, par quelque passion déraisonnable, le Conseil d'Etat invita tous ceux, qui auroient quelques plaintes à faire contre l'ancien Gouvernement, à s'adresser à cette Assemblée. Elle écouta tout ce qu'on lui vint dire, & après un mûr examen, elle jugea que ces accusations étoient ou fausses, ou mal fondées, ou de nulle importance. Elle le déclara, par un Ecrit public, où elle défendit séverement de parler mal des Magistrats rétablis, ou des Etats de la Province, & ordonna de les respecter, & de leur obeïr, comme auparavant. Cet Ecrit fut rendu public le dernier de Mai de cette année, & le calme fut rétabli, par une Amnistie, pour ce qui s'étoit passé. C'est ainsi que finit, sans aucune effusion de sang, & même sans emprisonnemens, ou amendes pécuniaires, une sédition qui auroit pu être dangereuse, si elle avoit duré plus long-tems. La prudence & la modération des Provinces Alliées tromperent, de cette sorte, ceux qui s'étoient flattez que la nouvelle République des Provinces Unies, periroit par un tumulte populaire, (2) comme ils disoient quelle avoit commencé.

Cette même année (3), il arriva divers Vaisseaux des Indes richement chargez d'épices, de pierreries, & d'étoffes des Indes; quoi que les Espagnols n'onbliassent rien, pour traverser le négoce des Hollandois, en ce païs-là. Il arriva aussi un Vaisseau, avec des marchandises de la Chine, & du Japon. Il avoit porté avec lui une Lettre du Prince Maurice, adressée au Roi de Japon; qui lui répondit très-civilement, & promit de recevoir & de proteger les Vaisseaux Hollandois, qui y viendroient desormais. Elle commençoit, par ces mots: *Moi Souverain Seigneur du Japon, salue le Prince de Hollande, qui m'envoye visiter d'un païs si lointain.* On a déja dit ailleurs, que les peuples des Indes ne sâchant ce que c'est que *République*, parce qu'ils ne sont pas capables de cette sorte de Gouvernement; on ne pouvoit pas négotier, ni traiter avec eux, sous ce nom; de sorte que la Compagnie étoit obligée de se servir du nom de Maurice, dans les Lettres, qu'elle envoyoit aux Princes Indiens.

Pour revenir aux brouilleries Théologiques, qui, pendant quelques années, feront la plus grande partie de l'Histoire des Provinces Unies; on continua à écrire, de part & d'autre, sur les matieres contestées; & comme Uytembogard eut représenté que les Ministres du Parti contraire tâchoient d'établir une *Puissance Collaterale* à celle des Etats, par rapport aux affaires Ecclesiastiques; Gomarus écrivit contre cette expression, & Uytem-

(2) La pensée de ces gens-là avoit été exprimée, par ce Distique Latin:

> *Principium iratâ fuit huic à plebe tumultus;*
> *Finis ab irata plebe tumultus erit.*

(3) *De Meteren* Liv. XXXII. fol. 706.

 tembogard lui répondit, & cela forma une nouvelle Controverse, sur le pouvoir des Souverains Chrétiens, en matieres Ecclesiastiques. Il se fit ensuite plusieurs Ecrits, sur cette matiere, auxquels nous ne nous arrêterons pas. Mais il faut dire ici, en peu de mots, les sentimens des deux Partis sur ce sujet. Quand on commença à parler de *l'autorité du Souverain dans les choses Sacrées*, le sentiment commun des Théologiens opposez à Arminius & à ceux qui approuvoient sa doctrine, étoit qu'il appartenoit aux Consistoires, aux Classes & aux Synodes composez de Ministres & d'Anciens, de décider, par la pluralité des suffrages, de ce que l'on pouvoit enseigner, dans les Academies & dans les Eglises; en sorte qu'après avoir prononcé là-dessus, la Puissance Souveraine étoit obligée, en conscience, de suivre leurs sentimens; en faisant enseigner la doctrine, qu'ils approuvoient, & dans les Ecoles, & dans les Temples de leurs Jurisdiction; & en mettant dehors ceux qui ne la voudroient pas enseigner, ou qui en débiteroient une autre. Au contraire, ceux qui étoient dans le Parti d'Arminius soûtenoient que la Puissance Souveraine, après avoir oui les deux Partis & pesé avec soin leurs raisons, sans avoir égard à la décision des Synodes, ou d'autres Assemblées Ecclésiastiques, avoit droit de décider de ce qui devoit être enseigné publiquement, ou au moins toleré, & d'engager ceux qui ne differoient en rien, qui fut essentiel, à vivre en paix, dans la même Eglise; sans que cette Puissance fût obligée de se soûmettre aux sentimens des Assemblées Ecclesiastiques. Voilà, en gros, en quoi consistoit le Differend, touchant l'autorité du Souverain, dans les choses Sacrées. Mais de peur qu'on ne se méprenne, dans une matiere de cette importance, pour le repos de l'Etat; il faut expliquer, un peu plus au long, le sentiment le plus favorable aux Souverains; car c'étoit d'eux, dont il s'agissoit, & non des Magistrats Subalternes.

Selon ce sentiment, la Puissance Souveraine Chrétienne est autorisée, non seulement à gouverner les choses Civiles, mais encore les Ecclesiastiques; en maniere que l'Eglise ne nuise pas à la République, & que la République ne préjudicie pas non plus à l'Eglise. Leurs Sujets, quels qu'ils soient, doivent obeir au Souverain, en toutes les choses Civiles, sans exception; sans quoi aucun Etat ne pourroit subsister. Dans les choses *Sacrées*, ou Ecclesiastiques, on lui doit aussi obeïr, en tout ce qui n'est pas contraire aux Lois Divines, ou qui ne blesse pas la Conscience; sans que les Pasteurs, ou les Assemblées Ecclesiastiques aient droit de s'y opposer.

Ceux qui admettent l'autorité du Pape, ou des Conciles, comme superieure à celle des Souverains, détruisent par-là même leur Souveraineté, & ouvrent la porte à une infinité de brouilleries, qui vont au renversement de la Societé même Civile; comme on l'a vu dans les démêlez, que les Empereurs d'Allemagne ont eus avec les Papes, à l'autorité excessive desquels les Souverains n'ont jamais fait difficulté de s'opposer, comme *Grotius* l'a fait voir au long en son livre (1) *du Pouvoir des Puissances Souveraines dans les choses Sacrées*. Ceux qui voudroient, parmi les Protestans, exclurre les Souverains de toutes affaires Ecclesiastiques, & établir un Tribunal Collateral, ou plûtôt Superieur au leur, dans cette sorte d'affaires; en maniere que le Souverain ne pût être, que l'executeur des sentences des Synodes, sans oser juger de rien, ni s'opposer aux passions qui, comme on sait, ne regnent que trop communément dans ces Assemblées; jetteroient les Protestans dans les mêmes embarras, où les Empereurs se sont trouvez, dans les démêlez, qu'ils ont eus avec les Evêques de Rome. Mais on ne doit pas s'imaginer, selon ce sentiment, que le Souverain ait droit d'imposer, à cause de cela, la nécessité de croire ce qui lui plaît, & de faire profession publique de tous les sentimens qu'il approuve. Ce seroit joindre à la puissance Civile, qui appartient incontestablement au Souverain, une puissance Spirituelle, qui n'appartient qu'à Dieu & à Jesus-Christ.

Les *choses Sacrées*, dont on lui donne la conduite, selon le sentiment, dont il s'agit, n'appartiennent pas à l'essence même de la Religion, mais seulement aux choses du dehors; comme sont les personnes, qui enseignent la Religion; les lieux Publics, où on l'enseigne; le tems & la maniere dont cela se fait, & autres choses semblables. Aux soins du Souverain appartiennent l'Election, ou la confirmation des Docteurs Publics, les Bâtiments où ils enseignent, les gages & les émolumens qu'on leur donne, la maniere d'enseigner, qu'il peut & doit empêcher de devenir séditieuse & propre à mettre les Sujets de l'Etat aux mains, les uns avec les autres, ou à faire chasser ou maltraiter une partie des Sujets, pour faire plaisir aux Ecclesiastiques, qui leur sont contraires, & qui prétendent qu'on les leur sacrifie. On voit, depuis la Réformation, un exercice perpetuel de ce pouvoir des Souverains, en Allemagne; dans les lieux où des Religions, differentes de celle du Souverain, & d'une partie de ses Sujets, sont souffertes. Les Souverains Protestans ne s'y arrogent point le pouvoir de maltraiter leurs Sujets de differentes Religions, pendant qu'ils obeïssent aux Lois Civiles. Si quelques Princes Catholiques Romains le font, ils en sont géneralement blâmez, & l'on a recours aux Lois de l'Empire, pour les obliger à laisser vivre leurs Sujets en paix, lors que d'ailleurs ils leur sont soumis. Il y a d'autres Lois bien plus sacrées, qui obligent les autres Souverains à en user de même, à l'égard de leurs Sujets; quand il arrive qu'ils soient d'un autre sentiment, que ceux à qui ils obeïssent. Ce sont les Lois de l'Humanité & de l'Evangile, qui les obligent nécessairement d'avoir de la charité pour leur Prochain, & dont personne ne les peut dispenser.

Il n'est pas permis aux Sujets de s'emparer des Eglises publiques, ou d'y prêcher ce que la Puissance Souveraine ne veut pas qu'on y prêche. Mais les Lois du Christianisme, les plus sacrées & les plus inviolables de toutes les Lois, l'obligent de laisser à châcun la liberté de faire les exercices de sa Religion à part, en des bâtimens particuliers; pourvu que cela se fasse sans tumulte, & sans toucher, en aucune maniere, à l'autorité des Lois Civiles. Les Rois de France en ont usé, pendant bien des années, de cette maniere, envers leurs Sujets Réformez; & quand ils ont cessé de le faire, ils n'en ont pas assurément été louez des personnes éclairées. Les Protestans, sur tout, ont fort desapprouvé cette conduite, & par ce seul jugement, ils ont condamné tous ceux, qui en ont fait autant dans tous les siecles passez, ou qui le feront à l'avenir; puis que c'est une maxime indubitable que de choses semblables, on doit faire de semblables jugemens, en quelques lieux & en quelques tems qu'elles se fassent.

Le Souverain a aussi droit de convoquer les Assemblées Ecclesiastiques, & d'en choisir les membres, comme ils le trouve à propos; il peut leur imposer des Lois, leur prescrire la maniere, dont il

(1) *De Imperio Summarum Potestatum circa Sacra*, dans le Tom. IV. de ses Oeuvres.

1610. il veut qu'ils procedent, retenir dans le devoir ceux qui s'émancipent trop, demander les sentimens de ceux qui y sont, & juger d'une maniere péremptoire, approuver ce qu'ils ont décidé, ou le rejetter; de sorte que rien ne s'execute, que conformément à ses ordres. Si l'on établit l'autorité du Synode, comme quelque chose d'irréfragable, en sorte qu'elle soit au dessus de celle du Souverain, ou au moins indépendante de la sienne; on détruit entierement la Societé Civile, en ôtant au Souverain le moyen d'empêcher le gouvernement tyrannique des Ecclesiastiques. Cependant ceux, qui soumettoient les Synodes au Souverain, ne prétendoient pas, comme on l'a dit, le rendre maître de la Foi de ses Sujets; qui ont toûjours le droit de penser, comme ils veulent, & de le dire à d'autres; pourvu que cela se fasse, sans sédition & sans desordre. Le Souverain, quand il arrive une dissention, comme celle qui arriva dans le tems, dont nous parlons, doit agir comme le Pere commun de ses Sujets, & empêcher que les uns n'oppriment les autres, & n'entreprennent de leur imposer, par de mauvais traitemens, la nécessité de parler, comme eux, ou de se taire. La Verité n'a rien à craindre par-là, parce qu'il lui suffit de n'être pas accablée par la force, & de pouvoir se défendre par des raisons. Si elle est obscurcie, pour un peu de tems, elle triomfe à la fin de l'erreur. Ceux qui sont bien persuadez qu'elle est de leur côté, ne craignent point les raisons, mais la seule violence. Il a fallu dire cela, un peu au long, afin que l'on sût en quoi consistoit la Controverse de l'autorité des Souverains, en matiéres de Religion.

Comme l'on s'échauffoit sur ces matieres, & que les Livres ne faisoient qu'aigrir les Esprits, (1) les Etats de Hollande jugerent qu'il falloit défendre de rien publier là-dessus; comme ils le firent par des Lettres circulaires, envoyées aux Classes & datées du 11. de Mars de cette année. Cependant comme *Ruard Acronius*, Ministre à Schiedam, avoit publié un Sermon d'Uytembogard, prononcé il y avoit vint ans, qu'il prétendoit être contraire aux sentiments, qu'il venoit de soûtenir, dans son Ouvrage du pouvoir des Souverains, en matieres de Religion; ce dernier crut devoir montrer qu'il ne l'avoit nullement contredit, après en avoir demandé permission aux Etats. Il publia donc sa réponse, où il se défendit (2) contre l'accusation de son Adversaire.

Cependant le Parti opposé, sans avoir aucun égard aux défenses du Souverain, recommença en quelques lieux à exiger des Ministres, qu'ils signassent la Confession & le Catechisme, comme à Buren, & à Ter-Veere en Zélande. Toutes les Chaires retentissoient d'invectives contre ceux, qui suivoient les sentimens d'Arminius, par où l'on tâchoit de rendre leur doctrine, & leurs personnes odieuses. On les accusoit de vouloir changer la Religion du Païs, & d'y faire naître des brouilleries. Cela avoit engagé ceux, sur qui ces accusations tomboient, à s'assembler sans bruit, & à mettre, sur le papier, une (3) *Rémontrance*, adressée aux Etats de Hollande, & signée, par une bonne partie d'entre eux, le 14. de Janvier de cette année, où après s'être plaints de la maniere dont on les traitoit & demandé la révision de la Confession de Foi & du Catechisme, comme les Etats l'avoient ordonnée, ils déclarent qu'ils ne croyoient point que l'on trouvât, dans ces Formulaires, les sentimens de ceux qui faisoient tant de bruit, que les Rémontrants croyoient contraires à l'Ecriture Sainte, & qui établissoient „ I. Que Dieu a prédestiné, par un Décret éternel & irrévocable, des „ hommes, qu'il ne consideroit pas comme créez, „ & bien moins encore comme coupables, les uns „ à la vie éternelle, & les autres à la mort éternelle, sans avoir égard à leurs bonnes actions, „ ou à leurs fautes; seulement par son bon plaisir, „ pour s'attirer des loüanges à cause de sa Misericorde & de sa Justice; ou comme disent d'autres, pour manifester sa grace salutaire, sa sagesse, & sa puissance absolue; & que Dieu a aussi, „ par un décret éternel & immuable, préordonné des moyens propres à executer sa volonté; „ par lesquels ceux, qui sont destinez au Salut, „ seroient sauvez, d'une maniere nécessaire & inévitable, en sorte qu'il n'est pas possible qu'ils „ perissent: & ceux, qui sont destinez à la mort „ éternelle (qui font la plus grande partie du Genre Humain) sont nécessairement & inévitablement damnez, de maniere qu'ils ne peuvent être „ sauvez: II. Que Dieu, selon d'autres, voulant „ de toute éternité faire un décret, pour élire quelques hommes, & rejetter les autres, a consideré le Genre Humain, non seulement comme „ créé, mais encore comme tombé, & corrompu, dans Adam & dans Eve, nos premiers parens, & par-là devenu digne de malediction; & „ qu'il a résolu de délivrer, par sa grace, quelques „ hommes de cette chute & de cette damnation, „ pour manifester sa Misericorde; & de laisser les „ autres, par son juste jugement, dans la malediction, tant jeunes, que vieux, & même des „ enfans de ceux, qui sont dans l'Alliance, & „ morts dans l'Enfance, pour manifester sa Justice; & cela sans avoir aucun égard à la repentance, & à la foi des uns, ni à l'impénitence & „ à l'infidelité des autres. Ils prétendent que, „ pour l'exécution de ce Décret, Dieu se sert de „ moyens, par lesquels les Elûs sont nécessairement & inévitablement sauvez, & les Réprouvez nécessairement & inévitablement damnez: „ III. Que pour cela Jesus-Christ, le Sauveur du „ Monde, n'est pas mort pour tous les hommes; „ mais pour ceux-là seulement, qui ont été élûs „ de la premiere, ou de la seconde maniere; comme n'ayant été établi Médiateur, que pour le Salut des Elûs, & de personne d'autre: IV. Que „ conséquemment à cela, l'Esprit de Dieu & de „ Jesus-Christ opere dans les Elûs, avec tant de „ force, qu'ils ne lui peuvent point résister; de „ sorte qu'il ne se peut pas faire, qu'ils ne se convertissent, qu'ils ne croyent, & qu'ils ne soient „ nécessairement sauvez: Que cette force & cette grace irrésistible n'est donnée qu'aux seuls „ Elûs & nullement aux Réprouvez, à qui Dieu „ ne refuse pas seulement cette grace irrésistible; „ mais ne donne pas même une grace nécessaire & „ suffisante pour la Conversion & le Salut; quoi „ qu'ils y soient appellez & sollicitez de l'accepter, „ avec douceur, mais exterieurement, par la volonté révélée de Dieu; mais que néanmoins la „ force interieure, nécessaire à la Conversion & „ à la Foi ne leur est pas donnée conformément à „ la volonté cachée de Dieu: V. Que ceux qui „ ont reçu une Foi veritable & justifiante, par „ cette force irrésistible, ne la peuvent pas perdre totalement, ou finalement, lors même qu'ils „ tombent en des pechez énormes; mais qu'ils „ sont conduits & soûtenus, par cette force irrésistible, en sorte qu'ils ne peuvent déchoir totalement, ni finalement, ou perir. 1610.

(1) *Uytembogard* P. III. p. 499.

(2) On en peut voir un Extrait, dans son Histoire Ecclesiastique, P. III. p. 501. *& suiv.*

(3) Elle est toute entiere en Flammand, dans *Uytembogard* P. IV, p. 524. & suivant, & en Latin dans les *Epistolæ Præstantium Virorum*, nomb. CXLV.

Les

1610. Les Rémontrants témoignoient qu'ils ne croyoient pas que ces sentiments fussent dans la Confession, ou dans le Catechisme, où il y avoit, selon eux, des choses contraires à ces opinions; & qu'en tout cas, ils les croyoient contraires à l'Ecriture Sainte & opposez à l'édification des Eglises.

Ils ajoûterent ensuite leurs propres sentimens, sur ces matieres, qu'ils comprirent aussi, en cinq Articles: I. „ Que Dieu, par un décret éternel & „ immuable, en Jesus-Christ son Fils, avant que „ de créer le monde, résolut de sauver du Genre „ Humain, tombé dans le peché, en Jesus-Christ, „ à cause de Jesus-Christ, & par Jesus-Christ, „ ceux, qui par la grace du S. Esprit croiroient en „ ce même Fils Jesus, & demeureroient dans la „ Foi & dans l'obeïssance jusqu'à la fin, par la mê- „ me grace; & au contraire de laisser sous le pe- „ ché & sous la colere, & de condamner, les obs- „ tinez & les incrédules, comme n'ayant rien de „ commun avec Jesus-Christ, selon ce qui est dit „ S. Jean III. 36: II. Que pour cela Jesus-Christ, „ le Sauveur du Monde, est mort pour tous les „ hommes, & pour châcun d'eux; & qu'il a mé- „ rité pour tous, par sa mort sur la Croix, la ré- „ conciliation avec Dieu & la remission des pechez; „ en sorte néanmoins que personne n'y participe, „ que les Croyants, & cela, selon les paroles de „ Jesus-Christ, S. Jean III, 16. & de la 1. Ep. de „ S. Jean, II, 2: III. Que l'Homme n'a pas la „ foi salutaire, de lui même, & par les forces de „ son Franc Arbitre; puis que dans l'état de péché „ & d'Apostasie, il ne peut, de lui même, rien „ penser, vouloir, ou faire de bien, ou qui soit „ veritablement bon, telle qu'est principalement „ la Foi Salutaire; mais qu'il est nécessaire que „ Dieu en Jesus-Christ, & par le S. Esprit, le ré- „ genere & le renouvelle dans son entendement, „ dans ses affections, ou dans sa volonté, & en „ toutes ses forces; afin qu'il puisse entendre le vé- „ ritable Bien, le méditer, le vouloir & le faire, „ comme il est dit S. Jean XV. 5: IV. que cet- „ te Grace de Dieu est le commencement, le pro- „ grès & l'accomplissement de tout bien; en sor- „ te que l'Homme même régeneré, sans cette gra- „ ce précedente, ou prévenante, excitante, con- „ comitante, & cooperante, ne peut penser au „ Bien, le vouloir & le pratiquer, ni résister à „ aucune tentation au Mal; si bien que toutes les „ bonnes œuvres, ou actions, que l'on peut con- „ cevoir, viennent de la grace de Dieu; qu'au „ reste que pour ce qui regarde la maniere de l'o- „ peration de cette Grace, elle n'est pas irrésisti- „ ble; puis qu'il est dit de plusieurs, qu'ils avoient „ résisté au S. Esprit, Act. VII, & ailleurs. V. „ Que ceux qui sont, par une vive Foi, entez en „ Jesus-Christ, & qui par conséquent sont faits „ participans de son Esprit vivifiant, sont fournis „ de forces suffisantes pour pouvoir combattre, & „ même vaincre Satan, le péché, le monde, & „ leur propre chair; & cela toûjours, comme il „ le faut bien remarquer, par le secours de la gra- „ ce du S. Esprit; & que Jesus-Christ les aide, par „ son Esprit, en toutes les tentations, leur tend „ la main (pourvu qu'ils soient prêts à combattre, „ qu'ils lui demandent son secours & qu'ils ne se „ manquent pas à eux mêmes) les soûtient & les „ confirme; en sorte qu'ils ne puissent être séduits, „ par aucune fraude, ni violence de Satan, ou ar- „ rachez aux mains de Jesus-Christ, selon ce qu'il „ dit, S. Jean, X. *personne ne ravira mes Brebis*, „ *de ma main.* Au reste, si l'on demande si les „ mêmes ne peuvent pas, par négligence, aban- „ donner la confiance qu'ils avoient euë dès le com- „ mencement, Heb. III, 6. embracer de nouveau „ le siecle présent, s'éloigner de la saine doctrine, 1610. „ qui leur avoit été une fois donnée, perdre la „ bonne conscience, 2. Pier. I, 10. Jude, 3. 2. Tim. I. 19. Heb. XII, 15. c'est ce qu'il faudroit „ auparavant examiner avec plus de soin, par l'E- „ criture Sainte; pour pouvoir l'enseigner aux au- „ tres, avec une pleine assurance.

Les Rémontrants parlerent ensuite plus affirmativement de ce dernier Article, & soûtinrent que l'Ecriture nous apprend qu'on peut déchoir de la Foi, comme on le peut voir par leurs autres Ecrits. Ils crurent, au reste avoir assez fait voir, par ces Articles, qui renfermoient les principaux points contestez, qu'on les accusoit injustement de vouloir changer la Religion Chrétienne Réformée, comme ils le disent dans la suite de leur Rémontrance; où ils soûtiennent aussi que ces Articles étant exposez, de cette maniere, la Confession & le Catechisme demeuroient en leur entier; & que sur ce pied-là, on pouvoit entretenir la paix, avec toutes les Eglises Réformées de l'Europe. Ils étoient persuadez que, si on entendoit leurs raisons, dans un Synode libre, sous l'autorité & l'approbation des Etats, comme protecteurs, après Dieu de la Verité, on pourroit convenir avec eux de ce qu'ils disoient; mais que, si cela ne pouvoit pas encore se faire, on pourroit néanmoins vivre en paix, les uns avec les autres; pourvû qu'à cause de ces Articles, on ne fit aucun tort à ceux qui les embrasseroient. Du reste, ils se recommandoient à la protection des Etats, & finissoient en disant que si, contre leur attente, ils ne pouvoient rien obtenir de tout cela, & qu'ils ne pussent pas s'aquiter de leurs charges, en paix & en bonne conscience; ils étoient prêts de les quitter, aux premiers ordres des Etats, & de prendre leurs mesures, pour servir Dieu & le prochain, de la meilleure maniere qu'ils pourroient; en gardant toûjours, pour le Souverain, l'obeïssance qui lui étoit duë.

Ce fut à cause de cette Rémontrance, que ceux qui la présenterent furent appellez *Rémontrans*; comme on les nommera dans la suite. Ce fut Uytembogard, qui la dressa, & elle fut signée de quarante six Ministres. Ces Articles sont un peu chargez de paroles, qui n'auroient pas été nécessaires, si les esprits n'avoient été alors dans une disposition à trouver à redire à des expressions plus simples, & à chercher des contestations, sur de prétendues omissions.

Cette (1) Rémontrance fut remise à Oldenbarneveld, qui la présenta aux Etats le 1. de Juillet. Elle y fut luë, avec une grande attention, & après plusieurs déliberations, il y fut résolu le 22. d'Août, „ que les Ministres dont les sentiments y étoient „ exprimez, & qui étoient actuellement en servi- „ ce, ne seroient point sujets aux Censures des au- „ tres Ministres; & qu'à l'avenir ceux, que l'on „ examineroit, pour les recevoir au S. Ministere, „ ne seroient pas plus pressez là-dessus, que l'on „ n'avoit accoûtumé auparavant; & que particulie- „ rement sur l'article de la Prédestination, on n'e- „ xigeroit rien au delà de ce qui y étoit exprimé. En même tems, les Etats résolurent qu'on envoyeroit ces Articles à toutes les Classes.

La conduite des Rémontrants, dans cette affaire, fut mal expliquée, par leur Adversaires, qu'on nomma *Contrerémontrants*, comme si leur dessein avoit été de faire un Schisme & de se séparer des autres Réformez. Ils déclarerent qu'il n'avoient aucun semblable dessein, & qu'ils ne demandoient que d'être tolerez, prêts à supporter réciproquement les Contrerémontrants. Ces derniers trouve-

(1) *Uytembogard* P. IV. p. 329.

1610. rent encore à redire qu'ils se fussent adressez aux Etats, pour juger de leurs sentiments, & pour implorer leur protection; comme s'ils avoient dû s'en remettre à un Synode, composé pour la plûpart, de gens déclarez pour le sentiment contraire au leur, & si zèlez pour leur opinion, qu'ils n'en vouloient souffrir aucune autre. Ce n'auroit pas seulement été une imprudence impardonnable à des gens qui connoissoient ceux, à qui ils avoient à faire; mais encore trahir ce qu'ils croyoient être veritable, en s'en rapportant à des gens, qui le traitoient de *Pelagianisme*, ou pour le moins de *Demipelagianisme*. Les Protestans d'Allemagne & de France auroient-ils bien fait de se soumettre au Concile de Trente; sâchant de quelles gens il étoit composé, & par quel esprit il étoit conduit? Mais on étoit choqué qu'ils s'adressassent à des Laïques, comme s'il n'y avoit que les Théologiens, qui pussent juger de ce qui est Article de Foi, & de ce qui ne l'est pas! Si cela étoit, il faudroit avouër que l'Ecriture seroit bien obscure, remettre ensuite sur pied les principes de l'Eglise Romaine, & condamner la conduite des premiers Réformateurs.

Cependant (1) la Classe de Leide & de Rhinland, assemblée au Mois d'Octobre de cette même année, ayant reçu, comme les autres, la résolution des Etats, qui leur avoit été envoyée, par le Conseil d'Etat le 23. de Septembre, s'y opposa ouvertement, malgré quelques uns des Ministres, qui appartenoient à cette Classe. Ils dirent que la Lettre du Conseil d'Etat étoit subreptice & que la Résolution des Etats *n'étoit pas Chrétienne*; de sorte qu'ils résolurent que, pour cette fois, on n'y obeïroit point. Il s'agissoit d'examiner un jeune homme appellé à une petite Eglise, & au lieu de se taire des matieres controversées, l'on appuya fort sur trois Articles, dans le premier étoit, *qu'Adam étoit tombé nécessairement dans le peché, par rapport au Decret divin*; le second *que l'Homme est regéneré par une force, à laquelle il ne peut pas résister*; & le troisiéme *que celui, qui a une fois cru veritablement en Jesus-Christ, ne peut pas déchoir, quelque crime qu'il commette, & qu'il ne peut pas arriver qu'il meure, avant que de s'en être repenti.* Le Conseil d'Etat, averti de cette conduite, leur envoya des Députez, au commencement de Novembre, pour demander à la Classe, si elle ne vouloit pas obeïr à l'Ordonnance des Etats de Hollande, & pour en tirer réponse, sur le champ. Mais *Festus Hommius*, Ministre de Leide, s'opposa obstinément à eux; quoi que la plûpart des autres Membres de la Classe fussent disposez à obeïr aux Etats. Il y eut aussi quelques autres difficultez semblables, que l'on trouvera dans les Historiens citez en marge ci-dessus. Nous ne saurions nous y arrêter.

Au mois (2) de Novembre suivant, les Commissaires des Synodes de Hollande se présenterent aux Etats de la Province, à qui ils déclarerent que les Eglises (*les Ministres & les Consistoires*) ne pouvoient pas obeïr à la résolution, en faveur des Rémontrants, & s'offrirent de montrer, dans un Synode légitime, que leurs cinq Articles étoient contraires à l'Ecriture Sainte, à la Confession de Foi & au Catechisme. Les Etats savoient que ce *Synode légitime*, seroit composé, pour la plûpart, de gens disposez à être Juges & Parties, à l'égard des Rémontrans, & Juges irréfragables (quoi que nullement infaillibles) à l'égard de la conduite du Souverain, qui seroit obligé de se soumettre à leur décision. Ainsi ils ne trouverent pas à propos de convoquer un Synode, mais il crurent que l'on pouvoit, avec quelque fruit, faire tenir une Conférence à la Haie, de six Ministres Remontrans, & de six Contreremontrans, devant les Députez de l'Etat; pour chercher, avec soin, s'il n'y avoit point de moyen d'entrer en quelque accommodement, & si cela ne se pouvoit, pour marquer au moins l'état de la question; afin qu'en considerant les choses de plus près, en pût porter un jugement conforme à l'Ecriture Sainte, & pour le bien du Païs & des Eglises. Cette résolution fut prise, le 23. de Decembre de cette année.

(1) *Brandt* Liv. XIX.
(2) *Uytembogard* P. IV. p. 532.

Après la mort d'Arminius, on parla d'appeller en sa place *Conrard Vorstius*, Professeur à Steinfurt, qui passoit pour un homme moderé, comme il l'étoit effectivement. (3) Les Curateurs de l'Academie de Leide écrivirent le 22. d'Octobre de cette année à *Guillaume Henri*, Comte de Steinfurt, pour le lui demander. Il l'accorda, & Vorstius vint en Hollande. Mais comme on l'accusa de diverses erreurs, & qu'il n'exerça point sa charge de Professeur, nous ne nous y arrêterons pas. Nous dirons seulement que le Roi Jaques écrivit, contre son livre, (4) *de Deo*, & appella cet Ecrit (5) *Protestation Antivorstienne*; où il reprend avec raison, ce me semble, divers endroits de ce Livre. *Vorstius* étoit fort versé dans la Scholastique & dans les Controverses, que les Protestans ont avec l'Eglise Romaine, & ses Ecrits sur cette matiére furent assez applaudis. Mais comme il manquoit d'une bonne Philosophie, il s'exprimoit souvent très-mal, & avançoit des Propositions choquantes, & qui se contredisoient. Il disoit, par exemple, *que l'on pouvoit donner à Dieu un corps, si l'on prenoit ce mot en une signification plus étendue*, qu'on ne fait ordinairement; *mais que sa quantité n'est pas naturelle, mais surnaturelle, qu'elle est invisible & purement spirituelle.*

On voit par-là qu'il s'exprimoit mal, & qu'il n'étoit pas assez d'accord avec lui même. Ceux qui liront son livre *de Deo*, pourront s'en assurer par eux mêmes; ce n'est pas ici le lieu de parler de cette sorte de choses. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que le Roi auroit mieux fait, selon le sentiment de bien des gens, de n'écrire point contre un Ouvrage si obscur, & si mal digeré, de peur de faire tort à un homme, qui ne savoit pas trop ce qu'il disoit; outre qu'il n'étoit guére séant à un Roi de disputer de Théologie.

1611. On a vu, sur l'année précedente, la sédition qui étoit arrivée dans la Ville d'Utrecht, par les intrigues de quelques brouillons, qui avoient voulu s'emparer du Gouvernement, & la maniere, dont elle fut appaisée. (6) Cependant les Mécontens firent courir des Pasquinades, qui marquoient leur mauvaise disposition, qui n'attendoit qu'une occasion favorable, pour éclatter de nouveau. Cela engagea les Etats Géneraux à autoriser le Conseil d'Etat à exiger un nouveau serment des Magistrats & du Peuple, qui promirent d'obeïr à leurs légitimes Superieurs. Canter & Helsdinguen, qui avoient été faits Bourgmestres pendant les troubles, firent aussi le même serment. Cela n'arrêta pas les esprits séditieux de quelque populace, qui firent une conspiration, où ils se proposerent de se rendre maîtres de la garnison, commandée par le Chevalier *Ogle*, à qui Ernest de Nassau, Gouverneur de Gueldre, avoit donné cet emploi. Quelques uns de ces brouillons ayant été pris, & mis à la torture avouërent, qu'ils avoient en effet formé ce dessein; qu'ils vouloient

(3) *Epist. Præstant Virorum*, num. CXLIV.
(4) Imprimé à Steinfurt en 1610. in 4.
(5) Elle est dans ses Oeuvres imprimées in folio à Leipsig en 1689.
(6) *De Meteren* Liv. XXXII. fol. 711. verso & suiv.

 loient ensuite déposer le Magistrat établi par les Etats, & remettre dans le Gouvernement *Canter* & *Helsdinguen*, qu'ils regardoient comme leurs légitimes Bourgmestres, qu'ils avoient projetté de de se rendre maîtres des Etats de la Province, en envoyant des gens armez dans leur Chambre, lors qu'ils seroient assemblez, & de les traiter en maniere qu'ils ne fussent plus en état de s'aller plaindre à la Haie. C'est à peu près ce qu'avouërent quelques uns des Conspirez, dont on put se saisir; car il s'en échappa plusieurs. Canter & Helsdinguen ayant été arrêtez confesserent, qu'ils avoient appris le dessein de ces gens-là; & comme ils ne l'avoient pas découvert à l'Etat, ils furent bannis à perpetuité des sept Provinces, aussi bien que quelques uns de ceux, qui s'en étoient fuis de bonne heure; & ce bannissement fut publié l'année suivante, dans toutes les Provinces. Comme la conspiration n'avoit pas été exécutée, on ne fit pas mourir ceux qui avoient été pris, quoi qu'ils eussent été condamnez à la mort; & cela n'ayant point eu de suite, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

L'année précedente *Charles* IX. Roi de Suède, qui avoit été élû Roi, après que *Sigismond* eût été obligé de se retirer du Païs, où il vouloit introduire la Religion Romaine, envoya une Ambassade en Hollande. Il fit comprendre aux Etats Géneraux, que le Roi Sigismond s'entendoit avec le Roi d'Espagne, pour ruiner la puissance maritime des Provinces, & avoit même proposé ci-devant de lui prêter, pour quelques années, Elsimborg, port de Mer dans la Westrogothie; pour y tenir une flotte, qui ruineroit leur commerce, dans la mer Balthique. Sigismond prétendoit ensuite, comme le disoient les Suèdois, d'en profiter & de faire en sorte que toutes les côtes de cette mer dépendroient de lui; mais comme ce projet n'avoit pu réüssir, il s'étoit mis dans la tête de se rendre maître de la Moscovie & de l'Ocean Septentrional, par le moyen des secours de l'Espagne, qui avoit elle même, comme on dit, ce dessein: comme il arrive souvent aux grandes Puissance de s'entraider, dans la vue de se supplanter ensuite les unes les autres. Les Ambassadeurs Suèdois ajoûtoient que leur Roi avoit, à cause de cela, envoyé quelque secours aux Moscovites; pour arrêter le cours des victoires des Polonois, aidez par les Espagnols; mais que cela ne suffisoit pas, & qu'ils auroient besoin d'un secours de mille Chevaux des Etats, qui étoient interessez, comme eux, à la conservation de la Moscovie, & au commerce de l'Océan Septentrional. Ils promettoient de rendre les frais, qu'il faudroit faire, pour cela, & offroient de laisser cependant aux Vaisseaux Hollandois la navigation libre du port de Riga, & de rendre quelques bâtimens, qui avoient été pris, en y allant. Comme la Suède étoit aussi brouillée, avec le Danemarc, qu'il étoit de l'interêt des Etats de conserver; les Ambassadeurs dirent que leur Roi étoit disposé à entrer en négotiation, pour s'accommoder avec les Danois, & offrirent en son nom d'accepter, pour cela, la médiation des Etats.

Ces derniers écouterent les propositions de la Suède, mais ils ne crurent pas pouvoir s'engager seuls, dans une si grande entreprise, & répondirent, sur la fin de l'année, qu'ils étoient très-bien disposez à soutenir la Suède; mais que leurs forces n'étoient pas assez grandes, pour entreprendre cette affaire seuls. Il lui conseilloient de s'accommoder avec le Danemarc, & de demander le secours des Princes d'Allemagne & du Roi d'Angleterre, qui étoient aussi interessez qu'eux, à s'opposer aux projets ambitieux de la Pologne. Si ces Princes vouloient entrer dans cette Alliance & secourir les Suèdois, ils ne manqueroient pas de se joindre à eux & ne seroient nullement les derniers à les aider, ni ceux qui contribueroient le moins à la conservation du Septentrion. Ils conseillerent la même chose au Roi de Suede, par une (1) Lettre qu'ils lui écrivirent le 12. de Janvier de l'an MDCXI.

Le Roi de Danemarc, pendant que cette Ambassade de Suède étoit en Hollande, le 4. de Decembre de l'année precedente, écrivit une Lettre dans laquelle il parloit aux Etats des Differends, qu'il avoit avec la Suède, & les prioit de n'entrer en aucun engagement avec les Suèdois, qui pût être à son desavantage, ou contraire à l'Alliance qu'ils avoient avec lui. Les Etats, dont l'interêt étoit de tenir la balance égale, entre les Puissances du Nord, lui répondirent, le 1. de Janvier de cette année, qu'ils se conduiroient en sorte qu'ils ne feroient rien, qui fût opposé à ses interêts & l'exhorterent de s'accommoder à l'amiable avec la Suède, plûtôt que de lui faire la guerre. Il étoit, sans doute, fort honorable à la République naissante, d'être ainsi recherchée par des Puissances considerables, & de pouvoir faire entre elles la fonction de Médiatrice; mais il n'étoit pas facile d'agir en sorte, qu'elle ne donnât aucun ombrage à l'une, ou à l'autre, qu'elle conservât son commerce avec toutes les deux, & qu'elle ne s'engageât point au dessus de ses forces. C'est un embarras, dans lequel elle s'est trouvée souvent, depuis ce tems-là, & encore de nos jours, en des conjonctures très-délicates & très-périlleuses. Ces deux Puissances, toûjours jalouses l'une de l'autre, se firent la guerre, malgré les sages conseils des Etats, & cette guerre ne fut pas avantageuse à la Suède; qui ne put secourir, en même tems, les Moscovites, contre la Pologne, & faire tête aux Danois. Nous n'entrerons ici ni dans les causes de cette guerre, ni dans les suites qu'elle eut. Cela ne regarde pas d'assez près les Provinces Unies. Le Roi de Suède mourut, le 9. de Novembre de cette année, & laissa la Couronne à son fils *Gustave Adolfe*; qui fit ensuite des actions étonnantes, dans le Nord & en Allemagne.

Il arriva, en Hollande, (2) cette année, quelques Vaisseaux des Indes, qui n'en apporterent aucunes nouvelles considerables, parce que pendant que la Trêve se négotioit, on n'y en avoit envoyé aucuns; dans l'esperance, où l'on étoit, qu'on en pourroit envoyer bien-tôt, avec moins de frais; parce qu'on n'auroit pas besoin d'y mettre autant de Soldats, la Trêve étant concluë. Les Espagnols eurent les premiers la nouvelle, de la conclusion de ce Traité, mais ils dissimulerent d'en rien savoir; pour attaquer les Vaisseaux Hollandois, qu'ils trouveroient en mer, & leur causerent par-là quelque perte, à laquelle je ne m'arrêterai pas.

Il vint aussi en Hollande un nommé *Robbert Sherley*, fils d'un Chevalier Anglois. Il se disoit envoyé du Roi de Perse, pour engager les Etats à faire la guerre à l'Empereur des Turcs. Mais comme il avoit été en Espagne, avant que de venir en Hollande, & qu'il ne montra aucunes lettres du Roi de Perse, qui l'autorisassent à traiter, en son nom; on refusa de l'ouïr, dans la pensée qu'il avoit

 été

(1) Voyez-la dans *De Meteren* Liv. XXXII. fol. 712. verso & suiv.

(2) Voyez les même fol. 716.

1611. été suborné par les Espagnols, quoi qu'il eût une femme avec lui, qu'il avoit épousée en Perse.

On reçut de Constantinople une Lettre du 24. d'Août MDCX, écrite par un Flammand, nommé *Jacob Gysbrechts*, où il disoit qu'ayant apris que les Turcs & les Mores avoient pris dix Vaisseaux Hollandois, il avoit trouvé le moyen de faire avertir le Grand Seigneur, par l'Amiral de sa flotte, que les Hollandois ne méritoient pas d'être si mal traitez, par ses Sujets; eux qui avoient mis en liberté, & renvoyé en Afrique un nombre considerable de Mahometans, que les Espagnols avoient mis en galere: Que le Sulthan avoit été touché de cela, d'autant plus qu'il n'avoit aucune Alliance, avec les Hollandois, qui les obligeât d'en user ainsi, & qu'il avoit fait envoyer des ordres, dans tous ses Ports, de traiter les Hollandois le plus favorablement, qu'il se pourroit: Qu'il avoit de plus ordonné à l'Amiral d'écrire au Prince Maurice & aux Etats, de lui envoyer des Ambassadeurs, pour faire un Traité avec la Porte, par lequel elle promettroit de les traiter mieux que les autres Nations Chrétiennes, & de leur donner toute sorte de sureté, pour leur commerce. On peut voir la Lettre de *Gysbrechts* & celle du Bassa, dans *De Meteren*, sur cette année. Les Etats délibererent sur ces Lettres, & il fut résolu d'envoyer à Constantinople le Sr. *Corneille Haga*. Il partit en effet, sur la fin de l'année, & se rendit à Venise, d'où il alla à Raguse & de là à Constantinople; où il fit le Traité & demeura long-tems, en qualité d'Ambassadeur des Etats. Ce fut ainsi que l'Humanité des Etats, envers de pauvres Galeriens, fut recompensée, lors qu'ils s'y attendoient le moins; au lieu que l'Inhumanité des Espagnols, envers les Mores, établis dans leur païs, fut cause que les Turcs, qui auparavant ne maltraitoient point les Chrétiens, (1) en userent tout autrement, comme par une espece de représailles, dès qu'ils virent ceux de leur Religion chassez d'Espagne. Ceux qui gardent le Droit Naturel, envers tous, ne peuvent pas manquer de s'en trouver tôt ou tard recompensez; & ceux qui le violent ne sauroient éviter de s'en trouver mal.

Il y eut, cette année, quelques difficultez, sur une somme d'argent, que Louïs XIII. faisoit redemander aux Etats, comme ayant reçu du feu Roi son Pere plus d'argent, qu'il ne s'étoit obligé de leur faire tenir, pour les secourir dans leurs besoins. On en dira quelque chose sur l'année MDCXIII. où la chose fut accommodée.

Les Ministres Rémontrans & Contrerémontrans ne manquerent pas de se rendre à la Haie, le 10. de Mars, selon l'ordre des Etats. Du côté des derniers, il y eut Ruard Acronius, *Pierre la Planque* Ministre d'Amsterdam, *Jean Becius* de Dordrecht, *Libert Fraxinus* de la Brille, Jean Bogard; & du côté des Rémontrants Jean Uytembogard, Adrien Borrius, *Edoüard Poppius* de Goude, Nicolas Grevinchoven, *Jean Arnold Corvinus* & *Simon Episcopius* de Bleiswyck. La Conférence commença le lendemain, par la Lecture d'une *Contre-Rémontrance*, que les six premiers avoient présentée aux Etats, pour s'opposer à la Rémontrance du parti contraire; ce qui fit qu'on les nomma depuis *Contre-Rémontrans*. Voici comment ils exprimoient leurs sentimens: „ I. Que tout le „ Genre Humain ayant été créé à l'image de Dieu, „ en Adam, fut enveloppé & tomba dans le peché en Adam, & devint si corrompu que, depuis ce tems-là, les hommes sont conçus & naissent dans le péché. Qu'ils sont devenus, par „ leur nature, enfans de colere, étant morts dans „ leurs pechez & par conséquent aussi peu capables d'eux mêmes de se convertir sincerement à „ Dieu, & de croire en Jesus-Christ, qu'un Mort „ l'est de sortir de son sépulcre. Que Dieu, à cause „ de cela, a délivré un certain nombre d'hommes „ de la perdition commune; lesquels, dans son Conseil éternel & immuable, de sa pure grace & „ conformément à son bon plaisir, il a élu au Salut, en Jesus-Christ; en abandonnant les autres, „ par son juste jugement, & les laissant dans leurs „ pechez.

„ II. Que non seulement les Adultes, qui „ croyent en Jesus-Christ, & qui vivent conformément à l'Evangile, sont censez enfans de Dieu, „ mais aussi les Enfans de l'Alliance, pendant qu'ils „ ne font rien, qui soit contraire à cela; de sorte que les Parens n'ont aucun sujet de douter „ du Salut de leurs Enfans, qui meurent dans l'Enfance.

„ III. Que Dieu, dans son Election, n'a aucun égard à la Foi & à la Conversion de ses „ Elûs, ni aux bons usage de ses Dons, comme „ si cela étoit la cause de leur élection; mais qu'au „ contraire, il a résolu, dans son éternel & immuable Conseil, d'accorder la Foi, la Perséverance & le Salut à ceux qu'il a élus au Salut, „ selon son bon plaisir.

„ IV. Que pour cela, il a, avant toutes choses, donné par sa grace, son Fils Unique, qu'il „ a délivré de la mort de la Croix, pour le Salut „ de ses Elûs; en maniere qu'encore que la passion de Jesus-Christ, comme Fils Unique de „ Dieu, soit une rançon suffisante pour les pechez „ de tout le Genre humain: néanmoins, selon le „ Décret de Dieu, dont on a parlé, elle n'a d'efficacité que pour les Elûs, ou les veritables „ Croyants, pour les reconcilier à Dieu, & leur „ faire obtenir le pardon de leurs pechez.

„ V. Qu'outre cela, Dieu, dans le même dessein, fait prêcher son S. Evangile & donne son „ S. Esprit, pour operer exterieurement par cette prédication, & interieurement par sa grace „ particuliere, avec une telle efficacité sur les „ cœurs des Elûs de Dieu; que leurs Entendements „ en sont éclairez, leurs Volontez changées & renouvellées & leur cœur de pierre leur est ôté, „ & un cœur de chair leur est donné; en sorte „ qu'ils reçoivent non seulement le pouvoir de se „ convertir à Dieu & de croire en lui, mais qu'ils „ se convertissent & croyent actuellement & librement.

„ VI. Que ceux, que Dieu s'est ainsi proposé „ de conduire au Salut, sont non seulement, en „ un tems, ou dans un autre, tellement illuminez, „ régenerez & renouvellez, sans y concourir de „ leur part, pour croire en Jesus-Christ & pour „ être convertis à Dieu; mais encore, que par la „ même efficacité & puissance du S. Esprit, par „ laquelle ils ont été une fois convertis, sans leur „ cooperation, ils sont de même soûtenus continuellement & préservez de telle maniere, qu'encore que les tentations de la Chair les accompagnent, pendant qu'ils sont en cette vie; par „ le moyen desquelles il y a un perpetuel combat, „ entre la Chair & l'Esprit, & ils tombent, par „ foiblesse, en de grands pechez; néanmoins dans „ ce combat, le S. Esprit est victorieux & prévaut „ en eux, ne souffrant pas qu'ils résistent si fort „ à l'esprit de sanctification, par la corruption de „ la Chair, qu'ils s'éteigne entierement en eux, „ & que par consequent ils ne perdent jamais finalement & entierement la foi, qui leur a été „ donnée, & l'esprit d'adoption, qu'ils ont une fois „ reçu.

VII.

(1) C'est un fait que nous avons apris de très-bonne main.

1611. „ VII. Que néanmoins les veritables Croyants „ ne prennent jamais occasion de là, de s'abandonner, par négligence, aux desirs corrompus „ de la Chair; puis qu'il est impossible que ceux, „ qui sont enracinez en Jesus-Crist, par une veritable Foi, ne rapportent pas des fruits de reconnoissance. Au contraire, plus ils sentent & sont „ assurez que Dieu opere en eux le vouloir & le „ faire, selon son bon plaisir; plus ils prennent „ soin de travailler à leur Salut, avec crainte & „ avec tremblement; sâchant que c'est là le seul „ moyen, par lequel Dieu daigne les soûtenir & „ les conduire au Salut. C'est pour cela aussi qu'il „ se sert de toutes sortes d'exhortations & de menaces, dans sa parole; non pour les jetter dans „ le desespoir & dans le doute de leur Salut, mais „ pour exciter en eux une crainte filiale, en les „ convainquant de la foiblesse de leur chair; par „ laquelle ils périroient inévitablement, s'ils n'étoient pas fortifiez, par la grace de Dieu, qu'il „ leur a donnée librement, & sans qu'ils l'eussent „ méritée, & qui est l'unique cause & le seul fondement de leur Perséverance. Ainsi quoi que „ Dieu leur commande, dans l'Ecriture, de veiller „ & prier, ils n'ont néanmoins d'eux mêmes, „ ni l'un, ni l'autre, d'être preparez pour le combat & de desirer, ou d'obtenir l'assistance de „ Dieu; mais seulement du même Esprit, qui les „ prépare à cela, par sa grace spéciale, & les soûtient puissamment en ces combats.

Cela ayant été lu, dans l'Assemblée, les Rémontrants en demanderent Copie, afin d'y pouvoir répondre aussi par écrit; mais on la leur refusa, & ils n'en dirent que ce qu'ils purent dire, sur un Ecrit assez long, qu'ils n'avoient ouï lire qu'une fois. Après cela les Contrerémontrans s'étant mis à parler, comme Députez des Eglises Réformées; les Rémontrants déclarerent qu'ils ne prétendoient nullement s'opposer aux Eglises Réformées, & se porter comme leurs Parties, ou accuser personne en particulier; mais seulement, pour la décharge de leur conscience, dire ce qu'il leur paroissoit, sur quelques points de Théologie, afin que le Souverain mît tel ordre, qu'il lui sembleroit bon, sur les Controverses, qui s'étoient émuës depuis peu: Qu'ils ne vouloient non plus accuser personne, mais se défendre, par ordre du Souverain, contre les accusations des Ministres, qui étoient là présens, comme leurs parties, sans en avoir eu aucun ordre des Eglises: Qu'ils demandoient que ces six Ministres laissassent à part leur qualité de Commissaires des Synodes, d'autant plus que la date de leur Commission étoit posterieure aux accusations, qu'ils avoient commencé de faire contre les Rémontrants, & avant qu'ils eussent été ouïs.

Les Etats, ayant ouï leur contestation, déclarerent qu'on ne tiendroit ni les uns, ni les autres, pour Députez de personne, mais pour Particuliers. Après cela les Contrerémontrants donnerent, par écrit, diverses questions qu'ils faisoient aux Rémontrants; & ces derniers soûtinrent que cette maniere d'agir étoient captieuse, & qu'ils devoient prouver que la doctrine des Rémontrants, qu'ils avoient accusée d'être contraire à l'Ecriture Sainte, l'étoit en effet. Néanmoins les Rémontrants ne laisserent pas de répondre à ces questions, par écrit, le 17. de Mars & proposerent à leur tour quelques questions à leurs Adversaires, sur la matiere de la Prédestination & sur tout sur la Réprobation. Mais les Contrerémontrans n'y voulurent point répondre, & leurs Adversaires crurent qu'il valoit mieux venir à conférer, sur la matiere même. Cependant après avoir commencé à conférer, l'Assemblée des Etats se sepa ra, à l'occasion de la Fête de Pâque. 1611.

Au commencement d'Avril, les Etats s'étant rassemblez, les Contrerémontrants livrerent leur réponse contre les preuves, que les Rémontrants avoient données de leur premier Article, & les Rémontrants leur réponse, contre cela. Les Etats avoient ordonné que l'on procederoit en sorte que châque parti ne donneroit que deux écrits sur châque Article, pour éviter la longueur. Ainsi les Contrerémontrans devoient produire une réfutation de châque Article des Remontrants; & ensuite une replique, à ce que les Rémontrants auroient répondu, pour se défendre. La même chose devoit être faite, à l'égard des Articles des Contrerémontrants. Les Etats voulurent aussi que ces Ecrits fussent lus d'abord dans l'Assemblée, & qu'ayant été échangez réciproquement, on tînt une conférence, où l'on dit de bouche ce que l'on trouveroit à propos; sans s'engager en des *repliques* & des *dupliques*, qui n'auroient point de fin.

La Conférence par écrit étant finie, le 16. de Mai, on s'assembla encore le 18. & l'on employa deux jours en une Conférence, qui se fit de bouche. Tout fut fini le même mois, avant la Pentecôte. Les Etats en renvoyant ces Ministres chez eux, leur dirent d'examiner les Ecritures, qu'ils avoient déja livrées, sur les Articles contestez, dans la crainte de Dieu, & avec charité, d'appuyer leur sentimens par l'Ecriture Sainte, de les expliquer le plus nettement qu'il seroit possible, de poser de bonne foi l'état de la question sur châque article, & d'échanger ces Ecrits entre eux, par le moyen de Hommius, & d'Uytembogard qui étoient voisins. Ensuite il leur ordonnerent de les remettre aux Etats eux mêmes, ou au Conseil d'Etat, s'ils n'étoient pas assemblez; pour faire là-dessus ce qu'il jugeroient le mieux, pour la gloire de Dieu, & pour la paix de l'Etat & de l'Eglise.

Ils retinrent les Articles, tels qu'ils avoient été donnez d'abord, avant les Conférences, & recommanderent fortement aux Ministres, qui y avoient assisté, de se traiter réciproquement, avec charité; de rapporter toutes leurs démarches au repos & à la paix; d'instruire leurs Eglises, de la sincerité de la conduite des Etats, dans cette affaire; de traiter d'une maniere sobre & retenue des points contestez, & autant seulement que cela seroit nécessaire pour édifier le peuple & le tenir en repos; de ne se vanter ni d'un côté, ni d'autre, d'avoir eu le dessus, sur le Parti contraire; & de ne publier rien des Articles, ni de ce qui s'étoit passé là-dessus. Les Etats les assûrérent d'ailleurs que ce qui se faisoit ne préjudicieroit nullement à la résolution, prise par les Etats Géneraux, de faire revoir la Confession de Foi & le Catechisme dans un Synode National, pour l'édification & pour le repos des Eglises Reformées, & enfin les exhorterent à ne rien enseigner, qui ne fût conforme à ces Formulaires. Châcun des Ministres promit de regler sa conduite là-dessus. Cela se passa le 20. de Mai.

Ils ne purent faire & échanger leurs remarques qu'assez tard, & ne les présenterent aux Etats qu'au Mois d'Octobre; sur quoi les Etats déclarerent le 15. de Novembre, que comme ils entendoient que personne ne seroit obligé de recevoir, malgré lui, & d'approuver les cinq articles, comme ils avoient été conçus par les Rémontrans: ils vouloient aussi qu'il en fût de même des Articles des Contrerémontrants, & que les deux Partis vêcussent chrétiennement & charitablement ensemble, & travaillassent à édifier les Eglises Reformées, & à y conserver la paix.

Le 29. du même Mois, les deux Partis présenterent

(1) *Uytembogard* P. IV. p. 435.

 rent aux Etats leurs explications des cinq Articles, & l'état de la question, sur les points contestez ; avec leur avis, touchant les moyens que l'on pourroit employer pour étouffer les Disputes nées sur cette doctrine. Les Etats firent imprimer ces Ecrits, seulement pour eux mêmes, afin que tous les Membres de leur Assemblée les pussent lire & examiner à loisir; pour résoudre, avec plus de maturité, ce qui seroit le plus utile, pour la conservation du repos & de la Paix, dans l'Etat & dans l'Eglise. Cependant quelques Particuliers, en ayant eu des Copies, les firent imprimer, telles qu'on les voit dans *la Conférence de la Haie*, qui parut en ce tems-là, où on les pourra chercher. Il ne s'agit pas d'entrer ici en aucun détail de ces Controverses, sur lesquelles il s'est fait depuis une infinité de livres, deçà & delà la Mer. D'ailleurs on peut voir facilement, de quoi il s'agissoit, par la lecture des Articles que l'on a rapportez.

Pour ce qui regardoit les moyens d'appaiser les Disputes, les Contrerémontrans furent d'avis, qu'il n'y en avoit point de meilleur, que d'assembler un Synode National, sous l'autorité des Etats Géneraux ; où les doctrines seroient exposées, examinées murement, & décidées par la Parole de Dieu ; & où l'on pourroit voir quel seroit le meilleur moyen de conserver l'union, dans les Eglises Réformées ; ce en quoi l'on pourroit se supporter, & ce qu'on pourroit faire, pour prévenir à l'avenir toutes les brouilleries. Mais c'étoit mettre sa foi en compromis, comme on l'a déja remarqué dans cette Histoire. Les deux Partis reconnoissoient bien l'Ecriture, pour l'unique Regle de la Foi ; il ne s'agissoit point ici de son autorité, mais du sens qu'il falloit donner à l'Ecriture; à laquelle les deux Partis faisoient profession de se soumettre, quoi que ni l'un, ni l'autre ne pût se rapporter à personne du sens qu'il lui falloit donner. Les Théologiens Contrerémontrants proposoient encore d'envoyer en Latin les questions, dont il s'agissoit, à toutes les Academies Réformées de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Brétagne & de Suisse, ou à quelques unes, & de leur demander leurs sentiments sur ces Controverses, pour savoir quelle doctrine elles jugeroient conforme à la parole de Dieu. Mais supposé que dans toutes ces Academies, ou au moins dans la plûpart, le sentiment de Calvin fût géneralement reçu, sans qu'on y permît d'en enseigner, ou d'en embrasser un autre; c'étoit choisir un parti déclaré, pour être juge d'un autre, & se soumettre à des juges, qui n'étoient pas plus infaillibles, ni moins prévenus, ou plus libres, que ceux que l'on auroit pu prendre d'abord, dans les Provinces Unies. Il étoit certain que ces Academies étoient dans les sentimens de Calvin, & qu'ainsi on n'en pouvoit attendre, que ce qu'on vient de dire.

Les Ministres Contrerémontrants vouloient aussi que, pendant que l'on attendroit ce jugement, on ordonnât aux Ministres & aux Consistoires, de demeurer attachez à la doctrine de la Confession de Foi & du Catechisme; sans qu'il fût permis à personne de s'en éloigner en rien, soit en prêchant, soit en écrivant; & que si quelcun le faisoit, on autorisât la Classe, à laquelle il appartiendroit, à le censurer séverement. Cependant ils consentoient que l'on chargeât les Théologiens de n'attaquer les sentimens des Rémontrans, qu'avec beaucoup de discretion & de retenue; sans s'emporter contre eux, ni les rendre odieux. Mais cette modération n'empêchoit pas qu'ils ne souhaitassent que les Examens de ceux, qui voudroient être reçus au S. Ministere, se fissent comme auparavant ; en sorte que ceux qui feroient difficulté de subir cet Examen, fussent renvoyez, jusqu'à ce que le Synode eût jugé de ces Differends.

Les Rémontrans disoient dans leur Avis, touchant ce qu'on pourroit faire, pour calmer ces brouilleries, qu'ils ne savoient aucun meilleur moyen pour cela, que de s'en tenir au fondement que Jesus-Christ avoit posé ; en sorte que, si quelcun se trompoit, en bâtissant sur ce fondement, pourvû qu'il le retînt, on ne le condamneroit pas, pour cela; mais que l'on attendroit le tems auquel *l'ouvrage de châcun sera découvert*, & auquel Dieu révelera ce que l'on ignore; pendant que *l'on marcheroit selon la même regle*, (1) selon l'avis de S. Paul. C'est ce que les Rémontrants nommoient une *Tolerance mutuelle*; termes aussi peu usitez, parmi les Théologiens, avant eux, que la pratique de cette Vertu étoit rare. Sur ce pied-là, en expliquant l'état de la question, sur châque Article, ils avoient dit que, si les Contrerémontrans permettoient que les Rémontrans demeurassent dans les bornes d'une Prédestination des Croyants au Salut, & des Incredules à la damnation (que l'Ecriture enseigne très-clairement, & qui est une doctrine nécessaire au Salut, reconnue par leurs Adversaires) sans vouloir qu'on remontât plus haut, ou que l'on entreprît de pénetrer les profondeurs de la Sagesse Divine; pour eux ils seroient prêts à vivre en paix, avec ceux qui prétendoient s'élever plus haut, & de souffrir leurs sentimens particuliers ; pourvu qu'on ne contraignît personne de les suivre, & qu'on ne prêchât que ce qui étoit propre à édifier le Peuple. Ils jugeoient que quand, par la pratique de cette modération, les Esprits, qui étoient alors trop émus, se seroient calmez, on pourroit tenir une Assemblée Synodale; sous l'autorité des Etats de Hollande, qui y présideroient, qui le modéreroient, & qui y opineroient, aussi bien que les Ministres. Alors on pourroit, selon eux, examiner la chose de sang froid, &, si cela étoit nécessaire, déclarer lequel des deux sentimens paroîtroit au Synode le plus conforme à l'Ecriture Sainte. Ils appuyerent leur avis de l'autorité de *Calvin*, de *Beze*, d'*Hemmengius*, de *François du Jon* & de plusieurs autres. Il est en effet certain que, quelque Intolerans que fussent les deux premiers, néanmoins lors qu'ils parloient de la maniere, dont il souhaitoient que les Disciples de Melanchthon en usassent avec eux, & de ce qu'ils offroient eux mêmes aux Lutheriens, ils débitoient des maximes de Tolerance fort sages & fort moderées. En cela, ils méritoient d'être suivis, & l'on devoit leur pardonner la trop grande chaleur, qu'ils firent quelquefois paroître, contre ceux qui les contredisoient. Mais il est plus facile d'imiter les foiblesses des Grands Hommes, que de profiter des choses sages & judicieuses, qu'ils ont dites, ou qu'ils ont faites.

Les Rémontrans joignoient à cela des exemples de Tolerance, (2) qui faisoient voir qu'elle n'étoit nullement impraticable, même en conservant la Confession & le Catechisme, tels qu'ils étoient. On en a vu depuis un exemple très-remarquable, en Angleterre; où les Théologiens étoient divisez sur la même matiere, qui causa tant de desordres dans les Provinces Unies; & où ils se sont soufferts & se souffrent encore, dans cette diversité de sentimens, sans qu'il en naisse aucun desordre. Cependant les Anglois ne sont pas moins zèlez, pour leurs

(1) Cor. III. 13. Philip. III. 15. 16.
(2) On peut encore consulter là-dessus le Ch. IV. de l'Apologetique de *Grotius*.

1611. leurs sentimens, que les Hollandois & ces derniers même paroissent avoir plus de flegme, & s'en piquent. Aussi si en Hollande on avoit eu le même respect, pour le Souverain, que les Anglois eurent pour le Roi Jaques I. & pour leurs Evêques; l'esprit de paix auroit enfin prévalu, & il n'y auroit point eu de Schisme. Mais les choses tournerent autrement, par un accident qui, de soi même, n'avoit rien de commun avec ces Controverses.

La Conférence étant finie de la sorte, on donna aux Rémontrants une Copie de la *Contrerémontrance* de leurs Adversaires, où il y avoit diverses choses contre eux, qu'ils crurent devoir réfuter dans une *Instruction plus particuliere de la conduite des Ministres Rémontrans, dans les Controverses d'alors.* On les accusoit, en termes tragiques, & propres à alarmer le peuple, qu'ils cherchoient à faire du changement dans *une doctrine, qui avoit été sélée par le sang des Martyrs*; mais c'est ce qu'ils nioient entierement, puis qu'il ne reprenoient que la doctrine de quelques Particuliers, qu'on leur vouloit imposer comme vraye, & même comme nécessaire, ce qu'ils croyoient avoir sujet de nier. Si quelques uns des Martyrs Réformez avoient été de ce sentiment, l'Eglise Romaine ne les avoit point fait mourir pour cela; mais parce qu'ils trouvoient à redire à son Culte, & à des dogmes, dont la connoissance n'étoit nullement au dessus de la portée du Vulgaire. Les Thomistes enseignoient alors, comme ils font encore aujourd'hui, la doctrine de la Prédestination gratuite; & le Concile de Trente ne l'a point condamnée, quoi qu'il n'ait pas condamné non plus les sentimens opposez. Les Rémontrans soûtenoient que redresser une doctrine n'est pas la changer, & disoient qu'il n'y avoit point de controverse, entre eux, & leurs Adversaires, que touchant la Révision de la Confession & du Catechisme, & touchant les cinq Articles, qu'ils avoient proposez dans leur Rémontrance. Si on leur donnoit satisfaction sur ces points, ils ne demandoient nul autre changement; quoi qu'on ne dût pas rejetter tout changement, dans la Religion, à parler en géneral; à moins qu'on ne voulût condamner la conduite des Réformateurs, qui avoient cru avoir droit d'en demander, dans celle de l'Eglise Romaine.

Il y avoit encore trois choses, sur lesquelles on leur faisoit des affaires, l'une étoit d'avoir quelques autres sentimens contraires à ceux des Eglises; l'autre de ne se vouloir pas déclarer là-dessus; & la troisiéme de soûtenir que la Confession & le Catechisme avoient besoin de révision. Ils se défendirent sur tout cela, & particulierement sur la troisiéme accusation; où on les censuroit de demander une chose, que les Etats de Hollande & même les Etats Géneraux avoient eux mêmes proposée.

1612. LES Etats de Hollande, à qui cette Déclaration plus particuliere des Rémontrants avoit été remise, la garderent quelques jours; après quoi le Conseil d'Etat l'envoya aux Villes de Hollande, le 20. de Juin de l'an MDCXII. Le Conseil dit, dans la Lettre, qu'il y joignit, qu'il avoit eu dessein de garder cette Déclaration, jusqu'à la prochaine Assemblée des Etats; mais qu'ayant été averti, de divers endroits, que l'on parloit, parmi les Théologiens, d'engager les Eglises, à donner leur jugement sur la Conférence tenue l'année précedente, à la Haie; ce qui pourroit augmenter les desordres dans le Païs; il avoit trouvé à propos de leur envoyer la Déclaration, avec la Conférence & d'autres pieces, pour les examiner, & empêcher que les Classes de leur territoire n'entreprissent d'en juger; selon les résolutions des Etats, prises l'année précedente. Les Etats s'étant ensuite assemblez, on n'y prit aucune résolution finale là-dessus, à 1612. cause de la diversité des sentimens; dont les uns alloient à établir une Tolerance mutuelle, & les autres à convoquer un Synode. Cependant les Contrerémontrans trouverent moyen de persuader, à l'occasion de la vocation de Vorstius à la Chaire de Théologie de Leide, que les Rémontrans avoit bien d'autres erreurs que celles, qui étoient contenues, dans les cinq Articles. Il se fit là-dessus un projet de résolution, sans qu'on eût, pris dans l'Assemblée, les suffrages des Villes, selon l'ordre accoutumé; & dans ce Projet il étoit dit que „ dans les Ecoles & dans „ les Eglises, on n'enseigneroit desormais, tou- „ chant la satisfaction de Jesus-Christ, la Justi- „ fication de l'Homme devant Dieu, la Foi sa- „ lutaire, le Peché Originel, la certitude du „ Salut, & la perfection de l'Homme en cette „ vie, autre chose, que ce que l'on enseignoit „ communément parmi les Réformez, & que „ l'on avoit enseigné dans les Provinces Unies. Les Rémontrants furent surpris de ce projet de résolution & Uytembogard ne put jamais en avoir une Copie authentique, signée de la main du Secretaire. Ils protesterent qu'ils n'avoient aucun sentiment different de ceux des Contrerémontrants, que ceux qu'ils avoient expliqué dans les cinq Articles.

Les Disputes s'augmenterent toûjours plus, comme on le pourra voir, en détail dans la IV. Partie *d'Uytembogard* & dans le XX. Livre de *Brandt*; car nous ne nous y arrêterons pas, parce que nous ne nous sommes pas proposez d'écrire une Histoire Ecclesiastique des Provinces Unies.

Barneveld (1) voyoit bien que, dans l'état, où étoient les choses, il ne seroit guere possible de prévenir les desordres, qui pourroient arriver par l'obstination des Théologiens. Il crut que, pendant qu'il n'y auroit pas des Lois Ecclesiastiques, formées & confirmées par le consentement de l'Etat, tout ce qu'on pourroit faire deviendroit inutile. Il jugea donc qu'il faudroit remettre sur pied un projet de Gouvernement Ecclesiastique, qui avoit été proposé en MDXCI. mais qui n'avoit pas été confirmé & encore moins mis en usage. Plusieurs des Membres des Etats de Hollande l'approuvoient, mais d'autres refusoient d'en dire leur sentiment, avant que les brouilleries Ecclesiastiques fussent appaisées. Les malintentionnez, à l'égard de Barneveld, commencerent dès lors à publier qu'il avoit dessein de changer la Religion. Il se fit aussi, dans la Province d'Utrecht, un reglement sur les affaires Ecclesiastiques, que l'on verra (2) dans les Historiens du tems. Il tendoit à tenir les Ecclesiastiques en paix les uns avec les autres, & Uytembogard, appellé pour cela par les Etats de la Province, y contribua de sa part, autant qu'il lui fut possible. Il y eut encore des brouilleries ailleurs, comme en Frise & en Gueldre, auxquelles je ne m'arrêterai pas.

On demandoit toûjours (3) du côté des Contrerémontrans un Synode National, & quelques personnes autorisées, par l'Eglise d'Amsterdam, le demanderent par une requête, qu'ils présenterent aux Etats Géneraux, & leurs HH. PP. répondirent le 27. de Septembre qu'Elles étoient très-disposées à leur accorder leur demandes, mais que les Députez de quelques Provinces avoient

 décla-

(1) *Brandt* Liv. XX. sur cette année.
(2) Voyez *Uytembogard* P. IV. p. 594. & suiv.
(3) *Brandt* Liv. XX.

1612. déclaré qu'ils n'étoient pas autorisez pour cela, par leurs Principaux : Qu'ils ne laisseroient pas de leur demander des instructions sur ce sujet, & que quand ils les auroient reçues, ils ne manqueroient pas de prendre les résolutions nécessaires, pour le repos de l'Etat & de l'Eglise : Que cependant ils souhaitoient que les Théologiens vêcussent en paix ensemble, & ne prêchassent que ce qui pouvoit édifier les Peuples.

Ces mêmes Députez d'Amsterdam s'adresserent à Uytembogard, pour le prier de les aider à leur obtenir le consentement des Etats de Hollande & d'Utrecht. Il leur répondit qu'il étoit tout disposé à cela, pourvu que l'on convocât un Synode sur le pied, sur lequel les Remontrants avoient proposé de le tenir, & à condition qu'on y viendroit à une Révision de la Confession de Foi & du Catechisme. Mais cette condition ne fut pas de leur goût.

Dans le fonds, cette Assemblée ne pouvoit servir, en ce tems-là, qu'à donner moyen au Parti le plus fort d'accabler le plus foible, en déposant ou en chassant tous les Théologiens, qui étoient du sentiment des Rémontrants. Ce n'étoit pas là rendre la paix à l'Eglise, à moins qu'on ne l'entende de la même maniere, dont les Théologiens Romains prétendent que le Concile de Trente l'a fait, en condamnant les Protestans. C'est ce que *Grotius* a montré dans son *Apologetique*, où il entreprend de prouver que la Convocation d'un Synode, par les Etats Generaux, pour décider des Controverses, étoit non seulement illégitime, mais encore un moyen, qui n'étoit nullement propre, pour rétablir la tranquillité publique.

Il y avoit eu à Roterdam (1) la même diversité de sentimens, qu'ailleurs; mais la chose éclatta enfin cette année. Un Ministre, nommé *Corneille Geselius*, du Parti des Contrerémontrants, avoit, dès l'année précedente, prêché fort violemment contre les Rémontrants, & ensuite avoit paru se moderer, par l'ordre des Magistrats; mais il recommença, tout de nouveau, à s'emporter contre eux, & tâcha de persuader au peuple, qu'il ne pouvoit pas, en bonne conscience, communier avec ceux d'entre ses Collegues, qui étoient dans les sentiments des Rémontrans. Quelques uns de ses Collegues, qui n'avoient point signé la Rémontrance, ne laissoient pas d'enseigner qu'il falloit vivre en paix avec ceux, qui l'avoient signée: comme ils le faisoient eux mêmes, avec *Grevinchovius*. Les Magistrats & le Consistoire exhorterent de nouveau Geselius à la moderation & à s'abstenir de porter le peuple au Schisme, comme il faisoit. Ces exhortations furent inutiles, mais l'on crut qu'on pourroit le ramener, en l'engageant à avoir une conférence avec Grevinchovius. Il le refusa, quoi qu'on ne prétendît faire aucun changement, qui pût préjudicier à ce qu'on appelloit *les Droits de l'Eglise*, & que l'on voulût agir de concert avec le Consistoire, & les autres Eglises; seulement pour faire un réglement provisionel, jusqu'à ce qu'une Assemblée Synodale eût accommodé les Differends. Les Magistrats firent là-dessus une proclamation, par laquelle il témoignerent que ni eux, ni Grevinchovius n'avoient donné aucune occasion à ces brouilleries, & défendirent au peuple d'ajoûter foi aux calomnies, qu'on répandoit, contre ses Ministres, & lui ordonnerent de leur rendre les mêmes respects qu'auparavant. Au reste, il l'assuroient qu'ils regleroient tout, pour le bien de la Ville & de l'Eglise. Il est étonnant qu'il se trouvât des gens, qui prissent le peuple, pour Juge de ces Controverses, & qui le voulussent engager à se déclarer sur des matieres, qu'ils prétendoient être au dessus de la portée de ceux, qui formoient le corps de la Souveraineté de la Province, & des Magistrats des Villes. Il n'y a pas de quoi être surpris, si le Gouvernement de la Province & des Villes fut choqué de ces étranges manieres. 1612.

Il y avoit à Roterdam un Ministre nommé *Adrien Smout*, hors de service en ce tems-là & qui soûtenoit Geselius, de maniere qu'il appelloit une violence la défense, qu'on leur faisoit de mal-traiter ceux de l'autre parti, & l'ordre qu'on leur donnoit de vivre en paix avec des gens, dont ils n'étoient point obligez de suivre les sentimens, & qui ne faisoient aucun changement dans le culte de Dieu, ni dans les usages ordinaires des Eglises, ni ne reconnoissoient aucune autre regle de la Foi, que l'Ecriture Sainte, selon le sentiment commun de tous les Protestans. Cette obstination obligea le Magistrat de Roterdam à congedier Geselius, & à lui défendre de faire aucune fonction Ecclesiastique, dans les terres de la jurisdiction de cette Ville. Ces hommes & quelques autres se nommoient alors *l'Eglise persecutée*, & faisoient des assemblées à part dans des Maisons particulieres; sous un Gouvernement où il leur étoit permis de faire profession de leurs sentimens, & de vivre dans les Eglises publiques, sans que personne leur dît rien; seulement parce qu'il ne leur étoit pas permis d'excommunier & de chasser les autres.

Comme ces Assemblées à part & indépendantes du Gouvernement, tant Ecclesiastique que Civil, & animées contre l'autorité Souveraine, par des gens trop échauffez, étoient dangereuses; on ordonna à Geselius de sortir de la Ville, dans huit jours, & on lui fit signifier cet ordre le 6. de Fevrier de cette année. Il ne le voulut pas faire de lui même, & il fallut encore le faire mettre dehors, par le premier Officier de la Justice, qu'on nomme *Baillif*, dans les Villes de Hollande, & des autres Provinces. Après cela le Magistrat de Roterdam écrivit des Lettres circulaires aux Villes de la Province, pour les informer des raisons qu'il avoit eues d'en user de la sorte.

Cet homme répondit à ces plaintes des Magistrats, en niant la verité des faits, & en disant qu'il n'avoit parlé qu'en termes géneraux des *ennemis de l'Eglise*, des *Séducteurs* & des *Faux-Docteurs*; & que ses Collegues s'étoient faits application de cela. Mais il étoit visible, par toute sa conduite, qu'il n'en vouloit qu'à eux; & il ne pouvoit nommer personne, que les *Rémontrans*, à qui il pût avoir égard, en parlant de la sorte. Aussi vouloit-il qu'on en usât envers eux, comme envers des gens, qui auroient mérité tous ces titres odieux.

Cependant quoi que personne n'empêchât les Contrerémontrants d'écouter les Ministres de leur Parti, dans les Eglises Publiques, ils continuerent à faire des Assemblées à part. On les défendit, mais ils en firent, malgré qu'on en eût, & le feu de ces mécontentemens se répandit dans le voisinage. On mit en question, si l'on pouvoit regarder, comme freres, ceux qui admettoient les cinq Articles des Rémontrants, & si l'on pouvoit leur permettre de continuer l'exercice de leur Ministere. On voulut même empêcher, qu'on n'appellât en aucune Eglise, pour y exercer le St. Ministere, ceux qui étoient de ce sentiment.

Cependant (2) François Gomarus, dont l'humeur trop violente avoit été l'une des principales causes de ces brouilleries, ne sâchant à quoi elles aboutiroient, avoit quitté l'année précedente sa Pro-

(1) *Brandt* Liv. XX. sur cette année.

(2) *Brandt* Liv. XXI.

1612. Profession en Théologie à Leide, pour aller être Ministre à Middelbourg, & pour y enseigner la langue Hebraïque à la Jeunesse; mais il n'y demeura pas long-tems. Il se retira encore plus loin des Disputes, puis qu'il alla à Saumur, en Anjou, pour y être Professeur en cette même Langue. On pourroit croire qu'il avoit eu quelque remors des querelles, qu'il avoit faites à Arminius; si du tems du Synode de Dordrecht, il n'étoit revenu au Païs, & n'avoit soûtenu constamment, en cette Assemblée, le rolle d'un homme aussi violent qu'auparavant. On mit, en sa place, *Jean Polyander*, Ministre Wallon à Dordrecht, qui étoit dans les sentimens des Contrerémontrants, mais moins échauffé que Gomarus. On remplit aussi l'autre place, vacante & on la donna à Simon Episcopius, Ministre à Bleyswick, que les Curateurs appellerent le 15. de Fevrier MDCXII. Il étoit Rémontrant déclaré, depuis long-tems, & avoit été l'un des Ministres de la Conférence de la Haie, comme nous l'avons dit. (1) Il n'étoit qu'entré dans sa trentiéme année, mais il avoit déja donné des marques assez éclattantes de son savoir en Théologie, & il parut par la suite, qu'on ne s'étoit point trompé, dans la bonne opinion, qu'on avoit conçue de lui. Il fit sa premiere leçon le 28. du même Mois. (2) On a cru que les Curateurs de l'Academie s'étoient proposez par-là d'entretenir dans Leide *la liberté de prophetizer*, ou d'enseigner divers sentimens, touchant l'explication de l'Ecriture; afin d'accoûtumer les jeunes gens, qui y alloient étudier, à souffrir quelque diversité de sentimens; sans s'échauffer à soûtenir l'un, plûtôt que l'autre, avec trop d'âpreté. Il y a bien de l'apparence que l'on auroit vu de bons effets de ce projet, si une force majeure n'avoit, peu d'années après, renversé toutes les vuës moderées, qu'on avoit euës jusqu'à présent & quelque tems après, dans les Provinces Unies. Les deux nouveaux Professeurs en Théologie à Leide vêcurent d'abord ensemble, avec assez d'amitié, au moins exterieurement; mais Polyander ne put souffrir les loüanges, que l'on donnoit à son Collegue, & enfin il éclata contre les Rémontrants; tant il est difficile aux gens de cette sorte de souffrir qu'on ne soit pas en tout de leur sentiment!

1613. L'ANNÉE suivante, (3) le Comte Guillaume Louïs de Nassau, étant venu à la Haie à l'occasion d'une réjouïssance, qui s'y fit, lors que Maurice reçut l'Ordre de la Jartiere, que le Roi de la Grande Brétagne lui avoit envoyé, parla à Festus Hommius & à Uytembogard; pour leur demander s'ils ne pourroient pas, dans une Conférence moins nombreuse, que celle qui s'étoit tenuë à la Haie, trouver quelque moyen d'accommodement, dans les Controverses, qui troubloient les Provinces. Les Etats de Hollande, qui ne perdoient point d'occasion de procurer la paix, approuverent cette pensée. On prit Delft pour s'y assembler, & il s'y trouva du côté des Contrerémontrants, *Bogard*, *Becius* & *Hommius*, & du côté des Rémontrants *Uytembogard*, *Van de Borre* & *Grevinchovius*. La premiere Conférence se tint, le 26. de Decembre. Hommius proposa d'abord de ne mettre rien par écrit, à moins qu'il n'y eût apparence, que, d'un commun consentement, on pourroit convenir d'une Tolerance mutuelle; auquel cas il faudroit communiquer aux Eglises, ce dont on seroit convenu, pour en avoir l'approbation. En attendant qu'on en fût venu là, il vouloit que ce que les trois Contrerémontrans pourroient dire ne passât que pour leur sentiment particulier. 1613.

Dans les deux premieres Conférences, on ne parla que de la Tolerance, & on ne fit qu'y proposer les plaintes, qui se faisoient des deux côtez. Les Rémontrants vouloient qu'on parlât d'abord des cinq Articles, & qu'on les déclarât tolerables, tels qu'ils les avoient conçus; mais leurs Adversaires dirent qu'ils ne pouvoient rien faire de semblable, sans l'avis des Eglises. On leur repliqua qu'on ne demandoit d'eux autre chose, que leurs sentimens particuliers, sur cette proposition; mais ils refuserent de le faire, avant que les Rémontrants se fussent expliquez sur divers autres articles, qu'ils leur proposeroient avant que de venir aux cinq Articles; & ajoûterent qu'ils souhaitoient d'avoir là-dessus le sentiment, non seulement des Rémontrants, qui étoient présens, mais encore de tous les autres qui étoient de leur sentiment. Ils dirent encore qu'ils ne s'ensuivroit pas de-là qu'ils consentissent qu'ils seroient tolerez, par rapport aux cinq Articles. Il paroissoit assez clairement par-là, qu'ils n'étoient nullement disposez à venir à quelque accommodement; & Bogard dit même ouvertement qu'ils n'étoient point tolerables à cet égard. Comme on étoit sur le point de sortir, Hommius proposa de concert avec les deux autres Ministres de son Parti, que l'on écrivît ce qui avoit été dit. Cela parut étrange aux Rémontrants, comme étant contraire à ce qu'il avoit lui même d'abord proposé; mais ils ne laisserent pas d'y consentir.

Ils mirent donc sur le papier, ce qu'ils avoient dit, & n'oublierent pas ce qu'ils avoient demandé, touchant la tolerance des cinq Articles; mais les Contrerémontrans leur remirent un long Ecrit, où, sans rien dire de cela, ils demandoient que les Rémontrants s'expliquassent, sur plus de trente Articles, qu'ils leur proposoient. Il y a apparence que cet Ecrit avoit été préparé auparavant, parce qu'il n'y avoit pas eu assez de tems, pour le concevoir & le livrer le lendemain matin. Il firent entendre en même tems qu'ils entendoient que tous les Rémontrans se déclarassent sur ces Articles, & qu'ils ne voyoient rien de plus sûr, que d'assembler un Synode National, au jugement duquel ils se soumettroient. Les Rémontrants répliquerent qu'ils voyoient bien qu'on leur tendoit un piege, & que tous ces Articles n'étoient que pour les embarrasser. Ils prirent néanmoins le papier, & dirent qu'ils l'examineroient, avec leurs Freres, mais que cet examen demandoit du tems. On leur répondit qu'ils pouvoient prendre six, ou huit semaines, pour cela; & on leur promit qu'en attendant leur reponse, ces Articles demeureroient secrets, pendant ce tems-là. Mais ils furent communiquez à quelques personnes, le jour même, & furent bientôt imprimez. Le bruit fut d'abord répandu que les Rémontrants avoient bien d'autres Héresies, puis qu'on ne se contentoit pas des éclaircissemens, qu'ils avoient donné sur les cinq Articles, mais qu'on leur en demandoit encore, sur trente six autres. L'on dit aussi que, s'ils refusoient d'en donner, c'étoit une marque certaine qu'ils ne cherchoient point la paix. Cependant ceux qui savent un peu de Théologie & qui connoissent ce que c'est que l'esprit de dispute, savent bien que l'on peut faire des chicaneries sur toutes les expressions, & qu'à force de demander des explications on peut multiplier les disputes à l'infini; sur tout lors que la passion s'en mêle, & qu'on fait des questions, non pour donner lieu à ceux, à qui on les fait, de se justifier, mais pour leur faire des querelles sur ce

(1) Voyez sa vie par M. *de Limborch.*
(2) *Uytembogard* p. 590. P. IV.
(3) *Uytembogard* P. IV. p. 603. & suiv. *Brandt* Liv. XXI.

1613. ce qu'ils diront, & sur la maniere, dont ils l'exprimeront.

Si un homme d'esprit, (1) qui a écrit l'Histoire de ce qui s'est passé, sous le Regne de *Louïs* XIII. avoit fait quelque reflexion là-dessus, il n'auroit pas censuré la conduite des Rémontrants, à cet égard. Ils avoient droit de demander qu'on déclarât les cinq Articles tolerables, avant que de leur proposer d'autres questions; puis que supposé qu'ils eussent satisfait, sur ces questions (ce qu'ils ne pouvoient néanmoins nullement esperer) ils n'auroient pourtant rien avancé; parce que leur seule doctrine, sur la Prédestination & sur la Grace, étoit une raison suffisante de les condamner, comme il parut par la conduite du Synode de Dordrecht.

Les Etats de Hollande assemblez, au Mois de Mars, se firent instruire de bouche, par Hommius & Uytembogard, de ce qui s'étoit fait dans la Conference, & le demanderent même par Ecrit; pour résoudre ensuite plus surement ce qui seroit le plus avantageux, pour l'Etat & pour les Eglises de la Province. Ils jugerent qu'il n'étoit nullement nécessaire que les Rémontrans donnassent aucune explication sur les autres Points, qu'on leur avoit proposez; soit pour les raisons, que l'on a marquées; soit parce que ç'auroit été établir une espece d'Inquisition, que de permettre à un Adversaire d'exiger des explications, sur les points qu'il lui plaît de choisir, à ceux qu'il veut diffamer & à qui il cherche querelle. Les Nobles & la plûpart des Villes furent de cet avis, excepté Dordrecht, Amsterdam & Enkhuyse, dont les Députez furent chargez de faire rapport de tout à ceux, qui les avoient envoyez, & de rapporter ce qu'ils auroient résolu.

On tomba aussi d'accord, dans la même Assemblée, à la pluralité des voix, de défendre aux Ministres de la Province de prendre le titre & le caractere de Députez des Synodes; sans la permission des Etats, ou du Conseil d'Etat de la Province. Cet Emploi pouvoit être utile, s'il étoit exercé, par des personnes prudentes, & équitables, pour prévenir les desordres, qui pouvoient arriver parmi les Ecclesiastiques, & pour informer fidelement les Synodes de ce qui se passoit parmi eux. Mais en des tems, comme ceux d'alors, des Commissaires imprudens, ou injustes, ou factieux, ne pouvoient être bons que pour augmenter le mal, en irritant les Esprits, par une conduite indiscrete, ou inique; & les gens de cette espece n'étoient pas rares alors, en Hollande.

Le 6. de Mars le Roi de la Grande Brétagne informé par Caron, Ambassadeur des Etats Generaux à Londres, leur écrivit une Lettre où il leur donna un avis assez conforme à la conduite des Etats de Hollande (2) Voici ses propres termes: *Nous vous avisons que l'experience nous a fait connoître qu'à grande peine telles questions se terminent, par disputes de Théologiens; ains qu'il est plus convenable de les assoupir, par autorité publique, faisant défense à vos Ministres de ne porter telles disputes en chaire, ou au commun peuple; avec commandement exprès d'entretenir la paix, par une mutuelle tolerance, en la diversité d'opinions, ou sentimens, que de part & d'autres ils ont sur lesdits points; au moins jusqu'à ce qu'avec pleine connoissance de la cause, par autorité publique, autrement par vous en soit ordonné.* Il donna encore le même conseil aux Etats de Hollande, le 21. de Mars. On dit, à la verité, que ce conseil lui fut suggeré par ceux, qui étoient pour la Tolerance. 1613. (3) Cela paroît assez croyable, car ce Prince varia étrangement, sur cette matiere; parce qu'il dépendoit des informations, qu'on lui donnoit des choses. Il avoit néanmoins quelque connoissance de ce qui étoit fondamental & de ce qui ne l'étoit pas, comme il paroît par (4) la Lettre qu'*Isaac Casaubon* écrivit, en son nom, au Cardinal du *Perron*, en MDCX. On dit, dans la Préface des Actes du Synode de Dordrecht, que *Grotius*, qui fit en ce tems-là un voyage en Angleterre, pour une affaire de la Compagnie des Indes, portà au Roi un Ecrit où l'on cachoit le veritable état de la question, avec un modele de ce qu'on souhaitoit que le Roi écrivît aux Etats. Mais les Rémontrants ne pouvoient plus dissimuler l'état de la question, qui avoit déja été assez publié dans leur Rémontrance, dans la Contrerémontrance de leurs Adversaires, & dans la Conférence de la Haie. Aussi *Grotius* s'inscrit-il en faux, contre tout cela, & dit que le Roi Jaques avoit écrit en Hollande, avant que lui *Grotius* arrivât en Angleterre, & qu'il ne vit l'Ecrit, dont il s'agit, qu'après que le Roi l'eût vû.

Ce Prince écrivit encore, (5) au Mois de Mai, aux Etats de Hollande une Lettre, par laquelle il les avertissoit qu'il avoit reçu avis, qu'il y avoit des gens, qui travailloient à détruire leur gouvernement. Cet avis ne semble avoir été fondé que sur les Controverses, qui troubloient alors le Païs, & qui n'alloient pas proprement à changer le Gouvernement; mais à y causer du desordre, en n'obeïssant point aux Ordonnances des Etats, & des Magistrats subalternes. Aussi les Etats prirent-ils résolution, sur ces Lettres, de continuer à agir, avec modération, dans ces divisions, & à entretenir la paix, autant qu'il seroit possible, parmi le peuple.

Cependant les Esprits trop échauffez ne se calmoient nullement, & les Etats prirent de nouveau une semblable résolution, dans une autre séance, qui commença le 17. de Juillet, qui fut de tolerer les sentimens differents sur la Prédestination & sur les points, qui en dépendent, après quoi on verroit qu'elles Lois Ecclesiastiques on pourroit établir, pour la conservation de (6) *la veritable Religion Chrétienne réformée*, & pour prévenir toutes autres Disputes.

Sibrand Lubberts, Professeur à Franeker, ayant composé un Livre, contre *Vorstius*, le dédia à *George Abbot*, Archevêque de Cantorbery, qui étoit fort attaché aux sentimens de *Calvin*, & y joignit une Lettre; où il traitoit fort mal les Etats de Hollande, les Curateurs de l'Université de Leide, & les Rémontrants, à l'occasion de la vocation de *Vorstius*, à la Profession en Théologie, en cette Ville-là. Il diffamoit les Etats, comme fauteurs d'Erreurs & d'Héresies, & se mêlants d'affaires Ecclesiastiques, dans lesquels ils n'avoient que voir; & il tenoit le même langage, en d'autres Ecrits.

Les Etats (7) trouverent à propos que *Grotius*, qui étoit alors Avocat Fiscal défendît les prérogatives de ses Maitres. Il le fit, dans un livre intitulé *la Pieté des Etats de Hollande*, qui parut cette année en Latin & en Flammand, & fut même, la suivante, traduit en François. C'est un très-bel Ou-

(1) Mr. *Le Vassor* Hist. de Louïs XIII. T. I. Liv. IV. à la fin.

(2) *Epist. Præstantium Virorum*, nomb. CCVI.

(3) Voyez *Grotius* Apol. C. VI.

(4) Elle est la 838. entre les Lettres de *Casaubon* de la derniere Ed. de Roterdam.

(5) *Brandt* Liv. XXI.

(6) C'est une expression, dont les Etats se servent encore, dans leurs Ordonnances.

(7) Il faut qu'il y eût quelque raison, qui les empêchât de porter leurs plaintes de cela aux Etats & au Gouverneur de Frise.

1613. Ouvrage & pour la matiere & pour la forme ; la premiere est très-grave & très-solide, & la seconde convient parfaitement au rang, que *Grotius* tenoit alors ; puis que le style en est beau, sans affectation, & plein de sagesse & de retenue.

Il fait voir que *Lubberts* accusoit très-injustement les Curateurs de l'Academie de Leide, & les Etats de la Province, de Socinianisme, qui étoit une Hérésie, dont personne ne doutoit qu'ils ne fussent très-éloignez : Qu'il y avoit beaucoup d'imprudence dans sa conduite, puis qu'il portoit ses plaintes, touchant ce qu'il trouvoit à redire dans le Gouvernement de la Province de Hollande, à un Prélat étranger, assez occupé à gouverner son Archevêché, sans se troubler de ce qui se passoit en Hollande ; dont il ne pouvoit pas plus se mêler, que les Etats de Hollande ne pouvoient prendre part à la conduite de l'Eglise Anglicane : Que l'affaire de *Vorstius* étoit finie, puis qu'il n'étoit point Professeur ; mais que c'étoit un prétexte pris par l'Auteur, pour se vanger des Etats, de ce qu'ils ne déposoient pas, & qu'ils ne chassoient pas tous les Ministres, qui n'étoient pas du sentiment de *Lubberts* : Que pour cela, il les traitoit, sans les nommer, mais en les désignant de maniere qu'on voyoit clairement à qui il en vouloit, *d'auteurs de crimes*, *de gens d'un esprit pétulant*, *de perturbateurs de toute la Terre*, *de gens qui excitoient le peuple*, *qui remplissoient tout de séditions* ; *d'Epicuriens & de Libertins cachez*, *sous le nom de Politiques* ; *de gens*, *qui causoient & qui entretenoient les divisions de l'Eglise*, *de gayeté de cœur*, *& qui s'y plaisoient* ; *qui se moquoient de la Religion*, *comme d'une fable*, *& d'un épouvantail*, *qui n'étoit que pour le Vulgaire* : Qu'il ne s'étoit rien passé dans la vocation de *Vorstius*, & dans la maniere dont on l'avoit traité, qui pût être sujet à la censure, & où l'on n'eût pas gardé toutes les mesures de sagesse, qu'on y pouvoit apporter : Qu'il avoit nié d'être Socinien, & qu'on ne lui avoit rien accordé, que ce que la Justice & l'Humanité demandoient nécessairement qu'on lui accordât, & que quand il auroit surpris la Bonté des Etats, il ne devoient pas, pour cela, être chargez d'injures : Que les Etats n'avoient rien fait, en tolerant la diversité des sentimens, sur la Prédestination, qu'ils ne pussent défendre par l'autorité & par l'exemple de l'Ancienne Eglise & de celle d'aujourd'hui : Que cette matiere est pleine de questions embarrassées & difficiles, & qu'on étoit toûjours demeuré d'accord qu'il y avoit deux écueils à éviter, dont l'un est de faire Dieu l'Auteur du Peché, ou d'attribuer la damnation de la plûpart du Genre Humain à une fatale nécessité ; & l'autre, de raporter aux forces de la Nature corrompue ce que les gens de bien font, pour être sauvez.

Grotius montre là-dessus, par le II. Concile d'Orange, tenu en DXXXIX. qu'en ce tems là non seulement on ne croyoit pas qu'il y eût quelcun, qui fût prédestiné au mal, mais qu'on regardoit ceux qui le croiroient, comme dignes d'être anathématizez. S. *Augustin* & S. *Prosper*, (1) son Disciple, ont aussi rejetté ce sentiment, comme il le fait voir, par des passages exprès. C'est là le premier écueil, qu'on doit éviter, en cette occasion.

L'autre est le Pélagianisme, ou le Demipélagianisme. Les Pélagiens (à ce qu'on dit, car leurs Ecrits ne sont pas venus jusqu'à nous, pour pouvoir parler assez positivement de leurs sentiments, puis qu'on ne peut pas tout à fait s'en fier à leurs Adversaires) enseignoient „ qu'il n'y a aucune dépravation dans la nature humaine ; que „ la Grace sert à la rémission des péchez, mais „ non à empêcher qu'on ne les commette ; qu'elle aide à ne pecher pas, seulement en faisant „ connoître les commandements de Dieu ; que „ nous pouvons observer les commandements de „ Dieu sans grace, mais pas si facilement ; qu'il „ y a des gens qui disent à Dieu avec plus d'humilité que de verité : " pardonne-nous nos péchez. Ce sont-là les dogmes, que l'on attribue aux Pélagiens, & ceux des Demipélagiens sont : „ que le commencement de la foi, l'invocation de „ Dieu, l'humilité, l'obéïssance ne sont pas des „ dons de la grace (il faut entendre ceci du commencement des actions de pieté) „ que par la force de la nature on peut penser à quelque bien, „ qui regarde le Salut ; que ce bien devient facile, „ & qu'on le choisit ; ou que l'on peut donner son „ consentement à la révelation Evangelique, sans „ l'illumination & l'inspiration du S. Esprit ; que „ les uns sont sauvez par misericorde, les autres „ sans misericorde, par leur franc arbitre. Ce sont les dogmes, comme l'on dit, de ceux que l'on appelle Demipélagiens.

Grotius montre ensuite que les Rémontrants n'étoient ni Pélagiens, ni Demipélagiens, & le prouva par leurs cinq Articles, opposez aux sentimens qu'on vient de rapporter. Il le fait encore plus au long, (1) dans un petit Traité, exprès pour cela. Dans celui-ci il fait voir que châcun des cinq Articles est conforme à la doctrine des Anciens, que l'on n'a pas accusez d'Héterodoxie ; & que par conséquent, si ce sont des erreurs, ce sont des erreurs tolerables : Que plusieurs des Théologiens Modernes l'ont reconnu, & ont parlé avec éloge de ceux, qui n'étoient pas du même sentiment qu'eux sur la Prédestination, comme *Calvin* & *Beze* l'ont fait, à l'égard de Mélanchthon : Que les Magistrats pouvoient juger des controverses Théologiques, comme les Suisses le firent à Zurich, lors qu'ils firent comparoître & disputer Zuingle & ses Adversaires, devant eux, & donnerent cause gagnée au premier : Qu'ils peuvent encore plus facilement juger si un dogme est nécessaire au Salut, ou non : Que ç'a été le sentiment & la pratique de tous ceux, qui ont abandonné l'Eglise Romaine : Que les Synodes composez de Théologiens, qui ont pris parti & qui déclarent même qu'ils ne veulent pas souffrir ceux, qui sont d'un autre sentiment qu'eux, ne peuvent pas être juges competens d'un démêlé, où ils sont si fort interessez : Que les Souverains avoient néanmoins accordé un Synode, mais avec cette condition qu'on y reverroit la Confession & le Catechisme ; condition que les Théologiens ne vouloient pas admettre en ce tems-là : Qu'il ne falloit pas restreindre la liberté de prophetizer, & de juger des Prophetes aux seuls Ministres & Professeurs, mais l'étendre à tous ceux qui lisoient, avec soin l'Ecriture Sainte, & les livres qui servoient à l'entendre, & que l'usage des Protestans le montroit : Que les Magistrats pouvoient souvent juger plus sainement des Doctrines, que les Théologiens trop pointilleux, & qu'il étoit absurde de préferer au Corps, qui représente la Souveraineté, de jeunes gens qui ne font que sortir de l'Ecole, ou des Ministres de village, sans étude & sans experience : Qu'il s'agissoit ici de deux questions du Droit Ecclesiastique, dont l'une regardoit l'autorité d'assembler les Synodes & l'autre l'élection des Pasteurs : Que le Souverain avoit le droit de convoquer les Synodes & en même tems celui de choisir ceux

(1) Voyez ses *responsiones ad Capitula Gallorum*, *ad Cap.* XI. *& seqq.*

(1) Il est au Tom. IV. de ses Oeuvres Theol. p. 361.

1613. ceux qu'ils jugeoient propres à y assister, & celui de juger de leurs décisions, qui ne peuvent avoir la force de Loi, que par leur consentement & leur autorité; ce qu'il prouve, par plusieurs raisons & par des autoritez anciennes & modernes : Que pour ce qui regarde l'élection des Pasteurs, on ne peut pas la laisser au pouvoir seul des Ministres & des Anciens, qui présentent par forme aux Magistrats ceux qu'ils ont élûs, sans qu'ils les puissent refuser; à moins qu'il n'en aient un juste sujet, de la justice duquel on ne dit point qui jugera : Qu'il importe beaucoup au Magistrat qu'il y ait des Pasteurs éclairez, de bonnes mœurs, modestes, pacifiques, &c. Que les Souverains ont toûjours été très-jaloux de leurs droits, à cet égard, puis que le Salut de l'Etat dépend souvent de-là; & que les Souverains Protestans ne doivent pas avoir moins de Prérogative, que ceux de l'Eglise Romaine, & partager la suprême autorité avec des Ministres & des Consistoires. C'est là en général le contenu de l'Ouvrage que *Grotius* intitula : *la Pieté des Etats de Hollande.* Il fit aussi un Ouvrage *de l'Autorité des Souverains, par rapport aux choses Sacrées*, où il traita la chose plus géneralement, comme on l'a déja dit; mais qui n'a paru qu'après la mort de l'Auteur.

Lubberts répondit à cet Ouvrage, mais comme il étoit en tout inferieur à *Grotius* & qu'il avoit palpablement tort; il ne peut se défendre, que par beaucoup de mauvaise foi. *Grotius* n'y répondit, que par un petit livre, avec ce titre ironique : *la bonne Foi de Sibrand Lubberts*; où il donne le Catalogue des endroits, où il n'a eu aucun égard à la bonne foi. Je ne m'y arrêterai pas d'avantage; mais pour l'Ouvrage précedent, j'ai cru qu'il étoit nécessaire que je m'y arrêtasse un peu plus, parce que ces Controverses font une grande partie de l'Histoire de ce tems-là; &, s'il le faut dire, pour apprendre à bien des gens le tort, qu'ils se font à eux mêmes, en ne lisant point un Livre, où il est traité de questions si graves & si importantes, & cela non d'une maniere Scholastique, qui fatigue & qui ennuye, ou qui choque même par son aigreur; mais d'une maniere noble & relevée, & tout à fait digne de la réputation de son Auteur. Pour revenir à l'Histoire, la conduite des Etats, au lieu d'être louée de tout le monde, fut (1) âprement censurée par divers Prédicateurs, particulierement à Amsterdam; où le calme & la modération auroient dû regner, plus qu'ailleurs, à cause de la grandeur de la Ville. Mais ceux, qui la gouvernoient alors, ne voyoient pas apparemment le mal, que l'aigreur des Orateurs Publics pouvoit causer à l'Etat. Ce qu'il y eut encore de particulier ce fut que ces gens-là représentoient l'Eglise comme persecutée, parce que les Etats ne persecutoient pas les Rémontrants.

Les Magistrats de Roterdam se conduisirent plus prudemment à l'égard de *Henri de Nielles*, Ministre Wallon dans leur Ville. Le commerce qu'il avoit avec les Rémontrants, qu'il croyoit devoir être tolerez, le rendirent suspect à ceux d'Amsterdam; qui se plaignoient qu'on le souffrît à Roterdam & qui tâchoient d'empêcher qu'on ne lui offrît la Chaire, dans aucune autre Eglise Wallonne. Le Synode Wallon étant assemblé, en Septembre, à Delft, le Magistrat de Roterdam lui écrivit pour se plaindre du tort qu'on faisoit à leur Ministre, & obtint du Synode, dont Polyander étoit Modérateur, qu'on n'empêcheroit aucune Eglise de faire prêcher De Nielles.

Pour parler d'une autre matiere, les Rois de France & d'Angleterre étoient convenus en 1613. MDCIII. (2) de secourir les Etats Géneraux d'environ deux millions, pendant deux ans en dépensant cette somme, pendant ce terme, pour les soûtenir contre les Espagnols. La France se chargea de ces frais, à condition que l'Angleterre lui tiendroit compte du tiers de la somme; en le déduisant sur les secours, que la Reine Elisabet avoit donnez à Henri IV. en divers tems. Pendant ces deux ans, ce Prince toûjours persuadé qu'il étoit de son interêt d'entretenir la guerre dans les Provinces Unies, contre l'Espagne, leur envoya plus de Troupes qu'ils n'avoit accoûtumé; & la troisiéme, le double. Il continua de même, pendant plusieurs années de suite, sans faire demander au Roi de la Grande Brétagne, s'il étoit toûjours dans la disposition de lui tenir compte du tiers des frais. Ensuite la France ne laissa pas de lui demander au lieu de six cents soixante six mille florins, à quoi se montoit le tiers des deux années, la somme de trois millions de florins. Le Roi Jaques, qui ne s'étoit point engagé à cela, refusa d'en tenir compte à la France. Elle s'adressa donc aux Etats, afin qu'ils engageassent le Roi de la G. B. à se charger du tiers, qu'on lui demandoit; ou qu'ils le restituassent eux mêmes, à la France. Les Etats répondirent que le feu Roi de France les avoit déchargez entierement, de tous les frais qu'il avoit faits en leur faveur; en consideration des secours, qu'ils lui avoient envoyez dans ses besoins; sans leur parler du Traité, qu'il avoit fait avec l'Angleterre. Les Ministres de France ne laisserent pas d'insister là-dessus, & de demander le tiers des frais faits par eux, au delà des deux années; dans la supposition que le Traité avoit continué, sur le même pied.

Cependant le Roi Jaques, craignant apparemment que la France ne lui rendît jamais ce dont elle lui étoit redevable, pour les secours qu'Elisabeth lui avoit fournis, (3) en fit une quittance, en bonne forme, le 29. de Décembre MDCXII. qu'il envoya aux Etats Géneraux, pour s'en servir à payer les dettes, que la France leur demandoit. Il est porté, dans cette quittance, que cette Couronne devoit à l'Angleterre environ trois-cents-mille Livres sterling, & que comme le Roi de la G. B. avoit vu que la France vouloit charger les EE. GG. d'aquiter cette dette pour lui, ce Prince, pour prévenir toutes contestations, & pour gratifier les Etats, leur remettoit la quittance de cette dette, pour s'en servir à rembourser ainsi ce que la France pourroit leur redemander, en lui livrant cet acte. Il y est porté que le Roi de la G. B. quittoit au Roi T. C. pour lui & pour ses Successeurs, à perpetuité, toutes les sommes qu'il pourroit prétendre de lui, & qu'il remettoit aux Etats cette quittance, avec toutes les Obligations qu'Henri IV. avoit faites à Elisabeth, afin qu'ils pussent s'en servir à satisfaire la France, pour les sommes, qu'elle leur demandoit; & il y disoit de plus, que, s'il étoit besoin de quelque autre plus grande sureté à Louïs XIII. il ne refuseroit pas de la donner. Cette Liberalité de Jaques, envers les Etats, pouvoit être fondée sur deux choses, dont la premiere est ce que l'on a déja dit, qu'il desesperoit d'être jamais remboursé de la France; & l'autre que par-là, il vouloit donner aux Etats le moyen de lui payer au plûtôt ce qu'ils devoient encore à la Couronne d'Angleterre, qui tenoit en gage, pour cela,

(1) *Brandt* Liv. XXI. sur cette année.

(2) *De Meteren* Liv. XXXII. fol. 717.

(3) Voyez cette quittance dans *Aitzema* Tom. I. sur l'an 621. pag. 125.

1613. cela les Villes de la Brille, & de Flessingue; puis que s'il leur avoit fallu rembourser la France, il ne leur auroit guére été possible de lui fournir la somme, qu'il toucha l'an MDCXVI. comme on le verra dans la suite.

Les Etats Géneraux firent donc proposer à la France, de la satisfaire de l'argent qu'elle leur demandoit, en lui remettant cette quittance du Roi de la G. B. La Reine Régente de France se contenta en effet de cet échange & fit expedier, au nom du Roi, le 16. de Juillet de cette année, une quittance aux Etats Géneraux, dans laquelle est insérée celle du Roi Jaques, que Louïs accepte comme si c'étoit de l'argent comptant, qu'il eût reçu des Etats Géneraux; „ auxquels, *dit l'Acte*, desirant de plus de témoigner l'estime, qu'il faisoit „ de leur affection, pour sa Couronne, & la continuation de sa bonne volonté, à l'imitation du „ feu Roi; qui les avoit chéris & aimez, comme ses bons Voisins, Amis, Alliez & Confédérez; de grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, Sa Majesté, de l'avis de la Reine „ Régente sa Mere, & de celui de son Conseil, „ quittoit dès lors, pour Elle & pour ses Successeurs, tout ce qu'ils pourroient demander aux „ Etats, à raison des deux tiers des sommes, que „ le feu Roi, & S. M. avoient dépensées pour le „ bien des Provinces Unies, *dont Elle leur faisoit* „ *don & délaissement par la présente*, signée de la „ propre main de S. M., &c.

On voit par-là que l'on garda alors, envers les Etats, les mêmes maximes qu'Henri IV. avoit observées à leur égard, & cette conduite dura encore sous ce Regne & au commencement du suivant. On peut dire aussi que la France marqua sa bonne volonté, envers cette République; par (1) les avis continuels, qu'elle leur fit donner, par ses Ambassadeurs *Du Maurier* & *Boissise*, de ne pas aigrir les Esprits, dans les divisions qui regnoient dans ces tems-ci, & dans les années suivantes.

Ces desordres ne finissoient point, & l'on tâchoit, par tout, de rendre odieux les Rémontrants; de sorte que ces derniers crurent devoir représenter aux Etats, par un Mémoire, que plusieurs Ministres, dans quelques unes des principales Villes de Hollande, disoient en prêchant *qu'on ne pouvoit garder aucune paix Chrétienne avec les Rémontrants*, & les déchiroient, par toutes sortes de calomnies; & supplier les Etats de vouloir mettre quelque ordre à cela, en leur offrant de se justifier, dans les lieux mêmes où on les diffamoit le plus. Les trois Ministres Contrerémontrants, qui avoient été employez à la Conférence de Delft, présenterent aussi un Ecrit; par lequel ils demandoient que les Rémontrants répondissent sur les Articles qu'ils leur avoient proposez, quoi que les Etats le leur eussent défendu, & souhaitoient ouvertement qu'on ne les tolerât plus. Les Etats n'eurent aucun égard à cela & défendirent même qu'on publiât rien sur la Conférence de Delft, de peur que cela n'augmentât encore les querelles. Ils étoient occupez alors à dresser une Ordonnance pour les calmer, qui fut en effet achevée cette année, mais qu'on résolut de résumer, ou relire & examiner de nouveau, seulement la suivante.

1614. ON apporta tous les soins possibles à la dresser, il n'y eut pas un mot, qui n'y fût pesé avec beaucoup d'attention, on y fit plusieurs changements, pour satisfaire, ou pour ne point choquer ceux, qui favorisoient les Contrerémontrants, & l'on tâcha de prévenir, autant qu'il étoit possible, les moindres plaintes, qui parussent fondées en raison. On le mettra ici mot pour mot. 1614.

„ COMME AINSI SOIT, qu'il s'est élevé beaucoup de dissentions & de disputes, dans les Eglises de ces Païs, par diverses explications, de quelques passages de l'Ecriture Sainte, où il est parlé de l'éternelle Prédestination de Dieu, & de „ ce qui en dépend; & que la chaleur de ces démêlez est allée si loin, qu'il y a eu des gens, dont „ on parle mal, comme s'ils enseignoient directement, ou au moins d'une maniere oblique, les „ uns que Dieu a créé quelques hommes, pour les „ damner, qu'il impose à certains hommes la nécessité de pecher, qu'il en invite quelques uns au „ Salut, auxquels il a résolu de ne le point donner; & les autres, que les forces naturelles des „ hommes, ou leurs œuvres peuvent operer leur „ Salut; doctrines qui tendent des deux côtez à „ deshonorer la Divinité, & à rendre infame la „ Réformation Chrétienne, & qui sont opposées „ à nôtre pieux sentiment; il nous a semblé trèsnécessaire de les prévenir, pour la propagation „ de l'honneur & de la gloire de Dieu, pour la conservation de l'Etat & de l'Eglise, & pour la tranquillité, la concorde & la probité des Citoyens. „ C'est pour cela qu'après avoir bien pesé la matiére, & avoir examiné long-tems & avec beaucoup de Religion & de circonspection châcune „ des choses, qui furent dites d'abord de bouche, „ dans la Conférence de douze Pasteurs, en MDC „ XI. dans nôtre Assemblée, & ensuite écrites, „ & remises entre nos mains; en nous servant de „ l'autorité, qui nous appartient, comme au légitime Souverain, & en suivant l'exemple des Rois, „ des Princes & des Villes, qui ont embrassé la „ Réformation de la Religion; nous avons ordonné & nous ordonnons que dans les interpretations, dont nous avons parlé, châcun fasse une „ soigneuse attention à l'avertissement de l'Apôtre „ S. Paul, qui nous enseigne que personne ne doit „ vouloir être plus savant, qu'il ne faut; mais être savant, d'une maniere sobre, selon la mesure „ de la foi, que Dieu a partagée à châcun; & à „ ce que les Saintes Lettres nous aprennent par „ tout, que nôtre Salut vient de Dieu seul, mais „ que nous nous attirons nous même nôtre propre „ perte. C'est pourquoi dans l'explication de l'Ecriture, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, que les Pasteurs insinuent au peuple, „ & mettent dans l'esprit de tous ceux, qui sont „ sous nôtre domination, que nous ne sommes pas „ redevables du commencement, des progrès & „ de la consommation du Salut des hommes & „ même de la Foi à nos forces naturelles, ou à „ nos œuvres; mais à la seule grace de Dieu, en „ Jesus-Christ nôtre Sauveur, & que nous n'avons „ point méritée; qu'il n'y a point d'hommes, que „ Dieu ait créez, pour les damner; que Dieu ne „ nous met point dans la nécessité de pécher, & „ qu'il n'invite au Salut personne, à qui il n'ait „ résolu de le donner. Quoi qu'on ait accoûtumé „ dans les Academies, dans les conversations des „ gens Savans & des Interpretes de l'Ecriture „ Sainte (comme nous le permettons aussi) de s'entretenir du sens des passages de l'Ecriture Sainte, „ où il est parlé de la Prédestination & de ce qui „ en dépend; d'où il peut se faire que l'on tombe „ dans des sentimens divers, comme il est arrivé „ autre fois, & dans nôtre siecle, à des hommes „ savans & pieux; nous ne voulons néanmoins pas „ que ces raisonnemens profonds, qui tirent après „ ces extremitez & ces absurditez, que nous desapprouvons, que nous avons défenduës & que nous

(1) On en pourra voir des preuves dans *l'Apologeticus* & dans les *Epistolæ ad Gallos* de *Grotius*, & dans les Mémoires *de Du Maurier* le Fils.

1614. „ nous avons dites être attribuées à quelques uns, „ soient proposez publiquement, dans les Chaires, „ ou ailleurs, au peuple. Mais pour ceux, qui, „ dans l'explication de ces passages, ne croyent „ & n'enseignent, sinon que Dieu a élu, de tou- „ te éternité, au Salut, par le bon mouvement de „ sa volonté, fondé sur Jesus-Christ nôtre Sauveur „ & nôtre Rédempteur, ceux qui, par une grace „ qu'ils n'ont point méritée & par l'operation du „ S. Esprit, croyent en Jesus-Christ Nôtre Sei- „ gneur, & perseverent, jusqu'à la fin, dans la „ foi, par une grace aussi, qu'ils n'avoient pas me- „ ritée; nous ne voulons pas qu'on les moleste „ pour cela, ni qu'on les presse d'embrasser d'au- „ tres sentiments, ou d'enseigner rien, au delà; „ car nous jugeons cette maniere d'enseigner suffi- „ sante au Salut, & propre à instruire les Chré- „ tiens. Nous ordonnons, outre cela, à tous les „ Pasteurs, que dans les autres Articles de la Foi „ Chrétienne, ils se servent de l'explication, qui „ est conforme à la Parole de Dieu, & à ce qui „ est reçu communément dans les Eglises Réfor- „ mées; & qui a été enseigné dans celles de ces „ païs, que nous avons soûtenues, défendues & „ élevées, comme nous les soûtenons défendons & „ élevons à présent; & qu'ils se disposent à exer- „ cer la charité Chrétienne, & la concorde & à sui- „ vre de bons exemples; selon les Ordonnances „ précedentes, pour éviter de plus grandes divi- „ sions; car nous jugeons qu'il le faut faire, pour „ le bien de l'Etat & de l'Eglise, & pour l'avan- „ tage & pour la tranquillité du Peuple. *Au Mois* „ *de Janvier de l'an* MDXIV.

On joignit à cela les passages de l'Ecriture, qui peuvent servir à établir les Maximes, sur lesquelles cette Ordonnance est fondée, & plusieurs autoritez des Anciens & des Modernes, qui les appuyent. Ces Maximes sont " 1. que les légitimes Souve- „ rains ont droit de prévenir les fausses doctrines, „ & les discordes des Eglises : 2. qu'il faut être „ savant d'une maniere sobre : 3. que nôtre Salut „ vient de Dieu seul, & que nôtre perte vient de „ nous mêmes: 4. que nous lui sommes redevables „ du commencement, des progrès & de la con- „ sommation du Salut de l'Homme : 5. que l'Hom- „ me n'est pas redevable de sa Foi à ses forces na- „ turelles, mais à la seule grace de Dieu : 6. que „ nous n'avons point mérité cette grace, & qu'el- „ le est fondée en Jesus-Christ : 7. que Dieu n'a „ point créé d'hommes, pour la damnation : 8. que „ Dieu n'impose à personne la necessité de pécher: „ 9. que Dieu n'invite au Salut personne, à qui „ il n'ait résolu de le donner : 10. que l'Election „ est éternelle : 11. que Dieu l'a faite, selon sa bon- „ ne volonté envers les hommes : 12. qu'elle a été „ faite en Jesus-Christ : 13. que les Elûs sont ceux „ qui croyent en Jesus-Christ, & qui perséverent „ jusqu'à la fin : 14. que l'on ne persévere dans la „ Foi, que par une grace non méritée : 15. que „ ceux-là sont rejettez de Dieu, qui n'y croyent „ pas & qui perséverent dans leur incredulité jus- „ qu'à la fin : 16. que cette maniere d'enseigner „ suffit pour le Salut & qu'elle est propre pour „ l'instruction des Chrétiens : 17. que châcun doit „ être charitable, ami de la concorde, & suivre „ les bons exemples, pour éviter les divisions.

Personne ne peut douter de la verité de ces principes, & on ne sauroit nier qu'ils ne contiennent tout ce qui est nécessaire à la foi sur ces matieres. Il auroit été seulement à souhaité qu'on y eût eu plus d'égard, qu'à l'envie de vaincre, & de chasser ceux qui s'en contentoient. Mais on se fait une sorte de Religion, qui est conforme aux passions dont on s'est laissé prévenir, & tout ce qui y est contraire passe pour hérésie, ou pour prévarication. 1614.

Grotius, qui avoit été choisi, il y avoit quelque mois, pour être Pensionaire de la Ville de Roterdam, qui le députa à cet Assemblée, fut celui qui dressa cette Déclaration; & il nous dit, dans une défense, qu'il en avoit commencée & qui n'a été imprimée qu'après sa mort, dans le IV. Tome de ces OEuvres Théologiques, que cette Déclaration fut luë dans l'Assemblée, avec beaucoup de soin, & qu'avant que de la publier, on y avoit changé non seulement bien des choses, mais encore des expressions, (1) afin que rien n'y fût sujet à la censure & ne retardât la paix. Aussi fut-elle extrémement aprouvée, par le Roi Jaques, par l'Archevêque de Cantorberi, & par tout ce qu'il y avoit d'habiles gens en Angleterre, comme on peut s'en assurer (2) par une Lettre d'*Isaac Casaubon*.

Il y eut aussi divers Ministres, du nombre des Contrerémontrants, qui approuverent cette même Ordonnance. (3) Mais elle ne put empêcher, qu'il ne se fît un Schisme dans la Classe de Hooren, ni que celui, qui s'étoit fait à Roterdam cessât.

Lubberts répondit fort aigrement au Livre de Grotius, où il défendoit *la Pieté des Etats de Hollande*. Les Etats défendirent l'Ouvrage de Lubberts, & Grotius lui opposa aussi un petit Ecrit, où il montra sa mauvaise foi, duquel nous avons déja parlé. Bogerman se mêla ensuite de cette même querelle, & fut réfuté par *Jean Arnold Corvinus* Ministre à Leide, & par *Gaspar Barlæus*, qui étoit Sous-Regent du College Théologique de la même Ville. Il y eut encore d'autres brouilleries ailleurs, auxquelles je ne m'arrêterai pas. On peut voir par-là ce que le zèle de Religion malentendu peut produire; puis qu'il inspire quelquefois du mépris pour les Puissances le plus légitimes, & pour les Ordonnances les plus sages & les plus moderées.

1615. Il y avoit alors un Ministre dans l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, nommé *Simon Goulart*, fils d'un homme du même nom, qui étoit Ministre à Geneve, & qui avoit aquis beaucoup de réputation, par divers Ouvrages, qu'il avoit publiez. (4) Goulart le fils étoit entré, depuis long-tems, dans les sentimens de Melanchthon, qu'il jugeoit être les mêmes, que ceux des Rémontrants, mais sans en rien témoigner à personne, & sans dire néanmoins rien qui fût contraire à ses idées. Mais il ne put plus se taire, après avoir ouï prêcher un de ses Collegues, nommé *Thomas Mauroi*, avec beaucoup de véhemence, contre les Rémontrans; qu'on l'avoit auparavant soupçonné de favoriser, parce qu'il avoit pressé la nécessité des bonnes Oeuvres, dans un Sermon. (5) Il prêcha une doctrine toute opposée à celle de son Collegue, & il défendit les sentiments des Rémontrans, assez ouvertement. Cela fut si mal pris du Consistoire, qu'il fut suspendu des fonctions de son Ministere; quoi qu'il protestât „ d'avoir toûjours été attaché à la Parole „ de Dieu & à la doctrine des Eglises Réformées; „ qu'il fit excuse de la chaleur, qu'il avoit té- „ moignée, & qu'il promît de s'en tenir toûjours „ à la Parole de Dieu & à la Confession de Foi. C'étoit tout ce qu'on pouvoit exiger de lui, selon la Déclaration des Etats; mais les Esprits étoient trop

(1) Voyez cette Défense dans le T. IV. de ses Oeuvres p. 198. & son Apologetique Ch. VI.
(2) Epist. Præst. Virorum CCXXIV. Voyez encore la 923. Lettre de Casaubon, dans l'Ed. de Roterdam.
(3) Voyez *Brandt* dans son XXI. Livre sur la fin.
(4) *Brandt* Liv. XXII.
(5) Voyez son *Traité de la Grace de Dieu*, imprimé à Amsterdam, l'an 1616.

1615. trop échauffez, pour se contenter de cela. Il se tint ensuite un Synode des Eglises Wallonnes, à Middelbourg, qui renvoya son affaire au Synode National; de sorte qu'il ne prêcha plus, ni n'administra les Sacremens, depuis ce tems-là. On verra son Apologie dans l'Auteur, que j'ai cité à la marge.

Il y eut aussi une Conférence cette année, dans la Ville de Roterdam, entre les Rémontrans & les Contrerémontrans; qui roula sur les discours & sur la conduite de Grevinchovius, Rémontrant déclaré. *Grotius* en a fait l'Histoire, en deux Lettres qu'il a écrites à *Gerard Jean Vossius*; qui avoit alors succedé à *Bertius*, qui s'étoit démis volontairement de la Régence du College Théologique de Leide. Il paroit que Grevinchovius se défendit fort bien; mais on ne peut pas s'y arrêter. Je dirai seulement que comme on lui eut reproché d'avoir dit, *que la Religion Réformée n'avoit que quarante ans*, il répondit qu'il ne l'avoit point dit; puis qu'il estimoit la Religion Réformée (*entendue selon ses veritables principes*) la même que celle des Apôtres; mais qu'il avoit dit que la Réformation n'étoit pas plus ancienne, que de quarante ans, dans les Provinces Unies, & qu'il n'étoit pas séant aux Réformez, qui se moquoient de l'ancienneté de la Religion Romaine, de rendre odieux, par une ancienneté de si fraiche date, ceux qui trouvoient quelque chose à redire dans leurs dogmes, en les traitant de Novateurs. Il est certain que les sentimens particuliers de l'Eglise Romaine sont plus anciens, que les leurs, de plusieurs centaines d'années. Les Magistrats de Roterdam souhaitoient, par cette Conférence, de calmer les esprits de ceux d'entre leurs Ministres, qui ne vouloient pas fréquenter les Sermons de Grevinchovius, ni communier avec lui, & faisoient à cause de cela des Assemblées à part, avec le peuple de leur Parti; comme si écouter un Ministre & communier avec lui, étoit la même chose, que de faire profession d'être de son sentiment; quoi qu'il fût permis de dire le contraire! Mais on faisoit entendre que les sentimens des Rémontrants étoient des erreurs capitales, ou peu s'en falloit; comme il parut même, par cette Conférence. Quoi qu'il en pût être, on n'étoit point responsable des sentimens, que l'on faisoit profession ouverte de rejetter; & si ceux, qui soûtenoient ces sentimens, communioient indignement, c'étoit à leurs propres risques & non à ceux de ceux, qui les rejettoient publiquement. C'est ainsi que tout le monde communie avec des gens infectez de très-grands vices, que l'usage, ou la dignité des Délinquants ne permet pas que l'on excommunie, sans s'en rendre coupable; parce que l'on est point obligé d'approuver, ou d'imiter leur conduite.

Grotius, qui, comme je l'ai dit, étoit Pensionaire de Roterdam, pour porter ces Ministres à communier avec ceux, qui prêchoient dans les Eglises publiques, leur demanda s'ils recevroient à la Communion un Ministre de l'Eglise Anglicane, dont la Confession differoit de celle des Païs-Bas, ou un homme, qui suivroit la Confession de Zurich, qui n'y étoit pas aussi tout à fait conforme? Ils ne répondirent rien, & on leur fit encore d'autres questions, dont ils ne purent se tirer. On leur dit de plus qu'il n'y avoit aucune autorité légitime, qui eût excommunié les Rémontrants. Tout cela ne servit de rien. Ils continuerent à demander qu'on permît aux Contrerémontrans des assemblées à part, quoi qu'on ne les eût point mis dehors, & qu'il leur fût permis de communier dans les Eglises Publiques, sans qu'on leur dît rien; ou que l'on n'exigeât rien d'eux, qui pût blesser leur conscience. On leur fit encore d'autres propositions, qu'ils rejetterent. Dès qu'ils eurent senti que les Magistrats & les Etats même les craignoient, ils devinrent toûjours plus inflexibles, & l'on vit bien, dans la suite, que Maurice, quoi qu'il dissimulât, & qu'il protestât de ne vouloir point se mêler de cette Mesintelligence, attendoit que la chose fût venue à un point, auquel il en pût tirer de l'avantage. Il étoit assez connu, qu'il étoit très-mécontent du Pensionaire, qui avoit fait la Trêve, malgré lui, & il n'est pas hors d'apparence qu'on s'apperçut qu'il n'étoit pas fâché de voir Barneveld embarrassé des querelles de Religion, qui mettoient tout en feu, dans le Païs, sans qu'on sût comment les appaiser; & que ceux, qui avoient pénetré ce secret, s'assuroient que tôt, ou tard, Maurice se joindroit à eux, contre le Pensionaire, comme il le fit, dans la suite. 1615.

Louïs Aubery, Sr. du Maurier, fils de l'Ambassadeur, dont on a déja parlé, assure (1) que Louïse de Coligny, Princesse Douairiere d'Orange, " avoit dit à son Pere, en grand secret, à la „ naissance de ces divisions (*apparemment de Mau-* „ *rice & de Barneveld*) que Maurice l'avoit priée „ de porter Barneveld, à consentir que l'on déferât à ce Prince la Souveraineté du Païs. Maurice souhaitoit que cette Princesse prît la peine „ de sonder l'esprit du Pensionaire là-dessus; parce qu'il croyoit qu'il lui diroit ses sentimens plus „ librement qu'à personne, à cause du respect, „ qu'il avoit pour cette Dame. Il jugeoit que „ pourvû qu'il eût son consentement, il étoit assuré de parvenir à ses fins. Pour engager d'avantage la Princesse d'entrer en son dessein, il lui „ dit qu'elle avoit un très-grand interêt dans cette affaire; qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il „ n'en auroit jamais, parce qu'il ne vouloit pas se „ marier; de sorte que son Frere Frideric Henri, „ qu'il avoit élevé, comme son enfant, profiteroit seul de tous ses travaux & hériteroit de ses „ biens & de ses dignitez. Cette bonne Princesse, „ dit *Du Maurier*, qui avoit une passion démesurée, pour l'avancement de son Fils unique, résolut d'employer tout ce qu'elle avoit de crédit „ sur l'esprit de Barneveld, pour l'engager à aider „ Maurice à venir à bout de ce dessein. Elle „ l'entretint à loisir, dans son cabinet, & après „ lui avoir confié un si grand secret, elle le conjura de leur être favorable & l'assura de leur éternelle reconnoissance.

„ Barneveld, *continue Du Maurier*, homme d'une prudence consommée & que le Président „ Jeannin estimoit plus, que tous les Politiques „ de son tems, lui protesta qu'il n'y avoit rien au „ monde qu'il souhaitât, avec plus d'ardeur, que „ la gloire & l'agrandissement de la Maison d'Orange; qu'il donneroit de son sang, pour lui „ aquerir, non seulement la Souveraineté des Provinces, mais l'Empire de tout le monde; & „ qu'il y étoit obligé par les Bienfaits, tant publics, que particulieres, qu'il avoit reçus du „ Prince son Epoux; mais il lui représenta ensuite „ que bien souvent les hommes se perdoient, par „ des desirs contraires à leur propre bien & pour „ n'entendre pas leurs vrais intérêts, & lui prouva par des raisons, sans replique, que Maurice, „ en souhaitant la Souveraineté, souhaitoit sa propre ruine. Les principales étoient que les Hollandois & les autres peuples confédérez étoient „ d'humeur à vouloir être menez & non trainez, „ persuadez & non forcez de faire ce qu'on demandoit d'eux: Que s'étant soustraits à l'obeïssan- „ ce

(1) Dans l'Article de Louïse de Coligni p. 203. de l'Ed. de 1697.

1615. „ ce d'un si grand Roi & jouïssant d'une liberté „ aquise par la force des armes, ils se résoudroient „ difficilement à souffrir le joug d'un Prince beaucoup moindre : Que la crainte des Espagnols „ leur avoit fait chercher des Maîtres, hors de „ chez eux, pour les garantir des cruautez, auxquelles ils étoient exposez, sous la domination „ de Philippe : Que Henri III. Roi de France, „ & Elisabeth, Reine d'Angleterre, les avoient refusez : Qu'il étoit vrai que le Duc d'Anjou avoit „ enfin accepté la Souveraineté, mais qu'il en avoit „ si mal usé, que son exemple leur étoit un avertissement, pour se garder de retomber dans un „ pareil inconvenient : Que les peuples desesperez, par la barbarie du Duc d'Albe & de ses „ Successeurs, avoient été obligez, par la nécessité, qui n'a point de Loi, de chercher de nouveaux Seigneurs ; mais qu'ils avoient éprouvé „ que ce remede étoit pire, que le mal : Que présentement, qu'ils étoient en paix, & délivrez „ de l'esclavage, où les Espagnols les tenoient, & „ de l'infidelité des François ; il n'y avoit pas le „ moindre prétexte, ni la moindre couleur, qui „ pût apuyer une proposition si dangereuse, & „ que ceux, qui la feroient, se mettroient en hazard d'être mis en pieces : Que Maurice étoit „ beaucoup plus heureux, dans l'état auquel il „ étoit alors, qu'il ne le seroit en celui auquel il aspiroit : Qu'il avoit la force du Gouvernement, „ sans être, pour cela, exposé à la haine & à „ l'envie : Qu'il étoit Capitaine & Amiral General, charges qui lui donnoient le pouvoir de commander par terre & par mer, comme il le trouvoit à propos : Qu'il disposoit des Gouvernemens & des Charges militaires : Qu'il élisoit „ plusieurs Magistrats des Villes, sur la nomination que l'on en faisoit : Qu'enfin il avoit les „ mêmes avantages & autant d'autorité, que les „ Comtes de Hollande, les Ducs de Bourgogne „ & l'Empereur Charles-Quint même : Qu'il pouvoit faire grace aux criminels, sans s'attirer de la „ haine, en les condamnant à la mort : Que l'on „ parloit à tous momens d'augmenter les pensions „ & les appointements de Maurice, qui exposoit „ continuellement sa vie, pour le salut public : „ Qu'au contraire, s'il avoit le nom de Maître, „ on lui envieroit jusqu'aux livrées de ses Pages & „ de ses Valets de pied : Qu'on lui reprocheroit „ continuellement les impositions, qu'il mettroit „ sur les Provinces ; au lieu qu'elles souffroient patiemment celles, dont elles se chargeoient, de „ leur propre consentement. Enfin Barneveld raconta à Louïse les maux, qui étoient arrivez aux „ Comtes de Hollande ; puis qu'il n'y en avoit que „ peu, contre qui leurs Sujets ne se fussent point „ soulevez, & que souvent même les peuples étoient „ venus armez à la Haie, pour s'en défaire.

„ Ces raisons, *comme l'ajoûte du Maurier*, toucherent si fort cette Princesse, qui étoit d'une „ humeur douce & équitable ; qu'étant allée rendre compte de sa négotiation à Maurice, elle „ le conjura, par l'amour, qu'il devoit avoir pour „ lui même & pour son repos, de ne plus penser „ à une chose, qui lui seroit préjudiciable, quand „ même elle réüssiroit. Elle vit bien néanmoins, „ *à ce que dit le même Auteur*, par la froide réponse, que lui fit le Prince, qu'elle ne l'avoit pas „ persuadé. Mais si ce discours ne le persuada pas qu'il fît mal de se laisser emporter à de semblables desirs, il y a apparence qu'il crut que le dessein de se faire déclarer Souverain ne réüssiroit pas ; puis qu'il n'en fit rien paroître, que l'on sâche, depuis cette conversation, ni pendant la vie de Barneveld, ni après sa mort.

La République, sur tout après la Trêve, qu'il 1615. n'auroit pas été impossible de changer en une paix perpetuelle, n'avoit nullement besoin d'être conduite par une seule Tête, comme il parut assez, par la suite. En des tems dangereux, où la lenteur des déliberations, & les contradictions pouvoient causer la ruine de la République ; (1) on avoit donné au Pere de Maurice une autorité, qui approchoit fort de la Souveraine, & l'on pensoit même à lui en donner le titre, comme on l'a dit en cette Histoire ; mais en un tems de calme, on n'y auroit jamais pensé. Il est doux, sans doute, à l'esprit humain, qui n'aspire naturellement qu'à l'Indépendance, de n'être point contredit, dans ses desirs & dans les desseins qu'il forme ; & c'est ce qui a fait que les Princes, dont l'autorité étoit bornée par les Lois, ont tant de fois cherché à se défaire de cette contrainte, & en sont venus à bout en bien des lieux. Mais il ne paroît pas qu'un Prince soit plus heureux, abandonné à ses seules volontez, & livré aux conseils injustes, interessez, dangereux & changeans des Courtisans ; que retenu par les Lois, qui sont ordinairement fondées sur des idées de Justice & d'Equité, veritables bases de la Societé Civile & qui ne changent jamais. Ceux qui aiment veritablement les Princes ne peuvent que leur souhaiter des Maximes d'une éternelle verité, & qui étant observées fidelement font leur propre bonheur, aussi bien que celui des peuples. Les Princes même éclairez & amis sinceres de la Vertu ne peuvent pas se souhaiter à eux mêmes d'être abandonnez à leurs propres caprices, & pour ainsi dire, aux *conseils de leurs passions* ; mouvemens aveugles, qui portent les hommes à oublier les Loix éternelles de la Divinité ; qu'ils ne peuvent violer, sans se nuire, & sans ruiner ceux, dont ils doivent être les Peres. Qu'on lise les Histoires des Monarchies Arbitraires, ou qu'on fasse réflexion seulement sur ce qui est arrivé, dans des Monarchies de cette sorte, depuis le milieu du XVI. siecle, jusqu'au tems présent & l'on en conviendra. Philippe II. Roi d'Espagne & des Indes, & maître de tant d'autres Païs, pour ne point apporter d'exemple trop éloigné du dessein de cette Histoire, n'auroit-il pas été heureux, s'il y eût eu des Lois & des Conseillers contraires à ses desirs ambitieux ; qui l'eussent empêché de faire tant de guerres injustes, qui en causant des maux infinis aux peuples voisins & à ses propres Sujets, troublerent le répos de sa vie ? Les veritables Amis de Maurice, & lui même eurent, ce me semble, sujet de bénir le Ciel d'avoir trouvé un Conseiller fidele & éclairé ; qui le détournât d'un dessein ruineux pour lui, & pour sa patrie, & par lequel sa réputation auroit été tachée ; si l'on avoit pu dire que son Pere & lui n'avoient pris les armes, contre Philippe, que pour se mettre eux mêmes en sa place ; après avoir secoué son joug, aux dépends des peuples, qu'ils avoient gouvernez. Barneveld fut néanmoins mal recompensé d'un si salutaire conseil, & c'est ce qui a le plus terni la gloire de Maurice. C'étoit-là une une chose trop importante, pour l'omettre, dans cette Histoire, mais qu'il n'a pas toûjours été permis de dire.

Pour revenir aux brouilleries de ce tems-là, on a vû que le Magistrat de Roterdam avoit fait ce qu'il avoit pû, pour porter à la paix ceux, qui n'en vouloient point, qui ne les rendît les maîtres. Il sembla (2) qu'à Leide la chose réüssiroit mieux, puis que l'on y convint que dès lors il y fût résolu que le Consistoire seroit composé d'Anciens, dont la

(1) Voyez sur l'an 1583. p. 105.
(2) *Brandt* Liv. XXI. sur la fin.

1615. la moitié seroit Rémontrants, & l'autre Contrerémontrans; mais gens qui seroient résolus à vivre en paix, les uns avec les autres. On y appella, cette même année, deux Ministres; dont l'un, nommé *Bernard Duinglo*, étoit Rémontrant déclaré, & l'autre, nommé *Herman Kuchlin*, étoit du Parti opposé; & ce dernier ne fut admis, par le Magistrat, que sur ce pied-là, ou en promettant de se conduire conformément à l'Ordonnance des Etats de Hollande; en foi de quoi il signa un Acte, par lequel il s'y engagea. On n'auroit rien obtenu des autres Ministres, qu'on appella depuis ce tems-là, si l'on eût exigé la même chose d'eux.

Il arriva au contraire de nouvelles brouilleries à Harlem & en plusieurs autres Villes de Hollande, comme on le pourra voir dans (1) *Uytembogard* & dans (2) *Brandt*, aussi bien que dans l'Histoire de *Trigland*, qui leur est opposée. Quelques unes des divisions furent sur la Discipline Ecclesiastique, & les autres sur la Tolerance. Les Consistoires tâchoient d'augmenter leur autorité, en certains endroits, aux dépends de celle des Magistrats; & ailleurs on n'avoit que très-peu d'égard à l'Ordonnance des Etats. Nous n'entrerons dans aucun détail de tout cela; nous nous contenterons de toucher les endroits de cette Histoire, où l'Autorité Souveraine fut la plus interessée, ou dont les faits seront les plus dignes de remarque.

Comme les Etats de Hollande avoient été avertis, qu'en divers lieux il se commettoit beaucoup de desordres, propres à causer des divisions & des Schismes, & même à diminuer la soumission, que les peuples doivent avoir, pour les Magistrats, par rapport aux choses Ecclesiastiques; ils firent une résolution de communiquer l'ordre projetté en MDXCI. à ceux, qui ne l'auroient pas vu, comme en effet plusieurs Magistrats ne savoient ce que c'étoit. On les fit avertir, en même tems, que ceux, qui voudroient observer ce réglement, seroient soûtenus par autorité publique, & l'on ordonna qu'il fût observé. Quelques uns obeïrent, mais ailleurs on n'y eut pas beaucoup d'égard.

Il se trouva alors des gens, qui dirent que les Rémontrants & particulierement Uytembogard n'étoient pas seulement héterodoxes, par rapport aux cinq Articles; mais encore qu'ils avoient des correspondences avec les Jesuites & qu'il cherchoient à livrer le païs aux Espagnols. Quoi que l'accusation fût absurde & sans fondement, comme on le reconnut peu de tems après; elle ne laissoit pas de marquer qu'il y avoit des gens, qui vouloient faire servir des querelles purement théologiques, à former & à appuyer des soupçons contre ceux qui favorisoient les Rémontrants; comme s'ils vouloient faire quelque changement, dans l'Etat.

1616. POUR quitter un peu ces démêlez, en parlant d'autre chose, ce fut enfin en cette année MDCXVI. que les Etats Géneraux trouverent le moyen de rembourser le Roi Jaques, de ce qui étoit dû à la couronne d'Angleterre; pour les secours qu'Elisabeth leur avoit autrefois fournis, & pour la sureté desquels, Jaques tenoit encore en gage la Brille & Flessingue, où il avoit garnison. Caron Ambassadeur des Etats à la Cour d'Angleterre convint, le 21. de Mai MDCXVI. à Greenwich, (3) avec les Députez du Conseil du Roi, que la Brille & Flessingue avec les Forts, qui en dépendoient, seroient remises aux Etats, & que les Troupes Angloises, qui en sortiroient, seroient réduites en un Régiment, dont le Chevalier *Robert Sidnei* seroit Colonel: Que ce Régiment demeureroit au service des Etats, & seroit traité de la même maniere, que les autres Régimens Anglois, qui étoient dans leurs Troupes: Que néanmoins la Compagnie de deux cents hommes, que le Chevalier Horace de Vere, Gouverneur de la place, y avoit, & celle de cent hommes, que commandoit son Lieutenant le Chevalier *Edoüard Conwai*, ne seroient pas réünies au Regiment de Sidnei, mais à celui de Vere: Que les Anglois, qui s'étoient établis, depuis long-tems, dans ces deux Villes, & qui souhaiteroient d'y demeurer, le pourroient faire, & seroient traitez comme les autres Sujets de Sa Majesté Britannique.

Les Ministres du Roi promirent, de leur côté, qu'avant le 1. de Juin, Vieux style, le Vicomte *Lisle*, Gouverneur de Flessingue, autorisé par un Ordre, sous le grand Seau d'Angleterre, remettroit entre les mains des Etats Géneraux, ou de ceux qui seroient autorisez par eux, pour cela, la Ville de Flessingue & le Fort de Rammekens; & que le Chevalier de Vere, Gouverneur de la Brille leur remettroit aussi, dans le même tems, cette Ville & les Forts, qui en dépendoient; avec toute l'Artillerie & les Munitions de guerre, qui appartenoient aux Etats.

Il fut aussi convenu de rendre au Roi, cette année & la suivante, la somme de (4) deux millions cinq-cents mille francs, ou d'un million d'écus, qui lui furent payez; & par-là les Etats furent à couvert, contre toutes les entreprises que l'Angleterre auroit pû faire, contre eux, par le moyen de ces Villes. Ils n'avoient, à la verité, pas à craindre, que Jaques leur fit la guerre; mais ils ne pouvoient point savoir si, faute d'argent, il ne seroit point tenté de les vendre quelque jour aux Espagnols; qui à la fin de la Trêve les auroient, sans doute, bien voulu payer, quoi qu'il leur eût demandé. D'ailleurs supposé que ce Prince n'en fût jamais venu là, on ne pouvoit pas savoir de quoi un de ses Successeurs eût été capable. Il sortit, au reste, de la Brille trois-cents-soixante-cinq hommes, & de Flessingue six cents; qui furent retenus au service des Etats, selon le Traité.

Mais pendant qu'ils prenoient des précautions, pour n'être pas surpris, par les Ennemis du dehors; ils ne purent empêcher qu'à la Haie même, où ils faisoient alors, comme aujourd'hui, leur résidence, des ennemis du Repos, dont on y joüissoit auparavant, ne leur causassent beaucoup de peine. (5) Comme Uytembogard étoit Ministre, en cette Ville, & qu'il avoit accès auprès des principaux de l'Etat, & même du Prince Maurice, auprès de qui il avoit été auparavant en grande faveur; ils crurent qu'il le falloit attaquer, dans cette même Ville. Ces gens-là le firent d'autant plus facilement, qu'ils savoient que, depuis la Trêve, Maurice étoit brouillé avec Barneveld; quoi qu'il dissimulât le chagrin, qu'il avoit conçu contre lui. Ils savoient encore que Maurice ne vouloit point se mêler des Controverses Théologiques & qu'il affectoit de demeurer neutre, sans se déclarer pour les uns, ni pour les autres. On avoit, en plusieurs lieux, perdu le respect pour les Etats, en n'ayant aucun égard pour leurs Ordonnances; sans qu'il en eût marqué aucune indignation, en faisant châtier les coupables. Il n'étoit pas difficile de voir que ces desordres ne lui

(1) P. IV. p. 741. & suiv.
(2) Liv. XXII.
(3) *Aitzema* Liv. I. p. 24 Voyez aussi *Rymer*, sur l'an 1616. Tom. XVI. des Actes d'Angleterre. Il est surprenant que *Rymer*, qui met la Commission que le Roi donna à son Conseil de traiter avec Caron, & ses Ordres aux Gouverneurs de ces Places de les évacuer, n'ait point mis le Traité même.

(4) *Aitzema* là-même p. 25. Le Continuateur de *Reidanus* met 60 Tonnes, ou six millions, mais il se trompe.
(5) *Uytembogard*, sa vie Ch. VIII. Hist. p. 637.

1616. lui déplaisoient point. Cela, pour ne point parler des émissaires secrets, qui pouvoient irriter les esprits, les encouragea à entreprendre de se séparer, à la Haie, des Rémontrants.

Il y avoit, en cette Eglise, quatre Ministres, dont *Jean la Faille* & *Jean Lamotius* étoient Contrerémontrans; mais ils ne laissoient pas de vivre en paix, avec les Rémontrants. Le plus jeune de tous étoit *Henri Roséus*, qui avoit été long-tems ami particulier d'Uytembogard, & passoit au commencement des Disputes, pour être du même sentiment, jusqu'à l'an MDCXII. mais depuis ce tems-là il changea de langage, & s'échauffa, ensuite, excessivement contre *Vorstius*; qui avoit été son Maître, & pour qui il paroissoit auparavant avoir beaucoup d'estime & d'amitié. Il parla ensuite dans ses Sermons, contre les Rémontrants, quoi que sans nommer personne; mais ceux du Parti contraire comprirent facilement ce qu'il vouloit dire. Il parla, plus clairement, l'an MDCXV. & ceux du Parti commencerent à n'aller plus aux Sermons d'Uytembogard & à ne plus communier avec lui. Ce dernier dissimula tout cela, de peur qu'il ne parût donner occasion à un Schisme déclaré, qui étoit le but que le Parti se proposoit. Il parloit peu, dans ses Sermons, des Articles controversez; où il ne faisoit, tout au plus, que dire son sentiment, sans réfuter le contraire. Mais enfin les invectives devinrent si fréquentes & si grandes, qu'il fut obligé de se défendre; sans se plaindre néanmoins de personne, mais en exposant ses sentiments, sur divers Articles de la Religion Chrétienne, sur lesquels on l'accusoit d'Hétérodoxie.

Il se défendit particulierement, le Dimanche 16. de Septembre de l'année précedente, dans un Sermon, où il parla des Articles fondamentaux du Christianisme, & ensuite des Cinq Articles contestez. Il fit voir que les anciens Peres de l'Eglise n'avoient pas été d'accord, sur ces matieres & que l'on pouvoit enseigner la Prédestination *absolue*, ou *conditionelle*, dans une même Eglise; sans se damner les uns, les autres, & sans vouloir faire de Schisme pour cela. Il exhorta enfin ses Auditeurs à conserver entre eux, & avec leurs Pasteurs, l'unité de l'Eglise. La Faille & Lamotius, & plusieurs Anciens jugerent qu'*Uytembogard* s'étoit suffisamment justifié contre les soupçons, qu'on avoit eu de lui, & contre l'accusation de vouloir diviser l'Eglise, que ses Adversaires faisoient beaucoup valoir. Roséus résolut cependant de pousser son dessein, & au bout de deux mois, pendant lesquels il s'étoit tû, il se plaignit au Consistoire, deux jours avant la Communion, du Sermon d'Uytembogard, comme tendant à faire un Schisme dans l'Eglise; quoi que le dessein de ce Discours y fût entierement opposé, & que les Rémontrants prêchassent par tout contre le Schisme, comme un desordre tout à fait contraire à leurs principes. Il se plaignit aussi que son Collegue avoit tâché de le charger de la haine d'une division, & souhaita que le Consistoire examinât ce Sermon. Il reprocha même à cette Assemblée, qu'elle laissoit faire à Uytembogard, tout ce qui lui plaisoit, & qu'il ne faisoit qu'aller & venir, pour semer la division; quoi que l'interêt des Rémontrants fût d'éviter entierement le Schisme, selon les maximes de leur doctrine, concernant la Tolerance mutuelle, sur les Articles non fondamentaux. La contestation fut longue, sur ce que Roséus prétendoit qu'Uytembogard cherchoit, dans le fonds, à faire un Schisme & à chasser de l'Eglise ceux qui n'étoient pas de son sentiment, quoi qu'il protestât du contraire. Ainsi, par un étrange renversement, parler de paix, & de communier ensemble, quand on ne differoit en aucun dogme fondamental, étoit chercher la division & le Schisme; & parler de séparation, & d'éviter de communier avec ceux, qui approuvoient les cinq Articles des Rémontrants, quoi que d'ailleurs très-attachez aux principes communs de la Réformation, étoit chercher la paix de l'Eglise. 1616.

Enfin le Consistoire crut pouvoir accommoder cette affaire, en concluant qu'on ne parleroit plus en Chaire des Articles contestez, qu'avec beaucoup de précaution & de retenue, & sans trop pointiller; Que ceux qui étoient de differents sentimens, sur ces doctrines, ne se chagrineroient point, les uns, les autres, là-dessus, & ne blesseroient point la charité Chrétienne: Que si quelcun faisoit le contraire, il seroit soumis à la censure du Consistoire, qui procederoit en cela, comme le bien de l'Eglise le demanderoit: Qu'Uytembogard & Roséus oublieroient le passé & vivroient fraternellement ensemble. Mais Roséus ne voulut jamais, quoique pressé très-instamment, se soumettre à cette résolution du Consistoire; ce qui dura jusqu'à la fin de l'année, & cela sous prétexte de consulter là-dessus les Théologiens du Parti. Il refusa absolument de communier avec son Collegue, & continua dans cette conduite.

Cependant il prêcha si violemment, que les Etats de Hollande, qui le furent par quelques uns de leur Corps, qui avoient été présents à son Sermon, envoyerent querir La Faille & Lamotius, & les chargerent d'assembler le Consistoire; pour y demander à Roséus qu'elle étoit sa derniere résolution, & de leur rapporter sa réponse le lendemain. Mais le Consistoire souhaita que la chose fût differée.

Les Etats s'étant fait lire l'accommodement, que le Consistoire avoit voulu faire entre Uytembogard & Roséus, le trouverent équitable, & il l'étoit en effet; puis qu'il étoit formé sur les mêmes principes, sur lesquels les Etats avoient appuyé leur Ordonnance de l'an MDCXIV. Ils firent là-dessus appeller Roséus, devant leur Assemblée, & après lui avoir marqué le peu de satisfaction, que l'on avoit eue de son dernier Sermon; ils lui demanderent s'il ne vouloit pas vivre à l'avenir en paix, avec ses Collegues, conformément à la résolution des Etats; qui jugeoient qu'il n'y avoit point de lieu, où le Schisme dût moins être toleré qu'à la Haie, qui étoit le lieu, où ils tenoient leurs Assemblées, & où résidoit Son Excellence (*le Prince Maurice*) aussi bien que les autres Colleges du Gouvernement, & les Cours de Justice. Roséus répondit qu'il ne croyoit pas avoir rien dit, qui ne fût conforme à la parole de Dieu, & en particulier au Texte, sur lequel il avoit prêché: Que s'il s'étoit absenté de la Communion, ç'avoit été parce qu'il avoit été scandalizé du Sermon, dans lequel Uytembogard avoit fait sa Confession de foi: Qu'il ne pouvoit entretenir aucune Union, ni aucune Charité Chrétienne, avec lui, pendant qu'il n'étoit pas uni avec l'Eglise Publique: Qu'au reste il n'avoit aucun démêlé avec Uytembogard, qu'en ce qui concernoit les Cinq Articles.

On lui dit qu'après la Conférence tenue à la Haie, sur les cinq Articles, les Etats avoient jugé à propos, pour de très-fortes raisons, de ne rien décider, touchant la diversité des opinions qui se trouvoient parmi les Théologiens; mais de déclarer seulement, que cette diversité de sentimens ne devoit pas faire rompre les liens de la charité & de la fraternité Chrétienne. On ajoûta que l'on ne souffriroit plus la conduite, qu'il avoit tenue, tant à l'égard du Consistoire, qu'à l'égard des Etats.

Comme il ne se rendoit point à ces exhortations, les Etats donnerent ordre au Consistoire de l'exhorter de nouveau à accepter le projet d'accommode-

1616. dement, qui avoit été fait entre lui & ses Collegues, de vivre en paix & de communier avec eux, & en cas que cela ne fût pas fait, en quinze jours, d'en donner avis à Mrs. du Conseil d'Etat de la Province. Il n'étoit pas difficile de voir que Roséus se sentoit appuyé, pour oser résister de cette maniere aux Etats, & qu'Oldenbarnevelt savoit bien d'où venoit cette fermeté, quoi qu'il le dissimulât. Autrement il n'auroit jamais souffert qu'un seul Ministre méprisât de la sorte l'autorité des Etats, & cela dans le lieu de leurs Assemblées. L'Assemblée en se séparant, après l'avoir exhorté de nouveau à la paix, & l'avoir menacé de prendre des résolutions, dont il ne se trouveroit pas bien, s'il demeuroit dans l'obstination, laissa ordre au Conseil d'Etat de le suspendre de son Ministere, dans la quinzaine, jusqu'à ce que les Etats s'assemblassent de nouveau. Cette résolution fut prise, le 22. de Decembre MDCXV.

Uytembogard étoit trop éclairé, pour ne pas voir le but de l'obstination de son Collegue, & apparemment aussi l'appui secret qu'il avoit. Il proposa le 4. de Janvier de l'année suivante, à Mrs. Vander Myle & Hoogerbeets de vouloir bien faire savoir à Barneveld, & par lui aux Etats, qu'il seroit beaucoup mieux qu'ils permissent que lui Uytembogard se retirât de la Haie, que de donner occasion à Roséus de causer un Schisme, dans cette Ville, en faisant une Assemblée à part. Il fit ensuite lui même cette proposition au Pensionaire, qui ne le jugea pas à propos. Cependant Roséus ne se trouva point à la Communion, le 10. de Janvier, & plusieurs personnes s'en absenterent avec lui. Uytembogard laissa son Consistoire se démêler de cette affaire avec Roséus, & l'espace de quinze jours, qu'on lui avoit donné, fut allongé de quelques semaines, sous prétexte qu'il avoit besoin de tems pour s'aller conseiller avec ses Amis. Le Consistoire crut qu'on pourroit appaiser cet homme, si Uytembogard vouloit déclarer qu'il ne differoit en rien des Contrerémontrants, que dans les cinq Articles connus, & s'il vouloit entrer en une conférence, où l'on regleroit la maniere de prêcher, par rapport à ces mêmes doctrines. Uytembogard répondit que pour le premier, il s'étoit déclaré plusieurs fois & de bouche, & par des Ecrits imprimez, qu'il ne differoit des Contrémontrans, que dans ces seuls Articles; & que pour le second, la maniere de prêcher ne pouvoit être mieux réglée, qu'elle l'avoit été par la Déclaration des Etats, en MDCXIV. Les Anciens parurent contents de la réponse d'Uytembogard, & le prierent de la mettre sur le papier, comme il le fit; en ajoûtant qu'il ne lui étoit pas libre d'accepter une Conférence, sur la maniere de prêcher, parce que les Etats l'avoient déja réglée; mais que si leurs NN. PP. le vouloient permettre, il ne la refuseroit pas. Mais tout cela fut inutile.

Roséus continua sa maniere de prêcher & fit dire à Uytembogard, par deux personnes de considération, que le moyen de tout accommoder seroit qu'il s'engageât à obtenir la convocation d'un Synode National à ces conditions: que ce Synode seroit composé de Députez, nommez par les Eglises & par les Synodes provinciaux; que quiconque proposeroit de faire quelque changement, dans la Confession de Foi, ou dans le Catechisme, perdroit, par-là même, le droit de donner son suffrage dans le Synode; & enfin que tout ce qui passeroit, à la pluralité des suffrages, seroit reçu, comme une décision. Uytembogard répondit qu'il s'en tenoit à l'acte du Consistoire de la Haie & à la déclaration qu'il avoit lui même faite; & que les choses ayant changé depuis l'an MDCVII. auquel il avoit conseillé un Synode National, c'étoit desormais une chose, qui ne le regardoit plus, non plus que l'Eglise, ou le Consistoire de la Haie, & qu'il s'en remettoit à ce que feroit le Souverain. Le Conseil d'Etat fit encore venir Roséus, pour lui demander s'il vouloit obeïr aux ordres des Etats, pour rétablir la paix, ou non? Il persista, dans son entêtement, & se plaignit qu'Uytembogard avoit parlé, dans ses Ecrits, d'une maniere injurieuse contre lui, & contre ceux qui étoient du même sentiment. C'étoit que dans une *Défense*, qu'il avoit faite, pour les Rémontrants, il avoit dit *Anathême à ceux, qui ne reconnoissoient pas la Justice de Dieu, dans toutes ses Oeuvres*; mais il fit voir l'endroit de cet Ouvrage, où il avoit dit cela, pour la défense des Rémontrans; que les Contrerémontrans accusoient de mal parler de la Justice de Dieu, en rejettant la Prédestination absolue. Roséus l'accusa encore d'avoir dit *qu'il falloit extirper la Prédestination & ceux qui l'enseignoient, comme un arbre inutile*; mais il montra qu'il n'avoit parlé, que de la doctrine; qu'il ne l'avoit pas dit de la Prédestination en géneral, mais de celle que ses Adversaires soûtenoient; qu'il ne vouloit pas que l'on extirpât cette doctrine avec l'épée materielle, comme font les Intolerans, à l'égard des Veritez, qu'ils persecutent, mais avec le glaive spirituel de la Parole de Dieu; qu'il s'étoit servi de la comparaison d'un *arbre inutile*, pour marquer que cette Doctrine ne servoit de rien à l'avancement de la pieté; qu'enfin il s'étoit trouvé obligé de parler de la sorte, par les livres des Contrerémontrans, comme on le pouvoit voir, par le but qu'il s'étoit proposé.

Le Conseil lui demanda encore, s'il ne savoit point de moyen d'accommoder cette affaire, avec Roséus. Il dit, en peu de mots, ce qui s'étoit passé entre eux, & assura qu'il avoit fait tout son possible, pour cela; mais que si les Etats savoient quelque autre moyen, pour rétablir la paix, il entreroit volontiers dans leurs vuës; qu'il ne souhaitoit pas que Roséus perdît un seul cheveu de sa tête; & enfin il offrit de demeurer dans le silence, si l'on jugeoit que son Ministere ne servît pas à l'édification de l'Eglise. Le lendemain, qui étoit le 12. de Fevrier MDCXVI. on défendit, de la part des Etats, la Chaire à Roséus, jusqu'à nouvel ordre.

Quelque tems après, en s'entretenant avec un des Amis de ce Ministre, il dit qu'il étoit prêt de supporter les sentimens de Roséus, pourvû qu'il voulût aussi supporter les siens, & de conférer avec lui touchant le Synode, & la maniere d'accommoder les Différends. Mais cet homme répondit que la séparation, qui s'étoit faite à la Haie, avoit été mise sur pied, à l'instance des autres Eglises (c'est-à-dire, des Conventicules volontaires des Contrerémontrants à Roterdam & ailleurs, où personne ne les avoit mis hors des Eglises Publiques) à dessein de les soûtenir, & afin qu'on apportât quelque remede aux desordres, qui les satisfît, & que Roséus étoit obligé de correspondre avec ces autres Eglises, & de suivre leur plan. Il parut par-là que c'étoit une chose concertée, & que des gens d'autorité fomentoient cette division.

Roséus, depuis ce tems-là, ne parut plus dans l'Eglise publique, mais alla à un Village tout près de la Haie, nommé Ryswyck, avec sa famille, & quelques uns de ceux, qui le soûtenoient, où ils firent leur Conventicule. Il y eut bien des gens, qui le blâmerent, puis que rien ne l'empêchoit de fréquenter les Sermons de la

1616. Faille & de Lamotius, qui étoient Contrerémontrants, quoi qu'ils vêcuſſent avec Uytembogard, comme la Déclaration des Etats l'avoit ordonné. Un Conſeiller, nommé *Schotte* exhorta Uytembogard, à faire ſon devoir, & à laiſſer à Dieu l'évenement, ſans s'en mettre en peine; mais *Duyk*, Secretaire des Etats de Hollande, & trois Conſeillers, dont l'un ſe nommoit *Roſa*, l'autre *Barsdorp*, & le troiſiéme *Kouwenburg*, dirent qu'ils ne pouvoient pas ouïr Uytembogard plus long-tems, en bonne conſcience. Il ſe paſſa encore diverſes choſes entre Uytembogard & Roſéus, auxquelles nous ne pouvons pas nous arrêter. On les trouvera, dans la IV. Partie de l'Hiſtoire d'Uytembogard, & dans ſa vie.

Il ſe fit alors quelques Aſſemblées du Conſeil d'Etat, qui ſe joignit encore un Conſeiller du Haut Conſeil, un de la Cour de Hollande, & l'un des Députez à la Chambre des Comtes; pour déliberer ſur le rapport, qu'il faudroit faire aux Etats de l'affaire de Roſéus; ſans doute à cauſe de la diſpoſition, que l'on voyoit dans les Eſprits, plûtôt que pour la choſe même, où il ne s'étoit rien paſſé que de régulier.

Barneveld, qui juſqu'à ce tems-ci n'avoit rien dit à Maurice de ces brouilleries, parce que ce Prince paroiſſoit ne vouloir pas s'en mêler, & témoignoit de l'averſion pour ces ſortes de choſes, (1) crut qu'il étoit néceſſaire de l'entretenir là-deſſus. Il lui dit *qu'il étoit clair, que l'on travailloit ouvertement à former une faction, que les Etats de Hollande ne pourroient plus laiſſer ſon Excellence en repos, & qu'ils lui demanderoient ſon ſecours, pour le ſeûtien de l'autorité publique.* Ce Prince parut à Barneveldt un peu ſurpris & inquiet à ce diſcours, & lui témoigna qu'il ſouhaitoit, en toute maniere, qu'on ne le mêlât point dans ces démêlez, mais qu'on le laiſſât demeurer neutre. Il y a toutes les apparences du monde que Maurice ſe ſouvint alors de l'oppoſition, que Barnevelt lui avoit faite, dans l'affaire de la Trêve &, ſi *Du Maurier* dit vrai, des avis qu'il lui avoit donnez ſur la Souveraineté des Provinces. Autrement il ſe ſeroit joint aux Etats & auroit très-facilement tenu en paix les Mécontens. Barneveld ayant fait enſuite mention de Roſéus, le Prince dit *qu'il avoit été long-tems, ſans lui parler, & qu'il ne l'avoit vu, qu'une fois, depuis peu.* En ſuite parlant d'Uytembogard, il dit *qu'il étoit le meilleur Prédicateur, qu'il eût jamais oui*, & lui donna de grands éloges. En effet, Maurice en avoit fait grand cas, il l'avoit voulu avoir pour ſon Prédicateur & le menoit à l'Armée avec lui. Il l'avoit même ſouvent conſulté, & le vouloit faire ſon Conſeiller; mais Uytembogard, qui étoit un homme ſage & conſcientieux, s'excuſa, & ne conſentit à être ſon Prédicateur, qu'autant que l'Egliſe de la Haie y conſentiroit, & à condition qu'elle pourroit le rappeller, quand elle trouveroit à propos. Mais alors Uytembogard, pour quelques raiſons ſecretes, n'étoit plus agréable à Maurice. Il prêchoit non ſeulement en Flammand, mais encore en François; ce qu'il fit à la priere de *Louiſe de Coligni*, parce qu'alors il n'y avoit point d'Egliſe Françoiſe établie à la Haie. On pourra le voir (2) dans la vie écrite par lui même. En voila aſſez, pour faire connoître, que ce n'étoit pas un homme du commun, à ceux qui n'ont pas lû ſes Ecrits, qui ſont en Flammand.

Pour reprendre ſa converſation avec l'Avocat de Hollande (on appelloit alors ainſi celui qu'on nomme aujourd'hui *le Penſionaire*) elle tomba ſur les ſentiments d'Uytembogard, & particulierement ſur la préſcience de Dieu, à l'égard du Mal, & le Prince lui dit que, ſelon l'opinion, qu'Uytembogard ſoûtenoit, *il falloit attribuer le mal, non au Décret de Dieu, mais à ſa permiſſion; d'où le Prince concluoit qu'Uytembogard ôtoit à Dieu le gouvernement de la plûpart des choſes, qui ſe font dans le Monde, & qui ſont mauvaiſes*, comme ſi Dieu ne pouvoit pas gouverner le Mal, ſans y prédeſtiner ceux qui le font! Barneveld redit cette converſation à Uytembogard, ſuppoſant qu'il devoit ſavoir les ſentiments de Maurice, & que c'étoit à lui de le mieux inſtruire. 1616.

Peu de tems après, Uytembogard fut voir le Prince, & lui dit qu'il avoit apris de bonne main, que l'on faiſoit de grandes plaintes contre lui Uytembogard, & qu'on le faiſoit l'Auteur des brouilleries; qu'on diſoit qu'il correſpondoit avec les Jeſuites, qu'il cherchoit à changer la Religion que le Prince Guillaume, ſon Pere, avoit établie dans les Provinces; qu'il étoit la cauſe de la ſuſpenſion de Roſéus; qu'il eſperoit néanmoins être trop connu de S. E. pour que ces diſcours fiſſent aucune impreſſion ſur Elle; qu'il demandoit d'être ouï contre ces calomnies & ſi S. E. & les Etats le trouvoient bon, de ſe démettre de ſon Miniſtere, & d'être un ſimple Membre de l'Egliſe, pour prévenir un Schiſme. Le Prince lui répondit qu'il tenoit toutes ces accuſations, pour des calomnies; qu'on n'avanceroit rien en quittant volontairement le Miniſtere ou en ſe chaſſant réciproquement de la Chaire; mais qu'il falloit s'accommoder; & comme il demanda à Uytembogard quel moyen on pourroit employer pour cela, ce dernier lui répondit qu'il n'avoit ni directement, ni indirectement chaſſé Roſéus, ni aucun d'autre de la Chaire; & que pour ce qui regardoit un accommodement, il étoit difficile que ceux, qui avoient pris parti, dans cette affaire, puſſent en trouver le moyen, après avoir eu enſemble des Conférences, ſans aucun fruit; que c'étoit à S. Excellence & aux Etats, à qui le repos du païs & des Egliſes avoit été particulierement remis, par la Providence, à entreprendre cette affaire, & à donner la loi, avec équité, aux Sujets de l'Etat. Le Prince repliqua que cela ne ſe pouvoit pas faire, par autorité, & voulut qu'Uytembogard propoſât quelque expedient; mais il dit qu'il ne voyoit aucun moyen de contenter les deux partis, que de les ſéparer, par autorité publique: ou de les unir, par une Tolerance Mutuelle; & qu'il jugeoit le ſecond le meilleur. Le Prince dit qu'en effet il n'y en avoit point de meilleur, mais qu'il croyoit qu'il falloit que châque parti eût une Egliſe à part, où il prêchât ſes ſentiments. Comme Uytembogard lui demanda comment on feroit, pour la Communion, il dit qu'il falloit auſſi que châcun communiât à part. Mais c'étoit-là, ſelon Uytembogard, un Schiſme formel, & il y a bien de l'apparence que Maurice vouloit ſe moquer de l'embarras où étoient Barnevelt & Uytembogard. Cette converſation continua encore long-tems, comme on le verra dans celui qui la raconte, & le Prince en vint à la fin à propoſer une nouvelle Conférence & cela entre les plus échauffez des deux côtez, où néanmoins il vouloit qu'Uytembogard ſe trouvât. C'étoit viſiblement ſe moquer, que de vouloir commettre les plus échauffez, pour accommoder une affaire comme celle-là, qui demandoit tout le calme d'eſprit & tout le deſintereſſement poſſibles. Auſſi Uytembogard montra-t-il aiſément l'inconvenient, qu'il y avoit à aſſembler des gens les plus opiniâtres enſemble, pour finir une querelle, & dit qu'il eſperoit qu'on ne l'y appelleroit pas.

Une autre fois il eut occaſion de parler à Maurice

(1) Vie *d'Uytembogard* Ch. IX.
(2) Ch. II.

 rice de l'intervention de Dieu, dans le Mal, & lui fit voir qu'il y avoit bien de la difference entre gouverner le mal quand il arrivoit, & faire qu'il arrive. Il lui demanda s'il croyoit qu'étant Comte de Meurs, il y faisoit tout le mal, que de méchantes gens pouvoient y commettre, ou s'il avoit ordonné que ce mal s'y fit. Le Prince répondit que non, & Uytembogard dit qu'il avoit raison, mais que Son Excellence ne laissoit pas de le gouverner, en le défendant & le faisant punir. Mais Dieu, qui est présent par tout, qui voit tout, & qui peut tout, peut empêcher, en mille manieres, que les Méchants ne fassent tout le mal, qu'ils voudroient faire, ou faire tomber les mauvaises suites de leur crimes sur eux mêmes, ou tirer le bien du mal, malgré qu'ils en aient; comme il l'a fait une infinité de fois, & dont l'Histoire des Provinces Unies pourroit seule fournir des exemples très-remarquables.

Les Rémontrants ne purent plus douter que le Prince ne leur fût contraire. Mais les Etats de Hollande, qui s'étoient assemblez au mois de Mars, prirent une Résolution le 18. du mois; par laquelle ils déclarerent que ce Schisme étoit opposé à leurs précedentes Déclarations & à leur autorité; & que personne n'en pouvoit tirer de l'avantage, que les ennemis de la veritable Religion Chrétienne Réformée, & ceux qui envioient la prosperité & la tranquillité des Provinces & de leurs habitans. C'est pourquoi, pour prévenir toutes les sinistres interpretations, que l'on pourroit donner à leurs Résolutions précedentes, leur dessein étoit de conserver les droits & les prérogatives de la Nation, sous la direction & la conduite des Etats Géneraux; de maintenir la Religion Chrétienne Réformée, conformément à la parole de Dieu, dans sa pureté; de tolerer cependant, également & sans partialité, les differens sentimens sur les Cinq Articles, tant à l'égard des Ministres, que des autres Habitants, sans souffrir que les uns insultent, ou accusent les autres. Ils entendoient que l'explication des autres Articles de la Religion se feroit conformément à l'Ecriture, & de la maniere, dont on les avoit toûjours enseignez & tels qu'ils étoient dans la Confession Belgique & dans le Catechisme de Heidelberg; que la résolution néanmoins de revoir ces Formulaires demeureroit en toute sa force; & que les Ministres & les Peuples vivroient tous ensemble, avec charité, & s'édifieroient réciproquement, afin de prévenir les factions, la discorde & le Schisme; sous peine d'être traitez de perturbateurs du repos pnblic.

Cette résolution, quelque juste, & quelque sage qu'elle fût, ne produisit pas l'effet, qu'elle auroit dû produire; parce qu'il y avoit quelques Villes, qui n'étoient pas de ce sentiment, & particulierement celle d'Amsterdam; dont le suffrage étoit de conséquence en cette occasion, ses Ministres s'étant trouvez géneralement opposez à la moderation; & les Magistrats, pour la plûpart, s'étant laissez entrainer au torrent. On en doit excepter *Pierre Hooft*, dont les avis sages & moderez ne furent point écoutez, comme on le pourra voir dans *Brandt*. Les Villes qui étoient pour la Tolerance, & qui faisoient le plus grand nombre alors, jugerent qu'il ne seroit pas mal de faire une Députation au Conseil d'Amsterdam, pour tâcher de ramener cette Ville à la pluralité des suffrages. On lui députa donc *Adrien de Mathenesse*, du corps de la Noblesse, *Hugues Muys van Holi*, Baillif de Dordrecht, *Gerrit van Eik* Bourgmestre de Delft, *Grotius* Conseiller & Pensionaire de Roterdam, & *Guillaume Hasés* Bourgmestre de Hooren. Ils furent introduits dans le Conseil le 23. d'Avril & Grotius, qui étoit le mieux instruit de la matiere, & le plus propre à la proposer, porta la parole. Son Discours (1) fut imprimé en Flammand, qui étoit la Langue dans laquelle il l'avoit fait, & depuis traduit en Latin, par un autre.

Après avoir salué le Conseil de la Ville d'Amsterdam, il lui dit que les Etats avoient apris avec plaisir, de ses Députez, que la Ville d'Amsterdam étoit très-bien disposée à soûtenir la forme du Gouvernement de l'Etat, tel qu'il étoit; car il y avoit quelques particuliers, qui faisoient alors courir le bruit que Barneveld vouloit changer la forme de la République, lui qui étoit le plus interessé des Hollandois à la conserver. Il dit ensuite que les Etats avoient été ravis d'apprendre des mêmes Députez, que Mrs. d'Amsterdam étoient de leur sentiment, touchant l'autorité souveraine des Etats, tant dans les choses Ecclesiastiques, que dans les Civiles; mais il ne laissa pas de le prouver à divers égards, en faveur de ceux, qui pouvoient ne pas être bien instruits de la matiere.

De là *Grotius* passa à la question de la Tolerance de la diversité des sentimens, dans la même Eglise, en matieres non-fondamentales, qu'il montre avoir été établie, par divers Théologiens Lutheriens & Réformez. Chose étrange qu'il ait fallu prouver aux *Hommes*, qu'ils doivent avoir de l'*Humanité*; & aux *Chrétiens*, qu'il faut avoir de la *Charité*! Plus étrange encore, qu'ils l'aient osé nier, & pratiqué tout le contraire!

Il fait ensuite voir que les questions, sur la Prédestination & sur la Grace, étoient trop obscures, pour être fondamentales; puis que les Dogmes fondamentaux doivent être clairs & à la portée de tout le monde, qui doit entendre ce qui est nécessaire au Salut: Que ceux, qui sont en des sentimens divers sur ces matiéres, doivent se supporter mutuellement, & que cela avoit aussi été pratiqué: Que les sentimens que *Melanchthon* débite sur ces matieres, dans ses Lieux Communs, & *Bullinger*, dans ses Decades, sont differens de ceux de *Calvin* & de *Beze*, & que néanmoins ils avoient bien vêcu ensemble, & ne s'étoient nullement condamnez les uns les autres: Que les Réformez avoient offert aux Lutheriens de vivre avec eux, comme avec des Freres, quoi qu'ils sussent bien que les Lutheriens étoient dans des sentimens semblables à ceux des Rémontrants, sur la Prédestination. Que plusieurs autres Docteurs Réformez, comme *Perkins*, *Paréus* & autres avoient ouvertement déclaré, que les sentimens des Lutheriens n'étoient nullement des erreurs fondamentales: Que *Gomarus*, *Trelcat* & *Kuchlin* avoient reconnu, pendant la vie d'*Arminius*, qu'il n'y avoit entre eux aucune controverse, sur rien de fondamental: Que divers Théologiens, dans ces Provinces, quoi que dans les sentimens de Calvin, n'avoient pas refusé de vivre en paix avec les Rémontrants: Qu'il n'y avoit jamais eu aucune décision Synodale, ni dans l'Eglise Ancienne, ni dans la Moderne, qui condamnât leur sentiment.

Il remarqua, après cela, que la Controverse, qu'il y avoit eu entre S. Augustin & les Pélagiens, ne regardoit point la Prédestination, mais étoit seulement sur la corruption de l'homme & sur la Grace & que les Conciles, qui avoient prononcé sur cette Controverse, avoient seulement décidé que tous les hommes sont corrompus, & que nul d'entre eux ne peut faire aucune chose spirituellement bonne, sans une Grace interne, & qu'il n'a point méritée: Qu'ensuite quelques uns (*il veut dire les Demipélagiens*) ayant bien reconnu la nécessité de la Grace de Dieu, mais ayant prétendu que quelques hommes

(1) Voyez le dans le IV. Tome des OEuvres de *Grotius* p. 177.

1616. mes prévenoient l'effet de cette Grace & se l'attiroient, le Concile d'Orange avoit bien défini, que le commencement du Bien vient de la Grace & non de la liberté de l'homme, mais que ce Concile n'avoit rien défini de la Prédestination: Qu'il ne s'étoit non plus fait aucune décision, sur cette matiere, par aucun Synode Réformé: Qu'il n'y avoit aucun sujet de faire assembler un Synode, pour décider des Controverses, sur des choses, qui ne regardoient point les Articles fondamentaux de la Foi, & qu'il ne s'agissoit que d'empêcher qu'il ne se fit un Schisme, sur ces sortes de choses; ce qui pourroit se faire par l'autorité seule du Souverain, comme cela s'étoit fait autre fois, ainsi qu'il le fit voir par des exemples, tant anciens, que modernes.

Grotius ajoûta à cela que, si l'on disoit qu'il falloit assembler un Synode, quoi que l'on reconnût que le Souverain avoit toute l'autorité néceſſaire, pour entretenir la paix dans l'Eglise, afin que le Magistrat fût encore mieux instruit, par cette Assemblée; on pouvoit opposer à cela la conduite des Souverains, qui n'avoient pas consulté les Conciles: Qu'en effet il n'étoit nullement nécessaire de les consulter, en des choses claires, comme étoient ces deux propositions, qu'il faut se supporter les uns les autres, lors que les controverses ne regardent aucun article fondamental, & que les Controverses d'alors étoient de cette nature. Qu'on pouvoit d'ailleurs s'appuyer, en cette occasion, de l'autorité des plus habiles Théologiens, & de plusieurs Assemblées Ecclesiastiques, qui s'étoient déclarées là-dessus: Que s'il n'étoit pas nécessaire d'appeller un Synode, il restoit à voir, si cela pourroit être de quelque utilité: Qu'on devoit considerer que, si quelques Synodes ont été autrefois utiles, pour condamner certaines Héresies; il étoit clair, comme il l'avoit montré, que ni l'un, ni l'autre sentiment ne pouvoit passer pour une Héresie, & qu'il n'avoit jamais été condamné comme tel: Qu'on n'avoit même jamais cru qu'il fût nécessaire de rien décider là-dessus: Que d'ailleurs pour bien décider d'une question, il faut être sans préjugez & sans passion; ce qu'on ne pouvoit guére attendre, en ce tems-là, comme on le comprenoit aisément, par la véhemence des Sermons & des Ouvrages, qui avoient été publiez sur cette matiere: Qu'on pouvoit bien souhaiter, qu'on y trouvât le moyen d'établir une Tolerance équitable & approuvée de tout le monde; mais que les Esprits étoient trop échauffez, pour l'esperer: Qu'on avoit sujet de craindre, qu'un Synode ne fût très-nuisible, comme il le montra par plusieurs raisons, & par l'autorité du Roi de la Grande Brétagne.

Il fait ensuite, en peu de mots, l'histoire de ce qui s'étoit passé dans cette affaire & fait voir que les Etats y avoient apporté toute la patience, toute la douceur, & toute la précaution possible. Il explique quelques endroits de la Déclaration de l'an MDCXIV. auxquels on trouvoit à redire, comme s'ils favorisoient les Rémontrants. Il fait remarquer les extrémitez, qu'il falloit éviter des deux côtez, & réfute au long les difficultez, que l'on pouvoit faire contre la Tolerance.

Enfin après avoir dit, d'une maniere grave, sage & moderée, tout ce qui pouvoit se dire sur ce sujet, il conclut ainsi: „ S'il faut rejetter la Tolerance, il faudra venir nécessairement à l'une „ de ces trois choses: ou il faudra contraindre tous „ les Ministres d'être du même sentiment, sur les „ articles controversez: ou il faudra déposer les „ uns, ou les autres: ou il faudra permettre qu'il „ y ait une double Eglise Réformée en Hollande. „ Le premier ne se peut pas faire, parce qu'on 1616. „ cite l'Ecriture de part & d'autre, on apporte „ plusieurs raisons probables, & l'on s'appuye des „ autoritez de plusieurs Docteurs Anciens & Modernes, même Réformez. Le second n'est ni „ Chrétien, ni praticable, parce que la doctrine „ de Jesus-Christ nous enseigne plus de moderation & d'équité; que de nous permettre de rendre inutiles les dons d'un Ministre, seulement „ parce qu'il n'est pas du sentiment des autres, sur „ quelques Dogmes obscurs; & il en y a un si „ grand nombre, de l'un & de l'autre sentiment, „ que les déposer seroit mettre toute la Province „ en combustion. Enfin partager l'Eglise Réformée, en deux partis, ne seroit pas à la verité une „ chose difficile; mais cette division lui seroit ruineuse.

Il fait voir ensuite les mauvaises suites des Schismes, par des exemples tant anciens, que modernes. „ D'un autre côté, *ajoûta-t-il*, si nous embrassons une Moderation & une Tolerance Chrétienne, renfermée en de justes bornes; nous gagnerons, avant toutes choses, ce dont nous avons „ principalement besoin dans la fievre, dont nous „ sommes affligez, c'est le repos & la tranquillité. „ On empêchera, d'un commun consentement, que „ les dogmes opposez à ceux, qui sont generalement reçus par les Réformez, n'entrent dans „ nos Eglises. Les Pasteurs laisseront a part ce „ qui ne sert qu'à irriter les Esprits & se disposeront „ à vivre ensemble avec amitié. Peu à peu les „ choses se tourneront de maniere, qu'on pourra „ tenir un Synode légitime & impartial; où, par „ une Conference amiable & par une instruction „ salutaire, tirée de l'Ecriture Sainte, on pourra „ diminuer les Controverses & concilier les Opinions differentes.

Grotius (1) fut écouté, avec beaucoup d'attention, & après avoir achevé ce discours, il pria instamment Mrs. d'Amsterdam de vouloir faire de meures réflexions sur ce qu'il avoit dit. De Matheneſſe en particulier les pria d'être persuadez, que les Etats n'avoient rien plus à cœur, que la conservation de l'Eglise Reformée, & l'union des Eglises du Païs. Vander Myle ajoûta aussi que ceux de Dordrecht avoient reçu l'Ordonnance de MDCXIV. dans la seule vuë d'éviter la division & le Schisme. Les Députez des Etats prierent le Conseil d'Amsterdam, s'il avoit quelque scrupule sur ce qu'ils avoient dit, de le proposer, afin qu'on tâcha de le lever. Mais on ne leur fit aucune réponse, sinon que le Conseil délibereroit sur ce qu'il avoit ouï. Le Conseil en délibera, & une partie fut pour la Harangue de Grotius; mais l'autre partie, qui fut contraire, l'emporta de deux ou trois voix.

Les Bourgmestres furent voir les Députez des Etats, le 25. (car le 24. avoit été un Dimanche, & un jour de Cene) & dirent civilement que Mrs. du Conseil avoit été assez instruits des raisons de la conduite des Etats, dans cette affaire; qu'ils avoient aussi pesé quelques raisons contraires & consideré sur tout l'état de la République; & qu'au reste ils feroient savoir aux Etats, par leurs propres Députez, quels étoient leurs sentimens. Ceux des Etats leur repliquerent qu'ils auroient bien souhaité de savoir quelles étoient leurs difficultez, parce qu'ils se promettoient qu'ils les pourroient soudre, sur le champ; au lieu que si Mrs. d'Amsterdam envoyoient à la Haie des Députez, avec des ordres bornez de dire certaines choses, sans pouvoir entrer en aucucune conférence, tout ce qu'on pourroit dire ne serviroit de rien, & que l'on n'aporteroit aucun remede

(1) Voyez la p. 193. du IV. Tome de ses OEuvres.

1616. remede aux troubles de l'Eglise. Mais les Bourgmestres répondirent que le Conseil n'avoit pas trouvé à propos de donner une seconde audience, aux Députez des Etats. Ensuite en raisonnant ensemble, ils reconnurent que les difficultez, que l'on faisoit, dans le Conseil, contre eux, rouloient principalement sur ce que le peuple d'Amsterdam étoit en une grande crainte, que les Etats ne voulussent faire quelque changement dans la Religion; & sur ce qu'il n'étoit pas encore assez instruit sur la Tolerance, que les Etats vouloient établir. Les Bourgmestres témoignerent qu'ils esperoient que, dans un Synode légitime, assemblé par l'autorité des Etats, ou par quelque autre moyen, on pourroit mieux préparer les Esprits à la Tolerance. Ils dirent encore qu'ils n'avoient pas accepté les Ordonnances des Etats, parce qu'on ne pourroit pas les exécuter, dans l'état où étoient les choses, dans la Hollande & particulierement à Amsterdam; sans nuire à l'Eglise & au Commerce, & sans s'exposer à des accidents, qui seroient peut-être encore pires.

Les Députez des Etats repliquerent que les peuples étoient par tout assez soumis aux Magistrats & disposez à vivre en paix, les uns avec les autres: Que tous les gens bien & les personnes moderées rendoient géneralement témoignage aux Etats du soin, qu'ils prenoient pour la conservation des Eglises Réformées, & que leurs Déclarations étoient des préservatifs contre toutes les nouveautez & les changemens, que l'on pourroit faire dans la Religion: Que pour ce qui regardoit la Tolerance, personne n'avoit aucun sujet légitime d'être d'un autre sentiment qu'eux; puis qu'il n'y avoit point de Docteurs Réformez, qui eussent décidé que l'on dût rompre avec tous ceux, qui auroient d'autres sentiments, touchant la Prédestination & sur les Articles, qui en dépendent: Qu'il en falloit conclurre, que les desordres, qui étoient arrivez, ne venoient nullement de la négligence des Etats, ni de l'humeur naturelle du Peuple; mais seulement de celle de quelques Ministres, qui n'étoient pas même en grand nombre: Que cela paroissoit en ce qu'en plusieurs Villes, où l'on s'étoit trouvé de divers sentiments, il ne s'étoit point fait de Schismes, que ceux dont les Ministres avoient donné l'exemple; comme il étoit aussi arrivé ailleurs, sans qu'il eût aucune controverse, sur la Doctrine: Que néanmoins les Nobles & les Villes avoient usé d'une très-grande patience, envers cette sorte de gens; mais qu'on avoit éprouvé que cette indulgence les avoit rendu encore plus hardis, & qu'il falloit s'opposer à eux, ou se résoudre à voir naître par tout des Schismes & à les établir, par autorité publique; ce qu'on ne croyoit pas que la Magistrature d'Amsterdam voulût faire: Que l'on pouvoit facilement tenir le peuple en ordre, pourvû que les Magistrats, selon les Lois de l'Union, s'entraidassent les uns les autres, & que les Prédicateurs l'exhortassent à l'obeïssance & à la charité: Qu'on avoit assez montré, dans la Harangue qu'on avoit faite dans le Senat, qu'en ce tems-là on ne pouvoit rien attendre de bon d'un Synode: Que si Mrs. d'Amsterdam avoient quelques raisons à y opposer, on les écouteroit volontiers, & qu'on tâcheroit de les satisfaire: Que l'on avoit d'ailleurs tant ouï de raisons & d'autoritez, dans les Conférences, qu'on ne pouvoit pas s'attendre à en ouïr d'autres, dans un Synode. Il est bien certain que, depuis ce tems-là, il n'y a eu personne qui ait parlé de ces matieres, avec autant d'érudition & de connoissance de cause, que Grotius.

Les Bourgmestres ne changeant point de sentiment là-dessus, les Députez se retirerent & firent leur rapport dans l'Assemblée des Etats, le 27. du même mois, où ils reçurent ordre de le mettre par écrit, pour le donner ensuite au Conseil d'Etat. 1616.

Cette matiere (1) ayant été de nouveau mise sur le tapis & examinée dans l'Assemblée, on y ordonna le 28. d'Avril, que les résolutions prises les années MDCXI. & MDCXIV. par rapport aux Differends Ecclesiastiques, & à la Tolerance Mutuelle, dans les cinq Articles discutez dans les Conférences, & le rétablissement de la Constitution Ecclesiastique de l'an MDXCI. touchant l'élection des Ministres, des Anciens & des Diacres, & le pouvoir des Consistoires seroient mises en execution, conformément à l'Ordonnance du Mois de Décembre précedent, dans les Villes & Villages; où les Magistrats le jugeroient nécessaire, comme on l'avoit résolu le 23. de Mars. Il fut dit néanmoins que ce qui y étoit inseré, de la Confession de Foi des Païs-Bas & du Catechisme d'Heidelberg, ne seroit pas entendu, de maniere qu'on crût que l'on égalât l'autorité de ces Ecrits, avec celle de l'Ecriture; mais seulement qu'on les regardoit comme des Formulaires d'Union, avec les autres Eglises Réformées, lesquels il falloit entendre d'une maniere conforme à l'Ecriture Sainte. Les Etats chargerent encore le Conseil d'Etat d'avoir soin, que leurs ordres fussent executez; & d'assister pour cela tous les Magistrats & les Officiers de la Justice, qui demanderoient son assistance. Ils déclarerent néanmoins, par une condescendance nécessaire, en ce tems-là, que ce n'étoit pas leur intention que les Bourgmestres, les Conseils & les autres Magistrats des Villes fussent obligez de suivre leurs ordres, s'ils jugeoient qu'ils ne convinsent pas à leur territoire; les Etats ne voulant donner par là aucune occasion à quelque brouillerie, que ce fût. Le Conseil d'Etat fut néanmoins autorizé, par cette résolution, à faire des Députations de son propre Corps, ou des autres Colleges; pour les envoyer aux Villes, qui feroient scrupule de les recevoir, & pour les engager, par de bonnes raisons, à s'y soumettre. Ils souhaitoient aussi que les Nobles & les Députez des Villes considerassent, dans l'intervalle de cette Assemblée & de la suivante, s'il ne seroit pas bien que l'on observât, par provision, toute la Constitution Ecclesiastique de l'an MDXCI. où s'ils croyoient qu'il y eût quelque chose de plus nécessaire, qu'ils tinssent la matiere prête, afin qu'elle pût être reglée au plûtôt, & établie sur le même pied, qu'auparavant.

Mrs. d'Amsterdam firent ensuite dire au Conseil d'Etat, que leur opinion étoit " que la vraie „ Religion Chrétienne, qu'on avoit professée, „ depuis plus de cinquanre ans, en ce païs, de- „ voit être soutenue: Qu'il seroit préjudiciable „ au Gouvernement d'y faire le moindre chan- „ gement, avant que la chose eût été bien & „ mûrement examinée, dans un Synode légiti- „ me: Que pour cela, ils ne pouvoient pas con- „ sentir à plusieurs propositions, qui avoient été „ faites, depuis l'an MDCXI, ni à la résolu- „ tion qui avoit été prise le 18. de Mars de „ cette année, ni aux propositions des Députez „ des Etats: Qu'ils ne pouvoient pas non plus „ consentir qu'on publiât aucune Ordonnance, „ au nom de la Ville d'Amsterdam, & bien „ moins qu'elle fut executée, contre l'Eglise éta- „ blie, jusqu'à ce que les Controverses, tou- „ chant la Religion, & les changements qu'on „ méditoit d'y faire, & les affaires Ecclesiasti- „ ques eussent été considerées & discutées, dans un

(1) *Brandt* Liv. XXIV. sur la fin.

1616. „ un Synode légitime assemblé par l'autorité des „ Etats : Que cependant ils ne souffriroient pas „ qu'aucun Ministre Contreremontrant fût suspendu, ou déposé de sa charge, seulement parce que sa conscience ne lui permettroit pas de „ communier avec les Rémontrants ; ou que les „ Contreremontrans fussent troublez, dans leurs „ exercices de Religion, sous prétexte de Schisme, ou à cause qu'ils auroient eu des scrupules de conscience d'assister aux Sermons des Ministres Rémontrants, ou de ceux qui les favorisent : Qu'enfin ils étoient d'avis que tous les differends, ou les changements fussent examinez „ & discutez, dans un Synode légitime, sous l'autorité des Etats Géneraux.

I. Les expressions dont on se servit dans la maniere, dont la Ville d'Amsterdam exprima alors son sentiment, ne semblerent tout à fait exactes. Il ne s'agissoit pas, en cette contestation, de *la vraie Religion Chrétienne*; qui n'avoit jamais mis entre ses articles fondamentaux, ni la Prédestination absolue, ni la conditionelle. L'Eglise Romaine ne chassa pas, ni ne maltraita pas les Protestans, pour cela. Ceux qui sont versez, en ces matieres, savent qu'il faut distinguer la Religion Chrétienne, par la créance & par la pratique de laquelle on est sauvé; de la Théologie, qui est une science spéculative, où l'on traite de quantité de choses, qui ne sont pas nécessaires au Salut, & sur lesquelles on avoit toûjours laissé la liberté aux Théologiens de penser ce qu'ils voudroient : II. L'antiquité d'un sentiment, qui ne va qu'à cinquante ans, ne sauroit le rendre fort respectable; sur tout si, pendant ces cinquante ans, ce sentiment a été souvent contredit : III. Ce n'étoit nullement changer la Religion, que de ne vouloir pas qu'on gênât les Consciences, par des définitions de choses obscures & si pleines de difficultez, que les Protestans, depuis Melanchthon, avoient été partagez là-dessus : IV. Personne n'a prétendu que ce grand homme changeât rien dans la Religion en Allemagne, parce qu'il s'éloigna des dogmes rigides des Thomistes, que Luther avoit suivis; mais il changea en effet quelque chose dans la Théologie spéculative des Protestans d'Allemagne; mais sans la moindre violence, sans Schisme, sans Synode, sans contrainte & sans aucune maniere contraire à la charité Evangelique: V. Les Etats de Hollande (1) ne vouloient non plus alors faire aucun changement dans la Religion, & dans la liberté, qu'ils vouloient donner de penser, comme avoit fait Melanchthon; qui, sans s'échauffer contre Luther, n'avoit pas suivi ses sentimens, sur ces mêmes matieres : VI. Ce Synode légitime dont on parle ici, s'entendoit d'un Synode, où les choses seroient conduites, comme elles le furent dans celui de Dordrecht; c'est à dire, où un seul parti seroit juge de l'autre, & employeroit l'autorité de l'Etat pour le ruiner : VII. On avoit raison de ne vouloir pas qu'on suspendît, ou qu'on déposât un Ministre, pour des scrupules ; mais il auroit aussi été de l'équité de traiter de même les deux Partis. Si les Contreremontrants ne devoient pas être contraints, selon les principes de ceux qui dresserent cet Avis, mais avoir des Assemblées à part, s'ils le trouvoient bon; les Rémontrans ne devoient pas non plus être empêchez de s'assembler à part, l'année suivante, à Amsterdam, d'autant plus qu'on ne vouloit pas admettre dans les Chaires les Prédicateurs Rémontrans, comme il parut par la maniere dont Goulart fut traité, comme on l'a vu ci-dessus.

Il y eut cette année de nouvelles brouilleries au Mois de Mars, à Leide entre Hommius & Episcopius, à l'occasion de quelques Theses soûtenues sous le dernier, dans l'Auditoire Théologique. (2) Nous ne pouvons pas nous arrêter à ce détail, parce que ce ne fut qu'une affaire particuliere. Hommius accusa Episcopius de donner dans les sentimens des Sociniens, touchant la connoissance que les Peres de l'Ancien Testament avoient de l'autre vie & de la signification des Types. L'accusation fut discutée, en deux Conférences, qu'ils eurent ensemble, en présence des Curateurs de l'Academie, & il parut qu'Episcopius ne disoit autre chose, sinon que la connoissance des Peres de l'Ancien Testament étoit très-obscure, si on la comparoit avec celle que les Chrétiens ont sous l'Evangile; ce qu'on ne sauroit nier raisonnablement. 1616.

Depuis ce tems-ci (3) il se fit des Assemblées séparées, en divers endroits de la Hollande, & des violences, qui ne pouvoient pas être tolerées, dans une République bien reglée. Les Etats de Hollande s'y opposerent & tâcherent d'y mettre ordre; mais leur autorité ne fut pas respectée, comme les Lois le demandoient. Je parlerai seulement de ce qui arriva à la Haie, sous les yeux mêmes du Souverain.

Le peuple, qui alloit de la Haie à Ryswyck, pour s'y assembler à part, se plaignoit de ce qu'il étoit privé de la Parole de Dieu, depuis qu'on avoit suspendu Roséus; quoi qu'il y eût deux Ministres Contreremontrants à la Haie, qui prêchoient dans l'Eglise Publique, aussi bien qu'Uytembogard. Cependant ce peuple demanda aux Etats une Eglise à part, comme les Contreremontrants en avoient en d'autres Villes de Hollande, aussi bien que les Lutheriens, & Roséus, pour leur prêcher. Les Etats répondirent à cette requête le 28. d'Avril, qu'ils entendoient que ceux, qui avoient présenté la requête, se conduisissent, comme de bons & de fideles Sujets, & comme faisant une sincere & pieuse profession de la Religion Réformée, & promirent de faire en sorte que cette Religion fût prêchée, d'une maniere pure & édifiante: comme ç'avoit toûjours été leur intention & comme ce l'étoit encore.

Roséus demanda aussi une Audience des Etats, sur le sujet de sa suspension, & pour regler ce qui le regardoit de la maniere, qui conviendroit le mieux à la gloire de Dieu & au bien de l'Etat : comme s'il n'eût eu que ces deux choses en vue, qui servent souvent de voile aux passions les plus déraisonnables. Aussi les Etats lui firent-ils une réponse plus sévere; puis qu'ils dirent, qu'il s'attendoient que le Requerant témoigneroit la douleur, qu'il avoit, de s'être mal conduit, & feroit satisfaction de sa mauvaise conduite, qui avoit été cause du Schisme, qui étoit alors dans l'Eglise de la Haie; de la maniere que les Etats, ou le Conseil d'Etat, les Magistrats de la Haie, & ses Confreres les Ministres de ce lieu, le trouveroient bon.

Uytembogard représenta aussi, par une Requête, aux Etats, qu'encore qu'il ne fût pas nommé dans celle des Contreremontrants de la Haie, il y étoit néanmoins désigné, d'une maniere calomnieuse, & accusé de ne pas prêcher l'Evangile, dans sa pureté; comme Roséus le lui avoit aussi reproché, sans qu'il eût pu trouver l'occasion de s'en justifier, dans le Consistoire. Il demanda aussi une Audience dans l'Assemblée des Etats, pour se justifier contre les accusations de Roséus & de ceux qui avoient signé la requête, dont on a parlé. Les Etats mirent au bas de la requête qu'ils étoient satisfaits des Sermons du

(1) Voyez *Grotius*, dans son Apolog. Ch. VIII.

(2) Voyez la Vie d'Episcopius, par Mr. *de Limborch* p. 55. & suiv. & *Brandt* au commencement du Liv. XXV.

(3) Voyez *Brandt* là-même & suiv.

1616. du Requerant, qui avoit prêché purement & d'une maniere édifiante la parole de Dieu, & qu'ils souhaitoient qu'il continuât à s'aquiter de même de sa charge.

Cependant Roséus ne laissa pas de toucher ses gages, quoi qu'il ne prêchât point, & comme il étoit Docteur en Médecine, il l'exerça avec profit, & attira bien du monde, en son parti, par ses visites. Mais il étoit soûtenu de plus par le Prince Maurice, quoi qu'il feignît de vouloir être neutre, dans cette affaire. On n'auroit pas pu néanmoins trouver sa conduite trop mauvaise, s'il s'étoit ensuite employé à pacifier les deux partis. On auroit été très-édifié qu'un Géneral d'Armée, qui n'avoit pas paru porté à procurer la paix à la République, la procurât aux Eglises des Provinces Unies; par de bonnes raisons, & par une conduite, qui marquât qu'il ne cherchoit que le bien public.

Les Etats étant assemblez, en Septembre, ceux qui s'assembloient à Ryswyck, devenus plus hardis & moins portez à la paix qu'auparavant, leur demanderent une Eglise publique, pour leur usage particulier à la Haye, avec Roséus pour Ministre; &, pour l'obtenir, dirent qu'ils étoient plus de douze cents. Roséus en même tems présenta aussi de sa part, une requête, où il dit qu'il n'avoit pû obeïr à leurs derniers ordres, parce qu'il se sentoit entierement innocent; les pria de révoquer leur sentence, & de le rétablir, dans l'exercice de sa charge, sans l'obliger de communier avec Uytembogard, pendant que les choses étoient dans l'état où elles se trouvoient; à quoi il ajoûta la demande d'un Synode, qui donnât la paix aux Eglises. Uytembogard, informé du contenu de ces Requêtes, vit bien qu'il n'auroit plus aucun repos, dans l'exercice de sa charge à la Haie, & demanda aux Etats d'être déchargé de sa fonction, tant dans l'Eglise Françoise, que dans la Flammande, avec un témoignage de ses services; & comme il savoit qu'il ne seroit appellé d'aucune Eglise Réformée, à cause du bruit que l'on faisoit contre lui, & de la haine des Zèlez; il supplioit les Etats de lui accorder une pension viagere pour ses longs, fideles & penibles services, rendus au milieu de grands dangers, tant dans l'Armée, qu'ailleurs. (1) On lut, dans l'Assemblée, ces trois Requêtes le 22. de Septembre, mais on n'y conclut rien, à cause de la diversité des sentimens.

On ne vit guére, depuis ce tems-ci, que plaintes portées aux Etats, qu'Assemblées inutiles, que déliberations sans venir à aucune conclusion; à cause de la varieté des opinions, soûtenues avec trop de fermeté. Ce n'est pas mon dessein d'entrer en aucun détail de tout cela, mais seulement d'en toucher quelques endroits remarquables, en renvoyant les Lecteurs à (2) ceux qui se sont uniquement proposez d'écrire l'Histoire Ecclesiastique de ce tems-là.

Il arriva, dans cette Assemblée, que la Ville d'Amsterdam se plaignit, qu'on avoit publié ce qui s'étoit passé, dans la Députation des Etats à leur Ville, & la réponse qu'ils avoient faite. Mais il se trouva que cela étoit arrivé, par accident; parce que le Conseil d'Etat ne pouvant faire copier assez d'exemplaires, pour tous les Membres de l'Assemblée, que l'on croyoit devoir se tenir bien tôt après, avoit ordonné qu'on l'imprimât, avec ordre au Secretaire de ne donner ces pieces qu'à eux seuls, sans aucun dessein de desobliger la Ville d'Amsterdam.

(1) *Brandt* Liv. XXV.
(2) Sur tout à *Uytembogard* & à *Brandt*, avec qui les autres conviennent pour le gros des faits.

Pour ce qui étoit du droit de ne pas se conformer à la pluralité des suffrages, pour laquelle on n'avoit eu aucun égard à Amsterdam; *Grotius* a (3) démontré, ce me semble, qu'il n'y avoit que trois choses, où il fut permis de ne pas s'y soumettre; savoir, quand il s'agit de nouveaux Tributs, de la Paix & de la Guerre, ou enfin de changer la forme de la République. C'est-ce qui est clair, par une Constitution faite par les Etats de Hollande en MDLXXXI. & par l'usage même des Villes, & de celle d'Amsterdam comme des autres, où la pluralité des Vois décide de tout, dans les Conseils. Dans la derniere déliberation d'Amsterdam, ce qu'on répondit aux Etats n'étoit passé, que de deux ou trois voix; au lieu que ce qui avoit été résolu, par les Etats, l'avoit été par les deux tiers, pour le moins. Mais comme on savoit la disposition des Esprits, on n'exigea pas de châque Ville une obeïssance rigoureuse à la pluralité des voix; comme on l'auroit pu, selon les Lois, dans un tems plus calme.

Il se fit, en ce tems-là, un nouveau Schisme à Sevenhuysen, dans le païs qu'on nomme Schieland, près de Roterdam, excité non seulement par des gens du Village de Sevenhuysen, mais aussi par des gens de Leide, de Schiedam & d'Amsterdam; envoyez exprès par les Zélateurs, pour porter les peuples à se séparer des Eglises publiques, où il y avoit des Rémontrans. Les Etats, entre diverses résolutions, concernant les affaires des Eglises, avoient trouvé bon, le 28. d'Avril, qu'aucune Ville, ni aucun lieu ne se mêlât, ni ne s'interessât en ce qui regardoit une autre place, ou un autre Ville; pour y augmenter, ou y entretenir les querelles, ou les troubles. Les Bourgmestres de Roterdam, de qui dépend le territoire de Schieland, avoient tâché de prévenir ce desordre, par une Ordonnance; où ils avoient chargé Grotius de mettre une clause, par laquelle le Baillif de Schieland (que cette Ville nomme) fut chargé de rechercher & d'arrêter ceux qui auroient violé la résolution des Etats. Grotius, (4) qui étoit toûjours porté à la douceur, differa autant qu'il put, d'ajoûter la clause; mais enfin on le pressa si fort, qu'il fut obligé de le faire. Par cette Ordonnance, qui fut publiée en son absence le 21. de Juin, il étoit défendu de faire aucune assemblée, pour l'exercice de la Religion Réformée, ailleurs que dans les Eglises & les lieux marquez pour cela, par autorité publique; sous peine de la confiscation de la maison, de la grange, du vaisseau, du bateau, du champ, ou du lieu, où se tiendroient ces Assemblées, au profit des pauvres de la paroisse; à moins que le proprietaire n'occupât point lui même ce lieu, mais l'eût remis à un Fermier; contre qui le Baillif intenteroit le procès, aussi bien que contre ceux, qui se seroient trouvez dans ces Assemblées. Il étoit de plus ordonné que ceux qui y prêcheroient, qui y administreroient les Sacremens, ou qui y feroient l'office de Lecteur, ou qui y exerceroient quelque autre emploi Ecclesiastique, ou qui procureroient qu'un autre le fit, ou qui prêteroient une maison, ou une place, pour y faire une Assemblée, seroient condamnez à trois cents francs d'amende, & pourroient être arrêtez & retenus, jusqu'à ce qu'il eussent payé la somme. En cas que ces gens-là se cachassent, ou qu'étant arrêtez il tardassent de payer cette amende, on saisiroit leurs biens, l'on procederoit contre eux, & sur leur confession ils seroient condamnez à la peine portée, par l'Ordonnance; & s'ils refusoient encore de reconnoître leur faute, après avoir ouï les preu-

(3) Au Ch. VIII. de son *Apologetique*.
(4) Voyez le Ch. XIX. de son Apologetique.

1616. preuves qu'il y auroit contre eux, on prononceroit la sentence, sans autre forme de procès; & s'ils ne comparoissoient pas, on procederoit contre eux & on les condamneroit par contumace.

Cette Ordonnance parut fort sévere, mais on la soûtenoit, en disant que ces gens-là n'étoient nullement excommuniez, ni chassez des Eglises publiques, ni obligez d'y approuver la doctrine des Rémontrans; qu'ils pouvoient toûjours faire profession de la leur, & ouïr les Ministres, qui la prêchoient, comme devant, en toute liberté; pourvu qu'ils n'invectivassent pas trop odieusement, contre leurs Adversaires. Ainsi s'assembler, avec les Rémontrants, dans les mêmes Eglises n'étoit pas une chose, qui blessât plus leur conscience; que les erreurs des Pharisiens & des Sadducéens, ne blessoient la conscience de ceux, qui s'assembloient avec eux dans le Temple de Jerusalem, ou dans les Synagogues publiques, en desapprouvant ouvertement leurs erreurs; comme faisoient Jesus-Christ & ses Apôtres.

Outre cela *Grotius* assure, (1) dans son Apologetique, que les peines prescrites, dans cette Ordonnance de Roterdam, n'étoient que comminatoires & pour prévenir un plus grand mal. D'ailleurs il fait voir clairement, qu'il n'y avoit rien dans cette Ordonnance; qui ne fût selon les formes Ordinaires, & que l'on en fit de semblables, contre les Rémontrans, après le Synode de Dordrecht, pour empêcher leurs Assemblées.

En ce tems-là, le Magistrat de Roterdam fit clouër la porte d'une Grange à Sevenhuyse, pour empêcher qu'on ne s'y assemblât; ce qui étoit d'autant plus raisonnable, que les Contrerémontrans ne manquoient nullement d'Eglises, où des Ministres de leur parti prêchassent. Cependant cette porte fut enfoncée, & quelques uns de ceux, qui soûtenoient ces Conventicules, dirent au peuple, que leur Ministre avoit été envoyé, par le Magistrat d'Amsterdam; qui ne manqueroit pas de les soûtenir, & qui les indemniseroit de ce qu'ils payeroient, en le rabatant sur sa propre quote. Cela fit que le Magistrat de Roterdam fit une seconde Ordonnance, le 26. du même mois, par laquelle il défendoit à ceux de Sevenhuysen, & à tous autres de fréquenter ce lieux-là, pour calomnier & tromper les autres; sous prétexte des differends de Religion, & pour s'opposer même, avec violence, contre la précedente Ordonnance.

Il y eut, le même jour, à Amsterdam une Assemblée de quelques Ministres Contrerémontrants des Provinces Unies, sans permission, comme l'assurent quelques uns, ni aucun Commissaire Politique, qui y fût présent. (2) D'autres disent que cette Assemblée fut convoquée par l'Eglise d'Amsterdam, en vertu d'un Acte d'un Synode tenu en MDLXXXVI. dans le dessein de recueuillir les Griefs que les Contrerémontrans croyoient avoir contre leurs Adversaires, & de les communiquer à tout le Parti. Mais cela n'eut aucune suite, non plus que la proposition de quelques Conseillers de la même Ville d'Amsterdam, qui vouloient qu'elle assemblât un Synode, de sa propre autorité, quand il lui en devroit coûter plusieurs milliers de Francs. L'Ancien Bourgmestre Pierre Hooft s'opposa à ce dessein, par un discours fort sage. Il opina encore, avec la même liberté & la même force (3) dans le Conseil convoqué le 28. de Novembre de la même année, contre ceux qui vouloient entierement opprimer les Rémontrants. Il remarqua fort bien, entre autres choses, qu'il se pouvoit faire qu'on appellât *nouveau* ce qui étoit réellement *ancien*. Si l'on peut appeller certains Articles nouveaux, *disoit-il*, par rapport à nôtre connoissance, ils ne laissoient pas d'être anciens, quoi qu'ils nous fussent inconnus. Ainsi on ne peut pas dire que ce sont des des *innovations*. L'Etude de nos prédecesseurs, comme (4) quelcun l'a bien remarqué, ne doit pas préjudicier à celle de leur Posterité, mais plûtôt l'exciter & l'aider. Par une faveur miraculeuse de Dieu, nous sommes parvenus à ce point de liberté, que personne n'opprime plus nos consciences; mais si nous accusons, condamnons, molestons, ou supplantons des personnes de mérite, parce qu'ils ne sont pas de nôtre sentiment en tout, la Tyrannie sera la même; il n'y aura que le Tyran, qui soit changé. Nous n'agissons, ce me semble, ni prudemment, ni pour le bien public, dans le choix que nous avons fait d'adversaires, par rappprt à la diversité des sentiments. Si je croyois que les sentimens contestez fussent également douteux & incertains, je jugerois néanmoins que le parti, où je verrois plus de moderation, de desir de demeurer uni à l'autre, & d'éviter le Schisme, approcheroit le plus de la vraie disposition, que le Christianisme demande; & par consequent en conservant l'unité, nous pouvons esperer de plus grandes benedictions de Dieu, que par la discorde, qui est la ruine de tous les Etats. Mais ceux, qui avoient commencé cette querelle Théologique, vouloient terrasser leurs Adversaires, & non les voir égaux à eux; de peur que le peuple ne doutât de la verité des sentimens, & de la justice du Zèle, de ceux qui s'étoient si fort empressez.

Dans l'Assemblée des Etats, qui se tint aux mois de Novembre & de Décembre, il fut conclu que les opinions differentes sur les cinq points, discutez dans la Conférence de la Haie l'an MDCXI. pouvoient être permises, & souffertes également, par une Tolerance mutuelle; & que les violateurs de cette Tolerance seroient punis, aussi bien par les censures Ecclesiastiques, que par l'autorité du Magistrat, de la maniere la meilleure & la plus efficace. Cela étant résolu, on proposa cette question: Si, en cas qu'il y eût quelque diversité de sentimens, (ce que l'on esperoit, disoit-on, pouvoir prévenir, par de bonnes raisons) la chose dont il s'agiroit, seroit décidée, par la pluralité des suffrages, pour prévenir tous les inconvenients, & les maux qui pourroient autrement arriver. Les Nobles & la plûpart des Villes auroient souhaité qu'en ces sortes de choses tout se fit, sans opposition de personne; néantmoins pour ne pas laisser en suspens des choses de grande importance, les Etats résolurent que, si les choses ne pouvoient pas être décidées, par une entiere conformité des suffrages; la pluralité l'emporteroit, selon l'usage perpetuel des Assemblées des Etats du Païs & des Conseils des Villes, tel qu'il étoit encore, en matieres de Religion. Mais les Députez des autres Villes déclarerent qu'ils n'avoient aucun ordre là-dessus de ceux, qui les avoient envoyez; & ils alleguerent les mêmes raisons, qui avoient été alleguées, sur cette question, en MDXCI.

En suite, on parla de la meilleure maniere de proceder, en cette affaire, pour le bien des Sujets & pour le maintien de l'autorité du Souverain, & de la veritable Religion Chrétienne Réformée. On résolut d'abord de lire les requêtes des *Eglises affligées* des Villes de Gouda, de Roterdam, de la Brille & de la Haie; comme aussi de Haserwoude,

(1) Ch. XIX. p. 326. de l'Ed. in 12.
(2) *Brandt* Liv. XXV.
(3) Voyez ces discours dans *Brandt*, sur cette année.

(4) *Petarque*, dans son Traité *de remediis utriusque fortunæ*.

1616. de, Benthuysen, Sevenhuysen & Moordrecht, & du païs d'autour de la Meuse, que l'on nomme *Maseland*. Elles se plaignoient de ce que leurs consciences n'étoient pas en repos, à cause des doctrines, qui étoient, disoient-elles, prêchées en ces lieux, & demandoient d'autres Ministres. Ces bonnes gens, qui se plaignoient si amerement, étoient de la populace, qui n'entendoit rien dans les matieres; mais qui étoit échauffée, par quelques Théologiens, qui ne pouvoient pas demeurer en repos, tant qu'ils voyoient, qu'on ne chassoit pas les Rémontrans. Cela ayant été consideré par l'Assemblée, les Nobles & la plûpart des Députez des Villes déclarerent qu'ils étoient résolus de conserver la veritable Religion Chrétienne Réformée, conformément à l'Ecriture Sainte, dans toute sa pureté, sous l'autorité des Etats, & de tenir loin de l'Eglise toute erreur & toute opinion héterodoxe; que pour cela il n'y avoit rien de meilleur, qu'une Tolerance sincere, tant de l'un, que de l'autre parti, dans les cinq Articles, qui avoient été discutez dans la Conférence de la Haie, en MDCXI. & cela d'autant plus que les Nobles & toutes les Villes y avoient consenti, que ceux qui avoient été employez dans la Conférence, l'avoient acceptée, & que les Etats l'avoient approuvée, par diverses résolutions réïterées, cette même année.

Pour prévenir tous les excès, qui pourroient être commis sur cette matiere, contre les résolutions prises les années XIV, XV. & la courante; on convint de mettre en exécution les ordres déja établis, avec discretion & retenue; & que cela suffiroit pour empêcher tous excès & toutes nouvelles disputes, d'où naissoient les divisions & les Schismes, qui ne pourroient être que très-nuisibles au Païs.

Mais les Députez de quelques Villes furent d'avis que l'on nommât huit Politiques, ou même davantage & autant d'Ecclesiastiques, tous sincerement attachez à la Religion Réformée; pour voir comment on pourroit mettre en usage, d'une maniere juste & impartiale, la Tolerance provisionnelle; qui avoit été établie, en attendant qu'on pût être tous du même sentiment. D'autres jugeoient qu'il falloit convoquer un Synode, & tâchoient d'amener les autres à leur sentiment; qui dans le fonds étoit opposé à toute Tolerance, parce que le nombre des Ministres Contreréмontrants étoit superieur, & n'en vouloit accorder aucune. Cependant l'affaire ayant été tout de nouveau examinée, on en revint à la Tolerance, comme l'unique moyen de calmer les esprits & les querelles. On l'avoit approuvée d'abord unanimement, & ensuite on l'avoit soûtenuë, par la pluralité des suffrages; mais on trouva à propos de se relâcher, en faveur des Villes, dont les Magistrats desapprouvoient la Tolerance, & de les laisser faire comme ils l'entendoient; à condition qu'ils ne souffriroient pas que les Officiers des Villes ou Villages, qui voudroient observer la Tolerance, fussent molestez pour cela. On convint aussi de commettre quelque nombre de Laïques & d'Ecclesiastiques, qui s'assembleroient, pour le dessein que l'on a déja marqué; ou pour voir si l'on pourroit tenir un Synode & de quelle maniere il s'y faudroit prendre. Il fut dit que ces Commissaireis rendroient compte, de leurs déliberations & de leur conduite, à Son Excellence, qu'ils entendroient d'Elle ce qu'Elle trouveroit à propos, & en feroient rapport à l'Assemblée.

Il fut encore trouvé bon que cette résolution servît de réponse aux Requêtes présentées aux Etats, contre la Tolerance, & qui tendoient à produire des divisions & des Schismes, parmi des peuples de la même Religion, contre l'intention du Souverain, qui ne jugea pas à propos d'y répondre autre chose. Les Nobles & les Députez des Villes furent ensuite exhortez à s'appliquer à entretenir la paix & l'union, parmi le peuple, desquelles dépendoit le bien du païs & de la Religion. A considerer tout cela, de sang froid, il semble qu'il n'y avoit rien de plus facile, que de rendre la paix à la Hollande; puis qu'enfin les deux partis avoient la même regle de Religion, le même culte, les mêmes céremonies publiques, la même maniere de prêcher la Vertu & de détourner du Vice; & que les points controversez ne faisoient aucun changement au dehors & n'étoient guere entendus des peuples. Ajoûtez à cela que ce, en quoi ils consentoient, étoit infiniment plus important, que ce en quoi ils differoient. Mais deux choses l'empêchoient, dont l'une étoit l'opiniâtreté des Théologiens, qui ne vouloient pas avouër qu'ils s'étoient trop échauffez, & le plaisir qu'ils se faisoient d'accabler des gens, qui avoient eu la témerité de croire, qu'il y avoit quelque chose à changer dans les Systêmes de Théologie reçus; à quoi se joignit encore la haine, que cette sorte de gens conçoivent facilement, les uns contre les autres, pour la moindre diversité de sentimens. L'autre chose, qui éloignoit la paix, étoit un interêt secret, que l'on ne découvroit pas, mais qui parut ensuite, de diminuer l'autorité des Etats de Hollande, & de faire accroire que Barneveld vouloit changer la Religion du Païs, & que par conséquent il s'entendoit avec les Espagnols. Il étoit difficile que l'on vînt à persuader des choses si opposées à toute l'experience du passé, & à diminuer l'autorité du Souverain; sans se servir du fantôme de la Religion & de la Conscience, qui trouble les personnes, sans lumieres, à un tel point, qu'elles n'observent plus aucunes regles de Prudence, ni d'Equité. Quelques personnes distinguées, parmi les Protestans du voisinage, donnerent des avis sages & moderez là-dessus, comme on le peut voir par des Lettres (1) écrites de France & d'Angleterre, en ce tems-là. Mais ces personnes ne furent point écoutées. Le Zèle, qui s'étoit alors rendu maître des Esprits, n'étoit pas moins sourd, qu'aveugle. Il ne leur permettoit ni de voir le mal, qu'il causoit, ni d'entendre les bons avis des personnes desinteressées. 1616.

Il y eut aussi (2) les mêmes desordres, dans les Provinces voisines, à l'occasion des Controverses; quoi qu'ils fussent plus grands en Hollande, qu'ailleurs. En Overyssel, les Etats dirent, dans une Résolution prise à Campen le 11. de Mars, de cette même année, „ que quelques „ Ministres présumoient de parler de *la Prédestination Eternelle*, ou de *l'Election des hommes*, „ & d'autres points mysterieux & problematiques, & même d'en faire mention, dans leurs „ Sermons, devant le Peuple, & d'approfondir „ ces matieres, plus que Jesus-Christ, nôtre „ Maître & nôtre Docteur, ne nous les a revelées; Que cela produisoit, parmi ces Ministres, toutes sortes de violentes & d'ameres querelles, les deux partis citant pour & contre „ divers passages de l'Ecriture: Que ces disputes scandalizoient & divisoient les peuples entre eux, deshonoroient le nom de Dieu, „ causoient des troubles, dans le Gouvernement,

(1) Voyez dans les *Epistolæ Præstantium Virorum* celles qui furent écrites cette année.

(2) Voyez *Brandt* Liv. XXV. vers la fin.

1616. „ mettoient l'Etat en danger, & faisoient tort à „ Réformation; Qu'ainsi pour avancer la gloire „ & l'honneur de Dieu, pour le bien du Païs, „ pour la paix, pour l'union de l'Eglise & „ pour prévenir les inconvenients, qui en pour- „ roient résulter; les Nobles & les Villes d'O- „ veryssel entendoient qu'aucun Prédicateur, „ tant de l'un des Partis, que de l'autre, n'eût à „ faire aucune mention des controverses sur la Pré- „ destination éternelle, & sur l'Election des hom- „ mes, ni d'autres articles contestez; dans les- „ quels on veut pénetrer les secrets de la volonté „ de Dieu; dans la Chaire, ou ailleurs, parmi le „ peuple; de quelque opinion qu'ils pussent être, „ ni de rien publier là-dessus, à peine d'être pri- „ vez des fonctions de leurs charges. Ce ne fut là qu'une Ordonnance Provisionnelle, jusqu'à ce qu'on pût voir comment cette affaire pourroit être dirigée. Il est bien certain que la pieté Chrétienne se peut, sans peine, passer de cette sorte de recherches. Il s'agit de croire ce que Dieu veut que nous croiyons de lui & d'obeïr à ses commandements, & non de parler de ses décrets éternels, qui sont des abîmes, non seulement pour le peuple, mais pour les plus habiles Théologiens. Quand on pousse trop ces matieres, on fait naître des difficultez propres à effrayer & à faire venir des doutes, dont on ne se tire point. Il vaut infiniment mieux s'arrêter sur le bord de ces abîmes.

On proposa cette résolution aux Ministres, pour la signer, & quelques uns d'entre eux, tant Contrerémontrants, que Rémontrants, promirent de se soumettre aux Etats; mais une partie des premiers ne souscrivirent, qu'en ajoûtant quelques explications; qu'ils revoquerent même, dans l'Assemblée d'une Classe; où ils résolurent qu'ils ne signeroient plus rien, qui eût du rapport à la Religion, que par la permission, ou par l'approbation d'un Synode, ou d'une Classe. C'étoit sans doute attribuer beaucoup trop d'autorité à ces Assemblées, selon les principes communs de la Réformation. Il y en eut sept, qui signerent avec cette modification: *Nous soussignez promettons que nous parlerons, avec prudence & précaution, de la matiere de la Prédestination, dans nos Sermons & dans nos Discours.* Les Etats d'Overyssel n'exigeoient, en effet, autre chose d'eux. Mais ceux de la Classe de Vollenhoven déclarerent qu'ils ne pouvoient en saine Conscience souscrire, ou se soumettre à la résolution des Etats; parce qu'elle étoit contraire à divers égards à la parole de Dieu, tendoit à empêcher l'édification de l'Eglise, & condamnoit la conduite de toutes les autres Eglises voisines. Ils remirent cette déclaration, avec quelques raisons pour l'appuyer, au Baillif de Vollenhoven, pour la présenter aux Etats, & ne laisserent pas néanmoins d'en envoyer une copie à Amsterdam, sur laquelle elle fut imprimée. Le Magistrat de Deventer publia aussi un Ordre, le 12. d'Avril, par lequel il défendoit de prêcher sur aucun point, concernant la Prédestination, qui n'eût pas été décidé, par l'Eglise; & permettoit néanmoins de conférer & de parler, selon l'usage des Academies, sur les articles, que les deux Partis reconnoissoient comme veritables, & sur lesquels on pouvoit se tolerer réciproquement.

Mais les Etats de Frise se déclarerent ouvertement, pour les Contrerémontrants. Ils défendirent, dans une Lettre Circulaire, datée du 12. de Septembre MDCXVI. & qu'ils envoyerent aux Ministres, de recevoir personne, à l'avenir, au S. Ministere, qui ne souscrivît la Confession & le Catechisme, & ne promît avec serment qu'il n'enseigneroit, ni en public, ni en particulier, aucune doctrine, que celles qui avoient été enseignées en cette Province, conformément à la parole de Dieu, & aux Formulaires, que l'on a nommez. En cas qu'il y eût quelcun, qui fût entré clandestinement dans le Corps des Ministres, quoi qu'infecté des Nouveautez, ou qui n'admît pas la doctrine reçue; ils vouloient qu'on le leur fit connoître, pour le déposer, ou pour le traiter comme on croiroit le devoir faire, pour l'honneur de Dieu, pour l'édification de l'Eglise, & pour le repos de la Province. Il paroît par-là que Guillaume Louïs de Nassau, Gouverneur de Frise, n'étoit nullement pour la Tolerance, & on le vit bien dans la suite. Si la conduite des Frisons étoit légitime, celle de l'Eglise Romaine ne l'étoit pas moins. Il est surprenant qu'ils ne le vissent pas, ou qu'ils en usassent ainsi, s'ils le voyoient. 1616.

Les Etats de Gueldre (1) témoignerent plus de retenue, puis qu'ils chargerent la Cour de Gueldre de convoquer les Classes, & leur demander une députation; pour aider la Cour & les Députez des Etats, à chercher quelque expedient propre à accommoder les differends, s'il étoit possible, que l'on proposeroit ensuite au Synode pour le suivre. Mais si cela ne se pouvoit, on feroit une sorte d'*Interim*, comme l'on parle, c'est-à-dire, de reglement provisionel, jusqu'à ce qu'on pût entierement finir cette affaire. Mais la Classe de Zutfen & de la Weluwe s'y opposa, quoi que d'autres fussent d'avis de suivre le sentiment des Etats, comme avantageux au Païs. Les Zèlez l'emporterent, & firent regarder l'*Interim* proposé, comme la ruine des Eglises & de la Religion. Ils trouverent bon qu'il se fît une Assemblée des Ministres de leur parti, des Provinces Unies, pour voir ce qu'il y auroit à faire, pour étouffer tous ces projets de Tolerance. Elle se tint à Amsterdam, le 26. de Juillet de cette année; rejetta toutes les négotiations particulieres & résolut de se remettre du tout à un Synode National, qui seroit composé de ceux de leur Parti. Cela empêcha qu'on ne pût rien faire en Gueldre, pour accommoder les differends; ou pour calmer au moins les Esprits, par quelque réglement provisionnel.

Pour parler d'autre chose, (2) cette année il vint à la Haie un Envoyé du Duc de Savoie, pour demander du secours aux Etats Generaux, contre les Espagnols, qui l'avoient fait attaquer par le Gouverneur du Milanès. Il représenta que les Espagnols avoient formé le dessein de se rendre Maîtres de toute l'Europe, qu'ils vouloient commencer par l'Italie, pour marcher ensuite en Allemagne; qu'ils avoient cru devoir attaquer le Duc de Savoie & la République de Venise, dans l'esperance que ces deux Puissances étant mises hors de combat, le reste de l'Italie plieroit; que le Pape n'osoit se remuer, & que le Grand Duc de Florence, soit à cause du parentage, qu'il y avoit entre la Maison d'Espagne & la sienne, ou pour d'autres raisons dépendoit entierement des Espagnols; que l'Italie étant soumise, ils avoient une porte ouverte pour entrer en Allemagne, où l'autre branche de la Maison d'Autriche les aideroit, & où le prétexte de la Religion leur seroit favorable; que les Provinces Unies ressentiroient les premieres les suites dangereuses de leur superiorité. Ces raisonnement n'étoient pas fort solides, puis que les Espagnols n'avoient pas pu soumettre les Provinces, lors qu'ils n'avoient eu à faire qu'à elles seules, & cela sous le regne de Philippe II. & qu'il n'y avoit point

(1) Uytemb. P. IV. p. 701.

(2) Voyez l'Abregé Historique de *Jean Vande Sande*, sur cette année.

1616. point d'apparence qu'ils puſſent ſoumettre l'Italie & une partie de l'Allemagne & les garder, ſous Philippe III. qui étoit bien inferieur à ſon Pere, pour entreprendre enſuite les PP. UU. L'Envoyé preſſoit auſſi les Etats, en leur diſant qu'il étoit de leur interêt de tenir loin leur Ennemi irréconciliable, quoi qu'ils fuſſent en tems de Trêve. Il demandoit quatre mille Fantaſſins & quatre cents chevaux, avec quelques munitions de guerre, & une ſomme d'argent, pour entretenir ces Troupes. Après pluſieurs déliberations, & diverſes propoſitions faites aux Etats Géneraux, ils accorderent au Duc de Savoie cinquante mille francs de ſubſide par mois; apparemment pour peu de tems. (1) Cette Ambaſſade fit honneur à la République, à qui il étoit glorieux que les Ennemis de l'Eſpagne euſſent recours, pour ſe défendre contre elle. On a vû quelque choſe de ſemblable de nos jours, (2) ſous le regne de Louïs XIV. où cette République a accordé des ſubſides, lors qu'elle étoit elle même en guerre avec la France, & qu'il lui importoit de tenir les forces de cette puiſſante Monarchie occupées, loin de ſes frontiéres.

On avoit auſſi reçu des nouvelles d'Eſpagne & d'Italie, qui avoient apris aux Etats que (3) le Roi d'Eſpagne, voulant envoyer quelques troupes en Italie, & n'ayant pas aſſez de Vaiſſeaux, pour les tranſporter, avoit arrêté ſept bâtimens marchands prêts à revenir en Hollande. Les Proprietaires en porterent leurs plaintes à la Haie, comme d'une choſe contraire à la Trêve, & qui pouvoit être dangereuſe, pour l'avenir. Les Etats Géneraux s'en plaignirent à l'Archiduc Albert, qui dit que cela avoit été fait, contre ſon ſentiment. Il écrivit en effet en leur faveur, au Roi d'Eſpagne, qui fit relâcher ces Vaiſſeaux, de peur qu'on n'uſât contre lui de repréſailles. C'eſt néanmoins une choſe, qui a été faite, depuis peu, par les Eſpagnols, quand ils ont voulu envoyer des Troupes en Sicile.

1617. Il ſe fit en ce tems-ci une infinité de Livres, de part & d'autre, pour & contre les ſentimens conteſtez. On ne s'en tint par là, & ceux qui ne vouloient aucune Tolerance écrivirent contre les Déclarations réïterées des Etats, en ſa faveur. Ils attaquerent même les perſonnes, qu'ils croyoient avoir le plus contribué à cela, par des Libelles ſcandaleux. Cependant s'il y a quelque choſe, (4) qui ſoit contraire à la profeſſion du Chriſtianiſme; c'eſt la paſſion de publier des libelles, contre la réputation de qui que ce ſoit. C'étoit un crime capital, ſelon les Lois Romaines, & avec raiſon; puiſque qu'on peut expoſer ainſi ceux, que l'on veut perdre, à la haine publique; ſans qu'ils aient aucun moyen de ſe défendre, contre un accuſateur inconu, qui ne peut pas être obligé à prouver ce qu'il a avancé. Les Nobles de Hollande, & les Magiſtrats, tant en géneral qu'en particulier, furent cruellement déchirez. Oldembarnevelt, ſur tout, qui avoit déja été expoſé à deux ſemblables tempêtes; dont la premiere avoit été du tems du Comte de Leiceſtre, & l'autre du tems de la concluſion de la Trêve; fut attaqué d'une maniere cruelle, après quarante ans de ſervices; & cela dans des tems très-fâcheux, ſans avoir jamais donner lieu de le ſoupçonner de ne pas chercher le bien du Public. On parla pluſieurs fois, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, de remedier à ce deſordre. On avoit même mis ſur le papier un modelle d'Ordonnance, où l'on prenoit la défenſe de l'honneur du Prince, des Cours de Juſtice, des Nobles & des Magiſtrats des Villes, & même des Miniſtres, que l'on défendoit de diffamer par des Satires. Il n'y avoit rien en ce modele, qui ne fût contre les libelles diffamatoires, & contre les diſcours, qui n'étoient propre qu'à ſoulever le peuple. Il y étoit même fait mention, en particulier, de quelque Ecrit Satirique dont la Ville d'Amſterdam ſe plaignoit. Cependant les Députez d'Amſterdam & d'autres, qui ſavoient apparemment d'où étoient ſortis les Libelles, s'y opoſerent. Ils ne donnoient néanmoins aucune raiſon valable de leur opoſition, mais ſeulement que l'on rappelloit des Lois ſurannées; comme s'ils n'étoit pas permis de les renouveller, ſelon la néceſſité des tems. Auſſi l'année ſuivante, les Députez ayant changé, la Ville conſentit que l'on publia l'Ordonnance; mais en pluſieurs Villes elle ne fut nullement exécutée, quoi que ce fût deshonorer les Etats de Hollande. Mais comme ces ſortes de Libelles venoient des Zèlez pour l'Orthodoxie, on ne voulut pas, où l'on n'oſa pas en faire de recherche : comme il arrive aſſez communément, dans les Républiques, que ceux, qui ne croyent pas pouvoir ſouffrir quelque mal d'un deſordre, ne s'empreſſent guére à y remedier, & ſont bien éloignez de s'oppoſer à des brouillons, qui ſont en poſſeſſion de leur faire peur.

Il ſe fit (1) au mois de Janvier, une Aſſemblée de Miniſtres Contrerémontrants, dont divers ſe nommoient Miniſtres d'*Egliſes affligées*; c'eſt-à-dire d'Aſſemblées, qui ſouffroient de ne pouvoir pas chaſſer des Egliſes Publiques les Rémontrants, pour en joüir ſeules, & de ne pas traiter les Héterodoxes, comme un Zèle un peu exceſſif le demandoit. Ils firent un Acte daté du 25. de Janvier MDCXVII. où après avoir invectivé, avec véhemence, contre leurs Adverſaires, qui ne demandoient que d'être ſoufferts, ils déclaroient " que puis que la Verité „ ne peut avoir aucune communion, avec le Menſonge; ils ſe trouvoient obligez de regarder ces „ Rémontrants (tant qu'ils s'oppoſeroient à la „ ſaine doctrine & à la diſcipline de l'Egliſe, & qu'ils „ ſoûtiendroient les pernicieux Cinq-Articles, & „ la prétendue Conſtitution Eccleſiaſtique) comme des gens, avec qui il ne leur étoit pas permis de s'aſſembler, ni de les reconnoître, pour „ membres du même Corps; vû qu'ils avoient une „ autre doctrine & des Lois differentes de celles de „ Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, & de celles que „ les Egliſes Réformées avoient euës juſqu'à lors; „ & enfin de ſe ſéparer d'eux, comme de gens, „ qui cherchoient à poſer un autre fondement, „ juſqu'à ce qu'ils euſſent renoncé à leurs nouvelles doctrines.

Ils ajoûtoient encore " que leurs Conſciences ne „ leur permettroient jamais de ſe laiſſer gagner, „ par qui que ce fût & quelque grand, qu'il pût „ être, pour s'éloigner de cette réſolution, ni pour ſe „ joindre de nouveau aux Rémontrants; juſqu'à ce „ qu'un Synode légitime, décidant des matiéres „ conformément à la Parole de Dieu, y eût autrement pourvu. Enfin ils exhortoient tous ceux de leur parti de ſouſcrire à cet Ecrit. Mais comme il y en avoit pluſieurs, qui, quoi que du même ſentiment, faiſoient ſcrupule de ſigner cet Acte de ſéparation; le Préſident *Plancius* & le Secretaire *Lydius* donnerent une déclaration, pour autoriſer leurs Députez à en demander la ſouſcription, &

(1) Le Continuateur de *Reidanus* dit qu'il en coûta à l'Etat deux cens mille francs. Liv. XXIV. p. 43. ce qui marque que ce ne fut que pour une campagne qu'on accorda ce ſubſide.

(2) Voyez l'Eſſai Latin de l'Hiſtoire de l'an 1704. au Tom. IV. de la *Bibliotheque Anc. & Moderne* p. 314.

(3) Continuat. de *Reidanus.* p. 44.

(4) *Grotius* Apol. C. IX.

(1) *Brandt* Liv. XXVI.

1617. & pour convoquer une nouvelle Assemblée, pour le 10. d'Avril.

On ne sait point si cette Assemblée se tint; mais on sait, par le Journal des Etats de Hollande, que le Conseil d'Etat, averti du jour de cette Convocation, donna avis, par une Lettre du 8. d'Avril, aux Magistrats d'Amsterdam, du jour de cette Assemblée; qu'il soupçonnoit devoir faire quelque chose, contre les résolutions des Etats de la Province. Il les prioit d'arrêter ces Assemblées, ou au moins, s'ils les permettoient, d'y envoyer quelcun de leur Corps, pour voir ce qui s'y passeroit & en rendre compte aux Etats.

Il se fit aussi une Assemblée de la même sorte de gens, à la Haie le 24. de Juillet, où il se fit un Acte d'Union, par lequel ils s'obligeoient de demeurer unis entre eux, dans la séparation. Il s'en fit encore d'autres de la même sorte, pour empêcher que l'Ordonnance des Etats, en MDCXIV. & les autres semblables résolutions prises depuis, pour prévenir le Schisme, ne produisissent aucun effet.

Les Rémontrans, avertis de ces menées, présenterent une requête aux Etats; pour leur demander leur protection, & pour les avertir que, si leurs Adversaires continuoient à agir, avec cette véhemence, contre leurs Ordonnances; il ne seroit plus possible, pour les Rémontrants, de se tenir dans les mêmes bornes de la modération, qu'ils avoient gardée, jusqu'à lors; mais qu'ils seroient obligez de répondre à ce qu'on disoit, contre leur doctrine. Les Etats répondirent à cette requête, *qu'il n'y avoit pas lieu de décharger ceux, qui étoient dans l'obéissance, de leur devoir, parce que les desobeissans ne faisoient pas le leur.*

Pendant que les Contrerémontrans travailloient, avec tant de chaleur, à affermir le Schisme commencé, & à le perpetuer; les Etats de Hollande jugeoient qu'il seroit bon, pour pacifier, en quelque maniere, les troubles, de faire un Réglement Provisionel, pour l'exercice public de la Religion, en attendant que l'on pût faire quelque chose, qui pût mettre fin aux divisions. Les Magistrats de Roterdam consultez là-dessus, par leurs Députez, jugerent qu'on ne pouvoit faire, pour leur Ville, d'autre Réglement, que de traiter également les deux Partis, sans opprimer ni l'un, ni l'autre. C'est ce qui fut décidé, dans leur Conseil, le 16. de Janvier; & le 11. de Fevrier, ils déclarerent que les Exercices particuliers des Contrerémontrans causoient, dans leur Ville, du scandale & du trouble, & ne donnoient de la joie qu'aux ennemis de la Religion Réformée; & ordonnerent à ceux, qui se séparoient, de leur donner une liste de leurs Ministres, afin d'en choisir un qui fût agréable au Magistrat, & qui prêchât dans l'Eglise publique. Ils proposerent encore de convenir, avec lui & avec l'Assemblée, d'une Discipline Ecclesiastique, & des Exercices publics, pour calmer les consciences, & pour disposer les Esprits à la paix. Ils ordonnerent de plus, qu'on communiqueroit cela à ceux qui se séparoient, & qu'on leur diroit que le Magistrat étoit disposé à leur accorder un Ministre de leur sentiment, qui prêcheroit dans une des Eglises publiques, pourvû qu'ils s'engageassent de n'avoir point de Consistoire particulier. Ils les exhortoient aussi à ne leur proposer aucun Ministre, qui ne fût prudent & moderé; mais la difficulté étoit d'en trouver de cette sorte, parmi des gens, qui croyoient qu'être moderé étoit la même chose, que trahir la bonne cause. C'est ainsi que le Zèle mal-entendu change les Vertus en Vices & les Vices en Vertus.

Ces propositions ayant été publiées, il y eut plusieurs personnes, qui crurent qu'on les devoit accepter. Le Prince Maurice fut même de cet avis, dans le Conseil d'Etat, où les Députez de Roterdam comparurent. Plusieurs autres Villes, dans le territoire desquelles il se faisoit des Assemblées particulieres, entrerent dans les mêmes sentimens. Mais tout cela fut inutile, & les Assemblées séparées se firent, comme devant. Les Zèlez ne vouloient point de paix, mais l'expulsion de ceux qui n'étoient pas de leur opinion. On ne peut entrer ici en aucun détail de tout cela, qui demanderoit un gros Volume. Les Curieux de ces sortes de choses en trouveront des preuves & des exemples, non seulement dans *Uytembogard* & dans *Brandt*, qui étoient Rémontrants, mais encore dans *Trigland*, qui étoit dans le Parti contraire. Ils conviennent des faits les plus considerables, & ils ne disconviennent qu'en ce que les uns condamnent, comme injuste, une conduite, que les autres prétendent être légitime.

Ceux (1) qui s'assembloient à Ryswyck, se lassant d'aller si loin faire leurs exercices, soûtenus par ceux, qui les favorisoient ouvertement, ou en secret, soit parmi ceux qui avoient part au Gouvernement, soit par quelques Ecclesiastiques; louërent à la Haie une grande maison, qu'on nommoit *la maison du Prévôt*, pour y faire prêcher, au mois de Janvier de cette année, des Ministres, qu'ils faisoient leur compte d'appeller d'ailleurs. Ils ne vouloient nullement aller ouïr, non seulement Uytembogard, mais pas même la Faille & Lamotius, quoi qu'ils fussent de leur sentiment; parce qu'ils n'étoient pas portez au Schisme, comme eux. Les Magistrats de la Haie, craignant une rupture trop violente, voulurent la prévenir, en défendant aux Ouvriers, qui travailloient à mettre la Maison du Prévôt, en état de s'y assembler, de continuer; & ils la firent même fermer. Mais ces gens-là firent dirent dire que, si on les empêchoit de faire prêcher, en ce lieu-là, il pourroient bien se saisir de la grande Eglise, par voie de fait. Le Prince Maurice dit aux Bourgmestres de la Haie, qu'il étoit d'avis de les laisser prêcher, en ce lieu-là, quand même ils feroient venir un Ministre d'Amsterdam. On dit encore qu'il parla de leur accorder ses Ecuries, & le Manege, pour s'y assembler; parce que ces gens-là étoient ceux, qui avoient soûtenu son Pere, comme si les autres n'avoient pas été si fort dans ses interêts! Comme les Zèlateurs avoient fait courir le bruit, qu'ils se saisiroient de la grande Eglise, le 17. de Janvier, qui étoit un jour de Cene; les Colleges de la Haie, c'est-à-dire, le Conseil d'Etat de la Province, les Cours de Justice, & la Chambre des Comptes, leur firent dire qu'ils s'abstinsent de faire prêcher ce jour-là, avec promesse de leur faire avoir un Ministre à leur gré. Ils parurent y consentir, & Maurice, qui dans ce tems-ci commença à ne plus dissimuler, promit, pour eux, qu'ils ne s'assembleroient pas ce jour-là. Cependant ils le firent dans la Maison, dont on a parlé, & quand on leur reprocha leur manquement de parole, ils répondirent qu'ils n'avoient point promis de ne faire pas prêcher, mais seulement de ne se saisir point d'une Eglise publique. Ils présenterent ensuite une requête aux Etats, en termes très-peu respectueux & où ils se plaignoient que l'on violentoit leurs consciences; ce qui consistoit en ce qu'on ne trouvoit pas à propos de déposer tous les Ministres Rémontrans, & d'excommunier tous ceux, 1617.

(1) Voyez *Uytembogard* P. IV. p. 710. & suiv.

1617. ceux, qui étoient dans leurs ſentimens, & de les empêcher de s'aſſembler. Les Etats, abandonnez par Maurice & contredits par quelques Villes, ne furent pas d'humeur de réfrener cette hardieſſe. On trouva néanmoins mauvais qu'ils parlaſſent de leurs ſentimens particuliers, comme ſi c'étoit pour ces ſentimens, que l'on eût fait la guerre au Roi d'Eſpagne, pendant tant d'années.

Le Prince étoit toûjours d'avis qu'on leur permît des Aſſemblées à part, & d'y célebrer la Cene, d'où ils excluoient tous les Rémontrants. On lui fit ſentir que ce ſeroit là une rupture ouverte, & qu'ils établiroient Conſiſtoire contre Conſiſtoire; mais Maurice s'engagea à leur faire promettre le contraire. On parla auſſi de permettre à Uytembogard de ſe retirer, comme il l'avoit demandé; mais le Prince dit que cela cauſeroit trop de chagrin, à ceux qui écoutoient volontiers ſes Sermons, & *qu'il égaloit en poids cinq ou ſix Miniſtres Contrerémontrans*. Il y eut, à cette occaſion, de fortes paroles entre lui & *Barneveld*; qui firent aſſez clairement comprendre, qu'il n'étoit nullement ſatisfait de certaines choſes que l'Avocat des Etats avoit faites. Cependant on ne prit alors aucune réſolution ſur la Requête, on fit ſeulement dire à ceux, qui l'avoient préſentée, de laiſſer les choſes dans l'état, où elles étoient, juſqu'à nouvel ordre, & ſur tout de s'abſtenir de créer un nouveau Conſiſtoire. Maurice s'engagea de leur en parler, mais avant qu'il l'eût fait, les membres du Conſiſtoire étoient déja élûs; & ils donnerent quelques raiſons de leur conduite, par écrit. Il paroît parlà que ces gens ne penſoient à rien moins, qu'à pacifier ces differends, mais à faire un Corps à part; & le Prince lui même parut ne deſapprouver pas leur conduite.

Ceux de l'Egliſe Publique, qui étoient édifiez des Sermons d'Uytembogard & de ſes Collegues, crurent devoir préſenter une Rémontrance au Prince, aux quatre Colleges & aux Magiſtrats de la Haie; où ils exprimerent, en peu de mots la doctrine qu'on leur prêchoit, & qui étoit telle qu'aucun Chrétien ne pouvoit s'en choquer, avec quelque raiſon. Ils repréſenterent, en ſuite, le tort qu'avoient ceux qui s'étoient abſentez de leur Aſſemblées, pour cela, ſans que perſonne les y eût obligez; & qu'il n'étoit pas raiſonnable, qu'on leur accordât un Miniſtre, à leur fantaiſie, qui prêcheroit dans la grande Egliſe, ſans avoir, rien de commun, avec les Suppliants & leurs Miniſtres.

Outre cette Rémontrance, il y en eut encore une autre, qui fut préſentée par diverſes perſonnes, qui fréquentoient bien les Prédications de l'Egliſe Publique, mais ſans y communicer; non par ſcrupule, mais par une mauvaiſe coûtume, que l'on voit encore en Hollande, & même parmi des perſonnes, qui ne ſont pas du Commun. Cette Rémontrance, auſſi bien que la précedente, produiſit cet effet, que les Contrerémontrants furent obligez de ſe contenter de l'Egliſe de l'Hôpital, au lieu de la grande Egliſe, où ils prétendoient prêcher. Cependant le Prince ne laiſſa pas de preſſer encore qu'on accordât aux Schismatiques (car en ne les ſauroit nommer autrement) le pouvoir de prêcher, à leur tour, dans la grande Egliſe. Il ſe plaignit de Barneveld & d'Uytembogard, à ſa Belle-Mere, & dit qu'ils tenoient enſemble *Conſeil de Cabinet*, avec d'autres, pour le traverſer.

Le Conſiſtoire de l'Egliſe Publique ayant été informé de cette propoſition, & averti que les Etats traiteroient de cette affaire, avec Maurice & les quatre Colleges de la Haie, firent une Députation à cette Aſſemblée, où Uytembogard 1617. portant la parole fit voir les difficultez, qui ſe trouveroient dans cette affaire. Maurice en fut ébranlé & avoua qu'on avoit fait une faute de n'avoir pas auparavant ouï le Conſiſtoire, là-deſſus. Les Députez ſortirent de l'Aſſemblée, en la remerciant de la favorable audience, qu'elle leur avoit accordée. Il ne fut néanmoins pris aucune réſolution là-deſſus, & le Prince ſortant de l'Aſſemblée parut peu ſatisfait, & ne put s'empêcher de dire à quelques uns de ceux, qui l'accompagnerent chez lui, *qu'ils prêcheroient néanmoins* (entendant parler des Contrerémontrans) *quand même il faudroit qu'il leur prêtât ſa Maiſon pour cela.* Les Etats aſſemblez de nouveau, avec lui, pour déliberer ſur cette affaire, ne trouverent point à propos de leur accorder de prêcher dans la Grande Egliſe; mais ils conſentirent à les laiſſer prêcher dans l'Egliſe de l'Hôpital, par proviſion, juſqu'à la ſuivante aſſemblée des Etats; après avoir vû que le Prince prenoit pour un affront, pour lui, qu'en eût dit qu'on les laiſſeroit prêcher ſeulement le Dimanche ſuivant, dans cette même Egliſe.

Cependant Roſéus n'en fut pas content, & comme il apprit que Maurice avoit donné de grandes loüanges à Uytembogard, chez la Princeſſe d'Orange, & parlé de l'accommoder avec lui, dit qu'Uytembogard étoit Socinien, qu'il nioit la Trinité & la Divinité éternelle de Jeſus-Chriſt, & autre choſes ſemblables. Uytembogard ayant apris ces diſcours & en ayant pris des atteſtations juridiques, préſenta une Requête aux Etats; pour leur demander que ſon Adverſaire eût à prouver ce qu'il avoit dit de lui, ou à reconnoître ſa faute. Mais ſoit qu'on craignît d'offenſer le Prince, ou que ces ſortes de calomnies Théologiques fuſſent devenues trop communes, pour les croire, ou pour les punir; on ne répondit point à la Requête. Les Contrerémontrants en triompherent, d'autant plus, que le Prince avoit fait auparavant viſiter l'Egliſe du Cloître, qui avoit été une Egliſe de Moines, au tems que les Catholiques Romains étoient les maîtres, & que l'on avoit convertie en Arſenal. On ſut que cette viſite avoit été ordonnée, pour voir ſi on en pourroit de nouveau faire une Egliſe, où l'on pût placer les Contrerémontrans, en cas qu'il en fallût venir là; ce qui faiſoit voir que ce Prince avoit deſſein de la leur faire donner. On débite même qu'il avoit dit *qu'il y avoit deux Partis, dans le païs, dont l'un étoit Eſpagnol, & dont l'Avocat, Uytembogard & les Rémontrants étoient; & l'autre d'Orange, qui étoit le ſien.* Ceux qui faiſoient ainſi parler Maurice lui faiſoient découvrir le deſſein ſecret, qui éclatta peu de tems après, & qui étoit de ſe venger du bon Barneveld, comme favoriſant les Eſpagnols & voulant changer la Religion; ou, s'il parla effectivement ainſi, il ne fit pas paroître la haute franchiſe, dont il faiſoit profeſſion; car il étoit trop bien informé, pour croire lui même ce qu'il diſoit. On lui faiſoit dire auſſi *qu'il auroit honoré Uytembogard, comme un Prophete, s'il ne s'étoit point mêlé des affaires des Rémontrants & n'avoit pas écrit en faveur de l'autorité des Souverains, en matieres Eccleſiaſtiques.* Ces reproches étoient plus ſéants à quelque Théologien trop échauffé, qu'à Maurice; qui, à l'exemple de ſon Pere, avoit toûjours fait profeſſion de défendre l'autorité des Etats des Provinces Unies, & la liberté de la Religion. Quoi qu'il en ſoit, ces diſcours, d'où qu'ils vinſſent, étoient non ſeulement des préſages, mais des préludes de ce qui arriva depuis. On aſſure encore

que

1617. que Barneveld dit *qu'il seroit à souhaiter pour Uytembogard & pour lui même, d'être congediez, avec honneur*. Il avoit bien raison, & l'un & l'autre se déclarerent plus d'une fois, pour cela, dès qu'ils eurent pénetré les raisons, qui animoient ceux qui étoient opposez à la tranquillité publique.

Cette année, dans la Communion qui se célebra, en Fevrier, & qui fut administrée par Uytembogard, selon la coûtume, on ne vit point Maurice, qui avoit toûjours communié dans cette Eglise; & l'on fit entendre qu'il ne vouloit pas communier de sa main. Cependant peu de tems après, il ne laissa pas de donner audience à *Poppius*, *Borrius*, & *Grevinchovius* Ministres Rémontrans, sur quelque chose qui s'étoit passé dans leurs Eglises, & sur quoi on avoit donné des informations desavantageuses pour eux à S. E. Il voulut même qu'Uytenbogard y assistât, & il leur promit qu'il s'employeroit pour empêcher qui ni eux, ni les autres Rémontrants ne fussent opprimez.

Au mois de Mars, les Contrerémontrants de la Haie se trouvant trop à l'étroit, dans l'Eglise de l'Hôpital, demanderent aux Etats, par une Requête, qu'il leur fût permis de faire prêcher dans la grande Eglise, ou au moins dans celle du Cloître; par Roséus, ou par d'autres Ministres du même Parti. Ils prenoient dans cette Requête, comme dans les autres, le titre de (1) *l'Eglise Réformée dolente de la Haie.* Cette douleur étoit fondée sur ce qu'ils ne pouvoient pas engager le Souverain à entrer dans leur vuës; c'est à dire, à chasser les Rémontrans, & laisser leurs Adversaires seuls maîtres absolus des Eglises. Les Etats envoyerent cette Requête, le 17. de Mars, aux Magistrats de la Haie, pour en faire aussi part au Consistoire de l'Eglise Publique; afin de voir ce qu'on pourroit faire, en cette occasion. Les Magistrats renvoyerent la Requête au Consistoire, avec un projet d'accommodement, par écrit. Cette Assemblée témoigna qu'elle étoit prête de recevoir les Ministres Contrerémontrants, & le peuple qui les suivoit, comme membres de la même Eglise; à condition que les Ministres des deux Partis, travailleroient à faire finir le Schisme, & à réünir les Esprits. Mais que comme les Contrerémontrants vouloient faire un Corps à part, & une Communion distincte; elle ne concevoit pas qu'il fût plus possible d'avoir, dans une seule Eglise, deux Consistoires, que d'avoir deux Rois, dans un seul Royaume; ou deux Magistratures, dans une seule Ville. Ils dirent d'abord de bouche aux Magistrats leurs sentimens, & on les mit ensuite sur le papier, le 20. de Mars. Uytembogard (2) y joignit une rémontrance au même Magistrat, pour défendre sa Doctrine & sa conduite. On ne la rapportera pas, parce qu'elle roule sur les principes des Rémontrans, dont on a déja parlé plusieurs fois, ou sur des faits connus par cette même Histoire.

Les Magistrats de la Haie prirent aussi sa défense, dans un Avis par écrit, qu'ils remirent aux Etats, & où ils témoignoient qu'il leur sembloit que l'on pourroit faire prêcher, tour à tour, non seulement dans l'Eglise ordinaire, mais encore dans celle du Cloître, quand on l'auroit fait accommoder, les trois Ministres déja établis & leur en joindre un quatriéme, qui seroit Contrerémontrant & appellé, comme à l'ordinaire. Ils entendoient néanmoins qu'il n'y auroit qu'un seul Consistoire, qui seroit composé d'un nombre égal d'Anciens & de Diacres, des deux côtez. Ils ne voyoient pas aussi comment on pourroit rétablir Roséus, qui étoit la 1617. cause du Schisme; & croyoient qu'on en pourroit prendre un autre, pour un tems. Ils ajoûtoient encore qu'ils jugeoient, qu'il seroit nécessaire de défendre aux Ministres d'invectiver les uns contre les autres, de s'injurier, & de tenir aucun discours qui tendît à entretenir la discorde, sous peine d'être déposez.

Cet avis, tout prudent qu'il étoit, ne plut nullement à Maurice, qui ne put s'empêcher de le témoigner dans l'Assemblée des Etats; & dans la pensée où il étoit, que cette piece étoit un Ouvrage d'Uytembogard, il se mit à censurer un Sermon que cet habile homme avoit fait le Dimanche précedent, sur un faux raport, qu'on en avoit fait. L'Assemblée se sépara, sans avoir rien résolu. Cependant le Prince voulut que les Magistrats de la Haie se déclarassent sur la demande, que les Contrerémontrants avoient faite de l'Eglise du Cloître. Ils répondirent qu'ils n'avoient rien à dire là-dessus, que ce qu'ils avoient représenté aux Etats, qu'ils attendroient que les Etats fussent assemblez de nouveau, & qu'ils suivroient leurs ordres. Le Prince se choqua aussi de cette Réponse, qu'il dit être un troisiéme affront, que le Magistrat de la Haie lui faisoit.

Les Etats de Hollande s'étant de nouveau assemblez, pour voir quelle réponse on pourroit faire à la requête des Contrerémontrans, avec Maurice & les quatre Colleges de la Haie; Uytembogard demanda une audience, qui lui fut accordée, & où il dit qu'il ne sauroit approuver qu'il se fit un Schisme, dans l'Eglise, par autorité publique. Pour le prévenir il proposa d'appeller à la Haie encore un Ministre Contrerémontrant, à condition qu'il vecût en paix, avec ses Collegues, & qu'il communiât avec eux, pour marquer qu'il vouloit tolerer la diversité des sentimens; mais il ajoûta que comme le Parti contraire n'étoit nullement disposé à embrasser cet expédient, il y avoit encore un autre moyen de prévenir le Schisme; qui étoit de le décharger, lui Uytembogard, de son emploi, & de lui permettre de sortir de la Haie, où il étoit le seul Ministre Rémontrant, & de se retirer même du païs, si les Etats le trouvoient à propos; puis qu'on le faisoit l'Auteur de ces troubles, & que cela feroit, sans doute, beaucoup de plaisir à bien des gens. Maurice replica *qu'il vouloit se retirer, après avoir tout brouillé, & qu'il le falloit faire demeurer, pour aider à redresser tout.* Il dit encore à ceux, qui étoient près de lui, *que cette proposition avoit été concertée, entre l'Avocat & lui, pour empêcher qu'on ne pût rien résoudre.* Mais Uytembogard protesta à ceux, qui le lui rapporterent, en prenant Dieu à témoin de ce qu'il disoit, qu'il n'en avoit point parlé à Barneveld.

On ne prit pas alors de résolution sur la Requête, mais seulement, dans la suite, ou, selon d'autres, on n'en fit qu'un projet; où il étoit dit que l'on feroit préparer l'Eglise du Cloître, pour y prêcher aussi bien que dans la Grande Eglise, & que l'on tâcheroit de porter *Swalmius* Ministre, qui devoit prêcher dans la premiere, à prêcher aussi dans l'autre à son tour, avec les autres Ministres.

Mais les Zèlez, pour le Schisme, assurez entierement de la protection de Maurice, ne daignerent pas attendre que les Etats donnassent ordre que l'on accommodât l'Eglise du Cloitre, pour y prêcher; mais s'en rendirent eux mêmes maitres, le 9. de Juillet, y firent porter une Chaire, pour y placer le Ministre, & des bancs pour s'asseoir, & y ouïrent deux Sermons ce jour-là. C'est dequoi le Conseil d'Etat de la Province avertit les Villes de Hollande, le lendemain. Le mépris que l'on fit paroître pour

(1) En Flammand *de dolerende Gereformeerde Kerck.* Uytembogard p. 719 & suiv.

(2) Voyez-là dans son Histoire P. IV. p. 721. & suiv.

1617. pour le Souverain, dans toute cette affaire, étoit de très-mauvais exemple, dans une République ; qui n'est jamais en si grand danger, que lors que ceux, qui doivent être conduits, gouvernent les autres. Qu'auroient dit ceux qui se saississoient des bâtimens publics, de leur propre autorité, s'ils avoient vu les Catholiques Romains de la Campagne, qui y sont en plus grand nombre que les Réformez, s'emparer des Eglises Publiques ? Ils les auroient sans doute condamnez, ils auroient demandé au Souverain son secours, pour se défendre contre eux, & par-là ils se seroient visiblement condamnez eux-mêmes. Le coup étant fait, le Prince Maurice, qui avoit accoûtumé d'aller le Dimanche dans l'Eglise Françoise de la Cour, pour y entendre Uytembogard, se rendit le 23. de Juillet, avec le Prince Guillaume Louïs de Nassau, & une grosse suite, à l'Eglise du Cloitre. Dès lors on ne pensa qu'à accabler ceux d'entre les Etats, qui avoient favorisé la Tolerance, & Maurice, qui avoit dit à des gens, qui parloient des controverses du tems, (1) *que pour lui il étoit un Soldat*, *& qu'il n'entendoit rien dans la Théologie*, soûtint le Schisme, par son exemple. Cependant la Princesse Douairiere d'Orange alla toûjours entendre Uytembogard & dit qu'elle y iroit, aussi long-tems que les Etats le laisseroient prêcher. Le Prince Frideric Henri son Fils en fit autant, & dit même qu'il n'étoit pas du sentiment de Roséus, que son Frere alloit entendre.

Les Rémontrants comprirent bien qu'ils ne seroient pas en état de se soûtenir contre un Parti, qui osoit tout, & qui fouloit au pieds les ordres de la puissance Souveraine, appuyé de Maurice. Ils crurent néanmoins devoir présenter aux Etats une nouvelle Rémontrance, au nom des six d'entre eux, qui s'étoient trouvez dans la Conférence de la Haie. (2) Cet Ecrit étoit une courte Rélation de ce qui s'étoit passé, dès le commencement de ces brouilleries ; où ils montroient le peu d'égard que leurs Adversaires avoient eu pour les ordres du Souverain, & le soin qu'ils avoient pris de rendre les Rémontrants odieux, pour empêcher qu'on ne les supportât. Ils disoient au contraire que les Rémontrants avoient été soumis aux ordres des Etats, & particulierement à la résolution de l'an MDCXIV. sur laquelle ils avoient reglé leur conduite ; & qu'ils n'avoient rien dit en Chaire, que de moderé, & qui ne fût tout à fait opposé aux discours de ceux, qui avoient voulu faire un Schisme dans l'Eglise ; mais que la chaleur de leurs Adversaires les obligeroit de parler, avec plus de force, & d'avertir les peuples de se garder de leurs manieres. Cet Ecrit fut lû, dans l'Assemblée, mais on n'y prit aucune résolution. Il y eut seulement quelques uns des Membres, qui dirent que ceux qui avoient obeï aux Etats devoient continuer de même, & qu'ils ne devoient pas être dispensez de faire leur devoir, parce que les autres ne faisoient pas le leur.

Avant (3) que les choses vinsent à l'extrémité où elles étoient, Barneveld avoit plusieurs fois prié Maurice de vouloir s'employer à prévenir le Schisme dont on avoit peur, & de soûtenir l'autorité des Etats, qui étoit très-peu respectée. Mais le Prince n'y eut aucun égard & pria même l'Avocat d'empêcher qu'on ne lui fit une semblable proposition, dans l'Assemblée des Etats ; parce qu'il étoit résolu de demeurer neutre dans ces brouilleries, quoi que la suite fît bien voir, qu'il n'en avoit nulle envie, mais seulement d'attendre l'occasion de se joindre à ceux, qui ne se vouloient pas soumettre aux résolutions qui avoient été prises ; pour établir la Tolerance, & pour soûtenir l'autorité du Souverain, en matieres Ecclesiastiques. Cependant il arriva de grands desordres, à cette occasion, à Amsterdam, à Schonhoven, à la Brille, à Oudewater, à Heusden & ailleurs ; qu'il seroit trop long de raconter. Nous nous contenterons d'en toucher quelques uns. 1617.

Il y avoit eu, (4) depuis la Réformation, plusieurs familles à Amsterdam, qui n'avoient jamais pû goûter, quoi que Réformées, la maniere, dont *Calvin* avoit expliqué la Prédestination ; & qui se joignirent ensuite aux Rémontrans, dès que les Disputes, sur cette matiere, eurent commencé. Arminius, qui fut Ministre, dans cette Ville, pendant quinze ans, en augmenta le nombre. Episcopius, son Disciple, qui avoit ses parens, en cette Ville, les confirma encore plus dans cette pensée. Cependant ces gens-là avoient continué jusqu'à cette année, à fréquenter les Eglises Publiques. Il y eut aussi quelques Wallons, qui ayant goûté les discours de Goulart, se plaignirent au Synode Wallon, assemblé dans la suite en cette Ville, & demanderent que l'on reconciliât ce Ministre avec le Consistoire, & qu'il pût reprendre ses exercices. Mais ils ne purent rien obtenir. Comme ils furent attaquez, par beaucoup de discours injurieux de ceux, qui étoient du sentiment contraire ; ils implorerent la protection du Magistrat, & lui demanderent la liberté de s'assembler à part. L'Histoire ne nous apprend pas ce qu'il répondit à cette Requête, mais on sait qu'ils firent quelques Assemblées, dès le Mois de Janvier de cette année, & que *Jaques Batelier* Etudiant alors en Théologie, dans le College Wallon de Leide, leur fit trois prêches, en trois Dimanches consécutifs, sans aucun empêchement. Il ne s'y trouva, pour la premiere fois, que trente-six Auditeurs, la seconde soixante & la troisiéme soixante & dix à quatre vints.

Cela encouragea les Rémontrans Hollandois, las de s'entendre cruellement déchirer, dans les Prêches qu'ils entendoient, à faire aussi des Assemblées à part. Il y eut alors des personnes zèlées, pour le Parti contraire, qui avoient proposé dans l'Assemblée des Etats, que l'on permît à tous les Contrerémontrans, qui s'étoient séparez des Rémontrans, en quelque Ville de Hollande, que ce fût, de s'assembler à part ; à quoi quelcun répondit, qu'il falloit donc aussi accorder la même chose aux Rémontrants ; sur quoi un Bourgmestre d'Amsterdam s'écria qu'il n'y avoit point de Rémontrants, en cette Ville. Les Rémontrants d'Amsterdam furent alors avertis, qu'il étoit tems qu'ils se fissent connoître ; afin qu'ils pussent demander qu'on leur accordât la même liberté, que l'on demandoit pour les Contrerémontrants à Roterdam, à Tergou, & ailleurs où ils faisoient le moindre nombre. Là-dessus ceux d'Amsterdam écrivirent une Lettre à quelques Ministres de Leide de leur vouloir bien fournir un Ministre, pour leur prêcher ; parce qu'ils étoient las de s'entendre tant dire d'injures, & prêcher contre leurs sentimens, avec tant de violence, dans les Eglises Publiques. Cette Lettre datée du 30. de Janvier, étoit signée de dix-sept des principaux Rémontrans, qui s'obligeoient d'entretenir ce Ministre. On leur envoya *Chrétien Sopingius*, Ministre à Warmondt. Ils s'assemblerent en effet, le 5. de Fevrier, dans une maison particuliere, au nombre de

(1) *Brandt* Liv. XXVII. sur cette année.
(2) Voyez-le dans *Uytembogard* P. IV. p. 713.
(3) Voyez-le même p. 804. & suiv.

(4) *Brandt* Liv. XXVI. sur cette année.

1617. de deux-cents-cinquante personnes; & ils faisoient leur compte de faire prêcher le matin en Hollandois, & l'aprèsdînée en François. Mais dès le matin, le Ministre fut interrompu, par quelque populace. Comme cet endroit étoit trop petit, les Rémontrans louerent un grand Magazin de *Herman Rendorp*, où il pouvoit bien s'assembler mille personnes. Le bruit en fut d'abord répandu par la Ville, & le Magistrat envoya querir celui à qui le Magazin appartenoit, & lui témoigna qu'il esperoit que ce Magazin ne serviroit pas à ce pour quoi on l'avoit loüé; sans donner aucun ordre précis d'ailleurs, que cela ne se fit point. Quoi que ceux, qui gouvernoient alors la Ville, ne favorisassent pas la Tolerance, ils n'osoient pas apparemment s'opposer ouvertement à ces Assemblées; de peur qu'on ne leur reprochât, dans l'Assemblée des Etats, qu'ils demandoient injustement pour les Contrerémontrans des Eglises Publiques, dans les autres Villes, eux qui ne vouloient pas permettre aux Rémontrants de s'assembler, dans des Maisons particulieres. Cependant leurs ennemis mirent en divers endroits des affiches menaçantes, pour les empêcher de s'assembler. *Rembert Bischop*, ou *Episcopius*, frere du Professeur, en avertit quelques uns des Magistrats; qui lui répondirent que le Magistrat souhaitoit que celui, qui leur avoit loüé son Magazin, retirât sa parole. Bischop replica qu'il ne le pouvoit pas, mais qu'on y pourroit consentir, si les Magistrats vouloient assurer aux Rémontrants d'Amsterdam, qu'en cas qu'on établît une Tolerance égale, pour les deux Partis; ils ne seroient nullement exclus de la liberté de s'assembler, dont les autres joüiroient; comme s'il n'y avoit point de Rémontrans à Amsterdam. On ne voulut point lui répondre là-dessus, mais il y eut quelcun, qui lui dit que les Magistrats ne leur feroient point de défense.

Il se tint donc une Assemblée, le 12. de Fevrier, dans le même Magazin, où l'on dit qu'il y avoit bien dix-huit cents personnes. Mais comme le Ministre commençoit à prêcher, un grand nombre de populace vint attaquer le Magazin à coups de pierre, qu'elle jettoit par les fenêtres, & entra dans l'Eglise, pour insulter le Ministre. Elle voulut même fermer la porte, par laquelle il falloit sortir du Magazin, avec des clous, & plusieurs de crainte se sauverent par les fenêtres, comme ils purent. Cependant les autres empêcherent qu'on ne les enfermât, & se retirerent, chez eux, au travers d'une grêle de pierres, qu'on leur jettoit. Ensuite les séditieux emporterent ce qu'il purent, & rompirent le reste, sans épargner même les tuiles, qui couvroient le Magazin. On s'en plaignit à quelques Magistrats, qui, au lieu de faire justice de cette violence, répondirent que c'étoit par la faute des Rémontrans, qui ne devoient pas s'assembler. Aussi l'Officier de la Ville n'envoya-t-il des gens, pour faire retirer la populace, qu'à six heures du soir. Le lendemain le Magistrat déchargea le Proprietaire du Magazin & ceux, qui l'avoient loüé de lui, de leurs engagemens.

Les Rémontrants présenterent ensuite une Requête au Magistrat, pour lui demander la même liberté; qu'ils accordoient dans leur Ville, à toutes les Sectes Chrétiennes, & même aux Juifs. Ils étoient fondez sur plusieurs Déclarations des Etats, qui ordonnoient que les deux Partis se tolerassent réciproquement. Mais l'Histoire ne nous apprend point ce qu'on répondit sur leur Requête, & il paroit par la suite, qu'on n'y eut pas grand égard. La semaine suivante on vit encore paroître des affiches menaçantes contre eux, & la Ville fut pleine de libelles, pour les diffamer, & pour les effrayer en 1617. même tems. Le 19. de Fevrier, qui étoit un Dimanche, (1) cette même populace, qui n'avoit point été punie, se rendit à la maison de Rembert Bischop, qui étoit un Marchand assez accommodé, comme pour y surprendre ceux qui s'y étoient assemblez, à ce qu'ils disoient; mais en effet pour la piller, ainsi qu'ils en avoient menacé le jour précedent. Mais les Rémontrans voyant que les Magistrats, contre le devoir de leurs charges & contre toute bonne politique, & même contre les sentimens des Etats de Hollande, les abandonnoient à la populace excitée par des gens, qui l'auroient dû reprimer; ils résolurent de ne point s'assembler, ce jour-là. Néanmoins un peu avant neuf heures, les mêmes brouillons attaquerent violemment la maison de Bischop, à coup de pierres & casserent toutes les vitres, sous prétexte que l'on prêchoit dans la maison. On les assura du contraire, & on leur offrit de recevoir dans la maison quelques uns d'entre eux, pour la visiter; mais ils continuerent leurs violences. Cependant une servante, sortie par une porte de derriere fut chez le Baillif, pour implorer son secours, contre la canaille, qui attaquoit la maison de son Maître. Il ne s'émouvoit pas beaucoup de ses plaintes, mais peu de tems après, pressé par un des voisins, il y vint, & fit cesser le desordre, lors qu'il se tint à la porte; mais dès qu'il avoit tourné le dos, les pierres recommençoient à pleuvoir dans la maison. Il passa ensuite par là le substitut du Baillif, avec quelques Sergents, qui étant entrez, appaiserent pour un tems le tumulte. Mais il recommença dès qu'ils se furent retirez avec leur monde, comme il le firent; quoi que priez instamment de demeurer, jusqu'à ce que la populace fût dissipée. On s'adressa aussi à un Bourgmestre, qui s'étoit chargé dès le jour précedent de prendre garde à ce qui arriveroit; mais il s'en mit peu en peine. La Cave, où il y avoit des marchandises, fut forcée la premiere & ensuite la maison, & tout fut pillé. L'assaut dura jusqu'à onze & demie, sans que l'on envoyât aucun secours pour empêcher le pillage. Bischop & sa femme se sauverent, par le jardin chez quelques voisins, qui reçurent aussi ce qu'on put sauver, avant que la populace fut maîtresse de la Maison. Il se fit encore d'autres desordres, que l'on trouvera au long dans l'Auteur cité à la marge. Les séditieux emporterent tout ce qu'il purent, & l'on estima la perte à plus de cinq mille francs. Le mal étant fait, les Bourgmestres & les Echevins s'y transporterent, sans empêchement, & la multitude se retira. Le Mardi suivant, le Conseil assemblé fit une ordonnance, par laquelle il défendit également les Assemblées des Rémontrans, les attroupemens de la populace, & le pillage des Maisons; comme si les Assemblées Religieuses avoient eu quelque chose de commun, avec les actions séditieuses de ceux, qui les troubloient & qui attaquoient & voloient des maisons, où il n'y en avoit point eu. Il fut aussi ordonné, par cette même proclamation, de faire des informations contre ceux qui avoient eu part à la violence, qui s'étoit faite, & l'on y invita ceux qui connoîtroient les voleurs à la déferer au Magistrat, & ceux qui sauroient où quelques effets de Bischop avoient été portez, à le découvrir. Quelques uns des voleurs furent en effet arrêtez, mais on les relâcha sans les punir &

(1) Voyez la description de ce tumulte, dans la vie d'*Episcopius* écrite, par M. de *Limborch* en Flammand & traduite en Latin, & imprimée en 1701. in 8. outre celle qui est dans *Brandt*.

 & d'autres, qui avoient recelé le butin, après avoir été quelques mois en prison, furent mis dehors, en donnant pour cautions des gens de leur sorte. Quelques uns des Magistrats les excuserent même, en disant que ce qui étoit arrivé *s'étoit fait par un zele de Religion, & qu'il falloit apporter beaucoup de précaution, dans des choses de cette nature.* Il est certain qu'il s'est fait, non seulement parmi les Juifs & les Payens, mais encore parmi les Chrétiens, beaucoup de mal, sous prétexte de Religion; mais la Religion Chrétienne est si opposée à toute violence, que l'on feroit beaucoup plus sagement de dire que ceux, qui en commettent, ne sont point touchez du zele de la Religion, mais animez par des passions, qu'elle condamne formellement. On reprocha alors aux Ministres Contrerémontrans d'avoir irrité leurs Auditeurs, contre les Rémontrants & même d'avoir excité, sous main, la populace, à les attaquer; sans qu'aucun d'eux censurât le brigandage, qui avoit été commis; pendant que les Prédicateurs des autres Religions l'avoient condamné. Si cela est vrai, on ne sauroit les excuser; non plus que ceux, qui n'empêcherent pas que cette violence ne se commît, comme ils le devoient, par les devoirs de leurs Charges; quand ce n'auroit été qu'à cause des conséquences dangereuses, qui en pouvoient résulter dans une grande Ville. Ils agirent, en cette occasion, comme ils auroient pu faire, si n'osant pas employer eux mêmes la force, contre les Rémontrans; ils n'avoient pas été fâchez que la populace le fît; pour se défendre plus aisément, contre ceux qui le leur auroient pu reprocher. Il y eut encore une autre chose, qui découvrit le peu de mesures, que les Consistoires garderoient desormais avec les Rémontrans; c'est que celui d'Amsterdam envoya dire à Bischop & à son Epouse, quatre jours après le saccagement de leur Maison, qu'ils eussent à s'abstenir de se présenter le Dimanche suivant à la Communion. Bischop demanda là-dessus aux Députez du Consistoire, s'ils s'étoient conduits si peu chrétiennement, en voyant piller leur Maison, au danger de leur vie, qu'on leur pût interdire, pour cela, la Communion. On répondit que non, mais que, dans la douleur, où ils étoient, on avoit trouvé à propos de ne leur en pas dire la raison, & qu'on n'avoit point d'autre ordre, pour le présent; mais que le Consistoire la leur apprendroit, dans la suite. On défendit, dans le même tems, la communion à trois autres Rémontrants, & leurs femmes furent ensuite excommuniées publiquement.

Les Rémontrants d'Amsterdam se voyant privez de la liberté de s'assembler en particulier, par la défense des Magistrats, & craignant de plus de s'exposer à la fureur de la populace, présenterent (1) une Requête aux Etats de Hollande, le 6. de Mars; où après avoir exposé le fait, & l'état où ils se trouvoient, ils les prioient très-humblement de les prendre en leur protection; comme leurs fideles Sujets, & comme des Membres de l'Eglise Réformée; en sorte qu'ils pussent vivre & faire leurs affaires en sureté. Ils demandoient encore aux Etats qu'on leur accordât deux Ministres, pour prêcher l'un en Flammand & l'autre en François, dans les Eglises Publiques, à leur tour, en vivant en paix avec les autres Ministres, afin qu'ils les pussent entendre, selon l'Ordonnance des Etats; ou au moins qu'on leur permît de s'assembler à part, dans quelque lieu qui leur fût marqué, par le Magistrat, ou qu'ils choisiroient eux mêmes, sans qu'on leur fît, en cela, aucun empêchement.

Cette Requête ayant été lue, le 10. de Mars on commença à déliberer là-dessus, mais on ne conclut rien. Cela obligea les Requerants de présenter une autre Requête aux Etats, sur laquelle il fut dit, le 21. de Mars, que la Requête des *Membres grevez de la Religion Réformée à Amsterdam.* (c'est ainsi qu'ils s'étoient exprimez eux mêmes) ayant été lue & examinée, l'Assemblée avoit souhaité que les Députez de cette Ville, examinassent, avec toute sorte de discretion, les griefs de ces gens-là, & que l'on y prît des mesures les plus propres, pour y entretenir la paix & la tranquillité & pour satisfaire les consciences des complaignans. Les derniers renouvellerent encore alors leur Requête au Magistrat de leur Ville, & y en joignirent une autre, pour le prier d'y avoir égard. On ne voit pas que l'on fit rien leur faveur, & pour ouïr des Ministres Rémontrans, il fallut qu'ils sortissent de la Ville.

Comme l'on avoit accusé, depuis le commencement de ces querelles, les Rémontrants de vouloir introduire des *nouveautez*, ainsi qu'on l'a vû dans l'Histoire précedente, & que c'est assez l'usage, dans les controverses Théologiques, de faire plusieurs fois la même objection, quoi qu'elle ait été très-souvent réfutée; les Rémontrants présenterent un Mémoire, par lequel ils tâchoient de faire voir que leur doctrine étoit très-ancienne; non seulement parce que c'étoit celle de l'Ecriture Sainte, mais encore parce qu'elle avoit été enseignée par les Chrétiens des quatre premiers Siecles, & de plusieurs de ceux qui avoient embrassé la Réformation, tant dans les Provinces Unies, qu'ailleurs; & qu'il y avoit des choses, dans la Confession de foi & dans le Catechisme, qui ne pouvoient s'entendre que conformément à ces mêmes principes. Il s'ensuivoit de là que les Contrerémontrans étoient eux mêmes des Novateurs. Ils demandoient aussi aux Etats, qu'ils eussent pitié des Rémontrans d'Amsterdam, qui ne pouvoient plus assister aux exercices publics de la Religion, & qu'en cas qu'on ne pût pas réduire les deux Partis à se ranger à une seule Eglise, ils eussent leurs Exercices particuliers: comme les Contrerémontrants avoient les leurs, dans les autres Villes de la Province.

Dans ce tems-là, il parut un livre de Venator, Ministre d'Alcmar, avec ce titre absurde & choquant: *La Théologie veritable & pure des Chrétiens Enfans & qui ont besoin de lait, de laquelle l'Eglise Chrétienne avoit été privée pendant quatorze cents ans, & produite pour la premiere fois en lumiere.* On ne manqua pas d'en porter des plaintes aux Etats, qui consulterent là-dessus Polyander & Episcopius. Après avoir lu ce livre (2) ils répondirent, qu'à moins que l'Auteur n'exprimât mieux sa pensée, il sembloit qu'il avoit attaqué la Divinité de Jesus-Christ, qu'il avoit contredit les Formulaires de la doctrine reçue, & même qu'il avoit établi des principes par lesquels la Religion Chrétienne n'étoit pas absolument nécessaire au Salut. Là-dessus les Etats firent saisir le livre, & citer l'Auteur à la Haie, pour le 17. de Mars, où il comparut, & fut examiné par les deux Professeurs, en présence de *Muys van Holy* & de *Grotius* députez dans l'Assemblée des Etats. Ils ne furent point satisfaits de ses réponses, mais il les pria que, s'ils faisoient rapport aux Etats de cette Conférence, il leur dissent qu'il croyoit *que Jesus-Christ étoit Dieu, Dieu éternel, & qui avoit existé, avant qu'il nâquit de Marie.* Il donna ensuite une Requête à Muys & à Grotius, où il y avoit mis de plus que la Divinité de Jesus-Christ *étoit increée.* On lut dans l'Assemblée la Requête &

(1) Voyez-là dans *Brandt* sur cette année, Liv. XXVI.

(2) Voyez la Vie d'*Episcopius* p. 105. de l'Ed. Latine.

1617. & l'on y ouït le jugement des Professeurs, que Polyander se chargea de faire. Grotius dit aussi ce qu'il avoit ouï, & Episcopius témoigna qu'il auroit été plus satisfait, si *Venator* eût d'abord parlé, comme il l'avoit fait, dans sa Requête. Les Etats la remirent aux Députez & aux Professeurs à qui ils en demanderent leur sentiment par écrit. Ils déclarerent que Venator les avoit satisfaits, par sa Requête, mais que son livre étoit scandaleux & dangereux & en demanderent la suppression. Les Etats firent supprimer les exemplaires, qu'ils en trouverent, & releguerent l'Auteur à Gravesande Trois mois après, il publia une Confession de Foi, qui satisfit encore plus Episcopius, qui jugea que si l'on publioit cette exposition de ses sentimens, & que l'on entendît son livre, par rapport à ce qu'il y disoit, non seulement le scandale seroit levé, mais que l'on préviendroit aussi celui qui pourroit en arriver, à l'avenir. Il parut par là, que les Rémontrants n'approuvoient nullement les sentimens de cet homme. Il y eut encore (1) d'autres brouilleries, à l'occasion de quelques livres, écrits avec un zèle indiscret, & entre des Ministres des deux partis, qui ne firent qu'aigrir les esprits; mais je ne m'y arrêterai pas, non plus qu'à d'autres choses de moindre importance, qu'on pourra voir, dans l'Auteur cité en marge.

Maurice s'étant déclaré en faveur des Contremontrants, voulut avoir un Ministre de ce Parti, dans l'Eglise Françoise de la Haie, & écrivit pour cela au Synode Wallon, qui se tenoit à Dordrecht. Cette Assemblée en écrivit au Consistoire Wallon de la Haie; où Uytembogard & *de la Haie*, son Collegue, déclarerent qu'à moins qu'on n'envoyât un homme, qui communiât avec eux, & qui voulût vivre en paix, à leur égard, ils n'y consentiroient nullement; mais que si l'on avoit résolu de le faire, ils prioient qu'on leur donnât leur congé. Cela fut dit, dans une Conférence, qu'ils eurent avec quelques Députez des Etats, qui approuverent leur conduite. L'affaire demeura là, jusqu'à la révolution, qui arriva l'année suivante. Cela ne faisoit pas honneur à Maurice, qui ne s'étoit jamais opposé à ce qu'on avoit fait en faveur de la Tolerance & qui avoit communié avec Uytembogard, jusqu'à cette année. Il crut alors qu'il devoit lever le masque & porter les choses à l'extrémité; pour avoir occasion de se venger de Barneveld, comme on le verra dans la suite. Pour ce qui regardoit la doctrine de la Tolerance, Du Maurier, Ambassadeur de France, étoit persuadé qu'elle choquoit si peu ce Prince, qu'il auroit pris le parti de la Tolerance, si Barneveld y avoit été contraire.

Pour ruiner les desseins pacifiques, qu'il avoit, on porta quelques autres Provinces à conseiller à la Hollande de consentir à convoquer un Synode; qui assemblé, comme on l'entendoit, ne pouvoit faire autre chose, que condamner les Rémontrants, & les mettre hors de l'Eglise. La Province de Zelande fit cette proposition, dans une Lettre qu'elle écrivit à la Province de Hollande datée du 10. de Mai. Comme une Province n'a aucun pouvoir sur une autre, châcune étant maîtresse de faire ce qu'elle trouve à propos chez elle; les Zélandois proposerent cela, avec beaucoup de retenue. Ils avoient même donné ordre aux Députez, qui présenterent cette Lettre, de conseiller de leur part, à la Hollande de ne *dresser point Autel contre Autel*, *ni Eglise contre Eglise*, *ou Consistoire contre Consistoire*; mais ces Députez, qui avoient parlé auparavant à Maurice & vu un Schisme tout formé, ne crurent pas devoir proposer ce bon conseil. 1617. Les Députez de Gueldre conseillerent aussi le 19 de Mai la convocation d'un Synode, à la Hollande; & ceux de Frise, de Groningue & d'Overyssel, en firent autant le lendemain. Les Etats de Hollande répondirent seulement qu'ils y penseroient.

(1) Voyez *Brandt* dans son Livre XXVII.

On engagea aussi le Roi d'Angleterre, à écrire aux Etats Géneraux une Lettre bien differente de celle (2) qu'il leur avoit écrite en MDCXIII. où il déconseilloit les disputes & conseilloit la Tolerance. Cette Lettre étoit datée (3) du 20. de Mars 1616. & ne fut reçue, je ne sai pourquoi, que plus d'un an après, le 22. d'Avril 1617. Après avoir dit qu'il avoit écrit auparavant aux Etats Generaux, comme on l'a raconté, le Roi ajoûte que depuis peu *ayant été averti, qu'au lieu du fruit, qu'il attendoit de ses bons offices & rémontrances, le Mal & l'Erreur avoient fait plus d'impression sur les leurs, & que même on vouloit faire servir ses lettres à l'autoriser, les tirant à un sens & à une conséquence contraires à son intention; il s'étoit cru obligé tant pour la gloire de Dieu, que pour la décharge de sa conscience, de leur représenter derechef vivement le mal & le danger éminent, dont leur Etat étoit menacé; par les malheureuses divisions, lesquelles il voyoit prêtes à éclorre en Schisme & Faction formée, parmi eux; qui étoient des pestes d'autant plus dangereuses & pernicieuses à leur Etat, que son établissement n'étoit encore qu'en son enfance, & que le fondement de sa subsistence ne consistoit, qu'en leur union premierement envers Dieu, & puis envers eux mêmes.* Pour ces raisons-là *il les prioit & les conjuroit, au nom de ce Dieu, qui les avoit jusqu'à lors si heureusement maintenus, d'étouffer les erreurs & les partialitez, que le Diable, par l'artifice de leurs ennemis, avoit introduites & déja tellement autorisées parmi eux, que la ruine de leur Etat en étoit apparente, & toute prochaine, si promptement ils n'y remédioient; en s'attachant entierement & tenant ferme la vraye & ancienne doctrine qu'ils avoient toûjours professée & qui étoit agréée & reçue, par le consentement universel de toutes les Eglises Réformées*, &c. En cas qu'on ne pût pas remedier promptement au mal, dont il s'agissoit, il leur conseilloit de tenir tout en paix, *sans permettre que ceux, de la vraye & ancienne profession, fussent inquietez, jusqu'à ce qu'ils pussent d'un commun accord convoquer un Synode National, pour décider & mettre fin à ces malheureux differends; ce qui étoit, à son jugement, le meilleur conseil & résolution qu'ils pussent prendre, en ce cas-là; comme étant le remede ordinaire, & le moyen le plus légitime & efficacieux, auquel de tous tems on avoit eu recours dans la Chrétienté*, &c. Cette Lettre surprit d'autant plus, que l'on savoit très-bien que le Roi Jaques s'étoit déclaré, aussi bien qu'Elisabet, contre les Articles de *Lambeth*, qui établissoient la Prédestination absolue, & avoit voulu qu'ils demeurassent supprimez, sans qu'ils eussent aucune autorité. Dans la Conference (4) de Hamptoncourt, tenue devant lui, en MDCIII. entre plusieurs Evêques & Docteurs, il avoit été parlé de cette matiere. Le XVI. Article de la Confession de l'Eglise Anglicane enseigne *qu'après avoir reçu le S. Esprit, on peut s'éloigner de la Grace qui a été donnée, & pecher, & se relever de nouveau, & se repentir, par la grace de Dieu, & que ceux-là sont condamnables, qui disent, pendant leur vie, qu'ils ne peuvent plus pecher.* Le Docteur *Reinold* croyoit qu'il falloit ajoûter à cet Article quelques mots en sorte

(2) Voyez ci-dessus p. 292. col. 1.

(3) Voyez les Lettres *Præstantium Virorum* Lett. 482.

(4) Voyez en l'Histoire dans un recueuil de divers petits Traitez Anglois, intitulé *le Phenix*, & imprimé à Londres en 1707. Tom. I. p. 139.

1617. sorte qu'après avoir dit *qu'on peut s'éloigner de la Grace, qui a été donnée*, on ajoutât : *mais non totalement, ni finalement*; ce qui étoit justement la pensée des Contreremontrans. L'Evêque de Londres s'y opposa, & le Roi après avoir raisonné, sur ce passage de S. Paul : *travaillez à vôtre Salut, avec crainte & avec tremblement*, proposa d'ajoûter le mot de *souvent*, & dit *qu'on peut souvent s'éloigner de la grace*. Le même Reinold auroit encore voulu qu'on inserât, dans la Confession de Foi, un des Articles de Lambeth, qui renfermoit le dogme de la Prédestination absolue; mais le Roi dit *que cette matiere devoit être traitée fort délicatement & avec beaucoup de discretion*. Aussi ne fit-il aucun changement, dans la Confession. Il convoca encore moins un Synode, pour décider des points douteux, & condamner ceux qui ne croyoient pas la Prédestination absolue, ni la Perséverance finale des Saints.

Le Comte de *Clarendon* nous a découvert que ce fut *Dudlei Carleton*, Ambassadeur d'Angleterre en ce tems-là, auprès des Etats Generaux, qui échauffa le Roi Jaques contre les Rémontrans. „ Il residoit là, *dit-il*, lors qu'on assembla à Dordrecht le Synode, qui a causé depuis tant de „ disputes peu charitables, quoi qu'il eût été convoqué pour les prévenir. L'Ambassadeur ne „ fut pas un Spectateur aussi impartial, qu'il auroit dû l'être. Par les rapports, qu'il fit au „ Roi, & par sa propre ardeur, il fit ce qu'il put, „ pour abattre le parti le plus savant, & pour augmenter l'autorité de l'autre; qui depuis ce tems-„ là a fait autant de mal à son propre païs, qu'à „ ses voisins.

Il est certain que cette Lettre de Jaques donna beaucoup de hardiesse aux Contreremontrants, qui appuyez d'ailleurs ouvertement par Maurice, n'avoient aucun respect, pour les Etats de Hollande, & encore moins pour les Magistrats des Villes. Il arriva en divers lieux de grands desordres, dont on trouvera le détail dans *Uytembogard* & dans *Brandt*, & une idée generale dans l'Apologetique de *Grotius*, Ch. IX. *Barneveld* fut mal-traité dans l'Assemblée même des Etats, par quelques uns des membres, qui lui étoient bien inferieurs, en capacité & en vertu, & tout commençoit à aller en confusion. On fut réduit à implorer plusieurs fois, mais inutilement, le secours de Maurice; il n'eut aucun égard, pour le bien & pour la tranquillité publique, qu'il devoit entretenir, selon le devoir de sa charge. Il défendit même aux Troupes de l'Etat d'assister les Magistrats, dans les séditions qui pouvoient arriver, sous prétexte de Religion. Cela fit que les Etats demeurerent assemblez plusieurs mois, par les soins de Barneveld; qui tenoit encore les débris de la République ensemble, autant qu'il lui étoit possible. Enfin les Magistrats des Villes, qui craignoient qu'il ne se fit une émute generale, que le gouvernement ne fût entierement bouleversé, & ne tombât entre les mains de celui qui étoit le Spectateur de ces brouilleries, & qui les fomentoit sous main, autant qu'il pouvoit; les Magistrats, dis-je, de diverses Villes de Hollande vinrent enfin le 4. d'Août à une (2) résolution aussi nécessaire, qu'elle étoit tardive & peu sure, comme la suite le fit voir. Ce fut d'augmenter les garnisons, que châque Ville avoit, & qui prêtoient serment aux Etats & aux Magistrats, selon l'ancien usage du païs, comme *Grotius* l'a fait voir au long dans le X. Chapitre de son Apologetique, ou d'en prendre, si l'on n'en avoit pas. On les augmenta en effet, ou l'on en prit, & cela se fit seulement dans le dessein de prévenir les émutes populaires, sous prétexte de Religion, sans aucun projet d'ailleurs de faire aucun changement dans le Gouvernement. Cette résolution ayant été prise, à la pluralité des voix, on en fit part incessamment à Maurice, dont il étoit fait une mention très-honorable dans cette résolution. Il témoigna néanmoins qu'il n'en étoit pas satisfait, comme si elle avoit été faite, pour diminuer son autorité; mais on lui fit voir que ces Soldats ne devoient être levez, que pour empêcher les desobeïssances de la populace, & entretenir le bon ordre. Il est vrai qu'il étoit porté, dans cette résolution, que l'on demanderoit aux troupes reglées d'obeïr aux Etats & au Conseil d'Etat; pour aider les nouvelles garnisons à supprimer tous les soulevemens, sans exception, sous peine d'être cassées; mais il n'y avoit rien là de nouveau, & il étoit visible que ces troupes, payées par les Etats Generaux, (3) pour le bien du païs, devoient obeïr au Souverain des Provinces, où elles étoient en garnison, & l'aider à tenir tout en ordre & en paix. Cependant Maurice avoit donné ordre de bouche à ces Troupes, & même par écrit, à l'égard de quelques unes, de ne se remuer point; dans les desordres qui pourroient arriver, à l'occasion des querelles de Religion.

A l'égard des affaires, qui concernoient la Religion, il étoit dit que l'on avoit employé inutilement toutes les raisons possibles, pour porter les Députez de quelques Villes à se joindre aux Nobles, & à la plûpart des autres Villes, afin de chercher les moyens d'accommoder les differends; mais qu'ils avoient toûjours répondu qu'ils n'avoient aucun ordre de leurs Principaux de s'accommoder à la pluralité des suffrages; ce qui étoit contraire aux usages, & qu'ils n'auroient pas souffert, dans le Conseil de leur propre Ville. On leur avoit enfin offert, le 17. de Juillet, de cette même année, qu'en cas qu'il fût jugé nécessaire de faire décider des Cinq Articles contestez, de donner le pouvoir de le faire à des gens nommez par les Etats & par les Eglises; & pour conserver les privileges & les droits des Etats de Hollande, d'appeller un Synode Provincial des quinze Classes du Païs; qui avec les Commissaires des Etats, & sous leur direction, pourroient déliberer, & dire leurs sentimens sur la Tolerance Mutuelle, & sur les restrictions, qu'on pourroit mettre aux Articles contestez; & défendre qu'on n'introduisît aucune doctrine, qui ne fût point reçue des Eglises Réformées en général, & de celles des Provinces Unies, en particulier; sous peine des censures Ecclesiastiques & même des châtiments Civils, s'il étoit nécessaire. Il fut dit encore que c'étoit le sentiment du Corps de la Noblesse & de la plûpart des Villes, qui forment les Etats, que les Privileges & les Droits de la Province ne permettoient pas d'appeller alors un Synode National, ou Provincial, (4) pour plusieurs raisons, qui avoient été dites.

Les Etats firent le lendemain, 5. d'Août, une Déclaration, où ils représenterent leur bonne & sincére intention de conserver les Droits & les Libertez de la Province, aussi bien que la vraie Religion Réformée; & montrerent que cela leur appartenoit de droit, comme aux seuls Souverains, de qui l'execution des Canons Ecclesiastiques dépend. Ils ajoûterent comment ils avoient jugé provisionnellement à propos de tolerer les Rémontrants dans l'Eglise, aussi bien que ceux, qui étoient en des sentiments opposez. Pour ce qui regardoit la tenue

(1) Dans son Histoire de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre T. I. p. 65. de l'Ed. in 8.

(2) Voyez-la toute entiere dans *Uytembogard* P. IV. p. 805.

(3) Voyez *Grotius*, dans son Apol. Ch. X. & XI.

(4) Voyez les dans Grotius Apol. Ch. V.

1617. nue d'un Synode, ils dirent que leur opinion étoit que ce seroit une chose d'une dangereuse conséquence, que de faire de nouveaux Articles de Foi, sur certains points; qui n'avoient jamais été légitimement décidez, ni par la Primitive Eglise, ni par la Réformée; & que par conséquent, il n'étoit pas du bien de l'Eglise, que cela se fît, par une Assemblée convoquée de peu de Provinces, qui ne pouvoit nullement représenter l'Eglise Universelle; & qu'une décision particuliere ne serviroit qu'à augmenter la division, au lieu de la faire cesser. C'est ce qu'il y avoit de plus important, dans cette Déclaration, dont on pourra voir une bonne partie (1) dans *Uytembogard.*

Ceci fut conclu & publié, non seulement sans le consentement d'Amsterdam, d'Enkhuyse, d'Edam & de Purmerend; mais aussi de Dordrecht, qui se joignit à ce Parti, & commença peu de tems après à demander un Synode. On fit diverses propositions là-dessus, dont aucune de celles, qui furent proposées, par le Parti moderé, ne réüssit. Il proposoit, entre plusieurs autres choses que, puis que l'on vouloit absolument un Synode, on assemblât d'abord un Synode Provincial, après quoi on en pourroit appeller un National. Les raisons de cela étoient que ceux, qui ne cherchoient pas un accommodement, mais qui demandoient uniquement que les Rémontrants fussent condamnez, l'obtiendroient à coup sûr dans un Assemblée des Théologiens de toutes les Provinces; parce que les Contrerémontrans y surpasseroient encore plus en nombre les Rémontrans, que dans un Synode de la Province. On croyoit d'ailleurs qu'un Synode de la seule Hollande pourroit être porté, par l'autorité des Etats de la Province, à entrer dans quelque accommodement, sous la direction des Commissaires, qui y présideroient, de leur part; & que cela étant fait, on le feroit ensuite facilement ratifier, par un Synode National. La Ville d'Amsterdam & les autres du même Parti, qui entroient dans les vuës des Théologiens, qu'ils favorisoient, rejetterent cet expedient; parce qu'ils demandoient, non un moyen de s'accommoder, avec les Rémontrants, mais de les faire condamner. Après s'être une fois déclarez, avec chaleur, contre eux, il étoit de leurs honneur de les pousser sans ménagement. Les Etats de Hollande souhaitant au contraire de faire la paix en s'accommodant, autant qu'il seroit possible, à ceux, qui n'en vouloient point, consentirent d'appeller un Synode Provincial, mais à condition qu'ils y joüiroient des Prérogatives, que les Princes d'Allemagne avoient, en de semblables Assemblées, selon le livre de *Marsilius de Padouë*, que Gomarus lui même avoit publié. C'étoit que les Magistrats assisteroient à l'élection de châque Député, prendroient soin de faire en sorte qu'on ne prît, pour assister & pour opiner au Synode, que des gens moderez, & qui étant élûs de la sorte, sans s'excuser de vouloir aller au Synode, recevroient une Commission des Etats pour cela, & auroient pour adjoints quelques hommes éclairez, que l'on jugeroit propres à cet emploi; & qu'enfin le Synode seroit soumis à la direction des Etats, qui y présideroient, par leurs Députez, pour prévenir toute partialité & toute procedure irréguliere. On opposoit à ce projet, que cela n'étoit pas conforme à l'usage du tems passé; mais ceux, qui étoient du parti des Etats, répondoient que les Synodes, avant le tems de Leicestre, avoient été assemblez, plûtôt par la connivence, que par l'autorité des Etats, & que du tems de ce Comte, on avoit contraint le Souverain de souffrir l'assemblée d'un Synode National, quoi qu'ils le desaprouvât. 1617.

On avoit résolu dans l'Assemblée du 4. d'Août de répondre aux Etats de Zelande, sur la convocation d'un Synode. On le fit le lendemain, & l'on envoya de la part des Etats de Hollande *Jean de Duvenvorde*, & Grotius, qui présenterent la Lettre à ceux de Zelande le 14. de ce même mois.

On remarquoit (2), en cette réponse, " que „ depuis le commencement de la guerre, long „ tems avant la Pacification de Gand, il y avoit „ eu des contestations dans le Païs, sur deux choses. „ L'une étoit l'autorité du Souverain, en matieres Ecclesiastiques, sur quoi il s'agissoit de savoir s'il n'appartenoit pas aux Etats de Hollande, comme Souverains de la Province, de faire „ des réglements Ecclesiastiques; afin que la Parole de Dieu fût prêchée avec pureté, & avec „ édification à leurs Sujets, & que toutes les affaires Ecclesiastique fussent conduites avec ordre. L'autre chose étoit si l'opinion, touchant „ la Prédestination & ce qui en dépend, telle „ qu'elle étoit exprimée dans les Cinq Articles des „ Rémontrans, ne pouvoit pas, sous certaines restrictions, continuer à être enseignée, & tolerée, avec édification, dans l'Eglise Réformée, „ aussi bien que d'autres opinions; ou s'il la falloit défendre, ou empêcher qu'on ne l'enseignât.

A l'égard du premier point, on faisoit voir que ç'avoit été l'usage dans l'Eglise Judaïque, sous le Vieux Testament; & celui des Empereurs, des Princes & des Magistrats Chrétiens, & particulierement de ceux qui s'étoient séparez de l'Eglise Romaine, depuis le tems de Luther: Que par la Requête présentée au Roi d'Espagne en MDLXVI. par les Protestans des Païs-Bas, ils avoient reconnu que le Souverain a ce droit-là, & que la Confession même de Foi étoit précise là-dessus: Que la Requête présentée, la même année, à la Duchesse de Parme par Brederode, & le reste de la Noblesse, supposoit aussi la même chose: Que le Prince d'Orange, de glorieuse mémoire, Gouverneur de Hollande & de Zélande, avoit fait, conjointement avec les Etats, diverses Ordonnances Ecclesiastiques: Que quelques Ecclesiastiques d'alors ayant prétendu que cela n'appartenoit qu'aux Synodes, il avoit paru une Apologie très-forte & très-bien raisonnée, pour lui & pour les Etats de Hollande & de Zelande; qui faisoit voir clairement que cela appartenoit aux Magistrats Chrétiens: Que depuis en MDLXXXVI. le Gouvernement de ces Provinces lui ayant été remis, par les Etats, il fut stipulé qu'il ne souffriroit ni dans les Villes, ni dans les Villages, aucun exercice de Religion, que ceux que les Magistrats des lieux, ou les Etats lui recommanderoient: Que l'an MDLXXXII. ce Prince ayant remarqué les inconvenients, qui naissoient du Réglement Ecclesiastique, fait par quelques Ministres, assemblez en MDLXXXI. à Middelbourg, & combien il pourroit être préjudiciable à la Religion & à l'Etat, pressa fortement les Etats de Hollande de se hâter de faire quelque bon Réglement, sur les affaires Ecclesiastiques, & leur fit entendre que, sans cela, la Religion & l'Etat seroient en danger: Que sur cet avertissement, les Etats nommerent des personnes de leur Corps & quelques Conseillers des Cours de Justice, pour abreger les anciennes Lois Eccle-

(1) P. IV. pag. 807. & suiv. de son Hist. Ecclef.

(2) *Brandt* Liv. XXVII.

1617. Ecclesiastiques, & en établir d'autres, où le bien de la Religion & celui de l'Etat fussent mis à couvert; en laissant au Prince le pouvoir de changer ce qu'il trouveroit à propos, pour la conservation de l'Etat; sans préjudice à l'honneur dû à Dieu, & en prenant l'avis des Etats, s'il étoit nécessaire : Que ces Commissaires formerent ce Réglement, mais que l'Assassinat du Prince d'Orange, & les desordres, qu'il y eut alors, avoient empêché que ce Réglement ne fût établi : Qu'en MDLXXXVI. sous le gouvernement du Comte de Leicestre, quelques Ministres firent de nouvelles Loix Ecclesiastiques, qui ne furent admises que par provision, par les Etats de Hollande; & à cette condition expresse, que les Nobles & les Villes de la Province conserveroient leurs anciens usages & privileges, pour ce qui regardoit le pouvoir d'admettre, ou de congedier des Ministres : Que ces Lois ne s'étant trouvées ni utiles, ni praticables, les Etats de Hollande avoient nommé huit Commissaires Politiques & autant de Ministres, pour examiner de nouveau cette Constitution Ecclesiastique & en faire une nouvelle; ce qu'ils executerent la même année, après quoi ils signerent ces nouvelles Lois : Qu'ayant été présentées aux Etats, ils les envoyerent aux Colleges de la Haie, qui jugerent qu'elles n'étoient pas seulement utiles, mais encore nécessaires pour le bien de l'Etat & de l'Eglise : Qu'on auroit reçu ces Lois, dans l'Assemblée suivante des Etats, si cinq Villes n'avoient représenté, que par ces Lois l'Etat se depouilloit d'une trop grande partie de son autorité, en faveur des Ministres, ce qui étoit préjudiciable à la République : Que les Etats de Zelande eux mêmes avoient reçu, cette même année-là, des Lois Ecclesiastiques; mais qu'ils ne les avoient admises que provisionnellement, & à condition qu'ils y pourroient changer, ajoûter & retrancher ce qu'ils trouveroient à propos : Que les choses étant ainsi, les Etats de Hollande ne pouvoient se persuader que ceux de Zélande, s'ils examinoient l'état des choses sérieusement & avec maturité, leur voulussent persuader de perdre une si grande partie de leur autorité, en matieres ecclesiastiques; & bien moins, qu'ils voulussent approuver les choses indécentes, qui avoient été dites contre eux, en chaire, en des libelles ou autrement : Qu'ils ne pouvoient non plus s'imaginer qu'ils justifiassent des gens, qui par des associations, & des signatures illégitimes, s'obligeoient à renoncer à toute fraternité & communion Chrétienne, avec d'autres Ministres & Compatriotes, qui obeissoient au Gouvernement, par rapport aux matieres dont il s'agit; gens qui opposoient Autel, contre Autel, en formant de differents Consistoires; & encore moins qu'ils soûtinssent des séditieux, contre leurs légitimes Magistrats : Que puis que de semblables procedez avoient toûjours été détestez, par tous les Réformez sinceres, qui sont obligez, selon leur Confession de Foi, de respecter leurs Superieurs, quand même ils seroient Papistes; on devoit bien moins souffrir la conduite de ceux, qui méprisoient les ordres d'un Magistrat Réformé, comme on avoit fait en cette occasion, à l'égard de ceux, qui pouvoient dire, avec verité, qu'ils avoient défendu & défendoient encore la vraie Religion Chrétienne, mieux que n'avoient fait aucuns Rois, Princes, ou Etats de la Chrétienté depuis cent ans; & qui avoient, aussi bien que leurs Ancêtres, pendant quarante, ou cinquante ans de suite, hazardé leurs vies & leurs biens, pour la défense de la veritable Religion Réformée, en s'opposant à la tyrannie Espagnole.

Les Etats disoient tout cela, pour faire sentir aux Zélandois le tort qu'ils avoient de presser la tenue d'un Synode, pour traverser leurs Alliez, en faveur de gens qui en usoient de la sorte, envers leur Souverain. Ils employerent ces mêmes raisons, envers les autres Provinces, qui avoient aussi demandé le Synode aux Etats de Hollande. Mais on vit alors qu'il n'est que trop vrai, que l'on n'est touché communément, que du mal que l'on souffre.

A l'égard du second point, dont il s'agissoit alors, il n'est nullement besoin que nous nous y arrêtions; parce que nous en avons déja assez parlé ci-dessus. C'étoit, pour le dire en un mot, que les Etats regardoient comme une chose indubitable, qu'il ne s'étoit jamais fait une décision légitime, par un Concile Géneral, sur la diversité des opinions des Docteurs touchant la Prédestination, & les autres matieres, contenues dans les Cinq Articles. D'où il s'ensuivoit que personne ne pouvoit être légitimement excommunié, pour suivre l'un, ou l'autre sentiment, sur des choses douteuses, & qu'on ne devoit faire aucun Schisme, pour cela.

Ils montrerent ensuite qu'il y avoit eu divers sentimens, sur cette matiere, depuis la Réformation, & firent l'histoire de ce qui s'étoit passé, dans les dernieres contestations; comme on l'a pu voir, par ce que l'on en a déja dit. On pouvoit comprendre par là, comme ils le disoient, qu'ils n'avoient rien plus à cœur, que de mettre une heureuse fin à ce malheureux Schisme. Mais ils souhaitoient que, conformément à l'Union des Provinces, on arrêtât tous les tumultes populaires, & que non les Etats seuls, mais encore les Magistrats des Villes fussent maintenus dans la jouïssance de leurs Droits; à quoi non seulement les Etats Géneraux étoient obligez, par les Lois de l'Union, mais encore ceux de Zélande, en particulier; en conséquence des Traitez, qu'ils avoient faits avec la Province de Hollande. Ils finissoient, en assurant les Zélandois, que tant les Etats de Hollande en géneral, que les Nobles & les Magistrats des Villes, étoient bien résolus de donner toutes les preuves possibles de leur attachement inviolable à la veritable Religion Chrétienne, comme elle avoit été réformée conformément à la Parole de Dieu, & de la défendre, par les meilleures voyes, qu'ils pourroient trouver; par où l'on verroit que tout ce qu'on avoit dit, contre eux & contre leur Déclaration, n'étoient que de pures calomnies.

Grotius, en remettant la lettre des Etats de Hollande à ceux de Zélande, leur fit un discours, qu'il commença par les excuser de ce qu'ils leur avoient répondu si tard, & ces excuses étoient appuyées sur les grandes affaires qu'ils avoient euës; à quoi il ajoûta que les Etats de Hollande, pour remedier peu à peu aux desordres de leur Province, avoient résolu de commencer, par censurer & défendre les Ecrits Satiriques, qui avoient été publiez contre eux, contre Maurice, contre le Conseil d'Etat, les Cours de Justice, & les Magistrats des Villes, & de punir ceux qui en composeroient, ou qui en publieroient : Qu'ils prépareroient ensuite des Lettres, pour châque Classe, afin de disposer les esprits à un Synode, dont on pût se promettre une bonne fin, & défendroient en attendant aux Ministres de traiter des Controverses en Chaire, autant que leurs textes le pourroient permettre, &, s'ils ne pouvoient s'empêcher d'en parler, de les traiter d'une maniere odieuse, & accompagnée de calomnies & d'injures, propres à irriter les Esprits : Qu'ils écrivirent, en même tems, aux Magistrats, pour les engager à faire exécuter ce

 qu'ils ordonnoient : Qu'encore que les Nobles & les Députez de la plûpart des Villes de Hollande fussent convaincus que les ordres, qu'ils avoient donnez, par provision, sur ces brouilleries, étoient justes & légitimes, & qu'on ne pourroit pas s'opposer à leur execution, à l'égard de ceux, qui les voudroient faire observer; néanmoins, pour montrer qu'ils étoient disposez à entrer en un accommodement, ils avoient nommé des Commissaires, pour examiner un projet, qu'on leur avoit présenté, touchant la maniere de faire décider les Articles contestez, par un Synode : Que ce projet étoit de faire proposer, par un Synode National des Provinces, les propositions, dont il s'agiroit, à un Synode Géneral de toutes les Eglises Réformées, qui seroit moins exposé au soupçon de partialité, & dont le jugement seroit d'un plus grand poids: Que néanmoins, comme l'état des Provinces demandoit un remede plus prompt, on pourroit convoquer un Synode Provincial, & y inviter quelques Théologiens des Provinces Voisines, ou même des Eglises étrangeres; pour porter les deux Partis, après les avoir conuaincus par l'Ecriture, à faire la même confession de la Verité, en reconnoissant, des deux côtez, ce qui est incontestable; & pour ce dont on ne pourroit pas convenir, à faire un plan provisionel d'une Tolerance mutuelle; qui pût être executé des deux côtez, d'une maniere paisible & édifiante, sans gêner la conscience de personne : Qu'enfin ils chercheroient les moyens les plus propres, pour conserver la doctrine des Eglises Réformées, en sa pureté : Qu'il y avoit encore eu d'autres Projets, pour l'examen desquels on avoit nommé des Commissaires, pour en faire rapport : Que cependant des personnes mal-intentionnées avoient tâché de diffamer les Membres de l'Assemblée des Etats, dont le zèle & la constance, pour le maintien de la Religion Réformée, s'étoient faits connoître, dans les tems les plus fâcheux : Que l'on avoit dit d'eux, qu'ils vouloient introduire la Religion Romaine, quoi qu'il n'y eût personne, qui dût perdre plus qu'eux, par un semblable changement : Que toutes ces calomnies étoient uniquement fondées, sur ce que les Etats ayant remarqué qu'il y avoit toûjours eu diverses opinions, sur la Prédestination, comme il y en avoit encore alors, n'avoient pas voulu que les uns fussent plus mal-traitez que les autres & réduits à se retirer ailleurs : Que pour cela on avoit préparé une Déclaration, par laquelle on feroit voir que les Etats de Hollande étoient obligez de soûtenir l'autorité, qu'ils avoient de conduire & de défendre l'Eglise, aussi bien que toutes les autres Puissances Protestantes, & particulierement les Provinces voisines : Qu'à l'égard des points contestez, ils croyoient qu'il étoit de leur devoir de prévenir tout jugement trop précipité & les divisions, qui en naîtroient : Qu'ils étoient résolus d'empêcher qu'ils ne s'introduisît aucune doctrine contraire aux Formulaires reçus, & qu'ils n'avoient jamais été opposez à la convocation d'un Synode Impartial, à des conditions justes & raisonnables; comme ils le feroient voir, dans leur Déclaration.

Grotius ajoûta à tout cela, que les Etats de Hollande avoient été occupez, par les séditions excitées par certaines gens, qui sous prétexte des differends, qu'il y avoit dans l'Eglise, avoient osé faire des Associations particulieres, introduire des Ministres dans les Eglises d'une maniere illégitime, & menacé de se rendre maitres des Eglises, par force : Que l'on pouvoit voir par-là que l'on en viendroit à de grandes extremitez, si l'Autorité Publique n'étoit pas soûtenue, de la meilleure maniere, qu'il seroit possible, contre les insolences de ces gens-là; & que pour cela il y avoit deux moyens, dont l'un étoit de permettre à toutes les Villes, qui le jugeroient nécessaire, d'imiter celles de Dordrecht & d'Amsterdam, & de se munir de quelques troupes, qui feroient serment aux Magistrats de ces Villes; pour s'opposer à tous les desordres & les soulevements, qui pourroient arriver. L'autre moyen étoit que puisque les Troupes, que les Etats Géneraux payoient, faisoient serment d'être fideles aux Etats des Provinces, & aux Magistrats des Villes; on obligeât ces troupes de garder leur serment, en cette occasion, mieux qu'elles ne le faisoient, & par conséquent de s'opposer à toutes sortes de tumultes, contre l'Autorité Publique, ou contre les Particuliers : Que pour prévenir les mauvaises interpretations, qu'on pourroit donner à cette résolution, on avoit fait une Députation solennelle à S. E. le Prince Maurice; pour l'assurer, de la part des Etats, qu'on ne vouloit rien faire à son préjudice : Qu'on avoit encore eu diverses Conférences avec lui, dans l'esperance qu'en s'entendant bien, les uns avec les autres, on pourroit venir à un accommodement.

Ce discours ayant été fait, le 15. d'Août, les Députez de Hollande parurent encore le 17. dans la même Assemblée; où on les remercia de la Lettre, qu'ils avoient aportée & du Discours qu'ils y avoient joint; après quoi on leur répondit que les Etats de Zélande considereroient meurement la réponse, que ceux de Hollande leur avoient faite, comme la chose le demandoit; mais qu'ils étoient toûjours dans la pensée qu'un Synode National seroit le meilleur moyen, pour se tirer de l'embarras où ils étoient. Cela vouloit dire que les Zélandois, qui dépendoient tout à fait de Maurice, vouloient faire condamner les Rémontrans.

Grotius repliqua que les anciens Chrétiens ne faisoient des décisions, que dans des Conciles Géneraux, & qu'on avoit éprouvé que les Nationaux n'étoient propres qu'à faire naître des Schismes, & que l'an MDLXXVII. les Députez de toutes les Eglises des Païs-Bas, avec ceux de la Reine Elisabet, de l'Electeur Palatin, des François, des Bohemiens & des Hongrois Réformez, avoient fait la même remarque. Il étoit, en effet, certain, que plusieurs Assemblées, deliberant châcune à part, ne sont propres qu'à augmenter la diversité des sentimens. Il ajoûta que les Etats de Hollande ne croyoient pas que l'Union des Provinces eût transferé aux Etats Géneraux le pouvoir, que châque Province avoit de faire des Lois Ecclesiastiques, dans son territoire; & que la Zélande elle même avoit supposé cela, en faisant chez elle des Ordonnances, qui lui étoient particulieres. Il dit encore quelques autres choses pleines de bon sens & de sagesse. Mais il parloit à des sourds, qui ne vouloient rien écouter de ce qui leur venoit de Hollande. Il y avoit deux hommes, dans cette Province qui étoient si fort élevez au dessus du commun, en lumieres, & en modération; que ces grandes qualitez leur attirerent la jalousie & l'envie de ceux qui étoient au dessous d'eux; passions qui empêcherent qu'on ne goutât leurs raisons, quelque sages qu'elles fussent. J'entends *Barneveld* & *Grotius*, les plus grands hommes de leur tems, & dont la patrie n'en a point encore produit de semblables.

Il y eut néanmoins quelques uns des membres des Etats de Zélande, qui n'approuvoient point que la Hollande fût contrainte de se soumettre à la pluralité des suffrages des sept Provinces; & dans la sui-

1617. suite, il y eut encore quelque diversité de sentimens sur d'autres choses, comme on le pourra voir dans *Brandt*, (1) qui rapporte la minute des Regîtres des Assemblées de ce païs-là; mais ils en revenoient toûjours à un Synode National. La verité est que cette Province, ni les autres, qui étoient du même sentiment, n'étoient pas fort touchées de l'embarras, où étoient les Etats de Hollande, ni des inconvenients qui étoient attachez au Synode, que l'on demandoit; parce qu'il n'y auroit, comme on croyoit, que cette Province qui en souffrît; au lieu de se demander à elles mêmes si elles voudroient bien, en un pareil cas, être traitées comme les Etats de Hollande l'étoient, & de se regler sur la réponse, que la Conscience de chacun en particulier lui auroit faite.

Les deux Députez de Hollande, qui étoient allez en Zélande, eurent ordre, en revenant, de tâcher de persuader au Conseil de la Ville de Dordrecht de se vouloir joindre à la Noblesse & à la pluralité des Villes de Hollande. Grotius le harangua, mais cela ne servit de rien. Le 29. d'Août, les Députez de cette Ville aux Etats dirent au Conseil d'Etat de la Province, que leur Ville ayant apris par ses Députez ce qui s'étoit passé dans l'Assemblée du 4. d'Août & ensuite de ceux des Etats, elle ne trouvoit pas à propos de recevoir la résolution du 4. du Mois; non seulement parce qu'elle n'étoit passée qu'à la pluralité des voix (comme si ce n'étoit pas l'usage ordinaire de cette Assemblée) mais aussi parce qu'elle avoit été concertée, en particulier, & sans la participation des Députez de leur Ville, & de quelques autres, & que ce moyen n'étoit pas suffisant, pour prévenir le mal.

Depuis (2) ce tems-ci, tout ce qui étoit résolu par la pluralité des suffrages, par rapport à ces démêlez, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, étoit contredit, & même réfuté par des Ecrits imprimez de la part des Villes, qui étoient d'un autre sentiment, quoi qu'en moindre nombre. Quand les Etats faisoient quelque déclaration, elles en faisoient une contraire. Elles desapprouverent la Lettre des Etats aux autres Provinces, touchant la convocation d'un Synode National, & remirent une Lettre contraire aux Députez de Zélande de Gueldre, de Frise & de Groningue, aux Etats Géneraux, le 14. de Septembre. Les Députez d'Amsterdam, d'Enkhuyse, d'Edam & de Purmerend donnerent aussi le 12. un Mémoire, dans lequel ils faisoient diverses objections contre les Garnisons, que d'autres Villes de Hollande avoient prises, pour leur sureté, contre les soulevements de la populace; & prétendoient que la Province ne devoit pas être chargée de ces frais, quoi que les Garnisons ordinaires d'Amsterdam & des Villes de Northollande fussent payées de même; outre que Barneveld proposa que les Villes pourroient se prêter réciproquement leurs garnisons, ou trouver quelque autre moyen de les faire subsister.

La principale raison qu'Amsterdam & les autres Villes, du même Parti, opposoient aux Etats, par rapport aux differends de Religion, étoit qu'on avoit tâché d'établir les Cinq Articles des Rémontrans, avant qu'ils eussent été examinez par un Synode, ce qui n'étoit pas juste. Elles prétendoit encore que sous prétexte de ces mêmes Articles, les Etats cherchoient à introduire d'autres doctrines Héterodoxes, & qu'en s'opposant aux sentimens reçus, ils avoient été la cause du Schisme. Les Etats, au contraire, protestoient, comme il étoit vrai, qu'ils n'avoient voulu imposer à personne les Articles des Rémontrans; mais ils soûtenoient aussi qu'il étoit injuste de les condamner, avant qu'ils eussent été examinez, comme les Contrerémontrans le prétendoient, & de faire pour cela des Assemblées à part: Que toutes leurs Résolutions avoient eu pour but d'éviter le Schisme, mais qu'encore qu'ils fissent ce qu'ils avoient pu pour cela, ils avoient eu pitié de ceux, qui ne pénetroient pas le fonds des choses, & souffert qu'ils fissent des Assemblées séparées, dans les lieux mêmes de leur demeure; ou, si le repos public ne le permettoit pas, & qu'ils fussent en trop petit nombre, en d'autres lieux, pour y servir Dieu, selon leurs consciences: Que cette même Liberté de Conscience n'étoit pas une prérogative particuliere à l'Eglise établie, dans le païs, & que les Etats en pouvoient laisser joüir d'autres; quoi qu'ils ne voulussent le ceder à personne, dans la défense de la veritable Religion Chrétienne Réformée: Qu'ils ne croyoient pas néanmoins que cette Religion consistât à épouser les sentimens singuliers de quelques Docteurs particuliers, sur la Prédestination, préferablement à tous autres; puis que plusieurs hommes savans & pieux avoient eu là-dessus des opinions differentes; mais plûtôt à défendre les articles unanimement reçus, par l'Eglise Primitive; à s'opposer aux erreurs, à la tyrannie, & à la superstition de l'Eglise Romaine; à procurer enfin que l'on s'attachât à la vertu, & à l'amendement de vie: Que ni les Etats, ni les Magistrats des Villes ne s'étoient jamais obligez à soûtenir le sentiment de la Prédestination absolue, contre tout autre: Qu'il étoit déraisonnable de rompre l'union, avant que cette controverse eût été examinée, avec de la modération, & sans partialité; d'autant plus que les liens de l'union étant une fois rompus, il ne seroit pas facile de les renouër: Que ce n'étoit pas une chose rare, que de voir naitre, dans l'Eglise, des differends, sur des dogmes établis, & d'entendre proposer des difficultez & des scrupules, sur des doctrines reçues; parce que l'obscurité de plusieurs dogmes, que l'on enseigne, & la foiblesse de l'Esprit Humain sont sujettes naturellement à ces inconveniens; mais que l'on employât un Schisme, par provision, pour servir de remede à ces inconveniens, étoit une chose qui avoit toûjours été desaprouvée, dans les Eglises des premiers Siecles & dans les Réformées; qui avoient cru constamment, que pourvû que le fondement (qui est Jesus-Christ) demeurât, il falloit supporter les foiblesses, tant des Pasteurs, que des Troupeaux: Qu'enfin une séparation étoit le dernier des remedes, auquel on ne devoit venir, que lors que l'on étoit entierement convaincu, en sa conscience, qu'on ne pouvoit, ni ne devoit entretenir l'union plus long-tems; à quoi il ne falloit se porter, que par degrez, & après avoir essayé en vain de ramener ceux qui sont dans l'erreur, par les censures ordinaires.

Encore falloit-il bien prendre garde que les censures Ecclésiastiques ne fussent pas employées légérement & qu'elles ne fussent pas converties en peines civiles; car la simple erreur ne mérite aucune autre peine, que d'être refutée, d'une maniere douce & Chrétienne.

Pendant que l'on faisoit ces réflexions, dans l'Assemblée des Etats; il arriva une chose, qui donna lieu à bien des soupçons & à bien des discours. Le Consistoire des Contrerémontrans, assemblez à part à la Brille, avoit (3) présenté une Requête à la Cour de Hollande, où il y avoit, entre autres cho-

(1) Liv. XXVII. sur cette année.
(2) Voyez *Brandt* Liv. XXVIII.
(3) *Grotius* Apol. Ch. XIX.

1617. ses *qu'on verroit bien tôt qui auroit les poings les plus durs*, ce qui étoit une menace très-peu séante à une Assemblée Ecclesiastique ; & par où il paroissoit qu'on y étoit disposé à employer la force, dans une querelle, d'où elle devoit être entierement banie. Il s'étoit encore passé d'autres choses fort irrégulieres, & le Magistrat de la Ville, qui étoit pour la Tolerance, déliberoit sur ce qu'il y auroit à faire, pour y entretenir la tranquillité. On proposoit deux choses ; l'une étoit de lever quelques troupes pour la garder, & l'autre de recevoir quelques compagnies de celles des Etats ; qui fussent agréables au Magistrat & qui promissent de les défendre, eux & les Bâtiments publics, contre toute sorte de violence. Pendant qu'il déliberoit, de la sorte, Maurice partit de la Haie de nuit, sans en rien dire au Conseil d'Etat, pour se rendre en cette Ville ; où il introduisit brusquement deux Compagnies, malgré le Magistrat, qui souhaitoit qu'il lui donnât un peu de tems. L'une de ces Compagnies ne lui étoit nullement agréable, pour des raisons, que l'Histoire ne dit pas. Le Magistrat pria extrémement le Prince, qu'au lieu du serment ordinaire, elles promissent au moins qu'elles seroient obeïssantes au Magistrat, & qu'elles le défendroient contre toute voie de fait ; comme les Soldats, qui avoient été auparavant en garnison, dans la Ville, l'avoient promis. Mais le Prince ne voulut pas le leur accorder, il dit seulement qu'il auroit soin d'empêcher qu'il n'y arrivât aucun desordre, & qu'il ne s'en iroit point, que ces Compagnies ne fussent entrées. Le Conseil d'Etat aprit tout cela, avec déplaisir ; parce que les Gouverneurs n'avoient pas accoûtumé de partir de la Haie, sans prendre congé des Etats, ou du Conseil d'Etat ; parce qu'il ne changeoient pas non plus les garnisons, sans le leur communiquer ; parce que, dans la République, sur tout en tems de paix & quand on n'avoit aucun sujet de craindre un siege, on avoit cet égard pour les Magistrats, qu'on ne faisoit jamais entrer dans les Villes des Troupes, qui ne leur étoient pas agreables ; & enfin parce que ces mêmes Magistrats ont droit d'exiger un serment particulier, par l'Article VII. de l'Union d'Utrecht, & bien plus encore de demander une simple promesse d'obeïssance & de secours. Mais ce que Maurice venoit de faire n'étoit que pour faciliter le changement de la Magistrature, qu'il méditoit alors, & qu'il executa depuis, avec beaucoup de facilité, quoi qu'entierement contraire aux Lois. Pendant ce tems-là Barneveld étoit allé à Utrecht, pour ses affaires particulieres, ou comme disent d'autres, pour l'affaire des nouvelles Garnisons. Il y tomba malade & y demeura plusieurs semaines. On peut facilement croire que les brouilleries perpetuelles de l'Etat, & ce qui venoit d'arriver à la Brille ne contribuerent pas peu à augmenter ses incommoditez. Il paroît néanmoins qu'il souffroit avec constance le déclin de l'autorité des Etats, & par consequent de la sienne ; (1) puis qu'il écrivit alors à un de ses Amis, *qu'il esperoit, par la grace de Dieu, de continuer jusqu'à la fin d'avancer son honneur & sa gloire, de tout son pouvoir ; de soûtenir, en même tems les droits, les privileges & la liberté de son païs ; & d'empêcher qu'on ne fît tort à qui que ce fût, ni dans sa personne, ni dans ses biens. Pendant que les Libelles seront permis,* (ajoutoit-il, car on lui en avoit envoyé un depuis peu) *& que les coupables demeureront impunis, j'aurai sujet de croire, qu'il y a des gens, qui entretiennent à dessein les factions, les tumultes & les mesintelligences. Mais la grace de Dieu, concourant avec nôtre conduite impartiale, & nôtre constance nous feront avoir le dessus ; & avec son secours, nous pouvons esperer une bonne issue. C'est de quoi je prie Dieu & ce que je recommande aussi à vos prieres ; m'assurant que cependant chacun employera de son mieux ses talens, pour cela.* Ces paroles écrites, dans un tems très-fâcheux, & dans une lettre particuliere à un ami intime, font voir la pieuse disposition de ce grand homme, & le zèle qu'il avoit pour le bien de sa patrie, qui l'en recompensa très-mal.

(1) *Brandt* Liv. XXVIII.

1617. Pendant que l'on parloit en Hollande d'un Synode Provincial, les Provinces de Gueldre, de Zélande, de Frise, de Groningue & des Omlandes, poussées par les Villes d'Amsterdam, d'Enkhuyse, de Purmerend & d'Edam, pressoient pour un Synode National. La raison de cela étoit que les Etats de Hollande n'auroient pas plus d'autorité dans ce Synode, que ceux des autres Provinces, & ne seroient pas en état de résister à leur consentement. D'ailleurs ceux qui seroient appellez des autres Provinces, pour assister au Synode National, devoient être des gens, qui avoient pris parti contre les Rémontrans, & tout résolus de les condamner. Les Etats de Hollande étoient persuadez qu'on ne les pouvoit obliger, par la pluralité des suffrages, dans l'Assemblée des Etats Generaux, à convoquer un Synode, pour faire décider des questions controversées ; parce que châque Province s'étoit réservée, dans l'Union d'Utrecht, la Souveraineté particuliere de son Territoire, tant pour les affaires Ecclesiastiques, que pour les Civiles. C'est ce que *Grotius* a mis dans un beau jour, au Ch. II. de son Apologetique. Mais quoi que les Etats de Hollande pussent dire, pour leur défense, les quatre Provinces opposées n'y eurent aucun égard ; sans penser qu'en violant l'Union d'Utrecht, à l'égard de la Hollande, à cause de la passion, qu'ils avoient conçue contre elle ; ou à cause de la Tolerance, à laquelle elles étoient contraires ; ou par les intrigues de Maurice, qui trouvoit son compte, dans la violation des Privileges, que l'on ne pourroit pas plus citer contre lui, que contre les autres Provinces. Ce procedé étoit néanmoins desavantageux à châque Province, parce que c'étoit un mauvais exemple, qui, comme on sait, pouvoit tenir lieu de Loi dans la suite, contre celles, que les autres voudroient chagriner. Ces Provinces commencerent à travailler à regler les préliminaires du Synode National, qu'elles avoient résolu d'appeller, & nommerent des Commissaires pour cela.

Les trois Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overyssel protesterent, de bouche & par écrit, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, contre cette conduite des autres, & déclarerent nul tout ce que l'on feroit contre la Hollande, par la pluralité des suffrages, comme étant contraire à l'Union d'Utrecht. Elles dirent encore qu'elles regarderoient tout le mal, qu'un tel Synode pourroit causer, comme un effet de la conduite des quatre Provinces. Ce qu'il y eut d'étrange, ce fut que les Villes de Dordrecht, d'Amsterdam, d'Enkhuyse, d'Edam, & de Purmerend firent une Protestation contraire, dans la même Assemblée ; quoi que l'on fût communément persuadé qu'aucun Membre particulier des Provinces n'avoit droit de parler, dans cette Assemblée ; comme on le soûtint ensuite à quelques Membres de la Province d'Overyssel, dans une semblable occasion. On put voir par-là qu'il se mêloit beaucoup plus de passion, dans la conduite de ces Villes, que de zèle pour le Bien Public, & sur tout en ce que dans le tems même, auquel elles ne vouloient pas se soumettre à la pluralité des suffrages des Etats de leur Province, elles trouvoient mauvais que ces mêmes Etats, & ceux de deux autres Provinces ne se

1617. se soumissent pas aux suffrages des quatre autres. Ce qui fit encore plus paroître qu'on n'agissoit que par esprit de Parti, & que l'on n'avoit aucun égard aux anciens usages, ni à l'Equité, ce fut que, dans cette même Assemblée des Etats Generaux, les Députez de la Province de Gueldre étant de differens sentimens, trois d'entre eux furent obligez de ceder à quatre, pour former l'avis de la Province: pendant que dans les Etats de Hollande, cinq Villes résistoient avec hauteur au Corps de la Noblesse & à treize Villes. Il est difficile aujourd'hui de comprendre comment, dans le même lieu & dans le même tems, ce qui étoit permis aux uns n'étoit pas permis aux autres; sans qu'il y eût aucun privilege particulier, ni aucun usage anterieur qui autorisât ces singularitez. Mais on pouvoit tout faire, en ce tems-là, impunément, pourvu que l'on favorisât les desseins de Maurice; & avec la chute de l'autorité de Barneveld, les Loix & le bon ordre tomberent à terre.

Il faut néanmoins rendre justice à quelques uns des Députez de la Province de Gueldre aux Etats Generaux, qui déclarerent ouvertement, au mois de Novembre, & qui firent même mettre dans les Regitres, qu'ils ne croyoient pas que l'on pût proceder à la convocation d'un Synode National, en vertu de la pluralité des suffrages. *Beesman* témoigna que c'étoit son sentiment, & dit encore que c'étoit celui d'un autre Député nommé *Pecks*, qui n'étoit pas présent. Il dit qu'ils ne pouvoient pas consentir, au nom des Etats de Gueldre, à aucune résolution qui allât à violer l'Union & à partager la République, sans des ordres plus positifs d'une Assemblée plus complette des Etats de leur Province. *Van Brienen* Député de la part de la Noblesse du Quartier d'Arnhem, dans la même Assemblée, fit une Déclaration, qu'il fit enregîtrer le 15. du même Mois; dans laquelle il dit qu'il n'avoit jamais cru, ni ne pourroit se persuader que les instructions des Députez de Gueldre pussent porter autre chose, sinon qu'ils consentiroient à la tenue d'un Synode National, par le consentement unanime de toutes les Provinces, dans un tems propre; pour éteindre & non pour augmenter le malheureux Schisme, qui s'étoit fait. Il ajoûta encore qu'il n'avoit aucun ordre de s'opposer à la Protestation des Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overyssel, contre la proposition de former un Synode National; ni à la demande que celle de Hollande, en particulier, faisoit d'être secourue, en vertu de l'Union, contre les tumultes populaires. Il dit de plus qu'il ne sauroit approuver que les Députez de Gueldre joignissent leurs suffrages, aux trois Provinces, dans la vuë d'augmenter les divisions, & de former une nouvelle Assemblée d'Etats Generaux, & cela sans des ordres formels de leur Province assemblée; dont l'autorité seule pouvoit justifier leur conduite, & que les Etats de Gueldre étoient si éloignez de leur avoir donné ces instructions, qu'ils n'avoient pas même été assemblez, depuis les dernieres contestations entre les Provinces.

Néanmoins (1) le dessein d'appeller un Synode National fut approuvé, par la Zelande, la Frise, Groningue & les Omlandes, & la plûpart des Députez de Gueldre. La division, qui étoit entre les Villes de Hollande, & sur tout l'autorité de Maurice furent cause qu'on eût si peu d'égard pour cette Province, que l'on fit plusieurs indignitez à ceux qui n'étoient pas de ce sentiment, quoi que superieurs, par le nombre des suffrages.

Le 20. de Novembre, ceux qui s'étoient déclarez pour la convocation du Synode, résolurent qu'il se tiendroit dans la Ville de Dordrecht. Le 22. ils délibererent, sur la maniere de la convocation, qu'il falloit faire pour cela. Les quatre Provinces y consentirent, mais elles trouverent à propos de differer à envoyer les Lettres de convocation, jusqu'au 1. de Janvier, ou de Fevrier de l'année suivante; pour voir si l'on ne pourroit point engager quelques uns de ceux, qui s'y opposoient, à y consentir. Mais il s'y opposerent constamment, & cela n'empêcha point qu'on ne dressât des lettres circulaires, pour envoyer au Roi de la Grande Brétagne (car on ne s'adressa point à l'Eglise Anglicane, qui ne fut nullement consultée là-dessus) à l'Electeur Palatin, au Landgrave de Hesse, aux Eglises Reformées de France, aux Eglises de Berne, de Zurich, & de Bâle, à celle de Geneve, à celle d'Emde & de Breme, & au Synode Wallon. Ces Lettres ayant été apportées, le 24. de Novembre, à l'Assemblée des Etats Generaux, pour les lire, les Députez des trois Provinces opposantes se leverent de l'Assemblée, & sortirent. Ceux qui resterent les lurent néanmoins, les approuverent & résolurent de les envoyer seulement le 18. de Janvier.

Cependant le Conseil d'Etat de la Province de Hollande renouvella le lendemain toutes ses Protestations précedentes, au nom des Etats, & déclara nul & illégitime ce qui avoit été fait, le jour précedent, par rapport au Synode. Les Provinces d'Utrecht & d'Overyssel en firent autant; mais la Ville de Deventer se détacha, en quelque maniere, des Etats d'Overyssel, en cette occasion, avec deux autres petites Villes, qui n'avoient point de séance dans ces mêmes Etats, pour demander le Synode National. Ils s'en plaignirent par leurs Députez aux Etats Generaux & firent enregîtrer leur plainte, le même jour. Les quatre Provinces, qui étoient pour le Synode, & qui n'avoient pû refuser d'enregîtrer les Protestations, les prierent néanmoins & particulierement celle de Hollande, de consentir à cette convocation, à sa premiere Assemblée.

Au commencement de Décembre, le Conseil d'Etat de Hollande présenta un long Mémoire aux Etats Generaux, où il soûtint que c'étoit une infraction de l'Union, & une violation des privileges des Provinces opposantes, que de vouloir forcer la Hollande à consentir à la convocation d'un Synode; & demanda que les Etats de châque Province s'assemblassent, dans l'espace de quatre mois, pour déliberer de la meilleure maniere de tenir les Provinces unies ensemble; sans que la liberté d'aucune d'entre elles fût blessée; & que, dans les même tems, on tînt un Synode dans châque Province; où l'on dresseroit une liste de toutes les doctrines, dans lesquelles les Parties conviennent, & à l'égard de celles qui étoient contestées, on aviseroit comment elles pourroient être tolerées, & de quelle maniere on pourroit mettre cette Tolerance en pratique, sans faire tort à la Verité, & sans blesser les Consciences. Les Etats d'Utrecht & d'Overyssel furent aussi de ce sentiment, mais les Villes de Hollande opposantes demeurerent dans le sentiment contraire de convoquer d'abord un Synode National; c'est-à-dire, de condamner au plûtôt les Rémontrants, car c'étoit de quoi il s'agissoit, comme l'évenement le fit voir.

On publia aussi alors un Ecrit, au nom des Etats de Hollande, où l'on faisoit voir le préjudice irréparable qu'on causeroit à cette Province, en lui imposant la nécessité d'accepter un Synode Provincial, par la pluralité des suffrages; sans le con-

(1) *Brandt* Liv. XXVIII. *Uytembogard* P. IV. p. 863. & suiv.

 sen-

1617. sentement unanime de toutes les Provinces, Villes & Membres, qui y avoient interêt. Mais tout cela fut inutile, & la pluralité des suffrages l'emporta, dans une chose, qui ne peut régulierement dépendre, que de la Conscience de châque Particulier, qui n'est obligé d'admettre les décisions d'un Synode, qu'autant qu'ils les juge veritables; droit que tous les Protestans ont soûtenu & ont pris, avec raison, à l'égard du Concile de Trente. La passion peut faire varier les hommes dans leurs jugemens, en sorte qu'ils vueuillent que l'on prenne aujourd'hui pour vrai & pour légitime, ce qu'ils regardoient hier, comme faux & comme illicite: mais la Verité, en elle même, ne change jamais, & le Bien & le Mal ne varient point non plus, devant celui, dont les Lois sont immuables.

Pendant que les Provinces étoient brouillées entre elles, les Ambassadeurs des deux Couronnes, qui leur étoient le plus étroitement alliées, faisoient des personnages tout differents. *Carleton*, Ambassadeur d'Angleterre, fit un discours, dans l'Assemblée des Etats Géneraux le 6. d'Octobre, pour les enflammer encore davantage contre les Rémontrants; & y dit bien des choses mal fondées contre les Etats de Hollande, comme si par leur Déclaration de l'an MDCXIV. ils avoient été cause de tout le mal. (1) Ce discours étoit tel que s'il avoit été composé par quelque Puritain Ecossois, ou par l'un des plus échauffez Contrerémontrants, il n'auroit pas pu être beaucoup plus véhement; & ne contenoit que les objections, qu'ils avoient accoutumé de faire. Les Etats de Hollande en furent choquez, avec raison, & lui firent une réponse dont on trouvera un abregé assez étendu dans l'Auteur cité en marge. Ils le releverent, entre autres choses, sur ce qu'il supposoit, dans sa Harangue, que les Etats avoient commencé à faire la guerre au Roi d'Espagne, à cause de la Religion. Ils lui soûtinrent qu'encore que la Religion soit le plus grand bien, qu'un Etat puisse recevoir de la Bonté Divine; il n'est pas permis aux Sujets de prendre les armes, contre leur légitime Souverain, pour la Religion: Qu'on n'avoit nullement fait la guerre contre le Roi d'Espagne, pour cela, mais parce que les Comtes de Hollande n'étant pas maîtres absolus du Païs; le Roi d'Espagne n'avoit pas eu droit d'en enfraindre les franchises & les privileges: Que divers Magistrats s'en étoient plaints & avoient fait des représentations, au contraire, dans un tems, où ils suivoient encore la Religion Romaine; & que comme Philippe II. n'avoit eu aucun égard à leurs plaintes, plusieurs Nobles de Hollande, & des autres Provinces des Païs-Bas avoient fait une confédération entre eux, pour défendre les franchises de leur Païs: Que le Roi Philippe, loin d'être touché de leurs plaintes & de leurs raisons, enfraignit de plus en plus les Privileges; ce qui causa un mécontentement géneral, & fit ensuite que le Prince d'Orange (*Guillaume I.*) prît les armes contre les Espagnols, & que les Nobles & la plûpart des Villes de Hollande, qui représentoient les Etats du Païs, en firent autant, & se joignirent aux Etats Géneraux des autres Provinces des Païs-bas, pour la conservation de leurs franchises: Qu'il paroissoit encore, par une Lettre du Prince d'Orange au Roi, que la guerre ne commença point pour la Religion, mais pour les Privileges; & par la négotiation, qui se fit à Breda, en MDLXXV: Que les Etats des autres Provinces, faisants profession du Catholicisme Romain, avoient déclaré les Espagnols ennemis de leurs Païs, par la pacification de Gand: Que la même verité paroissoit encore, par la Paix Religieuse de l'an MDLXXVIII. par laquelle les Réformez (sous le nom desquels étoient aussi compris les Lutheriens) obtinrent l'exercice public de leur Religion à Anvers, à Brusselles & ailleurs: Qu'on le pouvoit aussi recueuillir de l'Union d'Utrecht, du traité avec le Duc d'Anjou, de l'Apologie du Prince d'Orange, pour la justification de la guerre, & des raisons que la Reine Elisabet avoit données de la Protection, qu'elle avoit accordée aux Provinces Unies, où il n'y avoit pas un mot de la Religion, &c. 1617.

Dans la suite, les Etats de Hollande accablerent de raisons Carleton, pour lui faire comprendre qu'il avoit fort mal à propos censuré leur conduite. On ne les mettra pas ici, parce qu'on les peut assez recueuillir de l'Histoire même. Il parut par-là que l'Ambassadeur Anglois s'étoit mêlé de parler de choses, dont il n'étoit nullement instruit; après quoi il ne falloit pas s'étonner si le Roi Jaques, qui voyoit alors, par les yeux de son Ambassadeur, jugea fort mal de toute cette affaire; & si étant ensuite mieux instruit, il changea alors tout à fait de sentiment.

La Harangue de Carleton (2) ayant été publiée, en François, Langue dans laquelle elle avoit été faite, & fort applaudie des Théologiens Contrerémontrans; il en parut une réfutation, dans la même Langue, composée par *Jaques Taurin*, Ministre à Utrecht, & intitulée: *Ballance pour peser, en toute équité & droiture, la Harangue du très-noble, docte & prudent Seigneur, Monseigneur* Dudley Carleton, *Ambassadeur de sa S. M. de la Grande Bretagne*, &c. Il paroît, par cette Balance, que les raisons de Carleton étoient trop légeres de beaucoup, pour les opposer à celle des Rémontrants & des Etats, & de plus que le bon Ambassadeur ne savoit rien des sentimens des Théologiens d'Angleterre, qui étoient partagez entre eux, sur les mêmes matieres, qui faisoient le sujet des controverses de Hollande.

Carleton en fut extraordinairement choqué, & importuna si fort les Etats Géneraux, que non seulement ils la condamnerent par une Affiche; mais encore promirent mille francs à celui, qui découvriroit & convaincroit l'Auteur de ce petit Livre, & six-cents pour découvrir l'Imprimeur, avec promesse de l'impunité à l'Imprimeur même, si dans quinze jours, depuis la publication de l'Affiche, il découvroit l'Auteur du Livre. Avant qu'elle fût publique, les Députez de Hollande, qui avoient fait saisir quelques exemplaires du Livre, & qui l'avoient fait examiner, ne le trouverent pas si criminel, que l'on avoit dit, & jugerent qu'on avoit offert trop d'argent, pour découvrir l'Auteur & l'Imprimeur. Ils prierent même que l'on suspendît un peu la publication de l'Affiche. Les Députez d'Utrecht & d'Overyssel en firent autant. Mais trouvant les Députez des autres Provinces résolus à le publier, ils leur dirent que, puis que trois Provinces ne consentoient pas à cette publication, elle ne devoit pas être faite au nom des Etats Géneraux. Les Etats de Hollande défendirent même à leur Imprimeur de la mettre sous la presse. Cela fit que les Députez des autres Provinces résolurent de l'envoyer signée par le Greffier & le Secretaire châcun dans leur Province, pour l'y faire imprimer de la sorte, & en donnerent un exemplaire à Carleton. Mais les autres trois Provinces firent encore instance qu'on ne la publiât point,

(1) Voyez en l'Abregé dans *Uytembogard*. P. IV. p. 829. & suiv.

(2) Voyez là à la fin du Livre, dont le titre suit, imprimé en 1618.

1617. point, sous le nom des Etats Géneraux. Cela fit du bruit, & fut cause qu'on l'imprimât encore, & qu'il fût lû fort avidement. C'étoit en effet une bonne piece pour le tems, & l'Ambassadeur avoit bien mérité d'être traité de la maniere, pour la peine qu'il prenoit de jetter de l'huile sur l'incendie, qui s'étoit allumée chez ses Voisins; d'autant plus qu'on pouvoit, par forme de rétorsion, brouiller les Anglois & les Ecossois, encore plus qu'ils ne l'étoient.

Du Maurier fit un Discours tout contraire, le 3. de Novembre, où, par ordre du Roi, il exhorta les Etats Géneraux à la concorde & à la Tolerance. Il étoit lui même Réformé, mais il parloit aussi, par ordre de son Maître; qui conseilloit mieux les Provinces Unies, que ne faisoit le Roi Jaques, ou au moins son Ambassadeur, qui censuroit assez clairement la conduite des Etats de Hollande.

Cette année, Louïse de Coligni fit ce quelle put, pour engager *Du Plessis Mornai* à venir en Hollande; pour servir de Médiateur, entre les deux partis. On s'adressa même au Roi pour cela, afin qu'il y fût envoyé, en qualité de Plenipotentiaire, pour tâcher d'accommoder les differents. Le Roi envoya Jeannin à du Plessis, pour lui proposer ce voyage; mais il répondit prudemment, *qu'il croyoit qu'il étoit trop tard de chercher des remedes, pour une maladie aussi inveterée que celle-là.* Il offrit néanmoins d'y aller, si le Roi le lui ordonnoit; mais on ne lui en parla plus. Il auroit fallu envoyer quelcun à Maurice, qui auroit pu lui seul bien-tôt terminer ces brouilleries, sans faire aucun mal à personne, en témoignant, tout de bon, qu'il souhaitoit qu'on se supportât; & non en maltraitant les uns, pour faire plaisir aux autres.

Il y eut quelques démêlez, (1) entre les Cours de Justice & les Etats de Hollande; parce qu'elles recevoient des appellations des peines portées par les résolutions des Etats, contre ceux qui n'obeïssoient pas aux Magistrats des Villes. L'occasion de cela fut une brouillerie, qu'il y eut à Harlem sur l'execution du Réglement Ecclesiastique de l'an MDXCI. Nous ne nous y arrêterons pas; mais les Cours de Justice résistoient à l'autorité du Souverain d'assez mauvaise grace, dans un tems fâcheux, comme celui-là. Il y eut d'autres brouilleries à Harlem, & le Magistrat jugea qu'il étoit à propos de prendre une garnison particuliere, pour retenir la Populace dans le respect.

Les Magistrats de la Ville de Leide ayant eu avis que Maurice devoit partir de nuit de la Haie, ils craignirent qu'il ne vînt leur rendre une visite, pour faire dans leur Ville ce qu'il avoit fait à la Brille, & qu'il ne s'ensuivît quelque grand desordre. Ils assemblerent donc de nuit la Bourgeoisie, sans faire battre la quaisse, ils défendirent de sonner, aussi tôt que l'on avoit accoutumé, la Cloche du matin, & firent ouvrir les portes un peu plus tard; afin qu'on ne reçut aucuns Soldats, sans leur consentement. Ils résolurent que, si l'on apprenoit que S. E. s'approchoit, on lui enverroit quelques personnes au devant, pour lui dire l'appréhension, où l'on étoit; & pour le prier que, pour éviter tout tumulte, il lui plût de ne pas entrer dans la Ville, en ce tems-là. Ils firent aussi avertir les Villes de Harlem, de Tergou, & de Woerde, que le Prince étoit parti subitement de la Haie, afin qu'ils fussent sur leurs gardes, en cas qu'il eût formé quelque dessein sur ces Villes. Mais S. E. alla à Delft & à Schiedam, où elle congedia les nouvelles garnisons, & les fit sortir le matin.

(1) Voyez *Brandt*, sur la fin du XXVIII. Livre.

Maurice écrivit aussi à diverses Villes de Hollande 1617. une Lettre circulaire, où, entre autres choses, il les avertit de congedier leurs nouvelles garnisons; comme si cela eût été pour le bien de l'Etat, & s'il avoit eu droit de casser, de son autorité, une résolution des Etats. Mais on envoya aux Villes une défense de la résolution prise le 4. d'Août, dans l'Assemblée des Etats, concernant les nouvelles garnisons.

Cependant les Villes d'Amsterdam d'Enkuyse, d'Edam & de Purmerend, se présenterent au Conseil d'Etat, avec quelques articles; quell'es souhaitoient qu'il envoyât aux Villes, afin qu'on èn deliberât, dans la prochaine Assemblée. La Ville de Dordrecht se joignit ensuite aux précedentes. Quelques uns de ces Articles regardoient l'affaire des Garnisons; d'autres le démêlé, qu'il y avoit entre quelques Villes & les Cours de Justice; d'autres enfin les querelles de Religion; & il étoit dit, par rapport à ces dernieres, que l'exercice de la Religion Réformée étoit exclus de divers lieux, & que cela devoit être meurement consideré, afin que l'on y mît quelque ordre, par provision; d'une maniere, qui fût édifiante & conforme à l'état des Provinces & des Villes. Les Villes souhaitoient encore que l'on envoyât aux Membres des Etats de Hollande les projets, qui avoient été communiquez aux Etats Géneraux, afin que l'on pût venir à quelque résolution là-dessus. Les Députez de huit Villes, savoir, Harlem, Leide, Tergou, Roterdam, Schoonhove, la Brille, Alcmar & Hooren demanderent copie de ces articles, pour les envoyer à leurs Principaux, & que l'envoi du Conseil en fût suspendu, pendant la déliberation. Quand ils les eurent examinez, ils refuserent de consentir que ces articles; qui, selon leur sentiment, étoient contraires aux libertez du Païs, & à l'autorité des Etats; fussent inserez dans la lettre de Convocation, jusqu'à ce que ces Députez eussent fourni leurs remarques, sur ces mêmes articles. Les huit Villes, ayant donné leurs remarques, demanderent qu'elles fussent inserées dans les Lettres circulaires. Il y eut quelques difficulté sur ce sujet, les uns voulant qu'on n'envoyât pas les articles, & les autres les raisons, qui leur étoient opposées; mais comme on sut que Maurice avoit recommandé qu'on envoyât les articles des quatre Villes, on crut qu'il falloit envoyer ces articles & les raisons des huit Villes, afin de n'offenser personne.

Le 8. de Decembre, les Etats de Hollande s'assemblerent, & le 13. Barneveld ayant rendu compte de sa conduite, depuis qu'il avoit eu l'emploi d'Avocat des Etats, représenta qu'il étoit devenu vieux & incommodé; de sorte qu'il souhaitoit d'être déchargé entierement d'un si pesant fardeau; ou au moins qu'on lui accordât quelque repos, jusqu'à ce que sa santé fût un peu rétablie. Mais l'Assemblée ne crut pas pouvoir se passer de lui, dans un tems aussi orageux, que l'étoit celui-là. Deux jours après, Du Maurier comparut devant cette Assemblée, où il fit un discours, par ordre du Roi son Maître, pour porter les Membres de l'Assemblée à vivre ensemble en bonne intelligence, & à se défaire de leurs animositez, & de l'enchainement opiniâtre, qu'ils avoient à soûtenir ce qu'ils avoient fait. Mais ce discours ne produisit aucun fruit; parce qu'il y avoit des membres, qui se croyant engagez d'honneur à achever ce qu'ils avoient commencé, ne raisonnoient plus, mais se laissoient entierement dominer à leurs passions. On le remercia, mais ceux, qui étoient alors superieurs, ne l'écouterent point. Il étoit fort étrange qu'un Prince Catholique Romain exhortât des

Re-

1617. Réformez à vivre en paix ensemble, & qu'il ne fût point écouté; quoi que l'on fût, dans le fonds, obligé par interêt, par honneur & par conscience de suivre ses sentimens; mais la Religion mal-entendue & l'esprit de Faction, qui regnoit alors, boucherent les oreilles de ceux, qui auroient du profiter de si sages avis.

Le 19. de Decembre les Villes de Dordrecht, d'Amsterdam, d'Enkhuyse, d'Edam & de Purmerend proposerent aux Etats de leur Province d'assembler un Synode Provincial; qui convînt avec les autres Provinces de convoquer un Synode National, & d'en fixer le tems à un terme aussi court, qu'il se pourroit: De faire élire par les Classes, selon l'ancien usage, trois Ministres & un Ancien, ou deux Ministres & un Ancien, à la pluralité des vois; & si les deux tiers n'étoient pas d'accord, de faire l'élection par un accommodement, dont on conviendroit: De faire une double Election, là, où les Classes seroient divisées par le Schisme, en sorte que les Classes divisées députassent séparément: D'envoyer les Griefs, qui n'auroient pas été levez par châque Classe, aussi bien que toutes les difficultez, que châque Eglise pourroit avoir, particulierement par rapport aux Cinq Articles, & à d'autres points controversez: De tâcher de diminuer, ou d'éteindre, par des Conférences Chrétiennes & amiables, les differends, & sur tout de discuter les Cinq Points, eu égard à ce qui demeure contesté, & de voir comment on se pourroit tolerer mutuellement, sans blesser le respect dû à la parole de Dieu, ou forcer les Consciences: De renvoyer au Synode National les matieres, dont on ne seroit pas convenu dans le Provincial, faute de tems, avec les choses qui regarderoient l'Eglise en géneral, & de convenir, au dernier, des Deputez des Eglises pour le National: D'autorizer un certain nombre des Députez Politiques, faisant profession de la Religion Réformée (*ils entendoient du parti des Contrerémontrants*) pour tenir l'Assemblée en bon ordre: D'examiner de nouveau dans l'Assemblée des Etats de Hollande, & ensuite, dans celle des Etats Generaux, le projet qu'on avoit là-dessus, & l'executer.

Tout cela, quoi que conçu en termes plus radoucis, ne tendoit à autre chose, qu'à faire condamner les Rémontrants, le plûtôt qu'il seroit possible. La Noblesse & la plûpart des Villes comprirent bien cela & proposerent un autre plan, qui étoit à peu près le même, que celui dont ils avoient parlé; mais il n'y étoit fait aucune mention de procurer la décision des Cinq Points, ou d'autres doctrines dont l'Eglise Primitive ne fût pas convenue, ou dont les Réformez ne fussent pas d'accord entre eux. Cela devoit être renvoyé à un Synode Géneral, que l'on appelleroit le plûtôt qu'il seroit possible. La méthode de Barneveld étoit, comme il sembloit, de ne rien précipiter; pour donner aux esprits trop échauffez le tems de se calmer, & les porter ensuite à se supporter, par la coûtume, puis qu'il ne le pouvoient pas faire par la Raison. Mais cependant les Chaires des Professeurs en Théologie & celles des Prédicateurs, sur tout, rétentissoient des mêmes clameurs, qu'auparavant; par lesquelles les Etudiants en Théologie & les peuples étoient perpetuellement irritez, contre les Rémontrants, comme s'ils renversoient toute la Religion Chrétienne; quoi qu'ils n'oubliassent rien, pour se disculper d'une accusation, qui leur attiroit la haine du peuple, incapable de juger de semblables choses. Aussi ne put-on pas convenir, touchant le projet du Synode Provincial.

Pendant que tout cela se passoit en Hollande il y eut de nouveaux troubles en Gueldre, où le 1617. nombre des Remontrants s'étoit considerablement augmenté, à Nimegue, dans l'ile de Bommel & dans la Betuwe. Mais le Parti contraire s'opposoit à eux, avec chaleur, & étoit soûtenu par les Etats de Gueldre; qui donnerent ordre, à leurs Députez, à l'Assemblée des Etats Géneraux, d'y insister à la convocation du Synode National, *pour établir*, comme ils parloient, *la foi une fois reçue & pour prévenir le Schisme*; langage que les gens éclairez entendoient assez, & que l'évenement fit comprendre depuis aux plus simples. Après cela, les Ministres des Classes de Nimegue, de Tiel & de Bommel présenterent au Chancellier & à la Cour de Gueldre un Ecrit; qui contenoit, en dix articles, la doctrine des *Supralapsaires* les plus outrez, sans aucun adoucissement, & avec les plus odieuses conséquences qu'on en puisse tirer. Ils disoient qu'ils aimeroient mieux ne point passer pour Ministres Réformez, que d'admettre ces Articles, & ils exposoient au contraire leurs sentimens sur la Prédestination, selon les principes des Rémontrans. Ils ne laissoient pas de vouloir entrer en un accommodement, & d'offrir une Tolerance Mutuelle, pour se réünir, avec les Contrerémontrants, afin de s'opposer aux Athées, aux Sociniens, aux Pelagiens, & aux Jesuites. Les Classes de Zutfen & de la Veluwe rejetterent ces Articles, comme n'étant point conformes à leur doctrine, & y opposerent, comme ils disoient, des propositions contraires, conçuës selon les manieres de parler des *Infralapsaires* mitigez. Pour l'accommodement, ils déclarerent que c'étoit une chose, qui regardoit le Synode National & les Réformez en géneral. Les Rémontrans ayant eu communication des *Antitheses*, comme on nommoit les propositions des Infralapsaires, reconnurent de bouche & par écrit qu'ils croyoient que les dix propositions, en y faisant quelques petits changemens, contenoient veritablement la doctrine de leurs Adversaires, & que plusieurs des propositions, qu'ils débitoient comme des *Antitheses*, n'y étoient nullement opposées. Cependant ils demanderent du tems, pour déliberer sur ces matieres, dans leurs Classes. On le leur accorda, mais on résolut que cette affaire seroit portée devant le Synode de la Province, & que si on ne pouvoit pas la finir, dans ce Synode, on s'en remettroit au National, qui ne pouvoit pas beaucoup tarder.

Dans la Province d'Utrecht, où les Etats étoient dans la même pensée touchant la Tolerance, que ceux de Hollande, les Esprits étoient si fort échauffez; que les Contrerémontrants Zèlez, qui y étoient, abandonnoient, comme en Hollande, les Eglises Publiques, où des Ministres Rémontrans prêchoient, s'en alloient au prêche, hors de la Province, & y communioient, ou faisoient des Assemblées à part. Cela alla si loin, que le Magistrat d'Utrecht crut qu'il le falloit défendre. Quelques uns des Rémontrants craignant que cette défense ne parût odieuse, & qu'on ne la leur reprochât, comme on avoit fait à l'égard d'une semblable (1) défense faite à Roterdam, l'année précedente, intercederent auprès du Magistrat pour la faire révoquer. Mais il leur répondit que la Tolerance Mutuelle, dans les Dogmes controversez, ayant toûjours été établie dans la Province d'Utrecht, & confirmée depuis peu, avec le consentement des Etats, & des Eglises; personne n'avoit

(1) Voyez ci-dessus p. 307, 308.

1617. n'avoit aucun sujet de se plaindre de l'Eglise Publique : Que ceux qui s'y opposoient, le faisoient par un esprit de faction & nullement par principe de conscience; pour y faire une révolution, qu'ils avoient depuis long-tems machinée : Que c'étoit ici une suite du tumulte de l'an MDCX. comme on le savoit assez : Que ces gens-là étoient poussez par les Ministres de Hollande & particulierement par ceux d'Amsterdam, pour faire un Schisme dans la Ville d'Utrecht, comme ils avoient fait en divers lieux de leur propre Province, & que l'on avoit jugé à propos, à cause de cela, de faire cette défense. On n'avoit néanmoins aucun dessein de punir à la rigueur ceux qui ne l'observeroient pas, dans l'état où les affaires étoient alors en Hollande.

L'Overyssel ne fut pas exempt de disputes. Il y eut à Deventer un Ministre nommé *Assuerus Matthisius*, qui fut obligé de demander son congé, parce qu'il étoit Rémontrant, à cause des violentes Déclamations d'un de ses Collegues, & qui fut ensuite appellé à Campen. Il y eut encore d'autres Ministres, qui traversérent les résolutions des Etats, qui étoient pour la Modération. On les pressa extrémement de consentir à la convocation d'un Synode National. Ils le refuserent à la pluralité des voix le 22. Juin dans une Assemblée tenue exprès pour cela. Les Députez de Deventer s'y opposerent à la Haie, contre tout usage, (1) comme on l'a déja marqué en passant.

1618. L'ANNE'E suivante, il y eut de perpetuelles brouilleries entre les deux Partis que l'on pourra voir au long dans les Histoires d'*Uytembogard* & de *Brandt*, qui les ont laissées, avec raison, à la Postérité, qui auroit de la peine à croire qu'une Nation, d'ailleurs assez calme, se fût si fort échauffée, sur des dogmes spéculatifs, pleins de difficultez, & par conséquent inintelligibles pour la plûpart de ceux, qui prirent parti sur cette matiere; si l'on ne voyoit pas le détail de cette affaire, appuyé d'Actes Authentiques, qu'ils rapportent tout au long. Nous y renverrons nos Lecteurs, qu'il seroit difficile de ne pas ennuyer, par un détail de choses, qui nous paroissent aujourd'hui des bagatelles, comme elles le sont en effet, par rapport à nous, mais qui ne le furent pas alors; outre qu'elles peuvent servir d'exemple, pour se garder de tomber en de semblables desordres. On ne vit que nouvelles Associations d'Orthodoxes, (j'entends par-là ceux qui eurent le dessus, qui prennent ordinairement ce titre, sans décider lequel des deux Partis avoit *les sentimens les plus droits* selon la signification du mot) que Schismes nouveaux, que contestations & que plaintes.

Maurice s'étoit bien apperçu qu'il ne viendroit jamais à bout de ruiner Barneveld, & de rompre toutes ses mesures, pendant que les Magistrats des Villes, qui avoient été témoins, pendant plusieurs années de sa conduite, subsisteroient, & qu'ils défendroient, par l'autorité de leurs charges, les bons conseils qu'il donnoit à la Hollande & à toute la Confédération. Il y en (2) avoit de cette sorte à Nimegue, qui étoient contre le Schisme & pour la Tolerance, & qui soûtenoient ce parti en Gueldre. Avant que d'attaquer les Magistrats des Villes de Hollande, qui favorisoient Barneveld, il fit un essai de son autorité sur ceux de la Ville de Nimegue, où il le pouvoit faire d'une maniere moins odieuse; parce qu'en prenant cette Place (3) en MDXCI. il s'étoit retenu le droit d'y changer les Magistrats pendant la guerre, lors 1618. qu'il le trouveroit à propos. On ne l'avoit point trouvé mauvais, parce que l'on ne se fioit pas à la Magistrature de cette Ville, qui avoit favorisé les Espagnols. Il ne laissa pas de prendre le même droit, dans la Trêve; pour mettre hors de leurs emplois trois Magistrats de Nimegue, qui favorisoient les Rémontrants. Cela se fit au mois de Janvier de cette année MDCXVIII. & ces gens-là se rendirent à la Haie, en Fevrier, pour se jetter *entre les bras* des Etats de Hollande, comme ils le dirent; & les prier d'interceder pour eux, afin qu'ils fussent rétablis dans leurs Droits, & dans leurs Privileges. On leur accorda leur demande, & l'on écrivit pour cela aux Etats de Gueldre; mais les Villes d'Amsterdam, d'Enkhuyse, d'Edam & de Purmerend ne consentirent pas que cette Lettre fût écrite au nom des Etats de Hollande; ce qui empêcha qu'elle ne fit assez d'effet. Maurice s'étant ensuite trouvé dans l'Assemblée des Etats de Gueldre, le 14. de Mars, il leur rendit compte de ce qu'il avoit fait à Nimegue, en y changeant quelques Magistrats. Les Etats approuverent ce qu'il avoit fait, l'en remercierent & trouverent bon qu'il exerçât le même pouvoir d'y changer les Magistrats, pendant la Trêve, comme il avoit fait pendant la guerre. Maurice exhorta fort aussi les Etats de Gueldre à demeurer fermes à défendre la doctrine reçue, à montrer un bon exemple aux autres Provinces, puis qu'ils étoient la premiere de toutes, à soûtenir les Etats Géneraux, contre châque Province, dont quelques unes vouloient usurper leurs droits, en prenant les Garnisons, & en changeant leur serment, & autres choses, qui tendoient à dissoudre l'Union, & à ruiner la République. Les Etats de Gueldre, où Maurice avoit beaucoup d'autorité, résolurent de charger leurs Députez à l'Assemblée des Etats Géneraux, de représenter ce que Maurice souhaitoit aux autres Provinces, & de soûtenir les Prérogatives des Etats Géneraux & celles du Prince. Ceux qui liront les Ch. X. & XI. de l'Apologétique de *Grotius* verront que ces discours du Prince, & des Etats de Gueldre n'étoient pas fondez sur une connoissance exacte de la constitution de cette République. Mais tout cela tendoit à une autre fin, que l'évenement découvrit si bien, que personne n'en put douter.

Les Etats de Hollande écrivirent aussi à ceux d'Overyssel, pour tâcher de les tenir attachez à la cause qu'ils avoient défendue, jusqu'alors. Mais Maurice s'étant transporté lui-même à Deventer au mois de Mai, tems auquel les Etats d'Overyssel y étoient assemblez, (4) les assura que, par la convocation d'un Synode National, on ne se proposoit autre chose que de mettre fin aux Disputes de Religion, sans faire tort à aucune Province, ou à aucun de leurs Membres, dans leurs Droits & dans leurs Privileges, & sans vouloir faire aucun mal à personne, pour sa Religion. Il ajoûta que l'on feroit en sorte, par de bonnes raisons, que les Provinces, qui n'étoient pas du même sentiment, seroient ramenées en maniere que tout se feroit de concert & unanimement; & que d'ailleurs les décisions du Synode n'auroient aucune force, qu'après qu'elles auroient été ratifiées par les Etats de châque Province. La Noblesse & les Villes d'Overyssel consentirent, sur ces rémontrances, à la Convocation du Synode National, à ces conditions, qu'il travailleroit à accommoder les querelles de Religion, & à rétablir la paix & la bonne in-

(1) Voyez pag. 325. col. 2.
(2) *Brandt* Liv. XXIX.
(3) Voyez ci-dessus Liv. IV. p. 154.
(4) Voyez l'Apologet. de *Grotius*. Ch. V.

1618. intelligence; & qu'on examineroit de nouveau ce qui avoit été projetté sur la maniere dont le Synode se tiendroit, & qu'on le corrigeroit s'il étoit besoin. On regardoit tous les discours que l'on employoit à gagner les Provinces, en faveur du Synode, comme des Stratagemes militaires, où plus l'on trompe les Ennemis, plus on mérite de loüange, lors que l'affaire, que l'on s'est proposée, réüssit. Il en fut de même, d'une infinité d'autres choses, qui furent dites, pour parvenir à certaines fins, & non pour découvrir la pensée de ceux qui les disoient. L'évenement fit voir ce qu'on s'étoit proposé.

Les Députez de la Ville de Harlem dirent assez ouvertement, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, qui se tint en Janvier & en Fevrier, qu'ils étoient persuadez, qu'il y avoit des gens, qui travailloient à ruiner l'autorité des Etats & à opprimer la liberté de leur Païs. Ils y présenterent un Memoire, où après avoir représenté le courage avec lequel leur Ville s'étoit défendue contre les Espagnols, & les devoirs auxquels les Magistrats étoient obligez, & sur tout celui de proteger & de défendre les Bourgeois de leurs Villes contre toutes sortes de violences & particulierement celles que l'on fait contre ceux qui ne sont pas de la même Religion; ils se plaignent des calomnies & des libelles qu'on avoit publiez, contre eux, & disent que l'on avoit reçu (*dans les Cours de Justice*) des appels contre les Ordonnances des Etats de la Province, & contre les Droits, les Privileges & les Coûtumes des Villes: Que les Magistrats avoient été menacez, en divers lieux, & même attaquez avec violence (*comme à Oudewater*): Que leurs Elections avoient été extorquées, par la force: Qu'il paroissoit qu'il y avoit une cabale factieuse, qui vouloit chasser du Gouvernement, sous prétexte de Religion, ceux qui avoient donné des preuves incontestables de leur fidelité & de leur amour pour leur Patrie: Que plusieurs Ministres & Bourgeois, qui avoient toûjours été très-attachez à la Religion Réformée, & qui ne differoient en rien des autres, qu'en ce qu'ils n'étoient pas du même sentiment, sur la Prédestination & sur les Dogmes, qui y ont du rapport, avoient été maltraitez, dans les rues, injuriez, & pillez dans leurs propres Maisons: Que des Ministres turbulents avoient fait des Schismes, pour cette seule doctrine, ou parce qu'ils s'étoient soumis, par ordre de leurs Magistrats, au Réglement Ecclesiastique de MDXCI. que les Etats avoient autorizé, en maniere que les Magistrats, qui voudroient le suivre, pourroient s'y conformer: Que quelques instances, que l'on en eût faites, dans l'Assemblée des Etats de Hollande & dans celle des Etats Géneraux, on n'avoit point employé de moyens efficaces, pour empêcher les libelles de courir tout le Païs, & que les Auteurs de ces Pieces, qui avoient été bannis des Villes où ils les avoient faites, avoient été protegez en d'autres: Que quelques Villes de la Province, fort éloignées de la frontiere, avoient été chargées d'un grand nombre de Soldats, malgré les Magistrats & les Bourgeois, sans avoir la moindre sûreté, qu'on ne s'en serviroit point contre eux, sous prétexte de Religion, ou que, si d'autres les attaquoient, ces Troupes les défendroient contre eux: Que par-là on avoit introduit une impunité génerale, pour la plus vile populace: Que si les Sujets étoient obligez de payer les taxes au Souverain, c'étoit aussi le devoir de ce dernier de les défendre & de les proteger. Ce n'étoient pas les Etats de la Province, qui étoient cause de tous ces desordres, mais ceux qui avoient entrepris de ruiner leur autorité, pour établir leur propre, & pour *pêcher*, comme l'on dit, *en eau trouble*. Il n'étoit pas difficile de voir sur qui tomboient ces plaintes, mais il n'étoit pas possible de les réfuter.

Après cela ceux de Harlem déclaroient I. Qu'ils étoient disposez à soûtenir le Gouvernement, conformément aux Lois & aux usages, & à s'opposer à tout ce qui pourroit être fait au contraire; en executant les résolutions des Etats, soit qu'elles se prissent avec les suffrages de tous les Membres, ou que ce fût seulement à la pluralité des voix, excepté dans les choses où l'unanimité est requise: II. Qu'ils étoient prêts à remplir tous leurs engagemens, soit avec les Membres de la Province de Hollande, soit avec les autres Provinces, pour les aider à résister non seulement à la tyrannie d'Espagne, mais aussi à toute autre, soit étrangere, soit domestique, & à toute violation des Lois & des Privileges de la Province & des Villes: III. Que pour cela ils étoient disposez à soûtenir tous les Magistrats des Villes, dans les fonctions légitimes de leurs emplois, & à ne souffrir point qu'on y en introduisît aucuns, autrement que par une libre élection & qu'ils s'aideroient à redresser ce qui pouvoit avoir été fait au contraire: IV. Qu'ils défendroient ouvertement la *Religion Evangelique Réformée*, pourvu qu'on ne fit point de recherche des opinions particulieres des Sujets, & qu'on ne causât aucun trouble, ni aucun dommage à personne, pour cela; & sans permettre que les autres Provinces y fissent aucun changement, malgré les Etats de Hollande, cela étant contraire à leurs Privileges, aussi bien qu'à l'Union d'Utrecht; & que pour les Disputes touchant la Prédestination & les Points, qui y ont du rapport, comme ils avoient auparavant tâché de contribuer à prévenir le Schisme, ils étoient très-disposez à entrer dans toutes les mesures, que l'on pourroit prendre, pour le finir; mais qu'ils jugeoient qu'en attendant on devoit laisser les Eglises, entre les mains de ceux, qui y avoient été légitimement appellez, & que tout ce qui avoit été fait par violence, contre eux, devoit être réparé: V. Qu'ils soûtiendroient les Cours de Justice dans toutes leurs fonctions conformes au réglement de leur institution; à condition qu'elles n'accorderoient pas des provisions contre les résolutions des Etats, ni contre les Privileges & les Usages connus des Villes & particulierement en matieres criminelles, dans lesquelles, par un Privilege connu du Païs, les Cours ne peuvent recevoir aucun appel: VI. Qu'ils insistoient à ce que les revenus de la Province fussent employez non seulement contre les Ennemis du dehors, mais aussi pour la défense des Bourgeois & des Habitants, dans leurs personnes & dans leurs biens, sans qu'on pût se servir du prétexte de Religion pour autoriser les injures qu'on leur pourroit faire: VII. Que tous les Soldats, qui avoient leurs quartiers dans la Province de Hollande, ou ailleurs, s'ils étoient payez par cette Province, seroient obligez de faire un serment particulier, selon l'Union d'Utrecht, aux Magistrats des Villes, où ils seroient, de les défendre contre toute violence, quand même on voudroit se servir du prétexte de Religion contre eux: VIII. Qu'ils se croyoient obligez, en vertu des Alliances, d'assister tous ceux qui pourroient être attaquez, sous ces prétextes, ou de leur faire avoir satisfaction du tort qu'on pouvoit leur avoir fait.

Cela ayant été lû, les Députez de Harlem prierent instamment les Membres de l'Assemblée de dire leur sentiment sur ces Articles, avant que de donner leur consentement à l'argent qu'on demandoit de la Province, pour les dépenses de cette année,

1618. née, afin qu'on le pût donner plus sûrement & plus promptement. Ils ajoûterent que, si quelcun avoit quelque difficulté, sur ce qu'ils avoient dit, ils le prioient de la proposer ouvertement. En effet, ils n'avoient rien avancé, qui ne fût conforme à la Constitution de l'Etat, & aux Résolutions précedentes des Etats de Hollande.

Non seulement les Députez de Leide, de Goude, de Roterdam, de la Brille, de Schoonhove, d'Alcmar & de Hooren, mais aussi la plus grande partie de l'Assemblée témoigna qu'elle n'avoit rien à opposer à cette déclaration; pourvu seulement qu'on ne parlât point d'indemniser ceux à qui on pouvoit avoir fait quelque tort, dans ces troubles. (1) Ceux de Roterdam, après avoir fait voir la Déclaration de ceux de Harlem au Conseil de leur Ville, reçurent ordre le 11. de Fevrier, de ces Magistrats, de faire la même Déclaration, dans l'Assemblée des Etats, au nom de la Ville de Roterdam. On n'eut en effet rien à redire dans cette Déclaration, sur tout après que ceux de Harlem & les autres eurent dit, qu'ils ne demandoient d'indemnitez, que celles qui se pouvoient faire facilement. Les Députez des Villes, opposées à la pluralité des voix, ne voulurent pas se joindre à cette Déclaration, & ne rendirent aucune raison de leur conduite, quoi que les autres les en priassent; de peur que s'ils disoient quelque mauvaise raison, on n'en vît d'abord l'injustice, & que s'ils y aquiesçoient, ils ne fussent plus en état d'executer le projet, qu'ils avoient fait. Quelque tems après, comme il semble (puis que cela se trouve, comme dit *Brandt* dans la Minute des Résolutions des Etats, le 28. de Mai) les Députez d'Amsterdam dirent qu'ils avoient reçu pour instruction de leurs Principaux, de dire qu'ils soûtiendroient l'autorité publique des Etats de Hollande, celle de Son Excellence, & les Droits & les Franchises des Villes. Sur quoi ceux de Dordrecht, pressez de se déclarer, ou d'approuver la déclaration de ceux de Harlem, demanderent s'ils seroient contents de cette déclaration, & s'ils consentiroient aux frais de cette année; en cas que ceux de Dordrecht la fissent. Les Députez de Harlem demanderent à déliberer entre eux là-dessus, & promirent de répondre dans la suite. Il semble qu'ils acquiescerent à la proposition de ceux de Dordrecht, puis qu'ils consentirent aux frais de l'année. Mais la suite fit voir qu'ils n'avoient nullement dessein de regler leur conduite, sur les principes établis dans la Déclaration de ceux de Harlem & de Roterdam.

Le 18. de Mai, *Du Maurier* parut encore, par ordre du Roi devant les Etats de Hollande, pour les exhorter à la paix, & leur fit un sage discours là-dessus. Il leur dit, entre autres choses, qu'il n'y avoit que trois manieres d'arrêter le cours des desordres, que l'on voyoit entre eux; ou la force ouverte, ou une décision des differends qui étoient entre eux, ou enfin un accommodement. „ Pour „ ce qui est de la force, *dit-il*, je ne crois pas qu'il „ y ait personne, qui soit si destitué de Bon-sens „ & d'Humanité, que de croire que ce soit une „ chose, qu'on vous puisse conseiller, ni qui soit „ faisable; puis qu'elle est incompatible avec le „ Christianisme, dont vous faites profession, & „ avec tous les principes de la Societé Civile. „ L'Experience a apris à tous ceux, qui l'ont „ voulu essayer, en tous tems, & parmi toutes les „ Nations, à leur grand dommage, que la Conscience ne peut pas être contrainte & qu'on ne „ doit pas employer la force, en une chose, qui „ dépend uniquement de la Toute-puissance Divine. Ajoutez à cela qu'il seroit impossible d'ôter ainsi les sujets des plaintes mutuelles, que „ l'on entend parmi vous, sans déchirer vos propres entrailles; c'est-à-dire, sans mettre miserablement en pieces vôtre République. Pour ce „ qui est de faire décider vos differends, ceux qui sont „ les plus versez, dans cette sorte de choses, assurent qu'on ne pourroit le faire, que par le „ moyen d'un Concile Géneral, méthode aussi difficile, qu'ennuyeuse, par une infinité d'accidens & de considerations, qui naissent de la situation présente des esprits, qui sont pleins de „ soupçons & de jalousies bien fondées. Cela est „ si connu, qu'il n'est pas besoin que je m'y arrête. „ Il ne reste donc que la troisiéme maniere, que „ l'on puisse essayer, avec quelque esperance de „ succès; qui est de faire quelque accommodement entre vous, jusqu'à ce qu'on trouve un „ meilleur expedient. Vous pouvez vous en promettre un heureux succès, pourvu que vous „ vous y preniez avec une intention droite & sincere, comme vos engagemens, à procurer le „ Bien public, le demandent.

Il employa le reste de son Discours à les porter à une Tolerance mutuelle, mais inutilement. Pour réüssir, il auroit fallu pouvoir gagner Maurice, qui pouvoit seul calmer ces desordres; & qui travailloit, de toutes ses forces, à les augmenter, pour venir à ses fins. Un Envoyé de Suede, qui eut une audience des Etats quelques semaines après, les exhorta aussi à rétablir, entre eux, l'Union, qui leur étoit si nécessaire. Mais cela ne servit de rien. *Carleton*, choqué de *la Balance* qu'on avoit opposée à sa Harangue précedente, les exhorta à tenir un Synode, à l'exemple de son Maître; qui en semblable conjoncture, assembloit, à ce qu'il disoit, une Assemblée d'Ecclesiastiques seuls, & qui après avoir reçu d'eux le résultat de leurs conférences, les confirmoit par une patente avec le grand Seau d'Angleterre, qui leur donnoit de l'autorité. Il parla aussi de la Conference d'Hamptoncourt, dont il leur rendit compte d'une maniere, qui n'étoit pas conforme avec la rélation qui en avoit été publiée en Angleterre. Ce qu'il dit même du Synode n'étoit nullement conforme à l'usage de Jaques. Les Rémontrans présenterent alors un long Memoire aux Etats de Hollande, (2) où ils racontoient ce qui s'étoit passé, dans ces Controverses; pour empêcher qu'on ne s'en remît à la décision de Juges partiaux. Mais ce n'étoit plus le tems, auquel le Parti moderé eût quelque autorité.

Le Comte de *Cuylembourg*, qui étoit de ce nombre, dit à Uytembogard que Maurice lui avoit conseillé de quitter le Parti, où il étoit, sans quoi il s'en trouveroit mal. Maurice ajoûta qu'il étoit assuré qu'un certain homme (il entendoit Barneveld) travailloit à livrer le Païs aux Espagnols. Le Comte qui n'étoit pas moins instruit des choses, que Maurice, lui en demanda quelque preuve; mais le Prince répondit qu'il n'en étoit pas encore tems, qu'il falloit faire auparavant des exemples, de quelques uns des traîtres. Le Comte repliqua que si l'on continuoit, de la sorte, c'étoit le veritable moyen d'introduire les Espagnols, dans le païs. Le Prince dit là-dessus *qu'il valoit mieux le faire ainsi qu'autrement, & que l'on verroit qui auroit la plus longue bourse.* Il n'est pas facile de bien entendre ce qu'il vouloit dire, mais on voyoit bien dès-lors qu'il vouloit porter les choses à l'extremité; quoi que cela ne fût nullement séant à un homme

(1) Voyez Grotius au Ch. XIX. de son Apologetique p. 426. & suiv. de l'Ed. in 12.

(2) Voyez en l'extrait dans le XXIX. Livre de *Brandt*.

 me de son rang, & dans les circonstances, où il étoit. Si l'on jugeoit de son caractere, par sa conduite, on ne pourroit le regarder que comme un Prince très-passionné ; & il seroit à souhaiter, qu'on pût disculper un si Grand Homme, sans condamner l'Innocence de ceux, envers qui il étoit devenu implacable.

Il parut alors des Libelles, les plus scandaleux, contre Barneveld, qu'on accusoit d'être la cause de tout le mal. Il y en avoit un intitulé *Pratiques de la Cour d'Espagne* & un autre qui s'appelloit *Discours Necessaire*, &c. qu'on n'auroit assurément point publiez, si l'on avoit eu de bonnes preuves contre lui. Emouvoir la populace par des Libelles anonymes, & pleins de mensonges, contre des gens comme étoit Barneveld, dans le tems où il étoit brouillé avec Maurice, étoit la chose du monde la plus facile ; parce qu'on n'avoit rien à craindre, & que l'on étoit recompensé pour de semblables Ecrits, qui étoient au goût de ceux qui avoient alors le dessus. Mais si l'on avoit pû prouver quelque chose, par des raisons apparentes, ou plausibles, on n'auroit jamais employé de si mauvais moyens ; & encore moins, si l'on avoit eu des preuves claires & solides, contre Barneveld.

La Princesse Doüairiere d'Orange, qui l'estimoit, dit alors à quelcun, des Mémoires de qui *Brandt* l'avoit tiré, que quelques personnes soupçonnoient Barneveld de prendre de l'argent des Espagnols, & que le Prince en avoit eu quelques indices de Bruxelles, qui le lui faisoient presque croire ; ce qui fit qu'elle conseilla à l'Avocat de Hollande de se justifier par un Manifeste Public. Là dessus il écrivit le 24 d'Avril une longue (1) Lettre à Maurice, où il protestoit qu'il ne se sentoit pas coupable de lui avoir donné aucun sujet d'être mal satisfait de lui. Il étoit vrai qu'il n'en avoit aucun sujet légitime ; mais s'il est vrai qu'il l'eût déconseillé de vouloir être Comte de Hollande & de Zélande, comme le dit *du Maurier*, il n'en falloit pas chercher d'autre raison. Le mal étoit que c'étoit une chose, à laquelle on n'osoit pas toucher. Barneveld représentoit aussi dans cette Lettre, les services, qu'il avoit rendus aux Provinces Unies & à la Maison d'Orange. Mais c'est ce qu'il avoit fait plus au long, dans sa *Remontrance* aux Etats de Hollande, qui fut peu de tems après publiée par leur Imprimeur. Aussi Barneveld mit-il une copie de cette Rémontrance, dans la Lettre qu'il écrivit à Maurice.

Comme (2) elle fut présentée à des gens, qui avoient été, en grande partie, témoins de ce qu'il y dit, qu'elle renferme des faits d'une notorieté publique, qu'elle n'a jamais été réfutée, par qui que ce soit, qui se soit nommé, & qu'elle a été confirmée par le témoignage des Etats de Hollande ; on peut, sans trop hazarder, la regarder comme une piece authentique. Qu'on ajoûte encore à cela qu'on ne put nuire à l'Auteur, sans violer les Privileges & les Lois les plus sacrées du Païs ; & que l'on doute, si l'on peut, de la verité de ce qu'il y dit. Nous ne ferons ici que toucher les principaux endroits, selon l'ordre du tems, & des choses, sans nous assujettir à suivre la méthode de celui qui l'a composé.

Comme ceux qui envioient à *Barneveld* l'autorité, qu'il avoit dans l'Etat, à cause de son habileté & de ses longs services, & qu'il n'étoit pas né en Hollande, lui demandoient qui il étoit & d'où il étoit, il fut obligé de faire connoître son extraction à des gens, qui ayant tout sujet d'être contents de sa conduite, n'avoient que faire de savoir ni son origine, ni sa patrie ; choses qui ne peuvent faire ni mépriser un homme, dont la conduite est loüable ; ni estimer ceux, dont les actions sont blâmables. Il dit donc qu'il étoit né à Amersfort, dans la Province d'Utrecht, que son Bisayeul étoit *Nicolas d'Olden-Barneveld* (3) d'une très-ancienne famille, qui depuis quelques siecles, avoit été dans le Corps de la Noblesse de la Veluwe, & avoit été appellée dans ses Assemblées : Que sa Bisayeule étoit de l'ancienne maison d'*Amersfort*, dont celle de *Weede*, comme on l'appelloit alors, étoit une branche connue, depuis trois ou quatre cents ans : Qu'ainsi on ne pouvoit pas le traiter d'étranger en Hollande, puis qu'il y avoit quatre-vints ans, que l'Empereur Charles V. avoit, à l'instance des Etats de Hollande, uni la Province d'Utrecht, avec la leur, en maniere que ceux de l'une de ces Provinces pourroient avoir réciproquement des emplois, dans l'autre.

Pour ce qui regardoit son éducation, il avoit étudié en Droit à Louvain en Brabant, & à Bourges en France, en MDLXVI. & MDLXVII. Les troubles, qui commencerent alors dans les Païs-Bas, l'obligerent de sortir de France, d'où il alla à Bâle. De là il descendit le Rhin jusqu'à Cologne, où il reçut ordre d'aller achever ses études à Heidelberg. Quoi qu'il étudiât en Droit, comme il y avoit alors quelques disputes sur la Prédestination, il examina cette matiere & il se persuada *qu'un bon Chrétien doit croire que par la grace de Dieu & à cause de la satisfaction de Jesus-Christ*, *nôtre Sauveur*, *il est prédestiné à être sauvé, & que cette Foi, par laquelle il croit fortement que son Salut est fondé seulement sur la Grace de Dieu, & sur les mérites de Jesus-Christ, vient de cette même Grace de Dieu : Que s'il arrive qu'il tombe, dans quelque grand peché, il doit être persuadé que Dieu ne permettra pas, qu'il s'y endurcisse ; mais qu'en lui demandant sa Grace, il le convertira, l'amenera à repentance, & qu'enfin il le fera perseverer dans la Foi, jusqu'à la fin de sa vie.* Ayant conçu cette pensée, il la découvrit aux Professeurs en Théologie *Boquin* & *Zanchius*, & à un Ministre célebre, nommé *Olevianus* ; qui lui dirent *qu'il pouvoit bien demeurer en repos là-dessus, sans pénetrer plus avant ce dogme* de Théologie. *Zanchius* croyoit en effet que l'élection est fondée sur le sacrifice de Jesus-Christ, comme il paroît par (4) son V. Livre *de la Nature de Dieu* Ch. II. Question IV. On ne peut pas douter que les Propositions, qui sont renfermées dans ces mots de Barneveld, ne soient veritables ; quoi qu'elles ne soient pas exprimées, comme un Théologien les exprimeroit. On conviendra aussi, si l'on a quelque Equité, que c'étoit assez pour un homme, qui n'étoit pas Théologien, que de croire ce qu'il croyoit là-dessus ; sans s'inquieter sur les questions épineuses, qui se présentent à l'esprit, dès qu'on veut pénetrer ce dogme. Si l'on est bien persuadé que le Salut vient uniquement de Dieu, qui l'accorde aux hommes à cause du sacrifice de Jesus-Christ, & que la Foi, avec laquelle on embrasse cette verité, & dans laquelle on demeure jusqu'à la fin de sa vie, vient aussi de Dieu, qui la donne de sa pure grace ; il semble qu'on n'a pas besoin de s'engager dans des recherches plus subtiles. Barneveld voyagea ensuite en Allemagne & en Italie les années MDLXVIII. & MDLXIX. aux dépends de ses Parens.

L'an-

(1) Voyez la dans la vie de Barneveld de la seconde Edition faite à Roterdam en 1670. in 12. p. 132. & suiv.

(2) On la trouve entiere dans sa vie, pag. 146. & suiv.

(3) Voyez en les preuves, au commencement de sa vie.

(4) Dans le Tome II. de ses Oeuvres Theologiques, col. 535.

 L'année suivante MDLXX. il se rendit à la Haie, pour y exercer l'emploi d'Avocat, & il y fit paroître tant de zèle, pour la bonne cause, qu'il fut l'un des trois Avocats, qui reconnurent en MDLXXII. le Prince d'Orange, pour Gouverneur légitime de Hollande; quoi qu'il eût déja pris les armes contre les Espagnols, que son autorité ne fût guére bien établie, & que l'on eût tout à craindre du Duc d'Albe, qui ruina cette même année tous les desseins de Guillaume de Nassau; comme on l'a pu voir dans l'Histoire, que l'on en a faite. Néanmoins Barneveld fut, en toute occasion, contre les Espagnols, soit en matieres de Religion, soit en matieres d'Etat. Aussi fut-il obligé de sortir de la Haie, qui pouvoit être envahie, par les Espagnols; pour se retirer à Delft, qui étoit une Ville fermée, mais peu fortifiée. Cependant il eut beaucoup de pratique, cette année-là; étant employé par les Etats & par presque toute la Noblesse, & les Villes & autres Communautez. Il fut néanmoins, comme volontaire, au secours, que l'on envoya, pour faire lever le siege de Harlem, & qui fut défait par les Espagnols. Aussi avoue-t-il qu'il ne s'en tira, que par un grand bonheur. Il voulut encore être du nombre de ceux, qui firent lever le siege de Leide; mais il ne put se trouver, dans cette execution, parce qu'il tomba malade.

L'an MDLXXV. il se maria, comme il nous l'apprend lui même, mais sans nommer son Epouse, dont il marque seulement que la personne lui plût, que sa dote fut promptement payée & qu'il y avoit eu esperance d'avoir beaucoup plus de ses parents. C'étoit une Dame d'un grand mérite, comme on le verra dans la suite; & il est étrange que son nom ne soit pas venu jusqu'à nous.

L'an MDLXXVI. les Magistrats de Roterdam lui offrirent la Charge de Pensionaire, dans leur Ville, & il crut devoir l'accepter, pour de bonnes raisons, comme il le dit. Dans ce poste qu'il occupa, pendant neuf ans, il eut occasion de rendre de bons services non seulement à cette Ville, mais encore à toute la République. Roterdam prit après cela son frere *Elie d'Oldenbarneveld*, en sa place; ce qui marquoit que les Magistrats de cette Ville avoient été contens de ses services.

La place d'Avocat de la Province de Hollande étant venue à vaquer en MDLXXXIV. par la démission volontaire de celui qui la remplissoit, il fut sollicité de l'accepter. Mais il fut l'année suivante en sa premiere Ambassade, en Angleterre, pour offrir avec plusieurs autres, la Souveraineté des Provinces à la Reine Elisabeth, qui, au lieu de l'accepter, leur envoya seulement le Comte de Leicestre, pour être Gouverneur Géneral, qui y vint sur la fin de l'année MDLXXXV. Il faut que Barneveld se fût dès-lors défié de ce Seigneur, puis qu'avant que Leicestre vînt, il fit nommer Maurice, Gouverneur de Hollande & de Zélande, pour contrebalancer un peu son autorité, & empêcher que Leicestre ne disposât de ces Gouvernemens, en faveur de quelque autre, en qui on ne pourroit pas se fier.

Comme on lui avoit donné une trop grande autorité & dont l'on craignoit qu'il n'abusât, les Etats de Hollande crurent qu'ils ne devoient pas laisser plus long-tems la place d'Avocat de leur Province vacante. Ils jetterent donc, pour la remplir, les yeux sur Barneveld & obtinrent de la Ville de Roterdam, qu'elle lui accorderoit son congé, pour servir toute la Province & même tout l'Etat. Il s'excusa, autant qu'il put, soit en disant qu'il n'avoit pas les talents nécessaires pour cela, soit en marquant la juste crainte qu'il avoit que son avancement ne causât de très-grandes jalousies contre lui, & en raportant encore d'autres fortes raisons. Mais plus il s'excusa, plus les Etats le presserent d'accepter l'Emploi, qu'on lui offroit, & enfin il fut obligé d'y consentir, au commencement de Mars de l'année MDLXXXVI. à ces deux conditions; *que si l'on venoit à traiter, pour remettre le Païs sous la puissance du Roi d'Espagne*, ce qu'il croyoit avoir sujet de craindre, pour de bonnes raisons, *il seroit d'abord déchargé de cet Emploi; & qu'on ne l'enverroit pas hors du païs, contre sa volonté.* La raison de cette seconde demande étoit qu'il vouloit être instruit de la suite de toutes les affaires, & pouvoir empêcher qu'on ne changeât l'ordre, qu'il auroit une fois établi, pour la conduite de ce qui dépendoit de sa Charge. Il décrit lui même les fonctions de cet important Emploi, en disant qu'il consistoit principalement à défendre les Etats, & les Droits du Païs; à prendre soin de leurs Assemblées, à proposer ce qui y devoit être traité; à recevoir les Rémontrances & les Requêtes qui leur sont adressées, & à les leur présenter dans le tems; à consulter là dessus & sur tout ce qui se propose, avec la Noblesse, à déliberer sur cela & à former son sentiment, soit qu'il fût unanime, ou de la plus grande partie, & à l'appuyer de raisons, selon le besoin; à demander ensuite les opinions des Villes, à conclurre à la pluralité des suffrages, & à faire executer, autant qu'il étoit possible, leurs résolutions. Mais on voit bien que celui, qui propose les sujets des déliberations, doit être très-habile pour les proposer avec netteté, sans y mêler rien d'étranger, & qui n'appartienne pas à la question, dont il s'agit; pour éclaircir ce qui peut avoir quelque obscurité, & donner à tout cela le tour, qu'il doit avoir; puis qu'un sentiment raisonnable, mal proposé, échouë souvent: & qu'au contraire, une mauvaise pensée est bien reçue, par la maniere, dont on la propose. D'ailleurs pour ramener des gens quelquefois trop entiers dans leurs sentimens, faute de lumieres, ou par passion; il faut avoir bien de l'adresse, & du flegme. Il est certain que, sans avoir droit de suffrage, celui qui préside à une Assemblée, & qui a des talens, peut y faire rejetter, ou passer bien des choses; dont on jugeroit autrement, si elles étoient exprimées d'une autre maniere. Outre cela le Pensionaire ou l'Avocat, comme on parloit alors, entre dans tous les Conseils de la Province, dans la Chambre des Comptes, & dans l'Assemblée des Etats Géneraux; de sorte qu'il faut qu'il ait l'œuil sur tout, & qu'il ne se passe rien de considerable, sans sa participation. C'est le premier Ministre d'Etat de la Province & en quelque maniere de toute la République; & ses avis sont d'un grand poids, sur tout si c'est un Génie superieur, un homme souple & patient, & que les difficultez ne rebutent point, comme on assure que Barneveld l'étoit, & comme ce qu'il a executé le témoigne.

„ Sa maniere de traiter les affaires dans l'Assemblée „ des Etats, disoit un homme (1) qui le connoissoit „ à fonds, & qui étoit un bon juge de ces sortes „ de choses, étoit admirable; soit pour la maniere respectueuse, dont il la traitoit, soit à cause „ de la douceur, avec laquelle il écoutoit ceux „ qui étoient de different sentiment. Il pesoit les „ raisons de part & d'autre & ensuite les concilioit „ ensemble; ce qui lui réussit la plûpart du tems, „ excepté dans les dernieres controverses sur la Religion, où il fut perpetuellement contredit. Aussi le même *Grotius* lui donne-t-il, dans son Histoire, la loüange d'avoir eu le principal honneur des meil-

(1) *Grotius* dans son Apolog. Ch. XX.

 meilleures résolutions, quoi qu'il n'en fasse guére de mention, dans la narration qu'il en fait; parce que rien ne se fait qu'au nom des Etats, à cause de quoi tout leur est attribué.

Il raconte lui-même, dans sa Rémontrance, les peines qu'il eut, du tems de Leicestre, & plusieurs années après. Quand il y entra dans la charge d'Avocat, il trouva la constitution de la République fort changée. Leicestre avoit une autorité infinie, Maurice & Guillaume de Nassau prirent des Patentes de lui, pour être confirmez dans leurs Gouvernemens. Ceux de Zélande contestoient sur la part des contributions, dont ils étoient chargez & vouloient se décharger d'une partie sur la Province de Hollande. Les Cours de Justice, la Chambre des Comtes, & le Magistrat de la Haie avoient perdu le respect pour les Etats de Hollande, & mettoient en doute si l'on étoit obligé de payer les Droits & les Taxes, qu'ils imposoient. Plusieurs Magistrats des Villes n'étoient pas aussi satisfaits des Etats, à cause de quelques saisies, que les Etats avoient fait faire. Les Ministres ne les reconnoissoient plus & demanderent à Leicestre, qu'ils pussent s'assembler en un Synode, qu'ils nommerent *National*. Les Troupes faisoient serment à ce Comte, & le peuple même n'étoit pas bien disposé, envers les Etats. Les Finances étoient dans un grand desordre. Si l'on avoit besoin d'argent, il en falloit payer douze pour cent d'interêt, outre deux pour cent, que l'on payoit pour le Courtage. Les dépenses étoient beaucoup plus grandes, que les revenus de l'Etat. Ajoûtez à cela les desordres, dont Leicestre étoit cause, & dont nous avons parlé sur les années, pendant lesquelles il gouverna. *Barneveld*, malgré toutes ces difficultez, trouva les moyens, par sa constance, sa douceur, & sa prudence, de rétablir en peu de tems, la légitime autorité des Etats de Hollande, & leur regagna l'amitié, l'estime, le respect & l'obeïssance des peuples.

Ayant ainsi rétabli les choses, il se trouva si fatigué, qu'il demanda en MDXCII. son congé aux Etats, sans autre recompense de tant de peines, que de n'être plus employé, en aucune autre chose. Il avoit été cette même année cinq fois à l'Armée, & y avoit été fort incommodé de la Colique. Cependant on ne voulut point lui accorder son Congé; tous les Membres de l'Etat & toutes les Villes concoururent à le retenir. (1) On lui fit un présent & l'on augmenta ses gages, qui en ce tems-là n'étoient pas considerables, non plus que les profits particuliers, attachez à cette Charge.

Il se laissa donc gagner & continua, malgré les fatigues qu'il lui fallut essuyer, à servir avec la même vigueur. Il rapporte que depuis l'an MD LXXXVIII. jusqu'à l'an MDCVI. il avoit fait trente-six voyages à l'Armée. Outre cela, il fut en quatre Ambassades, en France & en Angleterre, & fut employé dans toutes les Négotiations de conséquence. Pendant les neuf dernieres années de la Guerre, quoi que les droits & les taxes fussent beaucoup plus considerables qu'auparavant; on avoit fait vint-six millions de Francs de dépense, au delà du revenu. Cependant depuis ce tems-là, on menagea en sorte, que les interêts se trouvoient réduits, en ce tems-ci, à quatre pour cent, & que les dettes, que l'on avoit faites en France & en Angleterre étoient liquidées, & les Villes, que le Roi Jaques tenoit en gage, remises aux Etats.

Après cela il étoit honteux, que l'on osât accuser Barneveld de mauvaise économie, & le censurer comme l'on faisoit, après trente-deux ans de services, dans la charge d'Avocat de la Province de Hollande, & neuf dans celle de Pensionaire de Roterdam, avec l'approbation de ses Maîtres. Ces calomnies ne lui nuisoient pas dans l'esprit de ceux, qui avoient été employez, & qui avoient été témoins de sa conduite; mais elles ne laissoient pas de le rendre odieux, parmi la populace, qui ne savoit rien de ce qui s'étoit passé. Le zèle apparent de Religion, que l'on mêloit à tout cela, servoit à le faire passer pour vrai, parmi ceux, qui ne savoient pas en effet ce que c'est que la Religion, qui est incompatible avec le Mensonge & l'Injustice.

Comme on l'accusoit de n'être pas des Amis de la Maison du Prince d'Orange, il prend à témoins du contraire la Princesse Douairiere, le Prince Maurice, son Frere Frideric Henri, & toutes leurs Sœurs. Il avoit dès la vie de Guillaume leur pere, eu beaucoup d'attachement pour lui & pour sa famille; & Maurice ne pouvoit lui rien reprocher, que la conclusion de la Trêve, qu'il fit malgré lui, sans néanmoins se plaindre de S. E. Elle étoit absolument nécessaire, comme on l'a vu, en son lieu; & ni la Justice, ni la Prudence ne permettoient pas que la République fît une guerre éternelle, pour faire plaisir à Maurice; ni même que Maurice opinât à rejetter toutes les offres des Espagnols. Ceux qui avoient fait des Libelles, contre Barneveld, prétendoient qu'on auroit dû faire la guerre jusqu'à ce que les EE. GG. des Provinces Unies fussent maîtres du Brabant, de la Flandre & de toutes les autres Provinces; ou que les PP. UU. fussent subjuguées par les Espagnols. Barneveld y répondoit en géneral, qu'on pourroit bien dire des choses là-dessus; & en particulier, qu'encore que les Etats eussent fait diverses expéditions en Brabant & en Flandre, avec de très-grands frais, & que l'on eût invité les habitans de ces Provinces, à se joindre aux EE. GG. des PP. UU. il ne s'étoit pas trouvé une Ville, & pas même un seule personne de qualité, qui se fût jointe à eux; quoi que les Habitans des Païs-Bas Espagnols dûssent convenir que la constance des Hollandois, à faire la guerre à l'Espagne, leur étoit avantageuse.

Mais dans le fonds, il étoit absurde de vouloir s'exposer à périr, plûtôt que de traiter, à moins qu'on ne demeurât maître des XVII. Provinces; ce qu'on ne pouvoit guére esperer, à cause de l'épuisement, où se trouvoient les Provinces Unies, & mille accidents qui pouvoient arriver. Il ne valoit pas mieux se perdre, que d'être dans l'état, où les Provinces se trouverent pendant la Trêve. Ainsi ces faiseurs de Libelles, où l'on supposoit de semblables choses, étoient des gens, qui ne savoient ce qu'ils disoient.

Barneveld se justifia aussi très-facilement, sur l'accusation qu'on faisoit contre lui, comme s'il avoit dessein de changer la Religion; en rapportant, en peu de mots, ce que nous avons déja raconté plus au long. Nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'aux autres mensonges qu'il réfute.

Il finit sa Rémontrance, par quelques avis qu'il donne aux Etats. Il commence par les remedes, qu'on pouvoit employer, pour guérir la maladie où se trouvoit l'Etat, par la faute des Ecclesiastiques trop échauffez, & de ceux, qui les entretenoient dans leur mauvaise humeur. Toutes les violences, que l'on pensoit alors à employer, étoient, selon lui, des remedes trop *corrosifs* (car il employe ce terme) & ruineux pour les Etats & les Villes, pour

(1) Voyez la Résolution des Etats là-dessus dans la V. de B. p. 199.

 pour Maurice & pour toute son illustre Maison, pour tous les bons Citoyens de quelque qualité qu'ils fussent, pour la veritable Religion Réformée, & pour ceux qui en faisoient profession.

Il cite là-dessus les bons conseils, que les Rois de France & de Suede leur avoient donnez; c'étoit d'oublier le passé & de renoncer à toutes sortes d'animositez & de vivre bien ensemble. Cela étant fait il souhaitoit que les Etats Géneraux, qui se conduisoient, depuis quelque tems assez arbitrairement, prissent pour la regle de leur conduite le Traité de l'Union d'Utrecht. Que ceux qui n'avoient pas encore fourni leur Contingent, auquel ils étoient obligez, depuis l'année précedente, le fournissent incessamment, aussi bien que celui de l'année courante, pour l'entretien des Troupes Françoises, qui étoient au service de l'Etat: Que les Etats Géneraux ne se mêlassent point d'envahir les Privileges des Provinces particulieres, ce qui ne pouvoit que nuire beaucoup à la République: Que cela étoit visible, par rapport à la Religion, dans le Traité de l'Union d'Utrecht, & avoit bien été observé, il y avoit trente ans: Que S. E. & le Conseil d'Etat des Provinces Unies, se conduisissent conformément aux regles de leur établissement, faites par les Etats Géneraux, après y avoir bien pensé, & qu'ils avoient promis eux-mêmes d'observer avec serment, & fissent en sorte que les autres Provinces payassent ce qu'elles avoient promis: Que l'on prit garde que la dépense ne passât pas de beaucoup les revenus de l'Etat; avis qu'il donne encore à l'égard des dépenses de la Marine: Que les choses d'importance fussent traitées avec la connoissance & la bonne intelligence des Etats Géneraux, mais qu'on n'attentât rien, sur la Souveraineté, sur les Droits & sur les Privileges des Provinces & des Villes, & qu'en particulier on n'apportât aucun obstacle à l'observation du XXXII. Article: Que S. E. & les Colleges de l'Amirauté administrassent les affaires de la Marine, par le moyen des revenus assignez pour cela, sans jamais faire de dépense qui les excedât de beaucoup, selon le serment qu'ils avoient fait.

Ces avis regardoient les Corps, dont les fonctions étoient reglées par leurs Instructions. Il donna aussi pour avis aux Députez des Villes, aux Etats de Hollande, qui n'ont point d'Instruction reglée, mais qui opinent sur les points, dont ils ont été avertis, par les Lettres de Convocation, d'avoir pour but le service & la sureté du Païs en géneral, & des Membres des Etats en particulier. Pour cela il les avertissoit de faire attention premierement à l'Union des Membres & des Villes de la Province, & ensuite à celle des Provinces, & de prendre garde aux raisons pour lesquelles ces Unions avoient été faites; de faire paroître en cela, la probité ancienne, la fidelité, la bonne intelligence, & toute la confiance possible; en oubliant tout le passé, autant que l'interêt public le pourroit permettre. Il exhortoit encore les Etats à établir, par provision, une Tolerance Chrétienne à l'égard des points contestez en évitant toutes sortes d'excès, & en demeurant attachez à la doctrine Réformée; à faire une bonne ordonnance Ecclesiastique, & à rétablir ainsi ces Assemblées, & la Discipline de l'Eglise, en gardant cette précaution, que l'on n'introduisît point l'Inquisition, à l'occasion de la Religion Chrétienne, & qu'on ne chagrinât personne; afin que châcun pût vivre en paix & en sureté, sous le légitime gouvernement du Païs; & que si l'on croyoit nécessaire de faire une décision sur les sentimens contestez, à déliberer sans passion, des deux côtez, & à rechercher de la meilleure maniere, que cela se pourroit, quelle est la plus sure voie, que l'on pourroit prendre pour cela.

Barneveld donna enfin des Avis géneraux sur la conduite du Conseil d'Etat de la Province, qu'on appelle *les Conseillers Commis*, les Cours de Justice, la Chambre des Comptes, &c. en assurant que, si ces Avis étoient suivis, on verroit bien tôt toutes choses rétablies en bon ordre.

On voit par-là que Barneveld prévoyoit bien que l'on essayeroit de renverser les Lois fondamentales de l'Etat, comme on avoit commencé à le faire; & la suite fit voir qu'il avoit bien raison de parler ainsi; mais il ne put empêcher que le dessein, formé contre lui, ne s'executât. On imprima, à la fin de cette Remontrance, trois Mémoires, ou Extraits, qui verifioient certains faits, qui y sont alleguez.

A la fin, il pria de nouveau les Etats de Hollande de faire attention, pendant qu'il en étoit tems, sur la *très-grande arrogance & hardiesse des fabricateurs* (comme il parloit) *des libelles faux, calomnieux & seditieux* faits contre lui & d'être bien persuadez que l'excessive aigreur & la malice, qui y regnoient, n'étoient pas seulement contre lui, & contre d'autres fidelles serviteurs de l'Etat, mais aussi contre les Droits & les Franchises du Païs, en géneral, & de la Magistrature des Villes, en particulier, & contre tous les bons Compatriotes. Ces Libelles étoient intitulez *Discours Nécessaire*, *Pratiques de la Cour d'Espagne*, qui avoit paru avec une nouvelle Préface, & ressembloient fort à d'autres, qui avoient paru auparavant intitulez *Querela Patriæ*, *Querela Ecclesiæ*, &c. Leurs mensonges & leurs calomnies faisoient bien voir, selon Barneveld, par quelle Religion ils étoient animez. Ils ne cachoient point ce qu'ils pensoient du Gouvernement, & ils le faisoient assez connoitre, par les réformations qu'ils commençoient à faire dans les Villes, dont ils fouloient les Privileges aux pieds. „ S'ils avoient „ eu, disoit Barneveld, quelque chose de l'ancien„ne integrité Hollandoise, ou quelque amour „ pour la Patrie, ou pour la vraye Religion, pour„quoi ne se seroient-ils pas fait connoître, & n'au„roient-ils pas pris une voie permise & honête, au „ lieu de s'y prendre d'une maniere, que toutes „ les Lois condamnent? Mais il étoit plus facile de publier des mensonges, que l'on n'étoit point obligé de prouver, parce qu'on ne se faisoit point connoître; que de s'exposer à être couvert de honte & d'infamie, si l'on eût été publiquement convaincu de calomnie, & réduit à demander pardon à Dieu & aux Hommes de les avoir également offensez, par des Libelles pleins de faussetez. Barneveld se promettoit que la Toute-puissance Divine ne permettroit pas que le Mensonge surmontât la Verité, mais qu'elle confondroit enfin les Menteurs, & les couvriroit de honte. Cela est en effet arrivé, dans la suite du tems, & si ceux qui lui devoient rendre justice ne la lui rendirent pas, la Posterité l'a fait avec usure & le fera encore à l'avenir.

Quelques jours après que sa Rémontrance parut, on vit un violent Libelle intitulé: *Ouverture Provisionnelle de plusieurs choses, dont il est parlé dans la Rémontrance de l'Avocat de Hollande & de West-Frise, pour servir d'instruction plus exacte*, &c. Mais les Etats, par une (1) Affiche du 22. de Juin, condamnerent cet Ecrit, comme un Libelle diffamatoire & calomnieux, promirent cinq-cents francs à ceux qui en découvriroient l'Auteur, ou l'Imprimeur. Ils y prirent aussi Barneveld sous leur protection & sauve-garde, pour ses longs & fideles

(1) Voyez-la dans la Vie de *Barneveldt*, p. 211.

1618. les services. (1) Mais on ne permit pas, dans les Villes opposées aux Ordres émanez des Etats à la pluralité des Voix, que cette Affiche y fût publiée.

On assure que dans ce tems-là on avoit ouï dire à Maurice *qu'il réduiroit en poudre l'Avocat & son parti*; sur quoi les Villes de Harlem, de Leide, de Goude, de Roterdam, de la Brille, de Schoonhove, d'Alcmar & de Hoorne donnerent ordre à leurs Députez, à la prochaine Assemblée des Etats, de prendre des mesures, pour la conservation des Privileges, & des Franchises des Villes, & promirent de proteger, de défendre & d'indemnizer ces Députez, & de prendre le mal qui leur auroit été fait, si cela arrivoit, comme fait à elles-mêmes. Les Etats trouverent ensuite à propos de représenter à Maurice l'état présent, où étoient les affaires, où ils lui remontrerent " que certaines personnes (*c'étoit le* „ *Prince lui-même & son Parti*, *mais on feignoit de* „ *l'ignorer*, *pour tâcher de le ramener*) injustement „ & contre les obligations mutuelles, où elles „ étoient entrées, violoient les Droits & les Pri- „ vileges de la Province de Hollande, qui avoit „ fait & qui faisoit tous les jours tant de choses „ pour la cause commune: Que S. E. savoit bien „ que le principal devoir du Stadthouder d'une „ Province consistoit à défendre sa Souveraineté, „ ses Libertez, ses Privileges en géneral, & en par- „ ticulier les Villes & leurs Habitants: Que les „ Etats se croyoient obligez, en conséquence de „ leur serment, pour la conservation du Gouver- „ nement, comme aussi pour l'honneur de Mau- „ rice & de toute sa Maison, de le prier de se join- „ dre à eux, pour soûtenir les Magistrats & les „ Habitants, dans la jouïssance de leur Autorité, „ de leurs Privileges, & de leurs anciennes Coûtu- „ mes, contre ceux qui y voudroient apporter quel- „ que obstacle: Qu'ils le prioient encore d'exhor- „ ter les autres Provinces, dont il étoit Gouver- „ neur, à en faire autant, comme ils y étoient „ obligez par le premier article de l'Union d'U- „ trecht, & par leur serment, sans permettre qu'au- „ cune de ces Provinces fit rien, qui y fût con- „ traire: Qu'ils le prioient en particulier, de les „ aider à conserver leur Autorité dans les affaires „ Ecclesiastiques, afin qu'ils pussent accommoder „ les differends qui étoient si préjudiciables à l'E- „ tat & à l'Eglise & qui causoient tant de douleur „ à tous les bons Compatriotes & à tous les Amis „ de l'Etat, au dedans & au dehors du Païs, & „ au contraire tant de plaisir à leurs ennemis: Qu'ils „ desiroient qu'il les aidât à prévenir par-là tous „ les troubles, qui pourroient naître à l'avenir tant „ par rapport à la Doctrine, qu'à la Discipline, „ autant qu'ils avoient droit de s'en mêler, com- „ me avoient fait les Rois des Juifs, & les Princes „ Chrétiens, en tous les siecles, & sur tout les „ Protestants, pendant le siecle précedent.

„ Ils souhaitoient qu'en conséquence de cela, „ il ne permît pas que la Province de Hollande fût „ molestée, dans l'exercice de ses Droits, par les „ autres Provinces, poussées par quelques Eccle- „ siastiques inquiets, sous prétexte de Religion, „ & qu'il ne souffrît point qu'on l'obligeât, mal- „ gré elle, d'accepter un Synode National ou un „ autre; ce qui étoit contre l'Union d'Utrecht, „ & très-préjudiciable à leurs Droits: Qu'il ne „ voulût pas permettre que les Cours de Justice ac- „ cordassent ou reçussent des Mandements & des „ Provisions, contraires aux résolutions des Etats, „ comme il étoit arrivé, depuis peu: Qu'il enga- „ geât les Cours à se renfermer dans les bornes de 1618. „ leurs Commissions & de leurs Instructions, sans „ attenter sur la Souveraineté des Etats, ou sur „ les Privileges des Villes: Qu'ils ne fussent „ point molestez dans l'usage du Droit qu'ils „ avoient eu, dès les anciens tems, de se pour- „ voir d'hommes & d'armes, pour s'opposer à „ toutes sortes de brouilleries & de séditions, „ pillages & autres violences, comme ils le trou- „ veroient à propos, avec l'approbation des Ma- „ gistrats des Villes & pour la sureté de leurs „ Habitants.

„ Ils demandoient aussi que tous les Colonels, „ Capitaines & Officiers, qui étoient sur la re- „ partition de Hollande, fussent obligez, avant „ toutes choses, d'obeïr aux Etats, au Conseil „ d'Etat de la Province & aux Magistrats des „ Villes, dans lesquelles ils étoient en garnison; „ & que, quand ils le leur demanderoient, ils „ les aidassent à s'opposer à tous tumultes, sans „ exception, sous peine d'être cassez; comme „ ils y étoient obligez par leur serment.

„ Ils souhaitoient encore que S. E. voulût „ consulter les Etats & leur Conseil (qui avoit „ reçu ce pouvoir par les Lettres de son Eta- „ blissement, que l'on nomme communément „ son *Instruction*) particulierement quand il s'a- „ giroit de mettre des Garnisons dans les Villes „ & dans les Forts de la Province; & que con- „ formément à cela on ne donnât plus de Com- „ missions Militaires, & qu'on ne changeât „ point, augmentât ou diminuât ces Garnisons „ sans l'avis des Etats, conformément à l'*Ins-* „ *truction* qu'ils avoient donnée à S. E. & com- „ me cela se faisoit dans les autres Provinces; „ & que tout ce qui pouvoit avoir été fait, au „ contraire, fût réparé autant qu'il seroit possi- „ ble, & qu'on prît soin que rien de semblable „ ne se fît à l'avenir.

„ Enfin les Etats exhortoient S. E. par rap- „ port à ce qui avoit été dit, ou à tout ce qui „ regardoit le Gouvernement, à n'écouter point „ des gens qui lui donnoient des avertissements „ secrets & des Boutefeux, qui n'avoient aucune „ part dans le Gouvernement, & qui n'étoient „ pas instruits de l'état de la Province; mais à „ avoir en toutes les occasions recours aux Etats, „ qui auroient toûjours égard à son honneur, „ & à ses interêts, comme au bien du Païs; ain- „ si qu'ils avoient toûjours fait, sous le gouver- „ nement de S. E. & sous celui du Prince son Pe- „ re, de Glorieuse Mémoire.

„ Les Etats assuroient que ces choses étoient de „ si grande importance pour le bien du Païs, pour „ leurs Libertez, leurs Droits & leur Souveraineté; „ qu'ils ne pourroient souffrir qu'on les violât, „ en aucune maniere; comme étant obligez, par „ leur serment & leur devoir, de les défendre, „ de paroles & d'effet, en hazardant leurs vies & „ leurs biens; & de souffrir plûtôt une mort ho- „ norable, que de permettre que des choses, „ qu'ils avoient achetées si cher, leur fussent en- „ levées, contre tout droit & raison, d'une ma- „ niere si ingrate, ou diminuées par leurs Alliez, „ pour lesquels la Hollande avoit tant fait de cho- „ ses: Qu'enfin ils s'assuroient que le Prince, „ comme Gouverneur de la Province, la soûtien- „ droit en vertu de son serment & de son devoir, „ assisteroit les Etats, sur leur juste requisition, „ afin que la Province (pendant que le Traité d'U- „ nion & leurs autres engagemens demeureroient „ dans leur entier) fût de plus en plus encoura- „ gée à payer ses taxes, & à conserver l'inclina- „ tion & le zèle qu'elle avoit à défendre & à soû- „ tenir la cause commune.

On

(1) Voyez *Brandt* Liv. XXIX. sur la fin.

1618. On ne fait ni quand cette Rémontrance fut présentée à Maurice, ni ce qu'il y répondit; mais comme c étoit une censure assez claire de la conduite, qu'il avoit tenue depuis quelque tems, & qu'il tenoit encore, il ne put pas n'en être point choqué. Aussi continua-t-il à violer toutes les Lois & tous les Privileges de la Province, pour se défaire de ceux qui avoient le courage de lui faire de semblables leçons, comme on le verra dans la suite.

Cependant il se tint une Assemblée de quelques Théologiens Contrerémontrants à Amsterdam, pour aider le Magistrat à trouver des raisons capables de persuader aux Etats de la Province, qu'un Synode National étoit tout à fait nécessaire; comme si cette affaire n'avoit pas été examinée, & comme si la décision des dogmes contestez avoit été d'un si grand avantage à l'Etat, & à l'Eglise! Ils firent un Ecrit où ils soûtinrent ces cinq propositions: I. qu'une Assemblée particuliere, telle qu'étoit un Synode Provincial, ne peut pas, & ne doit pas discuter des matieres génerales: II. Que les differends, dont il s'agissoit, étoient non seulement communs à toutes les Eglises, mais de trop grande importance, pour être decidez par un Synode Provincial: III. Que la discussion des Cinq Points, & de ce qui en dépendoit, dans un Synode Provincial, ne feroit point de bien aux Eglises, mais les choqueroit: IV. Que les autres Provinces ne se soumettroient, en aucune maniere, aux décisions d'un Synode particulier, qui, par consequent, ne causeroit que du trouble: V. Que ce seroit même un grand obstacle pour un Synode National. On joignit à cela un Ecrit de la part de la Ville d'Amsterdam, & un autre de la Ville d'Enkhuyse, qui rouloient sur les mêmes matieres. La verité étoit qu'on n'avoit que faire de Synode Provincial, ni de Synode National, qui n'avoient pas plus de droit de décider de ces matieres, que le Concile de Trente, ou celui de Constance en avoient eu de faire les décisions qu'ils avoient faites.

Néanmoins on lut le 29. de Mars, les deux Ecrits d'Amsterdam, dans l'Assemblée des Etats, & celui d'Enkhuyse quatre jours après. *Grotius* réfuta ces Ecrits & montra d'abord qu'on feroit mal d'assembler un Synode National, avant un Provincial, après quoi il réfuta les deux Ecrits d'Amsterdam, & celui d'Enkhuyse. On pourra facilement deviner ce qu'il dit, si l'on a lû ce qu'on a rapporté auparavant de cette matiere; & en tout cas on le pourra chercher dans *Brandt*, sans qu'il soit besoin qu'on le mette ici.

Barneveld proposa d'appeller un Synode, sur le pied de la Constitution Ecclesiastique de l'an MDXCI. C'étoit de nommer de châcune des quinze Classes un Ministre Rémontrant, & un Contrerémontrant, & que les Etats choisissent aussi de châcune un Ministre des plus experimentez, des plus graves, des plus savans & des plus pacifiques, pour être dans le Synode, avec les Professeurs en Théologie de Leide. Il proposa encore diverses choses, mais inutilement. Le Conseil d'Etat fit aussi une Proposition d'assembler quarante cinq Théologiens de la Province de Hollande, en y joignant un petit nombre de Théologiens des Provinces Voisines, qui châcune en pourroit envoyer trois, pour examiner les Differends touchant les Cinq Articles, dans la vuë d'accommoder les deux Partis & de les porter à une Tolerance Mutuelle, sans préjudice de la Verité & pour réünir ceux qui faisoient profession de la Religion Reformée. On jugeoit encore qu'en cas que cette Assemblée ne put point, dans l'espace d'un mois, ou de six semaines, ou d'un peu plus, ramener les esprits à l'Unité, ou au moins à une Tolerance Provisionnelle; on pourroit prendre des mesures, pour faire venir des Théologiens d'Allemagne, de France, de la Grande Brétagne & de Suisse, pour les assister, afin de procurer l'Union que l'on souhaitoit, ou au moins qu'on se supportât les uns les autres. On croyoit aussi que si cette seconde Assemblée ne pouvoit pas venir à bout de cela, & qu'elle jugeât qu'il fût nécessaire d'en venir à une décision, elle verroit comment on pourroit porter régulierement cette affaire à un Concile Géneral de la Chrétienté Réformée. La pluralité des vois approuva ce projet, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, mais Dordrecht, Amsterdam, Schiedam, & deux ou trois autres Villes s'y opposerent. Ceux d'Amsterdam, en particulier, proposerent quelques objections contre le Projet, avec d'autres Propositions, le 27. de Mai, que l'on trouvera dans *Brandt*, aussi bien que la réponse que *Grotius* y fit. Les premiers vouloient un Synode National qui décidât, comme fit le Synode de Dordrecht, pour les sentimens de Calvin, & *Grotius* ne vouloit point de décision, mais quelque sorte d'accommodement, ou une Tolerance. Il fit lui-même un Projet fort sage & fort moderé, qu'il présenta à Maurice & à Guillaume Louïs de Nassau; mais le dessein de ces Princes étoit d'avoir un Synode, comme celui de Dordrecht, pour s'en servir pour leurs fins, & nullement pour procurer la paix. On pourra voir ce projet au Ch. VI. de son *Apologetique*, & les autres dont on a parlé, avec le jugement, qu'il en fait. 1618.

L'on avoit affecté de publier que les Rémontrants avoient d'autres sentimens erronez, outre ceux qui étoient contenus dans les Cinq Articles. Cela rejaillissoit contre les Etats de Hollande eux-mêmes, comme s'ils avoient dessein d'établir une Tolerance, pour toutes sortes d'erreurs. On tâchoit de faire convoquer, par les Etats Géneraux, le Synode National, & d'envoyer un Ambassadeur en France, pour prier le Roi de permettre à quelques Théologiens Réformez de se trouver au Synode National; & cela malgré les Etats de Hollande & de la Province d'Utrecht. Le Corps de la Noblesse représenta là-dessus dans l'Assemblée des Etats de Hollande le tort que cela feroit à la Province, & jugea qu'il falloit retarder la Convocation du Synode, empêcher l'Ambassade qu'on méditoit d'envoyer en France, & renouveller toutes les protestations que l'on avoit déja faites contre une semblable procedure. On approuva à la pluralité des vois la proposition de la Noblesse, mais les Villes, dont on a parlé, consentirent seulement à demander que l'on retardât la Convocation du Synode, & pour le reste ils dirent qu'ils ne voyoient pas à quoi cela serviroit, dans cette conjoncture.

Ensuite, les Etats de Hollande résolurent de comparoître, par un bon nombre de Députez, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, le 28. du même Mois, où par la bouche de Barneveld, ils protesterent & déclarerent qu'ils ne savoient pas qu'il y eût aucun differend, dans la doctrine, que celui qui concernoit la Prédestination, & duquel il étoit parlé dans les Cinq Articles: Qu'ils avoient ordonné & ordonnoient encore, que les Ministres enseigneroient tous les autres points de la doctrine non seulement conformément à l'Ecriture Sainte, mais encore à ce qui étoit géneralement enseigné dans les Eglises Réformées du Païs, & qui étoit contenu dans la Confession & dans le Catechisme, Formulaires d'Union des Provinces: Qu'ils étoient prêts d'appeller un Synode Provincial en Hollan-

1618. de, dans l'espace de trois Mois & d'y inviter à leurs frais plusieurs pieux, pacifiques & savans Théologiens des autres Provinces, qui auroient le pouvoir de consulter, de déliberer, & de donner leurs suffrages comme les autres : Que si, après l'espace d'un Mois, ou de six semaines, pour le plus, après qu'on auroit commencé à discuter les matieres, on trouvoit qu'il n'y eût pas d'apparence de pouvoir ramener les esprits à l'Unité, ou à s'entre-supporter, par provision ; alors on pourroit dans un tems convenable appeller des Théologiens pieux, moderez & savans d'Allemagne, de France, de la Grande Brétagne, & de Suisse afin de reprendre cette affaire, & réünir les Esprits, ou les engager à la Tolerance ; & que si cela ne réüssissoit pas dans l'espace de deux Mois, on consulteroit avec ces Théologiens, si le bien de la Chrétienté Réformée demanderoit qu'on décidât sur ces points & de quelle maniere on le pourroit faire. Ils conclurent en exhortant les Députez des Provinces de prendre les offres, qu'on leur faisoit, en bonne part, & de concourir avec eux, afin que l'on pût tirer quelque fruit de la discussion des Articles contestez, qui se feroit en cette Assemblée.

Ils prierent aussi ces mêmes Députez de vouloir envoyer aux Etats des Provinces les propositions, que faisoit la Hollande. Ceux de Gueldre, de Zélande, de Frise, de Groningue & des Omlandes refuserent de le faire ; comme si ce que l'on proposoit ne contenoit rien de nouveau, & que les autres Provinces n'eussent déja rejetté. Ils demeurerent donc dans la résolution d'appeller le Synode National, comme ils l'avoient résolu, & pour lequel les Lettres de convocation avoient déja été expediées au nom des Etats Géneraux, le 25. de Juin ; tant pour les Provinces, que pour le dehors. Il y en eut une pour les Etats de Hollande, qui fut renvoyée fermée, I. parce que les Députez des Provinces, qu'on a nommées, n'avoient eu aucun égard à leurs remontrances & à leurs protestations, & qu'ils prenoient un certain droit sur eux, qui ne leur appartenoit pas ; mais seulement aux Etats de châque Province, par rapport à leurs propres Sujets : II. parce qu'ils usurpoient, en quelque maniere, la Souveraineté de la Hollande, en marquant Dordrecht, pour le lieu du Synode, Ville dont les seuls Etats de Hollande étoient les Souverains. Ils dirent d'ailleurs qu'ils n'avoient que faire de réfuter le dessein d'une convocation, qui étoit si préjudiciable, parce qu'ils l'avoient déja fait plusieurs fois & qu'on n'avoit rien repondu à leurs raisons. Recevoir des Lettres de cette sorte, & les lire, sans rien dire, auroit été contraire aux Droits de la Province ; & les renvoyer, sans les ouvrir, étoit un usage connu en Hollande. Les Etats de cette Province, par une conclusion prise à la pluralité des vois, avertirent les Députez de Dordrecht de ne pas souffrir que l'on fit usage de leur Ville pour y tenir le Synode ; puis que ce seroit perdre le respect pour le Souverain, & préjudicier aux Droits de leur Païs.

Peu de jours après les mêmes Etats de Hollande écrivirent aux Rois de France, & de la Grande Brétagne, & aux autres Princes & Etats, auquel on avoit envoyé des Lettres de Convocation, pour les informer de l'état des choses, & des Droits de la Province de Hollande ; que quelques-unes des Provinces Confederées ne respectoient pas, comme elles auroient dû ; quand ce n'auroit été que de peur que, dans une semblable conjoncture, ou dans quelque autre occasion, qu'on ne pouvoit pas prévoir, les autres Provinces ne leur en fissent autant ; car dans cette sorte de choses, un exemple sert de Loi, sur tout, quand on a à faire à ceux, qui ont eux-mêmes donné ce mauvais exemple. 1618.

Cependant ces Provinces publierent divers Manifestes, pour prouver qu'elles avoient droit d'en user, comme elles faisoient ; en quoi elles étoient encouragées par les Villes de Hollande, qui favorisoient le Synode, ce qui étoit encore d'un très-mauvais exemple ; en leur accordant même qu'elles avoient raison de demander cette Assemblée. Il n'y eut, que la Province d'Overyssel, qui prît une sorte de milieu ; qui consistoit à avoir declaré qu'elle n'approuvoit point, qu'on imposât à aucune Province la nécessité d'avoir un Synode, malgré elle ; & à laisser néanmoins agir les quatre Provinces, qui prétendoient le faire, sans s'y opposer autrement.

Pendant ces brouilleries, il s'en éleva encore une autre, qui tendoit à la même fin. Ce fut le dessein d'engager les Villes de Hollande qui avoient levé quelques Soldats, pour être à couvert de l'humeur séditieuse de la populace, qu'on tâchoit de soulever contre les Magistrats, à se défaire de cette nouvelle Garde. Utrecht en avoit une, l'on travailla à lui ôter cette sorte de sureté & l'on en vint à bout. *Grotius* a fait voir très-clairement au Ch. X. de son *Apologetique*, que c'étoit un ancien usage du Païs, & qu'on ne pouvoit pas nier, vû les tumultes, qui s'étoient fait en divers lieux, que l'on n'eût sujet de l'employer, selon le sentiment des Etats de Hollande, dans leur Résolution du 4. de Janvier. Cependant le Prince Maurice ne fit pas difficulté de dire, selon une Anecdote que *Brandt* a trouvé dans les papiers d'*Uytembogard*, que *cette levée de Soldats, par les Villes d'Utrecht, de Leide, de Roterdam & par d'autres Villes, n'étoit, selon son sentiment, pas moins qu'une rebellion.* Ce grand Prince se laissoit alors gouverner par des gens, qui ne semblent pas avoir eu grand égard aux Privileges & aux Anciens Usages du païs. Il ne pouvoit pas censurer la conduite d'une Puissance Souveraine, à qui il avoit lui-même prêté serment, qui avoit déclaré qu'il étoit permis aux Villes, qui le voudroient, de prendre une nouvelle Garde. Les Etats des autres Provinces n'avoient non plus aucun droit de l'empêcher, & personne ne leur contestoit celui d'en faire autant. Mais ces Gardes paroissoient contraires au projet qu'on avoit fait de changer les Magistrats, comme on le trouveroit à propos dans les Villes de Hollande. Cependant ceux d'Utrecht étant pressez de se défaire de cette Garde, & trouvant la dépense, qu'elle leur causoit, trop grande pour eux, donnerent permission à leurs Députez aux Etats Géneraux de s'entretenir, sur cela, avec Maurice. Mais *Gilles de Lendemberg*, Secretaire des Etats d'Utrecht, de *Haan*, *Hoogerbeets* & *Grotius* ayant consulté ensemble, sur cela, les en détournerent. Il y eut aussi d'autres Conférences, sur le même sujet, entre ceux que l'on vient de nommer & d'autres. Il fut enfin résolu que les Etats de Hollande feroient une solennelle députation à Maurice, pour l'empêcher de se formalizer de cela. Ils furent chez lui, au nombre de trente, ayant Barneveld à leur tête, qui porta la parole à Maurice & à Guillaume Louïs de Nassau, & qui les assura que la levée des nouvelles Gardes n'avoit été faite à autre dessein, que pour empêcher les tumultes, & que les Députez d'Utrecht avoient assuré que les Etats de leur Province n'avoient eu aucune vue, que celle-là. Il ajoûta qu'on pourroit accommoder facilement

1618. ment cette affaire, si S. E. vouloit ôter de certains lieux des Garnisons étrangeres, auxquelles on ne pouvoit pas bien se fier, & y en mettre des troupes du païs, en qui l'on auroit plus de confiance. Cela se pouvoit faire, en changeant deux Compagnies; mais Maurice ne voulut pas écouter les rémontrances qu'on lui faisoit, & les Députez d'Utrecht ne le virent point, mais firent rapport à leurs Maîtres de ce qui s'étoit passé.

Les Etats Géneraux, c'est à dire, les quatre Provinces, qui étoient pour le Synode, presserent instamment que l'on congediât les nouvelles Gardes; mais ceux de Hollande prétendoient avoir le droit de retenir ces Gardes. Cependant un Bourgmestre d'une Ville de Hollande, homme d'autorité & d'experience, dit dans l'Assemblée même des Etats à Barneveld, *qu'il lui avoit dit ce matin-là & plusieurs fois auparavant, qu'il n'étoit plus tems d'insister sur les Privileges, les Franchises & les Droits des Provinces, qu'il falloit differer à une autre fois de s'en servir, & les laisser dormir deux, ou trois ans.* L'Histoire ne nous apprend pas de quel parti il étoit, de sorte qu'il est difficile de savoir dans quel esprit il parloit. Mais il n'étoit que trop vrai, que pendant quelques mois la Hollande vit violer ses Privileges, comme si elle n'en avoit point eu. Peu de tems après, les Etats Géneraux résolurent d'envoyer une Députation à ceux d'Utrecht, pour les disposer à congedier la nouvelle Garde, ce qui fut executé le 23. de Juillet. Les Etats de Hollande, c'est à dire, la plûpart des Membres qui se trouverent présens, (car quelques-uns s'étoient retirez, avant que l'Assemblée se fût séparée) résolurent aussi d'envoyer quelques Députez à Utrecht, pour promettre aux Etats de cette Province l'assistance de la Hollande, & prendre des mesures communes, avec eux. Ces Députez étoient un Bourgmestre de Leide, avec Hogerbeets, Pensionaire de cette Ville, un Membre du Conseil d'Etat de la Province, Grotius Pensionaire de Roterdam, & un Bourgmestre de Hoorn. Ils eurent ordre, avant que de partir, d'aller dans l'Assemblée des Etats Géneraux & de les prier de differer leur Députation à Utrecht, jusqu'à ce que celle des Etats de Hollande fût plus complette, & que les Députez d'Utrecht fussent de retour. Outre cette Proposition, ils dirent que si les Etats Géneraux vouloient promettre leur assistance aux Magistrats des Provinces de Hollande & d'Utrecht de les soûtenir contre toute sorte de tumultes, sans en excepter ceux, qui pourroient arriver sous prétexte de Religion; on ne feroit point de difficulté de congédier les nouveaux Soldats. Mais les Députez des autres Provinces ne répondirent rien de positif à cela. Comme ils dépendoient alors entierement de Maurice, qui avoit dessein de changer les Magistrats, dans toutes les Villes, qu'il ne croyoit pas dans ses interêts, dans une vuë plus éloignée, dont il n'étoit guére possible qu'on ne se doutât, ils n'avoient garde de rien promettre, qui pût empêcher l'execution de ce projet. Ceux qui étoient, dans le Gouvernement, ne pouvoient guére douter, comme je viens de le dire, de ce dessein, mais personne n'en parloit publiquement, ou pour ne pas nuire à Maurice, ou pour ne pas l'engager à quelque violence, qui seroit encore pire.

Avant que les Députez de Hollande, pour Utrecht, partissent, les Etats écrivirent aux Officiers des Troupes entretenues par la Hollande, & qui étoient en Garnison dans la Province d'Utrecht, de ne rien entreprendre là, que par l'ordre des Etats de cette Province, ou des Commissaires Hollandois, qu'on y envoyoit. Les Députez arriverent le 25. à Utrecht & prierent *Ledemberg*, Secretaire des Etats de la Province, de leur procurer 1618. une Audience, dans leur Assemblée, le plûtôt qu'il seroit possible. Il l'obtint, & les Députez Hollandois, après avoir parlé des liaisons anciennes de la Province avec la leur, & des traitez qu'elles avoient entre elles, ils lui offrirent l'assistance de celle de Hollande. On leur témoigna de la reconnoissance pour leurs offres, & l'on promit de nommer des Commissaires, pour conférer avec eux. Les Députez des Etats de Hollande firent aussi les mêmes offres à la Magistrature d'Utrecht & en reçurent de semblables complimens.

Peu de tems après, Maurice arriva à Utrecht, avec trois Députez des Etats Géneraux, des Provinces de Gueldre, de Zelande & de Frise. Il y fut reçu, avec beaucoup d'honneur, & la Bourgeoisie eut ordre de se mettre sous les armes. Il fut complimenté, de la part du Magistrat & des Ministres. Il dit à ces derniers qu'il ne voyoit point de moyen de rétablir l'Eglise sur un bon pied, ni là, ni ailleurs, sans tenir un Synode National; & les chargea de le répésenter aux Etats & aux Magistrats, afin de les engager à y consentir. Mais ces derniers répondirent qu'on ne pouvoit rien esperer de bon d'un Synode, où ceux que l'on accusoit d'être dans l'erreur seroient jugez, par leurs propres Adversaires, qui, au lieu de réparer la brêche, ne feroient que l'aggrandir. Ils prierent même S. E. de ne les plus presser là-dessus. Le Prince leur répondit que l'on ne tireroit pas cet usage du Synode, & qu'à cause de cela on y avoit invité des Théologiens étrangers. Il dit de plus, en frapant sa poitrine, & en engageant sa parole de Prince, pour cela, *qu'il ne consentiroit jamais qu'aucun homme fût opprimé à cause de la Religion, & des Doctrines controversées, & qu'il souffriroit aussi peu qu'on mal-traitât les Rémontrants que les Contrerémontrants, & qu'il seroit le Pere & le Protecteur des deux Partis.* Il parloit ainsi, devant les Rémontrants, & promit en particulier à leurs Ministres, qu'il ne permettroit pas qu'on leur ôtât leurs places. Si ce que l'Histoire dit de lui est vrai, il fut engagé à faire quelquefois deux personnages tout differents, dont l'un étoit celui de Protecteur des Contrerémontrants, & l'autre d'homme équitable, qui ne vouloit point entrer dans la passion du Parti. Mais il fut bien tôt après lever le masque & se déclarer ouvertement, contre les Rémontrants, qu'il croyoit être attachez à Barnevelt. Il paroît, par sa conduite, qu'il regardoit des promesses, qu'il n'avoit aucun dessein d'executer, comme un stratagême de Politique, qui n'étoit pas défendu. On ne sait que trop que les Souverains même employent cet artifice, que la bonne Morale ne sauroit approuver, & que la vraie Politique, qui ne se propose que le bien de la Societé, condamne aussi.

Il proposa aux Etats de la Province d'Utrecht de congedier leur nouvelle Garde & de consentir à la convocation d'un Synode. Ledemberg ayant fait part aux Députez de Hollande des propositions du Prince, ils lui allerent faire la réverence, & lui apprendre la raison de leur venue. Ils le prierent, en même tems, de vouloir contribuer au repos des Provinces, & de soûtenir les droits des Villes; en feignant de ne savoir pas, qu'il avoit un dessein tout contraire. C'est une sorte de Comedie, que l'on est souvent obligé de jouër, avec les Grands, en témoignant de croire qu'ils sont disposez à faire ce que leur rang & leurs emplois demanderoient d'eux, quoi qu'on soit persuadé qu'ils ne le feront point, seulement pour ne pas laisser éteindre la connoissance du Juste & de l'Injuste. Mais il leur répondit de maniere à leur faire comprendre que leur arrivée à Utrecht ne lui étoit point agreable.

1618. Les Etats de cette Province répondirent aux Députez des Etats Géneraux, qu'ils étoient persuadez que, par rapport à la Garde, qu'ils avoient prise, ils n'avoient rien fait, que pour leur sûreté, & qu'ils n'eussent droit de faire. Ils proposerent même d'envoyer des Députez en Hollande, pour y discuter cette affaire. A l'égard du Synode, ils dirent qu'en matiere de Religion, ils étoient Souverains, dans leur Province, & qu'on ne pouvoit pas convoquer un Synode National, au nom des Etats Géneraux, puis que deux Provinces s'y opposoient. Après plusieurs négotiations inutiles, où l'on étoit entré, dans la supposition que le Prince n'oseroit rien faire, de son autorité; parce que les Etats Géneraux avoient seulement ordonné de tâcher d'engager ceux de la Province d'Utrecht à l'amiable, de congédier leur Garde; & que le Prince n'avoit pas le pouvoir de le faire; les Etats avertis qu'il s'y disposoit néanmoins, résolurent de conniver, & de ne point s'opposer a son dessein. Il avoit trop d'autorité dans l'Armée & parmi le peuple pour entreprendre d'opposer la force à la force; & Grotius lui même avoit dit que si le Prince vouloit hazarder cela, on ne pourroit pas l'empêcher. Avant que le coup se fît, la plûpart des Membres des Etats sortirent de la Ville, avec le Secretaire Ledemberg & resolurent de s'en aller, au plûtôt, à la Haie. Mais ils virent auparavant arriver les Députez de Dordrecht, d'Amsterdam & de quatre autres Villes de Hollande, qui étoient venus à l'instance de Maurice, pour s'opposer aux Députez des Etats, dont l'autorité n'étoit alors comptée pour rien. Aussi ces Députez se retirerent-ils le 31. de Juillet à la Haie, où ils rendirent compte de ce qu'ils avoient fait à Utrecht.

Le Prince fit cependant occuper les principales avenues des places de la Ville, par les Troupes de l'Etat, qui y étoient déja en garnison, & par quelques compagnies, qu'il avoit amenées avec lui. Ensuite s'étant rendu à trois heures & demie du matin, sur le Marché, accompagné des Députez des Etats Generaux & de quantité d'Officiers, il trouva la moitié d'une de ces nouvelles compagnies, que l'on avoit levées, qui y faisoit la garde. Làdessus il ordonna que l'autre moitié, qui étoit postée ailleurs, se rendît là; après quoi il leur commanda de mettre les armes bas, les déchargea de leur serment, & les congedia. Il en usa de même, à l'égard de cinq autres. On verra, dans (1) *Grotius*, qu'il n'étoit nullement autorisé, pour cela, & que personne ne lui pouvoit donner ce pouvoir, que les Etats mêmes de la Province, à qui il avoit prêté serment, quand ils l'avoient élû pour Gouverneur. Les Etats Géneraux avoient seulement résolu, comme on l'a dit, qu'on tâcheroit d'engager ceux de la Province à congedier cette Garde, à l'amiable. On trouve, dans d'anciens mémoires du tems, (2) que le Prince se rendit ensuite dans le Conseil de la Ville, où il se plaignit du tort qu'on lui avoit fait, dans la Province, soit autrement, soit en levant ces Troupes, qui ne dépendoient pas de lui, & en s'opposant à la convocation du Synode National; quoi qu'il n'y eût rien en tout cela, qui le regardât plus qu'un autre, & qui ne dépendît des Etats. Mais il vouloit passer pour le Protecteur de l'Etat & de l'Eglise & il ne lui manquoit plus que d'être prié de prendre le Gouvernement en main, comme Souverain de la Province; mais il ne se trouva personne qui lui offrît ce titre, & quelque autorité qu'il eût, il n'osa ni le demander, ni le prendre, de lui même; dans la crainte de ne réüssir pas.

(1) Voyez le Ch. X. & XI. de son Apologetique.
(2) Voyez *Brandt* Liv. XXX.

Il n'y eut que quelques Bourgeois de la Ville, qui demanderent, en leur nom & au nom de la Communauté (mais sans ordre) qu'il voulût changer les Magistrats. Sur leur Requête, il déposa le 4. d'Août les Anciens & on en choisit de Nouveaux le lendemain, en établissant un Conseil perpetuel, au lieu du Conseil annuel, ou qui se changeoit tous les ans; & dans ce Senat il ne manqua pas d'élire ceux qui lui avoient demandé qu'il changeât l'ancien Magistrat. Ledemberg, Secretaire des Etats, qui avoit favorisé les Rémontrants, & procuré la levée de la nouvelle Garde, fut privé de sa Charge, qu'il avoit exercée, sans reproche, l'espace de trente ans. Il y eut ensuite plusieurs des Membres des deux autres Corps des Etats, du Clergé & de la Noblesse, qui furent mis hors du Gouvernement sans autre raison, sinon qu'ils n'étoient pas du parti du Prince. 1618.

Le lendemain de l'établissement du nouveau Conseil, ou le 6. d'Août, l'*Eglise affligée* d'Utrecht, comme on parloit, c'est à dire, les Contrerémontrants demanderent une Eglise Publique, pour s'y assembler à part, car on ne les avoit jamais exclus d'aucune Eglise, & on leur accorda celle qu'on nomme, en langage du païs, *de Buurkerk*; mais dans un Mois, ils demanderent l'Eglise Cathedrale sous prétexte que l'autre étoit trop petite. Le Consistoire Rémontrant représenta que, dans celle-ci, le lieu, où l'on prêchoit, n'étoit pas plus grand, que dans l'autre, & protesta contre l'iniquité de cette demande; en ajoûtant néanmoins, que, si le Magistrat lui commandoit absolument d'en sortir, il en sortiroit, comme il le fit, pour se contenter de l'Eglise que les Contrerémontrants venoient de quitter. Jaques Taurin, Ministre Rémontrant à Utrecht, craignant qu'il ne fût maltraité, pour sa *Balance*, dont on a parlé ci-dessus, se retira à Goude, avec le Secretaire *Ledemberg*, mais ils retournerent depuis à Utrecht. Le second eut le malheur d'y être arrêté, quelque tems après, & mené à la Haie; & le premier se retira ensuite à Anvers, sur le bruit qui courut qu'Uytembogard avoit été arrêté.

Cependant Louïs XIII. Roi de France, apprenant de Du Maurier, son Ambassadeur Ordinaire à la Haie, la continuation des brouilleries, dans les Provinces Unies, trouva à propos d'y envoyer *De Thumery* Sr. de *Boissise* pour se joindre à lui & tâcher d'accommoder les differends, tant politiques, qu'ecclesiastiques. Il fit, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, le 14. d'Août un beau discours, pour les porter à rétablir la paix, tant dans l'Etat, que dans l'Eglise, en leur rémontrant qu'il n'étoit pas raisonnable, ni sûr de rechercher les secrets de la Prédestination, & encore moins d'employer la force, pour faire prévaloir un sentiment, comme on l'avoit fait autrefois en France; & qu'ils se mettroient en un grand danger, dans un tems, où la Trêve faite avec les Espagnols, étoit sur le point d'expirer. Les Etats Géneraux embarrassez d'une Harangue, à laquelle il n'y avoit rien de raisonnable à repliquer, se contenterent de remercier le Roi, & de dire que ces divisions ne les mettoient pas en si grand danger, qu'on l'avoit fait entendre à S. M. & qu'ils tâcheroient d'appaiser ces brouilleries, par les moyens les plus convenables.

Le Prince Maurice s'étoit rendu le 12. à la Haie, après avoir reglé, comme il l'avoit trouvé à propos, les affaires de la Province d'Utrecht. Il fit le rapport de ce qu'il avoit fait, & il en fut remercié des Députez des Provinces, qui étoient pour le Synode. Ceux de Hollande furent exhortez à vouloir porter les Villes de leur Province à congedier aussi leurs nouvelles Gardes. Il est difficile

1618. cile de comprendre, à présent, comment les autres Provinces pouvoient approuver ce qui s'étoit passé à Utrecht; puis qu'il n'y en avoit aucune, qui pût être assurée de ses Privileges, & de la forme de son Gouvernement, si la conduite de Maurice avoit été légitime. Les moindres desordres, qui y arrivassent, pouvoient suffire pour déposer les Magistrats, & pour exclurre de l'Assemblée des Etats ceux que Maurice n'aimeroit pas, comme il étoit arrivé à Utrecht. Mais la Génération suivante fit encore remercier un Neveu de ce Prince pour une conduite encore plus violente & plus arbitraire, que la sienne. On avoit souhaité passionément la Liberté, quand on ne l'avoit pas, fait des efforts incroyables, & couru les plus grands dangers pour l'avoir; & dès que l'on commença d'en jouïr tranquillement, soit pendant la Trêve, soit après la Paix, il sembla que l'on n'en faisoit plus de cas. C'est là assurément un travers fort étrange de l'esprit humain. Il n'y eut que les Députez de Hollande, qui dirent qu'ils communiqueroient auparavant le rapport, que le Prince avoit fait, à leurs Superieurs; qui pourroient faire ce qu'ils trouveroient convenable. Cependant ils demanderent qu'on laissât leur Province en possession de ses Droits & de ses Privileges; mais ils ne furent pas mieux traitez, que ceux de la Ville d'Utrecht, & les Villes mêmes, les plus zelées pour Maurice, n'en furent nullement exemptées. Cependant la Ville de Dordrecht s'opposa à ce qu'avoient dit les Députez de Hollande, & fit remercier S. E. & les Députez des autres Provinces, tant en leur nom, qu'en celui des autres Villes de Hollande du même parti.

Le même jour, ou le suivant, on présenta aux Etats Généraux une Requête, comme au nom de la Milice Bourgeoise de Leide, qui se plaignoit de l'insolence de la nouvelle Garde, dans cette Ville, & qui n'épargnoit pas ses propres Magistrats qu'elle assuroit n'avoir pas défendu à la Garde de faire de semblables insolences, & de ne la punir pas pour cela. Elle se plaignoit même des Etats de Hollande, auxquels elle disoit avoir porté ses plaintes en vain, & prioit les Etats Géneraux de lui faire justice. Les Députez de Hollande, dans cette Assemblée, dirent par la bouche de Grotius, qu'ils n'avoient point ouï parler de ces insolences; qu'on n'en avoit porté aucunes plaintes, aux Etats de la Province; & que s'ils eussent trouvé que de semblables plaintes fussent bien fondées, ils n'auroient pas manqué d'y mettre ordre.

Mais quoi qu'ils pussent dire, les autres Députez résolurent, à la pluralité des suffrages, d'ordonner au nom des EE. GG. que ceux, qui avoient de semblables Gardes, chez eux, eussent à les congedier. Là-dessus les Députez de Hollande dirent que leurs Superieurs étoient convenus non seulement d'une maniere de congedier les nouvelles Gardes, mais encore de consentir à l'Assemblée d'un Synode Provincial, dont quelques uns des Députez étoient allez faire part à quelques Villes, pour rapporter leurs sentiments le Mardi suivant; à cause de quoi ils souhaitoient que les Etats Géneraux suspendissent l'execution de la résolution qu'ils avoient prise. L'Ambassadeur de France, craignant que cela ne causât quelque effusion de sang, leur fit la même priere; mais inutilement. On composa l'Ordonnance, on l'approuva & on commanda qu'elle fût imprimée. Les Députez de Hollande firent encore les mêmes représentations, qu'ils avoient faites auparavant, & dirent que la Province de Hollande avoit tant rendu de services aux Etats Géneraux, & en pouvoit encore tant rendre à châcune des Provinces en particulier, qu'elle méritoit bien qu'on n'allât pas plus vite, à son égard, qu'on ne l'avoit fait, par rapport à Utrecht. 1618.

L'Ordonnance imprimée fut apportée dans l'Assemblée des Etats Géneraux le 21. d'Août & avec la concurrence des six Villes de Hollande, qui avoient sacrifié aux autres, d'une maniere fort étrange, les interêts de la leur; il fut conclu qu'on publieroit, sur le champ, l'Ordonnance à la Haie & qu'on l'enverroit, aux Villes & aux Officiers des nouvelles Gardes, avec ordre de s'y conformer, de renoncer à leur serment, & de poser les armes, sous peine d'être traitez comme rebelles. Il fut aussi résolu d'écrire au Conseil d'Etat de la Province, pour le prier de publier cette Ordonnance; & qu'en cas que les Officiers de ces Gardes ne voulussent pas obeïr, on la remettroit aux Députez, qui avoient accompagné S. E. à Utrecht, pour voir, avec Elle, de quelle maniére on pourroit les faire executer. On demanda même aux six Villes, qui se joignoient aux Etats Géneraux, contre leur propre Province, d'envoyer quelcun, pour soûtenir les Députez, en cette affaire. *Grotius*, qui étoit député aux Etats Géneraux, comme on l'a dit, les pria en vain d'attendre au lendemain que les Villes de Hollande seroient assemblées; l'Ordonnance fut publiée le même jour à la Haie, au son du Tambour, & envoyée ensuite par tout. Quoi que ce ne fût point l'usage dans les Provinces de se hâter de la sorte, dans une semblable affaire, & que les anciens Comtes de Hollande adressassent ordinairement leurs ordres aux Cours des Provinces, pour les publier; tout cela passa, sans difficulté, & les Villes de Hollande, qui avoient de nouvelles Gardes, prenant peur, & craignant qu'on n'en vînt à la violence, si elles ne plioient, résolurent de congedier leurs Soldats & le firent. Il y eut quelques difficultez dans la Ville de Leide, mais elle les congedia enfin le 23. du Mois. Ceux de Roterdam l'avoient fait trois jours, avant que l'Ordonnance fût publiée, à l'instance de Grotius; qui voyoit bien que les Magistrats des Villes n'étoient point en état de résister à Maurice appuyé des autres Provinces, & de leur armée, dont il disposoit presque comme il vouloit, & d'une partie du peuple qui n'est jamais contente du Gouvernement; sans parler de ceux qu'il s'étoit attachez à lui par la protection qu'il donnoit aux Contrerémontrans. Il n'étoit pas difficile de voir, après ce qui étoit arrivé à Utrecht, quel étoit le dessein de Maurice, en pressant si violemment, que les nouvelles Gardes fussent congediées. Cependant les Etats de Hollande effrayez de voir que les autres Provinces les poussoient, d'une maniere peu conforme au Traité d'Union, & que six Villes de leur Province les avoient comme abandonnez, ne prirent aucunes mesures pour prévenir le sort qu'avoit eu la Province d'Utrecht. A la verité, ç'auroit été une chose assez difficile, puis que le Gouverneur demeuroit armé, & que la Province étoit entierement desarmée; car elle n'osoit rien commander aux Troupes qu'elle payoit, & Maurice leur commandoit, avec la même autorité, qu'auparavant.

On parloit dans les Etats, du Synode National, & la Noblesse y proposa le 24. d'Août, après un long débat, son sentiment par écrit, qui étoit I. que les V. Articles ne devoient pas être cause d'un Schisme, que les deux Partis pouvoient se tolerer mutuellement, & que l'on pourroit faire, pour cela, une Assemblée de Politiques & d'Ecclesiastiques, pour déliberer là-dessus: II. Qu'ils avoient toûjours consenti à un Synode Provincial, & à exiger, par rapport au reste de la Doctrine, qu'on n'enseignât que ce qui étoit reçu communément: III. Qu'elle avoit aussi toûjours consenti qu'on tînt un

1618. un Synode National des Provinces Unies, mais sans blesser les droits particuliers de châque Province, & sans s'éloigner des fins proposées : IV. Qu'elle auroit aussi fort souhaité, que l'on commençât, par un Synode Provincial, pour voir quel succès il pourroit avoir; mais que puis que les autres Provinces souhaitoient si fort la Convocation d'un Synode National, elle se trouvoit obligée de déclarer 1. qu'elle regardoit, comme une verité indubitable que la conduite des affaires Ecclesiastiques appartient particulierement au Souverain de châque Province, & que les Etats Géneraux ne s'en pouvoient mêler, que par le consentement unanime des Provinces : 2. que le Synode National ne devoit pas décider, sur les Articles contestez, mais tâcher de faire quelque accommodement entre les deux Partis; & que s'il n'y pouvoit réüssir, il faudroit que l'affaire fût renvoyée à un Synode Géneral des Réformez : 3. qu'aucune décision du Synode ne pouvoit lier les habitans de la Hollande, que par le consentement exprès des Etats de cette même Province légitimement assemblez : 4. Que la Hollande devoit avoir le double des Commissaires Politiques, qu'aucune des autres Provinces, & que ces Commissaires devoient opiner châcun pour soi, & non par Nations : 5. Que tous les habitans de la Province de Hollande joüiroient d'une entiere liberté de conscience, & que personne ne seroit examiné, emprisonné, ou molesté, pour sa Religion, à moins qu'il ne se soumît volontairement à cela. 1618.

On demanda aux Villes leurs sentimens sur ces propositions. Elles s'en éloignerent, ou s'en approcherent, plus ou moins, selon le Parti qu'elles tenoient, mais elles s'expliquerent plus précisément le 25. du même Mois. Les six Villes, qui s'étoient toûjours opposées aux autres, ne vouloient point qu'on mît de restriction au Synode & prétendoient qu'on le reçût purement & simplement. Ceux de Harlem furent d'avis que personne ne fût obligé de comparoître, contre sa conscience, devant le Synode Provincial, ou National, & qu'aucun Magistrat ne l'y contraignît. La Ville de Leide fut aussi du même sentiment. Je ne dis rien des autres, qui ne s'en éloignoient pas beaucoup. On pourra le trouver au commencement du XXXI. Livre de *Brandt*. Mais il est certain que si les Provinces fussent entrées dans le sentiment des Nobles de Hollande, on auroit prévenu bien des accidents fâcheux & bien des reproches auxquels il est difficile de rien répondre de raisonnable, comme on le verra dans la suite.

Je n'irai pas plus loin, dans ce Volume, que l'on a trouvé à propos de publier plûtôt que je n'avois crû. Cela m'a obligé de renvoyer la suite de ces contestations & le reste de ce qui arriva jusqu'à la fin de la Trêve au Tome suivant, où l'on verra la continuation du Livre IX.

FIN DU PREMIER TOME DE L'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES.

EXPLICATION HISTORIQUE DES PRINCIPALES MEDAILLES

Frapées pour servir

A

L'HISTOIRE DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

Où l'on trouve une suite d'environ deux Siécle & demi comprise en plus de 400. *Medailles ; c'est à dire l'Histoire des Provinces-Unies depuis la fin du* XV. *Siécle que les Pays-Bas ont passé de la Maison de Bourgogne dans celle d'Autriche, jusqu'au Traité de Barriere conclu en* 1716.



A AMSTERDAM,

Chez L'HONORÉ & CHÂTELAIN.

M. DCC. XXIII.

PREFACE.

SI jamais Histoire fut interessante, c'est sans doute celle d'une République, qui s'est élévée par cela même qui sembloit devoir la faire périr. Qu'une Monarchie, fondée sur de rapides Conquêtes, s'éleve peu à peu à un dégré de grandeur qui la rende formidable à ses voisins, c'est l'effet ordinaire de l'ambition, soutenuë de la force des armes. Mais qu'une République, foible dans ses commencemens, noyée presque dès le berceau dans le sang de ceux qui avoient entrepris sa defense, renaisse, pour ainsi dire, de ses cendres *: qu'elle parvienne à ce Periode de Puissance, qui fait les Grands Etats: qu'elle se soutienne, tandis qu'une Monarchie, qui sembloit devoir tout engloutir, est resserrée dans ses anciennes bornes: qu'elle réduise cette même Monarchie à reconnoître son indépendance: c'est l'effet d'une Valeur & d'une conduite peu communes: l'Amour de la Liberté est seul capable de ces efforts.

Telle est la République des PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS, dont l'Histoire, par cette raison, a exercé jusqu'ici tant de savantes plumes. La nature du Gouvernement de ces Provinces, si conforme à l'inclination naturelle des hommes; la Révolution qui les a affranchies du joug des Espagnols, dont la mémoire est encore récente; la Liberté qui y régne, & qui fait la Base de sa Constitution; tout cela a fait naître à diverses personnes l'envie d'écrire des Evénemens qui ne peuvent être ni plus interessans ni plus considerables. L'Histoire d'une Monarchie demande plus de ménagemens. Il est rare d'en trouver qui soit écrite avec cette sincerité qui est l'ame de ces sortes d'Ouvrages. Celle d'une République se ressent toujours de la Liberté qui en est le fondement. On n'y dissimule ni les excès des Princes qui ont voulu opprimer les Peuples avec trop de violence, ni les Droits des Peuples à secouër un joug pour lequel ils ne sont pas nez. Là l'Historien, qui n'a que la vérité pour régle, écrit d'autant plus librement ce qui est venu à sa connoissance, qu'il est sûr de ne déplaire ni aux Souverains, ni aux Sujets. C'est là précisément la raison qui a produit tant d'Histoires des PROVINCES-UNIES.

J'en trouve de quatre sortes, toutes écrites avec autant de sincerité que d'exactitude. Les 1. sont Generales & fort étenduës; les 2. sont moins grandes, mais plus suivies; les 3. ne sont que de simples Mémoires; & les 4. des Annales, qui donnent de la liaison aux Evénemens. Celles que j'appelle Generales, sont à la vérité les sources de l'Histoire; on y trouve jusqu'aux moindres circonstances de ce qui est arrivé; le récit en est accompagné de toutes les Piéces justificatives des faits; on y a même inseré les Mémoires, les Negociations, les Traitez, les Actes publics, en un mot tout ce qui pouvoit servir de preuve & d'éclaircissement à l'Histoire. Mais outre que le nombre & la grosseur des Volumes est seul capable de rebuter les Lecteurs, la quantité d'Actes, qui servent de Pieces Justificatives, interrompt tellement le fil de la Narration, qu'il est presque impossible de le suivre. Ces Monumens sont reservez pour les Bibliotheques; il y a peu de particuliers qui puissent s'en servir. Les Mémoires n'étant ou que de simples Journaux, ou que des Eclaircissemens sur certains faits dont ils developent les causes & les intrigues, sont ordinairement ou maigres & décharnez, ou sans liaison & sans ordre: ce ne sont proprement que des Materiaux qui demandent une main habile pour les dégrossir, pour les arranger & les mettre en œuvre. Les Annales font cet effet; elles donnent de la liaison aux choses qui n'en ont pas dans les simples Memoires; mais outre qu'elles ne se chargent le plus souvent ni de beaucoup de raisonnemens, ni du detail des Négociations; la Chronologie à laquelle elles s'attachent scrupuleusement en rend d'ordinaire le récit un peu sec. Il faut, pour éviter cet inconvenient, une plume aussi délicate que celle qui nous a donné depuis peu un excellent † Ouvrage en ce genre.

Les Histoires suivies, mais abrégées, sont donc celles où l'on trouve le plus ordinairement l'utile joint à l'agreable. On y entre dans le detail, non seulement des faits, mais aussi des causes qui les ont produits. On y develope les secrets de Politique, dont les simples Mémoires ne contiennent les intrigues qu'en gros. On les applique aux cas particuliers, & par le raisonnement qui lie toutes ces choses, on donne une suite à la matiere, qui en rassemble toutes les Parties, & qui ne fait qu'un seul tout de tant de morceaux detachez. Voilà proprement ce qu'on appelle l'Histoire. Nous en avons plusieurs en ce genre sur l'Origine, l'Etablissement & les Progrès des PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS: Et ce sont sans doute les meilleures pour l'usage. Mais j'ose dire, que les Histoires Metalliques ont encore un avantage que celles-là n'ont pas; elles fixent mieux les idées; elles servent à imprimer plus profondément dans la Memoire les choses dont les autres ne font qu'un simple récit.

* C'est

* Allusion à la Devise des Princes d'Orange, Protecteurs de la République, qui est un Phenix renaissant de ses Cendres; parce que l'un de ces Princes n'étoit pas plutôt mort, qu'il en paroissoit un autre en sa place, rempli du même zele pour la défense de l'Etat.

† *Annales des Provinces-Unies*, par Mr. Basnage.

C'est le propre des Medailles de conserver la mémoire des grands Evénemens. J'ai parlé ailleurs * de leur utilité; & tant de grands Hommes l'ont fait avant moi, que ce seroit se faire tort, que de la révoquer en doute. Le plaisir qu'elles procurent n'est pas moins grand, par la beauté des figures qu'elles representent. On y voit l'Origine & les Révolutions des Etats; les noms des grands hommes qui les ont fondez ou servis; les Etablissemens faits en divers tems; la Tige & les Branches des familles illustres; les combats qui se sont donnez sur terre & sur mer; les Entrées Publiques; les Ceremonies; les Arcs de Triomphe; & tout ce que la Paix & la Guerre, la Vie & la Mort, la Naissance, les Mariages & les Funerailles, la Politique & la Religion peuvent produire de plus grand, de plus magnifique & de plus venerable.

Il ne s'agit ici que des Modernes, qui, dans l'usage que nous en faisons, ne doivent pas être moins estimées que les Antiques. Comme elles ont été faites dans le tems que les Evénemens se sont passez, elles servent de preuves à l'Histoire, elles en dissipent les doutes & l'obscurité, elles en écartent les Anachronismes, elles en fixent les événemens d'une maniere bien plus sure & plus durable. Je n'ai garde de donner la preference, pour le prix & le bon goût, aux Medailles Nouvelles sur les Anciennes. Je m'attirerois le blâme de trop d'Amateurs, à qui leur passion pour les Antiques fait faire tous les jours des dépenses énormes. Mais qu'il me soit permis de dire des Médailles, ce que l'on dit communément de l'Histoire. La connoissance de l'Histoire Ancienne fait paroître plus habile; mais celle de l'Histoire Moderne fait plus d'honneur. L'Histoire Grecque & Romaine est sur tout pour les gens de Cabinet; l'Histoire du Tems est pour toute sorte de personnes. L'une fait briller dans les Academies, & l'autre dans les Conversations; l'une fait le Savant de Profession, & l'autre le Galant homme; l'une est peut-être plus curieuse, & l'autre est plus d'usage dans la Societé: Enfin, si l'une fait paroître plus d'Erudition, l'autre donne plus de relief dans le monde. Combien de Gens, hérissez de Grec & de Latin, qui sauront précisément l'Epoque & la durée d'une des guerres Puniques, qui sauront débrouiller un Point de Chronologie des plus obscurs, qui sauront le juste raport de la Periode Julienne avec les autres Eres, & qui, quand il s'agit de l'Histoire de leur Tems, ne savent ni en quelle année s'est donnée une telle Bataille, ni les noms des Generaux qui l'ont perduë ou gagnée? Que sert une Science sterile, qui rend celui qui la possede inutile à ses Concitoyens? On peut se consoler de n'être pas savant à ce prix; pourvu qu'on ait la science du monde, qui est la seule de mise aujourd'hui; & la science du Monde, c'est celle de l'Histoire Moderne.

Si tel est donc l'avantage de l'Histoire Moderne sur l'Ancienne; combien les Medailles nouvelles ne doivent-elles pas l'emporter à cet égard sur les Antiques? Seules elles tiennent lieu de toutes les Piéces Justificatives qui remplissent des Volumes entiers. S'agit-il d'un Mariage qui a fait passer un Etat d'une Maison dans une autre? Le Buste du Prince & de la Princesse qui ont fait cette alliance, leur nom, leurs titres, la date de l'événement, voilà en abregé ce qui fait ailleurs la matiere de tout un Livre. S'agit-il d'une Bataille gagnée, de la Prise d'une Ville, ou même des operations de toute une Campagne? la vuë d'un Camp, le Plan d'un Siége, une Inscription, une Colonne, vous rappelle tout d'un coup ce qui ne se peut lire qu'en plusieurs Pages. S'agit-il d'une Negociation de Paix, de Tréve, d'Alliance, d'un Traité de Partage ou de Barriere entre des Voisins? une Emblême, une Devise, le Lieu d'un Congrès, le nom des Negociateurs: cela seul vaut toutes les Piéces d'une longue Negociation, par le juste raport de l'Emblême avec le sujet, qui réduit à des idées tres-simples ce qui est beaucoup plus compliqué dans l'Histoire. Ce n'est pas que toutes ces choses n'aient besoin d'être liées par le raisonnement; & c'est aussi la difference que j'espere que l'on trouvera entre cet Ouvrage & l'*Histoire Metallique de la République de Hollande* de Mr. *Bizot*, sur laquelle, si je l'ose dire, celle-ci a divers avantages considerables.

Je ne prétens pas disputer à Mr. *Bizot*, le mérite de ses Recherches, qui lui ont couté plusieurs années. Il est beau d'être des premiers à ouvrir une nouvelle Carriere; peu de gens avant lui avoient travaillé sur le Moderne, lorsqu'il entreprit de faire usage de sa Collection, qui est assurément une des plus belles en ce genre. Je dis seulement, que comme il est beaucoup plus facile de perfectionner que d'inventer, nous avons trouvé dans les Cabinets de divers Curieux, de quoi supléer à ce qui manquoit au Recueil de Mr. *Bizot*, dont le Travail d'ailleurs nous a été d'un grand secours dans notre Entreprise. Les avantages que cet Ouvrage a sur le sien, consistent donc principalement en deux choses, 1. dans la suite des Medailles, qui est beaucoup plus étenduë; 2. dans l'usage qu'on en a fait pour l'Histoire, qui est beaucoup mieux liée & plus suivie.

I. Mr. *Bizot* ne commence qu'à la fameuse Requête qui fut présentée à la Gouvernante des Pays-Bas par les Confederez, & qui leur fit donner le nom de *Gueux*, c'est à dire seulement au 5. Avril 1566. Il est vrai que ce fut là proprement le commencement des troubles, & que cette Epoque est considerable, puisque c'est celle de la grande & importante Révo-

* Tom. VII. de l'*Atlas Historique*, Dissert. VI. pag. 17.

Révolution qui a fait perdre les Provinces-Unies aux Espagnols. Mais un Lecteur, qui entre par là dans l'Histoire, ne sait ni comment ces Provinces avoient passé à la Maison d'Autriche, ni à qui elles avoient apartenu auparavant, ni ce qui avoit porté les Confederez à s'unir: ce qui est pourtant nécessaire pour donner une pleine & entiere intelligence du sujet que l'on traite. Cette Remarque m'a fait prendre la resolution de remonter beaucoup plus haut, & de chercher parmi les Monumens qui m'étoient offerts, si je n'en trouverois pas quelcun qui fixât l'Epoque du Mariage de MARIE, fille de CHARLES *le Hardi*, dernier Duc de BOURGOGNE, avec MAXIMILIEN D'AUTRICHE, par lequel ces belles Provinces furent portées en Dot à ce Prince. Mes recherches n'ont pas été inutiles. J'ai eu le bonheur de trouver une Medaille, qui doit avoir été faite peu d'années après ce Mariage, où est representée l'Effigie de MAXIMILIEN, avec les titres de ses nouvelles acquisitions; & au Revers, les Symboles de la Dignité Imperiale, à laquelle il parvint en l'année 1493. Cette découverte m'a fait d'autant plus de plaisir, que cette Medaille étant ou de cette année-là, ou même de 1486. en laquelle MAXIMILIEN fut associé à l'Empire, elle doit être une des plus anciennes des Modernes; puisque Mr. *Bizot* assure qu'il n'y en a point avant celle de *Jean Hus*, qui fut frapée en 1415. & qu'il ne s'en trouve point en France, avec l'Effigie du Prince, avant le Régne de Charles VII. qui mourut en 1461.

On voit par là qu'aiant commencé mon Histoire dès l'an 1477. qui est l'année du Mariage de MAXIMILIEN avec MARIE de BOURGOGNE, elle a 90. ans d'antiquité plus que celle de Mr. *Bizot*; & que l'aiant amenée jusqu'au Traité de Barriere de l'an 1716. elle a 36. ans de plus que la sienne, qui finit à l'an 1680. ce qui fait une suite de près de deux siécles & demi sans interruption ni lacune.

II. C'est en quoi consiste le second avantage de cette Histoire sur celle qui l'a precedée. J'avois remarqué en general que ces sortes d'Ouvrages ne contenant que des faits detachez, ils manquent la plûpart de cette liaison que demande l'Histoire: ce qui les rend pour l'ordinaire secs & desagreables. Mr. *Bizot* ne s'est pas mis en peine d'éviter ce défaut. Attaché uniquement aux Médailles qu'il avoit à expliquer, il a passé d'un sujet à un autre, selon qu'il y étoit conduit par ces Monumens; & l'Explication de chacune est un Chapitre à part, qui n'a souvent aucune liaison avec l'autre. *L'Histoire de Louïs* XIV. *par Medailles*, ce beau Recueil qui a couté tant de soins à l'Academie Royale des *Inscriptions*, n'est pas même tout à fait exemt de ce défaut; tant l'Art des Transitions est difficile à attraper; de là vient que tous ces faits mis bout à bout, sans liaison, font aussi peu un seul tout dans un Corps d'Histoire, que des membres aprochez les uns des autres, sans jointures, en font un dans le Corps Humain.

„ La Transition, pour raporter ici ce qu'en a écrit le Pere Daniel dans sa Préface de „ l'Histoire de France, est pour lier ce qui precede avec ce qui suit; elle doit avoir ra- „ port à l'un & à l'autre; c'est comme un Pont, qui doit toucher aux deux rivages. La „ Transition sera d'autant meilleure, que ce raport sera plus naturel & moins recherché. „ Il y a mille manieres de passer d'un sujet à un autre; il faut éviter celles qui sont usées & „ triviales, ou du stile familier. Les Transitions ne doivent point être si marquées, si ce „ n'est qu'elles ne soient en même tems relevées par quelque reflexion judicieuse sur ce „ que l'on a dit, & sur ce que l'on va dire; il ne faut pas même affecter d'en mettre par „ tout; & il sied bien quelquefois, après avoir terminé la Narration d'un Fait, de passer „ simplement à la Narration d'un autre Fait; car la varieté de la Narration demande qu'on „ ne parle pas toujours sur le même ton; & un stile trop gêné gêne le Lecteur même. „ L'effet des transitions, quand elles sont justes & naturelles, c'est de le conduire aisément „ d'un lieu à un autre, d'intrigue en intrigue, d'événement en événement, de l'engager „ à suivre, sans le fatiguer; & d'enchainer tellement les choses, qu'après avoir été satis- „ fait sur l'une, il veuille de lui-même passer à l'autre. On met le Lecteur dans cette dis- „ position, quand dans les Transitions ou dans le Corps de la Narration, on jette les se- „ mences des incidens qui doivent suivre. Cette préparation consiste à faire entendre en „ general, que de l'incident qu'on raconte, ou que l'on touche, il en doit naître un au- „ tre qui embarassera la Scene. Par là on pique la curiosité du Lecteur, &c.

Je ne me flate point d'avoir exactement observé ces Régles, dont le Pere *Daniel* donne de si beaux préceptes. J'ai du moins essayé de le faire; & s'il y a quelque gloire à l'avoir tenté, c'est parce que le genre d'Histoire par Medailles en est moins susceptible qu'aucun autre. J'ai taché de lier si bien tous les faits, qu'ils ne fissent tous ensemble qu'une même enchaînure de matieré. Pour cela, je ne m'en suis pas tenu aux seuls faits exprimez dans les Medailles. J'ai rapporté sommairement les autres qui se sont passez entre deux, & par là ma narration n'aura peut-être point cette secheresse, qui nait d'une explication continuelle de figures. Pour unir même mon Discours aux sujets que j'avois à traiter, je l'ai souvent composé des propres pensées des Medailles, tournées en d'autres termes, afin de préparer le Lecteur à l'intelligence des Emblêmes, & des Legendes qui devoient suivre, & que j'ai toujours rendues en François, en quelque langue qu'elles soient sur les Medailles. Par là, le Lecteur, étant toujours préparé à la Medaille suivante, s'ennuyera peut-

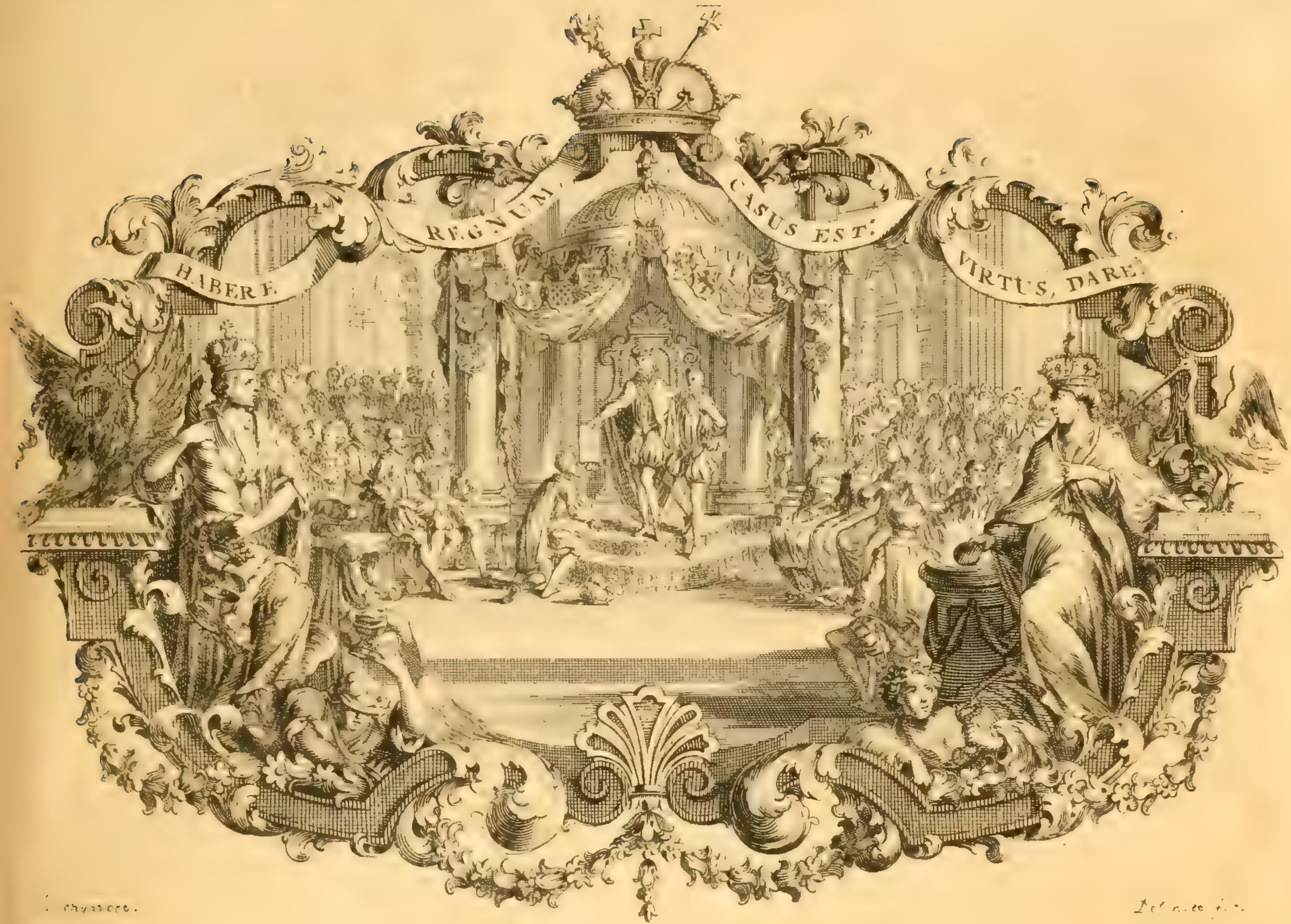
être moins de cette ſorte de lecture, que de toute autre qui ſeroit plus ſéche & moins nourrie.

Ce qui fait la maigreur de la plupart des Hiſtoires Metalliques, c'eſt qu'on ſe contente d'y raporter l'occaſion qui a donné lieu à la Medaille, & de traduire ſimplement la Legende, la Deviſe, ou l'Inſcription qu'on y lit, ſans ſe mettre en peine d'expliquer les figures ſymboliques qu'on y trouve, d'en faire remarquer les attributs, & de les apliquer au ſujet dont il s'agit: ce qui eſt pourtant le véritable Eſprit des Medailles. Ce défaut régne par tout dans Mr. *Bizot*. J'ai taché de l'éviter, en entrant, autant qu'il m'a été poſſible, dans le ſens des Emblêmes, ſouvent fort obſcures, que j'avois en main; & en les apliquant aux circonſtances des Lieux, des Tems & des perſonnes: ce qui m'a quelquefois jetté dans un autre inconvenient, ſur lequel il eſt bon de prévenir le Lecteur.

Comme pluſieurs de ces Medailles ont été faites pendant les guerres, qui rempliſſent une bonne partie de l'Hiſtoire des PROVINCES-UNIES, il eſt impoſſible qu'il n'y en ait quelques-unes, qui ſe reſſentent de l'animoſité qui régnoit alors dans les eſprits. Il y en auroit bien davantage, ſi j'avois pris indifferemment tout ce qui s'eſt préſenté ſous ma main. Mais lorſqu'il s'en eſt trouvé pluſieurs ſur un même ſujet, j'ai choiſi les plus moderées; ſouvent même j'en ai encore adouci le ſens dans mes Explications, autant qu'il a été poſſible, pour ne paroître pas vouloir rappeler un ſouvenir toujours odieux, ni alterer la bonne intelligence que la Paix generale a rétablie dans l'Europe. Ainſi, pour juger ſainement de ces Medailles, il faut ſe tranſporter dans le tems où elles ont été frapées, & revêtir en les liſant l'eſprit qui animoit alors les deux Partis. Une ſemblable diſpoſition en ôtera toute l'aigreur qui pourroit encore y reſter, & fera d'autant mieux ſentir les difficultez de la Paix qui a ſitôt fait oublier toutes les animoſitez réciproques.

Je dis réciproques; car on ne doit pas croire que nous nous ſoyons tellement bornez aux Medailles des PROVINCES-UNIES, que nous n'ayions auſſi raporté celles qui ont été faites dans l'occaſion par les Ennemis de cet Etat. Nous n'avons diſſimulé ni les prétendus Triomphes des Eſpagnols, dans le tems qu'ils mettoient tout à feu & à ſang dans ces Provinces, ni les avantages de la France, quelque exagerez qu'ils fuſſent dans les Medailles qu'elle a fait fraper à ce ſujet. D'ailleurs, l'Hiſtoire de ces Provinces eſt tellement liée avec celle de quelques autres Puiſſances de l'Europe, & leurs interêts ſe trouvent ſi compliquez, que ſouvent c'eſt faire l'Hiſtoire de l'une, que de s'étendre ſur les Evénemens arrivez à l'autre. Telle eſt la France elle même, dans le tems que pour faire diverſion aux Armes des Eſpagnols, elle donnoit ſous main du ſecours aux Etats Generaux. Telle eſt ſur tout l'Angleterre, dont la Révolution de l'an 1688. étoit ſi importante pour la cauſe commune, qu'elle a dû occuper longtems la Scene, ſans qu'on puiſſe la regarder comme Etrangere à notre ſujet. Tel eſt enfin ce qui regarde tous les Alliez de cet Etat, ſoit que la guerre ſe fit directement contre la République, ſoit qu'elle n'y entrât que d'une maniere indirecte pour l'interêt de ſes Voiſins. C'eſt ce qui nous a obligé de raporter diverſes Medailles, qui, ſans cela, pourroient paroître hors d'œuvre; mais qui, par la liaiſon qu'elles ont avec le ſujet principal, ſont autant d'Epiſodes intéreſſans, qui forment une varieté agreable. On peut donc dire, ſans crainte de hazarder trop, que cette Hiſtoire eſt auſſi complete qu'on en puiſſe deſirer en ce genre, outre qu'elle eſt diſpoſée d'une maniere très-commode pour les Lecteurs.

C'eſt encore un des défauts de celle de Mr. *Bizot*, que l'on y perde preſque toujours de vuë les Medailles qu'il y explique, & qu'on ſoit obligé de tourner pluſieurs feuillets pour trouver le ſujet dont on lit l'Explication. Ici toutes les Medailles d'une Page ſont toujours expliquées dans la Page qui eſt vis à vis; en ſorte que l'Emblême de chaque Evénement étant toujours à côté de la Deſcription qui en eſt faite, il eſt impoſſible qu'il ne ſe grave profondément dans l'eſprit, par le juſte raport qu'il y a entre la choſe repréſentée & celle qui la repréſente. Ce n'eſt pas la moindre partie d'un Ouvrage, que l'Ordonnance & la belle Diſpoſition. C'eſt peut-être celle qui fait le moins d'honneur à l'Auteur, parce qu'ordinairement les Auteurs ne s'en piquent pas & qu'ils en laiſſent le ſoin au Libraire. Mais quand le gout & le bon ordre ſe fait voir juſques dans l'arrangement d'un Livre; quand le Lecteur y trouve, outre l'utilité & l'agrément, toute la commodité qui lui en peut rendre la lecture aiſée & facile: c'eſt alors que prévenu en faveur de ceux qui ont ſu aller au devant de tous ſes deſirs, il en eſt quelquefois plus diſpoſé à pardonner les autres defauts de l'Ouvrage.



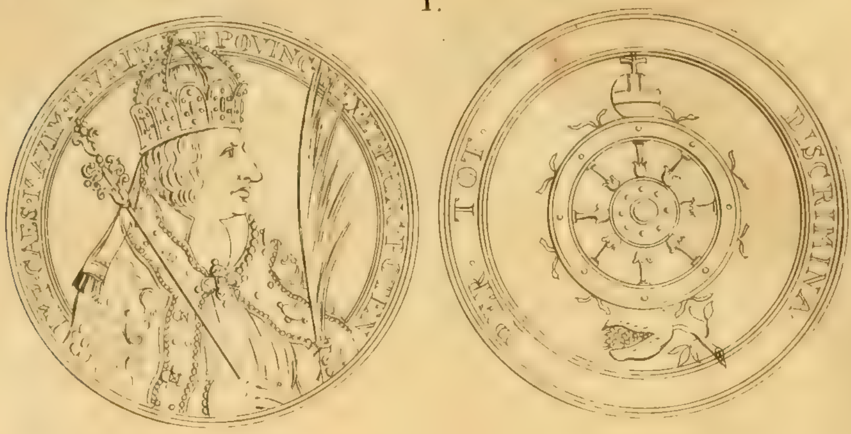
EXPLICATION HISTORIQUE
DES
PRINCIPALES MEDAILLES
Frapées pour servir à
L'HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES
DES PAYS-BAS.

DE toutes les Revolutions arrivées dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, la principale & la plus connuë est celle qui a demembré ce Grand Corps, & qui a contraint Sept Provinces de s'en détacher & de s'unir ensemble pour leur défense; pendant que les Dix autres sont demeurées à la Maison d'AUTRICHE, ou qu'elles ont été réunies à la France par voye de Conquête ou de Cession. Néanmoins, comme il est à propos de savoir premiérement de quelle maniere les Dix-sept Provinces sont passées de la Maison de Bourgogne de la Seconde Race dans la Maison d'AUTRICHE; cette Revolution sera le premier Periode de cette Histoire, que nous aurons soin de confirmer par des Monumens dignes de foi.

Il y avoit près d'un Siécle que les Pays-Bas étoient possedez par la Maison de BOURGOGNE, lorsque MARIE DE BOURGOGNE, fille & Heritiere de CHARLES *le Hardi*, dernier Duc de ce nom, voulut épouser, après la mort de son Pere, le Dauphin fils de *Louïs XI.* Roi de France. Mais ce Prince, dont la haine contre le Duc de BOURGOGNE, qui avoit pris les armes contre lui, passoit jusqu'à sa fille, n'aiant pas voulu consentir à son Mariage avec le Dauphin; cette Princesse, irritée du refus de *Louïs*, épousa l'an 1477. MAXIMILIEN d'AUTRICHE, fils de l'Empereur FREDERIC III. & lui porta en dot les Duchez de *Brabant*, de *Limbourg* & de *Luxembourg*; les Comtez de *Flandres*, de *Bourgogne*, de *Hainaut*, *Hollande*, *Zeelande*, *Liége*, *Artois*, & *Namur*, & la Seigneurie de *Frise*.

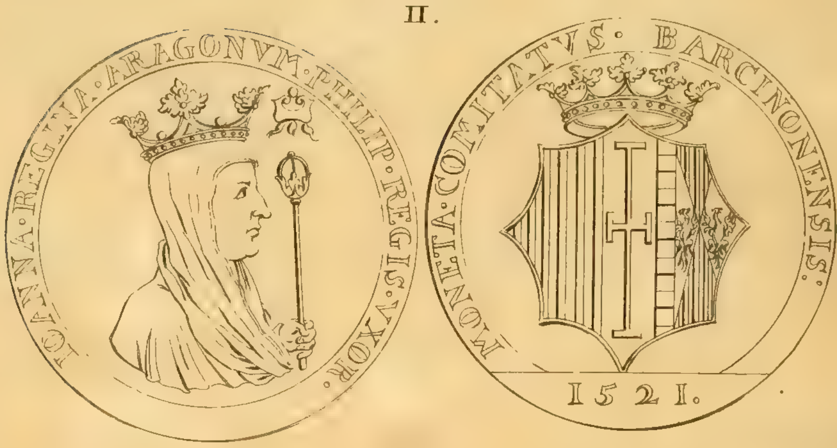
Pag. 2.

I.



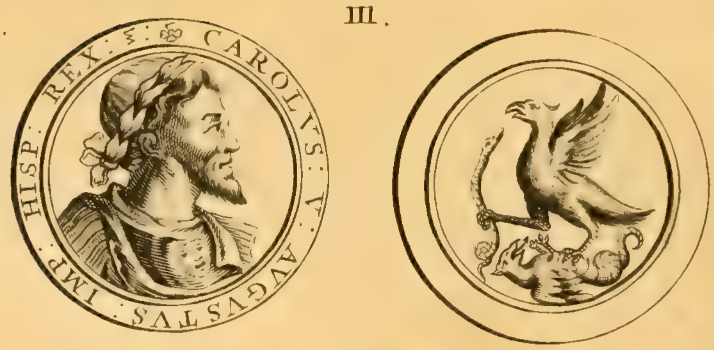
Pag. 2.

II.



Pag. 2.

III.



Pag. 2.

IV.



C'est ce qui paroît par cette Medaille No. I. où l'on voit d'un côté l'effigie de MAXIMILIEN, Roi de *Hongrie* & de *Boheme* qui devint ensuite Empereur. La Legende est:

IMPerator CÆSar MAXimilianus PLURIMarum PROVINCiarum REX ET PRINCeps POTENtissimus. *C'est à dire:*

Maximilien Empereur, Cesar, Roi de plusieurs Provinces & Prince très-puissant.

De l'autre côté, on voit la Rouë de la Fortune, au haut de laquelle est un Globe surmonté d'une Croix, représentant l'Empire de l'Univers, avec ces mots, qui marquent les dangers par lesquels il étoit parvenu à une si haute élevation:

PER TOT DISCRIMINA

Par tant de dangers.

De ce Mariage sortirent deux Enfans, PHILIPPE dit *le Beau*, & MARGUERITE. PHILIPPE épousa l'an 1496. JEANNE, fille de FERDINAND Roi d'Arragon, & d'ISABELLE Reine de Castille, comme il paroit par cette II. Medaille, où l'on voit d'un côté l'effigie de cette Princesse avec cette Legende:

JOANNA REGINA ARAGONUM PHILIPPI REGIS UXOR

Jeanne Reine d'Arragon, femme de Philippe.

Et de l'autre côté les Armes de Barcelonne avec ces mots:

MONETA COMITATUS BARCINONENSIS 1521.

Monnoye du Comté de Barcelonne, en 1521.

MARGUERITE fut mariée avec Don JEAN, Prince d'Espagne, lequel étant mort jeune, & n'aiant laissé qu'un fils qui ne lui survecut pas longtems, PHILIPPE *le Beau* herita des Couronnes d'Espagne &c. par la mort de ces deux Princes, l'un & l'autre Neveux de JEANNE d'Arragon sa femme. Il fut Pere de CHARLES V. & de FERDINAND.

CHARLES V. né en 1500. fut quelque tems sous la Tutele de *Louïs XII.* Roi de France, lequel le remit au Sr. de *Chièvres*, l'un des plus grands Seigneurs des PAYS-BAS, qui le rendit le plus grand Homme de son Siécle. Devenu Maître de l'Empire par Election à l'âge de 19. ans, des Royaumes d'Espagne & de Naples par JEANNE d'Arragon sa Mere, & des PAYS-BAS par MARIE DE BOURGOGNE son Ayeule, il acheta l'an 1528. le Domaine temporel & la Souveraineté d'*Utrecht.* Il acquit encore le Droit de succession au Duché de *Gueldres*, au Comté de *Zutphen*, & aux Pays de *Drenthe* & de *Twente*; & le Duc *Charles*, qui les possedoit, étant mort l'an 1538. l'Empereur s'en mit en possession. Les Provinces de *Frise*, de *Groningue*, & les *Omlandes* n'étoient point encore entrées dans la Maison d'AUTRICHE: Elles se donnerent peu après à l'Empereur comme Duc de *Brabant*, & Comte de *Hollande*, en stipulant de lui la conservation de leurs Privileges. L'an 1543. ce Prince se rendit maître de *Cambrai*, où il mit garnison. Enfin il acquit le Comté de *Lingen*, & réunit ainsi sous son Autorité les XVII. Provinces des Pays-Bas, où il établit comme une Loi perpetuelle & irrevocable par un Edit de l'an 1549. donné à la requisition de toutes ces Provinces, que la Representation y auroit lieu à l'égard de la Succession des Princes & Princesses, tant en Ligne Directe qu'en Ligne Collaterale, non-obstant tous usages & Coutumes des lieux qui pourroient y être contraires. La Medaille III. represente cet Empereur avec cette Inscription:

CAROLUS V. AUGUSTUS IMPerator HISPaniarum REX.

Charles V. Auguste, Empereur, Roi des Espagnes.

Au Revers on voit l'Embleme de ce Prince, qui est un Aigle foulant aux piés un Basilic & un Serpent qui sont la figure de ses Ennemis.

PHILIPPE II. fils de CHARLES V. & d'ISABELLE de Portugal, son Epouse, né l'an 1527. étoit durant ce tems-là en Espagne, où il faisoit les Essais du Gouvernement. L'Empereur l'aiant fait venir auprès de lui l'an 1549. le trouva si formé aux affaires, quoi-qu'il n'eût encore que 22. ans, qu'il l'admit aux Conseils, & aux secrets les plus importans de l'Empire. Ce Prince fut reçu dans toutes les Villes des Pays-Bas avec les plus grands honneurs. Il y passa près d'une année; & étant ensuite retourné en Espagne, on y frapa à sa gloire les Medailles qu'on voit ici No. IV.

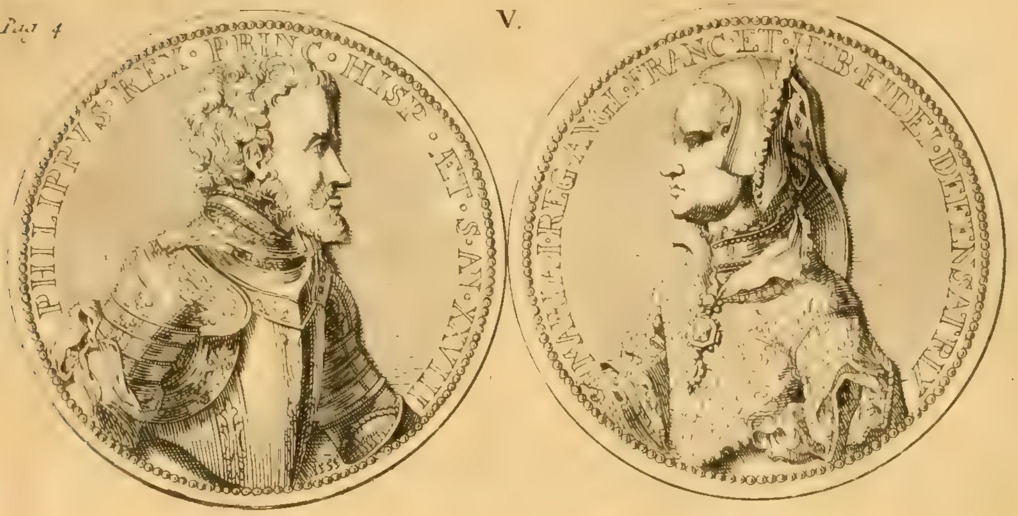
PHILIPPUS AUSTRiæ CAROLi V. CAESaris Filius SPES ALTERA PATRIAE, AMOR et DELICIAE GENERIS HUMANI 1551.

Philippe d'Autriche, fils de l'Emp. Charles V. Nouvelle Esperance de la Patrie, L'Amour & les Delices du Genre Humain.

PHILIPPE

Pag. 4

V.



Pag. 4.

VI.



Pag. 4.

VII.



VIII.



PHILIPPE II. n'étant encore que Prince d'Eſpagne, avoit épouſé l'an 1543. MARIE fille de *Jean III.* Roi de Portugal, de laquelle il eut Don *Carlos.* Cette Princeſſe mourut deux ans après; & PHILIPPE épouſa en ſecondes Nôces l'an 1554. *Marie*, fille de *Henri VIII.* Roi d'Angleterre, qui étoit Heritiere de ce Royaume. Le premier Article du Contract portoit, *que* MARIE *donnoit en dot à* PHILIPPE *ſon Epoux le Titre & la Dignité de Roi d'Angleterre, comme lui étant aſſocié au Gouvernement ſans préjudice néanmoins des Droits & Privileges du Royaume.* Ce qui eſt confirmé par la Medaille N°. V. frapée l'année ſuivante en mémoire de ce Mariage. On y voit d'un côté PHILIPPE II. en Habit Militaire, avec ces mots:

PHILIPPUS REX PRINCeps HISPaniæ ÆTatis SUÆ AN. XXVIII.

Philippe Roi, Prince d'Eſpagne, âgé de 28. ans.

Et de l'autre, la Reine MARIE en Habit ordinaire, avec cette Legende:

MARIA I. REGina ANGLiæ FRANCiæ ET HIBerniæ FIDEI DEFENSATRIX.

Marie I. Reine d'Angleterre, de France & d'Irlande, Défenſeur de la Foi.

Ce fut préciſément dans ces circonſtances, que CHARLES V. qui étoit las du Gouvernement, penſa à le remettre à ſon Fils. Il craignoit d'ailleurs qu'une diſgrace imprevuë ne vînt à flêtrir ſes Lauriers, & que la Poſterité, jugeant de ſon mérite par les derniers evénemens de ſa vie, n'imputât ſes premiers ſuccès au hazard, & les malheurs à ſon imprudence. Dans cette diſpoſition, il réſolut de ſe décharger d'un fardeau que ſes infirmitez ne lui permettoient plus de porter. Il choiſit Bruxelles pour le Theatre d'une Scene ſi peu commune; Et là, dans l'Aſſemblée generale des Etats, apuyé ſur le bras de *Guillaume* Prince d'Orange, après un Diſcours qui tira des larmes des yeux de tous les aſſiſtans, il remit le ſoin de ſes Etats à ſon fils, qui étoit, diſoit-il, plus propre que lui à en ſoutenir le poids. C'eſt ce qui eſt parfaitement bien exprimé par la VI. Médaille, où, d'un côté l'on voit ce Grand Empereur, ſous la figure d'un *Atlas*, prêt à dépoſer le fardeau du Monde, qu'il portoit depuis tant de tems, pour prendre enfin quelque repos, ſelon le ſens de cette Inſcription:

UT QUIESCAT ATLAS.

Afin qu'Atlas ſe repoſe.

Et de l'autre, PHILIPPE II. reconnoiſſant que c'eſt à la bonté & à la generoſité de ſon Pere qu'il doit ſon élevation au Trône:

PHILIPPUS Dei Gratia ET CARoli V. AUGUSTI PATRIS BENIGNITATE HISPANiarum REX.

Philippe, par la Grace de Dieu, & par la bonté de l'Empereur Charles V. ſon Pere, Roi des Eſpagnes.

Le 26. Octobre 1555. eſt l'Epoque de ce rare Evénement.

On ne douta point que le nouveau Roi ne portât ſa gloire encore plus loin que ſon Pere. On le regarda comme un Soleil levant qui alloit éclairer le Monde entier. Et ce fut ſuivant cette idée qu'on le compara dans la VII. Medaille à Apollon, conduiſant dans les airs ſon char lumineux tiré par quatre chevaux, avec cette Legende:

PHILIPPUS HISPANIARUM REX INVICTISSIMUS,

Philippe Roi invincible des Eſpagnes,

JAM ILLUSTRABIT ORBEM.

Eclairera deſormais l'Univers.

Enfin, comme ſi le Regne de ſon Pere n'avoit été que Tenebres en comparaiſon du ſien, on frapa trois ans après une Monnoye N° VIII. *pour le Bureau des Finances*, où, d'un côté l'on voit l'effigie de ce Prince, & de l'autre une Sphere avec ces mots:

POST TENEBRAS LUCEM

Après les Tenebres, la Lumiere.

C'eſt une Alluſion au mouvement des Cieux, repréſenté par la Sphere, qui fait que nous avons ſucceſſivement la nuit & le jour. Mais, ſans diſcuter ici l'opinion des Philoſophes à cet égard, cela même pouvoit faire craindre une alternative de bons & de mauvais ſuccès dans le Regne du Prince qu'on vouloit louër; à moins qu'on ne crût qu'il pût tellement fixer la Fortune, qu'il n'eût jamais que de beaux jours. Cette Deviſe, dans l'intention du Roi d'Eſpagne, s'entendoit de la Religion Romaine, qu'il vouloit affranchir, aux Pays-Bas, de ce qu'il appeloit les Tenebres de l'Erreur.

IX.



Pag: 6. X.



Pag. 6 XI.



On ne parloit par tout que des grandes qualitez de PHILIPPE II. L'esperance qu'on en concevoit lui attiroit tous les jours de nouveaux Eloges; & pour en consacrer la mémoire, on frapoit souvent de nouvelles Medailles à son honneur. On en fit quatre l'an 1556. qui marquent la haute estime qu'on avoit en Angleterre pour sa personne. On les peut voir ici N°. IX. La 1. le represente sous la figure de Bellerophon montant un cheval aîlé, pour marquer son activité & sa vigilance. Il perce d'une Lance un Monstre à deux têtes, qui semble vouloir le devorer. Peut-être a-t-on voulu designer par là la Ligue du Pape *Paul IV.* avec *Henri II.* Roi de France, contre l'Empereur, qui donna lieu à PHILIPPE d'entrer en guerre l'année suivante; ou peut-être l'Heresie que ce Prince vouloit détruire dans les Pays-Bas. Quoi-qu'il en soit, voici l'inscription de cette Médaille. Autour du Buste de PHILIPPE on lit ces mots:

PHILIPPUS DEI GRATIA HISPANIARUM ET ANGLIÆ REX.

Philippe par la Grace de Dieu Roi des Espagnes & d'Angleterre.

Et sur le Revers, autour du cheval aîlé, attaqué par le Monstre:

HINC VIGILO.

Je n'en suis que plus vigilant.

La 2. represente le même Prince avec la même Legende; & sur le revers un Pelican qui nourrit ses petits de son sang; sans doute pour marquer la disposition où étoit l'Angleterre de se saigner, pour ainsi dire, comme elle fit l'année suivante, pour aider son Roi contre ses Ennemis. C'est ce que semblent insinuer ces paroles de la Medaille:

PRO LEGE, REGE, ET GREGE.

Pour la Loi, le Roi, & le Troupeau.

La 3. ne differe de celle-ci qu'en grandeur; & la 4. attribuë à ce Prince le Titre de *Défenseur de la Foi*, que portoit la Reine son Epouse. D'un côté, autour de sa Tête, on lit ces mots:

PHILIPPUS REX ANGLIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ.

Philippe Roi d'Angleterre, de France, & d'Irlande.

Et de l'autre, dans une Couronne de Lauriers, ceux-ci:

FIDEI DEFENSOR.

Défenseur de la Foi.

Henri II. avoit rompu avec l'Espagne, en envoyant une Armée au Pape. Cette rupture fut suivie de la surprise de quelques places aux Pays-Bas. Aussi-tôt MARIE, Reine d'Angleterre, envoya déclarer la Guerre à *Henri.* Douze mille Anglois se joignirent à Givet à 50. mille hommes de pié & à 13. mille chevaux qu'avoit déja le Roi d'Espagne. Avec ces forces, commandées par *Emmanuel Philbert*, Duc de Savoye, il assiégea S. Quentin, & battit dans leur retraite les François, commandez par le Connétable *Anne de Montmorency*, qui avoient voulu jetter du secours dans la place. Cette Victoire remportée le 10. d'Août, & qui est particuliérement duë à la Valeur & à la sage conduite de *Philippe de Montmorency* Comte de Horn, & de *Lamoral* Comte d'Egmont, Lieutenans Generaux du Roi d'Espagne, fait le sujet de la X. Medaille. On y voit d'un côté le Buste de PHILIPPE II. avec ces mots:

PHILIPPUS DEI GRATIA HISPANIARUM ET ANGLIÆ REX.

Philippe par la Grace de Dieu Roi d'Espagne & d'Angleterre.

Et de l'autre, un S. Quentin autour duquel on lit une Inscription Flamande dont voici le sens.

L'an 1557. le 10. d'Août, Philippe II. Roi d'Espagne & d'Angleterre battit les François commandez par le Connétable de Montmorency, près de S. Quentin; & le 25. du même Mois la Ville fut prise & pillée.

La vicissitude des bons & des mauvais succès fit penser les deux Rois à finir cette guerre dont ils commençoient à s'ennuyer. Le Connétable prisonnier en Flandre fut chargé de menager la Paix. Il y réussit si bien, qu'après un Armistice conclu jusqu'au Mois d'Octobre 1558., le Traité de Paix fut aussi signé à Cateau Cambresis le 2. d'Avril. C'est ce qui fait le sujet des Medailles representées N°. XI. & frapées l'année suivante 1559.

Dans la 1. on voit d'un côté PHILIPPE II. avec la Legende ordinaire; & de l'autre la *Paix* sous l'Embleme d'une femme tenant une Corne d'abondance, & mettant le feu à un monceau d'armes accumulées devant son Temple avec ces mots:

PACE TERRA MARIQUE COMPOSITA.

La Paix étant faite par Terre & par Mer.

La 2. represente au Revers deux bras sortant d'un nuage, qui se donnent la main, avec cette Devise autour:

FELICITAS TEMPORUM.

Le Bonheur des Tems.

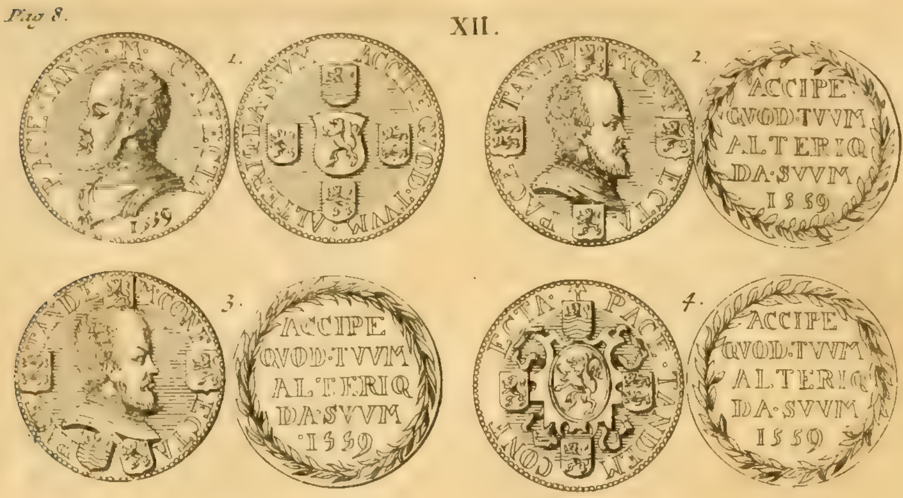
Et dans l'Exergue:

REGUM CONCORDIA.

La Concorde des deux Rois.

La 3. & la 4. ne different de la 1. qu'en grandeur, & en ce que sur les Revers on voit les armes de diverses Provinces avec ces mots sur l'une: PACE TANDEM CONFECTA; & sur l'autre MONNOYE DE HOLLANDE.

Pag 8. XII.



Pag 8. XIII.



Pag 8 XIV.



La Paix de *Cambrai* est encore la matiere des Medailles que l'on voit ici N°. XII. La 1. represente d'un côté PHILIPPE II. avec cette Legende:

PACE TANDEM CONFECTA.

La Paix étant enfin concluë.

Et de l'autre, les Armes de cinq Places du nombre de celles qui devoient être restituées à l'Espagne. Ces Places étoient Thionville, Marienbourg, Yvoi, Damvilliers, Montmidi, Valence dans Lomelline, Hédin, & le Comté de Charolois. Les Places que l'Espagne rendoit, étoient S. Quentin, Ham, & le Catelet. Cette restitution réciproque est exprimée par ces paroles:

ACCIPE QUOD TUUM, ALTERIQUE DA SUUM.

Prenez ce qui est à vous, & rendez à autrui ce qui lui apartient.

La 2. 3. & 4. ne different de celle-là, que dans la disposition des Armes & de l'Inscription.

L'Empereur CHARLES V. mourut sur ces entrefaites, dans le Monastere de S. Juste où il s'étoit retiré. La Reine MARIE d'Angleterre mourut aussi le 15. de Novembre de la même année; tous deux avant la conclusion de cette Paix: ce qui ne contribua pas peu à la faire conclure. Les Anglois aiant élevé sur le Trône ELIZABETH fille de Henri VIII. & d'Anne de Boulen, en consequence du Testament de ce Prince; PHILIPPE, pour se conserver la Couronne d'Angleterre, envoya ordre au Comte *de Feria*, qui se trouvoit en cette Cour, de féliciter ELIZABETH sur son avénement à la Couronne, & de lui offrir de sa part la place de MARIE sa sœur sur le Trône d'Espagne, en l'épousant. ELIZABETH s'en excusa, en alleguant qu'elle ne croyoit pas pouvoir en conscience épouser celui qui avoit été le Mari de sa Sœur, ni qu'il y eût de Puissance sur la terre qui eût droit de lui donner dispense là-dessus. Elle éluda encore la proposition qu'il lui fit faire d'épouser un des fils du Roi des Romains. Il y a aparence qu'elle prit dès lors la résolution de ne se point marier, soit pour ne point chagriner la Nation en épousant un Prince Etranger; soit pour ne point causer de jalousie aux Seigneurs Anglois par le choix qu'elle feroit de l'un d'eux, en le préferant à tous les autres; soit enfin, plus vraisemblablement, pour ne point partager son autorité Royale avec un Mari, & pour joüir d'une parfaite indépendance. Quoi-qu'il en soit, ce refus de la Reine ELIZABETH engagea PHILIPPE à se pourvoir ailleurs. Il jetta les yeux sur ELIZABETH de France fille aînée du Roi *Henri II.* qui avoit d'abord été destinée à Don *Carlos*, fils de PHILIPPE. Le Duc d'*Albe*, accompagné de *Guillaume* Prince d'Orange, de Lamoral Comte d'*Egmont*, & de plusieurs autres Seigneurs, arriva au Mois de Juin à Paris, pour épouser la Princesse au nom du Roi d'Espagne. Elle fut nommée la *Princesse de la Paix*, à cause de celle dont son Mariage fut le nœud. La Ceremonie s'en fit avec beaucoup de magnificence; mais elle se termina d'une maniere bien lugubre, par l'accident qui causa la mort au Roi *Henri II.*

Toutes les Medailles ou Monnoyes ci-jointes ont été faites pour celebrer ce Mariage. La 1. N°. XIII. represente d'un côté les nouveaux Epoux, avec ces paroles:

PHILIPPUS ET ISABELLA REGES HISPANIAE.

Philippe & Isabelle Roi & Reine d'Espagne.

Et de l'autre un Paon portant un Caducée symbole de la Paix, avec ce mot: CONCORDIA. La 2. represente d'un côté le Roi d'Espagne avec la Legende ordinaire; & de l'autre, son Epouse avec cette Inscription:

ISABELLA DE VALOIS PHILIPPI HISPANIARUM REGIS UXOR.

Isabelle de Valois femme de Philippe Roi d'Espagne.

La 3. est toute semblable. La 4. ne differe de la premiere que dans le Revers, où l'on voit les Armes de France & d'Espagne avec ces mots:

PHILIPPUS ET ISABELLA DEI GRATIA HISPANIARUM REGES FLANDRIÆ COMITES.

Philippe & Isabelle Roi & Reine d'Espagne & Comtes de Flandres.

La 5. ne differe que dans la disposition de l'Ecu & de l'Inscription, qui est ainsi en François:

QUI BIEN GECTERA SON COMPTE TROUVE.

N°. XIV. La 1. represente aussi les nouveaux Epoux, & ne differe que dans la Legende, qui nomme PHILIPPE *Roi d'Espagne & d'Occident*; la 2. nomme ISABELLE, *fille du Roi de France Henri.* La 3. est un Jetton de la Chambre des Comptes de Lille; & la 4. nomme le Roi PHILIPPE maître d'*Utrecht*.

PHILIPPUS DEI GRATIA HISPANIARUM REX DOMINUS TRAIECTI.

Pag. 10. XV.



Pag. 10. XVI.



Pag. 10. XVII.



PHILIPPE n'avoit pas pour les Pays-Bas la même inclination que CHARLES V. son Pere. Né en Espagne & d'une Mere Portugaise, il ne songeoit qu'à ce Royaume, qu'il regardoit comme le centre de ses Etats. Il résolut d'y retourner, pour exécuter de là le grand dessein qu'il avoit formé de rendre sa domination universelle, après qu'il l'auroit renduë arbitraire dans ces Provinces. Mais avant que de les quitter, il y établit une forme de Gouvernement, qui pût servir à son dessein secret. Ce fut de donner la Régence du Pays à MARGUERITE sa sœur naturelle, mariée alors avec Octave Farnese, Duc de Parme & de Plaisance. Cette Duchesse, fille de CHARLES V. & de Marguerite van Geste, Demoiselle Flamande, avoit été mariée en premieres Nôces avec Alexandre de Medicis, Duc de Florence; & ce Prince aiant été assassiné en 1537. elle fut donnée par son frere à Octave Farnese, préferablement à divers autres Princes qui la recherchoient. C'étoit son destin, comme elle disoit elle-même en plaisantant, d'avoir des Maris dont l'âge n'eût aucun raport au sien: aiant épousé lorsqu'elle n'avoit que douze ans un homme qui en avoit vingt-sept; &, dans un âge où elle étoit déja femme, un jeune Enfant de treize ans seulement. Aussi fut-elle pour le moins aussi mécontente de ces deux Mariages, que les Flamands le furent de se voir abandonnez au Gouvernement d'une femme qu'ils n'aimoient pas, & à laquelle ils eussent voulu qu'on eût préferé la Duchesse de Lorraine. C'est ce qu'on a exprimé par la Medaille N°. XV. dont le Revers peut avoir cette double signification. On y voit d'un côté le Buste de la Princesse, aiant devant elle un vase rempli de fruits avec cette Legende:

MARGARETA VXOR ALEXANDRI FLORENTIAE ET OCTAVI PARMAE DVCVM, CAROLI V. IMPERATORIS FILIA.

Marguerite femme d'Alexandre Duc de Florence, & d'Octave Duc de Parme, fille de Charles V. Empereur.

Et de l'autre, une Viole dont personne ne jouë, avec cette Devise:

VERSA EST IN LACHRIMAS.

Elle est changée en larmes.

Ce qui peut également s'apliquer & au mécontentement de la Princesse par raport à ses deux Mariages, & à celui des Flamands de l'avoir pour Gouvernante.

Bientôt ce mécontentement éclata, comme nous le dirons en son lieu. La Gouvernante n'oublia rien pour contenir les Flamands dans le devoir; elle conserva dans le service du Roi les premiers Seigneurs & quantité de bonnes Villes, en menageant les esprits, écoutant favorablement les Remontrances, promettant de maintenir les Privileges, & fortifiant les bruits que l'on faisoit courir du retour de PHILIPPE en Flandre. A cette adroite Politique elle joignoit la force, & savoit user à propos de moderation & de fermeté. Ainsi elle se soutenoit au milieu des troubles par sa prudence & par son courage. C'est ce qu'on a voulu exprimer par les deux Medailles N°. XVI. où l'on voit d'un côté l'effigie de cette Princesse avec ces mots:

MARGARETA DE AVSTRIA DVCISSA PARMAE ET PLACENTIAE GERMANIAE INFERIORIS GVBERNATRIX.

Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme & de Plaisance, Gouvernante des Pays-Bas.

Et au Revers, la Duchesse debout sur un Rocher battu des flots, aiant une Couronne de Laurier sur la tête, tenant d'une main une Epée, & de l'autre une Palme, avec un Rameau d'Olivier, & demeurant ferme malgré les vents qui soufflent contre elle. La Devise est:

FAVENTE DEO.

Avec l'aide de Dieu.

Ce qui signifie, que par le moyen de la Guerre ou de la Paix, la Gouvernante esperoit, avec la Protection Divine, terminer heureusement les troubles de l'Etat.

Elle alloit même souvent jusqu'à representer aux Ministres qui composoient son Conseil, qu'il y avoit du péril à réduire au desespoir une Nation jalouse de son ancienne Liberté; & capable de tout entreprendre pour la défense de ses Privileges. C'est ce qu'on voit par la Medaille XVII. où d'un côté cette Princesse est representée avec la même Legende que dans la precedente, mais dans un habit different; & où l'on voit au Revers des Espagnols voulant écraser sous une presse le Lion Belgique, avec ces mots:

QUID PREMITIS REDEAT SI NOBILIS IRA LEONIS.

Pourquoi, à force de presser ce courageux Lion, l'obliger de rentrer encore en fureur?

Pag 12

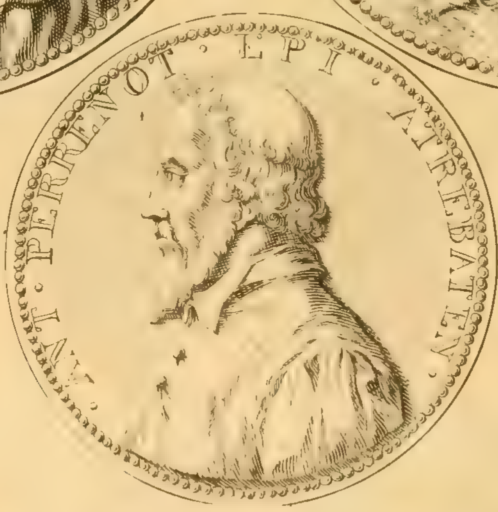
XVIII.



XIX.



XX.



XXI.



Guillaume, Prince d'Orange, étoit un de ceux qui s'étoient le plus déclarez en faveur de la Duchesse de Lorraine, pour la faire élire Gouvernante des Pays-Bas. On trouvoit en elle toutes les qualitez requises pour cet emploi. Les Loix ne souffroient pas qu'il fût mis entre les mains d'un Etranger. Il faloit le donner ou à un Seigneur qualifié du Pays, ou à une personne qui fût du Sang du Prince. Christine (ainsi s'appelloit la Duchesse de Lorraine) étoit sœur de l'Empereur CHARLES V. & Tante de PHILIPPE II. Les Peuples la desiroient d'autant plus ardemment, qu'ils connoissoient d'ailleurs son esprit doux & porté à la Paix. Mais il ne convenoit pas au Duc d'Albe & au Cardinal de Granvelle, qui étoient les Conseillers les plus affidez de PHILIPPE, d'avoir cette Princesse pour Gouvernante. Ils lui firent entendre que le Prince d'Orange ne parloit en faveur de la Duchesse, que parce qu'il la voyoit extrêmement aimée des peuples, & qu'il pensoit par ce moyen à s'attirer l'affection des Provinces, pour s'y rendre plus puissant en l'absence du Souverain: Que d'ailleurs il pensoit à épouser sa fille, dans l'esperance que la Mere étant nommée Gouvernante, ce mariage le rendroit le Maître absolu des affaires; & que par là il seroit en état d'empêcher l'exécution du grand projet qu'on avoit formé. Ils représenterent encore au Roi, que cette Princesse étant naturellement bonne, & d'une humeur douce & facile, elle n'étoit pas propre à faire valoir le dessein projetté, lequel demandoit de la fermeté, & un esprit dur & inflexible. Ainsi parloit le Duc d'Albe, qui étoit lui-même d'une humeur severe & farouche, comme on ne le verra que trop ci-après; & qui avoit formé le plan d'assujétir les Provinces, si conforme aux vuës secretes de PHILIPPE.

Pour GRANVELLE, dont le Naturel étoit tourné du côté de la fourbe & de l'artifice, il concevoit bien qu'il ne pouvoit se soutenir dans le poste où il étoit, si Christine devenoit Gouvernante des Pays-Bas. La raison qu'il avoit d'en juger ainsi, c'est qu'elle ne manqueroit pas de déferer beaucoup aux avis du Prince d'Orange, dont elle connoissoit la grande capacité. Elle se souvenoit même que l'Empereur son frere avoit toujours eu une estime particuliere pour ce Prince.

Cet esprit artificieux du Cardinal de GRANVELLE est parfaitement bien exprimé, quoi-que contre son intention, dans la 2. Medaille ci-jointe. La 1. No. XVIII. ne demande point d'Explication: elle represente simplement le Buste de ce Cardinal, avec ces mots:

ANTONIVS SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ PRESBYTER CARDINALIS GRANVELLANVS.

Antoine de Granvelle, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine.

La 2. N°. XIX., dont il s'agit présentement ici, réprésente d'un côté ce même Prélat, tenant sa Crosse en main, avec cette Legende:

ANTONIVS PERRENOT EPISCOPVS ATREBATENSIS.

Antoine Perrenot Evêque d'Arras.

Et de l'autre, une Campagne entre des Rochers, où des Animaux de differente espèce paissent ensemble tranquillement, auprès d'un ruisseau, formé par une chute d'eau, qui tombe également pour tous, avec cette Devise:

CAETERIS AEQVE AC SIBI.

Pour les autres comme pour lui.

Pour marquer qu'en qualité d'Evêque il étoit également le Pasteur de toutes ses Ouailles, de quelque caractere qu'elles fussent. La 3. Medaille N°. XX. ne differe de la premiere qu'en grandeur & dans le profil de la Figure.

Tel étoit le principal Ministre du Conseil d'Etat, qui joignoit ses remontrances à celles du Duc d'Albe, pour déterminer PHILIPPE en faveur de la Duchesse de Parme. Il lui fit entendre que le Duc de Parme, qui demeuroit dans une Ville dont la Citadelle étoit entre les mains des Espagnols, seroit un Otage de la fidelité avec laquelle MARGUERITE s'acquitteroit de son Emploi. La chose fut donc concluë sur l'avis de ces deux Ministres. PHILIPPE donna ses ordres pour l'expedition des Lettres Patentes qui établissoient MARGUERITE Gouvernante des Pays-Bas; & pour lui persuader qu'elle avoit toute l'autorité dans le Conseil, on frapa les deux Medailles qui se voyent ici No. XXI. où elle est représentée comme un Soleil entre les Astres. D'un côté on voit l'Effigie de cette Princesse avec ces mots:

MARGARETA AB AVSTRIA DVCISSA PARMÆ PLACENTIÆQVE

Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme & de Plaisance.

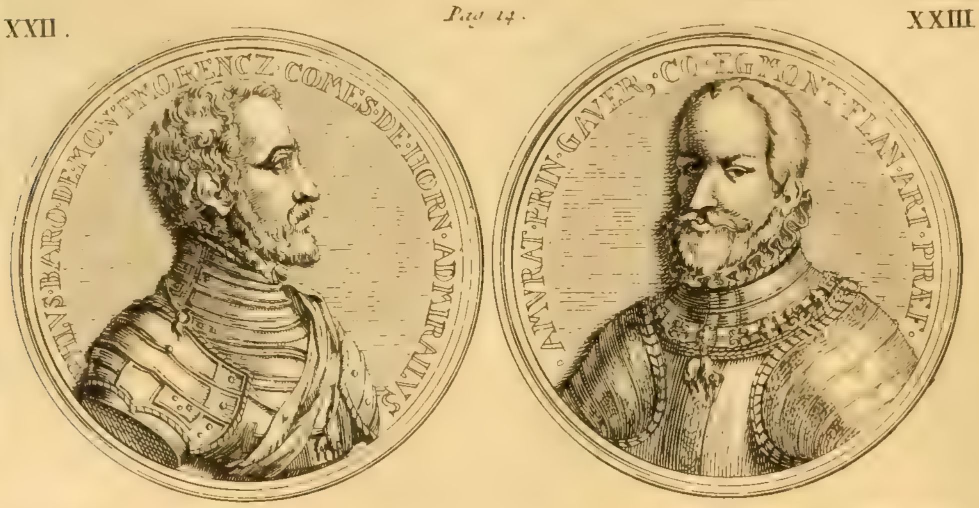
Et sur le Revers: un Soleil qui fait éclore des fleurs, avec cette Devise:

UT INTER SIDERA.

Comme parmi les Astres.

Cependant il est certain qu'elle n'avoit l'autorité du Gouvernement qu'en aparence: le pouvoir en étoit tout entier entre les mains de GRANVELLE. MARGUERITE le laissoit agir, parce qu'elle connoissoit son habileté; & que d'ailleurs elle étoit instruite de l'obligation qu'elle lui avoit d'avoir été preferée à la Duchesse de Lorraine.

XXII. *Pag. 14.* XXIII.



Pag. 14. XXIV.



Pag. 14. XXV.



Entre ces Astres, pour parler comme la Medaille que l'on vient de voir, parmi lesquels brilloit MARGUERITE, comme un Soleil, un des principaux étoit PHILIPPE DE MONTMORENCI, Comte de HORN, Grand Seigneur par sa naissance, & d'un mérite fort distingué. Il étoit *Amiral General des Pays-Bas:* ce qui paroît par la Medaille N°. XXII. où l'on voit le Buste de ce Seigneur, avec cette Legende:

PHILIPPVS BARO DE MONTMORENCI &c. COMES DE HORN ADMIRALLVS.

Philippe, Baron de Montmorenci, Comte de Horn, Amiral.

Il avoit reçu divers sujets de mécontentement de la part de Granvelle. Ce Ministre avoit prévenu l'esprit du Roi contre le Comte de Lalain, Beaufrere du Comte de Horn: il l'avoit accusé de s'être mal acquité d'une Ambassade dont on l'avoit chargé à la recommandation du Comte: ce qui les rendit tous deux suspects au Roi. Le Comte avoit demandé instamment au Conseil, & au Roi lui-même, d'être pourvu du Gouvernement de la Gueldre, qui étoit vacant. Granvelle s'oposa à sa demande, & l'empêcha de l'obtenir. Ces offenses particulieres, jointes au ressentiment qu'il avoit d'ailleurs de voir abolir peu à peu tous les Privileges du Pays, le porterent à s'unir à ceux qui demandoient que l'on réformât les abus, & qu'on ôtat Granvelle du Conseil, comme l'Auteur de toutes ces nouveautez dangereuses.

De ce nombre étoit aussi le Comte d'EGMONT, l'un des plus puissans & des plus considerables Seigneurs des Pays-Bas, qui étoit *Gouverneur de Flandre & d'Artois*, comme on le voit par la Medaille XXIII. On y lit autour du Buste de ce Seigneur,

AMURAT PRINCEPS GAVER, COMES EGMONT, FLANDRIÆ ARTESIÆQUE PRÆFECTUS.

Amurat, Prince de Gavre, Comte d'Egmont, Gouverneur de Flandre & d'Artois.

Il avoit outre cela un grand mérite: il étoit honnête, franc, genereux, d'une humeur ouverte & affable, mais accompagnée d'une fierté guerriere, qui le faisoit respecter. Il avoit été l'instrument de deux grandes Victoires, que l'Armée de PHILIPPE remporta sur celle de France, à Gravelines & à S. Quentin. Tout cela lui donnoit un peu de présomption, & l'empêchoit souvent de recevoir des conseils salutaires, parce qu'ils n'étoient pas conformes à ses sentimens. Il ne put souffrir longtems l'orgueil des Espagnols, ni la grande Autorité de Granvelle. Il ne pouvoit digerer que cet homme gouvernât tout le Conseil, après l'avoir vu ramper à ses piés au commencement de son Ministere. Il étoit d'ailleurs mal satisfait de lui, pour quelques affaires particulieres, dans lesquelles Granvelle en avoit mal usé à son égard. Tout cela joint aux manieres hautaines du Ministre lui attira la haine du Comte d'Egmont, & le fit entrer dans le parti de ceux qui se plaignoient du Gouvernement, & qui dans la suite s'oposerent fortement aux nouveautez contraires aux Privileges des Provinces.

Le Prince d'Orange, illustre par sa naissance, par ses grands biens, par ses emplois, & par son extrême capacité dans les affaires, étoit aussi du Conseil. Il étoit Gouverneur de Hollande & de Zéelande, & de la Province d'Utrecht, & Chevalier de la Toison d'or, comme l'étoient aussi les Comtes de Horn & d'Egmont. Comme il joignoit à un jugement solide & à un cœur magnanime, une maniere d'agir douce, familiere, & engageante, il gagnoit le cœur de tous ceux qui le voyoient: il étoit en grande consideration dans toutes les Provinces. Le credit qu'il avoit parmi le peuple fit que Granvelle le menagea beaucoup dans les commencemens. Mais quand ce Ministre se crut bien établi, sur tout dans l'esprit du Roi, il travailla secrétement à diminuer l'autorité du Prince. Celui-ci, comme on l'a dit, s'étoit déclaré pour la Duchesse de Lorraine dans l'affaire du Gouvernement. Granvelle ne manqua pas d'en prendre occasion de le rendre suspect au Roi. Il lui donna outre cela d'autres mécontemens particuliers: ce qui porta le Prince d'Orange à s'oposer aux entreprises secretes de PHILIPPE, & à se liguer aussi contre un Ministre, qui ne lui donnoit que des conseils pernicieux.

Voilà quels étoient les Seigneurs, que l'on consideroit comme les principales têtes du Pays. La ruïne des Provinces devant entraîner la leur, la part qu'ils avoient dans les affaires generales les obligea de penser à eux-mêmes. Ils entrerent ainsi dans les interêts des Peuples; mais avant que d'entreprendre leur défense, ils demanderent formellement l'exclusion de Granvelle. Le Comte de HORN, qui lia la partie pour le faire chasser, avoit épousé une femme d'un courage peu inferieur au sien. On la voit ici représentée dans les 2. Medailles N°. XXIV. avec cette Legende en François:

WALBOURG DE NVENAR COMTESSE DE HORN.

Et au Revers de la Medaille XXV. on voit la même Comtesse de Horn, avec une Devise qui marque qu'elle fut très-fidele à son Epoux, & qu'elle n'oublia rien pour le sauver. Cette Devise est:

FIDES ET SANCTA SOCIETAS.

La fidelité & la Societé inviolable du Mariage.

La Comtesse est representée un Mouchoir à la main pour essuyer ses larmes, & consolant son Epoux dans la disgrace que lui attira sa fermeté. Elle lui montre le Ciel, pour élever son esprit à Dieu. Le Comte paroît sous la figure d'un Neptune, avec un Trident à la main, à cause de sa Charge d'Amiral. La Victoire avec une Couronne, au dessus de la tête de la Comtesse, marque le Triomphe que la Constance remporte sur ses Ennemis.

Pag 16. XXVI.



Pag 16.



Granvelle s'aperçut bien-tôt de la disposition où étoient à son égard les Grands du Pays. Il pensa à se fortifier contre ce parti, & dans cette vuë il se joignit d'interêt avec des personnes attachées au Roi, capables de le soutenir dans le Conseil, malgré la faction contraire. Il choisit pour cela le Comte de Barlemont, & VIGLIUS DE ZUICHEM, tous deux du Conseil d'Etat & qui étoient fort considerez du Roi. Il fit adroitement donner au premier la charge de Surintendant des Finances, & au second, celle de President du Conseil.

Ce VIGLIUS DE ZUICHEM, dont on voit ici diverses Medailles N°. XXVI. étoit d'une des plus nobles & des plus anciennes familles de Frise, étant né dans une Terre, près de Lewarde, qui portoit son nom. Il étudia d'abord à Deventer, à la Haye, à Leyden, & à Louvain; puis étant allé en France, pour y entendre le celebre *Alciat*, à qui Erasme l'avoit recommandé, il fut reçu Docteur en Droit à Valence, & vint à Bourges avec son Maître. De retour en sa patrie l'an 1534. il fut fait Juge de la Cour de François, Evêque de Munster. L'année suivante, il fut fait Assesseur de la Chambre Imperiale de CHARLES V.; &, deux ans après, Professeur dans l'Academie d'Ingolstadt, où il fut placé de la main du Guillaume Comte de Hollande. Ensuite il devint Conseiller de la Cour supreme de Malines, & enfin, à la recommandation de Granvelle, il fut fait President du Conseil d'Etat, & Chancelier de la Toison d'or.

C'est ce qui paroît par la 1. Medaille, où, d'un côté, l'on voit le Buste de ce Ministre, en robe de Docteur, avec cette Legende:

VIGLIVS ZVICHEMVS PRÆSES SECRETIORIS CONCILII
CÆSAREAE ET REGIAE MAJESTATIS.

Viglius de Zuichem, Président du Conseil d'Etat de Sa Majesté Imperiale & Royale.

Et de l'autre, les Armes de sa Maison, avec cette Devise faisant allusion à son Nom de *Viglius:*

VITA MORTALIVM VIGILIA.

La Vie des Mortels est une Veille.

La 2. & la 3. Medaille ne different que dans le Revers, où l'on voit cette même Devise, dont le Corps est un flambeau allumé, posé sur une Table, entre un Sablier & un Livre ouvert: la Table est couverte d'un tapis, & le pié est en Sculpture aux armes de la Maison de Zuichem.

La 4. Medaille ne differe des deux precedentes que dans l'effigie de VIGLIUS, qui a la tête couverte d'une Tocque ou Bonnet, avec cette inscription:

VIGLIVS PRÆPOSITVS SANCTI BAVONIS PRÆSES SECRETIORIS
CONCILII REGIÆ MAJESTATIS ET CANCELLARIUS
ORDINIS AVREI VELLERIS.

Viglius Prevôt de S. Bavon, Président du Conseil d'Etat du Roi, & Chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or.

La 5. n'est differente de celle-là que dans le Revers, où l'on voit les Armes de ZUICHEM surmontées d'une Crosse & d'une Mitre, ce qui vient de ce qu'il étoit Coadjuteur de l'Abbaye de Saint Bavon, sans pourtant cesser d'être Ministre d'Etat; quoi-qu'il n'eût accepté la Coadjutorerie de cette Abbaye, après la mort de sa femme, qu'en vuë de se retirer. Cette derniere Medaille est de Cuivre, dit l'Historien des Evêchez des Provinces-Unies des Pays-Bas. Valere André, dans ses *Fastes Academiques*, où il raporte l'Eloge de *Viglius*, dit qu'il fut le premier Prevôt Mitré; & l'Auteur des *Delices des Pays-Bas* dit qu'il fut le dernier.

Quoi-qu'il en soit, tel fut celui que le Cardinal de Granvelle s'associa, avec le Comte de Barlemont, pour fortifier son parti. Ces trois hommes s'étant unis d'interêts, se rendirent tellement Maîtres des affaires, que tout passoit absolument par leurs mains. La Régente, à la vérité, assistoit à toutes les Deliberations, tous les ordres s'expedioient sous son nom, elle signoit tous les Actes, & sembloit ainsi avoir toute l'Autorité; mais le Conseil étant composé, pour la plus grande partie, des creatures les plus affidées du Prince, toutes les affaires s'y decidoient selon ses ordres & sa volonté. Ainsi se préparoit le dessein formé d'assujettir les Provinces à une Domination purement arbitraire.

L'intention de PHILIPPE étoit de se rendre le Maître absolu du Pays, de disposer de toutes choses à son gré, de tourner les affaires de la Religion au gré du Pape, pour se le rendre favorable dans tout le reste, d'établir pour cet effet le Tribunal de l'Inquisition, & par là de se mettre en état de ruïner tous les Droits & d'abolir tous les Privileges des Peuples. Il avoit déja commencé par ériger trois Archevêchez & treize Evêchez dans les Provinces. Les Archevêchez étoient *Malines*, *Utrecht*, & *Cambrai*; & les Evêchez, *Anvers*, *Bois-le-Duc*, *Ruremonde*, *Gand*, *Ipres*, *Bruges*, *Haerlem*, *Arras*, *Middelbourg*, *Deventer*, *S. Omer*, *Groningue*, & *Tournai*. Le prétexte étoit de rétablir par-là l'Ordre & la Discipline dans l'Eglise, pour empêcher les Sectes & les Heresies de se multiplier, & pour conserver la foi dans sa pureté; mais dans le fonds on n'avoit d'autre vuë que d'assujettir les Peuples par le moyen des Ecclesiastiques. Les Eglises du Pays étoient soumises à la Direction des Archevêques Metropolitains de *Cologne* & de *Rheims*; mais ces deux Prélats étoient trop éloignez; outre qu'ils avoient assez de leurs propres Dioceses. C'étoit une raison spécieuse pour établir des Evêques sur les Lieux: ce qui néanmoins avoit déja été tenté inutilement par les premiers Princes de la Maison d'AUTRICHE. PHILIPPE ne doutoit pas que les Flamans ne se mutinassent contre toutes ces Nouveautez. Il le souhaittoit même, pour en prendre occasion d'établir d'autant mieux son Pouvoir, en faisant condamner dans son Conseil, comme coupables de Rebellion & de Felonnie, tous ceux qui refuseroient de se soumettre.

Pag. 18

XXVII.



Pag. 18.



Toutefois il n'étoit pas aussi aisé de mettre les Flamans sous le joug, que PHILIPPE l'avoit cru. Comme leur haine pour Granvelle s'augmentoit tous les jours, & qu'il n'étoit pas encore en état d'exécuter son dessein à force ouverte, il crut devoir ceder au tems; il écrivit en secret à son Ministre, & lui ordonna de se retirer dans la Franche-Comté, sa patrie. La Gouvernante commençoit à se lasser de lui: elle le regardoit comme un Inspecteur dont elle ne s'accommodoit point, parce qu'il prenoit trop d'autorité. Elle craignoit d'ailleurs que la haine que tout le monde portoit à Granvelle ne rejaillît sur elle, & qu'on ne l'accusât enfin de contribuer avec lui à tous les sujets de mécontentement dont on se plaignoit. Elle fut donc bien aise de voir que cet homme se retiroit du Conseil, & qu'il renonçoit aux affaires. Elle sortoit par là de cette espece de tutele où elle avoit été jusqu'alors.

Granvelle de son côté obéït au premier ordre de son Maître, & se retira dans son pays. Il publia dans le monde que c'étoit pour éviter la haine & les embuches de ses ennemis; mais qu'on lui feroit enfin justice, & que l'on connoitroit qu'il n'étoit exposé à l'animosité des peuples, que parce qu'il étoit fidele à son Maître dans l'exercice de sa Charge. Il partit donc; & comme si les Provinces eussent été en plus grand danger par son départ, on frapa à ce sujet les Medailles que l'on voit ici N°. XXVII.

La 1. represente d'un côté l'effigie de ce Cardinal, Archevêque de Malines, avec cette Legende:

ANTONII PERRENOT SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ PRESBYTERI CARDINALIS, ARCHIEPISCOPI MECHLINIENSIS.

Effigie d'Antoine Perrenot, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque de Malines.

Et au Revers un Vaisseau battu par la tempête, où le Prélat est assis sous un Pavillon, pour marquer qu'il gouvernoit encore tout absent qu'il étoit; à côté, l'on voit Neptune sur son Char tiré par des Chevaux Marins, aiant son Trident à la main, avec lequel il commande aux Flots orageux, & pour Devise, ce seul mot:

DVRATE.

Prenez patience.

La 2. est à peu près la même, si ce n'est qu'elle est moins grande, & que la Legende, qui est autour de la tête du Prélat, le nomme *Evêque d'Arras:*

ANTONII PERRENOT EPISCOPI ATREBATENSIS.

La 3. plus petite encore, porte d'un côté l'effigie du même Prélat, avec ces mots:

ANTONIUS SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ PRESBYTER CARDINALIS GRANVELLANVS.

Et de l'autre, seulement un Vaisseau, en pleine Mer, battu des Flots, avec la même Devise:

DVRATE.

La 4. & la 5. ne different de celle-là qu'en ce qu'elles sont encore plus petites; que l'une des deux est en ovale, & que dans celle-ci le grand mât du Vaisseau est rompu; pour marquer, selon l'intention des flateurs, que la meilleure tête du Conseil étoit à bas, par l'absence du premier Ministre.

La 6. represente d'un côté les armes de l'Archevêque, & de l'autre le même Vaisseau avec la même Devise.

Enfin la 7. n'a que le Vaisseau d'une côté; & de l'autre, la Devise dans un Cartouche qui en fait tout l'ornement.

C'est ainsi que cet artificieux Cardinal, laissant son esprit dans les Pays-Bas, exhortoit ses Partisans à tenir bon, tandis qu'il paroissoit ceder à l'orage. Aussi son départ ne changea-t-il rien au plan concerté. PHILIPPE, par ses derniers ordres, avoit marqué qu'il ne vouloit plus qu'on assemblât les Etats. Il prétendoit avoir prévenu la nécessité de les convoquer, en établissant le Conseil qu'il avoit nommé, auquel il renvoyoit toutes les affaires. Cette conduite fit connoître aux Peuples, que le Roi avoit résolu de les dépouiller de tous leurs Droits, puisqu'on leur ôtoit l'Assemblée des Etats, qui étoit la plus grande marque de la liberté des Provinces. Ils s'étoient reservé des Privileges par les conditions sous lesquelles ils avoient reconnu PHILIPPE pour leur Souverain; & PHILIPPE, de son côté, avoit promis avec serment de les en laisser jouïr sans aucun trouble. Cependant il avoit mis des Garnisons Etrangeres dans toutes les Villes: ce qui étoit une infraction manifeste de l'accord. On voyoit assez que ces Troupes étoient destinées à mettre les Flamands sous le joug: la rigueur des Edits qui furent publiez, & l'Inquisition établie dans le pays, acheverent de les convaincre qu'on avoit résolu leur perte.

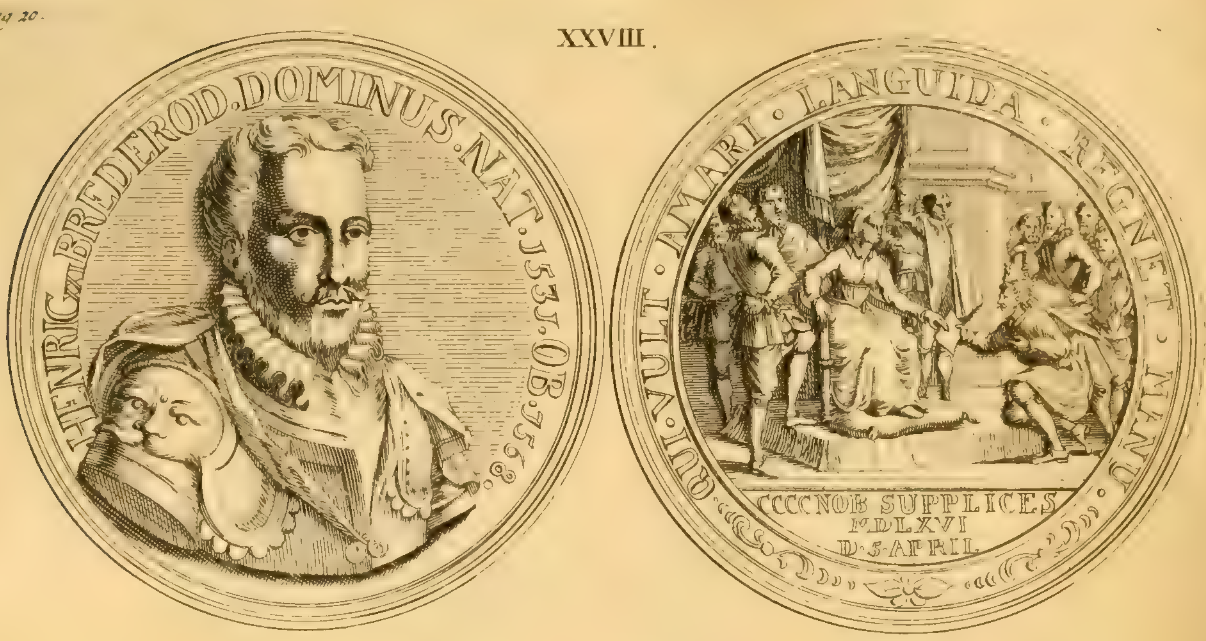
Ils ne laisserent pas de faire fraper cette Medaille satyrique N°. 8. sur le depart de leur plus cruel Ennemi; Elle represente d'un côté ce Cardinal monté sur un Ane, & de l'autre l'Envie rongeant un cœur, symbole du dépit secret qu'il emportoit avec lui; & cette Devise:

VALETE QUANTUM PRO COMITE INVIDIA.

Prosperez, autant que vous le méritez, accompagné de la Haine.

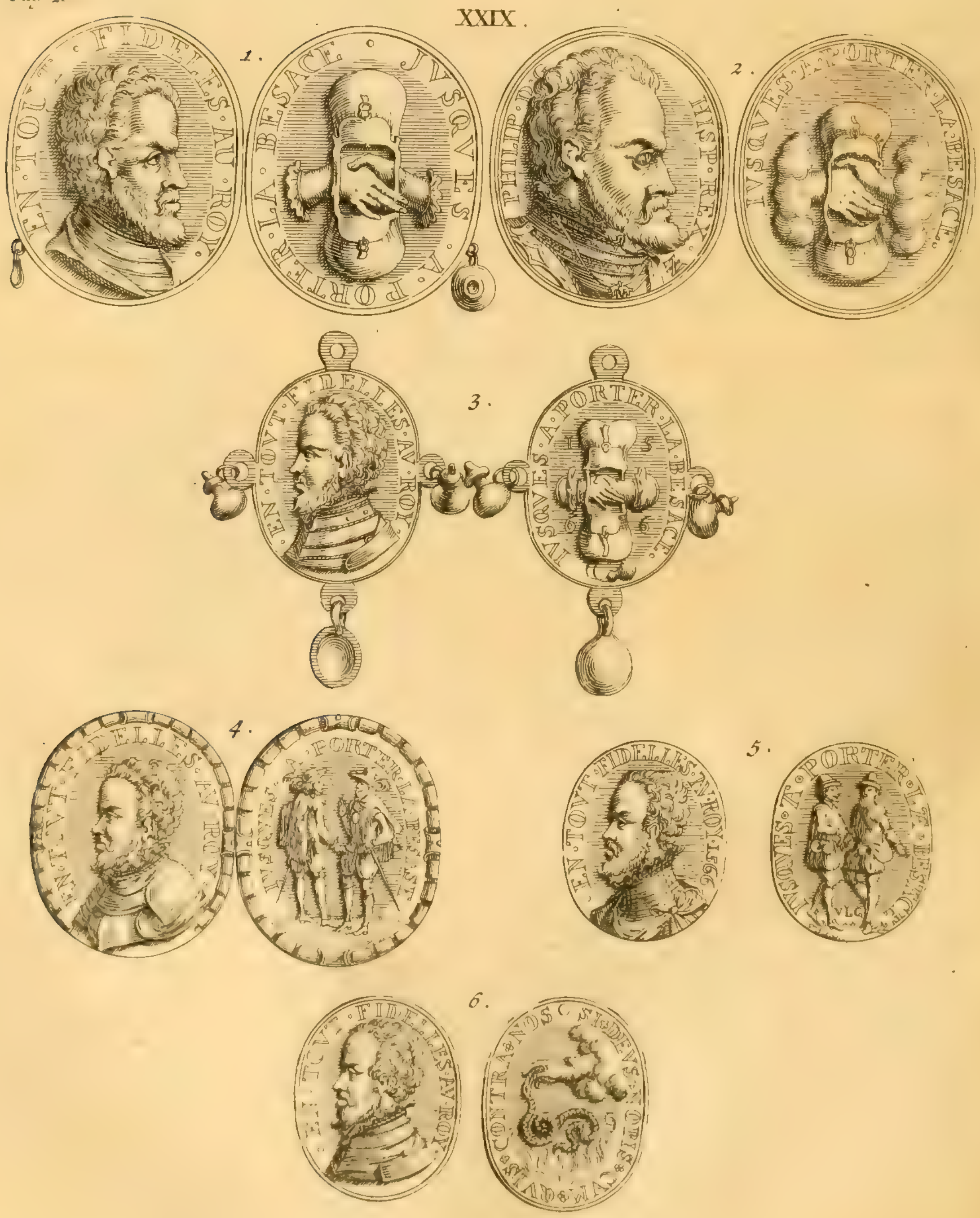
Pag. 20.

XXVIII.



Pag. 20.

XXIX.



Les Seigneurs voyant que toute l'autorité du Gouvernement étoit desormais entre les mains d'une femme, en conclurent que le pouvoir du Prince n'étoit pas alors dans une situation fort redoutable. Ils crurent devoir profiter de l'occasion, pour travailler tout de bon à briser le joug que l'on préparoit. Ce fut dans cette vuë qu'ils s'associerent pour y travailler d'une maniere plus efficace. Le Comte Louïs de Nassau, frere du Prince d'Orange, étoit l'un des premiers & des principaux personnages de cette confederation: ce qui marquoit assez que le Prince avoit part à toute cette affaire, & que les Confederez, en cas de besoin, ne manqueroient ni de conseil ni de secours. Philippe de Marnix, Seigneur de Sainte Aldegonde, dressa le Traité de cette Association, qui fut signé des autres au nombre de quatre cens. Ces mesures ainsi prises, Louïs de Nassau, les Comtes de Heremberg & de Cuylembourg, & HENRI DE BREDERODE, qui tiroit son origine des anciens Comtes de Hollande, à la tête des Gentils-hommes Confederez, se rendirent à Bruxelles le 5. d'Avril 1566. & présenterent Requête au Conseil.

C'est ce qui paroît par le Medaillon N°. XXVIII. où, d'un côté, l'on voit le Buste de HENRI DE BREDERODE avec cette Legende:

HENRICVS XXI. BREDEROD DOMINVS NATVS 1531.

OBIIT 1568.

Henri XXI. du nom, Seigneur de Brederode, né en 1531. mort en 1568.

Et de l'autre, la chambre du Conseil, où la Regente étant assise sous un Dais, HENRI DE BREDERODE un genouil en terre lui présente au nom de tous les Confederez la Requête par laquelle ils demandoient le redressement de tous leurs Griefs. Les motifs de cette Requête sont suffisamment énoncez dans l'Inscription qui se lit à l'entour:

QUI VULT AMARI LANGUIDA REGNET MANU.

Le Roi qui veut être aimé ne doit pas régner la main haute.

Et la soumission avec laquelle les Confederez la présenterent, paroît non seulement dans la posture de BREDERODE, mais aussi dans ces mots de l'Exergue:

CCCC. NOBILES SVPPLICES

MDLXVI.

DIE 5. APRILIS.

Quatre cens Nobles Suplians, l'an 1566. le 5. d'Avril.

Mais plus ils marquerent de soumission, plus on en prit occasion de les mépriser. La Régente paroissant surprise de voir BREDERODE à la tête d'un si grand nombre de Noblesse, le Comte de Barlemont, pour la rassurer, lui dit *que ce n'étoient que des Gueux.* La Princesse ne laissa point de leur répondre, qu'elle ne manqueroit pas de recommander au Roi la demande qu'ils lui faisoient, touchant la convocation des Etats, pour moderer les Edits publiez sur le fait de la Religion; mais qu'il n'étoit pas en son pouvoir de suspendre l'exécution des ordres du Roi: ajoutant, que tout ce qu'elle pouvoit à cet égard, c'étoit d'ordonner aux Juges & aux Inquisiteurs d'user de beaucoup de prudence & de circonspection dans l'exercice de leur charge.

Le lendemain, les Confederez étant à table, & parlant de donner un nom à leur confederation, ils se ressouvinrent du mépris du Comte de Barlemont, & tous s'écrierent *Vivent les Gueux!* Dès ce moment le nom de *Gueux* devint aussi celebre dans les Pays-Bas, que l'a été en Allemagne celui de *Protestans*, & celui de *Huguenots* en France. Les Confederez non seulement se firent honneur de le porter, mais pour en remplir toute la signification, ils porterent quelques jours après une Ecuelle de bois & une Besace, comme il paroît par les Medailles ci-jointes N°. XXIX.

La 1. 2. & 3. ont d'un côté la tête de PHILIPPE II. avec ces mots:

EN TOVT FIDELES AV ROY.

Et de l'autre, deux mains jointes ensemble tenant une Besace, avec ces paroles:

JUSQUES A PORTER LA BESACE.

Pour témoigner que les Confederez n'avoient pas prétendu manquer au respect qu'ils devoient au Roi, en présentant leur Requête: que cependant ils étoient prêts de sacrifier leurs biens pour leur Religion & leur Liberté.

La 4. & la 5. ne different des précedentes que dans le Revers, où l'on voit dans l'une ces Gentilshommes portant la Medaille sur la poitrine, & dans l'autre aiant l'Ecuelle & la besace attachées à leur côté.

La 6. a sur le Revers un Serpent sortant d'un feu, & au dessus une main sortant d'un nuage avec ces mots:

SI DEVS NOBISCVM, QVIS CONTRA NOS?

Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous?

 Les

Pag. 22. XXX.



Pag. 22. XXXI.



Pag. 22. XXXII.



Pag. 22. XXXIII.

1.

2.



Les choses étant en cet état, le Roi pour en être instruit souhaita que le Comte d'Egmont fit un voyage en Espagne. Il étoit bien aise de se faire rendre compte de tout par une personne intelligente dont le témoignage fût de quelque poids. Ce Seigneur fut reçu avec des caresses extraordinaires. Le Roi lui fit entendre qu'il souhaitoit avec passion de pouvoir se rendre dans les Pays-Bas, pour s'employer lui-même à apaiser les troubles qui y étoient arrivez; mais que la Guerre qu'il avoit contre le Turc l'en empêchoit. Il ajouta, qu'en attendant qu'il pût s'y transporter, on pourroit travailler avec les Evêques à chercher des temperamens favorables dans l'affaire de la Religion, pour adoucir la rigueur des Edits, & pour prévenir la multiplication des Sectes: Qu'au reste, il auroit soin de commander que l'on traitât les peuples avec toute sorte de moderation & d'équité.

Mais ce n'étoient là que de belles paroles, dont le Roi se servoit pour amuser le Comte d'Egmont & pour endormir les peuples. Il étoit résolu en secret de pousser son dessein à bout. C'est ce qui parut par ses Lettres, que le Comte lui-même aporta à la Gouvernante. Quoi-qu'on n'en aprît le contenu que quelque tems après; les esperances que le Roi lui avoit données, de faire travailler à pacifier les troubles, étoient trop foibles, pour s'y laisser surprendre. On marqua la disposition où l'on étoit de ne pas s'y fier trop legerement par la Medaille ci-jointe N°. XXX. où, d'un côté, l'on voit Mercure jouant de la flute pour endormir Argus, avec ces mots:

FISTVLA DVLCE CANENS NOSTRVM NON DECIPIT ARGVM.

Le Doux son de cette flute ne trompe point notre Argus.

Et dans l'Exergue:

NON TEMERE CREDENDVM.

Il ne faut pas trop s'y fier.

Au Revers, on voit un Palmier, dont quelques Prêtres Espagnols & autres s'efforcent d'atraper les branches, pour les rompre, sans pouvoir y atteindre. C'est l'emblême des Privileges du Pays violez mais non pas detruits par l'Inquisition, comme on le voit par le mot PRIVILEGIA qui se lit au haut de l'Arbre, & par l'Inscription suivante qui est autour de la Medaille:

ADVERSVS INNIXVM VLTRO SESE ERIGIT PONDVS.

Il s'éleve malgré le poids qui le presse.

Dans l'Exergue on lit ces paroles:

FRVSTRA CONATVR.

On l'entreprend en vain.

En effet, les principaux de la Noblesse, sachant que le Duc d'Albe étoit envoyé d'Espagne, à la tête d'une Armée, pour faire exécuter les ordres du Roi, s'assemblerent plusieurs fois, pour aviser à ce qu'il convenoit de faire dans une conjoncture si dangereuse. L'avis du PRINCE D'ORANGE étoit de s'oposer vigoureusement à l'entrée de l'Armée Espagnole & du Duc d'Albe dans les Pays-Bas. Mais on ne voulut point suivre ses sages conseils, & le Prince prévoyant ce qui en arriveroit, prit le parti de se retirer en Allemagne.

Les Histoires sont pleines des cruautez qui se commirent en ce tems-là; mais ce qui n'est pas également connu, c'est le raisonnement qui servit de motif aux barbaries exercées indifferemment contre les Catholiques & contre les Protestans: preuve qu'on ne cherchoit, dans la rebellion des Peuples, qu'un prétexte de les mettre tous sous le joug. Comme la populace n'est que trop capable de se porter à des actions insolentes, quand elle se voit les armes à la main, il arriva que quelques factieux s'étant mêlez parmi les Confederez pour piller, les engagerent à se jetter tumultuairement dans les Eglises, & à en arracher les images, qui n'étoient, disoient-ils, que des objets d'idolatrie. C'en fut assez aux Inquisiteurs pour faire ce beau Syllogisme, qui se lit au Revers de la Medaille XXXI.

HÆRETICI FRAXERVNT TEMPLA, CATHOLICI NIHIL FECERVNT CONTRA,
ERGO OMNES DEBENT PATIBVLARI, ANNO 1568.

Les Heretiques ont brisé les Temples, les Catholiques n'ont rien fait pour l'empêcher,
Donc ils doivent tous être pendus.

C'est-ce qui fut exécuté en effet, comme on le voit sur le devant de la même Medaille.

L'Exécuteur de ces ordres sanguinaires étoit le Duc d'Albe, que l'on voit ici représenté N°. XXXII. Il en avoit reçu le pouvoir du Pape, l'année précedente, par les mains du Cardinal de GRANVELLE, qui s'étoit rendu à Rome. C'est ce qui paroît par la Medaille XXXIII. où d'un côté ce Prélat est représenté avec la Legende raportée ci-devant; & de l'autre, on le voit assis, donnant un Etendard au Duc d'Albe qui le reçoit à genoux, avec ces mots au dessus empruntez de la Vision que l'on prétend qu'eut Constantin, avant que d'aller combattre contre Maxence:

IN HOC VINCES.

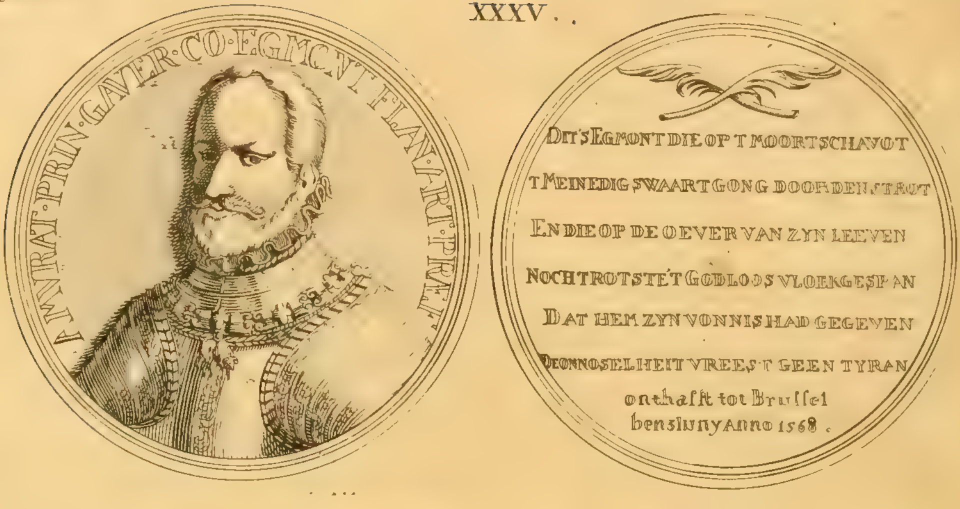
Tu vaincras sous ce drapeau.

 Quand

Pag. 24. XXXIV.



Pag. 24. XXXV.



XXXVI.



Pag. 24. XXXVII.



Quand le Duc d'Albe fut arrivé aux Pays-Bas, il nomma douze Juges, presque tous Espagnols, à qui il donna à l'exclusion de tous autres le pouvoir de juger tous ceux qui seroient accusez d'avoir eu part aux troubles passez: Et ce Tribunal fut nommé le CONSEIL DES TROUBLES ou DU SANG. Les Membres qui le composoient se partagerent en divers lieux pour y exercer leur Commission. Par tout ils portoient la terreur & l'effroi, par le nombre prodigieux de personnes qu'ils faisoient perir dans les suplices.

Les premieres & les plus illustres Victimes qui furent immolées à la barbarie de ce Conseil, furent les Comtes d'EGMONT & de HORN, que l'on accusa d'être les Auteurs de tous les mouvemens qui étoient arrivez dans les Provinces. On les chargea d'avoir pensé, avec le Prince d'Orange, à partager ces Provinces entre eux, & à en chasser le Roi & les Espagnols. Le Duc d'Albe, pour s'assurer de leurs personnes, les avoit adroitement fait venir au Conseil, sous prétexte de quelque affaire importante qu'il vouloit leur communiquer. Dès qu'il les eut entre ses mains, il les fit mettre en prison, & ne voulut pas même entendre leurs défenses. En vain ils demanderent, selon le Privilege qu'ils en avoient, d'être jugez par les Chevaliers de la Toison d'or. On viola à leur égard les Statuts de cet Ordre, comme on avoit déja violé en tant d'autres points les Loix fondamentales des Provinces. Ces deux Seigneurs furent condamnez à perdre la tête par ces Conseillers de sang, & leur sentence fut exécutée publiquement à Bruxelles le 1. de Juin 1568. comme il paroît par les Medailles ci-jointes.

La 1. N°. XXXIV. répresente les armes du Comte d'EGMONT, & celles de SABINE PALATINE, DUCHESSE EN BAVIERE, sa femme.

La 2. N°. XXXV. répresente d'un côté le même Comte d'EGMONT avec cette Legende:

AMVRAT PRINceps GAVER COmes EGMONTivs FLANDRIÆ ARTesiÆQVE PRÆFectvs.

Amurat Prince de Gavre, Comte d'Egmont, Gouverneur de Flandre & d'Artois.

Et de l'autre, on lit une Inscription en vers Flamands, portant en substance, que

Le Comte d'Egmont, par la tyrannie des Espagnols, eut la tête tranchée à Bruxelles le 1. de Juin 1568.

La 3. N°. XXXVI. répresente d'un côté le Comte de HORN, avec ces mots:

PHiLippVS BARO DE MONTMORENCI COMES DE HORN, ADMIRALLVS.

Philippe, Baron de Montmorenci, Comte de Horn, Amiral.

Au Revers est aussi une Inscription Flamande, dont voici le sens:

Le Comte de Horn périt de même à Bruxelles sur un Echafaut; mais s'il eût suivi le conseil du Prince d'Orange, il n'eût pas perdu la tête.

Ces derniers mots font allusion à la conversation qu'eut le Prince d'Orange l'année precedente avec le Comte de HORN & les autres Seigneurs du parti, lorsqu'il leur conseilla de se retirer pour éviter le ressentiment du Roi, dont ils ne pouvoient manquer de devenir les Victimes. Le Comte de HORN lui répondit qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de conserver ses biens, que de ceder au tems, sans s'oposer directement aux volontez du Roi. Et le Prince lui repliqua, qu'il aimoit mieux conserver sa tête que ses biens; & comme ils se separoient dans cette diversité de sentimens, le Comte dit au Prince d'Orange, *Adieu Prince sans biens*; à quoi le Prince répondit, *Adieu Comte sans tête.* L'événement ne justifia que trop cette prediction: les Têtes des deux plus illustres Seigneurs du Pays, après avoir été coupées par la main du Bourreau, furent attachées durant quelque tems à des Piquets pour être exposées aux yeux du Public. Mais leur suplice excita les larmes & la compassion des peuples. L'horrible spectacle de ces Têtes ne servit même qu'à augmenter la haine de toute la Nation contre les Espagnols.

Pour le Prince d'ORANGE, il s'étoit retiré dans sa Comté de Nassau en Allemagne. Il n'y fut pas plutôt, qu'on le somma de comparoître devant le Conseil du sang, pour se purger des accusations portées contre lui. Mais comme il ne comparut point, & qu'il ne s'étoit retiré que pour éviter ces procedures violentes, on confisqua tous ses biens, & l'on emmena son fils en Espagne. Le Prince demeura quelque tems tranquille dans sa retraite, non que l'affection qu'il avoit pour sa patrie ne l'excitât à la delivrer d'un Gouvernement odieux, & que sa haine pour le Duc d'Albe ne le poussât à venger le sang de ses Compatriotes. Mais parce qu'étant sans argent, sans troupes, sans places fortes, sans artillerie, il ne savoit comment se porter à un dessein si genereux. C'est ce qui donna lieu à la Medaille que l'on voit ici N°. XXXVII. qui est la premiere qui ait été faite à la gloire de ce Prince.

D'un côté son Buste y est representé avec cette Legende:

GVILELmvs Dei Gratia PRinceps AVRAÏCÆ, COMes NASSOVIÆ.

Guillaume par la Grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau.

Et de l'autre, on voit un Alcyon bâtissant son Nid sur la Mer; au dessus, des vents qui soufflent; & un Bras sortant d'un Nuage, avec ce mot CHRISTVS; & à l'entour, ces paroles, que le Prince a toujours prises depuis pour Devise:

SÆVIS TRANQVILLVS IN VNDIS.

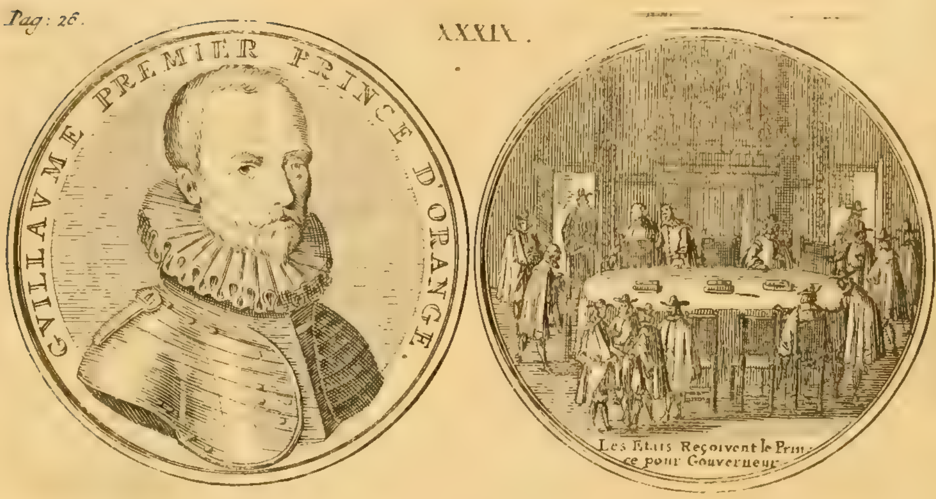
Tranquille au milieu de l'orage.

Pendant

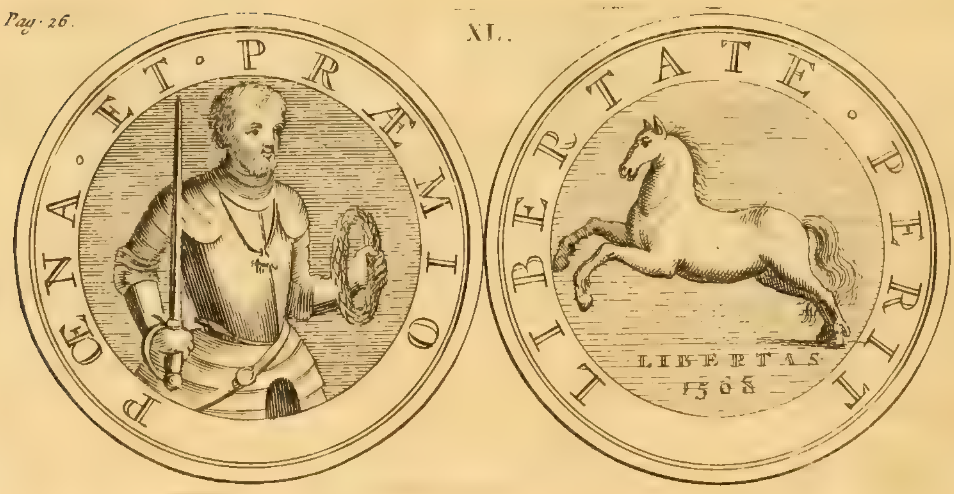
Pag: 26. XXXVIII.



Pag: 26. XXXIX.



Pag: 26. XL.



XLI. Pag: 26.



Pendant que le Prince d'Orange, qui fut furnommé alors *le Taciturne*, deliberoit fur les moyens de fauver fa Patrie, le Comte Louïs de Nassau, fon frere, animé du même defir, leva un Corps de troupes, entra en Frife, & aiant rencontré les Efpagnols, commandez par Jean de Ligny, Comte d'Aremberg, Gouverneur de cette Province pour le Roi d'Efpagne, il les défit près de *Winfchooten*, le 23. de Mai 1568. leur tua plufieurs Officiers & Soldats du nombre defquels étoit leur General, leur prit fix piéces de Canon, & tout leur bagage. C'eft ce qui eft reprefenté dans la 1. Medaille N°. XXXVIII. Mais le Comte Louïs aiant donné le tems au Duc d'Albe de s'aprocher, & fes troupes s'étant mutinées faute de payement, il fut battu à plate couture près d'*Immingen* le 21. de Juillet, & fa petite armée tailiée en piéces: ce qui fait le fujet de la 2. Medaille.

Jufques-là le Prince d'Orange n'avoit fu à quoi fe déterminer. Il n'eut pas plutôt apris cette défaite, & que fon frere *Adolphe* avoit été tué dans le premier combat, que la douleur qu'il en eut, jointe à ce qui s'étoit paffé dans le Confeil du Sang, où on lui avoit fait à lui-même fon procès, le porta à ne plus rien menager & à défendre genereufement fon honneur & fa vie. Il prit donc la réfolution de faire la guerre au Roi d'Efpagne & au Duc d'Albe, & crut devoir la déclarer avec éclat, pour relever les efperances du parti fort abatu par le mauvais fuccès de la derniere Expedition. Pour cet effet, il publia un Manifefte, qu'il envoya à l'Empereur Maximilien II. & à tous les Princes de l'Empire, tant pour juftifier fa prife d'armes, que pour faire fon Apologie contre les accufations dont on le chargeoit. Enfuite les Etats de Hollande & de Zéelande, voyant le befoin qu'ils avoient d'un Chef, & connoiffant le mérite & les grandes qualitez de Guillaume, le déclarerent unanimement leur Gouverneur General.

C'eft ce que l'on voit ici dans la Medaille XXXIX. où d'un côté eft le Bufte du Prince avec ces mots:

GVILLAVME PREMIER PRINCE D'ORANGE.

Et de l'autre la chambre du Confeil tenu à Dordrecht, où fut prife cette réfolution, où le Comte de *Lumey* fut déclaré Lieutenant du Prince, & *Louïs Boifot* fait Amiral. Ainfi les Etats commencerent à jetter les premiers fondemens de leur République.

Auffi-tôt, le Prince leva en Allemagne quatorze ou quinze mille hommes de pié & fix mille chevaux, auxquels fe joignirent quatre mille François commandez par le Seigneur de Genlis. Avec ces forces il paffa la Meufe & entra en Flandre. Sa venuë furprit & étonna l'Ennemi. Toutefois ces troupes n'aiant pas fu fe prevaloir de l'occafion, qui demandoit beaucoup d'activité & de diligence, fe diffiperent d'elles-mêmes faute de vivres & de Magafins. Le Duc d'Albe évita le combat, pour gagner du tems; & le Prince fe retira en France où il fe mêla dans les guerres qui s'y faifoient alors pour la Religion. Mais la Paix y aiant été faite peu après, il fut obligé de fortir de ce Royaume, & fe retrouva dans les mêmes peines qu'auparavant. Il revint à Anvers, où il penfa perir dans une émotion populaire furvenuë au fujet de l'Inquifition. C'eft ce qui donna lieu à la Medaille que l'on voit ici N°. XL.

D'un côté eft le Prince armé, tenant d'une main une épée, & de l'autre une Couronne de Laurier avec ces mots:

POENA ET PRAEMIO.

Par la peine & par la récompenfe.

Et fur le Revers un cheval échapé qui court fans bride, avec ce mot LIBERTAS, & cette Devife à l'entour:

LIBERTATE PERIT.

Sa Liberté eft la caufe de fa perte.

De là le Prince alla à Dilembourg, Capitale de la Comté de Naffau. Il y donna des Commiffions à quelques Capitaines pour équiper des navires de guerre, & entreprendre quelque chofe fur mer. Plufieurs Soldats errans dans la Frife, qui s'étoient fauvez du débris des armées des Confederez, prirent parti avec ces nouveaux Argonautes, qui furent nommez les *Gueux Marins*. Leur petite Flote fit des progrès merveilleux: leur premiere expedition fut la prife de *la Brille*, que l'on regarda comme la Pierre fondamentale de la République.

D'autre part, le Comte Louïs de Nassau, qui s'étoit auffi retiré en France après la perte de la Bataille d'*Immingen*, étant depuis revenu en Flandre avec quelques troupes Proteftantes, furprit la Ville de Mons en Hainaut, dans le même tems que les *Gueux Marins* fe rendirent maîtres de la Brille. Le Duc d'Albe connoiffant l'importance de Mons, alla incontinent en former le fiége pour la recouvrer. Le Comte, qui avoit raffemblé une Armée avec le fecours des Princes Allemans, fit tous fes efforts pour en deloger les Affiégeans; mais ils étoient trop bien retranchez; il falut abandonner l'entreprife. Il fe retira donc en Brabant, où il campa près de *Rimmenan*. Là il courut rifque de la vie, par le moyen de huit cens chevaux Efpagnols, aiant chacun un fantaffin en croupe, qui entrerent de nuit dans fon Camp, & vinrent jufqu'auprès de fa Tente. Mais aiant été reveillé par une petite chienne qui couchoit auprès de lui, il prit les armes, repouffa l'ennemi, & fe garentit ainfi de la furprife. C'eft ce Prince que l'on voit ici N°. XLI. tenant d'une main fon Bâton de Commandement, avec ces mots:

LVDOVICVS COMES NASSOVIVS.

Louïs Comte de Naffau.

 Ce coup

Pag 28.

XLII.



Pag: 28

XLIII.



Pag: 28.

XLIV



Ce Coup manqué par le Duc d'Albe ne fit que le rendre plus entreprenant. Il étoit rentré victorieux à Anvers au Mois de Janvier 1569. Il commença cette année par le terrible joug qu'il mit sur toutes les Provinces. Il se regardoit comme le Vainqueur de ces peuples. Il s'attribuoit même la gloire de les avoir conquis, sous prétexte qu'en évitant d'en venir aux mains avec le Prince d'Orange, il avoit reduit son armée à se dissiper. Il fit ériger sa statuë l'année suivante dans la Citadelle d'Anvers, qu'il avoit fait construire pour tenir cette Ville en bride. Il y fit graver une Inscription magnifique, qui marquoit qu'il avoit éteint la sedition, chassé les rebelles, fait fleurir la Justice & assuré la Paix des Provinces. C'est le sujet de la Medaille que l'on voit ici N°. XLII.

D'un côté est la Statuë du Duc en airain, foulant aux piés l'Heresie qui tient un flambeau renversé, avec ces mots Grecs:

ΑΛΕΞΙΚΑΚΟΣ ΗΩΣ.

L'Aube qui chasse le mal.

Faisant allusion au nom d'ALBE en Espagnol, qui est en François *l'Aube* du jour. Dans l'Exergue on lit ces paroles qui marquent le nom de l'Ouvrier, & la matiere dont est faite la Statuë:

IVNGELINGI EX ÆRE CAPTIVO.

Et au Revers, cette Inscription Latine:

FERDINANDO ALVARES A TOLEDO ALBAe DVCi,
PHILIPPI II. HISPaniarvm regis APVD BELGAS PRÆFECto,
QVOD EXTINCTA SEDITione, REBELLIBvs PVLSIS,
RELIGione PROCVRata, IVSTITia CVLTA,
PROVINCiarvm PACEM FIRMARit, REGIS OPTIMI
MINISTRO FIDELISSimo POSITVM.

C'est-à-dire:

A l'honneur de Ferdinand Alvarez, Duc d'Albe, Gouverneur des Pays-Bas,
Très-fidèle Ministre du très-bon Roi d'Espagne, Philippe II.
Pour avoir appaisé la sedition, chassé les Rebelles,
Rétabli la Religion, fait fleurir la Justice,
Et assuré la Paix dans les Provinces.

Et comme si ce n'eût pas été assez de ce superbe Trophée pour augmenter la haine publique contre lui, il y ajouta la Medaille XLIII. où d'un côté on voit la Religion, sous l'Emblême d'une femme armée foulant en passant de l'Herbe qui se releve sous ses pas, avec ces mots:

ATTRITA RESVRGO.

Etant foulée, je me releve.

Et de l'autre, un Soleil sortant d'un Nuage, avec cette Devise:

CLARIOR E NEBULIS.

Il n'en est que plus clair.

Pour marquer que par ses soins la Religion Romaine étoit sortie plus pure & plus brillante des nuages dont l'Heresie avoit tâché de l'obscurcir.

Les choses étoient en cet état lorsque le Roi d'Espagne, aiant perdu sa troisiéme femme *Elizabeth de France*, épousa en quatriémes Nôces, l'année suivante 1571. ANNE D'AUTRICHE, fille de l'Empereur Maximilien II. après avoir obtenu du Pape les dispenses nécessaires. Cette Princesse passa dans les Pays-Bas, où après avoir fait son Entrée à Anvers & dans les autres Villes, & reçu les hommages dûs à son rang & à sa naissance, elle s'embarqua à Flessingue pour se rendre en Espagne. Y étant arrivée, on y celebra son mariage avec beaucoup de magnificence; & ce fut à cette occasion que l'on frapa les Medailles que l'on voit ici N°. XLIV.

La 1. représente d'un côté le Buste de Philippe II. avec cette Legende:

PHILIPPVS II. HISPANiarvm ET NOVI ORBIS OCCIDVI REX.

Philippe II. Roi d'Espagne & du Nouveau Monde Occidental.

Et de l'autre, le Buste de la nouvelle Reine avec cette Inscription:

ANNA REGINA PHILIPPI HISPANiarvm REGIS CATHOLici vxor.

Anne Reine, femme de Philippe Roi Catholique des Espagnes.

La 2. ne differe de la précedente que dans le mot AVSTRIACA, (Anne d'Autriche) qui est dans le Revers.
La 3. représente d'un côté la même Princesse, avec la même Legende; & de l'autre, un Palmier avec ces mots:

FELICITATI PATRIÆ.

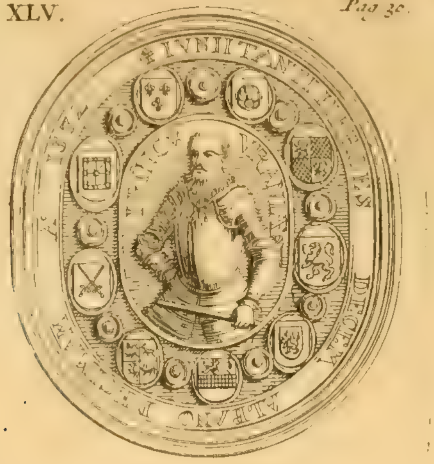
Au Bonheur de la Patrie.

La 4. qui ne fut frapée que deux ans après, représente les deux Epoux, chacun avec leur Legende.

Le Duc d'Albe auroit fort souhaité d'accompagner la nouvelle Reine en Espagne; mais le Roi ne voulut pas d'abord y consentir, le croyant nécessaire à son service dans les Pays-Bas. Toutefois, mécontent, à ce que quelques-uns prétendent, de la Statuë que le Duc s'étoit fait ériger à Anvers, il le rappela dans la suite, & nomma un autre Gouverneur en sa place.

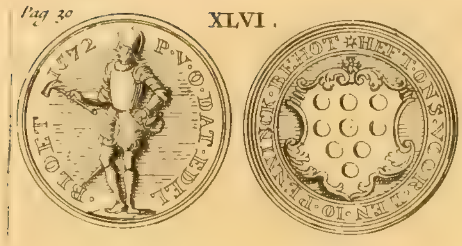
XLV.

Pag. 30.



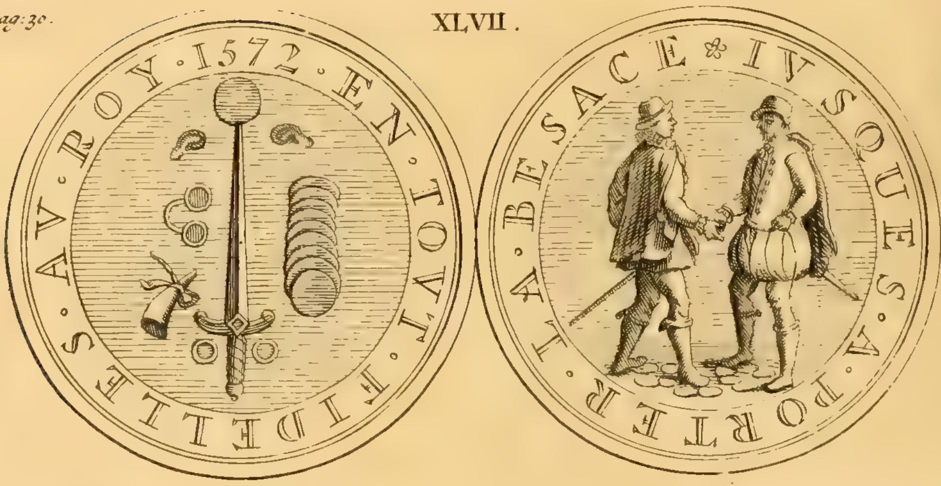
Pag. 30.

XLVI.



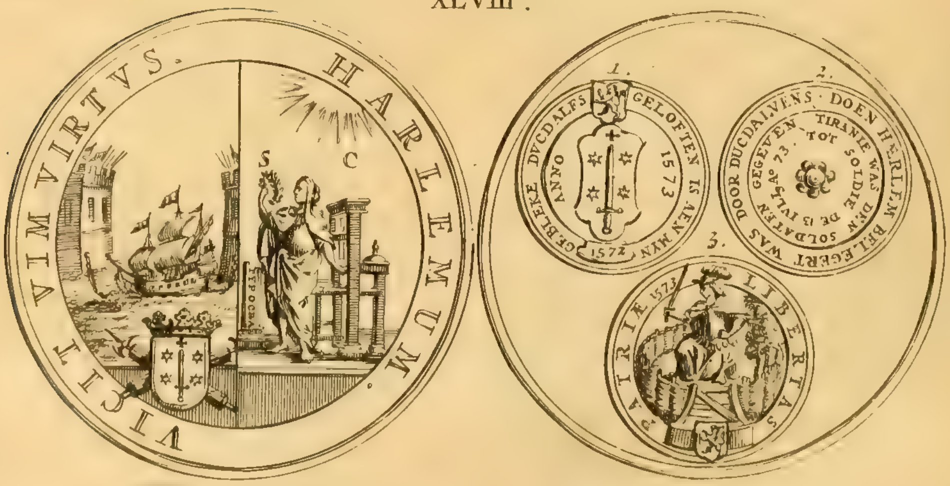
Pag. 30.

XLVII.



Pag. 30.

XLVIII.



Pag. 30.

XLIX.



Le nouveau joug, dont j'ai dit que le Duc d'Albe accabla les Flamands, fut un impôt excessif qu'il établit sur tous les biens. C'étoit, comme les Espagnols s'en étoient vantez, pour aquiter toutes les dettes de leur Monarchie par les seules contributions de ces Provinces. Dans cette vuë le Duc publia une Ordonnance, par laquelle on devoit payer comptant la centieme partie de tous les revenus. Ensuite il imposa le vingtieme de tous les immeubles, & le dixiéme de tous les meubles, toutes les fois qu'ils seroient exposez en vente. L'Edit portoit, que les peuples étoient condamnez à cette amende, pour s'être rebellez contre le Souverain, & qu'ils ne pouvoient obtenir leur grace qu'à cette condition. Elle parut si dure, que l'on résolut de secouër un joug qui devenoit tous les jours plus pesant. La Ville de Bruxelles, qui devoit trembler à la vuë du Duc d'Albe, qui y faisoit sa demeure ordinaire, & qui étoit environné de troupes toutes prêtes à exécuter ses ordres, refusa hardiment de payer le dixiéme denier que l'on vouloit commencer d'y lever.

Le Prince d' Orange profita de ces dispositions; il vint en Hollande, où il trouva les peuples également resolus à se défendre. Il employa d'abord tout ce qu'il avoit d'experience & de capacité à dresser de bons Réglemens pour affermir la nouvelle Constitution de l'Etat. Quoi-qu'il eût refusé la Souveraineté des Provinces, qui lui avoit été offerte, il commença néanmoins à disposer des charges, à faire des Ordonnances, & à régler les affaires generales du Commerce & de la guerre. Mais il ne faisoit rien qu'après avoir fait examiner les choses dans un Conseil que l'on avoit choisi pour cela. Quand il y avoit quelque difficulté, on assembloit les Etats pour en decider: par où le Prince faisoit voir qu'il ne vouloit point toucher à la liberté des peuples. D'ailleurs il intéressoit par ce moyen un grand nombre de Personnes dans les affaires du parti: ce qui servit beaucoup à affermir son credit & son autorité.

Du nombre de ces Confederez, il y en eut neuf principaux qui se mirent avec le Prince à la tête des autres, pour s'oposer à la levée du dixiéme denier. C'est ce qui paroît par la Medaille XLV. où l'on voit Guillaume à demi-Corps, armé, tenant la main droite sur son côté, & un bâton de commandement dans l'autre, dans une Ovale entourée de neuf Ecussons où sont les armes des Confederez, avec ces mots:

HEROES DECEM ALBANO DECIMAM (DENEGANT)
Anno 1572. 4. JUNII.
Dix Heros unis pour refuser au Duc d'Albe le dixiéme Denier.

Les Medailles XLVI. & XLVII. furent aussi frapées sur le même sujet: sur la 1. on voit d'un côté le Prince d'Orange en pié, armé, tenant de la main droite un marteau, pour dire qu'il défendra le Peuple contre la levée du Dixiéme Denier, avec ces mots Flamands continuez sur le Revers, où est un Ecusson dans lequel il y a pour Armes neuf deniers:

PRINS VAN ORANGE DAT EDEL BLOED
HEEFT ONS VOOR DE TIENDE PENNINGH BEHOED.

Le Prince d'Orange, ce noble Sang,
Nous a délivrez du Dixiéme Denier.

Sur la 2. on voit une Epée en Pal, avec des lunettes d'un côté (ce qui designe la Brille, dont on aprit alors la reduction par les Gueux Marins) & de l'autre neuf Deniers couchez l'un sur l'autre, & le dixiéme à la pointe de l'Epée; & au Revers, deux hommes foulant aux piés neuf Deniers avec la Devise des Gueux.

Cette résistance aux ordres du Duc d'Albe ne fit que l'irriter de plus en plus. Cependant il n'osa se hazarder sur mer, parce qu'il craignoit la Flote des Confederez. Il s'attacha au siége de Haerlem, qui dura sept mois, & qui finit au bout de ce tems-là par la prise de la Ville. Ce fut pendant ce siége, où les habitans firent paroître une valeur incroyable, que l'on frapa sur du carton, pour payer la Milice, les Monnoyes que l'on voit au Revers de la Medaille XLVIII.

La 1. représente les armes de Haerlem, qui sont l'Epée, la Croix, & quatre Etoiles, avec ces mots Flamands:

DVC DALFS GELOFTEN IS AEN MYN GEBLEKE
ANNO 1573.
Les promesses du Duc d'Albe paroissent en moi l'An 1573.

La 2. porte cette Inscription

DOEN HAERLEM BELEGERT WAS DOOR DVC
DALVENS TIRANNIE
WAS DEN SOLDATE GEGEVEN TOT SOLDIE den 13. Jul. 1573.
Quand Haerlem fut assiégée par la tyrannie du Duc d'Albe, on donnoit cette Monnoye aux Soldats pour leur paye.

La 3. représente la Pucelle de Hollande, couverte du chapeau de la Liberté, l'Epée à la main, dans un Jardin, avec ces mots:

LIBERTAS PATRIÆ
La Liberté de la Patrie.

Plusieurs années auparavant avoit été faite la Medaille qui est à côté, au sujet de l'Imprimerie inventée à Haerlem. A l'entour est la Devise ordinaire de cette Ville,

VINCIT VIM VIRTVS
La vertu surmonte la violence.

En mémoire de ce que ses habitans rompirent autrefois devant Damiette la chaîne qui fermoit l'entrée de ce Port aux Chrétiens. C'est aussi le sujet de la Medaille XLIX.

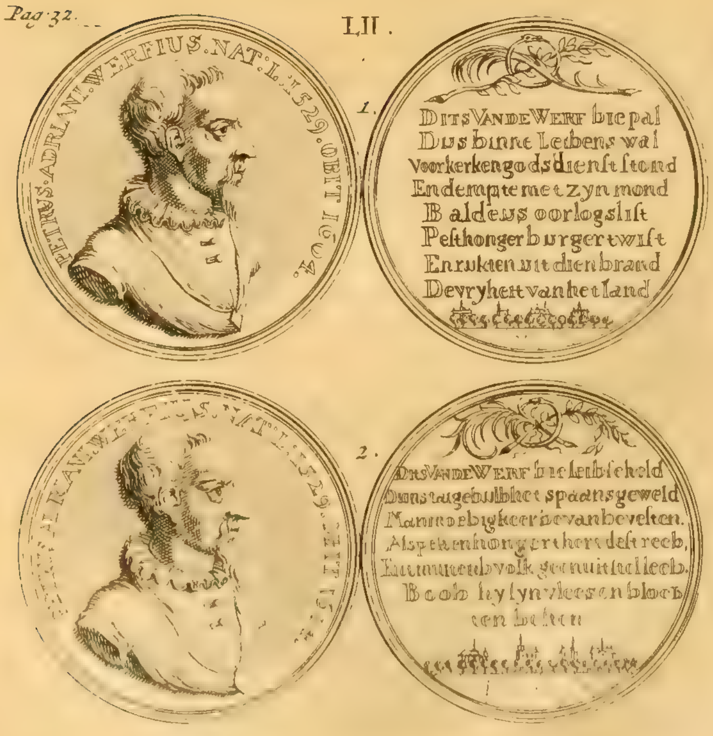
Pag: 32. L.



Pag. 32. LI.



Pag. 32. LII.



Les Confederez se dédommagerent en quelque façon de la perte de Haerlem, par la prise de Gertruydenberg. Et comme le Duc d'Albe avoit envoyé le Comte de Bossu avec une Escadre de 30. Vaisseaux de guerre contre les West-Frisons, qui insultoient journellement avec les leurs les Villes Maritimes de Hollande qui obéïssoient à l'Espagne: il se donna entre les uns & les autres un rude combat au Mois d'Octobre, sur le Zuyderzée ou Mer du Sud, qui separe la Hollande de la Frise. Ce Combat fut des plus sanglans. Le Comte de Bossu se défendit pendant 24. heures sur son Vaisseau Amiral qui se nommoit l'INQUISITION. Mais enfin il fut pris par les West-Frisons, qui avoient déja battu les Espagnols; & dissipé le reste de leur Flote.

Ce fut pour éterniser le souvenir de cette Victoire, que les Confederez firent battre la Médaille L. que l'on voit ici.

D'un côté elle represente les Armes de Frise, dont l'Eeu est posé sur deux Ancres passées en Sautoir, avec cette Devise :

SACRA AHCHORA CHRISTVS.

Christ est l'Ancre sacrée qui nous assure.

Et de l'autre un Combat naval, sur le Zuyderzée, avec cette Legende :

INQVISITIO INQVIRENDO NIMIS SEDVLO
SE IPSAM PERDIT.

L'Inquisition, à force de recherches, se perd elle-même.

C'est une Allusion au Nom du Vaisseau Amiral des Ennemis, qui fut pris avec celui qui le commandoit.

Il y avoit déja quelque tems que le Duc d'Albe demandoit son Congé. Il étoit bien aise de mettre sa réputation à couvert, avant que les affaires devinssent plus fâcheuses pour l'Espagne. Il obtint donc la permission de se retirer des Pays-Bas; & Don Louïs de Requesens, Grand Commandeur de Castille, y fut envoyé en sa place. C'étoit un homme agréable & liberal, mais qui n'étoit pas aussi grand Capitaine que son Prédecesseur. Il avoit néanmoins acquis beaucoup de gloire dans la fameuse bataille de *Lepante*, dans laquelle Don Juan d'Autriche étoit Generalissime des Alliez. On lui en attribuoit même le principal honneur, comme il paroît par la Medaille LI. où d'un côté l'on voit le Buste de Don Louïs, avec ces mots :

LVDOVICVS RICASENIVS MAIOR CASTILIÆ
COMMENDATARIVS.

Louïs de Requesens, Grand Commandeur de Castille.

Et de l'autre, la Bataille de Lepante, où Don Louïs est représenté sous la figure d'un Ange porté sur une nuée, pour marquer la difficulté qu'il y avoit d'aprocher du Golfe qui est au pié de la Montagne escarpée où la Ville de Lepante est bâtie. On voit sur la mer quelques Vaisseaux plats, avec lesquels seuls on pouvoit entrer dans ce détroit; & autour de la Medaille on lit ces paroles :

FORTITVDINE AC CONSILIO.

Par sa valeur & par son conseil.

Louïs de Requesens étoit Chef du Conseil de Don Juan d'Autriche.

Etant arrivé aux Pays-Bas, l'an 1574. il commença par faire ôter la Statuë du Duc d'Albe de la Citadelle d'Anvers, afin que les Peuples n'eussent pas plus long-tems devant les yeux un objet si desagreable. Ensuite il envoya assiéger *Leyden* par François Valdez General Espagnol. La constance ne peut aller plus loin que celle des Bourgeois de cette Ville, pendant cinq Mois que dura le Siége; jusques-là que dans la cruelle extremité où ils étoient réduits par la famine, ils répondirennt au General Espagnol qui les sommoit de se rendre, qu'ils mangeroient leur bras gauche, s'il le faloit; mais qu'ils conserveroient le droit pour défendre leur Liberté.

Entre tous ceux qui se signalerent en cette occasion, Pierre Adrien de Werf, l'un des Bourguemaîtres, fit admirer son courage Heroïque. Pressé par quelques Habitans de rendre la Ville, parce que la Peste & la Famine la desoloient, il leur répondit, *que puisqu'il devoit mourir, il ne ne lui importoit que ce fût par leurs mains, ou par celles de l'Ennemi; qu'il mourroit content, pourvu que sa mort pût leur être utile.* Du reste, il demeura ferme comme un Pieu dans les Fossez de *Leyde*; & fit si bien qu'il sauva la Ville de la fureur des assiégeans. C'est ce qui est exprimé en Vers Flamands au Revers des deux Medailles N°. LII. où l'on voit de l'autre côté le Buste de ce Heros, avec cette Legende:

PETRUS ADRIANVS WERFIVS NATVS LVGDVNI
BATAVORVM 1529. OBIT 1604.

Pierre Adrien de Werf né à Leyden l'an 1529. mort l'an 1604.

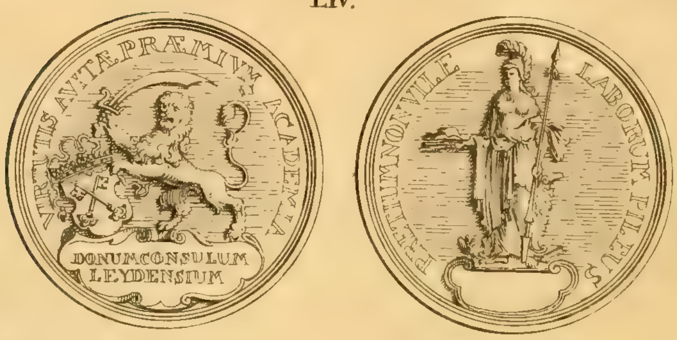
Pag: 34.

LIII.



Pag: 34.

LIV.



Pag: 34.

LV.



Pag: 34.

LVI.



Un autre Perſonnage non moins celebre de ce tems-là, ce fut JANUS DOUSA, Seigneur de NOORTWICK, Gouverneur de LEYDEN, qui défendit cette Ville avec beaucoup de courage & de prudence. L'année ſuivante, l'Univerſité de Leyden aiant été fondée, DOUSA en fut nommé le premier Recteur: il étoit digne de cet Emploi par ſa grande Erudition, qui lui mérita le titre du *Varron de Hollande*. On trouva qu'il étoit ſi rare d'unir tout à la fois une profonde Science avec une extrême Valeur, qu'on fit fraper à ſon honneur la Medaille qui ſe voit ici N°. LIII. où d'un côté ce Grand Homme eſt repréſenté avec cette Inſcription:

IANVS DOVSA NOORTWICI TOPARCHA, VRBIS LEYDENSIS GVBERNATOR.

Janus Douſa, Seigneur de Noortwick, Gouverneur de la Ville de Leyden.

Et de l'autre une Table ſur laquelle ſont poſez une Epée & un Livre: ſur l'Epée eſt écrit le mot CONTRA, pour marquer qu'il l'avoit employée vaillamment contre les Ennemis; & ſur la tranche du Livre: DVLCES ANTE OMNIA MVSAE, pour ſignifier qu'il avoit fait ſes principales delices de la Poëſie; comme il paroît par les Notes qu'il a laiſſées ſur *Petrone*, ſur *Plaute*, ſur *Catulle*, & par divers autres Ouvrages. Au haut de ce revers on voit une Branche de Chêne & une autre de Laurier; & alentour on lit ces paroles:

VTROQVE CLARESCERE RARVM.

Qu'il eſt rare de ſe diſtinguer par ce double Talent!

On donnoit anciennement la Couronne de Chêne à celui qui avoit ſauvé ſes Concitoyens; & celle de Laurier aux Poëtes. DOUSA nâquit en 1545. & mourut de peſte l'an 1604. ce qui eſt auſſi marqué au bas de la Medaille.

L'Academie de cette Ville avoit été fondée en récompenſe de la valeur que ſes Habitans avoient fait paroître pendant le Siége. C'eſt de quoi la Medaille LIV. eſt un glorieux Monument. D'un côté on y voit le Lion Batave tenant de l'une de ſes pattes un Sabre, & de l'autre l'Ecu aux Armes de LEYDEN, qui ſont deux Clefs paſſées en ſautoir; avec ces mots:

VIRTVTIS AVITAE PRAEMIVM ACADEMIA.

Cette Academie eſt le prix de la Valeur de nos Ancêtres.

Pour aprendre à la poſterité de ces genereux Concitoyens, qu'un Privilege acheté au prix de leur ſang, merite d'être conſervé de la même maniere. C'eſt auſſi le ſens de ce qui ſe lit dans l'Exergue:

DONVM CONSVLVM LEYDENSIVM.

Don des Magiſtrats de Leyde.

Parce qu'on diſtribuë cette Medaille à ceux qui entrent dans les Charges, pour les encourager à maintenir les Droits de leurs Concitoyens.

De l'autre côté on voit une Minerve (on la reconnoît à ſon Hibou) tenant d'une main ſa Pique, & de l'autre le Chapeau de la Liberté, avec cette Deviſe:

PRETIVM NON VILE LABORVM LIBERTAS.

La Liberté eſt le digne Prix de mes travaux.

Les 2. Medailles N°. LV. ſont auſſi données aux Senateurs, comme le marque l'Inſcription qu'on y lit d'un côté, autour du même Lion que dans la precedente:

NVMMVS SENATORIVS.

Monnoye des Senateurs.

Au Revers eſt cette autre Inſcription:

PRVDENS PARENTVM CONSILIO ET FIDE
FORTIS PARENTVM CLADIBVS ET FAME
VIRTVTE DISCAT PERTINACI POS-
TERITAS PATRIAM TVERI.

Que la Poſterité inſtruite par la Sageſſe & la fidelité de nos Ancêtres, accoutumée à ſouffrir par la famine & les autres maux qu'ils ont endurez, aprenne à défendre la Patrie avec un courage invincible.

Enfin la LVI. eſt un Croiſſant que les Wallons refugiez à Leyden portoient à leur chapeau pendant le Siége. D'un côté étoit écrit.

EN DESPIT DE LA MES.

En dépit de la Meſſe.

Et de l'autre:

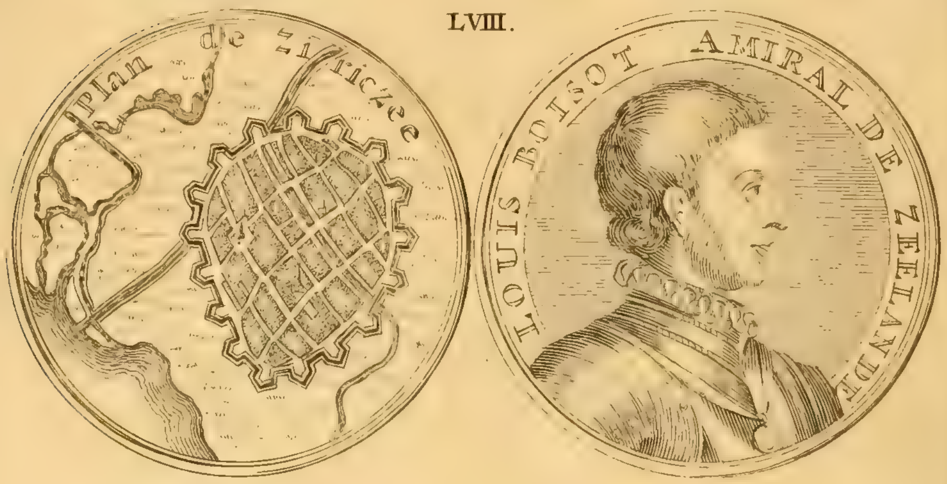
LIVER TURCX DAN PAUS.

Plutôt Turc que Papiſte.

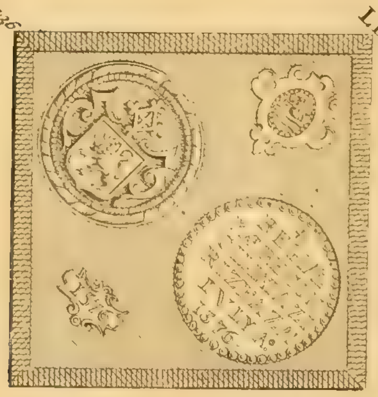
Pag: 36. LVII.



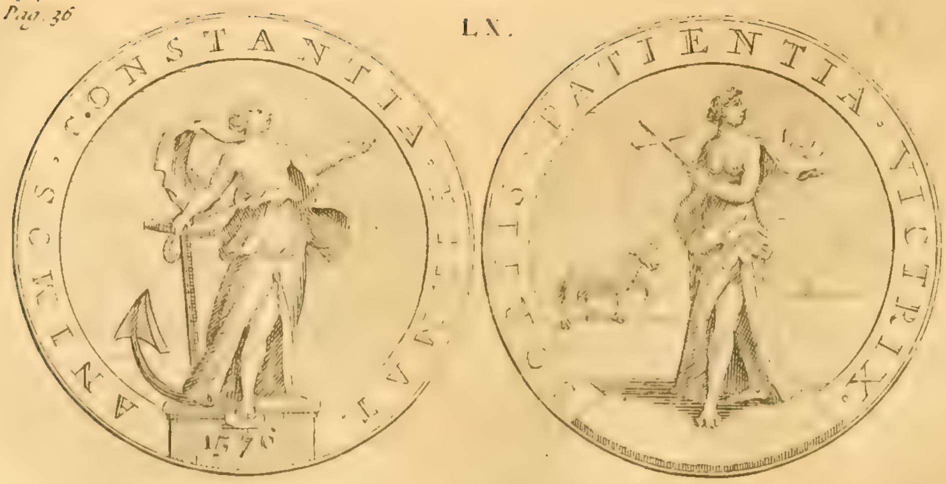
LVIII.



Pag. 36. LIX.



Pag. 36 LX.



Telle étoit l'horrible averſion des Habitans de Leyde contre les Eſpagnols. L'inondation ſoudaine des Campagnes voiſines obligea ceux-ci à lever le ſiége, & à ſe retirer avec précipitation. Mais ce ne fut pas le ſeul échec qu'ils eurent à ſouffrir cette année. La Ville de MIDDELBOURG, qui étoit aſſiégée depuis longtems par les Confederez, fut enfin obligée de ſe rendre, après avoir été vaillamment défenduë par *Chriſtophle Mondragon* qui en étoit Gouverneur pour l'Eſpagne. C'eſt ce qui paroît par la Medaille LVII. où d'un côté l'on voit le Plan de cette Ville, Capitale de Zeelande, ſituée dans l'Ile de Walcheren, à demi-lieuë de la Mer, avec laquelle elle a communication par un beau Canal, qui porte les plus grands Vaiſſeaux. Et de l'autre côté, le Buſte du Gouverneur Eſpagnol, en habit de guerre, avec ces mots:

MONDRAGON GOUVERNEUR DE MIDDELBOURG.

Pour marquer par ce Monument, que plus la réputation de *Mondragon* étoit grande, plus les Confederez avoient acquis de gloire en le forçant à capituler.

Il crut s'en dédommager par la priſe de ZIRICZE'E. Cette Ville eſt la Capitale de l'Ile de Schowen, ſituée ſur la Côte Meridionale; où elle a un bon Port. Il ſe ſervit pour en aprocher de quelques Bateaux plats, & de quelques endroits guéables qu'on lui indiqua; & par là il ſurprit cette Ile. Y étant entré, il ſe rendit maître du Port de Bommené, & mit le ſiége devant la Capitale, qui ſe défendit durant neuf mois. En vain LOUÏS BOISOT, Amiral de Zeelande, fit les plus grands efforts pour empêcher qu'elle ne fût priſe. Il perdit la vie dans cette défenſe; & la famine qui deſoloit la Ville depuis longtems, l'obligea de ſe rendre enfin aux Eſpagnols. C'eſt ce qu'on a voulu marquer par la Medaille LVIII. où d'un côté on voit le Plan de ZIRICZE'E; & de l'autre, le Buſte de l'Amiral, avec ces mots:

LOUIS BOISOT AMIRAL DE ZEELANDE.

Ceci ſe paſſa l'an 1575.

Le General Eſpagnol crut aſſurer au Roi ſon Maître la poſſeſſion paiſible de cette Place, en l'obligeant de le reconnoitre pour ſon legitime ſouverain. C'eſt ce qui fut fait au Mois de Juillet de l'Année ſuivante. On força les Habitans de ſe ſoumettre au Droit du Vainqueur. On ne leur promit l'Amniſtie qu'à cette condition; & l'on regarda cette ſoumiſſion forcée comme une reconciliation veritable, dont on voulut même ſe faire honneur. C'eſt le ſujet de la Medaille LIX. qui eſt en Lozange. On y voit une eſpece de Monnoye ronde, où, au Revers des Armes qui ſont ſur le devant, on lit cette inſcription:

REGIAE MAIESTATI RECONCILIATA
ZIRIZEA
2. Julii A. 1576.

La ville de Ziriczée reconciliée avec Sa Majeſté, le 2. de Juillet 1576.

Mais les Eſpagnols eurent beau faire; ils la perdirent bientôt après.

Cependant, comme la perte de l'Ile de Schowen coupoit toute Communication entre la Hollande & la Zeelande, les Confederez en furent extrêmement conſternez. Les uns vouloient qu'on rompît les Digues pour ſubmerger tout le Pays, & pour aller enſuite chercher ailleurs quelque coin de terre où l'on pût vivre en ſureté contre la domination Eſpagnole. Les autres, plus courageux, luttoient avec fermeté contre la mauvaiſe fortune, & attendoient quelque événement qui les mît en état de ſe relever. La mutinerie de l'Armée d'Eſpagne vint à propos pour les ſoutenir dans ce genereux deſſein. Ils en prirent occaſion d'exhorter les autres à la Patience; & pour les encourager davantage à mettre toute leur confiance dans le ſecours du Ciel, ils firent fraper, entre autres, la Medaille LX. où d'un côté l'on voit la *Conſtance* apuyée de la main droite ſur l'Ancre de l'*Eſperance*, & levant l'autre vers le Ciel, avec ces mots:

ANIMOS CONSTANTIA FIRMAT.

La Conſtance rend les Eſprits fermes.

Et au Revers, la *Patience* aiant une Croix à la main, & devant elle un Agneau, Symbole de la Douceur, avec cette Deviſe:

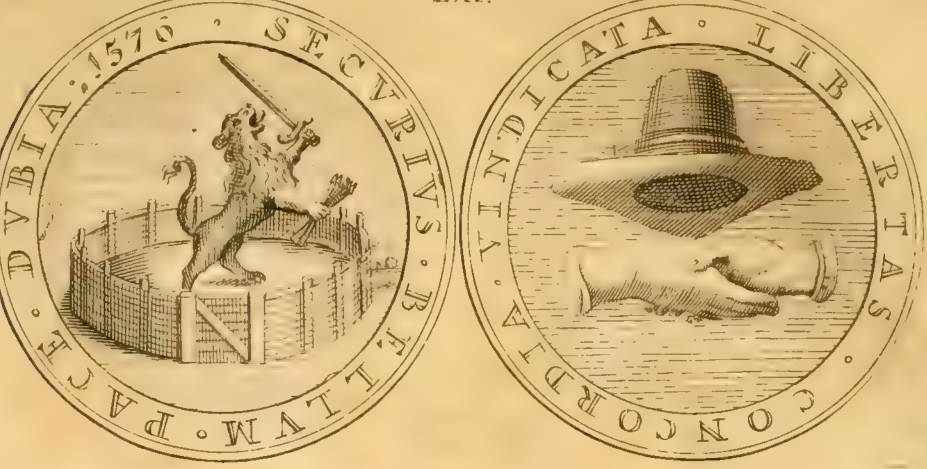
SORTIS PATIENTIA VICTRIX.

La Patience ſurmonte la mauvaiſe fortune.

Ils avoient d'autant plus beſoin de patience, qu'ils ne trouvoient point de ſecours, même chez les Princes voiſins dont ils recherchoient l'Alliance & la protection. Les uns refuſerent de les aſſiſter, parce qu'ils craignoient de ſe mettre l'Eſpagne ſur les bras, ou parce qu'ils n'aprouvoient pas les Soulevemens de ces Provinces. La Reine d'Angleterre même n'en voulut pas accepter la Souveraineté, qui lui fut offerte plus d'une fois. Elle ſe contenta de leur prêter de tems en tems quelques ſommes d'argent pour ſubvenir à leurs néceſſitez les plus preſſantes. Mais cela leur cauſoit plus d'embarras, qu'il ne leur aportoit de commodité. Elle en demandoit quelquefois le rembourſement dans des tems où il étoit impoſſible de la ſatisfaire.

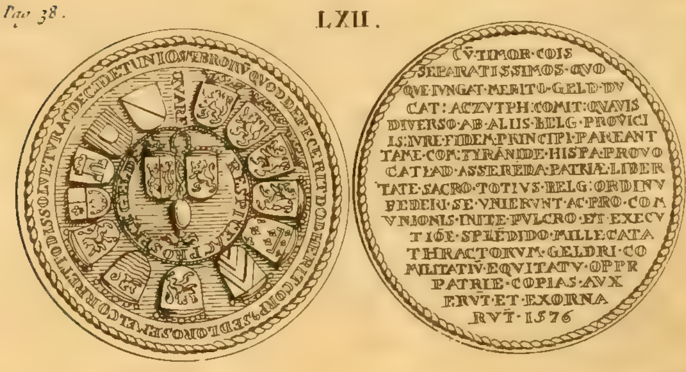
Pag. 38.

LXI.



Pag. 38.

LXII.



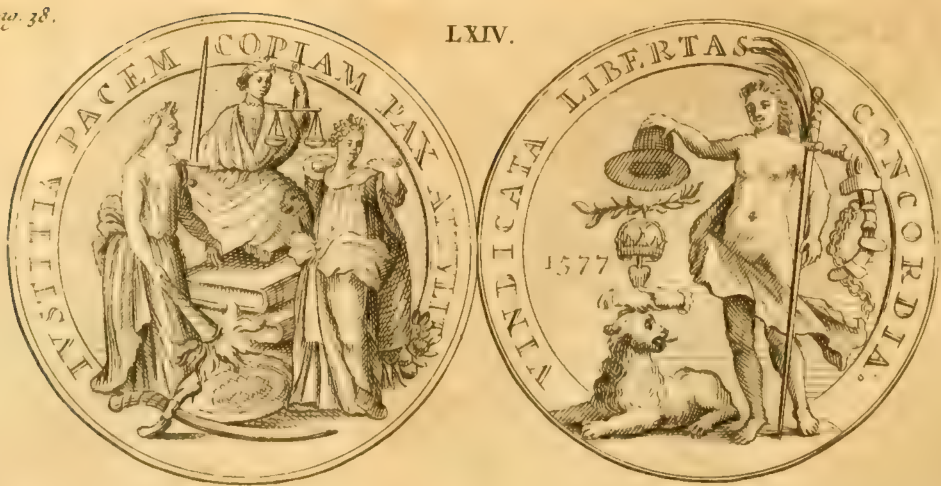
Pag. 38.

LXIII.



Pag. 38.

LXIV.



Les choses étant en cet état, l'Empereur Maximilien II. Prince sage & paisible, aprèhendant que le feu qui embrasoit les Pays-Bas ne penetrât dans l'Allemagne, offrit sa mediation pour la paix. Elle fut acceptée des deux Parties, & la Ville de Breda fut choisie pour le lieu des Conferences. Mais les Espagnols firent des propositions si dures, que les Confederez, tirant de nouvelles forces de leur desespoir même, préfererent la continuation de la guerre à une Paix douteuse qu'on ne leur proposoit que pour les amuser. C'est ce qui paroît par la Medaille LXI. où, d'un côté l'on voit le Lion Batave dans un Enclos tenant de l'une de ses pattes une Epée, & de l'autre les sept flêches des Provinces-Unies, avec ces mots:

SECURIUS BELLUM PACE DUBIA.

La Guerre est plus sûre qu'une Paix douteuse.

Et au Revers, le Chapeau de la Liberté au dessus de deux mains qui s'unissent pour sa défense, avec cette Devise:

LIBERTAS CONCORDIA VINDICATA.

La Liberté rétablie par la Concorde.

C'étoit l'Emblême de l'Union de Gand qui fut concluë au Mois de Novembre. Ses principaux Articles étoient, que les Provinces de Hollande & de Zeelande demeureroient unies avec les autres: que chacune conserveroit sa Religion, & qu'elles joindroient leurs forces ensemble pour chasser les Espagnols du Pays. Le Duché de *Gueldre* & le Comté de *Zutphen*, qui obéïssoient à l'Espagne par un titre particulier, accederent néanmoins à cette Union, *malgré la difference de Religion*; & cela *à cause de la Tyrannie des Espagnols, & de l'interêt commun, qui réunit les choses les plus éloignées.* C'est le sens de l'Inscription qui se lit d'un côté de la Medaille LXII. en ces termes:

CUM TIMOR COMMVNIS SEPARATISSIMOS QVOQVE JUNGAT. MERITO GELDRIAE DVCATVS AC ZUTPHANIENSIS COMITATVS, QVAMVIS DIVERSO AB ALIIS BELGII PROVINCIIS JVRE FIDEM PRINCIPI PAREANT, TAMEN COMMVNI TYRANNIDE HISPANIORVM PROVOCATI, AD ASSERENDAM PATRIAE LIBERTATEM SACRO TOTIVS BELGII ORDINVM FOEDERI SE VNIERVNT, AC PRO COMMVNIONIS INITAE FVLCRO ET EXECVTIONE SPLENDIDO MILLE CATATHRACTORVM GELDRI COMILITATV EQVITATV OPPRESSAE PATRIAE COPIAS AVXERVNT ET EXORNARVNT. 1576.

De l'autre côté de cette Medaille, on voit les Ecussons de Quinze Provinces liez ensemble en forme de Couronne, au centre de laquelle sont ceux de *Luxembourg* & de *Namur*, que D. Juan d'Autriche sépara des autres, & au dedans est une Legende, qui signifie que *l'Union des membres venant à manquer, le Corps mourra, & que le lien (qui les tenoit joints) étant gâté, il sera dissout & tombera.*

Don Louïs de Requesens étoit mort cette même année: ce qui avoit mis toutes les affaires entre les mains du Conseil d'Etat. Le Roi d'Espagne, qui vouloit pour la forme ratifier le Traité de Gand, bien résolu de le rompre à la premiere occasion, envoya aux Pays-Bas un nouveau Gouverneur, qui fut Don Juan d'Autriche, son frere naturel. Don Juan étoit un jeune Prince fort ambitieux, sur tout depuis la fameuse Bataille de Lepante qu'il avoit gagnée contre les Turcs. On en peut juger par les deux Medailles N°. LXIII. qui furent frapées à cette occasion. Dans la 1. on voit d'un côté ce jeune Prince en Buste, avec cette Legende:

JOANNES AVSTRIAE CAROLi V. FILivs ÆTatis SVæ ANno XXIIII.

Jean d'Autriche fils (naturel) de Charles V. âgé de 24. ans.

Et de l'autre, une Colonne dressée à l'entrée du Golfe de Lepante, où l'on voit l'ordre de Bataille de ce fameux combat; & au haut de la Colonne, la Statuë du Prince qu'une Victoire aîlée vient couronner, avec ces mots à l'entour:

CLASSE TURCICA AD NAVPACTVM DELETA.

Pour la défaite de la Flote des Turcs à Lepante.

La 2. differe de la precedente dans le Profil du Buste, & sur tout dans le Revers, où le Prince, sous la figure de Neptune, massacre de son Trident un Turc, dont on voit les compagnons en fuite sur le rivage: avec ces celebres paroles de Cesar, qu'on lui met dans la bouche:

VENI ET VICI.

Je suis venu, & j'ai vaincu.

Un Prince de ce Caractere étoit tout à fait propre à l'exécution des desseins secrets du Roi. Il arriva aux Pays-Bas au commencement de l'an 1577. Et comme il témoigna desirer la Paix, on s'assembla à Marche en Famine, Ville du Luxembourg, où le Traité en fut conclu le 12. de Février. Mais le Prince d'Orange, & les Etats de Hollande & de Zeelande refuserent de le signer, aiant penetré les intentions de Don Juan, qui n'étoient rien moins que sinceres. Les Peuples ne laisserent pas de témoigner une grande joie de cette Paix, sous prétexte qu'ils voyoient sortir du Pays les Troupes Espagnoles, mais qui demeurerent à portée d'y rentrer au premier ordre. On fit donc fraper la Medaille LXIV. à ce sujet. D'un côté on y voit la *Justice* assise sur les Livres saints, aiant à sa droite la *Paix* qui tient un flambeau, dont elle brûle des Armes, & à sa gauche l'*Abondance*, avec cette Devise:

JVSTITIA PACEM, COPIAM PAX ATTVLIT.

La Justice a amené la Paix, & la Paix l'Abondance.

Au Revers est la *Liberté* tenant d'une main une Palme avec une Epée, proche de laquelle il y a des chaînes & des fers brisez: de l'autre elle tient un Chapeau, dont elle couvre deux rameaux d'Olivier sortant d'une Couronne, laquelle est soutenuë d'un cœur qui est au dessus de deux mains jointes ensemble; & au dessous est un Lion en repos, avec ces mots, qu'on a déja expliquez.

VINDICATA LIBERTAS CONCORDIA.

Il n'avoit

Pag: 40.

LXV.



Pag: 40.

LXVI.



Pag 40.



Il n'avoit pas tenu au Prince d'Orange qu'on ne s'opofât à l'entrée de Don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas. Quelques Lettres interceptées lui avoient découvert les deffeins de ce nouveau Gouverneur, & les ordres dont il étoit chargé de la part du Roi Philippe. Mais la jaloufie de quelques Seigneurs contre le Prince d'Orange empêcha l'effet de fa Politique, que l'on attribuoit à une envie demefurée de dominer. On ne fut pas longtems à s'en repentir. Don Juan s'empara de la Ville & du Château de Namur, & chercha tous les moyens de fe rendre le plus fort dans les Provinces. Comme c'étoit une violation manifefte du Traité de Gand, qu'il venoit de ratifier, on s'en plaignit ouvertement, & l'on fe mit en état de s'opofer à fes violences. Le Prince d'Orange fut reconnu pour le véritable Auteur de la Liberté publique; & l'on ne douta point que Don Juan ne voulût au contraire remettre les Peuples fous le joug.

Le grand credit que *Guillaume* acqueroit tous les jours dans le parti, reveilla la jaloufie de quelques Seigneurs qui fe voyoient inferieurs à lui dans l'eftime des peuples. De ce nombre étoit le Duc d'Arschot, Gouverneur de Flandre, le Comte de Lalain, & Champigny. Le premier étant fils d'un Pere qui s'étoit rendu confiderable fous le regne de Charles V. ne croyoit pas qu'on dût avoir moins de confideration pour fa perfonne. On voit ici dans les Medailles N°. LXV. les titres qu'il avoit heritez de fa Maifon, de tout tems ennemie de celle de Naffau. La 1. qui eft un Medaillon, le reprefente d'un côté en Bufte, avec ces mots continuez fur le Revers:

PHILIPPE DE CROY DUC D'ARSCHOT, PRINCE DE CHIMAY &c.
COMTE DE BEAUMONT, SENNINGHEM, PORCEAN.

Et pour Devife, une Ruche, foutenuë par une main, environnée de mouches à miel, avec ces paroles pour ame:

DVLCIA MIXTA MALIS.

Nulle douceur fans douleur

La 2. ne differe de la premiere qu'en grandeur, & en ce que, fur le Revers, on voit au deffus de la Ruche les Armes de la Maifon de Croy, & l'année 1595. qui eft celle de la mort de ce Seigneur. La 3. & la 4. font encore plus petites, & n'ont que les Armes & la Devife.

Le Duc d'Arschot & ceux de fon parti étoient fort attachez à l'ancienne Religion. Ce motif entra pour quelque chofe dans le deffein qu'ils formerent de s'opofer au Prince d'Orange. Ils craignirent que s'il fe rendoit le maître abfolu du Gouvernement, il ne changeât la Religion des Provinces, pour y introduire la fienne. Ils penferent donc à élever au deffus de lui quelque grand Prince, auquel il fût obligé de ceder; & jetterent les yeux pour cela fur l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe. L'Empereur, de peur de fâcher le Roi d'Efpagne, ne confentit pas ouvertement aux propofitions qui furent faites à l'Archiduc fur ce fujet. Cependant ce jeune Prince accepta l'offre qu'on lui faifoit de le reconnoître pour Gouverneur General, & fe rendit pour cet effet dans les Pays-Bas. C'eft ce qui paroît par les Medailles N°. LXVI.

La 1. reprefente d'un côté la Tête de l'Archiduc avec cette Legende:

MATHIAS Dei Gratia ARCHIdux AUSTriae; Dux
BURGundiae, COmes TYrolis, GUBEnator,
CAPitaneus GeneRaLis BELGii.

Et de l'autre, un Rocher efcarpé, au fommet duquel eft un Vol avec une Couronne de Laurier, pour marquer, felon le fens de la Devife,

AMAT VICTORIA CURAM:

La Victoire demande du foin:

Qu'il ne parviendroit pas fans peine au but du nouvel Emploi dont il fe chargeoit.

La 2. un peu plus petite, eft toute femblable du côté de la Tête. Au Revers, on voit la Flandre, fous la figure d'*Andromede* attachée à un Rocher au milieu de la Mer; l'Archiduc, fous l'emblême de *Perfée* paroît en l'air pour la fecourir contre le Monftre qui veut la devorer; & l'Ecu de fes armes eft fur le Revers.

Ce fut l'an 1578. que commença le Gouvernement de Mathias; mais il n'en avoit proprement que le nom; le Prince d'Orange, en qualité de Lieutenant General, fe conferva toute l'Autorité & la difpofition des affaires.

Les chofes étant ainfi réglées, on déclara la Guerre à Don Juan. Ses troupes, qui étoient dans le Milanez, revinrent auffi-tôt, & battirent celles des Etats près de Gemblours, fur la frontiere de Brabant. Les Confederez perdirent en cette occafion trente Enfeignes d'Infanterie, quatre Cornettes, & tout leur Canon: ce qu'on attribua à la divifion qui régnoit parmi les Chefs. Plufieurs d'entre eux avoient abandonné l'Armée, fous prétexte qu'ils n'y tenoient pas le rang qu'ils croyoient leur être dû, fe plaignant d'ailleurs que les Troupes étoient mal conduites. D'autres faifant parade de leur capacité, troubloient le peuple & le divifoient en factions. D'autres ne cherchoient qu'à s'emparer du Gouvernement, & fongeoient plûtôt à leurs deffeins particuliers, qu'à des entreprifes capables d'affermir les affaires publiques. Ainfi tout tendoit à des féditions, qui paroiffoient prêtes à éclater en plufieurs endroits; & quoi-que la Guerre continuât toûjours, elle fe faifoit avec peu de fuccès, parce qu'on s'y portoit avec moleffe.

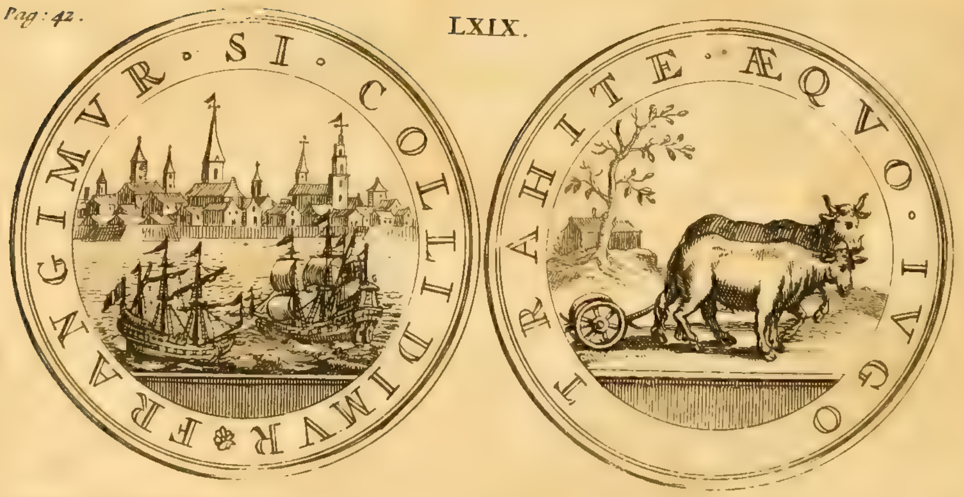
Pag: 42. LXVII.



Pag: 42. LXVIII.



Pag: 42. LXIX.



Pag: 42. LXX.



La fortune n'étoit pas néanmoins si contraire aux Confederez, qu'elle ne se déclarât quelquefois en leur faveur. Un des événemens les plus avantageux qui leur arriverent l'an 1578. ce fut de se rendre maîtres de la Ville d'AMSTERDAM, qui avoit toujours été dans le parti des Espagnols. Les Armes de cette Ville, qui sont d'or au Pal de gueules, chargé de trois Sautoirs d'argent, & timbrées d'une Couronne Imperiale, comme on le voit ici N°. LXVII. marquent en quelle consideration elle étoit dès le XV. Siécle, puisque cette Couronne lui fut accordée par l'Empereur Maximilien, l'an 1490. comme il se voit par l'Acte de cette concession, raporté par *Isaac Pontanus* & *Pierre Berthius*; d'où il paroît que l'on s'est trompé, en mettant sur la Medaille 1488.

Cette Medaille, dont le devant est partagé en deux parties, représente dans la 1. le don qui fut fait à la Ville de ces Armes, l'an 1342. par GUILLAUME, Comte de Hainaut & de Hollande, en ces mots:

COMes WILHelmvs HOC INSIGNE AMSTELODAMO DEDIT 1342.

Le Comte Guillaume donna ces Armes à la Ville d'Amsterdam l'an 1342.

Et dans la 2. la Ceremonie du Don que lui fit l'Empereur de la Couronne Imperiale :

CAESar MAXimilianus CORONAM IMPositam DONAVIT AMSTELODAMO.

Le Nombre XL. qui est dans l'Exergue du Revers, marque la Valeur de cette Monnoye au tems du Siége d'Amsterdam. Don Juan mourut au Mois d'Octobre de la même année; & eut pour Successeur *Alexandre Farnese*, Prince de Parme, fils d'Octave Farnese & de Marguerite d'Autriche, qui avoit été Gouvernante des Pays-Bas.

Ce Prince prit une autre voye que ses Predecesseurs pour ramener les Provinces à l'obéïssance du Roi. Ce fut de les gagner par la douceur, & de les assurer du pardon, si elles vouloient se soumettre. Celles d'Artois & de Hainaut balancerent quelque tems. Mais enfin elles firent leur Traité, par lequel il fut stipulé qu'on n'y souffriroit point d'autre Religion que la Romaine; & Douai, Lille & Orchies suivirent bientôt leur exemple. Ainsi les Wallons se joignirent aux Espagnols, & ont fait depuis ce tems-là la plus forte partie de leur Milice. La soumission de toutes ces Villes fit bien juger aux Confederez qu'ils ne devoient plus s'attendre à la Paix. Cependant, pour ne paroître pas la rejetter fiérement, ils en envoyerent le conditions dans les Villes de leur Union, afin que les Peuples connussent eux-mêmes l'intention de Roi dans les offres qu'il leur faisoit faire. Ces conditions furent unanimement rejettées. On considera qu'elles ne tendoient qu'à desarmer les confederez, pour les opprimer plus facilement. On se souvint des Comtes d'*Egmont* & de *Horn*, qui avoient été les Victimes de leur condescendance aux Volontez de Philippe. On fit donc fraper les Medailles, qu'on voit ici N°. LXVIII. où, d'un côté est representé le suplice de ces deux Seigneurs; & de l'autre un combat de deux Cavaliers & de deux fantassins, avec ces mots, qui marquent bien la résolution qu'on venoit de prendre :

PRÆSTAT PUGNARE PRO PATRIA, QVAM SIMULATA PACE DECIPI 1579.

Il vaut mieux combattre pour la Patrie, que d'être trompé par une Paix simulée.

Cette résolution fut suivie d'une autre, sans laquelle la premiere ne pouvoit avoir lieu. Ce fut de faire une nouvelle Union des Provinces de *Gueldre*, de *Hollande*, de *Zeelande*, d'*Utrecht*, des *Ommelandes*, & de *Frise*. Le Traité en fut signé à UTRECHT le 23. Janvier; & pour en conserver la Mémoire, on fit fraper cette Medaille N°. LXIX. où, d'un côté, cette Ville paroît dans le lointain, & sur le devant deux Vaisseaux avec cette Devise:

FRANGIMUR SI COLLIDIMUR.

Nous nous brisons, si nous nous choquons.

Et sur le Revers, deux Bœufs qui tirent une Charruë, avec ces mots:

TRAHITE ÆQVO JUGO.

Tirez également sous le même joug.

La ZEELANDE se distingua l'année suivante par la Medaille LXX. On y voit d'un côté les Armes de cette Province avec ces mots :

VOS TERRA, AT EGO EXCUBO PONTO.

Vous gardez sur la terre, & moi sur la Mer.

Et de l'autre, une lance plantée en terre, au bout de laquelle est le Chapeau de la Liberté; & à côté un homme qui taille une arbre avec cette Legende :

SI NON NOBIS, SALTEM POSTERIS.

Si ce n'est pas pour nous, ce sera du moins pour notre Posterité.

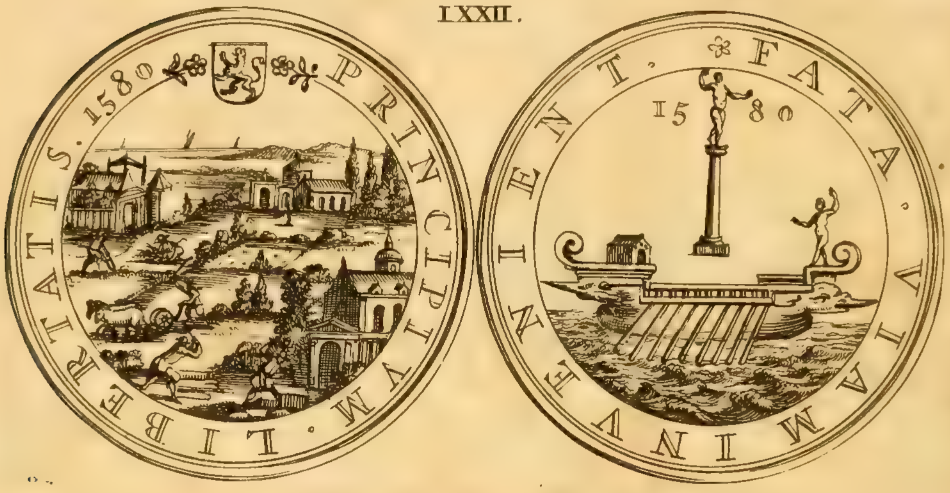
Tel fut

Pag. 44

LXXI.



LXXII.



Pag. 44.

LXXIII.

1.

2.



Pag. 44

LXXIV.

1.



Tel fut le fondement de cette Noble & Puissante République, qui va aujourd'hui de pair avec les plus grandes Monarchies. Comme elle s'établissoit sur ce qu'il y a de plus solide, la Religion & la Liberté, il ne faut pas s'étonner, si elle a été jusqu'ici inébranlable; aussi cette confiance étoit-elle l'ame de toutes ses actions. On ne voit aucun monument de ce tems-là qui n'en porte la preuve. Temoin toutes les Medailles que nous expliquons, & celle-ci, entre autres, N°. LXXI. où ces deux motifs, la *Religion* & la *Liberté*, sont exprimez par les deux Emblêmes les plus celebres de l'Histoire Sacrée & Prophane.

L'une est tirée du Ch. XVII. du I. Liv. de Samuel, où DAVID armé seulement de sa fronde, se présente pour combattre *Goliath*. A ses piés sont deux Lions; l'un éveillé, pour marquer son attention à ne pas se laisser surprendre par le Philistin: l'autre endormi, pour marquer sa confiance au Dieu d'Israël, duquel il attendoit toute sa force: ce qui est exprimé par ces paroles:

CONFIDENS IN DOMINO NON MOVEBOR IN ÆTERNVM.

Plein de confiance dans l'Eternel, je ne serai jamais ébranlé.

L'autre est tirée de l'Histoire Romaine, où SCÆVOLA aiant manqué *Porsenna*, Roi d'Etrurie, qui étoit venu assiéger Rome, & aiant été amené devant lui, mit hardiment sa main sur un Brazier ardent, en disant, qu'ils étoient 300. Romains qui avoient juré sa perte, & qui étoient prêts à tout souffrir pour assurer leur liberté: c'est le sens de cette Devise:

PRO LIBERTATE PATRIAE AGERE AVT PATI FORTIORA.

Faire ou souffrir les plus grandes choses pour la Liberté de la Patrie.

On goûtoit déja, dans quelques Provinces, les doux fruits de cette Liberté. En d'autres on en avoit du moins l'esperance, & cette esperance relevoit le courage des plus foibles. Ces differentes dispositions sont encore exprimées dans la Medaille LXXII. D'un côté on y voit des Jardins que l'on cultive, des campagnes que l'on laboure, & d'autres marques de la sureté, dont châcun commençoit à jouïr, avec ces mots:

PRINCIPIVM LIBERTATIS 1580.

Commencement de la Liberté.

De l'autre on voit une Galere sans Mâts, sans voile, sans gouvernail; & dans le lointain, le Pilier de l'Inquisition dont la Galere s'éloigne, avec cette Devise:

FATA VIAM INVENIENT.

Les Destinées trouveront bien le chemin.

Les suivantes N°. LXXIII. marquent encore mieux l'heureuse situation où se trouvoit la FRISE. La 1. représente d'un côté des gens occupez à cultiver leurs Terres, avec cette Legende:

PRINCIPIVM RECVPERATÆ LIBERTATIS.

Commencement de la Liberté recouvrée.

Et de l'autre un soldat Armé & en défense, à la faveur duquel les campagnes reprennent leur premiere beauté, avec ces mots:

A DOMINO FACTUM EST ILLVD.

C'est l'Eternel qui l'a fait.

Pour marquer, que c'étoit à la protection du Ciel que les Etats confederez étoient redevables du succès de leurs armes.

La 2. Medaille ne differe de la précedente qu'en grandeur, & dans le Revers, où le soldat est encore plus assuré, étant apuyé sur ses armes, & aiant à ses côtez un jeune garçon qui tient une Corne d'abondance.

Les Habitans de la Ville de GAND n'avoient pas voulu se soumettre à l'Accord que les Provinces avoient fait entre elles dans cette Ville. Mais voyant qu'on les amusoit par des propositions de paix peu sinceres, ils se lasserent bientôt de la tyrannie des Espagnols: ils déclarerent qu'ils ne vouloient plus souffrir la Religion Romaine chez eux, puis qu'elle étoit la cause de tous les malheurs publics; & se joignant au reste des Confederez, qui, après avoir renvoyé l'Archiduc, appelerent à leur secours FRANÇOIS DE VALOIS, DUC D'ANJOU, frere de Henri III. Roi de France, ils firent fraper l'an 1581. cette Medaille LXXIV. 1. où d'un côté l'on voit ce Prince environné de tous les Ecussons des Confederez; & de l'autre cette Inscription, qui contient tout ce qui s'est passé depuis la *Pacification de Gand.*

BELGÆ INTOLERABILI HISPANORVM TYRANNIDE OPPRESSI GANDAVI FOEDVS FACIUNT.
ID JVSSV REGIS SIMVLAT SE PROBARE JOANNES AVSTRIAE.
INSIDIIS DETECTIS BELLVM RENOVATUR. CREBRI DE PACE CONVENTVS, SED FRVSTRA.
TANDEM COLONIÆ PRO PACE BELLO PROCVRATO, FRANCISCVM ANDECAVENSIVM DVCEM, GALLVM, PACIFICATOREM ELEGERVNT.
ANNO CIƆ. IƆ. LXXXI. GANDAVI.

Les Flamans accablez par la tyrannie insuportable des Espagnols font à Gand un Traité d'Union.
D. Juan d'Autriche, par ordre du Roi, fait semblant de l'aprouver.
Mais les embuches aiant été découvertes, la Guerre est renouvellée. On parle souvent de la Paix, mais en vain.
Enfin, l'Assemblée de Cologne aiant jetté de nouvelles semences de Guerre, au lieu de la Paix qu'on y traitoit, les Confederez ont choisi pour Pacificateur, François, Duc d'Anjou, Prince de France.
A Gand l'an 1581.

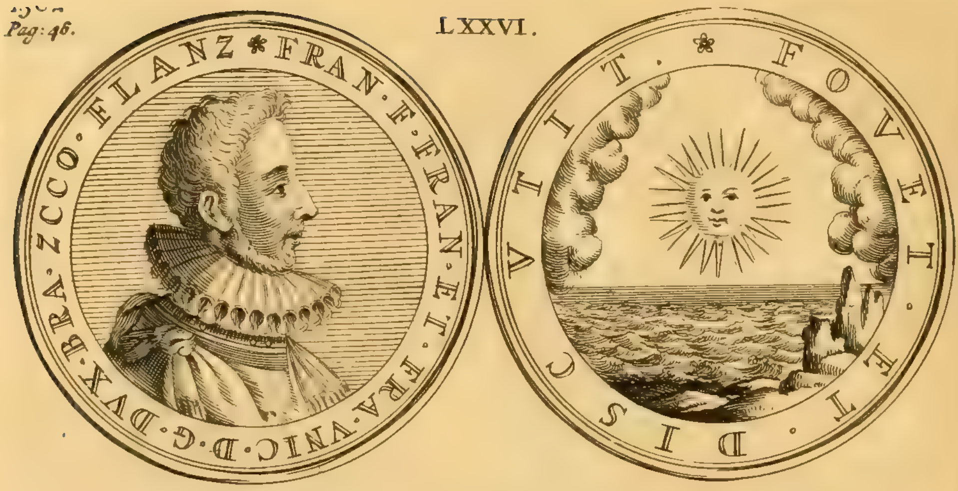
Pag 46. LXXIV.



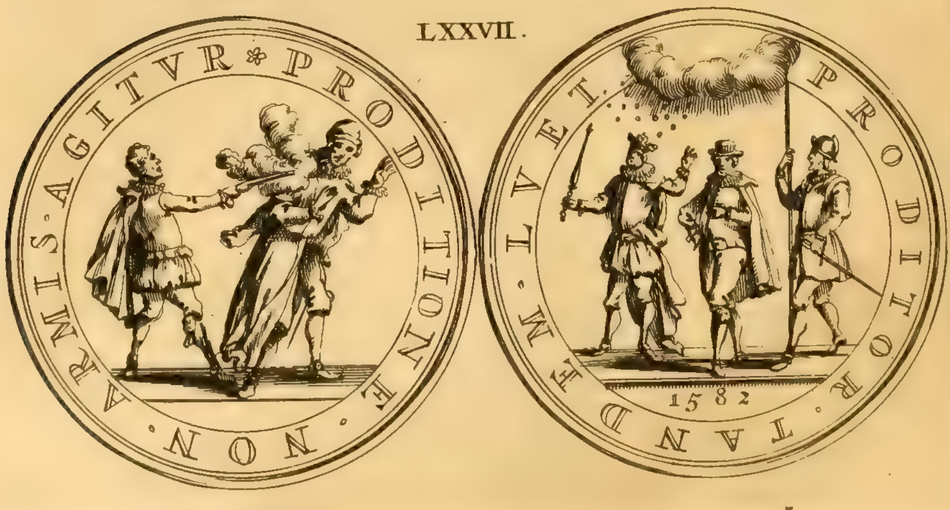
Pag 46. LXXV.



Pag: 46. LXXVI.



LXXVII.



Tel fut le fruit des grands desseins du Roi d'Espagne, & ce qu'il remporta de toutes ses entreprises. Epuisé d'hommes & d'argent, endetté de toutes parts, reduit à engager tous ses domaines, il se vit, pour comble de malheurs, déchu de la Souveraineté des Pays-Bas, par la Declaration des Provinces qui secouerent le joug Espagnol, & se mirent en liberté. C'est qu'autant qu'il formoit de vastes projets, tels que celui de la Monarchie Universelle, sans les mesurer toujours aux moyens de les exécuter; autant les Etats confederez faisoient paroitre de sagesse dans leur conduite, menageant leurs entreprises à proportion de leur pouvoir, de peur que la République naissante ne succombât sous ses propres efforts.

Cette Sagesse parut particuliérement dans l'administration des Finances. On supputa exactement ce que le Domaine produisoit, pour ne prendre des troupes Etrangeres à la solde de l'Etat, qu'autant qu'on en pouvoit entretenir; & par une résolution prise à ANVERS, depuis que cette Ville eut renoncé à la Religion Romaine, on regla les choses de maniere que la dépense fût proportionnée au revenu; sur ce fondement, que rien n'est plus capable d'enrichir un Pays, que la frugalité & l'Economie. C'est ce qu'on voit par la Monnoye ci-jointe No. LXXIV. 2. frapée en l'année 1582. où d'un côté est le Château d'Anvers, surmonté de l'Aigle Imperiale, avec ces mots :

SVMPTVS NE CENSVM SVPERET.
SENATVS POPVLVSQVE ANTVERPIENSIS.

Que la mise n'excede pas la Recette.
Le Senat & le Peuple d'Anvers.

Et de l'autre la Frugalité sous l'Emblême d'une Femme tenant de la main droite une Branche d'Olivier & une Balance, & de la gauche une Bourse, avec cette Devise :

FRVGALITATE DITO HOLLANDIAM LEGE MONETAE REFORMATAE.

J'enrichis la Hollande par le juste prix de la Monnoyée reformée.

Durant ce tems-là, Renneberg, qui avoit été fait Gouverneur de la FRISE par le Duc de Parme, n'oublia rien pour en débaucher les principales Villes, & pour les remettre sous l'obéïssance du Roi. Mais le Prince d'Orange y donna de si bons ordres, qu'il les retint toutes dans l'Union. De ce nombre, la Ville de DOCKUM, qui est le siége de l'Amirauté de FRISE, se distingua par la Medaille LXXV. qu'elle fit fraper cette même année pour lui servir de Grand Sceau. D'un côté on y voit la Porte de la Ville surmontée d'un Croissant, & d'un Soleil, pour marquer les differens états par où elle avoit passé, avec ces mots :

SIGILLVM MAIVS CIVITATIS DOCCVM

Grand Sceau de la Ville de Dockum.

Et de l'autre, une Inscription qui marque en détail tous ces differens états : la voici :

UBBO DVX FRISIÆ DOCCVMBVRG CONDIDIT AN. 243. VBI CVMDOBALDVS REX CIVITATEM DOCCVM MAENIIS CINXIT ET AVREAM MONETAM CVDIT AN. 739. MAENIA DOCCVMANA DIRVTA 1414. RESTAVRATA 1419. DIRVTA 1422. RESTAVRATA 1516. DIRVTA 1531. RESTAVRATA 1582.

Ubbo Duc de Frise bâtit Dockum l'an 243. Le Roi Cundobalde l'enferma de murailles, & y fit fraper une Monnoye d'or l'an 739. Ces Murailles furent detruites en 1414. & reparées en 1419. Elles furent détruites en 1422. & reparées en 1516. Elles furent détruites en 1531. & reparées en 1582.

Le Duc d'ANJOU étoit passé en Angleterre, pour confirmer avec la Reine Elizabeth le Traité qu'elle avoit fait avec les Provinces. A son retour, il prit possession à Anvers de sa nouvelle dignité, à condition de maintenir les Peuples dans leurs Privileges. Ce fut à ce sujet que l'on frapa la Medaille LXXVI. où d'un côté l'on voit le Buste de ce Prince avec cette Legende :

FRANCISCVS FILIVS FRANCIAE ET FRATER VNICVS DEI GRATIA DVX BRABANTÆ &c. COMES FLANDRIÆ.

François fils de France & Frere unique du Roi, par la Grace de Dieu Duc de Brabant &c. Comte de Flandre.

Et de l'autre, un Soleil qui dissipe des nuages, avec ces mots:

FOVET ET DISCVTIT.

Il échauffe & il dissipe :

Pour marquer l'esperance que l'on avoit, qu'il entretiendroit la Paix, & qu'il dissiperoit les craintes.

Mais la joye que les Peuples firent éclater à cette ceremonie, fut bien-tôt troublée par l'accident qui arriva peu après au Prince d'ORANGE. Les Espagnols ne pouvoient lui pardonner la Révolution qu'il avoit excitée dans les Pays-Bas : ils subornerent un assassin, nommé *Jean Jauregui*, Basque de Nation, qui lui tira un coup de pistolet le 18. Mars de la même année 1582. lequel pourtant ne blessa le Prince que legerement à la tête. C'est le sujet de la Medaille LXXVII. où d'un côté cette action est representée avec ces mots, qui expriment parfaitement la disposition où étoient les Espagnols à son égard :

PRODITIONE NON ARMIS AGITVR.

C'est par la Trahison & non par les armes qu'on peut l'attaquer.

Et de l'autre, on voit un Roi qui frape du pié, comme pour se plaindre de ce que l'assassin a manqué son coup; un des Conseillers de ce Roi; & un de ses Gardes, avec cette Legende :

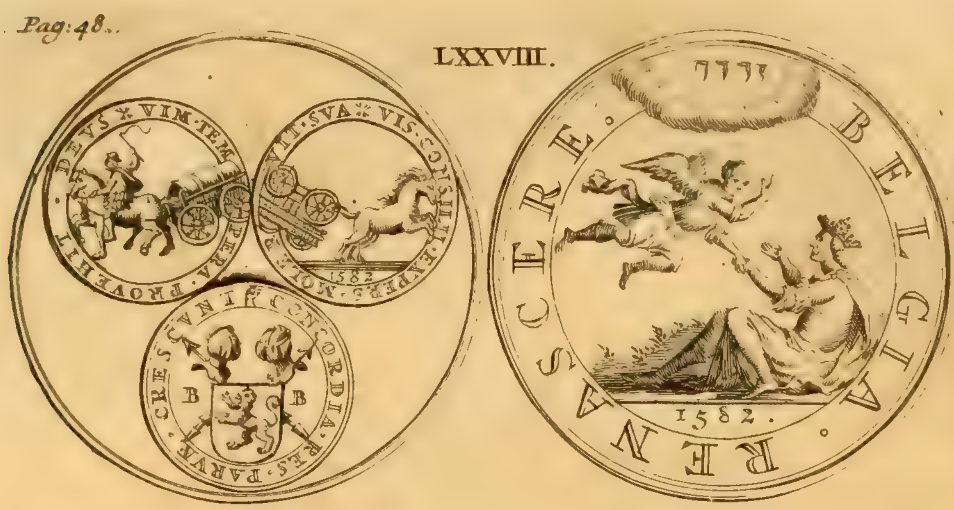
PRODITOR TANDEM LVET.

Le Traître en sera enfin puni.

Le Duc

Pag: 48.

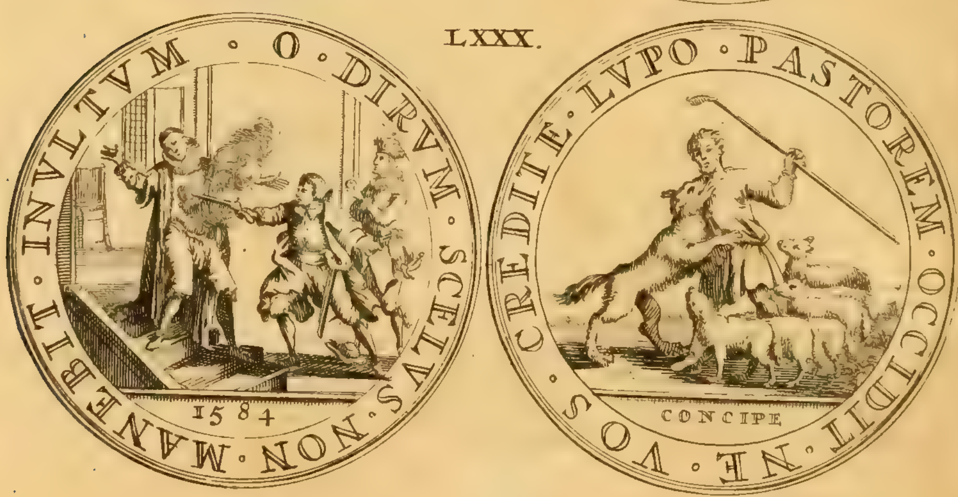
LXXVIII.



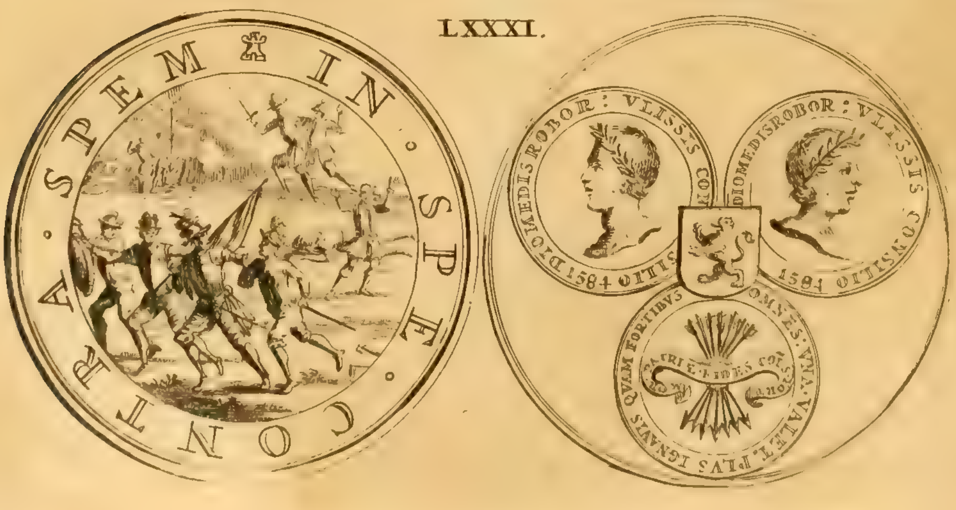
LXXIX.



LXXX.



LXXXI.



Le Duc d'Anjou s'étoit toujours flaté que le Roi Henri III. son frere l'affifteroit selon sa promesse Mais voyant qu'il n'en recevoit aucun secours, & que par là il devenoit inutile aux Peuples qui l'avoient appelé; jaloux d'ailleurs du grand credit du Prince d'Orange, son Lieutenant General, qui ne lui laissoit, comme à l'Archiduc Matthias, qu'une vaine ombre d'autorité dans les Provinces, il résolut de s'en rendre Maître par la force, au mépris des conditions auxquelles on l'avoit reçu pour Gouverneur. Dans cette vuë, il ordonna secretement à ses Capitaines les plus affidez de se saisir des meilleures places de Flandre, se reservant la surprise d'Anvers, où le Prince d'Orange se trouvoit alors avec les Deputez des autres Villes. Ces ordres ne réussirent que trop bien à l'égard de Dendermonde, de Vilvorde, de Dixmude, & de Dunkerque. Mais ceux qui en vouloient à Bruges manquerent leur coup, par la prévoyance des Magistrats, qui se saisirent des Officiers de la Garnison, & les obligerent de renvoyer leurs troupes.

A l'égard d'Anvers, elle se trouva dans un plus grand danger. Le Duc d'Anjou, qui en étoit sorti sous prétexte d'aller faire la revuë de son Armée, y envoya dix-sept Compagnies qui se saisirent d'une des portes. Les Bourgeois accoururent au bruit, & firent un grand massacre des François. On compta qu'il en étoit demeuré près de quinze cens sur la place, sans y comprendre les blessez & environ deux mille Prisonniers. Ainsi la Ville fut delivrée, & le Duc d'Anjou trop heureux de s'en éloigner, pour se mettre en sureté par la fuite. Ce fut en memoire de cette delivrance que l'on fit fraper les Medailles que l'on voit ici N°. LXXVIII. La 1. represente un Charretier qui mène à grand train un Chariot avec ces mots:

VIM TEMPERA, PROVEHIT DEVS.

Modere cette violence, c'est Dieu qui peut te faire avancer.

La 2. represente un Chariot renversé par la vîtesse des Chevaux qui courent à toute bride, avec cette Devise:

VIS CONSILII EXPERS MOLE RUIT SUA.

La Force destituée de Conseil tombe d'elle-même.

La 3. a les Armes de Brabant accompagnées de deux B. qui signifient BRABANTIA, avec cette Legende autour:

CONCORDIA RES PARVAE CRESCVNT.

Les petites choses croissent par la Concorde.

Sur le Revers, on voit la Flandre sous l'embleme d'un Infirme, qu'un Ange releve, en lui montrant que c'est du Ciel que lui vient ce secours. La Legende est:

BELGIA RENASCERE 1582.

Renaissez, Terre Belgique. 1582.

Le Duc de Parme profita de cette occasion pour tenter de nouveau de ramener les Peuples à l'obéïssance du Roi. Il leur fit entendre que l'autorité des Princes naturels est toujours plus douce qu'une domination Etrangere, & leur promit, s'ils vouloient se soumettre, d'employer tout son credit en leur faveur. Mais comme il ne leur faisoit ces promesses, que pour leur forger ensuite de nouveaux fers, les Etats prirent la résolution de rompre une bonne fois avec l'Espagne: ce qui paroît par la Medaille LXXIX. frapée l'an 1583. où d'un côté l'on voit un Espagnol qui met des fers aux piés d'une femme couchée par terre, tandis qu'un Roi flate un Lion qui veut se jetter sur lui, avec ces mots continuez sur le Revers:

UBI REX IN POPULUM TYRANNUS,
POPULO JURE DIVINO ET HUMANO DIVORTIVM.

Lorsqu'un Roi gouverne son Peuple en Tyran,
Le Droit Divin & Humain permet à ce Peuple de faire divorce.

Ce qui est representé sur le Revers par l'Action de la femme qui est debout devant ce Roi, à qui elle montre d'une main son Anneau qu'elle lui rend, & de l'autre le Ciel qui l'affranchit de son pouvoir tyrannique, comme le marquent les fers qui sont rompus à ses piés.

Mais à peine la Republique se fut affranchie de ce joug, qu'elle perdit son plus ferme appui. Le Prince d'ORANGE étoit à Delft où il s'étoit retiré depuis la delivrance d'Anvers. L'Espagne se croyant toute voye permise pour se delivrer d'un tel Ennemi, l'y fit assassiner le 10. de Juillet 1584. par un Bourguignon nommé *Balthazard Gerard*, qui tira un coup de pistolet au Prince sous prétexte de lui présenter une Requête. C'est ce qu'on voit ici sur la Medaille LXXX. où est representé un Roi derriere l'Assassin, avec ces mots:

O DIRVM SCELUS! NON MANEBIT INVLTVM.

O le Crime execrable! il ne demeurera pas impuni.

Sur le Revers, on voit un Loup qui égorge un Berger, pendant qu'il garde son troupeau. La Devise est:

NE VOS CREDITE LUPO, PASTOREM OCCIDIT.

Ne vous fiez pas au Loup, il a tué le Berger.

Et dans l'Exergue:

CONCIPE.

Concevez d'où part un coup si detestable.

Ce Prince avoit été en effet l'Ange Tutelaire de la Republique. Il expira en prononçant ces paroles: *Seigneur, aye pitié de moi & de ce pauvre Peuple.* Comme on perdoit tout en le perdant, & qu'il joignoit la Prudence d'*Ulysse* avec la Fermeté de *Diomede*, on n'eut plus de ressource que dans le secours du Ciel. *On espera* donc *contre toute esperance*, comme le dit la Medaille LXXXI. où se lisent ces mots:

IN SPEM CONTRA SPEM.

D'un côté est representé *Jonathan*, la terreur des *Philistins*, lorsqu'il monta dans leur Camp à travers des Rochers escarpez, avec le Garçon qui portoit ses armes, comme il est dit 1. Sam. XIV. Et de l'autre sont 3. petites Medailles, dont les deux premieres représentent l'une la tête d'*Ulysse*, & l'autre celle de *Diomede* avec cette Legende:

DIOMEDIS ROBORE, ULYSSIS CONSILIO.

Voilà à quels Heros on comparoit le Prince d'ORANGE, & à juste titre. Toutefois pour marquer, même après sa mort, l'esperance que les Confederez continuoient de mettre dans leur Union, elle est representée dans la 3. petite Medaille par les 7. flêches, autour desquelles on lit ces paroles:

UNA VALET PLUS IGNAVIS QVAM FORTIBVS OMNES.

Une seule vaut plus entre les mains des Liches, que toutes entre les mains des hommes courageux.

Pour faire entendre qu'il n'y avoit que la Trahison qui pût ruïner la Republique. Mais pour faire connoître en même tems que leur fidelité envers la Patrie leur rendroit communs tous les perils, on lit sur le lien du faisceau:

AMOR PATRIAE FIDES COMMVNIS FORTVNA.

L'Amour de la Patrie & la fidelité ont une même fortune.

Pag: 50. LXXXII.



Pag: 50. LXXXIII.



Pag: 50. LXXXIV.



Les Peuples confederez aiant fait les obseques du Prince avec les plus grandes marques de deuil dont on ait jamais oui parler; ils chercherent à se consoler de sa perte en revêtant MAURICE son fils de toutes les charges de GUILLAUME. Ce jeune Prince étudioit alors à Leyden, où il donnoit de grandes esperances de ce qu'il seroit un jour. On donna la Lieutenance Generale au Comte de *Hohenlo*, qui avoit acquis beaucoup de reputation à la guerre. On nomma aussi *Guillaume-Louis*, fils de *Jean* Comte de Nassau, frere du defunt Prince d'Orange, Gouverneur de Frise & de Groningue.

Sur ces entrefaites, la France & l'Angleterre envoyerent des Ambassadeurs à la Haye, pour faire des complimens de condoleance aux Etats sur la mort du Prince d'Orange. Les Etats crurent devoir profiter de l'occasion, pour demander du secours à leurs Voisins; mais ils se trouverent embarassez sur le choix qu'ils devoient faire de l'un ou de l'autre de ces deux Royaumes. Enfin ils se déterminerent pour l'Angleterre, à cause de la conformité de Religion. C'étoit la Reine *Elizabeth* qui regnoit alors. La conduite du secours qu'elle envoya aux Etats fut confiée à *Robert Dudley*, Comte de Leycestre. Il avoit eu l'adresse de s'insinuer dans l'esprit de la Reine, pendant qu'elle étoit prisonniere, aussi bien que lui, sous le Régne de Marie & l'on crut même qu'il l'épouseroit. Il se rendit en Hollande, où il fut reçu magnifiquement. Et en mémoire de cette protection de la Reine d'Angleterre, les Zeelandois firent fraper la Medaille que l'on voit ici N°. LXXXII. D'un côté elle represente les Armes de ZEELANDE, qui sont un Lion sortant des flots agitez, avec ces mots:

LUCTOR ET EMERGO 1586.

Je combats & je sors Victorieux.

Pour marquer les exploits que le Comte de Leycestre avoit fait tout en arrivant, en se rendant Maître de Doesbourg, de Deventer, & du Fort de Zutphen. Et de l'autre, les Armes particulieres des Villes de la Province, environnant celles de ZEELANDE, avec cette Legende:

AUTORE DEO, FAVENTE REGINA.

Par la volonté de Dieu & la faveur de la Reine.

Cependant le Duc de Parme avoit repris ses desseins sur ANVERS. Un Pont de bateaux construit sur l'Escaut, & divers Forts bâtis sur le rivage lui en faciliterent tellement les aproches, qu'il ferma entiérement la riviere & coupa à la Ville toute communication. Les Assiégez, se voyant sans esperance de secours, crurent devoir prévenir le sort de Bruxelles & de Malines, à qui une trop longue résistance avoit couté la perte de tous leurs privileges; ils se rendirent & obtinrent d'assez bonnes conditions. Ce fut à ce sujet que les Etats de BRABANT firent fraper la Monnoye que l'on voit ici N°. LXXXIII. où, d'un côté, sont les Armes du Duché avec ces mots:

SYMBOLUM INTERREGNI.

Symbole de l'Interregne.

Et cette Legende autour:

MONETA DUCATUS BRABANTIAE.

Monnoye du Duché de Brabant.

Et de l'autre, les Armes d'Anvers, avec ces paroles:

ORDINIBUS JUBENTIBUS.

Par ordre des Etats.

Et cette Inscription autour de la Medaille:

ANTIQUA VIRTUTE ET FIDE.

Par l'ancienne vertu & fidelité.

Pour marquer, qu'ils étoient redevables à leur courage de la conservation de leurs Privileges.

Le Roi d'Espagne avoit cru que la reduction d'Anvers pourroit achever d'abattre le parti des Confederez; mais l'événement ne repondit pas à ses esperances. Les Hollandois & les Zeelandois avoient fait tous leurs efforts pour empêcher que cette Ville ne tombât au pouvoir de l'Ennemi; Cependant on les soupçonnoit d'avoir été bien aises de la voir périr, en vuë d'attirer chez eux tout son Commerce. Quoi-qu'il en soit, le secours de l'Angleterre parut les consoler de tout. Ils firent encore fraper à ce sujet les Medailles que l'on voit ici N°. LXXXIV.

La 1. à peu près semblable à celle que l'on a vu plus haut N°. LXXXII. n'en est differente que dans le Revers, où sont representez neuf Ecussons au lieu de sept: du reste on y trouve les mêmes Legendes:

LUCTOR ET EMERGO 1586.

AUTORE DEO, FAVENTE REGINA.

La 2. represente le Roi de France HENRI III. à qui l'on s'étoit aussi adressé pour avoir du secours contre l'Espagne. Les guerres Civiles de son Royaume lui donnoient assez d'affaires chez lui; mais quoi-qu'il n'eût pas osé accepter la Souveraineté des Provinces qu'on lui avoit offerte: on ne laissoit pas de le ménager, comme un Allié dont on pouvoit avoir besoin. C'est le sujet de cette Medaille, où ce Prince est en Buste, armé, avec ces mots:

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT HOLLANDIÆ.

Par l'Union les petites choses croissent dans la Hollande.

Et sur le Revers, sont les Armes des six Provinces, avec cette Legende:

MONETA ORDINUM PROVINCIARUM FOEDERATI BELGII. 1586.

Monnoye des Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas.

La 3. represente la Reine d'Angleterre sur son Trône, tenant de la main droite une Epée, & de la gauche un Sceptre: d'un côté est un homme debout qui semble lui demander sa protection; & de l'autre, deux autres hommes à genoux à qui elle l'accorde. La Devise marque le zele de cette Princesse pour la Religion Reformée & pour ceux qui la professoient.

ELIZABETHA REGINA EST ALTRIX ESURIENTIUM EUM.

La Reine Elizabeth nourrit ceux qui en ont faim:

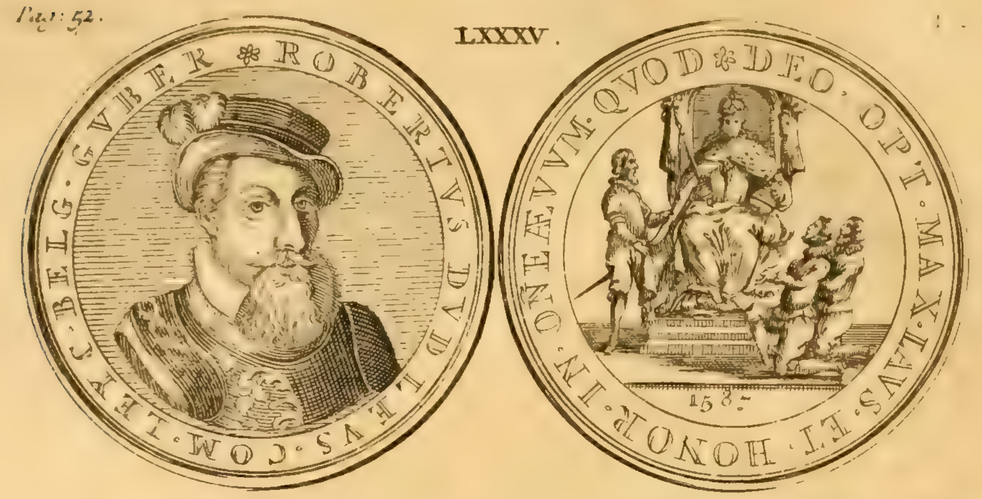
C'est-à-dire de la *Parole de Dieu*, représentée au Revers par une Epée à deux tranchans surmontée du Nom de JEHOVA dans un Soleil radieux, avec ces mots:

SERMO DEI QUOLIBET ENSE ANCIPITI ACUTIOR.

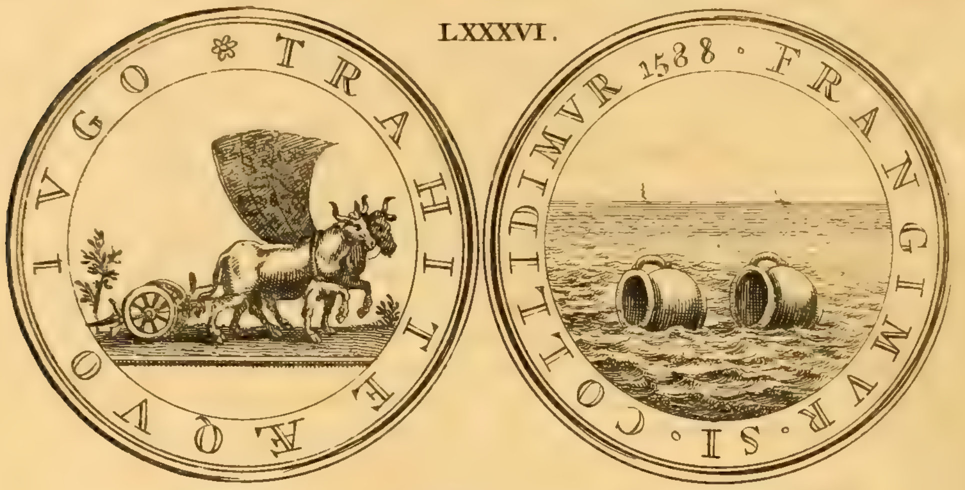
La Parole de Dieu plus penetrante qu'une Epée à deux Tranchans.

Pag: 52.

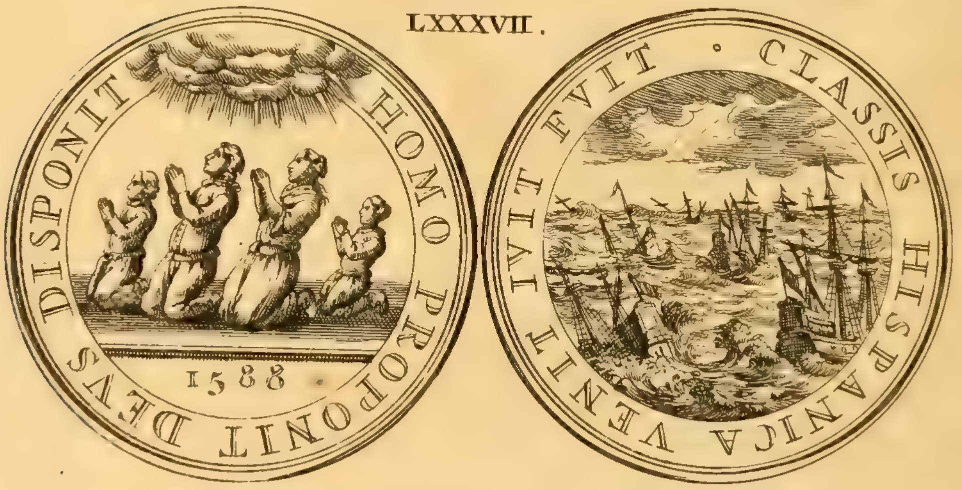
LXXXV.



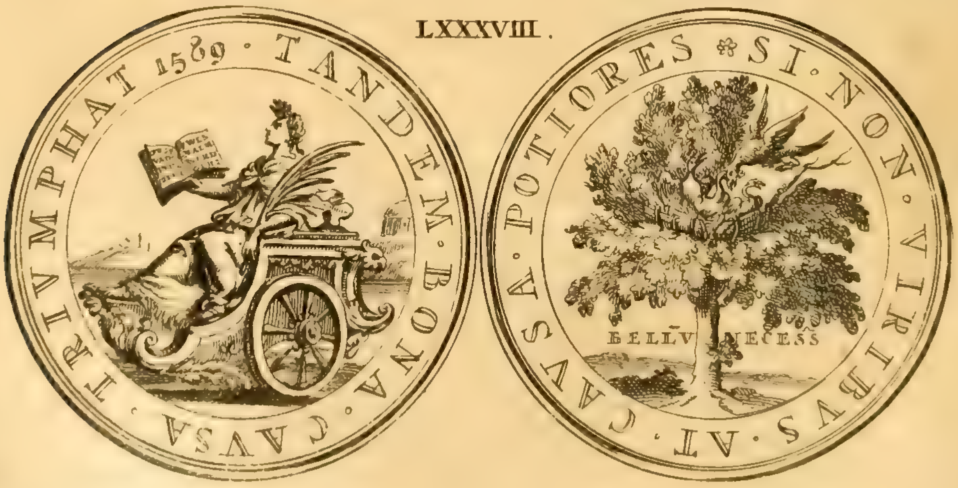
LXXXVI.



LXXXVII.



LXXXVIII.



C'eſt encore le ſujet de la Medaille LXXXV. qui fut frapée l'année ſuivante dans la Ville d'Amſterdam. D'un côté l'on y voit la Reine Elizabeth ſur ſon Trône, à peu près comme dans celle qui precede, & de l'autre le DUC DE LEYCESTRE en Buſte, avec cette Legende qui commence par le Revers :

DEO OPTimo MAXimo LAVS ET HONOR IN OmNE ÆVUM, QVOD ROBERTVS DVDLEVS COMes LEYCestriæ BELGii GVBERnator sit. 1587.

A Dieu très-Bon & très-Grand louange & honneur, de ce que Robert Dudley, Comte de Leyceſtre, a été fait Gouverneur des Pays-Bas.

Toutefois on n'eut pas longtems lieu d'être content de lui. Comme il cachoit ſous une fauſſe aparence de vertu la fierté de la Maiſon d'où il ſortoit, il voulut ſe prévaloir de ſon autorité pour ſe rendre maître des Provinces. Déja il les conſideroit comme un Pays dependant de l'Angleterre, dont on lui avoit donné le Gouvernement; & il conſultoit avec ſes Anglois ſur les moyens d'en conſerver la Principauté. Il ſe mêla auſſi de régler le Commerce d'une maniere peu avantageuſe aux Negocians. De là divers mécontentemens particuliers, qui cauſerent bientôt une mesintelligence generale. Quelques Lettres interceptées, où les deſſeins du Comte paroiſſoient à découvert, acheverent de le brouiller avec les Etats. La Reine fut contrainte de le rappeler; & ce Seigneur étant mort ſur ces entrefaites, les Etats ſe tournerent uniquement du côté du Prince MAURICE, qui commençoit à montrer beaucoup de valeur. On lui donna le Commandement General avec le titre de Marquis de VEERE: Et ce fut à cette occaſion qu'on fit fraper en 1588. la Medaille LXXXVI. que l'on voit ici.

D'un côté elle repreſente deux Bœufs qui tirent une Charruë, ayant à leur cou les Armes d'ANGLETERRE & de HOLLANDE, avec cette Deviſe que nous avons déja vuë ailleurs :

TRAHITE ÆQVO JUGO.

Tirez également ſous le même joug.

Pour marquer que les affaires de la Republique iroient toujours bien, tant que ſon Alliée ſe contenteroit de la ſecourir, ſans entreprendre de l'opprimer; ce que la Reine Elizabeth étoit ſi éloignée de faire, qu'aiant envoyé le Grand Tréſorier *Buchorſt*, qui n'étoit pas ami du Comte de Leyceſtre, pour s'informer de ſa conduite dans ſon Gouvernement, elle lui ordonna de renoncer à ſon Emploi, & d'abandonner le deſſein qu'il avoit formé ſur la Principauté de ces Provinces.

Le Revers de la Medaille exprime la même penſée differemment: il repreſente deux Pots de terre flotant ſur la Mer, avec ces mots:

FRANGIMVR SI COLLIDIMVR.

Nous nous briſons, ſi nous nous heurtons.

Cependant, le Roi d'Eſpagne irrité de ce que la Reine Elizabeth prenoit la protection des Etats, voulut s'en vanger avec éclat, ne ſe promettant pas moins que d'envahir l'Angleterre & la Hollande. Dans cette vuë, il mit en mer une Flotte de cent cinquante Vaiſſeaux, qui fut appelée l'INVINCIBLE. Mais il ſe hâta trop de compter ſur une Victoire qui pouvoit lui échaper. Elle lui échapa ſi bien, que cette Flotte étant partie des Ports d'Eſpagne pour s'aprocher des Côtes d'Angleterre, fut miſe en deſordre & diſperſée par une furieuſe tempête. Les Anglois ſortant de leurs Ports, l'attaquerent dans ce deſordre & la diſſiperent entiérement: ce qui marque, comme le dit très-bien la Medaille LXXXVII. que Dieu ſe jouë comme il lui plaît des Deſſeins des hommes, les mieux concertez. D'un côté, on voit un homme, une femme & deux enfans à genoux, les mains levées vers le Ciel, pour implorer ſon aſſiſtance, avec ces mots:

HOMO PROPONIT, DEVS DISPONIT 1588.

L'Homme propoſe & Dieu diſpoſe.

Et de l'autre, une Flotte battuë par la Tempête avec cette Legende:

CLASSIS HISPANICA VENIT, IVIT, FVIT.

La Flote d'Eſpagne eſt venuë, s'en eſt allée, & a été.

Toute la fierté Eſpagnole ne put tenir contre une perte ſi conſiderable: il falut un Edit du Roi pour faire quitter aux Peuples le deuil qu'ils en portoient publiquement. Le Prince ſeul en ſoutint la nouvelle avec une fermeté plus qu'heroïque. Il étoit dans ſon Cabinet, où il écrivoit quelques Lettres, lors qu'on vint la lui annoncer. Il répondit froidement, qu'il remercioit Dieu de lui avoir donné aſſez de forces pour remettre en mer une Armée encore plus puiſſante; & ſe remit à écrire comme auparavant.

Mais autant qu'il y a de fauſſe gloire à s'apuyer ainſi ſur le pouvoir humain, autant y a-t-il de veritable grandeur à reconnoître que tous les ſuccès viennent du Ciel. C'eſt ce que firent les Etats Confederez, comme il paroît par la Medaille LXXXVIII. frapée en mémoire de cette Délivrance, qui les intéreſſoit auſſi bien que l'Angleterre. D'un côté on y voit la Reine ELIZABETH ſur un Char de Triomphe, tenant d'une main un Livre ouvert, où ſe liſent ces paroles en Hollandois:

NOTRE PERE QVI ES AVX CIEVX.

Et de l'autre, une Palme avec ces mots autour:

TANDEM BONA CAVSA TRIVMPHAT.

Enfin la bonne cauſe triomphe.

Et au Revers, un Nid d'Oiſeaux ſur un arbre, dont les petits ſe défendent contre un Oiſeau de proye qui fond ſur eux, avec cette Deviſe:

SI NON VIRIBVS, AT CAVSA POTIORES.

Si nous ne ſommes pas les plus forts, du moins notre Droit eſt-il le meilleur.

Au pié de l'Arbre on lit ces deux mots:

BELLVM NECESSarivm.

La Guerre eſt néceſſaire.

O Il ſembloit

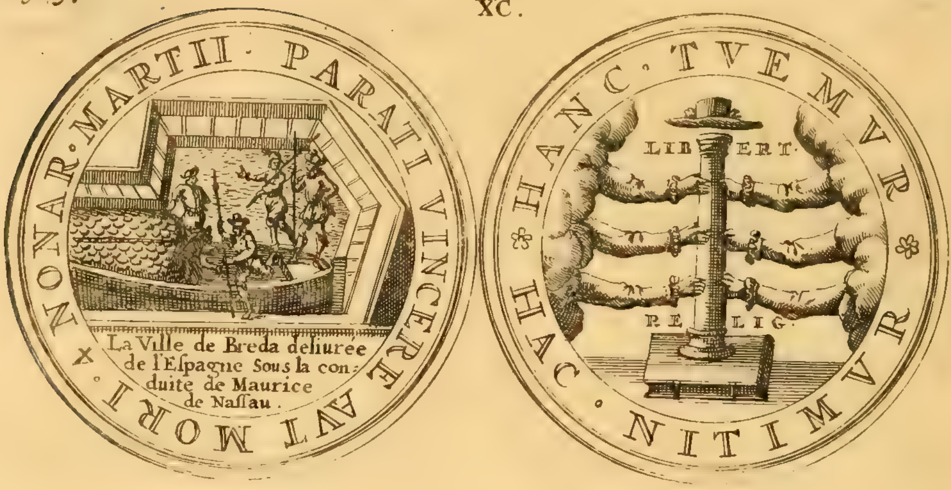
Pag:54.

LXXXIX.



Pag:54.

XC.



Pag 54.

XCI.



Il sembloit que tout le poids de cette guerre alloit tomber du côté de la Frise. *Guillaume Louïs*, Comte de Nassau, Gouverneur Hereditaire de cette Province, avoit bloqué Groningue, prétendant la reduire par la faim. Il s'étoit emparé des forteresses du plat Pays, & s'étoit même saisi de la Presqu'Ile de Rheden, qui le rendoit Maître de la Riviere d'Ems & de la Mer voisine. *Verdugo*, qui commandoit en ces quartiers-là pour les Espagnols, étoit fort embarassé des progrès du Comte, d'autant plus qu'il croyoit que Groningue étoit d'intelligence avec lui, sous prétexte que cette Ville n'avoit point voulu de Garnison. Ces deux Géneraux aiant reçu quelques troupes de secours, cherchoient toutes les occasions de se nuire réciproquement, lorsque la prise de BREDA, par les Confederez, changea tout à coup la face des affaires.

Les Espagnols étoient maîtres de cette place, & s'en servoient pour incommoder la Hollande par les Courses perpetuelles de la Garnison. CHARLES DE HERAUGUIERES, Capitaine de reputation dans les troupes des Etats, entreprit de s'en rendre maître par stratageme, sous la conduite du Prince MAURICE DE NASSAU. Il se servit pour cela d'un Bateau de tourbes, dans lequel il se cacha avec soixante & dix hommes des plus determinez. On introduisit ce Bateau dans la Citadelle, par le moyen d'un Batelier, qui étoit d'intelligence, & qui avoit coutume de fournir de la tourbe à la Garnison. Comme plusieurs accidens imprévus retarderent l'exécution de ce dessein, un des soldats, nommé MATTHIEU HELT, ne pouvant s'empêcher de tousser, pria ses Compagnons de le tuer, pour les empêcher d'être découverts. Ce fut en mémoire d'une Action si hardie, & si heureusement exécutée, que les Etats firent fraper, en or, en argent, & en cuivre, les 2. Medailles que l'on voit ici N°. LXXXIX.

La 1. represente d'un côté le Bateau de tourbes, d'où sortent les soldats, avec ces mots à l'entour:

PARATI VINCERE AVT MORI 4. NONARVM MARTII.

Prêts à vaincre ou à mourir le 4. des Nones de Mars.

Et de l'autre, l'Inscription suivante dans une Couronne de Laurier:

BREDA A SERVITVTE HISPANA LIBERATA DVCTV PRINCIPIS MAVRITII A NASSAVIA ANNO CIↃ. IↃ. XC.

Breda delivrée de la servitude Espagnole, sous la conduite du Prince Maurice de Nassau, l'an 1590.

La 2. ne differe de la precedente, qu'en ce qu'elle est plus grande, & que sur le Revers, au dessus de l'Inscription, on voit le Lion Belgique tenant le faisceau de flêches, & les Armes de BREDA.

La Medaille XC. est aussi faite sur le même sujet. Le Revers seulement en est different, & represente l'Union des Etats, qui ne tendoit qu'à affermir leur Liberté sur le fondement de la Religion. C'est ce qui est exprimé par la Colomne surmontée d'un Chapeau & posée sur la Bible, avec ce mot RELIGIO sur le Livre, & LIBERTAS sous le Chapeau. Six mains sortent du Ciel qui soutiennent la colonne, & tout autour on lit ces paroles:

HANC TVEMVR, HAC NITIMVR.

Nous défendons l'une, nous nous apuyons sur l'autre.

Les années suivantes ne furent pas moins heureuses pour les Armes du Prince MAURICE. En 1591. il surprit le fort de *Zutphen*, & assiégea la Ville; il emporta *Deventer* & le fort de *Delziel*: il fit lever au Duc de Parme le Siége du Fort de *Knodsembourg* près de Nimegue; prit la Ville de *Hulst* en Flandre, & ensuite la Ville même de *Nimegue*. En 1592. il assiégea *Steenwick*, *Otmarsen*, & *Coevoerden*, Villes de la Province d'Overissel, & s'en rendit maître après avoir battu les Espagnols. En 1593. il poursuivit ses conquêtes par la prise de *Gertruydenberg*. La Garnison Angloise qui étoit dans cette Ville, l'avoit venduë aux Espagnols l'an 1589. Le Prince MAURICE l'assiégea au Mois de Mars, & prit si bien ses mesures pour n'être pas forcé dans son camp par les Espagnols, qu'il réduisit la place au Mois de Juin, à la vuë du Comte de Mansfeld, qui avoit succedé au Duc de Parme dans le Commandement des troupes. C'est le sujet des Medailles que l'on voit ici N°. XCI.

La 1. represente le Plan de *Gertruydenberg* environnée d'eaux & de Marais, & la maniere dont les Assiégeans l'avoient enfermée. De l'autre côté on lit cette Inscription:

GERTRVDIS BERGAM AB HISPANIS VINDICANT ORDINES CONFOEDERATI DVCE PRINCIPE NASSAVIAE IN CONSPECTV EXERCITVS HOSTILIS CIↃ. D. XCIII.

Les Etats Confederez délivrent, sous le Commandement du Prince de Nassau, la Ville de Gertruydenberg de la Domination Espagnole, à la vuë de l'Armée des Ennemis, l'an 1593.

La 2. plus petite représente la Ville, située sur une montagne, avec la même Inscription.

La 3. represente d'un côté le chemin escarpé par où les soldats montent à la Ville, avec ces mots:

MONS AORNOS.

Montagne au dessus de laquelle les oiseaux ne peuvent voler.

Et cette Legende autour:

VIRTVS REPVLSÆ NESCIA.

La Valeur ne sait ce que c'est que d'être repoussée.

Et de l'autre, la vuë de la Ville appelée MONS GERTRVDIS, *Mont de Ste. Gertrude*, avec cette Devise:

NEGATA TENTAT ITER VIA CIↃ. D. XCIII.

Elle sait se faire jour par tout. 1593.

La 4. fut frapée par les Zeelandois, pour exhorter à la fidelité tous ceux qui étoient à leur service; & cela par l'Emblême d'un homme qui se soutient par le moyen d'un Contrepoids sur une planche posée sur une boule, avec ces mots:

QVI STAT VIDEAT NE CADAT.

Que celui qui est debout prenne garde de ne pas tomber.

La 5. enfin est une Monnoye de la Ville d'Utrecht, comme il paroit par ces mots qu'on y lit d'un côté, CALCVLVS RATIONIS ORDINVM TRAIECTI: De l'autre côté on voit quelques Villes de Flandre avec ce mot BELGIA, & tout autour cette Legende:

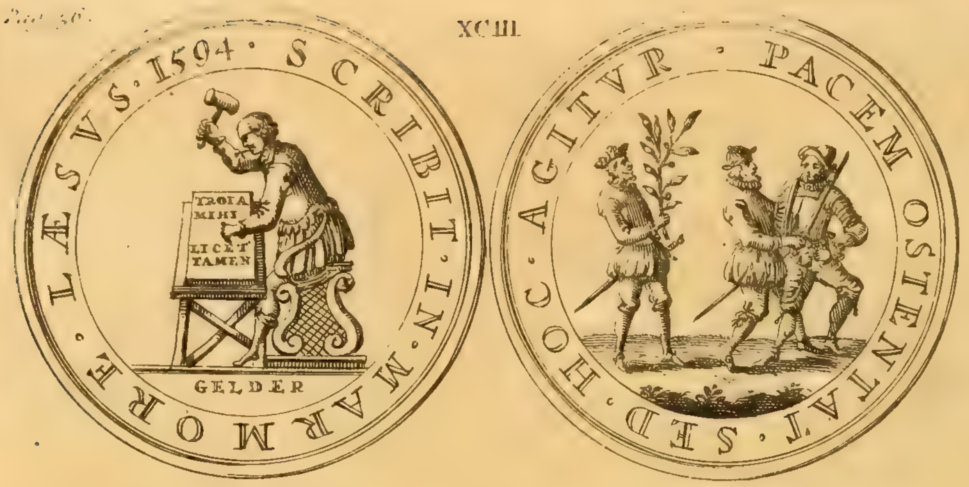
LEX REGIT, ARMA TVENTVR.

Les Loix la gouvernent & les armes la défendent.

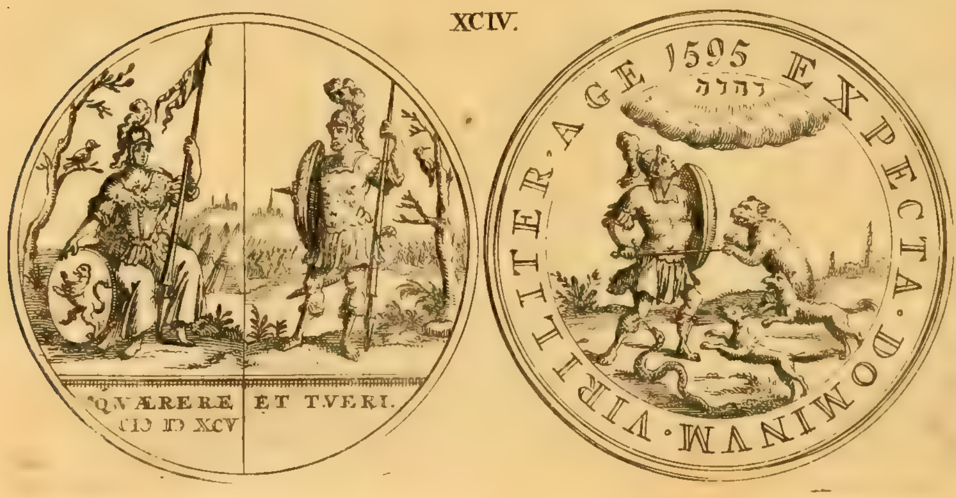
Pag: 56. XCII.



Pag: 56. XCIII.



XCIV.



Pag: 56. XCV.



Tel étoit l'état des affaires, lorsque l'Archiduc Ernest, après la mort du Duc de Parme, vint prendre le Gouvernement des Pays-Bas. Ce Prince fit son entrée à Bruxelles au Mois de Janvier 1594. & fut reçu des peuples avec beaucoup de joye. Entre les honneurs qu'on lui rendit, on fit battre cette Medaille N°. XCII. où d'un côté on voit le Buste de ce Prince armé, avec cette Legende :

ERNESTVS Dei Gratia ARCHIDVX AVSTriae, BELGicarvm PROVINCiarvm GVBernator.

Ernest, par la Grace de Dieu, Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas.

Et de l'autre, dans une Couronne de branches de Laurier & de Palmier, ces paroles :

SOLI DEO GLORIA.

A Dieu seul soit Gloire.

Les premieres demarches de l'Archiduc furent les mêmes que celles de ses Predecesseurs: il commença par des propositions de Paix. Mais comme on savoit qu'en même tems l'Espagne augmentoit sous main ses troupes, les Etats firent aussi des levées, pour ne pas se laisser surprendre par le nouveau Gouverneur. On ne douta point que ses propositions n'eussent pour but d'amuser les Confederez; Et ce fut pour les avertir de s'en défier, qu'on fit battre la Medaille XCIII. On savoit trop combien le Roi d'Espagne étoit impiacable sur ce qu'il appeloit la Rebellion des Pays-Bas; & que quelque mine qu'il fit de vouloir l'oublier, ce n'étoit que pour mieux cacher le piége qu'il tendoit à la Liberté des Provinces. . C'est ce qu'exprime très-bien la Medaille par l'emblême d'un Tailleur de pierre, qui grave sur une table de Marbre ces mots Latins: TROIA MIHI proponitur; LICET TAMEN meliora sperare. *On me propose l'exemple de Troye; mais il m'est permis de mieux esperer*; avec cette Devise :

SCRIBIT IN MARMORE LÆSVS 1594.

Qui est offensé écrit sur le Marbre.

Et pour faire voir que le ressentiment du Roi d'Espagne n'étoit pas si-tôt prêt à s'effacer, on le represente sur le Revers tenant une branche d'Olivier à la main, tandis qu'il fait arrêter en sa présence un homme armé, qui se reposoit sur la foi de ses promesses. Ce que l'on devoit penser d'une telle conduite est exprimé par cette Legende :

PACEM OSTENTAT SED HOC AGITVR.

On affecte de présenter la Paix, & cependant voilà comment on en use.

Dans l'Exergue est le mot GELDER pour marquer que c'est en Gueldre que la Medaille a été frapée.

Les Négociations de Paix étant donc desormais inutiles, on ne songea plus qu'à poursuivre la Guerre avec tout le succès que les Etats en pouvoient esperer. Ils avoient en la personne du Prince Maurice un General qui faisoit revivre toutes les grandes qualitez de Guillaume son Pere; & comme la Valeur, aussi bien que la Vertu, étoit dès lors Hereditaire dans cette illustre Maison, ils voyoient avec plaisir le jeune Frederic-Henri, dernier fils du Grand Guillaume, marcher déja sur les traces de ce Heros. A l'âge de neuf ans ce Prince avoit fait ses premieres armes au Siége de Gertruydenberg; & on l'avoit fait Gouverneur de la place. Ce fut pour exprimer les grandes esperances que les Etats avoient conçuës de sa personne, qu'ils firent fraper à son honneur l'an 1595. la Medaille XCIV. où l'on voit le Prince debout à la tête de son Armée, & à côté de lui, *Pallas* qui tient les Armes de l'Etat, avec ces mots dans l'Exergue :

QVÆRERE ET TVERI.

Gagner & conserver.

Au Revers on voit le même Prince combattant un Ours, un Lion, un Renard, & un Serpent; & dans la nuë le Nom de JEHOVA auquel le Prince met toute sa confiance, avec ces paroles du Psalmiste :

EXPECTA DOMINVM, VIRILITER AGE.

Attens le Seigneur & agi en vaillant homme.

La suite a justifié cette bonne opinion qu'on s'étoit formée du Prince Frederic-Henri.

Entre les Capitaines qui combattoient sous lui & le Prince Maurice son frere, *Heranguieres*, Gouverneur de Breda, se rendoit tous les jours plus celebre. Il surprit cette année la Ville & le Château de Hui, comme il avoit surpris Breda cinq ans auparavant. Mais l'Electeur de Cologne, qui en étoit Seigneur, s'en étant plaint inutilement aux Etats, il eut recours aux Espagnols, qui assiégerent *Heranguieres* dans sa nouvelle Conquête, & l'obligerent à la rendre. Ce mauvais succès ne le rebuta point: il forma une nouvelle entreprise sur la Ville de Lire en Brabant dont Alphonse de Lune, Espagnol, étoit Gouverneur. L'aiant surprise par escalade la nuit du 14. Octobre, il s'y maintint pendant huit heures, renversant tout ce qui s'oposoit à lui. Déja il s'en croyoit le Maitre, lorsqu'un secours venu d'Anvers au Gouverneur fit lâcher prise aux soldats qui s'étoient livrez trop tôt au pillage. Mais si les Liberateurs de Lire firent fraper une Medaille pour conserver la Mémoire de cet Evenement, cette Medaille même, que l'on voit ici N°. XCV. perpetuë à jamais la gloire du Capitaine, qui ne manqua son coup sur cette Ville, que par l'avidité de ses gens pour le butin. D'un côté on y voit une Dame aiant la tête couronnée de tours, avec ces mots :

LIRA RECEPTA.

Lire reprise.

Et de l'autre, une Couronne de chêne, qui est la Couronne Civique que les Romains donnoient à celui qui avoit sauvé un Citoyen, avec cette Inscription :

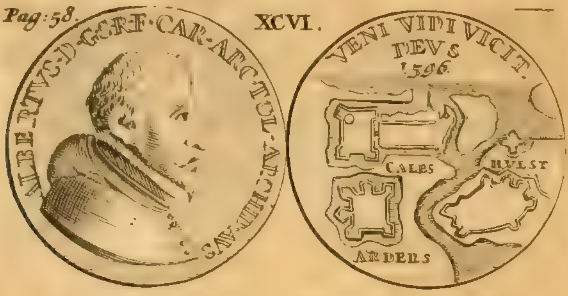
OB CIVES SERVATOS PRIDie IDvs OCTobris CIↃ. IↃ. XCV.

Pour avoir sauvé les Citoyens le 14. d'Octobre 1595.

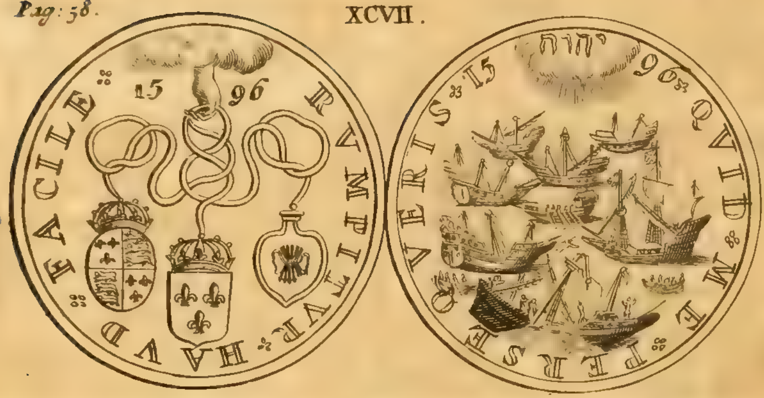
P

L'Ar-

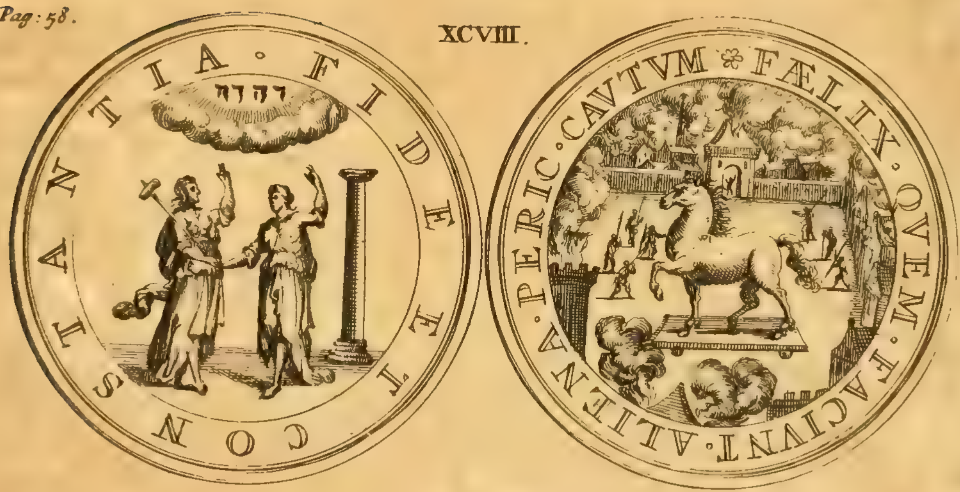
Pag: 58. XCVI.



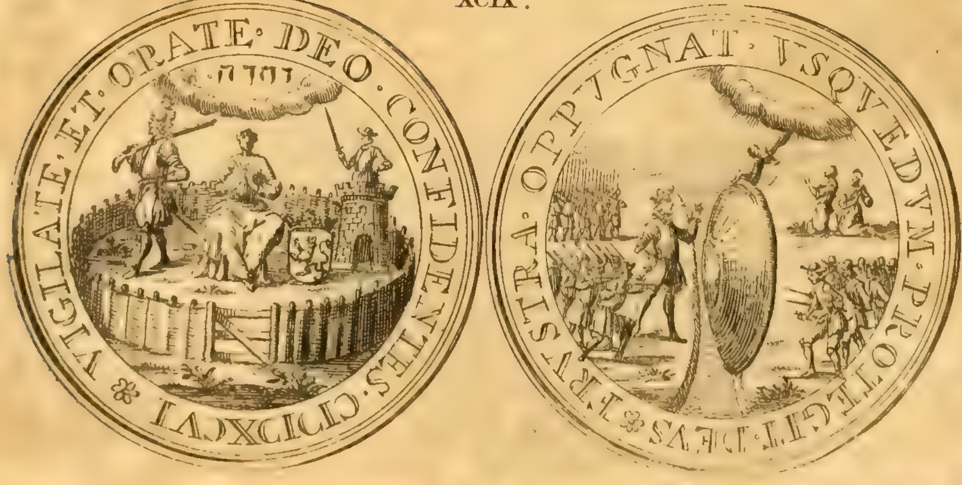
Pag: 58. XCVII.



Pag: 58. XCVIII.



Pag: 58. XCIX.



L'Archiduc Ernest étoit mort au Mois de Février 1595. à l'âge de 42. ans : il étoit fils de l'Empereur Maximilien, & frere de l'Empereur Rodolphe. Le Roi mit en sa place le Cardinal ALBERT, Archevêque de Tolede & Archiduc d'Autriche, qui l'avoit bien servi dans le Gouvernement de Portugal. Ce Prince ramena d'Espagne Philippe-Guillaume de Nassau, fils aîné du Prince d'Orange, qui avoit été fait prisonnier par le Duc d'Albe en l'an 1568. & fit son entrée à Bruxelles au Mois de Février 1596. en qualité de Gouverneur des Pays-Bas. Henri IV. étoit alors sur le Trône de France. Les secours qu'il avoit reçus de la République le lierent avec elle par reconnoissance, & par l'interêt de la Religion. L'Archiduc se crut assez fort pour attaquer en même tems l'un & l'autre. Il entra d'abord en Picardie, prit *Calais* au Mois d'Avril, & emporta d'assaut la Citadelle. Ensuite il mit le siége devant *Ardres*, qui se rendit à composition. Puis étant revenu en Flandre au Mois de Juillet, il assiégea *Hulst*, qui soutint neuf assauts, & qui fut enfin obligé de se rendre. Ce fut pour éterniser la mémoire de ces Conquêtes, que l'Archiduc fit battre lui-même la Medaille XCVI. que l'on voit ici.

D'un côté elle représente ce Prince en habit de Cardinal, avec cette Legende :

ALBERTVS DEI GRATIA SANCTAE ROMANAE ECCLESIAE CARDINALIS, ARCHIEPISCOPVS TOLETANVS, ARCHIDVX AVSTRIAE.

Albert par la Grace de Dieu Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque de Tolede, Archiduc d'Autriche.

Et de l'autre, le Plan de *Calais*, d'*Ardres*, & de *Hulst*, avec cette Inscription :

VENI, VIDI, VICIT DEVS 1596.

Je suis venu, j'ai vu, Dieu a vaincu.

Ces Conquêtes de l'Archiduc ne dédommagerent point l'Espagne des grandes pertes qu'elle fit cette année sur mer. La Reine Elizabeth aiant su que Philippe se preparoit encore à quelque nouvelle Expedition, résolut de prévenir le coup ; elle envoya contre lui une puissante Flote sous les ordres de l'Amiral Charles Howard ; & donna au Comte d'Essex le commandement des troupes. Les Etats y joignirent 24. Vaisseaux, selon leur Traité, & les mirent sous la conduite de l'Amiral Warmont. Le dessein de la Reine étoit de brûler la Flote de Philippe, & de ruïner tous ses preparatifs de guerre. Mais elle donna une égale autorité à ses deux Chefs, sans prendre garde qu'ils étoient d'un caractere d'esprit tout different. Le Comte ne demandoit que de grandes entreprises : l'Amiral au contraire étoit lent dans l'exécution, & retardoit l'équipement de la Flote. Si le premier eût été seul, l'Espagne étoit en danger de périr ; au lieu que l'Expedition n'aboutit qu'à la prise de quelques Galions, au pillage de Cadix & de quelques autres petites Villes. Les affaires de Philippe ne laisserent pas d'en souffrir beaucoup. Tous les subsides de l'année suivante étoient déja consumez ; sa Flote ruïnée ; & plus de douze cens piéces de Canon englouties par la mer. La Guerre des Pays-Bas lui avoit couté des sommes immenses.

Pour profiter encore mieux de ce desastre, la France & l'Angleterre songerent à s'unir étroitement. Toute l'attention des Etats fut de prendre garde que l'Alliance que l'on traitoit se fît à des conditions plus précises que par le passé, en sorte que la guerre se continuât plus utilement pour les Alliez, & que l'un ne pût s'accommoder sans l'autre. Le Duc de Bouillon fut envoyé en Angleterre, où le Traité fut enfin conclu. On en témoigna beaucoup de joye dans les Provinces-Unies. Il établissoit une bonne Union entre les Alliez, & d'ailleurs il faisoit honneur à la République, qui étoit mise en égalité avec des Puissances Souveraines. Ce fut en mémoire de ce Traité qu'on frapa les 3. Medailles qui se voyent ici.

La XCVII. représente d'un côté une Main qui sort d'une nuë, tenant un Nœud d'où pendent les trois Ecussons des Armes de France, d'Angleterre, & des Provinces-Unies, avec cette Devise :

RVMPITVR HAVD FACILE.

On ne le rompt pas facilement.

Et de l'autre, une Flote battuë par la Tempête, au haut le Nom de JEHOVA avec ces mots :

QVID ME PERSEQVERIS ? 1596.

Pourquoi me persecutes-tu ?

Qui sont les paroles que Jesus-Christ dit à *Saul*, lorsqu'il persecutoit l'Eglise naissante ; & que l'on applique ici à la Flote d'Espagne.

La XCVIII. représente la *Foi* & la *Constance* se donnant la main droite, & élevant la gauche vers le Ciel ; à côté est une Colonne, pour marquer la fermeté de leur union, avec ces mots :

FIDE ET CONSTANTIA.

Par la Foi & la Constance.

Au Revers est le Cheval de Troye & la Ville toute en feu, par allusion à la perte que l'Espagne venoit d'essuyer en voulant en faire souffrir aux autres : c'est ce qui est exprimé par cette Devise :

FÆLIX QVEM FACIVNT ALIENA PERICVLA CAVTVM.

Heureux celui qui devient sage par le malheur d'autrui.

La XCIX. représente la République assise & priant dans un Enclos ; aiant à ses côtez un soldat sous les Armes, & un autre en sentinelle au haut d'une tour, avec cette Legende :

VIGILATE ET ORATE DEO CONFIDENTES CIƆ. IƆ. XCVI.

Veillez & priez vous confiant en Dieu.

Au Revers sont deux Armées prêtes à se meler, pendant que deux personnes du parti de celle qui est attaquée prient à quelque distance. Au milieu est un grand Bouclier que tient une main descenduë du Ciel, pour couvrir celle des deux Armées qui l'invoque avec confiance. La Devise est :

FRVSTRA OPPVGNAT VSQVE DVM PROTEGIT DEVS.

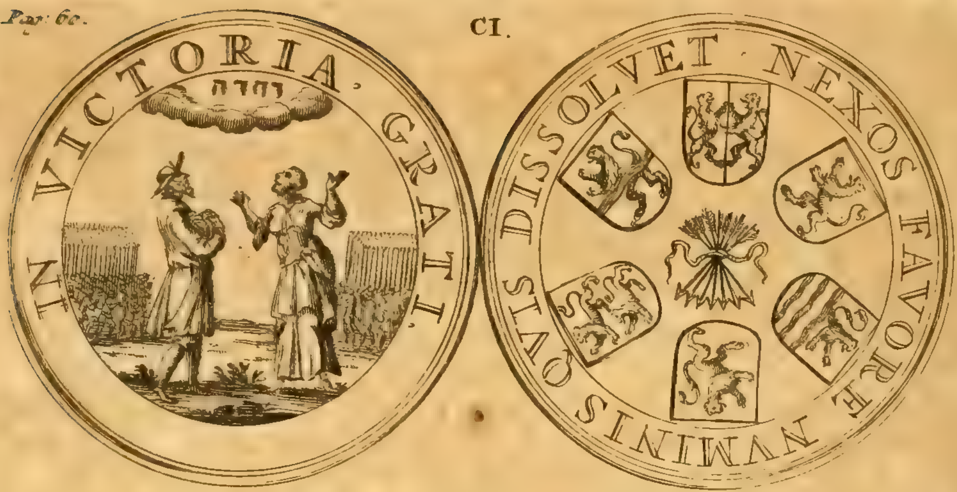
C'est en vain qu'on attaque tandis que Dieu défend.

P 2 Les effets

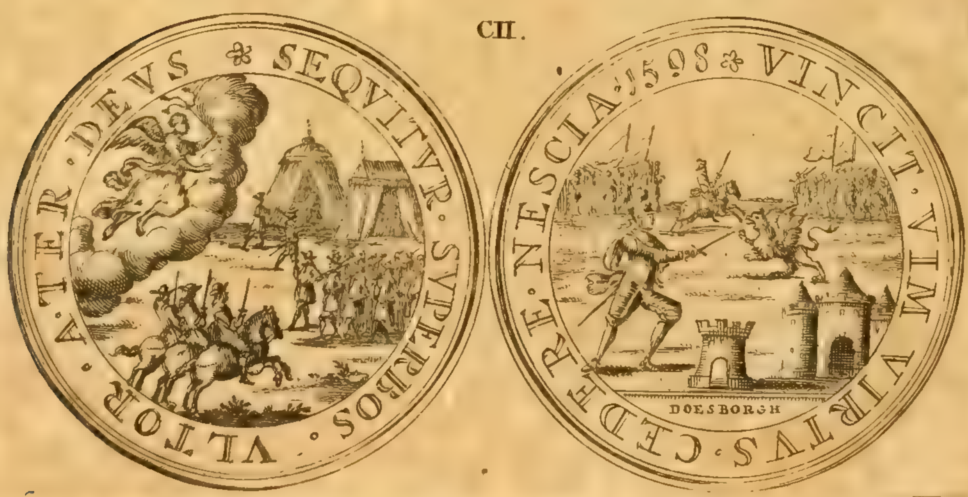
Pag. 60. C.



Pag. 60. CI.



CII.



Pag. 60. CIII.



Les effets de cette protection se firent sentir visiblement l'année suivante. Le Prince Maurice aiant été averti que l'Archiduc avoit posté cinq mille hommes à *Turnhout*, sous la conduite du Comte de Verax; s'y rendit secretement, les battit, en tua deux mille, & fit plus de cinq cens prisonniers, sans qu'il lui en coutât que dix ou douze hommes. Cette Victoire fut suivie de la prise de neuf places, qu'il emporta en trois mois de tems: ces places étoient Alpen, Rhinberg, Mœurs, Grol, Brefort, Enscheede, Oldenzeel, Otmarsen, & Lingen, qui reparerent avantageusement la perte de Hulst.

Au Mois de Mai 1598. la Paix fut conclue à Vervins entre la France & l'Espagne. Philippe eût bien souhaité de pacifier aussi les Pays-Bas. Il crut que le meilleur moyen d'y parvenir étoit de les ceder à l'Infante ISABELLE-CLAIRE-EUGENIE, sa fille, en la mariant avec l'Archiduc ALBERT. Le motif que l'on publia de cette generosité, fut de donner aux Peuples la satisfaction de voir leurs Princes parmi eux: ce que le Roi n'avoit jamais pu leur procurer par lui-même. Il ceda donc à l'Infante les Pays-Bas, tant en general qu'en particulier, avec le Comté de Charolois, la Franche-Comté, & le titre du Duché de Bourgogne, à condition que les Rois d'Espagne en pourroient retenir le nom, de même que le premier rang de Chevalier de la Toison d'or. Cette donation se fit avec toutes les formalitez requises. Les Clauses les plus remarquables étoient, que Philippe donnoit tous ces pays à sa fille à titre de Fiefs ou d'Arriere-fiefs: qu'il dispensoit les peuples du serment qu'ils lui avoient prêté, & leur ordonnoit de le prêter à cette Princesse: que s'il ne venoit point d'Enfans de ce Mariage ou s'ils mouroient sans posterité, tous ces Droits cédez retourneroient aux Rois d'Espagne. Il régloit aussi l'ordre de la succession, au cas qu'il y eût des Enfans.

Ces mesures ainsi prises l'Archiduc partit pour Ferrare, où le Mariage fut celebré par Procureur. Ce ne fut pas sans avoir auparavant obtenu dispense du Pape, & déposé à Bruxelles, sur l'Autel de l'Eglise de Notre-Dame, toutes les marques du Cardinalat. La Medaille C. que l'on voit ici fut frapée au sujet de ce Mariage. On y voit d'un côté l'Archiduc ALBERT en Buste, armé, avec ces mots:

ALBERTVS DEI GRATIA ARCHIDVX AVSTRIÆ, DVX BVRGVNDIÆ, BRABANTIÆ, COMES FLANDRIÆ, DOMINVS FRISIÆ.

Albert par la Grace de Dieu Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne & de Brabant, Comte de Flandre, Seigneur de Frise.

Et de l'autre, *Jason* aiant un pié sur le Dragon, & montrant la Toison d'or qu'il a conquise, avec ce seul mot:

ASSIDVITATE.

Par assiduité.

Pour marquer que l'Archiduc, par son Mariage avec ISABELLE, avoit obtenu la Souveraineté des Pays-Bas, Ancien Patrimoine de la Maison de Bourgogne, dont l'Ordre de Chevalerie étoit la Toison d'or.

A peine le Roi d'Espagne eut pris cette résolution, qu'il mourut le 13. de Septembre, & laissa sa Couronne à Philippe III. son fils. Jamais conjoncture ne fut plus heureuse pour les Provinces-Unies; car outre que la mort de ce Prince les délivroit d'une cruelle oppression, les plus grands succès signaloient par tout le bonheur de leurs armes. C'est le sujet de la Medaille CI. où d'un côté l'on voit un homme & une femme, les mains levées au Ciel, en Action de graces de tant de succès, avec cette Devise:

GRATI IN VICTORIA.

Pleins de Reconnoissance dans la Victoire.

Et au Revers, les Armes des sept Provinces attachées en rond, & dans le milieu sept Flêches liées ensemble, avec ces mots:

NEXOS FAVORE NVMINIS QVIS DISSOLVET?

Qui desunira ceux que la bonté Divine a joints?

L'Archiduc Albert avoit nommé le Cardinal André d'Autriche pour gouverner en son absence, & François Mendoza, Amiral d'Arragon, pour commander l'Armée des Espagnols. Celui-ci passa la Meuse avec trente mille hommes, tira vers le Rhin par les pays de Cleves & de Juliers, qui étoient Neutres, & entra a dans la Westphalie, commettant par tout d'horribles cruautez. Mais DOESBURG fut le terme de ses exploits, ou plutôt de ses brigandages. Le Prince MAURICE, qui le suivoit à la piste, ne cessoit de le harceler. Il se campa à DOESBURG, fortifia cette Ville, & empêcha le General Espagnol d'en faire le siége; bien loin que ce General en ait fait la Conquête, comme il est dit dans les Additions de Bizot. C'est le sujet de la Medaille CII. où l'on voit un Ange qui se présente aux Troupes Espagnoles, & les chasse avec un fouët. La Devise est:

SEQVITVR SVPERBOS VLTOR A TERGO DEVS.

Dieu poursuit les Orgueilleux, pour en tirer vengeance.

Au Revers est un Heros combattant un Monstre, & dans l'éloignement deux Armées prêtes à en venir aux mains, avec cette Devise:

VINCIT VIM VIRTVS CEDERE NESCIA 1598.

La bravoure, qui ne sait ce que c'est que de ceder, surmonte la force.

Et dans l'Exergue:

DOESBORGH.

Pour ce qui est du Cardinal ANDRÉ, voyant que le Prince Maurice avoit encore chassé les Espagnols de la Gueldre, où ils étoient repassez avant l'hyver, & qu'il leur avoit fait lever le Siége de Bommel; il fit bâtir à la pointe de l'Ile, sur le bord de la Meuse & du Vahal, le fort qui porte son nom, pour brider Bommel & commander ces deux Rivieres. C'est le sujet de la Medaille CIII. frapée l'an 1599. par ordre de ce Cardinal. D'un côté il y est representé en Buste, avec ces mots:

ANDREAS AVSTRIVS CARDINALIS.

André d'Autriche Cardinal.

Et de l'autre, le Plan du Fort, nommé

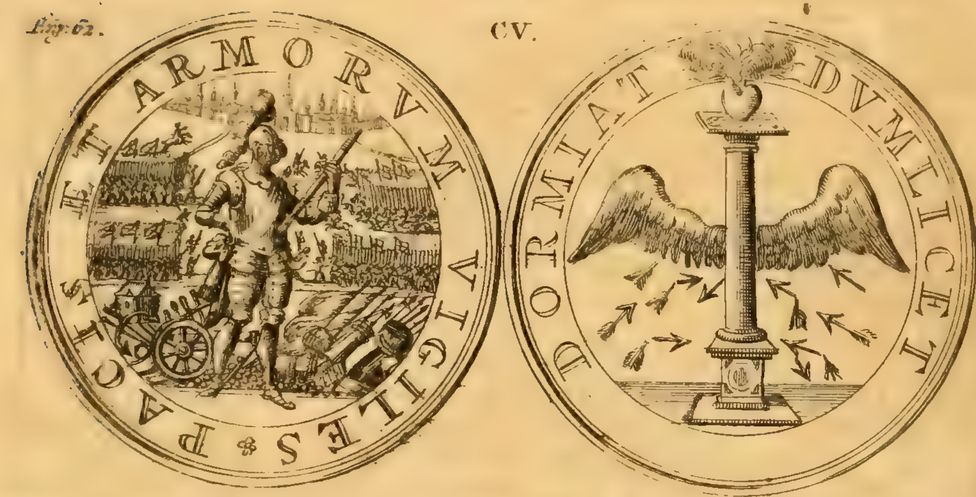
MVNIMENTVM SANCTI ANDREÆ.

Le Fort de Saint André.

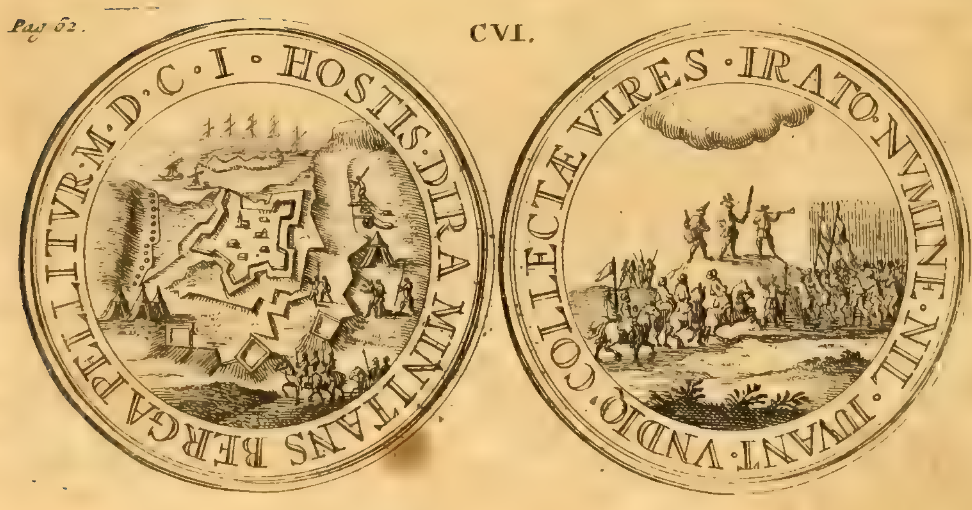
Pag. 62. CIV.



Pag. 62. CV.



Pag. 62. CVI.



Pag. 62. CVII.



Ce Fort étoit à peine bâti, que le Prince MAURICE s'en rendit Maître l'année suivante. Il prit aussi celui de Creve-cœur sur la Meuse, à l'embouchure de la Dieze; & fit ensuite preparer des Vaisseaux pour transporter son Armée en Flandre, dans le dessein d'assiéger Nieuport. Jamais Victoire ne fut plus glorieuse que celle qu'il remporta devant cette place. Il sembloit que l'Archiduc ne fût revenu d'Espagne, que pour en être le témoin. Celui-ci avant la bataille avoit défait deux Régimens de l'Armée du Prince. Plein d'esperance à ce premier succès, il avoit déja envoyé des Couriers à Bruxelles, pour y annoncer la Victoire imaginaire qu'il s'étoit promis de remporter. Mais l'évènement le détrompa. La Victoire demeura toute entiere au Prince qui prit CXXX. Drapeaux, & six cens Prisonniers, parmi lesquels se trouva l'Amiral d'Arragon: l'Archiduc y perdit six mille Espagnols morts sur la place. C'est ce qui fait le sujet de la Medaille CIV. que l'on voit ici.

D'un côté elle represente le Prince MAURICE à cheval, en posture de combattant, aiant sur la tête une Couronne de Laurier, & sous les piés de son cheval des Ennemis étendus; dans le champ de la Medaille, un Combat; dans le lointain, une Armée Navale; & au dessus, JEHOVA; avec cette Legende à l'entour:

CAPTIS CXXX. MILITARIBVS SIGNIS, ORDINVM AVSPICIIS PRINCEPS MAVRITIVS VICTOR REDIIT. 1600.

Le Prince Maurice est revenu Victorieux, après avoir gagné cent trente Drapeaux sous les Auspices des Etats. 1600.

De l'autre côté, est un Fort assiégé par mer & par terre, avec ces mots qui sont la suite de la Legende:

COMPVLSO AD DEDITIONEM PRÆSIDIO ANDREÆ, CÆSO FVGATOQVE AD NEOPORTVM ALBERTO AVSTRIÆ.

Après avoir contraint le Fort S. André de se rendre; défait & mis en fuite Albert d'Autriche devant Nieuport.

Le Prince, après tant de travaux, avoit bien mérité de se reposer. Mais s'il prenoit quelque repos, ce n'étoit que pour être plus vigilant à la sureté des Provinces, puisqu'il n'avoit les armes à la main que pour leur procurer la Paix & la Liberté. Cette double disposition est très-bien exprimée dans la Medaille CV. D'un côté on y voit le Prince debout, veillant à la tête de ses Troupes, & environné de Trophées d'armes, avec cette Legende:

PACIS ET ARMORUM VIGILES.

Les Sentinelles de la Paix & de la Guerre.

Et au Revers est une Colonne Aîlée, sur laquelle repose le Prince, & un Cœur enflammé. La Colonne est environnée de flêches qui se brisent contre elle, avec ces mots:

DORMIAT DVM LICET.

Qu'il dorme pendant qu'il le peut.

L'Hiver se passa sans rien entreprendre de part ni d'autre. Le Printems ne fut pas plûtôt venu, que les Etats donnerent ordre au Prince d'aller assiéger RHINBERG, que l'Amiral d'Arragon avoit pris lors de son irruption dans le Duché de Cleves. La Garnison de cette place incommodoit fort les Confederez. Le Prince s'y rendit au Mois de Juin; & quoi-qu'elle ne manquât ni de munitions, ni de vivres, & qu'elle fût defenduë par Louïs-Bernard d'Avila, Officier des plus experimentez, il l'emporta le 30. Juillet après une vigoureuse résistance. C'est le sujet de la Medaille CVI. où d'un côté l'on voit le Plan du siége de Rhinberg avec ces mots:

HOSTIS DIRA MINITANS A BERGA PELLITUR. M. DC. I.

L'Ennemi qui faisoit de cruelles menaces, est chassé de Rhinberg l'an 1601.

Et de l'autre, le Prince MAURICE sur une hauteur, aiant à ses côtez un Trompette & un Tambour. Son Armée est en bas à portée de recevoir ses ordres. Et pour Devise:

IRATO NUMINE NIL JUVANT UNDIQVE COLLECTÆ VIRES.

Les forces ramassées de toutes parts ne servent de rien quand le Ciel est irrité.

Cela parut non seulement dans l'ancien Monde, mais encore dans le Nouveau. Celui-là ne suffisant pas à l'ambition des Espagnols, les Confederez leur porterent la guerre dans l'autre, & combattirent par tout contre eux pour l'empire de l'Ocean. Il y avoit déja quelques années que les Etats avoient envoyé des Vaisseaux aux Indes, pour y troubler le Commerce des Espagnols & des Portugais. Cette Entreprise réussit, & fut d'une grande utilité pour la République. En 1602. deux Navires de Zeelande aiant attaqué proche de l'Ile de Ste. Helene en Afrique un Gallion de Portugal, s'en rendirent les Maîtres & y trouverent un riche butin. Mais les Compagnies particulieres se nuisant les unes aux autres on trouva qu'une seule, qui réuniroit les forces communes, seroit plus en état de resister aux Espagnols. De là l'établissement de l'illustre Compagnie des Indes, qui a conquis des Royaumes, rendu des Rois Tributaires, & envoyé des Ambassades extraordinaires aux Empereurs de la Chine & du Japon. Tel est le sujet de la Medaille CVII. L'ambition de l'Espagne y est marquée par le Cheval qui foule des piés de derriere un Globe, & s'élance dans la Mer, avec ces mots de Juvenal:

NON SVFFICIT ORBIS.

Un Monde ne lui suffit pas.

Et la noble émulation de la Republique y est representée par le Lion qui poursuit le Cheval avec cette Devise:

QVO SALTAS INSEQVAR.

Quelque part que tu sautes, je te suivrai.

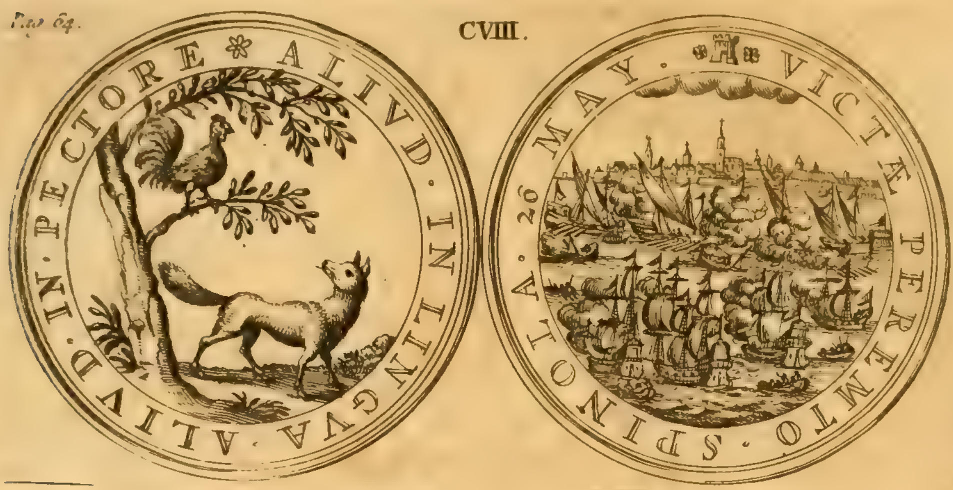
Au Revers, est le Gallion dont on a parlé, entre les deux Navires Zeelandois, avec cette Legende:

POSSVNT QVÆ POSSE VIDENTVR DECIMO-SEXTO MARTII 1602.

Ils peuvent tout ce qui semble être possible le 16. Mars 1602.

Pag. 64.

CVIII.



Pag: 64.

CIX.



Pag: 64.

CX.



Pag. 64.

CXI.



Les Années suivantes justifierent encore que rien n'étoit impossible à la valeur des Confederez. En 1603. François de Spinola, qui commandoit la Flote Espagnole, sortit du Port de l'Ecluse avec huit Galeres & quatre Fregates, & vint attaquer deux Vaisseaux de Guerre Zeelandois & deux Galeres qui étoient en garde devant cette Ville. Le Combat fut longtems opiniâtré. Mais enfin les Galeres Ennemies furent repoussées & contraintes de rentrer dans le Port, après avoir perdu leur General & huit cens hommes de ses Troupes. Les Etats n'y perdirent que trente-six hommes, & Jacob Michielsen, qui commandoit sur une des Galeres apartenant aux Hollandois. Cette Victoire est le sujet de la Medaille CVIII. où, d'un côté, l'on voit le Combat Naval avec ces mots :

VICTÆ PEREMPTO SPINOLA 26. MAII.

Les Galeres sont vaincuës par la Mort de Spinola le 26. Mai.

Et de l'autre une petite raillerie de la dissimulation Espagnole, exprimée par un Coq perché sur un Arbre au pié duquel est un Renard qui le regarde. La Devise est :

ALIUD IN LINGVA, ALIVD IN PECTORE.

Il dit une chose & en pense une autre.

Il y avoit près de trois ans qu'Ostende étoit assiégée par les Espagnols. Ils vouloient par là se rendre Maîtres de la Mer, & empêcher aux Confederez l'entrée de la Flandre. En 1604. Ambroise Spinola, frere de François, en continua le siége avec une habileté qui donna naissance à cette grande réputation qu'il eut depuis dans les armes. Comme on ne pouvoit guere esperer de sauver cette place, les Etats résolurent d'en assiéger quelque autre, non moins avantageuse par sa situation. Le Prince Maurice s'étoit déja emparé de Cadsant, d'Ysendyk, d'Ardenbourg, & des autres Forts aux environs de l'Ecluse. Il assiegea encore cette derniere Place sur la fin de Mai ; & le fit avec tant d'art, que quoique Spinola vînt lui-même d'Ostende pour la secourir, il ne put néanmoins empêcher qu'elle ne fût prise le 19. d'Août par famine. L'Ecluse n'étoit pas moins commode qu'Ostende pour entrer en Flandre & en insulter les Côtes de ce côté-là. Les Espagnols aiant si mal réussi dans leurs vuës, on fit la Medaille CIX. pour les railler encore de ce mauvais succès.

D'un côté est la Ville d'*Ostende* assiégée, avec cette Legende :

ITANE FLANDRIAM LIBERAS IBER,
ΧΡΥΣΕΑ ΧΑΛΚΕΙΩΝ?

Est-ce ainsi, Espagnol, que tu delivres la Flandre,
Et que de l'or tu en fais du cuivre?

Les Lettres Numerales marquent l'Année 1604. Au Revers est la Ville de l'ECLUSE, avec la Carte des environs. L'Esprit de cette Medaille étoit de marquer que la prise de l'Ecluse & la défense d'*Ostende* étoit plus utile & plus glorieuse aux Etats, que la perte de cette derniere Ville ne leur pouvoit être préjudiciable. En effet, que resta-t-il aux Espagnols de toutes les dépenses & les fatigues d'un Siége qui avoit duré 38. Mois? Un Monceau de sable & de pierres entassées: un mélange confus de ruïnes & de fortifications; en un mot, un affreux Cimetiere, où l'on cherchoit vainement cette Ville autrefois Maîtresse de la Mer.

Aussi le Prince MAURICE, qui en avoit si amplement dedommagé les Etats par ses Conquêtes, fut-il honoré l'année suivante d'une Medaille (c'est la CX.) qui marque à quel point il soutenoit la gloire de sa Maison.

D'un côté est le Buste de ce Prince, armé, avec cette Legende :

MAVRITIVS PRINCEPS AVRAICÆ, COMES NASSAVIÆ, CATSENELEBOGII,
MARCHIO VERÆ ET VLISSINGÆ.

Maurice Prince d'Orange, Comte de Nassau & de Catzenelleboge,
Marquis de Veere & de Flessingue.

Au Revers, dans une Couronne de Laurier, est un Rejetton sortant d'un arbre coupé, avec ces mots :

TANDEM FIT SVRCVLVS ARBOR. ANNO 1605.

Enfin le Rejetton devient Arbre.

Pour marquer que le Fils feroit revivre la gloire du Pere. C'est la Devise que le Prince avoit prise après la mort de Guillaume de Nassau.

L'année suivante 1606. ne fut pas si favorable aux Confederez : ils perdirent Lochen & Grol dans la Gueldre, & Rhinberg assiégé par le Marquis de Spinola. Il est vrai que le Prince Maurice reprit Lochen ; mais il ne put ni reprendre Grol, ni sauver Rhinberg, parce qu'il ne crut pas devoir hazarder une Bataille.

Toutefois ces pertes furent en quelque façon reparées l'an 1607. par la Victoire que les Etats remporterent sur l'Armée Navale d'Espagne, au Detroit de Gibraltar. Leur Flote, composée de vingt-six Vaisseaux de Guerre, étoit commandée par JACQUES DE HEEMSKERK, de la Ville d'Amsterdam. Il y perdit la vie à la vérité ; mais on peut dire qu'il fut enseveli dans son Triomphe. Les Espagnols y perdirent aussi leur General *Jean Alvarez d'Avila*, dont le fils fut fait prisonnier ; & outre cela, leur Vaisseau Amiral, le Vice-Amiral, & cinq Gallions qui furent brûlez : les autres aiant échoué sur la Côte. Ce fut au sujet de ce Combat, donné le 25. Avril 1607. que les Etats firent fraper cette Medaille N°. CXI. où l'on voit d'un côté l'Armée Navale rangée en bataille ; & de l'autre, les Gallions Espagnols qui échouent, avec ces mots :

SERVAT VIGILANTIA CONCORS CIϽ. IϽ. CVII.

Le salut des autres est dû à la Vigilance & à l'Union.

Ce Monu-

CXII.



Pag:66. CXIII.



Ce Monument ne fut pas le ſeul que l'on conſacra à la gloire du brave Heemskerk. Les Etats, après l'avoir fait enterrer honorablement dans la Vieille Egliſe d'Amſterdam, firent encore fraper cette Medaille CXII. pour en conſerver la mémoire à la poſterité. D'un côté on y voit l'Armée Navale rangée en bataille, à peu près comme dans la précedente; & de l'autre, cette magnifique Inſcription:

DEI OPTimi MAXimi NVTV
ILLvstrivm ORDinvm GENeralivm CONFOEDeratarvm REGIONvm INFerioris GERmaniæ AVSPICIIS.
SVB MAVRITIO NASSOviæ PRINCipe AVRANIÆ ARCHITALASSO,
HEROS JACOBVS AB HEEMSKERK
IN IPSIS FRETI HERCVLEI FAVCIBVS SVB CONSPECTVM VRBIS GIBELTARIÆ
NAVES HISPANICAS
HVC VSQVE HABITAS INEXPVGNABILES DEVICIT, EXVSSIT,
AC SVA PAVCORVMQve MORTE NON INGLORIA FVNDITVS DELEVIT.
VII. CALendas MAII CIↃ. IↃ. VII.

Par la Volonté de Dieu Très-Bon, Très-Grand,
Sous les auſpices des illuſtres Etats Generaux des Provinces-Unies des Pays-Bas,
Le Heros Jacques de Heemskerk
A, dans le Detroit des Colonnes d'Hercule, à la vuë de la Ville de Gibraltar,
Vaincu, brûlé, & entiérement diſſipé les Vaiſſeaux Eſpagnols
Qu'on avoit juſques ici eſtimez invincibles,
Sans avoir perdu que peu des ſiens qui ſont morts glorieuſement avec lui.
Le 25. Avril 1607.

Dans l'Exergue ſont écrits ces mots du VI. Liv. de l'Eneïde, adreſſez à la Republique:

HÆ TIBI ERVNT ARTES.
Ce ſeront-là tes emplois.

Pour marquer qu'étant accoutûmée à vaincre les Eſpagnols, elle triompheroit toujours de cette Nation.

L'Eſpagne en effet ſentit bien qu'il n'y avoit pas moyen de reduire les Provinces-Unies. Voyant donc que la Mer & les Fleuves combattoient, pour ainſi dire, en leur faveur; que l'Amour de la Liberté étoit le plus fort lien de leur Union; & que la guerre ne ſervoit qu'à les rendre plus puiſſantes: elle commença à parler de paix, & à traiter avec les Etats ſur le pié de Peuples Libres & indépendans. Fatale extremité où l'orgueil Eſpagnol fut obligé de deſcendre!

Les Etats n'ayant conſenti à la Negociation, qu'après avoir eu du Roi d'Eſpagne & des Archiducs une Déclaration en bonne forme de l'indépendance qu'on reconnoiſſoit en eux, firent fraper à ce ſujet les Medailles qui ſe voyent ici N°. CXIII.

La 1. repreſente l'Eſperance ſous l'Embleme d'une femme avec une Ancre, levant les mains vers le Ciel, d'où deſcend une Colombe qui tient à ſon bec un rameau d'Olivier, avec ces mots:

REDEANT SATVRNIA REGNA.
Que le Regne de Saturne revienne.

Au Revers, ſont les Armes de Gueldre où cette Monnoye a été faite, comme le marque l'Inſcription:

CAMERÆ RATIONVM GELRIÆ.
Monnoye de la Chambre des Comptes de Gueldre.

La 2. repreſente d'un côté Ulyſſe aſſis, ſous la forme d'un Satyre tenant d'une main un Javelot, & de l'autre préſentant à Mercure une Branche de la Plante appellée *Moly*, dont parle Homere, qui avoit la fleur très-agreable, mais dont la racine étoit noire & de mauvais goût, avec ces mots:

MENTEMQVE MANVMQVE (novi)
Je connois & votre cœur & votre main.

Pour marquer la défiance où l'on étoit de cette paix frauduleuſe: ce qui eſt encore mieux exprimé ſur le Revers, où l'on voit un homme armé qui ne reçoit qu'avec précaution & l'épée à la main une Branche d'Olivier qu'une main lui préſente. La Deviſe eſt:

non teMere faLLItVr non fIDens.
On ne trompe pas aiſément celui qui ſe méfie.

Les Lettres Numerales marquent l'année 1607. Et dans l'Exergue Senatvs Confoederatvs.

La 3. repreſente un Camp retranché avec ces mots:

IN CASTRIS CAVE AB OMNI RE MALA 1607.
Dans un Camp il faut ſe donner de garde de tout ce qui peut nuire.

Et au Revers, trois hommes ſonnant de la trompette, avec cette Legende:

NON EST COARCTATA MANVS DomiNI.
La main du Seigneur n'eſt point racourcie.

Le Mot *Zelandia* & les armes de *Zeelande* qui ſont au haut, marquent que c'eſt en cette Province que cette Monnoye a été battuë.

La 4. enfin a d'un côté une main qui tient une Epée, avec ces paroles autour:

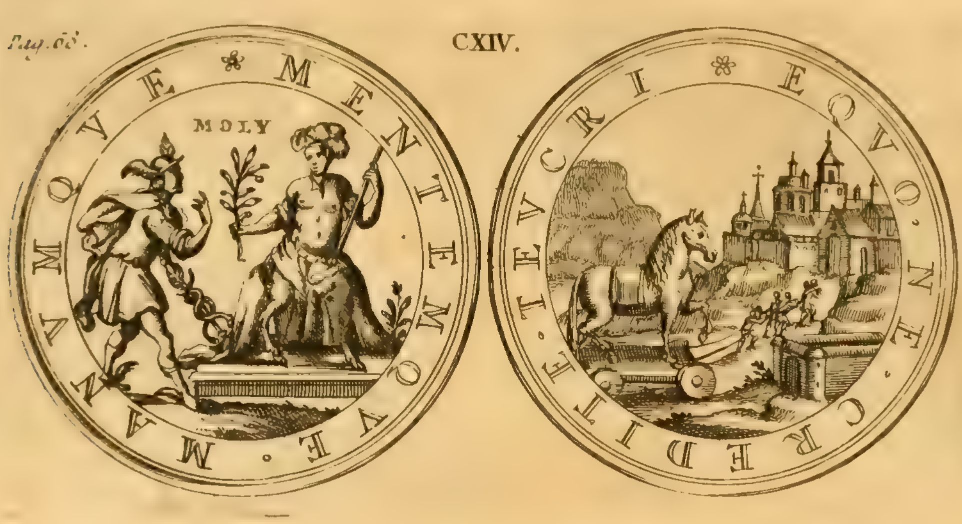
PRO ARIS ET FOCIS 1607.
Pour nos Autels & nos foyers.

Et de l'autre, les Armes d'Utrecht avec cette Deviſe:

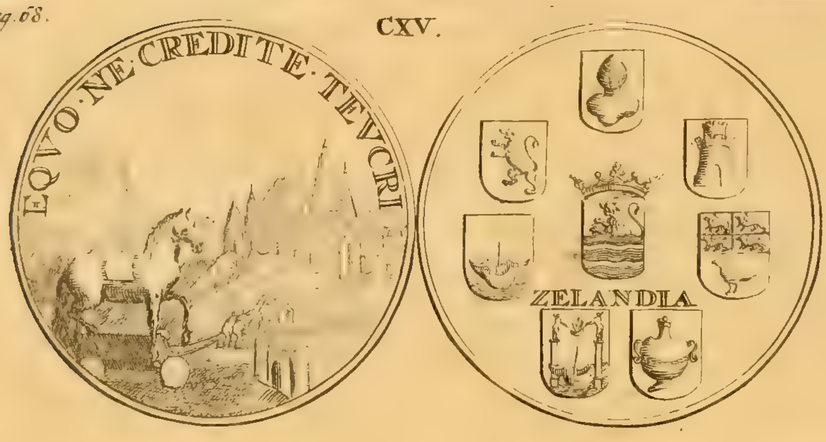
CALCULVS JVSTVS APVD DEVM.
Jetton juſte devant Dieu.

Toutes ces

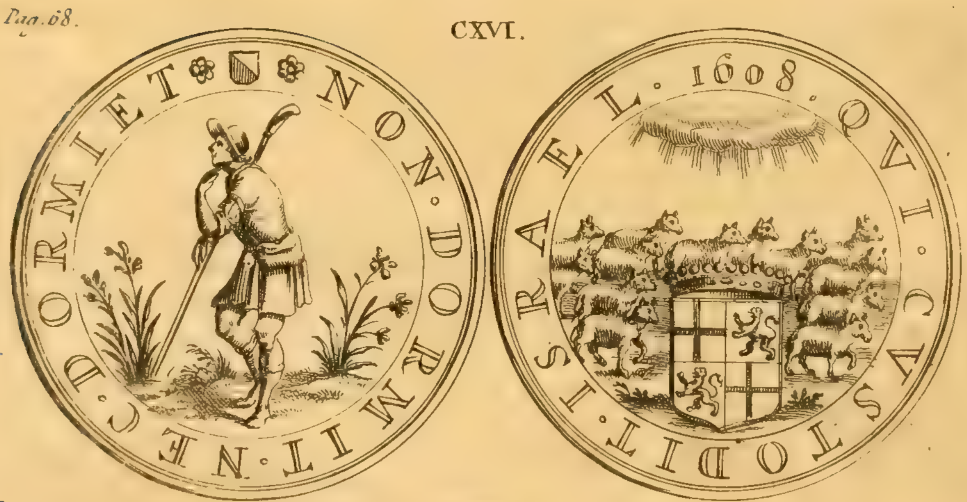
Pag. 68. CXIV.



Pag. 68. CXV.



Pag. 68. CXVI.



Pag. 68. CXVII.



Toutes ces Medailles differentes marquoient la diverſité de ſentimens où l'on étoit dans les Provinces, au ſujet de la Paix que l'Eſpagne leur faiſoit offrir. Les uns la ſouhaitoient, & la regardoient comme avantageuſe dans la conjoncture préſente des affaires. Les autres s'en défioient, comme d'un piége qu'on leur tendoit pour mieux cacher le reſſentiment des Eſpagnols : ils ne croyoient pas pouvoir compter ſur une Nation toujours extrême dans ſa conduite, qui pourroit un jour les traiter de rebelles & d'Heretiques à qui elle ne ſe croiroit pas obligée de garder la foi. Les autres enfin n'en vouloient point entendre parler ; & c'étoient les Partiſans de Maurice, qui, pour en diſſuader auſſi les peuples, firent fraper en 1608. ces deux Medailles dans la ZEELANDE, où le Prince avoit tout pouvoir & où il étoit extrêmement aimé.

La 1. N°. CXIV. repreſente d'un côté le même Satyre que nous avons deja vu, offrant à Mercure l'Herbe *Moly* dont nous avons parlé, avec la même Deviſe ; Et de l'autre ſix hommes qui veulent faire entrer dans une Ville le Cheval de bois que les Grecs feignoient d'avoir conſacré à Minerve, & qui fut cauſe de la ruïne de Troye, avec ces paroles de Virgile, Eneïd. Liv. II.

EQVO NE CREDITE TEVCRI.

Troyens défiez-vous de ce Cheval.

La 2. N°. CXV. ne differe de celle-là que dans la diſpoſition de l'Emblême, & dans le Revers. On y voit premiérement d'un côté le même Cheval de bois avec la même Deviſe ; & de l'autre, les Armes de Zeelande, environnées de celles des autres Villes de la Province, avec ce mot au milieu :

Z E L A N D I A.

La 3. fut faite à Utrecht la même année, pour diſſiper les ſoupçons de ceux, qui, voyant toutes les forces de l'Etat entre les mains du Prince MAURICE, craignoient de ſe donner un Maître en ſa perſonne, par la continuation de la guerre. Dans cette Medaille, qui eſt la CXVI. le Prince eſt repréſenté ſous l'Emblême d'un Berger qui garde ſon Troupeau, avec cette Legende continuée ſur le Revers :

NON DORMIT NEC DORMIET
QVI CVSTODIT ISRAEL.

Celui qui garde Iſraël ne dort ni ne dormira.

Au bas du Revers ſont les Armes d'Utrecht.

Cette diverſité de ſentimens étoit cauſe que l'on n'avançoit point dans la Négociation. Mais les Zeelandois, qui s'oppoſoient le plus fortement à la Paix, aiant enfin conſenti à une Trêve au commencement de l'année 1609. elle fut concluë à Anvers pour 12. ans, dans la forme la plus glorieuſe pour les Provinces-Unies. L'Eſpagne ne changea rien aux termes dont on s'étoit ſervi pour exprimer la Liberté & l'indépendance des Etats : cet Article, de même que celui de leur Commerce, y fut énoncé de la maniere la plus claire & la plus préciſe. Ainſi finit une guerre ſanglante qui duroit depuis quarante-deux ans. Jamais on n'avoit ouï parler de ſi beaux faits d'armes, que ceux qui s'étoient vus pendant cette guerre. Les deux partis y avoient acquis tant de réputation, que le bruit de leurs exploits, porté dans les differentes contrées du monde, les rempliſſoit d'étonnement. Auſſi voyoit-on un grand nombre de gens ſe rendre de toutes parts dans l'Armée de l'un ou de l'autre, pour y apprendre l'art de fortifier les places, de les attaquer & de les défendre. C'étoit en effet dans ces Provinces, la véritable Ecole de la guerre, que l'on venoit s'inſtruire de la maniere de camper, de combattre, de ſe retrancher, de conduire des armées, de les faire ſubſiſter, & de diſcipliner les Troupes. C'eſt aux Princes d'Orange & aux Generaux Eſpagnols que l'on eſt redevable de tout le fonds de ce Mêtier, funeſte à la vérité, mais utile dans la néceſſité d'une juſte défenſe, auquel on a ajouté depuis les nouvelles obſervations que le tems & l'experience ont pu fournir.

Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour les PROVINCES-UNIES, ce fut d'avoir contraint l'Eſpagne de traiter avec elles avec une eſpece d'égalité : d'avoir vu venir par ſes Ambaſſadeurs, leur ancien & ſuperbe Maître juſques dans la Haye, le Siége de leur domination, leur demander la paix comme à des Souverains : d'avoir forcé ce Prince, le plus puiſſant de l'Europe, à reconnoître leur Liberté, leur indépendance, & tous leurs autres droits eſſentiels, pour les en laiſſer jouïr pleinement, paiſiblement, & ſans trouble : de l'avoir obligé de renoncer à toutes les prétenſions qu'il pouvoit avoir ſur elles ; & à leur accorder une bonne partie des INDES, d'où il avoit tiré juſques-là tant de Tréſors : Enfin, d'avoir obtenu d'avance par cette Trêve, ce que la Paix de Munſter leur confirma depuis par un Traité plus authentique & plus ſolemnel.

Comme c'étoit par la Mediation de la France & de l'Angleterre que ce Traité avoit été conclu, il fut ſuivi d'une nouvelle alliance des PROVINCES-UNIES avec ces deux Couronnes, pour laquelle, de même que pour la Trêve, les Etats firent fraper la Medaille CXVII. que l'on voit ici.

D'un côté elle repréſente trois Cœurs unis, avec le Nom de JEHOVA au deſſus, & cette Legende :

JVNCTA CORDA FIDELIVM.

Les Cœurs des Fideles ſont unis.

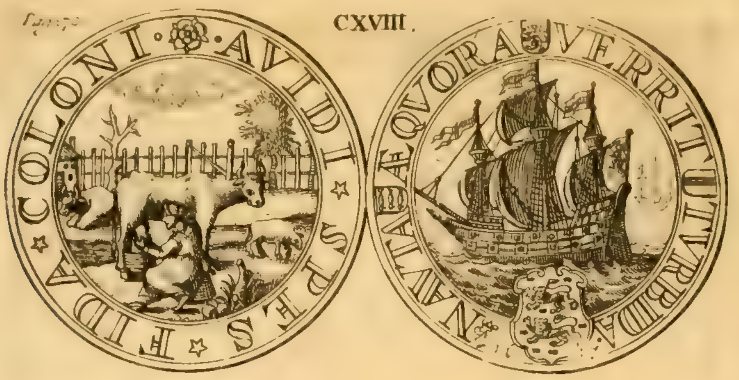
Et de l'autre, la Paix aſſiſe ſur un Trophée d'Armes, aiant une Couronne ſur la tête, tenant de la main droite un rameau d'Olivier, & de la gauche ſept flêches, qui ſont les SEPT PROVINCES-UNIES, avec cette Deviſe, dont les Lettres Numerales marquent l'année 1609.

reqVIes post tot DIsCrIMIna.
NIL PLACITVM SINE PACE DEO.

Le repos après tant de Combats. Rien n'eſt agreable à Dieu ſans la Paix.

On ne pouvoit aſſez admirer le courage, la fermeté, la conſtance, & la ſageſſe de cette République, qui s'étoit élevée par ſa vertu, qui s'étoit ſoutenuë par ſa prudence, & qui s'étoit gouvernée dans toutes ſes affaires d'une maniere digne de cette vigueur que la Nation Batave avoit fait paroître de tout tems. Les Rois, les Princes & divers Peuples des Parties du Monde les plus reculées s'empreſſerent à la feliciter de ſes grands ſuccès, & lui envoyerent des Ambaſſades ſolemnelles pour faire Alliance avec elle.

Pag. 70. CXVIII.



Pag. 70. CXIX.



Pag. 70. CXX.



Déja l'on goûtoit par tout les doux fruits de cette heureuse Paix. Déja, même avant la fin de l'année, on en celebroit les avantages par des monumens publics. C'est ce que marque la Medaille CXVIII. frapée à ce sujet par ceux de Frise. D'un côté elle represente une Paysane qui trait sa Vache dans une Prairie, tandis que son Mari est là auprès qui repose, avec ces mots :

AVIDI SPES FIDA COLONI.

L'Esperance certaine de l'avide Laboureur.

Et de l'autre, un Vaisseau qui passe la mer tranquillement. Au dessus sont les Armes de Hollande; au côté droit celles d'Enchuysen, au côté gauche celles de Medenblik, & au dessous celles de Frise, avec cette Devise :

VERRIT TVRBIDA NAVTA ÆQVORA.

Le Nautonnier passe les Mers orageuses.

Et comme la Paix ne sert qu'à fortifier les Etats, quand d'ailleurs ils ne se relâchent point de l'Union qui les rendoit formidables pendant la guerre: on exprima trois ans après cette force de la Republique, par la 1. Medaille que l'on voit ici N°. CXIX. où d'un côté est le Faisceau de flêches liées ensemble, avec cette Legende:

FORTITVDO BELGICA.

La force Belgique.

Et au Revers cette Inscription :

CIƆ. IƆ. CXII. INDVCIARVM IIII.

L'an 1612. le quatriéme de la Tréve.

Enfin, comme la Paix est la Mere des Arts, & que rien ne rend un Pays plus florissant, que le repos & la sureté dont on y jouït: le grand nombre de Négotians qui étoient venus s'établir à Amsterdam, fit prendre aux Magistrats la résolution de faire bâtir un lieu où ils pussent s'assembler. Ce Bâtiment, nommé LA BOURSE, que l'on voit ici sur la 2. Medaille, avec les Armes d'Amsterdam au Revers, fut commencé dès l'an 1608. & achevé seulement en 1613. comme il paroît par une Inscription en Lettres d'or sur une pierre de Marbre noir, qui s'y lit dans la Gallerie qui est du côté du Nord-Ouest. Ce Bâtiment est un Quarré-long de 250. piés de longueur & 140. de largeur, accompagné de deux belles Galleries où les Marchands se retirent quand il fait mauvais tems. Ces Galleries sont soutenuës de 46. gros piliers, tous numerotez, afin de pouvoir trouver par ce moyen ceux à qui l'on a affaire. On estime que ce lieu peut contenir cinq à six mille personnes. Il repose sur trois Arcades sous lesquelles passe la Riviere d'Amstel; mais le passage en est fermé aux Batteaux depuis environ 30. ans, à cause d'une conspiration qui fut découverte, & qui tendoit, dit-on, à faire sauter la Bourse dans le tems que les Marchands y seroient assemblez. Le nombre prodigieux de gens qu'on y voit de presque toutes les Parties du monde, & qui, dans une heure, y font des affaires pour plusieurs Millions, est une chose qui fait tous les jours l'admiration des Etrangers.

Toutefois cette tranquillité generale n'empêcha point qu'il n'y eût des troubles dans quelques Villes particulieres. Telle fut, entre autres, la Ville d'Utrecht, où quelques séditieux se mutinerent sur la fin de l'année 1610. sous prétexte qu'ils n'étoient pas contens du Gouvernement. Leur dessein étoit de se défaire des soldats qui gardoient la Ville, d'assassiner les Magistrats qui étoient en charge, & les Ministres de l'Eglise, de s'emparer de la Chambre des Etats, d'en faire périr les principaux Membres, & de massacrer le Prince Maurice lui-même, à moins que l'on ne rendît à la Ville ses anciens privileges, & qu'on ne rétablît les Bourguemaîtres qui avoient été dépossedez. Cette sédition s'étant renouvellée l'an 1611. les plus coupables furent condamnez au dernier suplice. Mais l'intercession de quelques personnes considerables, & des Ministres mêmes, fit changer la peine de mort en celle d'un Bannissement perpetuel. Ils ne laisserent pas de revenir l'année suivante: ce qui donna lieu aux Etats de publier un Placard très-severe contre tous ceux qui donneroient retraite aux Bannis. C'est le sujet des deux premieres Medailles, que l'on voit ici N°. CXX.

L'une represente d'un côté deux hommes qui creusent une fosse, en présence d'un troisiéme qui semble les diriger, & d'une foule de spectateurs qui regardent de loin l'ouvrage; & sur le Revers ces deux hommes qui tombent dans la fosse qu'ils ont creusée, pendant que le Directeur se retire & que les spectateurs s'enfuient. La Legende est :

1610. FOVEAM FODERVNT. 1611. IN EAM CECIDERVNT 1612.

L'an 1610. ils ont creusé une fosse; l'an 1611. & 1612. ils y sont tombez.

L'autre fut frapée l'année suivante en l'honneur du Prince Maurice qui avoit dissipé par sa prudence toutes ces brouilleries. Il est representé sous l'Emblême d'un Soleil qui dissipe des brouillards; & de l'autre côté sous celui d'une Justice tenant l'Epée & la Balance avec ces mots continuez sur le Revers:

DISSIPAVIT NEBVLAS ET NEBVLONES 1613.

Il a dissipé les Brouillards & les Brouillons.

Le troisiéme est une monnoye de la Chambre des Comptes de Zeelande, qui fut frapée la même année pour marque de l'Union qui faisoit la principale force de cette Province. D'un côté est le Lion nageant tenant d'une de ses pattes le faisceau de flêches, & de l'autre montrant le Ciel où le Nom de JEHOVA est écrit, avec cette Devise :

HAC UTIMUR, ILLO NITIMUR.

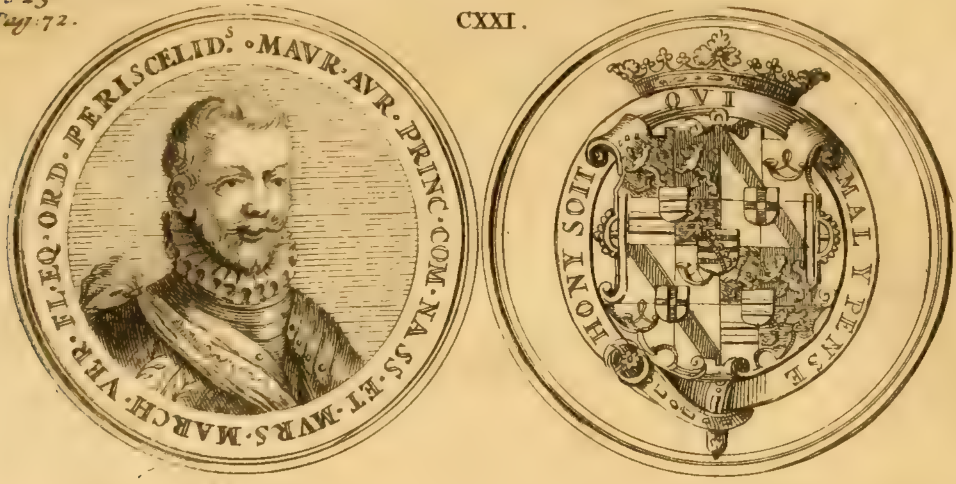
Nous nous servons de celle-ci; nous nous apuyons sur celui-là.

Au Revers sont les Armes de la Ville entourées de celles de la Province, avec cette Legende autour:

CALCVLVS CAMERÆ RATIONVM ORDINVM ZELANDIÆ 1613.

Jetton de la Chambre des Comptes des Etats de Zeelande.

Pag:72. CXXI.



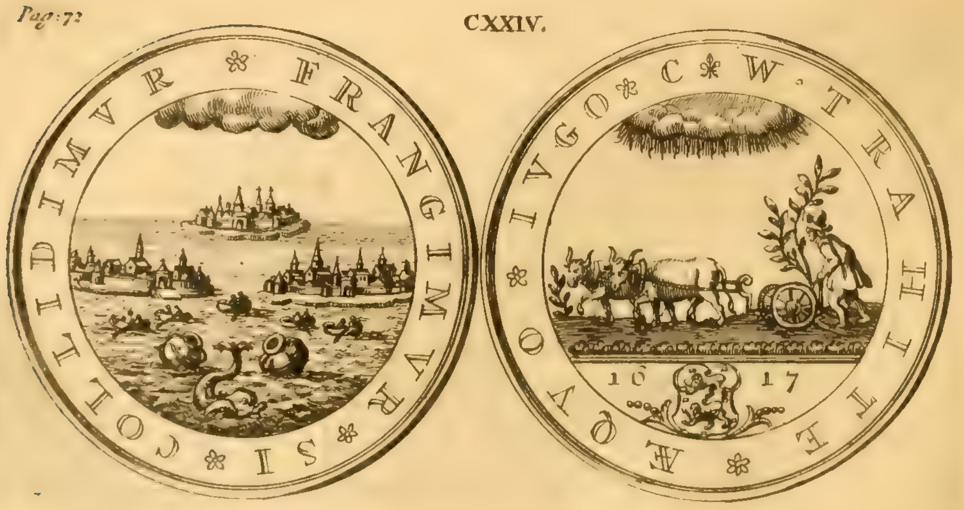
Pag:72. CXXII.



Pag.72. CXXIII.



Pag:72 CXXIV.



Le Prince avoit à peine apaisé les troubles qui s'étoient élevez à Utrecht, qu'il se forma contre lui-même une Conspiration, qu'on eut aussi le bonheur de découvrir. Il venoit d'arriver à Schenck, le rendez-vous general de l'Armée des Etats, qui étoient entrez dans la querelle des Princes de Brandebourg & de Neubourg avec l'Empereur, au sujet de la succession de Cleves & de Juliers. Etant là, on l'avertit de prendre garde à lui, parce que des gens apostez en vouloient à sa vie. On arrêta en effet deux hommes habillez en Pelerins, sur qui l'on trouva des poignards bien affilez. On en fut d'autant plus allarmé, qu'on venoit d'aprendre la mort funeste de Henri IV. Roi de France, poignardé dans son Carosse lorsqu'il passoit à Paris dans la ruë de la Ferronnerie. Toutefois le Prince MAURICE échapa au danger qui le menaçoit. Les prétendus Pelerins furent mis en prison; & sur ce qu'ils ne voulurent déclarer ni leur nom ni leur patrie, ils furent conduits à la Haye, où on leur fit leur procès.

La Reine Elizabeth étoit morte dès l'année 1603. Jacques Stuart lui avoit succedé, & fut le I. du nom, depuis la réunion qu'il avoit faite des Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Comme il marioit cette année 1613. la Princesse Royale sa fille unique avec l'Electeur Palatin, & qu'il donnoit à ce Prince l'Ordre de la Jarretiere, il voulut aussi l'envoyer au Prince MAURICE, pour qui il avoit une extrême consideration. C'est ce qui paroît par cette Medaille CXXI. qui fut faite pour la reception du Prince. D'un côté elle le represente en Buste armé, avec ces titres :

MAVRitivs AVRaicæ PRINCeps COmes NASSaviæ ET MVRSiæ,
MARCHio VERæ, FLessingæ, EQves ORDinis PERISCELLIDis.

Maurice Prince d'Orange, Comte de Nassau & de Meurs, Marquis de Veere & de Flessingue, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere.

Et au Revers, les Armes du Prince avec la Devise ordinaire de l'Ordre.

HONNY SOIT QVI MAL Y PENSE.

Cet Ordre étoit le même qu'avoit porté le feu Roi de France *Henri le Grand.* La Ceremonie s'en fit à la Haye, en même tems qu'elle se faisoit à Windsor par Procureur. Le Roi Jacques but publiquement à la santé des Etats & du Prince MAURICE; & dit qu'il avoit été bien aise d'associer à l'Ordre le plus grand Capitaine de son tems, & de lui envoyer le même Ordre qu'avoit porté Henri le Grand, Roi de France, qui avoit été le plus vaillant Roi du monde. C'est ainsi que l'on celebroit le mérite d'un Prince qui assuroit en même tems le repos & des Provinces-Unies & des Etats Voisins.

Les Pays soumis aux Archiducs ne jouïssoient pas d'une moindre tranquillité. Ce fut pour en faire aussi honneur au sage Gouvernement d'ALBERT & d'ISABELLE, que l'on fit fraper en 1614. la Medaille CXXII. que l'on voit ici. Ces deux Epoux y sont representez, l'un avec cette Inscription:

ALBERTvs Dei Gratia ARCHIDvx AVSTriæ, Dvx BVRGvndiæ,
BRAbantiæ; COmes FLandriæ, HOllandiæ, Zelandiæ.

Albert par la Grace de Dieu Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne & de Brabant; Comte de Flandre, de Hollande & de Zeelande.

Et l'autre avec cette Legende :

ELISABETA Dei Gratia INFans HISPaniæ, Dvcissa BVRGvndiæ, BRAbantiæ,
COmitissa FLandriæ, HOLlandiæ, Zelandiæ.

Elizabeth par la Grace de Dieu, Infante d'Espagne, Duchesse de Bourgogne & de Brabant; Comtesse de Flandre, de Hollande & de Zeelande.

Par le Traité que les Etats avoient fait avec la Reine Elizabeth l'an 1585. pour obtenir d'elle quelque secours, on lui avoit livré la Brille, Flessingue, & le Château de Ramekens ou de Zeebourg, Places maritimes de ces Provinces. Comme elles étoient d'une très-grande importance pour les Etats, le Roi Jacques voulut bien les leur restituer, moyennant qu'ils lui payassent les sommes que l'Angleterre leur avoit prêtées pendant la guerre. Ce fut en mémoire de cette restitution que la Zeelande fit fraper en 1616. la Medaille CXXIII. où d'un côté on voit les armes de cette Province environnées de celles des Villes qui la composent, avec ce mot ZELANDIA; & de l'autre cette Inscription Latine:

BENIGNITATE, FIDE, JVSTITIA JACOBI REGIS, SALVO FOEDERE
AMICItiAQve, ORDINvm GENERalivm PRVDENtia RESTITVTa
ZELANDIS FLESSINGA ZEEBVRGVM.
Anno MDCXVI. XIV. JVNii.

Flessingue & Zeebourg restituées aux Zeelandois, l'Alliance & l'Amitié conservées par la bonté, la foi, la Justice du Roi Jacques, & par la prudence des Etats Generaux, le 14. de Juin 1616.

Tout contribuoit au bonheur des Provinces-Unies: il n'y avoit que leurs divisions qui fussent capables de le troubler. L'année suivante 1617. en fournit un fâcheux exemple. Une question de Theologie, poussée trop loin de part & d'autre, pensa leur être plus funeste que tous les desseins de leurs Ennemis. Je parle de la dispute des Arminiens, qui partagea tout l'Etat & la Noblesse. *Barnevelt* Pensionnaire de Hollande paroissoit le Chef de cette nouvelle Secte introduite par le celebre *Jacques Arminius.* Celui-ci eut pour successeur *Conrad Vorstius*, qui trouva aussi bien que lui en la personne de *François Gomar* un puissant Adversaire. De là les noms d'*Arminiens* & de *Gomaristes*, ou de *Remontrans* & de *Contre-Remontrans*, ainsi nommez d'une Remontrance que les premiers firent aux Etats Generaux, & à laquelle les seconds s'oposerent de tout leur pouvoir. Comme ces differentes factions remplissoient toutes les Villes de querelles & même de meurtres, on fit fraper l'an 1617. la Medaille CXXIV. pour les avertir du danger auquel elles s'exposoient. D'un côté on y voit deux Pots de terre flottans sur la mer, avec cette Devise :

FRANGIMVR SI COLLIDIMVR.

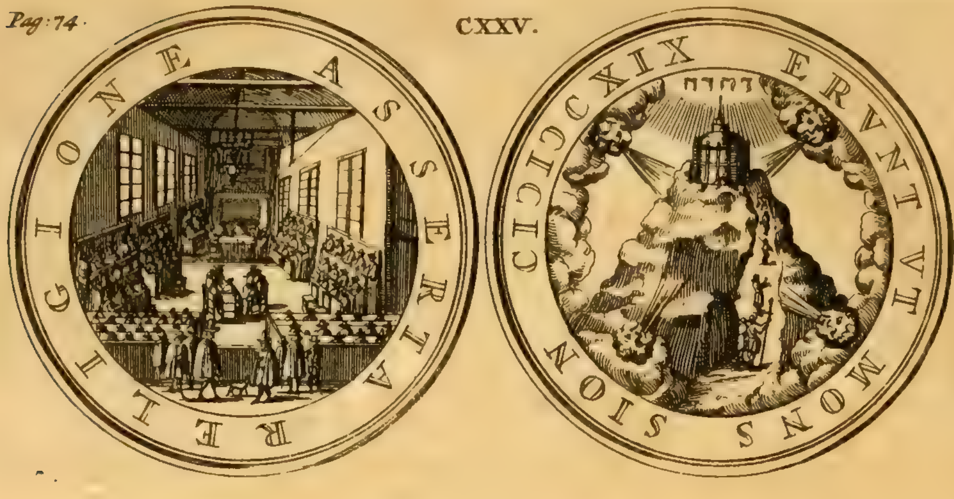
Nous nous brisons, si nous nous heurtons.

Et de l'autre, un Laboureur conduisant sa Charruë tirée par deux Bœufs, avec ces mots, que nous avons déja vus ailleurs :

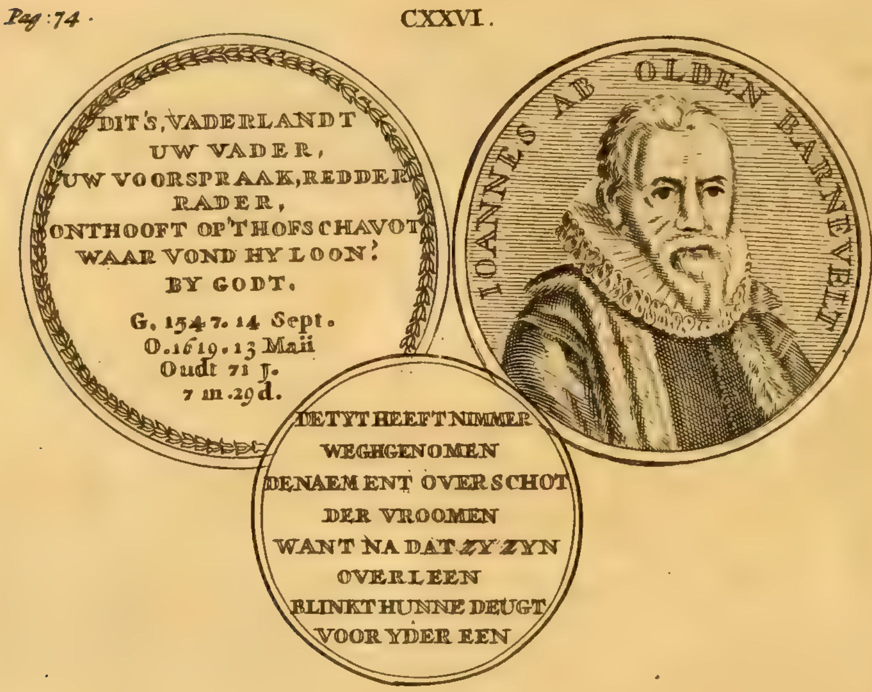
TRAHITE ÆQVO JVGO.

Tirez également sous le même joug.

Pag:74. CXXV.



Pag:74. CXXVI.



Pag:74. CXXVII.



Ces Differends allerent si loin, qu'il falut un Synode pour les terminer. On le convoqua à DORDRECHT, où l'ouverture s'en fit le 13. Novembre 1618. Jamais Assemblée ne fut plus solemnelle: Les Etats Generaux, les Sept Provinces-Unies, le Roi d'Angleterre, l'Electeur Palatin, le Landgrave de Hesse, les Suisses Protestans, la Ville de Geneve, & celles de Bremen & d'Embden y envoyerent leurs Députez. Les Arminiens y furent citez, pour répondre sur les cinq principaux Points de leur Doctrine, savoir, la *Predestination*, la *Reprobation*, l'*inamissibilité de la Justice*, l'*efficacité de la Grace*, & la *Liberté de l'homme*. Après plusieurs sommations, ils produisirent un long Ecrit contenant leurs sentimens sur tous ces points; mais comme ils protesterent contre le Synode, & qu'ils refuserent de le reconnoître pour Juge competent en cette partie: on ne laissa pas de passer outre; on condamna solemnellement les opinions des Remontrans; & l'on ajouta qu'on devoit regarder comme Calomniateurs ceux qui attribuoient aux Eglises Belgiques d'autres sentimens que ceux du Synode.

Ce fut en mémoire de cette Décision, par laquelle on crut assurer la Religion Réformée en Hollande, que les Etats firent fraper l'an 1619. la Medaille CXXV. que l'on voit ici. D'un côté elle represente le SYNODE assemblé, avec cette Legende:

ASSERTA RELIGIONE.
Après avoir assuré la Religion.

Et de l'autre une haute Montagne, au sommet de laquelle est un Temple, où des gens montent par un chemin escarpé, avec des vents qui soufflent contre elle des quatre côtez, sans pouvoir l'ébranler, selon le sens de cette Devise:

ERVNT VT MONS SION
CIↃ. IↃ. CXIX.
Ils seront comme le Mont de Sion 1619.

Comme BARNEVELT étoit celui qui soutenoit les Arminiens avec le plus de chaleur, on l'avoit arrêté dès l'année précedente, pour ôter au Parti un Chef si puissant. Ce ne fut pas sans avoir longtems deliberé en secret sur cette affaire. L'âge avancé de BARNEVELT, ses longs services, & ses amis le rendoient considerable. On avoit de grands sujets de ne point pousser à bout un homme de cette importance & de ce credit. Mais enfin, les dissensions augmentant tous les jours, & l'Etat se voyant sur le penchant de sa ruïne, on crut devoir en venir à ce coup d'éclat, pour prévenir les maux dont on étoit menacé. On avoit aussi arrêté *Hoogerberts* & *Grotius* comme Auteurs des desordres arrivez à Utrecht, & coupables de desseins pernicieux à la République. Le Synode de Dordrecht ne fut pas plûtôt fini, que l'on fit le procès aux prisonniers. BARNEVELT fut condamné à mort, & décapité à la Haye le 13. Mai de la même année à l'âge de 72. ans. Pour *Hoogerberts* & *Grotius*, ils furent condamnez à une prison perpetuelle, & envoyez au Château de Louvestein, d'où le dernier se sauva quelques années après, de la maniere que nous le dirons dans la suite.

Outre la Charge de Pensionnaire de Hollande, que BARNEVELT avoit exercée avec honneur, il avoit été cinq fois Ambassadeur des Etats Generaux dans les Cours de France & d'Angleterre. Ce fut pour conserver la mémoire d'un homme qui avoit rendu de si grands services à la Patrie, que ses amis firent fraper après sa mort les 2. Medailles que l'on voit ici No. CXXVI. La 1. represente d'un côté ce venerable vieillard à demi-Corps, avec cette Legende:

JOANNES AB OLDEN-BARNEVELT.
Jean de Olden-Barnevelt.

Et de l'autre, on lit cette Inscription en vers Hollandois:

DIT 'S VADERLANDT UW VADER
UW VOORSPRAAK REDDER RADER
ONTHOOFT OP 'T HOFSCHAVOT
WAAR VOND HY LOON? BY GOD.
G. 1574. 14. Sept. O. 1619. 13. Maij, Oudt 71. j. 7. m. 29. d.

O Patrie, voici ton Pere, ton Avocat, ton Liberateur & ton Conseiller, décapité sur le grand Echafaut. Où trouve-t-il sa récompense? auprès de Dieu.
Né le 14. *Septembre* 1574. *mort le* 13. *Mai* 1619. *âgé de* 71. *ans* 7. *mois &* 29. *jours.*

La 2. qui n'a point de Revers contient cette autre Inscription:

DE TYD HEEFT NIMMER WEGHGENOMEN
DE NAEM EN'T OVERSCHOT DER VROOMEN,
WANT NA DAT ZY ZYN OVERLEEN,
BLINKT HVNNE DEVGD VOOR YDER EEN.

Le tems n'a jamais éfacé le nom ni la mémoire des hommes de probité; puis qu'après leur mort leur Vertu est toujours brillante.

Pendant que ces troubles agitoient les Provinces-Unies, leurs affaires prospetoient extrêmement dans les Indes Orientales. Ce fut cette même année, qu'elles se mirent en possession de *Batavia*, où elles établirent le Siége de leur Commerce. Et comme elles avoient acquis l'Empire de la Mer, une autre République maritime, qui ne cherche point à s'agrandir, se fit honneur d'entrer en Alliance avec elles l'année suivante. Je parle de la République de VENISE, dont on voit ici les Armes avec le Lion aîlé de S. Marc, sur la Medaille CXXVII. qui fut frapée à cette occasion. De l'autre côté, sont les Armes des Etats Generaux, avec cette Legende:

FOEDVS INITVM CIↃ. IↃ. CXX.
Alliance faite l'an 1620.

Pag:76.

CXXVIII.



Pag:76.

CXXIX.



CXXX.



Pag:76.

CXXXI.



La Trêve avec l'Espagne étoit prête d'expirer, & l'on se mettoit en état de recommencer la Guerre de part & d'autre. Ce n'est pas que les Archiducs n'eussent voulu la convertir en une bonne Paix. Cela paroissoit convenir aux interêts de l'Espagne, qui avoit perdu au Mois de Mars 1621. son Roi Philippe III., dont le fils, IV. du nom, âgé seulement de 15. ans, venoit de monter sur le Trône. Mais dans le tems qu'Albert y travailloit de toutes ses forces, il tomba malade à Bruxelles, & mourut vers le milieu du Mois de Juillet. C'étoit un bon Prince, qui s'étoit fait aimer par la douceur de son Gouvernement. Sa mort fit perdre toute l'esperance que l'on avoit conçuë d'une Paix prochaine. On en vint effectivement à la Guerre, & les Etats la déclarerent au commencement d'Août. Ce fut alors qu'ils firent fraper à l'honneur du Prince MAURICE la Medaille CXXVIII. que l'on voit ici. D'un côté elle represente ce Prince à demi-Corps, armé, tenant le Bâton de General, avec ses qualitez continuées sur le Revers où sont ses Armes.

MAVRitius Dei Gratia NATVS AVRIAcvs PRINCeps, COMES NASSAViæ, MARCHio VERæ ET VLISSingæ, GVBernator PROVinciarvm, MARis PRæfectvs.

Maurice, par la Grace de Dieu, né Prince d'Orange, Comte de Nassau, Marquis de Veere & de Flessingue, Gouverneur des Provinces-Unies & Amiral.

Le premier succès de cette guerre fut de faire lever aux Espagnols le Siége de l'Ecluse au Mois de Janvier 1622. Le Marquis de Spinola, qui les commandoit, crut s'en dédommager par la prise de Berg-op-Zoom, qu'il assiégea au Mois de Juillet. Mais ce General, qui n'avoit jamais attaqué de place sans la prendre, fut encore obligé d'abandonner celle-ci, avec perte de plus de 10 mille hommes. Pendant qu'il l'assiegeoit, les Espagnols voulurent aussi surprendre HASSELT, dans l'Over-Issel; mais ceux de HAERLEM y jetterent du secours si à propos qu'ils conserverent aussi cette place aux Confederez. C'est le sujet de la Medaille CXXIX. frapée l'année suivante. D'un côté on y voit la Ville de HAERLEM, avec ces mots Flamands dans l'Exergue:

TOT BERGENS ONTSET DIE VAN HAERLEM GINGEN, HASSELT TE BEWAREN VOOR 'S VYANTS BESPRINGEN 1623.

Ceux de Haerlem allant pour secourir Bergue, empêcherent les Ennemis de surprendre Hasselt.

Et autour:

CAPITEINEN WAREN OLICAN EN VANDER CAMER IN DIEN TYDEN.

Ils avoient en ce tems-là pour Capitaines Olican & vander Camer.

De l'autre côté est la Ville de HASSELT, avec ces mots autour:

GODT WIL ONS BRENGEN IN'T EEUWIG VERBLYDEN.

Dieu veuille nous mener en la joye Eternelle.

Et dans l'Exergue:

ANNO 1622. DEN 27. SEPTEMBer.

Le 27. Septembre 1622.

Les deux années suivantes ne furent pas heureuses pour les Confederez. Non seulement ils manquerent leur coup sur la Citadelle d'Anvers, que le Prince MAURICE voulut surprendre par Escalade l'an 1624. Mais n'ayant pu secourir Breda, assiégé l'an 1625. par le Marquis de Spinola, ce Prince, à ce qu'on croit, en mourut de chagrin le 23. d'Avril, âgé de 58. ans. Il étoit sage, vaillant, infatigable dans le travail: il étoit surtout incomparable pour fortifier un Camp, épargner la vie du soldat, & faire observer la discipline parmi les troupes. La République perdit en lui un second Pere. La Medaille CXXX. que l'on voit ici est la derniere qu'elle ait fait fraper en son honneur. D'un côté est le Prince en Buste, armé, dans un Rond autour duquel sont les Armes particulieres des VII. PROVINCES, terminées par deux mains tenant le faisceau de Flêches, avec ces mots:

MAVRITIVS D. G. PRINCEPS AVRIACÆ COMes NASSAviæ PROVinciarvm CONFOEderatarvm GVBernator.

Maurice par la Grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau, Gouverneur des Provinces-Unies.

Et de l'autre, le Lion Belgique, tenant aussi le faisceau de Flêches, & l'Epée, avec cette Devise:

DISCORDIA RES MAXIMÆ DISSOLVVNTVR.

Par la discorde les plus grandes choses se ruïnent.

Pour marquer, qu'après la perte qu'on venoit de faire, il n'y avoit que l'Union qui pût conserver l'Etat.

Toutefois on retrouva en la personne de FREDERIC-HENRI, frere de *Maurice*, un digne Heritier de la Vertu de ses ancêtres. Ce Prince fit voir que si *Guillaume* I. son Pere, avoit heureusement commencé la délivrance de la Republique, il sauroit achever ce que son frere avoit si bien continué. Son premier exploit fut la prise de GROLL qu'il emporta au Mois d'Août 1627. & pour lequel on frapa la Medaille CXXXI. D'un côté elle représente le Plan du Siége, & de l'autre on y lit cette Inscription:

AD PRINCIPEM.
QVÆ TIBI MAIORES SPONDET, FREDERICE, TRIVMPHOS,
BELLIPOTENS VICTAS DAT TIBI GROLLA MANVS.
TOT VALIDAM VICERE DVCES, SED VINCERE POSSE
TOT CIRCVMFVSIS HOSTIBVS, OMNE TVVM EST.

Au Prince.
La Ville de Groll, qui vous promet encore de plus grands Triomphes, se rend aujourd'hui à vous.
La fortune de la guerre avoit donné à cette forte Place differens Maîtres.
Mais il n'étoit reservé qu'à vous de l'emporter, malgré tant d'Ennemis qui l'environnoient.

Autour de la Medaille on lit ces paroles:

FREDERICVS HENRICVS PRinceps AVRIACVS AVSPICIIS ILLvstrivm ORDinum FOEDERATI BELGII GROLLAM VICIT 1627. Anno.

Frederic Henri Prince d'Orange, sous les auspices des Etats Generaux des Provinces-Unies, a emporté Groll l'an 1627.

Ce n'étoit

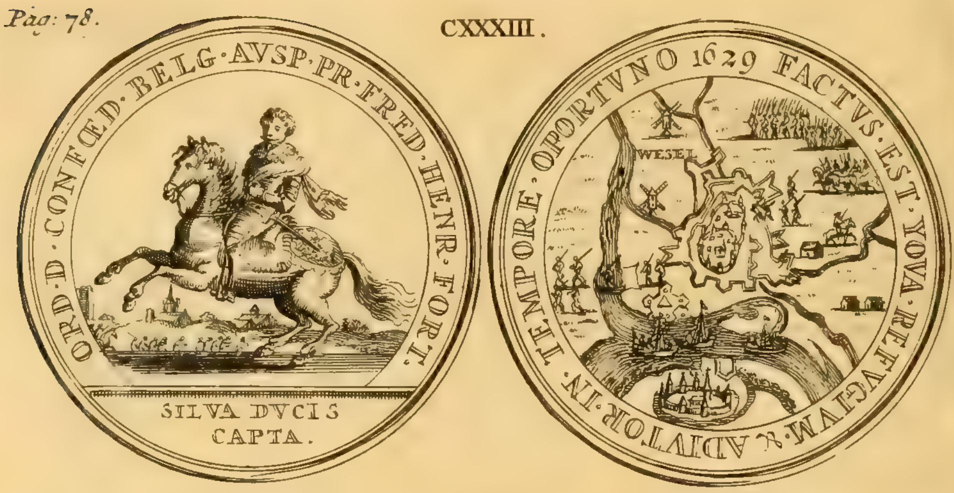
Pag: 78.

CXXXII.

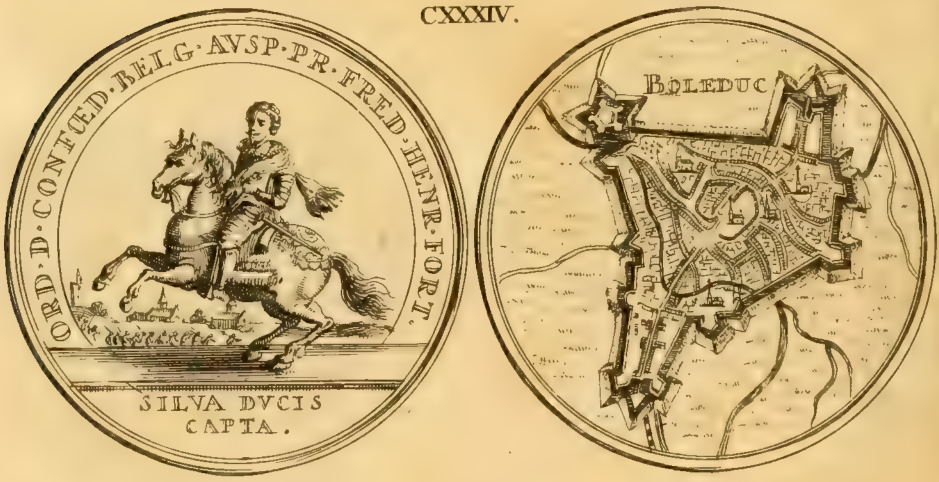


Pag: 78.

CXXXIII.



CXXXIV.



CXXXV.



Ce n'étoit pas seulement par terre que l'on combattoit avec succès sous les auspices des ETATS GENERAUX. Leurs Flottes, Maitresses de la Mer, exerçoient leur Empire jusques dans le Nouveau Monde. Il sembloit que *Christophle Colomb*, *Americ Vespuce* & les autres qui l'avoient découvert, eussent travaillé pour eux, plus que pour les Espagnols. En effet, non seulement ils établirent en Amerique une Compagnie sous le nom des *Indes Occidentales*, qui fit plusieurs Prises sur les Espagnols & les Portugais; non seulement ils défirent les premiers à l'Ile de Cuba, l'une des Antilles, & leur prirent quelques Navires; mais encore, pour se dédommager des pertes qu'ils en avoient reçuës en Europe, les Vaisseaux de cette Compagnie, au nombre de trente-un, enleverent aux Espagnols leur Flote d'argent, estimée plus de 12. Millions. Ce fut PIERRE HEIN, Amiral de Hollande, qui fit cette Prise au mois de Septembre 1628. & qui enrichit les Provinces-Unies de ce butin. Il méritoit bien un Monument qui en consacrât à jamais la Mémoire. C'est le sujet de la Medaille CXXXII. que l'on voit ici. D'un côté, elle represente deux Flottes qui se rencontrent en Mer, avec cette Legende autour, tirée de *Jeremie*, LI. 33. 48.

FILIA BABILONIS QUASI AREA CALCABITUR AB AQUILONE TEMPORE MESSIS EJUS. Jer. 51. vs. 33. & 48.

La fille de Babylone sera foulée aux piés comme l'aire du côté d'Aquilon au tems de sa Moisson.

Et dans l'Exergue, cette Inscription:

VI. IDUS SEPTEMBRIS CIϽ. IϽ. CXXVIII. AUSPICIIS FOEDERATI REGIMINIS BELGII SOCIETAS INDIARUM OCCIDENTALIUM DUCTU PETRI HEIN POTITA EST IN ET SUB MATANZA SINU CUBA INSULA REGIA CLASSE ARGENTEA REGNI NOVÆ HISPANIÆ.

Le 6. des Ides de Septembre 1628. sous les auspices des Etats des Provinces-Unies, la Compagnie des Indes Occidentales, sous la conduite de Pierre Hein, s'empara dans le Golfe de Matanza en l'Ile de Cuba de la Flote Royale d'argent du Royaume de la Nouvelle Espagne.

Au Revers est la Sphere du Nouveau Monde, avec ces paroles du même Prophête Jeremie XXVII. 7.

GENTES SERVIENT EI DONEC VENIAT TEMPUS QUO EANDEM AB IPSO SERVITUTEM EXIGENT Jerem. 27. vs. 7.

Les Nations lui seront soumises, jusqu'à ce que le tems vienne qu'elles exigeront de lui la même servitude.

Tant de richesses ne pouvoient que répandre l'abondance dans le Pays, & mettre les Confederez en état de former de nouvelles entreprises. Celle que le Prince FREDERIC-HENRI fit l'année suivante sur BOISLEDUC fut des mieux concertées & des plus heureuses. Cette Ville est entourée de Forts & de Marais qui en rendent l'accès très-difficile. Le Prince l'assiégea sur la fin d'Avril, & s'en rendit Maître au milieu de Septembre. Il y acquit d'autant plus de gloire, qu'il fit tête en même tems au Comte de Bergue, qui commandoit l'Armée Espagnole à la place du Marquis de Spinola. Le Comte s'étoit aproché du Camp des Assiégeans avec 30. mille hommes; il s'étoit jetté dans le Velau pour faire diversion; il avoit pris Amersfort à 3. lieuës d'Utrecht, & avoit porté la terreur dans toutes les Provinces-Unies. Mais le Prince, sans abandonner son entreprise, sut rompre tous les desseins du General Espagnol; Il lui enleva sa grosse Artillerie & ses munitions, par la surprise qu'il fit faire de Wezel où étoient ses Magazins; tellement qu'il l'obligea d'évacuer Amersfort & le Velau, & de repasser l'Issel avec toute son Armée. La prise de BOISLEDUC aiant produit tant d'heureux succès, on ne pouvoit trop en faire honneur au Prince qui les avoit menagez par sa sage conduite. C'est ce qui donna lieu à 2. Medailles, dont la 1. N°. CXXXIII. represente d'un côté le Prince d'Orange à cheval, armé, & dans l'action d'un General qui pourvoit à tout par sa Vigilance; & dans le lointain on voit la Ville de BOISLEDUC avec ces paroles autour:

ORDINUM CONFOEDERATI BELGII AUSPICIIS PRINCIPIS FREDERICI HENRICI FORTITUDINE.

Et dans l'Exergue:

SILVA DUCIS CAPTA.

La Ville de Boisleduc prise par la Valeur du Prince Frederic-Henri sous les auspices des Etats Generaux des Provinces-Unies.

Sur le Revers, est le Plan de WEZEL surpris, avec cette Legende:

FACTUS EST JEHOVA REFUGIUM ET ADJUTOR IN TEMPORE OPPORTUNO 1629.

L'Eternel s'est fait à propos notre refuge & notre aide l'an 1629.

La 2. N°. CXXXIV. ne differe de la precedente que dans le Revers, où l'on voit le Plan de BOISLEDUC.

Chaque année étoit marquée par quelque nouvel Exploit. Il n'y eut pas même jusques sur la Mer, qui est le Symbole ordinaire de l'inconstance, où la Fortune ne se déclarât constamment pour les Etats Generaux. La Compagnie des Indes Occidentales, voulant s'assurer de quelques places Maritimes dans l'Amerique, envoya au Bresil 27. Navires, dont la Milice commandée par le Colonel *Diederik de Wardenbourg*, s'empara au Mois de Fevrier 1630. de la Ville d'*Olinde* Capitale de la Province de *Fernambuco*. C'est ce dernier Evénement qui est rassemblé avec les autres des 3. années précedentes dans la Medaille N°. CXXXV.

D'un côté, on y voit le Prince FREDERIC-HENRI en Buste, dans un Cartouche suporté par le Dieu MARS & la VICTOIRE, soutenant chacun d'une main une Couronne de Laurier sur la tête du Prince, avec ces mots:

AUREA CONDET SÆCULA.

Il fera renaître le Siecle d'or.

Et de l'autre les Armes des Etats aiant pour supports la PRUDENCE & la FORCE, tenant un Cordon où pendent 4. Cartouches: dans le 1. est GROLL 1627. dans le 2. la FLOTE D'ARGENT 1628. dans le 3. WEZEL 1629. & dans le 4. FERNAMBUCO 1630. avec cette Legende à l'entour:

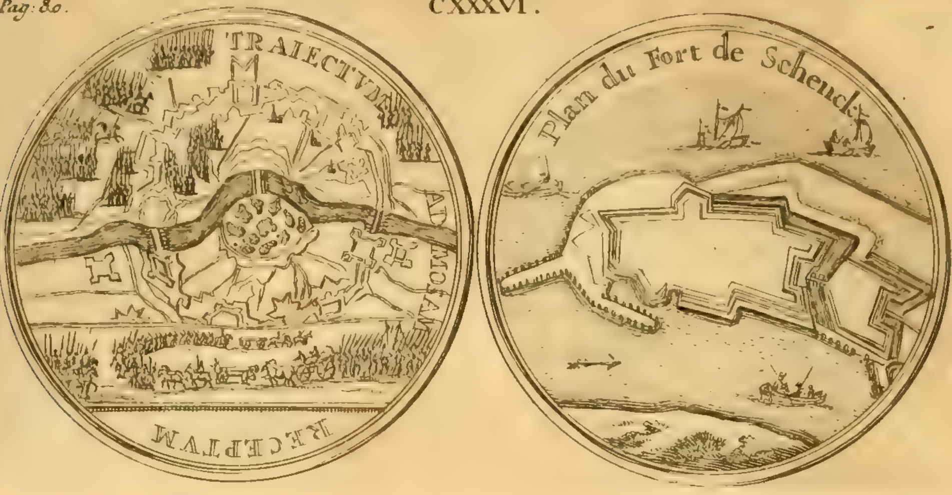
AUSPICIIS JEHOVÆ ADSIT CONCORDIA.

Que la Concorde Victorieuse soit favorable sous les auspices de l'Eternel.

Cette Medaille fut frapée l'an 1631.

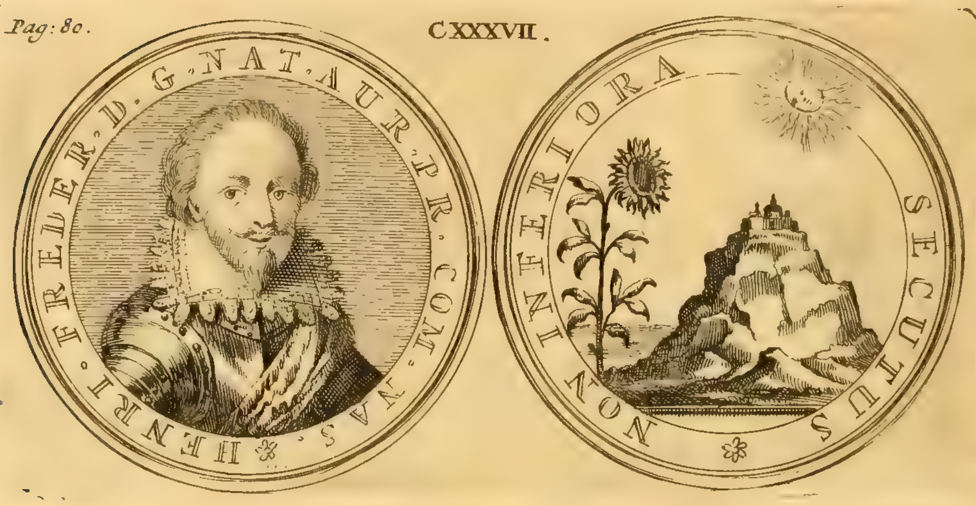
Pag: 80.

CXXXVI.



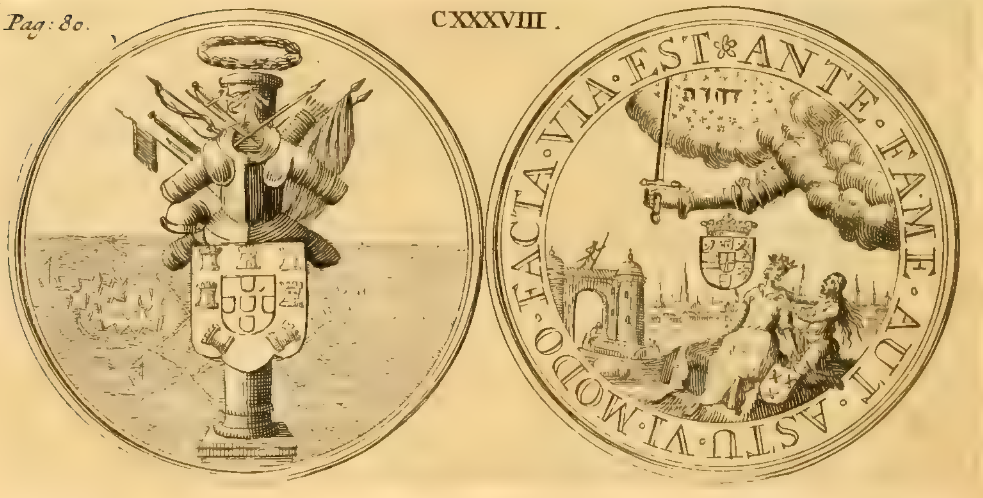
Pag: 80.

CXXXVII.



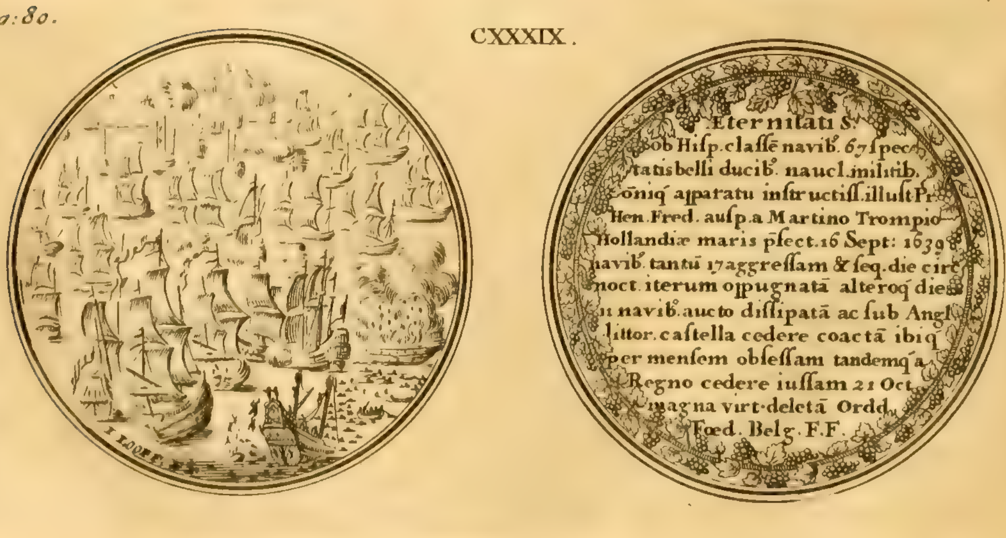
Pag: 80.

CXXXVIII.



Pag: 80.

CXXXIX.



A ces Conquêtes le Prince en ajouta encore d'autres l'année suivante. Il entra en Gueldre avec une belle Armée, & prit Ruremonde & Venlo. Poussant ensuite plus avant, il alla mettre le Siége devant MAESTRICHT, qui étoit défendu par le Baron de Leyde. Ce Gouverneur fit diverses sorties, qui incommoderent fort les Assiégeans. D. Alvarez de Bazan, Marquis de Sainte Croix, General des Espagnols, étoit posté à leur vuë, & tâcha plusieurs fois de les forcer. Le Comte de Papenheim vint même d'Allemagne au secours des Assiégez, & donna deux attaques consecutives aux Lignes du Prince. Mais tous leurs efforts furent inutiles, & ne purent empêcher la prise de la Place, qui capitula le 22. d'Août. C'est le sujet de la Medaille CXXXVI. où d'un côté est le Plan du Siége de MAESTRICHT avec ces mots:

TRAJECTVM AD MOSAM RECEPTVM.

La Ville de Maestricht reprise.

Au Revers est le Plan du Fort de SCHENK, situé dans le Betaw, sur une pointe de terre, où le Rhin se separe en deux Branches. On a joint ici ces deux Conquêtes, quoique la derniere n'ait été faite que trois ans après. Elle avoit été precedée en 1632. de la prise d'Orsoy, & en 1633. de celle de Rhinberg qui rendoient les Hollandois Maîtres du Bas Rhin. Comme le Prince Guillaume de Nassau s'étoit emparé en même tems du Fort de *Philippine*, qui est un passage très-commode pour entrer en Flandre: les Espagnols surprirent à leur tour la Clef de la Hollande, en se rendant Maîtres du Fort de SCHENK. Mais on ne laissa pas longtems entre leurs mains une Place de cette importance. A peine l'avoient-ils prise la nuit du 16. Juillet 1635. que le Prince d'Orange l'assiégea de nouveau le 5. d'Août. Il sembloit que toute la Guerre des Pays-Bas fût renfermée dans ce coin de la Gueldre, tant les deux Partis étoient attachez l'un à reprendre & l'autre à conserver ce Fort. Tout l'Hyver se passa à le disputer. Enfin les Hollandois s'étant assurez des passages des environs, & aiant fait écouler les eaux pour donner un assaut general, les Espagnols furent obligez de capituler au Mois d'Avril, sans que leur Armée qui s'étoit avancée jusqu'à Cleves eût pu faire la moindre Diversion.

Tant de services, dûs à la valeur & à la sage conduite de FREDERIC-HENRI, lui mériterent la Medaille CXXXVII. frapée la même année 1636. D'un côté, elle represente ce Prince en Buste, armé, avec cette Legende:

HENRIcvs FREDERicvs Dei Gratia NATvs AVRaicæ PRinceps, COMes NASsaviæ.

Henri Frederic, par la Grace de Dieu, Né Prince d'Orange, Comte de Nassau.

Et de l'autre, un Château sur une Montagne, un Soleil & un Tournesol, avec ces mots:

NON INFERIORA SECVTVS.

Il ne s'est pas attaché à des choses basses.

Pour marquer que le fils de GUILLAUME & le frere de MAURICE ne cedoit en rien à la sublimité de genie de ces Heros: qu'il ne formoit pas des entreprises moins relevées; & qu'il ne les exécutoit pas avec moins de succès. Ce qui parut dans les longs & dangereux Siéges de BOISLEDUC, de MAESTRICHT, & du Fort de SCHENK que l'on avoit particuliérement en vuë dans cette Medaille.

La CXXXVIII. marque la suite de ces glorieux succès continuez l'an 1637. par terre & par mer. Par terre, par la prise de BREDA, dont les Espagnols s'étoient emparez dix ans auparavant, dans le tems que FREDERIC-HENRI se rendit maître de Groll: Par mer, par les avantages que la Flote de la Compagnie des Indes Occidentales remporta sous la conduite du Comte Maurice de Nassau son General. Ce sont ces deux Evénemens qu'on a voulu exprimer dans la Medaille dont nous parlons. Le Trophée d'Armes qu'on y voit d'un côté represente les Conquêtes des Hollandois dans le Brezil, où ils defirent trois mille Espagnols, prirent l'Ile de Tamarica, le Cap de S. Augustin, la Capitanie de Pariba, le Fort de Pavason; & penetrant jusques en Guinée s'emparerent de Saint Georges de la Mine.

Le Revers marque les differens Etats par où la Ville de Breda avoit passé. Le Bateau qu'on y voit près de la Forteresse, est le Bateau de tourbes par le moyen duquel elle fut prise la premiere fois. La femme maigre & défigurée, qui en tire une autre couronnée de Tours, est la famine par laquelle le Marquis de Spinola la reprit. Et le Bras armé sortant du Ciel, surmonté du nom de JEHOVA, marque la Justice des Armes du dernier Vainqueur, qui la recouvra de vive force. C'est ce que la Legende exprime ainsi en peu de mots:

ANTE FAME AVT ASTV, VI MODO FACTA VIA EST.

Cette Ville, autrefois reduite par adresse ou par famine, l'est maintenant par la force.

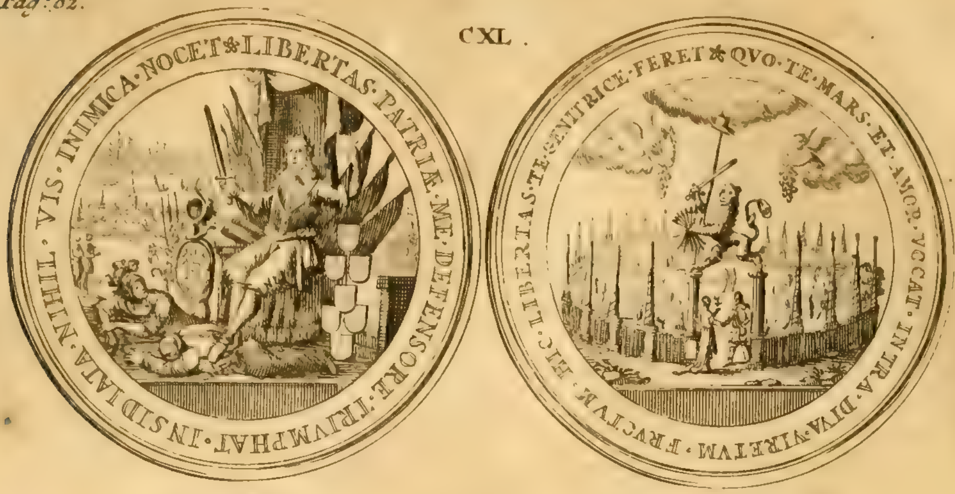
L'année 1638. ne fut point favorable aux Etats Generaux. Ils perdirent une Bataille près d'Anvers, où le jeune Comte Maurice de Nassau fut tué, & furent contraints de lever le Siége de Gueldre. C'étoit un présage des malheurs que devoit leur causer *Louïs* XIV. Roi de France, qui nâquit cette année-là. Cependant, comme ils ne faisoient guere de pertes, qu'ils ne les reparassent aussi-tôt, ils se dedommagerent de ces deux échecs par la fameuse Victoire que l'Amiral TROMP remporta l'année suivante, entre Douvres & Calais, sur la Flote d'Espagne. L'Inscription de la Medaille CXXXIX. qui fut frapée à ce sujet, explique assez cet Evénement.

ÆTERNITATI SACRVM
OB HISPANICAM CLASSEM NAVIBVS 67. SPECTATIS BELLI DVCIBVS, NAVCLERIS,
MILITIBVS, OMNIQVE APPARATV INSTRVCTRISSIMAM, ILLVST. PR. HENRICI
FREDERICI AVSPICIIS A MARTINO TROMPIO HOLL. MARIS PRÆFECTO,
XVI. SEPTEMB. M. DCXXXIX. NAVIBVS TANTVM 17. AGGRESSAM, ET
SEQVENTI DIE CIRCA NOCTEM ITERVM OPPVGNATAM, ALTEROQVE
DIE XI. NAVIBVS AVCTO DISSIPATAM, AC SVB ANGLIÆ LITTORIS
CASTELLA CEDERE COACTAM, IBIQVE PER MENSEM OBSESSAM,
TANDEMQVE A REGNO CEDERE JVSSAM, 21. OCTOB. MAGNA
VIRTVTE DELETAM, ORDINES FOEDERATI BELGII FIERI FECERVNT.

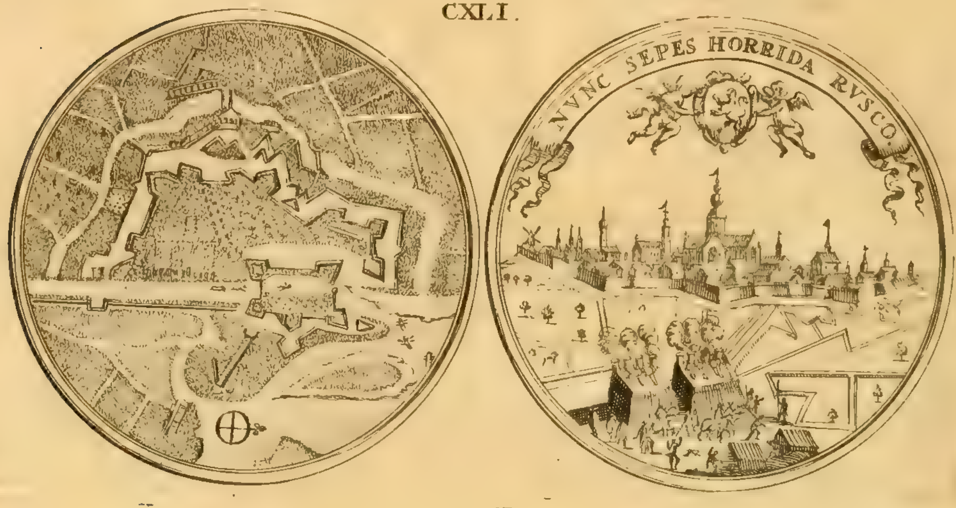
Ce Monument est consacré à la Posterité par ordre des Etats des Provinces-Unies, pour la défaite de la Flotte Espagnole composée de 67. Vaisseaux, munie de fameux Chefs, de Pilotes, de soldats, & de tout l'appareil nécessaire, sous les auspices du très illustre Prince Frederic-Henri, par Martin Tromp Amiral de Hollande, lequel l'attaqua le 16. Sept. 1639 avec 17. Navires seulement, le lendemain l'attaqua encore vers la nuit, & le 3. jour aiant reçu 11. Vaisseaux de renfort, la dissipa & la contraignit de se retirer sous les Forts des Côtes d'Angleterre, où l'aiant tenuë investie durant un Mois, il l'obligea de s'éloigner de ce Royaume, & par son grand courage la defit entiérement le 21. d'Octobre.

Pag: 82.

CXL.



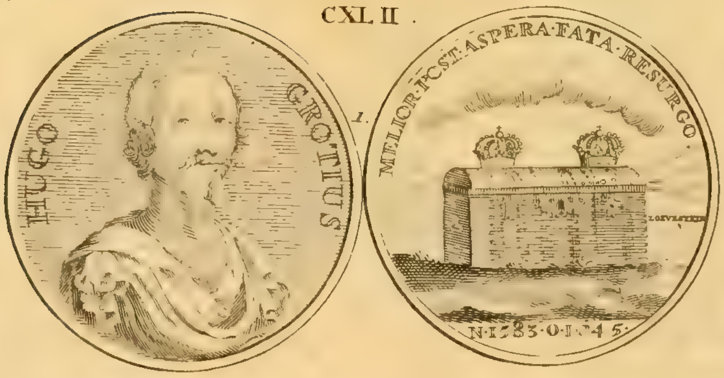
CXLI.



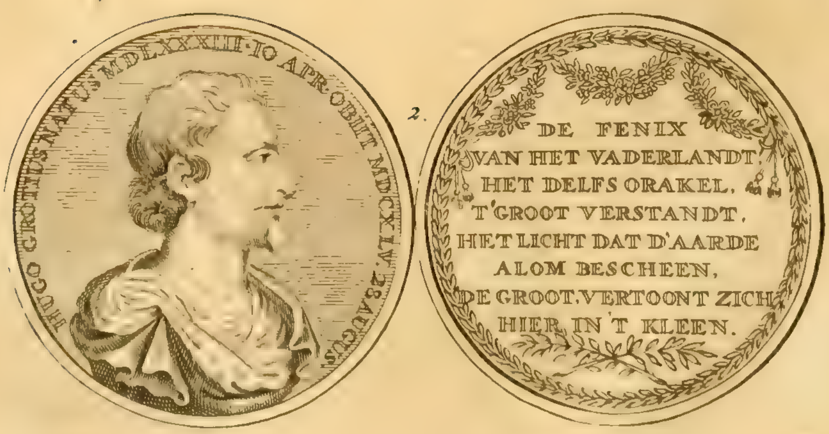
Pag: 82.

CXLII.

1.



2.



Il ne se passa rien de considerable l'année suivante. Les Espagnols avoient été trop maltraitez, pour s'en relever si-tôt; & les Etats joüissoient tranquillement de la gloire qu'ils avoient acquise par cette Victoire. Ce fut au milieu de ce Triomphe que l'on pensa à marier le Prince GUILLAUME DE NASSAU, fils du Grand FREDERIC-HENRI. Sa Naissance & la valeur qu'il avoit fait paroître en diverses occasions le rendoient digne des Alliances les plus hautes. La Princesse MARIE-STUART, fille aînée de Charles I. Roi de la Grande Bretagne, fut l'Epouse qu'on lui destina. On serroit par là plus étroitement l'Alliance de l'Angleterre avec la Hollande. Le Prince se rendit à Londres, où le Mariage fut celebré l'an 1641.

La Princesse demeura encore un an à la Cour d'Angleterre; après quoi la Reine Henriette-Marie de Bourbon sa Mere la conduisit en Hollande où elle fut reçuë avec les plus grands honneurs. La Ville d'AMSTERDAM, entre autres, se distingua par la pompe & la magnificence de son Entrée. Ce n'étoient par tout qu'Arcs de Triomphe, où étoient representées les Anciennes Alliances de la Maison de NASSAU avec les Rois d'Angleterre, & les Grandes actions du Prince FREDERIC-HENRI. On en peut juger par cette Medaille CXL. qui fut frapée à cette occasion. Elle represente d'un côté le Prince assis sur un Trophée, foulant aux piés des Ennemis vaincus: d'une main il tient une Epée & de l'autre un Cordon où sont attachées les Armes des VII. Provinces: celles du Prince sont à côté de lui. Dans le champ de la Medaille on voit des Sieges, des Batailles, &c, dans le lointain, des Vaisseaux; avec ce Distique autour:

LIBERTAS PATRIAE ME DEFFENSORE TRIVMPHAT.
INSIDIATA NIHIL VIS INIMICA NOCET.

La Liberté de la Patrie triomphe, m'ayant pour Défenseur;
La surprise & la force des Ennemis ne peuvent lui nuire.

Au Revers sont les nouveaux Epoux, à l'entrée d'un Jardin, où le Prince GUILLAUME reçoit la Princesse MARIE, qui tient à la main une rose. Au dessus de la Porte est le Lion Belgique tenant une Epée & une Lance au bout de laquelle est le Chapeau de la Liberté. Deux Amours paroissent en l'air renversant des Cornes d'abondance, avec cet autre Distique:

QVO TE MARS ET AMOR VOCAT INTRA, DIVA, VIRETVM,
FRVCTVM HIC LIBERTAS TE GENITRICE FERET.

Entrez Deesse, dans ce Jardin où Mars & l'Amour vous appellent.
La Liberté portera ici du fruit dont vous serez la Mere.

Ces heureux présages furent confirmez par l'Evénement: il nâquit de ce Mariage un Fils qui fut le plus ferme apui de la Liberté des Provinces. Elles ne demeurerent tranquilles, qu'autant de tems qu'il en falloit pour celebrer les Nôces des nouveaux Epoux. Dès l'année 1644. la Guerre recommença, & avec elle les Conquêtes du Prince d'Orange. Il entra dans le Pays de Vaes, accompagné du Prince Guillaume; & après avoir emporté tous les Forts des environs du SAS DE GAND, il assiégea cette Place au Mois de Juillet, & l'emporta au Mois de Septembre. Il lui importoit d'autant plus de la prendre, qu'elle est la Clef de la Flandre & du Brabant: les Etats la firent fortifier, pour en rendre la conservation plus facile.

La prise de HULST en 1645. signala encore les Armes du Prince d'Orange; mais ce fut son dernier Exploit: il mourut au Mois de Mars 1647. universellement regretté. La Medaille CXLI. fut frapée pour celebrer à la fois ces deux Conquêtes: D'un côté on y voit le Plan du Siége du SAS DE GAND; & de l'autre celui du Siége de HULST, surmonté des Armes des Etats soutenuës par deux Anges, avec cette Devise:

NVNC SEPES HORRIDA RVSCO.

C'est maintenant une Haye herissée de ronces.

Pour marquer que HULST, par ses nouvelles fortifications, étoit desormais le rempart de la Hollande.

Cependant, le fameux HUGUES GROTIUS, enfermé, comme je l'ai dit, au Château de Louvestein, en avoit été sauvé par l'adresse de Reigersberg sa femme. Comme elle avoit obtenu la permission de faire porter à son Mari des Livres qu'elle lui envoyoit dans un grand Coffre, GROTIUS se mit lui-même dans ce Coffre, & ses Gardes trompez l'emporterent hors du Château. Il se retira dans le Pays-Bas Catholique, & puis en France, où le Roi Loüis XIII. le reçut avec bonté. Etant depuis revenu en Hollande, son mérite le fit rechercher de Christine, Reine de Suede, qui l'employa dans les affaires importantes de son Etat, & l'envoya Ambassadeur en France. Il y resta pendant 12. ans; après quoi, en revenant de Suede en sa Patrie, il tomba malade à Rostock dans le Mecklenbourg, & y mourut cette même année 1645. comblé de gloire, par la haute estime que ses Ouvrages lui avoient acquise.

C'est ce qui est exprimé par les deux Medailles que l'on voit ici N°. CXLII. La 1. represente d'un côté ce Grand homme en Buste avec son nom, qui seul lui tient lieu d'Eloge:

HUGO GROTIUS.

Et de l'autre, un Coffre sur lequel sont les Couronnes de France & de Suede, pour marquer sa retraite en France, & son Ambassade de Suede en cette Cour. A côté du Coffre est le Château de Louvestein, & vis à vis, un Soleil levant, avec ces mots:

MELIOR POST ASPERA FATA RESVRGO.

Je me releve plus serain après mes malheurs.

Pour marquer, que comme le Soleil paroît plus brillant, après avoir été caché pendant la nuit; ainsi GROTIUS au sortir de sa prison devint plus glorieux par ses Emplois, & par ses Livres qui ne mourront jamais. Dans l'Exergue est écrit.

NATUS 1583. OBIIT 1645.
Né en 1583. mort en 1645.

La 2. Medaille plus grande que l'autre represente aussi d'un côté GROTIUS, avec la date de sa Naissance & celle de sa mort.

HUGO GROTIVS NATVS MDLXXXIII. 10. APRilis. OBIIT MDCXLV. 28. AVGVSti.
Hugues Grotius né le 10. d'Avril 1583. mort le 28. Août 1645.

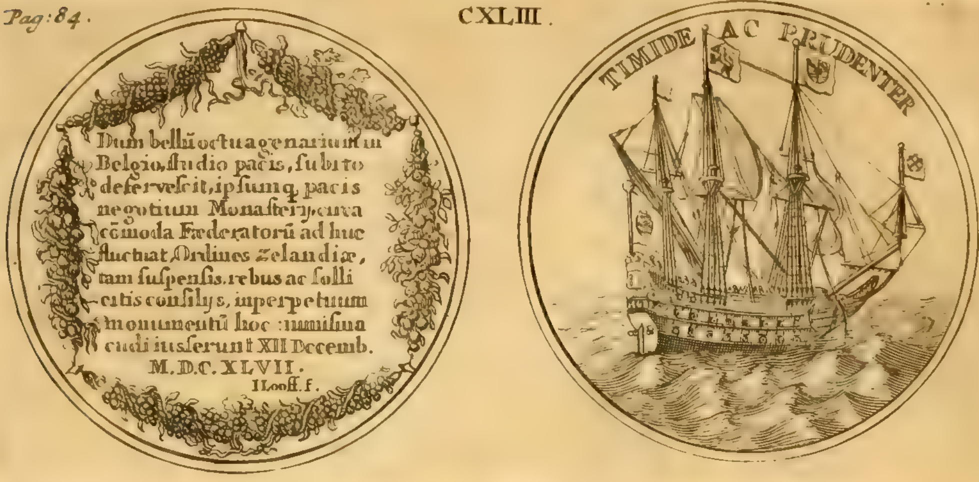
Au Revers est cette Inscription en vers Hollandois:

DE FENIX VAN HET VADERLANDT,
HET DELFS ORAKEL, 'T GROOT VERSTANDT,
HET LICHT DAT D'AARDE ALOM BESCHEEN.
DE GROOT VERTOONT ZICH HIER IN'T KLEEN.

Le Phenix de la Patrie, l'Oracle de Delft, le Grand Genie, la Lumiere qui éclaire la Terre, Grotius se voit ici en petit.

Le jeu de mots est bien plus beau en Hollandois, où GROOT, qui est le nom de *Grotius*, signifie GRAND. Il étoit natif de *Delft*, ce qui fait aussi une belle allusion à l'*Oracle de Delphes*

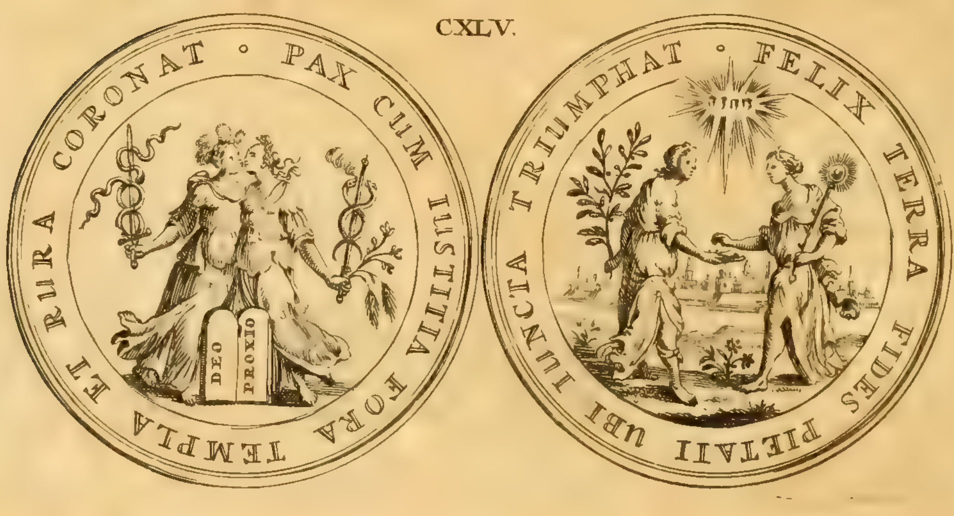
Pag: 84. CXLIII.



Pag: 84. CXLIV.



CXLV.



Pag: 84. CXLVI.



Toute l'Europe étoit en armes, depuis que la Guerre s'étoit allumée entre l'Empereur, la Suede, & la France, qui la soutenoit aussi contre l'Espagne. Mais comme toutes les Parties en étoient également lasses, il y avoit déja quelque tems qu'on étoit assemblé à Munster pour y travailler aux Préliminaires de la Paix. Déja même celle des Etats avec l'Espagne étoit prête à se conclure, lorsque la mort enleva à la République celui qui avoit achevé l'Ouvrage de sa Souveraineté. Quoi-qu'elle perdît en la personne de FREDERIC-HENRI un véritable Heros, & un Pere; elle s'en consola par deux motifs: par les grandes qualitez de GUILLAUME II. son fils, qui prêta serment de fidelité aux Etats pour les Charges & les Gouvernemens du Prince Frederic, dont ils lui avoient donné la survivance dès l'année 1631.; & par l'esperance d'une Paix prochaine. Entre les Provinces, celle de ZEELANDE se distingua par le desir qu'elle fit paroître pour cette Paix, aiant fait fraper au Mois de Decembre de la même année la Medaille CXLIII. que l'on voit ici; où, d'un côté est representé un Navire portant au grand Mât un Pavillon aux Armes des Etats Generaux, au Mât de Mizaine celui du Prince d'Orange, à l'Artimon celui de Zeelande, & au Beaupré celui de l'Amirauté de cette Province, avec cette Devise:

TIMIDE AC PRVDENTER.

Avec crainte & avec prudence.

Pour marquer, que l'on ne doit jamais se conduire avec plus de prudence, que dans ces tems de Crise, où l'on flotte entre l'Esperance & la Crainte. C'est ce qui paroît encore mieux par l'Inscription du Revers.

DVM BELLVM OCTVAGENARIVM IN BELGIO STVDIO PACIS SVBITO DEFERVESCIT, IPSVMQVE PACIS NEGOTIVM MONASTERII CIRCA COMMODA FOEDERATORVM ADHVC FLVCTVAT, ORDINES ZELANDIÆ CVM SVSPENSIS REBVS AC SOLLICITIS CONSILIIS IN PERPETVVM MONVMENTVM HOC NVMISMA CVDI JVSSERVNT XII. DECEMBRIS MDCXLVII.

Pendant qu'une Guerre de 80. ans dans le Pays-Bas s'appaise tout à coup par le desir de la Paix, & que la Négociation, qui s'en fait à Munster, est douteuse par les differens interêts des Confederez, les Etats de la Province de Zeelande, tandis que les choses sont en suspens & les résolutions incertaines, ont fait faire cette Medaille pour servir de Monument perpetuel, le 12. de Decembre 1647.

Toute l'attention des Plenipotentiaires de France & d'Espagne étoit de gagner la Hollande; les premiers vouloient se la conserver, en maintenant les anciens Traitez; les autres s'efforçoient de la leur ravir en s'alliant avec cette République. Enfin les Espagnols surent si bien gagner quelques Ministres des Etats Generaux, que ceux-ci envoyerent ordre à leurs Plenipotentiaires à Munster, de conclure leur Traité particulier. Il fut signé le 30. Janvier 1648. & assura pour toujours aux PROVINCES-UNIES la Liberté & la SOUVERAINETE' qui leur avoient été reconnuës par la Trêve. Mais comme il ne devoit avoir lieu, que lors qu'on auroit conclu celui des deux Couronnes: ce dernier ne rencontra plus gueres de difficultez, dès que Mazarin cessa d'en traverser la conclusion. L'Empereur de son côté s'accommoda sans peine avec la Suede. Ainsi la Paix devint generale; & chacun la celebra par divers Monumens très-ingenieux. Entre tous ceux qu'on vit paroître en Hollande, nous avons choisi ces trois Medailles, qui marquent parfaitement l'heureuse situation de cet Etat.

La CXLIV. represente d'un côté, un Hercule & une Pallas tenant une Couronne de Chêne, dans laquelle sont écrits ces mots:

OB CIVES SERVATOS.

Pour la conservation des Citoyens.

Au haut, est le Nom de JEHOVA, environné d'une bande où se lisent ces paroles:

PAX UNA TRIVMPHIS INNVMERIS POTIOR.

Une seule Paix vaut mieux que des Triomphes sans nombre.

Au Revers, est la Constance sur un Char, tiré par la Religion & la Foi, laquelle soutient une Colomne, & reçoit une Couronne qu'une main lui aporte du Ciel, avec ce Distique autour:

FER PATIENTER ONVS, CONSTANTI PECTORE SPERA,
IN COELO FIDEI CERTA CORONA DATVR.

Supporte ton fardeau avec patience; espere avec un cœur constant;
Il y a une Couronne dans le Ciel qui est la récompense de la Foi.

Pour marquer que la Constance de la République à attendre sa Delivrance avoit enfin été couronnée du plus heureux succès. C'est ce que disent aussi ces mots de l'Exergue:

CONSTANTIA TRIVMPHANS.

La Constance triomphante.

La CXLV. représente d'un côté la Paix & la Justice qui se baisent, aiant à leurs piés les Tables de la Loi où sont écrits ces mots:

PROXIMO DEO.

Dieu étant près de nous.

Et autour de la Medaille, cette Devise:

PAX CVM JVSTITIA FORA, TEMPLA ET RVRA CORONAT.

La Paix accompagnée de la Justice fait fleurir le Commerce, la Religion, & l'Agriculture.

Au Revers sont la Foi & la Pieté qui se donnent la main; au haut le Nom de JEHOVA, & dans le lointain, la Ville de Munster, avec cette Legende:

FELIX TERRA, FIDES PIETATI VBI JUNCTA TRIVMPHAT!

Heureuse la Terre où triomphent la Foi & la Pieté!

La CXLVI. represente d'un côté sept Dames, qui sont les VII. Provinces, tenant chacune l'Ecu de leurs Armes, & dansant autour d'un Chapeau où sont écrits ces mots:

PAX ET LIBERTAS FOEDERATORUM BELGARUM.

La Paix & la Liberté des Provinces-Unies.

Et de l'autre, cette Inscription:

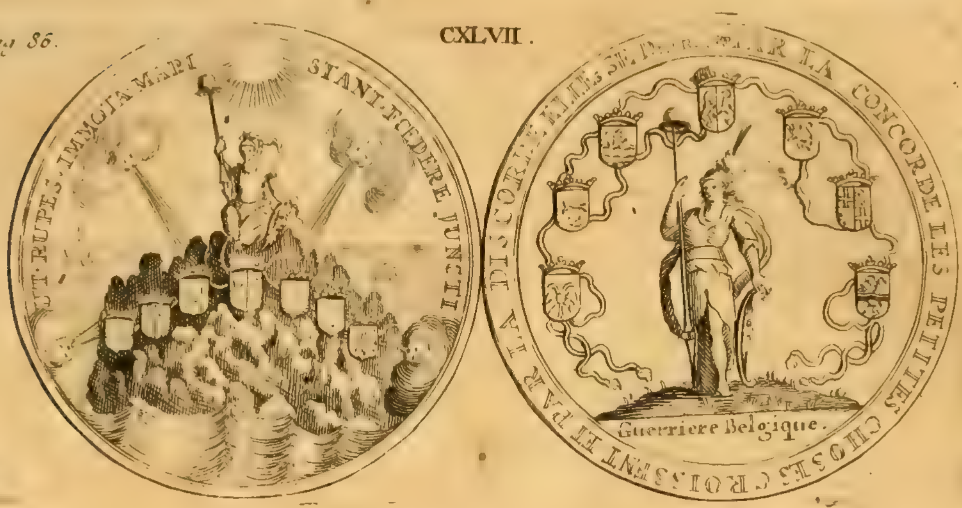
LIBERTATI FOEDERATORVM BELGARVM POST TOTIVS PROPE SÆCVLI BELLVM CVM HISPANIS ÆTERNA PACE ÆTERNÆ FACTÆ ANNO M. DC. XLVIII.

A la Liberté des Provinces-Unies renduë éternelle par la Paix perpetuelle faite avec les Espagnols, après une guerre de près d'un siécle, l'an 1648.

Le Prince

Pag. 86.

CXLVII.



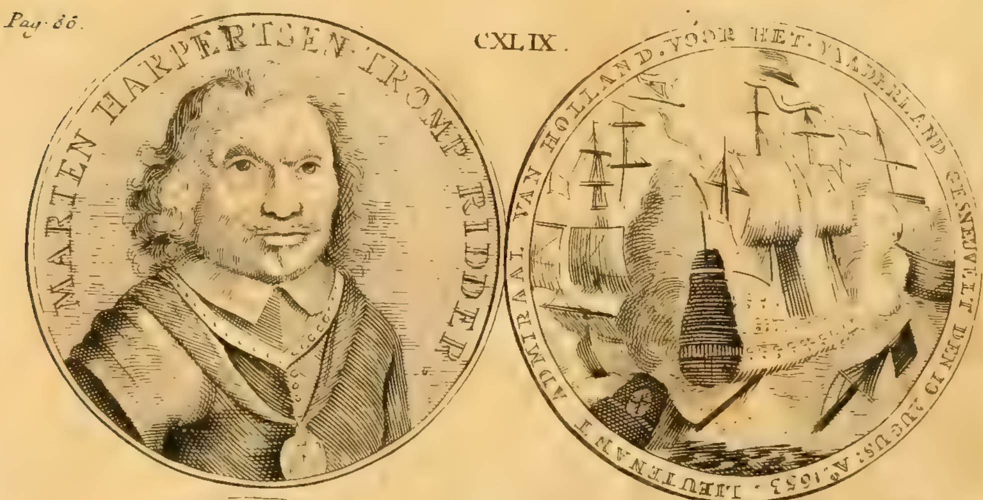
Pag. 86.

CXLVIII.

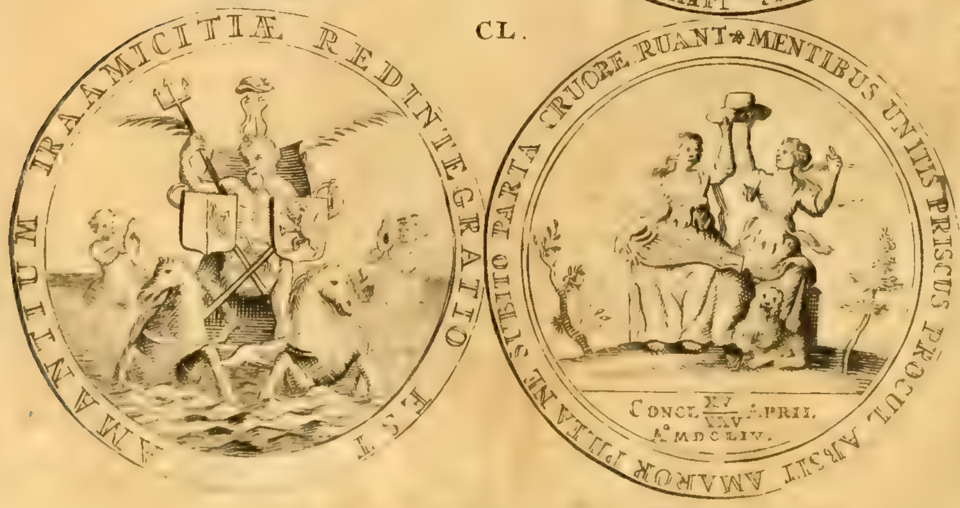


Pag. 86.

CXLIX.



CL.



Le Prince Guillaume ne furvécut pas longtems à cette Paix; il mourut de la petite verole au Mois de Novembre 1650. à l'âge de 24. ans. C'étoit un genie vif, qui avoit peine à souffrir qu'on lui resistât. Il le témoigna quelques mois avant sa mort, par le ressentiment qu'il fit paroître contre la Province de Hollande, qui, dans l'Assemblée des Etats Generaux, avoit le plus insisté à réformer les Troupes, que la Paix rendoit desormais inutiles. Le Prince fut offensé de cette Deliberation. Il vit bien que la méfiance avoit autant de part à cette Réforme que l'Economie; il entreprit de se rendre Maître d'Amsterdam, esperant que la Reduction de cette Ville rendroit les autres plus soumises. Déja même tout étoit disposé pour la surprendre, avec autant d'ordre que de secret. Mais le Courier de Hambourg, qui passa par l'Armée du Prince sans être aperçu, en ayant donné avis aux Magistrats, ils lâcherent leurs Ecluses, & se mirent en état de défense. La prudence des Etats Generaux acheva d'étoufer ces Divisions domestiques: ils donnerent satisfaction au Prince; & tout fut accommodé au commencement d'Août.

Il n'en fut pas de même des brouilleries qui commencerent à naître entre la Hollande & l'Angleterre. Ce Royaume s'étoit formé en République sous la protection d'Olivier Cromwel; & quoi-que l'Alliance subsistât entre les deux Etats, il arriva quelques rencontres sur mer entre leurs Vaisseaux, qui donnerent bientôt lieu à une rupture. Il ne tint pas aux Etats Generaux de la prévenir; ils avoient même reçu l'Ambassadeur du Parlement, après que le Gouvernement Républicain eut été fondé sur les ruïnes de la Monarchie. Mais comme ils n'étoient pas d'humeur à ceder aux Anglois l'Empire de la Mer, ils prirent la résolution de s'unir plus fortement que jamais contre ces nouveaux Ennemis devenus trop fiers de leur puissance. Tel fut le résultat de l'Assemblée Generale convoquée à la Haye au Mois de Janvier 1651. lequel est exprimé par la Medaille CXLVII. qui fut frapée l'année suivante.

D'un côté est une Dame représentant la République, assise sur un Rocher au milieu de la Mer, tenant d'une main une Lance, au bout de laquelle est le Chapeau de la Liberté, & de l'autre un Cordon où sont attachées les Armes des VII. Provinces; avec des vents qui soufflent contre ce Rocher sans pouvoir l'ébranler; pour marquer que leur Union est à l'épreuve de toutes les attaques, selon le sens de cette Legende:

UT RUPES IMMOTA MARI, STANT FOEDERE JUNCTI.

Autant qu'un Rocher est ferme dans la Mer, autant les Etats Confederez sont fermes dans leur Union.

De l'autre côté est une Guerriere en pié, representant de même la République de Hollande, entourée des Armes des VII. Provinces, avec ces mots:

PAR LA CONCORDE LES PETITES CHOSES CROISSENT,
ET PAR LA DISCORDE ELLES SE DETRUISENT.

Dans l'Exergue est écrit:

GUERRIERE BELGIQUE.

Dans cette disposition où l'on étoit de part & d'autre, la Guerre ne tarda pas à se déclarer. L'Amiral Tromp alla chercher *Blak* qui commandoit la Flotte des Parlementaires. Il se donna entre eux trois Combats, d'autant plus opiniâtres, que la jalousie en étoit le motif. Le 1. au Mois de Février, 1653. où chacun des deux partis s'attribua la Victoire; le 2. au Mois de Mai, où les Hollandois eurent du dessous par la lâcheté de quelques-uns de leurs Officiers; & le 3. au Mois d'Août proche du Texel, où la Fortune étoit prête à se déclarer pour l'Amiral Tromp, lorsqu'un coup de Mousquet lui enleva la Victoire avec la vie. Ce fut pour conserver la Mémoire d'un des plus grands hommes de Mer qu'ait jamais eu la République, qu'elle fit fraper à son honneur les 2. Medailles que l'on voit ici.

L'une, qui est la CXLVIII. où d'un côté l'on voit cet Amiral en Buste, avec ces paroles:

MARTEN HERPERTZEN TROMP RIDDER LIEUTENANT ADMIRAAL VAN HOLLAND,
EN WEST-VRIESLAND ANNO 1653.

Martin Herpertzen Tromp, Chevalier, Lieutenant Amiral de Hollande & de West-Frise 1653.

Au Revers, sont ses Armes, & au dessous un Combat Naval avec ces mots:

OBIIT ÆTATIS 56.

Mort âgé de 56. ans.

L'autre, qui est la CXLIX. où d'un côté est le même Amiral en Buste avec cette Legende continuée sur le Revers, où est representé un Combat Naval.

MARTEN HARPERTSEN TROMP RIDDER LIEUTENANT
ADMIRAAL VAN HOLLAND, VOOR HET VADERLAND
GESNEUVELT DEN 10. AUGUSTUS ANNO 1653.

Martin Harpertsen Tromp, Chevalier, Lieutenant Amiral de Hollande, Mort pour la Patrie le 10. Août 1653.

C'étoient, à ce qu'on croit, les Espagnols qui avoient soufflé le feu de la Division entre ces deux Etats Voisins. Ils esperoient qu'en se détruisant mutuellement, ils pourroient profiter de leurs dépouilles. L'Angleterre & la Hollande reconnurent l'artifice, & comprirent en même tems combien ils pouvoient tirer de fruit de leur Union. Il importoit aux Hollandois de jouïr de la commodité des Ports d'Angleterre, & Cromwel ne crut pas devoir commettre sa nouvelle dignité avec de si redoutables Ennemis. La Paix fut bien-tôt concluë entre deux Etats, qui y avoient & tant d'interêt & tant de disposition. Ce fut après la Publication de cette Paix, l'an 1654., que l'on fit fraper à Amsterdam la Medaille CL.

D'un côté elle represente Neptune sur un Char tiré par deux Chevaux Marins, aiant aux bras les Ecussons aux Armes d'Angleterre & de Hollande; à côté du Char sont deux Tritons sonnans de leurs Conques; & au haut est un Caducée soutenant le Chapeau aîlé de Mercure entre deux Palmes, avec ces mots:

AMANTIUM IRA AMICITIÆ REDINTEGRATIO EST.

La Colere des amis est un renouvellement d'amitié.

Au Revers sont deux Dames assises tenant ensemble un Chapeau élevé, qui est le symbole de la Liberté des deux Républiques: l'Angloise est representée par la Harpe qui est sur ses genoux; & la Hollandoise par le Lion qui est à ses piés; avec ce Distique:

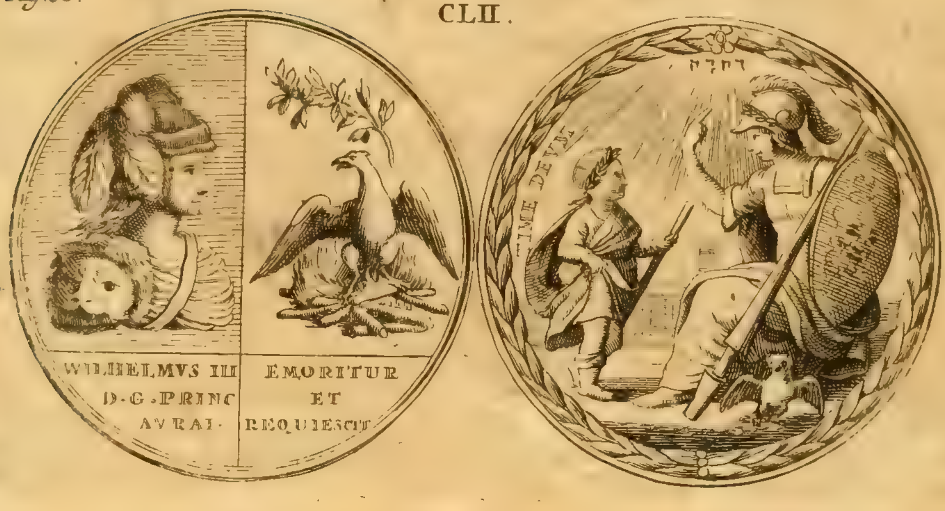
MENTIBUS UNITIS PRISCUS PROCUL ABSIT AMAROR,
PILEA NE SUBITO PARTA CRUORE RUANT.

L'Union étant rétablie dans les esprits, que l'ancienne aigreur en soit bannie,
De peur de voir bientôt ruïner les Libertez qui ont été acquises par tant de sang.

Pag:88. CLI.



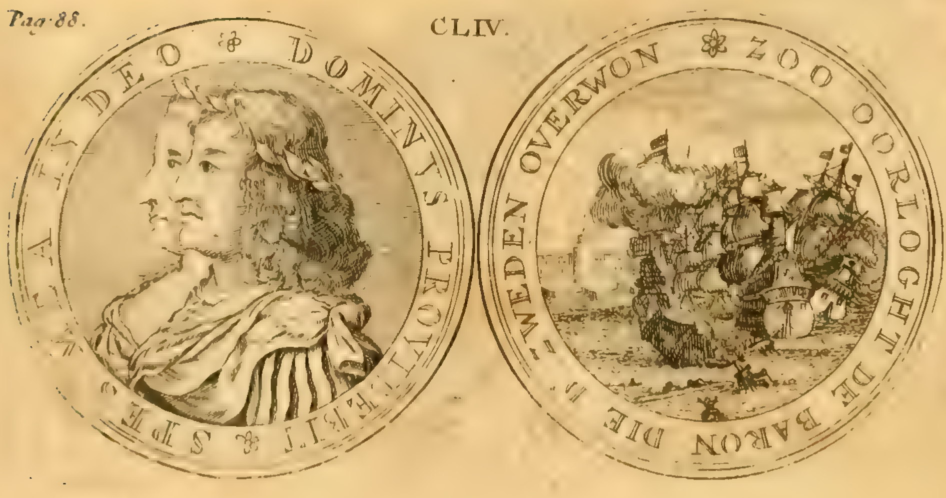
Pag:88. CLII.



Pag:88. CLIII.



Pag:88. CLIV.



Guillaume II. en mourant, avoit laiſſé la Princeſſe ſon Epouſe enceinte. Elle accoucha huit jours après d'un Prince qui fut nommé GUILLAUME-HENRI ou GUILLAUME III. & qui fut non ſeulement l'Eſperance de ſa Maiſon, mais auſſi de l'Europe entiere, dont il devint dans la ſuite le Liberateur. Ce Prince n'avoit que 4. ans, lors qu'on frapa à ſon honneur les Medailles CLI. & CLII.

La 1. le repreſente d'un côté en Buſte, dans une Couronne d'Orange, avec cette Legende :

WILHELMVS III. DEI GRATIA PRINCEPS ARAVSIACVS ET COMES NASSOVIÆ.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Prince d'Orange & Comte de Naſſau.

Et de l'autre, un Phenix ſur un Bucher allumé, avec l'année 1654. dans l'Exergue; pour marquer que ce Prince étant venu au monde peu de jours après la mort de ſon Pere, il étoit né, pour ainſi dire, de ſes cendres.

La 2. repreſente auſſi ce jeune Prince en Buſte, avec ces mots dans la moitié de l'Exergue :

WILHELMVS III. DEI GRATIA PRINCEPS AVRAICÆ.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Prince d'Orange.

A côté eſt encore un Phenix ſur un Bucher, aiant ſur la tête une Branche de Laurier, & dans l'autre moitié de l'Exergue, cette Deviſe:

EMORITVR ET REQVIESCIT.

Il meurt & il repoſe.

Au Revers eſt le même Prince vêtu à la Romaine, avec une Couronne de Laurier ſur la tête, & à la main un Bâton de Commandement, comme pour marquer qu'il égaleroit un jour par ſa Valeur les Heros de l'Ancienne Rome. Devant lui eſt aſſiſe Pallas, qu'on reconnoit à ſa Lance, à ſon Egide, & à ſon Hibou; Elle a les yeux attachez ſur le Prince, auquel elle montre un Soleil rayonnant, où eſt le Nom de JEHOVA, avec ces paroles qu'elle lui adreſſe :

TIME DEVM.

Craignez Dieu.

Tout cela, pour marquer, ſelon les vœux des peuples exprimez dans une autre Medaille de ce tems-là, que quoi-que l'Oranger fût abatu, Dieu avoit conſervé ce noble Rejetton dans le ſein de la Princeſſe Marie, afin que ſon Pere renaquît en lui après ſa mort, comme un Phenix dans le petit qui renaît de ſes cendres; & que ce Rejetton crût, fleurît, & ſurpaſſât les plus grands Princes en Vertus, à la Gloire de Dieu, à l'honneur & pour le Salut de la Patrie.

Deux ans après, ce Prince aiant atteint ſa ſixiéme année, & donnant déja des eſperances qui répondoient à ſa Naiſſance & à ſon Education; la Princeſſe Douairiere d'ORANGE, qui le faiſoit élever avec de grands ſoins, fit fraper cette Medaille CLIII.

D'un côté eſt cette Princeſſe en Buſte, avec cette Legende:

MARIA DEI GRATIA PRINCEPS MAGNÆ BRITANNIÆ, AVRAICÆ DOTARIA.

Marie, par la Grace de Dieu, Princeſſe de la Grande Bretagne, Douairiere d'Orange.

Au Revers, eſt le jeune Prince, aiant une toque ſur la tête; & dans l'Exergue, cette Inſcription:

WILHELMVS III. DEI GRATIA PRINCEPS AVRAICÆ COMES NASSOVIÆ.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Prince d'Orange & Comte de Naſſau.

Il ne ſe paſſa rien en 1657. qui intéreſſât directement les Etats Generaux des Provinces-Unies; mais ils prirent part, l'année ſuivante, à la Guerre qui ſe faiſoit dans le Nord entre les Rois de Suede & de Dannemarc. Le premier, aiant fait une deſcente en Seelande, avoit mis le ſiége devant Copenhague qu'il tenoit ſerrée de fort près; il s'étoit auſſi rendu Maître du Sund, par la priſe du Château de Kronenbourg, dont l'Amiral Wrangel avoit fait la conquête. Les Etats, pour aſſurer leur Commerce & tenir la Balance égale entre les deux Rois, envoyerent une Flote en Dannemarc, ſous les Ordres de JACQUES, Baron de WASSENAER, Seigneur d'OPDAM, qui non ſeulement gagna contre les Suédois la celebre Bataille du Sund au Mois de Novembre, mais encore jetta du ſecours dans Copenhague, & en fit changer le Siége en Blocus. Ce fut en mémoire de cette Action, & pour marquer l'extremité à laquelle cette Capitale étoit reduite, que l'on frapa la Medaille qui ſe voit ici, N°. CLIV.

D'un côté, elle repreſente le Roi & la Reine de Dannemarc, qui étoient alors FREDERIC III. & SOPHIE-AMELIE de LUNEBOURG, avec ces mots:

DOMINVS PROVIDEBIT, SPES MEA IN DEO.

Le Seigneur y pourvoira, mon Eſperance eſt en Dieu.

Et de l'autre un Combat Naval devant le Château de Kronenbourg, avec cette Inſcription en vers Hollandois à la gloire de l'Amiral d'OPDAM:

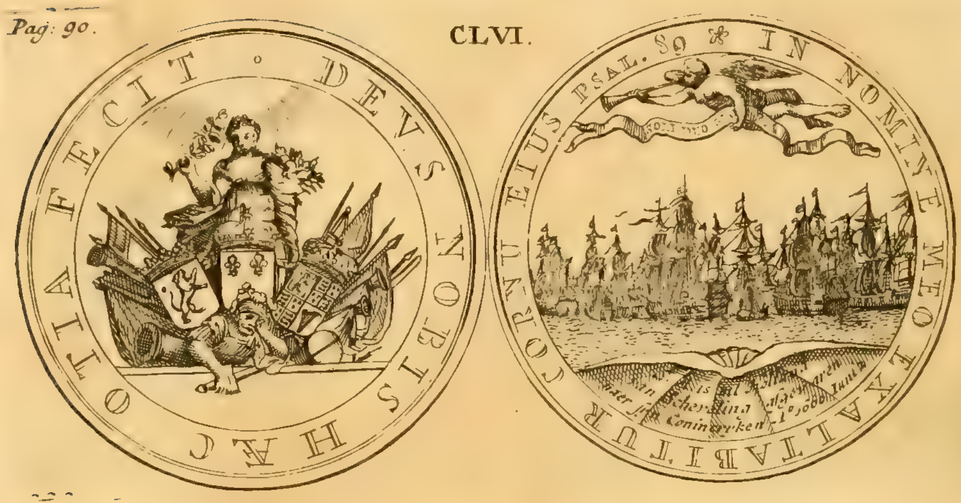
ZOO OORLOGHT DE BARON,
DIE D'ZWEDEN OVERWON,
EN OPENDE DEN MONT
DER TOEGESLOTE SONT.
NIET SONDER LYFGEVAER
EEN EER VOOR WASSENAER,
EN 'T VRYE NEDERLAND
ZOO HOUDT DE VRYHEIT STANT.
M. DC. LVIII.

C'eſt ainſi que le Baron de Waſſenaer fit la Guerre, lorſqu'il gagna la Bataille contre les Suédois, & qu'il s'ouvrit le paſſage du Sund qui étoit fermé. Ce ne fut pas ſans péril; mais ce fut avec beaucoup de gloire pour lui & pour les Provinces-Unies; ainſi la Liberté s'eſt affermie, l'an 1658.

Pag: 90. CLV.



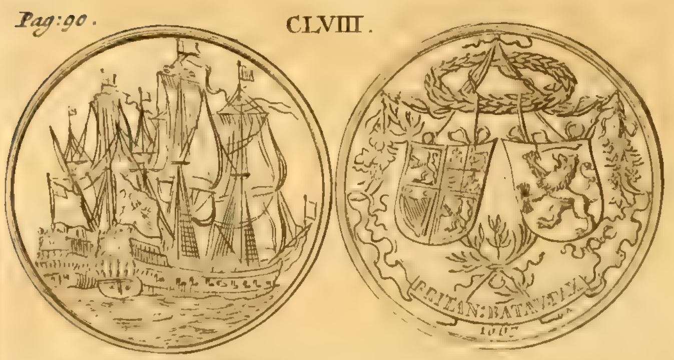
Pag: 90. CLVI.



Pag: 90. CLVII.



Pag: 90. CLVIII.



Cette Victoire de l'Amiral d'Opdam sur les Suedois fut suivie d'une autre l'année d'après remportée par le Vice-Amiral de Ruiter. Elle ne mit pas fin à la guerre, tant que vécut le Roi Charles X. Mais après la mort de ce Prince, arrivée l'an 1660. au Mois de Février, la Paix fut faite entre les deux Couronnes, par la mediation de la France, de l'Angleterre & de la Hollande. C'est ainsi que la République, dans la tranquillité dont elle joüissoit, ne prenoit part aux querelles de ses Voisins, que pour les accommoder, ou pour en tirer avantage. Elle s'étoit menagée avec l'Angleterre, dans le tems même de ses plus grands troubles. Le Protecteur ne fut pas plûtôt mort, & le Roi Charles II. en état d'être rétabli par les soins du General Monk, qui sut mettre à profit les dispositions du Parlement, que les Etats lui préparerent une Flotte à Scheveling, sur laquelle il s'embarqua & fut transporté à Douvres. Ce Prince reconnut ce service par la Paix qu'il procura aux Etats avec le Portugal l'an 1661. & qui rétablit leur commerce dans le Nouveau Monde. Ils ne tarderent pas à renouveller leur Alliance avec l'Angleterre & la France : ce qui fut fait l'année suivante 1662. Tel est le sujet des Medailles CLV. & CLVI.

La I. represente la Paix élevée sur un Trophée d'Armes, orné sur le devant des trois Ecussons de FRANCE, d'ANGLETERRE, & de HOLLANDE, avec ce demi Vers de Virgile à l'entour :

DEUS NOBIS HÆC OTIA FECIT.

Dieu nous a procuré ce repos.

Au Revers on lit cette Inscription Hollandoise :

DE VREE MET EEN OLYVENBANT
VERBINT HET VRYE NEDERLANT
AEN GROOT BRITANIE EN'T FRANSCHE RYCK
ZOO BLOEYT DE STAET DER VROMEN WYCK.
M. DC. LXII.

La Paix avec sa Couronne d'Olivier unit les Pays-Bas Libres avec la France & la Grande-Bretagne, & par ce moyen, l'Etat qui est l'asyle des gens de bien sera toujours florissant, 1662.

La 2. n'est differente que dans le Revers, où l'on voit une Flotte avec des Pavillons Anglois voguant en pleine Mer, & ces paroles dans l'Exergue :

SYNE MAJESTEYT IS UIT HOLLAND VAN SCHEVELING
AFGEVAAREN NAAR SYN KONINKRYKEN ANNO 1660. 2. JUNI.

Sa Majesté est partie de Scheveling en Hollande pour retourner en ses Royaumes l'an 1660. le 2. de Juin.

Au dessus est une Renommée qui avec sa Trompette fait retentir ces paroles :

SOLI DEO GLORIA.

A Dieu seul la Gloire.

Et autour de la Medaille, cette Legende :

IN NOMINE MEO EXALTABITVR CORNV EJVS. Psalm 89.

En mon Nom sa Corne sera élevée. Ps. 89.

Toutefois, cette Paix de la Hollande avec l'Angleterre ne dura que deux ans. Elle fut rompuë en 1665. par quelques Hostilitez dans les Mers éloignées : ce qui produisit aussi bien-tôt une rupture en Europe. La guerre aiant été déclarée au Mois de Mars, il se donna le 13. de Juin une Bataille sanglante près de Harwich, où l'Amiral d'Opdam sauta en l'air avec son Vaisseau, & quatre cens hommes qui étoient dessus. Cette perte fut d'autant plus sensible aux Etats, que ce Seigneur étoit de la premiere Noblesse du pays, & qu'il étoit accompagné de divers Gentilshommes qui l'avoient suivi en qualité de Volontaires. Elle entraîna bien-tôt celle de la Bataille, par la confusion où se trouverent les Vaisseaux Hollandois, qui pourtant furent ramenez en bon ordre au Texel par la Valeur de Corneille Tromp, Vice-Amiral de la Flotte.

Celle des Indes Orientales étoit revenuë de Batavia. Dix de ses Vaisseaux aiant relâché en Norwege, dans le Port de Bergue, y furent attaquez par les Anglois le 10. d'Août. C'étoit violer le Droit d'asile que le Dannemarc donnoit à ses Alliez. Aussi le Gouverneur de Bergue fit-il si grand feu de son Canon, que cette vigueur, jointe à la courageuse résistance des Hollandois, obligea leurs ennemis de se retirer avec perte. C'est le sujet de la Medaille CLVII. où d'un côté est un Combat Naval, & de l'autre cette Inscription :

OP DE ROOF-ZUGT VAN CAREL DE TWEEDE VOORGEVALLEN
DEN X. AVGVSTI M. DC. LXV. VOOR BERGEN IN NOORWEGEN,
DUS WORT BRITANNIES TROTZ GESTUYT,
DIE ZELFS BY VRIENDT VAERT OP VRYBUYT
EN TERGT DE NOORTSCHE WALLEN
HY SCHAEKT VORST FREDERIKS HAVEN REGHT,
DOG KRYGT SYN LOON DOOR BOEG EN PLECHT
VAN NEERLANDTS DONDERBALLEN.

Au sujet de l'entreprise de Charles II. le 10. d'Août 1665. devant Bergue en Norwege, où fut détruite la fierté Britannique, qui alloit pour butiner chez ses amis, les attaquant jusques dans leurs remparts, & violant le Droit de Frederic dans ses Ports, dont elle fut punie par le grand feu de l'Artillerie Hollandoise.

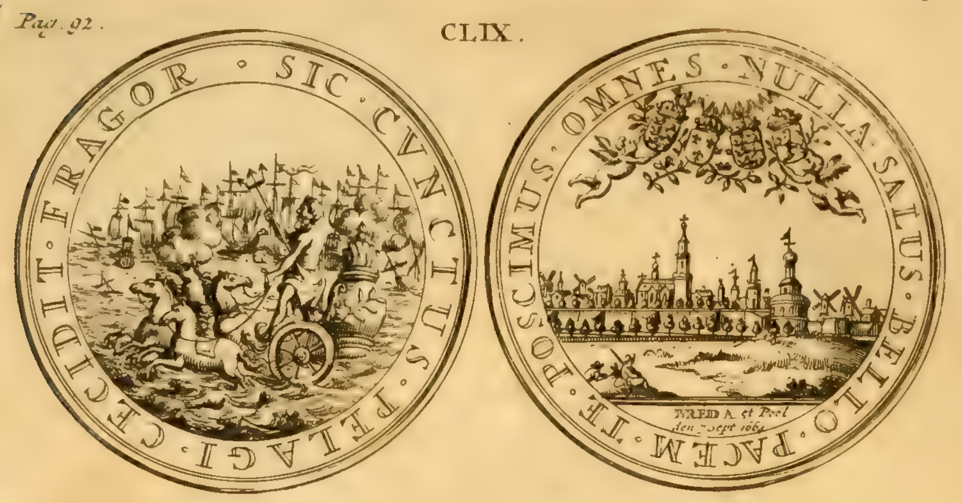
Cette animosité réciproque continua toute l'année suivante. Mais comme elle ne servoit qu'à détruire deux Voisins obstinez, sans rien décider pour l'un ni pour l'autre ; la Suède leur offrit sa Mediation pour la Paix, qui fut signée à Breda le 14. Mai 1667. C'est le sujet de la Medaille CLVIII. où d'un côté l'on voit deux Navires, dont l'un represente l'Angleterre, & l'autre Leurs Hautes Puissances les Etats Generaux, portant dans leurs Pavillons une Couronne de Laurier avec leurs Armes ; & au Revers, une Couronne de Laurier avec ses ornemens, où sont attachées les Armes d'Angleterre & de Hollande. Au dessous sont deux Palmes entrelassées, avec ces mots :

BRITANNICO-BATAVA PAX 1667.

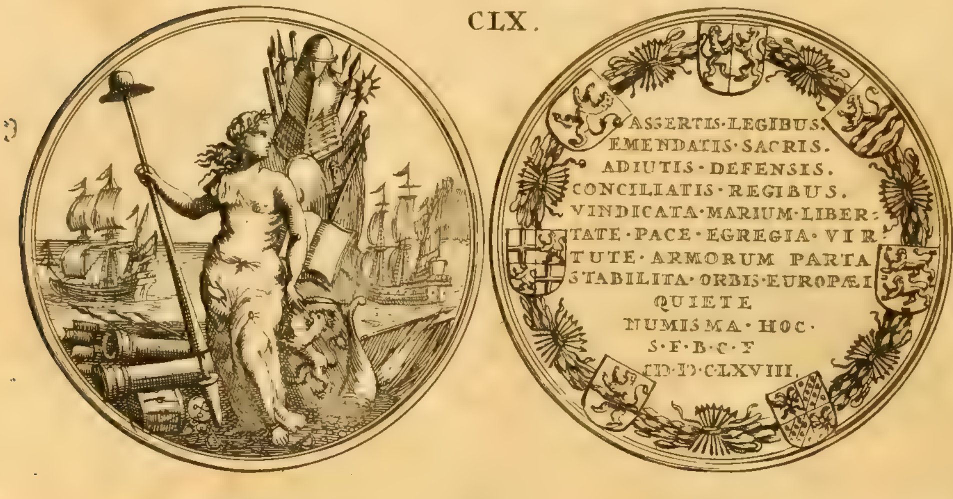
La Paix entre l'Angleterre & les Provinces-Unies 1667.

Pag. 92.

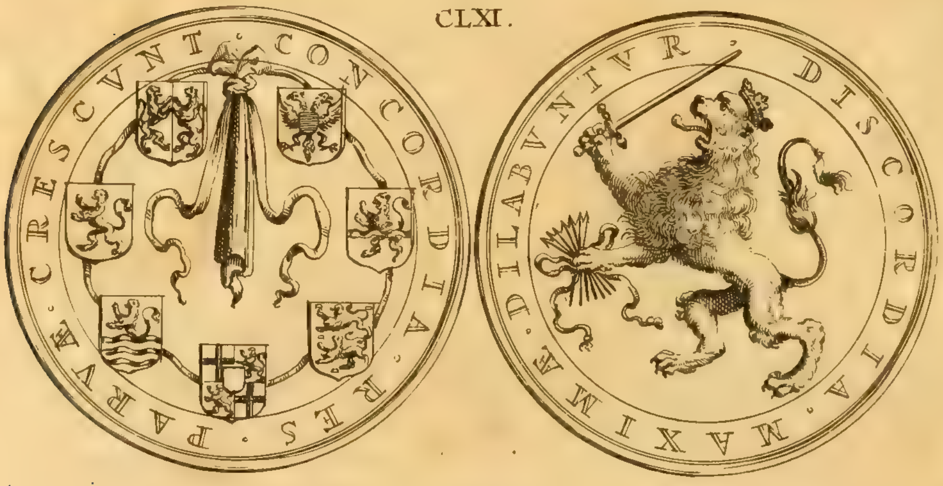
CLIX.



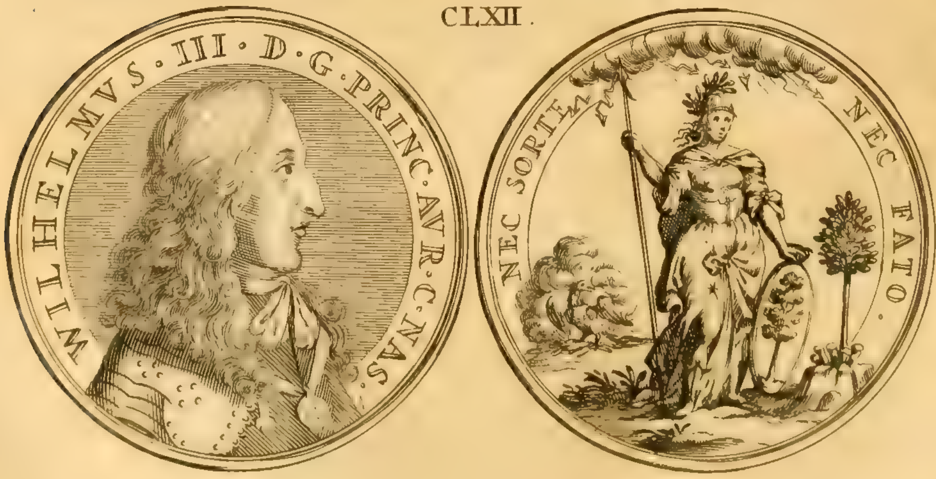
CLX.



CLXI.



CLXII.



C'étoit trop peu d'une Medaille pour un Evénement si intéressant. On en fit fraper plusieurs autres, entre lesquelles celle-ci est remarquable. Elle represente une Action qui ne contribua pas peu à avancer la Paix. Tandis qu'on la négocioit, l'Amiral de Ruiter détacha dix-sept Vaisseaux des plus legers de sa Flotte, quatre Barques & autant de Brûlots, avec lesquels le Lieutenant-Amiral de Gent, étant entré dans la Tamise, alla porter l'effroi jusques dans Londres même. Il fit sauter le Fort de Chernesse situé à l'embouchure de la Riviere de Chatan; brûla le Magazin & les Chantiers qui y étoient; puis forçant les chaînes qui fermoient le passage du Château d'Uptom, il mit le feu à plusieurs Navires, & prit entre autres le Vaisseau appelé le *Royal-Charles*. Une entreprise si hardie fit bien payer aux Anglois celle qu'ils avoient tentée en Norwege sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, & les détermina à conclure la Paix sans delai. C'est ce qu'on a voulu exprimer par cette Medaille CLIX. où d'un côté l'on voit Neptune sur son Char qui apaise de son Trident les Flots orageux de la Mer, avec cette Legende tirée du VI. Livre de l'Enéïde:

SIC CVNCTVS PELAGI CECIDIT FRAGOR.

Ainsi est tombée toute la fureur de la Mer.

Et de l'autre la Ville de BREDA, au dessus de laquelle sont deux Amours qui soutiennent les Ecussons des Armes de France, d'Angleterre, de Suede, de Dannemarc & de Hollande, avec ce Vers du XI. Livre de l'Enéïde :

NVLLA SALVS BELLO, PACEM TE POSCIMVS OMNES.

Il n'y a point de sureté dans la Guerre, nous demandons tous la Paix.

Dans l'Exergue, est écrit BREDA, & l'année 1667.

Jamais la République n'avoit été si florissante. Non seulement elle forçoit ses Ennemis à lui accorder la Paix; mais elle en étoit aussi la Mediatrice entre les plus grandes Puissances de l'Europe. C'est ce qui parut à l'égard de la France & de l'Espagne, qui étoient en guerre, au sujet des prétensions du Roi Très-Chrétien, pour les Droits de la Reine Marie-Therese d'Autriche son Epouse, sur le Duché de Brabant &c. Le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur de Flandre, n'oposa qu'une résistance inutile aux Armes de France; elles avoient déja pris plusieurs places, & battu les Espagnols en diverses occasions. Déja même toute la Franche-Comté étoit tombée au pouvoir du Vainqueur. Mais les Espagnols la recouvrerent par la Paix, qui fut concluë à Aix-la-Chapelle, au Mois de Mai 1668. par la Mediation de L. H. P. C'est cet Evénement, & tous les autres qui rendoient l'Etat des PROVINCES-UNIES si glorieux, que l'on celebra la même année par la Medaille CLX. où, d'un côté, l'on voit une Dame representant la Hollande, apuyée contre un Trophée, tenant d'une main une pique, au bout de laquelle est le Chapeau de la Liberté, & de l'autre, les Armes des Etats Generaux. Au Revers est cette Inscription, qui ne peut être ni plus pompeuse, ni plus véritable:

ASSERTIS LEGIBVS, EMENDATIS SACRIS, ADJVTIS, DEFENSIS, CONCILIATIS REGIBVS, VINDICATA MARIVM LIBERTATE, PACE EGREGIA VIRTVTE ARMORVM PARTA, STABILITA ORBIS EVROPÆI QVIETE, NVMISMA HOC STATVS FOEDERATI BELGII CVDI FECERVNT CIↃ. IↃ. CLXVIII.

Après avoir assuré les Loix, reformé les abus de la Religion, assisté, défendu, & reconcilié les Rois, rendu la Liberté aux Mers, fait faire par la force des armes une Paix glorieuse, & rétabli le repos de l'Europe, les Etats des Provinces-Unies ont fait fraper cette Medaille en 1668.

Il n'en falut pas davantage pour offenser un Roi jaloux de sa gloire jusqu'à l'excès. Louïs XIV. la crut blessée par ces titres fastueux; & ce motif, joint à l'envie que lui causoit la Prosperité des Provinces-Unies, le porta à leur déclarer la guerre trois ans après. On en eut quelque soupçon dès l'année suivante, quand on vit l'armement de l'Evêque de Munster. Le Voyage que le Roi de France fit en Flandre avec la Reine & le Dauphin en 1670. acheva d'y confirmer les Hollandois. Ils envoyerent le Baron d'Opdam complimenter S. M. T. C. Mais quoi-que ce Seigneur revint fort content de l'accueil qu'il avoit reçu; les Vaisseaux de guerre qu'on équipoit en Angleterre, & le Traité que Mylord Montaigu négocioit à la Cour de France, firent juger aux Etats qu'ils avoient tout à craindre de la part de ces deux Couronnes. Ils ne négligerent aucun des moyens de leur résister. Ils s'assurerent du secours de divers Princes d'Allemagne. L'Espagne même entra dans leurs intérêts. Mais comme leur principale force devoit consister dans leur Union, ils envoyerent des Lettres Circulaires à chaque Province, pour les exhorter à concourir toutes au bien commun. Leur resolution unanime de se sacrifier pour la défense de la Patrie, qui fut prise dans l'Assemblée Generale des Etats, est le sujet de cette Medaille CLXI. qu'ils firent fraper en 1671. D'un côté sont les Armes des Provinces-Unies, liées ensemble pour marque de leur bonne intelligence; & de l'autre, les Armes des Etats Generaux, avec leur Devise ordinaire continuée sur le Revers :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCVNT, DISCORDIA MAXIMÆ DILABVNTVR.

Par la Concorde les petites choses croissent, & par la Discorde les plus grandes se détruisent.

Bientôt toutes les forces de la République furent sur pié. Le PRINCE D'ORANGE, qui avoit fait paroître dans le Conseil d'Etat une capacité consommée, en fut nommé General; & comme il se montroit tous les jours plus digne des grandes Charges qu'avoient possedées ses Ancêtres, il fut choisi l'année suivante pour STATHOUDER ou Gouverneur General de l'Etat. C'est ce qui paroît par la Medaille CLXII. frapée en 1672. à cette occasion. D'un côté elle represente ce Prince en buste, armé, avec ses titres ordinaires:

WILHELMVS III. DEI GRATIA PRINCEPS AVRAICÆ, COMES NASSOVIÆ.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau.

Et de l'autre la Deesse Pallas tenant d'une main une Demi-Pique, & de l'autre un Bouclier chargé d'un Peuplier; à sa Droite un Oranger, & à sa gauche un Bucher sur lequel un Phenix vient d'être consumé; avec ces mots autour :

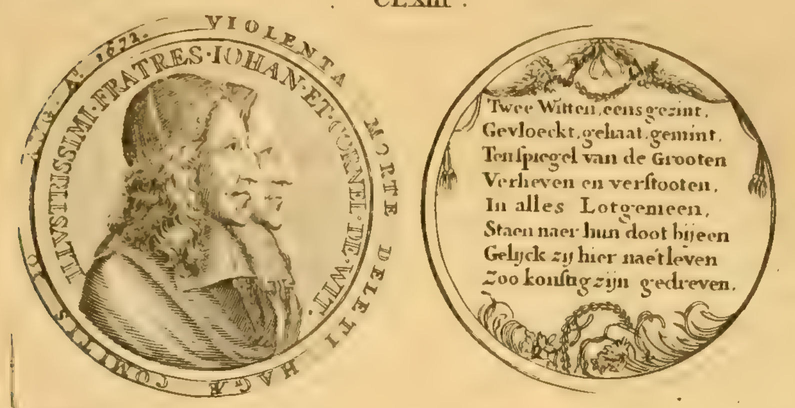
NEC SORTE, NEC FATO.

Ni par le hazard, ni par le Destin.

Pour marquer que l'Election du Prince n'étoit point l'ouvrage de la Fortune, mais une Justice que les Etats lui rendoient, comme à un jeune Phenix digne du Pere qui l'avoit fait naître de ses cendres, & comme au Rejetton de l'illustre Maison à qui ils devoient leur Liberté: c'est ce que marque le Peuplier, Arbre Aquatique, qui croit au milieu des eaux: symbole de la Hollande que ses Marais rendent inaccessible.

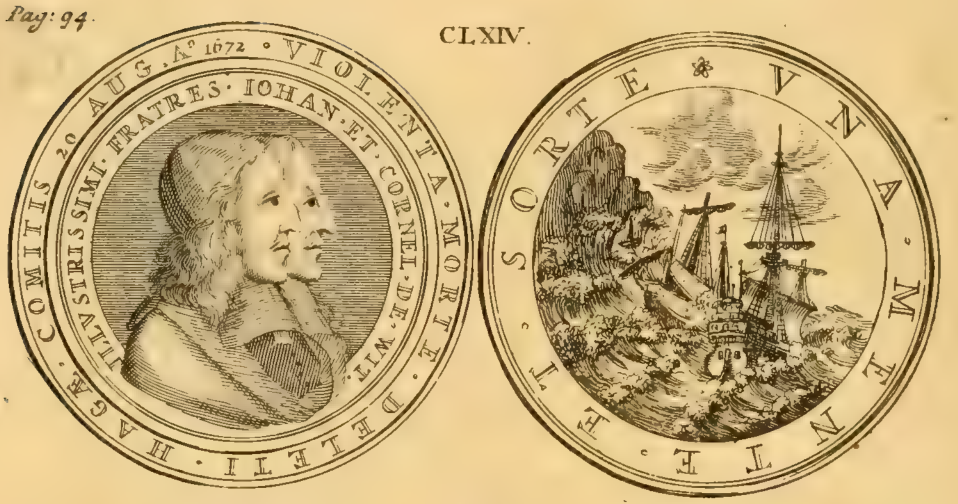
Pag: 94.

CLXIII.

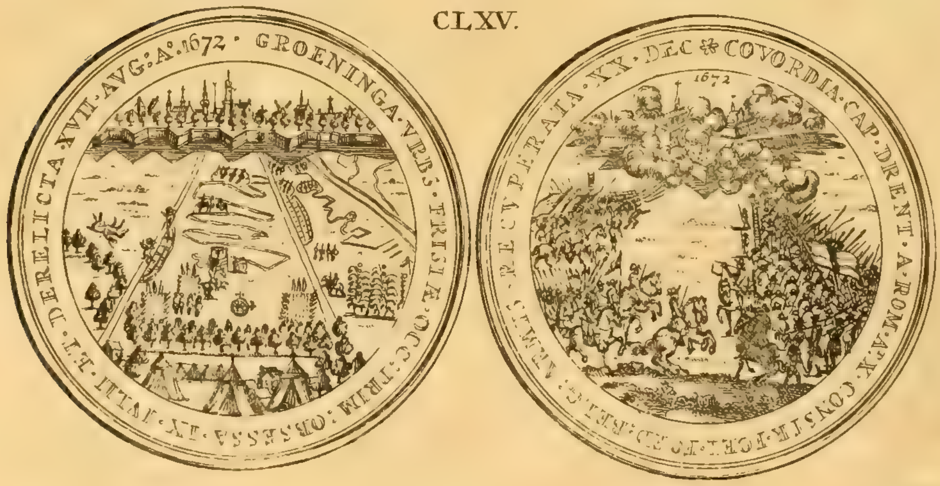


Pag: 94.

CLXIV.

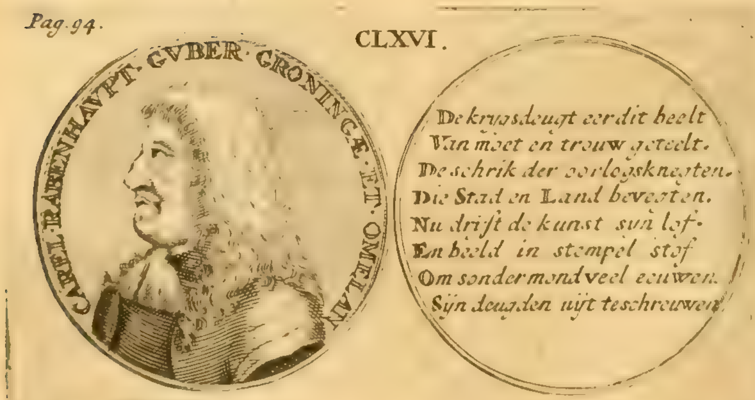


CLXV.



Pag. 94.

CLXVI.



C'est ce qu'éprouva Louïs XIV. dans cette fameuse Campagne de l'an 1672. Déja il avoit conquis toute la Gueldre avec une rapidité surprenante: déja il exerçoit dans Utrecht tous les actes de la Souveraineté: déja enfin il étoit aux portes d'Amsterdam, prêt à achever la conquête de la Hollande: lorsque les Habitans de cette Ville, lâchant tout à coup leurs Ecluses, arrêterent les progrès du Vainqueur, & l'obligerent de s'en retourner sur ses pas. C'est ainsi qu'en perdant le Pays pour un tems, on le garentit de sa perte totale.

Cependant il étoit en proye à des Divisions domestiques, plus dangereuses que les Armes de ses ennemis. Les uns ne voyoient qu'à regret le Prince d'Orange élevé à la dignité de Stathouder, & s'y étoient oposez de toutes leurs forces; les autres regardoient comme ennemis de la Patrie ceux qui étoient contraires à ce choix, qu'on avoit jugé nécessaire pour sauver l'Etat. JEAN DE WIT, Pensionnaire de Hollande, & CORNEILLE DE WIT, son frere, Grand Bailli de Putten, étoient à la tête des premiers. Le Peuple, toujours extrême dans ses idées, mesuroit sa haine contre eux par son affection pour le Prince d'Orange, & leur imputoit tous les malheurs de la République. On ne put souffrir qu'ils se mêlassent plus longtems du Gouvernement. Le Grand Bailli fut arrêté & mis en prison; & comme le Pensionnaire alloit l'en tirer pour obéïr à la Sentence de Bannissement qui avoit été prononcée contre lui, ils furent tous deux massacrez par la Populace, qui commit des cruautez inouïes contre les Corps de l'un & de l'autre. Leurs amis, pour justifier leur mémoire, firent fraper les Medailles que l'on voit ici.

La 1. No. CLXIII. représente d'un côté les deux freres, en Buste, avec cette Legende continuée sur la tranche:

ILLVSTRISSIMI FRATRES JOHANNES ET CORNELIVS DE WIT VIOLENTA MORTE DELETI HAGÆ COMITIS 20. AVGVSTI ANNO 1672.

Les très-illustres Freres, Jean & Corneille de Wit, massacrez à la Haye le 20. Août 1672.

Et de l'autre, cette Inscription en Vers Hollandois:

TWEE WITTEN EENS GEZINT,
GEVLOECKT, GEHAET, GEMINT,
TEN SPIEGEL VAN DE GROOTEN,
VERHEVEN EN VERSTOOTEN,
IN ALLES LOT GEMEEN,
STAEN NAER HUN DOOT BY EEN,
GELYCK ZY HIER NA'T LEVEN,
ZOO KONSTIG ZYN GEDREVEN.

Les deux de Wit, également bien intentionnez, maudits, haïs, aimez, élevez, & abaissez, sont ici unis ensemble & representez au Naturel; ils ont fini d'un même genre de mort, pour servir d'exemple aux Grands.

La 2. No. CLXIV. represente d'un côté les deux freres, comme à la precedente; & au Revers, deux Vaisseaux qui périssent en même tems & d'un même coup de mer, avec ces mots:

VNA MENTE, VNA SORTE.

Ils ont été d'un même Esprit, & ils ont le même sort.

Après que ces deux Victimes eurent été immolées à la fureur du Peuple, l'union parut se rétablir au dedans, & les affaires commencerent à prendre au dehors une meilleure face. Le premier succès qu'eurent les Armes des Etats Generaux, fut la levée du Siége de GRONINGUE, formé par l'Evêque de Munster. La plûpart des Maisons étoient déja ruïnées par les Bombes & par les Grenades. Cependant CHARLES RABENHAUPT, qui commandoit dans cette Ville, sut si bien encourager les Habitans, qu'ils se defendirent pendant six semaines & obligerent l'Evêque à se retirer le 17. d'Août. Ce commencement de bonne fortune fut de bon augure pour la suite.

L'Evêque de Munster avoit pris COEVORDEN, qui est la Clef des Provinces de Groningue & de Frise, & l'une des plus fortes Places des Pays-Bas. RABENHAUPT aiant été averti que la Garnison faisoit assez mauvaise Garde, résolut de la surprendre, & attendit pour cela que la gelée eût glacé les Marais. Les personnes qu'il employa à cette Expedition, furent le Colonel *Jean Sikinga*, qui commandoit la Cavalerie, & le Sergent Major *Wylers*, qui conduisoit l'Infanterie, sous les ordres du Colonel *Eybergen*, qui avoit le Commandement General. Ces troupes étant arrivées devant la place le 20. Decembre à 3. heures du matin, l'attaquerent avec tant de vigueur & de succès, qu'elles l'emporterent le même jour, taillant en piéces la Garnison, à l'exception de 400. hommes qui furent emmenez prisonniers à Groningue. Deux Exploits de cette importance méritoient bien d'être gravez sur l'Airain. C'est le sujet des deux Medailles N°. CLXV. & CLXVI.

La 1. représente d'un côté la Ville de GRONINGUE assiégée, avec cette Legende:

GRONINGA URBS FRISIÆ OCCIDENTALIS PRIMVM OBSESSA IX. JULII ET DERELICTA XVII. AVGVSTI ANNO 1672.

Groningue, Ville de la Frise Occidentale, assiégée le 9. de Juillet, & abandonnée le 17. d'Août 1672.

Et de l'autre, la Ville de COEVORDEN prise par assaut, avec ces mots:

COVORDIA CAPTA, DRENTA A ROMANIS ANNO X. CONSTRUCTA, FOELICITER, FOEDERATI BELGII ARMIS RECVPERATA XX. DECEMBRIS 1672.

Coevorden, Drente aiant été prise par les Romains, fut bâtie l'an X. & a été heureusement reprise par les Armes des Provinces-Unies le 20. Decembre 1672.

La 2. qui est toute à l'honneur de RABENHAUPT, lequel fut fait Grand Bailli de Drente & Gouverneur de COEVORDEN, represente d'un côté ce Grand Homme, en Buste, armé, avec cette Legende:

CAREL RABENHAVPT GVBERNATOR GRONINGÆ ET OMELANDIÆ.

Charles Rabenhaupt Gouverneur de Groningue & des Omelandes.

Et au Revers, cette Inscription en Vers Hollandois:

DE KRYGSDEUGT EER DIT BEELT,
VAN MOET EN TROUW GETEELT,
DE SCHRIK DER OORLOGSKNEGTEN,
DIE STAD EN LAND BEVEGTEN.

La Science Militaire releve ce Portrait, celui qu'il represente est courageux, fidele, & la Terreur des Ennemis qui attaquent la Patrie:

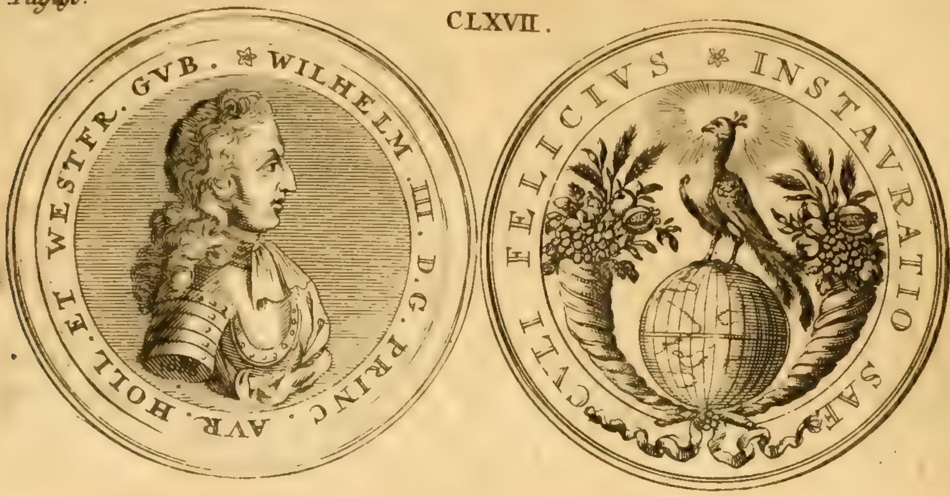
NU DRYFT DE KUNST SYN LOF,
EN BEELD IN STEMPEL STOF,
OM SONDER MOND VEEL EEUWEN,
SYN DEUGDEN UYT TE SCHREEUWEN.

Ce qui lui fait meriter une Louange publique, & graver ce Coin pour publier éternellement ses Exploits.

Ainsi

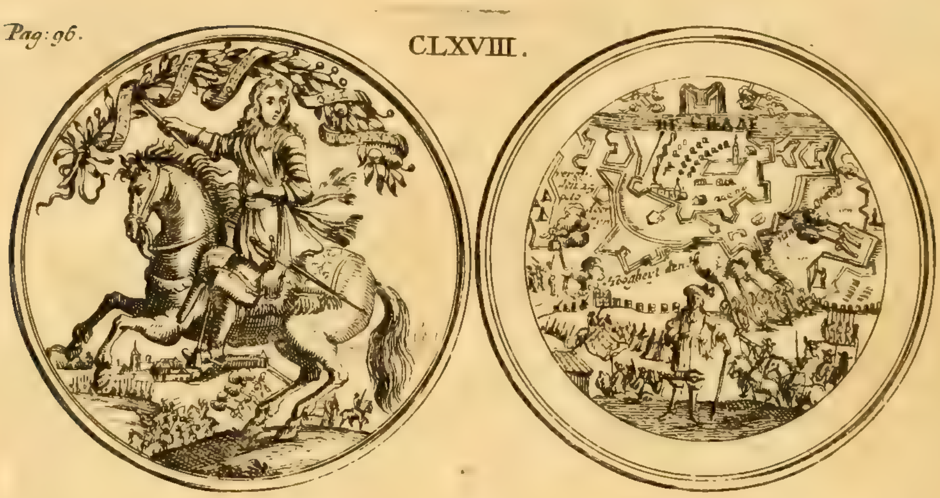
Pag. 96.

CLXVII.



Pag. 96.

CLXVIII.



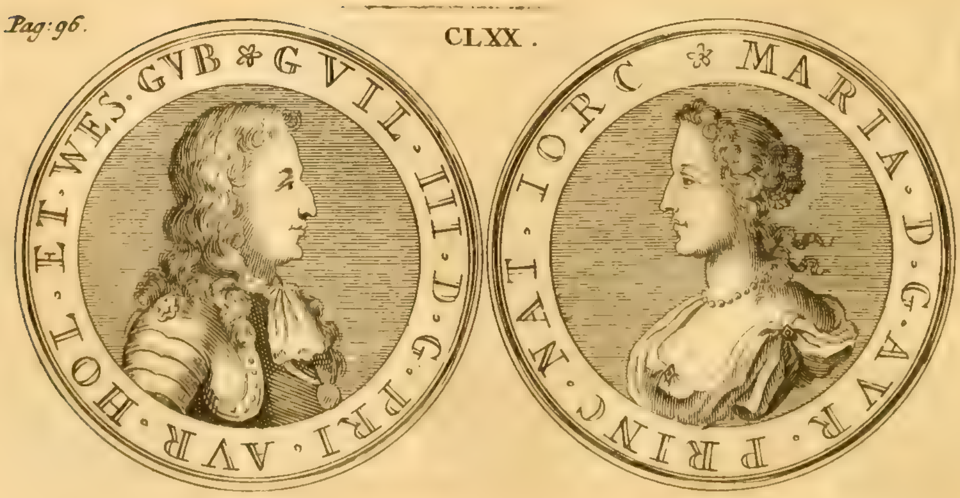
Pag. 96.

CLXIX.



Pag. 96.

CLXX.



Ainſi finit l'année 1672. plus heureuſement qu'elle n'avoit commencé pour les Hollandois. C'étoit un préſage des ſuccès que leur promettoit l'année ſuivante. Le PRINCE D'ORANGE aſſiegea Naerden au Mois de Septembre, & s'en rendit Maître en 6. jours. Puis marchant en Allemagne avec les Troupes Eſpagnoles, il y joignit le Comte de Montecuculi, General des Imperiaux, qui s'étoient auſſi declarez pour les Etats. Avec ce ſecours, il aſſiégea *Bonn*, Ville dependante de l'Archevêque de Cologne, lequel, de même que l'Evêque de Munſter, avoit pris le parti des François. Bientôt cette Ville fut reduite à l'obéïſſance des Alliez; huit jours ſuffirent à leur Armée pour en faire la conquête.

Ce fut alors que les François quitterent la Gueldre, ſous prétexte que la priſe de Bonn empêchoit l'arrivée du ſecours qu'ils attendoient; mais en effet, parce que ne pouvant plus ſe maintenir dans un Pays que la terreur plutôt que le Droit de la guerre avoit ſoumis à leurs armes, ils jugerent plus à propos de l'abandonner, que de riſquer pour le conſerver plus qu'il ne leur en avoit couté pour le prendre. Ainſi la Ville d'UTRECHT, après une Captivité de dix-ſept Mois, fut rétablie dans ſon premier état. Les ſages Conſeils du Prince d'Orange n'y contribuerent pas peu: ce qui lui mérita la Medaille que l'on voit ici N°. CLXVII.

D'un côté eſt le Prince en Buſte, armé, avec cette Legende:

WILHELMVS III. DEI GRATIA PRINCEPS AVRAICÆ, HOLLANDIÆ, ET WESTFRISIÆ GUBERNATOR.

Guillaume III par la Grace de Dieu Prince d'Orange, Gouverneur de Hollande & de West-Friſe.

Et de l'autre, un Phenix ſur un Globe poſé ſur deux Cornes d'abondance, avec ces mots:

INSTAVRATIO SÆCVLI FELICIVS.

Le rétabliſſement des choſes aportera plus de bonheur que jamais.

Pour marquer par le Phenix, qui eſt en même tems l'Emblême du Prince & le ſymbole du renouvellement, que celui qui s'étoit fait dans cette Ville lui procureroit deſormais & à la République toutes ſortes d'avantages, figurez par les Cornes d'abondance. Le Globe eſt l'Embleme de la puiſſance des Etats Generaux dans toutes les Parties du monde.

En effet, le premier avantage que ce changement de Scene aporta, ce fut la Paix de la Hollande avec l'Angleterre, qui fut concluë l'année ſuivante 1674. au Mois de Février. La bonne Politique ne permettoit pas à cette Couronne de favoriſer plus longtems les Armes d'une Puiſſance auſſi redoutable que la France, qui menaçoit de tout engloutir. C'étoit un coup important de les ſeparer d'interêts, & ce coup fut encore dû à l'habileté du PRINCE D'ORANGE. Les Anglois ainſi détachez de la France & redevenus amis des Hollandois, il ne fut pas difficile aux derniers de pourſuivre leurs conquêtes. Ils en firent diverſes cette année par mer & par terre. Mais la principale eſt celle de GRAVE, qui ſembloit attendre que le PRINCE D'ORANGE revînt glorieux de la Bataille de *Senef*, pour ſe rendre à lui à la fin d'Octobre. Tant de ſuccès, en aparence au deſſus de l'âge & des forces de ce jeune Prince, lui mériterent la Medaille CLXVIII. qui fut frapée à Amſterdam.

D'un côté, il y eſt repreſenté à cheval, pour marquer ſon activité, & tenant le Bâton de Commandement, avec une Branche d'Oranger au deſſus de ſa tête, ſoutenuë d'un cordon ſur lequel ſont écrits ces mots:

VIRES VLTRA SORTEMQVE JUVENTÆ.

Au deſſus de ſes forces & de ſon Age.

Au Revers eſt le Plan du Siége de GRAVE, où les quartiers du Camp ſont marquez; au haut eſt le mot GRAEF, *Grave*; & ſur le devant, on voit le Prince en pié, armé, & appuyé ſur ſon Bâton de Commandement.

Tout cela juſtifioit le choix qu'on avoit fait de lui pour Gouverneur General: il ne ſe paſſoit point d'année qui ne fût marquée par quelcune de ſes conquêtes. En 1675. il prit Bins, dont il fit ſauter les Fortifications. Et afin que chaque année fût auſſi marquée par la reconnoiſſance des Etats, celle-ci vit paroître la Medaille CLXIX. où d'un côté le Prince eſt en Buſte avec ces mots:

WILHELMVS A WILHELMO.

Guillaume né de Guillaume.

Sur la Tranche, cette Inſcription Hollandoiſe:

GODT BEWAERT SYN KONINCKLYCKE HOOGHEYT DEN HEERE PRINS VAN ORANJE.

Dieu conſerve ſon Alteſſe Royale le Seigneur Prince d'Orange.

Au Revers eſt une Couronne de fleurs d'Orange dans laquelle ſont écrits ces mots:

HONOR ET DECVS PATRIÆ 1675.

Il eſt l'honneur & l'ornement de la Patrie.

Il étoit tems que ce Prince ſongeât à ſe marier, on ſouhaitoit qu'il perpetuât avec ſon ſang les rares vertus qu'il avoit heritées de ſes Ancêtres. Il choiſit la Princeſſe MARIE d'Angleterre, fille aînée du Duc d'York, Princeſſe acomplie, tant pour les qualitez du Corps, que pour celles de l'Eſprit, & le Mariage fut celebré à Londres le 14. Novembre 1677. qui étoit le jour de la Naiſſance du Prince. Mais il n'en ſortit point d'Enfans: ce qui fut un juſte ſujet de regret & pour la Maiſon de NASSAU, & pour l'Angleterre même, où ce Prince fut appelé au Trône dans la ſuite. Au Mois de Decembre, les Nouveaux Epoux firent leur Entrée publique à la Haye; & ce fut à cette occaſion que l'on frapa la Medaille CLXX. D'un côté elle repréſente le Prince en Buſte, avec cette Legende:

GUILIELMVS III. DEI GRATIA PRINCEPS AVRAICÆ, HOLLANDIÆ ET WEST-FRISIÆ GVBERNATOR.

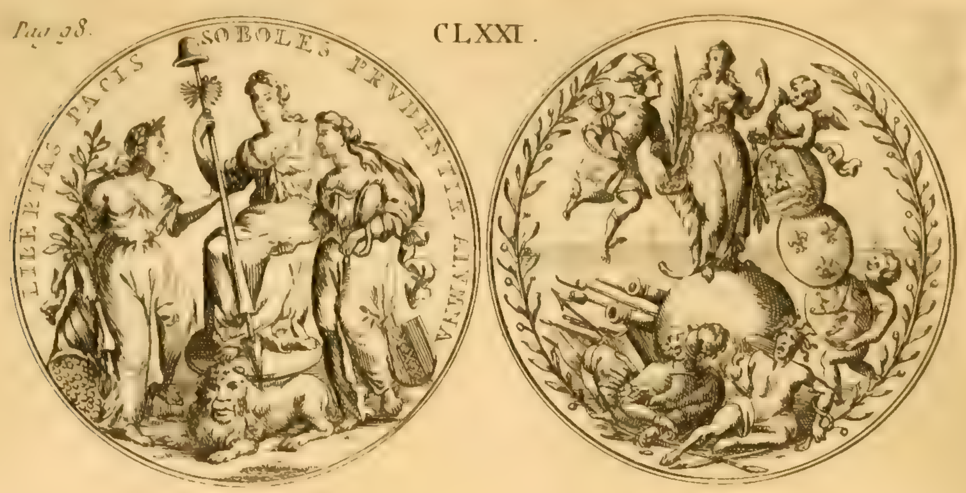
Guillaume III. par la Grace de Dieu Prince d'Orange, Gouverneur de Hollande & de West-Friſe.

Et de l'autre, la Princeſſe auſſi en Buſte, avec ces mots:

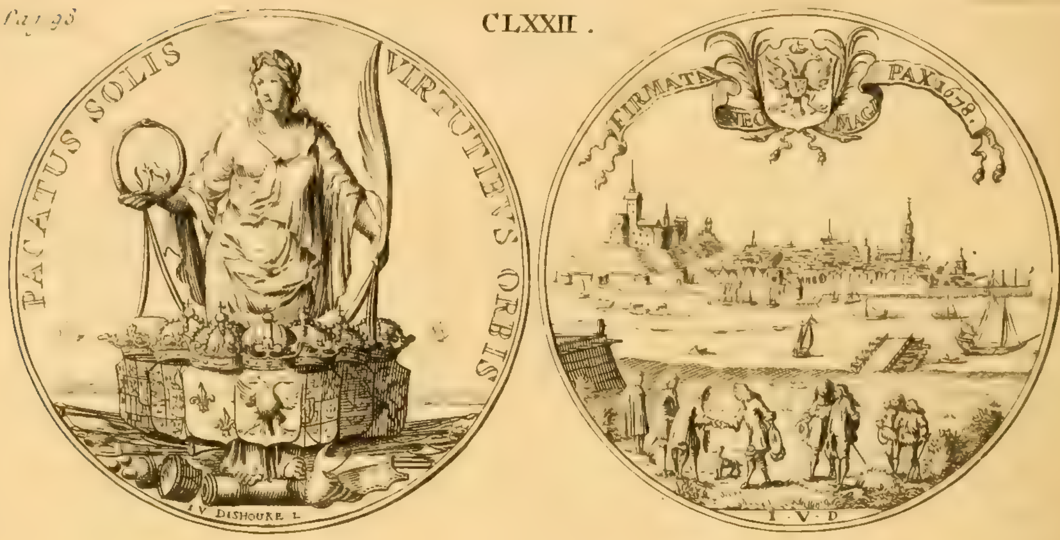
MARIA DEI GRATIA AVRAICÆ PRINCIPISSA NATA YORK.

Marie par la Grace de Dieu Princeſſe d'Orange, Née Ducheſſe d'York.

Pag. 98. CLXXI.

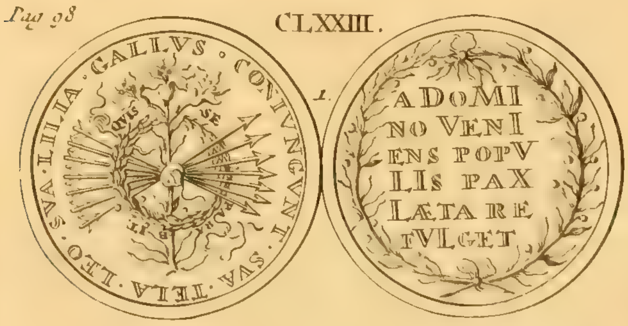


Pag. 98. CLXXII.



Pag. 98 CLXXIII.

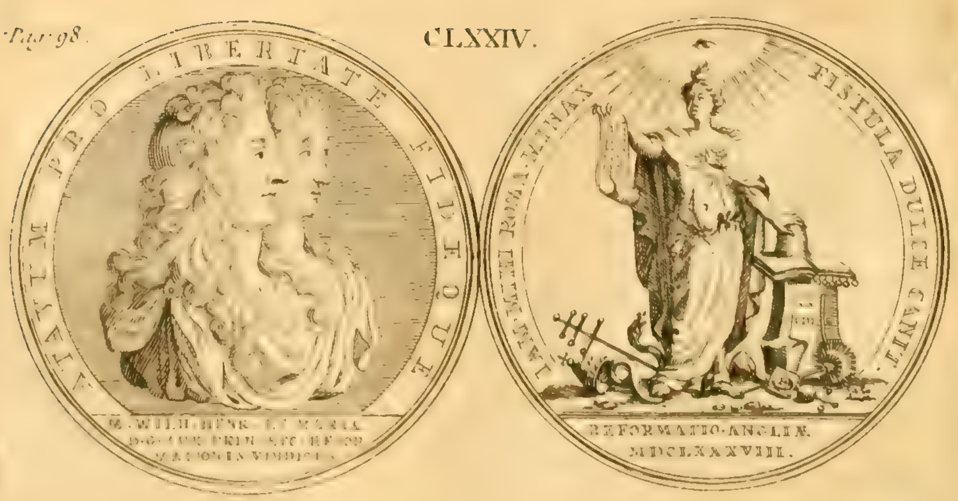
1.



2.



Pag. 98. CLXXIV.



La joye qu'on fit éclater dans toutes les Provinces, au sujèt de ce Mariage, étoit proportionnée aux grandes esperances qu'on en concevoit. Rien ne pouvoit mieux affermir la paix qu'on avoit concluë quelques années auparavant avec l'Angleterre. La Paix Generale faite à Nimegue l'année suivante par la Mediation de cette Couronne, acheva de rendre à la République le repos dont elle avoit tant de besoin. On celebra cet heureux Evénement par diverses Medailles, dont voici les principales.

La CLXXI. represente la Liberte', tenant une Lance au haut de laquelle sont les fléches & le Chapeau, & aiant un Lion couché à ses piés. D'un coté elle s'apuye sur la Prudence qui est à sa droite, & de l'autre sur la Paix qui lui soutient le bras, & qui a pour symboles une Branche d'Olivier & une Corne d'abondance. La Devise est:

LIBERTAS PACIS SOBOLES, PRVDENTIÆ ALVMN.

La Liberté fille de la Paix, nourrie par la Prudence.

Au Revers est la Paix debout sur le Globe du Monde, tenant d'une main une Palme avec une Corne d'abondance. A sa droite est un Amour, qui s'apuye sur les Ecussons d'Espagne, de France, & de Hollande, qu'un autre Amour suporte, & Mercure est à sa gauche. Sous le Globe le Dieu Mars & l'Envie sont enchaînez, & deux Rameaux d'Olivier font tout le tour de la Medaille, qui n'a point d'inscription de ce côté-là.

La CLXXII. represente aussi la Paix, tenant de la main droite un Serpent en rond, & de la gauche une Palme. De chaque main pendent deux Cordons où sont attachées les Armes des Puissances intéressées à cette Paix, avec cette Devise :

PACATVS SOLIS VIRTVTIBVS ORBIS.

Leurs seules vertus ont donné la Paix au Monde.

Au Revers est la Ville de Nimegue; sur le devant on voit les Plenipotentiaires qui se saluent les uns les autres; & au dessus, les Armes de la Ville, avec ces mots:

FIRMATA NEOMAGI PAX 1678.

La Paix faite à Nimegue en 1678.

La 1. N°. CLXXIII. represente d'un côté les VII. Flêches des Provinces-Unies entrelassées dans une tige de Lys au milieu d'une Couronne, avec ces mots:

QVIS SEPARABIT.

Qui les separera?

Et autour, cette Legende :

CONJVNGVNT SVA TELA LEO, SVA LILIA GALLVS.

Le Coq & le Lion joignent leurs Lys & leurs fléches ensemble.

De l'autre côté est ce Vers Latin dans une Couronne de Laurier : les Lettres Numerales marquent l'année 1678.

A DoMIno VenIens popVLIs paX Læta refVLget.

La Paix qui vient de Dieu aporte toujours de la joye aux peuples.

La 2. represente une Couronne où sont attachées les Armes de France & de Hollande, avec celles d'Angleterre au milieu; & au dessous cette Legende:

GALLO-BATAVA PAX.

La Paix entre la France & la Hollande.

Au Revers est la Ville de Nimegue, avec ces mots au dessus :

PAX OPTIMA RERVM.

La Paix est la meilleure de toutes les choses.

Et dans l'Exergue :

NOVIOMAGI Anno 1678.

A Nimegue l'an 1678.

Pendant dix ans que dura cette Paix, il ne se passa rien de considerable qui ait raport à cette Histoire, que la mort de Charles II. Roi d'Angleterre en 1685. & la Ligue d'Augsbourg faite l'année suivante entre l'Empereur, le Roi d'Espagne, & les Etats Generaux des Provinces-Unies. C'étoit pour donner des bornes à la puissance exorbitante de la France, qui ne menaçoit de rien moins que de mettre tous ses voisins sous le joug. Ses mesures aiant été rompues en Allemagne par cette Ligue, elle porta ses vuës sur l'Angleterre, où, par le moyen de Jacques II. qui avoit succedé à son frere, elle entreprit de faire triompher la Religion Romaine de celle qui étoit établie par les Loix. Pour cet effet, ce Prince, qui ne se conduisoit que par les Maximes de la France, résolut d'abolir le Test & les Loix penales portées contre les Catholiques Romains des trois Royaumes. Cette entreprise ne pouvoit que bouleverser l'Etat; il n'oublia rien pour y faire entrer le Prince & la Princesse d'Orange, Heritiers présomptifs de la Couronne Britannique. Il en fit écrire à *Gaspard Fagel*, Pensionnaire de Hollande, pour savoir sur cela les intentions de Leurs Altesses. La Réponse de ce Seigneur & la fermeté du Prince & de la Princesse à ne vouloir se prêter à rien qui fût contraire aux Loix de la Grande Bretagne, est ce qui donna lieu à la Medaille CLXXIV. que l'on voit ici. D'un côté elle represente Leurs Altesses en Buste avec ces mots dans l'Exergue:

Magnus WILHelmus HENRicus ET MARIA Dei Gratia AVRaicæ PRINcipes &c.
REFORMATIONIS VINDICES.

Le Grand Guillaume-Henri & Marie par la Grace de Dieu Prince & Princesse d'Orange &c.
Protecteurs de la Reformation.

Et au dessus :

ATAVVM PRO LIBERTATE FIDEQVE.

Pour la Liberté & la Foi de nos Ancêtres.

Au Revers, est la Religion Anglicane tenant d'une main la Lettre de M. Fagel, & de l'autre, le Chapeau de la Liberté qui est sur la Bible, au dessous de laquelle est écrit Sacro-Sancta FIDES, *la sainte & sacrée Foi:* sous ses piés sont les symboles de la Religion Romaine, avec ces paroles dans l'Exergue :

REFORMATIO ANGLIÆ MDCLXXXVIII.

La Reformation d'Angleterre en 1688.

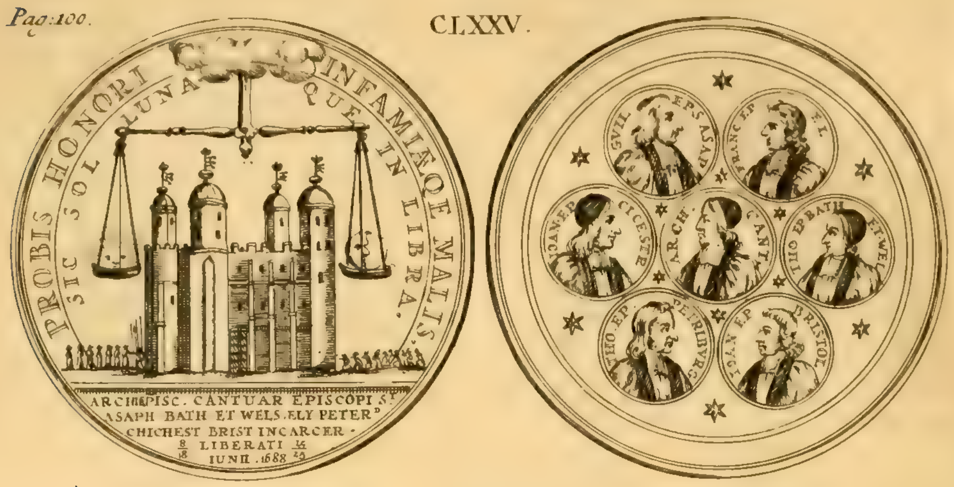
Autour de la Medaille on lit cette Devise :

JAM MIHI ROMA MINAX FISTVLA DVLCE CANIT.

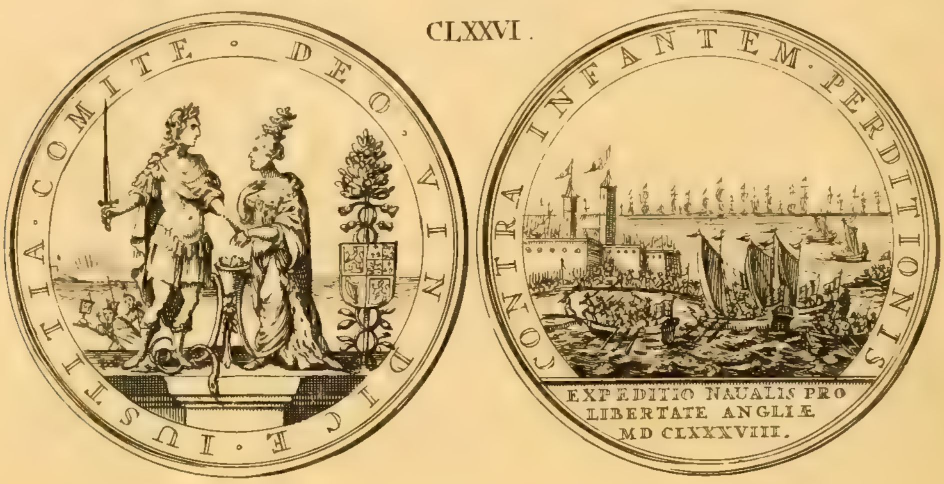
A présent la fiere & menaçante Rome me parle avec douceur.

Le Roi

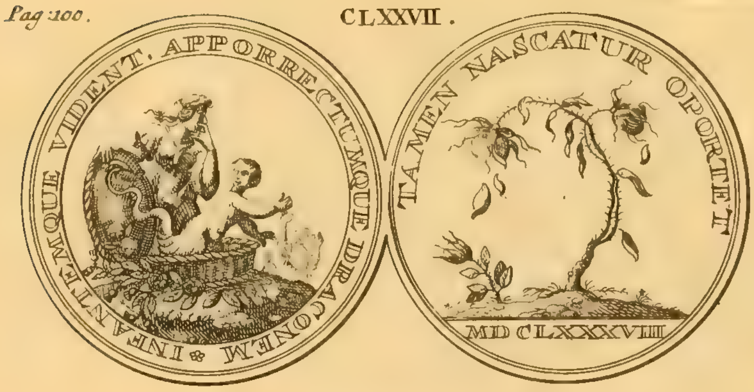
Pag:100. CLXXV.



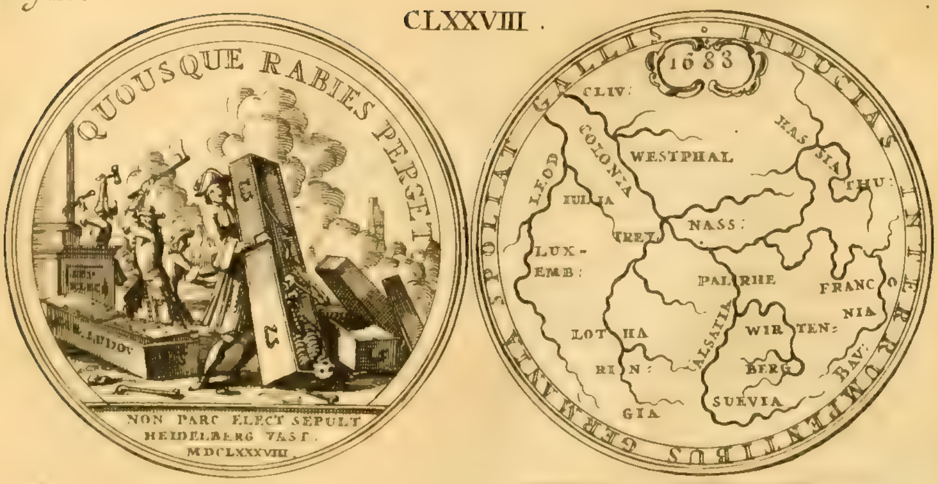
CLXXVI.



Pag:100. CLXXVII.



Pag:100. CLXXVIII.



Le Roi d'Angleterre, pour parvenir à ſes fins, avoit fait publier en Ecoſſe l'Année précedente une Proclamation pour la Liberté de Conſcience, afin d'avoir par là un prétexte d'établir la Religion Romaine dans ce Royaume. En 1688. il en fit publier une ſemblable en Angleterre, avec ordre à tous les Evêques de la faire lire dans leurs Egliſes. La choſe miſe en deliberation dans l'Aſſemblée de ces Prélats, à laquelle *Guillaume Sancroft*, Archevêque de Cantorberi, preſidoit; il fut réſolu de preſenter une Requête au Roi, pour lui faire gouter les raiſons qui empêchoient les Evêques de lui obéïr en cette rencontre. C'en fut aſſez pour les envoyer priſonniers à la Tour, comme Criminels de Leze-Majeſté; mais ils n'y demeurerent pas longtems. Le Roi éprouva qu'en cette occaſion ſon pouvoir étoit balancé par celui du Peuple. C'eſt le ſujet de la Medaille CLXXV. où ſont repreſentez les Evêques entrant dans la Tour, avec une foule de Peuple qui vient prendre part à leur diſgrace. Au deſſus eſt une Balance en équilibre, dans laquelle eſt d'un côté un Soleil, ſymbole de l'autorité du Roi, & de l'autre une Lune repreſentant celle du Peuple. Dans l'Exergue ſont écrits les Noms des Prelats empriſonnez.

ARCHIEPISCopvs CANTVARiensis, EPISCOPI Sancti ASAPH, BATH ET WELS, ELY, PETERBorow, CHICHESTer, BRISTol, INCARCERati $\frac{8}{18}$. LIBERATI $\frac{15}{25}$. JVNII 1688.

L'Archevêque de Cantorberi, les Evêques de S. Aſaph, de Bath & Wels, d'Ely, de Peterborow, de Chicheſter, & de Briſtol, empriſonnez le $\frac{8}{18}$. Juin 1688. & delivrez le $\frac{15}{25}$.

Autour de la Medaille eſt cette Legende :

PROBIS HONORI, INFAMIÆQVE MALIS.

Ceci tourne à honneur aux Gens de bien, & à ignominie aux Méchans.

Au Revers, ſont les Sept Prelats en Buſte, en autant de petites Medailles, autour deſquelles on lit leurs Noms.

Comme le Roi Jacques continuoit ſes attentats contre les Loix, avec plus de précipitation que de prudence, les Anglois firent une Ligue pour aſſurer leur Liberté & leurs privileges. Ils appelerent à leur ſecours le Prince d'Orange, Neveu & Gendre du Roi, & ſe préparerent à le recevoir ſans que la Cour en eût aucun ſoupçon. Ce Prince, plus intéreſſé que perſonne à la conſervation des Loix d'un Royaume, dont il étoit le plus proche Heritier par la Princeſſe ſon Epouſe, acquieſça aux prieres de la Nation, & promit ſolemnellement de la défendre. On équipa en Hollande une Flote de plus de 65. gros Vaiſſeaux de guerre, outre les Bâtimens de tranſport; & tout étant prêt pour cette Expedition, qui fut exécutée avec autant de diligence que de ſecret, le Prince mit à la voile le 11. de Novembre, & arriva le 15. ſur les Côtes d'Angleterre. Tel eſt le ſujet de la Medaille CLXXVI. où d'un côté eſt le Prince d'Orange en pié, tenant une épée levée & promettant ſur un autel à la Grande-Bretagne, repréſentée par une femme couronnée de trois Couronnes, de maintenir ſes droits & ſes Libertez par la Juſtice. Il foule aux piés un Serpent, qui ſignifie l'Envie, les fraudes & les attentats des Ennemis de la Nation. A côté de la femme eſt un Oranger, qui porte un Ecu écartelé aux Armes de la Grande-Bretagne. Cet arbre eſt entrelaſſé de Roſes, qui ſignifient l'Angleterre; & dans le lointain, eſt un Prêtre & un Moine qui s'enfuyent. La Deviſe eſt :

DEO VINDICE, JVSTITIA COMITE.

Sous la protection de Dieu, & accompagné de la Juſtice.

Au Revers eſt la Flote du Prince, qui debarque ſes troupes en Angleterre, avec cette Legende:

CONTRA INFANTEM PERDITIONIS.

Contre l'Enfant de Perdition.

Et dans l'Exergue, ces paroles :

EXPEDITIO NAVALIS PRO LIBERTATE ANGLIÆ MDCLXXXVIII.

Expedition Navale pour la Liberté de l'Angleterre, 1688.

On peut entendre par cet *Enfant de perdition* celui dont on prétend que la Reine d'Angleterre, qui n'en avoit point eu juſqu'alors, accoucha cette année en cachette : ce qui le fit regarder comme ſupoſé, par ceux qui n'en avoient pas été témoins ſelon les Loix. Comme cette ſupoſition ôtoit au Prince d'Orange le Droit qu'il avoit à la Couronne, on fit là-deſſus la Medaille CLXXVII. qui marque combien étoit ſuſpecte la naiſſance prétenduë de cet Enfant. C'eſt ce qu'on a voulu exprimer par la Corbeille qu'on y voit d'un côté, qui eſt celle que la Déeſſe Pallas avoit donnée en garde aux filles de Cecrops avec défenſe de l'ouvrir. Mais l'une d'entre elles n'aiant pu réſiſter à ſa curioſité, elles y trouverent Erichton, fils de Vulcain, Enfant né ſans Mere, & qui étoit à demi-homme & à demi ſerpent. On peut lire cette Fable plus au long au II. Livre des Metamorphoſes, d'où ce Vers Latin eſt tiré :

INFANTEMQVE VIDENT APPORRECTVMQVE DRACONEM.

Elles voyent l'Enfant & le ſerpent qui y étoit étendu.

Au Revers eſt un Roſier preſque tout ſec, d'où pendent deux Roſes fanées, dont les feuilles tombent à terre; & au pié du Roſier, un Rejetton qui en ſort, avec ces mots;

TAMEN NASCATVR OPORTET MDCLXXXVIII.

Quoi-qu'il en ſoit, il faut qu'il naiſſe 1688.

Cependant, l'Expedition du Prince d'Orange aiant été plutôt faite que publiée; la France, pour s'en venger, déclara la guerre à la Hollande, en même tems qu'à l'Empereur, ſur un prétexte aſſez frivole. C'étoit, dit le Préambule de la Déclaration, à cauſe des engagemens que la République prenoit avec les Princes de l'Empire, pour traverſer l'établiſſement du Cardinal de Furſtemberg dans l'Electorat de Cologne, à la place de l'Electeur mort depuis peu. Les Hoſtilitez commencerent par le Palatinat, ſous couleur de faire reſtituer à Madame, Ducheſſe d'Orleans, ce qui devoit lui revenir de la ſucceſſion de ſes Pere & Frere. Rien n'eſt égal à la barbarie que les François commirent dans ce Pays : ils ne reſpecterent ni Age, ni Sexe, ni Maiſons, ni Egliſes. Ils fouillerent juſques dans les Tombeaux des Electeurs, pour aſſouvir leur avide brutalité. C'eſt ce qui a donné lieu à la Medaille CLXXVIII. où eſt repreſentée une partie de ces deſordres. D'un côté ſont des ſoldats, violant la Sepulture des Princes Palatins; entre autres, celle du Prince Charles Louïs, avec ces mots :

QVOVSQVE RABIES PERGET?

Juſqu'où ira leur rage?

Et ces paroles dans l'Exergue :

NON PARCvnt ELECTorvm SEPVLTvræ HEIDELBERGA VASTata MDCLXXXVIII.

Ils n'épargnent pas la Sepulture des Electeurs, après avoir ruiné la Ville de Heidelberg.

Au Revers eſt la Carte du Palatinat, avec cette Legende :

INDVCIAS INTERRVMPENTIBVS GERMANIA SPOLIATA GALLIS.

L'Allemagne deſolée par les François malgré la Trêve de 20. ans.

Tandis

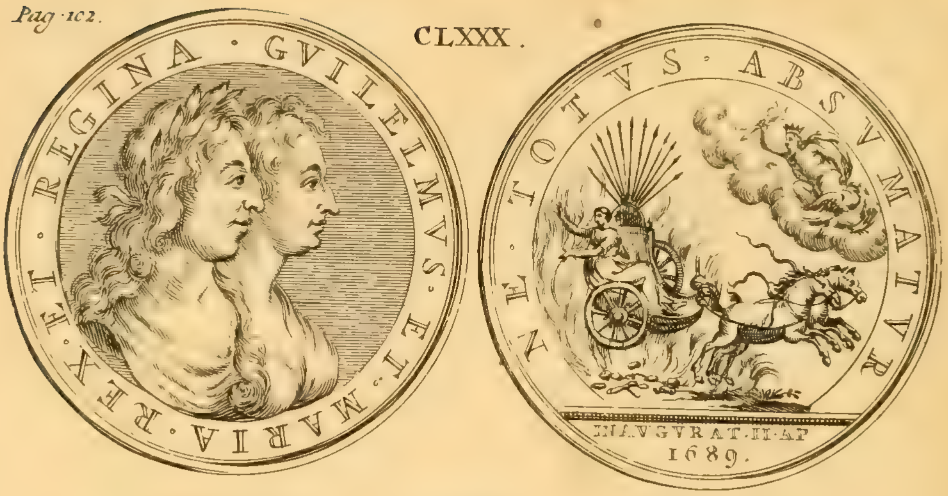
Pag: 102

CLXXIX.

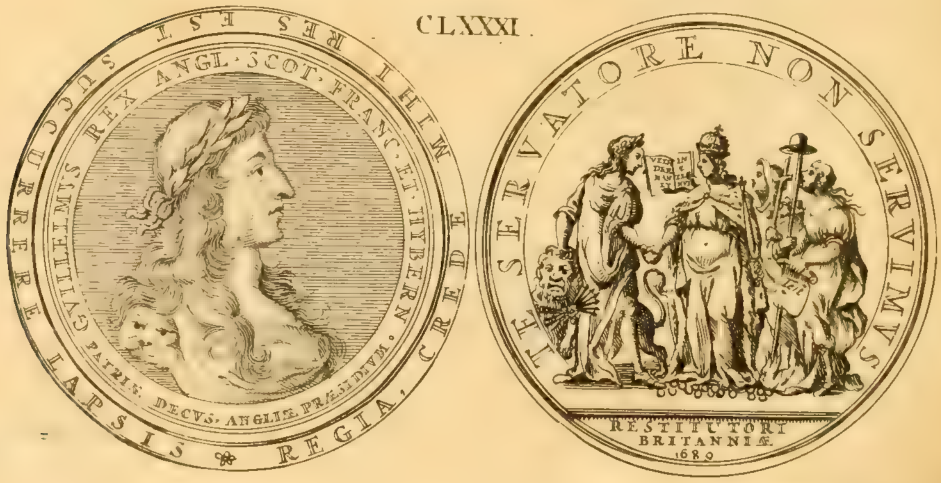


Pag. 102.

CLXXX.

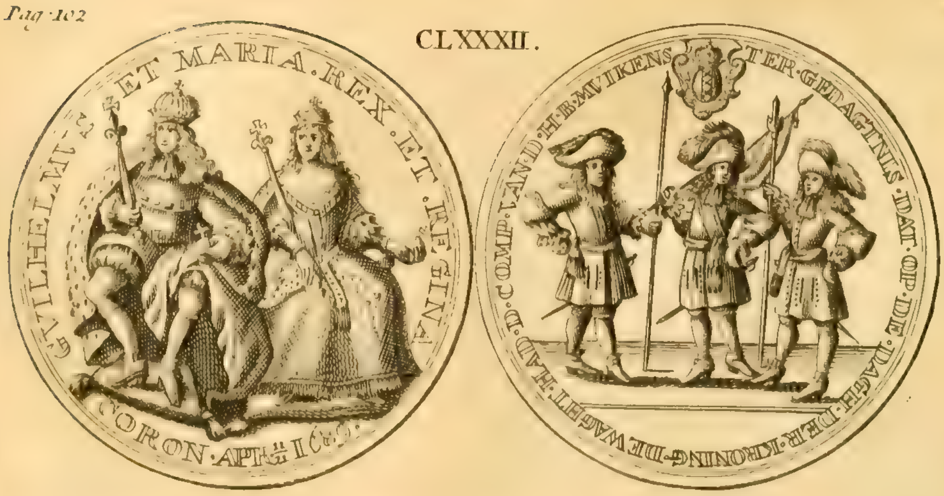


CLXXXI.



Pag. 102

CLXXXII.



Tandis que le Roi de France, d'un côté, violoit ainsi la Trêve qu'il avoit faite avec l'Empereur; Tandis que le Roi d'Angleterre, de l'autre, violoit tous les droits & les privileges de ses Sujets; le PRINCE D'ORANGE fut reçu des Anglois en vrai Liberateur de la Patrie. Bientot une partie de l'Armée du Roi Jacques se joignit à lui. Il marcha triomphant vers Londres, d'où il aprit que ce Prince infortuné s'étoit retiré avec peu de suite. Le Trône aïant été censé vacant par cette retraite, que les Anglois regarderent comme une Abdication, ils se mirent en état de le remplir, selon les Loix & la Constitution de leur Gouvernement. Ils ne balancerent pas à choisir pour cela le PRINCE & la PRINCESSE D'ORANGE, qu'ils proclamerent ROI ET REINE D'ANGLETERRE. C'est le sujet de la Medaille CLXXIX. où est la Tête de ce Prince couronnée de Lauriers, avec ces mots:

GVLIELMVS III. DEI GRATIA BRITANNIARVM REX, RELIGIONIS LIBERTATISQVE RESTITVTOR.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Roi de la Grande Bretagne, Restaurateur de la Religion & de la Liberté.

Au Revers sont les Armes d'Angleterre attachées à un Oranger: au dessus, la foudre qui éclate, & qui, épargnant l'Oranger, va fondre sur le Roi Jacques, & sur le P. Peters, Jesuïte, principal Auteur de tous les desordres. Le Roi Jacques est dépeint tout épouvanté tenant sa Couronne d'une main, & de l'autre laissant tomber son Sceptre: & le P. Peters portant entre ses bras le Prince de Galles, qui tient à sa main un petit Moulin à vent; pour dire, selon le bruit qui en courut alors, qu'un Meûnier étoit le Pere de ce jeune Prince. L'un & l'autre ont sous les piés des Serpens, qui s'enfuyent avec eux; le Jesuïte emporte outre cela un Ciboire, qui est le Vase où les Prêtres Catholiques-Romains gardent les Hosties consacrées; pour marquer, selon le sens de la Devise qui est en haut, & qui est empruntée de ce qui se dit à la fin de la Messe en congediant l'assemblée, que desormais la Messe ne se diroit plus dans la Grande Bretagne:

ITE MISSA EST.

Allez vous-en, la Messe est finie.

Dans l'Exergue on lit cette Inscription:

INAVGVRATIS MAJESTATIBVS, EJECTO PAPATV, EXPVLSA TYRANNIDE, BRITANNIA FOELIX.

La Grande Bretagne heureuse par l'inauguration de leurs Majestez, l'abolition du Papisme, & l'expulsion de la Tyrannie.

En effet, on peut dire sans partialité que tout étoit perdu, si le Roi Jacques fût venu à bout de ses desseins. Comme il marchoit à grands pas au Despotisme, rien ne pouvoit être plus préjudiciable à l'Angleterre. Ce fut donc pour prévenir cette ruïne totale, que le Parlement, en qui reside le pouvoir Legislatif, declara ce Prince déchu du Trône, & régla l'ordre de la succession dans la Ligne Protestante, par l'Acte appelé Convention. Et c'est aussi l'Esprit de la Medaille CLXXX. où d'un côté sont le nouveau Roi & la nouvelle Reine en Buste, avec ces mots:

GVLIELMVS ET MARIA REX ET REGINA.

Guilaume & Marie Roi & Reine.

De l'autre, un Phaëton, figure du Roi Jacques, qui conduit le char du Soleil, & que Jupiter foudroye, avec cette Devise:

NE TOTVS ABSVMATVR.

De peur que tout le monde ne soit consumé.

Et dans l'Exergue:

INAVGVRATIS II. APRILIS M. DC. LXXXIX.

Leurs Majestez ayant été inaugurées le 11. Avril 1689.

La *Convention*, en assurant la Couronne à GUILLAUME, assuroit en même tems la Liberté des peuples que ce Prince avoit juré de maintenir. Il avoit donné trop de marques de ses dispositions à cet égard, dès le tems qu'il combattoit pour la Liberté des Provinces-Unies, pour le soupçonner d'en changer desormais qu'il étoit devenu Roi. Aussi les Anglois furent-ils si persuadez qu'ils ne seroient plus Esclaves sous sa domination, qu'ils le témoignerent publiquement par la Medaille CLXXXI. D'un côté elle represente GUILLAUME en Buste, Couronné de Laurier, avec cette Legende:

GVILELMVS REX ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ, PATRIÆ DECVS, ANGLIÆ PRÆSIDIVM.

Guillaume Roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande, l'Honneur de sa Patrie, & l'Apui de l'Angleterre.

Et sur la tranche:

REGIA, CREDE MIHI, RES EST SVCCVRRERE LAPSIS.

C'est une Action vraiment Royale de secourir les oprimez.

Au Revers est l'Angleterre apuyée d'une main sur la tête du Lion Belgique, & de l'autre recevant le PRINCE D'ORANGE revêtu des Habits Royaux. La Religion lui présente un Livre ouvert où sont ces mots: VERBVM DEI MANET IN ÆTERNVM: *la Parole de Dieu demeure éternellement.* Auprès d'elle est la Liberté tenant une Pique au haut de laquelle est le Chapeau, & de l'autre main un Papier, où est écrit ce mot TEST. La Devise est:

TE SERVATORE NON SERVIMVS.

Sous ta protection nous ne sommes plus esclaves.

Et dans l'Exergue:

RESTITVTORI BRITANNIÆ.

Au Restaurateur de la Grande Bretagne.

Le Lion Belgique, qui est dans cette Medaille, marque l'Union de l'Angleterre avec la Hollande, & le secours qu'elle en avoit reçu. La République étoit trop intéressée à cette Revolution, pour n'en pas témoigner sa joye. La nouvelle Reine étant arrivée à Londres, où elle fut couronnée avec le Roi son Epoux, on fit de grandes réjouïssances dans toutes les Villes des Provinces-Unies le jour de leur Couronnement; & la Ville d'Amsterdam, dont les Bourgeois montoient la Garde ce jour-là sous le Capitaine Muykens, firent fraper à ce sujet la Medaille CLXXXII. D'un côté on y voit le Roi & la Reine en Habits Royaux, le Sceptre à la main, & la Couronne sur la tête, avec cette Legende:

GVILHELMVS ET MARIA REX ET REGINA CORONATI APRILIS $\frac{11}{21}$. 1689.

Guillaume & Marie Roi & Reine, Couronnez le $\frac{11}{21}$. Avril 1689.

Et de l'autre, le Capitaine *Bernard Muykens*, son Lieutenant *Jean Althusius*, & son Enseigne *Sylvester van Tongeren*, avec leurs armes & cette Inscription Hollandoise:

TER GEDAGTENIS, DAT OP DE DAG DER KRONING DE WAGT HAD, DE COMPAGNIE VAN DE HEER BERNARD MUYKENS.

En mémoire de ce que le jour du Couronnement de leurs Majestez Britanniques, la Compagnie de M. Bernard Muykens monta la garde.

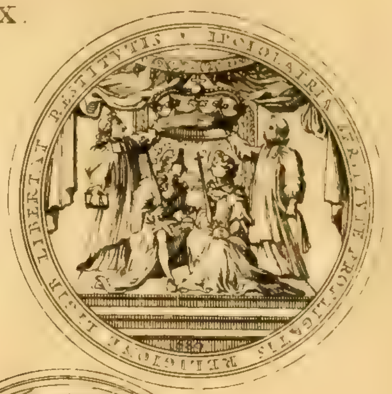
 Comme

Pag: 104.

ANNI MDLXXXIX.

CLXXX III.





CLXXXIV.





CLXXXV.





CLXXXVI.





CLXXXVII.





Comme on n'avoit point vu de Revolution ni plus subite, ni plus considerable, jamais aussi on ne vit plus de Medailles, pour en transmettre la mémoire à la Posterité. La CLXXXIII. fut encore faite au sujet du Couronnement. D'un côté on y voit les Bustes de GUILLAUME & de MARIE, avec cette Legende :

GVLIELMVS ET MARIA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ, ET HIBERNIÆ REX ET REGINA.

Guillaume & Marie par la grace de Dieu Roi & Reine de la Grande Bretagne, de France, & d'Irlande.

Et de l'autre, le Roi & la Reine assis sous un Dais, le sceptre à la main, & à leurs côtez deux Evêques qui tiennent la Couronne Royale sur leur tête, avec ces paroles :

IDOLOLATRIA, SERVITUTE PROFLIGATIS, RELIGIONE, LEGIBVS, LIBERTATE RESTITVTIS.

L'Idolatrie & l'Esclavage aiant été détruits,

Et la Religion, les Loix, & la Liberté aiant été rétablies.

Tout cela ouvroit un vaste champ aux Gens de Lettres, pour celebrer les louanges de leurs Majestez. La Munificence dont Elles userent à leur égard acheva d'échaufer leur genie, & d'animer leur plume. Ils chanterent les rares qualitez d'un Prince, qui parmi les soins du Gouvernement, ne dédaignoit pas de prêter l'oraille à la voix des Muses ; & l'on en fit le sujet de la Medaille CLXXXIV. que l'on voit ici. D'un côté, elle represente encore le Roi & la Reine en Buste, avec la même Legende que dans la precedente. Et de l'autre, le Roi assis sur un Gouvernail, tenant de la main droite un Etendart au haut duquel est une Couronne Navale, & de la gauche un rouleau où sont écrits les Noms des plus celebres Poëtes de ce tems-là. Derriere le Roi, est la Renommée, qui publie sa glorieuse Expedition : comme le marquent les deux mots qui sont écrits au bas :

EXPEDITIO BRITANNICA.

L'Expedition Britannique.

Et devant lui est un homme de guerre qui distribue aux Savans des Medailles qui ont été frapées sur cet evénement, avec ces mots dans l'Exergue :

LIBERALITAS REGIA IN ERVDITOS.

La liberalité du Roi envers les Savans.

Il paroissoit bien par l'evénement, que si la HOLLANDE avoit donné du secours à l'ANGLETERRE, c'étoit moins pour en faire la conquête, que pour assurer sa Liberté. C'est ce qui justifie l'entreprise du Prince d'Orange, & la résolution des Anglois, qui ne se porterent à exclure le Roi Jacques du Trône, que parce qu'il s'en étoit rendu indigne. Et c'est ce double sujet qui est exprimé par la Medaille CLXXXV. Le premier, sont l'Emblême de deux femmes, dont l'une est la HOLLANDE & l'autre l'ANGLETERRE, qui se donnent la main. L'ANGLETERRE se reconnoît à l'Ecu de ses armes, à ses habits Royaux, à la Couronne qu'elle a sur la tête, & au Chapeau de la Liberté qui est derriere elle ; & la HOLLANDE à son Equipage guerrier, & à son Bouclier, orné d'un Casque autour duquel est la Devise de l'Angleterre, HONNY SOIT QUI MAL Y PENSE, qu'elle a empruntée pour justifier sa conduite, avec cette Legende à l'entour :

MAGNÆ BRITANNIÆ EXPEDITIONE NAVALI BATAVORVM LIBERTAS RESTITVTA ASSERTA.

La Liberté de la Grande Bretagne rétablie & assurée par l'Expedition Navale des Hollandois.

Le second sous l'emblême d'un Aigle, qui a son Nid sur un Rocher au milieu de la Mer, (symbole des Iles Britanniques) & qui aiant trouvé parmi ses petits un faux Aiglon, le précipite du Rocher, avec cette Devise :

EJICIT INDIGNVM.

Il rejette celui qui en est indigne.

C'est ce qui est encore represénté par la Medaille CLXXXVI. où d'un côté sont les Bustes du Roi & de la Reine, avec l'Inscription ordinaire ; & de l'autre le Genie de l'Angleterre, assis sur une Nef, tenant de la main droite une Croix & une Balance, pour marquer la Justice & la droiture de ses intentions ; & de la gauche une Pique au bout de laquelle est le Chapeau de la Liberté. Il foule aux piés des chaînes & des entraves, symboles de la tyrannie. Au milieu s'élevent un Rosier & un Oranger entrelassez, & unis à la Couronne d'Angleterre, avec cette Devise :

AVREA FLORIGERIS SVCCRESCVNT POMA ROSETIS.

Les Oranges croissent avec les Roses.

Et dans l'Exergue :

SECVRITAS BRITANNIÆ RESTITVTA.

La sureté de l'Angleterre rétablie.

Cette sureté parut principalement dans les Privileges que le Roi rendit aux Villes, aux Bourgs, aux Universitez, &c. Tel fut le premier fruit de l'usage qu'il fit de son pouvoir ; & tel est le sujet de la Medaille CLXXXVII. D'un côté on y voit ce Prince seul, couronné de Laurier, avec cette Inscription :

WILHELMVS III. DEI GRATIA ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ, ET HIBERNIÆ REX.

Guillaume III. par la Grace de Dieu, Roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande.

Et de l'autre, ce Prince assis sur un Siége à l'Antique, le sceptre en main, rendant les Privileges à diverses personnes, qui se retirent satisfaites de sa présence. Autour de la Medaille sont ces deux mots :

REDDITIS PRIVILEGIIS.

Les Privileges rendus.

Et dans l'Exergue, ceux-ci :

RESTITVTÆ LIBERTATI.

A la Liberté rétablie.

 Cependant

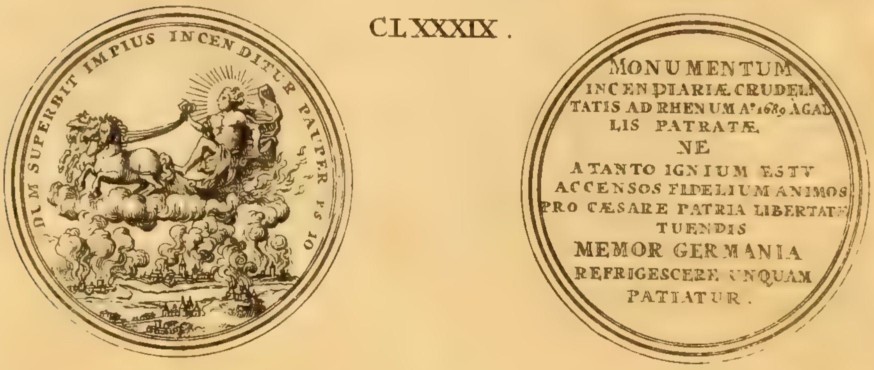
Pag: 106.

ANNI MDCLXXXIX.

CLXXXVIII.



CLXXXIX.



CXC.



CXCI.



CXCII.



Cependant les Hostilitez continuerent en Allemagne, où le Palatinat, l'Electorat de Treves, le Duché de Wirtemberg furent ravagez par les François. Jusques-là ils avoient tout entrepris sans opposition. Mais l'Empereur aiant declaré la guerre à Louis XIV. comme à l'Ennemi commun de la Chrêtienté, eu égard à son Alliance avec la Porte Ottomane, & aux intrigues par lesquelles la Cour de France avoit excité la Rebellion en Hongrie, les Troupes Françoises n'eurent plus la même facilité qu'auparavant. Celles de l'Empereur, des Cercles, & de plusieurs Princes des environs du Rhin se joignirent ensemble & les repousserent jusqu'aux bords de cette Riviere. L'Electeur de Brandebourg & les Hollandois, s'étant mis les premiers en mouvement, signalerent leur zele pour la Cause commune. Ils s'emparerent de KEISERSWAERT & de RHINBERG dans l'Electorat de Cologne, où le Cardinal de Furstemberg avoit mis des Troupes Françoises en garnison. Et cette Union des Alliez contre un Prince, qui abusoit de sa puissance, est le sujet des deux premieres Medailles que l'on voit ici. La 1. No. CLXXXVIII. represente d'un côté ce Roi ambitieux, sous la figure de Phaëton, qu'un Aigle foudroye du haut des nuës, avec cette Devise :

COMPESCET IGNIBVS IGNES.

Il arrêtera le feu par le feu.

Et sous le Char embrasé du Soleil :

INCENDIT QVACVMQVE INCEDIT.

Il met le feu par tout où il passe

Pour marquer l'embrasement que le Roi de France avoit allumé dans tout l'Empire.

Au Revers est une Couronne de Laurier entrelassée de deux trompettes, avec cette Inscription :

VICTRICIBVS CÆSARIS ET CONFOEDERATORVM ARMIS FINES GERMANIÆ A FOEDIFRAGORVM VSVRPATORVM GALLORVM TYRANNIDE VINDICANTVR ANNO M. DC. LXXXIX.

Les Frontieres de l'Allemagne delivrées de la tyrannie des François Usurpateurs & Violateurs des Traitez par les Armes victorieuses de l'Empereur & de ses Alliez 1689.

Au dessous est un Lys fané, qui penche la tête vers la terre, avec cette Devise :

NON SEMPER LILIA FLORENT.

Les Lys ne fleurissent pas toujours.

La 2. N°. CLXXXIX. represente Phaëton conduisant le Char du Soleil, par allusion à Louïs XIV. qui avoit pris le Soleil pour sa Devise. Il n'est pas foudroyé dans celle-ci, comme dans la precedente ; mais sous son char toute la terre est en feu, pour marquer que ce Prince étoit la cause de tous les malheurs qui desoloient l'Europe, selon le sens de ce passage du Ps X qui est écrit autour :

DVM SVPERBIT IMPIVS, INCENDITVR PAVPER PS. 10.

Pendant que l'impie s'enorgueillit, le pauvre est consumé par le feu.

Au Revers, on lit cette Inscription Latine :

MONVMENTVM INCENDIARIÆ CRVDELITATIS AD RHENVM ANNO 1689. A GALLIS PATRATÆ, NE A TANTO IGNIVM ÆSTV ACCENSOS FIDELIVM ANIMOS PRO CÆSARE, PATRIA, LIBERTATE TVENDIS, MEMOR GERMANIA REFRIGESCERE UNQVAM PATIATVR.

Monument de l'horrible incendie & des cruautez commises par les François le long du Rhin l'an 1689. afin que l'Allemagne l'aiant toujours présent à son esprit ne laisse jamais refroidir le zele des fideles sujets de l'Empereur pour la défense de leur Prince, de leur Patrie, & de leur Liberté.

Le but de Louïs XIV. en permettant le pillage & l'incendie à ses troupes, étoit d'obliger les Imperiaux à une diversion. Mais ils poursuivirent leur dessein sur BONN, qui étoit assiégée par l'Electeur de Brandebourg ; & cette conquête ajoutée aux deux autres, dont nous avons déja parlé, est le sujet de la Medaille CXC. D'un côté est l'Electeur en Buste, avec cette Legende :

FRIDERICVS III. DEI GRATIA MARCHIO ET ELECTOR BRANDENBVRGICVS.

Frederic III. par la Grace de Dieu Marquis & Electeur de Brandebourg.

Au Revers sont les trois Villes de KEISERSWAERT, RHINBERG & BONN dans trois Cartouches entourez de Drapeaux & d'Etendarts, en signe de Victoire, avec ces mots dans l'Exergue :

A TYRANNIDE GALLORVM LIBERATÆ 1689.

Keiserswaert, Rhinberg & Bonn delivrées de la Tyrannie des François l'an 1689.

La prise de BONN, precedée d'une action où l'Electeur battit le Marquis de Sourdis aux environs de Nuis, acheva de delivrer le Rhin. C'est ce qui est exprimé par la Medaille CXCI. où d'un côté est le Buste de l'Electeur, couronné de Laurier, avec ces mots :

FRIDERICVS III. DEI GRATIA ELECTOR BRANDENBVRGICVS

Frederic III. par la Grace de Dieu Electeur de Brandebourg.

Et de l'autre, le Rhin aiant la tête & la moitié du Corps hors de l'eau : il tient d'une main une Rame au haut de laquelle est le Chapeau de la Liberté, qui lui est rendu par la Victoire, laquelle est representée avec des aîles, pour marquer sa rapidité, & avec une Corne d'abondance remplie de fleurs & de fruits. Autour de la Medaille est cette Legende qui regarde le Prince Clement de Baviere, élu par le Chapitre de Cologne, & dont l'Empereur soutenoit les interêts :

REBUS ARCHIEPISCOPI COLONIÆ RESTITVTIS.

Ainsi les affaires de l'Archevêque de Cologne sont rétablies.

Et dans l'Exergue :

COLONIA TRAJA BONNAQVE VICTORIA 1689.

La Victoire de Bonn & du Pays voisin de Cologne 1689.

La derniere N°. CXCII. est encore sur la prise de KEISERSWAERT, dont elle marque les attaques. D'un côté est le Buste de l'Electeur, avec ces mots :

FRIDERICVS III. DEI GRATIA MARCHIO BRANDENBVRGICVS, SACRI ROMANI IMPERII ARCHICAMERARIVS, ET ELECTOR.

Frederic III. par la Grace de Dieu Marquis de Brandebourg, Grand Chambellan du Saint Empire, & Electeur.

De l'autre, le Plan de KEISERSWAERT avec les attaques & les batteries, & cette Legende au dessus :

PRIMAS DAT CÆSARIS INSVLA LAVROS.

Keiserswaert donne les premiers Lauriers.

Et dans l'Exergue :

EXPVGNATA $\frac{15}{25}$ JUNII 1689.

Prise le $\frac{15}{25}$. Juin 1689.

Pag. 108.

CXCIII.



CXCIV.



CXCV.



CXCVI.



CXCVII.



La prise de Bonn étoit d'une si grande importance pour les Alliez, qu'on la celebra encore par deux Medailles. La 1. N°. CXCIII. represente l'Electeur de Brandebourg en Buste, comme dans la précedente, avec la même Inscription. Au Revers, le Plan du Siége, surmonté de l'Aigle Imperial qui tient de ses serres une Banderole, attachée à deux branches de Laurier, sur laquelle est écrit :

VICTORIÆ BONÆ FELICI.

A l'heureuse Victoire de Bonn.

Et dans l'Exergue :

CAPTA $\frac{2}{12}$ OCTobris 1689.

Bonn prise le $\frac{2}{12}$ Octobre 1689.

La 2. N°. CXIV. ne differe de l'autre qu'en grandeur, & en ce que, sur le Revers, la Banderole n'est point portée par l'Aigle Imperial : du reste ce sont des deux côtez les mêmes Inscriptions.

Le Chapitre de Cologne, comme je l'ai dit, s'étoit déclaré pour le Prince de Baviere, concurrent du Cardinal de Furstemberg, qui n'avoit pour lui que le Canon de la France. Son Election aiant été trouvée Canonique, fut confirmée par le Pape, qui lui accorda le Bref d'Eligibilité. La France ne vit point sans dépit l'élévation d'un sujet, qu'elle avoit vainement entrepris d'exclure. Elle s'en vengea sur le Pape même, qu'elle dépouilla du Comtat d'Avignon. Mais malgré son ressentiment, il falut ceder à la bonne Cause. Ce Triomphe du bon Droit sur la violence & l'oppression est le sujet des deux Medailles que l'on voit ici.

La 1. N°. CXCV. represente d'un côté le nouvel Archevêque en Buste, avec cette Legende :

JOSEPHus CLEMENS Dei Gratia ARCHIEPiscopus COLONiensis, ELECTor ET DUX UTRiusque BAVARiæ.

Joseph Clement par la Grace de Dieu Archevêque de Cologne, Electeur & Duc des deux Bavieres.

Au Revers, un Lion couronné, tenant de l'une de ses pattes un Sabre nu avec un piége, & de l'autre soutenant une Mitre au dessus des Armes de Cologne. Sous lui est l'Envie terrassée à ses piés ; & au dessus, une Victoire aîlée qui lui met sur la tête une Couronne de Laurier, avec cette Devise commune à divers autres des précedens Electeurs :

TANDEM BONA CAUSA TRIUMPHAT.

Enfin la bonne Cause triomphe.

La 2. N°. CXCVI. est une excellente leçon aux Ecclesiastiques qui s'ingerent mal-à-propos dans les fonctions du Ministere, par l'exemple de ce qui arriva à Coré, Dathan, & Abiron, pour avoir disputé à Moyse & à Aaron la souveraine Sacrificature. D'un côté, elle represente l'Archevêque canoniquement élu, avec cette Legende :

JOSEPHus CLEMENS Dei Gratia ARChiepiscopus COLONiensis, PRINceps ELector.

Joseph Clement, par la Grace de Dieu, Archevêque de Cologne, Prince, Electeur.

Au Revers, le Grand Pontife Aaron tenant son Encensoir à la main, & devant lui les trois Rebelles qui sont engloutis dans la terre, avec ces paroles de S. Paul Heb. V. 4.

NE QUISQuam SIBI SUMAT HONOREM, SED QUI VOCATUR A DEO TANQuam AARON.

Que nul ne s'attribuë à soi-même cet honneur, mais qu'il soit appelé de Dieu comme Aaron.

Et dans l'Exergue :

DIOECESIS COLONIENSIS RESTITUTA 1689.

Le Diocese de Cologne rétabli l'an 1689.

Tandis que ces choses se passoient en Allemagne, il s'étoit élevé une Contestation dans le Nord, qui pensa y allumer une funeste guerre. Je parle des differends du Roi de Dannemarck avec le Duc de Holstein-Gottorp, à qui le premier avoit enlevé le Duché de Sleeswick. Il s'agissoit d'un côté de restituer, & de l'autre de se désister de plusieurs dédommagemens & prétentions considerables. La France souffloit sous main le feu. L'Empereur & d'autres Princes interessez employoient leurs offices pour l'éteindre. Le Roi de la Grande Bretagne, & les Etats Generaux des Provinces-Unies, comme Garants des derniers Traitez, intervinrent dans cette affaire, d'une maniere si efficace, que l'Accommodement fut enfin conclu à Altena le 30. de Juin, à la satisfaction réciproque des Parties.

Tel est le sujet de la Medaille CXCVII. où d'un côté est un Vaisseau en Mer, par un gros tems, battu des flots, & presque renversé : ce qui marque le danger où étoit le Nord par la querelle des deux Maisons Royale & Ducale de Dannemarck ; & dans le lointain, un Vaisseau voguant dans une Mer tranquille aux rayons naissans d'un Soleil qui se leve sur l'Horison, & de plusieurs étoiles brillantes ; ce qui marque la bonace qui succede à l'orage dont on étoit menacé ; selon le sens de cette Legende :

ASPERA NOS TENUERE DIU, NUNC ASTRA SERENANT.

La tourmente nous a longtems fatiguez, maintenant le Ciel devient plus serain.

Au Revers, l'Autel de la Fortune où est un feu allumé, avec cette Devise autour :

MENS PIA, MENS SUMMO VICTIMA GRATA DEO.

Un cœur sincere & reconnoissant est une Victime agreable à Dieu.

Au devant de l'Autel est cette Inscription :

FORTUNÆ REDUCI EX VOTO.

A la Fortune qui est redevenuë favorable selon nos souhaits.

Et plus bas :

MDCLXXXIX. Die xx. Junii.

L'an 1689. le 20. de Juin vieux stile.

Pag. 110.

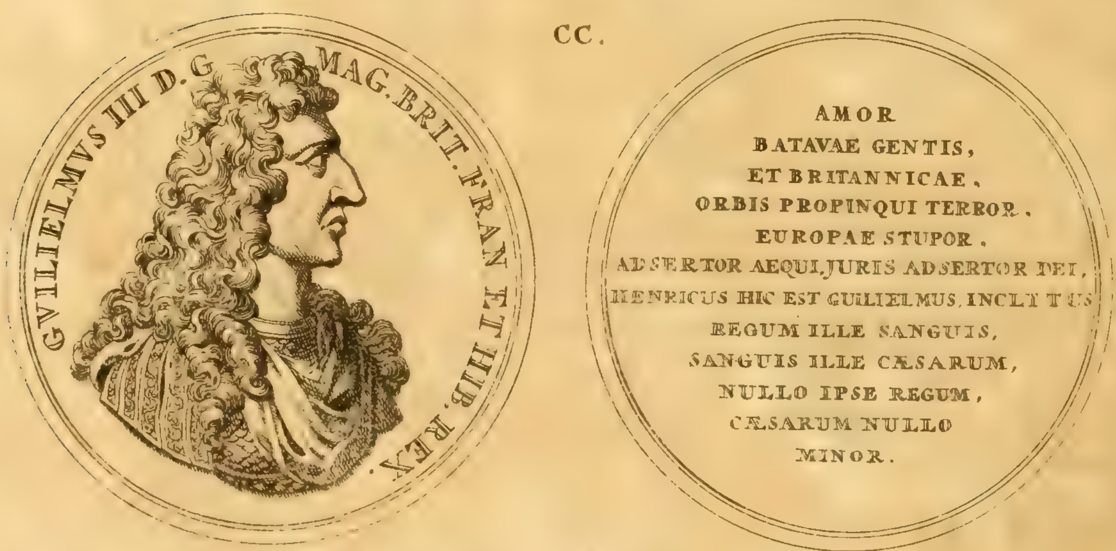
CXCVIII.



CXCIX.



CC.



CCI.



Cependant l'Angleterre ne paroissoit pas hors de danger, tant que le Roi Jacques étoit encore Maitre de l'Irlande. Ce Prince, assisté des forces de la France, étoit venu dans cette Ile, & y avoit fait d'abord assez de progrès. Après en avoir soumis la meilleure partie, il fut obligé de s'arrêter devant Londonderry, qui soutint un Siége de trois mois avec une vigueur extraordinaire. Cette fermeté des Habitans, que le Ministre Walker ne cessoit d'encourager par son exemple & par ses exhortations, fut le salut du Parti Protestant en Irlande, par le tems qu'elle donna au Roi Guillaume de se mettre en état de la secourir. Il eut bientôt des avantages considerables sur le Roi Jacques. Le Duc de Schomberg, qui entra peu après dans l'Ile, y fit à son tour divers progrès sans opposition. Il en fut de même en Ecosse, où trois combats acheverent de dissiper le Parti Jacobite, qui put d'autant moins se relever, que celui du Roi Guillaume acqueroit tous les jours de nouvelles forces. Ainsi triompha la Religion Anglicane des efforts qu'on faisoit pour la ruïner. C'est ce qui est exprimé par la Medaille CXCVIII. où d'un côté est le Buste du Roi, Couronné de Laurier, avec la Legende ordinaire; & de l'autre, l'Arche d'Alliance, sur laquelle est écrit le mot JEHOVA : au pié de l'Arche, l'idole de Dagon renversée & brisée, avec cette Inscription :

HOSTES INTER TAMEN ARCA TRIVMPHAT.

Quoi-qu'au milieu de ses Ennemis l'Arche ne laisse pas de triompher.

Dans l'Exergue est écrit :

REFORMATIONE SALVA MAGNA BRITANNIA RESTITUTA.

La Grande-Bretagne rétablie, & la Réformation conservée.

Une suite de bonheur si extraordinaire ne pouvoit être que l'effet d'une prudence & d'une fermeté à l'épreuve de tous les contretems. Aussi quelcun aiant dit au Prince d'Orange, quand il fut arrivé en Angleterre & qu'il eut renvoyé sa Flote, que peut-être il auroit falu la garder à tout evénement, ce Prince répondit-il, que le retour étoit la seule chose à laquelle il n'avoit point pensé. C'est qu'il ne s'agissoit de rien moins, que du Salut de l'Europe entiere; puisque si le Roi Jacques, assisté de la France, eût réussi à mettre la Grande-Bretagne sous le joug, c'étoit fait de tous les Pays Protestans, & par cela même, de la Liberté Publique. Il faloit donc un courage tel que celui du Heros que notre Medaille CXCIX. nomme le Liberateur de l'Europe; puisque le succès ne devoit couronner son entreprise, qu'autant qu'il ne se rebuteroit pas par les difficultez. C'est ce qui est très bien exprimé par l'embleme d'Hercule, sous laquelle ce Prince est ici representé, & par la fortune qui le couronne, avec ces mots :

QVI SEMPER FORTIS TANDEM FELIX.

Celui qui est toujours courageux, est à la fin heureux.

Et dans l'Exergue :

INVINCIBILI HEROI LIBERTATIS EVROPÆ RESTAVRATORI MDCLXXXIX.

Au Heros invincible, au Restaurateur de la Liberté de l'Europe.

On ne vit en effet jamais tant & de si grandes choses exécutées en si peu de tems. Il ne tint pas à quelques mal-intentionnez de persuader que le dessein du Roi Guillaume étoit de detruire la Religion Romaine. Mais l'Empereur, les Princes Catholiques-Romains, ni le Pape même ne se laisserent pas surprendre à cet artifice; ils savoient trop bien que c'étoit une guerre purement politique; & que si le Prince d'Orange avoit entrepris l'Expedition d'Angleterre, c'étoit uniquement pour conserver la Religion, la Liberté & les Loix de ce Royaume, que Jacques II. avoit entrepris de ruïner. Aussi la moderation de ce Prince à se contenir dans les justes bornes de ce dessein fit-elle également & l'admiration des Etrangers & l'amour de ses peuples; comme l'heureux succès de ses armes faisoit la terreur de ses voisins. C'est en mémoire de tous ces prodiges, que l'on frapa la Medaille CC. D'un côté elle represente le Prince en Buste avec la Legende ordinaire; & de l'autre cette Inscription :

AMOR BATAVÆ GENTIS ET BRITANNICÆ, ORBIS PROPINQVI TERROR, EVROPÆ STVPOR, ASSERTOR ÆQVI, JVRIS ASSERTOR DEI; HENRICVS HIC EST GVILIELMVS INGLYTVS REGVM ILLE SANGVIS, SANGVIS ILLE CÆSARVM, NVLLO IPSE REGVM, CÆSARVM NVLLO MINOR.

L'Amour de la Nation Batave & Britannique, la terreur des Etats voisins, l'étonnement de l'Europe, le Défenseur de l'Equité, le Vengeur des Droits de Dieu; Tel est Guillaume-Henri, cet illustre sang des Rois & des Cesars, qui ne cede en rien à aucun des Cesars ni à aucun des Rois.

Tant d'Actions éclatantes devoient être plus durables que l'airain. C'est la pensée de la Medaille CCI. où l'on voit la Statuë du Prince vêtuë à la Romaine, tenant d'une main une Chapelle, & de l'autre une Epée, pour marquer qu'il n'avoit rien plus à cœur que la Défense de la Religion. On regardoit comme un présent du Ciel un Protecteur si rempli de zele, selon le sens de la Legende :

COELO DELABITVR ALTO.

Il est descendu du Ciel.

Et pour marquer la durée de cet Exploit digne d'une éternelle mémoire, on voit d'un côté du piédestal le Tems qui le conserve, & de l'autre un Historien qui le transmet à la posterité, avec ces mots :

ÆRE PERENNIVS.

Plus durable que l'Airain.

Au Revers est le Palais de Wittehal, devant lequel on voit un grand feu, allumé par le commun peuple, de tous les ornemens qui étoient dans l'Eglise des Jesuïtes, avec cette Legende à l'entour :

NEC LEX EST JUSTIOR ULLA.

Jamais Loi ne fut plus juste.

Pour marquer que la Religion Anglicane ne pouvoit être conservée, qu'en détruisant les objets de la Superstition.

Pag: 112.

CCII.



1.
2.
3.
4.
5.
6.
IACOBVS II DEI GRATIA.
MAG. BR. FRA. ET HIB. REX.
IAC. II DEI GRAT. M. BRITT. FRA. ET HIB. REX.
CHRISTO VICTORE TRIUMPHO
ĀNO DOM̄ 1690
IACOBUS II REX
HIBERNIA 1690.

Si le Monument dont nous venons de parler doit faire à jamais la gloire du Roi Guillaume; celui que l'on voit ici No. CCII. marquera à jamais la foiblesse du Roi Jacques, dans son Expedition d'Irlande. C'est la Monnoye de Cuivre qu'il fit battre, faute d'autre, dans ce Royaume, pour gagner les Irlandois. Il leur promettoit de payer ensuite leurs services en or & en argent, quand ses affaires seroient rétablies. L'impuissance où il se trouva d'accomplir sa promesse, & cette Monnoye même de si peu de valeur, sont des preuves que la France ne l'assista que foiblement.

La I. de ces Piéces est un Demi Schelling, où d'un côté est le Buste du Roi Jacques, avec cette Inscription continuée sur le Revers :

JACOBVS II. DEI GRATIA MAGnæ BRitanniæ, FRAnciæ ET HIBerniæ REX 1689.

Jacques II. par la Grace de Dieu Roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande 1689.

Et de l'autre, une Couronne traversée de deux Sceptres, avec ces deux Lettres J. R. qui signifient Jacques Roi; au dessus le Nombre VI. qui marque que la Piéce valoit 6. sols d'Angleterre; & au dessous, *Julii*, qui marque qu'elle avoit été frapée au Mois de Juillet.

La II. est un Schelling, ou Piéce de 12. sols, comme le marque le Nombre XII. qui est au Revers. Du reste, elle ne differe de la precedente qu'en grandeur; elle fut frapée au Mois d'Août.

La III. est un demi Kroon ou Piéce de 30. sols, toute semblable aux deux autres, excepté qu'elle est plus grande, & qu'elle fut frapée au Mois d'Octobre.

La IV. est un Kroon entier, ou Piéce de 60. Sols. Elle represente d'un côté le Roi Jacques à cheval, armé, l'épée à la main, avec la Legende ordinaire. Et de l'autre les Ecus des Armes d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, formant une Croix dont le centre est une Couronne, avec ces mots autour :

CHRISTO VICTORE TRIVMPHO.

Je triomphe à l'aide de Jesus-Christ vainqueur.

Par allusion sans doute aux premiers succès de ce Prince en Irlande, qui furent de courte durée. Dans le champ de la Medaille est l'année 1690. où elle fut frapée.

Une preuve que ces succès ne durerent pas longtems, tirée de ces Medailles mêmes, c'est que les deux suivantes diminuerent considerablement de valeur. La V. n'étoit que d'Estain, & ne valoit que 24. sols, ou 2. schellings, comme le porte l'Inscription du Revers :

ARTificio REALium HISPANiæ VALoris 24.

Sur le Coin des Réaux d'Espagne, de la valeur de 24. sols.

Et la VI. qui étoit de cuivre, ne valoit qu'un farding ou un demi-sol. D'un côté est le Buste du Roi Jacques, avec ces seuls mots :

JACOBVS II. DEI GRATIA.

Jacques II. par la Grace de Dieu.

Comme s'il avoit eu honte d'ajouter la qualité de Roi &c., qu'il soutenoit si mal, & qui n'étoit plus pour lui qu'un vain titre. Au Revers est representée l'Irlande, sous la figure d'une femme assise, tenant une Croix à la main, & aiant à ses côtez la Harpe, qui sont les armes de ce Royaume, avec ce seul mot à l'entour :

HIBERNIA 1690.

L'Irlande 1690.

Ce fut tout ce que le Roi Jacques conserva de l'Irlande, que sa figure sur cette Piéce, qu'il put emporter avec lui en se retirant. Car le Roi Guillaume y étant passé en personne, se rendit Maître des plus fortes places de ce Royaume, que la Victoire de la Boine acheva de lui soumettre entiérement. Les troupes Françoises & celles du Roi Jacques, aiant abandonné tout le Pays, jusqu'en deçà de cette Riviere, y furent jointes par l'Armée Angloise, qui se mit en état de la passer. Celle-ci étoit fort inferieure en nombre : ce qui n'empêcha pas le Roi Guillaume de tenter le passage à quelque prix que ce fût. Il en couta la vie au Duc de Schomberg, & au Ministre Walker, qui furent tuez tout près de la personne de ce Monarque. Il lui en couta du sang à lui-même, aiant eu les épaules effleurées & une de ses bottes emportée d'un coup de Canon. Mais la vuë de son sang ne faisant que l'animer davantage, il combattit, tout blessé qu'il étoit; & chargea si vivement les troupes du Parti opposé, qu'il les mit en deroute, & contraignit le Roi Jacques de repasser la Mer. Les Anglois ne perdirent que sept à huit cens hommes dans cette journée, qui fut funeste à plus de quatre mille des Ennemis. Une Bravoure si extraordinaire, accompagnée de circonstances si mémorables, étoit un vaste sujet de Medailles. On en fit diverses, que nous allons raporter ci-après, & qui nous donneront lieu d'expliquer en détail une des plus belles Actions de cette Guerre.

Pag. 114.

MDCXC.

CCIII.



CCIV.



CCV.



CCVI.



Le Voyage du Roi GUILLAUME en Irlande; le passage de la Boine; & le gain de la Bataille qui le suivit; tout cela fut si rapide, qu'on eût dit que ce Prince y étoit porté sur les aîles de la Victoire. Toutefois, comme il ne fit servir ses avantages qu'à proteger l'IRLANDE, & non à l'opprimer; ce n'est pas sans raison qu'on le compara à un Aigle qui alloit couvrir ce Pays de ses aîles, plutôt qu'il n'alloit lui faire sentir la superiorité de ses forces. C'est ce qu'on voit dans la Medaille CCIII. où d'un côté est représenté ce Monarque en Buste, couronné de Laurier, avec cette Legende :

WILHELMVS III. DEI GRATIA PRINCEPS AVRAICÆ, RELIGIONIS LIBERTATISQVE RESTITVTOR.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Prince d'Orange, restituteur de la Religion & de la Liberté.

Et de l'autre, un Aigle qui vole sur l'Irlande représentée au dessous avec le Canal qui la separe de l'Angleterre, & qui tient à son bec & dans ses serres une branche de Laurier & d'Oranger, avec cette Devise :

ALIS NON ARMIS.

Par ses aîles, & non par ses armes.

Dans l'Exergue on lit cette Inscription :

TRAJECTVS IN HIBERNIAM LONDINO $\frac{1}{14}$ JUNII 1690.

Il a passé de Londres en Irlande le $\frac{1}{14}$ Juin 1690.

A peine ce Prince fut-il debarqué dans l'Ile, qu'il aprit que l'Armée Navale de France, forte de soixante & douze Vaisseaux de Ligne, étoit sur les Côtes d'Angleterre. On crut d'abord que le dessein de cette Flote étoit d'attaquer celle d'Angleterre & de Hollande, qui étoit fort inferieure en nombre de Vaisseaux. Mais on changea bientôt de pensée, après la découverte d'une Conspiration, dont on eut lieu de croire que les François attendoient le succès pour achever leur entreprise. La Reine & le Conseil aiant penetré le fond de la chose, & les Auteurs du complot aiant été arrêtez, on ordonna à l'Amiral Torrington d'attaquer les François, que l'on ne croyoit pas désormais en état de rien entreprendre, quel que fût le succès de la Bataille. Les Anglois la perdirent, par la mauvaise manœuvre de leur Amiral. Le Vice-Amiral Evertzen, Hollandois, soutint presque seul tout le choc. Il lui en couta huit Vaisseaux, qu'il fit échouer ou brûler, plutôt que de les laisser prendre aux Ennemis. Ceux-ci, fiers de leur Victoire, firent une Descente à Torbay, où ils pillerent & brûlerent deux ou trois Villages. Mais la Reine aiant envoyé des troupes sur la Côte, & s'etant disposée elle-même à s'y rendre, donna par tout de si bons ordres, que les François furent contraints de se retirer. Elle fit ensuite reparer & augmenter la Flote, qui se trouva bientôt plus considerable qu'avant la bataille.

Tout cela fait le sujet de la Medaille CCIV. où d'un côté est la Reine en Buste, avec cette Legende :

MARIA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

Marie par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

De l'autre, cette Princesse en pié, en habits Royaux, un Trident à la main droite dont elle semble commander à la Mer, & une Corne d'abondance dans la gauche; derriere elle est la Tour, où l'on mene quelques prisonniers, avec cette Inscription :

DISSIPAT ET REFICIT.

Elle dissipe & rétablit.

Et dans l'Exergue :

REGINÆ REGENTI.

A la Reine Regente.

Ce coup manqué fit connoître aux François qu'ils n'avoient pas affaire à des Ennemis faciles à vaincre. Le passage de la Boine à la vuë de leur armée & de celle du Roi Jacques acheva de les déconcerter. C'étoit pour eux un spectacle tout nouveau, qu'un Roi qui bravoit le peril avec tant de hardiesse; & ce fut en même tems pour GUILLAUME un double Triomphe, comme il est dit dans la Medaille CCV. autour du Buste de ce Prince.

GVILELMVS III. MAGNÆ BRITANNIÆ REX DE JACOBO ET LUDOVICO TRIUMPHAT.

Guillaume III. Roi de la Grande-Bretagne triomphe de Jacques & de Louïs.

Au Revers est marquée l'intrepidité de ce Monarque, qu'on voit à cheval dans la riviere à la tête de ses troupes, avec ces mots :

ET VULNERA ET INVIA SPERNIT.

Il meprise & les blessures & les lieux les plus inaccessibles.

Et dans l'Exergue on lit l'effet de cette valeur, qui fut de chasser le Roi Jacques, & de delivrer l'Irlande.

EJICIT JACOBUM, RESTITUIT HIBERNIAM MDCXC.

Il chasse Jacques & rend la Liberté à l'Irlande 1690.

Lui seul pouvoit calmer les allarmes de ce Royaume, & éteindre l'incendie que les Conseils de Louïs XIV. y avoient allumé. C'est la pensée de la Medaille CCVI. où est d'un côté le Buste de ce Prince avec ses titres; & de l'autre, deux femmes à genoux, l'une Couronnée de Tours, qui est la Terre, & l'autre l'Irlande, & dans la Mer Neptune, qui implorent le secours de Jupiter, contre l'embrasement dont Phaëton menace l'Univers, par ces paroles :

NISI TU QUIS TEMPERET IGNES?

Quel autre que vous peut éteindre ces feux?

J'ai dit

Pag: 116.

CCVII.



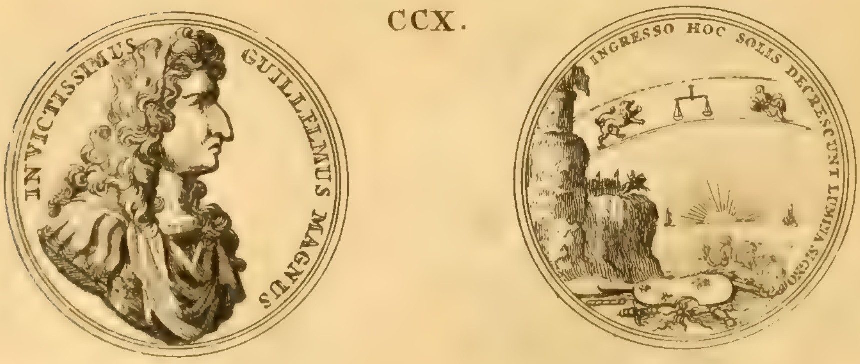
CCVIII.



CCIX.



CCX.



J'ai dit que le Maréchal Duc de SCHOMBERG avoit été tué dans la Bataille, tout proche de la personne du Roi Guillaume. Ce fut pour immortaliser la gloire de ce General, que ses exploits avoient rendu si celebre dans les Armées de France, qu'on lui consacra ce Monument. Il avoit été l'ame de l'Expedition d'Angleterre qui s'étoit faite par ses Conseils, & de celle d'Irlande avant l'arrivée du Roi dans cette Ile. Il avoit tenu bon, aiant à peine 8. ou 10. mille hommes en état de combattre, contre le Roi Jacques, qui en avoit 40. mille. Il s'étoit emparé de Caricfargus & de Charlemont, & avoit reconquis tout le pays de ce côté-là, c'est-à-dire toute la Partie Septentrionale du Royaume. S'il n'avoit pas risqué la Bataille à Dondalk, en presence d'un Ennemi superieur des trois quarts, c'étoit pour ne commettre pas la fortune des trois Royaumes; & cela sur l'avis de tous les Generaux, à qui il avoit demandé de les mettre par écrit, & dont il envoya l'Original au Roi. Aussi ce Monarque fut-il si content de sa conduite, qu'il suivit en tout ses Conseils, comme d'un Capitaine des plus experimentez de son tems. C'est ce qui est exprimé par la Medaille CCVII. où d'un côté est le Buste de ce General, avec cette Legende :

FRIDERICVS MARESCALLVS SCHOMBERG.

Frederic Maréchal de Schomberg.

Au Revers, ce même Seigneur sous la figure du Dieu Mars, tenant d'une main un jeune Laurier planté en terre, & de l'autre un Bouclier; à ses piés une Corne d'abondance; & derriere lui une Pyramide où sont attachez avec ses armes les Ecus de celles de France, d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, pour marquer qu'il avoit sauvé ces trois Royaumes par sa prudence, selon le sens de cette Inscription :

PLANTAVIT UBIQVE FERACEM.

Il a planté par tout un Laurier fertile.

Dans l'Exergue on lit ces paroles, qui marquent qu'il est mort en combattant pour la Religion, pour laquelle il avoit quitté sa Patrie :

CONTINVATIS TRIVMPHIS, OBDVRATA IN DEVM FIDE,
IN HIBERNIA MILITANTI 1690.

Au Heros combattant en Irlande, où il continuoit ses triomphes, par la fermeté de sa foi en Dieu 1690.

Sa mort n'empêcha point la Victoire de se déclarer pour le parti qu'il suivoit. Le Roi, tout blessé qu'il étoit, enfonça les François avec tant de valeur, qu'il les contraignit de prendre la fuite. Il est vrai que la nouvelle de sa blessure arriva plus promtement en France, que celle de sa Victoire, qui pourtant l'avoit suivie de fort près. On y ajouta un faux bruit de sa mort, qui répandit dans ce Royaume une joye si extravagante, que l'on eut honte dans la suite des excès auxquels on s'étoit porté. Mais la fuite du Roi Jacques, qu'on y vit de retour peu après, detrompa bientôt les esprits, & ne fit que confirmer la terreur qu'on avoit conçuë du Roi GUILLAUME.

C'est le sujet de la Medaille CCVIII. où d'un côté est ce Prince en Buste avec la Legende ordinaire; & de l'autre, le même Monarque à cheval, l'épée à la main, allant reconnoitre les Ennemis; sur la gauche est la Batterie aux Armes de France dont il fut blessé en passant; & dans le lointain, le quartier du Comte de Lausun, un des Generaux de l'Armée Françoise. La Devise est :

APPARVIT ET DISSIPAVIT.

Il a paru & les a dissipez.

Et dans l'Exergue :

LIBERATA HIBERNIA MDCLXXXX.

L'Irlande delivrée 1690.

Le Roi Jacques, avant sa fuite, rendit les Clefs de Dublin au Gouverneur, avec ordre de les remettre au Prince d'Orange. Par là, il reconnut la justice de sa cause, & le tort qu'il avoit eu lui-même de résister aux ordres du Ciel. Abandonné de son armée, qui l'avoit lâchement quitté dans le Combat, il abandonna à son tour des Sujets qui ne vouloient plus l'avoir pour Maître. C'est ce qu'on prétend qu'il dit au Gouverneur, lequel lui aiant demandé à l'oreille la permission de massacrer tous les Prisonniers Protestans, ce Prince, dit-on, lui répondit : *qu'il y avoit déja assez de sang répandu : qu'il ne vouloit pas être la cause qu'on en répandît davantage.* Quoi-qu'il en soit de ces Anecdotes, dont l'Histoire ne garentit pas toujours la verité, il est du moins certain que la fuite de ce Roi infortuné fut marquée par la Medaille CCIX. D'un côté on le voit représenté en Buste, avec cette Legende :

JACOBVS II BRITANNIÆ FUGITIVUS REX.

Jacques II. Roi fugitif de la Grande-Bretagne.

Au Revers il est representé sous l'Emblême d'un Cerf, qui regarde en fuyant s'il n'est pas poursuivi, avec ces mots :

PEDIBVS TIMOR ADDIDIT ALAS.

La peur a ajouté des ailes à ses piés.

Et dans l'Exergue, la Date de cet événement :

FUGIT EX HIBERNIA DIE 12. JULII 1690.

Il a fui d'Irlande le 12. Juillet 1690.

Le 12. Juillet vieux stile répond au 23. nouveau stile, jour auquel le Soleil entre dans le Signe du *Lion*. Comme il commence alors à baisser vers le Tropique, on en fit une allusion aux Armes de France dont le *Soleil* est la Devise, & dont les succès commencerent à décliner en entrant dans le Signe du *Lion*, c'est-à-dire en s'attaquant au Roi GUILLAUME, Prince né en Hollande qui a le *Lion* pour Emblême. Tel est le sujet de la Medaille CCX. où d'un côté le Roi d'Angleterre est representé en Buste, couronné de Laurier, avec ces mots:

INVICTISSIMVS GVILLELMVS MAGNVS.

Guillaume le Grand très-invincible.

Et de l'autre un Château où est arboré le Pavillon d'Orange; au pié, quantité d'armes rompuës aux Armes de France; dans le Ciel, cette Partie du Zodiaque où sont les Signes du *Lion*, de la *Balance*, & de la *Vierge*; & sur l'Horison, un Soleil couchant avec cette Devise :

INGRESSO HOC SOLIS DECRESCVNT LVMINA SIGNO.

La Lumiere du Soleil commence à décroitre, quand il entre dans ce Signe.

Pag: 118.

CCXI.



CCXII.



CCXIII.



La France, en effet, n'eut que de mauvais succès par tout où le Roi GUILLAUME parut en personne. Pour ne parler maintenant que de l'Expedition d'Irlande, il n'eut pas de peine à l'achever en l'état où les choses se trouvoient. Comme il ne s'agissoit que de prendre Limerik, où les Troupes Françoises & Irlandoises s'étoient retirées après leur défaite, il en laissa le soin au General Ghinkel, & retourna à Londres couronné de Laurier. Ce fut alors qu'on frapa à son honneur la Medaille CCXI. en mémoire de la reduction entiere de l'Irlande. D'un côté on y voit ce Prince en Buste, avec la Legende ordinaire; & de l'autre, il est représenté sous l'Emblême d'Hercule tenant sa massuë levée pour assommer l'Hydre qui est à ses piés, avec ces mots :

FOECVNDAM VETVIT REPARARI MORTIBVS HYDRAM.

Il a si bien assommé l'Hydre, toute feconde qu'elle est, que jamais elle ne pourra renaitre.

Pour marquer que la Rebellion étoit si bien éteinte, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'elle se renouvellât.

La France ne pouvoit voir sans chagrin les justes Eloges dont on combloit le Roi GUILLAUME; elle saisit la premiere occasion d'en prodiguer aussi à son Roi. Mais elle le fit en termes si exagerez, & sur un prétexte si leger, qu'il étoit aisé de voir qu'elle cherchoit plutôt à en imposer, qu'à se procurer une véritable gloire. Nous avons parlé du Combat Naval qui se donna au Mois de Juillet entre la Flote de cette Couronne, & celles d'Angleterre & de Hollande. C'est un fait constant par toutes les Relations, que, malgré la grande superiorité des Vaisseaux François, le Comte de Tourville, qui les commandoit, ne dut sa Victoire qu'à la manœuvre de l'Amiral Torrington, gagné sans doute par la Cour de France, qui se tint au vent au lieu de s'aprocher; en sorte que, sans le Duc de Grafton, & quelques autres, qui se détacherent sans être commandez, pour soutenir les Hollandois, ceux-ci alloient être mis dans une entiere deroute. Cependant comme si cette Victoire eût été duë à la seule valeur de LOUÏS XIV., on le represente ici pompeusement en Buste dans la Medaille CCXII. avec cette Inscription :

INVICTISSIMVS LVDOVICVS MAGNVS.

Louïs le Grand très-invincible.

Par opposition, sans doute, à la Medaille CCX. où le même Titre est donné au Roi GUILLAUME.

Au Revers, est la représentation du Combat Naval, & sur le devant le Roi de France sous la figure de Neptune, dans son Char, qui commande à la mer, avec ces mots :

MATVRATE FUGAM, ILLI IMPERIVM PELAGI.

Hâtez votre fuite; c'est à lui qu'apartient l'Empire de la Mer.

Et dans l'Exergue :

PUGNA AD BEVESIRIVM ANGLI BATAVIQVE FUGATI DIE X. JULII 1690.

Les Anglois & les Hollandois mis en fuite dans le Combat de Bevesier le 10. de Juillet 1690.

Le Cap de Bevesier ou de Ferlai est à la vuë de l'Ile de Whigt. On fut si persuadé que l'Amiral Anglois n'avoit pas fait son devoir, qu'il fut arrêté & qu'on lui fit son procès. Il trouva moyen de se faire absoudre; mais le Roi lui ôta sa charge d'Amiral. C'est à la Posterité à juger de la vérité de ces Medailles, par la confrontation des faits qui y ont donné lieu.

Le Roi Guillaume fut reçu à Londres avec les marques de la plus grande joye. Mais comme il crut devoir donner ses soins aux affaires generales, il ne fut pas plutôt de retour, qu'il pensa à se rendre dans les Provinces-Unies, selon le pouvoir qu'il s'en étoit reservé en acceptant la Couronne. C'étoit afin de s'aboucher avec les Etats Generaux & les autres Alliez pour affermir leur Union, pour concerter avec eux les operations de la Guerre, & pour travailler au bien de la Cause commune. Il fit part de son dessein à tous ses Alliez, qui résolurent presque tous de se rendre à la Haye pour traiter tête à tête avec un Prince, qui avoit leurs interêts si fort à cœur.

Avant que de partir, il concerta avec la Reine ce qu'il y avoit à faire dans le Royaume en son absence; il la chargea du Gouvernement; & les sages mesures qu'ils prirent ensemble pour assurer la tranquillité du dedans, tandis que le Roi iroit combattre l'Ennemi commun au dehors, sont le sujet de la Medaille CCXIII.

D'un côté, on y voit la Reine MARIE en Buste avec cette Legende :

MARIA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ,
ET HIBERNIÆ REGINA.

Marie par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Au Revers, on voit un Lion & une Lionne au devant d'une Caverne où sont quelques Lionceaux. La Lionne écrase de ses pattes deux Serpens, & semble promettre au Lion d'avoir soin des Lionceaux & de la Caverne, pendant qu'il s'en va à la chasse. C'est le sens de la Devise :

TE ABSENTE TUEBOR.

Je les garderai en votre absence.

Et dans l'Exergue :

REGI REDUCI.

Au Roi de retour.

Pag: 120.

CCXIV.

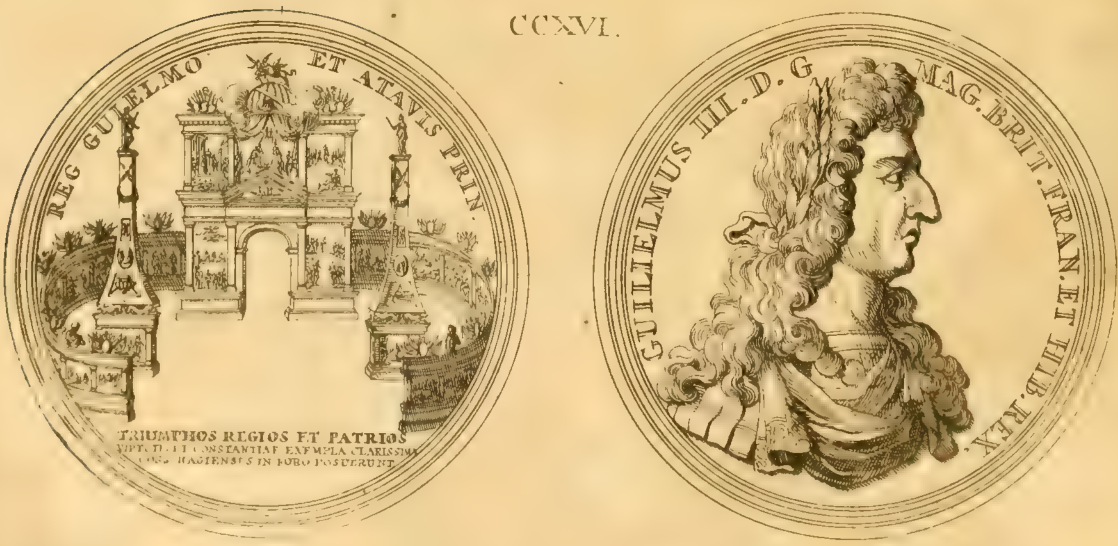


MDCXCI.

CCXV.



CCXVI.



Tandis que le Liberateur de l'Europe, & en particulier de la Hollande, assuroit ainsi le repos commun: le Venerable Magistrat d'AMSTERDAM songeoit à assurer cette Ville contre l'inondation qui pouvoit troubler son Commerce. Sa structure, comme chacun sait, est un Miracle de l'Art. Sortant, pour ainsi dire, de dessous l'eau, & bâtie dans un endroit où il ne devroit y avoir que des Poissons, elle étoit souvent incommodée de la Mer, quand il se faisoit des ouvertures aux Digues qui la retiennent. Pour parer à cet inconvenient, on résolut de construire cinq Ponts du côté du Port, chacun avec des Eclufes. Le premier est le PONT-NEUF qui est tout de pierre, avec deux ouvertures dans le milieu pour passer les Mâts des Vaisseaux, & une Eclufe qui a deux passages. Du côté du Port, on y voit les Armes des quatre Bourguemaîtres qui régnoient alors, savoir Mrs. VAN BEUNINGEN, HUDDE, CORVER, & OPMEER; & de Mrs. *Klooswyk*, *Munter*, *Trip*, & *Witsen*, qui étoient Tréforiers de la Ville. On y voit aussi une Inscription à peu près semblable à celle de la Medaille que nous expliquons. Les quatre autres Eclufes sont celles du KOLK, du GALDERSSE-KAAY, du NIEUWE WAALS EYLANDT, & celle qui régne jusqu'au RAPENBURG. On fit aussi reparer les anciennes; & pour achever de rendre ce Port le plus magnifique qui se puisse voir, on y éleva tout le long du Ty cette belle Digue ou Quay, qui forme une si agréable promenade. Ainsi à l'utilité publique s'est trouvé joint le plaisir & la commodité; puis qu'en remediant à l'inondation, qui, depuis ce tems-là, n'a jamais incommodé la Ville, on a procuré aux Negocians l'agrement de voir arriver les Marchandises devant leurs Maisons, & à ceux qui se promenent, la vuë de ce nombre prodigieux de Navires, dont les Mâts & les Cordages forment comme une épaisse forêt.

Tel est le sujet de la Medaille CCXIV. D'un côté elle represente la Ville d'AMSTERDAM sous l'Emblême d'une Dame assise dans un Jardin, aiant sur la tête la Couronne Imperiale, & dans la main droite le Caducée de Mercure, Symbole du Commerce. De la gauche elle tient un Miroir, Emblême de la Prudence. Sur ses genoux est une Corne d'Abondance, surmontée d'un Globe, pour marquer l'étenduë de son Commerce. Son Jardin est bâti sur une Eclufe, gardée par deux Lions; les Canons qu'on y voit, marquent la force de la Ville, dont elle a les armes sous son bras. Elle est assise entre deux Urnes d'où sort de l'eau, pour marquer les deux Rivieres du Ty & de l'Amstel sur lesquelles la Ville est bâtie. Au dessus est écrit:

AMSTELODAMVM.

Amsterdam.

Au Revers, on lit cette Inscription dans une Couronne de Laurier.

PACTIS CONTRA GALLIAM REGIBVS, FIRMATIS TERRAQVE MARIQVE FINIBVS, ASSERTA RELIGIONE, EXPERGEFACTA LIBERTATE, MVNITA CONTRA QVALESCVNQVE TEMPESTATES URBE. MDCXC.

Aiant fait Alliance contre la France avec plusieurs Rois, aiant assuré les Frontieres par terre & par mer, établi la Religion, renouvellé la Liberté, & muni la Ville contre toute sorte de Tempêtes, l'an 1690.

Les choses étant en l'état que nous avons dit, le Roi GUILLAUME partit de Londres vers la fin de Janvier 1691. & vint recevoir en Hollande les hommages qui étoient dûs à ses triomphes. Comme on ne l'y avoit point vu depuis trois ans, il y parut comme un Soleil qui vient recréer par ses rayons les peuples qui languissoient par son absence. C'est le sujet de la Medaille CCXV. où d'un côté ce Monarque est representé en Buste, couronné de Laurier, avec cette Legende:

GULIELMO III. DEI GRATIA BRITANNIÆ REGI, ARAVSIACO PRINCIPI, BELGARVM GUBERNATORI.

A Guillaume III. par la Grace de Dieu Roi de la Grande-Bretagne. Prince d'Orange, Gouverneur des Pays-Bas.

De l'autre, le Port de la Brille; dans le lointain, la Flote du Roi; & sur l'Horison, un Soleil levant, avec ces mots autour:

RECREO DUM REDEO.

Je recrée quand je reviens.

Et dans l'Exergue:

MDCXCI.

On fit à ce Prince à la Haye la plus magnifique Reception que le tems put permettre. Ce n'étoit par tout qu'Arcs de Triomphe, & que Monumens dressez à son honneur. Un grand nombre de Princes s'y rendirent de toutes parts: on y en compta jusques à quarante, sans y comprendre les Ambassadeurs & les Envoyez de ceux qui ne purent s'y rendre en personne. Chacun s'empressoit de voir un Monarque à qui l'Europe entiere étoit redevable de sa Liberté. On frapa aussi diverses Medailles à sa gloire, dont les principales sont celles que nous allons voir. La premiere N°. CCXVI. represente d'un côté l'Arc Triomphal dressé à la Haye dans le Marché aux Herbes, avec cette Inscription:

REGI GULIELMO ET ATAVIS PRINCIPIBVS.

Au Roi Guillaume & aux Princes ses ayeux.

Et dans l'Exergue:

TRIVMPHOS REGIOS ET PATRIOS VIRTVTIS ET CONSTANTIÆ EXEMPLA CLARISSIMA CONSULES HAGIENSES IN FORO POSUERUNT.

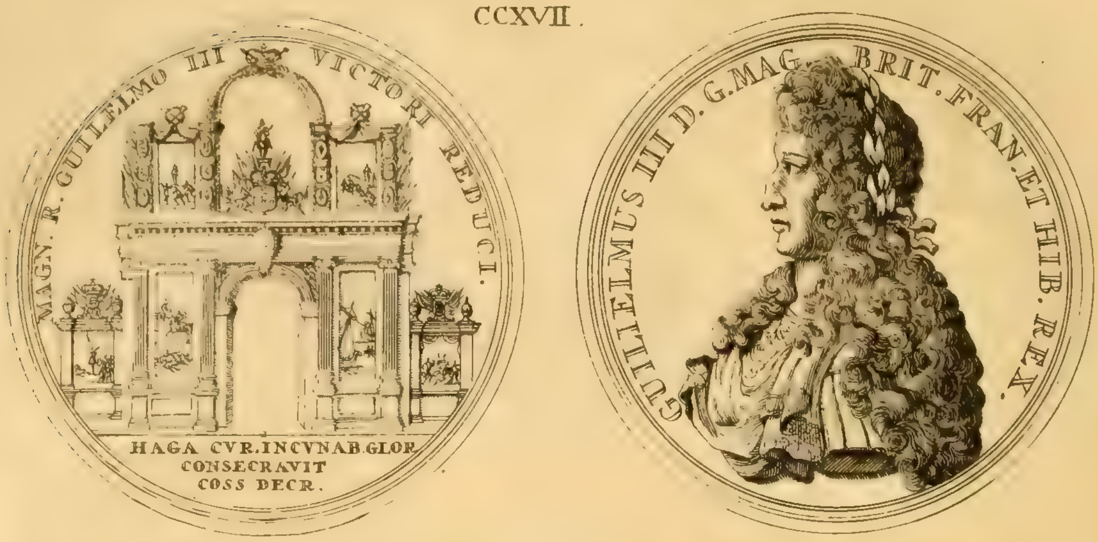
Les Magistrats de la Haye ont érigé ce Monument representant les Triomphes du Roi & de la Patrie, & les exemples les plus éclatans de valeur & de constanse.

Au Revers est le Buste du Prince, avec la Legende ordinaire.

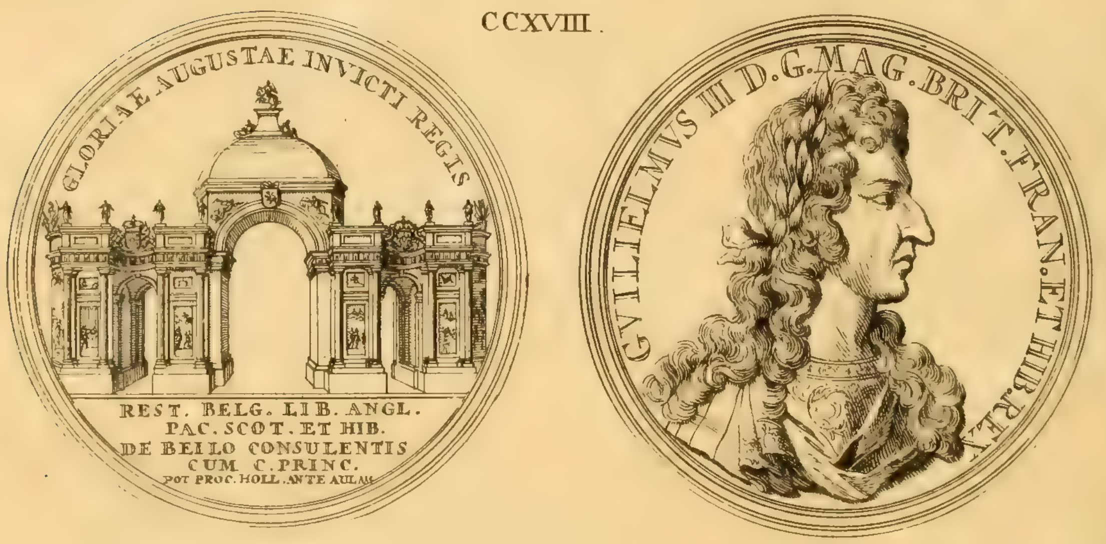
La sui-

Pag. 122.

CCXVII.



CCXVIII.



CCXIX.



La suivante N°. CCXVII. represente un autre Arc de Triomphe, au haut duquel est une Couronne avec quatre Sceptres, qui signifient les quatre Royaumes d'*Angleterre*, d'*Ecosse*, de *France*, & d'*Irlande*. Sur l'entablement est la Statuë Equestre du Roi posée sur un Trophée aux Armes de la Grande-Bretagne, composé de Drapeaux & d'Etendarts pris sur les Ennemis tant François qu'Irlandois. Sur le Ceintre étoit écrit :

SOLOQVE SALOQVE.

Par terre & par mer.

Sur la Frise, on lisoit :

SCEPTRIS, EXERCITIBVS, CLASSIBVS, VOTIS.

Par les Sceptres, par les armées de terre & de mer, & par les vœux des peuples.

Autour de la Medaille est cette Legende :

MAGNo Regi GUILELMO III. VICTORI REDUCI.

Au Grand Roi Guillaume III. revenu Victorieux.

Et dans l'Exergue :

HAGA CURavit INCVNABula, GLORiam CONSECRAVIT, COnSvleS DECReverunt.

La Haye a pris soin de son Enfance, elle a consacré sa Gloire, & les Magistrats lui ont érigé ce Monument.

Au Revers est le Buste du Prince, avec la Legende ordinaire.

La CCXVIII. represente l'Arc qui fut dressé sur le Buyten-Hof, ou la Cour Exterieure, qui étoit le plus grand & le plus magnifique de tous. L'Inscription qu'on lit à l'entour est :

GLORIÆ AVGVSTÆ INVICTI REGIS.

A l'Auguste Gloire du Roi invincible.

Et celle de l'Exergue, qui est une suite de la precedente :

RESTituto BELGio, LIBerata ANGLia, PACificata SCOTia ET HIBernia, DE BELLO CONSULENTIS CUM Centum PRINCipibus, POTentissimi PROCeres HOLLandiæ ANTE AVLAM.

Qui consulte avec cent Princes sur les operations de la Guerre, après avoir rétabli la Liberté dans le Pays-Bas, delivré l'Angleterre, & pacifié l'Ecosse & l'Irlande. Monument érigé par les très-Puissans Seigneurs les Etats de Hollande, devant la Cour.

Au Revers est le Buste du Roi, avec la Legende ordinaire.

Comme la Saison étoit très-fâcheuse, & que le Roi arriva de nuit par un fort mauvais tems, ce ne fut pas sans peine que sa Chaloupe put gagner la terre. Il alla descendre à *Oranje-Polder*, chez M. de *Ryneburg*, qu'il fit avertir de son arrivée par un Paysan, nommé *Gilles*, chez qui ce Prince s'étoit souvent retiré pour se reposer, lors qu'il alloit à la Chasse dans ce quartier-là. Cette circonstance du Voyage du Roi est le sujet de la Medaille CCXIX.

D'un côté, elle represente ce Prince dans sa Chaloupe, où est arboré son Pavillon. Devant lui est *Gilles* à cheval, à l'entrée de la mer, où il étoit venu au devant de S. M. Il tourne son Chapeau en l'air, en signe de joye. Autour de la Medaille, on lit cette Inscription :

QVID METVAS? CÆSAREM VEHIS.

Que craignez-vous? vous conduisez Cesar.

Par allusion à ce qui arriva à Jules Cesar, lors que traversant la Mer dans un petit Bateau, & se trouvant accueilli d'une Tempête qui fit perdre courage aux Matelots; il leur dit : *Ne craignez rien, vous conduisez Cesar & sa fortune.*

L'Inscription de l'Exergue est :

REGI GUILHELMO PER GLACIEM, NUBILA ET SYRTES REDUCI.

Au Roi Guillaume heureusement arrivé au travers des Glaces, des Brouillards, & des Ecueils.

Au Revers, est représentée la Pucelle de Hollande vêtuë en Amazone, tenant d'une main une Enseigne à la Romaine, surmontée d'une Couronne, & de l'autre l'Ecu aux Armes de Hollande. Son Enseigne est apuyée sur une Pierre, sur laquelle une Ancre est gravée, pour marquer l'esperance où elle étoit de conserver sa Liberté rétablie par le Prince sur un fondement solide. Auprès d'elle est une autre Pucelle à l'entrée d'un Palais, dont elle lui offre la clef. Et dans le Lointain, on voit un Arc de Triomphe, & un feu d'artifice tiré à la Haye sur le Vivier, avec ces mots autour :

IO TRIVMPHE!

Io! Triomphe!

Et dans l'Exergue !

Divo Et Augusto REGi RECEPTO 8. Februarii 1691.

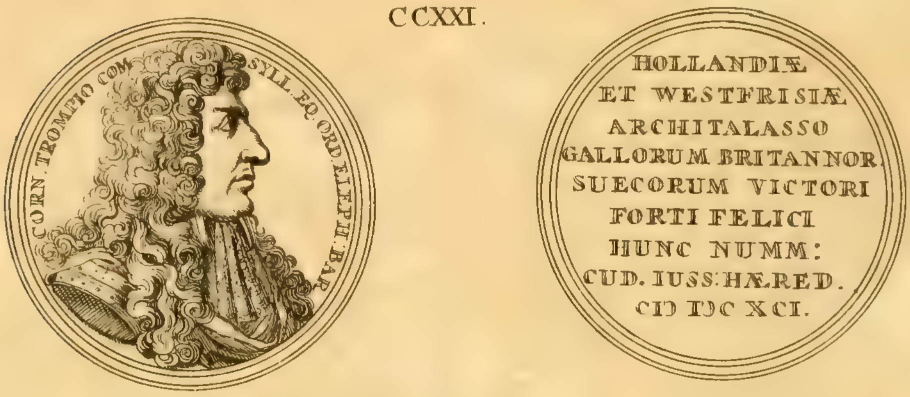
Au Roi immortel & Auguste revenu sain & sauf le 8. Février 1691.

Pag. 124.

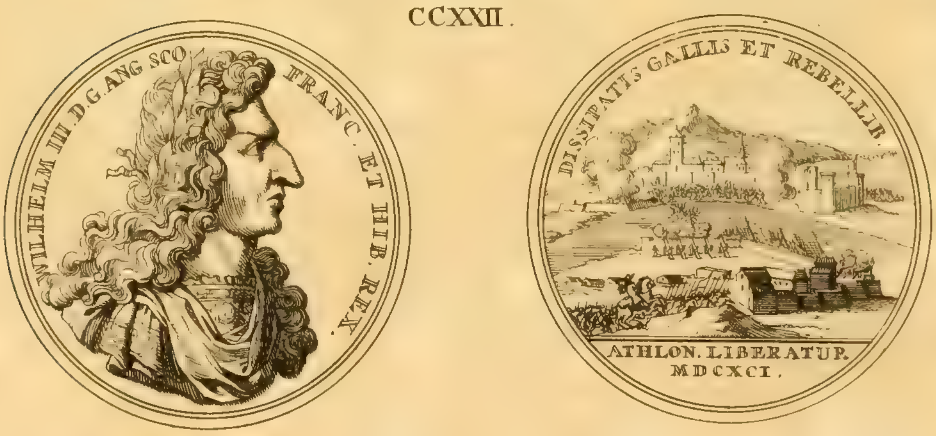
CCXX.



CCXXI.



CCXXII.



CCXXIII.



C'eſt ainſi qu'en faiſant éclater la joye commune, on prenoit ſoin en même tems d'en conſerver les marques à la Poſterité. Après avoir celebré en détail les Victoires du Roi GUILLAUME par autant d'Arcs de Triomphe élevez à ſa gloire, & par autant de Medailles qui en inſtruiront les ſiécles à venir: on en fit une qui les raſſemble tous, pour embraſſer d'une ſeule vuë tant de differens ſujets d'allegreſſe. C'eſt la Medaille CCXX. où d'un côté eſt repreſenté ſur un Piédeſtal, en bas relief, le feu d'artifice dont nous venons de parler : Ce Piédeſtal ſoutient un Oranger entrelaſſé de branches de Laurier, & de quatre Sceptres qui marquent les quatre Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France, & d'Irlande: Au haut de l'Arbre eſt la Tête du Prince dans un Cercle formé d'un Serpent, ſymbole de la Prudence; & ſur le même Piédeſtal, à côté de la tige de l'Arbre, deux Ronds formez d'une couronne de Laurier, où ſont repreſentez dans l'un l'arrivée du Roi en Hollande le 31. Janvier 1691. & dans l'autre ſon Entrée publique à la Haye le 5. Février; avec cette Legende autour de la Medaille:

GUILELMVS III. DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX ET DOMINATOR.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Roi & Dominateur de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Ce qu'on a exprimé ainſi ſans doute par oppoſition au vain titre de Roi, qui étoit tout ce que Jacques II. avoit emporté d'Irlande.

Au Revers ſont repreſentez entre des Branches de Laurier les trois Arcs de Triomphe que nous avons décrits, accompagnez des Armes de HOLLANDE & de LA HAYE, avec ces mots dans l'Exergue:

MAGNO REGI GULIELMO III. VICTORI LVCI PATRIÆ REDUCI.

Au Grand Roi Guillaume III. Vainqueur, la lumiere de la Patrie, de retour.

Si quelque choſe devoit troubler le cours des réjouïſſances publiques, c'étoit la perte de CORNEILLE TROMP, fils du celebre Amiral *Martin Tromp*, qui venoit d'être choiſi pour commander en chef les forces Navales de l'Etat. Il mourut à Amſterdam au Mois de Mai, dans le tems qu'il faiſoit ſes préparatifs pour monter la Flote. La République perdit beaucoup à ſa mort, il étoit brave, experimenté, aimé des Matelots; & avoit montré en diverſes occaſions une valeur égale à celle de ſon Pere. Ses Heritiers, pour honorer ſa Mémoire, firent fraper la Medaille CCXXI. que l'on voit ici. D'un côté elle repreſente le Buſte de cet Amiral, avec ces mots :

CORNELIO TROMPIO COMITI SYLIESBURGICO, EQUITI ORDINIS ELEPHANTIS, BARONI.

A Corneille Tromp, Comte de Syliesbourg, Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, Baron.

Et de l'autre cette Inſcription, qui rappelle ſes glorieux faits d'armes :

HOLLANDIÆ ET WESTFRISIÆ ARCHITHALASSO, GALLORUM, BRITANNORUM, SUECORUM VICTORI FORTI, FELICI, HVNC NVMMVM CUDI JUSSERUNT HÆREDES CIↃ. IↃC. XCI.

A l'honneur de l'Amiral de Hollande & de West-Friſe, vainqueur des François, des Anglois, & des Suedois, vaillant, heureux; cette Medaille a été frapée par ordre de ſes Heritiers l'an 1691.

Quoi-que la République fût très-ſenſible à cette perte, les chants de Victoire qui retentiſſoient dans toutes les Provinces étouferent la voix des larmes & des ſoupirs. La Campagne de Flandre, où le Roi GUILLAUME arrêta les progrès du Duc de Luxembourg, fit voir ce que peut la Prudence d'un Grand Capitaine au defaut de la force. Et celle d'Irlande, où les Armes de ce Prince eurent des ſuccès plus déclarez, marqua combien étoit grande la terreur de ſon Nom, même en ſon abſence. Entre les places qui tenoient encore dans ce Royaume pour les Rebelles, ATHLONE & LIMMERIK étoient les principales. La premiere fut priſe d'aſſaut après un ſiége de quelques jours; & la ſeconde par Capitulation, après divers combats tous favorables au Parti Anglois. Le plus conſiderable fut celui d'AGRIM, où les François & les Irlandois furent forcez dans leurs Retranchemens par le General *Ginkel* depuis Comte d'*Athlone*, qui leur tua ſept mille hommes. Par ce moyen, toute l'Ile fut obligée de ſe ſoumettre, & les François de repaſſer la Mer, ſans entreprendre de nouvelles expeditions. Ces deux Exploits ſont le ſujet des deux Medailles ſuivantes.

La 1. N°. CCXXII. repreſente d'un côté le Buſte du Roi GUILLAUME avec la Legende ordinaire; & de l'autre, la Ville d'ATHLONE priſe d'aſſaut, avec cette Inſcription :

DISSIPATIS GALLIS ET REBELLIBVS.

Les François & les Rebelles diſſipez.

Et dans l'Exergue :

ATHLONA LIBERATVR MDCXCI.

Athlone eſt delivrée l'an 1691.

La 2. N°. CCXXIII. repreſente d'un côté les Buſtes du Roi GUILLAUME & de la Reine MARIE, avec ces mots :

GUILELMUS ET MARIA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX ET REGINA.

Guillaume & Marie par la Grace de Dieu Roi & Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Et de l'autre, la Bataille d'AGRIM avec cette Legende continuée dans l'Exergue :

HIBERNIS GALLISQVE DEVICTIS PUGNA AD AGHRIM XXII. JULII MDCXCI.

Les Irlandois & les François vaincus à la Bataille d'Agrim, le 22. Juillet 1691.

Après

Pag: 126.

CCXXIV.



CCXXV.



CCXXVI.



CCXXVII.



CCXXVIII.



Après une Victoire si complette, les Rebelles mirent par tout les Armes bas. La Prise de GALLOWAY & de SLEGO suivit de près la reduction d'AGRIM: la premiere de ces places s'étant renduë le $\frac{26}{5}$ Juillet/d'Août, & la seconde le $\frac{15}{25}$ Septembre. C'est le sujet de la Medaille CCXXIV. où l'on a joint ces deux Conquêtes à celle d'ATHLONE, qui avoit été prise le $\frac{30}{10}$ Juin/Juillet.

D'un côté, on y voit les Bustes de GUILLAUME & de MARIE avec cette Legende:

GVLIELMVS REX, MARIA REGINA,
FIDEI DEFENSORES PRINCIPES AURAICÆ.
Guillaume Roi, Marie Reine,
Défenseurs de la Foi, Prince & Princesse d'Orange.

Et sur le Revers, les trois Villes dont nous venons de parler, chacune avec la date de sa reduction; celle d'ATHLONE est surmontée d'une Couronne Murale avec le Chapeau de la Liberté; & au centre sont les Armes d'IRLANDE, avec ces mots autour de la Medaille:

ARMIS NOMINISQVE TERRORE MDCXCI.
Par leurs armes & la terreur de leur Nom. 1691.

La CCXXV. represente d'un côté le Roi GUILLAUME seul, avec la Legende ordinaire; & de l'autre, un Oranger auquel pendent les Armes de la Grande-Bretagne; au pié de l'Arbre, il y a deux femmes à Genoux qui en embrassent la tige: c'est la Grande-Bretagne & l'Irlande réunies au bon Parti, selon le sens de cette Inscription qui est autour:

TANDEM BONA CAVSA TRIVMPHAT.
Enfin la bonne Cause triomphe.

Dans le Champ de la Medaille est écrit:

LIMMERICA ANGLO-HIBERNA.
Limmerik Ville d'Irlande.

Et dans l'Exergue:

VICTA REBELLIONE.
La Rebellion éteinte.

Pour marquer que c'étoit par la prise de LIMMERIK, où s'étoit retiré le debris des Troupes Irlandoises; que le Roi avoit achevé d'éteindre la Rebellion.

Cependant, la Campagne de Flandre étant finie avec plus de succès pour les François que pour les Alliez, ceux-ci s'assemblerent à la Haye & y formerent un Congrès, pour serrer d'autant plus les Nœuds de leur Union. Ce Congrès est le sujet des deux Medailles suivantes. Dans la premiere N°. CCXXVI. il est representé sous l'Emblême du Conseil des Dieux. Là préside Jupiter, figure du Roi GUILLAUME, qui convoqua cette Assemblée pour y prendre de justes mesures contre l'Ennemi commun. C'est le sens de la Legende, tirée d'Ovide:

INGENTES ANIMO DIGNAS JOVE CONCIPIT IRAS,
CONCILIVMQVE VOCAT.
Jupiter enflammé de colere & plein d'une juste indignation convoque le Conseil des Dieux.

L'Inscription de l'Exergue explique le sujet de la Medaille en ces termes:

CONVENTVS FOEDERATORUM PRINCIPUM PRÆSIDE GUILIELMO III.
REGE BRITANNIÆ HAGÆ COMITUM CELEBRATUS 1691.
Le Congrès des Princes Alliez, où préside Guillaume III. Roi de la Grande-Bretagne, celebré à la Haye l'an 1691.

Au Revers sont trois figures representant le *Conseil*, la *Concorde* & la *Force*, qui se donnent la main au dessus d'un Autel, avec ces mots:

CONSILIO, CONCORDIA ET FORTITUDINE.
Par le Conseil, la Concorde & la Force.

La seconde N°. CCXXVII. represente d'un côté la *Sagesse* assise, tenant un miroir ardent dont elle brûle des armes, avec cette Devise:

CURA HUC TRADUCITUR OMNIS.
Voilà à quoi se reduit tout son soin.

Pour marquer que l'Union des Alliez tendoit moins à faire des Conquêtes sur la France, qu'à reprimer l'injustice de ses armes. Au Revers sont trois Mains jointes ensemble sur deux Enseignes à l'antique, avec ces mots:

CONCORDIA PRINCIPUM.
L'Union des Princes.

Et dans l'Exergue:

FOEDERATI PRINCIPES CONSILIA CONFERUNT HAGÆ COMITUM 1691.
Les Princes Confederez tiennent Conseil à la Haye l'an 1691.

Le Roi, après avoir pris avec les Alliez les mesures nécessaires pour la Campagne suivante, repassa en Angleterre, afin de les communiquer à son Parlement. Dès qu'il y fut arrivé, les Irlandois soumis se hâterent de lui demander grace. L'Amnistie generale qu'il leur accorda fait le sujet de la Medaille CCXXVIII. D'un côté elle represente le Roi & la Reine en Buste, avec la Legende ordinaire; & de l'autre une femme assise sur une Piéce de Canon, représentant l'Irlande fidele avec sa Harpe & une branche d'Olivier. A ses piés est un Irlandois prosterné qui lui demande la Paix, & derriere elle un François qui fuit; avec ces mots autour:

JAM PLACIDVM SONITVRA MELOS.
Cette Harpe ne fera entendre desormais que des sons pacifiques.

Et dans l'Exergue:

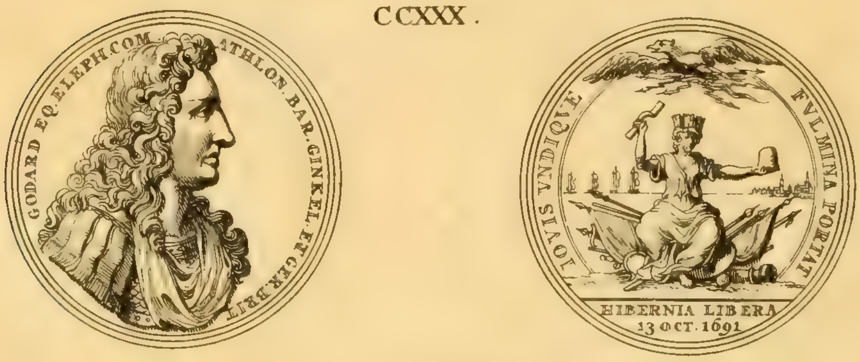
GULIELMO III. ET MARIÆ REGIBVS HIBERNIA DEVICTA
IN GRATIAM RECEPTA MDCXCI.
L'Irlande domptée reçuë en grace par le Roi Guillaume III. & la Reine Marie l'an 1691.

Pag: 128.

CCXXIX.



CCXXX.

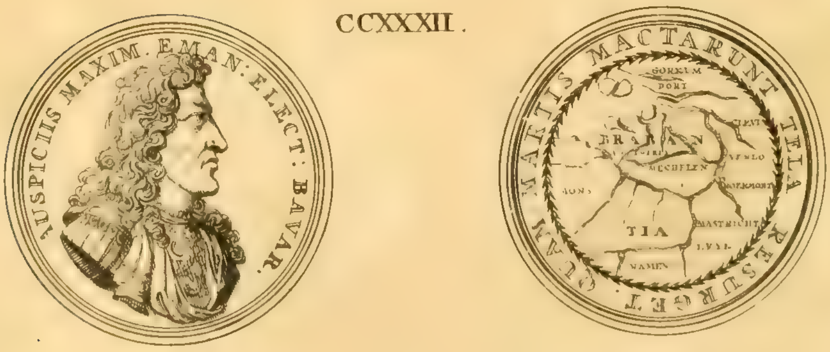


MDCXCII.

CCXXXI.



CCXXXII.



Entre les Princes qui s'étoient unis pour l'interêt commun contre la France ; GEORGE-GUILLAUME, Duc de ZELL, Beau-pere du Roi d'Angleterre d'aujourd'hui, étoit un des plus considerables. Outre les raisons generales qui lui avoient mis les armes à la main, il en avoit de particulieres, qui l'interessoient pour le Roi GUILLAUME. Aiant marié sa fille *Sophie-Dorothée* avec *George-Louis*, fils d'*Ernest-Auguste*, Electeur de *Brunswick-Lunebourg*, la Succession à la Couronne d'Angleterre établie dans la Ligne Protestante, regardoit le Prince son Gendre, aprés la mort d'*Anne* STUART ; supofé, comme il y avoit bien de l'aparence, que le Roi Guillaume n'eût point d'Enfans. Ce Monarque ne fut pas plutôt paisible possesseur des trois Royaumes, qu'il voulut donner au DUC DE ZELL, une marque de sa consideration, en lui conferant l'Ordre de la Jarretiere. La Ceremonie s'en fit a Londres le 6. Janvier 1691. avant que le Roi partît, comme nous l'avons raporté, pour aller mettre ordre en Hollande aux affaires de la Cause commune.

Tel est le sujet de la Medaille CCXXIX. D'un côté elle represente le Roi en Buste avec la Legende ordinaire :

WILHELMvs III. DEI GRATIA ANGLIÆ SCOTIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande.

Au Revers est le même Prince en pié, revêtu des Habits de l'Ordre, donnant le Collier au DUC DE ZELL, avec cette Inscription :

HOC PRETIVM VIRTUTIS HABE.

Recevez cette recompense de votre vertu.

Et dans l'Exergue :

DVX ZELL A REGE TORQVE DONATVS.

Le Duc de Zell fait Chevalier de la main du Roi.

C'étoit le tems des récompenses. Il n'en est point de plus dignes des Heros, que ces marques d'honneur qui immortalisent leurs Exploits. Le General GINKEL en avoit fait en Irlande, qui ne devoient jamais être oubliez. C'étoit à sa valeur & à sa sage conduite qu'on étoit redevable de la tranquillité de ce Royaume. Après la prise d'ATHLONE & de LIMMERIC, qui acheva de le reduire à l'obéïssance du Roi, ce Monarque le fit COMTE D'ATHLONE ; & c'est le sujet de la Medaille CCXXX. D'un côté ce Général y est representé en Buste avec cette Legende :

GODARD EQVES ELEPHANTIS COMES ATHLONÆ BARO GINKEL, ET GENERALIS BRITANNIÆ.

Godard Chevalier de l'Elephant, Comte d'Athlone, Baron de Ginkel, & General des Troupes Angloises.

Au Revers est l'IRLANDE sous la figure d'une femme assise sur un Trophée d'armes, tenant d'une main un fouët pour châtier les Rebelles, & de l'autre le Chapeau de la Liberté ; au dessus est l'Aigle de Jupiter, tenant des foudres entre ses serres, avec ces mots :

JOVIS UNDIQVE FULMINA PORTAT.

Il porte les foudres de Jupiter de tous côtez.

Et dans l'Exergue cette Inscription :

HIBERNIA LIBERA 13. OCTOBRIS 1691.

L'Irlande libre le 13. Octobre 1691.

Ainsi finit cette année, qui avoit été si favorable aux affaires du Roi GUILLAUME.

La suivante commença par un evénement qui sembloit promettre de plus heureux succès aux Alliez. L'Empereur avoit donné à MAXIMILIEN EMMANUEL, Electeur de BAVIERE, le commandement general de ses troupes. On étoit content de ses services, & l'on n'avoit garde de soupçonner qu'il se laissât gagner par la France. Le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux, comptant sur la fidelité de ce Prince & sur son attachement inviolable aux interêts de la Cause commune, engagerent le Roi d'Espagne à lui donner aussi le Gouvernement General des Pays-Bas. Il fit donc son Entrée à Bruxelles le 26. d'Avril 1692. Et comme on s'attendoit qu'il serviroit les Alliez en cette qualité avec tout le zéle qu'on avoit lieu de s'en promettre, les Peuples le reçurent avec toutes les demonstrations possibles de joye. On frapa à ce sujet les deux Medailles que l'on voit ici.

La 1. N°. CCXXXI. represente d'un côté cet Electeur en Buste, avec cette Inscription :

MAXIMILIANUS EMANUEL DEI GRATIA ELECTOR BAVARIÆ, BELGII HISPANICI GUBERNATOR PERPETUUS.

Maximilien Emmanuel par la Grace de Dieu Electeur de Baviere, Gouverneur perpetuel des Pays-Bas Espagnols.

Au Revers est ce Prince à cheval reçu par deux femmes à genoux qui representent les Provinces de Flandre & de Brabant ; au dessus est la Renommée, qui lui met une Couronne de Laurier sur la tête, avec ces mots :

ADVENTUS PRINCIPIS OPTIMI DESIDERATISSIMUS.

L'arrivée très-desirée du très-bon Prince.

Et dans l'Exergue :

ASSERTORI FELICITATIS PUBLICÆ OB SUSCEPTUM BELGII REGIMEN. MDCXCII.

A celui qui assure la félicité publique, dans la charge de Gouverneur des Pays-Bas, 1692.

La 2. N°. CCXXXII. represente le même Prince en Buste avec cette Legende :

AUSPICIIS MAXIMILIANI EMANUELIS ELECTORIS BAVARIÆ.

Sous les auspices de Maximilien Emmanuel Electeur de Baviere.

Et de l'autre, la Carte de Brabant, avec ces mots autour :

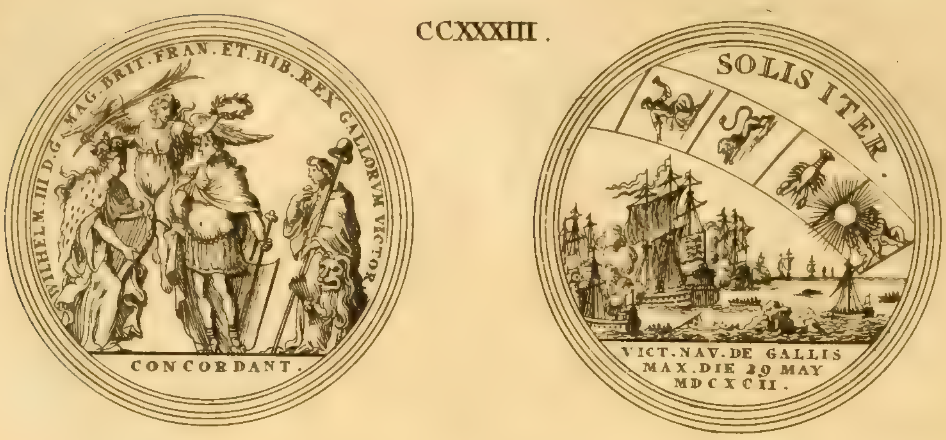
QVAM MARTIS MACTARUNT TELA RESURGET.

Le Pays que les traits de Mars ont ravagé, se relevera.

Telle étoit l'esperance des Peuples ; mais l'évenement ne répondit point à leur attente.

Pag: 130.

CCXXXIII.



CCXXXIV.



CCXXXV.



CCXXXVI.



La prise de Namur par les François fut de mauvais augure pour la Campagne des Alliez aux Pays-Bas. Mais ils s'en dédommagerent sur Mer par la fameuse Victoire qu'ils remporterent entre l'Ile de Whigt a Barfleur en Normandie. La Flote de France avoit mis à la voile dans le dessein de faire une Descente en Angleterre, après avoir pris des mesures pour le rétablissement du Roi Jacques. On croyoit ces mesures si justes, que le Roi T. C. partant pour Namur, dit que cette Campagne pourroit voir Jacques sur le Trône & le Prince d'Orange renversé. Mais, dit le nouvel Historien de France, la Cause de Jacques II. étoit toujours fatale à Louïs XIV. dont les Victoires par terre furent obscurcies par la defaite de son Armée Navale. En effet, la Reine d'Angleterre aiant été avertie à tems, fit toutes les dispositions nécessaires pour bien recevoir l'Ennemi. Les Flotes Angloise & Hollandoise, au nombre de 88. Vaisseaux de guerre, se rendirent le 29. de Mai à la vuë de celle de France, commandée par le Comte d'Etrées & le Vice-Amiral Comte de Tourville. Ceux-ci furent les premiers à attaquer, quoi-qu'inferieurs en nombre de Vaisseaux. La Bataille dura pendant 3. jours, & les François y furent mis en grand desordre. Tourville se retira comme il put à la Hogue avec 13. Vaisseaux de guerre, mais les Alliez poursuivant leur Victoire allerent les y brûler, de même que 3. autres & plusieurs Bâtimens de transport qui étoient à *Cherbourg*. Dans cette extremité, les François n'eurent point d'autre ressource que de faire eux-mêmes échouër le reste de leur Flote, pour en sauver les Equipages & le Canon. Ainsi la France vit ses mesures déconcertées, malgré la prise de Namur; & Jacques II. perdit encore une fois l'esperance de remonter sur le Trône. Ce mémorable Exploit est le sujet des IV. Medailles que nous allons expliquer.

La 1. N°. CCXXXIII. represente d'un côté le Roi GUILLAUME, habillé à la Romaine, tenant en main un Gouvernail, & couronné par la Victoire, qui est derriere lui. A ses côtez, sont l'*Irlande* & la *Hollande* sous la figure de deux femmes, qu'on reconnoit à leurs attributs, avec ce mot dans l'Exergue :

CONCORDANT.

Elles s'accordent.

Pour marquer l'union des forces maritimes de ces deux Puissances voisines. Et autour de la Medaille, cette Legende :

WILHELMus III. Dei Gratia MAGnæ BRITanniæ, FRANciæ, ET HIBerniæ REX, GALLORUM VICTOR.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Roi de la Grande-Bretagne, de France, & d'Irlande, Vainqueur des François.

Au Revers est la Flote Françoise, dont le Vaisseau Amiral, nommé le *Soleil Royal*, paroît en feu; au dessus est cette portion du Zodiaque, où sont les signes des *Jumeaux*, du *Cancer*, du *Lion* & de la *Vierge*, avec un Soleil éclipsé au signe des Jumeaux, où cet Astre étoit effectivement entré depuis le 21. de Mai; pour marquer, par les *Jumeaux*, l'Union de l'ANGLETERRE avec la HOLLANDE, qui fut si fatale à la Flote Françoise. Au haut est écrit :

SOLIS ITER.

Le chemin du Soleil.

Et dans l'Exergue :

VICToria NAValis DE GALLIS MAXima DIE 29. MAII MDCXCII.

La grande Victoire Navale remportée sur les François le 29. Mai 1692.

La 2. N°. CCXXXIV. represente d'un côté le même Prince sous la figure de Neptune, assis sur son char, tiré par un Cheval & par un Lion, traînant après lui les Pavillons pris sur l'Ennemi, & apuyé sur un Ecusson où deux mains jointes marquent encore l'Union des deux Puissances; & dans le lointain, une Flote qui brûle, avec ces mots autour :

GALLIS OCEANO EXPULSIS A CLASSE BRITANNO-BATAVICA MDCXCII.

Les François chassez de l'Ocean par la Flote d'Angleterre & de Hollande, 1692.

Et de l'autre, les Amiraux RUSSEL & ALLEMONDE, aussi sur un Char Marin, l'un une Epée & l'autre un Trident à la main, pour marquer par l'Epée la defaite des Ennemis, & par le Trident, la Victoire Navale qui avoit fait disparoître la Flote Françoise, selon le sens de cette Devise :

PSEUDO-NEPTUNO MARI EJECTO.

Il ne faut qu'un Neptune sur la Mer.

La 3. N°. CCXXXV. a d'un côté la même empreinte que le Revers de la precedente, avec cette Legende qui s'entend de l'Amiral François.

DIVUMQue SIBI POSCEBAT HONOREM.

Il s'attribuoit l'honneur des Dieux.

Et dans l'Exergue :

PSEUDO-NEPTuno OCEANo EXPugnato PUGNa AD BARFLuctum MDCXCII.

Il est chassé de la Mer par la Bataille de Barfleur l'an 1692.

Au Revers est le même Vaisseau Amiral de France, dont on a déja parlé; il portoit pour Devise NEC PLURIBUS IMPAR, *non inferieur à plusieurs*: on n'y a changé qu'un mot:

NUNC PLURIBUS IMPAR.

Pour dire qu'il avoit eu un sort encore plus triste que les autres.

La 4. N°. CCXXXVI. qui est un Medaillon, represente d'un côté le Roi Guillaume en Buste, avec la Legende ordinaire; & de l'autre, Neptune sur son char, jettant à la Mer celui qui avoit voulu prendre sa place, avec ces mots autour :

SIMILI POENA COMMISSA LUUNTUR.

C'est ainsi que je traite ceux qui veulent prendre ma place.

Et dans l'Exergue :

MIHI SORTE DATUM.

L'Empire de la Mer m'a été donné en partage.

Pour marquer que cet Empire étoit naturellement le partage des deux Puissances maritimes à qui on vouloit le disputer.

Pag. 132.

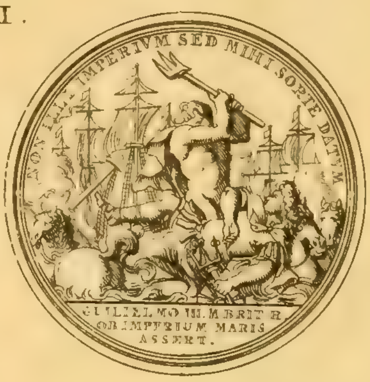
CCXXXVII.





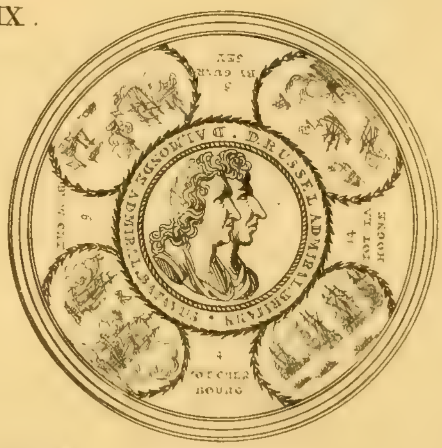
CCXXXVIII.





CCXXXIX.





MDCXCIII.

CCXL.





Rien n'eſt ſi naturel que de ſe faire honneur des grands Succès. Celui que les Alliez avoient remporté à la HOGUE étoit ſi conſiderable, qu'on voulut encore en conſerver la mémoire par les 3. Medailles ſuivantes. La 1. N°. CCXXXVII. contient d'un côté les noms des principaux Vaiſſeaux François qui furent brûlez à CHERBOURG & ailleurs. Ils s'appeloient :

LE SOLEIL ROYAL, LE DAVPHIN ROYAL, LE TRIOMPHANT, LE COURAGEUX, LE VICTORIEUX, LE VAINQUEUR, LE TERRIBLE, L'ILLUSTRE, LE SERIEUX, LE FIER, LE MONARQUE &c.

C'eſt ce qu'on voit écrit ſur un Parchemin, où l'Hiſtoire acheve de tracer ces Noms. Auprès d'elle eſt le Tems, qui ſemble lui conduire la main; & aux deux côtez la Valeur & la Renommée, avec une Victoire ailée qui tient le Parchemin étendu. Avant tous ces noms, on lit :

CLASSE GALLICA AB ANGLIS ET HOLLANDIS DELETA DIE 29. MAII 1692.

La Flote Françoiſe défaite par celle d'Angleterre & de Hollande, le 29. Mai 1692.

De l'autre côté de cette Medaille eſt un Temple en Colonnade, au milieu duquel on voit le Buſte du Roi GUILLAUME ſur un Piédeſtal magnifique, ſur lequel eſt écrit :

WILHELMO III. ANGLIÆ REGI.

A Guillaume III. Roi d'Angleterre.

Entre les Colonnes ſont les Statuës des 4. principaux Officiers des deux Flotes, ſavoir: les Amiraux RUSSEL, ALMONDE, de LAVAL, & PAUL ARENDSZ VANDER DUSSEN, Contre-Amiral de Hollande & de Weſt-Friſe pour le College de l'Amirauté de la Meuſe. Sur la Friſe on lit :

MEMORIÆ ÆTERNÆ.

A la Memoire Eternelle.

La 2. Medaille N°. CCXXXVIII. repreſente d'un côté la *Victoire* debout ſur un pié, & prête à s'envoler du débris d'un Vaiſſeau qui va couler à fond, avec un Soleil couchant ſur l'Horiſon, & cette Deviſe :

SE CONDET IN UNDIS.

Il ſe cachera dans les ondes.

Sur le même débris ſont les Ecus d'ANGLETERRE & de HOLLANDE, ſoutenus par 2. Genies, pour marquer que c'étoient les Armes de ces deux Puiſſances qui avoient reduit l'Armée Navale de France en ce triſte état, ſelon ce qui eſt écrit dans l'Exergue :

DELETA AC INCENSA GALLORUM CLASSE MDCXCII.

La Flote de France défaite & brûlée en 1692.

Au Revers eſt encore *Neptune* occupé à chaſſer de ſon Char celui qui avoit voulu prendre ſa place, avec ces mots autour :

NON ILLI IMPERIUM, SED MIHI SORTE DATUM.

Ce n'eſt pas à lui qu'apartient l'Empire de la Mer, mais à moi à qui il a été donné par le Deſtin.

Et dans l'Exergue :

GUILIELMO III. MAGNÆ BRITANNIÆ REGI, OB IMPERIUM MARIS ASSERTUM.

A Guillaume III. Roi de la Grande-Bretagne, pour avoir aſſuré l'Empire de la Mer.

La 3. N°. CCXXXIX. repreſente d'un côté le Buſte du Roi GUILLAUME avec la Legende ordinaire; & de l'autre, un Rond où ſont les Têtes des Amiraux RUSSEL & ALMONDE, avec cette Legende autour :

DOMINUS RUSSEL ADMIRALLUS BRITANNUS, DOMINUS ALMONDE ADMIRALLUS BATAVUS.

M. Ruſſel Amiral Anglois, M. Almonde Amiral Hollandois.

Autour de ce Rond ſont 4. Cartouches où l'on voit des Vaiſſeaux en feu, & dans les Intervalles le nombre de ceux qui ont été brûlez en chaque endroit où ils s'étoient retirez, ſavoir : 4. à CHERBOURG, 6. près de WHIGT, 5. à GERSEY, & 14. à la HOGUE.

L'Année ſuivante ne fut guère plus favorable à la France. Louïs XIV. vint à *Gemblours*, comme pour entreprendre quelque grande Expedition. Mais content d'avoir fait la revuë de ſon Armée, qu'il trouva très-leſte & forte de près de cent mille hommes, il s'en retourna à Verſailles, & laiſſa l'Armée ſous les ordres du Duc de Luxembourg. Ce General s'étant aproché de LIE'GE, après avoir pris *Hui*, tout le ſoin du Monarque Anglois fut de garentir cette premiere Place des Armes Françoiſes, qui la menaçoient d'un Bombardement. Tel eſt le ſujet de la Medaille CCXL.

D'un côté on voit une Colonne, au haut de laquelle eſt un Globe ſurmonté d'une Croix, qui ſont les Armes de la Ville de LIE'GE, repreſentée dans le Champ de la Medaille comme attaquée par les François, mais garentie par le Monarque Anglois, ſelon le ſens de cette Deviſe qui eſt autour :

NON IRRITA FULMINA CURAT.

Elle ſe met peu en peine des Foudres impuiſſans.

Et de celle de l'Exergue :

LEODIUM A GULIELMO III. AB INCENDIO LIBERATUM.

La Ville de Liége delivrée de l'incendie par Guillaume III.

Au Revers eſt ce même Prince habillé à la Romaine, tenant d'une main l'Etendard de la Religion & de la Liberté, apuyé ſur le Globe terreſtre où l'on voit les Iles Britanniques; & de l'autre, une Epée nuë : au deſſous ſont les Armes des 3. Royaumes avec ces mots autour :

HIS ARMIS TRIA REGNA PARAT.

Par ces Armes il acquiert trois Royaumes.

Dans l'Exergue eſt écrit :

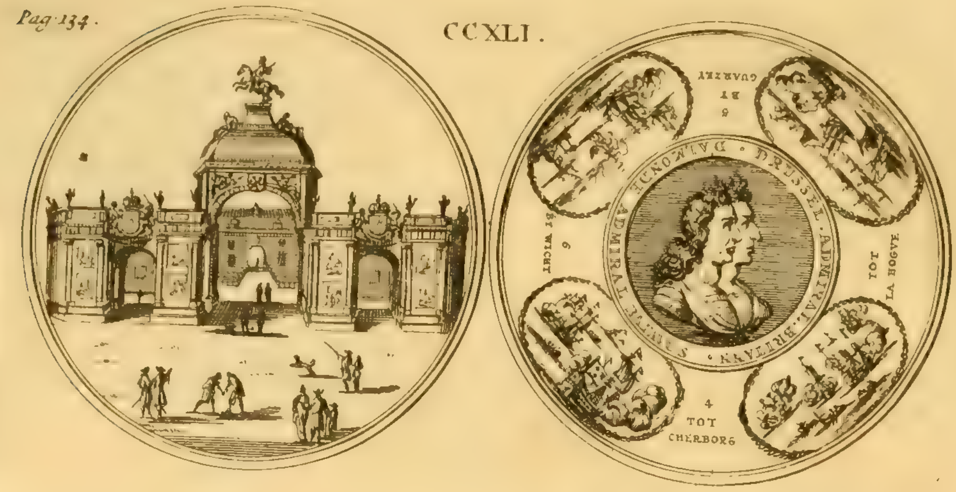
GULIELMUS III. LIBERATOR FLORENS.

Guillaume III. floriſſant Liberateur.

On fit

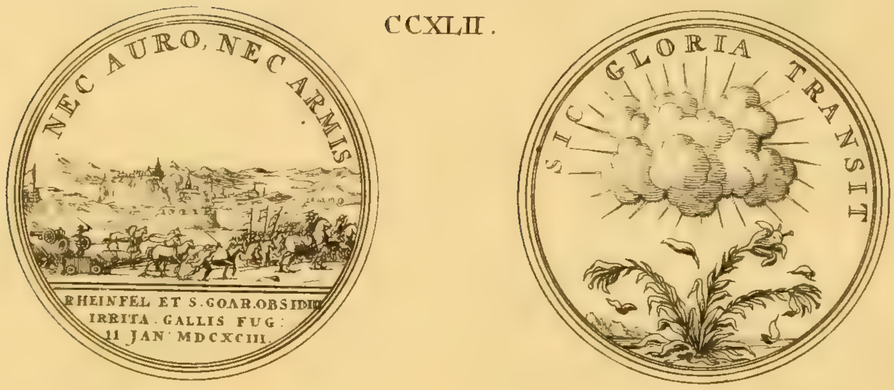
Pag. 134.

CCXLI.



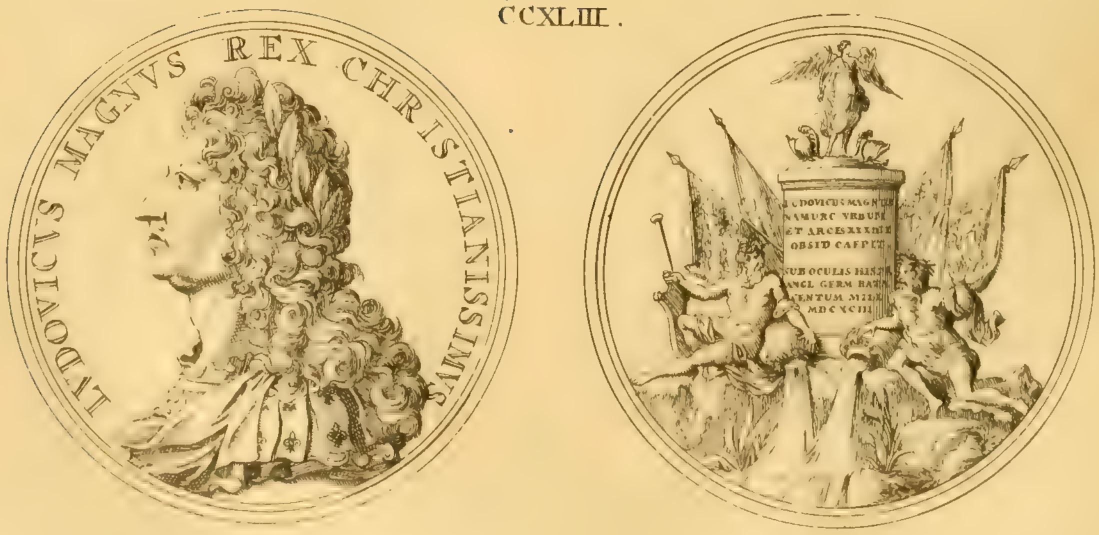
Pag. 134.

CCXLII.



Pag. 134

CCXLIII.



On fit encore une autre Medaille à l'honneur de ce Prince, sur la Victoire de CHERBOURG. C'est celle qui est marquée No. CCXLI. Elle n'est differente de la premiere, que d'un côté, où est representé un Arc de Triomphe, au haut duquel on voit le Roi GUILLAUME à cheval; & dans les Bas-reliefs, les mêmes Vaisseaux representez dans les 4. Cartouches du Revers. Au dessus des Portiques de cet Arc Triomphal, sont, dans le milieu, les Armes de HOLLANDE, & dans les côtez, celles des trois Royaumes, pour marquer, comme nous l'avons déja dit, que cette celebre Victoire étoit duë à l'union des forces Maritimes des deux Etats.

Quoi-que les Pays-Bas fussent le principal Theatre de la guerre, elle se faisoit ailleurs avec plus de succès pour les Alliez. En Allemagne, le Marquis de Harcourt, qui avoit assiégé RHEINFELS pour le Roi de France, fut obligé d'en abandonner le siége, avec perte d'un grand nombre de soldats. RHEINFELS est situé en Weteravie, au côté Occidental du Rhin, sur une Montagne qui domine la Ville de S. GOAR. Cette Forteresse consiste en deux Châteaux, le vieux & le nouveau, tous deux bien fortifiez, & en un Retranchement qui couvre la communication de ces Châteaux avec la Ville. Le Marquis d'Harcourt s'en étoit aproché dès le Mois de Decembre de l'année derniere, comptant de s'en rendre Maître malgré la rigueur de la saison, en gagnant le Gouverneur, à qui l'on fit offrir une grosse somme. C'étoient là de ces coups que la France faisoit quelquefois pour persuader que ses armes ne pouvoient rien trouver d'impossible. Mais la fidelité du Gouverneur, & l'arrivée d'un Corps de troupes Allemandes firent lâcher prise au General François, & le firent même si brusquement, qu'il fut obligé d'abandonner son Artillerie, ses Munitions & son Bagage.

Tel est le sujet de la Medaille CCXLII. où d'un côté sont représentez RHEINFELS & S. GOAR dans les Montagnes: sur le devant, l'Armée des François qui se retire avec precipitation, n'aiant pu réussir ni par argent, ni par la force, selon le sens de cette Legende :

NEC AURO, NEC ARMIS.

Ni par l'or, ni par les Armes.

Et dans l'Exergue :

RHEINFELs ET SANCTI GOARIS OBSIDIO IRRITA
GALLIS FUGatis II. JANuarii MDCXCIII.

Levée du Siége de Rheinfels & de S. Goar par les François mis en fuite le 2. Janvier 1693.

Au Revers est un Soleil obscurci par des Nuages; & au dessous, un Lys fané dont les feuilles tombent, avec ces mots :

SIC GLORIA TRANSIT.

Ainsi passe la Gloire.

Pour signifier, que le Soleil de la France n'étoit pas toujours si lumineux, qu'il ne souffrît quelquefois des Eclipses; & que le Lys, qui est l'honneur des Campagnes, & en même tems l'Emblême de la Monarchie Françoise, a aussi son Hyver, qui le dépouille de toute sa beauté.

Cependant, comme il n'y auroit point d'équité à dissimuler les avantages de cette Couronne, nous raporterons sans peine la Medaille qui fut frapée cette année pour la prise de NAMUR, que LOUÏS XIV. avoit assiegé en personne la Campagne precedente. C'est celle qu'on voit ici N°. CCXLIII. Il est d'autant plus à propos de la raporter qu'elle servit de modele quelques années après pour celle qu'on fit fraper à la gloire du Roi GUILLAUME, lors qu'il eut repris cette Place sur la France.

D'un côté, elle represente LOUÏS XIV. en Buste, couronné de Laurier, avec cette Legende :

LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS.

Louïs le Grand, Roi Très-Chrêtien.

Et de l'autre, une Colonne à l'antique élevée sur un Rocher, surmontée d'une Victoire aîlée, accompagnée de Trophées; au pié, la *Meuse* & la *Sambre*, au confluant desquelles est bâti NAMUR, chacune apuyée sur son Urne, d'où sortent les eaux de ces deux fleuves. Et sur la Colonne, cette Inscription :

LUDOVICVS MAGNUS
NAMURCI URBEM ET ARCES
XXX. DIE OBSIDionis CEPIT
SUB OCULIS HISPAnorum, ANGLorum, GERManorum, BATAVorum,
CENTUM MILLIBUS MDCXCIII.

Louïs le Grand
A pris la Ville & les Châteaux de Namur
en trente jours de Siége,
A la vuë de cent mille tant Espagnols, qu'Anglois, Allemans & Hollandois.
L'an 1693.

Ce qui est non la Date de l'Expedition, mais l'Année en laquelle la Medaille a été frapée. Cette Conquête fut la derniere que LOUÏS XIV. fit en personne. Content de la gloire qu'il y avoit acquise, il ne crut pas devoir la commettre, dans un âge qui le dispensoit de s'exposer.

Pag. 136.

CCXLIV.



Pag. 136.

ANNI MDCXCIV.

CCXLV.



CCXLVI.



Il en laissa le soin à ses Generaux, qui souvent ont plus sacrifié pour le seul honneur de lui plaire, qu'il n'en auroit coûté pour des avantages beaucoup plus réels. Telle fut la Victoire de LANDEN ou de NEERWINDE, qui coûta plus cher à la France, que si elle eût perdu trois Batailles ordinaires: ce qui fit dire sagement au Dauphin, que deux Victoires comme celle-là suffiroient pour ruïner l'armée sans ressource. Il est vrai qu'elle eût pu être décisive, si le Duc de Luxembourg en eût profité; mais telle a toujours été la Politique des Generaux François, que l'apréhension de se perdre par un mauvais succès, les a souvent arrêtez au milieu de la Carriere. Ainsi après la Bataille dont nous parlons, où le Roi GUILLAUME fit un si grand carnage des François, ce Prince voyant qu'ils étoient sans cesse remplacez par de nouvelles Troupes, ordonna la retraite, & la fit en si bon ordre, que le Duc de Luxembourg n'osa la troubler, de peur de perdre l'avantage qu'il avoit remporté dans cette Journée. Il ne put même refuser au Roi GUILLAUME les justes louanges qu'il méritoit: il témoigna qu'une telle retraite valoit elle-seule une grande Victoire.

Tout le monde convient que le Roi GUILLAUME pouvoit éviter la Bataille, s'il l'eût voulu; il n'avoit qu'à passer le Ruisseau de LANDEN qui étoit derriere lui. Mais considerant qu'il pouvoit battre le Duc de Luxembourg & ruïner ses troupes, & que s'il succomboit dans cette occasion, ce ne seroit qu'après avoir fait perir bien des François, dont l'Armée seroit fort délabrée après le combat, il se retrancha d'une maniere qui fit l'admiration de tous ceux qui entendent la guerre. Il borda son Retranchement de près de cent piéces de Canon: mit son Infanterie derriere ce Retranchement, & la fit soutenir par sa Cavalerie. En cet état il attendit l'événement, dans lequel il ne pouvoit qu'y avoir à gagner pour les Alliez. En effet l'Armée de France ne fit plus rien pendant le reste de la Campagne. Elle fut occupée à se rétablir de ses pertes: ce qui donna le tems aux Alliez d'augmenter leurs troupes pour faire la guerre avec plus d'égalité. Ainsi le Roi d'Angleterre vint à son but; il ruïna l'Armée Victorieuse, & fut en état dans la suite de faire tête à l'Ennemi vainqueur.

C'est ce qui est très-bien exprimé par la Medaille CCXLIV. où d'un côté est le Buste de ce Monarque, avec cette Legende:

INVICTISSIMVS GVILIELMVS MAGNVS.

Guillaume le Grand, très-invincible.

Et de l'autre, un oiseau de proye fondant sur une Cigogne, laquelle se tenant en défense avec son long bec, lui perce la poitrine, & lui fait trouver sa défaite dans son Triomphe, comme le dit la Devise qu'on lit autour:

FORTI SIC VICTOR VINCITUR ARTE.

Ainsi le Vainqueur est vaincu par une adresse pleine de force.

Dans le Champ de la Medaille sont les villages de *Neerwinden*, *Neerkespen*, & *Landen*; & dans l'Exergue est la Date de ce celebre Evénement.

XXIX. JULII MDCXCIII.

Le 29. de Juillet 1693.

Les François ne laisserent pas de faire de grands trophées de cette Victoire. Mais le deuil presque general des plus illustres familles du Royaume, causé par la perte d'un grand nombre d'Officiers de distinction, en obscurcit beaucoup l'éclat. Ils eurent d'ailleurs leurs mortifications par mer qui diminuerent la joye qu'ils pouvoient avoir de leurs triomphes. Telle fut l'Allarme donnée à S. Malo, au Mois de Novembre de la même année, par une Machine capable de ruïner la Ville, si elle eût réussi. C'étoit un Bâtiment en forme de Galiote, d'environ 300. Tonneaux, où l'on avoit enfermé plus de cent barriques de poudre, couvertes de quantité d'armes & de matieres combustibles. Mais il s'arrêta près d'une Roche, & ne produisit que la moitié de son effet. Telle fut l'année suivante la crainte d'une Descente près de Brest, qui ne manqua que parce que les Anglois furent trahis; & le Bombardement de DIEPPE & du HAVRE DE GRACE dont on ne put empêcher l'execution.

En vain l'Intendant de Rouën fit dépaver la premiere de ces Villes, aux aproches de la Flote Angloise commandée par Mylord Berkley: En vain on prit toutes les précautions possibles pour prévenir l'effet des bombes: les trois quarts de la Ville furent reduits en cendres, & tout le reste fut renversé ou fort endommagé. Après cette Expedition, qui fut achevée le 24. de Juillet, la Flote se rendit près du HAVRE DE GRACE, & le bombarda pendant 2. jours avec tant de violence, que malgré les soins du Maréchal de Choiseul la moitié de la Ville fut brûlée. Ces deux Exploits font le sujet des deux Medailles que l'on voit ici. La 1. N°. CCXLV. represente d'un côté le Roi GUILLAUME avec cette Legende:

WILHELMVS III. DEI GRATIA REX.

FIDEI DEFENSOR PRINCEPS AURAICÆ.

Guillaume III. Roi par la Grace de Dieu, Defenseur de la Foi, Prince d'Orange.

Au Revers est Neptune sur son char, & dans le lointain, le Port de DIEPPE, devant lequel sont des Galiotes à bombes d'où sort un grand feu, avec ces mots de Virgile:

ET PROXIMVS ARDET EUCALEGON.

La Maison du Voisin brûle.

Et dans l'Exergue:

DIEPPA AB ANGLIS ET HOLLANDIS INCENSA DIEBVS XXII. ET XXIII. JULII MDCXCIV.

Dieppe brûlée par les Anglois & les Hollandois le 22. & le 23. Juillet 1694.

La 2. N°. CCXLVI. represente d'un côté le Roi GUILLAUME avec cette Legende:

INVICTISSIMVS GVILLELMVS MAGNus.

Guillaume le Grand, très-invincible.

Au Revers est le Taureau d'airain tout en feu, inventé par *Perille*, Artisan celebre, qui le fit pour flater la cruauté de *Phalaris*, Tyran d'Agrigente, mais qui y fut enfermé le premier par ordre de ce Tyran, comme l'expriment ces mots:

SVIS PERIT IGNIBVS AVCTOR.

L'Auteur perit par ses propres feux.

Pour marquer que le Droit de la guerre autorise ces sortes de représailles, qui font éprouver aux autres les mêmes moyens de ruïner les Villes, qu'ils ont employez les premiers. Dans l'Exergue est écrit:

PORTVS GRATIÆ EXVSTVS ET EVERSVS BOMBARDis ANGLO-BATAVIS MDCXCIIII.

Le Havre de Grace brûlé & détruit par les Bombes des Anglois & des Hollandois. 1694.

Pag: 138.

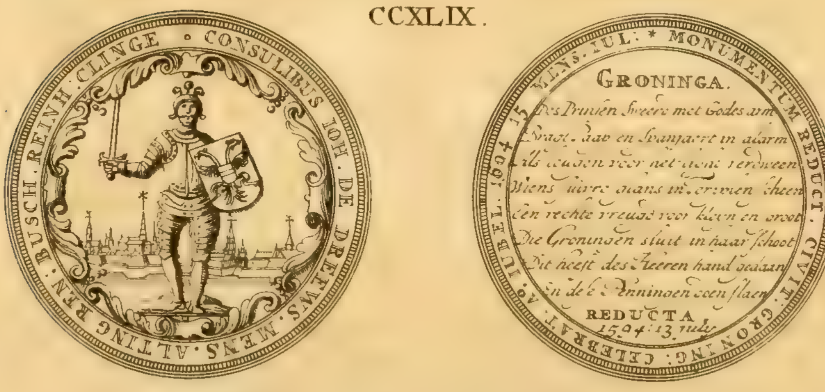
CCXLVII.



CCXLVIII.

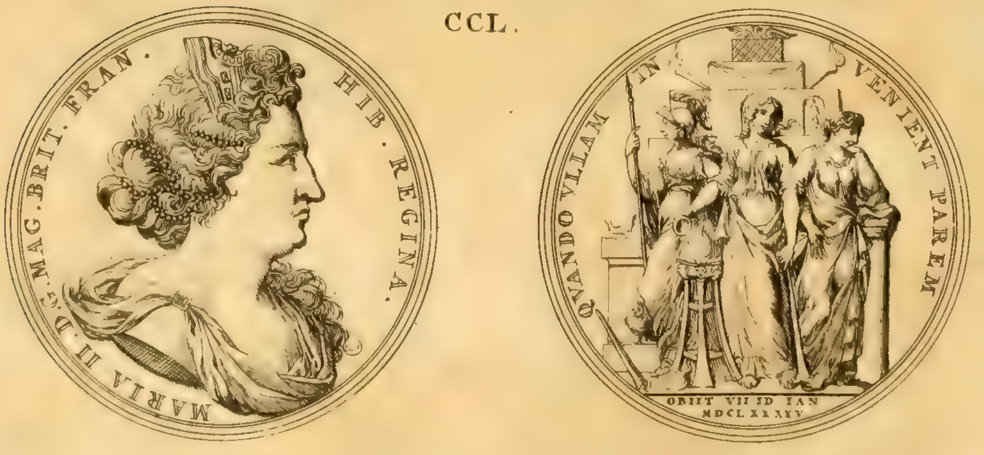


CCXLIX.



ANNI MDCXCV.

CCL.



Tandis que ces choſes ſe paſſoient ſur Mer, on étoit entré en Campagne aux Pays-Bas; où l'on n'avoit fait que s'obſerver de part & d'autre. Le Roi d'Angleterre, apres avoir pourvû à la ſureté de Liége & de Maeſtricht, forma une entrepriſe qui eût cauſé de grands embarras à la France, ſi elle eût réuſſi. Ce fut de s'emparer du Pont d'Eſpierre, qui n'étoit gardé que par très-peu de troupes. Mais le Dauphin, qui commandoit l'Armée Françoiſe, aiant penetré le deſſein du Monarque Anglois, détacha 4. mille chevaux avec autant de fantaſſins en croupe, & les fit marcher à la debandade avec tant de diligence, au hazard de crever les chevaux, qu'ils arriverent les premiers à ce Poſte. Ainſi, lorſque le Duc de Wirtemberg s'en aprocha, il trouva que l'Ennemi s'y étoit déja retranché. On pouvoit les ſuivre à la piſte, par les Chevaux morts qu'on trouvoit étendus le long du chemin. Ce fut là le ſalut de la France, dans le ſein de laquelle le Roi d'Angleterre eût tranſporté la guerre.

Ce coup manqué, l'Armée du Roi Guillaume inveſtit Hui, où les François avoient fait de grands preparatifs: la Ville ſe rendit dès le lendemain 18. Septembre. Le jour ſuivant on travailla aux Batteries pour attaquer la Citadelle, & les Forts, qui battirent la Chamade le 28. Ainſi les grands deſſeins de la France furent inutiles: le Roi d'Angleterre les déconcerta, & conduiſit les choſes avec tant de prudence, que le Dauphin ne put rien exécuter. Au contraire, la chance tourna de telle maniere, qu'il régla ſa marche ſur celle du Roi, ſe retranchant par tout de peur de ſurpriſe. Tel eſt le ſujet de la Medaille CCXLVII. où d'un côté eſt le Buſte du Roi Guillaume, couronné de Laurier, avec ces mots:

INVICTISSIMVS GVILLELMVS MAGnvs.

Le très-invincible Guillaume le Grand.

De l'autre côté eſt le Duc de Holstein-Ploen, qui conduiſoit le ſiége, à cheval, l'Epée à la main; & dans le Champ de la Medaille, la Ville & la Citadelle de Hui tout en feu, avec ces mots autour:

FVGITE HINC TESTES A LIMINE BELLI.

Fuyez d'ici, Temoins de cette Conquête, éloignez-vous de la Frontiere de la Guerre.

Et dans l'Exergue:

HVIA CVM ARCE ET FORTissimis Castris PICARDo ET RVBEO EXPvgnatis A Dvce HOLSATiæ PLEVN XXVIII. SEPTembris MDCXCIIII.

La Ville de Hui avec la Citadelle & les Forts Picard & Rouge, emportez par le Duc de Holſtein-Ploen, le 28. Septembre 1694.

La priſe de Hui, precedée de celle de *Dixmude*, mit les affaires des Alliez en bon état: ce qui joint aux Expeditions Maritimes de leurs Flotes, rendit cette Campagne auſſi glorieuſe pour eux, qu'elle fut formidable aux François. Ils virent, non ſans une extrême frayeur, leurs meilleurs Ports tout en feu, & leurs côtes menacées d'une Deſcente, qui fit trembler les Peuples juſques dans la Capitale. C'eſt ce qui eſt encore exprimé par la Medaille CCXLVIII. que l'on voit ici, où d'un côté eſt repreſenté le Bombardement des places ci-devant marquées, à la vuë du Soleil de la France, qui en pâlit preſque d'effroi, ſelon le ſens de cette Legende:

URBES ASPICIT ACCENSAS, NEC TANTOS SVSTINET ÆSTVS.

Il voit ſes Villes embraſées, & ne peut ſoutenir de ſi grands feux.

Et dans l'Exergue:

VIBRATA IN MARITIMAS GALLIÆ VRBES FVLMINA 1694.

Les foudres lancez ſur les Villes maritimes de France, en 1694.

Il y avoit juſtement cent ans que la Ville de Groningue avoit été priſe par le Prince Maurice, & que la Réformation s'y étoit établie, après qu'il en eut chaſſé les Eſpagnols. On en celebra l'année Jubilaire par cette Medaille N°. CCXLIX. où d'un côté l'on voit un Guerrier armé de pié en cap, tenant un Ecuſſon aux Armes de la Ville qui eſt repreſentée dans le lointain, avec cette Legende autour qui rappelle les noms des Bourguemaîtres qui régnoient alors:

CONSVLIBVS JOHanne DE DREEWS, MENS ALTING, RENier BVSCH, REINHart CLINGE.

Sous le Conſulat de Jean de Dreews, Mens Alting, Renier Buſch, & Reinhart Clinge.

Au Revers eſt cette Inſcription en vers Hollandois, qui exprime au long le ſujet de la Medaille.

DES PRINSEN SWAARD MET GODES ARM,
BRAGT PAAP EN SPANIAART IN ALARM,
ALS LEUGEN VOOR HET LIGT VERDWEEN,
WIENS SUIVER GLANS IN TEMPLEN SCHEEN,
EEN REGTE VREUGT VOOR KLEYN EN GROOT,
DIE GRONINGEN SLUYT IN HAAR SCHOOT.
DIT HEEFT DES HEEREN HANDT GEDAAN,
EN DESE PENNINGEN DOEN SLAAN.

C'eſt à dire:

L'Epée de ce Prince aiant mis les Eſpagnols & le Papiſme en allarmes par le bras de Dieu, à la grande joye des petits & des grands, que la Ville de Groningue renferme dans ſon ſein; Ils diſparurent comme le Menſonge devant la clarté; & le pur exercice de la vraie Religion y aiant été rétabli, par un coup de la main de Dieu, on a fait fraper cette Medaille en mémoire de cet événement.

L'Inſcription eſt entre ces mots:

GRONINGA REDVCTA 1594. 13. Julii.

Groningue reduite le 13. Juillet 1594.

Et tout autour eſt écrit:

MONVMENTVM REDVCTionis CIVITatis GRONINGÆ CELEBRATÆ An. JUBILÆi 1694. 13. MENSis JULii.

Monument de la reduction de la Ville de Groningue, celebrée l'année Jubilaire 1694. le 13. de Juillet.

A tous ces ſujets de joye, l'Année ſuivante en vit ſucceder un de triſteſſe inexprimable, par la mort de la Reine Marie, arrivée le 7. de Janvier. Le Parlement faiſant l'Eloge de cette Princeſſe, la nomma *la plus accomplie de toutes les femmes:* elle faiſoit l'admiration de ſes Ennemis mêmes, par ſon extrême ſageſſe, ſa douceur, & ſa debonnaireté. Le Deuil fut general en Angleterre & dans les Provinces-Unies; & le premier Monument qu'on ait conſacré à ſa Mémoire eſt la Medaille CCL. où d'un côté eſt le Buſte de la Princeſſe, avec cette Legende:

MARIA II. Dei Gratia MAGnæ BRITanniæ, FRANciæ, HIBerniæ REGINA.

Marie II par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France, & d'Irlande.

De l'autre côté la Sagesse, la Piete', & la Constance, ſous la figure de 3. femmes affligées, ſont debout devant le Mauſolée de cette illuſtre Princeſſe, avec cette Deviſe:

QVANDO VLLAM INVENIENT PAREM.

Quand trouveront-elles ſa pareille?

Et dans l'Exergue:

OBIIT VII. IDvs JANvarii MDCLXXXXV.

Morte le 7. Janvier 1695.

Les plus

Pag: 140.

CCLI.

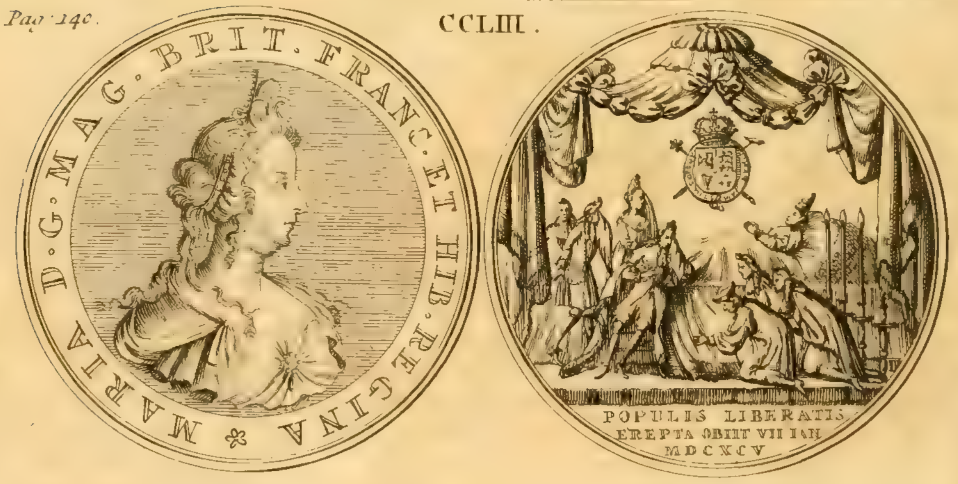


CCLII.



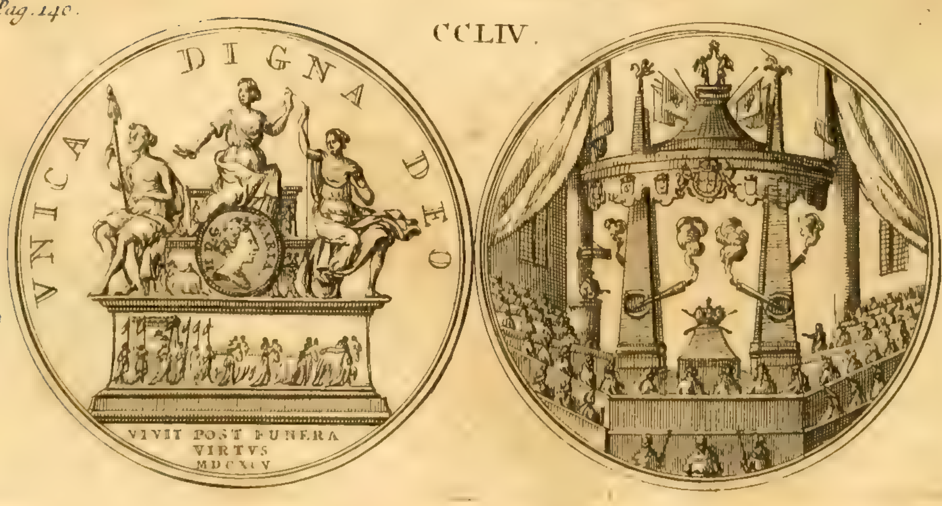
Pag: 140.

CCLIII.



Pag. 140.

CCLIV.



Les plus ſûres marques de l'amour des Peuples ſont moins les Eloges qu'ils donnent aux Princes de leur vivant, que les larmes qu'ils verſent ſur leurs tombeaux après leur mort. Celles que repandirent les Anglois & les Hollandois étoient d'autant plus ſinceres, qu'ils perdoient une Reine, qui avoit toujours eu une extrême tendreſſe pour eux. Auſſi habile à gouverner, qu'elle étoit ferme & aſſurée dans les tems les plus fâcheux, elle joignoit à ſon humeur bienfaiſante une Pieté ſi pure, qu'on ne vit jamais tant de perfections unies enſemble ſans aucun mêlange de défauts. Auſſi peut-on dire que toute l'Europe fut ſenſible à cette perte, & que ceux-mêmes qui ne donnerent point de larmes à cette Princeſſe, à cauſe de l'interêt de Parti, donnerent du moins des regrets à ſes vertus, & ne purent lui refuſer leurs Eloges. Elle fut enterrée le 15. Mars avec toute la Pompe que l'on put imaginer. On lui érigea des Mauſolées où étoient exprimez les ſentimens de tous les Peuples à ſon égard, comme on le voit particuliérement par les Medailles ſuivantes.

La CCLI. repreſente d'un côté cette illuſtre Princeſſe en Buſte avec cette Legende:

MARIA II. DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ, HIBERNIÆ REGINA.

Marie II. par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Au Revers eſt un Mauſolée, au milieu duquel on voit le Buſte de la Reine élevé ſur un Piédeſtal, aiant la tête environnée de rayons: ſur la Baſe eſt écrit:

OCCIDIT VII. IDVS JANUARII MDCLXXXXV.

Morte le 7. de Janvier 1695.

A côté du Buſte, deux femmes pleurantes, dont l'une repreſente l'ANGLETERRE, & l'autre la République de HOLLANDE; & dans le contour, ces paroles:

PLORANT IN FVNERE GENTES.

Les Nations pleurent à ſes funerailles.

La CCLII. repreſente d'un côté la même Princeſſe en Buſte, avec la même Legende que dans la precedente; & de l'autre, un autre Mauſolée en Pyramide, au haut de laquelle eſt le Portrait de la Reine dans un Rond, avec ces mots:

MARIA REGINA.

Marie Reine.

Sur le devant eſt une femme aſſiſe ſur une Urne, repreſentant la *Grande-Bretagne*, tenant d'une main un flambeau renverſé, de l'autre ſoutenant ſa tête penchée & couverte d'un voile, en ſigne de triſteſſe; à ſes piés ſont la Couronne, le Globe, & les autres marques de la Royauté, avec ces mots autour:

TRISTITIA PVBLICA.

La triſteſſe publique.

Et dans l'Exergue:

OBIIT VII. IDVS JANVARII MDCLXXXXV.

Morte le 7. Janvier 1695.

La néceſſité de ſauver l'Angleterre avoit mis MARIE ſur le Trône; Elle ſacrifia au repos de l'Egliſe & à l'affranchiſſement de l'Europe toutes les liaiſons de la nature & du ſang. En quoi elle fit paroître des diſpoſitions d'eſprit & de cœur ſi heroïques, que ceux qui regarderont cette grande affaire ſans paſſion & ſans interêt, reconnoîtront qu'elle a comblé cette Princeſſe d'une gloire immortelle. On étoit ſi convaincu que la Grande-Bretagne ne pouvoit être conſervée que par ſes ſoins, qu'on crut la faire périr en attaquant cette Princeſſe de toutes parts. De là la guerre allumée en Irlande, la Deſcente projettée en Angleterre, & les conſpirations fomentées juſques dans Londres même. Mais MARIE auſſi ferme que prevoyante ſut remedier à tout par ſon habileté. Elle delivra les Peuples de tous ces dangers, & le Ciel ne l'enleva du monde, qu'après qu'elle eut affermi la tranquilité des trois Royaumes. C'eſt ce qui eſt exprimé par la Medaille CCLIII. où d'un côté eſt le Buſte de cette Princeſſe, avec la Legende ordinaire; & de l'autre, ſon Corps dans un lit de parade environné de flambeaux. Auprès du lit eſt le Roi aſſis, recevant les Deputez du Parlement, qui viennent le conſoler de ſa perte. Le principal motif de leurs conſolations eſt exprimé dans l'Exergue, en ces termes:

POPVLIS LIBERATIS EREPTA OBIIT VII. JANVARII MDCXCV.

Elle a été enlevée, après avoir delivré les Peuples, le 7. Janvier 1695.

Un autre grand motif de conſolation pour le Roi, c'étoient les vertus immortelles de la Reine, qui l'aſſuroient d'une meilleure vie après celle-ci. C'eſt ce qui eſt très-bien exprimé par la Medaille CCLIV. où d'un côté eſt le Tombeau de cette Princeſſe, ſurmonté des trois Parques *Clotho*, *Lacheſis*, & *Atropos*, dont l'une, ſelon la fiction des Poëtes, garnit la Quenouille de la vie des hommes, l'autre la file, & la troiſiéme coupe le fil. Entre elles eſt le Portrait de la Reine, avec ces mots:

MARIA II. DEI GRATIA.

Marie II. du nom, par la Grace de Dieu.

Et ſur le Bas-Relief eſt repreſentée la Pompe funebre, avec ce Vers Latin continué dans l'Exergue:

UNICA DIGNA DEO VIVIT POST FUNERA VIRTVS. MDCXCV.

La ſeule vertu, digne de Dieu, vit encore après la mort. 1695.

Au Revers eſt un Mauſolée ſuperbe tel qu'il fut élevé à Londres le jour des funerailles. On y voit le Parlement en corps, aſſiſtant à cette Pompe funebre, mais ſans aucune Inſcription.

Pag. 142.

CCLV.

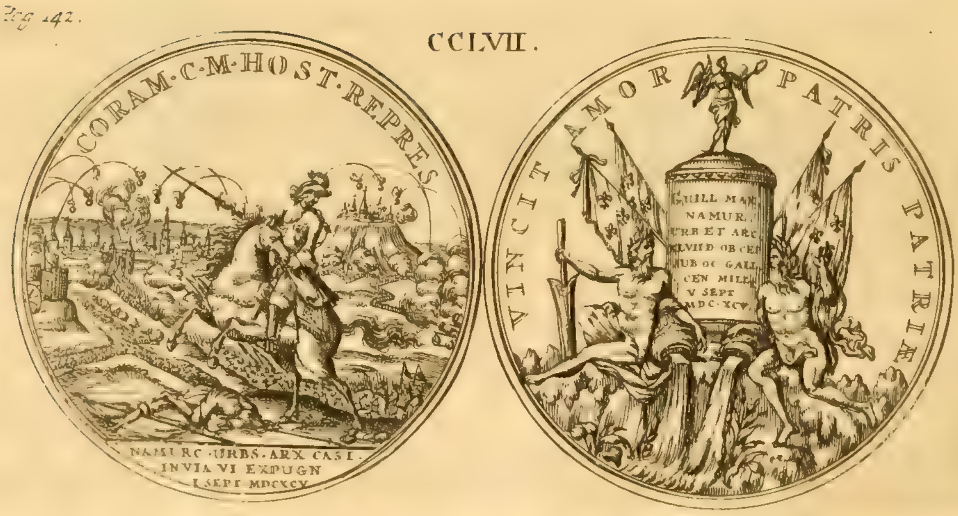


CCLVI.



Pag. 142.

CCLVII.



Pag. 142.

CCLVIII.



Malgré tout cela, le Roi eut besoin de toute sa fermeté pour ne pas succomber à sa douleur. Mais sage & soumis en toutes choses à la Providence, il fit effort sur soi-même, & après avoir donné à la Nature ce qu'il lui devoit, il reprit le soin des affaires. La France s'en promettoit un changement avantageux. Elle esperoit que ce Prince ne sortiroit plus de ses Royaumes pour se mettre à la tête des armées. Mais il prit des résolutions si vigoureuses, de concert avec son Parlement, qu'après l'avoir prorogé, & nommé des Gouverneurs pour conduire le Royaume en son absence, il partit au Mois de Mai pour repasser en Flandre.

On y avoit assemblé deux armées, l'une qui devoit être commandée par le Roi en personne, & l'autre par l'Electeur de Baviere, Gouverneur General des Pays-Bas Espagnols. Lorsque le Roi fut à la tête de ses troupes du côté de *Deinse*, il fit semblant d'en vouloir au Fort de *la Knoque* pour amuser l'Ennemi. Le Maréchal de Villeroi, qui commandoit l'Armée de France, à la place du Maréchal de Luxembourg, mort d'Apoplexie le 4. de Janvier, se tenoit derriere ses Lignes, croyant n'avoir rien à craindre, puisque les Alliez s'attachoient à ce petit Fort. Mais pendant qu'on lui faisoit prendre le change, tout d'un coup le Roi d'Angleterre fit investir NAMUR, dont il avoit résolu de faire le siége. Une entreprise si hardie parut à Louïs XIV. une temerité. Il avoit fait faire plusieurs travaux considerables à cette Place, naturellement très-forte, outre qu'il faloit la prendre sous les yeux d'une Armée de cent mille hommes. Mais le Roi d'Angleterre ne s'étonna point de toutes ces difficultez; comme il les avoit prevuës, il n'eut point de peine à les vaincre. Moins d'un Mois lui suffit pour cette importante expedition. La Tranchée fut ouverte le 13. de Juillet, & la Ville aiant été prise le 4. d'Août, les Châteaux furent obligez de se rendre dans la suite. Tel est le sujet des Medailles que l'on voit ici.

La 1. N°. CCLV. represente d'un côté le Roi GUILLAUME en Buste, couronné de Laurier, avec cette Legende :

INVICTISSIMVS GVILLELMVS MAGNVS.

Guillaume le Grand très-invincible.

Et de l'autre une Pyramide environnée de Trophées au pié de laquelle est un Soleil couchant dans un Rond, avec ces mots autour :

QVI TERRVIT OMNES OCCIDIT.

Après avoir tout effrayé, il se couche.

A côté l'on voit un Hercule assis, & la Verité toute nuë qui écrit au haut de la Pyramide cette Inscription continuée sur le Piédestal:

GVILielmvs MAXimvs HERCules ALTer POST EXPVGnata NAMVRci URBem ET CASTella A LABORIBvs TANDem REQVIEScit SUIS MDCXCV.

Guillaume le Très-Grand, comme un autre Hercule, après avoir emporté la Ville & les Châteaux de Namur, se repose enfin de ses Travaux. 1695.

La 2. Medaille N°. CCLVI. faite par opposition à celle que Louïs XIV. avoit fait fraper en 1692. pour la prise de NAMUR, represente d'un côté le Buste du Roi GUILLAUME avec la Legende ordinaire; & de l'autre une Colomne élevée sur un Rocher, surmontée d'une Victoire aîlée, accompagnée des Divinitez de la *Meuse* & de la *Sambre* apuyées sur leur Urne, avec cette Inscription :

GVILLELMVS MAXIMVS NAMVRCI URBEM ET ARCES XLVII. DIE OBSIDionis CEPIT SVB OCVLIS GALLORVM CENTVM MILLIBVS MDCXCV.

Guillaume très-Grand a pris la Ville & les Châteaux de Namur en 47. jours de Siége, à la vuë de cent mille François l'an 1695.

Autour de la Medaille est écrit :

VINCIT AMOR PATRIS PATRIÆ.

Ainsi triomphe l'Amour du Pere de la Patrie.

La 3. N°. CCLVII. ne differe de la precedente que d'un côté, où est représenté le Roi GUILLAUME à cheval, ordonnant le siége de NAMUR, dont on voit la disposition, avec cette Devise continuée dans l'Exergue :

CORAM Centvm Millibvs HOSTibvs REPRESsis NAMVRCi VRBS ARX CASTella INVIA VI EXPVGNATA I. SEPTembris MDCXCV.

La Ville, la Citadelle & les Châteaux de Namur, tout inaccessibles qu'ils étoient, emportez par force sous les yeux de cent mille Ennemis repoussez le 1. Septembre 1695.

La 4. N°. CCLVIII. represente d'un côté le Roi GUILLAUME en Buste, avec la Legende ordinaire; & de l'autre, ce même Prince en pié, vêtu à la Romaine, aiant devant lui une femme prosternée, qui lui présente les Clefs de NAMUR dans un Bassin, sur le devant sont les fleuves de la Meuse & de la Sambre; & dans le champ de la Medaille, la Ville & le Château de cette Place avec cette Inscription :

FLOREM GALLIÆ Centvm Mille MILITVM ELVDIT WILHELMI VIRTVS VRBIS ARCIS CASTRI NAMURCI VICTOR MDCXCV.

La Valeur de Guillaume brave la fleur de la Milice Françoise composée de cent mille hommes, en emportant la Ville, la Citadelle & le Château de Namur l'an 1695.

Pag 144.

CCLIX.





CCLX.





CCLXI.





CCLXII.





La Ville de NAMUR passoit pour imprenable, depuis que les François l'avoient fortifiée de nouveau. On y trouva, après la Capitulation, une Pierre qni devoit être mise sur la Porte de la Forteresse avec ces mots:

REDDI POTEST, NON VINCI.

Elle peut être renduë, mais non forcée.

C'est le défaut de la France de présumer toujours trop de son pouvoir. L'Evénement l'obligea de reconnoître, que, malgré tous ses efforts, la Ville & la Citadelle de NAMUR pouvoit être & forcée & prise; & ce fut par allusion à cette Pierre que les Alliez firent fraper la Medaille CCLX. Nous n'expliquons pas la precedente, parce qu'elle est toute semblable à celle qui a été expliquée N°. CCLVII.

D'un côté de cette Medaille est representée une femme assise entre les fleuves de la *Meuse* & de la *Sambre.* Cette femme, qui est couronnée de Tours, est la figure de la Ville & de la Province de NAMUR, dont elle tient d'une main les Armes, surmontées d'une Palme en signe de Victoire, avec ces mots :

PROVINCIA RESTITVTA.

La Province rétablie.

Au Revers est une Pyramide accompagnée de deux figures dont l'une est la *Renommée* & l'autre la *Déesse* de la Guerre, montrant de la main l'Inscription suivante qui y est gravée :

NAMVRCVM INVICTA VIRTVTE FOEDERATORVM
ET REDDI ET VINCI POTVISSE
VILLAREGIVS DVX GALLorvm LIBERATIONEM FRVSTRA TENTANS
CVM INGENTI Centvm MILle HOMINVM EXERCITV TESTIS ESSE VOLVIT.

Que la Ville de Namur ait pu être
VAINCVE ET FORCE'E
Par la valeur invincible des Alliez
C'est de quoi Villeroi, General des François, a voulu être temoin, après avoir tenté vainement de la delivrer avec une Armée de cent mille hommes.

Au dessous est la Ville de NAMUR en Bas-Relief.

La même pensée est encore exprimée dans la Medaille CCLXI. D'un côté elle represente la Ville de NAMUR bâtie sur le Roc, avec ces mots dans le Champ :

VICTA EST QVÆ VINCI NON POTERAT.

Ainsi a été prise celle qui passoit pour imprenable.

Dans l'Exergue est écrit :

NAMVRCVM RECEPTVM A BRITANNO ET BAVARO
SPECTANTE GALLO CUM CL. Millievs ARMATorvm
I. SEPTembris MDCXCV.

Namur repris par l'Anglois & par le Bavarois, à la vuë des François au nombre de cent cinquante mille hommes le 1. Septembre 1695.

Et autour de la Medaille :

AMAT VICTORIA TESTES.

La Victoire aime les Temoins.

Au Revers est representé le Bombardement de BRUXELLES, que le Maréchal de Villeroi entreprit, dit-il, par représailles de la maniere dont les Alliez traitoient les Villes Maritimes de France; quoiqu'il soit très vrai de dire, que ce furent les François qui commencerent cette maniere cruelle de faire la guerre, comme ils le pratiquerent à *Coblents*, à Liége, & en plusieurs autres lieux. Mais le General François ne remporta de cette Expedition que le plaisir d'avoir ruïné la 4. partie de cette Grande Ville, sans avoir réussi dans la Diversion qu'il croyoit faire par là au siége de Namur. C'est ce qui est exprimé par la Legende de ce Revers :

MOMORDIT LAPIDEM.

Il a mordu une Pierre.

Et par cette Inscription de l'Exergue :

BRUXELLÆ A GALLO FRVSTRA IGNE TENTATÆ
$\frac{IV.}{XIV.}$ AVGvsti MDCXCV.

Bruxelles inutilement éprouvée par le feu des François le $\frac{4}{14}$. Août 1695.

Enfin la CCLXII. Medaille represente d'un côté une femme à genoux offrant des parfums sur un Autel au Roi GUILLAUME & au DUC DE BAVIERE, dont les Bustes se voyent sur un Piédestal, avec ces mots dans l'Exergue :

JUSTI DVO FVLMINA BELLI.

Les deux foudres d'une Guerre juste.

Au Revers est le Plan du Siége de NAMUR avec ces mots :

NAMVRCVM RECEPTVM.

Namur repris.

Et sur le Devant, la Divinité de la *Meuse*, assise tranquillement sur ses bords, tenant en main un Gouvernail, avec ces mots dans l'Exergue :

IN SOLIDO RVRSVS FORTVNA LOCAVIT. CIↃ IↃCXCV.

La Fortune l'a mis de nouveau en sureté 1695.

Pag: 146.

ANNI MDCXCVI.

CCLXIII.





CCLXIV.





CCLXV.





Ainsi finit l'année 1695. par un Evénement d'autant plus glorieux pour les Alliez, que la France avoit plus fait pour en rendre l'entreprise insurmontable. La suivante commença par un exemple de ce que peut la Sagesse d'un Gouvernement établi sur de bonnes Loix, contre la licence d'un Peuple Libre, lorsqu'il abuse de sa Liberté. Il s'étoit glissé à AMSTERDAM quelques abus dans les Enterremens, dont les Loix, quoi-que bien réglées, avoient degeneré dans la pratique. Les Magistrats voulurent les reformer; & comme le Peuple ne juge des choses que superficiellement, plusieurs murmurerent contre le nouveau Réglement, dont le motif ne leur étoit pas assez connu. Il se fit d'abord quelque attroupement à ce sujet, & la Canaille profitant de l'occasion, pilla quelques Maisons, & commit quelque autre violence. Peut-être le desordre auroit-il été plus loin sans la prudence du Magistrat, lequel, aiant fait mettre les Bourgeois sous les armes, & arrêter les plus seditieux, rétablit bientôt le calme dans la Ville.

Ce fut pour récompenser la fidelité que les Bourgeois firent paroître en cette occasion, que le Senat leur distribua des Medailles telles que celle qui se voit ici No. CCLXIII. D'un côté, elle represente *Neptune* debout sur son Char, commandant aux Flots de s'apaiser, avec ces mots empruntez de Virgile:

MOTOS PRÆSTAT COMPONERE FLVCTVS.

Il faut apaiser les flots irritez.

Et de l'autre, une Mer tranquille, sur laquelle un Alcyon construit son nid, avec un Soleil Levant sur l'Horizon, dont les Rayons ne sont obscurcis par aucun nuage; & cette Inscription au dessus:

HALCYONIBVS REDVCTIS
SENATVS AMSTELODAMENSIS CIVIBVS SVIS HOC ANTIQVÆ VIRTVTIS
SPECTATÆQVE FIDEI PRÆMIVM LARGITVR.
M DCXCVI.

Le Calme étant revenu, le Senat d'Amsterdam donne à ses Bourgeois le prix de leur ancienne Vertu & de leur constante fidelité. 1696.

Comme cet Evénement intéressoit toute la Province, la Ville de LEYDEN se distingua par la Medaille CCLXIV. qu'elle fit fraper à ce sujet. D'un côté, elle represente le President du Conseil d'AMSTERDAM habillé à la Romaine, assis sur son Tribunal, & distribuant aux Bourgeois la Medaille ci-dessus, qui est representée en petit dans l'Exergue. Au dessus est écrit:

SENATVS-CONSVLTO PRÆFECTORVM CIVITATIS EQVITATIS PRÆMIA.

Par Ordonnance des Magistrats de la Ville ont été distribuez ces Prix d'Equité.

Sur le Piédestal du Tribunal, qui est entre deux Colonnes pour marquer la force de la Justice, sont écrits ces mots:

VIRTVTIS FIDEIQVE ERGO.

Pour la Vertu & la fidelité.

Au Revers est la Maison de Ville d'AMSTERDAM, & la Maison du Poids, aux fenêtres de laquelle furent pendus les plus mutins; dans la Place du Dam, on voit les Bourgeois sous les armes, & sur le devant quelques Fuseliers qui tirent sur les seditieux, avec cette Legende autour de la Medaille:

URBI QVASSATÆ JUSTITIA REDVX.

La Justice de retour après les troubles.

Cependant la France se lassoit de la Guerre & faisoit de tems en tems des Propositions de Paix aux Alliez. Mais voyant qu'ils les rejettoient toutes, elle s'apliqua à les desunir pour arriver au but qu'elle se proposoit de les obliger à mettre bas les armes. Le premier qu'elle détacha de l'Alliance, fut le DUC DE SAVOYE, qui se laissa tenter aux offres considerables qu'on lui fit, dont les principales furent, outre plusieurs Millions qu'on lui donna, la restitution de tout ce qu'on avoit conquis sur lui, & le mariage de sa fille avec le Duc de Bourgogne Petit-Fils de France. C'étoit un coup trop important à la Politique de LOUÏS XIV. pour ne pas le celebrer par un Monument Public. On fit à ce sujet la Medaille CCLXV. où d'un côté est représentée la Tête de ce Monarque, avec cette Legende:

LVDOVICVS MAGNVS REX CHRISTIANISSIMVS
FELIX, PIVS, SEMPER VICTOR.

Louïs le Grand, Roi Très-Chrétien, Heureux, Pieux, toujours Vainqueur.

Et de l'autre côté la PAIX, sous la figure d'une femme tenant un rameau d'Olivier de la main droite, d'où pend un Cordon qui tient attachées les Armes de FRANCE & de SAVOYE. De la main gauche, elle tire une flêche d'un faisceau délié; pour marquer la separation du DUC DE SAVOYE, par laquelle la France esperoit de dissoudre peu à peu la grande Alliance. Autour de la Medaille on lit ces paroles:

PACTA FIDES SOCIANS PATRIAM PACAVIT ET ORBEM.

La foi donnée qui nous unis a pacifié la Patrie & l'Univers.

Et dans l'Exergue:

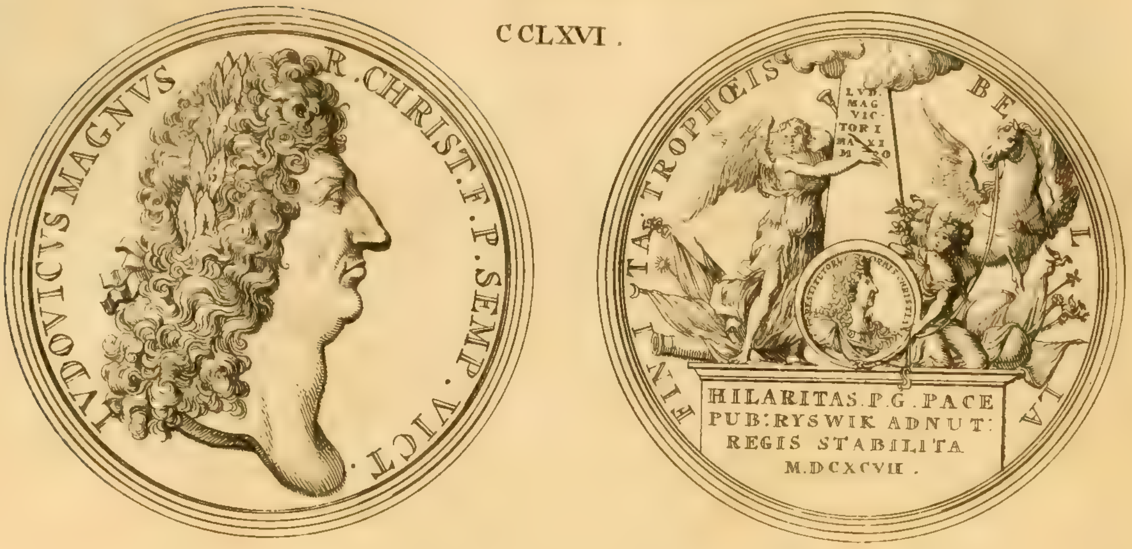
PAX SABAVDIÆ IX. AUGVSTI MDCXCVI.

La Paix de Savoye faite le 9. d'Août 1696.

Pag:148.

ANNI MDCXCVII.

CCLXVI.

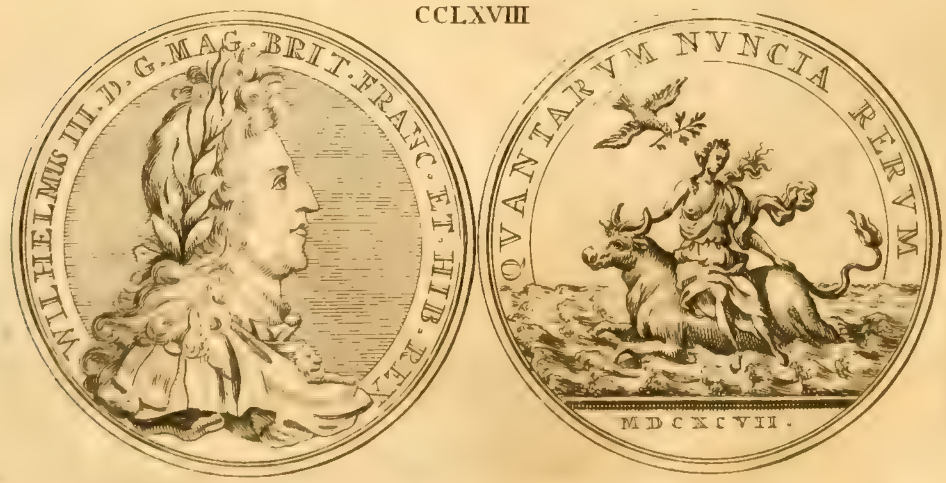


Pag:248.

CCLXVII



CCLXVIII



Cette Paix particuliere avec la Savoye delivroit la France d'un grand embarras. La Guerre d'Italie lui étoit extrêmement à charge. Elle se vit, par ce moyen, en état de tourner toutes ses forces contre les Pays-Bas Espagnols. Cependant, comme elle avoit toujours le même interêt de dissoudre entiérement la Grande Alliance, afin d'entreprendre ensuite une nouvelle guerre pour la Monarchie d'Espagne, dont le Roi, Charles II., avoit de tems en tems des attaques qui faisoient craindre pour sa vie, Elle offrit la Paix à tous les Alliez. M. de Caillieres, envoyé pour cet effet à la Haye, en fit des ouvertures si avantageuses, que l'on crut devoir entrer en Traité avec la France. Il s'engageoit, au nom du Roi T. C., de reconnoître le Roi Guillaume pour legitime Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; de restituer un grand nombre de places & de pays; & de mettre les affaires dans un Equilibre si raisonnable, que l'Europe n'auroit rien à craindre de la part de la France, ni de la Maison d'Autriche. Ces offres furent d'autant mieux reçuës, que les Parties intéressées avoient également besoin de la Paix. Les Provinces-Unies entre autres n'étoient entrées qu'indirectement dans cette guerre; elles la trouvoient longue & fatigante par les grands subsides qu'il falloit fournir. Comme on obtenoit le Point principal, qui étoit la reconnoissance du Roi Guillaume, on convint aisément du reste. On s'assembla donc à RYSWICK, Maison Royale située près de la Haye, où la Paix Generale fut enfin concluë au Mois d'Octobre 1697. par la Mediation de Charles XI. Roi de Suede.

Quoi-que les grandes restitutions, auxquelles la France s'obligea, fussent un aveu solemnel du peu de justice de ses Armes, elle ne laissa point, selon sa coutume, de se faire honneur de cette Paix. Entre les Medailles qui furent faites pour la celebrer, la I. N°. CCLXVI. est toute à la Gloire de LOUÏS XIV. qui pourtant avoit déclaré plus d'une fois qu'il ne remettroit point l'épée dans le fourreau, qu'il n'eût rétabli le Roi Jacques sur le Trône. Mais la Politique a des ressorts qui agissent differemment selon les tems. Un autre Trône, où il vouloit élever son Petit-fils, le touchoit de plus près. Que n'auroit-il pas sacrifié, pour mettre une nouvelle Couronne dans sa famille?

Cette Medaille represente donc d'un côté le Roi T. C. en Buste, avec cette Legende:

LVDOVICVS MAGNVS REX CHRISTIANISSIMVS FIDELIS, PIVS, SEMPER VICTOR.

Louïs le Grand, Roi Très-Chrétien, Fidele, Pieux, toujours Vainqueur.

Au Revers est une Pyramide qui va jusqu'aux nuës, au pié de laquelle est l'Effigie de ce Monarque dans un Rond, avec cette Inscription:

RESTITVTORI ORBIS CHRISTIANI.

Au Restituteur du Monde Chrétien.

La Pyramide est accompagnée de Trophées; d'un côté est le Cheval Pegase, qui marque la rapidité des Conquêtes de LOUÏS XIV. Et de l'autre est une Victoire aîlée, qui écrit sur la Pyramide ce qui suit:

LVDOVICO MAGNO VICTORI MAXIMO.

A Louïs le Grand Très-Grand Vainqueur.

Autour de la Medaille est cette Legende:

FINITA TROPHÆIS BELLA.

La guerre finie par les Trophées.

Et sur le Piédestal:

HILARITAS PVBLICA GENERALIS PACE PVBLICA RYSWYK AD NVTVM REGIS STABILITA MDCXCVII.

La joye publique & generale établie par la Paix de Ryswik faite au gré du Roi l'an 1697.

Les autres Medailles sont plus generales, & marquent en diverses manieres la joye que chacun ressentit de cet Evénement. La CCLXVII. qui fut faite en Frise, represente d'un côté cette Province sous l'Emblême d'une Femme, tenant un étendard à l'Antique, & faisant un sacrifice devant le Temple de *Janus* qui est fermé. Sur la Porte du Temple sont écrits ces mots:

JANVS BIFRONS.

Janus à deux Visages.

Autour de la Medaille:

CLAVSO PIA GRATA FIDELIS.

Le Temple fermé excite sa Pieté, sa reconnoissance & sa fidelité.

Et dans l'Exergue:

PACIS GENERALIS RYSWYK MDCXCVII.

En Memoire de la Paix Generale de Ryswik 1697.

Au Revers est le Temple ouvert, & vis à vis, la même Province assise sur un Trophée d'Armes, tenant d'une main une Lance au haut de laquelle est le Chapeau de la Liberté, & de l'autre l'Ecu de ses Armes; à ses piés est le faisceau de Fléches qui représente la République, avec cette Inscription:

APERTO DIGNA TIMERI.

Le Temple ouvert la rend formidable.

La CCLXVIII. représente d'un côté le Roi GUILLAUME en Buste, avec la Legende ordinaire; & de l'autre *Europe* fille d'*Agenor*, montée sur le Taureau dont la Fable a feint que Jupiter emprunta la figure pour enlever cette Belle. Au dessus est une Colombe qui lui aporte un Rameau d'Olivier, avec ces mots autour:

QVANTARVM NVNCIA RERVM!

Que la Paix de l'Europe nous annonce de grandes choses!

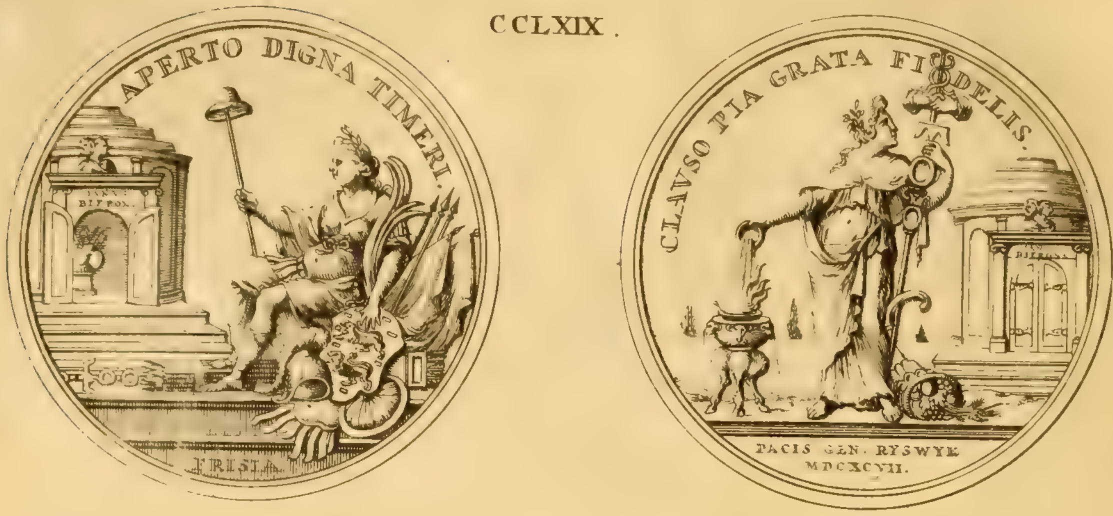
Et dans l'Exergue:

MDCXCVII.

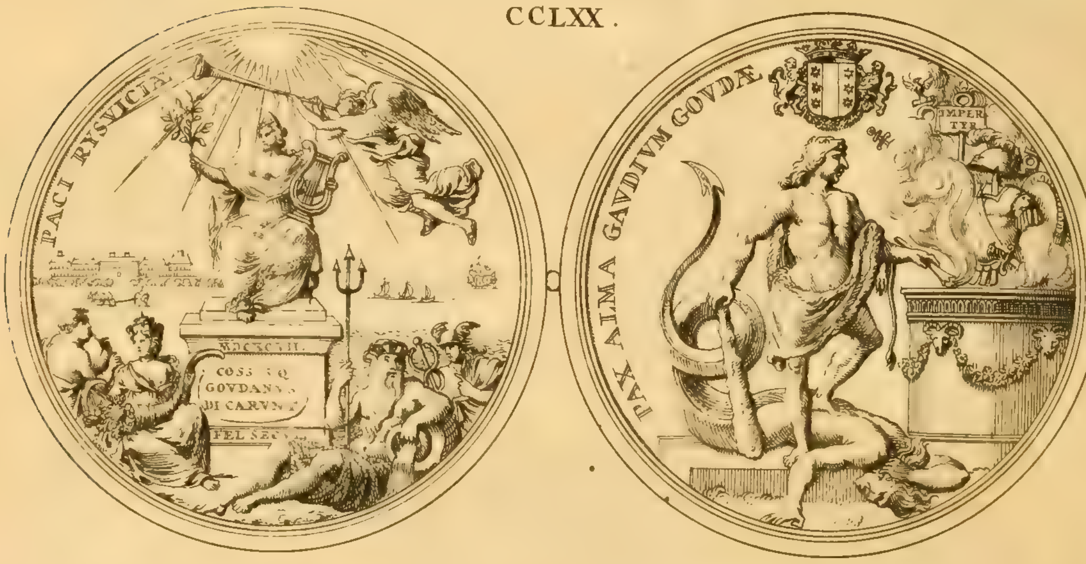
L'an 1697.

Toutes

CCLXIX.



CCLXX.



CCLXXI.



Toutes les Provinces & les Villes de la République prirent part à la joye commune, causée par le rétablissement de la Paix. Outre la FRISE dont la Medaille est encore repetée ici No. CCLXIX. la Ville de GOUDA se distingua par celle qui suit, N°. CCLXX. où d'un côté est representée la Paix, sous la figure d'une Femme assise sur un Piédestal, tenant d'une main un Rameau d'Olivier, & de l'autre une Harpe. Au dessus est un Soleil lumineux, & à côté, une Renommée sonnant de la Trompette à l'honneur de la Paix, comme le disent ces mots écrits à l'entour :

PACI RYSWICIÆ.

A la Paix de Ryswik.

Sur le Piédestal on lit cette Inscription qui en est la suite :

COnSuleS SenatusQue GOUDANUS DICARUNT.

Les Bourguemaîtres & le Senat de Gouda ont consacré ce Monument.

La felicité publique est toujours le principal fruit de la Paix. L'abondance, la tranquillité, la Liberté du Commerce en sont les sources ordinaires, c'est ce qui est exprimé par les quatre figures que l'on voit à côté du Piédestal. La Ville de GOUDA, sous la forme d'une femme assise, couronnée de Mouron, aiant sur ses genoux une Corne d'abondance, marque la tranquillité & la richesse dont elle alloit jouir desormais. Le Berger qui est auprès d'elle jouant de la flûte, marque l'allegresse des peuples qui ne seront plus troublez par les allarmes de la guerre. Le fleuve assis de l'autre côté est l'ISSEL, sur lequel cette Ville est située; & le Dieu du Commerce qui est derriere lui, marque le Negoce florissant de cette Ville, que la Navigation rend une des plus marchandes de ces Provinces. C'est le sens des deux mots écrits sur la Base du Piédestal :

FELicitas SECULI.

La felicité du Siécle.

Au dessus est marquée l'année MDCXCVII.

Au Revers est un Hercule foulant aux piés le Monstre de la Guerre qu'il a terrassé. A côté est un Autel chargé d'Armes auxquelles il met le feu. Au dessus sont les Armes de GOUDA avec cette Devise :

PAX ALMA GAUDIUM GOUDÆ.

La douce Paix fait la joye de Gouda.

La Medaille CCLXXI. frapée à AMSTERDAM, par ordre du venerable Magistrat, represente d'un côté l'EUROPE sous la figure d'une Dame debout, qui verse des parfums sur un Autel, en action de graces de la Paix qui lui a été renduë. Sur l'Autel sont écrits ces mots :

PACIS ARA.

L'Autel de la Paix.

Autour de la Medaille on lit ce vers Latin :

PAX ADES ET TOTO MITIS IN ORBE MANE.

Te voilà, douce Paix, puisses-tu demeurer toujours dans le Monde !

Et dans l'Exergue, au dessous de la figure :

EUROPA.

L'Europe.

Au Revers est la Paix assise sur une Chaise à l'Antique; elle tient d'une main le Caducée de Mercure, Symbole du Negoce, & de l'autre le Rameau d'Olivier; pour marquer que par le Traité qui venoit d'être conclu, le Commerce alloit fleurir plus que jamais dans cette Ville celebre par sa Navigation dans toutes les Parties du Monde, selon le sens de la Legende qui est autour :

TRANQUILLUS GAUDEAT ORBIS.

Que l'Univers tranquille se réjouïsse.

Sur la Pierre qui sert de Piédestal à cette Chaise antique, on lit cette Inscription :

PACE FRUGIFERA
INTER GALLOS BATAVOS
BELLIQUE SOCIOS
CONSULES SENATUSQUE
AMSTELODAMENSIS
NUMISMA HOC
CUDI JUSSERUNT
MDCLXXXXVII.

C'est-à-dire :

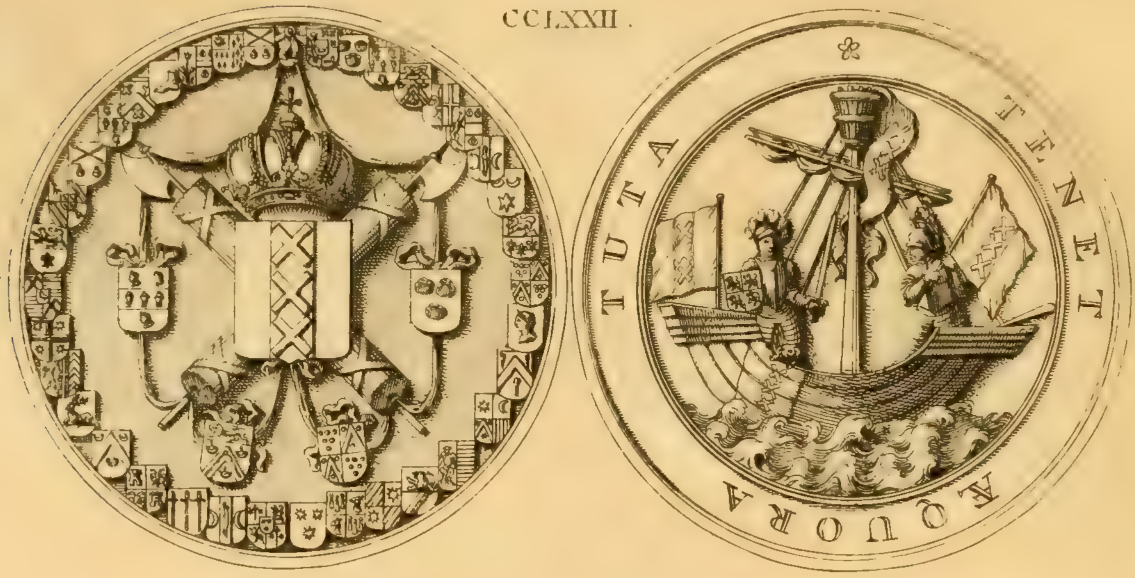
La Paix qui produit l'Abondance
Aiant été faite entre les François, les Hollandois,
Et leurs Alliez,
Les Bourguemaîtres & le Senat
d'Amsterdam
ont fait fraper
cette Medaille
L'an 1697.

Cette Medaille est d'or; on fit faire une Boëte d'argent pour la conserver, comme nous l'allons voir ; & les Curieux en ont fait fraper de semblables pour les mettre en lumiere.

Cette

Pag: 152.

CCLXXII.



CCLXXIII.



CCLXXIV.



CCLXXV.



Cette Boëte est representée ici N°. CCLXXII. D'un côté on y voit les Armes d'AMSTERDAM, surmontées de la Couronne Imperiale & accompagnées de celles des 4. Bourguemaîtres qui regnoient alors, savoir; Mrs. JEAN HUDDE, Mrc. JEAN CORVER, Mrc. JACOB BOREEL & FRANÇOIS DE VICQ. Alentour est un Cordon formé des Ecussons des trente-six Senateurs dont la Regence étoit composée cette année-là. Les Armes de la Ville sont adossées sur deux Faisceaux passez en Sautoir, representant l'Union des Sept Provinces.

Au Revers est un Vaisseau sans Gouvernail, qui étoit les Anciennes Armes d'AMSTERDAM, avec cette Devise :

TENET ÆQVORA TVTA.

Il tient les Mers en sureté.

Pour marquer que dès les tems les plus reculez la Ville d'AMSTERDAM étoit Maîtresse de la Mer par l'étenduë de sa Navigation & de son Commerce.

La Medaille suivante N°. CCLXXIII. explique en détail la maniere dont la Paix fut concluë à Ryswick. D'un côté elle represente la *Paix* & la *Justice* qui se donnent la main. Entre elles est un Globe Terrestre, pour marquer que tout l'Univers va participer aux bienfaits de l'une & de l'autre. Et dans le lointain est le Palais de RYSWICK, avec ces mots autour :

JURAQVE AB HAC TERRA CÆTERA TERRA PETET.

C'est de cette Terre que toutes les autres recevront les Droits qui leur sont attribuez par la Paix.

Pour marquer que la Paix de Ryswick régloit le Commerce, les Limites & les Droits de toutes les Nations. Dans l'Exergue, est écrit :

PAX RYSWICENSIS MDCXCVII.

La Paix de Ryswick en 1697.

Au Revers est cette Inscription, qui contient la Date des differens Traitez, les noms des Puissances qui les ont conclus, & celle dont la Mediation a procuré cette Paix à l'Europe :

COMITIA PRO PACE GENERALI
PRINCIPES FOEDERATOS INTER ET GALLIARVM REGEM,
IN ARCE RYSWIK
DOMO REGIA GVILLELMI III. PRINCIPis ARAUSiaci MAGnæ BRITanniæ REGis
HOLLANDIÆ GUBERnatoris GENERalis
DITIONIS ORDINVM GENERALIVM
CONSTITVTA SVNT MENSE APRILI
MEDIATORE CAROLO XI. SVECIÆ REGE, QVO DEFVNCTO XVII. KALendas MAII
CAROLO XII. FILIO EIUS SVECiæ REGe MEDIATore
APERTA SVNT VII. IDVS MAII,
PACIQVE SVBSCRIPTVM FUIT A
GALLIA, ANGLIA, HOLLANDia, HISPANia XII. KALendas OCTOBRIS,
AC DENIQVE A GERMANIA III. KALendas NOVEMBris
MDCXCVII.

Le Congrès pour la Paix Generale, entre les Princes Confederez & le Roi de France, a été établi au Mois d'Avril au Château de Ryswik, Maison Royale de Guillaume III. Prince d'Orange, Roi de la Grande-Bretagne, Gouverneur General de Hollande, de la Domination des Etats Generaux; sous la Mediation de Charles XI. Roi de Suede, lequel étant mort le 15. du même Mois, le Congrès a été ouvert le 9. Mai sous la Mediation de Charles XII. son fils, Roi de Suede, & la Paix a été signée le 20. Septembre par la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, & enfin par l'Allemagne le 30. Novembre 1697.

La Medaille CCLXXIV. represente d'un côté le Temple de *Janus* fermé par les Plenipotentiaires des Princes interessez à la Paix. Sur le devant est un Autel où les anciens Romains immoloient une Truye, pour confirmer par ce sacrifice les promesses qu'ils avoient faites, suivant le sens de cette Legende :

CÆSA FIRMABANT FOEDERA PORCA.

Ils confirmoient leurs Alliances en immolant une Truye.

Et sur la Porte du Temple est écrit :

JANO SACRvm.

Consacré à Janus.

Au Revers sont les Armes des Parties contractantes, savoir l'Empereur, les Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, & de Suede, les Electeurs de Brandebourg, de Saxe, de Baviere, & Palatin, les Sept Provinces-Unies, les Pays-Bas Espagnols, l'Empire, la Lorraine & la Savoye. Et dans le Milieu, le Château Royal de RYSWIK avec cette Inscription :

RYSWIK GVILELMI III. DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNiæ REGIS PALATIVM.

Ryswik Palais de Guillaume III. par la Grace de Dieu Roi de la Grande-Bretagne.

La CCLXXV. represente l'Europe fermant aussi le Temple de la Paix; à ses piés un Guerrier enchainé, & derriere elle Mercure avec une Corne d'abondance auprès d'un Globe Terrestre, pour marquer que la Paix va ramener l'abondance & faire fleurir le Commerce dans tout l'Univers. C'est le sens des paroles écrites sur un Rouleau que Mercure tient à la main :

EVROPÆ PAX REDDITA.

La Paix renduë à l'Europe.

Et sur la Porte du Temple :

ANNO MDCXCVII.

Au Revers est encore l'Europe assise, aiant une Branche d'Olivier à la main, & derriere elle une Corne d'abondance. Dans le lointain est une Mer tranquille où des Vaisseaux voguent sûrement; & au dessus un Soleil lumineux qui repand par tout la serenité; avec ce mot dans l'Exergue :

EVROPA.

Pag: 154.

CCLXXVI.



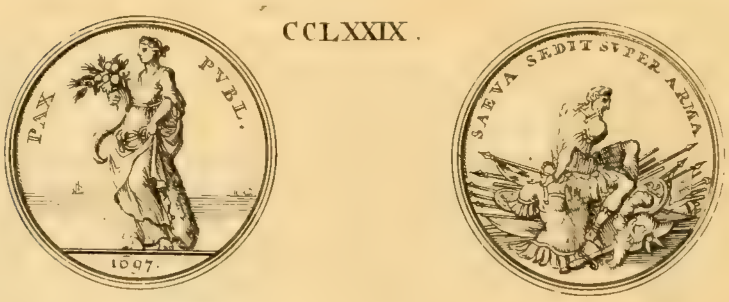
CCLXXVII.



CCLXXVIII.



CCLXXIX.



CCLXXX.



CCLXXXI.



Ainsi étoient exprimez les vœux de toute l'Europe sur une Paix également utile & necessaire. La principale gloire en revenoit aux Etats Generaux, sur les terres de qui elle avoit été negociée si heureusement; & à la Nation Angloise, dont le Monarque avoit su reduire le plus fier des Rois à le reconnoître légitime possesseur d'un Royaume dont il l'avoit si souvent nommé Usurpateur. C'est la double pensée de la Medaille CCLXXVI. où d'un côté est le Château de RYSWIK, devant lequel la Paix est élevée sur un Piedestal, avec ces mots autour :

PAX HVIC DOMVI.

La Paix est duë à cette Maison.

Et dans l'Exergue :

PAX GENERalis IN ARCE RYSWIK DOMO PRINCIPis ARAVSiaci MAGNæ BRITanniæ REGIS MDCXCVII.

La Paix Generale faite à Ryswik Maison du Prince d'Orange, Roi de la Grande-Bretagne 1697.

Au Revers est le Lion Belgique fier & couronné, tenant de la patte droite une branche d'Olivier, & apuyé de la gauche, dont il tient une Epée & une Balance, sur le Globe Terrestre; pour marquer que la Paix est la source de la sureté & de la Justice, selon le sens de ces mots écrits à l'entour :

HINC PAX UNDE ÆQVITAS.

L'Equité est inséparable de la Paix.

Et pour faire voir que ces avantages étoient aussi dus au Roi GUILLAUME, on lit dans l'Exergue :

ANGLORVM GLORIA REGE WILHELMO III. MDCXCVII.

La Gloire des Anglois sous le Roi Guillaume III. 1697.

La CCLXXVII. represente encore le Temple de *Janus* fermé, avec ces mots :

PACE TERRA MARIQVE PARTA JANVS CLVSVS CIↃ IↃ CXCVII.

Le Temple de Janus fermé à cause de la Paix faite par terre & par mer l'an 1697.

De l'autre côté on voit la Paix & l'Abondance qui se donnent la main, après avoir été si longtems separées; la Paix met le feu avec un flambeau à un monceau d'armes; & derriere l'une & l'autre il y a un Autel avec du feu, & ces mots à l'entour :

FELIX TEMPORVM REPARATIO.

L'heureux renouvellement des Tems.

Ce bonheur est marqué dans la Medaille CCLXXVIII. par une quantité d'Epis sortant d'un Casque renversé, avec ces mots :

PACIS ALVMNA CERES MDCXCVII.

Cerès est la Mere de la Paix 1697.

Et par quatre mains jointes ensemble au Revers, qui marquent l'union de l'Empire, de l'Espagne, de l'Angleterre & de la Hollande, encore plus forte par le lien de la Paix, qu'elle ne l'étoit auparavant pour la guerre, avec cette Legende :

COEVNT IN FOEDERA DEXTRÆ.

Leurs droites unies forment un seul lien.

La même chose est representée sous un autre Emblême dans la Medaille CCLXXIX. C'est l'Emblême de la Paix tenant une Corne d'abondance, avec ces mots :

PAX PUBLica 1697.

La Paix Generale.

Et au Revers celui de Mars assis sur un Monceau d'Armes desormais inutiles, où il se repose de tous ses travaux. La Devise est :

SAEVA SEDIT SUPER ARMA.

Il s'est assis sur ses cruelles armes.

Et pour faire voir que, dans l'intention des 4. Puissances dont on vient de parler, cette Paix ne devoit jamais être violée, on voit sur la Medaille CCLXXX. une femme assise sous un Arbre, tenant en main le Caducée de Mercure, avec ces mots continuez dans l'Exergue :

NVNQVAM VIOLETVR AB ÆVO TRANQVILLITAS REDVX.

Que la Tranquillité, qui est revenuë, ne soit jamais troublée.

Tandis que, de l'autre côté, Mercure & la Paix couvrent d'une Branche d'Olivier cette Partie du Globe Terrestre où est l'Europe; *de peur*, comme il est dit dans l'inscription, *que desséchée par le feu de la Guerre elle ne s'entrouvre toute entiere :*

NE TOTA DEHISCAT.

Dans l'Exergue on lit ces paroles :

PAX RYSWICK CONCLvsa MEDIANTe SVECIA 1697.

La Paix de Ryswik concluë par la Mediation de la Suede 1697.

La CCLXXXI. represente d'un côté une Corbeille où descend du Ciel une Corne d'abondance accompagnée d'une Branche d'Olivier & d'une Palme, selon les vœux de toute l'Europe exprimez par ces mots :

PACEM TE POSCIMVS OMNES.

Nous vous demandons tous la Paix.

Et de l'autre un Tambour qui ne sert plus, avec cette Legende en Allemand :

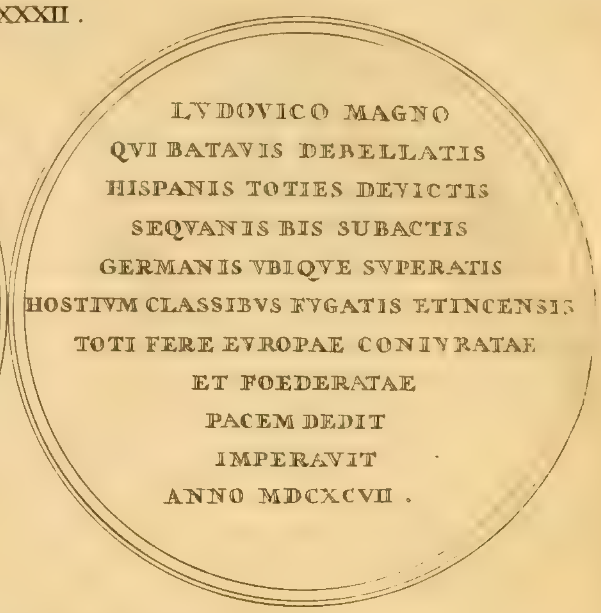
DER KREIG HAT ABERMAEL EINDE.

La Guerre a pris fin encore une fois.

Pag: 156.

CCLXXXII.





ANNI MDCXCVIII.

CCLXXXIII.





ANNI MDCXCIX.

CCLXXXIV.





CCLXXXV.





Enfin, comme les Medailles sur la Paix avoient commencé par les Louanges de Louïs XIV. qui s'en attribua tout l'honneur: elles finissent aussi par un Monument des plus flateurs pour ce Prince, à qui, dans la Medaille CCLXXXII. que nous allons expliquer, on en impute de nouveau la gloire, dans les termes les plus insultans pour les autres Puissances de l'Europe. D'un côté, elle represente le Buste de ce Monarque avec ces mots :

LVDOVICUS MAGNUS REX.

Louïs le Grand, Roi.

Et de l'autre, cette Inscription pompeuse:

LVDOVICO MAGNO
QVI BATAVIS DEBELLATIS, HISPANIS TOTIES DEVICTIS,
SEQVANIS BIS SVBACTIS, GERMANIS UBIQVE SVPERATIS,
HOSTIVM CLASSIBVS FVGATIS ET INCENSIS,
TOTI FERE EVROPÆ CONIVRATAE ET FOEDERATAE
PACEM DEDIT IMPERAVIT ANNO MDCXCVII.

A Louis le Grand
Lequel aiant battu les Hollandois, vaincu tant de fois les Espagnols,
Subjugué deux fois les Francs-Comtois, surmonté par tout les Allemands,
Mis en fuite & brûlé les Flotes de ses Ennemis,
A donné la Paix à presque toute l'Europe conjurée contre lui,
Et lui a imposé la nécessité de la recevoir l'an 1697.

Quel fonds peut faire la Posterité sur une telle Medaille, si on n'a soin de la confronter avec les faits Historiques

La suivante N°. CCLXXXIII. est beaucoup plus vraye, quoi-qu'elle ne fasse guere plus d'honneur à Louïs XIV. Le Roi d'Espagne étoit d'une santé si foible, que l'on craignoit à tout moment pour sa vie. Comme il n'avoit point d'Enfans, on n'ignoroit pas les prétensions du Roi T. C. à sa succession; ni que ce fût pour s'en emparer qu'il conservoit toutes ses forces sur pié, après avoir desarmé les Alliez par la conclusion de la Paix generale. Le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux des Provinces-Unies crurent pourvoir suffisamment à la tranquillité de l'Europe, en faisant de concert avec la France un Traité secret de Partage de tous les Etats de la Monarchie d'Espagne. Mais venant à faire reflexion, que le Roi T. C. pourroit bien, comme il arriva, n'avoir aucun égard à ce Traité, & prendre les armes à la mort du Roi Catholique, pour faire valoir ses prétensions, ils engagerent ce dernier à se choisir lui-même un Heritier pendant sa vie à l'exclusion d'un des Enfans de France. Le Prince Electoral de Baviere, Petit-fils de l'Imperatrice Sœur du Roi Catholique, fut donc celui qu'il nomma pour son Successeur dans son Testament. Mais la mort inopinée de ce jeune Prince mit Louïs XIV. en pleine liberté de faire un nouveau Traité de Partage, qu'il éluda même encore, en suggerant au Roi Catholique un second Testament en faveur de la Maison de Bourbon.

C'est ce premier partage secret de la Monarchie d'Espagne, proposé à bonne intention par le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux, qui est representé dans la Medaille que nous expliquons. D'un côté on y voit cinq cœurs sur un Autel intitulé

JOVI HOMORIO 1698.

A Jupiter présidant aux honneurs 1698.

Et cinq personnes qui se donnent la foi, savoir les Rois de FRANCE & d'ANGLETERRE, & trois Deputez des ETATS GENERAUX des Provinces-Unies; avec ces paroles au dessus :

CONVENTVS AUGUSTORUM PRO SALute PUBLICA.

L'Assemblée des Princes pour le Salut Public.

Au Revers est un affreux Dragon gardant l'entrée d'un Jardin planté de Grenadiers, au haut desquels est penduë une Toison d'or, avec ces mots :

VIGILANS ELVDIT HIANTEM.

Il écarte par sa Vigilance celui qui y aspire.

Pour marquer que ce Partage n'avoit été imaginé, que pour empêcher Louïs XIV. d'engloutir seul cette riche succession. Mais toutes les précautions qu'on put prendre furent inutiles, comme la suite le fera voir.

Il y avoit longtems qu'il s'étoit allumé une sanglante Guerre entre l'Empire d'Allemagne & l'Empire Ottoman. Ils suspendirent leurs Hostilitez l'an 1699. à la priere du Roi d'ANGLETERRE & des ETATS GENERAUX, qui interposerent leur Mediation pour la Paix d'une maniere si efficace, qu'elle fut enfin concluë à CARLOWITZ le 31. de Janvier. Tel est le sujet des deux Medailles suivantes. La 1. N°. CCLXXXIV. represente d'un côté un Globe Terrestre près duquel est un Hercule tenant un Marteau levé pour le briser; & au dessus, cette Legende continüée dans l'Exergue, qui marque à qui l'on fut redevable de sa conservation :

NASSAVIVS, BRITANnus, BATAVus CONSOLIDAVIT MDCXCIX.

Le Prince d'Orange, Roi d'Angleterre, & le Batave l'a affermi l'an 1699.

Au Revers sont les deux Empereurs jurant la Paix sur un Autel, avec ces paroles continuées dans l'Exergue :

EVROPA QVIESCAT, ASIA RESPIRET ARMISTITIA INTER
CÆSAREM, POLONUM, RVSSUM, VENETUM ET TVRCAM.

Que l'Europe se repose, & que l'Asie respire par l'Armistice conclu entre l'Empereur, le Roi de Pologne, les Russes, les Venitiens, & le Turc.

La 2. N°. CCLXXXV. represente d'un côté les deux Empereurs sous un Palmier, se donnant la main en signe d'Union, & tenant chacun une Epée renversée avec ces mots :

INTER CHRISTIANOS ET TVRCAS.

La Paix faite entre les Chrétiens & les Turcs.

Et de l'autre, trois Lys épanouïs, cantonnez de deux mains armées; au dessus, deux mains jointes, qui tiennent un Bouquet de Roses, symbole de l'Angleterre, pour marquer que la France avoit fomenté cette guerre, & que l'Angleterre avoit procuré la Paix, selon le sens de cette Legende :

DISTRACTI LILIIS, CONIVNCTI ROSIS.

Separez par les Lys, unis par les Roses.

Et dans l'Exergue :

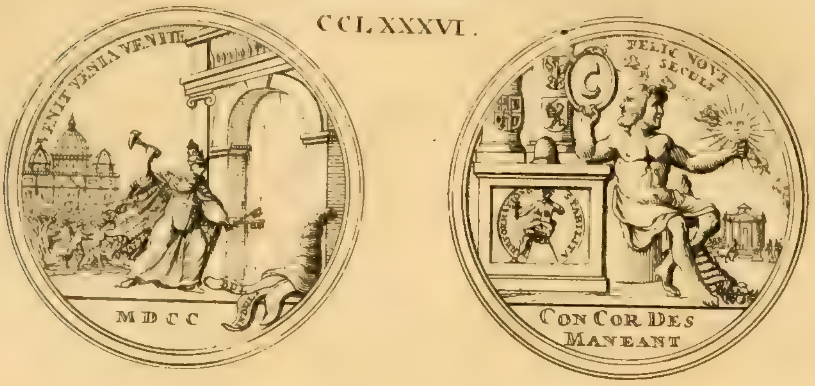
SANCITA IN ANNOS 25. DIE 31. JANUARII MDCXCIX.

La Paix faite pour 25. ans le 31. Janvier 1699.

Pag: 158.

ANNI MDCC.

CCLXXXVI.



CCLXXXVII.



ANNI MDCCI.

CCLXXXVIII.



ANNI MDCCII.

CCLXXXIX.



Le Siécle ne pouvoit finir plus heureusement que par ces Traitez de Paix, qui rétablissoient la tranquillité dans toute l'Europe. Mais par malheur elle ne dura pas longtems; la France tramoit sous main un Projet qui ne pouvoit qu'allumer une nouvelle guerre. Toutefois, comme il n'y avoit que l'Union des autres Puissances qui pût en détourner l'effet, chacun faisoit des vœux ardens, pour que le nouveau Siécle commençât sous de plus heureux auspices. La Révolution de cent ans achevée cette année 1700. donna lieu à diverses pensées ingenieuses, qui exprimoient en differentes manieres & le cours de ces années révoluës, & le renouvellement du Siécle qui alloit recommencer. Tel est, entre autres, le sujet de la Medaille CCLXXXVI. D'un côté, on y voit ce qui se passe à Rome l'Année Seculaire, où le Pape va ouvrir la Porte Sainte, qui étoit demeurée fermée durant cent ans, pour faire part au Peuple des Pardons & Indulgences dont il s'attribuë la dispensation. Ces Indulgences sont représentées ici par les Bulles ou Lettres qu'on voit sortir d'une Corne d'abondance; & l'invitation que le Pape fait au peuple de venir prendre part à ce Trésor dont il tient les Clefs, est exprimée par ces mots qu'on lit autour de la Medaille :

VENIT VENIA, VENITE. MDCC.

Le Pardon vient, venez le recevoir.

Au Revers, est une figure à deux visages, l'un vieux, l'autre jeune, tenant du côté de celui-ci un Soleil levant, & de l'autre un serpent en rond, dans lequel est un C. pour marquer la revolution de cent ans; sur le Piédestal où il est apuyé, est representée en bas Relief une autre figure assise sur une chaise à l'Antique, avec ces mots autour, qui font allusion à la Reformation du Calendrier :

REFORMATIONE STABILITA.

La Reformation des Tems etant établie.

Aux piés de la figure à deux visages est une Corne d'abondance; & au dessus, vers la route que le nouveau Soleil va parcourir, on lit ces paroles :

FELICITAS NOVI SECVLI.

La felicité du nouveau Siécle

Enfin, pour apliquer tous ces Emblêmes à la conjoncture présente, on voit sur le Piédestal deux Colonnes, où sont attachées les Armes de l'Empereur, de l'Angleterre & de la Hollande; & dans l'Exergue, ces paroles dont les Lettres Numerales marquent l'année MDCC.

ConCorDes Maneant.

Qu'ils demeurent unis.

Ils en avoient besoin en effet, pour s'opposer à l'ambition de la France. Cette Couronne avoit si bien menagé les interêts auprès du Roi d'Espagne Charles II. qu'elle lui fit faire un Testament en faveur de Philippe, Duc d'Anjou, par lequel, il le déclaroit son Successeur à tous ses Royaumes. Ce Testament fut la Pomme de Discorde, qui replongea l'Europe dans la confusion. Cependant, comme les mesures étoient prises de longue main, l'Espagne vint demander Philippe pour son Roi, & implorer la protection de Louïs XIV. pour établir son Petit-fils sur ce Trône. Tel est le sujet de la Medaille CCLXXXVII. où d'un côté est le Buste du nouveau Roi, avec cette Legende :

PHILIPPVS V. HISPANIARvm INDIARvm REX CATHOLicvs.

Philippe V. Roi des Espagnes & des Indes.

Et de l'autre, Louïs XIV. assis, & à ses piés l'Espagne, sous la figure d'une femme prosternée, avec ces mots qui expliquent suffisamment le dessein de la Medaille :

MONARCHia HISPANIARvm SVB CVRATELA.

La Monarchie d'Espagne sous curatelle.

Philippe partit au Mois de Decembre pour aller prendre possession de ses Etats. Il y arriva au Mois de Février 1701. Et ce fut sur son entrée Publique à Madrid, qu'on frapa la Medaille CCLXXXVIII. D'un côté on y voit le Buste de ce jeune Monarque sur un Piédestal, entre les Colonnes d'Hercule, avec un Soleil au dessus: sur le Piédestal sont les Armes d'Espagne avec la Devise de l'Empereur Charles V.

PLVS VLTRA.

Encore plus loin.

Devant cette figure, est une Femme assise qui represente l'Espagne; elle tient de la main droite un Sceptre, & de la gauche un Globe surmonté d'une Croix à laquelle il manque un Croison. Auprès d'elle est une valise pleine d'or, pour marquer que l'Espagne avoit été achetée; & tout autour est cette Legende:

HOC REGE QVIETA REVIVAM.

Sous ce Roi, je revivrai en repos.

PHILIPPO V. CODice CARoli II. HISPaniarvm INDiarvm &c. REGI CATholico,
A LVDovico XIV. APPROBato.

A Philippe V. Roi des Espagnes, des Indes &c. par le Testament de Charles II. aprouvé par Louis XIV.

Au Revers, est un Grenadier auquel pend la Toison d'or, & en Perspective Gibraltar, avec ces mots au dessus:

DIVISVM NON DISSECTVM.

Il est partagé, mais non pas coupé.

Et cette Inscription dans l'Exergue :

FELICIBVS AVSPICIIS CONGRATVLANTE IBERO PHILippvs V. HISPaniarvm Rex Catholicvs MADRITVM INGREDITVR XIV CAL. MARTII Anno MDCCI.

Philippe V. Roi Catholique d'Espagne entre heureusement à Madrid aux acclamations du Peuple le 15. Février 1701.

Toute l'Europe vit avec étonnement cet effet de la Puissance de Louïs XIV. Pour en prévenir les suites, l'Empereur, le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux firent ensemble le Traité appelé la *Grande Aliance.* Mais à peine étoit-il conclu, que le Roi Guillaume mourut au Mois de Mars 1702. Le seul regret qu'il parut avoir en mourant, fut de laisser les Provinces-Unies exposées à l'invasion de la France. Il rendit l'esprit en poussant sur elles un profond soupir; & ce fut sur la mort de ce grand Prince qu'on frapa la Medaille CCLXXXIX. D'un côté est son Buste avec la Legende ordinaire :

WILHELMVS III. Dei Gratia MAGnæ BRITanniæ FRANciæ ET HIBERniæ REX.

Guillaume III. par la Grace de Dieu Roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Au Revers est un Soleil qui se couche, & un Aigle qui s'éleve dans les Airs avec ces mots:

NON NISI SOLE OCCIDVO REVOLAT.

Il ne prend son vol pour s'en retourner que lors que le Soleil se couche.

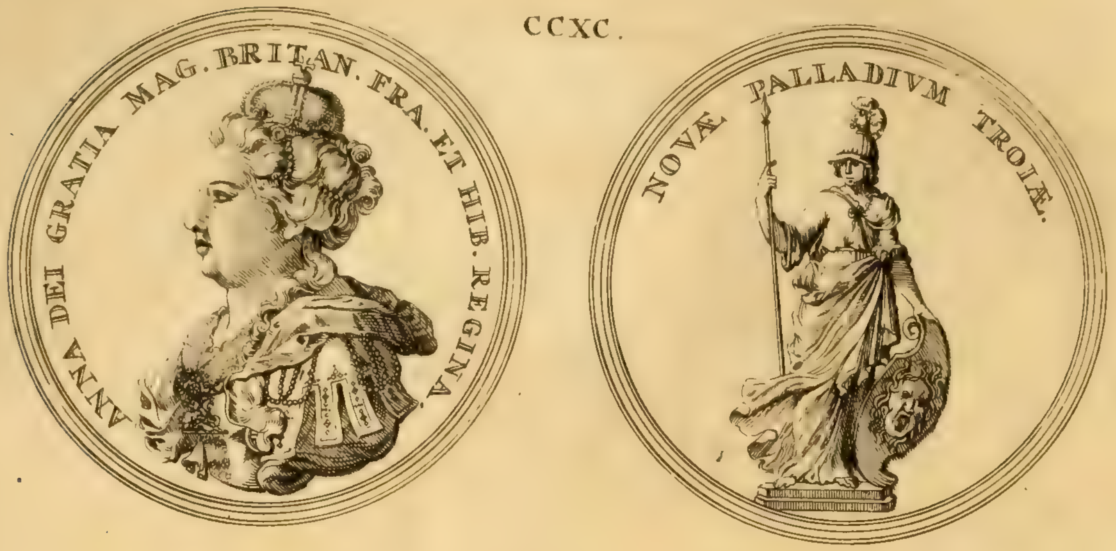
Et dans l'Exergue :

MORITVR ANNO MDCCII. XIX. MARTII.

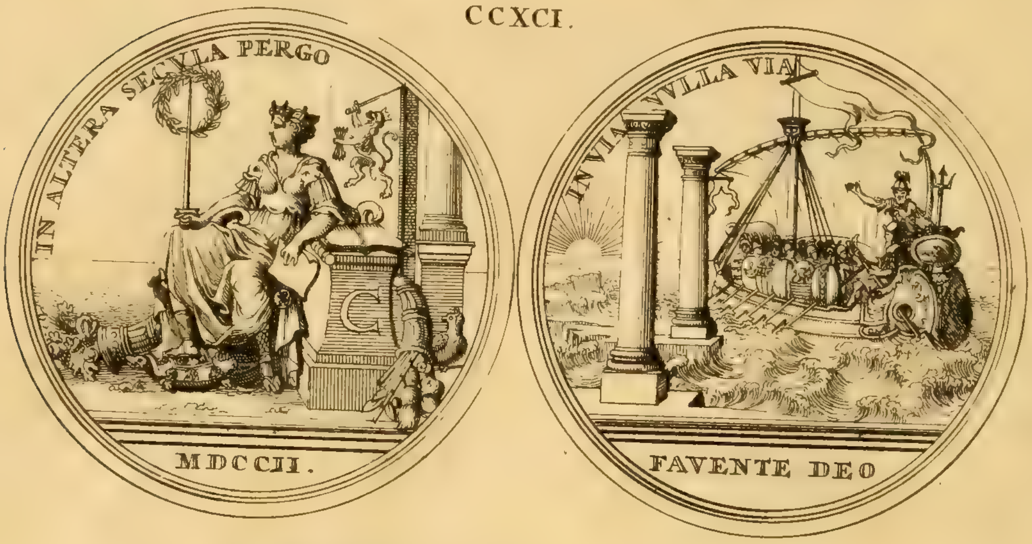
Il est mort le 19. Mars 1702.

Pag. 160.

CCXC.



CCXCI.



CCXCII.



CCXCIII.



La France s'attendoit, par cette mort, à une Revolution aussi favorable pour elle, que préjudiciable à l'Angleterre & à la Hollande. Mais comme tous les interêts en étoient réglez, aussi bien que l'ordre de la Succession, la Couronne fut deferée à la Princesse ANNE STUART, Sœur de la feuë Reine Marie, laquelle entra d'abord dans toutes les vuës du Parlement. Ainsi les suites fâcheuses, que la Mort de Guillaume avoit donné lieu de craindre, furent prévenuës d'une maniere qui surprit fort les autres Cours.

Ce fut donc au sujet de l'avénement de la Reine ANNE à la Couronne d'Angleterre, que l'on frapa la Medaille CCXC. que l'on voit ici. D'un côté, elle represente cette Princesse en Buste, aiant la Couronne sur la tête, avec cette Legende :

ANNA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

Anne par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Et de l'autre la même Princesse sous la figure d'une Pallas, avec cette Devise :

NOVÆ PALLADIVM TROIÆ.

Le Palladium de la Nouvelle Troye.

Pour marquer que par les sages mesures qui avoient été prises, & par les dispositions où paroissoit la nouvelle Reine, on pouvoit esperer qu'elle seroit aussi le Bouclier de l'Etat.

Il y avoit déja cent ans que les Etats Generaux avoient accordé à la COMPAGNIE DES INDES les Grands Privileges dont elle jouïssoit. Comme ils étoient même expirez, & qu'ils avoient besoin d'être renouvellez, les Directeurs firent fraper cette Medaille N°. CCXCI. en mémoire de ce renouvellement. D'un côté elle represente la Compagnie, sous l'Emblême d'une Femme assise, aiant une Couronne Navale sur la tête. De la main droite, elle tient une Epée nuë, avec une Branche de Laurier pliée en Couronne sur la pointe, qui sont les Armes de BATAVIA; & de la gauche elle tient ses Lettres de Privileges, d'où pendent les Sceaux de la Generalité. A ses piés sont des Cornes d'abondance, Symbole des Richesses que la Compagnie des Indes aporte à la Hollande. Elle s'apuye sur un Piédestal, où l'on voit sur un Pilastre les Armes des Etats Generaux; sur la Base est un C. pour marquer que la Compagnie a déja subsisté pendant cent ans; & autour de la Medaille, cette Devise, qui marque aussi sa durée future :

IN ALTERA SECVLA PERGO.

Je durerai dans les Siécles suivans.

Dans l'Exergue est marquée l'année MDCCII.

Au Revers est un Vaisseau à voiles & à rames, voguant en pleine Mer au delà des Colonnes d'Hercule qui sont sur le devant. Les Rames sont maniées par six personnes representant les six Chambres qui composent la Compagnie des Indes, savoir : AMSTERDAM, qui y est pour la moitié; MIDDELBOURG, pour un quart; DELFT, ROTTERDAM, HOORN & ENKHUYSEN, chacune pour un seiziéme. Dans le lointain est un Soleil couchant dont le Vaisseau suit la Route, comme pour l'aller réjoindre dans l'endroit où il se leve; & le Vaisseau a pour Pilote Neptune lui-même, pour marquer l'Empire de la Compagnie sur la Mer. C'est ce qui est exprimé par l'Inscription continuée dans l'Exergue :

INVIA NVLLA VIA FAVENTE DEO.

Nulle route n'est pour moi impratiquable avec le secours de Dieu.

Le Traité d'Alliance conclu, comme je l'ai dit, entre l'Empereur, l'Angleterre & les Etats Generaux, ne pouvoit laisser longtems les choses en l'état où elles avoient été jusqu'alors. La guerre n'étoit point déclarée; & quoi-qu'elle se fit en Italie au Nom de l'Empereur, elle ne se faisoit ailleurs que sous le nom de Troupes Auxiliaires. Le Roi de France, qui en aprehendoit les suites, fit diverses tentatives auprès des Etats Generaux pour les porter à se détacher des Alliez. Il leur écrivit une Lettre par le Comte d'Avaux son Ambassadeur pour leur representer que la mort du Roi Guillaume les delivroit de leurs Engagemens. Mais les motifs de leur Alliance étant les mêmes qu'auparavant, ils firent voir par leur conduite que rien n'étoit capable de la dissoudre. Ils en serrerent même les nœuds plus étroitement que jamais, en renouvellant l'Union des Provinces entre elles, qui fait leur principale force. Et tel est le sujet de la Medaille CCXCII. D'un côté elle represente le Jardin de la Hollande dans lequel est le Lion Batave armé, avec ces mots autour :

ANTIQVA VIRTVTE ET FIDE MDCCII.

Par l'ancienne valeur & fidelité. 1702.

Et de l'autre une Mer Orageuse, sur laquelle flottent 7. Pots de terre, Symboles des VII. Provinces; au dessus, on voit des Tonnerres qui se forment, pour marquer les Menaces de la France; & à l'entour cette Devise que nous avons déja vuë plus d'une fois :

FRANGIMVR SI COLLIDIMVR.

Nous sommes brisez si nous nous heurtons.

Ces Menaces ne tarderent pas à éclater. La France avoit formé le dessein de surprendre NIMEGUE, aiant pratiqué pour cela des intelligences dans la Ville. Le Duc de Bourgogne, en qualité de Generalissime, s'en aprocha avec les Troupes qu'il commandoit. Mais aiant été prévenu par les Comtes d'*Athlone* & de *Tilly*, qui se rangerent en bataille devant la Place, il falut en venir aux mains avant que de prétendre y entrer. Ces deux Generaux furent si bien secondez par le Canon des Remparts, s'étant jettez dans les Ouvrages exterieurs, pour se mettre à couvert de l'Artillerie Françoise, que le Duc de Bourgogne fut obligé de se retirer, voyant le mauvais succès de ses intelligences. Cette resistance de la Ville de NIMEGUE est le sujet de la Medaille CCXCIII. que l'on voit ici. D'un côté, elle represente l'Action dont on vient de parler, avec cette Legende :

NVMERVM VIRTUTE RETVNDIT MDCCII.

Elle repousse le grand nombre par la valeur 1702.

Au Revers est la même Ville sous la figure d'une femme couverte du Chapeau de la Liberté. Elle tient sous son bras droit le Livre de ses Privileges, & de l'autre le Bouclier de Pallas. Elle regarde un Siége vuide placé près d'un Tribunal où l'on voit les Faisceaux des Sept Provinces, pour marquer qu'il y avoit dans la Ville une place de Magistrat à remplir. Et autour de la Medaille est écrit :

LIBERTAS NEOMAGI INTVS ET EXTRA.

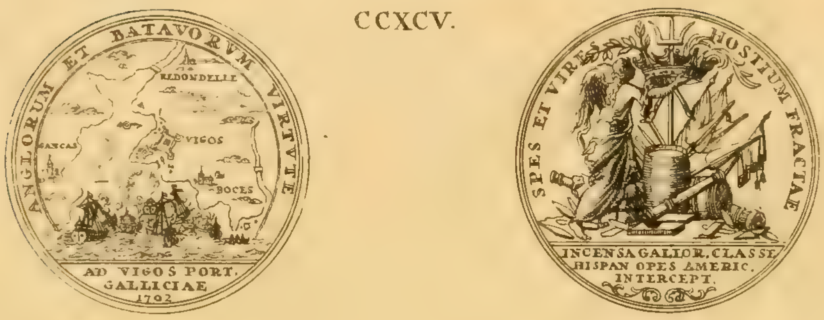
La Liberté de Nimegue tant au dehors qu'au dedans.

Pag:162.

CCXCIV.



CCXCV.



CCXCVI.



CCXCVII.



On en étoit venu trop loin de part & d'autre, pour continuer plus longtems la Guerre ſans la déclarer. Les trois Puiſſances Alliées commencerent à le faire le 15. de Mai: & le 5. de Juillet la même choſe fut faite par la France. Le Duc de Bourgogne étoit campé entre Cleves & Cranenbourg, aiant ſous lui le Maréchal de Bouflers qui obſervoit les mouvemens des Alliez. Les Generaux qu'on leur opoſa, furent le Lord Jean Churchil, Comte de Marlborough, de la part de la Reine d'Angleterre, & GODARD *de Reede*, COMTE D'ATHLONE, de la part des Etats Generaux. Comme ils chercherent en vain l'occaſion d'engager les François à un Combat, ils ne ſongerent qu'à faire des Conquêtes. Le Duc de Bourgogne, pour n'en être pas témoin, quitta l'Armée, & en laiſſa le Commandement au Maréchal de Bouflers. Celui-ci ne put empêcher la priſe de VENLOO par le COMTE D'ATHLONE, qui l'attaqua, après avoir achevé le Siége de KEISERSWAERT. Les Alliez ſe rendirent encore Maîtres de quelques autres Poſtes, ſans que les François puſſent s'y opoſer. Ces derniers aiant abandonné Erkelens pour ſe jetter dans RUREMONDE, le COMTE D'ATHLONE ne laiſſa pas d'attaquer cette Place, qu'il emporta au bout de cinq jours. Le Fort de STEVENSWEERT eut le même ſort, quoi-que défendu par une Garniſon nombreuſe. Il n'y eut pas juſqu'à la Ville de LIE'GE qui n'ouvrît ſes portes au General Hollandois. Enfin il eût partagé avec le Comte de Marlborough toute la gloire de cette Campagne, ſi une apoplexie dont il fut frapé n'eût tout à coup terminé ſes Exploits.

La mort de ce General fut un juſte ſujet de regrets pour les Alliez. On fit fraper à ſa Mémoire la Medaille CCXCIV. où d'un côté il eſt repreſenté en Buſte avec cette Legende :

GODARDVS ATHLONÆ COMES EXERCITVS FOEDERATI BELGII IMPERATOR.

Godard Comte d'Athlone General d'Armée des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Et de l'autre le Tombeau de ce General ſurmonté d'une Pyramide accompagnée de Trophées, ſur laquelle ſont en pluſieurs Cartouches les noms des Villes qu'il a conquiſes, comme KEISERSWAERT, VENLOO, STEVENSWEERT, RUREMONDE, LIE'GE, STOKEM, GREVENBROEC, HAMMONT, &c. avec cette Inſcription ſur le Tombeau, qui ſert de Baſe à la Pyramide :

SIC BATAVIS CONTINGIT AB HERCULE THESEVS MDCCII.

La Hollande eſt ſemblable à Hercule, elle tire ce Theſée des Enfers.

Pour dire que ce Monument, fondé ſur les grands Exploits du COMTE D'ATHLONE, feroit à jamais revivre ſa mémoire.

Les Evénemens Maritimes ne furent pas moins favorables aux Alliez. Jamais on ne vit tant de priſes faites ſur les François & ſur les Eſpagnols. Témoin l'Expedition de VIGO, où la plus grande partie de la Flote venuë de la Nouvelle Eſpagne, fut priſe avec toutes les Richeſſes dont elle étoit chargée. Tel eſt le ſujet des 3. Medailles que l'on voit ici.

La 1. N°. CCXCV. repreſente d'un côté le Port de VIGO, le Plan de la Ville, & la maniere dont les Vaiſſeaux de France & d'Eſpagne furent brûlez, avec ces mots autour :

ANGLORVM ET BATAVORVM VIRTVTE.

Par la valeur des Anglois & des Hollandois.

Et dans l'Exergue cette Inſcription :

AD VIGOS PORTVM GALLICIÆ 1702.

A Vigo Port de Gallice 1702.

Au Revers eſt une Victoire aîlée ſoûtenant une Couronne dans laquelle eſt paſſé un Trident avec une Branche de Laurier & une Palme, au deſſus d'un Trophée d'armes & d'étendards gagnez ſur les Ennemis. Au milieu du Trophée eſt une Tonne où ſont les Tréſors de cette Priſe, autour de laquelle on lit ces paroles :

SPES ET VIRES HOSTIVM FRACTÆ.

L'Eſperance & la force des Ennemis abatuës.

Et dans l'Exergue :

INCENSA GALLORVM CLASSE HISPANIÆ OPES AMERICANÆ INTERCEPTÆ.

La Flote de France brûlée, & les Richeſſes d'Eſpagne, venant de l'Amerique, interceptées.

La 2. N°. CCXCVI. repreſente d'un côté la Reine ANNE en Buſte, avec ces mots :

ANNA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

Anne par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Et de l'autre, la Flote Ennemie brûlée dans le Port de VIGO par celle des Alliez, avec ces mots continuez dans l'Exergue :

GALLORVM HISPANORVMQVE CLASSIS EXPVGNATA, COMBVSTA, CAPTA
BRITANNORVM BATAVORVMQVE EXPEDITIO AD VIGOS MDCCII.

La Flote de France & d'Eſpagne battuë, brûlée, & priſe; Expedition des Anglois & des Hollandois 1702.

La 3. N°. CCXCVII. a d'un côté un Trophée d'armes & de depouilles de Vaiſſeaux, ſoutenu par un Aigle, une Licorne & une Lionne; au milieu eſt le Bouclier de Minerve, avec les marques de l'Empire, de l'Angleterre & de la Hollande, repreſentées par une Aigle éployée, une Roſe & ſept Flêches, avec ce Diſtique à l'entour :

TELA ROSA ET MAGNI JOVIS ALES SIC TIBI, GALLE,
GORGONA DEMONSTRANT, SIC ET, IBERE, TIBI.

C'eſt ainſi, François & Eſpagnols, que les Flêches, la Roſe & l'Oiſeau du grand Jupiter vous font voir la Tête de Meduſe.

Au Revers eſt une Colonne en Trophée, piquée de Prouës & de Gouvernails de Vaiſſeaux; au haut ſont arborez les Etendarts pris ſur la France & ſur l'Eſpagne, comme le marque la Victoire qui termine la Colonne. Dans le Champ de la Medaille ſont les Flotes Françoiſe & Eſpagnole qui brûlent devant la Ville de *Vigos* & de *Redondelle*, avec cette Legende dans le cercle interieur :

TROPHÆA HÆC CÆTERA FLAMMIS.

Ceci a été reſervé pour Trophée, & le reſte a été livré aux flammes.

Dans le contour exterieur on lit ces paroles :

HI NOSTRI REDITVS EXPECTATIQVE TRIVMPHI MEMORIÆ INCENSI
CATAPLI AMERICO-HISPANICI ET CLASSIS GALLICÆ AD VIGOS.

Tel fut notre retour & le Triomphe que nous avions eſperé. En mémoire de l'Incendie de la Flote Marchande d'Eſpagne venant de l'Amerique & de la Flote Françoiſe, à Vigo.

Sur la Baſe de la Colonne eſt écrit : ANNO LIBERTATIS TRIVMPHALI MDCCII.

L'année où la Liberté triompha 1702.

L'Em-

Pag: 164.

CCXCVIII



ANNI MDCCIII.

Pag: 164.

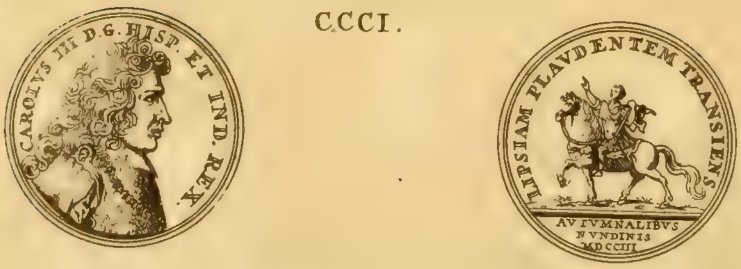
CCXCIX.



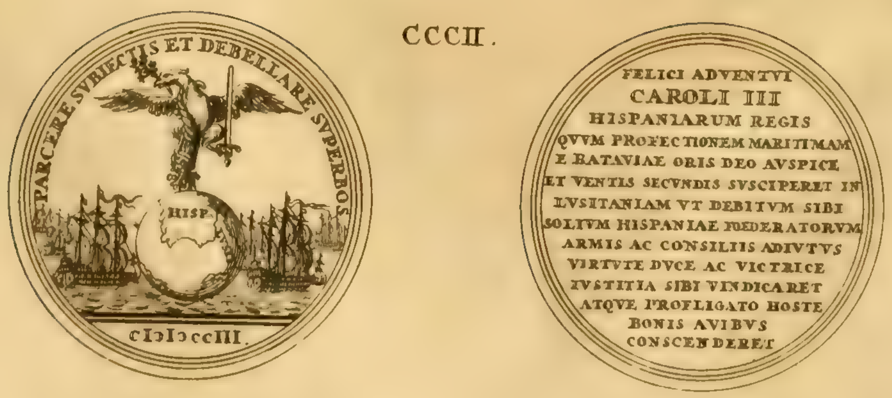
CCC.



CCCI.



CCCII.



L'Empereur n'eut pas moins de ſuccès ſur le haut Rhin, que ſes Alliez en avoient eus ſur Mer & aux Pays-Bas. Le Roi des Romains entreprit le Siége de Landau, une des plus fortes Places de l'Europe; & malgré la belle défenſe du Sieur de Melac, qui en étoit Gouverneur, il ne laiſſa pas de l'emporter. On y trouva cette Monnoye No. CCXCVIII. faite de morceaux de Plats & d'aſſiettes d'argent, de la valeur de 21. ſols, comme il paroît par l'Inſcription :

I. LIVRE I. Sol LANDAV 1702.

Il y en avoit auſſi de Cinquante ſols. La priſe de Haguenau, qui ſuivit de près ce Siége, termina les conquêtes des Imperiaux en Allemagne.

Les ſervices du Comte de Marlborough lui aiant merité le titre de Duc, que la Reine d'Angleterre lui donna, il s'éforça la campagne ſuivante de montrer par de nouvelles Expeditions combien il étoit digne de cet honneur. La premiere qu'il entreprit fut le Siége de Bonn, qu'il acheva en peu de jours au Mois de Mai. Toute forte qu'étoit cette Place, il n'étoit pas poſſible qu'elle réſiſtât au feu continuel de 50. Mortiers & de 100. piéces de Canon dont le General Coehorn la fit battre ſans relâche; le Marquis d'Alegre, qui la défendoit, fut bientôt contraint de capituler.

Tel eſt le ſujet de la Medaille CCXCIX. où d'un côté on voit la Reine d'Angleterre en Buſte avec la Legende ordinaire; & de l'autre, le Plan du Siége avec ces paroles continuées dans l'Exergue:

BONA A MALIS EREPTA SOCIALIBVS ARMIS IDIBvs MAII MDCCIII.

Bonn arrachée aux Méchans par les Armes des Alliez le 15. Mai 1703.

De là, Mylord Duc revint dans le Brabant, pour tâcher d'engager les François à un Combat. Mais n'aiant pu y réuſſir, il entra dans le Pays de Liége; aſſiégea Hui, dont il ſe rendit maître au Mois d'Août en peu de jours; & marcha enſuite vers Limbourg, qu'il reduiſit ſur la fin de Septembre. Ces deux Conquêtes, jointes à celle de Bonn, font le ſujet de la Medaille CCC. D'un côté on y voit la Reine Anne en Buſte comme dans la precedente; & de l'autre, une femme proſternée qui preſente trois clefs dans un Baſſin au Duc de Marlborough qui eſt à cheval, avec cette Legende continuée dans l'Exergue :

SINE CLADE VICTOR CAPTIS BONNA, HUO, LIMBURGO 1703.

Victorieux ſans carnage par la priſe de Bonn, de Hui & de Limbourg en 1703.

Sur ces entrefaites, le Roi de Portugal ſe déclara pour les Alliez, & quitta le Parti du Roi Philippe. L'Empereur profita de la conjoncture pour faire couronner l'Archiduc Roi d'Eſpagne ſous le Nom de Charles III. Il le fit à la ſollicitation de la Reine d'Angleterre & des Etats Generaux qui reconnurent le nouveau Roi, auſſi bien que le Roi de Pruſſe & l'Electeur de Hanover. Après quoi, ce Prince aiant publié ſes Droits ſur la Monarchie d'Eſpagne ſe mit en état de les faire valoir. Il vint en Hollande pour ſe rendre de là en Portugal; & paſſant par Leipsick, on y frapa la Medaille CCCI. à ſon honneur.

D'un côté on y voit le Buſte de ce Prince, avec cette Legende :

CAROLVS III. Dei Gratia HISPaniarvm ET INDiarvm REX.

Charles III. par la Grace de Dieu Roi d'Eſpagne & des Indes.

Et de l'autre, le même Prince à cheval, avec ces paroles continuées dans l'Exergue:

LIPSIAM PLAVDENTEM TRANSIENS
AVTVMNALIBVS NVNDINIS MDCCIII.

En paſſant par Leipſick, il y fut reçu avec aplaudiſſement, à la foire d'Automne 1703.

Arrivé qu'il fut à la Haye, où il s'embarqua pour paſſer en Angleterre & de là en Portugal, on y frapa la Medaille CCCII. où d'un côté eſt repreſenté un Globe Terreſtre ſur lequel on voit l'Eſpagne. Au deſſus eſt un Aigle qui ſemble voler de ce côté-là, tenant de l'une de ſes ſerres une Epée nuë, & de l'autre une Corne d'abondance, avec une Branche d'Olivier à ſon bec. A côté du Globe ſont les Vaiſſeaux ſur leſquels le Prince fut tranſporté; & autour de la Medaille, cette Legende qui marque les motifs de ſon Voyage, ſavoir :

PARCERE SUBJECTIS ET DEBELLARE SVPERBOS CIƆIƆCCIII.

De pardonner à ceux qui ſe ſoumettroient, & de dompter les Superbes. 1703.

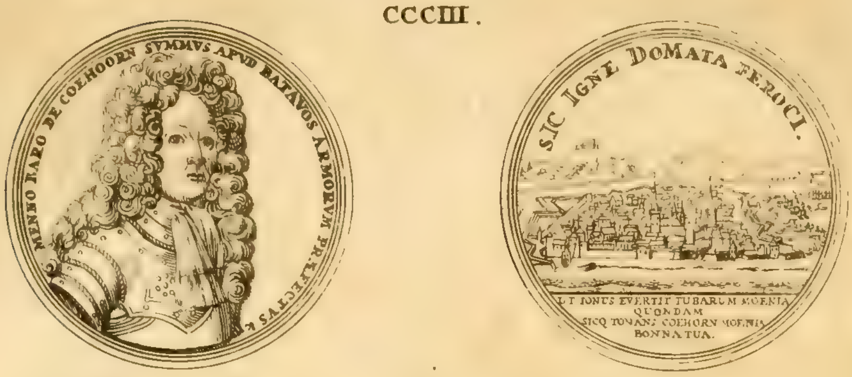
Au Revers eſt l'Inſcription ſuivante qui explique ce ſujet plus au long :

FELICI ADVENTVI CAROLI III.
HISPANIARVM REGIS, QVVM PROFECTIONEM MARITIMAM
E BATAVIAE ORIS DEO AVSPICE ET VOTIS SECVNDIS SVSCIPERET IN LVSITANIAM
UT DEBITVM SIBI SOLIVM HISPANIAE FOEDERATORVM ARMIS AC CONSILIIS ADIVTVS
VIRTVTE DVCE AC VICTRICE JVSTITIA SIBI VINDICARET ATQVE
PROFLIGATO HOSTE BONIS AVIBVS CONSCENDERET.

A l'heureuſe arrivée de Charles III.
Roi d'Eſpagne,
Lorſqu'il partit par Mer de Hollande pour le Portugal ſous la protection de Dieu,
Et avec un vent favorable, pour ſe rendre Maître du Trône d'Eſpagne
qui lui étoit dû,
Aſſiſté des Armes & des Conſeils des Alliez,
Et conduit par la Valeur & par la Juſtice Victorieuſe,
Afin de monter ſur ce Trône, ſous d'heureux auſpices, après qu'il auroit vaincu
& chaſſé les Ennemis.

Pag: 166.

CCCIII.



CCCIV.



ANNI MDCCIV.

CCCV.



CCCVI.



La France ne vit point ſans depit le promt ſuccès de l'Expedition de Bonn. Elle eſperoit que le Siége en ſeroit beaucoup plus long; & le Maréchal de Villeroi, pour profiter de cette Diverſion, voulut entreprendre celui de Liége. Mais Bonn aiant capitulé dans ce tems-là, il craignit de s'attirer ſur les bras une Armée ſuperieure à la ſienne. C'eſt ainſi que le General Coehorn, par le grand feu dont il battit cette Ville, non ſeulement fit une Conquête importante pour les Alliez, mais rompit les meſures du General François, qui furent déconcertées par ſa diligence. Auſſi lui attribua-t-on la principale gloire de ce ſuccès; & outre la Medaille que nous avons vuë ci-devant, qui en fait honneur à la Reine d'Angleterre, on frapa en mémoire de ce General celle qu'on voit ici No. CCCIII. D'un côté, il y eſt repreſenté en Buſte avec cette Legende:

MENNO BARO DE COEHORN SVMMVS APVD BATAVOS ARMORVM PRÆFECTVS.

Mennon Baron de Coehorn, General de l'Artillerie des Hollandois.

Et de l'autre, le Plan de la Ville de Bonn, telle qu'elle étoit après le Siége, avec cette Deviſe dont les Lettres Numerales marquent l'année 1703.

sIC IgnE DoMata feroCI.

Ainſi elle ſut domptée par un feu violent.

Elle eſt repreſentée ſans murailles, comme *Jericho*, par alluſion à ce qui arriva autrefois à cette Ville, comme l'explique ce Diſtique qu'on lit dans l'Exergue:

UT TONUS EVERTIT TUBARUM MOENIA QVONDAM,
SICQve TONANS COEHORN MOENIA BONNA TVA.

Comme le ſon des Trompettes renverſa autrefois les murs d'une Ville,
Ainſi tes murs ſont renverſez, ô Bonn, par le foudroyant Canon de Coehorn.

Autant que cette Conquête fut glorieuſe aux Armes Angloiſes & Hollandoiſes, autant celles de Pruſſe ſe ſignalerent dans la Gueldre Eſpagnole, par la priſe de la Ville qui a donné ſon nom à tout le Duché. Ce fut le Comte de Lottum, General des Troupes Pruſſiennes, qui en fit le Siége, après avoir achevé celui de Rhinberg. Il y acquit d'autant plus de gloire, que Gueldre n'avoit jamais été conquiſe. C'eſt ce qui eſt exprimé par la Medaille CCCIV. où d'un côté eſt le Roi de Prusse en Buſte, avec cette Legende:

FRIDERICUS PRIMVS Dei Gratia REX BORVSSIÆ.

Frederic I. par la Grace de Dieu Roi de Pruſſe.

Et de l'autre le même Prince aſſis, habillé à la Romaine & couronné par la Victoire qui eſt derriere lui. A ſes piés eſt une femme à genoux qui lui preſente les Clefs de la Ville. Dans le lointain eſt le Plan du Siége avec ces paroles au deſſus:

VINCIT INVICTAM.

Il vainc celle qui n'a jamais été vaincuë.

Et dans l'Exergue, cette Inſcription:

GELDRIA PRIMVM EXPUGNATA MDCCIII.

Gueldre priſe pour la premiere fois l'an 1703.

C'étoit le tems que l'Electeur de Baviere venoit de ſe déclarer pour la France. On le flattoit des plus grandes eſperances, même de le faire monter ſur le Trône Imperial: ce qui joint à pluſieurs Millions qu'on lui donna, précipita enfin ce Prince dans tous les malheurs où on l'a vu tomber. Il debuta par la ſurpriſe d'Ulm, Capitale de la Souabe. Puis, s'étant ſaiſi de quelques autres Places, il détacha le Comte d'Arco, General de ſa Cavalerie, pour s'aprocher du Rhin, & demeura en Souabe avec le reſte de ſes Troupes, pour diviſer celles des Cercles. Peu après ſe fit la jonction des François & des Bavarois, ſuivie de diverſes expeditions: ce qui engagea le Duc de Marlborough à paſſer en Allemagne en 1704. pour ſecourir l'Empereur, & joindre le Prince Louïs de Bade. Comme ils marchoient vers Donawert, dans le deſſein de penetrer en Baviere, ils aprirent que le Comte d'Arco, avec les Troupes qu'il commandoit, s'étoit retranché près de Schellemberg, ſurquoi le Prince de Bade aiant été reconnoître ſes retranchemens, l'y attaqua, l'y força, & lui tua ſept à huit mille hommes.

Tel eſt le ſujet de la Medaille CCCV. où d'un côté eſt le Buſte de ce Prince, avec cette Legende:

LUDovicvs WILHelmvs Margravivs BADENsis EXercitvs CAESarei GENeralis LOCitenens.

Louis-Guillaume, Margrave de Bade, Lieutenant General de l'Armée de l'Empereur.

Et de l'autre, les Retranchemens de Schellemberg, & le Plan de Donawert, dont l'antiquité eſt marquée par un Vieillard, qui eſt ſur le devant, tenant une Couronne, avec ces mots autour, continuez dans l'Exergue:

HOSTE CÆSO, FUGATO, CASTRIS DIREPTIS AD SCHELLEMBERGAM-DONAVERDAM 1704.

L'Ennemi battu, mis en fuite, & ſon Camp pillé, à Schellemberg près de Donawert l'an 1704.

Cependant, la Mort du Roi Guillaume, avoit aporté quelque changement dans les Provinces-Unies. Quelques Villes voulurent s'en prévaloir pour changer leur Gouvernement. Entre autres Middelbourg, Capitale de Zeelande, voulut créer un nouveau Magiſtrat, & il s'y éleva quelque trouble à ce ſujet. Mais il fut aſſoupi dès ſa naiſſance; & c'eſt ce qui donna lieu à la Medaille CCCVI. D'un côté eſt repreſentée cette Ville ſous l'Emblême d'une Femme dans un Fort couronnée de Tours, tenant d'une main ſes Armes, & de l'autre une Pique au haut de laquelle eſt le Chapeau de la Liberté, avec ces mots:

HANC TVEMVR.

C'eſt elle que nous défendons.

Dans le Champ de la Medaille eſt la Maiſon de Ville, & ſur le Devant une Populace aſſemblée, avec ces mots dans l'Exergue:

VALET IRRITATA.

Elle eſt puiſſante quand elle eſt irritée.

Et ſur le Fort: Senatvs PopvlvsQve Mediobvrgensis.

Le Senat & le Peuple de Middelbourg.

Au Revers eſt repréſenté *Perſée* tenant d'une main un ſabre nu, & de l'autre la Tête de *Meduſe* qu'il a coupée, avec ces mots:

PERSEI VIRTVTE DEVICTA.

Vaincuë par la valeur de Perſée.

Près de ce Heros eſt le Cheval aîlé ſur lequel il étoit monté, & à ſes piés le Corps de Meduſe avec ces paroles dans l'Exergue:

MEDIOBVRGVM ZELANDIÆ XXVI. JANvarii MDCCIV.

Middelbourg en Zéelande le 26. Janvier 1704.

Pag. 168.

CCCVII.



Pag. 168

CCCVIII.



Pag: 168.

CCCIX.



Pag. 168.

CCCX.



Le Prince EUGENE DE SAVOYE, dont la France ne connoissoit pas encore le prix, en étant sorti fort jeune, étoit allé servir l'Empereur. Après plusieurs Expeditions qu'il seroit trop long de raporter ici, il fut joint par le Duc de MARLBOROUGH, dont il n'attendoit que le renfort pour attaquer les François à HOCHSTET. Ceux-ci etoient campez dans un Terrain fort avantageux. Il falloit, pour y arriver, passer un Marais que l'on croyoit impraticable. Mais la nécessité qu'il y avoit de les faire sortir de l'Empire, où ils avoient eu jusqu'alors la superiorité, engagea les Generaux des Alliez à prendre si bien leurs mesures, que l'Action fut décisive. Elle se passa le 13. d'Août avec tant de succès, que toute la Cavalerie Françoise fut enfoncée & défaite sans aucun retour. Vingt-sept Bataillons de leur Infanterie furent envelopez dans un Village, & quatre Régimens de Dragons, qui furent coupez, se virent obligez de capituler. La perte des François, de leur propre aveu, monta à près de 40. mille hommes, & il en couta environ 12. mille aux Alliez. Ils ne pouvoient acheter que cherement une Victoire si complete, qui délivroit l'Empire, & mettoit l'ennemi hors d'état de rien entreprendre de longtems.

C'est ce qui est exprimé en diverses manieres par les 3. premieres Medailles que l'on voit ici. La 1. No. CCCVII. represente d'un côté les Bustes du Prince EUGENE & du Duc de MARLBOROUGH avec cette Legende :

EUGENIUS PRINCEPS SABAUDIÆ. JOHannes DUX MARLBOROUGH.

Eugene Prince de Savoye. Jean Duc de Marlborough.

Dans l'Exergue on lit ce Distique :

HIC POLLVX HIC CASTOR ADEST QVOS GLORIA FRATRES
HOOGSTETQVE FACIT. TU QVOQVE, GALLE, VIDES.

C'est ici Pollux & Castor, que la Gloire & la journee d'Hochstet a rendus Freres.
François, vous en êtes témoins.

De l'autre côté est le Combat d'HOCHSTET, où l'on voit les Heros EUGENE & MARLBOROUGH à cheval, exhortant leurs troupes à faire leur devoir. Le Champ de Bataille est jonché de François. Sur le devant on en voit une troupe qui met bas les Armes ; entre autres le Maréchal de *Tallard* qui rend l'Epée au Victorieux. Et dans les airs une Renommée qui publie la gloire d cette Expedition : avec ces mots autour :

HEROUM CONCORDIA VICTRIX.

C'est à l'union de ces deux Heros qu'est duë la Victoire.

Et dans l'Exergue cet autre Distique :

QVÆ CONJUNCTA SIMUL NUNC FULGENT SIDERA, AMICIS,
HOSTE TRIUMPHATO, PROSPERA CUNCTA FERUNT.

Ces deux Astres qu'on voit ici briller ensemble, après la défaite de l'Ennemi,
annoncent toujours la prosperité à ceux pour qui ils se déclarent.

La 2. N°. CCCVIII. represente le P. EUGENE seul en Buste avec cette Legende :

EUGENIVS FRANCiscvs PRinceps SABavdiæ, CÆSarei
EXERcitvs GENERalis COMMendator.

François Eugene Prince de Savoye, General des Armées de l'Empereur.

Au Revers sont les Tentes des François & des Bavarois, à l'entrée desquels on en voit plusieurs étendus ; avec ces mots autour qui designent le Prince Eugene :

GENII VIRTUTE BONI. II. REGvm 19.

Par la vertu du bon Ange. II. Rois 19.

Et ces paroles dans l'Exergue :

GALLIS BAVARISQve CÆSIS, TALLARDO CVM X. MILLibvs
AD HOCHSTADivm CAPTo 1704.

Les François & les Bavarois battus, & Tallard pris avec dix mille hommes de ses troupes en 1704.

La 3. N°. CCCIX. represente encore le P. EUGENE & le Duc de MARLBOROUGH, sous la figure de deux Guerriers à genoux, qui implorent le secours du Ciel par ces paroles :

VT SESE TERTIVS ADDAT DVX DEVS.

Afin que Dieu se joigne à eux pour les conduire.

Et de l'autre côté, la Bataille d'HOCHSTET avec ces mots autour :

SOCIVM COMITANTIBVS ARMIS
TEVTONIÆ TANTIS SE TOLLIT GLORIA REBVS.
AD HOCHSTET 13. AVGvsti 1704.

Tant l'Allemagne remporte de gloire, par l'union des forces de ses Alliez, à Hochstet le 13. Août 1704.

Le Duc de Marlborough aiant disposé toutes choses pour les Siéges de TRAERBACH & de SAARBRUCH, en laissa l'entiére execution au P. Hereditaire de HESSE-CASSEL, aujourd'hui Roi de Suede, & partit pour *Landau* le 4. de Novembre. *Saarbruch* ne tint que 4. jours ; après quoi le P. Hereditaire de HESSE-CASSEL s'étant rendu devant TRAERBACH, battit si vivement cette place, quoi-que située sur un Roc escarpé, que les assiégez craignant un assaut general, demanderent à capituler le 18. Decembre. Tel est le sujet de la Medaille CCCX. D'un côté on y voit le Prince en Buste avec cette Legende :

FRIDERICVS HASSIÆ PRinceps HÆReditarivs.

Frederic Prince Hereditaire de Hesse-Cassel.

Et de l'autre la Forteresse de TRAERBACH située sur un Rocher, avec ces mots, qui relevent la gloire du Vainqueur par la difficulté de l'entreprise :

AMAT ARDVA VIRTVS.

La Valeur aime les choses difficiles.

Et dans l'Exergue, le nom ancien de la Place, avec la Date de cette Expedition, qui en marque encore la difficulté.

GRÆVENBVRGvm EXPVGNatvm Die 18. DECembris 1704.

Traerbach emporté le 18. Decembre 1704.

Durant

Pag·170.

CCCXI.



Pag 170.

CCCXII.



Pag: 170.

CCCXIII.



CCCXIV.



CCCXV.



Durant ce tems-là, les Flotes combinées d'Angleterre & de Hollande allerent se présenter devant GIBRALTAR. Le Prince de *Darmstat* y fit Descente à la tête de deux mille hommes, avec lesquels aiant inutilement sommé le Gouverneur de le recevoir, il en fit mettre à terre un plus grand nombre, qui obligerent bientôt la Place de se rendre. Ainsi les Alliez se virent les Maîtres de la communication des deux Mers. Un Exploit de cette importance couronnoit dignement tous ceux qui l'avoient precedé. On voulut les réunir dans la Medaille CCCXI. D'un côté elle represente la Reine d'ANGLETERRE en Buste, avec cette Legende :

ANNA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

Anne par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France, & d'Irlande.

Au Revers est la *Navigation* ou l'ANGLETERRE, sous la figure d'une femme tenant d'une main un Gouvernail & de l'autre une Ancre ; auprès d'elle est une Divinité de la Mer, qui lui en aporte des présens, & qui tient le Chapeau de la Liberté. La Navigation est assise au pié d'un Palmier, où sont attachez trois Ecussons, avec ces mots dans celui du milieu :

GERMANIA LIBERATA, HOSTE FUGATO.

L'Allemagne délivrée, l'Ennemi mis en fuite.

Sur celui qui est à droite, il y a :

DE GALLIS ET BAVARIS AD DONAVERTUM.

Victoire remportée sur les François & les Bavarois à Donawert.

Sur le troisiéme est écrit :

DE GALLIS ET BAVARIS ITERUM AD HOGSTADIUM.

Les François & les Bavarois battus une seconde fois à Hochstet.

Et pour marquer que la Prise de GIBRALTAR, representée dans le lointain, avec les Flotes d'ANGLETERRE & de *Hollande* dans le Champ de la Medaille, étoit comme le couronnement de tous ces Exploits, on lit autour : DIVES TRIUMPHIS ANGLIA.

L'Angleterre riche en Triomphes.

Et dans l'Exergue :

FRETO GADITANO OCCUPATO CLASSE GALLICA FUGATA MDCCIV.

Le Detroit de Gibraltar occupé, & la Flote de France mise en fuite l'an 1704.

La Medaille CCCXII. est sur le même sujet. D'un côté elle represente la Reine ANNE, comme dans la precedente, & de l'autre, la même Princesse en Guerriere, assise sur un Trophée d'armes surmonté d'une Victoire aîlée. D'un bras elle est apuyée sur l'Ecu de ses Armes ; de l'autre main, elle tient une figure de la Victoire. Devant elle est Neptune qui vient lui offrir une Couronne ; & derriere ce Dieu est un autre Trophée où ces mots sont écrits sur un Ecusson :

GERMANIA SERVATA, GALLIS BIS VICTIS.

L'Allemagne sauvée, les François deux fois vaincus.

Autour de la Medaille est cette Legende :

MARIS IMPERIUM ASSERTUM PORTU GIBRALTAR CAPTO, CLASSE GALLICA FUGATA.

L'Empire de la Mer assuré par la Prise de Gibraltar & par la deroute de la Flote Françoise.

Et dans l'Exergue :

VIRTUS ANGLORUM VICTRIX PERPETUA. 1704.

La Valeur des Anglois est toujours Victorieuse. 1704.

On pouvoit dire la même chose de tous les Alliez. Après la Bataille d'Hochstet, ils marcherent vers ULM, dont le Baron de THUNGEN fit le Siége, & où il prit deux mille cinq cens François à composition. Tel est le sujet de la Medaille CCXIII. D'un côté ce General y est representé en Buste avec cette Inscription :

HANS CAREL LUDOVICUS BARO DE THUNGEN SACRÆ CÆSAREÆ MAJESTATIS GENERALIS CAMPI MARESCHALLUS.

Hans Charles-Louis Baron de Thungen, Maréchal de Camp General des Armées de S. M. I.

Et de l'autre, ce même General, qui donne la main à une femme épouvantée, & la délivre de la crainte de ses Ennemis. C'est la Ville d'ULM, comme on le voit à sa Couronne de Tours & à ses Armes qui sont à côté d'elle en bas relief sur un Piédestal, sur lequel est un Ecusson où on lit ces mots dans une Couronne de Chêne : OB CIVES SERVATOS.

Pour avoir sauvé les Citoyens.

Autour de la Medaille est écrit :

ASSERTORI LIBERTATIS.

Au Conservateur de la Liberté.

Et dans l'Exergue :

ULMA GALLIS EREPTA DIE 13. SEPTEMBRIS 1704.

Ulm arrachée aux François le 13. *Septembre* 1704.

La suivante N°. CCCXIV. est une Monnoye frapée à ULM dans le même tems. D'un côté elle represente les armes de la Ville avec ces mots autour :

MONETA ARGENTEA REIPUBLICÆ ULMENSIS.

Monnoye d'argent de la Republique d'Ulm.

Et de l'autre l'Aigle Imperiale soutenant le Globe du Monde, avec cette Legende:

DA PACEM NOBIS DOMINE 1704.

Seigneur, donnez-nous la Paix. 1704.

Ce vœu fut d'abord exaucé. La délivrance de la SOUABE fut le fruit de la Prise d'ULM ; & c'est ce qu'on a voulu exprimer par la Medaille CCCXV. D'un côté on y voit le Buste de l'Empereur avec cette Legende :

LEOPOLDUS MAGNUS ROMANORUM IMPERATOR SEMPER AUGUSTUS.

Leopold le Grand, Empereur des Romains, toujours Auguste.

Et de l'autre, ce même Prince assis sur un Siége à l'Antique, couronné par la Victoire, & devant lui une Femme representant la SOUABE, qui baise son Sceptre avec respect & le regarde comme son Liberateur. C'est le sens de l'Inscription qui est autour en ces termes :

PERPETUOS MERUIT DOMUS ISTA TRIUMPHOS.

Cette Maison merite de perpetuels Triomphes.

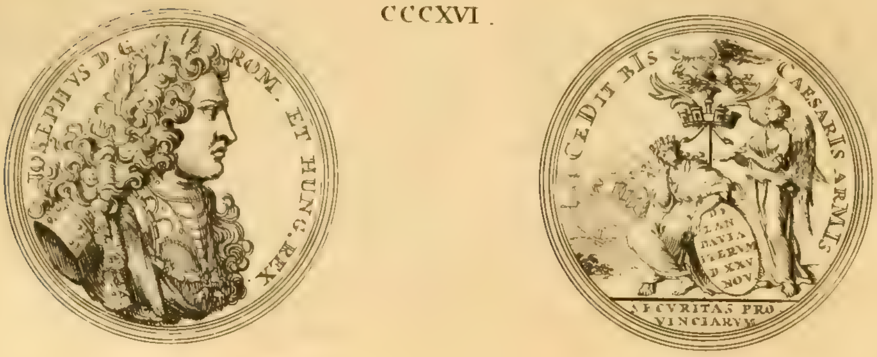
Et de celle de l'Exergue :

SUEVIA RESTITUTA HOSTES IMPERII CÆSI FUGATI 1704.

La Souabe délivrée, les Ennemis de l'Empire défaits & mis en fuite l'an 1704.

Pag·172.

CCCXVI.



Pag·172.

CCCXVII.



Pag·172.

ANNI MDCCV.

CCCXVIII.



CCCXIX.



CCCXX.



C'étoit le fort de LANDAU d'être fouvent pris & repris. Le ROI DES ROMAINS s'étoit rendu Maître de cette Place en 1702. & les François l'avoient reprife l'année fuivante. Celle-ci, après la Conquête d'Ulm, les Imperiaux pafferent le Rhin à Philipsbourg, & vinrent affiéger LANDAU, que le ROI DES ROMAINS prit encore au bout de fix femaines. Tel eft le fujet des deux premieres Medailles que l'on voit ici. L'une N°. CCCXVI. reprefente d'un côté le Bufte de ce Prince, avec cette Legende :

JOSEPHVS DEI GRATIA ROMANORVM ET HVNGARIÆ REX.

Joseph par la Grace de Dieu Roi des Romains & de Hongrie.

Au Revers eft la Ville de LANDAU fous la figure d'une Femme affife, couronnée de Tours, regardant triftement le Plan de fes Murailles tant de fois ruïnées. Derriere elle eft un Trophée compofé de deux Palmes entrelaffées dans une Couronne Murale furmontée d'une Aigle, & érigé par la Victoire, qui eft debout, à la gloire du ROI DES ROMAINS, felon le fens de ces paroles qui font fur l'Ecu que tient d'une main cette Femme affife :

DE LANDAVIA ITERVM DIE XXV. NOVEMBRIS.

Trophée remporté une feconde fois fur la Ville de Landau le 25. Novembre.

Et de cette Legende qu'on lit autour de la Medaille, dont les Lettres Numerales marquent l'Année MDCCIV.

CeDIt bIs CæsarIs arMIs.

Elle cede deux fois aux Armes de Cefar.

L'Infcription de l'Exergue marque le fruit de cette Conquête, qui fut de mettre les Provinces du Rhin en fureté.

SECVRITAS PROVINCIARVM.

La fureté des Provinces.

L'autre Medaille No. CCCXVII. reprefente auffi d'un côté le même ROI DES ROMAINS en face, avec la même Legende; & au Revers, la Ville de LANDAU en élevation; fur le devant, les Batteries dreffées contre elle, avec cette Legende autour :

CESSIT SECVNDVM CÆSARI.

Elle s'eft foumife une feconde fois à Cefar.

Et dans l'Exergue :

LANDAVIA BIS CAPTA DIE 25. NOVEMBRIS 1704.

Landau deux fois pris le 25. Novembre 1704.

L'Année fuivante, l'Electeur de Baviere & le Maréchal de Villeroi, qui commandoient l'Armée Françoife en Flandre, aiant pris Hui & s'étant préfentez devant Liége; les Etats Generaux prefferent le Duc de MARLBOROUGH de revenir aux Pays-Bas. Il reprit Hui, & l'Electeur fe retrancha en Brabant, pour lui fermer le chemin à de plus grandes Conquêtes. Alors le General Anglois, voyant qu'il ne pouvoit l'engager à une Bataille, prit le parti de le faire attaquer dans fes Lignes, par le Comte de *Hompefch* & le Baron de *Welderen*, après quoi, il y entra victorieux, attendant l'Ennemi de pié ferme. Mais celui-ci n'aiant fait aucun mouvement, Mylord Duc s'avança à TIRLEMONT, dont il fe rendit Maître, & y fit un Régiment prifonnier. Tel eft le fujet de la Medaille CCCXVIII. D'un côté elle reprefente la REINE d'ANGLETERRE en Bufte avec cette Legende :

ANNA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

Anne par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Et de l'autre, Mylord DUC à cheval entrant dans les Lignes des Ennemis pour s'avancer à TIRLEMONT qui eft dans l'Eloignement, avec cette Devife autour :

FORTES FORTUNA JUVAT.

La fortune aide les courageux.

Et ces paroles dans l'Exergue :

FOSSIS VALLISQVE HOSTIVM SVPERATIS IN BRABANTIA ET FLANDRIA CIↃIↃCCV.

Les Foffez & les Retranchemens des ennemis forcez en Brabant & en Flandre l'an 1705.

Cependant le Roi CHARLES étoit parti de Lisbonne fur les Flotes combinées d'Angleterre & de Hollande. Dès qu'il eut abordé fur les Côtes de Catalogne, avec les Troupes de débarquement, il fe rendit Maître de BARCELONNE après avoir emporté le Fort de *Montjouï*. Cette Conquête fut fuivie des hommages de toute la Province : ce qui eft exprimé par les deux Medailles que l'on voit ici.

La I. No. CCCXIX. reprefente d'un côté le Roi CHARLES en Bufte, avec cette Legende :

CAROLUS III. REX HISPANIARVM ARCHIDVX AVSTRIÆ.

Charles III. Roi d'Efpagne, Archiduc d'Autriche.

Et de l'autre, ce même Prince habillé à la Romaine, recevant avec bonté une femme, reprefentant la Province de CATALOGNE, qui met à fes piés fa Couronne Murale. Au-deffus eft la Victoire qui couronne le Prince de Laurier. A côté eft un Genie dans les airs, repandant une corne d'abondance; & dans le lointain, la Ville de BARCELONNE, qui va joüir de toute forte de bonheur fous la domination du nouveau Roi. C'eft ce qui eft exprimé par cette Legende continuée dans l'Exergue :

EXPECTATO VINDICI LÆTA SE SUBJICIT BARCELONA DIE 14. OCTOBRIS 1705.

Barcelonne fe foumet avec joye au Liberateur qu'elle a fi longtems attendu. Le 14. *Octobre* 1705.

La 2. No. CCCXX. reprefente auffi d'un côté CHARLES III. couronné de Laurier, avec le feul titre de *Roi d'Efpagne* :

CAROLVS II. DEI GRATIA HISPANIARVM REX.

Et de l'autre, la Ville de BARCELONNE bombardée tant du côté de la terre que du côté de la Mer, avec ces mots dans l'Exergue :

BARCINO CAPTA PRIDIE IDVS OCTOBRIS CIↃIↃCCV.

Barcelonne prife le jour d'avant les Ides d'Octobre 1705.

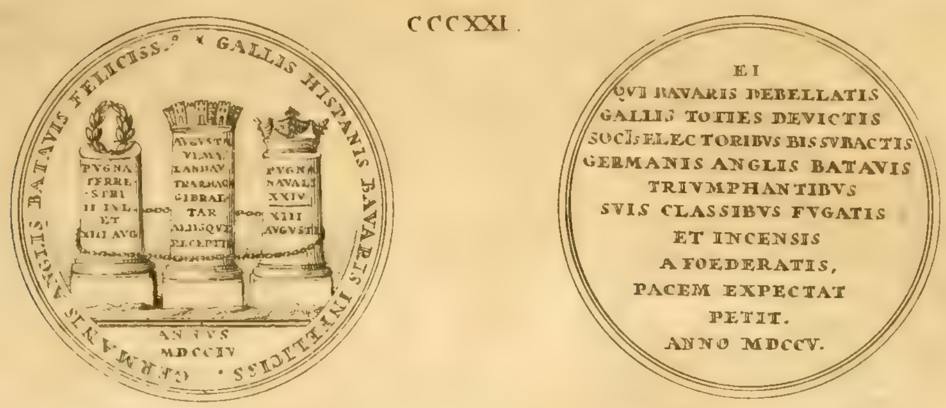
Et autour de la Medaille on lit cette Devife, qui marque les grands progrès dont cette Expedition devoit être fuivie.

MAGNORVM HÆC PORTA LABORVM.

C'eft ici la Porte des grands Travaux.

Pag 174.

CCCXXI.



Pag 174.

ANNI MDCCVI.

CCCXXII.



CCCXXIII.



CCCXXIV.



En effet, l'Armée des Alliez marcha bientôt jusqu'à Madrid, & y fit reconnoitre le Roi CHARLES, de même qu'à Sarragosse & en divers autres Lieux. Mais avant que de raporter cet Evenement, il faut reprendre ceux de l'année 1704. qui font le sujet de la Medaille CCCXXI. D'un côté elle represente trois Colonnes, l'une surmontée d'une Couronne de Laurier, avec ces mots:

PUGNA TERRESTRI II. JULII ET XIII. AUGUSTI.

Le Combat donné par terre le 2. Juillet & le 13. Août.

C'est le Combat de HOCHSTET precedé de celui qui se donna à SCHELLEMBERG: Sur la 2. Colonne surmontée d'une Couronne Murale, on lit:

AUGUSTA, ULMA, LANDAVIA. TRAERBACHIO, GIBRALTAR, ALIISQVE RECEPTIS.

Augsbourg, Ulm, Landau, Traerbach, Gibraltar, & les autres Villes reprises

Sur la 3. Colonne au haut de laquelle est une Couronne Navale, est écrit:

PUGNA NAVALI XXIV. JULII XIII. AUGUSTI.

Le Combat Naval au 24. Juillet & du 13. Août.

C'est celui de GIBRALTAR, & celui qui se donna quelque tems après dans le travers de MALAGA, où la Flote des Alliez fut rencontrée par le Comte de Toulouse commandant l'Armée Navalê de France, qui y eut quinze cens hommes tuez ou blessez, & plusieurs Vaisseaux mis hors de Ligne. Ce qui marque combien la Fortune fut favorable cette année aux Armes des Alliez, & combien elle fut contraire aux Armes de France, selon le sens de cette Legende qui est autour de la Medaille:

GALLIS, HISPANIS, BAVARIS INFELICISSIMIS.
GERMANIS, ANGLIS, BATAVIS FELICISSIMIS.

Le Malheur des François, des Espagnols & des Bavarois, fait le Bonheur des Allemans, des Anglois & des Hollandois.

Tous ces Evénemens de l'Année M. DCC. IV. inspirerent au Roi T. C. quelques pensées de Paix. Il la fit proposer l'année suivante par le Duc de Baviere, pour ôter tout soupçon que la mauvaise fortune l'eût obligé à cette demarche. Mais les Prieres publiques & les Actes solemnels d'humiliation qui furent ordonnez par toute la France (chose qu'on n'y avoit jamais vuë auparavant) marquoient assez l'aveu tacite de l'injustice de cette Guerre, qu'on auroit bien souhaité de terminer par une bonne Paix. Tel est le sujet du Revers de cette Medaille, contenu dans cette Inscription.

ET

QVI BAVARIS DEBELLATIS, GALLIS TOTIES DEVICTIS,
SOCIIS ELECTORIBUS BIS SUBACTIS;
GERMANIS, ANGLIS, BATAVIS TRIUMPHANTIBUS, SUIS CLASSIBUS FUGATIS
ET INCENSIS, A FOEDERATIS PACEM EXPECTAT, PETIT ANNO MDCCV.

a celui

Lequel, après avoir vu les Bavarois défaits, les François si souvent vaincus, & les Electeurs ses Alliez battus deux fois, les Allemans, au contraire, les Anglois & les Hollandois triomphans, ses Flotes dissipées & brûlées, attend la Paix & la demande aux Alliez l'an 1705.

Il la demanda en vain. Comme il ne proposoit aucun moyen particulier d'y parvenir, la proposition en fut rejettée par les Alliez, comme préjudiciable au progrès de leurs armes. La prise de plusieurs Places de Flandre en 1706. fit voir ce que peut l'Union en faveur du bon Droit. De ce nombre furent *Bruges*, *Damme*, *Oudenarde*, *Dendermonde*, *Ath*, *Menin*, *Nieuport*, & sur tout OSTENDE, dont la Conquête, faite par le Duc de MARLBOROUGH & le Velt-Maréchal d'AUVERKERQUE est le sujet de la Medaille CCCXXII. D'un côté elle represente ces deux Generaux en Buste, avec cette Legende:

JOHANNES DUX MARLBOROUGH, HENRICUS D'AUVERQVERK, SIDERA ANNI MDCCVI.

Jean Duc de Marlborough, Henri d'Auverkerque, les deux Astres de l'année 1706.

Et de l'autre, le Velt-Maréchal d'AUVERKERQUE en pié, mettant d'une main le Chapeau de la Liberté sur la tête d'une femme qui est devant lui, les mains liées, & qui represente la Ville d'OSTENDE qui se voit dans l'éloignement. De l'autre main, ce General tient les Armes de la Generalité, avec un sponton au haut duquel est aussi le Chapeau de la Liberté, & une Epée aiant une Couronne de Laurier à la pointe. Derriere lui sont deux femmes representant le *Brabant* & la *Flandre*, chacune avec l'Ecu de leurs Armes. Et cette Devise au dessus:

LIBERAT, NON MUTAT JUGUM. DIE VI. JULII.

Il la délivre & ne se contente pas de lui faire changer de joug. Le 6. Juillet.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Roi Philippe aiant apris que l'Armée des Alliez s'aprochoit de sa Capitale, en sortit avec précipitation: ce qui fit que cette Ville se déclara, comme je l'ai dit, pour le Roi CHARLES. C'est ce qu'on a exprimé par la Medaille CCCXXIII. où d'un côté ce Monarque est représenté en Buste, avec ces mots:

CAROLUS III. DEI GRATIA REX HISPANIARUM ARCHIDUX AUSTRIÆ.

Charles III. par la Grace de Dieu Roi des Espagnes, Archiduc d'Autriche.

Et de l'autre, on voit une Ruche vuide, & deux Frelons qui combattent pour s'en rendre Maîtres à la tête de deux Armées d'Abeilles, avec cette Devise:

VACUA MELIOR NUNC REGNET IN AULA.

Que le meilleur regne maintenant dans cette Cour vacante.

Cette Emblême est expliquée par ces paroles de l'Exergue:

MADRITO IN FIDEM RECEPTO MDCCVI.

La Ville de Madrid étant rentrée dans l'obéïssance du Roi Charles l'an 1706.

Tout alloit à souhait pour les Alliez. La fameuse Journée de RAMELIES couta aux François 20. mille hommes tuez sur la place, outre environ 10. mille prisonniers, & toute leur Artillerie & leur bagage. Tel fut encore l'effet de l'Union des forces de l'Angleterre & de la Hollande. Et tel est le sujet du Medaillon N°. CCCXXIV. que l'on voit ici. D'un côté il represente deux femmes qui se donnent la main, savoir l'*Angleterre* & la *Hollande*. L'*Angleterre* a derriere elle une Colonne soutenant le Buste du Duc de MARLBOROURGH, dont le nom est écrit au bas, avec une Licorne pour symbole. La *Hollande* a derriere elle une autre Colonne soutenant le Buste du Velt-Maréchal d'AUVERKERQUE, dont le nom est aussi au bas avec le Lion Batave. Et autour de la Medaille on lit cette Inscription:

HOC PRÆFECTO PATRIAM SERVO. HOC DUCE REGEM FIRMO.
INTAMINATIS FULGEANT HONORIBUS.

Sous son Commandement je garde la Patrie. Sous sa conduite j'affermis le Roi (Charles.)
Que l'éclat de leur gloire ne soit jamais terni.

Dans l'Exergue on lit ces paroles:

CONCORDIA ANGLIÆ ET BATAVIÆ BRABANTIA ET FLANDRIA
LEGITIMO DOMINO RESTITUTÆ.

La Flandre & le Brabant rendus à leur legitime Maître par l'union de l'Angleterre & de la Hollande.

Au Revers est le Plan de la Bataille de RAMELIES, dont le Village se voit dans le lointain. Sur le devant sont plusieurs Morts, & quantité d'armes que les François ont abandonnées, avec cette Legende autour:

DE MALE QVÆSITIS NON GAUDET TERTIUS HÆRES. DEN XXIII. MAIUS.

Un Tiers ne profite jamais du bien mal acquis. Le 23. Mai, qui est le jour de la Bataille.

Dans l'Exergue on lit cette Inscription:

GALLIS BAVARIS ET HISPANIS APUD RAMELIUM UNO PRÆLIO
VEL CAPTIS VEL DELETIS VEL FUGATIS 1706.

Les François, les Bavarois & les Espagnols pris, défaits, ou mis en fuite dans un seul combat à Ramelies l'an 1706.

Pag: 176.

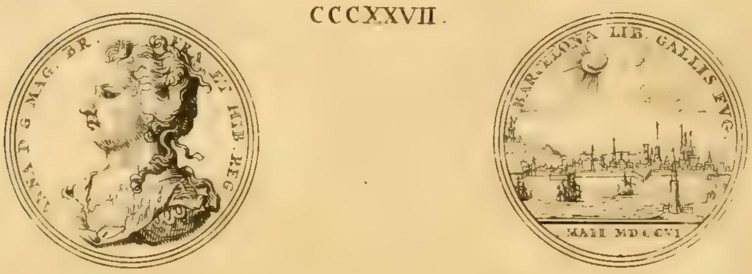
CCCXXV.



CCCXXVI.

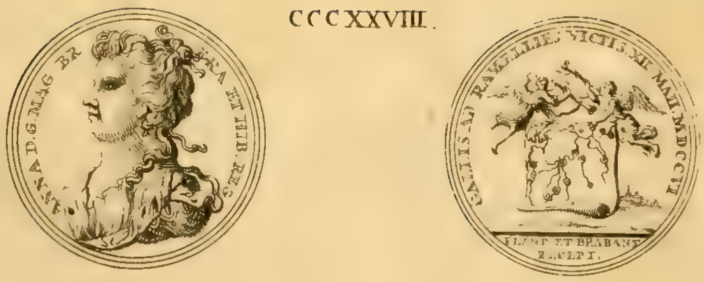


CCCXXVII.



Pag. 176.

CCCXXVIII.



CCCXXIX.



Ce Combat avoit été precedé en Espagne d'un Evénement qui ne promettoit guere de meilleures suites ; je veux dire de la Levée du Siége de BARCELONNE, d'autant plus inesperée, que l'on avoit déja pris le Fort de *Montjouï*, & que la Flote des Alliez ne pouvoit y arriver à cause des vents contraires. Déja même on se preparoit à donner l'assaut, lorsque le vent changea, & fit entrer cette Flote dans le Port à pleines voiles. Ce secours, venu si à propos, fit tout à coup perdre courage aux Assiégeans. Ils abandonnerent leur Camp en desordre, & firent leur retraite avec d'autant plus de confusion, qu'elle arriva justement dans la circonstance remarquable d'une Eclipse de Soleil, qui dura deux heures, & qui ne manqua point d'être expliquée au desavantage des deux Couronnes.

C'est ce qu'on a exprimé diversement par les 3. premieres Medailles que l'on voit ici. L'une N°. CCCXXV. represente d'un côté le Roi CHARLES III. avec cette Legende :

CAROLUS III. DEI GRATIA REX HISPANIARUM ARCHIDUX AUSTRIÆ.

Charles III. par la Grace de Dieu Roi des Espagnes, Archiduc d'Autriche.

Au Revers est la Ville de BARCELONNE assiégée par les François, & dans le Port la Flote des Alliez qui vient la délivrer. Au haut est representée l'Eclipse de Soleil, qui arriva le même jour que les Assiégeans furent obligez de faire retraite : ce qu'on a exprimé par cette Devise :

UNIUS LIBERATIO ALTERIUS OPPRESSIO.

La Delivrance de l'une fait l'oppression de l'autre.

Et dans l'Exergue on lit cette Inscription :

FUGA GALLORUM ET ECLIPSIS EODEM DIE 12. MAII 1706.

La retraite des François & l'Eclipse arrivées le même jour 12. de Mai 1706.

La 2. N°. CCCXXVI. represente d'un côté un Cavalier Espagnol qui s'éloigne BARCELONNE, & au dessus, l'Eclipse de Soleil, avec ces mots :

SOLIS ECLIPSIS DIE 12. MAII.

Eclipse de Soleil le 12. de Mai.

Et dans l'Exergue :

BARCELONA OBSIDIONE LIBERATA, HISPANO CUM EXERCITU FUGATO.

Barcelonne delivrée du Siége; & l'Espagnol obligé de se retirer avec son armée.

Le Revers fait allusion aux avantages remportez aux Pays-Bas dans le même tems. On y voit le Duc de MARLBOROUGH à cheval ; devant lui quatre Femmes couronnées de Tours, qui sont la FLANDRE, la Province de BRABANT, les Villes d'ANVERS & d'OSTENDE, présentant leurs Clefs au Vainqueur ; & dans le lointain, le Village de RAMELIES, avec ces mots autour :

VICTORIARUM IMPETUS.

La rapidité des Victoires.

Et dans l'Exergue :

SUB DUCE MARLBOROUGH VICTORE PERPETUO, GALLIS PROFLIGATIS, BRABANTIA ET FLANDRIA EREPTÆ MDCCVI.

La Flandre & le Brabant delivrez, après la défaite des François, par le Duc de Marlborough, Vainqueur perpetuel. 1706.

La 3. N°. CCCXXVII. represente d'un côté la REINE d'ANGLETERRE en Buste, avec sa Legende ordinaire ; & de l'autre, la Ville de BARCELONNE delivrée ; au dessus, l'Eclipse de Soleil, avec ces mots :

BARCELONA LIBERATA, GALLIS FUGATIS.

Barcelonne delivrée, les François mis en fuite.

Et dans l'Exergue :

XII. MAII MDCCVI.

Le 12. de Mai 1706.

Comme cet Evénement étoit arrivé en même tems que la Victoire de RAMELIES, on ne pouvoit guere les séparer dans les Monumens destinez à en conserver la Memoire. Aussi l'un & l'autre font-ils encore le sujet des deux Medailles qu'on voit ici. La 1. N°. CCCXXVIII. represente d'un côté la REINE d'ANGLETERRE avec sa Legende ordinaire ; & de l'autre, deux *Renommées* tenant la Carte de la Bataille de RAMELIES & des Provinces de FLANDRE & de BRABANT dont elle a procuré la Conquête ; & sonnant toutes deux de la Trompette pour publier ce grand Exploit, avec ces mots :

GALLIS AD RAMELIES VICTIS XII. MAII MDCCVI.

Le François vaincus à Ramelies le 12. Mai 1706.

Et dans l'Exergue :

FLANDRIA ET BRABANTIA RECEPTIS.

La Flandre & le Brabant recouvrez.

La 2. N°. CCCXXIX. represente d'un côté cette portion du Globe Terrestre où est l'EUROPE ; & au dessus un Soleil couvert de nuages avec ces mots :

SIC PATITUR MANES PHOEBUS ET IPSE SUOS.

Ainsi le Soleil même a ses tems d'obscurité.

Au Revers sont trois Cartouches accompagnez de Trophées, & surmontez chacun d'une Couronne Murale. Dans celui d'en haut, est representée la levée du Siége de Barcelonne avec ces mots :

BARCINO LIBERATA XII. MAII.

Barcelonne delivrée le 12. de Mai.

A droite, on voit l'entrée des Imperiaux à MADRID, avec cette Inscription :

INTROITUS MADRITI XXVI. JUNII.

L'entrée à Madrid le 26. Juin.

Et à gauche, la Bataille de RAMELIES, avec ces paroles :

PRÆLIVM RAMELIES XXIII. MAII.

Combat de Ramelies le 23. Mai.

Enfin, au milieu de ce Trophée est representé CHARLES III. en Buste avec le titre de Roi d'Espagne ; & autour de la Medaille on lit cette Legende :

CAROLVMQUE IN REGNA TULERE.

Tels sont les Exploits qui ont porté Charles sur ce Trône.

 Le Roi

Pag. 178.

CCCXX.



Pag. 178.

CCCXXI.



Pag. 178.

CCCXXXII.



Pag. 178.

CCCXXXIII.

Pag. 178.



Le Roi de France, pour reparer la perte qu'il avoit faite à RAMELIES, rappela d'Italie le Duc de Vendôme pour commander en Flandre à la place du Maréchal de Villeroi. Mais il trouva que cette défaite avoit été suivie de la reduction entiere du BRABANT, d'ANVERS, de MALINES, & de la plûpart des Places qui avoient apartenu à l'Espagne. Cette prompte Reduction est encore le sujet de la Medaille CCCXXX. que l'on voit ici. D'un côté elle represente le General Anglois, qui l'exécuta, avec ces Titres:

JOHANNES DEI GRATIA SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS DUX MARLBOROUGH EXERCITUUM ANGLORUM COMMENDATOR GENERALIS.

Jean par la Grace de Dieu Prince du S. Empire Romain, Duc de Marlborough, Generalissime des Armées d'Angleterre.

Au Revers est un Trophée d'Armes, où sont les Ecus de Flandre & de Brabant, érigé à la gloire de ce General, avec ces mots autour:

PRETIUM NON VILE LABORUM.

Digne Prix de ses travaux.

Et dans l'Exergue, on lit cette Inscription qui contient le fondement de ce Triomphe:

GALLIS ACIE DEVICTIS, BRABANTIA FLANDRIA ET ANTVERPIA XV. DIERVM SPATIO EREPTIS 1706.

Les François vaincus en Bataille rangée, le Brabant, la Flandre, & le Marquisat d'Anvers repris en 15. jours l'an 1706.

Tant de conquêtes dans les Pays-Bas Espagnols, jointes aux progrès des armes du Roi CHARLES dans le sein de l'Espagne même, sembloient lui devoir assurer la possession de ce Royaume. C'est ce qui le fit comparer, dans la Medaille CCCXXXI. à un autre *Jason*, qui a conquis la Toison d'or à la pointe de l'Epée. D'un côté on y voit ce Prince en Buste, avec ces Titres:

CAROLVS III. HISPANIARVM INDIARVM &c. REX VINDICATO A DEO SOCIISQUE VELLERE EJICIT HOSTES.

Charles III. Roi des Espagnes & des Indes, à qui Dieu & ses Alliez ont fait rendre la Toison, chasse les Ennemis.

Au Revers il est représenté comme le Chef des Argonautes & le Heros de la Colchide, tenant la Toison qu'il a conquise par la défaite de ceux qui la gardoient, avec ces mots:

NEC VIRES NEC VELLVS HABENT MDCCVI.

Etant vaincus ils n'ont plus la Toison. 1706.

Autant de justes sujets d'esperer que les Ennemis ne se releveroient jamais de ce côté-là. Mais le Roi CHARLES, n'aiant pu joindre son Armée assez tôt, leur donna le tems de se reconnoître: ce qui lui fit perdre à son tour tout le fruit de ses Expeditions.

Il y avoit d'autant moins d'aparence à ce revers, que les Imperiaux étoient par tout Victorieux. Il sembloit qu'ils ne laissoient assiéger des Places aux François, que pour leur en faire ensuite lever le siége. Outre Barcelonne, qui fut delivrée au moment qu'on s'y attendoit le moins, TURIN fut secouru de la même maniere, dans le tems que la Place étoit presque reduite à la derniere extremité. Le Duc d'Orleans, étoit allé commander en Piémont à la place du Duc de Vendôme. Celui-ci, avant que de sortir du pays, avoit fait border l'Adige d'une longue chaîne de retranchemens, pour en fermer le passage aux Imperiaux, pendant que la Capitale de Piémont étoit assiégée par le Duc de la Feuillade. Le Prince Eugene entreprit de passer l'Adige, & fit disparoître tous les obstacles qu'on avoit voulu lui oposer. Il passa le Pô avec la même facilité, & traversant le Modenois, le Parmesan & le Plaisantin avec une rapidité incroyable, il arriva en 34. jours de marche à la vuë de TURIN, qui l'attendoit comme son Liberateur.

Il falut avant toutes choses livrer un grand Combat, qui se donna le 7. de Septembre. L'avis du Duc d'Orleans avoit été de n'attendre pas les Imperiaux dans ses Retranchemens, où sa Cavalerie ne pouvoit agir. Mais un ordre superieur l'aiant emporté sur son habileté & sur sa prudence, toute sa bravoure ne put empêcher la deroute entiere de son Armée. Ses Lignes furent forcées, & les Alliez se rendirent Maîtres de son Camp où ils firent un butin considerable. Ainsi TURIN fut délivré; ce qui fait le sujet des deux Medailles que nous allons expliquer.

La 1. N°. CCCXXXII. represente d'un côté le DUC DE SAVOYE en Buste, avec cette Legende:

VICTOR AMADEUS II. DEI GRATIA DVX SABAVDIÆ PRINCEPS PEDEMONTII, REX CYPRI.

Victor Amedée II. par la Grace de Dieu Duc de Savoye, Prince de Piémont, Roi de Chypre.

Au Revers est la Ville de TURIN sur le Pô, qui forme en cet endroit la figure d'une Tête de bœuf: ce qui fait qu'on donne à la Ville le nom de TAURINUM, & qu'on represente ordinairement ce Fleuve avec une semblable Tête, comme on le voit ici sur le devant de la Medaille. Il tient à la main une Couronne de Chêne où sont ces mots:

OB CIVES SERVATOS.

Pour avoir sauvé les Citoyens.

En l'air est une Victoire aîlée tenant d'une main une Couronne de pieux, & de l'autre deux Couronnes de Laurier, une pour le DUC DE SAVOYE & l'autre pour le Prince EUGENE, avec cette Legende autour:

GALLIS PROFLIGATIS, VALLO PERRVPTO, CASTRIS CVM RE TORMENTARIA DIREPTIS.

Les François battus, leurs Retranchemens forcez, & leur Camp pillé avec toute leur Artillerie.

Et dans l'Exergue on lit cette Inscription:

AVGUSTA TAURINORVM TRIMESTRI OBSIDIONE LIBERATA 1706.

La Ville de Turin delivrée d'un siége de trois Mois l'an 1706.

La 2. Medaille N°. CCCXXXIII. represente d'un côté l'Entrée du DUC DE SAVOYE dans le Château de TURIN. Il est à pié botté & éperonné, & est complimenté par le Gouverneur qui le reçoit à la porte. Derriere lui est le Prince EUGENE & divers autres Officiers. En l'air est une Renommée qui publie cet Evénement en ces termes:

SABAVDIA LIBERATA, IO TRIUMPHE!

La Savoye delivrée. Io! Triomphe!

Dans l'Exergue sont écrits ces mots:

VICTORI AMADEO ET EVGENIO PRINCIPIBUS SABAVDIÆ GALLICANA OBSIDIONE PROFLIGATA AUGUSTAM TAURINORVM LIBERANTIBUS VII. SEPTEMBRIS.

A Victor Amedée & Eugene Princes de Savoye, delivrant la Ville de Turin du Siége des François, après les avoir battus. Le 7. de Septembre.

Au Revers est une Victoire aîlée, tenant une Palme à chaque main avec ces mots dans l'Exergue:

PALMA DONATVR UTERQUE MDCCVI.

L'un & l'autre en reçoivent la Palme 1706.

Pag 180.

CCCXXXIV.




Pag. 180.

ANNI MDCCVII.

CCCXXXV.





CCCXXXVI.





ANNI MDCCVIII.

CCCXXXVII.





CCCXXXVIII.





Cette Conquête fut bientôt suivie de la reduction de toutes les Villes du Piémont, du Montferrat, & du MILANEZ. Le Prince EUGENE se vit, avant la fin de la Campagne, Gouverneur de cette derniere Province, qui rentra sans peine sous la Domination de l'Empereur.

Tel est le sujet de la Medaille CCCXXXIV. D'un côté elle represente le Prince EUGENE de Savoye avec cette Legende :

EUGENIUS FRANCiscus PRinceps SABaudiæ Sacræ Cæsareæ Majestatis GENERalis, GUBERnator MEDIOLanensis ditionis.

Eugene François Prince de Savoye, General des Troupes de Sa Majesté Imperiale, Gouverneur du Milanez.

Au Revers est le même Prince sous la figure d'un Ange Tutelaire lançant la foudre sur un Ennemi abatu à ses piés qui tâche de parer le coup avec son Bouclier. A côté est une Guerriere representant la SAVOYE delivrée, comme on le voit à l'Ecu de ses Armes; & auprès d'elle est une autre Pucelle, figure de la Province du MILANEZ, qui met volontairement ses armes aux piés du Vainqueur, & lui rend graces de sa Delivrance. Au dessus est cette Legende :

GENIO TUTELARI ITALIAE.

A l'Ange Tutelaire de l'Italie.

Et dans l'Exergue :

SABAUDia LIBERATa, MEDIOLANo RESTITUTo. 1706.

La Savoye delivrée, le Milanez restitué, 1706.

Le Prince EUGENE voyant ainsi ses Armes oisives dans le Milanez, passa les Alpes l'année suivante, & fit une irruption subite en Provence. La Flote Angloise & Hollandoise étoit sur la Côte, prête à favoriser son dessein. Toutefois n'aiant pas été secondé comme il l'esperoit par le Duc de Savoye, il échoua devant Toulon dont il vouloit former le Siége. Il s'en dedommagea par deux autres entreprises qui eurent un succès plus avantageux. L'une fut la prise de SUZE, dont il fit le Siége en personne; & l'autre, la Reduction entiere du Royaume de NAPLES par le Comte de TAUN qu'il y envoya. Ce dernier Exploit est le sujet de la Medaille CCCXXXV.

D'un côté elle represente la Ville de NAPLES telle qu'elle se voit du côté de la Mer; sur le devant sont les Troupes de l'Empereur qui y entrent après que les François l'eurent abandonnée, selon le sens de cette Legende:

DESERTOS VIDERE LOCOS LITTUSQVE RELICTVM.

Ils trouverent le lieu desert, & le Rivage abandonné.

Et dans l'Exergue on lit :

NEAPOLIS A GALLis DESERTA A CÆSareis OCCvpata Die 7. JULii 1707.

Naples abandonnée par les François & occupée par les Imperiaux le 7. Juillet 1707.

Au Revers est un Cheval fougueux qui a mis par terre son Cavalier; avec cette Devise :

NOVA VELOCEM CINGULA LÆDIT EQVVM.

Une Sangle neuve blesse le Cheval qui court.

Cependant, la Souveraineté de NEUCHÂTEL en Suisse étoit vacante par la mort de la Duchesse de Nemours. Le Prince de Conti y prétendoit en vertu du Testament de l'Abbé d'Orleans frere de la défunte Duchesse; & il étoit apuyé par le Roi T. C. Mais ni les menaces du Monarque, ni la marche de ses troupes vers les Terres de Neuchâtel, ni l'interdiction du Commerce entre ce Pays & le Comté de Bourgogne, ne purent empêcher les Etats assemblez au Mois de Septembre de rendre sentence en faveur du ROI DE PRUSSE, à qui cette Souveraineté apartenoit par Droit de Reversion. Ce Monarque, en qualité de Prince d'Orange, réunissoit en sa personne les Droits des Princes de ce Nom, Heritiers de la Maison de CHÂLONS, anciens Seigneurs du Comté de Neuchâtel. Tel est le sujet de la Medaille CCCXXXVI. D'un côté elle represente le ROI DE PRUSSE habillé à la Romaine, avec un Manteau Royal; & devant lui une Femme couronnée de Tours qui lui presente un nouveau Sceptre & une Branche d'Olivier, avec ces mots autour :

NOVUM CASTRUM.

Neuchâtel.

Et dans l'Exergue :

REGIS FRIDERICI SAPientia REGNVM PROVINCIA AVCTVM 3. NOVembris Anni 1707.

Le Roi Frideric, par sa sagesse, voit son Royaume accru d'une Province, le 3. Novembre 1707.

Ce Prince avoit épousé l'année precedente SOPHIE DOROTHE'E, fille de *George-Louis*, Electeur de *Brunswick-Luneburg*, aujourd'hui Roi de la Grande-Bretagne. De ce Mariage nacquit le 23. Novembre 1707. FREDERIC-LOUIS, Prince d'Orange, précisement dans la conjoncture de l'avénement du Roi son Pere à la Souveraineté de NEUCHÂTEL : ce qui est exprimé ainsi sur le Revers de notre Medaille. On y voit une autre Dame tenant de son bras gauche un Enfant, & de la main droite une Couronne de Laurier qu'elle présente au Roi, avec ces mots :

NOVUS HEROS.

Nouveau Heros.

Pour dire que c'étoit un nouvel Heritier & de la Valeur de son Pere & de la Principauté de Neuchâtel : ce qui est exprimé ainsi dans l'Exergue :

REGIS FRIDERICI SAPientia GENS NEPOTE AVCTA Anno 1707. 23. NOVembris.

Le Roi Frederic par sa Sagesse voit accroître sa famille d'un nouvel Heritier le 23. Novembre 1707.

Mais malheureusement ce jeune Prince mourut le 14. Mai de l'année suivante.

Le Roi de France voulut la commencer par une invasion en Ecosse; mais aiant échoué dans ce dessein, il s'en dédommagea en Flandre par la surprise de *Gand* & de *Bruges*. Ce debut sembloit promettre à la France les plus heureux succès, lorsque la Bataille d'OUDENARDE gagnée par les Alliez, changea tout à coup la face des affaires. C'est ce qui fait le sujet des deux Medailles qui nous restent à expliquer. La 1. No. CCCXXXVII. represente d'un côté la Ville d'OUDENARDE sur une Hauteur, & sur le devant, la Cavalerie Françoise fuyant devant le Prince EUGENE, avec cette Devise autour :

VANDOMvs IN FLANDRia SICVT IN ITALia VICTVS VICTorem AGNOSCit EVGenivm.

Le Duc de Vendôme vaincu en Flandre comme en Italie, reconnoit le Prince Eugene pour vainqueur.

Dans l'Exergue est écrit :

MVLTorvm MILLivm GALLORVM CLADES AD ALDENARdam MDCCIIX. Die XI. JVLii.

Defaite de plusieurs mille François à Oudenarde le 11 Juillet 1708.

Au Revers sont representez le Prince EUGENE & le Duc de MARLBOROUGH à cheval, sous l'Emblême de *Castor* & de *Pollux*, aiant chacun une Etoile sur la tête, pour marquer que la valeur de ces deux Generaux étoit égale à celle de ces deux freres, qui leur mérita d'être changez en Astres. C'est le sens de la Devise qui est autour :

SALUTARIVM SIDERVM APPARITIO.

Apparition des deux Astres favorables.

Dans l'Exergue est marquée l'aplication de cette Emblême en ces termes :

EVGENII ET MARLBORVGH FELIX CONIVNCTIO.

L'Heureuse Conjonction d'Eugene & de Marlborough.

En effet, on auroit eu peine à faire tête aux François, si l'on n'eût fait venir d'Allemagne l'Armée commandée par le Prince EUGENE. Mais il n'eut pas plutôt joint le Duc de MARLBOROUGH, que les François plierent par tout, & tirerent vers Gand laissant sept mille hommes sur le Champ de Bataille.

C'est ce qui est encore exprimé dans la 2. Medaille No. CCCXXXVIII. D'un côté on y voit les Generaux des Alliez domptant chacun un Ennemi terrassé, & se felicitant l'un l'autre en ces termes :

JVSTITIAQVE DATVM DOMITAS SIC PLECTERE GENTES.

Tel est le sort des Nations vaincues par la force des justes armes.

Et dans l'Exergue on lit :

STRAGES GALLORVM PROPE ALDENARDAM 11. JULII 1708.

Defaite des François près d'Oudenarde le 11. Juillet 1708.

Au Revers est une Victoire aîlée montrant un Trophée élevé de toutes les Depouilles des vaincus, avec ce Distique autour continué dans l'Exergue :

HORRIDA QVÆ FVERANT INVICTI FVLMINA MARTIS, VICTORIS QVIS NVNC ESSE TROPÆA PVTET?

Qui croiroit que ces Dépouilles, qui ont été les foudres de l'invincible Mars, fussent maintenant les Trophées de son vainqueur?

Pag. 182.

CCCXXXIX.



Pag. 182.

CCCXL.



CCCXLI.



CCCXLII.



CCCXLIII.



Comme les plus grandes forces des Alliez étoient en Flandre, la France rassembla aussi les siennes pour faire un plus grand effort de ce côté-là. Le Duc de Bourgogne y vint commander l'Armée composée d'environ six vingt mille hommes. Sa presence ne put empêcher les Alliez de former le Siége de LILLE, le plus beau qui se fût vu depuis très-longtems. Le dessein en parut temeraire aux François, sur tout devant une Armée si nombreuse. Mais quoi-qu'accompagné de grandes difficultez, il reussit au dela de tout ce qu'on en pouvoit esperer. C'est qu'il fut conduit par les trois plus habiles Generaux qu'il y eût, & qu'ils prirent si bien leurs mesures, que rien ne leur manqua malgré l'Armée formidable qui les observoit.

Tel est le sujet de la Medaille CCCXXXIX. où d'un côté l'on voit ces trois Generaux, savoir le Prince EUGENE, le Duc de MARLBOROUGH & le Velt-Maréchal d'AUVERKERQUE, chacun dans un Rond ou petite Medaille, entre lesquelles est une figure de la Victoire: le tout servant d'ornement à un Trophée composé des dépouilles prises à OUDENARDE; au haut duquel est une Couronne Murale, surmontant le Buste du Prince EUGENE, parce que ce fut lui qui eut la principale direction du Siége. Autour de la Medaille on lit ces paroles tirées du 2. Livre de Samuel Ch. 23.

HÆC FECERVNT HI TRES ARMIPOTENTES DEI. 2. Sam. 23.

Ce sont là les choses qu'ont faites ces trois vaillans hommes de Dieu.

De l'autre côté on voit le Prince EUGENE à cheval tenant son Bâton de Commandement, & montrant la Ville de LILLE assiégée, avec cette Devise:

VI FACTA VIA EST. MDCCVIII.

On s'est ouvert le chemin par la force. 1708.

Pour signifier, que quoi-que les Ennemis eussent souvent attaqué les Convois des Alliez, ils l'avoient toujours fait avec perte & sans aucun succès, particulièrement à *Winendale*, où les François étant 24. mille contre 7. furent pourtant contraints d'abandonner ce Poste & celui de *Waeslo*, qui couvroient la marche des Convois qu'on menoit à LILLE.

Ainsi les Assiégeans ne manquoient de rien & se trouvoient en état de pousser vivement leurs attaques; au lieu que les Assiégez étoient reduits à manger leurs Chevaux. Le Maréchal de Boufflers s'étoit jetté dans la Ville dès le commencement du Siége, pour la défendre. Mais voyant tout disposé pour un assaut general, il battit la Chamade le 23. d'Octobre, & se retira le jour suivant dans la Citadelle, qui ne se rendit que plus d'un Mois après. Ce fut pour celebrer la prise d'une Place si importante, qu'on frapa la Medaille CCCXL. D'un côté on y voit le Buste de la Reine d'Angleterre, avec sa Legende ordinaire; & de l'autre une Renommée qui tient en sa main l'Ecu des Armes de Lille, aiant auprès d'elle le plan de la Ville & du Château, avec ces mots:

INSULÆ CAPTÆ MDCCVIII.

La Ville & le Château de Lille pris en 1708.

Il étoit difficile qu'ils resistassent à une Valeur aussi opiniâtre que celle des Alliez. C'est ce qui est exprimé dans la Medaille CCCXLI. où d'un côté est la Ville de LILLE dans le Lointain, & sur le devant sont ceux qui la viennent de rendre au Prince EUGENE en lui présentant l'Ecu de ses Armes, avec cette Devise:

VICIT PERVICAX VIRTVS.

La Valeur opiniâtre a vaincu.

Et dans l'Exergue on lit cette Inscription:

INSULÆ AB HOSTIVM MANIBVS EREPTÆ, CXX. MILLIBUS ARMATIS FRUSTRA RELUCTANTIBUS IX. DECEMBRIS MDCCVIII.

La Ville & le Château de Lille arrachez des mains des Ennemis malgré la résistance de cent & vingt mille hommes, le 9. Decembre 1708.

Au Revers, est un Monceau d'Armes prises à la Bataille d'OUDENARDE, dont la Ville paroît dans le lointain, & qui fraya le chemin à ce Siége. Au dessus, est une Victoire aîlée tenant d'une main une Couronne de Laurier pour le vainqueur, & de l'autre un Etendart aux Armes des Etats Generaux, avec ces mots:

ADVERSA ET AVERSA GLORIOSA.

Il est glorieux de renverser tous les obstacles.

Et dans l'Exergue:

FLANDRIA UTRINQVE TROPHÆIFERA, CÆSI EX ITINERE GALLI AD AUDENARDAM XII. JULII MDCCVIII.

La Flandre fertile en Trophées de tous côtez; les François battus chemin faisant à Oudenarde. Le 12. Juillet 1708.

La Ville de LILLE a pour Armes un *Lys*. C'étoit en quelque façon en ôter un à la France que de lui enlever une Place aussi importante que celle-là, & c'étoit s'ouvrir un passage jusques dans le cœur de ce Royaume, comme on a voulu l'exprimer par la Medaille CCCXLII. D'un côté, on y voit la Ville & le Château de LILLE avec ces mots autour:

FOEDERATIS ADITVS IN GALLIAM APERTUS.

L'Entrée en France ouverte aux Alliez.

Et dans l'Exergue:

URBE REDDITA DIE 23. OCTOBRIS, CASTELLO DIE 9. DECEMBRIS MDCCVIII.

La Ville s'étant renduë le 23. d'Octobre, & le Château le 9. Decembre 1708.

Au Revers est une Femme assise, dont la Robe est semée de fleurs de Lys. Devant elle est un Ecu aux Armes de France attaché à un Arbre; mais où il manque un Lys par la perte de LILLE. Cette femme est abbatue de tristesse à cause de cette perte, comme le marque la Legende qui est autour:

GALLIA MOERENS OB LILIVM DEPERDITVM.

La France pleurant le Lys qu'elle a perdu.

Dans l'Exergue est écrit.

INSVLA FLANDRIÆ CVM CASTELLO RESTITUTA.

Lille en Flandre renduë avec son Château.

LILLE paroissoit une autre BABEL, pour la situation & pour la force, aussi bien que pour la difference des avis, qui y causoit une étrange confusion. Les uns ne pouvoient s'imaginer que les Alliez osassent attaquer une place si bien fortifiée par l'art & par la nature. Les autres, voyant le Siége formé, ne vouloient point se rendre, & attendoient leur delivrance du Duc de Bourgogne, dont l'Armée étoit à portée de les secourir. Les autres enfin ne pouvoient convenir sur la maniere de faire lever le Siége: de sorte que toutes ces irrésolutions furent enfin cause de la prise de la Ville & du Château. C'est ce qui est exprimé dans la Medaille CCCXLIII. D'un côté elle represente encore la Place assiegée, & les Batteries des Assiégeans, avec ces mots de Josué: SISTE SOL IN GIBEON, ET LVNA IN VALLE AIALON.

Arrête-toi, Soleil, en Gibeon, & toi Lune dans la Vallée d'Ayalon.

Comme pour inviter le Soleil à éclairer la conquête d'une Place si considerable, dont la prise est marquée dans l'Exergue en ces termes:

CASTELLUM RYSEL OBSESSVM XXVII. OCTOBRIS, RECEPTVM VERO IX. DECEMBRIS.

Le Château de Lille assiégé le 27. d'Octobre, & pris le 9. de Decembre.

Mais, comme j'ai dit, la difference des sentimens y causoit une si grande confusion, qu'elle ne servit qu'à prolonger le Siége, & que toutes les provisions étant épuisées, il falut enfin rendre le Château. C'est ce que marque le Revers de cette Medaille sous l'Emblême de la TOUR DE BABEL, avec cette Devise tirée de l'Ecriture:

CONFUNDAMUS LINGUAM EORUM UT NON AUDIAT UNUSQVISQUE VOCEM PROXIMI SVI.

Confondons leur Langage, afin que chacun n'entende point la voix de son prochain.

L'Inscription de l'Exergue marque l'effet de cette confusion:

RYSSEL VEL INSULA PER PRINCIPEM EUGENIUM OBSESSA 22. AUGUSTI, ET 23. OCTOBRIS RECEPTA 1708.

Ryssel ou la Ville de Lille assiégée par le Prince Eugene le 22. d'Août, & prise le 23. Octobre 1708.

Pag: 184.

CCCXLIV.



Pag: 184.

CCCXLV.



Pag. 184.

CCCXLVI.



Pag. 184

CCCXLVII.



Tout cela étoit le fruit de la Bataille d'OUDENARDE, que les Alliez ne pouvoient trop celebrer par cette raison. Il étoit bien juste d'en faire honneur à la REINE d'ANGLETERRE, dont le General y avoit acquis tant de gloire; & de mêler un Monument de cette Victoire à ceux qui avoient été faits pour la prise de LILLE, à laquelle le gain de cette Bataille n'avoit fait que frayer le chemin. Tel est le sujet de la Medaille CCCXLIV. où d'un côté est representée la Reine ANNE, en Buste, avec sa Couronne Royale & ses Titres ordinaires; & de l'autre, une Colonne élevée à son honneur au haut de laquelle est une statuë de la Victoire; & au dessous, un Trophée des Etendarts pris sur les François; avec cette Inscription continuée dans l'Exergue :

GALLIS AD ALDENARDAM VICTIS XXX. JUNII MDCCVIII.

Les François vaincus à Oudenarde, le 30. Juin (vieux Stile) 1708.

C'étoit là une ample moisson de Lys dans la pensée des Ennemis de la France. Il ne manquoit plus que de prendre celui qui restoit encore à cette Couronne, en se rendant Maître de LILLE, qui a, comme on l'a dit, un *Lys* pour ses Armes; C'est à quoi fait allusion la Medaille CCCXLV. D'un côté elle represente les deux Heros EUGENE & MARLBOROURG, aiant chacun un *Lys* à la main; derriere eux un des Mortiers qui avoient servi à battre LILLE; & devant, une femme couronnée de Tours, en posture de supliante, tenant à la main l'Ecu de cette Ville sur lequel il y a un *Lys*, avec ces mots autour:

LILIIS DISCERPTIS LILIUM CAPTUM.

Les Lys étant cueillis, on prit celui-ci.

Et dans l'Exergue :

EUGENIO OBSIDENTE, MARLBOROUGH TEGENTE, GALLO SPECTANTE, INSULA CAPTA 23. OCTOBRIS 1708.

Eugene faisant le Siége, & Marlborough le couvrant, Lille fut prise à la vuë des François le 23. *Octobre* 1708.

Au Revers est le Plan de la Ville & du Château, avec tous leurs Ouvrages, & les Tranchées des Assiégeans; & à l'entour on lit ce Vers de Virgile:

URBS ANTIQUA REDIT MULTOS DOMINATA PER ANNOS.

Cette ancienne Ville retourne à son Maître, après avoir été plusieurs années sous la domination des Etrangers.

LILLE avoit été pris par les François en 1667. & leur avoit été cedée en 1678. par la Paix d'Aix-la-Chapelle. Voici maintenant N°. CCCXLVI. trois Piéces de Monnoye de cuivre que le Maréchal de Boufflers fit fraper pendant le Siége: toutes trois à ses Armes, qui sont d'argent à trois molettes de gueules, accompagnées de 9. Croix recroisetées de même, posées 3. 3. 2. & 1.

La 1. qui est la plus grande, & qui valoit 20. sols a d'un côté les Armes de ce Maréchal sur deux Bâtons fleurdelisez, passez en sautoir, accolées des Ordres du Roi &c. Et de l'autre cette Legende:

XX. S. PRO DEFENSIONE URBIS ET PATRIÆ 1708.

20. *Sols, pour la Défense de la Ville & de la Patrie* 1708.

Les 2. autres, plus petites, ne different de celle-là que dans les Armes du Gouverneur, dont l'Ecu est sans aucun ornement. L'une valoit dix sols, & l'autre cinq. Il les fit faire pour payer les Troupes, parce que la Ville manquoit d'argent aussi bien que de vivres.

L'Armée Françoise n'aiant pu la secourir, voulut au moins ne pas demeurer oisive. Elle fit un Détachement qui s'empara de Leffingen, où les Alliez avoient un Magasin. Puis le Duc de Baviere étant revenu d'Allemagne, où il ne s'étoit rien passé de considerable cette année-là, assiégea Bruxelles, qu'il étoit difficile de secourir. Il faloit pour cela que l'Armée des Alliez repassât l'Escaut, dont les François avoient arrêté les eaux pour inonder les Campagnes voisines. Le passage fut néanmoins tenté le 27. de Novembre, & exécuté d'une maniere non moins heureuse que hardie. Le lendemain, l'Armée marcha vers Bruxelles, d'où elle n'eut pas de peine à déloger les Assiégeans. Ils devoient pourtant ce jour-là même donner un Assaut general à la Place. Déja ils étoient Maîtres de plusieurs Ouvrages, qui leur avoient couté un grand nombre d'Officiers & de Soldats. Mais dans le tems qu'on s'attendoit à leur voir recommencer l'attaque avec plus de force, on s'aperçut que leur feu diminuoit. Un profond silence se fit tout à coup dans leur Camp: ce qui étonna encore les Assiégez davantage. C'est que le Duc de Baviere, sous prétexte d'une suspension d'armes qu'il avoit demandée pour enterrer ses Morts & retirer ses blessez, délogea lui-même sans trompette.

Tel est le Sujet de la Medaille CCCXLVII. que l'on voit ici. Elle represente d'un côté une Victoire aîlée, tenant d'une Main une Couronne, & de l'autre un Javelot pour marquer la promptitude des Alliez à s'opposer au dessein du Duc de Baviere sur Bruxelles, dont la Ville paroît dans le lointain. C'est le sens de la Legende :

OBSTABAT STRENUA VIRTUS.

La Valeur s'y oposoit avec diligence.

Et de cette Inscription de l'Exergue :

GALLIS FUGATIS OBSIDIO SOLUTA BRUXELLARUM 28. NOVEMBRIS MDCCVIII.

Les François aiant été mis en fuite, Bruxelles est delivrée du Siége le 28. *Novembre* 1708.

Au Revers est un Loup qui fuit avec une grande vîtesse, & qui, pour hâter encore davantage sa fuite, a des aîles aux piés, avec ces mots :

EUGENII UMBRA PEDIBUS ADDIDIT ALAS.

L'Ombre d'Eugene lui donne des aîles aux piés.

Et dans l'Exergue :

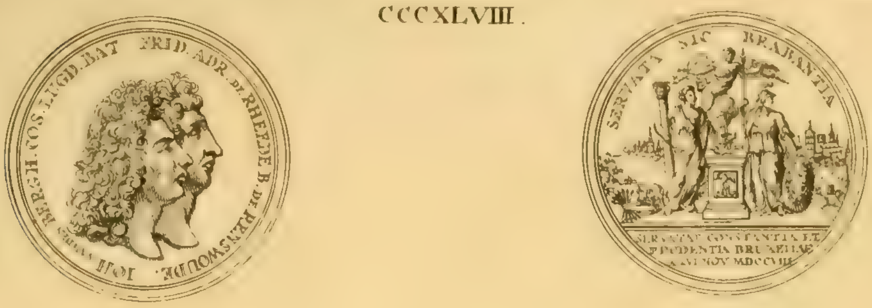
POSTQUAM DIRUIT RUIT.

Il tombe après avoir tout ruïné.

Ce qui s'entend de la disgrace dans laquelle tomba l'Electeur de Baviere, qui fut mis au Ban de l'Empire; mais qui s'en releva glorieusement par la Paix d'Utrecht.

Pag. 186.

CCCXLVIII.



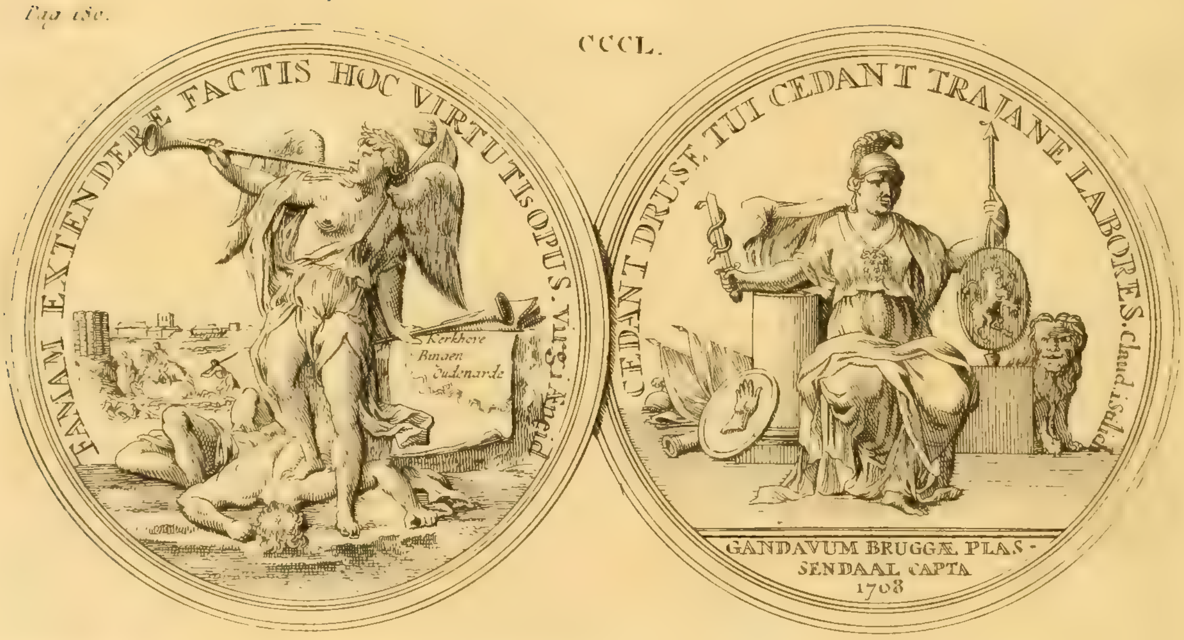
Pag. 186.

CCCXLIX.



Pag. 186.

CCCL.



Pag. 186

CCCLI.



Ainsi fut sauvé le BRABANT des entreprises de ceux qui vouloient le ravager. La Force & la Prudence des Alliez triompha de tous leurs desseins; puis qu'en vain l'Armée du Prince EUGENE seroit venuë au secours de la Capitale assiégée, si les Troupes qui la défendoient ne lui eussent donné le tems, par leur constance, de vaincre tous les obstacles qui s'oposoient à son passage. Cet heureux succès fut l'effet de la sage conduite des Députez des Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas, savoir Mrs. VANDEN BERGH & de RENSWOUDE qui s'étoient enfermez dans BRUXELLES & pour qui l'on fit fraper la Medaille CCCXLVIII. que l'on voit ici. D'un côté elle represente les Bustes de ces deux Seigneurs avec leurs Titres:

JOHannes VANDEN BERGH COnsul LUGDuni BATavorum.
FRIDericus ADRIANUS DE RHEEDE BARO DE RENSWOUDE.

Jean vanden Bergh, Bourguemaitre de Leyde. Frederic Adrien de Rheede, Baron de Renswoude.

Au Revers sont representées la *Force* & la *Prudence* sous l'Emblême de deux Femmes, dont l'une tient une Colonne, & l'autre la Pique & le Bouclier de Minerve. Ce Bouclier, où est depeinte la Tête de Meduse, qui avoit la vertu de convertir tout en pierre, marque l'effroi qui saisit les Assiégeans à l'arrivée du secours des Alliez. Aux piés de la *Force*, est le Lion Batave tenant les sept flêches, pour marquer que l'union fait la principale force de ceux qui se liguent pour la défense commune. Et au dessus, est une Victoire ailée qui couronne ces deux femmes, avec ces mots:

SERVATA SIC BRABANTIA.

Ainsi le Brabant fut sauvé.

Dans l'Exergue on lit cette Inscription, qui explique encore mieux cette Emblême:

SERVATÆ CONSTANTIA ET PRUDENTIA BRUXELLÆ XXVIII. NOVembris MDCCVIII.

Bruxelles conservée par la force & la prudence le 28. *Novembre* 1708.

Une si belle Campagne ne pouvoit mieux être terminée que par la reduction des Villes que les François avoient surprises peu auparavant. C'est ce qui fut encore exécuté par les Alliez au Mois de Decembre. L'Armée Françoise s'étant mise en quartiers, celle des Confederez entreprit le Siége de GAND, dont le Gouverneur n'aiant plus de secours à esperer, n'attendit pas l'extremité pour se rendre. Il laissa pourtant ouvrir la tranchée en deux endroits; mais cinq jours après il capitula. Les Garnisons de BRUGES & de LEFFINGEN évacuerent aussi-tôt ces deux Places: ce qui facilita aux Alliez le moyen d'étendre leurs Contributions jusques sur la Frontiere de Picardie. Tel est le sujet de deux Medailles que l'on frapa sur cet Evénement.

La 1. No. CCCXLIX. represente d'un côté le Prince EUGENE & le Duc de MARLBOROUGH tenant chacun une Couronne de Laurier, & cueillant chacun une fleur d'un Lys qui est entre eux & qui en a produit trois, avec ces mots autour:

AD EXORNANDAM LAUREAM.

Pour orner notre Couronne.

Et au dessous, cette Inscription, qui aplique cette Emblême au fait dont il s'agit:

EVGENII ET MARLBORUGII CONIUNCTIO GALLORUM DISSIPATIO.

L'Union d'Eugene & de Marlborough a dissipé les François.

Au Revers est un homme assis sous un Arbre qui apâte un Coq, avec cette Devise au dessus:

VÆ TIBI LUDENTI, NAM MOX POST JUBILA FLEBIS.

Malheur à toi qui joues maintenant, car après t'être rejoui tu pleureras.

Pour marquer la securité de la France, qui, en se confiant sur ses forces, vit prendre LILLE sous ses yeux, & perdit ensuite GAND & BRUGES, ce qui porta l'allarme jusqu'au cœur du Royaume même. L'Inscription de l'Exergue acheve d'expliquer cet Evénement, qui y est encore representé comme le fruit de la Bataille d'OUDENARDE:

GALLI GANDAVO ET BRUGA CAPTA ALDENARDAM OBSESSURI VINCUNTUR MDCCIIX. XI. JULii.

Les François, voulant assiéger Oudenarde, sont vaincus le 11. *Juillet* 1708. *& perdent encore Gand & Bruges.*

La 2. No. CCCL. qui est un très-beau Medaillon, represente d'un côté la Renommée aiant le pié sur le ventre d'un Ennemi vaincu & terrassé; de la main gauche elle tient la Carte des Conquêtes des Alliez qui ont precedé la levée du Siége de BRUXELLES, telles que sont KERKHOVE, BINGEN, OUDENARDE &c. Et de l'autre, elle sonne de la trompette pour publier tous ces Exploits, avec ces mots:

FAMAM EXTENDERE FACTIS HOC VIRTUTIS OPUS.

C'est le propre de la Valeur d'étendre sa renommée par de belles Actions.

Au Revers, est une Guerriere assise, tenant d'une main apuyée sur une Colonne les Symboles de la Force & de la Prudence, savoir un Sabre nu autour duquel est entortillé un Serpent. De l'autre main elle tient un Sponton posé sur une Pierre, auquel est attaché l'Ecu des Armes des Etats Generaux. Ce qui joint au Lion Batave, qui est auprès de cette Pierre, marque que c'est la HOLLANDE, qui, par sa force & par sa prudence a contribué aux Conquêtes qui ont donné lieu à cette Medaille. Celle de GAND en particulier est marquée par l'Ecu qui est au pié de la Colonne, sur lequel un Gand est representé. Autour de la Medaille on lit ces paroles tirées de *Claudien*.

CEDANT DRUSE TUI CEDANT TRAJANE LABORES.

Que vos travaux, ô Drusus, que les vôtres, ô Trajan, cedent à ceux-ci.

Et dans l'Exergue:

GANDAVUM, BRVGGÆ, PLASSENDAAL CAPTA 1708.

Gand, Brugges & Plassendaal pris en 1708.

Ce qui rendit cette Campagne si glorieuse pour les Alliez, c'est que non seulement ils gagnerent une Bataille considerable & reprirent plusieurs Places importantes sur la France, mais qu'ils firent échouër son principal dessein, qui étoit de faire remonter le *Prétendant* sur le Trône de la Grande-Bretagne. L'armement destiné pour cette entreprise avoit été exécuté avec un profond secret. Il étoit composé de 9. gros Vaisseaux de guerre, de 24. Fregates, de 25. bons Armateurs, & de 70. Barques longues ou autres Bâtimens de transport. Le Comte de Fourbin, qui les commandoit, arriva le 23. de Mars à l'entrée de la Baye appelée le Firth, dans le dessein de faire descente en Ecosse. Mais il n'eut pas plûtôt aperçu la Flote Angloise, commandée par l'Amiral *Bing*, qu'il prit le large & se retira, avec perte du Vaisseau le *Salisburi* de 52. piéces de Canon, où étoit toute l'Argenterie du *Prétendant*, sa Cassette, & environ 700. hommes. On frapa plusieurs Medailles sur le mauvais succès de cette Expedition; entre autres, celle qu'on voit ici No. CCCLI. où d'un côté est representée la REINE de la GRANDE-BRETAGNE, avec ses titres ordinaires; & de l'autre, l'Angleterre sous la figure d'une Dame qui donne à un Ane une *Rose* à flairer. L'Animal, qui a sous les piés un *Chardon*, symbole de l'Ecosse, se retire ne pouvant souffrir l'odeur de la *Rose*; ce qui est exprimé par ces mots:

INIMICVS ODOR APPETITU FORTIOR.

Une odeur que l'on ne peut suporter est plus forte que l'appetit.

Pour marquer, que quelle que fût l'ardeur avec laquelle il convoitoit l'Ecosse, la Flote Angloise lui en avoit fait passer l'envie. C'est ce qui est encore exprimé plus clairement dans l'Exergue:

GALLI SCOTIAM AGGRESSVRI SOLO ANGLORVM ASPECTU FUGANTUR.

Les François voulant attaquer l'Ecosse sont mis en fuite à la seule vue des Anglois.

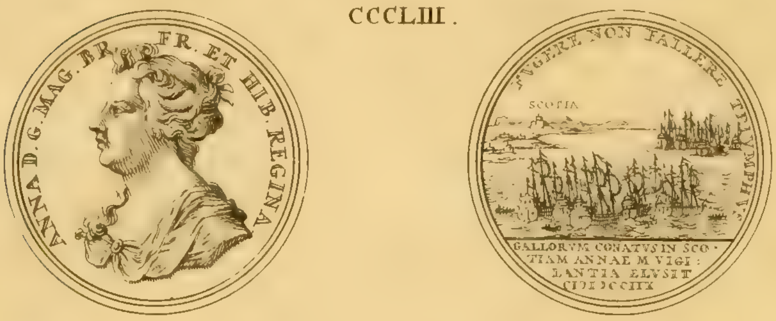
 La Reine

Pag. 188.

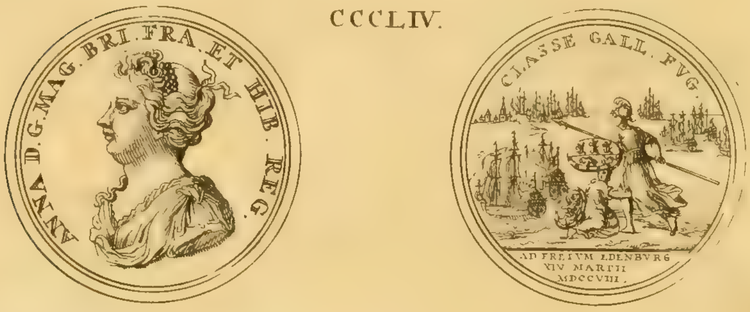
CCCLII.



CCCLIII.



CCCLIV.



Pag. 188.

CCCLV.



Pag. 188.

CCCLVI.



La Reine & son Conseil étoient trop attentifs à tout ce qui se passoit, pour n'être pas en garde contre une surprise. Le *Prétendant* avoit sans doute des intelligences en Ecosse. Le Chevalier de Nangis qui prit les devans, & qui alla à Edimbourg pour preparer les Seigneurs de son parti à le recevoir, y en trouva à la verité quelques-uns dans les dispositions les plus favorables. Mais le gros de la Nation étoit si éloigné de favoriser un pareil dessein, que l'on presenta à la Reine, de divers endroits de ce Royaume, des Adresses pleines des assurances les plus fortes du zele & de la fidelité des Peuples à son égard. Ainsi l'Ecosse en general étant unie avec l'Angleterre pour le maintien du gouvernement, tel qu'il étoit établi selon les Loix, qui pouvoit entreprendre de le troubler, sans courir risque non seulement d'échouer dans ce dessein, mais encore de porter la peine d'une entreprise si temeraire? Toutes ces circonstances font le sujet de la Medaille CCCLII. que l'on voit ici. D'un côté elle represente la Reine ANNE en Buste, avec la Legende ordinaire. Et de l'autre, un Sceptre élevé avec un œil au bout, pour marquer l'attention & la vigilance de la Reine à la conservation de son Royaume. Ce Sceptre est environné d'un Rosier & d'un Chardon entortillez, marquant l'Union de l'Angleterre & de l'Ecosse, & leur attachement à l'autorité de la Reine. Dans le Champ de la Medaille on voit d'un côté la Flote Françoise, & le Vaisseau le *Salisbury* pris par les Anglois, comme je l'ai dit; & de l'autre quelques prisonniers menez à la Tour, du nombre de ceux qui favorisoient le Parti Jacobite, avec cette Devise:

QVIS NOS IMPUNE LACESSET UNITAS?

Etant unies, qui pourra nous attaquer impunément?

Au dessous, on lit dans l'Exergue:

IRRITO ALTERIUS JACOBI REDITU IN SCOTOS, CLASSE GALLIÆ EXTERMINATA. MDCCVIII.

Le Retour d'un autre Jacques en Ecosse vainement entrepris, la Flote de France ruinée en 1708.

Il n'y avoit pas d'autre parti à prendre pour les François, que de fuir une terre qui ne pouvoit que leur être funeste. C'est à quoi fait allusion la Medaille CCCLIII. que l'on voit ici. D'un côté elle represente la Reine ANNE comme dans la precedente; & de l'autre, on voit la Flote Françoise qui fuit devant celle de l'Amiral Bing, avec ces mots autour:

FUGERE NON FALLERE TRIUMPHUS.

Le Triomphe est ici de fuir, & non de surprendre.

Et dans l'Exergue on lit ces paroles:

GALLORUM CONATUS IN SCOTIAM ANNÆ MAGNÆ VIGILANTIA ELUSIT. CIƆ IƆ CCIIX.

La Vigilance de la Grande Reine Anne a rendu inutiles les entreprises des François sur l'Ecosse l'an 1708.

En effet, cette Princesse fit assembler un Corps d'environ 12000. hommes de bonnes troupes, qui, outre celles qui étoient déja en Ecosse, & quelques autres qu'on attendoit d'Ostende, devoient se trouver à Newcastle qui étoit le Rendez-vous general. La Flote du Chevalier Bing composée de 42. Vaisseaux de guerre Anglois, & de 3. Hollandois, avoit encore 14. ou 15. Fregates ou Brulots, & 2000. Matelots surnumeraires, outre les Equipages. Il étoit difficile que la Flote Françoise pût résister à tant de forces, d'autant plus que les dispositions des Ecossois n'étoient pas telles qu'on le publioit en France; Car le Magistrat d'Edimbourg aiant reçu avis de l'aproche des Ennemis, offrit aux Seigneurs du Conseil Privé d'Ecosse d'entrer avec eux en engagement pour lever & entretenir un certain nombre de troupes; & le Conseil résolut de renforcer la garnison du Château. Toutes ces mesures prises de concert pour la défense commune, sont le sujet de la Medaille CCCLIV.

D'un côté elle represente encore la Reine en Buste, avec la Legende ordinaire, & de l'autre une Guerriere marchant aux Ennemis la Pique à la main, aiant un Bouclier aux Armes d'Ecosse. A ses piés est une femme Ecossoise qui lui embrasse les genoux, pour lui rendre graces, voyant la Flote Françoise qui s'éloigne à l'aproche des Anglois. C'est le sens de cette Devise qui est continuée dans l'Exergue:

CLASSE GALLORUM FUGATA AD FRETUM EDENBURGICUM XIV. MARTII MDCCVIII.

La Flote des François mise en fuite dans la Baye d'Edimbourg le 14. *de Mars (vieux Stile)* 1708.

Cependant la France comptoit si bien sur ses intelligences en Ecosse, qu'elle croyoit qu'il n'y avoit qu'à faire paroître le *Prétendant*, pour voir les Peuples accourir en foule au devant de lui. C'est pour cela, que quoi-que ce Prince fût malade, & que son Medecin eût déclaré qu'il ne répondoit pas de sa vie, si on lui faisoit faire le trajet; néanmoins le Roi T. C. voulut qu'on s'embarquât, qu'on ne perdît pas un moment, & qu'on mît incessamment à la voile, en quelque état que fût le Prince, *qu'il vouloit*, disoit-il, *faire monter sur le Trône de ses Ancêtres.* Ce fut pour encourager les Ecossois à le recevoir, que la Comtesse de Tirconel, gagnée par la France, distribua à ses Amis cette Medaille No. CCCLV. D'un côté elle represente le *Prétendant* en Buste, avec ces mots de l'Evangile:

CUJUS EST?

De qui est cette Image?

Et de l'autre, les trois Royaumes, avec ce seul mot:

REDDITE.

Rendez-les lui.

Mais toutes ces intrigues furent inutiles. Le Prétendant retourna à Dunkerque & delà à S. Omer, où il attendit l'ouverture de la Campagne qu'il avoit demandé à faire sous le Duc de Vendôme.

Le Bonheur des Anglois ne se borna point à cette Expedition. Non seulement ils défendirent leur Ile contre les François; mais ils en conquirent deux autres pour le Roi Charles, qui furent la SARDAIGNE & MINORQUE. L'Amiral Leake aiant fait voile de Barcelonne avec 25. Vaisseaux, se rendît au Mois d'Août devant Cagliari, dont la réduction fut bientôt suivie de celle de toute l'Ile. Delà, il alla attaquer Port-Mahon dans l'Ile de Minorque, dont les Habitans se déclarerent d'abord pour le Roi Charles. En vain le Gouverneur de ce Fort voulut résister pendant quelques jours; il fut canonné par le General Stanhope, & contraint de se rendre le 28. Septembre. Tel est le sujet de cette Medaille N°. CCCLVI. D'un côté elle represente la Reine d'Angleterre en Buste avec l'Inscription ordinaire; & de l'autre, une Victoire aîlée sur une Coquille de Mer, tenant de la Main droite une Palme & de la gauche un Etendart, avec cette Legende:

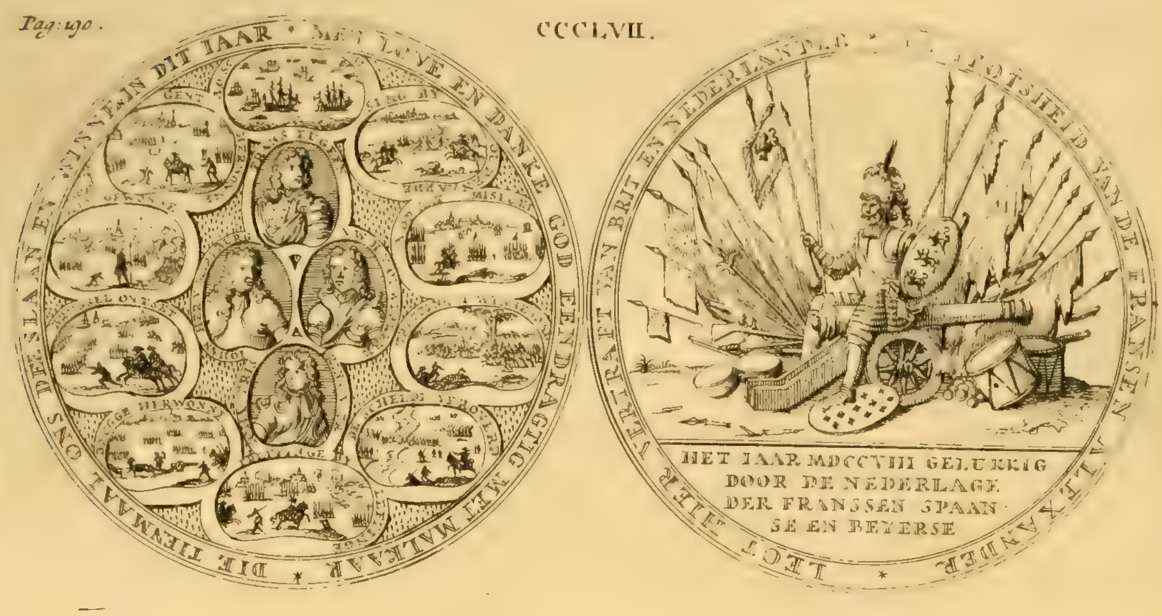
SARDINIA ET BALEARIS MINOR CAPTÆ MDCCVIII.

Les Iles de Sardaigne & de Minorque prises l'an 1708.

 Tant de

Pag. 190.

CCCLVII.



Pag. 190.

CCCLVIII.

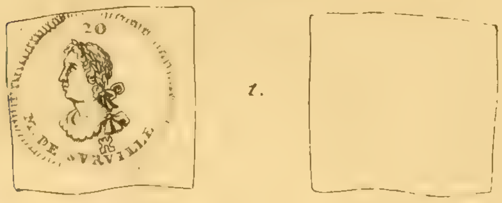


Pag. 190.

CCCLIX.



CCCLX.



1.



2.



3.

Tant de succès par mer & par terre dans une même année méritoient bien d'être rassemblez dans une même Medaille qui les representât tous à la fois. C'est ce qu'on voit ici dans le Medaillon N°. CCCLVII. D'un côté il est divisé en 14. compartimens; dans les 4. du milieu, sont les Bustes des 4. Heros qui se sont le plus distinguez dans cette Campagne, savoir: le Prince EUGENE & le Duc de MARLBOROUGH, le Velt-Maréchal d'AUVERKERQUE, & le jeune PRINCE DE FRISE. Dans les dix autres, sont les divers Evénemens de cette année, comme le mauvais succès de la France dans la Descente projettée en ECOSSE: ses desseins sur la Ville d'ATH déconcertez: la défaite des François à WINENDAL & à LEFFINGEN: la prise de LILLE: la vaine tentative du Duc de Baviere sur BRUXELLES: la Bataille d'OUDENARDE: l'Escaut & tout le BRABANT conservé: & enfin la prise de GAND & de BRUGES. Autour de la Medaille on lit cette Inscription en vers Hollandois:

MEN LOVE EN DANKE GOD EENDRAGTIG MET MALKAAR,
DIE TIEN MAAL ONS DEE SLAAN EN WINNEN IN DIT JAAR.

On loue Dieu & on lui rend graces de ce qu'il nous a fait vaincre dix fois cette année.

Au Revers est le Dieu Mars assis sur un Affut de Canon au milieu d'un Trophée d'Armes remportées sur les François; de la main Droite il tient un Etendart aux Armes des ETATS GENERAUX, & de la gauche un Bouclier aux Armes d'ANGLETERRE, & foule aux piés celles de l'Ennemi, avec ces deux vers Hollandois autour.

DE TROTSHEID VAN DE FRANSSEN ALEXANDER,
LEGT HIER VERTRAPT VAN BRIT EN NEDERLANDER.

La vaine attente de l'Alexandre François deçuë par le Breton & le Hollandois.

Dans l'Exergue, on lit cette Inscription en la même Langue:

HET JAAR MDCCVIII. GELUKKIG DOOR DE NEDERLAGE DER FRANSSEN, SPAANSE EN BEYERSE.

L'an 1708. Fortuné par la defaite des François, des Espagnols & des Bavarois.

L'Année suivante ne fut pas moins heureuse pour les Alliez. Comme ils ne jugerent pas à propos d'attaquer le Maréchal de Villars, retranché en Flandre entre Lens & la Bassée, ils entreprirent le siége de TOURNAI. La Tranchée fut ouverte le 7. de Juillet, après que la Place eut été investie par le Duc de Marlborough & le Prince Eugene. Elle se défendit vigoureusement jusqu'au 29. du même Mois, que la Ville fit sa Capitulation, par laquelle la Garnison devoit se retirer dans la Citadelle. La quantité de Bombes qu'on y jetta deux jours après, incommoda tellement les Assiégez, qu'ils convinrent de se rendre le 8. Août, suposé que la Cour aprouvât la Convention signée le 4. Le Roi de France ne voulut y consentir, qu'à condition d'un Armistice qui seroit observé dans les Armées jusqu'au 5. de Septembre. Surquoi les assiégeans aiant recommencé leur feu, contraignirent la Garnison de se rendre prisonniere de guerre à la fin du Mois. Ainsi fut emportée l'une des principales Forteresses de la Flandre Wallone: ce qui fait le sujet des deux Medailles que l'on voit ici.

La 1. N°. CCCLVIII. represente d'un côté un Vaisseau battu de la Tempête, qui a perdu son grand Mât, & qui, pour se sauver du Naufrage jette en mer sa Cargaison representée par un Balot, sur lequel on voit une Tour, qui est la Ville de TOURNAI, pour dire qu'elle a mieux aimé se rendre aux assiégeans, que d'éprouver une ruïne certaine, selon le sens de cette Devise:

NE PEREAT PERDIT.

Il perd de peur de périr.

Au Revers est representée la Ville assiégée & les Batteries des Alliez, avec ces mots qui doivent s'apliquer à la Bombe:

SOLVTA CATENIS INSURGIT.

Elle s'éleve délivrée de ses chaines.

Et dans l'Exergue on lit ceux-ci.

TORNACUM CAPTUM MDCCIX.

Tournai pris l'an 1709.

La 2. N°. CCCLIX. represente d'un côté la REINE d'ANGLETERRE en Buste, avec cette Legende:

ANNA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

Anne par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Et de l'autre, cette Princesse sous la figure de *Pallas* assise sur un Trophée d'armes, tenant d'une main une Pique au haut de laquelle est une Couronne Murale, & tenant l'autre apuyée sur son Egide, avec ces mots autour:

TORNACO EXPUGNATO MDCCIX.

Tournai emporté l'an 1709.

Comme l'argent manqua aussi dans cette Ville pendant le Siége, M. de Surville, qui en étoit Gouverneur, y fit battre trois sortes de Monnoye que l'on voit ici N°. CCCLX.

La 1. étoit d'argent & valoit 20. sols. On y voit le Buste de ce Gouverneur, avec le prix au dessus, & au dessous ces mots:

M. DE SURVILLE.

La 2. étoit de Cuivre & valoit 8. sols. D'un côté sont les Armes du Gouverneur; & de l'autre, cette Inscription dont les Lettres Numerales marquent l'année MDCCVIIII.

MONETA IN OBSIDIONE TORNACENSI CVSA.

Monnoye frapée pendant le Siége de Tournai.

La 3. aussi de Cuivre, valoit 5. sols; d'un côté on y voit une *Tour*, qui sont les Armes de TOURNAI, avec ces mots:

TORNACO OBSESSO 1709.

Tournai assiégé en 1709.

Et de l'autre une Inscription Flamande, & quelques Lettres Gothiques qu'on ne sauroit déchifrer.

Les Assiégeans firent 3. attaques, deux à la Ville, & une à la Citadelle. Le General *Lottum* commandoit la premiere avec les Lieutenans Generaux *Withers*, *Fing*, & *Heiden*, & les Generaux Majors *Temple*, *Denhof* & *Vegelin*. La 2. étoit commandée par le General *Schulembourg*, les Lieutenans Generaux, le Duc d'*Argile*, *Wackerbaert* & *Weck*; & les Generaux Majors *Mondorf*, *Dalberg*, & le Comte de *Nassau-Woudenbourg*. Et la 3. par le General *Fagel*, les Lieutenans Generaux *Dedem*, le Comte d'*Oxenstiern*, le Baron de *Spar*, & les Generaux Majors *Hamilton*, *Wassenaer* & *Keppel*.

Pag:192.

CCCLXI.





CCCLXII.





Pag:192.

CCCLXIII.





CCCLXIV.





CCCLXV.





Ces Officiers pousserent leurs attaques avec tant de vigueur, que la Ville s'étant renduë le 30. Juillet, on convint dès le 4. Août des conditions sous lesquelles on rendroit la Citadelle. Le Brigadier de *Lalo* fut nommé de la part des Alliez pour en signer la Convention avec M. de *Ravignan*, qui se chargea de la porter à la Cour de France. Mais celui-ci aiant fait savoir à son retour, que le Roi T. C. ne pouvoit aprouver ni ratifier cet accord, à moins qu'il n'y eût, comme je l'ai dit, une suspension d'armes pour les Armées jusqu'au 5. de Septembre, on continua à pousser le Siége jusqu'à la fin du Mois que la Citadelle se rendit. Cette Convention d'un Armistice mutuel avoit fort réjouï les Habitans, qui ne s'attendoient pas que l'on voulût les exposer à une ruïne entiere. Mais quand ils virent que le feu recommençoit, & que nul endroit de leur Ville ne pouvoit les mettre à couvert de la Bombe ou du Canon, ce fut alors qu'ils redoublerent leurs gemissemens, tels qu'ils sont exprimez dans la Medaille CCCLXI.

D'un côté, elle represente la Ville de TOURNAI sous la Figure d'une Femme assise, aiant une Couronne & un Manteau Royal semé de fleurs de Lys. Elle joint les mains en signe d'affliction à la vuë des foudres qui tombent sur la Tour qui est auprès d'elle, & qui marque la Ville de TOURNAI; & elle pousse cette plainte qu'on lit autour de la Medaille:

DOMINE, DIXERVNT PAX ERIT VOBIS, ET ECCE GLADIUS PERVENIT USQUE AD ANIMAM.

Seigneur, ils ont dit, vous aurez la Paix, & voilà l'Epée qui penetre jusques à notre ame.

Au Revers est le Plan de la Ville & du Château assiégé, avec ces mots qui sont la réponse des Alliez à la plainte de la Ville :

VLTIMUM OPUS MARTIS, CETERA PACIS ERUNT.

Voici le dernier Ouvrage de la Guerre, le reste sera pour la Paix.

En effet, la prise de TOURNAI étoit moins une Conquête qu'une Delivrance. Aussi la Medaille CCCLXII. la represente-t-elle sous l'Emblême d'une femme qui jette par terre un Lys qu'elle tenoit, pour recevoir une Palme que lui presente une autre femme: ce qui marque que la Ville de TOURNAI renonçoit à la domination de la France, pour passer sous celle des Alliez, comme on le voit dans cette même Medaille, où cette femme, qui represente la liberté, ôte les fers à un Esclave qui est auprès d'elle, *afin qu'il marche desormais plus aisément*, selon le sens de cette Legende :

UT MELIUS PROCEDAT.

Au Revers, la même pensée est exprimée differemment. On y voit le Plan de TOURNAI, & les Bombes qui s'élevent en l'air, & qui retombent ensuite dans la Ville. Puis, par allusion à ces Bombes, qui ne s'élevent, que quand la poudre les a fait sortir de la prison où elles étoient comme enchaînées, la Legende est:

SOLVTA CATENIS INSURGIT.

Delivrée de ses chaines elle s'éleve.

Pour dire que la prise de TOURNAI étoit une véritable Delivrance, c'est ce qui est exprimé d'une maniere plus simple dans l'Exergue en ces termes :

TORNACUM CAPTUM MDCCIX.

Tournay pris l'an 1709.

Cette Delivrance étoit belle; mais ce n'étoit pas encore tout ce que les Alliez avoient entrepris d'exécuter. Ils formerent le dessein d'assiéger Mons, & d'attaquer premiérement les François dans leur Camp. Il étoit d'autant plus difficile d'y réussir, que ce Camp étoit retranché de tous les côtez tant par l'art que par la Nature. Les deux Aîles étoient couvertes de deux Bois, & l'ouverture d'entre-deux munie d'un triple Retranchement palissadé & garni d'Artillerie. Malgré ces obstacles, qui firent longtems balancer la Victoire, & qui coûterent fort cher à l'Armée des Alliez, dès qu'ils purent s'y faire jour ils y entrerent l'Epée à la main, & en délogerent les François, qui furent contraints d'abandonner le Champ de Bataille. Que la perte ait été très-grande de part & d'autre, ce n'est pas ce qui doit surprendre en cette occasion; mais c'est qu'une Armée qui attaquoit à découvert, en ait pu forcer une autre ainsi retranchée, & la poursuivre, comme l'on fit, près d'une demi-heure au delà de son Camp. Ce ne pouvoit être que l'effet d'une *valeur* & d'une *harmonie* telle que celle qui régnoit parmi les Alliez, comme il est dit dans la Medaille CCCLXIII.

D'un côté elle represente la REINE d'ANGLETERRE en Buste, avec la Legende ordinaire; & de l'autre, les deux Armées qui en sont aux mains entre les Bois de Lagnieres & de Sart; & au dessus, une Victoire aîlée qui tient deux Couronnes pour les deux Generaux des Alliez avec ces mots continuez dans l'Exergue:

CONCORDIA ET VIRTUTE GALLIS AD TAISNIERE DEVICTIS AUGUSTI XXXI. MDCCIX.

Les François vaincus à Taisnieres (ou Malplaquet) par l'union & la valeur des Alliez le 31. Août (vieux stile) 1709.

Quoi-que les grands succès soient attribuez aux Princes qui les dirigent, il est pourtant juste d'en faire honneur à ceux qui les exécutent immediatement. C'est ce qu'on a fait ici par la Medaille CCCLXIV. frapée à l'honneur du Prince EUGENE & du Duc de MARLBOROUGH. D'un côté ces deux Heros y sont representez en Buste avec leurs titres ordinaires:

EUGENIUS FRANCISCUS PRINCEPS SABAUDIÆ. JOHANNES DUX DE MARLBOROUGH, SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS.

François Eugene Prince de Savoye. Jean Duc de Marlborough, Prince du Saint Empire Romain.

Au Revers est un Paysage où l'on voit un Arbre presque dépouillé. Dans le lointain est la Ville de Mons, & au dessus un Soleil couchant & fort rouge, tel qu'il paroît ordinairement après un grand orage, avec cette Devise :

CRUENTUS OCCIDIT.

Il se couche ensanglanté.

Dans l'Exergue on lit cette Inscription :

GALLI AD MONTES HANNONIÆ VICTI ANNO MDCCIX. XI. SEPTEMBRIS.

Les François vaincus près de Mons en Hainaut le 11. Septembre 1709.

Cette Medaille prepare à la prise de MONS, dont les François, après cette Bataille, ne furent plus en état d'empêcher le Siége. Les Alliez le formerent en effet d'abord, sans même avoir besoin de Lignes pour se couvrir. La Place avoit des provisions pour six Mois; cependant elle n'en tint pas un entier, & la Tranchez aiant été ouverte le 25. Septembre, la Capitulation fut signée le 20. d'Octobre. Ce fut encore une autre delivrance, comme le marque la Medaille CCCLXV. qui fut faite à ce sujet. D'un côté elle represente la REINE d'ANGLETERRE en Buste, avec la Legende ordinaire: & de l'autre, la Ville de MONS, au dessus de laquelle est une Victoire aîlée, tenant une Couronne & une Palme, avec ces mots autour :

MONTIBUS IN HANNONIA CAPTIS MDCCIX.

Mons en Hainaut pris en 1709.

Pag. 194.

CCCLXVI.



CCCLXVII.



CCCLXVIII.



Pag: 194.

CCCLXIX.



Pag. 194.

CCCLXX.



En vain on voulut pallier cette défaite, en publiant des Relations équivoques du Combat qui avoit precedé la prise de MONS. Ce seul Evénement suffit pour faire voir à qui étoit duë la Victoire. Outre les provisions qui étoient dans la Place, la Garnison étant de huit mille hommes, & aiant soixante & quatorze piéces de gros Canon sans les Mortiers, les Grenades & les Bombes, c'en étoit plus qu'il ne faloit pour tenir contre une Armée que la Bataille de MALPLAQUET auroit ruïnée entiérement, comme on le disoit. Cependant on ne se défendit pas un Mois: ce qui prouve que c'est par de tels effets, plutôt que par des Relations douteuses, que l'on doit juger de l'événement d'une Bataille. On ne peut pas douter que quoi-que la perte des Alliez ait été très-grande, celle des François n'ait été plus grande encore par l'événement & que malgré la bonne contenance qu'ils faisoient pour tâcher de donner le change, la perte de MONS qui décidoit la question ne leur ait été fort sensible. Telle est la pensée de la Medaille CCCLXVI.

D'un côté elle représente un Roi de Theatre, tenant le Bouclier de Pallas, qui devoit le rendre invincible, & tâchant en vain de parer la foudre que la main d'une femme lance contre lui. Cette femme est l'Armée des Alliez, qui s'apuye sur un faisceau de flêches, symbole de l'Union & de la Force. Entre deux, est une autre femme couronnée de Tours, & liée, qui représente la Ville de MONS. Au dessus on lit ces paroles:

NEC CASTRA NEC MUNIMENTA.

Ni Camp ni Retranchemens ne peuvent vous garentir.

Et dans l'Exergue:

POSTCENIUM AUTUMNI.

Le derriere du Theatre de l'Automne.

C'est-à-dire, *le veritable état des choses, après que le jeu du Theatre est fini.* POSTSCENIUM est le lieu où les Acteurs se deshabillent & rentrent dans leur naturel. Ainsi, c'est par la prise de MONS, la derniere Scene de la Tragedie de cette Année, qu'il faut juger de tout ce qui l'a precedé.

Au Revers est le *Colosse de Rhodes*, ou cette énorme Statuë du Soleil, entre les jambes de laquelle les plus grands Vaisseaux pouvoient passer avec leurs Mats; & au dessus cette Devise:

MOLE RUIT SUA.

Il tombe par son propre poids.

Ce qui est encore exprimé dans l'Exergue, en ces mots:

MONTES HANNoniæ GALLIA LABente RECUPERATI XXIII. OCTobris MDCCIX.

Mons en Hainaut repris par la décadence de la France le 23. Octobre 1709.

Rien ne marquoit mieux cette Decadence que les pertes que la France avoit souffertes successivement. Celle de TOURNAI, celle de la Bataille de MALPLAQUET, & celle de MONS étoient des faits qu'on ne pouvoit revoquer en doute; & ce sont ces mêmes faits que la Medaille CCCLXVII. a rassemblez. D'un côté est le Buste de l'Empereur avec cette Legende:

JOSEPHUS DEI GRATIA ROMANORUM IMPERATOR.

Joseph, par la Grace de Dieu, Empereur des Romains.

Au Revers est un Trophée composé des Statuës de *Mars* & d'*Hercule* avec chacun un Bouclier, dont l'un représente la Bataille de MALPLAQUET, & l'autre la prise de MONS. Au dessus est un Cartouche où est depeint le Siége de TOURNAI. Et le tout est surmonté d'une Renommée qui publie tous ces exploits, avec ces mots autour:

TURRIS, CASTRA, MONTES VICTI.

Tournai, le Camp de Taisnieres & Mons gagnez.

Et dans l'Exergue:

VICTORIA PACIFera ANNO MDCCIX.

Victoire propre à amener la Paix l'an 1709.

La Medaille CCCLXVIII. est toute semblable à celle-là, excepté la Tête, qui est celle de la REINE ANNE, avec la Legende ordinaire.

La plus grande Gloire a ses progrès, son Periode d'élevation, & son Déclin. Tel fut le partage du Regne de Louïs XIV. & les Prédicateurs de sa Cour n'ont pas craint de le dire en Chaire en sa présence. Le tems dont nous parlons étoit le Déclin de cette gloire, que ce puissant Monarque avoit portée à un si haut Degré. Il n'est pas surprenant que ses Ennemis s'en soient prévalu en le remarquant dans les Monumens de leurs triomphes. Telle est la pensée de la Medaille CCCLXIX. D'un côté elle représente Phaëton conduisant le Char du Soleil mais perdant la route faute de la bien connoitre. Au dessus est cette portion du Zodiaque où sont les Signes du *Lion*, de la *Vierge*, de la *Balance* & du *Scorpion*, avec cette Devise:

SOLEM MENTITUR QUEM SIDERA TERRENT.

Ce n'est pas un vrai Soleil qui s'épouvente des Astres.

Pour marquer que pendant les Mois de *Juillet*, d'*Août*, de *Septembre*, & d'*Octobre* la France s'étoit laissé éclipser par le Prince EUGENE & le Duc de MARLBOROUGH comparez dans les Medailles precedentes à *Castor* & à *Pollux*. Au Revers, la même pensée est exprimée par une haute Montagne (symbole de la Ville de MONS) derriere laquelle le Soleil se cache, avec cette Legende:

SOL RUIT INTEREA ET MONTES UMBRANTUR.

Le Soleil se cache durant ce tems-là, & les Mons s'obscurcissent.

Ce qui est ainsi exprimé sans Enigme dans l'Inscription de l'Exergue:

STRAGES GALLorum AD MONTES HANNONiæ XI. SEPTembris MDCCIX.

Défaite des François devant Mons en Hainaut le 11. Septembre 1709.

Comme on avoit terminé l'année 1708. par un beau Medaillon qui en rassembloit toutes les Conquêtes, on fit la même chose pour cette année 1709. par le Medaillon que l'on voit ici No. CCCLXX. D'un côté elle représente une Victoire aîlée tenant d'une main une Couronne de Laurier, & de l'autre une Trompette dont elle publie tous les Avantages remportez cette année par les Alliez sur les François, dont on voit les Dépouilles amoncelées à ses piés. Dans le lointain sont les Villes conquises, comme TOURNAI, S. GUILAIN, & MONS en Hainaut, avec cette Legende autour:

TORNACO, SANCTI GISLENII FANO, ET POST CÆSOS FUGATOSQUE PROPE URBEM GALLOS MONTIBUS IN HANNONIA CAPTIS.

Pour la reduction des Villes de Tournai & de S. Guillain, & la prise de Mons, precedée de la Bataille où les François furent défaits près de cette Ville.

Dans l'Exergue est écrit:

ANNUS FELICITER CLAUSUS 1709.

L'Année 1709. heureusement terminée.

Au Revers est representée *Europe* sur son Taureau, abbatuë par les entreprises de la *France*; mais relevée par l'*Empereur*; l'*Angleterre* & la *Hollande*, sous la figure d'autant de Guerriers qu'on reconnoît à l'Ecu de leurs Armes. La *France*, aiant un Soleil sur la tête, & une torche allumée à la main, tâche en vain de résister aux efforts de ces trois Puissances. A côté d'elle on voit des Villes tout en feu; & la Legende explique le sujet en ces termes:

VIRTUS ET CONCORDIA EUROPAM GALLORUM AUSIS VINDICANT.

La Valeur & l'Union delivrent l'Europe des entreprises des François.

Pag 196.

CCCLXXI.

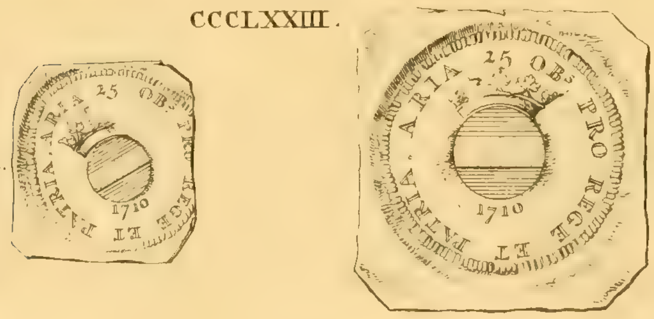


CCCLXXII.



CCCLXXIII.

1.



2.

CCCLXXIV.



J'ai dit que la Victoire de MALPLAQUET avoit été regardée par les Alliez comme une Victoire propre à amener la Paix. Les François parurent la desirer en 1710. & l'on s'assembla à Gertruidemberg, où la France & les Etats Generaux envoyerent leurs Plenipotentiaires. Mais ces Conferences s'étant passées en des longueurs qui ne tendoient qu'à retarder les operations de la Campagne, les Alliez l'ouvrirent de bonne heure, & s'emparerent de Mortagne, qu'ils avoient déja perdu & repris une fois. Ensuite, voyant que les François retranchez à Pont-à-Vendin, y attendoient tranquillement le succès des Conferences entamées, ils forcerent leurs Lignes & les en chasserent, sans perdre un seul soldat. De là, ils marcherent à DOUAI, dont ils firent aussi-tôt le Siége, & qu'ils emporterent en six semaines. Ce fut un double sujet de consternation pour la France, qui n'étoit pas en état de l'empêcher; comme ce fut un double sujet de triomphe pour les Alliez, & sur tout pour la REINE d'ANGLETERRE, à l'honneur de laquelle on frapa à ce sujet la Medaille CCCLXXI.

D'un côté, elle represente cette Princesse en Buste, couronnée de Laurier, avec cette Legende:

ANNA AUGUSTA.

Anne Reine.

Au Revers, on voit cette même Princesse, comme une autre Pallas, armée de sa Pique & de son Bouclier, courant avec force sur un Ennemi qui fuit devant elle. Sur le devant est une Colonne érigée & soutenuë par la Victoire, sur un Trophée d'armes composé des Depouilles des François. A la Colonne est attaché un Ecusson, surmonté d'une Couronne Murale, dans lequel sont écrits ces mots:

SALUS PROVINCIÆ.

Le Salut de la Province.

Et le sujet de cette confiance est exprimé ainsi par la Legende continuée dans l'Exergue:

VALLO GALLORUM DIRUTO, ET DUACO CAPTO MDCCX.

Le Retranchement des François forcé, & Douai pris l'an 1710.

Par là non seulement la Frontiere fut en sureté; mais les Alliez étendirent leurs Contributions jusques dans la Province de Picardie.

Durant ce tems-là, le Roi *Charles* n'attendoit qu'un secours qui lui venoit d'Italie, pour combattre les Espagnols campez à ALMENARA. L'aïant reçu, le General *Stanhope* fit tant de diligence, qu'il se rendit Maître du passage d'Alfaraz en jettant un Pont sur la Noguere. Aussi-tôt l'Armée des Alliez passa cette Riviere, & découvrit le Camp des Espagnols. Il étoit alors 7. heures du soir; cependant le Roi Charles ne voulut pas differer de les combattre. Comme le terrain étoit resserré, il n'y eut guere que la Cavalerie qui put agir. Toute celle du Roi Philippe fut mise en deroute, & poussée jusques bien avant dans la nuit. Elle se retira sous le Canon de Lerida, avec une perte considerable.

Cet Evénement étant dû à la sage conduite du General Anglois, on en fit encore honneur à la REINE de la GRANDE-BRETAGNE dans la Medaille CCCLXXII. D'un côté elle represente cette Princesse en Buste, couronnée de Laurier, avec la même Legende que la precedente. Et au Revers est depeinte la Bataille, sur une Hauteur, où la Victoire se déclara pour les Alliez, avec ces mots autour:

PUGNA EQVESTRIS.

Combat de Cavalerie.

Et cette Inscription dans l'Exergue:

HISPANIS AD ALMENARAM VICTIS JULII XVI. MDCCX.

Les Espagnols vaincus à Almenara le 16. *Juillet* 1710.

La Campagne de Flandre continuoit toujours heureusement pour les Alliez. Ils se rendirent Maîtres de *Bethune*, dont la prise fut suivie de celle d'*Aire* & de *S. Venant*: celle-ci à la fin de Septembre, & l'autre seulement en Novembre, à cause des grandes difficultez dont ce siége étoit accompagné. Il fut achevé par les Alliez en presence de l'Armée Françoise, qui, quoi-que disposée en aparence à leur livrer combat, se contenta néanmoins de demeurer sur la défensive, dans la crainte d'un Evénement desavantageux.

On voit ici N°. CCCLXXIII. deux Piéces de Monnoye d'argent, qui furent frapées à AIRE pendant le siége. Elles ne different qu'en grandeur, étant toutes deux de la Valeur de 25. sols. Elles representent les Armes de la Ville, qui sont d'Azur à la Fasce d'or, avec cette Inscription:

ARIA OBSESSA PRO REGE ET PATRIA.

Aire assiégée, pour le Roi & la Patrie.

Le Maréchal de Villars avoit renforcé son Armée de divers Détachemens, & s'étoit renfermé dans de nouvelles Lignes derriere Arras; de sorte qu'il étoit impossible de l'attaquer, ni de faire le Siége de cette Place. C'est ce qui obligea les Alliez, en attendant quelque autre occasion, de s'occuper à celui de BETHUNE, qui fut investie le 16. de Juillet. Cette Place n'est pas grande, mais elle est très-réguliérement fortifiée. La Garnison consistoit en 9. Bataillons, outre 200. hommes de l'Armée, 2. Escadrons de Dragons, 50. Dragons de la Brigade du Roi, 100. Chevaux de l'Armée, & 100. Canonniers, Bombardiers ou Mineurs. Cependant, malgré tout cela, la tranchée aiant été ouverte le 23. la Capitulation fut concluë le 29. en presence des Députez de L. H. P.

Il en fut à peu près de même de S. VENANT. Les dispositions nécessaires pour faire écouler les eaux de cette place, aiant été achevées avec succès, la Tranchée fut ouverte le 16. Septembre, & la Capitulation signée le 30. Ce ne fut pas sans y avoir donné un Assaut, où les Assiégeans furent repoussez deux fois. Mais enfin s'étant logez sur la Contrescarpe, les Assiégez battirent la Chamade, voyant bien qu'ils ne pouvoient les en chasser.

Pour ce qui est du Siége d'AIRE, la Tranchée y fut ouverte dès le 12. Septembre. Il y avoit deux attaques; l'une par le détachement de l'Armée du Duc de MARLBOROUGH, au côté gauche de l'Ouvrage à cornes; & l'autre par le Détachement de l'Armée du Prince EUGENE, vis à vis le vieux Château. Comme on vouloit prendre les deux autres places avant celle-ci, & qu'on savoit bien que l'Armée Françoise n'étoit pas en état de troubler ce siége, on ne donna l'assaut à la Contrescarpe que la nuit du 31. Octobre. Les jours suivans, les Travaux furent avancez avec tant de diligence, pour donner l'assaut general, que le 8. Novembre au soir, comme on étoit occupé à achever les Ponts aux deux attaques, le Marquis de Goesbriant, Gouverneur, fit battre la Chamade & demanda à capituler.

Ces 3. Siéges font le sujet de la Medaille CCCLXXIV. D'un côté on y voit le Buste de la REINE d'ANGLETERRE avec la même Inscription que ci-devant:

ANNA AUGUSTA.

Anne Reine.

Au Revers est un Trophée élevé sur un Piédestal, & composé de toute sorte d'Armes, Drapeaux & Etendards pris sur les François, avec cette Legende continuée dans l'Exergue:

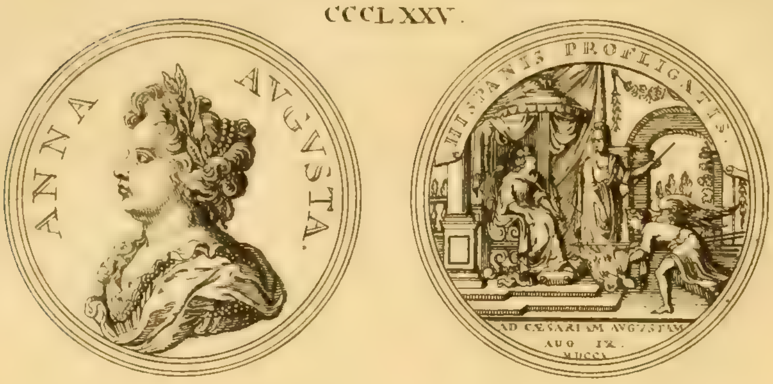
BETHUNIA, FANO SANCTI VENANTII ET ARIA CAPTIS
INSPECTANTIBUS GALLIS CENTUM MILLIBUS
MDCCX.

Bethune, Saint Venant & Aire pris à la vue de cent mille François l'an 1710.

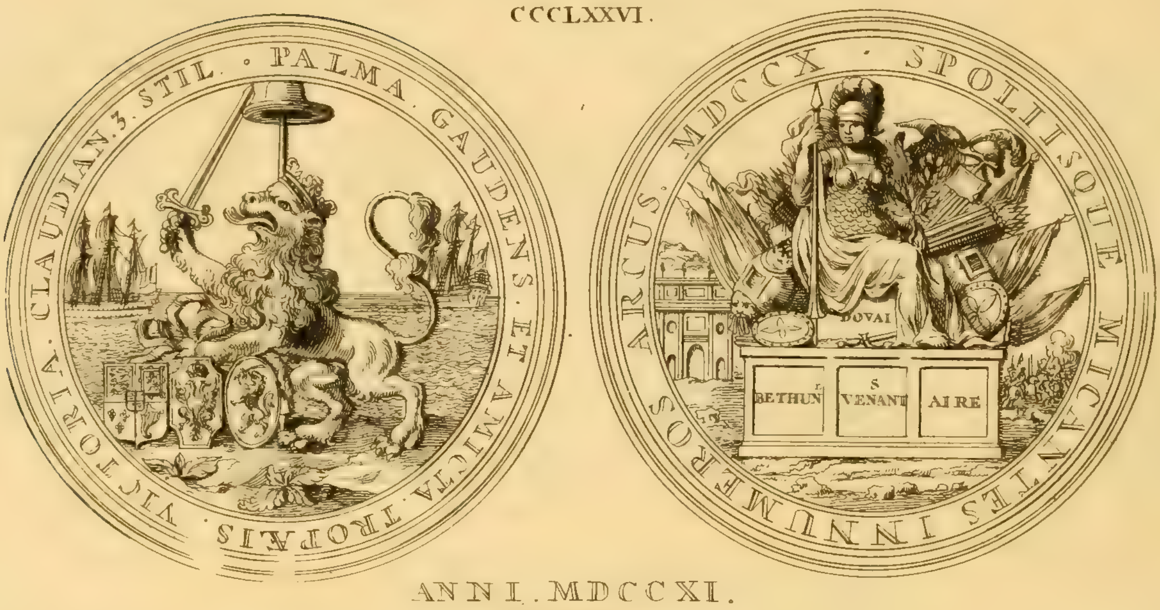
 Comme

Pag. 198.

CCCLXXV.



CCCLXXVI.



ANNI. MDCCXI.

CCCLXXVII.



CCCLXXVIII.



Comme les Nouvelles n'arrivent que successivement, on fut quelque tems à savoir les suites qu'avoit euës en Espagne la Bataille d'*Almenara*. Il ne tint pas aux Espagnols de persuader qu'ils avoient eu leur revanche à *Penalva* dans une rencontre dont ils s'attribuoient tout l'avantage. Ils publierent qu'ils y avoient défait toute la Cavalerie des Alliez; quoique le Roi CHARLES, aiant à la verité manqué ce Poste, se fût retiré avec perte seulement de 8. Chevaux. Mais c'étoit pour faire oublier une perte réelle par un avantage imaginaire, & pour cacher par cette Nouvelle du 15. Août une autre du 20. bien moins équivoque, & qu'ils avoient interêt de ne pas divulguer. En effet, quoi-que l'Armée Espagnole aiant gagné une marche fût arrivée la premiere à SARRAGOSSE & qu'elle y eût encore reçu un Détachement de 1400. Chevaux, le Roi CHARLES aiant passé l'Ebro le 19. le Roi Philippe vit bien qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, & qu'il en faloit venir à une Bataille. Elle se donna effectivement le 20. & la Victoire fut si complette pour le Roi CHARLES, qu'il sembloit que toute l'Espagne dût lui être soumise en peu de tems.

Ce fut pour célébrer un Evénement si considerable que l'on frapa la Medaille CCCLXXV. à l'honneur de la REINE d'ANGLETERRE, qui y avoit le plus contribué. D'un côté, on y voit le Buste de cette Princesse de la même maniere & avec la même Legende que dans les precedentes. Et de l'autre, cette Reine sur son Trône, recevant les Etendards pris sur les Ennemis que la Victoire vient mettre à ses piés, avec ces mots continuez dans l'Exergue :

HISPANIS PROFLIGATIS AD CÆSARIAM AUGUSTAM AUGusti XX. MDCCX.

Les Espagnols défaits à Sarragosse le 20. Août 1710.

Le Roi Philippe aiant reçu des secours de France, qui arriverent assez tôt pour le tirer d'embarras, il s'aprocha de Madrid avec le Duc de Vendôme, qu'il avoit déclaré son Vicaire General. Les Alliez, qui avoient consumé tous les fourages des environs, ne songerent qu'à se raprocher de l'Arragon, où ils avoient quantité de Magazins & de Vivres. On étoit alors au Mois de Decembre. Les Troupes Angloises prirent la route de Brihuega, croyant y pouvoir subsister plus commodément. Elles y furent enfermées par le Duc de Vendôme, qui fit aussi-tôt battre les murailles de la Place. Le General Staremberg en aiant eu avis, s'aprocha dans le dessein de les degager. Mais ses forces aiant été réduites au tiers de celles qu'avoit l'Armée des deux Couronnes, il couroit risque d'être enfermé lui-même, s'il ne s'en fût sauvé par la plus belle retraite dont on eût encore ouï parler. Ce ne fut pas sans avoir causé aux deux Rois une perte de plus de six mille hommes. Tel fut le sort des Armes en Espagne dans la Campagne de 1710.

Celle de Flandre s'étant aussi terminée de la maniere que nous l'avons dit, on en voulut encore célébrer les Evénemens par un des plus beaux Medaillons qui puisse servir de Monument à l'Histoire. C'est celui que l'on voit ici N°. CCCLXXVI. D'un côté il represente le Lion Batave tenant de l'une de ses pattes un Sabre nu, & de l'autre un Cordon où sont attachez les Ecussons aux Armes de l'EMPIRE, de l'ANGLETERRE & de la HOLLANDE. Derriere lui est un Sponton aiant au bout le Chapeau de la Liberté. Dans le lointain, on voit des Vaisseaux, symbole de la Puissance maritime de la République, & autour de la Medaille on lit cette Inscription tirée de Claudien 3. *Stilic.*

PALMA GAUDENS ET AMICTA TROPHÆIS VICTORIA, CLAUDIANUS 3. STIL.

La Victoire couverte de palmes & environnée de Trophées.

Au Revers est une Pallas assise sur un Trophée d'armes, élevé sur un Piédestal où sont écrits les noms des Villes prises en 1710. telles que DOUAI, BETHUNE, S. VENANT, & AIRE. A côté est representée en perspective la Bataille de SARRAGOSSE; & autour de la Medaille on lit cette Inscription:

SPOLIISQUE MICANTES INNUMEROS ARCUS MDCCX.

Et des Arcs de triomphe sans nombre tout chargez de dépouilles éclatantes l'an 1710.

L'Année suivante, le Duc de Baviere aiant été déclaré Generalissime de l'Armée du Rhin, il falut que les Alliez y envoyassent des détachemens du Pays-Bas, pour renforcer le Prince Eugene. Cette diminution de leurs forces de Flandre ne les empêcha point d'y prendre le dessus sur les François. Ils commencerent par s'emparer du Poste d'Arleux, dont ceux-ci s'étoient rendus Maîtres. Puis faisant une Marche de 20. heures, à laquelle le Maréchal de Villars ne s'attendoit pas, ils forcerent à Villiers-Brulin les Lignes de l'Ennemi qui jusques alors avoient été cru impénétrables. Le General François se mit aussi-tôt à la poursuite de l'Armée des Alliez; mais l'avance qu'elle avoit sur lui trompa encore ses mesures, & la mit en état de passer l'Escaut pour aller assiéger Bouchain. La Tranchée fut ouverte le 18. d'Août, malgré le voisinage de l'Armée Françoise qui étoit en état de s'y oposer; & quoi-qu'on s'attendît que le Siége fût long, à cause des difficultez qui s'y rencontroient, il ne dura pourtant pas un Mois, la Place aiant capitulé le 12. de Septembre. Voici N°. CCCLXXVII. une Monnoye mémorable, qui fut faite pendant ce Siége, puis qu'elle n'est que de Papier.

La I. valoit 25. sols. Elle avoit d'un côté un Cachet marqué d'un Cupidon, avec ces mots :

SANS ESCLAT.

Et de l'autre, le nom du Secretaire d'AFFRY, avec le prix de ce Papier marqué des quatre côtez XXV.

La 2. avoit d'un côté un Cachet de Cire avec des Armes, & de l'autre le même nom, avec la valeur, qui n'étoit que de cinq sols. Triste ressource, qui étoit déja en usage en France depuis 4. ans, & qui marquoit trop bien l'épuisement general de ce Royaume.

L'Empereur JOSEPH étoit mort de la petite verole dès le Mois d'Avril âgé seulement de 33. ans, l'Electeur de SAXE, comme VICAIRE DE L'EMPIRE, prit soin du Gouvernement par provision, en attendant les ordres de l'Archiduc CHARLES, frere de JOSEPH, à qui étoit échuë la succession des Royaumes, Provinces & Pays Héréditaires du défunt Empereur. Ce fut en cette qualité de VICAIRE DE L'EMPIRE que FREDERIC-AUGUSTE fit fraper pendant l'interregne la Monnoye d'argent que l'on voit ici N°. CCCLXXVIII.

D'un côté elle represente cet Electeur à cheval, le Bonnet Electoral en tête, & au bas les Armes de son Electorat. Et de l'autre, on voit les Couronnes vacantes par la mort de l'Empereur JOSEPH, savoir celle de ***Roi des Romains*** & celle d'***Empereur*** posées chacune sur une Table avec un Manteau & un Sceptre auprès de l'une, & un Manteau & une Epée auprès de l'autre. Au dessus, on lit ces mots continuez au bas dans un Cartouche en Broderie sur un Tapis qui couvre une autre Table.

FRIDERICUS AUGUSTUS REX ELECTOR
ET VICARIUS POST MORTEM JOSEPHI IMPERATORIS MDCCXI.

Frederic Auguste Roi Electeur,
Et Vicaire de l'Empire après la mort de l'Empereur Joseph. L'an 1711.

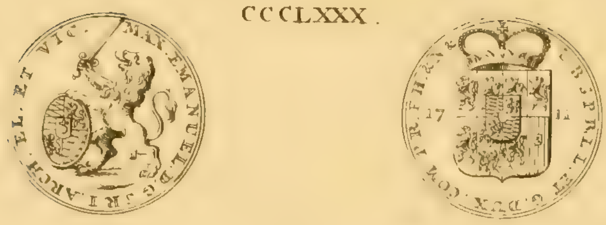
L'ELECTEUR DE SAXE est VICAIRE DE L'EMPIRE lorsqu'il est vacant, en consideration de ce qu'il possede des Terres qui apartenoient à la Maison Palatine. Ce Vicariat est double, comme nous l'allons voir.

Pag. 200.

CCCLXXIX.



CCCLXXX.



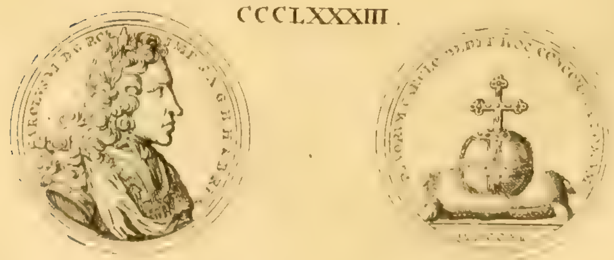
CCCLXXXI.



CCCLXXXII.



CCCLXXXIII.



Le Pays qui a été rendu à l'Electeur Palatin, en execution des Traitez de Westphalie, est appelé le *Bas Palatinat*. Il tire son Nom & son origine de l'Office de *Comte Palatin*, dont l'Empereur pourvoyoit ceux qui anciennement administroient en son nom la Justice dans l'Empire. Il y en avoit deux: l'un du côté du *Rhin*, qui la faisoit rendre en Franconie & dans les Provinces Voisines: l'autre en *Saxe*, & autres Pays sujets au Droit Saxon. C'est sur ces deux Offices de *Comte Palatin du Rhin* & de *Comte Palatin de Saxe*, que sont fondez les deux *Vicariats de l'Empire*, que l'Electeur PALATIN & l'Electeur de SAXE exercent chacun en ses Provinces, quand l'Empire manque de Chef.

Comme c'est à present la Branche Cadette qui est Electorale en SAXE; aussi par la mort de *Charles* arrivée l'an 1685. l'Electorat du RHIN a passé dans la Branche des Ducs de NEUBOURG; & c'est *Charles-Philippe* qui en est investi aujourd'hui, aiant succedé l'an 1716. à son frere JEAN GUILLAUME. C'étoit donc ce JEAN GUILLAUME qui exerçoit l'office de *Comte Palatin* au tems dont nous parlons; & qui, en qualité de Vicaire de l'Empire dans les Terres dépendantes de son Electorat, fit battre en 1711. la Monnoye que l'on voit ici N°. CCCLXXIX.

D'un côté elle represente cet Electeur en Buste, avec cette Legende continuée sur le Revers, où l'on voit l'Aigle Imperiale chargée en cœur d'un Ecu parti d'argent au Lion rampant d'azur couronné d'or; & de gueules (comme il doit être) au Globe Imperial d'or, à cause de sa charge de Grand-Maître-d'Hôtel de l'Empire:

DEI GRATIA JOHANNES WILHELMUS COMES PALATINUS SACRI ROMANI IMPERII ARChidapifer, ELector, EJUSQue IN PALATINATU RHENI SUPERIORIS ET FRANCONIÆ IMPERII PROVisor ET VICARIUS 1711.

Jean Guillaume par la Grace de Dieu Comte Palatin, Grand-Maître d'Hôtel & Electeur du S. Empire Romain, & son Proviseur Et Vicaire dans le Palatinat du Haut Rhin & de Franconie l'an 1711.

D'autre part, comme l'Electeur de BAVIERE, quoi-que mis au Ban de l'Empire pour s'être declaré en faveur de la France, ne vouloit pas néanmoins laisser perdre le Droit de VICAIRE attaché au *Haut Palatinat*, qui fut uni à la Baviere par la Paix de Munster, à condition de retourner à la Branche *Palatine* quand celle de Baviere viendroit à finir: il fit battre en cette qualité la Monnoye qui se voit ici N°. CCCLXXX. D'un côté elle represente le *Lion*, symbole de la Maison de BAVIERE, à qui le Duché de ce nom a été laissé par le Duc *Henri le Lion*. Il tient de ses deux pates de devant l'Ecu aux Armes de l'Electeur, écartelé, au 1. & au 4. lozangé ou fuselé d'argent & d'azur de 21. piéces mises en bande pour le *Duché de Baviere*. Au 2. & 3. de sable au Lion rampant d'or, couronné, lampassé & armé de gueules, pour le *Palatinat du Rhin*. Et sur le tout de gueules au Globe Imperial d'or pour la Dignité de *Grand Maître d'Hôtel* de l'Empire, avec cette Legende:

MAXimilianus EMANUEL DEI GRATIA SACRI ROMANI IMPERII ARChidapifer, ELector ET VICarius.

Maximilien Emanuel par la Grace de Dieu Grand-Maître d'Hôtel, Electeur & Vicaire du S. Empire R.

Au Revers sont les mêmes Armes en cœur sur un autre Ecu écartelé des Alliances ou Apanages de la Maison de Baviere, surmonté du Bonnet Electoral, avec cette Legende contenant les autres titres de l'Electeur.

UTRIUSQUE BAVARIÆ, SUPERIORIS PALATINATUS, BURGHAUSENII, LANDSHUTII, LEUCHTENBERGII, ET G . . . . . DUX, COMes PALATINATUS RHENI, FERDINANDO ET HENRICA NATUS &c.

Duc des deux Bavieres, du Haut Palatinat, de Burghausen, de Landshut, de Leuchtenberg, & de G..... Comte Palatin du Rhin, fils de Ferdinand & d'Henriette &c.

Le tems venu que l'on devoit proceder à l'Election d'un nouvel Empereur, la Ceremonie s'en fit à Francfort au Mois d'Octobre, la Capitulation Imperiale n'aiant pu être dressée plûtôt. Les Electeurs de Baviere & de Cologne s'en plaignirent comme d'une inobservation de la Bulle d'or, mais on eut peu d'égards à leurs plaintes, vu les engagemens qu'ils avoient pris contre ce qu'ils devoient à leur Dignité. La Diéte passa donc outre, & choisit pour Empereur CHARLES-*François-Joseph*, Archiduc d'Autriche, Roi de Boheme, de Hongrie, des Espagnes &c. VI. du nom. Toute l'Europe aplaudit à ce choix, que ce Prince soutenoit par des qualitez éminentes, quoi-qu'il n'eût alors que 27. ans. Et ce fut pour célébrer son Avénement au Trône Imperial que l'on frapa les Medailles suivantes.

La 1. N°. CCCLXXXI. represente d'un côté ce Monarque en Buste, couronné de Laurier, avec cette Legende:

CAROLUS VI. DEI GRATIA ROManorum IMPerator SEMPer AUGustus, NOMINIS III. REX HISPaniarum.

Charles VI. par la Grace de Dieu Empereur des Romains, toujours Auguste, & Troisiéme du Nom Roi d'Espagne.

Au Revers, on voit le nouvel Empereur sur son Trône, aiant auprès de lui la Divinité du *Mein* qui lui met la Couronne Imperiale sur la tête; à ses piés est un Hongrois, qui lui offre tous les ornemens Royaux de Hongrie. Le Prince tient à la main une Epée nuë, au dessus d'un Autel, pour marquer l'engagement qu'il prenoit de faire servir son autorité à la protection des bons & à la punition des méchans: ce qui est exprimé ainsi dans la Legende:

IMPERANTE TE QVIES ORBI SÆCULO FELICITAS.

Sous votre Empire le Monde aura la paix & le Siécle sera heureux.

Dans l'Exergue on lit cette Inscription:

IMPERATOR ELECTus XII. OCTOBris FRANCofurti AD MOENum 1711.

Elu Empereur le 12. Octobre 1711. à Francfort sur le Mein.

La 2. N°. CCCLXXXII. represente aussi d'un côté le même Empereur en Buste, mais couronné & revêtu de ses ornemens Imperiaux, avec cette Legende:

CAROLUS VI. ROMANORUM IMPERATOR.

Charles VI. Empereur des Romains.

Au Revers est le Globe du Monde (symbole de l'Empire) au milieu des airs, avec ces mots autour:

CONSTANTIA ET FORTITUDINE.

Par la Constance & la force.

Et dans l'Exergue:

CORONATus FRANCOFurti MDCCXI.

Couronné à Francfort l'an 1711.

La 3. N°. CCCLXXXIII. represente encore d'un côté l'Empereur en Buste, couronné de Laurier, avec cette Legende:

CAROLUS VI. DEI GRATIA ROManorum IMPerator SEMPER AUGUSTUS, GERMANIÆ, HISPANIÆ, HUNGARIÆ ET BOHEMIÆ REX.

Charles VI. par la Grace de Dieu Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi de Germanie, d'Espagne, de Hongrie & de Boheme.

Au Revers est la Pomme ou le Globe Imperial sur un Carreau, avec ces mots autour:

DIVORUM CAROLO DEDIT HOC CONCORDIA POMUM MDCCXI.

Le suffrage unanime des Electeurs a donné cette Pomme à Charles 1711.

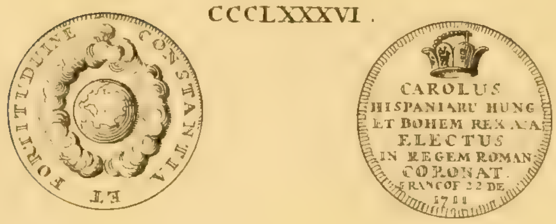
Le Cou-

Pag. 202.

CCCLXXXV.

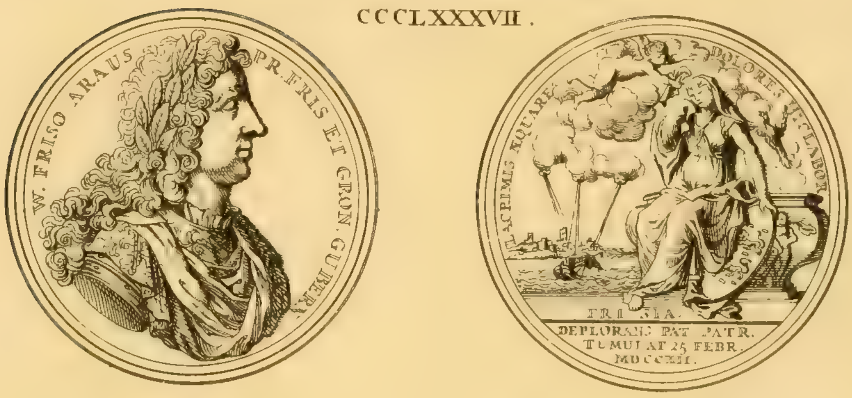


CCCLXXXVI.

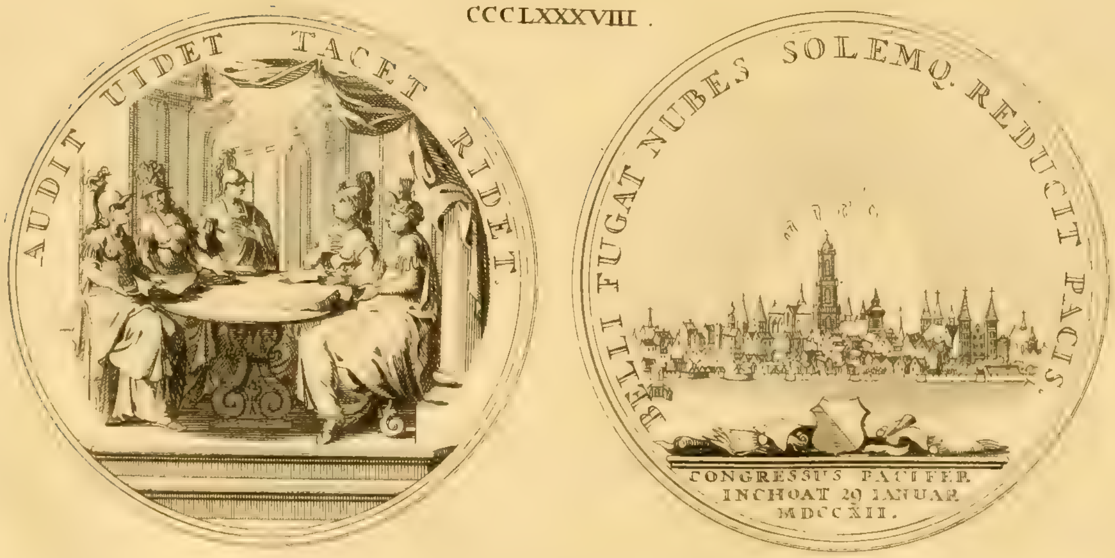


ANNI M.DCCXII.

CCCLXXXVII.



CCCLXXXVIII.



Le Couronnement aiant été fixé au 22. de Decembre, la Ceremonie s'en fit à Francfort avec la Pompe ordinaire en pareille occasion. Sur les dix heures la Marche commença pour se rendre à l'Eglise de S. Barthelemi. Après les Herauts d'Armes & les autres Officiers qui doivent assister à cette fonction, l'Empereur monté sur un Cheval d'Espagne, aiant la Couronne de sa Maison sur la tête, marchoit seul sous un Dais très-riche, porté par dix Conseillers de la Ville. Il fut reçu à l'entrée de l'Eglise par les Electeurs de Mayence & de Trêves, en Habits Ecclesiastiques; & après la Ceremonie, qui finit par un *Te Deum*, il revint dans le même ordre qu'auparavant, avec cette difference, qu'il marchoit à pié sous le Dais, entre ces deux Electeurs, & qu'il avoit la Couronne Imperiale sur la tête.

Ce fut en mémoire de ce Couronnement qu'on fit fraper les deux Medailles que l'on voit ici. La 1. N°. CCCLXXXV. représente d'un côté la Tête du Nouvel Empereur avec cette Legende :

CAROLus VI. DEI GRATIA ROMANORUM IMPERATOR, SEMPER AUGUSTUS, GERMANIÆ, HISPANIÆ, HUNGARIÆ ET BOHEMIÆ REX.

Charles VI. par la Grace de Dieu Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi de Germanie, d'Espagne, de Hongrie, & de Boheme.

Et de l'autre une Table où sont la Couronne Imperiale & le Globe posez sur le Sceptre & l'Epée passez en sautoir, avec cette Legende, qui explique l'usage de chacune de ces piéces :

REGIT, DEFENDIT ET ORNAT.

Il gouverne, défend, & orne.

C'est-à-dire, il gouverne le Monde avec le Sceptre, il le défend avec l'Epée, & la Couronne est l'ornement qui rend sa Dignité respectable. Dans l'Exergue on lit ces mots :

CORONATus FRANCKoFURTI MDCCXI.

Couronné à Francfort l'an 1711.

La 2. N°. CCCLXXXVI. représente d'un côté le Globe Terrestre suspendu au milieu des airs, avec ces mots :

CONSTANTIA ET FORTITUDINE.

Par la constance & par la force.

Pour marquer que ce sont là les principales vertus qui maintiennent l'Equilibre du Gouvernement. De l'autre côté est cette Inscription surmontée de la Couronne Imperiale :

CAROLVS HISPANIARUm HUNGARIÆ ET BOHEMIÆ REX AUGUSTUS AUGUSTUS, ELECTVS IN REGEM ROMANORUM, CORONATus FRANCOFURTI 22. DECEMBRIS 1711.

Charles Roi d'Espagne, de Hongrie & de Boheme, doublement Auguste, élu Roi des Romains, & couronné à Francfort le 22. Decembre 1711.

Si cet Evénement combla tout l'Empire de joye, il en arriva un autre à peu près dans le même tems qui plongea les Provinces-Unies dans la plus amere douleur. Ce fut la mort & la mort funeste du PRINCE D'ORANGE, arrivée le 14. Juillet, lorsqu'il revenoit de Flandre à la Haye, pour régler avec le Roi de Prusse la succession du Roi Guillaume. Ce Prince infortuné voulant passer la Meuse au Moerdyck, s'étoit d'abord embarqué dans une petite Chaloupe pour passer plus vîte, le tems étant alors fort tranquille. Mais à peine y étoit-il entré, qu'il s'éleva un vent assez fort, mêlé de pluye: ce qui l'obligea de faire arrêter la Chaloupe, pour se mettre dans le Bac ordinaire où étoit son Carosse. Déja la Chaloupe étoit arrivée de l'autre côté, quoi-qu'après avoir couru risque de périr, lorsque le Bateau où étoit le Prince, n'étant qu'à 20. pas du bord, fut accablé par une *Trompe*, qui le renversa avec tous ceux qui étoient dedans. Le Prince se prit d'abord à une corde, qui le soutint quelque tems sur l'eau. Mais une Vague le couvrit & l'enfonça, de même que M. de Hilke, son ancien & fidele Domestique, quoi-que les autres eussent le bonheur de se sauver. Ainsi périt à l'âge de 24. ans JEAN-GUILLAUME FRISO, Prince d'Orange & de Nassau, après être tant de fois échapé des périls de la Guerre, & avoir donné, à l'imitation de ses Ancêtres, de si grandes marques de courage, de zele & d'affection pour la République. On chercha inutilement son corps jusqu'au 22. qu'un Batelier le vit floter & le pêcha. On le transporta ensuite à Leuwaerde, où il fut inhumé avec la pompe convenable le 25. Fevrier de l'année suivante.

Ce fut à l'occasion de cette triste Ceremonie, & pour laisser un Monument du juste regret que chacun ressentoit de la perte d'un si grand Prince, qu'on fit fraper la Medaille CCCLXXXVII. D'un côté elle répresente le Buste du Prince, couronné de Laurier, avec cette Legende :

WILHELMUS FRISO ARAUSIÆ PRINCEPS, FRISIÆ ET GRONINGÆ GUBERNATOR.

Guillaume Friso, Prince d'Orange, Gouverneur de Frise & de Groningue.

Au Revers est la FRISE sous la figure d'une femme assise & pleurant près d'une Urne, d'où sort un Phenix qui renaît de ses cendres; dans le lointain est representé le Naufrage du Prince causé par la *Trompe*, qui est un tourbillon de vent qui se fait en un même lieu, & qui attire l'eau de la mer jusqu'au plus haut de l'air; en sorte que quand ce nuage vient à crever sur un Vaisseau, c'est avec tant de violence, qu'il ne manque guere de le faire couler bas. Autour de la Medaille est cette Devise :

LACHRYMIS ÆQUARE DOLORES HIC LABOR.

Quelle abondance de larmes pourroit égaler notre douleur !

Et dans l'Exergue, on lit :

DEPLORANS PATRIÆ PATREM TUMULATum 25. FEBRUARII MDCCXII.

Elle pleure le Pere de la Patrie inhumé le 25. Fevrier 1712.

On avoit déja fait à UTRECHT l'ouverture du Congrès pour la Paix generale. C'étoit le fruit d'une Négociation secrete entre la France & l'Angleterre, ménagée depuis longtems à l'insu des Alliez. Ils n'eurent plus lieu d'en douter, lorsqu'ils virent la Lettre Circulaire que S. M. Britannique leur écrivit, pour les inviter à envoyer leurs Plenipotentiaires à UTRECHT, qu'elle avoit choisi pour le lieu des Conferences. En vain le Prince Eugene se rendit à Londres, pour tâcher de rompre cette Negociation particuliere. En vain les Etats Generaux des Provinces-Unies firent exhorter la Reine à ne perdre point les fruits d'une longue guerre par une Paix précipitée. Il n'étoit plus tems & les engagemens étoient trop forts. Il falut se résoudre à traiter sur le pié des Préliminaires qui avoient été reglez par les deux Couronnes. Ainsi la Reine d'Angleterre devint Mediatrice, d'Alliée qu'elle étoit auparavant. Il y avoit pour elle dequoi s'aplaudir d'avoir amené les choses à ce point; & la France se felicitoit tout bas d'une Négociation dont elle tiroit le principal Avantage. Telle est la pensée de la Medaille CCCLXXXVIII.

Elle represente la Sale du Congrès, où d'un côté sont assis autour d'une table les Plenipotentiaires de Hollande & de Savoye, les seuls qui s'y trouverent au commencement de la part des Alliez, & de l'autre ceux de France & d'Angleterre, cette derniere étant désignée par une femme, avec cette Legende qui marque assez bien le personnage que chacun y faisoit.

AUDIT, VIDET, TACET, RIDET.

Il écoute, il voit, il se tait, il rit.

Toutefois, comme il étoit toujours glorieux à la Ville d'UTRECHT d'avoir été choisie pour le Lieu de cette Scene, elle est representée au Revers, aiant au dessus le Nom de JEHOVA dans un Soleil lumineux, avec cette Devise qui fait allusion au Discours par lequel l'Evêque de Bristol ouvrit l'Assemblée.

BELLI FUGAT NUBES, SOLEMQUE REDUCIT PACIS.

Il dissipe les nuages de la Guerre, & ramene le Soleil de la Paix.

Et dans l'Exergue, on lit la Date de l'ouverture du Congrès en ces termes :

CONGRESSUS PACIFER INCHOATus 29. JANUARII MDCCXII.

Le Congrès de la Paix commencé le 29. Janvier 1712.

Pag. 204.

CCCLXXXIX.



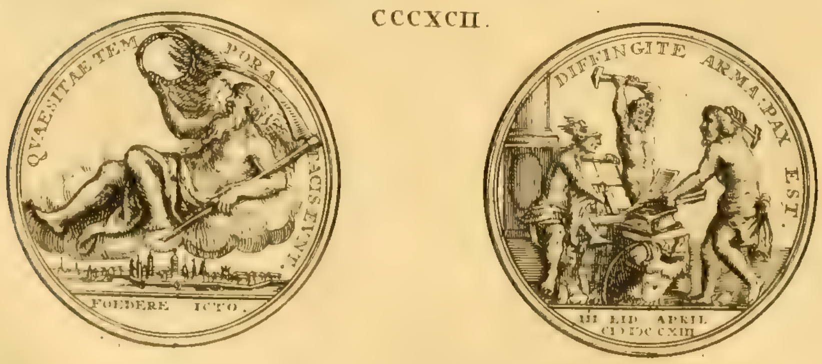
CCCXC.



CCCXCI.



CCCXCII.



Comme on avoit envoyé à toutes les Cours engagées dans la guerre le Projet de Paix concerté entre la France & la grande Bretagne, il n'y eut guere de Princes qui n'aportassent leurs pretensions au Congrès. Les Ministres de France y remirent aux Alliez l'Explication specifique de leurs offres pour la Paix generale; & ceux-ci firent à leur tour leurs Demandes specifiques. Le Roi T. C. eut à peine déclaré qu'il obligeroit son Petit-fils à accepter l'Alternative des deux Royaumes de France ou d'Espagne, (ce qui fut suivi d'une Renonciation solemnelle de ce Prince au premier de ces Royaumes) que le General Anglois qui commandoit en Flandre eut ordre d'éviter de s'engager à un Siége ou à une Bataille, jusqu'à nouvel ordre. Ainsi le Maréchal de Villars acheva glorieusement une Campagne qui ramena la victoire dans le Camp des François. Ce changement de Scene rendant leur condition beaucoup meilleure, les Anglois continuerent leurs bons offices pour les reconcilier avec les autres Nations. Dès le 11. d'Avril 1713. les Difficultez se trouverent assez aplanies, & les Traitez furent signez entre la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Prusse & la Savoye.

Quelles que fussent les conditions de ces Traitez, qui ramenoient enfin la tranquillité dans toute l'Europe, il n'y avoit rien à souhaiter sinon qu'ils fussent de longue durée; & c'est ce qui est exprimé par la Medaille CCCLXXXIX. la premiere de celles qui ont été faites sur cette Paix. D'un côté elle représente un Autel orné des Armes des six Puissances que nous venons de nommer, & surmonté d'autant de Couronnes. A droit & à gauche sont deux femmes, dont l'une represente l'Europe & l'autre l'Angleterre, qui réunissent toutes ces Couronnes par une autre de Laurier qu'elles tiennent au dessus; & plus haut est le nom de JEHOVA, avec ce vers Latin:

FAC DEVS ÆTERNOS PACEM PACISQVE MINISTROS.

Fai, ô Dieu, que cette Paix dure éternellement aussi bien que la mémoire de ceux qui en ont été les Ministres.

Au revers est la Paix dans les nuës qui verse une Corne d'Abondance: sur le devant, on voit les Peuples qui la reçoivent à bras ouverts, avec ces mots:

PAX ADES.

Te voilà heureuse Paix.

Et dans l'Exergue on lit cette Inscription sous la ville d'UTRECHT representée dans le lointain:

TRAJECTI AD RHENUM PAX FACTA EST XI. APRILIS MDCCXIII.

La Paix faite à Utrecht sur le Rhin le 11. *d'Avril* 1713.

Par le Traité avec l'Angleterre, le Roi T. C. reconnoissoit la succession au Royaume de la Grande Bretagne telle qu'elle étoit réglée par les Loix en faveur de la Princesse Sophie Douairiere de Brunswik-Hanover, & de ses Heritiers dans la Ligne Protestante. Il confirmoit les Renonciations du Roi d'Espagne & de ses Descendans à la Couronne de France, & des Ducs de Berri & d'Orleans à la Couronne d'Espagne. Il cedoit à la Reine & à la Couronne de la Grande Bretagne la Baie & le Detroit de Hudson, avec toutes ses dependances, l'Ile de S. Christophle, la nouvelle Ecosse ou l'Acadie, & l'Ile de Terre-Neuve &c. Ce qui étoit pour l'Angleterre des avantages si considerables, que les Sujets de ce Royaume ne pouvoient trop s'en feliciter. Telle est la pensée des deux Medailles N. CCCXC. & CCCXCI. qui en font honneur à la Reine.

D'un côté elles representent cette Princesse en Buste couronnée de Laurier, avec ces mots:

ANNA DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ
ET HIBERNIÆ REGINA.

Anne par la Grace de Dieu Reine de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande.

Au Revers est la GRANDE BRETAGNE assise, tenant d'une main une branche d'Olivier, & de l'autre une Pique. D'un côté sont des Vaisseaux dans le Port, & de l'autre un Laboureur qui cultive son champ tranquillement à la faveur de la Paix, pour marquer le rétablissement du commerce & le retour de l'abondance, selon le sens de cette legende continuée dans l'Exergue:

COMPOSITIS VENERANTVR ARMIS. MDCCXIII.

Ils venerent celle qui a mis fin aux troubles de la Guerre. 1713.

Ces deux Medailles ne sont differentes qu'en grandeur.

La suivante N°. CCCXCII. est une Emblême de la durée de cette Paix, dont on n'avoit alors que l'esperance & le desir, mais qui se trouve confirmée par l'événement, d'une maniere à n'en craindre pas si tôt la rupture. D'un côté est Saturne ou le Tems armé de sa faulx tenant à la main un serpent en rond, Symbole de l'Eternité, & volant sur un nuage avec cette Devise:

QUÆSITÆ TEMPORA PACIS EVNT.

Ainsi coule le tems de la Paix si desirée.

Au dessous est la ville d'UTRECHT avec ces mots dans l'Exergue:

FOEDERE ICTO.

L'Alliance étant faite.

Au Revers on voit Vulcain & les Cyclopes qui mettent des armes en piéces, qui les fondent, & en forgent des Socs de charruë & autres instrumens pour le Labourage, avec ces mots autour:

DIFFINGITE ARMA: PAX EST.

Fondez ces armes, la Paix est faite.

Dans l'Exergue est la Date de la signature des Traitez:

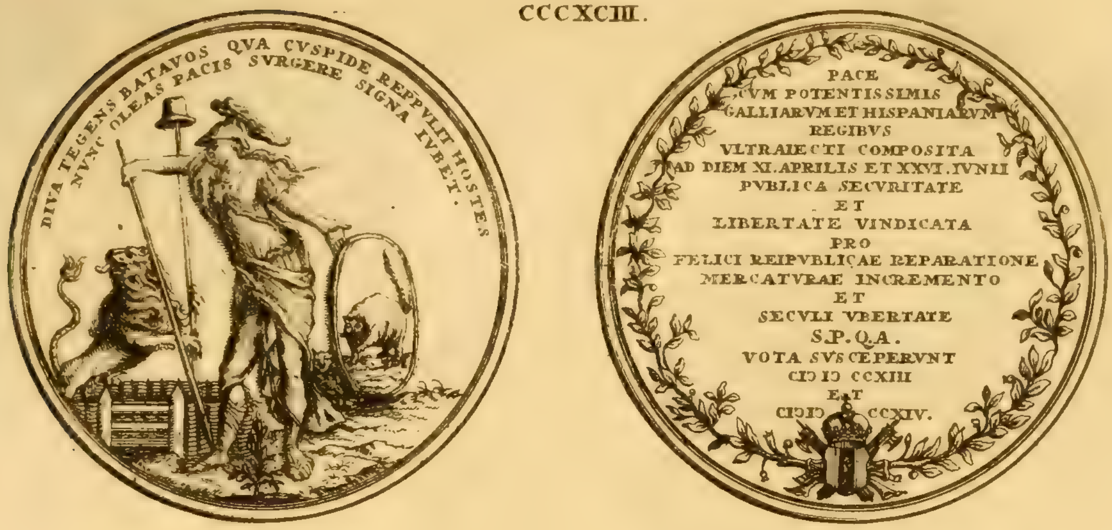
III. EIDus APRILis CIↃ. IↃCCXIII.

Le 3. jour avant les Ides d'Avril 1713.

Par le

Pag: 208.

CCCXCIII.



CCCXCIV.



CCCXCV.



CCCXCVI.



Par le Traité entre la France & les Etats Generaux, on remettoit à L. H. P. tout ce que le Roi T. C. ou ses Alliez occupoient des Pays-Bas Espagnols, & ce que le feu Roi d'Espagne Charles II. avoit possédé conformément au Traité de Ryswick; dont la Maison d'Autriche devoit joüir à perpetuité, après qu'elle seroit convenu d'une Barriere avec les Etats Generaux: excepté le Haut quartier de Gueldre que l'on donnoit au Roi de Prusse. Le Roi de France cedoit de plus aux Etats Generaux Menin & sa verge, Tournai & le Tournesis, excepté S. Amand & Mortagne, Furnes & son Territoire, la Knocke, Loo & Dixmude, Ypres & sa Châtellenie, Rousselaar, Poperingue, Varneton, Commines & Warwik. On confirmoit les Renonciations mutuelles du Roi & des Princes de son sang à la Couronne d'Espagne, & celles de S. M. C. & de ses Descendans à la Couronne de France: ces Renonciations étoient comme la baze du Traité. Le Duc de Baviere retenoit la souveraineté & les revenus de la Ville & du Duché de Luxembourg, de Charleroi, de la Ville & du Comté de Namur, jusqu'à ce qu'il fût rétabli dans les Etats qu'il avoit possedez dans l'Empire, & qu'il fût dédommagé des pertes qu'il avoit souffertes. Et outre ces Traitez, il y en eut deux autres pour régler le Commerce entre les deux Puissances Maritimes.

C'est ce qui est exprimé par la Medaille CCCXCIII. frapée à ce sujet dans la Ville d'Amsterdam. D'un côté elle represente le Lion Batave dans un Fort, & auprès de lui Pallas tenant d'une main un Ecu avec l'Emblême de la Liberté, & de l'autre frapant la terre de sa Pique qui en fait sortir un Olivier, avec ce Distique:

DIVA TEGENS BATAVOS QVA CUSPIDE REPPULIT HOSTES,
NVNC OLEAS PACIS SURGERE SIGNA JUBET.

De la même Pique, dont la Déesse qui protege les Hollandois a repoussé leurs Ennemis, elle fait sortir de la terre l'Olivier symbole de la Paix.

Au Revers on lit cette Inscription dans une Couronne de Laurier, aiant au bas les armes d'Amsterdam.

PACE
CVM POTENTISSIMIS GALLIARVM ET HISPANIARVM REGIBVS ULTRAIECTI
COMPOSITA AD DIEM XI. APRILIS ET XXVI. JVNII, PVBLICA SECURITATE
ET LIBERTATE VINDICATA, PRO FELICI REIPUBLICÆ REPARATIONE,
MERCATURÆ INCREMENTO ET SECVLI UBERTATE
SENATUS POPULUSQUE AMSTELODAMENSIS.
VOTA SUSCEPERUNT CIƆ IƆCCXIII. ET CIƆ IƆCCXIV.

La Paix aiant été faite avec les très-Puissans Rois de France & d'Espagne à Utrecht, le 11. d'Avril 1713. & le 26. de Juin 1714. la sureté Publique & la Liberté rétablie, le Senat & le Peuple d'Amsterdam ont fait faire ce Monument en témoignage de leurs vœux pour le bonheur de la République, l'accroissement du Commerce, & l'abondance du Siécle.

Ce ne fut, comme on le voit par la derniere Date, qu'au Mois de Juin de l'Année suivante, que la Paix fut concluë avec l'Espagne. Les fruits qu'on se promettoit de cette Paix par le moyen du commerce sont ainsi exprimez dans la Medaille CCCXCIV. D'un côté elle represente l'ESPAGNE & la HOLLANDE sous la figure de deux femmes dont l'une est couronnée, & l'autre tient une Pique avec le Chapeau de la Liberté: toutes deux tiennent un rameau d'Olivier au dessus d'un Autel où elles jurent une Alliance éternelle; & la Devise marque les proprietez de l'une & de l'autre en ces termes continuez dans l'Exergue:

CONVENIUNT INTER SE COLCHIS ET ARGOS;
DABIT ALTERA MESSEM, ALTERA MESSORES.

La Colchide & Argos s'accordent en ce jour; l'une fournira la Moisson & l'autre les Moissonneurs.

Pour marquer par la *Colchide*, qui est le Pays où fut conquise la Toison d'or, l'Espagne & ses richesses; & par *Argos* ou les *Argonautes*, les Hollandois, qui par leur Commerce dans les Pays de la Domination de cette Couronne, devoient raporter des richesses immenses à la République. Par la Moisson on entend les Marchandises du Nouveau Monde; & par les Moissonneurs, les Marchands Hollandois qui auroient desormais la liberté d'y trafiquer.

Au Revers est representé le lieu du Congrès, & à côté, des Champs labourez avec cette Devise qui s'entend des Socs de Charruë:

CONDUNTUR NON RETUNDUNTUR.

Ils sont cachez en terre & non pas émoussez.

Pour marquer qu'une heureuse abondance alloit desormais succeder à tous les malheurs de la guerre. Dans l'Exergue, on lit cette Inscription,

PACE INTER REGEM HISPANIÆ ET ORDINES BELGII FOEDERATI INITA
AD DIEM XXVI. IVNII MDCCXIV.

La Paix concluë entre le Roi d'Espagne & les Etats Generaux des Provinces-Unies le 26. Juin 1714.

Il ne restoit plus qu'à conclure aussi le Traité avec l'Empereur & l'Empire, pour rendre la Paix generale. Les Préliminaires en furent arrêtez à Rastadt par le Prince EUGENE & le Maréchal de VILLARS, qui ne differerent d'y mettre la derniere main, que jusqu'à ce qu'ils fussent pleinement éclaircis des intentions des deux Cours. Il y eut une conference de 2. heures dès le premier jour, & le 2. qui étoit le 3. de Mars 1714. tout fut réglé. On travailla à mettre au net le Traité, qui fut rédigé en François, & signé la nuit du 6.

Il est rare de voir deux Rivaux posseder en un même degré l'habileté que demandent les Negociations, & les qualitez qui concourent à faire un grand Capitaine. Mais s'il est beau à ceux dont on parle ici d'avoir concouru au même but, sans craindre de diminuer par la Paix la gloire qu'ils avoient acquise pendant la guerre; il est bien glorieux à la France d'avoir produit les deux Heros en qui ces deux genres de mérite se trouvoient réunis. C'est la pensée de la Medaille CCCXCV. où d'un côté sont representez le Prince EUGENE & le Maréchal de VILLARS assis chacun sous un Palmier, & se donnant la main, avec ces mots:

CONVENERE DUCES PRO PALMIS IUNGERE PALMAS.

Ils se sont accordez tous deux à se donner la main pour mettre le comble à leurs triomphes.

Au Revers sont représentez les signes de *Jupiter* & du *Soleil*, symboles de l'EMPEREUR & du Roi de FRANCE, & le signe des *Poissons* où le Soleil étoit entré au tems de ce Traité, avec cette legende:

JUNGUNTUR JUPPITER ET SOL.

Jupiter & le Soleil en conjonction.

Et dans l'Exergue on lit ces paroles:

VI. MARTII ANNI MDCCXIIII. PAX RASTADIENSIS.

La Paix de Rastadt concluë le 6. de Mars 1714.

Par ce Traité le Roi T. C. cedoit à l'Empereur le vieux Brisach & toutes ses Dépendances, situées à la Droite du Rhin; Fribourg avec les Forts de S. Pierre, de l'Etoile, & autres situez dans la Forêt noire ou dans le reste du Brisgaw; & le Fort de Kehl. Celui de la Pile & les autres dans les Iles du Rhin sous Strasbourg devoient être rasez, de même que les Fortifications construites vis à vis de Huningue &c. Et les Electeurs de Cologne & de Baviere devoient être rétablis dans leurs Etats, Titres, Dignitez, Prérogatives & Droits dont ils avoient joui ou dû jouir avant la Guerre. Quant aux Pays-Bas Espagnols remis par la France aux Etats Generaux pour la Maison d'Autriche, le Roi T. C. consentoit que l'Empereur en prît possession, sauf les Conventions entre l'Empereur & les Etats Generaux pour leur Barriere.

Cette Barriere des Pays-Bas Autrichiens étoit donc la seule chose qui restât encore à régler. L'Empereur nomma pour cet effet le Comte de *Conincseck*, & les Etats Generaux M. *vander Dussen*, l'un des Plenipotentiaires au Congrès d'Utrecht, le Comte de *Rechteren*, qui l'avoit aussi été, Mrs. de *Cockinga* & de *Geldermassen*. Tous ces Ministres se rendirent à *Anvers* le 2. d'Octobre, & commencerent à s'assembler le 4. dans l'Hôtel de Ville. Il étoit difficile qu'une Negociation de cette importance se terminât en peu de tems. On y employa plusieurs Conferences, qui durerent jusqu'au 15. Novembre 1715. que le Traité fut enfin conclu & signé.

Ce Réglement est une des Circonstances de la Medaille CCCXCVI. frapée l'Année suivante à GOUDA, Ville de Hollande, dont M. *vander Dussen* étoit alors Bourguemaître & Conseiller Pensionnaire comme il l'est encore. D'un côté elle représente la Paix debout avec une Corne d'abondance apuyée sur une Colonne, pour marquer sa durée. Elle donne à l'Issel, sur lequel est bâtie la Ville de GOUDA, qui paroît dans le lointain, le Caducée de Mercure, symbole du Commerce qui rend cette Ville florissante; & le Fleuve, en le recevant, adresse à la Paix ces paroles de la legende:

TANDEM EXPECTATA VENIS.

Vous venez enfin, après avoir été si long tems attendue.

Dans l'Exergue on lit ces mots:

PACI TRAIECTINÆ.

A la Paix d'Utrecht.

Et au Revers, cette Inscription qui marque & les circonstances de cette Paix, & les Magistrats sous l'Autorité desquels cette Medaille a été frapée.

QVOD FELIX FAVSTVMQVE SIT.
TRAIECTI AD RHENUM
PACE
POST XII. ANNORUM BELLUM
INTER GALLOS HISPANOS ET BATAVOS CONVENTA
IURE MERCATURÆ RESTITUTO
PROLATIS FINIBUS
AC MOX ANTVERPIÆ CONSTITUTIS LIMITIBUS
OPERA ET CONSILIO CUM CÆTERIS PACIFICATORIBUS
CONSULIS GAUDANI
IN PERPETUAM REI MEMORIAM
NUMISMA HOC CUDI JUSSERUNT
SENATUS POPULUSQUE GAUDANUS MDCCXVI.

Ce qui soit heureux & favorable!
La Paix aiant été faite à Utrecht sur le Rhin, après une Guerre de douze ans,
Entre les François, les Espagnols & les Hollandois,
Le Droit du Commerce rétabli, les limites de l'Etat reculez,
Et la Barriere réglée en dernier lieu à Anvers, avec les autres Pacificateurs,
Par l'entremise & le Conseil du Bourguemaître de Gouda,
Le Senat & le Peuple de ladite Ville de Gouda
Ont fait fraper cette Medaille à la Mémoire éternelle de cet Evénement, l'an 1716.

Telle fut la paix dont on jouit encore aujourd'hui en MDCCXXII. La France profita heureusement du changement qui étoit arrivé dans la Cour d'Angleterre & obtint ce qu'on n'auroit pas cru auparavant qu'elle pût obtenir. Philippe V. fut établi sur le Thrône d'Espagne, en abandonnant aux Anglois Gibraltar sur le Détroit & Port Mahon dans l'Ile de Minorque. L'Empereur qui avoit aspiré à toute la Monarchie d'Espagne, se contenta de Milan, du Royaume de Naples & de celui de Sicile, de Sardaigne, outre les Païs-Bas Autrichiens, qu'il possede encore à présent. Les Etats Generaux eurent seulement quelques petits Lieux sur la Frontiere de Flandres, & la garde de quelques Places, qui font leur Barriere. Les Electeurs de Cologne & de Baviere furent rétablis dans leurs Terres & dans leurs Dignitez. Il parut par-là que les Etats Generaux n'avoient cherché, dans cette Guerre, que leur propre sureté, & en effet ils n'en tirerent d'autre fruit, que celui d'avoir repoussé une Puissance formidable, qui s'étoit avancée, jusques sur leurs Frontieres, & d'avoir mis entre elle & eux la Branche Allemande de la Maison d'Autriche, comme ils y avoient eu jusqu'à la fin du XVII. Siecle la Branche d'Espagne. C'étoit bien le moins qu'ils pussent attendre de tant de dépenses qu'ils avoient faites, & de tant de Victoires qu'ils avoient remportées, conjointement avec leurs Alliez, sur la Puissance la plus redoutable de l'Europe.

FIN.